DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

38 Elizabeth II

VOLUME IV, 1989

COMPRENANT LA PÉRIODE DU QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE 1989
AU HUITIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1989, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 octobre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le gouvernement a asséné un dur coup aux producteurs de pommes de terre, de légumes, de tabac et de céréales de l'Île-du-Prince-Édouard lorsqu'il a décidé de supprimer de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes la disposition relative aux avances sans intérêt.

En tant qu'exploitant en polyculture à l'Île-du-Prince-Édouard, je suis bien conscient de l'importance du programme d'avances en espèces de l'honorable Eugene Whelan. Ce programme prévoit des avances sans intérêt et une régularisation du marché qui rapporte de meilleurs prix aux agriculteurs. S'il n'y a pas d'avances sans intérêt, le programme est inutile. Les frais administratifs du programme, que couvraient les avances sans intérêt, sont désormais à la charge de l'agriculteur.

Pour faire face à leurs dépenses, les agriculteurs seront obligés de mettre leur produit sur le marché. Cette situation entraînera un surplus et les prix baisseront. Encore une fois, l'agriculteur est perdant.

Tous les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard savent à quel point la régularisation du marché est importante pour leur secteur d'activité et pour l'économie de la province. C'est une nouvelle offensive contre l'agriculteur canadien.

* * *

VIA RAIL

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre des Transports vient aujourd'hui d'asséner un dur coup aux usagers du service voyageurs de VIA. Tel un bourreau attendant l'heure de l'exécution fixée dans le plus grand secret, le ministre des Transports a éludé les questions des députés, a laissé monter la tension du public, s'est lâchement dérobé à toute rencontre avec des maires inquiets, a renié la promesse des conservateurs de tenir des consultations et de faire preuve d'ouverture et a contredit l'engagement du premier ministre en faveur du développement durable.

Si l'on se fie à sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre des Transports a-t-il vraiment à coeur le sort du Canada? A-t-il vraiment conscience du rôle crucial des chemins de fer dans l'édification de notre pays? Si le démantèlement du réseau se poursuit au rythme actuel, le Canada existera-t-il encore en 1992? Pendant combien de temps encore les Canadiens feront-ils confiance à ce gouvernement, qui a manqué à tellement de ses promesses?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, l'industrie joue maintenant un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement. Ce soir, dans la circonscription d'Elk Island, la société Dow Chemical tiendra des audiences publiques sur l'incidence de ses projets d'expansion sur l'environnement. L'industrie, les groupes environnementaux, le gouvernement et le public peuvent unir leurs efforts pour protéger notre environnement.

En septembre, la société Proctor and Gamble a annoncé qu'elle avait réussi, grâce à un programme de recherches intensif, à réduire de plus de 95 p. 100 la quantité de dioxines et de furanes présents dans la pâte à papier. Avec la collaboration du groupe de travail formé par l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada et l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers pour trouver des moyens de réduire la quantité de dioxines et de furanes, l'industrie fait preuve de leadership et de détermination dans le domaine de la protection de l'environnement.

Emboîtons le pas à l'industrie. Travaillons ensemble pour protéger notre environnement et pour améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

* * *

VIA RAIL

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le ministre des Transports a annoncé aujourd'hui qu'il couperait de 51 p. 100 les services de VIA Rail. Le Canada rural n'y voit là qu'une nouvelle preuve que, dans leur programme, les conservateurs ne

visent qu'une chose, et c'est de cesser d'administrer les affaires du pays.

En effet, nous avons eu aujourd'hui une nouvelle preuve que l'infrastructure publique, d'importance cruciale pour le pays, a été mise aux enchères et que le gouvernement conservateur impute au Canada rural l'échec de ses mesures économiques.

La société Air Canada a été mise en vente. Et voilà que l'on vient d'en faire autant pour VIA Rail. Le service canadien des postes a lui aussi été mis en vente. Mais existe-t-il encore un service destiné au secteur public, qui n'ait pas été mis en vente?

Le ministre des Transports a déclaré que les lignes de chemin de fer menant aux localités éloignées seront conservées, en attendant cependant qu'on trouve de nouvelles mesures de rentabilisation, ce qui laisse la porte ouverte à de nouvelles compressions.

Le Canada rural est victime d'une braderie. Vendre VIA Rail pour que les investisseurs privés puissent satisfaire les caprices de ceux qui ont les moyens de voyager dans le luxe, c'est insulter les Canadiens vivant dans nos régions rurales. Nous ne saurons l'accepter.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai visité la conserverie de la National Sea à Lockeport, en Nouvelle-Écosse. Cette usine moderne, bien équipée, mais vide, fait sur le visiteur une étrange impression. Les casques de sécurité sont accrochés aux murs. Les lumières des balances sont encore allumées. Tout est prêt pour la production sauf qu'il n'y a pas de poisson, donc pas de travailleurs.

Cette usine représente 55 p. 100 de l'assiette fiscale de Lockeport. Sans elle, la municipalité ne peut tout simplement pas survivre.

J'exhorte le comité spécial du Cabinet chargé d'examiner la situation des pêcheries sur la côte est de faire diligence pour déterminer quelle forme d'aide il convient d'accorder aux localités côtières comme Lockeport et Port-Mouton qui sont dans une situation extrêmement précaire.

* * *

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, le premier ministre se souviendra que dans le cadre de la dernière campagne électorale, il y a à peine un an, je me suis battu pour l'importance que j'accordais à ce que son gouvernement s'engage à défrayer le coût des programmes d'adaptation et de recyclage nécessaires aux entreprises avant d'aller de l'avant avec le libre-échange.

Le premier ministre se souviendra également de sa mémorable visite à l'usine Les Boiseries de l'Outaouais où il avait fait un bon *show* électoral en osant me traiter d'hypocrite parce que j'insistais pour que les programmes d'adaptation et de recyclage soient reconnus par son gouvernement. Aujourd'hui, la circonscription de Hull—Aylmer est frappée par la fermeture de Les Boiseries de l'Outaouais, et 60 familles sont touchées directement par ce drame.

Le premier ministre, qui avait cité Les Boiseries de l'Outaouais comme un modèle devant le défi que représente le libre-échange avec les États-Unis, dira-t-il ce qu'il entend faire à l'avenir pour stopper l'hémorragie de fermetures d'usines que nous vivons actuellement à la grandeur du pays? C'est ce que j'espère, monsieur le Président.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, on a beaucoup entendu parler dernièrement de la qualité atroce de l'eau de la rivière Rouge. Des études effectuées récemment par divers organismes font état de niveaux extrêmement élevés de bactéries d'origine fécale dans la rivière.

La ville de Winnipeg a été accusée d'être la source de ce polluant, qui nuit énormément à la qualité de l'eau dans ma circonscription de Selkirk.

La rivière, qui a été la première voie navigable établie dans l'ouest du Canada, revêt une grande importance historique pour la région. Elle attire en outre les pêcheurs sportifs et les touristes créant ainsi des industries qui rapportent des millions de dollars.

Au nom de mes électeurs, j'exhorte le maire de Winnipeg et le ministre provincial de l'Environnement à conclure au plus vite une entente visant à améliorer la qualité de l'eau de la rivière Rouge. Ça suffit comme ça.

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, l'Accord du lac Meech, qui prévoit la réintégration du Québec dans le respect, l'honneur et la dignité au sein de la grande famille canadienne, est menacé par le refus persistant de deux premiers ministres provinciaux de ratifier cette entente historique.

En refusant d'entériner cet accord, les premiers ministres du Manitoba et du Nouveau-Brunswick renient la signature de leurs prédécesseurs qui, à l'époque, étaient les représentants légitimes de leur population.

Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises sont profondément déçus de l'attitude de MM. Filmon et McKenna qui bloquent le processus de réconciliation nationale pourtant adopté à l'unanimité par la Chambre des communes et huit gouvernements représentant 93 p. 100 de la population canadienne.

[*Traduction*]

En 1980, en 1985 et de nouveau le 25 septembre dernier, la majorité des électeurs dans ma circonscription de Montmorency—Orléans et dans le reste du Québec ont dit «oui» au Canada. Ils n'accepteront pas que le Canada leur dise «non» encore une fois.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le plan élaboré par le ministère de l'Immigration en vue de supprimer les bureaux d'immigration régionaux à Winnipeg et à Saskatoon. On projette de centraliser les opérations à Edmonton.

Ces bureaux régionaux ont été établis dans chacune des provinces de l'Ouest au début des années 70, après que des études aient révélé que l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants dans ces régions justifierait un niveau élevé de service vers la fin des années 80. C'est peut-être encore plus vrai maintenant qu'à ce moment-là.

D'où vient cette idée malencontreuse de fusionner les services, Dieu seul le sait. Elle ne traduit certainement pas les besoins de ces Canadiens et de ceux qui veulent l'être dans les diverses collectivités distinctes du Manitoba et de la Saskatchewan. Éloigner le centre de prise de décision de ces collectivités d'immigrants nuira certainement à la mise en oeuvre de l'un des principes de la Loi sur l'immigration, soit d'aider les néo-Canadiens à s'adapter à la société canadienne.

On voit par cette décision que les représentants du gouvernement au Manitoba et en Saskatchewan sont incapables de défendre les intérêts de leurs électeurs et de leurs provinces et qu'ils s'inclinent devant les décisions des plus puissants.

Je demande à la ministre de l'Immigration de reconsidérer cette mesure inhumaine et d'agir dans l'intérêt des Canadiens pour une fois.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale de la famille, on se doit de raviver le débat sur la nécessité d'une véritable politique familiale qui répondrait aux besoins de la vie moderne.

Comme le soulignait fort bien le premier ministre le 25 août dernier, pour beaucoup de Canadiens, particulièrement les chefs de famille monoparentale, l'obtention d'une place pour leurs enfants dans une garderie n'est pas simplement une question de style de vie ou d'épanouissement personnel, mais une nécessité économique absolue. A cet égard, le programme de garde d'enfants que nous nous proposons d'adopter bientôt répondra concrètement aux besoins de l'ensemble des familles canadiennes.

La stratégie de mise en valeur de la population active énoncée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) vise, pour sa part, à éliminer certaines restrictions concernant les congés parentaux et de maternité.

Mais il faut faire plus. Non seulement ces congés devraient-ils être prolongés à 20 semaines, mais ils devraient être bonifiés à 95 p. 100, afin de ne pas pénaliser financièrement les couples qui désirent avoir des enfants.

Bien sûr, compte tenu de la conjoncture économique et du déficit budgétaire, l'application de ces mesures peut paraître difficile. Mais la famille a un prix et, comme gouvernement, il va bien falloir l'assumer un jour ou l'autre.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en réduisant radicalement aujourd'hui les services de VIA Rail, le ministre des Transports a réglé de bien étrange façon l'avenir de l'industrie touristique du Canada.

Le gouvernement réduit le service transcontinental de sorte que le train n'effectuera plus 14, mais bien 3 parcours par semaine. Quant au Rocky Mountaineer, il n'effectuera qu'un parcours par semaine et ne sera en service que quatre mois par an.

Même avant ces restrictions absurdes, VIA Rail ne parvenait pas à répondre à la demande lorsque la saison touristique au Canada battait son plein. Les organisateurs de voyages étaient littéralement forcés de refuser des clients. Pourtant, nous avons appris aujourd'hui que les parcours touristiques rentables ne seront maintenus que si le secteur privé prend la relève. En d'autres mots, le gouvernement vend les opérations rentables et élimine tout le reste.

Le gouvernement s'est finalement décidé à exposer au grand jour ses véritables projets et à faire savoir qu'il reniait son engagement, lui qui avait promis de conserver le service-voyageurs ferroviaire au Canada.

* * *

LE CHOEUR DE L'ARMÉE SOVIÉTIQUE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je veux vous remercier, au nom de tous les députés, pour le grand plaisir que vous nous faites en nous permettant d'accueillir à midi, aujourd'hui, le choeur et la troupe de danse de l'Armée soviétique sous la direction du talentueux chef d'orchestre Anatoly Maltzev.

Depuis que ces brillants artistes se sont produits en spectacle chez nous en février 1987, bien des changements sont survenus dans leur pays et les perspectives d'une plus grande coopération internationale et d'une meilleure compréhension sont bien plus prometteuses. Ces artistes ont été au coeur de ce rapprochement sans cesse grandissant. Il est encourageant de voir ces gens continuer de travailler pour leur noble cause.

[*Français*]

Votre présence et celle du vice-premier ministre (M. Mazankowski) et de nombreux députés de tous les partis ont une fois de plus aidé à abaisser les barrières de l'incompréhension.

Merci à ceux qui sont venus les saluer comme le très honorable premier ministre et M. Alexei Makarov de l'Ambassade qui les accompagne.

[*Traduction*]

M. Maltzev, nous voulons vous remercier et offrir nos meilleurs voeux à votre groupe.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre, un homme qui, morceau par morceau, démolit l'infrastructure de notre pays. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .un homme qui annonce aujourd'hui la fin d'un rêve national.

Il a affirmé aux Canadiens aux dernières élections que VIA Rail ne risquait rien. Il ne leur a alors jamais dit qu'ils allaient perdre cette société ferroviaire. Il a conseillé aux Canadiens d'utiliser ce moyen de transport sous peine de le perdre. L'an dernier, 500 000 Canadiens l'ont utilisé. Le premier ministre est coupable d'imposture.

Je lui demande pourquoi il n'a pas prévenu les citoyens des petites et grandes villes qu'ils perdraient le service. Pourquoi n'a-t-il pas donné le même avertissement aux milliers d'employés de VIA Rail? Pourquoi n'a-t-il pas parlé franchement aux Canadiens aux dernières élections?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon très honorable ami sera d'accord avec moi pour dire que la première responsabilité du premier ministre, du gouvernement et du Parlement du Canada est d'essayer de diriger les affaires économiques de la nation de manière à apporter plus de prospérité et à rendre l'économie aussi compétitive que possible, en conservant tous les instruments fondamentaux de notre souveraineté qui favorisent une prospérité encore plus grande.

Notre dernière campagne électorale a porté sur une série d'initiatives fondamentales dont la principale était l'engagement que nous avons pris d'assainir l'économie du Canada, de stabiliser les finances publiques et de

rendre l'économie plus compétitive afin de créer plus d'emplois et une plus grande prospérité pour les Canadiens.

• (1420)

La décision en question n'est pas facile. L'aide financière à VIA Rail a atteint environ 641 millions l'an dernier et si nous laissons aller les choses, elle dépassera 1 milliard par année, pour un service qui ne sert qu'à un infime pourcentage de la population.

Nous estimons que le plan que le ministre des Transports a annoncé aujourd'hui maintient le service voyageurs partout au Canada, nous met en mesure de fortifier l'infrastructure et permet au Canada de mieux soutenir la concurrence. Je crois que, à plus long terme, il sera avantageux pour tous les Canadiens.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier n'a pas seulement le devoir de diriger le pays au nom des Canadiens, il a comme principale responsabilité de dire la vérité aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Aujourd'hui, le premier ministre n'a pas seulement détruit un rêve ou une notion du passé, il a détruit aussi le rêve qu'avaient les Canadiens d'entrer dans le XXI^{e} siècle avec un service voyageurs moderne et efficace, reliant tout le pays. Voilà ce qu'il a fait.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, à Dartmouth en Nouvelle-Écosse, le 14 octobre 1988, le premier ministre déclarait aux citoyens de Dartmouth: «Nous sommes prêts à soumettre tous les projets fédéraux ainsi que tous les projets qui portent sur des terres fédérales à des études complètes des impacts sur l'environnement.»

Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas parlé d'une étude partiale, il n'a pas parlé d'une étude interne. Il avait parlé d'une étude sur l'environnement complète et impartiale.

Comment peut-il justifier ce semblant d'étude d'une seule page que son ministre des Transports aujourd'hui nous a sorti de sa manche? Pour quelle raison n'a-t-il pas procédé avec une étude complète sur les impacts sur l'environnement?

Pourquoi n'a-t-il pas tenu, encore une fois, ses promesses envers les Canadiens et les Canadiennes pendant les élections?

M. Mulroney: Monsieur le Président, voilà une citation incomplète de la part du chef de l'Opposition officielle. Nous allons examiner tout le document. Il s'agit d'une citation tout à fait incomplète et en fait, le ministre de l'Environnement est en train d'élaborer un programme d'action en ce qui concerne l'environnement. Ce sera tout à fait avant-gardiste, non seulement pour le Canada, mais pour la plupart des pays qui sont devenus nos grands concurrents dans le domaine de l'environnement et des affaires au niveau international.

En fait, il y a eu des initiatives dans le domaine de l'environnement qui ont été entreprises. Le ministre des Transports a déjà annoncé en conférence de presse qu'en temps opportun, dans un avenir très rapproché, il dévoilera le contenu des analyses qui ont été faites par son ministère.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre nous parle maintenant d'une évaluation environnementale, après avoir constaté qu'une conversation après coup entre deux de ses ministres ne peut convaincre les Canadiens.

Nous savons qu'il a formé aujourd'hui une commission royale, pour détourner l'attention des réductions de service de VIA Rail.

Comment le premier ministre peut-il détruire VIA puis, après coup, constituer une commission royale pour examiner la question? Pourquoi, dans ces conditions, n'a-t-il pas déclaré un moratoire sur l'application des décisions touchant VIA jusqu'à ce que cette commission ait eu la possibilité d'examiner l'affaire et que le comité parlementaire dirigé par le député d'Annapolis Valley-Hants ait pu l'étudier au nom des Canadiens? Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas agi ainsi avant que les décisions ne soient prises?

De plus, monsieur le Président, lorsque la commission royale conclura—et elle ne peut faire autrement—que le Canada a besoin d'un service voyageurs moderne et

efficace, que fera le premier ministre pour ressusciter VIA après l'avoir détruite aujourd'hui?

M. Mulroney: Pour répondre à la première et, probablement, la plus importante inexactitude des propos du chef de l'opposition, je tiens à dire que nous n'avons nullement détruit VIA aujourd'hui. Nous avons maintenu la compagnie, dans une forme que les Canadiens peuvent payer.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il est vrai, monsieur le Président, que nous n'avons pas toutes les réponses en ce qui a trait aux besoins en matière de transport au XXIe siècle. Nous avons chargé une commission royale de se pencher non seulement sur le transport des voyageurs, mais également sur le transport combiné, à partir de l'infrastructure nécessaire aux aéroports jusqu'au transport en général, en passant par le service ferroviaire et le service d'autobus.

Si on s'était penché ainsi sur les problèmes de transport à une certaine époque dans le passé, le gouvernement fédéral aurait pu éviter des fiascos comme l'aéroport Mirabel.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est précisément pour éviter ce type de politique lancée par caprice par un gouvernement libéral que nous allons chercher à obtenir les conseils des plus grands experts, afin d'établir un schéma directeur pour le Canada, pour une nation hautement évoluée entrant dans le XXIe siècle, dans le but de répondre à nos besoins en matière de transport.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, en ce qui a trait à VIA Rail, le premier ministre commence à tenir des propos qui ressemblent à ceux de l'officier américain qui, durant la guerre du Vietnam, déclarait qu'il avait dû détruire le village afin de le sauver.

Aujourd'hui, le premier ministre a envoyé son messager à la tribune de la presse, afin d'annoncer que 2 761 employés de VIA vont être licenciés, que trois millions de Canadiens qui ont profité des services ferroviaires en 1988 ne pourront plus le faire et que plus de la moitié du réseau de VIA est supprimée—en bref, c'est la fin de VIA Rail.

Pourquoi le premier ministre, qui n'a pas dit mot de tout ceci durant la dernière campagne électorale, trahit-il les handicapés, les personnes âgées, les jeunes, les pauvres, les petites villes et les régions du pays?

M. Mulroney: Monsieur le Président, selon moi, nos collègues libéraux vont devoir se décider. Le chef de l'opposition vient juste de me reprocher d'avoir trop parlé de VIA Rail au cours de la dernière campagne électorale. Or, voilà maintenant que mon vis-à-vis affirme que j'ai passé cette question sous silence.

Le fait est que le gouvernement maintient un réseau voyageurs et entreprend des études qui, nous l'espérons, permettront de répondre aux besoins des Canadiens en matière de transport bien après le tournant du siècle.

Sauf erreur, mon collègue sera le premier à reconnaître qu'on ne peut bâtir un réseau de transport adapté au XXIe siècle à partir d'une infrastructure datant du XIXe siècle. C'est ce à quoi nous essayons de remédier.

M. Tobin: Monsieur le Président, il faut un toupet monstre pour annoncer une commission royale d'enquête sur le gâchis que le gouvernement a fait de l'infrastructure des transports au Canada, mais c'est précisément ce que vient de faire le premier ministre.

Comment le premier ministre peut-il espérer que les Canadiens croient que le gouvernement désire un avis impartial alors qu'il a déjà, sans consultation, démembré VIA Rail? Est-ce que cette commission royale fera autre chose qu'une autopsie de la dernière victime du premier ministre?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle disait que nous avions tué VIA Rail. Maintenant, c'est moins grave, nous l'avons seulement démenbrée. Je prétends que nous avons sauvé VIA Rail.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Seul le premier ministre du Canada peut dire que réduire quelque chose de 51 p. 100 est une façon de le sauver. C'est une logique conservatrice.

Je voudrais demander ceci au premier ministre. L'annonce faite aujourd'hui par le ministre des Transports signifie, au minimum, la perte de 11 000 emplois, directement et indirectement, à VIA Rail et dans les localités touchées. Cela signifie l'anéantissement des services régionaux dans la région de l'Atlantique et ailleurs—une réduction majeure du service national en matière de transport. Maintenant, nous allons avoir une commission royale d'enquête qui va coûter des millions.

• (1430)

Je voudrais que le premier ministre nous dise pourquoi le gouvernement n'a pas annoncé sa commission royale et étudié ses conclusions, avant de décider de la destruction du service dans tout le pays?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je suppose que si l'on fait abstraction du baratin, ce que le député veut savoir concerne la commission royale.

Il est certain que je n'ai pas et que personne ici n'a, je pense, une vue complète de ce que seront les besoins de transport intermodal au XXI^e siècle.

Naturellement, un des éléments du transport ferroviaire de passagers sera VIA Rail. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour la sauver et la maintenir partout au pays, ce qui continuera à coûter aux contribuables des centaines de millions de dollars par année en subventions.

Par conséquent, après avoir pris cette décision de sauver VIA Rail, nous avons décidé de créer une commission royale, et je pense que mon collègue admettra qu'il est prudent d'inviter les spécialistes du Canada et d'ailleurs à nous aider à connaître ce que seront les besoins au XXI^e siècle.

Ce travail et l'apport des parlementaires de tous les partis donnera au Canada, j'espère, la politique des transports pour le siècle prochain que nous n'avons pas pour l'instant.

M. Broadbent: Monsieur le Président, voici la question suivante que je pose au premier ministre. Le gouvernement est au pouvoir depuis 1984. Ce sera bien le plus grand aveu de fiasco pour le ministère des Transports et les ministres si maintenant, après tout ce temps passé au gouvernement, le premier ministre dit qu'il ne sait pas ce qu'il faut faire pour prendre le tournant du 21^e siècle. Pourquoi ne savez-vous pas ce que vous faites?

Si nous avons maintenant une commission royale pour examiner systématiquement les besoins globaux de transport par rail, par la route ou par air, et si par la suite elle concluait qu'il ne faut pas licencier 11 000 personnes comme nous le faisons aujourd'hui et détruire l'infrastructure du Canada atlantique et d'ailleurs, le gouvernement est-il disposé à revenir sur sa décision quand la commission royale aura donné son avis? S'il est disposé à revenir sur sa décision, trouve-t-il intelligent de prendre cette décision immédiatement pour avoir ensuite une commission royale? C'est bien le comble du ridicule.

M. Mulroney: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de faire une rectification pour mon honorable ami. Il n'est pas question que VIA Rail licencie 11 000 personnes. Nous n'avons pas 11 000 employés. Le service va être maintenu. Le service voyageurs va être maintenu correctement d'un bout à l'autre du pays, au coût de quelques centaines de millions de dollars par année.

Par exemple, quand un voyageur monte à bord d'un train à Montréal pour aller à Ottawa, la part payée par le contribuable est de 100$ environ, pour un billet aller-retour. Il y a dans l'ouest du Canada des endroits où le passager qui monte à bord d'un train bénéficie d'une subvention avoisinant 475$ par trajet. Mon honorable collègue reconnaîtra sûrement que des subventions de l'ordre de plus d'un milliard de dollars et de quelques centaines de dollars par voyageur sont abusives à tous égards, surtout dans un pays qui a besoin de réduire son déficit pour que la baisse du déficit puisse avoir un effet favorable sur les taux d'intérêt et la croissance économique.

Une des raisons pour lesquelles nous avons combiné l'étude c'est que justement nous sommes en mesure de maintenir VIA Rail à peu près intacte tout en faisant une importante étude de transport. Comme mon collègue le reconnaîtra, je ne pense pas que nous ayons eu une étude de transport de quelque importance au Canada publiquement depuis environ 30 ans, depuis la Commission royale MacPherson. Il est à peu près temps que le Canada définisse une politique nouvelle conforme aux besoins du 21^e siècle.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre saura que parce qu'on a pris il y a quelques années aux États-Unis la décision pertinente de moderniser Amtrak et d'amener les gens à utiliser le service, les Américains paient maintenant un très faible niveau de subvention et le service y est maintenu. Le premier ministre sait qu'au Canada, nous dépensons maintenant des millions en subventions au transport routier. Nous dépensons des millions en subventions au transport aérien, et les Canadiens exigent dans toutes les régions que l'on continue dans une certaine mesure à subventionner le transport ferroviaire.

Voici la question que je veux poser au premier ministre. Pourquoi n'investissons-nous pas les capitaux nécessaires pour nous doter d'un service ferroviaire moderne de premier ordre et le maintenir, comme le font tous les autres pays modernes dans le monde?

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon honorable collègue demande pour l'effet pourquoi le Canada ne suit pas la politique intelligente qu'Amtrack s'est donnée. Voici pourquoi.

En 1971, Amtrack a abandonné 75 p. 100 de ses liaisons ferroviaires pour voyageurs aux États-Unis. Elle a généralement maintenu ses services dans les corridors à forte densité qui, étant donné les différences démographiques entre nos deux pays, font évidemment d'Amtrack une entreprise plus économiquement viable que celle que nous avons au Canada.

Voilà pourquoi nous n'avons pas suivi la politique d'Amtrack, et je lui dirai bien franchement que si nous l'avions suivie, cette politique nous aurait amenés à supprimer complètement les services de VIA Rail dans toute la région de l'Atlantique et dans certaines parties de l'ouest du Canada pour le maintenir uniquement dans le corridor entre Windsor et la ville de Québec. Je tiens à dire au chef du Nouveau Parti démocratique que, pour nous, le Canada n'est pas compris entre Windsor et

Québec. Il s'étend d'un océan à l'autre, et c'est pourquoi nous maintenons le service dans le pays.

Des voix: Bravo!

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai suivi très attentivement sa conférence de presse et ce qu'il nous a dit aujourd'hui se résume à ceci: 2 761 emplois sont perdus à cause de cette compression de 51 p. 100. Et pourtant, je sais que cela n'est pas vrai. Rien qu'au CN et au CP, par exemple, le nombre d'emplois perdus s'élève à 3 600. Le ministre n'en a pas parlé lorsqu'il a mentionné en passant les emplois qui seront perdus.

Cela étant, je voudrais lui poser la question suivante? Combien d'emplois seront perdus au juste? Pourrait-il dire la stricte vérité à la Chambre sur le nombre d'emplois qui seront perdus? Il y en aura plus que 2 700, bien plus. Combien y en aura-t-il? Dites-nous honnêtement combien d'emplois seront perdus à cause de cette compression de 51 p. 100.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déposé ce matin des documents officiels concernant les pertes d'emploi, et pour une fois, au lieu de vous référer à des documents en fuite qui ont donné des informations fausses, référez-vous aux documents qu'on vous a donnés ce matin, où je dis que la fermeture, la diminution des effectifs chez VIA Rail représente 2 761 mises à pied. Nous reconnaissons les inconvénients de la restructuration, mais je dois dire en même temps que les conventions collectives gérant les personnes travaillant pour les chemins de fer au Canada sont parmi les plus généreuses au pays et coûteront 140 millions de dollars sur cinq ans. Je pense que le gouvernement a traité ces employés avec générosité, en fonction des conventions collectives qui sont signées, et je demande aux partis de l'opposition d'admettre qu'enfin on aura au pays un système de transport par chemins de fer national que l'on peut se payer et qui peut durer.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, nulle part au Canada. . .

Une voix: Nous voilà partis.

M. le Président: Je ne veux pas entendre ce genre d'observation. La parole est à la députée de Sudbury.

Mme Marleau: Nulle part au Canada les transports ne sont plus importants ou plus vitaux que dans les collectivités du Nord. Et pourtant, Sudbury et beaucoup d'autres localités de notre région se voient sans cesse retirer des services de transport.

• (1440)

Pas plus tard que lundi dernier, on nous informait que la société Air Canada allait cesser de desservir Sudbury et d'autres collectivités du nord de l'Ontario. Aujourd'hui, on nous annonce la suppression des services de VIA Rail dans le nord de l'Ontario et dans tout le pays.

Monsieur le premier ministre, pourquoi vous en prenez-vous ainsi à la région du nord de l'Ontario?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, évidemment, je ne suis pas d'accord avec ma collègue concernant le Nord des provinces. Nous avons maintenu effectivement dans le réseau de transport au pays, pour les régions particulièrement éloignées, neuf routes dites «éloignées» pour permettre aux citoyens qui ne disposaient pas d'autres modes de transport d'être transportés.

Quant à la référence à Air Canada, monsieur le Président, la déréglementation a permis dans ce pays de développer une série de transporteurs aériens de qualité, que ce soit Air Nova, Air Atlantique, Air Alliance, Air Ontario, ce qui a permis de donner à des communautés des services qu'elles n'avaient pas auparavant. La société Air Canada est une société privée qui a le droit de se retirer de certaines de ses activités. Mais, en même temps, Air Ontario continuera d'assurer les services et de donner à la population de Sudbury les services qu'elle avait auparavant. Et il n'est pas prouvé que parce que c'est Air Ontario plutôt qu'Air Canada les services seront moins bon.

Monsieur le Président, le système de transport au Canada est complexe, mais nous faisons en sorte, par l'entremise de l'entreprise privée et des services publics, de donner les meilleurs services aux Canadiens.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, le ministre des Transports vient de nous annoncer les coupures de plus de 1 800 emplois au Québec, dont 900 à Montréal. Il a ajouté que Montréal peut facilement

absorber ces pertes. En d'autres mots, il n'y a rien là! Quel soulagement pour ces employés mis à pied!

Le ministre a-t-il le cran, le culot de se lever à nouveau et de dire à nouveau, ici à la Chambre, à ces travailleurs et travailleuses: Il n'y a rien là?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, non seulement ai-je le culot de me lever à nouveau, mais je pourrais être désagréable envers ma collègue et lui dire: Je ne comprends pas. Je ne comprends pas qu'elle n'ait pas au moins regardé ou vérifié avec les chiffres que j'ai donnés il y a deux heures. Le Québec, monsieur le Président, perdra 994 emplois dont 912 à Montréal, non pas ce que disent les chiffres que ma collègue a donnés. Alors, avant d'attaquer des chiffres qui sont faux. . . Pourtant, j'ai répété à maintes reprises. . . Attendez les vrais documents! Que vous ayez de faux chiffres, avec des documents en fuite, on le comprend, mais vous avez les vrais documents, et c'est encore de fausses informations.

Je vous demande, encore une fois, de vérifier vos chiffres et de bien comprendre que les conventions collectives gérant ces employés sont les meilleures au Canada, et nous dépenserons 140 millions de dollars afin de permettre à ces employés de profiter, monsieur le Président, des avantages des conventions qu'ils ont signées.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement conservateur vient d'abandonner toute la région de Montréal. Plus de 900 emplois directs, je dis bien «plus de», et des milliers d'autres indirects, disparaissent. Que compte faire le premier ministre afin de venir en aide à toute la région de Montréal déjà défavorisée, et plus particulièrement aux familles touchées par cette décision?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le gouvernement dont je fais partie a fait pour le Québec et pour Montréal ce que le gouvernement précédent n'a pas fait. Monsieur le Président, je le répète encore une fois, les interventions du gouvernement conservateur à Montréal se sont faites de façon multipliée et vont continuer à se faire. Mais, encore une fois, quand des décisions difficiles sont à prendre et que des décisions concernent à ce moment-ci Montréal et, à d'autres moments, d'autres régions du pays, monsieur le Président, nous prenons les décisions en fonction de l'intérêt du pays dans une perspective nationale comme celle que nous avons considérée dans les décisions que nous avons prises aujourd'hui.

PRÉSENCE A LA TRIBUNE

M. le Président: Il me fait plaisir de signaler la présence dans la tribune de M. Charles-Ferdinand Nothomb, Président de la Chambre des représentants, et de M. Edward J. Leemans, sénateur et Président honoraire du Sénat, accompagnés d'une délégation de parlementaires belges.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Au début de la journée, il a indiqué dans sa conférence de presse qu'il encourage toute proposition visant à racheter et à exploiter un service ferroviaire pour voyageurs. En fait, d'après une histoire transmise par télécripteur, l'organisateur de voyages Sam Blyth a déclaré aujourd'hui que le ministre des Transport Bouchard et le président de VIA Rail Ron Lawless lui avaient donné la permission de mettre sur pied un service continental de luxe de Toronto à Vancouver à partir de juin prochain. Les billets seront mis en vente le 14 octobre au prix de 2 49$ par personne. Tous ceux qui veulent acheter une part du rêve national n'ont qu'à se mettre en rapport avec Ron Lawless.

Comment le ministre peut-il garantir le maintien d'un service ferroviaire national pour voyageurs s'il le vend littéralement morceau par morceau?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'information fournie par le député est absolument fausse.

M. Angus: Monsieur le Président, il voudrait peut-être s'entretenir avec Sam Blyth qui a publié un communiqué de presse qui est passé aujourd'hui à l'émission *Midday*.

J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports. Il est intéressant de remarquer qu'en ce qui concerne les services transcontinentaux, le ministre des Transports a annoncé que le Canadien, qui utilise les lignes du Canadien Pacifique, sera complètement supprimé, alors que le Super Continental qui utilise les lignes du CN, dont l'exploitation d'après ses propres documents revient plus cher à VIA, va être conservé.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si ce choix de lignes, la préférence accordée au CN par rapport au CP, est fondé sur les besoins du public voyageur ou sur ceux

du président de VIA Rail qui est aussi le président du CN?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, encore une fois, le député de Thunder Bay—Atikokan peut voir des problèmes là où il n'y en a pas. J'ai donné ce matin la raison, en conférence de presse, pour laquelle la route nord dite Supercontinentale est préférable, savoir parce que le bassin d'alimentation en population est plus élevé, et que pour la partie sud, nous avons déjà une section qui est couverte en partie par la ligne Rocky Mountaineer entre Vancouver et Calgary. Encore une fois, monsieur le Président, je répète que les décisions ont été prises en fonction d'un réseau national, d'un réseau qu'on peut se payer, enfin, et d'un réseau qui peut être viable!

[*Traduction*]

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La population canadienne voudrait que le secteur privé intervienne dans les activités de VIA Rail. Le gouvernement a-t-il songé à laisser le secteur privé participer aux opérations de VIA Rail?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je l'ai dit ce matin et je le répète ici, à la Chambre, nous sommes ouverts à toutes les propositions sérieuses et raisonnables que pourrait nous faire le secteur privé. Nous les étudierons et prendrons les décisions susceptibles de nous aider à améliorer les services offerts aux Canadiens.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre dit qu'il a sauvé VIA Rail. Eh bien, il ne l'a certainement pas sauvée dans l'est de la Nouvelle-Écosse où cette perte a été dévastatrice.

Ce matin, le premier ministre s'est entretenu avec une fillette membre d'un groupe d'étudiants de Sydney Mines en visite à Ottawa. Elle lui a dit que s'il n'épargnait pas les trains ses grands parents ne voteraient plus pour lui. La perte de ces deux votes n'est qu'un début.

• (1450)

Pourquoi le premier ministre, diplômé de l'Université Saint-François-Xavier, a-t-il rabaissé les gens de l'est de la Nouvelle-Écosse au niveau de citoyens de deuxième classe alors que, il y a à peine quelques mois, il avait affirmé qu'il n'y aurait pas au Canada de citoyens de deuxième classe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami prétend, probablement avec raison, que la décision d'aujourd'hui va nous coûter des votes. En vérité, nous ne l'avons pas fait pour obtenir des votes, mais parce que c'est dans l'intérêt du Canada.

Le député fait allusion à la Nouvelle-Écosse où la liaison ferroviaire avec Halifax sera maintenue six jours par semaine, où le centre d'entretien de Halifax restera ouvert. C'est vrai, certains trajets vont être éliminés, en Nouvelle-Écosse comme partout ailleurs. Nous le regrettons. Mon collègue va admettre que nous avons pris beaucoup d'initiatives pour aider le Cap-Breton, et, en particulier, l'est de la Nouvelle-Écosse.

Il n'est pas sans savoir que le gouvernement et le Parlement ont connu de bons résultats dans certaines des régions que nous avons aidées depuis 1984. Les données sur l'emploi le confirment.

D'accord, quelques-uns de ces trajets vont être supprimés et nous le déplorons sincèrement. Si mon collègue veut bien examiner les coûts et les subventions par habitant dans chacun de ces cas, force lui sera de conclure que les contribuables et le Parlement canadiens, qui ont d'autres responsabilités envers la Nouvelle-Écosse—et nous devrions en assumer davantage—peuvent dépenser les fonds publics autrement que nous l'avons fait jusqu'ici, afin de renforcer l'économie du Cap-Breton et de l'est de la Nouvelle-Écosse.

Mme Coline Campbell (South West Nova): J'aimerais poser une question au premier ministre. Pourquoi, avant les dernières élections, n'a-t-il pas dit aux électeurs canadiens ce qu'il vient de nous dire concernant les coupes dans les crédits de VIA Rail?

Aujourd'hui, il nous a annoncé son intention d'éliminer le train qui relie Halifax à Yarmouth à compter du 15 janvier 1990. Or, au cours du premier trimestre de cette année, le nombre des voyageurs à bord de ce train qu'empruntent, tout comme moi, le député d'Annapolis Valley et des milliers de nos électeurs, a augmenté de 12 p. 100 par rapport à la période correspondante l'an dernier.

Le vice-premier ministre a mis les Canadiens en général et ceux notamment qui habitent la vallée et le sud de la Nouvelle-Écosse au défi de voyager en train. Ils l'ont fait. Au cours du premier trimestre de cette année, le nombre des voyageurs a augmenté de 12 p. 100 par rapport à la période correspondante l'an dernier. Dans ces conditions, pourquoi éliminer ce train? Les gens l'ont utilisé mais on l'a quand même supprimé. Pourquoi?

M. Mulroney: Pour l'édification de la Chambre, monsieur le Président, je tiens à faire savoir à ma collègue qui a elle aussi des racines dans l'est de la Nouvelle-Écosse que je conteste les chiffres qu'elle vient d'utiliser et que je serais heureux d'en discuter avec elle.

En toute honnêteté, cependant, je dois dire que le 24 février 1986, le gouvernement du Canada, par la voix du ministre des Transports de l'époque, a déclaré ce qui suit: «En même temps, le gouvernement est déterminé à réduire considérablement les subventions versées à VIA Rail. Il entend en effet les réduire à 400 millions de dollars d'ici 1989.» Ensuite il a précisé: «Le service dans le corridor et les services régionaux pourraient être supprimés s'ils ne parviennent pas à atteindre les objectifs de rendement financier pendant deux années consécutives après le 31 décembre 1986. Les services transcontinentaux ne circuleront plus que trois fois par semaine s'ils ne parviennent pas à assumer 60 p. 100 des coûts précis pendant deux années consécutives après le 31 décembre.»

Le gouvernement a indubitablement prévenu longtemps d'avance la députée et ses collègues de ses intentions et de ses obligations. Les chiffres que ma collègue a utilisés pour justifier ses propos sont, à mon avis, tout à fait inexacts. Les chiffres que le ministre a présentés aujourd'hui justifient les décisions annoncées.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a détruit la région de Campbellton et le Nouveau-Brunswick tout entier en mettant en oeuvre une politique de transport ferroviaire dévastatrice et il supprime maintenant toutes les liaisons locales dans cette province.

[*Français*]

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi le premier ministre ne demande-t-il pas au ministre des Transports de déclarer un moratoire sur toutes les coupures au service de VIA Rail en attendant le rapport de sa commission royale d'enquête? Ou bien, est-ce que cette commission est seulement un moyen de jeter de la poudre aux yeux aux Canadiens?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'aurais cru ce matin que le parti libéral aurait compris ce que nous avions décidé de faire avec la commission royale d'enquête. VIA Rail est un problème qui coûte 900 millions de dollars à une corporation, alors qu'elle va «chercher» 250 millions de dollars. Ce sont des chiffres que les Canadiens comprennent; ce sont les chiffres que les Canadiens veulent que l'on corrige.

Monsieur le Président, VIA Rail a été et demeure d'abord et avant tout une décision concernant une corporation qui est inefficace, qui ne fonctionne pas et qui coûte trop cher.

Monsieur le Président, cela étant dit, nous devons absolument, pour les années à venir, au-delà de l'An 2000, pouvoir être en mesure d'intégrer le réseau de transport au Canada, savoir comment nous allons investir dans les transports ferroviaires, dans les transports routiers, dans les transports aériens et dans les transports maritimes. Et si je prends l'exemple que le parti libéral nous a donné pendant 20 ans, dans 50 ans on dépensera encore à la pièce, aux transports.

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les employés qui travaillent à VIA Rail ne sont pas des numéros, ni des signes de dollars, ni des années-personnes figurant sur un bilan. L'effet d'entraînement qu'auront les diminutions de l'effectif à VIA Rail frappera chaque foyer des circonscriptions de Moncton et de Beauséjour. Il est absolument insensé de prétendre que le CN et le CP ne faisaient pas des profits faramineux lorsque VIA utilisait leurs voies et que ces profits seront désormais perdus.

Ma question est la suivante: la prochaine étape consiste-t-elle à éliminer complètement le CN dans les provinces atlantiques?

M. Bouchard (Roberval): Absolument pas, monsieur le Président. La décision qui a été prise aujourd'hui au sujet de VIA Rail ne concerne pas du tout le CN et le CP.

Je voudrais rectifier quelque chose que les députés de l'opposition ne cessent de répéter aujourd'hui. En 1983, la somme que VIA devait payer au CN et au CP représentait 65 p. 100 du budget. Or, grâce à la bonne politique du vice-premier ministre, elle équivaut maintenant à 15 p. 100.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La Colombie-Britannique est gravement touchée par les compressions imposées à VIA Rail. Le service supercontinental a été réduit à trois fois par semaine. On a abandonné le Canadien. Dans l'île de Vancouver, la liaison Esquimalt—Nanaïmo a été entièrement supprimée. Ces mesures témoignent du mépris total du gouvernement pour les régions du Canada. Le service voyageurs dans l'île de Vancouver était une condition à l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération.

Par cette initiative, le gouvernement signifie-t-il la population de l'île de Vancouver qu'elle n'est plus la bienvenue au sein de la Confédération?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, en tant que député du Québec qui s'est rendu en Colombie-Britannique trois fois cet été, je peux affirmer que vous êtes les bienvenues au sein de la Confédération.

Je voudrais également préciser qu'en Colombie-Britannique, nous maintenons les services que nous pouvons nous permettre en fonction de nos moyens.

Mon collègue comprend, j'en suis sûr, qu'entre Jasper et Prince Rupert, le gouvernement fédéral et les contribuables canadiens paient 483$ pour chaque voyageur qui utilise le train, et nous allons continuer à assumer cette perte. Selon moi, nous traitons la Colombie-Britannique comme toute autre province du pays.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, concerne la confiance que les Canadiens peuvent avoir dans le gouvernement.

En 1985, le gouvernement avait invité les habitants de l'Atlantique à utiliser les services de VIA Rail, sous peine de les perdre. Or, à l'heure actuelle, ils sont des milliers de plus, dans la région de l'Atlantique, à utiliser le réseau ferroviaire.

Plus tôt aujourd'hui, un autre député a demandé si oui ou non le centre d'entretien d'Halifax allait être fermé. Le premier ministre a déclaré qu'il n'en était pas question. Or, le document qu'on a fait circuler aujourd'hui montre que le centre d'entretien d'Halifax sera fermé, en définitive.

Quand allez-vous dire la vérité aux Canadiens?

• (1500)

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que le centre d'entretien d'Halifax restera ouvert et il a raison. Je crois toutefois qu'il reste encore du travail à faire à ce centre.

Je réponds à la Chambre des communes en tant que ministre des Transports. Je répète à la Chambre des communes que le centre d'entretien d'Halifax restera ouvert, et j'engagerai toutes les discussions nécessaires avec le président de VIA Rail.

Des voix: Bravo!

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Au lieu des 14 trains partant chaque semaine de Winnipeg en direction de l'ouest, il n'y en aura plus que trois. Le Rocky Mountaineer, qui, de l'aveu du ministre lui-même, est un des trains les plus populaires dans tout le Canada, ne fera plus qu'un trajet par semaine pendant cinq mois de l'année. Comme l'industrie du tourisme est celle dont l'expansion est la plus rapide dans l'Ouest, ces compressions portent un dur coup à cette région. Comment le gouvernement peut-il prétendre vouloir la diversification et la prospérité des économies régionales quand il démantèle le système de transport national?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai entendu à plusieurs reprises ce commentaire sur la question du tourisme.

D'abord, je pense qu'on présume sans aucune raison, de façon prématurée, que le touriste va arrêter complètement de voyager parce qu'on a fermé un certain nombre de lignes. Il y a d'autres moyens de transport qui sont accessibles aux touristes.

Deuxièmement, j'ai dit tantôt que le gouvernement va privilégier toute initiative qui va permettre aux Canadiens et aux touristes en général d'utiliser les différents moyens de transport, et je répète la même affirmation cet après-midi.

[*Traduction*]

M. Bob Wood (Nipissing): Dans le nord de l'Ontario, monsieur le Président, les mesures que le gouvernement actuel a prises ces deux derniers jours ont contraint Air Canada à abandonner la liaison avec North Bay, Sudbury, Timmins, et certaines localités du nord du Québec. Maintenant, il sabre dans le service de VIA Rail en éliminant «le Canadian» et en mettant fin à la liaison entre Toronto et Kapuskasing.

Je pose ma question au ministre des Transports. Pourquoi le ministre des Transports s'efforce-t-il de rendre la vie impossible aux citoyens et aux hommes d'affaires du nord de l'Ontario, alors que ceux-ci s'efforcent de concurrencer sur un pied d'égalité les hommes d'affaires des grands centres urbains du sud de l'Ontario?

M. Bouchard (Roberval): À mon avis, monsieur le Président, nous avons envisagé la situation dans le nord de l'Ontario, dans le nord du Québec, et dans n'importe quelle autre région du Canada selon une perspective nationale et en tenant compte de notre capacité de payer pour les services que nous obtenons. Nous avons pris cette décision dans cette perspective. Voilà pourquoi nous avons maintenu les services dans de nombreuses régions de notre pays. Encore une fois, je le répète nous allons continuer de payer pour les services dans la mesure de nos moyens, mais nous n'avons plus les moyens de consacrer 641 millions de dollars à un mode de transport qui ne dessert que 3 p. 100 des Canadiens.

M. le Président: Je tiens à faire savoir à la Chambre que j'ai l'intention d'autoriser à tour de rôle le député de Nickel Belt, puis celui de London-Est, à ne poser qu'une seule question.

[*Français*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les coupures annoncées ce matin par le ministre des Transports visent directement l'économie du pays en général et celle de la région de Montréal en particulier, où se trouvent la moitié des emplois de VIA Rail.

Le ministre est-il en mesure de dire exactement combien d'emplois seront affectés à Montréal, tant chez VIA Rail que dans les industries locales, je veux dire chez les fournisseurs de VIA Rail qui sont plus d'une centaine à en dépendre?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai donné cette réponse tantôt à mon autre collègue, en disant: «Les chiffres officiels, et vous pouvez vous en servir, ils sont sûrs, nous disent que c'est 912 emplois qui seront perdus.»

Mais le député me dit qu'on met en cause l'économie de Montréal. Monsieur le Président, les députés de cette Chambre sont heureux d'apprendre que dans les cinq prochaines années, en fonction d'un déficit que nous savons avoir hérité du gouvernement précédent, ces mesures vont permettre d'économiser un milliard de dollars directement sur les opérations gouvernementales.

Monsieur le Président, c'est ce que j'appelle de l'administration gouvernementale éclairée.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comment le gouvernement peut-il réduire de plus de 60 p. 100 les services voyageurs de VIA dans le sud-ouest de l'Ontario où, pourtant, un voyageur sur cinq a recours à ces services, où les étudiants de cycle supérieur, les travailleurs et les travailleuses et les gens d'affaires ont besoin de ces services, où les routes sont congestionnées et souvent très dangereuses? Comment le ministre peut-il justifier cette décision, qui est irresponsable, impitoyable et cruelle ?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je suis très fier de dire que nous maintiendrons la presque totalité des services dans le sud-ouest de l'Ontario. J'estime que c'est ce que les Canadiens veulent. Cependant, peu importe qu'il s'agisse du sud-ouest de l'Ontario, du Québec, des Maritimes ou de toute autre région du pays, il reste que nous devons prendre nos décisions dans l'intérêt national, et c'est ce que nous continuerons de faire. Quand je pense au nombre de trains qui seront maintenus entre Toronto et Windsor, Toronto et Sarnia et Toronto et Niagara Falls, je le répète, je suis fier de cette décision.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ANNONCES FAITES PAR LES MINISTRES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, habituellement, les ministres qui veulent annoncer des initiatives ou des politiques importantes le font devant la Chambre des communes et non ailleurs. Ce matin, le ministre des Transports a fait son annonce à l'Amphithéâtre national de la presse au lieu de la faire à la Chambre des communes.

En regardant ce qui s'est passé à la période des questions aujourd'hui, on voit tout de suite pourquoi le ministre aurait dû faire sa déclaration ici. On constate en effet que les renseignements les points de vue et les faits présentés par le président de VIA Rail à la même conférence de presse diffèrent de ceux présentés par le premier ministre et le ministre des Transports aujourd'hui.

Je vous demande d'examiner la situation afin de déterminer si cette annonce faite à l'extérieur de la Chambre constitue une atteinte aux privilèges du Parlement.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends l'argument du député et je lui enverrai dans les plus brefs délais une lettre lui rappelant que le gouvernement a eu assurément et davantage recours aux déclarations ministérielles que tout autre gouvernement depuis les 10 ou 12 dernières années et je lui prouverai que nous faisons ce genre de déclaration précisément à la Chambre. C'est mercredi, aujourd'hui, et le député sait que cette déclaration a été faite avec grande célérité. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Non, la décision a été annoncée aussitôt qu'elle a été prise. Le ministre s'est mis à la disposition des députés lors de la période des questions, à laquelle il a d'ailleurs assisté du début jusqu'à la fin. L'opposition a eu tout le temps voulu pour l'interroger et nous maintenons que, par rapport à tout gouvernement qui nous a précédés, nous battons les records en ce qui concerne les déclarations ministérielles faites à la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je crois que ce que le député de Thunder Bay—Atikokan a voulu démontrer, c'est que nous nous attendions à cette annonce depuis une semaine. Nous étions au courant d'une fuite concernant un document dont le gouvernement a quotidiennement nié l'existence pendant toute

une semaine. On annonçait cette déclaration pour mercredi.

Il est malheureux que cette déclaration n'ait pas été faite à la Chambre des communes. D'après les réponses contradictoires que j'ai reçues du premier ministre et du ministre des Transports, nous savons maintenant que rien ne prouve que le document divulgué à 11 heures est exact puisque le premier ministre dit que le centre d'entretien de Halifax restera ouvert et voilà maintenant que. . .

M. Siddon: Le ministre a dit la même chose.

M. Murphy: En effet, plus tard le ministre des Transports est bel et bien intervenu pour le confirmer. Or, le document dont on a divulgué la teneur ce matin dit que le centre d'entretien de Halifax sera fermé. On n'y dit pas qu'il sera ouvert partiellement, qu'il restera ouvert pour une ou deux personnes. Le gouvernement aurait dû s'expliquer à la Chambre en lui remettant les documents concernés et s'en tenir à ce qu'il a communiqué à la population.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre des Transports ont déclaré très clairement aujourd'hui que le centre d'entretien de Halifax resterait ouvert. Pendant la conférence de presse qui a suivi l'annonce de 11 h 30, le président du CN et de VIA, M. Lawless, a répondu à un journaliste que 190 emplois seraient éliminés à Halifax en raison de la fermeture du centre d'entretien.

Je pense que le gouvernement devrait faire preuve de plus de cohérence et dire la vérité aux Canadiens, aux voyageurs et aux employés de VIA Rail. Ce centre sera-t-il fermé, oui ou non? Les travailleurs visés perdront-ils, oui ou non, leur emploi? Qui dit vrai dans cette affaire?

• (1510)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la réponse que le ministre de la Justice a donnée au recours au Règlement du député de Thunder Bay—Atikokan. . .

M. Lewis: Ce n'était pas un recours au Règlement.

M. Milliken: C'était un recours au Règlement parfaitement fondé. La réponse fournie n'était absolument pas satisfaisante. Le ministre de la Justice prétend que le gouvernement actuel a fait plus de déclarations ministérielles que tout autre gouvernement avant lui. Les déclarations ministérielles en question n'avaient rien à voir avec les grandes questions de la politique gouvernementale, mais visaient plutôt à annoncer la Semaine nationale de la famille ou la Semaine internationale de la justice, ou je ne sais quoi encore. Il s'agissait de truismes sur des questions mineures par rapport à des annonces comme celle-ci qui touchent au gagne-pain de milliers de Canadiens.

M. le Président: Le rappel au Règlement concerne l'opportunité pour le ministre, dans les circonstances, d'annoncer la décision du gouvernement à une conférence de presse plutôt qu'à la Chambre. C'est tout.

Le député de Kingston et les Îles pourrait conclure sur ce point.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'y arrivais. J'essayais de répondre aux commentaires de mes vis-à-vis. Il a longtemps été de tradition que les ministres annoncent les principales mesures du gouvernement ici même à la Chambre. L'ancien gouvernement libéral s'est conformé religieusement à cet usage jusqu'en 1984.

Or, le gouvernement vient d'annoncer une politique importante à une conférence de presse pendant que la Chambre siégeait. La Chambre siège cette semaine et le ministre aurait facilement pu attendre cet après-midi la période réservée aux déclarations de ministres dans quelques minutes. Il aurait pu faire sa déclaration hier après-midi. On nous dit qu'il a dû la faire à la conférence de presse convoquée en toute vitesse ce matin. En évitant de faire sa déclaration ici même, le ministre manque de respect envers la Chambre.

Le Parlement siège pour connaître et juger les mesures du gouvernement. En tant que députés, nous avons le devoir de nous prononcer sur les mesures annoncées. Celles-ci ne devraient pas être annoncées à des conférences de presse. On ne s'attend pas à ce que nous fassions connaître nos réactions en convoquant une conférence de presse et, pourtant, c'est exactement ce que laisse supposer cet abus des précédents et des traditions de la Chambre.

Je pourrais citer les propos de beaucoup d'anciens membres du Parti conservateur à ce sujet. M. Diefenbaker avait l'habitude de fustiger le gouvernement libéral lorsque celui-ci faisait des annonces de peu d'importance à l'extérieur de la Chambre, mais les plus importantes ont

toutes été faites ici. Il s'agit en l'occurence d'une annonce très importante qui aurait dû être faite ici.

M. le Président: Le Président, bien sûr, n'est pas censé se souvenir d'événements survenus dans cette enceinte. Mais je m'en souviens, et on a coutume, depuis longtemps, de se plaindre de temps à autre auprès du Président pour savoir s'il est opportun que le gouvernement fasse une déclaration à la Chambre, ce qui permet, en vertu du Règlement, aux deux critiques de l'opposition de disposer d'un temps égal pour répondre à la déclaration.

Les députés des deux côtés ont soutenu à différentes occasions que c'est la meilleure manière de procéder. Je dois informer les députés et le public qui écoute en ce moment que ce n'est pas un usage prévu dans un article du Règlement. Bien sûr, comme le dit toujours la présidence, si la Chambre souhaite modifier le Règlement, la présidence se conformera. Il n'y a pas d'article à cet effet, que je sache, et le député de Thunder Bay—Atikokan formule une plainte en soulevant ce point.

Le gouvernement a donné une réponse qui peut satisfaire ou non les députés, mais ce n'est pas une question de privilège ni un outrage à la Chambre. Je suggère aux députés de discuter ensemble des moyens à prendre pour que les déclarations à la Chambre soient faites aussi souvent que possible selon l'usage établi.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

VIA RAIL

DÉPÔT DE RÉSUMÉS DU PLAN D'ENTREPRISE ET DE BUDGETS

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les résumés du plan d'entreprise de la société VIA Rail Canada Inc., de 1989 à 1993, ainsi que des budgets d'immobilisations et de fonctionnement, de 1989.

Dépôt de documents

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106.8 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions portant les numéros 342–0879 à 342–0881.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

* * *

PROJET DE LOI C–20

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du projet de loi C–20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Jim Fulton (Skeena): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions jugées correctes quant à la forme. Les pétitionnaires, des habitants de la Colombie-Britannique, s'inquiètent des coupes que le gouverne-

ment entend opérer dans les services de Via Rail. J'imagine que le gouvernement voudrait qu'on lui signale, le jour même où il réduit de 51 p. 100 les activités de VIA Rail, que des milliers de Canadiens, et peut-être même des centaines de milliers de Canadiens, s'opposaient déjà à ses projets et s'opposent probablement aux décisions qu'il a annoncées aujourd'hui.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée et signée par 175 habitants de la Colombie-Britannique. Les signataires avaient peur que le gouvernement réduise de plus d'un tiers les services de VIA Rail et sont probablement encore plus inquiets depuis que le gouvernement a annoncé qu'il allait les diminuer de 51 p. 100.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir en service le réseau de VIA Rail, de moderniser le matériel et d'accorder à VIA l'aide financière nécessaire pour lui permettre de remplir son mandat, qui est d'assurer des services-voyageurs à tous les Canadiens.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires affirment que les services de VIA Rail sont essentiels pour de nombreux Canadiens et font partie de l'histoire de notre pays depuis plus d'un siècle. Ils demandent au Parlement de maintenir en service le réseau de VIA Rail, de moderniser le matériel et d'accorder à VIA l'aide financière nécessaire pour lui permettre de remplir son mandat, qui est d'assurer des services-voyageurs.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Je veux également présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plus de 150 personnes de la partie sud-ouest de la Colombie-Britannique. La plupart de ces gens habitent la municipalité de Burnaby et la ville de New Westminster qui sont dans ma circonscription. Ils s'inquiètent énormément des réductions proposées dans les services de VIA Rail et demandent au gouvernement de maintenir le réseau actuel, d'améliorer l'équipement et de garantir le soutien qu'il faut à VIA pour réaliser son mandat, qui est d'offrir un service-voyageurs d'un bout à l'autre du pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par des électeurs de ma circonscription qui s'opposent fermement à l'imposition de la taxe sur les leçons de musique.

LE VIETNAM

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des membres de la collectivité vietnamienne qui habitent dans ma circonscription et un peu partout dans la région. Ils demandent au gouvernement d'exercer des pressions auprès du gouvernement vietnamien pour qu'il se charge convenablement de la population de cette région.

[*Français*]

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter en cette Chambre une pétition signée par des résidants de ma circonscription. Ces signataires demandent que l'Orchestre du Centre national des Arts soit maintenu, et la prière se lit comme il suit:

A ces causes, s'assurent d'abord et avant tout que le Centre national des Arts conserve le nombre courant de musiciens et le niveau d'excellence actuel de son orchestre, s'assurent aussi que des références culturelles bien établies servent de critère principal pour nommer tout autre nouveau membre du conseil d'administration du CNA.

• (1520)

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription au sujet du projet de taxe de vente. Ces personnes sont très bouleversées par la proposition du gouvernement d'imposer une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Elles soutiennent que cette taxe sera cachée et injuste, et disent que les libéraux s'y opposent vivement, au nom des Canadiens, car elle constitue une razzia fiscale sans précédent et se traduira non seulement par un niveau d'imposition plus élevé, mais également par une augmentation des taux d'inflation, d'intérêt et de chômage. Pour ces raisons, les pétitionnaires demandent que la Chambre rejette ce projet de taxe.

VIA RAIL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre de Canadiens d'Ottawa, de Montréal, de Yorkton, en Saskatchewan, ainsi que de ma circonscription de Surrey et de Coquitlam, en Colombie-Britannique. Les signataires demandent au gouvernement de maintenir les lignes de VIA Rail, qui constituent des services essentiels reliant le Canada.

L'UNIFORME DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter un grand nombre de pétitions. En fait, j'en ai des centaines, portant 68 582 noms d'habitants de Calgary, en particulier, et de tout le Canada, qui

veulent qu'on maintienne sans modification l'uniforme de la Gendarmerie royale.

Les signataires disent que la GRC a une longue et honorable tradition, connue et admirée dans le monde entier. Leur demande n'est pas du tout inspirée par un sentiment de discrimination, monsieur le Président. Ils prient humblement le Parlement de préserver le patrimoine et la tradition de la GRC en maintenant son uniforme, avec tous ses éléments distinctifs qui ont tant de valeur historique pour notre pays.

Toutes ces pétitions sont certifiées.

L'EXTRADITION

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une série de pétitions à présenter comprenant 5 895 signatures d'habitants de la circonscription de Calgary—Sud-Ouest. Ces pétitionnaires prient le gouvernement de revoir ses lois en matière d'extradition. Je suis heureuse de me joindre à eux pour demander humblement au Parlement de modifier ces dispositions législatives de façon que le ministre de la Justice du Canada puisse ordonner l'extradition de criminels présumés ou condamnés, à tout moment après leur arrestation au Canada et même s'ils ont été incarcérés, pour des crimes commis dans un autre pays.

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom d'habitants de la région de Vancouver et de ma circonscription, Vancouver-Est, qui seront estomaqués de la nouvelle d'aujourd'hui sur VIA Rail, et qui pressent le Parlement de maintenir le réseau de VIA, voire de l'améliorer, plutôt que de l'amputer.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre un certain nombre de pétitions de la part d'habitants du sud-ouest de l'Ontario et en particulier de ma propre circonscription. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et d'y trouver remède.

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends la parole conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement pour faire part des inquiétudes de nombreux Canadiens à propos de la crise que traversent actuellement les négociations entre le Centre national des Arts et l'Orchestre du Centre national des Arts, une crise en partie attribuable au fait que le budget de cet organisme n'a absolument pas augmenté depuis cinq ans. En ce 20e anniversaire de l'organisme, les pétitionnaires demandent qu'on fasse preuve de bonne foi en retournant immédiatement à la table des négociations, et j'espère que le gouvernement répondra à cet appel aujourd'hui tout en souhaitant un bon 20e anniversaire au Centre national des Arts.

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cet après-midi une pétition signée par le nombre requis de personnes de Belleville en Ontario. Nous avons obtenu ces signatures pendant que nous voyagions à bord d'un train de VIA Rail. Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de revenir sur sa décision de fermer VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par un grand nombre d'électeurs de la circonscription de Cardigan, à l'Île-du-Prince-Édouard, que je représente. Mes électeurs prient instamment le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services. C'est une taxe occulte. Mes électeurs estiment que cette mesure est injuste pour les habitants de l'Île-du-Prince Édouard et qu'elle aura des conséquences désastreuses sur l'économie de cette province.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais déposer une pétition dont les signataires, des gens de ma circonscription de Sudbury, protestent contre la taxe sur les produits et services et réclament au gouvernement de leur prêter une oreille attentive. Ils tiennent absolument à ce que ce dernier ramène son projet de taxe sur la planche à dessin pour ensuite proposer une taxe qui sera juste et équitable cette fois.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition de 16 pages. . .

[*Traduction*]

. . .signée par des citoyens canadiens de diverses municipalités, qui protestent contre le projet d'établissement d'une taxe sur les produits et services. Cette taxe nuira aux petites entreprises car elle est complexe. Elle nuira également à l'économie en réduisant le pouvoir d'achat des Canadiens dans une proportion égale au pourcentage proposé par le gouvernement.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition signée par 83 électeurs de la circonscription de Hamil-

ton-Ouest qui prient humblement le Parlement de rejeter la proposition de taxe sur les produits et services.

LES EXPORTATIONS MILITAIRES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai aussi le devoir, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition signée par 25 membres d'églises, dont la Westhill United Church, de la circonscription de Hamilton-Ouest. La pétition demande au gouvernement de rendre publics tous les renseignements sur les exportations militaires canadiennes, ce qui comprend les produits, les producteurs et les vendeurs, les acheteurs et les transporteurs, ainsi que les destinations immédiates et définitives, en les publiant sous forme de registres disponibles sur demande.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter cinq pétitions portant, en tout, la signature de 150 Canadiens qui s'opposent énergiquement à la taxe sur les produits et services. Ces Canadiens estiment que cette taxe est une razzia fiscale sans précédent qui ne fera pas que frapper durement les Canadiens, mais qui fera également augmenter les taxes, les taux d'intérêt et le chômage.

Ces pétitions ont été certifiées conformes par le greffier et les pétitionnaires concernés prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition portant la signature de quelque 639 pétionnaires de Peterborough qui demandent au gouvernement de revenir sur les décisions qu'il a annoncées ce matin concernant VIA Rail.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter, conformément à l'article 36, une pétition signée de 5 400 électeurs de ma circonscription de Northumberland. Ils protestent contre les compressions prévues par le gouvernement à VIA Rail et, compte tenu de ce qui a été annoncé aujourd'hui, suggèrent que le gouvernement impose un moratoire à toutes ces compressions. Les pétitionnaires redoutent que le gouvernement, qui semble être voué à l'oubli à très brève échéance, ne les laisse geler à mort le 19 janvier 1990 sur les quais de gare de Trenton, Cobourg et Port Hope, dans ma circonscription.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je désire déposer 93 pétitions dûment signées et certifiées, totalisant 2 808 signatures de gens de la circonscription de Hull—Aylmer et de la région de l'Outaouais, qui s'opposent à l'imposition d'une taxe de vente sur les produits et services et qui demandent au gouvernement de retirer cette taxe.

• (1530)

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 36 pour présenter une pétition signée de nombreux habitants de Toronto qui demandent au Parlement d'unir sa voix à celle des Innus du Labrador pour exiger que le gouvernement canadien mette fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude du NORAD et de l'OTAN au Canada, de s'opposer à l'accueil des activités de l'OTAN au Canada, y compris le centre de chasse tactique et de formation de reference prévu pour Goose Bay, et d'utiliser l'argent consacré par le Canada à l'OTAN et au NORAD de façon à permettre aux populations autochtones du Canada de reprendre la maîtrise de leur territoire et de leurs moyens de subsistance, ce qui assurera la promotion d'un développement viable pour tous les Canadiens.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par 74 habitants de la collectivité d'Atikokan, dans le nord-ouest de l'Ontario, qui a perdu son service ferroviaire voyageurs il y a quelque 10 ans. Les pétitionnaires craignent maintenant que leurs voisins de Thunder Bay, Dryden, Ignace, Nipigon, Red Rock, Terrace Bay, Schreiber et toutes les autres collectivités sur le parcours du «Canadien» perdent aussi la possibilité de choisir leur mode de transport.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à conserver VIA Rail, le réseau canadien actuel, à améliorer le matériel de la société et à lui accorder un budget suffisant pour qu'elle puisse continuer à s'acquitter de sa mission nationale dans le transport des passagers.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en délibération l'avis de motion portant production de documents nº P-15, inscrit au nom du député de Burnaby—Kingsway?

Motion no P-15

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents et propositions examinés et acceptés à la conférence de Paris sur la dimension humaine de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue du 30 mai au 23 juin 1989.

M. Cooper: La motion proposée par le député est d'inacceptable pour les raisons suivantes: d'abord, la CSCE est un mécanisme intergouvernemental qui fonctionne toujours par consensus; ensuite, faute d'un consensus officiel de la part des 35 pays participant à la CSCE, le gouvernement canadien n'est pas en mesure de publier la proposition officielle soumise à des conférences comme celle de Paris sur la dimension humaine.

Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Robinson: Renvoyez-la à une date ultérieure.

M. le Président: Renvoyée à une date ultérieure.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande la permission, par votre intermédiaire, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de débattre une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit les réductions draconiennes du service-voyageurs par VIA Rail que le ministre des Transports a annoncées aujourd'hui et qui vont frapper durement les Canadiens, surtout ceux qui peuvent le moins trouver d'autres modes de transport à prix abordables.

M. le Président: Tout d'abord, afin qu'on sache exactement ce que nous faisons actuellement, les députés ont le droit, conformément au Règlement qui nous régit, de prendre la parole et de demander un débat d'urgence. Les députés connaissent bien les dispositions du Règlement sur la recevabilité d'une telle demande.

L'affaire soulevée par le très honorable chef de l'opposition est très sérieuse, et il en a été question à la Chambre dernièrement et encore aujourd'hui. Il se peut que la Chambre soit saisie de la question à l'avenir.

J'ai étudié très attentivement la demande que j'ai reçue plus tôt ce matin. Je répète que c'est une affaire très importante qui fait l'objet de discussions dans le pays et de débats à la Chambre. À mon sens, pour le moment du moins, elle ne satisfait pas aux exigences du Règlement. Cependant, je répète que c'est une affaire d'importance nationale.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster:

«Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, les temps sont durs pour les exploitations agricoles et le Canada rural.

Toute la période des questions cet après-midi a été consacrée aux réductions de service de VIA Rail qui porteront un autre coup terrible au Canada rural. On dirait que le gouvernement s'acharne sur le Canada rural. Naturellement, la question dont nous sommes saisis, le projet de loi précis que nous étudions, est un autre coup, en particulier pour les agriculteurs canadiens. Ils bénéficient du système d'avances sur espèces depuis plus de 30 ans. Ils l'ont trouvé utile, en particulier lorsqu'ils pouvaient obtenir des avances en espèces sans

payer d'intérêt. Si ce projet de loi est adopté, ils ne pourront plus obtenir d'avances en espèces sans intérêt. Ils devront payer des intérêts.

Hier, alors que j'analysais le projet de loi, j'ai cité une déclaration faite ces jours derniers par la Fédération canadienne de l'agriculture, qui s'oppose à ce projet de loi et réclame le maintien du régime des avances en espèces exemptes d'intérêts. Je veux en terminer la lecture aux fins du compte rendu:

> La Loi sur le paiement anticipé des récoltes permet d'effectuer des ventes en dehors de la saison qui fait suite à la récolte, ce qui réduit l'importance des ventes d'exportation à l'automne et des importations pour cause de pénurie dans les mois qui suivent. Elle réduit également la tendance à la baisse des prix qui s'exerce sur le marché national pendant la saison juste après la récolte.

Cette organisation agricole est bien connue et on devrait tenir compte de ses observations.

Un autre groupement agricole important, le Syndicat national des cultivateurs, s'oppose également à ce projet de loi. L'autre jour, le porte-parole du Syndicat national des cultivateurs déclarait, et je cite:

> Pendant trente ans, le Programme de paiements anticipés pour le grain des Prairies a atténué les pressions financières prolongées que subissaient les céréaliculteurs qui éprouvaient des difficultés à livrer leur grain.
>
> Évidemment, le Programme était d'autant plus intéressant que ces avances étaient sans intérêts. Il permettait aux céréaliculteurs d'épargner sur les intérêts puisqu'ils remboursaient leurs créanciers plus tôt que prévu.

Voilà une autre association agricole importante qui s'oppose à cette initiative du gouvernement.

Les simples agriculteurs ont décidé de participer activement au débat. En fait, hier encore, mon collègue le député de Lambton—Middlesex recevait un appel interurbain d'un agriculteur de Weyburn, en Saskatchewan, qui s'inquiétait vivement de la décision de mettre fin aux paiements anticipés exempts d'intérêt. Il faut vraiment que les agriculteurs soient inquiets pour qu'ils acceptent ainsi de faire un appel interurbain pour se plaindre à leur député dans la Capitale nationale.

Évidemment, d'autres hommes politiques dans d'autres provinces s'inquiètent également de cette décision du gouvernement. En fait, l'honorable M. Findlay, ministre de l'Agriculture de ma province du Manitoba, a publié un communiqué l'autre jour pour exprimer son inquiétude à propos de ce projet de loi. J'aimerais le citer en partie. Évidemment, nous devons rappeler aux Canadiens que le ministre de l'Agriculture du Manitoba est lui-même progressiste conservateur et, partant, appartient à la même formation politique que nos honorables vis-à-vis. À propos de ce projet de loi, il a déclaré:

> Étant donné que les agriculteurs éprouvent un pressant besoin d'avances en espèces au cours du premier semestre de l'année-récolte, je prie instamment M. Mazankowski d'envisager sérieusement que ces avances de fonds soient exemptés d'intérêts jusqu'au 31 janvier de chaque année.

Ce sont là certains des arguments essentiels contre ce projet de loi que le gouvernement a eu la mauvaise idée de présenter et qu'il devrait retirer, quitte ensuite à entamer des consultations avec les associations agricoles de toutes les régions du Canada et à solliciter leur avis sur la façon de procéder. En l'occurrence, les agriculteurs déclarent sans ambages qu'ils tiennent à ce que le gouvernement maintiennent les avances de fonds sans intérêt.

Au cours de mon intervention d'hier, j'ai déclaré qu'un agriculteur de mes amis m'avait dit qu'il ne comprenait tout simplement pas ce que le gouvernement pouvait bien avoir en tête, ce qu'il visait. Ce cultivateur trouve que le gouvernement agit d'une façon très curieuse qui le déroute. De fait, il a demandé à quoi rimait cette initiative et si elle s'intégrait dans un contexte plus global ou dans quelque programme d'ensemble. Le vice-premier ministre a répondu en partie à cette question hier, lorsqu'il a déclaré que cette mesure va permettre aux agriculteurs canadiens de contribuer à réduire le déficit.

• (1540)

Je trouve que cette réponse est vraiment insultante. Les agriculteurs canadiens n'ont pas besoin de se faire dire ce qu'ils doivent faire. Une déclaration de ce genre est condescendante et insultante. Maintes et maintes fois, on a demandé aux agriculteurs de faire leur part. S'il est un groupe de citoyens qui font leur part, ce sont bien les agriculteurs. Il semble que le gouvernement actuel tienne absolument à faire disparaître le Canada rural. Il n'y a pas que ce projet de loi qui me préoccupe, ainsi que les Canadiens, notamment les agriculteurs. Beaucoup de choses se passent dans les campagnes en ce moment. Par exemple, il y a la fermeture des bureaux de poste. Il semble que, presque toutes les deux semaines, un bureau de poste ferme quelque part au Canada. Puis, bien sûr, il y a VIA Rail. On annonce aujourd'hui que 51 p. 100 de ce service sera supprimé. La plupart des Canadiens croient que, si VIA Rail est coupée de moitié, ce sera sa fin. Bientôt, VIA Rail n'existera plus.

Par suite de ce programme du gouvernement visant à faire disparaître le Canada rural, le budget du printemps témoignait de l'intention du gouvernement de fermer un certain nombre de bases militaires qui sont importantes

pour le Canada rural, par exemple, Portage la Prairie dans ma province, Port Hardy en Colombie Britannique, et Summerside dans l'île-du-Prince-Édouard.

La réduction des programmes de développement régional est un autre coup porté au Canada rural. Les programmes de développement régional ont déjà subi plusieurs compressions, qui ont durement touché les régions rurales du Canada. Le programme d'assurance-récolte a également été réduit, comme l'a fait remarquer à la Chambre, hier, un de mes collègues. C'est un autre coup dur porté aux agriculteurs canadiens.

Au fond, le gouvernemnt est en train de faire mourir le Canada rural. S'il se maintient au pouvoir encore longtemps, il ne restera plus rien de nos régions rurales. Ces attaques haineuses contre le Canada rural doivent prendre fin, et le plus tôt sera le mieux!

Hier, le vice-premier ministre a mentionné qu'il était urgent d'adopter ce projet de loi. Il tient à ce que nous l'adoptions à toute vitesse; il veut rétablir le programme afin que les agriculteurs puissent obtenir des avances en espèces. Ils les obtiendront effectivement si le projet de loi est adopté, mais elles ne seront plus exemptes d'intérêts. Les agriculteurs devront payer des intérêts.

Mais comment se fait-il que cette question soit urgente? Premièrement, les agriculteurs n'ont pas demandé que le programme soit précipitamment suspendu, sans aucun préavis. C'est pourtant ce qui s'est produit. À la suite des dispositions du budget déposé le printemps dernier le sort du programme est devenu incertain. Les agriculteurs n'ont pas su à quoi s'en tenir pendant les dernières semaines du printemps, ni cet été. Même encore aujourd'hui, à l'automne, ils ne savent pas ce qui les attend. Et l'hiver qui est à nos portes. Les céréales sont entreposées dans les trémies. Les agriculteurs ont des factures à payer et le gouvernement hésite toujours.

Et c'est ce même gouvenerment qui nous presse d'adopter le projet de loi, comme s'il y avait une crise. Qui en est responsable? Ce ne sont certainement pas les agriculteurs du Canada, ni les députés de ce côté-ci de la Chambre. Ce sont les gens d'en face. Ce sont eux qui doivent en assumer la responsabilité.

En guise de conclusion, je voudrais ajouter que le programme doit, à mon avis, être remanié. Il doit être modifié. De toute évidence, le gouvernement a procédé sans consulter les organisations agricoles pour découvrir la meilleure façon de protéger les intérêts des agriculteurs. S'il l'avait fait, les agriculteurs du Canada lui aurait recommandé de ne pas toucher au programme car il était en vigueur en depuis 30 ans et il avait fait ses preuves. Il y a plein d'avenues à prendre pour épargner de l'argent et combattre le déficit. Pas besoin de sacrifier un programme qui sert bien les agriculteurs et le pays tout entier.

Le but de ma requête est de faire retirer le projet de loi et d'en faire préparer un nouveau. Recommencez tout et ramenez-nous une mesure sensée qui aidera les agriculteurs et, finalement, le pays et tous les Canadiens.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son discours très intéressant que j'ai écouté l'autre jour. J'entends dire aujourd'hui aussi que les agriculteurs sont victimes une fois de plus de la politique à courte vue du gouvernement.

Mon collègue a-t-il l'impression que, fondamentalement, le gouvernement déclare qu'il n'y a rien de sacré dans notre société, que le seul critère est la rentabilité? Établir le budget en fonction du bénéfice net est le grand objectif. Les liens exceptionnels qui nous unissent dans un pays dont la géographie diffère de toute autre dans le monde pèsent pour rien dans la balance. On fait sauter l'infrastructure du bon système de transport de VIA Rail. On a privatisé Air Canada et Téléglobe. Vous proposez maintenant ce changement qui concerne les agriculteurs. Les agriculteurs à qui mon collègue a parlé partagent-ils l'avis des conservateurs et croient-ils que le bénéfice net soit la seule chose sacrée qui reste?

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie ma collègue parce que ses questions montrent qu'elle sait exactement ce que le gouvernement est en train de faire. Le fait est qu'il n'y a rien de sacré dans notre pays. Rien au Canada n'est sacré pour le gouvernement actuel. Il veut opérer une sorte de révolution sans consulter les Canadiens. Les conservateurs n'ont pas dit pendant la campagne électorale qu'ils allaient fermer VIA Rail à moitié, et nous savons tous que si cela se produit, le reste du service s'effondrera rapidement. Non seulement les conservateurs ne s'intéressent qu'au bénéfice net, mais ils semblent s'acharner à copier le grand modèle américain.

Je vous le dis, monsieur le Président, le modèle américain ne convient pas au Canada. S'il convient aux Américains, qu'ils le gardent, mais il ne donnera rien ici. Cela ne donnera rien d'abolir les subventions dans notre pays. Cela ne donnera rien de détruire VIA Rail. On pourrait continuer l'énumérations encore longtemps. Le gouvernement est sur la mauvaise voie et, avant longtemps, il s'en rendra compte. J'espère qu'il ne sera pas déjà trop tard, parce que si cela se poursuit pendant un certain temps encore, il ne restera plus rien de notre pays.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour son excellent discours. Je regrette qu'il n'y ait pas eu plus de députés conservateurs de l'Ouest pour l'entendre.

J'ai ici une coupure de presse selon laquelle les Keystone Producers du Manitoba ont écrit au premier ministre le 15 septembre, pour demander que le gouvernement maintienne ce programme, afin que que les agriculteurs puissent obtenir des paiements anticipés sans intérêt à l'égard des céréales ensilées. J'ai également une lettre de l'Association des producteurs de maïs du Manitoba, qui demande la même chose. L'association dit que le programme a toujours constitué un excellent moyen d'assurer la commercialisation ordonnée du maïs dans la province, en prévenant une surabondance sur les marchés en automne et des pénuries au printemps. Ce n'est que récemment que les agriculteurs du Manitoba ont adopté le maïs comme culture commerciale de remplacement au Manitoba. Je voudrais demander à mon collègue quel sera, à son avis, l'effet du retrait de ces prêts sans intérêt sur les producteurs de la province.

• (1550)

M. Harvard: Monsieur le Président, cette mesure aura des effets extrêmement négatifs. Les conservateurs d'en face n'ont pas besoin de me croire sur parole, ni de croire quiconque de ce côté-ci de la Chambre. Il leur suffit d'écouter les agriculteurs et leurs organisations.

Hier encore, quelqu'un a signalé avec force à la Chambre que 19 organisations de producteurs avaient tenu une réunion à Winnipeg et avaient décidé de s'adresser conjointement au premier ministre pour l'exhorter à mettre un terme à cette tentative et à maintenir les paiements anticipés sans intérêt. Lorsque mon ami de Lambton—Middlesex demande quel effet ce projet de loi aura, la meilleure réponse que j'aie à lui offrir est celle qui nous vient des organisations de producteurs. Ils sont aux premières lignes. Ils sont sur le terrain. Ils savent exactement ce qui se passera. Ils connaissent les répercussions et disent qu'elles seront désastreuses, horribles. Mettre fin à ce programme n'est pas dans l'intérêt de la collectivité agricole. En fait, un des ministres est actuellement assis là-bas et, à mon avis, tout ce qu'il a à faire, c'est de consulter quelques-uns de ses collègues du gouvernement du Manitoba. Le ministre de l'Agriculture de cette province a déclaré qu'il n'est pas dans l'intérêt des agriculteurs qu'on mette fin à ce programme. Si le gouvernement voulait se donner la peine d'écouter, il saurait que les répercussions de ce projet de loi seront extrêmement négatives.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais vous parler de ce projet de loi. Je présume que je suis comme bien des gens au Canada et, probablement, à la Chambre des communes. Si on scrute suffisamment les antécédents de chacun, on trouve sinon un agriculteur au moins un fils d'agriculteur. C'est mon cas.

Mon grand-père a pratiqué l'agriculture dans les Cantons de l'Est, au Québec, s'est installé en Alberta et a exploité une ferme très prospère dans le centre de cette province, près de Camrose. L'exploitation agricole a ensuite été dirigée par mon oncle et c'est maintenant mon cousin qui s'en occupe. La génération suivante a déjà acheté la ferme voisine, de sorte que la ferme Nodan de Duhamel prend de l'expansion.

À mon avis, cette situation est typique chez les Canadiens. Nous sommes presque tous issus de familles d'agriculteurs, si bien que nous continuons de nous intéresser à la viabilité de l'agriculture, non seulement parce qu'elle constitue une de nos principales bases économiques, mais également parce que nous avons des amis, des parents ou de la famille qui comptent, pour gagner leur vie, sur une agriculture viable.

Ce projet de loi me laisse un peu perplexe parce que, depuis que je suis ici, chaque fois que j'ai vu les conservateurs présenter un projet de loi ou établir un programme pour régler un problème, ils n'ont fait que l'aggraver. De toute évidence, dans les domaines que je connais le mieux, c'est-à-dire les services sociaux et les logements à prix abordable, ils font tout pour tourner un problème en véritable gâchis en augmentant les taux d'intérêt et en amputant les services. Voilà un secteur où il ne semblait pas y avoir de problème, et je pensais bien qu'ils ne s'en mêleraient pas. Ils ont montré une fois de plus que leurs interventions contribuaient à aggraver un problème plutôt qu'à le régler et ils commencent maintenant à dire

que, même s'il n'y a pas de problème, ils interviennent quand même pour en créer un.

En discutant avec mon cousin et sa femme, parce que maintenant ce sont des couples qui s'adonnent à l'agriculture, j'ai appris que c'était beaucoup plus complexe d'être un agriculteur de nos jours que ce ne l'était quand j'ai grandi et que j'allais à la ferme de mon grand-père et plus tard à celle de mon oncle. Un agriculteur, à notre époque, doit être très polyvalent.

D'abord, il doit être agronome. Il existe de nouvelles cultures, de nouveaux insecticides, de nouveaux herbicides et de nouvelles méthodes de culture qu'il faut connaître. Ce n'est plus aussi simple qu'il y a cinquante ans. À l'époque, on savait très bien quelles cultures on allait pratiquer au printemps et à l'automne. Maintenant, il faut tenir compte des nouvelles méthodes d'exploitation.

La plupart des agriculteurs les plus prospères ont étudié l'agronomie ou ont largement recours aux services d'Agriculture Canada pour tenir leurs connaissances à jour. Les agriculteurs doivent aussi être mécaniciens et opérateurs de machines. L'outillage n'est plus aussi simple.

Je me souviens du temps où j'aidais mon oncle à manoeuvrer son bon vieux tracteur John Deere. Ce n'était pas sorcier, j'aurais même pu réparer des tracteurs à cette époque. Maintenant, comme me le disait mon cousin, les tracteurs ont été remplacés par des machines de 75 000 $ ou 100 000 $ très complexes, dont certains éléments sont pilotés par ordinateur. Il faut être opérateur et mécanicien qualifié pour les faire fonctionner et en assurer l'entretien.

Pour être viables, les fermes doivent avoir leur propre atelier d'usinage qui ferait l'envie des ateliers mécaniques de petites villes d'autrefois. Il le faut bien, car les petites villes disparaissent de plus en plus. Du temps de mon grand-père, il y avait trois petites localités entre la ferme et Camrose. Aujourd'hui, plus rien. Si l'on a une panne, il faut soit réparer l'outillage soi-même soit aller jusqu'à Camrose, à Wetaskiwin ou dans un autre grand centre pour le faire réparer. Les agriculteurs ne peuvent tout faire. Il leur faut être non seulement agronomes, mais aussi mécaniciens et opérateurs de machines.

Par-dessus tout cela, Doug et Irma m'ont dit qu'ils doivent s'y connaître en affaires. La gestion d'une exploitation agricole est désormais une affaire compliquée. Les agriculteurs doivent à présent tenir compte de questions complexes comme les liquidités, la dette, les coefficients d'endettement, et les paiements anticipés. Ils doivent avoir une marge de crédit. L'exploitation agricole est devenue une entreprise commerciale complexe.

L'une des raisons qui expliquent que les grandes sociétés agricoles se trouvent à acheter fréquemment des exploitations plus petites est le fait qu'elles ont les connaissances commerciales nécessaires. Plus souvent que nécessaire, nous avons été témoins au Canada de la disparition d'exploitations agricoles familiales, non pas parce que le propriétaire n'était pas un bon agronome ou un bon machiniste, mais bien parce qu'il n'avait pas les compétences et l'expérience voulues dans le domaine des affaires.

C'est précisément de cela dont il s'agit dans ce projet de loi. Il sert à modifier une mesure législative en vertu de laquelle les agriculteurs pouvaient se comporter en hommes d'affaires et régler leurs problèmes de dette et de liquidités, soit les principales causes d'ennuis qui les guettent.

Le gouvernement soutient qu'il faut adopter ce projet de loi de toute urgence. Sauf erreur, d'autres avant moi ont déjà fait remarquer que cette urgence est factice. Nous avions déjà une mesure législative qui satisfaisait pleinement tout le monde. On en a suspendu l'application et voilà que, à présent, il s'impose d'urgence d'en adopter une autre. Il est vrai cependant que les agriculteurs ne peuvent plus obtenir de prêt.

Ce projet de loi aura le résultat net de supprimer les paiements anticipés pour les récoltes, car il repose sur le principe suivant: si l'agriculteur est en mesure d'emprunter et de payer des intérêts, il peut obtenir une marge de crédit à la banque qui pourra se charger alors de lui avancer les fonds nécessaires. On se contente de privatiser ce service des avances aux agriculteurs. Ce projet de loi évite au gouvernement d'avoir à faciliter la tâche des agriculteurs à qui il laisse désormais le soin de se débrouiller seuls sur le marché. Si l'agriculteur a une marge de crédit valable à la banque, c'est tant mieux pour lui. Si sa marge n'est pas très intéressante, il n'obtiendra sans doute pas d'avance de fonds et ne pourra donc pas procéder aux semailles ou faire le nécessaire pour rentabiliser son exploitation. D'une part, le gouvernement prétend qu'il y a urgence, alors que, de l'autre, les agriculteurs imputent l'urgence au fait que le gouvernement vient de leur créer un problème.

• (1600)

Mais il existe un autre facteur que j'estime fort important en ce qui concerne la grande question de la dette et c'est que, en 1971, la dette des agriculteurs canadiens était d'environ 11 milliards de dollars. En 1986, ce montant était passé à 18 milliards, ce qui représente une augmentation notable de 61 p. 100. N'oublions pas que, au cours de la période visée, les exploitations agricoles étaient financièrement viables. C'était dans une de nos périodes les meilleures pour l'agriculture. Or actuellement nos fermes ont des problèmes de viabilité financière.

En 1987 donc, le rapport du Sénat disait que sur les 22 500 agriculteurs ayant contracté un emprunt, 12 p. 100 étaient en difficulté financière. Dans ma province, en Colombie-Britannique, près d'un agriculteur sur 12 qui avaient emprunté était en difficulté financière. Donc

pour l'équilibre financier d'une exploitation, il y a une différence vitale entre pouvoir emprunter sans intérêt et pouvoir emprunter une avance sur récoltes mais avec intérêt.

Au moins les conservateurs peuvent se vanter que le projet de loi frappe également toutes les régions du Canada. Il est aussi désastreux pour les producteurs de maïs et de soya d'Ontario, les maraîchers du Québec, les producteurs céréaliers des Prairies et les agriculteurs de Colombie-Britannique, notamment ceux de Surrey-Nord.

Je suis heureux de pouvoir dire que ma circonscription, qui est considérée comme une circonscription urbaine, comporte une forte composante agricole avec beaucoup de cultures que nous considérons comme maraîchères. En Colombie-Britannique, il y a trois offices de commercialisation des produits maraîchers. Il y a la coopérative légumière de la côte, celle de l'Île et celle de l'intérieur. Toutes trois disent la même chose à peu près, c'est-à-dire que ce projet de loi amoindrit la rentabilité des exploitations et en plus qu'il nuit aux régimes de commercialisation.

En Ontario, il va contraindre les agriculteurs à livrer leur maïs ou leur soya au plus vite pour se procurer des liquidités. S'ils pouvaient étaler leurs livraisons un peu sur toute l'année, en particulier au printemps, il n'y aurait pas de pénurie.

Dans les Prairies, l'ensemble du système de commercialisation est devenu très complexe. J'ai habité dans ma jeunesse dans plusieurs petites villes des Prairies de la périphérie de Calgary. Beaucoup de petites villes des Prairies ont maintenant disparu. Il y avait 100 personnes à une soirée de famille sur la ferme de mon grand-père il y a deux étés, et le dernier silo était en train d'être condamné à Duhamel. Tout ce qu'a représenté la ville depuis le début du siècle a pour ainsi dire disparu. À cause en grande partie du système de commercialisation du grain. Il s'est regroupé dans les grands centres. Le nombre des installations de stockage sur les fermes est monté en flèche.

Une des choses que j'aurais dû dire c'est que l'agriculteur, au moins dans les Prairies, doit être non seulement agriculteur, machiniste et homme d'affaires, mais aussi exploitant de silo.

La commercialisation est très importante. Le système de commercialisation ne peut recevoir que 40 p. 100 des récoltes. Il faut qu'il y ait un mécanisme permettant d'équilibrer l'entreposage et la livraison sur une plus longue période. Un effort a été fait pour encourager la commercialisation de sorte que l'on entrepose de moins en moins de grains dans les grandes installations d'entreposage, mais les grains sont apportés aux élévateurs et commercialisés quand les systèmes de transport peuvent répondre à la demande. Tout le système de commercialisation et de transport des grains au Canada est devenu très complexe.

D'après les organismes agricoles et les organismes de commercialisation, le projet de loi aura notamment pour effet de rendre d'autant plus difficile de maintenir une commercialisation régulière des produits agricoles, et non seulement des grains. Ce sera la même chose pour les légumes. Pour toucher de l'argent, les producteurs vont être forcés de livrer sur les marchés à un moment inopportun.

Le projet de loi a ceci de comique, comme je l'ai déjà également mentionné, qu'il obéit à ce qui semble être la tradition des conservateurs: «S'il y a un problème, empirons-le; s'il n'y a pas de problème, créons-en un». Il obéit également à la tradition selon laquelle presque tous les conservateurs s'y opposent.

Les délégués agriculteurs et représentants d'organismes agricoles interviennent les uns après les autres aux assemblées de conservateurs pour le dénoncer carrément. Or il semble que le gouvernement adopte de plus en plus comme attitude au Canada que lorsqu'il n'y a pas de problème, il faut en créer un et que lorsque les mesures qu'il préconise suscitent l'opposition des Canadiens, des gens concernés et de la plupart des membres du Parti conservateur, cela ne fait que renforcer sa détermination à les imposer quand même. Je ne comprends tout simplement pas.

Le Nouveau Parti démocratique et moi-même nous nous opposons à ce projet de loi pour trois ou quatre raisons fondamentales. Premièrement, il rend l'exploitation agricole familiale moins viable. Nous voulons protéger ce mode de vie au Canada pour que les familles puissent rester sur leurs exploitations agricoles. C'est ce qui nous a permis de bâtir notre pays et c'est ce qui lui a donné son caractère unique. Nous ne voulons pas en arriver à un point où la seule forme d'exploitation agricole soit celle gérée par de grosses sociétés. Ce projet de loi nuit aux agriculteurs. Il nuit également aux consommateurs parce qu'il interrompt la commercialisation, que les consommateurs soient des offices de commercialisation, dans le cas des légumes, ou des consommateurs internationaux. En ce qui concerne les céréales, qui représentent une partie importante de nos exportations, nous perturbons les habitudes des consommateurs, et cela nuit à la commercialisation des produits agricoles.

En dernier lieu, ce projet de loi ne nous aidera pas beaucoup à réduire la dette. C'en est presque risible. Tout cela pour des économies de quelque 27 ou 28 millions de dollars? Si le gouvernement baissait d'un point de pourcentage le taux d'intérêt, il économiserait dix fois plus. C'est absolument ridicule. Nous sommes en train de ravager un secteur vital de notre économie pour épargner des sommes presque négligeables.

Le Président me fait remarquer que mon temps est écoulé. Je terminerai donc mon intervention en disant que je prie instamment le gouvernement de réexaminer ce projet de loi. Ce sont les exploitations agricoles familiales qui nous ont permis de bâtir le pays dans lequel nous vivons. J'espère que le gouvernement ne les détruira pas.

M. Crawford: Monsieur le Président, je veux demander quelques éclaircissements au député. Il a parlé de légumes, particulièrement de betteraves rouges, de carottes et de tomates. Peut-il donner des précisions sur les paiements anticipés et l'intérêt versé dans le cas de ces récoltes?

• (1610)

M. Karpoff: J'ai bien bien peur de ne pas pouvoir vous donner de détails sur les paiements anticipés pour des récoltes particulières, comme les haricots. Je sais qu'en Colombie-Britannique, où il y a des coopératives de commercialisation des légumes, les paiements anticipés représentent une part importante des liquidités. En dollars, je sais que les emprunts totalisaient 11 milliards, mais pour les emprunts relevant de la loi en question, on est passé de 35 millions en 1957-1958 à 330 millions en 1980-1981, et 563 millions pour la dernière récolte. Je n'ai pas sous la main de ventilation par secteur.

Je sais que dans les diverses collectivités agricoles ce n'est pas le montant total qui importe, mais ce que l'emprunt signifie pour l'agriculteur individuel. Si un gros agriculteur emprunte, 10 000 $ ou 20 000 $, avec ou sans intérêt, c'est sans conséquence. Par contre, pour beaucoup d'exploitations agricoles familiales la possibilité d'emprunter 30 000 $ sans intérêt a une importance considérable.

Donc, même si je ne peux pas donner de ventilation par secteur sur le montant des avances, je sais que pour beaucoup d'agriculteurs individuels, que ce soit un maraîcher, un producteur de grain de l'Ontario ou un agriculteur de l'Alberta, la possibilité d'emprunter joue un rôle considérable dans sa capacité de survie.

M. Harvard: Monsieur le Président, beaucoup d'entre nous voient une évolution troublante et ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de cette évolution qui, dans le milieu rural, comprend non seulement ce projet de loi, mais aussi l'annulation de services de VIA Rail, la fermeture de bureaux de poste, la réduction du programme d'assurance récolte, des réductions du développement régional, etc. C'est une évolution qui laisse perplexe.

Le député qui a parlé précédemment mentionnait notre système de gestion de l'offre. À mon avis, il craint que le gouvernement conservateur ne finisse par paralyser le système de gestion de l'offre. Je crains, moi aussi, que la politique du gouvernement ne mette ce système en péril.

Mais il y a autre chose et c'est justement à ce propos que je voudrais poser une question à mon collègue de Colombie-Britannique. J'ai l'impression qu'il y a anguille sous roche, la roche étant, en l'occurrence, l'Accord de libre-échange. On se souvient tous d'avoir entendu de belles expressions comme harmonisation et des règles du jeu qui seraient les mêmes pour tous, enfin ce genre de choses. Pourquoi le gouvernement se débarraserait-il délibérément de ce programme, en tout cas des dispositions portant sur les prêts sans intérêt qui sont une sorte de subvention? Ces dispositions ne lui coûtent pas très cher pourtant, soit environ 27 millions de dollars. Pourquoi le gouvernement supprimerait-il cette caractéristique particulière du programme alors même qu'il entame, avec les Américains, des négociations sérieuses sur la définition d'une subvention? Le député ne trouve-t-il pas que cette démarche est rattachée en quelque sorte à l'Accord de libre-échange?

M. Karpoff: Il ne fait aucun doute, à mon avis, que l'Accord de libre-échange inspire chaque démarche que fait le gouvernement. Et on craint, en effet, que directement ou indirectement, il ne mette à mal nos offices de commercialisation et nos systèmes de gestion de l'offre. J'ignore pourquoi cette charge contre nos systèmes de gestion de l'offre se produit maintenant, mais ce que je sais, c'est que curieusement, les Américains ne font actuellement aucune tentative, dans le cadre de leur propre programme, pour réduire leurs équivalents au cours de l'exercice de 1989-1990.

C'est à croire que nous faisons plus que dire aux Américains que les règles du jeu sont les mêmes pour tous: nous les prévenons que nous leur donnerons une longueur d'avance sur nous. Je crois qu'à long terme, cette façon d'agir nuira gravement au Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'interviens dans l'espoir de faire entendre raison à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et quoique ce soit une tâche presque impossible, je veux bien essayer d'autant plus que la ministre est dans l'ignorance la plus complète de ce qui se passe dans l'Ouest.

En outre, la Chambre des communes est un endroit où les députés doivent tout tenter pour amener tous les esprits étroits que nous avons devant nous à s'ouvrir. Je pense qu'un jour ou l'autre, nous avons tous lu quelque chose sur les supplices chinois, notamment sur celui de la goutte d'eau qui est si efficace pour faire tomber toute

résistance, ce que le gouvernement fait à l'opposition jusqu'à ce qu'elle crie «assez, nous nous rendons!»

Ce supplice est une image qui illustre très bien le sort que le gouvernement réserve aux agriculteurs du Canada. Jour après jour, programme après programme, les agriculteurs sentent la pression que leur impose le gouvernement en dépit du fait qu'ils essaient de restructurer et de réorganiser le secteur agricole qu'ils ont mis 100 ans à édifier au Canada. Le gouvernement a un plan, on le voit se dessiner au fil des mesures infâmes qu'il prend. Il veut tout simplement remettre l'agriculture entre les mains des grandes entreprises de l'agro-alimentaire pour que ceux qui ont donné leur appui au libre-échange et ont contribué à sa caisse électorale trouvent leur compte. La politique agricole conservatrice est formulée selon les désirs de ceux qui ont les moyens de s'offrir les somptueux dîners où il faut se présenter en habit de soirée.

Toute une série de décisions prises depuis quelques années vont dans ce sens. Bien entendu, ce projet de loi constitue peut-être en soi l'un des meilleurs exemples d'attaque directe contre l'exploitation agricole familiale.

Il s'agit d'une attaque dirigée expressément contre les petits agriculteurs qui ont pu compter pendant des années sur diverses cultures et activités, mais qui ont besoin de liquidités, de savoir avec plus ou moins de certitude qu'ils disposeront de liquidités pour financer provisoirement l'achat de semences, la fertilisation du terrain et tous les préparatifs de la campagne agricole à venir. Voilà ce que fournissaient les versements anticipés de fonds. Ils assuraient chaque année une certaine stabilité, une certaine certitude et une certaine planification du cycle alimentaire.

Je conviens que les grandes entreprises agricoles des amis du ministre chargé des Céréales et des Oléagineux n'ont pas besoin de cela. Leurs entreprises ont leurs propres réserves et leurs propres trésors. Comme ils n'ont pas essentiellement besoin des paiements anticipés, autant les supprimer. Pourquoi garder un programme qui n'est pas utile à ses amis, après tout. Pourquoi faire quelque chose qui a des répercussions socio-économiques, mais qui ne sert à rien dans son petit univers, qui ne sert à rien à sa petite clique?

Nous avons un gouvernement qui ne gouverne pas pour l'ensemble des Canadiens mais pour une petite élite et qui ne s'intéresse pas au reste d'entre nous. Nous sommes des exilés dans notre propre pays. Nous faisons tout simplement partie d'une grande majorité oubliée qui n'a pas le sentiment d'avoir accès au gouvernement central ni de pouvoir communiquer avec lui.

Monsieur le Président, vous pouvez imaginer les troubles digestifs qu'éprouvent à l'heure actuelle les ministres d'en face, maintenant qu'ils se rendent compte tout à coup que leurs petites machinations sont en fin de compte exposées au grand jour. Nous commençons enfin à voir le plan d'ensemble du gouvernement, qui est de révolutionner et de radicaliser le système agricole canadien au moyen de tout un éventail de mesures. Ce projet de loi n'est qu'un autre coup porté aux petits agriculteurs du Canada, selon la nouvelle stratégie.

• (1620)

J'attire votre attention sur les différentes mesures que le gouvernement a prises: la hausse substantielle du tarif-marchandises, l'annulation des expéditions de grain à Churchill, le misérable programme d'aide aux victimes de la sécheresse en vertu duquel de nombreux agriculteurs n'ont encore rien reçu ou n'ont obtenu que des paiements partiels, l'annulation de certains programmes de stabilisation et les graves problèmes commerciaux, que j'aborde au jour le jour.

L'agriculture canadienne est axée sur les exportations, ce dont nous sommes fiers. Notre agriculture était en tête des marchés d'exportation et a fait la richesse de tous les Canadiens au cours des années, des citadins comme des agriculteurs.

C'est peut-être le secteur qui s'est montré le plus vulnérable, le plus susceptible d'être victime du coup très dur qui lui est asséné. Regardez ce qui s'est passé. Le ministre d'état (Céréales) ne pouvait attendre que l'encre sèche sur l'Accord de libre-échange avant de retirer l'avoine du contrôle de la Commission canadienne du blé. La hâte avec laquelle il a agi n'était même pas polie. Elle manquait de décence. Il pouvait à peine contenir sa joie lorsqu'il s'est précipité immédiatement pour saper l'autorité de la Commission dans ce secteur crucial.

Puis, naturellement, nous avons été témoins de ce qui est, à mon avis, l'un des plus grand mensonges de notre époque. Je siège à la Chambre depuis la rentrée et j'écoute le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (Céréales) dire—et j'applaudis à leur comédie—avec sérieux, avec la solennité d'un pasteur baptiste, que la décision du GATT à propos du yaourt et de la crème glacée n'a rien à voir avec le libre-échange.

D'une manière ou d'une autre ils se sont convaincus, ou assurément ils cherchent à convaincre les Canadiens, que cela n'a rien à voir avec le libre-échange. Pourtant je me suis reporté au hansard, qui est une précieuse source de référence pour les Canadiens, et je peux vous citer les déclarations faites par l'ancien ministre de l'Agriculture qui a pris maintenant sa retraite. Il est parti à temps, il savait ce qui allait arriver. Il a pris la parole à la Chambre pour déclarer: «Maintenant je reconnais et je me rends compte que supprimer les droits sur ces produits agricoles constituerait une sérieuse menace pour le système de commercialisation». Il a ajouté «Cependant, j'ai une solution à vous offrir qui est sans faille, qui est garantie. Nous allons contrôler l'importation de ces produits.»

L'ancien ministre de l'Agriculture s'est vite rendu compte du fait que l'Accord de libre-échange, en réduisant à zéro le tarif applicable à une gamme variée d'importateurs, allait vraiment ébranler le système d'approvisionnement des marchés. Mais il savait qu'il serait probablement réélu, fort de cette campagne de propagande de plusieurs millions de dollars et du mensonge éhonté selon lequel au moyen des contrôles à l'importation on protégerait les producteurs laitiers, surtout au Québec, en Ontario et ailleurs.

Des députés de ce côté-ci de la Chambre ont exprimé des doutes à ce sujet, affirmant que l'affaire n'était pas dans le sac. Comme c'est souvent le cas, les points que nous avions soulevés sont devenus la réalité et la vérité d'aujourd'hui. En fait, ils savaient que la formule était vouée à l'échec, que c'était un pseudo-remède et un simple subterfuge. Mais, au lieu d'admettre simplement que c'est une menace dangereuse et sérieuse qui pèse sur tout le système canadien d'approvisionnement et de gestion, ils disent: «C'est à cause du GATT que nous avons agi ainsi.» Opportuns qu'ils sont, ils préfèrent passer sous silence le fait que l'Accord de libre-échange a été le catalyste, le début, le commencement du processus dont la fin coïncidera avec la destruction du système d'approvisionnement et de gestion. Quel raisonnement spécieux, quelle sophistique pure et simple!

Et ce n'est pas tout. Je sais que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration quitte la Chambre pour aller se soulager la conscience et confesser les péchés commis contre les agriculteurs du Canada. Je dirais quelques «Je vous salue, Marie» de plus, madame la ministre, car j'en ai encore long à raconter.

Parlons de la décision concernant le porc, autre source d'incertitude chez les agriculteurs. Nous avons entendu à la Chambre, de 1984 à 1988, l'ancien ministre de l'Agriculture et d'autres qui disaient qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, et les producteurs de porc canadiens formaient un front commun pour défendre le libre-échange. Pourquoi? Parce qu'ils croyaient qu'il n'y aurait pas de difficultés ainsi que le gouvernement le leur avait assuré, et qu'ils obtiendraient l'accès assuré au marché américain. Ils disaient que, grâce à l'Accord de libre-échange, cet accès était assuré.

Le premier ministre, je m'en souviens, est venu dire aux agriculteurs de l'ouest du Canada qu'ils devaient appuyer l'Accord de libre-échange, car c'était le seul moyen d'échapper au harcèlement des Américains, et ceux-ci qui se croyaient sauvés de crier: «Hosanna!»

À l'instar de Jimmy Swaggart et de tous les autres faux prophètes qui depuis un an ont été reconnus pour les charlatans qu'ils sont, le premier ministre a encore manqué à sa parole, lui qui prétendait détenir la solution aux maux des agriculteurs canadiens.

Il savait pertinemment qu'au moment où nous étions en train de négocier avec eux cet Accord de libre-échange, les Américains s'efforçaient de faire adopter par le Congrès un projet de loi commercial comportant de nouvelles mesures propres à protéger encore davantage les agriculteurs américains, à défavoriser les agriculteurs canadiens, mesures qui figureraient en permanence dans l'Accord de libre-échange. Mais en a-t-il prévenu les agriculteurs et les a-t-il mis en garde contre ce qui s'en venait? Leur a-t-il dit: «Je le regrette infiniment, mes amis, mais le Congrès des États-Unis est en train d'adopter un nouveau projet de loi. En vertu de ce projet de loi, les Américains pourront contester tous nos programmes de subsides, tous nos programmes de stabilisation des prix, de sorte que nous devons suspendre temporairement les négociations et voir comment nous pourrons mieux vous protéger». Pas du tout. Il est allé de l'avant et a signé l'Accord en sachant pertinemment qu'il était foncièrement malhonnêteté envers les agriculteurs canadiens.

Maintenant que le tribunal a rendu sa décision en ce qui concerne le porc, nos ministres poussent les hauts cris et déclarent qu'il faut en appeler au GATT. N'est-il pas étonnant et incroyable qu'il y a quelques mois à peine, ils déclaraient: «Nous n'avons pas besoin du GATT. Nous allons signer un accord de libre-échange qui va nous assurer l'accès au marché américain»? Maintenant, ils disent: «Juste ciel, espérons que le GATT va pouvoir nous sauver!» En vertu de l'Accord de libre-échange, nous le savons, nous ne pouvons contester une décision du gouvernement des États-Unis que si celle-ci résulte

de l'application injuste des lois commerciales américaines. Nous devons rendre aux Américains ce qui leur appartient: ils sont honnêtes et justes, et ils appliquent à leur guise leurs propres lois commerciales.

Si cela ne suffit pas, j'invoquerai la dernière confrontation, soit la crainte des États-Unis concernant les importations de blé dur. Il s'agit d'une autre petite attrape de la loi commerciale américaine dont personne n'a parlé et que le précédent ministre de l'Agriculture et le ministre du Comerce extérieur ont bien pris soin de taire à nos agriculteurs. En vertu de la loi commerciale américaine, en effet, les groupes de producteurs et les groupes industriels ont dorénavant le droit d'adresser des pétitions au ministère du commerce lorsqu'ils se trouvent en présence d'un produit d'exportation canadien qu'ils ne prisent guère. Ils peuvent présenter une pétition au département américain du Commerce et lui demander de faire leur recherche et de faire tout le travail pour eux. Cela ne leur coûte rien, alors pourquoi n'en profiteraient-ils pas? Ils doivent se dire: «On peut se tailler une plus grande part du marché en éliminant les exportations canadiennes, on n'a qu'à demander au gouvernement américain de faire le travail. On n'a rien à payer, on a simplement une pétition à remplir.» Pourquoi s'en priveraient-ils?

Lorsque nous avons soulevé cette même question à la Chambre, au cours du débat sur le libre-échange notre ministre du Commerce a déclaré que nous n'avions pas besoin de ce genre de mesures, parce que nous allions protéger nos agriculteurs.

Mais voilà que la North Dakota Wheat Association vient de déposer une pétition au département américain du Commerce et lui demande de vérifier les importations canadiennes de blé dur. L'association fait faire toute sa recherche par le gouvernement américain. Pour être de taille, nos agriculteurs canadiens devront trouver quelque deux millions de dollars pour pouvoir retenir les services des avocats et des lobbyistes de Washington grassement rémunérés.

Faut-il s'étonner que nos agriculteurs canadiens soient désabusés, frustrés et se sentent abandonnés? Ils ne savent plus à quel saint se vouer.

Monsieur le Président, je ne veux pas vous déprimer davantage, je sais que vous êtes très sensible à ces questions, mais pourtant il y a pire encore. Dans le cadre de ce nouveau programme, de la renaissance de l'agriculture au Canada, la délégation canadienne à Genève s'apprête à déposer une nouvelle proposition concernant les subventions agricoles. Oublions pour l'instant toutes les allégations du ministre de l'Agriculture et du ministre du Commerce qui veulent nous faire croire qu'ils défendent à la Chambre les intérêts des agriculteurs canadiens.

• (1630)

Ils négocient ce que nos hauts fonctionnaires à Genève ont déposé, à savoir ce qu'on appelle un «programme de droits» qui regrouperait tous les programmes de subventions et leur attribuerait une valeur équivalente sous forme de droits. Ils négocieront ensuite la façon de réduire le montant en question. Les programmes de subvention en matière de transport, de stabilisation du prix du grain, d'aide aux victimes de la sécheresse et de paiements anticipés des récoltes—tout, cela en fait, va être regroupé. On va y attacher une valeur. Par la suite, nous allons négocier avec tous les autres pays, afin de réduire ces valeurs. Cela signifie en définitive que tous nos programmes d'aide à l'agriculture sont assujettis à la négociation.

Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce là une façon honnête de traiter les agriculteurs canadiens? Est-ce là ce que nous leur disons? Je suppose que pour les énormes entreprises agricoles qui peuvent compter sur des marchés de plusieurs milliards de dollars dans le monde, cela ne changera pas grand-chose. Cependant, pour les agriculteurs qui possèdent une section ou deux dans l'ouest du pays ou dans le sud-ouest de l'Ontario et qui font pousser du maïs ou qui ont une exploitation laitière, les répercussions sont énormes. Ces derniers vont tout à coup s'apercevoir qu'ils ne peuvent plus payer leurs factures et qu'ils ne pourront plus compter sur les programmes d'aide dont ils profitaient, comme les programmes de paiements anticipés ou de subventions au transport du grain.

Que disent-ils à leurs enfants qui souhaitent demeurer agriculteurs? Que disent-ils à leurs fils et à leurs filles? Les invitent-ils à demeurer dans l'agriculture, car les débouchés sont excellents ou les invitent-ils plutôt à devenir comptables agréés, car ils seront alors chargés par le gouvernement de déterminer dans quelle mesure la taxe sur les produits et services va vraiment ruiner l'économie canadienne. C'est là où les plus grands débouchés vont s'ouvrir pour les Canadiens. C'est ce que nous allons leur dire de faire.

M. Harvard: Soyez un agent fiscal.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Bien sûr. Selon mon collègue de Winnipeg—St. James, nous pourrions probablement engager tous ces gens qui quittent leur exploitation agricole, et en faire des agents fiscaux, ou peut-être des employés de banque chargés de saisir les biens des gens qui ne peuvent plus payer leurs hypothèques. Nous pourrions avoir une armée de personnes chargées de trouver des façons de pressurer les exploita-

tions agricoles du pays. C'est là le nouveau projet des conservateurs.

Lorsqu'ils auront fait chuter les prix, acculé les agriculteurs à la faillite et exaspérés ces derniers au point de leur enlever tout espoir, ils pourront alors intervenir et acheter leurs exploitations agricoles pour une bouchée de pain. C'est alors qu'ils pourront commencer à réorganiser et à restructurer l'agriculture, afin de la concentrer entre les mains de quelques sociétés. Tout à coup, nous aurons un nouveau système au Canada.

Monsieur le Président, je tiens à vous dire que ce n'est pas la seule façon de procéder. À une époque, au Canada, le succès de l'agriculture n'était pas simplement évalué en fonction des résultats financiers. Il n'était pas question de se servir de la règle à calcul ou de l'ordinateur, comme l'a fait aujourd'hui le ministre des Transports. Nous jugions à l'époque qu'il y avait un certain caractère sacré dans la présence fédérale et dans les programmes fédéraux qui permettaient d'assurer la stabilité de certains types de localités. On croyait qu'il fallait maintenir la notion d'une exploitation familiale, ne serait-ce que du fait qu'il s'agissait de la pierre angulaire d'un mode de vie, de petites localités, de villes et de villages. Or, tout cela disparaît graduellement au Canada.

Permettez-moi de vous parler d'une parente à moi, commissaire d'école tout juste à l'extérieur de North Battleford. J'ai déjeuné avec elle récemment et nous avons parlé du rôle des commissaires d'école dans une municipalité rurale. Elle se demandait surtout comment arriver à garder un professeur de sciences à l'école secondaire lorsqu'on sait qu'il va falloir augmenter la taxe foncière de sept ou huit points et que les agriculteurs ne pourront pas la payer. Elle savait par contre que si le professeur de sciences était congédié, les enfants ne recevraient pas une aussi bonne éducation que dans les villes. Ce sont des décisions déchirantes comme celle-là que les petites villes doivent prendre. Pour ces gens-là, la réponse ne réside pas dans une simple opération mathématique; elle pose un véritable problème humain. La décision, une fois prise, fera disparaître un mode de vie.

C'est le même phénomène qui se produit lorsque le gouvernement fédéral ferme un bureau de poste ou une gare de chemin de fer et réduit davantage ses services au lieu de donner à ces collectivités l'impression qu'il se soucie de leur sort. Elles vont renoncer. Elles ont déjà abandonné la partie. Des centaines de milliers d'agriculteurs quittent leurs fermes parce qu'ils ont perdu tout espoir.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui est plus qu'une décision isolée visant à réorganiser le programme agricole. C'est un grave coup porté à un mode de vie et à un ensemble de collectivités qui revêtent une grande importance pour le Canada. Nous en paierons très cher les conséquences.

Pendant combien de temps encore durera ce massacre, c'est difficile à dire. Nous ne savons pas où il s'arrêtera ni comment il se poursuivra. Ce que nous savons, c'est que si des mesures législatives comme celle-ci sont encore adoptées, et nous en voyons de plus en plus, les Canadiens se sentiront encore plus exilés dans leur propre pays, encore plus abandonnés par leur propre gouvernement, n'ayant plus ce sentiment d'appartenance qui les identifiait ent tant que Canadiens.

M. Mills: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue qui a parlé si éloquemment et si pertinemment de ce qui arrive à l'exploitation familiale au Canada. En tant que représentant d'une circonscription urbaine, mon collègue a touché un facteur que beaucoup de citadins comprennent, c'est le caractère sacré de la vie lorsqu'une famille vit et travaille dans une exploitation agricole, c'est la bienveillance, l'accessibilité, la passion et l'homogénéité de ces familles. Beaucoup d'entre nous qui sont citadins cherchent des façons de préserver l'exploitation familiale.

Voici ma question: quel conseil pouvez-vous donner aux millions de Canadiens qui s'intéressent à l'exploitation familiale? Quelles mesures peuvent prendre les citadins pour s'assurer qu'un gouvernement national accorde à l'exploitation familiale l'attention et l'appui nécessaires?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, voilà une bonne question, qui n'a pas été posée assez souvent par ceux qui vivent dans nos régions urbaines. Nous oublions nos racines trop rapidement. La plupart d'entre nous sommes des migrants; c'est le cas de ma famille. Mes grands-parents étaient cultivateurs en Saskatchewan, il y a une ou deux générations. Quand nous nous installons en ville, nous oublions très vite que nous ne sommes pas si loin et que notre bien-être dépend dans

une large mesure du maintien ininterrompu d'un système agricole stable.

À mon avis, tous les Canadiens sont d'accord sur le fait que la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires est prioritaire. C'est pourquoi je dis au député originaire de Toronto que l'intérêt d'un habitant du centre-ville de Toronto est aussi important que celui de l'agriculteur de North Battleford ou du sud-ouest de l'Ontario.

Si nous ne sommes plus certains de pouvoir contrôler et gérer notre propre approvisionnement de produits agricoles, pour ainsi ne pas dépendre d'autres monopoles, nous y perdrons non seulement sur le plan des prix, mais aussi sur le plan écologique. Nous encouragerons la dévastation des forêts en Amérique du Sud pour que ces pays produisent du boeuf ou la dévastation incroyable des terres dans le sud-ouest des États-Unis qui ont été complètement dépouillées par l'utilisation de produits chimiques et de pesticides. Tout cela est lié. C'est un cycle auquel nous ne pouvons échapper.

Lorsqu'on achète du maïs sous emballage de cellophane au supermarché, c'est prendre la décision de ne pas s'en procurer sous une autre forme, quitte à payer le prix, et c'est écouter ces prophètes de malheur d'en face qui disent que si on laisse tomber la gestion de l'offre, on peut payer moins cher pour la nourriture. Peut-être bien ce mois-ci, mais voyons voir l'année prochaine ou l'année d'après.

Il faut reconnaître que le Canada compte actuellement parmi les pays qui ont le plus de produits de choix à offrir. En raison de notre écologie, de notre environnement fragile, nous avons pris soin de bâtir un système qui protège les agriculteurs contre les cycles des marchés mondiaux et les rigueurs du climat. C'est cela qu'il faut faire accepter aux gens. Nous devrons peut-être payer un peu plus cher, mais nous y gagnerons à long terme en tant que Canadiens.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements le projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence, le projet de loi C-17, Loi modifiant le Tarif des douanes et le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures.

LA SANCTION ROYALE

• (1640)

[*Traduction*]

M. le vice-président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa,

le 4 octobre 1989

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley M. McLachlin, Juge puîné de la Cour suprême du Canda, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 4 octobre 1989, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
Le Sous-secrétaire, Opérations,
Jean M. Sévigny

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4275).

M. le vice-président: Questions et observations. Le député de Winnipeg—St. James.

M. Harvard: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Sud-Centre a touché une corde sensible car je peux affirmer catégoriquement que, lorsqu'il s'agit de l'agriculture, l'enjeu est considérable pour nous tous. Les agriculteurs ou les petites villes ne sont pas les seuls concernés, mais aussi des gens comme le député de Toronto qui est mon voisin.

J'ai grandi dans une ferme du sud du Manitoba. Je sais ce que c'est de traverser la saison des récoltes, de se lever à 5 heures le matin, de préparer les machines pour le travail de la journée, de traire les vaches, de faire une

journée de moissonnage-battage. Quand l'herbe ou la chaume n'était pas couverte de rosée, on pouvait moissonner jusqu'à minuit, 1 heure ou 2 heures du matin. Après deux ou trois heures de sommeil, nous reprenions le travail en répétant le cycle.

Là où je veux en venir, c'est que les agriculteurs ne font pas ce métier simplement pour le plaisir ou pour gagner de l'argent. C'est un style de vie. Ils y croient. Ils l'aiment. Ils veulent le garder. C'est leur style de vie qu'ils tentent de préserver.

Quand ils font les récoltes ou les semailles, il leur arrive de faire des journées de 16, 18 ou 20 heures. Ils ne réclament pas de temps supplémentaire. Ils ne demandent pas plus de rémunération. Ils le font parce qu'ils adorent travailler la terre.

J'ai une question à poser au député de Winnipeg-Sud-Centre. C'est à propos de la partie sans intérêt du système de paiement anticipé. J'ai l'impression que le gouvernement ne met pas tous les atouts dans son jeu en prévision des négociations sur les subventions. À mes yeux, c'est une subvention.

Le gouvernement semble dire: «Nous allons supprimer toutes les subventions, toute l'aide que nous versons aux agriculteurs, puis nous nous assoirons à la table de négociation.» C'est mettre la charrue devant les boeufs, d'après moi. J'aimerais que le député de Winnipeg-Sud-Centre dise ce qu'il en pense.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Si vous regardez le gouvernement négocier depuis cinq ans, monsieur le Président, vous n'êtes pas étonné. Tout se fait à l'envers. L'attitude dans les négociations semble être la suivante: «Si je cède tout ce que j'ai dès le début, on va m'apprécier et on ne cherchera pas à prendre le dessus sur moi.» Tout est fait à rebours. On ne défend pas ses propres programmes parce qu'on est convaincu de leur intégrité. On se laisse tout simplement emporter.

Je voudrais donner un bon conseil aux députés. S'ils veulent savoir ce que nous avons au programme, quelles mesures nous nous apprêtons à prendre, ils n'ont qu'à jeter un coup d'oeil au décret pris par le président des États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Tous les programmes que les Américains considèrent comme des pratiques commerciales déloyales du Canada, mais que l'Accord de libre-échange n'a pas touchés, sont maintenant la cible du gouvernement: les prestations régionales d'assurance-chômage, la stabilisation du prix des céréales et les paiements anticipés. On peut tout trouver dans le document américain.

Je vous le dis, monsieur le Président, pour connaître le style de négociation, le programme et les plans du gouvernement Mulroney, il suffit de lire ce que le président américain a écrit il y a un an.

M. Bellemare: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'orateur précédent. J'ai osé faire partie d'un conseil muncipal pendant une courte période. Le maire d'alors était un producteur laitier. Il passait beaucoup de temps à m'expliquer les choses de la ferme, parce que j'étais de la ville et que je connaissais très peu les exploitations agricoles. Je l'écoutais avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Il me disait que si les choses continuent à évoluer de la même façon, d'ici une vingtaine d'années peut-être les producteurs laitiers, comme les autres agriculteurs, perdront très probablement leur exploitation à cause de la politique appliquée. Nous n'aurions plus alors au Canada que des exploitations agricoles appartenant à de grandes sociétés internationales, comme Shell, par exemple. Les agriculteurs canadiens d'aujourd'hui y travailleraient comme ouvriers agricoles et plus comme propriétaires. Les exploitations seraient de plus en plus grandes et, comme je l'ai dit, elles appartiendraient à des multinationales. Je voudrais savoir ce que le député pense de cela.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ces pronostics sont justes. Malheureusement, le délai est beaucoup plus court que cela. J'aurais souhaité qu'il fût de vingt ans, car ainsi, nous pourrions nous débarrasser de ce gouvernement-ci, le remplacer par un gouvernement convenable et tenter de réparer les pots cassés.

M. Cardiff: Vous avez eu votre chance!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous avons fait du bon travail pour les producteurs laitiers. Ce qui s'est produit, c'est qu'en raison de la décision prise au sujet de la crème glacée et du yogourt, décision qui a été précipitée par la signature de l'Accord de libre-échange, tout le système de gestion de l'offre et de mise en marché de l'industrie laitière canadienne est déjà menacé. Il ne le sera pas dans vingt ans, mais bien dans un mois ou deux. Si cette décision est prise, tout le régime que le Canada a édifié pour le secteur laitier s'effondrera. C'est pourquoi il est urgent d'agir.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je ne suis pas certain si mes observations seront interrompues ou non par la visite de l'envoyé des sénateurs. Si tel est le cas, j'espère que vous me permettrez de poursuivre pendant le temps qu'il me reste.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour parler de l'une des principales industries du Canada, l'agriculture. Je veux attirer expressément votre attention sur ce projet de loi, mais en le faisant dans une optique peut-être légèrement différente de celle qui a été adoptée jusqu'ici. Comme vous le savez, le projet de loi deviendra partie intégrante de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, de même que de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et la plupart des agriculteurs savent ce que cela signifie.

Je m'intéresse particulièrement aux effets des changements que ce projet de loi imposera à l'industrie et aux retombées qu'il risque d'avoir sur notre économie. Ces jours-ci, les fabricants et les distributeurs d'outillage agricole se lamentent beaucoup. Ils me disent que leurs affaires vont on ne peut plus mal, en raison des grandes incertitudes qui existent dans l'industrie.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes n'avait pas d'autre principal objectif que de trouver une méthode pour encourager la régularisation du marché. Ce régime de base était bon. Même excellent. La plupart des agriculteurs y étaient favorables. Le programme de mise en marché qui est actuellement en place et qui n'a nullement été modifié est très fructueux. Il a permis de mettre de l'ordre dans la vente des récoltes, au profit de tous.

Si un producteur a les moyens d'échelonner sur une certaine période la mise en marché de sa récolte, et c'est ce que ce projet de loi lui permettrait de faire s'il n'est pas modifié, il peut être assuré d'obtenir un meilleur prix. C'est aussi simple que cela. C'est de l'histoire ancienne. Lorsqu'il y a un surplus de produits sur le marché au moment de la récolte, le prix baisse, naturellement. Mais si le producteur peut engranger sa moisson, la garder pendant un certain temps, il peut ordinairement obtenir, dans des conditions normales, un bien meilleur rendement sur son investissement. Le régime actuel est bon. Il est excellent.

Ce régime est bon non seulement pour le producteur au moment de la moisson, mais également pour les consommateurs. Il garantit au consommateur une bonne source de denrées alimentaires de qualité pendant toute l'année. C'est ce que prévoit ce régime.

• (1650)

Je vois une certaine similitude avec l'industrie laitière, où les offices de commercialisation du lait ont favorisé la stabilisation du marché et une commercialisation ordonnée. Il y a une grande similitude. Je m'explique.

Le régime de mise en marché, dans l'industrie laitière, se traduit par les mêmes résultats bénéfiques. Il assure aux consommateurs des approvisionnements à longueur d'année à des prix raisonnables.

Nul ne vise à ruiner les agriculteurs, pas même les députés d'en face. Il n'empêche que je me demande parfois s'ils se rendent compte du problème qui commence à hanter l'agriculture, problème récemment engendré par deux décisions auxquelles il a été fait allusion de toutes parts cet après-midi.

Un mot sur ces deux décisions, et j'expliquerai ensuite, si vous le voulez bien, pourquoi j'estime nécessaire la stabilisation du secteur agricole et je dirai quelques mots sur les effets bénéfiques qu'a la stabilisation sur toute productions, que ce soit celle du lait, du blé ou de toute autre denrée. Les producteurs, les consommateurs et les entreprises de transformation ont tous intérêt à ce que l'industrie soit stable.

Le système de gestion de l'offre de l'industrie laitière, qui est dans une certaine mesure menacé à l'heure actuelle, les producteurs laitiers en conviendront, est une solution éprouvée, la meilleure pour tous les intéressés, tout comme le régime prévu par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, qui est quelque peu différent. Tous producteurs, consommateurs et entreprises de transformation, n'avaient que des éloges pour ce système de régulation de l'offre. Il faisait l'envie du monde entier.

Songeons en revanche —je m'en souviens très bien— au régime en vigueur dans l'industrie laitière avant l'établissement d'un office de commercialisation. Quiconque a seulement mis les pieds dans une ferme il y a 35 ou 40 ans saura ce que je veux dire. Vous vous en rappellez peut-être, le volume de lait qui arrivait sur le marché variait. Cela dépendait de nombreux facteurs. Plusieurs d'entre eux échappaient au contrôle de l'agriculteur. Cela pouvait dépendre de la saison, du fourrage ou du temps qu'il faisait. La quantité de lait disponible sur le marché variait d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre en fonction de bien des facteurs. C'était une situation terriblement inquiétante pour quiconque voulait vivre de l'agriculture. C'était tout simplement trop risqué.

Le simple agriculteur n'avait aucune prise sur la plupart des facteurs de variation de l'offre que j'ai mentionnés. Il fallait que quelqu'un intervienne. Il fallait que

quelqu'un impose un système pour mettre de l'ordre dans la situation, sinon personne ne pourrait demeurer agriculteur.

À cause des hauts et des bas de l'offre, le marché connaissait une énorme instabilité. L'offre était beaucoup trop forte à certains moments, après quoi s'installait une pénurie qui pouvait durer des semaines. Vous pouvez imaginer comme les prix pouvaient fluctuer en fonction de l'offre. Quand le produit était abondant sur le marché, les prix chutaient évidemment. Quand il y avait pénurie, les prix augmentaient. Vous imaginez-vous le problème de l'agriculteur qui essayait de décider de donner de l'expansion à son entreprise avec ce genre de fluctuation sur le marché? C'était tout simplement impossible.

Le marché échappait alors à tout contrôle, ce qui explique les grandes fluctuations de l'offre où des hausses spectaculaires des prix étaient suivies presque immédiatement par un effondrement du marché quand l'offre redevenait abondante. En fait, il y avait des moments où l'on ne pouvait même pas faire don du produit. On le répandait par terre parce qu'on ne pensait pas à l'époque qu'un office de commercialisation puisse un jour fonctionner. Mais le gouvernement libéral l'a fait fonctionner. C'est tout à l'honneur du gouvernement libéral précédent et de Eugene Whelan qui ont mis les offices de commercialisation en marche. Je constate, avec le temps qui passe, qu'on s'attaque à ces organismes. On s'y attaque avec le projet de loi à l'étude. Les agriculteurs commencent à abandonner les uns après les autres, incapables de supporter la pression.

Sans un système de commercialisation ordonné, les problèmes font boule de neige. Sans stabilité des prix, les agriculteurs ne pouvaient planifier. Ils ne pouvaient pas développer leurs exploitations à cause de l'incertitude qui régnait dans leur industrie, c'est pourquoi beaucoup d'entre eux renonçaient à l'agriculture. Les risques étaient trop élevés et parfois un trop grand nombre d'entre eux abandonnaient. L'effet contraire s'ensuivait soit la pénurie de l'offre, et les hauts et les bas se succédaient.

Ce projet de loi apporte un peu de stabilité au marché et il n'est pas coûteux. Je me demande bien pourquoi le gouvernement a tripatouillé le programme, alors qu'il s'agit d'une source de recettes relativement peu coûteuse. Il n'y avait pas d'intérêts à payer, mais pourquoi la garder s'il faut payer des intérêts? Je suis sûr que la plupart des agriculteurs dynamiques préféreront emprunter aux banques.

Quand il s'agit d'une chose aussi essentielle que la nourriture, il importe de prendre des mesures pour assurer toute l'année un approvisionnement constant, un bon produit et un bon prix. Tel était le but de ce programme: stabiliser le marché pour permettre un approvisionnement constant en produits agricoles. C'est si nécessaire quand on parle de quelque chose d'aussi essentiel que la nourriture. Nous ne pouvons permettre que l'offre essentielle de denrées alimentaires varie au rythme des fluctuations extrêmes que connaît le marché. C'est trop important.

La stabilisation des marchés des produits agricoles, grains ou produits laitiers, exige le même système de soutien. Les agriculteurs canadiens appréciaient ce système qui est la meilleure solution pour tous les intéressés.

On ne peut plus compter sur le gouvernement actuel pour créer de nouveaux programmes, mais il pourrait au moins appuyer les bons programmes déjà en place. Ils ne coûtent pas cher. Je pense qu'il conviendrait de faire tout en notre pouvoir pour les protéger car ils stabilisent un aspect fort important d'un secteur fondamental pour le pays.

Tel est l'objet de ce programme. C'est à cela qu'il sert. Il permet aux agriculteurs de contracter des emprunts sans intérêt et de procéder à la mise en marché ordonnée de leurs récoltes. Les emprunts sans intérêt facilitent la tâche aux agriculteurs qui, autrement, se verraient obligés de vendre leurs produits aussitôt récoltés. Et nous savons tous quel en serait alors le prix.

Je ne sais pas si les entreprises de transformation et les multinationales seront d'accord avec moi. J'en doute fort. Elles préféreraient de loin que l'agriculteur à court d'argent les supplient d'acheter ses récoltes rapidement car il doit sans doute s'en défaire à un vil prix. Et l'on connaît les conséquences désastreuses que cela pourrait entraîner pour le secteur et pour l'agriculteur, même à court terme.

Si le gouvernement consentait à mettre de l'argent à la disposition de l'agriculteur, ce dernier ne serait pas obligé de vendre pour survivre. Voilà ce qui a toujours préoccupé les agriculteurs, la capacité de survivre.

Je voudrais que le gouvernement se rende compte de la situation précaire dans laquelle risquent de se retrouver certains agriculteurs et des conséquences que cet état de choses pourrait entraîner pour le secteur agricole.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1710)

[*Traduction*]

Et au retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

—Projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence—chapitre nº 17.

—Projet de loi C-17, Loi modifiant le Tarif des douanes—chapitre n° 18.

—Projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures—chapitre nº 19.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4275).

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Leeds—Grenville a la parole.

M. Jordan: Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le gouvernement comprenne bien l'effet que l'abolition de ce programme de prêts sans intérêt aura sur les agriculteurs qui sont déjà très désenchantés par suite de certaines décisions récentes.

Au cours du débat sur le libre-échange, on leur avait assuré que le yogourt, la crème glacée et les produits à base de crème glacée figuraient sur la liste de contrôle des importations et étaient donc protégés. C'était tout à fait faux. Il semble que la question des droits compensateurs sur le porc se posera de nouveau le 11 octobre. Il existe une disposition permettant d'en appeler de cette décision. Nous verrons ce qui résultera de cette affaire.

Lorsqu'il est question des produits alimentaires de base, je n'accepte pas que le gouvernement nous pousse à devenir plus compétitifs sur le plan international. Je peux dire aux ministériels que s'ils essaient de faire concurrence aux Américains dans l'industrie laitière, ils perdront. Cela ne fait aucun doute. Je crois qu'il est important qu'ils comprennent ce dilemme.

On n'a pas besoin d'aller très loin pour comprendre. Il suffit de se rendre à dix ou douze heures de voiture d'ici pour voir des troupeaux de vaches qu'on traient trois fois par jour. On n'avait jamais vu cela jusqu'à tout récemment. La vache est une vraie machine. On la gave et on la trait. Les producteurs canadiens ne pourront pas faire concurrence à ces grandes entreprises à cause de facteurs sur lesquels ils n'exercent à peu près aucun contrôle. La chance est un facteur. C'est bien si on en a tout le temps, mais on ne peut pas compter là-dessus dans l'industrie agricole.

À mon avis, la seule solution pour les agriculteurs canadiens, c'est d'obtenir de l'aide du gouvernement sous forme de stratégies visant à équilibrer la situation. C'est dans cette catégorie que je place le programme que le gouvernement veut abolir. C'est une excellente stratégie permettant d'aplanir tous les obstacles auxquels se heurtent les agriculteurs qui essaient de survivre dans cette industrie malgré les conditions climatiques qui existent au Canada. Pourquoi s'en défaire alors? Comme je l'ai déjà dit, son maintien ne coûte pas si cher, et si l'on veut conserver un semblant d'ordre dans l'agriculture, pourquoi s'en débarrasser?

Nous pouvons aider les agriculteurs en offrant ces programmes qui leur accordent une aide financière en attendant qu'ils puissent commercialiser leurs produits de façon régulière, étalée sur l'année, pour pouvoir survivre espère-t-on. Sinon, ce que je vois c'est que les multinationales vont venir acheter les productions. Elles vont venir acheter le grain au moment de sa récolte. Non pas parce qu'elles ont besoin du grain ou du maïs à ce moment-là, ce n'est pas ce qu'elles cherchent. Elles ne l'achètent pas parce qu'un besoin existe ni parce qu'il y a

un marché immédiat. Elles l'achètent parce qu'elles sont opportunistes, qu'elles profitent de l'agriculteur qui ne peut pas tenir le coup parce qu'il est à court d'argent, et s'il ne reçoit pas une certaine aide, il va bientôt sombrer. J'implore le gouvernement de chercher à comprendre le marasme dans lequel il plonge les agriculteurs compte tenu des conditions climatiques auxquelles ils sont soumis. Il faut que le gouvernement accorde une certaine aide aux agriculteurs, qu'il n'essaie pas de rivaliser avec les Américains dans l'industrie laitière, car je sais bien qui va perdre.

Quand il y a un programme qui fonctionne ces temps-ci, je pense que le gouvernement a l'obligation morale de le maintenir. Le GATT a dit de geler certains de ces programmes. Il n'a pas dit de les supprimer. Donc je ne vois aucune obligation pour le gouvernement de mettre fin à ce programme qui donne des résultats. N'y touchez pas, aidez-le, renforcez-le un peu pour aider l'agriculteur à survivre.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député de Leeds—Grenville et celles des autres députés de son parti. J'ai même entendu le député de Winnipeg-Sud-Centre parler de la réaction du gouvernement aux pressions qui s'exercent dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Même son parti et les associations agricoles qui n'avaient pas appuyé le gouvernement dans les négociations du libre-échange, lesquelles cherchaient à élargir les débouchés des produits canadiens par le libre-échange sont favorables au GATT et l'appuient. Les instruments comme le libre-échange et le GATT dont nous estimons qu'ils profitent aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie canadiennes constituent un ensemble tout à fait nécessaire.

Les décisions dont nous avons parlé ont été prises par le GATT. Mais contrairement au député qui m'a précédé, je ne tiens pas à parler de choses que je ne connais pas. Je tiens uniquement à parler de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, dans le cadre du projet de loi en discussion.

Le Parti libéral, l'opposition officielle, pour aider les agriculteurs dont le député libéral a dit qu'ils avaient besoin d'être aidés tout de suite, qu'ils avaient besoin d'argent tout de suite, a présenté un amendement de renvoi à six mois pour retarder le débat, pour retarder l'application du projet de loi que les agriculteurs attendent. Ce n'est pas cela qui va aider les agriculteurs. L'opposition officielle demande le renvoi à six mois alors qu'il y a là-bas des agriculteurs qui voudraient que nous adoptions le projet de loi ce soir même.

M. Fulton: Nommez-en un.

M. McKnight: Le député néo-démocrate qui représente une région productrice de blé du nord de la Colombie-Britannique et des îles de la Reine-Charlotte me demande d'en nommer un. Je peux répondre au député qu'il y a des appels téléphoniques qui arrivent au ministère de l'Agriculture comme à mon bureau. J'invite chaque producteur de l'ouest du Canada à téléphoner à l'opposition officielle, à téléphoner aux députés pour leur dire de laisser tomber cette idiotie de renvoi à six mois d'un projet de loi qui va permettre aux producteurs de toucher des paiements anticipés au taux de base et pour des montants accrus, monsieur le Président, de 30 000$ à 250 000$. Ce que ces députés proposent, c'est de retarder la possibilité pour les agriculteurs de recevoir des avances sur le grain qu'ils ont produit.

• (1720)

L'opposition prétend que ce programme menace une commercialisation ordonnée. Ce n'est pas le cas, car si les gens ont la possibilité de recevoir des avances, ils ne seront pas contraints de s'en remettre au marché libre. Ce que fait l'opposition, c'est forcer les producteurs à s'éloigner de la commercialisation ordonnée que nous défendons dans l'ouest du Canada. Elle nous dit: «Ne donnez pas d'avances; reportez de six mois.» Mais alors, monsieur le Président, les agriculteurs seront contraints de s'adresser au marché libre.

Voici ma question au député. Les agriculteurs auront la possibilité de recevoir des montants accrus grâce à ces modifications, c'est une chance pour les petits producteurs qui, comme le député néo-démocrate le sait, paient des intérêts plus élevés. L'opposition nous a toujours dit que c'étaient les gros qui profitaient du système, jamais les petits. Ce que nous offrons c'est une garantie du gouvernement du Canada aux établissements de prêts, et cela permettra aux petits producteurs d'emprunter au même taux que les grands producteurs, ou même à des taux inférieurs. Pense-t-il que c'est une bonne chose pour le petit producteur, ou désire-t-il le forcer à emprunter sur le marché libre en reportant cette mesure de six mois?

M. Jordan: Monsieur le Président, je ne sais pas si le député joue la montre, mais il lui a fallu bien du temps pour nous dire que, de toute évidence, il ne comprend pas l'amendement. Cet amendement vise à retarder les changements à la loi actuelle, à ne pas adopter immédiatement les modifications, car l'agriculteur est en train de récolter. Il a commencé l'année, au moment des semailles, en espérant, je suppose, avoir accès à de l'argent sans intérêt. Si cette mesure législative est adoptée sans amendement, il n'y aura plus accès. Nous disons qu'il faut retarder le projet de loi au moins jusqu'à la fin de la récolte de cette année, jusqu'à ce qu'elle soit vendue et l'argent versé, ensuite nous pourrons en reprendre la discussion.

M. le vice-président: Le député de Skeena pour le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-36, et peut-être de faire un peu mieux connaître le secteur céréalier au ministre de la Défense nationale. On aurait pu croire qu'un représentant des Prairies connaîtrait quelque chose du secteur céréalier, mais je suppose que du fait que j'ai un des élévateurs à grain les plus grands et les plus importants du monde à Prince-Rupert, j'ai eu l'occasion d'en apprendre un peu plus sur la question que le ministre.

Je pourrais peut-être commencer, monsieur le Président, par revenir sur les citations tirées du *Western Producer*. Mon collègue de Prince Albert—Churchill River nous en fait part hier, mais chose certaine, ce que les délégués conservateurs, dont beaucoup sont des agriculteurs, avaient à dire lors des récentes rencontres dans les Prairies, mérite d'être répété dans cette enceinte. En effet, le ministre ne semble pas comprendre toutes les répercussions de la supression de l'aide fournie jusque là en vertu de la législation actuelle, alors que le gouvernement assumait les frais d'intérêt, ni en quoi cela favorise une meilleure commercialisation des grains et des récoltes plutôt que de lui nuire.

La manchette en question a attiré l'attention non seulement de mon collègue, mais également la mienne, voici: «Les délégués ruraux font la queue au congrès du PC pour exposer leurs sujets de plainte.» On ajoute ensuite:

> Les délégués ruraux au congrès national du Parti progressiste conservateur s'en sont pris la semaine dernière aux politiques agricoles conservatrices.

Ils ont déclaré que malgré l'optimisme officiel et les fanfaronnades du gouvernement, les agriculteurs se trouvaient dans une mauvaise situation. La politique du gouvernement éloigne les électeurs ruraux des conservateurs, ont-ils averti.

Il n'y a guère eu de paroles de louange à l'égard des réalisations du gouvernement ou de la nouvelle théologie de politique agricole caractérisée par l'asservissement au marché et la réduction des subventions, que le ministre de l'Agriculture, Don Mazankowski, a élaborée et prêchée:

Tandis que Mazankowski écoutait, assis dans la salle, des délégués se succédèrent au micro pour dénoncer l'état de l'économie agricole.

Ils se sont plaints des prix, des taux d'intérêt élevés, de l'incertitude causée par la politique du gouvernement et des injustices du programme d'indemnisation des victimes de la sécheresse.

Russell Lakusta, de Wandering River, dans le nord-est de l'Alberta, a dit qu'il ne pouvait se permettre de céder son exploitation céréalière à son fils.

«Les agriculteurs sont bien mal en point», a-t-il dit. «Si nous n'obtenons pas d'aide fédérale, des taux d'intérêt moins élevés et ne réussissons pas à joindre les deux bouts . . .» Sa voix s'altéra et la phrase resta inachevée.

Plus tard, ce conservateur de longue date ajouta qu'il ne trouve pas le gouvernement particulièrement sensible aux difficultés de l'agriculteur, malgré des subventions sans précédent.

«Je persiste à croire que le gouvernement regrette de nous avoir distribué 3 milliards de dollars», a-t-il dit en entrevue. «Je ne sais pas pourquoi. Je pense que si ce n'avait été de la réélection de Grant Devine, nous n'aurions pas eu cet argent non plus.»

L'agriculteur Bill Cole, de Ninette au Manitoba, s'est montré aussi catégorique.

Il était furieux de la disparition cette année du programme de paiements anticipés sans intérêt et de la façon dont l'indemnité-sécheresse a été versée. Il y avait des retards dans les versements, l'administration est trop lourde et dans beaucoup de cas on demande aux agriculteurs de rembourser des milliers de dollars déjà reçus à titre de paiements provisoires, disait-il au cours d'une interview.

Pour ce qui concerne sa ferme à lui, Cole a reçu un paiement provisoire de 7$ l'acre, puis au lieu du versement supplémentaire qu'il attendait pour payer ses factures, il a reçu d'Ottawa un avis lui disant qu'il avait touché 0,50c. l'acre en trop. Il doit rembourser.

L'article se poursuit:

«Ce programme c'est un fiasco» dit Cole qui appartient au bureau de. . .

. . .du Parti conservateur, monsieur le Président. . .

. . .de l'organisation de circonscription du ministre des Céréales, Charlie Mayer.

M. Cole continuait:

«J'ai dit à Charlie l'autre semaine en le regardant dans les yeux: Vous avez deux possibilités de réélection: une très mince et une autre nulle.»

D'autres délégués avaient d'autres sujet de plainte.

Un jeune agriculteur du Québec a dit qu'il faudrait que le gouvernement fasse plus pour aider les jeunes à rester dans l'agriculture.

Un producteur laitier ontarien a dit que la solution ce n'est pas de réduire la réglementation.

Un délégué de l'Île-du-Prince-Édouard a prévenu que l'effondrement des cours et l'inaction gouvernement vont jeter beaucoup de fermes familiales dans les mains des multinationales de l'agro-alimentaire à intégration verticale.

Une infirmière du sud de la Saskatchewan a dit que la mauvaise situation et l'inaction gouvernementale poussent les agriculteurs à l'alcool, à la drogue et au suicide.

Je pourrais continuer, mais je veux parler de certains programmes conservateurs et de leurs effets.

M. McKnight: À court de citations, Jim?

M. Fulton: Les députés d'en face me narguent. Ils pourraient bien le regretter. Leur parti a interrompu le service ferroviaire sur certains embranchements. Quelles en seront les conséquences pour les agriculteurs de l'ouest du Canada et des autres régions? N'oublions pas non plus la fermeture de silos. Les ministériels ne savent probablement pas que tous les wagons pouvant transporter des céréales et tous les silos, y compris ceux de Prince Rupert, de Churchill et de Lakehead, ne peuvent contenir qu'une petite fraction—pas même 40 p. 100—de toutes les céréales produites dans les Prairies.

Selon leur projet de modification, les céréales entreposées sur les fermes devraient être mises en marché le plus rapidement possible parce que ce sont les agriculteurs qui devront assumer les frais d'intérêt pendant les longs mois d'hiver.

Les ministériels se disent toujours prêts à mettre tout le monde sur le même pied lorsqu'ils parlent à leurs amis américains. Nous savons d'où les pressions en faveur du changement sont venues. Elles sont venues de Washington. Ce ne sont pas les producteurs qui l'ont demandé. Personne dans les Prairies n'a voulu pareille chose.

Ce projet de loi rendra impossible la commercialisation ordonnée des produits agricoles. Il n'accorde pas aux agriculteurs des différentes régions du pays la même chance puisqu'ils n'ont pas tous le même accès au marché. Ils n'ont pas tous, non plus, le même accès aux élévateurs ni aux lignes ferroviaires secondaires. Cet amendement sape, et la Commission canadienne du blé, et les quotas sur les livraisons de grain et le concept de mise en commun pour l'établissement des prix.

Que s'est-il encore passé dans les Prairies? Nous avons assisté dans toutes les provinces à un exode soutenu, déjà amorcé sous les libéraux, mais qui s'est accéléré sous les conservateurs, des jeunes et des vieilles familles qui ont abandonné leur exploitation agricole. Nous avons assisté également à la fermeture d'écoles, à l'effondrement d'une bonne partie de l'infrastructure rurale qui avait fait des localités agricoles le moteur de l'économie canadienne contrairement à la plupart des autres pays du monde. Il faut conserver le plus longtemps possible le principe de la commercialisation ordonnée pour que les agriculteurs puissent obtenir le plus pour leur récoltes et pour favoriser la balance commerciale du Canada. Le gouvernement propose de changer les règles du jeu une fois que les agriculteurs ont planifié leurs activités pour cette année et l'an prochain.

Voyons ce qu'il propose en l'occurrence. Ces deux programmes accordaient jusqu'ici au moment de la récolte aux producteurs de cultures entreposables des prêts garantis sans intérêt pour la valeur de la récolte jusqu'à concurrence de 30 000 $, 60 000 $ et dans certains cas 90 000 $ selon qu'il s'agissait de partenariats et ainsi de suite.

• (1730)

En fait, le producteur pouvait vendre une partie de sa récolte pour payer ses traites même si son produit restait dans sa propre trémie de stockage ou dans un autre entrepôt. Le prêt était remboursé à même le produit de la vente de sa récolte.

Ce projet de loi C-36, qui remplace une mesure modificative précédente que le gouvernement a retirée pour pouvoir l'améliorer, le projet de loi C-32, affublera ces prêts d'un taux d'intérêt. Le prêt maximum garanti à un producteur est dorénavant de 250 000$ et l'intérêt de ce montant est garanti en cas de défaut de paiement.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes a été présentée en 1977, et elle est essentiellement une version élaborée dans l'Est de sa contrepartie, la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. La Loi sur le paiement anticipé des récoltes a permis aux producteurs de vendre leurs récoltes lorsque les prix leur étaient les plus favorables. Des groupes de producteurs individuels et des offices de commercialisation ont administré cette loi au nom du ministère de l'Agriculture du Canada.

L'annulation de la disposition relative à la concession de prêts sans intérêt suscite une forte opposition. L'Ontario Corn Producers Association, l'OCPA, et l'Ontario Soy Bean Growers Marketing Board, l'OSGMB, ont rédigé des mémoires exposant les raisons pour lesquelles ils s'opposent aux modifications, mémoires qui n'ont encore suscité aucune réaction du côté du gouvernement.

D'après l'OCPA, le programme s'est avéré un grand succès en repoussant les ventes de maïs de l'automne à plus tard au cours de l'année de commercialisation, réduisant ainsi les exportations en automne et les importations ultérieures suscitées par des pénuries. La nouvelle Loi sur le paiement anticipé des récoltes garantit que des groupes pourront contracter des emprunts au taux préférentiel ou à un taux légèrement inférieur, mais les frais d'administration entraîneraient pour les producteurs des coûts équivalant à des emprunts à un taux nettement supérieur au taux préférentiel, ce qui ne présenterait aucun avantage par rapport aux autres sources commerciales de crédit.

Nous savons que cela découle de pressions exercées par les États-Unis, le Fraser Institute et les grands spécialistes qui conseillent au gouvernement de réduire les services de VIA Rail, de tenter une récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales, et de sabrer dans l'assurance-chômage.

M. McKnight: Vous improvisez, Jim. Tenez-vous-en à votre texte.

M. Fulton: Nous sommes impatients d'entendre les ministres nous entretenir sérieusement des répercussions de leurs propositions.

Mon collègue a parlé tantôt de la fourberie avec laquelle le gouvernement a réglé toute la question du yaourt et de la crème glacée. Nous savons toute la maladresse dont il a fait preuve dans cette affaire et comment il a induit les agriculteurs en erreur. Nous savons qu'en tirant sur ce brin de laine, on risque de défaire les offices de commercialisation du Canada. Pas un producteur laitier du Canada ignore que les conservateurs l'ont trompé au cours du débat sur le libre-échange et plus tôt cette année.

M. McKnight: La laine vient des moutons et non des vaches.

M. Fulton: Les mêmes font remarquer que le programme de crédit en vigueur aux États-Unis, soit l'équivalent américain de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes pour les céréales et les oléagineux, ne prévoit aucune réduction compensatoire pour la campagne agricole de 1989-1990.

Après avoir mené une analyse des coûts—avantages pour les campagnes agricoles 1986-1987 et 1987-1988, l'OCPA estime la hausse moyenne des profits du producteur à 4,54 $ et à 36,30 $ la tonne, soit un total de 2 044 826 $ et de 16 796 423 $ respectivement. Le coût en intérêts non perçus d'Agriculture Canada s'élève à 1 175 976 $ en 1986-1987 et à 1 121 022 $ en 1987-1988.

Le versement anticipé de fonds a entraîné un profit accru de 8,79 $ et de 60,73 $ la tonne de fèves soya pour ces deux ou un total de 1 523 932 $ et de 10 716 590 $ respectivement. Cela a coûté au gouvernement 759 817 $ la première année et 773 050 $ la seconde.

Les bénéficiaires de la LPAR et les principaux groupes agricoles veulent que l'actuel programme d'avances sans intérêt s'applique à la récolte de cette année et que des discussions soient tenues pour déterminer les répercussions qu'auront les changements sur la collectivité agricole. De nombreux producteurs avaient planifié leurs finances en supposant qu'ils auraient l'argent nécessaire et on les a laissés le bec dans l'eau. Or, les ministériels n'aiment pas en parler. Je suis heureux de voir que le ministre chargé des Céréales est présent à la Chambre; il pourrait peut-être nous dire ce que M. Cole a déclaré au congrès. M. Cole, qui est le bras droit de Charlie à son bureau de circonscription, a dit ceci:

> J'ai dit à Charlie en personne la semaine dernière qu'il avait peu ou pas de chances de se faire réélire.

Nous avons hâte d'entendre la réponse du ministre.

M. McKnight: C'est ce que vous avez dit à propos du gouvernement en 1988, Fulton.

M. Fulton: Nous verrons bien. J'ai obtenu plus de voix la dernière fois.

Les bénéficiaires de la LPAR et les principaux groupes agricoles veulent que l'actuel programme d'avances sans intérêt s'applique à la récolte de cette année. Comment je l'ai dit tout à l'heure, beaucoup d'entre eux se sont retrouvés le bec dans l'eau.

D'après les groupes d'horticulteurs, les changements forceront les producteurs de légumes à vendre leurs récoltes au début de la saison lorsque les prix sont bas. L'arrivée de tous ces produits sur le marché va encore déprimer les prix, ce qui d'après l'Union des producteurs agricoles va déclencher des paiements de stabilisation, qui pourraient amener les États-Unis à exiger des droits compensateurs.

Et les consommateurs? Réfléchissons un moment. C'est formidable de pouvoir acheter à des prix d'aubaine pendant une courte période des tomates, des concombres, des navets, des pommes de terre ou quoi que ce soit, mais le gouvernement n'a pas songé sérieusement à ce que cela signifie pour le producteur. Qu'est-ce que cela signifie pour le producteur? Ce sera une bénédiction pour la Californie et les États du Midwest qui ont une période de végétation beaucoup plus longue.

C'est une autre conséquence du débat sur le libre-échange. Le gouvernement n'a jamais voulu parler des inconvénients de notre géographie et de notre climat. Or, en limitant la période durant laquelle les agriculteurs

peuvent vendre leurs produits, nous faisons baisser les prix et nous réduisons la viabilité des exploitations agricoles. C'est un fait très simple que les conservateurs n'arrivent pourtant pas à comprendre.

Ils ne courtisent évidemment plus les mêmes électeurs. Ils n'ont que faire des agriculteurs et des gens du nord. Ils courtisent maintenant les BcBg ou «yuppies». Ce sont eux qui les intéressent.

M. McKnight: Ils votent pour le NPD.

M. Fulton: Vu qu'il est en faveur des vols à basse altitude au Labrador, le ministre de la Défense nationale n'est certainement pas intéressé à avoir les voix des gens de Terre-Neuve. Il ne s'intéresse certainement pas aux droits des Innuit, mais il pense que les BcBg jeunes cadres de Toronto, de Montréal ou de Vancouver vont peut-être voter pour lui.

Le ministre de la Défense nationale n'a pas réduit ses dépenses et il n'est jamais intervenu à la Chambre pour défendre les agriculteurs des Prairies. Nous, de ce côté-ci, avons hâte de le voir se lever pour voter contre une mesure stupide comme le projet de loi C-36 qui va nuire aux gens qu'il prétend représenter.

M. Funk: Il fait des avions à réaction avec les charrues.

M. Fulton: En vendant tous ses produits si tôt après la récolte, l'agriculteur québécois va vider le marché de la douzaine de récoltes de légumes cultivés à longueur d'année, comme les navets, les oignons et les choux. Il ne restera plus rien en mars et le consommateur devra payer plus cher pour des produits importés des États-Unis.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies est plus vieille que la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, car elle a été adoptée pendant la campagne agricole de 1957-1958. Elle est administrée par la Commission canadienne du blé. La Commission payait les producteurs d'avance pour leur grain, ce qui les encourageait à le livrer régulièrement pendant toute la campagne agricole, car la Commission exigeait qu'on livre la sorte et la qualité de grain pour lequel la demande était forte. Ce programme a aidé à régler le problème de l'entreposage et du système de manutention.

Les avances versées aux agriculteurs en vertu de la Loi ont varié avec les années, mais le gouvernement a avancé 35 millions de dollars aux producteurs au cours de la campagne agricole de 1957-1958. En 1980-1981, les avances étaient de 333 millions, comparativement à 563 millions pour la campagne agricole de 1987-1988. D'après le rapport annuel de 1987-1988 de la Commission du blé, les frais administratifs se sont élevés à un million de dollars cette année-là.

À force de fermer les élévateurs à grain, la capacité du système n'est plus que de 40 p. 100. Voilà pourquoi la disparition du programme, à cause de l'élimination de la disposition sur les prêts sans intérêts, va causer encore plus d'engorgements. Par ailleurs, la modification apportée en juillet 1988 à la Loi sur la Commission canadienne du blé—le projet de loi C-92, qui permet à l'agriculteur d'expédier son grain dans les wagons du producteur pour éviter de payer certains frais de manutention—va entraîner la fermeture d'autres élévateurs marginaux.

Je suis certain que des sociétés comme Cargill s'en réjouissent et téléphonent au ministre chargé des Céréales et au ministre de l'Agriculture pour les féliciter, car cette initiative fait leur affaire.

Pour la campagne agricole de 1989-1990 qui a commencé le 1er août, le gouvernement a décidé de ne pas prêter d'argent jusqu'à ce que le projet de loi C-32, devenu depuis C-36, soit adopté. Autrement, en vertu de la loi en vigueur, il serait obligé d'offrir des prêts sans intérêt, ce qui favorise la mise en marché ordonnée, bien sûr. C'est une notion que l'esprit conservateur ne semble plus capable de saisir.

Le comité consultatif de la commission canadienne du blé a écrit le 13 juillet au ministre chargé des céréales pour offrir au gouvernement fédéral la recommandation suivante, adoptée à l'unanimité:

> À savoir que pour la campagne agricole de 1989-1990 le programme d'avances en espèces fonctionne de la même manière que pour la campagne agricole de 1989-1989.

En adoptant la motion, le comité a signalé qu'il voulait aussi tenir compte du fait que les facteurs économiques continuent de créer de graves difficultés financières pour de nombreux producteurs dans l'ouest du Canada.

• (1740)

Le Syndicat national des cultivateurs a donné le même conseil à la mi-août lorsqu'il a écrit: «Il faut établir d'urgence un programme d'avances en espèces pour la campagne agricole de 1989-1990, étant donné que les agriculteurs ont besoin maintenant d'argent liquide pour payer leurs factures.»

Les syndicats du blé des Prairies estiment que ces changements vont compromettre la commercialisation méthodique et saper le pouvoir de la Commission canadienne du blé parce qu'il sera plus difficile de gérer les livraisons.

La Manitoba's Keystone Agricultural Producers a signalé dans son bulletin de juin que l'élimination des dispositions des deux lois exemptant les agriculteurs du versement des intérêts serait «particulièrement onéreuse pour les céréaliculteurs et les producteurs d'oléagineux du Manitoba qui sont quasiment obligés d'expédier leurs produits par le port de Thunder Bay. Comme ce port est fermé pendant les mois d'hiver, de nombreux agricul-

teurs du Manitoba sont pratiquement incapables pendant l'hiver de vendre leurs céréales. Par conséquent, ils ont très peu d'argent pour payer leurs factures et soutenir l'économie de leur localité».

Eh bien, on se demande, monsieur le Président, pourquoi le ministre chargé des céréales ne comprend pas cela. C'est un fait très simple, semble-t-il, que si on doit faire un emprunt et verser des intérêts sur cet emprunt et garder, dans ses propres installations d'entreposage, ces céréales jusqu'à ce qu'on puisse les vendre, plus longtemps on les garde plus longtemps il faudra payer des intérêts et plus on s'endette en fin de compte.

Si le ministre cherchait ainsi le moyen de ruiner les agriculteurs de certaines régions de notre pays, il l'a effectivement trouvé. Je n'arrive tout simplement pas à comprendre comment le ministre de la Défense nationale a pu prendre la parole pour s'en prendre au député qui avait tout bonnement proposé de surseoir pendant six mois à l'application de cette loi, sous prétexte qu'un tel renvoi interdirait aux agriculteurs l'accès à tout programme. Le gouvernement devrait faire en sorte de maintenir le *statu quo* et de verser les avances comme auparavant. Apparemment, il n'arrive pas à le comprendre.

Selon les documents budgétaires de 1989 qui sont tombés entre les mains de Doug Small après avoir fait objet d'une fuite, documents dont le ministre des Finances a d'abord contesté l'authenticité et qui, il l'espérait, seraient accueillis avec des cris de joie, le ministre s'attendait à épargner 27 millions de dollars au cours de la présente année et des années budgétaires à venir en éliminant les dispositions de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et de la Loi sur les paiments anticipés pour le grain des Prairies autorisant en quelque sorte des prêts sans intérêt, soit 10 millions de dollars dans le premier cas, et 17 millions dans le second.

Nous sommes en présence d'un chiffre, 27 millions de dollars, qui ne semble pas représenter beaucoup d'argent pour le gouvernement. Mais il signifie énormément pour les agriculteurs. Cette proposition signifie la catastrophe pour les installations portuaires de Prince Rupert, les producteurs maraîchers du Québec ou les céréaliculteurs des Prairies. J'estime donc que les délégués qui défilaient à la tribune lors du congrès national du parti progressiste conservateur disaient la vérité. Ils la disaient non seulement au ministre chargé des céréales, monsieur le Président, mais ils la disaient au gouvernement. L'ère conservatrice est révolue. Il faut chasser ceux qui croient encore que la terre est plate.

Une voix: Bravo!

M. Cardiff: Monsieur le Président, j'aimerais signaler au député qu'il semble mettre l'accent sur le coût des intérêts en vertu de l'ancienne loi. Cependant, les conditions du marché constituent l'élément le plus important de la loi. Elles permettent en effet à l'agriculteur d'écouler sa production à n'importe quelle période de l'année.

Le projet de loi comporte encore ce privilège à un taux préférentiel, et le niveau en a été haussé. L'agriculteur peut y participer à un niveau supérieur. J'estime que l'opposition a tort de mettre l'accent sur les subventions ou le taux d'intérêt. Nous devrions mettre l'accent sur la capacité de commercialisation. C'est de là que proviennent les plus grandes retombées pour l'agriculture. S'en rend-il compte?

M. Fulton: J'ignore à qui le député sert de secrétaire parlementaire, mais s'il souhaite examiner de près le projet de loi, j'en ai là sur mon pupitre un exemplaire que je suis disposé à lui communiquer.

C'est vrai que le projet de loi envisage de hausser le niveau des prêts de 30 000 $ jusqu'à concurrence de 250 000 $, mais celui qui emprunte à un taux égal ou un peu inférieur au taux préferentiel et qui doit payer en outre des frais administratifs, ferait tout aussi bien de s'adresser à un prêteur privé. Ce n'est pas ce qui va favoriser une commercialisation ordonnée.

Le député n'a pas contesté les faits que j'ai rapportés concernant la capacité des élévateurs à grain ou la capacité du réseau ferroviaire d'acheminer les grains. Cette capacité totale équivaut à 40 p. 100 de la récolte. Le reste est entreposé sur la ferme. Ce projet de loi va pousser les agriculteurs à écouler leur production à un moindre prix, au lieu tout simplement d'attendre la période de l'année où ils pourraient la vendre à un prix plus élevé.

Parce que j'ai suivi les prix des céréales à Prince-Rupert, je sais à quels moments de l'année et sur quels marchés ils sont les meilleurs. Sous un tel régime, un agriculteur n'attendra pas un signe plus favorable du marché pour expédier ses céréales.

À mon avis, le député et le gouvernement ne comprennent pas vraiment toutes les conséquences qu'aura ce projet de loi.

M. McKnight: Monsieur le Président, selon le député qui vient de parler, les agriculteurs choisissent le moment qui leur convient pour vendre par l'entremise de l'élévateur de sa circonscription qu'il connaît et comprend si bien. Il prétend que cette mesure obligera les agriculteurs à livrer leurs céréales quand les prix seront meilleurs. C'est ce qu'il a dit. Ils choisiront le moment opportun. Comprend-il que la Commission canadienne du blé

contrôle l'exportation des céréales qui passent par cet élévateur qu'il connaît si bien et que celles-ci sont mises en commun et que les producteurs y participent à parts égales?

M. Fulton: Monsieur le Président, il est malheureux que le ministre ait pris mes paroles littéralement. Je sais bien qu'un agriculteur ne téléphone pas pour savoir si les cours sont montés à Tokyo avant de charger son camion pour aller à l'élévateur chercher ses céréales qui seront expédiées à Prince-Rupert, puis par bateau.

Si le ministre pense que c'est ainsi que fonctionne le système céréalier, il ne devrait pas être au Cabinet.

M. Foster: Monsieur le Président, je veux simplement faire une observation.

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il importait de laisser au producteur la possibilité de livrer son grain. De toute évidence, il ne comprend pas que cette proposition de supprimer l'exonération des frais d'intérêt entraînera la disparition du programme. La Ontario Corn Producers Association estime que des quelque 1200 producteurs qui ont par le passé eu recours au programme, seuls une cinquantaine pourraient s'en prévaloir. On peut se demander si un groupe comme la Ontario Corn Producers se donnera même la peine d'offrir le programme.

En ce qui concerne les avantages, si l'on examine les documents fournis par cette association, on constate que les avantages de ce programme, que confère la possibilité de mettre en marché le grain plus tard dans l'année sans avoir à payer les intérêts pendant les mois d'automne et d'hiver pour la campagne agricole 1987, équivalent à 15 fois le coûts du programme. En d'autres termes, les coûts pour le gouvernement s'établissaient à près de 1 million de dollars. L'avantage découlant de cette augmentation de prix pour les producteurs de blé de l'Ontario a été de l'ordre de 16 millions de dollars. C'est une augmentation de 15 pour 1. Ce n'est pas mal.

J'estime que le secrétaire parlementaire devrait respecter la loi, selon laquelle les versements doivent être affectués maintenant. La loi précise qu'on est censé verser cet argent aux producteurs de blé, à la Commission canadienne du blé et à d'autres groupes et que les intérêts sont pris en charge par le gouvernement fédéral. Vous devriez respecter la loi et verser maintenant cet argent à ces groupes parce que c'est le moment des récoltes. Vous violez la loi en ne le faisant pas et vous devriez vous exécuter immédiatement.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis tout à fait de cet avis. Je trouve que le député a très bien exposé la situation et je suis certain que le secrétaire parlementaire n'essaiera même pas de réfuter son argument parce qu'il sait que nous avons raison de ce côté-ci de la Chambre. Nous savons qu'ils se conduisent mal envers les agriculteurs canadiens. Ils ne cherchent qu'à impressionner leurs amis du Fraser Institute et à Washington. Ils ne se soucient guère des répercussions possibles sur la communauté agricole. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire et le ministre n'oseront même pas réfuter les faits que le député et moi-même avons signalés aujourd'hui à la Chambre.

M. Harvard: Monsieur le Président, je crois que le député représentant la région de Prince Rupert a présenté des arguments révélateurs. Permettez-moi simplement d'ajouter quelques mots. Les ministériels n'ont pas cessé de répéter qu'il fallait adopter ce projet de loi parce que les agriculteurs ont besoin d'aide.

Mais il faut bien préciser que les agriculteurs ne sont pas fautifs dans cette affaire. Nous avions déjà un programme que les agriculteurs utilisaient. Ce sont les ministériels qui l'ont détruit. Et aujourd'hui, ils nous supplient de les aider. Mettons, si vous le voulez bien, certaines choses au clair. Je veux aussi parler du fait que le gouvernement tente de cette façon d'amener les agriculteurs à l'aider dans sa lutte contre le déficit. Le député croit-il que c'est là une bonne façon de lutter contre le déficit? Est-ce une bonne façon d'éliminer le gaspillage? Est-ce, selon lui, une bonne façon d'épargner de l'argent ou croit-il que le gouvernement pourrait y arriver autrement qu'en attaquant les agriculteurs de cette façon?

• (1750)

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie le député de cette très bonne question. Quiconque a pris le temps de regarder ce qui se passe a certainement pu constater que l'encaisse des agriculteurs canadiens et leur revenu net, en tant que particuliers ou en tant que groupe, ne font que diminuer. C'est une situation très tragique. Le gouvernement a non seulement omis, mais il a refusé de percevoir 34 milliards de dollars auprès d'une petite poignée de sociétés rentables et de riches familles de notre pays. Pas 34 millions, mais bien 34 milliards de dollars. C'est le montant du déficit de l'année en cours.

L'an dernier, 85 000 sociétés rentables n'ont pas payé un sou d'impôt.

Une voix: Ce n'est pas juste.

M. Fulton: Quatre-vingt-cinq mille sociétés rentables. Or, à qui le gouvernement s'en prend-il?

C'est bien évident, monsieur le Président. Il a tenté de récupérer les pensions de vieillesse et les allocations familiales. D'après Statistique Canada, les réductions du programme de l'assurance-chômage vont faire que 130 000 travailleurs, surtout des travailleurs saisonniers, n'auront désormais plus droit à des prestations. Par suite des coupures de services annoncées aujourd'hui, des localités ne seront plus desservies par VIA Rail. Qui en profite le plus? Qui est favorisé dans cette affaire? Nul besoin de chercher bien loin. Les 150 sociétés qui ont financé la lutte menée contre les libéraux et les néo-démocrates lors des dernières élections et qui ont subventionné les conservateurs pour l'Accord de libre-échange, se tirent fort bien d'affaires. Ces sociétés qui n'ont pas à sacrifier au fisc. . .

Une voix: Ce sont des sociétés parasites.

M. Fulton: C'est exact. M. David Lewis a créé l'expression «sociétés parasites» à la Chambre même, il y a une vingtaine d'années de cela. Le gouvernement d'en face donne vraiment un triste exemple. L'idée d'ensevelir les agriculteurs sous le fardeau de leurs dettes et de leur extorquer davantage d'argent devrait nous donner la nausée.

Des voix: Bravo!

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je pense qu'il y a toujours des idées qui passent par la tête qu'on le veuille ou non quand on regarde ce qui se passe ici cet après-midi, même si je ne vois pas pourquoi on regarderait ce qui s'y passe compte tenu de ce qu'on a vu cet après-midi, j'imagine que c'est un sentiment de tristesse qui me pousse à parler.

Nous n'avons rien appris au sujet de ce projet de loi. On a lancé toutes sortes de contre-vérités qu'on a voulu faire passer pour des réalités. Ce n'est pas faire honneur à un système qui fait notre fierté à beaucoup d'entre nous. Bien sûr nous ne sommes pas parfaits au gouvernement, et il est bien certain que quand on demande à des gens de payer des choses qu'ils avaient pour rien auparavant, ils ne sont pas contents. Cela nous le savons. Il n'y a pas un gouvernement qui aime augmenter les impôts ou réduire les dépenses publiques. Mais dans la situation où se trouve le pays, il y a des choix difficiles qu'on ne peut éviter. Celui-ci en est un.

Il est intéressant d'écouter nos vis-à-vis—et il n'y a absolument rien de péjoratif dans mes propos—mais aucun d'eux n'est agriculteur. Ils interviennent et ils parlent de choses dont ils ignorent tout. Malheureusement, leurs propos sont tout à fait insensés, et peut-être que de leur propre point de vue, c'est tout aussi bien qu'ils ne sachent pas ce qu'ils disent, car sinon, ils s'abtiendraient probablement de faire des déclarations de ce genre.

Permettez-moi, si possible, de mettre les choses au point. À entendre les députés d'en face, on penserait qu'un programme prévoyant des paiements anticipés pour 15 à 20 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest et chose certaine, moins de 10 p. 100 des agriculteurs des autres régions du pays, ne pourrait qu'entraîner la faillite totale de l'exploitation agricole familiale. C'est tout à fait ridicule. Manifestement, le projet de loi va poser des problèmes pour les gens qui ont à payer de l'intérêt. Cependant, il y a un autre côté à la médaille. Pensez aux dommages causés par des taux d'intérêt qui ont grimpé jusqu'à 22, 23 et 25 p. 100 en 1982. Nous nous remettons à peine de cette situation dans le secteur de l'agriculture. Pourtant personne n'en parle.

Les personnes associées au domaine agricole savent que nous fonctionnons tous grâce à des emprunts. Si l'on veut faire souffrir les producteurs agricoles, la meilleure façon de s'y prendre, c'est de hausser les taux d'intérêt. Qu'on laisse augmenter les taux d'intérêt au Canada et vous entendrez l'opposition lancer de hauts cris. Si cela se produit, l'opposition aura une bonne raison de protester. Il est vrai que les agriculteurs devront payer un peu plus pour certains des programmes, mais nous sommes convaincus que sans cela, nous risquons de mettre à mal non seulement l'agriculture, mais toute l'économie canadienne.

Je le répète, entre 15 et 20 p. 100 de tous les agriculteurs de l'ouest du Canada se sont prévalus de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les chiffres exacts sont difficiles à calculer, mais probablement moins de 5 p. 100 des autres agriculteurs l'ont fait. Vous parlez des producteurs de maïs de l'Ontario. Il y en a 25 000. Savez-vous combien utilisent le programme? À peu près 500.

Si vous êtes un de ceux-là, vous serez touché, c'est évident. Mais c'est ridicule de prétendre que ce changement va mettre fin au programme. Les députés de l'opposition ne défendent pas leurs intérêts ni ceux de la Chambre quand ils font des déclarations comme celles que nous avons entendues cet après-midi. D'ailleurs, si le projet de loi est à ce point mauvais, adoptez-le et laissez-nous en porter l'odieux aux yeux des agriculteurs. Vous pouvez nous pointer du doigt et dire: «C'était une mauvaise loi. Nous vous avons laissé l'adopter. Allons l'expliquer au public». De plus, vous devriez savoir que cela ne met pas fin au programme de paiements anticipés. Con-

trairement à ce qu'on a laissé entendre, cette mesure ne va pas faire grimper les intérêts à des taux de 2 et 3 p. 100 plus élevés que le taux préférentiel. Ce sera un prêt garanti par le gouvernement et, d'après moi, il sera probablement disponible au taux préférentiel.

Une voix: D'après vous.

M. Mayer: Très bien, lancez-nous le défi. Attendez de voir ce que donnera l'application. Dans le cas de la Commission canadienne du blé qui emprunte à moins que le taux de base, tout porte à croire que le taux pourrait même être inférieur au taux de base. On a donc tort de dire qu'il serait aussi facile de s'adresser à une banque parce qu'il faudra payer autant d'intérêt.

Ensuite, comme les agriculteurs l'ont demandé, le plafond des avances va être relevé. Ce sera un meilleur instrument de mise en marché parce que la limite passe à 250 000 $. Dire en plus que cette initiative nuira à la régularisation du marché, c'est dire le contraire de la réalité. Quand on reçoit une avance, on a de l'argent et on n'a pas besoin de vendre son grain. La Commission a une foule d'exemples de cas où elle avait besoin de grain et elle avait accordé un quota. Pourquoi ne pas s'éviter d'avoir à livrer du grain l'hiver à 40 degrés sous zéro, quand on ne veut pas sortir le tracteur, déneiger le chemin, faire démarrer le camion et ainsi de suite? L'agriculteur a son argent. Cependant, s'il doit transporter son grain pour être payé, cela contribuerait à régulariser la mise en marché.

Le député rit. C'est pourtant le cas. Que s'est-il passé l'année dernière dans les Prairies? Certaines installations de pressage du canola ont dû fermer leurs portes parce qu'elles n'avaient plus de graines à presser. Je ne dis pas que les paiements anticipés étaient la seule raison de cette situation, mais ils y ont certainement contribué. Alors, il ne faut pas soutenir que le projet de loi va nuire à la commercialisation ordonnée. J'ai suffisamment d'arguments qui pourraient prouver plutôt qu'il la favorise. Cela n'a rien à voir avec le prix commun établi. Qu'on vende sa récolte à la Commission le premier jour de la campagne agricole, c'est-à-dire le 1er août, ou bien le dernier jour, qui est le 31 juillet de l'année suivante, on obtient exactement le même prix.

Le député de Skeena a certainement mieux à faire que de lire les sottises que quelqu'un vient de lui remettre. Il est trop intelligent pour faire cela, mais c'est pourtant ce qu'il nous a fallu écouter tout cet après-midi. Cela n'a absolument rien à voir avec le projet de loi. On a mentionné le libre-échange. Si l'hiver est précoce ou si la marmotte fait des siennes, c'est le libre-échange. Tout est de la faute du libre-échange. Ça n'a rien à voir avec cela.

Ce que c'est, c'est de la responsabilité financière, il s'agit que nos agriculteurs et nos gens d'affaires puissent emprunter à un taux modeste. Dire que ce projet de loi, probablement utilisé par moins de 10 p. 100 des agriculteurs de ce pays, va entraîner toute une série de catastrophes, c'est ridicule.

M. Fulton: Vous pourriez fermer tous les centres de cardiologie du pays, il n'y a pas beaucoup de gens qui en ont besoin.

M. Mayer: C'est une analogie stupide. Une fois de plus, le député est plus brillant que cela. Plus nous adopterons ce projet de loi rapidement, plus les agriculteurs recevront leurs avances tôt, ce qui fait qu'il seront en mesure d'en profiter comme ils le faisaient par le passé.

Vous me faites signe, monsieur le Président. Je continuerai demain, si possible.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n^{os} 342-0892 et 342-0946.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES REMARQUES FAITES AU COURS DES AUDIENCES D'UN COMITÉ

M. le Président: Le député de Kamloops a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai remarqué qu'aucun ministre ne s'était levé pour faire une déclaration. En tant qu'Albertain de naissance, comme beaucoup d'entre nous, je dois avouer que les remarques que le président Comité des finances a faites à Edmonton m'ont offusqué. Comme il est un important représentant du gouvernement, j'aurais pensé qu'un ministre du Cabinet aurait fait des excuses aujourd'hui pour ces remarques désobligeantes.

M. le Président: Le député de Kamloops invoque le Règlement à propos d'une certaine déclaration qui aurait été faite. Le représentant de Kamloops, qui est un député chevronné, y trouve certainement matière à formuler une plainte.

Je dois demander au député d'être patient. Maintenant qu'il a soulevé la question, il trouvera peut-être d'autres façons plus pertinentes de donner suite à cette affaire et comprendra que ce n'est peut-être pas le moment à l'étape des affaires courantes. Je suis toutefois conscient de sa position.

* * *

[*Français*]

PROJET DE LOI S-2

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du projet de loi S-2, sans amendement, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie- Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—QUATRIÈME ET CINQUIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Dans ce rapport, on considère comme une affaire qui fait l'objet d'un vote la motion n^{o} 441 présentée par la députée de Western Arctic.

J'ai également l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Ce rapport propose d'autoriser la Société Radio-Canada à transmettre en reprise l'enregistrement vidéo des débats de la Chambre des communes, ce qui donnerait aux Canadiens un meilleur accès aux délibérations du Parlement. Le comité espère que la Chambre adoptera ce rapport à une date ultérieure.

Affaires courantes

LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION

MESURE MODIFICATIVE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-265, Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (valeur nutritive des aliments).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Wappel: Monsieur le Président, en un mot, ce projet de loi vise à garantir que la valeur nutritive, y compris les vitamines, les glucides, les matières grasses et les calories par portion, de tous les aliments transformés soit clairement indiquée sur l'emballage. Les consommateurs pourront ainsi faire des choix éclairés au moment de l'achat d'aliments transformés.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES PÉTITIONS

RENVOI AU COMITÉ

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je propose:

> Que, conformément aux dispositions du paragraphe 133(2) du Règlement, la pétition de M. Leslie Benjamin qui demande l'adoption d'une loi établissant un service national de trains de voyageurs et qui a été déposée après la limite de temps fixée dans l'article 132 du Règlement, soit renvoyée au Comité permanent des élections, privilèges, procédure et affaires émanant des députés, en même temps que le deuxième rapport du greffier des pétitions à ce sujet qui a été présenté à la Chambre le lundi 2 octobre 1989, pour que le comité soumette les recommandations qu'il juge nécessaires.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Le ministre invoque le Règlement.

• (1110)

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je peux peut-être aider mon collègue de Thunder Bay—Atikokan, la Chambre et vous aider vous-même. Nous avons eu le temps d'étudier la motion. La difficulté dans ce cas serait d'ordre technique. Le député n'a pas pu présenter sa pétition et s'est heurté à un problème de procédure. Je peux faire savoir à la Chambre et au député que nous sommes tout disposés à donner le consentement unanime afin que la question soit renvoyée au comité comme la motion le demande.

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Atikokan, à propos du même rappel au Règlement.

M. Angus: Je suis content que le gouvernement veuille expédier cette affaire. Je voudrais quand même pouvoir expliquer brièvement le but de la pétition et de la requête de M. Benjamin.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je n'ai pas d'objection à la procédure, excepté que s'il doit y avoir débat, nous y participerons.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Atikokan peut poursuivre, car il a bien sûr le droit de participer au débat sur cette motion.

Compte tenu des observations du ministre, je dois dire que la présidence appliquera évidemment les règles. Elle tiendra également compte du fait qu'il s'agit d'une question de procédure et que c'est ainsi qu'il faut l'aborder. J'espère que les députés voudront bien en faire autant. Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole.

M. Angus: Monsieur le Président, je vais m'efforcer de m'en tenir aux aspects liés à la procédure. En vertu de notre Règlement, les pétitions introductives de projets de lois privés doivent être déposées dans les six premières semaines de séance de la Chambre, ce qui veut dire, dans le cas présent, avant le 12 mai de cette année.

La pétition a été présentée en retard parce qu'à ce moment, nous ne savions pas qu'il serait nécessaire d'établir un nouveau système national de transport puisque nous ne savions pas que le gouvernement avait l'intention d'éliminer celui qui existe. Le budget a été présenté le 27 avril, mais les décisions d'hier sont arrivées après le délai. Je vous signale donc, monsieur le Président, que nous demandons que la question soit renvoyée au comité permanent compétent pour qu'il nous soit possible d'obtenir une dispense nous permettant de faire ce que le gouvernement refuse de faire, c'est-à-dire d'établir un système national de transport qui aurait une certaine permanence et serait fondé sur des dispositions législatives.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. Il a expliqué de façon claire et concise la raison de cette requête Nous avons ici une situation où le gouvernement a acquiescé à la demande du Nouveau Parti démocratique.

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Gauthier: Pour ce qui est de la procédure, je pourrais expliquer brièvement à la Chambre comment les députés doivent présenter les pétitions introductives de projets de loi d'initiative parlementaire. Je pourrais aussi lire document après document sur les difficultés que pose cet article du Règlement et communiquer à la Chambre d'autres renseignements que j'ai. J'hésite toutefois à le faire parce que je crois que le Président se montrerait intolérant à mon égard.

Je vais me contenter de dire que nous sommes effectivement très mécontents et que nous croyons que le gouvernement aurait dû présenter un programme global en matière de transport avant de sabrer dans le transport ferroviaire. Cependant, nous acceptons certainement à l'unanimité que cette question soit renvoyée au comité compétent afin d'y être étudiée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition parvenue à mon collègue, le député de London-Est, de la part de nombreux habitants de sa circonscription qui s'opposent à la taxe sur les produits et services que l'arrogant gouvernement actuel veut imposer aux Canadiens. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter cette taxe révoltante.

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour présenter un certain nombre de pétitions de la part des Canadiens soussignés qui souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief à la Chambre. Leur grief a trait au service de VIA Rail. Ils demandent humblement à la Chambre de faire conserver et moderniser le service d'un bout à l'autre du Canada et d'offrir aux Canadiens une solution de remplacement à la congestion des routes et aux retards dans les transports aériens.

Ces pétitions ont été jugées correctes par le greffier des pétitions.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter deux pétitions à la Chambre. L'une vient de ma propre circonscription de Cochrane—Supérieur et l'autre, de la circonscription de London-Est. Les pétitionnaires exigent que le gouvernement du Canada abandonne la taxe sur les produits et services, car elle constitue une mesure rétrograde qui ne remédie pas au problème crucial de la réforme fiscale au Canada.

* * *

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter quelques pétitions traitant de la proposition du gouvernement conservateur d'imposer une taxe sur les biens et services aux Canadiens et Canadiennes à partir du 1er janvier 1991.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires sont de ma circonscription et des environs. Ils voudraient dire au gouvernement qu'ils sont totalement en désaccord avec l'établissement de cette nouvelle taxe sur les produits et services et qu'ils s'opposent l'energiquement à ce qu'on impose aux Canadiens cette ponction fiscale sans précédent. Ils devront supporter non seulement une augmentation de leur fardeau fiscal, mais aussi de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

• (1120)

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom de centaines de personnes des circonscriptions de London-Est, London-Ouest et London—Middlesex, y compris de la région de St. Thomas, une pétition demandant au gouvernement d'annuler sa décision impitoyable, dure et irresponsable d'imposer une nouvelle taxe sur les produits et services qui fera du tort à tous les hommes, à toutes les femmes et à tous les enfants de ces circonscriptions.

Affaires courantes

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer aujourd'hui une pétition certifiée recevable par le greffier des pétitions au titre de l'article 36. Cette pétition est signée de nombreux habitants de la ville de Toronto. Elle signale que le gouvernement, comme son prédécesseur libéral, a refusé de donner à VIA le soutien nécessaire pour lui permettre de réaliser tout son potentiel en mettant sur pied le réseau national de transport ferroviaire de voyageurs que désirent et méritent les Canadiens. Ils demandent au Parlement de respecter l'engagement initial qu'il avait pris d'appuyer VIA Rail.

* * *

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): J'ai l'honneur de déposer deux pétitions de Canadiens demandant à ce gouvernement de retirer la taxe proposée sur les biens et services, conformément à l'article 36 du Règlement.

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition émanant de la population de London en Ontario, qui demande de repousser le projet de taxe sur les produits et services présenté par le gouvernement.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter deux pétitions émanant de Canadiens de London en Ontario, qui demandent au Parlement de repousser le projet de taxe sur les produits et services.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter quatre pétitions certifiées correctes. Les quatre, qui totalisent 116 signatures, portent sur la taxe proposée sur les produits et services et demandent au Parlement de faire ce qu'il est censé faire, c'est-à-dire écouter le peuple qui, dans ce cas, lui dit catégoriquement et sans équivoque de rejeter toute mesure législative présentée pour faire adopter cette taxe.

Ce n'est que le début des dizaines de pétitions que font signer les électeurs de la circonscription que je représente.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de gens de l'Ouest qui s'inquiétaient—c'était avant les faits—des réductions projetées des services de VIA Rail. Nous pouvons maintenant enlever le mot «projetées». Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revoir sa décision.

C'est un honneur pour moi que de présenter cette pétition.

M. Lyle Dean MacWilliams (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter à la Chambre, en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement, des pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions. Ces pétitions, portant la signature de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, exhortent le gouvernement, compte tenu des réductions bien précises dans le service assuré par VIA Rail dans leurs régions respectives, à revenir sur sa décision et à moderniser ce même service, de façon à le rendre plus rapide, plus économique, plus sûr, plus pratique, et plus respectueux de l'environnement, et à en faire une option de transport à faible consommation d'énergie destiné à remplacer d'autres moyens de transport.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 75 était transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question no 75 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES BUDGETS DES MINISTÈRES

Question nº 75—**M. Caccia:**

1. Dans chaque ministère ou organisme, quelle politique, quel budget et quels programmes, selon les prévisions budgétaires de 1989-1990, *a*) visent à la mise en oeuvre, *b*) découragent la mise en oeuvre d'un développement soutenable au point de vue environnemental?

2. Quels sont respectivement les budgets et les années-personnes pour chacun de ces programmes?

Le document est déposé.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 4 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4314).

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, dans les dix minutes environ à ma disposition, je voudrais préciser l'objet de ce projet de loi. On ne peut certes pas se fier à ce que les députés de l'opposition ont déclaré hier et mardi également, pour savoir de quoi il retourne exactement.

Tout simplement, il s'agit d'un projet de loi tendant à modifier la façon dont sont appliquées les deux lois actuelles, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. La Loi sur le paiement anticipé des récoltes a été mise en oeuvre quelque temps après la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Jusqu'à maintenant, les agriculteurs pouvaient se rendre à leur élévateur, dans le cas de la Commission canadienne du blé, ou avoir recours aux services d'une association de producteurs en ce qui a trait à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, et obtenir une avance pour les produits déjà récoltés, mais pas encore vendus. À l'heure actuelle, la législation limite le montant de cette avance à 30 000 $.

Contrairement à ce que les députés de l'opposition prétendent, le gouvernement n'entend pas supprimer ces paiements anticipés, mais plutôt modifier la façon dont les deux lois pertinentes s'appliquent à l'heure actuelle, afin que les intéressés soient tenus de payer de l'intérêt sur ces sommes. Nous n'empêchons aucunement les agriculteurs d'obtenir une avance. Nous proposons de

leur faire payer un intérêt sur cette avance une fois qu'ils l'ont obtenue.

Certains ont prétendu que ce projet de loi pertuberait le système ordonné de commercialisation. J'en doute fort. Je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi. D'ailleurs, on pourrait fort bien soutenir le contraire en disant que ce projet de loi favorise la mise en marché ordonnée de ces biens car un agriculteur qui peut obtenir des fonds avant de vendre sa récolte n'est pas forcément pressé de le faire pour obtenir de l'argent. Or, cet état de choses a nui au système de mise en marché dans certains cas, peut-être pas beaucoup, mais suffisamment pour en tenir compte.

Certains ont prétendu aussi que le nouveau régime coûtera plus cher en intérêts que si l'agriculteur s'adressait à une banque. Je répète que cela n'est pas forcément vrai. J'irais jusqu'à dire que c'est le contraire. Nous devrons attendre pour voir ce qui va se passer une fois cette mesure en vigueur. Tout porte à croire que sur un prêt garanti par le gouvernement, l'agriculteur paiera un taux d'intérêt sinon inférieur, du moins égal à celui que lui consentirait une banque.

C'est le cas certes de la Commission canadienne du blé qui emprunte en deçà du taux préférentiel. Dans la mesure où la commission est concernée, étant donné qu'elle pourra offrir des avances de fonds, tout porte à croire que les agriculteurs obtiendront un taux d'intérêt inférieur à celui consenti par les banques. Je répète qu'il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.

Certains agriculteurs n'ont pas besoin d'une avance de fonds pour payer leurs traites. Mais ils peuvent quand même contacter la compagnie d'entreposage si elle relève de la Commission canadienne du blé, ou encore se servir de leur association de producteurs dans le cadre de la Loi sur le paiement anticipé des récoles pour obtenir l'avance en question sans avoir à payer d'intérêt et jouir ainsi gratuitement de cet argent pendant un certain laps de temps. Je doute que cela soit une façon sage d'administrer l'argent des contribuables. Je répète que cette pratique n'est pas répandue, mais elle existe. En exigeant un intérêt sur ces avances, nous ferons en sorte que les agriculteurs se servent judicieusement de ces deux lois selon de saines pratiques commerciales.

• (1130)

Hier et avant-hier, j'ai écouté le récit de tous les scénarios catastrophiques que l'on nous prédit. Certains scénarios ne tiennent tout simplement pas debout. J'essaie de voir les conséquences réelles qu'auront les modifications à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les agriculteurs pourront toujours obtenir les avances prévues par ces deux lois, mais ils devront payer des intérêts sur les sommes versées.

Pour replacer les choses dans leur contexte, voyons combien de personnes demandent ces paiements. Dans le cas de la Commission canadienne du blé, intermédiaire de la grande majorité des agriculteurs, moins de 20 p. 100 des agriculteurs se prévalent de cette possibilité. Même en 1981-1982, lorsque les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à plus de 20 p. 100, seulement 33 388 des quelque 140 000 ou 150 000 détenteurs de carnets de permis ont obtenu des avances de fonds, soit environ 20 p. 100. Ce ne sont pas tous les agriculteurs qui demandent ces avances et je le répète, je ne veux pas minimiser l'importance de ce programme pour ceux qui y ont recours. Il leur est très utile, mais ce n'est pas la majorité des producteurs qui demandent les paiements.

Dans le cas de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, le pourcentage d'utilisateurs est encore plus faible. Encore là, ce programme est très utile, mais seule une petite minorité des agriculteurs y ont recours. L'an dernier, en Ontario, 536 des 25 000 producteurs de maïs ont demandé des paiements anticipés. Donc, nous ne détruisons pas le secteur agricole canadien comme on pourrait le croire en entendant l'opposition. Remettons les choses dans leur contexte.

Je tiens à souligner ici un point. Si les députés de l'opposition croient vraiment les belles paroles qu'ils nous ont servies hier et avant-hier, il leur incombe de veiller à ce que ce projet de loi soit adopté. Je les entend qualifier cela d'horrible et dire que cela va décimer la collectivité agricole, que cela va détruire l'exploitation agricole familiale, et autres choses du genre.

Ma foi, si c'est vrai, adoptons le projet de loi. Les paiements anticipés pourront leur être versés. En effet, nous ferons bien savoir à tous les intéressés, soit les agriculteurs et les organisations agricoles qui les réclament, que c'est l'opposition qui retarde l'adoption de ce projet de loi. Les agriculteurs ne toucheront aucun paiement anticipé d'aucune sorte parce que l'opposition empêche l'adoption de ce projet de loi.

C'est une chose que d'examiner les mérites de ce projet de loi et une autre que d'avancer des arguments comme ceux que nous avons entendus hier. La députée de Mount Royal, une dame par ailleurs très bien pour qui j'ai beaucoup de respect, a pris la parole. Sauf votre respect, j'appelle son genre d'intervention de l'opposition pour le plaisir de l'opposition. Le député de Skeena s'est mis de la partie, alors qu'il ne se fait aucune agriculture dans sa région. Il fait de l'opposition pour le plaisir de faire de l'opposition.

Si les députés de l'opposition s'intéressent autant à cette affaire qu'ils veulent le faire croire, qu'ils adoptent donc le projet de loi et laissent les agriculteurs toucher des avances de fonds, quitte à payer des intérêts. Je le répète, la situation sera loin d'être aussi mauvaise qu'on le croirait à entendre les députés de l'opposition.

En outre, le projet de loi prévoit des modifications visant à hausser le montant maximum autorisé et j'espère que les députés d'en face vont les accepter.

En effet, le maximum passe de 30 000 $ à 250 000 $. Il est vrai que les agriculteurs devront payer de l'intérêt sur les prêts, mais ils pourront mieux gérer leurs liquidités et commercialiser leurs récoltes. Ceux qui cultivent des légumes et qui investissent énormément d'argent à l'acre, n'ont pas besoin de récolter grand-chose pour faire plus de 30 000 $ et jusqu'à 100 000 $. Le projet de loi prévoit là une modification fort utile.

Nous sommes disposés à procéder le plus vite possible de sorte que le projet de loi soit adopté. Les agriculteurs pourraient ainsi disposer de ce programme. Ils devront payer des intérêts, mais ils auront au moins le choix.

Je dirai très franchement aux députés d'en face qui sont décidés à s'opposer coûte que coûte à ce projet de loi pour le simple plaisir de s'y opposer que, s'ils retardent l'adoption de ce projet de loi, ce sera leur faute si les agriculteurs ne peuvent toucher des avances de fonds de quelque forme que ce soit.

Je le répète, les modifications que nous proposons ici aujourd'hui prévoient le paiement d'intérêts, mais le montant maximum des avances passe à 250 000 $. Je crois que c'est très intéressant.

J'ai presque épuisé, je pense, mon temps de parole, aussi je voudrais réitérer mon argument. Personne au gouvernement n'aime voir augmenter les impôts ou supprimer un service existant, mais lorsqu'on se trouve dans le genre de situation financière que connaît le Canada, c'est une des mesures qu'il va falloir prendre.

Comme je l'ai fait remarquer, une proportion relativement faible des agriculteurs y a recours. Il faut reconnaître qu'ils le trouvent utile. Nous ne supprimons pas du tout le programme. Nous le conservons mais il faudra payer des intérêts. Nous augmentons les crédits disponibles dans le cadre de ce programme. Dans la mesure où les agriculteurs l'utilisaient dans le passé, j'ai l'impression qu'il y en aura peut-être davantage qui y auront recours maintenant que les restrictions ont été levées. Le projet de loi contient donc des choses utiles et j'espère que les députés l'adopteront.

Nous n'essayons pas de précipiter son adoption, mais il est important, à mon avis, de le faire sans tarder. D'après l'opposition, nous aurions dû régler cette question à la fin juin. Elle a peut-être raison, mais nous ne sommes pas à la fin juin. C'est de la sagesse rétrospective.

Nous sommes au début octobre. Plus vite nous adopterons ce projet de loi, plus vite les agriculteurs pourront obtenir des avances en espèces. Je demanderais aux membres de l'opposition de reprendre la raison qu'ils ont donné pour s'opposer au projet de loi, à savoir l'importance qu'il revêt pour les agriculteurs, et en faire la raison d'adopter le projet de loi, pour que les agriculteurs puissent avoir des avances en espèces dès que possible.

Pour conclure, plus nous attendons, plus il va y avoir de commercialisation et moins ce projet de loi va pouvoir être utile aux agriculteurs pour la campagne agricole en cours. Au risque de me répéter, je dirai que si l'opposition s'oppose simplement au projet de loi pour en retarder l'adoption, la responsabilité de la situation lui incombe.

J'espère que l'opposition jugera bon d'adopter ce projet de loi le plus rapidement possible afin que les agriculteurs puissent toucher leurs avances en espèces le plus vite possible.

M. le vice-président: Le député d'Algoma pour une question ou une observation.

M. Foster: Monsieur le Président, nous venons d'entendre l'intervention du ministre d'État (Céréales). C'est à mon avis l'un des discours les plus pathétiques qu'un ministre nous a jamais servi pour défendre et soutenir un projet de loi présenté à la Chambre des communes. Non seulement il traite à la légère l'opposition que suscite le projet de loi au pays, mais il déforme la nature du projet de loi et décrit incorrectement l'importance du programme actuel.

Je voudrais faire savoir au ministre que lundi dernier, le 2 octobre, 19 grandes associations de producteurs se sont réunies à Winnipeg. Elles ont exhorté le premier ministre du Canada à retirer ce projet de loi, à respecter la loi du pays et à accorder des avances en espèces sans intérêt. Le ministre peut-il nous dire avec lequel de ces groupes il n'est pas d'accord? Est-ce la Western Canadian Wheat Growers Association, la Western Barley Growers Association, l'Alberta Pulse Growers, le groupe Focus on Inputs, les Keystone Agricultural Producers, le Prairie Canola Grain Growers Council, les Manitoba Canola Growers? Le ministre est originaire, lui-même, du Manitoba. Il y avait aussi la Saskatchewan Canola Growers, l'Alberta Soft Wheat Growers, l'Union des producteurs de grain. Toutes ces associations agricoles responsables demandent au ministre de mettre fin à toutes ces sottises et d'abandonner ce projet de loi qui éliminerait les avances en espèces. Il ne s'agit pas seulement d'une aide de 22 ou de 25 millions de dollars au chapitre des intérêts. Il s'agit de centaines de millions de dollars en liquidités pour aider les agriculteurs non seulement au moment de la récolte, mais aussi en ce qui concerne le rendement.

L'Ontario Corn Growers estime que, pour chaque dollar dépensé par le gouvernement du Canada en avances de fonds exemptes d'intérêts, les producteurs de maïs de l'Ontario retirent environ 16 dollars. C'est un rapport de 15 pour 1. Le ministre d'État (Céréales) lui-même devrait convenir que c'est un énorme avantage, si c'est là l'intention du gouvernement, si chaque dollar que le gouvernement a affecté aux programmes agricoles en a rapporté 15, je ne vois donc pas comment un seul agriculteur canadien pourrait être en difficulté. Compte tenu des profits réalisés par les producteurs, il est évident que ce programme est l'un des meilleurs que le gouvernement ait jamais mis sur pied.

• (1140)

Le ministre dit que les agriculteurs doivent supporter une partie du fardeau du déficit. Leur appui est de l'ordre de 500 millions de dollars. À mon avis, les crédits qu'affecte le gouvernement dans le cadre de ces programmes sont bien dépensés.

J'espère que le gouvernement du Canada retirera ce projet de loi ou qu'il le laissera expirer au *Feuilleton*, car les 19 organisations d'agriculteurs les plus importantes et une autre douzaine d'organismes s'y opposent. Qu'il respecte les lois canadiennes et verse ces crédits, francs d'intérêt.

Le gouvernement devrait verser des avances de fonds à la Commission du blé, aux producteurs de maïs et d'oléagineux, à tous ces groupements de producteurs du pays qui le réclament. Le gouvernement devrait obéir à la loi et verser ces fonds immédiatement. Ce n'est pas nous mais le gouvernement qui refuse d'obéir à la loi canadienne et de verser dès maintenant ces avances exemptées d'intérêt.

M. Mayer: Monsieur le Président, le député est un homme cultivé. Il est docteur en médecine vétérinaire et il sait très bien que ses calculs sont tout à fait fantaisistes. Euclide serait absolument étonné d'entendre son raisonnement. Le député donne l'impression que les agriculteurs n'auront jamais à rembourser l'argent. C'est ridicule. Il peut sûrement dire des choses plus sensées.

Les avances versées aux agriculteurs équivalent en fait à une sortie de fonds anticipée. C'est la définition même d'une avance. L'avance est versée en anticipation de la vente d'une récolte déjà recueillie. Après avoir vendu sa récolte, l'agriculteur doit rembourser l'avance. L'avantage pour l'agriculteur, c'est qu'il n'a pas à payer d'intérêts. C'est de cela que nous parlons. Ces intérêts s'élèvent à quelque 25 millions de dollars et varient d'une année à l'autre. Sur les 27 millions actuellement prévus, les deux tiers iront à l'ouest du Canada et le reste aux autres régions du pays pour d'autres récoltes.

Il est donc tout à fait ridicule de parler d'un rapport coûts-avantages. Si les députés d'en face craignent tant que les agriculteurs ne puissent pas obtenir d'avances et que ces fonds ne soient pas injectés dans l'économie, ils n'ont qu'à voter pour le projet de loi. Il pourrait même y avoir encore plus d'argent injecté dans l'économie puisqu'on a haussé les plafonds.

Nous avons dit dès le début—je l'ai répété hier et encore aujourd'hui—que les agriculteurs vont devoir payer de l'intérêt. Je suis d'accord avec les organismes agricoles. Les gens veulent en avoir le plus possible, surtout du gouvernement, mais vient un temps où il faut dire non. C'est ce que nous disons.

Le député a beau débiter toutes sortes de données et prétendre qu'elles signifient quelque chose, j'ai l'impression que lui-même n'en croit rien. Il cite des chiffres à l'appui d'une conclusion sans fondement. Je répète que, si l'opposition se fait tant de souci au sujet des paiements anticipés, elle n'a qu'à laisser passer le projet de loi. Les agriculteurs pourront alors acquitter les intérêts sur ces paiements.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre quand il affirme à la Chambre que nous bloquons l'adoption de cette mesure.

Le projet de loi a été déposé à la Chambre le 26 juin. Deux jours après le rappel du Parlement, le 26 septembre, le projet de loi a été débattu, mais le gouvernement a demandé la permission de le retirer, farci de lacunes qu'il était. Cela reflète l'ineptie des ministériels et explique en partie le retard.

Nous avons commencé la deuxième lecture cette semaine, mais voilà que le gouvernement laisse entendre que le Parlement devrait écourter les débats. Il cherche à faire oublier son incompétence—il a été forcé de retirer le projet de loi—et le retard qu'elle a entraîné et qui fait que les agriculteurs attendent encore leur paiements anticipés.

Quoi qu'il en soit, quand il prétend que c'est dû à des compressions budgétaires ou au fait qu'il essaye de faire des épargnes, je me demande si le ministre commenterait le fait que les 27 millions ne sont pas grand chose comparativement aux 3,5 milliards de dollars que le gouvernement va percevoir en taxes sur le tabac et les boissons alcooliques? Vu les revenus considérables qu'il touche grâce à sa taxe sur les produits du tabac d'une part, et sur les grains qui entrent dans la fabrication des boissons alcoolique d'autre part, le gouvernement en retour devrait être tenu, selon moi, de favoriser les agriculteurs qui produisent la matière brut.

Encore une fois, le ministre pourrait-il nous dire, s'il veut vraiment mettre l'argent entre les mains des agriculteurs, s'il accepterait de retirer ce projet de loi, de rétablir la loi antérieure, de signer des accords avec les agriculteurs et de remettre l'argent entre leurs mains, si évidemment il le souhaite?

M. Mayer: Monsieur le Président, j'imagine qu'il est facile de prendre la parole pour faire des déclarations décousues. En déclarant ainsi que le gouvernement perçoit énormément d'argent au moyen de taxes, le député voudrait faire croire, je pense, que le gouvernement ne verse, pour venir en aide aux agriculteurs, que les recettes qu'il perçoit au moyen de la loi précédente, dépourvue d'intérêt. Ce n'est pas vrai, et il le sait.

Jusqu'ici, le gouvernement a beaucoup fait pour venir en aide aux agriculteurs. Au cours de la dernière année civile, si mes souvenirs sont exacts, nous avons dépensé, directement et indirectement, plus de 3 milliards de dollars pour aider les agriculteurs. Par conséquent, nous dépensons des sommes considérables, outre l'intérêt que le gouvernement acquitte pour le compte des agriculteurs en vertu de la Loi sur le paiement anticipé de récoltes et de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Voyons les choses connue elles sont. Loin de moi la pensée que nous puissions adopter le projet de loi sans débat. Cependant, sur la foi des discours que j'ai entendus hier à la Chambre et de ceux que j'ai lus dans le hansard de mardi, je dois conclure qu'il ne s'agit pas là d'un débat authentique. Les députés de l'opposition s'opposent à ce projet de loi pour le simple plaisir de s'y opposer. Je propose de faire franchir au projet de loi l'étape de la deuxième lecture, d'en saisir le comité et de mettre le mécanisme en marche, au lieu de laisser des députés qui ne connaissent rien au projet de loi venir à tour de rôle nous lire des discours que d'autres ont rédigés, comme c'est le cas actuellement.

Si l'opposition est intéressée, faisons en sorte que le débat prenne fin aujourd'hui, de façon à pouvoir saisir le comité de ce projet de loi le plus tôt possible, quitte à ce qu'il cite des témoins à comparaître, afin que nous puissions faire avancer le projet de loi. Les agriculteurs pourraient alors toucher leurs avances de fonds. Ils devront certes payer des intérêts sur ces avances, mais ils auront au moins plus de dollars à leur disposition, car nous haussons le plafond. Voilà ce que nous devrions faire, au lieu de voir l'opposition formuler ces objections ineptes simplement pour le plaisir de la chose.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, le ministre a déclaré tout à l'heure que les députés de l'opposition ne comprennent pas le projet de loi; il nous a l'accusaés de ne rien comprendre à l'agriculture. C'est tout à fait faux.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas dit que l'opposition ne comprend rien à l'agriculture. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que certains députés qui ont participé au débat hier ne comprenaient pas ce projet de loi. Il était évident qu'ils lisaient un texte préparé, mais personnellement, ils ne comprenaient pas ce projet de loi. Je veux que ce soit bien clair.

M. Vanclief: Monsieur le Président, je vais dire au ministre ce que je voulais lui dire. Je n'apprécie pas non plus qu'on nous accuse de vouloir retarder l'adoption du projet de loi. Je peux assurer le ministre que je suis à la Chambre pour faire des critiques constructives. Je comprends le projet de loi dont nous sommes saisis et je crois que j'ai le droit, dont j'entends me prévaloir, de faire ces critiques constructives. C'est dans cet esprit que nous débattons de ce projet de loi.

Nous savons le but qu'il vise. Nous savons quels seront les effets des amendements proposés par le gouvernement. En effet, le projet de loi rendra l'ancienne loi inutile pour bon nombre des producteurs qui en ont profité par le passé. Elle ne leur servira plus comme l'outil de gestion qu'elle était autrefois.

• (1150)

Nous savons que du point de vue du ministère, le but de ce projet de loi est de récupérer entre 25 et 27 millions de dollars au détriment des agriculteurs qui ont eu recours à ces programmes. Plus tard, j'expliquerai au ministre ce que rapporte l'investissement que constitue le paiement des intérêts sur les avances et je le mettrai au défi de trouver d'autres programmes où l'investissement rapporte davantage.

Depuis quelques mois que j'ai l'honneur de siéger à la Chambre, je n'en crois pas mes yeux de voir le massacre des programmes agricoles. Celui-ci n'est qu'un autre exemple. Les agriculteurs me demandent tous les jours et toutes les semaines ce qu'on viendra leur enlever la prochaine fois. On leur a dit qu'ils bénéficiaient d'une protection en vertu de l'article 11. Depuis une semaine ou deux, les producteurs de lait perdent énormément confiance. Il faut les rassurer, monsieur le Président. Les producteurs de porc aussi ont perdu confiance, et maintenant c'est au tour des céréaliculteurs, des maraîchers et des arboriculteurs fruitiers de dire: «Voilà encore un autre programme qu'on nous enlève. À quoi faut-il s'attendre?»

Les agriculteurs ont besoin de tous les moyens de gestion financière qu'ils peuvent obtenir. Ils sont bouleversés et déprimés quand on leur retire ces moyens.

Je voudrais simplement poser quelques questions et discuter de certaines des réponses concernant le projet de loi C-36.

D'abord, peut-on considérer que ce programme a été un bon investissement sur le plan fiscal? Je pense que oui. Le coût du programme a été minime comparativement aux avantages qu'il a donnés. L'Ontario Corn Producers Association nous a communiqué les chiffres. Le ministre dit que seulement 536 producteurs de maïs de l'Ontario ont recours à ce programme. Qu'y a-t-il de mal à ce que seulement 536 producteurs de maïs utilisent le programme? L'Ontario Corn Producers Association dit qu'il est probable que très peu de producteurs se prévaudront du programme à l'avenir si le ministre réussit à faire imposer des intérêts sur les avances.

Si nous jetons un coup d'oeil sur la récolte de 1987, nous constatons que, pour un investissement de 2,61$ la tonne par le gouvernement, un producteur qui s'est prévalu du programme pendant six mois dans le cadre d'un système de régularisation du marché a obtenu un rendement de 12$, ce qui est considérable.

Pendant l'année 1987-1988, qui était une campagne agricole différente, de nombreux producteurs se sont encore prévalus du programme. Je sais que si les producteurs de maïs y ont recouru, les producteurs d'autres céréales et d'autres denrées l'ont fait également. Pour un investissement de 2,42 $ la tonne de céréales, si le producteur a vendu ses céréales neuf mois plus tard, il a obtenu un rendement de 57,75 $. Cela représente un rendement vingt-quatre fois supérieur à l'investissement, monsieur le Président. Permettez-moi de dire que c'est un investissement fantastique de la part du gouvernement.

Je pourrais vous donner d'autres exemples. Ce programme a non seulement servi aux producteurs de maïs, mais également aux producteurs de fruits et de légumes de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et des Prairies, de même qu'aux producteurs de pommes de terre des Maritimes et d'un peu partout au Canada.

Nous devons également nous rendre compte des retombées qu'on doit à l'efficacité de ce programme. En utilisant ce moyen financier, l'agriculteur est en mesure d'entreposer une plus grande partie de sa production et de la vendre à un moment plus propice. Dans tous les cas, sinon la plupart du temps, il est probable qu'il obtiendra alors un meilleur prix et, par conséquent, qu'il aura plus d'argent à réinvestir.

L'industrie du camionnage, les exploitants des entrepôts de grain, des entrepôts de fruits et de légumes, des entrepôts frigorifiques et bien d'autres en profitent. Les marchands d'outillage agricole y trouvent eux aussi leur compte, car, en ayant ce moyen de gestion à leur disposition, les agriculteurs peuvent construire de nouveaux entrepôts, acheter de nouveaux greniers, dépenser cet argent, le faire rouler. Sans parler de la régularisation du marché, qui fait que les agriculteurs peuvent vendre leurs produits, qu'il s'agisse de céréales ou de fruits et légumes, et les rendre plus facilement accessibles tout au long de l'année à tous les acheteurs.

Autre question, ce projet de loi atteindra-t-il son objectif si des intérêts sont imposés sur les avances en espèces? J'admets que quelques agriculteurs se prévaudront tout de même du programme. Au fond, j'estime que le programme ne sera plus efficace lorsqu'on dira aux agriculteurs qu'ils devront payer des intérêts sur ces avances. Cet instrument de gestion financière que les producteurs avaient à leur disposition leur permettait de payer le coût des travaux du printemps avant que l'année soit terminée.

Comme nous le savons, la plupart des agriculteurs font les transactions au comptant. Quand ils pouvaient faire ces emprunts et payer l'engrais ou les semences à leurs fournisseurs, ils pouvaient ensuite s'assurer un bénéfice en vendant leurs produits plus cher passé le temps des récoltes. Le système a été très profitable pour un grand nombre de producteurs mais pas tous, car ils ne se servent pas tous de tous les instruments de gestion qui existent. Mais cet instrument-ci a été efficace. Je répète qu'il ne le sera pas autant après qu'on aura changé les règles du jeu.

Je passe à la question suivante. Si le gouvernement ne veut pas démordre de ce changement, est-il juste de l'apporter à ce moment-ci de l'année? Les agriculteurs ont établi leur budget et planifié leurs finances en janvier et février dernier. C'est l'ancien programme qui était alors en vigueur. On ne les a pas prévenus que les règles changeraient au milieu de la partie. Je suis sûr que beaucoup d'équipes aimeraient le faire si elles le pouvaient, mais je trouve que ce n'est pas juste de prendre cette initiative à ce moment-ci de l'année.

On aurait pu la prendre en juin. D'accord, les producteurs avaient déjà fait leur planification même à ce moment-là. Si le gouvernement tient à cette mesure, qu'il soit juste envers les producteurs et les associations et qu'il se montre favorable à l'amendement de l'opposition. Il devrait tenir des consultations avec les associations de producteurs le mois prochain avant de donner suite à cette mesure.

Je n'aime pas parler de chantage, mais le ministre a dit que si les nouvelles modifications n'étaient pas apportées, l'ancien programme s'appliquerait après le 1er août: ou bien vous jouez selon les règles, ou bien vous n'aurez rien du tout. Il ne respecte même pas la loi qui est en vigueur. Beaucoup de gens en sont contrariés.

La récolte est terminée, la planification financière et les budgets sont établis, les banquiers ont conclu des arrangements avec leurs clients. L'agriculteur devra maintenant retourner voir ceux qui l'appuient et financent son programme pour l'année et leur dire: «J'ai le regret de vous annoncer que le gouvernement a changé les règles du jeu et que nous devrons procéder autrement.»

L'agriculture canadienne fait-elle l'objet d'une attaque au GATT à cause de l'ancien programme? Je ne crois pas. En fait, l'attaque pourrait bien venir de nos voisins du Sud. Nous savons que ceux-ci ont contesté ce genre de programme qui, selon eux, nuit à l'émergence d'un marché où les règles du jeu seraient les mêmes pour tous. Cette expression revient à tout bout de champ. Nous devons être réalistes. Ils nous ont reproché d'offrir ces programmes. Je trouve inquiétant que, toutes les fois qu'un autre pays nous fait des remontrances, nous disions: «D'accord, nous allons nous amender.»

• (1200)

J'ai de plus en plus l'impression que nous sommes des dupes, que nous sommes bonasses. Nous obtempérons toujours aux requêtes des autres pays. Cette question pourrait faire l'objet d'un autre débat, mais il reste que nous nous plions aux demandes des autres pays. Qu'avons-nous en retour? Rien, sauf quelques remerciements. C'est on ne peut plus évident.

Je lisais l'autre jour que la loi américaine de l'agriculture qui sera en vigueur en 1990 ne serait pas modifiée d'un iota par rapport à celle de 1985 au chapitre des subventions versées aux agriculteurs des États-Unis. Ce qui n'empêche pas les Américains de nous dire quoi faire et quoi ne pas faire en matière d'aide à l'agriculture. Face à leurs critiques, nous avons déclaré: «C'est d'accord, ce sera comme vous voudrez.» Le tout sera fait aux dépens des agriculteurs, qui perdront jusqu'à 25 à 27 millions de dollars par année.

Voilà un programme qui ne stimulera pas la production. Voilà un programme qui a déjà bien servi la régularisation du marché, mais auquel bien peu d'agriculteurs auront dorénavant recours. Voilà ce qui est inquiétant.

Lors des discussions du GATT en avril, le gouvernement a donné son accord à une proposition de gel de l'aide à l'agriculture. Voilà que nous jouons de nouveau les dupes en disant au reste du monde: «Nous ferons mieux que bloquer les subventions, nous allons les réduire, même si nous sommes les seuls à le faire.»

Quant à l'autre question, j'y ai peut-être déjà répondu. Ce programme a-t-il des équivalents aux États-Unis? Non, il n'en a pas. Ces derniers ont adopté leurs propres programmes de financement et je n'ai pas l'impression qu'ils vont les réduire. Il est inacceptable que nous soyons les seuls à réduire nos subventions. Qu'ils en fassent autant. Mais ce n'est pas le cas.

Où est notre courage? Allons-nous nous croiser les bras et nous taire, ou bien allons-nous dire à ceux qui nous pointent du doigt: «Non, c'est quelque chose que nous voulons faire pour l'agriculture au Canada. C'est quelque chose qui sera d'un bon rendement et pour laquelle nous sommes prêts à nous battre.» Les agriculteurs trouvent qu'ils ont donné leur part. Ils ne refusent pas de partager le fardeau commun du déficit. On leur a dit que la lutte contre le déficit se ferait grâce à la taxe d'accise et que les programmes de soutien des producteurs laitiers y contribueraient également.

Les producteurs savent qu'à cause d'événements qui ne plaisent pas du tout au gouvernement et qu'il combattra avec succès, j'espère, le porc, la crème glacée et le yaourt du Canada sont frappés de droits compensateurs. Nous avons essayé d'obtenir que le Canada soit soustrait aux dispositions de l'*Omnibus Trade Bill* américain, avant de signer l'accord commercial, l'hiver dernier, mais nous n'avons pas réussi. Aujourd'hui, nous en payons le prix.

Je demande au gouvernement de remettre ces questions sur le tapis encore et encore avec nos voisins du Sud. J'exhorte le ministre à faire dresser une liste de leurs programmes de soutien qui soit aussi complet que la leur pour que nous puissions renégocier ces points.

On se pose une autre question: Le gouvernement consulte-t-il le secteur agricole, écoute-t-il seulement les avis que lui donnent ceux qui sont touchés par les décisions? Je sais qu'il a tous les renseignements nécessaires, mais j'ignore s'il en prend connaissance. Je ne sais pas s'il écoute ou s'il entend.

Les agriculeurs me demandent, plus souvent qu'auparavant, si le gouvernement connaît encore le sens du mot «consultation». Je réponds: «Je n'en ai pas l'impression. Personne ne semble vouloir parler. Personne ne semble vouloir écouter.»

Je vais citer une lettre que l'Association ontarienne des producteurs de maïs a adressée le 20 septembre au ministre de l'Agriculture.

> L'*Ontario Corn Producers Association* demande respectueusement que le projet de loi visant à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes ne soit pas adoptée sous sa forme actuelle.
>
> Nous demandons que soient maintenus les programmes actuels de paiement anticipé des récoltes, avec la disposition relative aux prêts sans intérêt, au moins durant la campagne agricole de 1989-1990.
>
> Pendant l'année qui vient, notre association et d'autres organismes agricoles pourraient avoir des consultations avec le gouvernement fédéral afin de mettre au point des solutions acceptables en remplacement des programmes actuels de paiement anticipé des récoltes.
>
> L'impossibilité de conclure des ententes pour l'année 1989-1990 causera des difficultés financières à de nombreux producteurs qui ont préparé des états des mouvements de leur trésorerie pour 1989-1990 et qui ont obtenu du crédit pour la campagne agricole à venir sur la base de la poursuite présumée du programme de paiement anticipé.

La suppression de la disposition relative aux prêts sans intérêt va effectivement démolir le programme et en fera un programme inefficace à participation minime même si les plafonds actuels des avances ont été augmentés sensiblement.

Je le demande au ministre, va-t-il avoir de telles consultations? Le ministre a reçu non seulement la lettre que j'ai citée, mais aussi des lettres des 18 ou 19 autres organismes qui lui demandent d'y songer. Ne va-t-il pas le faire?

Je sais que les ministériels forment une majorité. Je sais qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent, car s'ils n'ont pas assez d'audace pour proposer leur mesure à la Chambre, ils peuvent faire comme ils ont fait hier dans le cas de VIA Rail, procéder par décret en conseil. Si des députés de leur propre caucus s'opposent à cette mesre, ils n'ont pas à subir l'embarras que leur causerait le fait que certains de leurs députés ne se présentent pas à la Chambre ou s'y lèvent pour voter contre.

Je trouve très difficile à croire que tous les députés du parti d'en face puissent appuyer dans sa forme actuelle le projet de loi dont nous sommes saisis. Je sais tout cela. Ils possèdent cette majorité. Ils peuvent adopter cette mesure s'ils le veulent. Je dis aussi que cela ne la rend pas nécessairement correcte ni juste.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député et nous avons eu des conversations. Je sais qu'il est un agriculteur et qu'il a acquis beaucoup d'expérience en pratiquant diverses cultures, et je respecte son opinion.

Il dit que chaque investissement de 2,51 $ du gouvernement—et je suppose que c'est ce qu'il veut dire lorsqu'il parle de l'intérêt que le gouvernement paie sur le prêt—rapportait plus de 12 $ à l'agriculteur. C'est certes là une raison valable pour adopter ce projet de loi. Le député dit qu'un agriculteur n'est pas assez intelligent pour payer 2,51 $ d'intérêt afin de pouvoir gagner 12 $.

S'il suit ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, il doit appuyer ce projet de loi et permettre ainsi à l'agriculteur de faire lui-même cet investissement de 2,51 $, au lieu que le gouvernement le fasse à sa place, afin de pouvoir gagner 12 $. C'est certainement un bon investissement. En s'entêtant à lutter avec acharnement contre l'adoption de ce projet de loi, le député et ses collègues empêchent les agriculteurs de profiter de cet exemple qu'il a lui-même employé. Je tenais à signaler cela. Bien sûr, il faudra que l'agriculteur paie lui-même l'intérêt mais, d'après les chiffres que le député nous a donnés, cela reste un très bon investissement. Je ne sais pas où il a pris ces chiffres, mais je lui fais confiance. C'est un excellent argument pour convaincre l'opposition de permettre à la Chambre d'adopter ce projet de loi sans tarder.

M. Vanclief: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plusieurs fois, ce programme est un outil de gestion que le gouvernement a mis à la disposition des agriculteurs dans le passé sans qu'ils aient à débourser un cent. Les agriculteurs perdent beaucoup. On leur enlève bien des choses.

Personne n'aime dépenser de l'argent à moins d'y être obligé, pas même vous. Cela est très évident puisque vous voulez épargner 27 millions de dollars en aide au secteur agricole en supprimant cet aspect du programme. Les agriculteurs se sont servis de cette disposition dans le passé et veulent pouvoir continuer à le faire. Si c'est un bon investissement pour l'agriculteur, n'est-ce pas aussi un bon investissement pour le gouvernment et pour l'agriculture en général? Le gouvernement doit continuer de montrer sa confiance dans le secteur agricole. Comme je l'ai dit, les agriculteurs se demandent ce qu'on leur enlevera la prochaine fois.

• (1210)

M. Foster: Monsieur le Président, je voulais seulement féliciter le député de Prince Edward—Hastings. Je trouve qu'il a très bien expliqué pourquoi le gouvernement ne devrait pas supprimer le programme des paiements anticipés.

Le ministre d'État (Céréales) prétend que, de toute façon, le programme ne disparaîtra pas. Il n'a qu'à parler au secrétaire exécutif de l'Association Ontario Corn Producers, M. Daynard pour découvrir qu'environ 1 200 de ses membres utilisaient autrefois le programme et que l'association l'a probablement analysé mieux que tout autre groupe qui a protesté auprès des députés. Le conseil d'administration de l'association s'est réuni jeudi dernier et il a calculé qu'il n'y aurait peut-être que 50 agriculteurs qui se serviraient du programme. J'en déduis que moins de 5 p. 100 utiliseraient le programme si le gouvernement n'offrait qu'une garantie d'emprunt.

Le ministre rétorque que si un agriculteur a l'argent et le crédit nécessaires pour garder sa récolte pendant l'hiver, il sera en meilleure position. Le problème, c'est que beaucoup d'agriculteurs n'ont pas le pouvoir d'emprunt nécessaire pour obtenir ces fonds additionnels après avoir emprunté pour produire pendant toute la campagne agricole. Personne ne doute qu'en privant beaucoup d'agriculteurs des paiements anticipés sans intérêt, on détruit le programme.

Le programme fonctionnera peut-être dans le cas de la Commission canadienne du blé et de l'avoine, de l'orge et du blé de l'Ouest, mais on se demande si d'autres groupes, comme les producteurs de maïs ou de soja en Ontario qui comptent un nombre très limité d'utilisateurs du programme se donneront seulement la peine de l'offrir, quand moins de 5 p. 100 de leurs membres y auront recours. Il n'y a aucun doute que ce changement détruira le programme pour beaucoup de producteurs. En tout cas, s'ils sont en mesure d'emprunter de l'argent à la banque, l'avantage dont bénéficient ceux qui ont un crédit raisonnable équivaut probablement à moins de 1 p. 100, selon l'Association Ontario Corn Producers.

Je pensais que le député de Prince Edwards—Hastings aimerait entendre ce que M. Glen Findlay a dit. Je sais que le ministre d'État (Céréales) préférerait ne pas l'entendre, mais il s'agit de l'opinion du gouvernement du Manitoba. Le ministre de l'agriculture dans le gouvernement conservateur de cette province prie le gouvernement du Canada de recommencer à verser des paiements anticipés sans intérêt aux producteurs de grains pour qu'ils puissent continuer à payer leurs factures en attendant de vendre leurs récoltes. Il a dit cela le 19 septembre. Dans une lettre adressée au ministre fédéral de l'Agriculture, il a dit qu'il s'inquiétait parce que les producteurs ne pouvaient pas compter sur les paiements anticipés quand la nouvelle campagne agricole a commencé le 1er août. Voici ce que M. Findlay a écrit:

> Les producteurs en sont venus à compter sur ces programmes qu'ils considèrent comme une source essentielle de liquidités pour leurs besoins agricoles à l'époque des récoltes. Je vous exhorte à accorder une priorité immédiate à l'octroi des paiements anticipés afin d'atténuer dans les plus brefs délais les problèmes de liquidités qui affligent à l'heure actuelle les producteurs du Manitoba.

J'ai l'impression que le ministre conservateur de l'Agriculture du Manitoba cherche à faire valoir le même argument que chacun des groupes de producteurs au Canada, soit que ce programme est une source importante de liquidités à l'époque des récoltes. Il aide les producteurs du Manitoba dont les récoltes sont de moindre qualité. Dans certaines régions des Prairies, il a fait un temps humide et pluvieux pendant les récoltes et les agriculteurs se retrouvent avec du blé de qualité nº 3 ou 4 qu'ils ne peuvent pas vendre par l'intermédiaire des syndicats du blé parce qu'il ne fait pas l'objet d'une demande immédiate. Dans ces cas, il nous est possible d'avoir accès à des avances de fonds sans intérêt. Ce programme met de l'argent à la disposition des producteurs qui éprouvent déjà des difficultés à cause d'une récolte de moindre qualité.

Je suis persuadé que, en laissant simplement ce projet de loi mourir au *Feuilleton* ou en l'en retirant carrément, le ministre acquiescerait à la requête de M. Findlay. J'ai pensé que cette lettre de M. Findlay saurait intéresser le député de Prince Edward—Hastings, car elle doit s'appliquer assurément dans le cas de certains producteurs de l'Ontario aussi.

M. Vanclief: Monsieur le Président, ce renseignement est intéressant car il reprend les mêmes arguments que d'autres organismes agricoles. Je le répète, nous voyons bien que le gouvernement est majoritaire. Nous savons que, fort probablement, il donnera suite à cette initiative, que cela plaise ou pas, mais je ne pense pas qu'il soit juste de modifier les règles du jeu en cours de route. C'est ce que déplorent bon nombre d'associations agricoles. Nous n'apprécions pas le moindrement la manière dont on change les règles du jeu, et si le gouvernement tient à les changer, qu'il s'abstienne à tout le moins de le faire en cours de route.

Avant de céder la parole, je voudrais citer un court passage d'un article paru dans le numéro de semptembre de la revue *Ontario Corn Producer* et je pense que l'Association est en excellentes relations avec le cabinet du ministre. Je m'étonne d'ailleurs qu'elle n'ait pas mieux réussi à lui faire comprendre son message. Je cite cette revue:

> Actuellement, la politique de l'OCPA est toujours de s'opposer au changement (au moins tant que des changements similaires n'auront pas été apportés au *Farm Bill* américain), parce que nous estimons que tout avantage qui pourrait découler d'un programme portant intérêt sera éliminé par la myriade de procédures administratives (payées par les producteurs) qu'un tel programme comporterait.

Je pense que cela résume la situation.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'ai trois choses à dire. Tout d'abord, le député d'Algoma parle de 1200 producteurs de maïs. Les chiffres que j'ai indiquent que 500 à 600 producteurs sur 25 000 environ y ont recours. Je ne sais pas d'où il tire ses statistiques, mais les miennes viennent du ministère et portent sur la récolte de 1988.

Deuxièmement, le député nous lit une lettre du ministre de l'agriculture du Manitoba. Il veut que le projet de loi soit adopté pour atténuer les problèmes de liquidités. C'est exactement le but du projet de loi. Il ne dit pas qu'il veut que le projet de loi soit adopté pour économiser sur les intérêts. Il dit qu'il veut que l'on applique le projet de loi ou le programme pour, et j'ai noté les mots, «atténuer les problèmes de liquidités». C'est exactement le but du projet de loi.

Pour en revenir, si vous le permettez, au député de Prince Edward—Hastings, il parle pour notre chapelle. Il dit que pour 2,41 $ d'investissement, ce que dépense le gouvernement lorsqu'il paie les intérêts d'un agriculteur, celui-ci reçoit 12 $ d'avantages. Ce qu'il laisse entendre, c'est que personne ne va utiliser ce programme, parce que les agriculteurs ne sont pas assez malins pour savoir cela. C'est ce qu'insinuent les députés d'en face.

Un agriculteur va donc gagner—j'ai oublié le chiffre exact—plus de 12 $ pour un investissement de 2,41 $. Un agriculteur suffisamment malin pour cela, mais à condition que le projet de loi soit adopté. Les liquidités seront là. Le même avantage en matière de commercialisation sera là. Comme le disait le député, c'est un rendement de cinq pour un. Tout ce que nous disons, c'est que l'agriculteur devra payer les 2,41 $ à la place du gouvernement.

Adoptons ce projet de loi. Finissons la deuxième lecture aujourd'hui. Renvoyons-le au comité. Essayons de l'adopter aussi rapidement que possible. Nous ne parlons pas d'imposer des délais, nous disons seulement adoptons-le sans tarder pour que les agriculteurs aient la possibilité d'investir 2,41 $ pour gagner 12 $, comme le disait le député.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège. Lorsque j'ai lu la lettre de M. Glen Findlay, ministre de l'agriculture du Manitoba, j'ai dit qu'il demandait à Ottawa de reprendre le paiement d'avances sans intérêt aux producteurs de grains, pour qu'ils puissent payer leurs factures en attendant de vendre leur récolte. Le ministre du Manitoba ne disait pas que nous devons adopter le projet de loi. Il dit qu'il veut des avances de fonds sans intérêt.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, pour en revenir au discours du Trône qui a inauguré la présente session du Parlement, le gouvernement ne rigolait pas quand il disait que l'agriculture est un fardeau pour le Trésor fédéral et qu'il était déterminé à réduire ce fardeau de façon draconienne.

• (1220)

À lui tout seul, le gouvernement va montrer au monde à quel point il est désintéressé. Il va faire voir comment on arrive à un monde agricole non subventionné. Il est prêt à sacrifier l'agriculture canadienne pour montrer au monde ses bonnes intentions.

Nous sommes le seul pays du monde qui réduit ses subventions agricoles. Les États-Unis ne le font pas. Les Européens ne le font pas. Le Japon ne le fait pas. Rien de concret ne permet de penser qu'un autre pays retire son appui à ses agriculteurs. Et non content de leur retirer son appui, notre gouvernement à nous le fait sans savoir à quel point les autres pays, spécialement les États-Unis, appuient leurs industries agricoles.

Nous nous trouvons dans une situation bizarre huit mois après avoir signé l'Accord de libre-échange. Nous créons un comité pour dresser la liste des programmes de subventions qu'ont les Américains. C'est incroyable. Nous avons signé avec les Américains un accord de libre-échange qui va avoir des effets dramatiques pour notre secteur agricole, tant producteurs que transformateurs, et nous faisons des coupes sombres dans le budget sans savoir à quel point les Américains subventionnent leur secteur agricole. Nous commençons à peine à chercher à le savoir.

Nous savons maintenant que les Américains connaissent parfaitement notre programme de subventions. Prenez par exemple la décision d'imposer des droits compensateurs au porc. Les producteurs de porc américains et le département américain du commerce savent exactement de quelle façon notre industrie du porc est subventionnée. Savons-nous comment l'industrie américaine du porc est subventionnée? Non, nous ne le savons pas.

Même notre entente tripartite de stabilisation passée avec les producteurs de porc, dont notre ministre de l'Agriculture nous a assurés qu'elle ne pouvait faire l'objet de mesures de rétorsion parce qu'il s'agit d'un programme d'assurance, vient en bonne place sur la liste des motifs de la décision américaine d'imposer des droits compensateurs. Et voilà pour les assurances ministérielles.

Pourquoi notre gouvernement fonce-t-il tête baissée pour supprimer ce qu'il conçoit comme des motifs d'irritation pour l'Accord de libre-échange en matière agricole, alors qu'il n'a aucune idée de ce que sera la définition des subventions? Pourquoi le gouvernement réduit-il l'aide au transport? Pourquoi le gouvernement coupe-t-il le programme du tarif de l'est pour le grain et la farine? Pourquoi le gouvernement supprime-t-il la ristourne de taxe sur le carburant? Pourquoi modifie-t-on le programme d'assurance-récolte? Pourquoi modifie-t-on les prêts sur produits de la Société du crédit agricole?

Voilà de quoi parlait le député de Prince-Édouard—Hastings quand il a dit que nos agriculteurs sont déprimés. Ils ne savent pas ce qui va leur tomber sur la tête encore une fois.

Les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard vont être spécialement atteints par la réduction de la ristourne de taxe sur le carburant. La pomme de terre est par nature une production qui consomme beaucoup plus de carburant que les autres. Les producteurs de pommes de terre doivent se servir très souvent de leurs tracteurs, afin de planter, de cultiver et de traiter leurs cultures ou encore de labourer, ce qui consomme de grandes quantités de carburant.

La suppression du programme de ristournes de taxe sur le carburant augmentera leurs coûts de production de milliers de dollars. Ainsi, un producteur qui cultive 300 acres de pommes de terre, devra payer 10 000$ de plus qu'auparavant pour planter et ramasser sa récolte.

La Société du crédit agricole n'accordera plus des prêts basés sur les prix. Ainsi, le gouvernement américain offre à ses agriculteurs des prêts à 6 p. 100, alors qu'au Canada, les taux varieront entre 12 et 12,75 p. 100 avec la suppression des prêts basés sur les prix. C'est ce que notre gouvernement entend par des «règles égales pour tous». Au lieu de tenter de rendre nos agriculteurs plus compétitifs, nous faisons en sorte qu'ils ne le sont pas autant que nos voisins du Sud.

Malgré des affirmations contraires de la part du gouvernement, notre industrie laitière, avec ses offices de commercialisation, est dans une situation précaire. Il y a tout d'abord eu la décision du gouvernement de plafonner les frais d'exploitation pour une période de 24 mois. Il a, en outre, jugé bon de sabrer dans le programme de stimulation des exportations de produits laitiers et dans les crédits de la Commission canadienne du lait.

Le Canada éprouve de graves difficultés à la suite de la décision préliminaire du GATT relativement au yogourt et à la crème glacée. Les pays membres du GATT respectent les accords bilatéraux comme celui que nous avons conclu avec les États-Unis. Ils adoptent généralement les recommandations de leurs comités. Ainsi, le Canada se trouve maintenant placé dans une situation extrêmement difficile. En effet, les Américains auront accès au marché canadien pour ce qui est du yogourt et de la crème glacée, alors que les Américains ne permettront ni au Canada ni à tout autre pays d'exporter des produits laitiers aux États-Unis en vertu d'une loi qui va tout à fait à l'encontre d'une décision que le GATT a rendue en 1954 et qui permettait l'exportation de produits laitiers aux États-Unis.

Que de problèmes nous nous créons, afin de plaire à nos voisins. Aux yeux du gouvernement, si l'agriculture ne peut être rentable dans une économie axée sur le marché, elle doit être sacrifiée. C'est tout à fait évident dans les modifications à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été promulguée en 1957-1958, il y a plus de 30 ans. Pourquoi a-t-elle été adoptée? Manifestement, le gouvernement de l'époque, et nous savons de quelle allégeance il était, a jugé essentiel d'aider les agriculteurs, surtout ceux de l'Ouest, à faire face à certains de leurs problèmes de liquidités. Il a également cru bon de contrôler ou de réglementer les approvisionnements en grain. Il voulait mettre un terme aux énormes engorgements du marché qui se produisaient chaque automne, engorgements qui avaient pour effet de réduire de façon très marquée le prix que pouvaient recevoir les agriculteurs.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a permis de résoudre ces deux problèmes. En accordant à l'agriculteur un paiement ancitipé sans intérêt, cette loi lui a permis de reporter la mise en marché de son grain à plus tard au cours de l'année, au moment où les prix lui étaient beaucoup plus favorables que s'il avait dû l'écouler à l'automne.

C'est dire que l'agriculteur en tirait un double avantage. En effet, cette avance de fonds sans intérêt lui permettait de combler ses besoins de liquidités et d'obtenir en même temps un meilleur prix pour son produit. Pour bien des agriculteurs, ces deux facteurs faisaient toute la différence entre une entreprise marginale et une entreprise rentable.

Sans cet encouragement que sont les avances de fonds sans intérêt, nous allons revenir à une situation intolérable. Au Canada, un agriculteur peut fort bien se passer d'une législation spéciale pour obtenir un prêt auprès d'un établissement financier s'il accepte de payer les taux d'intérêt exhorbitants actuellement en vigueur. Il n'a qu'à engager sa récolte en garantie.

Je voudrais savoir qui assurera l'espace supplémentaire pour l'entreposage de la récolte des agriculteurs lorsque l'acheminement régulier du grain sera perturbé?. Qui paiera la facture? Si le ministère de l'Agriculture réagit comme le ministère de la Défense en pareil cas, la réponse sera sans doute: «ce n'est pas notre responsabilité. Nous nous sommes contentés de créer ces problèmes; que d'autres les résolvent». Ceux qui en doutent n'ont qu'à se renseigner sur ce qui se passe actuellement à Summerside.

Mes collègues d'Algoma, de Lambton—Middlesex, de Winnipeg St. James, de Prince Edward—Hastings et d'ailleurs ont expliqué judicieusement et avec éloquence la position du Parti libéral sur ce projet de loi. Je tiens à compléter leurs propos, mais en prenant la région de l'Atlantique comme exemple.

En 1977, la Loi sur le paiement anticipé des récoles a vu le jour à cause des excellents résultats qu'avait donnés la première loi. Le gouvernement en a étendu certaines dispositions aux racines fourragères, à certaines cultures de plein champ, au miel et au sirop d'érable.

Le projet de loi à l'étude, C-36, qui supprime l'exemption d'intérêt pour les paiements anticipés, frappe durement la culture la plus importante des provinces de l'Atlantique, soit les pommes de terre. À l'Île-du-Prince-Édouard, le Syndicat national des cultivateurs, la Fédération of Agriculture, la Potato Producers Association of P.E.I. et la P.E.I. Potato Marketing Commission ont tous condamné ce projet de loi. Je voudrais faire part des sentiments exprimés par ces organismes, aux fins du compte rendu. Je cite:

> Le programme de paiement anticipé sans intérêt qu'on vient d'abolir était essentiel. En place depuis bien des années, ce programme était utile non seulement producteurs mais aussi aux organismes de commercialisation. Beaucoup de producteurs en dépendaient pour leurs liquidités pendant la récolte. Dans certains cas, c'était leur seule source d'argent.

Cela vient d'Art Macklin, vice-président du Syndicat national des cultivateurs. Voici un extrait d'une lettre adressée au premier ministre par la commission de commercialisation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard:

> Les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard sont extrêmement déçus et inquiets suite à l'annonce dans le discours budgétaire d'une modification à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes qui supprimera l'exemption d'intérêt. Une telle modification aura pour effet d'éliminer ce programme utile au moment où l'on en a le plus besoin. C'est un grave revers pour les cultivateurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et occasionnera de réelles difficultés cet automne pour les producteurs de pommes de terre qui font face à des taux d'intérêt élevés.

Le programme de paiement anticipé sans intérêt a eu le grand mérite d'encourager les producteurs à mettre en marché leur récolte d'une manière ordonnée tout au cours de la saison, plutôt que de les obliger de vendre immédiatement après la récolte en automne.

• (1230)

La proposition aura à l'automne un grave effet déstabilisateur sur le marché de la pomme de terre à un moment où l'industrie canadienne de la pomme de terre s'efforce, avec l'aide du ministère fédéral de l'Agriculture, de mettre de l'ordre dans le système actuel de commercialisation. Cette déclaration est de Lloyd Palmer, président de la commission.

De plus, le président de l'association des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, déclarait dans une lettre qu'il m'adressait:

> Notre organisme a été consterné et enragé d'apprendre, dans une annonce faite par le ministre fédéral des Finances, que les paiements prévus dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes seraient maintenant sujets à un intérêt.
>
> L'association des producteurs de pommes de terre de l'île-du-Prince-Édouard juge les modifications proposées tout à fait inacceptables et vous demande, en tant que députés, d'appuyer tous les organismes du domaine agricole qui en exigent le retrait.
>
> Le présidents, Peter Van Nieuwenhuyen

J'ai aussi reçu une lettre de la fédération de l'agriculture, monsieur le Président:

> Je suis convaincu que vous savez toute l'importance de l'industrie de la pomme de terre dans notre province. Cependant, vous ne savez peut-être pas que 40 p. 100 des producteurs de pommes de terre ont recouru au programme de paiements anticipés. Au total, ils ont reçu pour 6,5 millions de dollars de paiements anticipés sans intérêt.
>
> La modification proposée par M. Wilson dans son budget n'aura qu'un effet marginal sur la réduction de la dette nationale, mais aura des conséquences désastreuses sur les producteurs de pommes de terre et d'autre producterus aussi, d'autant plus qu'en ce moment, les taux d'intérêt sont à la hausse,
>
> La fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard aimerait que tous les Canadiens travaillent ensemble à la réduction de la dette. Mais pour ce faire, il faut adopter une méthode réaliste plutôt que des mesures qui, en plus d'être préjudiciables aux producteurs de produits de base, n'améliorent pas sensiblement l'économie.

Cette lettre est signée par le président de la fédération, Gary Heany.

Les preuves sont accablantes. Les agriculteurs s'opposent vivement à l'imposition de frais d'intérêt sur les paiements anticipés prévus dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Beaucoup d'agriculteurs canadiens se voient déjà dans une situation difficile que vient encore empirer l'Accord de libre-échange. Pourquoi le gouvernement veut-il faire adopter un projet de loi qui ne fera qu'ajouter à leurs problèmes?

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires de mon collègue sur le projet de loi C-36. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, à l'instar des producteurs de l'ouest du pays, veulent que le projet de loi soit retiré. Les 17 organisations qui se sont réunies à Winnipeg lundi matin ont toutes demandé au premier ministre de retirer ce projet de loi parce que l'entente avec les associations de producteurs aurait dû être signée depuis belle lurette. Les chèques devraient déjà avoir été envoyés aux agriculteurs.

Toutefois, mon collègue pourrait-il me dire à quelle période s'appliquent en général ces prêts? Les prêts couvrent-ils une période de quatre ou de six mois, à partir de la moisson? Peut-il m'éclairer à ce sujet? Il a mentionné que 40 p. 100 des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard ont recours à ces prêts. Le député sait-il combien d'autres en demanderaient si, comme cela était prévu dans la loi originale, les prêts étaient exempts d'intérêts?

M. McGuire: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Dans le cas des producteurs de pommes de terre, ils reçoivent des avances sans intérêt pendant six à huit mois. Un grand nombre de nos agriculteurs sont en train de construire des silos à température contrôlée, ce qui leur permettra de conserver leur récolte extrêmement périssable pendant longtemps, en fait de la moisson jusqu'au mois de juin lorsque les prix se mettent habituellement à grimper et que les producteurs peuvent réaliser de meilleurs profits.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours, 40 p. 100 des producteurs de pommes de terre participent au programme et demandent des avances, mais ce ne sera plus le cas, d'après ce que m'ont fait savoir le ministre de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard et certains producteurs de cette province. Le gouvernement s'apprête donc à retirer aux producteurs de pommes de terre l'un des outils dont ils disposaient pour rentabiliser leur exploitation agricole. Le gouvernement cherche à rendre cet outil inaccessible. Les producteurs, eux, estiment que le gouvernement pourrait, quant à y être, éliminer complètement le projet de loi, puisqu'ils n'en profiteront guère.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, l'autre jour, j'ai eu l'occasion d'intervenir au sujet de la motion principale; aujourd'hui c'est de l'amendement proposé dont je vais parler.

En fait, j'ai estimé de mon devoir de prendre de nouveau la parole pour participer à ce débat général après avoir entendu certains des propos qu'a tenus aujourd'hui le ministre chargé des céréales et certaines observations qu'il a formulées lorsqu'il a abordé ce sujet hier.

Le ministre a déclaré hier que le ton du débat l'attristait un peu ainsi que de certaines observations formulées par des députés de l'opposition. Il est bien normal que le ministre soit attristé de ces propos, car l'article du *Western Producer* que j'ai lu à la Chambre et qui rapporte les propos de membres de sa propre association de circonscription, démontre clairement que les propos que tiennent députés de l'opposition sont les mêmes que ceux qu'il entend de la bouche des Canadiens, des agriculteurs et de leurs associations, et il sait pertinemment que le gouvernement auquel il appartient fait fi de l'opinion des agriculteurs de l'Atlantique jusqu'au Pacifique. Cela m'attristerait aussi si j'étais le ministre chargé de défendre ce projet de loi à la Chambre.

À mon avis, le gouvernement fait ainsi la preuve qu'il a abandonné les agriculteurs et qu'il les a voués à la ruine. Le gouvernement semble ne se préoccuper que des financiers de banlieux soucieux de réaliser quelque profit sur le marché des valeurs, et désireux de s'enrichir à même les énormes capitaux qui s'entassent un peu partout au Canada du fait que le gouvernement refuse de taxer les grandes sociétés. Le gouvernement actuel a beaucoup plus à coeur de favoriser ces gens-là que d'encourager les agriculteurs qui l'ont appuyé depuis l'époque de mon prédécesseur John Diefenbaker.

Par ailleurs, le ministre a accusé l'opposition de tenir, comme il a dit, des propos outranciers à l'égard du projet de loi dont nous sommes saisis. À mon avis, les propos les plus outranciers, c'est le gouvernement qui les a tenus lorsque, pour défendre ce projet de loi, il a accusé l'opposition de tergiverser et, en s'opposant ainsi au projet de loi, d'empêcher les agriculteurs de toucher leur argent. Il a dit espérer que les agriculteurs de toutes les régions du Canada interviendraient pour reprocher à l'opposition de les empêcher de toucher leur argent, ce que je trouve tout à fait ridicule. Je n'aurais pas cru que quelqu'un d'aussi respecté que le ministre d'État chargé des Céréales puisse faire une telle déclaration parce que les faits sont incontestables.

Nous sommes ici aujourd'hui parce le gouvernement n'a pas inclus dans son budget du 27 avril dernier, ce document qui a fait l'objet d'une fuite la veille de sa présentation officielle à la Chambre, les 27 millions de dollars nécessaires pour les avances de cette année. La loi obligeait le gouvernement à inclure ces fonds dans son budget. C'est une disposition légale que le gouvernement a enfreint. Il s'est donc retrouvé coincé quand la loi l'a obligé à fournir des fonds qui n'étaient pas dans le budget. Il s'est pris à son propre piège. Il a été longtemps sans se rendre compte de son erreur, car ce n'est que le 26 juin qu'il a mentionné pour la première fois la situation des agriculteurs.

Le projet de loi a été présenté le 26 juin mais, comme il n'était pas considéré comme urgent, il n'a pas été mis en discussion avant le congé parlementaire de l'été. Lorsque nous sommes revenus, le 26 septembre je crois, le gouvernement s'est rendu compte que le projet de loi était si mal rédigé qu'il ne pourrait même pas être mis en application. Il l'a donc retiré et, le lendemain, il a présenté le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

Il s'est donc passé 152 jours entre le moment où le gouvernement a contrevenu à la loi en ne versant pas les fonds nécessaires pour un programme législatif et la date où il a présenté le projet de loi censé corriger cette omission. Huit jours se sont écoulés depuis, durant lesquels l'opposition a passé huit heures à débattre le projet de loi, et le gouvernement a l'audace de nous accuser de faire traîner les choses en longueur et de priver les agriculteurs des fonds nécessaires alors qu'il a non seulement contrevenu à la loi mais qu'il s'est abstenu pendant 152 jours de présenter de projet de loi valide.

C'est ce genre de chose que les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays, dont de nombreux conservateurs, trouvent inacceptable et qui les met en colère contre le gouvernement. Je crois toutefois qu'il commence à s'en rendre compte et c'est pourquoi le ministre dit est attristé.

Je voudrais bien l'entendre discuter de la question avec mes collègues. Si le gouvernement permettait l'adoption de cet amendement, ce serait un moyen de donner de l'argent très vite aux agriculteurs, si nous ne voulons pas débattre ce projet de loi davantage, en suivant toutes les étapes du processus, l'envoi en comité, l'adoption en troisième lecture et l'étape du rapport, la proclamation, puis l'établissement des rouages bureaucratiques nécessaires à l'application de ce projet de loi.

• (1240)

Sinon, même si tout va bien, cela nous mènera probablement au jour de l'An. En fait, s'il se passe la même chose que pour les paiements versés aux victimes de la sécheresse, il faudra bien attendre jusqu'en mars ou avril avant que tous les mécanismes ne soient en place, étant donné le bilan du gouvernement. Nous pourrions débloquer ces crédits dès demain si le gouvernement permettait l'adoption de cet amendement. Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre approuveraient immédiatement, j'en suis certain, les 27 millions de dollars et le budget des dépenses supplémentaires, comme nous l'avons fait en juin pour le programme d'aide aux victimes de la sécheresse afin de donner cet argent aux agriculteurs. Je suis sûr d'avoir l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre pour ce genre d'initiative. Je demande au ministre de prendre sérieusement en considération cette proposition.

Le ministre a déployé également des efforts considérables pour placer ce projet de loi dans le contexte de la politique fiscale générale du gouvernement, à savoir la nécessité de lutter contre le déficit en faisant assumer aux agriculteurs une part de la réduction du déficit dans notre pays. Mais encore une fois, il se contredit complètement. Tout d'abord, il s'est vanté d'une part, que depuis l'année dernière le gouvernement a dépensé 3 milliards de dollars pour le secteur agricole, ce dont il est très fier, mais d'autre part il déclare que ces 27 millions de dollars, qui sont vitaux maintenant pour donner de l'argent liquide à un grand nombre d'agriculteurs et pour permettre aux organismes de commercialisation de fonctionner d'une côte à l'autre, doivent absolument être réduits, et cela immédiatement. Cette attitude est absolumetn incohérente.

L'autre raison qu'a donné le ministre c'est qu'il est nécessaire de réduire le déficit parce que ce sont les taux d'intérêts élevés qui sont fatals aux agriculteurs. C'est l'une des rares occasions où j'étais, en fait, d'accord avec lui. Je le félicite de sa perspicacité, car les taux d'intérêt sont effectivement fatals aux agriculteurs.

C'est vrai, mais c'est une assertion plutôt ironique de la part d'un ministre qui n'hésite pas à appuyer le gouverneur de la Banque du Canada, lui qui, faisant fi de l'opinion presque unanime des experts et des analystes de la conjoncture, des banquiers et de tout le monde—la plupart des amis du gouvernement—s'entête à imposer au Canada des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que nécessaire. D'ailleurs, en refusant catégoriquement de considérer l'opportunité de modifier la politique des taux d'intérêt, le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada sont en train d'étrangler tous les secteurs économiques, pas seulement l'agriculture.

Je ne comprends pas comment le ministre peut dire qu'il faut absolument faire cette compression de 27 millions de dollars afin de réduire les taux d'intérêt quand, en réalité, c'est la politique de son gouvernement qui est à l'origine de la flambée des taux d'intérêts au Canada. De plus, si les taux d'intérêt le tracassent à ce point, pourquoi encourage-t-il le gouvernement à imposer la nouvelle taxe de vente?

Le gouvernement admet que cette taxe va faire passer le taux d'inflation de 5 à 8 p. 100. Il est permis de croire que les salariés vont exiger des hausses de 2 ou 3 p. 100 pour ne pas perdre de terrain, donc nous pouvons nous attendre à un taux d'inflation de 10 à 11 p. 100.

Étant donné que le gouvernement est d'accord avec la Banque du Canada qui gonfle les taux d'intérêt pour juguler l'inflation, il ne faut pas beaucoup d'imagination pour conclure que, si l'inflation grimpe à 10 ou 12 p. 100 à cause de la nouvelle taxe de vente, dans moins d'un an après son imposition les taux d'intérêt seront rendus à 18 ou 20 p. 100.

Le ministre fait preuve d'un ridicule achevé quand il déclare que les agriculteurs doivent payer ces 27 millions de dollars pour réduire les taux d'intérêt, alors que c'est le gouvernement qui les fait monter par sa politique et par l'imposition de la nouvelle taxe de vente.

Le ministre n'a pas même effleuré la question de l'équité qui se pose en l'occurrance. Il est allé jusqu'à dire que cette mesure faciliterait une commercialisation méthodique et ainsi de suite, parce qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui refusent de sortir par des températures de –40° le matin pour déblayer leurs vrilles et leurs tracteurs, mettre leurs machines en marche et pelleter du blé.

D'après lui ce sont eux qui détruisent le système de commercialisation méthodique et il faudrait les mettre au pas en leur faisant payer de l'intérêt sur les avances en espèces. Voilà probablement l'une des déclarations les plus outrageantes de la part d'un ministre de l'Agriculture à la Chambre. J'ai hâte d'envoyer des exemplaires du hansard aux agriculteurs de ma circonscription et à d'autres que je connais pour leur montrer ce qu'est le système de commercialisation méthodique du ministre. Cette mesure est foncièrement injuste, d'ailleurs, c'est l'avis de beaucoup de députés, mais le ministre semble absolument imperméable à cette motion.

Comme on l'a clairement exposé, et personne ne l'a démenti, certainement pas le ministre, le système de manutention des céréales ne peut absorber que 40 p. 100 la production annuelle de céréales. Par conséquent, 60 p. 100 des céréales ne peuvent entrer dans le récoltes, quels que soient le climat des affaires ou les intentions des agriculteurs.

Ainsi, de fait, le ministre nous dit que ceux qui récoltent tôt ou qui se trouvent à avoir récolté des types de céréales prévus actuellement par le programme d'expédition de la Commission canadienne du blé ou d'autres offices de commercialisation, peuvent obtenir des fonds parce qu'ils peuvent vendre leur récolte au comptant. Les agriculteurs qui récoltent tard en raison de conditions défavorables, ce qui arrive souvent dans la région du pays que je représente, les Prairies du Nord, ne peuvent faire accepter leurs céréales car: les élévateurs sont pleins à bloc.

Ou, comme c'est le cas encore une fois cette année, les Prairies produisent beaucoup de blé fourrager et de céréales de qualité très médiocre que le programme de commercialisation ne prend pas en compte parce que la Commission canadienne du blé ne savait pas qu'il y en avait. La demande étant pour du blé de qualité supérieure, ceux qui en ont peuvent obtenir des fonds, mais ceux qui ont récolté tard et qui ont déjà des difficultés, des céréales de piètre qualité, resteront le bec dans l'eau. Ils devront payer de l'intérêt uniquement parce qu'il n'y a pas de place dans les élévateurs et que leur récolte a été médiocre et tardive.

Comment le ministre peut–il prétendre que ce procédé est équitable? Incidemment, on fait aussi de la discrimination en fonction de la région. Le plus amusant de l'affaire c'est que l'exemple classique se trouve dans sa propre province. Les céréaliculteurs de la Saskatchewan et de l'Alberta ont l'avantage de pouvoir expédier leurs céréales par les ports de Prince Rupert et de Vancouver. Cette option demeure. Il existe un système efficace de manutention et d'expédition des céréales par la côte ouest. Ce système dispose de ports libres de glace en hiver et peut fonctionner toute l'année.

Toutefois, la situation est très différente pour les producteurs du Manitoba, car leurs céréales sont expédiées par le port de Thunder Bay, qui ferme tout l'hiver, ne laissant aux agriculteurs manitobains absolument aucune option de commercialisation ni de livraison. Une fois que les élévateurs sont pleins et que le port gèle, le système cesse de fonctionner. C'est ainsi que les producteurs que le ministre représente sont ceux–là mêmes qui vont souffrir le plus de cette mesure. Pas étonnant qu'un cadre de son association de comté vienne dire au Congrès conservateur que ses chances de se faire réélire sont à peu près nulles. Avec ce genre de mesure, le ministre prouve hors de tout doute, je crois, qu'il ne se préoccupe pas des intérêts des agriculteurs qui sont finalement ses propres voisins.

De la même manière, l'initiative que le gouvernement a prise dans le budget de supprimer totalement les fonds réservés au rétablissement des voies ferroviaires secondaires, y compris celles de ma circonscription dont on avait déjà amélioré à grands frais le ballast et les traverses alors qu'elles avaient seulement besoin de nouveaux rails en acier trempé. Voici que le gouvernement va gaspiller cet investissement de deniers publics en refusant de consacrer quelques fonds additionnels à l'installation de rails en acier trempé.

C'est bien dans la ligne de la rationalisation du système de manutention des céréales qui est en cours depuis quelques années et qui, en fait, a été accélérée sauf votre respect, par mes collègues des banquettes libérales. La suppression du tarif du Nid-de-Corbeau a certes contribué à la rationalisation de ce réseau de transport ferroviaire. Néanmoins, quels que soient les responsables, le mal est fait. Les agriculteurs qui vivent le long des voies ferroviaires principales, soit celles qui bénéficient de tous les investissements et de toute l'attention et où sont situés les élévateurs et les points locaux de livraison, peuvent livrer leurs céréales n'importe quand ou presque parce que le train y passe tous les jours et ramasse les céréales. Par contre, les agriculteurs qui habitent le long des voies secondaires ou, pire encore, dans les localités qui ne sont plus desservies par le train, et qui doivent déjà transporter leurs céréales par la route sur de longues distances, n'ont pas le même genre d'option en matière de livraison.

Le ministre est donc en train de dire aux agriculteurs qui vivent loin des voies principales—à des centaines de milles dans certains cas—qu'ils n'auront pas autant de chances de vendre leurs céréales et de les livrer rapidement que ceux qui vivent loin des voies secondaires.

• (1250)

Comme mon temps de parole est presque épuisé j'aimerais formuler une dernière observation concernant les commentaires du ministre.

De temps à autre, le ministre a signalé, voire même affirmé, que les agriculteurs réclamaient l'adoption de ce projet de loi, donnant ainsi à entendre qu'il les aurait consulté. Or, rien n'est plus loin de la vérité. Si, jusqu'à présent, le gouvernement n'a consulté que très rarement les agriculteurs, il les consulte maintenant de moins en moins.

Nous avons été à même de le constater au début de la présente session lorsqu'il a présenté sa proposition visant à retirer la commercialisation de l'avoine à la Commission canadienne du blé. Même les sondages effectués par Allan Gregg et Decima Research, des agences au service du parti conservateur, indiquent que 70 p. 100 des agriculteurs n'étaient pas d'accord avec cette initiative du ministre. Des centaines d'agriculteurs, y compris de nombreux conservateurs d'habitude conciliants, ont pris la parole lors d'assemblées tenues dans toutes les régions des Prairies pour blâmer l'initiative du gouvernement, mais celui-ci n'en a pas tenu compte.

En l'occurrence, nous avons en notre possession des documents qui proviennent non seulement d'associations importantes comme le Syndicat du blé de la Saskatchewan, le Syndicat national des cultivateurs, et la Fédération de l'agriculture, mais même des associations comme celles des producteurs de blé et de colza canola de l'ouest du Canada qui ont appuyé le projet du gouvernement de retirer la commercialisation de l'avoine à la Commission du blé, qui condamnent sans réserve ce projet de loi. Non seulement elles ne demandent pas à l'opposition de laisser la Chambre adopter ce projet de loi, mais encore elles insistent auprès du gouvernement pour qu'il retire ce projet de loi et remette en vigueur l'ancienne loi afin que les agriculteurs puissent toucher immédiatement des avances en espèce sans intérêt. Toutes ces associations ont beau en appeler au gouvernement, le ministre fait la sourde oreille.

En terminant, j'aimerais demander au ministre s'il peut me citer le cas d'un autre secteur de l'économie que le gouvernement a traité aussi cavalièrement, sans se soucier de l'opinion des agriculteurs, quelle que soit leur appartenance politique. Y a-t-il un autre secteur que le gouvernement a traité ainsi, sans tenir compte de l'avis des agriculteurs et de leurs représentants? Je saurais gré au ministre de me répondre.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député de Prince-Albert—Churchill River a tenu des propos très éloquents et sa description des événements qui ont précédé la présentation de ce projet de loi était savante, succincte et tout à fait exacte.

Je pense qu'il sera d'accord avec moi si je dis qu'on voit encore une fois toute la maladresse du gouvernement, qui n'arrive pas à organiser son programme législatif. Il ajourne la Chambre, puis, après de longues vacances, s'attend à ce que nous nous empressions d'adopter tous les projets de loi sans débat et que nous permettions l'adoption de cette mesure législative épouvantable sans en discuter comme il convient. À mon avis, le député a très bien expliqué l'attitude du gouvernement dans ce dossier.

Nous, députés de l'opposition, sommes très reconnaissants de l'appui que nous accorde le tiers parti à la Chambre. Nous savons que le parti du député nous a grandement aidés dans notre lutte contre l'adoption de ce projet de loi. Je sais que le député de Kamloops partage mon point de vue. Lorsque j'écoutais le discours du député—et, je le répète, ses propos étaient très éloquents—je me suis demandé si les électeurs de la Saskatchewan ne confondaient pas «libéral» et «NPD» sur les bulletins de vote, car notre parti est d'accord avec tout ce qu'il a dit et, en fait, nous faisons régulièrement les mêmes suggestions à la Chambre. Je le félicite de ses observations.

Cela étant dit, je voudrais poser une question au député. J'aperçois le député de Macleod en face. L'adoption éventuelle de ce projet de loi doit le rendre très nerveux, car ses amis et ses voisins n'approuveraient pas cette mesure législative.

Selon les chiffres du ministre, l'Ouest a reçu les deux tiers des crédits dépensés conformément aux dispositions de la loi. Je suis certain qu'une grande partie de cet argent est allé dans la circonscription de Macleod et, en fait, dans toute l'Alberta. Or, voici que le gouvernement retire ces fonds en adoptant une attitude que j'estime incorrecte. La loi actuelle l'oblige à verser cet argent. Il ne peut pas présumer, comme il le fait, que la Chambre adoptera ce projet de loi. En effet, si les députés de l'Alberta et celui de Winnipeg-Sud se levaient et s'opposaient à cette mesure législative, comme leurs amis, leurs voisins et leurs électeurs souhaiteraient qu'ils le fassent, j'en suis sûr, et s'ils votaient contre ce projet de loi, celui-ci ne serai pas adopté. Alors, cette mesure législative épouvantable n'entrerait pas en vigueur et le gouvernement serait obligé de distribuer l'argent au compte-gouttes, comme l'exigent les dispositions de la loi actuelle.

Je dois dire que j'ai été sidéré de les voir applaudir à ce projet de loi lorsque le ministre de l'Agriculture a fait son discours pour le présenter l'autre jour. Il ne reste plus qu'à se demander s'ils représentent vraiment les intérêts de leurs électeurs ou s'ils font le travail que le député de Prince-Albert—Churchill River accomplit aujourd'hui en se faisant le porte-parole de ses électeurs.

Le député n'est-il pas de mon avis, soit que les électeurs des autres députés du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, en particulier, perdront leurs droits si ce projet de loi est adopté? Cette mesure législative ne les privera-t-elle pas des deux tiers de 27 millions de dollars, soit environ 18 millions de dollars, si mon calcul est bon? Cette mesure législative n'ira-t-elle pas chercher 18 millions de dollars dans les poches de ces gens, les dépouillant ainsi de moyens de subsistance auxquels ils auraient normalement eu droit? Ne pense-t-il pas que c'est un scandale?

M. Funk: Monsieur le Président, je comprends très bien la question du député de Kingston et les Îles. À vrai dire, c'est un peu un soulagement puisqu'il a battu un excellent candidat du Nouveau Parti démocratique dans sa circonscription, le major Len Johnson, qui est né et qui a été élevé dans la circonscription de Prince-Albert, que je représente.

À lui qui est du centre du Canada et qui n'est peut-être pas très au courant de la politique de l'Ouest, je signale que, dans bien des cas, les gens de cette région appuient le NPD plutôt que le Parti libéral parce qu'ils sont très progressistes et que l'expérience leur a appris, plus particulièrement en Saskatchewan, qu'il n'est pas nécessaire de faire recycler ces idées progressistes par le Parti libéral pour les faire mettre en application. Nous avons prouvé dans l'Ouest que le NPD les met mieux en application.

Une voix: Mais vous ne prenez pas le pouvoir.

M. Funk: Nous l'avons pris dans cette région. Les gouvernements que nous avons formés dans l'ouest du Canada ont bien rempli leur mandat, ce que les gens là-bas reconnaissent. Nous espérons élargir un jour ce mandat à l'échelle nationale, et je soupçonne qu'un bon nombre de députés qui siègent aujourd'hui sous la bannière libérale s'en réjouiraient et voudraient, à un moment ou l'autre, se joindre à nous.

C'est une excellente question parce qu'elle porte sur les pressions que les ministériels subissent, je le sais, de la part de leurs électeurs. Ces électeurs sont en colère. Ils savent exactement ce qui leur arrive et ils l'ont exprimé sans détour au congrès conservateur, mais l'indifférence semble être la politique du gouvernement à l'endroit de son propre congrès.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement soutire de l'argent aux agriculteurs. Il ne s'agit pas seulement des 18 ou 27 millions de dollars; les agriculteurs savent très bien où le gouvernement veut en venir quand il parle de forces du marché et d'autosuffisance. Cela veut dire qu'il veut laisser les agriculteurs se débrouiller tout seuls, ce que les agriculteurs, y compris ceux qui sont conservateurs, n'accepteront pas.

M. le vice-président: Le ministre a très peu de temps pour des questions et observations.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'ai trois brèves remarques à faire. D'aucuns ont, hier et aujourd'hui, soutenu directement ou indirectement que le gouvernement enfreint la loi en ne versant pas de paiements anticipés selon les dispositions en vigueur.

Je sais que ces députés s'en voudraient d'induire la Chambre en erreur. Nous ne sommes pas dans l'illégalité. La loi prévoit que, suivant certaines conditions, le ministre «peut» faire des paiements anticipés, et non qu'il «doit» le faire. Que ce soit donc clair. Comme la loi édicte que le ministre «peut» faire ces paiements, il ne viole pas la loi s'il n'en verse pas.

En deuxième lieu, d'après le député, le Canada est le seul pays du monde à réduire ses subventions aux agriculteurs. Le député devrait savoir que les Américains ont proposé de retrancher 1 milliard de dollars environ à leur aide à l'agriculture. Si c'est bien là son avis, il a certainement tort.

Enfin, d'après ce que j'en sais, l'Office de commercialisation de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick aurait dit qu'il aurait recours au programme même lorsqu'il faudra payer des intérêts. Et les responsables de celui de l'Île-du-Prince-Édouard, d'où vient le député, ne se sont engagés à rien. Ils n'ont pas dit qu'ils y auraient recours, ni le contraire. Il est donc évident que le plus tôt on adoptera ce projet de loi, le plus tôt les agriculteurs pourront de nouveau recevoir des paiements anticipés.

M. le vice-président: Une courte réponse du député de Prince-Albert—Churchill River.

M. Funk: Monsieur le Président, le ministre pourrait très bien avoir raison en ce qui concerne l'interprétation de la loi. Cependant, en 1957, John Diefenbaker a promis aux agriculteurs de l'Ouest que les paiements seraient versés tous les ans; les agriculteurs l'ont cru. Le ministre devrait donc respecter l'obligation contractée par John George Diefenbaker au nom du Parti conservateur lorsqu'il a présenté cette loi.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la mise en service de notre train transcontinental le plus célèbre, le Canadien, faisait partie des conditions d'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération en 1871. Cette ligne transcontinentale n'est pas une frivolité, c'est le résultat d'un engagement constitutionnel pris envers la population de la Colombie-Britannique.

Les génies qui font partie du Cabinet pensent apparemment qu'ils peuvent renier cet engagement pour des motifs économiques. Ils devraient pourtant avoir lu le dernier rapport annuel de VIA, qui dit, à la page 10: «Le Canadien, Transcontinental de l'Ouest. . . . assure, seul, des recettes de 100 millions de dollars par an à l'industrie touristique.»

Ils auraient également dû lire le document officiel d'information du Cabinet qui a été déposé à la Chambre hier, avant de supprimer la ligne Victoria-Courtenay. Ce document dit que le trafic voyageurs de l'île de Vancouver doit augmenter de 42 p. 100. Ils ont donc éliminé un service qui, d'après leur propre document, devait réaliser des bénéfices.

Seul un gouvernement conservateur pouvait renier un engagement constitutionnel pris envers la Colombie-Britannique et, ce faisant, supprimer deux services ferroviaires qui produisent des millions de dollars de bénéfices.

Sir John A. Macdonald, premier conservateur et premier Canadien à devenir premier ministre du Canada, doit se retourner dans sa tombe.

VIA RAIL

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le sujet que je veux aborder est pertinent.

Les réductions de services à VIA Rail annoncées récemment ont paru pénibles et décevantes à beaucoup de Canadiens. Aussi difficiles soient-elles, j'appuie la politique que s'est donnée le ministre afin de maintenir le service national de trains de voyageurs et de s'attaquer à la fois au coût énorme que VIA représente pour les contribuables.

Peu importe ce que nous faisons comme famille, entreprise ou gouvernement, il faut se préoccuper des coûts. Quand on songe qu'il en a coûté 5 milliards de dollars aux contribuables sur une période de 12 ans, on ne peut que reconnaître que des changements s'imposaient absolument.

Les habitants de ma circonscription exigent que le gouvernement réduise ses dépenses, et je suis d'accord avec eux. Je considère que notre dette de 350 milliards de dollars est une menace pour nous tous. Il faut s'y attaquer au lieu de pratiquer la politique de l'autruche.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, hier, dans la province de Québec, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que les programmes sociaux seront compromis si l'on n'impose pas une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Il a admis que le gouvernement a dépensé plus d'argent cet année pour la réduction du déficit que pour les programmes sociaux. Cet ancien ministre de la Défense nationale, qui était prêt à dépenser des milliards pour acheter des sous-marins à propulsion nucléaire, affirme maintenant être disposé à réduire le déficit au détriment des pensionnés, des handicapés, des malades et des chômeurs.

Au lieu de faire du chantage aux provinces et à tous ceux qui s'opposent à la TPS, il devrait prier le gouvernement de recourir à des moyens progressistes pour réduire le déficit. Le gouvernement pourrait commencer par baisser les taux d'intérêt, établir un impôt minimum pour les sociétés, imposer à 100 p. 100 les gains en capital et supprimer les allégements fiscaux injustes.

À titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il doit protéger et améliorer nos programmes sociaux, ou démissionner.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA DROGUE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, la journée du 3 octobre 1989 en fut une des plus importantes pour les gens de ville de Vanier, municipalité sise dans ma circonscription de Québec-Est. En effet, le Service de la sécurité publique de Vanier a procédé au lancement d'un programme de prévention contre la drogue, sous la présidence d'honneur de M. Guy Lafleur, joueur de hockey bien connu et fort apprécié. Sous le thème «La drogue, c'est sans avenir», les policiers de Vanier invitent les jeunes de 5 à 20 ans à faire équipe avec eux pour dire «Non à la drogue»!

En fait, monsieur le Président, cette initiative comporte plusieurs actions dans les écoles, les différents clubs sociaux et les mouvements Jeunesse. En définitive, un «projet stupéfiant. . .» dans les deux sens du mot, qui réunit toute une équipe contre la drogue pour sensibiliser et éduquer la jeunesse vaniéroise aux problèmes et dangers occasionnés par la consommation d'alcool et d'autres drogues.

Merci aux policiers de Vanier, à la municipalité de Vanier, aux Chevaliers de Colomb et à l'équipe de hockey Les Nordiques qui mettent ensemble leurs énergies pour faire de notre jeunesse, une jeunesse saine et positive!

* * *

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le premier ministre fait maintenant preuve sur la scène internationale de la même incurie, de la même incompétence et du même manque de respect à l'égard du Parlement qu'en matière de politique des transports, quand il a réduit les services de VIA Rail, et qu'en matière de politique fiscale, quand il a introduit la TPS, sans consulter la Chambre ni les Canadiens, dans les deux cas.

J'ai attiré l'attention de la Chambre, récemment, sur les inquiétudes que suscitaient la décision attendue du premier ministre visant à faire entrer le Canada dans l'Organisation des États américains. Notre parti lui a très souvent demandé de retarder sa décision avant d'avoir consulté nos ONG et les Canadiens.

Ni le premier ministre, ni le secrétaire d'État, ni le président du Comité permanent des affaires extérieures n'ont donné jusqu'ici la moindre indication qu'avant de prendre cette décision, ils tiendront des audiences complètes sur cette modification radicale de la politique extérieure du Canada.

Article 31 du Règlement

Encore une fois—et je ne puis assez insister sur l'importance de cette démarche—j'exhorte le premier ministre à ne pas prendre de décision avant que nous n'ayons eu l'occasion d'explorer et de discuter à fond les avantages et les désavantages de l'entrée du Canada dans l'Organisation des États américains comme membre actif et à part entière.

* * *

LA RÉSERVE DES SIX-NATIONS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, les habitants de la réserve des Six-Nations traversent une période de crise dans leur localité.

Plus de 1 200 de leurs enfants d'âge scolaire n'ont pas pu commencer leurs cours cette année en raison de conditions malsaines et dangereuses dans les écoles. Nous déplorons notamment le fait que ces écoles sont isolées à l'amiante, qu'on n'y respecte pas le code de prévention des incendies ni les normes de sécurité, que certaines portes et fenêtres sont dangereuses et ne s'ouvrent pas, que l'eau et le système d'évacuation des eaux usées y sont insalubres, et que les installations sanitaires y sont insuffisantes.

Je trouve inadmissible que le gouvernement fédéral qui évalue annuellement les écoles et qui, chaque année, depuis 1985, déclare que les normes de sécurité et d'hygiène ne sont pas respectées, néglige de faire quoi que ce soit pour corriger cet état de choses et, en fait, permettre aux enfants des Six-Nations de fréquenter des écoles qu'on a prévu de démolir.

Le gouvernement fédéral a négligé ses responsabilités à l'égard des Indiens des Six-Nations et, ce faisant, il sacrifie certains droits fondamentaux de la personne.

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, le 1er octobre sont entrés en vigueur les changements fondamentaux adoptés par le Parlement en novembre 1987 pour moderniser la Loi canadienne sur les brevets. Cette nouvelle loi est un élément important du programme gouvernemental tendant à promouvoir la science et la technologie et à faire du Canada un concurrent solide à l'échelle internationale.

Comme nous le savons tous, pour réussir dans le commerce intérieur et dans le commerce mondial il est d'une importance vitale de se tenir au courant des technologies nouvelles. Voilà pourquoi ces changements avaient tout particulièrement pour but d'accélérer le transfert d'informations technologiques aux entreprises canadiennes, donc de favoriser l'innovation et d'accroître la productivité.

Les principaux bénéficiaires en seront entre autres les petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas les moyens d'effectuer leurs propres travaux de recherche et développement. Grâce à cette nouvelle loi, ils auront plus rapidement sous la main les dernières technologies de tous les coins du monde.

Nous avons également pris d'autres initiatives dans l'intérêt des inventeurs canadiens. Le 2 octobre, c'est-à-dire le lendemain de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les brevets, le Canada a ratifié le traité de collaboration en matière de brevets. Ce traité donne aux innovateurs canadiens les moyens de mieux protéger leurs inventions à l'étranger.

Enfin, le gouvernement a l'intention développer au cours des années qui viennent les avantages apportés par les changements à notre nouvelle loi sur les brevets avec le programme pluriannuel d'automatisation du Bureau des brevets. En fin de compte, les sociétés du Canada auront un accès direct à la plus grande collection de documents technologiques du pays, qui est celle du Bureau canadien des brevets.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS AUTOCHTONES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, pendant la première semaine d'août, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le premier ministre ont reçu copie du rapport d'enquête de l'Assemblée des Premières nations sur la garde des enfants autochtones. À ce jour, la seule réponse qu'ait eu l'Assemblée est le silence.

Cette étude, financée par une subvention de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants, a permis de constater qu'il y avait moins de 70 garderies dans les quelque 1000 communautés des Premières nations. La plupart, sinon la totalité, manquent de personnel et de matériel pour répondre aux besoins des enfants autochtones.

Jusqu'au jour de la fuite du budget on affirmait aux dirigeants autochtones que les 60 millions pour la garde des enfants autochtones n'étaient pas menacés. Ils avaient été approuvés par le Conseil du Trésor. C'était distinct de l'initiative conservatrice en matière de garde des enfants. Les dirigeants autochtones ont été stupéfaits d'apprendre que le gouvernement avait pris consciemment la décision de ne pas financer les services de garderie de leurs enfants.

Même si 60 millions ne suffisent pas à répondre à la demande, c'était au moins un premier pas qui témoignait d'un engagement.

Je prie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de répondre à l'Assemblée des Premières nations, d'écouter les autochtones et de respecter leur choix en ce qui concerne la garde de leurs enfants. Le moment des études est terminé, il faut passer aux actes.

* * *

LE ROYAL WINNIPEG BALLET

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, lors de sa soirée de gala d'hier, le Royal Winnipeg Ballet a donné un spectacle tout à fait remarquable et grisant. La troupe, qui célébrait son cinquantenaire, 50 années à divertir les gens en leur offrant les meilleurs ballets, en interprétant une histoire, un thème ou en traduisant des émotions en danse et en musique, a littéralement soulevé les spectateurs.

Je suis persuadé que tous les députés souhaitent féliciter le gouvernement fédéral d'avoir eu l'excellente idée d'appuyer le Royal Winnipeg Ballet. L'argent qu'il leur a remis sera utilisé, afin de supporter une partie des coûts des activités marquant le 50e anniversaire de la troupe.

• (1410)

Le Royal Winnipeg Ballet, qui a été fondé en 1939 et qui a reçu sa Charte royale en 1953, est la plus vieille troupe de danse au Canada. Elle est reconnue pour la qualité de ses répertoires classique et moderne. Evelyn Hart et le regretté David Perigrine sont deux danseurs célèbres sortis de l'école du Royal Winnipeg Ballet.

La troupe, qui fera une tournée de 20 semaines cette année, est connue pour le nombre de ses tournées à l'étranger et leur immense succès. Elle a reçu les plus hautes distinctions à Paris, Varna et Tokyo et s'est taillé une réputation internationale.

[*Français*]

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter un franc succès au *Royal Winnipeg Ballet*, et ce pour les 50 prochaines années.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les îles): Monsieur le Président, les compressions draconiennes que le ministre des Transports a annoncées hier sont encore une autre tactique arrogante et abusive des conservateurs pour détruire l'une de nos institutions nationales. Autrement, pourquoi le ministre supprimerait-il le service ferroviaire du matin reliant la gare de Kingston, la cinquième du Canada en importance, à Toronto la plus grande ville du Canada? Ce service ferroviaire a transporté plus de 76 000 passagers l'an dernier selon les chiffres mêmes du ministre. Quel autre motif inciterait le gouvernement à supprimer ce train qui dessert Napanee, Belleville, Trenton, Port Hope, Cobourg et Oshawa? Pourquoi se débarrasser des porteurs qui aident les vieillards, les infirmes et les handicapés?

Sans le train Kingston–Toronto, un résident de Kingston ne peut plus se rendre à Toronto et en revenir dans la même journée. C'est une mesure régressive. Une mesure stupide qui réduira la clientèle dans le corridor, une clientèle que le ministre a qualifiée de vitale pour l'avenir de VIA Rail.

L'annonce du ministre que VIA Rail est à vendre équivaut au démantèlement complet d'une entreprise importante qui appartient aux Canadiens et qui est exploitée par des Canadiens. Le ministre devrait avoir honte.

* * *

VIA RAIL

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports a pris l'une des décisions les plus courageuses de l'histoire du Canada. En annonçant la restructuration de VIA Rail, il a franchi une étape capitale pour le développement d'un système de transport rationnel au Canada.

Si certains habitants de Calgrary sont déçus de la réduction des services dans leur ville, pratiquement tout le monde comprend et approuve les efforts déployés par le minstre pour sabrer dans les dépenses et réduire le déficit.

Nous espérons que le ministre fera tout en son pouvoir, sauf introduire de nouvelles subventions, pour encourager l'entreprise privée à trouver des solutions qui amélioreront le transport par rail à Calgary.

* * *

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le président du Comité des finances n'a jamais été aussi odieux. Hier il a réussi à insulter tous les Canadiens de l'Ouest.

Article 31 du Règlement

Pour qui se prend-il pour aller dire à des gens de l'Alberta qui exprimaient leurs graves préoccupations au sujet du projet de TPS: «Je n'ai jamais entendu de telles stupidités de toute ma vie.» Comment peut-il dire à des Albertains: «Je me demande s'ils ne radotent pas.» Qu'est-ce qui donne au président du Comité des finances qui vient de l'agglomération torontoise le droit de juger ainsi l'ouest du Canada: «Je n'arrive pas à comprendre comment les gens de cette collectivité peuvent être aussi peu instruits.» Comment le député de Mississauga-Sud peut-il demeurer à son poste après avoir déclaré: «Je pense qu'il va falloir leur envoyer quelques enseignants du niveau de la cinquième année.»

Nous, Canadiens de l'Ouest, en avons assez des insultes, de l'arrogance et du comportement méprisable de cet homme. Il devrait nous faire des excuses ou, mieux encore, nous gratifier de sa démission.

* * *

LE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Le ministre d'État (Habitation) se distancie des déclarations de principe qu'il avait faites lorsqu'il était simple député. Au début, il convenait que le gouvernement n'avait pas fourni de logement à des prix abordables. Puis il a déclaré que le seuil de 30 p. 100 de revenu pour les logements n'est plus réaliste. Il prétend maintenant que les logements à prix abordables ne sont pas une priorité nationale.

Comment peut-il dire que les logements ne sont pas une priorité lorsque 1,2 millions d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté, souvent causée par le manque de logement à prix abordable et par les loyers élevés? Comment peut-il dire que les logements à prix abordables ne sont pas une priorité lorsque, d'après l'Association canadienne de l'immeuble, les prix élevés créent de graves problèmes, non seulement à Toronto et à Vancouver, mais dans 27 autres endroits au Canada.

Le ministre continue à défendre la dérobade honteuse du gouvernement en ce qui concerne la construction de logements pour les familles canadiennes. Le ministre continue à fournir des explications à la Chambre pour ses étranges déclarations qui sont absolument incroyables.

Les personnes qui ont besoin de logements à prix abordables et les organismes qui s'en occupent en ont ras le bol des déclarations désinvoltes du ministre et à son inaction.

* * *

VIA RAIL

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, la suppression de la ligne Toronto-Peterborough-Havelock de VIA dans un secteur où la construction domiciliaire est en plein essor menace l'avenir des transports publics dans la région. Les porte-parole de GO Transit ont déclaré que le gouvernement de l'Ontario serait intéressé à la ligne dès 1993.

Hier, le ministre des Transports s'est dit prêt à discuter avec le gouvernement de l'Ontario de l'avenir de la ligne Toronto-Peterborough. J'exhorte le ministre à demander à ses collaborateurs d'entamer immédiatement des négociations avec leurs homologues ontariens. Il faudrait élaborer un plan provisoire afin d'assurer le service ferroviaire voyageurs sur la ligne jusqu'au moment où GO Transit inaugurera un service permanent de sa propre initiative.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens, ceux de l'Ouest du Canada en particulier, comptent sur la collaboration du gouvernement pour assurer le succès de leurs entreprises agricoles.

Le programme de paiements anticipés constitue l'un des plus beaux exemples de collaboration entre nos agriculteurs et le gouvernement du Canada. Le ministre de l'Agriculture s'est engagé à faire adopter un projet de loi grâce auquel les agriculteurs pourront obtenir des avances.

Toutefois, le Parti libéral du Canada, dans sa grande sagesse, a décidé de contrecarrer les efforts du ministre qui ne cherche qu'à aider les agriculteurs canadiens. Ceux-ci ne toléreront pas de telles machinations politiques de la part des libéraux.

Nos agriculteurs sont importants. Ensemble, les députés à la Chambre des communes peuvent les aider. Adoptons le projet de loi sur les paiements anticipés afin que nos agriculteurs puissent vaquer à leurs occupations.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le ministre des Transports a déclaré, et je cite la transcription: «Les résultats de notre étude sont clairs. La restructuration de VIA Rail va avoir un effet minime sur l'environnement. Elle n'entraînera pas d'augmentations considérables de la consommation énergétique et des émissions.» C'est ce que le ministre a dit.

Je renvoie le premier ministre au document officiel sur lequel le Cabinet a fondé sa décision, document que le ministre a déposé à la Chambre des communes hier. Il s'agit d'une enquête sur le transport ferroviaire de passagers au Canada. À la page 110, on indique que l'élimination du service–voyageurs ferait augmenter la consommation de carburant de 63 millions de litres en 1990, sans parler de la pollution; 62 p. 100 des passagers de VIA voyageraient alors en automobile, 12 p. 100 en avion. Ces deux modes de transport consomment beaucoup plus de carburant et causent plus de pollution.

Étant donné que, d'après le document officiel, la réduction des services de VIA Rail va avoir un impact négatif en ce qui a trait à la consommation de carburant et à la pollution, je demande au premier ministre de nous dire s'il avait lu ce document officiel quand il a approuvé la décision.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je maintiens ce que j'ai dit hier. Le ministère des Transports a fait une étude préliminaire concernant l'impact du nouveau réseau de VIA Rail, et cette étude nous a assurés que l'impact sur l'environnement du nouveau réseau serait négligeable. Et pour cette raison, nous n'avons pas vu la nécessité de mettre en place une enquête profonde sur les implications environnementales du nouveau réseau de VIA Rail.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai cité le document officiel que le ministre a déposé hier devant la Chambre pour justifier sa décision. Il ne peux pas contredire les mots de son propre document.

Pendant des mois, le premier ministre et le minsitre des Transports ont toujours insisté sur le fait qu'il fallait attendre les documents officiels. Pas de rumeur, pas de potinage!

Maintenant, je veux citer le document en français, à la page 111, parce que le ministre des Transports a dit hier que la suppression d'une moitié de VIA Rail ne va éliminer que 2 761 emplois. Ici, à la page 111, cela se lit comme il suit: «En 1988, VIA a contribué 860 millions de dollars à l'économie canadienne. Les touristes qui ont pris le train ont dépensé 660 millions de dollars de plus. Ces dépenses représentent 57 000 emplois.»

Juste un peu plus loin, monsieur le Président, à la page 114 du document, on peut lire: «L'élimination des trains de voyageurs représente une saignée permanente pour l'économie canadienne.»

Est–ce que le ministre ou le premier ministre peuvent nous dire s'ils ont lu le document officiel?

• (1420)

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, il est très évident que nous avons pris connaissance des documents officiels et je maintiens, encore une fois, que l'établissement du nouveau réseau de VIA Rail représente 2 761 mises à pied. De la façon dont le leader de l'opposition lit le document, on fait part que tout un ensemble d'emplois est relié au domaine du tourisme... J'en conviens, mais les gens ou les touristes n'arrêteront pas de voyager demain matin parce que, dans certains cas, certains secteurs du réseau ferroviaire sont abandonnés. Ils vont utiliser d'autres modes de transport, ils vont continuer à investir au Canada, monsieur le Président, encore une fois, dans le cadre d'un réseau national, un réseau qui, pour la première fois depuis longtemps, est un réseau que les Canadiens peuvent se payer.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre a beau parler dans le vague, je cite le document officiel de VIA Rail sur lequel la décision du Cabinet est fondée, document qu'il a déposé hier pour justifier cette décision.

Je vais lire un autre passage. Le premier ministre ou son collègue sait–il que ce document officiel déposé hier dit ceci à la page 103:

«Plus que le reste de la population, les gens de plus de 60 ans et les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ ont tendance à prendre le train. En règle générale, les gens à revenu modeste—par exemple, les personne âgées, les jeunes et les gens des régions économiquement faibles—ont moins accès aux automobiles et ils ont un besoin pressant de transport public économique comme le train.»

Monsieur le Président, a-t-il lu le passage suivant, à la page 9:

«La réduction des services de VIA Rail va causer de véritables difficultés, surtout aux personnes âgées ou handicapées ainsi qu'à celles qui voyagent avec de jeunes enfants.»

Comment le ministre justifie-t-il cette décision qui a des conséquences économiques et sociales si inégales pour les Canadiens?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le document auquel le leader de l'opposition se réfère a été préparé par VIA Rail. C'est un document qui a été présenté par la Société VIA Rail, une étude qui a été faite, un document que nous avons utilisé en référence, mais le ministère et le gouvernement ont utilisé un ensemble de documents concernant la décision à prendre.

Monsieur le Président, encore une fois, ledit document ne fait aucune recommandation au gouvernement. Nous l'avons pris en considération, mais la décision ne change pas, pour nous donner un réseau national, mais un réseau, encore une fois, monsieur le Président, qui correspond aux capacités de payer des citoyens. C'est le réseau que nous avons adopté hier et dont je suis entièrement fier, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est intéressant de noter à nouveau que tandis que le gouvernement supprime 2 700 emplois de qualité à VIA Rail, ce qui entraînera la perte de 6 000 autres emplois dans les secteurs connexes, il se propose d'embaucher 3 000 agents du fisc pour veiller à l'application de la taxe sur les produits et services. Voilà la logique conservatrice.

On compte encore un million de chômeurs au Canada. Il y a encore 1 200 travailleurs du CN à Moncton qui sont sans emploi à cause des politiques du gouvernement. Or ce dernier annonce ces compressions au moment où le ministre des Finances prédit un taux de chômage de 8,5 p. 100 en 1990 et où des coupes sont effectuées dans l'assurance-chômage.

Le gouvernement suspendra-t-il ces compressions à VIA Rail non seulement jusqu'à ce que le Comité des transports ait fait rapport, mais jusqu'à ce qu'il ait proposé un plan visant à recycler ces travailleurs de VIA Rail ou à les replacer dans des emplois de qualité, comme il devrait en déposer un dès maintenant devant le Parlement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue pose sa question dans le contexte de la création d'emplois. Je pense qu'il est important. . .

M. Gauthier: Oui, des emplois, encore et toujours des emplois. Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, 1 555 000 nouveaux emplois ont été créés.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Vu que cela intéresse mon honorable collègue, je ferai remarquer que le taux de chômage est passé de 11,6 à 7,4 p. 100 aujourd'hui depuis le jour où mon honorable collègue a quitté le gouvernement. Près de 60 p. 100 des emplois ainsi créés ont été occupés par des femmes et davantage d'emplois sont créés pour les minorités partout au Canada.

Il est vrai, évidemment, que lorsqu'il se produit des mises à pied, il appartient à l'État de veiller, grâce à des programmes de recyclage et à des indemnités de cessation d'emploi, à ce que les employés touchés soient traités avec la plus grande considération.

J'apprends du ministre des Transports et d'autres qui ont examiné la question que les indemnités de cessation d'emploi offertes aux employés de VIA Rail touchés par cette décision sont les plus généreuses ou comptent parmi les plus généreuses qu'une industrie canadienne ait jamais proposées.

M. Allmand: Monsieur le Président, le Conseil de planification sociale de l'agglomération torontoise signale que 90 p. 100 de ces nouveaux emplois se retrouvent dans le secteur tertiaire à bas salaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, un tiers de ces emplois éliminés par VIA Rail seront à Montréal, où le taux de chômage est maintenant à 10,7 p. 100. Ces coupures causeront la perte d'un autre 3 000 emplois dans les industries connexes à Montréal. Il y a aussi à Montréal les fermetures récentes, comme celles de Vickers, Gillette et d'autres.

Ma question est la suivante: Quels sont les plans du gouvernement visant à remplacer tous ces emplois perdus à Montréal, surtout les emplois de qualité comme ceux qui seront perdus à VIA Rail? Montréal veut une action maintenant, monsieur le Président!

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon ami parle du. . .

[*Traduction*]

Mme Copps: Conseil de planification sociale.

M. Mulroney: Le Conseil de planification sociale de Toronto. Je n'ai pas lu le document. Mais peut-être mon collègue sera-t-il heureux d'apprendre, étant donné qu'on annonce des suppressions d'emplois pour cette année, que depuis le 1er janvier de cette année il s'est créé 209 000 emplois au Canada, dont 95 p. 100 à temps plein.

[*Français*]

En ce qui concerne le Québec, 344 000 nouveaux emplois ont été créés depuis septembre 1984, qui se comparent avec une perte nette de 30 000 emplois sous le gouvernement libéral.

A Montréal, on comptait, en 1988, 127 000 personnes de plus sur le marché du travail qu'en 1984. Donc, le taux de chômage à Montréal s'établit à 8,7 p.100, contrairement à 11,3 en septembre 1984. Déjà, ce sont des progrès énormes! On réalise qu'on a des problèmes sérieux à Montréal, et nous allons les aborder de façon sérieuse, afin de les régler dans la mesure du possible de façon définitive en faveur de tous les Montréalais et les Montréalaises.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le plan d'entreprise de VIA Rail qui a été publié par le ministre hier dit que le centre d'entretien dans la région atlantique va être fermé. Hier le premier ministre a déclaré en Chambre qu'il va rester ouvert.

Étant donné que le centre d'entretien est conçu pour assurer l'entretien des autorails qui circulent en ce moment sur les liaisons régionales atlantiques, qui doivent être supprimées, et que l'entretien des trains transcontinentaux se fait à Montréal, est-ce qu'il a maintenant l'intention de fermer les ateliers de Montréal? Qui va être mis sur le pavé, les gens de Halifax ou ceux de Montréal?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre a dit hier et moi aussi que le centre d'entretien de Halifax va rester ouvert. J'ai également dit que les pourparlers se poursuivent avec le président directeur général de VIA Rail sur la façon dont nous allons gérer la marche des centres d'entretien. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

M. Angus: Monsieur le Président, dans sa déclaration liminaire d'hier à l'amphithéâtre de la presse, le ministre a dit que les détails nous seraient annoncés par M. Lawless. Il est bien évident qu'ils ne s'étaient pas mis d'accord, parce qu'ils disent des choses différentes d'un document à l'autre.

• (1430)

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le premier ministre a déclaré très nettement en Chambre hier que dans le corridor le réseau ferroviaire coûte aux contribuables 100 $ par passager. En fait le coût est de 15,77 $ par passager. Je demanderai au ministre des Transports de nous dire quel est le chiffre exact de la subvention versée par le contribuable canadien, celui du premier ministre ou celui qui figure dans ses documents?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, mon collègue devrait faire preuve de sérieux. Il a dit 15 $. Pour le Canada la moyenne est de 110 $. Il parle du corridor, mais il devrait savoir que sur certaines liaisons ferroviaires en Colombie-Britannique le coût est de 483 $ par passager.

Je pense qu'il faut répéter. Ce réseau que nous proposons est un réseau national, mais c'est un réseau financièrement supportable. Si l'on suivait les conseils de nos collègues néo-démocrates, nous dépenserions l'argent que nous n'avons pas et nous tuerions VIA Rail. Nous, nous allons maintenir VIA Rail en vie, mais ce qu'il nous faut tout de suite c'est un réseau raisonnable, financièrement supportable, national et viable.

[*Français*]

M. Robinson: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le 19 août 1988, trois mois avant les élections, le premier ministre s'est pavané devant 1 000 citoyens de la circonscription de Saint-Hyacinthe sur le quai de la gare d'Acton Vale pour rappeler en grande pompe que c'était son gouvernement qui avait sauvé le service ferroviaire entre Sherbrooke et Montréal après les coupures libérales. Hier, le premier ministre est revenu sur sa parole et a annoncé l'annulation de ce service-clé qui a connu une augmentation de 6 000 passagers entre 1987 et 1988. Ma question au premier ministre est la suivante: Comment peut-il expliquer le fait qu'il a carrément trompé la population de Saint-Hyacinthe et la population québécoise sur l'avenir de leur service ferroviaire uniquement pour avoir leurs votes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député se trompe. Il est vrai qu'il y a eu une réduction des trains arrêtant à Acton Vale, mais je tiens à informer le député que les trains au Canada qui

font la navette entre Montréal et Halifax vont continuer à arrêter à Acton Vale trois jours par semaine.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE A LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Altesse Royale le prince Mohamed Bolkiah, ministre des Affaires étrangères du Sultanat de Brunei.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis deux jours, il montre qu'il se fiche éperdument de l'augmentation de la circulation sur nos routes, de l'environnement, des pauvres, des personnes âgées et des milliers de personnes qui vont perdre leur emploi.

Puisqu'il s'est fait le champion du système de libre entreprise au Canada, je voudrais lui poser une question sur la concurrence. Dans le propre document officiel du gouvernement qu'on nous avait demandé d'attendre, on précise que les tarifs aériens vont augmenter de 30 p. 100 au cours des 24 prochains mois et que la perte des services ferroviaires voyageurs va accélérer encore plus cette tendance à la hausse.

Quelles mesures, le cas échéant, le premier ministre entend-il prendre, afin d'éviter que les Canadiens ne se fassent escroquer par les compagnies d'aviation ou doit-on comprendre, en fait, que la suppression du service voyageurs de VIA Rail n'est que l'une des mesures tendant à garantir le succès financier de la privatisation d'Air Canada?

Le très honorable Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre en a déjà parlé, et en temps et lieu, il répondra à toutes les questions des députés sur les diverses solutions qui seront envisagées. En fait je crois que mon honorable collègue reconnaîtra peut-être, en définitive, que la commission royale que nous proposons de créer, afin d'étudier le service voyageurs et les transports au XXI^{e} siècle, se révélera être un instrument extrêmement utile et important pour le Canada.

Je déplore que mon honorable collègue ne fasse que peu de cas de mon point de vue sur les transports et qu'il me qualifie ironiquement de champion de la réorganisation en question. Il sera peut-être davantage intéressé par le point de vue d'une personne plus près de son idéologie et de sa position, un homme extrêmement versé dans le domaine et qui a été ministre des Transports sous un gouvernement libéral.

Ce matin, Jean-Luc Pépin, qui passait à l'émission *Morningside*, a déclaré: «Mais en vérité, nous avons assisté à quatre révolutions depuis l'arrivée des chemins de fer, soit celles de l'automobile, de l'autobus, de l'avion et de l'électronique. Il était impossible de conserver le réseau ferroviaire que nous avions au XIX^{e} siècle; c'était tout à fait hors de question. Nous avons dû nous adapter. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle».

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, révérence parler, je rappelle au premier ministre et au nouvel ami qu'il s'est découvert, M. Pepin, que nous avons rejeté les vues de ce dernier en 1982 et en 1983, et que nous faisons de même encore aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Vous ne les avez pas rejetées en 1982-1983.

M. McDermid: Expliquez-vous!

M. le Président: Le député a la parole.

M. Tobin: Le tout dernier paragraphe de ce document officiel tant attendu dit que le transport ferroviaire est l'un des modes de transport le plus sûr du monde. Il ajoute que si on supprime le le train de voyageurs, la plupart des usagers se rabattront sur l'automobile et le nombre d'accidents mortels augmentera.

Pourquoi le premier ministre lance-t-il, selon ses propres estimations, les 2,7 millions de personnes qui ont emprunté le train en 1988, sur des autoroutes déjà congestionnés, dangereuses et trop souvent meurtrières?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je crois que le très distingué ministre des Transports a déjà fait passablement le tour des préoccupations du député, qu'il a nous a fait part, au demeurant, d'une série d'études et d'initiatives qui définiront le genre de politique des transports dont nous avons besoin au Canada, une politique que le député souhaite lui aussi pour les citoyens de sa province et de son pays.

M. Tobin: Grâce à vous, Brian, nous n'avons plus de train à Terre-Neuve.

M. Mulroney: Mon collègue a parlé du service voyageurs à Terre-Neuve. Je constate qu'il n'a pas mis de temps à répudier un membre très distingué de son parti, M. Pepin, ancien ministre du gouvernement fédéral.

Je me demande s'il en ferait autant des députés de son parti, qui formait le gouvernement en 1967, lorsque les libéraux ont présenté une mesure pour supprimer le service voyageurs ferrovaire à Terre-Neuve?

M. Tobin: C'est bien ce que j'ai fait.

* * *

VIA RAIL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens qui ont perdu leurs trains de voyageurs hier se demandent maintenant s'ils perdront aussi leurs trains de marchandises, surtout que le président du CN a été nommé président de VIA Rail et qu'on lui a demandé de recommander quelles lignes devraient être abandonnées, renforçant ainsi ses propres arguments en faveur de la fermeture des chemins de fer.

Connaissant l'importance du transport ferroviaire des marchandises dans l'est de la Nouvelle-Écosse, particulièrement au Cap-Breton, le premier ministre peut-il assurer de façon non équivoque aux habitants de cette province que la ligne de chemin de fer dans cette région ne sera pas abandonnée?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la Loi nationale sur les transports donne au gouverneur en conseil la possibilité de déterminer la politique en matière d'abandon de lignes secondaires. Nous savons à l'heure actuelle que le CN et le CP ont présenté de nombreuses demandes à l'Office national des transports au sujet de l'abandon de certaines lignes secondaires.

• (1440)

Ces demandes seront examinées très soigneusement. Je comprends l'inquiétude de mon collègue, particulièrement en ce qui concerne la ligne qui relie Sydney et Halifax. Encore une fois, j'examinerai très soigneusement la situation, et nous ferons de notre mieux pour garder le meilleur service de transport ferroviaire de marchandises qu'il est possible d'avoir au Canada.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le plan annoncé hier en ce qui concerne VIA Rail séparera sans doute les Canadiens géographiquement, économiquement et socialement.

Le ministre est-il conscient ou non du fait que l'abandon de la liaison Halifax-Sydney nuira à l'industrie du tourisme, enlèvera aux habitants du Cap-Breton la possibilité d'obtenir de bons soins de santé à Halifax et obligera les étudiants à payer des frais de transport élevés pour poursuivre leurs études?

Le ministre expliquera-t-il aux Canadiens de cette région pourquoi le gouvernement persiste à les traiter comme des citoyens de second ordre?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre le député dire ce qu'il vient de dire, parce que, en Nouvelle-Écosse comme dans n'importe quelle autre province du Canada, 85 p. 100 des gens se servent de leurs voitures ou d'autres moyens de transport routier pour voyager.

Depuis 1984, on a observé une baisse de 45 p. 100 du nombre de voyageurs sur la ligne Sydney-Halifax. Pour pouvoir garder un réseau national, nous avons jugé qu'il fallait abandonner les lignes les moins utilisées habituellement, particulièrement les lignes régionales. Nous avons fait ce qu'il fallait pour sauver le réseau national.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le gouvernement de Colombie-Britannique a annoncé qu'il allait poursuivre le gouvernement fédéral pour avoir violé ses engagements constitutionnels en éliminant le dernier service ferroviaire sur l'île Vancouver.

Le gouvernement savait-il qu'il violerait un engagement solennel du gouvernement du Canada lorsqu'il a décidé de supprimer le dernier train de voyageurs de l'île Vancouver? Est-ce que le premier ministre peut nous assurer que le gouvernement respectera la promesse faite par le Parlement et le gouvernement du Canada aux habitants de l'île Vancouver?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons examiné la question et, de l'avis du gouvernement, nous ne sommes pas tenus par la Constitution à maintenir un tel service ferroviaire pour les voyageurs. Nous n'avons pas connaissance d'accords contractuels qui pourraient être considérés comme créant une obligation pour le gouvernement du Canada.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'hésite à me lancer dans un argument juridique avec mon savant et distingué collègue.

Je vais cependant lui citer un contrat signé par le ministre des Chemins de fer et Canaux, au nom du gouvernement du Canada, en août 1883, et qui prévoit que les entrepreneurs traceront, fabriqueront, construiront, maintiendront et exploiteront en permanence une ligne de chemin de fer entre Esquimalt et Nanaimo.

Une fois de plus, le gouvernement s'en prend à l'île Vancouver et à l'Ouest. Comment le gouvernement peut-il exiger que les gouvernements provinciaux respectent leurs engagements à propos des changements constitutionnels alors que lui fait fi d'un accord vieux de 106 ans et de ses engagements vis-à-vis des habitants de l'île Vancouver?

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, nous avons respecté tous nos engagements contractuels. Si certains prétendent le contraire, ce sera aux tribunaux d'en décider.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

Le ministre ordonnera-t-il à ses fonctionnaires de négocier un accord provisoire avec l'Ontario pour maintenir le train de passagers sur la ligne Toronto-Peterborough jusqu'à ce que GO Transit soit en mesure de prendre la relève de façon permanente?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai écrit à mes collègues des provinces pour discuter de toute proposition concernant le service ferroviaire, particulièrement la liaison Havelock-Peterborough-Toronto.

Nous avons entamé les discussions immédiatement et je crois bien que nous réussirons à nous entendre pour confier cette ligne à GO Transit.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports.

En coupant la grande majorité des lignes secondaires de VIA Rail au Canada, y compris celles de Cochrane—Kapuskasing, Marathon, Terrace Bay, Schreiber et Nipigon, le ministre a alors dit aux personnes âgées, aux pauvres, aux étudiants et aux handicapés qu'ils n'avaient plus accès à un moyen de transport abordable.

Comment le ministre pense-t-il que ces gens défavorisés pourront se déplacer au Canada?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, quand je considère le taux d'utilisation des lignes auxquelles mon collègue se réfère, les gens voyageaient sûrement d'autres façons parce que 85 p. 100 des gens, là comme ailleurs, utilisent leurs voitures, 5 à 10 p. 100 utilisent l'avion et l'autobus, ce qui veut dire qu'il y a à peu près 5 p. 100 de la population de sa région, comme dans n'importe quelle autre région du pays, qui utilisaient le train. Alors, je dois admettre que 95 p. 100 des personnes âgées vont continuer à utiliser le moyen qu'elles utilisaient avant.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

J'aimerais lui poser une question au sujet de ces coupures cruelles infligées à VIA Rail par son gouvernement. Pendant la campagne électorale de 1988, le premier ministre se pétait les bretelles prétendant avoir rétabli le service de VIA Rail dans certaines communautés au Canada. Pourquoi le premier ministre a-t-il donc réduit le service de VIA Rail de 25 p. 100 entre Ottawa et Toronto, et de 40 p. 100 entre Ottawa et Montréal, dans ma circonscription? Pourquoi le premier ministre a-t-il encore une fois oublié de dire la vérité aux Canadiens pendant la campagne électorale?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, très simplement parce que, pour permettre à l'ensemble des Canadiens d'avoir un réseau national, nous avons fait en sorte que la distribution du réseau se fasse de Vancouver à Halifax. Si j'écoute la proposition de mon collègue, avec les finances que vous nous avez laissées, on aurait un réseau entre Toronto et Montréal. Merci, monsieur le Président, ce n'est pas ce que l'on veut!

[*Traduction*]

M. Ray Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Étant donné que la construction de l'atelier d'entretien de Winnipeg sera terminée en 1990 et aura coûté 13,5 millions de dollars, étant donné la réduction radicale des services de VIA annoncée hier et étant donné que le président de VIA est aussi président du CN, le ministre peut-il donner à la Chambre et aux Manitobains l'assurance que cette nouvelle installation restera en activité et ne sera pas confiée au CN, mais continuera d'appartenir à VIA?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, il appartient à VIA Rail de décider de l'utilisation des centres d'entretien de Winnipeg, Vancouver, Toronto et Montréal.

D'après mes renseignements, celui de Winnipeg restera en opération, mais la poursuite des activités reste liée aux décisions de VIA Rail.

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, je désire poser à ce ministre une question supplémentaire.

La réduction radicale du service de VIA Rail va coûter, directement et indirectement jusqu'à 800 emplois à ma province du Manitoba. Pour tenter de justifier les coupes et les mises à pied, le gouvernement allègue la nécessité d'accroître l'efficacité de VIA Rail. Or, le plan d'entreprise de VIA Rail—j'invite le ministre à se reporter à la page 18 de ce document—prévoit qu'en 1990 une augmentation de plus de 50 p. 100 de la subvention d'exploitation par passager au mille.

Est-ce ainsi que le ministre conçoit l'efficacité? Est-ce là une façon d'exploiter un réseau de chemin de fer.

M. Bouchard (Roberval): Très brièvement, monsieur le Président, je répondrai à mon collègue que s'il se donnait la peine de lire ce document, il verrait que le Manitoba en général et Winnipeg en particulier vont perdre 217 emplois.

* * *

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je pose ma question au très honorable premier ministre qui sait sans doute qu'il y a deux semaines, le président du Comité des finances a insulté les Canadiens des régions de l'Atlantique en les traitant tout de «nullités».

• (1450)

Puis, la semaine dernière, il a insulté tous les citoyens âgés de notre pays. Enfin hier, il a attisé dans l'ouest du Canada la flamme du séparatisme et de l'aliénation en disant des Canadiens de cette région qu'ils sont, ignorants et stupides, et qu'ils radotent après quoi il a menacé de dépêcher dans cette région des enseignants du niveau de la cinquième année pour faire l'éducation des Albertains.

Le premier ministre pourrait-il agir ainsi que l'honneur l'exige et adresser de plates excuses à tous les Canadiens de l'Ouest au nom du président du Comité des finances, quitte ensuite à exiger que celui-ci remette sa démission? S'il s'y refuse, pourrait-il nous en expliquer la raison?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mieux vaudrait peut-être que je révèle au député les qualificatifs que le président du Comité des finances me réserve.

Je sais ceux que le député, lui, m'attribue. Je n'ai pas lu les propos dont il parle. J'imagine que dès que je le ferai, leur charme et leur élégance me sauteront aux yeux. Cependant, je m'engage à les examiner de près et à lui faire part de ma réaction dans les plus brefs délais.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne suis pas en train de demander au premier ministre de me communiquer ses conclusions. Je suis en train de lui dire qu'il y a à la Chambre de nombreux députés qui représentent les citoyens de l'Alberta. Nous sommes nombreux à avoir vu le jour et à avoir grandi en Alberta, notamment son voisin de banquette. Nous estimons que le président du Comité des finances nous a insultés lorsqu'il nous a traités de stupides et d'ignorants, et nous aimerions bien que le premier ministre en homme honorable nous indique clairement de quel côté il se range? Se range-t-il du côté du président du Comité des finances ou du côté des Albertains de souche?

M. Mulroney (premier ministre): Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. Je n'ai pas lu le texte de ces propos. Je crois savoir que le Comité voyage de ville en ville et j'ai bien du mal à me tenir au courant de ce qui se dit. Je frémis à la pensée qu'il se dirige présentement vers l'est du Québec; cependant, les Québécois sont bons princes: «Au diable, c'était votre tour la semaine dernière.»

Je vais examiner la chose de près. Nous savons tous que le président du Comité des finances se distorque par d'autres qualités que l'élégance de son language. Mais il passe également pour un parlementaire dévoué et qui travaille avec acharnement, et je suis sûr qu'il tient en haute estime tous les Canadiens de l'Ouest, et en particulier mon honorable collègue.

* * *

VIA RAIL

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. S'il frémis maintenant, attendez qu'il ait des nouvelles des usagers de VIA Rail.

En établissant une commission royale, le premier ministre a admis qu'il n'avait aucune idée des besoins en transport des Canadiens aujourd'hui ou dans l'avenir. Il a pourtant décidé de démanteler un réseau de transport ferroviaire essentiel à l'avenir et à la survie du pays.

Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à hier pour établir une commission royale sur VIA Rail? Pourquoi ne l'a-t-il pas établie en 1988, lorsqu'il appuyait encore cette société?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue dit certaines inexactitudes.

La commission royale peut accomplir beaucoup de choses. Lorsque mon collègue verra le nom et les compétences professionnelles des membres de la commission royale, il sera impressionné. Je sais que les transports constituent un problème particulièrement important pour sa région de Miramichi et pour le Nouveau-Brunswick.

Je peux lui donner l'assurance que nous travaillerons tous en étroite collaboration pour que ce lien historique qui unit le Canada soit renforcé et amélioré en fonction des nouveaux besoins de transport jusqu'au siècle prochain.

Comme mon collègue vient du Nouveau-Brunswick, je vais lui citer les propos que M. Pépin a tenus ce matin: «Mais dire, comme le premier ministre du Nouveau-Brunswick, que nous avons besoin de VIA pour maintenir l'unité canadienne c'est donner dans le romantisme. Cela tient du rêve. Il y a d'autres moyens de préserver l'unité du pays».

Un de ces moyens, c'est d'avoir une économie concurrentielle qui accroîtra la productivité et assurera la prospérité de tous les Canadiens. C'est ce que nous essayons de faire.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, l'Île-du-Prince-Édouard a perdu ss dernière laison ferroviaire, la ligne reliant Charlottetown à Moncton. Vingt-huit mille voyageurs ont utilisé ce service l'année dernière, ce qui représente une augmentation de plus de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'Île-du-Prince-Édouard est maintenant complètement coupée du reste du Canada. Les habitants de l'île et les touristes ne peuvent pas acheter de billet de VIA Rail, que ce soit pour se rendre dans cette province ou pour en revenir. Cela va nuire considérablement au tourisme. Ne nous considère-t-on plus comme des Canadiens? Le ministre va-t-il rendre ce service ferroviaire à l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons pris cette décision en tenant compte du réseau national. Mon collègue sait très bien que nous étudions actuellement différentes options visant à relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent.

Il sait très bien également qu'en ce qui concerne le système actuel de transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent nous avons un très bon réseau de traversiers. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas lieu de se sentir abandonnée à cause de la décision d'hier.

* * *

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre sait que lui et moi nous pouvons faire des commentaires humoristiques à l'occasion ou échanger des traits quand c'est approprié et à propos. Toutefois, je ne pense pas que les députés— de ce côté-ci de la Chambre, du moins— acceptent sa réponse à la question de notre collègue de Kamloops.

Le député de Mississauga-Sud, président du comité des finances de la Chambre, représente les Communes partout au Canada, à Vancouver et en Alberta.

M. Clark (Yellowhead): Avez-vous lu sa déclaration?

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai lu la transcription de sa déclaration.

M. Clark (Yellowhead): Avez-vous lu toute la déclaration?

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai lu la transcription de sa déclaration. Au cours des deux dernières semaines, alors qu'il parlait de l'itinéraire de son comité, il a dit aux gens de Terre-Neuve qu'il est inutile de dépenser des fonds publics pour aller à Terre-Neuve et écouter ce que les gens ont à dire. Il vient de dire aux Albertains qu'ils sont ignorants, qu'ils ont besoin d'une cinquième année de scolarité et que leurs témoignages ne méritent pas d'être entendus.

Peu importe ce que le premier ministre pense des problèmes que lui cause le député de Mississauga-Sud, en refusant de désavouer son collègue il approuve ses déclarations. Je lui demande de dissiper toute équivoque ici à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, c'est tout à fait inappropriée de la part de mon très honorable ami de dire que j'approuve les propos d'un député.

M. Fulton: C'est exactement ce que vous avez fait.

M. Mulroney: Ces jours-ci, quand nous avons entendu des observations particulièrement insignes de la part du député de Hull et du député de Scarborough, je n'ai pas laissé entendre que leurs opinions reflétaient. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Les deux ont présenté des excuses.

M. Mulroney: Ils ont présenté des excuses. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Alors, ce député devrait présenter des excuses.

M. Mulroney: . . .et ils ont bien fait, car leurs propos étaient outrageux. Je n'ai jamais insinué que mon très honorable ami approuvait ce genre de déclaration. Pourquoi voudrait-il me prêter des intentions à ce sujet, alors que j'ai déjà dit à mon collègue de Shuswap que j'ai l'intention de lire attentivement la transcription, de parler au député et de lui demander de répondre au moment approprié quand il sera de retour.

J'ignorais que mon honorable ami pense que, simplement parce qu'une remarque est faite à l'extérieur de la Chambre, je l'approuve. Bien sûr que je n'approuve pas de telles déclarations. J'ai pensé que mon ami me donnerait le bénéfice du doute, comme je l'ai déjà fait pour lui dans des circonstances beaucoup plus sérieuses.

• (1500)

M. Turner (Vancouver Quadra): Il ne s'agissait pas d'une blague. Si le premier ministre prend cette question au sérieux, pouvons-nous alors supposer qu'il demandera au député de Mississauga-Sud, lorsqu'il reviendra à la Chambre, de faire des excuses au nom de tous les députés, car il nous représentait tous lorsqu'il entendait des témoins dans tout le pays?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je peux assurer à mon très honorable ami que je prends au sérieux toutes les questions soulevées par mon ami de Kamloops—Shushwap. Et lorsqu'il aborde un sujet comme celui-ci, même si nous avons échangé quelques mots pleins d'humour, la question qu'il a soulevée n'en est pas moins sérieuse et je vais y donner suite dans cette optique et y répondre aussi rapidement que possible. Je le remercie encore une fois d'avoir attiré mon attention sur ce point, car cela m'avait échappé.

Travaux de la Chambre

M. le Président: Le député de Saskatoon—Dundurn et je lui demanderais d'être bref.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président. J'aurais voulu poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais, en son absence, je la poserai au premier ministre. La ministre nous a informés que 30 000 Canadiens perdront leur emploi à la suite des modifications qui seront apportées à la Commission d'assurance-chômage. Toutefois, le Congrès du travail du Canada évalue plutôt ce nombre à 130 000, ce qui fait une différence de 100 000 prestataires.

Il reste cependant que, à elles seules, les estimations de la ministre traduisent bien toute la misère qu'entraîneront ces changements. Permettez-moi de vous donner un exemple. Dans la presqu'île Avalon, en raison des modifications apportées au projet de loi C-21, 10 000 Canadiens ne seront plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Je voudrais que la ministre m'explique comment le gouvernement peut justifier ce genre d'attaques dirigées contre la population canadienne, et j'aimerais bien obtenir une réponse immédiatement.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je peux réitérer à cette Chambre que les statistiques qui ont servi à faire l'étude sur la réforme de l'assurance-chômage sont les bonnes, et j'ai confiance en nos statistiques. Elles tiennent toutefois compte du changement de mentalité auquel nous ferons appel avec la réforme de l'assurance-chômage, alors que les statistiques auxquelles vous vous référez ne tiennent pas compte des modifications de comportement des travailleurs et des travailleuses du Canada.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais demander au porte-parole du gouvernement s'il pourrait nous informer des travaux de la Chambre pour les quelques jours à venir, peut-être nous donner les projets de loi qu'il a l'intention d'apporter à la Chambre, pour étude, et nous donner, s'il le veut bien aussi, les indications sur les travaux à venir dans les quelques jours, demain et peut-être la semaine prochaine.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de mon collègue d'Ottawa—Vanier. Demain, on s'attend à ce que l'étude à l'étape du rapport soit faite sur le projet de loi C-10, l'étape du rapport aussi sur le projet de loi S-2, la deuxième lecture du projet de loi C-23. Et pour ce qui est de mardi, le 10 octobre prochain, lundi étant jour férié, nous nous attendons à ce que l'étude à l'étape du rapport se fasse à la chambre sur le projet de loi C-20 également, ou encore, peut-être, la deuxième lecture du projet de loi C-28. Et finalement, mercredi, nous allons continuer le débat en deuxième lecture du projet de loi C-28, suivi, si le temps le permet, du débat en deuxième lecture du projet de loi C-33.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4275).

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-36 modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Je voudrais tout d'abord répondre à certaines observations qu'a faites ce matin le ministre d'État aux Céréales et aux Oléagineux. Il a prétendu que l'opposition retardait l'adoption de ce projet de loi, ce qui expliquait pourquoi les agriculteurs et les producteurs ne recevaient pas leurs paiements anticipés. Sauf le respect que je lui dois, le ministre raconte des sornettes. Ce ne sont encore que des palabres de la part des tories pour leurrer les Canadiens.

Comme le sait le ministre, ce projet, qui vise à éliminer les dispositions exemptant d'intérêt les avances versées aux agriculteurs, a été annoncé le printemps dernier, plus exactement le 27 avril. Il aura donc fallu 152 jours au gouvernement pour nous présenter son projet de loi. Si le gouvernement avait été sincère envers les agriculteurs canadiens et s'il avait eu leur intérêt à coeur, il y a longtemps qu'il aurait présenté ce projet de loi. Il sait que de nombreux producteurs, groupements et associations de producteurs se préoccuppent de ce projet de loi. Ils craignent que cela ne nuise à l'agriculture et ils veulent se faire entendre. Le gouvernement a tort de présenter le projet de loi à un moment où les agriculteurs ont besoin d'avances de fonds pour ensuite blâmer l'opposition s'il n'est pas adopté.

Il est clair que l'objet de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes présentées il y a quelque temps, était double. Tout d'abord, elles ont été présentées à un moment où le système de manutention des céréales de l'Ouest était en difficulté.

L'objet du projet de loi était de permettre à la Commission canadienne du blé de commercialiser son blé de façon plus méthodique. Cette mesure encourage les producteurs à garder leur blé dans leurs propres silos jusqu'à ce que la Commission canadienne du blé le leur réclame. Comme nous le savons, l'agriculteur n'est payé que lorsqu'il livre son grain sur le marché. Les avances lui permettraient de régler ses dettes et d'entreposer aussi le grain, ce qui était avantageux tant pour la Commission que pour le producteur.

En outre, en ne mettant pas le produit sur le marché, on évitait d'avoir des masses de céréales à vendre, ce qui aurait tendance à déprimer leur prix, notamment le prix de celles qui n'étaient pas vendues par la Commission canadienne du blé.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes ne favorise pas seulement les producteurs, mais aussi les chefs de petites entreprises. Comme nous le savons tous, l'agriculteur vit à crédit pendant une bonne partie de l'année et les avances de fonds lui permettent de payer les sommes qu'il doit aux petites entreprises qui sont elles-mêmes en difficulté en raison des problèmes actuels du Canada rural.

Avec cette modification de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, il est plutôt évident que les agriculteurs n'auront plus recours à ces programmes comme auparavant. Une récente étude de l'UPA au Québec a révélé qu'environ 10 p. 100 seulement des producteurs qui se prévalent actuellement de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes continueront de le faire lorsque les modifications relatives à l'intérêt auront été apportées aux lois.

• (1510)

Il en résultera bien des difficultés dans un certain nombre de secteurs. D'abord, les petites entreprises ne pourront pas payer leurs créanciers parce qu'elles devront faire crédit aux agriculteurs. Les petits entrepreneurs partout au Canada vivent actuellement une période de tensions énormes. S'ils ne se font pas payer, ils ne pourront pas, à leur tour, régler leurs factures et se retrouveront donc dans une situation financière pénible.

Cette mesure occasionnera également des contraintes sur le marché libre. Des pressions seront exercées sur les agriculteurs pour qu'ils livrent leur céréales dès qu'ils le pourront, ce qui nuira au marché. Il s'ensuivra une pression à la baisse qui aura des répercussions défavorables sur le prix que les producteurs obtiennent pour leurs céréales.

C'est triste que le gouvernement adopte une pareille attitude parce qu'elle plonge les collectivités rurales dans une profonde inquiétude. L'infrastructure rurale de notre pays est sur le point de s'écrouler. Partout au Canada on parle de «désertification rurale», une nouvelle expression à la mode, et il est vrai que les gens quittent les collectivités les unes après les autres. Les services disparaissent. Même les gens âgés ne veulent plus rester là où ils sont nés, là où ils ont vécu et là où ils souhaitaient passer leur retraite parce qu'ils n'ont aucune garantie de services. Les jeunes familles hésitent à aller s'installer dans ces endroits pour les mêmes raisons. Les entreprises agricoles familiales d'un bout à l'autre du pays sont rudement malmenées.

Il me paraît très évident que ce projet de loi n'est pas destiné à aider nos petits agriculteurs car, s'il l'était, le gouvernement n'aurait pas fixé la limite à 250 000 $. C'est là une grosse somme d'argent, et je connais bien peu de familles qui peuvent se permettre d'emprunter autant. Seules les grandes exploitations industrielles vont pouvoir en profiter.

Un autre problème surgit. De nombreuses exploitations industrielles se tirent admirablement bien d'affaire. Si elles peuvent emprunter 250 000 $ à un taux d'intérêt moindre, elles placeront fort probablement l'argent dans des dépôts à terme pendant quelques mois et feront un bénéfice. Les petits agriculteurs, les exploitations familiales, qui ont tant contribué au développement du pays, seront le plus atteints. La pression que le gouvernement exerce sur l'exploitation familiale ne peut pas durer.

Le projet de loi s'inscrit dans une ligne de pensée à laquelle ont adhéré les gouvernements fédéraux successifs, libéraux et conservateurs, depuis la Seconde Guerre mondiale et qui soumet la structure rurale à une pression croissante. Un nombre phénoménal de fermes ont été abandonnées au cours des 40 dernières années. Un nombre phénoménal de Canadiens quittent la campagne.

Le nombre de petites entreprises en difficulté dans les régions rurales est extraordinaire. Ce n'est pas simplement à cause du progrès technologique, comme certains députés le prétendront. Il est certain que c'est un facteur. Il est vrai que les progrès technologiques rendent plus facile la culture de plus grandes superficies, mais c'est grâce aussi aux programmes et à l'attitude que les gouvernements adoptent envers l'agriculture. Les changements que le projet de loi C–36 apporte à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies enfoncent un peu plus le Canada rural dans une situation qui ne doit pas durer.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons conscience de cette tension. Nous aimerions que les autres partis fédéraux en aient conscience eux aussi. Nous avons même chargé un comité d'étudier la situation du Canada rural et de trouver des propositions, des idées et des politiques qui pourraient aider ces régions. La pensée conservatrice ne va pas plus loin que le bénéfice net. Elle dit: «Si c'est rentable, parfait. Sinon, il faut s'en débarrasser.»

Nous nous sommes engagés à mettre au point des politiques et des programmes qui maintiendront la viabilité et la vitalité de l'infrastructure rurale partout au Canada. Ce programme sera permanent, et nous sommes fiers que ce comité existe.

Quand le ministre demande que le projet de loi soit adopté sans délai, il fait fi des nombreux groupes et associations de tous les coins du pays qui ont de sérieuses réserves. Bon nombre d'associations veulent comparaître devant le comité législatif qui sera formé pour étudier le projet de loi après l'étape de la deuxième lecture. Le gouvernement nous demande d'adopter le projet de loi sans tenir compte de l'avis de ces groupes.

Le gouvernement utilise à profusion le terme consultation. Voici donc un autre exemple de ce que les conservateurs entendent par consultation, c'est l'absence de consultation. Ils nous imposent par la force un projet de loi, tout en invoquant des prétextes et en blâmant l'opposition. Mais ils n'y arriveront pas, parce que ces groupes se feront entendre. Après la deuxième lecture, le projet de loi sera étudié en comité, en dépit de ce que proposera le gouvernement, en dépit de son intention d'user de la manière forte pour faire adopter son projet de loi. Celui-ci sera étudié en comité.

Si les agriculteurs ne reçoivent pas à l'heure actuelle de paiements anticipés, ce n'est pas la faute des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais bien de ceux du gouvernement. Si ces derniers avaient à coeur les intérêts des agriculteurs, s'ils avaient à coeur les intérêts des producteurs, ils feraient en sorte que soient versés cette année les paiements anticipés, comme ils l'ont été au cours des dernières années, que dis-je, depuis des décennies.

Une voix: Depuis 1957.

M. Laporte: Cela permettrait d'avoir un bon débat sur le projet de loi. Les groupes intéressés pourraient alors s'adresser aux comités et au gouvernement pour faire connaître leur point de vue. Cependant, le gouvernement ne veut entendre aucune critique de ses propositions. Voilà pourquoi il veut faire adopter le projet de loi à toute vapeur. C'est la faute du gouvernement, ce n'est pas celle des députés de ce côté-ci de la Chambre. C'est la faute du gouvernement qui veut priver les agriculteurs des prêts sans intérêt et des paiements anticipés auxquels ils ont droit et dont tout le Canada rural a besoin.

En conclusion, je voudrais souligner que le Nouveau Parti démocratique s'est engagé à maintenir une communauté rurale viable, une communauté qui a suffisamment de coeur pour garder ses personnes âgées à la maison, là où elles ont toujours vécu, dans les localités qu'elles aiment et où elles veulent demeurer pour le reste de leurs jours.

Nous nous sommes engagés à élaborer des politiques qui permettront aux jeunes familles de s'établir dans des localités rurales si elles le veulent, qui permettront aux petites entreprises d'être viables. N'oublions pas que la petite entreprise crée plus d'emplois au Canada que n'importe quel autre secteur, mais le gouvernement ne veut pas en tenir compte.

Nous nous sommes engagés à élaborer ces politiques et à offrir des services aux localités pour qu'elles soient viables et dynamiques dans tout le pays.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de son discours sur le projet de loi et les répercussions qu'il aura dans le secteur agricole du Canada. Je voudrais l'inviter à nous dire dans quelle mesure les producteurs appuient ce projet de loi dans l'Ouest et ce qu'eux-mêmes et leurs organisations pensent de l'amendement qui est actuellement à l'étude à la Chambre.

• (1520)

M. Laporte: Le projet de loi a causé beaucoup d'inquiétude dans tout l'ouest du Canada. J'ai bien sûr parlé à des groupes qui veulent être entendus. Les syndicats du blé des Prairies veulent pouvoir exprimer leur avis. Le Syndicat national des cultivateurs, qui regroupe beaucoup de producteurs non seulement de l'Ouest, mais de tout le Canada, veut certainement avoir son mot à dire.

D'autres groupes, comme l'Association des producteurs de maïs du Manitoba et les producteurs de miel du Manitoba et de l'Alberta veulent aussi qu'on les écoute.

Il y a divers groupes d'agriculteurs qui désirent être entendus. Ils craignent fort que ce projet de loi ne soit un coup de plus porté aux régions rurales du Canada. Ils se rendent compte de l'importance que les petits producteurs accordent à ces paiements anticipés. En exigeant des intérêts sur ces paiements, on ne rend pas service aux régions rurales.

En outre, le gouvernement porte le montant maximal des avances à 250 000 $, qu'il garantit à 90 p. 100. Or, il sait très bien que la majeure partie des petits producteurs n'auront pas besoin d'autant d'argent, loin de là. Le seul fait d'augmenter ce montant témoigne de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture. Il prétend sans cesse qu'il aide les agriculteurs. Eh bien, dans le cas d'un gros producteur qui exploite une ferme industrielle, c'est peut-être vrai. Mais ce n'est certainement pas vrai pour un petit producteur qui exploite une ferme familiale, que ce soit en Saskatchewan, en Alberta, en Ontario, au Québec ou dans les Maritimes.

Le gouvernement ne se soucie guère de ce genre de producteur. Oui, il y a de nombreux groupes de producteurs de l'ouest du Canada et de toutes les autres parties du Canada qui sont vivement préoccupés par ce projet de loi. Ils voudraient que le gouvernement mette tout simplement sont projet en veilleuse, afin que les paiements anticipés soient versés sans intérêt et que ce projet de loi soit débattu convenablement et à fond, de sorte que le Parlement puisse accomplir son vrai devoir, c'est-à-dire de représenter la population de tout le Canada.

M. Monteith: Le député pourrait peut-être commenter. Il parle du nombre de producteurs de la Saskatchewan et d'ailleurs qui se sont prévalus des paiements anticipés. Pourrait-il commenter le fait que, l'année dernière, dans le Saskatchewan Wheat Pool, sur les 69 000 producteurs au total, 561 ont recouru au programme? Il a mentionné les apiculteurs de la Saskatchewan. Dans la Saskatchewan Beekeepers' Association, 56 des 350 producteurs s'en sont prévalus; et dans la Saskatchewan Vegetable Growers' Association, 8 des 150 producteurs l'ont fait.

Au plus, 4 p. 100 des producteurs canadiens ont eu recours aux avances de fonds. Je me demande si le député a des commentaires à faire à ce sujet.

M. Laporte: Le député met en doute le nombre de gens qui ont recours à la Loi sur les paiements anticipés, en insinuant qu'elle n'est pas utilisée et que les agriculteurs n'en veulent pas.

Je rappelle au député que dans l'Ouest, ces trois dernières années, nous avons souffert d'une terrible sécheresse et que les agriculteurs n'ont jamais produit le blé qui leur aurait permis d'avoir droit aux avances. Le nombre d'agriculteurs qui se sont prévalus des avances a beaucoup diminué à cause des maigres récoltes dans cette région et, de fait, ils attendent que le gouvernement mette sur pied un programme permanent d'aide aux victimes de la sécheresse. On attend toujours.

En 1985, le gouvernement a promis qu'un programme agricole permanent serait mis sur pied, mais où est ce programme? Je n'en sais rien, ni les agriculteurs de l'Ouest, d'ailleurs. Pourtant, le député peut continuer à dire que les agriculteurs ne veulent pas et n'utilisent pas ces avances de fonds. Lorsqu'ils ne récoltent rien, comment pourraient-ils avoir recours aux avances?

Je voudrais également signaler au député que les deux tiers des avances l'ont été versées en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et non en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. C'est un programme que réclament et utilisent par les exploitations familiales de tout le pays.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il peut sembler curieux qu'au cours d'un débat comme celui-ci, un député représentant une circonscription comme Scarborough-Ouest intervienne, mais je pense que le ministre d'État pour l'Habitation voudra entendre ce que j'ai à dire sur cet important sujet.

À vrai dire, j'interviens cet après-midi parce que je me demande quel est l'objet désaccord à propos du projet de loi C-36, qui est une réplique du projet de loi C-32 de la dernière session.

Comme tous les Canadiens, les gens de Scarborough savent que l'état de notre nation dépend de l'état de notre industrie agricole, de nos exploitations agricoles et de nos cultivateurs. Par conséquent, sur quoi porte le désaccord au sujet de ce projet de loi?

Eh bien, je ne suis pas cultivateur, je suis avocat. Je commence donc mon analyse en examinant le projet de loi et je me rends bientôt compte dès l'article 3 d'un énorme problème. A l'article 3, je note que le ministre peut, et je cite:

> . . .garantir le remboursement de l'avance qu'une association de producteurs s'apprête à consentir à un producteur avec l'argent qu'elle emprunte à cette fin à un prêteur, ainsi que l'intérêt afférent.

C'est l'amendement proposé. Voyons donc ce qui serait supprimé. Voici ce qu'on propose de supprimer:

> . . .et, le cas échéant, il est tenu au paiement des intérêts prévus à l'alinéa 12(1)a).

Eh bien, c'est évident qu'une des conséquences du projet de loi sera de supprimer toute référence au prêt sans intérêt.

L'intention du législateur devient claire. Comme je ne suis pas agriculteur et qu'il n'y a pas de fermes dans ma circonscription, quelle est la prochaine étape de mon analyse de la situation? A mon sens, je devrais écouter les personnes directement concernées. J'ai donc commencé à recevoir et à lire des lettres.

Dans une lettre récente, l'Association des producteurs de maïs du Manitoba dit très clairement: «Nous tenons à vous dire que nous sommes contre la suppression de la disposition sur les prêts sans intérêt de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.»

Les Syndicats des Prairies, soit le Syndicat de l'Alberta, le Syndicat du blé de la Saskatchewan et le Syndicat des élévateurs du Manitoba, disent qu'ils n'appuient pas le projet de loi C-36. D'après eux, la Loi devrait être appliquée et les programmes remis en vigueur, «. . .y compris la disposition sur les prêts sans intérêt, pour la campagne agricole de 1989-1990. Il est essentiel que cela se fasse immédiatement».

Pourquoi? Eh bien, entre autres raisons, les Syndicats disent: «Les avances sans intérêt encouragent la mise en marché ordonnée».

Dans ma province, l'Association des producteurs de maïs, se reportant au projet de loi qui a précédé celui-ci, a demandé au ministre de l'Agriculture de ne pas l'adopter tel quel. Elle a dit: «L'élimination de la disposition sur les prêts sans intérêt va détruire le programme; nous aurons alors un programme inefficace auquel très peu d'agriculteurs voudront participer.»

• (1530)

À l'autre bout du pays, la British Columbia Vegetable Marketing Commission demande que l'élimination proposée de la portion exempte d'intérêt soit annulée. Enfin, la Saskatchewan Canola Growers Association s'inquiète et signale que le programme a été administré jusqu'à maintenant à un coût très minime pour le gouvernement et les producteurs. Il semble que les organisations et les groupes canadiens qui sont en contact quotidien avec des agriculteurs sont d'accord pour dire que la disposition abolissant l'exemption d'intérêt devrait être supprimée. Mais comment est-ont arrivé là? Quelle est l'histoire de ce programme?

Nous savons que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été présentée par un autre gouvernement conservateur, le gouvernement Diefenbaker et plus précisément par le ministre du Commerce et de l'Industrie de l'époque, l'honorable Gordon Churchill. Trente-deux ans plus tard, cette mesure est annulée. Il semble que le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de la raison d'être du programme et du rôle essentiel que les paiements sans intérêt jouent dans son succès. Cette décision s'explique parce que dans les documents budgétaires, le gouvernement dit: «L'objectif du programme est de permettre aux producteurs d'obtenir des versements en espèces à l'avance auprès des prêteurs sur la base de leurs récoltes commercialisables.» Ce n'était pas l'objectif du programme. C'était plutôt l'un des moyens qui permettaient d'atteindre ses objectifs. L'exemption d'intérêt était aussi un moyen de les atteindre.

L'objectif visé il y a 32 ans—et qui devrait toujours l'être actuellement—était d'encourager l'entreposage des produits agricoles à la ferme. Le programme a été mis sur pied parce qu'on a reconnu que la capacité d'entreposage commercial du pays était bien inférieure à ses capacités de production. Comme M. Churchill l'a clairement dit, il y a 32 ans, la loi est nécessaire en raison de nos énormes surplus de blé.

Imaginez les conséquences si le Canada ne réussissait pas à maintenir des réserves adéquates et si nos récoltes étaient déficitaires. Si nos réserves étaient insuffisantes, nous pourrions bien perdre pendant des années d'importants marchés pour nos produits agricoles. Avec la sécheresse de l'année dernière, nous avons vu avec quelle rapidité les pays étrangers se sont dépêchés de nous vendre leurs réserves pour profiter de notre pénurie. De plus, imaginez si le monde connaissait des récoltes déficitaires deux ans ou plus de suite. Imaginez les conséquences que l'insuffisance des réserves pourrait avoir au point de vue de la sécurité alimentaire.

C'est un fait bien connu que les compagnies de silos-élévateurs ont réduit leur capacité d'entreposage commercial au cours des 10 dernières années et ont augmenté leur débit. Nous dépendons plus de nos producteurs maintenant qu'en 1957 pour maintenir nos réserves. Or, le gouvernement ne veut même pas reconnaître maintenant le véritable objectif historique du programme, sans parler de sa nécessité bien réelle.

Selon la publication *Grain Matters*, la capacité d'entreposage au Canada est limitée à la moitié seulement de nos exportations annuelles de céréales et d'oléagineuses. Par contre, les États-Unis, l'Argentine et l'Australie ont tous des capacités d'entreposage supérieures à leurs exportations annuelles. Ces paiements anticipés sans intérêt constituent un moyen d'encourager l'entreposage pour faire en sorte que le Canada reste sur un pied d'égalité avec nos concurrents.

Pendant le débat sur l'accord de l;ibre-échange, nous avons entendu à maintes et maintes reprises le gouvernement parler de la nécessité d'établir des règles du jeu équitables avec les États-Unis pour être compétitifs. Bien que l'accord n'y réussit fondamentalement pas à notre avis, l'objectif était valable.

Maintenant, à propos de la taxe sur les produits et services, nous entendons proférer le même argument: l'industrie canadienne a besoin de la TPS pour être sur un pied d'égalité avec le monde. Pourquoi pas être sur un pied d'égalité avec le monde dans le domaine agricole?

Au lieu de mettre fin à la gratuité des intérêts, ce qui va mettre fin à l'objet depuis toujours de cette loi le gouvernement, s'il était vraiment désireux de promouvoir le commerce agricole canadien et d'assurer notre sécurité alimentaire, présenterait un projet de loi qui augmente nos moyens de stockage au lieu de les diminuer. Faut-il repasser par la crise de 1957 pour comprendre la nécessité de cette disposition du programme? Ou faut-il attendre que les pays qui conservent des stocks nous raflent nos marchés pour nous mettre à reconstituer nos réserves? Ce jour approche, et ce projet de loi ne fera qu'accé-

lérer la dégradation de nos moyens de stockage déjà dangereusement appauvris.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies en 1957, a été adoptée pour répondre à un objectif national. Comme le disait M. Churchill, cette résolution allait profiter à la population canadienne. Le gouvernement conservateur avait présenté cette mesure dans l'intérêt de la population canadienne. Aujourd'hui le gouvernement, un gouvernement conservateur, refuse de reconnaître cet objectif. Au contraire il parle pour citer encore une fois les documents budgétaires, «d'élimination . . .de la gratuité des intérêts».

Il ne s'agit pas là d'une subvention. C'est le remboursement au producteur du coût de stockage qu'il supporte, le pourcentage du paiement étant déterminé par le taux d'intérêt du versement anticipé. Le texte anglais des documents parle de subvention, terme qui n'est pas encore défini si on regarde l'Accord de libre-échange. Est-ce que le gouvernement a peur que les États-Unis soulèvent la question, a-t-il peur d'être mis dans l'embarras et contraint par les États-Unis de l'éliminer parce qu'il s'agit d'une subvention, terme qui n'est pas encore défini? Est-ce qu'il cherche à prévenir la question avant même qu'elle ne surgisse?

En 1957 M. Churchill affirmait que le paiement anticipé n'était ni un cadeau ni une subvention versée aux agriculteurs de l'Ouest. La gratuité des intérêts tient compte du coût économique que nous, canadiens, imposons au producteur quand nous lui demandons de stocker son produit en prévision des années de vaches maigres. En 1957 il y a eu une crise parce que chaque producteur a cherché à vendre ses récoltes immédiatement pour encaisser ses profits, pour être sûr de pouvoir avoir de quoi faire ses semailles l'année suivante. Le paiement des intérêts répond au désir du gouvernement de faire en sorte que l'agriculteur ne soit pas pénalisé en participant à un programme d'intérêt national.

Mais nous avons maintenant un gouvernement qui refuse de voir cet intérêt national. Je suis persuadé que dans la suite du débat d'aujourd'hui le gouvernement va continuer de nier la nécessité de cet objectif national. Il ne pense qu'à couper partout. Il ne veut pas reconnaître l'intérêt national auquel cette disposition répondait quand son parti l'a présentée il y a 32 ans. Il n'y a pas que dans notre parti qu'on sait reconnaître les objectifs véritables de ces deux programmes.

Je veux maintenant citer une source indépendante pour contrebalancer le point de vue présenté dans les documents budgétaires en ce qui concerne l'objectif de ce programme. Dans sa publication intitulée *The National Finances*, l'Association canadienne d'études fiscales décrit depuis de nombreuses années de la façon suivante l'objectif de ce programme: «Aux termes de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, le gouvernement donne aux agriculteurs des avances en espèces sans intérêt pour qu'ils entreposent certaines céréales sur leurs exploitations agricoles.»

Il faut remarquer que le programme est décrit comme un échange, c'est-à-dire qu'on verse une avance en espèces à l'agriculteur, qui fournit des services d'entreposage en retour. Le ministère des Finances a tort de considérer ce programme comme une simple garantie de crédit, comme il le dit dans les documents budgétaires. C'est une entente en vertu de laquelle le producteur reçoit un paiement pour sa contribution à la réalisation d'un objectif national, soit l'entreposage de nos récoltes. Pourtant, dans les documents budgétaires, le gouvernement dit: «La gratuité des intérêts ne constitue pas un aspect fondamental de cet objectif.» En réalité, c'est un aspect fondamental d'un objectif que le gouvernement ne juge plus nécessaire. Cet objectif se résume en trois mots: la sécurité alimentaire.

La politique agricole du gouvernement, dans laquelle s'inscrit l'abrogation de la disposition relative à la gratuité des intérêts, est fondée sur le principe que le Canada ne devrait pas acheter de denrées alimentaires. Nous, les députés de l'opposition, ne percevons pas du tout les choses de cette façon. La sécurité alimentaire n'est que cela, l'accès garantit à des denrées alimentaires. Cela signifie que nous devons conserver des réserves et reconnaître que les 27 millions que nous payons actuellement aux producteurs pour stocker ces réserves est un prix dérisoire et que ce ne serait toujours rien même à 10 fois ce prix. Nous devrions encourager le stockage et non pénaliser les producteurs qui gardent des réserves au cas où nous en aurions besoin. Cette politique secrète du gouvernement qui consiste à acheter plutôt que produire est un peu comme essayer de se procurer une assurance le lendemain de l'incendie.

• (1540)

Il est essentiel de conserver intacte la loi que nous avons, et que nous comprenions pourquoi ces dispositions d'avances sans intérêt ont été adoptées. La situation n'a pas changée. Cet objectif national doit demeurer et c'est pour cela que notre parti s'oppose au projet de loi C-36. Il ne s'agit pas d'une opposition de principe. Nous avons donné des raisons concrètes pour lesquelles le projet de loi C-36 ne devrait pas être considéré par le Parlement.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Scarborough-Ouest de son excellent discours. Je tiens à le complimenter en particulier pour l'intérêt dont il fait preuve au nom de ses électeurs urbains. Je suis sûr que la question de la sécurité alimentaire doit être constamment à l'esprit de ses électeurs, qui habitent une grande circonscription urbaine. Au cours des deux derniers jours, nous avons entendu rappeler l'érosion des programmes agricoles sous ce gouvernement. Cette inquiétude est partagée par la quasi totalité des organismes agricoles au Canada et, aujoud'hui, lors d'un déjeuner-causerie de la Fédération canadienne de l'agriculture, ce fait a été encore rappelé par M. Jack Proulx, membre de la direction de la FCA, qui a fait un discours passionné contre ce projet de loi.

Vu la tendance actuelle du gouvernement à favoriser la libéralisation du marché et à démanteler les programmes agricoles, je voudrais savoir si mon collègue a songé à faire de la production agro-alimentaire au Canada une question de sécurité nationale. Il a parlé de la sécurité alimentaire et je me demande s'il ne nous ferait pas part de son avis au sujet de l'idée que je viens de proposer, qui nous permettrait d'assurer aux consommateurs canadiens la sécurité de leur approvisionnement en denrées alimentaires de grande qualité et cultivées au Canada même.

M. Wappel: Monsieur le Président, je trouve pratiquement invraisemblable que nous devions débattre la question de savoir s'il y a lieu ou non de faire de l'agriculture une priorité nationale. C'est incroyable pour un pays comme le nôtre dont la superficie est la deuxième en importance dans le monde. Nous avons des régions immensément vastes que nous consacrons strictement à l'agriculture.

On pourra remonter aussi loin qu'on voudra le cours de l'histoire, et même jusqu'à celle de l'Égypte antique, à l'époque des sept années de vaches maigres suivies des sept années de vaches grasses. Il va de soi que nous devrions faire en sorte de ne jamais manquer de produits agricoles et de ne jamais nous retrouver en situation de pénurie.

Nous vivons dans un pays d'abondance qui, pour la plupart du temps, peut se suffire à lui-même. Il me semble que ce devrait être un principe de base, un principe qu'on ne remet pas en question, et voulant que l'un de nos objectifs nationaux soit de veiller à ne jamais être pris au dépourvu et à toujours avoir de quoi nourrir nos concitoyens, certes, mais aussi nos frères vivant ailleurs dans le monde, dans les régions défavorisées, en cas de famine par exemple.

Pour répondre à la question, je dirais simplement que nous ne devrions même pas avoir à en parler. Nous devrions y souscrire d'office.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je tiens à répondre à la fois à la déclaration et à la question du député. Depuis quelques années, on perd de vue la notion d'autosuffisance alimentaire au Canada. Nous en sommes venus à penser que les régions rurales du Canada étaient davantage propices à ceux qui recherchent un certain style de vie qu'à la production de denrées alimentaires.

Par conséquent, les régions rurales du Canada subissent des pressions énormes parce nous ne nous sommes pas dit qu'il fallait absolument maintenir l'agriculture. Je voudrais que le député, qui représente une circonscription urbaine, me dise s'il est prêt à payer le prix qu'il faudrait pour faire de l'agriculture une activité rentable partant au Canada.

M. Wappel: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. C'est une question plutôt vaste que je ne suis pas sûr de bien saisir.

Mon collègue prétend-il, pour une raison qui m'échappe, que nous devrions payer 2,50 $ une pommne qui coûte 80 cents actuellement? J'ignore si c'est ce qu'il suggère. Mais en tant que député d'une circonscription urbaine, je considère que les aliments doivent être à la portée de la bourse des gens. Et pour pouvoir acheter ces aliments, nous devons les produire.

Il me semble logique que les denrées alimentaires produites et livrées au Canada soient moins chères que celles qui sont importées de l'étranger. Je ne sais pas ce que le député entend au juste quand il dit que les familles urbaines recherchent un style de vie rural. Cela mis à part, je ne sais pas si j'ai bien répondu à sa question que je regrette de ne pas avoir bien comprise.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais m'expliquer. Les agriculteurs du Canada courent à la faillite parce que le prix de leurs produits est trop bas. En ce moment, plus de 10 000 agriculteurs de la Saskatchewan ont reçu des avis de saisie de leurs biens.

Ils sont acculés à la faillite parce que le prix payé pour ce qu'ils produisent est trop bas. Les prix ont chuté parce que l'on peut produire la même chose à moindre coût ailleurs au monde. Si, comme le préconise le député, nous décidions de produire assez d'aliments pour nos besoins, il faudrait accepter de payer assez cher pour que les agriculteurs qui les produisent puissent survivre. Ce raisonnement ne tient pas lorsqu'il s'agit des céréales ou des pommes. Nous ne paierons pas nos pommes assez cher pour permettre au pomiculteur de survivre. Il ne tient pas dans le cas du raisin, ni dans le cas de la plupart des productions agricoles. Les Canadiens ne sont pas prêts à payer leurs aliments le prix qu'il faut pour permettre aux agriculteurs de survivre. Le seul moyen pour eux de s'en tirer honorablement, c'est d'exporter.

M. Wappel: Monsieur le Président, je dois dire que la population de Scarborough-Ouest ne s'est jamais plainte devant moi que le prix des aliments était trop bas. Il doit se passer quelque chose entre le moment où l'agriculteur vend ses produits à un prix dérisoire, au dire du député, et le moment où mes électeurs les achètent. Le noeud du problème est là et nous pourrons étudier la question, plus tards, pas pendant l'examen du projet de loi C-36.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Ouest—Immigration—Le programme s'adressant aux investisseurs—Les permis ministériels spéciaux/La réaction du gouvernement; l'honorable député de Trinity—Spadina—L'Immigration—L'arriéré du système de détermination du statut de réfugié; l'honorable députée de South West Nova—Les pêches.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4275).

• (1550)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir cet après-midi au sujet du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, ainsi que de l'amendement à la motion qui tend fondamentalement à reporter à dans six mois l'étude de ce projet de loi.

En ce qui a trait à l'amendement, je tiens à dire que, selon moi, le report de l'étude de ce projet de loi à dans six mois n'est certes pas ce que souhaitent les agriculteurs et leurs associations. Ils voudraient plutôt qu'il soit retiré complètement et qu'on continue d'appliquer la législation en vigueur avant le budget d'avril du ministre des Finances, afin de pouvoir pleinement profiter des avantages de la législation sur les paiements anticipés qui y étaient prévus.

Pour être encore plus clair, je tiens à signaler que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui sert, fondamentalement, à mettre en vigueur la décision que le ministre des Finances a annoncée dans son budget d'avril dernier, lorsqu'il a précisé que le gouvernement ne paierait plus l'intérêt sur les avances consenties pour l'achat de grain. On prétend, bien entendu, que le gouvernement préférerait utiliser à d'autres fins les 27 millions de dollars consacrés à ce programme, plutôt que de laisser cet argent aux producteurs.

Il va de soi que les associations agricoles affirment que les paiements anticipés sont importants, car ils permettent aux producteurs de vendre leurs récoltes lorsque les prix sont élevés, au moment où elles sont encore entreposées et ne peuvent être vendues; je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Il faut se rappeler que ce programme a été mis en oeuvre en 1957 et qu'il sert fort bien les agriculteurs du pays depuis. Les agriculteurs y ont recours et le jugent extrêmement utile. Le fait que le gouvernement ait maintenant des ennuis financiers n'est pas une excuse pour pénaliser les agriculteurs qui souvent ne disposent d'autre aide que le programme en question.

Je voudrais mentionner deux ou trois points. Ce programme est extrêmement précieux à des moments comme celui-ci où les agriculteurs se trouvent dans une situation aussi difficile. La crise financière dans le secteur agricole est très réelle. Elle a des répercussions jusque sur la vie des agriculteurs. Il y en a certains qui se sont suicidés parce qu'ils estimaient avoir trahi la génération de leurs parents qui avaient defriché la terre et qui avaient souvent perdu une main ou une jambe en construisant notre pays et en cultivant la terre pour leurs enfants. Puis leurs enfants sont venus, et à cause des mesures du précédent gouvernement et de l'actuel, ils ne peuvent plus garder leur exploitation agricole. Certains agriculteurs ont eu l'impression d'avoir trahi leur père et leur grand-père, et leur existence a perdu tout son sens.

La crise est très réelle et il faut se souvenir de plusieurs choses. Le gouvernement impose des coûts de plus en plus lourds aux agricluteurs qui ne recoivent absolument aucun soutien de la part du gouvernement pour augmenter le prix des produits. Mon collègue, le député de Saskatoon—Humboldt a parlé au début de la journée des prix des produits agricoles et il a parfaitement raison. Des projets de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui seraient inutiles si le prix payé pour les produits agricoles était assez élevé pour satisfaire aux besoins des agriculteurs.

D'autres programmes dont se vante le gouvernement seraient inutiles si le prix payé pour les produits agricoles était assez élevé pour satisfaire aux besoins de la production. Un grand nombre d'agriculteurs attendent d'avoir la possibilité, effectivement, de supporter le poids de l'économie. Ce n'est pas le moment d'imposer au producteur des frais de plus en plus lourds.

Je voudrais simplement vous rappeler, monsieur le Président, et à certains des ministériels présents ici aujourd'hui ce qui se passe dans le secteur agricole et pourquoi les avances en espèces sans intérêt sont si importantes.

Nous savons que les prix de presque tous les produits ont baissé. Comme les prix et l'aide financière du gouvernement ont diminué, le revenu des agriculteurs a fléchi mais les taux d'intérêt restent très élevés. N'oublions pas que l'ancien gouvernement a fait grimper les taux d'intérêt à 20 et 22 p. 100 et c'est ce qui a placé nombre d'agriculteurs dans cette situation critique.

Les frais de production continuent d'augmenter. La loi sur le libre-échange et la taxe proposée sur les produits et services font monter tous les frais de production des agriculteurs. Les dépenses grimpent mais les prix continuent de baisser de sorte que les agriculteurs doivent absorber une proportion de plus en plus grande des coûts d'exploitation.

N'oublions pas qu'après que le gouvernement eut retiré l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé cette année, le prix de l'avoine a chuté.

Il n'y a pas eu de paiement de stabilisation du prix des céréales cette année même si, dans une période comme celle-ci qui suit une sécheresse, ces paiements sont plus importants que jamais. N'oublions pas que les paiements d'appoint dont le ministre de l'Agriculture était si fier ont été interrompus et que les producteurs n'ont rien touché à ce titre ni l'année dernière ni cette année.

Le programme de remise en état des lignes de chemin de fer a été suspendu lui aussi, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de producteurs auront une distance de plus en plus grande à parcourir pour amener leurs céréales à l'élévateur. Là encore, ce sont les agriculteurs qui devront absorber la hausse des frais de transport, car ils ne reçoivent aucune aide financière à ce chapitre.

Les exemples ne manquent pas. Permettez-moi de ne vous en donner encore certains autres. Nous ne devons oublier ni la disparition des paiements compensatoires que le gouvernement nous avait promis lorsqu'il a dû mettre fin, l'an dernier, au régime du double prise pour le blé après avoir conclu l'accord de libre-échange, ni la promesse de 270 millions de dollars, un paiement unique devant compenser le prix qui était payé tous les ans en fonction du grain domestique utilisé au Canada. Tout cela a disparu.

De passage à Prince-Albert récemment, le ministre de l'Agriculture a abordé la question de l'assurance-récolte et a expliqué comment le programme d'assurance-récolte proposé par son gouvernement allait être le salut de la communauté agricole. Les indemnités d'assurance-récolte constituent l'un des facteurs très importants dans l'établissement des prix à la ferme, mais elles ne suffisent pas, à elles seules, à soutenir le revenu agricole, encore moins quand l'agriculteur doit verser chaque année des primes plus élevées simplement pour continuer de participer au programme.

Trop de membres de la communauté agricole sont sur la corde raide. Ils ont souvent, mais pas toujours, juste assez de liquidités pour survivre d'une année à l'autre. Comme les paiements d'intérêts et leurs dépenses rognent déjà leurs liquidités, nous ne pouvons les augmenter.

Cet été, en étudiant de plus près la situation du marché du travail dans ma circonscription et dans l'ensemble de la Saskatchewan, je me suis aperçu que les centres de main-d'oeuvre du Canada dans les Prairies annonçaient tous une grave pénurie d'ouvriers agricoles compétents pour la moisson. Non seulement les producteurs doivent faire la récolte au moyen de matériel de plus en plus dispendieux, car, bien entendu, le prix de ces machines a également augmenté, mais ils doivent se débrouiller avec de moins en moins d'employés spécialisés. Cette pénurie est en train de devenir un problème sérieux dans les Prairies, et surtout en Saskatchewan.

J'ai parlé tout à l'heure de l'importance des ressources financières des agriculteurs. La taxe sur les produits et services que propose le gouvernement conservateur va drainer celles des agriculteurs des Prairies. Nul doute que, lorsqu'ils passeront en revue toutes les décisions du gouvernement touchant de près leur vie quotidienne, leur capacité de production, les agriculteurs y penseront à deux fois avant de faire un choix qui engage leur avenir.

À la Chambre, il y a deux jours, le ministre de l'Agriculture a tenu des propos intéressants sur ce projet de loi. J'aurais quelques observations à faire à ce sujet.

• (1600)

Vous vous souviendrez qu'il a accusé l'opposition de retarder l'adoption de ce projet de loi. C'est maintenant le temps des récoltes. En fait, en Saskatchewan, elles sont terminées. Les producteurs les ont engrangées et cherchent à les vendre. Si l'on faisait le tour des fermes, on verrait que bon nombre des granges sont pleines. Il en va de même des silos-élévateurs. Ceux-ci ne peuvent plus en entreposer davantage, mais les producteurs doivent vendre ce qu'il leur reste.

Le gouvernement force les agriculteurs à accepter des paiements anticipés pour du grain qu'ils ne peuvent vendre, en fait à emprunter l'argent correspondant au produit de la vente et à payer des intérêts sur ce montant. Un certain nombre de producteurs ont sur les bras du grain que la commission n'achète pas maintenant, du grain qui, en raison du mauvais temps de cet automne, ne sera bon que comme fourrage et ne sera pas exportable. Ce grain ne sera pas expédié immédiatement. Le grain qu'achètent actuellement les propriétaires d'élévateur est destiné à l'exportation. Il s'agit de notre grain de la meilleure qualité.

C'est ainsi que l'agriculteur qui a de grains de provende se demande comment il peut aller voir un propriétaire d'élévateur et se faire payer pour le grain qu'il a produit sans avoir à emprunter l'argent, précisément ce que le gouvernement lui demande de faire en ce moment. Je crains que ce ne soit une situation intolérable. Elle montre, en tout cas, que le gouvernement ne connaît ni la situation ni les rouages de l'agriculture.

Avant d'en revenir au ministre de l'Agriculture, je voudrais parler d'une déclaration qu'a faite hier le ministre d'État chargé des Céréales. Il a dit que le principal obstacle dans toute cette affaire, c'était les agriculteurs qui ne voulaient pas livrer leur grain en hiver, et je le cite:

> Pourquoi ne pas s'éviter d'avoir à livrer du grain l'hiver à 40 degrés sous zéro, quand on ne veut pas sortir le tracteur, déneiger le chemin, faire démarrer le camion et ainsi de suite? L'agriculteur a son argent. Cependant, s'il doit transporter son grain pour être payé, cela contribuerait à régulariser la mise en marché.

Je suis certain qu'il n'y a pas un agriculteur qui, en lisant cette déclaration, pensera à l'hiver dernier, quand il faisait 40 degrés sous zéro, et qui se dira: «Ah! si je n'avais pas eu mon argent, j'aurais déneigé mon entrée, j'aurais déneigé le chemin et je serais allé à l'élévateur livrer mon grain parce que j'aurais eu besoin de l'argent.» La question n'est pas là. Ce dont nous parlons ici, c'est de la possibilité de vendre un produit quand on peut le vendre sans avoir à emprunter de l'argent parce que le grain est engrangé et qu'il n'y a rien que l'on puisse y faire.

Le ministre de l'Agriculture vante le gouvernement d'avoir fait passer les limites de 30 000 $ à 250 000 $. Quelle belle affaire! Quand on n'est pas celui qui paie la facture, on peut bien pousser les enchères à 500 000 $ et même aller jusqu'à 1 million de dollars. Quand on ne paie pas la note, cela importe peu. Les conservateurs peuvent se vanter tnat qu'ils veulent d'avoir haussé les limites, mais pour les producteurs qui empruntent, cela ne change rien. C'est toujours un emprunt et un transfert de coût au producteur. Je répète que ces frais supplémentaires tombent bien mal pour le producteur.

Nous ne pouvons pas oublier que les paiements effectués en vertu de ce programme s'élevaient à quelque 27 millions. Il n'y a pas à dire, c'est beaucoup d'argent à retirer de l'économie de l'Ouest, dans l'état où elle est.

J'ai aussi une réflexion à faire. Plus tôt, pendant la période des questions, on a dit que seulement quelques agriculteurs se prévalaient du programme de toute façon. Non, ils sont nombreux. Je veux faire observer que cela devient une habitude de la part du gouvernement. Il dit que la clientèle est restreinte et qu'on peut donc se permettre de leur imposer ces épreuves.

Il l'a dit des usagers de VIA Rail. C'est le même débat qui se poursuit en ce moment au sujet de VIA Rail. Puisque seulement 3 p. 100 de la population voyage par VIA Rail, allons-y, coupons le service de 51 p. 100. Quelle mentalité!

Le gouvernement peut dire que c'est le petit nombre tant qu'il voudra, peu m'importe. Je sais que ce n'est pas un petit nombre, ni dans le cas des producteurs agricoles ni dans celui des usagers de VIA Rail. Ces personnes sont une partie importante de notre société et elles méritent l'appui qu'elles obtiennent de VIA Rail et particulièrement sous le régime de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. On ne doit pas traiter ces personnes, producteurs et voyageurs, comme quantité négligeable.

Hier soir, mon collègue a fait observer à la Chambre que si on pousse le raisonnement plus loin, le gouvernement après cela fermera les unités de cardiologie parce qu'elles ne servent aussi qu'à un petit nombre. Je suis obligé de lui donner raison, bien que la perspective qu'il évoque soit révoltante.

Le ministre de l'Agriculture a aussi expliqué que les compressions budgétaires devaient s'étendre au secteur agricole, en ajoutant que cela ne voulait absolument pas dire que le gouvernement du Canada cesse de soutenir les agriculteurs. Il est très fier de ce que le gouvernement a accompli par le passé. Ouais, comme je le disais, parlons-en de ce qu'il a accompli! À peine avons-nous établi que l'agriculture canadienne traverse la pire crise financière de notre histoire, que le gouvernement vient se vanter de tout ce qu'il a accompli. Il a peut-être donné plus d'argent à l'agriculture que tout autre de ses prédécesseurs, mais j'en conclus simplement, tout d'abord, qu'aucun gouvernement avant lui n'a suffisamment soutenu l'agriculture et, ensuite, que la crise persiste, que tout ce qu'on a pu faire par le passé a été insuffisant, n'a rien changé au problème et n'a pas aidé les agriculteurs à s'en sortir.

Nous avons encore des producteurs dans les Prairies qui attendent la récolte miraculeuse de l'année prochaine dont ils ont besoin pour survivre. Les producteurs de la Saskatchewan ont fait face à tellement de problèmes qu'ils n'entretiennent plus guère d'espoirs de jamais s'en sortir. Malheureusement, aussi longtemps que les gouvernements prendront des décisions comme celle-là, les producteurs de la Saskatchewan ne parviendront jamais à s'en sortir parce que rien n'est fait pour leur donner un coup de main.

Je veux faire une autre remarque sur une citation du ministre de l'agriculture. Il a dit:

> Nous demandons au secteur agricole de faire sa part pour aider le Canada à surmonter ses problèmes de déficit. Comme les autres Canadiens, les agriculteurs profiteront, à long terme, des mesures que nous prenons aujourd'hui pour assainir la situation financière du pays.

Ce sont là des propos admirables, monsieur le Président. Le ministre veut dire en fait que seuls les agriculteurs qui réussiront à s'en sortir pourront tirer profit des programmes mis en oeuvre par le gouvernement. A mon avis, aucun des producteurs qui sont maintenant aux prises avec les difficultés perpétuées par le gouvernement actuel et le précédent n'en bénéficieront.

Depuis un certain temps, bon nombre d'agriculteurs de ma circonscription ainsi que de producteurs et des groupes de producteurs spécialisés de tous les coins du pays m'ont fait part de leurs préoccupations. Certains ont déclaré que nous devions tout faire pour convaincre le gouvernement de maintenir la partie des paiements anticipés qui sont consentis sans intérêt. Ces groupes représentent un large éventail de tendances, certains étant actifs dans ma province et d'autres dans tout le pays.

Ils ont évidemment fait pression directement sur le gouvernement. Les deux ministres qui se sont prononcés pendant ce débat, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État aux Céréales, n'ont pas tenu compte des déclarations de ces grands organismes agricoles. Je crains que cette situation ne s'apparente que trop aux autres qui règnent dans cette enceinte. Le gouvernement n'écoute pas les gens qui parlent de la taxe sur les produits et services, il n'écoute pas ceux qui parlent de VIA Rail et, maintenant, il n'écoute pas les groupes d'intérêt qui s'occupent d'agriculture.

J'ai en main des renseignements provenant de l'Ontario Soybean Growers Marketing Board, de la Corn Growers Association, de la Fédération canadienne de l'agriculture, du Conseil consultatif de la Commission canadienne du blé, du Syndicat national des cultivateurs et de bien d'autres organismes, qui disent tous qu'il ne faut pas imposer des intérêts sur les avances en espèces. C'est extrêmement important si l'on veut maintenir les liquidités et continuer, dans les Prairies, de faire passer le grain de l'agriculteur à l'entrepôt, jusqu'au marché des exportations.

• (1610)

Je vous remercie de l'occasion qui m'a été offerte, monsieur le Président, de prendre la parole dans le débat de cet après-midi et je souhaite bonne chance au gouvernement dans la poursuite de sa politique agricole.

M. Simmons: Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake. J'ai écouté ses propos avec un vif intérêt. Bon nombre de députés pensent au poisson quand il me voit prendre la parole, car la majeure partie de ma circonscription est grandement tributaire de la pêche et, lorsque je suis à la Chambre, je parle beaucoup de pêche.

Il y a deux zones agricoles importantes dans la circonscription de Burin—Saint-Georges. L'une s'appelle la vallée Codroy, vallée très fertile qui comprend un secteur agricole s'étendant jusqu'à la région de Robinsons. L'autre se trouve dans la péninsule de Burin, plus particulièrement dans la région de Winterland. Donc, dans ma circonscription, Burin—Saint-Georges, les habitants se préoccupent quelque peu des questions agricoles en général.

Je prends la parole, non seulement parce que je suis fier de représenter également les agriculteurs, mais aussi pour une autre raison. Je désire poser une question au député et, en même temps, donner ma deuxième raison. L'amendement proposé par mon collègue, le député d'Algoma, et appuyé par celui qui est assis à mes côtés, mon ami et collègue de Lambton—Middlesex, renferme la solution à ce problème, et je me demande si le député de The Battlefords—Meadow Lake partage notre point de vue sur cette solution.

La loi actuelle permet de régler le problème. J'ai entendu aujourd'hui un député conservateur de l'arrière-ban tempêter sur le fait que les méchants libéraux et néo-démocrates retardaient les choses et empêchaient les agriculteurs d'obtenir des fonds. Faisons ici une mise au point. La loi actuelle autorise des paiements anticipés. Le projet de loi que nous débattons actuellement imposerait certaines restrictions à cette loi, rendrait les montants plus dérisoires, introduirait des taux d'intérêt et ainsi de suite.

Nous saisissons ce que les conservateurs veulent faire, car nous décelons un certain type de comportement chez eux. Ils veulent faire la même chose avec les pêcheurs. C'est encore la même chose qu'ils essaient de faire à VIA Rail, aux Postes, au programme Planification de l'emploi.

La seule expression assez générale pour s'appliquer à toutes ces questions en apparence très diverses serait «supplice chinois de l'eau». Ils font maintenant goûter aux agriculteurs ce qu'ils servent depuis longtemps aux pêcheurs et aux clients des Postes qui vivent dans les régions rurales de Terre-Neuve et de tout le Canada. Dans le cadre du programme de leur parti, ils sont en train d'envoyer partout un message disant aux gens que s'ils ne vivent pas à Toronto, à Vancouver ou à Montréal, ils ne comptent pas vraiment.

Ainsi, en suivant le lent processus du supplice de l'eau, ils envoient aussi un message aux cultivateurs, avec l'aide des conservateurs qui représentent, très temporairement, des circonscriptions rurales, et aux pêcheurs des régions rurales de Terre-Neuve et de toutes les régions de l'Atlantique et de la côte de la Colombie-Britannique, leur disant qu'ils ne sont pas assez importants pour qu'on s'occupe d'eux, parce qu'ils ne vivent pas à Toronto et qu'ils n'ont pas un revenu moyen. C'est exactement de cela qu'il s'agit dans le projet de loi. Nous en sommes à une nouvelle étape du processus, un nouvel effort, une autre phase du supplice chinois de l'eau.

Mon ami de The Battlefords—Meadow Lake, ne voit-il pas dans ce projet de loi un effort conservateur tendant à pousser les agriculteurs un peu plus profondément dans le trou? En particulier, n'appuie-t-il pas l'amendement dans lequel mon ami d'Algoma, appuyé par le député de Lambton-Middlesex, propose de reporter l'étude du projet de loi de six mois, d'interrompre le débat à la Chambre et de permettre aux agriculteurs de faire savoir au gouvernement ce qu'ils pensent de tout cela? Entre-temps, le gouvernement peut continuer à appliquer les dispositions actuelles en envoyant les paiements anticipés, comme il aurait dû le faire au lieu de perdre son temps et le nôtre avec ce lâche projet de loi.

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Terre-Neuve pour sa question. Avant de répondre, je voudrais noter qu'il a évoqué les points communs de Terre-Neuve et de la Saskatchewan, et que je suis d'accord à 100 p. 100 avec lui à ce sujet. Les gens de Terre-Neuve et de la Saskatchewan ont des rapports semblables à ceux de cousins très proches les uns des autres. Les gens de Terre-Neuve ont l'océan et nous avons une mer de blé qui ondule et se gonfle sous la brise. Nous avons aussi des producteurs qui comptent sur les conditions saisonnières pour maintenir leur économie. C'est le gouvernement de l'heure qui fixe le prix du blé et du poisson, ainsi que les quotas de production et les prises. Ni les producteurs de Terre-Neuve ni ceux de la Saskatchewan n'ont de contrôle sur leur gagne-pain d'année en année et de jour en jour.

La main du gouvernement pèse lourdement sur les habitants des deux provinces. À cet égard, nous avons vraiment beaucoup en commun. J'ai un grand respect pour tous ceux qui viennent de Terre-Neuve et j'espère et suis confiant qui en ont tout autant pour les gens de la Saskatchewan.

Le député a beaucoup parlé de la loi existante et je suis d'accord avec ce qu'il a dit. Je pensais avoir dit bien clairement dans mon intervention que la loi actuelle en vigueur depuis 1957 a été très bénéfique aux agriculteurs à cet égard. Le paiement anticipé sans intérêt est très bien.

L'ennui avec l'amendement proposé par son collègue du Parti libéral, c'est qu'il ne demande ni n'exige que le gouvernement applique réellement la loi actuelle ou présente les lois nécessairs qui en découlent. Le gouvernement a déclaré très clairement qu'il n'y a rien à offrir aux producteurs. Si nous paralysons l'étude du projet de loi, il continuera de n'y avoir rien jusqu'à ce que le gouvernement décide quoi faire. Tant que nous n'obtiendrons pas cet engagement et une garantie que la disposition relative aux prêts sans intérêt demeurera dans la loi, j'aurai du mal à appuyer l'amendement, même si je reconnais qu'il fallait modifier la motion.

Je voudrais bien faire comprendre une autre chose, monsieur le Président. Pendant le temps de parole qui m'a été imparti, je n'ai pas eu l'occasion de faire le lien entre la raison pour laquelle on veut mettre cette mesure en oeuvre et la situation économique au Canada, à savoir ce que le gouvernement conservateur perçoit comme le gros problème, le déficit. Je soutiens que si le gouvernement tenait vraiment à combattre le déficit au Canada, il ne le ferait pas sur le dos des agriculteurs, il ferait comparaître les dirigeants de la Banque du Canada devant nous et exigerait qu'ils fassent diminuer les taux d'intérêt. Tant que cela n'arrivera pas, aucune de ces autres mesures ne changera grand-choses.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, il n'est pas facile d'intervenir à la suite des interventions poétiques de nos collègues de Terre-Neuve et de Saskatchewan. Cependant, je suis content d'avoir la possibilité d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

D'abord, je félicite mes collègues d'Algoma et de Lambton—Middlesex pour leurs excellents discours. J'espère que le gouvernement tiendra compte de leurs arguments et qu'il écoutera les nombreux agriculteurs canadiens qui s'opposent à ce projet de loi.

Le gouvernement doit admettre que le projet de loi C-36 est néfaste pour l'agriculture au Canada. Beaucoup de députés ont reçu de nombreuses lettres d'organismes nationaux et provinciaux s'occupant d'agriculture et préoccupés par le projet de loi C-36. Pour ma part, j'en ai notamment reçu de la Fédération canadienne de l'agriculture, de l'Ontario Soya Bean Growers Marketing Board et de l'Ontario Cron Producers Association. Tous ces organismes sont contre l'adoption du projet de loi C-36. Par leur nature même, on ne peut douter qu'ils connaissent bien les besoins des agriculteurs et savent quelles mesures le gouvernement devrait ou ne devrait pas prendre pour le bien de l'agriculture au Canada. Ces groupes ont donné plusieurs raisons militant contre le projet de loi C-36. À mon avis, leurs arguments sont très solides. Malheureusement, le gouvernement fédéral, dans sa grande sagesse, ne semble vouloir tenir aucun compte des vues des spécialistes canadiens de l'agriculture.

• (1620)

La première raison qui pousse ces groupes à demander le retrait du projet de loi, c'est qu'il mettra fin aux dispositions des lois exemptant les paiements anticipés des frais d'intérêt. Ces avances libres d'intérêt contribuent pour une large part à garantir la stabilité de secteurs agricoles précis. En éliminant ces dipositions, le gouvernement amoindrit la valeur de tout le programme aux yeux des agriculteurs.

Grâce au paiement anticipé des récoltes, les agriculteurs savaient qu'ils auraient l'argent nécessaire pour couvrir leurs frais d'exploitation et acheter ce qu'il fallait. Les agriculteurs ne sont pas alors obligés de vendre leurs récoltes au moment de la moisson, quand le marché est saturé et que les prix sont faibles. Au fil des ans, le programme des avances sur récoltes a joué un rôle primordial, puisqu'il a aidé les agriculteurs à planifier leurs activités sur l'ensemble de la campagne agricole. En mettant fin à l'exemption d'intérêts, le gouvernement placera les agriculteurs dans une position précaire. Ceux-ci ne pourront plus compter sur la stabilité financière et la stabilité des marchés qui existaient auparavant.

Grâce à l'exemption d'intérêts, les producteurs pouvaient, au moment de la moisson, entreposer leurs récoltes, tout en ayant quand même de l'argent pour payer leurs factures et acheter le nécessaire en vue de la prochaine campagne agricole. En participant au programme, les agriculteurs avaient la possibilité d'attendre que le cours du marché soit élevé avant de vendre leurs récoltes. Ils pouvaient ainsi respecter leurs obligations financières et se préparer pour l'année-récolte suivante. De plus, on évitait la saturation du marché au moment de la moisson et les pénuries ultérieures. Par conséquent, tout le monde, les producteurs comme le secteur agricole, profitait du programme.

Le projet de loi C-36 va changer tout cela. Les agriculteurs devront payer de l'intérêt sur les avances. Ces frais supplémentaires seront énormes et réduiront l'utilité du programme. Comme les taux d'intérêt sont élevés, les agriculteurs qui participeront au programme remanié auront à porter un fardeau financier assez lourd. Les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture ont déjà déclaré qu'avec la fin de l'exemption d'intérêts disparaissait l'un des moyens dont disposaient les agriculteurs pour faire face aux taux d'intérêt élevés.

D'après les producteurs de maïs de l'Ontario, alors que la garantie du gouvernement fédéral aux termes de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes permettra aux agriculteurs d'emprunter de l'argent au taux d'intérêt préférentiel, ou à un taux légèrement inférieur, les frais d'administration seront des frais réels pour les producteurs à un taux d'intérêt bien supérieur au taux préférentiel. Cela ne procurera en fait aucun avantage par rapport aux sources commerciales de crédit. La suppression de la disposition exonérant du paiement d'intérêt va réellement saper le programme et va en faire un programme inefficace qui connaîtra un minimum de participation, et cela, même si le niveau actuel des avances est sensiblement augmenté comme il est prévu dans le projet de loi C-36.

En supprimant du programme des paiements anticipés la disposition exonérant du paiement d'intérêt, le gouvernement ne va pas remédier sensiblement au déficit fédéral. D'après le gouvernement, il va économiser 27 millions de dollars pour les camapagnes agricoles 1989-1990 et 1990-1991 en n'ayant pas d'intérêt à payer sur les avances en espèces consenties aux agriculteurs. Cependant, il va du même coup appauvrir le secteur agricole et affaiblir la structure de commercialisation.

En outre, de l'avis de plusieurs organisations agricoles, le coût relatif du programme de commercialisation de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes a été minime comparé aux avantages que le programme a apportés au secteur agricole. Le programme a été utile aux producteurs et il a atteint son objectif, à savoir créer un système de commercialisation méthodique pour les récoltes concernées.

Ce programme a avantagé aussi bien les agriculteurs que l'industrie agricole. Pourquoi alors, si le programme a remporté un tel succès et que les coûts sont relativement faibles par rapport aux avantages obtenus, le gouvernement fédéral veut-il maintenant supprimer la disposition exonérant du paiement d'intérêt? Une telle décision est illogique et complètement en contradiction avec la promesse du gouvernement de soutenir l'agriculture et les agriculteurs canadiens.

Il est bon de se rappeler la situation impossible qui existait dans l'agriculture avant l'entrée en vigueur du programme de paiement anticipé des récoltes. Les agriculteurs vendaient leurs récoltes au moment de la moisson, où les prix soient habituellement bas, puisqu'ils n'avaient pas le choix s'ils voulaient être en mesure de faire face à leurs obligations financières.

La vente des récoltes au moment de la moisson a provoqué des déséquilibres dans le jeu de l'offre et de la demande et a donné lieu à des pratiques déloyales de fixation des prix. La Loi sur le paiement anticipé des récoltes était considérée comme une solution importante à ces graves problèmes.

Le gouvernement essaie maintenant de revenir en arrière en supprimant la disposition concernant l'exonération d'intérêts. Si le projet de loi C-36 est adopté, les agriculteurs devront payer de l'intérêt sur les avances qu'ils reçoivent pour leurs produits, ce qui fera augmenter leurs coûts et baisser leurs prix dans un marché instable.

Si le gouvernement adopte le projet de loi C-36, il montrera ainsi le peu de cas qu'il fait des agriculteurs qui espéraient être exemptés d'intérêts. Il affichera son attitude insensible face au maintien d'un système de commercialisation des récoltes vigoureux et efficace et sa répugnance à soutenir l'agriculture canadienne.

La situation actuelle des agriculteurs canadiens n'inspire guère confiance. Beaucoup croient que l'avenir de la gestion des approvisionnements au pays est menacé. Les récents différends canado-américains concernant le yaourt, la crème glacée et le porc, ainsi que d'autres problèmes tels que les prix du lait industriel et les négociations du GATT en matière d'agriculture, portent les agriculteurs à croire qu'ils ne peuvent pas compter sur l'aide du gouvernement. Celui-ci veut maintenant annuler l'exemption d'intérêt sur les avances. Il est facile de comprendre les sentiments de nos agriculteurs.

Les gouvernements étrangers n'ont pas pris de mesures semblables dans le cadre de leurs programmes similaires de paiement anticipé des récoltes. Les États-Unis ont leurs programmes de prêts à l'entreposage, alors que les Européens effectuent des achats afin de stabiliser les prix à l'intérieur du marché commun. Les gouvernements de ces pays offrent des prêts sans intérêt. Ils n'ont pas signifié leur intention de transférer à leurs agriculteurs le fardeau de cet intérêt.

En vertu de l'Accord du GATT signé à Genève en 1989, tous les pays, y compris le Canada, ont été invités à bloquer leurs programmes de soutien des prix. Cet accord n'oblige pas le Canada à éliminer de ses programmes, y compris ceux qu'il met en oeuvre dans le cadre de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, les dispositions qui prévoient les prêts sans intérêt. Dans ces conditions, le gouvernement du Canada ne subit aucune pression de la part des pays étrangers pour éliminer les avances en espèce sans intérêt.

On ne saurait prétendre que les paiements anticipés en ce qui concerne les récoltes faussent le jeu du commerce, car ils ne le faussent pas. Le programme ne vise pas à stimuler la production, se contentant simplement de favoriser la commercialisation harmonieuse des denrées agricoles et des céréales. Ainsi, rien ni dans le programme ni dans les avances sans intérêt ne porte atteinte au commerce international.

À mon avis, le moment est venu pour le gouvernement de démontrer aux agriculteurs de notre pays qu'ils jouent encore un rôle important. Le programme prévoyant le paiement anticipé des récoltes devait aider les agriculteurs et favoriser une commercialisation harmonieuse. Par suite de l'affaiblissement du programme, les agriculteurs et l'agriculture en général vont se retrouver perdants.

J'aimerais bien qu'en agriculture, le gouvernement actuel prenne enfin des initiatives sérieuses au lieu de présenter des mesures comme le projet de loi C-36. J'exhorte le ministre de l'Agriculture à appliquer la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des prairies et à signer des ententes avec les associations agricoles pour la présente année-récolte. Le ministre sait sans doute que la saison des moissons est terminée dans l'ouest du Canada et qu'elle se poursuit dans d'autres régions du pays. Les agriculteurs méritent de savoir ce qui les attend.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que les dispositions concernant les paiements anticipés sans intérêt accordés aux agriculteurs ne font pas partie intégrante de l'objectif global du programme visant à fournir aux agriculteurs des avances en espèce garanties par les récoltes. Je soutiens au contraire que ces dispositions aident les agriculteurs de la façon que j'ai déjà décrite et servent essentiellement à favoriser le maintien d'un système harmonieux de commercialisation.

• (1630)

Cette raison est suffisante pour considérer la gratuité de l'intérêt comme un élément très important du programme.

On s'attend à ce que la suppression de cette gratuité fera augmenter le coût des emprunts des agriculteurs et que le niveau de cette augmentation dépendra de celui des taux d'intérêt et des autres aspects des prêts arrangés par les organisations agricoles. Certaines de ces organisations de l'ouest du Canada ont prédit que le coût des emprunts augmentera d'environ 1 500 à 2 000 dollars par année par exploitation. C'est une importante dépense pour les producteurs, compte tenu surtout du haut niveau actuel des taux d'intérêt.

En ce qui concerne le grain, le projet de loi C-36 risque de congestionner davantage le réseau de silos-élévateurs qui tend à diminuer parce que les agriculteurs livreront tôt pour recevoir leur paiement. Ainsi, les compagnies de grain subiront des pressions accrues pour doter les points d'expédition d'installations d'entreposage adéquates. Voilà un autre exemple des problèmes que créera le projet de loi C-36.

Certains producteurs croient qu'il peut aussi gêner la commercialisation des grains. Un certain nombre de groupes d'agriculteurs croient que ces avances en espèces ont facilité la commercialisation des grains et ont ainsi permis aux grains de circuler facilement dans le système. Le projet de loi C-36 pourrait bien entraîner des pressions accrues en faveur d'une augmentation des quotas au début de l'année.

Les producteurs de céréales ont déja fait leur part pour réduire le déficit avec l'élimination progressive de l'exemption des taxes d'accise et de vente sur le gas-oil et l'essence utilisés dans la production des denrées alimentaires. Le gouvernement semble vouloir faire mieux encore et augmenter leur part du fardeau.

Pour conclure, je dirais qu'on peut voir clairement le mal que le projet de loi C-36 causera, s'il est adopté. Cela aura des conséquences néfastes sur les producteurs de maïs et de soya en Ontario et sur les céréaliculteurs dans l'ouest du Canada. Nos agriculteurs méritent un plus grand appui de la part de leur gouvernement fédéral. Ils méritent d'avoir des paiements anticipés sans intérêt pour les récoltes et un système de commercialisation ordonnée.

Mme Maheu: Monsieur le Président, je me demande si le député de Stormont—Dundas voudrait nous donner son opinion sur la sécurité d'approvisionnement dans le domaine alimentaire, compte tenu de l'effondrement de l'industrie de la pêche et du faiblissement de l'industrie agricole.

M. Kilger: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question et particulièrement de l'inquiétude qu'elle manifeste à cet égard, car je sais que la situation est source d'inquiétude pour elle ainsi que pour tous les députés de la Chambre. J'ai bien dit tous les députés parce que, à mon avis, c'est une question d'intérêt national qui nous concerne tous.

J'ai discuté avec beaucoup de producteurs dans la circonscription de Stormont—Dundas. Un grand nombre d'entre eux sont d'origine européenne, venant par exemple de Hollande et d'autres pays, et ils m'ont parlé des expériences qu'ont vécues leurs familles dans leurs pays d'origine. Ils ont essayé de me faire comprendre à plusieurs reprises que le Canada ne devrait jamais se mettre dans une position de vulnérabilité dans un secteur aussi important.

Je crois qu'il serait irresponsable de la part de tout gouvernement de ne pas protéger la sécurité de tous les Canadiens en assurant une production alimentaire suffisante pour nourrir tous les habitants du pays. Je crois que nous devons même aller plus loin parce que la communauté internationale s'attend à cela de nous qui vivons dans un pays aussi riche, qui possédons des terres agricoles aussi vastes, et ainsi de suite.

Nous sommes certainement bien placés pour aider la communauté internationale, car des tas de gens dans divers pays sont beaucoup moins fortunés que nous. Les Canadiens ont toujours montré non seulement leur respect mais aussi leur générosité envers tous les peuples de la terre. Nous devrions être de plus en plus en mesure d'aider à nourrir les gens qui ont faim partout dans le monde.

En terminant, je remercie ma collègue encore une fois d'avoir soulevé cette question très importante qui nous préoccupe tous.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir sur cette mesure qui touche mes électeurs de très près et qui me touche moi-même de très près. C'est un élément important de ce qui permet à l'Ouest de vendre son grain.

Comme vous le savez, monsieur le Président, ce projet de loi modifie deux lois, dont la première est la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et la deuxième la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Ces deux lois s'adressent à deux parties bien définies du pays. La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies concerne la région canadienne productrice de blé, d'orge et autrefois d'avoine, pour les domaines qui relèvent de la Commission canadienne du blé. La Commission canadienne du blé est l'organisme d'application de cette loi.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes vise presque toutes les autres productions désignées d'un bout à l'autre du pays. Il y a presque dans toutes les provinces du Canada des gens qui en bénéficient. En Colombie-Britannique, 1 000 personnes en bénéficient. En île-du-Prince-Édouard, où je pense le montant n'est pas si élevé, 214 personnes en ont bénéficié en 1987-88. Le nombre total des agriculteurs qui en ont bénéficié en 1987-88 s'élève à 10 000.

La Loi sur les paiements anticipés pour les grains des Prairies concerne beaucoup plus de gens. Vingt ou 25 p. 100 à l'occasion, parfois plus, des agriculteurs de l'Ouest qui ont des carnets de livraison bénéficient de la Loi sur les paiements anticipés pour les grains des Prairies.

En ce moment même, dans ces deux domaines d'application, il y a des agriculteurs en situation de crise. En fait c'est non seulement le Canada rural mais aussi le secteur forestier et la pêche qui sont en situation de crise. Il est donc très difficile de comprendre pour quelles raisons le gouvernement, qui prétend se préoccuper tellement du bien-être des agriculteurs, ait choisi ce moment pour se retirer de ce domaine. Ce retrait représente environ 40 000 $ qu'on enlève de la poche des agriculteurs de l'Ouest cette année, en termes d'intérêt sur les emprunts qu'ils auraient pu faire. Pour ce qui concerne la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, je crois comprendre que très peu de gens voudront y recourir s'ils doivent verser des intérêts sur leurs emprunts.

La raison d'être de ces deux lois est intéressante. Il importe d'en tracer l'historique dans ce débat. La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été adoptée par le gouvernement Diefenbaker en 1957. À cette époque nous avions du mal dans les Prairies à écouler notre grain. Nous avions de la difficulté à le stocker et le monde ne voulait pas acheter notre grain à l'automne. C'est alors que le gouvernement Diefenbaker a proposé la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, qui permettait de verser à l'agriculteur une partie de la valeur de sa récolte. En fait, l'agriculteur pouvait vendre une partie de sa récolte. Lorsqu'il livrait du grain à l'élévateur, le prêt sur la partie livrée était remboursé.

• (1640)

Une fois le système en place, le gouvernement, les agriculteurs et le secteur des grains se sont aperçus qu'il avait des avantages considérables, car on pouvait étaler les livraisons sur l'ensemble de l'année. La Commission du blé ne se trouvait plus avec d'énormes livraisons à l'automne. La livraison étant échelonnée on pouvait approvisionner les marchés mondiaux de façon plus ordonnée.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ayant eu un grand succès, le gouvernement décidait en 1977 d'adopter une deuxième loi, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Essentiellement, c'était pour les récoltes de l'est du Canada. Toutefois, elle s'applique maintenant à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, à la Saskatchewan, au Manitoba, à l'Ontario, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle vise les récoltes qui ne sont pas soumises à une gestion de l'offre ni contrôlées par la Commission canadienne du blé.

Le but premier de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes était d'encourager une commercialisation ordonnée. De ce point de vue elle a eu du succès. Ce gouvernement est porté à aider les structures de commercialisation plutôt qu'à encourager la sécurité des agriculteurs ou des producteurs. Sa bible, si vous voulez, c'est le système de marché. C'est oublier que ce système a toujours tendance à payer moins à l'automne, au moment de la récolte. Après la livraison, les prix ont tendance à monter. Lorsque vous avez tout vendu, au milieu de l'hiver ou au printemps, les prix sont très élevés.

La loi permettait à l'agriculteur d'entreposer ses récoltes, de toucher certaines sommes pour payer ses notes et de vendre ensuite son produit quand les prix grimpaient. Le système marchait bien. Il avantageait l'agriculteur, certes, mais aussi les entreprises de transformation et les produits conditionnés dans le secteur, car il permettait d'étendre la livraison sur une longue période.

À entendre le gouvernement, il conviendrait d'adopter ce projet de loi d'urgence. À quel point est-ce vraiment urgent? Il existe déjà une loi en vigueur. Si cette loi existe et qu'elle permet au gouvernement de consentir des prêts sans intérêt aux céréaliers de l'Ouest, si ces derniers en font la demande, et d'en faire autant pour les producteurs d'autres denrées au Canada, elle prévoit également qu'il suffit au gouvernement de faire un geste pour que les fonds deviennent disponibles. Il n'est pas un seul Canadien, ici ou ailleurs dans le pays, qui s'imagine que le gouvernement n'a pas le moyen de rendre cet argent disponible dans de très brefs délais, s'il tient vraiment à en faire bénéficier les agriculteurs maintenant.

Le ministre de l'Agriculture a invoqué le déficit pour justifier qu'il ait entrepris de modifier la loi. Ce programme, qui coûte environ 40 millions de dollars au gouvernement, coûtera aux agriculteurs cette année près de 20 millions, et sans doute encore 100 millions d'ici à la prochaine campagne agricole. Voilà donc ce qu'il en coûterait en tout au gouvernement. Ce n'est pas ce montant qui épongera le déficit, mais c'est tout de même une somme énorme dont on prive les agriculteurs.

Au fil des années, il est devenu manifeste que, en ce qui concerne l'agriculture, les pêches et les forêts, le Canada rural a besoin d'une certaine structure qui favorise la viabilité, qui permette aux régions tributaires de ces secteurs de demeurer productives et viables. Les deux lois en question ne constituaient qu'une infime partie de la structure prévue à cette fin. Il faut pouvoir compter sur quelque chose de beaucoup plus important, de beaucoup plus sûr que ces deux lois. Cependant, elles étaient là et elles apportaient aux agriculteurs l'aide nécessaire au moment voulu.

On a tendance à prétendre que cette aide n'est utile qu'aux agriculteurs. Or, c'est loin d'être le cas, car les agriculteurs du pays s'approvisionnent, généralement à crédits, dans les petits villages, les villes ou même les grandes villes situés non loin de leur exploitation. Ils achètent à crédit, et lorsqu'ils obtiennent ces paiements anticipés, ils sont en mesure de payer leurs factures et ce, sans accroître leur endettement.

Tout le monde sait, au Canada, que l'endettement des agriculteurs est énorme. En effet, la dette totale des agriculteurs du pays est de plus de 23 milliards de dollars.

Ainsi, en l'occurrence, le gouvernement demande aux agriculteurs touchés, qui ont déjà des problèmes de liquidités, et qui ont besoin des prêts en question, d'accroître leurs dettes et, du même coup, leur risque de faire faillite. Il est tout à fait possible qu'on saisisse leurs biens ou qu'ils déclarent faillite.

Dans ma province seulement, il y a, à l'heure actuelle, plus de 10 000 agriculteurs qui ont reçu des avis de saisie et qui vont perdre une partie de leurs terres ou de leur machinerie, ou qui vont être touchés d'une façon ou d'une autre. Ce sont là les seuls avis dont nous sommes au courant; il ne s'agit que des changements connus sur le plan de la propriété et de la structure dans les régions rurales. En effet, bien des agriculteurs abandonnent tout simplement et signent un avis de renonciation qui leur permet, en sauvant dans une certaine mesure la face, de céder leur exploitation ou une partie de cette dernière; ils continuent d'exploiter leur terre moyennant un loyer ou laissent quelqu'un d'autre s'en occuper pendant quelques années.

À l'heure actuelle, la situation dans le domaine de l'agriculture est catastrophique. Or, voilà un gouvernement qui affirme vouloir épargner un peu d'argent sur le dos des agriculteurs.

On a signalé à plusieurs reprises aujourd'hui et auparavant que cette mesure ne touche pas grand monde. C'est peut-être vrai, mais il y en quand même assez. Je le répète, en 1987-1988, près de 10 000 agriculteurs canadiens ont profité des dispositions de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Ceux qui se sont prévalus de Loi sur le paiement anticipé des récoltes représentaient environ 20 p. 100 des 150 000 agriculteurs titulaires d'un carnet de quotas.

• (1650)

On ne parle donc pas d'un petit groupe. Il va de soi, évidemment, que ce sont eux, dans la plupart des cas, qui ont le plus besoin de cette loi. Je sais, et le gouvernement peut sans aucun doute en faire état, que certaines gens ont invoqué ces lois sans en avoir besoin. Cependant, il serait très facile s'assortir les demandes de paiement anticipé de certaines exigences qui forceraient ces gens à divulguer leurs états financiers à leur association de producteurs, souvent une association composée d'amis et de voisins, pour qu'elle puisse savoir ainsi s'ils manquent vraiment de liquidités. Je suis sûr que le premier fournisseur venu pourrait dire au pied levé quels agriculteurs de sa localité éprouvent un problème de liquidités et ont besoin d'un paiement anticipé.

Je répète encore que ce n'est pas le moment de supprimer les avances de fonds sans intérêt. Ce n'est pas le moment de donner d'autres maux de tête aux agriculteurs.

Je soutiens sans réserve la motion de report du député d'Algoma qui propose d'oublier ce projet de loi pour l'instant, quitte à en reprendre l'étude dans six mois. J'aurais certes de beaucoup préféré que le gouvernement le retire maintenant, qu'il redonne force de loi à la législation actuelle, ce qui lui permettrait, s'il le veut bien, de déposer les crédits supplémentaires le mois prochain pour pouvoir financer les prêts qui seront peut-être contractés puisqu'il prétend actuellement ne pas avoir d'argent dans le budget.

Le gouvernement nous dit depuis des années qu'il fait tout après consultation, qu'il s'y entend en matière de consultations. Plusieurs associations agricoles en doutent. Elles disent: «Le gouvernement vient nous consulter pour nous dire ce qu'il compte faire. Après, il fait ce qu'il veut.» Ils ne considèrent pas cela comme de la consultation. Mais en l'occurence, si le gouvernement avait consulté les associations de producteurs agricoles de partout au Canada, qui constituent un bon échantillonnage du monde agricole incluant notamment le *Potato Marketing Board* et les *Grain Growers* de l'Île-du-Prince-Édouard, les *Corn Growers*, la *Corn Producers Association* et le *Soybean Growers Marketing Board* de l'Ontario—mais peut-être a-t-il consulté et est-il allé de l'avant, comme d'habitude, faisant ce qu'il avait l'intention de faire—il aurait vu que la suppression de la disposition relative aux prêts sans intérêt ne trouvait aucun appui.

Le gouvernement a laissé entendre qu'il voulait modifier la loi parce qu'il voulait augmenter les montants qui s'établissaient à 30 000 $, 60 000 $ et 90 000 $. Je soutiens, tout d'abord, qu'il est très facile de le faire si l'on emprunte l'argent et qu'on n'a pas à payer soi-même l'intérêt sur son emprunt. Deuxièmement, cela révèle bien que les gens dont il se préoccupe sont ceux qui sont la crème de la crème et qui n'ont pas besoin de ce programme pour commencer. C'est le petit agriculteur qui en a fait un usage judicieux et qui continuerait à en profiter.

J'appuie tout à fait la motion visant à reporter de six mois l'étude du projet de loi et j'estime que, dans l'intervalle, il faut continuer d'appliquer les lois actuelles.

M. Weiner: Monsieur le Président, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et tous les amendements s'y rapportant, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

M. Hovdebo: J'estime, monsieur le Président, que le ministre enfreint le Règlement. J'en suis encore à l'étape des questions de mon discours. Par conséquent, il ne peut prendre la parole pour cette raison.

M. le vice-président: La présidence juge que l'avis du ministre est recevable.

M. Flis: Monsieur le Président, je pense que le député qui a présenté la motion est recevable, mais j'ajoute que cela ne peut être que l'initiative d'un citadin comme lui pour s'attaquer de la sorte aux agriculteurs du Canada. Moi aussi, j'habite une grande ville, mais je voudrais rendre hommage aux agriculteurs et aux producteurs de denrées alimentaires.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Ils travaillent à la sueur de leur front et sont les plus efficaces du monde dans leur domaine.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Comme la concurrence est acharnée sur les marchés mondiaux, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour aider nos agriculteurs à demeurer concurrentiels et à l'être encore davantage. Or, que fait le gouvernement? Il fait tout en son pouvoir pour acculer nos agriculteurs à la faillite.

Je voudrais demander au député de Saskatoon—Humboldt quelle est la tendance dans sa circonscription, car je suis passé par là en voiture cet été et j'ai visité des endroits comme Kuroki, Wadena, Watrous, Wishart, Wynard, et je me suis rendu jusqu'à Saskatoon. Je suis certain que sa circonscription touche bon nombre de ces localités.

Je suis né et j'ai grandi dans une ferme. Mes parents ont pratiqué l'agriculture pendant 25 ans. Avec quatre fils et deux filles, mon père ne croyait pas qu'il y avait de l'avenir dans l'agriculture. Il a dû abandonner la ferme. Je voudrais demander au député si cette tendance se poursuit ou si la ferme familiale est encore bien vivante. Continue-t-on toujours à abandonner les exploitations agricoles?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, comme je l'ai signalé plus tôt, dans ma province, même très près de ma circonscription, dans la région où vous voyagiez, une grande proportion—jusqu'à 75 p. 100—des agriculteurs de certaines localités ont reçu des avis d'expulsion et perdent actuellement une partie ou la totalité de leur terre. Ils continueront peut-être de l'exploiter pendant quelques années, mais en fin de compte, elle n'appartiendra plus à la famille. Elle sera habituellement achetée par un étranger et regroupée avec d'autres exploitations. Les terres continueront d'être exploitées, mais par un moins grand nombre de personnes.

Si nous disposions d'une structure qui garantirait un rendement équitable sur les produits, nous aurions une industrie viable et rentable dans tout le Canada, particulièrement dans les Prairies. Mais nous n'avons pas cette garantie. Ce n'est que lorsqu'un producteur participe à un régime de gestion de l'offre qu'il peut avoir cette garantie. Or, même cette garantie est minée par les politiques du gouvernement.

* * *

[*Français*]

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: J'ai reçu de l'honorable député de Essex—Windsor (M. Langdon) un avis écrit m'informant qu'il est incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux Affaires émanant des députés, le vendredi 6 octobre 1989.

Comme il n'a pas été possible de procéder conformément à l'article 94 du Règlement à un échange de positions sur la liste des priorités, je donne ordre aux greffiers de porter cette affaire au bas de la liste des priorités.

L'heure réservée aux Affaires émanant des députés sera donc annulée et, conformément à l'article 94 du Règlement, la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant ladite heure.

[*Traduction*]

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA RECHERCHE SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

M. Chris Aworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'entreprendre des recherches sur les effets cumulatifs et combinés des additifs alimentaires et des produits antiparasitaires dans les aliments offerts sur le marché canadien.

—Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir traiter aujourd'hui d'une question qui fait ressortir le lien qui existe entre les préoccupations environnementales et la santé humaine d'une part, ainsi que le lien entre ces deux réalités et les décisions économiques d'autre part.

En ma qualité de critique néo-démocrate en matière de santé, je préconise la restructuration de notre régime de soins de santé afin de mettre l'accent sur les mesures préventives. En vertu d'un programme complet de mesures préventives, le gouvernement serait tenu, au moment de prendre des décisions, de tenir compte de la santé humaine parmi ses considérations.

À mes yeux, c'est une étape logique dans l'orientation de mon parti vers un développement économique durable, comme le démontre le document intitulé: «*Towards a Sustainable Future*», l'étude utile qu'a terminée récemment mon collègue le député de Skeena.

Comme l'espèce humaine dépend de la terre pour son bien-être physique et psychologique, les questions environnementales sont liées en quelque sorte à la santé. On est de plus en plus conscient du fait qu'en ruinant l'environnement, nous mettons notre santé en péril. La destruction de la couche d'ozone est à l'origine du cancer de la peau; le plomb qui se dégage des pots d'échappement des voitures cause le cancer; le réchauffement de la planète, du fait qu'il modifie les modes de croissance, cause par exemple des pénuries alimentaires. Comme chacun sait, la liste des maux en est fort longue.

Il ne s'agit pas uniquement de protéger l'environnement, mais aussi de protéger l'espèce hmaine. L'existence des additifs alimentaires et des produits antiparasitaires intègre l'environnement et la santé humaine aux décisions économiques. L'abus des produits antiparasitaires, comme chacun sait, peut détruire la faune et empoisonner les systèmes hydrographiques. L'accumulation des produits chimiques dans les denrées alimentaires constitue de plus en plus une menace pour la santé.

À mon avis, la plupart des députés sont d'accord pour réduire notre dépendance à l'égard des produits chimiques et pour assurer le maintien des normes les plus rigoureuses en ce qui concerne nos denrées alimentaires. Évidemment, l'adoption d'une telle attitude risque d'entraîner de nouvelles dépenses à un moment où le gouvernement actuel ne recule devant aucun sacrifice pour réduire le déficit. Ceux qui favorisent les programmes d'austérité du gouvernement au dépend de mesures visant à protéger l'environnement devraient y regarder à deux fois. La plupart des Canadiens sont prêts à payer pour protéger l'environnement et leur propre santé. Ils sont de plus en plus disposés à voter en tenant compte de ces préoccupations. Même les marchés d'alimentation, et Provigo en est un bon exemple, commencent à accepter de donner la liste de tous les pesticides qui ont servi à traiter les fruits et légumes qu'ils vendent. Cependant, tandis que les entreprises réagissent positivement, il semble que le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il pourrait faire à cet égard.

J'engage le Comité permanent de l'environnement à poursuivre les travaux qu'il a entrepris au cours de la dernière législature au sujet de l'utilisation des pesticides. Ces travaux pourraient, en particulier, servir à encourager le public à participer, en connaissance de cause, au débat engagé dans ce domaine. Il pourrait participer notamment, dans la mesure du possible, à l'étude effectuée par le secrétariat de révision de l'homologation des pesticides, dont je me réjouis. L'étude pourrait comprendre l'année prochaine des audiences publiques sur toute la question. La participation du Comité de l'environnement donnerait une grande diffusion aux travaux du secrétariat et pourrait amener le gouvernement à mettre de l'ordre dans le domaine de l'homologation des pesticides, de leur contrôle et des mesures de mise en vigueur des règles établies.

Il y a deux points auxquels le secrétariat devrait, à mon avis, accorder une attention particulière. Le premier a trait aux préoccupations largement répandues au sujet des différences entre l'analyse des risques et avantages et l'évaluation des risques. Dans le premier processus, on mesure en général le risque, par exemple, le risque pour notre santé, par rapport aux avantages économiques qu'un pesticide peut assurer aux producteurs. Cette sorte de compromis a donné lieu à des problèmes considérables ces derniers temps et a suscité de graves préoccupations au sujet de l'utilisation des pesticides et des additifs alimentaires.

Le second point que le secrétariat aurait avantage à examiner de près est le fait que le public ne participe d'aucune façon à tout le processus de délivrance des licences et de mise en vigueur des règles. On ne dispose pas de renseignements suffisants sur les décisions prises, sur leurs motifs ou sur les données relatives à la santé et à l'environnement qui ont servi pendant l'étude des demandes d'homologation de pesticides.

Les Canadiens s'inquiètent de l'utilisation de ces produits, des risques qu'elle comporte et du danger lié à la présence de résidus chimiques dans les aliments. Ils sont extrêmement préoccupés par la question de la sécurité de nos ressources alimentaires.

Les pesticides sont utilisés sur une grande échelle. Ils sont pulvérisés sur les fruits, les légumes et d'autres plantes pour tuer des parasites, des champignons et de mauvaises herbes. Ils aident à protéger les fruits et légumes contre les meurtrissures, à les faire mûrir et à leur donner une couleur plus agréable. Ils servent à débarrasser les animaux de ferme des parasites. Par conséquent, on les retrouve plus loin dans la chaîne alimentaire, dans la viande que nous mangeons. Ils commencent à être présents dans tout ce que nous consommons.

On parle de compromis entre la santé des Canadiens et les intérêts économiques des producteurs, fabricants, importateurs et détaillants d'aliments.

Certains émettent une opinion optimiste sur l'effet des pesticides et des additifs. Parmi eux, le Dr Losos, directeur général du Laboratoire de lutte contre la maladie, Direction générale de la santé, à Santé et Bien-être Canada, qui déclare:

> Personne ne peut dire avec certitude que quelqu'un a été atteint d'un cancer pour avoir consommé des aliments qui contenaient des traces de pesticides.

Cette façon cavalière d'aborder le problème est neutralisée par les quelque 10 000 cas d'intoxication alimentaire que l'on signale chaque année à Santé et Bien-être. Il faut se préoccuper des effets de ces addititfs et pesticides sur la santé. La sécurité et la santé doivent avoir la priorité. Il faut veiller à ne pas mettre la santé et la sécurité des Canadiens en danger. Il faut réduire les dommages que nous causons à l'environnement.

De l'avis des scientifiques, presque tous les pesticides sont toxiques, à des degrés divers. Tout le débat a porté jusqu'ici sur l'établissement de limites et sur le processus par lequel elles sont établies.

Les pesticides jouent un rôle essentiel dans l'agriculture moderne, mais on s'inquiète des dangers qu'ils représentent pour ceux qui les utilisent, pour l'environnement et pour les consommateurs. De nombreux produits chimiques et dérivés qui seraient en usage sont cancérigènes, d'autres ont des effets neurotoxiques et affectent les fonctions neurologiques.

Les chances de trouver des traces de pesticides dans les aliments, à un degré ou à un autre, sont très élevées. En fait, en 1987, l'administration des aliments et drogues des États-Unis a pu en détecter dans 50 p. 100 de tous les échantillons de fruits. Aucune quantité n'est inoffensive. Les autorités chargées de la réglementation ne peuvent garantir l'innocuité de ces substances. Nous parlons plutôt de rapport entre les risques et les avantages. Les avantages, habituellement économiques, du produit l'emportent-ils sur le tort qu'il pourrait causer à la santé de l'utilisateur et du consommateur?

La réglementation devrait avoir pour but d'assurer que ne sont vendus que les pesticides et additifs sûrs, qui ne présentent aucun danger pour la santé. L'enregistrement et le contrôle, qui mettent en cause Agriculture Canada, Santé et Bien-être et des organismes provinciaux, se font souvent au petit bonheur.

Les critiques pleuvent contre la façon dont se fait l'analyse risques-avantages et l'importance qu'on lui donne, et concernant les ressources devant assurer que des contrôles efficaces sont en place.

Le vérificateur général a récemment critiqué le processus de détection de résidus de pesticides et a conclu notamment que, pour bon nombre de produits, le ministère de l'Agriculture ne connaît pas la gravité des risques pour la santé des humains que constitue la contamination bactériologique et chimique de ces aliments et n'a pas les moyens de s'assurer que ses ressources en matière d'inspection sont affectées là où les besoins sont le plus grands.

Je voudrais soulever un point qui m'inquiète à propos de la situation dans laquelle nous nous trouvons et qui concerne la réglementation des pesticides et des additifs alimentaires. J'énoncerai ensuite quelques propositions.

Cette situation déjà difficile qui règne dans le domaine de l'enregistrement des pesticides et de l'application de la réglementation sur les pesticides et les additifs alimentaires a été aggravée par l'appendice 7 de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Cet article traite des pesticides et tend vers une recherche de l'équivalence des normes. Il exige que des efforts soient faits en vue de l'adoption de directives de règlements techniques, de normes et de méthodes de dépistage des résidus équivalents, de programmes de suivi équivalents, de règlements, de normes et de méthodes de certification de pesticides équivalents, de même qu'en vue de l'adoption de mesures équivalentes d'évaluation des risques et des avantages, d'établissement des seuils de tolérance et de l'établissement de règlements équivalents en ce qui concerne certains pesticides.

• (1710)

Les normes canadiennes ont tendance à être plus rigoureuses que les normes américaines. Le gouvernement a convenu, par la recherche de l'équivalence, d'amorcer un processus d'abaissement de nos normes et donc du degré de protection offert aux Canadiens. Dans cet appendice en particulier, l'Accord de libre-échange ne parle pas d'harmonisation, mais d'équivalence, soit d'un affaiblissement de nos normes.

M. Boyer: Ou d'un relèvement des normes américaines.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Il est très peu probable que les Américains relèveront leurs normes au même niveau que les nôtres.

M. Boyer: Et pourquoi donc?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Les producteurs sont beaucoup plus nombreux aux États-Unis qu'au Canada, et les produits sur le marché y sont beaucoup plus nombreux qu'ici.

Il nous faut une nouvelle méthode d'agrément des pesticides pour nous assurer que les considérations de santé et d'impact écologique entrent plus effectivement dans l'équation technique et économique. Il faut déterminer les coûts et les risques que présente l'usage des pesticides et il faut effectuer des recherches sur les effets cumulatifs des produits chimiques sur l'environnement, les usagers et les consommateurs.

Les usagers et les consommateurs doivent être entièrement informés des risques qu'ils courent, et il faut notamment pour cela faire un étiquetage adéquat des pesticides incluant une évaluation de leur innocuité pour l'homme. L'étiquetage des produits alimentaires doit également dresser la liste des additifs et signaler la présence probable de résidus de pesticide après irradiation des aliments. Tout cela contribuerait à faire en sorte que les consommateurs soient bien au courant des processus auxquels leurs aliments ont été soumis.

Il serait également utile, comme beaucoup l'on réclamé, que le gouvernement crée une nouvelle catégorie pour les produits alimentaires frais et transformés qui sont sans pesticide ou les aliments naturels, ce qui permettrait aux consommateurs de savoir que certains des produits offerts sur le marché sont exempts de pesticide.

L'un des graves problèmes qui ont surgi à propos des pesticides et des additifs chimiques, comme le signale la motion, c'est que nous connaissons très peu l'effet cumulatif des divers pesticides et additifs chimiques dans les produits alimentaires d'aujourd'hui. Il existe une soupe notoire de produits et d'additifs chimiques, et nous savons très peu comment ces divers produits cohabitent tous ensemble.

Les tests qui sont généralement effectués portent sur le caractère toxique d'un produit utilisé séparément de tous les autres. Ce que les scientifiques vérifient d'après ces études de toxicité, c'est le résultat précis de l'utilisation d'un produit chimique, d'un pesticide ou d'un additif pris isolément. Pollution Probe a réclamé une véritable exploration de l'interaction entre les produits chimiques et de l'exposition globale de la population à l'ensemble des pesticides, des additifs alimentaires et de la liste apparemment interminable des produits chimiques qui sont sur le marché.

Le nombre des pesticides à eux seuls est énorme. Plus de 600 d'entre eux sont utilisés partout dans le monde, et environ 220 sont actuellement approuvés au Canada. Étant donné qu'un si grand nombre de facteurs, dont les pesticides, les additifs chimiques et bien d'autres substances qui sont présentes dans notre environnement, contribuent aux problèmes de santé qu'éprouvent les gens, il nous faut une autre facon d'évaluer la toxicité et une autre façon de tester les substances qui nous préoccupent, plutôt que de nous concentrer simplement sur un seul produit à la fois. Il y a bien des choses que le gouvernement pourrait faire pour donner une plus grande priorité à la santé des Canadiens dans ce contexte.

Comme je l'ai mentionné, il nous faut d'abord un processus plus ouvert d'évaluation et de réglementation des produits antiparasitaires et des additifs alimentaires et nous devons nous assurer qu'on ne se contente pas de comparer les risques et les avantages, de mettre en balance la santé et les questions économiques mais qu'on se pose les vraies questions sur les risques que ces produits font courir aux humains.

Nous devons porter une attention particulière aux effets cumulatifs des divers produits chimiques utilisés aux différentes étapes de notre processus de production des denrées alimentaires. Nous devons découvrir ce qui se passe. Nous devons effectuer des recherches sur les effets cumulatifs des additifs alimentaires et des produits chimiques. Ce serait une étape importante.

Pour conclure, je dirais que le gouvernement devrait agir immédiatement.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on nous propose aujourd'hui de nous demander si le gouvernement devrait entreprendre des recherches sur les effets cumulatifs ou combinés des additifs alimentaires et des pesticides dans les aliments offerts sur le marché canadien.

Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme tous les députés le savent certainement, des contrôles rigoureux sont en place concernant les pesticides et les additifs alimentaires. Par exemple, les pesticides sont agréés au Canada, conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires. Cette loi est appliquée par Agriculture Canada et les produits ne sont agréés qu'après de nombreuses consultations avec divers autres ministères, notamment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et Environnement Canada.

Santé et Bien-être Canada évalue ces pesticides au point de vue de leur innocuité pour détecter les dangers que pourraient causer les résidus présents dans les aliments et les risques auxquels sont exposés les travailleurs qui utilisent ces substances. Contrairement aux systèmes d'agrément employés dans d'autres pays, le processus d'agrément canadien est extrêmement rigoureux et accorde une grande importance à l'innocuité des pesticides pour les usagers et les consommateurs d'aliments traités avec ces substances.

Les résidus présents dans les aliments sont réglementés par la Loi sur les aliments et drogues et ces règlements fixent les quantités maximales que ces résidus ne peuvent pas dépasser. Ces limites qui constituent une assurance de l'innocuité du produit sont fixées aussi basses que possible, compte tenu des considérations de sécurité et des bonnes pratiques agricoles.

Au cours des ans, l'augmentation des connaissances scientifiques et l'évaluation et la réévaluation des pesticides ont permis au Canada de bénéficier de produits alimentaires qui comptent parmi les plus sûrs du monde. Les nouveaux pesticides font l'objet d'évaluations de plus en plus sévères, et les anciens produits, comme le DDT et l'alachlore, qui présentent ou pourraient présenter des risques pour la sécurité ont été retirés du marché canadien.

Ces évaluations sévères et les limites maximales de résidus établies dans le règlement sur les aliments et drogues ont donné des résultats positifs dans l'enquête nationale sur la surveillance des pesticides. En effet, cette enquête révèle très peu d'infractions au règlement en ce qui concerne la présence de résidus dans les aliments. En outre, l'enquête permanente sur le panier de provisions au Canada révèle que la majeure partie des aliments consommés par les Canadiens contiennent très peu de résidus de pesticides, ou pas du tout.

On ne doit cependant pas oublier que les aliments sont en fait composés de produits chimiques, comme les protéines, les minéraux et les vitamines, qui sont combinés de différentes façons. Beaucoup de ces produits chimiques sont consommés à des niveaux de concentration considérablement plus élevés que les niveaux de résidus de pesticides. On a souvent dit que certains des produits chimiques naturels sont beaucoup plus toxiques que la plupart des pesticides utilisés aujourd'hui. Si ces produits chimiques naturels étaient soumis aux mêmes évaluations sévères que les pesticides enregistrés, il est possible qu'une partie de notre approvisionnement en aliments disparaîtrait.

En raison du nombre important de produits chimiques et de la multitude de permutations, de combinaisons et d'interactions en cause, il serait virtuellement impossible de faire une étude de tous les effets combinés possibles de certaines substances. Cela coûterait aussi extrêmement cher.

Il ne faut pas oublier non plus que les aliments sont consommés depuis des siècles sans qu'on ait vraiment pu déceler d'effets cumulatifs ou combinés. En sachant que les résidus de pesticides sont présents en si faible quantité dans les aliments comparativement à certains produits chimiques naturels, on peut se demander quelle utilité aurait pour le consommateur une étude des effets cumulatifs ou combinés de ce groupe de composés, soit seuls ou combinés avec d'autres substances comme les additifs alimentaires. C'est particulièrement douteux vu que, actuellement, nous n'avons aucune preuve tangible de danger.

Comme je l'ai déjà dit, les données disponibles indiquent que l'utilisation des pesticides au Canada ne laisse généralement que des quantités de résidus non décelables ou bien inférieures aux limites maximales fixées par le règlement sur les aliments et drogues. De plus, aucune preuve scientifique ne permet d'affirmer que des consommateurs canadiens ont été exposés à des quantités dangereuses ou nocives de résidus de pesticides dans les aliments, si les produits ont été utilisés légalement.

• (1720)

En fait, en trois décennies, il n'y a eu qu'un seul cas d'empoisonnement par des aliments contaminés par des pesticides. Dans ce cas, qui a été pris en mains par les autorités, une utilisation illégale d'un produit s'était traduite par un malaise temporaire pour le consommateur.

Un autre fait à considérer, c'est que la majorité des pesticides vendus au Canada sont des herbicides utilisés pour lutter contre les mauvaises herbes. Ces produits sont généralement épandus au début de la saison, ce qui fait qu'au moment de la récolte la quantité de résidus est faible, voire nulle. Toutes ces considérations, plus les données analytiques sur les résidus, tendent à indiquer que les risques de conséquences néfastes provenant d'effets cumulatifs ou combinés de produits chimiques présents dans les aliments sont extrêmement faibles.

Il est également important de remarquer que le régime canadien est très varié et qu'il est peu probable qu'une personne mange chaque jour le même produit pendant toute sa vie. Néanmoins, c'est ce que les scientifiques du ministère de la Santé supposent lorsqu'ils fixent les limites maximales de résidus, de façon à avoir le pire cas possible en ce qui concerne l'ingestion.

Je voudrais répéter, monsieur le Président. Il est important de se rappeler que le régime des Canadiens est très varié et qu'il est peu probable qu'une personne consomme le même produit tous les jours pendant toute sa vie. C'est pourtant ce que les scientifiques du ministère de la Santé supposent, afin d'avoir le pire scénario possible, dans le but de déterminer les limites maximales de résidus. Une telle méthode garantit donc une marge de sécurité supplémentaire pour le consommateur.

Il serait intéressant également de se pencher sur la question du coût des études que mon collègue propose. Les renseignements les plus utiles que nous ayons obtenus des entreprises privées et des organismes nationaux dans l'industrie phytosanitaire révèlent que, pour mettre au point un nouveau produit antiparasitaire au Canada, il en coûte de 30 à 60 millions de dollars et au moins sept années de recherches intensives. Le coût de la seule évaluation toxicologique est de 8 à 10 millions de dollars. Ces coûts sont assumés par l'entreprise qui aspire à commercialiser un produit donné.

Par conséquent, vouloir que le gouvernement du Canada entreprenne des recherches sur les effets combinés ou cumulatifs des pesticides, recherches qui coûteraient des millions et des millions de dollars, c'est assurément lui imposer un énorme fardeau en période de restrictions, surtout si le consommateur n'est pas susceptible d'en profiter vraiment.

En résumé, nous n'avons pas obtenu de preuves tangibles des effets nuisibles pour l'homme, combinés ou cumulatifs, des résidus de pesticides dans les aliments avec ou sans autres produits comme les additifs alimentaires. Les produits utilisés pour une denrée donnée sont généralement variés et n'ont pas le même effet toxique. Les niveaux des résidus des produits antiparasitaires dans les aliments offerts sur le marché canadien sont généralement très faibles, voire impossibles à déceler. Les taux d'ingestion quotidiens acceptables, qui sont déterminés pour les différents produits chimiques à l'issue de tests de toxicité approfondis menés sur des animaux de laboratoire, comportent des facteurs de sécurité intrinsèques.

Tous ces faits portent le gouvernement à croire que cette motion et la dépense de millions de dollars des deniers publics qu'elle pourrait entraîner, ainsi que les années de recherches que devraient mener les chercheurs du gouvernement, ne reposent pas sur un besoin véritable.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous demande de déterminer si le gouvernement devrait entreprendre des recherches sur les effets cumulatifs ou combinés des additifs alimentaires et des pesticides dans les denrées alimentaires canadiennes.

La direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est concernée par le contrôle, tant des résidus de pesticides dans les aliments, que par l'utilisation d'additifs alimentaires.

Ces substances chimiques sont actuellement assujetties à une procédure d'évaluation exhaustive avant que leur emploi ne soit approuvé au Canada. A cet égard, il serait utile de prendre quelques instants pour examiner ce processus d'évaluation en ce qui concerne en particulier les pesticides. Un système semblable est également appliqué, monsieur le Président, aux additifs.

Le terme «pesticide» englobe toute une gamme de produits comme les insecticides, les fongicides et les herbicides.

Pour la quasi-totalité de ces catégories de produits, les progrès accomplis par la chimie au cours des 20 dernières années ont donné lieu à la mise au point de nouvelles classes de composés qui ont une spécificité améliorée pour leur cible, une rémanence réduite dans l'environnement et une toxicité plus faible pour les mammifères. Dans de nombreux cas, l'amélioration de la spécificité s'est traduite par une réduction des quantités impliquées, une application sélective et une diminution de la concentration de résidus demeurant, au moment de la récolte, dans les cultures vivrières traitées. Néanmoins, de faibles concentrations de résidus de pesticides peuvent se retrouver dans les aliments, et c'est à la direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il appartient d'évaluer les dangers potentiels de ces résidus et d'établir, au besoin, des limites maximales conformément au règlement canadien sur les aliments et drogues. Il est à signaler que la simple présence de résidus de pesticides n'implique pas nécessairement un danger pour les consommateurs.

Des limites maximales de résidus ne sont établies qu'après une évaluation complète de diverses épreuves toxicologiques reconnues à l'échelle internationale. Ces épreuves comprennent des études sur la toxicité aigüe, à court terme et à long terme, effectuées sur différentes espèces animales et qui ont pour but d'investiguer un large éventail d'effets nocifs possibles, y compris le cancer. On détermine une dose journalière admissible pour un pesticide à l'aide d'un facteur de sécurité qui tient compte de la nature des effets toxicologiques qui se sont manifestés chez les espèces animales étudiées. La dose journalière admissible représente la quantité de pesticide qui peut être consommée tous les jours pendant toute la vie, sans entraîner des effets nocifs. On utilise ce chiffre pour déterminer l'innocuité et le caractère approprié des limites maximales proposées.

L'utilisation des pesticides au Canada est fondée sur le principe selon lequel la quantité de pesticides à appliquer sur une culture vivrière devrait correspondre au minimum requis pour parvenir à un contrôle efficace. Les limites maximales sont établies après examen des données relatives aux résidus obtenus dans le cadre d'essais en condition réelle basée sur une approche du pire, c'est-à-dire une approche qui vise à obtenir les plus fortes concentrations auxquelles on pourrait s'attendre dans des conditions d'utilisation typiques. La limite maximale du résidu représente la quantité maximale d'un pesticide particulier qui peut légalement se trouver sur un aliment particulier. Ces limites sont pour la plupart établies à partir d'un produit agricole brut entier au moment de la récolte, ce qui peut être vu comme une marge de sécurité additionnelle. Compte tenu du fait que la concentration de nombreux résidus décroît pendant l'entreposage et le transport de l'aliment, sans compter que lorsque l'aliment a été lavé, pilé et cuit, les résidus dans la plupart des cas, tombent bien au-dessous de la limite maximale acceptable et fréquemment ne sont plus décelables.

Afin de faire respecter le règlement sur les aliments et drogues, la direction générale de la protection de la santé surveille de façon continuelle les aliments canadiens et ceux qui sont importés. Cette surveillance révèle que de façon générale les aliments contiennent des résidus de pesticides, dont les concentrations sont bien inférieures aux seuils maximaux. Dans les rares cas où l'on a trouvé des résidus en situation d'infraction, ils étaient pour la plupart attribuables au fait que l'emploi du pesticide sur la culture en question n'était pas enregistré au Canada, même si, dans certains cas, des limites maximales plus élevées avaient été autorisées pour le même pesticide sur d'autres produits alimentaires. Lorsqu'on met à jour des infractions, des mesures appropriées sont prises, y compris, monsieur le Président, le retrait du marché des aliments incriminés.

L'affirmation selon laquelle les résidus réels de pesticides sont très au-dessous des limites réglementaires, s'appuie également sur les résultats préliminaires de la plus récente étude sur le régime alimentaire total effectuée entre 1985 et 1988 par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette étude permet d'estimer la ration de substances chimiques chez l'homme à partir de l'analyse de ces substances dans des échantillons composites d'aliments représentatifs d'un régime alimentaire total moyen consommé par la population. Les échantillons soumis à l'analyse sont obtenus sur le marché et préparés aux fins de consommation tout à fait comme dans une cuisine domestique moyenne.

• (1730)

Les résultats préliminaires viennent confirmer des données antérieures, à savoir que les résidus de pesticides, s'il en est, sont en concentrations bien inférieures aux limites réglementaires et qu'elles ne représentent pour la plus grande part qu'une faible fraction de la dose journalière admissible calculée par la Direction générale de la protection de la santé.

Monsieur le Président, aucun pesticide ne peut être considéré comme étant absolument sans danger au point de vue de l'apparition de phénocides, mais il est important que ce danger soit lié à l'exposition.

Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, le simple fait de déceler dans un aliment une faible dose de cette substance, ne signifie pas que cette substance représente nécessairement un danger. En fait, il y a dans les légumes communs du jardin, des substances présentes à l'état naturel et qui ont déclenché des effets toxiques importants chez l'animal de laboratoire, lorsqu'elles ont été administrées à de fortes doses.

Dans certains cas, les concentrations de ces substances végétales sont supérieures à celles signalées pour les pesticides de synthèse ou les additifs alimentaires. Toutefois, aucune donnée ne permet de croire que l'ingestion de ces aliments, dans le cadre d'un régime bien équilibré, puisse mettre en danger la santé des consommateurs.

Avant de nous engager à entreprendre des recherches sur les interactions cumulatives ou les effets combinés potentiels de ces faibles concentrations de résidus avec d'autres substances dans les aliments, il faut plutôt s'arrêter sur les antécédents de sécurité affichés par le Canada au cours des 20 dernières années. Aucune mortalité ou maladie n'a été enregistrée par suite de la présence de résidus de pesticides en quantités légales. En fait, le seul cas de morbidité avéré enregistré au Canada à la suite de la consommation d'un résidu de pesticides dans un aliment a été attribué à l'usage illégal d'un pesticide très fortement toxique sur des concombres.

En résumé, monsieur le Président, compte tenu du fait que les concentrations enregistrées de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires canadiennes sont très faibles et que le dossier de sécurité alimentaire affiché par le Canada pour ce qui est de ces substances est excellent, la réalisation de recherches sur les effets cumulatifs ou combinés des pesticides avec d'autres substances, comme les additifs, dans les produits alimentaires canadiens ne semble pas, à priori, constituer pour le moment une priorité, ou de développer une urgence de priorité.

[*Traduction*]

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Saskatoon—Clark's Crossing nous a posé cet après-midi dans un discours très fouillé la question de savoir ce qui se passe quand les additifs alimentaires et les pesticides qui nous entourent de toute part et qui se trouvent dans la chaîne alimentaire réagissent les uns avec les autres. Quel est l'effet cumulatif, l'effet d'entassement d'un nombre sans cesse croissant de ces produits?

Étant donné qu'il y a plus de 5 milliards d'être humains, sans compter les centaines de milliards d'autres animaux et autres biotes qui absorbent constamment des aliments sous diverses formes chaque jour qui passe, il est incontestable qu'il s'agit là d'un sujet d'une importance primordiale et qui par certains côtés intéresse notre survie, parce que c'est la nutrition qui entretient toutes les formes de vie.

J'ai été heureux de l'entendre soulever ce sujet de façon réfléchie et essentiellement non partisane sur le parquet de la Chambre cet après-midi. Passons par-dessus quelques passages de son propos qui marquaient un certain parti-pris, ceux où il a cru devoir attaquer le gouvernement et s'en prendre en passant aux Américains et à l'Accord de libre-échange.

Je dirai simplement que les Canadiens, je pense, attendent de leurs parlementaires qu'ils laissent les considérations partisanes de côté quand il est question d'environnement. Il ne manque pas à certains moments de se manifester des divergences d'opinions entre les partis, des divergences idéologiques, mais ce dont il est question ici, comme sur plusieurs autres points de la vie nationale et internationale, est d'une importance vraiment transcendante. La plupart des Canadiens de ma connaissance ne tiennent pas compte des plates-formes de parti ou de l'orientation partisane de celui qui parle quand il est question d'environnement. Ils veulent entendre des réponses précises et concrètes.

À cette fin, je voudrais tout d'abord examiner le plaidoyer adressé par le député au gouvernement en faveur de procédures plus ouvertes, et je parlerai donc de l'initiative en cours cette année avec la formation de l'équipe fédérale d'examen de l'agrément des pesticides.

Ce document qui concerne l'activité actuelle de cette équipe d'examen de l'agrément des pesticides porte sur trois points que j'aimerais mentionner brièvement. Il y a d'abord la composition de l'équipe. Elle est constituée de représentants de groupes de consommateurs, de groupes écologistes, du monde agricole, d'organismes syndicaux, de santé publique, de biologistes, d'organismes de contrôle fédéraux, du secteur forestier et de l'industrie des pesticides. Il s'agit d'une équipe absolument équilibrée, représentative et complète de personnes chargées d'examiner l'utilisation et l'agrément des pesticides au Canada.

Le second point concerne le mandat de l'organisme en question. Il est très bref et fort bien résumé en une phrase; voici:

> Étant donné les principes de développement durable, l'Équipe est chargée de formuler des recommandations au ministre de l'Agriculture, afin d'adapter le processus d'homologation des pesticides à l'évolution de la politique et des conditions, en vue d'assurer la réglementation efficace au niveau fédéral de produits antiparasitaires qui minimisent les dangers pour la santé humaine et pour l'environnement tout en répondant aux besoins des intéressés.

Le troisième point que je souhaite extraire de ce document aux fins du débat cet après-midi, c'est le fait qu'à la suite de cette toute première rencontre, plus tôt cette année—ce groupe continue de se rencontrer régulièrement—on a retenu 20 questions distinctes sur lesquelles on souhaitait se pencher au départ. Nous n'en sommes plus à l'étape des déclarations générales ou des bonnes intentions. Il s'agit de se pencher sur des aspects bien précis de la politique canadienne en matière de pesticides.

Il y a notamment la question de savoir à qui il incombe, au niveau fédéral, de prendre des décisions au sujet de la réglementation des pesticides; il est également question de l'étendue et de la cause des retards dans l'homologation de nouveaux produits, de l'efficacité du programme actuel des pesticides à emploi limité de l'importance des principes de gestion des risques dans l'établissement de règlements et du rôle de la population dans le processus d'homologation des produits.

Parmi les autres questions importantes, il y a lieu de mentionner la coordination et la coopération avec les provinces; la coordination et la coopération entre le Canada et les États-Unis; la coordination des règlements portant sur les produits antiparasitaires avec la nouvelle législation importante en la matière, soit le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail; les dispositions sur les sanctions et l'application du programme; les permis de recherche; l'étiquetage; un examen permanent du mécanisme pertinent, afin de s'assurer que la procédure de réglementation peut s'adapter rapidement et équitablement à l'évolution des besoins et des conditions; et j'en passe.

Je ne vais pas vous lire tout le document, mais j'ai voulu profiter de l'occasion pour soulever la question auprès de mes collègues, et notamment l'auteur de la motion dont nous sommes saisis, afin de bien montrer que cela n'a rien de nouveau. Ce n'est pas là une chose qui a pris le gouvernement par surprise; c'est une question qui depuis des années revêt une importance primordiale pour les Canadiens, et notamment pour les gouvernements précédents. C'est pourquoi le Canada a des normes extrêmement strictes et élevées concernant les aliments, l'étiquetage et la nécessité de préciser les ingrédients. Il y a une autre question qui est reliée d'une certaine façon à celle-ci. Je signale que nous avons présentement un problème, au Canada, et je crois que le ministre des Consommateurs et des Sociétés en a parlé publiquement aujourd'hui; il s'agit du fait que certains produits américains non conformes à nos exigences en matière d'étiquetage entrent actuellement au Canada. J'en donne pour exemple certaines boîtes de céréales sur lesquelles il est question de cholestérol, un mot que nous n'avons même pas le droit d'utiliser au Canada. Il existe au Canada des normes bien plus rigoureuses et bien plus strictes sur lesquelles je m'étendrais bien volontiers si j'en avais le temps, mais peut-être qu'un autre député acceptera de prendre la relève.

• (1740)

Je tiens à parler du procédé que nous suivons au Canada pour analyser, approuver et contrôler les additifs alimentaires car nos normes sont très élevées dans ce domaine. À vrai dire, le député propose de pousser davantage la recherche. Or, j'entretiens certaines réserves sur la recherche portant sur des animaux. Je sais qu'à cause de son importance, la recherche médicale fait beaucoup appel à ce genre d'expériences, mais il existe plusieurs autres méthodes de recherches que nous devrions envisager de façon plus poussée que par le passé car nous devons nous demander si nous voulons faire subir ce genre de tests à des populations animales au nom d'une certaine forme de recherche.

C'est une question que deux autres députés et moi tentons d'élucider actuellement; je parle des différents laboratoires qui font subir des tests aux animaux sous la direction du gouvernement fédéral. Je laisserai donc à un autre intervenant le soin de nous dire ce qu'il en est par le menu détail, mais il n'en demeure pas moins que c'est à cause de cette façon de faire que le Canada a le meilleur dossier du monde en ce qui a trait à la sécurité des aliments commercialisés. La situation est d'autant plus remarquable au Canada que chaque fois qu'il est question d'intoxication alimentaire, qu'il s'agisse des difficultés dont le député a parlé ou d'autre chose, cela provoque une grande consternation et bien des discussions simplement parce que c'est l'exception à la règle.

Je crois que la question est importante, mais nous devons éviter de susciter des craintes inutiles en nous en tenant aux faits; nous devons faire en sorte que le système actuel continue de bien fonctionner, surtout qu'il est possible de le modifier grâce au travail de cette équipe d'examen dont j'ai expliqué les activités.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur la motion d'initiative parlementaire présentée par le député de Saskatoon—Clark's Crossing). J'en lis le texte:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'entreprendre des recherches sur les effets cumulatifs combinés des additifs alimentaires et des produits antiparasitaires dans les aliments offerts sur le marché canadien.

Mon vis-à-vis affirme que le Canada a l'un des meilleurs programmes de tests et de contrôles de sécurité. J'estime que pour progresser, il faut toujours s'appuyer sur nos atouts et continuer d'aller de l'avant. Parler de recherche ne veut pas dire que nous remettons en question le système actuel, ce que nous voulons, c'est que nous travaillions sans cesse pour la santé et la sécurité des Canadiens.

Les Canadiens font de moins en moins confiance aux règlements du gouvernement tendant à limiter la présence de produits chimiques dans les aliments. Le gouvernement n'interdit pas la vente de fruits et de légumes lorsqu'il y constate la présence de résidus de pesticides, tout comme il n'interdit pas la présence d'hormones et d'antibiotiques dans la viande. Les mises en garde contre les aliments avariés ne peuvent être émises qu'après qu'un consommateur soit tombé malade. Il est alors trop tard. Il ne s'agit pas là de prévention.

Plusieurs événements survenus l'an dernier démontrent que la population a raison de s'inquiéter de plus en plus de ce qu'il y a dans les aliments qu'elle consomme. C'est pourquoi je félicite le député qui a présenté la motion à l'étude.

Dans son rapport annuel paru en octobre dernier, le vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, a mis en doute la qualité des programmes gouvernementaux d'analyse des aliments et de réglementation des pesticides. Il apparaît donc clairement que tout le système peut être beaucoup amélioré.

Dans un rapport publié en février à Washington, le *Natural Resources Defence Council* estimait que jusqu'à 6 200 enfants d'âge pré-scolaire de la région étaient susceptibles d'être atteints de cancer en raison d'expositions répétées à des résidus de pesticides sur les fruits et les légumes. C'est certes là une statistique alarmante et inacceptable pour quelque société que ce soit, y compris la nôtre. La principale préoccupation vient de l'utilisation du daminozide, pesticide plus connu sous son nom de marque, soit alar.

Le gouvernement ontarien a publié en septembre dernier les conclusions d'une étude voulant que les dioxines et les furannes, deux familles de subtances toxiques, se trouvent en faibles concentrations dans bien des aliments, y compris la viande, la volaille, le blé, les oeufs, les fruits, les légumes et le lait.

Je voudrais m'étendre ici un peu plus sur le sujet des pesticides. De hauts fonctionnaires fédéraux estiment que de 250 à 300 pesticides sont en usage à l'heure actuelle. Ces substances sont vaporisées sur les fruits et les légumes pour détruire les parasites, moisissures et mauvaises herbes. Elles contribuent en outre à accélérer le mûrissement du produit, à améliorer sa couleur et à le protéger des meurtrissures.

Selon Agriculture Canada, à peu près la moitié des fruits et des légumes contiennent des résidus inférieurs au niveau acceptable, et la plupart des viandes en contiennent aussi des traces infimes. Mais d'après la directrice du Bureau d'innocuité des produits chimiques de Santé et Bien-être social Canada, M^me^ Diane Kirkpatrick, le gouvernement devrait continuer à faire preuve de vigilance et à surveiller de près les concentrations de résidus de ces produits, car ce n'est pas parce qu'elles sont inférieures à la limite permise que les consommateurs sont en sécurité. Il faut donc poursuivre les recherches sur les effets cumulatifs des additifs alimentaires et des pesticides.

Elle ajoute que le gouvernement ne se préoccupe pas des traces infimes d'alar sur les pommes et que les expériences sur les animaux n'ont encore fourni aucune preuve concrète de la carcinogénicité de l'alar. Les traces semblent infimes. L'absence de preuve n'est pas une preuve d'innocuité. Il ne faut pas attendre que des torts soient causés. Lorsque des expériences animales prouvent la toxicité de ces produits, il faut songer avant tout à assurer la sécurité des personnes.

Selon étude du NRDC l'alar est un agent carcinogène puissant. Bien que l'Agence américaine de protection de l'environnement estime que l'analyse du NRDC va trop loin, elle a néanmoins annoncé qu'elle allait redoubler d'efforts pour que ce produit chimique soit interdit au plus tôt. On se fait donc du souci. Santé et Bien-être social Canada a pourtant conclu que l'alar était sans danger. Là encore, il faut sensibiliser le public canadien à la question.

La principale différence entre la réaction de l'administration américaine et celle du gouvernement canadien, c'est leur façon d'interpréter les risques de cancer que posent les produits chimiques. Presque toutes les données sur l'inocuité des produits chimiques proviennent des essais effectués sur des rats et des souris de laboratoire. Dans le cas du daminozide et du diméthylhydrazine dissymétrique ou UDMH—le daminozide se décompose en un composé appelé UDMH lorsqu'il entre dans la composition de la compote de pomme et du jus de pomme —, les études de laboratoire sont quelque peu ambiguës. Après la première année d'une étude de deux ans, l'UDMH provoque des tumeurs cancéreuses chez les animaux seulement à la plus forte dose testée. Les scientifiques canadiens ont conclu que l'UDMH n'était cancérigène que lorsqu'il est consommé en très grande quantité.

Par contre, les scientifiques américains croient, malgré les incertitudes, qu'il y a de fortes chances que l'UDMH augmente le risque de cancer même lorsqu'il est consommé en doses beaucoup plus faibles.

Je crois qu'il faut conclure qu'une dose unique absorbée à un moment donné pourrait être sans danger mais que l'accumulation, avec le temps, du produit dans l'organisme pourrait être dangereuse.

L'Agence de protection de l'environnement estime que la quantité d'UDMH qui se trouve dans les produits dérivés des pommes posent un risque de cancer d'environ 1 pour 22 000 durant la vie d'une personne. Or, même un risque de maladie de 1 pour 22 000 en médecine nous préoccupe. Nous essayons de trouver un remède ou un traitement appropriés. Si nous déployons de tels efforts dans la pratique quotidienne de la médecine, nous devrions aussi nous soucier du risque de cancer même si les études ne sont pas encore concluantes.

• (1750)

C'est un risque presque négligeable pour chaque particulier, mais il ne l'est certainement pas si on tient compte de toute la population.

L'analyse de l'Agenda de protection de l'environnement est correcte. Le composé UDMH pourrait causer environ mille cancers de plus chez une population comme celle du Canada. C'est alarmant. La question principale est de savoir sur quelles données on doit se fonder pour établir une réglementation. C'est sur ce point que l'attitude du Canada est inquiétante. Les États-Unis tendent à protéger la santé le plus possible, mais on ne peut pas en dire autant du Canada. Si le Canada est dans l'erreur, la population va être continuellement exposée à un produit chimique cancérogène et le taux de décès attribuables au cancer va augmenter.

Le généticien Joseph Cummins de l'Université Western, en Ontario, s'inquiète du fait qu'un additif comme Alar pourrait causer de rares cancers des vaisseaux sanguins, donc nous pourrions être témoins d'une augmentation appréciable de cette sorte de cancer à l'avenir.

Linda Pim, biologiste torontoise spécialisée en matière d'environnement, a exprimé des craintes semblables à propos des effets à long terme des pesticides. Un produit chimique peut être inoffensif en lui-même, mais dangereux lorsque mélangé à d'autres. C'est un aspect du danger sur lequel la recherche, telle que proposée dans la motion, pourrait attirer l'attention du public canadien et des responsables des questions de santé au Canada. À

mon avis, le gouvernement ne semble pas se rendre compte du bien-fondé de ces inquiétudes.

Je pensais que je pourrais aborder le sujet des dioxines et des furanes, les deux familles de produits chimiques toxiques. Ne voulant pas dépasser le temps que vous m'avez alloué, je termine en disant que le gouvernement devrait être plus conscient de l'état de santé des Canadiens, car il s'inquiéterait davantage des effets nocifs potentiels des pesticides, des hormones, des antibiotiques, des dioxines et des furanes. Il faut faire plus d'essais de laboratoire pour déterminer quand ces substances deviennent nocives et réexaminer en conséquence la réglementation sur leur utilisation.

J'appuie la motion. Si nous décidons de pousser la recherche et d'essayer de déterminer quels produits pourraient compromettre la santé du public canadien, nous ne pouvons que faire du progrès. J'appuie la motion, car nous voulons nous assurer que la santé des Canadiens ne sera jamais menacée.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité de pouvoir parler sur la motion du député de Saskatoon—Clark's Crossing (M. Axworthy). La motion présentée à la Chambre aujourd'hui porte sur un domaine technique très complexe, soit l'analyse des composants alimentaires non nuisibles tels que des additifs et des pesticides, étant liée à des considérations hautement spécialisées. Les aspects de cette motion relatifs aux additifs alimentaires pourraient servir de contexte pour illustrer le degré de complexité en cause. Ainsi, il faudrait traiter séparément les effets cumulatifs et les effets combinés des additifs alimentaires tout simplement parce qu'il s'agit de deux questions très différentes.

L'évaluation toxicologique exhaustive à laquelle sont assujettis les additifs alimentaires avant que leur emploi ne soit approuvé au Canada rendrait largement compte des aspects concernant les soi-disant effets cumulatifs de ces produits dans l'organisme humain.

Les additifs alimentaires ne diffèrent aucunement des autres produits chimiques qui sont introduits dans l'organisme et qui sont utilisés par ce dernier, notamment de la myriade de produits chimiques dont se composent les aliments, entre autres: les protéines, les hydrates de carbone et les graisses. Certains sont transformés par des réactions biochimiques normales du métabolisme humain et peuvent servir à l'organisme à produire de l'énergie, tandis que d'autres, en raison de leurs propriétés physico-chimiques, peuvent ne jamais être absorbés et simplement passer dans l'organisme et demeurer essentiellement inchangés.

D'autres encore peuvent être absorbés et surbir une élimination qui se produit dans l'organisme.

Lorsqu'on y pense, le corps humain est une machine merveilleuse et efficace qui engloutit constamment des aliments, de l'eau et de l'air et qui utilise ce dont elle a besoin et rejette le reste d'une manière ou d'une autre.

On peut dire que les éléments qui auraient une chance de s'accumuler dans l'organisme sont relativement rares. En général, ils seraient soit utilisés, soit éliminés. Si jamais des additifs alimentaires venaient à s'accumuler et si une telle accumulation se manifestait par un effet toxicologique, la chose serait relevée par les analyses toxicologiques obligatoires auxquelles sont assujettis tous les additifs alimentaires avant leur acceptation.

Si ces études mettaient en évidence des signes d'accumulation, une évaluation approfondie de la signification de ce constat serait faite avant que l'utilisation de l'additif en question puisse être autorisée dans les aliments.

Pour étudier la question quelque peu plus complexe des effets combinés des additifs alimentaires, il faut tenir compte des milliers de produits chimiques avec lesquels doit composer l'organisme lorsqu'on lui présente un aliment.

Si l'on ajoutait un ou deux additifs alimentaires à toute cette mixture de produits chimiques naturellement présents dans les aliments, il ne faudrait pas en conclure que ces éléments entraîneront d'emblée une réaction toxique.

En fait, selon les lois de la probabilité, il y aurait beaucoup plus de risques que certains des milliers d'autres produits chimiques entrent en réaction ensemble. C'est ce qui se passe pendant la cuisson, monsieur le Président, lorsqu'on prépare la nourriture.

En fait, il est difficile de prévoir toutes les réactions que peuvent engendrer des constituants alimentaires, notamment les additifs.

Cependant, comme lorsqu'il s'agit d'autres éléments alimentaires ou d'autres additifs ou pesticides, cette question est traitée par des chimistes, des nutritionnistes ou des toxicologues professionnels du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au cours du processus rigoureux de pré-autorisation.

Comme vous le savez, des recherches sur ce point ne seraient pas particulièrement très utiles. Une bonne partie des aliments que nous consommons sont cuits, ce qui entraîne des centaines, voire des milliers de transformations.

Pourtant, des aliments cuits sont consommés tous les jours et la cuisson se pratique pour des raisons de salubrité, puisqu'elle débarasse l'aliment qui sera ingéré, de microorganismes responsables de problèmes sur le plan de la santé publique.

Si un programme de recherche sur les effets combinés d'additifs alimentaires devait être lancé, il faudrait répondre à plusieurs questions, à savoir: par où commence-t-on? A quelles combinaisons d'additifs doit-on s'arrêter? Comment étudier ces combinaisons? Il faudrait peut-être aussi penser à quelques autres avantages supplémentaires que devrait en tirer le consommateur? Et en dernier, mais non par ordre d'importance, quel serait le coût de tels travaux?

Il ne faut certainement pas en conclure, monsieur le Président, que de telles études ne sont pas importantes dans des cas qui peuvent facilement être identifiés et dont le danger est connu. Cependant, il n'y aurait que peu d'intérêt à amorcer un programme intensif de recherche pour étudier toutes les réactions possibles.

En outre, il n'est pas évident que les produits de réaction seraient forcément toxiques.

Ils pourraient fort bien être tout à fait inoffensifs et être traités par l'organisme à peu près comme d'autres constituants alimentaires, par exemple, les protéines et les glucides complexes qui constituent les aliments que nous consommons tous les jours et que le corps humain métabolise sans difficulté.

Monsieur le Président, la recherche sur la salubrité des aliments est un exercice très coûteux, demandant un personnel scientifique hautement spécialisé, ainsi qu'un équipement complexe de centaines de milliers de dollars.

Et, avant d'amorcer un tel programme de recherche, il faut effectuer une analyse minutieuse du besoin et de la rentabilité pour s'assurer que les fonds, qui sont rares, soient bien dépensés.

La recherche sur l'approvisionnement alimentaire est et doit être fondée. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION—L'ARRIÉRÉ DU SYSTÈME DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement, par négligence et avec un mépris complet à l'égard de son personnel, est en train de constituer un nouvel arriéré pour les demandeurs du statut de réfugié, ce qui pourrait se traduire par de nouvelles injustices à l'égard des réfugiés.

Le 9 mai de cette année, j'ai fait remarquer à la ministre pendant la période des questions que son nouveau système de détermination du statut de réfugié, entré en vigueur le 1er janvier 1989, était un échec. Sur les 2 806 cas étudiés dans une période de quatre mois, seulement 1 008 avaient fait l'objet d'une décision définitive. La ministre a répondu qu'il ne s'agissait que de problèmes de mise en train. Elle a prétendu, et je cite, que:

> Nous continuerons de veiller à ce qu'on dispose de suffisamment de ressources pour assurer son bon fonctionnement.

Apparemment, elle n'a pas fourni de ressources suffisantes. D'après le rapport de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du 11 septembre 1989, sur les 7 203 cas étudiés, seulement 3 243 ont fait l'objet d'une décision définitive. Seulement 45 p. 100, soit 3 691 dossiers, ont été reportés à un stade ou à un autre. Le système arrive rapidement à saturation.

Il y a eu une époque où 2 000 ou 3 000 dossiers constituaient un énorme arriéré. On compte maintenant un arriéré d'environ 100 000 dossiers, qui s'est accumulé principalement depuis 1984. Combien de milliers de dossiers le gouvernement va-t-il ajouter à ce nouvel arriéré?

Cet échec a une raison très simple—l'insuffisance de personnel de bureau. C'était déjà un des principaux facteurs à l'origine de l'ancien arriéré. Il fallait alors compter de trois à six mois pour taper la transcription d'une audience ayant fait l'objet de déclarations sous serment et pour l'envoyer à l'ancien Comité consultatif du statut de réfugié. C'est ce qui a été à l'origine de l'arriéré. Comme cela a fait boule de neige, des trafiquants ont profité de ces retards pour faire entrer au Canada de faux réfugiés qui auraient ainsi la possibilité de travailler, ne serait-ce que deux ou trois ans au Canada, avant d'être expulsés.

Maintenant le gouvernement persiste à ne pas engager suffisamment de personnel, ce qui peut encourager l'apparition d'un nouveau trafic. Les rendez-vous sont maintenant pris des mois à l'avance pour les audiences qui étaient censées avoir lieu en quelques semaines. Le moral est bien bas parmi le personnel de soutien de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, comme dans le tout le ministère de l'Immigration.

Après avoir travaillé le samedi et le dimanche et tous les soirs plusieurs semaines d'affilée, les commis demandent une mutation ou démissionnent. Pour les remplacer, le gouvernement, au lieu d'établir une politique équitable d'embauche, préfère conclure un marché de service, ce qui est contraire à la convention collective. Lorsque le gouvernement paie un commis de l'extérieur, une préposée de l'agence Kelly, par exemple, 900 dollars par semaine, pour remplacer la fonctionnaire qui n'en touche que 250, il escroque non seulement la fonctionnaire, mais bien tous les Canadiens. De toute évidence, le travail ne se fait pas comme il se doit.

Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à saboter son propre programme de détermination du statut de réfugié, qu'il chérissait tellement au début qu'il l'a fait adopter en toute vitesse malgré l'opposition massive de la population?

En décembre dernier, la ministre a menacé d'appliquer le célèbre article de sa nouvelle Loi sur l'immigration concernant le tiers pays sûr, si elle s'apercevait que le système commençait à s'effondrer. Il s'agit, bien sûr, de l'article que le gouvernement pourrait invoquer pour refouler les demandeurs du statut de réfugié, qui sont renvoyés d'un pays à l'autre sans jamais pouvoir exposer leur cas de façon juste et équitable. La ministre tolère-t-elle ce nouvel arriéré simplement pour créer une nouvelle crise et pouvoir ainsi justifier le refoulement des réfugiés?

Dans un article du *Toronto Sun* paru le 5 avril, la ministre a laissé entendre:

> . . .qu'elle allait peut-être retirer un article de la nouvelle législation concernant les réfugiés, lequel permettrait au Canada de refouler les revendicateurs du statut de réfugié provenant d'un tiers pays sûr, comme les États-Unis. . .

J'espère qu'elle renoncera à cet article et qu'elle ne l'appliquera pas. Les États-Unis ne constituent pas un pays sûr pour les réfugiés qui faisaient partie de gouvernements fascites dans certains pays de l'Amérique latine ou d'Afrique. Les Américains expulsent ces réfugiés, les condamnant probablement à la prison, à la torture ou même à la mort.

• (1805)

Par conséquent, j'exhorte la ministre à remettre de l'ordre dans ses affaires, à embaucher le personnel de bureau dont a besoin la Commission d'immigration et du statut du réfugié et à présenter au Parlement un projet de loi abrogeant le fameux article du tiers pays sûr qui figure dans la Loi sur l'immigration.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au député de Trinity—Spadina, car il se passionne pour le sort des réfugiés et de ceux qui sont victimes des formalités administratives. C'est parce que le bien-être des gens lui tient à coeur qu'il a soulevé cette question maintenant comme par le passé et il continuera sans doute à soulever des questions du même genre aussi longtemps qu'il sera député. Cette attitude traduit bien sa détermination à faire en sorte que soient traités avec justice tous ceux qui ont des rapports avec notre système de gouvernement.

Il est juste de dire je crois que c'est le même sentiment qui a incité le gouvernement à apporter des changements, à cause de l'arriéré inacceptable des demandes en souffrance lors de l'application antérieure de la loi et des procédures connexes.

Les inquiétudes du député, que je ne qualifierai pas de condamnation du nouveau système, ne sont peut-être pas prématurées, mais, en toute justice, ce nouveau système est en place que depuis le 1er janvier et on a lieu de croire qu'il va se révéler efficace et équitable, deux propriétés qui doivent aller de pair, à mon avis.

Les demandes du statut de réfugié au sens de la Convention sont traitées beaucoup plus rapidement qu'auparavant, ce qui présente deux avantages: les véritables réfugiés peuvent commencer à s'établir au Canada et on décourage ainsi les resquilleurs.

Le député mentionne que 93 p. 100 de toutes les demandes sont renvoyées à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ce qui est absolument vrai. Mais il faut ajouter que 93 p. 100 des décisions rendues par la Commission stipulent que le demandeur est un réfugié au sens de la Convention. On n'a jamais prévu que l'épreuve conçue à l'intention des réfugiés entraînerait le rejet d'un nombre considérable de demandes. On a toujours jugé que cette épreuve préviendrait les abus en permettant de déterminer rapidement quelles demandes ne sont pas fondées. Une diminution de plus de 30 p. 100 des demandes présentées aux ports d'arrivée montre certainement que l'épreuve a atteint son but.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai toujours pensé qu'il ne servait à rien de poser des questions s'il n'y avait personne pour y répondre. J'accepterai volontiers la réponse que le secrétaire parlementaire a donnée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car son ministre préside le comité spécial du Cabinet, et la secrétaire parlementaire obligera peut-être son à ministre accorder un peu d'attention à la crise qui se dessine sur la côte est.

Le 28 septembre, j'ai posé une question au ministre; voici la réponse qu'il a alors donnée:

. . .à première vue. . .

En parlant du comité Haché,

. . .le rapport ne semble faire aucun état de circonstances qui seraient plus difficiles cette année que celles des années précédentes, exception faite des prix moins élevés et des taux de change.

Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre, qui détient le portefeuille des pêches depuis un certain nombre d'années et possède donc une certaine expérience en la matière, ne peut soutenir que les problèmes qu'a connus le secteur de la pêche du poisson de fond depuis deux ans sont exceptionnels. Les dirigeants municipaux ont déclaré le 11 juillet que 12 000 personnes environ seront sans doute directement touchées par le contingentement du poisson de fond fixé en vertu du régime imaginé par ce ministre. Ils sont inquiets. Ils savent quels problèmes surgiront à cause du manque de travail. Les listes des assistés sociaux s'allongeront parce que les pêcheurs n'auront pu accumuler assez de semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-chômage. Le manque de travail aura des répercussions, entre autres, sur le montant des taxes perçues, qui seront en baisse.

• (1810)

Tout le monde subira le contrecoup de la décision que le ministre a prise de ne pas revenir sur son plan de gestion et de ne pas dire aux gens de la pointe est de la Nouvelle-Écosse: «Oui, il y a du poisson. Oui, vous devriez avoir le droit de pêcher». Les dirigeants municipaux ne sont pas les seuls. Cette semaine, j'ai reçu une lettre du Comité d'action positive du comté de Yarmouth en date du 15 septembre, c'est-à-dire avant la réponse du ministre. Cette lettre dit que, pour régler les problèmes, le gouvernement fédéral a établi un règlement qui réduit au chômage des milliers de pêcheurs de l'ouest de la Nouvelle-Écosse. Des milliers d'autres n'ont pas droit à l'assurance-chômage. Voilà deux groupes de gens qui ont fait part de leurs préoccupations au gouvernement et à qui on n'a pas prêté la moindre attention.

Vers le milieu de juillet, à la suite des manifestations des travailleurs d'usine et des pêcheurs, deux ministres provinciaux sont venus rencontrer le ministre. Cela n'a rien donné. Puis ils se sont entretenus à nouveau avec le comité Haché et lui ont dit que cela n'avait jamais été aussi mal et que le plan directeur ne fonctionnait pas. Et pourtant, je me demande ce qu'il faudra au ministre pour qu'il commence à croire des gens comme le député de South Shore, qui dit depuis toujours qu'il y existe sûrement une solution au problème. Un nombre incroyable de pêcheurs ont travaillé pendant six à huit semaines seulement, soit même pas assez longtemps pour toucher des timbres d'assurance-chômage. Le *Chronicle-Herald* d'aujourd'hui titre: «Le secteur de la pêche qualifie d'incroyables les observations de Siddon.» Voici ce qu'on peut lire:

Le vice-président de la *Independent Seafood Producers Association of Nova Scotia*, M. Glen Wadman, a qualifié mercredi de «renversante» la déclaration du ministre voulant qu'il n'y ait pas de crise dans le secteur de la pêche.

Nous représentons 31 entreprises différentes de transformation du poisson, dont beaucoup comptent des employés qui n'ont travaillé que sept à dix semaines cette année. . .

Certains craignent de se faire couper le téléphone et l'électricité. Il y en a qui ont dû rapporter leur voiture chez le concessionnaire afin d'être en mesure de rembourser leurs hypothèques.

Entendre le ministre faire des déclarations pareilles. . . c'est, ma foi, incroyable.

D'autres proposent que le ministre voie son salaire réduit de la même proportion qu'il a réduit les contingents de la pêche côtière, à savoir 30 p. 100. Un propriétaire de palangrier craint d'être bientôt gêné dans ses opérations à cause de la politique fédérale. Les propriétaires de palangrier ne devraient jamais être restreints ainsi parce qu'ils s'adonnent à une pêche sélective.

Je n'ai qu'une chose à dire à la Chambre et au député ministériel qui vient de l'Ouest: Comme le signale le Comité de promotion sociale du comté de Yarmouth, tout le monde sait, y compris mon collègue qui vient de l'Alberta, que le gouvernement fédéral a beaucoup aidé les agriculteurs de l'Ouest lorsque la sécheresse a dévasté les provinces des Prairies. Il incombe directement au gouvernement fédéral de financer la création d'une flotte de pêche ultra moderne. Le comité estime que si le gouvernement peut aider une partie du pays, il peut aussi bien en aider une autre.

Nous attendons depuis le printemps que se concrétise le fonds imaginaire plusieurs fois annoncé par le gouvernement pour aider les pêcheurs de la côte est. Et voilà qu'un ministre vient dire qu'il n'y a pas de problème sur la côte est, que tout va pour le mieux là-bas.

• (1815)

Pourtant, il s'y trouve des gens qui n'ont pas travaillé depuis un bon moment, des gens qui, normalement, occupaient des emplois à plein temps. Ainsi, on compte, à Shelburne, à Yarmouth et dans le comté de Digby, 12 000 personnes qui ont travaillé directement dans l'industrie de la pêche. Plus de 5 000 d'entre elles travaillent à plein temps dans les usines. Que le ministre leur annonce lui-même la bonne nouvelle.

La pire des choses que le ministre des Pêches et des Océans ait faites est de ne pas avoir cru les pêcheurs. Il n'a pas cru les députés de son propre parti quand ils lui ont dit que le secteur était dans une situation critique, qu'il fallait intervenir et que son programme de gestion ne favorisait pas la pêche côtière. Il n'a pas prêté une oreille attentive aux deux ministres provinciaux du gouvernement Buchanan quand, en juillet dernier, à Ottawa même, ils ont expliqué au groupe de travail Haché qu'il y avait un problème. Il n'a voulu écouter personne.

Il est temps, je crois, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui préside le comité spécial chargé d'examiner la situation du secteur de la pêche sur la côte est, fasse comme l'avait promis le premier ministre, c'est-à-dire qu'il se penche enfin sur la situation dans cette région du pays. On a négligé de le faire jusqu'à présent. Le groupe de travail a siégé tout l'été tandis que le problème prenait de l'ampleur, mais il a négligé d'écouter les gens, les pêcheurs mêmes qui connaissent bien la situation sur la côte est.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'ajouter mes commentaires à la réponse que le ministre a donnée à la députée de South West Nova. Je pense que la députée est très injuste quand elle accuse le ministre des Pêches et des Océans de ne pas écouter les députés. Il les écoute et il reconnaît les problèmes auxquels font face les pêches de la côte est et aussi celles de la côte ouest qui connaît également des difficultés.

Je comprends, cependant, la passion et la sympathie que ma collègue de South West Nova éprouve pour ses électeurs. Je comprends leur situation, étant moi-même originaire de l'ouest du Canada qui a été touché par la sécheresse dans le passé. C'est la première occasion que j'ai depuis qu'elle est revenue à la Chambre de l'accueillir de nouveau après ses petites vacances de quatre ans. Je suis heureux de la revoir. Elle est une représentante dynamique.

Je décrirai brièvement ce que le ministre essaie de faire et je pense que ma collègue comprendra cela aussi. Elle sait très bien qu'un groupe de travail sur le poisson de fonds de la région Scotia-Fundy a été mis sur pied le 18 juiller 1989.

Le mandat de l'étude à été exposé au président, M. Jean-Eudes Haché, dans une lettre du ministre dans laquelle on peut lire: un, la valeur des avis scientifiques actuels concernant la pêche au poisson de fond sur le plateau continental de Nouvelle-Écosse, le banc de George et dans la baie de Fundy; deux, les principes fondamentaux de la pêche de poisson de fond dans la région Scotia-Fundy, et notamment les conséquences des prises actuelles sur les ressources, ainsi que les secteurs des différentes flottes; l'efficacité des mesures de conservation et une évaluation de la capacité des flottes existantes; trois, les conséquences économiques d'autres méthodes de gestion sur les particuliers et les compagnies, ainsi que sur les collectivités qui dépendent de cette industrie.

Le ministre a demandé à M. Haché de tenir compte de toutes les classes de navires de pêche et d'accorder une attention particulière au travail et aux recommandations du comité sur la capacité de Scotia-Fundy, un comité du secteur privé qui a étudié pendant environ un an et demi la question de la capacité des navires dans le secteur Scotia-Fundy. M. Haché a également reçu comme instructions d'être ouvert à toutes les options de gestion et à élaborer des scénarios originaux de mise en valeur des ressources halieutiques, y compris la promotion de techniques axées sur la conservation et l'exploitation d'espèces sous-utilisées.

Le 18 juillet, le groupe d'étude a commencé à rencontrer les représentants de l'industrie et la population, et il a terminé ses audiences le 31 août. Une trentaine de rencontres ont eu lieu dans la région de Scotia-Fundy, de Sydney à l'île Campobello. Toutes étaient ouvertes au public et la presse a suivi assidûment les audiences.

Le groupe a reçu 61 mémoires écrits et entendu de nombreux témoignages.

• (1820)

De plus, au cours de discussions ouvertes, libres et souvent animées, les participants ont pu faire de nombreuses suggestions, des commentaires et des recommandations. Les solutions proposées n'ont pas semblé obtenir l'accord général.

Je vois que vous me faites signe d'arrêter, monsieur le Président. Permettez-moi simplement d'ajouter que le ministre, grâce à sa connaissance et à sa compréhension de l'industrie de la pêche sur la côte est et aux commentaires recueillis auprès des pêcheurs de cette région, tente actuellement de trouver des solutions durables et

efficaces. Entre-temps, à l'instar du député, j'appuierais toute mesure spéciale pour venir en aide à la Nouvelle-Écosse et aux pêcheurs de la côte est qui traversent une période difficile. Je crois que tous les députés à la Chambre des communes seront d'accord avec moi.

L'IMMIGRATION—LE PROGRAMME S'ADRESSANT AUX INVESTISSEURS—LES PERMIS MINISTÉRIELS SPÉCIAUX/LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole durant le débat sur la motion d'ajournement. Le 19 juin dernier, j'ai posé à la ministre de l'Emploi une question concernant la délivrance, par le gouvernement, de 100 permis ministériels d'entrée au Canada à des personnes prêtes à investir au pays en vertu d'un programme que le gouvernement a annoncé en 1988.

Cette mesure—qui sait si l'on a délivré d'autres permis depuis juin—pose un double problème. Premièrement, le programme a été annoncé et modifié en 1988. On a fait naître des espoirs, donc on a aussi créé la demande, mais les députés n'ont aucune autorité législative et formelle en vertu de ce nouveau programme établi dans la loi. Par conséquent, comme nous n'avons ni autorité législative formelle ni critères appropriés, il se peut qu'il y ait toutes sortes d'abus relatifs au nouveau programme qui a été mis sur pied en 1988.

Le deuxième problème, bien sûr, est quelque chose qui a terni le programme gouvernemental d'immigration d'entrepreneurs, programme dont il a doublé la portée depuis son élection en 1984. Je ne veux pas dire que l'immigration d'entrepreneurs est répréhensible, mais il faut quand même conserver un certain équilibre en ce qui concerne les autres sources d'immigration. La difficulté découle du fait que, une fois qu'un immigrant est arrivé ici, présumément pour investir, établir une entreprise ou ouvrir une usine, le gouvernement ne fait pas plus de démarches qu'il faut pour s'assurer que l'entreprise ou l'usine a bel et bien ouvert ses portes.

Depuis quelques mois, les médias ne cessent de parler de gens entrent au Canada munis d'un visa sous prétexte qu'ils vont créer des emplois et établir des entreprises alors qu'en fait, ces entreprises ne voient jamais le jour. Lorsque des gens disent vouloir construire une usine fabriquant de meilleures souricières à Edmonton, en Alberta, il doit y avoir moyen de s'assurer qu'ils tiennent bien parole, car c'est précisément la raison pour laquelle on leur a délivré un visa.

Les permis ministériels posaient également de graves problèmes, car on en abusait. On accorde depuis toujours les permis ministériels pour des raisons humanitaires à des gens dont la situation est précaire. Or, il n'était pas question de raisons humanitaires dans ces cas-là, puisqu'il s'agissait de gens souhaitant investir au Canada. Il y avait donc deux poids deux mesures. Les gens qui désiraient investir au Canada obtenaient très rapidement un permis ministériel. Pourtant, tous les jours dans cette enceinte et à l'extérieur, nous constatons que des gens dans le besoin, placés dans des situations de vie ou de mort et auxquels des considérations humanitaires devraient certes s'appliquer, sont tout simplement laissés pour compte par la ministre et le gouvernement.

Le fait d'accorder aux autres des permis ministériels spéciaux remettait en fait en question toute la notion des permis ministériels et allait à l'encontre des principes et de la tradition régissant leur utilisation. C'est pour cette raison, entre les autres, que j'ai soulevé la question à la Chambre des communes auprès du ministre. Nous n'avons pas eu de réponse satisfaisante à ce moment-là et j'attends une réponse du secrétaire parlementaire pour essayer d'éclairer la Chambre et les députés qui se trouvent actuellement ici pour essayer d'arriver à une situation qui. . .

• (1825)

Une voix: Nommez-les.

M. Marchi: Il y a des députés qui me demandent de les nommer. J'ai trop de respect pour les députés pour me mettre à les nommer sur les réseaux de télévision nationale. Il y a deux points que nous désirons tirer au clair très rapidement. Le premier c'est que si le programme n'a pas de fondement légal, pourquoi procédons-nous ainsi de façon aussi ponctuelle?

Le second porte sur les permis ministériels qui traditionnellement ont pour but d'aider ceux qui relèvent de motifs humanitaires.

Sommes-nous disposés à voter le texte nécessaire pour que ce programme puisse être examiné par le Parlement et autorisé en bonne et due forme, pour que soit défini le règlement qui s'impose et que soient appliqués les critères convenables suivant lesquels tous les entrepreneurs de la catégorie investisseurs pourront effectivement faire l'objet d'une analyse et d'un examen de dossier?

Je compte que mon honorable collègue me donnera des renseignements sur ces questions très importantes.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi d'écouter mon ami le député de York–Ouest pendant la période des questions. Il sait ce qu'est l'opposition et il la pratique très habilement. Je suis content de pouvoir compléter la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration lui a donnée le 19 juin.

Les permis ministériels sont émis pour diverses raisons, ce que nous savons tous, je crois. Dans certains cas d'investisseurs immigrants, les familles qui comptent de jeunes enfants veulent arriver à temps pour l'année scolaire, ou faire des investissements supplémentaires au Canada qui contribueront à créer des emplois pour les Canadiens.

Les permis ministériels servent aussi dans d'autres situations en dehors des paramètres du programme d'immigration d'entrepreneurs, par exemple pour des raisons humanitaires ou de famille, ou dans l'intérêt national. Je crois que mon ami l'a expliqué, mais je vais donner un exemple. Une personne à charge d'un immigrant peut avoir été trouvée inacceptable pour des raisons médicales, et il a été établi qu'il suffit de satisfaire à des considérations de sécurité publique et à des facteurs financiers et de compétence provinciale. Il importe de signaler que les permis ministériels constituent une mesure provisoire pour les personnes qui en ont vraiment besoin, en attendant l'adoption de règlements ou l'agrément d'une demande d'autorisation spéciale du gouverneur en conseil.

Je tiens à signaler en outre que les permis ministériels délivrés en 1988 à des immigrants–investisseurs représentent 0,026 p.100 de tous les permis ministériels délivrés au cours de l'année. Je le répète, 0,026 p. 100 de tous les permis ministériels ont été délivrés dans le cadre du programme des immigrants–investisseurs. C'est effectivement très peu.

Nous n'accordons pas de privilèges spéciaux à quelques rares riches, comme l'a laissé entendre mon collègue. Nous ne faisons que nous montrer aussi justes et équitables à l'endroit des investisseurs qu'à l'endroit des autres catégories d'immigrants.

Enfin, je tiens à signaler que, comme l'a demandé mon collègue, les modifications qui doivent être apportées au règlement de l'immigration ont fait l'objet d'une publication préalable le 9 septembre 1989 et devraient entrer en vigueur très bientôt.

M. le vice–président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 octobre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA REMISE DE DETTES (AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (au nom de la ministre des Relations extérieures) propose que le projet de loi C–10, Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne, rapporté sans amendement par un Comité législatif, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Bouchard (Roberval): propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Je suis heureux de pouvoir exprimer mes vues sur l'important sujet à l'étude et de pouvoir parler de l'aide aux pays en développement, particulièrement à l'Afrique subsaharienne. Nous le savons tous, l'un des grands problèmes de l'heure est l'accroissement de la dette du tiers monde. Monsieur le Président, vous connaissez probablement le vieil adage qui dit «si je dois un million de dollars, j'ai un problème, si je dois 100 millions de dollars, la banque a un problème, mais si j'en dois 1 milliard, tout le monde à un problème». Cet adage s'applique très bien à la dette mondiale. Le problème ne touche pas uniquement les pays endettés du tiers monde, mais le Canada et tous les autres pays de la planète.

• (1010)

Nous appuyons le principe général de la mesure législative, mais nous croyons que le gouvernement pourrait faire montre d'une plus grande compassion et ouvrir de nouvelles voies dans la recherche de solutions au problème de l'endettement des pays en développement les plus pauvres. Il est temps que le gouvernement montre que le Canada peut faire quelque chose pour alléger le fardeau de ces pays en développement, surtout de ceux d'Afrique à qui les précédents gouvernements libéraux accordaient une aide si généreuse.

Les coupes dans le budget de l'ACDI annoncées lors du dernier exposé budgétaire laissent présager une détérioration de l'image de marque du Canada dans ces pays. Si nous voulons donner l'exemple, nous ne devons pas nous contenter d'une aide raisonnable, mais nous devons faire preuve d'une générosité véritable envers le tiers monde.

Je tiens à dire que c'est plus qu'être généreux; c'est tout à fait sensé sur le plan économique. Soyons réalistes, bon nombre de ces pays ne seront jamais en mesure de rembourser leur dette et en la leur remettant, on ne fait que tenir compte de la réalité. À l'heure actuelle, alors que nous approchons de la fin du siècle, nous allons devoir relever de tout nouveaux défis à l'échelle mondiale, notamment les terribles problèmes d'environnement, la question de l'effet de serre, la destruction de nos forêts et l'épuisement de nos ressources naturelles, surtout dans le tiers monde.

En Amérique du Nord et dans les pays industrialisés, nous avons compris tardivement, après un siècle ou deux d'exploitation inconsidérée de nos ressources, que nous étions en train de détruire nos forêts. Nous demandons maintenant aux pays en voie de développement de reconnaître tout à coup que la destruction de leurs forêts et le déboisement de leurs terres et les méthodes agricoles qu'ils utilisent depuis toujours étranglent lentement notre planète. Comment pouvons-nous leur imposer ces exigences supplémentaires, en plus de la dette qu'ils ont accumulée en tentant simplement de nourrir leur population, et leur demander de faire en sorte que leur économie réponde aux exigences que la société industrielle impose au monde entier? Comment pouvons-nous

nous attendre à ce que ces pays remboursent leurs dettes accumulées et relèvent ces nouveaux défis qui nécessiteront d'importantes modifications dans la structure de leur économie et des orientations qu'ils n'ont pas encore eu la chance de mettre au point.

Ce n'est pas un simple geste de charité raisonnable. Il faut plutôt accepter le fait que ces pays ont d'énormes dettes qu'ils ne peuvent rembourser, c'est bien évident.

Il faut savoir faire face à la réalité. Le gouvernement doit tenir compte des faits et trouver des façons de s'adapter à la situation réelle de ces pays. Selon moi, le projet de loi C–10 est un premier pas modeste dans la bonne direction. Il permettra de supprimer les dettes qu'un certain nombre de pays africains ont contractées envers le Canada. Permettez–moi de vous en énumérer certains. Il ya d'abord la République du Cameroun avec laquelle le Canada entretient d'excellentes relations depuis des années. Nous avons établi de nombreux liens avec le Cameroun qui est un pays bilingue et qui est une fédération. Il n'est que juste que nous commencions à tendre la main à ce pays.

Les autres sont la République du Congo, la République de Côte–d'Ivoire, la République du Ghana, la République du Kenya, la République démocratique de Madagascar et la République du Nigeria, la République du Sénégal, le Royaume de Swaziland, la République du Zaïre, la République de la Zambie et la République du Zimbabwe. Tous ces pays de l'Afrique auront besoin de l'aide du Canada pour pouvoir mettre un peu d'ordre dans leur économie et amorcer le long processus qui consiste à créer la prospérité au sein de leur population.

Nous ne devons pas nous attendre à ce que cette prospérité arrive du jour au lendemain. Les sociétés de ces pays sont très différentes de la nôtre. Je me souviens de mon voyage en Afrique quand j'étais étudiant. J'ai passé trois mois en Zambie et j'ai vu ce pays lutter pour s'efforcer de répondre aux besoins de son peuple alors que son économie ne reposait que sur un seul produit, le cuivre. C'est un pays dépourvu d'une ouverture maritime qui lui permettrait d'écouler plus facilement ses exportations. La Zambie était reliée naguère par le chemin de fer au Mozambique à l'est, ancienne colonie portugaise, et à l'Angola à l'ouest, également une ancienne colonie portugaise; elle était rattachée au sud à la Rhodésie et à l'Afrique du Sud. La Zambie est donc entièrement entourée par d'autres pays. Elle a participé, avec notre appui, à la lutte pour l'accession à l'indépendance de la Rhodésie que nous appelons maintenant le Zimbabwe.

Elle a payé très cher sa participation à cette longue lutte qui n'est pas encore terminée. Et elle a forcément accumulé des dettes car le cours du cuivre fluctue depuis 20 ans à cause de l'évolution de la demande internationale sur laquelle elle n'avait aucune prise. Elle a donc été obligée d'en absorber le choc en contractant des dettes. L'évolution de la demande au Canada, aux États–Unis et en Europe notamment a contribué à faire baisser le prix de ce produit ailleurs dans le monde. Pour que son économie ne dépende plus de ce seul produit et pour pouvoir en élargir l'infrastructure, la Zambie devrait entreprendre un long processus d'industrialisation. Elle n'est pas la seule puisque tous les pays africains devront en faire autant.

En même temps, des pressions sont exercées en vue d'une démocratisation. Des pressions sont exercées par l'entremise de communications avec des pays comme le Canada en vue d'un meilleur respect des droits de la personne dans ces pays. Il nous faut jouer là aussi un rôle de chef de file. En outre, nous devons nous rendre compte que les sociétés sont très diverses de la nôtre et que les pressions qu'elles subissent sont très différentes de celles que nous avons éprouvées, il y a bien des années, au cours de notre propre processus d'industrialisation.

En Zambie, j'ai pu constater de visu ce que les pays d'Afrique, dont les problèmes seront partiellement allégés par ce projet de loi, ont vécu et continueront de vivre dans les années à venir. L'ONU s'intéresse aux problèmes particuliers du continent africain. La faim ne pose nulle part ailleurs un problème plus grave, à cause du climat et de l'instabilité politique que la décolonisation y a suscitée ces 35 dernières années. L'accession des pays africains à l'indépendance a mis le continent tout entier en état d'effervescence, suscitant guerres, famines, sécheresses et bien d'autres problèmes qui sont beaucoup trop difficiles à régler pour les habitants de ces pays.

• (1020)

Je remarque que le député de Rosedale est ici présent. Compte tenu de son expérience en Éthiopie, il est bien au fait de la famine qui a sévi là–bas. Je tiens à le féliciter du rôle qu'il a joué en tant qu'ambassadeur du Canada dans ce pays. Je suis persuadé que, grâce à sa riche expérience personnelle, il peut en dire long sur l'obligation que nous avons en tant que Canadiens de contribuer à régler la terrible situation qui continue de sévir en Afrique et à aider les citoyens de ces pays à améliorer leur sort.

Il ne faudra pas nous en tenir à cette modeste remise de dette que le gouvernement accorde à plusieurs pays d'Afrique. Ce n'est en fait qu'une première manifestation, bien modeste, des efforts que le gouvernement entend déployer pour venir en aide à ces pays, les aider à relancer leur économie, et leur permettre en tant que

partenaires à part entière de franchir avec nous le cap du XXI[e] siècle.

M. Volpe: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir rappelé à la Chambre certains principes importants et de lui avoir signalé certaines orientations économiques capitales que le gouvernement devrait suivre.

Ainsi que le député l'a signalé, les gouvernements de notre pays ont de tout temps aidé les peuples qui vivent dans des pays moins industralisés que le nôtre à atteindre un niveau de vie économique qui soit à la fois viable, concurrentiel et, comme le député l'a signalé, susceptible d'avantager tous les pays industrialisés et économiquement forts.

Il a formulé une observation sur laquelle je crois utile de revenir. En effet, cette remise de la dette des pays de l'Afrique subsaharienne que nous envisageons, n'est pas tant un acte charitable qu'une initiative à la fois économiquement judicieuse et très avantageuse pour le Canada et les autres pays occidentaux.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de l'observation que d'autres ont formulée dans le cadre d'autres comités, selon laquelle ces dettes que nous envisageons si généreusement de remettre pourraient n'être en réalité qu'une illusion, étant donné que les pays qui les ont contractées ne sont ni capables de les rembourser, ni en mesure d'assumer leurs obligations initiales?

En leur remettant leurs dettes et en renonçant ainsi à déployer des efforts pour les recouvrer, non seulement nous venons en aide à leur économie, mais au moins nous n'entretenons pas de vaines espérances. N'orientons-nous pas nos efforts d'une façon susceptible d'être un peu plus productive, satisfaisant ainsi un besoin aussi bien humain qu'industriel et économique?

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Je sais gré au député de ses commentaires et de sa question. Il est vrai qu'en décidant ainsi de remettre ces dettes, non seulement nous agissons charitablement et d'une manière parfaitement compatible avec les nécessités économiques, mais nous reconnaissons un état de fait. Nous ne devons pas oublier que si les pays en question ont accumulé des dettes avec les années, c'est dû en partie aux espoirs que des pays industrialisés comme le nôtre ont suscités. Nous nous sommes empressés de prêter de l'argent à ces pays afin que ceux-ci puissent acheter nos produits et créer une demande pour nos produits qui, à leurs yeux, passent pour les bienfaits de la civilisation occidentale. En l'occurrence, nous sommes tout aussi responsables qu'eux de cette situation. En décidant ainsi de remettre leurs dettes, nous ne faisons que reconnaître notre responsabilité en cette affaire. Par ailleurs, aucun pays ne saurait fonctionner normalement s'il est écrasé par le poids d'une dette dont il ne peut même pas envisager de payer le premier cent.

Dans les pays en voie de développement comme ceux de l'Afrique, les citoyens, avant même de songer à pourvoir à leurs besoins quotidiens, sont préoccupés à la pensée de devoir assumer cette obligation que leur impose la génération précédente ou qui leur est imposée de l'extérieur.

La remise de la dette permet simplement à ces pays de passer l'éponge et de se concentrer sur les réalités actuelles. Si nous les aidons à administrer leur économie d'une façon réaliste qui leur permette de se développer de façon harmonieuse et en fonction de leurs moyens, nous éviterons de raviver ce problème dont nous sommes en partie responsables.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je ne peux que réitérer les propos de l'orateur qui m'a précédé.

Le projet de loi, qui concerne la remise de la dette de certains gouvernements de l'Afrique subsaharienne, n'est qu'un petit pas dans la bonne direction si vous voulons alléger le fardeau de la dette des pays du tiers monde. Cette mesure ne va pas coûter un sou au gouvernement canadien. Elle n'a aucune incidence sur la perception des impôts. Une grande partie de la dette a été contractée il y a longtemps et, même à ce moment-là, il s'agissait d'un prêt de faveur. Les intérêts s'accumulent dans nos livres, mais la dette suscite la controverse parce que dans les comptes publics du Canada elle figure comme un avoir que nous n'avons jamais espéré recouvrer. Le projet de loi ne coûtera rien au Parlement canadien. C'est une mesure modeste sans répercussions véritables pour le Canada. C'est de l'argent que nous avions prêté sans vraiment espérer le recouvrer.

Le développement du tiers monde et la survie de ses habitants est un problème continu. Le service de la dette, qui a été pour ainsi dire imposé à de nombreux pays du tiers monde, constitue le principal obstacle à leur développement. Il est très difficile, pour ne pas dire impossi-

ble, pour les pays du tiers monde de rembourser leur dette et de s'orienter dans la voie d'une économie viable.

Le projet de loi prévoit la remise de certaines de ces dettes, mais le gouvernement, au lieu d'augmenter son aide au développement des pays du tiers monde, l'a réduite. C'est ce qu'on appelle se contredire.

• (1030)

En théorie, le gouvernement promet de remuer mer et monde pour contribuer au développement des pays du tiers monde, mais en réalité, il réduit son programme d'aide au développement.

Par suite des coupes pratiquées dans ce programme, nous offrons moins d'aide aux pays d'Afrique centrale criblés de dettes, même si nous leur promettons de ne pas réclamer le remboursement de leurs dettes. La remise de dettes est loin de suffire à compenser l'aide réduite que nous accordons à ces pays.

Comme d'habitude, ces restrictions nuisent aux plus démunis. Dans la plupart des cas, la réduction de notre programme d'aide publique au développement a des effets néfastes sur les gens qui n'exercent aucune influence sur la scène politique ou sur les affaires internationales. Les compressions sont presque entièrement contraires à la déclaration que le premier ministre a faite devant les Nations Unies au mois de septembre 1988. Il avait annoncé à cette occasion que le Canada réviserait sa politique d'aide au développement et que son gouvernement améliorerait l'aide offerte par notre pays, tant sur le plan de la qualité que de la quantité.

Mais peu après, le gouvernement a réduit le programme d'aide publique au développement. Devant le monde entier, le premier ministre avait renouvelé l'engagement du Canada et avait répété que, d'ici l'an 2000, notre pays consacrerait à l'APD 0,7 p. 100 de notre PNB. Tout de suite après, il revient sur sa décision et réduit l'aide offerte. De toute évidence, en faisant ces promesses, le gouvernement ne cherchait qu'à jeter de la poudre aux yeux.

Dès son accession au pouvoir, le gouvernement a reporté notre engagement de consacrer 0,7 p. 100 de notre PNB d'ici l'an 2000. À moins carrément d'une volte-face de la part du gouvernement, il est peu probable que nous atteignions cet objectif. Compte tenu des accomplissements du gouvernement conservateur au cours des cinq dernières années, nous serions chanceux d'atteindre ce but en 2040 plutôt qu'en 2000. Autrement dit, contrairement à ce que nous devrions faire, nous ne nous efforçons pas outre mesure d'aider un important segment de la population du globe.

Le Canada est dans une position unique: nous appartenons à la fois au Commonwealth et à la francophonie. Les Américains ont beaucoup de respect pour nous. Nous faisons partie du groupe des sept nations industrialisées du monde, et nous siégeons maintenant au Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces rôles nous fournissent l'occasion de faire notre marque sur la scène internationale mais, si nous parlons sans agir, si nous ne joignons pas les gestes à la parole, on finira bientôt par dire des Canadiens que ce sont de grands parleurs et de petits faiseurs.

Les déclarations à l'emporte-pièce que le premier ministre a faites ces années-ci n'ont pas été suivies de mesures concrètes. Ce n'est pas comme si c'était à notre avantage, car en réduisant notre aide nous compromettons les intérêts à long terme du Canada. Nous affaiblissons nos liens économiques avec les pays en voie de développement et, à plusieurs autres points de vue, nous ternissons notre renommée et nous réduisons notre influence auprès de ces pays-là.

En échange d'un gain immédiat, nous perdons le rôle de premier plan que nous pourrions jouer. C'est une grave erreur de la part du Canada. Nous prétendons être généreux, mais notre contribution est moindre que celle des pays scandinaves, de la Hollande, de la Belgique et de la France. Graduellement, nous glissons vers le bas de la liste des pays dont la générosité à l'endroit des pays en voie de développement a toujours été reconnue. Nous faisons partie des nations industrialisées de l'Ouest qui semblent tenir mordicus à empêcher ces pays-là de se développer. En insistant pour qu'ils acquittent leurs dettes—c'est pourquoi je dis que cette mesure est un pas dans la bonne direction—nous contribuons à créer une situation intenable pour les pays du tiers monde qui veulent grandir, progresser et devenir autonomes.

Les prêts à des taux quasiment usuraires— d'accord, nous allons éventuellement réduire les intérêts sur beaucoup de prêts— n'aident pas les pays du tiers monde à survivre et à se développer. Point n'est besoin de regarder bien loin pour constater l'impact de prêts qu'on ne peut rembourser.

Au moment où je vous parle, des milliers d'agriculteurs dans l'ouest du Canada n'arrivent même pas à payer les intérêts sur leurs emprunts et se trouvent par conséquent dans la même situation exactement que les pays du tiers monde. Ils ont beau essayer d'acquitter les intérêts, ils s'endettent davantage. S'ils arrêtent de payer les intérêts, ils perdent leurs terres. Heureusement, les pays du tiers

monde ne risquent pas de faire l'objet de saisies mais les répercussions de ces dettes étrangères sont à si long terme et si écrasantes qu'elles peuvent être les mêmes que dans le cas d'un agriculteur de notre pays.

Nous, au Canada, appuyons la position de la Banque mondiale du FMI au sujet de toutes ces dettes. Le FMI a déclaré à des pays comme le Venezuela, le Mexique et les Philippines, on pourrait en citer des dizaines, et aux pays du tiers monde dont nous parlons aujourd'hui, qu'ils devaient prendre des mesures pour réviser leur systéme économique. Ils doivent restructurer leur économie de manière à ce que le remboursement de la dette passe avant les services à la population, la santé et même l'alimentation de celle-ci.

Les Phillipins nous disent qu'il leur est impossible de rembourser leur dette et d'enregistrer une croissance économique. En fait, la structure imposée qui exige une hausse d'impôts détourne les investissements des Phillipines parce qu'il n'est pas question que les gens investissent dans ce pays tant que les impôts sont élevés afin de payer ces dettes.

Je vais consacrer les dernières minutes qui me sont allouées à parler de ce que nous devrions faire exactement à propos de la dette mondiale. Pour régler la crise de la dette dans le monde, la seule solution est de faire grâce de cette dette et de permettre aux économies de devenir indépendantes. De cette manière, tous les pays du monde s'en trouveront avantagés, les pays qui sont actuellement endettés et ceux qui commercent et travaillent avec eux, parce que la situation de ces pays influe sur celle du monde entier.

• (1040)

Une remise partielle de la dette ne sera pas suffisante. Même si on renonce à la moitié de la dette aujourd'hui et qu'on conserve l'autre moitié, dans le cadre de la structure financière mondiale, dans quelques années la dette aura repris ses proportions antérieures et sera aussi écrasante qu'auparavant. Entre temps, tous les fonds de développement dans ce pays auront servi à alléger la dette. Toutes ces dettes ont été remboursées au moins une fois, et certaines deux fois, avec les intérêts versés aux pays qui ont prêté l'argent dans certains cas. Certaines de ces dettes sont exemptes d'intérêt pendant 50 ans, mais, dans ces cas, nous ne nous attendions même pas à un remboursement de notre argent.

En 1988, le FMI et la Banque mondiale ont fait une déclaration. Or ces deux organismes adorent faire des déclarations, mais ils n'y donnent pas souvent suite. Dès 1988, ils ont reconnu la nécessité de supprimer la dette le plus rapidement possible. Puis, ils ont changé d'avis et ont immédiatement imposé la restructuration, ce qui a anéanti toute possibilité de développement dans des pays si endettés que leur survie même est menacée.

Le Conseil oecuménique des Églises lui aussi a donné quelques conseils sur la direction que devrait prendre le monde pour faire face au problème de la dette. Il a déclaré:

> La seule manière pour un pays d'éviter la restructuration par l'extérieur et de réaliser un développement dynamique et responsable, c'est-à-dire seul d'abord, puis par concertation [. . .]L'indépendance [. . .]est fondée sur un contrôle efficace exercé par les gens sur les ressources naturelles et la production de leur pays. L'objet essentiel de leur production n'est pas de répondre à la demande externe, mais de déterminer les possibilités internes et de les exploiter en vue de satisfaire aux besoins les plus urgents de la population.

Le Conseil oecuménique des Églises nous recommande donc de permettre à ces pays d'appliquer tout leur potentiel à leur propre développement, ce qu'ils ne pourront faire que si nous annulons toutes les dettes des pays du tiers monde et leur donnons la possibilité de participer pleinement à l'économie mondiale.

Le projet de loi C-10 représente une modeste étape qui, si elle était adoptée par tous les pays industrialisés de l'Ouest, serait susceptible de résoudre le problème. Si nous n'agissons pas, cette initiative, faite un peu à l'épate, ne changera rien à la situation des pays en développement qui luttent pour leur survie.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ce projet de loi donne aux Canadiens et au Parlement l'occasion de discuter de ce qui constitue, à bien des égards, l'un des deux plus grands problèmes à régler dans le monde aujourd'hui. Le second est évidemment celui de l'environnement.

Les deux questions sont reliées, la première étant celle de l'inégalité des chances et du développement économique entre les nations riches et les nations pauvres du globe. Le projet de loi consacre une mesure que prend le Canada, mais il nous offre une occasion d'envisager sur

un plan plus vaste ce que fait le Canada dans le domaine du développement international.

Nous ne pouvons plus nous permettre de partager le globe en nations et de croire notre société isolée du reste du monde. Ce qui se passe en Afrique subsaharienne se passe à côté de chez nous et il faut voir cette partie du globe comme faisant partie de notre voisinage. Il faut considérer l'enfant qui meurt de faim dans un camp de réfugiés au Malawi autant comme un voisin que l'enfant qui meurt dans un accident d'automobile dans la réserve de Malahat, dans l'île Vancouver. Nous devons nous préparer à consacrer nos ressources communautaires à transformer radicalement la façon dont le monde répartit la richesse et la façon dont nous prenons soin de ceux qui appartiennent à la grande famille humaine.

Qu'est-ce que le gouvernment a accompli? Il propose un projet de loi comme celui-ci, mais voyons, au-delà, certaines des mesures qu'il a prises. Le gouvernement a réduit l'aide publique au développement. Il a retranché 56,5 millions de l'aide aux institutions financières internationales. L'aide au secteur du bénévolat, aux ONG, a diminué de 9,6 millions; l'aide alimentaire multilatérale, de 32 millions; l'aide technique multilatérale, de 12,8 millions; l'aide alimentaire bilatérale, de 24,4 millions; l'aide humanitaire internationale, de 4,5 millions et le budget des programmes géographiques, de 130 millions.

Le gouvernement déshonore le Parlement, il déshonore les Canadiens en décidant de pénaliser les plus pauvres du monde pour tenter de remédier à sa mauvaise gestion de nos finances. Parallèlement à ces coupes dans l'aide au développement, le gouvernement réduit l'impôt des sociétés et met en oeuvre toute une série de mesures qui permettent aux nantis de s'enrichir et qui pénalisent les pauvres de ce monde.

Nous devons changer nos priorités. La première priorité de notre programme national doit être d'aider les plus nécessiteux dans le monde. Le Canada a les moyens de faire preuve de leadership sur le plan international, et il est important de poser des gestes concrets.

Je voudrais parler d'un programme en particulier que le présent gouvernement et son prédécesseur ont appuyé; il s'agit de Jeunesse Canada Monde. Il me semble que, dans l'attitude qu'il a adoptée au sujet de l'aide publique au développement, le gouvernement n'a pas compris que les Canadiens soutiennent généralement les programmes de redistribution des richesses dans le monde et veulent que le Canada fasse preuve de leadership dans le domaine du développement international. Cela se dégage non seulement des sondages réalisés auprès de la population, mais de la contribution des Canadiens aux organismes de développement international. Les Canadiens ont joué un rôle actif au sein d'organismes comme Oxfam Canada et ont réalisé des projets intéressants outre-mer grâce au SUCO et à l'ACDI.

Un programme en particulier a, je pense, contribué largement à faire mieux comprendre aux Canadiens ce qui se passe dans le monde. Jeunesse Canada Monde existe depuis 15 ou 18 ans. Il a été créé sous l'inspiration du sénateur Jacques Hébert, qui a usé de ses pouvoirs considérables de persuasion pour convaincre le gouvernement du Canada de mettre en oeuvre un programme qui a permis à des milliers de jeunes du Canada et de pays du tiers monde de travailler et de vivre ensemble dans des localités du Canada et du tiers monde.

• (1050)

L'expérience que ces milliers de jeunes ont vécue leur a permis de beaucoup mieux saisir les réalités de ce monde. Les Canadiens qui ont participé au programme ont pu réaliser de grands progrès dans leur développement personnel et les milliers de jeunes du tiers monde, dont bon nombre commencent déjà à occuper des postes de direction dans leur pays, ont pu saisir plus clairement la réalité canadienne.

Jeunesse Canada Monde est un programme financé principalement par l'ACDI. Il commence à bénéficier de l'aide financière de quelques gouvernements provinciaux et, bien entendu, il reçoit certains fonds du secteur privé. Jeunesse Canada Monde a un conseil d'administration composé de bénévoles et possède maintenant une infrastructure efficace et expérimentée permettant d'assurer le leadership voulu pour mettre le programme en valeur au Canada et à l'étranger. Chaque année, des protocoles précis sont conclus avec un certain nombre de pays du tiers monde et de jeunes Canadiens peuvent demander à participer à des stages de six mois.

Un nombre égal de jeunes du tiers monde sont choisis par leur pays d'origine pour participer au programme. Les jeunes sont divisés en groupes composés chacun de

sept Canadiens et de sept jeunes d'un pays bénéficiaire. Dans le programme ordinaire, les groupes se réunissent pour passer les trois premiers mois à vivre et à travailler dans une localité canadienne, puis les trois autres, dans une localité du tiers monde. Ce programme est destiné, je crois, à des jeunes du niveau postsecondaire, dont l'âge varie entre 19 et 21 ou 22 ans. Il a constitué une expérience unique pour la jeunesse canadienne et celle du tiers monde.

J'ai eu moi-même l'honneur de siéger au conseil d'administration de Jeunesse Canada Monde. Ce qui m'a incité d'ailleurs à devenir administrateur de ce programme, c'est le fait que notre fille y a participé en 1979 et a passé trois mois en Indonésie. Grâce à cette expérience, elle a pris tellement intérêt à l'Asie du Sud-Est et à la région du Pacifique que sa vie s'en est trouvée changée pour le mieux. Je sais, par le truchement de jeunes gens de ma connaissance ayant fait partie de Jeunesse Canada Monde, que ce programme est exceptionnel et qu'il mérite l'appui entier des Canadiens.

Nous vivons à une époque de stress intense, mais le monde n'a jamais été aussi proche de nous. La télévision nous fait voir tous les soirs les problèmes qui secouent l'Afrique du Sud, la situation au Mozambique, les difficultés qu'éprouve la Namibie dans sa marche vers l'autonomie politique, les graves problèmes dont souffre l'Afrique subsaharienne. Toutes ces images sont projetées dans notre vie de tous les jours. C'est pourquoi ce projet de loi a l'appui de la population canadienne, au moment même où le gouvernement tente de nous convaincre qu'il est forcé de réduire le financement de nos programmes sociaux et de programmes comme celui-ci.

Ce projet de loi constitue une importante occasion pour le Canada de contribuer à l'aide au développement de pays du tiers monde. C'est pourquoi je recommande vivement à la Chambre de l'adopter.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Victoria pour certaines de ses observations. La présence du député à la Chambre nous rappelle les nombreuses années de service distingué que son père a données comme représentant de la circonscription torontoise de Greenwood.

Le député a dit beaucoup de belles choses sur Jeunesse Canada Monde, mais je voudrais qu'il reconnaisse dans le projet de loi à l'étude une mesure importante pour le gouvernement, non seulement en soi, mais aussi du point de vue du problème central de l'endettement.

J'ai écouté ce matin le point de vue de quelques députés qui s'inquiètent de la réduction récente de notre aide publique au développement. Il ne s'agit pas en fait de coupes, mais de modifications à la baisse des objectifs initiaux. Comme beaucoup d'autres députés, je déplore ces réductions. Il importe néanmoins d'admettre que le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont joué ces quelques dernières années un rôle de premier plan sur la scène internationale, en essayant d'adopter une approche plus positive du développement autonome qui s'impose dans nombre des pays en cause.

Je songe plus particulièrement aux initiatives d'importance cruciale qui ont été prises en 1986 et que consacre maintenant la mesure législative dont nous sommes saisis. Il s'agit de la radiation de la dette contractée envers le Canada par certains pays de l'Afrique subsaharienne. Rien ne cause plus de tort aux pays africains en développement que l'énorme dette qu'ils ont accumulée à la fin des années 70 et au début des années 80.

Coïncidence curieuse, je serai vendredi prochain en Éthiopie pour étudier cette question avec les dirigeants de la Commission économique pour l'Afrique, organisme dont nous accueillerons le secrétaire exécutif dans deux semaines. Il rencontrera le ministre des Finances, le Comité permanent des affaires étrangères, le Comité des finances, des groupes de bénévoles, des ambassadeurs de pays africains ainsi que d'autres personnes qui s'intéressent de près au sort de l'Afrique. Ces entretiens nous permettront de mieux comprendre le poids économique écrasant que cette dette démesurée fait peser sur la population et les pays d'Afrique.

À mon avis, il faut reconnaître, tout en admettant les autres problèmes qui ont déjà été signalés, que la mesure à l'étude propose un bel exemple.

M. Brewin: Monsieur le Président, je remercie le député de son obligeance et de cette évocation du souvenir de mon père. Je sais que mon père et lui ont souvent voyagé ensemble dans des conditions dangereuses, comme lorsqu'ils ont survolé le Biafra en pleine nuit au milieu d'une

Article 31 du Règlement

pluie d'obus et qu'ils ont même publié ensemble un livre qui a paru avec quelques semaines de retard. Ce livre a toujours sa place dans la bibliothèque de notre famille même si personne d'autre, peut-être, ne l'a conservé.

Je suis prêt à reconnaître que ce projet de loi a son petit mérite. Il ne résoud pas la moitié du problème, cependant; c'est à peine s'il y touche.

Après qu'il aura été adopté, le problème fondamental subsistera. Le gouvernement l'aura laissé presque intact. Il a à peine maintenu les programmes dont il a hérité et il n'a pas pris les initiatives dont cette région a si désespérément besoin.

Après que ce projet de loi aura été adopté, le Nigeria aura encore une dette extérieure de 28 milliards. Le projet de loi ne remet que les prêts consentis sans intérêt pour une période pouvant aller jusqu'à 50 ans. Pensez seulement aux camps où les réfugiés affluent au Malawi par suite de la guerre qui fait rage au Mozambique et auxquels le député et d'autres collègues de son côté de la Chambre, notamment le député de Waterloo, ont pris l'initiative de venir en aide.

Il reste énormément de travail à faire, c'est évident. Les institutions financières internationales doivent être complètement restructurées pour permettre aux habitants du tiers monde et surtout du sud du Sahara d'avoir une voix réelle dans les décisions prises au niveau économique international. Une restructuration radicale des institutions économiques internationales s'impose dans l'intérêt des gens de l'Afrique subsaharienne qui sont nos prochains, mais aussi dans notre propre intérêt à long terme parce qu'il s'agit d'une mesure essentielle au salut de l'environnement de la planète.

• (1100)

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le premier ministre Clyde Wells a rendu public hier un rapport sur les difficultés de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador; cette industrie fait face à une véritable crise que notre gouvernement a déjà reconnue en mettant sur pied le groupe d'étude Harris et un comité spécial du Cabinet.

M. Wells a raison de s'inquiéter de la situation. Il est cependant tout simplement anti-canadien de proposer des solutions qui ne feraient qu'aggraver le fardeau et refiler le problème à l'économie de la Nouvelle-Écosse déjà en butte à des difficultés. Ce qui soutient le Canada, c'est notre aptitude à établir un consensus et à partager. C'est ainsi que notre premier ministre a réussi à amener les dix premiers ministres provinciaux et le gouvernement du Canada à s'entendre au lac Meech.

Si M. Wells veut que sa province garde tout le poisson au large des côtes de Terre-Neuve, veut-il aussi que tous les impôts perçus en Ontario restent en Ontario et ne soient pas transférés aux Terre-Neuviens sous forme de paiements de péréquation, de subventions au développement régional ou de prestations d'assurance-chômage?

* * *

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, la GRC a une longue tradition de tolérance et de compréhension envers les nombreux groupes culturels et raciaux dont se compose le Canada. L'uniforme de ce fier corps de police a évolué et changé au fil des années en réponse à des circonstances nouvelles. Il est maintenant opportun que la GRC s'adapte aux particularités de groupes religieux comme les sikhs en leur permettant de porter le turban comme l'exige leur religion. Les gens de religion sikh devraient être pleinement représentés dans notre force policière nationale.

Je regrette beaucoup que certains de nos collègues à la Chambre non seulement appuient l'initiative visant à empêcher qu'on modifie l'uniforme de la GRC pour y accueillir des agents sikhs, mais en soient les meneurs. On ne peut bloquer l'évolution de la GRC. Le Canada constitue une société multi-ethnique en constante évolution, et la GRC devrait refléter pleinement cette réalité.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, partout au Canada les producteurs laitiers sont extrêmement inquiets de leur avenir. La récente décision du GATT concernant la crème glacée et le yogourt menace dans son principe même le système de gestion de l'offre au Canada.

À l'Île-du-Prince-Édouard l'industrie laitière constitue environ 15 p. 100 du secteur agricole. Ses 524 producteurs laitiers et 147 producteurs de crème s'interrogent au sujet de leur avenir.

D'un bout à l'autre du pays nos agriculteurs se demandent où l'Accord le libre-échange avec les États-Unis va faire tomber maintenant le couperet. J'invite le gouvernement à intervenir immédiatement sur cette question vitale. Il est indispensable de protéger l'industrie laitière canadienne.

* * *

L'HONORABLE JOHN WISE

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, plus de 1 200 personnes se sont réunies le 16 décembre pour rendre hommage à l'honorable John Wise, ex-ministre de l'Agriculture, et à son dévouement envers ses électeurs et envers l'agriculture canadienne. John a passé 16 ans dans cette Chambre, comme député d'opposition et comme ministre. En sa qualité de député d'Elgin il a défendu avec compétence les intérêts et les préoccupations de sa circonscription. Au portefeuille de l'Agriculture il veillé à ce que la société en général tienne compte des préoccupations des agriculteurs.

Je connais l'ex-député d'Elgin depuis toujours et je puis témoigner de son attachement aux politiques actuelles du gouvernement. On nous a donné à entendre dans cette Chambre que l'ex-député n'a pas cherché à se faire réélire par crainte de ce qui pourrait arriver aux régimes de commercialisation et de gestion de l'offre. C'est inexact. John Wise savait qu'il pouvait prendre sa retraite l'esprit tranquille. Il savait que la gestion de l'offre ne serait pas menacée par l'Accord de libre-échange. Il savait que les agriculteurs canadiens sauraient relever les défis et profiter des possibilités offertes par ce traité historique, et qu'ils ne manqueraient pas de le faire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je trouve scandaleux que la police soviétique attaque et tue des civils innocents qui se sont rassemblés pacifiquement, dans le seul but de célébrer la fondation de leur ville, Lvov.

Le 1er octobre, des habitants de cette ville dans l'ouest de l'Ukraine ont soudainement été harcelés par la police soviétique. Quand ils ont protesté, au quartier général de la milice, les policiers s'en sont violemment pris à eux, tuant trois et blessant gravement au moins une vingtaine. De toute évidence, ces citoyens ont été privés de leurs droits fondamentaux. En tant que Canadiens, nous en

Article 31 du Règlement

sommes naturellement révoltés. Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à protester contre cette violence brutale dont ont fait l'objet des citoyens non armés et pacifiques. Je prierais également le gouvernement du Canada de prendre des mesures pour s'assurer que pareille brutalité policière ne se reproduise plus.

Je demande donc au premier ministre de signaler à M. Gorbatchev, lors de sa visite le mois prochain en Union soviétique, la cause légitime des Ukrainiens en Ukraine.

* * *

LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, le mercredi 4 octobre, j'ai assisté à l'inauguration officielle du Cliffwood Child Care Centre dans ma circonscription, une autre coopérative sans but lucratif qui a été créée grâce aux efforts concertés des parents et du Conseil scolaire de la ville de North York.

L'honorable Elinor Caplan, députée provinciale d'Oriole, Mme Joan King, conseillère municipale, Mme Andrée Notage, directrice, et Mme Dorothy Mauror, directrice adjointe, étaient présentes. Nous avons assisté M. Dan Hicks, l'administrateur, et M. Allan Tweyman, le président, lors de cette cérémonie.

Cette collectivité regroupe des Canadiens d'origine essentiellement juive, chinoise et indienne de l'Est. Nous avons tous en coeur entonné une chanson en français et en anglais. Toutes mes félicitations aux gens de Cliffwood, localité offrant des chances véritablement égales, et localité canadienne multiculturelle et bilingue qui s'occupe bien de ses enfants.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le comité législatif sur l'assurance-chômage a tenu des audiences dans 13 villes du Canada. Il a eu deux heures avec la ministre, une journée avec le sous-ministre et ses collaborateurs, puis une journée d'examen article par article des amendements à une des mesures les plus complexes que cette Chambre ait eu à étudier. Hier, nous n'avons pu discuter sérieusement que de trois des 57 articles.

Nous sommes dans une situation où le gouvernement se retire financièrement de l'assurance-chômage tout en augmentant les primes. Toutefois, pendant que l'argent rentre, le gouvernement n'écoute ni les employeurs ni les

Article 31 du Règlement

travailleurs qui sont contraints de payer, mais il continue de tirer les ficelles.

Il me semble que les conservateurs sont en train de traiter le comité de l'assurance-chômage comme ils ont traité les chemins de fer, avec mépris.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, récemment, à Fort Saskatchewan, le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Alberta et Sherritt Gordon ont annoncé des plans de création d'une nouvelle organisation importante qui travaillera dans le domaine des matériaux industriels. Cette organisation, WESTAIM, est conçue pour garantir une large participation des universités, de l'industrie et d'autres organismes de recherche.

Sur le plan international, WESTAIM sera à la pointe de la recherche et du développement dans le domaine des matériaux industriels. L'objectif ultime est la commercialisation des résultats de la recherche et du développement entrepris dans une industrie orientée vers les marchés.

Les matériaux industriels de pointe sont considérés comme un élément indispensable de la diversification et de la croissance à long terme. Ce projet donne à l'Ouest la possibilité de se porter à la pointe de cette nouvelle technologie.

Sherritt Gordon a décidé de déménager son siège social de Toronto à Edmonton. La participation du gouvernement fédéral à ce projet innovateur démontre un vigoureux attachement non seulement à la recherche et à la technologie, mais aussi au renforcement de l'économie de l'Ouest.

* * *

VIA RAIL

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, en réduisant de plus de 50 p. 100 les services de transport ferroviaire de voyageurs, ce gouvernement irresponsable et indigne vient de prendre une de ses pires décisions qui nuira à toutes les régions du pays.

Ottawa perdra 25 p. 100 de ses liaisons avec Toronto les jours de semaine et 20 p. 100 de ses liaisons avec Montréal. L'itinéraire panoramique du Canadien entre Ottawa et Vancouver sera remplacé par un itinéraire beaucoup plus coûteux qui passera par les circonscriptions de députés conservateurs.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre des Transports a complètement déraillé! On voit bien que le parti conservateur se fiche éperdument des personnes âgées, des handicapés et des jeunes qui se servent du train d'un océan à l'autre. Que va-t-il advenir des petites municipalités rurales pour qui le train est un lien vital avec les régions urbaines?

Le ministre des Transports passera à l'histoire comme l'un des bourreaux de la Confédération à cause de cette décision qui montre que pour les conservateurs, les coupures passent avant le bon sens.

La prochaine coupure, ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui vont la faire en coupant le pouvoir au gouvernement conservateur et en investissant dans leur avenir avec un gouvernement libéral.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre et les habitants du Canada atlantique que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé récemment que le gouvernement accorderait des subventions, sur une période de 31 mois, au Froebel Institute for Early Childhood Education.

Ce projet vise à permettre à l'institut de mettre sur pied une bibliothèque mobile comprenant une collection complète d'ouvrages de référence, ce qui facilitera la prestation de services de développement de l'enfance dans les provinces atlantiques.

Une fois de plus, le gouvernement nous prouve son attachement au financement des services de garde d'enfants et nous lui en sommes reconnaissants. En outre, je tiens à louer personnellement le ministre d'avoir fait preuve de clairvoyance en approuvant cette demande. Je félicite le docteur Jane Norman de son initiative et de son enthousiasme débordant, grâce auxquels elle a pu apporter une contribution aussi importante dans le domaine de l'éducation des enfants.

* * *

L'AGENCE SPATIALE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, même si les Canadiens appuient en général les efforts déployés par le gouvernement conservateur dans le domaine de la recherche spatiale grâce à l'établissement de l'Agence spatiale canadienne,

on a raison de craindre que cette agence ne soit pas utilisée uniquement à des fins pacifiques et non militaires.

Le ministre d'État a reconnu récemment que la mesure législative établissant l'Agence spatiale, le projet de loi C-16, n'interdit pas la participation de cette agence à des projets militaires. L'expression «à des fins pacifiques» peut fort bien être interprétée comme voulant dire des fins militaires non agressives comme la surveillance par satellite ou encore la mise au point et l'essai de systèmes d'armes spatiaux.

Le ministre doit assurer à la Chambre et aux Canadiens que l'agence spatiale proposée ne sera pas utilisée à des fins militaires. Le Canada ne doit pas se lancer à la conquête de l'espace en tant que frontière militaire, concept qui a captivé l'imagination de nos voisins du sud.

* * *

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines): En ce qui a trait à la déclaration faite par le député d'Érié le 3 octobre au sujet des répercussions du libre-échange dans la région du Niagara, je voudrais lui rappeler, ainsi qu'à la Chambre, que des centaines de viticulteurs ont dû arracher des milliers d'acres de vigne situées sur d'excellentes terres agricoles, à cause de l'Accord de libre-échange de M. Mulroney.

Les problèmes des travailleurs de l'automobile dans ma circonscription et aux alentours vont s'aggraver dans les mois et les années à venir, à cause de la zone de libre-entreprise située au Mexique, le long de la frontière américaine, la zone des maquiladoras, qui fournit à la grande entreprise des employés non syndiqués pour travailler dans ses usines. Les ouvriers mexicains reçoivent 8 $ par jour en devises canadiennes pour travailler dans des conditions fort peu sécuritaires.

Je tiens à souligner au député et à la Chambre qu'encore la semaine dernière, j'ai reçu un nombre important de lettres de nos marchands locaux qui se plaignent de perdre des ventes car les Canadiens vont faire leurs achats de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis.

Je voudrais également lui rappeler un article paru récemment dans un journal de Buffalo, dans l'État de New York, qui porte sur l'accroissement énorme de l'activité économique attribuable à l'Accord de libre-échange et sur le fait que la région en question prospère grâce aux entreprises canadiennes qui viennent s'y établir.

Les merveilleux débouchés dont le député a parlé s'offrent aux Américains, non aux Canadiens.

* * *

L'ACTION DE GRÂCES

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, lundi, les Canadiens célébreront la fête de l'Action de grâces. Les familles et les amis se réuniront, afin de se régaler de nos produits, fruits de l'abondante récolte que nous avons eue cette année. Ils doivent se féliciter du fait qu'au Canada, nous ne souffrons pas de pénurie et qu'il n'est pas nécessaire de faire la queue pendant des heures, afin d'obtenir les denrées de base.

Les Canadiens devraient se réjouir encore davantage cette année, étant donné les terribles événements qui se sont produits dans le monde depuis l'année dernière. Une manifestation en faveur de la liberté sur la place Tien An Men s'est soldée par le massacre de jeunes manifestants. Encore aujourd'hui, des milliers d'Allemands de l'Est quittent leur pays en quête d'une nouvelle liberté que nous tenons parfois pour acquise. Enfin, dans certains pays africains, la famine et la guerre civile continuent de sévir de façon alarmantes.

Oui, les Canadiens ont bien des raisons de se réjouir et devraient aider les gens moins favorisés qu'eux, afin qu'ils puissent un jour profiter de la même prospérité que nous. Joyeuse fête de l'Action de grâces!

* * *

L'ACTION DE GRÂCES

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, en fin de semaine, la plupart d'entre nous passerons au sein de notre famille et auprès de nos amis, un jour très important, un jour qui offre une occasion unique d'apprécier les bienfaits dont nous sommes comblés tous les jours. Et font partie de ces bienfaits, la chaleur du foyer, l'amitié des proches, la santé, le travail et ce grand pays qui est le nôtre.

La famille est ce qui importe le plus dans la vie. Elle est là pour le meilleur et pour le pire. C'est elle qui nous donne force et énergie. Nous ne devons jamais oublier la contribution de la famille à la société. Le jour de l'Action de grâces ne pouvait donc pas mieux tomber puisqu'il arrive pendant la Semaine nationale de la famille.

Nous ne devons pas non plus considérer notre pays comme une chose acquise. Le Canada est un pays aux ressources abondantes et aux possibilités illimitées, un pays qui fait envie et qui inspire le respect des autres nations du monde.

Nous avons bien des raisons d'être reconnaissants. Je tiens à profiter de cette occasion pour vous souhaiter, à vous, mes collègues, à notre personnel et à nos familles un jour de l'Action de grâces tout à fait spécial.

Des voix: Bravo!

* * *

LA NOMINATION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'informer la Chambre que Sa Majesté la Reine a gracieusement approuvé, sur ma recommandation, le choix de l'honorable Raymon Hnatyshyn comme prochain Gouverneur général du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le nouveau Gouverneur général entrera en fonction au début de la nouvelle année, et ceux qui se sont levés pour l'ovationner seront invités à la cérémonie. Les autres seront conviés à une réception.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Tout le monde ici connaît bien M. Hnatyshyn, qui a siégé pendant plus de quatorze ans à la Chambre, dont cinq à titre de ministre. Il est né à Saskatoon et est le fils d'un distingué sénateur, qui a été lui-même le symbole du courage des bâtisseurs de l'Ouest canadien. Il forme, avec son épouse Gerda, un couple qui représente bien la vigueur et la diversité culturelle du Canada, lui étant de la plus pure souche ukrainienne, et elle, la fille d'immigrants danois.

M. Hnatyshyn est connu de tous les Canadiens comme étant un homme extrêmement courtois et sympathique qui a toujours fait preuve d'une grande intégrité personnelle.

[*Français*]

M. Hnatyshyn, qui fut élu pour la première fois député à la Chambre en 1974, a fait ses études à l'Université de la Saskatchewan. Devenu avocat, il fut nommé conseiller de la Reine, en 1973.

Cette Chambre se souviendra d'ailleurs de sa carrière tout à fait distinguée en tant que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en 1979, puis leader du gouvernement à la Chambre et Président du Conseil privé avant de devenir ministre de la Justice et procureur général du Canada.

[*Traduction*]

En tant que leader parlementaire du gouvernement, M. Hnatyshyn a nettement mérité le respect et la confiance de tous les députés. Il a vraiment été, je crois, l'un des parlementaires les plus efficaces de son temps, un parlementaire dans lequel tous les députés ont reconnu un gentleman, un parlementaire qui s'est toujours montré courtois et aimable avec tout le monde.

[*Français*]

Lors du débat sur les langues officielles, notre ancien collègue, qui fut l'architecte principal du projet de loi, réitérait son engagement personnel envers les deux langues officielles, et je cite:

> Ce projet de loi reflète l'ouverture d'esprit et la tolérance des Canadiens en matière de langue et de culture. La générosité dont les Canadiens font preuve les uns envers les autres est l'une des caractéristiques les plus chères de notre identité nationale.

En recommandant que le projet de loi soit accepté, M. Hnatyshyn a ajouté:

> C'est un projet de loi sur l'équité, car il garantit à tous les Canadiens qu'ils seront traités de la même façon.

Évidemment, à titre de ministre de la Justice, M. Hnatyshyn a joué un rôle clé dans la négociation de l'Accord du lac Meech qui cherche à réintégrer le Québec dans la giron constitutionnel canadien, dans l'honneur et l'enthousiasme.

Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire de rappeler aux députés l'importance tant constitutionnelle que symbolique du rôle de Gouverneur général.

• (1120)

[*Traduction*]

En recommandant cette nomination à Sa Majesté, je savais toute la dignité, l'expérience et la compréhension de notre pays et de ses institutions que doivent posséder tous ceux qui sont appelés à occuper ce poste de haut rang. Je sais que les députés de tous les coins de la Chambre et des trois partis politiques conviendront que M. Hnatyshyn satisfera amplement aux attentes des Canadiens à cet égard.

Je crois qu'il apportera à cette charge fondamentale une générosité et un dévouement dignes de ses distingués prédécesseurs, qui ont tous si bien servi le Canada.

[*Français*]

Je profite aussi de cette occasion pour rendre hommage, au nom de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, à M^me^ Jeanne Sauvé ainsi qu'à son époux Maurice, qui ont rempli leur rôle avec grande distinction et

dignité et dont nous garderons toujours un souvenir profondément chaleureux.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, au nom de mes collègues, je désire exprimer nos félicitations et nos meilleurs voeux à Ray Hnatyshyn pour sa nomination au poste de Gouverneur général du Canada.

[*Traduction*]

M. Ray Hnatyshyn est un érudit, un juriste et un parlementaire éminent. C'est un homme qui a atteint à l'excellence dans toutes ses charges. Quel plus grand honneur pour un juriste que de devenir procureur général du Canada? Quelle tâche plus prestigieuse pour un parlementaire que celle de leader du gouvernement à la Chambre des communes? Quelle plus grande distinction pour un patriote et un homme d'État canadien que d'être appelé à servir son pays en tant que gouverneur général?

Tous les Canadiens, et tout spécialement les Canadiens d'origine ukrainienne, se réjouiront de la nomination de M. Hnatyshyn. Il a toujours été imprégné de sa culture et fier de son patrimoine et il est un vivant exemple de la contribution de la collectivité ukrainienne au Canada. Mais par–dessus tout, M. Ray Hnatyshyn est fier d'être Canadien.

[*Français*]

Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui ont travaillé avec M. Hnatyshyn le connaissent comme un homme chaleureux, généreux et très engagé à la cause de la dignité humaine.

Nous croyons que lui et sa famille seront des éminents successeurs à M^me^ Sauvé et à sa famille, que nous voulons aussi par la même occasion féliciter et remercier de leur excellent travail.

[*Traduction*]

Transmettons encore une fois toutes nos félicitations et nos meilleurs voeux à M. Ray Hnatyshyn.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, au nom de mes collègues, je félicite le gouvernement du Canada et le premier ministre d'avoir pris une très sage décision en recommandant la nomination de l'honorable Ray Hnatyshyn au poste de gouverneur général.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, en passant, le premier ministre a dit en faisant cette annonce que ceux qui étaient debout à ce moment–là seraient invités au dîner inaugural. Je tiens à ce qu'il sache que ceux d'entre nous qui n'étaient pas debout à ce moment–là ne voulaient pas exprimer un désaccord. Nous discutions de la stratégie à adopter pour la période des questions. Je pense que le premier ministre comprendra. Nous espérons vivement être invités à ce dîner.

Des voix: Bravo!

Celui qui est sur le point d'accéder à cet important poste dans notre démocratie parlementaire a très bien servi le Canada, d'abord dans sa province, la Saskatchewan, puis dans le reste du pays. Il a assumé d'importantes responsabilités comme ministre de l'Énergie, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, leader parlementaire du gouvernement, président du Conseil privé et ministre de la Justice.

À son poste de leader parlementaire du gouvernement, il aurait normalement dû se mettre à dos tous les députés de ce côté–ci, mais au contraire, il s'est acquitté de ses fonctions avec rigueur, comme il se doit, et aussi avec bienveillance, affabilité et chaleur, ce qui lui a attiré le respect de l'opposition, en dépit de l'inévitable antagonisme entre les partis.

On l'a déjà dit, Votre Honneur, il a toujours eu une vision large du Canada. Il a grandi dans les prairies, mais à l'instar des hommes et des femmes politiques de tous les partis qui, pour ainsi dire, se taillent une place dans notre société, il en est venu à acquérir une conscience pancanadienne sans pour autant renier le moins du monde son engagement envers sa région d'origine.

[*Français*]

Monsieur le Président, M. Ray Hnatyshyn est un Canadien de l'Ouest dont les ancêtres sont autres que Français ou Anglais, c'est–à–dire qu'il représente une dimension importante de notre population. M. Hnatyshyn a une personnalité affable, une qualité désirable pour un Gouverneur général.

[*Traduction*]

Son ouverture d'esprit et sa chaleur apporteront une touche d'humanité à un poste de dignitaire. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, le ministre a été hué au Québec. Sa proposition d'inviter les jeunes Canadiens dans les parcs nationaux du Canada pour discuter de l'environnement est absolument hypocrite. Les jeunes savent très bien que la politique conservatrice sur l'environnement est frauduleuse. Pourquoi le ministre prétend-il que l'environnement est sa priorité quand les coupures de VIA Rail ont été prises sans considérations environnementales?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est devrait se rendre au Québec de temps en temps pour se rendre compte que les gens du Québec sont très polis, très courtois et qu'ils sont très désireux de parler de l'environnement. Hier, j'ai eu l'occasion de rencontrer, dans un des plus importants cégeps du Québec, un cégep qui regroupe 7 000 jeunes étudiants, un groupe d'étudiants qui s'intéressent à l'environnement, et à qui j'ai voulu livrer le message des politiques que nous préparons pour l'ensemble du pays au cours des cinq prochaines années. La réception a été extrêmement courtoise. Je demande à la députée de vérifier avec les témoins pour savoir que nous avons eu une discussion extrêmement intéressante et tout à fait prometteuse pour l'avenir. Les jeunes du Canada et les jeunes du Québec veulent s'intéresser à l'environnement, n'admettent pas que la politique transforme en partisanerie une cause qui est noble et fondamentale pour l'avenir du pays.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre peut très bien livrer des promesses, mais il ne livre pas la marchandise, il ne l'a pas livrée au sujet de VIA Rail.

M. Gauthier: Qui coûtent cher, à part cela!

Mme Copps: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

[*Traduction*]

Pendant la campagne électorale, le premier ministre, en tournée à Hamilton, a déclaré:

> Lorsque nous étudierons les initiatives, les projets et les programmes à approuver, nous accorderons aux répercussions environnementales autant d'importance qu'aux résultats de l'étude de faisabilité économique dont nous tenons compte actuellement.

Pourquoi a-t-il fait cette promesse qu'il n'entendait pas tenir, comme le prouve bien la réduction des services de VIA Rail? Pourquoi le premier ministre a-t-il dit «oui» aux compressions de VIA Rail et «non» à l'environnement?

• (1130)

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai répété à plusieurs reprises à l'honorable députée de Hamilton-Est qu'il y a une loi dans le domaine de l'environnement, qu'en général le gouvernement conservateur respecte la loi, et que, dans le processus pour mettre en place le nouveau réseau de VIA Rail, nous avons fait les études préliminaires nécessaires pour nous permettre de connaître les implications environnementales du nouveau réseau de transport. Et les fonctionnaires du ministère des Transports, en collaboration avec ceux du ministère de l'Environnement, en sont venus à la conclusion que les retombées environnementales du nouveau réseau seraient négligeables et que dans cet ordre d'idées il n'était pas nécessaire d'aller plus loin en matière d'études environnementales. J'ai même dit que nous allions produire dans les jours qui viennent un document confirmant ces affirmations.

Alors, je demande à la députée, au lieu de vouloir faire de la politique avec l'environnement, de respecter la loi et de voir les documents pertinents qui vont lui prouver que nous avons fait ce que nous devions faire.

[*Traduction*]

Mme Copps: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, et j'aimerais bien qu'il me réponde. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . .puisque c'est lui qui a fait toutes ces promesses sur l'environnement.

On précise clairement dans le document du Cabinet, que le premier ministre devrait, j'imagine, avoir lu, que la réduction des services de VIA fera accroître l'utilisation des voitures et la consommation de combustibles fossiles. Tout cela entraînera une augmentation des pluies acides et des effets de serre.

Quand les États-Unis sont à la veille d'annoncer leurs projets de lutte contre les pluies acides, pourquoi le premier ministre approuve-t-il la réduction des services de VIA Rail qui fera accroître les pluies acides et les gaz responsables de l'effet de serre? Comment peut-il agir ainsi et rester impassible?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, la députée déforme les faits qui sont pourtant clairs.

L'impact environnemental de cette décision sera négligeable.

Mes collaborateurs ont examiné l'étude réalisée par les autorités de Transports Canada et ils appuient sans équivoque les conclusions qu'elles en ont tirées.

On n'arrivera pas à convaincre les Canadiens que cette décision est nuisible à l'environnement. En fait, elle lui sera favorable puisqu'elle permettra au Canada de consacrer plus de fonds à la protection de l'environnement et d'éliminer le déficit.

Jamais vous ne convaincrez les Canadiens qu'il est préférable, pour l'environnement, de faire circuler des trains vides au lieu de demander aux voyageurs d'utiliser l'autobus. D'ailleurs, des études ont démontré que les autobus sont beaucoup moins nuisibles à l'environnement que les trains.

Des voix: Bravo!

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais d'abord dire au ministre de l'Environnement que les trains ne circulent pas à vide dans l'Ouest.

Il y a 110 ans, les Canadiens ont construit un chemin de fer de Toronto à Calgary afin de pouvoir voyager à l'intérieur du Canada. Ils en avaient assez de se déplacer en chariots à boeufs depuis les États–Unis. Nous venons de faire un grand pas en arrière. Pour prendre le train de Toronto à Calgary, il faut passer par Chicago, Minneapolis, Minot et Grand Forks en direction du Montana et, trois jours plus tard, prendre l'autobus jusqu'à Calgary.

Étant donné que nous sommes en train de financer l'expansion d'Amtrak, le ministre croit–il que nous devrions aussi lui fournir des passagers?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, mon collègue vient du Manitoba dans l'ouest du Canada. J'aimerais lui citer quelques taux d'occupation des trains au Manitoba. Par exemple, entre Wabowden et Churchill, ce taux est de 7 p. 100, tandis qu'entre Winnipeg et Capreol, il s'élève à 22 p. 100.

M. Boudria: Capreol est en Ontario, pas dans l'ouest du Canada.

M. Bouchard (Roberval): Je serais enchanté de dire qu'il n'y a qu'un seul train dont le taux d'occupation dépasse 60 p. 100, soit le Transcontinental, parce que nous comptons tous les passagers qui descendent à chacune des gares.

Nous avons pris une décision très judicieuse. Elle reflète la volonté des Canadiens, qui veulent un réseau national. C'est ce que nous avons.

Les Canadiens commencent à se rendre compte que nous ne pouvons pas vivre au–dessus de nos moyens. C'est ce que nous tentons d'éviter de ce côté–ci de la Chambre. Les Canadiens se font graduellement à l'idée que nous offrons au pays un réseau national, durable et abordable. Vous verrez de plus en plus d'exemples de la façon judicieuse dont notre gouvernement gère les fonds publics.

Des voix: Bravo!

M. Walker: Comme le ministre le sait, monsieur le Président, Winnipeg est au Manitoba mais, Capreol se trouve à un millier de milles plus loin, dans le nord de l'Ontario.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Quand le Canada et la Colombie–Britannique ont conclu une entente en 1871, le gouvernement central s'est engagé, dans la Constitution, à fournir et à entretenir des services ferroviaires jusqu'à la Colombie–Britannique et à l'intérieur des frontières provinciales. Voici la question que se posent les gens de la Colombie–Britannique: si le service voyageurs ferroviaire n'est pas garanti dans la Constitution, quelle est la portée exacte de cette garantie constitutionnelle?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la question a été soulevée à la Chambre hier. J'apprends qu'une accusation a été portée contre le gouvernement aujourd'hui même. Dans de telles circonstances, nous serions mal avisés de défendre notre cause à la Chambre des communes. Attendons d'en discuter devant la cour.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Environnement qui a eu le front de dire que la décision concernant VIA aura des retombées écologiques positives.

Le ministre des Transports a admis, au moins dans son communiqué de mercredi, que cette décision forcera les Canadiens à faire un million de voyages additionnels en automobile. Que le ministre se fasse une idée des conséquences écologiques avant d'affirmer qu'il y a un aspect positif.

Voici ce que le ministre a répondu à la Chambre, mardi, quand je lui ai posé une question au sujet d'une étude environnementale: «Les directives imposent au gouvernement l'obligation d'effectuer une étude initiale, et ensuite c'est au ministre compétent, celui qui est l'instigateur de la mesure, de demander ou de ne pas demander d'autres études.» Le même jour, il a m'a dit que lorsque la décision serait annoncée, c'est–à–dire mercredi, le ministre responsable déposerait l'étude sur l'impact environnemental.

Nous attendons depuis 48 heures. Où est l'étude?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Mercredi, monsieur le Président, j'ai dit mercredi—et je le répète aujourd'hui—que ce document sera disponible dans quelques jours. Ce pourrait être aujourd'hui, lundi ou mardi. Que le député ne s'inquiète pas, il pourra consulter l'étude et il constatera que nous avions raison.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous savons tous que le ministre et ses collaborateurs vont être très occupés pendant cette fin de semaine.

Nous avons vérifié auprès de VIA ce matin. Cela intéressera peut-être le ministre de savoir que les représentants de VIA ont déclaré ce matin qu'ils ne sont pas au courant de cette étude. Ils n'y ont pas participé. En fait, selon eux, tout ce qu'ils en savent c'est ce que le ministre en a dit à la Chambre.

Je voudrais demander au ministre comment les Canadiens peuvent croire sérieusement qu'une étude de l'environnement a vraiment été entreprise alors que les gens directement concernés, à savoir, les responsables de VIA Rail, déclarent n'avoir même pas été consultés à ce sujet.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le chef du NPD devrait savoir que VIA Rail est une société et non une personne. Au gouvernement, c'est une personne—le ministre des Transports—qui est chargée de l'étude préliminaire. Je suis le ministre des Transports. J'ai fait effectuer cette étude et j'ai décidé qu'il était inutile d'en faire d'autres.

M. Broadbent: Monsieur le Président, il est vraiment stupéfiant que le ministre ait conduit cette étude tout seul dans son coin sans consulter les responsables de VIA Rail, qui sont vraisemblablement les gens qui savent comment poser des rails et s'y connaissent en wagons et autre matériel. Ils n'ont pas été consultés, et le ministre prétend qu'il a effectué l'étude. Que Dieu nous protège! C'est tout ce que je peux dire s'il l'a faite tout seul.

[*Français*]

Mais si le ministre a fait cette étude remarquable, où est l'étude? Il a dit qu'il a fait l'étude, pourquoi est-ce que l'étude n'est pas ici pour que les députés l'examinent avant le week-end? L'étude est finie, où est l'étude?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai dit tantôt, et je répète, que l'étude sera produite dans les jours qui viennent et qu'elle va prouver que nous avions raison. Ceci étant dit, j'ai dit tantôt également que le ministre a la responsabilité de prendre la décision. C'est ce que nous avons fait. Je n'ai pas dit qu'on n'avait pas consulté ou qu'à l'intérieur de la société VIA Rail des fonctionnaires, à quelque niveau que ce soit, n'avaient pas eu à donner des opinions—c'est très évident—en collaboration avec les fonctionnaires de mon collègue au ministère de l'Environnement. La décision a été prise par le ministre des Transports. Les documents seront produits, et encore une fois le leader du Nouvau Parti démocratique sera tranquilisé parce qu'il va réaliser que les études ont été bien faites et évidemment concluent à ce que je lui ai dit précédemment.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre d'État pour les Transports, qui a dit la semaine dernière ne pas vouloir se prononcer sur une fuite de documents se rapportant à VIA Rail, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Selon un document du gouvernement, et, il s'agit d'études en l'occurrence, «les Canadiens éprouvent déjà des problèmes concernant l'encombrement des aéroports et des routes, notamment à l'Aéroport international Pearson et sur les routes aux alentours de Toronto et dans le sud-ouest de l'Ontario. La croissance de la population et du nombre de voyageurs entraînera un encombrement plus considérable encore».

Comment le ministre des Transports peut-il approuver les compressions à VIA Rail, il s'agit du tiers sur la seule ligne Hamilton-Toronto-Niagara, sans compter le reste du sud-ouest de l'Ontario, qui entraîneront un encombrement plus considérable encore sur les routes déjà encombrées du sud et du sud-ouest de l'Ontario? Comment peut-il approuver ces réductions?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): C'est très simple, monsieur le Président. Je dois d'abord vous dire que je ne sais rien du document, car il n'a pas été déposé. Mais le taux d'occupation entre Toronto et Niagara Falls est de 46 p. 100. Nous n'avons pas supprimé le train entre Niagara Falls et Toronto. Nous l'avons gardé. Mais si le taux d'occupation est entre 70 et 75 p. 100, nous desservirons le même nombre de voyageurs. C'est facile à comprendre en chiffres.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Les voyageurs qui viennent pour affaires ou par plaisir dans la capitale nationale sont confrontés à un réseau routier minable et à un service aérien médiocre. Le plus souvent, ils préfèrent prendre le train.

Ottawa risque de beaucoup se ressentir de la décision du gouvernement d'éliminer le «Canadien» et de réduire la fréquence des liaisons Montréal–Ottawa de cinq à deux. Il n'y aura plus de service voyageurs à Ottawa après 17 heures.

Le premier ministre du Canada pourrait-il nous dire pour quelle raison il cherche encore une fois à ruiner la capitale de notre pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis d'autant plus étonné de cette question qu'Ottawa bénéficie vraisemblablement du meilleur service ferroviaire de toutes les villes du Canada. Je suis sûr que bien des Canadiens qui entendent vos propos aujourd'hui s'en étonnent également.

La raison que j'ai fournie au député d'Hamilton vaut encore une fois. Ainsi, le taux d'utilisation des trains entre Toronto et Ottawa est d'environ 50 p. 100. Si nous pouvions accroître ce taux d'utilisation, nous pourrions accomplir deux choses importantes: d'une part répondre aux besoins des Canadiens qui voyagent entre Ottawa et Toronto, et d'autre part épargner de l'argent. Les ministériels estiment important d'épargner de l'argent.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, la ville de Cornwall a subi deux pénibles épreuves en deux jours. Je pose ma première question au ministre des Transports.

J'avais précédemment demandé à la ministre d'État chargée des Transports si les deux trains de nuit qui relient Toronto et Montréal continueraient de s'arrêter à Cornwall. Par la suite, la ministre m'avait écrit pour me dire que Cornwall ne connaîtrait pas une réduction de service.

Comment mes électeurs vont-ils pouvoir se débrouiller, maintenant que le gouvernement a aboli ces deux trains de nuit? La ministre a manqué à sa parole. Comment a-t-elle pu ainsi induire mes électeurs en erreur?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit. Nous avons pris cette décision dans une perspective nationale. Nous devions tenir compte de nos moyens. Nous devions pouvoir payer pour les services.

À mon avis, les Canadiens comprennent de plus en plus que nous avons ce réseau national que, vous nous l'avez maintes fois répété, nous devrions conserver. Il est là. Encore une fois, je suis certain que mon honorable collègue comprend dans le fond de son coeur que nous devons également protéger les finances de notre pays. Il sait pertinemment qu'il habite une région où les Canadiens ont accès à de nombreux autres modes de transport. Nous avons fait en sorte que tous les Canadiens, depuis Halifax jusqu'à Vancouver, aient accès à différents modes de transport, mais nous avons décidé de maintenir le train là où les Canadiens n'ont pas accès à d'autres modes de transport. Les Canadiens veulent un réseau de transport qui soit le meilleur, à un prix abordable, et qui soit le plus accessible à tous les Canadiens.

M. Kilger: Monsieur le Président, ce que réclament par dessus tout mes électeurs de Dundas, à l'instar de tous les Canadiens, c'est que le gouvernement ait de l'esprit de suite. Quand il dit une chose, qu'il s'exécute!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE CHÔMAGE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Il y a aussi un brin de moquerie dans la deuxième partie de cette question.

La fermeture de l'usine Courtaulds entraîne la mise à pied de 240 employés dont un bon nombre sont des travailleurs âgés qui auront du mal à trouver un nouvel emploi. Certains autres ont une jeune famille à faire vivre.

Je voudrais demander au premier ministre ce que son gouvernement, celui-là même qui veut réduire radicalement les prestations d'assurance-chômage, a l'intention de faire pour aider ces travailleurs. La population de Cornwall n'aura pas de quoi se réjouir pendant ce week-end de congé.

L'Hon, Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très fier de dire que le taux de chômage au Canada est actuellement de 7,3 p. 100. Bien entendu, le gouvervement n'a pas ménagé ses efforts depuis cinq ans. Il y a cinq ans, monsieur le Président, c'était un rêve, et aujourd'hui, c'est une réalité.

* * *

VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, quand le ministre des Transports a annoncé mercredi qu'il maintenait huit lignes de VIA vers des centres éloignés, il ne faisait qu'accorder un sursis. Le gouvernement a dit qu'il allait examiner les besoins en transport de ces centres éloignés.

J'aimerais avoir des détails sur cet examen. Qui exactement l'effectuera? Quand? Je demande au ministre d'assurer à la Chambre qu'il tiendra des audiences publiques complètes avec les conseils municipaux, les chambres de commerce et les travailleurs de ces centres éloignés, afin que ces lignes ne soient pas supprimées elles aussi.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit mercredi, au sujet des lignes desservant les centres éloignés, que nous examinerions le service que nous offrons sur ces lignes et ce qu'il nous coûte, parce qu'il représente pour le Canada une dépense énorme de 50 millions.

Nous avons dit, par ailleurs, que certaines localités le long de ces routes n'avaient pas d'autre moyen de transport. Transports Canada a commencé son examen de toutes ces routes le jour de l'annonce.

Je n'ai pas dit à ce moment-là que nous abandonnerions ces routes. J'ai dit que nous étudierions la possibilité de fournir d'autres modes de tranport pour abaisser le coût élevé de ces lignes. C'est le processus qui sera suivi. Je promets que les gens qui n'ont pas d'autres moyens de transport garderont le train ou seront desservis par un autre moyen qui leur donnera satisfaction,

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, pour utiliser la propre définition du ministre des Transports, les localités canadiennes éloignées et vraiment isolées desservies par VIA Rail que sont Revelstoke, Golden et Field, sans aéroport à des centaines de kilomètres à la ronde et dont les routes sont régulièrement bloquées pendant les longs mois d'hiver par les plus fortes chutes de neige et les plus graves bouchons d'avalanche au Canada, ont maintenant été vraiment abandonnées par la décision annoncée par le ministre. Cela, malgré le fait que ses propres statistiques démontrent que cette ligne de chemin de fer se compare favorablement à toutes les autres grandes lignes de l'Ouest en termes de subvention par voyageur, de récupération des coûts d'exploitation et de clientèle.

Comment le ministre peut-il justifier cette discrimination flagrante? S'il ne le peut, acceptera-t-il maintenant de remettre à plus tard et de reconsidérer son abandon total de ces localités le long du corridor Kamloops-Calgary?

En fin de compte, monsieur le Président, nous n'avons aucun autre moyen sûr de transport en hiver. Va-t-il nous fournir à tous des raquettes ou des skis de fond de sorte que nous puissions nous déplacer comme en première classe, puisque c'est le seul moyen que nous aurons?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à propos de ces lignes transcontinentales pour l'ouest du Canada que la décision a été prise en fonction du fait que la capacité de la population de base est supérieure de 12 p. 100 le long de la ligne nord. Le long de la ligne sud, il existe d'autres modes de transport. Sinon, la région serait considérée isolée et nous assurerions le service. S'il y a quoi que ce soit qui ne correspond pas à la définition que j'ai donnée à mon collègue, il devrait communiquer avec le ministère. Nous allons examiner les faits dont il parle. S'il y a quoi que ce soit qui ne correspond pas aux critères que nous avons retenus en prenant la décision, nous nous ferons un plaisir d'en discuter avec le député.

* * *

• (1150)

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en sa qualité de président du Comité spécial sur les pêches de l'Atlantique.

Hier, faisant preuve d'un remarquable degré d'insularité, d'une ignorance sans borne de l'histoire et d'un mépris absolu des droits et des intérêts des Canadiens de l'Atlantique autres que les Terre-Neuviens, le premier ministre Clyde Wells a exigé que tout le poisson pris au large de Terre-Neuve et du Labrador soit traité à Terre-Neuve, sans tenir compte d'une tradition vieille de 400 ans.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre, aux pêcheurs et aux ouvriers d'usines de la Nouvelle-Écosse qui comptent sur cette pêche pour vivre que le comité spécial et le gouvernement du Canada n'étudieront même pas la possibilité de diminuer la participation historique des habitants de la Nouvelle-Écosse à la pêche et au traitement des poissons du nord du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux garantir au député de South Shore et aux autres députés que le gouvernement du Canada n'envisage pas la possibilité de modifier le partage traditionnel des stocks entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Comme le député le sait, le problème auquel nous faisons face touche à la fois Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. En y cherchant une solution, nous tiendrons pleinement compte des intérêts de chaque province et des traditions en jeu.

Je devrais profiter de l'occasion pour dire que nous avons pris connaissance du rapport publié par le premier ministre Wells de Terre-Neuve. Il aurait eu avantage à attendre la publication du rapport Harris et la fin des travaux des groupes d'étude qui ont été mis en place par le gouvernement fédéral et les gouvernements provin-

ciaux. Le titre même du rapport est trompeur puisqu'il parle d'une crise des stocks.

En plus du problème des stocks, on doit aussi considérer les problèmes relatifs aux politiques structurelles et économiques dans la recherche d'une solution à long terme.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Je souhaitais la poser au ministre des Pêches et des Océans, mais en son absence, je demande au premier ministre de bien vouloir y répondre.

Lundi, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré que les pêcheurs de la région de l'Atlantique connaissaient une année extrêmement prospère. Je me demande maintenant si le premier ministre voudra bien reconnaître qu'au moment même où son ministre des Pêches faisait cette déclaration, lui-même et son gouvernement avaient en main un rapport—dont ils avaient été saisis plus de deux mois auparavant—du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador qui montre très bien les terribles dimensions de la catastrophe qui se prépare dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve.

Le premier ministre va-t-il maintenant reconnaître que le secteur de la pêche à Terre-Neuve est, en fait, au bord de l'effondrement? Va-t-il maintenant dire carrément la vérité et reconnaître qu'il est responsable en grande partie de cette crise dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, en réponse à la question de mon honorable collègue, je tiens à préciser que le ministre des Pêches et des Océans s'inquiète du sort des pêcheurs de l'Atlantique, plus que tout autre ministre du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Reid: Monsieur le Président, comme le ministre l'a signalé, dans bien des régions de l'Atlantique, la pêche a été excellente cette année. Cependant, il a également reconnu dans la même déclaration qu'elle n'est pas aussi abondante que dans le passé, peut-être.

Le gouvernement a entrepris, par le biais d'une série de mesures, notamment la nomination du comité Harris, la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la question et, bien sûr la nomination d'un comité extrêmement important du Cabinet, de faire face au problème que le premier ministre de la province a exposé à juste titre.

Comme le premier ministre de la province l'a reconnu à de nombreuses reprises, son rapport est basé sur une série d'hypothèses et de chiffres qui pourraient fort bien ne pas être tout à fait exacts.

M. Simmons: J'avais une plus haute opinion du député de St. John's-Est. Si la situation n'était pas si triste, je me moquerais de lui. S'il veut par sa réponse faire de l'esprit, je tiens alors à lui dire qu'il lui reste un bout de chemin à faire.

Bien entendu, les quotas et les prises sont entièrement de compétence fédérale. Pourtant, le premier ministre de Terre-Neuve a généreusement offert hier de partager les coûts d'un programme d'urgence complet tendant à remédier à la situation.

Même s'il a montré lundi qu'il ignorait tout de cette question, le ministre des Pêches et des Océans est-il maintenant disposé à reconnaître qu'un programme spécial complet est nécessaire, afin de remédier à cette situation, surtout à Terre-Neuve?

Est-il prêt à collaborer avec le gouvernement terre-neuvien qui a offert de partager les coûts, afin d'éviter que les intéressés éprouvent des difficultés inutiles?

Si le député de St. John's-Est entend répondre à ma question, je voudrais lui rappeler que ses électeurs le regardent. Ne vous rendez pas ridicule comme vous l'avez fait la première fois.

M. Reid: Monsieur le Président, permettez-moi de citer textuellement ce que le premier ministre de la province a déclaré lors de sa conférence de presse d'hier; voici: «Je suis heureux de remarquer que le gouvernement fédéral a également compris la gravité de ce problème comme le montrent la nomination du comité Harris dans un premier temps ainsi que la création d'un comité spécial du Cabinet présidé par le très honorable Joe Clark et la sélection des membres du groupe de travail.»

Il n'y a aucun doute que le gouvernement, par l'entremise de son comité du Cabinet et de son groupe de travail collabore et continuera de collaborer avec le gouvernement provincial, les pêcheurs, les syndicats de pêcheurs, les entreprises, les associations commerciales et les groupes communautaires, afin de résoudre ce problème de façon réaliste et sérieuse.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Contrairement à ce qu'on entend ici à la Chambre, il y a vraiment une crise dans l'industrie des pêches de l'Atlantique, et ça va de mal en pis. Il n'y a plus de poisson de fond, il n'y a plus de marché pour le hareng, il n'y a plus de prix pour le homard. Comme si cela n'était pas assez, maintenant les Américains s'en mêlent. Parce qu'ils nous menacent d'un projet de loi qui limiterait la vente des homards sur le marché américain, nous risquons de perdre plus du tiers d'un marché de 130 millions de dollars.

Ma question au premier ministre est la suivante: Quelles démarches a-t-il faites auprès des Américains afin de leur faire comprendre que ce projet de loi menace toute l'industrie du homard de l'Atlantique, et que ce projet de loi est complètement inacceptable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, une autre initiative a été annoncée ce matin par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais la députée de Hamilton-Est, avec sa délicatesse habituelle, lance des cris de l'autre côté du parquet de la Chambre.

Oui, j'ai soulevé cette question très importante des pêcheurs de l'Est, directement auprès du Président Bush, à Kennebunkport. Je lui ai fait valoir l'intérêt profond des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse en ce qui concerne ce problème précis.

En outre, il y a une série de démarches autorisées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Certaines ont été entreprises par l'ambassadeur Burney à Washington, que nous avons rencontré cette semaine. Tout le poids et l'influence du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux et des députés, comme mon ami qui vient de soulever cette question importante, seront apportés auprès du Congrès américain et de l'administration américaine afin d'essayer de régler ce problème sérieux, dans l'intérêt de nos pêcheurs de l'Est du Canada.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Ma question s'adresse au premier ministre.

La population a l'impression que la pêche dans la région de l'Atlantique est condamnée à court terme. Le Sénat des États-Unis harcèle nos pêcheurs de homard. Les pêcheurs côtiers de Canso et de Chéticamp, par exemple, ne savent toujours qu'à la dernière minute où ils pourront pêcher et combien de poisson ils pourront prendre. Hier, la National Sea Products a dû immobiliser cinq chalutiers. Pourquoi? Parce qu'en raison de la mauvaise gestion du gouvernement du Canada les stocks de poisson de fond sont maintenant insuffisants. Pourtant, le ministre des Pêches affirme que tout va pour le mieux. Sur quelle planète vit-il?

Quand le premier ministre nommera-t-il un ministre des Pêches qui comprenne un peu les pêcheurs du Canada atlantique et leurs familles?

• (1200)

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a démontré qu'il se souciait des intérêts des pêcheurs. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Pêches et des Océans et également de l'ensemble du Cabinet et d'autres ministères dont Emploi et Immigration, a examiné sérieusement le problème et, après avoir très bien cerné la situation et étudié à fond les solutions en consultation avec de nombreuses personnes du domaine, il optera pour les programmes adaptés aux besoins pour le plus grand bien des pêches dans la région atlantique et de l'économie de cette région.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne une autre société d'État. La Société du port de Vancouver a effrontément passé outre à des décisions du conseil municipal élu de Vancouver et est déterminée à construire un silo de huit étages dans un secteur résidentiel de la ville.

Est-il conforme à la politique du gouvernement que des sociétés d'État fédérales se moquent des décisions d'administrations municipales dûment élues?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai été mis au fait des problèmes qui existent entre la municipalité de Vancouver et la Société du port de Vancouver. Ma collègue de Vancouver-Est sait très bien que le ministre des Transports n'intervient pas dans les opérations d'une société d'État, bien que nous ayons été informés de la situation. J'ai communiqué avec la Société du port de Vancouver. On m'a dit qu'une réunion s'est tenue entre les deux parties. Nous espérons que les discussions se poursuivront et

qu'elles aboutiront à une solution mutuellement acceptable.

Mme Mitchell: De toute évidence, cette semaine, la société d'État a délibérément passé outre non seulement aux désirs du conseil municipal, mais aussi à une décision du conseil de révision. Ce n'est d'ailleurs que le dernier d'une série d'actes hostiles de la part de la société du port.

Le ministre interviendra-t-il et mènera-t-il une enquête comprenant une évaluation environnementale, puisque la question a d'énormes répercussions sur les quartiers de Vancouver?

M. Bouchard (Roberval): Je suis d'accord avec ma collègue. J'ai été en contact avec la société du port et continuerai de l'être. Je verrai ce qu'il est possible de faire. Je le répète, je ferai ma propre enquête sur la situation à Vancouver.

* * *

LE PROJET DE LOI C-36

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Céréales. Les agriculteurs canadiens, surtout ceux de l'Ouest, souhaitent recevoir des paiements anticipés. Pourquoi le projet de loi qui prévoit ces paiements n'a-t-il pas été adopté? Les agriculteurs ont besoin de cet argent dès maintenant. Quelle est la cause du retard?

M. Simmons: D'où sortez-vous?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député fait allusion au projet de loi C-36 qui tend à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes parfaitement disposés à adopter ce projet, et nous ne nous sommes pas privés de le dire au cours du débat mardi, mercredi et jeudi.

Si on veut savoir pourquoi le projet n'est pas encore adopté et pourquoi les agriculteurs ne peuvent recevoir les paiements anticipés, c'est plutôt du côté de l'opposition qu'il faut se tourner. Nous serions très heureux de faire adopter ce projet rapidement, et il devrait y avoir des entretiens entre les leaders des partis à la Chambre pour faciliter l'adoption de cette mesure afin que les agriculteurs reçoivent leurs paiements anticipés.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Récemment, deux officiers retraités du 413e escadron ont fait paraître un rapport qui montre que le gouvernement a pris une décision dangereuse en transférant le 413e escadron à Greenwood. Le lieutenant-colonel Denny Hopping et le major Gary Naylor ont fait la preuve que la base de Summerside est mieux située pour 90 p. 100 des opérations de recherche et sauvetage dans la région de l'Atlantique, que la topographie et le climat de Summerside conviennent mieux et que le transfert du 413e escadron réduit ses moyens d'action et met des vies en danger. Le ministre a pris connaissance du rapport et connaît la valeur de ces officiers. Pourquoi maintient-il alors son projet de fermer la base de Summerside en dépit de l'avis donné par ces militaires d'expérience?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député fait erreur. L'interprétation donnée par la presse aux propos de deux anciens membres des Forces canadiennes est erronée.

D'après plusieurs relevés, la plupart des opérations de recherche et sauvetage ont lieu plus près de Greenwood et de Halifax que de Summerside. La majorité des opérations se produisent plus près de Halifax que de Summerside.

C'est donc pour des raisons d'efficacité, et d'efficacité seulement, que les installations opérationnelles seront établies à Greenwood.

M. McGuire: Monsieur le Président, le ministre persiste à dire que Greenwood est l'endroit optimal pour l'escadron de recherche et de sauvetage, mais dans sa propre réponse écrite à la question du député de Labrador il dit: «Aucune étude particulière n'a été entreprise sur les conséquences des réductions ou des fermetures.» Il dit également: «Aucune étude particulière n'a été effectuée pour déterminer les conséquences des fermetures ou des réductions sur l'efficacité militaire.»

S'il n'a fait aucune étude, comment peut-il dire que Greenwood est un meilleur endroit que Summerside, alors que ces deux officiers ont basé leur étude sur le rapport Cross de 1982.

Ma question supplémentaire est la suivante. Non seulement le ministre met des vies en danger en fermant la

base de Summerside, mais tout le Canada sait qu'il a ordonné au lieutenant-colonel Denny Hopping de se taire, alors que celui-ci s'est porté à la défense de son escadron et de sa localité.

Pourquoi le ministre est-il délibérément négligent dans ses fonctions de représentant de la population du Canada, en supprimant l'escadron de surveillance et en transférant le 413e escadron, tout en menaçant de punir ceux qui disent la vérité sur les carences de sa décision?

M. McKnight: Monsieur le Président, je trouve curieux que le député dise que j'ai ordonné aux gens de se taire alors qu'il vient de citer un ancien officier des Forces canadiennes et que j'ai lu des citations de la presse. Il y a une discipline à respecter et ce sont les Forces canadiennes qui la font appliquer.

Je voudrais citer le *Journal Pioneer*, de Summerside, édition du 26 septembre 1989, page 4, pour l'information du député: «Aussi triste que ce soit pour Summerside, nous sommes d'accord avec cette décision. S'il faut réduire le budget de la défense, ce que nous contestons, alors l'argent qui reste doit être mieux dépensé. La concentration des efforts de recherche et de sauvetage à une seule base est logique du point de vue économique et pratique. Du point de vue pratique, la base de Greenwood est plus centrale, il y a rarement du brouillard à cet endroit et elle peut être ravitaillée et entretenue plus facilement et plus économiquement.»

* * *

LES FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Banque Toronto-Dominion reconnaît que les politiques budgétaires et monétaires du gouvernement poussent le Canada vers la récession. Malgré que les taux d'intérêt aient baissé de façon sensationnelle dans tous les grands pays concurrents, notre gouvernement refuse obstinément d'abaisser les nôtres.

Quand le gouvernement va-t-il s'éveiller?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est évident que le député est dans la lune. Les taux d'intérêt ont monté d'un point dans la plupart des pays européens hier. Au Canada ils n'ont pas bougé.

M. Peterson: Monsieur le Président, nos taux d'intérêt à court terme sont supérieurs de 4,47 points à ceux des États-Unis. S'il cherche à défendre ces taux d'intérêt élevés, il faut que le gouvernement comprenne que c'est une cause majeure d'inflation au Canada. C'est le gouvernement qui, dans son dernier budget, a alourdi les taxes de vente et d'accise de plus de 3 milliards. Et c'est ce gouvernement qui va maintenant nous assommer avec la taxe sur les produits et services. Voilà ce qui cause l'inflation.

Quand le gouvernement va-t-il faire face à ses responsabilités et prendre conscience des réalités mondiales? Nos taux d'intérêt choquent le sens commun et ils sont en eux-mêmes une cause majeure d'inflation et de dépenses publiques. Chaque hausse de un point des taux d'intérêt augmente notre déficit de 1,6 milliard. Comme gestion budgétaire on fait mieux.

• (1210)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de dire les choses clairement aux députés. Ce qui cause l'inflation c'est un tas de choses, par exemple le fait que l'économie croît plus vite que la capacité du pays de suivre cette croissance.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cela piaille fort sur les premières banquettes libérales. Ces gens n'ont pas l'air de comprendre grand-chose au caractère de l'inflation canadienne.

M. Simmons: Il est normal qu'ils s'en prennent à vous. Aux finances vous êtes loufoque.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si nous maintenons les taux d'intérêt élevés c'est pour empêcher l'inflation de galoper. Et en même temps, grâce à notre politique budgétaire, nous réduisons le déficit également pour freiner les pressions inflationnistes. Ce que nous sommes déterminés à éviter c'est les problèmes que nous avons connus dans les années 70 et au début des années 80.

M. Peterson: C'est de l'inflation provoquée.

M. Simmons: Vous êtes la risée de tout le pays.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Terre-Neuve se fait remarquer encore une fois. Il est bien évident qu'il ne comprend pas que dans les années 70 le gouvernement libéral de l'époque a fermé les yeux sur le problème de l'inflation. Qu'est-il arrivé? En 1976 le taux d'inflation était de 5,5 p. 100. En 1981 il était passé à 13 p. 100. Cela a débouché sur les taux d'intérêt de 20 p. 100, lesquels ont fait monter le chômage à 13,5 p. 100. Voilà, monsieur le Président, ce que nous sommes déterminés à éviter et nous l'éviterons.

M. le vice-président: La période des questions s'achèvera sur les questions du député de Kamloops.

* * *

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je regrette d'avoir à discuter de cette affaire avec le premier ministre suppléant, mais il doit savoir que, depuis hier, les Albertains bouillonnent de colère à cause des observations du président du Comité des finances. Je sais que, comme Albertain, notre honorable collègue prendra l'affaire très au sérieux.

Le président du Comité des finances a répété aujourd'hui qu'il maintenait ses déclarations. «Je pense qu'il est de mon devoir, a-t-il déclaré, de dire les choses telles qu'elles sont. Il faut savoir être franc avec les gens.» Très bien; soyons franc. Il a cependant qualifié d'ignorants et de sots les Albertains et tous leurs députés à la Chambre; il a dit que ces gens étaient déphasés et qu'ils radotaient, et cela du seul fait qu'il n'était personnellement pas d'accord avec la mesure fiscale conservatrice dont il était question aux audiences.

Ma question au premier ministre suppléant est très simple: le président du comité nous représente tous puisqu'il s'agit d'un comité multipartite regroupant des représentants des trois partis politiques. Quand il se prononce, c'est au nom des membres du comité. Comme il a qualifié les Albertains, ou les gens de l'Ouest en général, d'ignorants et de sots, que compte faire le premier ministre suppléant à propos de ces paroles désobligeantes et, plus spécialement, à propos du président du même Comité des finances?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en tant que chef du parti ministériel à la Chambre des communes, le premier ministre parlera au président du Comité des finances. Il a eu l'occasion de lire la transcription des remarques faites par le président du comité et s'entretiendra personnellement avec lui.

Je crois que, emporté par son désir de profiter d'une situation, le député crée un précédent inhabituel en laissant entendre que le président du comité permanent parle au nom de tous les membres du comité chaque fois qu'il ouvre la bouche. À une étape antérieure de ma carrière, j'ai appris à ne pas donner ce genre de latitude au député en question.

M. Riis: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. La situation est grave lorsqu'une personne qui assume les fonctions de porte-parole de la Chambre, et particulièrement du gouvernement, en matière de finances et de président du Comité des finances traite les Terre-Neuviens de nullités et ridiculise les personnes âgées. Plus récemment, il a traité de sots et d'ignorants ceux d'entre nous qui vivent dans l'ouest du Canada et a ajouté qu'il faudrait que des enseignants de 5e année de Toronto viennent chez nous pour nous instruire.

Il me semble que le premier ministre suppléant devrait prendre cette affaire plus au sérieux. Comme le président du comité a répété aujourd'hui qu'il ne se rétracterait pas, que ceux d'entre nous qui habitent l'ouest du pays sont effectivement sots et ignorants, je me serais attendu à ce que le premier ministre suppléant, en tant que représentant du gouvernement et en l'absence du premier ministre qui a malheureusement dû partir, demande au député de présenter dès maintenant des excuses aux Canadiens de l'Ouest et affirme que le gouvernement est prêt à exiger la démission du président du Comité des finances.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je pense que le député sait à quoi s'en tenir sur le Règlement de la Chambre. En tout cas, j'aurais cru qu'une personne née à l'hôpital de High River nous aurait démontré une meilleure connaissance du Règlement et des institutions de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Si des excuses s'imposent, elles doivent venir du député à titre individuel. Le député le comprend et la Chambre aussi. Les députés n'ignorent pas que le premier ministre nous a informés qu'il parlerait au président du comité des finances et ils savent que la Chambre siégera la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel que la Commission d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia a remis aux gouvernements des États-Unis et du

Canada pour la période allant du 1er octobre 1987 au 30 septembre 1988.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 342–0723 et 342–0875.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU QUATORZIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatorzième rapport du Comité de sélection.

Si la Chambre est d'accord, je proposerai l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

Je voudrais que la Chambre nous dispense de demander au greffier de faire la lecture de ce rapport puisqu'il ne traite que des changements proposés à la composition du comité.

M. le vice–président: La Chambre est–elle d'accord à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–Verbaux d'aujourd'hui.*]

ADOPTION DU QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je propose que le quatorzième rapport du Comité de sélection, présenté plus tôt aujourd'hui à la Chambre, soit adopté.

M. le vice–président: Le député a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice–président: La Chambre a entendu la motion. Plaît–il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à présenter ici quelques brèves observations au sujet de l'objet de ce rapport. Un des points essentiels que fait ressortir ce rapport, c'est que l'élection des présidents des divers comités est automatique et que nous ne devrions pas nécessairement avoir à reprendre chaque fois tout le processus.

Je tiens à dire au nom du Nouveau Parti démocratique que, tout compte fait, nous ne doutons pas le moindrement que les présidents des comités agissent de bonne foi. Il y a des exceptions et nous craignons que ce rapport et la motion dont nous sommes saisis ne privent les divers comités de l'occasion de réaffirmer leur autorité.

Je tiens à dire quelque chose au sujet du président du Comité des finances. Ces deux derniers jours, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur des observations qu'il a faites. Il a qualifié les Albertains de sots et d'ignorants, les Terre–Neuviens de nullités qu'il n'est pas nécessaire de consulter sur l'importante question de la nouvelle taxe sur les produits et services, et il a laissé entendre que les hausses de taxe ne devraient pas inquiéter les personnes âgées puisqu'elles ne vont jamais nulle part de toute façon. Elles n'usent pas leurs vêtements, elles ne voyagent pas, elles ne font pas grand–chose. De toute évidence, tous les députés déplorent de tels propos qui ridiculisent les gens âgés de notre pays.

Parfois, il exprime tout haut ce que pense le gouvernement, comme ce fût indubitablement le cas lorsqu'il a déclaré que l'universalité n'était pas un dépôt sacré, que les citoyens de la ville d'Ottawa et ceux de l'Île–du–Prince–Édouard se mordraient les doigts de ne pas avoir voté conservateur. Au cours de la dernière campagne électorale, il a déclaré que la taxe sur les biens et services apporterait 10 milliards de dollars de recettes inattendues au Trésor fédéral, ce qui évidemment est la vérité, comme nous avons pu le constater à la lecture de documents récents. Il y a donc lieu de conclure que le président du Comité des finances n'exprime pas seulement la pensée de son comité, mais qu'il traduit également les intentions du gouvernement.

Je tiens à dire simplement que nous nous déplorons vivement la façon dont le président du Comité des finances se comporte.

[*Français*]

M. le vice–président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable leader adjoint du gouvernement à la Chambre a la parole.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

• (1220)

[*Traduction*]

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à dire que je ne m'étonne nullement que le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre ait soulevé cette question. En effet, depuis deux jours, il s'y intéresse vivement. Je sais qu'il s'intéresse également à d'autres affaires et à d'autres questions. Il peut s'agir par exemple d'aspects à caractère plus procédural ou technique, et la difficulté vient peut-être de ce qu'il attire l'attention de la Chambre sur certaines affaires à un moment inopportun. Si nous avions l'occasion de présenter le projet d'ordre d'assentiment, peut-être que dans ce contexte, ses commentaires seraient opportuns.

Je constate qu'il hoche la tête. Nous avons étudié la motion qu'a présentée le whip de notre parti. Si, comme je le crois, il y a consentement unanime, peut-être pourrais-je maintenant saisir la Chambre de cette motion afin que nous puissions en discuter. Je propose donc:

> Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou l'usage de la Chambre ou de ses comités permanents ou comités mixtes permanents, les présidents des comités permanents et des comités mixtes permanents qui sont en fonction restent en fonction jusqu'à ce que le comité en cause en décide autrement. Que, toutefois, lorsque le président d'un comité permanent ou d'un comité mixte permanent cesse d'en être membre, l'élection d'un nouveau président figure comme premier article de l'ordre du jour des travaux de ce comité.

Sauf erreur, nous passons donc maintenant à l'étude de cette motion qu'a présentée mon collègue.

M. le vice-président: La Chambre adopte la première motion proposée par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention.

Je vais reprendre mes observations, même si je les ai faites auparavant au moment inopportun. Je crois avoir fait comprendre que, dans l'ensemble, nous ne trouvons rien à redire au rôle et à l'efficacité des présidents des comités permanents. Ils font de l'excellent travail dans des conditions difficiles.

Il existe toutefois des problèmes. Certains comités, celui de l'énergie notamment, ont refusé de se réunir. À un moment où le pays était confronté à différentes crises énergétiques, le président a refusé de convoquer le comité. Il arrive que des difficultés se présentent.

Je pense à une personne en particulier. Je regrette d'avoir à la montrer du doigt parce que, grâce à ses connaissances en matière de finances et à son initiative, elle a réussi à rehausser la réputation du comité quant à sa capacité de traiter des dossiers complexes. Malheureusement, je ne peux pas, en tant que parlementaire, rester indifférent, lorsque le président d'un comité, qui est censé en représenter les membres, fait des déclarations inappropriées et inacceptables concernant des citoyens canadiens. C'est pour cette raison que je suis intervenu, alors que ce n'aurait pas dû être nécessaire.

Maintenant que j'ai fait connaître les préoccupations du Nouveau Parti démocratique, nous allons adopter cette motion avec dissidence. Nous voulions simplement exprimer notre opposition aux propos du président qui dénigrent d'honnêtes citoyens canadiens de toutes les régions du pays.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au nom de l'ensemble du comité de sélection, qui est composé de représentants des trois partis.

La tâche de recommander à la Chambre les membres des comités n'est pas chose facile et les députés ne sont pas toujours d'accord. Mais je crois que les membres du comité de sélection s'emploient la plupart du temps à choisir des membres pour siéger à nos comités permanents et parfois à nos comités législatifs qui abattront du travail et assumeront leur tâche avec compétence, compte tenu de leurs grandes connaissances et leur vaste expérience. Les membres du comité de sélection s'intéressent à la qualité de la recherche, des conseils et des rapports qui sont présentés à la Chambre pour étude.

Il est regrettable que, de temps à autre, certains députés emploient par inadvertance ou à dessein une expression qui met le feu aux poudres. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis dix ans ou plus ont parfois eu l'impression que le public semble comprendre leur raison d'agir dans ces cas-là. Il ne faudrait pas condamner trop vite l'emploi de certaines expressions, car elles contiennent un message. Parfois, les mots que nous utilisons à la Chambre sont si recherchés et si complexes qu'ils défient la compréhension des Canadiens. Parfois, je me demande même si

ceux qui les utilisent comprennent vraiment ce qu'ils disent.

Il convient que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique fasse état de tout désaccord qu'il peut avoir avec le député lorsque le député est présent. Il est peut-être regrettable que le débat ait lieu à ce moment-ci car, depuis la réforme parlementaire il y a cinq ans, il y a eu énormément de collaboration pour concevoir et mettre au point des méthodes qui permettent aux parlementaires de participer beaucoup plus intensément à l'élaboration de la politique du secteur public. Ce qui s'est passé à Edmonton cette semaine avec le comité des finances n'est pas le genre de chose qui se produisait à la Chambre à mon arrivée il y a dix ans.

Le comité des finances est actuellement saisi d'une proposition, d'un document technique. Les membres de ce comité et les députés de tous les côtés de la Chambre ont été invités à se déplacer, à entendre les Canadiens et à faire savoir à la Chambre si le contenu de ce document technique sera utile aux Canadiens.

Les membres de comité qui voyagent éprouvent un sentiment de frustration de temps à autre, car les gens se plaignent sans avoir effectué le travail de base qui indiquerait aux membres du comité qu'ils ont lu le document et savent ce dont ils parlent. Je crois savoir que la chose s'est produite plus d'une fois lors des audiences du Comité des finances. Ce fût certes le cas du Comité de l'assurance-chômage lorsqu'il a voyagé à travers le Canada.

Les membres des comités qui se déplacent chaque jour d'une localité à une autre et qui sont obligés de travailler de longues heures depuis tôt le matin jusqu'à une heure avancée de la nuit sont enclins à perdre patience; ils ne s'expriment peut-être pas toujours avec la prudence qu'il faudrait. Nous pouvons tous trouver du réconfort à la pensée que le Comité des finances, son président en tête, est l'un des comités de la Chambre qui travaillent le plus fort. Il en est ainsi depuis plusieurs années. C'est l'un de nos comités les mieux éclairés. Quand on consulte les bilans à la fin de l'année, on constate qu'il a tenu plus de réunions que peut-être n'importe quel autre comité de la Chambre. Tous ne sont peut-être pas toujours d'accord sur la qualité de son apport, mais personne ne peut affirmer que le Comité des finances n'abat pas une besogne considérable et qu'il ne tire pas des conclusions utiles. Quand un comité obtient de tels résultats, le mérite en revient au moins en partie à son président.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Afin de situer la motion dans le contexte approprié, monsieur le Président, je dirai que si nous avons accordé notre consentement à cette motion, c'est pour faciliter les choses. Comme les députés le savent, l'article 106 du Règlement précise:

> Dans les dix jours de séance qui suivent l'adoption par la Chambre d'un rapport du Comité de sélection, le Greffier de la Chambre convoque une réunion de chaque comité permanent dont la liste des membres figure dans ledit rapport aux fins d'élire un président. Toutefois, il est donné un avis de quarante-huit heures de toute réunion de ce genre.

Nous avons présenté cette motion afin que tous les comités puissent continuer de siéger sans avoir à subir encore une fois l'épreuve des élections. Cela évidemment, comme précise la deuxième partie de la motion: «Que, toutefois, lorsque le président d'un comité permanent ou d'un comité mixte permanent cesse d'en être membre, l'élection d'un nouveau président figure comme premier article de l'ordre du jour des travaux de ce comité.» La motion vise à aider les comités à poursuivre leurs travaux, et j'estime quant à moi qu'ils abattent de l'excellente besogne sans avoir à subir des élections pour chaque président ou vice-président de comité. Essentiellement, nous sommes en faveur de cela. Si nous trouvons que les membres de certains comités ne tiennent pas des réunions assez régulièrement ou que le président d'un comité formule des observations que nous trouvons contestables, nous soulèverons des objections au sein des comités, et non pas à la Chambre.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion qu'a présentée le leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir d'introduire une pétition de la part de Canadiens et de Canadiennes qui s'opposent à la TPS, et ma pétition est proprement certifiée.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et les services. Les pétitionnaires estiment qu'il s'agit d'une taxe régressive puisque les Canadiens à revenu faible et moyen, déjà aux prises avec un fardeau fiscal beaucoup trop lourd, devront payer pour les excès du gouvernement.

Les pétitionnaires tenaient à exprimer leur désaccord et j'espère seulement que leurs cris seront assez forts pour permettre aux membres du gouvernement de retrouver l'ouïe.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions: une traite d'un sujet assez important pour 143 commettants d'Ottawa—Vanier.

[*Traduction*]

En fait, monsieur le Président, les pétitionnaires s'opposent au projet de taxe sur les produits et les services et à son application aux leçons de musique. Ils demandent au Parlement de considérer les leçons de musique comme une occupation d'enseignement et donc de les exempter de l'application de la taxe de vente envisagée.

L'autre pétition, signée par des habitants de ma circonscription, se rapporte, elle aussi, à la TPS. Les pétitionnaires estiment que le gouvernement, en proposant cette taxe, prend probablement une mauvaise décision pour les Canadiens.

Tandis que les libéraux, au nom des Canadiens, s'opposent énergiquement à ce qu'on établisse cette nouvelle taxe sur les produits et les services et à ce qu'on impose cette ponction fiscale sans précédent aux Canadiens qui auront à supporter non seulement une augmentation de leur fardeau fiscal, mais aussi de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de plusieurs électeurs de la circonscription de Saskatoon—Humboldt et de la région avoisinante. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer au projet actuel de taxe sur les produits et services et font remarquer que celle-ci constitue une arnaque fiscale et l'une des taxes les plus inéquitables de notre pays.

Ils demandent au gouvernement de rejeter cette proposition et de répercuter la charge de l'impôt sur les personnes qui sont le mieux en mesure de l'assumer.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de l'ouest du Canada qui prient le gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les services de VIA Rail dans certaines régions de notre pays et de les supprimer dans d'autres régions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver, d'améliorer et de moderniser VIA RAil dans les régions de notre pays où cette société peut fournir un service plus rapide, plus économique, plus commode, plus écologique et moins énergivore que les autres moyens de transport.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, signée par plus de 800 citoyens de la circonscription de Carleton—Gloucester, qui s'opposent à la TPS, la taxe proposée par le gouvernement conservateur. Ils s'inquiètent énormément des effets négatifs que cette taxe aura sur la communauté.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom de citoyens canadiens qui s'inquiètent des conséquences néfastes de la taxe sur les produits et services. Je voudrais particulièrment faire allusion aux électeurs de Western Arctic, qui vont être durement frappés dans le secteur des transports et des communications, dont ils sont si dépendants.

Pétitions

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens inquiets.

Ils estiment que la taxe proposée sur les produits et services va durement frapper les Canadiens à revenu faible et moyen et va imposer une charge énorme à la petite entreprise. Les pétitionnaires demandent au Parlement de renoncer à ce projet de taxe sur les produits et services.

LE PROJET DE LOI C-21

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir, en conformité de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition concernant le projet de loi C-21, dont rapport à la Chambre sera bientôt fait.

Ces signatures ont été recueillies par une retraitée de ma circonscription, Ottawa-Ouest, qui a passé toute sa vie à travailler à titre de bénévole et qui se consacre maintenant à défendre ceux qui ne partagent pas pleinement la prospérité de notre société.

Elle et ses amis n'aiment pas s'être fait dire en octobre par le premier ministre que l'assurance-chômage ne serait pas réduite, alors que c'est exactement le contraire qui s'est produit.

Elle demande au Parlement de rejeter les réductions faites au régime d'assurance-chômage, de proposer des réformes plus positives et d'élaborer une stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre étayée d'une politique de plein emploi et de développement régional efficace.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition portant 36 signatures.

Ces pétitionnaires sont des retraités qui s'inquiètent de la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement. Ils croient que cette taxe portera un dur coup, non seulement à eux-mêmes en tant que retraités, mais également aux gens à faible revenu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi, en conformité de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par des Canadiens qui s'inquiètent de l'attitude du gouvernement à l'égard de VIA Rail. Ils vivent surtout dans la région du corridor de Windsor, mais je sais qu'ils appuieront notre demande pour que les services dans les régions éloignées soient étudiés publiquement et équitablement par le gouvernement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, au nom d'électeurs de ma circonscription, Scarborough—Rouge River, et des régions avoisinantes, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée et conforme aux dispositions de l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires l'ont signée pour exprimer leur opposition à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom de l'Association des handicapés de Saint-Laurent, conformément à l'article 36 du Règlement, de déposer une pétition pour les gens qui s'objectent aux taxes du gouvernement incitées par la nouvelle taxe universelle sur les produits et services parce qu'elle susciterait des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et moyen revenus.

[*Traduction*]

Également, au nom du Senior Citizen's Council de Saint-Laurent et conformément à l'article 36 du Règlement, je présente cette pétition à la Chambre pour demander au gouvernement de rejeter la nouvelle taxe sur les produits et services à cause des difficultés qu'elle créera aux familles à revenus modeste et moyen.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, moi aussi je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par des citoyens de Toronto et de Scarborough.

Ces gens-là se font énormément de souci du fait que le gouvernement s'apprête à imposer aux Canadiens une taxe injuste, régressive et brutale sous forme de taxe de vente sur les produits et services. Pour les raisons que j'ai exposées, ils demandent au Parlement de rejeter la proposition de taxe de vente sur les produits et services.

Soit dit en passant, c'est mon ami le député d'Eglinton—Lawrence qui s'est chargé de faire circuler la pétition.

M. le vice-président: Le député de Kamloops manque de pétitions?

M. Riis: Aujourd'hui, oui, mais j'en aurai d'autres mardi.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Milliken: Monsieur le Président, comme nous sommes vendredi, je ne voudrais pas mettre le député dans l'embarras, mais je tiens à dire une chose.

Il y a 17 questions au *Feuilleton* depuis le 27 juin. L'une d'elles y est depuis le 26 avril. Je me rends compte que ce n'est pas un nombre énorme, mais il est néanmoins considérable, étant donné que le délai de réponse à ces questions est de 45 jours. Ces questions sont au *Feuilleton* depuis trop longtemps. Il y a maintenant bien plus de 90 jours que la dernière a été inscrite dans le groupe que j'ai mentionné. Il me semble que le gouvernement pourrait agir un peu plus rapidement.

Pour venir en aide à mon collègue, je lui dirai que j'admets qu'il se trouve dans une position difficile et je ne l'en blâme pas, car c'est peut-être qu'il existe un malaise généralisé au sein du gouvernement.

Il y a au *Feuilleton* la motion M-460, que j'ai fait inscrire en tant qu'initiative parlementaire. Si mon collègue voulait s'aider un peu et aider le gouvernement à se sortir d'une situation réellement embarrassante, parce qu'il est de son devoir de répondre à ces questions au Parlement, il pourrait peut-être renvoyer la motion aujourd'hui même au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Ce comité établira peut-être des règles régissant ces questions, de sorte que mon collègue puisse obtenir ses réponses plus rapidement.

À mon avis, la motion que j'ai proposée serait utile. Elle serait comme une planche de salut pour l'honorable secrétaire parlementaire. Et ce serait ma façon de lui venir en aide.

M. le vice-président: Simplement pour clarifier les choses, je voudrais dire que le député de Kingston et les Îles a en fait raison: l'avis a été donné le 27 juin. Toutefois, les questions n'ont été imprimées que le 25 septembre.

• (1240)

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis heureux que vous le mentionniez parce que je voulais évidemment rappeler au député que c'était bien le cas.

Je veux également lui dire que son intervention de ce matin ne m'a pas du tout gêné puisqu'elle me donne l'occasion de parler de certains problèmes que nous avons. Le Président a très gentiment abordé un ces problèmes. Nous essayons vraiment de respecter les échéances.

Il doit savoir que jusqu'à maintenant, nous avons un taux de réponse de 80,4 p. 100. Le taux est de 77,7 p. 100 dans le cas des questions ordinaires et de 87,5 p. 100 pour les questions prioritaires. Le gouvernement a non seulement un bon bilan concernant ses taux de réponse à ces questions, mais il continue à le maintenir. À l'occasion, nous avons un retard d'un jour ou deux, peut-être même d'une semaine, ce qui est rare, mais nous avons habituellement de très bonnes raisons pour justifier cet état de choses.

Très souvent, comme c'est le cas de certaines questions dont parle mon collègue, nous attendons la traduction des documents. En raison de leur longueur, ces questions mettent un certain temps à la traduction, mais nous devrions les recevoir dans un délai raisonnable.

Le vice-président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA REMISE DE DETTES (AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^. Landry portant que le projet de loi C-10, Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne, soit lu pour la trosième fois et adopté.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'intervenir brièvement dans le débat sur le projet de loi C-10, Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du

Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne.

Il faut féliciter le gouvernement d'effacer ces dettes. Nous perdons cependant de vue ce qui a infiniment plus d'importance pour les gens d'Afrique subsaharienne que la remise de dettes. C'est la question de la souffrance humaine et des besoins économiques qui existent dans les pays du tiers monde.

Le gouvernement pratique depuis une décennie l'aide humanitaire envers ceux qui sont dans le besoin. Mais ce que nous faisons n'est rien car près de 900 millions de personnes, soit le sixième de l'humanité, s'enfoncent dans la pauvreté. C'est épouvantable. Nous nous soucions tous ici de notre propre dette. Certains louent le gouvernement d'avoir réduit l'aide aux pays du tiers monde.

Comment peut-on qualifier de braves les mesures que le gouvernement a prises, quand on pense à la pauvreté et aux enfants qui meurent dans le monde? Bien sûr, nous veillons à nos propres intérêts, mais nous ne pouvons rester égoïstement repliés sur nous-mêmes. Nous devons regarder ce qui se passe en dehors de chez nous.

Le gouvernement actuel réduit l'aide au développement du tiers monde et des pays pauvres. Nous savons que le projet de loi ne change rien au budget national. Bien que ce projet de loi efface des dettes, le gouvernement ne joue plus le rôle de chef de file qu'il a joué avec constance pendant de nombreuses années. Parmi les pays développés à richesse moyenne, le Canada est de ceux qui donnent le moins d'aide publique au développement. Il n'y a pas de quoi être fier.

C'est tragique quand 40 000 enfants meurent de malnutrition chaque jour dans le monde. Dans un document sur la situation des enfants dans le monde en 1989, on lit que des carences même temporaires peuvent causer un tort irréparable au jeune enfant en plein développement psychologique et physiologique. Les réalités économiques d'aujourd'hui ont une incidence sur le développement individuel de l'enfant dès maintenant et sur sa contribution à la société demain. C'est le jeune enfant qui paiera le plus cher et le plus longtemps les conséquences des remboursements de plus en plus lourds, du fléchissement des recettes tirées de l'exportation, de l'accroissement du coût de l'alimentation, de la chute du revenu des ménages, de la détérioration des services de santé et d'enseignement.

Nous pouvons désormais éviter qu'environ 40 000 jeunes enfants ne meurent chaque jour dans les pays en développement et que des millions d'autres ne soient en proie à la maladie et aux problèmes de croissance. Aujourd'hui, le monde est conscient de ce drame et il a les moyens de le prévenir. Comportement éthique et prise de conscience doivent aller de pair. La morale doit être digne des moyens d'action. C'est celui qui est pauvre et vulnérable qui souffre le plus, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, le pauvre est celui qui est le plus dépourvu de moyens économiques pour absorber le choc des récessions. Ensuite, il est celui qui a le moins de poids politique pour faire dévier ce choc. L'action du gouvernement du Canada n'est pas celle qu'il avait promise. Il adopte une attitude irresponsable face à un grave problème mondial. J'appuie le projet de loi dont nous sommes saisis, mais j'exhorte le gouvernement à s'attaquer aux graves problèmes de la faim et des difficultés économiques dans le monde. Bien entendu, il faut tenir compte à la fois de notre propre dette et de l'endettement mondial. Nous ne pouvons fermer les yeux sur ce qui se passe chez nous. Nous devons tous devenir indépendants du point de vue économique. Le gouvernement fait bien de présenter un projet de loi prévoyant l'effacement de la dette, mais il ne s'attaque pas vraiment aux causes de la pauvreté et de l'endettement de ces pays.

M. Nelson A. Riis (Kamlops): Monsieur le Président, je voudrais faire une très courte observation.

Ce projet de loi est important quant à son principe, mais dérisoire quant à sa substance. Nous applaudissons au projet de loi C-10, qui vise à radier les prêts consentis par le Canada à des pays africains, dont la République du Cameroun, la République populaire du Congo, la République de Côte-d'Ivoire, la République gabonaise, la République du Ghana, la République du Kenya, la République démocratique de Madagascar, la République fédérale du Nigeria, la République du Sénégal, le Royaume du Swaziland, la République du Zaïre, la République de Zambie et la République du Zimbabwe.

Ce projet de loi est un pas dans la bonne direction dont nous félicitons le gouvernement. Cependant, il ne réduira guère la dette colossale de ces pays. J'attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'après l'adoption de ce projet de loi, la dette du Nigeria sera toujours supérieure à 28

milliards de dollars, celle du Kenya, à 6 milliards, etc. Ces pays sont dans une situation très grave en raison de leurs énormes dettes. Par ce projet de loi, le gouvernement allège un peu leur fardeau; il faut l'en féliciter.

J'ai deux remarques à faire. Le gouvernement n'est pas vraiment sérieux quand il dit vouloir venir en aide au tiers monde. Il n'y a pas très longtemps, le premier ministre s'est engagé au nom du Canada, devant les Nations unies, à consacrer d'ici l'an 2000 0,7 p. 100 du PNB à l'aide au développement. Monsieur le Président, 0,7 p. 100 du PNB serait un niveau acceptable; il l'a d'ailleurs été pendant de nombreuses années. Récemment, le gournement a annoncé que ce niveau ne serait pas atteint avant l'an 2040. Il ne tient donc pas sa promesse.

Il suffit de consulter le dernier budget pour voir dans quels secteurs ont été imposées des compressions: les institutions financières internationales recevront 56,5 millions de dollars de moins; le secteur bénévole et les organisations non gouvernementales verront leur budget réduit de 9,6 millions de dollars. L'aide alimentaire multilatérale a été réduite de 32 millions, l'assistance technique multilatérale de 12,8 millions, l'aide alimentaire bilatérale de 24,4 millions, l'assistance humanitaire internationale de 4,5 millions, les programmes géographiques de 130 millions.

• (1250)

Monsieur le Président, la preuve est là. C'est à l'usage que l'on peut juger de la qualité d'une chose. Nous constatons que, dans tous les secteurs, le gouvernement a réduit considérablement son engagement d'aider les nécessiteux des pays en voie de développement. Enfin, je ne prise guère les observations récentes du ministre des Finances à la réunion des ministres des Finances tenue à Kingston, en Jamaïque, le 20 septembre dernier: «Sans la mise en vigueur de politiques d'ajustement durable susceptibles de relancer une croissance soutenue, de réduire la dette ou de l'éponger en tout ou en partie. . .», et je souligne ce qui suit, «la réduction de la dette ou son épongement partiel ou total n'est qu'une solution à très court terme. La croissance soutenue découle de meilleures politiques domestiques, non pas de l'épongement de la dette.»

Les remarques de ce genre m'inquiètent énormément. Le ministre veut-il dire que le gouvernement n'est plus intéressé aux programmes et aux mesures conçus pour soulager les pays endettés? Les pays en voie de développement, surtout les plus pauvres, ploient sous le fardeau de dettes énormes, et le gouvernement est en train de nous dire que de meilleures politiques domestiques sont la solution de leurs problèmes?

Rappelons-nous que les pays riches et prospères sont devenus ce qu'ils sont aujourd'hui parce qu'ils ont exploité ces pays pauvres. C'est nous qui sommes à l'origine de leurs difficultés. Le plus gros problème auquel ils font face dans le développement de leurs politiques économiques nationales se résume au fait que, en tant que pays développés, nous les avons exploités sans pitié pendant si longtemps. À cause de notre exploitation, ils repartent presque à zéro dans le processus de développement.

Avec d'autres pays de l'Ouest, nous partageons la responsabilité de leur venir en aide. Nous voyons d'un bon oeil la décision du gouvernement d'éponger cette dette, si petite soit-elle, mais nous espérons que ce n'est qu'un premier pas et nous allons presser le gouvernement de ne plus tarder à prendre plusieurs autres initiatives de ce genre.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA CONVENTION CANADA-LUXEMBOURG EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Après avoir donné son consentement unanime, la Chambre passe à l'étude du projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché du Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.

L'hon. Allen Redway (au nom du ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Tout de suite, avec votre permission?

Des voix: D'accord.

M. Redway (au nom du ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais simplement soulever deux points qui m'apparaissent essentiels. Le projet de loi est très direct et vise à mettre en oeuvre des accords conclus entre le Canada et les trois pays que vous avez mentionnés, monsieur le Président, afin de simplifier la vie aux contribuables qui font des affaires esentiellement au Canada et dans ces trois pays. Nous avons maintenant conclu ce genre d'ententes avec la plupart des pays et avons rattrapé le retard accumulé dans ce domaine.

Je voulais attirer votre attention sur une situation qui me semble insolite. Nous voyons ici le résultat d'une initiative très spéciale visant à éviter la double imposition et à collaborer avec la Pologne, la Nouvelle-Guinée et le Grand-Duché de Luxembourg, et pourtant le gouvernement du Canada et les provinces sont incapables de s'entendre sur les méthodes de taxation à utiliser. Je veux parler, bien sûr, de la TPS. C'est peut-être un signe avant-coureur du niveau de collaboration que nous atteindrons dans l'avenir, mais pas nécessairement sur cette question.

Je veux profiter de l'occasion pour signaler que, avec les changements survenus en Pologne, c'est-à-dire l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement non communiste dirigé par Solidarité, le respect des droits de la personne et la nouvelle largeur d'esprit dont fait preuve maintenant le gouvernement polonais, les Canadiens d'origine polonaise nous rappellent sans cesse que le Canada doit faire tout son possible pour faciliter le développement économique et la mise en valeur des droits de la personne en Pologne et doit offrir son aide dans divers autres domaines.

Par définition, cela veut dire que les Canadiens devraient être actifs en Pologne et collaborer particulièrement aux projets de développement économique. Plusieurs projets sont actuellement en cours et d'autres initiatives sont prévues pour les mois à venir.

Cette mesure législative encouragera les Canadiens à participer à la vie économique du Canada et de la Pologne et facilitera la réalisation de leurs projets. Ce n'est pas que la mesure ne sera pas avantageuse pour les autres pays désignés, mais je crois le moment propice, et il est à espérer que les Canadiens seront encouragés à faire ce qu'ils peuvent pour aider le gouvernement de la Pologne et les Polonais dans leur développement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Kamloops. Nous, de l'opposition, appuyons le projet de loi. Je veux simplement, au moment où la Chambre s'apprête à l'adopter, signaler l'excellent travail de l'autre endroit, et surtout de sa généreuse majorité libérale, qui a fait du projet de loi une étude exhaustive. Nous en remettant en toute confiance aux sénateurs qui concluent dans leurs études que la forme du projet de loi est irréprochable, nous consentons avec plaisir à l'adoption du projet de loi aujourd'hui.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 juin 1989, de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire sur ce projet de loi. Bien qu'il comprenne essentiellement des dispositions techniques, je crois que nous devrions tous nous inquiéter de l'orientation générale prise par le gouvernement dans sa politique énergétique, par suite de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

De toute évidence, cet accord ouvre aux États-Unis l'accès de nos ressources et leur garantit l'approvisionnement. Il enlève tout pouvoir à l'Office national de l'énergie, qui avait été établi en 1959 après le débat sur le pipeline, parce que John Diefenbaker était très inquiet au sujet de notre approvisionnement futur et de son contrôle par États-Unis. Les Canadiens craignent fort, je crois, que nous n'ayons garanti l'approvisionnement des

États-Unis, indépendamment de toute pénurie dont nous pourrions nous-mêmes souffrir.

À l'heure actuelle, les Américains obtiennent près de 40 p. 100 de notre gaz naturel. Cela veut dire que s'il survient plus tard des pénuries de gaz naturel, il faudra garantir que 40 p. 100 de nos disponibilités iront aux États-Unis. Le pourcentage pourra même être plus élevé. Je pense qu'il faut nous inquiéter très sérieusement de ce qui se passe sous le gouvernement actuel, qui fonce tête baissée vers l'intégration totale de l'économie nord-américaine, non seulement dans le secteur industriel et les autres programmes, mais spécialement dans les programmes énergétiques.

• (1300)

Je remarque dans le projet de loi que le gouvernement a l'intention de réduire de 11 à 9 le nombre des membres de l'Office national de l'énergie. Cela veut dire simplement que l'office comptera moins de membres, qui auront un éventail de connaissances moins étendu sur les diverses questions dont l'office est saisi. Cet affaiblissement de l'office est une faute très lourde parce que nous ne pouvons pas garantir les approvisionnements pour l'avenir.

Beaucoup de Canadiens constatent avec horreur que nous expédions dans les 700 000 à 800 000 barils de pétrole par jour aux États-Unis, que nous siphonnons essentiellement le bassin sédimentaire de l'Ouest, avec pour perspective de devoir compter sur les approvisionnements futurs en pétrole très cher de l'Arctique, de la mer de Beaufort, du pétrole non conventionnel provenant des sables bitumineux, des régions au large de notre côte est.

Ce pétrole-là, on ne peut probablement pas se le procurer à moins de 30 $ à 40 $ le baril, alors qu'actuellement nous exportons aux États-Unis par quantités records notre pétrole du bassin sédimentaire au prix de 18 $ ou 20 $.

Affaiblir l'Office national de l'énergie est une erreur. Garantir aux États-Unis qu'ils pourront se procurer l'électricité de l'Ontario au même prix que nos producteurs intérieurs est une faute de l'Accord de libre-échange. Après tout, Hydro-Ontario et la population ontarienne vont engager au cours des quelques années qui viennent une quarantaine de milliards de crédit provincial à la production d'énergie, essentiellement au prix coûtant. Pourquoi vendrions-nous notre électricité au prix coûtant si elle se vend dans la ville de New York deux fois plus cher ou même plus encore? Voilà ce que nous avons abandonné avec l'Accord de libre-échange.

L'autre partie du projet de loi que je trouve préoccupante est celle qui concerne la récupération des coûts. Je sais que le gouvernement a pris l'initiative de faire la même chose dans le secteur énergétique avec la Loi sur la Commission de contrôle de l'énergie atomique. À une époque où les producteurs d'uranium traversent la période la plus difficile qu'ils aient jamais connue jusqu'ici, où l'uranium qu'on peut produire dans des localités comme celle d'Elliott Lake et des camps miniers comme le camp d'Elliot Lake coûte à la production de 25 $ à 30 $ la livre alors que le cours mondial est d'environ 10 $ la livre, voilà que le gouvernement compte imposer des frais pour les inspections menées par la Commission de contrôle de l'énergie atomique. S'il est un moment où il ne conviendrait pas de s'en prendre à une industrie, c'est bien quand elle est sur les genoux. Quand le prix d'un produit est de 10 $ la livre et que son coût de production se situe entre 25 $ et 30 $ la livre, ce n'est assurément pas le moment de lui imposer de nouveaux frais. Pourtant, essentiellement, c'est comme si on obligeait un automobiliste arrêté pour excès de vitesse à payer le salaire du policier qui lui donne la contravention.

La protection de l'environnement et du grand public devraient assurément être la responsabilité générale du gouvernement du Canada, et non pas celle de l'individu qui fait l'objet d'une inspection menée par un organisme de réglementation. C'est précisément la même situation dans le cas qui nous occupe.

Il arrive souvent que le secteur de l'énergie subisse des revers. Depuis quelques années, les prix du pétrole brut ont chuté jusqu'à 10 $ le baril. Or, en imposant de nouveaux frais, on compromet la viabilité des petits producteurs. Je ne suis pas au courant de tous les détails précis en ce qui concerne le secteur pétrolier et gazier, mais, de toute évidence, il en est ainsi dans le cas de l'exploitation des gîtes d'uranium à cause de ces nouveaux programmes de recouvrement des coûts. Par conséquent, j'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision en ce qui concerne l'uranium, qui constitue en outre un important combustible. La mesure à l'étude est de nature administrative, et, de ce fait, il est difficile d'en mesurer toutes les conséquences.

Je sais que, lorsque le Comité de l'énergie, des mines et des ressources en sera saisi, les membres de notre caucus voudront examiner de plus près ces arrangements pour s'assurer que nous ne sommes pas en train de sacrifier le secteur de l'uranium, compte tenu des modifications proposées concernant nos exportations d'électricité aux États-Unis.

Manifestement, des groupes comme le gouvernement de l'Ontario et Hydro-Ontario ont cru que les décisions prises avaient, à la toute dernière minute au début d'oc-

tobre tobre 1987, fait apparemment partie des négociations entourant le libre-échange, et cela sans que le gouvernement de l'Ontario à tout le moins en ait été prévenu, et qu'elles constituaient une affreuse trahison irresponsable. J'espère que ce projet de loi ne servira pas simplement à donner suite à ces décisions qui nuiront à cette importante industrie.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat avec un certain manque d'assurance peu caractéristique, car l'énergie et certes la production d'énergie électrique ne constituent pas une question d'intérêt direct pour mes électeurs. Je n'ai pas eu non plus l'occasion de travailler directement dans ce domaine.

L'énergie électrique représente cependant une industrie importante et essentielle pour tous les Canadiens et a joué un rôle historique dans le développement de notre pays. La mesure à l'étude revêt de l'intérêt non seulement pour les producteurs mais aussi pour les consommateurs et pour tous les Canadiens à cause de ce qu'elle représente non seulement pour l'avenir de cette industrie mais aussi pour ceux qui se préoccupent de l'environnement.

L'électricité est appelée à devenir encore plus importante qu'autrefois. L'électricité a en effet une incidence sur le problème de plus en plus préoccupant du réchauffement global causé par les émissions de gaz carbonique. Elle constitue la forme d'énergie la moins nuisible pour l'environnement et présente donc à long terme un grand potentiel pour éviter le terrible danger de destruction pour l'environnement et pour la couche d'ozone que l'on commence maintenant à reconnaître et que le gouvernement dit s'être engagé à combattre.

Les questions entourant la production et l'économie de l'électricité deviennent de plus en plus importantes. Et comme l'électricité revêt de plus en plus d'importance pour les Canadiens, il va de soi que la Chambre doit examiner très attentivement la mesure dont nous sommes saisis, car elle concerne la réglementation de l'électricité pour les années à venir.

Dans les quelques instants qui me sont accordés aujourd'hui, je commencerai par exposer les faits marquants de l'histoire de la réglementation de l'électricité au Canada et tout particulièrement ce qui a motivé la réglementation fédérale. J'exposerai ensuite les réserves que nous inspire le projet de loi lui-même. Nous estimons en effet qu'il ne protège pas suffisamment les intérêts des Canadiens pour l'avenir et que la Chambre doit s'y opposer.

Pour des raisons historiques, il y a eu un chevauchement considérable des compétences provinciales et fédérales dans le domaine de l'électricité.

• (1310)

L'industrie a débuté, évidemment, avec un réseau de toutes petites centrales desservant des localités isolées. Par conséquent, quand l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté, les provinces se sont empressées de réclamer la compétence sur la réglementation de l'industrie. L'Acte lui-même donnait évidemment aux provinces la compétence sur le développement, l'économie et la production de l'énergie électrique.

Le même document, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, donnait au gouvernement et au Parlement fédéral la compétence sur le commerce extérieur. Par conséquent, quand les Canadiens ont commencé à produire efficacement de l'énergie électrique et que l'exportation d'électricité est devenue possible, le Parlement et le gouvernement fédéral ont réglementé de plus en plus les lignes de transport et les exportations d'électricité. C'est dans ce domaine que le système fédéral de réglementation s'est développé et c'est ce système que le projet de loi tripatouille.

Depuis le début, le gouvernement fédéral à défendu un certain principe, au nom et dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ce principe, c'est que les quantités d'électricité destinées à l'exportation doivent être l'excédent de la production nécessaire pour satisfaire nos besoins actuels et raisonnablement prévisibles. Même quand la Loi sur l'Office national de l'énergie de 1959 a été reconduite et a permis que la période maximale couverte par un permis d'exportation passe d'un an à 25 ans, on s'attendait clairement à ce que les permis à long terme ne soient accordés que dans des circonstances exceptionnelles.

Ce n'est qu'en 1962, sous un gouvernement conservateur, dois-je ajouter, que le ministre du Commerce de l'époque s'est écarté dans une certaine mesure de cette politique. Lorsqu'il a énoncé la politique nationale en matière d'électricité, le ministre a dit que les exportations d'électricité à long terme pouvaient être justifiées pour permettre la réalisation de mégaprojets hydro-électriques dont la viabilité financière dépend de contrats d'exportation à long terme.

En 1962, nous avons vu le gouvernement du Canada s'éloigner de la politique fondamentale qui avait régi les exportations depuis la Confédération, politique qui visait avant tout à garantir l'approvisionnement actuel et futur du Canada en électricité. Nous avons commencé à voir un gouvernement conservateur parler des intérêts privés et

des intérêts provinciaux dans le domaine de la production hydro-électrique.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, n'avons jamais nié la nécessité d'établir un équilibre entre les besoins et les potentialités en matière de production, d'une part, et la question de la sécurité d'approvisionnement pour le présent et pour l'avenir, d'autre part. Jusqu'à maintenant, les lois ont protégé les intérêts des Canadiens en prévoyant des audiences publiques chaque fois qu'un nouveau contrat d'exportation, qui nous enlève une partie de notre production hydro-électrique, doit être signé. Ce sont ces audiences publiques qui garantissent aux Canadiens que leurs intérêts seront protégés.

La réglementation dans le domaine des exportations d'électricité joue un rôle très important. Il est essentiel que les consommateurs canadiens aient un approvisionnement assuré. Il est aussi essentiel de garantir aux Canadiens, dans des limites raisonnables, l'égalité d'accès à cet approvisionnement, quelle que soit la région où ils habitent. Il est impossible de s'opposer à l'idée que cette industrie doit être réglementée si on veut assurer un développement équitable dans toutes les régions du Canada. Il est important d'établir un équilibre entre les intérêts des investisseurs et ceux du public en général. Une réglementation insuffisante de l'industrie peut amener les monopoles de l'électricité, qui sont à l'abri de la concurrence, à vendre de l'électricité au détriment des intérêts des Canadiens, c'est-à-dire sans assurer un approvisionnement sûr de ces ressources vitales.

Dans le système actuel, c'est-à-dire avant que ces modifications n'entrent en vigueur, l'Office national de l'énergie délivre des licences et prend des décrets en matière d'électricité pour une période ne dépassant pas 25 ans. L'Office autorise la construction et l'exploitation de lignes de transport d'électricité et réglemente les lignes interprovinciales désignées par le gouverneur en conseil. Enfin, l'Office réglemente l'emplacement précis des lignes internationales et interprovinciales désignées de transport d'électricité.

Toujours dans le système actuel, l'Office national de l'énergie met l'accent sur deux critères. Le premier consiste à déterminer si les exportations constituent un excédent par rapport aux besoins qu'il est raisonnable de prévoir pour le Canada et le deuxième vise à décider si le prix à l'exportation est juste et acceptable. Il est important de souligner que l'Office tient une audience publique, sauf dans les cas très mineurs. Cette audience permet de recueillir des données qui servent à déterminer si la proposition cadre avec les intérêts de la population. L'idée maîtresse de ce projet de loi est de faciliter l'exportation de l'électricité du Canada, de rationaliser le processus. De toute évidence, la rationalisation du processus est en soi un objectif valable, mais personne n'est en faveur d'une réglementation inutile ou d'un dédoublement des tâches.

Les États-Unis, qui importent de l'électricité, se plaignent des moyens dont nous usons pour protéger nos propres intérêts. Ils trouvent notre processus d'audience publique lourd et peu pratique. Mais, en supposant même qu'il le soit un peu, ce n'est pas en soi une raison de relâcher nos règles.

On parle de double emploi. Selon nous, on ne saurait substituer un processus provincial à un processus national affranchi des manoeuvres politiques pour déterminer ce qui est dans l'intérêt national.

Nous sommes loin d'être persuadés que le processus actuel nécessite des modifications. Ce qui est encore plus important, nous sommes persuadés que les changements proposés dans le projet de loi pourraient miner la protection que la loi existante apporte au public. Nous craignons que le projet de loi ne soit une concession aux consommateurs américains, qui bénéficient déjà d'avantages considérables à nos dépens.

Pour être plus précis, aux termes du projet de loi, l'octroi de licences et de permis d'exportation par l'Office national de l'énergie sera automatique dans la plupart des cas. Des audiences publiques ne seront nécessaires que dans un petit nombre de cas. Pourvu que la province en cause semble se conformer aux normes environnementales fédérales qui s'appliquent et pourvu que le règlement provincial soit considéré comme satisfaisant, les exportateurs n'auront qu'à obtenir un permis. Ils pourront alors, en règle générale, éviter les audiences publiques au niveau fédéral. Le deuxième effet majeur de la mesure est de prolonger la durée des licences d'exportation de 25 à 30 ans. Enfin, l'ONE devra recouvrer ses frais.

Notre première et principale critique contre le projet de loi est que la plupart des demandes d'exportation ne nécessiteront pas d'audiences publiques parce que leur acceptation sera généralement automatique. À notre avis, on n'a pas donné de raison convaincante de réduire la fréquence des audiences publiques, étant donné surtout l'importance de l'électricité pour l'avenir énergétique de notre pays. Rien ne prouve que le processus existant soit inutilement lourd.

Un processus secret ne sert jamais très bien l'intérêt public. La transparence n'est pas toujours facile, mais elle favorise l'intérêt public. L'argument selon lequel le

processus actuel est trop contrariant ne résiste pas à l'analyse.

Bien que l'ONE ait exigé des modifications aux demandes d'exportation, il n'a jamais refusé une seule demande d'exportation d'électricité. Les grandes compagnies d'électricité semblent très bien se débrouiller.

• (1320)

Deuxièmement, le projet de loi risque de politiser les décisions sur la question de savoir s'il faut simplement accorder un permis ou tenir des audiences publiques pour étudier les propositions d'exportation. Dans le régime actuel, si l'ONE détermine, compte tenu de son analyse, qu'une demande d'exportation donnée n'est pas dans l'intérêt public, il recommande au Cabinet que la demande fasse l'objet d'un examen détaillé au cours d'une audience publique. Selon ce projet de loi, la décision définitive concernant la tenue d'une audience publique appartient au Cabinet, ce qui augmente très sensiblement la probabilité qu'elle soit motivée par d'étroites considérations politiques.

Nous en avons quelques exemples. Si une région donnée du Canada a beaucoup d'influence auprès du Cabinet, celui-ci tiendra forcément compte de l'intérêt politique que représente cette région. N'oublions pas que le Cabinet est un corps politique. La création d'un organisme comme l'Office national de l'énergie visait d'abord et avant tout à établir un tribunal indépendant ayant le mandat clair de défendre l'intérêt public. Or, il ne peut pas le faire si le Cabinet peut prendre secrètement des décisions.

Les pouvoirs de l'Office national de l'énergie risquent d'être gravement compromis si le Cabinet décidait, encore une fois à des fins politiques, de rejeter ses recommandations. Cela n'arrivera peut-être qu'une seule fois, mais ce serait suffisant pour saper le pouvoir et la crédibilité de l'ONE. Dans ce cas, pour éviter que le Cabinet ne rejette son point de vue, l'Office tiendrait davantage compte des aspects politiques que ne le lui permet actuellement son mandat.

L'indépendance actuelle de l'ONE par rapport au gouvernement est dans l'intérêt des Canadiens et ne devrait pas être modifiée. Il nous faut éviter une politisation du processus, qui doit être fondé sur des délibérations impartiales et calmes, si l'on veut protéger les intérêts des Canadiens.

Quelques mots maintenant sur le changement de 25 à 30 ans. Lors de ses interventions sur le projet de loi en juin, le leader parlementaire du gouvernement a déclaré qu'il s'agissait là d'une modification mineure sans conséquence. Si elle est vraiment sans conséquence, pourquoi alors se donner la peine de la faire? Le propre d'un conservateur n'est-il pas d'intervenir le moins possible?

En prolongeant de cinq ans la durée des licences d'exportation, le gouvernement ne sert pas les intérêts des Canadiens, mais bien ceux de l'industrie. Compte tenu des inquiétudes grandissantes à propos de l'effet de serre, il me semble que l'électricité, l'énergie hydro-électrique en particulier, est appelée à devenir un actif de plus en plus important pour notre pays. Si c'est le cas, pourquoi alors le gouvernement canadien prolonge-t-il la durée des licences d'exportation?

La volonté du gouvernement de faciliter les exportations d'électricité est d'autant plus inquiétante que l'Accord de libre-échange comporte des dispositions sur la répartition. En outre, si l'on facilite maintenant les exportations, on risque de devoir imposer plus tard aux Canadiens des prix plus élevés pour l'électricité. Comme l'a mentionné un porte-parole de l'Association des consommateurs du Canada, dont les propos ont été recueillis par Tanis Mathers et ont paru dans la *Montreal Gazette* du 8 septembre:

> Le danger est que [. . .]les nouveaux projets qu'il faudra mettre en chantier pour satisfaire à la demande coûteront plus cher et entraîneront une hausse des tarifs d'électricité pour les consommateurs.

Il ne faudrait pas oublier que bien des coûts liés à l'énergie nucléaire ne seront pas à la charge des consommateurs d'aujourd'hui, mais des générations à venir. Même l'Office national de l'énergie a exprimé la crainte que les Canadiens ne doivent bientôt payer leur électricité plus cher. Je relève le paragraphe suivant dans le rapport de 1987 sur la réglementation des exportations d'électricité:

> Contrairement à ce qui se passe dans le cas de nombreux produits fabriqués, presque toute la production canadienne d'électricité peut être sujette à des hausses de coûts. En général, les services publics aménagent d'abord les emplacements hydro-électriques les plus favorables. Par conséquent, si les emplacements les moins coûteux étaient aménagés afin de produire l'électricité nécessaire pour approvisionner le marché d'exportation, le service public vendeur devrait alors aménager des sites hydro-électriques plus coûteux pour satisfaire aux besoins des Canadiens plus tôt qu'il l'aurait fait en l'absence d'exportations. Cela signifie qu'en raison des exportations, les Canadiens devraient payer plus tôt des prix supérieurs pour s'approvisionner en électricité. De la même façon, la sécurité en matière d'installations nucléaires et leur emplacement devraient coûter de plus en plus cher avec le temps. . .

J'ajouterais: et si le développement du nucléaire se poursuit au Canada. Un nouveau facteur fera que les Canadiens paieront plus cher un peu plus tôt: la nouvelle taxe sur les produits et services. Cette taxe s'appliquera aux ventes d'énergie au Canada, mais les consommateurs américains y échapperont. Elle pénalisera donc les Canadiens parce qu'ils vivent au Canada.

Je voudrais rappeler à la Chambre les propos que le très honorable John Diefenbaker a tenus à l'époque où il était premier ministre. Comme on peut le lire à la page 4025 du hansard, il a déclaré ce qui suit aux Communes le 26 mai 1959:

> Quant au prix à exiger pour le gaz et l'énergie, il doit être juste et raisonnable relativement à l'intérêt du public. L'application de la présente mesure empêchera désormais de soupçonner que le consommateur canadien est forcé de subventionner les débouchés étrangers ou que les industries canadiennes seront appelées à verser. . .

Je dirais en guise de conclusion que l'électricité est un produit d'importance stratégique. Il faut en prendre un soin jaloux. Il faut que nos décisions en matière d'exportations reposent sur des critères rationnels et se prennent à l'issue d'audiences publiques. Nous devons éviter toute politisation de ces décisions et mettre les travaux de l'Office national de l'énergie à l'abri de toute ingérence. Nous ne devons pas augmenter de 20 p. 100 la durée des permis d'exportation. Nous devons nous assurer que ce sont les Canadiens et non les Américains qui bénéficient le plus de cette ressource canadienne très précieuse.

Bref, ce projet de loi doit être repensé et il doit être rejeté.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, l'un des principaux avantages comparatifs dont le Canada dispose depuis des années est l'abondance relative et l'accessibilité de l'énergie gazière, pétrolière et électrique. Les décisions que le gouvernement a prises depuis quelques années menacent cet avantage comparatif. Le danger vient du fait que nous avons promis, dans l'Accord de libre-échange, de vendre cette énergie à nos concitoyens au même prix que lorsque nous la vendons aux États-Unis. Autrement dit, à cause de l'Accord de libre-échange nous avons perdu l'avantage comparatif que nous détenions.

De plus, comme le député l'a dit, nous imposons ou nous allons imposer la taxe sur les produits et services sur l'énergie utilisée au Canada alors que les exportations ne seront pas taxées. Quelles répercussions le député pense-t-il que la perte de cet avantage comparatif aura sur le Canada, et en particulier sur sa propre région de la côte de la Colombie-Britannique?

M. Brewin: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il est très clair que dans la mesure où nous nous donnons une politique néfaste de dualité des prix, l'intérêt des consommateurs et la santé économique à long terme du pays souffriront.

• (1330)

La TPS, appliquée aux ventes d'énergie sur le marché intérieur, fera augmenter le prix de l'énergie électrique pour les Canadiens et mettra notre pays, et donc les consommateurs d'énergie électrique, dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport aux consommateurs américains, en supposant que le même prix soit approuvé pour les ventes d'énergie et que la politique soit maintenue.

Nous avons eu un long débat depuis deux décennies au Canada au sujet des stratégies d'établissement des prix qu'il convient d'appliquer à l'exportation. Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons constamment soutenu—et l'un de nos porte-parole les plus éloquents en la matière fut notre regretté chef, Tommy Douglas, dont l'efficacité comme défenseur de la thèse a eu un impact considérable sur la façon de penser des Canadiens—nous avons soutenu, dis-je, que nous devons exploiter nos richesses énergétiques, surtout l'énergie électrique, comme un atout important pour permettre aux Canadiens de surmonter les désavantages que la géographie nous a imposés et de développer le secteur manufacturier de notre économie. Or le gouvernement actuel a jeté cette politique par dessus bord en cédant trop aux grands producteurs privés. Nous disons qu'il faut maintenir un équilibre dans l'intérêt public.

Notre pays est évidemment un producteur d'énergie. Il faut nous servir de cet atout et nous devons reconnaître les besoins de développement de l'industrie, mais nous devons établir un équilibre entre ces besoins et nos besoins socio-économiques, c'est-à-dire le besoin d'avoir un secteur industriel fort, d'avoir des prix avantageux pour nos consommateurs et, en dernière analyse, d'économiser une ressource comme l'énergie électrique qui nous aidera à combattre les problèmes dont souffre notre environnement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir brièvement dans le débat du projet de loi C-23, visant à modifier la Loi sur l'Office national de l'énergie. Je félicite mon collègue de Victoria de la contribution qu'il a apportée au débat. Elle

a été très instructive. Je voudrais approfondir les observations qu'il vient de faire en réponse à une question.

Un pays essaie toujours de tirer avantage de ses atouts pour devenir compétitif sur le marché international. Nos vastes ressources énergétiques donnent au Canada un avantage par rapport à beaucoup d'autres pays dans ce domaine. Nous devrions profiter de nos ressources énergétiques abondantes dans l'établissement de notre infrastructure économique. C'est pourquoi certains d'entre nous s'inquiètent beaucoup des conséquences de ce projet de loi. Allons-nous simplement céder cette position de force dont nous jouissons sur le marché international?

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, que l'électricité revêt une importance vitale pour notre pays, et c'est précisément cela qui me pousse à prendre part à ce débat aujourd'hui.

Toutefois, je dois avouer qu'il y a une autre raison qui justifie mon intervention, et c'est que je crois fermement que l'électricité deviendra en fait un élément stratégique au cours des années à venir lorsque nous commencerons enfin à prendre des mesures visant à régler le grave problème du réchauffement de la planète, problème causé en grande partie par les émissions de bioxyde de carbone.

Au cours des derniers jours, nous avons discuté des coupes dans les services de VIA Rail et de l'insensibilité dont le gouvernement a fait preuve à l'égard de l'environnement en prenant une telle décision. Je crois que nous attendons tous le jour où nous verrons des trains électriques à grande vitesse dans les principaux corridors du pays. Ce serait là un pas de géant vers la réduction des émissions de bioxyde de carbone et vers l'assainissement de notre environnement. Au cours des années à venir, l'électricité jouera certainement un rôle de plus en plus important.

C'est pourquoi nous devrions désormais accorder la plus haute attention à la réglementation dans le domaine de l'électricité. Le projet de loi à l'étude suscite beaucoup de craintes. Je crois qu'il est juste de dire que la réglementation des exportations d'électricité est nécessaire parce qu'il est important que les consommateurs canadiens aient un approvisionnement assuré. Des ministères ont dit dans le passé: «Nous avons des ressources pétrolières suffisantes pour des décennies», et nous nous sommes retrouvés devant une pénurie de pétrole peu de temps après. Voilà pourquoi les Canadiens tiennent à ce que nous fassions le nécessaire pour assurer notre approvisionnement pendant de nombreuses années à venir.

Ils estiment également important que leur accès aux ressources en énergie électrique doit être raisonnablement égal où qu'ils aient choisi de vivre au Canada. Nous avons le bonheur d'avoir des ressources hydro-électriques un peu partout dans le pays. Toutefois, certaines régions se trouvent à être plus avantagées que d'autres. Nous devons reconnaître que, en notre qualité de membres d'une institution nationale, nous avons l'obligation de veiller à ce que tous nos concitoyens, où qu'ils vivent, jouissent d'un accès égal et équitable à nos ressources hydro-électriques.

En outre, il s'impose de réglementer le secteur de façon à favoriser le développement dans les régions. Un certain nombre de pays, surtout en Europe de l'Ouest, dirigés par des gouvernements socialistes démocratiques, utilisent l'électricité pour encourager l'expansion économique dans les régions éloignées, encourager le secteur de la fabrication et ainsi de suite, et favoriser ainsi les régions où ces activités—qui n'y auraient pas lieu en temps normal—créent des possibilités d'emploi, entre autres, dans l'arrière-pays, pour ainsi dire. Nous devons donc en faire autant et nous opposer à la concentration de l'ensemble de nos activités économiques dans les régions en pleine expansion du sud de l'Ontario et dans d'autres centres un peu partout dans le pays.

Mais il existe une autre raison pour justifier la réglementation de nos exportations d'électricité et c'est qu'il importe de trouver un juste équilibre entre l'intérêt des investisseurs et l'intérêt général. Si le secteur n'est pas convenablement réglementé, il est possible que les monopoles d'énergie électrique, qui sont immunisés contre toute concurrence, arnaquent leurs clients—et nous connaissons des exemples—ou encore qu'un groupe d'investisseurs ou en fait même un gouvernement provincial imposent à une région donnée une entreprise d'électricité rentable qui polluerait cependant l'environnement, par exemple, et nuirait à l'intérêt national. Il se pourrait aussi que nous prenions aujourd'hui des décisions imprévoyantes, qui pourraient obliger les générations futures à payer plus cher leur électricité que n'aurait été le cas si un organisme de réglementation indépendant et reconnu avait tenu compte de leurs besoins.

De toute évidence, il existe bon nombre de raisons pour expliquer l'utilité d'un organisme de réglementation. Monsieur le Président, je n'ai pas à vous rappeler le système réglementaire actuel. Il est bien connu. Mais il y a peut-être un aspect de notre système actuel qui mérite d'être répété, c'est celui qui veut que l'Office national de l'énergie procède à une enquête publique et se fonde sur les témoignages recueillis dans cette enquête pour déci-

der der si le projet est conforme à l'intérêt public. Cette enquête publique est d'une importance critique.

La procédure d'enquête publique, qui permet aux Canadiens de faire connaître leur avis sur les grands projets qui sont proposés pour qu'en fin de compte ce soit la décision la meilleure qui soit prise, est un élément clé qui a manqué récemment à l'occasion de la décision VIA Rail. Il n'y a pas eu d'enquêtes publiques, d'audiences qui auraient permis de savoir si telle ou telle ligne devait être abandonnée, ou tel ou tel service réduit ou éliminé en partie. Si nous entendons actuellement d'un bout à l'autre du pays un tollé de protestations s'élever contre la faute de jugement commise par le gouvernement au sujet de VIA, c'est qu'il lui a manqué les renseignements sérieux que les spécialistes et d'autres auraient pu fournir à l'occasion d'une enquête publique.

L'effet principal du projet de loi à l'étude est de faciliter l'exportation de l'électricité canadienne, de simplifier la procédure. En soi ce n'est pas mauvais bien sûr. Personne ne demande à avoir des réglementations inutiles, des doubles emplois, des formalités et des délais frustrants. Personne ne tient à entraver les exportateurs par des complications inutiles adoptées à plaisir.

Mais nous savons bien que les importateurs américains d'électricité se plaignent des moyens que nous avons pris pour protéger l'intérêt national. Je suppose que nous pourrions dire qu'on s'en fout absolument. C'est dans l'intérêt national et si les Américains n'aiment pas notre procédure d'enquête, s'ils la trouvent encombrante et lourde, eh bien tant pis. Cette électricité est à nous, c'est pour notre avenir à nous que nous nous inquiétons, nous nous occupons de notre pays à nous, de notre population à nous, et si les Américains n'aiment pas ce qu'ils appellent notre procédure encombrante, eh bien tant pis. Nous ne sommes pas là pour faciliter aux Américains l'accès à nos ressources naturelles, même si malheureusement c'est ce que ce projet de loi est en train de faire.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi n'avons absolument pas la conviction que la procédure actuelle a besoin d'être changée. Mais surtout, je crains que les changements apportés par ce projet de loi ne sapent la protection de l'avenir des Canadiens, protection qui est assurée par la législation actuelle. Je crains fort que ce projet de loi n'accorde aux consommateurs américains d'importants avantages à notre détriment.

• (1340)

Quels sont les principaux changements de ce projet de loi qui nous inquiètent? Le plus important, c'est que l'Office national de l'énergie donnera des permis d'exportation presque systématiquement. Alors qu'avant il devait tenir des audiences publiques, il pourra maintenant accorder des permis d'exportation sans y avoir recours. On veut porter la durée maximale des licences de 25 à 30 ans. Le fait que l'on pourra maintenant se passer d'audiences publiques est important, car ainsi les permis seront accordés de façon quasi routinière. Il n'y a aucune raison pour restreindre les cas nécessitant des audiences publiques, surtout du fait de l'importance de l'électricité pour notre avenir énergétique. C'est l'une des hypothèses contenues dans le projet de loi.

Les audiences publiques de l'Office national de l'énergie permettent de considérer des questions d'importance nationale, et je pense que lorsqu'une compagnie veut exporter de l'électricité elle ne pense pas nécessairement à l'intérêt national. Je soupçonne, et j'avance, que les compagnies pensent rarement à l'intérêt national, elles pensent à l'intérêt de leurs actionnaires car, naturellement, c'est pour eux qu'elles travaillent. Dans certains cas, c'est une province qui demande à exporter. Une province non plus ne poursuit pas nécessairement l'intérêt national, mais le sien.

Nous estimons qu'il est important de considérer l'intérêt national avant d'autoriser l'exportation d'électricité aux États-Unis. Je prétends qu'un système qui n'est pas public sert rarement bien les intérêts du public. On se demande pourquoi les choses ne sont pas faites ouvertement, pourquoi on supprime les audiences publiques, même si l'on devait se contenter d'audiences restreintes. J'estime qu'il est juste de dire que l'intérêt du public est mieux servi lorsque les choses sont faites publiquement.

Comme mon collègue de Victoria le disait clairement dans sa présentation, ce projet de loi politisera le choix entre l'émission d'un permis ou la tenue d'audiences publiques pour une proposition d'exportation. Nous avons vu trop de décisions prises dans l'intérêt politique du gouvernement au pouvoir et non dans l'intérêt du public.

D'après la loi, la décision définitive sur la tenue d'audiences publiques est prise par le Cabinet, pas par l'Office national de l'énergie. Cela signifie que, en vertu du présent système, la décision a beaucoup de chance d'être prise en fonction de critères politiques étroits. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'affaire du F-18, un cas où tous les experts qui se sont prononcés étaient en faveur de

l'Ouest; tous les témoins, tous les experts, mais le gouvernement a fait exactement l'inverse.

Nous avons vu maints et maints exemples de décisions très importantes pour certaines régions ou provinces prises pour des raisons politiques. Je crains fort qu'en vertu d'un processus où il n'y aurait pas d'audiences publiques, une grande province vienne dire qu'il est dans son intérêt, ou celui de la région du Canada où elle se trouve, d'exporter des quantités plus importantes d'électricité aux États-Unis, alors qu'en fait c'est contraire à l'intérêt national. Une fois de plus, cela témoigne du pouvoir politique des grandes provinces.

Je terminerais en répétant le point de vue que l'électricité sera bientôt considérée comme une ressource stratégique pour l'avenir de notre pays et non simplement comme un autre produit d'exportation. À cause de cela, elle devrait être prudemment et jalousement administrée, et cela signifie soigneusement réglementée. Nous devrions faire en sorte qu'il y ait toujours place pour des audiences publiques, de façon à pouvoir présenter l'intérêt public avant qu'une décision soit prise dans l'intérêt de tous. Nous devrions faire en sorte que, en matière d'exportation d'électricité, les décisions ne soient pas politisées, mais soient prises, autant que faire se peut, indépendamment du processus politique. Nous devrions protéger l'indépendance du principal organisme de réglementation, dans ce cas l'Office national de l'énergie, et nous ne devrions certainement pas augmenter de 20 p. 100 la durée des licences d'exportation. Une durée de 25 ans me paraît amplement suffisante.

Il y a toujours derrière nous le spectre du libre-échange. Beaucoup d'entre nous estimions que c'était simplement un moyen pour les États-Unis de contrôler plus facilement nos ressources naturelles d'importance stratégique—pétrole, gaz et électricité—et d'y avoir accès. Nous voyons maintenant passer les projets de loi destinés justement à faciliter cet accès, non pas aux Canadiens, mais bien aux Américains.

Nous devrions faire en sorte que ce soient les Canadiens et non les Américains qui profitent le plus des ressources canadiennes. Il est clair que ce projet de loi a besoin d'être sérieusement revu. C'est pour cette raison que, à ce stade, le parti néo-démocrate va voter contre. Il est mal conçu, il va dans la mauvaise direction et il ne travaille pas dans notre intérêt. Nous espérons, monsieur le Président, puisque le gouvernement utilisera certainement sa majorité pour faire adopter ce projet de loi en deuxième lecture, que pendant les audiences du comité et à l'étape du rapport, nous pourrons au moins présenter assez d'amendements pour rendre ce projet de loi avantageux pour le Canada plutôt que pour les États-Unis d'Amérique.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, mon collègue de Cape Breton—The Sydneys a dit pratiquement tout ce que nous avions à dire sur les dispositions de ce projet de loi lorsqu'il a ouvert le débat en notre nom. J'interviens parce que cette mesure comporte un aspect ou certaines implications qui revêtent une importance particulière pour la province que certains députés et moi avons l'honneur de représenter aux Communes.

D'une part, comme certains l'ont fait remarquer, ce projet de loi facilitera nos exportations d'électricité vers les États-Unis. J'en aurais à dire à ce sujet si j'en avais le temps, mais je dois d'abord parler d'une autre question. Soit dit en passant, j'ai l'impression que l'on continue de brader le Canada. Que vienne le mois de mai, le mois où les gens se débarrassent de leurs vieilleries et l'on pourra alors assister à ce que l'on appelle les ventes de débarras. Souvent on y vend des choses dont on n'a pas besoin, mais ce n'est pas le cas en ce qui nous intéresse maintenant. Ce que l'on fait maintenant, c'est vendre à rabais ce dont on a besoin.

La vente du Canada à rabais se poursuit toujours. Tout est à vendre à prix de débarras, mais à un seul client, les États-Unis. J'imagine que la comparaison n'est pas très heureuse parce que pour une vente à prix de débarras, la clientèle est très restreinte, dans le cas présent.

Je voulais parler d'une autre chose qui me préocuppe, moi et beaucoup d'autres députés. Je parle de l'incohérence, l'incongruité qu'il y a à faciliter, d'une part, l'exportation de notre électricité vers les États-Unis tout en empêchant une province, Terre-Neuve, d'acheminer son électricité à travers les frontières provinciales. Cette vieille histoire laisse un goût amer. Elle est loin d'être réglée. Nous, qui vivons dans cette province, souffrons beaucoup de cette situation.

Je vais faire un parallèle qui vous semblera familier, monsieur le Président. Des pipelines acheminent du gaz

de l'Ouest canadien en Ontario et au Québec. À l'époque où l'on a proposé la construction d'un gazoduc, on n'a jamais soulevé la question du droit de le poser dans les provinces de Saskatchewan et du Manitoba pour amener le gaz en Ontario. Le gouvernement fédéral de l'époque avait compris que s'il fallait transporter un produit, en l'occurence le gaz naturel, de l'Ouest aux marchés du centre et de l'Est, il devait en faciliter le transport. S'il fallait passer par d'autres provinces, la Saskatchewan et le Manitoba dans ce cas-ci, soit.

Bien sûr, les députés savent que depuis de nombreuses années, on transporte du gaz par un pipeline qui traverse ces provinces à destination de l'Ontario et du Québec. La comparaison qui suit s'impose: La province de Terre-Neuve et du Labrador a une magnifique installation hydro-électrique aux chutes Churchill au Labrador, construite au milieu des années 60 grâce à la collaboration des deux gouvernements provinciaux concernés, soit le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, d'une part, et celui du Québec, d'autre part, et surtout à la collaboration de leurs sociétés d'hydro-électricité: la *Newfoundland and Labrador Hydro*, comme on la connaît maintenant, et Hydro-Québec.

• (1350)

Je n'entrerai pas dans les détails du financement de ce projet d'immobilisations parce que cela ne serait pas à propos. Je vous ramène à l'exemple que je vous ai donné tout à l'heure au sujet du transport du gaz naturel de l'ouest du Canada jusqu'en Ontario au moyen d'un gazoduc qui traverse les provinces visées.

Je vous demande de comparer cela au transport de l'énergie hydro-électrique produite à Churchill Falls, au Labrador, c'est-à-dire dans la province de Terre-Neuve, jusqu'aux États-Unis, où elle est surtout consommée. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'électricité produite à Churchill Falls, au Labrador, est destinée depuis des années aux États-Unis, en particulier dans l'État de New York.

Comment cette énergie se rend-elle de Churchill Falls, au Labrador, dans la province de Terre-Neuve, jusque dans l'État de New York? Il suffit de jeter un coup d'oeil sur une carte géographique pour voir que le chemin le plus court traverse la province de Québec et c'est effectivement celui qu'elle emprunte, mais ce n'est pas tout. Si elle emprunte cette voie, c'est seulement à cause d'un arrangement impliquant un intermédiaire, Hydro-Québec. Hydro-Québec achète de l'électricité à Newfoundland and Labrador et la revend à une entreprise-cliente américaine.

Cela a l'air d'un commerce fort raisonnable tant qu'on ne connaît pas les montants impliqués. Je n'ai pas tous les chiffres en mains, mais les députés doivent être mis ici au fait de deux points fondamentaux que je tiens à leur communiquer.

Premièrement, ils doivent savoir que le gouvernement terre-neuvien touche bien peu de chose contre sa ressource comparativement aux centaines de millions de dollars qu'empoche Hydro-Québec, d'abord comme revendeur, puis comme investisseur dans l'aménagement des lignes de transport au milieu des années 60. Je ne veux pas induire la Chambre en erreur, mais on parle de recettes annuelles de quelques millions de dollars dans le cas de Terre-Neuve—20 ou 30 millions—et de 800 millions de dollars pour Hydro-Québec et partant, le Trésor québécois.

Tous, peu importe notre parti, nous avons admis que l'accord était injuste. Nous avons aussi le sens des obligations contractuelles et nous, de Terre-Neuve et du Labrador, avons fait ce que nous estimions devoir faire quoiqu'il soit parfois difficile de s'y résoudre. Nous avons agi comme toutes les entreprises, nous avons respecté le contrat, aussi injuste soit-il.

Il existe cependant un autre moyen de régler une question connexe. Pourquoi connexe? Et bien, pourquoi nous, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador accepterions-nous un autre accord semblable? Nous avons les ressources. Les sources de cinq rivières se jetant dans la mer dans le sud-est du Québec se trouvent à Terre-Neuve et au Labrador.

Il a été proposé il y a longtemps que les deux provinces collaborent à la mise en valeur des ressources hydro-électriques.

Il existe aussi un projet de mise en valeur des chutes Muskrat, mais pourquoi répéterions-nous l'erreur des chutes Churchill? Pourquoi devrions-nous encore jouer le rôle de porteurs d'eau, nous contenter des prestations d'aide sociale et du salaire minimum tandis qu'une autre province retire tout le profit de la mise en valeur de nos ressources?

Avons-nous assisté au même scénario lorsque les provinces de l'Ouest ont voulu vendre leur gaz en Ontario? Non. Elles vendent leurs ressources aux autres provinces au prix du marché sans être pénalisées pour le transport interprovincial. Pour vendre nos ressources, nous devons traverser une autre province, le Québec, mais nous n'avons pas encore obtenu la permission de le faire. La solution est connue depuis longtemps, mais elle n'a pas été mise en oeuvre.

Si nous remontons à 1981-1982, nous voyons que le gouvernement de l'époque avait modifié la Loi sur l'Office national de l'énergie d'une façon qui aurait permis à Terre-Neuve d'acheminer son électricité en transit, c'est-à-dire qui lui aurait donné la prérogative et le pouvoir de construire une ligne de transmission traversant le Québec. Nous savons tous que la modification n'a jamais été mise en oeuvre et je crois que nous savons tous pourquoi. Parallèlement, je pense que si nous voulons parler honnêtement des avantages qu'il y aurait à faciliter le transport de l'électricité canadienne vers le marché américain, nous devons jouer cartes sur table. Nous parlons ici de faciliter le transport de l'électricité canadienne, mais le projet de loi ne va pas en ce sens, il ne fait qu'aggraver les choses. Il ne facilite en rien l'expédition de cette riche ressource qu'est l'énergie hydro-électrique du Labrador vers ses marchés à forte densité de population, situés dans le nord-est des États-Unis. Quelles en seraient les conséquences pour la prospérité économique de Terre-Neuve? Du jour au lendemain cette province pauvre deviendrait bien nantie.

C'était Joey Smallwood, je crois, à l'apogée de sa carrière, qui parlait du Labrador comme l'une des dernières régions où étaient entreposées encore de riches ressources en Amérique du Nord. Il avait raison. L'ironie du sort réside dans le fait que nous, qui possédons ces réserves, ne disposons pas vraiment des moyens de les exploiter. Nous possédons les ressources mais nous ne pouvons pas en disposer pour en faire bénéficier les gens de Terre-Neuve et du Labrador. Aussi il est difficile pour moi, Terre-Neuvien, de siéger à la Chambre pendant qu'on étudie ce projet de loi et de ne pas prendre la parole, au moins quelques instants, pour signaler cette terrible situation.

Je ferais appel encore une fois, comme on l'a fait si souvent, à la justice, je demanderais qu'on applique le même principe qui a permis au gaz de l'Ouest d'être acheminé en Ontario. Je ferais appel à la logique, selon laquelle si on le fait dans le cas du gaz de l'ouest du Canada, on devrait faire la même chose dans le cas de Terre-Neuve pour l'expédition d'énergie hydro-électrique.

J'en ai laissé entendre la raison. Je voudrais préciser ma pensée. On peut résumer la situation par ce vieux proverbe selon lequel «la loi du plus fort est toujours la meilleure». On peut résumer la situation par la réalisation tacite qu'il y a plus de voix à récolter au Québec qu'à Terre-Neuve. Cela nous le comprenons. Nous n'avons qu'à voir ce qui se passe au sujet de la Loi sur l'assurance-chômage, de la Société canadienne des postes, du réseau férroviaire réduit, de la décision concernant les CF-18 que l'on retire au Manitoba pour les donner au Québec, pour comprendre comment les décisions sont vraiment prises par le gouvernement actuel.

• (1400)

Je me demande pourquoi je me suis donné cette peine pour ce projet de loi. Je me le demande parce que je sais pertinemment que ceux qui ont établi l'ordre du jour le plus conservateur qui ait jamais été infligé à aucun pays dans le monde se soucient fort peu du sort de Terre-Neuve dans cette question importante. Pourquoi ces gens-là, dont le député de St. John's-Ouest et celui de St. John's-Est, se soucieraient-ils d'améliorer le sort de Terre-Neuve et en faire une province nantie? Pourquoi s'occuperaient-ils de ce genre de détail lorsqu'ils sont si occupés à vendre le Canada à rabais aux Américains, qu'il s'agisse de l'électricité ou d'une autre ressource?

Pourquoi est-ce que je m'en occupe, monsieur le Président? Parce que ceux d'entre nous qui sont censés défendre les intérêts des gens de Terre-Neuve et du Labrador ont le devoir de soulever cette question chaque fois que l'occasion se présente. Il nous incombe d'attirer l'attention sur le grave préjudice causé à Terre-Neuve par cette entente, en ce qui concerne non seulement le haut Churchill mais aussi le refus de permettre à Terre-Neuve de vendre son électricité en l'acheminant à travers une autre province, bien que cela ait été fait dans le cas du gaz de l'Ouest.

En parlant de clichés, on entend souvent qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre ou plus aveugle que celui qui ne veut pas voir. C'est bien le cas. Le week-end dernier, le premier ministre a déclaré que les Canadiens avaient fait bien des concessions pour accueillir Terre-Neuve au sein de la Confédération en 1949. On subit ce genre d'attitude méprisante et condescendante envers Terre-Neuve. Notre premier ministre a envoyé ses laquais, comme aujourd'hui le ministre du

Commerce extérieur (M. Crosbie), dire aux Terre-Neuviens—qui ont à peine assez d'argent pour se nourrir, qui dépendent de la pêche comme employés des usines de traitement du poisson ou comme pêcheurs, qui ont du mal à joindre les deux bouts—que tout va pour le mieux dans le secteur de la pêche. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ce même premier ministre ne fait rien pour mettre un terme à la situation inacceptable en ce qui a trait à l'électricité produite aux chutes Churchill et au Labrador.

Je me rends compte que mon temps est presque écoulé. Je crois avoir bien fait remarquer que, même si ce projet de loi facilite les exportations d'électricité aux États-Unis, et il y a du pour et du contre à ce sujet, ce dont nous discuterons en présentant des amendements au comité, il est de fort mauvaise augure pour les Terre-Neuviens. L'insulte devient plus visible, plus technique. Ceux qui vivent n'importe où au Canada pourront expédier leurs produits aux États-Unis ou ailleurs, mais les Terre-Neuviens eux devront demander la permission. Et on ne la leur donnera pas, surtout s'il s'agit de leur plus importante ressource, l'énergie hydro-électrique du Labrador. C'est une honte. Nous allons nous y opposer jusqu'à ce que quelqu'un en face nous entende.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, si les députés présents à la Chambre jetaient un coup d'oeil dehors, ils verraient le temps gris qu'il fait en ce triste vendredi après-midi où la Chambre marche au ralenti et est presque vide, les députés s'apprêtant à regagner leur circonscription pour s'occuper des affaires de leurs électeurs et passer quelque temps avec leur famille à l'occasion du jour d'Action de grâces.

Cela dit, je reconnais toute l'importance des tâches qui attendent les députés dans leur circonscription. Coïncidence curieuse, à mon avis, que la Chambre soit saisie de ce projet de loi à ce moment-ci de la journée et de la semaine. Débattu dans ces conditions, le projet de loi semble quasiment insignifiant. Malgré son apparence insignifiante, ce projet de loi joue un rôle essentiel dans la détermination de l'avenir du Canada et de ses ressources. J'irais jusqu'à dire que sa présentation à la Chambre marque un point tournant dans le contrôle de l'industrie canadienne des ressources.

Par ce projet de loi le gouvernement, il me semble, s'efforce de manière insidieuse mais évidente d'harmoniser notre politique en matière d'énergie avec celle de nos voisins du sud. De toute évidence, nous renonçons à une partie du contrôle réglementaire que nous avions l'habitude d'exercer sur nos ressources primaires, comme l'énergie électrique dans le cas présent.

Le projet de loi a simplement pour objet de faciliter l'exportation d'électricité aux États-Unis. N'ayons pas peur des mots. C'est bien de cela qu'il s'agit.

Je tiens à dire que je suis d'accord avec mes collègues qui ont déjà parlé de ces questions, l'électricité est une importante source d'énergie au Canada. Elle va prendre de plus en plus d'importance au cours des prochaines années alors que nous nous efforcerons de nous arracher à une économie, à une société qui a dépendu des combustibles fossiles comme principale source d'énergie. Tout le monde à la Chambre et tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays connaissent assurément les problèmes auxquels sont confrontés non seulement le Canada mais le monde entier en ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone et le réchauffement de la planète.

L'électricité est une source d'énergie propre, et pour cette raison elle prendra une importance considérable dans l'avenir immédiat. Parce qu'elle deviendra de plus en plus importante pour le Canada en tant que principale source énergétique, il va sans dire que l'objet de ce projet de loi, à savoir la façon dont nous réglementerons cette énergie dans les années à venir, devrait également être étudié très attentivement.

Pour des raisons historiques, il y a eu un chevauchement considérable entre les provinces et le gouvernement fédéral en ce qui concerne la réglementation de l'industrie électrique au Canada. Dès le départ, lorsque le programme énergétique national à été créé, le gouvernement fédéral tenait fermement au principe de base que toute l'électricité qui serait exportée devait constituer un excédent par rapport à nos besoins tant actuels que prévisibles.

Même lorsque, en 1959, la Loi sur l'Office national de l'énergie a porté de un an à 25 ans la durée maximale des licences d'exportation, on s'attendait clairement à ce que

les licences à long terme ne soient délivrées que dans des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire lorsque nous avions des excédents de produits énergétiques par rapport à nos besoins.

• (1410)

Compte tenu de l'importance grandissante de l'énergie électrique et de l'adoption de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, la réglementation est plus que jamais essentielle. Il importe que les consommateurs canadiens puissent compter sur un approvionnement sûr, non seulement en énergie électrique, mais en énergies de toutes sortes. Les Canadiens de toutes les régions doivent avoir un même accès à ces sources d'énergie.

Il est tout aussi important de réglementer l'industrie afin de venir en aide aux régions les moins favorisées du pays. Nous pourrions nous en servir comme d'un outil de développement régional. J'ajouterai qu'en raison de l'adoption de l'Accord de libre-échange, la capacité du Canada de mettre ses ressources énergétiques au service du développement régional a été malheureusement réduite.

Il est important de trouver un équilibre entre l'intérêt des investisseurs et l'intérêt public en général. Si l'industrie n'est pas suffisamment réglementée, il est alors concevable que les monopoles de l'électricité, qui sont à l'abri de la concurrence, puissent en fait escroquer leurs clients. Il est concevable qu'un groupe d'investisseurs ou même une province puisse implanter une entreprise d'électricité rentable qui pollue le milieu environnant, une centrale thermique au charbon, par exemple.

Il est concevable que des décisions à courte vue prises maintenant puissent obliger les générations futures à payer l'électricité plus cher qu'elles ne le paieraient si des contrôles acceptables avaient été appliqués et respectés. La réglementation de ces exportations est nettement essentielle pour que les intérêts des Canadiens soient bien protégés.

Je reviens à l'essentiel du projet de loi, dont le but est très clair. Il est de faciliter l'exportation d'électricité. Nous savons tous qui est le principal client étranger. Ce projet de loi vise à simplifier le processus, à l'harmoniser avec nos voisins du sud afin de les alimenter en électricité.

Je suis fermement convaincu que ce projet de loi est un pot-de-vin que le premier ministre a offert à son homologue de Terre-Neuve, pour le remercier d'avoir appuyé l'Accord de libre-échange lors des élections. C'est un pot-de-vin politique.

Je sais que nos clients américains se plaignent depuis quelque temps des moyens dont nous usons pour protéger nos intérêts nationaux. Ils tentent de mettre la main sur nos ressources énergétiques depuis un certain temps. L'Accord de libre-échange leur en a finalement donné la possibilité. Ils trouvent que l'Office national de l'énergie, notre processus d'audiences publiques, notre façon de nous assurer que les demandes d'exportation font l'objet d'un débat complet, constitue un processus lourd. Ils ne veulent pas s'occuper de tous ces détails. C'est trop encombrant.

Certains ont même laissé entendre que le processus actuel fait en réalité double emploi. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'en sont pas convaincus. Mes collègues et moi, nous ne sommes pas convaincus que le processus actuel doit être changé aussi radicalement que le prévoit ce projet de loi.

Je crains aussi que les changements proposés dans ce projet de loi n'affaiblissent, à l'avenir, la protection que la loi actuelle offre aux Canadiens, étant donné surtout que nous vivons actuellement dans le cadre du libre-échange.

Je crains que ce projet de loi n'accorde, à nos dépens, un avantage considérable aux consommateurs américains.

Quand le gouvernement Reagan négociait l'Accord de libre-échange avec le Canada, ses négociateurs, après avoir obtenu les dispositions du chapitre consacré à l'énergie, n'ont pas craint d'affirmer qu'elles en constituaient un des principaux avantages. Le marché continental établi par l'Accord dans le domaine de l'énergie couvre presque tous les produits énergétiques: pétrole, gas naturel, charbon et électricité.

L'Accord est maintenant ratifié. Il nous est tombé dessus au début de l'année et nous avons perdu, par conséquent, le droit de fixer des prix mimimums à l'exportation. Nous avons perdu le droit de taxer nos exportations ou de contingenter nos exportations dans le cadre de notre politique énergétique nationale.

Je tiens à ajouter que les porte-parole du gouvernement, lorsqu'ils participaient aux négociations sur le libre-échange, ont dit que le Canada n'a aucune obligation d'approvisionner les États-Unis en énergie, absolument aucune obligation. Mais en fait, après examen, cette affirmation n'est qu'un mauvais jeu de mots.

Quand nous l'examinons en détail, nous constatons que l'entente accorde aux sociétés privées productrices d'énergie au Canada y compris, dois-je ajouter, aux filiales américaines installées au Canada, le droit de vendre aux États-Unis autant de nos ressources non renouvelables, dont l'électricité, qu'elles le veulent. Les gouverne-

ments canadiens, tant fédéral que provinciaux, vont avoir peu ou pas du tout de contrôle sur ce processus.

Je renvoie directement à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et plus spécialement au chapitre sur l'énergie, le chapitre 9. Les articles de ce chapitre donnent à nos partenaires américains l'accès à nos ressources et un partage proportionnel de nos ressources. Cela veut dire que, une fois que nous avons établi un marché d'exportation, dans le secteur de l'électricité par exemple, nous ne pouvons pas, en cas de pénurie, réduire les exportations de ce produit vers les États-Unis à moins de réduire d'une quantité équivalente les ventes à nos clients canadiens. Cela donc donne aux États-Unis un accès égal à une ressource qui sera d'une importance capitale pour le Canada au cours des années à venir.

Il est précisé à l'article 907 qu'aucune partie, ni les États-Unis ni le Canada, ne maintiendra ni n'introduira une mesure qui restreint les importations d'un produit énergétique en provenance de l'autre partie, ou les exportations d'un produit énergétique vers l'autre partie. Nous ne pouvons donc pas resteindre l'accès une fois que nous l'avons accordé. En cas de pénurie, en cas de crise, nous ne pouvons pas réduire les exportations à moins de réduire les ventes à nos clients canadiens.

Je répète que ce projet de loi, aussi innocent qu'il puisse paraître, est le processus législatif qui libéralisera nos échanges commerciaux avec les États-Unis pour ce qui est de nos ressources énergétiques. Aussi anodin que soit ce projet de loi, j'estime qu'il revêt une importance extrêmement vitale pour l'avenir du Canada et pour notre possibilité en tant que pays de conserver un certain contrôle sur ces ressources énergétiques plus tard. Si nous perdons la maîtrise de nos ressources énergétiques, nous perdons la maîtrise de notre économie. Voilà pourquoi ce projet de loi est d'une importance aussi critique.

L'électricité est un produit stratégique. Les États-Unis le savent. L'Accord de libre-échange n'a rien à voir avec la réduction des tarifs douaniers, même si cela en fait partie. Ce que les États-Unis voulaient obtenir par l'Accord de libre-échange, et ce qu'ils ont obtenu, c'est l'accès certain à nos ressources non renouvelables. Nous savons tous parfaitement que nos voisins du sud arrivent au bout de leurs ressources, de leurs réserves énergétiques, de leur eau. Ils sont maintenant obligés d'importer leur pétrole. Leur économie gaspille l'énergie. Ils ont maintenant une économie à court d'énergie. Ils comptent sur le Canada, sur nos eaux, sur nos combustibles fossiles souterrains. Ils comptent sur le Canada comme un pactole où trouver les ressources qu'il leur faut pour poursuivre leur développement industriel et économique effréné.

• (1420)

Voilà pourquoi ce texte revêt une importance aussi vitale. Si nous le laissons passer, nous renonçons au contrôle d'une ressource absolument vitale, celle de nos approvisionnements en énergie.

Pour ces motifs, il ne faut donc pas s'étonner que mes collègues et moi soyons décidés à combattre ce projet de loi.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, qui, lors d'une vie antérieure, a représenté à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique une région qui fait désormais partie de ma circonscription fédérale de Kootenay-Ouest—Revelstoke, et où se trouvent les localités de Burton, Fauquier et Edgewood ainsi que le secteur où se trouvait la localité d'Arrow Park. Il a prouvé par ses observations qu'il comprend parfaitement bien les appréhensions, et je dirais même les craintes, que bien des habitants du bassin de Kootenay et de la vallée du fleuve Columbia éprouvent à l'égard de toute mesure comme celle dont nous sommes saisis, qui tend à réduire les possibilités pour le grand public de prendre part aux décisions concernant nos ressources en énergie électrique et les ressources en eau connexes.

Il sait très bien également que sa région et la nôtre ont rejeté massivement l'Accord de libre-échange alors qu'en 1974, en 1979, en 1980 et en 1984, les majorités en ma faveur et en faveur de M. Brisco, donc pour le Nouveau Parti démocratique ou pour le Parti conservateur, ont toujours été autour de 700 voix.

Or, ces majorités sont passées à 4 000 voix lors de la dernière élection. La raison est la même pour bien des secteurs de sa circonscription et de la mienne: nous avons déjà été les cobayes d'une politique continentale de l'énergie dans l'histoire du Canada lorsqu'on nous a imposé le Traité du fleuve Columbia en dépit des opinions manifestées aux audiences publiques. Nous avons perdu des localités. Nous avons perdu les meilleures terres et certaines des plus belles forêts de la Colombie-Britannique.

C'est à la suite de cette expérience et de la peur qu'elle a engendrée que nous avons rejeté ce que nous avons considéré comme le coeur de l'accord de libre-échange proposé par le gouvernement.

Selon mon collègue, le Nouveau Parti démocratique, votera contre le projet de loi C-23 parce qu'il réduit les possibilités qu'ont les Canadiens d'avoir leur mot à dire dans ce qui leur arrive, ainsi qu'à leurs localités, à leur eau et leur électricité. Même si nous n'avons pas été témoins de cela de nos propres yeux, il serait impossible pour nous de ne pas tenir compte des fantômes des gens qui sont ensevelis sous les eaux des lacs en Flèche et du fleuve Columbia et dans les localités de Burton et de Arrow Park.

Même dans leurs lieux de sépulture, ils ont payé le prix d'une politique énergétique continentale qui leur a été imposée. Nous sommes méfiants et avec raison. Le gouvernement ne peut que nous inviter à lui faire confiance ainsi qu'aux bureaucrates, à avoir foi dans les compagnies d'électricité du pays, comme la B.C. Hydro, qu'elles soient publiques ou privées. Il veut que nous fassions confiance aux gouvernements, aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral. Il affirme que des audiences publiques ne sont pas nécessaires et qu'il faut laisser aux hommes politiques et aux bureaucrates le soin de prendre les décisions.

En fonction de notre expérience, de celle de nos prédécesseurs et de la sienne, mon collègue peut-il avoir ce genre de confiance dans n'importe quel gouvernement, surtout quand on sait que c'est un gouvernement conservateur qui a négocié et un gouvernement libéral qui a appliqué le traité qui a durement frappé nos localités et notre peuple dans le passé?

M. MacWilliam: Pour répondre plus précisément à la question concernant la confiance, je pense que dans une large mesure, je parle au nom de mes électeurs en général lorsque j'affirme qu'on se méfie énormément des actions du gouvernement relativement à la conclusion d'un accord de libre-échange et à la vente à rabais de notre énergie et de nos ressources non renouvelables.

Mon collègue s'est fort bien rappelé des arguments qui ont été présentés au cours de la campagne électorale sur les répercussions de l'Accord de libre-échange dans le domaine de l'énergie. Les gens sont toujours fort inquiets à ce sujet. Le fait est que nous avons été témoins des ravages causés par la construction de barrages et la disparition de milliers d'hectares de terres agricoles viables, alors qu'on a changé du tout au tout le mode de vie des habitants de localités dans toute une vallée. Je parle plus précisément de la construction d'un barrage sur le fleuve Columbia, à la suite de la signature du Traité du fleuve Colombia. Nous avons pu constater ce qui pouvait arriver à des économies. Nous avons pu voir dans quelle mesure le mode de vie de toute une vallée pouvait être modifié. Cela nous inquiète. Il y a une grande méfiance à l'égard des initiatives du gouvernement fédéral et de la province.

Nous savons, par exemple, que ce traité doit être renégocié en 1992. Il y a tout lieu de s'attendre à ce que nos voisins du sud veuillent recevoir autant d'eau, sinon plus, probablement, des déversoirs. Dans une région comme celle d'Okanagan—Shuswap qui est normalement semi-aride, faute d'eau, cela pose de très graves problèmes. Les gens ont très peur qu'une fois les robinets ouverts, il soit impossible de les fermer.

Cela me rappelle un autre projet qui avait été envisagé par nos voisins américains. J'ignore comment ils nous perçoivent, mais ils sont allés jusqu'à élaborer le plan NAWAPA, la North America Water and Power Alliance. Il s'agit d'une idée toute simple qui consiste à fermer l'extrémité sud des vallées des Rocheuses par un barrage, à tout inonder jusqu'au Yukon et à créer un immense réservoir pour alimenter les distributrices à coke de Los Angeles et de San Diego. «C'est un immense réservoir d'eau et d'énergie.» Quelle arrogance de croire que les habitants de la Colombie-Britannique et les Canadiens permettraient d'inonder des millions d'acres de territoire et de transformer la Colombie-Britannique en réservoir pour alimenter le sud-ouest américain en énergie. Les groupes de pression qui ont l'oreille du ministre de l'Énergie parlent encore de ce plan.

Regardez qui a négocié l'Accord de libre-échange. M. Reisman a été le maître artisan du plan de grand canal. C'était une belle petite combine pour vider la baie James dans le réseau hydrographique du Mississippi.

Nous savons ce que M. Reisman a dit des ressources hydrographiques du Canada. Il a dit qu'il s'en servirait comme appât pour négocier l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, et il l'a fait. Comme il fallait s'y attendre, les Américains jubilaient. Ils ont saisi l'appât et signé l'accord, et se préparent maintenant à s'emparer de nos ressources énergétiques.

M. le vice-président: La députée de Nepean a la parole pour poser une question ou faire une observation.

Mme Gaffney: D'abord, je tiens à féliciter mon collègue néo-démocrate pour une allocution fort émouvante.

Des voix: Bravo!

Mme Gaffney: Je serai brève, car je sais que les députés sont désireux de rentrer chez eux, mais si une province décide qu'elle veut exporter de l'électricité aux États-Unis, de quels moyens les Canadiens disposeront-ils pour s'informer complètement sur la quantité d'électricité vraiment exportée? Pensez-vous que le projet de loi aborde cet aspect?

M. MacWilliam: La députée pose là une question fort judicieuse. De quels moyens disposeront les Canadiens en vertu de cette loi pour obtenir des renseignements? Lorsque j'examine ce projet de loi, je dois reconnaître que les contribuables ordinaires seront encore moins en mesure qu'auparavant d'enquêter sur les ramifications d'un contrat d'exportation d'électricité, car au moyen de ce bill, le gouvernement cherche à éliminer en grande partie les discussions publiques. Je répondrai à cette question très importante en disant que le gouvernement s'est débarrassé de l'obligation de fournir des explications quant à la vente irrévocable de ressources énergétiques. Les Canadiens auront encore moins de chance de débattre ces questions.

• (1430)

Voilà exactement pourquoi les Canadiens de la Colombie-Britannique et du reste du Canada se méfient de ce projet de loi.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que je déclare qu'il est 15 heures? Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Cooper: Au nom du gouvernement, je peux dire que nous n'avons pas l'intention de présenter d'autres projets de loi. Nous sommes d'accord pour dire qu'il est 15 heures.

Nous souhaitons à tous nos collègues à la Chambre un bon week-end de l'Action de grâces.

M. le vice-président: Le député de Kamloops veut intervenir à ce sujet.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à dire que nous savons gré au secrétaire parlementaire de s'être montré si généreux.

A-t-on noté que la motion a été adoptée avec dissidence?

M. le vice-président: Oui.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 15 heures, conformément à l'article 28(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne au mardi 10 octobre 1989, à 11 heures.

(La séance est levée à 14 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur la question de privilège qu'a soulevée le très honorable chef de l'opposition, le 25 septembre, au sujet des annonces publicitaires du gouvernement concernant la taxe projetée sur les produits et services qui ont paru dans les journaux le 26 août.

Dès le départ, je tiens à insister sur le fait que la présidence n'a nullement l'intention de traiter des limitations ou mérites relatifs du projet de taxe; la présidence n'a absolument aucun rôle à jouer dans ce débat politique. Elle n'a pas d'autre responsabilité en l'occurrence que de déterminer si la question soulevée par le chef de l'opposition justifie qu'on s'écarte des travaux réguliers de la Chambre.

Je citerai ici le commentaire 84(2) de la 5e édition du *Réglement annoté et formulaire de la Chambre des communes* de Beauchesne:

> On a souvent rappelé que le rôle de l'Orateur, en pareille circonstance, se borne à statuer sur la question de savoir si l'affaire dont il est saisi répond aux normes prescrites, c'est-à-dire si elle est telle qu'elle doit avoir priorité sur les motions ou autres articles de l'ordre du jour inscrits au *Feuilleton*. Il ne lui appartient pas de statuer sur le fond, autrement dit de juger s'il y a eu, oui ou non, atteinte au privilège. Seule la Chambre est compétente à cet égard.

[*Français*]

Je tiens à souligner encore une fois que le Président ne décide pas si une atteinte au privilège ou un outrage a effectivement été commis. Le Président détermine seulement si une demande fondée sur une allégation d'outrage ou d'atteinte au privilège est, à première vue, assez importante pour qu'il suspende les travaux réguliers de la Chambre et soumette l'affaire pour décision à cette dernière. C'est là le point limité que la Présidence doit trancher.

[*Traduction*]

Il y a peut-être lieu de passer d'abord en revue les faits entourant l'affaire qui nous occupe. Le 26 août 1989, le ministère des Finances a fait paraître dans les journaux, partout au pays, une annonce publicitaire où il était dit ceci:

> Le 1er janvier 1991, le régime de la taxe fédérale de vente connaîtra des modifications. Veuillez conserver cet avis. Il explique les modifications apportées et les raisons qui y président.

Je signale que c'était une pleine page publicitaire, en très gros caractères.

Permettez-moi de donner lecture de l'annonce en anglais.

> On January 1, 1991, Canada's Federal Sales Tax System will change. Please save this notice. It explains the changes and the reasons for them.

Je devrais signaler que le texte français allait peut-être même plus loin que la version anglaise laissait entendre.

On expliquait en outre dans cette annonce que la taxe sur les produits et services «remplacera l'actuelle taxe fédérale de vente», et on y exposait dans leurs grandes lignes des modifications projetées bien précises. C'est vrai que, dans l'annonce, quelques-unes de ces modifications figuraient sous l'en-tête «Principaux changements proposés».

Au cours des interventions faites le 25 septembre, le député de Parkdale—High Park a signalé que cette publicité avait également paru dans un bon nombre de journaux ethnoculturels dans l'ensemble du pays. A la suggestion du député, j'ai examiné un certain nombre des journaux en question, et constaté que la plupart de ces annonces avaient été publiées au début de septembre et que certaines d'entre elles étaient rédigées en italien et en lithuanien.

• (1110)

Pour sa part, le député d'Ottawa—Vanier a insisté sur le fait qu'en français le texte de l'annonce donnait à entendre que les modifications avaient déjà été apportées ou adoptées, dans la mesure ou il était fait usage d'un «participe passé», soit le mot «apportées».

Privilège

Dans son exposé à l'appui de la question de privilège, le chef de l'opposition a soulevé plusieurs graves questions. Pour résumer ses arguments, si on veut bien me le permettre, il invoque deux choses principalement: d'abord, que cette publicité nuit aux futures délibérations de la Chambre et du Comité des finances qui a entrepris l'étude d'un document technique sur la question; et deuxièmement, que ces annonces constituent un outrage au Parlement parce qu'elles amènent les lecteurs à conclure que la Chambre n'a aucun rôle à jouer dans l'adoption de cette taxe, induisant ainsi le public canadien en erreur au sujet de la procédure suivie par le Parlement pour l'adoption d'une telle mesure législative. Le très honorable député s'exprime en ces termes, aux pages 3809 et 3810 du hansard, et je cite:

> «L'expression «Veuillez conserver cet avis», suivi de l'énumération des prétendues modifications fiscales, donne ouverture à une question de privilège.»

Du moins, c'est le raisonnement du chef de l'opposition. Il a ajouté:

> Cette expression «Veuillez conserver cet avis» constitue un outrage au Parlement; c'est un acte d'intimidation à l'endroit du Parlement parce que l'unique conclusion qu'on peut tirer de ces mots «Veuillez conserver cet avis» c'est qu'on se fiche de ce que les députés pourront décider au sujet de ces taxes; on se fiche de ce que le Comité des finances pourra décider au sujet de ces taxes.

Et ensuite:

> Ces annonces publicitaires portent atteinte à la tradition parlementaire de deux autres façons. D'abord, elles compromettent les délibérations en cours au sein du Comité permanent des finances; ensuite, elles compromettent également les débats qui pourraient éventuellement avoir lieu ici à la Chambre des communes.»

L'honorable député d'Oshawa et chef du Nouveau parti démocratique a appuyé les prétentions du chef de l'opposition. Il a en outre soulevé la question de la régularité de la dépense de deniers publics faite par le gouvernement pour faire de la publicité à l'appui de sa position dans un débat qui n'a pas encore eu lieu au Parlement. Pour ce qui est de ce point, j'aimerais faire immédiatement état de la décision rendue par madame la Présidente Sauvé le 17 octobre 1980, à la page 3781 du hansard, et je cite:

[*Français*]

> Le fait que certains députés ont le sentiment d'être désavantagés parce qu'ils n'ont pas les mêmes fonds pour la publicité que le gouvernement, fait qui pourrait constituer un point à débattre sur le plan de la régularité d'action, ne constitue *a priori* un cas d'atteinte aux privilèges. . .

J'estime, tout comme l'a conclu madame le Président Sauvé, qu'il s'agit là d'une question importante qui mérite considération, mais cela ne devrait pas se faire sous le couvert du privilège.

[*Traduction*]

Parmi les arguments présentés à la présidence sur la question de privilège, le ministre de la Justice a fait valoir pour sa part trois points principaux en faveur du rejet de la demande au titre de l'atteinte au privilège ou de l'outrage à la Chambre. Il a fait état du fait que le Comité des finances a lui-même recommandé à l'unanimité que le gouvernement, s'il décidait d'instaurer une taxe sur la valeur ajoutée, en fasse connaître publiquement les détails. Il a aussi expliqué que le gouvernement avait indiqué, dans le budget qui a été approuvé par la Chambre, que la taxe sur les produits et services entrerait en vigueur le 1er janvier 1991. Il a enfin avancé qu'on ne pouvait faire valoir que le Comité était empêché d'accomplir son travail, puisque le Comité étudie présentement cette question.

La présidence a aussi examiné les arguments des députés de Windsor-Ouest, de Kamloops et de Peace River. Je tiens à les remercier de leurs interventions sur cette grave question.

[*Français*]

Dans la présente affaire, la Présidence doit examiner plusieurs questions. Je me propose de traiter d'abord de la question de savoir s'il y a eu atteinte au privilège dans la mesure où la publicité en question nuirait aux travaux de la Chambre ou du Comité. Je traiterai ensuite de l'allégation à l'effet que cette publicité constitue un outrage au Parlement parce qu'elle suppose que la Chambre n'a aucun rôle à jouer dans l'adoption de cette taxe et donne au public canadien une image déformée de la procédure suivie par le Parlement pour l'adoption des mesures législatives.

[*Traduction*]

Avant d'aborder la première question, j'estime qu'il pourrait être utile d'expliquer brièvement aux députés la différence entre l'«outrage» à la Chambre et l'atteinte au privilège.

Les privilèges consentis à chacun des députés et à la Chambre en tant que collectivité sont délimités. On les classe généralement en cinq catégories: la liberté de parole, l'immunité d'arrestation dans les affaires civiles, l'exemption de l'obligation de faire partie d'un jury, l'exemption de l'obligation de comparaître comme témoin et la protection contre les tracasseries. Ainsi qu'on l'explique aux pages 70 et 71 de la 20e édition d'Erskine May:

> On reconnaît le privilège à son caractère accessoire. Les privilèges du Parlement sont ceux qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs. Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres. Mais ils sont également étendus à chacunes des Chambres en vue de la protection de ses membres et de la proclamation de son autorité et de sa dignité propres.

Il en résulte que lorsque des députés prétendent qu'une certaine action constitue une atteinte au privilège, ils doivent préciser de quel privilège il s'agit.

Par contre les outrages ne peuvent être énumérés ni classés par catégories. Ainsi que l'expliquait madame la Présidente Sauvé dans une décision rendue le 29 octobre 1980, qu'on trouve à la page 4214 du hansard:

> . . .bien que nos privilèges soient définis, la violation de privilège n'est pas circonscrite. On aura beau inventer de nouvelles façons de s'immiscer dans nos délibérations, la Chambre pourra toujours conclure, dans les cas pertinents, qu'il y a eu violation de privilège».

En gros, les outrages sont des délits contre l'autorité ou la dignité de la Chambre des communes. Ils englobent les situations qu'on ne peut classer précisément comme des atteintes aux privilèges de la Chambre. Ainsi qu'on le signale aux pages 71 et 143 de la 20e édition d'*Erskine May*:

> «Chacune des Chambres revendique également le droit de punir des actes qui, sans porter atteinte à un privilège spécifique, font offense à son autorité ou sa dignité; c'est le cas de la désobéissance à ses ordres légitimes, ou des propos diffamatoires à son égard ou à celui de ses fonctionnaires ou des ses membres. Ces actes, pourtant souvent qualifiés d'«atteintes au privilège» sont plus exactement des outrages.»

Je continue la citation:

> Il serait vain d'essayer d'énumérer tous les actes susceptibles d'être considérés comme des outrages, car le pouvoir d'imposer des sanctions pour outrage est de sa nature un pouvoir discrétionnaire. . . On peut dire en général que tout acte ou toute omission qui entrave une Chambre ou l'un de ses membres ou de ses fonctionnaires dans l'exercice de ses fonctions, ou qui tend à produire un tel résultat, peut être considéré comme un outrage, même s'il n'existe aucun précédent à l'infraction.

Ainsi que je l'ai déjà mentionné, il est impossible de classer par catégories ou de décrire ce qui peut rentrer dans la définition de l'outrage. Une autorité en matière de procédure en ce qui concerne le Lok Sabha, en Inde, donne l'explication suivante à la page 209 de *Practice and Procedure of Parliament*:

> Les outrages au Parlement peuvent toutefois varier considérablement quant à leur nature et à leur gravité. A un extrême, il peut s'agir tout au plus de mots grossiers et irréfléchis; à l'autre extrême, ce peut-être de graves attaques qui sapent l'institution parlementaire même.

En résumé, toutes les atteintes au privilège constituent des outrages à la Chambre mais les outrages ne sont pas tous forcément des atteintes au privilège. L'outrage peut consister en une action ou une omission; il n'est pas nécessaire que celle-ci constitue effectivement une entrave pour la Chambre ou un député, il suffit qu'elle tende à produire ce résultat. Les cas d'outrage peuvent aller du manquement mineur au décorum à l'attaque grave contre l'autorité du Parlement.

[*Français*]

Dans le présent cas, le chef de l'opposition (M. Turner) soutient que l'annonce publicitaire du ministère des Finances nuit aux futures délibérations de la Chambre et du Comité des finances.

La Présidence doit déterminer quels sont ceux des privilèges définis de la Chambre auxquels il aurait été porté atteinte.

[*Traduction*]

Il est certain qu'on n'a pas porté atteinte à la liberté de parole. Le Comité poursuit ses délibérations et la Chambre débattra sans doute les diverses questions liées au projet de taxe sur les produits et services, soit dans le cadre de la période des questions, soit à la suite du rapport du Comité des finances qui sera présenté à la Chambre au plus tard le 28 novembre 1989. La Chambre aura aussi la possibilité de tenir un débat sur tous projets de loi que le gouvernement pourra proposer à la Chambre et, en outre, celle de voter sur des motions de voies et moyens, lesquels précèdent nécessairement le dépôt de tels projets de loi. Les possibilités de débat et d'amendements ne peuvent être énumérées, car elles sont trop nombreuses. Qu'il suffise de dire qu'elles n'ont pas été réduites.

• (1120)

[*Français*]

Y a-t-il eu, par contre, entrave à l'exécution des fonctions de la Chambre ou de certains députés? Il aurait fallu, pour qu'il y ait entrave, qu'une action quelconque empêche la Chambre ou des députés d'exercer leurs fonctions, ou tende à discréditer si gravement un député qu'elle l'empêche de s'acquitter de ses responsabilités. J'estime que tel n'est pas le cas dans la présente affaire.

Je tiens aussi à souligner que la Chambre et ses comités ne travaillent pas en vase clos. Les députés sont constamment soumis à des facteurs et à des pressions venant de l'extérieur. Vu qu'il n'y a eu ni menace ni corruption, il est difficile de voir comment on aurait nui aux travaux de la Chambre ou du Comité des finances ou à quel privilège précis on aurait porté atteinte.

A ce chapitre, il m'est impossible de conclure qu'on a porté atteinte à quelque privilège.

[*Traduction*]

L'annonce publicitaire du ministère des Finances équivaut-elle dans le présent cas à un outrage à la Chambre des communes? Le chef de l'opposition soutient que la publicité en question est trompeuse du fait qu'elle donne au grand public l'impression que cette modification projetée du système fiscal est un fait accompli et que le Parlement n'a aucun rôle à jouer dans l'examen et l'approbation des modifications en question. Cela peut avoir pour effet de tendre à miner l'autorité de la Chambre aux yeux du public.

Le ministre de la Justice a répondu en disant, et je cite l'argument du ministre à la page 3821 du hansard:

> Les annonces publicitaires sur les changements proposés sont parues à des fins informatives. D'ailleurs, elles ont atteint leur but puisque nous avons reçu des centaines et des milliers de demandes de renseignements. Nous nous efforçons d'informer les gens.

Le ministre de la Justice a expliqué que le gouvernement n'avait jamais eu l'intention de donner l'impression que la mesure législative en question ne ferait pas l'objet d'un débat au Parlement. Au cours de la période des questions, le 25 septembre, le ministre des Finances a aussi déclaré que l'annonce publicitaire avait un but informatif et qu'elle était en accord avec les autres documents du budget présenté au printemps.

La présidence devrait-elle accepter l'explication du gouvernement et conclure qu'aucun outrage délibéré n'a été commis? A ce stade, il peut être utile de citer une autorité canadienne en matière de privilège. Joseph Maingot explique ce qui suit à la page 253 de son ouvrage intitulé *Le Privilège parlementaire au Canada*:

> «Il s'agit d'actes qui, sans faire concrètement obstacle aux activités de la Chambre des communes ou des députés, entravent néanmoins la Chambre dans l'exercice de ses fonctions en portant atteinte au respect qui lui est dû. A l'instar d'un tribunal, la Chambre des communes a droit au plus profond respect.»

La publicité en question porte-t-elle atteinte au respect dû à la Chambre? Le député de Windsor-Ouest avance l'argument suivant, à la page 3823 du hansard:

> . . .lorsque l'annonce en question déclare en substance qu'il y aura une nouvelle taxe le 1er janvier 1991, . . .l'annonce a pour objet de donner l'impression que le Parlement s'est prononcé à son sujet, parce que c'est, j'en suis sûr, la façon dont les Canadiens pensent qu'une taxe comme celle-ci est finalement adoptée et entre en vigueur. Comme c'est le cas, il s'agit bien d'un outrage au Parlement, car cela revient à déformer le rôle joué par la Chambre. . .

[*Français*]

La Présidence est dans l'embarras. On offre des deux côtés des arguments très sérieux. Et pour ajouter aux problèmes de la Présidence, il se trouve en outre que les autorités en matière de procédure signalent qu'on ne peut se reposer sur les précédents pour déterminer s'il y a outrage. Par contraste, il est plus facile pour la Présidence de déterminer quand il y a eu atteinte au privilège car les catégories sont limitées et elle peut fonder ses décisions sur les précédents ou les ouvrages faisant autorité. Le présent cas n'est certainement pas unique. On peut établir des analogies avec la décision rendue par madame le Président Sauvé le 17 octobre 1980, mais à l'époque, la question tournait autour de la régularité des dépenses publiques effectuées par le gouvernement pour faire de la publicité sur un point avant que le débat sur la question n'ait eu lieu à la Chambre. Il ne s'agissait pas de savoir si l'on avait porté atteinte à la dignité de la Chambre.

Dans ces conditions, la Présidence estime qu'elle doit faire preuve d'une extrême prudence pour ne pas restreindre indûment le pouvoir de la Chambre de s'occuper de ce qui est perçu comme un cas d'outrage, compte tenu notamment des arguments qui ont été présentés.

[*Traduction*]

Je dois avouer que j'ai certains doutes pour ce qui concerne la présente affaire. Normalement, il est d'usage pour les Présidents, en cas de doute, d'autoriser la présentation d'une motion en bonne et due forme tendant à soumettre l'affaire à la décision de la Chambre. J'aimerais citer ici une décision dans ce sens du Président Jerome qu'on trouve à la page 3975 du hansard du 21 mars 1978, dans laquelle le Président cite un rapport du comité des privilège parlementaires du Royaume-Uni:

> «. . .il semble que, pour décider s'il devait faire passer avant les questions à l'ordre du jour une plainte à l'égard d'une violation de privilège. . . l'Orateur se soit posé la question suivante: A priori, s'agit-il. . . d'une atteinte aux privilèges? Si l'on s'en tient rigoureusement à ce principe, la Chambre ne pourrait se prononcer sur aucune plainte à l'égard d'une atteinte aux privilèges, à moins que l'Orateur n'estime qu'il s'agit là effectivement d'une atteinte aux

> privilèges. . .. Les cas douteux ou contestables seraient exclus automatiquement, car l'Orateur ne pourrait dire qu'à son avis l'acte ou la conduite ayant fait l'objet d'une plainte constitue, à première vue, une atteinte aux privilèges.
>
> A mon avis. . . il devrait se demander. . . si la plainte du député est justifiable. Et si l'Orateur a le moindre doute il devrait. . . laisser à la Chambre le soin de trancher la question.

C'est un extrait d'une décision du Président Jerome qui citait, je le répète, le comité spécial des privilèges parlementaires du Royaume-Uni.

Afin de clarifier dans mon esprit la question de présomption d'outrage et de dissiper les doutes dont j'ai fait état, j'ai considéré le but visé par l'annonce publicitaire incriminée comparativement à sa teneur. Je puis dire qu'à mon avis le texte a manifestement été rédigé de façon cavalière; il y a un élément d'assurance, voire d'audace, dans l'emploi d'une expression aussi définitive que «Veuillez conserver cet avis.»

Les ministres de la Justice et des Finances ont dit à la Chambre que cette publicité avait pour but d'informer les Canadiens. Les députés savent bien qu'il est dans nos usages d'accepter la parole d'un membre de la Chambre. L'acceptation des explications des ministres répond donc à la question d'intention, et de ce fait certains des doutes de la présidence sont aussi dissipés. Une fois établi que l'annonce publicitaire ne visait pas à porter atteinte à la dignité de la Chambre, il est difficile de conclure que nous avons affaire à première vue à un cas d'outrage.

Je veux toutefois que la Chambre comprenne très clairement que si jamais le Président est appelé à examiner de nouveau une situation comme celle-ci, la présidence ne sera pas aussi généreuse. A mon avis c'est une situation qui ne devrait jamais se reproduire. Je m'attends à ce que le ministère des Finances et les autres ministères étudient cette décision avec soin et je rappelle à tous, dans la fonction publique, que nous sommes une démocratie parlementaire et non une démocratie de type exécutif ou de type administratif.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Afin que tous les députés comprennent exactement la procédure et afin que le public qui suit les délibérations commprenne exactement la procédure, je répète ce que j'ai dit: si j'avais décidé que la Chambre devrait être saisie de la question, il y aurait pu y avoir un débat et un vote.

Je crois qu'il est dans l'intérêt de notre système parlementaire de gouvernement que le Président fasse une déclaration claire qu'on ne puisse pas mal interpréter dans un débat ou par suite d'un vote. Un vote sur cette question pourrait ne pas constituer un appui pour le très important message que votre Président veut communiquer, un message qui, je l'espère, sera dûment pris en considération à l'avenir par les gouvernements, les dirigeants ministériels et les agences de publicité dont ils auront retenu les services. Cette annonce publicitaire ne constitue peut-être pas un outrage à la Chambre dans les limites étroites établies par une définition de procédure mais elle est mal conçue, à mon sens, et elle dessert les grandes traditions de la Chambre. Si nous ne préservons pas ces grandes traditions nos libertés seront menacées et nos conventions seront bafouées. J'insiste, et je crois que j'ai l'appui de la majorité des membres modérés et sérieux de cette Chambre—de part et d'autre de celle-ci—sur le fait que cette annonce est répréhensible et qu'on ne devrait pas la répéter.

• (1130)

J'ai délibérément apporté beaucoup de soin à l'élaboration de cette décision afin que mes observations puisse guider la Chambre dans ses délibérations si jamais elle est appelée de nouveau à débattre et étudier cette question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS DU CONSEIL

DÉPÔT DE NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décrets du conseil effectuées par le gouvernement, conformément au paragraphe 110(1) du Règlement. Ces décrets ont été renvoyés aux comités permanents appropriés figurant sur la liste ci-jointe.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-21—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, au nom du président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, j'ai l'honneur de faire rapport du projet de loi avec des propositions d'amendement.

Affaires courantes

LES COMPTES PUBLICS—DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Monsieur le Président, le Comité des comptes publics traite dans son rapport de la nécessité pour le vérificateur de soumettre une évaluation sans réserve des états financiers vérifiés du gouvernement du Canada.

Depuis déjà un certain nombre d'années, le vérificateur général, chargé de vérifier les comptes du gouvernement, formule dans son rapport plusieurs réserves au sujet des états financiers du gouvernement.

En ce qui a trait aux questions relatives à deux des réserves exprimées, soit la consolidation des sociétés d'État dans les comptes du gouvernement et la comptabilisation du passif des régimes de pension d'employés, les comptables et les divers ministères chargés de l'établissement des états financiers du Canada ont fait des progrès remarquables.

Par conséquent, le Comité des comptes publics a recommandé que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour éliminer de ses états financiers les réserves d'usage en annonçant, dans le prochain exposé budgétaire du ministre des Finances, certaines modifications à la politique comptable devant être appliquées dans les comptes publics du Canada pour 1989–1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) demande à présenter le projet de loi C– , Loi modifiant le Code criminel (infractions contre le foetus).

M. le Président: La Chambre permet–elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je présente ce projet de loi aujourd'hui parce que je crois à l'inviolabilité de la vie humaine et des droits des enfants non encore nés. Nous nous rendons bien compte qu'il manque actuellement de mesures législatives efficaces dans ce domaine. J'espère que ce projet de loi contribuera à satisfaire aux besoins et à protéger les droits des enfants à naître.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

LES CRÉDITS SOUS LA RUBRIQUE TRANSPORTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propos:

> Que conformément à l'alinéa 81(4)*a*) du Règlement et aux ordres du mardi 4 avril et du mardi 27 juin 1989, l'étude des crédits 1, 5, 10, 11, 15, 16, 20, 25, 30, 35, 40, 45, L50, 55, 60, 65, 70, et 75 sous la rubrique TRANSPORTS du Budget des dépenses principal pour l'année se terminant le 31 mars 1990, entreprise par le Comité permanent des transports, soit prolongée au–delà du 11 octobre 1989.

M. le Président: Conformément à l'alinéa 81(4)*a*) et aux ordres adoptés le mardi 4 avril et le mardi 27 juin 1989, la motion est adoptée d'office.)

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu. Dans cette pétition, qui figure parmi un très grand nombre d'autres pétitions analogues, les citoyens de Windsor, en Ontario, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

[*Français*]

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions, une en français et l'autre en anglais, qui humblement demandent au Parlement de rejeter la nouvelle taxe sur les produits et les services parce qu'elle est régressive dans son application, parce qu'elle augmentera l'inflation, parce qu'elle imposera aux familles pauvres et à celles à revenu modique un fardeau exceptionnellement difficile à porter, et parce qu'elle augmentera les taux d'intérêt et le taux de chômage. Donc, cette proposition du gouvernement d'imposer à tous les Canadiens une taxe de vente sur les produits et les services est mauvaise, et ces gens–là le disent éloquemment!

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition recueillie dans ma circonscription, York-Ouest, par M. et Mme Manzo. Ils se sont rendus dans divers quartiers de York-Ouest et ont déposé une pétition appuyant fermement la demande de l'opposition pour que le projet de taxe sur les produits et services soit retiré de la Chambre des communes.

En fait, les pétitionnaires soulignent qu'il y a eu environ 31 nouveaux impôts ou hausses d'impôt depuis 1984, que cette taxe ne fera qu'ajouter au caractère régressif de la fiscalité et qu'elle rendra la vie très difficile pour tout le monde, notamment pour les familles à revenu moyen de la circonscription.

J'ai également deux autres pétitions dont les signataires, qui habitent la magnifique ville de Windsor, demandent essentiellement la même chose, c'est-à-dire qu'on retire ce projet de taxe sur les produits et services.

M. George Proud (Hillsborough): En vertu de l'article 36 du Règlememt, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions au nom de nombreux Canadiens qui demandent au Parlement de rejeter la taxe envisagée sur les produits et services.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je voudrais présenter une pétition dûment certifiée par le greffier, en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est signée par des Canadiens qui s'inquiètent de la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement. Il s'inquiètent également de plusieurs promesses reniées et craignent surtout ce que cette taxe nous réserve à l'avenir. Elle commencera à 9 p. 100, mais nous ne savons pas du tout quel pourcentage elle pourrait atteindre.

Les signataires prient humblement le Parlement de rejeter la taxe envisagée sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui porte la signature de vingt-six habitants d'Atikokan et que le greffier des pétitions a jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Ces pétitionnaires habitent dans une localité qui n'a plus de service voyageurs depuis plus de dix ans. Ils s'inquiètent de la suppression du reste du réseau en particulier dans tout le nord-ouest de l'Ontario.

Ils pressent le Parlement de veiller non seulement au maintien de VIA Rail, réseau ferroviaire national du Canada, mais encore à l'amélioration du service par l'acquisition de nouveau matériel, en accordant à la société un budget suffisant pour qu'elle puisse remplir son mandat.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition concernant la taxe sur les produits et services que le gouvernement propose. Le greffier a jugé que cette pétition était correcte quant à la forme et au contenu.

• (1140)

Dans leur pétition, ces citoyens font remarquer que le gouvernement actuel a, depuis cinq ans, augmenté les impôts pas moins de 31 fois et que la TPS se révélerait fort injuste pour les contribuables à revenus faibles et moyens.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui prient le gouvernement de reconsidérer sa décision de réduire les services de VIA Rail dans certaines régions du Canada et de les supprimer dans d'autres.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser VIA Rail dans les régions du pays où il peut fournir un service plus rapide, plus rentable, plus sûr, plus pratique, plus respectueux de l'environnement et plus efficace au point de vue énergétique que les autres modes de transport.

LA RÉFORME FISCALE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition certifiée conforme par le greffier et signée par 31 personnes de Maple Ridge, dans ma circonscription de Mission—Coquitlam, qui demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée actuellement, d'entreprendre une réforme du régime fiscal qui prévoit le paiement effectif d'un impôt minimum par les particuliers et les sociétés riches et de ne pas se servir de cette réforme comme prétexte pour imposer une énorme ponction fiscale—s'il réussit à obtenir un large consensus public sur une mesure fiscale destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants.

Initiatives ministérielles

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par de nombreux habitants de Mission, en Colombie-Britannique.

Ces Canadiens de la ville de Mission font remarquer que la taxe sur les produits et services est régressive et ne tient aucun compte de la capacité de payer des contribuables et que le gouvernement tente en fait maintenant de taxer la lecture, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et les combustibles de chauffage domestique.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de rejeter le projet actuel de création d'une taxe sur les produits et services.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants du sud de la Colombie-Britannique qui s'opposent au projet du gouvernement d'instituer une taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font remarquer qu'on n'a pas encore exploité pleinement le régime fiscal actuel de manière à faire payer ceux qui en ont parfaitement les moyens, c'est-à-dire les riches et les sociétés. Bien que la taxe actuelle leur paraisse déjà assez régressive, ils font remarquer que la taxe sur les produits et services le sera davantage encore et ils demandent au gouvernement de reconsidérer son projet de l'instaurer.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai, moi, aussi, l'honneur de présenter des pétitions dûment certifiées et signées par le nombre requis de personnes. Les pétitionnaires, qui viennent de Windsor, ma ville adoptive, prient la Chambre de rejeter la taxe sur les produits et services.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée conformément à l'article 36 du Règlement et signée par un certain nombre d'habitants de Windsor.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par ce gouvernement insensible, taxe qu'ils qualifient d'injuste et de brutale. Ils prient instamment le Parlement de rejeter cette taxe.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre de personnes de Coquitlam, Maple Ridge, Burnaby, Pitt Meadows et Port Moody, en Colombie-Britannique; ces gens y font valoir que, vu que 60 000 entreprises rentables n'ont pas à payer d'impôt, il semble injuste que les citoyens ordinaires soient tenus de payer une taxe sur leurs achats en librairie, les couches, les visites chez le coiffeur, le mazout de chauffage et le reste.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de donner suite au projet de taxe de vente nationale.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): A un autre propos, monsieur le Président, je voudrais vous présenter une pétition signée par des Canadiens de l'Ouest selon lesquels les trains de voyageurs constituent un moyen de transport non polluant. Ils exhortent le gouvernement du Canada à revenir sur sa décision de réduire les services de VIA Rail dans la plupart des régions du Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. le Président: Je dois maintenant rendre une décision concernant certains amendements déposés tard vendredi après-midi.

[*Français*]

Il y a au *Feuilleton des avis* dix-huit (18) motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. J'ai eu l'occasion de les examiner.

[*Traduction*]

Chacune des motions nos 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 18, inscrites au nom du député de Calgary-Nord-Est, tend à la suppression d'un article différent du projet de loi. Ces motions auraient pour effet cumulatif d'amener la Chambre à procéder de nouveau à un débat de deuxième lecture, ce qui ouvrirait, bien sûr, la possibilité que le projet de loi soit ultimement rejeté par suppression de tous ses articles. La présidence a de forts doutes au sujet de cette façon de procéder à ce stade de l'étude du projet de loi.

Mais elle va se laisser guider par la décision du président Francis concernant l'étape du rapport du projet de loi C-9, soit la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité, qu'on trouve dans les *Débats* du 12 juin 1984, aux pages 4559 à 4566, ainsi que du 14 juin 1984, aux pages 4680 à 4683. Par conséquent, toutes les motions de suppression seront groupées conformément à l'orientation indiquée dans cette décision.

[*Français*]

La motion nº 1, inscrite au nom de la députée du Yukon (Mme McLaughlin), me laisse quelque peu perplexe. Selon le commentaire 524 de la cinquième édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, à la page 178:

[*Traduction*]

> La motion en vertu de laquelle une taxe est proposée au comité des voies et moyens est maintenant considérée comme l'expression manifeste de l'initiative de la Couronne en matière de finances; elle est donc la norme de la recevabilité des amendements. Par conséquent, il ne saurait être question de proposer, par voie d'amendement, d'accroître le taux d'un impôt non plus que d'étendre l'application d'un tel impôt à de nouvelles catégories, même si l'on dégrève ainsi d'autres catégories de contribuables.

Toutefois, il est dit dans *Erskine May's Parliamentary Practice*, à la page 839, que, en modifiant le projet de loi, on ne doit pas augmenter la portée, l'importance ni l'incidence des charges imposées à la population, telles que les définissent les résolutions des voies et moyens autorisant les dispositions dont la modification se trouverait ainsi proposée.

Après avoir étudié l'amendement, je suis d'avis que la députée limite la portée de la taxe en prévoyant une exemption pour les résidents du Nord. Cette motion sera débattue avec la motion nº 2, qui est également recevable.

[*Français*]

Si la motion nº 1 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 2. Par contre, si la motion nº 1 est rejetée, la Chambre devra voter sur la motion nº 2.

[*Traduction*]

Les motions nos 3, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16, inscrites au nom du député de Calgary-Nord-Est, seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion nº 3 vaudra également pour toutes les autres motions du groupe que je viens d'énumérer.

[*Français*]

Les motions nos 4 et 5, inscrites respectivement aux noms des députés du Yukon (Mme McLaughlin) et de Calgary-Nord-Est (M. Kindy), seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 10 et 11, inscrites au nom des mêmes députés, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante. Si la motion nº 10 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 11. Par contre, si la motion nº 10 est rejetée, la Chambre devra voter sur la motion nº 11.

• (1150)

Les motions nos 17 et 18, inscrites au nom des deux mêmes députés, seront groupées pour les fins du débat. Si la motion nº 17 est adoptée, la motion nº 18 ne sera pas mise aux voix. Par contre, si la motion nº 17 est rejetée, la motion nº 18 devra être mise aux voix.

[*Français*]

Je vais maintenant mettre en délibération les motions nos 1 et 2.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon) propose:

Motion nº 1

> Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 1, en retranchant la ligne 9, à la page 1, et en remplaçant par ce qui suit:
>
> «21.24(1) sauf pour les résidents du Nord au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, il est imposé, prélevé et».

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est) propose:

Motion nº 2

> Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 1.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, j'ai présenté cet amendement et je tiens à faire quelques observations qui à mon avis le justifient.

Il est évident que cette taxe est injuste envers les habitants du Nord. Dans le nord, je signalerai que le service téléphonique de base n'est pas à la disposition de tous ni à des prix abordables.

Pour reprendre, par exemple, les constatations d'une étude faite en 1981, les usagers du téléphone des Territoires-du-Nord-Ouest, du nord du Québec et du nord de l'Ontario dépensent en moyenne entre 625 $ et 650 $ par année en frais d'interurbain, alors que la moyenne était de 206 $ par année pour l'ensemble des abonnés du réseau Bell. Il est bien évident qu'avec la cherté du coût de la vie dans le Nord et la modicité du revenu moyen par habitant, cela constitue une charge supplémentaire pour les gens qui vivent dans le Nord.

En particulier, comme je l'ai déjà signalé en d'autres débats, la taxe sur les télécommunications pénalise les petites entreprises des régions rurales qui sont obligées d'utiliser le téléphone pour passer leurs commandes et faire d'autres opérations avec les entreprises du Sud, ce qui les obligent à passer par l'interurbain.

Il y a un autre élément que je tiens à signaler, c'est que le radiotéléphone auquel recourent fréquemment les habitants des régions rurales du Nord est d'un certain point de vue frappé d'une double imposition, parce que chaque communication établie par le radiotéléphone constitue un appel interurbain. Les gens qui doivent utiliser le radiotéléphone pour communiquer avec l'école de leurs enfants ou leur médecin—et avec tous les autres correspondants que nous appelons généralement dans notre vie quotidienne—sont doublement pénalisés parce que ces appels deviennent des appels interurbains taxables.

J'aimerais ajouter une observation sur le caractère inflationniste de ce genre de taxe. Le gouvernement du Yukon, par exemple, a estimé qu'une augmentation de 1 p. 100 de la taxe sur les télécommunications coûte environ 4 millions à ses contribuables et au gouvernement. Bien entendu, le gouvernement du Yukon doit trouver cet argent quelque part. Toutes les communications interurbaines et tous les systèmes téléphoniques mobiles sont taxés. Les conséquences sont encore plus grandes pour les habitants du Nord.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un rapport préparé en 1989 par le Centre pour la promotion de l'intérêt public qui a fait une étude assez complète des consommateurs du Nord et de la politique des télécommunications en mars 1988.

Ce rapport fait état de la nécessité des communications téléphoniques pour les gens du Nord et de la charge supplémentaire qu'ils devront supporter. Je voudrais citer ce rapport qui précise que le revenu par habitant des Inuit des Territoires du Nord-Ouest, par exemple, n'atteignait que 53 p. 100 de la moyenne par habitant pour la population canadienne dans son ensemble. Dans le nord du Québec, c'est 40 p. 100 seulement de la moyenne nationale, en dépit du fait que la famille moyenne dépense trois fois plus qu'un habitant du Sud pour les services facturés.

Il faut ajouter aussi que dans le Nord, comme le dit le rapport, la plupart des appels entrent dans la catégorie des interurbains. Dans le Nord, les appels interurbains sont la règle plutôt que l'exception en matière de service téléphonique. C'est une différence très importante qui motive en partie l'amendement que je propose.

Sur le plan fonctionnel, l'interurbain dans le nord et les régions isolées est équivalent aux appels locaux dans bien des régions du Sud. Pourtant, les abonnés du Sud peuvent faire une grande partie de leurs appels sans frais, alors que les gens du Nord paient pour pratiquement tous leurs appels.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je propose cet amendement qui, s'il est accepté, réduira les frais pour les gens du Nord en rendant le système de télécommunications plus comparable à celui du Sud et donc plus juste.

[*Français*]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion numéro 1 de l'honorable députée.

Ayant des enfants qui travaillent dans le Nord, un garçon à Koukdjuak et une fille à Blanc-Sablon, j'ai visité ces endroits du Nord du Canada et je me suis aperçu que la vie des gens du Nord est extrêmement difficile.

Les pénaliser maintenant en augmentant la taxe sur les communications, ne serait certainement pas acceptable.

Ces gens-là travaillent dans des conditions qui sont extrêmement difficiles. Ils font des sacrifices et, pour eux, les pénaliser, pénaliser les Inuit du Canada, je pense qu'un gouvernement qui a un coeur ne devrait pas le faire.

C'est pour cette raison que j'appuie la motion de l'honorable députée et je pense que le Parlement devrait voter en faveur de cette motion pour que les gens du Nord du Canada puissent vivre de la même façon que les gens du Centre du Canada, les gens du Sud de l'Ontario.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai quelques brèves remarques à faire à propos de cet amendement. Pour la gouverne de la députée du Yukon, je rappelle tout d'abord que la solution serait de faire table rase de cette taxe. J'ignore dans quelle voie s'engage le gouvernement. Ou plutôt je le sais trop bien et cela ne me plaît pas du tout, surtout à cause de cette taxe sur les communications.

M. Murphy: Et les transports alors?

M. Simmons: La députée a choisi de couper la poire en deux et c'est bien. Le néo-démocrates se réveillent plus tôt que d'habitude se matin.

J'allais dire, si notre collègue voulait se contenir encore un peu, que je souscris à la proposition de la députée parce qu'elle coupe la poire en deux et que c'est au moins cela de gagné. Mais la vraie solution serait que le gouvernement retire cette infamie avant qu'elle ne nuise encore un peu plus à tous les habitants, Nord et Sud.

N'oublions pas, pour ce qui est de la taxe sur les services de télécommunication, que les habitants de ma province paient déjà, en sus de la taxe fédérale qui va grimper maintenant à 11 p. 100 si le gouvernement gagne son point, une taxe provinciale de 10 p. 100, ce qui fait en tout 22 p. 100 puisqu'ils paient une taxe sur des produits et des services déjà taxés. Vous savez ce que je veux dire, monsieur le Président.

Personne ne souhaite pareille chose. C'est une mesure tout à fait inutile. Mais si on refuse de faire marche arrière, qu'on accepte au moins l'amendement de la députée du Yukon qui propose d'exempter les habitants du Nord. Autrement, ils supporteront en quelque sorte le plus lourd fardeau fiscal au Canada. Le député de Calgary-Nord-Est nous l'a bien expliqué quand il a parlé brièvement de cet amendement tout à l'heure. A tous les niveaux, que ce soit à l'article 1 ou ailleurs dans le projet de loi, le gouvernement poursuit son odieuse razzia fiscale. Les Canadiens continuent d'être pressurés. Le gouvernement est en train d'écraser littéralement les plus démunis.

• (1200)

Il suffit de voir les répercussions qu'auront les mesures fiscales contenues dans le budget tout particulièrement en ce qui concerne les habitants du Nord et ceux des régions rurales du pays, pour s'apercevoir que le gouvernement en veut aux ruraux. Il en veut aux gens qui n'habitent pas les grands centres urbains. Dans toutes ses initiatives, le gouvernement s'en prend plus particulièrement aux habitants des régions rurales; c'est évident dans l'abandon de certaines lignes ferroviaires, la fermeture de bureaux de poste ruraux, le sabotage de programmes de création d'emplois ou encore dans les mesures fiscales qu'il adopte—ce dont nous parlons aujourd'hui. Pour quelles raisons demande-t-on aux Canadiens des régions rurales de supporter une part indue du fardeau fiscal et des compressions? On ne peut qu'en venir à la conclusion que le gouvernement entend ouvertement et délibérément écraser les régions rurales du pays.

Arrêtons-nous au programme de développement de l'emploi. A une certaine époque, les gens vivant dans des régions où l'emploi est généralement saisonnier pouvaient compter sur un programme de ce genre pour joindre les deux bouts. Ce n'est plus le cas. Une seule possibilité s'offre aux intéressés; ils doivent soit faire leur deuil de ces emplois saisonniers soit déménager dans des centres urbains, car en vertu des exigences relatives à la formation prévues dans les programmes en question, les intéressés n'ont droit aux programmes de formation que s'ils vivent dans des régions urbaines où les possibilités de formation sont meilleures. Ce n'est là que l'un des nombreux exemples que l'on peut citer pour montrer que le gouvernement à une dent contre les Canadiens des régions rurales. Il veut leur peau. Cet article en particulier et l'autre que nous étudierons au cours des prochains jours, en sont le parfait exemple. Je suis très heureux de souscrire à cet amendement si on en arrive là. Il faut au moins exempter les habitants du Nord. Cependant, la véritable solution consiste à supprimer carrément la disposition en question et à ne prévoir aucune augmentation de la taxe sur les services de télécommunication.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai écouté le député libéral de Burin-Saint-Georges expliquer comment cela se répercutera sur les régions septentrionales et rurales du Canada. Je me souviens qu'à l'époque où il siégeait sur les banquettes ministériel-

les le gouvernement avait introduit une taxe sur les transports. Nous avions pris position contre cette taxe parce qu'elle défavorisait les gens qui se rendent dans les localités isolées. Elle imposait un fardeau indu à ces gens parce que leurs billets d'avion coûtent plus cher. La population du nord et des régions isolées payait un pourcentage beaucoup plus élevé et des montants beaucoup plus élevés que ceux du sud.

En me fondant aujourd'hui sur les arguments avancés à ce moment, j'appuie la motion présentée par ma collègue, la députée de Yukon. Par cette motion, nous voulons que la Chambre reconnaisse que certaines taxes à taux fixe imposent un fardeau injuste à la population des régions isolées et septentrionales du Canada. Chaque fois que le gouvernement lève une nouvelle taxe de 5, 6, 7, 8 ou 9 p. 100 applicable partout au Canada, il ne tient pas compte des prix élevés que certains Canadiens doivent payer pour obtenir des services qui sont courants et bon marché dans les régions densément peuplées du sud. Chaque fois qu'on augmente d'un cent le prix de l'essence, ou qu'on impose une taxe de 10 p. 100 sur les billets d'avion ou encore une taxe sur les appels interurbains, on double le fardeau, on augmente le fardeau fiscal des habitants de ces localités.

C'est pourquoi il faut vraiment savoir ce que l'on fait lorsqu'on adopte des mesures fiscales comme celle-ci ou comme la fameuse TPS. Je doute que les députés ministériels l'aient bien compris. Je sais que certains députés conservateurs représentent des localités qui ont souffert de la suppression de la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord. Ces députés n'ont pas pu dire à la Chambre des communes: «Attendez, les localités du nord de l'Alberta vont en souffrir, et celles du nord de la Colombie-Britannique, et du nord de la Saskatchewan, et du nord de l'Ontario, ou de la région de l'Atlantique.» Mais ils savent que c'est le cas et que la politique fiscale de leur gouvernement fait du tort aux collectivités mêmes qu'ils sont censés représenter.

Il est malheureux que les députés conservateurs de l'arrière-ban hésitent parfois à critiquer leur gouvernement. Je félicite le député ministériel qui a pris la parole plus tôt aujourd'hui pour appuyer notre motion, car il a eu le courage de s'opposer là-dessus au féroce whip de son parti et aux ministres du gouvernement.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à l'appui de la motion présentée par la députée du Yukon.

Je voudrais d'abord préciser aux Canadiens qui suivent nos délibérations que ce n'est qu'un début pour ce gouvernement qui ne pense qu'à imposer de nouvelles taxes. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, il n'y avait aucune taxe sur les télécommunications. En l'espace de cinq ans, il a essayé de museler les Canadiens en taxant leur capacité de communiquer. C'est l'arme suprême d'un gouvernement qui a perdu les pédales. Il a laissé le pouvoir lui monter à la tête et il ne vit plus que pour taxer.

Même la taxe sur les ventes des fabricants, cette source cachée de chômage, qui était de 9 p. 100 lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir est passée à 13,5 p. 100 en seulement cinq ans. La seule chose que ce gouvernement comprend, ce sont les taxes. Les Canadiens en ont assez de se faire faire les poches par ce gouvernement, qui leur enlève leurs dollars durement gagnés.

Cette taxe sur les télécommunications, qui est déjà néfaste en soi, est particulièrement préjudiciable aux Canadiens du Nord. Par exemple, dans la région de Nickel Belt, de nombreux membres de collectivités surtout autochtones dépendent de la radio et du téléphone. Lorsqu'ils doivent rejoindre l'école de leurs enfants, ce n'est pas comme vous et moi, monsieur le Président, qui n'avons qu'à décrocher le récepteur pour faire un appel local. Eux, ils doivent faire un appel interurbain par radiotéléphone. Or, ce gouvernement veut imposer une taxe de 11 p. 100 sur ces appels, ce qui représente une hausse de 1 p. 100.

En fait, le Centre pour la promotion de l'intérêt public a effectué une étude sur la politique concernant les consommateurs du nord et les télécommunications. Lorsqu'ils ont témoigné devant l'organisme de réglementation, ils ont déclaré: «En 1981, en ce qui concerne Bell Canada, on a constaté que les abonnés de Bell habitant dans les territoires du Nord-Ouest et dans le nord du Québec et de l'Ontario dépensaient en moyenne entre 625 $ et 650 $ par an en frais de service. Alors que la moyenne des frais assumés par les abonnés dans l'ensemble du territoire n'était que de 206 $ par an.»

• (1210)

Voilà que nous punissons maintenant les gens parce qu'ils vivent dans des régions éloignées, alors que nous les avons encouragés à s'y établir pour développer ce pays qui est le nôtre. Le gouvernement propose de taxer ces gens qui doivent communiquer entre eux par interurbain, même au sein de leur propre région.

Je ne peux comprendre, et je sais que beaucoup de Canadiens s'interrogent à ce sujet, l'attitude de pareil gouvernement. Sauf le député de Calgary–Nord–Est, qui s'est dit en faveur de cette motion, tous les députés conservateurs restent les bras croisés. Ils ne feront rien. Pourquoi? Parce que leur grand patron leur a fait la leçon.

Il y en a peu de l'autre côté qui soient prêts à s'insurger contre la tyrannie de Brian Mulroney et de ses acolytes du Cabinet et à oser protester: les Canadiens comptent sur eux, car il faut faire front commun et s'opposer à ce gouvernement vorace. C'est la seule manière. Vingt députés conservateurs suffiraient pour modifier la situation. Je les supplie de voter avec l'opposition et de faire entendre raison au gouvernement. Votez pour vos propres électeurs et montrez–leur que vous défendez leurs intérêts. Vous n'êtes quand même pas des moutons de Panurge. Il y en a certainement 20 parmi vous qui entendrez les Canadiens les supplier de les délivrer de ce gouvernement qui ne vit plus que pour taxer les gens. Allégez notre fardeau fiscal qui devient de plus en plus lourd. Assurément il y en a bien 20 parmi vous qui pourront répondre à cet appel.

M. Dick: Il ne faut pas que cela vous donne une crise cardiaque.

M. Rodriguez: Le gouvernement va donner une crise cardiaque à de nombreux Canadiens avec cette proposition. On ne se contente pas de les escroquer de 11 p. 100, les Canadiens qui vivent en Ontario doivent payer en plus 8 p. 100. On nous saigne à blanc en multipliant les taxes.

Dans un esprit de conciliation, je m'adresse à nos collègues d'en face. Nous avons besoin que 20 personnes de bonne volonté se joignent à nous pour rejeter cette proposition de taxe inique.

Je sais qu'il existe en face des whips et la discipline de parti.

M. Dick: Quelles réductions proposez–vous?

M. Rodriguez: Nous parlons de la taxe que le gouvernement a proposé. Je suis content que vous ayez posé cette question. Pourquoi n'imposez–vous pas de taxe sur les fusions et les prises de contrôle de société comme vont le faire les Américains? L'année dernière, les prises de contrôle se sont élevées à 5 milliards de dollars. Imaginez un peu si on imposait une petite taxe de 9 p. 100. Après tout, c'est une taxe de vente. On achète quelque chose. Imposez une taxe de 9 p. 100. Songez à ce que nous pourrions encaisser.

Et si on allait plus loin? Quand une société veut en racheter une autre, elle emprunte de l'argent et on l'autorise à passer en charge les intérêts payés sur l'argent utilisé pour la prise de contrôle. Elles n'ont pas créé un seul nouvel emploi, mais on les autorise à le faire. Est–ce que vous trouvez cela juste? Non, cela ne l'est pas. C'est pourquoi je fais appel à 20 personnes d'en face. Si elles ont le courage de leur conviction, que pour une fois elles se joignent à nous et qu'elles rejettent cette taxe. Défendons les Canadiens moyens.Défendons les travailleurs et les travailleuses de notre pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir joindre ma voix à celle de mon collègue qui a indiqué très clairement la position des néo–démocrates à l'égard de cette nouvelle arnaque fiscale qui fait suite à tant d'autres.

Mon collègue le député de Nickel Belt a formulé une observation tout à fait pertinente. Non seulement le gouvernement s'en prend aux travailleurs et aux familles dans leur ensemble, mais il s'en prend tout particulièrement à certains Canadiens. Nous estimons que cette attitude est parfaitement compatible avec la démarche qu'il a amorcée et qui doit aboutir à l'imposition d'une taxe de vente générale.

De toute évidence, certains Canadiens vont se ressentir beaucoup plus que d'autres de cette taxe de vente générale. En effet, ceux qui habitent nos régions septentrionales et nos régions les plus reculées seront particulièrement touchés. Ainsi, les Canadiens qui doivent s'équiper pour l'hiver et se procurer des quantités de pneus à neige et toutes sortes de fournitures supplémentaires comme les vareuses pour la neige, d'énormes quantités de fuel domestique en comparaison de ce que doivent acheter les méridionaux. A Vancouver, les gens n'ont pas besoin de s'acheter de pneus d'hiver, ou de vareuses. Par contre, ceux de White Horse, Prince George, Kamloops, Red Deer et de toutes nos localités septentrionales ne peuvent évidemment pas s'en passer.

Ainsi, ce que nous disons, c'est que certains Canadiens devront utiliser beaucoup plus de l'argent qu'ils ont eu bien du mal à gagner pour payer la taxe de vente sur les articles qu'ils devront acheter, alors que les méridionaux n'ont pas à les acheter, ou du moins en quantité aussi considérable. L'exemple du fuel domestique est peut-être le plus évident.

Comme l'a signalé ma collègue la députée du Yukon, les régions du Grand Nord vont être particulièrement touchées, non seulement par l'ensemble du programme fiscal du gouvernement conservateur, mais par cette taxe qui doit frapper les appels téléphoniques. C'est de cela dont il est question.

Lorsqu'ils doivent effectuer des appels pour des raisons personnelles, pour des raisons d'affaires ou simplement pour les besoins de tous les jours, les Canadiens qui habitent des régions éloignées doivent effectuer des appels interurbains, contrairement à leurs concitoyens des régions méridionales qui n'ont qu'à décrocher le téléphone pour communiquer presque sans frais avec n'importe qui. Il en va autrement dans le Nord. Ainsi que vous le savez fort bien, monsieur le Président, ces appels sont toujours assujettis au tarif interurbain, étant donné que les distances sont considérables. Lorsqu'on impose une taxe sur les télécommunications, on alourdit de toute évidence le fardeau fiscal de ceux qui consacrent aux appels interurbains une plus grande partie de leur pouvoir d'achat.

Ma collègue du Yukon a dit qu'il faut modifier le projet de loi afin de reconnaître que certains Canadiens paient davantage pour leurs communications téléphoniques simplement en raison de l'endroit où ils habitent au Canada. Il semble injuste d'imposer une taxe qui serait manifestement discriminatoire envers les Canadiens qui vivent dans des régions éloignées, une taxe qui serait plus lourde pour ceux qui habitent loin des grands centres.

J'irais même jusqu'à dire que le gouvernement conservateur a pratiquement toujours pris des mesures fiscales nuisibles comme celle-là. La taxe sur les produits et services ne fait certainement pas exception, et nous voyons une fois de plus dans le projet de loi C-20 que ce sont les gens des régions éloignées qui devront payer leurs télécommunications le plus cher.

C'est pour cette raison que ma collègue du Yukon propose de modifier le projet de loi en vue d'exempter de la taxe sur les services de télécommunications les habitants du Nord, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui comprend les gens qui vivent dans le nord de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et du Manitoba, ainsi que dans d'autres régions de l'Ouest. Je crois que c'est un amendement fort sage.

Je demande à mes collègues conservateurs de discuter de certaines de ces mesures. Un bon nombre de députés à la Chambre viennent de régions éloignées, de circonscriptions situées très au nord.

• (1220)

En demeurant silencieux sur cette question, laissent-ils entendre qu'en fait, ils appuient cette taxe et estiment que d'en imposer une sur les frais d'appels téléphoniques des gens qui habitent dans des localités éloignées est une bonne idée? C'est ce qu'ils disent, car, jusqu'ici, un seul a eu le courage de prendre la parole au nom de ses électeurs et d'appuyer cet amendement, comme tout parlementaire sérieux le ferait.

Je termine mes observations en exprimant l'espoir que les députés d'en face feront des interventions réfléchies lorsque nous tenterons d'améliorer le projet de loi C-20. Comme mon collègue de Nickel Belt l'a déclaré très succinctement, cette taxe s'ajoute aux nombreuses razzias fiscales qu'a faites le gouvernement.

Le gouvernement demande toujours comment trouver l'argent autrement. Une façon évidente serait de réduire immédiatement les taux d'intérêt, ce qui effacerait une bonne partie du déficit et de la dette. Cette mesure stimulerait presque automatiquement l'activité économique dans toutes les régions du pays, de sorte que le rendement des taxes de vente et d'accise ainsi que des impôts sur le revenu des particuliers, sur le revenu tiré d'une entreprise et sur le revenu des sociétés serait plus considérable. Mais au contraire, monsieur le Président, contre vents et marées, les taux d'intérêt demeureront très élevés et, partant, le pays s'endettera davantage, le déficit augmente et le développement économique stagne à cause des politiques fiscales et financières.

Il existe bien des moyens de percevoir des impôts, outre la modification de la politique des taux d'intérêt. Permettez-moi d'en suggérer un seul en terminant. Je pense que nous sommes tous bien conscients du fait que, dans notre pays, 60 000 sociétés rentables ne paient aucun impôt sur le revenu. Bien sûr, bon nombre paient 20 $, 200 $ ou 500 $ par année, mais bien d'autres ne versent pas un seul cent d'impôt. Il y a 60 000 grandes sociétés rentables qui ne paient rien du tout. C'est honteux. D'autres pays, comme les États-Unis, ne tolèrent pas cette situation. En 1986, le président Reagan a établi un impôt minimum sur le revenu des sociétés afin que des dizaines de milliers de grandes entreprises n'échappent pas au fisc.

Toutefois, au Canada, les conservateurs ont trop bien pris soin des grandes entreprises, de sorte qu'ils sont forcés aujourd'hui d'imposer une taxe sur les appels interurbains des habitants du Nord. Les conservateurs oseraient-ils demander un impôt minimum à la Banque de Montréal, à General Motors, à Nova Corporation, à la Banque Royale du Canada ou à la Banque de commerce canadienne impériale ? Non, bien sûr que non. En revanche, ils n'hésitent pas à frapper les Inuit et les autres habitants du Nord d'une taxe sur des appels interurbains indispensables. Ce qui se passe est absolument révoltant. Il est temps de demander aux conservateurs d'expliquer pourquoi ils s'en prennent toujours aux particuliers quand vient le temps d'augmenter les taxes et les impôts. Pourquoi n'imposent-ils pas un impôt minimum aux sociétés comme la Banque de Montréal ou Cadillac-Fairview pour qu'elles paient tous les ans leur juste part d'impôt? Pourquoi ne présentent-ils pas une loi en ce sens? Pourtant, ils n'hésitent pas à légiférer pour imposer une taxe sur les services téléphoniques que tous devront payer, notamment les habitants du Nord, dont la disposition à l'étude nous rappelle le sort peu enviable.

Je vais maintenant céder la parole à mes collègues conservateurs d'en face pour qu'ils puissent expliquer pourquoi ils jugent cette taxe nécessaire dans un pays comme le nôtre, qui le est le deuxième au monde pour la superficie. Dans un pays aussi vaste, nous devrions être sensibles au fait que certains Canadiens dépendent davantage des télécommunications que d'autres et doivent, de ce fait, assumer une charge plus lourde. Je voudrais également que mes collègues d'en face expliquent pourquoi 60 000 sociétés rentables s'en tirent, années après année, sans payer un cent d'impôt sur le revenu, tandis que le propriétaire de la petite boutique du coin paie sa juste part, tout comme la petite épicerie familiale et le petit atelier de soudure paient leur juste part. Mais pas la Banque Royale, ni Cadillac-Fairview, ni Nova Corporation, ni 60 000 autres grandes sociétés rentables qui ne paient absolument rien malgré les centaines de millions de dollard de bénéfices qu'elles réalisent chaque année. Je cède donc la parole à mes collègues conservateurs pour qu'ils expliquent ces deux faits.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat pendant quelques instants. La plupart de mes électeurs ne seront pas touchés par l'amendement que propose ma collègue du Yukon, parce que la plus grande partie de ma circonscription n'est pas comprise dans la zone fiscale du Nord, quoique certains secteurs fassent l'objet de contestations. Je crois savoir que l'honorable René Brunel déposera bientôt son rapport. Nous l'attendons tous avec intérêt pour voir quels niveaux de soutien seront accordés.

Dans le nord du Canada et dans les parties septentrionales de nos provinces, on a tendance à envoyer les personnes âgées vivre dans des agglomérations d'une certaine importance. Ces gens doivent quitter les lieux où ils ont vécu pendant des années, qu'il s'agisse d'une localité agricole ou d'une petite ville minière, pour aller ailleurs. C'est parce que les provinces ont implanté les établissements de soins à long terme dans les grands centres. Vous arrachez donc les personnes âgées à leurs familles pour les transplanter dans un endroit central. Vous les traumatisez et maintenant, avec cette autre augmentation des taxes, ils devront payer encore plus cher pour rester en contact avec ceux qu'ils aiment, leurs enfants et ceux-ci auront le même problème pour communiquer avec leur mère ou leur père dans un établisement de soins à long terme.

De plus, et c'est la raison pour laquelle ma collègue a proposé l'amendement, ce ne sont pas seulement les appels téléphoniques qui sont taxés, mais aussi les raisons pour lesquelles on les fait. Vous allez taxer des appels destinés à faire venir l'ambulance, les pompiers ou la police. Vous allez taxer les appels des gens qui cherchent du travail dans leur région—en plus de réduire leurs prestations d'assurance-chômage, comme le gouvernement a l'intention de le faire—et les chômeurs auront encore plus de difficultés à trouver un emploi rémunéré.

Vous augmenterez aussi les frais des entreprises faisant affaire dans le Nord. Les frais des petites et même des grosses entreprises augmenteront, étant donné qu'une grande partie du travail s'effectue par téléphone pour assurer la livraison à temps du stock. Il faudra donc payer plus cher pour faire affaire dans le Nord. Il en résultera deux conséquences. Premièrement, c'est évident, les prix à la consommation augmenteront. Deuxièmement, les industries et les entreprises seront encore moins tentées de s'installer dans le Nord et elles préféreront se concentrer encore une fois dans le triangle doré, à Toronto.

L'autre aspect dont je veux parler et qui n'a pas encore été abordé ce matin, c'est l'impact de cette mesure sur la câblodiffusion. On pourrait peut-être penser que la câblodiffusion est un luxe. Les députés qui habitent les grands centres urbains diront: «Nous n'avons pas besoin de la câblodiffusion. Nous n'avons qu'à allumer le téléviseur pour capter diverses chaînes.» Dans le nord du pays, la réception directe n'existe pas. Les habitants de cette région doivent recourir à la câblodiffusion, à condition, bien entendu, que de tels services soient accessibles dans leur localité. Il en coûte beaucoup plus cher pour avoir ces services dans le Nord parce que le marché est restreint, et cette hausse de la taxe ne fera qu'augmenter le coût encore davantage. C'est grâce aux services de câblodiffusion que les habitants du Nord peuvent se tenir au courant de l'actualité, que ce soit grâce à Cancom, qui leur donne accès à quatre chaînes canadiennes, ou à Newsworld, le nouveau service de la Société Radio-Canada dont tous les Canadiens sont censés pouvoir profiter, mais qui n'est pas encore accessible dans tout le pays. Lorsque Newsworld sera accessible au Yukon, les habitants de cette région devront payer encore plus cher pour avoir ce service parce que les frais de câblodiffusion à cet endroit sont déjà très élevés.

La taxe n'est pas justifiée. J'appuie la proposition de ma collègue, qui veut que, à tout le moins, les habitants du Nord au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu soient exemptés de ce fardeau supplémentaire. J'espère, comme mes collègues l'ont dit auparavant, que les ministériels songeront sérieusement à appuyer cet amendement, parce que cela montrera aux Canadiens du Nord qu'il y a peut-être quelqu'un qui les écoute.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion n° 1 inscrite au nom de la députée du Yukon (M^me^ McLaughlin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1230)

Les motions n^os^ 3, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16, au nom du député de Calgary-Nord-Est, seront regroupées pour le débat. Le vote sur la motion n° 3 s'appliquera à toutes les autres motions du groupe que j'ai nommé.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est) propose

Motion n° 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 2.

Motion n° 6

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 4.

Motion n° 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 5.

Motion n° 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 6.

Motion n° 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 7.

Motion n° 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 9.

Motion n° 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 10.

Motion n° 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 11.

Motion n° 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 12.

Motion n° 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-20 en supprimant l'article 13.

—Merci, monsieur le Président. Je voudrais dire tout d'abord que le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté son budget, a dit que, par le passé, nous avions été trop imposés.

Lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir en 1984–1985, la taxe de vente était de 9 p. 100. Ce nouveau projet de loi aurait pour effet de la porter à 13,5 p. 100. Cela pénalisera nos fabricants qui doivent soutenir la concurrence pour pouvoir exporter. Ce projet de loi les rendra moins concurrentiels et donc moins en mesure de vendre nos produits à l'étranger. Je voudrais rappeler certains propos tenus par le ministre devant le comité législatif au sujet du projet de loi C–20.

Il a en effet déclaré que la mesure renfermait les modifications législatives nécessaires à la mise en oeuvre des changements à la taxe fédérale d'accise et aux droits d'accise annoncés dans le Budget du 27 avril 1989. Il a ajouté que ces mesures constituaient un important élément de la stratégie fiscale mise sur pied par le gouvernement pour régler le problème de la dette publique toujours plus lourde; en répondant ainsi à la menace posée par le fardeau croissant de la dette, nous contribuons à édifier un Canada plus fort pour les générations actuelles et à venir de Canadiens.

Ce sont là de fort belles paroles, mais qu'en est–il de la réalité?

En 1984–1985, les recettes de l'État canadien étaient d'environ 70 milliards de dollars et ses dépenses atteignaient les 109 milliards, ce qui donnait un déficit total annuel de 38 milliards. Pour l'année financière 1989–1990, les recettes sont passées à 112 milliards de dollars, qu'on a été chercher dans la poche des contribuables canadiens démunis et des propriétaires de petites entreprises. Les grandes sociétés y ont contribué fort peu. Les dépenses pour cette même année financière sont passées à 142 milliards de dollars. Ainsi, nous percevons et dépensons davantage.

Selon le ministre, il lui faudrait encore davantage. Je me demande si nous ne serions pas peu à peu en train de faire comme l'Argentine, par exemple, où le gouvernement n'était pas tenu de rendre compte de ses dépenses et dont la dette étrangère est la plus importante de tous les pays d'Amérique du Sud. Si je parle de l'Argentine, c'est que, en 1949, ce pays venait au sixième rang des pays les plus riches du monde alors que, aujourd'hui, le taux d'inflation annuelle y fluctue en 300 et 400 p. 100. Si nous négligeons d'assumer nos responsabilités financières, le Canada risque de se retrouver dans la même situation.

La dette nationale frise les 370 milliards alors qu'elle n'était que de 180 milliards en 1983–1984. Le ministre des Finances a réussi à doubler la dette nationale alors que le Canada était en pleine prospérité. Il y avait du travail dans le Canada central. L'économie ne surchauffait pas dans les provinces atlantiques ni dans l'Ouest, mais il y avait surchauffe dans le Canada central. Qu'a fait le ministre des Finances? Il a relevé les taux d'intérêt au lieu d'imposer les grosses sociétés qui ne paient pas leur juste part.

J'aimerais replacer le déficit et l'endettement dans leur perspective historique pour nous permettre de mieux les comprendre et d'adopter des solutions qui ne fassent pas qu'augmenter les pouvoirs d'imposition du gouvernement, mais qui instaurent la modération et une meilleure gestion économique pour s'attaquer au problème fondamental de la dette nationale et des dépenses fédérales.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons augmenté la dette nationale. Nous percevons plus d'argent des particuliers, ce qui fait qu'aujours'hui chaque Canadien, enfant et adulte, a une dette d'environ 13 000 $.

• (1240)

Sur chaque dollar de recettes publiques il faut prendre 34c. pour couvrir les seuls intérêts de la dette. Au cours de l'exercice actuel, l'argent versé en intérêts dépasse de 30,5 milliards le déficit annuel.

Le gouvernement a maintenant l'intention d'adopter une nouvelle taxe sur les produits et services qui va découler des présentes modifications à la loi. Je voudrais signaler qu'en 1969–1970 la dette nationale totalisait 17,5 milliards. Elle ne représentait que 21 p. 100 du produit national brut.

En 1988–1989, la dette nationale était passée à 350 milliards, et représentait 36 p. 100 du produit national brut. Donc, la part du produit national brut prise par la dette a presque doublé, et aucun pays ne saurait tolérer pareille augmentation.

Je dirais que les gens de l'Ouest, et surtout les Albertains, comprennent très bien quelles répercussions aura cette taxe sur les produits et services. Ils comprennent qu'elle fera grimper le taux d'inflation d'au moins 3 p. 100. Les Albertains le comprennent. Ils comprennent qu'elle fera augmenter les taux d'intérêt bancaires. Oui, ils comprennent, contrairement à ce que disent certains députés à la Chambre.

Ils comprennent également que c'est le consommateur qui paiera cette taxe sur les produits et services quand il ira se faire couper les cheveux. Les funérailles et les télécommunications seront taxées. C'est une taxe régressive. J'espère que le ministre des Finances écoutera, non pas ses collaborateurs au sein du ministère des Finances, mais les Canadiens. Ces derniers ne veulent pas de cette taxe. Ils en paient déjà. Certains d'entre eux se demandent où ils trouveront l'argent.

Je rappelle au ministre des Finances les remises d'impôt consenties aux grandes entreprises qui n'ont pas payé leurs impôts. Cette taxe est non seulement inflationniste, elle est aussi régressive car elle frappe les gagne-petit. Elle ne répond pas non plus au critère d'équité. Elle crée une bureaucratie. Le ministre du Revenu national a confirmé ce que je disais il y a six mois, c'est-à-dire qu'il faudra 4 000 nouveaux inspecteurs de Revenu Canada.

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, selon moi, les motions dont le député de Calgary-Nord-Est nous saisit aujourd'hui sont tout à fait sensées. Chose extraordinaire, dans le cas de la motion dont nous avons déjà discuté aujourd'hui, aucun de nos vis-à-vis n'est intervenu, afin de réfuter ne serait-ce qu'un seul des arguments qu'il a su, à mon avis, si bien présenter à la Chambre.

Je veux bien que nos vis-à-vis hésitent à défendre l'indéfendable. Cependant, c'est de leur budget et de leurs mesures fiscales dont il s'agit en l'occurrence. On pourrait penser que le ministre ou un autre ministériel interviendrait pour nous expliquer le pourquoi de cette taxe. Or, il n'en est rien. Nos vis-à-vis ne tentent même pas de justifier la taxe proposée.

Le député de Calgary-Nord-Est a fait part à la Chambre de certaines critiques dont il faut, selon moi, tenir compte. Manifestement, le gouvernement fait fi de ces critiques qui viennent de l'un de ses propres députés. C'est là un exemple frappant d'arrogance qui montre bien que le gouvernement n'est pas disposé à discuter de cette question dans cette enceinte. Il nous dit simplement qu'il n'y a rien à discuter et nous laisse le soin de voter contre cette mesure si nous le souhaitons.

Je ne peux comprendre que nos vis-à-vis souscrivent à cette taxe incroyablement dure que le ministre des Finances entend imposer. Il est évident que le député de Calgary-Nord-Est a compris que ce sont-là des mesures tout à fait inacceptables pour les Canadiens. Pourtant, le gouvernement a la ferme intention, semble-t-il, de poursuivre dans la même voie, quoi qu'il arrive.

Je voudrais revenir sur les taxes et certains des chiffres que le député de Calgary-Nord-Est a cités. Il a déjà parlé de la gabegie incroyable du gouvernement et de l'augmentation très marquée des dépenses depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Il attire avec raison l'attention sur les 42 milliards de dollars que les Canadiens paient de plus en impôts depuis que le groupe de mauvais gestionnaires conservateurs a pris la direction du gouvernement du Canada, en 1984.

Comme le député le signale, les recettes du fisc sont passées de 70 milliards à 112 milliards au cours de cette période de cinq ans. Les impôts ont augmenté 31 fois, et le débat d'aujourd'hui porte sur un groupe d'autres majorations. Les Canadiens en ont assez. Le gouvernement actuel a trop haussé les impôts.

Je trouve extraordinaire que le ministre des Finances, dans ses divagations sur les torts de la taxe existante sur les ventes des fabricants, répète sans cesse aux Canadiens combien cette taxe, cette destructrice d'emplois, est inacceptable. Jusqu'au premier ministre qui reprend le refrain et chante partout que «cette taxe détruit sournoisement des emplois».

Si elle détruit aussi sournoisement des emplois, pourquoi le gouvernement prévoit-il dans le projet de loi la porter de 9 à 13,5 p. 100? On abaisse une taxe qui détruit les emplois, on ne la hausse pas, mais ce n'est pas ce que fait cette clique de conservateurs. Ils ne semblent rien comprendre même à leurs propres discours. Ils prétendent que la taxe supprime des emplois, mais ils l'empirent en l'augmentant au lieu de la diminuer. Cela me dépasse.

La plupart des Canadiens pensent comme moi que c'est pure folie. Le gouvernement fait fausse route, il s'acquitte mal de ses obligations, il dirige mal notre régime fiscal. Il gère mal presque tout ce qu'il touche. Il est en train de démolir VIA Rail. Dossier après dossier, il multiplie les erreurs. Il se trompe dans sa gestion d'une chose après l'autre. Il est temps qu'il déguerpisse si c'est le mieux qu'il peut faire.

Je reviens aux taxes sur l'essence, une série de taxes que le projet de loi propose de majorer. Les députés ministériels doivent avoir la mémoire excessivement courte. Je suis convaincu que le député de Calgary-Nord-Est se souvient très bien de l'époque où le ministre du Commerce extérieur, dans une vie antérieure ministre des Finances, a présenté un budget à la Chambre. Je n'étais pas ici, mais j'ai beaucoup entendu parler de ce budget. Le ministre proposait une hausse excessive de la taxe sur l'essence—28c., je crois. Les députés d'en face doivent se rappeler de ce qui a suivi. Le ministre a perdu le confiance de la Chambre et le gouvernement a été contraint de déclencher des élections où il a été battu à plate couture.

Le parti libéral avait présenté un programme cohérent et remporté ces élections. La principale explication de cette victoire, mes vis-à-vis s'en souviendront, c'était les indécentes hausses de taxes contenues dans le budget du ministre. Vous vous souvenez sans doute de son slogan : «Rigueur à court terme, profits à long terme.» Avec le projet de loi à l'étude, le gouvernement conservateur reprend exactement le même thème, sauf que nous souffrirons apparemment plus longtemps parce que nous devrons l'endurer encore trois ans, du moins en théorie.

• (1250)

Que les ministériels sachent que nous pouvons abréger cette période de souffrances en nous prononçant rapidement sur le projet de loi. Débarrassons-nous en, et peut-être aussi du gouvernement de façon à épargner aux Canadiens cette hausse de taxe.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: On aurait pu croire que les conservateurs auraient tiré des leçons de l'épisode des taxes sur l'essence en 1980. Ils auraient dû apprendre que les Canadiens ne veulent pas de ce genre de taxes et qu'ils sont prêts à se débarrasser d'un gouvernement si on leur en donne la possibilité. Les députés d'en face en sont là aujourd'hui. Ce projet de loi prévoit hausser encore les taxes sur l'essence.

Le député de Calgary-Nord-Est a proposé que l'on supprime la disposition, et la hausse en question, et je suis d'accord avec lui. Il faut voter contre cette disposition. Il faut appuyer les motions qu'il propose et rayer toute une série de dispositions de ce projet de loi.

Si le gouvernement consulte le peuple là-dessus et que celui-ci convient de payer une taxe plus forte sur l'essence, très bien. C'est au peuple de décider. Si les députés d'en face sont si sûrs que les Canadiens veulent toutes ces hausses de taxe, qu'ils souhaitent voir augmenter encore une mesure qui contribue à supprimer en douce des emplois, qu'ils veulent voir hausser la taxe sur l'essence et toutes les autres taxes que le gouvernement propose dans ce budget, qu'ils nous le disent au cours d'élections générales. Si le gouvernement est si sûr de son affaire, il ne fait aucun doute qu'il l'emportera.

S'il est sûr de l'emporter, pourquoi craindrait-il de déclencher des élections. Je sais pourquoi il craint de le faire, monsieur le Président, il sait qu'il perdrait. Les députés ministériels tomberaient comme des mouches.

Nous n'aurions plus à payer ces taxes. Voilà ce qui se passe là-bas. Le député de Calgary-Nord-Est semble le seul à le reconnaître, du moins publiquement, et à avoir le courage de le dire. Pourquoi les autres ne prennent-ils pas la parole pour défendre ces taxes? Je vais vous le dire. C'est un subterfuge.

Mon ami, le député de Bonavista—Trinity—Conception, connaît la réponse aussi bien que moi. C'est un subterfuge. Comme ils sont quelques-uns à contester cette taxe à l'instar de tous les autres Canadiens, ils s'imaginent que lorsque viendra le temps de la mettre aux voix, les Canadiens ne feront pas attention et ne remarqueront pas comment ils voteront. Ils verront que le député de Calgary-Nord-Est, qui, ils le savent, est un bon conservateur, s'est levé pour s'y opposer et ils penseront que le parti conservateur par conséquent s'oppose à ces taxes et que celles-ci ont été adoptées à la Chambre grâce à un mystérieux tour de passe-passe—par un phénomène d'osmose ou autre—et que la Chambre a brusquement adopté cette taxe par hasard.

Nous savons qui a proposé cette taxe. C'est le ministre des Finances et le gouvernement conservateur avec à sa tête le premier ministre. Nous savons qui appuie cette taxe. Ce sont les députés qui siègent du côté du gouvernement, qui se tournent les pouces aujourd'hui et ne disent absolument rien pour s'opposer à ces mesures iniques.

M. Mifflin: Et ils s'en repentiront.

M. Milliken: Et ils le regretteront. Nous veillerons à ce que cela soit bien compris. Le député de Bonavista—Trinity—Conception et moi-même, nous veillerons à ce que ce message soit bien compris, au besoin, dans les circonscriptions où on a fait croire aux gens que quelqu'un d'autre est l'auteur de ces taxes. C'est le gouvernement qui est l'auteur de ces taxes, des 42 milliards de dollars de recettes supplémentaires. C'est le résultat des mesures fiscales conservatrices qui ont été proposées par le gouvernement à la Chambre et qui ont été adoptées par sa majorité.

Si la plupart des Canadiens s'étaient rendu compte combien leurs impôts avaient augmenté par rapport à ceux qu'ils payaient en 1984—et ils ont oublié, je pense, combien leurs impôts étaient peu élevés en comparaison—alors ils n'auraient pas voté pour ce gouvernement en 1988. À mon avis, le gouvernement connaîtrait de graves problèmes s'il y avait des élections demain, ou, en fait, à n'importe quel moment dans l'avenir.

Article 31 du Règlement

Si mes vis-à-vis ne peuvent pas défendre ces augmentations fiscales, ils devraient au moins avoir le courage de voter contre afin que nous n'ayons ni à les supporter ni à les imposer aux Canadiens qui nous ont élus pour les défendre.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'appuie les amendements du député de Calgary-Nord-Est. J'ai demandé plus tôt que 20 bons députés conservateurs se joignent à nous. Nous en avons trouvé un, il n'en manque plus que 19, qui pourraient se manifester durant le débat sur ce projet de loi qui devrait durer encore plusieurs jours.

Certains spectateurs pourraient se demander pourquoi un néo-démocrate a appuyé les amendements qu'un député conservateur a proposés au projet de loi de son gouvernement en matière d'imposition. L'une des raisons, c'est qu'aucun de ses collègues n'a voulu appuyer ses amendements. Pas un seul n'était disposé à déclarer publiquement devant les spectateurs qui suivent nos délibérations et devant tous les Canadiens que les choses étaient allées assez loin. Aucun n'a eu, comme lui, le courage de dire à son chef et à ceux qui l'entourent qu'il en avait assez de faire la poire et de suivre docilement comme des moutons de Panurge.

M. Harvard: Ce sont des peureux.

M. Rodriguez: Mon collègue dit qu'ils sont peureux. Je ne veux pas les insulter maintenant parce que j'espère en rallier 19 autres à notre cause. Je ne tiens pas du tout à les vilipender; je souhaite seulement leur fournir l'occasion de rentrer en eux-mêmes pour y trouver le courage de dire ce qu'ils pensent vraiment. En effet, le Canada a grand besoin qu'ils se prononcent sans équivoque à l'égard du gouvernement qui ne vit que pour taxer.

J'ai signalé que le gouvernement actuel est pris de la folie de la taxation. Ainsi, dans le cadre de son budget le plus récent, soit celui de 1989, le gouvernement a décidé de hausser de 8 à 9 p. 100 la taxe de vente sur les matériaux de construction et les pièces d'équipement, à compter du 1er janvier 1990.

Il a en outre ordonné de hausser de 18 à 19 p. 100 la taxe de vente sur les boissons alcooliques et les produits du tabac, également à compter du 1er janvier 1990. Il a ordonné de hausser de 10 à 11 p. 100 le taux de la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication, diffusion, à compter du 1er juin 1989.

Il a ordonné de hausser de 12 à 13,5 p. 100 la taxe de vente sur tous les autres produits auxquels elle s'applique, à compter du 1er juin 1989. Il a ordonné de hausser la taxe d'accise sur les produits du tabac d'abord à compter du 28 avril 1989, puis du 1er octobre 1989, soit un total de 4 $ la cartouche de cigarettes. Puis il a ordonné de hausser la taxe d'accise sur l'essence de 1c. le litre à compter du 28 avril 1989, de nouveau à compter du 1er janvier 1990, en plus d'une hausse supplémentaire de 1c. le litre sur l'essence avec plomb à compter du 28 avril 1989.

Il a ensuite décidé de payer les prestations prolongées dans les régions dans le cadre du programme d'assurance-chômage à même les primes perçues, et non plus à même les revenus généraux. Cette décision va ajouter une autre hausse de la taxe sur les salaires de 1,7 milliard de dollars. Comme je vois l'heure à l'horloge, monsieur le Président, je signale qu'il est 13 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque nous reprendrons le débat aujourd'hui à 15 heures, le député disposera encore de six minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 00.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE RÉGIMENT HASTINGS—PRINCE EDWARD

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage au régiment Hastings—Prince Edward qui, la fin de semaine dernière, a célébré son 125e anniversaire dans ma circonscription, Prince Edward—Hastings.

Ce régiment, connu sous le nom de Hasty P, a été mobilisé à Pictou en 1939, pour participer à la Seconde Guerre mondiale. Cette réunion a également marqué le 50e anniversaire de cette mobilisation.

Le Hasty P est le régiment canadien qui a reçu le plus de décorations lors de la Seconde Guerre mondiale, soit 31 décorations du drapeau, la plus distinguée étant pour l'invasion de l'Italie sous les ordres de Lord Tweedsmuir d'Angleterre. C'est avec une grand fierté que je rends hommage à ce régiment de petite ville rurale qui s'est mérité de grands honneurs pour les loyaux services qu'il a rendus au Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale.

LES CASTASTROPHES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, aujourd'hui, à la Chambre, j'ai la triste mission d'exprimer, au nom de la population du Nouveau-Brunswick, mes plus sincères condoléances aux familles éprouvées par le terrible accident survenu à Cormier Village le jour de l'Action de grâce.

Les habitants du Nouveau-Brunswick ont été bouleversés en apprenant la tragédie qui a frappé la petite localité rurale au cours du week-end. À l'instar des familles Léger et McGraw, des centaines d'autres familles se rassemblent dans les petits villages et les petites villes du Canada pour partager leur bonheur et remercier Dieu des faveurs obtenues pendant l'année.

L'accident tragique de Cormier Village illustre encore une fois jusqu'à quel point la vie est fragile. Je sais que je me fais l'interprète de tous les parlementaires en disant aux familles éplorées que nos prières les accompagneront aujourd'hui et dans les jours qui suivront.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le samedi 7 octobre, le député provincial de The Battlefords, M. Doug Anguish, et moi-même avons organisé une audience publique concernant le projet de taxe sur les produits et services. Nous avons écouté les commentaires de nos électeurs et nous en avons été consternés. Cette taxe aura de lourdes conséquences pour les habitants du nord-ouest de la Saskatchewan.

Cinq heures et demie durant, nous avons écouté 14 particuliers et associations présenter leurs mémoires. Les intervenants, des représentants de l'association des marchands, des regroupements agricoles et des organismes de bénévolat, se sont tous opposés à la taxe sur les produits et services en nous demandant de transmettre leur message au ministre des Finances.

Je suis en train d'écrire, à propos de cette audience, un rapport que je présenterai plus tard. Je demande au ministre des Finances de se rendre au désir des Canadiens en retirant la TPS.

LES PARCS NATIONAUX

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays se préoccupent de notre environnement. L'infrastructure de nos parcs nationaux est un des moyens les plus importants que nous ayons de protéger notre environnement. Les parcs nationaux de l'Alberta comptent parmi les plus beaux sites naturels du monde.

C'est un honneur et un grand privilège de représenter une circonscription qui tire son nom d'un des cinq parcs nationaux de l'Alberta. Le Parc national d'Elk Island est le lieu de rassemblement de milliers d'oiseaux et d'animaux dont des cygnes trompettes, des castors, des orignaux, des wapitis, des cerfs et des bisons.

Le ministre de l'Environnement s'est engagé à préserver notre environnement. Grâce au fonds du Service canadien des parcs, Elk Island recevra 675 000 $ pour apporter des améliorations essentielles aux installations et aux services sur les emplacements de camping, dans les centres d'interprétation et dans les centres de surveillance et de soin des wapitis et pour faire d'autres aménagements importants. Ces fonds consentis au Parc national d'Elk Island montrent clairement que le gouvernement canadien tient à protéger et à préserver notre environnement.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, l'industrie canadienne de l'extraction et du traitement de l'uranium est très inquiète. Le gouvernement du Canada a proposé un programme voulant que la Commission de contrôle de l'énergie atomique recouvre le coût des services qu'elle assure à l'industrie. Or, cette mesure aura de graves répercussions sur les travailleurs, les localités et les sociétés qui sont tributaires d'une industrie de l'uranium rentable.

Il ne fait aucun doute que la Commission de contrôle de l'énergie atomique offre des services qui garantissent le maintien de normes de santé et de sécurité élevées dans le secteur de l'uranium. Néanmoins, ces services profitent généralement à l'ensemble des Canadiens, si bien que, en imposant directement des frais à l'industrie pour ces services, on ne tient pas dûment compte du fait qu'elle n'est pas seule à en bénéficier.

Article 31 du Règlement

L'industrie de l'uranium fait actuellement face à une vive concurrence. Or, elle perdra de sa compétitivité si un programme de recouvrement des coûts est mis en oeuvre. Il est de loin préférable que l'organisme de réglementation de l'industrie continue d'être financé à même les recettes générales du gouvernement du Canada. Ainsi, les inspecteurs dont les services seront payés directement par les sociétés ne risquent pas de se trouver en situation de conflit d'intérêts. Le prix mondial de l'uranium étant plus bas que jamais, le gouvernement aurait grandement tort d'imposer à cette industrie un fardeau supplémentaire de plusieurs millions de dollars.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, récemment le député de Shefford (M. Lapierre) écrivait au premier ministre du Canada (M. Mulroney), suggérant la création d'un fonds commun non partisan pour sauver du naufrage l'Accord du lac Meech. Le premier ministre du Canada lui a aussitôt répondu qu'il verrait d'un très bon oeil pareille initiative et précisait: «J'ose espérer que tous ceux et celles qui ont véritablement à coeur de relever le défi du Canada continueront à oeuvrer dans le même esprit. La reconquête de notre unité et le développement de notre prospérité sont les conditions essentielles du rayonnement actuel et futur du Canada. Je pense que nous avons accompli des progrès importants en ce sens au cours des dernières années, mais pour que les prochaines générations puissent réaliser tout leur potentiel, il faut que nous levions dès aujourd'hui l'hypothèque constitutionnelle qui pèse sur notre développement futur.»

Monsieur le Président, la réponse de notre premier ministre du Canada renforce notre espoir de voir aplanir les obstacles actuels.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS TRAGIQUES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, un événement tragique a ébranlé toute la circonscription de Beauséjour, et particulièrement la communauté de Cormier-Village. Un accident mortel a coûté la vie à 12 personnes et en a blessé 45 autres, dont 7 reposent dans un état grave. Cet accident est d'autant plus tragique parce qu'il a décimé deux familles de Cormier-Village, les Léger et les McGraw, lors de leur rassemblement annuel. Face à une telle tragédie, il est difficile de trouver les mots qui traduisent vraiment les sentiments que nous ressentons. Toutefois, je suis sûr, monsieur le Président, que vous vous joignez à moi et à tous les autres députés de cette Chambre dans nos prières pour les personnes qui reposent dans un état grave, tout en souhaitant aux autres blessés un retour rapide à la santé.

Et aussi, je suis certain, monsieur le Président, que vous vous joignez à nous tous en cette Chambre pour offrir aux familles Léger et McGraw nos sincères condoléances et leur souhaiter le courage nécessaire pour traverser cette dure épreuve.

* * *

[*Traduction*]

LA TRANSCANADIENNE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, l'annonce, par le ministre des Transports, d'une commission royale sur les transports au Canada est une bonne nouvelle. J'invite le ministre à négocier dans l'intervalle, avec la province de Nouvelle-Écosse, un accord distinct qui accélérerait la réfection de la Transcanadienne entre Amherst et Truro.

La réduction du service du CN à Terre-Neuve a eu pour effet d'intensifier le trafic routier dans toute la Nouvelle-Écosse, effet que les dernières mesures annoncées concernant VIA vont aggraver. La situation est critique, car les accidents dont le taux sur certains tronçons de route est quatre fois plus élevé que la normale sont trop souvent mortels.

La Nouvelle-Écosse a ceci d'unique qu'on y entre et qu'on en sort par une seule grande route qui dessert toute la province de même que Terre-Neuve. Il faut absolument améliorer cette route.

* * *

VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre des Transports a pris la parole à la Chambre et a essayé de justifier la suppression de 50 p. 100 des services de VIA Rail d'un bout à l'autre du pays par le fait que le taux d'occupation d'un train de la ligne Waboden—Churchill n'atteignait que 7 p. 100.

Le ministre a cependant omis de dire à la Chambre qu'il s'agit non pas du train régulier de voyageurs, mais d'un service omnibus voyageurs-marchandises. Il a oublié de dire à la Chambre que ce train se compose de voitures mixtes, construites en 1928, faisant office à la fois de coach et de fourgon à bagages, avec des sièges en bois et rien qu'une mince cloison pour séparer les passagers des marchandises. Il n'a pas dit non plus qu'on ne peut s'y procurer ni aliments ni boisons et que le train est toujours en retard, à cause de la manutention des marchandises.

Le ministre a également omis de mentionner que ce train met 33 heures pour faire le trajet de Waboden à Churchill et qu'on ne peut pas y dormir. Les passagers sont chassés pendant la nuit et la gare est fermée.

Le ministre n'a pas parlé du train régulier de voyageurs dans lequel il est souvent impossible d'avoir une place ou une couchette pendant la saison touristique. En se servant ainsi d'exemples ridicules, il ne fait que prouver ce que chacun sait maintenant. Il ne dit pas la vérité aux Canadiens. VIA Rail a besoin d'un nouveau chef de convoi. Le ministre doit partir.

* * *

LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, la semaine qui a commencé le dimanche 8 octobre et se termine le 14 a été proclamée Semaine de la prévention des incendies. Un thème retenu cette année rappelle qu'il ne faut pas laisser les allumettes et les briquets entre les mains des enfants. Ce thème a été choisi par suite d'enquêtes montrant qu'un enfant d'âge scolaire sur sept a récemment joué avec des allumettes ou un briquet. Ce comportement est la principale cause de décès des très jeunes enfants.

Cette semaine et pendant le reste de l'année, les Canadiens sont invités à s'intéresser aux mesures de prévention des incendies et à prendre des précautions supplémentaires à la maison pour que les enfants n'aient pas facilement accès aux allumettes ou aux briquets. Comme le samedi 14 octobre est journée de remise de décorations pour les pompiers, je suis convaincu que toutes les personnes présentes, voire tous les Canadiens, voudront, comme moi, les saluer et les remercier de leurs services efficaces et de leur dévouement.

* * *

• (1410)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre aime bien parfois citer certaines de mes paroles à la Chambre et je voudrais lui en citer d'autres encore que j'ai déjà prononcées. J'ai dit notamment que le gouvernement Mulroney était la pire calamité que les Canadiens aient connue depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Mais, à mon tour, j'aimerais citer ce ministre qui, en cette Chambre, le 8 mars 1984, disait: «Nous réduirons les dépenses. Nous nous garderons d'augmenter les impôts qui sont déjà trop élevés.»

Une voix: Qui a dit cela?

M. Gauthier: Le ministre des Finances!

C'est une promesse non tenue. Le ministre a augmenté les dépenses, a augmenté les taxes à 31 reprises... Pire encore, il s'apprête à faire adopter une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Cette nouvelle taxe est injuste, monsieur le Président, et inéquitable. Ce sont les ménages à faible et moyen revenus qui seront les plus pénalisés.

Les provinces reconnaissent le fardeau financier des familles canadiennes. C'est pourquoi elles ne taxent pas les aliments, et la majorité d'entre elles n'ont aucune taxe, sinon une taxe réduite, sur les vêtements. Le gouvernement Mulroney veut même taxer ces éléments vitaux. La taxe sur les produits et services est une taxe antifamilles. Pour fournir une nouvelle citation au ministre des Finances, je vais lui citer une dernière citation que j'ai faite récemment. Je lui dirai: «Ce qui fait le bonheur des conservateurs, c'est de faire le malheur des Canadiens.»

* * *

[*Traduction*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca perd pied dès le départ dans la course à la direction du NPD, ce qui n'empêche pas certaines vedettes de son parti, d'en faire, à défaut de mieux, leur favori de dernière minute.

Les gens de l'Ouest, surtout les socialistes de la gauche, feraient bien de se rappeler l'héritage que leur a laissé cette merveille pendant ses trois années comme premier ministre de la Colombie-Britannique. C'est ce même homme qui a commencé par doubler les émoluments du premier ministre et des députés provinciaux lorsqu'il a dirigé sa province. C'est encore lui qui a répondu, un jour qu'il était question d'emprunter d'un autre pays, qu'il n'avait pas été élu pour porter des jugements de valeur sur le monde et que l'argent n'avait pas d'odeur. Faut-il comprendre qu'il ferait des affaires avec les barons de la drogue de l'Amérique du Sud et avec les dirigeants de la Libye ou de l'Afrique du Sud?

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le défi que la protection de l'environnement pose à tous les Canadiens est particulièrement important pour les travailleurs dont le gagne-pain dépend de nos forêts. La semaine dernière, à la conférence du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, à Vancouver, les délégués ont débattu et adopté des résolutions reconnaissant l'importance de protéger l'environnement et réclamé l'adoption d'une politique qui insiste sur la suppression des méthodes d'abattage excessif, qui fasse la promotion de la recherche et du développement, qui lance un programme agressif de reboisement et qui favorise une utilisation équitable du terrain. A aussi été adoptée une résolution prévoyant la tenue dans tout le syndicat d'un référendum sur la création d'un fonds de protection de l'environnement.

Trop souvent, les travailleurs forestiers se trouvent coincés dans des querelles de ressources entre le secteur industriel et le gouvernement. Comme l'a dit un délégué au sujet de la ressource que constituent nos forêts, «Moi aussi, je suis pour la protection de l'environnement, car mon emploi en dépend.»

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je tiens à signaler aujourd'hui le travail inlassable qu'effectue dans l'intérêt supérieur des agriculteurs de l'ouest du Canada la Commission canadienne du blé. Cette organisation a toujours travaillé activement à trouver de nouveaux marchés et à étendre ceux que nous avons déjà.

A l'heure actuelle, la Commission canadienne du blé vend les céréales de l'ouest du Canada à plus d'une soixantaine de pays dans le monde entier. Au cours des quatre dernières années, les énormes subventions à l'exportation dont bénéficient les agriculteurs des États-Unis et de la Communauté économique européenne ont compliqué grandement le travail de la Commission canadienne du blé. Et le fait que la récolte de 1988 n'a pas été très bonne n'a pas arrangé les choses.

En dépit des mauvaises conditions, la Commission canadienne du blé a réussi à défendre notre position sur le marché international. Avec des récoltes bien meilleures, cette organisation va sûrement relever les défis de l'avenir aussi bien que ceux du passé. Je suis persuadé que la Commission canadienne du blé va demeurer la pierre angulaire du système de commercialisation des céréales de l'ouest du Canada.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, mardi dernier j'ai eu le privilège de présider le Groupe de travail national du Parti libéral sur l'infrastructure municipale. Tous les Canadiens ont droit à de l'eau propre, de l'air frais, des systèmes d'égout adéquats, des ponts sûrs et de bonnes routes.

[*Français*]

Mais, d'après ce que j'ai pu constater, suite aux représentations des municipalités de la région d'Ottawa—Carleton, l'infrastructure municipale est dans un état lamentable et requiert la participation financière du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Je crois que tous les ordres de gouvernement sont tenus d'améliorer notre infrastructure. On ne peut s'attendre à ce que le fardeau financier de la gestion de l'infrastructure incombe uniquement à l'administration municipale, que ce soit dans la région d'Ottawa où le gouvernement fédéral s'en tire à très bon compte vu qu'il fait un usage intensif de l'infrastructure locale, ou n'importe où ailleurs au pays.

[*Français*]

Je demande donc au gouvernement de reconnaître immédiatement l'importance du maintien des infrastructures urbaines en appuyant financièrement les municipalités canadiennes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au premier ministre au sujet de son prochain voyage international. Il y a quatre ans, le 28 octobre 1985, le premier ministre disait ceci à l'Assemblée générale des Nations Unies:

> S'il n'y a pas de changements fondamentaux en Afrique du Sud, nous sommes prêts à prendre toutes les sanctions possibles contre ce pays et son régime répressif. S'il n'y a pas de progrès dans le démantèlement de l'apartheid, nos relations avec l'Afrique du Sud devront peut-être être rompues complètement.

Voilà ce que disait le premier ministre aux Nations Unies, il y a quatre ans.

Lors de la Conférence du Commonwealth, en Malaisie, la semaine prochaine, le premier ministre a-t-il l'intention, finalement, de tenir parole et de faire savoir que le Canada va prendre toutes les sanctions possibles contre l'Afrique du Sud? Utilisera-t-il l'influence que lui donne sa position et l'opinion publique canadienne pour persuader les autres dirigeants du Commonwealth , notamment le premier ministre Thatcher, de faire de même? Est-ce que quatre ans ne suffisent pas au premier ministre pour tenir parole?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que les dirigeants des États de la ligne de front, par exemple, seraient quelque peu surpris de la question de mon collègue car on reconnaît dans le Commonwealth, particulièrement dans les États de la ligne de front mais aussi dans bien des parties du monde industrialisé, que le Commonwealth et le Canada jouent un rôle vigoureux dans la lutte contre l'apartheid qui a sérieusement commencée il y a quatre ou cinq ans.

Le Canada a pris plus de 50 initiatives, dont beaucoup ont été imitées par d'autres pays industrialisés. Nous sommes convaincus que l'impact croissant de ces sanctions et de ces politiques a eu un effet bénéfique sur l'évolution dans le sud de l'Afrique, comme en témoignent les résultats en Namibie, les progrès en Angola, l'élection du président de Klerk suivie de sa récente visite en Zambie, ce qui aurait été inconcevable il y a seulement deux ou trois ans. Ses déclarations officielles sur son désir de procéder à des changements fondamentaux signifient que nous devons maintenir la pression que nous avons commencé à appliquer, avec d'autres dans le Commonwealth, il y a quelque quatre ou cinq ans.

Je prends les observations de mon collègue comme un encouragement à intensifier les moyens et les politiques choisis par notre gouvernement il y a cinq pour amener des changements en Afrique du Sud.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les comptes rendus des Nations Unies d'il y a quatre ans contiennent également les expressions «démantèlement de l'apartheid», et «nos relations pourraient être rompues complètement». Je remarque avec inquiétude le vocabulaire nouveau utilisé par le gouvernement depuis quelques semaines. Le gouvernement avait l'habitude de parler d'abolir l'apartheid, maintenant il parle de le réformer. Je fais remarquer que pas un Noir n'a pu voter aux dernières élections générales en Afrique du Sud.

[*Français*]

Monsieur le Président, au sujet de la réunion des chefs du gouvernement du Commonwealth, je voudrais revenir à la question déjà devant la Chambre, la question de la Chine. A la suite des massacres de Beijing, le gouvernement a déclaré qu'on ne pourrait plus faire comme si rien ne s'était passé. Pourtant, le 26 septembre, encore une fois, devant les Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé son discours global, au nom du Canada, devant l'Assemblée annuelle des Nations Unies. Il n'a malheureusement rien dit à propos de la Chine, pas un seul mot!

Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi son ministre a fait une omission aussi marquante? Peut-on faire comme si rien ne s'était passé en Chine? Notre politique a-t-elle changé depuis la condamnation unanime, ici à la Chambre, avec une résolution de la Chambre des communes? Est-ce que le premier ministre va répondre aux souhaits du Parlement et déposer une résolution à la conférence du Commonwealth, exigeant des mesures d'action collective contre la Chine?

• (1420)

M. Mulroney: Monsieur le Président, la politique canadienne envers la Chine, depuis les incidents, a été marquée par une sévérité tout à fait appropriée, étant donné les circonstances. Et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a nullement dérogé à cette politique sévère et vigoureuse à l'égard des événements tout à fait catastrophiques infligés au peuple chinois par le gouvernement, il y a maintenant plusieurs mois.

Le ministre a annoncé à la Chambre les éléments de notre politique, qui ressemble essentiellement à celle qui a été adoptée par plusieurs des grands pays industrialisés du monde. Nous suivons chaque élément de cette politique avec cohérence. D'une part, nous voulions transmettre un message sans équivoque au gouvernement chinois. Mais, d'autre part, nous voulions conserver nos liens avec le peuple chinois car c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens que nous ayons pour l'avenir ce pont qui existe entre le peuple chinois et le peuple canadien.

C'était le défi qui était devant nous, et je pense que nous l'avons relevé dans l'intérêt canadien.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, devant l'opinion canadienne qu'exprimait catégoriquement la résolution unanime de la Chambre des communes, le secrétaire d'État s'était engagé vis-à-vis de nous et des Canadiens à ne pas traiter avec les autorités chinoises actuelles comme si rien ne s'était passé. Je pense comme le premier ministre que nous n'avons rien contre la population chinoise, mais c'est avec les autorités actuelles que nous sommes en désaccord; cependant la conduite de son gouvernement depuis l'adoption de cette résolution n'est pas conforme à l'engagement pris envers la Chambre.

Après la conférence du Commonwealth, le premier ministre doit visiter l'Amérique centrale, et j'aimerais donc l'interroger au sujet de l'Organisation des États américains. Le premier ministre a évoqué la possibilité pour le Canada d'adhérer à cet organisme. Comme cela marquerait un tournant dans la politique étrangère canadienne et dans celle de son gouvernement, est-ce que le premier ministre autoriserait une enquête parlementaire pour sonder l'opinion canadienne sur ce sujet avant de prendre une décision?

M. Mulroney: Monsieur le Président, il est bien certain qu'un comité quelconque de la Chambre a toute liberté d'examiner s'il le désire n'importe quelle politique du gouvernement ou n'importe quelle politique qu'il entend proposer.

Pour ce qui me concerne, en réponse à la question de mon très honorable collègue, je suis troublé depuis quelque temps par l'absence de tout rôle direct du Canada dans les affaires de l'hémisphère. Parmi les plus nombreux organismes qui s'en occupent il y a l'OEA. Très actif en Europe, aux Nations Unies et dans les organismes de tous les coins du monde le Canada, en application d'une politique gouvernementale adoptée il y a plusieurs décennies, est absent de l'Organisation des États américains où il pourrait jouer un rôle influent.

Il est bien évident que toute décision a ses inconvénients. Toute décision entraîne des difficultés pour l'avenir. Mais comme je l'exposerai au cours des jours qui viennent, je pense que le Canada pourrait jouer un rôle plus important et plus bénéfique dans l'hémisphère; le gouvernement a l'intention de suivre toutes les voies qui permettront de jouer ce genre de rôle productif.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, un message retentit bien clairement d'un bout à l'autre du pays pour beaucoup de travailleurs. Nous avons entendu encore aujourd'hui les dirigeants syndicaux nationaux déclarer catégoriquement que les travailleurs canadiens n'encaisseront pas sans broncher les coups que le gouvernement va leur assener.

Ma question au premier ministre est très simple. Nous savons maintenant que la taxe sur les produits et services va accroître l'inflation, faire baisser le niveau de vie et maintenir les taux d'intérêt au moins à leur niveau actuel sinon les faire augmenter. Étant donné toutes ces répercussions, et étant donné que les dirigeants syndicaux nationaux ont déclaré catégoriquement qu'ils ne s'engageraient pas à faire preuve de modération dans leurs revendications salariales alors qu'ils savent qu'il n'y aura pas de modération du côté des prix, le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de retirer son projet de taxe sur les produits et services et de le remettre à l'étude comme on le lui recommande d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le message que nous percevons très clairement aux audiences et d'après ce que j'entends dire de la part d'un certain nombre d'autres personnes, c'est que nous ne devrions pas retirer cette taxe. Sauf erreur, le député a lui-même dit l'été dernier que c'était la bonne façon de procéder. Le député avait certes quelques différences d'opinions, mais il estimait que c'était la bonne façon de passer de la taxe actuelle de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants à une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

Le député a souligné plus particulièrement qu'il était important de veiller à que la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services n'ait pas de répercussions inflationnistes. Nous demandons en l'occurrence aux Canadiens d'accepter une incidence négative de 1 p. 100 sur leur revenu que l'instauration de cette taxe aura une seule fois comme répercussion inflationniste.

Voyons cela dans une juste perspective. Le revenu réel disponible après impôt, c'est-à-dire le revenu qui reste après impôt et compte tenu de l'inflation, a augmenté de 11 p. 100 depuis 1984-1985. Vue dans ce contexte, la position que le gouvernement a prise me paraît réaliste.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, la perspective que les Canadiens et les Canadiennes comprennent, c'est que le Gouverneur de la Banque du Canada nous dit encore aujourd'hui qu'il va garder l'oeil fixé sur les exigences salariales et non sur les prix, et c'est pour cette raison que je vais répéter ma question au ministre des Finances ou au premier ministre.

Étant donné que l'on demande aux Canadiens de prendre une baisse dans leur niveau de vie, est-ce que vous pensez sérieusement que les femmes et les hommes qui travaillent au Canada vont accepter de modérer leurs demandes salariales, lorsque l'on sait que le Gouverneur de la Banque du Canada va regarder seulement du côté des salaires et non du côté des prix? Parce qu'à mon avis, le message est très clair: les Canadiens et les Canadiennes ne sont pas prêts à jouer votre jeu!

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler à la Chambre que la plupart des analyses économiques effectuées ont révélé que la taxe sur les produits et services aurait des effets positifs très importants à long terme: augmentation de l'emploi, de la croissance et de la productivité, baisse de l'inflation. Les divers groupes d'analystes sont tous d'accord là-dessus.

Il reste à savoir si ces effets positifs se feront sentir dès la première année. D'après les résultats de notre analyse, il y aura 35 000 nouveaux emplois dès la première année, et 60 000 la deuxième année. Cette taxe peut présenter des avantages économiques très importants si les Canadiens, tant le milieu des affaires que les syndicats n'agissent pas de façon à favoriser un impact inflationniste. J'ai dit et répété aux gens d'affaires, comme d'autres personnes l'ont fait aussi: «Faites preuve de modération dans les prix et dans les salaires afin que nous puissions éviter cet impact inflationniste et profiter le plus tôt possible des avantages économiques qui découleront de cette taxe.»

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an, ce mois-ci, le premier ministre a déclaré que si les conséquences de l'Accord de libre-échange étaient mauvaises, on pouvait l'annuler en donnant un préavis de six mois.

Selon les chiffres publiés aujourd'hui par le Congrès du travail du Canada. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Attendez la question. Les plus récentes données qu'il a compilées montrent que 57 000 emplois ont disparu. Le gouvernement du Canada est-il d'accord avec ces chiffres? Sinon, produira-t-il ses propres données pour que les Canadiens puissent comparer ses études avec celles qui ont été réalisées à l'extérieur du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, je peux produire les chiffres publiés vendredi par Statistique Canada qui montrent que le chômage est descendu à 7,3 p. 100, le taux le plus bas depuis août 1981.

Des voix: Bravo!

• (1430)

Ils montrent aussi que 189 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada depuis le 1er janvier 1989, date de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange et que 95 p. 100 de ces emplois sont des emplois à plein temps.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre sait que le Canada compte encore plus d'un million de chômeurs et que, en dépit de ce que disent les braillards de l'arrière-ban de son parti, si les études effectuées hors du cadre gouvernemental sont exactes, le taux de chômage aurait été d'autant plus faible, n'eût été du libre-échange. C'est de cela dont il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Le caucus conservateur prouve encore une fois sa grande intelligence, mais je laisse aux Canadiens le soin d'en décider.

Quand le premier ministre a prétendu l'automne dernier que l'accord pouvait être annulé sur un préavis de six mois, il voulait sans doute faire croire aux Canadiens que son gouvernement effectuerait ses propres études et évaluerait sérieusement les conséquences de cet accord. Cela ne pouvait signifier quoi que ce soit d'autre pour toute personne sérieuse. Si le premier ministre et ses chacals ici présents veulent contester les chiffres hors de cette enceinte, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas l'honnêteté de montrer aux Canadiens les résultats de ses propres études là-dessus?

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange est entré en vigueur le 1er janvier 1989 et il est évidemment difficile pour quiconque d'en évaluer les conséquences après cette courte période, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Je pense que notre collègue saura le reconnaître. Il faudra sans doute qu'il s'écoule davantage de temps avant que tout observateur objectif puisse se prononcer là-dessus de manière définitive. Je comprendrais la question de notre collègue si, depuis le 1er janvier 1989, le Canada avait perdu 189 000 emplois; or il n'en a perdu aucun; au contraire, nous y avons créé 189 000 emplois nouveaux. Ces chiffres me portent à croire que, généralement parlant, compte tenu des conséquences du libre-échange, l'économie se porte bien au Canada.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre sait parfaitement bien que chaque année, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des milliers d'emplois sont créés. Là n'est pas la question.

Des voix: Erreur, erreur!

M. Broadbent: La question, et j'aimerais que le premier ministre puisse le comprendre, consiste à savoir si plus d'emplois auraient été créés sans l'Accord de libre-échange. Ce devrait être le sujet d'une étude sérieuse et le gouvernement devrait en commander une.

[*Français*]

Le premier ministre comprend très bien que pendant le *week-end* le ministre responsable de l'Agriculture a admis dans la province de Québec, dans un discours, je crois, que depuis cet accord commercial, les résultats pour le Canada ont été très négatifs dans son ministère, pour le porc, le boeuf, le sucre, le poisson, entre autres. Et selon cette étude, aujourd'hui nous avons perdu presque 60 000 emplois dans le secteur manufacturier. Si cela est vrai, n'est-ce pas suffisant pour le gouvernement de mettre fin à cet accord?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre d'État (Agriculture) demeure quand même inquiet devant certains gestes ou certaines décisions vexatoires de la part de l'Administration américaine, compte tenu de l'entrée en vigueur du Traité de libre-échange. La semaine dernière, nous avons rencontré la direction de l'UPA, le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État (Agriculture), le ministre du Commerce international et moi-même, justement pour discuter et approfondir les solutions en ce qui concerne les problèmes de cette nature. Alors, bien sûr, il faut être vigilant en ce qui concerne tout traité commercial. Et le ministre essaie de le faire. Je pourrais peut-être lui faire état d'un autre document qui a été publié ce matin. C'est un reportage de l'Allemagne, où l'on voit ceci, de Munich:

[*Traduction*]

«Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, a déclaré hier devant des gens d'affaires de la RFA que l'Accord de libre-échange canado-américain avait ouvert d'immenses marchés et il les a invités à investir dans sa province».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: De toute évidence, le premier ministre McKenna, un distingué libéral canadien—peut-être le seul—est certainement un homme sagace. . .

M. Broadbent: Et sa position sur le lac Meech?

M. Mulroney: . . .lorsqu'il s'agit de questions de commerce. Il a parlé d'une situation qui, mon collègue en conviendra, profitera au Nouveau-Brunswick. Le critique adjoint des questions de finances, qui est du Nouveau-Brunswick, admettra que son ancien premier ministre et ancien chef, parle en termes très éloquents des dossiers économiques. C'est pourquoi, je suis convaincu que beaucoup de libéraux voudront lui donner leur appui.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation sur la dernière affirmation du premier ministre. Je me demande si, selon lui, le premier ministre du Nouveau-Brunswick fait également preuve de sagacité dans le cas des questions constitutionnelles.

Le premier ministre nous a fait part de certains chiffres en l'occurrence et je crois qu'on ne s'entend pas là-dessus au Canada. Comment se fait-il que selon les chiffres de Statistique Canada qu'il a cités, le nombre d'emplois à temps plein a diminué de 36 000 au cours du dernier mois et pour quelles raisons les chiffres sur l'emploi sont-ils inférieurs de 30 à 40 p. 100 à ceux de l'année dernière?

N'est-ce pas signe que l'Accord de libre-échange a pour conséquence directe la suppression d'un grand nombre d'emplois? Si le gouvernement fait peu de cas de ces chiffres, pourquoi a-t-il peur de publier les siens? Pour quelles raisons hésite-t-il à nous faire part de ses propres conclusions sur les répercussions de l'Accord de libre-échange, comme il l'a promis au cours de la dernière campagne électorale?

Je vais donc poser directement la question au premier ministre: Le gouvernement va-t-il rendre publics ses études et rapports sur les répercussions de l'Accord de libre-échange, afin que les Canadiens puissent enfin connaître la vérité?

M. Mulroney: Monsieur le Président, les chiffres sont publiés par Statistique Canada. Depuis 1984, on a créé 1 535 000 nouveaux emplois au Canada.

M. Allmand: Depuis l'année dernière.

M. Mulroney: Mon collègue nous parle de la dernière année. Depuis novembre 1988, depuis les élections tournant autour de l'Accord de libre-échange, on a créé au Canada 205 000 nouveaux emplois, soit 5 000 à Terre-Neuve, 4 000 en Nouvelle-Écosse, 85 000 en Ontario, 27 000 en Alberta et 84 000 en Colombie-Britannique. En fait, cette année, c'est dans l'ouest du pays que plus de 55 p. 100 de tous les nouveaux emplois ont été créés et c'est là également un signe de progrès socio-économique.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, le premier ministre continue à esquiver la question. Il ne nous communique pas les chiffres parce que, comme il le sait pertinemment, le rapport indique qu'il y a eu moins d'emplois créés cette année que l'année dernière et que le nombre d'emplois à plein temps a sensiblement diminué cette année par rapport à l'année dernière. Il ne faut pas être un génie en économie, et ce n'est pas le cas du premier ministre, pour comprendre que l'accord de libre–échange a des conséquences néfastes.

Nous voulons seulement savoir quand le gouvernement va tenir sa promesse de fournir à notre pays les chiffres et les programmes d'adaptation appropriés pour que les travailleurs canadiens ne pâtissent pas de cet accord et quand le gouvernement va les aider en remédiant à cette perte d'emplois causée par l'accord de libre–échange, dont d'autres groupes sont parfaitement conscients.

M. Mulroney: Monsieur le Président, de 1984 à 1988, le Canada a connu le taux d'augmentation d'emplois le plus élevé de tous les pays membre du groupe des 7; par exemple, le Canada a eu un taux de 12 p. 100, les États–Unis, de 9,5 p. 100, le Royaume–Uni, de 7,5. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre–échange, on a créé 189 000 nouveaux emplois et le député de Winnipeg prétend que nous en avons perdu! Il y a eu 189 000 nouveaux emplois, mais peut–être que le député veut faire figurer au compte rendu les renseignements fournis par le ministre des Finances et par la Banque du Canada. Depuis 1984 et 1988, on a créé davantage d'emplois au Canada que dans tous les pays suivants combinés: l'Allemagne de l'Ouest, la France, la Suède, la Belgique, la Grèce, la Finlande, l'Irlande, la Nouvelle–Zélande et l'Autriche. C'est le bilan de création d'emplois dont mon collègue devrait se réjouir.

* * *

•(1440)

LES FINANCES

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pendant le week–end, il a été révélé que le ministre des Finances et le Commissaire à l'information étaient impliqués dans des procédures judiciaires parce que le ministre refusait de communiquer des documents du ministère qui montreraient si le ministre disait la vérité à propos de promesses faites par les conservateurs pendant la campagne électorale. Il s'agit d'estimations du ministère concernant les taux d'intérêt et le déficit.

Le ministre n'a jamais prétendu, ni ses collaborateurs d'ailleurs, que ces documents pouvaient faire l'objet d'une exemption, et de fait ils ne peuvent pas être exemptés. Au contraire, en juillet et en septembre, les collaborateurs du ministre ont déclaré à Iain Hunter, journaliste du Citizen, que les documents étaient prêts à être communiqués et que le ministre les avait en main.

Le ministre est–il disposé à obéir à la loi, à mettre fin à ces procédures judiciaires ridicules dont les frais des deux côtés sont payés par les contribuables et à rendre ces documents publics aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'y a pas de poursuites judiciaires. Nous nous sommes efforcés de rassembler les informations que M. Hunter, de l'Ottawa Citizen, avait demandées.

Je réponds donc à M. Hunter et à la Chambre aujourd'hui que nous avons la ferme intention de fournir au demandeur les informations auxquelles il a droit en vertu de la loi.

[*Français*]

M. Kaplan: Monsieur le Président, selon le commissaire à l'information, le retard du gouvernement, le retard du ministre à fournir cette information, représente en soi une infraction à la loi. J'aimerais demander à nouveau si le ministre est maintenant prêt à admettre que la seule raison de ces retards, à deux reprises, peut–être même à trois reprises, c'est que ces documents révèlent que la ligne du gouvernement durant les élections était mal fondée, était fausse?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, ma réponse est la même que celle que j'ai donnée à sa question précédente.

Il a fallu du temps pour rassembler ces informations, mais dès que nous en aurons terminé, nous fournirons à M. Hunter toutes les informations auxquelles il a droit en vertu de la loi.

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a fait des tas de promesses aux Canadiens à propos de prétendus programmes d'adaptations qui devaient compenser les conséquences fâcheuses de l'Accord de libre–échange. Or, les nouvelles nous ont appris aujourd'hui que de 50 000 à 60 000 travailleurs ont déjà perdu leur emploi à cause de l'Accord de libre–échange.

A mon avis, les seules mesures d'adaptation que je constate sont celles qui ont été apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Le premier ministre pourrait-il confirmer que les seuls mesures de ce genre apportées au programme d'assurance-chômage consistent en des coupes devant permettre à des chômeurs d'assurer le financement de la formation d'autres chômeurs?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les chiffres qui ont été rendus publics aujourd'hui ne sont pas ceux que j'ai communiqués au député lors de la réunion du comité de la semaine dernière. Ces chiffres ne correspondent en rien à ce que sera l'avenir de notre pays ni à ce que prévoit notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre prévoit pour 800 millions de dollars de crédits de plus. Son financement sera assumé à la fois par les employeurs et les employés, et non pas par les chômeurs qui auront ainsi une bien meilleure chance de préparer leur avenir du fait qu'ils auront accès à un plus grand nombre de possibilités d'emplois dans le cadre du programme de développement des collectivités et en se formant en vue d'emplois contemporains. C'est là l'opinion que les travailleurs canadiens nous ont exprimée en formulant des demandes en vue des programmes actuels, car ils veulent cette formation.

M. Fisher: Monsieur le Président, c'est également au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Vu cette réponse, pourrais-je lui demander s'il a l'intention de se rendre à Gaspé, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ou dans la péninsule d'Avalon pour expliquer aux 10 000 travailleurs de cette péninsule pourquoi ils risquent d'être exclus du régime d'assurance-chômage, si jamais le projet de loi C-21 est adopté?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je tiens à préciser que les travailleurs de toutes les régions du Canada auront la possibilité d'améliorer leur compétence. Je rentre d'un voyage dans les provinces de l'Atlantique où j'ai expliqué nos programmes qui ont été fort bien reçus par les gens que j'ai rencontrés au Nouveau-Brunswick.

Il existe une demande pour les travailleurs qualifiés dans toutes les régions du Canada, y compris les provinces de l'Atlantique. Tous les responsables de nos programmes de développement des collectivités dans les provinces de l'Atlantique comprennent et appuient sans réserve nos efforts.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Par suite de la fermeture des bases militaires à Portage La Prairie et ailleurs, la ministre préside un comité du Cabinet chargé d'étudier les répercussions négatives du chômage et des pertes économiques sur cette région.

La ministre peut-elle nous promettre qu'une somme adéquate, disons environ 2 millions de dollars, sera versée au bureau qu'elle a ouvert dans la région, afin de promouvoir les nouvelles possibilités économiques étant donné que nous épargnons 450 millions de dollars dans le domaine de la défense?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour l'intérêt soutenu qu'il accorde à sa collectivité.

Les agents de mon ministère ont rencontré les représentants des collectivités concernées, les employeurs et les travailleurs de la région. Par l'entremise du bureau du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, on a déjà commencé à créer de nouveaux emplois dans la région de Portage. En effet, 90 nouveaux emplois liés au développement du produit et à l'assemblage ont été créés à la société Western Combine, à Portage. Nous finançons ce bureau d'accès facile que nous avons ouvert afin d'aider les membres de cette localité à profiter des nouvelles perspectives d'emploi et c'est bien ainsi que les gens de la communauté l'ont compris.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. A propos des réductions de service de VIA Rail, le gouvernement refuse de tenir des audiences publiques. Dans le cas de la TPS, le gouvernement déclare qu'il ira de l'avant, peu importe l'opinion de la population.

Puis voilà qu'en ce qui a trait à l'assurance-chômage, le gouvernement ne tient absolument aucun compte des critiques exprimées partout au Canada concernant les répercussions dévastatrices qu'aura le projet de loi C-21 sur les chômeurs et leurs collectivités et qu'il s'emploie à faire adopter rapidement ce projet de loi infâme. Pouvez-vous me nommer un domaine dans lequel le premier ministre et le gouvernement sont prêts à écouter l'avis des Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler que, à partir de certains commentaires formulés pendant les travaux du Comité, nous avons apporté à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre quel-

ques modifications que la députée appuyait, si je ne m'abuse.

Par ailleurs, le gouvernement est très fier du nombre croissant d'emplois qui seront créés grâce au Programme Développement des collectivités et à la formation dispensée.

Je voudrais également rappeler à la députée que, en 1977, le gouvernement libéral a lui aussi modifié les critères d'admissibilité. Nous avons l'intention de nous en tenir aux modifications annoncées.

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui ignore l'avis de quatre semaines de témoignage à travers le Canada sur son projet de loi. N'est-elle pas consciente du fait que ces coupures dans les prestations d'assurance-chômage auront pour effet d'appauvrir des milliers de chômeurs et de chômeuses canadiens et de dévaster les économies de nombreuses petites communautés à travers le Canada qui dépendent des industries saisonnières?

[*Traduction*]

En présentant ce projet de loi, la ministre n'oblige-t-elle pas les chômeurs des régions rurales à choisir entre déménager et crever de faim?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, bien au contraire. L'une des mesures que nous avons prises en faveur des travailleurs saisonniers, et qui montre que nous sommes conscients de leur situation, consiste dans le retrait de la disposition sur les réitérants, qui leur portait préjudice. Le sort de cette catégorie de travailleurs nous tient donc à coeur.

Suivant cette stratégie, les travailleurs canadiens profiteront de budgets de formation deux fois plus élevés. Je propose au député de nous aider à établir la répartition de ces fonds afin que nous puissions venir en aide aussi à la population de sa région.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je pose ma question. La décision du gouvernement fédéral de faire adopter le projet de loi C-21 en vue de modifier le régime d'assurance-chômage suscite à Terre-Neuve de plus en plus d'appréhension. L'accent qu'il met sur la formation en vue d'emplois qui n'existent pas aux dépens d'emplois qui existent a pour désastreuse conséquence de forcer les Terre-Neuviens à quitter leur foyer pour trouver du travail. Ceux-ci ne peuvent plus compter sur les emplois traditionnels auxquels ils avaient naguère accès dans le cadre de la stratégie de développement de l'emploi.

• (1450)

La ministre pourrait-elle promettre à la Chambre, et tout particulièrement aux Terre-Neuviens, que faisant preuve de commisération, elle examinera de nouveau les changements proposés qui sont voués à l'échec ailleurs au Canada mais qui seront une catastrophe pour Terre-Neuve?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que les travailleurs de Terre-Neuve, comme ceux d'ailleurs du reste du Canada, méritent toute l'aide que nous pouvons leur apporter dans leurs efforts pour bâtir une infrastructure économique et pour obtenir la formation dont ils ont besoin. Il existe une pénurie de travailleurs spécialisés à Terre-Neuve comme partout ailleurs au Canada.

Outre la formation que nous pouvons fournir, ce qui fait la force du programme de développement des collectivités, c'est qu'il a ses racines dans les localités et qu'il en définit les besoins et les perspectives, et ainsi il viendra en aide aux gens de Terre-Neuve et du reste du Canada.

M. Mifflin: En guise d'introduction à ma question supplémentaire, monsieur le Président, j'aimerais rappeler que le premier ministre a reconnu que toute décision comportait des inconvénients. Les inconvénients de cette décision-ci sont manifestes. Nous devons tous reconnaître que ce projet de loi est un échec.

Si la décision de modifier si soudainement sa politique se justifie, la ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi 90 p. 100 des gens qui ont comparu aux audiences du comité chargé d'étudier le projet de loi C-21 s'y sont opposés, dont 80 p. 100 avec véhémence, alors que les 10 p. 100 qui restent lui ont réservé un accueil confus, flou, et sans guère d'enthousiasme?

Mme McDougall: Si le député avait parcouru comme je l'ai fait la teneur des mémoires présentés aux audiences, monsieur le Président, il comprendrait mieux que si le salariat refuse certaines propositions et le patronat en refuse d'autres, pour la première fois au Canada l'un et l'autre s'entendent sur l'orientation à donner aux programmes de formation. C'est tout un progrès pour le Canada et tout un appui pour le genre de programme que nous entendons fournir!

Questions orales

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre d'État (Agriculture) a reconnu au cours de la fin de semaine que depuis la venue du libre-échange, il y a eu en fait un ralentissement des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Dans ces conditions, quelles raisons le premier ministre trouve-t-il à autoriser, contrairement à la loi, l'entrée des voitures d'occasion américaines sans obligation de satisfaire aux normes de sécurité canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est très évident que dans le cadre des automobiles usagées qui viendraient des États-Unis, le ministère des Transports a déjà procédé à une série de changements dans les règles concernant les véhicules, particulièrement ceux qui ont plus de huit ans d'existence, et nous allons adapter les règlements du marché canadien en fonction des règles de sécurité canadiennes. Je peux garantir à la Chambre qu'à mesure que les procédures vont s'appliquer, les règles canadiennes vont s'ajuster, et que d'aucune façon les voitures usagées venant des États-Unis ne respecteront pas les règles canadiennes de sécurité.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, le gouvernement a dit en fait que les normes de sécurité seraient respectées pour ce qui concerne le Canada dans cet accord avec les États-Unis. Je redemande donc au gouvernement pourquoi cette volte-face, pourquoi cette décision de laisser tomber cette promesse faite aux Canadiens, pourquoi soumettre encore une fois la sécurité canadienne aux aléas de la négociation.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait que ce qu'il dit est absolument inexact. Il le sait très bien. Il sait, par exemple, que nous avons changé la réglementation pour ce qui concerne les compteurs de vitesse métriques et les étiquettes de carburant bilingues. A l'étape actuelle, avec les normes de sécurité américaines existantes nous allons bientôt remplacer la réglementation en vigueur par l'obligation de déclarer les vices. Et après 1990, tous les véhicules d'importation vont respecter la réglementation canadienne. Il le sait parfaitement bien. Je ne trouve pas qu'il soit sage de mélanger politique et sécurité.

[*Français*]

LES MINES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

L'entente Canada-Québec sur le développement minéral prend fin en mars 1990. Cette entente a relativement bien répondu aux objectifs qui avaient été fixés, mais il reste beaucoup à faire concernant la recherche et le développement minier au Québec.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous confirmer aujourd'hui qu'il a actuellement des pourparlers avec le gouvernement du Québec dans le but de reconduire cette entente pour les cinq prochaines années, pour la survie de l'industrie minière? Si non, quand les pourparlers vont-ils commencer avec le gouvernement du Québec, soit celui de M. Bourassa?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je puis confirmer que les pourparlers se poursuivent avec le gouvernement du Québec au sujet de nos ententes de collaboration économique. J'espère que maintenant que le gouvernement Bourassa a été réélu il y aura un nouveau cabinet et que nous pourrons progresser et signer des ententes dans un proche avenir.

* * *

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le programme Développement des collectivités concernant Lamont-Two Hills est important pour Elk Island. Est-ce que la ministre peut nous donner l'assurance que ce programme va se poursuivre et dans l'affirmative veut-elle également donner l'assurance que sur les crédits du programme il n'y aura qu'une part minimale consacrée à l'administration et à la bureaucratie et que la majeure partie sera destinée à aider les petites entreprises et notre localité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme Développement des collectivités concernant Lamont-Two Hills n'est en existence que depuis quelques années. Malgré cela, il s'avère déjà utile. Il est à prévoir qu'au fur et à mesure de son évolution la part des frais administratifs va diminuer par rapport à celle des frais du programme parce que c'est ce qui se passe normalement dans ces projets de développement des collectivités.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en répondant à la question du député d'Essex—Windsor, le ministre des Transports a prouvé une fois de plus qu'il connaît mal ses propres dossiers. Il a déclaré que l'accord de libre-échange interdit l'importation de voitures d'occasion en provenance des États-Unis qui ne satisfont pas aux normes canadiennes en matière de sécurité.

Je voudrais citer l'exposé analytique des répercussions des règlements que le gouvernement vient de rendre public ce matin:

> La Loi sur la sécurité des véhicules automobiles interdit actuellement l'importation des véhicules automobiles visés par le règlement, qui ne satisfont pas aux normes canadiennes de sécurité des véhicules automobiles. La stricte mise en application de ces dispositions s'oppose à l'esprit de l'accord de libre-échange, car les véhicules d'occasion en provenance des États-Unis ne satisferont pas nécessairement à toutes les normes canadiennes de sécurité des véhicules automobiles et ne pourront donc pas être importés.

Le ministre pourrait-il consacrer un peu plus de temps à la lecture des dossiers concernant VIA et le libre-échange avant de donner des réponses spontanées comme celle-là à la Chambre des communes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suppose que le chef du Parti libéral avait le document en main au début de la séance. C'est le député de Winnipeg qui le lui a donné.

Des voix: Quelle honte!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit: nous avons modifié les règlements concernant les voitures importées des États-Unis et nous continuerons de le faire.

J'ai également déclaré qu'on a élaboré des procédures selon lesquelles les véhicules importés après 1990 devront se conformer aux normes de sécurité canadiennes lorsque des normes différentes s'appliquent aux modèles américains équivalents. C'est ce que j'ai dit et je viens de le répéter.

• (1500)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, tout ce que cela montre, c'est que le député de Winnipeg, notre critique en matière commerciale, connaît mieux que le ministre les documents produits par le gouvernement.

Privilège

Je veux faire observer que cela devient une habitude pour le ministre de faire des déclarations à la Chambre et de citer la politique du gouvernement sans que les documents que nous recevons le lendemain ne viennent justifier ce qu'il a dit. Ce fut le cas de l'exposé analytique des répercussions des règlements relativement à l'importation des voitures d'occasion, entre autres marchandises. Ce fut également le cas de la déclaration du président de VIA Rail qui, à ce qu'on prétend, aurait été déposée à la Chambre pour corroborer les déclarations du ministre.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je préfère me fonder sur mes documents plutôt que sur ceux du député de Winnipeg en ce qui a trait à l'emploi. On ne peut pas dire qu'il ait accompli grand-chose dans le dossier de l'emploi lorsqu'il était ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je répète ce que j'ai dit, monsieur le Président. En tant que ministre des Transports, j'estime que mes documents sont bien étayés. Ce sont d'excellents documents, et je préfère me fonder sur ceux-là plutôt que sur ceux de son parti.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Adam Nowotnik, vice-ministre des Pêches, de la Navigation et des Communications de Pologne.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour l'occasion que vous me donnez de soulever ici à la Chambre une question de privilège dont je vous ai avisé ce matin. Vendredi dernier, le ministère des Pêches et Océans publiait un document intitulé: *Atlantic Fisheries Media Book*. Ce document, qui contient certaines informations qui étaient déjà disponibles au public, contient aussi des informations qu'on lance au public pour la première fois. Cette information n'est pas disponible et n'était pas disponible aux députés. Le ministre a profité de l'occasion pour publier cette information directement aux medias sans inviter et sans en aviser les députés.

Comme député de la Chambre ayant une responsabilité particulière, comme député de l'Opposition officielle ayant la charge du dossier des pêches, je sens mes droits lésés, je sens mon rôle de député, de critique de l'Opposition officielle, diminué. D'autant plus, monsieur le Président, que dans ce document, le ministère semble vouloir peindre un portrait de la pêche qui est beaucoup plus rose que la sombre réalité du dossier de la pêche dans l'Atlantique, parce que, monsieur le Président, nous savons qu'il y a de sérieux problèmes avec la morue du Nord. Déjà, les contingents ont été coupés, des usines ont dû fermer, le hareng connaît de sérieux problèmes, et le homard, monsieur le Président. . .

M. le Président: A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député. Il est clair que celui-ci a peut-être une plainte à formuler, mais je dois répondre à l'intervention de l'honorable député en lui disant que cela ne constitue pas une question de privilège. Mais si l'honorable ministre veut faire une intervention, naturellement, je lui donne la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je réponds avec plaisir aux préoccupations que mon collègue de Beauséjour exprime par le biais de la question de privilège.

Je sais que mon sous-ministre et d'autres collaborateurs ont réuni un ensemble d'informations, publiques, j'imagine, qui sont une récapitulation des résultats économiques, et des prises, dans le secteur des pêches ces dernières années. Je crois savoir que ce document a servi aux séances d'information de divers membres des médias, notamment.

Le document n'a pas été remis aux députés. Je crois que l'information qu'il renferme est publique. Je le remettrai avec grand plaisir à tous les députés, si c'est ce que le député souhaite.

Je dis, monsieur le Président, qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges des députés dans ce cas-là.

M. le Président: Pour commencer, d'autres députés veulent peut-être intervenir, mais ce n'est pas nécessaire parce que la question de privilège n'est pas fondée. Le député de Beauséjour a fait part d'une plainte à la présidence. Si j'en juge d'après la réponse du ministre, un entretien garantirait que ce ne soit plus jamais un sujet de plainte.

Les députés doivent comprendre qu'il ne faut pas que la question de privilège serve de prétexte à un débat, toute légitime ou difficile que soit la question.

Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, depuis vendredi dernier, vous vous souviendrez, nous avons quelque peu modifié le Règlement en ce qui a trait aux comités de cette Chambre. Les comités permanents de la Chambre, comme vous le savez, ont tous été reconstitués et font maintenant l'objet d'une nouvelle session, et, pour éviter qu'il y ait des élections dans tous les comités, la Chambre a décidé de ne pas donner suite à la coutume, au Règlement qui veut que dans chaque comité il y ait élection d'un président, d'un vice-président, ainsi de suite.

Voici qu'aujourd'hui on a eu quelques problèmes avec cette décision que nous avons prise ici vendredi, les greffiers de comités ne reconnaissant pas les listes de substituts à chacun des députés membres d'un comité de la Chambre, ce qui peut occasionner certaines difficultés comme vous le comprendrez lorsqu'on veut se faire remplacer ou lorsqu'on doit être à deux endroits en même temps. Alors, monsieur le Président, pour justement normaliser et éviter qu'il y ait trop de problèmes lorsque les députés n'ont pas eu le temps depuis ce matin de soumettre leurs listes de substituts, après consultations avec le gouvernement et le Nouveau parti démocratique, j'aimerais soumettre la motion suivante et qui se lit comme il suit:

> Que la liste des substituts des membres des comités permanents en vigueur le 5 octobre 1989, c'est-à-dire jeudi dernier, soit maintenue en vigueur, là où elle convient toujours, jusqu'au 17 octobre 1989.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Le député d'Ottawa—Vanier propose une motion qui exige le consentement unanime. Il semble y avoir consentement unanime. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand la Chambre a interrompu ses travaux à 13 heures, le député de Nickel Belt avait la parole.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C–20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont le comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement ainsi que des motions nº 3, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, et 16 inscrites au nom du député de Calgary–Nord–Est.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Merci, monsieur le Président. Au moment où j'ai dû m'interrompre, j'étais en train d'expliquer que j'appuie les amendements que le député de Calgary–Nord–Est propose d'apporter au projet de loi C–20. J'avais fait remarquer que le gouvernement est d'une grande voracité en matière d'impôts, comme les faits le prouvent. J'ai énuméré les hausses d'impôt décrétées par le gouvernement conservateur depuis 1984 et déclaré que les contribuables canadiens en avaient assez de voir le gouvernement leur arracher par tous les moyens l'argent qu'ils ont durement gagné.

Par ailleurs, les Canadiens sont franchement scandalisés du traitement réservé aux riches. Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, aurait déjà dit dans un discours à Montréal: «Le problème au Canada, c'est qu'il n'y a pas assez de gens riches.» Je ne vois pourquoi les conservateurs estiment que leur mandat consiste à enrichir davantage de Canadiens au détriment des pauvres. C'est là une version bien curieuse de l'histoire de Robin des Bois.

En fait, simplement pour vous donner une idée de ce que les gens ordinaires pensent, à leur façon, de ce gouvernement et des impôts, j'ai reçu quelques lettres la semaine dernière de diverses provenances, dont une d'Ottawa. Je vais lire des passages de cette lettre qui m'est adressée, car je crois qu'elle tombe à pic:

Monsieur,

Nous sommes des personnes âgées à revenu moyen et nous nous inquiétons profondément des effets que pourraient avoir pour notre groupe la TPS et la récupération par le fisc des prestations de la sécurité de la vieillesse. . .

Nous sommes nés et avons grandi dans un milieu où l'on travaille fort, mais où l'on gagne peu. Mais nous avons réussi, à force d'étudier et de travailler d'arrache–pied, à nous en sortir, à nous assurer une vie confortable et à offrir la même chose à nos enfants. Nous avons préparé notre retraite de notre mieux à partir de nos revenus moyens. Or, il arrive que deux gouvernements conservateurs successifs réussissent tout d'un coup à faire échouer tous les efforts que nous avions faits pour nous assurer une vie indépendante et décente.

Nous avons transmis à M. Blenkarn nos profondes inquiétudes. . .

Bonne chance.

. . .et avons reçu pour toute réponse la lettre jointe à la présente.

En guise de réponse, M. Blenkarn leur a infligé la même rebuffade qu'aux citoyens de Terre–Neuve, de l'Alberta, de la Colombie–Britannique et du nord de l'Ontario. M. Blenkarn n'a que mépris pour ceux qui ne gagnent pas autant que lui. Néanmoins, ce couple a écrit à M. Blenkarn parce qu'il est président du Comité des finances, pensant que, pour une raison ou pour une autre, c'est à lui qu'il fallait écrire, car il saurait peut–être au moins écouter.

• (1510)

La lettre se poursuit:

Nous ne sommes pas assez naïfs ou stupides pour croire que nous ne serons probablement pas gravement touchés par le projet de TPS, la récupération des prestations de la sécurité de la vieillesse et Dieu sait quelle autre proposition encore que le gouvernement pourrait trouver à l'avenir pour saper davantage notre situation financière et, par conséquent, faire baisser notre niveau de vie.

Nous espérons et prions que des députés comme vous–même, MM. Douglas Young et Lorne Nystrom, pour n'en nommer que quelques–uns, continueront de lutter en notre nom et en celui des gagne–petit. Les Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen sont les plus vulnérables et les moins bien protégés de la société et, pourtant, c'est à eux que le gouvernement s'en prend directement.

Cette lettre est écrite très simplement et vient du coeur, alors que les conservateurs semblent écarter tout sentiment et vont fouiller directement dans les poches des contribuables. Ce couple décrit son expérience en parlant avec le coeur. Il a travaillé toute sa vie et voici que le gouvernement conservateur, fidèle à lui–même, s'en vient avec ses gros sabots pour réformer le régime fiscal de sorte que les riches s'en tirent indemnes, alors que ce sont les Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen qui écopent.

Voici une autre lettre de quelques femmes de Lively, en Ontario. Elle dit ceci:

Monsieur Rodriguez,

J'en ai assez de voir le gouvernement en faire à sa tête, pendant que tout le monde se plaint, mais que personne ne fait rien. A mon avis, le problème, c'est que les gens se sentent impuissants devant le gouvernement et qu'ils ne savent pas comment lutter contre ses politiques. Contrairement à ce qu'il veut nous faire croire, nous ne vivons pas dans un pays démocratique. Le gouvernement est beaucoup trop puissant au Canada.

Tous les gens que je connais se sont prononcés contre le libre-échange, mais cela n'a pas empêché l'accord d'être adopté. Les préoccupations des contribuables ordinaires n'inquiètent guère le gouvernement. Il fait ce qu'il veut. De toute façon, il ne peut souffrir de ses propres décisions.

Nous travaillons dur pour gagner notre argent, mais on ne nous permet pas d'en conserver une proportion décente. Mon mari travaille 10 heures par jour, six jours par semaine, mais notre compte en banque est toujours à découvert. Nous n'avons qu'une petite voiture de 1980 et nous vivons dans une maison très modeste. Nous ne buvons pas, nous ne sortons pas, sauf pour aller dîner dehors et nous détendre une fois de temps en temps, et nous avons tous besoin de vêtements et d'autres articles de première nécessité. Nous avons beau travailler fort, nous n'avançons pas.

Pardonnez-moi si je semble amère, mais j'en ai tellement assez de ce gouvernement et de ce qu'il nous fait. J'ai donc pensé à vous écrire pour vous dire ce que je ressens et ce que beaucoup d'autres ressentent comme moi. Peut-être les autres n'écrivent-ils pas parce qu'ils pensent que c'est désespéré. Ne pouvez-vous donc rien faire?

Comment les conservateurs peuvent-ils rester assis là et refuser de répondre à ces appels au secours des gens que le gouvernement écrase sans avoir un mandat pour faire ce qu'il fait? Il n'a aucun mandat, absolument aucun.

Nous avons besoin de 19 autres conservateurs courageux, qui aient quelque chose dans le ventre et qui sachent se tenir debout comme le député de Calgary-Nord-Est.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Merci, monsieur le Président. Je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat, aujourd'hui. J'appuie évidemment les motions présentées par le député de Calgary-Nord-Est.

En tant que députée de l'Île-du-Prince-Édouard, ce projet de loi m'inspire beaucoup d'inquiétudes. Le projet de loi C-20 affectera nos trois principales industries: l'agriculture, la pêche et le tourisme. Il fera aussi du tort aux consommateurs, aux navetteurs et aux camionneurs. En fait, il touchera tous les insulaires d'une façon ou d'une autre.

Le gouvernement prétend avoir choisi une solution équilibrée qui tient compte des situations régionales et qui impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le plus capables de le porter.

Je soutiens que les mesures contenues dans le projet de loi C-20 ne reflètent pas une solution équilibrée mais une solution déséquilibrée qui coûtera plus cher à ma région, les Maritimes, qu'aux autres régions du Canada.

Quand on étudie l'élimination de la remise de la taxe d'accise sur l'essence et le gas-oil, on se rend compte qu'elle coûtera aux agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard environ 450 000 dollars par année. On ne peut pas oublier que l'agriculteur est aussi un consommateur et qu'il sera touché par les autres augmentations de taxes. La hausse de la taxe sur l'essence fera augmenter le coût d'intrant que sont les frais de camionnage et il en coûtera plus cher pour envoyer les récoltes sur les marchés de l'extérieur de l'île.

Quant à l'industrie touristique, elle rapporte environ 100 millions de dollars par année à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle emploie environ un dixième de la population. La hausse du prix de l'essence, qui a augmenté de 32 cents le gallon depuis 1984, rendra plus coûteux le coût des vacances dans l'île ou dans toute autre région du Canada et les Canadiens seront plus tentés d'aller vers le sud que dans l'île.

L'industrie de la pêche est touchée par le projet de loi C-20 et c'est une industrie vitale pour ma province. Comme l'agriculteur, le pêcheur perdra son exemption de la taxe d'accise sur l'essence à la fin de décembre et quand il ira pêcher, l'an prochain, il devra payer son carburant plus cher.

Encore une fois, n'oublions pas que le pêcheur est aussi un consommateur et qu'il sera soumis à toutes ces augmentations de taxes, comme nous tous. Comme je l'ai déjà dit, les consommateurs sont la principale cible des mesures fiscales contenues dans le projet de loi C-20.

Le consommateur canadien est la cible des augmentations de taxes imposées par le gouvernement depuis 1984. Nous avons vu la taxe de vente passer de 9 p. 100 à 13,5 p. 100. Nous avons vu le gouvernement imposer une taxe de 11 p. 100 sur les appels interurbains qui, jusque-là, n'étaient pas taxés. Enfin, la taxe sur l'essence a augmenté de 7 cents le litre, ou 32 cents le gallon, depuis 1984, et elle pourrait augmenter encore. Il semble que le gouvernement conservateur ait comme politique d'accroître le fardeau fiscal du consommateur canadien moyen. Depuis 1984, les impôts totaux d'une famille qui compte deux enfants et dont le revenu dépasse à peine le seuil de la pauvreté même si les deux parents travaillent ont augmenté de 176 p. 100. Par contre, les impôts d'une famille comparable dont le revenu est de 100 000$ ou plus ne se sont accrus que de 11 p. 100. Ce n'est pas ce que j'appelle un régime fiscal juste. En fait, c'est tout simplement horrible à mon avis. La hausse d'impôt est de 176 p. 100 pour les familles à faible revenu et de 11 p. 100 pour les familles à revenu élevé. Les riches s'enrichissent davantage, et les pauvres s'appauvrissent davantage.

• (1520)

Je veux revenir un instant à la hausse du prix de l'essence. À l'Île-du-Prince-Édouard, les plus grandes villes, c'est-à-dire Summerside et Charlottetown, sont toutes deux à l'extérieur de ma circonscription. Beaucoup d'habitants de la circonscription de Malpèque travaillent dans ces villes et doivent donc faire la navette soir et matin. Cette hausse de deux cents le litre veut dire que l'automobiliste moyen à l'Île-du-Prince-Édouard paiera au moins 400$ par année en taxes provinciales et fédérales. Cela veut dire aussi que les navetteurs paieront le double de ce montant, selon l'Association canadienne des automobilistes.

C'est la réalité à laquelle les habitants des régions rurales doivent faire face. C'est ce que cette hausse signifie pour les gens de ma circonscription. Nous avons perdu notre autocar de VIA, ce qui veut dire que les 27 000 personnes qui ont pris l'autocar l'an dernier entre Charlottetown et Moncton devront désormais trouver d'autres moyens de transport. Cela veut dire aussi qu'il y aura plus de voitures sur nos routes déjà encombrées et que les recettes fiscales du gouvernement continueront d'augmenter.

En plus des navetteurs qui doivent payer de plus en plus cher pour faire le plein, y compris tous ceux qui ont recours au covoiturage, l'industrie du camionnage a réellement souffert et continuera de souffrir, elle aussi, à cause du projet de loi C-20. Les entreprises de transport demandent au gouvernement de supprimer la taxe d'accise parce qu'elle est discriminatoire à l'égard du transport sur de longues distances et qu'elle introduit ainsi un élément de distorsion dans les économies régionales.

Comme l'a dit un porte-parole du Canadien Pacifique, «le transport est un intrant nécessaire pour toutes les entreprises et tous les services au Canada». Le transporteur soutient qu'en augmentant la taxe d'accise, que les entreprises ne peuvent pas et ne pourront pas déduire comme crédit d'intrant, le gouvernement fait preuve de discrimination à l'égard de l'industrie du camionnage.

Aussi, lorsque le gouvernement fait augmenter les frais de transport à cause de la hausse des taxes sur le carburant, le prix de base des marchandises, et donc la taxe payée sur elles, sera plus élevé dans des endroits comme l'Île-du-Prince-Édouard. Cela veut dire que les gens habitant dans des régions plus éloignées paieront plus de taxe que les habitants du centre du Canada. C'est tout simplement injuste, comme ma collègue du Yukon l'a déjà dit ce matin. Ce n'est pas ce que je qualifierais de solution équilibrée qui tient compte des considérations régionales et impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le plus en mesure de le porter, comme le gouvernement le prétend.

En résumé, le projet de loi C-20 fait, à mon avis, tout le contraire de ce que dit le gouvernement. Je soutiens qu'en augmentant la taxe sur l'essence et autres produits et services, le gouvernement actuel nuit à l'économie de régions comme celle de l'Île-du-Prince-Edouard et fait mal aux gens à faible revenu dont ma circonscription compte un bon nombre.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir donner mon avis sur le projet de loi C-20 qui renferme deux dispositions importantes, les articles 4 et 5 ayant trait aux économies régionales, comme vient de le faire remarquer à juste titre la députée de l'Île-du-Prince-Édouard, et à l'augmentation énorme de la taxe d'accise sur l'essence, qu'on a alourdie de deux cents en avril dernier et d'un cent au 1er janvier.

Cette taxe ajoute 9 cents au prix du gallon et constitue une grosse augmentation du prix de l'essence. Elle a eu de nombreuses conséquences fâcheuses d'un bout à l'autre du pays, surtout dans les villes frontalières comme Sault-Sainte-Marie où des centaines de milliers de voitures littéralement font la queue chaque semaine pour traverser la frontière et faire le plein d'essence aux États-Unis. Cet état de choses nuit à l'économie canadienne et à l'industrie dans cette localité.

On a vu la même situation dans d'autres localités, par exemple à Fort Frances et dans d'autres villes frontalières un peu partout dans le pays. Mais ce n'est là qu'une des conséquences. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'industrie réussit on ne sait comment à faire livrer son essence du Canada aux États-Unis. Cette essence coûte de 55 à 57 cents le litre du côté canadien, et de 32 à 35 cents le litre du côté américain. Pourtant, elle provient du même réservoir. La chose est imputable en bonne partie à cette augmentation de la taxe sur l'essence, et c'est pourquoi nous sommes très inquiets. Mais ce n'est là qu'un seul des aspects que nous déplorons.

Cette taxe cause le plus de tort, à mon avis, au tourisme et au coût de la vie dans les régions rurales où il faut parfois parcourir des distances de 40, 50 ou 60 miles par jour pour se rendre au travail, quel que soit l'employeur. Je suis d'avis que cette augmentation de la taxe d'accise sur l'essence est passablement grave et fâcheuse. Nos amendements visent à corriger la situation.

Le second problème découle de la disparition au 1er janvier de la remise de la taxe d'accise. Il y a une disposition permettant des remises aux agriculteurs, aux exploitants forestiers, aux pêcheurs et autres producteurs de produits de base. Pour l'agriculture seulement, cela représentera un coût de 100 millions de dollars la première année, qui sera 1990. Je pense que cet amendement, qui supprimerait l'élimination proposée de la remise de taxe d'accise sur l'essence est excellent.

On peut voir que le budget demande aux agriculteurs qu'ils fournissent 500 millions. Cela comprend tout: l'assurance-récolte, le transport des grains et de la farine, le programme de remise en état des embranchements, les paiements anticipés des récoltes qui font l'objet du projet de loi C-36 dont nous parlions la semaine dernière. Il faut ajouter le programme d'exportation des produits laitiers, 12 millions, le programme des prêts indexés sur le prix des denrées, 15 millions, et le programme de la Commission canadienne du lait. Tout cela se monte à 399 millions, mais le système de remise de la taxe d'accise sur l'essence c'est 100 millions, tous les ans.

Cet amendement propose de conserver le système de remises, si utile aux producteurs de produits de base. J'espère que les députés de la majorité vont y penser sérieusement et décider de conserver ce système, car les conséquences pour l'agriculture seulement seront énormes.

• (1530)

Il y aura des conséquences similaires pour les pêcheurs, les exploitants forestiers et les autres producteurs de produits de base, mais c'est surtout pour l'agriculteur que cette suppression de la remise sera coûteuse.

Nous espérons également que le gouvernement fera machine arrière en ce qui concerne les paiements anticipés. Tous les groupes agricoles de ce pays s'opposent aux dispositions du projet de loi C-36 sur les paiements anticipés, une mesure également prévue par le budget d'avril dernier. C'est de toute évidence une mauvaise décision que le gouverment se propose de prendre au moment où les agriculteurs font leur récolte. La suppression des paiements anticipés, qui pouvaient atteindre 30 000$, fera que les agriculteurs seront contraints de livrer leurs récoltes à un moment où l'offre est abondante, ce qui fera baisser les prix. Ces deux questions, à elles seules, coûteront des millions et des millions de dollars au secteur agricole.

J'espère que le ministre réexaminera ce projet de loi, qu'il acceptera ce que je considère comme un amendement très profitable aux agriculteurs et aux autres producteurs primaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Calgary-Nord-Est invoque le Règlement.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Je voudrais retirer la motion n° 9 inscrite en mon nom au *Feuilleton* puisqu'elle traite de l'élimination des déchets. Je crois que le co-motionnaire, le député de Nickel-Belt, est d'accord avec moi.

Le président suppléant (M. Paproski): Cette motion n'appartient plus au député, mais à la Chambre. Il ne peut la retirer sans obtenir préalablement le consentement unanime de la Chambre. La Chambre accepte-t-elle, à l'unanimité, de retirer la motion nº 9 inscrite au nom du député de Calgary-Nord-Est?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 9 est retirée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous poursuivons le débat avec le député de Winnipeg St. James.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les députés qui m'ont précédé. J'ai trouvé leurs discours à la fois stimulants et enrichissants. J'espère que nous n'aurons pas de creux dans les cinq ou dix prochaines minutes.

Je trouve que la députée de Malpèque, dans l'Île-du-Prince-Édouard, a fait des observations très pertinentes à propos des répercussions que l'augmentation de la taxe sur l'essence aura sur le tourisme. Et le député de Nickel Belt relève toujours la qualité des débats à la Chambre avec son sens habituel de l'humour, sans compter qu'il a fait lui aussi quelques remarques bien senties. C'est lui qui nous a signalé l'étrange silence qui règne de l'autre côté de la Chambre. C'est une mesure du gouvernement, après tout. C'est bien lui qui l'a proposée. C'est bien ce que les Conservateurs veulent faire aux contribuables canadiens et pourtant, à une exception près, on dirait qu'il existe une conspiration du silence de l'autre côté. J'ai écouté très attentivement le député de Calgary-Nord-Est qui a fait plusieurs observations très pertinentes. C'est bien regrettable que ses collègues ne l'écoutent pas plus souvent.

Pendant que le député de Calgary-Nord-Est parlait, je me suis dit voilà un conservateur au vrai sens du terme par opposition à un conservateur au sens partisan du terme. Je me demande où sont passés tous les autres vrais conservateurs. Où sont passés tous ceux qui croient en l'austérité fiscal? Tous ceux qui estiment qu'un gouvernement ne devrait pas passer le plus clair de son temps à fouiller dans les poches des contribuables pour leur soutirer encore de l'argent? Où sont donc passés ces conservateurs, monsieur le Président? Où est passé le parti de Borden? Le parti de Meighen, de Bennett, de Diefenbaker et de Stanfield? Ou sont donc passés les vrais conservateurs? On l'ignore. Je peux vous dire au moins qu'ils ne sont pas parmi nos vis-à-vis. Ceux-ci représentent maintenant le parti et le gouvernement des dépenses extravagantes. C'est là le parti qui juge maintenant bon d'endetter encore davantage notre pays.

Il faut se rappeler que c'est le même parti qui a déclaré qu'il allait stabiliser l'économie. Rappelez-vous de ces jours heureux de 1984 où les conservateurs clouaient les libéraux au pilori dans tout le pays. Ils affirmaient alors que nous étions en train de gaspiller sans compter les deniers publics et qu'il fallait les porter au pouvoir, car ils allaient réaliser de grandes choses.

Or, où en est-on à l'heure actuelle? Les conservateurs n'ont certes pas réussi à maîtriser le déficit? Qu'en est-il de la dette? Elle augmente sans cesse. En fait, c'est le député de Calgary-Nord-Est qui a signalé qu'il y a cinq ans, notre dette s'élevait à 170 milliards de dollars. Or, à l'heure actuelle, elle se situe entre 340 milliards de dollars et 370 milliards de dollars peut-être. Si tout se passe normalement au cours des trois prochaines années—car, après tout, nous nous attendons à ce que les conservateurs restent au pouvoir pendant au moins cette période—cette dette franchira peut-être la barre des 400 milliards de dollars. Les Canadiens se demandent s'ils peuvent tolérer cela encore longtemps. Ils répondent déjà à la question: ils n'en peuvent plus. Ils ne cessent de répéter qu'ils en ont assez.

Je me demande où sont passés les vrais conservateurs qui croient dans certaines de ces valeurs traditionnelles comme la nécessité d'éviter tout gaspillage et de parvenir à équilibrer les recettes et les dépenses. Je peux vous dire que le gouvernement ne croit pas, semble-t-il, dans ces valeurs.

En effet, depuis cinq ans, nous avons assisté non pas à 10, 20, ou 30, mais bien à 31 augmentations d'impôt. Et le projet de loi C-20 vient accroître à nouveau le fardeau fiscal des Canadiens. Bien entendu, la plus grosse augmentation est encore à venir. Le gouvernement l'appelle par euphémisme la TPS ou taxe sur les produits et services. Il se peut qu'un agent de relations publiques conservateur ait jugé que c'était là une façon de vendre ce nouvel impôt. Pour ma part, je crois que le Canadien moyen considère qu'il s'agit là d'une autre razzia fiscale. On vient lui prendre encore un peu plus d'argent dans ses poches.

Comme les nombreuses audiences publiques tenues par le comité des finances de la Chambre des communes l'ont bien montré, les Canadiens jugent que cette taxe sur les produits et services ne peut que porter tort à notre pays. Le gouvernement écoute-t-il les doléances des intéressés? Écoute-t-il lorsque le Conference Board affirme que 72 000 emplois seront perdus au départ?

Le ministre des Finances reconnaît lui-même que cela entraînera une augmentation du taux d'inflation de l'ordre de 2,25 p. 100. Ainsi, si on considère que le taux d'inflation actuel est de 5 p. 100 et qu'on y ajoute 2,25 p. 100, cela représente une augmentation de l'inflation de près de 50 p. 100. Je ne crois pas que beaucoup de Canadiens estiment que l'économie canadienne peut absorber un tel choc.

Les taux d'intérêt aussi augmenteront. Une hausse du taux d'inflation se traduit presque toujours par une hausse des taux d'intérêt. Le plus étrange, c'est qu'une hausse des taux d'intérêt se traduirait par une augmentation du déficit. Depuis huit ou dix mois, le déficit s'est accru à cause des hauts taux d'intérêt voulus par le gouvernement.

Celui-ci ne semble pas savoir où donner de la tête. Il parle du déficit qu'il faut réduire, pourtant, il prend les mesures les plus susceptibles d'aggraver la situation. On en vient à se demander à quoi pensent les conservateurs.

Les ministres affirment à qui veut les entendre qu'il faut juguler la dette. Ils demandent à tous les Canadiens de faire leur part. J'ai entendu le ministre de l'Agriculture dire quelque chose du genre l'autre jour, lorsqu'il parlait de la nécessité de modifier les lois sur le paiement anticipé des récoltes. C'est ainsi que le gouvernement entend amener les agriculteurs à faire leur part dans la réduction du déficit. Je trouve que c'est là une insulte. Je ne crois pas que les agriculteurs ont besoin que les ministériels restent debout une partie de la nuit pour trouver des moyens de réduire le déficit. S'il y a quelqu'un qui s'y connaît en fait de dépenses et de réduction de déficit, ce sont bien les agriculteurs canadiens. Ils n'ont aucune leçon à recevoir du gouvernement. Bien sûr, les conservateurs se préparent à faire passer la taxe sur les télécommunications de 10 à 15 p. 100. J'imagine que les députés d'en face diront maintenant aux grands-pères et aux grands-mères canadiens qui aiment bien parler à leurs petits-enfants que c'est là leur contribution à la réduction du déficit. Peut-être que si l'on vous prend quelques sous chaque fois que vous osez faire un appel interurbain pour parler à votre famille, vous contribuerez ainsi à absorber le déficit.

• (1540)

Naturellement, on ne s'arrêtera pas là. On demande aux contribuables de payer davantage chaque fois qu'ils font un appel téléphonique et on demande quand même aux personnes âgées de payer davantage par le biais d'une tentative de récupération. Elles ont beau avoir mené une bonne vie, avoir travaillé dur et toucher un revenu de retraite à moitié satisfaisant, que dit le gouvernement? Il dit qu'elles n'ont pas été sages, qu'elles touchent trop d'argent et donc qu'il leur faut contribuer davantage. En fait, il leur faudra remettre toute leur pension de la sécurité de la vieillesse. Est-ce ainsi qu'on administre un pays? Est-ce une façon de traiter les gens qui ont construit notre pays à la sueur de leur front? Est-ce une façon de traiter les personnes âgées? Je ne le crois pas.

Je ne crois pas que le gouvernement ait le mandat ni le droit d'imposer ces taxes. J'étais candidat lors de la dernière campagne électorale, l'automne dernier, et je ne me rappelle pas avoir entendu les conservateurs parler d'une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Je ne me rappelle pas les avoir entendus dire qu'ils allaient hausser d'un point et demi la taxe de vente des fabricants. Après tout, ils l'avaient déjà haussée lorsqu'elle était de 9 p. 100 en 1984 et voici qu'ils veulent la pousser jusqu'a 13,5 p. 100. Ont-ils parlé d'une hausse de 1 p. 100 de la taxe sur les télécommunications? Non. Je mets sérieusement en doute leur mandat de le faire.

Pour conclure, je dirai que c'est là un mauvais projet de loi. Il n'y a qu'un endroit qui lui convienne: la poubelle.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de Calgary-Nord (M. Kindy).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le président suppléant (M. Paproski): En conformité du paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est remis.

Les motions nos 4 et 5 présentées par la députée du Yukon et le député de Calgary-Nord-Est respectivement seront regroupées aux fins du débat, mais mises aux voix séparément.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): (pour Mme McLaughlin) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 3, en supprimant les lignes 26 à 29, page 2, et corrélativement, en supprimant les lignes 36 à 38, page 2.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): propose:

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 3.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement dire à mes collègues du gouvernement, et de l'opposition officielle que nous les remercions d'avoir donné leur accord unanime pour que la motion soit mise en délibération sans figurer au nom de la députée du Yukon, compte tenu de ses autres occupations, cet après-midi.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la taxe fera subrepticement disparaître les emplois. C'est ainsi que le ministre des Finances a décrit la taxe sur les ventes des fabricants. Sous bien des rapports, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'accord avec cet énoncé. C'est peut-être un peu dramatique, mais il y a du vrai là-dedans. On a montré que la taxe sur les ventes des fabricants avait des effets néfastes sur le secteur de la fabrication et, donc, sur les emplois connexes. Selon moi, on peut affirmer, du moins autant que je sache, qu'aucun député n'appuie la taxe sur les ventes des fabricants, certainement pas sous sa forme actuelle. Si un seul député est prêt à soutenir le contraire, j'aimerais bien l'entendre. Mais je le répète, à ma connaissance, aucun député à la Chambre appuie la taxe sur les ventes des fabricants sous sa forme actuelle, du moins s'il faut en croire le ministre qui nous a transmis l'opinion des ministériels.

C'est tant mieux, surtout que le ministre a décidé de dépenser sept millions de dollars, puisés à même les deniers publics, pour expliquer aux contribuables à quel point est mauvaise une taxe qui ne plaît à personne. Il n'a pas à convaincre la population, mais il a tout de même décidé d'agir ainsi.

Il est intéressant de noter que, en 1984, l'année où les conservateurs ont accédé au pouvoir, le gouvernement du Canada tirait 19 p. 100 de ses recettes des taxes à la consommation. Depuis, chacun des budgets des conservateurs a fait grimpé les taxes à la consommation, qui représentent maintenant 25 p. 100 des recettes totales de l'État. En moins de cinq ans, ces taxes ont passé de 19 à 25 p. 100 des recettes de l'État. Imaginez ce que les conservateurs pourront accomplir si jamais ils sont réélus pour un troisième mandat. Ce serait tellement terrible que j'ose à peine y penser. Je suis pourtant bien persuadé que les Canadiens, dans leur grande sagesse, nous éviteront un tel malheur.

Les conservateurs n'ont pu présenter un seul budget sans y insérer le genre de changements que prévoit l'article 3 du projet de loi C-20, C'est quand même incroyable de voir le ministre, celui-là même qui est d'avis que la taxe sur les ventes des fabricants fait subrepticement disparaître des emplois, présenter à la Chambre le projet de loi C-20 dans le but d'augmenter cette taxe d'environ 12 p. 100. C'est vraiment incroyable.

• (1550)

Le ministre des Finances conseille à la Chambre de faire passer la taxe sur les ventes des fabricants de 12 à 13,5 p. 100, ce qui représente une augmentation d'environ 12 p. 100. Encore une fois, je le répète, il s'agit d'une augmentation de recettes d'environ 270 millions de dollars pour le gouvernement découlant de cette taxe détestée sur les ventes des fabricants. Ces 270 millions de dollars représentent les emplois vraisemblablement supprimés par cette taxe qui subrepticement fait disparaître les emplois.

Aussi je dois l'admettre, il semble y avoir, je ne dirai pas de l'hypocrisie—je ne peux pas croire que le ministre des Finances soit capable d'hypocrisie flagrante—mais peut-être il ne serait pas trop sévère de laisser entendre qu'il régne une certaine confusion, étant donné en particulier que depuis l'entrée en fonction de l'actuel ministre des Finances aucun budget, qui ne comportait pas une augmentation de la taxe sur les ventes des fabricants, n'a été adopté.

En effet, en commençant en 1984, lors de l'élection et de l'arrivée au pouvoir des conservateurs, la taxe sur les ventes des fabricants était de 9 p. 100. Dans leurs cinq courtes années au gouvernement, ils ont augmenté de 50 p. 100 cette taxe destructrice silencieuse d'emplois. C'est incroyable. Ils disent et professent une chose et pourtant bizarrement ils font autre chose.

Quelle conclusion pouvons-nous en tirer? Devons-nous peut-être tirer un enseignement de ce que nous savons des Conservateurs, à savoir qu'ils déclarent avec enthousiasme une chose pendant qu'ils font exactement le contraire, et l'appliquer aux autres garanties qu'ils nous offrent à propos de la taxe sur les produits et services? À votre avis, monsieur le Président, serait-il opportun que nous le fassions? Je le pense, parce que manifestement un gouvernement capable d'augmenter tous les ans la même taxe qui, d'après les conservateurs aujourd'hui, est mauvaise et doit être supprimée, est très capable d'augmenter ensuite tous les ans de la même manière la taxe initiale sur les produits et services. Par conséquent même si, d'après M. Blenkarn, nous obtenons une TPS initiale de 4,5 p. 100, si l'on peut se baser sur ce qui s'est passé pour la taxe sur les ventes des fabricants, elle aura atteint 9 p. 100 en moins de deux ans, et Dieu sait où cette augmentation s'arrêtera, si elle s'arrête jamais.

Le conseil donné à la Chambre, contenu dans la motion nº 4, consistant à supprimer ces articles de la disposition 3 du projet de loi qui permet de faire passer la taxe sur les ventes des fabricants de 12 à 13,5 p. 100, est très sage et je le recommande à toute la Chambre parce que, nous, au moins de ce côté-ci, pensons sérieusement que cette taxe détruit silencieusement les emplois.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Kamloops (M. Riis)—L'économie —Le rapport du *Conference Board*—La taxe de vente nationale—L'impact sur l'investissement des entreprises; l'honorable député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons)—Les pêches—Les répercussions de l'Accord de libre-échange sur le Canada atlantique—La crise du secteur des pêches dans la région de l'Atlantique; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi)—Les transports—Les répercussions du plan d'entreprise de VIA Rail—La position du gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont le comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15 et 16 inscrites au nom du député de Calgary-Nord-Est.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, mon collègue d'Edmonton-Est nous a exposé en très peu de mots et avec beaucoup de pertinence la grande erreur et l'hypocrisie d'un gouvernement qui a dit, il n'y a pas si longtemps, que la taxe sur les ventes des fabricants faisait sournoisement disparaître des emplois. Par contre, le gouvernement n'a pas hésité à se prostituer et à extorquer aux gens tous les profits et l'argent qu'il a pu aller chercher grâce à cette taxe sournoise.

Il y a une leçon à tirer de l'utilisation par le gouvernement de la taxe sur les ventes des fabricants avec tout ce qu'elle comporte de défauts et de problèmes. Le gouvernement prend cette taxe pour une poule aux oeufs d'or. Il l'a fait passer de 9 p. 100 à 13,5 p. 100.

Il s'en est servi pour exploiter à fond les consommateurs. Cela devrait tous nous faire frémir, nous déranger dans notre sommeil, nous faire trembler de voir agir ce gouvernement.

En réalité, la taxe sur les produits et services, que certains appellent la taxe sur la valeur ajoutée, existe dans 17 pays. Seul un de ces pays n'a pas augmenté le taux de la taxe depuis son entrée en vigueur. L'exemple le plus récent, celui que le gouvernement, le premier ministre et le ministre des Finances ne cessent de nous servir, à nous, néo-démocrates, est celui de la Nouvelle-Zélande. Ce pays a établi une taxe sur les produits et services, et je crois comprendre que son ministre des Finances comparaît, au moment où je vous parle, devant le Comité des finances pour nous donner des conseils. Nous avons là un pays qui donne des conseils à Michael Wilson, un pays qui a établi une taxe sur les produits et services en 1986 au taux de 10 p. 100. Aujourd'hui, cette taxe est de 14 p. 100. Elle existe depuis à peine trois ans et elle est maintenant de 14 p. 100. Elle a augmenté de 4 p. 100 en trois ans. Combien ce chiffre doit réjouir Michael Wilson, le ministre des Finances! Il rêve déjà aux cadeaux, et nous ne sommes même pas rendus à la veille de Noël! Le ministre voit dans cette taxe le moyen de prélever des milliards et des milliards de dollars.

Pour administrer l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement a besoin de 1 500 bureaucrates. Et qu'est-ce que le ministre de Revenu a annoncé l'autre jour? Le gouvernement va embaucher 4 000 personnes de plus. Qu'est-il advenu des 1 500 employés déjà là? Il ne les a pas fait disparaître. À ces 1 500 fonctionnaires viennent s'ajouter 4 000 personnes, même si nous abandonnons la taxe sur les ventes des fabricants dans la proposition, nous gardons les 1 500 employés. Il ne faut pas jouer au poker avec Michael Wilson, il va vous faire les poches. Nous aurons donc 4 000 plus 1 500, soit 5 500 fonctionnaires. Je suis sûr que tous les contribuables vont être ravis d'apprendre que des centaines de millions de dollars serviront à payer le salaire de 5 500 bureaucrates chargés de leur vider les poches.

C'est tout simplement honteux. Le gouvernement voit bien toutes les perspectives que lui ouvre cette taxe. Il prévoit en retirer 25 milliards de dollars, qui seront perçus sur tous les produits et tous les services, des berceaux aux cercueils et des condoms aux marmites. Et ce ne sera pas tout, car il restera encore à percevoir les taxes d'accise. Une fois qu'on aura fini de nous tondre, le Trésor se sera enrichi de 40 milliards de dollars.

J'ai entendu dire que le gouvernement a envoyé le projet de loi sur la TPS chez l'imprimeur. Oui, chez l'imprimeur. Et pendant ce temps, nous pouvons assister à la comédie du président du Comité des finances, qui est en train de parcourir le pays d'un bout à l'autre pour donner l'impression que, par des voies plus ou moins miraculeuses, il s'est converti et est maintenant disposé à écouter ce que les Canadiens ont à dire.

Nous avons vu tout le cynisme de ces témoins qui ont défilé devant le comité pour dire: «Je suis bien d'accord sur cette taxe, mais surtout ne me taxez pas, moi. Taxez donc le type d'en face, mais exemptez-moi.» Nous avons entendu les représentants des Burger King et des McDonald dire: «Taxez tous les autres, mais pas moi!» Bien sûr, c'est ce que disent les grosses sociétés. Elles veulent encore manger sans payer. Ne touchez surtout pas aux repas des huiles. La nourriture vendue dans les épiceries est exonérée. Les restaurateurs veulent être exemptés eux aussi mais que tous les autres soient taxés. Tout le monde dit que les taxes de vente sont les plus régressives. Je ne suis pas convaincu que le gouvernement a longuement cherché autre chose pour remplacer la taxe sur les produits et services. Nous savons qu'il a fixé des lignes directrices; la taxe serait, premièrement, visible; deuxièmement, simple; troisièmement, intégrée et, quatrièmement, elle n'aurait pas d'incidence sur les recettes. Quiconque a cru le premier ministre quand il a fait ces affirmations croirait n'importe quoi.

• (1600)

Le gouvernement a menti aux Canadiens. Les responsables de la politique économique ont menti aux Canadiens. Ce qui était censé n'avoir aucune incidence sur le budget est un véritable filon pour le gouvernement.

Une voix: La taxe est visible?

M. Rodriguez: Autant que Salmon Rushdie. Croyez-vous à toutes les promesses du premier ministre? Il n'était pas question de libéraliser le commerce avec les Américains à l'époque où il était candidat à la direction du Parti conservateur, en 1983. Rappelez-vous sa fameuse mise en garde: «Que celui qui veut coucher avec un éléphant attende de voir ce qui lui arrivera quand l'éléphant se retournera.» Il faut avoir l'esprit tordu pour parler de coucher avec un éléphant! Mais les gens l'ont cru et ont vu la suite.

Ces quatre principes devaient régir la TPS. Nous voyons maintenant qu'on y déroge plus qu'on ne les observe. Les conservateurs veulent une vache à lait, car chaque fois que le taux sera relevé de 1 p. 100, les recettes augmenteront de 2 milliards. Je dis aux Canadiens que je ne sais pas quoi faire. Je ne sais pas comment nous pouvons empêcher le gouvernement d'imposer le régime fiscal le plus régressif du monde occidental. Je ne sais pas ce qu'il faut faire.

C'est dommage que nous n'ayons pas de lois de révocation qui nous permettraient, parfois, après avoir recueilli un certain nombre de signatures, de voter la révocation du gouvernement ou d'un député. Dommage que le système ne renferme pas de freins et contrepoids.

Je n'ai vu jusqu'ici dans ce débat qui est un prélude au débat sur la TPS proprement dit que des conservateurs qui pensent que c'est une blague, qu'ils jouent un bon tour aux Canadiens. Ils réussissent merveilleusement bien. Les gens écrivent au ministre des Finances et signent des pétitions de bonne foi, croyant que leur instances et l'expression de leur désaccord détourneront le gouvernement de son projet. Malheureusement, ils verront comme moi que, après une courte période, on les réduira au silence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette que le temps du député soit écoulé.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je ne veux pas faire perdre trop de temps à la Chambre, mais je dois m'absenter sous peu. Je tiens simplement à dire aux aînés que, peu importe ce que le NPD vous a dit en novembre dernier, vous ne perdrez pas vos régimes de pension et d'assurance-maladie. Ce que les néo-démocrates font aujourd'hui, c'est essayer de dicter sa conduite au gouvernement. Nous écoutons, nous entendons et nous comprenons. Or, je pense que le NPD espère que les Canadiens ne comprennent pas, car, ce que l'opposition demande, c'est un retour au genre de gouvernement qui a dirigé le pays entre 1972 et 1984.

M. Milliken: C'est bien ce que nous demandons.

M. Hawkes: C'est ce que nous demandons, dit-il. En 1972, le gouvernement était minoritaire et avait pour objectif d'être réélu. Peu importe les moyens, pourvu qu'il soit réélu et qu'il détienne le pouvoir pour le pouvoir. Qu'ont dit les libéraux à la population canadienne? Nous dépenserons, nous mettrons en oeuvre toutes sortes de nouveaux programmes. Nous dépenserons, encore et encore. Puis, nous rendrons un autre service aux Canadiens: nous réduirons les taux d'impôt.

C'est l'argument que nous entendons ici aujourd'hui: le gouvernement n'a pas besoin de prélever des impôts. Soyez populaire, dépensez sans compter. Quels résultats cela donne-t-il? De très bons résultats pendant deux ou trois mois. Tous ceux qui sont dans la tribune aujourd'hui: servez-vous de votre carte de crédit. Sortez, amusez-vous. Payez-vous un somptueux repas de 100$. Ce sera un dîner merveilleux.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous avez certainement remarqué et vous savez également très bien qu'un député n'est pas censé s'adresser à la tribune du public lorsqu'il fait des observations à

la Chambre des communes. Je suis sûr que vous, monsieur le Président, voudrez le rappeler à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis certain que le whip du parti ministériel est bien conscient des règles qui régissent la Chambre. Il y siège depuis très longtemps, et je suis sûr qu'il fera attention.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je remercie le whip adjoint de l'opposition d'attirer mon attention sur cette question. J'ai levé la tête et j'ai vu la stupéfaction des spectateurs grandir pendant qu'ils écoutaient les discours des députés d'en face. C'est pourquoi j'ai ressenti le besoin de prendre la parole.

Tout le monde sait que, lorsqu'on emprunte de l'argent, il faut le remettre, et que plus on emprunte, moins il nous reste d'argent.

M. Gauthier: C'est une mesure fiscale que nous étudions.

M. Hawkes: Oui, c'est une mesure fiscale, comme le dit mon collègue d'en face. Vous avez raison de le dire. Les taxes ne sont pas populaires.

M. Gauthier: Ça n'a rien à voir avec les emprunts.

M. Hawkes: Emprunter est populaire. Taxer ne l'est pas. Et nous avons souffert pendant douze ans de la politique qui consistait à emprunter toujours plus, sans lever d'impôts. Augmentez les dépenses, et vous serez populaires. Il faut maintenant payer les pots cassés.

Lorsque j'ai été élu député la première fois, sur 1 $ de recettes fiscales, 12c. servaient à payer les intérêts sur la dette. Il faut maintenant 35c. pour payer ces mêmes intérêts. Nous pouvions à l'époque consacrer le reste, soit 88c., entre autres aux pensions, à l'assurance-maladie et à VIA Rail. Nous ne disposons plus que 65c.

Nous entendons des députés d'en face prendre la parole pour s'opposer aux compressions. Le député de Nickel Belt nous dit de ne pas mettre a pied 12 000 fonctionnaires. C'est ce qu'il répète depuis quatre ans. Voilà que maintenant il nous demande de ne pas en engager 2 500. Il faut choisir. Seuls les néo-démocrates ne le font pas. Ils n'ont pas à le faire. Ils sont dans l'opposition. C'est bien amusant d'être dans l'opposition, mais il faut travailler ferme lorsqu'on forme le gouvernement.

Il nous faut prendre des décisions, dont certaines seront difficiles. Nous essayons de faire preuve le plus possible de compassion et d'humanité dans les circonstances. Nous examinons les études pour voir où nous pouvons réduire les dépenses et augmenter les recettes; pour voir comment nous pouvons effacer douze années de mauvaise gestion et assainir l'économie. Nous n'avons pas trop mal réussi jusqu'à maintenant.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, 209 000 Canadiens ont trouvé un emploi. Ils ne vivent pas de prestations d'assistance sociale ou d'assurance-chômage aujourd'hui. C'est 209 000 en neuf mois à peine. Un million et demi de Canadiens ont aujourd'hui un emploi alors qu'ils n'en avaient pas il y a cinq ans. Ce n'est pas de la mauvaise administration. Faisons la comparaison. Je le demande à toutes les personnes âgées qui nous regardent peut-être aujourd'hui: Après l'expérience de toute une vie passée dans notre pays, après avoir écouté attentivement les députés de l'opposition dire à quel point le pays est en difficulté parce qu'il doit plus d'argent qu'il ne le devrait, que feriez-vous? Que nous diraient-elles de faire avec leurs 90, 85 ou 80 années d'expérience? Elles diraient: Réduisez vos dépenses, mais ne touchez pas aux aliments. Les gens doivent manger. Ne touchez pas au logement. Ne touchez pas aux soins médicaux. Il faut satisfaire les besoins essentiels de la vie, mais réduisez autant que possible certaines de vos dépenses discrétionnaires. Elles nous diraient de continuer à regarder devant nous, de continuer à réduire le gaspillage. Mais il faut des revenus supplémentaires. On ne peut garder cette spirale de l'endettement.

On ne peut acheter une maison avec une hypothèque de 20 000$ et la porter à 21 000$ l'années suivante, puis à 25 000$ l'année d'après et puis à 30 000$ l'année suivante. L'hypothèque ne peut augmenter. Pour se préparer à la retraite, il faut que l'hypothèque diminue. Il faut apporter des modifications au régime fiscal

• (1610)

Le député d'Edmonton-Est parle d'une «faucheuse silencieuse d'emplois». Eh bien, elle se fait de plus en plus bruyante. Les gens commencent à comprendre que la taxe sur les ventes des fabricants est un cancer. Elle existe depuis 1924.

M. Milliken: Vous n'arrêtez pas de l'augmenter.

M. Hawkes: Parce que nous n'arrêtons pas de l'augmenter, dit-il. Bien sûr. Il nous faut augmenter les taxes, mais avec un peu de collaboration des députés d'en face, nous pourrions instituer une meilleure taxe qui crée des emplois au lieu d'en faire disparaître, qui assure une source stable de recettes et réduise notre besoin d'emprunter parce que davantage de Canadiens auront des emplois et paieront des impôts, et moins de Canadiens dépendront de l'assistance sociale ou de l'assurance-chômage.

Voilà à quoi visent les politiques de notre gouvernement. Les Canadiens se font dire qu'on n'a pas besoin d'augmenter les taxes, qu'on n'a pas besoin de réduire les dépenses. Je leur demande, au contraire, de considérer cette attitude insouciante comme la cause de l'endettement qui nous étouffe tous. La dette met le pays en faillite, tout comme les petites entreprises et les propriétaires.

Cette année, en 1989, il est temps que tous ceux qui s'intéressent à leur pays, dans cette Chambre, disent qu'il est temps de réduire les dépenses et d'augmenter les impôts. Il est temps de prendre le contrôle de la dette. Si vous écoutez d'autres messages, vous écoutez des charlatans qui veulent vous entraîner dans une ornière de plus en plus profonde où vous allez vous enfoncer pour de bon.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais répondre aux commentaires que le député a faits sur ce projet de loi. Il a dit qu'il y a 209 000 Canadiens qui ont un emploi aujourd'hui et qui n'en avaient pas au moment où le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir. Je voudrais lui dire qu'il y a aussi 1,2 millions d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada et que cette situation est intolérable. Je voudrais aussi faire remarquer à la Chambre qu'hier, pendant que nous célébrions la fête de l'Action de grâce, que nous partagions un excellent repas avec nos familles et que nous passions la fin de semaine avec nos proches, des milliers de Canadiens donnaient bénévolement leur temps à des banques d'alimentation pour recueillir des boîtes de conserves qui seront distribuées au cours des prochains mois. À Toronto seulement, 2 000 bénévoles ont recueilli 850 000 livres de nourriture.

Il est tragique que chaque mois, de plus en plus d'enfants canadiens se joignent à ceux qui vivent déjà dans la pauvreté.

Les banques d'alimentation Daily Bread de Toronto nourrissent 84 000 personnes dont 17 000 enfants, 6 000 malades et 4 000 retraités. Et notre gouvernement ose prétendre que le nombre de pauvres diminue.

Le député dit que moins de Canadiens vivront de l'assurance-chômage. Il a raison en un sens parce que le gouvernement privera ces mères et ces pères de leurs prestations d'assurance-chômage pour augmenter le nombre d'enfants qui auront recours aux banques d'alimentation.

Je voudrais demander au gouvernement et aux députés de se rendre compte que nous avons institutionnalisé au Canada la pauvreté et les banques d'alimentation. Le gouvernement mesquin que nous avons ne se contente pas d'imposer ce genre de taxe; il coupe dans le régime d'assurance-chômage, réduit le soutien aux familles, ne fait rien dans le domaine des services de garde d'enfants et établit des mesures de récupération des pensions et des allocations familiales. Puis il ose dire: «Regardez comme nous avons fait du beau travail pour redresser l'économie.»

Le député qui a parlé avant moi a dit à quel point les ministériels doivent travailler fort, comme s'il était convaincu que les députés de l'opposition ne travaillent pas fort. Le gouvernement prévoit-il de travailler très fort jusqu'à ce que tous les enfants du Canada vivent dans la pauvreté? Prévoit-il d'enlever tous ce qu'il peut au Canadien moyen, aux travailleurs et aux travailleuses, pour s'assurer que ses amis de Bay Street n'ont pas à payer leur part? C'est exactement de cela dont il est question ici. Nous parlons de la part que chacun doit payer. Nous n'avons pas vu le gouvernement faire quoi que ce soit pour que les sociétés rentables paient leur part. Tout ce qu'il a fait, c'est de taxer davantage ceux qui sont déjà surtaxés.

Dans mon travail à titre de membre du comité chargé d'étudier les modifications au régime d'assurance-chômage, j'ai remarqué que le gouvernement n'écoute que ceux qu'il veut écouter au Canada. J'ai reçu, dans ma circonscription, des lettres d'hommes et de femmes qui, du point de vue de leur affiliation politique, partagent les opinions des députés du parti ministériel.

M. Rodriguez: Vous voulez dire des conservateurs.

Mme Langan: C'est exact. J'ai reçu des lettres de conservateurs qui disent: «Cela va trop loin. Nous en avons assez. Nous ne sommes pas prêts à perdre la libre entreprise au profit des Américains. Nous ne sommes pas prêts à voir le gouvernement faire payer des impôts à nos enfants jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus subvenir à leurs besoins et doivent aller dans les banques d'aliments. Nous ne sommes pas prêts nous-mêmes à payer tant d'impôts et songeons sérieusement à changer d'affiliation politique.»

Peut-être ces gens-là ne vont-ils pas se tourner vers le Nouveau Parti démocratique, mais ils vont au moins appuyer un parti qui va les écouter, qu'il s'agisse du Parti réformiste ou du Parti du patrimoine chrétien du Canada.

Une voix: Ou encore de Parti libéral!

M. Rodriguez: A une certaine époque, ils ont écouté le Parti libéral.

Mme Langan: À une certaine époque, ils ont en effet écouté le parti libéral, et comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, le parti libéral en Colombie-Britannique n'existe plus, de sorte qu'ils doivent choisir entre le parti réformiste et le parti chrétien d'héritage du Canada. Ces gens-là qui ont longtemps appuyé le parti conservateur sont outrés ils déclarent que trop, c'est trop!

Dans ma circonscription, les exploitants de petites entreprises me disent: «Auriez-vous la bonté de faire savoir à la Chambre des communes que nous travaillons très fort et que nous avons bien du mal à arriver.» Ils doivent faire face à des hausses de taxe sur des produits comme l'essence, le fuel domestique, les fournitures, les uniformes de leurs employés, ce qui ajoute considérablement à leurs charges et réduit leur marge bénéficiaire, de sorte qu'ils ont du mal à survivre. J'ai une fille qui exploite un restaurant dans une circonscription voisine de la mienne. Elle a de la difficulté à joindre les deux bouts.

• (1620)

Elle est partisane de la libre entreprise et elle a de la difficulté à survivre.

M. Epp: Bonté divine, vous dites qu'elle est partisane de la libre entreprise?

Mme Langan: Irrémédiablement!

M. Epp: Aux prochaines élections, elle va voter conservateur.

Mme Langan: Ma fille ne votera jamais conservateur. C'est une socialiste qui vote selon sa conscience et qui fera fortune. Je ne vois pas de mal à cela!

Des voix: Oh, oh!

Mme Langan: Malheureusement, les gens comme elle sont trop peu nombreux pour vous remettre à votre place.

Une voix: Elle, contrairement à eux, accepte au moins de payer ses impôts.

Mme Langan: Elle est tout à fait d'accord pour payer ses impôts à la condition qu'ils soient justes.

Elle éprouve bien des difficultés à établir sa petite entreprise sur des bases solides. À tout bout de champ, elle doit payer une nouvelle taxe. Elle m'a dit: «Je paierais bien volontiers toutes ces taxes si la Société General Motors payait les siennes, si les grandes entreprises versaient leur quote-part, si la Banque Royale dont j'ai obtenu un prêt versait sa quote-part.»

Quand elle aura réussi, cette jeune femme versera volontier sa quote-part. Elle estime maintenant que ces sociétés aussi devraient également payer la leur.

En terminant, j'aimerais revenir à ce que je disais lorsque j'ai pris la parole. Le Canada compte 1,5 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté. J'en ai plein le dos d'entendre les députés d'en face nous rebattre les oreilles de tous les emplois qu'ils ont créés alors qu'un grand nombre d'enfants de chez-nous souffrent de la faim.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je serai bref. Je n'aurais pas pris part au débat, à ce stade-ci, n'eut été du discours prononcé par le député de Calgary-Ouest qui a laissé entendre que la Chambre, en refusant d'adopter ce projet de loi, nous ramènerait à la période noire des années 1972 à 1984.

Nous vivions pourtant à cette époque des jours heureux par rapport à ce que les Canadiens ont dû endurer depuis 1984, depuis que la gestion de l'économie de notre pays repose entre les mains incompétentes du présent gouvernement. Je voudrais revenir sur les points qu'a soulevés ce matin le député de Calgary-Ouest au cours de son intervention. Il a prétendu que, en 1984-1985, le déficit s'établissait à 38 milliards de dollars. Comme chacun le sait, pour résorber un déficit, il faut accroître les taxes.

En fait, il y a deux façons de s'y prendre. On peut augmenter les taxes ou réduire les dépenses. Le gouvernement nous affirme, avec grand éclat, qu'il emploie ces deux moyens. Il a bel et bien augmenté les taxes, cela, personne n'en doute. Il les a augmentées d'environ 42 milliards de dollars. Toute personne raisonnable assumerait par conséquent que nous avons dû réussir à résorber complètement le déficit. A-t-on réduit le déficit? Le déficit a effectivement diminué quelque peu, mais il reste à 30 milliards de dollars.

Le gouvernement ayant augmenté les taxes de 42 milliards de dollars, le déficit aurait dû diminuer. Mais il est demeuré énorme.

Quatre années de mauvaise gestion auront suffi au gouvernement pour faire doubler notre dette nationale. Le député a déclaré que les Canadiens ne veulent pas revenir en arrière, à la période noire des années 1972 à 1984. Au contraire, ils ne demandent pas mieux que d'y retourner pour échapper au gouvernement actuel qui réduit les services de VIA Rail et prend toutes sortes de décisions de ce genre.

Je voudrais parler de l'amendement dont la Chambre est saisie. Permettez-moi d'éclaircir un point. La motion proposée par le député d'Edmonton-Est au nom de la députée du Yukon porte sur deux amendements à apporter au projet de loi à l'étude.

Les amendements suppriment le taux de 13,5 p. 100. La députée ne cherche pas à supprimer la nouvelle taxe de 19 p. 100 sur les vins ni la nouvelle taxe de 9 p. 100 sur les matériaux de construction. J'aurais pensé que le député de Kamloops, dont les électeurs dépendent, j'en suis sûr, de l'industrie sylvicole et de la fabrication de matériaux de construction, s'opposerait à cette taxe de 9 p. 100. Pourtant, l'amendement proposé par la députée du Yukon ne supprime pas cette partie du projet de loi.

Loin de moi l'idée que son amendement était de fait une approbation de ces taxes néfastes. Je ne puis que présumer qu'il appuie le député de Calgary-Nord-Est et cherche à faire supprimer toute la disposition, plutôt que la seule partie portant sur les 13,5 p. 100. Je sais qu'une taxe sur les vins pourrait s'avérer désastreuse pour le député. Quant à moi, je n'y vois rien de tragique. Mais je préfère ne voir aucune de ces taxes augmenter et je crois que c'est la position de notre parti.

Si la motion proposée par la députée du Yukon ne vise qu'à supprimer le taux de 13,5 p. 100 sans s'opposer du même coup à toutes les autres augmentations, il faudrait être très explicite, car, dans ce cas, je préférerais ne pas appuyer cette motion, mais plutôt me ranger du côté du député de Calgary-Nord-Est qui souhaite supprimer toutes les augmentations.

M. Riis: Monsieur le Président, je peux éclaircir cette question très rapidement. Si le débat a accusé un certain degré de cohérence, c'est bien parce que le Nouveau Parti démocratique s'oppose à cette taxe. Nous sommes contre le recours aux taxes à la consommation, bien sûr, comme nos différents rapports l'on montré très clairement.

Toutefois, la position du Parti libéral ne me semble pas très claire quant aux autres taxes à la consommation. Peut-être que 9 p. 100 est trop élevé mais que 7, 4 ou 3 p. 100 est acceptable. Cela n'a pas été tiré au clair. Je ne veux pas porter d'accusations inutiles, mais nous pourrions peut-être obtenir des éclaircissements plus tard.

Je voudrais faire une mise au point, monsieur le Président. Ce projet d'augmenter une fois de plus la taxe sur les ventes des fabricants me paraît plutôt étrange parce que, comme mon collègue d'Edmonton, j'ai entendu le ministre des Finances déclarer à plusieurs reprises que cette taxe faisait disparaître des emplois, minait le développement économique et tuait l'esprit d'entreprise. Elle supprime les occasions de lancer de nouvelles entreprises et, par conséquent, de créer de nouveaux emplois. C'est ce qu'il a dit. Or, qu'est-ce que le gouvernement fait aujourd'hui? Il augmente la taxe qui fait disparaître des emplois.

N'est-ce pas hypocrite de la part d'un gouvernement de dire un jour que la taxe fait disparaître des emplois et de nous demander le lendemain d'adopter un projet de loi qui non seulement maintient la taxe mais qui l'augmente? En 1980 et en 1984, cette taxe génératrice de chômage s'élevait à 9 p. 100. Nous sommes tous convenus que cette taxe devait disparaître. Tous les parlementaires s'opposaient à la taxe sur les ventes des fabricants. Elle était mal conçue et discriminatoire envers ce secteur de l'économie qui avait autrefois tendance à créer le plus grand nombre d'emplois.

Qu'a fait le gouvernement quand STET cette taxe? Je me souviens que, durant la campagne électorale de 1984, le ministre des Finances a déclaré que cette taxe déplaisait au gouvernement et qu'il fallait la modifier. Nous avions supposé qu'il voulait la réduire. En fait, il voulait l'augmenter, mais ce n'était pas clair à ce moment-là. Les conservateurs ont voulu modifier la taxe; ils l'ont donc fait passer de 9 à 10 p. 100, puis à 11 p. 100, à 12 p. 100 et maintenant à 13,5 p. 100.

Ce n'est pas une façon d'encourager le développement économique au Canada. Lorsqu'un néo-démocrate dit que la taxe doit changer, il veut dire qu'elle doit disparaître. C'est ce que nous voulons dire. Lorsqu'un conservateur dit qu'elle doit changer, il veut dire qu'il faut l'augmenter encore davantage. Ce parti adore imposer des taxes. Il choisit ensuite le secteur de l'économie qui jusqu'ici a fourni des emplois et lui impose des taxes encore plus lourdes. Il multiplie les taxes pour déclarer à la fin qu'il a une idée encore meilleure. Il va imposer une taxe sur tout: les coupes de cheveux, les berceaux, les cercueils, la lecture. Conscients qu'il y a cinq millions de Canadiens analphabètes, nous serons le seul pays au monde à taxer la lecture. Si on achète un livre, on paiera une taxe, de même pour une revue ou pour un journal!

Quel genre de gouvernement ferait une telle chose? Quel genre de gouvernement taxerait les vêtements pour enfants? À cette période de l'année, lorsqu'il faut aller acheter de nouveaux costumes de neige et de nouveaux caleçons longs et qu'il faut se préparer pour le long hiver, le gouvernement conservateur annonce que dès qu'il aura mis en place cette taxe, elle s'appliquera aux bottes

et aux costumes de neige pour enfants. C'est cruel. C'est une imposition cruelle et mesquine.

En même temps que le gouvernement veut taxer les mères qui vont acheter des bottes de neige à leurs enfants, il ne demande aucun impôt à la société General Motors. Il se demande pourquoi il faudrait obliger ces gens à payer des impôts, pourquoi il faudrait demander aux grandes sociétés comme General Motors, la Banque royale du Canada, Nova Corporation ou Cadillac-Fairview de payer le moindre impôt. Les conservateurs déclarent qu'ils préfèrent imposer la mère qui va acheter des vêtements d'hiver pour ses enfants. Si cette taxe n'est pas cruelle, mesquine et ignoble, alors je ne sais pas ce qu'elle peut bien être. Il m'est en fait difficile de croire qu'on veuille l'imposer.

• (1630)

Je n'arrive pas à comprendre que les conservateurs nous demandent aujourd'hui de voter sur une mesure législative visant à augmenter la taxe sur les ventes des fabricants alors que, depuis quelques semaines, partout au Canada on en réclame la suppression. Il faut que nous nous en débarrassions, car elle est une faucheuse d'emplois. Nous sommes aujourd'hui réunis pour le faire comprendre au ministre des Finances, mais voilà qu'il nous répond que non seulement nous devrions conserver cette taxe sur les ventes des fabricants, mais même que nous devrions la porter à 13,5 p. 100.

Nous pourrions parler longuement de cette hypocrisie et de ce gros mensonge. À toutes les réunions immanquablement, quand on lui demande pourquoi il faudrait à tout prix imposer une taxe de vente, le président du Comité des finances répond que cette taxe sur les ventes des fabricants est une faucheuse d'emplois, qu'elle est vraiment nuisible et qu'elle cause de grands torts à l'économie. Est-il au courant de ce que fait le ministre des Finances aujourd'hui? Sait-il qu'il augmente en fait cette taxe affreuse? Ces deux collègues auraient intérêt à en discuter ensemble pour, à tout le moins, faire concorder leurs mensonges. Nous n'acceptons pas que l'un nous dise une chose alors que l'autre nous en affirme une autre, ce qui, évidemment, n'est hélas que trop fréquent chez le gouvernement d'en face.

Je résume simplement en rappelant que nous ne sommes pas d'accord avec l'augmentation de cette taxe. Nous ne trouvons pas logique d'augmenter la taxe de vente. Nous ne voyons pas l'utilité de cette taxe et c'est pourquoi si nos collègues conservateurs d'en face sont sincèrement convaincus que cette taxe sur les ventes des fabricants est vraiment mauvaise, nous les encourageons vivement à voter en faveur de cet amendement, de façon à éviter au moins qu'elle ne soit augmentée, et à souscrire à l'amendement proposé par leur collègue en vue de la supprimer carrément.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, depuis que je suis à la Chambre et pendant que j'étais à l'Assemblée de Terre-Neuve, j'ai entendu des discours fort divertissants, mais aucun qui l'ait été plus que celui que j'ai entendu il y a quelques minutes de la bouche du whip du gouvernement, le député de Calgary-Ouest. Comme cela me semblait familier, je me suis demandé où j'avais déjà entendu le même thème.

J'ai pensé au petit Chaperon rouge qui demandait au loup dans le lit de sa grand-mère: «Que vous avez de grandes oreilles, que vous avez un grand nez, que vous avez de grandes dents,» etc. J'ai vu le député de Calgary-Ouest chercher à être une chose alors qu'en réalité il avait l'air d'autre chose.

Si vous vous interrogez sur ce qu'il a dit, monsieur le Président, vous vous apercevez que l'essence c'est: «Ne vous laissez pas prendre par les grandes oreilles, ne vous laissez pas prendre par les 13,5 p. 100. Porter la taxe de 12 p. 100 à 13,5 p. 100, ou de 9. p. 100 à 13,5 p. 100, est une façon pour nous de réduire les taxes. C'est notre façon de vous simplifier les choses. Vous ne voyez pas vraiment de grandes oreilles ou de grandes dents. Ce que vous voyez, c'est un acte amical et paternel. Notre réforme fiscale vise à aider les Canadiens.»

Après avoir chassé le petit Chaperon rouge de mon esprit, je me suis rendu compte que le député de Calgary-Ouest ne prenait pas souvent la parole et j'ai compris pourquoi lorsque j'ai vu l'auteur des amendements. Le député de Calgary-Ouest est trop occupé à fouetter son collègue de Calgary-Nord-Est pour avoir le temps de faire des discours sur les augmentations ou les diminutions de taxe. J'ai compris également pourquoi il avait jugé nécessaire de fouetter le député de Calgary-Nord-Est.

Si je puis me permettre cette remarque, il me semble que le député de Calgary-Nord-Est, malgré tous les coups de fouet, ne semble pas en trop mauvais état. Je trouve qu'il fait preuve de beaucoup de créativité avec ses amendements et je le félicite de s'être prononcé sur cette importante question.

J'ai déjà fait la suggestion peut-être originale que nous devrions dans la vie de nos partis politiques nous inspirer de ce qui se fait à la Ligue nationale de hockey, où il est d'usage de s'échanger les joueurs de temps à autre. En parcourant des yeux la Chambre, j'imagine que les divers partis pourraient avoir intérêt à prendre dans leur caucus quelqu'un dont les opinions cadrent mal avec les siens et l'échanger avec un parti où il serait plus à sa place. Je verrais des candidats tout désignés pour un pareil échange, par exemple le député de Calgary-Nord-Est. Si cela se pratiquait, mon excellent collègue de Nickel Belt

siègerait beaucoup plus près de moi. Nous sommes déjà très proches par l'esprit.

M. Rodriguez: A votre gauche.

M. Simmons: A ma gauche, disons-le charitablement, mais d'esprit très proche. Si jamais l'échange se fait, il sera beaucoup plus près, je l'en assure. Le député de Calgary-Nord-Est bien sûr devra bientôt se décider.

Et pour ne pas qu'on s'imagine qu'il s'agit uniquement d'une plaisanterie, permettez-moi de m'expliquer. L'explication c'est qu'il y a des gens dans cette Chambre qui, quel que soit leur parti, considèrent cette dernière augmentation de taxes comme une chose à éviter. J'ai vraiment du mal à l'admettre et à admettre les discours du porte-parole officiel des conservateurs sur cette question. C'est le député de Calgary Ouest qui résume le mieux la contradiction quand il nous dit en quelque sorte que cette augmentation de 13,5 p. 100 c'est un cadeau du Jour de l'action de grâce, une façon de nous aider. Voilà le problème avec la mentalité du gouvernement. Il ne se donne pas la peine d'essayer de comprendre de quoi on a besoin dans le pays. Donc, comment peut-il répondre aux besoins quand il ne comprend pas les problèmes?

Quand, au nom de milliers de pêcheurs et d'ouvriers d'usines, je prends la parole en Chambre pour dire aux ministériels que la pêche est sur le point de sombrer à Terre-Neuve par exemple, le ministre prend la parole le même jour pour nous dire que tout nage dans la prospérité. Quand ce député de ma province, le député de St-John's-Est vient nous assurer, contrairement aux voeux de ses électeurs d'ailleurs, que tout va pour le mieux dans la pêche, je commence à comprendre que les conservateurs ont perdu le contact avec la réalité, qu'il s'agisse de pêche ou d'agriculture; qu'il s'agisse des chômeurs, ou des petites entreprises. Ils ont tellement perdu le contact qu'il ne faut pas s'étonner que sur ce dossier ils s'imaginent qu'ils vont nous aider en portant à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants.

Le ministre des Finances nous rebat les oreilles avec les taxes et la nécessité d'une réforme fiscale. Où était-il au cours des dernières quatre années et demie ou cinq années quand cette taxe a augmenté de 9 à 10 p. 100, de 11 à 12 p. 100, puis à 13,5 p. 100 actuellement? La taxe de vente sur les ventes des fabricants, dont les ministériels se plaignent avec raison, a été l'une de leurs principales sources de revenus additionnels depuis quatre ans et demi. Ce n'est pas la seule, car ils ont eu 31 hausses de taxes. Ce n'est pas mal, compte tenu du fait qu'ils sont au pouvoir depuis moins de cinq ans.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons discuté de modifications concernant la taxe sur l'essence utilisée par les pêcheurs. Encore une fois, les pêcheurs et les agriculteurs contribuent très généreusement au produit national brut. Pourtant, à qui demande-t-on d'encaisser un autre coup dur? Les pêcheurs et les agriculteurs, bien sûr. Voilà une autre illustration du fait que le gouvernement ne sait pas vraiment comment garder les gens sur le marché du travail. La liste est presque interminable.

M. Dionne: Le gouvernement ne tient pas ses promesses.

M. Simmons: Mon bon ami de Miramichi me transmet un message, lui dont les idées sont toujours meilleures que les miennes. D'ailleurs, je ne rate jamais l'occasion de les lui voler.

• (1640)

M. Epp: Ce n'est pas difficile.

M. Simmons: Monsieur le Président, le ministre de Provencher vient de se réveiller. Espérons qu'il va participer au débat. Nous avons passé toute la journée à essayer d'empêcher le gouvernement de nous faire accepter ce projet infâme. Espérons qu'il va nous appuyer. Il arrive un peu tard, mais il est là et je le remercie.

M. Dionne: En chair et en os, sinon en esprit.

M. Simmons: Il est mal à l'aise. Si jamais il fut un homme intègre, c'est bien le député de Provencher. Nous le savons tous. Il se sent mal à l'aise. Je ne comprends pas qu'il puisse rester assis et écouter les paroles trompeuses de ses collègues, le genre de paroles trompeuses dont nous faisons état depuis quelques minutes. Monsieur le Président, voici un homme fondamentalement intègre qui, avons-nous prétendu, vous et moi, aurait dû abandonner le parti il y a belle lurette. Son intégrité fondamentale l'aurait incité à se joindre à nous. Maintenant que nous avons l'attention du ministre, qu'il est bien réveillé, peut-être prendra-t-il la parole après moi pour nous expliquer cette énigme, pour expliquer comment le gouvernement peut dire qu'il nous fait une faveur en haussant les taxes. C'est un mystère. Je suis sûr que ce l'est autant pour lui, et je l'invite à retourner à sa place pour nous expliquer tout cela.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 4 inscrite au nom de la députée du Yukon.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 5 inscrite au nom du député de Calgary-Nord-Est.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Nous passons maintenant aux motions nos 10 et 11 qui sont groupées pour le débat et mises aux voix ainsi qu'il suit: si la motion nº 10 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 11, mais si la motion nº 10 est rejetée, il faudra voter sur la motion nº 11.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu erreur d'impression dans le *Feuilleton*. Au lieu de détersifs à lessive biodégradables, on devrait lire détersifs à lessive non biodégradables.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Je tiens à rappeler premièrement que nous nous en tiendrons à la ligne de conduite que nous avons suivie jusqu'ici pour les motions précécentes, à savoir que nous acceptons à l'unanimité, car il doit y avoir consentement unanime dans de tels cas, que le député ou à la députée présente cette motion selon la forme et le libellé requis. S'ils veulent utiliser l'expression non biodégradables, qu'ils l'indiquent maintenant.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que l'on modifie la motion nº 10, inscrite au nom de Mme McLaughlin, en remplaçant la formulation proposée à l'article du projet de loi 8 par l'expression «détersifs à lessive non biodégradables.»

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

M. Hawkes: Monsieur le Président, si erreur il y a, nous sommes entièrement d'accord pour la corriger. La Présidence voudra sans doute s'assurer que ce changement est bel et bien réglementaire.

M. Riis: Je prends note du commentaire du Whip du gouvernement et, sous réserve du consentement unanime de la Chambre, je crois qu'un tel changement serait réglementaire. J'en profite pour remercier le député d'Ottawa—Vanier d'avoir demandé la collaboration du gouvernement et de l'opposition officielle.

Le président suppléant (M. Paproski): Tout est en règle, il me semble. Nous avons le consentement unanime de la Chambre.

M. John R. Rodriguez (au nom de Mme McLaughlin) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 8, en retranchant la ligne 9, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Détersifs à lessive non biodégradables.»

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C–20, en supprimant l'article 8.

—Monsieur le Président, en parlant de la taxe sur les ventes des fabricants, on a déjà fait remarquer que cette taxe était de 9 p. 100 en 1984, et on voudrait maintenant la faire passer à 13,5 p. 100. Voilà qui ne va certes pas aider notre industrie à soutenir la concurrence internationale et intérieure. C'est surtout pour cette raison qu'il faudrait rejeter cette taxe, à mon avis. Le gouvernement n'a pas fait preuve de modération.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre mon collègue, mais nous étudions les motions nos 10 et 11. Toutes deux traitent du même sujet, à savoir l'article 8 du projet de loi et l'amendement proposant d'assujettir les détersifs à lessive à la taxe de vente au niveau du commerce de gros.

Si je ne m'abuse, la motion du NPD demande que ce soit non plus les détersifs à lessive biodégradables, mais les détersifs à lessive non biodégradables qui soient assujettis à cette taxe alors que celle du député de Calgary propose de supprimer carrément cet article. Nous examinons les deux motions; je ne vois donc pas la pertinence des observations du député à l'heure actuelle et c'est pourquoi je voudrais que vous me disiez, monsieur le Président, si l'intervention de mon collègue est pertinente ou non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député vient juste de commencer son intervention. Après deux ou trois phrases, je ne peux dire malheureusement si ses propos sont pertinents. Si le député voulait bien me donner deux ou trois minutes, je pourrais alors naturellement surveiller de très près ce qui se dit.

M. Kindy: Selon moi, il convient de parler en ce moment de toute mesure tendant à augmenter les taxes. Le ministre des Finances a parlé de l'accroissement de la dette publique et il a déclaré que nous devions y remédier et, par le fait même, accroître les taxes. Celles–ci seraient une mesure temporaire jusqu'en 1991, jusqu'à l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services. Cette taxe est certes un élément important du discours budgétaire du ministre des Finances. Je voudrais me pencher davantage sur cette taxe, car elle fait partie du programme global d'augmentation de la fiscalité dans lequel le gouvernement s'est lancé.

• (1650)

La TPS est certes inflationniste. Elle est régressive, car elle punit les gens à faible revenu et elle est tout à fait inéquitable. Une étude effectuée aux États–Unis a montré qu'elle entraîne un accroissement de la bureaucratie. Je le répète, il va falloir engager près de 4 000 nouveaux employés au ministère du Revenu pour s'en occuper.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député vient d'entendre son collègue d'Ottawa—Vanier parler de pertinence. J'espère qu'il ira droit au but plutôt que de s'arrêter à des généralités. Le débat porte sur sa motion et sur celle proposée par la députée du Yukon.

M. Kindy: Monsieur le Président, un accroissement de la bureaucratie ne va certes pas aider le contribuable ni la ménagère qui doit acheter des détersifs. Cela est loin de permettre de réduire les dépenses du gouvernement. Ainsi, je propose de supprimer carrément le projet de loi C–20, afin d'être équitable envers le consommateur.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux d'abord réagir à l'observation voulant que ce soit les ménagères qui achètent du détersif à lessive et faire remarquer à la Chambre, et notamment aux députés de sexe masculin, que le temps est révolu, je crois, où seules les ménagères achetaient du détersif. Le temps est révolu aussi, je crois, où seuls les hommes s'intéressaient à l'environnement. C'est là–dessus que ne s'entendent plus le député qui veut supprimer cette motion et les députés de ce côte–ci de la Chambre. Il importe beaucoup, je crois, que nous profitions de cette excellente occasion pour donner l'exemple et pour vraiment agir de façon à protéger l'environnement.

Nous avons entrepris un étude sur l'environnement dans lequel nous travaillons ici même, à la Chambre des communes. Les députés de tous les partis représentés ici ont parlé de la situation de l'environnement dans tout le pays et de l'extrême importance de le protéger. Voici que la députée du Yukon propose une disposition voulant que cette taxe ne frappe que les détersifs non biodégradables. Quelle excellente occasion pour nous de montrer que nous sommes sérieux lorsque nous parlons de protéger notre environnement.

Je voudrais que cette disposition ne vise pas que les détersifs non biodégradables. Il est vraiment regrettable que cette disposition ne nous permette pas de taxer tout ce qui est néfaste pour l'environnement, mais seulement les détersifs non biodégradables, et si les députés d'en face ont vraiment à coeur la question des effets des détersifs sur l'environnement, ils vont se prononcer en faveur de l'amendement proposé par la députée du Yukon.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat de cet après-midi. Nous discutons en ce moment d'une motion présentée par notre collègue du Yukon qui mettrait les détersifs à lessive biodégradables dans une classe à part, et une motion présentée par le député de Calgary qui vise à mettre tous les détersifs dans cette classe en éliminant la disposition visée.

J'appuie l'amendement proposé par la députée du Yukon. Je crois qu'il est temps que nous commencions à prendre des mesures concrètes pour rendre les produits biodégradables et autres produits non dommageables pour l'environnement plus attrayants pour les consommateurs. La réduction des taxes sur ces produits constitue une excellente mesure en ce sens. Le gouvernement actuel affirme se soucier de l'environnement. Je vois que l'ancien ministre de la Santé, maintenant ministre de l'Énergie, m'écoute attentivement. Il connaît certainement toute l'importance de l'économie d'énergie. Je sais qu'il a déjà sabré dans des programmes de recherche sur l'énergie solaire. Il a pris cette mesure pendant que, de leur côté, ses collègues prétendaient se préoccuper de l'environnement.

L'été dernier, le premier ministre a participé au Sommet des sept tenu dans l'Arche de la Défense, à Paris, et a dit au reste du monde qu'il devrait prendre exemple sur son gouvernement pour la protection de l'environnement. Pendant ce temps, ce gouvernement modèle se préparait à éliminer la moitié des trains de VIA Rail et annulait des projets concernant l'énergie solaire, mais aujourd'hui, il peut poser un petit geste qui démontrerait qu'il se soucie vraiment de l'environnement. Les conservateurs peuvent maintenant choisir d'appuyer une disposition encourageant les consommateurs à acheter des détersifs à lessive biodégradables plutôt que les autres.

L'amendement proposé par la députée du Yukon favoriserait l'achat de produits biodégradables. J'espère que le gouvernement fera adopter l'amendement et que de plus en plus, nous aurons recours aux encouragements fiscaux ou autres pour amener les consommateurs à acheter les produits qui ne sont pas dommageables pour l'environnement de préférence aux produits qu'ils achètent maintenant.

J'utiliserai le temps qu'il me reste. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps accordé au député est écoulé. Je vois qu'il regarde l'horloge, mais à la mienne, il est 17 heures.

La Chambre passe donc à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES MINES

L'EXPORTATION DE MINÉRAUX NON TRAITÉS

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des programmes et des politiques pour favoriser davantage le traitement au Canada par les mines canadiennes des minéraux qu'elles extraient et décourager l'exportation à l'extérieur du pays des minéraux non traités.

—Monsieur le Président, j'exhorte mes collègues des deux côtés de la Chambre à bien noter le but de la motion que je propose aujourd'hui puisqu'elle propose une façon nouvelle d'envisager l'exploitation des ressources naturelles du Canada. La motion que je présente, monsieur le Président, est la suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des programmes et des politiques pour favoriser davantage le taitement au Canada par les mines canadiennes des minéraux qu'elles extraient et décourager l'exportation à l'extérieur du pays des minéraux non traités.

Au Canada, l'industrie minière et l'industrie des métaux représentent environ 3 p. 100 du produit intérieur brut et presque 20 p. 100 des exportations totales de marchandises. Ces industries font vivre, directement ou indirectement, des centaines de milliers de Canadiens, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

L'économie de quelque 120 localités du Canada repose essentiellement sur l'exploitation minière et le traitement des minerais. En 1988, l'industrie minière était toujours l'une des deux plus importantes industries du secteur primaire formant la base de l'économie ontarienne. Environ 50 millions de dollars ont été consacrés à l'exploration minière au Yukon et dans le grand nord de la Colombie-Britannique en 1988.

D'ailleurs, dans cette province, la valeur de la production des minerais a augmenté en 1988 grâce à la découverte de nouvelles mines d'or et à la hausse du prix du zinc, du cuivre et du charbon. Au Manitoba, les dépenses d'exploration ont été maintenues au niveau de celles de 1987, estimé à 50 millions de dollars. Tout compte fait, les revenus de l'industrie minière canadienne ont grimpé à cause du prix croissant des métaux de base et de la hausse soutenue de la productivité.

Le *Canadian Mining Journal* a même dit que les revenus de la plupart des sociétés de l'industrie des métaux de base serait les plus élevés depuis dix ans. Cela semble encourageant, même très encourageant. Cependant, cette série de bonnes nouvelles a été précédée par une dure récession économique à laquelle l'industrie minière a réagi en sabrant dans ses dépenses. Bien entendu, la réduction des effectifs ouvriers a été une des mesures qui ont servi à réduire les coûts.

Falconbridge Limited, deuxième producteur de nickel au Canada, a réduit le nombre de travailleurs de 38 p. 100 à Sudbury: presque la moitié ont perdu leur emploi entre 1982 et la fin de 1987, leur nombre passant de plus de 4 000 à environ 2 500. Inco Limited, premier producteur au monde, a congédié à peu près 41 p. 100 de ses employés.

Maintenant que les affaires sont florissantes, comme je l'ai dit plus tôt, demandons-nous comment ces sociétés, guidées de loin par le gouvernement, pourraient aider à soutenir l'économie canadienne et offrir plus de sécurité aux travailleurs dont cette industrie est le seul gagne-pain.

Dans une de ses publications, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie reconnaît que c'est encore tout récemment que la société Inco a recommencé à mettre l'accent sur le développement du produit, alors que Falconbridge a concentré ses efforts de recherche et de développement sur la productivité accrue, ce qui ne crée pas d'emplois.

Dans ma motion, je propose que nous découragions l'exportation de minéraux non traités. C'est sur ce point que je voudrais insister davantage. Les ressources minérales peuvent être à la base de procédés avancés de traitement et de la fabrication des produits de l'industrie. Il vaut mieux intégrer les secteurs et encourager la recherche et le développement tout en augmentant le contrôle canadien si nous voulons forger ces liens avec les ressources de base.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ne s'est pas assez résolument engagé dans la promotion de la synergie et la création de liens entre les secteurs primaire et manufacturier. Il doit redoubler ses efforts.

L'été passé, la société Algoma Steel a dévoilé un programme qui tiendrait compte de ces questions. Il est fort possible qu'elle ferme son exploitation minière dans la ville de Wawa. Toutefois, elle étudie la possibilité de mettre au point un nouveau procédé de sintérisation ou de moderniser son usine de sintérisation. Elle projette de traiter les dépôts d'usines, déchets de surface de l'acier, et de les mélanger avec d'autres déchets ou du minerai.

Il faut espérer que le gouvernement encourage les initiatives de ce genre et offre le soutien nécessaire pour qu'elles réussissent. Dans le cas qui nous intéresse, 300 emplois sont en jeu. En fait, l'avenir de toute la collectivité en dépend.

En vertu de la loi ontarienne sur l'exploitation minière, le gouvernement de l'Ontario peut exiger que les sociétés traitent davantage au Canada les minéraux qu'elles extraient, mais la loi prévoit certaines exceptions. Falconbridge exporte encore du matte de cupronickel à son affinerie en Norvège et Inco expédie de l'oxyde de nickel, du travertin et du sulfure de nickel à son usine à Clydach, au pays de Galles, pour qu'ils y soient traités.

Prenons le cas de l'extraction du cuivre en Colombie-Britannique, par exemple. Dans cette industrie très instable, les multinationales produisent des concentrés exclusivement destinés à l'exportation. A l'heure actuelle, le cuivre est extrait par fusion en Colombie-Britannique, alors qu'on pourrait construire une fonderie ainsi que des installations de production de fils de cuivre. Certains soutiennent que la situation actuelle, où plus de 40 p. 100 des concentrés de cuivre sont acheminés vers des usines de traitement à l'étranger, est acceptable à cause de la présence d'un immense marché d'exportation au Japon et en Europe.

Examinons comment le Japon protège sa propre économie. Le Japon et la plupart des pays d'Europe imposent des tarifs douaniers à l'importation des métaux affinés parce qu'ils veulent protéger leurs usines nationales d'affinage et d'extraction des métaux par fusion.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, vu qu'il existe un marché pour les concentrés de cuivre et étant donné les frais de construction de nouvelles fonderies et de nouvelles usines de traitement, certains se demandent pourquoi nous devrions nous en faire? Pourquoi, en effet?

Nous ne sommes pas sans savoir que la terre n'est pas une source inépuisable de ressources dont les êtres humains peuvent user et abuser, et que nous devons tous chercher une forme de développement économique durable qui tienne compte des générations futures. Nous ne voulons pas leur laisser seulement des souches là où il y avait des arbres ni des trous béants là où il y avait des ressources désormais épuisées. Nous devons faire un usage judicieux de ces ressources qui existent en quantité finie.

Nous devons comprendre que c'est en favorisant la fabrication de produits finis qu'on peut prolonger le cycle et que nous pourrons assurer à notre pays la stabilité dont il a tant besoin. Pourquoi ne pas recourir à des moyens concrets pour favoriser ce type d'entreprise? Pourquoi ne pas mettre en oeuvre un système de double prix de façon à pouvoir renoncer en tout ou en partie aux redevances minières sur le cuivre acheminé vers une fonderie à nous? Nous pourrions par ailleurs accorder des contrats d'exportation à un taux intéressant à toute société disposée à construire une fonderie, quitte à l'aider financièrement dans cette entreprise. Évidemment, certaines de ces options dépendent de l'exercice de la compétence des provinces sur les ressources, mais je ne vois pas comment nous ne pourrions pas élaborer avec elles un consensus national sur ces questions.

Nous devons malheureusement nous rendre à l'évidence: l'Accord de libre-échange entrave les décisions comme celle-là que le Canada doit prendre dans son intérêt. En effet, l'Accord de libre-échange renferme des dispositions qui paralysent les efforts que déploie le gouvernement de la Colombie-Britannique dans ses négociations avec les sociétés minières internationales qui dominent le secteur. Nous ne saurions tolérer que cet état de chose s'éternise. Le Canada a le devoir de protéger son économie et de mettre en valeur ses ressources au lieu de les brader aux plus offrants.

J'aimerais ajouter quelques mots sur les répercussions de l'activité minière sur l'environnement. De toute évidence, les sociétés minières s'enrichissent à même nos ressources naturelles. Au Canada, de nombreuses localités, y compris certaines situées dans ma circonscription de Timmins—Chapleau dans le nord de l'Ontario, dépendent du secteur minier pour leur subsistance. Cependant, les habitants de ces localités ont également droit à un environnement plus salubre et à un milieu de travail plus sécuritaire.

J'aimerais que le gouvernement adopte plus de mesures pour protéger la vie des familles qui habitent ces régions dont les rivières sont polluées par des déchets miniers. J'aimerais qu'il finance encore davantage de travaux de recherche visant à contrôler la pollution atmosphérique. J'aimerais enfin qu'il prenne davantage de mesures pour assurer la sécurité des travailleurs en milieu de travail.

Si j'ai présenté cette motion, c'était pour fournir aux députés l'occasion de discuter de ces problèmes et pour encourager ceux qui oeuvrent tant au sein de l'industrie qu'à l'extérieur à envisager un développement économique viable qui soit plus rationnel et plus stable. Comme le démontrent les états financiers actuels des sociétés minières, il y a beaucoup d'argent à gagner à exploiter nos ressources naturelles. J'aimerais bien qu'une partie des profits soient réinvestis et aboutissent à un engagement plus sérieux, à un environnement plus salubre et à une utilisation plus durable de nos ressources.

[*Français*]

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada appuie la transformation ultérieure des minéraux produits par les mines du Canada. La grande question est celle de savoir si le coût de l'intervention gouvernementale dans ce domaine serait compensé par les avantages qui en découlent. Monsieur le Président, j'estime que oui.

Voici la situation en bref, au Canada: Les minerais de nickel sont fondus et affinés à Sudbury et à Port Colborne. Le Canada traite son propre minerai de cuivre et importe des matières premières destinées aux fonderies de Flin Flon, Rouyn-Noranda et Murdochville, entre autres.

Le Canada possède 27 usines sidérurgiques et affineries de métaux non ferreux qui emploient 75 000 Canadiens. Le traitement de l'or au Canada est poussé jusqu'au produit final, par exemple, les pièces d'or à feuille d'érable. L'uranium canadien est affiné avant l'exportation. Nos affineries d'aluminium sont de calibre international et font le traitement de minerais de bauxite entièrement importés.

• (1710)

Monsieur le Président, il importe aussi de comprendre le marché dans lequel se situe l'industrie minière du Canada, qui est caractérisé par une concurrence très active et qui est sujet aux pressions du marché international. L'industrie canadienne n'est pas dans une situation privilégiée.

Si nous tentions de lui imposer la transformation ultérieure, ce serait aussi ajouté au coût des produits canadiens. Les acheteurs iraient tout simplement ailleurs et nous risquerions de porter atteinte de façon irréparable à l'industrie robuste que nous possédons actuellement.

L'industrie minière connaît actuellement une période de croissance marquée. Elle est fermement établie sur le marché international. C'est en partie le résultat de la politique minérale du gouvernement canadien.

Monsieur le Président, cette politique tient compte du fait que l'industrie minière évolue dans un environnement international où la concurrence est forte. Elle reconnaît également qu'il appartient à l'industrie, pas au gouvernement, d'interpréter les signes que donne le marché et d'y réagir. Il ne nous appartient pas de dicter à l'industrie comment gérer ses affaires, mais nous nous efforçons de lui créer un environnement favorable et constructif.

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a pour principal rôle de fournir de l'information technique et économique complète, de promouvoir l'accès aux marchés, de limiter les entraves à la croissance, par exemple en veillant à la libération du commerce et en réformant le régime de réglementation, et enfin de faire en sorte que le régime fiscal soit juste et équitable.

Permettez-moi d'appuyer sur les avantages que procure au Canada la libération des échanges internationaux grâce à des mécanismes comme l'Accord de libre-échange et les négociations multilatérales en matière de commerce, tenues sous l'égide du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'une des raisons pour lesquelles la transformation ultérieure n'a pas progressé davantage au Canada, est que certains autres pays ont érigé des barrières tarifaires en matière de produits usinés afin de protéger leur propre industrie. Les possibilités du Canada au plan de la transformation ultérieure s'accroîtront au fur et à mesure que l'on abattra ces barrières.

Monsieur le Président, une chose demeure évidente. Même si les règles du GATT autorisaient les barrières tarifaires à l'endroit des matières brutes, ce qui est peu vraisemblable de toute façon, cela ne fonctionnerait pas. Les affineries inefficientes soutenues par les barrières tarifaires finiraient par fermer leurs portes avant celles qui savent concurrencer sur la scène internationale.

Pour le Canada, la meilleure ligne de conduite est d'encourager l'accélération de la levée des tarifs imposés aux produits semi-transformés et transformés, afin que notre industrie puisse tirer parti de ses atouts naturels. L'industrie de l'aluminium, qui fait usage des abondantes ressources hydro-électriques de notre pays est un exemple de cela. Il s'agit de la façon la plus prometteuse d'augmenter le niveau de transformation ultérieure du Canada.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en signalant qu'à l'aube des années 1990, nous avons affaire à un ordre économique mondial très différent de celui d'il y a à peine 10 ans. Le monde reconnaît généralement que les moteurs de la croissance économique et de la prospérité sont les mesures de libération du commerce, le mouvement rapide de l'information, de la technologie et des capitaux et la compétitivité que confère l'efficacité.

Monsieur le Président, le Canada possède une industrie minière robuste et dynamique qui saura prospérer dans ce milieu avec l'appui du gouvernement, mais sans intervention de sa part.

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'apprécie l'opportunité qui m'est donnée de parler aujourd'hui sur le sujet introduit à la Chambre par l'honorable député de Timmins—Chapleau (M. Samson).

Comme vous le savez, l'industrie canadienne des minéraux et des métaux a tendance à prendre de l'expansion à l'extérieur du pays, ce qui, d'ailleurs, est nécessaire.

Le Canada est le plus grand producteur au monde de zinc, d'uranium, et est classé deuxième au monde dans la production de potasse, de nickel, d'amiante et de gypse.

Puisque la contribution du Canada à la demande de ces produits est encore loin de sa contribution à l'approvisionnement, il n'est pas surprenant que nous exportions de grandes quantités de nos minéraux et métaux à des différents stages de production.

[*Traduction*]

La contribution du Canada dans ce domaine ne se limite pas à l'exploitation minière. En dehors de l'extraction primaire de nos minerais, notre pays contribue énormément à l'usinage ultérieur de ce minerai. Nous avons une industrie de la fonte et de l'affinage dont nous pouvons être fiers et qui, dans certains cas, est de classe internationale. J'y reviendrai plus tard.

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui voudrait favoriser davantage le traitement des minerais au Canada et je suis tout fait d'accord avec cet objectif. Dans nos efforts pour l'atteindre, nous ne devrions cependant pas perdre de vue quelques fait importants. La concurrence est très acharnée dans le monde entier à toutes les étapes des industries des minéraux et des métaux. Depuis dix ans, nous avons vu que le secteur minier a dû effectuer des rajustements très pénibles, réduire sa main d'oeuvre et adopter de nouvelles techniques pour rester compétitif. Ces rajustements n'ont pas été faciles, mais ils étaient nécessaires et l'industrie s'en est trouvée renforcée.

[*Français*]

De la même façon que les mines canadiennes peuvent fermer et perdre leurs clients au profit de fournisseurs étrangers s'ils ne peuvent garder leurs prix bas, également le secteur du raffinage et des fonderies est sujet à une grande concurrence.

Le gouvernement est confiant que, dans de bonnes conditions, ces secteurs peuvent prospérer et se développer. Depuis déjà plusieurs années, nous sommes à essayer de créer des conditions idéales où des secteurs de transformation peuvent prospérer. Ces efforts sont menés sur différents fronts. Les deux premières directions sont de rehausser l'accès du Canada aux marchés mondiaux et la réforme du système de taxation. Ces deux derniers sont familiers à tous les Canadiens. Ces efforts ne sont pas dirigés particulièrement à l'industrie du minerai et des métaux, mais fournissent une base pour la croissance à long terme de tous les secteurs de cette industrie en permettant aux firmes canadiennes de concurrencer effectivement sur les marchés mondiaux.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne croit pas qu'il serait dans l'intérêt à long terme de l'industrie canadienne de la fonte et de l'affinage de lui imprimer une impulsion articielle. Lorsque les mesures protectionistes seraient finalement supprimées, comme il faudrait qu'elles le soient, cette industrie devrait procéder à des rajustements bien plus draconiens que si elle avait toujours été soumise à la discipline de la concurrence étrangère.

La motion propose que le Canada décourage l'exportation de minéraux non traités. Je ne pense que cela aiderait l'industrie canadienne de la fonte et de l'affinage. Les sociétés les plus rentables de ce secteur dans le monde entier trouveraient simplement une autre source d'approvisionnement. Il faut se rappeler que bien que les ressources disponibles du Canada soient riches, elles ne sont pas uniques. Les concurrents abondent. Si le Canada refuse de vendre, d'autres fournisseurs prendront sa place. Pour l'industrie minéralurgique du Canada, la meilleure stratégie à long terme consiste à devenir de plus en plus efficace pour enfin exploiter au mieux les ressources naturelles dont le Canada est doté.

Je voudrais mentionner, aux fins du compte rendu, les six principaux objectifs de la politique minérale du gouvernement du Canada exposée en mai 1987. Fournir un cadre financier et réglementaire juste et équilibré; encourager le développement du secteur des minéraux et des métaux en tant que fondement du développement économique régional; promouvoir l'amélioration de la technologie et accroître la compétitivité à l'échelle internationale dans tous les secteurs de l'industrie; venir en aide aux travailleurs des collectivités touchées par l'ajustement industriel; faciliter l'accroissement des exportations de minéraux et de métaux et l'accès à des marchés nouveaux ou traditionnels; fournir l'information économique, technologique et scientifique nécessaire à l'industrie et aux gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi qu'aux syndicats et au grand public.

Comme le montrent ces objectifs, le gouvernement reconnaît le rôle important que le développement minéralogique a joué et peut continuer à jouer dans le développement économique des régions du Canada. Le gouvernement du Canada continuera à assurer un milieu favorable à l'industrie par les moyens suivants: encouragement de la R–D, réforme fiscale, communications de renseignements, initiatives commerciales et aide à l'adaptation. Toutefois, pour ce qui est des décisions à prendre en matière de production et d'investissement, le gouvernement est d'avis que les entreprises elles–mêmes peuvent évaluer au mieux les renseignements qui justifieront ces décisions. Le bilan de l'industrie minéralurgique du Canada est remarquable et nous sommes convaincus qu'il continuera de l'être à l'avenir.

• (1720)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je remercie le député de Timmins de me donner la chance de parler de cette question. Comme députée de Sudbury, j'en sais probablement autant, sinon plus, que beaucoup de gens ici sur la question de l'extraction et de l'affinage puisque cette industrie existe dans ma ville, dans ma province. Je connais peut–être moins bien ce qui se passe partout dans notre pays, mais je sais qu'il y a actuellement un débat, ou une amorce de débat, sur le partage des compétences dans le domaine minier. Je sais très bien que les provinces exercent le contrôle sur les droits miniers et que, à ce titre, elles croient que ce domaine est de leur ressort. Je souhaiterais, bien entendu, que le gouvernement fédéral essaie d'influencer les provinces pour qu'elles fassent ce qui doit être fait.

Je voudrais faire un retour en arrière et parler de ce qui s'est passé en Ontario. Cette province a adopté une loi sur les mines en 1917, je crois, qui prévoyait le traitement au Canada, en Ontario je présume, de tous les minéraux extraits qui avaient été brevetés après une certaine date en 1917. La province a continué d'appliquer cette loi.

Dans notre ville, nous avons deux importantes sociétés qui font de l'extraction minière et de l'affinage. La première est la société Inco, International Nickel. Cette société, qui a une capacité d'affinage de calibre international, fait une grande partie de son affinage dans notre ville. Elle fait aussi faire une partie de son affinage à Port Colborne et même au pays de Galles.

La deuxième, Falconbridge, ne fait aucun affinage au Canada. Au début des années 20, lorsque cette société a voulu affiner elle-même certains de ses minéraux, elle s'est rendue compte que l'International Nickel contrôlait tous les brevets partout, sauf en Norvège. Par conséquent, elle n'a pas pu faire enregistrer ses brevets d'affinage, du moins pas au Canada ni aux États-Unis. La société a donc acheté une affinerie qui avait fermé en Norvège, a réussi à faire breveter son procédé et jusqu'à présent, elle fait son affinage en Norvège. Le gouvernement provincial lui a donné une autorisation spéciale pour lui permettre d'envoyer là son minerai.

Si nous avions obligé Falconbridge à faire son affinage localement au début des années 1980, lorsque l'industrie minière connaissait un grave ralentissement, je pense que nous n'aurions pas pas eu d'installations de Falconbrige à Sudbury aujourd'hui. Il est très important de tenir compte de la conjoncture en appliquant cette règle. Nous savons que la société a réalisé d'importants profits l'année dernière et nous en sommes heureux. Nous savons aussi qu'elle cherchera à obtenir du gouvernement provincial un renouvellement de son autorisation spéciale au cours des prochaines années.

Je voudrais pouvoir persuader nos gouvernements provinciaux d'une chose. Bien sûr, nous aimerions que la société investisse une partie de ses bénéfices dans une usine d'affinage, de préférence dans notre ville. Par ailleurs, nous ne devons jamais perdre de vue que les entreprises doivent constamment acquérir de nouveaux biens si elles veulent demeurer viables. Il importe, si la permission d'expédier le minerai est accordée, qu'il y ait en contrepartie des investissements locaux assez importants. Je crois vraiment que la construction d'une affinerie de 500 millions de dollars et la création de 300 emplois pourraient ne pas être aussi avantageuses que la création de 500 ou 600 emplois dans une nouvelle mine. Il faut peser tous ces facteurs.

L'une des choses qui m'inquiète beaucoup plus en ce moment est la pression considérable que les multinationales exercent pour prendre le contrôle de notre industrie minière. Il y a, par exemple, la tentative d'achat de Falconbridge par Amax, qui ne s'est cependant pas concrétisée. Je me demande toutefois ce qui arriverait à notre industrie et quel degré de contrôle il nous resterait si une grande société passait intégralement à des intérêts étrangers. Se préoccuperait-elle du pays et de la région qu'elle exploite autant qu'une entreprise qui, au moins, appartient partiellement à des Canadiens? Cela m'inquiète beaucoup plus qu'autre chose. Nous devrions de toute évidence suivre de très près les tentatives de prise de contrôle des multinationales dans notre secteur des ressources naturelles.

La politique monétaire du gouvernement, avec ses taux d'intérêt élevés qui entraînent la hausse de notre dollar, est pour moi un autre grand sujet de préoccupation. Je me rends compte qu'il est bien plus difficile pour nos mines de faire des profits lorsque la valeur de notre dollar est aussi élevée que maintenant. Il importe que nous maintenions les bénéfices à des niveaux supérieurs et qu'ils soient réinjectés dans l'économie régionale aussi bien que nationale.

Je crains en outre que nous ne négligions l'environnement. C'est une question de premier plan. À Sudbury, l'Inco et la Falconbridge ont déployé beaucoup d'efforts dans la lutte contre la pollution. En fait, Sudbury pourrait à bien des égards servir d'exemple en matière de dépollution. Je n'hésiterais sûrement pas à inviter qui que ce soit à venir voir chez nous quels investissements ont été faits, même en temps de crise, pour la protection de l'environnement.

En conclusion, j'appuie la motion. À mon sens, il est important que nous pressions les gouvernements provinciaux et, à tout le moins, que nous exercions notre influence sur le gouvernement fédéral pour que, dans toute la mesure du possible nos produits soient traités ici au Canada.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du traitement du minerai au Canada.

Mais je voudrais tout d'abord me reporter à la motion:

> . . .le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des programmes et des politiques pour favoriser davantage le traitement au Canada par les mines canadiennes des minéraux qu'elles extraient. . .

C'est là à mon avis une des faiblesses fondamentales de la motion. Elle prévoit en effet que tous les minéraux devraient subir une plus grande transformation chez nous. Cela témoigne, à mon avis, de la méconnaissance dont fait preuve le député qui propose la motion, notamment en ce qui concerne les charbonnages, dont je possède une certaine expérience. J'ignore comment il s'imagine que nous allons traiter davantage le charbon avant de

l'exporter. Quelques explications au sujet de l'industrie et du traitement en question s'imposent peut-être.

Lorsque le charbon est exporté pour être utilisé dans des services publics et comme source d'électricité dans d'autres pays, ces derniers ne font que le pulvériser avant de s'en servir. Si nous procédions à cette pulvérisation au Canada, le charbon serait totalement impossible à manipuler. On ne peut pas expédier du charbon pulvérisé. Il s'infiltrerait dans tout le matériel, et ce serait tout à fait désastreux pour l'environnement.

Nous ne pouvons certainement pas souhaiter mettre en valeur toutes les ressources minérales qui sont exploitées au Canada. C'est là un exemple où ce serait carrément impossible, à moins, bien entendu, que le député ne souhaite effectivement qu'on produise l'électricité au Canada, pour l'empaqueter et l'expédier à l'étranger. Je suis certain que, lorsque cette technologie existera, l'industrie canadienne sera heureuse de s'en servir, car le coût du transport est l'un des plus grands problèmes que pose l'exportation de charbon. Néanmoins, il faudra certainement attendre bien des années avant qu'une telle technologie ne soit découverte.

• (1730)

Le député veut que nous fassions tout en notre pouvoir pour encourager le traitement de minéraux au Canada. Je suis très étonné qu'il dise cela, car son parti s'oppose officiellement à la taxe sur les produits et services, qui vise, bien sûr, à rendre nos secteurs primaires plus viables et plus économiques. Or, si nous voulons encourager le traitement de minéraux au Canada, nous devons faire en sorte que nos industries soient le plus rentables possible. Le revenu supplémentaire qui découlera de coûts d'exploitation moins élevés les encouragera à valoriser les ressources. Bien sûr, c'est un objectif que nous visons tous. Je le répète, je suis heureux d'en parler aujourd'hui.

Il est important de comprendre une chose à propos de la transformation en aval des matières premières au Canada, et dans quelle mesure cette transformation varie d'un produit à l'autre. Dans les cas où le marché canadien d'utilisation finale est important, la transformation en aval est souvent bien établie. C'est bien sûr le cas, par exemple, des secteurs de l'aluminium et du ciment. Dans d'autres cas, c'est la présence de droits de douane élevés ou de fortes barrières non tarifaires sur les marchés étrangers importants qui constitue le facteur déterminant. Ces barrières tarifaires augmentent selon le degré de transformation et présentent un formidable obstacle à l'expansion canadienne en ce domaine.

C'est parce qu'il a reconnu les problèmes que posent ces entraves au commerce international que notre gouvernement a conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis. Le Canada est en outre fermement engagé à faire baisser les droits de douane au moyen des négociations commerciales multilatérales actuellement en cours au GATT. Une fois que l'accord de libre-échange et les réductions de droits de douane auront fait disparaître ces entraves au commerce, nous ne doutons pas que la transformation ultérieure des produits miniers et des métaux au Canada s'accroîtra de plus en plus et de façon importante.

Cette croissance à venir que les forces du marché laissent pressentir sera favorisée par les efforts que notre gouvernement déploie afin de rehausser la réputation que s'est acquise le Canada en tant que havre sûr et intéressant pour les investissements tant étrangers que nationaux. Il faut notamment pour cela maintenir un régime fiscal qui n'impose pas de désavantage à nos producteurs.

J'ai dit plus tôt que le Canada affiche déjà une forte présence quant à la transformation ultérieure des produits miniers. Il est bien connu que plus de 80 p. 100 de la production minière du Canada est exportée. On croit souvent que le gros de ces exportations se font sous la forme de minerais ou de concentrés. Ce n'est tout simplement pas vrai. Je vais passer en revue le secteur de l'extraction des métaux, qui compte à lui seul pour plus de 70 p. 100 de la production minière du Canada.

La totalité de tout le minerai de nickel produit au Canada est transformé chez nous en matte de nickel. De plus, les deux tiers de ce minerai sont raffinés au Canada. Environ 94 p. 100 de notre production d'or de 1987 a été valorisée au Canada et environ 75 p. 100 des concentrés d'argent ont été aussi traités dans notre pays. Plus de 50 p. 100 des concentrés de cuivre et de zinc ont été valorisée au Canada. À eux seuls, ces produits constituent environ 60 p. 100 de la production annuelle du secteur des mines de métaux.

Je voudrais donner un peu plus de détails sur l'industrie du cuivre. L'industrie canadienne du cuivre se compose de deux groupes distincts: les producteurs de concentrés de la côte ouest et les producteurs intégrés du centre et de l'est. Il serait coûteux de transporter par la voie ferrée les concentrés de la Colombie-Britannique dans l'est du Canada pour les traiter dans notre pays. Il est beaucoup plus économique et intéressant de les expédier par bateau au Japon pour y être traités que de leur faire traverser tout le Canada.

On a étudié la possibilité de construire une fonderie de calibre mondial en Colombie-Britannique, mais le projet n'a pas été jugé viable. Je suis sûr que les sociétés continueront à évaluer les nouvelles possibilités qui se présenteront à mesure que les conditions changeront et qu'elles entreprendront ce projet, s'il se révèle viable.

Bien que le gouvernement désire encourager le traitement des minéraux et des métaux au Canada, il doit choisir avec prudence la façon d'atteindre ce but. Il est préférable que les minéraux et les métaux soient traités sans que le gouvernement intervienne directement. Il est bon de se rappeler que nous ne sommes pas seulement un des principaux exportateurs de concentrés de minéraux, mais que nous sommes aussi un grand importateur de minerais et de concentrés. Par exemple, notre industrie de l'aluminium s'alimente exclusivement de bauxite et d'alumine importées.

Nous avons également besoin de concentrés de cuivre de l'étranger pour alimenter nos fonderies de l'est du Canada. Afin de maintenir la production à la fonderie de la société Cominco à Trail, il faudra importer des quantités considérables de zinc lorsque cette société commencera à exploiter son important gisement de Red Dog, en Alaska, en 1990.

On obtient déjà des concentrés de nickel de l'étranger aux fins d'affinage au Canada. Ces importations devraient augmenter l'an prochain lorsque l'usine d'affinage de la société Sherritt Gordon fera l'acquisition d'une quantité plus grande de matières premières.

Il est évident que le Canada ne doit pas encourager le traitement en aval d'une façon qui pourrait entraîner des mesures de rétorsion de la part des pays qui nous fournissent certaines de nos matières premières.

Pour ce qui est des minéraux non métalliques, il convient de signaler que le Canada est un des principaux exportateurs de charbon et de potasse l'exportation de ces produits nous a rapporté plus de 2,5 milliards de dollars en 1987. Comme je l'ai déjà dit, il est presque impossible de traiter davantage ces matières avant de les exporter, particulièrement dans le cas du charbon.

Beaucoup d'améliorations ont été apportées récemment aux installations de traitement en aval au Canada. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Dans le cas du zinc, la fonderie de Trail a été agrandie, celle de Valleyfield a été modernisée et celle de Kidd Creek continue d'être parmi les plus modernes.

Même si le Canada ne fait pas l'extraction des matières premières qui entrent dans la composition de l'aluminium, l'industrie de l'aluminium est un bon exemple des progrès réalisés dans le secteur de la transformation ultérieure des matières premières au Canada. Grâce au climat propice aux investissements créé par le gouvernement actuel, les fabricants de produits d'aluminium ont choisi de s'installer ici pour profiter de la présence de cette industrie.

L'industrie de l'aluminium continue d'entreprendre ici des activités de transformation de plus en plus poussée. En 1988, Alcan annonçait la construction dans la région du lac Saint-Jean au Québec d'une usine de 3 millions pour la fabrication de céramiques pour matériaux composites, et d'une usine de 25 millions pour la fabrication de dural, aluminium armé de particules de céramique. Cette société va également construire une nouvelle usine d'hydrate d'alumine de 28 millions. Ce produit est utilisé dans la fabrication du marbre artificiel, des dentifrices et des enductions de caoutchouc pour tapis.

Une société française est en train de construire au Québec une usine de pièces d'automobile en aluminium au coût de 112 millions. Cette installation implantée à Rivière-Beaudette va fabriquer pour la construction automobile des pièces de fonderie de précision en aluminium, par exemple des culasses et des tubulures d'admission.

Au début de l'année, Reynolds Metals annonçait son intention de construire à Louiseville, au Québec, une usine de 50 millions pour la fabrication de roues coulées en aluminium. Cette usine va employer 325 personnes environ.

Il y a une autre nouvelle intéressante dans le domaine du platine. Traditionnellement, le platine contenu dans la matte de nickel canadienne était récupéré à l'étranger. Une usine pilote a été mise en service à Toronto pour la récupération du platine des catalyseurs épuisés. En cas de réussite il est possible qu'elle soit adaptée pour récupérer le platine contenu dans les concentrés de minerais produits au pays.

L'industrie sidérurgique canadienne conserve sa position de leader mondial et sa compétitivité en recourant aux technologies nouvelles. Le pourcentage des aciers coulés en continu au Canada est bien supérieur au pourcentage américain, et nous avons une des usines les plus modernes du monde pour la fabrication de tuyaux et de tubes. L'industrie sidérurgique a en projet la construction d'une nouvelle usine de galvanisation à Hamilton et compte utiliser des technologies qui vont supprimer l'emploi du coke dans les hauts fourneaux. Ces programmes vont déplacer davantage en aval nos moyens de fabrication et assainir l'environnement dans les régions industrielles.

Le Canada est sur le point de devenir le plus gros fabricant mondial de magnésium. Si toutes les usines d'affinage de magnésium prévues ou envisagées sont réalisées en 1994, le montant total des investissements consentis dans ce secteur pourraient dépasser le milliard et créer plus de 1 000 emplois. Le prochain producteur de magnésium au Canada, Norsk Hydro, devrait démarrer prochainement son usine de Bécancour au Québec. Cette usine devrait faire travailler environ 350 ouvriers permanents.

D'autres projets sont à l'étude. À titre d'exemple, Les Minéraux Noranda Inc. et Lavalin Inc. ont annoncé leur intention de procéder à l'étude de faisabilité de leur société en coparticipation Magnola qui traitera les résidus d'amiante provenant de la région de Thetford Mines. La Magnesium International Corporation et l'Alberta Natural Gas Limited ont mis en chantier une usine de magnésium à Aylderside, près de High River, en Alberta.

• (1740)

Pour ce qui est d'accroître l'activité de traitement au Canada des minéraux extraits sur notre territoire, l'avenir s'annonce prometteur, mais le gouvernement s'emploiera à améliorer davantage la situation. Même à l'heure actuelle, un nombre considérable de projets ont été mis en chantier, qui nous permettront d'améliorer notre rendement. Ce sont là quelques exemples de la façon dont le gouvernement a encouragé une industrie bien établie à s'engager dans des activités qui ajoutent à la valeur de son produit. Je suis persuadé que cette tendance se maintiendra quand les entraves au commerce disparaîtront par suite de nos efforts concertés dans le cadre de l'Accord de libre-échange et des négociations du GATT.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, comme l'a fait valoir à juste titre le député de Calgary-Nord, nous aurions intérêt à relire la résolution afin de nous assurer que nous discutons de questions pertinentes. Nous avons entendu des observations au sujet de l'extraction et du traitement des minéraux au Canada. Pourtant, le texte de la résolution, si on me permet de le relire, précise ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des programmes et des politiques pour favoriser davantage le traitement au Canada par les mines canadiennes des minéraux qu'elles extraient et décourager l'exportation à l'extérieur du pays de minéraux non traités.

Je trouve curieux que dans le texte anglais de la résolution on soit passé du mot «materials» au mot «minerals». Je me demande ce qu'il est advenu de tous ces autres produits qu'on pourrait, dans le cours de la discussion, classer ailleurs que dans la catégorie des minéraux.

Dans ma circonscription, nous avons quelques décharges de taille, grâce à la générosité de la bonne ville de Toronto. Nous ne sommes pas nécessairement heureux de les avoir, mais maintenant nous avons des propositions qui disent que l'on pourrait exploiter les ressources et l'énergie qu'il y a dans ces montagnes particulières, si je puis les qualifier ainsi.

Lorsque l'on parle d'extraire quelque chose, parle-t-on de fer? Certainement. On doit aussi parler de charbon, d'uranium, de nickel, de tourbe, de cuivre, de potasse, de chaux, de zinc, de ciment—je suppose que la liste pourrait continuer. Nous avons tous ces produits au Canada, du moins en grande partie. Je ne sais pas si nous pouvons parler simplement d'un aspect très limité. Naturellement, ce que l'on ne dit pas c'est où, nous Canadiens qui voulons exploiter ces produits, nous allons les vendre.

Comme le disait le député de Calgary-Nord, il y a des produits, que nous extrayons de la terre, qui n'exigent pratiquement pas de transformation avant d'être prêts à l'emploi. Il connaît très bien le secteur du charbon et a fait une observation valable. Je suppose que l'on peut dire la même chose de l'extraction du pétrole, du gaz naturel et même de l'eau. Je ne sais pas si une chose aussi classique que l'exploitation minière devrait être envisagée. On pense souvent que l'exploitation minière consiste à faire un trou dans le sol pour voir ce qu'il y a. Je suis sûr que c'est une vue ancienne des choses. Maintenant, l'exploitation minière est telle que beaucoup de choses que nous faisons pourraient être considérées, dans un sens ou dans un autre, comme de l'exploitation minière.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis membre du Comité des finances qui étudie la taxe sur les produits et services et j'ai voyagé dans tout le Canada, du moins dans l'Ouest pour le moment, mais nous allons bientôt partir pour l'Est pour écouter les électeurs. Notre gouvernement a établi clairement que le secteur des ressources, notamment dans l'Ouest et dans l'Est, profitera de la taxe sur les produits et services. Je pense que c'est une bonne chose que nous ayons eu des commentaires sur le secteur charbonnier. C'est un secteur qui a massivement approuvé le principe d'une taxe sur les produits et services.

On estime même que chaque mine qui représente ce secteur, notamment dans l'ouest du Canada, serait plus rentable en moyenne de quelque 500 000$ par année. Un demi million de dollars, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais cela peut servir à acquérir de la technologie, à créer des emplois. Lorsqu'on acquiert de la technologie, on achète de l'équipement. On achète des produits qui ont été fabriqués ailleurs au Canada, espérons-le, ou même chez soi ou tout à côté de la mine.

Par contre et comme je l'ai déjà signalé, le comité des finances a entendu il y a moins d'une demi-heure l'exposé d'un ancien ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande, M. Douglas, qui a dit des choses très révélatrices au sujet de la taxe sur les produits et services. Comme vous le savez, M. Douglas appartient à un parti qui est considéré de gauche ou socialiste en Nouvelle-Zélande. Cela a causé un énorme problème aux députés néo-démocrates qui siègent au Comité des finances, je crois, car tout ce qui a été dit au sujet de la TPS en Nouvelle-Zélande contrastait vivement avec ce que les néo-démocrates disent ici au Canada. Et pourtant, c'étaient bien des confrères socialistes qui tenaient des points de vue aussi diamétralement opposés.

M. Douglas a signalé que, en Nouvelle-Zélande, le gouvernement s'efforçait de cibler les secteurs industriels et de leur accorder son aide pour réaliser des choses. Puis, le parti travailliste de Nouvelle-Zélande a pris le pouvoir, et cela ne se fit plus. Il a supprimé les dégrèvements fiscaux, les stimulants fiscaux ou, comme le propose cette motion, les programmes et mesures fiscales. Il a enlevé tous ces avantages au monde des affaires. Il estime en effet que le monde des affaires doit agir comme il croit juste de le faire.

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a également supprimé bien d'autres programmes. Ce gouvernement travailliste a dû reconnaître qu'une moins grande intervention de l'État dans le secteur privé est, en fait, très avantageuse pour la Nouvelle-Zélande. Or, voilà que nous sommes saisis d'une motion selon laquelle nous devrions nous immiscer dans les affaires du secteur privé plutôt que de lui laisser les coudées franches. Pourtant, en Nouvelle-Zélande, un gouvernement de la même allégeance que certains députés dans cette enceinte affirme que c'est tout à fait répréhensible, qu'il faut plutôt laisser davantage de latitude au secteur privé, car ce dernier s'en portera d'autant mieux.

Selon moi, c'est tout à fait révélateur. Bien sûr, il fait bon dire que nous pourrons traiter au Canada tous les minéraux que nous allons extraire. Nous ne préciserons pas pour le moment de quels minéraux il s'agit. Fort bien. Nous allons donc traiter tous ces minéraux et que ferons-nous ensuite? Il serait vraiment merveilleux d'avoir au Canada un marché pour toutes ces choses; ce serait absolument extraordinaire. Cependant, étant donné que nous ne sommes que 25 millions et non 250 millions, cela pourrait nous être difficile.

Nous pouvons produire et extraire bien plus que nous ne pouvons consommer. Que ferons-nous avec toutes ces ressources excédentaires? Les laisserons-nous simplement dans le sol jusqu'à ce que la population du Canada atteigne les 250 millions? Je suppose que nous pourrions offrir davantage d'encouragements aux familles, afin de les inciter—un peu comme on le fait au Québec—à avoir plus d'enfants. Je ne suis pas certain que nous puissions atteindre le chiffre de 250 millions à brève échéance.

Dans la circonscription voisine de la mienne, celle d'Oshawa, l'industrie automobile, par exemple, est un employeur extrêmement important. C'est également le cas dans ma circonscription. Que fait cette industrie? En définitive, on pourrait affirmer qu'elle traite des minéraux extraits de la terre, qu'il s'agisse d'acier, de métaux quelconques ou d'aluminium. Elle les traite et elle les vend. En toute justice, il faut préciser que c'est à l'étranger et non au Canada que sont vendus la majorité des produits fabriqués dans les usines de la circonscription voisine de la mienne.

J'ose dire que si nous avions pour politique de ne vendre les minéraux que nous extrayons qu'à des Canadiens nous ferions alors face à un certain problème. Ce ne serait pas possible. Par contre, si nous adoptons des règlements et des politiques en ce sens, manifestement nos partenaires commerciaux, quels qu'ils soient, établiront des barrières douanières qui nous empêcheront pratiquement de nous implanter sur leur marché. Oui, cela veut dire que dans certains cas, nous devrons vendre des matières premières extraites de nos riches réserves. Toutefois, la mesure nous donne surtout le moyen de vendre des produits transformés. Il va sans dire que l'exportation de produits transformés de préférence aux matières premières est à notre avantage.

• (1750)

Le Canada n'est pas isolé des autres nations. Nous ne nous soustrayons pas aux différents accords commerciaux internationaux. En fait, en tant que membre du GATT, le Canada possède un vaste réseau de partenaires commerciaux. Il me serait très difficile d'appuyer une mesure limitant la libre circulation des biens parce que nos ententes avec nos partenaires commerciaux vont en ce sens. Il est vrai que nous en sortons parfois gagnants et parfois perdants. Nous sommes gagnants dans un grand nombre de domaines dont, je l'espère, monsieur le Président, vous me permettrez de parler lors d'une prochaine intervention. Je pourrais continuer à vous entretenir pendant au moins une demi-heure des entreprises canadiennes d'extraction des ressources qui s'en tirent plus qu'honorablement.

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire partager à la Chambre quelques-unes de mes impressions sur l'industrie minière du Canada étant donné que j'ai été, comme chacun le sait, ministre d'État chargé des Mines de 1984 à 1986. Au cours de ces deux années, j'ai trouvé particulièrement enrichissante cette période d'apprentissage que connaissent tous ceux qui assument ce type de charges publiques. Et à titre d'ingénieur, j'ai eu une occasion unique de me familiariser avec les immenses possibilités de notre secteur minier.

Le députés se souviendront que le commerce international, surtout en ce qui concerne nos principaux produits, a été fortement perturbé à la fin des années 70 et au début des années 80. Mais tous les ans, l'industrie ne manquait jamais une occasion de rappeler au gouvernement qu'elle avait besoin de mesures de renforcement pour pouvoir soutenir la concurrence une fois le cycle commercial revenu à la normale.

En ma qualité de ministre, j'ai eu le privilège de rencontrer les dirigeants de nos grandes sociétés minières, d'en apprendre davantage sur les moyens et les technologies à leur disposition et sur leurs principaux sujets de préoccupation. Avec le recul, je me réjouis maintenant d'avoir assumé les fonctions de ministre pendant cette période de reprise. Les espoirs et les perspectives que cette industrie a exposés au gouvernement, qui les a transmis à son tour au responsables du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sont devenus réalité.

Je m'en voudrais de pas en donner le crédit aux hommes et aux femmes qui ont servi notre pays dans les laboratoires que le Canada parraine avec le secteur privé. Les docteurs en technologies qui ont fondé et dirigé nos centres ont accompli un travail merveilleux et ils sont également les artisans de cette reconstruction, de ce traitement ou de cette transformation plus poussée de nos produits dont il est question aujourd'hui.

Me reportant par la pensée à ces réunions, je me rappelle que, dès le début, nous avions discuté de l'urgence de consulter les gouvernements provinciaux et de concerter nos projets. Aux termes même de la Constitution, la richesse minérale relève exclusivement des provinces. Comme beaucoup de nos collègues le savent, j'ai appris que la division entre les autorités fédérale et provinciales était une source de confusion et de frustration pour l'industrie minière. Les conférences de ministres de Mines n'étaient jamais tout à fait complètes, tout comme les discussions du Canada sur sa Constitution ne le sont pas parce que le Québec était absent.

J'ai eu le privilège de présider la première conférence de ministres des Mines à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à laquelle le ministre des Mines de la province de Québec, qui a l'un des trois gros ministères provinciaux des Mines, avait participé et où il avait exprimé les mêmes inquiétudes que nous à l'endroit de l'industrie minière. Nous cherchions à harmoniser la réglementation de façon que les décisions concernant l'exploration, le développement et l'exploitation dans le secteur minier tiennent compte de l'équité envers le Canada ou de son unité, en ce sens qu'une province ne soit pas plus avantagée qu'une autre.

Le rôle principal du gouvernement canadien dans ce processus était de renforcer la beauté, le potentiel de notre industrie minière. Je me souviens d'une autre initiative, soit que nos lois financières contiennent une série de disposition faisant état de ce qu'on appelait alors les actions accréditives. Il s'agissait d'un mécanisme de traitement des fonds investis dans le développement ou l'exploration minière, qui comporte d'énormes risques.

J'ai appris que, même si, certains d'entre nous estiment que leurs investissements rapportent un revenu sur un certain nombre d'années, 10 ans par exemple, il faut à bien des entreprises minières au moins 10 ans pour commencer leur exploitation et ainsi recouvrer leur capital de risque. C'est un acte de confiance extrême dans la capacité du Canada et de la mine de survivre un cycle, puis de soutenir la concurrence de toutes les autres entreprises qui cherchent à percer sur les marchés mondiaux.

C'est mon collègue d'Ontario qui, il me semble, a souligné cette nécessité de reconnaître que nous vivons dans un marché mondial et que n'importe qui peut répondre aux besoins de ce marché.

Je vais être très déçu cet après-midi parce que je vois que mon temps de parole s'achève et que vous n'allez pas m'allouer une autre demi-heure, à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Je vais faire de mon mieux pour conclure dans les deux ou trois minutes qui me restent.

Les gisements d'uranium qui se trouvent en Ontario et en particulier en Saskatchewan constituent, pour le Canada, une ressource précieuse qui peut continuer de servir à des fins sûres et pacifiques. Une installation spécialisée, Eldorado, a été construite à Port Hope, non loin de la circonscription d'Ontario. Cette usine de traitement a dû affronter la concurrence internationale et a nui à nos relations avec les États-Unis.

Les principaux utilisateurs d'uranium aux États-Unis voudraient acheter notre uranium brut et l'expédier à leurs affineries dans les États du sud pour ensuite l'utiliser dans leurs centrales thermiques. Or, nous avons déjà des installations modernes et efficaces. Nous avons agrandi notre installation de Port Hope et nous avons effectué un affinage plus poussé, mais toujours conscients que nous devions concurrencer les mêmes matériaux obtenus par d'autres moyens. Nous avons des concurrents redoutables dans le monde en ce qui concerne nos produits miniers. Les Australiens sont très bien placés pour rivaliser avec les Canadiens parce que leurs mines sont aussi riches et leurs ressources aussi importantes.

J'espère que cette motion sera prise en considération au fil des années, en reconnaissant qu'il existe un besoin réel pour les Canadiens. Je vois que vous êtes presque debout, monsieur le Président, je ne vais donc pas m'éterniser sur la question.

Je veux rendre hommage au député de Calgary-Nord qui a aussi soulevé plusieurs points importants dans son discours à la Chambre cet après-midi. Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, je sais que vous allez devoir tenir compte de l'heure, c'est votre devoir et c'est tout à votre honneur. Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96 (1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ÉCONOMIE—LE RAPPORT DU CONFERENCE BOARD—LA TAXE DE VENTE NATIONALE—L'IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter brièvement de la taxe de 9. p. 100 sur les ventes des fabricants que le gouvernement envisage d'appliquer le 1er janvier 1991.

Je voudrais revenir sur un point que j'ai déjà soulevé pendant la période des questions et parler du rapport que le Conference Board du Canada a présenté à la population canadienne. À ce moment-là, M. James Frank, vice-président et principal économiste du Conference Board, avait fait quelques observations qui méritent, à mon avis, d'être signalés au ministre des Finances.

On est unanime à reconnaitre que le conference Board du Canada est le plus prestigieux et le plus objectif des groupes d'analystes économiques établissant des prévisions au Canada. Ses prévisions sur les répercussions des divers programmes gouvernementaux ont toujours été impeccables. Le travail de ses chercheurs tout comme ses rapports sont tout à fait exceptionnels.

Dans son plus récent rapport concernant la taxe sur les produits et les services, le Conference Board du Canada dit que l'inflation augmentera, que la croissance économique ralentira et que plus de 70 000 emplois disparaîtront au cours de la première année d'application de la taxe sur les produits et les services. Il prévoit plus précisément que l'inflation grimpera de 5 à 7,3 p. 100 en 1991.

Par suite des audiences tenues dans différentes parties du Canada, nous avons appris que le mouvement syndical y voit là indubitablement une raison qui justifie des hausses salariales majeures. Ainsi, si le taux d'inflation doit augmenter de 7,3 p. 100 et si la taxe doit ajouter un autre 9 p. 100 au coût de la plupart des biens et services, nous devons envisager des demandes d'augmentation de salaire de 16 p. 100 par an. Étant donné que grossistes et détaillants ont fait savoir qu'ils devraient augmenter leurs prix pour compenser la hausse de leurs coûts imputables à la taxe de vente, les travailleurs devront à leur tour réclamer des hausses de traitement et de salaire pour rattraper la hausse du coût de la vie.

Chaque fois que le coût de la vie augmente, ou plutôt chaque fois que l'inflation augmente, le gouverneur de la Banque du Canada s'estime obligé de hausser les taux d'intérêt en conséquence. Comme l'a dit le ministre des Finances, nous pouvons nous attendre à ce que les taux d'intérêt augmentent par suite de l'application de la taxe sur les produits et services qui réduira certainement à néant tout espoir que nous pouvions conserver d'une croissance économique, surtout dans les régions éloignées du Canada.

Le Conference Board du Canada traite fort longuement des appréhensions qu'il éprouve à l'égard de ce projet du gouvernement. Il tient des propos qui ressemblent fort à ceux que j'ai entendus dans certaines localités comme Clearwater, Chase, Barriere, Kamloops, Logan Lake, Westwold, Savona, et de nombreux autres petits villages de ma circonscription où les gens font valoir quatre points. Qu'ils représentent des petites entreprises, des propriétaires, des exploitations touristiques, des bûcherons, des agriculteurs, des éleveurs, des restaurateurs, des gens âgés ou des étudiants, tous ces organismes rappellent que le premier ministre du Canada a promis aux Canadiens que s'il devait appliquer une taxe de vente, il leur garantirait quatre choses.

Tout d'abord, la taxe serait visible. Eh bien, le premier ministre a dû manquer à cette promesse, car nous savons maintenant que, dans beaucoup de cas, la taxe sera simplement incorporée au prix d'un service ou d'un produit et le public n'en saura rien.

Le premier ministre a promis qu'elle n'aurait pas d'incidence sur les recettes. Il a aussi violé cette deuxième promesse, car il a maintenant affirmé que cette taxe rapporterait 5,5 milliards de dollars de plus que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants.

Le premier ministre avait aussi promis que la taxe de vente fédérale serait intégrée à la taxe de vente provinciale et que nous n'aurions à payer qu'une seule taxe de vente. Cette promesse a aussi été violée, car maintenant, nous savons que le gouvernement fédéral imposera tout d'abord sa taxe de 9 p. 100 après quoi, les gouvernements provinciaux imposeront la leur ce qui signifie qu'ils taxeront la taxe fédérale.

Le premier ministre a encore dit que la taxe ne poserait pas de problème. De son côté, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui représente 80 000 petites et moyennes entreprises, affirme que nous allons vivre un véritable cauchemar. Nous allons nous noyer sous des tonnes de paperasses et le système est trop complexe pour envisager de le mettre en place et trop coûteux pour l'appliquer.

• (1805)

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, des groupes comme la Chambre de commerce du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le Conseil canadien des petites entreprises, presque toutes les organisations agricoles du Canada et, maintenant, le Conference Board du Canada, l'organisme le plus prestigieux du pays pour ce qui est de prédire l'impact économique des diverses initiatives gouvernementales, condamnent cette taxe et disent qu'elle saignera notre économie. Ils ont demandé au gouvernement de retourner à la case départ. Ils se joignent à des groupes comme le Nouveau Parti démocratique qui, lui aussi, dit au gouvernement: «Retournons à la case départ. Essayons de réformer vraiment notre régime fiscal au lieu d'imposer une taxe de vente régressive qui est discriminatoire envers les régions et les gens les plus défavorisés de notre pays. Réformons vraiment notre régime fiscal pour qu'il soit juste et équitable.»

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue néo-démocrate, et vous me permettrez, pour débuter, de souligner comment je trouve cela doux à l'oreille d'entendre enfin le Nouveau parti démocratique appuyer ces arguments, avec la Chambre de commerce du Canada, avec la Fédération des petites entreprises, eux qui, habituellement, condamnent la Chambre de commerce et ses membres, condamnent la petite entreprise, etc. Mais cette fois-ci, ils appuient cela.

Par contre, mon collègue a peut-être fait deux petites erreurs dans son exposé, monsieur le Président. En premier lieu, il dit que la Chambre de commerce du Canada et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes n'appuient pas la nouvelle taxe. C'est faux. Tous les organismes, monsieur le Président, qui ont comparu devant le Comité permanent des finances, ont tous dit:

Premièrement, la taxe de vente fédérale actuelle est mauvaise pour le Canada; la taxe de vente fédérale actuelle doit être changée. Maintenant, à l'intérieur de ce que vous proposez avec la TPS, il y a des choses que nous aimerions mieux voir de façon différente. Parfait! Tous, et même son collègue, critique aux Finances, condamnent la taxe de vente fédérale actuelle. Et je l'écoutais parler des gens de sa circonscription, et je peux vous dire, monsieur le Président, que moi aussi, je me promène dans ma circonscription, que ce soit à Pointe-du-Lac, à Saint-Sévère ou à Saint-Barnabé, Trois-Rivières-Ouest ou Trois-Rivières, et les gens me disent: On est conscient que la taxe va être visible, parce que l'entreprise va se faire un superbe plaisir de la mettre sur sa facture en disant: C'est la taxe du gouvernement fédéral, non pas un profit que nous faisons.

Deuxièmement, on est conscient que la taxe va rapporter plus de revenus, mais on est très heureux, parce que les revenus supplémentaires vont nous être remis. Toutes les familles qui ont un revenu inférieur à 30 000$ par année vont recevoir un crédit d'impôt.

Troisièmement, monsieur le Président, le premier ministre n'a jamais souligné que la taxe devait être fédérale-provinciale. Il a toujours dit qu'il préférerait cela, mais on sait que les provinces, elles, l'ont refusé.

Enfin, les petites entreprises, monsieur le Président, et encore à Pointe-du-Lac la semaine dernière on me le soulignait, sont très heureuses de savoir qu'elles vont recevoir 600 $ par année pour administrer une taxe qui va entrer sur une page de format 8 1/2 par 11.

Monsieur le Président, ce sont là les points que je voulais souligner. La taxe sera plus simple, plus juste et plus équitable pour les Canadiens, les Canadiennes et les entreprises.

[*Traduction*]

LES PÊCHES—LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE SUR LE CANADA ATLANTIQUE—LA CRISE DU SECTEUR DES PÊCHES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, la circonscription de Burin—Saint-Georges compte 158 localités, dont la majorité sont très fortement tributaires de la pêche et dont un certain nombre pratiquent la pêche hauturière. Par exemple, il y a des usines de traitement des produits de la pêche hauturière à Burgeo et Ramea, à Gaultois, et Harbour Breton, à Fortune et Grand Bank, à Marystown et à Burin.

Je vous dis cela, monsieur le Président, parce que c'est utile pour expliquer pourquoi je ramène régulièrement sur le tapis la situation actuelle des pêches.

• (1810)

Le point à l'ordre du jour qui nous occupe actuellement, le débat sur la motion d'ajournement, découle d'une question que j'ai posée au ministre des Finances aux alentours du 20 juin.

Pendant au moins quatre mois, nous avons parlé de cette question et, pendant tout ce temps, j'ai qualifié la situation actuelle de crise. Le ministre n'était pas d'accord avec moi. Pas plus tard que lundi dernier, il n'y a que huit jours, il rejetait mon point de vue. Si vous jetez un coup d'oeil sur le hansard, vous constaterez qu'il a usé de propos bien différents pour qualifier la situation actuelle dans le secteur de la pêche. Il a dit que, à presque tous les égards, les pêcheurs de l'Atlantique connaissent une année prospère et que le niveau d'activité permet de répondre à leurs besoins.

Presque tous les pêcheurs, presque tous les travailleurs d'usine de l'Atlantique peuvent attester que la déclaration du ministre est tout simplement erronée. C'est carrément faux. On se demande pourquoi le ministre, avec le concours empressé du député de St. John's-Ouest, qui répondra peut-être à mes quelques observations, choisit de nous lancer sur une fausse piste. Quelqu'un aura sans doute concocté une stratégie pour minimiser le problème. C'est peine perdue : jamais ils ne convaincront quiconque s'intéresse de près à l'industrie de la pêche. Ils ne convaincront pas les pêcheurs ni côtiers ni hauturiers de Terre-Neuve qu'il n'y a pas de crise. Ils ne convaincront pas les pêcheurs de Terre-Neuve que leur industrie n'est pas au bord de l'effondrement.

Ils ne convaincront pas non plus le gouvernement de Terre-Neuve, qui a remis au gouvernement fédéral il y a deux mois un rapport justement intitulé *Resource Crisis in the Newfoundland Fishery*. Celui-ci expose en détail l'étendue de cette crise. Il accuse en partie la surpêche pratiquée par les Européens.

Par exemple, en 1986, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest a accordé aux pays de la CEE un contingent de 26 295 tonnes métriques pour l'année, ou 26 000 tonnes métriques en chiffres ronds. Cette année-là, les pays de la CEE ont pêché non pas 26 000 tonnes métriques, mais bien 160 000, soit six fois plus que leur contingent. Pour les années suivantes, les données sont à peu près les mêmes.

En premier lieu, il y a effectivement une crise. En deuxième lieu, qui en doute encore ? En troisième lieu, s'il n'y a pas crise, que le ministre et son secrétaire parlementaire nous disent ce que fait outre-Atlantique le ministre du Commerce extérieur. Quatre ans après le fait, il apprend qu'il y a surpêche. Il traverse maintenant l'océan pour faire de la promotion. Grand bien lui fasse! C'est comme fermer la porte de l'écurie une fois que le cheval est parti.

Une fois de plus, le gouvernement aura traîné, puis essayé de se couvrir en noyant le poisson pour enfin prendre position, trop tard, d'une part en disant qu'il n'y a pas de problème et, de l'autre, en essayant d'éteindre quelques foyers d'incendie.

Mais le feu a déjà fait d'importants ravages. Les pêcheurs et les travailleurs des usines de poisson que je représente savent qu'il existe un problème très grave. En allant un peu plus loin dans ce rapport, on trouve des graphiques qui montrent quelles conséquences ce problème aura sur les emplois dans les quelques prochains mois.

Je ne crois pas devoir aller plus loin, monsieur le Président, parce que chaque pêcheur et chaque employé des usines de transformation sait à quel point son industrie et son gagne-pain sont menacés. C'est pourquoi j'ai soulevé la question en juin et plusieurs fois depuis ce temps, et c'est pourquoi j'ai donné avis en juin que je n'étais pas satisfait. Je ne suis toujours pas satisfait des réponses que je reçois du gouvernement.

• (1815)

Je veux savoir, et j'espère que le secrétaire parlementaire nous le dira, pourquoi le gouvernement refuse de voir le problème. Plus précisément, que compte faire le gouvernement pour aider à atténuer ce problème grave auquel font face les pêcheurs et les travailleurs des usines?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les pêches de l'Atlantique constituent un élément essentiel et fondamental de l'économie de la région de l'Atlantique et du pays tout entier.

Depuis 1977, la valeur de la production a augmenté de 57 p. 100 en dollars constants, alors que l'économie de la région de l'Atlantique connaissait une croissance globale de 42 p. 100 durant la même période. L'industrie de la pêche de l'Atlantique peut soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Notre gouvernement croit que la conjugaison de points forts aussi fondamentaux avec les possibilités que présente l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis garantit que les pêches de l'Atlantique en profiteront.

Alors que l'accord canado-américain de libre-échange augure bien pour l'avenir de toutes les régions du Canada, celle de l'Atlantique en particulier peut s'attendre à en tirer des avantages économiques importants. La plupart des études en arrivent à la conclusion que la région de l'Atlantique en sera un des principaux bénéficiaires.

À long terme, les pêches de l'Atlantique tireront profit de l'Accord de libre-échange. À mesure que les droits de douane seront supprimés, les industries de transformation canadiennes auront l'occasion d'augmenter leur production de produits finis au Canada. Cette diversification permettra de créer plus d'emplois et d'améliorer la base économique de nombreuses collectivités au Canada.

Elle est encourageante pour l'importante industrie de la pêche de l'Atlantique, en particulier. Bien sûr, certains facteurs ont actuellement un effet nuisible sur la pêche. Tout le monde est au courant de la diminution récente de certains stocks. L'industrie de la pêche a toujours dû faire face à de tels facteurs, mais elle reste fondamentalement solide.

Le gouvernement dispose d'une grande variété de programmes pour régler les problèmes d'adaptation à court terme. Par exemple, la Planification de l'emploi, l'aide aux industries et l'assurance-chômage qui aident à amortir les répercussions des changements de l'activité économique sur les particuliers et les localités. Après avoir dûment évalué les écueils des programmes existants, le gouvernement créera, au besoin, de nouveaux programmes ou adaptera les programmes déjà en place de façon à aider le secteur, comme il l'a fait dans le passé.

Nous examinons séparément les questions importantes ayant trait à l'évaluation des stocks et à la surpêche. Le premier ministre a chargé un comité spécial du Cabinet de coordonner les réponses gouvernementales aux problèmes éprouvés par le secteur de la pêche de la morue du nord et d'examiner au besoin d'autres questions concernant le secteur de la pêche dans la région atlantique. Ce comité est présidé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En ce qui a trait à la surpêche, entre bien d'autres questions, le gouvernement a entrepris une série de démarches diplomatiques pour bien faire mesurer à la Communauté économique européenne et à ses membres les véritables conséquences de la surpêche non seulement sur cette richesse vitale, mais aussi sur les rapports entre le Canada et l'Europe.

Le gouvernement est persuadé du succès des mesures qu'il a prises ou qu'il prendra pour régler ce problème d'adaptation dans le secteur de la pêche dans la région atlantique. En outre, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis offre des avantages notables et nous sommes en mesure d'en profiter.

LES TRANSPORTS—LES RÉPERCUSSIONS DU PLAN D'ENTREPRISE DE VIA RAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 6 juin 1989, j'ai demandé au ministre des Transports et du même coup, à la Chambre, aux Canadiens et plus particulièrement aux employés de VIA Rail au Canada, sur quoi les intéressés pouvaient se fier pour connaître leur avenir en tant qu'employés de VIA Rail.

Ma question était basée sur des renseignements publiés ce jour-là ou la veille dans le *Globe and Mail* et selon lesquels, s'il fallait en croire le plan d'entreprise de VIA, tous les services offerts seraient réduits d'au moins 50 p. 100, ce qui entraînerait une réduction équivalente du nombre d'employés. C'était le 6 juin, il y a presque quatre mois.

J'ai également demandé au ministre si, étant donné la fuite dans le *Globe and Mail* au sujet du plan d'entreprise, il ne convenait pas de laisser au moins les intéressés, les 3 000 employés qui devaient, semble-t-il, être licenciés, planifier leur avenir, trouver un autre emploi, préparer leur retraite ou leur pré-retraite et le reste—ou tout ce dont il est question dans cette enceinte à l'heure actuelle.

• (1820)

Ce que je demandais essentiellement c'était, puisque nous savions que VIA Rail allait faire l'objet de mesures draconiennes, si nous pouvions au moins donner aux cheminots de VIA Rail la possibilité de protéger leur avenir.

Mercredi dernier, dont on se souviendra comme le mercredi noir, surtout dans le Canada Atlantique, dans le nord de l'Ontario, dans toute les petites localités de cette province et dans les municipalités de l'ensemble du pays, les Canadiens ont appris la sévérité du plan dont nous avions parlé en Chambre au mois de juin.

Le 15 janvier 1990, VIA va supprimer 18 de ses 38 liaisons. Le nombre de trains en circulation va tomber de 405 à 191. Le réseau VIA va se contracter de plus de 50 p. 100. C'est le *Globe and Mail* qui avait raison. Son chiffre de 3 000 cheminots directement atteints était exact. Il y a plus de 10 000 travailleurs canadiens, au CN et au CP et dans l'industrie touristique, qui seront indirectement touchés.

La question que je posais en juin avait simplement pour but de permettre à ce personnel fidèle qui est directement touché au Canada de se préparer à cette éventualité. Le Canada atlantique va être éventré par les changements de VIA Rail. Ce qui me préoccupe le plus, depuis l'annonce de la décision gouvernementale, c'est la suppression du *Canadien*, train de voyageurs qui traverse le nord de l'Ontario. A compter du 15 janvier prochain, dans le nord de l'Ontario, les 150 000 habitants de Sudbury, les 1 000 habitants de Chapleau, les 2 500 de White River, les 5 000 de Marathon, les 2 500 de Terrace Bay, les 120 000 de Thunder Bay, les 1 000 d'Ignace, les 10 000 de Dryden et les 10 000 de Kenora, toutes municipalités situées le long de ce parcours du CP, n'auront plus accès au service voyageurs national. Au total, plus de 350 000 Ontariens du nord de la province seront privés de ce service.

Le gouvernement a décidé qu'il n'y aurait plus que trois trains de VIA traversant le pays chaque semaine et qu'ils emprunteraient la voie que nous appelions autrefois la ligne continentale ou la vieille voie du CN, soit celle qui débute à environ 30 milles de Toronto, monte vers le nord jusqu'à Capreol, à environ 30 milles au nord de Sudbury, puis traverse de petites localités comme Sioux Lookout et Nakina, jusqu'à Winnipeg.

Par suite de cette très importante décision qui touche le nord de l'Ontario, le gouvernement a choisi la route du nord du CN, qui dessert quelque 5 000 personnes, plutôt que l'ancienne route du *Canadien*, sur la rive nord du lac Supérieur, qui permettrait à 350 000 Ontariens du Nord de se prévaloir encore de services ferroviaires voyageurs.

Je sais que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports est prêt à répondre à cette question aujourd'hui, mais, comme cette décision intéresse tellement les Ontariens du Nord, je lui demanderais, pour conclure, de ne répondre qu'à cette seule question. Pourquoi le gouvernement a-t-il privilégié une route du Nord qui ne dessert que 5 000 personnes, alors que l'autre route permettrait à 350 000 Ontariens du Nord de se prévaloir des services ferroviaires voyageurs? Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de poser cette question.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux remercier le député de Thunder Bay—Nipigon de nous donner l'occasion d'expliquer une fois de plus aux Canadiens certaines des décisions difficiles qui ont dû être prises dans le secteur des transports ces jours derniers.

Pour ce qui est des réductions de service dans le nord de l'Ontario, le député sait que nous avons dû prendre cette décision très difficile afin de pouvoir garder un service national qui soit abordable et viable. Il sait que le gouvernement s'est engagé à maintenir le service dans les localités qui ne sont pas desservies par d'autres moyens de transport.

• (1825)

Il fallait tenir compte de tout cela afin de respecter les exigences financières, les réalités auxquelles nous faisons face, à savoir que le nouveau réseau ne doit pas dépasser nos moyens.

Les localités plus importantes du nord de l'Ontario dont le député a parlé ont d'autres services de transport en commun qui ne sont pas touchées et qui peuvent prendre la relève; nous prévoyons qu'ils continueront à desservir la population de ces régions.

Je crois que le ministre a été très clair la semaine dernière lorsqu'il a annoncé le plan d'entreprise quinquennal de VIA Rail. Le gouvernement veut que la restructuration de VIA nous laisse un réseau national de Transport ferroviaire des voyageurs dont le coût soit abordable et l'exploitation durable, comme je l'ai déjà dit. L'une des décisions les plus difficiles qu'a nécessitées cette restructuration est la mise à pied de quelque 38 p. 100 de la main-d'oeuvre actuelle, comme il l'a déjà mentionné. Je pense que 2700 est un chiffre plus correct, pas 3000 comme il l'a lu dans les journaux, il y a quelques mois.

Le ministre à annoncé que le plan quinquennal de VIA tient compte des indemnités de départ qui seront versées aux employés touchés, qui se montent à 140 millions. VIA a des dispositions d'indemnisation qui sont parmi les plus généreuses. De plus, notre gouvernement a demandé à VIA de traiter tous les employés touchés avec générosité et en conformité absolue avec toutes les conventions collectives et toutes les dispositions juridiques qui sont en vigueur. Ce n'est peut-être pas du travail, mais cela aide à amortir le coup porté.

Pour terminer, je voudrais dire que le gouvernement a un grand nombre de programmes et de services, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, comme la Planification de l'emploi, qui permettront aussi d'aider les travailleurs à trouver un autre emploi ou à acquérir de nouvelles compétences.

Ces mesures ont dû être prises parce que VIA était inefficace et que, en 1988, elle a coûté 641 millions, un prix qui allait en augmentant. C'est l'équivalent d'une subvention de 1,5 million par jour. Les Canadiens comprendront, j'en suis sûr, lorsqu'ils verront combien nous dépensions et comment nous entendons réduire cette suvention.

C'est avec regret que nous imposons le retrait de VIA de certaines collectivités qu'elle desservait.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 octobre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, il y a 20 ans, le gouvernement fédéral a créé le Centre national des Arts, qui est une grande institution culturelle du Canada. Comme l'a déclaré Maureen Forrester, présidente sortante du conseil: «On pourrait fort bien soutenir que la création du CNA a été la réalisation la plus importante sur le plan artistique dans l'histoire de la capitale du Canada.»

Depuis ses débuts, plusieurs notables ont occupé les postes de directeur général, de directeur artistique et de membres du conseil. Jusqu'à il y a deux ans, les directeurs du centre oeuvraient ensemble pour créer l'une des plus belles institutions du Canada. Or, récemment, des habitués du CNA ont invité les gens à signer des pétitions dans lesquelles on accuse la nouvelle direction du CNA d'être cavalière et incompétente et de ne rien connaître aux questions artistiques. Ce sont pour ces raisons que je demande au ministre des Communications de tenir une enquête publique sur l'exploitation du Centre national des Arts. L'enquête doit porter sur les événements récents qui ont fait que le centre, son personnel, sa programmation et son orchestre n'ont jamais été à un niveau aussi bas.

Il est impérieux que nous nous attaquions à ces problèmes avant que cette institution importante ne disparaisse et que son merveilleux orchestre ne devienne chose du passé.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le directeur de la base de plein air Carrefour Inc. située à L'Avenir, dans ma circonscription, M. René McKaye, ainsi que son équipe qui ont obtenu un lauréat, vendredi dernier, dans la catégorie «développement» dans le cadre des grands prix du tourisme du Coeur-du-Québec 1989, pour l'amélioration et le développement de leurs infrastructures.

Je suis d'ailleurs heureux que le gouvernement canadien soit associé à cette réussite grâce à sa contribution via le programme spécial de la région de Laprade, pour un montant de 350 000 $.

Fondée en 1954 grâce au bénévolat, cette base de plein air située sur un site magnifique sur le flanc d'une pente en bordure de la rivière Saint-François a considérablement changé sa vocation.

Avec ses nouvelles infrastructures, la base de plein air Carrefour Inc. peut prétendre être considérée comme station-vacances de type *resort*.

Ouverte à l'année, les touristes, les entreprises, les organismes désirant se réunir dans un cadre propice au travail et à la détente peuvent profiter pleinement des nombreux services et activités qui y sont offerts.

Je rends hommage à cette entreprise pour sa détermination, son dynamisme et son sens de l'entrepreneurship dans le développement du tourisme régional et provincial.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je veux souligner la compréhension du gouvernement conservateur vis-à-vis de la classe agricole canadienne et québécoise.

Mon gouvernement est à l'écoute des agriculteurs. La semaine dernière, le président de l'UPA, M. Proulx, et ses officiers rencontraient nos ministres de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur et le premier ministre.

Le gouvernement fédéral vient d'accorder 48 millions de dollars aux producteurs de porc du Québec, dans le cadre du programme de stabilisation, et nous continuons avec leur Fédération la lutte pour l'abolition des droits de douane compensatoires imposés par les États-Unis.

Article 31 du Règlement

Pour les producteurs de lait, nous avons aboli le gel sur le prix du lait et accordé une augmentation de 47c. l'hectolitre.

Au GATT, nous leur ferons entendre raison, monsieur le Président, concernant le yogourt et la crème glacée. Nous voulons faire renforcer l'article XI du GATT, nous protégeant pleinement contre certaines importations.

Le député de Beauce est un ardent défenseur de l'agriculture québécoise. Nos offices de commercialisation, nos plans conjoints et nos quotas, on y croit!

Chez nous, on a fait des sacrifices, on s'est structuré, on s'est discipliné. Croyez-moi, on va se protéger!

Les députés conservateurs du Québec sont attentifs et alertes, et mon gouvernement comprend l'agriculture.

* * *

[*Traduction*]

LE YUKON

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis très heureuse de souhaiter aujourd'hui la bienvenue à un nouveau premier ministre dans le giron constitutionnel du Canada. Il s'agit non seulement d'un premier ministre, mais d'un premier ministre social-démocrate.

• (1410)

Hier, lors de la célébration du 10e anniversaire du gouvernement responsable au Yukon, et agissant conformément au pouvoir conféré au Yukon par un gouvernement progressiste conservateur, l'honorable Tony Penikett a aboli le titre de «chef du gouvernement» pour y substituer celui de «premier ministre».

C'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, le 10 octobre 1979, a expressément accordé le pouvoir de prendre cette mesure.

Comme le premier ministre Penikett l'a déclaré: «Le titre colonial de chef du gouvernement n'est reconnu nulle part ailleurs que dans le Nord.»

Je souhaite la bienvenue à ce premier ministre néo-démocrate. J'espère que le premier ministre du Canada en fera autant et que, finalement, le chef dûment élu du gouvernement du Yukon deviendra un participant actif à toutes les conférences des premiers ministres.

Des voix: Bravo!

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je prends aujourd'hui la parole pour demander aux Canadiens de faire preuve de tolérance et de compréhension au sujet d'une question qui préoccupe vivement beaucoup de gens.

Comme vous le savez, de nombreuses pétitions ont récemment été déposées à la Chambre pour que le code de tenue vestimentaire de la GRC autorise les tenues culturelles et les symboles religieux. Ces pétitions et la controverse qu'elles ont suscitée ont donné lieu à des incidents déplorables empreints de préjugés et de racisme contre la communauté sikh.

Nous devons tous, et je suis certain que nous le faisons, déplorer et condamner cette intolérance et ces préjugés. Ce que nous défendons en substance ici, ce sont les droits de la personne, l'identité culturelle et la nature même de notre mosaïque multiculturelle. Le racisme n'a pas sa place.

La communauté sikh a toujours vécu en harmonie avec les autres groupes culturels de tous les coins du globe. Je suis certain que les personnes de bonne volonté peuvent régler ce problème d'une façon qui soit conforme à notre Charte des droits et, en outre, qui glorifie non seulement la diversité culturelle du Canada, mais aussi les traditions qui unissent tous les Canadiens.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, en cette Journée de solidarité des Nations unies consacrée aux prisonniers politiques de l'Afrique du Sud, je voudrais que l'on se souvienne des milliers de prisonniers politiques détenus en Afrique du Sud parce qu'ils luttent contre les politiques racistes de l'apartheid. Hier soir, cherchant sans doute à éviter d'être critiqué pendant la prochaine conférence du Commonwealth, le président de l'Afrique du Sud, M. de Klerk, a annoncé la libération imminente de huit prisonniers politiques de longue date. Le président de Klerk mérite des félicitations, mais il ne doit pas s'en tenir là.

La libération de huit prisonniers qui ont passé jusqu'à 26 ans dans les geôles sud-africaines ne constitue pas la fin du régime de l'apartheid. Peuplé en majorité de Noirs,

l'Afrique du Sud vient tout juste de tenir des élections nationales auxquelles aucun Noir n'a eu le droit de vote.

Il y a quatre ans, à l'Assemblée générale des Nations unies, le premier ministre s'est engagé à intensifier les sanctions contre l'Afrique du Sud si celle-ci ne renonçait pas à ses politiques racistes. Or, l'apartheid y sévit toujours. Ceux qui, dans ce pays, s'élèvent contre l'apartheid, exhortent le Canada et d'autres pays à accroître la pression sur l'Afrique du Sud au lieu de la relâcher. Les sanctions sont utiles et doivent être maintenues.

Aujourd'hui tout particulièrement, nous devons nous souvenir des centaines de prisonniers politiques d'Afrique du Sud, qui ne seront pas libérés et de leur lutte contre l'oppression. Le Canada doit se faire le porte-parole de ces prisonniers devant les chefs d'État à la conférence du Commonwealth et donner lui-même l'exemple dans la lutte contre l'apartheid en imposant dès maintenant de plus lourdes sanctions.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souligner à la Chambre l'excellente performance de la Société Tembec Inc., industrie de pâtes et papiers située dans la municipalité de Témiscamingue, dans ma circonscription. Tembec a été sélectionnée l'une des lauréates du prix d'excellence à l'exportation canadienne de 1989. Il s'agit là, monsieur le Président, pour Tembec, d'un honneur bien mérité qui repose sur le dynamisme de son président, M. Frank Dottori, et sur un personnel d'une compétence remarquable.

Cette mention du prix d'excellence à l'exportation canadienne honore les sociétés canadiennes qui ont non seulement augmenté leurs exportations, mais également exporté avec succès de nouveaux produits, ou accédé à de nouveaux marchés.

Les lauréats sont choisis parmi plusieurs centaines de candidatures, par un comité de sélection composé de personnalités canadiennes, notamment, de gens d'affaires, de chefs syndicaux, de journalistes et de représentants du ministère des Affaires extérieures Canada, et de Commerce extérieur Canada.

Alors, monsieur le Président, bravo à Tembec, à son président et à tous ses employés!

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le premier ministre s'est sacré lui-même «premier ministre de l'Éducation». Au cours d'une allocution devant le Parti conservateur en août dernier, il a proclamé: «Notre gouvernement va assumer sa juste part de la charge financière qui va permettre à tous les jeunes Canadiens de recevoir une formation de première classe pour faire face à un défi de classe mondiale.»

Le premier ministre a également déclaré que l'éducation allait venir en bonne place. Sur la liste des priorités de la prochaine conférence des premiers ministres, et qu'il allait prôner une étude collective du système d'enseignement canadien.

Ce sont là des buts admirables, mais malheureusement l'effort consenti par son gouvernement dans le domaine de l'enseignement supérieur est tout à fait insuffisant. Cette semaine le gouvernement va présenter le projet de loi C-33, qui va couper 650 millions au cours des cinq prochaines années dans les dépenses fédérales relatives à l'enseignement. Si on ajoute l'effet des dernières coupes opérées par le gouvernement en 1986, on arrive à un total effarant. En neuf ans, c'est-à-dire de 1986 à 1994, ce gouvernement présidé par un premier ministre de l'Éducation va réduire de près de 7 milliards les transferts fédéraux au titre de l'enseignement postsecondaire.

Et pour envenimer les choses, un haut fonctonnaire fédéral a déclaré hier que les pourparlers fédéraux-provinciaux relatifs à l'éducation vont avoir lieu à huis clos, parce que selon lui «Ce que nous allons dire, ce ne sont pas des choses qu'on tient à dire en public».

Au nom de tous les Canadiens favorables à une amélioration de l'enseignement supérieur au Canada, j'exige que les pourparlers des premiers ministres aient lieu en public et que le gouvernement retire immédiatement le désastreux projet de loi C-33.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le Manitoba est en train de perdre graduellement le rôle qu'il a toujours joué en tant que centre canadien des transports. Plus de 3 000 employés du CN et du CP ont été mis à pied dans cette province au cours des huit dernières années, et les récentes coupes dans les services de VIA Rail ne feront qu'accélérer le processus déjà amorcé. Cette situation est scandaleuse parce que le Manitoba présente d'importants avantages dans le sec-

teur des transports. Il est situé au centre géographique du pays et est desservi par un grand nombre d'entreprises de transport appartenant à l'État fédéral ou au secteur privé.

Les gouvernements fédéral et provincial ont reconnu l'importance du secteur des transports au Manitoba en 1984 lorsqu'ils ont conclu deux ententes en matière de transports. Malheureusement, ces ententes doivent expirer bientôt et ne seront pas renouvelées. Le rôle du Manitoba en tant que centre des transports est essentiel non seulement au bien-être des Manitobains, mais aussi à la prestation de services de transport efficaces à tous les Canadiens. Rien ne pourra combler ce vide. Je prie donc instamment le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour réparer les dégâts et redonner au Manitoba le rôle qui lui revient en tant que centre canadien des transports.

* * *

L'INDUSTRIE VINICOLE CANADIENNE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, l'Institut canadien du vin, composé de 17 sociétés exploitant 30 fabriques de vins et représentant 80 p. 100 des producteurs de vins canadiens, a récemment annoncé qu'il appuie en principe la taxe proposée sur les produits et services.

La taxe de vente fédérale actuelle, qui est appliquée au niveau du fabricant, fait du tort à l'industrie du vin. L'application en cascade de la taxe qu'elle entraîne fait monter le prix du vin canadien. Compte tenu des taux actuels de la taxe d'accise et des niveaux des majorations provinciales, les prix des vins canadiens seraient plus abordables si la TPS était mise en place. Par conséquent, les vins canadiens soutiendraient beaucoup mieux la concurrence des importations.

Certaines personnes craignent que l'industrie vinicole ne puisse soutenir la concurrence sur le marché mondial. Nous devrions apaiser leurs craintes et donner à l'industrie vinicole la capacité de soutenir la concurrence sur le marché international. Nous le pourrions en remplaçant les taxes de vente fédéral, ce qui rendrait les prix des vins canadiens plus attrayants pour les clients.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, entendre les propos du député de Esquimalt—Juan de Fuca, M. David Barrett, et aspirant à la chefferie du Nouveau parti démocratique, je ne peux que réaliser à quel point ce député ne comprend pas ce qu'est le Québec et son manque de maturité politique à vouloir capitaliser sur un sentiment anti-francophone.

Je crois qu'il aurait vraiment intérêt à rendre visite aux Québécois, et plutôt que de leur parler, je l'invite à les écouter.

Il sera peut-être surpris de constater la vague de fond qui monte présentement au Québec. Ce ne sont plus uniquement des gens du parti québécois qui nous parlent d'indépendance.

Depuis quelques semaines, des libéraux provinciaux, des fédéralistes viennent à nous et disent: Si les anglophones nous rejettent, cette fois-ci, ce sera l'indépendance.

Monsieur le Président, le député de Esquimalt—Juan de Fuca aspire à la chefferie d'un parti politique au Canada, mais il devrait vite changer de discours puisqu'il risque d'être chef d'un parti politique sans pays.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement vient de nous présenter son principal témoin, son étoile, dans l'affaire de la taxe sur les produits et les services, c'est-à-dire l'ancien ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande qui est actuellement ministre de la police.

Je suis sûr que tous les députés apprécient la bonne volonté de M. Douglas. Mais notre ministre des Finances sait-il qu'à la suite de la mise en place de la taxe sur les produits et les services en Nouvelle-Zélande, en octobre 1986, la Nouvelle-Zélande a enregistré un taux de croissance négatif; la Nouvelle-Zélande est entrée dans une période de récession économique; l'inflation a dépassé 15 p. 100; les coûts des aliments ont grimpé de 10 p. 100 dans un seul mois; le nombre d'emplois a baissé de plus de 3 p. 100, et qu'enfin, les exportations de la Nouvelle-Zélande, qui progressaient jusque-là de plus de 9 p. 100, ont baissé de 0,1 p. 100?

Une voix: Ça, c'est vrai!

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à mon honorable collègue qu'en Nouvelle-Zélande, M. Douglas était ministre des Finances, non pas d'un gouvernement conservateur, mais d'un gouvernement travailliste.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Et puis après?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il répondait sauf erreur à peu près à la même question que le chef de l'opposition vient de poser à propos de la situation économique en Nouvelle-Zélande ces dernières années. Il a répondu tout simplement que la Nouvelle-Zélande a connu des changements très considérables, y compris la mise en application d'une taxe sur les produits et services.

Mais la Nouvelle-Zélande a connu aussi une forte déréglementation. . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai l'impression d'avoir déjà entendu cela quelque part.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .qui a entraîné une perturbation économique majeure qui s'est soldée à son tour par un certain ralentissement de l'économie. Sauf erreur, cependant, l'économie de ce pays ces dernières années a connu une relance marquée. M. Douglas a conclu que si le gouvernement n'avait pas pris ces mesures, la situation économique se serait détériorée bien davantage..

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est exactement ce que M. Douglas a dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il a effectivement été un témoin remarquable. C'est vrai qu'il est membre du parti travailliste. C'est lui qui, en tant que ministre des Finances, a mis en oeuvre la taxe sur les produits et services en Nouvelle-Zélande. Il faisait également partie du gouvernement qui a instauré en ce pays le libre-échange avec l'Australie ainsi que la privatisation, et ces éléments ont tous les trois contribué au résultat médiocre que je viens de rapporter à la Chambre des communes.

Puisque nous parlons d'arnaque fiscal, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, qui a été exclu jusqu'ici du présent débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Charest: Je commençais à m'ennuyer.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre a dit qu'il commençait à s'ennuyer. Il n'a pas à se faire de bile, car c'est maintenant son tour. Je ne doute pas que le ministre réponde en toute franchise.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Toutes les équipes de notre pays qui louent du temps de glace aux patinoires intérieures devront payer une taxe de 9 p. 100. Par conséquent, tous les jeunes de 14 ans qui participent aux activités d'une ligue de hockey mineur ou qui font partie d'un club de patinage artistique devront payer la taxe de 9 p. 100. Tous les enfants qui s'inscrivent à des cours de natation devront payer une taxe de 9 p. 100. Pourtant, le ministre qui représente les jeunes et les athlètes de notre pays n'a rien fait pour protéger les jeunes canadiens afin qu'ils puissent participer à des activités sportives.

À mon avis, la Chambre doit reconnaître que le gouvernement impose une taxe de 9 p. 100 à ceux qui voudraient devenir les émules d'Alex Baumann, de Carolyn Waldo, de Kurt Browning, de Gaétan Boucher, ou de Mario Lemieux. Puisque les joueurs des petites ligues n'ont pour les défendre personne de comparable aux énormes équipes de lobbyistes qui ont comparu devant ce comité de la Chambre, pourquoi le ministre n'est-il pas intervenu en faveur des sports et des jeunes du Canada pour les protéger contre cette énorme taxe de 9 p. 100?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

M. Charest: Prenez-vous en à un adversaire de votre taille, John!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Après le discours de l'honorable député, je devrais probablement demander s'il y a des questions ou des observations. Le ministre des Finances.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Nous sommes en train d'établir notre stratégie, monsieur le Président.

Au sujet des joueurs des petites ligues, je suis très heureux de pouvoir répondre au chef de l'opposition officielle en lui signalant que notre gouvernement a sérieusement étudié le domaine des sports. Il a lancé, par exemple, de nombreuses activités susceptibles d'éveiller l'esprit sportif, préférant se concentrer sur ce qui nous apparaît la principale qualité que devraient posséder nos jeunes athlètes canadiens, c'est-à-dire l'esprit sportif.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous avons mis sur pied la Commission de la sportivité.

En ce qui concerne la taxe de vente, je peux simplement ajouter que, si la situation financière du pays le permet, le gouvernement consacrera plus d'argent au sport et aux parents canadiens afin que les jeunes puissent participer à des activités sportives. C'est la logique même.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre est en voyage à l'étranger. À son retour, je vais lui conseiller de mettre le ministre sur la liste de repêchage.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'aperçois le ministre des Communications et je voudrais lui poser une question. Je l'aurais cru déjà à Hollywood pour préparer le terrain à notre premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il serait bon de signaler à la Chambre que les artistes, les orchestres, les troupes de danse, les compagnies d'opéra, les dramaturges et les théâtres régionaux seront tous assommés par cette taxe de 9 p. 100. Selon une étude menée par la firme Woods, Gordon Consultants pour le compte du Conseil des Arts du Canada, qui relève du ministre, les organismes d'arts d'interprétation devront payer jusqu'à sept fois plus de taxe qu'ils n'en paient actuellement.

Pourquoi le ministre des Communications n'a-t-il rien fait pour empêcher les groupes culturels du Canada d'être écrasés par cette taxe? Pourquoi le ministre laisse-t-il son collègue imposer une taxe à la prochaine génération des Karen Kain, des K.D. Lang, des Denys Arcand, des Robert Bateman, des Gilles Vigneault et des Anne Murray? Pourquoi ne s'est-il pas porté à la défense de la communauté artistique de notre pays afin de protéger notre identité canadienne.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, cette question est étudiée et analysée par mon ministère depuis déjà plusieurs mois. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec mes collègues des provinces, à Winnipeg, la semaine dernière, et je les ai assurés que le gouvernement, dans ce domaine comme dans tous les autres, allait assumer ses responsabilités. La preuve a été faite dans d'autres domaines, depuis 1984 à ce jour. Dans les dépenses discrétionnaires du gouvernement, le secteur culturel est passé de 5,4 à 7 p. 100 du budget discrétionnaire, et le gouvernement continuera dans cette bonne direction, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Dans un discours qu'il a prononcé le 2 octobre dernier, le ministre a dit: «Le financement de faveur a aidé nos exportateurs à affronter la concurrence sur un pied d'égalité.»

Or, nous apprenons aujourd'hui que le gouvernement a interrompu le financement de faveur des exportations jusqu'en avril prochain. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, au moment où nos exportations sont à leur plus bas niveau depuis 10 ans et où le taux de change de notre dollar mine nos exportations, le gouvernement a porté un autre dur coup à notre compétitivité sur le marché mondial? Peut-il expliquer à son collègue, le ministre des Finances, que les exportations canadiennes permettent de créer des emplois et d'accroître la prospérité au Canada et que c'est la meilleure façon de réduire le déficit?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a oublié de mentionner dans son introduction que les niveaux de référence des comptes courants de cette année ont augmenté de 66 p. 100 par rapport à l'année dernière, passant dans le Budget des dépenses de 75 à 125 millions de dollars, et il est probable que ce montant sera encore plus élevé dans le Budget des dépenses supplémentaire. Il y a une hausse considérable des dépenses au titre du financement du crédit à l'exportation. Nos affaires vont si bien que les exportations canadiennes et le soutien financier nécessaire progressent plus rapidement que les crédits votés par la Chambre qui figurent dans le Budget des dépenses. Le député se plaint donc que les affaires vont trop bien.

• (1430)

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il n'est pas de pays au monde où notre compte courant ne soit déficitaire. Nos exportations ont atteint leur niveau les plus bas depuis 10 ans et notre marché commercial est en train de s'écrouler. Le gouvernement ne fait rien pour y remédier.

Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement est en train d'annuler le financement de faveur de notre propre entreprise, alors que notre prétendu marché commercial favorisé vient d'affecter 100 millions de dollars à la conquête de nos marchés dans les pays côtiers du Pacifique et qu'il a reçu 200 millions de dollars à titre de financement supplémentaire des exportations. Sommes-nous en train d'abdiquer purement et simplement ou le gouvernement

va-t-il défendre les intérêts des entreprises canadiennes pour une fois?

M. Crosbie: Monsieur le Président, il va falloir décider si nous devons ajouter foi aux dires du critique du commerce de l'opposition officielle ou nous fier à des spécialistes impartiaux, par exemple. . .

Une voix: Comme vous?

M. Crosbie: Je suis un spécialiste impartial, mais, en toute modestie, je me référerai à quelqu'un d'autre, monsieur le Président.

Le 23 septembre 1989, le Financial Post publiait un article intitulé: «Il semble que le commerce prendra bientôt un essor; l'excédent du Canada montera en flèche grâce à de nouveaux débouchés à l'étranger.» La description que donne le député de la situation est entièrement fausse.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné l'absence du premier ministre et du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Au début de la journée, simultanément à Chicago et à Toronto, un rapport alarmant a été présenté conjointement par l'Institut de recherches politiques et le plus ancient organisme américain de protection de l'environnement. D'après ce rapport, la situation dans les Grands Lacs empire; il y a une crise de l'environnement et la santé des êtres humains aussi bien que celle de la faune continue à être menacée.

Hier, en prévision de cette annonce, le ministre de la Santé a remis sur le tapis une vieille promesse électorale en annonçant que le gouvernement conservateur dépenserait 1 $ par Canadien et par an pendant les cinq prochaines années pour remédier à cette crise. Puisque le premier ministre a déclaré pendant la campagne électorale qu'aucune priorité en matière d'environnement ne présente plus d'urgence que la région des Grands Lacs, je voudrais demander au ministre pourquoi depuis lors le gouvernement n'a rien fait dans cette région ce qui lui fait croire que 1$ par Canadien et par an pendant les cinq prochaines années est une somme suffisante.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord le député fonde sa question sur une hypothèse erronée. Nous avons mis en place depuis longtemps des programmes concernant les Grands Lacs.

L'engagement d'hier représente un redoublement d'efforts de la part du gouvernement fédéral pour assainir les Grands Lacs. Il représente une initiative en vue de réduire les nouvelles sources de pollution dans ce secteur. Il représente une tentative pour nettoyer les 17 points dangereux situés autour des Grands Lacs sur le territoire canadien ou binational. Il représente le premier grand effort déployé pour obtenir les renseignements de base dont nous avons besoin concernant les répercussions de la pollution de cette région sur la santé. Le député estime que ce n'est pas important; les Canadiens, je pense, ne seront pas de son avis et trouveront que l'initiative annoncée hier est d'une importance fondamentale pour nous tous.

M. Broadbent: Monsieur le Président, les platitudes du ministre ne sont pas différentes de celles du premier ministre. Nous avons bien vu ce que le gouvernement a fait depuis lors: rien du tout. Lorsqu'il a été élu en 1984, il y avait 17 endroits où des produits toxiques étaient présents dans les Grands Lacs. Il y en a toujours 17. Absolument rien n'a changé. Au cours de la dernière année on n'a pas dépensé un sou pour améliorer l'état des Grands Lacs.

Ma question au ministre est celle-ci: puisque 6 millions de Canadiens boivent l'eau des Grands Lacs qui, selon les rapports d'aujourd'hui, provoque des malformations congénitales, des tumeurs, et des lésions nerveuses et cérébrales chez l'humain, quand le gouvernement va-t-il commencer à tenir ses promesses? Qu'est-ce qui lui fait penser que passer de 50 cents à 1 dollar par Canadien et par an suffira à résoudre un problème de cette gravité?

M. Beatty: Monsieur le Président, je ne sais pas si le député s'est réellement donné la peine de lire le rapport. Moi, oui. Je ne sais pas si le député s'est donné la peine de s'interroger sur les recherches faites à ce jour sur les effets sanitaires, mais je peux lui dire que mon ministère estime qu'une nouvelle initiative de quelque 20 millions pour étudier les effets sanitaires. . .

M. Broadbent: C'est moins que rien.

M. Beatty: Moins que rien dit-il, seulement 20 millions. Ça ne vaut pas la peine dit-il, ce n'est pas assez important. Eh bien, il se trompe.

Il est temps que les Canadiens aient ce genre d'information, afin que nous sachions exactement quels étaient les risques pour quelles populations, et pour que nous puissions savoir quelles mesures prendre pour les protéger, et pour que nous fassions en sorte que des efforts soient faits pour épurer ces endroits pollués, et pour que

les Canadiens aient des Grands Lacs dans un état qui favorise la santé plutôt que de la menacer. Nous estimons que c'est une initiative importante.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je répète que dans les quatre années qui ont précédé les dernières élections, rien n'a été fait au sujet de ces 17 endroits. Après la promesse de la campagne électorale, qu'il n'y avait pas de plus grande priorité que les Grands Lacs, il n'y a toujours rien eu de fait. En matière d'environnement, la population ne fait plus confiance au gouvernement du Canada.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, aux États-Unis, l'Agence de protection de l'environnement a publié une liste des grands pollueurs, et par conséquent, certains de ces pollueurs, à cause de cette humiliation, ont changé leurs pratiques. Le gouvernement canadien veut-il publier, ici, au Canada, une liste comme celle-là?

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur le Président, je commencerai par reprendre le député s'il tient le moindrement à connaître les faits. Il dit qu'on n'a rien fait au sujet de ces endroits critiques pour l'environnement autour des Grands Lacs. C'est tout simplement faux.

Le député devrait très bien savoir, s'il l'ignore, que la modification à l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le protocole de 1978, qui a été négociée et exigée par le Canada visait à imposer aux deux gouvernements des deux côtés des lacs le devoir de nettoyer ces endroits critiques et de prendre d'autres mesures. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons mis en oeuvre des plans d'action de redressement.

L'un de ces endroits critiques. . .

M. Broadbent: La situation empire au lieu de s'améliorer.

M. Beatty: Monsieur le Président, le député nous dit en criant de l'autre côté du parquet ce que nous devrions faire. Je lui recommanderais d'écouter un instant, car il a de toute évidence besoin de connaître les faits.

Parmi les fonds que nous avons prévus, il y a de l'argent affecté au nettoyage de ces endroits critiques. Il y a de l'argent qui servira à prévenir la pollution des Grands Lacs. Il y a de l'argent qui servira à faire en sorte que nous ayons de l'information sur la menace que l'environnement présente pour la santé humaine. Les néo-démocrates disent que doubler l'effort fédéral est sans importance. Je pense qu'ils se trompent et que cette initiative est importante pour les Canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et a trait à ces foutaises que le gouvernement cherche à faire passer pour son programme environnemental.

Je voudrais rappeler au ministre une déclaration faite par le premier ministre à Hamilton l'an dernier, pendant la campagne électorale. Ce dernier a soutenu que, des 125 millions de dollars destinés à la mise en oeuvre de la stratégie concernant les Grands Lacs, 75 millions seraient consacrés exclusivement à l'assainissement de plus de 17 endroits critiques. Or, dans sa déclaration d'hier, le ministre affirme à la page 3 que ce montant a été ramené à 55 millions, soit une réduction de 20 millions de la somme qui devait à l'origine nous permettre d'assainir les Grands Lacs.

Je voudrais que le ministre nous dise qui a autorisé cette réduction de 20 millions et, si une étude se révèle nécessaire, pourquoi n'a-t-il pas prévu séparément 20 millions supplémentaires compte tenu des risques de lésions cérébrales et des autres graves dangers pour la santé dont il est question dans le rapport déposé aujourd'hui.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée qualifie de foutaises la déclaration dans laquelle nous annonçons que nous consacrerons 125 millions de dollars à l'assainissement des Grands Lacs. En fait, ce sont 125 millions de plus que le gouvernement libéral n'était disposé à consentir à cette même fin. Ce gouvernement-là se contentait de faire de beaux discours.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: La députée prétend que nous consacrons 20 millions de moins au programme d'assainissement. Cela s'explique du fait que nous avons créé un fonds de 20 millions pour étudier les effets sur la santé, ce qui nous permettra, pour la première fois, d'obtenir. . .

Mme Copps: C'est exact; cela ne concerne pas l'assainissement des eaux des Grands Lacs.

M. Beatty: Encore une fois, la députée proteste sans se lever. Elle aurait peut-être intérêt à écouter attentivement. Nous avons créé un fonds de 20 millions pour étudier les effets sur la santé; ce fonds nous permettra d'obtenir les renseignements mêmes que la députée prétend détenir déjà. Nous avons également annoncé que nous étions disposés à augmenter ce fonds après 1992, si

la chose se révèle nécessaire pour assainir ces 17 endroits critiques.

La députée ne juge peut-être pas utile d'entreprendre une étude sur les effets sur la santé, ni de déterminer les dangers pour les groupes de population visés, par exemple, les foetus, les nourrissons, les autochtones et tous ceux qui consomment d'importantes quantités de gibier d'eau et de poisson. Nous sommes convaincus de l'importance cruciale de ces renseignements. En ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je pense que cette nouvelle initiative importante sera cruciale pour la santé des Canadiens.

Mme Copps: Monsieur le Président, l'un de ces 17 endroits critiques se trouve dans ma circonscription et si le ministre veut savoir. . .

• (1440)

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Cela fait peut-être rire le ministre que 9 millions de Canadiens boient de l'eau qui pourrait causer des lésions cérébrales chez leurs enfants. Évidemment, cette situation m'inquiète. Elle m'inquiète depuis de nombreuses années déjà et je n'ai pas besoin que le ministre me fasse la leçon.

[*Français*]

Monsieur le Président, quelle est la position du ministre de l'Environnement sur cette question? Le ministre de l'Environnement participe-t-il au Congrès de la Commission Mixte Internationale? Non, monsieur le Président, parce que le ministre de l'Environnement est en train de faire un tour. . .

[*Traduction*]

Il est parti en tournée dans la vallée vinicole du Rhin et il étudie la pollution à Paris. Où est donc passé le ministre de l'Environnement du Canada qui devrait pourtant être saisi de l'une des études les plus inquiétantes de toute l'histoire des Grands Lacs? Il est parti étudier les problèmes de pollution du Rhin et de Paris. Je voudrais bien savoir où se trouve le ministre actuellement.

M. Beatty: Monsieur le Président, j'espère qu'on me donnera autant de temps pour répondre.

La députée prétend que l'un des secteurs les plus pollués se trouve dans sa circonscription. Je peux en dire autant de Collingwood Harbour dans ma circonscription. Mes électeurs seront heureux de cette annonce parce qu'ils sauront que grâce à cette nouvelle initiative visant à protéger la santé des habitants des Grands Lacs, les Canadiens viennent de franchir un grand pas. La députée ne pense peut-être pas que c'est important pour ses électeurs. Ça l'est pour ma circonscription en tout cas.

La députée trouve peut-être que le ministre de l'Environnement perd son temps à Londres, à Bonn et à Paris où il assiste à des rencontres bilatérales avec les ministres de l'Environnement européens, avec le premier ministre de la France, M. Rocard, et avec le secrétaire général de l'O.C.D.E.

Si la députée connaissait le moindrement les questions écologiques, elle saurait que l'environnement est une question planétaire qui exige une action internationale concertée. Nous croyons que le ministre de l'Environnement doit absolument multiplier les démarches en Europe pour susciter, à l'échelle internationale, cette concertation nécessaire à la protection de notre environnement.

* * *

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui, la semaine dernière, a annoncé la réduction des services de VIA Rail, dont celui du Canadien.

Deux voies ferrées traversent le nord de l'Ontario. La voie où passera le train de passagers est une voie du CN qui dessert une population d'environ 5 000 personnes. La décision d'utiliser cette voie signifie qu'il n'y aura plus de service voyageurs sur la voie du CP qui relie Sudbury, Chapleau, White River, Marathon, Nipigon, Thunder Bay, Dryden, Kenora, ainsi de suite jusqu'à Winnipeg. Ces municipalités regroupent une population de 350 000 personnes.

De toute évidence, la décision de servir une population de 5 000 personnes plutôt que de 350 000 dans le nord de l'Ontario est une erreur. Si le ministre ne renonce pas à son idée de couper les vivres à VIA Rail, acceptera-t-il au moins de faire passer les trains par la voie qui sert le plus grand nombre de personnes dans le nord de l'Ontario?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais tout l'intérêt que mon collègue porte au nord de l'Ontario, mais il sait pour sa part qu'il faut parfois prendre des décisions douloureuses lorsqu'il s'agit de toucher à un service national.

Dans le cas du nord de l'Ontario, il a fallu tenir compte du fait que quelques localités n'ont pas d'autres moyen de transport que le rail tandis que dans des villes comme Thunder Bay et Sudbury, il existe un bon service aérien, un bon réseau routier, etc. Le député comprendra qu'en prenant notre décision, nous avons jugé qu'il était préfé-

rable de maintenir le service dans les localités isolées plutôt qu'à Thunder Bay et Sudbury.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, il semble que la décision ait été prise davantage pour protéger les intérêts du CN et de M. Lawless que ceux de la population du nord de l'Ontario.

Que le ministre sache que je connais très bien les routes du nord de l'Ontario dont il parle et qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de servir neuf localités isolées. Celles-ci, situées le long de la voie du CN, pourraient être desservies à moindre frais par d'autres moyens de transport.

Je répète ma question. Est-il plus important de fournir un service à 5 000 habitants du nord de l'Ontario qu'à 350 000? Le ministre corrigera-t-il cette erreur grave de son plan d'entreprise?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, bien sûr que je veux modifier le plan et je crois que mon vis-à-vis le comprend. Il ne s'agit peut-être que de 5 000 personnes, mais encore là, je maintiens ma position, nous avons procédé dans ce cas comme dans le cas de toutes les régions du Canada.

Il y a des Canadiens qui ne disposent d'aucun autre mode de transport. Je comprends le problème de Thunder Bay et de Sudbury, mais ces villes sont très bien desservies par les lignes aériennes.

La population aura recours aux autres modes de transport que le train. Nous devons fournir un service à tous les Canadiens. C'est ce que nous voulions faire lorsque nous avons pris les décisions annoncées la semaine dernière.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et concerne la pollution du réseau hydrographique des Grands Lacs. Dans la réponse qu'il a fournie au chef de mon parti, il y a quelques minutes, le ministre a dit que son parti s'était attaqué au problème de la pollution depuis qu'il a été porté au pouvoir, en 1984.

Je tiens à rappeler aux députés que depuis que le gouvernement a été élu, en 1984, le Service canadien de la faune a été réduit de 23 p. 100, le centre de recherche en toxicologie et le centre d'interprétation faunique ont fermé leurs portes, et le programme de contrôle de la pollution des Grands Lacs a été supprimé. Il est vrai que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publié un rapport exhaustif sur la pollution, mais il a été rejeté par Environnement Canada.

Je tiens à demander au ministre si son gouvernement est disposé ou non à satisfaire aux préoccupations réelles des gens qui vivent le long du réseau hydrographique des Grands Lacs et à vraiment s'engager à nettoyer celui-ci, car il présente un danger pour la santé.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, non seulement sommes-nous disposés à le faire, mais nous l'avons fait. C'est exactement ce que nous avons fait hier en annonçant la création d'un fonds de 125 millions de dollars à cette fin.

En outre, depuis son élection, notre gouvernement a renégocié et renforcé l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il a financé des programmes considérables de recherche et de surveillance afin de cerner et d'évaluer les problèmes de toxicité de l'eau. Il a mis sur pied, de concert avec le gouvernement ontarien, des programmes correctifs à l'intention de 17 régions où la qualité de l'eau laisse à désirer. Il a mené des études avec le gouvernement américain en vue de mettre au point des programmes de gestion des eaux de la rivière Niagara, du lac Ontario et des chenaux de communication entre les lacs Supérieur et Huron. Il a consacré 18 millions de dollars par année à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Voici qu'il a doublé cette contribution et franchi une nouvelle étape importante dans la protection des Grands Lacs.

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Les Canadiens savent que, jusqu'ici, l'engagement que le gouvernement a pris pour assainir l'environnement ne vaut absolument rien.

Le gouvernement du ministre promet depuis aussi longtemps que je me souvienne de présenter un projet de loi sur l'eau potable avec la collaboration de l'Ontario ou d'autres gouvernements provinciaux. Pourquoi le ministre ne le fait-il pas? Pourquoi, au moins, ne répond-il pas favorablement aux propositions avancées par des municipalités d'un peu partout au Canada pour que le gouvernement consacre des fonds au règlement des graves problèmes d'égouts qui existent dans toutes les grandes villes du pays? Au lieu de rejeter ces propositions du

revers de la main, pourquoi ne prend-il pas des mesures concrètes?

M. Beatty: Encore une fois, monsieur le Président, pour le NPD, 125 millions de dollars, ce n'est rien du tout. Ce n'est pas un montant appréciable. Nous ne sommes pas d'accord.

Le député s'interroge au sujet de la loi sur l'eau potable. S'il avait été présent à la Chambre lors du discours du Trône, il saurait que nous nous sommes engagés à présenter un projet de loi sur l'eau potable.

Un certain nombre de mesures importantes ont déjà été prises en ce domaine. En redoublant d'efforts dans cette région, le gouvernement fédéral contribuera à faire de cette région un atout pour la santé humaine et à protéger convenablement l'environnement fragile du Canada.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur l'énergie nucléaire au Nouveau-Brunswick, monsieur le Ministre.

Étant donné que votre ministère et Énergie atomique du Canada Limitée étudient les emplacements où un prototype de réacteur Candu III pourrait être construit, que la gestion et l'exploitation de la centrale Pointe LePreau I par le Nouveau-Brunswick sont considérées par les experts comme sans égales au monde au point de vue de l'efficacité et de la sécurité, que le Nouveau-Brunswick remettrait sérieusement en question ses plans à long terme concernant ses centrales thermiques alimentées au bois et au charbon à cause des dangereuses émissions de bioxyde de carbone produites par les combustibles fossiles et qu'il existerait en Nouvelle-Angleterre un marché potentiellement sûr pour l'exportation d'électricité, pourriez-vous dire à la Chambre, monsieur le Ministre, si le Nouveau-Brunswick s'est montré officiellement intéressé pour entreprendre des négociations concernant l'installation du réacteur Candu III dans cette province?

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux que l'opposition s'intéresse tellement à ce sujet. Je tiens à dire à mon collègue que Énergie atomique du Canada Limitée et le gouvernement du Canada discutent avec la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Nouveau-Brunswick la possibilité de construire LePreau II.

Comme vous le savez, monsieur le Président, Énergie Nouveau-Brunswick se demande si elle doit agrandir ses centrales thermiques, les centrales de Belledune, compte tenu de leur rentabilité et des émissions de bioxyde de carbone qu'elles dégagent.

Je peux dire au député que LePreau I est l'une des installations les meilleures et les plus efficaces du monde et que si nous pouvons négocier la construction de Lepreau II, nous y installerons un Candu III, un prototype de la prochaine génération de réacteurs et que nous serons prêts à aider la province à en tirer le maximum de retombées économiques.

M. Bird: Monsieur le Ministre, je n'ai pas entendu clairement si le Nouveau-Brunswick a officiellement exprimé son intérêt et, dans l'affirmative, si vous seriez prêts à entreprendre des négociations officielles avec cette province.

M. Epp: Monsieur le Président, nous discutons évidemment cette question avec le Nouveau-Brunswick et nous serions désireux d'entreprendre des négociations officielles. Il incombe au gouvernement du Nouveau-Brunswick de décider s'il doit opter pour le nucléaire ou continuer avec les centrales de Belledune.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. La fermeture de l'usine de Lockport a en fait privé cette localité d'emplois. Telle est la véritable conséquence du plan de gestion du poisson de fond préconisé par le ministre. Des milliers de travailleurs de localités comme Lockport sont en chômage.

Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il recommande au comité spécial du Cabinet comme gagne-pain de rechange pour les travailleurs des usines de localités comme Lockport, Digby Neck, Argyle et bien d'autres que son plan de gestion laisse sans ressources.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la députée et mes autres collègues le savent, les pêches canadiennes sont gérées sur la base d'un contingentement scientifique destiné à assurer le développement durable de ces ressources.

Certains des stocks de poissons de fond de l'Atlantique, surtout ceux de la région de Scotia–Fundy, ont diminué depuis quelques années, et cela est notamment attribuable à la surcapacité excessive de cette flotte. Il s'agit d'un élément important des discussions en cours au sein du comité spécial présidé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lorsque nous aurons des mesures à annoncer, nous les annoncerons de la façon appropriée.

Mme Campbell (South West Nova): Ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre. Le ministre soutient qu'il ne reste plus de quotas à répartir dans son plan de gestion. Mais, dans le cadre du plan actuel de gestion du poisson de fond, la flotte hauturière de Nouvelle–Écosse a encore 43 500 tonnes métriques à Terre–Neuve et dans le golfe et 20 000 tonnes métriques dans le 4VWX et le 5, quantités qu'elle est incapable de prendre d'ici à la fin de l'année. Quel genre de calcul le ministre a–t–il besoin qu'on lui fasse connaître?

Compte tenu de ce qui précède et des difficultés éprouvées dans toutes ces localités de Nouvelle–Écosse comme Lockeport, je demanderai au ministre s'il veut demander au Comité des transferts qui s'est réuni la semaine dernière, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, de réexaminer la demande des représentants côtiers, qui veulent que les 13 000 tonnes métriques se trouvant dans Scotia–Fundy 4VWX et 5 soient transférées à la pêche côtière pour sauver le gagne–pain de nombreuses localités qui sont en train de sombrer dans la misère. Le ministre est là et ce comité spécial du Cabinet ne se réunit même pas.

M. Siddon: Monsieur le Président, permettez–moi de contredire la députée. Le comité se réunit et doit faire rapport en temps voulu. Je voudrais en même temps signaler que la fermeture de l'usine de National Sea à Lockeport s'inscrit dans une série de décisions que cette société se voit malheureusement obligée de prendre parce qu'elle ne dispose pas de stocks suffisants dans la répartition hauturière.

Et maintenant la députée me demande d'enlever encore du poisson à la pêche hauturière pour le transférer à la pêche côtière, qui a épuisé entièrement ses quotas à l'exception de la pêche côtière à engins fixes, laquelle continue de pêcher en grande partie et va continuer de le faire pendant quelques semaines.

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui semble faire l'impossible pour rendre les prestations de l'assurance–chômage accessibles uniquement à quelques rares privilégiés.

Je parle des mesures punitives du projet de loi C–21 qui vont priver bien des chômeurs des prestations de l'assurance–chômage. Non content d'appliquer ces mesures punitives, son ministère s'apprête, semble–t–il à proposer des règlements qui lui permettraient de contourner la décision que la Cour d'appel fédérale a rendue le 14 avril dernier. Ce tribunal avait décrété que la Commission de l'asurance–chômage interprétait mal les règlements régissant les paies de vacances et l'indemnisation pour cessation d'emploi aux fins de l'assurance–chômage, privant ainsi les chômeurs de 100 millions de dollars par année auxquels ils ont droit.

Les services de la ministre sont–ils à modifier ces règlements pour pouvoir contourner cette décision de la Cour d'appel fédérale?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, tout le monde dans cette Chambre connaît la signification du mot «interprétation». C'est un bel exemple de l'interprétation appliquée au quotidien.

Nos fonctionnaires ont fait une interprétation du règlement, tel qu'émis en 1985. Le tribunal a fait une autre interprétation en avril 1989. Nos fonctionnaires appliquent le règlement à partir de la façon consécutive, pendant que le tribunal suggère de le faire de façon concurrente.

Depuis le jugement du tribunal, nos fonctionnaires appliquent, bien sûr, la demande du tribunal.

M. Volpe: Monsieur le Président, les règlements tombent hors de la considération du Parlement et de ses comités.

Depuis le 14 avril, le ministère de la ministre agit comme si la décision de la Cour d'appel n'avait aucune signification pour ses interprétations. Cela lui permet d'économiser jusqu'à 100 millions de dollars par année sur le dos des chômeurs et des chômeuses.

Si la décision de la Cour ne plaît pas à la ministre, est–elle prête à présenter une nouvelle loi pour étude à la

Chambre, et si la décision lui semble juste et agréable, est-elle prête à donner des ordres bien précis à ses fonctionnaires d'obéir à la loi et au jugement de la Cour?

Mme Vézina: Monsieur le Président, voilà un autre exemple d'interprétation.

Je viens de dire que depuis le jugement du tribunal, nos fonctionnaires appliquent la façon concurrente qui a été suggérée par le tribunal.

Comme gouvernement responsable, nous nous préparons cependant à faire un amendement au règlement pour pouvoir respecter notre politique. . .

Des voix: Oh! Oh!

Mme Vézina: Application consécutive.

* * *

[*Traduction*]

LA PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre au sujet de l'intégrité du gouvernement. Il est sûrement au courant de la décision que le Président a rendue, hier, au sujet de l'utilisation des deniers publics afin d'annoncer la politique fiscale du parti conservateur.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Bien entendu, le député peut poser une question, mais à mon avis, les députés seront d'accord avec moi pour dire qu'il ne convient pas d'interpréter une décision de la présidence dans une introduction. J'espère que le député s'abstiendra de le faire.

• (1500)

M. Riis: Monsieur le Président, je comprends votre intervention. Je vais simplement demander au vice-premier ministre s'il entend agir de façon honorable et se servir de la caisse du parti conservateur du Canada, afin de financer les annonces en question, plutôt que de puiser dans les poches du contribuable.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ignore si le député interprète ou non la décision de la présidence. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que nous respectons la décision que vous avez rendue. Comme toujours, nous allons nous y tenir.

Monsieur le Président, sauf erreur, vous avez jugé que de prime abord, la question de privilège n'était pas fondée—c'est là ce que j'ai cru comprendre—mais vous avez lancé un avertissement et établi certaines lignes directrices. Bien entendu, à l'avenir, le gouvernement en tiendra compte.

Une voix: Il n'a pas répondu à la question.

M. Riis: Monsieur le Président, selon moi, bien des Canadiens considèrent que pour respecter la décision, on doit faire payer au parti conservateur ces annonces publicitaires.

Je souhaitais tendre la perche au vice-premier ministre. Je suis surpris qu'il ne profite pas de l'occasion pour annoncer que c'est la caisse du parti conservateur qui financera ces annonces qui avaient manifestement des fins politiques, car c'est là la chose honorable à faire en l'occurrence, selon tout le monde.

Le vice-premier ministre va-t-il agir de façon honorable et puiser dans la caisse de son parti?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le député. . .

M. le Président: À l'ordre! J'ai beaucoup de mal à voir comment cette question tendant à déterminer l'utilisation qu'on peut faire ou non de la caisse du parti conservateur du Canada, concerne en quoi que ce soit l'administration du pays. Elle porte sur un parti politique, et j'entends appliquer les mêmes règles aux députés des deux côtés.

La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le Congrès du travail du Canada a rapporté que depuis le commencement de cette année, plus de 60 000 emplois ont été perdus au Canada. Aujourd'hui, à Montréal, il a été annoncé que 500 employés de la Domtar seront mis à pied le mois prochain. Ma question est la suivante: Quand le gouvernement sera-t-il prêt à prendre au sérieux ces pertes d'emploi? Hier, la réponse affirmant que des milliers d'emplois ont été créés n'est pas acceptable, car un plus grand nombre de ces emplois sont temporaires et payés au salaire minimum. Monsieur le Président, les Canadiens demandent de vrais emplois maintenant et non pas des mises à pied!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de septembre 1984 à septembre 1989, il s'est créé 160 000 emplois dans la région de Montréal. Ce n'est pas mal! Le taux de chômage, à Montréal, qui était de 11,3 p. 100, a diminué à 8,0 p. 100. C'est un bon record dont nous sommes fiers. Durant le mandat du gouvernement précédent, entre les

années 1980 et 1984, 4 000 emplois ont été perdus à Montréal, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Si le député veut savoir combien d'emplois sont à plein temps et combien sont à temps partiel, je lui dirai qu'on a créé au Canada au cours de la dernière année se terminant à la fin de septembre 189 000 emplois, dont 86 p. 100 sont des emplois à temps plein. On en avait créé 164 000 au cours de l'année précédente.

M. le Président: Je regrette de devoir dire au député que, même si je sais qu'il aimerait poser une seconde question, la période des questions est terminée.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

VIA RAIL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE MODIFICATIONS AU RÉSEAU

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé *Modifications au réseau de VIA: Impact possible sur l'environnement.*

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-16

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, avec modifications, dans les deux langues officielles.

* * *

LE COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quinzième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'Éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

[*Traduction*]

ADOPTION DU QUINZIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je proposerais, avec l'appui du député d'Ottawa—Vanier, l'adoption du quinzième rapport du comité de sélection qui a été présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, et j'estime que nous pourrions nous dispenser d'en faire la lecture. Il concerne simplement la nomination de députés à des comités permanents.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: La députée de Calgary-Sud-Ouest a la parole pour invoquer le Règlement.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, avec votre permission, serait-il possible de revenir aux rapports des comités? Je n'ai malheureusement pas pu entendre ce que vous avez dit.

M. le vice-président: Je suis persuadé que la Chambre y consentira.

Des voix: D'accord.

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention.

J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition que le greffier a certifiée conforme. Elle est signée par un certain nombre de Canadiens de l'Ouest qui prient le gouvernement de revenir sur sa décision de supprimer les services de VIA Rail dans certaines régions du Canada et de les réduire dans d'autres et de s'engager plutôt à investir dans la modernisation du matériel afin que nous puissions, à l'instar des autres pays du monde, accroître les services ferroviaires de transport des voyageurs au lieu de les réduire.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche-Chaleur): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition en cette Chambre. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la nouvelle taxe qui est proposée par le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires demandent aux députés de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en cette Chambre, signée de commettants de la circonscription d'Ottawa—Vanier, et qui souligne que le gouvernement conservateur a infligé aux contribuables canadiens au moins 31 nouveaux impôts ou hausses d'impôts depuis 1984, que depuis septembre 1984 la taxe fédérale actuelle sur les ventes de fabricants a été augmentée de 9 à 13,5 p. 100 par le gouvernement conservateur, que ce même gouvernement veut imposer aux Canadiens et Canadiennes une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur les produits et services qu'ils considèrent mauvaise, que cette nouvelle taxe sera cachée dans le prix de vente, s'appliquera à pratiquement tout ce que les Canadiens achèteront et que l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à revenus faible ou moyen.

Pour ces causes, les pétitionnaires demandent que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et services.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de plusieurs électeurs du ministre de la Défense. Les pétitionnaires estiment que la taxe sur les produits et services va leur nuire et que le gouvernement devrait la revoir et y renoncer complètement.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter des centaines de pétitions concernant l'orchestre du Centre national des arts, lequel est un excellent orchestre de classe internationale qui a apporté une grande renommée au Canada et à sa capitale. Les pétitionnaires estiment que cet orchestre risque de façon imminente d'être amputé ou même de disparaître. Ils voudraient qu'on tienne une audience publique sur cette grave question. Je dépose pour votre étude ces centaines de pétitions.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter deux pétitions. La première a plus de 500 noms. Ce sont des Canadiens qui s'objectent à la taxe proposée par le gouvernement conservateur, la taxe sur les biens et les services. L'effet sera néfaste sur la communauté canadienne. Elle va au moins couper de 9 p. 100 le pouvoir de dépense chez les consommateurs. Elle va avoir un effet horrible sur les petits marchands et sera absolument compliquée.

Dépôt de documents

[*Traduction*]

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par plus de 2 000 personnes habitant dans tout le Canada. Cette pétition concerne l'uniforme de la GRC. Les pétitionnaires d'un bout à l'autre du Canada voudraient qu'on préserve la tradition en ce qui concerne cet uniforme.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai ici plusieurs centaines de noms de pétitionnaires habitant la région de la Capitale nationale. Ils ont tous dûment apposé leur signature, en conformité de l'article 36 du Règlement, et sont préoccupés par la gestion du Centre national des Arts et de son orchestre de réputation internationale, dont l'existence semble menacée. Ils demandent humblement au Parlement d'instituer un enquête publique sur la gestion du Centre et de son bel orchestre.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur, en conformité de l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambe une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions et signée par quelque 70 membres du Club de l'âge d'or Dundas. Ces personnes âgées ont le courage de venir nous dire qu'elles en ont assez. Elles demandent au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

J'ai aussi une pétition de la circonscription de Hamilton-Ouest, signée notamment par 35 personnes de la rue Emerald nord. Ces pétitionnaires demandent aussi au gouvernement de rejeter la taxe proposée.

LES DROITS DES PERSONNES NON ENCORE NÉES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton-Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par quelque 1 500 personnes de ma circonscription, Highlands—Canso. Les pétitionnaires déplorent que le Canada n'ait aucune mesure législative pour protéger les enfants à naître.

Ils demandent humblement au Parlement d'intervenir pour que le gouvernement dépose avec empressement un projet de loi visant à préserver le principe de la vie dès la conception. Ils implorent le Parlement de réviser les dispositions législatives qui ont trait au foetus afin de protéger les droits des enfants non encore nés.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter trois pétitions d'une de nos très petites entreprises dans la circonscription de Saint-Laurent—Cartierville qui nous prie, comme parlementaires, de rejeter cette nouvelle taxe sur les produits et services car ceci sera un fardeau très coûteux pour la petite entreprise.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom de 271 électeurs d'Ottawa-Sud qui demandent à la Chambre d'abandonner le projet du gouvernement de récupérer par le biais de l'impôt les prestations de sécurité de la vieillesse qui ont été payées grâce à une surtaxe entre 1952 et 1971 et que les pétitionnaires ont continué de payer au cours des années qui ont suivi.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter un certain nombre de pétitions qui ont été recueillies dans ma circonscription par des personnes âgées qui sont en proie à la peur. Elles sont en fait terrifiées à la pensée de ce que leur réserve la taxe sur les biens et services. Elles demandent que le gouvernement retire sa proposition, qu'il reprenne tout du début et qu'il cherche jusqu'à ce qu'il trouve une mesure plus juste.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition qui a été dûment certifiée par le greffier. Elle est signée par 30 Canadiens qui redoutent la taxe sur les produits et services. Ils lui reprochent d'être cachée, compliquée, de ne pas être adoptée par les provinces et de frapper les Canadiens à revenus faibles et moyens.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter catégoriquement et sans équivoque toute mesure législative qui sera proposée en vue de l'application de cette taxe sur les produits et services.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition aux termes de l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires

de la région torontoise sont contre la taxe sur les produits et services que le gouvernement propose dans sa campagne publicitaire. Ils prient le Parlement de rejeter cette mesure législative méchante et inutile, si jamais elle est présentée, afin d'épargner au public canadien un impôt injuste.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement. Je suis fier de présenter une pétition signée par 35 citoyens de Kootenay-Ouest—Revelstoke, principalement des villes de Nelson, Rossland, Trail et Castlegar et des municipalités de Fruitvale, Montrose et Winlaw, qui expriment leur opposition au projet de taxe sur les biens et services. Ils demandent au Parlement de réformer le régime fiscal de manière à faire payer aux personnes et sociétés riches un impôt minimum réel et ils nous demandent en outre de forcer le gouvernement à abandonner la proposition qui, au lieu d'une réforme véritable, rejettera la charge fiscale sur les Canadiens ordinaires par une taxe régressive à la consommation.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un peu plus d'une centaine de Canadiens vivant à Halifax, à Toronto et au Manitoba. Les signataires invitent la Chambre à se joindre à l'Assemblée des premières nations, aux Inuit du Labrador et à d'autres peuples autochtones du Nord du Canada pour s'opposer à l'utilisation par l'OTAN et le NORAD de leurs terres à des fins d'instruction, surtout en ce qui concerne l'entraînement au vol à basse altitude et la base que l'OTAN se propose d'établir à Goose Bay. Ils demandent à la Chambre de réaffecter les fonds que le Canada consacre à l'OTAN et au NORAD à des mesures qui permettraient aux peuples autochtones du Canada de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur vie et favoriseraient un développement durable pour tous les Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et le plaisir de présenter des pétitions portant la signature de milliers d'habitants de ma circonscription. Ces pétitions viennent en particulier des petites villes de Campbellford et de Hastings. Les signataires disent qu'ils souffriront bien assez des réductions de services de VIA Rail, des modifications envisagées de l'assurance-chômage et de la récupération fiscale des prestations sociales. Ils estiment que la TPS leur imposerait un fardeau trop lourd et ne croient pas que des modifications mineures des propositions présentées seraient suffisantes. Ils demandent au gouvernement de retirer purement et simplement le projet de taxe sur les produits et services.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je voudrais présenter encore d'autres pétitions provenant de Campbellford et de Stirling, dont les signataires demandent au Parlement de rejeter la taxe envisagée sur les produits et services.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, la taxe sur les produits et services soulève un tollé dans ma circonscription. Je suis heureux de présenter aujourd'hui trois pétitions comprenant 90 signatures. Les pétitionnaires prient ce gouvernement insensible et cruel de rejeter tout projet de loi de mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter conformément à l'article 36 du Règlement une pétition que le greffier a jugée correcte quant à la forme et au contenu. C'est avec une grande fierté que je présente cette pétition puisque j'ai moi-même recueilli les signatures qui s'y trouvent lors du voyage aller-retour par train que j'ai fait avec ma famille entre Saskatoon et Ottawa le 24 août dernier. La pétition porte la signature d'habitants de tous les coins du pays de même que de touristes provenant de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Australie, des Émirats arabes unis, du Japon, de l'Allemagne fédérale et de la France. Il est dit dans la pétition que les touristes, les personnes âgées, les jeunes et les autochtones comptent sur VIA, qu'on doit améliorer les services assurés par cette société et qu'on doit lui accorder un budget suffisant pour maintenir son service voyageurs.

• (1520)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription qui prient humblement le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui est jugée correcte quant à la forme et au fond et qui concerne la TPS. Elle est signée par un grand nombre d'habitants de la circonscription d'Eglinton—Lawrence, dont beaucoup ont pris la peine d'exprimer leur opinion au sujet de la taxe sur les produits et services, cette faucheuse d'emplois, cette taxe injuste imposée à tous les résidents du Canada. Les pétitionnaires prient instamment le Parle-

ment de retirer complètement la taxe sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, pour la simple gouverne des députés, trois questions sont encore en suspens pour l'instant; l'une d'elles était prioritaire, mais pas les deux autres. Elles portent les nos 62, 84 et 106. Je tiens à signaler à la Chambre qu'on est en train en ce moment de traduire la question no 62 laquelle devrait nous parvenir dans les plus brefs délais. Quant aux questions nos 84 et 106, elles nous arriveront sous peu. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entrprises d'utilité publique, le Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—M. le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-28, qui met en oeuvre les modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget présenté en avril par mon collègue le ministre des Finances.

[*Français*]

Certaines mesures budgétaires ont déjà été présentées à la Chambre. Le projet de loi C-17 a été soumis à l'examen d'un comité après une étude concise mais détaillée en deuxième lecture. J'espère que le présent projet de loi recevra la même attention.

[*Traduction*]

Il ne s'agit pas là du premier projet de loi traitant de mesures du budget d'avril dont ait été saisie cette Chambre. Le projet de loi C-17, qui modifie la Loi sur le Tarif des douanes a été soumis à un examen concis, mais détaillé, de la Chambre avant de franchir toutes les étapes, et le projet de loi C-20, modifiant la Loi sur la taxe d'accise, a été déféré au Comité pour examen. J'espère que ce projet de loi recevra la même attention.

[*Français*]

Je suis d'avis, monsieur le Président, que les mesures de ce projet de loi doivent être envisagées dans le contexte global des objectifs que poursuit le Budget. Comme le ministre des Finances l'a déclaré, la dette importante et croissante du Canada est un problème sérieux qui doit être contrôlé afin que nous puissions assurer l'édification de notre avenir au lieu de l'hypothéquer. Les mesures figurant dans le projet de loi C-28 contribuent sensiblement à la réalisation de cet objectif.

Je désire être bien précis au sujet de ce que j'entends par la maîtrise de la dette et au sujet des mesures qui y contribueront. La maîtrise de la dette n'est pas une fin en soi. C'est un moyen d'atteindre une fin, une condition préalable essentielle au maintien de nos programmes sociaux et d'autres programmes et à la réalisation d'une croissance économique soutenue, à l'amélioration de la «compétitivité» et à la création d'emplois productifs.

[*Traduction*]

Je crois, monsieur le Président, que tous les députés de cette Chambre partagent avec le gouvernement notre désir d'atteindre ces objectifs. Nous désirons établir un climat susceptible de faire baisser les taux d'inflation et d'intérêt. Pour ce faire, nous devons adopter des politiques budgétaires et monétaires fermes, avisées et logiques. La réduction du déficit et la maîtrise de la dette sont partie intégrante de notre politique. Le budget d'avril répond à la nécessité de prendre des mesures budgétaires pour maîtriser la dette. Il renferme un ensemble équilibré de mesures qui imposent le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter.

Sur le plan des dépenses, notre gouvernement a fait des coupures dans des domaines comme la défense, l'aide extérieure, les subventions aux entreprises et d'autres transferts, les paiements aux sociétés d'État et le fonctionnement de l'État. Ces coupures s'appliquent au cours de la présente année, et auront une incidence importante sur les dépenses pour plusieurs années à venir.

Ces mesures de contrôle des dépenses ainsi que les mesures instaurées dans ce budget afin d'obtenir des recettes réduiront le déficit de plus de 5 milliards de dollars cette année, et de 9 milliards de dollars l'an prochain. Cette année, elles compenseront presque la hausse des frais d'intérêt et laisseront un déficit de 30,5 milliards de dollars. L'an prochain, le déficit devrait tomber à 28 milliards de dollars et, dans cinq ans, il sera réduit de moitié.

Je désire maintenant passer aux mesures touchant les recettes instaurées dans le budget et, plus particulièrement, examiner les mesures relatives à la Loi de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

Pour ce qui est des changements touchant l'impôt des particuliers, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, ce projet de loi met en oeuvre une augmentation de la surtaxe des particuliers, qui passera de 3 à 5 p. 100. Aussi, une surtaxe additionnelle de 3 p. 100 touchant les particuliers à revenu élevé s'appliquera à l'impôt fédéral, sur le revenu dépassant 15 000 $. Ces mesures seront appliquées progressivement et seront entièrement en vigueur et appliquées en 1990. En 1989, la surtaxe de base des particuliers passera à 4 p. 100, et la surtaxe imposée aux particuliers à revenu élevé s'appliquera au taux de 1.5 p. 100.

Tout en prenant des mesures pour maîtriser la dette publique, le gouvernement a examiné l'assiette fiscale afin d'assurer qu'aucun Canadien ne supporte un niveau disproportionné d'impôt sur le revenu. En conséquence, ce projet de loi comprend des mesures visant à améliorer l'équité de l'assiette fiscale.

Plus particulièrement, le projet de loi prévoit l'imposition annuelle du revenu de placement couru. De cette façon, les contribuables qui investissent dans des contrats sur lesquels l'intérêt est payé annuellement et ceux qui choisissent d'investir dans des instruments à intérêt composé seront taxés de la même façon.

[*Traduction*]

Des mesures sont également instaurées afin d'assurer que les locateurs de biens déclarent leurs bénéfices de location au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ces mesures permettent au gouvernement d'assurer que l'industrie du crédit-bail assume sa juste part d'impôt et aussi que le recours au crédit-bail comme mécanisme de financement après impôt soit réduit. Même si ces nouvelles mesures limiteront les avantages fiscaux découlant de la location de biens, elles ne touchent pas les autres attributs souhaitables du crédit-bail. En particulier, elles permettront à ceux qui louent des biens de réclamer une déduction pour amortissement comme s'ils avaient acquis directement le bien.

• (1530)

Le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers joue un rôle important dans la gestion des dépenses globales du gouvernement, en assurant un fondement pour l'aide accordée en fonction du revenu et en assurant l'imposition, à des taux progressifs, de la plupart des types d'aide que reçoivent du gouvernement les particuliers. Ce rôle est élargi par les mesures instaurées dans le projet de loi C-28.

Ces modifications prévoient le recouvrement de diverses formes d'aide sociale accordées par le gouvernement fédéral à des contribuables qui n'en ont pas besoin. En prenant des mesures afin d'assurer un régime fiscal plus progressif, le gouvernement assure le maintien de ces programmes pour les contribuables qui en ont besoin. En assurant la viabilité continue de ces programmes sociaux, ce projet de loi contribue très sensiblement au maintien de notre filet de sécurité sociale.

[*Français*]

Quant aux changements touchant l'impôt des sociétés, le budget comprenait des mesures importantes touchant l'impôt de ces sociétés. Nous croyons important que toutes les grandes entreprises paient des impôts de manière à contribuer à la réduction du déficit. Par conséquent, depuis le 1er juillet de cette année, un impôt s'appliquera aux grandes sociétés. Cet impôt, dont le taux sera de 0,175 p. 100 du capital utilisé au Canada, supérieur à 10 millions de dollars, assurera que toutes les grandes sociétés paient des impôts fédéraux et contribuent ainsi à la réduction de la dette.

Nous nous attendons à ce que quelque 3 600 sociétés, qui représentent près des trois quarts de l'ensemble du capital utilisé par les sociétés au Canada, soient assujetties à cet impôt. Réunie aux modifications apportées à la surtaxe actuelle sur les sociétés, cette mesure devrait permettre d'obtenir des recettes additionnelles de 965 millions de dollars au cours de sa première année complète d'application.

[*Traduction*]

Ce projet de loi renferme également un certain nombre de mesures touchant les mécanismes de prêt de valeurs mobilières et de transfert de dividendes. Ces mesures visent à faciliter le fonctionnement efficient des marchés financiers canadiens, tout en éliminant la perte

de recettes découlant de la conclusion de certains accords de transfert de dividendes pour des motifs fiscaux.

Les nouvelles règles assurent qu'un prêt de valeurs mobilières ne sera pas considéré comme une disposition de la valeur mobilière et, en conséquence, ne donnera pas lieu à des gains ou à des pertes aux fins de l'impôt. Elles prévoient que le prêteur d'une action pourra traiter les paiements compensatoires reçus de l'emprunteur de l'action comme des dividendes. Afin de compenser le coût de ces avantages, l'emprunteur ne pourra déduire ces paiements.

Cependant, lorsqu'une personne emprunte des actions uniquement pour tirer profit du régime fiscal favorable accordé aux dividendes versés sur les actions lorsqu'elles sont empruntées, on considérera maintenant que l'emprunteur a conclu un accord de transfert de dividendes. L'emprunteur ne pourra donc demander le crédit d'impôt pour dividendes ni la déduction pour dividendes entre sociétés, peu importe la mesure qui s'applique.

Ce projet de loi reconnaît l'importance des prêts de valeurs mobilières dans le fonctionnement des marchés financiers canadiens. Il assurera plus de certitude en ce qui concerne le régime fiscal des investisseurs aussi bien que des courtiers en valeurs mobilières. Ces mesures réunies faciliteront les prêts légitimes de valeurs mobilières mais réduiront les prêts d'actions effectués uniquement à des fins fiscales.

[*Français*]

Enfin, à la suite de consultations suivies avec l'industrie des valeurs mobilières, la déduction des paiements compensatoires de dividendes pour tous les contribuables ne sera plus permise à compter du 1er juillet 1989. Dans le cas des paiements versés par des courtiers en valeurs mobilières enregistrés, cette mesure s'appliquera progressivement, de sorte que seulement le tiers des paiements versés avant le 1er avril 1990 ne seront pas déductibles.

En conséquence, l'application progressive de la disposition interdisant de réduire la moitié de l'interdiction des paiements compensatoires de dividendes, qui a été annoncée dans le communiqué du 26 mai émis par le ministère des Finances, ne sera pas mise en oeuvre. Nous surveillerons l'incidence de ces nouvelles règles afin d'assurer que l'industrie canadienne des valeurs mobilières demeure concurrentielle sur les marchés internationaux.

[*Traduction*]

Le gouvernement n'a pas oublié combien il est important de s'assurer que les personnes qui doivent des impôts sur le revenu les paient effectivement. Afin d'encourager les contribuables à payer leurs impôts à temps, ce projet de loi prévoit une majoration de 2 points du taux d'intérêt sur les paiements d'impôt en souffrance. Une augmentation semblable s'appliquera au taux d'intérêt versé par le gouvernement sur les remises en souffrance. Des dispositions sont également prévues afin d'assurer que les paiements d'impôt que doivent les sociétés au gouvernement soient effectués à temps.

Un principe sous-jacent de nos politiques économiques est l'équité et la compassion pour tous les Canadiens, ce qui doit se traduire dans le régime fiscal, et un certain nombre de mesures instaurées dans le projet de loi C-28 visent à aider certaines catégories de contribuables qui en ont plus besoin.

[*Français*]

En conséquence, le projet de loi prévoit:

-de nouelles déductions pour les frais d'un aide à temps partiel auprès des travailleurs handicapés;

-la déduction de certains frais judiciaires engagés pour obtenir des prestations de pension ou une allocation de retraite;

-l'élargissement de la liste des frais médicaux admissibles à une aide fiscale afin d'inclure huit nouveaux appareils médicaux;

-d'autres améliorations ou modifications qui assurent que certains services de *counseling* offerts aux employés ne soient pas imposables.

Le projet de loi C-28 instaure également un nouveau report d'impôt pour soulager les éleveurs de bétail qui ont dû réduire la taille de leurs troupeaux de reproduction en raison de la sécheresse. Ces mesures améliorent toutes l'équité du régime fiscal, et aideront les Canadiens aux prises avec des difficultés que ne connaissent pas la plupart de leurs concitoyens.

En conclusion, ces mesures instaurées dans le projet de loi C-28 sont le fruit de vastes consultations avec les contribuables et leurs conseillers. Il est très important que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible afin de lever l'incertitude qui existe pour le très grand nombre de contribuables, particuliers et entreprises, touchés par ces modifications.

[*Traduction*]

En tant que députés, nous devons tous réaliser que la gravité du problème de la dette exige une détermination également sérieuse et la prise de mesures de la part du gouvernment afin de la maîtriser. La prise de mesures dès maintenant nous permettra de maintenir et de proté-

ger des programmes sociaux et d'autres programmes pour les Canadiens maintenant, aussi bien qu'à l'avenir.

En outre, la prise de mesures dès maintenant nous assurera la souplesse budgétaire voulue à l'avenir pour répondre aux priorités auxquelles tiennent beaucoup les Canadiens. C'est là notre objectif.

Les mesures instaurées dans ce projet de loi ainsi que les autres mesures du budget nous permettront de régler le problème que pose la dette dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec attention, mais pas une seule fois je l'ai entendu mentionner les pensionnés qui sont la cible de ce projet de loi.

Ce projet de loi s'attaque aux droits de nos personnes âgées. Il s'attaque aux pensions de vieillesse. Il s'attaque aux allocations familiales. Il s'attaque au principe d'universalité de nos programmes sociaux. Il s'attaque au contrat social qui régit ce pays au XX^{e} siècle. Ce projet de loi va à l'encontre des promesses du premier ministre du Canada qui, à une époque, avait qualifié nos programmes sociaux de «dépôts sacrés».

• (1540)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce projet de loi contient 59 modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Personne ne peut espérer en traiter dans le temps prévu par le Règlement. Je ne peux pas parler de toutes. Je voudrais simplement en mentionner une, puis ensuite montrer combien le gouvernement est fourbe et sournois avec les familles canadiennes et les personnes âgées.

[*Français*]

J'aimerais tout d'abord vous entretenir de la surtaxe spéciale sur le revenu qu'a imposée le gouvernement, en 1986. Tous les députés se souviendront que le ministre des Finances avait qualifié sa surtaxe de temporaire lorsqu'il s'est présenté ici, devant la Chambre, pour l'annoncer. Selon lui, elle ne devait être en vigueur que seulement pour très peu de temps. Le budget de 1987 indiquait clairement que cette taxe serait éliminée lorsque la nouvelle taxe de vente prendrait effet. Voici ce que disait le ministre des Finances, et je cite:

> Lorsque la nouvelle taxe sera en vigueur, les surtaxes sur le revenu des particuliers et des sociétés seront supprimées.

Telles étaient ses paroles, monsieur le Président, telle était sa promesse! Mais que fait-il, en réalité? Les surtaxes n'ont pas été supprimées, elles ont plutôt été augmentées, passant de 3 p. 100 à 5 p. 100 pour les Canadiens à revenu moyen et à 8 p. 100 pour les Canadiens à revenu élevé, en plus de devenir non pas temporaires, mais permanentes. Elles font maintenant partie intégrante du système fiscal canadien. Le document technique du ministre qui s'attache à la taxe sur les biens et les services ne prévoit pas leur suppression. Ces nouvelles surtaxes contre les individus, surtaxes non pas temporaires mais permanentes, coûteront 1,1 milliard de dollars de plus aux Canadiens, ce qui est contraire à l'objectif même du gouvernement au moment de la réforme fiscale. A ce moment, selon le ministre, le principal objectif de la réforme fiscale était de réduire le taux d'imposition des particuliers.

[*Traduction*]

Voilà pour la réforme fiscale du ministre, ce n'est rien d'autre que de la frime. C'est seulement des augmentations d'impôts déguisées, rien qu'une ponction massive sous le couvert d'une réforme. Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, les augmentations se sont succédé à un rythme effréné. Depuis 1984, il y a eu 31 augmentations de taxes ou d'impôts.

Je voudrais maintenant parler plus en détail des dispositions de récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse qui sont contenues dans ce projet de loi. Je ne suis pas surpris que le ministre ait omis de les mentionner dans sa présentation. C'est le point culminant d'années d'hypocrisie de la part du premier ministre et du ministre des Finances, qui ont soigneusement caché leurs véritables intentions à l'égard de l'universalité de nos programmes sociaux. Le gouvernement et le premier ministre n'ont cessé d'induire les Canadiens en erreur.

Écoutez ce que disait le premier ministre lui-même en 1984: «Les programmes sociaux étaient, disait-il, un dépôt sacré auquel il ne fallait jamais toucher.»

Peu après son élection il a cherché à désindexer la pension de sécurité de la vieillesse. Son ministre des Finances et lui ont fait machine arrière, mais seulement après un énorme mouvement d'opinion publique, mouvement appuyé par les députés de mon parti. Nous les avons forcés à reculer parce qu'ils avaient violé leur promesse, ils avaient violé ce dépôt sacré.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): On aurait pu croire, monsieur le Président, que le premier ministre avait appris sa leçon. Mais le voilà qui recommence en 1988, au cours d'une nouvelle campagne électorale, cette fois en se servant de sa mère. Sur l'estrade en compagnie de sa

mère, il disait qu'il ne ferait jamais rien pour réduire les programmes sociaux. Et il répétait au pays la promesse du dépôt sacré. D'ailleurs le 15 octobre 1988, durant la dernière campagne électorale, le premier ministre a dit à Summerside, en Île-du-Prince-Édouard, localité où il n'oserait plus jamais visiter à nouveau. . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .il a dit ce qui suit à la population de Summerside, et indirectement à la population de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada altantique: «Tant que je serai premier ministre du Canada, notre gouvernement va améliorer et non diminuer les prestations sociales, spécialement celles des personnes âgées.» Que peut-il y avoir de plus catégorique? De moins ambigu? De plus absolu comme engagement envers les personnes âgées du pays que cette déclaration faite 15 semaines avant les élections de 1988?

[*Français*]

Monsieur le Président, j'avais l'honneur de participer dans deux débats nationaux en anglais et en français. Voici une copie de la transcription du débat en français et d'une question posée par le journaliste Daniel Lessard. Et c'est maintenant M. Lessard devant les caméras, devant une population nationale, en langue française: «M. Mulroney, est-ce que vous êtes prêt ce soir à vous engager devant M^me^ Denis et devant l'ensemble des Canadiens à ne plus toucher aux pensions des retraités et à maintenir dans leur intégrité l'ensemble des programmes sociaux?»

Monsieur le Président, je vous rappelle que M^me^ Solange Denis, c'est M^me^ Solange Denis qui est arrivée ici sur la Colline du Parlement en disant à M. Mulroney, face à face: «M. Mulroney, vous avez menti, vous nous avez trahis. Lors des prochaines élections: Goodbye Charlie Brown, on n'oubliera jamais cela!» Et M^me^ Denis avait raison!

Mais voici la réponse de M. Mulroney en français à M. Lessard: «En ce qui concerne l'avenir, je trouve que notre système que nous avons en vigueur est valable et mérite d'être soutenu et respecté.»

[*Traduction*]

Parce qu'on nous écoute dans les deux langues et parce que cet engagement était si catégorique, monsieur le Président, je suis certain que vous allez m'excuser de le traduire, de répéter dans l'autre langue officielle.

Voilà une question qui a été posée au premier ministre du Canada au cours du débat national qui a eu lieu en français pendant la dernière campagne électorale. Il s'agit d'un débat auquel nous participions, le député d'Oshawa (M. Broadbent), le premier ministre (M. Mulroney) et moi-même, en nous adressant aux Canadiens. La question a été posée par Daniel Lessard, un des trois journalistes qui nous interrogeaient.

M. Lessard a posé la question suivante au premier ministre: «Iriez-vous jusqu'à promettre ce soir, devant M^me^ Solange Denis, et devant les Canadiens, de ne pas toucher aux pensions de vieillesse et de maintenir intégralement nos programmes sociaux?» Le premier minitre a répondu textuellement qu'il trouvait que notre système était sain et qu'il méritait d'être maintenu.

Voilà ce que le premier ministre a dit aux Canadiens pendant le débat en français. C'était un sinistre tour à jouer aux personnes âgées. Et c'était le comble de la supercherie politique.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, l'engagement que le premier ministre a pris en 1988 valait autant que la promesse qu'il avait faite en 1984. Il s'insérait dans la stratégie de tromperie qu'il avait mise en oeuvre pour se faire réélire. Quoi d'étonnant que le cynisme des Canadiens à l'endroit des députés des Communes ait pris des proportions encore jamais vues au sein de la population canadienne. Quoi d'étonnant aussi que certains hommes publics parmi nous trouvent que leurs compatriotes ne leur accordent pas le crédit qu'ils ont parfois l'impression de mériter. Les gens ne savent plus à qui se fier. S'ils ne peuvent plus faire confiance à leur premier ministre, que leur reste-t-il?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, une tromperie n'attend pas l'autre. La parole du premier ministre ne vaut plus rien du tout. Le projet de loi à l'étude le prouve indubitablement.

• (1550)

Lorsque nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons prévenu les personnes âgées de ne pas faire confiance au gouvernement, voici ce que le ministre des Finances a répondu à St. John's, Terre-Neuve, au cours de la même campagne électorale comme on peut le lire dans le *Evening Telegram* du 2 novembre 1988:

> Ed Broadbent et John Turner feraient bien de ne pas aller dans les foyers de personnes âgées du pays faire des peurs aux veufs et veuves de 80, 85 et 90 ans avec des faussetés manifestes. Qu'ils fassent la campagne en s'en tenant aux faits. Il est ignoble de jouer sur les craintes et les émotions de personnes qui sont aujourd'hui parmi les plus vulnérables de notre société. Qu'ils s'attaquent à Brian Mulroney, qu'ils s'attaquent à Mike Wilson, c'est parfait, car cela relève de la politique. Mais qu'ils ne s'en prennent pas aux personnes âgées.

Qui est-ce qui s'en prend aujourd'hui aux personnes âgées? Qui est-ce qui s'attaque à leurs pensions? Pas moi, monsieur le Président, mais le gouvernement d'en face. Il fait exactement ce que nous craignons qu'il allait faire. Il fait exactement ce que nous avons dit qu'il ferait, et pire encore.

S'adressant à l'Empire Club au sujet de la taxe de vente, le ministre des Finances m'a traité de lâche et de menteur pour avoir dit que cette taxe coûterait des milliards de dollars de plus aux Canadiens. Il a dit que cette taxe ne coûterait pas un cent de plus que ce qu'il avait prévu. Voilà le genre de camouflage, le genre de moralité avec lesquels nous avons affaire.

Si vous me permettez une petite observation qui a trait, mais de loin, à la question de la fiscalité, monsieur le Président, cela fait cinq ans que j'entends le premier ministre et le ministre des Finances s'efforcer de tromper la Chambre sur mes réalisations en tant que ministre des Finances. Je peux regarder cet homme qui est maintenant le gardien des finances du pays. En 1973, j'ai été le dernier ministre des Finances à présenter à la Chambre des communes un budget en excédent et le budget qui avait précédé celui-là était aussi excédentaire. Dans cinq de mes budgets, le déficit annuel moyen s'établissait à 710 millions de dollars—non pas à 30 milliards et plus comme nous voyons depuis cinq ans. J'écoute le même genre de discours depuis cinq ans.

Je prends quelques minutes pour vous rappeler ce que, sous la direction de M. Trudeau, j'ai fait pour les personnes âgées en tant que ministre des Finances, ce que vous pourrez comparer aux mesures prises par le gouvernement conservateur et le ministre des Finances actuel. Bien sûr, le gouvernement et le premier ministre sont capables de faire de beaux discours, mais les belles paroles ne mettent pas d'argent dans les poches et les bourses des personnes âgées. Vous m'excuserez, monsieur le Président, de paraître ainsi manquer de modestie, mais les faits sont éloquents. Avec l'appui sans réserve de M. Trudeau, j'ai indexé les pensions de sécurité de la vieillesse sur le coût de la vie pour mettre nos personnes âgées à l'abri des ravages de l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai déclaré à la Chambre des communes que je ne voulais pas que les Canadiens et les Canadiennes qui, pendant toute leur vie, ont contribué par leur salaire, leurs économies, leur productivité et leur énergie, à édifier le pays se voient dans une situation difficile après leur retraite parce qu'ils ne peuvent pas faire face à l'inflation. J'ai déclaré que le Canada leur offrirait une protection absolue. Et c'est ce que nous avons fait.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances actuel, avec le plein appui de son premier ministre lui aussi, enlève maintenant cette protection aux personnes âgées. J'ai augmenté les pensions de vieillesse, de 11 p. 100 dans un premier temps. J'ai également haussé l'exemption fiscale accordée aux personnes âgées de 54 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Puis, avec le soutien de M. Trudeau, j'ai encore augmenté les pensions de vieillesse de base de 21 p. 100, j'ai réduit les impôts de 8 p. 100 et j'ai indexé le Régime de pensions du Canada.

Oui, c'est vrai qu'en 1972 et 1974 j'ai fait des promesses aux Canadiens âgés mais, contrairement à l'actuel ministre des Finances, je les ai tenues.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En tant que ministre des Finances durant l'époque difficile de la crise mondiale du pétrole de 1973-1974, je n'ai jamais réduit les prestations versées à nos citoyens âgés parce que nous, du Parti libéral, avons toujours cru que nous devions honorer nos aînés et respecter leurs droits fondamentaux.

[*Français*]

Monsieur le Président, si ce projet de loi est adopté, ils ont leur majorité, les pensions de vieillesse et les allocations familiales ne seront plus universelles. Le gouvernement ne change pas seulement la base de ces program-

mes, il crée des précédents qui toucheront également les autres programmes sociaux.

Ce projet de loi devant vous établit des mesures spéciales pour imposer les pensions de vieillesse et les allocations familiales des personnes ayant des revenus de 50 000 $ ou plus. Ce seuil de 50 000 $ n'est qu'en partie indexé, puisque l'inflation au-dessus de 3 p. 100 n'est pas compensée. Ce seuil ne suit donc pas le taux d'inflation annuel. En effet, le revenu réel diminue. D'ici 10 ans, près d'un million de familles canadiennes perdront en tout ou en partie leurs allocations familiales et leurs pensions de vieillesse.

[*Traduction*]

Le ministre et le premier ministre prétendent que les programmes restent universels parce que tous les bénéficiaires reçoivent encore des chèques. Ce qu'ils ne disent pas, c'est que les chèques de pension ou d'allocations familiales s'assortissent d'un impôt que doivent payer certains Canadiens dont le revenu dépasse un seuil donné. Les prestations sont universelles à moins que vous ne touchiez un revenu de tant de dollars par an.

Il y a un député honnête du côté des ministériels. Il est peut-être incontrôlable. Il est peut-être un franc-tireur. Il est peut-être le seul à sonner l'alarme d'un océan à l'autre, mais il reste que le député de Mississauga-Sud, même s'il compromet parfois la réputation de la Chambre, dit la vérité.

Voici une lettre qu'il a rédigée en réponse à un de ses électeurs. J'ignore si quelqu'un parmi vous a déjà reçu une réponse du député de Mississauga-Sud, mais celle-ci mérite qu'on s'y arrête. Il répond à ses électeurs. De toute évidence, cet homme à la retraite se plaint de la récupération d'une partie de sa pension de vieillesse. Voici une manchette du *Ottawa Citizen* du 23 septembre: «Un député contredit le premier ministre au sujet du «dépôt sacrée.» Le député de Mississauga-Sud a déclaré:

> En ce qui a trait à vos commentaires sur la récupération, je comprends que vous soyez inquiet.

Eh bien, ce député n'a pas l'habitude d'être si délicat.

Voici sa réponse à M. William Daly, un homme de 61 ans qui lui avait écrit pour se plaindre:

> Nous avons décidé d'éliminer l'universalité. Notre façon de procéder, c'est de récupérer une partie des allocations familiales et de la pension de vieillesse.
>
> Comme vous le savez, depuis longtemps les principes conservateurs dictent que l'État aide seulement les nécessiteux. La récupération est peut-être une procédure injuste et détournée, mais elle existe.

Le chat est sorti du sac. Je ne doute pas de la sincérité du ministre qui a pris la parole cet-après-midi. Je ne le blâme pas d'avoir passé l'affaire sous silence, pourquoi défendrait-il ce qui ne se défend pas? Pourquoi défendre quelque chose qui mettrait en colère tous les retraités canadiens qui suivent les délibérations de la Chambre des communes?

L'universalité n'existe plus, monsieur le Président. Rendons-nous à l'évidence: nous sommes revenus à l'ancienne évaluation des ressources. Dorénavant, les revenus vont entrer en ligne de compte. C'est le point central du débat.

Pis encore, les contribuables vont supporter un fardeau fiscal différent, selon la source de leurs revenus. Une personne retraité qui touche une pension va payer plus qu'une autre dont le revenu découle surtout de placements.

La famille où un seul parent travaille va être victime de discrimination. Si le père et la mère gagnent 49 000 $ chacun—donc, le revenu familial est de 98 000 $—le fisc ne récupérera ni les allocations familiales, ni la pension. Mais la famille où seul un parent travaille et gagne plus de 50 000 $ perdra une partie de ses prestations. Non seulement est-ce injuste, mais c'est également stupide.

• (1600)

Je souhaite maintenant traiter des contrats sociaux. Lorsque le gouvernement de l'époque a inauguré le régime de pension de sécurité de la vieillesse, il a créé une taxe spéciale pour l'aider à assumer cette dépense. Je tiens à citer un commentaire qui figure dans le guide de l'impôt de 1971 et qui figurait également dans tous les guides de l'impôt précédents depuis la mise en oeuvre du régime de pension de sécurité de la vieillesse. Les Canadiens qui payaient l'impôt depuis le début des années 1950 jusqu'en 1971 ont payé une surtaxe spéciale. Le guide de l'impôt de 1971 précise: «Tous les contribuables dont le revenu imposable dépasse 500 $ sont assujettis à la taxe au titre de la pension de sécurité de la vieillesse. Cette taxe équivaut à 4 p. 100 du revenu imposable avec un plafond de 240 $.»

Cette taxe existe depuis 1971. Les Canadiens qui ont payé cette taxe tout au long des années 1950, 1960 et jusqu'en 1971, et cela comprend tous les Canadiens qui ont plus de 40 ans, y compris ceux qui touchent la pension à l'heure actuelle, vont être privés des avantages qu'ils croyaient obtenir en payant cette taxe. C'est du vol pur et simple. Ces Canadiens ont payé la taxe dans l'espoir de

toucher la pension et maintenant, de façon arbitraire et sans les en avoir prévenus, le gouvernement entend les priver de la pension qu'ils ont bel et bien gagnée en payant cette taxe.

Ces citoyens âgés qui ont sacrifié 4 p. 100 de leur revenu pour payer cette taxe spéciale dans les années 1950 et 1960 vont se faire enlever 100 p. 100 de leur pension, de sorte qu'ils seront taxés à raison de 104 p. 100. Pendant 20 ans, ils ont versé des milliers de dollars en croyant qu'ils auraient droit à une pension de sécurité de la vieillesse complète. Maintenant, le gouvernement va les en priver. C'est de l'expropriation sans indemnisation. C'est de l'expropriation sans préavis. Nos concitoyens âgés vont demander rétribution dès les prochaines élections générales.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement se dérobe ainsi aux engagements que les gouvernements précédents avaient pris envers les Canadiens, aux contrats sociaux qu'ils avaient conclus avec eux. Le gouvernement actuel est en train de dire aux Canadiens qu'ils ne doivent pas compter là-dessus. Ils ne doivent pas espérer toucher une pension lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite; ils ne doivent pas espérer toucher d'allocations familiales lorsqu'ils s'efforcent d'élever leur famille, car il pourrait bien décider de trafiquer les chiffres la semaine prochaine, le mois prochain, l'année prochaine ou dans trois ans. Une fois qu'un gouvernement a décidé de fixer une limite arbitraire au montant global de la pension, que ce soit 50 000 $ aujourd'hui ou 40 000 $ demain, personne n'est à l'abri et personne ne peut compter là-dessus, car cela ne constitue plus un droit du citoyen, mais dépend uniquement d'une décision discrétionnaire absolue et unilatérale du gouvernement du jour.

[*Français*]

Qu'en est-il du contrat social? Qu'a fait le gouvernement de son engagement de respecter sa part du contrat? Le premier ministre l'a oublié. Le ministre des Finances l'a renié. Le gouvernement ne croit tout simplement pas à l'universalité des programmes sociaux. Pourquoi ne pas l'admettre! Pourquoi ne pas le dire tout simplement! Pourquoi? Tout simplement, parce que s'ils admettent que l'universalité n'a plus sa place dans notre pays, le gouvernement dément ce qu'il a toujours répété et promis. Il préfère mettre un terme à l'universalité, d'une manière détournée. Ce n'est que de la frime, et les Canadiens le savent très bien.

[*Traduction*]

Ne vous contentez pas de me croire sur parole. Le Conseil national du bien-être social a déclaré ce qui suit: «L'abandon du caractère universel des prestations est le changement le plus important à survenir dans la politique sociale depuis une génération. Pourtant, il a été annoncé par le ministre des Finances lors d'un exposé budgétaire sans consultation préalable. Dans le cas des personnes âgées, le gouvernement fédéral avait publiquement rejeté encore en janvier 1985 l'idée d'une récupération ou d'une surtaxe des pensions de la sécurité de la vieillesse sous prétexte que cela porterait sérieusement atteinte au régime de revenu de retraite. La récupération modifie la règle du jeu sans leur consentement. Les gens âgés ont déjà payé leur pension de sécurité de la vieillesse au moyen des impôts sur le revenu qu'ils ont payés toute leur vie.»

Il s'agit d'un extrait d'un communiqué du Conseil en date du 13 septembre 1989. Le président de la Fédération des citoyens âgés écrivait ce qui suit dans une lettre qu'il adressait au premier ministre le 23 juin 1989: «Nous tenons cette proposition pour une grave trahison de la part de notre gouvernement et une tentative insidieuse pour saborder les programmes de sécurité sociale qui, vous l'avez déclaré à maintes reprises, constituaient pour vous un dépôt sacré.»

Dans une lettre en date du 24 mai 1989 adressée au ministre des Finances, la Coalition des personnes âgées du Québec a déclaré: «La récupération de la pension est discriminatoire, injuste et contraire à la Charte des droits. Elle crée pour les personnes âgées un taux d'impôt plus élevé que pour les autres contribuables qui ont les mêmes revenus. On pénalise les personnes âgées qui ont réussi en faisant des sacrifices à épargner en prévision de leur retraite.»

L'impôt d'une personne âgée dont le revenu s'élève à 70 000 $ par an sera différent de celui d'une personne plus jeune qui a le même revenu. Ce n'est pas juste et ça n'a pas de sens.

Pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre et tous les libéraux du pays depuis Mackenzie King, M. Saint-Laurent, M. Pearson et M. Trudeau, avons-nous toujours cru en l'universalité? Pourquoi l'universalité a-t-elle été le principe directeur des programmes sociaux établis au Canada? Nous avons tenté sans succès d'expliquer ce principe au gouvernement, mais je vais essayer encore une fois.

S'il est une qualité qui nous caractérise en tant que Canadiens, c'est bien la justice, l'égalité des chances et de traitement. D'où que vous veniez, où que vous viviez, quel que soit votre salaire ou votre famille, vous avez un droit égal aux programmes sociaux de notre pays, tous ont droit aux programmes sociaux en tant que citoyens. Cela

fait partie du contrat social en échange d'une vie entière de service à la collectivité.

Nous croyons que tous les Canadiens méritent ce traitement égal et équitable, quelle que soit leur situation sociale. L'universalité signifie que tout le monde est traité de la même façon. Nous ne voulons pas dire que vous ne devriez pas imposer les riches plus que les pauvres. Nous sommes partisans d'un impôt progressif sur le revenu en vertu duquel ceux qui peuvent payer, paient. C'est le défaut de la taxe sur les biens et services. Elle est régressive.

Nous avons toujours cru que les programmes, s'ils sont limités et destinés aux pauvres, conçus pour les pauvres, pour les catégories de revenu inférieures, deviennent des programmes de pauvres. L'universalité veut dire que le riche et le pauvre attendent dans le même bureau de médecin pour recevoir le même service pour lequel ils sont assurés de la même façon. Elle signifie l'égalité de traitement, indépendamment du revenu et des relations.

L'universalité est une force unificatrice dans notre pays. Elle rend nos programmes sociaux dignes de confiance parce qu'il n'y a pas de ségrégation entre les nantis et les démunis, que les pauvres n'obtiennent pas ce qui est refusé aux riches; dans le cadre d'un régime fiscal général, tous bénéficient des programmes, mais ceux-ci sont dignes de confiance parce que, lorsqu'ils s'adressent à nous tous, nous les soutenons tous, ce sont des programmes communautaires, et c'est pourquoi notre pays est celui qui fonctionne le mieux dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le danger, c'est que du moment où on change quelque chose au principe de l'universalité, qu'on y dévie, on remet tout en question. Qui décide qui sont les bénéficiaires? Où tirer la ligne? Qui décide lesquels de nos citoyens ont plus besoin d'aide que d'autres? Une fois qu'on abandonne le principe et que réapparaît le pouvoir discrétionnaire dans nos programmes sociaux, il est possible de se demander quelle sera la prochaine victime? Le régime de soins médicaux? Celui des soins hospitaliers? La gratuité de l'enseignement public? Des députés prennent un air étonné, mais le gouvernement est le premier de l'histoire canadienne à taxer le savoir, à taxer les livres. Le gouvernement déstabilise et compromet le contrat social qui se fonde sur la confiance, les attentes légitimes, la foi dans la parole de nos représentants.

Je n'ose pas dire que je l'avais dit. C'est la pire chose qu'on puisse dire à un membre de sa famille, à un voisin. On ne nous reconnaît jamais le mérite. Mais j'ai fait une prédiction ici à la Chambre des communes en décembre 1984, quand j'ai parlé du projet du gouvernement de désindexer la pension de vieillesse. J'ai dit alors que ce débat ne se terminerait pas «tant que le gouvernement ne prendra pas l'engagement clair et non équivoque, plausible, crédible et irrécusable de ne pas s'attaquer à l'universalité des programmes sociaux au Canada sur laquelle comptent des millions de Canadiens. L'universalité fait partie de notre contrat social et elle constitue l'un des éléments unificateurs qui font du Canada un pays où il fait très bon vivre». C'est ce que j'ai dit alors et je regrette que ma prédiction se soit réalisée.

• (1610)

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que mes collègues participeront à ce débat. Ce ne sera pas la fin, mais seulement, comme l'avait dit Churchill, «la fin du commencement». Nous le savons maintenant. Le projet de loi est déposé. Il est devant la Chambre. Nous savons maintenant que tous ces engagements pris par le premier ministre et par le ministre des Finances, tous ces engagements de protéger, de défendre et d'améliorer nos programmes sociaux étaient faux. Nous savons maintenant que les promesses du premier ministre ne valent absolument rien et que, pour le gouvernement, il n'existe pas d'engagement qu'on ne puisse renier, aussi solennel soit-il et même si on l'a répété à maintes et maintes reprises. Voilà ce qu'on peut attendre de ce premier ministre et de ce ministre des Finances et voilà le fond de ce débat.

Je dis, le plus sérieusement du monde, qu'il s'agit là de l'essence même de la moralité et de la structure de notre pays. Pouvons-nous faire confiance à nos personnalités politiques? Si des engagements que le premier ministre a pris à plusieurs occasions à la télévision nationale et d'un bout à l'autre du pays, pas seulement lors de deux élections générales, mais chaque fois qu'il était accosté par des membres du public, ne sont plus sacrés—et nous savons maintenant qu'ils ne le sont plus—, alors, au nom des Canadiens, les députés de ce côté-ci de la Chambre vont s'engager dans la lutte, sur cette question et sur d'autres, et iront jusqu'au bout.

Des voix: Bravo!

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, le gouvernement souhaite informer la Chambre que demain sera un jour d'opposition.

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon honorable collègue, le chef de l'opposition, pour son excellent discours.

J'ai l'honneur d'amorcer le débat sur le projet de loi C-28 au nom de mon parti. J'allais dire en cette belle journée d'automne, où la nature a revêtu ses plus belles couleurs, ou quelque chose comme ça, mais je dirais plutôt en ce sombre mercredi d'octobre, nous nous apprêtons à discuter du projet de loi C-28, qui sonnera le glas de l'universalité des programmes sociaux au Canada.

L'universalité était un principe sacré. Le gouvernement actuel a créé un tout nouveau jargon politique. Il utilise des mots comme déréglementer, privatiser, rationaliser, américaniser et, enfin, récupération fiscale des prestations, disposition aussi appelée recouvrement. Ces termes sont assez éloquents. Cette mesure nous est présentée juste après l'annonce des compressions de VIA. On se souvient que le premier ministre avait déclaré que ces compressions étaient nécessaires si l'on voulait sauver VIA. Dira-t-il maintenant qu'il faut réduire les programmes sociaux si l'on veut en assurer la survie? Quel sorte de raisonnement bizarre et fallacieux est-ce là? Mais c'est de toute évidence un raisonnement typique des conservateurs. Pareille entorse à la logique vaudrait à son auteur un échec en première année de philosophie à l'université. Dans la vie de tous les jours, on dirait simplement que c'est un scandale. Ce projet de loi fera date, mais l'histoire ne sera pas tendre envers ce gouvernement et ses oeuvres.

Pendant qu'on y est, je voudrais citer une déclaration qui date quelque peu, mais qui n'en est pas moins prophétique. William H. Seward, un républicain—ce qui n'est guère étonnant—a dit en janvier 1861:

> Portant mon regard sur Prince Rupert's Land et le Canada, j'ai vu un peuple ingénieux et un gouvernement compétent et éclairé jeter des ponts sur les rivières, construire des chemins de fer et installer des lignes télégraphiques en vue de développer, d'organiser et de préserver les grandes provinces britanniques du Nord; d'après ce que l'on voit sur les rives des Grands Lacs, du Saint-Laurent et de la baie d'Hudson, je puis dire: «C'est très bien. Vous êtes en train d'aménager de très beaux États qui pourront ensuite se joindre à l'Union américaine.»

Le gouvernement veut que nous soyons comme les États-Unis. Cette loi frappe les supposés riches, les personnes âgées de notre pays. Vous connaissez cette phrase célèbre, monsieur le Président: «Tant que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales seront améliorées et non réduites et le gouvernement s'engage à assurer la justice sociale et l'équité à tous les Canadiens.» Il a oublié d'ajouter: «L'équité à tous, excepté les enfants et les personnes âgées.»

Il a prononcé ces paroles en octobre 1988. Quel revirement spectaculaire! Ce n'est pas le premier, hélas. Nous sommes habitués!

Rappelez-vous le débat sur le libre-échange. Le libre-échange ne nuirait pas à nos programmes sociaux, en fait il les améliorait même. Certains candidats ont même amené leur mère et leur père et ont déclaré: «Jamais je ne vous tromperais. Jamais je ne vous mentirais. Croyez-moi parce que ma mère sait que je dis la vérité.» Pauvres grand-mères et grand-pères du Canada, quel choc ils doivent subir aujourd'hui!

Je n'accepte pas les remarques du président du Comité des finances qui a dit que les personnes âgées n'usent pas leurs vêtements et qu'elles n'achètent pas de meubles. Il laisse entendre qu'elle sont sédentaires. Ce n'est pas le cas. En récupérant ce qu'il leur a donné, le gouvernement les pousse à se révolter et à manifester leur colère comme ils l'ont fait en 1984.

Ce projet de loi est sournois, pernicieux et discriminatoire, il attaque les personnes âgées, il permet au gouvernement de réduire tous les services sociaux et il fera du tort à 128 000 retraités en 1990 et à un million dans 20 ans. Rappelons-nous que notre population vieillit. Nous souffrirons tous de cette récupération si, par malheur, ce gouvernement reste au pouvoir.

Nous ne parlons pas de ceux qui ont 65 ans, mais de ceux qui ont 25 ans, gagnent 25 000 dollars par année actuellement et dont le salaire n'augmente qu'au rythme de l'inflation. On leur reprendra une partie de leur pension de sécurité de la vieillesse quand ils prendront leur retraite. Nous ne parlons donc pas uniquement des gens de 65 ans, mais aussi de ceux de 25, 35 et 45 ans.

Que pensent les personnes âgées—même si le gouvernement en fait peu de cas? Un éditorial paru dans la livraison de juillet et août 1989 du magazine *La Légion* l'exprime très succintement: «En effet, même si le seuil de revenu de 50 000 $ va diminuer en chiffres réels parce qu'il ne sera pas indexé en fonction du taux d'inflation mais seulement en fonction de ce taux moins 3 p. 100, ce qui entraînera une réduction du revenu réel assujetti à l'impôt, davantage de personnes âgées devront payer davantage. Ce n'est pas un hasard si le nombre des personnes âgées augmentera à mesure que l'âge moyen de la population canadienne augmentera collectivement. D'ici dix ans seulement, un grand nombre de personnes âgées seront prises au filet et ce ne seront pas que des gros poissons. Au fond, le gouvernement s'en prend

sournoisement à nous. Nous avons affaire en l'occurrence, non seulement à un abus de la confiance publique, mais à un cas de discrimination fondée sur l'âge.»

J'ai parlé jusqu'ici en termes généraux. Beaucoup se diront que ça ne s'applique pas à eux. Je veux évoquer le cas particulier d'une de mes électrices qui est venue à mon bureau parler de cette récupération. Elle était en colère, choquée, blessée, remplie d'indignation. Son cas nous rappelle qu'on ne peut généraliser, que ce n'est pas parce que quelqu'un gagne 50 000 $ par an qu'il est à l'aise et peut facilement se permettre de rembourser une partie de sa pension de vieillesse. Cette femme est célibataire. Elle a travaillé durant 35 ou 40 ans à un poste de responsabilité bien rémunéré. Elle a été très consciente de la nécessité de vivre selon ses moyens tout au long de sa vie active. À sa retraite, elle avait payé un quart de millions de dollars en impôts aux trésors provincial et fédéral. La disposition 37 des lignes directrices de l'impôt de 1971 concernant l'article 3 de la Loi sur la sécurité de la vieillesse stipule: «Tous les contribuables dont le revenu imposable excède 500 $ sont assujettis à l'impôt de sécurité de la vieillesse. Cet impôt se chiffre à 4 p. 100 du revenu imposable.»

• (1620)

Cette femme habite dans un projet domiciliaire sans but lucratif. Son loyer est passé de 426 $ à 469 $ puis à 510 $ par mois au cours des 15 derniers mois. La ligne directrice relative au 4 p. 100 ne s'applique pas aux projets domiciliaires sans but lucratif. À cause de sa bonne fortune, cette femme a constitué une bourse de 10 000 $ pour un étudiant nécessiteux. Excellent. Elle constate maintenant que l'entreprise pour laquelle elle a travaillé durant 35 ou 40 ans a été acquise par une autre grande entreprise et que le versement de sa pension est suspendu. Elle a travaillé durant 35 ou 40 ans pour assurer sa retraite, et voilà que toute la caisse de retraite est maintenant compromise. En larmes, elle dit que les cotisations de toute une vie à un régime de retraite ont été balayées.

Il y a de nombreuses histoires de ce genre. Les circonstances diffèrent, mais la fin peut être tout aussi tragique. Les citoyens canadiens n'auront plus droit automatiquement aux programmes sociaux qui, auparavant, étaient universels. On leur demandera: «Le méritez-vous? En avez-vous besoin? Y êtes-vous admissibles? Prouvez-le.» Si seulement les grandes entreprises avaient le même genre de morale.

Revenons-en au libre-échange. C'est le gouvernement qui veut faire disparaître l'universalité. Nous voulons être comme les États-Unis. Depuis le 1er janvier, nous avons été victimes de harcèlement de la part des Américains en ce qui concerne le porc, le bois d'oeuvre, le poisson et l'acier. La question des subventions devait être négociée au cours des sept prochaines années. Pourtant, dès que des droits répressifs ont été imposés contre les sociétés Sysco et Algoma Steel, le ministre du Commerce extérieur a dit: «De toute façon, tout le monde savait que Sysco était largement subventionnée.» Cette société est maintenant sacrifiée.

J'ai écrit des lettres au premier ministre et au ministre du Commerce extérieur au sujet de ces droits répressifs contre l'aciérie située dans ma ville, mais elles sont restées sans réponse. Nous sommes maintenant liés par l'Accord de libre-échange; il s'infiltre dans toutes nos discussions et nous fait ressembler de plus en plus aux États-Unis.

Un homme politique de bonne réputation, M. Gotlieb, ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis, a dit: «Le lobbying aux États-Unis est maintenant une chose vitale. L'Accord de libre-échange ne nous assure aucune protection. Nous devons aller sur place pour faire du lobbying en faveur de nos droits.» Nous devrions suivre son conseil. C'est très important.

Les programmes sociaux ne sont plus une chose sacrée. Ils disparaîtront bientôt, et le processus est d'ailleurs déjà amorcé. C'est le début de la fin de l'universalité, ce que reconnaît même le président du Comité des finances du gouvernement. Je vais citer la même lettre. Nous en avons une copie au cas où quelqu'un douterait de ce qui a été rapporté dans le *Citizen* d'Ottawa. Je crois que cela vaut la peine d'être répété. Comme vous le savez, selon la politique appliquée par les conservateurs depuis un certain temps, les sommes versées par l'État doivent aller essentiellement aux nécessiteux. Même si la récupération peut être injuste et sournoise, elle existe quand même. Cela est très révélateur. Ces propos sont en fait on ne peut plus éloquents.

Le rapport du Conseil national du bien-être social a été financé par le gouvernement et on y trouve divers points sur l'illégitimité de la disposition de récupération. Je signale le numéro 7 où il est dit ceci: «La disposition de récupération risque de nuire à la popularité des programmes sociaux en général, popularité qu'elle finira par affaiblir, dans le cas notamment des programmes destinés aux démunis. Toute initiative qui permet de consentir des prestations d'une part pour les retirer de l'autre est hypocrite et risque de provoquer le ressentiment des électeurs gagnant des revenus moyens qui reprocheront au gouvernement de leur faire payer de l'impôt pour financer des programmes sociaux auxquels ils n'auront pas vraiment droit.» En d'autres mots, les gens risquent de refuser d'y cotiser puisqu'ils n'en bénéficieront pas.

Il ne me reste pas suffisamment de temps pour parler plus longuement de la disposition de récupération concernant les allocations familiales, mais il suffit de dire que le même scénario se reproduira et que, d'ici à dix ans, 30 p. 100 des familles canadiennes en pâtiront.

Cette loi touche tout le monde, les personnes âgées comme les jeunes, de même que les contribuables à

revenu moyen qui ont la charge de ces jeunes. Quant aux paiements de transfert, cette loi fiscale de portée générale les réduira. En vertu du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral aide les provinces par des transferts de paiement ou de points fiscaux au titre de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. Dans le dernier budget, le gouvernement a annoncé qu'à partir de l'exercice 1990-1991 il réduirait de 1 p. 100 la croissance du financement des programmes établis.

Je voudrais maintenant me reporter à l'un de mes ouvrages favoris, que j'ai lu et relu d'ailleurs une centaine de fois tellement je n'en crois pas mes yeux. Il s'intitule *Telle est ma position* et il a été écrit par le premier ministre lorsqu'il était au faîte de sa popularité. Au chapitre consacré à la recherche et au développement, il écrit:

> Le point de départ, pour moi, est de nature technologique. Si nous ne devenons pas des joueurs importants dans cette ligue majeure, nous allons devenir un peuple qui jouera dans le circuit junior B toute sa vie durant. Pour ce faire, nous devons prendre l'engagement ferme de doubler les mises de fonds publics et privés affectés à la recherche et au développement qui, avec les innovations qui en découlent, sont le pivot de notre réussite économique et nationale.

Il écrit un peu plus loin:

> En comparaison du nombre de ses habitants, le Canada emploie, en recherche et développement, trois fois moins de personnel que les Suédois, les Allemands et les Japonais et deux fois moins que les Hollandais, les Français et les Américains. De tous les pays industrialisés du monde occidental, seules l'Irlande et l'Islande investissent moins que nous dans ce domaine vital.

Nous devons doubler les sommes consacrées à la recherche et au développement. Une partie de ces sommes doit provenir des paiements de transfert. Ce n'est pas un mythe, mais la réalité.

John Ferguson de *Southam News* a écrit:

> Entretemps, tout indique que nos dépenses totales en matière de recherche et de développement, qui sont déjà très en retard sur celles de nos principaux partenaires commerciaux, ont encore diminué l'an dernier en proportion du PNB.
>
> Brian Mulroney avait promis pendant les élections de 1984 qu'un gouvernement conservateur doublerait les dépenses de recherche et développement, qui s'établissaient alors à 1,37 p. 100 du produit intérieur brut. Le pourcentage a baissé à 1,31 p. 100 en 1987 et lorsque nous connaîtrons les chiffres de 1988, il aura probablement chuté en deça de 1,3 p. 100.

Dans le même article, M. Ferguson dit:

> Autre signe d'un intérêt qui faiblit: le Comité consultatif national des sciences et de la technologie, que Mulroney préside et qu'on a vanté comme preuve de son engagement, ne s'est pas encore réuni depuis l'été dernier.

Comment pouvons-nous progresser si nous ne faisons que couper, couper et encore couper? Toutes ces mesures vont nous condamner à végéter à perpétuité. Les paiements de transfert se répercutent sur notre enseignement postsecondaire et sur les soins donnés dans nos hôpitaux. Cela pourrait créer deux catégories d'assurance-maladie, l'une pour les provinces riches et l'autre pour les provinces pauvres. L'Association médicale canadienne dit: «Nous nous dirigeons vers un système de soins à deux niveaux offrant des services d'une certaine qualité dans les provinces riches et des services de deuxième ou de troisième ordre dans les provinces pauvres.»

J'ai reçu aujourd'hui un message par télécopieur de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, qui est l'une des provinces favorisées. Personne ne niera, je pense, que nous avons de la chance en Ontario. Cependant, le système ontarien des soins de santé est dans le marasme depuis qu'il est exploité par un gouvernement libéral avec les maigres fonds que lui offre le gouvernement conservateur. Le moins qu'on puisse dire du rapport que j'ai reçu, c'est qu'il est extrêmement inquiétant. Un résident de la ville est mort, vraisemblablement parce que l'un des meilleurs hôpitaux de l'Ontario n'avait pas pu le soigner, par manque de personnel. On comprend quelles conséquences de la réduction des paiements de transfert peut avoir quand les provinces favorisées ont des problèmes de ce genre.

Le système fonctionne pour ceux qui le connaissent et savent se débrouiller, mais la plupart des Canadiens ordinaires n'ont aucune idée de ce qu'est ce système ni de la façon dont ils peuvent participer. Prétendre que les Canadiens moyens ont été consultés au sujet du projet de loi à l'étude est bien sûr erroné.

• (1630)

James Carter disait en 1895: «Dans chaque communauté, ceux qui ressentent le fardeau de l'impôt sont naturellement enclins à s'en libérer s'ils le peuvent. Une classe essaie de secouer le fardeau de ses épaules. Si elle réussit, il faut bien sûr qu'il retombe sur d'autres. Ceux-ci, à leur tour, essaient de s'en débarrasser. En fin de compte, la charge retombe sur ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas faire d'efforts qui seraient couronnés de succès. C'est en général un cheminement à sens unique dans lequel les riches progressent, alors que les pauvres sont acculés au pied du mur.»

Cette loi est une retombée naturelle du budget. Ne nous y trompons pas, c'était un budget pour la grande entreprise. Après avoir présenté ses souhaits, elle a obtenu presque tout ce qu'elle voulait.

Voici ce qu'on trouvait sur sa liste de voeux: le gouvernement doit se fixer des objectifs de réduction du déficit et maintenir ses efforts, sans faiblir, pendant un certain nombre d'années; le déficit doit diminuer d'environ 7 milliards par année; la réduction du déficit doit venir en majeure partie de la réduction des dépenses. La recommandation suivante vaut particulièrement la peine d'être notée: vu que les programmes sociaux représentent 60 p. 100 des dépenses du gouvernement, ils sont la cible première.

Cela se vérifie. On nous dit que les programmes sociaux ne devraient s'adresser qu'à ceux qui en ont besoin. C'est donc la fin de la notion d'universalité, et notamment des pensions universelles. Une partie de la réduction du déficit doit venir de l'augmentation des impôts, mais ces augmentations doivent être temporaires et utilisées exclusivement à réduire le déficit. La taxe de vente à la fabrication devrait être remplacée par une taxe de vente nationale et le gouvernement fédéral devrait l'imposer unilatéralement s'il ne peut obtenir l'appui des provinces. La petite entreprise dit que si l'on veut son appui il faut que la réforme fiscale soit faite avec une grande prudence. Idéalement, cette taxe ne devrait prévoir ni exemptions ni exceptions et elle devrait être compensée, pour les pauvres, par un crédit d'impôt.

Tout ce que la grande entreprise voulait, elle l'a eu. Elle ne devrait pas être épargnée par les coupures et devrait supporter sa part du fardeau. La réduction des dépenses qui profitent aux entreprises devraient viser à limiter les contributions et les subventions destinées au développement régional.

C'étaient les recommandations du lobby de la grande entreprise, un lobby qui est très adroit dans ses relations publiques. Ces entreprises disent qu'il faut aller doucement pour ne pas énerver le Canadien moyen. Qu'il faut insérer ces belles phrases pour les tromper. Je pense effectivement que les gens ont été trompés au début, mais maintenant ils commencent à y voir clair et ils ne sont pas contents. Ils sont extrêmement mécontents de la procédure budgétaire et de la ponction fiscale opérée par le gouvernement.

Comme la fiscalité est compliquée et qu'il y a de nombreuses taxes distinctes en jeu, on peut pardonner au simple citoyen de ne pas s'y retrouver. Mais si en grande majorité les Canadiens ont déjà pensé que les riches ne payaient pas suffisamment d'impôts, une fois que les écrans de fumée et les paravents de cette réforme auront disparu, ils seront peut-être étonnés d'apprendre que les riches paient encore moins d'impôts.

La réforme ou plutôt la déforme fiscale du ministre est surtout constituée d'écrans de fumée et de paravents. On parle beaucoup d'imposer plus les riches et d'aider les économiquement faibles. En réalité les réformes ne font pour ainsi dire rien en ce sens. Il y a quelques investisseurs fortunés ayant placé de l'argent dans des sociétés qui vont payer plus, mais la plupart des grosses fortunes vont payer moins.

Il y a eu très peu de protestations. Le *Financial Post* et *le Financial Times*, les pages financières du *Globe* ont très vite perdu tout intérêt pour la réforme fiscale, ce qui fait bien voir que pour les grosses entreprises ce budget était bien agréable.

La réforme du ministre des Finances n'a absolument pas changé l'orientation du gouvernement, sauf quand il s'est agi il y a quelques années de mettre fin à une brève réduction d'impôt. Depuis le début, le gouvernement s'oriente vers une utilisation accrue de la taxe de vente, qui est la plus régressive des taxes. Depuis son arrivée au pouvoir en 1984 il n'a augmenté que de 4,2 p. 100 les impôts sur les sociétés, alors que l'impôt sur le revenu augmentait de 48,2 p. 100.

Je pense que notre parti va bientôt parler d'appliquer un impôt sur la richesse parce que les 10 p. 100 d'habitants les plus riches du pays possèdent plus de la moitié de la richesse nationale.

Nous nous alignons sur les États-Unis. Toutes les valeurs qui étaient les nôtres, toutes nos convictions et nos attentes sont étouffées l'une après l'autre. Nous vivons des jours déplorables. Tant que les Canadiens ne protesteront pas d'une même voix: «Nous sommes en colère, nous en avons assez»—et je pense que ce jour est imminent—le gouvernement ira de l'avant avec son programme qui mène tout droit à notre destruction, qui nous assujettit aux lois du marché et instaure une société où la seule motivation est le profit et où seuls les plus forts peuvent survivre. Mais qu'en est-il de toutes les autres valeurs?

Pour le plus grand bien de tous les Canadiens, nous demandons instamment au gouvernement de cesser de puiser dans leurs poches. Il n'y a pas si longtemps, le premier ministre déclarait: «Nous sommes en train de créer deux Canadas: un riche, promis à un brillant avenir, et un autre sous-développé et peuplé de chômeurs» ce qui est inadmissible. Nous sommes de tout coeur avec le premier ministre: c'est tout à fait inadmissible!

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur un important projet de loi, le projet de loi C-28, et surtout de répondre à l'ancien ministre des Finances de ce pays qui, comme vous le savez, monsieur le Président, n'a pas mis le pays sur la paille, mais l'a mis sur le fer, et je parle du député de Vancouver Quadra (M. Turner), le chef de l'opposition.

Une voix: C'est vrai!

M. Vincent: C'est drôle de voir, monsieur le Président, qu'il n'y a pas tellement longtemps le chef de l'opposition a congédié son critique en matière de finances parce que celui-ci disait que les politiques du gouvernement conservateur étaient bonnes. Alors, *Out*! Et je vais vous faire une prédiction, monsieur le Président. Le président régional du Parti libéral fédéral. . . La vérité choque, monsieur le Président, mais il faut quand même l'entendre de temps à autre, la vérité!

Mme Copps: Ce n'est pas la vérité!

M. Vincent: La vérité choque! Regardez, monsieur le Président. . .

M. St-Julien: Ça ne nous a pas pris 20 ans pour connaître la vérité.

M. Vincent: Monsieur le Président, je pense que j'ai été poli. J'ai écouté mes collègues. Ils devraient faire la même chose. Ils s'instruiraient.

Alors, ce que je disais, monsieur le Président, c'est que je vous fais la prédiction que le président régional du Parti libéral fédéral dans la région de chez nous va bientôt être congédié parce que pas plus tard que la semaine dernière, il se disait d'accord sur les politiques économiques du parti conservateur dans la circonscription de Trois-Rivières. Alors, surveillez cela, monsieur le Président: leur président régional va bientôt être congédié comme leur critique financier l'a été.

Une voix: Parlez du projet de loi et non pas du Parti libéral!

M. Vincent: Ça s'en vient, ça s'en vient! On va commencer tranquillement. Faut pas s'énerver. On a tout l'après-midi pour cela!

Lorsque j'entends l'ancien ministre des Finances, qui a réussi à augmenter le déficit de façon très substantielle durant le temps où il était là, lorsque je l'entends parler des personnes âgées et du dernier Budget, premièrement, ça me rappelle l'Exposé économique de 1984, le Budget de 1985, le Budget de 1986, le Budget de 1987 et le Budget de 1988. Alors, ça en fait cinq, monsieur le Président. Le chef de l'opposition, voici ce qu'il a fait: il a pris ses discours des cinq dernières années et il en a fait un qu'il a répété aujourd'hui. Il aurait pu nous passer un *replay* de ses discours sur les anciens budgets, et cela aurait été le même discours, identique: L'économie va aller mal, les personnes âgées vont mal aller, les allocations familiales, etc. . . Alors que la résultante, c'est qu'il s'est créé 1,5 million d'emplois depuis quatre ans dans ce pays-ci, et des emplois permanents, ce qui veut dire 10 fois plus que l'ancien régime libéral a créés durant la même période, lui qui, en plus, monsieur le Président, créait des emplois partiels. Et on s'en souviendra! Allez voir les gens de Trois-Rivières, ils vont vous renseigner à ce niveau-là.

• (1640)

Monsieur le Président, comme vous le faites sûrement les fins de semaine, j'ai l'opportunité d'aller faire un tour dans les clubs de l'âge d'or, que ce soit l'âge d'or de Sainte-Marguerite, que ce soit l'âge d'or de Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Philippe, Troisième âge Radisson. Durant le temps du Budget, ils m'ont demandé: C'est quoi l'histoire de la pension de sécurité de la vieillesse, qu'il va falloir retourner une partie de notre chèque, etc.? J'ai dit: Écoutez, si vous avez un revenu annuel brut de 77 000 $, pas 42 000 $, pas 24 000 $ et pas 52 000 $, mais 77 000 $, vous devrez retourner une partie de votre pension de sécurité de la vieillesse. Vous savez la résultante, monsieur le Président, la population de la circonscription de Trois-Rivières a dit: Cela a bien de l'allure. Les personnes âgées de la circonscription de Trois-Rivières disent: Cela a bien du bon sens.

Si j'ai un revenu annuel de 77 000 $, je peux retourner une partie de mon chèque de sécurité de la vieillesse en impôt au gouvernement fédéral et je vais pouvoir très bien vivre quand même. C'est cela qui est dans le Budget de 1989 du gouvernement conservateur. Et je pense qu'à un certain moment, il faut appeler les affaires par leur nom. Il y a eu pendant 20 ans un gaspillage éhonté de la part de l'ancien gouvernement libéral, éhonté, monsieur le Président, qui a fait en sorte que lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, il y avait 200 milliards de dollars de dette accumulée, il y avait un déficit de 200 milliards et un déficit annuel de 39 milliards. C'est drôle comme l'opposition ne parle plus lorsqu'on parle de la vérité! C'est drôle comme ils deviennent très muets.

Il faut être réaliste, monsieur le Président. Et ce gouvernement-ci, qu'a-t-il fait depuis quatre ans? C'est vrai qu'on a augmenté les impôts, c'est vrai! Je pense qu'il n'y a pas un député de ce côté-ci de la Chambre qui n'admettra pas cela. On va également admettre une chose, monsieur le Président: chaque contribuable canadien, depuis la réforme fiscale de 1988, a entre 1 600 $ et 1 800 $ de plus par année dans ses poches. Cela aussi, il faut le dire! Parce qu'avec la réforme de 1988, il y a eu une réduction des impôts. Parce qu'avec la réforme, en 1986, au niveau du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente fédérale, cette taxe-là, qui, comme on le sait, n'est quand même pas quelque chose d'excellent, est moins régressive. Avec la TPS, le crédit va être renforci et la taxe sera encore moins régressive. Elle va encore

moins pénaliser les gens à revenu moyen et faible et elle va s'appliquer à ceux qui ont les moyens de la payer. Et cela, c'est une bonne et saine administration.

On regarde le chef de l'opposition. Le chef de l'opposition s'est fait demander: Écoutez, vous êtes contre VIA Rail, les coupures. Oui! Vous êtes contre le libre-échange. Oui! Vous êtes contre le Budget, tous les budgets. Vous êtes contre la TPS. Oui! Il est contre tout cela. Pas de problème! Tout cela, il est contre. Et je pourrais en mettre encore. Et on lui demande en même temps: Monsieur le chef de l'opposition, si vous êtes contre, on n'a rien contre cela. Quelles sont vos solutions?

M. St-Julien: Il n'en a pas!

M. Vincent: Ah bien, non, je n'ai pas de solutions, moi, je suis l'opposition, je m'oppose. Je n'ai rien à dire, je suis l'opposition, je m'oppose. C'est cela la politique du parti libéral: Je m'oppose! Monsieur le Président, ce n'est pas avec une philosophie comme celle-là qu'on va créer et continuer de bâtir un pays: Je m'oppose! Je n'ai rien à dire, je m'oppose! C'est la «job» du chef de l'opposition. Depuis le 4 septembre 1984, il n'y a pas eu un député, libéral ou du NPD, qui a eu la décence d'arriver dans cette Chambre et de dire: Je suis contre telle politique du gouvernement conservateur, voilà ce que je propose. Je suis contre tel projet de loi, je pense qu'on devrait le faire de telle façon. Il n'y a pas eu une fois une suggestion quelconque sur un sujet quelconque. Ce n'est pas avec ce style d'opposition qu'on peut penser qu'un de ces deux partis-là peut arriver et gouverner un pays de la façon dont ce pays doit être gouverné dans les années 1990 vers l'an 2000.

Parce que n'oublions pas, monsieur le Président, dans 10 ans nous serons aux portes de l'an 2000, et ça prend des politiques au niveau économique, au niveau culturel, au niveau social qui seront capables de respecter ce que les Canadiens et Canadiennes voudront dans l'an 2000.

Monsieur le Président, on dit: Le Budget n'est pas bon! Mais ce Budget-là, tout comme les quatre autres antérieurs, c'est la politique économique du Canada. On n'en parle jamais, de l'autre côté de la Chambre, des frais de la dette nationale pour l'année 1988-1989: 24,8 p. 100 de nos dépenses budgétaires, c'est quasiment 25 p. 100. Donc, 25 p. 100 de l'ensemble des chèques que le gouvernement canadien fait s'en vont uniquement en paiements d'intérêts sur les dettes de cet ancien gouvernement qui est de l'autre côté de la Chambre!

Monsieur le Président, si je le mets en termes de recettes, autrement dit, si je prends le pourcentage de ces 25 p. 100 et, au contraire, je le calcule par rapport aux entrées d'argent que le gouvernement canadien aura en 1988-1989, nous nous retrouvons avec 31,7 p. 100,. . .

Une voix: C'est 32 p. 100.

M. Vincent: . . .32 p. 100, comme le dit mon collègue d'Abitibi (M. St-Julien). En effet, 32 p. 100 de nos recettes budgétaires s'en vont en paiement, non pas du capital, monsieur le Président, mais strictement en paiement d'intérêt sur nos dettes.

Il est facile de comprendre qu'on ne peut penser à continuer à administrer un pays de la manière dont ces partis de l'opposition le veulent.

Monsieur le Président, la semaine dernière j'étais à la réunion des Anciens du Collège Laflèche, à Trois-Rivières; c'était le 20e anniversaire du Collège et j'y ai rencontré plusieurs collègues qui sont psychologues, comptables, un peu n'importe quoi, un peu partout à travers le Québec. Et vous savez ce que cette jeunesse montante-là dit? Cette jeunesse montante nous dit: Nous croyons en un Canada et nous croyons que pour avoir un pays fort demain, cela prend vos politiques économiques actuellement.

Nous croyons que si VIA Rail ne fait pas ses frais et qu'elle nous coûte à nous, les Canadiens, et à nous, les jeunes de ce pays, 650 millions de dollars par année, oui, vous devez couper des services. . .

Une voix: Pas possible!

M. Vincent: . . .oui, vous devez la garder à travers le pays, comme vous le faites, mais oui, vous devez couper des services.

Une voix: Incroyable!

M. Vincent: Ça, monsieur le Président, c'est exactement ce que les jeunes Canadiens et Canadiennes pensent!

Une voix: Erreur!

M. Vincent: La vérité choque encore une fois, monsieur le Président, mais il faut vivre avec cela.

Monsieur le Président, ils auront l'opportunité après mon discours de poser des questions s'ils le veulent bien. Mais s'ils veulent m'écouter, ce ne sera pas trop long.

Monsieur le Président, encore samedi dernier j'étais au Gala des bénévoles à Pointe-du-Lac, regroupement de tous ceux qui durant une année donnent de leur temps, de leurs énergies pour des activités. Ce sont des gens qui ne sont pas payés mais qui ont à coeur leur région, qui ont à coeur leur municipalité. Mais qu'est-ce que ces gens-là disent?: Ils disent la même chose, ils disent: Oui, ce

gouvernement-ci doit administrer et doit couper où cela doit être fait et faire en sorte que les familles à plus haut revenu paient leur juste part d'impôt et que celles à plus bas revenu paient également leur juste part en tenant compte justement qu'elles ont moins de revenu.

Monsieur le Président, la TPS est dans ce cadre d'idées-là. On sait que le crédit-d'impôt pour la TPS va être de beaucoup supérieur à ce qu'il sera en 1990, mais en 1990 chaque adulte va recevoir 140 $ et chaque enfant 70 $ et on augmente le seuil de 16 000 $ à 18 000 $ par année. C'est cela, monsieur le Président, une saine administration.

J'entendais le député du Nouveau parti démocratique parler des sociétés et des riches qui ne payaient pas leur part d'impôts. Monsieur le Président, vous savez que depuis 1986 il y a un impôt minimum pour tous les Canadiens et Canadiennes, ce qui veut dire qu'il n'y a plus un Canadien ou une Canadienne qui ne paie pas annuellement sa juste part d'impôts. Monsieur le Président, vous savez que depuis 1986, il y a un impôt minimum pour tous les Canadiens et les Canadiennes, ce qui veut dire qu'il n'y a plus un Canadien ou une Canadienne qui ne paie pas annuellement sa juste part d'impôt.

• (1650)

Vous savez également qu'avec le Budget qu'on vient de déposer, il y a une surtaxe pour les sociétés qui va faire entrer presque un milliard de dollars d'impôts supplémentaires. Toutes les sociétés, monsieur le Président, paieront également leur juste part d'impôt. Je pense que c'est ce qu'on appelle de la saine administration et c'est également, au niveau économique, pour l'avenir du pays, ce dont nous avons besoin.

Monsieur le Président, j'entendais l'ancien ministre des Finances parler de son record. Son record, monsieur le Président: les dépenses ont augmenté en moyenne de 20 p. 100 par année pendant qu'il était ministre des Finances. Le déficit a grimpé également, la dette nette s'est accrue. Tout a augmenté du temps où le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) était ministre des Finances. C'est lui aujourd'hui, comme durant les cinq dernières années, qui vient tenter de faire une morale à ce gouvernement qui a réussi, en quatre ans, à réduire le déficit annuel de 10 milliards de dollars, c'est-à-dire 25 p. 100 de réduction du déficit annuel en quatre ans. Il était, lorsque nous avons pris le pouvoir, à 39 milliards, et il est maintenant à 29 milliards. Alors, 39 moins 10, cela fait 29 et 10 sur 39, c'est 25 p. 100.

Je vois le député de l'opposition qui sourit. Les chiffres sont là et comme disait mon vieux père, les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est cela, monsieur le Président, la réalité de ce Budget.

En 1991, encore une fois parce qu'il faut parler des familles à faible revenu, le crédit d'impôt remboursable, suite au changement de la taxe de vente fédérale, va être de 275 $ par adulte par année, et de 100 $ par enfant par année. Monsieur le Président, cette taxe ne changera absolument rien pour les familles qui ont un revenu de 30 000 $ ou moins. Neuf millions de Canadiens vont recevoir un crédit d'impôt remboursable. Neuf millions de Canadiens!

Alors, quand je vois l'Opposition critiquer un Budget qui se veut une politique économique du pays et qui se veut dans la continuité de ce que nous avons fait depuis maintenant cinq ans, c'est-à-dire réduire le déficit, nous occuper de faire en sorte que les familles à faible revenu soient protégées, assurer aux entreprises canadiennes qu'elles puissent oeuvrer sans deux millions de règlements et de lois comme on en avait sous l'ancien régime, privatiser les compagnies qui sont en concurrence avec l'entreprise privée ou qui ne sont pas rentables pour le gouvernement... C'est ce qui a été fait depuis quatre ans et c'est ce qui va continuer à être fait, monsieur le Président!

La réduction du déficit annuel, ce n'est pas un voeu pieux, c'est une nécessité pour le pays. On ne peut pas penser arriver à l'an 2 000 avec le pays qui soit le plus endetté au monde. Je pense qu'il faut être réaliste.

Qu'on m'apporte, du côté de l'opposition, des propositions sérieuses et qu'on arrête de me dire qu'on est contre le Budget, qu'on est contre la TPS, qu'on est contre ceci, qu'on est contre cela, et c'est toujours la lutte de la survie de l'autre côté de la Chambre, c'est toujours la dernière lutte, celle qui va faire en sorte qu'on va sauver le pays... Monsieur le Président, cela fait cinq ans qu'on entend la romance et cela fait cinq ans que l'économie canadienne va très bien, et cela fait cinq ans qu'il se crée des emplois, que le taux de chômage a baissé et que les Canadiens et les Canadiennes vivent dans un climat économique stable, connaissent une entente fédérale-provinciale agréable. Cela est aussi important. Depuis 1984, on a connu des investissements majeurs à travers le pays, que ce soit dans l'Atlantique, au Québec, dans les Prairies ou en Colombie-Britannique, des investissements majeurs qui ont fait en sorte que l'économie va mieux. Le taux de chômage va donc diminuer. Monsieur le Président, ce sont des réalités.

En terminant, je pense que le projet de loi C-28 doit être adopté dans les meilleurs délais pour être en force et faire en sorte que l'on continue la prospérité économique que l'on connaît depuis 1984.

M. le vice-président: L'honorable député d'Abitibi (M. St-Julien) sur une question ou un commentaire.

M. St-Julien: Un commentaire, monsieur le Président. Il me fait plaisir de m'adresser au député de Trois-Rivières (M. Vincent). On se souvient qu'en 1984, le gouvernement libéral qui était au pouvoir créait un crédit d'impôt pour stimuler la recherche et provoquait la pire fraude fiscale de l'histoire du pays, c'est-à-dire ce que l'on peut appeler aujourd'hui le vol du siècle. Et les libéraux d'aujourd'hui, même les nouveaux qui sont ici, ne s'en souviennent même pas, ils n'en ont pas entendu parler dans leur caucus. Mais j'aimerais tenir compte d'un article qui a paru dans *La Presse*. . .

M. Boudria: As-tu encore ta carte de membre du parti libéral?

M. St-Julien: C'est un article du 30 septembre 1987, qui se lit comme suit: «en tenant compte de la conjoncture économique, l'ancien gouvernement libéral a, sans motif valable, fait perdre des milliards de dollars aux contribuables». Et c'est ce qu'a affirmé le Vérificateur général Dye. Et moi je veux en arriver au contexte financier du Canada, aujourd'hui. Le ministre des Finances a su au début de 1984, c'est-à-dire le ministre d'alors, M. Marc Lalonde, a su en 1984 que le Programme de déductions fiscales pour la recherche scientifique présentait des problèmes. On lui a répété cet avertissement au milieu de l'année, mais le ministère n'a rien fait parce que le gouvernement devait se lancer dans une campagne électorale.

Monsieur le Président, je voudrais mentionner à mon collègue, le député de Trois-Rivières, que si le gouvernement était intervenu immédiatement, en 1984, le gouvernement libéral, il aurait pu sauver des sommes considérables. Et qu'est-ce qu'on a fait en arrivant au pouvoir? Nous avons coupé ces abris fiscaux à la recherche et au crédit d'impôt. Et le ministre Marc Lalonde, qui avait prévu que ce programme coûterait 200 millions de dollars, on s'est ramassé, monsieur le Président, avec un programme de 3,5 milliards, et c'est-à-dire jusqu'à 1,9 milliard de fraude. On ne sait même pas où a été le 1,9 milliard. Et ma question est la suivante, et elle s'adresse au député de Trois-Rivières: Qu'est-ce qu'on aurait pu faire dans le contexte politique d'aujourd'hui avec 1,9 milliard, qu'est-ce qu'on aurait pu faire dans sa circonscription, dans l'Abitibi, au Québec et au Canada avec 1,9 milliard de dollars?

M. Vincent: Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre une question que je qualifierais de profonde, et le député d'Abitibi.

Des voix: Oh! Oh!

M. Vincent: Monsieur le Président, s'ils veulent poser des questions, ils ont bien beau, mais lorsque c'est à mon tour à parler, c'est à mon tour à parler!

Et le député d'Abitibi a absolument raison. L'ancien gouvernement a établi un programme, et cela je n'ai rien contre cela, sauf que c'est un programme par le biais de crédits fiscaux, d'abattements, etc. Et on sait qu'à partir du moment où on établit un programme qui entre par la porte arrière, par la Loi de l'impôt sur le revenu au lieu de parler d'une subvention directe, on ne peut à l'avance en prédire le coût. Alors ils ont dit: Cela va coûter une couple de 100 millions. Bon, ce sera bon pour la recherche scientifique. La réalité, monsieur le Président, cela a coûté, comme mon collègue l'a dit, pas loin de 4 milliards, mais où est le problème? C'est que le ministre des Finances de l'époque a eu conscience dès le début de l'application du programme que cela coûterait, comme on dit par chez nous, une «beurrée» aux Canadiens. Puis il est resté avec cette idée, et on a perdu comme pays l'opportunité de dépenser des milliards, non pas des millions, des milliards. Que ce soit au niveau social, par exemple, les programmes d'aide pour les handicapés, les programmes d'aide pour les ethnies, que ce soit au niveau culturel, que ce soit au niveau économique, cet argent-là est parti dans le drain, dans le trou!

• (1700)

Et, comme le soulignait mon collègue d'Abitibi, on n'a même pas d'idée qui l'a ramassé. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il y a eu de la fraude. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il y a des milliards qui se sont envolés, compagnie à numéros, qui est repassée à une autre compagnie, qui a vendu, qui a acheté. Cela, c'est ce qu'on appelle une mauvaise gestion économique d'un pays. Et je suis convaincu, parce que les députés de l'opposition, monsieur le Président, sont des gens honnêtes, je suis convaincu que, personnellement, chacun d'eux est contre cela. Chacun d'eux, s'ils avaient pu dire non, c'est mauvais, ils l'auraient fait. Malheureusement, monsieur le Président, ce ne sont pas eux qui décidaient, et on a perdu une couple de milliards en crédits de toutes sortes.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à notre collègue d'en face, après avoir entendu son discours. Je voudrais savoir si lui-même est personnellement en faveur de l'article 48 du projet de loi, qui vise à reprendre les pensions des personnes âgées. Est-il en faveur de reprendre une partie ou la totalité des pensions des personnes âgées, surtout compte tenu du fait, comme l'a souligné dans son excellent discours le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), qu'un grand nombre de ces personnes ont contribué directement à ces fonds en payant 4 p. 100 de leur impôt, à un moment donné, pour que les fonds soient investis séparément pour leurs pensions. En d'autres termes, est-ce que le député est en faveur d'exproprier les biens des gens du troisième âge, tel qu'on le fait dans l'article 48 du projet de loi?

M. Vincent: Je remercie le député de l'opposition pour sa question. Je pense que je l'ai souligné de façon adéquate dans mon discours, mais je vais quand même le répéter, monsieur le Président. Le député fait allusion à

une mesure du Budget qui dit, en termes de chiffres, si un individu, âgé de 65 ans et plus, a un revenu net, annuel, de 77 000 $, encore une fois, 77 000 $, il devra retourner en partie ou au complet la prestation de sécurité de la vieillesse qu'il a reçue. Et je dis au député d'en face, monsieur le Président, que j'ai fait le tour de ma circonscription, et les gens disent: À 77 000 $ de revenus par année, oui, tu peux retourner une partie de ton chèque de pension de sécurité de la vieillesse parce que, oui, tu gagnes assez de revenus pour aider à supporter la dette laissée par les libéraux. C'est ce que les gens dans ma circonscription disent, monsieur le Président, et là-dessus, je suis complètement d'accord avec eux.

Je pense qu'il faut être réalistes, et le chef de l'opposition disait: On n'a jamais imposé de taxes aux personnes âgées. La question du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) fait mention justement du contraire. Il dit exactement le contraire. On a taxé les personnes âgées quand on était au pouvoir, et là on ne veut plus les taxer. Monsieur le Président, il ne faut pas rêver en couleurs. Une personne âgée de 65 ans et plus et qui a un revenu supérieur à 77 000 $, je pense qu'elle peut faire sa part pour régler le problème de la dette nationale léguée par l'ancien gouvernement libéral.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais juste m'assurer de la réponse du député. En d'autres termes, il vient de nous dire qu'il est en faveur d'exproprier les biens des personnes âgées, s'ils vont gagner au-dessus de 77 000 $ par année, et de les redonner à l'État. J'ai bien compris que le député d'en face nous dit qu'il est satisfait du fait que, dans un concours de popularité, dans sa circonscription, les gens seraient d'accord à exproprier, sans paiement, sans compensation, les biens des personnes âgées qui gagnent plus de 77 000 $ par année. Je dois vous dire, monsieur le Président, si c'est cela la position du député d'en face, ce n'est certainement pas la nôtre, nous, à titre de libéraux.

M. Vincent: Monsieur le Président, je ne sais pas si mon collègue vit dans une circonscription qui est super riche. Mais je peux vous dire que dans la circonscription de Trois-Rivières, les personnes qui gagnent 77 000 $ et plus par année, on ne s'enfarge pas avec eux autres dans la rue. Il n'y en n'a pas énormément. C'est une circonscription qui vit bien, ce n'est pas une circonscription où les gens ont des revenus suffisants pour se poser la question à ce niveau-là. Je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell, encore une fois, ne comprend pas le système. Toutes les personnes qui ont 65 ans et plus reçoivent leur pleine pension de sécurité de la vieillesse. Le Budget vient dire qu'il y a un impôt spécial lorsque tu gagnes 77 000 $ et plus par année. Il y a un impôt spécial qui fait en sorte qu'il y a une partie, qui correspond à un montant quelconque de la pension de sécurité de la vieillesse, qui est retournée au gouvernement. Il y a un impôt spécial quand tu gagnes plus de 77 000 $ par année, c'est cela que le Budget dit, et je pense qu'à ce niveau-là, monsieur le Président, les Canadiens, les Canadiennes et les gens de la circonscription de Trois-Rivières sont favorables à cette mesure.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, l'allocution du député de Trois-Rivières a été particulièrement douloureuse à entendre. Je pleure le sort fait à la vérité car la vérité a été la première victime de son offensive verbale. Elle en est sortie pantelante, brisée sous cet assaut en règle. Je crois qu'il faudra l'installer sur une civière pour lui faire quitter cette enceinte. Voilà à peu près le genre d'allocution que nous a servie le député de Trois-Rivières.

Je suis content de pouvoir participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-28, surtout à cause de cette mesure de récupération. J'en parle parce qu'elle touche à l'essence même de ce qui fait le Canada. Cette mesure de récupération en dit long sur notre pays. N'est-il pas le pays de la compassion? Un pays humain? Un pays où tous les citoyens sont les gardiens de leurs frères? Ou est-ce la règle du chacun pour soi qui prévaut, la loi de la jungle?

Voilà les questions qui doivent nous venir à l'esprit. Les réponses vont de soi. Elles transparaissent dans les discours que les députés de l'autre côté de la Chambre nous ont servis. Nous savons à quelle enseigne ils logent. C'est la loi du plus fort qu'ils veulent faire régner car avec eux, c'est chacun pour soi. Voilà pourquoi ils s'en prennent aux personnes âgées. Voilà pourquoi ils se ruent sur ces hommes et ces femmes qui ont bâti notre pays, qui en ont fait ce qu'il est maintenant.

Encore la semaine dernière, le président du Comité des finances de la Chambre des communes, et c'était un tour de force de sa part, a réussi à insulter toute la population de l'ouest du Canada. Je crois qu'il s'en est excusé. Le ministre d'État aux Finances a fait encore mieux cet après-midi. Je suis persuadé qu'il n'a pas compris ce qu'il faisait et que ce n'était pas dans ses intentions, mais il a réussi à insulter toutes les personnes âgées du pays. Je vais vous dire comment. Il n'a même pas

parlé de «récupération». Il a tout simplement passé la question sous silence.

Rien n'est plus insultant que de faire fi des sentiments et des préoccupations des gens. Les ministériels savent fort bien que les personnes âgées sont furieuses. Leur colère est grande. Il leur a fallu un peu de temps pour comprendre la portée de cette question, mais elles savent maintenant à quoi s'en tenir. Elles attachent à cette question une grande importance.

Or, dans les discours de nos vis-à-vis cet après-midi, a-t-on tenu compte de leurs préoccupations? Pas du tout. En fait, nos collègues d'en face ont dit aux personnes âgées du pays qu'elles ne comptent pas, qu'on se fiche éperdument d'elles. Je crois que c'est là l'insulte suprême. Les personnes âgées du pays ont un grief. Elles ont travaillé dur. Elles ont mis de côté une partie de leurs revenus. En fait, c'était prévu ainsi sur leur déclaration d'impôt sur le revenu dans les années 1950 et 1960. Le très honorable chef de l'opposition l'a signalé cet après-midi. Elles ont donc contribué à une caisse, et le gouvernement décide tout simplement de s'en emparer. Pour ajouter l'insulte à l'injure, les conservateurs n'ont même pas consulté les intéressés.

• (1710)

A-t-on parlé de «récupération» durant la campagne électorale de 1988? Absolument pas; pas un traître mot. Pourtant, sitôt élus, qu'ont fait nos vis-à-vis? Ils ont prévu cette mesure infâme, perfide, pernicieuse, et tout à fait répréhensible dans leur budget, et tout cela au nom de la réduction du déficit. J'ai le sentiment que les conservateurs en sont venus à la conclusion qu'ils peuvent tout faire, prendre n'importe quelle mesure condamnable et déplorable, pourvu que ce soit au nom de la réduction du déficit. En fait, la réduction du déficit a été placée sur un piedestal tellement élevé qu'on devrait peut-être la canoniser, en faire une sainte et parler de «Sainte Réduction du Déficit». C'est peut-être là ce que les conservateurs souhaitent.

C'est tout à fait honteux, et nos vis-à-vis ne vont pas s'en sortir aussi facilement. Ils pourront toujours user de leur majorité, mais ils vont devoir payer en définitive, car les personnes âgées du pays ne sont pas prêtes d'oublier. Sauf erreur, nos vivons encore dans une démocratie et nous allons avoir des élections un jour ou l'autre. Les personnes âgées du pays ont la mémoire longue.

Pourquoi le gouvernement s'en prend-il aux personnes âgées? Constituent-elles un groupe spécial dont on peut abuser? Elles ont travaillé dur, mis de côté leur argent, et elles s'attendaient à quelque chose en retour, mais les voilà victimes de cette mesure discriminatoire qui va s'appliquer à toute personne d'un certain âge dont le revenu atteint un niveau bien déterminé. En fait, ils disent: «Bon, comme vous avez atteint un certain âge, nous allons nous en prendre à vous.» Les personnes âgées ne prisent guère cette attitude et elles vont s'en souvenir.

J'ai l'impression que le gouvernement ne veut rien savoir, mais les gens commencent à ruer dans les brancards. Ils nous téléphonent, ils nous écrivent, ils nous envoient des pétitions. Ils veulent mettre la hache dans ce projet. On a écrit des éditoriaux. Pour la gouverne des députés, je tiens à lire certaines observations publiées dans *itUne Voix*ro la voix des personnes âgées. Un des articles est intitulé «La récupération soulève un tollé national». Je vais lire quelques paragraphes qui donnent une excellente idée des raisons qui les incitent à s'opposer à la récupération. Vous faisant grâce du préambule, je cite le troisième paragraphe:

> Le gouvernement pourrait obtenir la même somme—sinon plus—en augmentant de seulement 1 p. 100 le taux applicable aux revenus supérieurs, taxant ainsi tous les contribuables à revenus élevés.

Autrement dit, si le gouvernement pense avoir besoin de cet argent, il n'a pas à recourir à la récupération. Un p. 100 de plus sur les revenus élevés et le tour est joué.

Je continue la citation:

> Beaucoup de gens sont d'avis que ce mécanisme est discriminatoire, car il impose aux retraités et aux familles une charge fiscale plus lourde que celle d'autres contribuables dont le revenu est le même.
>
> Ce qui est plus important et qui cause une certaine inquiétude, c'est que, avec le temps, de plus en plus de retraités et de familles vont commencer à remettre leurs prestations au fisc.
>
> À cause de l'indexation partielle, le seuil est actuellement fixé à 50 000 $, mais en l'an 2000. . .

Dans 11 ans à peine.

> . . .il aura baissé à l'équivalent de 35 000 $ en dollars d'aujourd'hui. Quand les jeunes de la génération de la revanche des berceaux atteindront l'âge de la retraite, la plupart d'entre eux vont devoir remettre leurs prestations de sécurité de la vieillesse au fisc.

Voilà ce que les retraités disent. Ce ne sont pas les paroles d'un député de l'opposition, ni le fruit de son imagination. C'est ce que les Canadiens âgés disent.

Voici un autre passage de l'article:

> En attendant, une fois que nous aurons accepté le principe de la récupération comme faisant partie intégrante de notre régime, les gouvernements qui se succéderont seront libres d'établir le seuil où bon leur semblera, soit 30 000 $, 20 000 $, et ainsi de suite.
>
> Partout, les gens craignent que la récupération ne soit que le début du commencement de ce qui va finir par détruire le programme canadien de prestations sociales universelles qui fait l'envie des autres nations.
>
> Quand les historiens parleront de la récupération, ils l'associeront à la fin de l'universalité, non pas à la minuscule réduction du déficit.

Je tiens à répéter ce passage, car ce sont de sages paroles. Je répète:

> Quand les historiens parleront de la récupération, ils l'associeront à la fin de l'universalité, non pas à la minuscule réduction du déficit.

Les ministériels écoutent-ils? Prêtent-ils l'oreille aux propos des personnes âgées? Pas un seul mot. En fait, deux ministériels ont pris la parole cet après-midi, mais ils n'ont pas jugé bon de faire allusion aux soucis des personnes âgées, comme si elles n'étaient même pas dans le décor. Elles ne sont pas importantes. De toute évidence, les belles paroles des gens d'en face ne contribueront pas tellement au débat. Nous foncerons, disent-ils, nous irons de l'avant, parce que nous avons raison. Mais justement ils n'ont pas raison.

Je veux parler de l'universalité parce que la récupération signifie, à n'en pas douter, la fin de l'universalité. En prétendant ne pas mettre fin à l'universalité des programmes, puisque tous les Canadiens y sont admissibles à moins, bien sûr, de gagner trop d'argent, le gouvernement élude la question.

Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, tenons énormément à l'universalité des programmes, parce que nous voulons un pays uni. Nous voulons un pays où la population n'est pas divisée en plusieurs couches sociales. Nous osons croire que tous les citoyens de notre pays sont égaux, qu'ils ne sont pas catalogués selon, par exemple, leur revenu ou leur situation sociale. Par conséquent, nous tenons beaucoup à l'universalité des programmes. A notre avis, tous les citoyens devraient avoir les mêmes chances, devraient être traités pareillement. L'égalité devrait régner au pays. D'ailleurs, à cette fin, nous avons le régime d'assurance-santé, le régime d'assurance-hospitalisation, le système d'écoles publiques ainsi que les prestations de la sécurité de la vieillesse auxquelles tous les Canadiens sont admissibles.

L'universalité est importante. Quand on a un programme aussi fondamental que le programme de la sécurité de la vieillesse, on ne devrait pas demander aux prestataires éventuels: quel âge avez-vous? quel est votre revenu? d'où êtes-vous? On ne devrait poser qu'une seule question: êtes-vous citoyen canadien? Si vous êtes citoyen canadien alors vous êtes admissible. Pourtant le gouvernement s'y refuse.

Nous avons établi au Canada une noble tradition. Nous avons mis sur pied un régime équitable où tous les Canadiens sont égaux, et voilà que ces gens d'en face veulent y mettre fin. Ils veulent imposer ce qu'on appelle l'examen des ressources. Naturellement, ils ne l'admettront jamais, mais c'est exactement ce qu'ils se proposent de faire.

• (1720)

Autrefois, on appliquait l'examen des ressources à partir du bas de l'échelle. Cette clique de rusés part du haut de l'échelle. L'idée devait être de duper les Canadiens, surtout les personnes âgées, en n'examinant les revenus qu'à partir de 50 000 $, ce qui devait leur échapper ou les dépasser.

Les gens savent. Ils comprennent de quoi il s'agit: du détestable et pernicieux examen des ressources. Nos parents l'ont rejeté, nos grand-parents avant eux, et croyez-moi, la génération actuelle de Canadiens le rejettera à son tour. Le gouvernement réussira peut-être à cacher son jeu pendant un certain temps mais pas longtemps. Les personnes âgées n'oublient pas si facilement.

Il n'y a pas seulement la possibilité que le seuil de recouvrement, qui est aujourd'hui de 50 000 $, passe à 40 000 $ demain et à 30 000 $ le jour suivant. Même sans le modifier de 1 $, il y aurait quand même perte à cause de la désindexation. Si le seuil ne change pas, quelle est la valeur en dollars d'aujourd'hui? Que vaudra la pension de vieillesse à cause de la récupération dans 11 ans d'ici, au tournant du siècle? Elle vaudra peut-être 30 000 $ ou 35 000 $. Le seuil sera à ce niveau, en réalité, même sans l'avoir déplacé.

J'ai parlé au début de la vérité et des entorses que lui ont fait subir cet après-midi certains ministériels. Le phénomène n'a rien de nouveau. Ce plan de recouvrement a quelque chose de sournois depuis le début. Les conservateurs n'en ont rien dit pendant la campagne électorale de 1980. Pensez-vous que l'idée de récupération ne leur était jamais venue, qu'elle ne s'était pas implantée dans leur esprit? Vous pouvez parier jusqu'à votre dernier cent qu'ils l'ont toujours eue en tête. Elle figurait, comme le dit mon bon ami de Kingston et les Îles, à leur programme secret. Une fois élus, sachant qu'ils ne devraient pas faire face à une élection pendant

quatre ans, ils ont montré un peu plus de courage et ils ont manifesté le culot, l'arrogance et l'orgueil démesurés que nous voyons aujourd'hui. L'orgueil démesuré est la marque de ce gouvernement. Ils ont agi sans prévenir les Canadiens. Autrement dit, tant pis pour la démocratie! À quoi servent les campagnes électorales et la démocratie? À leur permettre de faire ce qu'ils veulent sans consulter personne? Ce n'est pas ma conception de la démocratie et peu de Canadiens la partagent, à part la bande d'en face.

Je dirais pour terminer que cette mesure de récupération est de la même farine que les compressions à VIA Rail, la fermeture de bureaux de poste dans le Canada rural, la privatisation d'Air Canada, l'affaiblissement du programme d'assurance-chômage et une foule de mesures semblables dont elle est la dernière variante.

Elle attaque les personnes âgées du Canada et elle les trahit. Ces personnes ne méritent pas d'être traitées ainsi. Elles méritent notre respect. Elles ont gagné le droit de recevoir une pension. Je ne m'oppose pas à ce que les riches du Canada paient leur juste part, quel que soit leur âge. Au contraire, je veux qu'ils la paient, mais cette mesure discriminatoire n'est pas nécessaire. Un système fiscal juste ferait aussi bien l'affaire. Pas besoin d'être un génie pour en trouver un, même un progressiste-conservateur pourrait le faire! Il suffit de s'appliquer pour imaginer un régime fiscal juste qui ne pénalisera pas les personnes âgées.

Voici ma prière. Je supplie, j'implore et je conjure cette bande de l'autre côté de la Chambre d'ouvrir leurs oreilles et d'écouter. Qu'elle comprenne. Le message est clair! Aussi clair que le nez au milieu du visage! Les personnes âgées ne l'aiment pas. Cette mesure n'est pas bonne pour le pays et elle doit disparaître.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un ministre arrive enfin à la Chambre. Je vais continuer de dire que, lorsque nous étudions un projet de loi important, particulièrement une mesure financière, il doit y avoir un ministre présent à la Chambre. Il n'y a personne ici.

M. le vice-président: Il y a des ministres ici.

M. Butland: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue sur la plupart des points qu'il a soulevés, mais j'éprouve une certaine inquiétude à l'égard de la solution que proposeraient les libéraux. Comme nous l'avons nous-mêmes dit, notre solution est ingrate, mais il devient de plus en plus évident que c'est la bonne chose à faire.

On a souvent dit que les libéraux parlent comme des néo-démocrates quand ils sont dans l'opposition et comme des progressistes conservateurs quand ils sont au pouvoir. Pouvons-nous vous faire confiance plus qu'au gouvernement actuel? Oserez-vous vraiment hausser les impôts des riches? L'histoire a montré que vous n'êtes pas vraiment différents des conservateurs. Vous avez eu l'occasion d'établir un régime fiscal juste, et vous ne l'avez pas fait. Quelle est la solution des libéraux?

M. Harvard: Monsieur le Président, si le député a posé une question, je ne l'ai pas entendue. J'étais distrait.

M. Butland: Quelle serait la solution des libéraux?

M. Harvard: Monsieur le Président, c'est une question ridicule. Il n'est pas question d'une solution, mais bien d'un programme mis en oeuvre par les libéraux.

Les Canadiens dans leur ensemble ne savent pas encore ce que c'est que d'être administrés par les néo-démocrates. Les habitants du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique le savent, eux.

Je trouve plutôt lamentable que le député de la Colombie-Britannique nous attaque de la sorte. Je croyais que c'est aux ministériels qu'il fallait s'en prendre. Je croyais que c'est eux qu'il attaquerait, mais il préfère revenir en arrière.

Je lui rappelerai ceci: À qui devons-nous le régime d'assurance-chômage? À qui devons-nous les allocations familiales? À qui devons-nous les pensions de vieillesse?

Des voix: Aux libéraux!

M. Harvard: Je pourrais continuer encore longtemps.

M. Crosby: Monsieur le Président, je veux faire une observation et poser ensuite une question au député de Winnipeg—St. James. Tout d'abord, j'ai quelque chose à dire au député de Kingston et les Îles, qui ne cesse de prendre la parole à la Chambre pour signaler qui est là et qui n'est pas là, même si le Règlement interdit les remarques de ce genre.

Je veux dire à tous ceux qui m'écoutent et principalement au député de Kingston et les Îles que, malheureusement pour lui, tout ce qui est dit à la Chambre est enregistré sur bande et écrit dans le hansard. Chaque parole prononcée ici peut être lue et comprise. Nous

savons tout ce qui est dit par les députés de l'opposition, et nous y répondons.

• (1730)

Aujourd'hui même, le chef de l'opposition officielle a notamment affirmé à la Chambre des communes qu'il était l'auteur de la responsabilité financière au Canada et qu'il avait présenté une série de budgets, mais ce qu'il n'a pas dit à la Chambre et qu'il y a lieu de consigner, c'est qu'après avoir accompli tout cela, il nous a quitté et est rentré dans son milieu de Bay Street, sans se soucier de l'inflation qui grimpait en flèche, des taux d'intérêt qui dépassaient 10 p. 100, et des 1 300 000 Canadiens que ses programmes avaient réduits au chômage.

J'aimerais que le député qui s'enorgueillit maintenant d'avoir présenté ces programmes nous dise ce qu'il cherche à démontrer. Afin d'accéder à la responsabilité financière, en tant que Canadiens, devons-nous accroître nos recettes ou réduire les services? Si j'ai bien compris son exposé, le député voudrait que nous réduisions nos recettes et que nous augmentions les services. Il ne saurait contester que cela va simplement entraîner l'augmentation du déficit, la hausse des taux d'intérêt et de tous les autres coûts au Canada, et créer une situation analogue à celle qui a entraîné la défaite de son gouvernement en 1984.

M. Harvard: Le député nous sert encore la vieille rangaine conservatrice. Tout se justifie, pourvu que cela contribue à réduire le déficit. Les conservateurs trouvent normal de faire des Canadiens des citoyens de deuxième classe. Je lui répondrai que ce n'est pas normal. De quel droit veulent-ils abolir l'universalité? De quel droit s'en prennent-ils à nos concitoyens âgés qui ont construit le Canada? Ils n'en ont pas le droit. Nous avions doté le Canada de traditions, de coutumes, de conventions, et de toute une série de programmes qu'ils s'efforcent systématiquement de détruire une à une. Ils n'en ont pas le droit, et ils vont le comprendre en 1992 ou même plus tôt qu'ils ont tort d'agir ainsi.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue de Winnipeg—St. James. Je voudrais d'abord le féliciter pour le discours excellent et très réfléchi qu'il a prononcé cet après-midi.

Au début de la journée, j'ai posé une question au député de Trois-Rivières. Je lui ai demandé si, à son avis, il était juste d'exproprier les personnes âgées si elles disposaient de revenus dépassant un certain seuil, à savoir, 70 000 $. Je peux dire, je pense, d'après sa réponse, qu'il n'y voyait pas d'inconvénient, qu'il estimait qu'il était équitable de reprendre les biens des personnes âgées si elles avaient des revenus dépassant une certaine limite. Je voudrais demander à mon collègue ce qu'il pense de ce genre de réponse de la part du député de Trois-Rivières.

M. Harvard: Je ne pense pas que ce soit une vraie réponse. Là où j'ai grandi, une entente était une entente, un marché était un marché et un contrat était un contrat. En d'autres termes, votre parole vous engageait. Je pensais qu'il existait un contrat solennel entre le gouvernement fédéral de notre pays et les personnes âgées du Canada, qu'une entente avait été conclue, qu'elles avaient contribué à ce régime et que, lorsqu'elles atteignaient l'âge de 65 ans, elles touchaient des prestations dans le cadre du régime de sécurité de la vieillesse. Ce n'est pas la position du gouvernement. Il estime avoir le droit d'abroger ce contrat, de se dérober à ses responsablilités. Je trouve que c'est ignoble.

Je l'exprimerais ainsi, peut-on imaginer qu'une société privée puisse dire pareille chose? Peut-on imaginer qu'une société d'assurance sur la vie annonce sous un prétexte quelconque qu'elle n'a pas à honorer votre police d'assurance parce que vous avez atteint l'âge de 65 ans ou, vous savez quoi, que vous avez trop bien réussi, que vous avez gagné trop d'argent, ou bien parce qu'elle a eu une mauvaise année ou une mauvaise décennie, aussi qu'elle va prendre un peu d'argent dans votre poche. N'est-ce pas équitable? Elle ne tiendra pas compte des conditions du contrat.

Eh bien, je pense que c'est injuste. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre pensent que c'est injuste et je parie mon dernier dollar que tous les Canadiens âgés partagent cet avis.

Des voix: Bravo!

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet de ce terrible projet de loi qui signale la fin de l'universalité au Canada. Mon collègue de Winnipeg St. James a parlé tout à l'heure de la «sainte réduction du déficit». Même si je suis d'accord avec ce qu'il a dit, nous devons admettre, il me semble, que la sainte réduction du déficit ne vient pas du royaume céleste mais de l'autre côté de la Chambre où il n'y a pas grand-chose de céleste. Elle vient plutôt des enfers et d'une forme de planification sociale qui s'en prend aux Canadiens au lieu de les aider.

M. Boudria: C'est une bande d'impies.

Mme Clancy: Une alliance de Canadiens impies d'un océan à l'autre qui veulent mettre fin aux programmes sociaux que les Canadiens connaissent et auxquels ils s'attendent, comme tous ceux qui y ont contribué en payant des impôts jusqu'en 1971.

Le principe de l'universalité consiste à traiter tous les Canadiens de la même façon et à engendrer ainsi un sentiment d'appartenance à la collectivité, selon lequel tous les Canadiens doivent partager les richesses du pays et avoir droit à certaines prestations. En vertu de ce principe, les Canadiens âgés qui ont contribué en payant des impôts sur le salaire horaire de 35 ou 50c. qu'ils gagnaient il y a des années ont maintenant le droit de toucher une pension de retraite. Contrairement aux autres programmes sociaux, les prestations universelles. . .

M. Crosby: Est-ce que cela comprend tout le monde?

Mme Clancy: Je m'excuse, Harry, je ne vous ai pas entendu.

M. Crosby: Est-ce que cela comprend les millionnaires?

Mme Clancy: Oui, cela comprend les millionnaires. Avez-vous quelque chose contre les millionnaires? Nous mettrons-nous à avoir des préjugés contre les millionnaires ici? Non, Howard, vous aurez vos dix minutes à la fin, alors attendez pour parler.

Contrairement à d'autres programmes sociaux, les prestations universelles ne font pas de distinction entre les pauvres et les millionnaires. Elles ne suscitent pas chez les pauvres le sentiment d'être des citoyens de deuxième classe. Nous ne sommes plus à l'époque où le député de Halifax-Ouest et moi, qui avons des ancêtres irlandais, voyions des affiches qui disaient: «Irlandais non acceptés». Nous ne sommes plus à l'époque où les Canadiens qui vivaient d'un côté de la voie ferrée étaient considérés comme des citoyens inférieurs par rapport à ceux qui vivaient de l'autre côté. Les prestations universelles ne tranchent pas entre les pauvres et les riches et ne stigmatisent pas les Canadiens à faible revenu.

Il n'y a pas si longtemps, j'étais dans une banque du voisinage que le député de Halifax-Ouest et moi avions l'habitude de fréquenter. Il a dû quitter la ville, et je ne sais pas si c'est à cause des programmes sociaux. Toujours est-il qu'à la banque, j'ai rencontré une dame qui a travaillé pendant 45 ans à Halifax dans le secteur privé. Au bout de toutes ces années, elle a pris sa retraite à l'âge de 65 ans et touche une pension mensuelle de 40 $ de son employeur du secteur privé. Il est difficile de vivre avec 40 $ par mois. Or, cette dame recevait la pension de sécurité de la vieillesse, mais n'avait jamais demandé le supplément de revenu garanti auquel elle avait droit. En parlant, je lui ai demandé pourquoi elle ne le demandait pas. Elle m'a expliqué pourquoi. Elle m'a montré une autre dame qui faisait la même queue que nous à la banque et qui a travaillé pendant plus de 40 ans pour le système d'écoles publiques de Nouvelle-Écosse. Grâce aux mesures de pression et aux démarches du syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse, cette dame avait une bonne pension, indexée au coût de la vie, mais elle recevait aussi des prestations de sécurité de la vieillesse. Ma bonne amie qui touchait une pension fabuleuse de 40 $ par mois m'a dit: «Vous voyez, nous bénéficions toutes les deux de la pension de vieillesse. Personne ne me fait la charité. J'ai la pension comme elle. J'estime que je peux accepter cela avec fierté.»

Cette femme habite encore dans ma circonscription. Elle touche encore une pension de 40 $ par mois. Elle ne veut toujours pas demander à recevoir le supplément de revenu garanti car, d'après elle, c'est un cadeau. On se demande comment elle va se sentir en constatant que des gens de son âge qui ont eu un style de vie différent, qui ont bénéficié d'une planification financière différente—et qui n'étaient probablement pas des femmes dans la population active—ont réussi à se donner des revenus de plus de 50 000 $ par année et vont donc subir une récupération de ces revenus tirés de leur pension de vieillesse.

• (1740)

Je vais vous dire comment elle va se sentir, monsieur le Président. Elle va se sentir comme une Canadienne de second ordre. Avec sa fierté, elle va se dire: «Je ne peux accepter cela parce que ce n'est pas distribué avec égalité à tous les gens dans ma situation, à tout le monde de mon groupe d'âge.»

Un revenu annuel de 50 000 $ n'a rien de bien princier à notre époque. Il faut reconnaître, et c'est tragique, qu'il y a dans notre pays beaucoup trop de gens qui ont un revenu inférieur à ça. Mais considérons le ménage qui n'a qu'un seul revenu, un revenu de 51 000 $, le revenu d'une seule personne à la retraite. Il n'y a pas à en sortir, la clause de récupération va jouer. La récupération va priver de leur pension de vieillesse les personnes âgées qui ont un revenu annuel de retraite supérieur à 50 000 $.

Nous sommes des gens très fiers en Nouvelle-Écosse. Et nous sommes fiers de nous malgré les exigences de la vie dans la région de l'Atlantique, malgré les coups durs qui nous ont été assénés, en particulier depuis deux ans, par le gouvernement fédéral. Nous sommes fiers de pouvoir planifier notre avenir. Les personnes âgées de la région de l'Atlantique ont fait des plans pour leur avenir, et, peu importe quel peut être leur revenu, la pension de vieillesse fait partie de ces plans. Soudain, avec un très bref préavis, on leur dit: «Désolé, cela ne peut plus faire partie de votre revenu de retraite. Ce temps est révolu.»

Cette récupération sabre dans leurs revenus et brise le coeur des personnes âgées de tout le pays.

Nous voyons instituer également un impôt spécial pour les familles avec des enfants, un impôt qui ne s'applique pas aux familles sans enfant. La mesure à l'étude propose une récupération de 15 p. 100 des allocations familiales et de la pension de vieillesse des contribuables dont le revenu excède 50 000 $ et la récupération complète pour les contribuables gagnant plus de 70 000 $. La disposition de récupération des allocations familiales à elle seule privera les familles de quelque 1,686 milliard de dollars durant les cinq prochaines années. Cette disposition frappera 535 000 familles canadiennes et ce nombre ira croissant car, d'ici à 10 ans, près d'un million de familles canadiennes auront commencé à perdre leurs allocations familiales et leur sécurité de la vieillesse, par suite de la désindexation partielle des revenus au delà de 50 000 $.

J'ai consacré 10 ans à la pratique du droit familial à Halifax. Mes clients étaient pour la majorité des femmes—des femmes et des enfants en crise—et ils ne vivaient pas tous à ce que nous considérons être le seuil de la pauvreté. En fait, bon nombre étaient des femmes qui vivaient dans les plus beaux quartiers de la ville, dans des maisons luxueuses; ces femmes étaient mariées à des hommes dont les revenus les placeraient assurément au-delà des limites de cette disposition de récupération. Mais j'ai vu à Halifax des femmes qui, d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre, économisaient leurs allocations familiales jusqu'à ce qu'elles aient obtenu suffisamment d'argent pour se sortir d'une situation insupportable, d'une situation où, par exemple, elles étaient maltraitées, où leurs enfants étaient maltraités physiquement, émotivement et spirituellement.

Les prestations d'allocation familiale en particulier revêtent énormément d'importance pour les Canadiennes. Pour bien des femmes, elles constituent leur seule source de revenus, le seul argent qu'elles considèrent ne pas être assorti de conditions et leur appartenir à part entière, le seul argent dont elles n'ont pas à rendre compte à leur mari. Mais voilà que, du jour au lendemain, l'impôt sur le revenu du mari sera assujetti à la disposition de récupération pour couvrir ces prestations. Quelles en seront les conséquences pour un ménage dont la femme compte sur cet argent comme issue de secours? Quelles seront les nouvelles tensions que cette famille devra subir, ainsi que les difficultés et les épreuves indues dont pâtiront les femmes et les enfants d'un bout à l'autre du pays? Je serais curieux de savoir si le gouvernement y a songé. Je me demande si, vu la dureté de leur coeur, les ministériels s'inquiètent de savoir si les enfants et les femmes du Canada réagiront à la douleur que leur causera cette disposition de récupération. Ainsi, un autre groupe de Canadiens va pâtir méchamment du recours sans cérémonie et insensible de la part du gouvernement à cette disposition de récupération.

La proposition de récupération est particulièrement discriminatoire à l'égard des familles où seul un des parents travaille et pourtant, le gouvernement est heureux de financer un groupe comme REAL Women qui s'oppose à l'égalité et dit, pas forcément à tort, que dans le meilleur des mondes possible la femme devrait rester à la maison pour s'occuper des enfants. Parmi celles qui se battent pour l'égalité des femmes, personne n'est contre ce principe. Nous admettons que les femmes doivent avoir le choix.

Nous savons aussi que dans ce pays, aujourd'hui, vu les contraintes économiques auxquelles sont soumises les familles canadiennes, le nombre de femmes qui ont le choix entre rester à la maison ou aller travailler diminue tous les jours. Nous savons, monsieur le Président, parce que les statistiques nous le disent, que les femmes travaillent non pas pour acheter un téléviseur couleur ou payer le voyage à Hawaï ou pour toute autre dépense que le gouvernement estime être à l'origine de l'afflux des femmes sur le marché du travail, mais bien pour nourrir, vêtir, loger et éduquer leur famille.

Qu'arrivera-t-il avec la récupération? La famille où un seul des parents travaille et fait vivre son conjoint et ses enfants sera dans une plus mauvaise situation que celle où les deux parents travaillent mais gagnent moins que le seuil de récupération. Une famille où les deux parents travaillent et gagnent 49 000 $ chacun n'aura pas à rembourser de prestations, alors qu'une famille où un seul parent travaille et gagne 75 000 $ devra tout rembourser.

Où est la justice là-dedans, monsieur le Président? Où est l'équité canadienne? Où est l'idée de protection de la famille que ce gouvernement est censé défendre? Les Canadiennes n'en profitent pas, les enfants n'en profitent pas et les personnes âgées n'en profitent pas non plus. Selon moi, il ne s'agit pas en l'occurrence de la Sainte Réduction du Déficit; c'est plutôt le gouvernement qui affirme qu'il s'en fiche, que cela ne compte pas parmi ses priorités et n'entre pas dans son plan financier. Eh bien, selon moi, un plan financier qui laisse les Canadiens dans des situations de ce genre ne peut que venir de gens qui se voient manifestement pas bien loin.

Je représente l'une des régions les plus prospères de l'Atlantique du moins, nous étions un peu plus prospères avant d'être victimes du budget de ce printemps. La plupart des Canadiens de la région de l'Atlantique sont représentés par des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre et lorsque mes collègues et moi retournons

dans nos circonscriptions respectives à Halifax ou ailleurs dans la région, les gens ne cessent de nous parler de tous leurs malheurs. Les personnes âgées sont inquiètes au sujet des pensions qu'elles vont perdre. Elles sont inquiètes, car d'une part, on va récupérer leurs pensions et d'autre part, elles vont être frappées par une taxe de vente de 9 p. 100. Les jeunes familles se demandent comment elles vont amener leurs enfants au centre de santé régional d'Halifax, car le service ferroviaire est supprimé.

La semaine dernière, après l'annonce des compressions à VIA Rail, le réseau anglais de Radio-Canada nous a fait part d'un cas tout à fait poignant. Une jeune femme, habitant dans l'un des endroits reculés de la Nouvelle-Écosse, devait amener son tout-petit tous les mois à l'hôpital pour enfants d'Halifax, pour qu'il y subisse des traitements de chimiothérapie. Accompagné de son enfant, cette jeune femme prend donc le train le matin, elle le trouve extrêmement confortable et elle peut ainsi, du fait du confort supérieur offert par le train, rentrer le soir même. Or, elle doit maintenant faire face au fait qu'à l'avenir, lorsqu'elle mènera son enfant à l'hôpital, elle devra passer une journée et une nuit à Halifax, car l'autobus n'est pas aussi confortable et n'offre pas les mêmes avantages que le train, et cela représentera des coûts supplémentaires.

Elle devra payer davantage, car elle va être frappée par la taxe générale sur les souffrances. Il se pourrait également— j'ignore son revenu—qu'elle ait à subir d'autres coûts, si son revenu dépasse le plafond prévu et peut faire l'objet d'une «récupération». D'ailleurs, si ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, monsieur le Président, vous pouvez être certain que ce sera chose faite d'ici à quelques années.

• (1750)

On parle volontiers de justice et de toutes ces choses auxquelles aspirent les Canadiens. On parle de projeter une vision du Canada. Or, je ne peux m'empêcher de constater que ma circonscription à elle seule compte 22 complexes de logements pour personnes âgées. Il faudrait donc, à défaut d'autres choses, qu'un gouvernement soucieux de l'avenir comprenne que nous sommes une population vieillissante, que dans quelques années les chanceux d'entre nous qui seront encore de ce monde feront partie des personnes âgées et des retraités.

Si le gouvernement n'a pas la moindre idée de ce que signifie pratiquer la justice envers les gens qu'il représente, ne devrait-il pas, au moins, prendre des mesures maintenant pour protéger plus tard ceux qui seront devenus alors des personnes âgées? J'ai l'impression que ce n'est pas ce qu'il fait, monsieur le Président. Bref, nous avons un gouvernement indifférent. Nous avons un gouvernement qui déclare que l'universalité est un principe dépassé. Que le sentiment de fierté qui doit animer chaque Canadien importe peu, quel que soit leur niveau de revenu. Que la reconnaissance envers nos aînés, qui ont passé le plus clair de leur temps à construire notre pays, qui se sont sacrifiés pour leur patrie, pour leurs enfants et pour les générations futures, ne rime à rien. À rien, monsieur le Président. Je repète ce que j'ai déjà dit tout à l'heure: cette idée ne nous a pas été inspirée par le Saint-Esprit, elle nous vient du gouvernement qui verra un jour jusqu'où elle nous a conduits.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour ajouter quelques commentaires et pour poser une question à ma collègue de l'autre côté du havre de Halifax. J'ai écouté le débat aujourd'hui et en particulier mon collègue d'Halifax-Ouest qui siège de l'autre côté de la Chambre, et je peux vous dire qu'après avoir écouté ma collègue d'Halifax je suis assurément très fier de siéger de ce côté-ci de la Chambre avec quelqu'un qui se préoccupe autant du sort de ses électeurs, des Canadiens et des personnes âgées comme ses commentaires viennent juste de le montrer.

Tout d'abord, je voudrais dire que bien des gens de ce côté-ci de la Chambre, tous les libéraux du moins s'inquiètent des dispositions de récupération dont la députée d'Halifax a parlé avec tant d'éloquence. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, et probablement de l'autre côté également, ont reçu des coups de téléphone, des lettres et la visite de personnes âgées, qui, comme l'a dit la députée, se sentent trahies par le gouvernement, et ont le sentiment d'avoir été dupées. Un grand nombre de personnes âgées, avant les dernières élections, ont donné une autre chance à certains députés d'en face après que le gouvernement a essayé de désindexer partiellement les pensions de vieillesse. Ce qui est particulièrement troublant, c'est l'insensibilité avec laquelle le gouvernement a camouflé son véritable programme au cours de la campagne électorale.

Je me rappelle très bien que le premier ministre avait alors eu l'audace de dire à un groupe de personnes âgées, quelque part au Québec, je crois: «Ne vous inquiétez pas pour les pensions de la sécurité de la vieillesse; je n'y

toucherez jamais. Ma mère reçoit une pension de la sécurité de la vieillesse. Croyez-vous que je ferais cela à ma mère?» Eh bien, il a manifestement fait quelque chose à sa mère et ça n'a pas été de protéger sa pension. Ce qu'il a fait avec la mesure législative qu'a présentée son ministre, c'est trahir la confiance que beaucoup de Canadiens âgées lui témoignaient.

Le gouvernement a d'abord tenté de réduire les personnes âgées au silence. Il a dit qu'il taxerait tout revenu de plus de 50 000 $, comme si cela représentait vraiment un pouvoir d'achat de 50 000 $ en dollars de 1982. Le gouvernement avait dit qu'il ne toucherait pas à l'universalité des pensions. Le gouvernement a essayé de museler les personnes âgées qui avaient bien planifié leur retraite et qui estimaient avoir droit à une pension de vieillesse, car si elles avaient manifesté de l'inquiétude, cela aurait voulu dire qu'elles touchaient plus de 50 000 $, ce dont elles devaient avoir honte pour une raison ou pour une autre.

Je dis que c'est le gouvernement qui devrait avoir honte, car les gens qui ont édifié notre pays et qui l'ont doté d'une économie aussi forte, souvent à la sueur de leur front et en épargnant même sur le nécessaire, comme l'a dit le député de Halifax, méritent non seulement de récolter les bénéfices d'une saine planification, mais encore d'être bien traités par le gouvernement.

Le chef de l'opposition a signalé tout à l'heure que la plupart des gens de plus de quarante ans ont payé une taxe spéciale pour avoir droit à cette pension universelle, qui n'est pas un versement de l'assistance publique, ni une subvention, mais, comme l'a dit mon collègue, le député de Halifax, quelque chose qu'ils considèrent comme un droit qu'ils ont payé.

Je tiens seulement à dire à l'instar du député de Halifax que la loi est non seulement régressive, mais témoigne d'un mépris total et d'une insensibilité totale à l'égard des gens qui ont tant sacrifié pour faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne laisseront pas le gouvernement s'en tirer si facilement, même si ce projet de loi est adopté sans amendement. Nous allons prendre la défense des personnes âgées parce que les députés d'en face ont oublié comment le faire.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie le député de Dartmouth. Je tiens à mettre le gouvernement en garde: les députés libéraux du Canada atlantique ne se laisseront pas berner, leurs électeurs ne se laisseront pas berner, pas plus que les électeurs des circonscriptions voisines. Nous savons ce que signifie l'équité, nous savons ce qu'est la fierté et nous savons ce que mérite une contribution à l'édification de la nation. Cela ne mérite pas le genre de traitement que le gouvernement nous réserve. Les personnes âgées et les familles comptant des enfants ont le droit d'espérer mieux. Elles n'ont pas à être victimes d'injustices. Elles ne méritent pas un régime fiscal régressif, ni le traitement lâche et cruel qu'elles reçoivent.

Il est plus que temps d'enlever les oeillères. Au nom de mes collègues de l'Atlantique, je dis: enlevez vos oeillères et voyez le train qui se dirige sur vous à toute vitesse. Le gouvernement peut paralyser VIA Rail, mais pas les fiers Canadiens de l'Atlantique.

M. Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, accordez-moi les quelques minutes qui restent avant 18 heures pour tenter de rétablir certains faits après ce que viennent de dire mes collègues de la région de Halifax-Dartmouth.

Ils voudraient faire croire aux Canadiens qu'ils protègent le faible et l'opprimé, le nécessiteux. Rien n'est pourtant plus loin de la vérité. Ce que veut le gouvernement du Canada, c'est que les personnes de 65 ans et plus qui reçoivent un chèque mensuel du Trésor public en remettent une partie au Trésor si leurs revenus, autres que cette mensualité, excèdent 44 000 dollars et atteignent 77 000 dollars.

Pourquoi voulons-nous qu'ils versent une partie de leur pension de vieillesse au Trésor public? Pour être en mesure de verser cet argent à ceux qui en ont vraiment besoin. Et que disent les députés d'en face? Ils ne sont pas d'accord, ils veulent que ces contribuables se cramponnent jusqu'aux derniers cents de leurs 75 000 $ sans partager avec les plus démunis.

Je voudrais simplement demander à la députée si le grand danger pour les personnes démunies au Canada n'est pas un Trésor ruiné? Le véritable danger n'est-il pas que le gouvernement n'ait plus de fonds, comme en Pologne ou au Brésil, pour soutenir les gens dans le besoin? Est-ce ce qu'elle veut faire, ruiner le Canada et nationaliser la pauvreté?

Mme Clancy: Monsieur le Président, permettez-moi de répondre brièvement à mon prolixe ami. Le député a peut-être entendu parler d'impôt sur le revenu équitable. Une récupération est une récupération et l'impôt sur le revenu est l'impôt sur le revenu, et les deux seraient conciliables si le gouvernement songeait sérieusement à établir un impôt équitable.

Quant au Trésor ruiné, voilà une remarque assez cocasse de la part d'un député siégeant du côté de la Chambre, qui a doublé le déficit en quatre ans à peine, monsieur le Président. Donnez-nous des impôts équitables, et cessez de nous induire en erreur.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je suis peiné d'interrompre ce charmant débat.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

ANNEXE A

ALLOCUTION
de
SA MAJESTÉ LE ROI HUSSEIN IBN TALAL
du
Royaume hachémite de Jordanie

devant
les deux Chambres du Parlement
à la
CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA

le
mercredi 11 octobre 1989

ALLOCUTION

de

SA MAJESTÉ LE ROI HUSSEIN IBN TALAL

du

Royaume hachémite de Jordanie

devant

les deux Chambres du Parlement

à la

CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA

le

mercredi 11 octobre 1989

[*Traduction*]

Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au roi et les honorables Gildas Molgat, vice-président du Sénat et John A. Fraser, président de la Chambre des communes, lui présentent leurs remerciements.

L'hon. John A. Fraser (Président de la Chambre des communes): Le très honorable premier ministre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs:

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour souligner la visite au Canada de sa Majesté le roi Hussein Ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie et de sa charmante épouse, la reine Noor. Bienvenue, Vos Majestés. Nous sommes honorés de vous accueillir au Canada et de vous recevoir dans cette enceinte. Vous êtes ici entre amis.

Nous sommes témoins aujourd'hui d'un événement marquant: c'est en effet la première fois que le chef d'un pays arabe prononce une allocution devant le Parlement canadien. Comme l'attestent votre autobiographie et de nombreux leaders respectés du monde, vous êtes, Votre Majesté, profondément dévoué à la cause de la paix au Moyen-Orient. En fait, rares sont ceux, s'il en est, qui ont mis autant d'énergie et autant de détermination à la faire progresser.

Comme l'a si bien dit le premier ministre Thatcher, vos qualités humaines, particulièrement votre courage et votre clairvoyance, vous ont valu le respect et l'admiration du monde entier. Je puis vous assurer que tous les parlementaires ici réunis et tous les Canadiens partagent cette admiration.

[*Français*]

Les Canadiens tiennent en haute estime et considèrent comme de vrais amis les leaders dans la région qui, comme vous, Votre Majesté, ont eu l'immense courage et la très grande sagesse de voir au-delà du profond conflit et de se mettre à la recherche d'une paix juste et durable. Nous savons tous, ici, que vous avez pris de grands risques aussi bien personnels que politiques pour mettre un terme au conflit et nous tenons à vous en féliciter.

[*Traduction*]

Les Canadiens savent qu'ils ont vraiment beaucoup de chance de vivre dans une région du monde qui n'a jamais connu les affres de la guerre. Mais beaucoup des nôtres ont combattu à l'étranger, souvent au prix de leur vie. Ils ont été témoins des horribles conséquences de la guerre au Moyen-Orient, où notre pays a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis la fondation de cette organisation. C'est pour ces raisons que les Canadiens ne veulent rien de plus pour votre région que de voir les pays et les peuples qui la composent vivre enfin dans la justice, la sécurité et la paix.

Le Canada a appuyé toutes les initiatives constructives prises en vue de parvenir à un règlement global négocié de la situation au Moyen-Orient. Il est bien connu que le Canada appuie le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité. Nous pouvons ainsi parler avec franchise à nos amis israéliens, comme je l'ai fait en présence du président Herzog devant cette assemblée en juin, en lui disant que le Canada adhère au concept d'une paix fondée sur des compromis territoriaux.

Mais nous estimons que la paix ne peut pas être rétablie si l'une ou l'autre des parties est tellement menacée par les actions et les déclarations des autres qu'elle se sent obligée d'accorder la priorité absolue à la sécurité plutôt qu'à la paix.

[*Français*]

Nous croyons que seule est possible une paix fondée sur le respect de la sécurité, du bien-être et de la légitimité de tous les États de la région, et sur le respect des droits du peuple palestinien. Et ces droits incluent celui de participer à la détermination de son propre avenir.

Les développements qui se sont produits au Moyen-Orient au cours des 18 derniers mois ont modifié des conceptions bien établies quant à la nature du processus de paix. La décision difficile et courageuse que vous avez vous-même prise l'an dernier de dissocier votre pays de ses liens historiques avec la Cisjordanie a été un point tournant dans le processus de paix.

[*Traduction*]

Le temps sera bientôt venu pour d'autres dirigeants du Moyen-Orient de prendre des décisions tout aussi difficiles avec la même clairvoyance, Majesté. La proposition du gouvernement israélien de tenir des élections a été, à

notre avis, une première étape importante dans un processus politique qui pourrait mener à un règlement négocié.

Il est encourageant pour nous de voir que le président Moubarak s'est joint activement à la recherche de progrès; son plan en dix points a fait franchir une nouvelle étape au processus de paix. Au Canada, nous sommes prêts à contribuer par tous les moyens possibles à faire avancer ce processus.

Des perspectives comparables d'un règlement du conflit qui perdure au Liban ont été assombries à maintes reprises par des flambées de violence et de haine. Les Canadiens sont attristés et consternés par la terrible situation qui règne dans ce pays.

[*Français*]

Quelle que soit leur allégeance politique, les membres de cette assemblée partagent l'angoisse des Canadiens dont des parents ou des êtres chers sont pris dans l'engrenage infernal de la guerre civile au Liban. Comme vous, nous prions pour que survienne un règlement politique qui reflétera les espoirs de paix de tous les Libanais et qui rétablira l'unité nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur pays. Nous sommes encouragés par les efforts du Comité tripartite de la Ligue arabe pour jeter les bases d'un processus de réconciliation nationale et nous espérons, dans l'intérêt de l'ensemble du peuple libanais, que cette fois et enfin le cessez-le-feu mènera à la paix.

[*Traduction*]

Grâce à votre grand et marquant leadership, Majesté, la Jordanie projette chez nous l'image d'un havre de stabilité et d'essor économique. La Jordanie a une histoire qui remonte à l'Antiquité; le Canada, lui, est un jeune pays qui appartient à l'histoire contemporaine. Nous célébrons cette année le 25e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Jordanie. Les liens qui nous unissent découlent non seulement de cette association diplomatique, mais aussi de la perspective de la poursuite d'une coopération féconde. Les liens économiques entre nos deux pays sont importants et de plus en plus nombreux. Le programme d'assistance technique de Petro-Canada International pour le recensement des réseves de pétrole et de gaz naturel en est un important exemple.

Votre visite, Majesté, et celle de votre gracieuse reine, nous permet de raffermir nos relations bilatérales et d'élargir le terrain d'entente que nous avons dégagé ensemble dans notre quête commune de la paix. J'ai bien hâte, pour ma part, de poursuivre l'excellent dialogue que nous avons amorcé à La Haye. Nous sommes maintenant impatients, Majesté, de vous écouter.

Chers collègues, je vous présente sa Majesté le roi Hussein TbnTalal de Jordanie, et je l'invite à prendre la parole devant le Parlement et le peuple canadiens

SA MAJESTÉ LE ROI HUSSEIN 1er DE JORDANIE: Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je veux d'abord remercier le premier ministre de son aimable présentation. C'est vraiment un honneur, un privilège et un plaisir pour moi de revenir au Canada et de m'adresser aux deux chambres du Parlement ici réunies.

Quelles que soient les différences entre nos cultures respectives, nous partageons tous cette même richesse qu'est la civilisation, vieille de plus de 5000 ans, remontant aux premières agglomérations urbaines en Égypte, en Jordanie, en Syrie, en Palestine et en Iraq, territoires qui sont aujourd'hui au coeur de notre monde arabe.

Dans les temps anciens, notre paysage vaste, beau et évocateur a inspiré la naissance et l'expansion de trois des religions les plus durables du monde: le judaïsme, le christianisme et l'islam. Dans le monde islamique du moyen âge, c'est dans les écoles et les bibliothèques de nos villes arabes que les anciennes connaissances ont été traduites en arabe, conservées, raffinées et finalement transmises à l'Europe, ce qui a marqué le début de la Renaissance. C'est dans les grands centres de savoir arabes et musulmans à Baghdad, à Damas, au Caire et en Andalousie que les érudits, les penseurs et les scientifiques du moyen âge ont élargi les frontières de la connaissance humaine dans des domaines comme l'astronomie, les mathématiques, la philosophie, la morale, la médecine et le droit.

Aujourd'hui, évidemment, les rôles sont inversés, et c'est nous qui avons besoin des bienfaits de la civilisation. En outre, nous n'avons plus du tout la même réputation. La genèse du pluralisme constructif, dont nous étions les pionniers, a été totalement oubliée, et c'est le conflit des nationalismes contemporains qui domine. Pour sortir de la difficile situation dans laquelle nous nous trouvons, il est essentiel que nous arrivions à régler la question de la Palestine. C'est justement de cette question dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui.

• (1130)

Au lieu de me lancer dans l'historique du conflit entre les Palestiniens et les Israéliens, je vais décrire la situation actuelle.

Depuis l'an dernier, les Palestiniens et les Arabes ont fait un compromis historique: ils ont fait des concessions sur les territoires, mais pas sur la qualité des droits nationaux. L'OLP a satisfait à toutes les conditions et exigences pour arriver à une résolution pacifique du conflit entre les Palestiniens et les Israéliens, conformément aux critères internationaux et au consensus global. Le seul obstacle au rétablissement d'une paix juste tient au fait que les Israéliens sont incapables de prendre une décision concernant l'avenir des territoires arabes qu'ils occupent par la force depuis plus de 20 ans.

À l'heure actuelle, la moitié de la coalition israélienne au pouvoir est en faveur d'un compromis territorial. L'autre moitié cherche des moyens de tenir sa promesse d'annexer les territoires, mais pas ouvertement afin d'éviter toute répercussion régionale et internationale. Incapable d'arriver à plus qu'un consensus politique très restreint, le gouvernement israélien tente d'entraver le processus de paix par des débats sur les modalités et procédures afin de gagner du temps et de retarder le moment décisif.

Voilà qui explique la procédure compliquée du projet électoral dans les territoires occupés proposé par le premier ministre israélien. Il est nécessaire que des représentants palestiniens s'entretiennent avec le gouvernement israélien au sujet des élections, mais il faut d'abord tenir des élections pour choisir les représentants palestiniens qui vont discuter avec le gouvernement israélien. Voulant aider à dénouer l'impasse, le président égyptien, Hosni Mubarak, a fait une proposition en dix points au sujet des élections. Ce n'est ni un plan de rechange, ni une série de conditions préalables au dialogue. Aux termes du plan de paix, approuvé par le gouvernement israélien en mai, l'Égypte doit aider les deux camps, et les dix points sont compris dans la procédure proposée. Les propositons de Mubarak serviront, d'après nous, à faire progresser la démarche de paix. Fait ironique, le premier ministre israélien essaye de faire échouer le processus dont il revendique la création.

Ces tentatives visant à retarder l'inévitable sont futiles. Si longue et tortueuse qu'elle soit, si pleine de détours et de virages soit-elle, la route va éventuellement déboucher sur la question suivante: les Israéliens acceptent-ils que les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies s'appliquent aux territoires arabes qu'ils occupent, tout comme elles se sont appliquées au Sinaï?

Il n'existe qu'une seule résolution 242 mais, ironiquement, les Israélens acceptent qu'elle s'applique intégralement au Sinaï, alors qu'ils lui donnent une interprétation différente en ce qui a trait à la Cisjordanie. S'ils acceptaient ce principe, les modalités ne constitueraient pas un obstacle et la voie menant à la conférence internationale sur la paix serait libre.

Alors que nous nous efforçons de trouver une solution pacifique du problème palestinien, sous toutes ses facettes, une solution qui permette aux Palestiniens d'exercer leurs droits nationaux légitimes et qui garantisse la sécurité de toutes les nations de la région, nous sommes attristés de voir le Liban, autrefois un paradis où la démocratie, l'art et la culture florissaient, être si près de devenir un lieu de perdition où les hors-la-loi trouvent refuge et où règne la terreur.

Nous constatons avec plaisir que le plan proposé par le comité tripartite des pays arabes a été accepté, non seulement par toutes les factions au Liban, mais également par tous les gouvernements arabes, c'est là un signe encourageant. Nous espérons sincèrement que le nouveau comité libanais chargé de la sécurité poursuivra ses activités et que le comité tripartite continuera de recevoir la collaboration de toutes les parties concernées. Grâce au ciel, le cessez-le-feu est enfin respecté. Cependant, il ne suffira pas à mettre un terme au bain de sang ni à faire taire les canons.

Nous sommes également déçus de voir que la trêve n'amène pas une paix permanente dans le Golfe. Nous souhaitons ardemment empêcher que le cessez-le-feu entre l'Irak et l'Iran ne marque qu'un arrêt des hostilités permettant aux deux parties de reprendre leur souffle avant la reprise des combats.

Dans tous ces conflits—le problème libanais et la guerre du Golfe—nous devons parvenir à un règlement pacifique juste, global et durable, et il est essentiel que la communauté internationale prenne des mesures en ce sens. Lester B. Pearson a exprimé ce besoin impérieux de façon fort éloquente lorsqu'il a déclaré qu'une agression, dans n'importe quelle région du monde, constitue, à long terme, une menace pour tout le reste du monde. S'il est vrai que nous ne pouvons tolérer que des quartiers extrêmement pauvres soient entourés de belles banlieues résidentielles, il est également vrai que nous ne pouvons nous sentir en sécurité dans un monde qui ferme les yeux sur une agression illégale dans une de ses régions.

Ces paroles éclairées prennent encore plus de sens avec le temps. Les progrès rapides réalisés dans le domaine des télécommunications permettent aux gens d'avoir une meilleure connaissance des autres cultures et des autres modes de vie, ce qui augmente les espoirs et les attentes des plus démunis qui souhaitent explorer les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux et en profiter.

L'optimisme qui en découle entraîne une plus grande sagesse de la part des divers gouvernements et la meilleure preuve en est le climat qui régnait lors du neuvième Sommet des pays non alignés qui s'est tenu en septembre dernier. Tous les arguments anti-impérialistes du passé ont cédé le pas à une analyse plus sereine des préoccupations communes à tous comme l'endettement international, les conflits régionaux et l'environnement et à une volonté de coopération, afin de trouver des solutions. Pratiquement tous les participants ont souligné que les divergences idéologiques ne devaient empêcher ni de bonnes relations ni la coopération entre les nations.

Il ne faut pas tenir pour acquise cette attitude pragmatique et constructive. Il s'agit de l'encourager et de la favoriser, car si elle ne porte pas fruit, si on n'aide pas les pays sous-développés à réaliser leurs objectifs les plus chers, soit le développement et le progrès, l'exaspération et les problèmes socio-économiques qui en découleront, contribueront à déstabiliser les pays concernés et leurs régions.

• (1140)

Ce n'est nulle part aussi vrai qu'au Moyen-Orient, surtout depuis qu'Israël a accumulé un arsenal nucléaire et d'autres armes de destruction massive. La sécurité mondiale ne peut exister en l'absence de sécurité régionale et nationale et de stabilité sociale. Le contraire est également vrai. La paix est la seule voie de la sécurité et de la prospérité d'une région, tandis que le conflits, dans une partie ou l'autre d'une région, transforment toute cette région en bombe à retardement qui menace de détruire la stabilité mondiale.

Mesdames et messieurs, le monde est devenu tellement interdépendant et étroitement intégré qu'aucune nation n'a les moyens de relever seule les défis de notre époque. Sans plans ordonnés et complets de coopération régionale, les tentatives de développement des divers pays se font au petit bonheur.

La leçon a porté au Moyen-Orient. Nous avons vu l'Europe entreprendre de faire l'unité politique, après avoir atteint avec succès la complémentarité économique; nous avons vu le Canada conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, et la Jordanie a entrepris d'établir le Conseil de coopération arabe.

Le Conseil regroupe aujourd'hui l'Égypte, l'Iraq, la République arabe du Yémen de même que la Jordanie et reste ouvert à l'adhésion d'autres États qui seront accueillis comme membres constructifs de notre communauté. Les pays membres se sont tous les quatre engagés à relever les défis sociaux et économiques du XXIe siècle, dans un effort coordonné au plan régional en vue d'atteindre le plein développement. Le succès de cette entreprise exige modération et stabilité sur le plan politique.

Une étude de l'expérience européenne nous apprend que le processus politique qui a démarré avec l'accord européen sur le charbon et l'acier a donné, en peu de temps, des assises plus concrètes à la sécurité de l'Europe que des siècles de pactes de défense et d'innombrables équilibres des pouvoirs. Il l'a fait en créant un intérêt commun dans la stabilité qui a converti les ennemis les plus implacables en fidèles alliés. Nous avons la conviction que la sécurité de toutes les nations au Moyen-Orient n'est réalisable que par un processus semblable.

C'est la sécurité que nous voulons réaliser. Nous prions Dieu de nous accorder le succès dans cette entreprise.

Merci.

L'hon. Gildas Molgat (Président adjoint du Sénat): Vos Majestés, monsieur le Président,

[*Français*]

. . .Monsieur le premier ministre, honorables collègues du Sénat et de la Chambre des communes. . .

[*Traduction*]

distingués invités:

Au nom de mes collègues du Sénat du Canada, je vous remercie, Majesté, de l'honneur que vous nous avez fait en prenant la parole à cette séance conjointe des deux Chambres du Parlement. Cette enceinte vous rappelle sans aucun doute les traditions parlementaires britanniques que vous connaissez si bien.

[*Français*]

C'est un plaisir pour nous d'accueillir Votre Majesté ainsi que Sa Majesté la Reine Noor dans cette enceinte. Nous considérons qu'il est tout à fait approprié, à cet égard, que vous soyez le premier chef d'État arabe à prendre la parole devant cette assemblée.

[*Traduction*]

Nous savons que vous avez pris la décision, en accédant au trône d'être un souverain moderne pour votre peuple. Nous savions que nous serions touchés par les propos d'un monarque qui, pendant les 37 années de son règne, a joué un rôle de premier plan dans l'évolution de la situation au Moyen-Orient et dans la recherche d'une paix durable fondée sur la justice. Le Canada s'est efforcé

lui aussi de trouver une solution pour réconcilier les parties opposées et leur rendre justice.

[*Français*]

Depuis déjà deux décennies, Votre Majesté et son gouvernement avez réussi à maintenir la paix avec vos voisins, faisant ainsi de la Jordanie un havre de stabilité et de développement dans une région en proie aux bouleversements. C'est largement grâce au courage, aux qualités d'hommes d'État et au réalisme dont Votre Majesté a fait preuve que l'on peut attribuer ces réalisations.

[*Traduction*]

Majesté, les Canadiens de toutes les conditions sociales admirent votre empressement à prendre des risques tant personnels que politiques dans votre démarche de paix. Nous admirons la sagesse et la modération de vos interventions sur la scène internationale.

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants et nous vous remercions d'avoir bien voulu nous faire part de vos préoccupations et de votre vision des choses. Je sais que toutes les personnes présentes dans cette enceinte vous ont écouté avec un vif intérêt.

Au nom du Sénat, je vous remercie de votre visite. Nous vous souhaitons, Majestés, bonheur, paix et prospérité pour votre peuple et pour votre famille.

M. le Président: Vos Majestés, membres de la Chambre des communes et du Sénat, honorables et distingués invités, mesdames et messieurs,

[*Français*]

Il est de mon devoir, mais c'est aussi un grand plaisir pour moi, Votre Majesté, de vous dire au nom de tous les députés de la Chambre des communes, de tous les partis politiques représentés ici, à quel point nous apprécions votre visite dans notre pays et votre présence dans cette Chambre historique. Et c'est avec un plaisir tout à fait spécial que nous recevons Sa Gracieuse Majesté, la Reine Noor, votre épouse, comme invitée d'honneur.

[*Traduction*]

Votre présence parmi nous aujourd'hui est le point culminant d'une longue et importante association entre le Royaume hachémite de Jordanie et le Canada. L'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays remonte à 1964. Depuis, nous avons maintenu des contacts qui, nous l'espérons, auront réalisé deux choses: d'abord, nous rapprocher en tant que nations éprises de paix et de progrès pour tous les peuples de la terre, ensuite, grâce à notre association, établir des relations dans le cadre desquelles il nous a été possible de discuter très franchement de la situation au Moyen-Orient ainsi que des préccupations et des intérêts de toutes les nations qui aspirent à une fin des hostilités et à une paix juste.

[*Français*]

Le commerce, les échanges diplomatiques et les importantes visites diplomatiques et d'État ont tous contribué, et continueront de le faire, au développement de cette amitié.

• (1150)

[*Traduction*]

Nous qui avons suivi les événements du Moyen-Orient ne nourrissons guère d'illusions. Nous sommes très conscients de l'histoire, de la tragédie et du désespoir, tout comme nous sommes convaincus de l'absolue nécessité d'en arriver à une solution fondée sur le bon sens, la réalité, la justice et la compassion.

Nous nous rendons également compte que toutes les nations de la terre font face à un milieu mondial en évolution rapide. D'après les sondages d'opinion faits dans notre pays, la menace que les hommes font peser sur l'environnement mondial représente, pour la grande majorité des Canadiens, le plus grand danger auquel il faille faire face. Si c'est le cas—et beaucoup d'entre nous en sont convaincus—, nos deux pays peuvent sûrement persuader d'autres qu'en présence de provocations, aussi graves soient-elles, il faut se souvenir qu'il existe un terrible impératif, celui de s'unir afin de sauver le monde pour chacun d'entre nous.

Votre Majesté, vous avez évoqué cette menace hier soir lorsque vous avez dit que les dangers qui pèsent sur l'environnement «ne respectent aucune frontière», que nous devons aspirer «à la coopération plutôt qu'à la confrontation» et qu'il faut agir dans un esprit de raison et de dialogue.

Nous croyons que ces déclarations sont le reflet de votre propre sagesse et nous nous en félicitons, car vos propos montrent qu'en dépit de tous les problèmes, vous pouvez encore nous dire ce qui a tant besoin d'être dit: coopération plutôt que confrontation, raison et dialogue et le fait que les menaces pour notre environnement ne connaissent pas de frontières.

[*Français*]

Votre Majesté, vous êtes le bienvenu ici, et nous espérons avoir l'honneur de vous recevoir de nouveau. Nous vous prions de croire en notre espoir le plus profond de paix et de bonheur pour votre peuple et pour vos voisins.

[*Traduction*]

Nous vous remercions, Majestés, de votre visite chez nous aujourd'hui.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe *36(8)* du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE COMITÉ DE SÉLECTION

SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le seizième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-40, intitulé «Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter, ici, à la Chambre des communes, une pétition de la part de Canadiens et de Canadiennes qui s'opposent à l'impôt proposé par le gouvernement conservateur, la TPS de 9 p. 100.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre 103 pétitions signées par plus de 4 000 électeurs de ma circonscription de Hamilton-Ouest, y compris la région de Hamilton—Wentworth, qui exhortent le gouvernement à retirer le projet de taxe sur les produits et services.

Ces pétitions s'ajoutent à celles que j'ai déjà présentées à la Chambre et ne constituent qu'une partie de celles que j'ai remises au greffier. Certaines ont été signées lors d'une réunion tenue dans un hôtel de ville de ma circonscription à laquelle 350 personnes ont assisté, dont aucune n'était en faveur de la taxe proposée par le gouvernement. Les pétitionnaires disent au gouvernement que ça suffit.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la présidente, je prends aujourd'hui la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter ces pétitions à la Chambre des communes, en me prévalant du droit séculaire et inconstesté des citoyens de notre pays de présenter un grief, avec la conviction que la Chambre saura y porter remède.

Les soussignés, les pétitionnaires, prient humblement le Parlement de ne pas adopter la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la présidente, c'est un grand plaisir pour moi de vous présenter une pétition signée par un grand nombre de mes électeurs de Ituna, Hubbard et de Regina ainsi que par des électeurs de ma circonscription de Regina—Qu'Appelle.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver notre service de VIA Rail. Ils font remarquer qu'après les réductions de service importantes apportées par le ministre Regina ne disposera plus d'un service ferroviaire pour voyageurs. Ils demandent au gouvernement de conserver ce service essentiel afin de préserver notre unité nationale.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je prends la parole au nom de beaucoup de Canadiens qui demandent au Parlement et au gouvernement conservateur de mettre au rancart le projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services et de repenser toute l'affaire. Selon eux, cette nouvelle taxe, cachée à tous les Canadiens, frapperait à peu près tout ce qu'ils achètent. Ils demandent au gouvernement de retirer cette taxe infâme.

• (1110)

VIA RAIL

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Comme mon collègue député de Regina—Qu'Appelle, madame la Présidente, je présente une pétition concernant le maintien du service VIA Rail. Mes électeurs en Colombie-Britannique expriment les mêmes sentiments que ces pétitionnaires de la Saskatchewan: le service-voyageurs de VIA Rail est un mode de transport dont beaucoup de Canadiens ne peuvent se passer et qui fait partie de l'infrastructure de base du Canada depuis au-delà de 100 ans.

Ils signalent également que c'est un moyen de transport qui ne menace pas l'environnement. Vos pétitionnaires veulent que le Parlement maintienne le réseau national de VIA Rail, modernise le matériel roulant et alloue à VIA Rail les fonds nécessaires pour exécuter son mandat de service-voyageurs. Voilà ce que le gouvernement devrait faire.

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition signée de commettants de ma circonscription à l'effet que la taxe de vente sur les produits et services sera mauvaise pour les Canadiens.

[*Traduction*]

Pour appuyer leurs allégations, les pétitionnaires signalent que le gouvernement conservateur a augmenté la taxe actuelle sur les ventes des fabricants de 9 à 13,5 p. 100 en moins de cinq ans. Le gouvernement fédéral conservateur veut imposer aux consommateurs canadiens une taxe occulte sur les produits et les services. Nous deviendrions alors le seul pays au monde à avoir un système comportant une double taxe de vente prélevée par différents ordres de gouvernement. À cause de cette nouvelle taxe, les petites entreprises auront un fardeau écrasant à porter. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais également présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs du sud-ouest de l'Ontario et dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et les services.

Cette pétition s'ajoute aux autres que j'ai reçues et qui ont été signées par les visiteurs aux foires automnales organisées dans ma circonscription. Malheureusement, comme ces pétitions sont retenues au bureau du greffier des pétitions, je les présenterai donc un autre jour à la Chambre.

VIA RAIL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la présidente, j'interviens comme je l'ai déjà fait et que je le ferai sans doute encore, en conformité de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens, qui demandent au gouvernement de ne pas toucher à Via Rail, mais plutôt de l'améliorer et de lui accorder un budget lui permettant de remplir son mandat national.

Cette pétition est particulièrement appropriée aujourd'hui, compte tenu de l'intérêt manifesté par les compagnies de chemin de fer américaines à l'exploitation d'un service ferroviaiare voyageurs au Canada. En fait,

ces pétitionnaires demandent simplement au gouvernement de rejeter les offres de soumissions présentées par le voisin géant du Sud et de reconstruire un réseau ferroviaire voyageurs canadien.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, j'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui et de présenter une pétition de London-Est, en conformité de l'article 36 du Règlement, qui a été certifiée quant à sa forme et à son contenu. Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom de l'Association de l'Âge d'or de Bethora, qui demande que le Parlement rejette la taxe sur les produits et services en raison de ses graves conséquences pour les Canadiens à faible et à moyen revenu.

[*Français*]

Madame la Présidente, en même temps, j'ai également une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, présentée par le Club d'Âge d'Or de Saint-Laurent, qui nous demande également de rejeter cette taxe sur les produits et services. J'ai également plusieurs autres pétitions qui sont en attente au bureau du Greffier.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): Tout comme je l'ai fait par le passé et continuerai vraisemblablement de le faire à l'avenir, madame la Présidente, je présente aujourd'hui des pétitions au nom de résidents de London-Est, de London-Ouest et de London—Middlesex qui demandent au gouvernement de renoncer à son projet de faire payer à chaque homme, femme et enfant du Canada cette taxe horrible.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Si je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, c'est pour présenter à la Chambre quatre pétitions portant en tout 121 signatures et traitant du projet du gouvernement d'imposer une taxe sur les produits et services.

Les signataires de ces quatre pétitions sont tous résidents de la circonscription de Scarborough-Ouest et demandent à la Chambre de rejeter de façon catégorique et sans équivoque tout projet de loi que le gouvernement pourrait présenter visant à mettre en application la dite taxe sur les produits et les services.

Je présente ces pétitions aujourd'hui ainsi que je l'ai fait chaque jour que je suis venu à la Chambre, et j'entends continuer de le faire chaque jour que j'y viendrai, étant donné que j'ai reçu de mes électeurs des centaines de pétitions.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je veux présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les Canadiens en ont par-dessus la tête des 31 augmentations d'impôt que le gouvernement actuel leur a fait subir depuis 1984 et ils savent qu'il y en a d'autres en perspective. Pour l'instant, ils voient dans la taxe sur les produits et services une autre taxe de vente et, qui plus est, un autre raid fiscal.

Les 30 pétitionnaires implorent le Parlement de rejeter sans hésitation la proposition de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires font remarquer que la décision du gouvernement de réduire les services de VIA Rail a déçu et bouleversé un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique.

Ils préféreraient que le gouvernement modernise VIA Rail et consacre à cette société les fonds nécessaires pour doter le Canada d'un service voyageurs de première classe ultra-rapide et établir une infrastructure convenable qui assurerait l'avenir de notre réseau de transports et de notre industrie touristique.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom de Canadiens inquiets qui s'opposent farouchement à la taxe sur les produits et services.

Ils demandent humblement au gouvernement de réfléchir à l'effet qu'ont les taxes sur le pays et au fait que les jeunes, en particulier, en viennent à se demander s'il vaut la peine d'aller travailler le matin sachant que l'argent qu'ils gagnent va au gouvernement pour être gaspillé en extravagances, comme de nouvelles limousines, et pour payer une foule de ministres.

Je demande au gouvernement de réfléchir sérieusement à la situation, avec l'espoir qu'il reviendra à la raison avant qu'il ne soit trop tard.

VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants d'un certain nombre de localités du Manitoba, entre autres, de Gillam, de Winnipeg, de Sundance, de York Landing et de Pikwitonei, qui expriment leur inquiétude face à l'intention du gouvernement d'imposer des compressions à VIA Rail.

Les pétitionnaires estiment que ces compressions coûteront des emplois, qu'elles nuiront aux localités touchées et qu'elles font partie d'une vaste campagne fédérale qui vise à détruire le réseau ferroviaire du Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par un certain nombre de résidents de la ville de London. Les signataires comprennent bien pourquoi on dit depuis longtemps que la vie est dure sous les conservateurs et ils écrivent pour exprimer l'espoir que le Parlement les protégera des pires excès d'un gouvernement qui veut les taxer à mort.

Les signataires s'opposent à la taxe sur les produits et services et exhorte le Parlement à rejeter les propositions du gouvernement à cet égard.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition envoyée par un certain nombre de résidents de Cambridge et de La Salle, au Québec, et de Toronto, Sarnia, London, Wyoming et Guelph, en Ontario.

Les signataires prient humblement le Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions du pays où ces services peuvent être supérieurs à d'autres moyens de transport sur les plans de la rapidité, de l'économie, de la sécurité, de la commodité, de la protection de l'environnement et du rendement énergétique.

• (1120)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'ai également le plaisir et l'honneur de présenter une pétition qui porte sur la taxe sur les produits et services et que le greffier a jugée correcte quant à la forme et au contenu. La quarantaine de signataires font remarquer que la TPS constituera un fardeau injuste pour les Canadiens ordinaires. Jugeant inéquitable cette taxe de 9 p. 100, ils prient humblement le Parlement de la rejeter.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Que la Chambre engage le gouvernement à mettre au rancart le projet de taxe sur les produits et services et à mettre en oeuvre un système fiscal qui soit fondé sur la capacité de payer et qui comprenne:

1) un impôt minimum pour les sociétés lucratives;

2) l'imposition du revenu provenant des gains en capital, sauf dans le cas des terres agricoles vendues à des fins agricoles, des petites entreprises ou des résidences principales;

3) le rétablissement d'un impôt sur les successions pour les grosses successions;

4) un impôt sur le revenu réellement progressif; et

5) des dispositions fiscales favorisant des pratiques saines du point de vue de l'environnement.

—Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour demander à la Chambre de rejeter la proposition énoncée dans le document technique concernant la taxe sur les produits et services. Nous nous adressons directement aux Canadiens pour leur demander de se liguer contre le Parti conservateur afin d'empêcher l'imposition de cette taxe.

J'ai voyagé d'un bout à l'autre du pays récemment et j'ai vu une coalition intéressante réunissant des syndicats, de nombreuses organisations agricoles, des chambres de commerce, John Bulloch et beaucoup de Canadiens ordinaires et de représentants de petites entreprises qui disent tous clairement que ça suffit comme ça, qu'il faut

empêcher l'imposition de cette taxe et que les conservateurs doivent retirer leur proposition.

[*Français*]

Madame la Présidente, avec la TPS, il y aura une taxe de 9 p. 100 sur n'importe quoi dans ce pays: coiffer les cheveux, le cinéma, les pizzas, les funérailles. Sur presque n'importe quoi, madame la Présidente, il y aura une taxe de 9 p. 100 pour la population canadienne.

Il est temps maintenant, madame la Présidente, de dire qu'assez c'est assez, et arrêtez la taxe!

[*Traduction*]

Nous pouvons l'arrêter si les Canadiens s'unissent pour dire non. Si nous ne faisons pas attention, nous nous retrouverons bientôt avec les taxes de la Suède et les services de la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher. Voilà l'enjeu de ce débat!

Savez-vous qui paiera? Les pauvres, les travailleurs ordinaires et les Canadiens à revenu moyen, surtout ceux qui ont plusieurs enfants. Voilà la réponse! Et ce seront les femmes et les personnes âgées qui seront le plus durement touchées!

Il y a quatre ans, nous avons eu au Canada un grand débat sur la désindexation des pensions de vieillesse. Les personnes âgées se sont réunies, elles ont rallié un grand nombre de Canadiens et elles ont forcé un gouvernement majoritaire à revenir à la raison en quelques semaines seulement. Je n'oublierai jamais la dame, M^me^ Denis, qui a dit au premier ministre en juillet 1985, dans le hall de la Chambre des communes: «Monsieur le premier ministre, vous nous avez menti!» Cet incident spectaculaire a été diffusé en français et en anglais sur les écrans de télévision d'un bout à l'autre du Canada. Quelques jours plus tard, le gouvernement d'en face est revenu à la raison et a retiré le projet de loi visant à désindexer les pensions de vieillesse. Si nous pouvions faire reculer le gouvernement en 1985, nous pourrons encore l'obliger, en 1990 ou 1989, à retirer la taxe sur les produits et services.

Nous parcourons actuellement le pays et nous parlons à des syndicalistes, des chambres de commerce et toutes sortes d'organisations regroupant des petites enteprises. Nous participons à des rassemblements: mon collègue d'Edmonton-Est participait, il y a quelques jours, à Edmonton, à un rassemblement, avec 1 500 à 1 600 personnes de toutes tendances politiques qui disaient: «Laissez tomber la taxe. Nous ne la paierons pas. Elle est injuste.» À Red Deer, en Alberta, en plein territoire conservateur, 3 000 personnes se sont réunies, il y a deux jours à peine, pour dire «non» au premier ministre et au ministre des Finances.

Cette taxe fait partie du programme conservateur visant à changer notre pays pour toujours. D'abord, nous avons eu le libre-échange, puis la déréglementation, puis la privatisation et maintenant, avec cette initiative fiscale, nous avons, à mon avis, le deuxième volet du libre-échange. Nous aurons un régime fiscal qui compensera les pertes de revenus douaniers et qui réduira la charge fiscale des grandes sociétés, afin qu'elles puissent mieux concurrencer les sociétés américaines. Tout cela fait partie du programme conservateur et personne ne doit s'y tromper.

Depuis 1984, nous avons vu un transfert énorme de la charge fiscale des grosses compagnies vers les particuliers. En fait, l'imposition des sociétés a baissé d'environ 21 p. 100, tandis que les taxes et impôts payés par les particuliers ont bondi depuis le premier budget conservateur en 1984 et 1985. La mesure dont on parle en ce moment et qui mobilise les gens de toutes les tendances politiques, représente la plus importante ponction fiscale dans l'histoire du Canada.

Même le ministère des Finances prévoit des recettes de 24 milliards et cette estimation est certainement bien en-deçà de la vérité. Ce sera certainement plus près de 27, 28 ou 29 milliards quand les bureaucrates du ministère des Finances en auront terminé. C'est vraiment une ponction considérable.

Deuxièmement, C'est une mesure régressive qui va frapper les pauvres très lourdement. Nous avons tout un tas de statistiques sur la pauvreté. Le gouvernement ne se propose même pas d'indexer complètement les crédits d'impôt pour compenser l'inflation. L'indexation sera égale à l'inflation moins trois points de pourcentage. Donc, chaque année, les pauvres de ce pays se trouveront un peu plus défavorisés. Les seuils sont aussi trop bas. Il en coûtera davantage à une personne vivant au-dessous du seuil de la pauvreté avec, par exemple, une revenu de 15 000 $ par année, après l'entrée en vigueur de la TPS en dépit des crédits d'impôt prévus. J'estime que c'est une honte dans un pays comme le nôtre, un pays moder-

ne et riche, tant par sa technolgie que par sa population, d'imposer un régime semblable.

C'est de l'arnaque fiscal. Cette taxe est régressive et permet d'alléger considérablement le fardeau fiscal des grandes entreprises canadiennes, et de le transférer aux particuliers moyens. En effet, en vertu de cette mesure, en vertu du document technique faisant état des modalités de la TPS, les entreprises peuvent déduire toutes leurs dépenses. On appelle cela la méthode du moulinage. Quand elles achètent des machines et du matériel, elles peuvent déduire toutes leurs dépenses en se prévalant d'un crédit d'impôt ou encore d'un crédit pour taxe sur intrants. Elles les déduisent aux niveaux du fabricant, du grossiste et du détaillant. Elles continuent ainsi jusqu'au moment où le simple citoyen achète, mettons, un réfrigérateur ou une cuisinière, et où il écope de la totalité de la note fiscale.

On s'éloigne considérablement de la fiscalité jusqu'ici progressive au Canada, le fardeau étant transféré des grandes entreprises et des biens nantis aux citoyens ordinaires. Voilà pourquoi des milliers de personnes se rassemblent pour protester et envoient des pétitions à la Chambre des communes.

Notre pays sera le seul au monde à compter un mode d'imposition à deux niveaux, soit au niveau du gouvernement fédéral et au niveau des gouvernements provinciaux, ou encore des États membres de l'État fédéral. Les provinces ont refusé de collaborer.

• (1130)

Il m'a été donné la semaine dernière de m'entretenir avec le trésorier de l'Alberta, M. Dick Johnston, qui est le trésorier le plus déterminé à faire disparaître cette taxe.

Cela fait rire l'un des ministres d'en face. Je lui rappelle qu'il n'a pas participé aux travaux de notre comité. Il n'a pas entendu le Conseil canadien du commerce de détail, dont le président est également président des magasins Loblaws, déclarer devant notre comité que le mode d'imposition à deux niveaux et ses complexités ajouteront 2 milliards de plus par an aux frais administratifs des détaillants à eux seuls. Encore une fois, ce sont les citoyens ordinaires qui écoperont.

John Bulloch qui n'est certes pas un ardent socialiste ni un marxiste, affirme, au nom de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qu'il faut empêcher l'application de cette taxe qui constitue, à son avis, un véritable cauchemar. Il dit qu'elle est complexe, qu'elle entraînera toutes sortes de chinoiseries administratives et que son application sera fort coûteuse pour les petites entreprises du pays.

Je me rappelle du témoignage devant notre comité d'une coiffeuse de Regina, Evelyn Armstrong. Selon elle la mise en oeuvre de cette taxe va frapper durement les entreprises extrêmement sensibles aux prix, comme les salons de coiffure. Bon nombre feront faillite. Les gens se feront couper les cheveux moins souvent. Ils éviteront les coupes coûteuses du fait de cette taxe de 9 p. 100. La plupart des coiffeurs et coiffeuses travailleront au noir, à temps partiel, en ouvrant des salons de coiffure et des salons de beauté dans leur sous-sol ou dans une pièce de leur maison.

Cette taxe constitue une razzia fiscale. Elle est régressive. Au lieu de faire payer les grosses entreprises on s'en prend au consommateur. Il s'agit d'un système à deux volets qui sera fort coûteux, car il est complexe.

Les témoins qui se sont succédé devant notre comité ont posé des questions auxquelles le ministère des Finances ne peut répondre. Ainsi, pourquoi la pilule anticonceptionnelle n'est-elle pas assujettie à la taxe alors que les préservatifs le sont?

Si par un beau samedi matin, une personne entre dans une beignerie commande six beignes et un café et décide de les manger sur place tout en lisant son journal, ces six beignes sont alors taxables, car une beignerie est considérée comme un restaurant. Par contre, si l'un de nos grands et gros vis-à-vis, l'un de ces nantis d'en face, décide d'aller chercher ses beignes et de les manger chez lui, ils ne seront alors pas taxables, car on considère dans ce cas-là qu'il s'agit d'un produit alimentaire de base.

Pourquoi adopter une législation si complexe qui causera toutes sortes de tracasseries administratives aux Canadien moyen et aux chefs de petite entreprise?

Malgré ce que nous a promis le ministre, la taxe ne sera pas perceptible. Les gens ordinaires ne pourront savoir au juste à combien elle s'élève. Voilà les promesses que le Parti conservateur et le gouvernement conservateur ont faites à maintes reprises.

Au lieu d'avoir une taxe sur les produits et services qui s'applique absolument à tout sauf les produits alimentaires de base et les articles vendues sur ordonnance médicale, notre parti soutient qu'il nous faut d'autres solutions que ce système d'impôt à la consommation. Ce que nous disons c'est qu'il y a d'autres solutions, suivant lesquelles les riches paieraient leur juste part et les grosses sociétés payeraient aussi leur juste part pour nous permettre de conserver les services dont les petites gens du Canada ont besoin pour pouvoir conserver un niveau de vie correct dans un pays riche comme le nôtre.

Nous n'y parviendrons que si les gens s'unissent pour dire non à la taxe, pour stopper cette taxe et examiner sérieusement des solutions de rechange. Ce que je peux vous dire c'est que je suis inquiet quand je vois des gens comme Link Nifield et consorts qui organisent en Alberta et ailleurs une campagne tendant non seulement à stop-

per la taxe mais à faire réduire les dépenses et les services fédéraux.

Bien sûr, il y a beaucoup de gaspillage au gouvernement fédéral. Il y a beaucoup de dépenses idiotes comme ces 800 000 $ que le gouvernement dépense pour la promotion d'une taxe qui n'a même pas encore été adoptée. Je sais qu'il se fait beaucoup de dépenses idiotes. Il ne faut pas se laisser aller bêtement à amputer le budget fédéral à coups de milliards et de milliards alors que les simples citoyens qui comptent sur leur pension pour vivre en seront les victimes.

Nous ne pouvons faire confiance à la démarche en cours qui cherche à casser l'universalité des programmes sociaux en récupérant les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse. Nous ne pouvons faire confiance à la démarche qui réduit maintenant de 1 p. 100 le financement des programmes établis en matière d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire. Ce n'est pas dans cette voie qu'il faudra orienter une campagne demandant à stopper cette taxe.

Ce qu'il faut, c'est stopper cette taxe. Il faut rassembler la population canadienne et dire non à la TPS. Il faut dire non à cette taxe qui va faire du tort aux simples citoyens, aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, et en même temps utiliser nos ressources pour faire en sorte que nous ayons de meilleurs programmes sociaux, des emplois pour chaque Canadien, et un avenir prometteur pour la population canadienne.

Nous devrions penser à une série de moyens permettant de trouver l'argent nécessaire pour créer davantage de richesse au Canada et c'est ce que nous avons proposé dans notre motion.

Nous recommandons notamment l'institution d'un impôt minimum pour les sociétés, mesure si radicale que même Ronald Reagan en a institué un aux États-Unis il y a quelques années. Cet impôt générerait chaque année au moins un milliard de dollars qui pourraient être consacrés à la création d'emplois, à la recherche et au développement et à l'augmentation des pensions de vieillesse.

Nous devrions aussi instituer un impôt sur les gains en capital pour accroître encore plus nos recettes en excluant, bien sûr, les fermes familiales, les petites entreprises et les résidences principales. Mais à part ces exceptions, pourquoi les gains en capital ne seraient-ils pas imposés au même titre que les autres revenus? Si c'était le cas, nous aurions des centaines de millions de dollars de plus à consacrer chaque année à des programmes visant à réduire les taxes de vente discriminatoires actuelles qui pénalisent les citoyens ordinaires d'un bout à l'autre du pays.

Une autre réforme du régime fiscal consisterait à réduire les dépenses fiscales qui profitent maintenant aux riches et aux grandes entreprises. Un nombre impressionnant d'études et d'économistes ont dit que ces dépenses fiscales ont un rendement négligeable, sinon nul.

Quatrièmement, nous devons encore hausser les taux marginaux d'impôt applicables aux riches. Il est tout à fait incompréhensible que lors de la dernière phase de la réforme fiscale, le taux d'imposition applicable aux plus riches soit ramené de 34 à 29 p. 100. L'impôt fédéral maximum d'un contribuable gagnant 100 000 $ sera calculé selon un taux de 29 p. 100, soit le même taux que l'impôt d'un autre gagnant un million de dollars.

Un tel régime fiscal n'est pas fondé sur la capacité de payer. Ce n'est pas là une fiscalité progressive, bien au contraire. Le citoyen ordinaire qui a du mal à joindre les deux bouts avec le salaire minimum, ou le chef de famille monoparentale ayant deux ou trois enfants devraient savoir que, sous le règne du parti conservateur, ils vont payer de plus en plus cher pour aller au cinéma, pour acheter une pizza ou pour manger un hamburger chez McDonald's, alors que les riches vont payer de moins en moins parce que les conservateurs ont réduit leurs impôts en abaissant le taux marginal d'imposition.

Je propose donc que nous revenions à ce qui se faisait avant au Canada en multipliant les taux d'imposition et en prévoyant des taux marginaux d'imposition beaucoup plus élevés pour les bien nantis. Au lieu des 29 p. 100 actuels, revenons à un taux de 34 p. 100 au moins pour les riches; s'il n'en tenait qu'à moi, le taux serait encore beaucoup plus élevé que cela.

Pourquoi ne pas envisager de percevoir un impôt sur les grosses fortunes? Aujourd'hui, au Canada, 69 p. 100 des richesses sont entre les mains de 20 p. 100 de la population, alors que 40 p. 100 des plus pauvres se partagent 2 p. 100 seulement des richesses. Nous sommes l'un des rares pays membres de l'OCDE à ne pas imposer les grosses fortunes. Ce sont le travailleur ordinaire et l'agriculteur qui font le travail et qui créent la richesse au

Canada, alors que les riches s'enrichissent et ne payent pas d'impôt.

Au Canada, la famille Bronfman possède ou contrôle à elle seule quelque 459 sociétés; la famille Irving, 138 et la famille Weston, 117. Le pauvre Peter Pocklington est l'un des plus pauvres «magnats» du Canada et pourtant, lorsqu'il éprouve des difficultés, tous les gouvernements, et en particulier ceux de Don Getty et de Lougheed, s'empressent de le renflouer. C'est un assisté social de luxe. Et pourtant, nous n'avons pas d'impôt sur les grosses fortunes. Nous n'avons pas d'impôt de ce genre, mais le gouvernement fédéral consacre plein d'argent chaque année à subventionner les Pocklington, Weston, Irving et autres sociétés. Ceux-ci font des millions de dollars et il n'y a pas d'impôt sur les grosses fortunes.

Quelle incidence aura cette mesure fiscale? Madame la Présidente, si vous aviez été là il y a environ deux semaines, vous auriez entendu les membres du Conference Board nous dire que, pendant les trois ou quatre premières années d'application de la TPS, les profits des sociétés augmenteront de 10 milliards de dollars et que le revenu disponible diminuera de 17 milliards de dollars.

• (1140)

Pourtant, le ministre des Finances et ses collaborateurs nous disent, du haut de leur tour d'ivoire à Ottawa, que l'inflation n'augmentera que de 2,5 p. 100, car les travailleurs canadiens dans un esprit d'austérité ne demanderont pas d'augmentations de salaires. Sur quelle planète vivent-ils? Il faudra que les salaires augmentent en flèche pour faire face au coût de la vie.

Vous n'avez qu'à consulter le Conference Board, Wood Gundy, Infometrica et économiste après économiste pour voir que l'inflation n'augmentera pas de 2 p. 100 seulement, mais plutôt de 4 ou 5 p. 100, à cause de la TPS. Ajoutez à cela la projection habituelle de 5 ou 6 p. 100, et l'inflation augmentera de 10 ou 11 p. 100 en 1991.

Comment le ministre des Finances peut-il s'imaginer que les travailleurs puissent, en 1991, supporter tout le fardeau de cette montée inflationniste provoquée par le gouvernement? Lui et ses collaborateurs répondent que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants, qui sera de l'ordre de 18 milliards de dollars en 1991, se répercutera dans sa totalité sur les Canadiens. Quelle farce! Le ministre des Finances et ses collaborateurs font preuve d'une incroyable naïveté s'ils s'imaginent que chaque dollar de ces 18 milliards de dollars se répercutera sur les Canadiens.

Y a-t-il jamais eu un cas, madame la Présidente, où une diminution importante de l'impôt ait regarni le portefeuille du consommateur? Si vous en connaissez un, veuillez m'en informer, car moi, je n'ai jamais vu ça. Ni les Canadiens ordinaires d'ailleurs. Lorsque le prix du pétrole brut baisse ou que les pays de l'OPEP l'abaissent, cette diminution ne se répercute pas totalement sur le prix à la pompe à Kamsack, en Saskatchewan, ou à Chicoutimi, au Québec.

[*Français*]

Non, madame la Présidente, la TPS n'est pas du tout une taxe progressive pour la population canadienne. La TPS est une taxe très régressive. La TPS est une taxe qui va ramasser beaucoup d'argent partout au Canada, quelque 24, 26, 27 ou 28 milliards de dollars de la population canadienne. C'est le temps maintenant d'agir pour la population du Canada. C'est le temps maintenant pour la population canadienne de dire non à ce premier ministre, à ce ministre des Finances, à ce gouvernement, dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Si nous regroupons nos forces et si nous écoutons les Canadiens, nous pouvons dire au gouvernement que les choses sont allées assez loin et qu'il doit retirer son projet de taxe et instituer un nouveau régime fiscal progressif qui n'épargnera ni les riches, ni les sociétés, ni les amis des conservateurs. Madame la Présidente, le gouvernement n'écoute pas les Canadiens ordinaires. S'il continue ainsi, il ne siégera certainement pas du côté des ministériels après les prochaines élections.

M. Mifflin: Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt les recommandations et les remontrances du député concernant la taxe sur les produits et services. Je suis d'accord avec la plupart de ses remarques. Il a toutefois abordé certains points sur lesquels j'aurais voulu avoir plus de détails.

Certaines des options qu'il a proposées dans son programme en plusieurs points m'ont frappé. Je voudrais notamment que le député développe sa pensée en ce qui concerne le niveau d'imposition des grandes sociétés. Je me demande s'il pourrait parler davantage de l'écart entre le taux d'imposition des sociétés au Canada et aux États-Unis et quel effet cet écart a sur l'implantation des entreprises, particulièrement dans le contexte de la taxe

sur les produits et services. Peut-il également nous donner son opinion et ses recommandations relativement à l'imposition des grandes sociétés?

M. Nystrom: Si mon collègue, récemment élu à la Chambre des communes, voulait bien étudier l'évolution des taxes au Canada, il s'apercevrait que c'est un ancien gouvernement libéral qui a commencé à réduire le fardeau fiscal des sociétés et des riches.

Je me souviens de ministres des Finances comme MM. Benson et MacEachen, sans parler de M. Jean Chrétien—que vous avez oublié, j'en suis sûr—et d'un autre député qui est actuellement chef de l'opposition. Je me rappelle que tous ces messieurs ont graduellement réduit la charge fiscale des sociétés, une des raisons pour lesquelles le Parti libéral a presque été annihilé en 1984. On l'appelait le parti des riches, le parti de la grosse entreprise canadienne.

Je sais que certains de mes amis, comme le whip libéral, étaient vraiment mal à l'aise dans ce temps-là. Lui, il était encore plus rouge de honte qu'il l'est aujourd'hui quand il constate le virage à droite de son parti. Je sais qu'il a essayé de remédier à cette situation, mais je lui rappelle qu'un député libéral dans l'opposition est beaucoup plus progressif qu'un ministériel libéral. Comme le léopard, il change son apparence.

Ce dont le pays a besoin, c'est d'un régime fiscal vraiment progressif basé sur la capacité des gens de payer. Ce dont le pays a besoin, c'est de l'assurance que les riches et les sociétés payent leur juste part.

Ce dont nous avons besoin, au lieu d'une énorme taxe à la consommation imposée aux Canadiens ordinaires, c'est une taxe progressive. Ainsi que je l'ai mentionné, nous pourrions envisager une taxe sur la richesse. Nous pourrions envisager une taxe sur les fusions chaque fois que des sociétés procèdent à des fusions au Canada. Nous pourrions envisager de hausser le taux d'imposition des sociétés au Canada. J'ai mentionné également l'idée—qui n'est sûrement pas radicale puisque le président Reagan y a eu recours aux États-Unis—d'un impôt minimal pour les sociétés lucratives. Par ailleurs, nous pourrions mettre fin à certaines des exonérations fiscales que les sociétés peuvent réclamer au titre d'intérêts excédentaires et cesser d'accorder les crédits d'impôt pour dividendes que les gens riches de notre pays peuvent réclamer. Ainsi, il existe toutes sortes de moyens auxquels nous pourrions recourir pour réformer la fiscalité.

J'ai entendu les commentaires de la députée d'en face concernant la réaction de la Chambre de commerce de Winnipeg. Sans doute sait-elle que, lors de son congrès tenu à Saint-Jean il y a trois semaines, la Chambre de commerce du Canada a dit non à la TPS.

Mme Dobbie: Pas du tout.

M. Nystrom: Elle a dit non à cette proposition du ministre des Finances comme l'y exhortaient ses membres de toutes les régions du Canada.

Si elle a dit non, c'est parce que les exploitants de petites entreprises ont fait savoir que ce projet était trop compliqué et nuirait aux petites entreprises. Par contre, il va avantager les grandes. Il va avantager les fabricants. Il va réduire les exploitants de petites entreprises à la faillite.

Par ailleurs, lors de ce congrès, les membres de la Chambre de commerce ont fait savoir à leurs dirigeants qu'ils ne tenaient pas du tout à jouer le rôle de percepteurs d'impôt pour le compte du gouvernement du Canada. J'ai bien l'impression que ces gens, comme bon nombre d'entre nous, ne se réjouissent pas de l'embauche de 6 000 à 7 000 nouveaux bureaucrates pour faire fonction de percepteurs. Je conseillerais à la porte-parole de la Chambre de commerce de Winnipeg qui s'est immiscée dans les rangs des députés conservateurs de l'arrière-ban d'écouter ce qu'a à dire son ancienne organisation, elle en apprendra peut-être beaucoup sur les ravages que la TPS causera au Canada quand elle nous propulsera dans une grave récession.

M. Walker: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il est toujours intéressant d'observer le NPD quand il fulmine contre une proposition raisonnable, comme la réforme fiscale, et quand il tente de dresser la population canadienne contre l'idée même d'une réforme.

Étant donné que le député est devenu historien politique, la Chambre devrait peut-être à son tour revoir ses leçons d'histoire. Ceux d'entre nous qui viennent de l'ouest connaissent bien l'histoire des gouvernements néo-démocrates du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Tous ces gouvernements provinciaux néo-démocrates, chacun à leur tour, se sont soldés par une faillite. Les néo-démocrates viennent à la Chambre des communes en espérant que personne ne lit les journaux en Saskatchewan, à Winnipeg ou à Vancouver et Victoria, et que les Canadiens ne se rendent pas compte que ce sont les mêmes personnes qui ont essayé de les mettre en faillite.

Ils parlent des travailleurs en termes très chaleureux. Qu'ont-ils fait pour les travailleurs à Winnipeg, à Regina et en Colombie-Britannique? Ils ont augmenté leurs taxes tous les ans.

Ils parlent de M. Benson. Parlons donc des gouvernements de Barrett, de ceux de Shchreyer. Songeons à ce qui est arrivé à Howard Pauley. Les défaites des gouvernements provinciaux néo-démocrates sur la question de cette taxe ont été parmi les plus cuisantes de l'histoire politique canadienne. Il s'agit du même parti. Je voudrais que le député me répondre. Il a la langue bien pendue à la Chambre des communes, mais il refuse d'être tenu responsable de ce que font ses homologues provinciaux depuis trois décennies.

• (1150)

M. Nystrom: Madame la présidente, continuons le cours d'histoire sur l'ouest du Canada et la démocratie sociale. En Saskatchewan, le PSD, en la personne de Tommy Douglas, a pris le pouvoir en 1944, il l'a gardé jusqu'en 1964. Pendant les 20 ans de gouvernement en Saskatchewan, il n'y a pas eu un seul déficit budgétaire dans l'histoire de ce parti politique avec ce premier ministre. Cela a continué avec le premier ministre Woodrow LLoyd pendant trois des dernières années.

Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre ne connaît rien à l'histoire. Il ne l'a pas étudié. En 1971, Allan Blakeney a été élu premier ministre de la Saskatchewan et il est resté à ce poste pendant 11 ans. Pendant ces onze années, la province de la Saskatchewan a enregistré un excédent budgétaire, ou du moins son budget était équilibré. Ce n'est pas mal pour un parti social démocrate qui a montré le chemin. La Saskatchewan a été alors le véritable laboratoire social du Canada: on a vu se succéder les programmes sociaux et, plus tard, sous le régime Blakeney, les programmes économiques mixtes, la Société de la potasse et le mouvement coopératif.

Assis à ma gauche, il y a un ancien ministre des Finances de la Colombie-Britannique. Lorsque l'actuel député d'Esquimalt—Juan de Fuca était premier ministre de cette province, il a présenté trois ou quatre budgets et chacun d'entre eux était non seulement équilibré, mais excédentaire.

Je ne voudrais pas embarrasser davantage le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais je me souviens aussi d'Ed Schreyer qui avait présenté quatre budgets équilibrés sur quatre au Manitoba. C'est bien le cas, non?

Une voix: Oui.

M. Nystrom: Mon ami de Winnipeg-Nord-Centre ne connaît évidemment rien à l'histoire. Il n'est pas historien. De toute façon, il n'a jamais beaucoup lu sur la politique de l'Ouest, mais sur ce point, il ne sait absolument rien. Je crois que les réalisations des gouvernements néo-démocrates de l'Ouest n'ont nul besoin d'être vantées. Ce sont ces gouvernements qui ont introduit les nouveaux programmes sociaux.

Mais que dire du Parti libéral? Eh bien, les gouvernements libéraux n'ont pas adopté une seule mesure progressiste au Canada sans être incités et poussés par le CCF et par les Woodsworth, les Knowles, les Douglas et les Lewis. Mon ami d'Ottawa-Vanier le sait bien. Voilà pourquoi son visage est maintenant aussi rouge que sa cravate libérale.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion ce matin de discuter de la réforme fiscale dans le contexte de cette motion proposée par le Nouveau parti démocratique.

[*Traduction*]

La seule conséquence heureuse que peut avoir le projet de taxe sur les biens et services, c'est peut-être de faire prendre conscience que le pays a besoin depuis longtemps d'une réforme fiscale réelle sur une grande échelle.

La formation de la dernière Commission royale d'enquête sur la fiscalité, sous la direction de Kenneth Carter, remonte à plus de 25 ans. De nombreuses années se sont écoulées depuis que les résultats du rapport de la Commission Carter ont été mis en oeuvre dans les réformes de 1971, et les choses ont énormément changé depuis. Les besoins des gouvernements, l'intervention de tous les ordres de gouvernement dans notre économie et nos affaires ont évolué. Le monde moderne est devenu beaucoup plus complexe, et notre régime fiscal aussi.

Cela me préoccupe depuis longtemps, car j'ai beaucoup travaillé avec les lois fiscales avant de venir à la

Chambre. J'ai sorti ce matin la plus récente édition de la Loi de l'impôt sur le revenu que je possède. Je suis encore capable de la soulever. Elle compte environ 1 500 pages. On ne peut la traîner avec soi à bord d'un avion parce qu'elle ne se range pas sous le siège devant soi. Le moment est venu de repenser le régime fiscal pour décider de l'orientation à prendre comme nation.

Après toutes les palabres, après tous les changements de l'impôt sur le revenu à la taxe sur la consommation, de l'impôt sur le revenu des sociétés à l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe sur les produits manufacturés à la taxe sur les produits et services, il est temps que l'on se rende compte au Canada qu'il n'y a qu'un seul contribuable. C'est le même contribuable qui paie l'impôt foncier et la taxe d'eau des municipalités, l'impôt provincial et l'impôt fédéral.

À moins d'unir nos efforts et d'examiner tous ensemble les problèmes créés par l'accumulation des impôts et des taxes prélevés par tous les paliers de gouvernement, nous ne réussirons jamais à nous sortir de ce gâchis. Le pouvoir de lever des impôts n'est pas sans danger. J'estime que les toutes dernières mesures que propose le gouvernement constituent une grave menace pour la santé de notre économie.

La semaine dernière, à Vancouver, le maire de la ville a comparu devant le Comité des finances, chargé d'étudier la TPS. Il lui a justement expliqué qu'il n'y a qu'un seul contribuable. Le contribuable qui paie ses taxes municipales à Vancouver est le même à qui l'on demandera de payer la taxe sur les produits et services.

En Alberta, le trésorier nous a longuement parlé des points d'impôt dont les provinces ont besoin et que grignotera la taxe sur les produits et services. Nous convenons tous qu'une réforme est nécessaire, non pas seulement pour simplifier notre régime fiscal, qui est beaucoup trop complexe, mais encore pour le rendre plus équitable, plus juste, plus efficace et mieux adapté à certaines réalités canadiennes.

Notre pays est en proie à des tensions parce que les régions veulent être en mesure d'atteindre leurs objectifs dans le cadre de la Confédération. Ces tensions se font sentir dans l'Ouest, dans le Canada atlantique et particulièrement dans le Nord. Lorsque nous constatons les résultats de ce que le gouvernement appelle la réforme fiscale, nous nous rendons compte que ces contraintes ne feront que s'aggraver dans les années à venir.

Nous avons aussi le problème pressant de l'environnement. Peu importe les mesures que nous prendrons dans notre pays, nous devrons comprendre les conséquences directes et indirectes qu'elles pourront avoir sur l'environnement, qui est la grande préoccupation de tout le monde.

Ce que nous avons pu constater au cours des cinq dernières années n'a rien à voir avec une réforme fiscale, même si les propositions ont été formulées dans un document intitulé en gros caractères: *La réforme fiscale*. Tout ce que fait le gouvernement, c'est de prendre des mesures ponctuelles. Il cherche par tous les moyens à accroître ses recettes, à vider les poches des contribuables.

Ce n'est pas une réforme fiscale, c'est une razzia fiscale. Que s'est-il passé au cours des quatre ou cinq dernières années en ce qui concerne les recettes globales du gouvernement? Elles ont augmenté de plus de 40 milliards de dollars, et pourtant le déficit est toujours de 30 milliards de dollars. Tout cela en dépit du fait que depuis sept ans, c'est-à-dire depuis 1982, le monde occidental connaît une croissance économique et une prospérité sans précédent dont le gouvernement aurait dû profiter. Au lieu de cela, il a doublé la dette nationale. Au lieu de cela, il s'est servi plus que jamais dans les poches des contribuables pour récupérer plus de 40 milliards de dollars. Au lieu de cela, il a transféré de plus en plus le fardeau des responsabilités du gouvernement aux provinces et aux municipalités. Il a laissé s'effriter et se dégrader les infrastructures canadiennes qui sont si importantes pour nous comme nation.

L'exemple le plus récent est VIA Rail.

• (1200)

Dans l'intervalle, la transcanadienne est en mauvais état, les rivières sont polluées, et le gouvernement parle de réforme fiscale. Qu'en est-il du processus de consultation? Nous avons tenu des consultations, nous dira-t-il. Le Comité permanent des finances a étudié la première étape de la réforme fiscale et en est maintenant à la deuxième étape, sous l'aimable présidence du député de Mississauga-Sud, ce grand promoteur de l'instruction qui veut qu'on étudie jusqu'en cinquième année.

Qu'est-ce que le comité a étudié dans cette première étape? Un train de mesures qualifiées de réformes: abaissement des taux, élargissement de l'assiette fiscale, suppression de certaines exemptions et simplification de la structure en diminuant le nombre de paliers d'imposition. Nous avions parlé de simplification avant les élections, mais elle n'est pas aussi importante que la réforme globale, selon le gouvernement.

Au moment où nous venons de franchir la première étape de la réforme fiscale prévue par les conservateurs, la loi prend des proportions bien plus vastes et devient beaucoup plus lourde qu'elle ne l'était avant 1984. Elle est aussi beaucoup plus compliquée. En fait, le dernier texte législatif qui a simplifié le régime a été présenté par M. Lalonde lorsqu'il était ministre des Finances. Ses propositions simplifiaient les règles applicables à la petite entreprise. Par contre, à l'heure actuelle, il n'y a aucun processus général de consultation, aucune étude de politiques de rechange. Le gouvernement ne s'interroge pas sur l'avenir du pays ou sur le chevauchement des fardeaux fiscaux entre les compétences fédérale et provinciales. Non, nous avons réduit le nombre de tranches d'imposition de dix à trois.

Je présume que cela a simplifié l'impôt pour certains députés d'en face. Franchement, la plupart des Canadiens n'ont jamais trouvé qu'il était très difficile de jeter un coup d'oeil dans leur guide d'imposition pour calculer leur taux d'impôt. Le gouvernement a-t-il rendu l'impôt plus équitable? Selon le Conseil canadien de développement social, nous avons découvert en examinant les effets des hausses nettes d'impôt au cours des années qui ont suivi 1984 qu'il y a eu un transfert considérable du fardeau fiscal dans le pays, et ce sont les familles qui supportent actuellement ce fardeau. La famille canadienne dont le revenu se situe autour du seuil de la pauvreté a subi, depuis 1984, une hausse d'impôt de 61 p. 100. Voilà sur qui pèse le fardeau. La famille à revenu moyen connaissait une hausse de 29 p. 100, contre 7 p. 100 pour la famille à revenu élevé.

Quand on examine ce qu'il est advenu du régime fiscal canadien en général depuis 1984, on constate que malgré tous les beaux discours en faveur de la famille qu'on entend parfois de la part des députés d'en face, le gouvernement conservateur ne tient pas compte de la véritable façon dont on pourrait aider les familles canadiennes.

Il y a aussi la mauvaise foi fondamentale de sa façon d'aborder la réforme fiscale. Comment qualifier un gouvernement qui déclare aux contribuables avant les élections que les taxes vont baisser, qu'ils vont toucher des remboursements plus élevés le 1er juillet 1988, juste à temps pour les élections de novembre? Quelques mois plus tard, une fois le cap des élections franchi sans danger, il augmente les taxes.

Le gouvernement parle d'une réforme fiscale en deux phases. La première doit faire diminuer les taxes et la seconde, qui sera sans incidence sur les recettes, doit remédier à la taxe sur les ventes des fabricants, ce vieux truc qui a besoin de réparation. Qu'arrive-t-il? Une fois passées les élections et une fois le gouvernement réinstallé confortablement au pouvoir, nous constatons que la réforme de la taxe sur les ventes des fabricants n'est qu'une ponction fiscale mal camouflée.

Il y a aussi la suppression du principe d'universalité incrit au coeur des programmes sociaux que l'on considérait comme un dépôt sacré. Le gouvernement avait dit que jamais il n'y toucherait. Les gens qui avaient contribué à des régimes de retraite avant 1971 avaient reçu l'assurance de la Chambre des communes lors du débat sur la réforme fiscale de 1971 qu'ils continueraient à avoir droit au régime universel de sécurité de la vieillesse. Voilà ce principe supprimé d'un trait de plume. Qui se soucie d'eux? Ils sont vieux de toute façon.

Je veux parler brièvement de la taxe sur les produits et services. Cette taxe représente le changement le plus important apporté au régime fiscal canadien depuis l'institution de l'impôt sur le revenu en 1917. Il ne s'agit pas d'une mesure temporaire. Cette mesure nécessitera une énorme bureaucratie fédérale, car il faudra recruter des milliers et des milliers d'agents du fisc d'un bout à l'autre du pays pour la faire appliquer, et elle imposera un lourd fardeau administratif aux petites entreprises. Bref, c'est un fardeau que devront porter tous les Canadiens pendant le reste de leur vie. Il n'y aura aucun moyen d'échapper à cette taxe une fois qu'elle sera entrée en vigueur.

De quoi s'agit-il? Qu'est-ce que cette taxe représente? Premièrement, nous savons que c'est une razzia fiscale. Nous savons que les assurances données par le ministre avant les élections au sujet de la neutralité de cette taxe du point de vue des recettes n'étaient que des paroles en l'air. Ce n'était rien de plus que des promesses électorales, des promesses qui étaient tout simplement fausses. Selon le ministère des Finances, cette taxe rapportera 24 milliards de dollars et plus, comparativement aux 18 milliards que rapporte maintenant la taxe sur les ventes des fabricants, qui est passée de 9 p. 100 à 13,5 p. 100 depuis les cinq ans que les conservateurs sont au pouvoir, soit une hausse de 50 p. 100.

On peut même dire que le chiffre de 24 milliards est une estimation plutôt modeste. Certaines estimations vont jusqu'à 30 milliards. Si l'on se fie à ce qui s'est passé en Nouvelle-Zélande, pays que le gouvernement aime bien nous citer en exemple, on peut dire que le chiffre de 30 milliards lui-même est peut-être une estimation modeste.

Cette nouvelle taxe ne fera que déplacer le fardeau fiscal, qui passera des grandes entreprises aux petites entreprises, du centre du pays aux régions, des sociétés aux consommateurs, des fabricants aux services. Le gouvernement niera certainement cela. Il dira: «Pensez-vous vraiment que, parce que nous percevons la taxe sur les

ventes des fabricants auprès des sociétés, ce sont elles qui se trouvent à la payer? Non, ce ne sont pas les sociétés qui se trouvent à payer cette taxe, mais bien tous les gens qui achètent leurs produits». C'est là une bien belle théorie économique, mais on est porté à se demander pourquoi le Conference Board du Canada a pris la peine de faire des projections quant à l'incidence de la TPS sur le revenu des sociétés.

Selon le Conference Board, le produit intérieur brut du Canada diminue, la première année, en 1991, et n'augmente que très légèrement les années suivantes, alors que les bénéfices des sociétés s'accroissent de 6 milliards en 1991, de 4,9 milliards en 1992 et de 3,9 milliards en 1993. D'après vous, pourquoi les bénéfices des sociétés augmentent-ils autant après la mise en oeuvre de cette taxe?

Il y a deux explications possibles. Puisque les mêmes projections montrent que le taux de croissance de l'économie n'est pas très fort—en tout cas, pas aussi fort que celui des bénéfices des sociétés—d'où viennent les bénéfices additionnels des sociétés? Ou bien la taxe sur les ventes des fabricants n'était pas transmise entièrement et était absorbée en partie par ces fabricants, ou plutôt par leurs actionnaires, et on peut se demander de quelle nationalité sont ces actionnaires—ou bien les fabricants ne feront pas bénéficier les consommateurs des 13,5 p. 100 qu'ils épargneront quand la taxe sur les ventes des fabricants sera éliminée. Après tout, ils l'ont déjà fait en 1978 quand le ministre des Finances, Jean Chrétien, a réduit cette taxe de 12 à 9 p. 100.

Autre défaut de la TPS, elle est d'une monstrueuse complexité. John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, nous a dit qu'elle sera le cauchemar des commerçants. Nous serons le seul pays du monde à faire payer au consommateur une taxe de vente à deux niveaux entièrement intégrée et comportant des exemptions, des taux et des détails techniques différents. Tous les pères et toutes les mères qui possèdent un commerce au Canada, tous les détaillants, tous les restaurants et tous les services dont les recettes dépassent 30 000 dollars par année devront apprendre à la percevoir, à la remettre et à la distinguer de la taxe de vente au détail. Quel gâchis!

Ceux qui citent l'exemple de la Nouvelle-Zélande ne savent pas de quoi ils parlent! La Nouvelle-Zélande est un État unitaire sans gouvernements provinciaux ou d'États membres. Il n'y aucune complexité, là-bas. De plus, les frais de transport sont insignifiants à l'intérieur de ce pays. Aucune comparaison possible avec le Canada!

• (1210)

Le Conseil canadien du commerce de détail a qualifié cette nouvelle taxe d'acte d'automutilation innommable. Les membres de ce conseil sont des amis des conservateurs. Vous plairait-il d'avoir de tels amis, madame la Présidente? À cela, s'ajoute la nature régressive de cette taxe, car elle est effectivement régressive. Les ministériels prétendent à présent que ce problème peut être résolu grâce au mécanisme du crédit d'impôt remboursable. Voilà la solution qu'on propose à tous nos maux. Il suffirait de faire une déclaration de revenus pour obtenir quatre remboursements trimestriels par an, ce qui rendrait la taxe progressive. Ainsi, à tous les démunis, tous les illettrés, tous ceux dont on ignore l'existence et dont le nom ne figure dans aucun ordinateur, on donnera le formulaire T-1; on leur demandera de l'envoyer au gouvernement après l'avoir rempli et d'attendre ensuite que ce dernier leur envoie un chèque. Merci, monsieur Wilson, d'avoir prévu cette caractéristique progressive.

Et que dire des aliments? Nous avons entendu à maintes et maintes reprises déclarer devant le comité que ce serait une bonne idée que d'étendre la taxe aux produits alimentaires de base, et le président et le vice-président du comité des finances ont fait eux aussi des déclarations à cet effet. Pareille mesure simplifierait de beaucoup les choses, dit-on, et permettrait de réduire le taux d'imposition.

Eh bien, les détaillants de denrées alimentaires nous ont affirmé que le caractère complexe de l'exemption des produits alimentaires de base ne les inquiétaient pas, qu'ils en avaient l'habitude avec le régime de la taxe de vente au détail en vigueur dans neuf provinces, que cela ne leur posait pas de gros problèmes. Or imposer les aliments selon le principe de la régressivité entraîne des conséquences fort importantes, car il est manifeste que les gagne-petit consacrent une proportion bien plus forte de leur revenu à l'alimentation, à l'achat de produits alimentaires de base, que les autres Canadiens, surtout les Canadiens gagnant des revenus moyens ou supérieurs.

Ainsi, bien que le gouvernement semble incapable de trouver de solutions au problème posé par l'absence d'une taxe sur les produits de luxe, il laisse entendre qu'il existe dans son projet certaines anomalies du fait, par exemple, que le caviar sera exempté alors que le lait vendu dans des contenants de carton chez MacDonald par exemple ne le sera pas. Il suffirait d'un peu d'ingéniosité assurément pour régler le problème. Il doit donc y

avoir une bonne raison à cette taxe merveilleuse; il doit bien en exister une quelque part.

Le gouvernement nous dit que les exportateurs en ont besoin. Voilà, les socialistes délirants de l'Institut Fraser nous ont dit la semaine dernière que les exportateurs n'en ont pas besoin. Ils bénéficient déjà du soutien de l'État et de subventions de 1 p. 100, ce qui correspond à la fraction de la taxe sur les ventes des fabricants qui est contenue dans les exportations. Donc c'est exactement le contraire.

Le gouvernement dit que les fabricants en ont besoin pour la consommation intérieure. Les meilleurs cerveaux du Canada doivent certainment pouvoir trouver un moyen de résoudre les problèmes qui peuvent se poser sur le plan de la consommation intérieure en matière de taxe sur les ventes des fabricants. Les vrais problèmes auxquels se heurtent nos fabricants et nos exportateurs, ce sont les conséquences de la politique monétaire du gouvernement, celles des taux d'intérêt élevés, car ils sont supérieurs de 4 p. 100 aux taux américains.

Donc, ce que je dis aujourd'hui c'est qu'il faut au Canada un réexamen complet du régime fiscal. Je suis essentiellement d'accord avec la motion du Nouveau parti démocratique qui demande de ne pas adopter la taxe sur les produits et services, mais là où je ne suis plus d'accord c'est quand elle demande de rapiécer le système fiscal par une série de modifications mineures. Donc je proposerai, avec l'appui du député d'Ottawa—Vanier, l'amendement suivant à la motion en discussion aujourd'hui, madame la Présidente, pour demander un réexamen complet de nos régimes fiscaux au Canada.

Je propose:

> Que le texte de la motion qui succède à «la taxe sur les produits et services» soit rayé et que ceci lui soit substitué:
>
> «après avoir consulté consciencieusement et en détails les Canadiens, et avec l'entière coopération des provinces, dans le but d'amener une réforme du système fiscal canadien, qui inclut l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que
>
> (1) L'équité;
>
> (2) La simplicité;
>
> (3) La capacité de payer; et
>
> (4) La cohérence avec les impératifs du respect de l'environnement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Ottawa-Sud a eu l'obligeance de faire parvenir à la présidence une copie de son amendement avant de prendre la parole, j'ai donc pu l'examiner pour savoir si la motion était recevable.

[*Français*]

Je voudrais d'abord remercier l'honorable député de sa coopération, je l'apprécie énormément.

[*Traduction*]

Toutefois, j'ai des doutes quant à la recevabilité de l'amendement. Je voudrais renvoyer le député et ses collègues ici présents au commentaire 482 de Beauchesne qui dit:

> Pendant une journée réservée, au cours de l'examen des subsides, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui qu'aurait suscité la motion primitive.

À mon avis, c'est ce que ferait l'amendement proposé par le député d'Ottawa-Sud. Il remplacerait le sujet débattu par une toute nouvelle suggestion.

Je pourrais également citer au député une décision du président Lamoureux qui figure dans *Décisions*, à la page 322. Nous avons une situation similaire. Le président Lamoureux disait:

> L'amendement présenté ne constitue pas une proposition qui vise à préciser ou modifier la motion principale; il vise plutôt à créer des conditions pour un débat entièrement différent. De plus, lorsque les partis d'opposition s'entendent sur le choix d'un sujet lors d'un jour désigné, «la courtoisie veut qu'on ne puisse retirer cette journée par voie d'un amendement». Enfin, l'article du Règlement qui exige le dépôt d'un avis serait inutile si, après le dépôt de l'avis, on amendait la motion pour permettre d'étudier une facette entièrement nouvelle de la question.

Par conséquent, je dois déclarer que l'amendement n'est pas recevable à ce moment.

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations.

M. Riis: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon honorable collègue et comme d'habitude, j'ai pu constater qu'il soulève des questions tout à fait pertinentes en ce qui a trait à l'opposition à la taxe de vente générale.

Je voudrais lui poser une question. Il n'est pas sans savoir que dans notre motion, nous avons laissé entendre que le rétablissement d'un impôt sur les successions constituerait une source de recettes fiscales possible, étant donné que tous les pays industrialisés du monde sauf deux appliquent un impôt de ce type. Au Canada, il existait un impôt de ce genre jusqu'au début des années 1970, alors que le gouvernement libéral a décidé de le supprimer, afin de permettre aux gens qui héritaient de sommes fabuleuses de ne payer aucun impôt sur ces dernières. Nous sommes l'un des deux pays industrialisés du monde à ne pas appliquer un impôt sur les successions.

Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi le Parti libéral a jugé bon, à l'époque, de supprimer l'impôt sur les successions.

M. Manley: Madame la Présidente, comme je l'ai déjà dit dans mon discours, il est temps pour nous de réviser le régime fiscal dans son ensemble au Canada. Or, selon moi, si on veut procéder à cette révision de façon réfléchie, il faudra, dans le cadre d'un programme exhaustif de consultations, étudier la possibilité d'appliquer un impôt sur les successions et sur la fortune, afin de répondre aux besoins financiers croissants du gouvernement. À mon avis, c'est là une solution qui doit être envisagée.

Pour répondre plus précisément à la question qui a été soulevée, la réforme fiscale de 1971 a pris deux formes. Tout d'abord, on a décidé d'appliquer un impôt sur les gains en capital qui avait pour objectif et qui a permis, jusqu'à ce que les conservateurs commencent à en modifier les dispositions il y a quelques années, de prélever, dans une certaine mesure, un impôt sur la richesse au moment de la réalisation d'un actif à la suite de la mort d'une personne.

Ce qui s'est produit également en 1971, lorsque le gouvernement fédéral a supprimé l'impôt sur les successions, c'est qu'en fait, il a laissé aux provinces qui le souhaitaient le soin d'en appliquer un, ce dont bon nombre ne se sont pas privées pendant bien des années, après 1971. Ainsi, l'Ontario a continué, jusqu'en 1979, d'appliquer un droit de succession qui est, en fait, un impôt sur la richesse appliqué au moment du décès d'une personne.

• (1220)

L'impôt sur les gains en capital pose de nombreux problèmes. Avec le budget mémorable présenté par le ministre des Finances en mai 1985, le gouvernement, en plus de tenter de désindexer les pensions de vieillesse, a exempté d'impôt les gains en capital jusqu'à concurrence de 500 000 $. Il affirmait que c'était pour stimuler l'activité économique, pour récompenser ceux qui prennent des risques.

Sauf erreur, les investissements dans l'immobilier en Floride, dont le rendement est aussi exempté, ne stimulent pas l'activité économique au Canada. Cette mesure budgétaire a démontré que le gouvernement était tout à fait incapable de définir assez précisément les gains en capital pour atteindre le but visé.

Le gouvernement n'a pas encore tout à fait renoncé à cette mesure regrettable. En annonçant l'inclusion de 75 p. 100 des gains, il a fait un pas dans la bonne direction, mais il reste qu'il n'a pas réussi à cerner les besoins en recettes que pouvait combler l'impôt sur les gains en capital. Le gouvernement n'est jamais revenu aux principes énoncés par Carter en se demandant comment il pouvait améliorer le fonctionnement et l'équité du régime.

J'estime que nous devons examiner à nouveau l'impôt sur la richesse et l'impôt sur les successions. Mais ce dont a vraiment besoin notre pays, c'est d'un système de consultation sur l'impôt et d'une réforme fiscale globale, de sorte que la fiscalité s'en trouve, de l'avis de tous, meilleure et plus équitable.

Mme Greene: Madame la Présidente, je crois savoir que le parti du député de même que le Nouveau Parti démocratique ont appuyé les conclusions du comité parlementaire multipartite qui a recommandé que soit supprimée la taxe sur les ventes des fabricants et qu'une taxe sur la valeur ajoutée soit établie selon l'assiette fiscale la plus large possible.

Je me demande seulement comment le député peut être inconséquent au point de contredire les recommandations antérieures de son parti, et comment il peut maintenant—soit des années après le début d'une véritable réforme fiscale—exhorter essentiellement le Parlement à tout recommencer à zéro.

M. Manley: Madame la Présidente, je dois dire que la question me ravit. L'inconséquence ne se situe absolument pas de ce côté-ci de la Chambre, mais bien en face. Ce sont les députés d'en face qui ont proposé de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une taxe uniforme dans tout le pays, une taxe qui soit visible dans tout le Canada, une taxe qui n'augmente pas les recettes, une taxe qui soit équitable pour les Canadiens à faible revenu et qui profite aux Canadiens à revenu moyen. Aucune de ces promesses n'a été tenue, absolument aucune.

Mais la question concernant la Nouvelle-Zélande est cruciale et elle a été maintes fois soulevée par les amis des conservateurs devant le Comité des finances. D'après les chambres de commerce, il faut retirer cette taxe, car elle ne peut pas fonctionner dans un système à deux paliers. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante préconise la même chose, car cette taxe un cauchemar pour le monde des affaires. Même le Fraser Institute recommande de la retirer, car elle n'est pas visible. Et le gouvernement nous traite d'inconséquents!

M. Harvard: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, pour son excellent exposé. Je conviens avec lui que notre pays a besoin d'une véritable réforme fiscale. Ce dont nous pouvons nous passer, toutefois, c'est de la stupide leçon d'histoire que nous a servie tantôt le député de York-

ton—Melville. Il échouerait tout de suite à l'examen de passage.

Je connais l'ennemi, et l'ennemi est en face, dans ce groupe. L'ennemi n'est pas Walton Gordon, paix à son âme. L'ennemi n'est pas Edgar Benson, ni Jean Chrétien, ni John Turner d'ailleurs. L'ennemi est en face et il est très visible. On le voit très bien.

Notre pays est dans le pétrin. Au cours des cinq dernières années, les conservateurs ont haussé les impôts 31 fois. Et qu'est-ce que cela nous a donné? Nous avons perdu VIA Rail, quelle aubaine! Les dépenses publiques ont augmenté de 42 milliards de dollars? Et qu'est-ce que cela nous a rapporté? Un démantellement du programme de l'assurance-chômage, quel avantage! Nous avons emprunté plus que jamais, et qu'en avons-nous retiré? La fermeture de bureaux de poste d'un océan à l'autre. Nous avons opté pour la libéralisation des échanges qui devait faire des merveilles pour l'économie, et que récoltons-nous? Des usines ferment leurs portes et des emplois sont perdus. Nous avons entrepris une réforme fiscale, qui nous donne quoi? Rien qu'une ponction fiscale monstre, nommée TPS.

Je détecte une tendance. Je me souviens d'un programme lancé il y a cinq ans. Tout s'explique. Nous dépensons davantage, le gouvernement perçoit plus d'impôts et les 26 millions de Canadiens reçoivent moins. Voyez-vous la tendance?

M. Manley: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Une tendance se dessine clairement. Mon collègue d'en face a parlé de responsabilité financière. Je ne partage pas son avis. Nous avons été témoins depuis quatre ans du pire cas d'incompétence financière de l'histoire du Canada. Les recettes fiscales totales du gouvernement canadien sont passées de 70 ou 71 milliards de dollars en 1984-1985 à 112,4 milliards pour l'exercice en cours. D'après les prévisions figurant dans le dernier Budget, les recettes fiscales devraient atteindre 138 milliards en 1991-1992.

Ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement, en poursuivant sa politique des taux d'intérêt élevés et en perdant de nombreuses occasions de faire échec au gaspillage—l'exemple le plus récent étant les dépenses engagées pour annoncer une taxe que le Parlement canadien n'a pas encore approuvée—a effectué la pire razzia fiscale de l'histoire du Canada tout en permettant à la dette fédérale de doubler en quatre ans. Le gouvernement a accumulé la moitié de la dette nationale du Canada en un seul mandat.

Il ne lui reste plus qu'à trouver des moyens améliorés d'escroquer les Canadiens. C'est pourquoi notre fardeau fiscal s'est alourdi tant au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'au niveau des taxes de vente et d'accise, tandis que les sociétés paient de moins en moins d'impôts. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont les actionnaires, quelle que soit leur nationalité, qui s'enrichissent aux dépens des consommateurs et des contribuables canadiens.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir à propos de la motion aujourd'hui. Le gouvernement aura ainsi l'occasion de délibérer, car nous voulons que le régime fiscal canadien fasse l'objet du débat le plus vaste possible.

Cependant, avant d'entamer mon discours proprement dit, je voudrais donner mon avis sur les deux discours que j'ai entendus jusqu'ici aujourd'hui, qui étaient pleins de critiques, qui réclamaient qu'on supprime ceci et cela, et ainsi de suite, mais qui offraient très peu de solutions de rechange. Je vais analyser certaines des options présentées dans la motion du Nouveau Parti démocratique et je vais porter une attention particulière à la solution qu'offrent les libéraux à la situation fiscale, soit une autre enquête royale, une autre étude. C'est ainsi qu'ils ont agi en 1971, si ma mémoire est fidèle. Nous en avons vu les conséquences, soit une réforme fiscale qui a fait l'objet de critiques ici, aujourd'hui.

Je dois dire au député que, en toute justice, et je suis certain qu'il ne trompait pas la Chambre avec ses chiffres, les recettes du gouvernement du Canada ont de fait augmenté d'environ 40 milliards de dollars. Je pense que c'est ce qu'il a dit. Mais il n'a pas signalé, et je crois, en toute justice, qu'il aurait dû le faire, que 20 p. 100 seulement de cette augmentation proviennent des augmentations d'impôt. Les autres 80 p. 100 découlent de la croissance de l'économie, c'est-à-dire un million et demi de nouveaux contribuables, de nouveaux emplois créés et de gens qui paient des impôts, et des sociétés et petites entreprises en meilleurre posture financière, qui paient également des impôts. Il n'en a pas parlé, mais je pense que, en toute justice, il aurait dû mentionner qu'une très petite partie seulement, soit le cinquième, de ces recettes

supplémentaires du gouvernement provient de l'impôt sur le revenu.

• (1230)

Passons maintenant à la réforme de notre régime fiscal. Depuis cinq ans, le gouvernement prend des mesures indispensables pour moderniser et améliorer le régime fiscal du Canada et le rendre plus équitable. Il a encore du pain sur la planche, car le régime n'est pas parfait, je suis le premier à l'admettre. Mais le gouvernement a au moins pris des mesures positives. Le Canada a besoin d'un régime fiscal moderne afin de relever le défi que pose une économie globale de plus en plus compétitive.

Les membres du Nouveau Parti démocratique ont déclaré aujourd'hui que nous devrions retourner en arrière, nous devrions conserver la taxe sur les ventes des fabricants et revenir à l'ancienne réforme fiscale qui prévoyait dix niveaux d'imposition différents. «Taxons les riches.» Je me rappelle qu'ils ont déjà élaboré une campagne électorale sur ce thème. «Taxons les riches.» Toute leur campagne tournait autour de ce thème. Nous savons ce que cela a donné.

Le NPD croit que les Canadiens vivent sur une petite île et qu'ils n'ont pas besoin d'entrer en concurrence avec le reste du monde, avec les entreprises des autres pays qui ont, eux aussi, des régimes fiscaux. Si nous surtaxons trop nos sociétés, elles ne pourront plus lutter contre la concurrence des entreprises étrangères et seront obligées de fermer leurs portes. Nous exportons 35 p. 100 des produits fabriqués au Canada. Nous devons être en mesure d'affronter la concurrence. Nous ne pouvons pas surtaxer nos sociétés au point où elles doivent cesser leurs activités. Les députés néo-démocrates seraient les premiers à se plaindre des mises à pied provoquées par la fermeture des usines incapables de soutenir la concurrence étrangère.

Il faut comprendre que nous évoluons dans une économie globale. Il faut également comprendre que les Canadiens veulent un régime fiscal aussi équitable que possible, et c'est ce que nous tentons d'établir.

M. Riis: Soyez sérieux.

M. McDermid: Vous l'admettrez, j'ai écouté les interventions des députés des deux partis sans dire un mot.

M. Riis: C'était bien la première fois.

M. Harvard: Vous ne vous sentez pas bien?

M. McDermid: Je suis là pour présenter le point de vue du gouvernement et j'aimerais bien qu'on fasse preuve à mon égard de la même courtoisie.

M. Riis: C'est à mourir d'ennui!

M. McDermid: Si le député de Kamloops tient à rester là toute la journée pour faire du chahut, libre à lui. Quand on pense qu'il s'agit d'une motion néo-démocrate et que tous ses collègues sont absents. Il est le seul député néo-démocrate à la Chambre.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député a une longue expérience de la Chambre. Je pourrais signaler qu'il n'y a à peu près pas de membres du caucus conservateur non plus, mais cela ne serait pas convenable.

Le député devrait savoir qu'il est interdit de signaler la présence ou l'absence de députés à la Chambre. Je sais qu'il a de temps à autre une mémoire défaillante, mais je trouve qu'il devrait s'efforcer de se souvenir des traditions et du Règlement de la Chambre et de les respecter.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député a la parole.

M. McDermid: Madame la Présidente, j'éprouve toujours beaucoup de plaisir chaque fois que le député de Kamloops m'interrompt. C'est qu'il est si bien informé. Je m'abstiendrai donc de signaler qu'il est le seul député néo-démocrate présent à la Chambre. Vous avez ma parole.

Les mesures que le gouvernement actuel a prises pour réformer notre fiscalité font partie intégrante de la stratégie économique globale et à long terme qu'il a annoncée à la Chambre en novembre 1984. Il a élaboré cette stratégie en vue de rendre l'économie plus concurrentielle, de favoriser une croissance économique soutenue et de créer des emplois vraiment utiles pour les Canadiens. À l'instar des gouvernements précédents, il aurait bien pu se dérober à l'obligation de réformer la fiscalité. Mais une telle idée est tout à fait intolérable pour une gouvernement qui prend vraiment son rôle au sérieux.

Nous entendons doter le Canada de la fiscalité la plus juste et la plus efficace qui se puisse concevoir. À mon avis, nous avons fait des progrès marqués dans cette voie. Dans un premier temps, lorsque nous avons procédé à la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, nous avons abaissé les taux d'imposition. Nous avons élargi la base fiscale de façon à accroître l'efficacité du système et à en rétablir l'équité.

Nous avons adopté un train de mesures fiscales visant à obliger les particuliers et les sociétés ayant un revenu supérieur à payer leur part d'impôt. Nous voulons nous assurer que ceux qui effectuent des investissements le font en tenant compte de considérations économiques, au lieu de se soucier constamment d'échapper au fisc. Nous voulons nous assurer que les particuliers qui se trouvent dans une situation économique analogue sont taxés d'une façon plus équitable. Nous voulons nous

assurer que nos économiquement faibles assument une part du fardeau fiscal moindre que les autres Canadiens.

Le remplacement de l'actuelle taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services est une autre étape dans notre plan d'ensemble visant à assurer la croissance économique et la prospérité. À cet égard, il est essentiel de reconnaître combien le régime fiscal d'un pays est important pour déterminer la compétitivité de son économie. Nous avons besoin d'un régime fiscal qui renforcera les avantages naturels du Canada, au lieu d'y porter atteinte et qui encouragera la compétitivité et la création d'emplois.

En ce qui concerne la taxe de vente actuelle, j'ai très bien remarqué aujourd'hui qu'aucun député de l'opposition n'en a parlé. Pas un seul d'entre eux n'a proposé qu'on la supprime. Pas un seul n'a déclaré que nous avons besoin d'une nouvelle taxe de vente dans notre pays. Ils ont tous demandé qu'on la mette au rebut. Ils n'ont jamais parlé de la taxe de vente actuelle, à l'exception de mon collègue d'Ottawa–Sud qui s'est vanté de ce que Jean Chrétien avait ramené la taxe de vente fédérale de 12 à 9 p. 100 juste avant des élections, il y a quelques années. C'est probablement ce qu'il a fait de mieux en tant que ministre des Finances, je pourrais ajouter. Je ne veux pas m'engager aujourd'hui dans un débat sur ses qualités de chef.

Un coup d'oeil à la taxe de vente montre qu'elle n'a pas été équitable pour les fabriquants canadiens ni pour les consommateurs. Elle n'a pas été adaptée à la compétitivité et à la croissance économiques. Soyons francs, cette taxe est non seulement une source de gêne pour les théoriciens des finances publiques. Cette taxe nuit aux Canadiens, elle est cachée. Elle est un handicap pour l'économie. Elle est très difficile à appliquer. Elle constitue une source de recettes extrêmement peu fiable. Chose incroyable, cette taxe de vente occulte, désavantage les fabriquants canadiens par rapport aux fabriquants étrangers, non seulement au niveau des exportations mais aussi pour des importations. L'assiette fiscale est trop étroite. Cette taxe est injuste et fausse les paramètres du marché.

Soixante–quinze mille entreprises remettent cette taxe au fisc. Il y a 22 000 arrangements spéciaux et interprétations administratives. Je dis bien 22 000. Elle n'est même pas juste à l'endroit des 75 000 entreprises qui la payent actuellement.

Cette taxe de vente fédérale cachée est un carcan dont il faut absolument se défaire. Il faut la remplacer, car elle constitue un des pilliers sur lesquels repose notre régime fiscal. C'est la source de plus de 17 p. 100 des revenus annuels du gouvernement fédéral.

Tout le monde est d'accord: supprimer la taxe et la remplacer par une autre constitue un défi de taille. Que je sache, aucun des témoins au Comité permanent des finances n'a prétendu que le remplacement de la taxe de vente à la fabrication serait une tâche facile. Ils ont tous dit la même chose: «Qu'on s'en défasse.» À mon avis, le débat actuel au Canada ne porte pas sur ce point–là. Je pense que nous sommes du même avis à ce sujet. Même les députés de l'opposition, membres d'un comité permanent, ont présenté à la Chambre une motion unanime pour en réclamer l'abolition.

Il y a plusieurs façons d'aborder la question, du moins en théorie. Par exemple, au lieu d'imposer une nouvelle taxe de vente, d'aucuns, y compris les néo–démocrates, disent que la taxe actuelle devrait tout simplement être abolie, quitte à remplacer les revenus ainsi perdus par une hausse équivalente des taux d'impôt sur le revenu. D'après eux, le régime fiscal serait plus équitable. Toutefois, certains facteurs économiques majeurs nous incitent à éviter une augmentation aussi prononcée de l'impôt sur le revenu.

La structure fiscale repose actuellement sur trois bases: la taxe de vente, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le revenu des sociétés. L'an prochain, la taxe de vente fédérale existante engendrera des recettes fiscales d'environ 17 milliards de dollars. Pour replacer la question dans son contexte, si nous éliminions la taxe de vente féderale telle qu'elle existe, ce que nous voulons faire, et que nous comblions le vide par l'impôt sur le revenu, les particuliers auraient 30 p. 100 de plus d'impôt à payer sur leur revenu. Une hausse de cette ampleur serait une forte incitation à ne plus travailler et à ne plus investir. Cela ne fait aucun doute.

D'un autre côté, compter sur les impôts des sociétés pour générer ces recettes obligerait à plus que doubler ces impôts. Il faudrait plus que doubler les impôts de toutes nos petites entreprises, de toutes nos sociétés, pour recueillir autant d'argent.

La véritable question n'est donc pas de savoir si le Canada a besoin d'une taxe de vente, mais d'essayer d'en trouver une qui soit juste et qui soutienne la croissance. En remplaçant la taxe actuelle par celle sur les biens et services, le gouvernement compte atteindre trois objectifs importants. Cette mesure, tout d'abord, appuiera les efforts soutenus du gouvernement en vue de réduire le déficit. Ce sera un élément vital du plan que nous avons d'apporter des changements pour que le Canada puisse soutenir la concurrence, à l'extérieur et à l'intérieur du pays. L'équité du régime fiscal en général en sera amélio-

rée. La situation des Canadiens à revenus faibles et moyens sera meilleure quand la TPS sera en place.

• (1240)

Dans les quelques minutes qu'il me reste je vais traiter plus précisément des points de la motion dont la Chambre est saisie. La motion nous propose d'établir un impôt minimum pour les sociétés lucratives. Les gouvernements qui ont été au pouvoir pendant deux décennies avant nous ont laissé le régime d'impôt sur les sociétés se cribler d'exemptions spéciales et de déductions. Mon ami d'Ottawa-Sud a raison quand il dit que la Loi de l'impôt est tellement volumineuse qu'elle n'entre pas sous le siège d'un avion. Je vous avoue franchement que jamais je ne traîne ce texte de loi avec moi. Mais je suppose que ceux qui le font, comme le député d'Ottawa-Sud, sont incapables de le ranger sous leur siège d'avion. Je comprends. Mais le député ne doit pas oublier que la Loi de l'impôt sur le revenu ne s'est pas élaborée dans les quatre dernières années. C'est dans les vingt dernières années que les exemptions spéciales et les déductions ont été autorisées. Elles ont encouragé des activités inutiles et réduit l'assiette fiscale du pays.

Parlons d'un impôt minimum sur les sociétés lucratives. Certains nous proposent de l'établir. Cependant, au lieu de simplement modifier cet impôt, ce que propose la motion, qui ne change rien aux exemptions et à tous les autres avantages, le gouvernement a cru préférable de s'attaquer à la racine du mal et de réduire ces exemptions spéciales. Cette démarche a donné une réforme progressive du régime fiscal des sociétés au cours des six dernières années. Nous avons pris des mesures pour diminuer l'amortissement rapide des dépenses en capital, pour augmenter le taux d'imposition des gains en capital, pour abolir les taux généraux du crédit d'impôt à l'investisement et pour réduire nettement les taux spéciaux de ce crédit, afin d'empêcher le recours à divers stratagèmes financiers complexes comme le transfert des pertes et d'autres avantages à caractère fiscal de sociétés non rentables à des sociétés rentables.

De plus, le gouvernement a institué dans le budget d'avril l'impôt sur les grandes sociétés qui nous garantit que toutes les sociétés paieront de l'impôt fédéral.

L'incidence globale de ces mesures sera une augmentation annuelle de deux milliards des recettes provenant des sociétés. Bien plus, comme l'assiette fiscale des sociétés est élargie, les fluctuations annuelles des recettes fiscales seront moins fortes que par le passé, ce qui permettra au gouvernement de mieux planifier ses programmes. En bref, le gouvernement fédéral a choisi de combler les lacunes fondamentales du régime fiscal des sociétés, plutôt que de les tolérer.

La motion stipule que nous devrions imposer à 100 p. 100 les gains en capital, sauf dans le cas des ventes de terres agricoles à des fins agricoles, des petites entreprises et des résidences principales. Dans le régime actuel, les agriculteurs et les petites entreprises bénéficient d'une exemption pour gains en capital de 500 000$ et l'impôt ne s'applique pas non plus à la vente des résidences principales.

Cependant, le gouvernement maintiendra l'exonération à vie des gains en capital de 100 000 $ pour tous les autres contribuables, afin de les encourager à prendre des risques et à acheter des actions de sociétés canadiennes. Nous croyons qu'avec le temps, cette mesure améliorera le bilan et la solidité financière de nos entreprises, ce qui contribuera à créer des emplois et à accroître les revenus.

Le taux de déclaration des gains en capital, dont le député a parlé aujourd'hui, est une autre mesure d'encouragement de l'investissement. Ce taux est passé de 50 à 66,66 p. 100 et doit monter à 75 p. 100 à partir de 1990.

Je dois ajouter qu'il est sage de maintenir l'impôt canadien des gains en capital à un niveau comparable à celui des autres pays industrialisés. Le Canada ne pourrait pas attirer les investissements dont il a besoin pour se développer davantage et créer des emplois si son impôt sur les gains en capital est nettement supérieur à celui de ses voisins. Pour cette raison et pour d'autres, nous croyons que le traitement fiscal actuel des gains en capital est approprié.

La motion laisse entendre que nous devrions rétablir l'impôt sur les grandes successions. L'expérience passée nous a montré que les impôts sur les successions et les dons manquent tant d'équité que d'efficacité. Le député voulait savoir pourquoi ils ont été éliminés. Ensuite, ces impôts sont très difficiles à administrer. L'ancien gouver-

nement libéral les avait supprimés pour cette raison en 1971. Ces impôts étaient injustes parce que les contribuables qui avaient accès à des fiscalistes experts et avaient les moyens de payer leurs services pouvaient y échapper. Ils étaient inefficaces parce qu'ils encourageaient les contribuables à investir une part disproportionnée de leur avoir dans des placements qui, pour des raisons administratives, sont moins imposés, comme les terres agricoles et les polices d'assurance-vie.

Si le gouvernement rétablissait les impôts sur les successions et sur les dons, beaucoup de Canadiens riches seraient tentés d'aller s'établir à l'étranger, comme cela se produisait auparavant, et à investir leur argent dans d'autres pays. Tout le monde se souvient des fameux voyages aux Bahamas que beaucoup de nos riches faisaient, simplement à des fins de planification fiscale. Le rétablissement de ces impôts provoquerait un exode de capitaux et d'entrepreneurs. Nous sommes en faveur de la décision qu'ont prise les libéraux en 1971. Nous ne sommes pas d'accord avec les néo-démocrates.

À mon sens, le principal facteur, ce dont les socialistes ne se préoccupent jamais, c'est que ces impôts étaient difficiles à administrer, car pour être efficaces, ils doivent être accompagnés de mesures anti-évitement complexes. De plus, l'expérience des autres pays montre que ces mesures sont fort peu efficaces. Les contribuables et leurs conseillers semblent toujours avoir une longueur d'avance sur le fisc. Le député ne l'ignore pas.

De façon générale, l'impôt que la motion propose produirait peu de recettes, exigerait l'élaboration de dispositions complexes, ferait l'objet de tentatives d'évitement généralisées, voire d'évasion fiscale.

L'auteur de la motion propose en outre l'établissement d'un impôt sur le revenu plus progressif et plus efficace. J'ai dit plus tôt que la taxe sur les produits et services constitue le deuxième élément de la réforme globale du gouvernement en matière fiscale. La première étape a pris effet en 1988 et comprenait des modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les propositions touchant le revenu des particuliers visaient à rendre le régime fiscal plus équitable et plus simple. Ces changements avaient aussi pour objectifs de stimuler l'esprit d'entreprise et d'accroître la compétitivité du Canada, favorisant ainsi la croissance économique et la création d'emplois. Les résultats sont éloquents: 1,5 million d'emplois ont été créés au cours des cinq dernières années. La clé de ce succès réside dans l'abaissement des taux d'imposition et l'élargissement de l'assiette fiscale.

L'abaissement des taux d'imposition a davantage incité les Canadiens à travailler, à investir et à hausser leur niveau de vie. Plus de 85 p. 100 des ménages ont bénéficié d'une baisse de leur impôt sur le revenu par suite de la réforme. Quelque 850 000 contribuables à faible revenu ont été rayés des listes du fisc, tandis qu'un million environ de ménages à revenu élevé ont vu leur charge fiscale augmenter. J'y ai moi-même goûté.

C'est dans cette catégorie de contribuables que l'on trouvait les bénéficiaires des crédits et des avantages fiscaux les plus généreux. Dans un système d'impôt progressif, chacun paye sa part, compte tenu de sa capacité de payer.

En 1986, le gouvernement a instauré l'impôt minimum de remplacement pour dissiper les préoccupations croissantes face au nombre de Canadiens à revenu élevé qui payaient peu ou pas d'impôt sur le revenu des particuliers. Des statistiques révèlent qu'en 1987, 39 550 contribuables ont dû payer l'impôt minimum, ce qui a rapporté des recettes de près de 150 millions de dollars et réduit le nombre de personnes à revenu élevé qui ne payaient pas leur part d'impôt. À l'heure actuelle, seulement environ 1/2 p. 100 de ces personnes paient peu ou pas d'impôt. Elles ne peuvent guère se soustraire à cette obligation que pendant deux ans, après quoi elles se font attraper.

Le projet de réforme de la taxe de vente témoigne de notre détermination à rendre le régime fiscal plus équitable. Une large assiette fiscale, un taux d'impôt réduit et une aide pour les familles à revenu peu élevé ou modeste garantiront l'équité de ce projet de réforme.

Me dites-vous que mon temps est écoulé, madame la Présidente? Je commence seulement à me mettre en train, pour l'amour du ciel!

Permettez-moi simplement de dire, au sujet de la TPS, si vous me laissez terminer un seul paragraphe, qu'on ne cesse de m'affirmer qu'elle n'est pas juste pour les personnes à faible revenu. Or, le crédit pour TPS sera porté à 225 $ par adulte et à 100 $ par enfant. Le revenu du ménage jusqu'à concurrence duquel des prestations maximales seront versées sera porté à 24 000 $, de sorte que beaucoup plus de familles canadiennes bénéficieront du crédit, qui sera remis à l'avance quatre fois par année. Plus de neuf millions de Canadiens toucheront le crédit pour TPS. Les familles gagnant moins de 30 000 $ seront

dans une meilleure position une fois que la TPS sera en vigueur.

Outre le crédit pour TPS amélioré, le taux d'impôt des familles à revenu moyen sera réduit de 26 à 25 p. 100, ce qui leur viendra en aide et rendra le système d'impôt sur le revenu plus progressif.

• (1250)

Madame la Présidente, je constate que mon temps de parole est expiré. Je tiens simplement à dire que je me réjouis de pouvoir discuter de ce sujet aujourd'hui. Je remercie le Nouveau Parti démocratique d'avoir présenté cette motion car elle donne au gouvernement l'occasion de parler plus en détail de la taxe sur les produits et services, comme le feront d'autres de nos porte-parole plus tard aujourd'hui qui expliqueront de façon plus détaillée comment elle s'appliquera et comment le Canada en bénéficiera durant de nombreuses années.

M. Manley: Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir poser une ou deux questions au ministre au sujet de certains aspects de la taxe sur les produits et services qui m'inquiètent plus particulièrement.

Tout d'abord, je pense qu'il a un peu adopté l'attitude de son chef en disant: «Ces gens-là n'ont pas le droit de critiquer s'ils n'offrent pas une solution de remplacement détaillée.» Je l'inviterais à reconsidérer certains de mes propos. Ce raisonnement est une forme de malhonnêteté intellectuelle, car nous avons bel et bien un régime fiscal au Canada et une solution de remplacement a été proposée. Si nous voulons avoir un débat public positif sur la question, il faut nous concentrer sur la solution proposée et en discuter de sorte que les Canadiens comprennent exactement ce qui est proposé. En critiquant cette approche, le ministre a tenté au fond d'adopter la stratégie, comme il voudrait sans doute le faire, selon laquelle l'attaque est la meilleure défense.

Je voudrais l'interroger à propos d'un aspect de cette taxe qui me préoccupe vraiment, ou plutôt de deux aspects. Le premier a trait à ses répercussions pour les Canadiens à faible revenu. Le ministre vient de parler des crédits d'impôt remboursables qui sont destinés à atténuer le caractère régressif de cette taxe.

Si le gouvernement se soucie vraiment de faire en sorte que la taxe ne soit pas régressive pour les Canadiens à faible revenu, pourquoi donc ces crédits d'impôt ne sont-ils pas pleinement indexés? Ils vont s'effriter au rythme de 3 p. 100 par année. Nous parlons en l'occurrence des gens les plus pauvres, à plus faible revenu au Canada.

L'autre aspect qui me préoccupe a trait aux répercussions qu'elle aura sur nos diverses régions. La taxe sur les ventes des fabricants s'applique au niveau de la fabrication. Les produits sont ensuite transportés en général du centre du Canada vers ses extrémités, notamment vers le Nord. La nouvelle taxe s'appliquera au niveau du détaillant. Par conséquent, en plus de payer les taxes d'accise actuelles, il faudra payer en outre la taxe de 9 p. 100 sur les frais de transport engagés pour apporter les produits dans les régions, et plus particulièrement le Nord, ce qui provoquera une augmentation très importante des prix.

Lorsque le Comité des finances a tenu audience à Whitehorse il y a deux semaines, nous avons entendu des témoins parler du coût de la vie plus élevé de 25 p. 100 que l'on connaît à Whitehorse par rapport à Edmonton et à Vancouver. La situation ne fera qu'empirer lorsque la taxe s'appliquera sur le prix des produits incluant déjà les frais de transport. J'aimerais que le ministre dise ce qu'il pense sur ces deux points.

M. McDermid: Madame la Présidente, je remercie le député pour ses deux questions. Premièrement, la désindexation. Comme vous le savez, en 1985-1986, le gouvernement s'est donné pour politique d'indexer ses programmes après 3 p. 100, à l'exception des pensions de vieillesse auxquelles nous avons essayé d'appliquer la même règle, à l'époque. La politique s'appliquera telle quelle dans ce cas.

Cela ne veut pas dire que le niveau de base ne peut pas être ajusté de temps à autre. Il l'est, comme le député le sait. Même dans le cas des pensions indexées, entre autres, la base est ajustée à l'occasion. Rien n'empêche le gouvernement de l'augmenter au besoin et je ne vois pas pourquoi il ne le ferait pas à l'avenir.

Ceux qui projettent ce que sera en 1995 et en 2000 le montant de cette ristourne en se basant sur les chiffres d'aujourd'hui sont un peu injustes et leur raisonnement est très hypothétique. Comme le député le sait, les gouvernements ajustent ces bases de temps à autre et nous continuerons à le faire.

Quant à la deuxième question, tout a toujours coûté plus cher dans le Nord. On y paie maintenant une taxe de vente de 13,5 p. 100 qui se multiplie et les gens ne le savent pas. Elle est basée sur les frais de transport parce que. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Non, ce n'est pas vrai.

Article 31 du Règlement

M. McDermid: Excusez-moi. Quand une personne achète un produit manufacturé, elle paie une taxe de 13,5 p. 100 sur ce produit. Elle ne le fera plus à l'avenir. Quand les 9 p. 100 sont perçus à divers stades, l'entreprise qui les paiera sur les frais de transport pourra les soustraire de la taxe qu'elle perçoit. Par conséquent, les frais de transport seront des coûts d'intrant des entreprises et pourront donc être soustraits. Je suis le premier à reconnaître que les choses sont plus chères dans le grand Nord, mais les gouvernements successifs en ont tenu compte et ont accordé certaines concessions fiscales aux personnes qui habitent au-delà d'une certaine ligne tracée par le gouvernement.

M. Manley: Alors vous allez le faire?

M. McDermid: C'est déjà fait, cela existe déjà. En fait, à cause des ressources qui existent dans le Grand Nord, le secteur des ressources va profiter beaucoup plus de cette taxe de vente que les autres. Dans l'ensemble, l'effet va être relativement neutre en fait. Je pense que le ministre des Finances a dit l'autre jour qu'il allait y avoir une différence de 1 p. 100 ou à peu près en raison de l'effet global de la TPS.

On ne peut pas envisager cela d'un point de vue tout à fait étroit. Il faut examiner la chose au niveau de l'ensemble de l'économie de la région. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait quand ils ont présenté leurs mémoires. J'ai examiné très attentivement ces mémoires, mais ils n'ont pas parlé de l'amélioration globale du secteur des ressources ni de sa compétivité, de l'augmentation des emplois, etc. Ils n'ont pas parlé de cela.

Si vous examinez la TPS, vous ne pouvez pas le faire comme les directeurs de pompes funèbres qui ont comparu devant le comité l'autre soir, d'un point de vue très étroit. Quand vous parlez de la taxe il faut tenir compte de la performance économique globale et des effets qu'elle va avoir sur l'économie du pays. De fait, tous les économistes du pays ont dit que la taxe sur les produits et services va améliorer la production nationale.

M. MacDonald (Dartmouth): Absolument pas.

M. McDermid: Vérifiez. Nous avons des chiffres qui prouvent qu'elle coûte 9 milliards en production actuellement, et que lorsque nous l'aurons adoptée elle va relever la productivité et accroître l'emploi. C'est là le but de cette taxe. Nous voulons élargir la base de notre régime fiscal, ce qui le rendra, à long terme et même à court terme, beaucoup plus juste pour les contribuables canadiens et beaucoup plus profitable pour notre économie. Quand notre économie est forte, plus de gens travaillent. Quand plus de gens travaillent, plus de gens paient des impôts. Quand plus de gens paient des impôts, le gouvernement n'a pas besoin de hausser les impôts. Il n'a pas besoin d'imposer un fardeau plus lourd à un secteur de l'économie ou à un autre. Tout ce que nous voulons, c'est un régime plus juste, et c'est ce que cette taxe nous donnera.

M. Nault: Madame la Présidente, je vais poser ma question au ministre le plus rapidement possible.

Cependant, avant de le faire, je tiens à lui signaler quelque chose qu'il devrait savoir en tant que ministre, soit que la taxe sur les ventes des fabricants ne s'applique pas aux industries axées sur les ressources, contrairement à ce qu'il a dit. Dans le cas de ces industries, les produits et le matériel font l'objet d'une exemption. C'est une chose que vous devriez savoir et que vous devriez peut-être vérifier si vous en avez l'occasion.

Par ailleurs, si la taxe sur les ventes des fabricants est si mauvaise, ce que vous avez laissé entendre dans votre discours, pourquoi est-elle passée de 9 p. 100 à 13,5 p. 100? Pourquoi n'est-elle pas restée au même niveau puisqu'elle est supposément si mauvaise pour les Canadiens? Je voudrais que vous nous donniez une explication avant que nous n'ajournions pour le déjeuner.

M. McDermid: Je vous remercie de votre question. Il est vrai que c'est une taxe injuste mais, à ce moment-là, nous avions besoin de ces recettes. Le gouvernement devait pouvoir continuer de fonctionner. Nous devions payer les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et tous les services sociaux dont le coût s'accroît chaque année. Nos subventions aux provinces augmentent chaque année. Comme il fallait continuer de payer tout cela, nous avons dû hausser la taxe. Cependant, cette taxe n'est pas juste, et le ministre des Finances a été le premier à le reconnaître. C'est pourquoi il essaie de mettre un place une taxe sur les produits et services qui sera juste pour tous les Canadiens. Je vous remercie d'avoir soulevé ce point.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une lettre qui reflète la colère que ressentent mes électeurs devant la suppression du service de VIA Rail entre Halifax et Sydney. Cette lettre nous vient de M. Angus O'Neill de Mulgrave, en Nouvelle-Écosse. Voici ce qu'il écrit:

> Je vous écris pour vous annoncer que nous souscrivons à vos efforts pour sauver VIA Rail, le service ferroviaire du peuple.
>
> Le gouvernement a délaissé le peuple qui a majoritairement voté contre lui, et il est aux petits soins pour la minorité millionnaire qui, dans une grande mesure, a payé son élection. C'est notre région par ailleurs qui a été le plus durement frappée par suite de la décision de ce même gouvernement de réduire le service de VIA Rail et d'imposer toutes ces mesures rétrogrades et répressives. Tout gouvernement honnête s'emploie à tenir ses promesses électorales; or le gouvernement de M. Mulroney cherche au contraire à revenir sur la moindre de ses promesses électorales.
>
> Ce sont davantage des raisons politiques que des raisons d'économie ou de conscience sociale qui ont incité M. Bouchard à massacrer notre service de transport ferroviaire de voyageurs. Les raisons qu'il a invoquées étaient malhonnêtes, et les faits qu'il a cités, fantaisistes.

M. O'Neill termine sa lettre avec l'anecdote suivante:

> Il y a une quinzaine d'années environ, j'ai pris à 18 h 45 l'autorail de Halifax; c'était la veille de Noël. Les avions étaient immobilisés au sol, les autocars, arrêtés, et les voitures, abandonnées. Mais aucun des voyageurs à bord du train ne s'inquiétait, tandis que nous avancions comme une déneigeuse. Nous sommes arrivés à la gare de Havre Boucher à 3 heures du matin le jour de Noël. Le train a poursuivi son trajet jusqu'à Sydney, mais, tout comme d'autres passagers qui étaient descendus du train, je n'ai pu quitter la gare de Havre Boucher qu'à midi, après que les déneigeuses aient pu enfin dégager les routes.

Le gouvernement prive le Cap Breton et l'est de la Nouvelle-Écosse des trains de voyageurs. Il est temps que le ministre des Transports. . .

M. le Président: Malheureusement, le temps imparti au député est écoulé.

* * *

L'UNIFORME DE LA GRC

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je suis heureuse de constater que le commissaire de la GRC, M. Inkster, a officiellement reconnu l'importance de tenir compte de la diversité de notre société. Il a recommandé, en effet, au solliciteur général que les adeptes de la religion sikh répondant aux critères pour devenir agents de la GRC, puissent porter leur turban, leur poignard de cérémonie et leur barbe.

Article 31 du Règlement

Je suis également heureuse de l'équité dont la GRC fait preuve en permettant qu'on apporte certaines retouches à l'uniforme traditionnel, afin de répondre aux désirs des agents de sexe féminin.

Il est encourageant de constater que la GRC suit l'exemple du corps policier de la région métropolitaine de Toronto en supprimant les barrières qui empêchent les Canadiens d'avoir des chances égales de se joindre à la GRC.

J'exhorte le solliciteur général à souscrire à cette recommandation progressiste et sensée.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le compte à rebours vers une catastrophe possible commencera si la NASA lance bel et bien une sonde spatiale contenant du plutonium, ce produit mortel.

À partir du lancement de la navette jusqu'à ce que la sonde, «*Galileo*» effectue deux passages à haute vitesse et à basse altitude, notre planète vivra sous la menace d'une possible contamination radioactive.

La sonde est propulsée grâce à 49,25 livres de plutonium et l'on sait qu'une seule livre de ce produit pourrait tuer tous les habitants de la terre.

Les chances d'un accident impliquant la navette sont maintenant passées de une sur 100 000 à une sur 78. En cas de catastrophe au lancement comme la tragédie du *Challenger*, des doses mortelles de plutonium pourraient être libérées et, portées par les vents, contaminer toute la planète.

Étant donné que le Canada a déjà été contaminé par les débris radioactifs provenant d'un satellite nucléaire soviétique et étant donné que la sonde spatiale américaine sert entre autres choses à des fins militaires, le Canada doit envoyer une lettre de protestation à la NASA, qui fait courir à toute la planète des risques tout à fait inutiles.

* * *

L'ÉDITION

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, la Bibliothèque nationale du Canada a récemment lancé un vaste programme de désacidification des livres canadiens. Ce travail est nécessaire parce que presque tous les livres édités ce siècle ont été imprimés sur du papier acide. Il y a maintenant des procédés permettant la production de livres sur papier alcalin.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement fédéral est un très grand utilisateur de papier, qui publie de nombreux documents. Il serait donc logique qu'il prenne l'initiative et se convertisse à l'utilisation de papier alcalin pour les documents publiés. Non seulement cela prolongerait la durée de vie de ses publications, ce qui économiserait de l'argent à la Bibliothèque nationale, mais en plus la diminution de l'utilisation de produits chimiques acides serait bénéfique pour l'environnement.

C'est une occasion pour le gouvernement de donner l'exemple et, vu la taille de ses imprimeries, je pense que cette initiative aurait un impact important.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention des députés sur la crise de la garde des enfants au Canada, car c'est exactement cela, monsieur le Président, une crise.

Actuellement, il y a des parents qui ne peuvent se permettre des garderies; des parents qui ne peuvent trouver à faire garder leurs enfants; des parents qui doivent mettre le nom de leurs enfants sur des listes d'attente pour entrer dans des garderies; et nous avons des travailleurs de garderie qui, en vertu du présent système, gagnent moins que des travailleurs qui s'occupent d'animaux. C'est une situation honteuse.

Le 11 août 1988, le premier ministre disait:

> . . .nous voulons établir le meilleur régime de services de garde pour les générations à venir.

Il disait encore:

> Ces actions témoignent clairement de l'engagement de mon gouvernement à promouvoir la justice sociale pour tous les Canadiens. L'amélioration des services de garde d'enfants est l'élément central de cet engagement. . .

Je demande, comme le reste des Canadiens: où est cet engagement?

Nous avons besoin d'autre chose que des études, des rapports et des groupes de travail. Les familles canadiennes ont besoin d'un service national pour la garde des enfants, un service qui soit de qualité, abordable, disponible et accessible, et de plus elles en ont besoin maintenant. Les enfants constituent le seul groupe de notre société dont les droits politiques soient confiés à d'autres. Le gouvernement n'est pas digne qu'on les lui confie. Si les enfants avaient le droit de vote. . .

M. le Président: Je regrette, le temps attribué au député est terminé.

LES TRANSPORTS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, compte tenu de la réduction des services de VIA Rail annoncée récemment et de l'accroissement prévu du trafic sur une route déjà engorgée, le ministre des Travaux publics réitérera-t-il son engagement envers les électeurs de Wild Rose et les voyageurs de débloquer pour 1990-1991, et en toute priorité, les fonds nécessaires pour continuer l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national de Banff?

Il est impérieux que nous fassions tout en notre pouvoir pour prévenir d'autres accidents de circulation et d'autres décès sur une route dangereuse où la situation risque d'empirer en raison de la réduction du nombre d'autres moyens transports disponibles.

* * *

LES TARIFS AÉRIENS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, mon envolée d'aujourd'hui se fera dans le ciel bleu de la déréglementation, tel qu'il est vu dans le nord du Canada.

Les réactés qui desservent nos régions ont été, ou seront, remplacés par des avions plus petits qui feront les trajets plus souvent. Certains appareils, très petits, n'auront ni toilette, ni repas, ni agent de bord, mais nous pouvons tout de même nous attendre à obtenir des réductions de tarifs en raison de la concurrence. Croirez-vous, monsieur le Président, qu'un billet aller-retour Ottawa—Sault Ste. Marie coûte plus cher qu'un billet pour la Floride, Puerto Plata, Francfort, Amsterdam, Paris, Copenhague, Bruxelles ou même Casablanca?

L'aller-retour pour Sault Ste. Marie coûte 509 $. C'est cela que l'on appelle des tarifs économiques? N'oublions pas non plus l'odieuse taxe de 9 p. 100. Le ciel n'est pas très accueillant pour les habitants du nord du Canada.

* * *

[*Français*]

LES MUNICIPALITÉS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le député libéral d'Ottawa-Centre (M. Harb) déclarait dernièrement au journal *Le Droit*: «C'est en 1984 que le gouvernement Mulroney a cessé de verser des subventions aux municipalités qui leur permettaient jusqu'alors

d'absorber une partie des coûts d'entretien de leurs infrastructures.»

Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre aurait dû réviser ses notes avant de faire cette déclaration, car c'est le gouvernement libéral qui a mis fin en 1982 au programme de subventions pour les services aux collectivités locales.

Il ne faudrait pas oublier que ce sont les libéraux fédéraux qui ont fait perdre des milliards de dollars aux Canadiens, sans motif valable, avec leur programme de déductions fiscales pour la recherche scientifique, en 1983-1984.

Monsieur le Président, voilà le programme que le député d'Ottawa-Centre aurait dû mentionner au journal *Le Droit*, car c'est le programme qui a été annulé par le gouvernement conservateur peu de temps après sa prise de pouvoir, programme auquel se référait le journaliste Paul Morisset dans *L'Actualité* de février 1987, en titrant son article *C'est le vol du siècle*.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, comme le savent les députés, j'ai fait diffuser, il y a deux semaines, au canal 98 du réseau interne de télévision, un film intitulé *Eclipse of Reason*, qui explique les aspects médicaux des avortements pratiqués aux second et troisième trimestres de grossesse, et qui montre ce que doit alors subir l'enfant à naître. J'ai pris cette initiative de sorte que les députés et les sénateurs de tous les partis soient mieux informés des aspects médicaux de l'avortement avant d'entreprendre le débat sur cette question.

Je sais à quel point les députés sont occupés au cours d'une session, mais j'espère qu'ils ont tous pu consacrer 27 minutes de leur temps à visionner ce documentaire instructif quoique bref. Toutefois, si des députés n'avaient pas pu voir le film au cours des trois jours où il a été présenté, qu'ils n'hésitent pas à m'en informer et je me ferai un paisir d'organiser une projection privée.

• (1410)

Je suis persuadé que l'optique fournie par le film renseignera les députés et les sénateurs sur une question aussi intense que celle l'avortement.

Article 31 du Règlement

LA DROGUE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, l'usage et le trafic de la drogue et toute la série de problèmes qui y sont associés devraient inquiéter au plus haut point le gouvernement et les citoyens canadiens. Il faut se décider à prendre des mesures pour endiguer ce courant de plus en plus marqué qui emporte de grandes parties de notre population et qui nous coûte une fortune en services de police et en soins de santé.

Les membres du Ontario Board of Police Commissionners de Owen Sound ont proposé, et avec raison, que tous les profits découlant des biens saisis en application de la Loi sur les stupéfiants et visés par le projet de loi C-61 soient remis à la municipalité où la saisie a eu lieu. Ces fonds serviraient à financer des programmes d'information sur les drogues et des programmes locaux de prévention ou de réadaptation, ce qui serait un pas dans la bonne direction si nous voulons jamais collaborer à l'éradication de ce fléau qui sape le dynamisme de notre population et nous prive de meneurs potentiels, afin d'en arriver à une société libre de drogues.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, hier, le premier ministre du Québec a rendu publique la composition de son équipe ministérielle. Il ne m'appartient pas aujourd'hui de porter un jugement sur ces nominations. L'histoire s'en chargera!

Néanmoins, je voudrais féliciter M. Bourassa pour avoir appelé à l'exercice de très grandes responsabilités un nombre important de femmes. Que ce soit aux Affaires culturelles, au Développement régional, aux Finances, aux Communications, à la Condition féminine, elles auront de lourds défis à relever.

Monsieur le Président, les femmes de ce pays ont pris leur place sur l'échiquier politique, mais elles ont surtout fait la preuve que par leurs compétences, leur jugement, leurs qualités d'esprit et de coeur, elles peuvent aujourd'hui jouer un rôle important dans la gouverne des affaires publiques. Il eut été, bien sûr, préférable d'entendre un homme rendre ce témoignage. Aussi, c'est en toute humilité que je me suis approprié ce rôle. J'espère, monsieur le Président, que la gent masculine ne m'en tiendra pas rigueur.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, alors qu'on décerne aujourd'hui le Prix de l'affaire personne, on a aussi rendu public à Montréal un rapport frappant sur l'étendue de la violence faite aux femmes au Canada. Car dans notre pays, les femmes vivent dans la crainte, la peur d'être violées, agressées ou battues dans la rue, chez elles, par des inconnus, des amis ou leur mari. Malheureusement, leur crainte est fondée. Un million de Canadiennes feront l'objet de sévices de la part de leur mari ou concubin au cours des 12 prochains mois. Une Canadienne sur quatre sera victime d'une agression pendant sa vie, la moitié d'entre elles avant l'âge de 17 ans.

Cinquante-six p. 100 des Canadiennes citadines ont peur de se promener seules dans leur quartier la nuit. Les femmes violentées sont toujours jugées par une société qui leur en impute le blâme, qui leur dit et leur répète qu'elles manquent de crédibilité, d'argent et de pouvoir pour se défendre.

Les femmes au Canada ont affaire à un gouvernement qui n'a pas encore assumé un rôle de premier plan dans la lutte contre la violence dont elles sont victimes. Les 40 millions de dollars que le gouvernement a accordés le printemps dernier ne permettent de trouver que des expédients alors qu'il s'agit d'un problème chronique.

J'exhorte le gouvernement à prendre vraiment position contre la violence faite aux femmes.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, Fort Saskatchewan est l'une des plus importantes localités de la circonscription de Elk Island. Cette ville de plus de 12 000 habitants tient son nom de l'un des premiers forts de la Gendarmerie royale canadienne du nord-ouest du Canada. Depuis 1874, ce fort situé sur la Sakatchewan-Nord a symbolisé l'ordre public au Canada.

Étant donné le rôle qu'elle a joué dans la fondation de la Gendarmerie royale canadienne actuelle, cette ville représente une importante tranche d'histoire canadienne. On éprouve un grand respect pour la GRC, son riche patrimoine et ses traditions de longue date, non seulement à Fort Saskatchewan, mais aussi dans d'autres parties de la circonscription de Elk Island.

Au nom de tous les habitants de Elk Island, je salue notre ville, ce fort de la gendarmerie, et je rends hommage à la précieuse contribution de Fort Saskatchewan à l'histoire de la GRC au Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le gouvernement de la Saskatchewan projette de remplacer un barrage à Island Falls, dans le nord-est de la province, sans se soumettre au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Comme dans le cas du projet Rafferty-Alameda, le premier ministre Devine affirme qu'il va agir comme bon lui semble, sans se soucier des conséquences pour le Manitoba.

Bien sûr, Gary Filmon, du Manitoba, reste coi. En 1927, quand le premier barrage a été construit à Island Falls, sur la Churchill, on n'avait fait aucune évaluation environnementale. Il y a maintenant plus de 50 ans que ce barrage a causé l'inondation de terres publiques et de réserves indiennes au Manitoba. En dépit de ce que la Saskatchewan prétend, les plans du nouveau barrage sont tout à fait différents de ceux du barrage original. Il va changer les niveaux d'eau et endommager l'habitat des poissons, des animaux sauvages et du gibier. Il va avoir des répercussions négatives sur la navigation et l'approvisionnement en eau. Il va changer à tout jamais le mode de vie des bandes de Mathias Colomb et de Barren Lands.

Le ministre de l'Environnement a la responsabilité de veiller à ce que ce projet soit soumis au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

* * *

LE DÉCÈS DE M. JOHN WESLEY BEAVER

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, mardi, John Wesley Beaver, appelé Jack par ses intimes, est décédé à Cobourg après une longue maladie.

C'était un grand Canadien, qui s'est révélé un chef sa vie durant. Jeune homme, il a excellé dans les sports en remportant un championnat de boxe de poids moyen. Il a servi son pays pendant la Seconde Guerre mondiale en pilotant un Spitfire pendant la bataille d'Angleterre et l'invasion de l'Europe. Il était ingénieur électricien et a gravi les échelons à Hydro Ontario pour devenir président et directeur général de Churchill Falls Inc. Labrador. M. Beaver, un ami de toujours, était un Indien Ojibway de la réserve Alnwick, dans ma circonscription. Il était un descendant de générations de chefs. Il a été

lui-même chef pendant quatre ans, au début des années 50. Il a apporté une grande contribution à sa collectivité natale, l'aidant à parvenir à l'autonomie et à établir une infrastructure économique au moyen des petites entreprises exerçant leur activité dans les réserves.

Ses vues et ses conseils vont manquer à sa collectivité natale et au monde des affaires. Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse, Marjory, à ses enfants et aux autres membres de la famille Beaver, à l'occasion de la mort de ce grand Canadien autochtone.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA POLLUTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le vrai ministre des Finances aurait-il l'obligeance de se lever?

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai effectivement une question à lui poser. Depuis cinq ans, le ministre refuse d'accorder aux cités et villes de notre pays l'argent dont elles auraient besoin pour effectuer le traitement des eaux d'égout. Depuis qu'il a assumé le maroquin des finances de notre pays, les municipalités ont déversé plus de six milliards de livres d'eaux-vannes dans les lacs et les rivières de notre pays. Permettez de vous donner un exemple.

Ne serait-ce que l'année dernière, les municipalités de notre pays ont déversé dans les Grands Lacs l'équivalent de 150 000 verres de chloroforme, 84 000 verres d'arsenic et 2,5 millions de verres de plomb.

Après cinq ans de réflexion, le ministre des Finances pense-t-il toujours que le gouvernement du Canada n'a pas à s'occuper du déversement des eaux-vannes dans les Grands Lacs, ainsi que dans les cours d'eau de notre pays? Quand va-t-il enfin débloquer des crédits pour faire face à cette crise?

L'honorable Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, peut-être me permettrez-vous de répondre à cette question au nom du ministre de l'Environnement.

En l'occurrence, le très honorable député fait le procès des municipalités et des provinces qui sont chargées au premier chef de traiter les eaux usées provenant des égouts municipaux.

M. Gauthier: Le gouvernement fédéral se dérobe à ses responsabilités.

M. Oberle: Monsieur le Président, le très honorable député s'est trompé lorsqu'il a dit que le gouvernement fédéral n'a rien fait.

M. Gauthier: Que voulez-vous dire par là?

M. Oberle: Nous avons participé aux travaux de recherche et disséminé de l'information. Nous avons aidé les municipalités et les provinces à rendre plus rigoureuse leur réglementation. Il n'en reste pas moins vrai qu'en fin de compte, c'est aux municipalités et aux provinces qu'il incombe d'assurer la gestion et le traitement des effluents.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre peut bien invoquer les secteurs de compétence. À quoi sert-il que nous ayons un ministre fédéral de l'Environnement et un ministre fédéral de la Santé si nous ne participons pas dans une certaine mesure au niveau national, avec la collaboration de nos municipalités et de nos provinces, aux opérations de dépollution? Le ministre devrait répondre de façon plus. . .

Des voix: Bravo!

• (1420)

[*Français*]

Pour revenir au contexte, monsieur le Président, bien qu'il semble que le ministre des Finances, encore une fois, ne soit pas prêt ou soit incapable de répondre à ma question, ce gouvernement conservateur dépense quatre fois plus, chaque année, en publicité, que ce qu'il se propose de dépenser pour nettoyer les Grands Lacs.

Étant donné que nous savons tous que les entreprises devront engager maintenant des milliards de dollars pour nettoyer notre environnement, le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi il va appliquer sa nouvelle taxe de 9 p. 100 à l'équipement de lutte contre la pollution?

[*Traduction*]

M. Oberle: Monsieur le Président, nous ne sommes pas surpris des solutions simplistes que nous propose l'opposition pour dépolluer l'environnement et assainir les Grands Lacs. Elle avait déjà formulé cette proposition, lancer de l'argent dans les eaux troubles. Ce n'est pas une solution en soi.

M. Peterson: Vous voulez dire que ce n'est pas une de vos priorités.

M. Oberle: Monsieur le Président, si on pouvait appliquer avec succès cette solution, le problème ne serait pas aussi grave qu'il l'est aujourd'hui. Les auteurs du rapport publié hier ont admis qu'il fallait faire énormément de recherches dans ce domaine. Nous ne connaissons pas encore les répercussions sur la santé. Il faut passer à l'action. D'ailleurs, nous avons mis sur pied des comités d'action chargés d'étudier la question et de procéder au nettoyage des endroits les plus pollués. Nous avons mis nos espoirs dans deux initiatives. L'une porte sur des mesures correctives et l'autre ce qui est peut-être encore plus important, sur des mesures préventives que doivent appliquer ensemble les industries, les municipalités, les états, les provinces et le gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre nous donne une preuve de son courage, en répondant à la question à la place du ministre des Finances, et je voulais le signaler à l'attention du vice-premier ministre. Le ministre parle de recherches. Nous n'avons pas besoin, au Canada, de mener des recherches sur la pollution. Il faut passer aux actes. Permettez-moi de dire au ministre que, dans ce dossier, les arbres semblent lui cacher la forêt.

Monsieur le Président, puisque le ministre des Finances ne répond pas, je vais m'adresser au ministre des Transports. La dernière recommandation du rapport publié hier conjointement par l'Institut de recherches politiques du Canada et la Conservation Foundation des États-Unis se lit en ces termes:

> Il faut transformer radicalement le style de vie de sociétés qui dépendent de plus en plus de l'automobile pour le transport.

Comment le ministre des Transports peut-il en même temps publier sa propre étude absurde, farfelue, ridicule, voire bidon, de l'impact des réductions de service de VIA Rail et dire que les 2,5 millions de Canadiens de plus qui voyageront en automobile chaque année à cause de ces réductions n'aggraveront pas notre problème de pollution? Où vivait-il ces dernières années?

Une voix: Sur la lune.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déja essayé d'expliquer au très honorable député comment le processus fonctionne. Je vais faire une autre tentative.

Tout d'abord, la loi oblige le ministre responsable à effectuer une étude préliminaire pour voir s'il faut pousser plus loin les études sur l'environnement. Les chiffres ici se fondent sur les faits. Ils sont là, et le chef de l'opposition peut les contester. Nous avons examiné les faits que présente Transports Canada. Je devrais être plus précis. Les faits ont été entièrement confirmés par les fonctionnaires d'Environnement Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Roberval): Le chef de l'opposition parle de document bidon. Je regrette, mais je fais confiance aux fonctionnaires d'Environnement Canada. Je peux garantir que ces chiffres sont bons. Ils ne fournissent aucune raison de pousser l'étude environnementale plus loin, et nous ne le ferons pas, monsieur le Président.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si cette étude dont parle le ministre des Transports est digne de foi, où sont donc les chiffres sur les oxydes nitriques et les dioxydes de carbone? Où sont les faits, suite aux coupures chez VIA Rail, sur les pluies acides, ainsi que sur l'effet de serre? Pourquoi ce genre d'étude n'est-il pas fait par les experts du ministère de l'Environnement plutôt que par ses propres fonctionnaires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout le monde a compris, excepté le parti libéral, que pour la question du réseau de VIA Rail, tout compte sur le nombre de passagers que nous prenons du réseau et que nous transportons par d'autres modes de transport. Nous avons dit que 2 400 000 personnes, théoriquement, parce que certains peuvent prendre le train, vont aller du côté des automobiles.

Il me fait plaisir, monsieur le Président, de vous dire que depuis les années 1970, 96 p. 100 des émissions d'hydrocarbones, de monoxyde de carbone et d'oxyde nitrique ont été diminuées et qu'en l'an 2000, nous n'aurons plus que 5 p. 100 de ces émissions, et cela a été commencé sous l'ancien gouvernement. Le Canada a parmi les mesures les plus sévères au monde au sujet des émissions de matières polluantes. Et c'est dans cette perspective, encore une fois, que l'étude a été faite. C'est encore une fois dans cette perspective que je dis au député de Windsor-Ouest que cette étude est valable. Elle précise la non-nécessité d'aller plus loin parce que, encore une fois, les conclusions auxquelles elle arrive sont complètement endossées par le ministère de l'Environnement, par les fonctionnaires du ministère de l'Environnement, et elle précise qu'il est inutile d'aller plus

loin parce que les conséquences sont absolument négligeables.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, nous n'avons rien du ministère de l'Environnement, sauf le silence et l'absence du ministre.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, on a appris aujourd'hui qu'un groupe américain souhaite offrir un service voyageurs sur trois lignes ferroviaires de VIA Rail que le gouvernement entend éliminer. En fait, le porte–parole des intéressés aurait déclaré que la population avait prouvé que malgré les intentions du gouvernement fédéral, elle souhaitait un service ferroviaire voyageurs et qu'elle était prête à utiliser ces services s'ils étaient offerts.

Pourquoi le gouvernement ne permet–il pas à VIA Rail de continuer à exploiter les services en question? Comment se fait–il que le ministre et le gouvernement aient moins confiance dans le service ferroviaire voyageurs au Canada qu'un groupe de chefs d'entreprise américains?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, parce que les Canadiens doivent faire les frais du déficit que vous avez accumulé. De plus en plus, les Canadiens savent que vous vous êtes toujours fiché éperdument du déficit, mais ce n'est pas notre cas.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis 24 heures, qu'il s'agisse des Grands Lacs ou de VIA Rail, les Canadiens s'aperçoivent que le gouvernement se contente de belles paroles, mais ne prend aucune mesure concrète face aux répercussions éventuelles.

Je voudrais poser au ministre une question au sujet de sa soi–disant étude d'impact sur l'environnement. J'ai en main trois études antérieures sur ces questions. J'ai tout d'abord un document de 100 pages portant sur l'impact sur l'environnement dans le couloir Fraser–Thompson; il y a ensuite l'étude d'impact sur l'environnement, elle aussi de 100 pages, concernant le pipeline de la route de l'Alaska et enfin, un autre document de 100 pages portant, chose intéressante, sur le programme de doublement des voies du CN en Colombie–Britannique seulement—une partie seulement du réseau ferroviaire. Par contraste, j'ai également en main un communiqué polycopié de sept pages que le ministre a préparé au cours du week–end. Va–t–il maintenant faire preuve d'honnêteté à l'égard des Canadiens et reconnaître que sa soi–disant étude était tout simplement de la frime pour ce qui est de l'environnement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est manifeste à nouveau que le chef du NPD ne comprend pas la situation. Elle est beaucoup plus complexe qu'il le prétend. Je répète ce que j'ai déjà déclaré. Nous avons fait en sorte que les utilisateurs du réseau actuel qui veulent continuer d'obtenir certains services, puissent avoir recours à d'autres modes de transport.

Je vais vous donner, monsieur le Président, un tout petit chiffre qui va vous expliquer de quoi je parle. Qu'arriverait–il si on ajoute aux 142 000 automobiles qui circulent déjà en même temps sur nos routes, 142 000 automobiles de plus. Je voudrais que vous compreniez là encore que les chiffres sont excellents. Ce sont ceux acceptés par les ministères fédéraux des Transports et de l'Environnement.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur le Président, ni les chiffres ni le ministre ne valent grand–chose lorsqu'il s'agit de l'environnement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Le ministre ne peut pas nommer un seul écologiste du pays qui appuyera ce qu'il a fait au cours des dernières 24 heures.

En ce qui concerne la nécessité d'étudier sérieusement les répercussions sur l'environnement des compressions chez VIA, les résultats de l'étude des Grands Lacs qui ont été rendus publics hier renfermaient des recommandations très précises.

Je demande au ministre de vérifier; il n'a pas à me croire sur parole. À la page 25, il est écrit que si nous voulons assainir les Grands Lacs, nous devons nous occuper de tout l'écosystème, notamment de la pollution atmosphérique. Les auteurs parlent aussi de la nécessité de réduire les émissions polluantes provenant des automobiles, et ils estiment qu'il faut par conséquent mener d'autres études sur les répercussions des divers modes de transport sur l'environnement.

Si le ministre, qui est responsable de VIA Rail, et le gouvernement tenaient vraiment à assainir les Grands Lacs, ils auraient dû mener une étude complète des divers modes de transport pour aider à réduire la pollu-

tion atmosphérique dans la région des Grands Lacs. Finiront-ils par l'admettre?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai deux remarques à faire. Tout d'abord, je ne comprends pas que le chef du NPD demande une étude plus complète.

Il riait de moi quand j'ai proposé la création d'une commission royale chargée d'étudier l'avenir des transports. Bien sûr, la commission tiendra compte de l'impact environnemental du nouveau réseau de transports.

Lorsqu'on parle de choses sérieuses, le chef du NPD y perd son latin. Quant à la qualité de ce chef, j'aurai l'obligeance de m'abstenir de tout commentaire.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre m'ait rappelé sa commission royale créée après coup. C'est précisément là où je veux en venir: le gouvernement prend une décision maintenant au sujet de VIA, mais il fait les études après. Il est censé mener l'étude environnementale avant de mettre à exécution son projet, s'il veut en prévenir les effets.

[*Français*]

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement a refusé d'avoir une étude environnementale sérieuse sur l'impact des coupures de VIA Rail. Le même gouvernement n'a pas pris une part sérieuse concernant les Grands Lacs.

Le ministre voudrait-il admettre, si on considère l'environnement, que le seul aspect de l'environnement, pour le gouvernement, est la propagande?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, encore une fois je m'étonne de la réaction du leader des néo-démocrates parce qu'il prétend que l'étude qui a été faite, et j'ai toujours dit qu'il s'agissait d'une étude préliminaire, tel que le demande la Loi pour déterminer la nécessité d'une étude supplémentaire... L'étude préliminaire ne demande pas et n'exige pas que nous fassions une étude supplémentaire. Ce qui m'étonne, c'est que cette étude, monsieur le Président, ait été endossée par les fonctionnaires du ministère de l'Environnement, et lorsque le leader des néo-démocrates demande de faire une étude complète, cette même étude serait faite par les mêmes fonctionnaires de l'Environnement.

Alors, pourquoi ont-ils tort à ce moment-ci, alors qu'ils auraient éventuellement raison si on avait une étude complète sur l'environnement?

Monsieur le Président, un peu de cohérence, s'il vous plaît, de ce côté de la Chambre!

[*Traduction*]

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement ma question s'adresse au vice-premier ministre; elle concerne la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Les Canadiens sont effrayés et préoccupés par le bouillon toxique des Grands Lacs. Le ministre doit savoir que beaucoup de plans d'épuration annoncés en 1985 sont en fait des plans de tergiversation. Pas une goutte d'eau ni un grain de sédiment empoisonné n'ont été épurés. Les Canadiens veulent des actes concrets.

Le premier ministre a annoncé l'an dernier 75 millions de crédits pour l'épuration. Maintenant le ministre dit qu'il s'agit uniquement de 55 millions plus 20 millions pour une étude sanitaire. Si le gouvernement est si décidé à agir, pourquoi ces retards et pourquoi la réduction des crédits d'épuration? Il faut des milliards et non des millions.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, mon honorable collègue a bien raison. La tâche à accomplir est coûteuse et va exiger du temps et un effort sérieux de la part de tous les intéressés et de tous les intervenants. Cela comprend la participation des États-Unis, des provinces, des municipalités, du monde scientifique et bien sûr de l'État fédéral.

On peut même dire que la solution véritable de ce problème dépasse largement la compétence et les moyens de chacun des gouvernements concernés. Mais c'est un fait que le gouvernement fédéral a pris des mesures tout à fait décisives depuis 1984. Il est faux de dire que rien ne s'est fait.

Tout le monde ici connaît aussi bien que moi les travaux effectués dans le bassin Windermere du port de Hamilton. C'est un des endroits qui ont été désignés comme critiques. Nous avons maintenant des accords concrets avec le gouvernement américain. Nous en avons avec les provinces. La participation des municipalités est acquise. La participation du monde scientifique est acquise, notamment dans les universités qui font des études et des recherches. Nous avons la situation en main. Qu'est-ce que le député veut d'autre?

M. Crawford: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. L'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs n'a pas vraiment de mécanismes d'exécution

forcée. Rien n'oblige juridiquement les États-Unis ou le gouvernement canadien à appliquer son plan.

Est-ce que le gouvernement veut s'engager à négocier avec les États-Unis un traité en règle sur les Grands Lacs, pour que les deux côtés appliquent la réglementation au lieu de laisser la santé et le bien-être de nos citoyens à la merci des promesses politiques?

M. Oberle: Monsieur le Président, le député sait que nous avons renégocié le Traité des Grands Lacs avec les États-Unis. Cet accord est musclé. Les choses ont bougé des deux côtés des Grands Lacs. En fait, le processus de surveillance générale instauré par les négociations relatives à ce traité font voir que les choses progressent. Le problème n'est pas si grave qu'il y a dix ans.

Ce n'est pas cela qui nous tranquillise, mais il est de fait que nous progressons et ce n'est pas la détermination qui manque en tout cas à notre gouvernement pour mener la tâche à bonne fin.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la télévision est le moyen de communication qui influe le plus sur la plupart des Canadiens. Le nouveau projet de loi sur la radiodiffusion a pour but de définir une politique canadienne dans ce domaine.

Compte tenu de l'évolution rapide de la dynamique politique canadienne, le nouveau projet de loi ne fait rien pour renforcer l'unité nationale.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi le gouvernement n'impose-t-il pas explicitement à Radio-Canada, dans son mandat, de contribuer à l'unité nationale par sa programmation? Pourquoi le gouvernement est-il en train, petit à petit, de faire disparaître tous les éléments susceptibles de renforcer le Canada?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, la députée veut sans doute parler du projet de loi C-40 qui vient d'être déposé à la Chambre aujourd'hui.

Si la députée veut se donner la peine de l'examiner attentivement, elle constatera qu'il renferme une disposition qui renforce le rôle de Radio-Canada dans la sauvegarde de l'identité culturelle nationale. Je crois qu'il s'agit du sous-alinéa 3(1)*l*)(iii). Je suis certain qu'elle sera très satisfaite en lisant cette disposition.

De plus, Radio-Canada a pour nouveau mandat de sensibiliser les gens à l'identité canadienne. Je suis sûr que la députée aura d'autres occasions de parler de cette question au fur et à mesure que nous avancerons dans l'étude du projet de loi.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse. Je crois cependant que l'unité canadienne et l'identité canadienne méritent mieux qu'un pauvre petit sous-alinéa.

[*Français*]

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas soumis Radio-Canada à l'obligation de promouvoir l'unité nationale dans son nouveau projet de loi? Pourquoi le gouvernement a-t-il oublié ses responsabilités à l'égard de l'unité nationale canadienne?

M. Edwards: Monsieur le Président, la réponse est la même en français qu'en anglais, c'est-à-dire que ce projet de loi soumet à la société Radio-Canada l'obligation de soulever la conscience canadienne.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikikan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a quelques minutes, il a dit que toute la question de l'évaluation des effets sur l'environnement était beaucoup plus complexe que mon chef ne pourrait le croire.

Si c'est beaucoup plus complexe, je veux demander au ministre s'il est prêt à admettre qu'une évaluation sérieuse doit porter sur les points suivants: la consommation relative de carburant des divers moyens de transport, les émissions relatives d'hydrocarbures, de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote des divers moyens de transport, ainsi que leur contribution à l'effet de serre et à l'ozone des basses couches de l'atmosphère, les conséquences d'une circulation accrue dans les zones densément peuplées, l'incidence de l'expansion des infrastructures et une analyse environnementale de tous les facteurs importants?

Est-il prêt à admettre aussi que son étude n'a tenu compte d'aucun de ces points?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai déjà dit deux fois. J'ai dit que c'était une étude préliminaire qui

avait pour but d'établir l'impact environnemental sur les autres modes de transport de la suppression de certains services ferroviaires. Voilà de quoi il retourne.

La réponse est que l'impact sera négligeable pour le moment. Cela signifie que nous n'avons pas besoin de pousser l'affaire pour voir si l'utilisation d'autres modes de transport va causer un plus grand problème environnemental. La réponse est non et cette réponse a été confirmée par des spécialistes en matière d'environnement.

M. Angus: Monsieur le Président, seul le ministre des Transports peut dire à la population canadienne que 1,7 million de plus de voitures sur les routes n'ajoutera pas au problème de pollution.

Des voix: Oh, oh!

M. Angus: Je crois que le ministre a besoin d'aide. J'ai ici un document du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales qui est un guide d'évaluation portant sur le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il explique en gros les règles à suivre pour faire une évaluation environnementale.

Une voix: C'est une bonne idée.

M. Angus: Ce document se trouve à la bibliothèque du Parlement. Le ministre jugera peut-être à propos de le faire lire à ses collaborateurs pour décider enfin qu'il faut procéder à une évaluation environnementale approfondie avant de songer à couper dans les services. Le fera-t-il?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, nos savons que les députés du Nouveau Parti démocratique voudraient que les spécialistes du BFEE fassent une évaluation environnementale approfondie, ces mêmes spécialistes qui ont déjà décidé que nous n'avions pas besoin d'une pareille étude. J'essaie de comprendre le problème, mais je ne comprends pas le NPD, monsieur le Président.

* * *

PRÉSENCE A LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Cyprien Mbonimpa, ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation autrichienne dirigée par M. Erich Fidesser, député de la province de Basse-Autriche.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture). Vendredi soir dernier, un incendie majeur a ravagé la Ferme expérimentale d'Agriculture Canada, section des ovins, à La Pocatière, dans la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, que j'ai l'honneur et le privilège de représenter dans cette Chambre. Monsieur le Président, les flammes ont dévasté les nouvelles infrastructures terminées en 1988 au coût de 1,4 million de dollars, et surtout a entraîné la perte de quelque 700 moutons, toutes des femelles d'une dizaine de races différentes et soumises à d'importants travaux de génétique et de croisement en vue d'augmenter le nombre de naissances dans la race ovine. Monsieur le Président, comme ce centre d'expérimentation était le deuxième plus important au Canada, ma question est la suivante: Pouvez-vous me confirmer, ainsi qu'à toute la population de l'Est du Québec, premièrement, quelles sont les intentions d'Agriculture Canada concernant la vocation future de ce centre de recherches? Et deuxièmement, est-ce que votre ministère va procéder à la construction. . .

M. le Président: À l'ordre! Le ministre pourrait peut-être répondre.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il s'agit d'une question très importante. Cette installation qui représentait un actif considérable pour l'élevage ovin dans l'Est du Canada, Dieu merci, monsieur le Président, tout l'aspect du bagage génétique a été préservé! Nous avons déjà de nombreux éleveurs qui pourront en profiter. Je pense que c'est un avantage.

En ce qui a trait à la reconstruction, nos gens travaillent actuellement là-dessus, et je crois que nous pouvons dire maintenant que le gouvernement canadien a l'intention de reconstruire les installations, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai une question urgente à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de la situation épouvantable et inacceptable dans laquelle se trouvent un certain nombre d'écoles de la réserve des Six Nations. Le ministre est au courant de cette situation,

que j'ai eu l'occasion de voir de mes propres yeux. Quelque 1 200 élèves du primaire boycottent ces écoles.

En 1985, les inspecteurs de la prévention des incendies ont signalé une douzaine de manquements graves aux règles de sécurité et de prévention des incendies et nécessitant des mesures correctives immédiates. Il a fallu quatre ans au ministre pour y donner suite.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui devant la Chambre à fournir plus de fonds qu'il n'en a prévu jusqu'à maintenant pour rendre ces écoles suffisamment sûres? S'engagera-t-il à enlever plutôt qu'à camoufler l'amiante qu'on a trouvé dans ces écoles?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire à mon collègue que je ne suis ministre des Affaires indiennes que depuis huit ou neuf mois. Je n'ai donc pas eu, pour intervenir, les quatre années auxquelles il a fait allusion.

C'est une question importante, monsieur le Président, et j'espère que je serai en mesure d'y répondre. La situation est grave et nous devons y remédier.

Les questions d'hygiène et de sécurité qui ont été soulevées ont été réglées. En effet, les inspecteurs tant de Travail Canada que de Santé et Bien-être social Canada ont visité les écoles et ont constaté qu'elles étaient sûres. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille s'en tenir là. En fait, j'ai demandé au commissaire de l'Ontario, M. Harry Laforme, d'examiner la situation de concert avec les représentants de la réserve, car il semble y avoir un malentendu que nous tentons de dissiper à l'heure actuelle.

M. Speller: Monsieur le Président, ce différend réside dans des promesses non tenues. M. Laforme est un excellent homme, mais il reste que le gouvernement actuel, peut-être pas le ministre, s'est engagé à construire trois nouvelles écoles dans la réserve des Six Nations.

Le fait est que l'une de ces écoles devait ouvrir ses portes en septembre. La levée de la première pelletée de terre n'a pas encore eu lieu. Aucune autre collectivité canadienne ne tolérerait de pareilles conditions pour ses enfants, et cette collectivité ne les tolérera plus.

Le ministre va-t-il enfin respecter ses promesses, ordonner la construction de ces écoles et rencontrer le chef, ce qu'il refuse de faire, ou est-il prêt à continuer à mettre en danger la santé et la sécurité des enfants de la réserve des Six Nations?

M. Cadieux: Tout d'abord, monsieur le Président, je n'ai pas refusé de rencontrer le chef Motour.

Une rencontre avait été prévue pour lundi prochain; or je crois comprendre qu'elle a été annulée par le chef et non par votre humble serviteur, monsieur le Président.

Quant à la construction des écoles, elle est prévue. Leur construction exige la participation de la collectivité elle-même, car ce sont ses habitants qui construiront les écoles. Nous procéderons à la construction des nouvelles écoles tel que prévu.

* * *

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les pêcheurs de thon de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard ont été trompés par le ministère des Pêches et des Océans. Avant l'ouverture de la saison, les fonctionnaires du ministère leur ont garanti qu'ils auraient le droit de pêcher le thon dans l'Atlantique au large de Canso et que tous les thons pris dans cette région réduiraient les quotas de leur propre zone de pêche. Cependant, les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard sont arrivés dans la région de Canso et ont commencé à pêcher le thon, les fonctionnaires du ministère ont changé d'avis et leur ont dit de plier bagages et de retourner dans leur zone.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi les pêcheurs de ma circonscription ont été trompés par ses fonctionnaires?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je sais qu'après avoir consulté les pêcheurs du golfe, les fonctionnaires régionaux leur ont dit qu'ils pouvaient déduire de leurs quotas pour le golfe les prises faites à l'extérieur du golfe.

• (1450)

La pêche au thon a été si fructueuse cette année dans tout le Canada atlantique, y compris dans les régions du détroit de Northumberland, du banc Fishermans et du lac Nord, à l'est de l'Île-du-Prince-Édouard, où pêchent les pêcheurs de l'île, on a rapporté pour 500 000 dollars de thon la fin de semaine dernière, que l'équité a été certainement assurée. Tous les pêcheurs sont généreusement traités de la façon dont cette pêche est gérée cette année.

M. MacAulay: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu l'assurance verbale de représentants de son ministère qu'ils pour-

raient pêcher au large de Canso cette année. En fait, leurs droits figuraient sur les permis délivrés par le ministère des Pêches et des Océans.

Voici mes questions au ministre: pourquoi a-t-on retiré leurs droits aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard? Le ministre redonnera-t-il leurs droits aux pêcheurs de thon de l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Siddon: Monsieur le Président, il n'y a pas de droits précisés dans les permis. Le but ultime de la gestion des pêches est d'assurer une juste distribution des possibilités.

On m'a dit que, normalement, peu de bateaux basés à l'Île-du-Prince-Édouard pêchent à cet endroit, mais que cette année, en raison de la rentabilité de la pêche au thon, beaucoup plus de pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard voulaient pêcher au large de Canso.

Je répète, les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du golfe ont eu une excellente saison de pêche au thon cette année et, la semaine dernière seulement, un demi million de dollars de thon a été débarqué dans l'est de l'Île-du-Prince-Édouard, du fait de l'abondance de poisson.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Clair): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque remplace aujourd'hui le ministre de l'Environnement.

M. Tony Hodge, un des auteurs d'une importante étude sur les Grands Lacs, a déclaré à l'émission *Midday* d'aujourd'hui que ce qu'il craignait le plus, c'était que les politiciens fédéraux prennent des décisions en fonction des sondages et que, en réalité, ils ne mesurent pas la véritable envergure du problème.

Or le grand public la mesure, lui. Par exemple, si le gouvernement compte chercher 40 millions de dollars à Windsor et de 60 à 70 millions à Thunder Bay pour le traitement des eaux usées, le grand public ne comprendrait-il pas qu'avec 55 millions, on n'ira pas très loin? N'en viendrait-il pas à la conclusion que le gouvernement s'adonne à de la propagande cynique, ou encore qu'il se compose d'une bande de gourdes écologiques?

Des voix: Les deux à la fois!

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, les reproches du député et de la personne qu'il vient de citer seraient sans doute justifiés si nous avions agi comme le fait l'opposition, à savoir, si nous avions répondu à des questions lourdes de reproches commes celle-ci chaque fois qu'un article était publié dans le *Globe and Mail* ou le *Star*.

Il demeure que, depuis 1984 et jusqu'à 1987, d'importantes mesures ont été prises. Il y a deux jours à peine, nous avons annoncé la mise en oeuvre, au coût de 125 millions de dollars, d'un programme dans le cadre duquel on procédera à une étude à trois volets, notamment sur les solutions correctives, les mesures de prévention et les effets sur la santé.

Qu'on me permette de rappeler certains propos d'un autre auteur du rapport, soit M. David Reynolds qui a déclaré qu'on ne savait pas encore, à vrai dire, quelles en seraient toutes les répercussions sur la santé de l'homme, ajoutant que peu de recherches avaient été effectuées sur les effets à longue échéance des produits chimiques sur la santé des 35 millions d'Américains et de Canadiens qui vivent dans ce bassin.

Il s'impose d'entreprendre certaines études préalables pour bien cerner le problème. J'ai déjà répondu que, dans le cas du déversement des eaux usées dans les Grands Lacs, cette responsabilité incombait essentiellement aux administrations municipales qui devront simplement rajuster leurs priorités pour la gestion de leurs affaires.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'imagine que le ministre ne comprend pas que 40 millions et 60 millions ne suffisent tout simplement pas quand le budget n'a prévu que 125 millions en tout.

Par ailleurs, il est également question dans le *Globe and Mail* de l'étude relative au chenal de communication reliant le secteur supérieur des Grands Lacs, qui recommande d'accorder une grande importance aux chenaux de communication tels que la rivière Détroit.

Après avoir lu cet article—je suis sûr que le ministre l'a lu—comment peut-il expliquer le fait que Darrell Pekartz d'Environnement Canada a dit aux représentants du conseil consultatif binational chargé d'élaborer un plan de dépollution de la rivière Détroit qu'il est peu probable que des fonds soient affectés à l'assainissement de cette rivière dans le cadre du programme. Comment peut-il expliquer cela? On n'en parle pas dans le *Globe and Mail*.

M. Oberle: Monsieur le Président, je ne peux ni confirmer ni démentir ce qu'un fonctionnaire d'un organisme du gouvernement canadien aurait dit à un autre organisme.

Tout ce que je peux dire au député, c'est que, s'il examine les faits, il se rendra compte que nous prenons des mesures importantes. Le gouvernement canadien a pris un engagement. Nous prenons des mesures dans toutes les régions des Grands Lacs, particulièrement du côté canadien.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, étant donné qu'aucune instance ne peut régler seule ce problème global, que ce soit en adoptant des règlements ou en réunissant les ressources nécessaires, nous continuons de coordonner les efforts de tous ceux qui s'intéressent à la dépollution des Grands Lacs.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et à son nouvel assistant là-bas. La question que je veux poser au ministre revêt une certaine urgence.

J'ai reçu de nombreux coups de téléphone émanant d'agriculteurs de ma circonscription et d'ailleurs qui comptent sur les crédits prévus par la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Aucun agriculteur ne s'est élevé contre le paiement des intérêts qui seront exigés par le projet de loi C-36. Les agriculteurs de la Sakatchewan sont prêts à faire leur part pour réduire le déficit. Ils veulent savoir quand notre gouvernement sera en mesure de leur donner accès à ces crédits dont ils ont tellement besoin.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député peut dire à ses agriculteurs que la tactique de l'opposition consistant à faire de l'obstruction systématique pour empêcher l'adoption du projet de loi C-36 les prive en fait des paiements anticipés pour les récoltes et les céréales des Prairies.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je profiterai de cette occasion pour les prier—et j'engage le député de se mettre en rapport avec ses agriculteurs et ils peuvent peut-être demander aux députés de l'opposition—de renoncer à cette tactique stupide et de se mettre en devoir d'adopter le projet de loi C-36 pour que ce mécanisme soit à la disposition des agriculteurs et les aide à gérer avec méthode l'afflux de céréales et d'autres produits après la récolte.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Transports.

Les deux nouvelles pistes à l'Aéroport international Pearson vont faire augmenter le bruit dans les quartiers résidentiels de la région de Peel. C'est son ministère qui a établi les prévisions relatives au bruit sur lesquelles la ville de Mississauga a fondé sa politique d'utilisation des terres.

Quelle assurance le ministre peut-il donner à mes électeurs qu'ils ne seront pas victimes de bruits encore plus intolérables après la construction de ces pistes additionnelles?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Je pense que c'est une bonne question, monsieur le Président.

L'été dernier, je suis allé à Toronto pour annoncer la construction des nouvelles pistes. La députée se souvient que, à cette occasion, j'ai dit qu'on ferait une évaluation environnementale complète des conséquences ou des incidences de ces pistes.

La décision finale sera prise à la lumière des recommandations que me fera le ministère de l'Environnement. Nous allons tenir compte de tous les facteurs afin de nous assurer que la qualité de vie des gens de Mississauga, d'Etobicoke et de Brampton ne sera pas compromise.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, j'aimerais bien retourner au ministre son compliment, mais de toute évidence le gouvernement a l'intention de nous taxer jusqu'à l'épuisement et d'étouffer nos cris de protestation par le bruit des avions.

J'ai une question supplémentaire. Quand le ministre a annoncé l'agrandissement de l'Aéroport Pearson, il a promis une évaluation environnementale dans les plus brefs délais. Il ne peut pas nier qu'il va accélérer cette importante étude sur l'environnement tout simplement pour commencer la construction de ses nouvelles pistes sans plus tarder.

• (1500)

Le ministre promettrait-il à la Chambre et à mes électeurs qu'il va annuler le projet de construction de pistes si l'évaluation environnementale est négative?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je peux garantir que nous allons prendre toutes les mesures nécessaires pour être certains que l'évaluation environnementale sera de première qualité.

Dans un communiqué publié à Toronto l'été dernier, le ministre de l'Environnement a dit que le projet est sujet à l'acceptation de son ministère. Il va tenir compte de la

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Le terrain sur lequel est situé le Camp Ipperwash des Forces armées canadiennes sur le lac Huron a été enlevé aux Chippewas de Stoney Point en 1942 en vertu de la Loi sur les mesures de guerre. Le gouvernement avait promis de rendre ce terrain aux Chippewas lorsqu'il n'en aurait plus besoin à des fins militaires. Aujourd'hui, le camp sert aux cadets et à la milice. Les militaires y garent leurs véhicules de plaisance et l'utilisent comme lieu de vacances estivales pour leurs familles.

Ma question au ministre des Affaires indiennes est la suivante: quand le gouvernement rendra-t-il ce terrain aux Chippewas et installera-t-il ses camps d'entraînement militaire et ses camps de cadets sur des terrains qui n'ont pas été enlevés à leurs propriétaires légitimes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député que le ministère de la Défense nationale utilise le Camp Ipperwash pour des activités très importantes, notamment pour les cadets et pour la réserve. Nous ne prévoyons rien changer à l'utilisation actuelle du Camp Ipperwash.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. M. le ministre, vous avez demandé à la population d'Elk Island et d'autres régions de l'Alberta de modifier la taxe sur les ventes des fabricants. Nous voulons savoir ce qui ne va pas avec cette taxe. Ne pourrions-nous pas tout simplement en corriger les défauts? Qu'y a-t-il de si répréhensible dans une taxe sur la production? Pourquoi la changer à ce moment-ci? Pourquoi ne pouvons-nous pas tout simplement garder la vieille taxe sur les ventes des fabricants?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Nous avons une taxe sur les ventes des fabricants et nous proposons de la changer. Nous voulons nous débarasser de cette taxe parce qu'elle est inefficace. Elle nuit à notre économie. Il s'agit d'une taxe cachée sur les exportations canadiennes, dont celles qui viennent de la circonscription d'Elk Island. En outre, cette taxe s'applique aussi aux importations, mais à un taux d'un tiers inférieur au taux applicable aux produits canadiens. Pour toutes ces raisons, il est très important de la changer.

Lors de la dernière législature, nous avons entendus quelques propositions visant à rajuster la taxe sur les ventes des fabricants. Le comité des finances de la Chambre des communes a été très critique envers ce rafistolage de la taxe. C'est pourquoi nous croyons qu'il est important de procéder à un examen complet du régime de la taxe de vente.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES AFFAIRES INDIENNES—LA RÉPONSE DONNÉE AU COUR DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a peut-être induit la Chambre en erreur par mégarde lorsqu'il a mentionné que le chef de la réserve des Six Nations, le chef Montour, avait refusé de le rencontrer. De fait, lorsque j'ai vérifié auprès du bureau du chef, on m'a indiqué que le ministre avait refusé de s'entretenir le chef avant le retour des enfants à l'école. J'ai aussi vérifié auprès du cabinet du ministre, et on m'a donné la même réponse.

Je voudrais donner l'occasion au ministre de faire une mise au point et s'il veut rencontrer le chef, je lui servirai volontiers d'intermédiaire.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, tout d'abord, j'ai déjà demandé à quelqu'un d'agir à titre de médiateur dans cette affaire. C'est M. Laforme, de l'Ontario. Mais si j'ai besoin de quelqu'un d'autre, je ferai appel à mon honorable collègue.

Quant à la réunion, il y en avait une de prévue. Évidemment, il y avait eu des discussions antérieures concernant le retour des enfants à l'école, car les inspecteurs de Travail Canada et de Santé et Bien-être social Canada avaient déclaré que les écoles ne présentaient aucun danger. Bien sûr, la réunion avait été fixée à condition que les enfants soient de retour à l'école et que la question des nouvelles écoles soit traitée de façon normale. Le chef n'a pas accepté ces conditions, il n'a pas voulu me rencontrer et la réunion a été annulée.

M. le Président: Le député de Haldimand—Norfolk a soulevé une question. On ne semblait pas être d'accord. Le ministre s'est expliqué. Ce n'est pas une question de

privilège, mais j'espère que l'échange des points de vue a permis d'éclaircir la situation.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, comme c'est jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous faire, s'il le veut bien, sa déclaration habituelle pour nous informer des travaux que le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre la semaine prochaine.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les partis en ont discuté et ont convenu que demain, quand la Chambre sera saisie des projets de loi C–20 et C–18, aucune manoeuvre dilatoire ne sera utilisée pendant les travaux ce qui fait que nous pourrons étudier les deux projets de loi.

Nous sommes rendus à l'étape du rapport sur le projet de loi C–20 et à l'étude, je crois, d'un dernier groupe de motions. Le projet de loi C–18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, devrait bientôt être adopté. Nous devrions pouvoir mettre un terme au débat en deuxième lecture.

Le lundi 16 octobre, toute la journée sera consacrée à l'étape du rapport sur le projet de loi C–21, soit les modifications à la Loi sur l'assurance–chômage.

Le mardi 17 octobre et le mercredi 18 octobre, nous poursuivrons le débat en deuxième lecture du projet de loi C–28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Si ce débat prend fin mercredi, comme nous le prévoyons, nous passerons à la deuxième lecture du projet de loi C–40, la nouvelle loi concernant la radiodiffusion que nous avons présentée aujourd'hui.

Le jeudi 19 octobre sera consacré à l'opposition, donc à l'étude d'une motion de l'opposition, et à l'adoption, à toutes les étapes, du projet de loi de crédits pour 1989–1990.

M. le Président: Le ministre invoque le Règlement.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans une réponse, cet après–midi, au leader de l'opposition, j'ai donné deux chiffres, et je voudrais être sûr qu'ils ont été bien notés. J'ai dit, en anglais, je pense, qu'il y avait 150 voitures de plus à l'heure sur les routes canadiennes à partir du changement, alors que nous en avions 42 000 actuellement en

circulation à toutes les heures, entre minuit et six heures. J'ai pu dire, en anglais, 142 000, mais c'est bien 42 000 voitures qui circulent à toutes les heures entre six heures le matin et minuit le soir, à chaque heure. Non pas 142 000, mais 42 000!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nystrom:

> Que la Chambre engage le gouvernement à mettre au rancart le projet de taxe sur les produits et services et à mettre en oeuvre un système fiscal qui soit fondé sur la capacité de payer et qui comprenne:
>
> 1) un impôt minimum pour les sociétés lucratives;
>
> 2) l'imposition du revenu provenant des gains en capital, sauf dans le cas des terres agricoles vendues à des fins agricoles, des petites entreprises ou des résidences principales;
>
> 3) le rétablissement d'un impôt sur les successions pour les grosses successions;
>
> 4) un impôt sur le revenu réellement progressif; et
>
> 5) des dispositions fiscales favorisant des pratiques saines du point de vue de l'environnement.

M. Riis: Maintenant que la première série d'orateurs a eu l'occasion de s'exprimer sur cette motion d'opposition, madame la Présidente, les représentants des différents partis ont discuté de la possibilité qu'au lieu d'avoir des discours d'une durée de 20 minutes suivis d'une période de questions et commentaires d'une durée de 10 minutes, nous ayons des discours de 10 minutes suivis de périodes de questions et commentaires d'une durée de 5 minutes, et que nous poursuivions la rotation habituelle.

Madame la Présidente, je vous prie de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que nous procédions de cette façon jusqu'à la fin de la journée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Dois–je comprendre que les trois partis sont d'accord pour que nous ayons des discours d'une durée de 10 minutes suivis de périodes consacrées aux questions et commentaires d'une durée de cinq minutes?

Des voix: D'accord.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, bien que sur la colline du Parlement nous soyons souvent très isolés des bruits du monde extérieur, si nous tendons bien l'oreille, nous pourrons entendre gronder le reste du Canada. Ce sont les grondements de la révolte que provoque le document technique et le projet de loi relatifs à la taxe sur les biens

et services que le gouvernement tente d'infliger aux Canadiens.

• (1510)

La force de ces récriminations et les voix de l'ensemble des Canadiens vont ébranler jusque dans ses bases le gouvernement actuel qui a traité les Canadiens avec mépris par le passé et qui, dans le projet de loi à l'étude, fait encore la nique aux Canadiens moyens. Les Canadiens en ont assez et n'en supporteront pas davantage. J'ai reçu des lettres d'un petit nombre d'entre eux de ma circonscription. Les députés des deux côtés de la Chambre en ont sûrement tous reçu des tonnes. Je vous donne un aperçu de celles de ma circonscription. Une lettre de Grand Forks, en Colombie-Britannique, se lit ainsi:

> J'écris pour protester contre l'application de la taxe sur les biens et services. Elle n'est pas la solution pour réduire le déficit. Je crois que le gouvernement doit contrôler ses dépenses, surtout celles qui visent des groupes d'intérêts spéciaux, et définir ses priorités. Il recueillerait ainsi beaucoup plus de recettes sans faire de mal à personne ni causer autant de bouleversement.
>
> J'ai appuyé le Parti progressiste conservateur par le passé, mais je vais lui retirer mon appui si vous persistez dans cette voie insensée.

Voici ce que dit une autre lettre, de Summerland, en Colombie-Britannique:

> . . .la complexité de la proposition dépasse l'entendement. Un ministre doté de vos ressources pourrait sûrement trouver un moyen moins compliqué et plus équitable de hausser les impôts. Je sais que si j'étais à votre place, je commencerais par réduire les dépenses. Cela n'est sûrement pas au-dessus de vos capacités!

Voici une autre lettre venant de Penticton, en Colombie-Britannique. L'auteur dit:

> J'ai parlé à beaucoup de gens, jeunes et vieux, et pas un seul n'était en faveur de cette taxe. Après l'addition de 9 p. 100 à tous les prix, j'ai l'intention, pour ma part, de surveiller étroitement mon portefeuille et d'éviter toute dépense qui ne serait pas indispensable.
>
> S'il vous plaît, dites au gouvernement que la majorité des Canadiens ne gagnent pas autant que les députés.

J'ai encore une autre lettre venant de Penticton:

> Monsieur Wilson, vous avez vraiment manqué le bateau. Une fois de plus, le gouvernement a surestimé la passivité et le degré de tolérance des Canadiens. . .
>
> Aux États-Unis, je ferais partie de ce qu'on appelle la majorité silencieuse. Je travaille et paie mes impôts sans me plaindre et j'essaie de mettre un peu d'argent de côté pour mes vieux jours. Mais je ne peux plus me taire. Je vais faire tout ce que je peux pour arrêter cette taxe infâme. Je vais me joindre à toutes les organisations qui la combattent et userai de tous les moyens juridiques possibles pour empêcher l'adoption de cette mesure.

Voici maintenant une lettre venant de Grand Forks:

> Nous avons atteint le point de saturation. Nous ne voulons plus d'autres impôts et taxes, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux. . .
>
> Entre les taux d'intérêt élevés et notre régime fiscal «équitable», nous finirons sûrement par rejoindre les pays du tiers monde au fur et à mesure que les riches s'enrichissent, que les pauvres s'appauvrissent et qu'on continue à demander à la classe moyenne de payer les pots cassés.

Cette lettre vient d'Oliver, en Colombie-Britannique:

> Nous demandons à votre gouvernement de faire preuve d'un peu plus de bon sens dans ses efforts pour réduire le déficit fédéral. Et le premier pas dans cette voie, c'est de comprendre que c'est nous, les contribuables et les citoyens, qui permettons au gouvernement de fonctionner. Nous ne pouvons plus accepter qu'on nous demande constamment de garder moins d'argent, tandis que nous voyons le gouvernement, à notre grand chagrin, dépenser sans compter. . .

Cette lettre-ci a été envoyée par un citoyen d'Okanagan Falls:

> . . .Je pense qu'il faut y réfléchir sérieusement. Peut-être alors qu'un jour, quelqu'un, pour une raison ou pour une autre, entreprendra de libérer les esclaves-à-payer-les impôts de leurs oppresseurs qui veulent tout garder pour eux-mêmes et leurs amis. Pendant ce temps, ceux qui ont de faibles revenus s'enfoncent de plus en plus dans la misère. Est-il si difficile de traiter TOUT LE MONDE équitablement? Est-ce trop demander? Qu'est-il arrivé à la notion qu'on ne devrait demander à chacun de payer que ce qu'il a les moyens de payer?

J'ai une autre lettre concenant la taxe sur les produits et services et ses répercussions sur les petites entreprises. Elle vient encore de Penticton:

> J'ai été membre du Parti progressiste conservateur pendant 30 ans, mais je dois aujourd'hui m'élever contre le gouvernement. A titre de propriétaire d'une petite entreprise, je trouve en effet que le gouvernement a complètement perdu le contact avec les Canadiens ordinaires.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses lettres que mes électeurs et d'autres Canadiens m'ont écrites, en ma qualité de porte-parole de mon parti pour les petites entreprises, afin de me dire ce qu'ils pensent de ce document technique et du projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

Le gouvernement a promis que la TPS serait simple. Qu'a-t-il fait? Il a compliqué à outrance les formalités que devront remplir les petites entreprises du Canada. Ainsi, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a insisté pour que le gouvernement revienne à la case départ, abandonne la taxe actuelle et commence à réfléchir sérieusement à la réforme fiscale.

Dans l'état où elles sont, les petites entreprises ne peuvent pas subir un autre coup dur. Je viens de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Je dois dire, pour m'en tenir aux seuls intérêts de cette région, que nous avons été durement touchés par le GATT. Notre agriculture a été lourdement frappée par l'Accord de libre-échange. Et pour couronner le tout, notre industrie touristique, qui est parmi celles qui ont pris le plus d'expansion en Colombie-Britannique et dans ma circonscription, a prédit une perte de 400 emplois. Les associations touristiques d'un peu partout au Canada nous disent que, d'ici 1994, les recettes provenant du tourisme diminueront de 1,3 milliards de dollars, ce qui représente une perte de 30 000 emplois dans tout le Canada.

Nous, habitants de la circonscription d'Okanaga—Similkameen—Merritt et des régions avoisinantes, sommes tributaires des petites entreprises et du tourisme. Nous ne pouvons pas essuyer un autre coup dur alors que nous sommes déjà chancelants. Cette région n'a pas les moyens de payer cette taxe sur les produits et services.

Lorsque le Comité des finances a tenu des audiences dans les différentes régions du pays, nous avons entendu des associations de restaurateurs déclarer qu'elles perdront 40 000 emplois et des montants énormes. Des associations hôtelières représentant de grands hôtels ont déclaré que des entreprises devraient fermer leurs portes dans les grands centres. D'autres associations hôtelières de plus petites agglomérations nous ont dit que les entreprises d'hébergement qu'elles représentent, comme les petites entreprises familiales, étaient plus vulnérables aux hausses de prix et feraient faillite dans la conjoncture économique que créera la taxe sur les produits et services.

C'est à peine si ces gens arrivent à joindre les deux bouts en ce moment. De leur assener un grand coup alors qu'ils émergent enfin de la crise de 1981 n'est pas seulement injuste, c'est monstrueux. C'est épouvantable que nous devions subir cela dans la région d'Okanagan—Similkameen—Merritt et les alentours. C'est une région qui peut se passer de la taxe sur les produits et services.

Je dis que nous n'en avons pas besoin dans ma circonscription, mais c'est la même histoire dans le territoire du Yukon qui vit du tourisme et c'est le cas aussi de l'Île-du-Prince-Édouard où l'agriculture et le tourisme sont des industries-clés. Il en va de même de Terre-Neuve et de l'île de Vancouver, comme des Prairies et des provinces du centre.

Par cette taxe, le gouvernement nous assène un autre coup dur alors que nous sommes déjà sur les genoux. Ni l'industrie du tourisme ni le secteur de la petite entreprise ne pourront l'encaisser. Les personnes âgées seront aussi durement touchées. Une publication intitulée *One Voice* nous dit qu'elles ne peuvent concevoir que la taxe sur les produits et services sera adoptée sans modification. Elles s'y opposent catégoriquement en raison de son caractère dégressif. Cette mesure frappera donc durement ma circonscription.

Avant de terminer, je voudrais lire un court extrait d'une déclaration de la société de développement économique d'Osoyoos, une petite ville frontalière. Cette société déploie beaucoup d'efforts pour appuyer le secteur commercial de la ville. Elle est d'avis que la taxe sur les produits et services incitera fortement les habitants de la ville à faire leurs emplettes aux États-Unis, ce qui fera grand tort aux commerces et à l'économie de la localité.

C'est ce que font valoir depuis trois semaines devant le Comité des finances les représentants de toutes les régions qui composent l'étroite bande d'une centaine de milles qui longe la frontière américaine. L'économie de notre pays va être engloutie par celle des États-Unis, ce que nous, Canadiens, ne saurions tolérer. Nous avons des solutions de remplacement, et j'espère qu'on m'interrogera à leur sujet au cours de la période réservée aux questions et commentaires.

• (1520)

Le Canada ne peut tout simplement pas accepter cette taxe sur les produits et services que le gouvernement propose, et il ne l'acceptera pas.

M. Harb: Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de son excellent exposé.

Ce matin, nous avons donné une conférence de presse au cours de laquelle nous avons invité tous nos concitoyens de toutes les régions du pays qui n'acceptent pas la taxe sur les produits et services, à se joindre à nous lundi midi en face de la colline du Parlement dans le cadre d'un ralliement «pré-Halloween» pour faire savoir au gouvernement ce qu'ils pensent de cette taxe sur la valeur ajoutée qui est à la fois régressive, cachée, et inflationniste.

Au cours de la fin de semaine, j'ai lu un article paru dans le *Financial Post* du 24 octobre 1988. L'auteur de cet article rapporte certains faits survenus en Europe. En Belgique, l'équivalent de la taxe sur les produits et services est d'environ 25,5 p. 100; en France, il atteint 33 p. 100; en Grèce, il atteint 36 p. 100; en Italie, 38 p. 100; au Portugal, 30 p. 100; et en Espagne, 33 p. 100.

Le député pense-t-il que le gouvernement du Canada va se comporter beaucoup mieux que ses homologues européens et résister à la tentation au fil des ans de hausser cette taxe sur les produits et services jusqu'à 20 p. 100?

M. Whittaker: Les études que j'ai vues démontrent clairement que quelques mois à peine après avoir adopté la taxe sur les produits et services, tous les pays en ont haussé le taux. La Nouvelle-Zélande, le dernier pays à adopter cette taxe, en a haussé le taux de 10 à 12,5 p. 100.

Non satisfaits d'en avoir haussé le taux, ils ont augmenté leurs dépenses pour compenser le manque de liquidités, de sorte que nous aboutissons à une situation où les gouvernements dépensent davantage pour instaurer cette taxe, et se soucient moins de leurs dépenses.

Il est indubitable que si le gouvernement impose cette taxe, comme certains de ses amis du secteur de la fabrication l'y exhortent souvent, et s'il élargit l'assiette, pour y inclure les denrées alimentaires, s'il élimine les exonérations, et s'il adopte un taux faible, il ne mettra guère de temps à le hausser. À mon avis, tous les témoins qui ont comparu devant notre comité ont été d'accord là-dessus.

Le niveau d'inflation qui résulte normalement de l'application de toute taxe sur les produits et services, surtout lorsque le taux est de 9 p. 100, sera vraisemblablement le double de ce que le gouvernement nous a dit tout d'abord. La spirale inflationniste dont le gouvernement n'a pas tenu compte et qui résultera de la hausse des prix et des salaires exigés aura des effets nuisibles sur toute l'économie du Canada, entraînant une hausse vraisemblable de la valeur du dollar et des taux d'intérêt. À cause de cette taxe, nous devrons faire face au chaos le plus complet et vraisemblablement à une grave récession.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1984, il s'est retrouvé avec un régime d'impôt sur le revenu des sociétés criblé de déductions spéciales, d'exemptions et de crédits. Ce qui fait qu'on avait d'une part une assiette fiscale fédérale de plus en plus restreinte et de l'autre une grande confusion qui régnait dans le secteur des sociétés. Les sociétés employaient une grande partie de leurs ressources et de leur ingéniosité à chercher à réduire leurs impôts au moyen d'une pléthore de stimulants que le gouvernement leur offrait. L'ancien gouvernement a en fait attiré les sociétés canadiennes dans un piège et elles se sont trouvé désorientées.

Pourtant, elles auraient mieux fait de chercher à résoudre de véritables problèmes, par exemple, développer de meilleurs produits en plus grand nombre pour les marchés nationaux et étrangers qui existaient déjà. Au lieu de cela, l'ancien gouvernement les a incitées à ramasser des miettes sous forme de subventions dont le Canadien moyen faisait les frais. Cette politique a fait un tort évident à l'économie. De nombreuses entreprises ont fait faillite, une fois les mesures d'incitations disparues ou qu'elles sont devenues insuffisants pour soutenir des affaires non rentables, et des fonds publics considérables ont été gaspillés dans le cadre de mécanismes comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique—d'habiles opérations vente-rachat.

Il a été encore plus affligeant de constater que ces encouragements spéciaux étaient si attrayants qu'ils se sont multipliés d'année en année, beaucoup trop rapidement d'ailleurs pour les utiliser tous. Cette situation a encouragé les contribuables à inventer des mécanismes compliqués leur permettant de vendre les crédits d'impôt et les pertes à d'autres entreprises rentables.

La crédibilité du régime fiscal courait un grave danger en raison de cette dégénération progressive. L'ancien gouvernement a non seulement encouragé ce comportement, mais même les meilleurs hommes d'affaires ont dû avoir recours à ces mécanismes. Le danger résidait non seulement dans le fait que les sociétés continueraient de jouer un rôle de moins en moins important dans le financement des programmes publics, mais que les particuliers réagiraient à une situation fondamentalement injuste en s'employant eux aussi à réduire leur impôt au minimum.

Ce n'est pas tout. Les députés socialistes ont souvent signalé que la part des recettes gouvernementales provenant du secteur des sociétés avait diminué avec le temps. Cette allégation n'est vraie qu'en partie, mais dans la mesure où elle est exacte, cela ne tient pas, comme le laissent entendre les autres partis, au fait que les entreprises canadiennes délaissent leurs responsabilités publiques. En fait, en proportion des recettes des entreprises, l'impôt des sociétés n'a pas tellement changé depuis vingt-cinq ans. Ce qui a diminué, c'est le revenu des sociétés en pourcentage du revenu total. Tout cela parce que l'ancien gouvernement a entraîné nos entreprises dans une voie non productive.

Notre gouvernement a dû, par conséquent, faire un choix fondamental en 1984. Devait-il maintenir le régime en vigueur avec tous ces défauts structurels et l'érosion rapide de son assiette et compenser ses lacunes au moyen d'une taxe minimum ou devait-il s'attaquer au coeur du problème en réparant les dommages causés par l'ancien

gouvernement et en redonnant sa stabilité au régime fiscal? Nous avons choisi la seconde option et nous nous sommes lancés dans la réforme de l'impôt des sociétés, en commençant par décréter en 1984 un moratoire sur les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et les opérations vente-rachat, qui constituaient un véritable gaspillage des deniers publics. Toujours dans cette voie, nous avons présenté dans le document bubgétaire du 27 avril 1989 l'impôt sur les grandes sociétés.

Dans l'intervalle, nous avons pris d'autres décisions importantes, notamment la suppression du crédit d'impôt pour la recherche scientifique qui illustrait à merveille le genre de mesures qu'appuie l'opposition; l'application de mesures rendant impossibles diverses opérations de transfert des pertes fiscales d'entreprises non rentables à des entreprises rentables, opérations qu'encourageait la politique de l'ancien gouvernement; la réduction des taux de déduction pour amortissement accéléré s'appliquant à toute une gamme de biens d'équipement et d'industries; l'élimination des crédits d'impôt général à l'investissement, qui n'ont jamais permis à quiconque de devenir énormément riche; la réduction de divers crédits d'impôt à l'investissement utilisés à des fins spéciales; l'augmentation du taux d'imposition des gains en capital; l'application d'une surtaxe des sociétés; l'application de règles de mise en service afin de restreindre l'utilisation des déductions quand le revenu imposable n'apparaît pas; la suppression des déductions pour inventaire; l'utilisation restreinte de la location à bail pour transférer les bénéfices se rapportant aux déductions pour amortissement accéléré d'entités non imposables à des entreprises rentables; et l'application d'une taxe ouvrant droit à un crédit aux grandes institutions de dépôt.

La réforme fiscale que nous proposons comporte des avantages énormes. Elle élargit et stabilise l'assiette fiscale des sociétés, garantissant ainsi que les sociétés, et particulièrement les grandes sociétés, paient leur juste part d'impôts. Au total, ces mesures rapporteront plus de 2 milliards de dollars en nouvelles recettes fiscales et fourniront au gouvernement les fonds dont il a besoin pour offrir aux Canadiens des services essentiels. Fait aussi important, les modifications apportées au régime fiscal ont ramené l'attention des entreprises sur les questions économiques fondamentales et l'ont détournée de la recherche de moyens compliqués d'éviter la taxe. C'est une condition essentielle pour permettre à nos entreprises de soutenir la concurrence dans les marchés mondiaux de plus en plus compétitifs.

• (1530)

Qu'aurait fait l'opposition? Que propose-t-elle? Un impôt minimum qui laisserait en place le vieux système inefficace et injuste et qui ajouterait un mécanisme de camouflage qui serait très difficile et très compliqué à administrer. Les sociétés canadiennes continueraient d'élaborer des plans compliqués pour éviter la taxe et elles ne paieraient une taxe minimum qu'en dernier lieu. Pire encore, cette taxe minimum aurait été un insupportable fardeau pour les petites et moyennes entreprises qui ont déjà de la difficulté à joindre les deux bouts. L'inefficacité et l'injustice auraient persisté et tous les Canadiens en auraient souffert.

La bonne solution consiste à réparer le système et non à compenser ses défauts. Elle consiste à offrir un régime fiscal juste et efficace. C'est ce que le gouvernement a fait.

M. Walker: Madame la Présidente, je me suis beaucoup intéressé aux commentaires de ce député conservateur qui essayait de concilier l'inconciliable, en défendant en même temps un régime fiscal juste et son propre régime fiscal.

J'aurais deux choses à lui dire. Étant donné que ce nouveau régime fiscal est censé être plus juste, je me demande pourquoi le gouvernement juge maintenant à propos de taxer lourdement les enfants et les étudiants. Comme nous le savons, tout ce qu'un enfant achète sera maintenant assujetti à la taxe sur les produits et services. C'est aussi la première fois de notre histoire que les étudiants seront taxés. Ils devront payer une taxe sur leurs livres, les repas qu'ils prennent à l'université et leurs cours.

L'une des contradictions intéressantes que présente ce régime, c'est que les services offerts par un psychologue pour enfants seront taxés, mais pas ceux offerts par un courtier en valeurs mobilières. Je ne comprends pas pourquoi un psychologue pour enfants est moins important qu'un courtier. Le député est peut-être plus en mesure que moi d'expliquer en quoi ce régime est juste.

Aujourd'hui, les étudiants, particulièrement les étudiants à temps partiel, ne peuvent pas ramasser assez d'argent et doivent poursuivre leurs études pendant cinq ou six ans pour obtenir les 15 crédits requis. Beaucoup de ces étudiants sont des femmes qui choisissent de retourner sur le marché du travail, et beaucoup sont des parents seuls pour qui cela représente une dépense supplémentaire. Comme les femmes occupent généralement les postes les moins élevés, elles gagnent entre 4 $ et 5 $ l'heure. Si, pour faire des études, elles doivent maintenant payer 9 p. 100 de plus sur tout, combien d'heures devront-elles travailler seulement pour donner au gouvernement la part qu'il réclame? À mon avis, les députés conservateurs n'a pas du tout réfléchi à l'injustice absolue qu'ils créaient en taxant les enfants et les étudiants. Le

député pourrait peut-être nous expliquer exactement en quoi ce régime est juste.

M. Richardson: Madame la Présidente, je crois que l'une des choses auxquelles le gouvernement a beaucoup réfléchi, c'est la dette de 350 milliards de dollars accumulée par l'ancien gouvernement libéral. Nous devons réduire cette dette. Le pays ne peut pas continuer de vivre au-dessus de ses moyens.

Le député a parlé de ce que cette taxe coûtera aux étudiants. Les Canadiens sont très chanceux de pouvoir aller à l'université et de ne payer qu'une si faible partie du coût réel de leurs études. Nous ne pourrons continuer à subventionner les étudiants universitaires et les programmes sociaux généreux en oeuvre au Canada que si nous regagnons le contrôle de notre situation financière.

Je connais une solution équitable et 48 pays l'ont adoptée, notamment cinq des sept membres du Groupe des 7, les plus grands pays industrialisés du monde. Les deux seuls membres de ce Groupe des 7 à ne pas s'être encore dotés de la taxe sur les produits et services sont le Canada et les États-Unis. Ces derniers l'envisagent à l'heure actuelle. Nous voudrions être le chef de file en Amérique du Nord, comme cela a déjà été le cas, en matière de réforme fiscale. Pour être en mesure de soutenir la concurrence sur le plan international, de continuer à payer les programmes sociaux mis en oeuvre par notre gouvernement, de continuer à offrir ces services et à équilibrer le budget national, nous devons de toute évidence accroître les recettes de l'État. L'expérience d'autres pays a prouvé que le système était équitable. Il n'est pas régressif. Nous avons proposé un complément à ce programme en ce que nous consentirons des crédits d'impôt aux Canadiens à faible revenu, ce qui fait que les familles gagnant des revenus inférieurs à 30 000 $ se trouveront en fait avantagés par ce sytème de la TPS. Cette taxe est équitable et progressive et elle nous permettra de réduire la dette nationale et de redonner au Canada une nouvelle santé financière.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque le Règlement.

M. Walker: Madame la Présidente, je voudrais que le député fasse une mise au point. C'est sans doute par erreur qu'il a dit que l'opposition avait créé un endettement de 350 milliards de dollars. Il voudra peut-être expliquer ce qu'il entend par là.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député a invoqué le Règlement. Je pense que l'objection qu'il a formulée est affaire d'opinion dont il pourrait certes discuter avec l'autre député. Son rappel au Règlement n'est pas fondé.

Il reste encore une minute dans la période réservée aux questions et observations. Je vais laisser conclure le député.

M. Richardson: Madame la Présidente, c'est là à mon avis un autre mythe qu'on peut faire circuler avec le cirque que le député d'Ottawa va diriger ici plus tard en octobre.

La réaction libérale aux efforts pour remédier aux problèmes économiques du monde, c'est: «Il nous faut un autre cirque. Organisons une mascarade avant l'Hallowe'en!»

Je vais répondre au député qui veut savoir qui a créé le déficit au Canada. Au cours des 15 dernières années, sous le gouvernement Trudeau, je me rappelle être allé à l'inauguration de centres d'accueil pour personnes âgées et y avoir déclaré: «N'est-ce pas merveilleux que le gouvernement fédéral finance le projet au moyen de prêts hypothécaires à 2 p. 100 pour construire ces centres d'accueil pour personnes âgées, celles-là mêmes qui ont accompli un travail si remarquable en nous bâtissant un pays!» C'étaient de bien belles paroles à l'époque, sauf que l'emprunt hypothécaire n'a pas été remboursé tout de suite. Le gouvernement libéral a ainsi créé des hypothèques de 25 ou 30 ans pour la construction de centres d'accueil pour personnes âgées partout au Canada à un taux réel de 2 p. 100 que les contribubales d'aujourd'hui doivent payer et continueront de payer durant 25 ans encore.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois interrompre le député. Son temps de parole est écoulé. Reprenons le débat.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour participer au débat de la motion qu'a présentée le député de Yorkton—Melville. C'est une motion importante et je suis heureux que la Chambre soit appelée à en discuter aujourd'hui.

Depuis quelques semaines et même quelques mois, l'attention et la colère des Canadiens se sont portées sur le projet de taxe annoncé par le gouvernement, la TPS, la taxe sur les produits et services.

Nous débattons aujourd'hui d'une motion que le député a présentée pour presser le gouvernement de mettre son projet au rebut. Plus tôt aujourd'hui, les députés ont

pu entendre un des meilleurs discours que j'ai entendus depuis que j'ai été élu et, j'en suis sûr, une des meilleurs de ces dernières années, celui de mon collègue d'Ottawa–Sud. Il a parlé éloquemment des inquiétudes des Canadiens au sujet de cette très mauvaise proposition que l'on tente de déguiser en réforme fiscale.

Cette dernière ponction fiscale des conservateurs, celle que l'on appelle la TPS, propose de soutirer 26 milliards de la poche des Canadiens. Le gouvernement, avant de présenter cette proposition de taxe sur les produits et services, avait dit, tout comme le ministre des Finances, que la proposition que l'on ferait serait basée sur quelques principes. Le premier, disait le ministre, serait que la taxe devrait être à un seul niveau. Elle ne pouvait pas être appliquée à plusieurs niveaux. Il a échoué sur ce point.

Ce que nous avons, selon John Bulloch de la Fédération de l'entreprise indépendante, c'est un cauchemar pour l'entrepreneur ordinaire. Le gouvernement est prêt à déposer à la Chambre une mesure législative qui, si elle est adoptée, va coûter à chaque petit entrepreneur jusqu'à 7000 $, selon une de nos évaluations, pour se conformer à un système parallèle à un système de taxes de vente déjà très complexe.

Il a répété, maintes et maintes fois, que cette nouvelle taxe de vente serait visible. Cette fois il a dû avouer à la Chambre, tout confus et en regardant le bout de ses chaussures, qu'il ne pourrait pas respecter sa promesse de visibilité de la taxe. Là encore, il a misé à côté de la plaque.

Il avait dit aussi que la taxe ne produirait pas de nouvelles recettes. Il nous a rappelé combien est injuste la taxe de vente à la fabrication qui rapporte 18 milliards. Il l'a qualifiée de tueuse d'emplois. Plus tôt aujourd'hui, un député de ce côté, en réponse au discours d'un ministre, a fait remarquer que c'était ce gouvernement qui avait décidé de faire passer le taux de la taxe de vente à la fabrication de 9 p. 100 à 13,5 p. 100.

Il a dit aussi que tout argent perçu en plus serait redistribué sous forme de remises, mais cela s'est fait descendre en flammes par de nombreux témoins aux audiences publiques que tient le comité des finances à travers le pays. Encore un échec.

Il disait que le principe premier d'une réforme fiscale réaliste est qu'elle doit être juste. Je vais lui montrer dans les minutes qui suivent qu'il n'a pas réussi non plus sur ce point.

Auparavant, je voudrais mentionner les effets désastreux de certaines des autres mesures budgétaires du gouvernement sur les régions, notamment la région atlantique.

• (1540)

Depuis quelques mois, le gouvernement fait preuve d'un réel mépris envers les principes de redistribution et d'égalisation de la richesse. Nous avons vu qu'il s'était engagé à diviser le pays entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. Cela est apparu clairement dans un document de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, agence du gouvernement, qui a fait l'objet d'une fuite, mais que le gouvernement aurait préféré garder secret. Un Canadien de l'Atlantique travaillant pour cette agence a compris que ce rapport devait être connu du public. C'était avant la proposition de TPS. On lisait dans ce document que: «les mesures proposées dans le budget de ce printemps du ministre des Finances coûteront 200 millions de dollars de plus en taxes aux entreprises, grandes et petites, et aux particuliers de la Nouvelle–Écosse.»

Nous avons également assisté à la mise en oeuvre de programmes visant à réduire les sommes que le premier ministre avait promises pour le développement régional du Canada atlantique. La portée du mandat de l'APECA a été considérablement réduite, neutralisant presque l'agence, de sorte que tout projet de plus de 200 000 $ n'est plus admissible aux subventions directes. Le gouvernement fédéral a sabré dans le financement des programmes établis et, en conséquence, le gouvernement de la Nouvelle–Écosse recevra 70 millions de dollars de moins que prévu au cours des prochaines années. Cet argent était destiné aux établissements médicaux, hospitaliers et d'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement conservateur a aussi réduit de façon brutale et insensible le budget du régime d'assurance-chômage. La population du Canada atlantique, région affligée de façon chronique par le plus haut taux de chômage au Canada, souffrira le plus de ces restrictions. C'est là toute la compassion dont sont capables les députés d'en face.

Ajoutons à cela la TPS et ses conséquences sur les industries de l'Atlantique et il nous faut admettre que les programmes adoptés par le gouvernement mènent le pays à sa perte, le détruisant province par province, région par région.

Les pêches dans l'Atlantique sont au bord du désastre en raison de la politique du gouvernement qui a toléré la surpêche, qui a négligé d'appliquer les lois en vigueur et qui a permis que nos pêcheurs et les travailleurs de nos usines restent sans travail et sans perspective d'avenir.

Le gouvernement a taxé les appâts des pêcheurs, le poisson mort utilisé par les quelques pêcheurs qui restent, qui réussissent à peine à gagner leur vie dans les pêcheries de l'Atlantique. Ceux-ci devront maintenant payer 9 p. 100 de plus pour leurs appâts. Comment le gouvernement peut-il être aussi dur, cruel et irréfléchi?

Une autre industrie qui emploie quelque 100 000 Canadiens de l'Atlantique est l'industrie forestière. Avant de venir ici aujourd'hui, j'ai voulu vérifier quel effet la TPS aurait sur le travailleur forestier indépendant qui va abattre des arbres dans des boisés privés. J'ai donc appelé la ligne directe de renseignements. On m'a dit qu'à moins de se constituer en société, ce qui coûte très cher, ce travailleur devra payer 9 p. 100 de plus pour sa scie à chaîne ainsi que pour l'essence et l'huile dont il a besoin pour la faire fonctionner. Il en va de même pour ses bottes, ses gants et ses vêtements de travail. Et le ministre des Finances trouve ça juste.

Cette taxe aura un effet dévastateur sur le tourisme. Or, cette industrie est une importante source d'emplois et de revenus dans la région de l'Atlantique.

Dans la seule province de Nouvelle-Écosse, les touristes venant de l'extérieur de la province dépensent plus de 760 millions de dollars par an. Soixante-dix-sept p. 100 des touristes qui visitent la Nouvelle-Écosse, où ils dépensent des dollars et créent des emplois, sont des Canadiens et non des Américains. Vingt-quatre p. 100 sont des étrangers, dont des Américains.

En réponse à une question posée à la Chambre, le ministre d'État chargé du Tourisme—je crois que c'était lui—a eu l'audace de dire qu'il se préoccupait de l'industrie touristique dans tout le Canada, y compris la région de l'Atlantique, et que le Canada allait donc offrir de généreuses ristournes aux touristes étrangers. Comment peut-il être aussi stupide?

Si 76 p. 100 des touristes viennent du Canada, cela signifie que 76 p. 100 de l'argent dépensé en Nouvelle-Écosse provient de Canadiens. Ce sont les mêmes Canadiens que la politique fiscale rétrograde du gouvernement va pousser à partir dans le Maine, le Massachusetts et à Cape Cod. Les Canadiens qui veulent maintenant passer des vacances au bord de la mer vont être attirés par les États-Unis, et c'est là où ils vont aller dépenser leur argent. Des milliers d'emplois disparaîtront dans l'industrie touristique du Canada atlantique.

C'est peut-être l'un des petits marchés secondaires qu'il a conclu avec le président des États-Unis pour essayer d'intensifier le tourisme à Kennebunkport.

Pour conclure, le gouvernement trahit et induit en erreur les Canadiens. Il nous taxe du berceau à la tombe et j'en suis sûr, s'il pouvait trouver un moyen de nous taxer dans l'au-delà, nous en débattrions ici aussi. Il taxe les coupes de cheveux, les cartes de bingo, les frites des enfants, les sucettes, les leçons de natation et les loisirs. Il y a 68 p. 100 des Canadiens qui déclarent avoir ras le bol de cet arnaque fiscal des conservateurs. Quatre-vingt-dix p. 100 des hommes d'affaire canadiens ont dit la même chose et je me joins à mes collègues et à ces millions de Canadiens pour demander que cette taxe soit mise au rebut.

M. Richardson: Je pensais qu'il serait bien pour le député de pouvoir se joindre à des millions de Canadiens pour faire quelque chose. C'est bien que ces personnes puissent faire partie d'une majorité de temps en temps, aussi rarement que cela puisse être.

Je voudrais commenter le discours du député. Ce genre de litanie ne résoud pas le problème fondamental. On l'entend dire dans tout le pays. J'ai voyagé avec le comité des finances et j'ai constaté qu'une fois que les Canadiens avaient eu la possibilité de lire la proposition, et ce serait aussi le cas du député j'en suis certain, s'il se donnait la peine de la lire, ils ont compris qu'il s'agissait d'une taxe très progressive à large assiette qui est dans leur intérêt à tous.

Le député n'a vraiment prouvé par aucun argument précis d'où ces problèmes proviendraient. Tout ce qui compte pour lui, c'est de continuer à propager ces mythes au sujet de la difficulté de la taxe. Quand il a posé des questions au sujet d'une hausse de coûts de 9 p. 100 sur les intrants des pêcheurs ou d'autres, il n'a jamais parlé

de l'assiette de la taxe. Toute entreprise petite ou grosse, pour ce qui concerne la TPS, ne paie la taxe que sur les choses qu'elle achète, et le gouvernement lui accorde une ristourne de 9 p. 100.

Quand le député soulève cette question je me demande à quel endroit il fait entrer dans ses calculs les crédits d'impôt sur le revenu et les crédits sur intrants, crédits que vont récupérer toutes ces petites entreprises des provinces atlantiques qui paient actuellemenmt 13,5 p. 100 en moyenne, et probablement jusqu'à 19 p. 100 sur une partie du matériel qu'elles acchètent, en tout cas les véhicules. C'est 19 p. 100 dans le cas de la taxe sur les ventes des fabricants, qu'absorbent actuellement les ménages et les entreprises.

Avec la TPS, il y aura un crédit pour taxe sur intrants. Ils paieront les 9 p. 100 à l'achat et ensuite ils recevront du gouvernement fédéral une ristourne de 9 p. 100. Leur situation sera essentiellement meilleure, surtout dans les provinces de l'Ouest et les provinces atlantiques dont l'économie repose sur les ressources naturelles. Ces provinces vont en bénéficier à cause du potentiel d'exportation.

Le député rendrait service à ses électeurs s'il appuyait cette taxe parce qu'elle est conforme aux intérêts des Canadiens de l'Atlantique.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai écouté les sophismes du député de Calgary-Sud-Est.

• (1550)

J'ai écouté ce que vous avez dit. Ce que vous nous avez d'abord dit à la Chambre des communes, c'est que vous avez voyagé avec le Comité et que vous avez écouté. Je n'arrive pas à comprendre l'outrecuidance des députés ministériels qui s'imaginent que 78 p. 100 des Canadiens sont dans le tort. C'est vous qui avez donc le monopole de ce qui est bien et de ce qui est juste? Soixante-dix-huit p. 100 des Canadiens et environ 90 p. 100 des entreprises canadiennes ont dit qu'ils ne veulent pax de cette taxe.

Vous ne pouvez même pas trouver un premier ministre provincial, pas même un des rares premiers ministres conservateurs restants pour vous suivre au sujet de cette taxe. Nous avons entendu les fonctionnaires de divers gouvernements nous dire que cette taxe va détruire certaines industries exploitant les ressources naturelles de leur région. Puisque vous parlez de pêche et que vous défendez les politiques de votre gouvernement, vous devriez retourner lire cela.

Les pêcheurs n'ont droit à aucune ristourne ni à une exemption pour leurs appâts. Si cela vous intéresse, je vous préciserai où cela est dit dans le document. Vous pourrez peut-être en faire part à vos collègues. Je me rappelle également qu'il y a quelques semaines, à Halifax, alors qu'il s'adressait à la Canadian Japanese Automobile Retailers Association, l'un de vos collègues, sauf erreur le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, a précisé dans une série de quatre réponses à quatre questions qu'il n'était pas question d'appliquer une taxe de vente sur le prix total d'un véhicule d'occasion.

Par la suite, j'ai appelé le numéro de libre appel. Un agent fiscal principal m'a alors affirmé que ce n'était tout simplement pas le cas. Lorsque vous m'invitez à écouter, je tiens à vous dire que c'est plutôt à vous et à vos collaborateurs d'écouter les chefs de petite entreprise du pays et de lire vos propres documents, avant de pointer qui que ce soit du doigt dans cette enceinte.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant que nous ne reprenions le débat, je voudrais signaler au député de Dartmouth que la présidence fait preuve d'une grande patience. Je sais que le député ne siège pas parmi nous depuis longtemps. Plutôt que de s'adresser directement à l'un de ses collègues, il devrait le faire par l'entremise de la présidence; cela faciliterait grandement les choses.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur une motion de l'opposition, et surtout après avoir entendu mon collègue de Dartmouth (M. Macdonald). Je suis surpris, madame la Présidente, parce que lorsque je suis allé à Halifax, il y a 15 jours, dans le cadre d'une Conférence des membres de la CAJAD, il était présent et j'avais eu l'impression qu'il avait compris le discours que j'avais fait, qu'il avait compris l'importance de la taxe de vente fédérale qui était mauvaise, et de l'importance qu'on la change. Et cela me surprend, car l'ensemble de l'auditoire était favorable au changement, et en réponse à son commentaire au niveau des véhicules usagés, ce que j'ai dit à ce moment-là et ce que je dis encore aujourd'hui, c'est que la taxe sur les produits et services ne s'applique pas aux véhicules usagés vendus par un garagiste, sauf pour la différence entre le prix qu'a payé le garagiste pour l'automobile usagée et le prix qu'il l'a vend, parce qu'il a effectivement inclus, lors de la vente de ce véhicule usagé, des biens et des services, et c'est cela que l'on veut taxer. Alors, mon collègue devrait retourner lire ses livres et écouter comme il faut les conférences.

Or, madame la Présidente, vous me permettrez de situer un peu les gens, et je sais entre autres que plusieurs personnes de ma circonscription écoutent religieusement les débats à ce moment de la journée, et je veux les situer au sujet de la motion de l'opposition. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Vincent: Si les députés d'en face veulent bien écouter et être polis comme je l'ai été envers eux, cela ira beaucoup mieux, madame la Présidente.

La motion se lit donc comme suit:

Que la Chambre engage le gouvernement à mettre au rancart le projet de taxe sur les produits et services et à mettre en oeuvre un système fiscal qui soit fondé sur la capacité de payer et qui comprenne:

Et madame la Présidente, cela devient intéressant.

1) un impôt minimal pour les sociétés lucratives;

Alors que nous savons que dans le Budget il y a un impôt sur le capital qui a été placé par le gouvernement conservateur.

2) l'imposition du revenu provenant des gains en capital, sauf pour les terres agricoles vendues à des fins agricoles, de petite entreprise ou de résidence principale;

Madame la Présidente, on sait que les gains en capital au Canada sont déjà taxés.

3) le rétablissement d'un impôt sur les successions pour les grosses successions.

Mais c'est quoi une grosse succession et une petite succession, madame la Présidente? Cela, on le saura un jour!

Mais ce qu'on oublie de dire du côté de l'opposition, c'est l'expérience antérieure du gouvernement fédéral dans le dossier de la taxation des successions et, comme vous venez de la province de Québec, l'expérience du gouvernement du Québec dans le dossier de la taxation des successions. L'expérience des deux gouvernements arrive à une conclusion: le coût d'organisation et d'administration de taxer les successions équivaut à l'argent perçu en terme de taxation sur les successions.

Alors, quand on me dit que l'on veut assainir les finances de l'État, que l'on veut couper dans la bureaucratie, et que l'opposition demande que l'on embauche des gens pour changer «quatre trente sous pour une piastre», pour employer l'expression, c'est cela leur position!

4) un système progressiste efficace en matière d'impôt sur le revenu.

En 1988, madame la Présidente, la Réforme fiscale, partie I, a pris les 10 taux d'imposition et a changé cela en trois taux d'imposition. Mais elle a fait encore mieux que cela. Elle a changé tout ce qui s'appelait exemption, tout ce qui faisait en sorte que sous l'ancien régime libéral, lorsqu'il y avait deux individus, un qui gagnait 10 000 $ et l'autre 100 000 $, tous les deux avaient à la fin de l'année la même exemption, disons 3 000 $, qui donnait un impôt à payer moindre d'à peu près 300 $ ou 400 $ pour celui qui gagnait 10 000 $, et un avantage de 1 500 $ pour celui qui gagnait 100 000 $, parce que son taux de taxation faisait en sorte que le 3 000 $ d'exemption était beaucoup plus intéressant. On a tout enlevé cela. Là, on a dit: Que tu gagnes 10 000 $, 25 000 $ ou 100 000 $, c'est un crédit d'impôt de 1 000 $ que tu auras. Tout au long de l'échelle des exemptions de deux pages qu'il y avait sous l'ancien régime libéral, on a instauré des crédits d'impôt. Cela, c'est avoir un système d'impôt sur le revenu qui n'est pas régressif et qui favorise les familles et les individus à bas revenu, par rapport à ceux à haut revenu.

Vous voyez, madame la Présidente, que cela est le quatrième point, et il est déjà fait.

5) des dispositions fiscales favorisant des pratiques saines du point de vue de l'environnement.

Là, madame la Présidente, on reconnaît l'opposition. Quand tu ne sais pas quoi faire d'un dossier, tu fais des mesures fiscales pour les crédits d'impôt à la recherche scientifique. Cela a coûté 3 ou 4 milliards de dollars aux Canadiens. Au lieu de dire: On prend de l'argent, on la donne à la compagnie X, qui devra nous faire rapport dans un délai Y, sur le montant d'argent Z donné, pour de la recherche scientifique, on a dit non, on va donner des crédits d'impôt. Cela a coûté des milliards.

Mais dans le domaine de l'environnement, c'est la même chose, madame la Présidente. Cela, c'est une mesure qui fait en sorte que tu ne sais en aucune façon à l'avance qui va en bénéficier, à quel taux, comment, quand. Cela, c'est tout simplement demander au gouvernement de prendre de l'argent et le jeter à l'eau. C'est cela, le cinquième paragraphe de la motion.

Au niveau de l'environnement, ce gouvernement-ci a fait, depuis cinq ans, madame la Présidente, plus et beaucoup plus que l'ancien régime a pu en faire. Le ministre de l'Environnement continue son excellent travail. Ce n'est pas avec une mesure fiscale qu'on va régler le problème de l'environnement.

Madame la Présidente, lorsque l'on regarde cette motion, on s'aperçoit d'une chose. On s'aperçoit que l'opposition ne vise pas juste la taxe sur les produits et services. Non. Elle veut défaire la politique fiscale qui a été mise en place depuis cinq ans. La politique fiscale a fait deux choses. Elle a premièrement renforcé la fiscalité canadienne et surtout l'équité fiscale et, deuxièmement, elle a fait en sorte que l'économie canadienne a progressé de façon substantielle, depuis cinq ans. C'est cela qu'elle a fait, la politique fiscale des cinq dernières années.

Qu'est-ce qu'on a fait pour améliorer le système fiscal? Je l'ai mentionné, on a coupé des abris fiscaux. On a coupé le crédit d'impôt à la recherche scientifique. On a introduit, en 1986, un crédit d'impôt remboursable pour

les familles à faibles revenus, au niveau de la taxe de vente fédérale. Cela, c'est de l'innovation. Depuis 1986, le montant que la famille, l'individu reçoit annuellement, est doublé, et il va être quadruplé, en 1991, avec l'instauration de la nouvelle taxe sur les produits et services. Cela, c'est être innovateur, et non pas rester dans le vieux style de taxation de la taxe de vente fédérale actuelle. Elle a 65 ans, madame la Présidente. A 65 ans, on prend sa retraite. C'est cela qu'on veut faire de la taxe de vente fédérale.

Tous les organismes qui ont comparu devant le Comité permanent des finances ont dit la même chose. La taxe de vente actuelle est mauvaise!

M. Gauthier: La vôtre est pire!

M. Vincent: Elle est mauvaise!

M. Gauthier: La vôtre est pire, ils ont tous dit cela!

M. Vincent: Il y a, dans la proposition que nous faisons, des choses que les gens voudraient voir changer. Cela, c'est normal. Mais elle est définitivement acceptée et plus acceptable que la taxe de vente fédérale. Et cela, mon collègue d'Ottawa—Vanier va définitivement l'admettre, non pas ici, parce qu'il n'est pas dans une place pour pouvoir admettre cela, mais je sais bien qu'en dehors d'ici il va admettre que la nouvelle taxe est meilleure que la vieille, parce que c'est un homme intelligent et sensé. Et surtout, madame la Présidente, quand on sait l'honorable profession qu'il exerçait avant d'être dans cette Chambre, et quand on sait que son honorable profession n'est pas affectée par la TPS!

• (1600)

J'entendais les députés du NPD parler de taxer les compagnies, puis de taxer les individus, taxons, puis tatata! Cela est beau, madame la Présidente, mais il faut se souvenir d'une chose: Le Canada est dans un marché concurrentiel international. Et à ce niveau-là, il faut que le système de taxation canadien, autant la taxation des individus que la taxation des compagnies, soit à un taux concurrentiel avec les États-Unis, avec l'Europe, avec le Japon, et cela est important. . .

Une voix: Avec les États-Unis!

M. Vincent: Oui, avec les États-Unis! Oui! C'est drôle, on est fier, comme gouvernement et comme pays, de vendre aux États-Unis. Peut-être que le parti libéral n'est pas fier de cela, mais cela crée des *jobs* ici. Vous autres, les *jobs*, vous ne croyez pas à cela. Cela est un autre problème. Et nous, nous croyons aux emplois. Et venez à Trois-Rivières, les gens croient aux emplois! Et c'est pour cela que c'est important de vendre aux États-Unis et en Europe.

Madame la Présidente, je m'aperçois que vous m'indiquez que mon temps de parole achève, et je vais respecter votre décision avec un immense plaisir. En terminant, je pense qu'on se doit de voter et de rejeter cette motion-là qui, comme je l'ai expliqué, ne correspond d'aucune façon à l'avenir que l'on veut pour le Canada dans l'an 2 000.

M. Harb: Madame la Présidente, je veux seulement poser une question à l'honorable député au sujet de la surtaxe qui a été introduite en 1985, et dans ce temps-là elle était de l'ordre de 3 p. 100. Un peu plus tard, elle a été montée à 5 p. 100. Le ministre des Finances, ici, à la Chambre des communes, le 18 juin 1987, disait ce qui suit: Lorsque la nouvelle taxe de vente sera instituée, outre l'amélioration des crédits de surtaxe des particuliers et des sociétés. . . seront abolis, enfin les surtaxes seront éliminées. La question est la suivante: Vu que le ministre des Finances avait dit cela, le 4 mai 1989, il avait dit en anglais:

[*Traduction*]

«*At this point I do not want to hold this one out*».

[*Français*]

Il est sous-entendu qu'en 1987, le ministre des Finances avait dit: «*It shows.*», comme quoi il va éliminer les surtaxes, et en 1989, quand il était interrogé par le Comité des finances et en train de dire qu'il ne peut pas éliminer les surtaxes. . . Ma question à l'honorable député est la suivante: Si le gouvernement persiste et veut vraiment continuer avec la TPS, comme elle est proposée, et sans avoir des discussions avec les provinces et les différentes parties qui sont impliquées, est-ce que l'honorable député continuera à appuyer les propositions de son gouvernement telles quelles?

M. Vincent: Madame la Présidente, j'ai l'avantage d'avoir été au ministère des finances depuis quatre ans et je veux dire à mon collègue d'Ottawa-Centre que pendant deux ans, le gouvernement conservateur a négocié avec les provinces, et pour des raisons *x*, *y* ou *z*, on n'en est pas venu à une entente au sujet d'une taxe de vente nationale, ce qui serait, et tout le monde s'entend là-dessus, l'idéal. Maintenant, il n'y a pas d'entente et d'un autre côté, comme je l'ai souligné, la taxe de vente fédérale actuelle doit être changée, et là-dessus il y a une entente. Au moins là-dessus, il y a une entente!

Troisièmement, madame la Présidente, ce que mon collègue oublie de dire, c'est que dans la proposition au niveau de la TPS, il y a une chose importante qu'il oublie de souligner. D'ailleurs, je ne peux pas lui en vouloir, moi-même j'ai oublié d'en parler. Mais on réduit le taux de taxation, les trois niveaux, on réduit le deuxième palier, qui était à 26 p. 100, de 1 p. 100, soit à 25 p. 100, pour justement améliorer le sort des familles à revenu modeste et à plus faible revenu. Madame la Présidente, je pense que cela compense amplement pour la surtaxe qui demeure pour les familles à haut revenu.

M. Gauthier: La surtaxe temporaire, qu'en faites-vous?

M. Vincent: Je viens de répondre.

[*Traduction*]

M. Butland: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Trois-Rivières au sujet du libre-échange et de la taxe sur les produits et services. En Ontario, le tourisme a chuté de 8 à 25 p. 100, y compris le tourisme à Niagara Falls. Le pont entre Sault Ste. Marie, en Ontario, et Sault Ste. Marie, au Michigan, penche d'un côté. Les Canadiens envahissent les États-Unis tous les jours.

En effet, il se dépense 250 000 $ par semaine en produits alimentaires du côté américain; au cours des dix premiers mois de l'année, les Canadiens ont déjà dépensé 2 millions de dollars aux États-Unis. L'argent part du Canada pour aller aux États-Unis. Le tourisme est en chute libre. Je prétends que les règles ne sont pas égales pour tous et que cette taxe sur les produits et services ne fera qu'aggraver le problème. La situation dans les villes frontalières est chaotique; c'est une véritable catastrophe.

Le gouvernement, et le député personnellement, veulent-ils aider les villes frontalières? Va-t-il peut-être les exempter de l'application de la taxe sur les produits et services? Quelle aide a-t-il à offrir aux villes frontalières?

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, je trouve intéressants les commentaires du député du Nouveau parti démocratique. Mais je ne pense pas que ce soit le travail du gouvernement, je pense que c'est le travail de tous les députés de cette Chambre de passer le message aux Canadiens et aux Canadiennes qu'ils doivent acheter au Canada, qu'ils doivent encourager nos entreprises canadiennes. Et, madame la Présidente, ce n'est pas une question partisane, c'est une question qui touche tous les députés de la Chambre des communes, parce que, effectivement, il y a plusieurs Canadiens et plusieurs Canadiennes qui, par esprit d'économie, vont peut-être préférer aller acheter aux États-Unis lorsqu'ils demeurent dans une région frontalière, et c'est mauvais pour le Canada, en général. Je pense que mon collègue doit être le premier à le souligner et à vendre cette philosophie aux Canadiens et aux Canadiennes, d'acheter ici au Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. L'honorable député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, il est temps que l'on ait un débat de ce genre à la Chambre, et je voudrais féliciter le Nouveau parti démocratique d'avoir déposé une motion à la Chambre, qui nous permet de prendre quelques minutes pour discuter de la réforme fiscale, discussion qui, d'après moi, s'impose et qui tracasse tous les Canadiens. Nous aurions aimé, madame la Présidente, que notre amendement, évidemment, vous soit convenable et que vous acceptiez que nous puissions élargir un peu le débat, pour vraiment toucher le problème.

La question qui préoccupe les Canadiens aujourd'hui est d'abord à savoir si notre système fiscal est équitable, juste, ouvert, et s'il est vraiment fait aux besoins de notre population, c'est-à-dire, est-ce qu'il est assez moderne pour s'adapter aux exigences des années 1990. Or, on est tous d'accord pour conclure que, évidemment, le système a besoin d'être réformé, d'être restructuré. C'est pour cela que nous avions proposé ce matin qu'une consultation poussée avec les Canadiens et les provinces, afin d'instaurer une réforme fiscale canadienne, fondamentale, soit initiée, et que cette réforme, cette étude, devrais-je dire, ou cette consultation porte sur l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les sociétés, ainsi que sur toute autre mesure fiscale, taxe, jugée apte à pouvoir, d'un côté, payer les dettes que nous avons contractées et permettre aux Canadiens de continuer à jouir des services et des programmes qu'ils ont construits, qu'ils ont mis en place depuis nombre d'années. Nous aurions voulu que le système soit équitable pour tous, qu'il soit simple, qu'il soit dirigé vers la capacité de payer, qu'il soit progressif, en d'autres mots, et qu'il satisfasse aux exigences environnementales du jour, permettant d'assurer un développement durable. Ces quatre thèmes-là que je viens de développer: l'équité, la simplicité, la capacité de payer et les exigences environnementales, cela me paraît des thèmes qui devraient faire l'objet d'une discussion à travers nos communautés parce que c'est vraiment un problème sur lequel on doit s'arrêter.

• (1610)

Je reconnais que la motion en question vise surtout à attaquer la taxe sur les produits et les services, et je dirai tout simplement à cet effet que je suis bien d'accord sur le fait qu'il est grand temps que les Canadiens fassent en sorte que le message soit clair et précis envers ce gouvernement, que la taxe proposée, la taxe des conservateurs sur les produits et les services, est inacceptable dans sa structure actuelle, dans sa proposition, parce que, d'abord, il ne faut pas se le cacher, elle ne satisfait à aucune des exigences, aucun des critères établis par ce ministre des Finances lui-même. Je vais vous les lire, ces critères! Ce n'est pas seulement le ministre des Finances, c'est le premier ministre, lors des élections de 1988, qui le disait: elle devra être neutre, elle ne devra pas rapporter plus que la taxe actuelle, c'est-à-dire à peu près 17 à 18 milliards de dollars. Elle devra être visible, elle ne le sera pas, elle sera cachée, autant que l'autre, la taxe actuelle, l'est. Elle devra être établie en collaboration avec les provinces. Elle ne le sera pas! On le sait, le secrétaire parlementaire l'a admis lui-même. Cela a flanché, cela a

manqué. Les provinces ont laissé la table des négociations, et elles ont dit: Non, votre formule, votre proposition n'est pas acceptable. La nouvelle taxe sur les produits et les services ne satisfait à aucun des critères établis par le premier ministre ni par le ministre des Finances.

Je vous rappelle quelques déclarations du ministre des Finances. Il avait promis une taxe à revenu neutre, et je le citerai, dans la campagne électorale:

[*Traduction*]

Le 19 juin 1987, sur les ondes du réseau CTV, il a affirmé qu'en définitive, la taxe sur les produits et services n'allait pas servir à accroître les recettes du gouvernement. Il a également déclaré: «Je le répète, nous tentons de faire en sorte que même dans la seconde phase, la taxe n'ait pas, pour reprendre votre expression, d'incidences sur les recettes».

[*Français*]

Madame la Présidente, ils n'ont pas tenu parole. Son propre document technique que nous avons présentement à l'étude devant un comité de la Chambre démontre qu'il viendra chercher dans les poches des Canadiens quelque cinq à six milliards additionnels à la taxe actuelle, c'est-à-dire entre 24 à 25 milliards de dollars. Et ce chiffre est très modeste parce que si on en croit certains témoins... Je vois devant moi une lettre qui me dit que la Fédération des entreprises indépendantes, elle, soutient que c'est 15 milliards de plus que le gouvernement Mulroney viendra chercher dans les poches des Canadiens; 15 milliards, c'est 15 000 millions!

La visibilité: on voulait avoir une taxe visible pour que les gens sachent que sur un produit *x*, il y a une taxe *y*. Il n'y en aura pas de visibilité parce que le gouvernement a dit: C'est impossible pour nous du point de vue constitutionnel d'insister, d'exiger que la taxe soit visible sur la facture.

Pourtant, le ministre des Finances (M. Wilson) avait promis, à la Chambre, une taxe visible. Le 18 juin 1987, il a dit: «La réforme de la taxe de vente éliminera la taxe cachée dans les prix payés par les consommateurs». C'est à la page 7 364 des *Débats* de la Chambre. Et c'était faux!

Deux ans plus tard, soit le 22 juin 1989, toujours à la Chambre, le ministre des Finances nous dit cette fois: «Selon les avis juridiques que nous avons obtenus, nous n'avons pas le droit de forcer un vendeur au détail à ajouter la taxe après coup, ou à l'inclure dans le prix».

Madame la Présidente, les commerces ne sont pas tenus d'indiquer sur les factures le montant de la TPS. Donc, elle ne sera pas visible.

On nous a dit: «Bien, on va les encourager». Une autre promesse brisée!

On nous avait dit qu'il y aurait une collaboration fédérale- provinciale. Nous serons le seul système fédératif, le seul pays de l'Ouest que je connaisse, de ce que l'on appelle les pays développés de l'Ouest, qui aura une double imposition de taxe de vente au détail: une taxe provinciale dans presque toutes les provinces, à part de l'Alberta, plus une taxe fédérale. Et je vous ferai remarquer qu'il y a un effet encore plus difficile et plus dommageable, c'est que les provinces appliqueront leur taxe de vente par-dessus celle imposée par le gouvernement fédéral. Donc, ce sera le prix de vente plus 9 p. 100, plus, dans ma province d'Ontario, 8 p. 100. Cela devient une charge terriblement difficile pour les familles à revenu modique, pour les familles à revenu moyen, parce que ce sont elles, ce sont ces familles qui seront obligées de payer. Je ne pense pas que ce soit juste de leur imposer un tel fardeau.

En cinq ans de règne de ce gouvernement, et j'ai employé le mot «règne» d'une façon péjorative, la dette publique du Canada a doublé depuis la Confédération. Le 8 août 1984, le ministre des Finances nous disait à la Chambre: «Nous réduirons les dépenses, nous nous garderons d'augmenter les impôts qui sont déjà trop élevés».

Et, pendant les élections de 1984, ce même gouvernement le répétait, et je cite: «Notre but immédiat est de réduire le déficit en comprimant les dépenses, non pas en augmentant les taxes».

Pourtant, depuis cinq ans, le gouvernement conservateur a fait subir aux Canadiens 31 augmentations de taxes. Les taux d'intérêt ont fluctué à un rythme inquiétant. Les Canadiens à faible revenu sont plus pauvres que jamais, et les riches plus riches que jamais!

Au cours des cinq dernières années, sous le gouvernement Mulroney, les taxes d'une famille de deux enfants, avec un revenu annuel de 23 600 $ ont augmenté de 60 p. 100. Les taxes de cette même famille, dont le salaire annuel moyen est de 45 000 $, ont augmenté de 30 p. 100, et celle des riches, dont le salaire est de 100 000 $ par année, ont augmenté de 8 p. 100. Soit 23 600 $ pour une famille: 60 p. 100; 45 000 $: 30 p. 100; et si vous gagnez 100 000 $, vous allez augmenter de 8 p. 100. Madame la Présidente, je vous répète que cela n'est pas juste!

Je voudrais simplement terminer mes remarques en disant qu'il est vrai que nous avons besoin d'une réforme, mais il faudra faire une consultation auprès des Canadiens, il faudra faire une concertation avec les provinces. Il nous faut arriver à trouver une solution équitable, juste, ouverte, simple. Mais ce n'est pas avec la TPS du gouvernement conservateur actuel que nous allons arriver à rencontrer les exigences de base d'un système qui

opère très bien, qui marche bien, qui fonctionne bien et qui est juste.

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Madame la Présidente, je remercie le député de sa courte définition de ce qu'il considère comme un impôt juste et progressif. Je note en passant qu'il ne s'est pas prononcé en faveur des cinq propositions que comporte la motion à l'étude.

• (1620)

Tous ceux à qui j'en ai parlé craignent vivement, et ils ne sont sans doute pas les seuls au Canada, que la taxe sur les produits et services ne provoque une flambée des prix et des salaires. Ils craignent aussi que les consommateurs ne profitent pas de l'abolition de la taxe sur les ventes des fabricants.

Cette taxe risque d'entraîner, comme la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande en ont fait l'expérience, une hausse considérable du coût de la vie. Le député convient-il que c'est là l'un des véritables dangers de ce genre de taxe, qu'elle ferait monter le coût de la vie beaucoup plus que ne le prévoit le gouvernement?

M. Gauthier: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Je ne me suis pas prononcé sur les divers points de la motion parce que, de façon générale, j'estime que la position du Nouveau Parti démocratique dans ce débat est un assemblage d'éléments hétéroclites. Je crois que cette question mérite plus que du rapiéçage.

Les Canadiens en ont assez du rapiéçage. La TPS n'est qu'un ramassis d'expédients alors que le problème est complexe et appelle une solution intégrée. Je m'oppose à ceux qui veulent nous imposer une solution de bric et de broc, comme celle qui nous est présentée à mon avis dans la motion à l'étude, à moins que le député d'Ottawa-Sud, qui l'a si bien insérée dans un cadre plus général, ne consente à la modifier. Je m'excuse si, pendant les dix minutes qui m'ont été accordées, je n'ai pas parlé de toutes les propositions que comporte la motion, mais j'ai voulu m'en tenir aux points que je considère comme importants.

En guise de réponse à la question qui m'a été adressée, je dois dire qu'il est vrai que le gouvernement ne nous a donné aucune garantie que les consommateurs profiteront de l'abolition de la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants. C'est vrai. Le gouvernement ne va pas exiger par une loi, je le sais, que les fabricants qui feront l'économie de la taxe de 13,5 p. 100 sur leurs produits à compter du 1er janvier 1991—à Dieu ne plaise que cette taxe entre jamais en vigueur!—en fassent bénéficier leurs consommateurs. Et c'est là un des gros problèmes, car ils ne le feront pas. Ils ne l'ont pas fait lorsque Jean Chrétien a ramené la taxe de 12 à 9 p. 100. Comme l'expérience l'a démontré dans notre pays, ils ne transmettent pas ces économies, ils se contentent de faire grimper les prix en disant que c'est comme ça qu'on fait des affaires.

Je dois également prévenir les gens du tour de passe-passe qui se fait sous leurs yeux. La taxe de 9 p. 100 coûtera beaucoup plus cher que celle de 13,5 p. 100, même si certains de mes collègues conservateurs disent qu'ils réduisent la taxe de 13,5 à 9 p. 100. C'est un mensonge. Ce n'est pas vrai. Prenons le cas d'un meuble, d'un fauteuil à bascule par exemple, qui est fabriqué au coût de 200 $, disons, et sur lequel nous payons aujourd'hui 13,5 p. 100, soit 27 $; une fois que ce fauteuil à bascule a passé par le système de transport, puis de commercialisation, pour arriver chez le détaillant qui y applique sa marge de profit, il se vend, disons, à 400 $. Eh bien, 9 p. 100 de 400 $ font 36 $, de sorte qu'il en coûtera plus cher aux Canadiens, et non moins.

Voilà pourquoi je pense qu'il est temps pour le gouvernement actuel d'abandonner l'idée de la TPS et de s'attaquer aux véritables problèmes. Il devrait demander aux Canadiens ce qu'ils veulent comme réforme fiscale.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous discutons aujourd'hui d'une motion présentée dans le cadre de l'étude des crédits, étude qui constitue l'une des fonctions essentielles de la Chambre, et crédits pour lesquels le gouvernement doit rendre des comptes à la Chambre des communes; or, il n'y a pas un seul ministre présent à la Chambre. Je proteste contre un tel état de fait.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait très bien que c'est le genre d'observation qu'il ne devrait pas faire à la Chambre, mais il persiste à la faire.

M. A.H. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, je suis enchanté de participer à ce débat aujourd'hui. La taxe sur les produits et services revêt une importance fondamentale pour tous les Canadiens et pour leur avenir.

Il nous incombe pendant cette législature de laisser à la prochaine génération une économie forte, un régime fiscal juste et un pays capable de tenir tête à ses concurrents sur les marchés mondiaux.

J'allais dire que nous devrions lui laisser un pays sans dette, mais il faut être réaliste. Même si la taxe sur les produits et services nous aidera à avancer vers ce but, nous sommes aux prises avec cette énorme dette dont nous avons hérité en 1984. Le député dit que nous avons doublé la dette. Elle a peut-être doublé, mais c'est à cause des intérêts que nous devons verser sur cette dette. Le gouvernement précédent a créé une situation que nous avons de la difficulté à changer, et nous sommes aux prises avec cette énorme dette.

Je veux profiter du peu de temps dont je dispose aujourd'hui pour expliquer pourquoi nous devons remplacer la taxe de vente actuelle. Nous savons que cette taxe crée des distorsions dans les opérations commerciales et qu'elle n'est pas visible pour les consommateurs. Le député de Vanier a parlé d'une taxe occulte. Je ne suis pas d'accord avec lui pour dire que la nouvelle taxe sera occulte parce que, en réalité, toutes les entreprises qui feront des achats devront l'indiquer séparément. Cette taxe sera visible.

Le problème que pose l'ancienne taxe, c'est qu'elle est invisible. Elle pénalise les producteurs canadiens. Ce serait terrible de la garder, et pourtant l'opposition ne propose pas de solution de rechange. C'est une taxe très complexe. Elle n'est pas fiable parce que les entreprises peuvent prendre des décisions qui leur permettent de la contourner.

En 1984, nous avons établi un programme de relance économique. Dans ce programmne, le gouvernement énonçait clairement ses priorités et ses principes, et décrivait sa politique axée sur la création d'emplois. Notre bilan est très éloquent. Il y a aujourd'hui un million et demi de plus de Canadiens qui travaillent qu'il n'y en avait en 1984. Dans notre programme, il était question de la croissance économique, d'une bonne gestion financière, de l'efficacité économique et d'une concurrence accrue sur les marchés internationaux.

Ce plan était axé sur un secteur privé fort qui jouerait le rôle de chef de file sur le plan économique, sur une politique sociale généreuse pour aider les Canadiens dans le besoin et sur un gouvernement qui trouverait des solutions au lieu de créer des problèmes.

La taxe sur les produits et services est le résultat de consultations intenses et d'études approfondies qui ont commencé avec la publication du Livre blanc sur la réforme fiscale en juin 1987. La réforme fiscale devait être réalisée en deux étapes. En 1988, le gouvernement a réformé ses régimes d'impôt des particuliers et des sociétés et la taxe sur les produits et services est l'étape suivante de ce plan d'ensemble.

Nous vivons aujourd'hui avec une taxe de vente fédérale qui a été mise en place en 1924, il y a 65 ans. Combien de changements se sont produits dans le monde industriel depuis ce temps? Tout était simple, alors. Les fabricants fabriquaient les articles et les grossistes les vendaient. Maintenant, tout a changé, sauf notre taxe. L'économie mondiale a changé autour de nous, elle aussi et les Canadiens doivent changer eux aussi pour faire face à la concurrence.

Le monde des affaires d'aujourd'hui est différent de celui d'hier. D'autres pays en ont tenu compte et ont modifié leurs régimes fiscaux en conséquence. En fait, il y a aujourd'hui 48 pays qui utilisent une taxe semblable à celle que le gouvernement propose. On peut difficilement prétendre que nous proposons une invention unique en son genre aujourd'hui.

L'opposition voudrait nous faire croire que les Canadiens ne sont pas capables d'administrer une taxe aussi complexe alors que d'autres pays le peuvent. Je ne suis pas d'accord! Je sais que les Canadiens peuvent comprendre la taxe si on leur donne la chance de la comprendre et qu'ils pourront faire face à la concurrence mondiale.

Je me rends compte, depuis quelques temps, que beaucoup de gens, notamment de l'opposition, ne comprennent pas la taxe et ce que j'ai entendu aujourd'hui me le confirme. Si les députés de l'opposition rencontrent des électeurs qui ne la comprennent pas non plus, peu leur importe. Ils sont trop heureux, au contraire, de les maintenir dans leur erreur. Ils ne cherchent pas à leur dire la vérité au sujet de la taxe. Ils ne l'ont pas étudiée.

Le député de Dartmouth a dit «Étudiez la taxe». Il a dit qu'il y a une taxe de 9 p. 100 sur les appâts qui ne pourra jamais être récupérée. N'importe quelle entreprise canadienne peut être mise en situation de détaxe par l'application de la taxe sur les produits et services, même les pêcheurs qui versent une taxe sur leurs appâts.

Le député de Vanier nous a dit que la nouvelle taxe sur les produits et services est une taxe sur la taxe, que la taxe ontarienne va être une taxe sur la taxe sur les produits et services. Elle pourrait le devenir effectivement. Il y a deux observations que j'aimerais faire. Tout d'abord, les dirigeants provinciaux ont pensé qu'ils contraindraient le gouvernement du Canada à sortir de ce domaine, à l'empêcher d'avoir une taxe à la consommation simplement en lui refusant leur collaboration. Je suis certain que les habitants de l'Ontario en particulier—et je ne dirai rien de ceux d'ailleurs—voudront avoir les deux taxes. D'ailleurs la province et le gouvernement du Canada finiront par s'entendre pour que nous ayons une taxe commune un jour ou l'autre.

• (1630)

Le député de Vanier a également parlé des répercussions sur les familles à revenu modeste. Il ne s'est pas donné la peine de parler des ristournes qu'elles vont recevoir et qui en fin de compte leur donneront plus d'argent qu'avec le système actuel.

Pour en revenir à mon propos, qui est d'abord et avant tout la taxe fédérale de vente, il y a actuellement des articles de consommation quotidienne qui sont taxés. Par exemple les produits de beauté, les sacs à ordures, les jouets d'enfants, les ustensiles de cuisine. Même les aliments subissent les effets de la taxe de vente fédérale. Il y a d'autres articles dans les entreprises comme le mobilier de bureau et les outils, qui sont taxés malgré que beaucoup d'entre eux soient censés être détaxés. Mais la taxe de vente fédérale a des incidences qui sont répercutées dans le coût de chaque article fabriqué. Elle y est dissimulée, mais elle y est quand même à titre d'ajout en fin de fabrication.

Parlons un peu de ceux qui paient la taxe actuelle. Beaucoup de gens disent—peut-être pas aujourd'hui parce que je n'ai entendu personne le dire—que c'est le consommateur qui va supporter la taxe en totalité. Depuis toujours le consommateur paie la taxe qui est incorporée dans les dépenses de l'entreprise. On peut même dire que s'il paie la taxe actuellement, il la paiera plus tard.

Nous avons entendu dire que la nouvelle taxe va être de 9 p. 100, comme s'il s'agissait d'une hausse de taxe. La vérité, c'est qu'il sera très difficile aux députés d'en face de citer un seul article pour lequel il y aura une augmentation de 9 p. 100, parce qu'il y aura des réductions de coût. La concurrence sera rétablie dans tous les secteurs. Il y a des hommes d'affaires de ce côté de la Chambre—il n'y en a peut-être pas beaucoup de l'autre—qui savent que la concurrence maintient les prix à un bas niveau et forcera les entreprises à faire profiter leurs clients des économies qu'elles réaliseront.

Les 17 milliards en taxe de vente que nous percevons actuellement sont tellement profondément enterrés dans les processus industriels qu'ils sont pratiquement invisibles pour le Canadien moyen. En vertu du système actuel, nous taxons la production de nos sociétés qui doivent soutenir la concurrence mondiale. Cela les place dans une situation désavantageuse, tant du point de vue des produits qu'elles vendent sur le marché intérieur face aux importations, que de celui des ventes à l'étranger. L'injustice de ce système nous coûte des emplois.

Soyons réalistes. Quel pays au monde conserverait une taxe qui lui nuit, qui menace ses emplois et sa production? Je ne pense pas que vous pourriez en trouver beaucoup, certainement aucun dans la catégorie des nations industrialisées comme la nôtre. Nous voulons un meilleur avenir pour nos enfants. Tous les députés devraient appuyer une telle démarche qui vise à protéger notre excellent niveau de vie.

Il y a un autre aspect négatif de cette taxe. Les fabricants peuvent s'organiser pour y échapper. Ils peuvent constituer une base de fabrication et transférer tous leurs coûts présents et futurs à une autre compagnie, pour réduire la taxe appliquée au coût de fabrication. Par conséquent, la taxe actuelle n'est pas fiable.

Elle est censée s'appliquer à 75 000 entreprises, mais c'est bien plus compliqué que cela, car il y a 22 000 arrangements spéciaux contenant des interprétations administratives. Ils sont de plus en plus nombreux à s'adresser aux tribunaux pour obtenir une définition de la taxe de vente actuelle et prouver qu'elle ne générera pas à l'avenir les recettes prévues du fait de l'existence de ce type d'organisation.

La taxe sur les produits et services s'appliquera uniformément à une vaste gamme de produits et de services. La taxe de vente actuelle s'applique uniquement à 30 p. 100 des produits vendus. C'est là une assiette très étroite pour une taxe qui est en fait une taxe à la consommation.

C'est assurément un gros euphémisme que de dire que la taxe de vente actuelle est inadéquate. Elle est dépassée. Elle nous empêche de soutenir la concurrence des autres pays.

Je vois que j'en ai presque terminé avec ce que j'avais à dire. Je m'éloigne sans doute un peu trop à propos des déclarations des députés de l'opposition.

Notre gouvernement a relevé et continuera à relever des défis économiques de façon à ce que nous soyions en mesure d'assurer la prospérité du Canada dans un monde concurrentiel et en pleine évolution. Nous disposons d'une stratégie pour relever les défis à venir et elle se révèle efficace. La taxe sur les produits et services est une partie essentielle de cette stratégie.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, le député reconnaît assurément qu'une bonne partie de notre production est exportée aux États-Unis, lesquels s'en servent pour fabriquer des produits qui parfois concurrencent les nôtres. Sous ce régime de la TPS, nos exportations aux États-Unis ne seront pas taxées. Ainsi, un fabricant qui utilise des produits canadiens aux États-Unis échappera

à cette taxe de 9 p. 100. Toutefois, son homologue au Canada, en utilisant les mêmes matières, devra la payer.

Le député ne manquera assurément pas de me rappeler que cette taxe fera l'objet d'une remise, mais de nombreuses petites entreprises et productions, par exemple les productions agricoles, sont au départ accablées par des problèmes de liquidités. Or ce problème s'aggravera dans une proportion de 9 p. 100. Ne serait-il pas plus logique de renoncer à cette taxe et de devenir plus compétitifs dès le départ?

M. Brightwell: Madame la Présidente, le député ne comprend peut-être pas qu'aucun des fabricants, tant au Canada qu'aux États-Unis, n'aura en fait à payer cette taxe. On ne leur imposera aucune taxe.

Le député parle de liquidités. Nous portons, lui et moi, le même intérêt à l'agriculture. Je reconnais que, dans ce secteur, les demandes de remises seront innombrables. En outre, dans les entreprises où tous les produits sont taxés, le flux de l'encaisse sera positif, car chaque entreprise conservera toujours dans son compte en banque de l'argent qu'elle devra au gouvernement et sur lequel elle pourra percevoir de l'intérêt.

Les produits venant des États-Unis seront aussi avantageux qu'à l'heure actuelle. Du fait que nous devons être compétitifs sur le marché américain, nos produits seront meilleur marché. Quoi qu'il en soit, on va prélever une taxe de 9 p. 100 sur les produits, qu'ils soient importés ou canadiens. Elle sera appliquée de façon équitable, et je suis persuadé que c'est ce que souhaite le député.

M. Speller: Madame la Présidente, je tiens à dire que j'ai été quelque peu sidéré de voir un député chargé des questions d'agriculture—en fait, le président du comité de l'agriculture—intervenir aujourd'hui sans piper mot des répercussions de la taxe dans le domaine de l'agriculture.

Je voudrais porter à son attention certaines précisions qu'on apporte dans le document technique du ministre des Finances; voici: «Les ventes de terres agricoles seront généralement soumises aux règles normales régissant la TPS. . . Les ventes ou locations de terres agricoles. .seront taxables.» En d'autres termes, un agriculteur qui vend le quart d'une section à un autre agriculteur ou, en fait, loue à son fils ce terrain, devra payer la taxe. Cela aura pour effet d'accroître les frais d'exploitation des agriculteurs qui devront, en outre, faire face à d'autres tracasseries administratives. Cela va également permettre le développement du syndrome du «je vous ai envoyé le chèque». C'est là une autre chose à laquelle les agriculteurs devront faire face.

J'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre d'agriculteurs lors de notre foire locale. Les uns après les autres, ils sont venus signer des pétitions contre la TPS, car ils sont conscients du fait qu'elle va nuire à l'agriculture. Ainsi, j'invite mon collègue à intervenir, afin de me parler d'agriculture et des répercussions de la TPS sur les localités agricoles.

M. Brightwell: Madame la Présidente, le député devrait savoir que je n'ignore pas qu'il y a d'autres choses dans la vie que l'agriculture, même si je consacre une part appréciable de mon temps à ce domaine.

J'ai déjà précisé que les agriculteurs auront toujours des facteurs de production à payer. J'ai aussi déclaré que les ventes des exploitations agricoles, comme celles de toutes les autres entreprises, seront exonorées de la taxe. Donc, cet aspect rentrée-dépense de la taxe ne devrait entraîner aucune hausse des frais des agriculteurs qui louent leur terre.

• (1640)

J'aimerais que le député me dise s'il a pris le temps d'expliquer la taxe aux personnes qui se sont présentées à son stand. J'ai l'impression que ces personnes ont communiqué au député une perception erronée de la taxe qu'il a laissée s'amplifier. Il n'essaie pas vraiment d'expliquer aux Canadiens en quoi consiste la taxe.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'appuie la motion à l'étude. Il s'agit d'une motion formulée avec clairvoyance, qui s'inscrit dans le cadre d'une vraie réforme fiscale et qui propose les solutions de remplacement que le premier ministre lui-même a demandé.

J'appuie la motion, non seulement pour le plus grand bien de ma circonscription, mais de l'ensemble de la population canadienne qui ne mérite pas de subir une mesure fiscale aussi régressive et a le droit de savoir en quoi consiste une vraie réforme fiscale.

Tout d'abord, je veux parler de la taxe sur les ventes des fabricants qui, comme le disait le député tout à l'heure, est injuste. Je me demande pourquoi le gouvernement conservateur a fait passer une taxe injuste de 9 p. 100 à 10 p. 100, puis à 11, 12 et enfin 13,5 p. 100. Car le gouvernement n'a pas hésité à majorer cette taxe depuis 1984. Nous ne pouvons qu'en conclure que pour s'occuper d'une taxe injuste, le gouvernement a décidé de la rendre encore plus injuste, que ce soit en frappant les vêtements

d'enfants, les timbres ou les enterrements. Cette taxe nous suit jusqu'à la mort et au-delà.

On a beaucoup entendu parler aujourd'hui de l'incidence de cette taxe sur diverses circonscriptions. Je tiens à faire maintenant quelques observations sur l'incidence que cette taxe va avoir sur les Canadiens vivant dans le Nord.

D'abord, il est bien connu que la vie est très chère dans le nord du Canada. Je tiens à dire quelques mots notamment sur l'incidence que risque d'avoir cette taxe sur l'inflation, incidence que reconnaît lui-même le gouvernement. Cette taxe aura pour effet d'augmenter le taux d'inflation de quelque 2,5 p. 100 d'après le gouvernement, mais de plus de 3 p. 100 selon d'autres analystes. Aucun remboursement ni crédit d'impôt ne viendra aider les Canadiens du Nord, les agriculteurs et les pauvres à absorber l'incidence inflationniste de la taxe proposée.

En tant que Canadien du Nord, je tiens à dire que le coût de la vie là-bas est de 25 à 50 p. 100 plus élevé que dans le Sud, et même de 75 à 100 p. 100 plus élevé dans quelques coins reculés des Territoires du Nord-Ouest. Les Canadiens du Nord vont non seulement subir l'effet inflationniste de la taxe, mais encore souffrir de la taxe elle-même.

Comme vous le savez, madame la Présidente, beaucoup des produits que nous consommons là-bas—presque tous, en fait—aliments comme produits manufacturés, nous parviennent par la route ou par avion. Les Canadiens du Nord seront particulièrement touchés par la hausse des frais de transport qui découlera de l'application proposée de la taxe aux services de transport. Cette mesure va toucher non seulement les gens du Nord, soit du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, mais encore les Canadiens du nord de toutes les provinces et en fait de toutes les régions rurales qui dépendent de tels services de transport. Bien sûr, la réduction des services de VIA Rail va aussi frapper durement les régions qui ont toujours compté sur le réseau ferroviaire pour leur livrer leurs produits.

Cette taxe de 9 p. 100 nous coûtera plus cher qu'aux Canadiens du sud. Je vais vous en donner quelques exemples. D'après les données de Statistique Canada, la famille moyenne de Whitehorse, dans ma circonscription du Yukon, paiera 500 $ de plus par an en impôts qu'une famille du sud. Alors qu'une famille canadienne moyenne peut s'attendre à une hausse d'impôt de 2 000 $ par an, une famille du nord peut prévoir une augmentation d'environ 2 500 $.

Les taxes mentionnées sur les transports coûteront également plus cher aux gens du nord, qui doivent voyager davantage. Non seulement pour visiter parents et amis mais pour consulter le médecin et faire des affaires. Par exemple, en 1986, les familles du Yukon ont dépensé en moyenne 662 $ pour des billets d'avion, comparativement à 211 $ pour la famille canadienne moyenne. C'est presque trois fois plus. Je rappelle à la Chambre que les familles doivent engager ces dépenses pour obtenir des services essentiels, pour consulter un médecin ou faire des affaires par exemple.

La TPS signifie que ces familles paieront en moyenne 40 $ de plus que les familles du sud pour prendre l'avion.

Comme tout le monde le sait, même le ministre des Finances, il fait beaucoup plus froid dans le nord. Il y fait aussi beaucoup plus sombre à partir de l'automne. Nous consommons donc plus de pétrole, d'électricité et de gaz naturel que les autres Canadiens. Les résidants de Whitehorse dépensent en moyenne 638 $ pour le mazout de chauffage domiciliaire seulement, comparativement à quelque 400 $ pour le reste du Canada. De toute évidence, 9 p. 100 de 638 $ est plus élevé que 9 p. 100 de 425 $.

Cette taxe coûtera plus cher aux habitants du Nord. Elle pénalise les gens qui vivent dans le Nord canadien.

Je m'oppose totalement à cette taxe et à cette forme d'impôt régressif. C'est pourquoi j'appuie la motion du Nouveau Parti démocratique qui propose de vraies solutions de remplacement et de vraies réformes fiscales.

Au cours des audiences du comité à Whitehorse j'ai trouvé intéressante la proposition de l'un des ministériels membre du comité, selon laquelle on rajusterait les avantages consentis aux habitants du Nord pour compenser leur charge fiscale qui risque d'être accrue à cause de la taxe sur les produits et services proposée. J'aimerais certes avoir davantage de détails sur cette question, car nous avons vu que la taxe sur les avantages consentis aux habitants du Nord, qui, je le sais, est actuellement à l'étude, présente encore de nombreuses échappatoires. Les gens se heurtent à de nombreuses difficultés en vertu de ce système pour demander les avantages auxquels ils ont droit.

Les habitants du Nord savent que cette taxe est injuste, pas seulement à leur égard mais à l'égard de tous les Canadiens. Le problème le plus grave, comme je l'ai déjà dit, est le fait qu'il s'agit d'une taxe rétrograde. Elle est

liée à la somme que dépensent les gens et non pas à leur richesse ou à leur revenu.

Manifestement, les pauvres vont être plus durement touchés par cette augmentation de la taxe à la consommation. Elle viole le principe selon lequel l'imposition doit être établie d'après la capacité de payer d'une personne. Elle continue de répercuter la charge de l'impôt des grandes sociétés sur le consommateur.

Mais il existe d'autres solutions, et nous en avons mentionné certaines dans notre motion. J'aimerais en ajouter quelques autres.

On doit procéder à une restructuration générale du régime fiscal, comme je l'ai dit et comme nous l'avons indiqué dans notre motion. Par exemple, il devrait y avoir un impôt sur la richesse annuelle nette. Les gens ne devraient pas être imposés strictement sur leur revenu mais sur ce qu'ils possèdent. La richesse nette est le meilleur moyen de mesurer la capacité de payer d'une personne. On a estimé que cela pourrait rapporter au gouvernement au moins 1 milliard de dollars de recettes.

L'orateur précédent a parlé du déficit. Or, comme nous le savons, une diminution du taux d'intérêt de 1 p. 100 rapporterait immédiatement 1,6 milliard de dollars au gouvernement. Donc, une diminution du taux d'intérêt, réclamée par tous les partis au comité des finances, entraînerait également une augmentation des recettes fiscales.

Nous pouvons aussi restreindre les déductions pour intérêt des sociétés. Je le répète, avec la taxe sur les produits et services, les timbres et les vêtements pour enfants seront taxés, mais pas l'intérêt sur l'argent qu'empruntent les grandes sociétés pour procéder à des fusions ou à des prises de contrôle. Les courtiers en valeurs ne paieront pas la taxe. Ce sera une bien piètre consolation pour le parent seul qui s'efforce d'élever une famille et de la loger que de savoir que les transactions qu'effectuent les courtiers en valeurs ne seront pas visées par ce régime d'imposition.

Nous pouvons lever des impôts auprès des salariés les mieux rémunérés. Les dernières statistiques indiquent déjà que les Canadiens les plus chanceux sont ceux qui font plus de 125 000 $ par an, car ce sont eux qui sont les moins touchés par notre régime fiscal.

Nous pouvons aussi éliminer l'exonération pour gains en capital de 100 000 $, sauf dans le cas des exploitations agricoles, des entreprises familiales et des résidences privées, ce qui rapporterait environ 600 millions de dollars au gouvernement.

De nos jours, la protection de l'environnement est la question numéro un. Rien n'indique que le gouvernement ait fait une étude d'impact sur l'environnement à propos de la taxe sur les produits et services. Quelle incidence cette taxe aura-t-elle sur l'achat des produits non-polluants?

• (1650)

D'autre part, une taxe écologique servirait à résoudre deux problèmes, la protection de l'environnement et la création de recettes fiscales. Il nous faut une véritable taxe minimale sur les sociétés.

Voilà quelques suggestions dont il faudrait tenir compte. Il faut que le gouvernement se rende compte qu'il ne peut continuer à refiler le fardeau aux salariés à faible et à moyen revenu. Il ne peut se permettre d'en demander davantage aux Canadiens. Il ne peut continuer à qualifier cette taxe de réforme fiscale.

Madame la Présidente, nous proposons aujourd'hui les éléments d'une véritable réforme fiscale. J'exhorte tous les députés à appuyer la motion.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Je suis ravi de pouvoir intervenir à propos de cette motion, madame la Présidente, car j'ai passé les trois dernières semaines à consulter mes concitoyens tant ici à Ottawa que dans d'autres régions du Canada.

Je constate que cette motion exhorte essentiellement le gouvernement à renoncer à ses efforts visant à remanier la taxe de vente fédérale et à faire d'autres choses. Malheureusement, il semble que les députés qui ont proposé cette motion n'ont pas prêté l'oreille aux propos des représentants des groupes qui ont défilé devant le comité des finances.

Ce que je puis vous dire franchement à vous et aux autres députés qui, à cause de leurs autres occupations, n'ont pas eu le loisir d'assister à toutes les séances de notre comité, c'est que dans une proportion de neuf sur dix, les associations qui ont comparu devant notre comité se sont dit favorables à l'idée d'une taxe sur la valeur ajoutée ou à une taxe sur les produits et services.

Dans la plupart des cas, elles souhaitaient que certaines mesures particulières soient modifiées ou appliquées différemment. Prenons, par exemple, le cas des petites entreprises. M. Bulloch leur a servi de porte-parole. Il a dit qu'il n'y avait pas d'autres solutions au problème qu'un genre de taxe sur les produits et services. Il l'a déclaré sans équivoque. Il tenait à ce que les provinces participent au régime, de façon qu'il n'y ait au Canada qu'un seul régime au lieu de deux, mais il n'entretenait

aucun doute quant à la nécessité de la taxe sur la valeur ajoutée.

Nous avons entendu M. Ken Battle, porte-parole du Conseil national du bien-être, déclarer que le projet du gouvernement est supérieur au régime actuel qui existe depuis 1924. Il éprouvait certaines appréhensions au sujet des crédits et de l'indexation des crédits, mais il a déclaré que le projet constituait un progrès par rapport au régime actuel. Je me serais imaginé que le Nouveau Parti démocratique aurait été on ne peut plus désireux de connaître le point de vue du conseil national du bien-être.

Mardi matin, le comité a aussi accueilli M^me^ Shirley Carr, représentante du Congrès du travail du Canada. Quand je lui ai demandé ce qu'elle pensait de la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur dans 48 autres pays du monde, elle a répondu n'avoir aucune objection au principe d'une TVA. Mais elle a exprimé des doutes au sujet de la TPS et elle voulait des changements. En fait, elle a recommandé d'annuler notre projet et de créer une commission royale chargée d'établir quelles autres options pourraient répondre à nos besoins.

Peut-être devrais-je en dire plus long à ce sujet, car certains Canadiens ont l'impression que nous innovons ou que cette idée nous est venue ces mois-ci ou il y a un an à peine. En fait, la taxe de vente fédérale à la fabrication existe depuis 1924. Actuellement, c'est la source d'à peu près 20 p. 100 des revenus du gouvernement fédéral, soit environ 18 milliards de dollars. Ce sont des chiffres impressionnants, et le système est en place depuis plusieurs années.

Toutefois, ses lacunes sont devenues évidentes presque dès le début. Toutes sortes de commissions, d'études et d'enquêtes ont conclu qu'il fallait faire des changements. En 1940, il y a 50 ans, la Commission Rowell-Sirois a étudié la question et recommandé des modifications. Au cours des années 1960, il y a eu diverses études. En 1966, la Commission Carter, mentionnée par d'autres députés, a examiné la situation fiscale au Canada et elle a fait des recommandations. Ses recommandations concernant l'impôt sur le revenu ont été adoptées en 1971 par Edgar Benson, alors ministre des Finances. Mais le gouvernement avait jugé bon de ne pas faire d'autres changements, c'est-à-dire de ne pas entreprendre la réforme de la taxe de vente.

En 1975, le ministre des Finances, actuellement chef de l'opposition, M. Turner, a publié un document à ce sujet dans lequel il préconisait la réforme de la taxe de vente fédérale. Évidemment, on n'y a pas donné suite. Au cours des vingt années qui ont précédé l'élection du présent gouvernement l'ancien gouvernement a toujours abandonné ses projets dès qu'ils faisaient face à certaines difficultés ou à une certaine opposition. Cette fois-là encore, il a abandonné son projet de réforme fiscale. M. Turner l'a abandonné.

En 1981, M. MacEachen, ministre des Finances à l'époque, a tenté de le ressusciter. M. Lalonde a fait de même en proposant la réforme de la taxe de vente fédérale. Il a même créé à cette fin une commission, appelée la Commission Goodman, qui a étudié le projet. Les membres de la Commission ont conclu que le projet n'était pas tellement valable et qu'il était préférable d'envisager d'autres modifications semblables à celles que nous proposons aujourd'hui. M. Bulloch a parlé de cette série de commissions parce qu'il y a lui-même siégé. Et c'est grâce à son expérience qu'il a pu déclarer sans équivoque que la seule solution possible est l'application d'une forme quelconque de taxe à la valeur ajoutée.

À en juger d'après l'appui que nous recevons et vu toutes les études entreprises depuis 50 ans, il me semble qu'il est temps d'agir. Il est bien fini le temps des palabres, des études et des commissions. Il est temps de passer à l'action, de soumettre un projet. C'est ce que le gouvernement a fait.

Je ne suis pas entièrement satisfait de la proposition du gouvernement, je suis le premier à l'admettre. Je préférerais y voir moins d'exemptions, l'élargissement de l'assiette fiscale et la diminution du taux d'imposition. Mais je maintiens tout de même que la réforme proposée par le gouvernement est supérieure au régime actuel. Même si je proposais des changements en cours de route, surtout en ma qualité de membre du Comité des finances, je sais qu'il y a un changement que nous ne pouvons envisager, c'est le retour au *statu quo*. Il faut faire quelque chose.

Cette motion qui propose le *statu quo* me paraît bien malencontreuse et vraiment peu judicieuse. La motion ne tient pas compte de ce que 50 ans d'histoire nous ont appris, ni de ce que les gens nous ont dit.

Il y a quelques instants, un député a parlé d'agriculture. Je dois dire que, la semaine dernière, nous avons entendu les témoignages de groupes d'agriculteurs, dont ceux de la Canadian Barley Growers' Association, de la Canadian Wheat Growers' Association et de la Canadian Cattlemen's Association. Nous avons aussi entendu ceux de la Unifarm. Tous ces groupes ont appuyé la taxe sur la valeur ajoutée. Ils ont dit que, tout d'abord, ils voudraient un taux moins élevé, et que, pour cela, ils seraient dispo-

sés à participer au régime. Les denrées alimentaires seraient donc taxables.

Non seulement ont-ils été favorables à une taxe sur la valeur ajoutée, ou à une taxe sur les produits et services, mais ils ont également dit qu'ils devraient participer au régime.

J'admets que les gens qui ont lu les journaux ou vu des extraits à la télévision ont peut-être eu une impression quelque peu différente. Ces extraits portent sur les aspects négatifs qu'un groupe en particulier désire souligner lorsqu'il comparaît devant le comité. C'est à nous qu'il revient de l'écouter et de tenter de faire notre possible, tout en préservant l'intégrité générale de la proposition.

La solution de rechange qu'avance le NPD mérite examen. Tout d'abord, il voudrait que les sociétés rentables paient un impôt minimum, ce qui est très équitable. Cependant, à mon avis, un des problèmes, c'est qu'il continue de dire qu'il existe quelque 89 000 sociétés rentables au Canada.

M. Harvey (Edmonton-Est): Soixante mille.

M. Dorin: Le nouveau chiffre que nous avons obtenu récemment est de 89 000. Quelqu'un a avancé ce chiffre. Quoi qu'il en soit, pour commencer, il n'y a pas autant de sociétés. Si nous prenions une définition de «société» qui soit communément acceptable en vertu de la Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats, nous constaterions qu'il y a environ 2 000 sociétés qui entrent dans la catégorie des grandes sociétés rentables et non rentables.

Lorsqu'une étude a été faite sur les sociétés qui ne paient pas d'impôt même si elles font des profits, et cette étude est facile à obtenir au cas où d'anciens n'auraient pas eu l'occasion de la voir, nous avons constaté que la majorité des sociétés de cette catégorie sont des exploitations agricoles et des petites entreprises. Pourquoi? Parce qu'ils ont des revenus très cycliques. Un agriculteur peut avoir une très bonne récolte une année, rien l'année suivante et une autre bonne récolte l'année d'après. Une année en particulier, il peut figurer comme une personne qui a eu un revenu raisonnablement élevé et il n'a payé aucun impôt parce qu'il avait subi des pertes les deux ou trois années antérieures. Les agriculteurs peuvent étaler leur revenu sur un certain nombre d'années. Cela vaut aussi pour les petites entreprises. C'est pourquoi il ne faut pas oublier, lorsque nous parlons d'un impôt minimum et de sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt, que la majorité d'entre elles sont des exploitations agricoles et des petites entreprises.

Dans la mesure où nous admettons ces faits, nous pouvons augmenter l'impôt de ce groupe, fort bien, mais il ne faut pas se gêner pour le dire franchement.

• (1700)

Nous parlons d'un certain nombre d'autres choses ici comme l'imposition des gains en capital et le rétablissement d'un impôt sur les successions. Je n'entrerai pas dans le détail de ces questions et je me contenterai de dire que, si nous acceptions toutes les propositions que renferme la motion du Nouveau Parti démocratique aujourd'hui, nous recupérerions peut-être deux, trois ou quatre milliards de dollars en impôts. Ce n'est pas négligeable, loin de là. Mais nous sommes bien loin des 18 milliards de dollars que rapporte aujourd'hui la taxe de vente fédérale. Par conséquent, cela n'est pas une solution de rechange et ne devrait pas être considéré comme telle.

Le quatrième point, qui porte sur les dispositions fiscales favorisant des pratiques saines sur le plan de l'environnement, est intéressant. En fait, c'est le seul élément valable de cette motion. J'ai dit déjà qu'il faudrait chercher un moyen d'introduire dans le régime fiscal des éléments de taxe, si vous voulez, à imposer aux pollueurs ou contre la pollution, pour tenter de régler les problèmes de l'environnement du point de vue économique. Des propositions de cet ordre pourraient recevoir mon appui et celui d'autres députés.

Étant donné la teneur de la motion proposée ici, ce n'est pas possible. Elle ne résoud pas le problème. Rien n'est réglé, même après 50 ans d'études, et rien d'autre n'est proposé pour résoudre le problème qui nous occupe. Pour cette raison, les autres membres du gouvernement et moi devrons voter contre la motion.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député a commencé par dire que l'opinion était extrêmement favorable à une taxe sur la valeur ajoutée, et qu'il ne faudrait que quelques modifications à la loi. Je crois, et la plupart des gens ici le croient aussi, que le texte est chez l'imprimeur, que les audiences du Comité des finances n'ont lieu que pour la frime et qu'il n'y a aucune chance que les instances qui y sont présentées fassent modifier la loi. Le député voudrait-il nous donner son avis là-dessus?

M. Dorin: Avec plaisir. Non, je ne crois pas que le texte soit rendu chez l'imprimeur. L'avant-projet de loi, peut-être.

J'aurais un léger reproche à faire au ministère des Finances sur ce point, car lorsqu'il a présenté ses propositions dans le Livre blanc, en août, nous pensions recevoir en même temps l'avant-projet de loi qui en découlait, ce qui nous aurait permis d'avoir sur la question une discussion mieux éclairée lors des audiences avec les fiscalistes et d'autres qui attendaient de connaître les détails plutôt que le principe énoncé dans le document technique. En fait, nous attendons avec impatience cet avant-projet de loi, car il nous permettra d'aborder d'autres questions. Nous espérons que nous l'aurons à temps pour en tenir compte dans notre rapport.

Je voudrais simplement faire une autre observation au député du Nouveau Parti démocratique. Assis à ses côtés se trouve le député de Nanaïmo—Cowichan, qui est aussi du NPD et dont je me permets de citer une déclaration faite le 11 mai dernier à la Chambre.

Il prenait la parole pendant le débat sur le budget: «Malgré que je m'y oppose—il s'agit de la TPS—et que je la combatte d'ici à ce qu'on la mette en application, je veux quand même exhorter le gouvernement à lutter contre la tentation d'accorder des exemptions. Cela ne la rendra pas plus équitable, mais d'autant plus difficile à appliquer. Les exemptions profiteront d'ailleurs davantage aux riches qu'aux moins bien nantis. Je voudrais me faire l'écho des associations de consommateurs qui demandent de ne pas exempter les aliments.»

Je demanderais aux députés du Nouveau Parti démocratique, qui ont présenté cette motion aujourd'hui, de parler à leur collègue de la Colombie-Britannique qui, comme vous le savez, a déjà été trésorier de cette province lorsque M. Barrett était premier ministre et que le NPD était au pouvoir. Cet homme-là en connaît très long sur la fiscalité.

Compte tenu de son expérience en qualité de trésorier de cette province, nul doute qu'il sait comment s'élabore un budget. Il aura sûrement de précieux conseils à donner à ses collègues. Peut-être conviendrait-il d'ailleurs qu'ils en discutent entre eux pour faire un peu de lumière sur le problème, de manière qu'ils ne présentent plus de motions comme celle que nous étudions aujourd'hui.

M. Harb: Monsieur le Président, ma question porte sur une déclaration faite par le ministre des Finances à diverses reprises avant et pendant les dernières élections, à savoir que la taxe sur la valeur ajoutée n'aura aucune incidence sur les recettes.

Ces derniers temps, nous entendons parler sans cesse de la répercussion que la taxe sur les produits et services aurait sur le déficit, étant sous-entendu qu'elle contribuerait à le réduire.

Le député pourrait-il dire à la Chambre comment une taxe sans incidence sur les recettes pourrait contribuer à réduire le déficit si elle ne doit pas produire plus de recettes? Si, en fait, elle ne sera pas sans incidence sur les recettes, le député voudrait-il persuader ses collègues du Cabinet de dire honnêtement aux Canadiens que cette taxe va être la vache à lait que nous allons exploiter au fil des années pour réduire le déficit?

M. Dorin: Je me ferai un plaisir de répondre à cette question. On peut parler d'une taxe qui soit sans incidence sur les recettes et parler en même temps du déficit parce que la taxe de vente fédérale actuelle est à toutes fins pratiques en train de se dessécher.

L'un des problèmes que présente cette taxe, c'est qu'elle est appliquée d'une façon très injuste et arbitraire qui a suscité un grand nombre de causes judiciaires. Les tribunaux sont à l'heure actuelle saisis d'environ 130 causes qui se trouvent en fin de compte à défaire le régime actuel de taxe fédérale.

Si, par exemple, nous devions abandonner notre projet de taxe et annoncer que nous garderons le régime actuel, nous calculons que cela nous coûterait immédiatement environ 2 milliards de dollars de recettes perdues, en ne tenant compte que des causes en instance à l'heure actuelle de la part de fabricants qui contestent l'application de la taxe ou qui réorganisent leur entreprise afin essentiellement de changer leur production et d'éviter la taxe. Nous subirions une perte immédiate de 2 milliards et d'autres pertes encore au fil des années à mesure que les entreprises continueraient de se soustraire au régime de la taxe.

Je tiens à rappeler également au député que le secteur de la fabrication ou secteur des produits occupe une part de plus en plus réduite de l'économie par rapport à ce qu'elle était auparavant. En 1961, ce secteur représentait 63 p. 100 de l'économie; la part qu'il occupe dans l'écono-

mie n'est maintenant plus que d'environ 53 p. 100. Ainsi, à mesure que la part de ce secteur continue à rétrécir et que l'assiette fiscale continue à rétrécir elle aussi, il faut augmenter le taux de la taxe applicable à ce qui reste pour obtenir les mêmes recettes.

Pour maintenir nos recettes actuelles au même niveau, nous devons apporter ces modifications au système pour préserver son intégrité. C'est pourquoi nous pouvons dire qu'elles sont essentielles au maintien de notre contrôle sur la réduction du déficit tout en étant neutres au point de vue budgétaire.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je parle de la motion du NPD demandant au gouvernement de laisser tomber la taxe sur les produits et services. Pour la situer dans son contexte, je voudrais, pour mon bénéfice et celui de certains de mes collègues, revenir en arrière un instant pour expliquer comment nous en sommes arrivés à cette position au sujet de la taxe sur les produits et services et vous dire pourquoi, à mon avis, le gouvernement a dû recourir à cette mesure.

Nous devons remonter dans le passé et nous demander pourquoi nous avons des taxes. La définition classique des taxes est la suivante: ce sont des versements obligatoires que les particuliers et les sociétés font au gouvernement pour financer les services gouvernementaux, redistribuer les revenus et influencer le comportement des consommateurs et des investisseurs.

Les taxes existent depuis la Loi constitutionnelle de 1867 qui a donné au Parlement des pouvoirs d'imposition illimités et qui a limité ceux des provinces à l'impôt direct. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral avait la responsabilité de la défense nationale et du développement économique qui occasionnaient de grosses dépenses à l'époque. Les provinces étaient responsables de l'éducation, de la santé et des affaires locales qui n'entraînaient alors que de modestes dépenses. Pendant plus de 50 ans, la majeure partie des recettes fédérales provenaient des droits de douanes et d'accise. En 1913, ces droits représentaient plus de 90 p. 100 des recettes totales.

• (1710)

Pour financer la Première Guerre mondiale, le Parlement a créé l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés en 1917, puis la taxe sur les ventes des fabricants et d'autres taxe de vente en 1920.

La structure fiscale au Canada a subi de profonds changements depuis la Seconde Guerre mondiale. En 1941, les impôts directs représentaient plus de 56 p. 100 des recettes fédérales. Les provinces recevaient des subventions et touchaient les recettes provenant de la taxe sur l'essence et de la taxe de vente, qui ont augmenté considérablement au cours des années.

De 1947 à 1962, les provinces ont accepté, à contre-coeur, de recevoir des subventions fédérales au lieu de percevoir leurs propres impôts directs. En 1962, la situation a changé encore une fois, et le gouvernement a réduit les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés afin de permettre aux provinces de percevoir leurs propres impôts. Entre 1962 et 1977, les recettes qu'ont pu toucher les provinces grâce à l'impôt sur le revenu ont beaucoup augmenté.

À mon avis, un régime fiscal doit être jugé d'après un certain nombre de facteurs. Nous pourrions passer le reste de la journée à discuter de ces facteurs, mais je crois qu'on peut dire sans se tromper que les principaux sont l'équité, l'efficacité, la croissance économique, la stabilisation, et la facilité d'administration et d'observation.

Ce que cela veut dire, c'est que les gens devraient être taxés selon leur capacité de payer. Comme l'a dit M. Kenneth Carter dans le rapport publié en 1966 par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, créée en 1962, la justice devrait être l'objectif principal d'un régime fiscal. Les pauvres ne devraient pas payer plus que leur juste part, et les riches ne devraient pas pouvoir éviter l'impôt grâce à diverses échappatoires.

En 1986 le gouvernement conservateur, bousculé par les importantes réformes fiscales entreprises aux États-Unis, annonçait l'intention de procéder à une vaste réforme de la fiscalité fédérale canadienne pour conserver la compétitivité avec la fiscalité américaine. L'intention avouée était d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu afin de réduire l'impôt des particuliers et des sociétés, et de remplacer la taxe de vente par ce qu'on appelait à l'époque la taxe sur les transactions commerciales, qui devait être une taxe à la valeur ajoutée dotée d'une large assiette, en sorte que la valeur ajoutée à un produit soit taxée à chaque étape de sa production.

Le grand objectif était d'abaisser les taux de la fiscalité, et en particulier de réduire la part de l'impôt sur le revenu des particuliers en assurant un meilleur équilibre entre les recettes tirées de l'impôt des particuliers et celles assurées par les autres impôts et taxes. Tous ces projets devaient avoir pour effet de simplifier la fiscalité et de stimuler la croissance économique. Sur le papier c'est impressionnant.

Ce qui s'est passé en réalité à mon avis, c'est que dans les premières années qui ont suivi leur arrivée au pouvoir les conservateurs ont commencé à s'inquiéter. Les revenus imposables des sociétés avaient été érodés par une avalanche de pertes, de crédits à l'investissement, d'allocations du coût en capital et d'autres abattements fiscaux. La taxe sur les ventes des fabricants a fini par ne s'appliquer qu'au tiers des biens et services vendus au Canada,

parce que beaucoup avaient bénéficié d'exemptions accordées par le législateur ou par les tribunaux.

En d'autres termes, l'assiette fiscale s'était dangereusement rétrécie. De plus en plus c'est à l'impôt sur le revenu des particuliers qu'on demandait de remplir les caisses de l'État, et son taux remontait constamment. Comme nous le savons tous ici je pense, les recettes fiscales du Canada proviennent principalement de trois sources: l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente. Quand on commence à trop compter sur l'une de ces sources, le système se détraque et tout commence à s'effondrer.

Il n'y a pas de dosage magique, mais examinons un peu les chifres. En 1965, l'impôt sur le revenu des sociétés comptait pour 20 p. 100 des recettes fédérales; l'impôt sur le revenu des particuliers 30 p. 100, et la taxe de vente et la taxe d'accise près de 40 p. 100. En 1987, 22 ans plus tard, l'impôt des sociétés était tombé de 20 à 11 p. 100; l'impôt sur le revenu des particuliers était passé de 30 à 47 p. 100, et la taxe de vente et la taxe d'accise à 20 p. 100.

De l'avis général je le répète, il n'y a pas de formule magique. Ce qu'il convient de faire, c'est de prendre des mesures, de surveiller la situation, de s'y adapter, de suivre de près les tendances concurrentielles internationales et de s'assurer de contenir au minimum les torts à notre économie.

Les conseillers du ministre des Finances semblent s'être donné une certaine mission où l'unique solution possible est de percevoir davantage d'impôts et de taxes tandis que le gouvernement continue dans une certaine mesure de rogner sur les dépenses. Compte tenu de l'augmentation de 72 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, survenue depuis 1984, si nous ne réussissons pas à convaincre certains conservateurs de l'arrière-ban de voter contre le projet de loi C-28, nous risquons de voir cette proportion passer à 90 p. 100 d'ici à 1991.

Les conservateurs semblent vouloir éviter d'offenser les grandes entreprises, alors qui reste-t-il? Ce bon bougre qu'est le citoyen ordinaire. Pis encore, ils craignent de surcroît que l'écart entre le Canada et les États-Unis dans les taux d'imposition des sociétés soit à l'origine d'une perte de recettes. Les sociétés multinationales peuvent transférer leurs bénéfices imposables aux États-Unis, tout en conservant les dépenses déductibles au Canada.

On calcule que, pour chaque point de pourcentage de la taxe sur les produits et services, le gouvernement fédéral touchera entre 2,5 et 5 milliards de dollars. Nous ne savons pas combien au juste. Cela signifie que cette taxe permettra de percevoir de 22,5 milliards, à tout le moins, à 27 milliards. Nous avons tous entendu citer des chiffres plus importants. Ainsi, nous avons des bénéfices inespérés de 4,5 à 9 milliards par an. Ce montant pourrait être rabaissé pour diverses raisons, ou bien il pourrait être accru, pour diverses raisons également.

Cette taxe a été inventée par le gouvernement parce qu'elle sera moins visible que l'impôt sur le revenu et qu'elle sera difficile à éviter. Elle constitue également une planche à billets avec laquelle on peut facilement jouer de façon à maximiser les avantages politiques.

Par exemple, si la taxe sur les produits et services était à 24,5 p. 100, comme elle est actuellement en Suède, les conservateurs pourraient abolir l'impôt sur le revenu des particuliers et réaliser les mêmes recettes. Si elle était fixée à 15 p. 100, comme en Grande-Bretagne, ils pourraient réduire les impôts directs de moitié.

Si l'on considère qu'il va y avoir des recettes supplémentaires de 9 milliards, l'impôt sur le revenu pourrait être réduit de 15 p. 100, l'an prochain ou l'année après l'entrée en vigueur de la TPS. Imaginez qui va bien paraître? Imaginez qui essaie de se bâtir une image flatteuse? Je prétends que les conservateurs espèrent éviter de se faire enterrer par cette mesure et, au contraire, la tourner à leur avantage.

Ne nous faisons pas d'illusions. Toute taxe suit une évolution naturelle. Elle commence par être appliquée très généralement à un taux très faible, mais au fur et à mesure que les demandes particulièrement s'amplifient, le taux monte et la base se rétrécit. J'attends que le premier ministre nous dise: «Regardez-moi.»

J'ai commencé mon discours par une définition sérieuse des taxes, je voudrais terminer par une autre. Les taxes ont été définies par certains comme une méthode utilisées par les gouvernements pour produire artificiellement les mauvais jours pour lesquels tout le monde économise. Est-ce vraiment ce que fait le gouvernement? Je ne suis pas prêt à le laisser faire sans réagir, pas plus que mes collègues de ce côté et peut-être de l'autre. J'espère que certains, en face, vont dire la même chose que moi. Les Canadiens n'accepteront jamais cela et nous allons nous battre pour que la proposition ne soit pas adoptée.

M. Harb: Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le député de son excellente présentation. C'est l'un des meilleurs discours que j'ai entendus depuis bien longtemps. Il a certainement creusé le sujet. Il a dit quelque chose au sujet du fait que le gouvernement

appuierait l'entreprise et écouterait les revendications du monde des affaires.

Je voudrais ajouter qu'il y a dans ma circonscription un homme d'affaires important et extrêmement compétent, M. Mel Hartman. Il cherche à obtenir l'opinion du secteur des affaires au sujet de la taxe sur les produits et services.

Nous avons envoyé un questionnaire à cette fin et je voudrais signaler à mon collègue que des banquiers, des dirigeants d'hôtel, des pilotes, des voyagistes, des agents de voyages, des conseillers juridiques, des propriétaires et des gérants de magasins de vente au détail, des travailleurs indépendants, des courtiers en valeurs des entrepreneurs en électricité, des architectes, des travailleurs sociaux, des sans-abri et des chômeurs, tous se sont dits contre la taxe sur les produits et services. Il s'agit de gens qui représentent toutes les couches de la société. Cependant, la majorité des gens qui ont répondu à ce questionnaire étaient, en fait, du monde des affaires. En prenant cette initiative, le gouvernement, je peux vous l'assurer, se met à dos pratiquement tout le monde.

• (1720)

M. Mifflin: Je remercie mon collègue d'Ottawa-Centre d'avoir confirmé mes préoccupations. Je dois expliquer que dans ma circonscription, le revenu moyen est de l'ordre de 24 000 $. Lors de la dernière enquête à ce sujet, il s'établissait à 24 500 $, mais je pense qu'il est légèrement inférieur au seuil de pauvreté au Canada. Je tiens à signaler à mon collègue que je n'ai pas beaucoup de grandes entreprises dans ma circonscription. Je suis toujours désireux de connaître l'opinion du grand capital sur des choses de ce genre.

D'une certaine façon, je suis très heureux d'apprendre que les grandes entreprises s'inquiètent tout autant que les autres de cette taxe, comme il le signale. Chose certaine, c'est quelque peu réconfortant pour moi qui lutte en tant que député libéral contre ces mesures, la taxe sur les produits et services, les modifications à l'assurance-chômage, les compressions prévues dans le projet de loi C-21, les problèmes dans le secteur de la pêche, l'abandon de la région de l'Atlantique et toutes ces choses qui clouent le cercueil des Canadiens de l'Atlantique et dont ils se préoccupent également. J'apprends avec plaisir qu'à ce stade-ci de notre histoire, le grand capital est également du côté des gens qui luttent pour les plus démunis.

Je peux vous garantir, madame la Présidente, ainsi qu'à tous mes collègues, qu'alors que nous allons de l'avant avec cette mesure fiscale tout à fait impopulaire, mesure que d'aucuns, qui sont en politique depuis bien plus longtemps que moi, considèrent comme la plus répréhensible et la plus impopulaire jamais prise par un gouvernement, à leur connaissance, nos appuis ne vont cesser d'augmenter.

Nous allons pouvoir compter sur les grandes entreprises et, je l'espère, les chambres de commerce, les associations nationales de chefs d'entreprise et tous les gens qui jetaient peut-être un oeil désapprobateur sur nos interventions et nos révélations concernant la taxe sur les produits et services, ainsi que sur nos craintes face au libre-échange, la dernière fois qu'il en a été question.

Je suis très heureux d'apprendre cela, et j'attends avec impatience d'obtenir leur appui alors que je parcourrai le pays, afin de parvenir, de concert à mes collègues, à forcer le gouvernement à retirer cette mesure extrêmement impopulaire qui va frapper durement les plus démunis. Ils sont nombreux dans ma circonscription et je suis persuadé qu'il en va de même dans bien d'autres régions.

M. Crosby: Madame la Présidente, avec votre permission, je ferai un ou deux commentaires avant de poser ma question au député de Bonavista—Trinity—Conception.

Le député nous a donné l'historique de la fiscalité au Canada. J'espère qu'il aura lui-même compris en faisant cet historique que c'est un concept qui évolue. Nous devons adapter notre régime fiscal aux besoins du jour. Le député a parlé de l'impôt sur le revenu. Au départ, cet impôt était un moyen de soutenir l'effort de guerre. Cela ne veut pas dire qu'aujourd'hui, toutes les recettes fiscales devraient servir à nourrir l'appareil de défense du Canada. Non, les circonstances ont changé. Les recettes fiscales servent à d'autres fins. Donc, nous changeons constamment, mais pas l'opposition. Les députés de l'opposition restent les mêmes. Ils n'aspirent qu'à rester où ils sont et à ne rien changer, à continuer d'accumuler les déficits, à multiplier les services, mais sans jamais payer.

Notre démarche vise essentiellement à adapter le régime fiscal aux besoins de l'heure. La taxe sur les produits et services vise à équilibrer le régime fiscal; à générer des recettes qui serviront à distribuer de l'argent aux personnes dans le besoin.

Je veux demander au député qui dit représenter les gens ordinaires de Terre-Neuve, les gagne-petit, s'il s'oppose à ce que ces personnes obtiennent des millions de dollars? Neuf millions de Canadiens auront droit à des remises sous le régime de la taxe sur les produits et services. S'objecte-t-il à cela? Ne souhaite-t-il pas qu'ils obtiennent cet argent? Veut-il éliminer ces remises, abaisser les taux d'imposition, abaisser le taux de la taxe,

laisser les riches devenir plus riches et les pauvres plus pauvres? Est-ce ce qu'il veut?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il reste très peu de temps, mais le député peut répondre très brièvement.

M. Mifflin: Madame la Présidente, merci beaucoup de votre générosité. Je savais que vous voudriez que je réponde à mon ami de Halifax-Ouest. Nous n'en sommes pas à notre permier échange à la Chambre et j'aime toujours entendre les critiques constructives qu'il fait de mes interventions.

Je ne m'oppose évidemment pas aux abattements. Il a parlé de l'évolution de la fiscalité. J'en conviens. Mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne voulons pas renoncer au principe de l'universalité. Oui, je m'intéresse aux abattements mais vous savez comme moi, et comme le député, que, compte tenu de la désindexation et de tout le reste, cela ne va pas compenser les taxes supplémentaires que devront payer ces gagne-petit.

Je ne vais pas m'étendre sur la question de l'universalité. Mais, comme nous parlons de l'évolution de la fiscalité, il ne faut que cette évolution nuise au principe de l'universalité et pénalise les personnes âgées, comme le fait le gouvernement. Ma circonscription compte de nombreuses personnes âgées qui suivent nos délibérations et qui s'en souviendront aux prochaines élections.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois couper court à l'intervention du député.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends de nouveau la parole au sujet de la taxe sur les produits et services. Étant donné que le sujet est un peu aride, aussi sec que l'air à la Chambre cet après-midi, j'ai pensé que je pourrais y injecter un peu d'humour. Pendant que je préparais mes notes sur l'impôt, j'ai vu deux citations très pertinentes. J'espère qu'elles ne seront pas jugées sexistes, mais bien équilibrées.

On rapporte que Joan Rivers disait aux femmes: «Elles devraient aimer, voire adorer leur mari, mais veiller à faire mettre en leur nom autant de biens que possible.»

À cela, Oscar Wilde avait déjà trouvé la réplique célèbre que voici: «Les célibataires devraient être imposés plus que les autres, parce qu'il est injuste que certains membres de la société s'amusent plus que les autres.»

J'espère que cela détendra un peu l'atmosphère en cette fin d'après-midi. Certains députés de l'opposition se laissent tellement accabler par la perspective de la taxe sur les produits et services et s'appesantissent tant sur ses aspects négatifs qu'ils ne peuvent pas en voir les bons côtés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence devrait-elle considérer que le début de cette déclaration aujourd'hui avait pour but de divertir la Chambre des Communes.

M. Bird: Madame la présidente, c'était bien le but recherché.

Il est naturel, je pense, que les Canadiens, nous tous probablement, détestent un nouveau programme fiscal, quel qu'il soit. Je ne nous imagine pas en train d'essayer de faire accepter aux Canadiens la taxe sur les produits et services ou n'importe quelle autre sorte de programme fiscal, mais je crois plutôt que la plupart des Canadiens sont des gens honnêtes, intelligents et raisonnables et qu'on peut les persuader d'accepter ou même d'appuyer un nouveau programme fiscal s'il est logique et s'il est nécessaire pour atteindre nos objectifs en tant que nation. Je suis convaincu que c'est bien le cas en l'occurence.

Je voudrais rappeler les données de base de la TPS et en discuter brièvement. Je sais que l'opposition, en particulier, est lasse d'entendre parler de déficit et de dette. La stratégie financière actuelle du gouvernement a pour but de permettre à notre pays d'éponger le déficit, en temps utile, et finalement de commencer à rembourser notre dette nationale.

Depuis cinq ans, grâce aux programmes du ministre des Finances, nous sommes parvenus lentement mais sûrement à réduire le déficit; grâce par ailleurs au programme budgétaire et à la stratégie dont nous avons été informés au début de l'année, nous envisageons un budget équilibré pour le début des années 1990, quitte à enregistrer un budget excédentaire avant l'an 2000, alors que nous commencerons à rembourser la dette et à réduire un peu le fardeau des générations futures.

C'est l'unique moyen d'empêcher la dette de croître davantage. Il faut travailler en vue de réduire le déficit de façon à réaliser un budget équilibré, voire excédentaire. À mon avis, il faut accorder à chacun le mérite qui lui

revient. La stratégie financière que Michael Wilson a adoptée en 1984 a donné des résultats concrets. Depuis septembre 1984, le nombre des nouveaux emplois au Canada a augmenté de 1 535 000. Le taux de chômage, qui était de 11,2 p. 100 en 1984 n'était plus que de 7,3 p. 100 en septembre 1989. Une baisse comme celle-là de près de 40 p. 100 au cours de cette période est une réussite exceptionnelle.

• (1730)

Au niveau de la concurrence internationale, le Canada, qui occupait la onzième place en 1983, avait atteint la quatrième place en 1988. À mon avis, la stratégie que nous avons adoptée est riche de promesses pour le Canada, promesses qui, sur le plan financier, nous rendra fort et responsable d'ici la fin du siècle, soit dans moins de dix ans.

En tant que citoyens, nous devons reconnaître l'importance de notre responsabilité nationale, nous devons être disposés à payer pour le niveau élevé de vie que nous avons ou accepter une réduction des services actuellement à notre disposition, ou encore une combinaison des deux, sinon je suis convaincu que les conséquences de nos dettes et de nos déficits répétés et sans contrôle vont éventuellement se traduire par une inflation économique tragique, une dévaluation de notre monnaie et une sévère érosion de la qualité de vie de nos futures générations. Nous en avons déjà des exemples dans des pays comme la Bolivie, l'Argentine, le Mexique et l'Allemagne d'après-guerre.

À mon sens, il faut absolument comprendre que la taxe sur les produits et services est un aspect critique et essentiel de la stratégie financière du gouvernement pour la prochaine décennie. On la considère comme une source très sûre et très équitable de revenus pour le gouvernement, un complément essentiel du régime d'impôt sur le revenu dont la réforme au cours des deux dernières années s'est avérée très constructive.

La taxe sur les produits et services est une taxe sur la valeur ajoutée à la consommation qui croîtra de pair avec l'activitité économique du pays. Elle est devenue la taxe à la consommation la plus en vogue dans le monde et elle est maintenant appliquée dans quelque 48 pays, y compris 19 des 24 membres de l'OCDE, dont les économies sont les plus florissantes du monde.

Nous devons reconnaître, même si la motion d'aujourd'hui ne parle pas de supprimer la taxe fédérale actuelle, que cette nouvelle taxe remplace une taxe de vente fédérale cachée, régressive, qui nuit à notre compétitivité avec les autres pays en matière d'exportation. La taxe actuelle ne joue vraiment son rôle et sa suppression se fait attendre depuis longtemps. Comme elle s'applique à de nombreux coûts en capital et frais d'exploitation qu'on ne peut isoler lorsque nous établissons les prix à l'exportation, elle nous rend moins compétitifs par rapport aux autres pays et elle favorise indirectement les importations au détriment des fabricants canadiens.

Comparativement, la nouvelle taxe sur les biens et services s'appliquera au niveau de la consommation à tous les Canadiens et sur une vaste gamme de produits, à de rares exceptions près. Au lieu des taux différents de taxe de vente fédérale, qui varient de 9 à 13,5 p. 100, celui de la nouvelle taxe sera uniforme à 9 p. 100.

Selon les estimations économiques du budget d'avril et en valeurs comparables de dollars de 1991, la taxe de vente fédérale actuellement en vigueur rapporte des recettes de 18,5 milliards. La nouvelle taxe sur les biens et services en rapportera 24 milliards. La différence de 5,5 milliards au début servira directement à financer les dispositions spéciales du programme de la TPS. C'est l'aspect capital de ce programme. C'est un système intégré de réforme fiscale. Il comprend des augmentations dans le programme de crédits d'impôt sur le revenu, et sur les 5,5 milliards de nouvelles recettes, 2,4 milliards seront remis aux 9,3 millions de familles canadiennes des paliers inférieurs de revenu qui bénéficieront de plus gros crédits d'impôt.

En outre, 700 autres millions couvriront la réduction d'impôt sur le revenu de 1 p. 100 qui sera accordée aux paliers moyens de revenu. Enfin, environ 2 milliards des 5,5 milliards serviront à payer l'indexation des allocations familiales et des pensions de vieillesse qui sera accordée à ceux des paliers inférieurs de revenu afin de compenser l'impact inflationniste de 2,5 p. 100 ou 2,25 p. 100 qu'aura la TPS.

Enfin, sur le total de 24 milliards, 200 millions, ou moins de 1 p. 100, iront à l'administration du nouveau programme. Je crois que ce programme fiscal allège le fardeau des gagne-petit et accroît celui des plus nantis. La taxe sera absorbée à même le revenu discrétionnaire des Canadiens, qui se reflète dans les achats des consommateurs. Comme les produits alimentaires ne seront pas taxés les familles à faible revenu ne consacreront pas une part disproportionnée de leur revenu à l'achat de produits alimentaires de base à cause de la nouvelle taxe.

Cette mesure à elle seule contribue à transférer le fardeau fiscal des moins fortunés aux plus fortunés. Le crédit d'impôt sur le revenu a le même effet. La réduc-

tion de 1 p. 100 donne le même résultat. J'ajouterai que les modifications de l'assurance-chômage qui figurent dans le projet de loi C-21 et qui font que les cotisations seront versées par les employeurs et les employés des régions à forte croissance du Canada et que les prestations seront payables aux chômeurs des régions à faible croissance auront également pour effet de transférer le fardeau fiscal aux mieux nantis. C'est un principe dont cette motion de l'opposition réclame l'application. À mon avis, nous l'appliquons déjà.

Je voudrais terminer en disant que, à mon sens, le nouveau programme de taxe sur les produits et services constitue non seulement un élément crucial de la stratégie financière à long terme de notre pays, mais également une amélioration sensible par rapport à la taxe fédérale de vente régressive qu'il supprime. Mais le plus important sans doute, c'est que la TPS concourra à rendre le régime de l'impôt sur le revenu plus équitable et mieux équilibré parce qu'elle s'y intègre parfaitement bien par le truchement des crédits d'impôt remboursables et qu'elle tend à alléger la charge fiscale des moins bien nantis. C'est une bonne façon d'assumer nos responsabilités financières.

J'estime que cette motion est superflue et que le projet de réforme fiscale du gouvernement apporte déjà une solution satisfaisante au problème qui y est soulevé.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Je voudrais poser la question suivante au député d'en face. Peut-il nous dire comment des mesures comme les augmentations de l'impôt sur le revenu, des taxes d'accise, de la taxe sur les ventes des fabricants survenues au cours des cinq dernières années, ainsi que les modifications du régime d'assurance-chômage qui augmenteront le fardeau fiscal des Canadiens et des petites sociétés, la taxe sur les produits et services et les mesures budgétaires comme la mesure de récupération seront justes pour les personnes âgées, dont la plupart sont des femmes, et pour les jeunes qui veulent se perfectionner, mais qui devront dorénavant payer plus cher leur éducation?

Seront-elles justes pour les familles avec enfants qui seront injustement pénalisées, pour les petites entreprises, notamment les exploitations agricoles, pour les chômeurs et surtout pour les gens comme les 2 700 employés de VIA Rail qui perdront leur emploi? Seront-elles justes pour les pauvres du Canada?

Il y a entre 3,5 et 5 millions de pauvres. Presque 800 000 familles vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Presque un million d'enfants et plus d'un million de personnes seules entrent dans cette catégorie. Comment être juste également à l'égard des régions les plus pauvres comme les provinces atlantiques et le Nord.

Je voudrais comprendre comment tous ces gens vont profiter de cet ensemble de mesures fiscales proposé par le gouvernement. Je ne peux pas comprendre comment on peut essayer de défendre une telle proposition.

M. Bird: Madame la Présidente, le député doit oublier le programme de crédits d'impôt, qui fait partie intégrante du système de taxe sur les produits et services, qui apportera une aide à 9,3 millions de familles de ce pays.

Je ne comprends pas comment il peut parler de 800 000 pauvres et poser cette question sans reconnaître en toute honnêteté que, après l'entrée en vigueur de la TPS, 9,3 millions de Canadiens auront des dépenses familiales nettes inférieures du fait de la taxe sur les produits et services et du crédit d'impôt.

• (1740)

Je lui demanderais d'expliquer pourquoi, en matière d'assurance-chômage, il passe sous silence le transfert des cotisations payées par ceux qui occupent un emploi dans les régions prospères du pays pour financer les prestations versées à ceux qui sont sans emploi dans les régions moins prospères du pays. Je ne comprends pas que des politiciens puissent poser de telles questions et faire de telles affirmations sans au moins reconnaître les faits tels qu'ils sont exposés dans les documents et dans le budget.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, depuis que le parti auquel le député appartient est arrivé au pouvoir en 1984, les taxes de vente et d'accise réunies sont passées de 19 p. 100 des recettes totales de l'État, soit environ 12 milliards de dollars à environ 25 p. 100 de toutes les recettes fédérales en 1988-1989, soit environ 20 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 66 p. 100. Et ces changements ont pour conséquence qu'une famille ordinaire comptant deux salariés et deux enfants, et un revenu annuel d'environ 40 000 $, paiera en 1989 quelque 1 140 $ en taxe de vente et en taxe d'accise et près de 1 081 $ de plus en impôt sur le revenu que n'aurait été le cas en vertu du régime fiscal de 1984. Et dire qu'il trouve cela juste! Où est la justice dans tout cela?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je permets au député de répondre brièvement.

M. Bird: Madame la Présidente, si le député vérifie ses statistiques, et je n'ai pas les chiffres sous la main, il constatera que la croissance économique combinée à une inflation même modeste, dépassent le taux de croissance de ces recettes fiscales. Je ne crois pas qu'il se trouve un Canadien qui rechigne à payer sa juste part de cette augmentation de l'impôt sur le revenu ou des taxes de vente, à la condition qu'il la paie à partir de revenus proportionellement accrus.

Le député devrait être ravi que l'économie continue de prendre de l'essor à un tel rythme qu'elle rapporte des recettes accrues à partir de revenus accrus.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Madame la Présidente, comme d'autres députés, j'ai suivi avec grand intérêt l'exposé des arguments du gouvernement contre la motion d'aujourd'hui. À la décharge du parti qui a présenté cette motion, il faut dire qu'au moins, il vise le bon objectif, c'est–à–dire que les néo–démocrates veulent parler de réforme fiscale.

À la défense de leur TPS, les ministériels n'ont aligné qu'une suite d'arguments idiots. Cette TPS n'est qu'une composante mineure d'un grand ensemble et, à mon avis, elle est le dernier recours d'un gouvernement à qui la fiscalité cause de sérieux problèmes. Nous devons donc poser la question: «Comment sommes–nous arrivés à un tel fouillis en cinq ans? Pourquoi avons–nous sombré dans un tel abîme intellectuel en essayant de régler un grave problème?»

Les Canadiens n'en sont pas arrivés à une révolte fiscale parce qu'ils ne veulent pas payer de taxes. Ils sont heureux de payer des taxes s'ils ont l'impression que des services sont en jeu et qu'ils en auront pour leur argent. Ce qui irrite le plus les Canadiens maintenant est le fait qu'ils ne recoivent rien en retour.

Dans toutes les régions de notre pays, qu'il s'agisse des bases des forces armées, de VIA Rail, des services destinés aux retraités ou des services et des accords de EDER pour les différentes régions, on est témoin de réductions, l'une après l'autre. Une fois que les gens ont le sentiment que leur gouvernement les a abandonnés, ils demandent alors: «Pourquoi devrions–nous payer des impôts?» Le gouvernement n'a pas répondu à cette question. Quand le comité des finances voyage dans tout le pays, que voit–il dans toutes les villes, les unes après les autres? Il voit qu'on rejette la position du gouvernement et que celui–ci a perdu toute autorité morale pour gouverner dans notre pays parce que la question de la taxe éclipse toutes les autres. Après les prochaines élections, un nouveau gouvernement sera formé, espérons–le, et le premier problème qu'il aura à résoudre sera celui que pose une dette de 350 milliards de dollars. C'est une somme formidable que les Canadiens commencent à saisir, car elle oriente toute notre politique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je le regrette beaucoup, mais je dois interrompre le député.

Comme il est 17 h 45, je dois, aux termes du paragraphe 81(14) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix sur le champ toute motion nécessaire pour trancher la question dont la Chambre est saisie.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 60)

POUR

Députés

Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Barrett	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Boudria	Brewin
Broadbent	Butland
Callbeck	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Fisher	Flis
Foster	Fulton
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvey (Edmonton–Est)	Heap
Hovdebo	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)

Les crédits

LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Murphy
Nystrom
Peterson
Proud
Rideout
Robinson
Speller
Stupich
Vanclief
Walker
Young (Gloucester)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Nault
Pagtakhan
Phinney
Prud'homme
Riis
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—76

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bosley
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hogue
Hudon
James
Johnson
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Andre
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Gustafson
Hawkes
Horning
Jacques
Jelinek
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
niboia)
Winegard
Richardson
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—125

• (1810)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

La ministre a la parole pour invoquer le Règlement.

Mme McDougall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Immédiatement après les présentes délibérations, six Canadiennes seront honorées à l'autre endroit pour leur contribution exceptionnelle à la promotion de l'égalité de la femme au Canada. On va leur remettre le Prix de l'affaire personne, en mémoire des cinq célèbres activistes albertaines. Comme c'est le soixantième anniversaire de cette affaire, l'occasion est effectivement très spéciale.

J'invite tous les députés à assister à la réception qui suivra immédiatement la cérémonie, à la pièce 200, Édifice de l'Ouest, peu après 19 heures. Je puis leur assurer que le ministère chargé de la Condition féminine donne les parties les plus réussies.

Mme Clancy: Monsieur le Président, à l'instar de la ministre chargée de la Condition féminine, j'invite tous les députés à participer à la cérémonie en leur qualité de personnes.

Des voix: Bravo!

Mme Langan: Monsieur le Président, nous aussi nous réjouissons des soixante années de statut de personne des femmes. Nous invitons tous les députés à venir célébrer cela avec nous plus tard, cet après-midi.

M. le Président: Comme il est 18 h 14, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 octobre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 octobre 1989, à l'étape du rapport du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M^me^ McLaughlin:

Motion n° 10

Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 8, en retranchant la ligne 9, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«8.*Détersifs à lessive non biodégradables.*»

et de la motion de M. Kindy:

Motion n° 11

Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 8.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur cette importante motion. Le point que je veux soulever est que le gouvernement veut inclure les détersifs à lessive dans l'annexe des produits qui sont assujettis à la taxe sur les ventes des fabricants. Je crois que le moment est venu de voir dans notre régime fiscal un moyen de donner suite aux priorités établies par le Parlement.

Je trouve qu'il est beaucoup question ces temps-ci de la dégradation de notre environnement que nous constatons presque partout. Le gouvernement devrait peut-être envisager de taxer les seuls détersifs dommageables à l'environnement et d'accorder un encouragement fiscal en ne taxant pas les savons qui ne nuisent pas à l'environnement.

Autrement dit, si les consommateurs ont le choix entre un détersif qui pollue manifestement et un autre qui n'est pas nocif pourquoi ne pas exploiter cet avantage et exempter de la taxe le détersif inoffensif pour l'environnement?

Nous prouverions ainsi clairement que nous sommes sérieux, que nous sommes prêts à nous priver d'une partie de nos recettes dans l'espoir de modifier les habitudes des consommateurs et de les encourager à se procurer des produits inoffensifs pour l'environnement, tout en signifiant à ceux qui vendent des produits qui sont, en quelque sorte, dommageables à l'environnement, qu'ils doivent réfléchir à ce qu'ils font.

L'occasion est belle de transmettre ce message, qui serait à la fois un encouragement à acheter des produits respectueux de l'environnement et une leçon aux entreprises qui s'obstinent, en dépit des preuves, à vendre des produits dommageables.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi parler un peu de la motion. Je crois, comme mon collègue de Kamloops l'a dit tout à l'heure, que l'occasion est belle pour le gouvernement de mettre en pratique une partie de ce qu'il prêche.

Peu de choses ont pour nous en ce moment plus d'importance que l'environnement. Le fait est que nous avons l'occasion d'employer le régime fiscal pour la promotion d'un environnement sain ici au Canada. Il se trouve que le gouvernement conservateur nous demande d'inclure le détersif à lessive dans la liste des marchandises assujetties à la taxe sur les ventes des fabricants.

Même si, dans d'autres débats, nous avons critiqué cette mauvaise taxe qui fait disparaître les emplois, comme le ministre des Finances le dit, s'il faut modifier cette taxe en elle-même négative, autant le faire de manière qui soit bénéfique pour l'ensemble du pays.

Nous soutenons que le gouvernement ne devrait taxer que les produits préjudiciables à l'environnement et devrait en fait accorder un encouragement fiscal pour les détergents à lessive et d'autres produits qui ne sont pas dommageables.

À mon avis, le gouvernement devrait prévoir de plus en plus d'encouragements dans sa politique fiscale afin d'inciter les sociétés à concevoir des produits moins nocifs, au lieu d'utiliser simplement le régime pour encourager les fabricants à agir à leur guise pour répondre à la demande des consommateurs.

Comme nous le savons, dans notre régime, les consommateurs n'agissent pas toujours comme ils le devraient. Dans une économie comme la nôtre, ils ont tendance à acheter le produit le moins cher, le plus facilement accessible, mais pas toujours le plus respectueux de l'environnement.

• (1010)

L'amendement à l'étude aujourd'hui nous offre une excellente occasion de mettre en oeuvre les recommandations non seulement des députés de l'opposition, mais aussi de bon nombre de députés ministériels.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt, et même avec un peu de joie, l'honorable ministre de l'Environnement déclarer après les dernières élections fédérales que chaque mesure législative étudiée par la Chambre, que chaque élément du programme du gouvernement serait soumis à un examen rigoureux pour qu'on en établisse les répercussions sur l'environnement et qu'on voie s'il est judicieux du point de vue écologique.

J'étais disposé à transmettre ce message et, effectivement, je l'ai fait dans ma circonscription à un certain nombre d'occasions, en soulignant qu'il s'agissait là d'un progrès important pour un gouvernement qui, pour dire le mieux, affiche un enthousiasme assez tiède, du moins dans ce domaine.

M. Milliken: C'est déjà beaucoup dire.

M. Harvey (Edmonton–Est): Je suis un homme généreux de nature. C'est pour cette raison que je tiens à exprimer la conviction que cet amendement sera appuyé par tous les partis de la Chambre.

Je ne saurais imaginer qu'un gouvernement, qui compte un ministre de l'Environnement au verbe aussi passionné et qui est aussi manifestement dévoué, se conduise autrement lorsqu'on lui présente un amendement aussi sensé, aussi raisonnable et aussi inattaquable que celui proposé par la députée du Yukon. Cet amendement ne vise à pénaliser personne, ni à limiter le choix offert au consommateur. Il cherche simplement à favoriser chez les Canadiens d'une seule petite région des habitudes de consommation qui seront moins dommageables à l'environnement.

Les détergents biodégradables ne constituent pas la solution au problème de la pollution au Canada. En incitant les consommateurs à utiliser ce genre de détergent, on ne règle sûrement pas tous les problèmes d'ordre environnemental auxquels fait face la Chambre, mais on fait à tout le moins un petit pas dans la bonne direction. Comme le veut un proverbe chinois, un voyage de mille lieues commence par un premier pas.

Compte tenu des propos du ministre de l'Environnement et de l'avis des députés de ce côté-ci de la Chambre de même que, je suppose, de l'opinion des députés d'en face, je m'attends que cet amendement recueillera un appui unanime.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur la motion n° 10 inscrite au nom de la députée du Yukon (M^me^ McLaughlin). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité du paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé. Passons maintenant aux motions n^os^ 17 et 18 que nous débattrons ensemble. Si la motion n^o^ 17 est adoptée, il sera inutile de se prononcer sur la motion n^o^ 18; par contre, si la motion n^o^ 17 est rejetée, il faudra voter sur la motion n^o^ 18.

Y-a-t-il consentement pour que quelqu'un d'autre propose la motion présentée par la députée du Yukon?

M. Harvey (Edmonton-Est): J'invoque le Règlement. La Chambre consent-elle à ce que je propose moi-même les motions nos 17 et 18, avec l'appui du député de The Battlefords—Meadow Lake?

M. Albert Cooper (Peace River): Madame la Présidente, je consens à ce que le député propose la motion no 17, mais la motion no 18 présente des difficultés. Nous acceptons de donner notre consentement dans le cas de la motion n° 17, mais pas dans celui de la motion n° 18 inscrite au nom du député de Calgary-Nord-Est.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je ne peux m'empêcher de noter, madame la Présidente, que le gouvernement désavoue l'un de ses députés. Du côté libéral, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que le député propose la motion en l'absence de son auteur.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous mettrons de côté la motion n° 18.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est) propose:

Motion n° 17

Q'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 14, en retranchant la ligne 8, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«en vigueur le 29 avril 1989.»

—Madame la Présidente, l'objet de cet amendement est évident. Les dispositions devraient entrer en vigueur à la date où elles ont été rendues publiques, c'est-à-dire, ce fameux soir du budget-conférence de presse.

Beaucoup de marchands, pour ne pas dire tous, ont majoré cette nuit-là le prix des cigarettes selon les indications données par le ministre des Finances, avant la date prévue. Si la date n'est pas modifiée, ces marchands auront réalisé d'importants bénéfices imprévus sous formes de taxes non perçues.

C'est donc autant par souci d'équité que dans l'intérêt de la responsabilité fiscale du gouvernement qu'il faudrait fixer la date d'entrée en vigueur au 29 avril, pour que ce soit le gouvernement et non les marchands de cigarettes qui profite de la majoration de la taxe. C'est là tout l'objet de cet amendement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur la motion n° 17 inscrite au nom de la députée du Yukon. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit est reporté.

Nous en sommes maintenant au stade où la Chambre procéderait ordinairement aux votes différés à l'étape du rapport du projet de loi à l'étude.

Cependant, en vertu du paragraphe 45(6) du Règlement, les votes inscrits sont reportés à 18 heures, le lundi 16 octobre 1989.

* * *

• (1020)

LOI SUR LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 octobre, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur ce projet

de loi tout simplement parce que je viens d'une circonscription et, en fait, d'une ville qui, à bien des égards, est un microcosme de la mosaïque multiculturelle que bien des Canadiens veulent que notre pays devienne.

Edmonton est vraiment une communauté de communautés, pour employer une expression rendue populaire par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette ville compte de nombreux groupes linguistiques et culturels originaires des quatre coins du monde. Tous ces gens sont venus chercher à Edmonton le genre d'harmonie et d'esprit de collaboration qui, je crois, fait la fierté de notre ville et peut servir de modèle au reste du pays. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de problèmes à Edmonton. Nous en avons. Par contre, nous avons aussi de nombreux atouts qui sont directement liés à notre caractère multiculturel.

C'est pendant la Fête annuelle du patrimoine, à Edmonton, que tout cela est le plus évident. Ces fêtes ont lieu tous les mois d'août: une grande manifestation qui s'étale sur les trois jours d'une longue fin de semaine, et au cours de laquelle les diverses cultures présentes à Edmonton se rassemblent, montent des stands dans le parc William Hawrelak et passent trois jours à s'émerveiller de la richesse et de la variété des autres cultures.

Je signalerai également qu'à Edmonton et plus spécialement dans Edmonton-Est il y a tout un éventail de publications dans les diverses langues patrimoniales. Nous avons deux journaux italiens; trois journaux chinois, deux journaux partiellement rédigés en langue crie, un journal portugais, un journal ukrainien, plus le *Prairie Link* qui se consacre à la promotion de tous ces points de vue multiculturels.

J'ai moi-même assisté au cours des deux derniers mois à des cérémonies marquant la journée de sensibilisation à l'Afrique. J'ai assisté à l'assemblée de la fondation de l'Association Keiping d'Alberta. J'ai assisté à l'ouverture du nouveau siège de l'Association hakka, comme bien sûr j'ai assisté l'été dernier aux célébrations Veisakha de la collectivité sikh d'Edmonton.

Cela ne veut pas dire, je le répète, qu'il n'y a pas de frictions à Edmonton. Il y en a, comme il y en a toujours eu au Canada et plus spécialement, il faut le dire, dans l'Ouest.

Il y a eu des épisodes honteux comme l'incident du Komagatu Maru, l'imposition de la taxe de capitation à l'immigration des Chinois, puis l'Immigration Exclusion Act la discrimination systématique contre les pionniers ukrainiens au début du siècle, les crimes effarants commis contre les Canadiens d'origine nippone au cours de la Seconde Guerre mondiale, et plus récemment la discrimination raciale caractérisée subie par les nouveaux immigrants; notamment les Vietnamiens, les Latino-Américains spécialement les Chiliens et les Salvadoriens, ceux qui viennent des pays arabes et les sikhs.

Tout cela montre que la discrimination raciale n'a pas disparu de nos collectivités, ni même dans une collectivité jeune et d'esprit généralement ouvert comme celle d'Edmonton.

Et bien sûr, pour une raison ou une autre, il y a, toujours présent à l'arrière-plan, ce fléau européen, l'anti-sémitisme, qui continue de temps à autre à se manifester dans des actes de vandalisme partout en Alberta et à Edmonton en particulier.

Il ne fait donc aucun doute que nous voyons dans la mesure à l'étude un projet de loi louable en ce qu'il célèbre le fait de la diversité culturelle au Canada et un projet de loi nécessaire parce qu'il tend à encourager la célébration et l'acceptation publiques de ce fait.

Je puis à cet égard, et sans réserve, louer les efforts du gouvernement et du ministre. Je note également que le jour où a été proposée la deuxième lecture du projet de loi, on a présenté le projet de loi concernant les langues patrimoniales. Cette dernière mesure a pour objet de créer un Institut canadien des langues patrimoniales dont le siège sera fixé à Edmonton, un endroit bien choisi à mon avis, et constitue une autre mesure législative louable du gouvernement actuel. J'en aurai davantage à dire lors du débat de deuxième lecture du projet de loi.

Je voudrais terminer en faisant remarquer que le multiculturalisme, cette disposition d'esprit que le terme «multiculturalisme» est censé recouvrir, cette ouverture d'esprit, cette générosité et cette bonne volonté manifestées à l'endroit des gens qui sont apparemment différents de nous ou qui chérissent apparemment des valeurs culturelles différentes, est et a toujours été un précepte fondamental du parti auquel je suis fier d'appartenir.

Depuis l'époque où le CCF s'est opposé à l'Exclusion Act en Colombie-Britannique et depuis l'époque où le CCF s'est opposé au déplacement des Nippo-Canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale jusqu'à présent, notre parti a toujours lutté pour la justice et fait bon accueil aux gens du monde entier venus participer au projet que constitue l'édification de notre pays, le Canada.

En un sens, c'est notre fondateur, James Shaver Woodsworth, qui exprimait le mieux notre position quand il terminait ses grâces avant les repas en disant: «Ce que nous désirons pour nous-mêmes, nous le souhaitons à

tous.» Voilà l'esprit qui anime ce projet de loi, et je l'acclame.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Cooper: Madame la Présidente, n'y avait-il vraiment aucune objection à ce projet de loi? Je tiens à m'en assurer parce que je pensais que nous terminerions probablement par un vote.

M. Gauthier: Aucune objection.

M. Cooper: Parce qu'il est maintenant 10 h 30 et que la Chambre s'ajourne normalement à cette étape, nous voudrions nous arrêter quelques instants et revenir à temps pour la période des questions qui sera suivie par les initiatives parlementaires.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu le secrétaire parlementaire. Je n'ai entendu personne s'opposer à la deuxième lecture du projet de loi, c'est pourquoi la motion a été adoptée.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Si tout le monde est d'accord, je suspends la séance jusqu'à 11 heures.

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 10 h 31.)

• (1100)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 heures.

M. le Président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés faites en vertu de l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est avec stupéfaction et indignation que nous avons pris connaissance de la résolution proposée par les échevins Darryl Kent, Jacqueline Holtzman et Michael McSwenney et adoptée par un comité de la ville d'Ottawa voulant abolir le comité consultatif sur les services en français.

Cette mesure de représailles en réaction à la Loi 178 est d'un cynisme effrayant et inacceptable. Il n'y a rien de plus «vicieux» et fourbe qu'un bigot élu qui prend en otage un groupe minoritaire et qui le punit ou qui propose de le punir pour un geste qui ne dépend pas de lui et dont il n'est nullement responsable.

Dans la capitale de ce pays qui se doit d'être le reflet de la dualité linguistique du pays, de la tolérance et de la générosité, il est inadmissible de voir certains conseillers municipaux démontrer autant d'ignorance, d'étroitesse d'esprit et d'intolérance.

Monsieur le Président, si ces élus du peuple sont incapables d'agir avec dignité et compréhension, qu'ils démissionnent et qu'on les remplace!

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, l'unité nationale est un des principaux sujets de notre temps. Le défi des Canadiens est de trouver un équilibre entre la nécessité d'exprimer leur particularisme et celle de s'identifier à un objectif commun.

Il est important d'exprimer notre individualité, de montrer aux autres ce qui distingue les Canadiens. Dans certains cas, il peut même être bon de promouvoir les différences entre nous. D'ailleurs, beaucoup reconnaîtront que ce sont nos différences qui ont donné au pays sa force.

Toutefois, plutôt que de nous éterniser sur les différences, voyons ce qui rapproche tous les Canadiens. Il est

Article 31 du Règlement

temps de célébrer notre identité nationale. Il est temps de travailler de concert à l'intérêt national. Attaquons-nous ensemble aux défis économiques auxquels le pays fait face.

Travaillons de façon unie à la construction d'un meilleur avenir pour nos enfants. Que tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, s'unissent pour améliorer notre sort commun.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour rendre officiellement hommage au courage et au dévouement dont a fait preuve une Salvadorienne, M^me^ Magdalena Hernandez, qui est à l'heure actuelle en visite au Canada.

M^me^ Hernandez est membre du conseil du village de Las Vueltas au Salvador et présidente du conseil des femmes de ce village. Il y a dix ans, les habitants d'un grand nombre de villages dans ce pays, et notamment Las Vueltas, ont abandonné leur foyer pour fuir les bombardements des escouades de la mort.

Il y a deux ans aujourd'hui, ces gens ont entrepris de réintégrer leur foyer après avoir été hébergés dans les camps de réfugiés du Honduras, de San Salvador et d'ailleurs. En fait, dès la semaine prochaine, plus de 1 600 personnes, du camp de réfugiés de Mesa Grande, que j'ai eu l'honneur de visiter le mois dernier, rentreront dans leur village au Salvador. Ce groupe est le quatrième à pouvoir rentrer chez lui.

Compte tenu de la violence accrue au Salvador depuis l'arrivée au pouvoir de Cristiani, j'exhorte le gouvernement du Canada à aider ces gens dans leur courageuse entreprise. Je l'exhorte à condamner les violations des droits de la personne qui sont perpétrées au Salvador, ainsi que la vague d'assassinats, d'enlèvements et de disparitions.

Enfin, je prie instamment le gouvernement du Canada d'exhorter les Nations Unies à fournir toute l'aide nécessaire afin que les habitants de Las Vueltas et d'autres villages salvadoriens puissent se joindre à leurs compatriotes courageux, dont M^me^ Magdalena Hernandez qui se trouve à la tribune des visiteurs, à reconstruire un nouveau Salvador où règneront la paix, la démocratie et la justice.

* * *

L'ALLOCUTION DU ROI HUSSEIN

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, cette semaine, nous avons été témoins d'un événement historique dans cette enceinte. En effet, Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie est devenu le premier chef d'État arabe à s'adresser aux deux chambres du Parlement canadien.

Notre invité a su aborder la question de la paix de façon éloquente, réfléchie et pragmatique et c'est ce qui a le plus impressionné ceux d'entre nous qui sont en faveur du dialogue et qui encouragent la modération.

Je félicite également notre premier ministre d'avoir rappelé l'engagement du Canada à favoriser une paix fondée sur des compromis territoriaux.

Si on veut parvenir à la paix dans une région où règne la violence, il faut appuyer de façon inconditionnelle les positions modérées comme celle du roi Hussein.

On peut parvenir au règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, qui est au coeur du problème, en créant un État palestinien indépendant venant s'ajouter à tous les autres États de la région.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, dans un document secret préparé à l'intention du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, on critique carrément et de façon acerbe, la politique du gouvernement fédéral en matière de développement régional et on reproche au gouvernement de tenter d'induire les habitants de la région de l'Atlantique en erreur au sujet des activités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le 17 mai, le ministre chargé de l'Agence a déclaré devant un comité des Communes que l'Agence avait dépensé près de 600 millions de dollars dans la région de l'Atlantique. Cette affirmation a été reprise le 4 juillet par le président de l'Agence et à nouveau, le 6 octobre, par le ministre lui-même.

Cependant, le document confidentiel que j'ai en main montre clairement que les investissements réels de l'Agence ont été inférieurs de quelque 40 p. 100 aux chiffres avancés par le ministre et son gouvernement. On remet donc sérieusement en doute à l'heure actuelle la bonne foi du ministre et des représentants de l'Agence, et on se demande également si le gouvernement attache bien, comme il le prétend, beaucoup d'importance au développement régional. Dans le document en question, on précise qu'à l'heure actuelle, la région de l'Atlantique ne peut pratiquement compter sur aucun encouragement, afin d'attirer les industries et les investissements. On ajoute que c'est tout à fait inacceptable et que cela ne peut continuer. On réclame enfin un traitement équitable pour la région au sein de la Confédération.

J'exhorte maintenant le gouvernement à lancer une enquête publique complète sur les activités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que sur les initiatives du gouvernement, par opposition à

ses promesses, dans le domaine du développement économique régional.

* * *

VIA RAIL

M. Ken James (Sarnia—Hamilton): Monsieur le Président, depuis l'annonce des nouveaux crédits qui seront accordés à VIA Rail, nous, les 11 députés ministériels du sud-ouest et de l'ouest de l'Ontario, avons défendu sans répit l'importance du service ferroviaire voyageurs pour notre région.

Dans le réseau remodelé de VIA, le maintien des voies du nord et du sud dans le sud-ouest ontarien a réaffirmé l'importance de ce service pour la circonscription de Sarnia—Lambton et pour le sud-ouest ontarien en général.

Dans ma circonscription, un groupe de représentants des collectivités visées a déjà franchi une nouvelle étape. Plutôt que de se laisser obnubiler par la prétendue mort du service voyageurs, ce groupe s'est associé à un groupe d'étude local qui devrait aider à déterminer quel horaire et quel matériel répondraient le mieux aux besoins des voyageurs de la région. Cette démarche qui s'ajoute à la rencontre que j'ai eue avec les représentants de VIA Rail devrait, à mon sens, déboucher sur d'excellentes suggestions qui permettront de tirer le maximum du service voyageurs.

Les efforts de ce groupe sont tout à fait opportuns. Ils démontrent que certaines personnes se soucient véritablement d'instaurer un réseau de transport par chemin de fer durable et économique pouvant même être étendu dans l'avenir, tant à l'échelle locale que nationale.

* * *

LE SERVICE «JEUNESSE J'ÉCOUTE»

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour exhorter le gouvernement à satisfaire aux besoins des enfants du Canada en approuvant la demande de financement de «Jeunesse J'Écoute».

Depuis le mois de mai, cet organisme a reçu 45 000 appels d'enfants de tout le pays. Plus de 3 000 venaient d'enfants qui se plaignaient de mauvais traitements. Plus de 1 300 enfants menaçaient de se suicider.

Sans l'aide financière du gouvernement fédéral, «Jeunesse J'Écoute» risque de disparaître. L'organisme a d'abord sollicité 1,3 million de dollars, mais il lui en faudrait maintenant 2 millions rien que pour tenir le

coup. Des entretiens avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'ont rien donné.

Comprenez-moi bien, monsieur le Président. Je ne dis pas que le gouvernement s'acquitterait de ses devoirs envers les enfants du pays en se bornant à accorder des fonds à ce seul service d'écoute. Ce que cette affaire nous révèle, c'est qu'il est urgent de créer des services à l'intention des enfants de tout le pays, et surtout des régions rurales, éloignées et isolées.

Si le gouvernement peut consacrer des millions de dollars à la publicité sur l'Accord de libre-échange, 2,7 millions à promouvoir son budget et payer des pages entières de publicité dans les journaux pour faire accepter une taxe qui n'a pas encore été adoptée par le Parlement, alors, il peut certes appuyer financièrement un service qui répond aux appels à l'aide de nos enfants.

* * *

[*Français*]

LE SPORT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à Michel Juteau de Val d'Or. En 1982, à 3 000 pieds sous terre, la plate-forme sur laquelle il travaillait a cédé et Michel fit une chute de 50 pieds qui allait transformer douloureusement son existence: A 27 ans, il devient paraplégique.

Récemment, il se confiait en ces termes: «La première année a été la plus dure. En pyjama à cinq heures de l'après-midi, c'est pas une vie, il fallait que je sorte de ma coquille.» C'est ce qu'il fit et il reprend goût au sport avec Les passe-partout de Val d'Or, Club de basketball en fauteuils roulants.

Au dernier championnat canadien, le 18 juin dernier, à Winnipeg, il a terminé à 26 secondes seulement d'André Viger. Le 5 novembre prochain, il sera au Championnat du monde au Japon, mais Michel déclare: «Ce dont je suis le plus fier, ce n'est pas des victoires et des voyages. C'est plutôt d'avoir réussi à m'intégrer au reste de la société en tant que personne handicapée. La plupart des gens me perçoivent maintenant comme un vrai athlète.»

Monsieur le Président, voilà un vrai champion et un modèle de persévérance!

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le premier ministre et le secrétaire d'État aux

Article 31 du Règlement

Affaires extérieures se bercent d'illusions s'ils pensent que le gouvernement sud-africain a l'intention de faire de véritables changements.

Le gouvernement canadien ne devrait pas cesser de talonner l'Afrique du Sud tout simplement parce qu'elle fait de belles promesses. Il faut que la situation s'améliore.

En ne préconisant pas de nouvelles sanctions à Kuala Lumpur, le Canada dit au reste du monde que l'Afrique du Sud est sur le point de faire des changements. Je demande au premier ministre: quels changements? Les actes sont plus éloquents que les paroles. La libération de tous les prisonniers politiques et l'annonce d'élections démocratiques constitueraient un changement véritable.

Le premier ministre avait recommandé qu'on impose de pleines sanctions économiques si l'Afrique du Sud ne prenait aucune mesure visant à mettre fin à l'apartheid. Le gouvernement devrait prendre l'initiative et exiger le recours à des sanctions plus sévères pour montrer au gouvernement sud-africain qu'il n'interprète pas de vagues promesses sur l'apartheid comme étant un signe indéniable qu'elle est disposée à faire de véritables changements en Afrique du Sud.

* * *

• (1110)

LE SERVICE «JEUNESSE J'ÉCOUTE»

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, «Jeunesse J'Écoute», la première ligne ouverte de ce genre au Canada, reçoit en moyenne chaque jour 800 appels d'enfants en difficulté. Les préposés au téléphone font face à toutes sortes de problèmes: certains menacent de se suicider, d'autres sont en conflit avec leurs parents, des adolescentes constatent qu'elles sont enceintes; voilà un exemple du genre de problèmes que relatent les enfants en difficulté.

Or, «Jeunesse J'Écoute» devra interrompre son service si le gouvernement ne lui accorde pas 1,3 million de dollars de subventions d'ici la fin du mois.

Tout ce que les responsables ont pu obtenir des fonctionnaires du ministère, c'est l'assurance que cette subvention est à l'étude. Le gouvernement est-il en train de s'interroger si la bambine que ses parents éméchés ont battue a besoin d'aide, si l'adolescente qui se découvre enceinte et qui ne peut compter sur personne a besoin de conseils, ou si le jeune garçon qui s'inquiète de son accoutumance à la drogue a besoin de secours? Ou serait-ce qu'il trouve que 1,3 million de dollars est un prix beaucoup trop élevé pour assurer la liaison avec les 7 millions de petits Canadiens?

Le service «Jeunesse J'Écoute» a besoin de l'aide du gouvernement. Les petits Canadiens ont besoin de l'aide du gouvernement. J'exhorte donc le gouvernement à ne laisser tomber ni les uns ni les autres.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, pendant les audiences du comité chargé d'étudier le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, ceux qui s'opposent à cette mesure législative ont fait grand état des fonds qu'on retire au régime d'assurance-chômage.

En fait, ces fonds sont réinvestis dans d'autres programmes qui aident les Canadiens en chômage ou mis à pied à se préparer convenablement pour trouver et occuper un emploi permanent à plein temps. Le succès remarquable que remporte notre gouvernement grâce à ces programmes fait l'envie de bien des gens.

Précisons qu'une somme supplémentaire de 50 millions de dollars sera versée au programme Développement des collectivités et un montant de 15 millions de dollars sera accordé au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Quand ils sont utilisés de la sorte, ces fonds offrent aux Canadiens actuellement en chômage un avantage énorme à long terme.

Je prie le gouvernement de consacrer une grande partie de ces fonds aux régions durement éprouvées par suite d'une baisse de l'activité dans le secteur de la pêche au Canada atlantique ou de la fermeture de bases militaires. Je l'exhorte en particulier à désigner immédiatement les comtés de Shelburne et de Queens, situés en Nouvelle-Écosse, comme régions cibles du programme Développement des collectivités.

* * *

LES AVANCES EN ESPÈCES POUR LE GRAIN.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai reçu hier un appel téléphonique d'un agriculteur du nord-ouest de la Saskatchewan, près de Battlefords. Il m'a demandé de communiquer un message aux ministériels d'en face. Cet agriculteur, conservateur de longue date, se déclare désormais un ancien partisan du gouvernement.

Le gouvernement, affirme-t-il, a oublié les agriculteurs. Les céréales restent dans les silos, faute de débouchés. Incapables de vendre leurs céréales, les agriculteurs doivent quand même payer leurs dettes, et ils se retrouvent dans le pétrin.

Si le gouvernement se rendait compte de la gravité de la situation, il rétablirait les avances en espèces pour le grain. Ces avances, n'étant pas des prêts, devraient être exemptes d'intérêts. À l'époque, le gouvernement avait créé ce programme pour verser aux agriculteurs des paiements pour le grain, qui ne peut être totalement vendu parce que les quotas ont été levés ou parce que les silos sont pleins à craquer.

Si le gouvernement voulait vraiment aider les agriculteurs de l'Ouest, il rétablirait les dispositions de la loi actuelle qui autorisent le versement des paiements anticipés et présenterait une nouvelle mesure législative pour réduire les taux d'intérêts sur tous les prêts agricoles consentis aux agriculteurs canadiens.

* * *

L'INDUSTRIE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, hier, 2 700 travailleurs de l'usine de General Motors à Scarborough ont été informés par la compagnie que les opérations de l'usine faisaient l'objet d'une étude.

Hier soir, j'ai communiqué avec General Motors pour exprimer mon inquiétude à ce sujet. Je tiendrai d'autres réunions avec les représentants de la compagnie au début de la semaine prochaine.

L'usine de General Motors joue un rôle important dans l'économie de Scarborough depuis plus de 35 ans. Pendant cette période, la compagnie a modifié ses chaînes de production à trois reprises. Toutefois, depuis l'annonce d'hier, les travailleurs et leurs familles s'inquiètent de l'avenir de l'usine.

Lorsque je rencontrerai les représentants de la compagnie, je leur demanderai de travailler de concert avec les travailleurs pour faire en sorte que l'usine de Scarborough fasse toujours partie de notre collectivité.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, un comité composé de trois échevins de la ville d'Ottawa, trois conservateurs bien connus, dont un en particulier porte le sobriquet de «*babysitter*», je parle de l'échevin Michael McSweeney, ont adopté une résolution visant à l'élimination du comité consultatif de la ville d'Ottawa sur les langues officielles.

Ce geste, monsieur le Président, serait apparemment posé en guise de représailles contre l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi 178.

La ville d'Ottawa est la capitale de notre pays et par le fait même a un rôle important à jouer pour préserver et promouvoir l'unité canadienne.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, je lance l'appel à tous mes collègues de la Chambre des communes, à tous mes collègues aux niveaux provincial et municipal dans la région de la Capitale nationale, de se dissocier des remarques de ces trois conseillers. En particulier, il est grandement temps que le premier ministre (M. Mulroney) fasse part à son ami Michael McSweeney de la dualité linguistique canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX DU COMMONWEALTH

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je vois que le ministre d'État chargé de la Condition physique et Sport du amateur est présent.

La semaine prochaine, lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, le gouvernement du Canada aura l'occasion de persuader d'autres gouvernements de suivre la politique des sports que le gouvernement actuel met en oeuvre à l'égard de l'apartheid en Afrique du Sud. Je demande instamment au gouvernement de profiter de cette occasion et de s'assurer que, dorénavant, les Jeux du Commonwealth ne seront pas boycottés.

* * *

[*Français*]

LA TAXATION

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, le Canada doit s'adapter aux conditions économiques présentes et adopter un système de taxation équitable. Notre nouveau mode de taxation doit inclure des modifications au régime de taxe de vente fédérale actuel. C'est dans cet esprit que le ministre des Finances (M. Wilson) propose un nouveau système de taxe de vente identifié par l'appellation «Taxe sur les produits et services». Il est largement reconnu que notre système actuel, qui impose un taux de 13,5 p. 100 sur la majorité des produits fabriqués et achetés au Canada, ne répond plus aux conditions économiques du pays. Ce mode est désuet et nuit au développement de nos entreprises.

Le régime proposé par notre gouvernement est moderne, plus flexible, et il tient surtout compte de la situation des personnes âgées et des familles dont les revenus sont inférieurs à 30 000$ par année. Il est donc urgent, monsieur le Président, que le nouveau système soit mis en vigueur le plus rapidement possible.

M. Duhamel: Quatre-vingt p. 100 des Canadiens ne sont pas d'accord!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Nous avons appris hier que 2 500 emplois à l'usine General Motors à Scarborough et des centaines d'autres dans l'industrie des pièces d'automobile qui approvisionne cette usine, sont menacés par l'Accord de libre–échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je fais remarquer à la Chambre que la perte de 2 500 emplois n'a rien de drôle. Les conservateurs ne devraient pas en rire.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): J'ai une question très simple pour le ministre. Qu'est–ce que le gouvernement compte faire pour prévenir la perte de ces emplois dans l'industrie automobile qui est d'une importance capitale pour le pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais d'abord souligner que le libre–échange est en vigueur dans l'industrie automobile depuis 1965.

Depuis quelques années, cette société a investi environ 8 millions de dollars au Canada, dont une grande partie dans la circonscription du député d'Oshawa. L'usine en question fabrique des fourgonnettes. La société exploite deux usines de la même grandeur, l'une dans l'Ohio et l'autre à Scarborough, dont elle va éliminer graduellement les opérations.

M. Riis: Devinez laquelle va rester ouverte.

M. Andre: En fait, la société va les fermer toutes les deux et regrouper ses activités à Flint, au Michigan. Dans l'intervalle, elle cherche une autre gamme de produits à fabriquer à Scarborough.

Ce qui s'est passé hier, c'est qu'on a eu la prudence d'aviser les employés des changements à venir. Cela fait partie des opérations de cette société qui fait affaire au Canada en vertu du libre–échange depuis 1965, et dont notre pays a beaucoup bénéficié.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire remarquer au ministre qu'il y avait un accord sur l'automobile dans notre pays. C'est le gouvernement actuel qui a supprimé les garanties et les tarifs douaniers. C'est le gouvernement qui est responsable des pertes d'emplois.

Voilà pourquoi, nous voulons que le gouvernement annonce les propositions qu'il va faire au groupe de travail sur l'automobile. Est–il en faveur de la règle des 60 p. 100 de contenu canadien? Quelles propositions fera le gouvernement pour protéger les emplois et en créer de nouveaux dans l'industrie vitale de l'automobile?

La responsabilité en incombe au gouvernement. Il doit prendre des mesures. Il ne peut pas se soustraire aux conséquences fondamentales de l'entente désastreuse qu'il a signée.

M. Andre: Si le député rend le gouvernement responsable de ces choses, il lui reconnaîtra probablement aussi le mérite d'avoir créé plus d'un million et demi d'emplois. Assurément, il reconnaîtra que c'est grâce aux programme du gouvernement que nous avons bénéficié, et continuons à bénéficier d'une balance commerciale énormément excédentaire dans le domaine de l'automobile. Il tiendra peut–être compte de tous ces facteurs.

• (1120)

Comme l'a fait remarquer son collègue et ancien critique des finances, les libéraux essaieront de rendre l'Accord de libre–échange responsable du moindre incident qui se produira. C'est une autre tentative dans ce sens.

Je lui rappelle encore qu'en ce qui concerne le commerce de l'automobile, les règles qui régissent actuellement le secteur de l'automobile sont en place depuis 1965.

[*Français*]

M. Axworthy: J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre dit qu'il y aura augmentation d'emplois. Mais, en même temps, dans le rapport provenant d'études sérieuses sur le libre–échange conduites par ce gouvernement, il y a également d'autres études sérieuses provenant du secteur privé, et d'après le Congrès du Travail, 60 000 emplois ont déjà été perdus conséquemment au libre–échange. Quand ce gouvernement prendra–t–il au sérieux le droit des Canadiens de connaître les conséquences découlant du libre–échange? Je demande un examen ouvert par ce Parlement sur ce sujet du libre–échange et de l'emploi pour les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, le député et Shirley Carr sont probablement les deux seules personnes au Canada à prendre au sérieux cette liste et ces nombres. La liste est absolument ridicule. Je suis vraiment surpris qu'un député qui aspire à diriger son parti pousse la naïveté jusqu'à répéter ces chiffres.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Où sont vos études?

M. Andre: D'après nos études, 189 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre–échange. Le député parle avec dérision de ces études. Il s'agit des chiffres de Statistique Canada. Ce ne sont pas des inventions de Shirley Carr.

M. Duhamel: Ce sont peut–être les vôtres!

M. Andre: Ces chiffres montrent que l'économie progresse, comme elle l'a fait pendant les cinq dernières années. Et elle continuera à progresser tant que nous protégerons le pays du genre de politique que le député adopterait s'il était au pouvoir.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, j'ai aussi une question qui s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ses belles paroles ne consoleront pas les 2 500 travailleurs canadiens de Scarborough qui vont perdre leur emploi parce que le gouvernement ne fait rien.

Le ministre se rend–il compte qu'il n'est pas là pour trouver des excuses à ce qui se passe à la General Motors? Pourquoi ne s'engage–t–il pas aujourd'hui à préserver ces 2 500 emplois à Scarborough? Pourquoi ne prend–il pas dès maintenant position, au nom du gouvernement, pour notre pays et les travailleurs canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la technologie): Monsieur le Président, ce qui s'est produit hier, c'est que la société General Motors a déclaré qu'elle modifiait son programme de production parce que les marchés avaient changé et que ses besoins n'étaient plus les mêmes. Les camionnettes produites à Scarborough et dans l'Ohio, en nombre à peu près équivalent, ne seront plus fabriquées au Canada. La société a donc informé ses employés de cette décision. Elle cherche d'autres productions.

General Motors sait très bien, comme la plupart des Canadiens, que les travailleurs canadiens de l'automobile sont extrêmement productifs. En fait, c'est ce qui explique que nous avons un excédent commercial énorme dans nos échanges avec les États–Unis dans le secteur de l'automobile.

General Motors a des installations là–bas et des travailleurs très productifs. Elle cherche actuellement à remplacer la camionnette, et c'est dans son intérêt de trouver une solution de rechange.

Je ne comprends pas pourquoi le député juge à propos de tant s'alarmer aujourd'hui alors qu'il n'arrivera peut–être rien.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, avant que ce gouvernement ne prenne le pouvoir et que le député ne devienne ministre, l'industrie de l'automobile était si concurrentielle que nous enlevions des emplois aux Américains que nous les gardions.

[*Français*]

Je demande donc au ministre de bien vouloir admettre que, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre–échange du gouvernement, nous n'avons que des pertes d'emplois et des déménagements d'usines vers les États–Unis. Pourquoi le gouvernement n'est–il pas prêt à admettre aujourd'hui que l'Accord de libre–échange est un désastre pour le Canada, pour notre pays?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, le taux de chômage est plus bas qu'il ne l'a été au cours des huit ou neuf dernières années. Depuis janvier, 189 000 emplois ont été créés au Canada, ce qui vient s'ajouter au 1,5 million et plus d'emplois qui ont été créés ces quatre dernières années. Je me rends bien compte que c'est décevant pour l'opposition de voir que l'économie continue d'aller bon train. Pour nous, c'est loin d'être décevant.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je pèse bien mes mots. Il y a une minute, le ministre a induit la Chambre en erreur. Je veux savoir s'il l'a fait de propos délibéré ou par inadvertance. Je veux lui donner l'occasion de rectifier les faits.

M. Charest: Règlement!

M. Broadbent: C'est parfaitement réglementaire. Je demande au ministre de faire une mise au point.

Il prétend que les règles qui s'appliquaient en 1965 s'appliquent encore aujourd'hui. En 1965, on a imposé les exigences relatives aux investissements des entreprises américaines de cette industrie pour garantir nos emplois. L'Accord de libre–échange qui est actuellement en vigueur a fait disparaître ces exigences en matière d'inves-

tissement. Les règles sont donc aujourd'hui différentes de ce qu'elles étaient en 1965, à cause des initiatives que le gouvernement conservateur a prises.

Je demande au ministre de confirmer que les règles ont changé, que les exigences canadiennes en matière d'investissement n'existent plus, que son gouvernement les a supprimées. Deuxièmement, qu'est-ce qui empêchera à l'avenir GM, Chrysler de Brampton ou Ford d'Oakville, si c'est financièrement avantageux pour eux, de déménager leurs pénates aux États-Unis maintenant que le gouvernement conservateur a éliminé les garanties d'investissement?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous avons vidé la question l'an dernier. Nous l'avons alors débattue jusqu'à la nausée.

Le député parle de garanties qui sont tellement loin de la réalité aujourd'hui qu'elles n'ont plus aucune signification. Ce débat a eu lieu l'an dernier. Les gens ont décidé. Je ne comprends pas. Serait-il mauvais perdant? Pourquoi revient-il sans cesse sur ce qui est terminé, réglé?

Il ne peut prétendre que les décisions annoncées aujourd'hui ont quoi que ce soit à voir avec le mécanisme de sécurité qui existait en 1965 et qui s'est révélé superflu et totalement coupé de la réalité.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre sait que depuis 1984 ses propres collègues du Cabinet ont rappelé, ou avaient coutume de le faire, les exigences en matière d'investissement et ont fait remarquer, avec raison d'ailleurs, que General Motors dépassait le plus souvent ces exigences. Maintenant qu'il les a abolies, le gouvernement soutient qu'elles sont inutiles.

Je voudrais poser la question suivante au ministre. Compte tenu de la rationalisation qu'opère actuellement l'industrie à l'échelle du continent, pourquoi les 100 000 travailleurs de l'industrie automobile du Canada croiraient-ils que les trois grands fabricants, General Motors, Chrysler et Ford, choisiront d'investir au Canada? Ils ne sont plus tenus de le faire. D'énormes tensions politiques s'accumulent aux États-Unis. Pourquoi donc l'industrie choisirait-elle le Canada plutôt que les États-Unis pour ses projets d'expansion, si elle en a le choix?

M. Andre: Monsieur le Président, le député ne veut sûrement pas dire que c'est en raison des garanties que General Motors a investi 8 milliards de dollars au Canada. J'espère qu'il conviendra au contraire que GM a fait ces investissements parce que les travailleurs canadiens sont très productifs et qu'elle peut obtenir une marge de profit élevée au Canada. Ce sont là les raisons qui ont motivé sa décision d'investir chez nous.

D'après le député, la seule façon de garder des investissements au Canada serait d'ériger des barrières et de forcer les gens à rester. Le *Globe and Mail* publie aujourd'hui un article intéressant: «Freightliner Canada Ltd. projette de construire une usine d'assemblage de camions à remorque dans une ville du sud-ouest, St. Thomas, qui emploierait jusqu'à 1 200 personnes.» Rien ne force cette société à construire cette usine. Elle le fera parce qu'elle estime que l'entreprise sera rentable. Les 1 200 emplois qu'elle créera feront de nombreux heureux.

[*Français*]

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il y a un rapport aujourd'hui à l'effet que la Chrysler, qui a maintenant des installations à Brampton, va prendre une décision de transférer sa production aux États-Unis, dans quelques années. Ma question au ministre est très directe: Le gouvernement a refusé, mardi, d'indiquer une attitude positive concernant les études sur les emplois, après l'Accord de libre-échange, dans cette industrie importante. Le ministre voudrait-il discuter directement avec les présidents des compagnies Chrysler, General Motors et Ford de leurs intentions, dans l'avenir, pour protéger l'investissement et les emplois, ici, au Canada?

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous avons des échanges suivis avec les représentants de l'industrie automobile, tant ceux des grandes usines d'assemblage que les manufacturiers de pièces, pour veiller à ce que le Canada soit toujours un pays accueillant pour les entreprises, afin que celles-ci continuent d'investir. Ces échanges sont fructueux. J'en veux pour preuve les énormes investissements faits par cette industrie au Canada. La décision de la société Freightliner de construire une usine d'asssemblage de camions au Canada en est un bon exemple. Nous continuerons d'encourager ces initiatives.

Que le député fasse davantage confiance aux Canadiens. Ils sont en mesure de soutenir la concurrence de l'étranger. Ils l'ont montré dans le passé et le montreront encore dans l'avenir.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement, qui agit au nom des Canadiens.

Cette semaine, nous avons appris que les Grands Lacs contiennent des polluants qui pourraient causer le cancer et des lésions cérébrales. La situation est tellement grave que le ministre de la Santé lui-même a parlé de problèmes causés aux foetus, aux populations autochtones et à d'autres personnes.

Le ministre suppléant de l'Environnement peut-il dire qui, au gouvernement fédéral, a autorisé le dragage dans la rivière St.Clair et le déversement dans les cours d'eau, sans traitement aucun, de polluants qui sont peut-être cancérigènes? Qui a autorisé cela et pourquoi aucune évaluation environnementale n'a-t-elle été faite?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, quelques-unes de ces questions ont été posées hier et on a répondu que le gouvernement a agi, qu'il a surveillé la situation. Les résultats de cette surveillance, qui dure depuis un certain temps, ne justifient pas les propos alarmistes qu'ont tenus la députée et d'autres personnes. En fait, un des auteurs du rapport a souligné qu'il fallait faire d'autres études pour voir si ces effets sur la santé sont bien réels.

Nous devrions appuyer les nouveaux programmes qui ont été élaborés de concert avec les autorités américaines, les provinces et les municipalités de la région et, bien sûr, l'industrie, pour faire en sorte que les 125 millions de dollars dont on a annoncé l'affectation pour étudier certaines de ces questions, c'est-à-dire les effets sur la santé, la mise en oeuvre de mesures correctives et préventives, servent à susciter des initiatives analogues de la part d'autres autorités, et pour que nous nous mettions au travail.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le Canada a été mis dans l'embarras hier sur la scène internationale. En effet, le Conseil de la bande des Three Fires de l'île Walpole a déclaré à la CMI qu'il était forcé d'intenter des poursuites judiciaires contre le gouvernement canadien pour faire mettre fin au déversement de centaines de contaminants, susceptibles de causer le cancer et des lésions cérébrales, dans l'eau potable d'environ 45 millions de personnes vivant des côtés canadien et américain de la frontière.

Je voudrais demander au ministre suppléant de l'Environnement qui a autorisé le déversement au grand jour de contaminants par le gouvernement canadien, et plus précisément par le ministère des Travaux publics, dans la rivière St. Claire. Qui a autorisé cela et qui va assumer la responsabilité des risques pour la santé?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je puis dire à la députée que mon collègue, le ministre. . .

Mme Copps: Il se trouve à Paris.

M. Oberle: . . .a dû se rendre d'urgence en Europe pour y consulter ses homologues de l'environnement. Elle serait la première à reconnaître que la question de l'environnement a une dimension internationale, planétaire. Nous avons la réputation d'avoir assumé un rôle de premier plan dans certains secteurs critiques. Mon collègue voudra examiner la preuve produite avant que nous n'examinions la question plus avant.

Mme Copps: L'affaire est devant les tribunaux.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Marc Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. À Terre-Neuve, il y a environ 49 000 logements qui n'ont pas de services adéquats d'eau et d'égout. Pour remédier à cette situation, il faudrait trouver 1,3 milliard de dollars.

Le vice-premier ministre sait-il que des eaux d'égout non traitées sont déversées dans les lacs, les rivières et les ports du Canada? Est-ce que son gouvernement serait prêt, aujourd'hui même, à s'engager financièrement, vis-à-vis des Canadiens, en vue de combattre cette catastrophe environnementale, comme le recommande l'Institut de recherches politiques?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le gouvernement sait que des égouts municipaux se déversent dans des ports ou d'autres environnements. Je peux dire au député que, effectivement, nous prenons cette situation très au sérieux. Nous avons fait part de notre inquiétude aux provinces et aux municipalités qui ont la responsabilité première du nettoyage et du respect des normes environnementales qui existent.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, selon le ministre, ce seraient les provinces et les municipalités qui devraient payer les réparations à leurs réseaux d'égout. Où pense-t-il que les gens de Terre-Neuve trouveront 1,3 million pour rénover leurs égouts? Pour

réparer tous les égouts de Terre-Neuve il faudrait 5,7 milliards. Où espère-t-il que les habitants de Terre-Neuve trouvent un tel montant?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Je ne voudrais pas paraître désinvolte ou irrévérencieux, mais les gens de Terre-Neuve disposent des mêmes sources d'argent que le gouvernement fédéral. Comme le député le sait, nous sommes dans une situation financière très serrée. Il n'y a malheureusement qu'une seule source d'argent: le contribuable. Nous puisons dans les mêmes poches que la province de Terre-Neuve.

J'ajouterais cependant, pour l'information du député, qu'il existe des ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve, visant les paiements de transfert et d'autres formes d'assistance, qui aident les provinces à maintenir les normes minimales souhaitables dans tout le pays.

* * *

LE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Habitation. Hier, il a annoncé que certaines terres fédérales à Vaughan, près de Toronto, seraient affectées à la construction de logements.

Le ministre a cependant ajouté que seulement 25 p. 100, ou 600 des 2 500 logements prévus, seront de prix abordable. Le ministre sait-il que depuis ce matin déjà quatre groupes torontois éminents s'intéressant aux questions de logement ont, dans une déclaration de presse, déploré qu'il ait négligé de préciser le nombre de logements qui seront construits pour les associations de logements coopératifs et les associations sans but lucratif? Pourrait-il nous dire maintenant combien de ces logements seront construits sur les terres de Vaughan?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme doit assurément le savoir le député, le processus entourant la préparation des terres pour la construction de logements nécessite la mise en oeuvre d'un plan de développement qui doit être approuvé par les autorités municipales et toutes les autres autorités concernées.

De toute évidence, tant qu'un plan ferme n'aura pas été arrêté avec la collaboration de la ville de Vaughan, la région de York et l'Ontario, il est impossible de préciser avec exactitude où seront situés les logements destinés aux associations sans but lucratif et aux associations de logements coopératifs.

Nous nous sommes cependant engagés à fournir un minimum de 25 p. 100 de logements à prix abordable en conformité avec les lignes directrices de l'Ontario. Nous ferons de notre mieux pour maximiser les sommes disponibles non seulement pour ceux qui accèdent à la propriété, mais aussi pour les associations sans but lucratif.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien, que la proportion de 25 p. 100 de logements à prix abordable représente simplement le minimum exigé par l'Ontario. Pourquoi le ministre agit-il comme un promoteur-constructeur? Il ne fait que ce qui est exigé par la province. Comment peut-il justifier une politique qui aide les riches et ferme la porte aux pauvres?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député l'a mentionné, la proportion de 25 p. 100 est un minimum. C'est que j'ai dit dans l'annonce que j'ai faite hier. J'ai dit que ce n'était qu'un minimum et que nous ferions de notre mieux pour voir à ce que la proportion soit beaucoup plus élevée. Les logements à prix abordable, tels que les définit l'Ontario, ne comprennent pas seulement les logements sans but lucratif et les coopératives d'habitation, mais aussi, bien entendu, les logements pour ceux qui accèdent à la propriété.

• (1140)

Nous espérons pouvoir offrir le plus grand nombre possible de logements à ceux qui accèdent à la propriété ainsi qu'aux groupes qui réclament des logements sociaux. Je suis certain que le député et tous les Canadiens seront très heureux lorsque ce projet sera enfin réalisé.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, le Comité des finances tient actuellement des audiences à Ottawa et dans le pays sur la taxe sur les produits et services. Ces audiences sont très fécondes. Cependant, le bruit court aujourd'hui que le ministre des Finances est sur le point de présenter le projet de loi concernant la TPS. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il ne s'agit que d'une ébauche pour faciliter la discussion?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux donner au député la confirmation qu'il demande. Nous voulons seulement publier une ébauche du projet de loi pour exprimer en langage juridique un certain nombre d'éléments présentés dans le document technique. Nous avons été encouragés à le

faire par le président du Comité des finances, comme mon collègue le sait, ainsi que par les organisations d'avocats et de comptables qui ont hâte de connaître la formulation juridique des exigences techniques du projet pour pouvoir les commenter.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le ministre de la Défense natinale citait vendredi dernier un éditorial du *Journal–Pioneer* de Summerside à l'appui de la décision qu'il avait prise de fermer la base Summerside des Forces armées canadiennes. Ce faisant, il a sciemment déformé la position du journal. Et il a délibérément induit la Chambre en erreur quand il a cité ces. . .

Des voix: Règlement.

M. McGuire: . . .statistiques de recherche et sauvetage.

Une déclaration publiée mardi dernier par le *Journal–Pioneer* montre ce que le journal pense vraiment: «Le ministre de la Défense Bill McKnight fait preuve d'arrogance et d'agressivité quand on l'interroge en Chambre. Mais pendant la période des questions de vendredi il a ajouté en plus la tromperie.»

Est–ce que le ministre veut s'excuser auprès du *Journal–Pioneer* pour ses déclarations trompeuses de vendredi dernier? Est–ce qu'il va cesser de faire de la politique avec la vie des gens, est–ce qu'il va ouvrir une enquête publique pour connaître la situation réelle en matière de recherche et de sauvetage?

M. le Président: J'aimerais avoir un éclaircissement du député qui vient de poser la question. J'ai entendu «trompeuse». Je n'ai pas entendu dire «délibérément». J'aimerais qu'il m'éclaircisse à ce sujet.

M. Jelinek: Il a dit «délibérément».

M. McKnight: Je veux des excuses, pas des éclaircissements.

Mme Copps: Oh, rasseyez–vous.

M. Gauthier: Et que demande l'Île–du–Prince–Édouard?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Encore de l'arrogance et de l'agressivité.

M. le Président: Je regrette, j'aimerais savoir ce que le député a dit, et ensuite je déciderai s'il y a lieu d'exiger des excuses.

M. McGuire: Si j'ai dit «délibérément», c'était sans intention, mais j'ai bien dit «trompeuse».

M. Andre: Vous avez dit qu'il avait délibérément induit la Chambre en erreur. C'est ce que vous avez déclaré.

Mme Copps: Eh bien, c'est ce qu'il a fait.

M. Jelinek: Vous l'avez écrit dans vos notes. Menteur. C'est écrit textuellement.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à vous aviser maintenant que j'entends soulever la question de privilège à la fin de la période des questions.

M. Jelinek: C'est écrit dans ses notes.

M. McKnight: Le député prétend que j'ai induit la Chambre en erreur. Monsieur le Président, cet article figurait sous la rubrique «Éditorial» du *Journal–Pioneer* et non sur la page en regard de l'éditorial. On n'a fait aucune mention d'un autre journal pouvant laisser croire qu'il ne s'agissait pas d'un éditorial du journal. On y lit: «Selon le *Chronicle–Herald*, il est regrettable, cependant, qu'une région profite. . .» —J'ai supprimé une ligne en l'occurrence —«. . . mais nous sommes prêts néanmoins à accueillir les services en question .»

On ne précise absolument pas qu'il s'agit d'un éditorial paru précédemment dans le *Chronicle–Herald*, de Halifax. L'article se lit comme suit:

> Selon le *Chronicle–Herald*, de Halifax, il est regrettable, cependant, qu'une région profite des malheurs d'une autre. La Nouvelle–Écosse n'a pas cherché à obtenir la principale source de fierté et de crédits de la base de Summerside, mais nous sommes prêts néanmoins à accueillir les services en question.

Ce que je dis et ce que je continuerai de dire. . .

Des voix: Des excuses!

M. McKnight: Mes collègues me demandent de présenter des excuses. Si j'ai laissé entendre que c'est à dessein, par manque d'intégrité ou de compétence, que le *Pioneer–Journal*, de Summerside, a repris à son compte un éditorial paru dans un autre journal, je veux bien alors présenter mes excuses.

Ce que je voudrais dire au député et aux habitants de Summerside, c'est que cette décision n'a pas été facile. Elle s'imposait parce que le budget du ministère de la Défense a été réduit de 2,74 milliards de dollars. Cela nous a forcés à modifier nos activités, mais l'efficacité des

services concernés n'est absolument pas remise en cause en l'occurrence. Le gouvernement fédéral réalisera au cours des 15 prochaines années des économies de quelque 900 millions de dollars dont il pourra se servir pour assurer la sécurité du pays par l'entremise du ministère de la Défense nationale.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question supplémentaiure s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est la présidente du groupe d'étude fédéral-provincial chargé d'examiner la fermeture de la BFC Summerside.

Depuis l'annonce de cette fermeture, il y a environ six mois, l'économie de Summerside se détériore rapidement parce que les gens ont perdu confiance en l'avenir de la ville. Une intervention immédiate s'impose. La population de Summerside a besoin que le gouvernement fédéral prenne position en sa faveur, sinon les dommages pourraient être irréversibles. Quand la ministre annoncera-t-elle qu'elle créera des emplois et qu'elle restaurera la confiance dans cette collectivité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question. De concert avec la province, nous travaillons d'arrache-pied à régler ce dossier.

Trois groupes de travail fédéraux-provinciaux ont été créés. Le premier recherche de nouvelles vocations possibles pour les installations de Summerside, le deuxième, dont je fais partie avec mes collègues ici présents, se penche sur les activités gouvernementales susceptibles d'être implantées dans la région, et le troisième étudie les stimulants et les activités susceptibles d'amener les investisseurs privés à Summerside.

Avec M. Morrissey, j'ai participé à deux réunions du comité mixte fédéral-provincial. Les groupes d'étude se sont réunis et M. Morrissey et moi nous rencontrerons à nouveau très bientôt pour faire le point.

Tout comme la députée, j'ai hâte de travailler avec les représentants de la province pour que nous puissions trouver une solution qui aidera Summerside.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Dans tout le Canada, plus d'un millier d'employés de prison, dont des agents de services de correction, des agents de libération conditionnelle et des responsables des services de loisirs et des programmes de formation, sont sans contrat de travail depuis plus de deux ans. Vendredi prochain, ils seront légalement en mesure de faire la grève et d'ériger des piquets de grève que les gardiens ne traverseront pas. Comme la sécurité des prisons canadiennes est en jeu, pourquoi le ministre a-t-il laissé la situation dégénérer à ce point et que va-t-il faire pour régler ce conflit qui perdure?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous avons négocié de bonne foi avec tous les groupes de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et nous en sommes venus à une entente, qui n'a toutefois pas été ratifiée par ce groupe de quelque 1 500 employés. Ces derniers ont préféré demander à la CRTFP de nommer un bureau de conciliation. Comme celui-ci n'a pas encore présenté son rapport, il me semble prématuré d'y répondre.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la députée ne demandait pas de répondre au rapport, mais d'agir. Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général.

Si ces travailleurs font effectivement la grève, comme cela risque d'arriver, 8 000 ex-détenus en liberté conditionnelle resteront sans surveillance dans les villes et villages de tout le Canada. Les détenus ne bénéficieront plus de programmes de formation ni de services de loisirs et, à mon avis, des vies seront en danger. Quand le ministre se décidera-t-il à faire quelque chose?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je dois dire que les Services correctionnels canadiens sont bien au fait de la situation. Nous attendons le rapport, comme mon collègue le Président du Conseil du Trésor l'a dit. Nous sommes déjà assurés d'un plan d'urgence avec l'aide, également, des autorités policières, pour assurer la sécurité des Canadiens, parce qu'en tout point, monsieur le Président, ce qui est important, c'est que la sécurité des Canadiens soit assurée. De plus, mes fonctionnaires, tant du Service correctionnel que du plan d'urgence, m'assurent qu'en tout point nous pourrons assurer les Canadiens que si des événements surviennent et que des personnes ne peuvent pas recevoir le contrôle qu'ils ont habituellement, la sécurité des Canadiens sera protégée en tout temps, monsieur le Président, je puis vous l'assurer.

• (1150)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU PORC

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, vers la fin de la semaine dernière, le gouvernement de l'Alberta a décidé d'intervenir et de mettre de l'ordre dans la pagaille laissée par Peter Pocklington à son usine Gainers, entreprise d'abattage et de conditionnement de la viande. Au moins 1 200 emplois ont été épargnés.

Nous lisons maintenant que, d'après Bill Janklow, l'ancien gouverneur du Dakota du Sud qui a fait appel à la milice pour bloquer l'importation de porcs canadiens dans son État, cette aide financière est passible d'une action en compensation aux termes de l'Accord de libre–échange. Il veut imposer de nouveaux droits sur les porcs canadiens. Et l'American National Pork Producers Council suit la question de près.

En l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au vice–premier ministre. Quelle mesure va prendre le gouvernement pour faire savoir à nos cousins américains, avec tout le respect qu'on leur doit, que les initiatives prises par nos gouvernements pour protéger notre industrie de conditionnement de la viande ne les regardent en rien?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député est au courant, je pense, qu'il existe actuellement des droits compensateurs de 3,6 c. la livre qui ont été imposés à la suite d'une action en compensation intentée par les États–Unis. Cette décision est combattue par le gouvernement canadien, par les producteurs de porcs et par le Conseil des viandes du Canada par deux moyens distincts: le GATT et l'article 19 de l'Accord de libre–échange.

Grâce à celui–ci, nous avons la possibilité maintenant d'aborder ce différend d'une manière objective et impartiale, et je suis sûr des résultats.

Le fait que le gouvernement de l'Alberta a pris le contrôle de Gainers n'a actuellement aucun rapport avec cette question. À mon avis, ce n'est pas parce qu'il y a eu un changement de propriétaire que cela est un motif suffisant pour intenter une action en compensation.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, grâce à l'Accord de libre–échange, comme le sait très bien le ministre, nous avons maintenant la possibilité de découvrir si, oui ou non, les Américains appliquent équitablement leurs propres lois. Il sait, en outre, que la garantie de 10 millions de dollars donnée à Gainers par le gouvernement de l'Alberta est précisément la question à propos de laquelle, entre autres, l'American Pork Producers Council envisage d'intenter une action en compensation.

Je réitère ma question au ministre. Que va faire le gouvernement pour défendre les emplois dans les usines de conditionnement canadiennes contre les actions prédatrices des Américains?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Eh bien, j'obtiens des résultats, monsieur le Président, puisque le député dit maintenant que le gouvernemnt américain envisage d'intenter une action. Il est tout à fait normal que les producteurs américains fassent des démarches auprès de leur gouvernement comme leurs homologues canadiens en font auprès du nôtre.

Les producteurs de notre pays savent très bien que le gouvernement défend leurs intérêts et que nous unissons nos efforts pour lutter contre ces droits compensateurs. Le règlement de ce différend dépend d'une décision du GATT mais heureusement nous disposons d'un mécanisme de règlement des différends dans l'Accord de libre–échange qui sera plus efficace, plus impartial, plus objectif et plus fructueux.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur, mais, en l'absence de ce dernier, je la poserai au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Les pêcheurs de homard du sud de la Nouvelle–Écosse s'inquiètent énormément du sort que leur réserve le projet de loi protectionniste qu'étudie actuellement le Congrès américain et qu'appuie le leader de la majorité au Sénat, George Mitchell, du Maine. Ce projet de loi pourrait bloquer l'exportation du homard de la Nouvelle–Écosse vers les États–Unis.

De toute évidence, ce projet de loi fausse le jeu du commerce et transgresse à la fois les règles du GATT et de l'Accord de libre–échange. Quelles mesures le gouvernement du Canada est–il prêt à prendre pour protéger l'industrie du homard de la Nouvelle–Écosse dont le chiffre d'affaires s'élève à 100 millions de dollars?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue, je voudrais lui rappeler qu'il s'agit là, bien entendu, d'une simple proposition. Le projet de loi n'a pas été adopté. C'est une proposition que nous trouvons contestable pour des motifs scientifiques et que nous trouvons également contestable sur le plan de l'application. Nous estimons qu'elle n'est pas du tout conforme aux règles du GATT ou de l'Accord de libre–échange et nous avons fait part de notre position au gouvernement

américain il y a précisément une semaine de cela. Nous avons l'intention de faire valoir notre point de vue avec beaucoup de vigueur.

* * *

LA VIOLENCE AU FOYER

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de la Condition féminine. En juin 1988, le gouvernement s'est engagé à consacrer 40 millions de dollars à un programme de lutte contre la violence au foyer. De ce montant, 22 millions de dollars devaient être affectés à la SCHL pour le Projet Refuge. À 9 h 30 ce matin, 16 mois plus tard, les fonds utilisés dans le Projet Refuge s'élèvaient au total à 803 120 $ et avaient servi à aménager 20 chambres.

On prévoit que, dans un avenir rapproché, le nombre des femmes agressées au Canada atteindra le million. La ministre pourrait-elle nous dire à quoi cela les avancera, à son avis, d'avoir une vingtaine de chambres?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, nous avons commandé un rapport qui a été diffusé à la réunion tenue à Montréal. Nous le trouvons très utile pour comprendre le problème et pour y sensibiliser la population. Nous partageons les très vives préoccupations soulevées par les auteurs et nous appliquerons au mieux notre programme pour lutter contre ces attitudes et ces pratiques extrêmement inquiétantes.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis sûre que cela est très rassurant pour les femmes de notre pays, dont une sur quatre est attaquée avant l'âge de 17 ans.

D'après le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, les travailleurs qui s'occupent de violence familiale disent dans tout le pays: «Où est l'argent, qu'a-t-on fait des 18 autres millions de dollars?»

Ma question s'adresse encore à la ministre responsable de la Condition féminine. S'engage-t-elle à renseigner la Chambre sur ce qu'on a fait de cet argent? Pourrions-nous savoir où vont les fonds et pouvons-nous faire davantage que de sensibiliser les gens au problème? Les gens en sont déjà très conscients. Il est temps d'agir et, pour cela, il nous faut savoir où sont les dollars.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends la préoccupation de la députée et je tiens à lui assurer que le gouvernement et moi-même la partageons.

Les 40 millions de dollars annoncés en juin 1988 comprenaient la plus grande augmentation annuelle jamais accordée pour le financement des problèmes de violence familiale. Le programme comprend différents éléments, à part la sensibilisation du public. Je serai très heureuse d'examiner la question particulière soulevée par la députée. Elle sait que je l'ai déjà fait auparavant et que je continuerai à le faire.

Cependant, je voudrais que la Chambre sache que le gouvernement a déployé de très grands efforts au nom des femmes qui font face à ces terribles difficultés.

* * *

VIA RAIL

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les récentes diminutions des services de VIA Rail de même que la réduction d'autres activités ferroviaires, qu'a exigée le gouvernement dans le passé, ont causé inutilement beaucoup de tort dans ma province, le Nouveau-Brunswick, et dans tout le pays.

Si le gouvernement ne renonce pas à ces compressions, le ministre peut-il nous dire s'il mettra en oeuvre des programmes d'adaptation économique pour venir en aide aux collectivités et aux segments de la population, comme les personnes âgées et les jeunes, qui seront durement touchés par les compressions?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement se rend parfaitement compte des conséquences de ses décisions. Nous avons, dans divers ministères, comme Emploi et Immigration, et dans divers organismes voués au développement régional, tel l'APECA, pris des mesures pour venir en aide à ces personnes.

Toutefois, le problème ne me semble avoir grand-chose à voir avec les compressions de VIA. J'estime au contraire que la décision a été prise dans le meilleur intérêt du pays et, si des gens devaient en souffrir, nous les aiderions au moyen des programmes existants.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): J'ai une question supplémentaire. Le Nouveau-Brunswick a besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral afin de réparer et

d'améliorer son système routier qui se retrouve dans un état pitoyable.

Suite aux coupures de VIA Rail, est-ce que le ministre peut nous expliquer ce qu'il a l'intention de faire afin de venir en aide au Nouveau-Brunswick et aux autres provinces qui possèdent des systèmes routiers qui se retrouvent dans la même situation lamentable?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que mon collègue est au courant du fait que le réseau routier au pays relève de la juridiction des provinces. Donc, la responsabilité d'initiative à ce niveau relève de la province du Nouveau-Brunswick.

Cependant, à la dernière rencontre, il y a quelques semaines, à Calgary, des ministres des Transports des provinces et moi-même, nous avons continué à travailler sur une politique nationale sur les autoroutes. Nous en sommes à la troisième phase à déterminer un certain nombre de points techniques.

Il est évident que le gouvernement fédéral, dans l'état actuel des finances, ne peut prendre d'engagement quelconque concernant des montants versés aux provinces.

Cependant, dans la perspective du développement de cette politique, un certain nombre de considérations sont prises et je pense qu'à ce moment-là, nous aurons la possibilité de faire les discussions nécessaires.

Encore une fois, je ne veux pas laisser l'impression que nous allons, pour le moment, investir des sommes d'argent. Nous n'en avons pas la capacité. Nous allons continuer à travailler avec les provinces, comme cela a été entendu à Calgary au mois de septembre.

* * *

• (1200)

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'ai en main une copie d'une étude effectuée par Tristad Resources d'après un modèle de Statistique Canada. Elle révèle qu'un an après l'entrée en vigueur de la TPS, 100 000 Canadiens pauvres ayant obtenu un crédit d'impôt la première année n'y auront plus droit et que cinq ans après, parce que l'indexation n'est que partielle, quelque 400 000 familles ne recevront aucun crédit d'impôt.

Le ministre des Finances peut-il confirmer ces chiffres et admettre que, étant donné l'indexation partielle, environ 100 000 familles pauvres canadiennes ne recevront rien un an après l'entrée en vigueur de la taxe et que, cinq ans plus tard, 400 000 familles n'obtiendront rien de lui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, repartons à zéro. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les Canadiens à faible revenu ne bénéficiaient d'aucun crédit remboursable pour taxe de vente pour compenser leur fardeau fiscal. Nous avons instauré ce crédit en 1986. Nous avons porté le seuil de 15 000 $ à 16 000 $ après un an, puis à 18 000 $ récemment et, après l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, nous le hausserons à 25 000 $.

Le député admettra, j'en suis sûr, que le nombre de personnes ayant droit à ce crédit pour taxe de vente a considérablement augmenté au fil des ans et qu'il montera encore davantage avec l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services.

Le crédit pour taxe fédérale de vente, pour vous en donner une indication chiffrée, s'élève actuellement à 1,2 milliard de dollars, alors que le crédit pour taxe sur les produits et services atteindra 3,6 milliards.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, en refusant de répondre à la question le ministre confirme le fait que, après cinq années d'application de la TPS, 400 000 familles pauvres perdront la totalité du crédit d'impôt et 300 000 autres familles en perdront une partie.

Je veux que le ministre des Finances nous dise pourquoi il s'attaque si méchamment aux pauvres en établissant la TPS qui les rendra plus pauvres encore.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais comment le député peut dire que je suis méchant, alors que j'ai été l'instigateur du crédit remboursable pour taxe de vente qui dédommage les gens à faible revenu.

Alors, pour répondre à la question de façon précise, le député n'est pas sans savoir que nous révisons ces seuils à intervalles réguliers. Comme je l'ai mentionné, le seuil se situait d'abord à 15 000 $, puis il est passé à 16 000 $, puis à 18 000 $, et avec le crédit pour TPS, nous proposerons de le fixer à 25 000 $. Un total de 850 000 Canadiens ont déjà été rayés du rôle d'impôt grâce à la révision des seuils à partir desquels les gens commencent à payer de

l'impôt. Voilà comment le gouvernement répond aux besoins des Canadiens à faible revenu.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais demander à la Chambre et à la présidence de revoir une question qu'a posée le député d'Egmont. J'ai toujours respecté le député lorsqu'il fait valoir la cause des habitants de sa circonscription et de ses électeurs. Toutefois, en lisant un extrait d'un éditorial paru dans le numéro du 26 septembre du *Pioneer Journal* de Summerside, il a prétendu que j'avais délibérément induit la Chambre en erreur. Permettez-moi, monsieur le Président, de lire à mon tour un extrait de l'éditorial du 10 octobre publié dans le *Pioneer Journal* de Summerside, éditorial intitulé «An Apology and Clarification from Minister McKnight is now in Order». Je vous en lis un extrait. «En parlant d'erreur de jugement, le *Journal—Pioneer* a peut-être appris une leçon sur la façon de ne pas procéder à l'avenir. Si l'on reproduit un éditorial tiré d'un journal dont la position est contraire à celle de notre journal, le *Journal—Pioneer*, il faudra choisir prudemment l'endroit où le publier en page éditoriale. Si l'article est reproduit dans le coin supérieur gauche, sous le titre «Éditorial», il faudrait peut-être inclure un paragraphe d'introduction pour bien préciser que les commentaires ne représentent pas l'opinion du *Journal—Pioneer*. Il faudrait peut-être même faire plusieurs fois allusion au journal d'où est tiré l'éditorial reproduit afin qu'il ne persiste aucun doute dans l'esprit des lecteurs».

Le député qui a posé la question désirera peut-être consulter le hansard pour revoir ce qu'il a dit. Je le répète, je n'ai rien contre le fait que le député fasse valoir l'opinion de ses électeurs, mais j'exige que les règles et la tradition de la Chambre soient respectées.

M. le Président: Le député d'Egmont.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, dans le même éditorial dont le ministre vient de citer des passages, le *Journal-Pioneer* dit clairement que l'article en question avait d'abord paru dans le *Chronicle Herald*.

Dans sa réponse de vendredi dernier, le ministre n'a pas fait allusion directe au *Chronicle Herald*. Il en a attribué tout le mérite au *Journal-Pioneer* et l'a félicité de sa position éditoriale. C'est pour cette raison que nous lui avons demandé des excuses. Le ministre devait savoir depuis le printemps dernier que le *Journal-Pioneer* était contre la proposition visant à transférer les escadrilles 880 et 413 de Summerside ailleurs au Canada. Le ministre le savait et, quand il a répondu à ma question vendredi dernier, je pense qu'il a trompé les Canadiens, les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que les députés en affirmant que ce n'était pas la position éditoriale du *Journal-Pioneer*.

Si j'ai dit «délibérément» plus tôt au cours de la période des questions, je retire ce mot et je vous présente mes excuses.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, peut-être me permettriez-vous de corriger ma réponse à la question de la députée de Hamilton-Est. Peut-être ma réponse était-elle trop vague. La question de déversements ou de dragage de la rivière St. Clair est très sérieuse. Comme le tribunal en est saisi, j'ai été vague à dessein.

Cependant, en réponse à la question bien précise de la députée, j'aurais dû dire que la zone de déversements relève du ministère de l'Environnement de l'Ontario. C'est lui qui a émis le permis de déversement.

Après avoir analysé les matières déversées, les ministères de l'Environnement et des Travaux publics ont conclu qu'elles ne sont pas toxiques.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Plus tôt au cours de la période des questions, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a travesti la vérité. J'ai dit qu'il avait induit la Chambre en erreur, sans pourtant préciser à ce moment-là s'il l'avait fait de propos délibéré, lors-

qu'il a déclaré que les ententes qui régissent aujourd'hui l'industrie de l'automobile entre le Canada et les États-Unis sont les mêmes qu'en 1965.

Ainsi que je l'ai signalé lorsque j'ai posé ma question, monsieur le Président, cette affirmation est tout à fait fausse. Les ententes ont été modifiées. Les ententes en vigueur depuis 1965 prévoyaient une certaine participation canadienne à la fabrication des voitures. En vertu de l'accord commercial négocié entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis les entreprises ne sont plus obligées d'investir au Canada, c'est dire que les règles ont été changées. Elles ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient en 1965. J'ai fourni au ministre l'occasion de rectifier sa déclaration. Lorsqu'il a répondu, il ne l'a pas fait. Je veux lui fournir une autre occasion de le faire.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Lorsque j'ai répondu plus tôt à la question du député, monsieur le Président, j'ai dit que les garanties dont il parle ne s'appliquent plus, compte tenu de la situation actuelle. Ainsi, si le Canada ne devait produire qu'au niveau des garanties prévues dans l'Accord sur l'automobile, nous aurions deux fois moins de travailleurs à l'oeuvre dans ce secteur et trois fois moins d'activité.

• (1210)

Autrement dit, ces garanties sont tout à fait inapplicables à la situation actuelle. Il est incontestable que des garanties existent. Nous en avons discuté *ad nauseam* pendant des mois et des mois et nous avons même tenu des élections sur cette question.

M. Broadbent: Les ententes sont maintenant différentes.

M. Andre: La question est en fait de savoir si ces garanties avaient quelque chose à voir avec la décision d'aujourd'hui. Je soutiens que la décision qu'a annoncée la société General Motors n'a rien à voir avec les garanties. Celles-ci ne sont pas en cause et elles n'ont rien à voir avec le problème depuis 20 ans.

M. le Président: Le chef du Nouveau Parti démocratique soulève la question de privilège à propos de ce qui est, essentiellement, une divergence d'opinion entre deux députés, soit le ministre et lui-même. Je ne pense pas que la question puisse se régler maintenant. Le chef du Nouveau Parti démocratique et le ministre ont expliqué chacun leur position. Il appartient à d'autres de juger comment résoudre la question. Je dois informer le député qu'il n'y a pas matière à question de privilège.

Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre suppléant de l'Environnement, le ministre des Forêts, a soulevé la question de privilège ou invoqué le Règlement au sujet d'une réponse qu'il a donnée pendant la période des questions. Comme il s'agissait d'une question de la députée de Hamilton-Est qui a quitté la Chambre, je demande qu'on lui réserve au besoin le droit de répliquer à la déclaration du ministre.

M. le Président: Dans le cas qui nous occupe, un ministre a saisi la première occasion de clarifier sa réponse à une question de la députée de Hamilton-Est, comme il en a parfaitement le droit. Bien sûr, j'entendrai la députée de Hamilton-Est si elle veut répliquer mais d'autres obligations la retiennent ailleurs en ce moment.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRES DES COMMUNES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LES INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, un rapport de la Commission chargée d'étudier les indemnités des députés.

Comme le veut la coutume, je présume que le rapport est renvoyé d'office au Comité permanent de la gestion et des services aux députés, conformément au paragraphe 32(5) du Règlement.

Affaires courantes

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

DÉPÔT DE L'AVANT-PROJET DE LOI

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je désire déposer maintenant, dans les deux langues officielles, l'avant-projet de loi du gouvernement concernant le projet de taxe sur les produits et services, accompagné de notes explicatives détaillées.

Ce document reflète pleinement, sous forme d'avant-projet de loi, quel aspect prendrait le document technique du mois d'août une fois présenté sous forme de projet de loi. Je dépose ce document uniquement pour remplir la promesse que nous avons faite au mois d'août lorsque nous avons rendu public le document technique.

En traduisant en langue juridique la conception technique du projet de TPS, les dispositions législatives de l'avant-projet de loi exposent en détail les rouages du projet de taxe et donnent plus de précisions sur ses modalités d'application.

Comme nous l'avons dit cet été, il s'agit d'un pas de plus dans le processus de consultation sur la TPS, et ce document devrait aider le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, ainsi que les milieux professionnels, à étudier le document technique sur la TPS.

Pour être clair, il ne s'agit pas d'un projet de loi présenté à la Chambre. Il faudra auparavant que le gouvernement ait étudié le rapport du Comité des finances concernant la taxe sur les produits et services.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, depuis que je suis ministre d'État (Habitation), je me suis toujours préoccupé de la question du logement abordable. J'essaie de venir en aide aux «accédants» à la propriété et aux autres personnes qui ont de la difficulté à devenir propriétaires.

[*Traduction*]

Nous savons tous qu'il y a surchauffe sur certains marchés de l'immobilier, comme la région du Grand Toronto, parce que la demande dépasse l'offre. La région de Toronto souffre d'une grave pénurie de maisons à prix abordable et la quantité limitée de terrains à bâtir disponibles en est une cause importante.

Il y a quelques mois, le gouvernement fédéral a annoncé que 50 hectares, c'est-à-dire 135 acres de terrains fédéraux excédentaires situés à l'aéroport de Downsview, à North York, seraient affectés à la construction domiciliaire et, à cette époque, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'organisme fédéral de logement dont je suis responsable, a été chargé d'aménager ce site.

Hier, j'ai eu l'honneur d'annoncer que le gouvernement fédéral libérait un autre site de la région du Grand Toronto pour aider à combler les besoins de la région en matière de logement. Le terrain excédentaire que le gouvernement fédéral cède à cette occasion est une parcelle d'environ 43 hectares, c'est-à-dire 106 acres. Elle est située dans la ville de Vaughan. On s'attend à ce qu'elle permette de construire jusqu'à 2 500 maisons.

Comme pour les terrains de Downsview, le gouvernement a l'intention de servir une grande variété de ménages. Je prévois que le nouveau quartier sera habité par 6 000 à 8 000 personnes. Le gouvernement fédéral s'attend à ce qu'au moins 25 p. 100 des maisons répondront aux besoins des jeunes couples qui débutent, des personnes âgées et des handicapés. La SCHL s'efforce de créer un quartier où habiteront des gens à divers niveaux de revenus et où l'on trouvera une grande variété d'habitations.

Je pourrais ajouter que le chiffre de 25 p. 100 est un minimum, comme je l'ai dit à la période des questions, mais il reste à déterminer avec la ville de Vaughan quelle part doit être réservée à chaque niveau de revenu et quel genre de quartier on veut créer.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral aménagera ces terrains en collaboration étroite avec la ville de Vaughan, la région d'York et le gouvernement ontarien, afin d'assurer la réussite du projet pour le bien de tous les intéressés.

[*Traduction*]

La ville de Vaughan tient beaucoup à savoir comment ces terrains vont être aménagés, depuis le jour où ils ont été déclarés excédentaires par Environnement Canada, une fois prise la décision de déplacer le Service de l'environnement atmosphérique. J'ai donc donné l'assurance au maire et au conseil de Vaughan que nous allions collaborer étroitement avec eux et avec leurs services à la réalisation d'objectifs communs.

[*Français*]

Cette cession de terrain s'effectue dans le cadre de la politique actuelle du gouvernement qui consiste à mieux gérer et à réduire les biens fonciers tout en prenant l'initiative de satisfaire aux besoins de logement des Canadiens. Ces mesures du gouvernement ont permis de rendre des terrains disponibles individuellement, comme ceux de Downsview que la SCHL est en train d'aménager.

[*Traduction*]

Comme je l'ai déclaré depuis que j'ai été nommé ministre d'État chargé de l'Habitation, je cherche les moyens de parer au très urgent besoin de logements à prix abordable qui existe dans certaines régions du pays où la vie est chère. C'est pour cette raison que j'ai été très heureux d'annoncer cette décision. J'y vois une autre mesure qui va je l'espère donner des résultats vraiment tangibles.

Je tiens à remercier mes collègues du gouvernement pour avoir rendu la chose possible. C'est le fruit de notre collaboration en même temps que la marque d'une détermination à poursuivre le rôle de gestion équilibrée et de leadership que nous avons assumé dans le logement au Canada.

La libération du terrain de Vaughan résulte d'une analyse du potentiel immobilier de ces terrains effectuée par la SCHL pour le compte du Conseil du Trésor, avec l'appui de Travaux Publics Canada. Si nous voulons vraiment faire face aux besoins en logements des Canadiens, il va falloir instituer le même esprit de collaboration entre tous les pouvoirs publics, de même qu'avec le secteur privé et les organismes de logement social, comme d'ailleurs avec tous les Canadiens.

• (1220)

Je profite de l'occaison pour inviter tous les Canadiens à faire connaître leurs préoccupations en matière de logement à leur député et au gouvernement du Canada.

Je tiens à remercier tout spécialement certains de mes collègues comme le président du Conseil du Trésor l'honorable Robert de Cotret, le ministre des Travaux publics, l'honorable Elmer Mackay, tous les ministres du Conseil du Trésor, tous mes collègues au Cabinet qui viennent de la région torontoise, l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, l'honorable Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable John McDermid, ministre d'État aux Finances et à la Privatisation. Sans leur aide et leur collaboration, cela n'aurait pu se réaliser.

En dernier lieu, madame la Présidente, et je serai bref, je voudrais féliciter un de nos anciens colègues à la Chambre, l'ancien député de Willowdale, M. John Oostrom, qui a joué un rôle de premier plan en signalant à la Chambre l'existence de ces terres, il y a déjà bien des mois de cela. N'eût été des efforts de M. Oostrom à l'époque, ces terres n'auraient assurément pas servi à la construction de logements et je pense qu'il convient que nous remercions tous M. Oostrom et tous nos collègues qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'aboutissement de ce projet annoncé hier.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, la décision annoncée par le ministre d'État chargé de l'Habitation au sujet de la cession des terres de Vaughan a de quoi nous réjouir. Il convient d'appuyer le principe en vertu duquel le gouvernement renonce à des terres fédérales inutilisées en faveur de la construction domiciliaire. Il est malheureux qu'on n'en fasse pas de même ailleurs dans le pays, où les besoins sont également pressants.

Dans sa déclaration, le ministre dit s'inquiéter du problème posé par le manque de logements à prix abordable. Mais rien dans cette déclaration ne garantit qu'une bonne partie de ces logements nouveaux satisferont à ce besoin. Combien coûteront ces logements? Quel type de logement construira-t-on? À qui sont-ils vraiment destinés? Qu'entend au juste le ministre par logement à prix abordable? On ne trouve rien de nouveau dans cette déclaration, si ce n'est une redite de ce qui a déjà été annoncé fort clairement par le gouvernement de l'Ontario. Dans quelle mesure a-t-on vraiment consulté les autorités municipales? La question que nous nous posons est de savoir si cette déclaration a vraiment de la substance.

Voilà plusieurs semaines que le groupe de travail libéral sur le logement sillonne le pays. Partout où nous sommes allés, des groupes ont dénoncé le retrait du gouvernement, son manque d'intérêt pour le logement, son manque total de leadership en ce qui concerne la résolution de ce qui est une crise fondamentale due à la pauvreté et au manque d'accessibilité à des logements abordables, les restrictions budgétaires handicapent les Canadiens qui cherchent un logement abordable, alors que la politique de taux d'intérêt élevés ajoute à un problème déjà très sérieux.

Par exemple, le printemps dernier le gouvernement annonçait la fin du PAREL, un programme utile surtout pour les logements locatifs. Il était essentiel pour la rénovation du stock de logements de basse qualité de ce

pays. C'était un programme vital pour aider les familles à habiter dans des logements décents et abordables. Un gouvernement qui supprime un tel programme ne peut pas prétendre qu'il se préoccupe de la crise du logement.

Lorsque j'ai entendu la plus récente déclaration —dans laquelle le ministre parle souvent de Downsview, et j'aimerais pouvoir citer ses remarques sur le manque d'attention à l'égard de Downsview lorsqu'il était simple député —elle m'a rappelé l'inaction de ce gouvernement. Dans ce cas précis, en dépit des déclarations, des bonnes intentions, des discours louables, des promesses du fond du coeur, rien n'a été fait. Pas un seul logement n'a été construit. On n'a pas pensé à un seul réseau d'égout ni au coût énorme de la construction des infrastructures. Nous ne savons pas qui va être le promoteur de ces terres, qui va payer ou qui va superviser. Le gouvernement n'arrête pas de faire des déclarations, mais il ne leur donne pas suite. Il ne passe pas aux actes parce qu'il ne tient pas à résoudre le problème.

Est-ce ce que l'on prévoit aussi, madame la Présidente, pour le terrain de Vaughan? Est-ce que la communauté doit attendre comme a attendu Downsview? Quand cette déclaration sera-t-elle suivie de quelque chose de concret? Le Canada a besoin d'une politique du logement qui reconnaisse les vrais besoins de ce pays. La décision du gouvernement de libérer ce terrain est une bonne nouvelle, mais il aurait été souhaitable que cela se fasse dans le cadre d'une politique cohérente qui réponde aux attentes de la population et à ses problèmes socio-économiques.

[*Français*]

Madame la Présidente, les Canadiens et les Canadiennes ont besoin de logements à prix abordables. Les programmes du gouvernement doivent s'assurer de combler cette lacune.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, en tant que nouveau venu à la Chambre, je suis un peu perplexe. Je croyais que les déclarations de ministres servaient à annoncer d'importants changements de politique ou d'importants programmes, et non à faire du travail de relations publiques qui a déjà été fait lors d'une conférence de presse hier.

Le ministre a annoncé la cession des terrains de Downsview, sur lesquels on construira 600 maisons à prix abordable. Il y a 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada. Nous avons besoin de 100 000 nouvelles maisons à prix abordable chaque année pendant les cinq prochaines années, et le ministre en annonce 600.

Lorsque la presse lui a demandé quelle était sa définition d'une maison à prix abordable, il a répondu que c'était une maison de 150 000 $ à 200 000 $. Comment peut-il dire que c'est là un prix abordable? Il ne s'est pas engagé à ce qu'un certain nombre de ces 600 unités soient des logements sans but lucratif ou des coopératives d'habitation. Il dit que le minimum de 25 p. 100 exigé par l'Ontario sera respecté. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve de leadership? Pourquoi ne nous dit-il pas que 50 p. 100 ou que 75 p. 100 de ces logements seront à prix abordable? Notre pays est aux prises avec un problème grave. On estime que de 30 à 40 p. 100 des Canadiens n'ont pas accès à des logements de bonne qualité à prix abordable. Il y a 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, et le ministre annonce la construction de 600 logements.

Hier, lorsque j'ai entendu que le ministre allait faire une déclaration, j'ai pensé qu'il allait annoncer un programme audacieux visant à régler le problème de l'insuffisance de logements à prix abordable dans tout le pays.

Selon l'Association canadienne de l'immeuble, 27 régions sont durement touchées par ce problème. Le ministère n'a fait que deux petites annonces concernant seulement une de ces régions, soit celle de Toronto, où est située la circonscription qu'il représente. Mais cela n'apporte rien aux populations d'Edmonton, de Calgary, de Halifax ou de Vancouver.

La crédibilité du ministre d'État chargé de l'Habitation s'effrite de plus en plus. Lorsqu'il était député d'arrière-ban, il était plutôt loquace, mais depuis qu'il est ministre, il n'a pris aucune mesure. Avec ce qu'il vient d'annoncer, il est comme la personne qui écope avec une tasse pendant que le navire coule, et dans son cas, ce n'est même pas une tasse, mais une cuillère.

Six cents logements à prix abordable n'allègent en rien les problèmes de logement qui existent au Canada. J'espérais qu'il annonce un programme prévoyant une réduction de 4 p. 100 des taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires, ou le financement des infrastructures municipales, ou la multiplication par deux ou trois du nombre de coopératives de logement ou de logements sans

but lucratif, ou encore qu'il donnerait corps à son projet de taxe sur la spéculation qu'il chérissait tant avant d'être ministre, ou qu'il rétablirait le PAREL. Mais il ne nous a rien proposé de tel.

Il m'a laissé totalement déconcerté et je crois qu'il a déconcerté la plupart des organismes canadiens s'occupant de logement. Où sont les innovations? Où sont les engagements? Combien longtemps encore le ministre s'imaginera-t-il que la médiocrité et l'inaction règleront le problème?

* * *

• (1230)

[*Français*]

LE BICENTENAIRE DU CONGRÈS AMÉRICAIN

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente une motion pour souligner l'anniversaire d'une institution que le gouvernement américain et que les Américains connaissent bien et que, par le fait même, le Canada et les Canadiens aussi connaissent bien, étant nos voisins du Sud. Je vous présente cette motion dans un esprit oecuménique, madame la Présidente, puisqu'il s'agit d'un événement qu'une institution importante va fêter bientôt, et c'est le 200e anniversaire du Congrès des États-Unis.

Si vous me permettez, je vais vous faire la lecture de la motion:

[*Traduction*]

Que le Président de la Chambre des communes transmette au Président de la Chambre des représentants et au Président du Sénat des États-Unis les meilleurs voeux de la Chambre des communes du Canada à l'occasion du bicentenaire du Congrès des États-Unis d'Amérique.

[*Français*]

Voilà le contenu de la motion, madame la Présidente.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je tiens seulement à dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, que ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'une motion de ce genre. Nous sommes tout disposés à l'appuyer et à envoyer un message à nos amis américains.

Il serait tentant, je dois dire, de se lancer dans un débat, fort possible d'ailleurs, sur les avantages du système américain dont les mécanismes de freins et contrepoids limitent les pouvoirs de l'exécutif lorsqu'il n'agit pas nécessairement dans le meilleur intérêt du peuple.

Comme il ne serait peut-être pas opportun de tenir maintenant pareil débat, je dirai tout simplement au nom de notre parti que, à l'instar du gouvernement et de l'opposition officielle, nous sommes tout disposés à envoyer nous aussi nos meilleurs voeux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition pour le compte d'un certain nombre de citoyens de Kamloops, en Colombie-Britannique, pétition que le greffier des pétitions a jugée réglementaire quant à la forme. Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup de l'intention du gouvernement de réduire les services de VIA Rail.

La société VIA Rail joue un rôle important dans notre collectivité. Beaucoup d'entreprises comptent sur ses services et des milliers de personnes y font appel chaque année.

Le gouvernement n'a pas supprimé complètement ces services, mais il les a vidés de leur substance. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision, d'envisager de doter la société VIA Rail de matériel neuf et de lui fournir les fonds dont elle a besoin pour continuer à offrir ses services voyageurs dans tout le pays.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires sont renversés par ce qui se passe cette semaine au Centre national des Arts, à Ottawa. Ils prient le gouvernement de prendre des mesures pour résoudre les difficultés qui semblent assaillir le Centre national des Arts, de sauver ce joyau de la couronne culturelle du Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je souhaite présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Ce n'est qu'une des nombreuses pétitions que j'ai reçu de mes électeurs.

Elle vient d'habitants des localités de Rossland, Trail, Warfield, Nelson, Fruitvale, Slocan et Winlan et porte sur la taxe sur les produits et services. Elle a été approuvée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de procéder à une réforme du régime fiscal, afin de faire payer un impôt minimum aux Canadiens nantis et aux sociétés.

Ils souhaitent que le Parlement force le gouvernement à retirer sa proposition tendant à faire porter tout le poids du fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires en appliquant une taxe élevée à la consommation, et le pousse à procéder plutôt à une véritable réforme fiscale.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'interviens aux termes de l'article 36 du Règlement, afin de signaler à la Chambre la grave crise à laquelle doivent faire face le Centre national des Arts et son orchestre, de renommée mondiale, qui fait honneur au Canada et à sa capitale.

D'aucuns croient que l'orchestre du Centre national des Arts risque fort d'être durement touché par des compressions voire de disparaître et ils exhortent la Chambre à implorer le ministre compétent de voir à ce qu'on règle cette question extrêmement grave et que le Centre national des Arts maintienne son orchestre sous sa forme actuelle, afin qu'il puisse continuer à atteindre les mêmes niveaux d'excellence.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je voudrais présenter des pétitions au sujet de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires présentent un grief commun, convaincus que la Chambre tiendra compte de leur opposition à la taxe sur les produits et services qu'il jugent sans précédent, et remédiera à la situation.

On vient puiser une fois de plus dans les poches des Canadiens qui devront subir non seulement une augmentation d'impôt, mais également une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à retirer cette taxe.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre cet après-midi deux pétitions dûment signées et autorisées.

Les pétitions sont signées par les clients d'Athens Pizza, l'une des petites entreprises de la région de Vernon, dans ma circonscription. Les pétitionnaires ont voulu exprimer leurs inquiétudes concernant la taxe sur les produits et les services.

Ils estiment que cette forme de taxation est injuste parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Ils demandent au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services et d'abandonner l'idée d'une taxe régressive à la consommation, qu'on semble préférer à une véritable réforme fiscale même si elle rejettera l'énorme fardeau fisal sur les épaules des simples citoyens.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche-Chaleur): Madame la Présidente, conformément à l'article 36, j'ai une pétition ici qui demande humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition dûment certifiée par le greffier de la Chambre des communes.

J'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de certaines petites entreprises de Nepean, et de leurs employés, qui s'opposent radicalement au projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et les services. Les pétitionnaires s'opposent à la taxe parce qu'ils craignent non seulement les répercussions néfastes qu'elle pourrait avoir sur l'économie, mais également les tendances inflationnistes qu'elle pourrait exercer sur l'emploi et les taux d'intérêt.

Ils demandent au Parlement de rejeter la TPS.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, la pétition que je présente en vertu de l'article 36 du Règlement concerne le public qui s'intéresse au Centre national des Arts et à son bel orchestre.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que les mesures qu'on prend au sujet de l'administration du Centre national des Arts et de son orchestre vont entraîner des conséquences néfastes irréparables.

Ils demandent humblement au Parlement et au ministre des Communications d'intervenir afin de régler ce problème épineux.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, moi aussi j'ai l'honneur de présenter d'autres pétitions jugées correctes quant à la forme et au contenu, conformément à l'article 36 du Règlement.

Au nom de mes électeurs de Winnipeg–Nord et d'autres Canadiens, vos pétitionnaires s'opposent au projet de taxe de vente sur les produits et services, car ils sont convaincus qu'elle va placer les Canadiens à revenus modestes et moyens dans une situation difficile et inéquitable.

Ils croient également que la taxe va créer des problèmes onéreux pour les petites entreprises. Les pétitionnaires espèrent que la Chambre va remédier à cette situation et que le Parlement va rejeter ce projet de taxe de vente sur les produits et services. Ils demandent humblement au Parlement de prendre les mesures appropriées.

• (1240)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, en conformité de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition dûment signée par un certain nombre d'électeurs qui protestent contre la taxe affligeante du gouvernement.

Ces Canadiens exhortent le gouvernement à révoquer immédiatement cette taxe des plus inéquitable.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Suite à l'entente intervenue plus tôt aujourd'hui, la Chambre va maintenant procéder aux Affaires émanant des députés.

[*Traduction*]

Dois-je comprendre qu'il y a consentement unanime?

Des voix: Oui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'assurer une planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique en élargissant les responsabilités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Madame la Présidente, c'est avec quelque crainte que j'interviens aujourd'hui pour présenter cette motion à la Chambre, car j'ai présenté une motion semblable le 15 mai dernier.

Comme s'en souviendra le député de St. John's–Est, les ministériels avaient parlé de l'importance de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du grand besoin qui s'en faisait sentir. Ils étaient d'accord avec moi à propos des questions à l'étude. Ils ont parlé des milliers de demandes présentées et de la grande importance que revêtait l'agence pour les entreprises du Canada atlantique et pour chacune des provinces et des collectivités concernées. À leur insu, je pense, en même temps, le ministre responsable de l'agence annonçait devant un comité de la Chambre des communes des compressions budgétaires concernant cette agence.

Je ne sais comment les députés de la majorité ont réagi ce jour-là, mais je pense qu'un certain nombre de députés de l'opposition se sont sentis trahis par le ministre. Trois députés ministériels ont pris la parole cet après-midi-là. J'imagine que ceux-ci étaient mal à l'aise d'avoir pris la défense de l'agence cet après-midi-là, à la Chambre des communes.

Ils ont dûment expliqué que cette agence était nécessaire, pendant que leur ministre, qui vient de la Nouvelle-Écosse, déclarait devant un comité de la Chambre que, pour des raisons budgétaires, l'agence devrait étirer sur une période plus longue les fonds à sa disposition, ce qui revient à réduire la subvention annuelle accordée pour les cinq prochaines années. De toute

évidence, on ne répondra pas aux besoins dont les députés des trois partis ont parlé avec éloquence.

Depuis, le ministre a annoncé d'autres mesures qui rendent l'Agence moins en mesure de résoudre les problèmes du Canada atlantique. Je me souviens que le député de St. John's–Est a déclaré à la Chambre qu'il était très important que les décisions soient prises dans la région de l'Atlantique par des Canadiens de l'Atlantique. C'était un des principaux points qu'il a soulevés en réponse à la motion que j'avais présentée à la Chambre.

Chose intéressante, le ministre a non seulement réduit les subventions que les députés conservateurs trouvaient si importantes pour la région de l'Atlantique mais il a aussi décidé, sans consulter le conseil d'administration, de modifier les critères permettant de déterminer quelles personnes et quelles sociétés ont droit à des subventions.

Je m'explique. En vertu des nouveaux critères, seules certaines sociétés pourront présenter des demandes de financement. Seules les demandes de financement de plus de 200 000 $ pourront être acceptées. Il s'agit donc d'un changement d'orientation du programme. Ce changement, ce ne sont pas les Canadiens des provinces de l'Atlantique, mais le ministre et ses fonctionnaires à Ottawa qui l'ont apporté, vraisemblablement, je le soupçonne, à l'insu des députés conservateurs, du premier ministre conservateur de la Nouvelle–Écosse, des membres de la commission, et aussi «des Canadiens des provinces de l'Atlantique qui sont censés prendre les décisions intéressant leur province», pour reprendre l'expression chère à certains députés conservateurs.

J'ai hâte d'entendre les propos des députés qui prendront la parole après moi aujourd'hui, pour voir quelles nouvelles mesures le ministre pourrait prendre pour faire à nouveau volte–face à l'avenir.

Je tenais à insister très sérieusement sur l'importance d'accroître les subventions allouées aux provinces de l'Atlantique et de limiter aux moyens de changements les critères que le ministre a annoncés le printemps dernier.

J'aimerais me reporter notamment à un document du gouvernement de la Nouvelle–Écosse qui a fait l'objet d'une fuite.

> La préséance que l'APECA accorde aux très petites entreprises fait obstacle aux efforts que la province déploie pour attirer de grandes et moyennes entreprises.

Voilà ce que le gouvernement conservateur de la Nouvelle–Écosse pense de l'initiative qu'ont prise les conservateurs fédéraux. Autrement dit, il trouve que les nouveaux critères visant à limiter les subventions à moins de 200 000 $ font obstacle à l'implantation de grandes et moyennes entreprises dans les provinces de l'Atlantique.

Ces propos, ce n'est ni un gouvernement néo–démocrate, ni un gouvernement libéral qui les tient, mais bien le gouvernement conservateur de la Nouvelle–Écosse qui reproche au gouvernement fédéral ses coupes et les nouveaux critères imposés par le ministre lui–même. J'ai oublié le nom de sa circonscription, mais c'était celle que représentait le premier ministre à l'époque où il se cherchait une circonscription avant d'en trouver une au Québec.

Je me souviens d'avoir participé à une campagne électorale contre lui dans le cadre d'élections complémentaires. À l'époque, le premier ministre ne faisait que répéter: «Élisez–moi, et nous nous occuperons de vous. Élisez–moi, et je ferai en sorte que le gouvernement accorde la priorité aux préoccupations des Canadiens de l'Atlantique. Élisez–moi, et je ferai en sorte que vous obteniez les subventions dont vous avez besoin.»

Eh bien, ce n'est pas ce que disent aujourd'hui le gouvernement et le premier ministre de la Nouvelle–Écosse qui avaient appuyé à l'époque la candidature du premier ministre. Le message qu'ils veulent faire passer, c'est qu'en réduisant le financement, en limitant les fonds disponibles, en changeant les critères, on empêche la Nouvelle–Écosse, le Nouveau–Brunswick, l'Île–du–Prince–Édouard et Terre–Neuve de suivre le cours normal de leur développement.

Si l'on veut prendre le cas d'autres compressions, quel est le coin du Canada qui a été le plus touché par les réductions de services à VIA Rail? Le Canada atlantique. Qui sont ceux qui vocifèrent le plus contre ces mesures? Les Canadiens des provinces atlantiques. Quelle région se sent le plus trahie par le gouvernement en ce qui concerne les réductions à VIA Rail? Encore une fois le Canada atlantique.

Examinons d'autres secteurs de développement économique. Le gouvernement, au fond, a annoncé cet automne qu'il y aurait deux fois moins d'argent que par le passé qui serait consacré au tourisme dans les provinces atlantiques, une industrie en plein essor. Il y a davantage de touristes américains et de Canadiens qui voyagent dans les provinces atlantiques. C'est un secteur qui donne de l'emploi, un secteur où la petite entreprise est florissante, un secteur qui profite aux collectivités locales, et le gouvernement fédéral dit: «Nous allons mettre la hache dans tout cela.»

Non seulement il coupe de moitié, mais il a décidé que dorénavant le tourisme serait financé à même les fonds consentis à l'APECA. Autrement dit, les fonds qui ont été réduits le 15 mai ne serviront plus seulement à financer tous les programmes actuels et à satisfaire toutes les autres demandes, mais ils serviront aussi pour le tourisme puisque ce n'est plus un secteur de développement à part.

• (1250)

À la conférence de presse que j'ai tenue sur ces sujets en septembre, j'ai parlé de triple mauvais sort. Le gouvernement fédéral frappe triplement la région de l'Atlantique, et il fait tout ce qu'il peut pour que les mesures budgétaires du ministre des Finances ravagent l'économie de cette région.

Je me demande où les députés conservateurs, qui ont été trahis par leur propre premier ministre et par leur propre ministre, vont trouver le courage d'intervenir cette fois encore et de me dire que ma motion fait fausse route.

Comment pourront-ils affirmer que le gouvernement fédéral, les conservateurs fédéraux ne feraient jamais de mal à la région de l'Atlantique? La dernière fois qu'ils se sont portés à la défense de leur ministre et en même temps de leur premier ministre, sans qu'ils le sachent, le ministre annonçait devant un comité, au bout du couloir, qu'il retirait des fonds à la région de l'Atlantique. Il refusait à cette région l'argent qu'il lui avait promis et qui devait être prévu dans une entente. Il a dit: «Vous ne l'obtiendrez pas dans les trois prochaines années. Nous vous accordons le même montant réparti sur cinq ans.» Je ne sais pas comment se sentent certains députés conservateurs de l'arrière-ban, mais je soupçonne qu'ils ont l'impression d'avoir été trahis.

Leurs électeurs se sentent trahis en tout cas. La région de l'Atlantique a de plus en plus l'impression d'être négligée. Qu'il s'agisse des pêches, du tourisme, des habitués de VIA Rail, des personnes âgées qui voient leur pension grugée par le gouvernement, on a de plus en plus la conviction que ce gouvernement néglige la région de l'Atlantique, la trahit, l'abandonne. Ce sentiment est réel. Les députés conservateurs ne peuvent le nier, parce qu'il croît et doit se manifester dans leur coin.

Je demande dans la motion une attitude positive. Tout d'abord, il faut nous débarrasser de l'esprit de contrainte des conservateurs fédéraux. Mais il faut veiller à installer à la place des organismes investis d'un pouvoir réel de décision afin que, selon les paroles des conservateurs, les décisions soient «prises par des Canadiens de l'Atlantique». Ce n'est pas cela qui se produit et les gens de la région se sentent accablés.

Le gouvernement met en oeuvre des programmes qui nuisent au Canada atlantique. Il montre constamment qu'il n'a absolument aucune considération pour cette région. Nous avons donc besoin d'une déclaration, d'une motion de la Chambre que les députés conservateurs présents pourront appuyer, je l'espère. Il s'agit d'une motion pouvant faire l'objet d'un vote. Nous pourrions voter là-dessus si les conservateurs l'acceptent. La motion dit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'assurer une planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique en élargissant les responsabilités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Cette motion ne condamne pas le gouvernement, elle ne fait que le conseiller. Elle demande un rôle élargi. Elle ne mentionne même pas des fonds supplémentaires, elle parle juste d'un plus grand rôle. Elle demande «une planification régionale à long terme» et propose d'en charger l'organisme au sujet duquel les députés conservateurs ont parlé avec tant d'éloquence, il y a seulement quelques mois.

Je ne veux pas prendre trop du temps réservé à ce débat. Je voudrais que les députés conservateurs aient la possibilité d'expliquer pourquoi eux aussi appuient la motion et croient que le Canada atlantique a besoin d'un rôle élargi et d'une planification régionale à long terme. Nous ne pouvons plus continuer à tolérer les trahisons du premier ministre et du ministre responsable de l'agence.

Nous ne voulons plus de la planification à très court terme que nous avons eue jusqu'ici. Nous ne voulons plus qu'un député conservateur soit en train de défendre le projet de création d'une agence à la Chambre, pendant que le ministre, à quelques pas de là, est en train de couper le financement de cette même agence. Prenez donc la défense de votre région, appuyez le financement du Canada atlantique et une planification à long terme pour cette région.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui. Je remercie le député de Churchill de nous avoir donné l'occasion, à moi-même et à d'autres députés, de parler de toutes les bonnes choses que notre gouvernement a faites pour le Canada atlantique.

Dans sa motion, le député demande une planification à long terme. C'est précisément le rôle que joue l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il demande un élargissement du mandat de l'APECA. Il ne fait aucun doute que cet organisme a reçu un accueil très enthousiaste dans le Canada atlantique, si l'on se fie à la réaction des plus favorables qu'il a suscitées dans le milieu des affaires de cette région. Il est donc à espérer qu'il aura droit un jour à un financement accru.

Le fait que le gouvernement actuel se soit engagé à verser en tout 1,05 milliard de dollars à l'APECA, qu'il lui ait versé 600 millions de dollars de ce montant pendant ses deux premières années d'existence et qu'il lui ait déjà versé 400 millions de dollars cette année, montre que le gouvernement a une feuille de route impressionnante dans le Canada atlantique. Il montre en effet que le gouvernement a beaucoup fait pour cette région, qu'il a l'intention de maintenir son aide et d'assurer aux habitants des provinces de l'Atlantique une planification à long terme.

Il va sans dire que, comme pour tout organisme de développement régional, la planification des activités se fait en fonction de consultations et de contacts suivis. Les nouveaux besoins seront satisfaits au fur et à mesure qu'ils se manifesteront. C'est avec une grande satisfaction que j'ai accueilli plus tôt cette année la décision du gouvernement face à la crise qui menaçait l'industrie de la pêche de la région. On se souviendra que le gouvernement avait mis sur pied un comité ministériel spécial chargé de venir en aide à l'APECA et à d'autres organismes dans la recherche de solutions aux difficultés du Canada atlantique.

L'APECA est à n'en pas douter l'une des plus belles réussites du gouvernement dans cette région du pays. Elles est d'une valeur inestimable pour l'économie et la population du Canada atlantique. Je dois dire, madame la Présidente, qu'il faut en attribuer le mérite à la personne qui a su voir assez grand pour proposer la création de l'APECA, le premier ministre du Canada. Les Canadiens de l'Atlantique et moi-même, à titre de député du Canada atlantique et, j'en suis certain, mes collègues conservateurs de la région de l'Atlantique, sommes fiers d'être aux côtés de ce premier ministre et de reconnaître le leadership dont il a fait preuve, lui qui connaît si bien notre région, en créant l'APECA.

Nous avons également bénéficié de l'esprit d'initiative de trois ministres, le ministre de l'autre endroit, le ministre des Relations fédérales-provinciales, le nouveau ministre des Affaires des anciens combattants et, bien sûr, le ministre actuel de l'APECA, un homme qui est probablement aussi respecté et aussi populaire que quiconque en Nouvelle-Écosse pour le rôle de premier plan qu'il a joué pendant de nombreuses années au Parlement, au sein des gouvernements du Canada, et pour l'extraordinaire leadership qu'il a offert à notre province.

Les 300 personnes qui sont employées à l'APECA ont travaillé avec ardeur, mais elles ont eu du mal à satisfaire la forte demande de ceux qui veulent se prévaloir des nombreux programmes de l'agence. J'ai hâte de voir l'APECA jouer un rôle très positif sous la direction de son nouveau président, M. Lesault, qui, j'en suis sûr, continuera d'assurer l'excellent leadership que nous a donné l'APECA.

Contrairement à tout autre programme de développement régional en vigueur jusqu'ici, l'APECA doit son succès au fait qu'elle est établie dans la région de l'Atlantique et que les décisions qui la concernent sont prises sur place. En tant qu'organisme gouvernemental, l'APECA reçoit bien entendu ses fonds du gouvernement du Canada.

Comme pour n'importe quel autre ministère du gouvernement, certaines décisions sont prises par le Cabinet, les fonds sont affectés et les structures sont établies par le pouvoir central. L'élément important qui caractérise l'APECA, c'est qu'elle a ses assises dans la région de l'Atlantique. Les décisions relatives aux projets et les diverses autres initiatives de coopération auxquelles participe l'APECA sont prises par des Canadiens de l'Atlantique dans la région de l'Atlantique. Je tiens à vous dire que nulle part au Canada trouve-t-on des gens ayant plus d'initiative, plus d'énergie ou de meilleures idées que chez les gens de l'Atlantique. Nous en voyons chaque jour le résultat dans les bienfaits que nous apportent les 1 050 millions de dollars d'argent frais qui y ont été affectés.

Or mon honorable collègue a fait allusion à un document qui a été rendu public en Nouvelle-Écosse. Il n'avait sûrement pas l'intention d'induire le moindrement la Chambre en erreur en laissant entendre que c'était un document du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Je tiens seulement à faire une mise au point. Le ministre provincial du Développement a commandé une étude sur l'APECA à quelqu'un de l'extérieur, un professeur de l'Université Acadia, qui l'a effectuée et l'a présentée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cette étude a paru si scandaleuse au ministre qu'il a refusé d'accepter le document et l'a renvoyé à son auteur en

disant qu'il devrait contenir plus de faits et moins d'opinion.

• (1300)

Au lieu de réviser le document, comme il aurait dû le faire, l'auteur l'a divulgué au Nouveau Parti démocratique. Le chef du NPD de Nouvelle-Écosse intervient maintenant pour faire toutes sortes de déclarations au sujet de l'APECA en s'appuyant sur un document qui a été rejeté. Ce n'est pas, en effet, le document du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Je pense que nous devrions plutôt en parler comme du document du Nouveau Parti démocratique de Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas, loin de là, un document du gouvernement de la province.

Le programme d'action de l'APECA a eu une profonde incidence en appuyant des idées nouvelles, en permettant à des entreprises de prendre de l'expansion et en facilitant la diversification de l'industrie dans toute la région de l'Atlantique. Il a été particulièrement utile aux petites entreprises. Il a également été bénéfique aux grandes entreprises.

Les gens me demandent de temps en temps pourquoi le gouvernement accorde des subventions aux entreprises. Les gens d'affaires ne sont-ils pas riches? Pourquoi ont-ils besoin de l'aide financière du gouvernement? Les gens ne comprennent pas que le rôle d'un programme de subventions à l'industrie, c'est de voir à ce que les activités de développement économique se produisent là où on veut qu'elles se produisent, en l'occurrence dans la région atlantique, et non ailleurs. Les diverses formes d'aide offertes dans le cadre du programme d'action font que l'expansion industrielle se produira au Canada atlantique et non ailleurs, comme ce pourrait être le cas autrement. C'est là le but d'un programme de subventions à l'industrie.

Si l'APECA verse une contribution pour le développement d'une entreprise, elle ne se trouve pas à donner de l'argent à quelqu'un. Elle ne fait que créer des possibilités pour le Canada atlantique. Les gens qui possèdent ces entreprises font des investissements, et ils ne sont pas plus intéressés à perdre leur argent que le gouvernement du Canada ou les habitants des Maritimes. Nous devons comprendre que ces investissements profitent à tous les Canadiens de la région atlantique. Si de nouvelles possibilités d'emploi sont créées, l'argent finit par revenir au gouvernement par l'intermédiaire de l'impôt sur le revenu et des dépenses effectuées dans ces localités. Tout le monde sort gagnant.

On a laissé entendre que les décisions de l'APECA étaient prises à Ottawa plutôt qu'au Canada atlantique. Les décision de l'APECA sont prises par une équipe de fonctionnaires hautement compétents. Certains prétendent que les décisions de l'APECA sont prises par des politiques. Il y a des fois où certains de mes collègues du Canada atlantique et moi-même trouverions très utile d'avoir des fonds à distribuer pour aider les entreprises et ainsi de suite. Malheureusement, ce n'est pas de cette façon que les choses se passent. Tout se fait ouvertement, et les décisions sont prises conformément à des critères clairement établis.

On a aussi laissé entendre qu'il y a eu des modifications dans la façon dont les fonds de l'APECA sont dépensés. Les députés de l'opposition ne semblent pas se rendre compte que de nombreuses années de dépenses excessives nous ont laissés aux prises avec un grave problème de dette. Tous les Canadiens sont au courant de ce problème de la dette. Tous les organes de l'État doivent participer à sa résolution .Tous les organismes de développement régional du Canada, comme toutes les autres activités de l'État, ont dû participer à la reprise en main de ce problème.

Ce qu'il faut surtout noter, c'est que l'argent qui avait été engagé au début de l'APECA est toujours là. Le 1,5 milliard d'aide à la création d'emplois dans le Canada atlantique est toujours là. Il va être dépensé dans le Canada atlantique, dans l'intérêt des Canadiens de l'Atlantique.

Je me souviens d'avoir entendu les députés de l'opposition dire le printemps dernier, quand le budget a été déposé, qu'il n'y aurait pas d'argent pour d'autres efforts de développement régional. Ils parlent constamment de coupes. Ils ont dit qu'il n'y aurait pas d'argent pour les EDER et la collaboration. Comment se fait-il alors que le ministre compétent a signé des ententes avec chacune des quatre provinces de l'Atlantique?

Terre-Neuve a annoncé récemment des ententes intéressant la côte du Labrador et le développement rural.

Plusieurs ententes de principe ont été signées avec l'Île-du-Prince-Édouard, dont une entente agro-alimentaire d'un montant de 25 millions.

Un ensemble d'ententes représentant un effort fédéral de 97,7 millions, conclues avec le Nouveau-Brunswick, dont une entente agro-alimentaire de 32 millions, a été signé la semaine dernière par le ministre de l'Agriculture et le ministre des Anciens combattants.

Dans ma province, celle de Nouvelle-Écosse, nous avons maintenant cinq ententes de collaboration, dont une au montant de plus de 200 millions relative à la pollution du port de Halifax, une entente agro-alimentaire et plus récemment des ententes sur les forêts, la pêche et l'exploitation minière.

Si l'on tient compte de l'APECA et de ces ententes de développement en collaboration, le gouvernement a affecté plus de 2 milliards au développement régional dans le Canada altantiuqe. C'est là un bilan vraiment très impressionnant.

Je n'ai pas à rougir de siéger du côté des ministériels quand je retourne dans le Canada atlantique. Jamais dans l'histoire du pays un gouvernement n'a fait ce que nous faisons et ce que nous allons continuer de faire pour le Canada atlantique.

En terminant, je voudrais reprendre une déclaration faite par le premier ministre du Canada à Halifax l'été dernier. Il a dit: «L'APECA, c'est l'avenir, c'est aider les chefs d'entreprises à améliorer leur productivité, à exploiter les technologies nouvelles, à créer de nouveaux marchés et de nouveaux emplois. L'APECA, c'est une approche nouvelle, une détermination nouvelle de notre part à assurer le développement économique du Canada atlantique.»

Cette approche est efficace. Cette détermination donne des résultats. L'APECA est là pour durer, et la détermination de notre gouvernement ne fait que grandir, forte de sa réussite.

La région de l'Atlantique et ses habitants n'ont jamais été aussi bien servis par le gouvernement qu'à l'heure actuelle, et il continuera d'en être ainsi.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, je suis très content de pouvoir prendre part à ce débat sur l'Agence de promotion économique de Canada atlantique.

Comme vous le savez assurément, madame la Présidente, la région de l'Atlantique est largement tributaire de l'aide fédérale au développement régional. En fait, le gouvernement a créé l'APECA pour atténuer les disparités économiques qui affligent cette région.

Toutefois, après avoir fait le bilan des réalisations de l'APECA, je ne puis m'empêcher de croire que cette agence est accablée de graves lacunes. La motion proposée par le député de Churchill précise très clairement que le gouvernement devrait envisager d'assurer une planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique en élargissant les responsabilités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Certes, la motion est très valable et j'y souscris sans le moindre problème; il demeure cependant que, bien que l'APECA ait été créée par le gouvernement conservateur à grand renfort de publicité tapageuse, elle nous a déçus. Mon collègue d'en face a cité certains propos du très honorable premier ministre. J'ai moi aussi quelques-unes de ses paroles à rappeler.

En effet, l'an dernier, devant la Chambre de commerce de Saint John, le premier ministre a déclaré ceci: «Il incombe au gouvernement fédéral de se charger du développement régional, et cela dans l'intérêt de l'unité nationale aussi bien que dans l'intérêt de l'équité. Nous ne permettrons pas la co-existence de deux Canada sur le plan économique, pas plus que sur le plan constitutionnel. Nous ne permettrons pas que le Canada central prospère, alors que d'autres régions ne bénéficient pas de leur juste part des chances économiques.»

Ce sont là de fort belles paroles. Tous les députés ici présents n'auraient assurément rien à y redire. Elles sont édifiantes, certes, mais elles ne coûtent rien.

Examinons de plus près les initiatives que le gouvernement a prises non seulement dans la région de l'Atlantique, mais d'un bout à l'autre du pays. Tout d'abord, il y a eu VIA Rail et les récentes déclarations du ministre des Transports sur les réductions de services. Il y a maintenant la nouvelle taxe que l'on propose. Puisque l'on parle de taxes, rappelons que ce gouvernement a relevé les taxes et impôts 31 fois depuis 1984. Le député parlait du déficit et de la dette. Depuis 1984, le gouvernement l'a doublée. Il y a l'assurance-chômage et les changements proposés qui, une fois de plus, frappent la région atlantique.

Le député d'en face faisait l'apologie de l'APECA et de tous les avantages qu'elle apporte. Il est vrai qu'il y en a certains. Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous avons besoin de l'APECA, mais il nous faut aussi d'autres programmes. Néanmoins, il y a quelques problèmes. Il y en a surtout dans la voie que le gouvernement suit.

J'ai ici quelques articles. Je voudrais attirer votre attention sur quelques manchettes qui sont parues depuis le budget et l'annonce de la réduction du budget de l'APECA. Ce qui me sidère, c'est que les députés de la majorité semblent nous dire que ce budget n'a pas été réduit. Voici quelques manchettes qui ont fait suite à des déclarations du ministre responsable de l'APECA.

En voici une du *Toronto Star*. On peut lire: «Ottawa coupe le financement de l'Atlantique». L'article porte sur les changements proposés à l'APECA.

En voici une autre d'un journal local du Nouveau-Brunswick: «Les coupures de l'APECA qualifiées de bradage des Maritimes.»

Une autre: «Les conservateurs réduisent le budget des régions de 2 milliards». Un peu plus bas, il y a un petit article qui dit: «Le suspect dans la fuite du budget pourrait ne pas être inculpé».

Un autre article dit: «Ottawa réduit l'aide au développement du Canada atlantique». Il s'agit cette fois encore de la déclaration du ministre au sujet de l'étalement de la même somme d'argent sur une période de 7 ans au lieu de 5 ans comme prévu auparavant.

En voici une bonne, madame la Présidente. Elle dit: «Des idées à moitié bonnes et des demi-mesures». Il y a là un grand point d'interrogation. On parle des politiques de développement régional de ce gouvernement.

Un autre article dit: «Le Canada atlantique, le désert économique du pays n'est encore pas abreuvé». Cet article explique que les habitants de la région atlantique ne sont pas traités équitablement, alors que le premier ministre avaient dit que tous les Canadiens devaient l'être.

• (1310)

[*Français*]

J'ai un autre article ici, madame la Présidente, un article de *L'Acadie nouvelle*, le journal francophone au Nouveau-Brunswick, et les manchettes nous disent une histoire incroyable: L'APÉCA ne peut savoir si l'argent qu'elle donne est dépensé aux projets soumis. Tout cela n'a pas de sens. Il y a une citation du ministre responsable de l'APÉCA, et je cite: Nous n'avons pas les ressources financières et humaines pour effectuer un suivi. Donner un suivi aux projets coûterait très cher, et je ne suis pas convaincu que ce serait rentable.

[*Traduction*]

Le ministre nous dit lui-même qu'il n'a aucun moyen de vérifier si l'argent qu'il donne par l'intermédiaire de l'APECA est vraiment dépensé pour ces projets. Il dit: «Nous n'avons pas assez de personnel et même si nous en avions assez, je ne sais même pas si nous vérifierions. Ce n'est peut-être pas une bonne idée.»

Je veux parler maintenant d'un problème plus local qui a été signalé récemment dans ma circonscription. L'article que je cite a paru dans un journal de Campbellton, sous le titre: «Les tactiques de l'APECA compromettent le développement du comté.» Le mandat de l'Agence était, au contraire, de développer l'industrie, d'aider les entreprises. L'auteur cite le commissaire industriel de la Commission industrielle du Restigouche, un groupe neutre qui a à coeur le bien de la région et dont les objectifs sont exactement les mêmes que ceux de l'APECA.

Voici ce qu'il a dit: «(L'APECA) fait attendre ses clients pendant des mois. Elle a la manie du secret et elle modifie si souvent le programme que c'en est incroyable.» C'est le témoignage d'un commissaire industriel d'une région du Nouveau-Brunswick.

L'article parle aussi du désordre qui s'ensuit quand on change les politiques régionales en place. La même vieille erreur, le même vieux problème se répète à chaque programme que le gouvernement annonce. Le programme paraît prometteur. On lui fait beaucoup de publicité. Le premier ministre prononce un grand discours. Mais un an plus tard environ, on le modifie. Pour toutes sortes de raisons! La dette, le déficit, et quoi encore! Toutes sortes de raisons parfaitement justifiables!

Pour vous donner une idée de la gravité de la situation, sans entrer dans les détails, disons que l'APECA est aussi poursuivie devant les tribunaux de la région à cause des problèmes qu'elle causés.

En parlant de l'APECA, j'ai l'air très critique. Je le suis effectivement parce que cette agence aurait dû être un bon instrument. Elle aurait dû nous aider à résoudre nos problèmes, mais ce n'est pas le cas. L'APECA dans sa forme actuelle crée les problèmes.

Je m'empresse de préciser que je ne critique pas le personnel de l'agence. Il fait de son mieux. Il n'a cependant pas l'appui du gouvernement. C'est là un problème. L'agence n'a pas assez d'employés ni de crédits.

De plus, le gouvernement conservateur n'a pas de plan à long terme. Il n'en a pour aucune région du Canada, dans aucun dossier. Peut-être la motion aurait-elle dû être élargie pour englober d'autres régions. Les conservateurs sont au pouvoir depuis 1984, en fait depuis beaucoup trop longtemps. Ils ont détruit l'économie. Il n'y a pas à en douter. Ils sont en train de détruire le réseau de transport canadien et voilà qu'ils veulent faire une enquête. Lorsque cette enquête sera terminée, il ne restera

plus qu'à constater que ce réseau a été détruit. Il sera trop tard.

J'aurais quelques idées constructives à émettre, si les députés voulaient bien écouter. Nous pourrions peut-être accroître le personnel de l'APECA; une autre bonne idée serait de revenir à l'engagement original sur cinq ans plutôt que sur sept.

Un autre aspect que je veux aborder, et le député d'en face l'a mentionné, c'est que les décisions concernant l'APECA sont prises par des fonctionnaires. Le nouveau président de l'APECA a déjà déclaré publiquement que c'était une erreur d'imposer une limite de 200 000 $ sur le plan d'action. Espérons que cette limite sera changée le plus tôt possible.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer à ce débat cet après-midi. En tant que député de la région de l'Atlantique, j'ai pu constater au fil des ans une détérioration de la situation économique qui a heureusement été redressée par le gouvernement élu en 1984. Je peux vous dire que c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je représente la circonscription de Fundy—Royal, et que je suis tout à fait d'accord avec la politique que le gouvernement applique depuis cinq ou six ans.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de l'auteur de la motion, et celle de mon collègue du Nouveau-Brunswick, le député de Restigouche—Chaleur. Je m'aperçois que de plus en plus, les députés de l'opposition défendent des positions semblables, ce qui est plutôt étrange, surtout quand on sait les relations que le parti du député de Restigouche—Chaleur a toujours entretenues avec la région de l'Atlantique. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au cours de toutes leurs années au pouvoir, les libéraux ont placé la région dans une situation difficile qui n'a cessé de s'aggraver au point de devenir désespérée. Les discours des deux députés se ressemblent plus par ce qu'ils n'ont pas dit que par ce qu'ils ont dit.

Le gouvernement peut s'enorgueillir du fait qu'en cette période où l'austérité est manifestement à l'honneur—et où il est difficile de trouver des crédits importants à consacrer aux régions défavorisées comme celle de l'Atlantique—le gouvernement a été en mesure d'injecter plus de 1,2 milliard de dollars dans un programme extrêmement réfléchi mis en oeuvre par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, alors que les gouvernements précédents ne pouvaient jamais trouver d'argent frais.

Ainsi, la région de l'Atlantique reçoit des centaines de millions de dollars. Des milliers d'emplois sont créés. Des centaines de familles qui étaient auparavant démunies, sont maintenant en mesure de profiter d'un niveau de vie décent, chose sur laquelle elles ne pouvaient tout simplement pas compter jusque-là. Je voudrais vous rappeler que si le gouvernement précédent a bien tenté, de temps à autre, de s'attaquer aux disparités dans la région de l'Atlantique, en fait, il n'a porté à la question qu'un intérêt de façade. Ce qui est révoltant en l'occurrence, c'est que durant une bonne partie de ce temps, le parti du motionnaire, le NPD, a appuyé le gouvernement libéral de l'époque qui a contribué à la dégradation de l'économie dans la région de l'Atlantique.

Nous assistons depuis quelques années à des changements importants auxquels on n'a peut-être pas attaché toute l'importance voulue.

• (1320)

Je veux notamment parler de l'éducation et de la recherche. Mon collègue, le député de South Shore, n'a pas eu beaucoup de temps pour parler des problèmes et des événements positifs qui ont marqué ces domaines. L'éducation et la recherche sont aussi importants pour la région de l'Atlantique que pour le reste du pays.

Les jeunes les meilleurs et les plus brillants de la région de l'Atlantique sont souvent forcés de s'en aller à l'extérieur. Il était courant dans ma jeunesse que les jeunes quittent la région de l'Atlantique. J'ai moi-même dû quitter la région parce que je n'arrivais pas à y trouver du travail, comme des centaines, des milliers d'autres jeunes à cette époque. Aujourd'hui encore, les jeunes de cette région doivent souvent aller chercher un emploi ailleurs. Cela est en train de changer, toutefois, grâce aux initiatives et à la prévoyance du gouvernement.

La région ne pourrait pas survivre bien longtemps en étant ainsi privée du talent, de l'ambition et de la vigueur d'une bonne partie de sa jeunesse. Comme tous les Canadiens, les Canadiens de l'Atlantique sont attachés à leurs provinces d'origine. S'ils en avaient la chance, ils préféreraient nettement rester chez eux et participer à l'édification et à la prospérité de leur région. Dans l'es-

prit du gouvernement, l'APECA a notamment pour mandat de leur offrir cette chance.

Je me permets de citer ici quelques-uns des projets qui ont été ou qui seront bientôt entrepris, notamment dans le domaine de l'éducation, grâce à un financement total ou du moins partiel de l'APECA, et qui vont permettre aux éléments les plus prometteurs et les plus brillants de la région de l'Atlantique d'y vieillir et d'y apporter leur contribution.

Les programmes d'enseignement destinés à la prochaine génération d'entrepreneurs doivent être efficaces. Il faut d'abord cerner les points forts et les lacunes de l'actuel système d'enseignement public et des programmes universitaires et cela, en rapport avec le domaine visé par l'initiative. C'est ainsi que l'on comprendra comment le système d'enseignement peut susciter l'esprit d'entreprise en dispensant les compétences nécessaires.

Le programme de promotion de l'esprit d'entreprise ou PEP est un programme de recherche entrepris par la Mount Allison University de concert avec l'Université de Moncton. Il permettra de cerner quelles attitudes et notions sont véhiculées par le système scolaire au sujet de l'esprit d'entreprise, tant parmi les étudiants que parmi les enseignants; quels cours sont offerts et quelles aptitudes sont enseignées; comment on pourrait modifier le programme scolaire de façon à aider les étudiants à accroître leurs connaissances et leurs aptitudes dans le domaine de la création d'entreprise; et comment la question de l'esprit d'entreprise est présentée dans les maisons de formation des enseignants.

Le programme de recherche vise à s'attaquer directement aux sources des problèmes économiques des provinces atlantiques. Les nouveaux produits, les nouveaux procédés de fabrication et les nouveaux débouchés ne sont pas issus de la génération spontanée. Ils sont créés par des gens, mais les gens ont besoin d'outils pour exploiter le potentiel, inventer des produits et trouver des débouchés. L'APECA croit que le programme de recherche constitue une étape importante de toute initiative visant à fournir aux gens du Canada atlantique les outils dont ils ont besoin pour réussir à se placer sur un pied d'égalité avec le reste du Canada du point de vue économique.

L'établissement d'une faculté de gestion et d'esprit d'entreprise technologiques à l'Université du Nouveau-Brunswick est un autre projet qui, au niveau universitaire, complète le programme de recherche. Trop souvent, les étudiants en ingénierie et en sciences appliquées ont une excellente maîtrise de leur discipline, mais ils ne reçoivent aucune formation qui les animerait de l'esprit d'entreprise nécessaire pour exploiter à fond, dans leur propre intérêt et dans celui de leur collectivité, les connaissances pratiques qu'ils ont acquises à force de longues et difficiles études.

Les idées prometteuses restent sans lendemain parce qu'on est incapable de créer le marché où elles pourraient être concrétisées. La faculté de gestion et d'esprit d'entreprise technologiques va mettre au point des cours qui permettront aux étudiants de mettre mieux à profit leurs connaissances scientifiques en développant leur sens des affaires. Une fois épuisés les fonds que l'APECA a alloués à ce projet, l'Université du Nouveau-Brunswick se chargera du financement de la faculté de gestion et d'esprit d'entreprise technologiques.

De plus, l'Université de Moncton a ouvert une faculté de commercialisation internationale. Cette faculté est aussi financée en partie par l'APECA, de concert avec la province du Nouveau-Brunswick et le secteur privé. Dans ce cas également, l'université va assurer la relève financière à l'expiration du programme de l'APECA.

Le projet de ressources en télémédecine et en technologie éducationnelle est parrainé conjointement par le Centre de télémédecine et l'École d'éducation permanente de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Ce projet vise à établir et exploiter, dans toute la province de Terre-Neuve, une institution dotée d'un réseau de communications éducationnelles à la fine pointe de la technologie électronique.

Le réseau de communications donnera aux gens des régions éloignées de la province un accès direct à des programmes de formation. Ces programmes s'adresseront à divers groupes, notamment à des associations professionnelles dans le domaine de l'industrie et des affaires, ainsi qu'à des groupes communautaires et à d'autres qui demandent une formation spécialisée.

Il y a une industrie qui présente une égale importance pour tous les habitants du Canada atlantique et c'est celle du tourisme. En fait, c'est une importante source de recettes pour tout le Canada, pour les provinces comme pour le gouvernement fédéral. Elle revêt également une grande importance dans les provinces atlantiques. Elle procure assurément de nombreux emplois.

Par conséquent, l'APECA est fière de contribuer, en collaboration avec la Nouvelle-Écosse, le secteur privé et l'Université Mount Saint Vincent, au financement de l'expansion d'un programme offert par cette université préparant à l'obtention d'un diplôme dans le domaine du tourisme et de l'accueil.

Ce ne sont que quelques-uns des projets d'études auxquels participent l'APECA et qu'elle établit dans le Canada atlantique. Je voudrais dire, pour conclure, que l'APECA va continuer, j'en suis certain, dans la voie qu'elle a prise avec tant de succès et qu'elle méritera

l'appui ininterrompu des gens qu'elle sert et celui de la Chambre.

[*Français*]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, également, comme mon collègue vient de le dire, je suis très heureux de prendre part à ce débat cet après-midi à la Chambre. Je pense que si on pouvait faire un peu l'historique, si on regarde d'autres programmes de développement régional qui ont déjà été établis par ce gouvernement, depuis 1984, cela me fait penser beaucoup à notre Plan de l'Est, d'où je viens, en Gaspésie, dans l'Est du Québec. Avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, je trouve un parallèle dans les régions défavorisées, si vous voulez, où on a besoin d'un outil, comme mon collègue le mentionnait tantôt. Il est très important, pour une question de dynamisme dans nos régions, que le gouvernement fédéral puisse offrir non seulement des services au point de vue du personnel, mais également des montants d'argent pour que nous puissions nous développer à notre image, chez nous. Avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, on a déjà des exemples concrets. On peut parler de l'île du Cap-Breton, de Micronav Ltd qui va créer 120 nouveaux emplois, qui vont fournir les systèmes aux aéroports à travers notre pays et même internationalement. Parce que je pense, madame la Présidente, qu'il est important, comme tous les Canadiens et les Canadiennes, que nous comprenions tous, que dans les régions comme chez nous, l'Atlantique, l'Ouest, le Grand Nord, avec la nouvelle technologie, que nous voulons garder plus d'emplois pour nos jeunes, et on a quelque chose à offrir.

Également, madame la Présidente, il est certain que ce n'est pas tout le monde, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui veulent demeurer soit à Montréal ou à Toronto. Dans ces programmes, comme l'APECA qui existe dans l'Atlantique aujourd'hui, c'est encore l'outil pour garder nos jeunes chez nous.

[*Traduction*]

C'est très bien de la part de l'opposition de toujours passer à l'attaque.

• (1330)

Je connais très bien la région de l'Atlantique. Mon collègue a parlé de l'Université Mount Allison. J'ai eu la chance d'avoir de bons professeurs et j'y ai obtenu un diplôme il y a bien lontemps. Je suis heureux de voir que cette université participe au programme de l'APECA.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je ne sais pas si on a applaudi mon diplôme ou la participation de l'APECA à Mount Allison. Comme vous le savez très bien, madame la présidente, quand il s'agit de dépenser les crédits fédéraux, l'argent doit venir de quelque part. Nous n'aurons jamais assez d'argent pour que tout le monde ait une Cadillac. Mais, nous en aurons tous une si le gouvernement fédéral continue à appliquer des programmes comme celui de l'APECA et le plan d'aménagement de l'Est du Québec, pour citer deux exemples. Grâce à l'aide constante du gouvernement fédéral dans les régions et à des programmes comme celui de l'APECA ainsi qu'au dynamisme des Maritimes et d'autres régions en dehors du centre du Canada, nous continuerons à démontrer que l'argent du gouvernement fédéral n'a pas été dépensé à mauvais escient.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre de nouveau la parole à la Chambre au sujet de l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Mon collègue d'en face recommande toutes sortes de choses qui existent déjà à l'APECA. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que cette agence représente la première tentative, après de nombreux projets mis en oeuvre par différents gouvernements, de s'attaquer directement et de façon efficace aux problèmes de développement régional dans le Canada atlantique.

Le problème fondamental des programmes antérieurs, c'était que la politique, l'orientation et les décisions venaient d'Ottawa. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés les problèmes liés à l'application dans tout le pays de la politique élaborée dans la ville et la région d'Ottawa. Il y a effectivement eu des problèmes. Comme mon collègue de South Shore l'a fait remarquer, la raison pour laquelle l'APECA connaît un si grand succès, c'est que les décisions sont prises dans la région, par des Canadiens de l'Atlantique qui sont confrontés tous les jours aux problèmes, aux défis, aux innovations et à l'imagination des gens de la région. Le mandat de l'agence comporte quatre volets: l'action, qui s'est concrétisée par le plan d'action, la collaboration, la coordination et la promotion d'intérêts particuliers.

Il importe, à mon avis, de souligner le succès de l'APECA et tout ce qu'elle a accompli en 19 ou 20 mois d'existence. Au début de septembre, l'agence avait approuvé 6 336 projets, engagé 607 millions de dollars et facilité des investissements de 1,7 milliard. C'est ce que j'appelle de la collaboration; on utilise les programmes et les ressources du gouvernement fédéral pour produire d'autres ressources et accroître les investissements en collaboration avec les gens qui vivent et qui travaillent dans les provinces de l'Atlantique. Nous avons contribué à la création de 16 714 emplois et au maintien de 18 936

autres. Voilà ce que j'appelle des résultats et du progrès. En 19 mois d'existence, l'Agence a reçu près de 70 000 demandes de renseignements et 13 000 demandes de financement, soit 10 fois plus qu'en vertu de n'importe quel autre programme.

Il est également important, je crois, de reconnaître que les entreprises ont reçu, pendant cette période de 19 à 20 mois, plus de subventions du gouvernement qu'au cours des vingt-cinq dernières années. Si ce ne sont pas là, madame la Présidente, des preuves concrètes de notre engagement et des progrès réalisés, je ne sais pas ce que c'est.

Comme l'a mentionné mon collègue, 22 nouveaux accords de collaboration ont été signés. Le gouvernement fédéral a rencontré les provinces, une par une, et leur a demandé ce qui leur fallait pour développer, à long terme, leur base économique et comment le gouvernement fédéral pourrait, avec son argent, ses connaissances et ses capacités, les aider à réaliser leurs objectifs.

On a donc conclu 22 nouveaux accords de collaboration, représentant une somme de 274 millions de dollars, et ce n'est pas fini. Ces rencontres directes avec les intéressés pour cerner le problème et trouver des solutions, ce n'est qu'un des rôles que l'APECA joue afin d'élaborer une stratégie à long terme et de contribuer au développement économique, à la création d'emplois et à l'expansion des provinces atlantiques.

Soixante-quinze pour cent des projets approuvés de l'APECA ont exigé un investissement de moins de 200 000 dollars. Il s'agit donc de petits projets impliquant une ou deux personnes, ou six ou sept, parfois même beaucoup plus, mais toujours avec un taux considérablement réduit de paticipation de la part du gouvernement. Du moins c'est que nous demandions. Dans vingt-deux pour cent des projets, il a fallu investir de 200 000 à deux millions de dollars.

Parmi les fonctions de l'agence, il y en a deux qui visent essentiellement la coordination et la promotion d'intérêts particuliers. Malheureusement, on n'en entend pas souvent parler. Elles ne font pas l'objet de communiqués ou d'articles dans les journaux. Vous n'en voyez aucune preuve dans la rue, comme c'est parfois le cas pour la construction de nouvelles usines ou la création d'emplois. J'en vois régulièrement dans mes contacts avec Terre-Neuve et le Labrador dans la façon dont nous abordons les problèmes. L'APECA est présente lorsque nous examinons les défis que nous devons relever à court et à long termes en ce qui concerne les pêches, lorsque nous conseillons le comité Clark, et lorsque nous participons d'une façon active et énergique aux activités du groupe Stein. L'APECA participe sans réserve à la mise en valeur du projet Hibernia et du pétrole marin. Elle fournit l'idée d'ensemble, la perspective à long terme, cet autre aspect du développement économique, au lieu de se préoccuper uniquement du problème immédiat.

La stratégie pour la jeunesse contribue énormément à résoudre le problème à long terme que rencontrent les jeunes de ma province qui doivent faire le pas de l'école au milieu de travail. L'APECA les aide beaucoup à franchir ce pas, non seulement en leur donnant des conseils, mais aussi en amenant des fonctionnaires d'autres ministères du gouvernement fédéral, du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador à collaborer avec les dirigeants de la stratégie pour la jeunesse et les représentants du secteur privé. Comment pouvons-nous nous attaquer ensemble au problème à long terme? Comment, avec le temps, pouvons-nous nous attaquer au problème des jeunes qui n'ont pas trouvé d'emplois qui leur conviennent et qui n'arrivent pas à franchir le pas de l'école au milieu de travail? Quel est le problème? Comment devenons-nous nous y attaquer? Nous le constatons dans le secteur des forêts.

La semaine dernière, à Moncton, j'ai eu l'honneur d'assister aux réunions du Conseil économique des provinces de l'Atlantique; or, M. Leseau, le nouveau président de l'APECA dont il a été question aujourd'hui, utilise une approche nouvelle et reconnaît clairement, ainsi qu'il l'a dit aux représentants réunis, que le défi à relever était majeur et que l'APECA a un rôle à jouer dans l'élaboration de la stratégie. L'APECA doit aider les provinces de l'Atlantique à progresser. Elle exerce déjà le rôle que cette motion voudrait lui confier, de concert avec les vice-présidents et leurs collaborateurs dans chacune des régions.

Mes collègues ont fait état de projets qui ont été couronnés de succès. Il y a un projet dont je suis très fier et c'est celui qui est parrainé par le Conseil de la condition féminine de Terre-Neuve et du Labrador sous la direction d'Anne Bell et auquel des gens comme Wendy Williams apportent leur contribution.

Dans le cadre de ce programme, nous affectons au recrutement plus de 800 000 $, si je ne me trompe. On engagera six personnes qui travailleront à pied d'oeuvre. Les femmes sont sous-représentées dans le cadre de l'économie canadienne comme de celle de Terre-Neuve, mais elles peuvent faire beaucoup, non seulement pour les femmes, mais pour l'économie et la société en général. Mais le système n'est pas fait pour les femmes. Leurs idées et leurs innovations ne sont pas prises en compte.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon très grand regret, je dois interrompre le député. Le temps alloué à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expiré.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'affaire est rayée du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 13 heures 41, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRET DU CONSEIL

DÉPÔT DE NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ils sont renvoyés d'office aux comités permanents de la Chambre dont la liste est jointe en annexe.

Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre procède à l'examen des questions à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 61*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Casey
Charest
Cooper
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Desjardins
Domm
Edwards
Feltham
Fontaine
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Kindy
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
Mazankowski
McKnight
Moore
Nowlan
Paproski
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vien
White
Wilson (Etobicoke-Centre)—91

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Cardiff
Chadwick
Clifford
Corbett
Couture
de Cotret
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Guilbault
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
Malone
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Vankoughnet
Vincent
Wilbee

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Benjamin
Brewin
Caccia
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Foster
Gaffney
Gauthier
Harvard

Anawak
Arseneault
Blaikie
Butland
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Funk
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Hopkins

Décision de la Présidence

Hunter	Karpoff
Keyes	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
MacAulay	MacWilliam
Marchi	Marleau
Mifflin	Mills
Murphy	Nystrom
Pagtakhan	Phinney
Pickard	Robichaud
Rocheleau	Samson
Simmons	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Volpe
Young (Gloucester)—51	

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LA LOI SUR LE MINISTÈRE ET SUR LA COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous savez que ce matin, à 11 heures, je voulais proposer l'adoption du rapport du comité des finances critiquant la Banque du Canada de maintenir de hauts taux d'intérêt. En proposant que l'on passe aux questions à l'ordre du jour, le gouvernement a évité un débat sur un sujet très grave au moment même où on enregistre une grande instabilité sur les marchés boursiers du pays. J'invoque le Règlement parce que. . .

M. le vice-président: Je suis disposé à entendre les motifs du député, mais je ne permettrai aucun débat par la suite.

M. Nystrom: Monsieur le Président, en agissant ainsi, le gouvernement a fait un outrage à la Chambre et a fait preuve de lâcheté.

Les ministériels nous ont empêchés de présenter une motion sur un sujet grave, ils nous ont empêchés de présenter des pétitions à la Chambre, de présenter des projets de loi et de nous acquitter de notre travail avec tout le sérieux qui convient ici. À mon avis, monsieur le Président, cette attitude constitue un outrage à la Chambre.

M. le vice-président: La motion présentée par le gouvernement était recevable.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—MOTIONS D'AMENDEMENT

M. le vice-président: Cinquante-trois motions d'amendement sont inscrites au *Feuilleton* en rapport avec le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.

J'ai examiné la plupart des motions et je suis prêt à rendre ici un jugement préliminaire de sorte que la Chambre puisse entamer le débat à l'étape du rapport.

Je rendrai plus tard aujourd'hui à la Chambre mon jugement sur les autres motions.

[*Français*]

Les motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14 sont recevables. Elles seront débattues ensemble et mises aux voix de la façon suivante:

A) Comme la motion no 5 découle de la motion no 4, le vote sur la motion no 4 vaudra également pour la motion no 5.

[*Traduction*]

B) Si la Chambre adopte la motion no 6, elle n'aura pas à se prononcer sur les motions nos 8 et 11, mais si elle la rejette, il lui faudra voter sur ces motions.

[*Français*]

C) Le vote sur la motion no 7 décidera également de la motion no 10.

D) Les motions nos 12, 13 et 14 seront mises aux voix séparément.

Les motions nos 15, 16 et 18 seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion 15 vaudra également pour les motions 16 et 18.

[*Traduction*]

Les motions nos 17 et 20 seront débattues et mises aux voix séparément. Je vais maintenant mettre les motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14 en délibération et, comme je l'ai dit tout à l'heure, je rendrai plus tard à la Chambre ma décision concernant les autres motions.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Allmand: Monsieur le Président, vous avez regroupé les motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14, soit un total de 10 motions, aux fins du débat. Je vous signale très sérieusement, monsieur le Président, que la seule lecture

de ces 10 motions nous prendrait les 10 minutes dont nous disposons à l'étape du rapport.

Je vous invite à reconnaître que 10 motions ensemble, c'est trop, et qu'il est impossible de toutes les traiter convenablement dans un discours de 10 minutes.

Les motions nos 4 et 5 ont trait aux nouveaux membres de la population active, tandis que les motions nos 6 à 14 concernent les prestations parentales, médicales et de maternité. Le regroupement des motions nos 6 à 14 semble justifié dans une certaine mesure, mais je ne vois pas ce qu'elles ont en commun avec les motions nos 4 et 5.

En outre, comme je l'ai souligné, la lecture de ces 10 motions à elle seule prendrait tout le temps alloué aux députés à l'étape du rapport. Cela me paraît inacceptable. Je vous demande de réexaminer ce premier groupe de motions.

• (1150)

M. le vice-président: Je voudrais rappeler à la Chambre que les décisions de la présidence sont incontestables.

Je signalerais cependant que les consultations se poursuivent en vue de l'élaboration de la décision finale, mais que, pour l'instant, je m'en tiendrai aux décisions déjà annoncées.

MESURE MODIFICATIVE

M. Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 5, en retranchant les lignes 41 à 43, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'assuré remplit les conditions requises.»

Motion no 5

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 5, en retranchant les lignes 9 à 34, page 4.

Mme McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Motion no 6

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9,

a) en retranchant la ligne 25, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(3) Sous réserve du paragraphe (7), le nombre maximal de semaines»

b) en retranchant la ligne 39, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(4) Sous réserve du paragraphe (7), les prestations ne peuvent être ver-»

c) en retranchant la ligne 27, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«soit pas supérieur à trente.

(7) Le nombre maximal de dix semaines visé à l'alinéa (3)*b*) et au paragraphe *(4)b*) est porté à quinze lorsque les conditions suivantes sont réunies:

a) l'enfant en question est âgé d'au moins six mois à son arrivée à la maison ou lors du placement en vue de son adoption;

b) un médecin ou l'agence responsable du placement atteste que l'enfant est atteint de troubles physiques, psychologiques ou affectifs qui nécessitent la prolongation de la période de soins.»

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion no 7

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9, en retranchant la ligne 34, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«prestataire en vue de leur adoption, quinze».

[*Français*]

L'hon. Warren Allmand (au nom de M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)) propose:

Motion no 8

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9, en retranchant la ligne 35, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«semaines, sauf pour les enfants adoptifs placés la première fois chez le prestataire après avoir atteint l'âge de six mois, auquel cas le maximum est porté à 20 semaines sous réserve d'attestation par un organisme provincial d'aide à l'enfance de l'existence de besoins physiques et émotionnels qui exigent que le père ou la mère reste au foyer;».

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion no 10

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9, en retranchant la ligne 42, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«plus de quinze, dans le cas de soins à donner à»

L'hon. Warren Allmand (au nom de M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)) propose:

Motion no 11

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9, en retranchant la ligne 46, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«leur adoption, sauf pour les enfants adoptifs placés la première fois chez le prestataire après avoir atteint l'âge de six mois, auquel cas le maximum est porté à 20 semaines sous réserve d'attestation par un organisme provincial d'aide à l'enfance de l'existence de besoins physiques et émotionnels qui exigent que le père ou la mère reste au foyer.».

[*Traduction*]

M. Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9, en retranchant la ligne 42, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«plus de vingt-quatre, dans le cas de soins à donner à»

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9, en retranchant les lignes 47 et 48, page 8, et les lignes 1 à 4, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit: «(5) Des prestations peuvent être versées cumulativement pour plus d'une des raisons prévues au paragraphe (3).»

M. Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 9, en retranchant les lignes 8 à 27, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«vues au paragraphe (3).»

—Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir que j'interviens ce matin pour m'opposer, en termes non équivoques, au projet de loi C-21, loi modifiant le programme d'assurance-chômage appliqué dans notre si beau pays.

Au départ, il faut envisager le projet de loi C-21 dans le cadre des mesures du gouvernement, qu'il s'agisse de libre-échange, de déréglementation, de VIA Rail ou de la taxe de vente générale. À propos de chacun de ces programmes, le gouvernement se plaît à nous répéter qu'ils sont avantageux pour le Canada, alors qu'il n'en est rien.

À mon avis, le projet de loi C-21 est l'un des pires programmes que le gouvernement ait tenté de refiler aux Canadiens. Je propose donc:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 62)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Boudria
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Funk
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Laporte
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mills
Nystrom
Pickard
Rocheleau
Simmons
Stupich
Tobin
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—51

Anawak
Arseneault
Benjamin
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Foster
Gaffney
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
Marleau
Mifflin
Murphy
Phinney
Robichaud
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Casey
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Feltham
Fontaine
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Cardiff
Chadwick
Clifford
Corbett
Couture
de Cotret
Dick
Domm
Fee
Ferland
Fretz
Guilbault
Hawkes
Hockin

Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Kempling
Kindy	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Lopez
Malone	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
O'Kurley	Paproski
Pronovost	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy–Arcelin	St–Julien
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Vankoughnet
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Etobicoke–Centre)—91	

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Hicks: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un article publié dans certains journaux canadiens laisse entendre que j'ai payé une employée à ne rien faire. Je le nie fermement.

M. Clifford: En fin de semaine, monsieur le Président, les médias ont laissé entendre que j'avais engagé la fille d'un collègue, mais qu'elle n'a fait aucun travail. Je le nie catégoriquement.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous signale que, au cours de l'étude du projet de loi au comité et à la Chambre, on s'est demandé si certains amendements dépassaient la portée de la recommandation royale. Au comité, on a jugé irrecevables certains des amendements proposés parce qu'ils dépassaient la portée de la recommandation royale. Je constate que des amendements au projet de loi dont nous sommes saisis sont accompagnés de la recommandation royale.

• (1240)

Voici mon rappel au Règlement: aux termes de l'article 51, qui abroge l'article 118 de la Loi sur l'assurance–chômage, le gouvernement cesse de contribuer à la caisse d'assurance–chômage. L'article 118 oblige le gouvernement à contribuer à la caisse en ce qui a trait à certaines prestations, comme les prestations régionales prolongées et les prestations aux pêcheurs, pour ne nommer que celles–là.

L'abrogation de l'article 118 par le gouvernement a pour effet de privatiser la caisse d'assurance–chômage. À la suite de ce projet de loi, ce fonds sera entièrement constitué par les prélèvements obligatoires imposés aux travailleurs et aux employeurs. Tout l'argent du fonds proviendra des retenues automatiques imposées aux travailleurs et aux employeurs et aucun montant ne sera prélevé sur les recettes fiscales générales pour alimenter ce fonds, en vertu de l'article 51 de ce projet de loi.

S'il en est ainsi, je ne vois pas comment on peut invoquer la recommandation royale qui est nécessaire lorsqu'on est sur le point de dépenser d'une manière générale les recettes provenant des contribuables canadiens, à partir du fonds de recettes générales. Ce n'est pas le cas ici. Le fonds d'assurance–chômage ne recevra aucune contribution du fonds général de recettes ni des impôts généraux. Nous aurons désormais, si ce projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, un fonds qui sera entièrement constitué par un système national de prélèvements obligatoires imposés aux travailleurs et aux employeurs. Ce programme national de retenues automatiques a été autorisé par un amendement à la Constitution de 1940, à la suite d'une décision du Conseil privé qui a déclaré inconstitutionnelle la Loi sur l'assurance–chômage précédente.

À mon avis, monsieur le Président, ce projet de loi est irrecevable à bien des égards. L'étude d'amendements, à la Chambre comme en comité, est antiréglementaire parce qu'on a invoqué l'argument de la recommandation royale. Je dois dire que certains des témoins qui ont comparu devant le comité ont même soulevé des objections, à savoir que désormais le gouvernement ne devrait même plus modifier le système d'assurance–chômage parce que celui–ci appartient vraiment aux travailleurs et aux employeurs canadiens. Plusieurs témoins sérieux qui ont comparu devant le comité ont dit que le gouvernement ne pouvait modifier la loi qu'avec l'assentiment de ceux qui régissent la caisse.

Avant que nous discutions des divers amendements au projet de loi, je voudrais que vous vous penchiez sur ce rappel au Règlement concernant le projet de loi et plus précisément sur l'article 51 qui modifie la nature de la caisse de l'assurance–chômage en privatisant vraiment l'assurance–chômage au Canada, ce à quoi notre parti s'oppose farouchement.

M. le vice–président: Je remercie le député pour ses observations. Il y a deux volets à la question. Le premier

porte sur la non-recevabilité du projet de loi en soi pour la raison qu'a énoncée le député. La présidence croit que, si le projet n'est pas recevable, la motion que le député vient juste de formuler est un peu en retard et aurait dû être présentée à l'étape de la deuxième lecture.

La présidence tiendra compte toutefois du point de vue que le député a exprimé sur le groupement des motions et lui redonnera la parole à ce sujet à 15 heures.

M. Murphy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Votre décision, je suppose, est que le député de Notre-Dame-de-Grâce sera le suivant à intervenir. Ce qu'il faut savoir, c'est si vous lui avez donné la parole pour intervenir dans le débat avant le rappel au Règlement.

M. le vice-président: Quand nous passerons au débat, la présidence donnera la parole à quelqu'un, et ce sera alors le moment de proposer les motions qu'on voudra. Cela ne tardera pas. Débat. Le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement. A-t-il la parole. . .

M. Allmand: Voulez-vous vous mêler de vos affaires? Je suis ici depuis longtemps. Je sais ce qu'il faut faire.

Je crois que vous me donnez la parole pour intervenir dans le débat.

M. le vice-président: La présidence a bien donné la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce pour intervenir dans le débat, mais le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Je propose:

Que la députée de Mission-Coquitlam ait maintenant la parole.

M. Lewis: Monsieur le Président, en temps normal, je n'attirerais pas l'attention de la présidence sur cette question, mais quand la parole a été donnée au député de Notre-Dame-de-Grâce, celui-ci a dit distinctement: «Je suis ici depuis longtemps.» Tous les députés de notre parti, et même le whip, l'ont entendu, ce qui montre très clairement, à mon avis, qu'il a commencé à parler de la motion. Par conséquent, mon collègue du Nouveau Parti démocratique a invoqué le Règlement trop tard.

M. Gauthier: Monsieur le Président, à ce propos, nous connaissons tous le Règlement et savons que, une fois que la présidence a cédé la parole à un député, celui-ci a aussitôt le droit de prendre la parole. Je voulais que le député de Notre-Dame-de-Grâce obtienne la parole, car je pense qu'il est le prochain orateur sur notre liste. C'est pourquoi nous avons convenu que je devais me taire pour qu'il prenne la parole. C'est ce qui est arrivé, monsieur le Président.

M. Angus: Monsieur le Président, sur ce même point, j'ai une version légèrement différente de celle du whip de l'opposition officielle. J'ai clairement entendu le député réprimander son whip pour s'être ingéré dans la discussion et avoir voulu qu'on passe au débat.

M. Murphy: Mais il n'a pas commencé son discours.

M. Angus: Il ne l'a pas commencé.

M. le vice-président: La présidence estime que la motion du député de Churchill est recevable.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends enfin la parole pour donner mon point de vue sur ce projet de loi. Je tiens à remercier les députés pour la leçon de procédure parlementaire que nous avons reçue au cours des dix dernières minutes. Nul doute qu'elle me sera utile un jour ou l'autre.

Je voudrais parler de ce fouillis d'amendements et tenter d'aborder bien que ce soit pratiquement impossible en seulement 10 minutes, les très nombreuses questions que soulèvent les motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14. Il est déplorable que le débat sur un projet de loi de cette importance pour tous les Canadiens du Pacifique à l'Atlantique et du cercle polaire au 49^{e} parallèle soit comprimé dans un débat sur une seule motion.

D'abord, j'aimerais traiter de la question de l'établissement d'une nouvelle structure de prestations, qui remplacera l'actuelle structure à trois paliers. La durée maximale d'indemnisation sera désormais fondée sur le nombre de semaines d'emploi et le taux de chômage régional, conformément au tableau 2 qui est joint au projet de loi.

• (1250)

De prime abord, les nouvelles coupes ne semblent pas très importantes, et les députés de l'autre côté voudraient faire croire aux Canadiens que le principal but de ces modifications est de les amener à modifier leur comportement, pour employer une expression qu'on a beaucoup entendue durant les audiences. La modification des comportements est une attitude inspirée du *1984* de Orwell qui n'a pas de place dans le Canada d'aujourd'hui.

Prétendre que les travailleurs canadiens doivent modifier leur comportement, qu'ils ne sont pas appliqués, qu'ils n'aiment pas travailler est la forme de relations publiques la plus ignoble que notre pays puisse pratiquer sur leur dos. Oser dire que les Canadiens qui habitent les régions du Canada où le taux de chômage s'élève à 20, 30 ou 40 p. 100 dans certaines industries pourraient modifier leur comportement si on les obligeait à travailler une, deux ou trois semaines de plus avant d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage est l'attitude la plus cynique et la plus méprisable que nous puissions adopter à leur égard.

Je pensais que cette Chambre était l'endroit où nous pouvions informer les gens de ce que le gouvernement avait l'intention de faire pour eux. Il faut informer les travailleurs canadiens des changements que les modifications apportées au projet de loi C-21 provoqueront dans leur vie et non seulement dans une loi qui moisit dans une bibliothèque et dans les recueils de règlements des bureaux d'assurance-chômage. Ces amendements au projet de loi C-21 auront une incidence directe considérable sur la vie de centaines et de milliers de travailleurs canadiens.

Il est aussi insidieux de dire que ces travailleurs seront servis, terme qui a été utilisé à plusieurs reprises par les ministériels durant l'étude en comité. Quand on dit aux gens qu'on les sert alors que, en réalité, on leur enlève quelque chose, cela me porte à penser que nous devrions peut-être apporter un dictionnaire chaque jour à la Chambre pour y chercher la définition du verbe «servir». Nous devrions aussi y chercher la définition de l'expression «modification du comportement». Nous devrions y chercher la définition du verbe «abuser», parce que le gouvernement essaie de faire croire aux Canadiens que la plupart des prestataires de l'assurance-chômage abusent du système. Je ne devrais peut-être pas dire que c'est le gouvernement, mais un certain nombre des députés qui ont voyagé avec le comité législatif n'ont cessé de laisser entendre que nous, les travailleurs canadiens, abusions du système.

À mon avis, le bureau du Président devrait envisager la possibilité de fournir un dictionnaire à chaque député à la Chambre afin que nous puissions être très clairs lorsque nous parlons aux Canadiens ou en leur nom.

Il est extrêmement important que nous tenions compte de l'incidence énorme qu'auront ces amendements sur les Canadiens et Canadiennes ainsi que sur les localités de notre pays. Qu'arrive-t-il lorsqu'un travailleur ou une travailleuse n'est plus admissible à l'assurance-chômage? Qu'arrive-t-il à la localité? Ce travailleur, qui ne sera plus admissible au programme d'assurance auquel il aura contribué durant de nombreuses années peut-être, se verra souvent forcé de recourir à l'assistance publique pour lui-même et sa famille. Selon les régions, cela aura des répercussions directes sur la municipalité ou sur la province.

Le fait est que cette mesure aura des répercussions. Elle se répercutera petit à petit et de toutes sortes de façons dans la localité. Elle se répercutera sur les petites entreprises. Elle aura une incidence sur les dépenses de la municipalité. Elle aura une incidence sur le système scolaire. Elle se répercutera sur les organismes de bénévolat et sur les organismes de services sociaux.

Je soutiens qu'on n'a pas expliqué ce genre de répercussions aux Canadiens. On ne les a expliquées aux municipalités canadiennes. On n'en a pas discuté de façon satisfaisante avec les provinces.

Je dirais que certains des très sérieux amendements que nous avons présentés, des amendements qui auraient reconnu la nécessité pour les parents adoptifs de développer des liens affectifs, qui auraient mis cette mesure législative en accord avec les lois provinciales qui exigent que les parents passent une certaine période avec l'enfant adopté avant de retourner travailler, ces amendements ne sont pas entendus alors qu'ils devraient figurer dans la loi. Si nous devons nous satisfaire de cette mesure cynique, mesquine et cruelle, au moins nous devrions nous préoccuper des enfants adoptés qui sont touchés par cette réforme.

Le fait que nous ayons un ensemble de normes pour les parents naturels et un autre pour les parents adoptifs est difficile à comprendre. Nous avons présenté un amendement qui a été rejeté parce que, semble-t-il, il n'entre pas dans les paramètres de la présente mesure. Je sais que je ne peux pas contester la décision de la présidence, mais un peu plus tard je demanderai des explications, car je ne comprends pas comment un tel amendement peut ne pas entrer dans ces paramètres.

Certains ont dit que ce programme d'assurance-chômage est une bonne chose pour le Canada car, du fait de l'Accord de libre-échange, des Canadiens de divers

Article 31 du Règlement

secteurs ou industries se trouvent devant des risques de mise à pied. Nous pouvons imaginer l'incertitude et l'anxiété des travailleurs. Dire, comme l'a fait le député de Saskatoon–Dundurn plus tôt aujourd'hui, que cette mesure législative est une bonne chose pour le Canada, défie l'entendement.

Si l'on tenait compte du nombre de personnes menacées de chômage et des conséquences de l'Accord de libre-échange, si l'on prenait le temps de discuter avec les travailleurs menacés de mise à pied par suite des réductions dans le service de VIA Rail ou par suite des fusions dans le secteur du transport aérien, si l'on discutait avec les travailleurs de General Motors à qui on vient d'annoncer qu'ils seront mis en disponibilité, si l'on discutait avec les femmes dans les entreprises qu'on déménage chez nos voisins du sud, notamment des entreprises de haute technologie et d'informatique, il serait extrêmement difficile à quiconque ici présent de convenir, après avoir entendu ces gens, que cette mesure législative est avantageuse pour le Canada.

Nous avons entendu plus de 200 mémoires presque entièrement contre certaines parties ou la totalité de ce projet de loi. Pourtant, à la fin de la journée, un député d'en face a déclaré que cela s'expliquait du fait que les amis de son parti n'avaient pas comparu devant notre comité. Comme nous avons entendu à ce comité les associations commerciales, les grandes sociétés, les groupes qui représentent les employeurs d'un bout à l'autre du Canada, et les représentants des divers secteurs au Canada, et que tous se sont opposés à cette mesure législative, il est tout à fait idiot de prétendre que les amis du gouvernement ne se sont pas manifestés.

Je termine en rappelant qu'il appartient au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour s'assurer que nous puissions discuter convenablement de chacun des articles dans ce projet de loi.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

* * *

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE SPORT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, après Maurice Richard et Gordie Howe, voici aujourd'hui le merveilleux Wayne Gretzky. Hier soir à Edmonton, avec 53 secondes à jouer en troisième période, il a marqué et éclipsé la marque de 1 850 points de Gordie Howe. Il a ajouté un second but en période supplémentaire, donnant ainsi une victoire de 5-4 aux Kings de Los Angeles sur les Oilers d'Edmonton.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner ce grand jour à toute la population canadienne. Wayne Gretzky est un exemple pour notre jeunesse. Bravo Wayne!

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée mondiale de l'alimentation, qui doit nous rappeler que tout être humain a un droit fondamental à une alimentation qui lui permette de mener une vie saine et productive.

Chaque année, notre planète perd 11 millions d'hectares en forêts et 25 milliards de tonnes de terre arable en raison de méthodes écologiques erronées et destructrices. Tous les ans, de vastes étendues de terre productive deviennent désertiques. Au Canada, nous perdons annuellement des milliers d'hectares de nos rares terres agricoles à cause de l'érosion du sol, de la salinité et de l'urbanisation.

Les mesures qu'applique actuellement le gouvernement entravent l'agriculture familiale, l'autonomie agricole du Canada et la production d'aliments pour les Canadiens.

La Journée mondiale de l'alimentation nous rappelle également que des milliers de Canadiens souffrant de la faim sont très mal secourus par le gouvernement. Ces Canadiens, dont la plupart sont des enfants, ne sont pas paresseux, ils souffrent de la faim. Nous assistons à une prolifération des banques d'alimentation. Tout ceci est une façon déplorable et tout à fait inacceptable de nourrir les Canadiens pauvres et souffrant de la faim.

Au Canada, un million de personnes vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et ne s'alimentent pas convenablement. Tous les jours, un trop grand nombre de cultiva-

teurs canadiens doivent renoncer à l'agriculture à cause des programmes agricoles fautifs du gouvernement actuel. Avant qu'il ne soit trop tard, je voudrais rappeler au gouvernement le sort de celle qui, il y a 200 ans, indifférente aux pauvres de son pays avait déclaré: «Qu'ils mangent de la brioche.»

* * *

LE HOCKEY

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le hockey est un sport canadien. Gordie Howe et Wayne Gretzky occupent une place très spéciale dans le coeur de tous les Canadiens. Hier soir à Edmonton, Gretzky le magnifique, qui porte le numéro 99, est devenu le meilleur marqueur à vie de la Ligue nationale de hockey en surpassant le record de 1 850 buts et passes établi par Gordie Howe.

Wayne a atteint ce record durant la première période, l'a battu pendant la troisième et a marqué le but gagnant en temps supplémentaire. Il a accumulé 1 852 points jusqu'à maintenant. Ça, c'est du travail d'équipe.

Félicitations, Wayne. Nous te souhaitons encore beaucoup de succès.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons la neuvième Journée mondiale annuelle de l'alimentation qui a pour thème, cette année, l'alimentation et notre environnement. La sécurité alimentaire est de plus en plus menacée. Il nous faut, aujourd'hui plus que jamais, informer les Canadiens des questions d'intérêt international. On dit que le monde produit assez d'aliments pour nourrir toute la population de la Terre. En fait, le Canada contribue grandement à garnir le garde-manger de notre planète. Pourtant, on entend parler presque chaque jour de famine et de sous-alimentation. Ces problèmes sont liés à la dégradation de l'environnement et à la distribution des aliments.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement nous a pourtant prévenus: si nous ne prenons pas d'importantes mesures pour corriger les inégalités observées dans le système de distribution des ressoures mondiales et si nous ne cessons pas de détériorer notre environnement, c'est notre existence même que nous mettons en péril. Il nous faut donc modifier complètement notre attitude.

Malheureusement, devant un tel défi, notre gouvernement a tout simplement décidé de diminuer les fonds destinés à l'aide alimentaire qu'offrait le Canada pour tenter de régler ces problèmes. Dans le dernier budget, nos programmes multilatéraux d'aide alimentaire ont été réduits de 32 millions de dollars et les programmes bilatéraux, de 24,4 millions de dollars.

Les belles paroles de notre gouvernement ne suffiront pas à nourrir les victimes de la famine. Il est temps que notre gouvernement reconnaisse que le Canada a un rôle de premier plan à jouer dans la résolution des problèmes que posent l'alimentation et notre environnement.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES UNIVERSITÉS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, comme nous célébrons la Semaine nationale des universités du 14 au 22 octobre, je rappelle aux députés l'énorme contribution que ces institutions font au pays.

La tradition de nos universités date de plus de 200 ans avant la Confédération. Elles constituent une ressource abondante, démocratique et accessible, axée sur la recherche des connaissances dans toutes les disciplines, sur la démystification des anciennes croyances et sur l'exploration des idées neuves.

Les universités préparent nos chefs de demain. Elles jouent un rôle de premier plan dans la préservation de notre culture et de notre patrimoine ainsi que dans la recherche sur les questions sociales et morales.

La recherche en médecine, en sciences, en ingénierie, en éducation et dans d'autres domaines a mis en valeur notre existence, notre industrie, notre renommée internationale, notre avenir et celui des autres pays.

* * *

LA PUBLICITÉ FAITE PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, l'annonce prématurée de la taxe sur les produits et services n'est pas le premier cas où le gouvernement et ses fonctionnaires usurpent le droit du Parlement et supposent que le gouvernement obtient tout ce qu'il veut.

En 1985, un fonctionnaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a tenu pour un fait acquis que le Parlement adopterait la loi qui considérait le revenu de pension comme un revenu gagné et rendait ainsi les pensionnés non admissibles aux prestations de l'assurance-chômage. Il a mal conseillé un groupe de fonctionnaires qu'on avait incités ou contraints à prendre une retraite anticipée en leur disant que ce n'était pas la peine de demander l'assurance-chômage parce qu'ils n'y avaient pas droit.

Le projet de loi n'avait alors même pas été présenté à la Chambre. En réalité, ces retraités auraient eu droit chacun jusqu'à 16 000$ en prestations. Au lieu de réparer

ses erreurs, le gouvernement a traîné ces personnes dans des procédures judiciaires pendant cinq ans.

Je prie le ministre d'assumer la responsabilité de cette injustice et d'accorder les prestations aux retraités qui y avaient droit et qui y ont encore droit.

* * *

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, cette semaine étant la semaine des coopératives au Canada, je suis heureux de rendre hommage au mouvement coopératif.

«Ensemble, vous vaincrons» est le thème de cette semaine. Cela nous rappelle que notre pays n'est pas né d'une concurrence farouche mais d'un travail de collaboration. Les pionniers du mouvement coopératif sont des hommes et des femmes du peuple qui croyaient foncièrement que les gens ordinaires peuvent accomplir de grandes choses en mettant leurs ressources en commun et en appliquant les règles de la démocratie.

De nos jours, 12 millions de Canadiens sont membres de coopératives qui ont suivi les traces du mouvement Antigonish, du mouvement Desjardins, des syndicats du blé des Prairies, des coopératives fédérées et des initiatives locales d'un bout à l'autre du pays comme les coopératives de logement, de soins de santé, de services financiers, de pêcheurs et de travailleurs. À une époque où les individus et les collectivités sont de moins en moins capables de contrôler leur destin à cause de la mondialisation des sociétés, du libre-échange et des marchés monétaires instables, les coopératives ont encore plus leur raison d'être.

Par conséquent, je demande au gouvernement d'accorder une certaine confiance à la population canadienne et d'offrir au mouvement coopératif autant d'appui et d'encouragement qu'aux sociétés.

* * *

LE HOCKEY

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à un athlète exceptionnel. Hier soir, au Northlands Coliseum d'Edmonton, Wayne Gretzky a marqué son 1 851e point, dépassant ainsi le record de la Ligue nationale de hockey que détenait Gordie Howe depuis des années.

Bien que le hockey ait beaucoup évolué au fil des ans, beaucoup de gens croyaient qu'aucun autre joueur ne pourrait jamais atteindre le total de points que Gordie Howe avait accumulé au cours d'une carrière incroyable de 26 ans dans la Ligue nationale. Pourtant, le record a été brisé hier soir et, le plus surprenant, c'est que le nouveau champion n'a que onze saisons à son crédit.

Wayne Gretzky est l'un de nos plus grands ambassadeurs de bonne volonté. C'est un homme unique qui personnifie l'excellence et le dévouement au hockey. Sa performance d'hier soir est une grande réalisation dans son illustre carrière.

Même s'il appartient maintenant aux Kings de Los Angeles, Wayne continue à représenter dignement le hockey et le Canada et à faire preuve d'un admirable esprit sportif.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DU CANADA ATLANTIQUE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais encore une fois rappeler à la Chambre un projet de grande envergure qui aura de profondes répercussions sur l'économie des provinces atlantiques, celle de la région du détroit de Northumberland en particulier. Il s'agit de la construction d'un lien fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard. Les travaux auront des retombées de près de 1 milliard de dollars dans la région. Cette nouvelle liaison favorisera la création de nouvelles industries et de nouveaux services dans tous les coins des Maritimes.

Dès qu'il sera achevé, le nouveau lien fera tomber des barrières entre les trois provinces maritimes et stimulera le commerce entre elles. Il deviendra même l'une des principales attractions touristiques du Canada. Financé par des intérêts privés, ce projet sera aussi un point de mire du Canada atlantique et mettra ses possibilités en valeur. Il fera contrepoids aux effets négatifs de la fermeture de la base de Summerside et améliorera les transports dans toute la région.

Je presse le ministre de l'Environnement de veiller à ce que l'étude commencée soit complétée le plus vite possible pour que l'on puisse donner suite au projet et le mener à terme.

* * *

• (1410)

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, Elk Island reconnaît l'importance des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde.

Récemment, dans le parc Sherwood, en Alberta, la section Eric W. Cormack nº 277 de la Légion royale canadienne a dédié un monument spécial aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. La cérémonie, qui réunissait des dignitaires et un grand nombre de militaires, visait à rendre hommage aux soldats, aux marins et aux membres des équipages aériens du Canada pour leur

précieuse contribution au maintien de la paix dans le monde.

Au nom de toute la population d'Elk Island, je salue le camarade président Don Crockett et tous les membres de sa section pour leur détermination constante, leur travail acharné et leur dévouement à la noble cause de la Légion royale canadienne, et je les remercie de rappeler aux Canadiens qu'il leur incombe de travailler au maintien de la paix dans le monde.

* * *

LES POMPIERS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est un honneur pour un député que de remettre à des pompiers des médailles pour services distingués au nom de Son Excellence le Gouverneur général.

Cette décoration constitue une forme extrêmement importante de reconnaissance à l'endroit de Canadiens qui ont pendant longtemps apporté une contribution essentielle, parfois au péril de leur vie, à nos collectivités.

Depuis l'institution de cette récompense en 1985, on a ainsi reconnu comme il se doit la contribution de milliers de pompiers. Les règles actuelles d'attribution de cette décoration ne tiennent pas compte d'un groupe très important de récipiendaires potentiels qui en seraient par ailleurs dignes et méritants, à savoir ceux qui en auraient rempli les conditions mais ont pris leur retraite du service des incendies avant la date d'institution de cette récompense.

C'est une injustice à laquelle il faudrait remédier immédiatement, même s'il fallait pour cela accorder une reconnaissance rétroactive à 2 000 personnes ou plus. Je crois que ce qu'il en coûterait aux contribuables canadiens serait minime en comparaison de la contribution apportée, en particulier par les bénévoles, à ce service essentiel pour la collectivité.

* * *

LES MINES D'URANIUM

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je prends la parole au nom d'habitants inquiets de Rankin Inlet, d'Arviat, de Baker Lake et de Whale Cove, dans les Territoires du Nord-Ouest. Au total, 531 habitants de Rankin Inlet, 293 habitants de Baker Lake, 187 habitants d'Arviat et 72 habitants de Whale Cove ont signé des pétitions pour exprimer leur opposition à l'exploitation d'une mine d'uranium près de Baker Lake.

Article 31 du Règlement

Les pétitionnaires se préoccupent beaucoup de la protection des territoires inuit, du style de vie des Inuit, de la faune, des ressources renouvelables et du bien-être des habitants de la région.

Je prie instamment le gouvernement du Canada de tenir compte des opinions exprimées par ces pétitionnaires, qui m'ont demandé de communiquer leurs préoccupations à la Chambre des communes et, particulièrement, au gouvernement.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, les 158 pays membres de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture célèbrent aujourd'hui la Journée mondiale de l'alimentation. C'est une occasion de réfléchir à une tâche inachevée, celle de faire disparaître la faim et la malnutrition dans le monde et d'assurer la sécurité alimentaire à tous les humains. Le thème de cette année est «L'alimentation et l'environnement».

Au Canada, les activités de cette journée sont coordonnées par l'Association canadienne de la Journée mondiale de l'alimentation, une organisation-cadre qui regroupe 235 organisations non gouvernementales, des associations de producteurs, des gouvernements provinciaux et locaux et beaucoup d'autres participants. Cette organisation bénéficie, depuis sa fondation, du financement et du soutien de l'Agence canadienne de développement international et d'Agriculture Canada.

Agriculture Canada et l'ACDI fournissent aussi depuis longtemps une aide alimentaire aux pays qui en ont le plus besoin. Et même en période de rigueur financière, le Canada continue de donner, par tête d'habitant, plus d'aide alimentaire que tout autre pays.

La semaine dernière, le premier ministre a annoncé une aide économique de 42 millions de dollars pour la Pologne et la Hongrie, y compris 12 millions d'aide alimentaire pour la Pologne qui en a tant besoin.

Je peux garantir à la Chambre et à tous les Canadiens que nous sommes fermement décidés à poursuivre nos efforts pour éliminer la faim et pour sensibiliser le public à ce problème.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Monsieur le Président, tous les députés vont certainement se réjouir

comme moi de la mise en liberté en Afrique du Sud de Walter Sisulu et de beaucoup d'autres prisonniers noirs.

Mais tout en nous réjouissant, nous nous demandons pour quelle raison, alors que de toute évidence les sanctions exercent leurs effets sur l'Afrique du Sud, le gouvernement canadien et en particulier le premier ministre commencent à revenir sur l'engagement qu'ils avaient pris d'imposer de nouvelles sanctions si l'apartheid n'était pas démantelé.

Or, il est bien évident que le nouveau gouvernement sud-africain n'a pas l'intention de démanteler l'apartheid. Il est bien évident que le moment est venu pour le premier ministre de respecter l'engagement qu'il avait pris à cet effet et d'appliquer contre l'Afrique du Sud des sanctions économiques obligatoires et complètes de façon à accélérer les infimes progrès déjà réalisés.

Ce n'est pas le moment de s'incliner devant Margaret Thatcher à la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth de Kuala Lumpur. M^me^ Thatcher se marginalise de plus en plus, elle devient de plus en plus la risée de la communauté internationale, et après avoir été puissante dans les années 80, elle va perdre beaucoup de son autorité dans les années 90. Le premier ministre devrait éviter de devenir lui-même un objet de risée en se mettant à la remorque de M^me^ Thatcher.

Adoptons tout de suite un ensemble de sanctions, accélérons l'éclosion de la liberté en Afrique du Sud.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de signaler à la Chambre que la société Freightliner, un des plus gros fabricants de camions aux États-Unis, construira une usine de 32 millions de dollars dans ma circonscription. Cette usine créera 600 emplois permanents et l'on prévoit qu'elle aura un chiffre d'affaires annuel de plus de 400 millions de dollars.

La société Freightliner a choisi cet endroit car les habitants de la région sont de bons travailleurs. M. John Mosier, président de la filiale canadienne, a déclaré que la décision prise par la société mère à Portland, dans l'Oregon, de favoriser l'expansion de ses activités au Canada témoigne de la confiance que lui inspirent la situation dans notre pays et la façon dont on y mène les affaires.

Les députés d'en face craignaient que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis n'amène les compagnies canadiennes à délaisser le Canada en faveur des États-Unis. Or, la décision de la Freightliner prouve tout le contraire.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Récemment, le prestigieux *National Planning Association* des États-Unis a publié un rapport qui dit que la mise en oeuvre du Traité de libre-échange pourrait signifier pour le Canada, et je cite: «. . .une certaine perte d'autonomie dans deux secteurs importants de son économie: la politique monétaire et la fiscalité.»

Je demande donc au vice-premier ministre pourquoi le gouvernement a négocié un accord de libre-échange qui apportera des résultats tellement néfastes pour le Canada dans le domaine de l'autonomie de son économie. Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, si je comprends bien la question, le député prétend que l'Accord de libre-échange a des répercussions fiscales et sociales.

Voici à quoi nous avons assisté jusqu'à maintenant, depuis la signature de l'accord, soit depuis le 1^er^ janvier. Un nombre considérable d'emplois ont été créés. Les intentions d'investissement de nouveaux capitaux sont les plus intéressantes, quantitativement, jamais relevées. Les dépenses de capital ont augmenté de 27 p. 100 au cours des six derniers mois dans le secteur manufacturier, grâce notamment à l'Accord de libre-échange.

Ce qui est encore plus important, c'est que grâce à cette prospérité, grâce à ce regain d'énergie, on pourra garder et même renforcer des programmes sociaux.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention du ministre sur un rapport qu'a publié récemment la prestigieuse National Planning Association des États-Unis. Il est dit dans ce rapport que l'Accord de libre-échange va restreindre l'autonomie du Canada en matière de politique et de fiscalité monétaire. On y affirme, par exemple:

> Une intégration accrue du marché des capitaux, telle que prévue dans l'Accord de libre-échange conclu entre les deux pays, devrait stimuler pareils mouvements de capitaux et partant, rendre le taux de

change du dollar canadien et la balance commerciale du Canada plus sensible aux variations de la politique monétaire américaine.

Le ministre ne conviendra-t-il pas, au nom de son gouvernement, qu'il est chaque jour plus évident que l'Accord de libre-échange est catastrophique pour le Canada?

M. Hockin: Monsieur le Président, l'autonomie budgétaire et monétaire d'un pays est fonction directe de sa richesse et de sa productivité économique. Grâce à cet accord, un nombre considérable de nouveaux investissements ont permis de construire de nouvelles usines et d'en moderniser d'autres et partant, de renforcer désormais notre infrastructure économique. Cela est évidemment un gage d'autonomie budgétaire et monétaire.

Ce qui importe encore davantage, c'est qu'en prévoyant un mécanisme nous permettant de prendre des mesures de représailles contre les États-Unis si les Américains se livrent à un commerce déloyal en Amérique du Nord, cet accord nous assure une autonomie sans précédent.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens seront très surpris d'entendre la réponse du ministre car le gouvernement leur a fait croire que, si cet accord était conclu, on ne rencontrerait pas de difficultés commerciales obligeant à prendre des mesures de rétorsion.

• (1420)

Je voudrais demander au ministre, en particulier lorsqu'il fait allusion au nombre d'emplois créés, pourquoi, lui et le gouvernement ne fournissent pas le nombre précis d'emplois qui ont été créés grâce à cet accord commercial et pourquoi ils s'abritent derrière les chiffres généraux fournis par Statistique Canada qui ne font aucune distinction entre les emplois créés grâce à cet accord commercial et les autres.

Pourquoi le ministre ne prend-il pas les études que le gouvernement a produites avant les élections et qui prévoyaient combien d'emplois allaient être créés dans chaque secteur, pourquoi ne les met-il pas à jour et ne nous donne-t-il pas les faits? Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas la vérité aux Canadiens?

M. Hockin: Monsieur le Président, le député sait bien qu'une analyse de cette question doit être effectuée au moment opportun. Le ministre du Commerce extérieur l'a expliqué au comité permanent le printemps dernier. Cette analyse doit être faite soigneusement.

Entre temps, on peut songer à l'avenir. Comment songe-t-on à l'avenir? On examine les investissements en capital, en usines et en équipement, lesquels accusent une augmentation de 13,6 p. 100 pour les projets d'investissement généraux des entreprises ainsi qu'une augmentation de 27 p. 100 pour les projets d'investissements dans le secteur de la fabrication.

Je ne connais pas de meilleur exemple que ces chiffres pour montrer combien les hommes d'affaires et, en fait, les habitants de l'Amérique du Nord font confiance à cet accord pour assurer la prospérité économique du Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre. J'ai une copie d'un communiqué du cabinet du premier ministre dans lequel on dit qu'il a annoncé une stratégie globale d'intensification du développement du commerce.

J'ai un autre communiqué du ministre du Commerce extérieur émis il y a environ un an, en pleine campagne électorale, dans lequel le ministre avait annoncé une stratégie mondiale de développement du commerce.

Dans un autre publié il y a quelques années par le ministre du Commerce, il était question d'une nouvelle stratégie nationale de commerce.

Étant donné ces diverses annonces de stratégies de commerce globale, mondiale et nationale, les Canadiens aimeraient savoir en quoi elles diffèrent. Où est la différence? Les programmes annoncés dans chacun de ces communiqués sont identiques. En fait, seuls les montants alloués ont diminué, car le gouvernement a réduit ses dépenses.

Le vice-premier ministre nous dirait-il pourquoi le gouvernement s'entête à nous refiler des vieilles annonces, des vieux communiqués et des vieux programmes au lieu de se demander sérieusement comment récupérer les marchés que nous avons perdus depuis quatre ans?

L'annonce du premier ministre à Singapour n'était-elle qu'un autre exemple de déclaration soporifique?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de dire au député que nous avons une bonne nouvelle pour lui, sans parler du rappel de ce que le gouvernement affirme depuis six mois.

La nouvelle importante, c'est que nous allons dépenser 65 millions de dollars pour un programme de globalisation—dont 15 millions aux États-Unis—conçu pour promouvoir notre commerce extérieur à l'échelle internationale, soit dans les pays du Pacifique, en Europe et dans d'autres parties du monde. C'est ce que nous entendons par globalisation. C'est l'engagement que le premier ministre a annoncé samedi.

Je sais une autre chose que le député ignore: la Pacific Asia Travel Association—4 000 agences de voyage, la plus grosse organisation du Pacifique—tiendra son premier congrès en Amérique du Nord. Vous savez où, monsieur le Président? Au Canada, en mars.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux simplement m'assurer que nous avons bien compris les déclarations du ministre. Selon ses dires, le gouvernement affecterait une somme de 65 millions de dollars à de nouveaux projets de promotion et de développement du commerce aux États-Unis et dans le Sud-Est asiatique.

En 1985, dans le cadre de la «stratégie nationale du commerce», 70 millions de dollars avaient été consacrés à cette fin. Compte tenu de l'inflation, cela correspond à une baisse d'environ 20 p. 100. Donc, ce que le gouvernement nous annonce, c'est une réduction de 20 à 30 p. 100 des fonds consacrés aux initiatives de développement et de promotion du commerce dans les marchés asiatiques en pleine expansion.

Encore une fois je demande au gouvernement pourquoi il applique ce genre de restrictions, pourquoi il réduit ainsi la capacité de nos entreprises canadiennes à entretenir des relations commerciales avec l'étranger juste au moment où nos marchés d'exportation sont en chute libre, situation qui persiste depuis huit mois?

M. Hockin: Monsieur le Président, nous devrons vérifier avant de confirmer les chiffres qu'avance le député. Je crois qu'il a tort. Il doit avant tout se rendre compte de la qualité de nos programmes.

Que le député analyse les réalisations du gouvernement dans le dossier du commerce international, il s'apercevra que nous avons mis sur pied des programmes sans précédent qui nous aideront à nous implanter dans les marchés étrangers. Le programme des États-frontières en est un bel exemple. On peut également parler du programme que nous établissons pour aider les exportateurs étrangers à utiliser le nouveau système harmonisé des tarifs.

Un troisième programme permettra aux acheteurs étrangers, du Pacifique, de l'Europe ou des États-Unis, qui viennent faire des affaires au Canada, de s'associer à nos centres du commerce international. Grâce à ces programmes, qui n'existaient pas auparavant, nous améliorerons la qualité de notre stratégie globale du commerce.

[*Français*]

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Selon une étude entreprise par l'État de Pennsylvanie, et je cite:

[*Traduction*]

«Il est plus facile pour les sociétés canadiennes de s'implanter aux États-Unis, où le marché de consommation est environ dix fois plus important que le leur, et d'exporter au Canada.»

[*Français*]

Est-ce que le ministre va finalement reconnaître aujourd'hui que la perte de 60 000 emplois due à des fermetures d'usines et à la rationalisation de la production est causée par l'Accord de libre-échange? Et peut-il expliquer pourquoi les États-Unis peuvent se servir de cet Accord afin d'attirer les compagnies canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais que le député se rende compte que le Canada fabrique 30 p. 100 des automobiles fabriquées en Amérique du Nord. Notre population justifierait 10 p. 100 de cette production et nous en fabriquons trois fois plus.

En outre, on annonce tous les jours l'ouverture de nouvelles usines, l'acquisition de matériel nouveau et l'agrandissement spectaculaire des usines dans ce secteur au Canada.

Comme l'a annoncé le député d'Elgin, Freightliner créera 500 nouveaux emplois. C'est une entreprise qui fabrique des camions dans le sud-ouest de l'Ontario. J'ai ici des propos rapportés selon lesquels Hughes Aircraft agrandit son usine au Canada. On prévoit la création de 500 nouveaux emplois. J'en ai d'autres du président de Honda-Canada.

Des voix: Et GM?

M. Hockin: GM a dépensé 8 milliards de dollars dans les années 1980. On peut lire dans le *Calgary Sun* que «le président de Honda-Canada s'est dit en faveur de l'Accord de libre-échange hier, alors qu'il se trouvait à Calgary lors de l'ouverture de l'usine Honda. Le libre-échange n'a pas de secret pour eux et, à son avis, tous les pays devraient adopter cette politique».

M. Samson: Monsieur le Président, parlons de la récente annonce concernant General Motors.

Vendredi dernier, 2 500 Canadiens qui travaillent à l'usine GM à Scarborough ont appris, comme 60 000 autres Canadiens, que leur employeur avait l'intention de fermer l'usine ou de rationaliser la production aux États-Unis. Il ne fait toutefois aucun doute que l'État de Pennsylvanie a choisi comme cible l'industrie de l'automobile et des pièces d'automobile pour attirer les installations de production implantées au Canada.

Après avoir cédé aux États-Unis sur la question du contenu canadien, renoncé à demander des garanties aux sociétés qui investissent au Canada et refusé d'offrir une aide supplémentaire aux entreprises canadiennes pour qu'elles puissent promouvoir leurs exportations, le ministre peut-il préciser aux Canadiens quelles mesures il compte prendre pour empêcher que des sociétés comme Hyundai, que le Canada a payées pour qu'elles viennent s'implanter ici, maintiennent leurs usines dans notre pays au lieu d'aller se réinstaller et s'approvisionner aux États-Unis?

M. Hockin: Monsieur le Président, avant de passer à la question concernant l'industrie automobile, je voudrais signaler au député, qui vient du nord de l'Ontario, que, la semaine dernière, le gouvernement a annoncé l'établissement à North Bay, en vertu du programme FEDNOR, de Mirolin Industries, un fabricant d'accessoires de salle de bain. Trois cent dix-neuf emplois seront créés dans cette ville à cause de la vigueur du nord de l'Ontario et de l'Accord de libre-échange.

Le député sait également que la restructuration de GM en Amérique du Nord aura deux conséquences. Premièrement, cette société cherche une autre façon d'utiliser l'usine de fourgonnettes de Scarborough. Loin d'avoir annoncé sa fermeture, elle examine les solutions de rechange possibles. Deuxièmement, ce qui est encore plus important, monsieur le Président, d'importantes installations de GM à Van Nuys, en Californie, vont être transférées—devinez où—au Canada.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

L'industrie de la pêche sur la côte ouest a perdu une manche importante lorsque, il y a un mois, le groupe spécial binational prévu dans l'Accord de libre-échange a rendu un jugement contre nous en ce qui concerne les exigences sur les prises de saumon et de hareng de la côte ouest.

Un mois s'est écoulé depuis. Le rapport définitif sera rendu public demain. En prévision d'une décision analogue, le gouvernement a-t-il prévu des mesures exceptionnelles pour tenter de préserver l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique, c'est-à-dire les 8 000 emplois, les ressources et la production?

• (1430)

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député a raison de dire que le gouvernement communiquera la réponse du groupe spécial à la décision du GATT. À mon avis, il conviendrait d'attendre de voir ce qu'elle dit.

Des voix: Bravo!

* * *

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 4 octobre, le ministre des Transports a annoncé que le gouvernement allait réduire de 51 p. 100 le service voyageurs de VIA Rail.

Des voix: C'est honteux!

M. Comuzzi: Depuis, le gouvernement a essayé de justifier sa décision qui, comme nous le savons tous, est injustifiable. En fait, le premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement n'allait pas détruire VIA Rail, qu'au contraire, il voulait sauver la compagnie.

Pourtant, le premier ministre a déclaré hier devant des hommes d'affaires de Singapour que le Canada essayait de se débarrasser de VIA Rail. Quand il s'en est rendu compte, il a immédiatement changé de sujet.

Pourquoi le premier ministre dit-il une chose au Canada et une autre à Singapour? Pourquoi ne dit-il pas la vérité aux Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis sûr que mon honorable ami ne s'opposera pas à ce que je cite tout ce que le premier ministre a dit, et pas seulement les mots qu'il a mentionnés.

Le premier ministre a dit ce qui suit: «Nous n'essayons pas de nous débarrasser. . .» Mais il a ajouté: «Nous avons une taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants. Nous sommes le seul pays industrialisé du monde qui pénalise ainsi ses fabricants. Nous devons donc nous débarrasser

de cette taxe.» Il ne parlait pas de VIA Rail, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Comuzzi: Une question supplémentaire, monsieur le Président. Je croyais avoir posé une question sur VIA Rail, pas sur la taxe de vente.

Le premier ministre a dit hier à des hommes d'affaires de Singapour qu'il essayait de se débarrasser de VIA Rail. Nous le savons d'après les propos rapportés. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas l'honnêteté de répéter aux Canadiens ce que le premier ministre a dit à l'étranger hier?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, ces deux dernières semaines, le premier ministre a dit très souvent à la Chambre qu'il voulait maintenir VIA Rail et maintenir un réseau ferroviaire national. C'est ce que nous avons annoncé. Le premier ministre était ici pendant tout le temps où on a répondu aux questions sur VIA Rail. Il n'a jamais dit qu'il voulait se débarrasser de la compagnie. Il a dit qu'il voulait garder VIA Rail, mais avec un réseau national rationnel et abordable.

* * *

CONNAUGHT BIOSCIENCES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question m'adresse au ministre d'État à l'Industrie, aux Sciences et à la Technologie. Il s'agit des efforts que fait le gouvernement pour reconnaître enfin l'importance, aux yeux des Canadiens, de l'activité de recherche et de développement réalisée au Canada. Vendredi, le ministre s'est enfin rendu à l'évidence: le projet d'acquisition de Connaught BioSciences par l'Institut Mérieux de France ne serait nettement pas avantageux pour le Canada.

Pourquoi le ministre accorde-t-il à la société française 30 jours de plus pour bonifier son offre? Pourquoi est-il le seul à ne pas comprendre que jamais, dans quelque circonstance que ce soit, il ne sera avantageux pour le Canada de laisser cette entreprise passer à des mains étrangères?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, vendredi, conformément aux dispositions de la loi, j'ai émis une déclaration pour faire savoir que l'offre de l'Institut Mérieux pour l'achat de Connaught ne répondait pas au critère de l'avantage net pour le Canada. J'ai appliqué la loi. Je continuerai à en appliquer les exigences concernant l'acquisition de quelque entreprise que ce soit et veillerai à ce que toute transaction soit nettement avantageuse pour le Canada, avant qu'Investissement Canada ne l'approuve.

M. Manley: Monsieur le Président, le gouvernement devrait savoir que, si ce projet d'acquisition est approuvé, Investissement Canada et les grandes déclarations du gouvernement ne valent pas un clou.

[*Français*]

Le ministre sait que le gouvernement de la France ne permettrait jamais la prise de contrôle de l'Institut Mérieux par la Connaught.

Pourquoi le gouvernement du Canada ne fait-il rien pour empêcher la Connaught d'être achetée par l'Institut Mérieux?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, sans connaître le détail des opérations de Connaught, sans tenir compte des recherches qui se font dans le monde sur les vaccins, en biotechnologie et en biologie, ni des fusions des sociétés pharmaceutiques aux quatre coins de la terre, sans écouter ce que les experts-conseils ont à dire, enfin sans se préoccuper de rien, le député a dit que nous ne devrions nous pencher sur aucun élément de preuve, que nous ne devrions examiner aucune offre, que nous n'avions pas besoin de nous casser la tête et qu'il nous suffisait de prendre une décision sans examiner les faits. Ce genre d'esprit borné convient peut-être au député, mais pas au gouvernement.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Voici ce que disait ce matin le *Toronto Star*: «Un lapsus embarrassant a fait dire ce matin au premier ministre Brian Mulroney, devant des hommes d'affaires de Singapour, que le Canada «cherche à se débarrasser de VIA Rail». Puis Mulroney s'est rattrapé. Jetant un coup d'oeil sur l'équipe de journalistes canadiens qui l'accompagne, il a changé de sujet.

Voici la question que je poserai au ministre des Transports: Est-ce que le premier ministre cherche à sauver VIA Rail ou s'il cherche à s'en débarrasser?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit. Je répète que le premier ministre a été ici pendant deux semaines. Pendant tout ce temps, il a été question de VIA Rail. En réponse à de nombreuses questions, il a parlé de

maintenir un service national d'un bout à l'autre du Canada.

Encore une fois, je ne partage pas l'interprétation donnée de ce que le premier ministre a dit. Il parlait de la taxe de vente, ce qui est autre chose que les coupes à VIA Rail.

M. Angus: Monsieur le Président, pendant tout le débat concernant VIA Rail, le gouvernement n'a cessé de se contredire d'une fois à l'autre.

Hier soir, à l'émission *The Nation's Business*, le ministre des Transports a déclaré qu'il avait donné instructions à la direction de VIA Rail de traiter généreusement les cheminots licenciés par VIA. Cette semaine, on apprend que le gouvernement a l'intention d'éluder ses obligations contractuelles envers le personnel de VIA. Est-ce cela que le gouvernement appelle de la générosité, ou si le ministre va prendre l'engagement en Chambre aujourd'hui, non seulement envers la Chambre et la population du Canada mais envers le personnel de VIA Rail qui va être licencié, que le gouvernement va donner instructions à VIA Rail de respecter les obligations contractuelles prévues dans la convention collective et de traiter convenablement le personnel licencié à titre définitif? Est-ce qu'il va le faire?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, si mon collègue s'en souvient, puisqu'il était à ma conférence de presse, c'est exactement ce que j'ai dit dans ma déclaration du 4 octobre. Je le répète. J'ai dit que le gouvernement a demandé à VIA Rail de respecter la convention collective signée avec les syndicats. C'est ce qui va être fait. Je ne cesse de dire depuis le premier jour que la convention collective signée avec VIA Rail va être, bien sûr, respectée.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Une commission d'évaluation environnementale a été constituée il y a quelque temps pour examiner les répercussions environnementales qu'aurait une liaison fixe avec l'île du Prince-Édouard. Étant donné que beaucoup de gens de ma région du Canada atlantique sont convaincus qu'une liaison fixe avec l'île aura des répercussions positives spectaculaires pour l'économie de toute la région de l'Atlantique, et surtout pour celle du détroit de Northumberland, le ministre peut-il me dire si la commission d'évaluation est à l'oeuvre? Dans l'affirmative, est-elle arrivée à des conclusions? Si elle n'a pas encore livré ses conclusions, quand pouvons-nous espérer les obtenir?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la commission d'évaluation a été constituée en avril dernier. Le ministère fédéral des Travaux publics nous a donné en mai une évaluation d'un projet de pont. En juin, la commission a tenu des audiences publiques. En août, la commission a demandé que les Travaux publics lui fournissent un complément d'information. Cette information lui sera fournie et nous prévoyons que la commission déposera son rapport d'ici avril prochain.

* * *

LA JUSTICE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Une brillante jeune réformiste a été assassinée aux Philippines en 1986, quatre jours après les élections présidentielles. Rodolfo Pacificador est recherché pour ce meurtre. Et pourtant, le gouvernement canadien refuse non seulement de l'extrader, mais il l'a libéré sous caution et lui a délivré un permis de travail. Voici que ce véritable fugitif arpente impunément les rues de Toronto.

Entre-temps, le gouvernement canadien ne répond même pas à la demande d'extradition présentée par le gouvernement philippin et la communauté des Canadiens d'origine philippine. Pourquoi le gouvernement canadien, qui est si prompt à traiter durement des réfugiés sans le sou, met-il tant de temps à se décider à extrader un homme riche qui est recherché pour meurtre? Cela ne revient-il pas à appliquer deux poids deux mesures? Quand pouvons-nous compter obtenir une réponse définitive à cet égard?

• (1440)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme cette affaire relève de la Loi sur la protection des renseignements personnels, je ne peux pas en parler ici aujourd'hui.

Je comprends que les questions de ce genre soient chargées d'émotion pour les gens qui réprouvent les régimes politiques que ni le gouvernement ni le peuple canadiens n'ont jamais appuyés. Permettez-moi de préciser en outre que nous ne traitons pas durement les réfugiés, bien au contraire. Notre attitude à l'égard des réfugiés compte encore parmi les plus humanitaires et les plus accueillantes au monde. J'ai déjà collaboré avec le

député dans quelques cas de ce genre, et il sait que nous faisons du bon travail.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre.

Lorsque le nouveau système de traitement des réfugiés a été mis en place, la ministre avait promis que le gouvernement réglerait plus rapidement ce genre de choses. Mais voici qu'une personne qui est inculpée de meurtre vit en toute liberté au Canada.

Si le nouveau système est si efficace, pourquoi faut-il des années pour traîner un meurtrier en justice?

Mme McDougall: Monsieur le Président, le député conviendra, j'en suis sûre, que l'une des raisons pour lesquelles notre pays attire les immigrants, c'est que tout le monde ici est égal devant la loi. Si des procédures sont entamées, il faut les laisser suivre leurs cours.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Il sait sans doute que le ministre des Pêches refuse obstinément de dire s'il y aura un programme spécial d'aide pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine dont les vies ont été dévastées par la réduction des quotas pour les pêches côtières à Terre-Neuve. Cet hiver, 2 500 travailleurs ne seront pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage en raison de cette mesure radicale.

Le ministre admettra-t-il enfin que ce sont les hésitations du gouvernement qui poussent des milliers de travailleurs de Terre-Neuve et des autres provinces atlantiques vers l'aide sociale? Le vice-premier ministre exercera-t-il des pressions auprès du ministre des Pêches pour qu'il lance immédiatement un programme spécial d'aide?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de concert avec la province de Terre-Neuve, nous cherchons une solution à la situation actuelle. Les représentants de la province, qui travaillent en étroite collaboration avec nos agents, nous ont fait connaître leur position. Je m'attends à ce que nous puissions prendre une mesure très bientôt. Nous faisons aussi vite que nous pouvons parce que nous reconnaissons toute l'importance de la question.

M. Simmons: Je remercie la ministre pour sa réponse, monsieur le Président. Je voulais lui poser la question supplémentaire que voici.

Compte tenu des nouveaux règlements relatifs à la création d'emplois conçus à l'intention des citadins, la ministre oblige plusieurs milliers de travailleurs de l'industrie halieutique qui voudraient être admis à ces programmes et pouvoir retirer un certain revenu de projets courants de création d'emplois, à se rabattre sur la sécurité sociale, car ils ne sont pas taillés pour ce genre de travail.

La ministre pourrait-elle reconnaître devant la Chambre que les exigences en matière de formation professionnelle ne peuvent s'appliquer dans le Canada rural, certainement pas dans les régions rurales de Terre-Neuve, et voudrait-elle bien présenter un programme répondant aux besoins particuliers de ces Terre-Neuviens?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je ne suis pas prête à admettre une telle chose, car ce n'est absolument pas le cas.

Comme le sait le député, le régime d'assurance-chômage est très peu ou nullement modifié dans les régions où le taux de chômage est élevé. Le développement économique et la formation vont de pair. Pour y parvenir, que ce soit à une petite ou grande échelle, nous avons besoin de travailleurs qualifiés et nous prenons les mesures à cet effet. Cette méthode a donné des résultats à Terre-Neuve comme dans d'autres régions du Canada.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, il y a trois semaines, le président du Comité des finances disait des personnes âgées qu'elles étaient trop vieilles pour avoir besoin de dépenser. Il y a deux semaines, il disait que les Albertains se faisaient des illusions au sujet de la TPS et il ajoutait qu'ils avaient besoin d'un instituteur de cinquième année pour faire leur éducation.

Cette fin de semaine, notre vénérable Président disait que les gens d'affaires qui s'opposent à la taxe sur les produits et services doivent manquer d'éducation et de compétence. Je voudrais demander au vice-premier ministre si ces commentaires sur divers groupes au Canada indiquent que le gouvernement est prêt seulement à

insulter ceux qui s'opposent à la TPS, mais pas à les écouter?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais que l'on sache bien que la façon dont le député a exposé la question n'est pas correcte. Le député qu'il mentionnait n'est pas le porte-parole du gouvernement.

Nous avons dit à maintes reprises que nous voulions avoir le plus grand nombre possible d'opinions au sujet de la taxe sur les produits et services. Les audiences du Comité des finances sont pour nous un moyen de recueillir ces opinions. En plus, nous écoutons nos députés et ceux de l'opposition et nous recevons des instances qui sont adressées directement au gouvernement.

M. Whittaker: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances.

Les récentes remarques sur les gens d'affaires ne tenaient pas compte des recherches et des études faites par le milieu des petites entreprises et des organismes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et le Conseil canadien des petites entreprises. Le ministre des Finances pourrait-il nous garantir que les réserves du monde des affaires ne seront pas négligées et que le gouvernement acceptera ses recommandations et annulera la taxe qu'il propose?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la réponse précise à cette question est non, ce n'est pas notre intention. Nous avons dit que nous écouterions le secteur des affaires, ses représentants et tous ceux qui ont quelque chose à dire sur la structure de cette taxe.

Je pense qu'une chose est très claire à propos de tout ce qui a été dit au sujet de la taxe sur les produits et services, c'est que nous devons modifier la taxe de vente fédérale. Cette taxe, comme le disent deux rapports du Comité des finances à la Chambre, doit disparaître et le meilleur remplacement que nous ayons est la taxe sur les produits et services.

Nous en sommes maintenant aux audiences du comité et à d'autres formes de consultation pour voir s'il y a des moyens de raffiner cette taxe pour que nous ayons le meilleur système au monde.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. À Elk Island et dans d'autres régions de l'Alberta, la petite entreprise s'inquiète des modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la taxe de vente fédérale et se demande pourquoi elle appuierait la TPS, vu que l'ancienne méthode était plus simple.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, comment mon collègue peut-il prétendre que l'ancienne méthode, la taxe sur les ventes des fabricants, était plus simple? Nous avons 22 000 traitements fiscaux différents pour 75 000 produits manufacturés. Vingt-deux mille!

Avec la nouvelle taxe, comme le député le sait, l'exonération de petit commerçant profitera à plus d'un demi-million de petites entreprises. L'immense majorité des petites entreprises qui devront verser la taxe pourront faire leur déclaration en une page plutôt qu'en plusieurs dizaines de pages, comme dans le cas de la taxe actuelle.

Enfin, les mouvements de trésorerie sont bien meilleurs pour les petites entreprises avec la TPS qu'avec la taxe sur les ventes des fabricants. Elles peuvent obtenir leurs crédits pour taxe sur intrants avant de vendre leur stock—avantage considérable sur l'ancienne taxe—sans compter la déduction pour frais d'administration et la déduction très avantageuse pour amortissement du nouvel équipement. La petite entreprise est plus favorisée par la TPS que par la taxe sur les ventes des fabricants.

* * *

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À GANDER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle a trait à l'écrasement d'un avion à Gander, le 12 décembre 1985.

Depuis quatre ans, les députés posent des questions à ce sujet et, immanquablement, le gouvernement répond que rien ne permet de croire que des terroristes étaient impliqués.

• (1450)

Depuis quatre ans, le gouvernement nous assure qu'il n'y a eu rien d'anormal, que le givre invisible sur les ailes était à l'origine de l'écrasement à Gander.

Comment se fait-il que, il y a à peine une heure, nous avons appris que le Service canadien du renseignement

de sécurité a enquêté sur cet accident à Gander il y a des années? Pourquoi ne nous l'a-t-on pas dit à la Chambre des communes? Qu'est-ce que le gouvernement cherche à cacher dans cette affaire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Vendredi dernier, monsieur le Président, j'ai dit que le gouvernement avait fait tout ce qu'il fallait faire au sujet de l'écrasement à Gander. En fait, nous avons même fait plus: nous avons demandé à un ancien membre de la Cour suprême du Canada, le juge Estey, de faire enquête pour déterminer si nous devrions avoir une autre enquête sur cet accident. Sa décision ne prête à aucune équivoque.

M. Boudria: Vous avez raison, ce n'était pas dû au givre sur les ailes.

M. Bouchard (Roberval): Le député devrait relire le rapport du juge, car j'ai l'impression qu'il ne l'a pas compris la première fois. Lisez le rapport attentivement, vous verrez ce que le juge Estey a dit: selon toute probabilité, jamais nous ne connaîtrons la cause exacte de l'écrasement. Il a insisté sur le fait qu'une autre enquête serait inutile. Pour cette raison, il nous a recommandé, à moi et au gouvernement, de fermer le dossier. C'est exactement ce que j'ai fait, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, premièrement, le juge Estey a informé le gouvernement que ce n'était pas de la glace invisible sur les ailes de l'avion qui avait causé l'écrasement. Cela est le premier point. Mais, deuxièmement, je voudrais demander au ministre des Transports ou au vice-premier ministre: Pourquoi la Chambre n'a-t-elle pas été informée que le Service canadien du renseignement de sécurité avait fait une enquête dans ce dossier? Pourquoi n'avons-nous jamais eu ces renseignements? Et je voudrais savoir: Est-ce que le juge Estey, lui, le savait?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, tous les faits, tous les documents, toute l'information nécessaire a été soumise à une personne qui a une très grande crédibilité au Canada, je pense. Et si mon collègue est d'accord, je pense qu'on peut faire confiance au juge Estey qui a recommandé au gouvernement que la situation étant ce qu'elle est, l'impossibilité de déterminer la cause exacte de l'accident, il ne voyait pas la nécessité d'ouvrir une nouvelle enquête qui ne pourrait apporter d'autres conclusions. Nous avons donc accepté le rapport, nous avons fermé le dossier et nous n'avons pas l'intention de rouvrir le dossier de Gander. C'est bien évident!

[*Traduction*]

* * *

LA COLLECTIVITÉ SIKH DU CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question au vice-premier ministre concerne l'intégrité de la collectivité sikh du Canada. Le 22 juin dernier, j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet d'un nouveau livre, *Soft Target*, où il était question d'un rapport spécial que le SCRS lui aurait remis et qui faisait état de la corruption de Canadiens d'origine sikh par des diplomates indiens. Je n'ai pas encore reçu de réponse à ma question.

Cette collectivité ayant dû écrire une lettre ouverte au premier ministre pour obtenir des réponses et une certaine justice, j'aimerais que le vice-premier ministre dise à la Chambre et à tous les Canadiens ce qu'il en est de ce rapport. Si le rapport existe bel et bien, comment le gouvernement a-t-il pu sanctionner l'avilissement de la citoyenneté canadienne et de ses pleins droits par un gouvernement étranger et quelles mesures envisage-t-il de prendre contre ce gouvernement étranger?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la question a déjà été posée à la Chambre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y a répondu. Il est évident que le gouvernement du Canada s'inquiète de pareils agissements et qu'il tient à les surveiller.

Le gouvernement du Canada fait enquête et prend les mesures qui s'imposent. Je suis désolé de ne pouvoir être plus précis, mais je vais vérifier s'il y a d'autres détails et rendrai compte de mes recherches au député.

M. Marchi: Monsieur le Président, malgré tout le respect que je dois au vice-premier ministre, le problème dans ce cas-ci, c'est que la Chambre et les Canadiens, notamment ceux d'origine sikh, n'ont reçu aucun renseignement. Tout le monde pense donc que le gouvernement cache quelque chose or qu'il n'écoute pas les ci-

toyens. C'est pourquoi nous avons posé la question en juin dernier et pourquoi nous la reposons aujourd'hui.

* * *

L'ÉCRASEMENT DE L'AVION D'AIR INDIA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre et porte sur un autre sujet difficile qui préoccupe beaucoup les Canadiens d'origine sikh.

Depuis la terrible tragédie de l'écrasement de l'avion d'Air India il y a quatre ans, le gouvernement n'a pas jugé bon de mener une enquête publique complète sur ce désastre. Puisqu'on a effectué deux enquêtes spéciales sur les tragédies de Gander et d'Air Ontario, je demande au ministre pourquoi le gouvernement refuse obstinément de procéder à une enquête publique sur un accident d'une ampleur historique qui a coûté la vie à plus de 300 Canadiens et qui est probablement, voire certainement, dû à un acte de sabotage. Pourquoi applique-t-on d'autres critères et d'autres normes pour l'accident du vol d'Air India?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député me demande pourquoi on applique des normes et critères différents. En fait, il s'agit de deux cas bien différents. L'enquête policière sur l'accident d'Air India se poursuit. En outre, on essaie d'extrader certains suspects relativement à cette affaire.

Je suis sûr que le député ne voudrait pas que le gouvernement du Canada ou quiconque prenne des mesures qui puissent entraver l'enquête en cours.

* * *

LES FUSIONS DE SOCIÉTÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle se rattache à l'activité à la bourse de Toronto et aux autres bourses canadiennes, aux craintes qui subsistent et à la chute accentuée des cours sur tout le continent vendredi dernier.

Cet effondrement des cours s'explique en partie par l'intense activité boursière qu'ont entraînée cette année, tant aux États-Unis qu'au Canada, les prises de contrôle et les fusions ainsi que l'accroissement marqué de l'endettement des sociétés. Je sais que le ministre des Finances n'écoute pas le président du comité des Finances. J'ai eu l'occasion de lire un peu en fin de semaine et j'ai même parcouru l'ouvrage intitulé *Telle est ma position*, d'un certain Brian Mulroney.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Le ministre des Finances pourrait-il me dire s'il est d'accord avec le premier ministre qui déclare, à la page 79 de son livre:

> Le gouvernement devrait éliminer la clause concernant la déductibilité de l'intérêt sur les prises de contrôle au Canada de corporations non productives afin de s'assurer que de vastes capitaux ne seront pas détournés au profit de l'érection d'empires inutiles.

M. le Président: J'ai peine à saisir le lien direct entre cette question et l'administration du gouvernement. Cependant, le ministre peut répondre, s'il le désire.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux d'abord m'arrêter au préambule de la question. Il y a eu beaucoup plus de prises de contrôle, d'achats par endettement et d'activités connexes aux États-Unis qu'au Canada. Je ne crois pas que nous ayons tout à fait le même problème que ce qu'on connaît aux États-Unis.

Cela dit, j'écoute toujours très attentivement ce que dit le premier ministre, comme j'écoute le député. La question qu'il soulève est extrêmement complexe. Je pense qu'il conviendra avec moi que nous pourrions très bien nous passer des prises de contrôle non productives. Le problème, c'est de définir ce qu'est exactement une prise de contrôle non productive. C'est pourquoi nous n'avons pas pu faire quoi que ce soit pour régler la question.

* * *

LES BANQUES D'ALIMENTATION

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances sur un autre sujet pénible. La banque d'alimentation de Vancouver fournit toutes les semaines 3 200 sacs de nourriture; celle d'Edmonton nourrit tous les mois 11 000 personnes; celle de Regina fournit 5 500 repas et 6 000 boîtes de nourriture par mois et celle de Toronto nourrit 84 000 personnes par semaine. Une étude effectuée à Montréal montre qu'un enfant sur cinq souffre de la faim. Les banques d'alimentation prennent un caractère officiel au Canada.

Le ministre a-t-il l'intention d'attendre que les banques d'alimentation canadiennes ferment leurs portes pour forcer le gouvernement à intervenir, ou celui-ci va-t-il fournir un appui financier suffisant aux Canadiens qui souffrent de la faim?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au cours des cinq dernières années, nous avons montré très clairement notre volonté d'atténuer les problèmes des gagne-petit. Voici quelques exemples de ce que nous avons fait pour ces gens. Nous avons haussé considérablement le crédit d'impôt pour enfants par rapport à ce qu'il était en 1984. Nous avons été le premier gouvernement à établir un crédit remboursable pour taxe de vente. Ce crédit a été augmenté à deux reprises depuis son établissement en 1986.

En 1988, dans le cadre de notre réforme fiscale, nous avons fait des changements qui ont permis à 850 000 Canadiens à faible revenu de ne plus payer d'impôt. Ainsi, dans chacun de ces trois secteurs, nous avons essayé de façon très claire d'atténuer les problèmes des personnes à faible revenu.

M. le Président: J'informe les députés que, par suite des dicussions qui ont eu lieu, la Chambre consent à entendre maintenant les remarques du ministre des Transports concernant un incident très malheureux. J'entendrai également l'opposition à ce sujet.

* * *

LES CATASTROPHES

LA TRAGÉDIE MARITIME DE LA CÔTE EST

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de peine que je désire informer la Chambre de la tragédie maritime survenue hier dans l'Atlantique à quelques kilomètres au nord de St. John's, à Terre-Neuve.

L'incident s'est produit lors d'une opération de recherche et de sauvetage menée par le navire de la Garde côtière canadienne *Sir Wilfrid Grenfell*. Le navire avait été mandé à Middle Cove par la *Royal Newfoundland Constabulary*, qui avait signalé que trois plongeurs s'y trouvaient en difficulté.

[*Français*]

À son arrivée sur les lieux, monsieur le Président, le *Sir Wilfred Grenfell* a mis a l'eau deux vedettes rapides. À ce moment, deux des plongeurs avaient déjà réussi à rejoindre la rive par leurs propres moyens. Le troisième plongeur venait à peine d'être repêché par l'une des vedettes, lorsqu'une forte vague le fit chavirer, précipitant tous les occupants à la mer. La seconde vedette se porta immédiatement à la rescousse, mais ne put alors retrouver les quatre hommes.

[*Traduction*]

Je regrette d'avoir à annoncer à la Chambre que, par conséquent, quatre hommes ont été perdus en mer: le plongeur, Leonard Caul, ainsi que trois membres d'équipage du *Grenfell*, *Gregory Peddle*, officier de bord, Raymond Welcher, matelot de première classe, et Pierre Gallien, mécanicien principal. Leur disparition porte à quatre le nombre des membres de la Garde côtière canadienne morts dans l'exercice de leurs fonctions en mer en 1989.

En effet, Tom Shelby, de la région de l'Ouest de la Garde côtière, perdait la vie le 20 janvier dernier en portant assistance à un remorqueur en détresse, au large de Port Hardy.

Je suis sûr que tous les membres de cette Chambre se joindront à moi pour offrir leurs condoléances aux familles de ces victimes. Nous leur rendons hommage pour leur bravoure et leur dévouement.

Monsieur le Président, la perte de ces hommes est tragique. Je crois que tous les députés seraient d'accord pour dire qu'on se souviendra des disparus comme des héros, personnellement aussi bien qu'en tant que représentants des milliers d'hommes et de femmes partout au pays qui risquent leur vie pour sauver celle des autres. Leur courage jour après jour témoigne de ce que le caractère humain a de meilleur et de plus noble.

Non seulement devons-nous beaucoup à ces hommes de même qu'à leurs collègues de la Garde côtière, mais également à ces Canadiennes et Canadiens qui exercent des professions qui les exposent au danger. C'est leur grand courage qui nous procure à tous espoir et sécurité.

[*Français*]

Je suis sûr que tous les députés de cette Chambre se joindront à moi pour offrir leurs condoléances aux familles de ces victimes. Nous leur rendons hommage pour leur bravoure et leur dévouement. Non seulement, monsieur le Président, devons-nous beaucoup à ces hommes, de même qu'à leurs collègues de la Garde côtière, mais également à ces Canadiennes et Canadiens qui exercent des professions qui les exposent au danger. C'est leur grand courage qui nous procure à tous espoir et sécurité.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je prends la parole pour répondre aux observations du ministre des Transports et relater à la Chambre les deux accidents tragiques qui se sont produits à Terre-Neuve cette fin de semaine.

Le premier s'est produit à la fin de la semaine dernière dans la petite ville de Jamestown, dans la baie de Bonavista qui se trouve dans ma circonscription, où trois hommes ont perdu la vie lorsque leur véhicule a plongé dans la mer.

Hier, à Middle Cove, juste à l'extérieur de St. John's, dans un accident de plongée puis de tentative de sauvetage, un plongeur et trois membres d'équipage du *Sir Wilfrid Grenville* de la Garde côtière canadienne ont perdu la vie. Cela nous rappelle une nouvelle fois la puissance de l'océan et les dangers auxquels s'exposent les marins et les habitants des régions côtières.

Je suis sûr que tous mes collègues, des deux côtés de la Chambre, souhaitent avec moi présenter leurs plus sincères condoléances aux familles endeuillées et reconnaître l'énorme courage qu'on a manifesté.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je m'associe au ministre des Transports et au député de Bonavista—Trinity—Conception pour exprimer notre sympathie aux familles des victimes de la tragédie de la fin de semaine dernière.

Nous offrons nos sincères condoléances aux familles, aux amis et aux collègues de travail des sauveteurs de la Garde côtière, Gregory Peddle, Raymond Welcher et Pierre Gallien qui ont péri en fin de semaine, ainsi que de Tom Shelby de la région de l'Ouest, qui est mort en janvier dernier.

Nos condoléances vont aussi à la famille du plongeur Leonard Caul.

Je tiens également à rendre hommage à ces quatre sauveteurs de la Garde côtière ainsi qu'à tous les autres employés du gouvernement du Canada qui risquent régulièrement leur vie pour les autres. Les opérations de recherche et de sauvetage sont dangereuses et connaissent parfois une issue tragique. Pourtant, ces hommes et ces femmes sont toujours prêts à affronter la mort pour protéger notre population.

Il ne faut pas non plus oublier les équipes aériennes de recherche et de sauvetage, tant civiles que militaires, qui chaque année volent des milliers d'heures à la recherche d'appareils disparus.

Tous ces hommes et ces femmes apportent beaucoup au Canada. En rendant hommage à ces héros de la Garde côtière canadienne, nous les remercions eux et leurs familles du sacrifice qu'ils consentent pour nous.

Il conviendrait, je crois, d'observer un moment de silence, mais je vous laisse le soin d'en décider, monsieur le Président.

M. le Président: En effet, ce serait tout indiqué en l'occurrence.

La Chambre observe une minute de silence.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE D'UN MINISTRE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En réponse à une question que je lui ai posée le 5 octobre 1988, le ministre des Pêches et des Océans a dit qu'il n'y avait pas de droits inscrits sur les licences de pêche.

Je voudrais aujourd'hui présenter aux députés une licence de pêche commerciale que je tiens d'un pêcheur de thon à l'Île-du-Prince-Édouard. Il y est dit très clairement que les pêcheurs ont le droit. . .

M. le Président: Le député invoque le Règlement, mais il amorce en fait un débat sur quelque chose que le ministre a pu dire. Le député a peut-être un point de vue à défendre, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. La procédure n'est pas en cause.

Je ne crois pas que le moment soit bien choisi pour entamer un débat. Le député a évidemment d'autres moyens de soulever la question avec le ministre en question ou d'autres, s'il y a lieu. Il y a, par exemple, les déclarations de députés et la période des questions. Je suis persuadé que le député voudra bien avoir recours à ces autres moyens. Nous passons à l'ordre du jour.

Décision de la présidence

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

M. le Président: Il y a au *Feuilleton des Avis* 53 motions d'amendement relatives au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.

La motion no 1, inscrite au nom du député de Saskatoon-Dundurn, pose un problème à la présidence du fait que le député cherche à modifier un article de définition au moyen d'une motion de fond. Cela est contraire au commentaire 773, paragraphe 10, de la 5e édition de *Beauchesne*. La motion no 1 ne sera donc pas choisie.

La motion no 1A, inscrite au nom de la députée de Mission—Coquitlam, pose beaucoup de problèmes à la présidence, car elle ne paraît pas pouvoir s'intégrer dans le projet de loi. La motion no 1A ne sera donc pas choisie.

Les motions nos 1B, 14A, 17A et 38, inscrites au nom de la députée de Mission—Coquitlam, tendent à modifier des articles de la loi auxquels le projet de loi ne touche pas. Par conséquent, conformément à la citation 773, paragraphe 8, de *Beauchesne*, ces motions ne seront pas choisies.

Les motions nos 2 et 2A, inscrites respectivement au nom des députés de Saskatoon—Dundurn et Mission—Coquitlam, proposent d'apporter une modification fondamentale au projet de loi relativement aux «prestataires de la première catégorie» et aux «prestataires de la deuxième catégorie». La présidence croit que les députés débordent, de ce fait, le principe du projet de loi et elle n'acceptera donc pas ces motions.

Les motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14 sont recevables. Elles seront débattues ensemble et mises aux voix de la façon suivante:

a) comme la motion n° 5 découle de la motion n° 4, le vote sur la motion n° 4 vaudra également pour la motion n° 5;

b) si la motion n° 6 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions nos 8 et 11; par contre, si la motion n° 6 est rejetée, la Chambre devra voter sur les motions nos 8 et 11;

c) le vote sur la motion n° 7 décidera également de la motion n° 10;

d) les motions nos 12, 13 et 14 seront mises aux voix séparément.

Les motions nos 5A, 5B et 9, inscrites respectivement au nom des députés de Cap Breton Highlands—Canso, Saskatoon—Dundurn et Mission—Coquitlam, visent à introduire chacune un nouveau concept dans le projet de loi. Cela est contraire à l'usage de cette Chambre tel que l'énonce le commentaire 773, paragraphe 1, de la 5e édition de *Beauchesne*. La présidence doit donc décider que ces motions ne peuvent être choisies.

Les motions nos 15, 16 et 18 seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 15 vaudra également pour les motions nos 16 et 18.

Les motions nos 17 et 20 seront débattues et mises aux voix séparément.

La motion no 18A, inscrite au nom de la députée de Mission—Coquitlam, ne sera pas choisie, car elle est analogue à la motion no 18 qui a été choisie et sera étudiée en groupe avec les motions nos 15 et 16.

Les motions nos 21, 22 et 23 sont acceptables. Elles seront débattues ensemble et le vote sur la motion no 21 décidera des motions nos 22 et 23.

Les motions nos 19, 24A, 27 et 28 tendent toutes à introduire des éléments nouveaux dans le projet de loi, contrairement à la citation 773, paragraphe 1, de la 5e édition de *Beauchesne*.

Pareillement, la motion no 24 propose que soit institué un comité nommé par la Commission. Il s'agit là d'un concept qui n'avait pas été envisagé à l'étape de la deuxième lecture et qui dépasse donc la portée du projet de loi. Par conséquent, la présidence n'a pas le choix: elle doit déclarer cette motion irrecevable.

Les motions nos 25, 26 et 39 sont acceptables. Elles seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 25 vaudra également pour les motions nos 26 et 39.

Les motions nos 29 et 32, inscrites respectivement au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du député de Notre-Dame-de-Grâce, sont recevables. Elles seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: si la motion no 29 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion no 32; si la motion no 29 est rejetée, la motion no 32 devra être mise aux voix.

Les motions nos 30, 33 et 34 sont acceptables. Elles seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

La motion no 31, inscrite au nom du député de Saskatoon—Dundurn, pose un problème à la présidence du fait qu'elle tend à introduire une condition dans l'article en cause du projet de loi. Cela n'est pas régulier ni compatible avec l'usage parlementaire. À cet égard, je renvoie le député à la page 557 de la 20e édition de *May*. Cette motion ne sera donc pas choisie.

Les motions nos 35 et 36 sont recevables. Elles seront débattues ensemble, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 36A, 37, 37A—l'ancienne motion no 3—et 40 seront débattues et mises aux voix séparément.

La motion no 41, inscrite au nom du député de Saskatoon—Dundurn, pose un problème à la présidence. Elle paraît incompatible avec le principe du projet de loi adopté par la Chambre en deuxième lecture. La présidence laissera néanmoins le bénéfice du doute au député et permettra que sa motion soit soumise à la Chambre. La motion sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nos 42 et 43, inscrites respectivement au nom des députés de Saskatoon—Dundurn et de Notre-Dame-de-Grâce, sont irrecevables, car la motion no 42 introduit dans le projet de loi un nouveau concept qui n'avait pas été envisagé à l'étape de la deuxième lecture et elle dépasse donc la portée du projet de loi, contrairement au commentaire 773, paragraphe 1, de la 5e édition de *Beauchesne*.

Quant à la motion no 43, elle insère dans le projet de loi une condition qui constitue une négation directe de la mesure législative, ce qui est contraire au commentaire 773, paragraphe 5, de la 5e édition de *Beauchesne*. Je renvoie également les députés, à cet égard, à la page 557 de la 20e édition de *May*.

En résumé, les motions nos 1, 1A, 1B, 2, 2A, 5A, 5B, 9, 14A, 17A, 18A, 19, 24, 24A, 27, 28, 31, 38, 42 et 43 sont irrecevables.

Les motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 36A, 37, 37A,—l'ancienne motion no 3—39, 40, et 41 sont recevables et elles seront soumises à la Chambre selon les groupements et dans l'ordre que j'ai indiqués.

De nouveau, je remercie les députés de leur collaboration. Ils savent que, dans le cas d'un projet de loi qui intéresse la Chambre au plus haut point et au sujet duquel on propose un grand nombre d'amendements, le choix de ces amendements constitue une lourde tâche. Dans la mesure du possible, la présidence en discute sérieusement avec les députés avant de se prononcer. Encore une fois, je remercie les députés de leur collaboration. Je sais que je me fais votre interprète quand j'exprime mes remerciements aux services du greffier pour le travail qu'ils ont accompli.

MESURE MODIFICATIVE

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je constate que vous avez groupé les motions nos 21, 22 et 23 aux fins du débat. Vous avez dit aussi qu'un vote sur la motion no 21 réglerait le cas des motions nos 22 et 23. Je signale simplement que les motions nos 21 et 22 portent sur des sujets tout à fait différents, et je ne vois pas comment un vote sur la motion no 21 pourrait s'appliquer à la motion no 22.

La motion no 22 a trait à la question de savoir s'il devrait être permis ou non d'en appeler de certaines décisions rendues par la Commission à propos de formation, tandis que la motion no 21 a trait à la question de savoir si on devrait ou non dépenser de l'argent pour créer de nouvelles entreprises, si un bénéficiaire de l'assurance-chômage pourrait utiliser un paiement forfaitaire pour créer une nouvelle entreprise. Je ne vois pas comment une décision sur la question de savoir si cet argent devrait ou non servir à créer une entreprise pourrait décider de la question de savoir s'il devrait être permis d'en appeler de décisions portant sur toute une gamme de questions concernant la formation. Je voulais simplement vous signaler cette difficulté et demander qu'on fasse peut-être de nouveaux groupements aux fins du vote.

M. le Président: Je remercie le député de Notre-Dame-de-Grâce d'avoir soulevé cette question. Il vaudrait peut-être mieux entamer le débat. La présidence examinera cependant les observations du député, et j'espère pouvoir revenir sous peu et rendre une décision

satisfaisante. Le député a la parole pour intervenir dans le débat.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Comme vous le savez, monsieur le Président, le comité législatif de la Chambre a tenu des audiences publiques sur le projet de loi pendant environ quatre semaines dans toutes les provinces du pays ainsi que des audiences de grande envergure ici à Ottawa. À la suite de ces audiences, on a constaté que 157 des 202 organismes qui ont comparu devant le comité se sont fermement et énergiquement opposés au projet de loi.

• (1520)

Pour tout dire, un fort pourcentage des 157 groupes qui ont témoigné ont demandé que ce projet de loi soit retiré et remanié de fond en comble. Si je le rappelle, c'est qu'un bon nombre des quelque 50 amendements au projet de loi C-21 qui ont été présentés à la Chambre découlent des audiences publiques. Ce ne sont pas des amendements qui ont été cogités par les libéraux, ce sont des amendements qui ont été fortement recommandés au comité par les groupes qui ont témoigné.

Pourquoi ces groupes de témoins se sont-ils opposés au projet de loi en si grand nombre? Parce que la ministre veut, par le truchement de ce projet de loi, réduire les prestations d'assurance-chômage de 1,3 ou 1,5 milliard de dollars. Elle veut priver les sans-emploi de cet argent dont ils ont besoin pour payer leur loyer, pour acheter de la nourriture et subvenir à leurs besoins essentiels pendant qu'ils sont au chômage.

Plusieurs études d'impact ont été réalisées sur ce projet de loi, mais l'étude sur l'impact global montre que 155 000 Canadiens perdront leurs prestations et que 775 000 verront leurs prestations réduites si ce projet de loi est adopté. Un chômeur qui se retrouve sans assurance-chômage n'a plus que deux choix: aller à la soupe populaire ou réclamer l'assistance sociale à la province. Ce ne sont pas des choix que nous, députés fédéraux, devrions imposer aux chômeurs canadiens.

En réponse à cela, la ministre et le gouvernement diront qu'ils puisent effectivement entre 1,3 et 1,5 million de dollars dans la caisse d'assurance-chômage, privant ainsi les Canadiens au chômage, mais qu'ils utiliseront cet argent pour la formation et le perfectionnement.

Dans bien des régions, les chômeurs demandent: «La formation en vue de quoi?» Ils habitent des villes monoindustrielles où il n'y a pas d'autres emplois que ceux qu'ils occupaient. Ils veulent savoir s'ils recevront une formation qui les obligera à s'installer à Toronto ou dans quelque autre région à forte croissance du pays.

C'est là une introduction générale à ce projet ce loi. Le groupe d'amendements à l'étude porte sur les prestations spéciales, et non pas sur les prestations ordinaires. Ces amendements concernent les prestations de maternité, d'adoption, de soins parentaux et de maladie. Ce sont des prestations d'assurance-chômage accordées aux personnes qui entrent dans ces catégories.

Selon la loi actuelle, les prestations de maternité et de soins parentaux réunies sont versées pendant 15 semaines. Une femme enceinte peut bénéficier de 15 semaines de prestations avant ou après son accouchement. La loi prévoit également 15 semaines de prestations pour les parents qui adoptent un enfant et pour les personnes qui, pour cause de maladie, ne peuvent pas travailler.

Comme vous le savez, les tribunaux ont été saisis de plusieurs causes portant sur ces dispositions. Ils ont statué dans les causes Schwartz et McGuinness que nous devrions séparer les prestations de maternité de celles de soins parentaux, car les premières ne devraient être versées qu'à la mère et avoir un rapport avec sa grossesse.

Les prestations de soins parentaux, par contre, devraient pouvoir être accordées au père ou à la mère et, partant, elles devraient constituer un type de prestation à part. À la suite des décisions des tribunaux, le gouvernement, auquel j'attribue du mérite, bien que les tribunaux l'aient obligé à agir, a décidé de mettre à jour la Loi sur l'assurance-chômage. La nouvelle loi prévoit le versement de prestations pendant 15 semaines en cas de grossesse et 10 semaines pour les soins à l'enfant, prestations que peuvent toucher les parents adoptifs ou le père ou la mère. Elle prévoit toujours le versement de prestations pendant 15 semaines en cas de maladie.

C'est déjà un progrès, mais les propositions du gouvernement m'inspirent de sérieuses réserves. Pour commencer, à l'heure actuelle, les parents adoptifs ont droit à 15 semaines de prestations. Selon les nouvelles dispositions, ils n'auraient plus droit qu'à dix. C'est inacceptable.

Dans les motions 7 et 10, j'ai proposé de porter de 10 à 15 le nombre de semaines pendant lesquelles les parents, adoptifs ou naturels, toucheraient des prestations pour garde d'enfants ou prestations parentales, afin que la durée de ces prestations soit la même pour tous les parents, comme le prévoit la loi actuelle.

De plus, le projet de loi stipule certes que la période de prestations de maternité serait de 15 semaines, de 10 pour le congé parental et de 15 en cas de maladie, mais il précise également que la durée maximale serait de 30 semaines en cas de cumul de ces prestations. Nombre de témoins ont souligné devant le comité que cette disposition était discriminatoire envers les femmes. Nous sommes d'avis qu'en raison de leur grossesse, elles n'auront pas pleinement accès aux 15 semaines de prestations en cas de maladie.

Je me reporte à l'excellent mémoire qu'a présenté l'Association nationale de la femme et le droit. Cet organisme estime que l'article 9 du projet de loi constituerait une amélioration parce qu'il porte de 15 à 30 semaines la durée maximale des prestations combinées pour grossesse, maladie ou accident; ses porte-parole écrivent toutefois dans le mémoire: «Nous estimons que le versement de prestations en cas de maladie ne devrait pas avoir pour effet de réduire les prestations pour grossesse ou adoption, ou vice versa.» Ils invoquent ensuite l'article 15 de la Charte des droits et libertés, qui interdit la discrimination fondée sur le sexe. Ils soutiennent, et je suis pleinement d'accord avec eux, qu'il est injuste de restreindre à 30 semaines la durée des prestations versées en cas de maladie, de grossesse et de congé parental. L'amendement que je propose par la motion n° 13 supprimerait ce maximum.

Enfin, je voudrais dire que la ministre elle-même a présenté un amendement à son propre projet de loi, dans lequel elle tente, de façon très égoïste, de tenir compte du mémoire que nous ont présenté les parents adoptifs. La ministre s'est dite prête à faire passer la période de prestations de dix à quinze semaines, mais seulement si l'enfant était âgé d'au moins six mois à son arrivée à la maison et si un médecin ou l'agence responsable du placement attestait que l'enfant était atteint de troubles physiques, psychologiques ou affectifs qui nécessitaient la prolongation de la période de soins. Voilà une façon d'agir bien mesquine. Je ne peux pas comprendre pourquoi la ministre n'accepterait pas simplement de faire passer la période de prestations de dix à quinze semaines, comme naguère.

J'exhorte la Chambre, les ministériels et la ministre à faire preuve de générosité et à accorder quinze semaines au lieu de dix aux parents adoptifs et aux parents naturels qui prennent soin de leurs enfants. Je demande aussi à la ministre de supprimer la clause discriminatoire à l'égard des femmes qui limite la période de prestations à 30 semaines. Il y a discrimination, car, pendant leur grossesse, les femmes n'auront pas droit aux prestations de maladie pendant la période intégrale de quinze semaines. Si la ministre n'acquiesce pas, tôt ou tard la loi sera contestée devant les tribunaux et finalement modifiée, tout comme certains amendements ont été apportés au projet de loi à la suite de décisions judiciaires.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis cette occasion d'intervenir à propos des amendements au projet de loi C-21 à l'étude, notamment ceux qui s'appliquent aux parents adoptifs.

L'une des personnes concernées dans l'affaire judiciaire évoquée par l'orateur précédent est un de mes électeurs. Étant donné que son épouse avait été obligée de rester à l'hôpital après la naissance de leur bébé et qu'il s'occupait des enfants à la maison, il s'est vu refuser toute espèce de prestations en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage. Comme vous le savez, monsieur le Président, les tribunaux ont jugé qu'il y avait discrimination et ont ordonné au gouvernement d'y remédier. En guise de réponse, le gouvernement propose dans ce projet de loi, à ce que je vois, de réduire à 10 semaines la période de prestations de tous les bénéficiaires, plutôt que d'accorder 15 semaines à des prestataires comme cet électeur de ma circonscription. Ce gouvernement a opté pour une forme de justice digne des libéraux. Il me semble que, si le gouvernement tenait autant qu'il le dit à la famille, il s'empresserait de corriger les injustices que comportent non seulement la loi précédente, mais aussi les modifications législatives que le comité a étudiées et dont la Chambre est maintenant saisie.

• (1530)

Il est vrai aussi que la presque totalité des 157 groupes qui ont comparu devant le comité ont critiqué au moins un aspect des modifications proposées, en particulier de celles qu'a présentées le gouvernement.

J'ai entendu un porte-parole du Parti libéral nous dire que celui-ci condamnait lui aussi les initiatives du gouvernement. Avant de venir à la Chambre, j'ai consulté mes dossiers de 1980, année où j'ai été élu député, et ceux d'avant, à l'époque où j'étais représentant syndical. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, j'ai dû consacrer beaucoup de temps à des problèmes qu'éprouvaient des

syndiqués ou certains de mes électeurs aux prises avec la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Harb: C'est un autre parti qui forme le gouvernement maintenant.

M. Young (Beaches—Woodbine): Le député libéral me dit que son parti n'est plus au pouvoir. Il importe, à mon avis, de se rendre compte que les principes que nous combattons aujourd'hui ont été adoptés par le Parti libéral lorsqu'il formait le gouverment. En fait, il serait probablement assez juste de dire que ce gouvernement est en train de terminer la mise en oeuvre du programme entrepris par le gouvernement précédent.

Des voix: Oh, oh!

M. Young (Beaches—Woodbine): De toute évidence, ils ne veulent pas croire ce que je dis. Permettez-moi donc de citer les faits, ils pourront ensuite répondre au lieu de chahuter les députés néo-démocrates qui veulent dire la vérité sur ce que les différents gouvernements ont fait.

Je vais citer rapidement les développements qui nous ont mené là où nous en sommes aujourd'hui. En 1976, par exemple, sous un gouvernement libéral, l'âge maximum de participation au programme a été ramené de 70 à 65 ans, ce qui a privé de prestations tout un groupe de Canadiens qui pensaient pouvoir compter sur les programmes sociaux pour leur assurer un revenu suffisant après leur retraite.

En 1976 aussi, le taux des prestations a été réduit de 75 à 66,66 p. 100 des gains assurables dans le cas des prestataires ayant une famille. Le délai de carence pour ceux qui quittaient volontairement leur emploi est passé de trois à six semaines. Un an plus tard, en 1977, le gouvernement a fait réduire à la hâte la période de versement des prestations de 51 à 50 semaines et a remplacé le délai minimum d'admissibilité aux prestations de huit semaines par un délai variable allant de 10 à 14 semaines.

En 1979, le taux des prestations a baissé de 66,66 à 60 p. 100. Les gens dont le revenu atteignait 150 p. 100 du maximum des gains assurables devaient rembourser 30 p. 100 des prestations, au-delà de ce seuil. Il est intéressant de noter que c'était là le premier cas de vérification du revenu dans ce programme particulier.

En même temps, le gouvernement a fait adopter de nouvelles dispositions imposant des conditions d'admissibilité plus sévères à ceux qui arrivent sur le marché du travail et à ceux qui ont demandé des prestations au cours de l'année précédente. Puis, en 1980, le gouvernement a décidé de faire payer aux employés et aux employeurs les frais de fonctionnement du Service national de l'emploi et le coût total des prestations initiales et des prestations complémentaires. Cela ressemble étrangement à ce que le gouvernement actuel est en train de faire.

Je me souviens du jour où le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque a proposé à la Chambre qu'on se serve des fonds du régime d'assurance-chômage pour financer des programmes de recyclage. C'est exactement ce que fait le gouvernement actuel. Il dit aux habitants de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de toutes les régions où le taux de chômage est très élevé qu'il réduira les prestations d'assurance-chômage pour permettre aux chômeurs de se recycler. Se recycler dans quel but, monsieur le Président?

En fait, ce que le gouvernement propose, c'est de donner au Canada les chômeurs les plus qualifiés. Si vraiment le gouvernement pouvait justifier l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage, il devrait plutôt les utiliser pour créer des emplois dans les régions qui en ont besoin.

J'ai eu l'occasion de participer à un autre débat à la Chambre il y a quelques jours et j'ai parlé de ma visite récente en Nouvelle-Écosse, plus précisément à l'île du Cap-Breton, dans une petite localité située près de Sydney. Quelque 60 p. 100 de la population adulte de cette localité sont en chômage, et le revenu moyen par famille est d'environ 24 000$ par année. Il y a à cet endroit une importante mine de charbon qui emploie quelque 1 300 personnes, mais elle est menacée de fermeture. Voilà donc une localité aux prises avec des problèmes de chômage très graves, et le gouvernement parle de réduire les prestations auxquelles ces personnes auront droit lorsqu'elles perdront leur emploi. Par contre, le gouvernement se servira de l'argent ainsi épargné pour recycler ces personnes. Dans quel but? Il n'y a pas d'emplois en ces endroits, et les emplois qui existent disparaissent rapidement.

Je voudrais donc poser la question à nouveau, et j'aimerais bien que sur les banquettes ministérielles quelqu'un veuille bien nous expliquer, à moi et aux gens de ces endroits, à quels genres d'emplois on va bien les former. Quels genres de programmes le gouvernement va-t-il appliquer pour faire en sorte que si effectivement les gens sont recyclés, ce dont je doute fort mais enfin j'accorde au gouvernement le bénéfice du doute, quels genres de programmes de création d'emplois va-t-on adopter pour fournir des emplois utiles dans ces localités?

Je n'ai pas entendu un seul ministériel nous expliquer cela, malgré les nombreuses questions qui ont été posées pendant la période des questions et lors des séances du comité qui a parcouru le pays. Le gouvernement n'en a pas encore soufflé mot. Tout ce dont il parle, c'est de la faveur qu'il va faire aux chômeurs en lançant ses programmes de recyclage, mais sans fournir d'emplois. Cela

me paraît idiot, cela paraît idiot aux populations des localités concernées, et cela paraît idiot aux familles de ceux qui sont déjà sans travail et qui ont très peu d'espoir pour l'avenir.

Je vais faire jouer le peu d'importance dont je dispose et demander aux ministériels d'ouvrir les oreilles et l'esprit et de tenir compte de ces arguments, surtout dans ce débat qui porte sur une question touchant de très près tous les Canadiens. Même s'il y a beaucoup de gens qui occupent des emplois qui paraissent assez sûrs en ce moment, je dirai qu'il y a un nombre croissant de Canadiens qui effectivement ont un emploi mais qui commencent à s'inquiéter sérieusement pour la sécurité de leur avenir, le leur et celui de leurs gamins, de leurs parents, de leurs voisins d'à côté, de leurs voisins d'en face. Ils savent tous qu'à notre époque, et surtout à cause de l'Accord de libre-échange, on est fort préoccupé dans le pays quand on pense aux perspectives d'emploi.

Je vois que vous me faites le signe fatidique, monsieur le Président. Par respect pour la présidence comme toujours, j'en resterai là. Merci beaucoup de m'avoir accordé votre bienveillante attention comme d'habitude. J'inviterai le gouvernement à s'occuper des affaires du pays et à agir dans l'intérêt des Canadiens.

• (1540)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, en intervenant dans le débat sur ce groupe d'amendements, je devrais déclarer à la Chambre que je porte, dans un certain sens, un intérêt spécial aux propositions à l'étude, tout d'abord parce que les nouvelles dispositions relatives aux parents adoptifs résultent d'une modification que j'avais fait aporter à la loi lorsque j'étais ministre en 1983 en y faisant incorporer la règle des 15 semaines pour un parent adoptif pour remédier à un certain nombre d'injustices. Je signale qu'à l'époque, cette disposition avait reçu l'appui de tous les partis à la Chambre. Je recommande aux députés d'en face de lire en particulier le très éloquent discours qu'avait prononcé l'actuel ministre de la Justice, lequel en appuyant la mesure que j'ai présentée en 1983, avait parlé d'équité et de justice et de la non-discrimination avec laquelle on devrait traiter les parents de quelque enfant que ce soit, naturel ou adoptif.

Je veux intervenir également à titre de parent d'un enfant adoptif. Une chose a suivi l'autre, et je n'avais absolument pas prévu en 1983 que je deviendrais plus tard parent d'un enfant adoptif. Je m'exprime donc avec un intérêt particulier, mais je parle également d'expérience, et avec une connaissance spéciale du sujet et, je dirais, avec un souci spécial à propos de cette question.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement modifie ce qui était une bonne mesure législative qui accordait le même traitement aux parents s'occupant de nouveaux enfants arrivant dans leur foyer, que ce soit par des moyens naturels ou par l'adoption. C'est aussi simple que ça. Les exigences ne diffèrent pas. Il n'y a absolument aucune différence dans la nécessité d'établir des liens affectifs avec l'enfant pendant cette période très importante de son développement physique et affectif. Il faut qu'un parent reste au foyer durant une période aussi longue qu'il soit possible d'obtenir.

Il s'agissait de reconnaître que les dispositions concernant les prestations de maternité et les prestations parentales ne se rattachent pas à une raison médicale comme telle, mais à l'enfant lui-même et à l'établissement de liens familiaux avec cet enfant. Il faut sanctionner par la loi l'importance qu'au Canada nous attribuons à l'établissement de ces liens.

Si, pour le gouvernement, ces liens ne sont pas les mêmes dans le cas d'un enfant adopté et d'un enfant propre, alors le secteur privé adoptera la même position. Toute une série d'avantages sociaux seront alors touchés.

Je souligne également que cette question est très importante pour l'avenir de l'enfant lui-même. Pourquoi voudrait-on qu'un enfant adopté et un enfant propre soient traités différemment? En accordant 25 semaines à certains parents et 10 semaines aux autres, nous agissons comme s'il y avait une différence. Mais il n'y en a pas, monsieur le Président, et je peux vous assurer que lorsqu'un enfant entre dans une famille, qu'il soit adopté ou qu'il soit biologiquement celui des parents ne fait aucune différence.

En outre, le ministre a présenté une modification qui, en un sens, aggrave la situation. Selon cette nouvelle disposition, cinq semaines supplémentaires pourront être

accordées si les parents peuvent produire un certificat émis par une agence, un médecin ou un autre agent officiel. Ce n'est pas ainsi que l'on instaure la justice et l'équité. Nous créons un nouveau niveau d'intervention bureaucratique. Nous dressons une nouvelle barrière à un bien-être économique et social. Pourquoi? Dans quel but? Le gouvernement veut donner plus de travail aux agences et aux médecins. Le système est alourdi, il est indûment compliqué. Le projet de loi n'est tout simplement pas bon.

Pour un gouvernement qui se fait un point d'honneur d'essayer de simplifier les choses, d'alléger la bureaucratie, voici une modification qui, en fait, la complique, la rend plus lourde, plus complexe et qui entraînera, à mon avis, une discrimination encore plus grande. Il dit qu'on n'obtiendra ce congé supplémentaire que si l'enfant présente des troubles mentaux, émotionnels ou physiques. Qui en décidera? Allons-nous dire que la période importante où un jeune enfant s'attache à son père ou à sa mère dépend en quelque sorte d'un trouble quelconque qui doit être attesté par un certificat? Est-ce la façon dont nous voulons que l'enfant commence sa vie au sein de sa famille, en étant certifié comme un enfant à problèmes par un docteur ou par une assistante sociale? Est-ce là quelque chose qu'on veut faire figurer dans son dossier pour essayer d'obtenir un congé? Aucun parent digne de ce nom ne va se soumettre à pareille exigence. Cette exigence ne fait qu'ajouter un autre obstacle majeur et elle ne fait que prévoir des questions dicriminatoires qui n'ont pas leur place dans ce projet de loi.

S'il s'agissait de milliards de dollars, je suppose, on dirait qu'il y a peut-être une raison pour cela. Mais il s'agit peut-être d'environ 1 million de dollars de frais supplémentaires au plus, si on se fonde sur la période de prestations de l'année dernière. Il s'agit peut-être de 1,5 million de dollars, la somme en question est peut-être insignifiante, mais du point de vue de la nature des relations de l'enfant avec sa famille et sa conduite dans l'avenir, elle revêt une importance énorme. Cette modification ne fait qu'aggraver la situation, ou du moins je le pense.

Je voudrais vous faire part d'un autre point de vue qui a été porté à mon attention récemment dans mon bureau de circonscription alors que je parlais à des parents. Nous savons tous que bientôt nous allons être saisis à la Chambre de la question de l'avortement et de la possibilité d'offrir un choix à propos des enfants et de ce qu'on doit faire d'eux. Manifestement, une des options, une option importante qui doit être offerte, c'est l'adoption. Quand on demande à une jeune femme célibataire ou à un parent seul de faire face à cette question, un des problèmes vraiment importants qui se pose à un grand nombre d'entre eux est de décider s'il faut garder l'enfant.

M. McDermid: Les hommes célibataires aussi.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Et les hommes aussi, c'est vrai.

M. McDermid: J'ai un ami qui se trouve dans cette situation.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Dans les deux cas, je suis d'accord avec le député. La question est de savoir s'il faut garder l'enfant ou le faire adopter. Je pense qu'il faut éliminer les obstacles économiques et sociaux à cette option. Si nous voulons offrir un choix réel, nous devons éliminer les contraintes économiques et sociales risquant de limiter ce choix, supprimer les problèmes qu'un parent en puissance pourrait voir. J'aurai autre chose à dire à ce sujet au cours du débat, mais il n'y a pas de doute que si nous mettons une nouvelle barrière, un autre handicap face à l'adoption, nous ajoutons une autre contrainte qui peut conduire les gens à se demander si c'est réellement un choix valable.

Les répercussions dépassent largement l'assurance-chômage. Cette motion vise un élément important de la politique familiale au Canada. Elle touche la façon dont nous percevons les enfants, la famille et la relation entre les deux. La ministre n'est pas ici, ce que je ne critique pas, mais j'espère que ceux qui lui parlent lui feront remarquer cela et lui diront que cela ne change en rien l'intention du projet de loi. Ce n'est pas quelque chose qui va nuire.

Je ne suis pas d'accord avec l'intention de ces amendements. Dieu sait que lorsque que j'étais ministre de l'Emploi je me suis battu pour de toutes autres idées, car je voyais l'assurance-chômage comme une mesure législative générale, englobant tout, et non comme une chose qui exclut et limite; c'est donc une tout autre conception.

Le gouvernement a ce droit, mais je voudrais faire remarquer qu'en 1983 les députés conservateurs ont appuyé et adopté une autre vue. Pourquoi changent-ils d'avis maintenant? Je n'en sais rien. Pourquoi une personne aussi compétente et distinguée que le ministre de la Justice a-t-il changé d'avis et a-t-il voté ce genre de chose? Je l'ignore, car il avait très éloquemment appuyé les modifications de 1983.

J'ajouterais à l'intention de tous les députés qu'il faut voir ce que font ces amendements. Il faut voir ce dont nous parlons. Nous disons qu'il y a discrimination. Il y a une distinction. Les rapports familiaux ne sont pas les mêmes dans le cas d'un enfant naturel que dans celui d'un enfant adoptif. Je pense que nous préférerions tous et de loin éviter ce genre de discrimination. Je prie simplement les députés d'en face d'examiner cette série d'amendements avec grande prudence.

Mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, a proposé l'amendement voulu, soit le rétablissement du statu quo, en précisant que toutes les familles et tous les enfants doivent être traités sur un pied d'égalité. J'encourage les députés, tant ministériels qu'oppositionnels, à voter en faveur de cet amendement qui est dans l'intérêt de la famille et qui respecte les principes fondamentaux de l'équité et de l'égalité dans la société.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais bien voulu pouvoir dire que je suis ravie de prendre la parole au sujet de ce projet de loi aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas. J'aurais préféré que nous n'en ayons pas été saisis. J'aurais préféré que le gouvernement revienne aux recommandations unanimes du comité tripartite qui, lors de la dernière législature, a proposé une véritable réforme de l'assurance-chômage. Ces recommandations ont reçu l'appui des ministériels et des députés des deux partis de l'opposition. Le gouvernement a choisi d'abonder dans le sens contraire de ces recommandations, d'adopter une attitude punitive et réprobatrice à l'égard de ceux qui se retrouvent au chômage sans qu'il y aille de leur faute.

• (1550)

Quand nous parcourions le pays, on nous a répété à maintes reprises que ce projet de loi élargirait l'écart entre les riches et les pauvres du Canada et qu'il rendrait les gagne-petit et les régions pauvres encore plus pauvres.

La preuve: ce sont les gagne-petit qui perdent le plus! Prenons quelque exemples. Ceux qui gagnent moins de 10 000 dollars et qui sont exclus du bénéfice de la totalité ou d'une partie de leurs prestations perdent plus de 1 000 dollars en moyenne—plus de 10 p. 100 de leurs revenus—quand ils ne remplissent pas les conditions fixées par ce projet de loi. Quatre-vingt p. 100 de ceux qui subissent des pertes gagnent moins de 25 000 dollars par année. Dans bien des régions du pays, ce revenu est inférieur au seuil de la pauvreté pour une famille.

Le fait que ceux qui perdent le plus sont les Terre-Neuviens montre bien que l'écart entre les riches et les pauvres s'élargira. Si quelqu'un prétend que l'économie de Terre-Neuve est la plus prospère du Canada, il n'a pas le sens des réalités.

Parlons maintenant de ce groupe d'amendements. Les quelques bon points de ce projet de loi sont loin de racheter le tort immense qu'il cause aux plus démunis. Ces bon points ne sont pas attribuables au désir que le gouvernement aurait eu de réformer le régime d'assurance-chômage pour le rendre meilleur, plus juste ou plus utile à ceux qui ont besoin d'un revenu de remplacement quand ils n'ont pas d'emploi. Non, ils lui ont été imposés par les tribunaux. Tel est le cas de l'assimilation des parents naturels et des parents adoptifs pour la jouissance des prestations parentales.

En fait, selon les décisions des tribunaux, c'est violer la Charte si les parents naturels n'ont pas droit aux prestations pendant la même période de soins que les parents adoptifs.

Toutefois, pour rétablir l'égalité, le gouvernement a décidé non pas de verser aux parents naturels les mêmes prestations qu'il offre aux parents adoptifs, mais plutôt de réduire les prestations accordées aux parents adoptifs. Le gouvernement a montré qu'il n'avait pas l'intention d'être juste et équitable comme il aurait pu l'être en consentant aux parents naturels les prestations dont jouissent les parents adoptifs depuis déjà un certain nombre d'années et en leur reconnaissant les droits que leur ont accordés les tribunaux.

De nombreuses modifications visant à régler ce problème fondamental ont déjà été proposées et de nombreuses autres sont actuellement soumises à la Chambre. Mais il n'y a véritablement qu'une seule solution qui s'impose au gouvernement, celle d'accorder aux parents naturels des prestations pour une période de quinze semaines, exactement comme il le fait pour les parents adoptifs.

Toutes les autres motions dont est saisie la Chambre, y compris la modification proposée par la Ministre, ne cherchent qu'à contourner la difficulté et ne règlent en rien ce problème fondamental. Les parents naturels et les parents adoptifs devraient avoir droit aux mêmes prestations, qui, par ailleurs, ne devraient pas être inférieures aux prestations versées à l'heure actuelle aux parents adoptifs. Toute autre modification nécessitant une attestation ou proposant un congé spécial d'adoption

ne sert qu'à persuader le gouvernement d'adopter une solution partielle, à défaut de la solution idéale, ce qui est inacceptable.

Dans le projet de loi comprenant la modification proposée par la ministre, les parents adoptifs sont privés des prestations auxquelles ils ont toujours eu droit jusqu'à maintenant. Les parents naturels, eux, sont privés des droits que leur ont reconnus les tribunaux.

La période de référence pour l'assurance-chômage est l'autre injustice que visent ces amendements. Quelqu'un peut-il me donner une raison logique pour laquelle la période de référence d'une femme qui ne travaille pas parce qu'elle est enceinte, donc incapable de gagner un revenu, devrait être différente de celle de n'importe quel autre travailleur dans notre société? Pourquoi une femme vivant dans une région où le chômage est élevé, temporairement forcée de quitter son travail et ayant le même nombre de semaines qu'un autre travailleur qui a besoin d'un revenu d'appoint ne pourrait-elle pas devenir admissible aux prestations?

Les amendements ont trait à un autre problème, soit le délai de carence, façon détournée d'empêcher les gens de demander les prestations auxquelles la famille a droit. Cela crée une situation économique difficile, en ce sens que les familles à revenus moyens et supérieurs peuvent, plus facilement que les familles à revenus modestes, se prévaloir des prestations disponibles aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage. Les familles à revenus modestes n'ont tout simplement pas les moyens de se passer de revenus pendant deux semaines en attendant, par exemple, de pouvoir demander des prestations de congé parental.

Vu que d'autres députés ont déjà parlé longuement de la période maximale de prestations, je ne dirai rien à ce sujet. Toutefois, je répète que de meilleures prestations ne donnent pas grand-chose si vous ne pouvez pas les utiliser aux fins pour lesquelles elles ont été conçues. C'est pourquoi la limite arbitraire de 30 semaines est inacceptable.

Enfin, je tiens à dire qu'une autre disposition équitable du projet de loi est celle qui rend les personnes de plus de 65 ans admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Ce changement a été lui aussi imposé au gouvernement par les tribunaux, qui ont jugé que la loi dans sa forme actuelle établit une discrimination fondée sur l'âge, ce qui est interdit en vertu de la Charte.

Le gouvernement n'a pas saisi cette occasion de corriger une lacune du projet de loi qui a été signalée à de multiples reprises au cours des audiences, c'est-à-dire le traitement discriminatoire du revenu de pensions. Celui-ci est considéré comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage. Les pensionnés n'ont pas droit à l'assurance-chômage bien qu'ils y cotisent, qu'ils soient prêts à travailler et qu'ils veuillent continuer de contribuer au régime. Ce n'est pas juste. En fait, nous avons entendu dire aujourd'hui à la Chambre que certaines personnes n'ont pas pu toucher les prestations auxquelles elles avaient droit parce qu'elles étaient mal renseignées au sujet de cette disposition de la loi.

C'est particulièrement injuste quand on sait que ce même revenu de pensions n'est pas considéré comme un revenu gagné lorsqu'il est investi dans un régime de pension ou un REER.

En conclusion, ce projet de loi offrait—et il offre encore—au gouvernement la possibilité de vraiment réformer le régime d'assurance-chômage, de convoquer de nouveau le comité tripartite qui a fait rapport à la Chambre l'an dernier, de réexaminer les changements envisagés, de proposer un régime juste et équitable, de reconnaître la mesure dans laquelle il est responsable du chômage au pays au moyen de diverses mesures financières qui lui permettraient de continuer d'assumer ses responsabilités envers les régions et les plus démunis des chômeurs.

• (1600)

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Je voudrais participer au débat sur le projet de loi qui, malheureusement, est à l'étude à la Chambre aujourd'hui. On peut aborder cette mesure sous de nombreux aspects. Je me propose d'en parler d'un point de vue général et sous l'angle de ses répercussions sur la Saskatchewan.

Cette mesure va s'abattre sur la province, sur ma localité, Moose Jaw, et sur toute la région voisine à un très mauvais moment. Comme les autres localités de la Saskatchewan, Moose Jaw est aux prises avec d'importantes difficultés. Ces dernières années, le secteur agricole a été durement touché et, comme chacun le sait, l'agriculture a une incidence très directe sur l'économie de la province. De plus, nous avons un certain nombre d'entreprises qui sont en train de fermer leurs portes, non

seulement à Moose Jaw, mais dans toute la province. Des travailleurs sont mis à pied.

Voilà un projet de loi dont la Saskatchewan n'a vraiment pas besoin en ce moment. La politique de la province et les décisions du premier ministre Grant Devine ont multiplié les problèmes. Je voudrais vous rappeler que M. Devine a hérité des néo-démocrates en 1982 une province viable et vibrante d'énergie, une province dont le budget était excédentaire. Il pensait à ce moment qu'il pouvait en faire ce qu'il voulait et continuer à s'en tirer. Mais il avait bien tort. Aujourd'hui, la Saskatchewan a le plus grand déficit de son histoire. Il est sûr par ailleurs que la politique du gouvernement fédéral n'a pas aidé non plus.

Les taux d'intérêt élevés ont des effets désastreux sur la Saskatchewan. Le gouvernement parle du déficit, mais il sait très bien qu'en baissant les taux d'intérêt d'un seul point, il économiserait 1,5 milliard de dollars par an. En Saskatchewan, les petites entreprises et les consommateurs souffrent à cause des taux d'intérêt élevés. Les consommateurs sont moins disposés à dépenser leur argent dans des biens de consommation, surtout des biens coûteux, à cause des taux d'intérêt élevés. Les patrons des petites entreprises souffrent aussi parce qu'ils n'investissent pas ou hésitent davantage à le faire à cause des taux d'intérêt élevés, et ce, à un moment où beaucoup d'entreprises arrivent à peine à survivre.

Les coupes à VIA Rail, qui entreront en vigueur en janvier prochain, feront perdre un million de dollars par année à la ville de Moose Jaw. C'est beaucoup d'argent pour une ville de quelque 36 000 habitants.

Le gouvernement continuera de saigner l'économie de la Saskatchewan et de Moose Jaw en imposant sa taxe sur les produits et services, qui accroîtra le fardeau fiscal des personnes âgées, des petites entreprises, des consommateurs et des travailleurs dans ma circonscription et dans tout le pays. C'est une autre mesure dont les habitants de ma circonscription n'ont pas besoin.

Une étude faite récemment par la ville de Regina a révélé qu'un tiers de ses habitants vivent sous le seuil de la pauvreté, et ce, dans une province qui était considérée comme riche en 1982. Elle est maintenant une province pauvre et ne cesse de s'appauvrir davantage.

Le gouvernement conservateur veut apporter à la Loi sur l'assurance-chômage des modifications qui rendront les critères d'admissibilité plus sévères et qui réduiront le montant des prestations. Au cours des quatre dernières années, c'est-à-dire depuis 1985, la Saskatchewan a enregistré une perte nette de population de 50 000 personnes. La moitié de ces personnes, ou la plus grande proportion de ces personnes, avaient de 18 à 24 ans.

Les jeunes qui représentent l'avenir de notre province s'en vont. Ils s'en vont parce que les possibilités d'emploi sont rares. Ils attendent que les gouvernements, fédéral ou provincial, investissent dans cette province pour accroître les possibilités. Ce projet de loi sur l'assurance-chômage ne représente certainement pas un pas dans la bonne direction.

Cette mesure législative nuira encore davantage aux petites entreprises en les forçant à payer des cotisations plus élevées, ce qui ne viendra que s'ajouter aux difficultés qu'éprouvent beaucoup d'entreprises qui arrivent à peine à survivre. Je rappelle à la Chambre que les petites entreprises créent plus d'emplois au Canada que tout autre secteur de notre économie.

Ce projet de loi a tellement alarmé le conseil municipal de Moose Jaw que ce dernier a récemment adopté une motion dont il a saisi le gouvernement. Il vaut la peine de rappeler à la Chambre que cette motion traduisait l'opposition des conseillers municipaux aux modifications que l'on prévoit apporter à la Loi sur l'assurance-chômage.

Ils ont d'abord fait ressortir les modifications apportées aux conditions d'admissibilité et qui empêchent les travailleurs à faible revenu et les travailleurs saisonniers d'obtenir des prestations auxquelles ils auraient droit jusqu'ici. Ensuite, ils s'opposent aux modifications qui augmenteront le coût des cotisations pour les employés et les employeurs.

Ce n'est pas dans les habitudes du conseil municipal de Moose Jaw d'adopter des motions de ce genre à la légère. Il se fait donc le porte-parole de tous les opposants au projet de loi de la ville de Moose Jaw et de toute la Saskatchewan.

Le nombre des mises en chantier à Moose Jaw a subi une chute brutale. Les ventes de maisons sont à la baisse. Les entreprises sont dans une mauvaise passe. Parallèlement, le gouvernement soutient que l'attitude envers les programmes régionaux doit changer, qu'il faut mettre l'accent sur la rentabilité. Le développement régional est

le fondement de notre pays, et que nous avons besoin de cette forme de développement. À n'en pas douter, les régions du Canada méritent mieux que cela et devraient être mieux traitées par le gouvernement.

Je trouve quelque peu paradoxal que mes collègues de droite aient eux aussi dénigré ce projet de loi puisqu'il n'y a pas une seule mesure de ce texte déposé par les conservateurs qui n'a pas déjà été proposée sous le régime libéral.

Les libéraux ont été les premiers à réduire les prestations pour investir dans la formation et ils ont même puisé dans les cotisations pour défrayer le coût du service national de placement plutôt que de le financer. Les libéraux déplorent le traitement réservé aux personnes qui quittent volontairement leur emploi, mais ils ont été les premiers, en 1976, à doubler le nombre de semaines de carence pour ces personnes. Les libéraux se plaignent également des dispositions plus rigoureuses sur l'admissibilité et de la diminution du nombre de semaines d'assurance-chômage, mais ils ont été les premiers à prendre ces deux mesures dans les années 70. Alors, le gouvernement conservateur ne fait qu'achever le travail commencé par le gouvernement libéral.

Notre parti s'oppose à ce projet de loi, car nous voudrions que les Canadiens aient la possibilité de donner toute leur mesure. Nous voudrions que les petites entreprises aient la possibilité d'investir, de prospérer et de prendre de l'expansion et que les gens puissent travailler dans les régions où ils le désirent et demeurer dans des endroits comme la Saskatchewan, et plus particulièrement à Moose Jaw, au lieu d'être forcés de quitter la province au rythme où ils le font actuellement. C'est un exode sans précédent qui aura des conséquences désastreuses sur l'avenir de notre province.

Nous nous opposons à ce projet de loi, car il va à l'encontre de l'évolution que notre société devrait suivre. Au lieu de pénaliser les Canadiens qui perdent leur travail sans qu'ils y soient pour rien et de forcer les petites entreprises, les employeurs et les employés à payer davantage à un moment où ils luttent pour survivre, nous devrions nous efforcer de concevoir et de maintenir des programmes de développement régional viables. Au lieu de s'en prendre continuellement aux Canadiens moyens, le gouvernement devrait leur permettre de donner toute leur mesure.

Nous exhortons les députés à rejeter ce projet de loi.

• (1610)

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais traiter tout particulièrement de la motion n° 6 telle qu'elle figure aux *Procès-verbaux* car plusieurs députés ont parlé des prestations dans les cas d'adoption. Plusieurs mémoires nous ont été soumis sur le sujet au cours des pérégrinations du comité, et le ministre, par cet amendement, tente de répondre aux requêtes de diverse témoins.

Je traite avec plaisir de cet amendement à l'article 9 du projet de loi au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'amendement accorde cinq semaines supplémentaires de prestations, soit 15 semaines au lieu de 10, dans les cas où un enfant d'au moins six mois arrive pour la première fois à la maison. Pour être admissible à ces prestations supplémentaires, le requérant devra produire l'attestation d'un médecin ou de l'agence de placement. Ce certificat confirmera que l'enfant est atteint de troubles physiques, psychologiques ou émotifs qui nécessitent la prolongation de la période de soins.

Cet amendement répond aux circonstances spéciales où sont placés les parents d'un enfant qui, pendant une longue période après la naissance, a été placé dans un établissement ou n'a pu être ramené à la maison. Il s'appliquera aussi aux cas d'adoption d'enfants d'au moins six mois, dont on estime la proportion à 90 p. 100 au Canada. Lorsque, pour une raison ou une autre, un enfant de plus de six mois entre dans un foyer pour la première fois, il est normal que le parent ait besoin d'une période supplémentaire pour l'accueillir, établir une routine et créer un lien fort entre lui et l'enfant.

L'amendement vient répondre aux instances soumises au comité législatif au cours de son étude du projet de loi par ceux qui ont à coeur les intérêts de parents et des enfants. Sans l'amendement, les parents adoptifs auraient vu leurs prestations diminuer. Cela semblait auparavant inévitable, mais le gouvernement en était mécontent. Cette disposition est motivée par la nécessité de traiter les parents naturels et les parents adoptifs sur un pied d'égalité afin de se conformer aux dispositions d'égalité de la Charte des droits et libertés.

Le ministre est très heureux que le travail des membres du comité législatif de tous les partis et celui de groupes qui ont comparu devant le comité ait rendu cet amendement possible.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que le programme d'AC soit en phase avec les réalités modernes et tienne compte des difficultés qu'ont les parents à s'occuper de leurs obligations à la fois familiales et professionnelles. Cette modification, jointes aux prestations de maternité et parentales prévues dans le projet de loi C-21 et aux prestations spéciales, va faire beaucoup pour tenir compte des conditions familiales et professionnelles actuelles.

Je suis tout particulièrement heureux de la présence de cette modification. Je félicite les représentants des groupes qui ont comparu devant nous pour le dévouement avec lequel ils cherchent à aider les enfants atteints de handicap. Leurs dépositions ont fait une profonde impression sur moi parce qu'elles m'ont permis de comprendre que l'enfant atteint de handicap met un peu plus de temps que les autres à s'intégrer à une famille de personnes qu'il ou elle ne connaissait pas auparavant.

Je voudrais faire quelques autres observations au sujet du projet de loi, mais tout d'abord je préciserai que nous avons entendu plus de 200 mémoires, dont nombre d'entre eux à plusieurs reprises. Je me demande comment nous allons procéder à l'avenir. Peut-être le comité décidera-t-il d'entendre un groupe national présenter un mémoire. Nous avons entendu jusqu'à 70 groupes répéter presque textuellement le même mémoire.

M. Fisher: Il faut entendre les gens.

M. Kempling: Je me demande si les gens voient une utilité à cela.

M. Fisher: Oui.

M. Kempling: Sauf bien sûr si l'on grossit les chiffres pour faire paraître la chose très importante.

M. Fisher: Ce qui vous embarrasse fort.

M. Kempling: Vous pourrez parler chaque fois que vous le voudrez—vous n'avez qu'à vous lever.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Monsieur le Président, beaucoup de personnes ont comparu devant le comité. Beaucoup de leurs propos vont être exposés dans ce débat par d'autres. À Toronto, nous avons entendu un témoin parler de la constitutionalité du projet de loi et nous faire une longue et savante dissertation sur l'évolution constitutionnelle qui a fait de l'assurance-chômage une attribution fédérale.

Elle a ajouté qu'à son avis le projet de loi n'était peut-être pas constitutionnel. Mais quand on lui a demandé si elle avait l'intention de passer aux actes, d'attaquer le gouvernement devant les tribunaux à ce sujet, elle a répondu: «Ben, je ne sais pas si je passerai aux actes.» D'autres à qui on a exposé son point de vue ne se sont pas montrés plus affirmatifs.

En fait, le gouvernement a reçu un avis juridique sur le projet de loi. Le ministère de la Justice lui en a confirmé la légalité sur tous les plans. Or le noeud du problème semble être de savoir ce que signifie au juste «prestation».

Est-ce une somme d'argent ou des cours de formation? Est-ce possible que cela signifie de la formation? Le principal argument de l'avis juridique fourni au gouvernement était que la notion pouvait signifier bien davantage que le simple octroi de prestations en argent et que, en fait, il pouvait s'agir de formation. Or, si cette formation peut améliorer la capacité de l'individu de trouver et de retenir un emploi à l'avenir, alors les fonds de l'assurance-chômage peuvent servir à la formation.

Nous avons discuté de la question avec les représentants de établissements industriels et des petites entreprises. Plus de la moitié des porte-parole des petites entreprises nous ont déclaré que leur plus grande difficulté était de trouver du personnel qualifié. Les représentants des établissements industriels nous ont affirmé qu'ils embaucheront les travailleurs ayant des compétences hautement techniques et très en demande à l'avenir.

Ce projet de loi nous permettra de mieux adapter nos travailleurs aux exigences de production de l'industrie dans le futur.

Nous avons entendu de nombreuses observations au sujet de la mobilité de la main-d'oeuvre. D'aucuns ont déclaré que nous ne devrions peut-être pas entraîner les travailleurs dans un autre domaine de compétences, car ces derniers risquent de quitter la ville où ils vivent à l'heure actuelle pour se chercher du travail dans une autre région du pays. Pour une raison que j'ignore, tout le monde semble se rabattre sur Toronto. Je ne sais pas pourquoi, mais j'imagine que c'est du fait que le taux de chômage est faible à Toronto et dans la région généralement appelée Golden Horseshoe.

En fait, il en a toujours été ainsi au Canada. Les gens ne restent pas au même endroit toute leur vie durant. Je suis né à Grimsby et je me souviens d'avoir déménagé à

Kitchener, ensuite à Oshawa, puis à Toronto et enfin à Dundas, car c'est là qu'il y avait du travail.

Des voix: Dans le Golden Horseshoe.

M. Kempling: Le Golden Horseshoe! Eh bien, vous m'avez eu, les gars!

• (1620)

À examiner de près le développement de l'ouest du Canada, on constate que la migration s'est faite non pas d'ouest en est, mais plutôt d'est en ouest. Il suffit de lire l'histoire pour le voir. Force nous est de constater que le succès du pays est attribuable à la mobilité des travailleurs, au fait que les gens profitent des possibilités qui s'offrent à eux dans d'autres régions du pays. C'est ce qui a fait du Canada le pays que nous connaissons aujourd'hui et que nous voulons pour l'avenir.

Je ne pense pas qu'il doive incomber au gouvernement de trouver du travail à un chômeur dans un village vaguement désigné unisectoriel et subventionner ce chômeur jusqu'à ce qu'une autre entreprise l'emploie. Il faut que l'individu montre une certaine initiative et aille là où il y a de l'emploi. Je ne peux croire qu'une personne qui est, mettons, mariée et qui a un emploi, une voiture, une maison, une hypothèque et des enfants, puis qui perd son emploi, reste là les bras croisés en disant: «Je ne peux rien sans l'aide du gouvernement pour me trouver un emploi. Pauvre de moi. Nous allons perdre la voiture et la maison et nous devrons tous aller à la soupe populaire dont le député de Notre-Dame-de-Grâce a parlé.»

À mon avis, ce n'est pas comme ça que ça marche au Canada. Le recyclage des gens et leur intégration dans les emplois qui seront créés ou qui existent déjà—et il y a beaucoup d'emplois vacants qu'on ne peut combler—est la voie de l'avenir. C'est ce qui vise le projet de loi C-21.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat sur le projet de loi C-21. Comme nous l'ont déjà signalé les divers intervenants, il reste encore beaucoup à faire pour rendre ce projet de loi acceptable à tous les Canadiens.

Avant d'entrer dans les détails concernant les modifications proposées par mes collègues, je voudrais parler brièvement des programmes d'assurance-chômage et d'assistance sociale. Ces deux programmes offrent des filets de sécurité et sont très étroitement liés. Malheureusement, en voulant réformer l'assurance-chômage, le gouvernement ne fera que rejeter une partie du fardeau sur un régime d'assistance sociale déjà surchargé. Je m'explique.

Avec les changements proposés par le gouvernement, il sera plus difficile pour les travailleurs canadiens de recevoir des prestations d'assurance-chômage et la période pendant laquelle ils auront droit à ces prestations sera plus courte. Par le fait même, moins de gens toucheront des prestations d'assurance-chômage et plus de gens demanderont de l'aide sociale.

Par exemple, sur les 83 000 travailleurs du Manitoba qui sont actuellement en chômage, 4 300 devront s'inscrire aux programmes d'aide sociale parce que, selon les nouveaux critères d'admissibilité, ils n'auront pas droit aux prestations d'assurance-chômage. De plus, les prestations de 24 000 autres seront réduites. Dans l'agglomération torontoise, les contribuables paieront 2 millions de dollars de plus par an parce que 4 500 travailleurs, faute de prestations d'assurance-chômage, devront s'inscrire au programme municipal d'assistance sociale.

Dans ma propre région d'Ottawa-Carleton, les administrateurs régionaux ont prévu qu'ils auront à traiter entre 540 et 820 nouveaux cas d'assistance sociale générale chaque mois à cause des changements proposés. À raison de 550 dollars par cas, les frais que doit assumer la région pourraient augmenter de 5,4 millions de dollars par an.

Certaines dispositions du projet de loi obligeront tout simplement de nombreux chômeurs à passer d'un filet de sécurité à un autre. Quand on pense que 67 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale dans la région d'Ottawa-Carleton sont âgés de 18 à 37 ans, on voit que même le second filet de sécurité n'est pas très solide.

Ces Canadiens ont besoin de notre aide, et j'estime que nous devons prendre des mesures draconniennes pour veiller à ce qu'ils retournent sur le marché du travail. Le gouvernement ne peut pas modifier l'assurance-chômage sans améliorer tout le système d'assistance sociale.

Mais je voudrais m'en tenir aujourd'hui aux amendements que l'on propose d'apporter au projet de loi C-21 et, notamment, aux motions n^{os} 7 et 10. Ces motions visent à corriger une grave lacune du projet de loi gouvernemental en rétablissant une période de prestations de quinze semaines pour toutes les personnes qui prennent le congé parental. C'est là un point extrêmement important pour beaucoup de Canadiens de ma circonscription et de tout le pays.

Si le projet de loi C-21 est adopté dans sa forme actuelle, les parents biologiques auront droit à 25 semaines de congé de maternité et de congé parental combinés pour prendre soin de leur nouvel enfant. Les parents

adoptifs, par contre, seront limités à un maximum de 10 semaines. Les parents adoptifs perdent donc cinq semaines sur les quinze auxquelles ils avaient droit antérieurement.

Il est bien connu que de plus en plus de parents biologiques prennent leur congé de maternité et leur congé parental très tard au cours de la grossesse. Et cela, tout simplement parce qu'ils veulent disposer du plus de temps possible pour s'occuper de leur bébé. Et pourtant, non seulement les parents adoptifs n'ont pas droit au congé de maternité, mais ils perdent cinq semaines de congé parental. Cette réduction de cinq semaines est extrêmement importante pour tous les parents, biologiques ou adoptifs. À mon avis et de l'avis de tous les parents adoptifs du pays, cette réduction est inacceptable.

Si on y réflichit bien, le projet de loi C-21 prévoit des périodes maximales de prestations fort différentes pour les parents adoptifs et les parents biologiques, même si tous paient les mêmes primes d'assurance-chômage. Il est facile de répondre que les parents adoptifs n'ont pas les mêmes besoins prénatals et post-natals que les parents biologiques. Mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas leurs propres besoins spéciaux et très réels.

En fait, l'actuel congé d'adoption a été mis en place en 1983 pour permettre aux mères adoptives de toucher des prestations d'assurance-chômage semblables à celles des mères naturelles. Le gouvernement d'alors a reconnu que les congés parentaux et de maternité n'avaient pas seulement pour but de permettre à la mère biologique de se remettre physiquement de sa grossesse et de son accouchement. La loi reconnaissait que les travailleuses avaient besoin de prestations spéciales pour pouvoir prendre soin d'un nouveau-né.

Il est ironique que l'actuel ministre de la Justice ait déclaré à ce moment-là, comme en fait foi le hansard du 2 juin 1983:

> Les couples qui adoptent des enfants éprouvent les mêmes difficultés d'adaptation physique, psychologique, sociale et économique que les parents naturels. Ils sont rarement prévenus d'avance qu'ils vont avoir un enfant à adopter. Je me réjouis que le gouvernement ait enfin présenté un projet de loi pour supprimer cette injustice.

C'est pourtant son gouvernement qui, aujourd'hui, présente un projet de loi qui rétablira cette injustice envers les parents adoptifs.

[*Français*]

À l'heure actuelle, les parents adoptifs ont droit à un maximum de 15 semaines de prestations pour s'occuper de leur enfant. Le projet de loi C-21 limiterait cette période à 10 semaines. La perte de ces cinq semaines supplémentaires est très grave pour n'importe quel parent, qu'il soit biologique ou non. À mon avis, monsieur le Président, cette période ne devrait pas être changée.

D'aucuns soutiendront que les parents adoptifs n'ont pas besoin de congé et de prestations de maternité. Ce n'est pas toujours le cas. Chacun sait que de plus en plus de mères biologiques combinent leurs congés de maternité et parental pour s'en prévaloir à un stade avancé de leur grossesse. La raison en est très simple: Elles souhaitent consacrer le plus de temps possible à leur enfant après sa naissance.

Les parents adoptifs ont les mêmes besoins et exigences que les parents biologiques. Toutefois, la législation actuelle les empêche de s'y consacrer à l'exemple des parents naturels en raison de la perte de revenu que cela entraîne pour eux. Dix semaines ne suffisent pas pour tisser des liens avec un enfant qui est pratiquement un étranger. Les spécialistes en la matière de maternité comprennent très bien la situation. Les services de placement des enfants demandent habituellement qu'un des parents adoptifs reste à la maison pendant au moins six mois après l'adoption. Pourquoi le gouvernement ne reconnaîtrait-il pas lui aussi ce besoin?

• (1630)

De plus, l'incertitude qui entoure la plupart des adoptions et le moment auquel elles surviennent donnent très peu de temps aux parents éventuels de se préparer en vue d'accueillir l'enfant.

On a tendance à croire, à tort, que ce sont les nouveaux-nés surtout qui sont adoptés. Encore une fois, ce n'est pas toujours le cas. Habituellement, les parents adoptifs ne connaissent pas l'âge, le sexe, les aptitudes mentales ou physiques, les antécédents génétiques et parfois la race de l'enfant qui leur sera confié. Un gros travail d'adaptation attend donc les parents adoptifs qui doivent apprendre à connaître leur enfant après qu'ils l'auront reçu. Les incertitudes ne disparaissent pas une fois que l'enfant est placé dans un foyer. En effet, les parents courent le risque très réel de perdre leur enfant si la mère naturelle change d'idée. Au Québec et en Nouvelle-Écosse par exemple, une mère naturelle a six mois pour reprendre son enfant. Bien entendu, cela crée

beaucoup de tension pour les parents adoptifs du fait qu'ils peuvent perdre la garde de l'enfant. Les parents biologiques, eux, n'ont pas à s'inquiéter d'une telle éventualité.

Vu la courte période de prestations accordée aux parents adoptifs, en vertu du projet de loi C-21, force nous est de conclure que le gouvernement n'est aucunement conscient des nombreux besoins qu'ont les parents adoptifs ou, pis encore, qu'il a tout simplement choisi de ne pas en tenir compte.

[*Traduction*]

Dans ce projet de loi, le gouvernement suppose également que les besoins d'un enfant adopté ne sont pas aussi grands que ceux d'un enfant qui vit avec un parent naturel. Au contraire, il faut parfois consacrer plus de temps à un enfant adopté pour établir les liens affectifs. Il y a bien des raisons qui expliquent cet état de choses, mais je n'en mentionnerai que quelques-unes. Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, j'accélérerai donc.

Les parents adoptifs doivent être des travailleurs sociaux, des psychologues et des parents à la fois, dès le début de leur rapports avec leur enfant.

Si le projet de loi est adopté sans amendements, il suscitera la discrimination entre les parents adoptifs et les parents biologiques, de même qu'entre les enfants adoptés et les enfants biologiques. De toute évidence, cette mesure aura des répercussions sociales et économiques importantes sur les familles adoptives et sur nos collectivités. Je ne peux qu'espérer que le gouvernement fera preuve de clairvoyance avant qu'il ne soit trop tard et appuiera l'amendement proposé dans les motions n^{os} 7 et 10.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'entendre le député de Prince-Albert—Churchill River, je voudrais donner la parole au secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

AUTORISATION DE VOYAGER—LES COMITÉS PERMANENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre le député, mais, après consultation des trois partis, j'ai deux motions concernant des autorisations de voyager que je veux présenter à la Chambre. Voici la première:

> Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Comité permanent de l'environnement soit autorisé à se rendre à Washington, (D.C.) du 23 au 25 octobre 1989 afin d'avoir des échanges de points de vue avec les membres du Congrès des États-Unis au sujet des pluies acides, et que le personnel nécessaire l'accompagne.

La deuxième motion est la suivante:

> Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants soit autorisé à se déplacer à Halifax (Nouvelle-Écosse) du 22 au 27 octobre 1989 et à Victoria et Comox (Colombie-Britannique) du 30 octobre au 2 novembre 1989 relativement à son étude de la souveraineté et de la sécurité maritime du Canada et que le personnel nécessaire l'accompagne.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Monsieur le Président, il semble que le député qui devait présenter son projet de loi à 17 heures est dans l'impossibilité de le faire. Il semble aussi que, ne l'ayant pas su plus tôt, nous aurons besoin du consentement de la Chambre pour prolonger jusqu'à 18 heures le temps réservé aux mesures d'initiative gouvernementale.

Je demande donc le consentement de la Chambre pour que nous poursuivions le débat, afin de donner aux députés une chance de se prononcer sur une question que nous estimons tous importante et de bénéficier d'une heure supplémentaire de débat. Celui-ci se poursuivrait pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, soit entre 17 et 18 heures.

M. Murphy: Nous ne consentons pas à céder le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, car ce serait aider le gouvernement à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous nous opposons à cette mesure législative, que nous trouvons horrible. Étant d'avis qu'elle sera désastreuse pour les régions du Canada, nous ne donnons pas notre consentement.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend, à l'étape du rapport, l'étude du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à la Chambre au sujet de la motion à l'étude. Il est décourageant de prendre à nouveau la parole ici pour lutter contre une autre mesure d'arrière-garde de la part du gouvernement actuel qui cherche à effilocher le filet de sécurité sur lequel les Canadiens en sont venus à compter dans notre pays.

L'assurance-chômage a été créée en juillet 1941. Elle était le résultat direct de décennies de pressions exercées par nos prédécesseurs politiques, le CCF et les partis agraires-ouvriers et autres tout au long des années 1920 et 1930 qui avaient été témoins des ravages que le chômage forcé avait causés aux individus et aux collectivités. À une époque où il était nécessaire de maximiser la production en temps de guerre et de faire travailler le plus de gens possible, l'État a institué en 1941 l'assurance-chômage qui est devenue depuis un élément important de notre filet de sécurité sociale.

Deux principes ont guidé l'évolution du programme de l'assurance-chômage au fil des années. D'abord, le programme devait atténuer les problèmes personnels causés par le chômage. Les prestations y avait droit de par leur qualité de citoyen. Deuxièmement, l'assurance-chômage, cet aspect particulier de notre filet de sécurité, devait avoir un impact égal d'un bout à l'autre du pays.

Autrement dit, l'application de la loi devrait tenir compte des régions du pays les plus durement touchées par le chômage pour que leurs habitants ne soient pas pénalisés à cause de la région qu'ils habitent.

Mais, que fait-on dans ce cas-ci? Quel régime d'assurance-chômage les agents de change millionnaires de Toronto nous proposent-ils? Ils nous ramènent graduellement au modèle des organismes de charité, des asiles pour les pauvres. Les banques d'alimentation se multiplient.

La députée de Mission—Coquitlam a parlé du nombre de personnes qui viennent s'approvisionner aux banques d'alimentation de nos jours. Cette mesure exclut les gens de l'assurance-chômage et les force à vivre d'assistance sociale, augmentant ainsi injustement le fardeau des municipalités et des provinces qui ont aussi un déficit à combler. À quoi sert de réduire le déficit fédéral si on augmente ceux des provinces, des municipalités et même des particuliers qui sont aussi endettés que le gouvernement! On ne règle pas du tout le problème en refilant le déficit aux autres.

Les modifications apportées au programme d'assurance-chômage forcent aussi des milliers de personnes à déménager. Ce n'est pas par accident que les taux de chômage sont élevés dans les régions. Ce n'est pas par une fatalité naturelle, par l'action de la main invisible ou pour une raison de ce genre. C'est à cause des politiques budgétaires et économiques bien réelles du gouvernement.

Par exemple, il affaiblit les programmes de développement économique régional, surtout pour les localités isolées, et rend le développement régional accessible seulement aux grosses sociétés qui ont déjà accès à toutes sortes de programmes gouvernementaux. Cette tendance est le résultat d'une politique des taux d'intérêt qui concentre tout l'argent du pays dans les grandes villes commerciales comme Montréal, Toronto et Vancouver. Une telle concentration surchauffe ces économies et déclenche un processus cyclique qui fait monter encore plus les taux d'intérêt. Le chômage augmente alors dans les régions du pays parce que l'activité économique qu'on pourrait s'attendre à y trouver ne peut pas se produire à cause des taux d'intérêts.

Nous sommes témoins d'une façon très pingre de procéder. Nous l'avons constaté quand le député de Burlington parlait de l'article 6 qui porte sur les prestations parentales qui diffèrent pour les parents adoptifs et les parents biologiques.

Premièrement, il faut faire remarquer que cela ne figurerait pas dans le projet de loi et qu'un ministériel ne l'appuierait pas si les tribunaux ne l'avaient pas exigé. Deuxièmement, on ne peut certes pas dire que cette discrimination entre les différentes sortes de parents est une disposition équitable.

Lorsque le député déclare que ces dispositions concernent vraiment 90 p. 100 des parents adoptifs, ou se demande alors pourquoi faut-il proposer une petite motion mesquine qui établit une discrimination contre les 10 p. 100 restants? Cela n'a absolument aucun sens, au moins tant qu'on ne l'applique pas aux millionnaires.

• (1640)

Je voudrais parler en particulier des motions nos 4 et 5 parce qu'elles concernent directement les répercussions sur les régions, comme celle que je représente, Prince Albert—Churchill River, une circonscription du Nord où le taux de chômage est élevé, où les localités sont dispersées et l'économie sous-développée.

La perte enregistrée par cette région peut être calculée de différentes façons. Le gouvernement a fourni des chiffres selon lesquels la perte de prestations d'assurance-chômage dans la région de Prince Alberta—Yorkton s'éléverait tous les ans à 4,4 millions de dollars au cours d'une année. D'après Global Economics, la perte serait de 11 millions de dollars. Lorsque j'ai cherché la raison de cette écart entre les chiffres, j'ai découvert que le gouvernement fait intervenir dans l'équation les modifications du comportement. Il ne tient pas compte des chiffres réels et des sommes que les gens vont vraiment perdre. Dans ses calculs, le gouvernement évalue à 6,6 millions de dollars les changements de comportement dans la région que je représente.

Qui sont ceux dont le comportement sera modifié? J'ai fait quelques recherches à ce sujet. Il y a 600 prestataires qui appartiennent à la catégorie des commis aux écritures, comme les secrétaires et les employés de bureau. Souvent ces gens ne peuvent déménager parce qu'ils ont des responsabilités familiales et ils ne peuvent certainement pas déménager à Toronto, comme le suggère le député de Burlington, se trouver un emploi de secrétaire et acquitter tous les frais d'un déménagement avec le salaire que paie un emploi de bureau.

Ils perdent en moyenne 430 $ chacun, soit 258 000 $ en changements de comportement pour les secrétaires et les employés de bureau du nord de la Saskatchewan. Les ouvriers de la construction doivent aussi changer leur comportement: 930 prestataires, 613 $ chacun, soit 560 000 $ en changements de comportement pour les ouvriers de la construction dans cette circonscription. C'est absolument inacceptable.

Le problème chronique avec le programme d'assurance-chômage, c'est de déterminer les taux de chômage dans des régions comme celle que je représente. Pour le bureau d'assurance-chômage de La Ronge, le taux de chômage officiel est de 13 p. 100. C'est incroyable. En vérifiant comment on arrive à ces chiffres, on découvre que les Indiens inscrits ne sont pas pris en compte. Les sondages sont faits par téléphone et seulement 20 ou 30 p. 100 des gens ont le téléphone. Les autres ne peuvent donc être joints par les enquêteurs de Statistique Canada. Dans cette région, le taux de chômage réel est en fait de 25 à 30 p. 100, ce qui dépasse de beaucoup le seuil de 15 p. 100. Toutefois, à cause de la façon d'en arriver à ces chiffres, les gens de cette région ne seront pas admissibles aux prestations auxquelles ils ont droit.

Deuxièmement, j'avais espéré que, pendant la révision de la Loi sur l'assurance-chômage, l'on tiendrait compte de toute la question du chômage saisonnier et le type d'économie de ces régions frontière.

En préparant mon discours, j'ai appris que seulement 7 des quelque 400 pêcheurs commerciaux du nord de la Saskatchewan sont inscrits sur les listes de la CEIC, bien qu'il existe un programme de prestations qui leur est destiné. C'est parce que ces pêcheurs exercent d'autres occupations: ils préparent des cordes de séparation ou travaillent comme pompiers. Comme il a été mentionné à la Chambre, cette disposition fait en sorte que les pompiers canadiens sont payés de façon intermittente parce que cela prend si longtemps pour les inscrire sur les listes de paye du gouvernement qu'il est plus facile de les payer comme employés occasionnels.

C'est pourquoi ces gens travaillent de nombreuses semaines en été. Il arrive souvent qu'ils travaillent un nombre suffisant de semaines pour toucher des prestations d'assurance-chômage mais, comme ils sont payés de façon intermittente, ils n'y ont pas droit. Pourtant, les pêcheurs sont bien forcés d'occuper une variété d'emplois. Ces gens travaillent d'arrache-pied.

On s'imagine souvent que les bénéficiaires de l'assurance-chômage sont paresseux ou qu'ils manquent de motivation. C'est injuste. J'invite les députés à se rendre dans cette région du pays et à constater par eux-mêmes combien les gens travaillent fort et dans quelles conditions ils vivent. En les pénalisant et en négligeant de corriger les lacunes du régime d'assurance-chômage qui les touchent directement, le gouvernement

bafoue toute prétention de réforme constructive au moyen de ce projet de loi.

Le nouveau régime va coûter davantage aux employeurs et aux employés vu que le gouvernement s'en retire, et il forcera peut-être certaines personnes à déménager. Le gouvernement soutient toutefois qu'il y aura plus de fonds affectés à la formation et que c'est le principal avantage du projet de loi.

De nombreux Canadiens qui ont comparu devant le comité ont déclaré que la formation devrait être un investissement supporté par tout le pays et non seulement par les chômeurs. Même là, ni le projet de loi ni les observations que j'ai entendues n'offrent aucune garantie que la formation sera offerte dans les régions du pays qui subissent les plus lourdes pertes.

Notre région subira une perte réelle de 11 millions de dollars. Avec 11 millions de dollars, je sais qu'on pourrait offrir beaucoup de formation. Mais je serais très curieux de voir quelle proportion de cette somme sera réinvestie dans notre région, et je surveillerai la situation de près. Je suis inquiet, parce que je sais que le gouvernement a promis, quand il a conclu l'accord de libre-échange, de mettre sur pied les meilleurs programmes d'ajustement au monde. Le gouvernement a promis d'aider les gens qui perdraient leur emploi. La Commission de Grandpré était censée faire des recommandations à ce sujet. En fait, les membres de la Commission ont affirmé que les programmes existants devraient suffire à la tâche. Et bien, voilà ce que donne le programme existant.

À quoi peuvent s'attendre les régions comme la mienne où une proportion de plus en plus considérable de la population active n'a jamais occupé un emploi et où le taux de chômage atteint 50, 60 et même 70 p. 100? Je prédis que les fonds réservés à la formation n'atteindront jamais ces régions.

Les subventions à la formation seront versées encore une fois aux régions métropolitaines où les pertes d'emplois sont très visibles. À l'usine de GM à Scarborough, par exemple, ou encore à l'usine Inglis à Toronto. Ce sont le genre de priorités, dans le domaine du recyclage, qu'établira le gouvernement à des fins politiques. Ce sont le genre de décisions qui attirent l'attention des médias.

Le *Globe and Mail* en fera état, et tout le monde ici pourra lire dans le *Quorum* des articles sur les merveilleux programmes de recyclage qu'offre le gouvernement. Malheureusement, on n'insère pas dans le *Quorum* des extraits du journal *Northerner* de La Ronge faisant allusion aux milliers de jeunes diplômés du nord de la Saskatchewan qui ont besoin de formation et qui n'ont jamais eu l'occasion de participer à ce genre de programmes.

J'appuie fortement les motions n^{os} 4 et 5 qui auront pour effet de répartir équitablement les prestations en fonction des taux de chômage enregistrés dans les diverses régions, évitant ainsi toute discrimination à l'endroit des habitants de notre région.

Je tiens aussi à préciser très clairement que j'ai honte de siéger dans une assemblée qui s'abaisse à envisager la possiblité de faire faire au Canada un pas énorme en arrière, en adoptant des mesures sociales rétrogrades, comme celles proposées dans ce projet de loi.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, mon collègue vient de nous laisser sur une belle note de rhétorique, qui avait quand même un certain sens. Cela a presque réussi à semer le doute parmi ceux qui voudraient que la Chambre prenne des mesures destinées à assurer le bien-être de tous les Canadiens et à édifier un nouvel avenir pour eux.

Malheureusement, d'autres députés, dont certains sont de mon parti, ont eu l'occasion de parler de quelques aspects de ces dispositions et ne sont pas du tout du même avis. À l'article 9, que mentionnent plusieurs de ces motions, le gouvernement cherche à provoquer un changement d'attitude radical parmi les travailleurs du pays.

Pour ceux qui ne savent pas ce que le reste du pays pense de cette disposition particulière, je voudrais citer une phrase tirée d'un article publié le 11 septembre à Vancouver. Un représentant du monde des affaires a présenté des instances au comité législatif chargé du projet de loi C-21.

Je sais que mes collègues d'en face détestent qu'on répète ce qui s'est dit devant un comité législatif, mais cette répétition sert parfois à faire comprendre des points particulièrement importants. La répétition, dans ce cas, concerne un homme d'affaires qui a dit que le projet de loi C-21 devrait avoir pour objectif «de créer un groupe mobile de travailleurs sans emploi se déplaçant d'un bout à l'autre du pays pour répondre aux besoins de l'industrie».

• (1650)

Ceux d'entre nous qui croient dans une stratégie économique, une stratégie industrielle nationale, une stratégie qui exploite à bon escient les ressources humaines du pays dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens, dans l'intérêt de ceux qui ne demanderaient pas mieux que de travailler, ceux d'entre nous donc qui croient dans une stratégie ayant pour objectif d'offrir des emplois à ceux qui veulent être mis à contribution seront pour le moins déçus du projet de loi C-21, qui offre tout le contraire.

En fait, de crainte que, les jugeant inexactes, erronées ou non fondées, le gouvernement rejette du revers de la main des statistiques provenant d'autres sources, j'utiliserai les propres données du gouvernement dans mes observations sur les objectifs du projet de loi C-21, de l'article 9 notamment.

Ainsi, en raison de ses diverses exigences, de ses restrictions et de l'allongement de la période d'admissibilité, ces dispositions auront pour effet de réduire les prestations de 41 p. 100 des prestataires de Terre-Neuve, de faire perdre des prestations à 46 p. 100 de tous les prestataires de l'Île-du-Prince-Édouard, de faire perdre des prestations à 40 p. 100 de ceux du Nouveau-Brunswick et de réduire celles de 49 p. 100 des prestataires du Manitoba.

Je m'arrête ici, car dans bon nombre d'autres cas la situation est pire. Mais il importe de conserver ces chiffres à l'esprit quand on parle de l'objectif du gouvernement. Si, comme le laisse entendre le député d'en face, l'objectif est de redonner du travail aux chômeurs, le changement d'attitude auquel tous les autres députés ont fait allusion exigera des travailleurs qu'ils ne comptent que sur leurs propres forces pour se trouver un emploi. Ils ne pourront plus compter sur les programmes, les initiatives ou la stratégie du gouvernement ni sur de grands projets pour se trouver du travail. En fait, je fais allusion à ces données en raison de leur ressemblance frappante et de leurs liens avec d'autres chiffres.

Reportons-nous par exemple à l'enquête sur l'activité qui a paru récemment et qui sert de référence au gouvernement, pour la période du quatrième trimestre de 1988 à la fin du second trimestre de 1989 ou la fin de juin 1989. Le mot d'ordre dans le projet de loi semble être de remettre les gens au travail en leur faisant chercher un emploi. Qu'ils acceptent les emplois qui sont offerts. Où sont ces emplois est la question qui se pose tout naturellement.

Selon l'enquête sur l'activité, il ne semble pas y en avoir au Québec car, au cours de ces trois trimestres, la baisse nette a été de 11 000 emplois. Le nombre d'emplois n'a pas augmenté dans l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, il n'a pas augmenté dans cette province depuis le quatrième trimestre de 1987. Il n'a pas augmenté au Nouveau-Brunswick. Ni au Manitoba. La perte a été encore une fois de 5 000 emplois en Saskatchewan.

Mon collègue de Saskatchewan a aussi parlé de la migration mensuelle nette de 2 000 personnes. Nous exportons le chômage des régions défavorisées à d'autres régions. Ce projet de loi laisse croire que le gouvernement lance une formidable stratégie de création d'emplois, une formidable stratégie de l'emploi, un plan magnifique pour créer une nouvelle richesse pour tous les Canadiens. Il attaque les gens des régions où les résultats sont à l'opposé de la croissance attendue.

Cela ne tient pas debout. Comment cette mesure peut-elle commander la confiance de la Chambre quand nous examinons ces chiffres du gouvernement? Ces chiffres ne sont pas l'invention d'autres qui voudraient dénoncer les énormes lacunes de cette mesure législative. Ces chiffres brossent un tableau déplorable, et mon choix de l'adjectif est prudent mais délibéré. On sent une certaine méchanceté mesquine. Au vu des provinces concernant lesquelles j'ai énuméré ces chiffres, quelqu'un de moins gentil que moi aurait pu dire qu'il y voyait un lien politique. Aucune de ces provinces n'a en effet donné une majorité de députés conservateurs. Le gouvernement n'a rien à y perdre sur le plan politique. Si les solutions aux problèmes au Canada sont politiques, si les solutions sont économiques avec une touche politique, le gouvernement n'a rien à craindre.

Les électeurs de ces provinces ont déjà fait savoir au gouvernement ce qu'ils pensent de ses programmes des quatre dernières années. Comment se fait-il qu'après cinq années d'une croissance paraît-il sans précédent, on puisse énumérer ce genre de statistiques à la Chambre? On peut malheureusement déceler aussi ce genre de mesquinerie dans l'article 9 quand on examine ce que fait le gouvernement en cherchant où économiser des fonds pour les consacrer à la réduction de son déficit. Il trouve malheureusement à le faire sur le dos de gens qui accom-

plissent non seulement un service humain, mais un service social, un service national.

Ces gens s'imposent une responsabilité personnelle, une grande responsabilité à mon avis, une responsabilité dont moi-même et bien d'autres partout au Canada ne pourrions peut-être pas nous acquitter si elle nous incombait. Ces gens se chargent en effet de fournir un nouveau foyer à de nombreux garçonnets, à de nombreuses fillettes, à de nombreux nouveau-nés. À cause de leur geste humanitaire, en vertu de cet article, nous les pénalisons. Nous pénalisons les parents qui prennent cette initiative, les parents qui veulent adopter un enfant, qui veulent offrir un foyer à un enfant, à des enfants qu'ils peuvent considérer les leurs, qui veulent leur offrir un environnement où ces derniers pourront s'épanouir et devenir des adultes mûrs, des citoyens fonctionnels, des membres productifs de la nation. Or nous voulons leur donner la possibilité d'adopter des enfants et c'est pourquoi nous réclamons que tous les parents soient traités de la même façon.

Un parent adoptif est un parent, un point c'est tout. Il est regrettable que certains de mes collègues aient dû, dans cette enceinte, expliquer la notion de parent et en donner une définition pour encourager le gouvernement à reconnaître que la condition de parents est la même, que l'enfant soit naturel ou adoptif. Je trouve cela vraiment déplorable.

Avec cette disposition particulière, nous mettons l'accent sur les parents adoptifs. Nous nous proposons de réduire les prestations et de réduire les possibilités dont les parents auraient pu normalement profiter en vertu de la loi antérieure. Nous comptons réduire ces prestations en faveur de la réduction du déficit. Cela constitue une forme de taxe supplémentaire; nous leur imposons un fardeau supplémentaire pour avoir décidé de faire un acte valable sur le plan social aussi bien que satisfaisant sur le plan personnel.

On nous ne permettrons pas que, par l'entremise de ce Parlement, de ce gouvernement, soient pénalisés ceux qui prennent des initiatives dont la société entière bénéficiera. S'agit-il d'une grosse somme? Non. Plusieurs des associations et des citoyens qui ont comparu devant notre comité et les dizaines de personnes qui m'ont personnellement écrit ainsi qu'à d'autres députés de mon caucus ont fait valoir que nous retirions une somme essentiellement dérisoire. Compte tenu du montant global de 13 milliards de dollars accordés l'an dernier, en chiffres arrondis, à l'enveloppe de l'assurance-chômage, on constate qu'il s'agit de montants qui frisent de très très près les 300 000 $ par an pour le congé d'adoption.

Quand nous parlons d'imposer une telle contrainte à ces parents, nous obéissons à un principe selon lequel ce ne sont pas les parents qui doivent souffrir, mais leurs enfants adoptifs. Nous n'avons pas le droit d'agir ainsi. Nous avons la responsabilité absolue de veiller à ce que tous les Canadiens soient traités de la même façon.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton*.

Conformément à l'article 94 du Règlement, un avis a été publié annonçant que la motion inscrite au nom du député de Brant serait étudiée aujourd'hui. Puisque le député n'est pas ici pour la présenter, sa motion sera rayée du *Feuilleton*, conformément à l'article 42.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Comme la Chambre n'a plus rien à débattre, la séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 17 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 13 octobre, du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Le premier vote porte sur la motion n° 1. M^me^ McLaughlin propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 1, en retranchant la ligne 9, à la page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«21.24(1) Sauf pour les résidents du Nord au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, il est imposé, prélevé et»

Convoquez les députés.

(La motion n° 1 de M^me^ McLaughlin, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 63)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bellemare	Benjamin
Berger	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Catterall
Comuzzi	Crawford
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Funk	Gardiner
Gauthier	Harvard
Hopkins	Hunter
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
Manley	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McGuire
Mifflin	Milliken
Murphy	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Pickard	Proud
Robichaud	Rocheleau
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Volpe
Wappel	Whittaker
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac–Saint–Jean)
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver–Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax–Ouest)
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Greene	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Jacques
James	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton–Sud–Est)
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
O'Kurley	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy–Arcelin
St–Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke–Centre)	Winegard
Worthy—124	

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pense que la décision de la présidence concernant le projet de loi C–20 était que si la motion n° 1 était rejetée nous devions voter sur la motion n° 2. Pour gagner du temps et après avoir consulté mes collègues de tous les partis, je voudrais proposer que les résultats du vote sur la motion n° 1 s'appliquent à toutes les autres motions, sauf que pour le dernier vote, celui de l'adoption, le résultat sera inversé. Le gouvernement ne voterait pas avec nous et je suis prêt à lui concéder le résultat.

Le président suppléant (M. Paproski): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le vote sur la motion n° 1, au nom de la députée du Yukon, sera appliqué aux motions n^{os} 4, 10 et 17. Le résultat du vote sur la motion n° 2, au nom du député de Calgary–Nord–Est.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas consentement unanime.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement dans l'espoir d'aider la Chambre. Je me demande si le député qui vient de parler accepterait que le vote précédent s'applique à tous les amendements et au projet de loi lui–même. S'il acceptait, cela ferait gagner du temps à la Chambre.

M. Kindy: J'accepte, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote sur la motion nº 1 s'appliquera à toutes les autres motions.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 2. M. Kindy propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 1.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 64)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Della Noce
Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—124
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Guilbault
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 3. M. Kindy propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 2.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 65)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)

Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Guilbault
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—124
Winegard

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 4. Mme McLaughlin propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 3, en supprimant les lignes 26 à 29, page 2, et corrélativement, en supprimant les lignes 36 à 38, page 2.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 66)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Della Noce
Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins

Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—124

Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Guilbault
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 5. M. Kindy propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 3.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 67)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)

Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)

MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Guilbault
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre) Winegard
Worthy—124

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 10. Mme McLaughlin propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 8, en retranchant la ligne 9, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Détersifs à lessive non biodégradable.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 68)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Têtreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Guilbault
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre) Winegard
Worthy—124

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le vote porte maintenant sur la motion nº 11. M. Kindy propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-20, en supprimant l'article 8.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 69)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen

Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Hudon
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vien
Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Guilbault
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Nowlan
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—124
Wenman
Wilbee
Winegard

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le vote porte maintenant sur la motion nº 17. Mme McLaughlin propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-20, à l'article 14, en retranchant la ligne 8, page 7 et en la remplaçant par ce qui suit:

«en vigueur le 29 avril 1989.»

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 70)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Corbeil

Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax–Ouest)
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Greene	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Jacques
James	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton–Sud–Est)
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
O'Kurley	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy–Arcelin
St–Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke–Centre)	Winegard
Worthy—124	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Me dispense–t–on de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 71*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac–Saint–Jean)
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver–Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax–Ouest)
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Greene	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Jacques
James	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton–Sud–Est)
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	Plourde
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy–Arcelin
St–Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent

Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—122
Wenman
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Berger
Boudria
Butland
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Hopkins
Kaplan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Brewin
Catterall
Crawford
Finestone
Flis
Gardiner
Harvard
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lapierre
Laporte
Lee
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Pagtakhan
Pickard
Robichaud
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
McGuire
Milliken
Nystrom
Parent
Proud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—64

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 37, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DU CONSEIL

DÉPÔT DE NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de nominations par décret, faites par le gouvernement.

En conformité avec les dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés renvoyés aux comités permanents pertinents dont on trouvera la liste en annexe.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT ANNUEL—CROÎTRE AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, en conformité avec le paragraphe 32(2) du Règlement, et avant le début de la Semaine de la petite entreprise, du 23 au 27 octobre, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le premier rapport annuel sur la situation de la petite entreprise au Canada. Le rapport s'intitule: *La petite entreprise au Canada: croître aujourd'hui pour demain.*

[*Français*]

Monsieur le Président, ce rapport annuel met en lumière le succès des petites et moyennes entreprises du Canada et souligne l'importante contribution qu'elles apportent à l'économie du pays.

Le rapport comprend aussi un répertoire des programmes offerts par différents ministères en faveur des petites et moyennes entreprises.

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-4—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence.

[*Note de l'Éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens de la région de Toronto-Scarborough. Les signatures ont été recueillies par mon collègue, le député de Scarborough-Ouest.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les mesures perverses, méchantes et mesquines contenues dans le projet de loi qui sera bientôt présenté à la Chambre dans le but de créer la taxe sur les produits et services, et dont un avant-projet a été fourni vendredi par le ministre des Finances.

Les pétionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de loi, en dépit de la publicité inique que le gouvernement avait cru bon de placer dans les journaux pour convaincre les Canadiens que cette taxe est une bonne chose.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour présenter des pétitions signées par des électeurs de la circonscription de Hillsborough et d'autres circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard.

Eux aussi s'inquiètent de la taxe proposée sur les services et demandent au Parlement de la rejeter.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de présenter une pétition signée de commettants d'Ottawa—Vanier, du Cercle Michel et des rues Lavergne, Lebrun et d'autres rues, à l'effet que la taxe fédérale actuelle de vente

devait être augmentée de 9 p. 100 à 13,5 p. 100 par le gouvernement conservateur.

Que ce même gouvernement veut imposer aux Canadiens et Canadiennes une nouvelle taxe cachée universelle de 9 p. 100 sur les produits et services.

Que l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services susciterait des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à revenu faible et moyen.

Que l'imposition de cette taxe serait un fardeau coûteux pour les petites entreprises et qu'elle sera inflationniste. . .

À ces causes, demandent humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et services.

• (1110)

[*Traduction*]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'intervenir aujourd'hui pour présenter au Parlement une pétition ayant trait elle aussi à la taxe mesquine et nocive sur les produits et services que le gouvernement actuel a proposé d'instaurer.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal de manière à imposer efficacement un impôt minimum aux riches, tant aux particuliers qu'aux sociétés, et de veiller à ce qu'une fois que se sera établi dans le public un consensus général sur une mesure de taxe de vente destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, cette réforme ne constitue pas pour le gouvernement une occasion d'effectuer une énorme ponction fiscale.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter trois pétitions.

La première porte sur la taxe sur les produits et services. Elle est signée par un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick et d'autres régions du Canada qui s'opposent à ce que le gouvernement perçoive une taxe sur les produits et services, comme il en a l'intention.

Les pétitionnaires croient que la Chambre des communes devrait rejeter la taxe sur les produits et services proposée actuellement, réformer le régime fiscal de façon à assurer le paiement effectif d'un impôt minimum par les particuliers et les sociétés riches et veiller à ce que le gouvernement ne se serve pas de cette réforme comme prétexte pour imposer une énorme ponction fiscale—s'il réussit à obtenir un large consensus public sur une mesure fiscale destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants—et pour. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à la députée de Vancouver-Est.

M. Murphy: J'ai deux pétitions, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député après avoir entendu la députée de Vancouver-Est.

LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Vancouver-Est, que je représente. Elle porte sur une question qui préoccupe beaucoup ces gens ainsi que la ville de Vancouver.

La Société du port de Vancouver s'est engagée à construire un entrepôt de céréales pour la Elder's Grain Limited, une société étrangère à qui elle a fait signer un bail de dix ans, sans consulter les habitants des environs.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'exiger que la Société du port de Vancouver n'aille pas de l'avant avec ce projet de construction d'un entrepôt pour la Elder's Grain Limited et demandent qu'on élabore, avec la collaboration de la ville et des autorités portuaires, un plan global pour le port intérieur de Vancouver qui réponde aux besoins des habitants du quartier.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions dûment certifiées quant à la forme et au contenu.

Les deux concernent la taxe envisagée de 9 p. 100 sur les produits et services et portent, au total, la signature de 56 habitants de ma circonscription. Ces gens sont furieux parce que le gouvernement ne veut pas écouter les Canadiens au sujet de cette taxe.

Ils demandent au Parlement de rejeter catégoriquement et sans équivoque tout projet de loi tendant à la mettre en oeuvre.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par environ 1 200 habitants de Hamilton Mountain, qui sont complètement opposés à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services que propose le gouvernement conser-

vateur. Les signataires estiment que cette taxe est injuste.

Ils prient humblement la Chambre de rejeter le projet de TPS du gouvernement.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI 178

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par environ 37 électeurs de ma circonscription.

Ceux–ci demandent que le gouvernement fédéral invalide la loi 178 du Québec parce qu'elle est contraire à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions dont une signée par 168 habitants du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta qui se portent à la défense du seul port intérieur du Canada.

Les pétitionnaires exhortent la Chambre des communes d'ordonner au ministre responsable de la Commission canadienne du blé de faire en sorte que chaque année, au moins 3 p. 100 des exportations canadiennes de céréales transitent par le port de Churchill.

Ils demandent également que le gouvernement prenne des mesures énergiques pour que cet important port de mer serve à l'exportation d'autres produits que les céréales.

VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la dernière pétition que j'ai à présenter vient de citoyens de Churchill et d'autres localités du Manitoba.

Les pétitionnaires contestent la décision du gouvernement fédéral de réduire les services de VIA Rail au Canada. Ils estiment que cette décision aura pour seul effet de nuire au réseau ferroviaire national. Elle va entraîner la mise à pied de travailleurs canadiens.

Le gouvernement fédéral devrait veiller à offrir un service ferroviaire satisfaisant, solide et moderne à tous les Canadiens.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je demande, monsieur le Président, que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont–elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 11 octobre 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Cooper: Depuis un certain temps, monsieur le Président, nous avons pris l'habitude de laisser chacun des partis décider à sa guise s'il préfère avoir deux discours de 10 minutes et deux périodes de 5 minutes de questions et commentaires au lieu d'un seul discours de 20 minutes et 10 minutes de questions.

Suite aux entretiens officieux que j'ai eus avec les représentants des deux autres partis, je me demande si la Chambre consentirait à appliquer cette méthode aujourd'hui qui est la deuxième journée de débat sur le projet de loi C–28.

M. Gauthier: Puisque c'est à l'invitation de l'opposition que la Chambre a adopté la formule des discours de 10 minutes suivis d'une période de 5 minutes pour les questions et commentaires, nous n'avons certes pas l'intention de nous opposer à cette méthode à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Je souhaiterais que le gouvernement ait recours plus souvent à cette méthode à l'étape de la deuxième lecture afin de permettre à un plus grand nombre de députés de prendre la parole. J'estime que des discours de 10 minutes suivis d'une période de questions et commentaires de 5 minutes sont plus utiles.

Si je suis un peu réticent, c'est que je crois avoir entendu le secrétaire parlementaire parler de deux dis-

cours de 10 minutes suivis de 5 minutes pour les questions et commentaires. Je préférerais le roulement que nous avions, soit un discours de 10 minutes suivi de cinq minutes pour l'opposition, un discours de 10 minutes suivi de 5 minutes pour le gouvernement, et ainsi de suite à tour de rôle, tout en respectant la proportion de quatre à un pour ce qui est du nombre de députés de l'opposition à prendre la parole. Au lieu de partager les discours de 20 minutes en deux discours de 10 minutes et deux périodes de cinq pour chaque côté, je préférerais que nous procédions par roulement toute la journée.

M. Murphy: Monsieur le Président, je crains que cette fois-ci nous ne soyons obligés de remettre notre ouvrage sur le métier. Nous aimerions avoir la possibilité, de temps à autre au cours de la journée, de laisser un député parler pendant 20 minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je proposer qu'au moment de prendre la parole, le député déclare s'il a opté pour un discours de 20 minutes, suivi d'une période de 10 minutes pour des questions et commentaires, ou un discours de 10 minutes suivi d'une période de 5 minutes. Est-ce d'accord?

M. Cooper: Monsieur le Président, nous en sommes arrivés à un accord substantiel et nous pouvons voir à ce que les partis procèdent de la sorte.

Nous encourageons les députés à accepter la formule de dix minutes plus cinq avec un roulement normal, car nous n'avons nullement l'intention d'empêcher les députés néo-démocrates, libéraux ou ministériels de s'exprimer. Nous voudrions aussi que la même formule s'applique à l'étape de la deuxième lecture, conformément à ce que vient de dire le whip de l'opposition officielle.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je comprendre que lorsque le député interviendra, il demandera soit 20 minutes pour parler plus dix pour les questions et commentaires, soit dix minutes plus cinq?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord. Le député d'Edmonton-Nord-Ouest.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, comme je n'ai pas veillé toute la nuit pour préparer un discours pour ce matin, je vais collaborer et essayer de m'en tenir à environ dix minutes.

• (1120)

Nous débattons aujourd'hui le projet de loi C-28, les modifications à la Loi sur l'impôt sur le revenu qui découlent du budget présenté par le ministre des Finances en avril dernier.

Avant d'aborder les dispositions fiscales de cette mesure législative, il faut étudier le contexte dans lequel ces dispositions ont été élaborées, car tout budget comporte un certain nombre de catégories.

Tout d'abord, les plans financiers du gouvernement pour l'année, y compris ses projets de dépenses, nous permettent de déterminer ses besoins financiers mais c'est à lui de déterminer comment ces besoins seront financés, soit par des emprunts, soit par des impôts ou peut-être par d'autres moyens.

Une tendance plutôt stable se dégage de la façon de procéder du gouvernement depuis qu'il a pris le pouvoir il y a cinq ans. Il a maintenu ses dépenses à un taux légèrement inférieur au taux d'inflation au pays. L'économie a progressé, mais il a jugé bon d'imposer certaines taxes afin de financer les programmes essentiels.

En ce qui concerne les dépenses du gouvernement, elles tombent dans quatre catégories. Premièrement, les intérêts. Malheureusement, notre lourde dette entraîne des intérêts annuels de quelque 30 milliards de dollars. Bien sûr, le Canada doit payer ces intérêts, soit au moyen d'obligations d'épargne ou d'autres titres que le gouvernement utilise pour financer sa dette et ses emprunts. Chaque année, nous payons à peu près 30 milliards de dollars en intérêts.

La deuxième catégorie de dépenses publiques comprend les paiements de transfert aux provinces. Cela semble complexe mais, essentiellement, c'est l'argent que nous donnons aux provinces et qu'elles ajoutent à leurs recettes fiscales pour le financement de programmes sociaux. La part du lion dans cette catégorie est allouée aux soins de santé qui relèvent de l'administration provinciale. Cela représente une somme approximative de 25 milliards, et c'est le deuxième élément ou la deuxième catégorie des dépenses gouvernementales.

La troisième catégorie: les transferts aux particuliers, soit les allocations familiales, mais surtout les pensions.

Quand on considère ces trois catégories de dépenses publiques, on constate que le gouvernement ne peut guère faire de coupures sans réduire la portée des pro-

grammes. D'abord, en ce qui a trait aux intérêts, il faudrait que le gouvernement manque à ses engagements en ne tenant pas compte de ses dettes ou en refusant de rembourser les obligations d'épargne du Canada. De toute évidence, le gouvernement serait très mal avisé d'agir ainsi.

En ce qui concerne la deuxième catégorie de dépenses gouvernementales, soit les paiements de transfert aux provinces au titre des soins de santé, la plupart des gens sont d'avis qu'ils doivent être maintenus. Il existe une formule en vertu de laquelle le gouvernement verse un montant basé sur la croissance annuelle de l'économie, ce qui signifie que sa contribution ne cesse d'augmenter.

Nous avons premièrement les frais d'intérêt qui continueront de grimper d'environ 3 milliards par an tant que le déficit existera. Il y a ensuite les paiements de transfert aux provinces qui augmentent d'à peu près 1 milliard par an simplement pour que nous puissions maintenir le niveau actuel des services de santé et autres. Troisièmement, les transferts aux particuliers augmentent chaque année parce qu'il y a de plus en plus de Canadiens âgés de plus de 65 ans. A moins que nous ne trouvions la fontaine de Jouvence, notre population va continuer de vieillir. Cela ajoutera environ 1 milliard de dollars par année aux besoins financiers du gouvernement.

C'est pourquoi le gouvernement doit trouver 4 ou 5 milliards de plus par an uniquement pour assurer le maintien de ces services essentiels. Nous entendons souvent les gens dire que le gouvernement devrait réduire ses dépenses. Nous voudrions tous pouvoir le faire. Il faut toutefois reconnaître que toute compression importante des dépenses gouvernementales touchera ces secteurs, parce que le dernier quart des dépenses fédérales doit couvrir tout le reste. Bon, c'est le secteur où la plupart des gens, parce qu'ils ne le surveillent pas particulièrement bien et que ce domaine est mal délimité, pensent, comme un grand nombre de fonctionnaires, qu'on peut faire beaucoup d'économies en supprimant le gaspillage et en faisant un meilleur usage de cet argent.

Ce dernier quart des dépenses du gouvernement sert à payer tous les salaires des fonctionnaires, les bureaux où ils travaillent, le papier qu'ils remuent et pratiquement tout ce qui assure le fonctionnement et l'entretien du gouvernement, notamment les policiers, les douaniers et les percepteurs d'impôt. Certaines personnes estiment d'ailleurs que ces derniers pourraient être moins nombreux.

Cette tranche de dépenses du gouvernement a été comprimée. En fait, elle représente depuis cinq ans environ 17 p. 100 des dépenses totales du gouvernement; elle a diminué d'environ 1 milliard de dollars en valeur absolue par rapport à il y a cinq ans, en dépit du fait que l'on a eu tous les ans une inflation d'environ 4 p. 100. Le nombre des fonctionnaires a été ramené au niveau de 1972. C'est le domaine qui depuis cinq ans a connu le plus de réductions dans les dépenses du gouvernement, afin de soutenir et de conserver les trois autres secteurs dont j'ai parlé précédemment. Cependant, nous avons atteint un stade où nous ne pouvons plus imposer de réductions importantes dans ce domaine sans porter gravement atteinte aux services et aux activités du gouvernement que les gens désirent.

Deux voies s'ouvrent à nous. Nous pouvons soit prendre des mesures dans les deux secteurs, par des transferts aux provinces qui financent les soins de santé ou par des transferts aux personnes qui financent les pensions, soit essayer d'augmenter l'imposition. Le budget prévoit ces deux genres de mesures. Dans le cas des paiements de transfert à la population, le gouvernement taxera les contribuables touchant un revenu supérieur à 50 000 dollars par an afin de récupérer les allocations familiales et les prestations de pension qui leur sont versées.

Certaines personnes s'opposent à cette mesure. Certaines sont même venues me voir à ce sujet, notamment un groupe de personnes âgées. Je vous répéterai, monsieur le Président, ce que je leur ai dit.

J'estime qu'il serait tout à fait injuste de ma part de demander aux contribuables qui travaillent et qui tentent peut-être de planifier leur retraite avec un revenu moyen de 27 000 dollars par année, ce qui correspond à peu près au revenu moyen des Canadiens, ou avec un revenu familial moyen de 47 000 par année, ce qui est plus ou moins la norme au Canada, de leur demander de payer plus d'impôt afin que le gouvernement puisse continuer de verser des prestations de sécurité à la vieillesse à des gens à la retraite, qui ont donc quitté la vie active, qui sont âgés de plus de 65 ans et qui ont accumulé assez d'argent pour pouvoir compter sur un revenu annuel supérieur à 50 000 dollars. Ce serait vraiment injuste de taxer les Canadiens qui travaillent, qui font vivre leur famille, qui aimeraient peut-être acheter une maison et qui tentent d'épargner pour leurs vieux jours, les travailleurs qui gagnent 27 000 dollars par année, les familles qui touchent 47 000 dollars par année, ce serait injuste de leur demander de payer encore plus d'impôt afin que

nous puissions continuer de verser des prestations à des gens de plus de 65 ans qui sont à la retraite et qui jouissent d'un revenu supérieur à 50 000 dollars par an.

La mesure que prend le ministre des Finances, même si elle n'a pas l'approbation de tout le monde ni, jusqu'ici, celle des partis de l'opposition, est empreinte de justice. Pour continuer de verser les prestations aux pensionnés qui n'ont pas d'autre revenu ou dont le revenu est de 10 000 $ ou 12 000 $ par année, et c'est le cas d'un grand nombre dans ma circonscription, nous cesserons de les verser à ceux dont les revenus sont considérables.

Je suis prêt à défendre cette mesure à n'importe quelle tribune. Je l'ai dit aux gens de ma circonscription. Je l'ai dit à ceux qui sont venus me voir et qui m'ont écrit à ce sujet. Nous ne pouvons continuer de payer de plus en plus de prestations à de plus en plus de bénéficiaires sans prendre l'argent quelque part.

L'assemblée qui a eu lieu à Edmonton il y a une semaine ou deux était de toute évidence une manifestation contre la taxe sur les produits et services. J'ai trouvé inouï que des groupes y fassent signer des pétitions en même temps qu'ils protestaient contre le paiement d'une taxe, ce dont on discutera un autre jour. Ils demandaient aux participants de signer une pétition pour maintenir le plein versement des prestations aux personnes de plus de 65 ans dont les revenus dépassent 50 000 $. Il est incroyable que, d'une part, les gens soient contre les impôts et nous encouragent en quelque sorte à combler la différence en économisant sur les dépenses, et qu'ils réclament d'autre part des prestations pour ceux qui n'en ont pas besoin.

• (1130)

Je sais que nous nous sommes entendus pour limiter les interventions à dix minutes. J'aurais aimé poursuivre pendant 20 minutes, mais je m'arrête là. Je voulais traiter de ce sujet. Je voudrais en aborder beaucoup d'autres, mais j'attendrai un autre jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Quelqu'un veut-il faire un commentaire? Le député d'Edmonton-Sud-Est.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Qu'advient-il, à son avis, du principe de l'universalité? La proposition nous en détourne-t-elle indirectement? On m'a expliqué qu'entre 1951 et 1972 les contribuables ont payé des primes calculées d'après leur revenu imposable.

Le député pourrait-il dire à ses collègues, voire à tous les Canadiens, s'il estime cette proposition juste pour les contribuables qui ont dû payer des primes et ont préparé leur retraite en comptant sur la pension de sécurité de la vieillesse comme l'une de leurs sources de revenu? Pourquoi faudrait-il qu'ils soient maintenant pénalisés, quand on pense que ces contribuables sont assujettis aux mêmes obligations fiscales que le reste d'entre nous, suivant leur capacité de payer. Ce n'est pas comme si on leur faisait un cadeau. Ils soutiennent avoir droit à leurs prestations parce qu'ils ont planifié leur retraite en tenant compte de ces prestations. En outre, ils sont parfaitement disposés à payer de l'impôt sur le revenu imposable qu'ils touchent maintenant.

M. Dorin: Monsieur le Président, j'essaierai de traiter quelques-unes de ces questions. D'abord, on a déjà rappelé qu'à une certaine époque, jusqu'en 1972, je crois, un impôt spécial était perçu pour financer la sécurité de la vieillesse. Cer impôt n'existe plus depuis des années, au moins 15 ans. Je crois que si nous examinions les recettes tirées de cet impôt et les prestations versées depuis ce temps, nous constaterions que le montant des prestations versées depuis est bien supérieur aux recettes perçues.

Il n'est pas réaliste de revenir en arrière et de prétendre que les impôts qui ont été payés il y a 15, 20 et 25 ans existent encore de nos jours pour financer ces prestations. Nous pouvons tous crier à l'injustice, car il y a un élément d'injustice. Je crois qu'il est tout à fait injuste de demander aux gens qui touchent un revenu annuel de 27 000 $ et qui subviennent peut-être aux besoins d'une famille de payer des impôts supplémentaires pour que nous puissions financer des prestations qui seraient versées à des personnes assez à l'aise pour ne pas en avoir vraiment besoin.

Quelqu'un qui a un revenu de retraite annuel de 50 000 $ doit disposer d'avoirs considérables. Je n'arrive pas à comprendre qu'on puisse penser que ces gens méritent davantage et que, pour qu'ils en aient plus, on demande à ceux qui gagnent 27 000 $ par année et qui se battent pour assurer leur survie de payer plus d'impôt. Cela ne tient pas debout.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a la parole pour poursuivre le débat. Parlera-t-il pendant 10 minutes?

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'utiliserai les 20 minutes en entier.

Je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour traiter de ce projet de loi. Je dois dire dès le début que, depuis mon élection au Parlement en novembre de l'année dernière, j'ai eu deux occasions d'appuyer des projets de loi. Cela arrive trop peu souvent aux députés de l'opposition. Il est certes très agréable de pouvoir le faire.

Pour ce qui est du projet de loi actuellement à l'étude, j'aurais normalement dû pouvoir parler positivement de l'expansion du principe de l'universalité, de l'élargissement des prestations destinées aux personnes âgées et aux familles ayant des enfants.

Le 7 mars 1984, notre premier ministre a déclaré: «Notre position est simple et honnête. Nous sommes favorables à l'universalité des programmes sociaux et nous n'y toucherons pas.» Depuis lors, le gouvernement n'a peut-être pas touché à l'universalité des programmes, mais il a certainement tenté, notamment en 1985, de désindexer les pensions des personnes âgées. Bien sûr, à la suite du tollé que cette perspective a soulevé, le premier ministre s'est rendu compte de l'absurdité de son idée et n'a pas insisté.

Le 15 octobre 1988, à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, M. Mulroney s'est encore adressé aux personnes âgées en ces termes: «Je m'adresse maintenant aux personnes âgées. À l'avenir, le Canada fera plus pour vous tous. Aussi longtemps que je serai premier ministre du Canada, le gouvernement, qui est déterminé à faire preuve de justice sociale et d'équité envers les Canadiens, augmentera les prestations sociales, surtout celles des personnes âgées.»

À la suite de ces propos, je m'attendais vraiment, en me présentant au Parlement en tant que député de l'opposition, à pouvoir féliciter le gouvernement pour l'expansion de ses programmes sociaux, pour l'aide qu'il apporte aux personnes âgées et pour la mise sur pied de meilleurs programmes, comme des garderies et des allocations familiales plus élevées pour les Canadiens qui ont actuellement des difficultés financières.

Quand j'ai examiné le projet de loi C-28 et l'approche du gouvernement au sujet des familles et des personnes âgées, j'ai trouvé que ce gouvernement, qui avait promis d'améliorer le sort des personnes âgées, manquait à sa promesse. À mon avis, il s'attaque au principe même de l'universalité, qui nous est devenu si cher à nous Canadiens.

Cette récupération des pensions n'a pas pour effet de préserver le principe de l'universalité, comme MM. Mulroney et Wilson l'ont prétendu. Elle témoigne de l'érosion constante. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je serais reconnaissant au député de désigner ces personnes par leur titre.

M. Whittaker: Toutes mes excuses, monsieur le Président.

Le principe de l'universalité n'a pas été maintenu comme le soutiennent le premier ministre et le ministre des Finances. Nos programmes sociaux continuent à perdre de leur efficacité et ne s'adresseront désormais plus qu'aux pauvres. Si c'est le cas, alors ils sont sélectifs et non universels. Le recouvrement des prestations rapprochera notre régime de pension de celui des États-Unis. Dans ce pays, personne n'a droit à une pension à titre de citoyen. Chez nous, c'est le cas de ceux qui atteignent l'âge de 65 ans. Au Canada, plusieurs générations ont travaillé dur pour gagner ce droit. Aujourd'hui, le gouvernement veut changer les choses.

Il est intéressant de noter que dans une lettre à un résident d'Edmonton, le président du Comité des finances a dit: «Nous avons décidé d'éliminer l'universalité. Le recouvrement des prestations est sans doute injuste et sournois, mais il faut en venir là.» A mon avis, le recouvrement est bel bien injuste et sournois. Il réalise indirectement ce que le gouvernement a justement promis de ne pas faire, c'est-à-dire s'attaquer à la base même de l'universalité que les Canadiens considèrent depuis longtemps comme un droit.

• (1140)

Nous n'avons pas besoin et ne voulons pas d'un système fondé sur la nécessité, c'est-à-dire sur un critère de revenus. Le Canada, ce n'est pas les États-Unis et nous en sommes fiers. Tout au long de notre histoire nous avons su rester nous-mêmes.

Et si dans l'opposition nous avons le moindre poids, nous allons rester nous-mêmes malgré tous les efforts que le gouvernement pourra faire pour nous harmoniser comme il dit, ceux d'entre nous qui ont vu le jour et qui ont été élevés au Canada et ceux d'entre nous qui sont venus d'ailleurs pour s'établir ici. Il ne pourra pas changer les Canadiens. Malgré l'Accord de libre-échange et malgré les pressions qu'il fait naître en faveur d'une harmonisation de nombreux volets de la vie canadienne auxquels nous tenons et sommes attachés, nous n'allons pas renoncer ou céder sans combattre. Il va y avoir des pressions si énormes contre l'harmonisation de nos pro-

grammes sociaux avec ceux des États-Unis que le gouvernement ne pourra faire taire le tollé de protestations qui va s'élever d'un bout à l'autre du pays.

Il n'y a pas que la taxe sur les produits et services qui va pénaliser nos personnes âgées et nos ménages, mais encore ces procédés comme la récupération des pensions de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales qui menace le principe même sur lequel l'universalité a été édifiée. Certains vont nous dire, comme il y en a qui l'ont déjà fait ce matin, pour défendre la récupération proposée dans le projet de loi, que ceux qui gagnent 50 000 $ par année n'ont pas vraiment besoin de la pension de la sécurité de la vieillesse ou des allocations familiales. Mais ce qu'ils ne disent pas c'est que le système institué, qui débute actuellement à 50 000 $, ce n'est que le premier pas. N'importe quel gouvernement qui viendra pourra abaisser ce seuil à 40 000 $, 30 000 $ ou 20 000 $, comme bon lui semblera, pour détruire notre système actuel de pensions et d'allocations familiales. Voilà le fond de l'histoire. Une fois qu'on entrouvre la porte, il n'y a pas un gros effort à faire pour l'ouvrir complètement et laisser passer le déluge qui engloutira nos programmes sociaux. Dans l'opposition et dans mon parti, nous ne laisserons pas faire cela.

L'autre facteur dont il faut tenir compte à propos de cette récupération, c'est qu'elle n'est que partiellement indexée sur le taux d'inflation, c'est-à-dire qu'il y a jusqu'à 3 p. 100 qui ne sont pas pris en compte d'une année à l'autre.

Au seuil actuel de 50 000 $, comme dit M. Wilson, il n'y a que 4 p. 100 de Canadiens environ qui sont touchés par la récupération. Mais il suffit de regarder les chiffres pour voir que d'ici dix ans, sur douze personnes âgées, une devra rétrocéder au moins une partie de sa pension de la sécurité de la vieillesse: le nombre passera 128 000 à 300 000 personnes, en hausse de 8 p. 100. Dans 20 ans, le rapport sera de un sur quatre, avec un million de personnes, c'est-à-dire que 25 p. 100 des bénéficiaires devront en rétrocéder au moins une partie. Le montant va tomber et, en définitive, la moyenne fera de même.

À l'heure actuelle, si on prend les allocations familiales, on sait que le revenu moyen au Canada est de 45 000 $. Avec un taux d'inflation d'au moins 3 p. 100, il est facile de voir que d'ici un an ou deux, même ceux qui ont un revenu de 45 000 $ à l'heure actuelle devront rembourser au moins une partie des allocations familiales qu'ils touchent. En fait, notre régime sera dorénavant fonction d'une évaluation des moyens. Seuls les gens qui en auront besoin recevront des prestations.

Or, les intéressés paient déjà de l'impôt. L'inéquité de cette récupération est évidente. Une famille pouvant compter sur deux revenus, l'un de 45 000 $ et l'autre de 35 000 $, par exemple, ne sera pas visée. Elle n'aura rien à rembourser. Par contre, toute personne touchant 56 300 $ devra rembourser toutes ses allocations familiales au gouvernement. Or, les intéressés paient des impôts qui servent à financer le programme en question. Dorénavant, ils vont devoir rembourser ce qu'ils reçoivent du fait qu'ils ont une famille. C'est tout à fait injuste. On fait de la discrimination à l'endroit des gens qui ont une famille. Ils sont doublement imposés.

En outre, comme les personnes âgées l'ont fait valoir à de nombreuses reprises, depuis les années 1950 et jusqu'en 1972, sauf erreur, jusqu'à 4 p. 100 du revenu allait à la sécurité de la vieillesse. En 1972, ce pourcentage a été inclus dans le total et on n'en a plus tenu compte. Je prétends que cette retenue fait toujours partie du régime fiscal et que cette somme est toujours versée depuis 1972. Nombre de gens précisent qu'ils ont cotisé au régime de sécurité de la vieillesse, qu'ils ont établi leur budget en conséquence et qu'ils ont inclus ce revenu dans le calcul de leurs économies au cours de cette période. Je voudrais faire part à la Chambre de certaines observations que j'ai reçues et reprendre presque intégralement le texte d'une lettre. Un monsieur de Penticton, qui se trouve dans ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, m'a écrit pour me demander de lire sa lettre à la Chambre des communes. Voici ce qu'il dit:

> La pension de vieillesse est une pension. C'est de cette façon qu'elle est définie à l'heure actuelle. Il ne s'agit pas d'assistance sociale, mais bien d'une forme de richesse. Elle n'est pas accordée aux gens en fonction de leurs besoins, comme dans le cas de l'assistance sociale, mais bien en fonction de leurs mérites, comme toute pension.
>
> Or, l'objectif évident du gouvernement est d'associer cette pension à de l'assistance sociale. Les conservateurs espèrent manifestement y parvenir en l'imposant et en la traitant comme des prestations d'assistance sociale. Une fois que cet impôt et la nouvelle définition en question auront été acceptés par les Canadiens, le gouvernement pourra réduire cette pension ou la supprimer carrément. Les conservateurs enlèvent déjà les pensions de vieillesse à certains Canadiens. Il est évident qu'ils ne tireront pas beaucoup de recettes supplémentaires des quelques intéressés et on peut se demander à quel point nos pensions ne sont pas menacées. Manifestement, le gouvernement sait pertinemment qu'il ne sera peut-être pas en mesure de procéder à cette odieuse razzia fiscale, si elle est remise en question par les Canadiens. Il n'est donc pas surprenant qu'il dépense des millions de dollars de deniers publics, afin d'amener les Canadiens à accepter la nouvelle définition qu'il vient d'inventer.
>
> Chose certaine, les Canadiens ne devraient pas permettre au gouvernement d'imposer la pension de vieillesse de qui que ce soit différemment de toute autre pension. Unis, nous pouvons résister au gouvernement, mais divisés, nous n'avons aucune chance. Les Canadiens ne devraient pas se laisser berner. Manifestement, ce n'est qu'afin de ré-

duire l'appui que les autres Canadiens pourraient apporter aux premières victimes de ce régime odieux, que le gouvernement a prévu un montant assez élevé, dans le cadre de son évaluation des moyens d'existence; et voulait que la plupart des pensionnés ne soient pas touchés à ce stade-ci. Qui sait à combien on le réduira à l'avenir? L'établira-t-on à 40 000 $, 30 000 $, 20 000 $? Va-t-on abolir la pension carrément? C'est ce qui semble le plus probable.

Pour nous tromper, ces hypocrites affirment que certains retraités verront peut-être le montant de leur pension augmenté d'une partie des sommes soutirées à d'autres pensionnés. Vraiment? Qui pourrait croire de telles sornettes? Ils ont déclaré qu'ils voulaient réduire le déficit. Ne sont-ils pas en train de sabrer dans les programmes sociaux? Comment croire qu'ils pourraient hausser les pensions de vieillesse de certains? Peut-on leur faire confiance? Qu'ont-il fait jusqu'à maintenant? Pensez aux mesures qu'ils ont prises et non pas à leurs belles paroles! Méritent-ils notre confiance? «Diviser pour régner» semble être leur devise dans bien des domaines.

Tout bénéficiaire d'une pension de vieillesse pourrait bien la perdre et il se pourrait même qu'aucun autre Canadien méritant n'y ait droit à l'avenir. Personne ne peut dire que son chèque de pension de vieillesse est à l'abri.

Il est évident que le gouvernement peut dès aujourd'hui décider d'augmenter les pensions de vieillesse sans priver personne de ses prestations. Tout ce qu'il a à faire, c'est d'accroître ses recettes fiscales en faisant payer ceux qui ne paient pas leur juste part. Ou encore, il pourrait majorer le taux d'imposition des Canadiens des paliers d'imposition supérieurs. Il pourrait aussi lever un impôt sur la richesse excessive que certaines mesures fiscales discriminatoires rendent possible. Pensons seulement à la richesse excessive des multimillionnaires et des milliardaires. Ces gens peuvent-ils vraiment «gagner» des revenus aussi faramineux? En ont-ils besoin?

Cette lettre est signée A.J. Lancey. Elle donne une idée de la perception qu'ont les Canadiens du gouvernement et de ses politiques. Un de mes électeurs d'East Gate, Manning Park, déclare ce qui suit:

Je tiens à vous faire part de ma grande préoccupation devant le traitement indigne que le ministre des Finances se propose d'infliger aux Canadiens âgés. Je fais évidemment allusion à l'intention de M. Wilson de mettre fin à l'universalité des pensions de vieillesse en se servant du régime fiscal pour aller rechercher l'argent de ces pensions dans les poches des retraités.

Il me semble que lorsque vous contribuez à un régime pendant toute votre vie active, en fait, que vous êtes obligé de contribuer, il faut une personne vraiment malhonnête et sans coeur pour vouloir vous enlever vos prestations bien méritées au moment même où vous pouvez, de plein droit, commencer à en profiter.

Monsieur le Président, il est évident que la population du Canada n'est pas seulement déçue des politiques mises de l'avant par le gouvernement, mais qu'elle est irritée par le sort qu'il lui réserve pour l'avenir.

• (1150)

Il ne fait aucun doute que de nombreux groupes de tout le Canada trouvent que cette taxe est indécente. Le Conseil national du bien-être social a déclaré: «Le principe de l'universalité qui garantit que tous les Canadiens ont accès aux programmes, peu importe leur revenu, est chose du passé.» L'Organisation nationale anti-pauvreté a déclaré: «Il est clair que le gouvernement met fin à l'universalité sans vouloir le dire en ces termes.» La Voix, organisme de personnes âgées, a affirmé que: «Ces changements minent l'universalité des programmes et frapperont injustement les personnes âgées.» L'institut Vanier de la famille a dit: «Les mesures proposées auront pour effet de faire disparaître le peu de soutien sur lequel pouvaient encore compter les familles.»

Je ne suis pas une voix isolée. Beaucoup d'autres Canadiens veulent que le gouvernement sache que les limites sont atteintes et qu'il doit cesser de s'en prendre à nos programmes sociaux.

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, j'aimerais faire un bref commentaire et poser une question à mon collègue de la Chambre des communes.

Je veux tout simplement rappeler qu'avant mon engagement politique en 1984, j'ai travaillé avec les familles, avec les personnes âgées, et je connais très bien la différence entre le principe de l'universalité et la pratique de l'universalité.

La mesure que le gouvernement canadien présente est juste et équitable.

J'ai rencontré les aînés de par le Canada depuis les six derniers mois et j'y ai découvert des citoyens à part entière, des citoyens qui veulent partager et participer au défi canadien que nous leur offrons comme gouvernement canadien.

La mesure que nous proposons est donc une mesure qui respecte la pratique de l'universalité et pour moi, la pratique de l'universalité, c'est de s'assurer qu'un minimum soit donné à chaque Canadien et Canadienne de 65 ans ou plus. Nommez-moi seulement un Canadien qui ne reçoit pas son chèque de pension de sécurité de la vieillesse! Le principe même de la pension de sécurité de la vieillesse est d'assurer, comme gouvernement responsable, un minimum aux personnes qui en ont besoin, et c'est notre responsabilité d'aider les gens qui sont moins nantis.

Je voudrais donc demander à mon collègue de m'expliquer comment lui, dans sa conception, peut dire aux citoyens âgés de 65 ans ou plus au Canada que le principe de l'universalité n'est pas respecté par la mesure que nous préconisons. Nous leur demandons un geste de solidarité aux personnes qui ont un salaire net de 50 000$ ou plus, et je sais que plusieurs Canadiens que j'ai rencontrés acceptent de relever ce défi parce que nous devons collectivement avoir une marge de manoeuvre pour améliorer nos programmes sociaux, en vue justement d'aider les personnes âgées qui en ont vraiment besoin.

[*Traduction*]

M. Whittaker: Tout d'abord, monsieur le Président, je suis un peu surpris. J'ai beaucoup de respect pour la ministre. Elle me paraît, dans l'ensemble, une excellente ministre. Les intérêts des personnes âgées lui tiennent à coeur.

Cela dit, cependant, elle me surprend un peu. Elle a affirmé à la Chambre avoir discuté depuis six mois avec divers organismes du troisième âge; ils s'accordent peut-être à dire que nous devons nous attaquer au problème du déficit et du financement qui s'y rapporte, mais je doute que ces organismes se soient dits d'accord, en partie ou en principe, avec cette récupération massive, cette double imposition injuste de ce que les personnes âgées ont travaillé si dur pour gagner tout au long de leur vie.

Elles ne s'opposent pas à payer leur juste part et le disent bien clairement, mais elles ne veulent pas avoir à payer plus que leur juste part. Elles veulent que les autres contribuables qui ne paient pas leur part, comme les grandes sociétés, les riches, les gens fortement rémunérés dont le revenu dépasse les 80 000 $ par année, paient leur part. Je fais remarquer à la ministre que ces personnes en sont maintenant à leur âge d'or, à l'âge où elles espèrent pouvoir voyager, se donner du bon temps, se reposer sans avoir à se soucier de leurs revenus. Elles ne pensent pas qu'elles devraient avoir à porter le fardeau fiscal au Canada.

Je suis d'accord avec elles. Je ne pense pas qu'après avoir passé toutes ces années à travailler, à contribuer aux dépenses de l'État en payant leurs impôts, elles devraient avoir à faire plus que leur juste part. Imposons ceux qui ont le moyen de payer, comme elles l'ont dit. Ne nous attaquons pas à la famille. Qu'on ne s'attaque pas aux personnes âgées au moment même où elles sont le moins en mesure de se défendre, car, pour ma part, je ferai des pieds et des mains pour défendre leurs droits à leur place.

M. Martin (La Salle—Émard): Monsieur le Président, l'un des traits les plus honorables de notre société, c'est qu'elle est, en fait, pleine de compassion et de tolérance. Je suis très fier de pouvoir dire à partir ce côté-ci de la Chambre que c'est grâce au Parti libéral.

Je tiens à féliciter le député pour son allocution et pour un exposé très clair de la politique que les libéraux ont vraiment mis en place depuis la Seconde Guerre mondiale. Je lui souhaite la bienvenue dans la foule des partisans de cette idéologie libérale qui est la nôtre, une idéologie fondée sur la compréhension des besoins des pauvres, des défavorisés et des opprimés.

• (1200)

Le député pourrait-il expliquer à la Chambre comment il se fait que l'idéologie du Parti conservateur soit si étrangère à celle qu'a adoptée la vaste majorité des Canadiens? Comprend-il pourquoi le Parti et le gouvernement conservateurs sont disposés à tenter de récupérer auprès des personnes âgées l'argent qu'elles ont versé dans la caisse du gouvernement afin qu'il puisse financer un bon régime universel de retraite au Canada?

Le député estime-t-il que le gouvernement a suffisamment consulté les personnes âgées avant de mettre la main sur leurs épargnes? Pourrait-il nous expliquer comment le Canada a pu élire un gouvernement qui soit aussi insensible aux besoins et aux aspirations des Canadiens?

M. Whittaker: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions. Je souligne que les programmes sociaux élaborés au Canada constituent l'héritage des M.J. Coldwell, J.S. Woodsworth, Tommy Douglas, David Lewis et Edward Broadbent. Les membres de notre parti sont très fiers de ces anciens chefs et du fait qu'ils ont pu convaincre le gouvernement de l'époque qu'il faisait fausse route et lui montrer la voie de l'avenir. Nous le remercions d'avoir reconnu son erreur et d'avoir présenté le projet de loi qui concrétise un des principes directeurs de notre parti depuis si longtemps.

En ce qui concerne la question du député relative au gouvernement, je me demande souvent comment un gouvernement qui se dit humanitaire peut fouler aux pieds ceux dont il prétend se soucier. Il s'agit vraiment d'une politique odieuse adoptée par un gouvernement indifférent.

Nous avons lutté pendant si longtemps pour que certains éléments de notre société soient traités de façon équitable et voilà que ce gouvernement insensible, par le biais de l'accord de libre-échange et de certaines pressions visant l'harmonisation, met en péril tous les progrès que nous avons réalisés depuis la Deuxième Guerre mondiale en particulier, mais aussi depuis le début du siècle lorsque certains aspects de notre régime de sécurité de la vieillesse ont été mis en place.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, devons nous assurer que les Canadiens reconnaissent que le gouvernement leur réserve d'autres surprises dans l'avenir et faire échec dès maintenant aux mesures qui nuiront aux pau-

vres, à ceux qui ont un revenu fixe, aux familles et aux personnes âgées.

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, j'accepterais de parler pendant dix minutes, puis d'avoir cinq minutes pour répondre aux questions et ainsi permettre à mes collègues de participer à ce débat.

Je parlerai aussi du projet de loi C-28, la révision de l'impôt sur le revenu.

[*Français*]

En fait, concernant la Loi de l'impôt sur le revenu et des lois connexes, en ce qui concerne les grandes lignes de ce projet de loi, je pense qu'il est important pour les contribuables, pour les Canadiens et Canadiennes, de connaître ce qu'elles sont. En fait, les mesures figurant dans cette législation habilitante visent à tenir compte de l'engagement pris par le gouvernement de réduire le déficit et d'améliorer l'équité du régime fiscal. Ces mesures comprennent entre autres parmi celles-ci l'imposition d'une surtaxe au revenu élevé; deuxièmement, une déduction des frais d'une aide à temps partiel auprès des travailleurs handicapés; troisièmement, parmi les grands points, une hausse du double du crédit remboursable pour taxe de vente et une hausse du seuil de revenu à partir duquel le crédit commence à diminuer; aussi, monsieur le Président, l'application d'un nouvel impôt sur les grandes sociétés et la modification de l'actuelle surtaxe sur les sociétés afin d'obtenir un milliard de dollars de plus du secteur des sociétés au cours de la première année complète d'application de ces mesures.

Alors, monsieur le Président, ce ne sont là que quelques-unes des grandes lignes, mais celles-ci, ces mesures budgétaires de 1989, sont conformes aux objectifs de la réforme de l'impôt sur le revenu de 1987, et elles appuient... en fait, elles permettent d'assurer une assiette de recettes plus stable qui, à son tour, permet au gouvernement de s'attaquer plus efficacement au problème du déficit fédéral. Elles contribuent aussi à assurer un climat d'investissement qui répond à des considérations économiques plutôt qu'à des considérations fiscales. Enfin, ce qui est le plus important, monsieur le Président, elles accroissent l'équité du régime fiscal en exigeant que les Canadiens à revenu élevé et le secteur des entreprises contribuent davantage aux besoins de recettes du gouvernement fédéral.

Aussi, monsieur le Président, lorsqu'on parle d'augmenter les impôts, lorsqu'on parle de réduire le déficit, c'est toujours un sujet où il est difficile pour les contribuables de penser qu'ils doivent contribuer davantage à l'économie du pays. Mais cette orientation qui est prise par notre gouvernement... Je disais en fin de semaine à ce sujet-là à des contribuables dans ma circonscription, Jonquière, dont j'ai l'honneur de représenter les citoyens en cette Chambre, que nous étions encore un meilleur gouvernement qu'en 1984. Et j'expliquais qu'en 1984, lorsque tous les députés du parti conservateur ont été élus, beaucoup d'entre nous, nous étions nouveaux, nous n'avions pas tellement d'expérience, nous étions pleins de bonnes intentions, et nous voulions vraiment faire quelque chose dans le but de faire avancer notre pays, dans l'intérêt de diminuer cette dette et de faire en sorte qu'on puisse maintenir les programmes sociaux. Mais, graduellement, notre manque d'expérience, et au moment où nous étions peut-être le plus en mesure d'appliquer des lois, d'appliquer de nouvelles décisions, nous étions aux prises avec ce que nous avons connu, la période des scandales, qui a été très difficile pour l'ensemble des députés en cette Chambre.

Je regarde maintenant, après ce deuxième mandat au moment où nous avons été réélus, le gouvernement a un agenda très sérieux, monsieur le Président, et nous sommes en mesure d'appliquer des décisions qui à un certain moment ont peut-être été même retardées, devrais-je dire. Entre autres, il faut faire quelque chose, on n'a pas le choix, la dette est rendue à 324 milliards de dollars. Trois cent vingt-quatre milliards de dollars, monsieur le Président, ça nous coûte entre 80 et 100 millions de dollars, par jour, en intérêt; 100 millions de dollars, par jour, en intérêt! Si je regarde l'exemple, chez nous, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, quand on parle de faire une autoroute entre le Saguenay et Québec, c'est à peu près de 200 à 300 millions de dollars. Deux à trois jours d'intérêt nous permettraient de faire une route comme celle-là, de faire en sorte que le Saguenay ait accès à un réseau routier beaucoup plus commode et beaucoup plus sûr, avec une importante région comme le Québec. Mais, malheureusement, on ne peut pas prendre ces deux ou trois jours d'intérêt-là pour amener l'argent chez nous; on n'a pas les moyens, d'abord, comme gouvernement, de le faire, et pendant ce temps-là, c'est toute une région qui va peut-être attendre 10 ans, 20 ans, 30 ans avant d'avoir une route comme celle-là.

Cent millions de dollars par jour en intérêt, monsieur le Président... Vous savez ce que coûtent nos programmes sociaux, les pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales. Ce sont toutes des choses qui font que si on n'avait pas ces 100 millions-là à payer à chaque jour en intérêt sur notre dette, on pourrait donner beaucoup plus aux contribuables. Cent millions par jour en intérêt, monsieur le Président, c'est comme si à chaque jour, comme gouvernement, on envoyait à 5 000 personnes un chèque de 20 000 $ pour couvrir ces 100 millions de dollars. Vous réalisez, au bout d'un an, combien ça fait de monde, combien ça fait de gens à qui on pourrait donner un tel salaire? Chaque jour, c'est ça que la dette nous coûte.

Alors, monsieur le Président, il faut comprendre que quand vous voulez réduire une dette... rappelez-vous aussi qu'en 1984, quand on est entré au pouvoir, la dette était de 200 milliards de dollars. Après environ cinq ou six

ans, la dette est rendue à 324 milliards de dollars. C'est peut-être cela que les citoyens ne réalisent pas: Quand on a pris le pouvoir, le déficit annuel du gouvernement était de 38 milliards de dollars. Alors, quand on a été élu, par la dette de 200 milliards de dollars, plus le déficit de l'année en cours, on est tombé à 238 milliards de dollars. L'année suivante, on a réussi à ramener le déficit, qui était de 238 milliards de dollars, à 234 milliards de dollars, mais les 34 milliards se sont encore ajoutés au déficit, et ça continue ainsi. Maintenant, on est rendu à environ 28 milliards ou 30 milliards de dollars de déficit annuel, mais qui continue de s'ajouter.

• (1210)

Et c'est cela qui nous étouffe, c'est cela qui fait que le gouvernement n'est plus en mesure d'assurer les programmes sociaux s'il ne fait pas le nécessaire pour corriger le tir.

Et je pense que mes collègues de l'opposition, qu'ils soient du Nouveau parti démocratique ou encore du parti libéral, même s'ils sont contre les augmentations de taxes, les augmentations d'impôts, ils doivent comprendre que comme gouvernement responsable nous sommes obligés d'agir, nous sommes obligés de faire le nécessaire, sinon nous sommes incorrects, sinon, nous n'assumons pas nos responsabilités par rapport aux générations futures.

Monsieur le Président, c'est la même chose que j'ai vue lorsque j'étais membre du Comité législatif sur le projet de loi C-21. J'ai parcouru le pays pendant trois semaines. On a visité chacune des provinces, les dix provinces du pays. J'ai vu des provinces avec un taux de chômage moindre qu'ailleurs. J'en ai vu d'autres avec un taux de chômage plus élevé. J'ai vu en Colombie-Britannique une ville, je pense, très prospère, Vancouver, qui est superbe. J'ai vu, par contre, d'autres secteurs, comme Terre-Neuve qui est une province moins riche que les autres. J'ai eu l'occasion de voir les gens de St John's. Les situations économiques sont différentes.

C'est un peu cela un grand pays, c'est d'essayer comme gouvernement de diminuer les disparités régionales et de faire en sorte que les provinces plus riches contribuent pour celles qui sont plus pauvres, de faire en sorte que nous ayons un beau et grand pays, que nous y soyons heureux et qu'il y ait des programmes sociaux pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Mais dans la réforme de l'assurance-chômage, et je reviens à cela parce que c'est important, on a peut-être vu 200 groupes différents qui ont passé devant nous avec un mémoire et qui nous expliquaient chacun leur point de vue. Et, d'un bout à l'autre du pays, ce que les gens nous demandaient. . . ils disaient: Oui, on est d'accord sur ce que vous donnez de plus avec la réforme de l'assurance-chômage, mais ce que vous voulez enlever, ce que vous voulez corriger. . . ne faites pas cela. Si vous voulez prendre 800 millions de dollars pour former les travailleurs, lorsque 30 p. 100 des jeunes laissent leurs études avant même la fin du secondaire, si vous voulez mettre 800 millions de dollars de plus pour cela, on trouve cela beau. Mais ne le prenez pas à même l'assurance-chômage, prenez-le à même les impôts, allez chercher de l'argent de plus chez les contribuables. C'est cela qui est fini, c'est cela qu'on ne peut plus se permettre de faire, qu'on ne peut plus se payer comme gouvernement et comme Canadien et Canadienne.

Il faut maintenant prendre l'argent qu'on a et essayer de le réaménager autrement. Je vous donne un exemple, monsieur le Président. Disons qu'il y a 989 programmes différents au pays, peut-être 1 000, peut-être 1 050, mais disons 989 programmes différents. . . Si chaque fois qu'on veut donner de quoi de plus aux Canadiens il faut ajouter un 990e ou 991e programme, à un moment donné, où allons-nous prendre l'argent?

C'est là la performance qu'on doit réussir. C'est prendre ces programmes-là, soit d'en enlever certains parce qu'ils ne sont plus efficaces, parce qu'ils sont moins bons, et prendre ces sommes d'argent-là et les réaménager ou les réaffecter à des programmes meilleurs, à des programmes qui répondront aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, qui répondent aux années acutuelles, et en fonction, justement, de la nouvelle orientation gouvernementale et des nouveaux besoins des Canadiens.

Alors, c'est là un exemple que je vous donnais d'utilisation de nouveaux fonds. Rappelez-vous aussi les gens du parti libéral, lorsqu'on a coupé le Programme Katimavik. Il y a même eu une grève de la faim du sénateur Hébert devant le Sénat contre la coupure de ce programme-là. Il disait que cela n'avait pas de bon sens de couper cela, et que nous étions terribles comme gouvernement! Pourtant, maintenant, plus personne n'en parle et je pense que tout le monde admet que c'était une bonne chose de couper cela. On a économisé de l'argent et on l'a pris pour le consacrer à d'autres fins.

Alors, c'est cela notre projet de loi, monsieur le Président, c'est un projet de loi qui va dans l'orientation du gouvernement d'essayer de maintenir le niveau de vie des Canadiens, de maintenir la qualité de vie et de faire en sorte qu'on puisse garder nos programmes sociaux, et il faut y voir, nous n'avons pas le choix, monsieur le Président, c'est sérieux! Je pense que la dette est là et on n'a pas le choix de faire le nécessaire.

Alors, je demande à mes collègues de l'opposition et du parti progressiste conservateur de s'associer afin de faire en sorte que ce projet de loi soit soumis le plus rapidement possible devant un comité afin que le gouvernement puisse passer à d'autres étapes de l'agenda.

Je pense que la réforme de l'assurance-chômage sera importante là-dessus, le projet de loi C-21.

Je pense aussi qu'avec la taxe sur les produits et les services, dont je reparlerai plus tard, car j'ai beaucoup à dire là-dessus... Peut-être que certains de mes collègues voudront me poser des questions, il me fera plaisir de tenter d'y répondre.

[*Traduction*]

M. Wappel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. J'ai une question à lui poser. Dans ses remarques d'ouverture, il a indiqué qu'il voulait parler du projet de loi afin que les Canadiens puissent y comprendre quelque chose. J'ai en main un exemplaire du projet de loi qui compte environ 84 pages et porte sur la modification d'un certain nombre de lois. Je voudrais lui parler d'intégrité.

En 1987, le ministre des Finances a fait savoir que la surtaxe qui avait été instaurée serait supprimée lorsqu'une nouvelle taxe de vente serait adoptée. Nous savons qu'il y aura une nouvelle taxe de vente, car nous en parlons depuis déjà quelque temps. Et voilà que, si nous examinons le projet de loi C-28, et j'invite mon honorable ami à lire attentivement l'article 47 de ce projet de loi, nous voyons que l'article 180.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu va être modifié, non pas pour supprimer la surtaxe, mais plutôt—et je me demande combien de Canadiens le savent ou s'en réjouissent—pour la faire passer systématiquement de 3 à 5 p. 100 et même l'augmenter de 3 p. 100 de plus lorsque les gens paient plus de 15 000$ en impôt au cours d'une année fiscale, soit une augmentation de 8 p. 100.

Mon collègue pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que son propre ministre des Finances avait dit le 18 juin 1987 que les surtaxes seraient supprimées lorsque la nouvelle taxe de vente serait instaurée, alors que le projet de loi C-28 prévoit une augmentation de ces surtaxes qui vont s'ajouter à la taxe de vente que ce gouvernement insensible veut imposer aux Canadiens.

[*Français*]

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je comprends mon collègue d'essayer de trouver certains éléments à l'intérieur du projet de loi par lequel le gouvernement va chercher des fonds additionnels.

Cependant, ce que mon collègue oublie de mentionner, c'est aussi les points favorables à l'intérêt de nombre de Canadiens et Canadiennes.

Je vois mon collègue sourire. Il ne semble pas en trouver dans le projet de loi! Entre autres, l'augmentation du crédit d'impôt qui a presque doublé, monsieur le Président! Je pense que c'est une mesure hautement positive que notre gouvernement est en train de présenter, justement pour permettre aux Canadiens à faible revenu d'être en mesure d'avoir de l'argent additionnel et d'être en mesure de faire face aux différentes augmentations du coût de la vie et autres qu'on a à l'intérieur de ce pays. La même chose que ce qu'on propose de faire d'ailleurs à l'intérieur de la future taxe sur les produits et services! Les gens, et je le rappelle à mon collègue, rappelons nous que quand la nouvelle taxe de 9 p. 100 va entrer en fonction, on fait disparaître la vieille de 13,5 p. 100 qui est appliquée actuellement dans près de 75 000 manufactures. Il y a environ 22 000 règlements et interprétations différents pour percevoir la taxe de 13,5 p. 100. On va enlever cela pour la remplacer par une nouvelle de 9 p. 100.

Pour les Canadiens à faible revenu, pour qu'ils soient en mesure d'absorber cette augmentation de 9 p. 100, nous allons leur faire parvenir quatre chèques par année pour compenser cela. Par exemple, pour une famille avec deux enfants, cela représente à peu près 715 $. Pour une personne seule, cela représente plus de 400 $. C'est un exemple de crédit d'impôt que nous allons verser aux contribuables à faible revenu pour leur permettre de passer plus facilement au travers le moment où on imposera cette nouvelle taxe.

C'est la même chose dans le projet de loi actuel, par lequel on augmente le crédit d'impôt aux contribuables, aux fins de la taxe de vente, pour leur permettre justement d'avoir les revenus nécessaires pour être en mesure de faire face aux difficultés et également de faire face eux-mêmes à leurs obligations et acheter certaines choses selon leurs désirs.

Je pense que les Canadiens, et je peux vous le dire, je rencontrais encore des gens qui font des déclarations d'impôt, des gens de Revenu budgétaire. C'est un organisme bénévole de ma circonscription qui aide les contribuables à faible revenu pour justement leur permettre d'aller chercher le fameux crédit pour la taxe de vente et également les différentes sommes que le gouvernement accorde par année à ceux qui ont un revenu inférieur à 15 000 $.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burin—Saint-Georges nous dirait-il si nous aurons le plaisir de l'entendre prononcer un discours de 20 minutes ou de dix minutes?

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je crois que dix minutes me suffiront pour dire ce que j'ai à dire. Cela peut vous surprendre, mais je ferai de mon mieux.

Il fallait s'attendre, j'imagine, à ce que les deux derniers députés conservateurs qui ont pris la parole s'esquivent en vitesse, surtout le député de Jonquière qui a fait bonne contenance. Il doit probablement encore entendre ma voix, et je voudrais lui dire avant qu'il ne nous quitte que j'admire son courage. Je voudrais cependant le mettre en garde et lui conseiller de ne pas pousser l'affaire

trop loin parce que personne ne croit les tories dans cette histoire. Le projet de loi C-28 est un véritable désastre, et moins il en dira, moins il sera cité au compte rendu, et mieux il s'en sortira à long terme, si jamais, bien sûr, il s'en sort.

• (1220)

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du député d'Edmonton-Nord-Ouest, lui qui nous a appris jusqu'à maintenant les choses les plus intéressantes, pour ne pas dire les plus incroyables, au cours de ce débat. Je l'ai vu assumer, à lui seul, tout le fardeau de la dette publique de notre pays, et j'ai été terriblement ému de voir que ce jeune homme, même s'il est très fort, devait porter sur ses épaules ce fardeau de millions et de milliards de dollars. Ce matin, il pliait littéralement sous ce fardeau écrasant qu'il est seul à porter.

Je voudrais lui demander où il était en novembre dernier quand son premier ministre, son ministre des Finances passaient complètement sous silence toute possibilité de dette qui pourrait paralyser notre pays comme on nous le dit maintenant et, au lieu de cela, faisaient toutes sortes de promesses se chiffrant à des milliards de dollars. Quand on invoquait la possibilité que cela coûterait peut-être cher ou que cela pouvait n'être que des promesses électorales qui seraient oubliées par la suite, nous nous rappelons la réponse mémorable du ministre des Finances: «Ce ne sont même pas des promesses, ce sont des engagements financiers. Nous allons le faire parce que cela entre dans le cadre de notre budget et que nous en avons les moyens.»

C'était en novembre. Nous sommes maintenant en octobre. Il s'est à peine écoulé une année et que nous dit-on maintenant? On nous annonce que notre pays est paralysé par la dette. Eh bien, que faut-il croire? Notre économie est-elle prospère comme il nous l'a dit en novembre, ou faut-il maintenant nous en prendre aux personnes âgées et aux familles pour récupérer tout l'argent que nous pouvons pour éviter la paralysie complète de notre économie? Que faut-il croire? Est-ce l'histoire qu'on nous a racontée en novembre dernier, à savoir que tout allait pour le mieux, ou celle que nous raconte maintenant le député d'Edmonton-Nord-Ouest, lui qui portait tout seul ce matin cette lourde dette sur ses épaules?

S'ils veulent pouvoir respecter leurs engagements financiers, comme le ministre les a qualifiés l'automne dernier, s'ils veulent de l'argent pour mieux rembourser la dette publique, qu'ils fassent quelque chose qui soit complètement en leur pouvoir, sans s'attaquer aux veuves et aux personnes âgées de notre pays, sans récupérer l'argent que les gens en sont venus à considérer comme leur revenant de droit depuis les années 70, comme le député d'Edmonton-Sud-Est vient si justement de le faire remarquer.

En fait, ces gens-là qui dans les années 1970 ont fait certains investissements devraient pouvoir, en 1989 et dans les années à venir, compter sur le produit desdits investissements. Je m'efforçais de démontrer tantôt que si le gouvernement recherche quelques deniers pour mieux financer la dette publique, il devrait choisir parmi les mesures qu'il a le pouvoir de prendre. Qu'il abaisse le taux d'intérêt de 1 p. 100 ou de 0.5 p. 100. Pourquoi faut-il qu'en toutes choses nous nous conformions à ce que font les Américains, mais lorsqu'il s'agit des taux d'intérêt, que les nôtres soient de 4 p. 100 supérieurs aux leurs?

S'il tient à atténuer le fardeau de la dette publique et à améliorer sa capacité de paiments, il peut réduire les montants de façon considérable en abaissant les taux d'intérêt. En agissant ainsi, non seulement il aplanirait ses propres difficultés, mais il aplanirait celles d'un grand nombre de Canadiens qu'écrasent les taux d'intérêt élevés que le gouvernement a décrétés ou, à tout le moins, encouragés.

Par ailleurs, le député d'Edmonton-Nord-Ouest a parlé de justice. Par égard pour lui, je me suis abstenu d'éclater de rire, mais quand en l'occurrence il parle de justice, c'est comme s'il nous disait que Dracula, après tout, c'est un bien bon diable.

Le régime actuel de sécurité de la vieillesse est tout à fait juste. Par conséquent, quiconque présente un projet de loi comme celui-ci qui vise à en restreindre l'application ne saurait prétendre qu'il agit ainsi dans l'intérêt de la justice. Cette manoeuvre n'a rien de commun avec la justice.

Cette récupération des allocations familiales et des pensions—sachons regarder la réalité en face!—constitue simplement et honteusement une première étape. Ce n'est qu'un commencement. C'est parce que nos concitoyens âgés s'en rendent compte qu'ils commencent à s'exprimer de plus en plus sur cette question. Ils ont empêché le premier ministre d'arriver à ses fins la première fois où celui-ci a voulu manquer à sa promesse de protéger le fameux «dépôt sacré», comme il disait alors. Lorsqu'il a tenté en 1985 de revenir sur sa parole, nos concitoyens âgés l'en ont empêché. Je compte sur eux pour l'en empêcher encore cette fois-ci.

Ils sont déjà en train de rallier leurs troupes et de faire sentir la puissance des têtes grises comme on les appelle, partout au Canada. Grâce au ciel, ils sont en train de se rassembler et ils vont venir à notre rescousse encore une fois, car ils ont compris de quoi il s'agissait. C'est bien

plus qu'une récupération dans le cas des revenus de plus de 50 000 $. Ceci n'est qu'une première étape.

Les concitoyens âgés que je rencontre au cours de mes voyages au Canada se demandent quelle assurance ils ont que ce plafond de 50 000 $ en question ne baissera pas d'abord à 45 000 $ l'année prochaine, puis 40 000 $ l'année suivante. Évidemment, compte tenu de l'inflation et du coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, les 50 000 $ en question, même s'ils étaient bloqués, vaudront bien moins dans quelques années.

Quelle guarantie mes électeurs de Belleoram, Beaubois, et Barachois Brook ont-ils que le montant fixé à 50 000 $ ne baissera pas à 40 000 $? Je suis heureux de mentionner Belleoram, car en face de moi il y a un monsieur du Labrador qui a eu la chance de venir au monde à Belleoram.

Alors, pourquoi les tories agissent-ils ainsi? Pourquoi ce projet de loi, pourquoi la récupération? À mon avis, monsieur le Président, c'est comme tout ce dont nous sommes témoins actuellement à la Chambre, qu'il s'agisse de VIA Rail, de coupures aux programmes de création d'emplois, de changements à l'assurance-chômage, de la TPS ou de la décision annoncée hier au sujet des pêcheries de la côte ouest: cela fait partie du même agenda de la droite, de la même stratégie de courbettes devant les Américains.

Il suffit de se rappeler les antécédents du premier ministre, alors qu'il agissait comme administrateur d'une succursale d'une multinationale américaine. Il n'a pas changé parce qu'il est devenu premier ministre, loin de là: il s'emploie à faire du Canada une autre succursale. Si insidieux que ce soit, c'est ce que nous sommes à même de constater.

Il sait—on le lui a signalé à maintes reprises—que nos programmes sociaux comme l'assurance-maladie, les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse font l'envie des Américains. Une personne âgée qui vit dans le Michigan n'a pas accès aux mêmes avantages sociaux que ceux dont bénéficie une personne âgée du Manitoba. Une personne âgée au New Hampshire ne peut pas compter recevoir de son gouvernement des prestations sociales comparables à celles auxquelles est admissible une personne âgée à Terre-Neuve.

Tout cela fait partie de la vieille promesse du premier ministre aux Américains: donnez-moi le temps et je vais rabaisser les Canadiens à votre niveau. Si vous me laissez le temps, je vais faire en sorte que mes programmes de soins de santé, de rentes et d'allocations familiales soient aussi minables que les vôtres. Ce projet de loi n'est que la plus récente manifestation concrète de l'agenda du premier ministre qui veut faire du Canada l'ombre, une succursale des États-Unis.

• (1230)

Il y a des milliers d'autres raisons dont je vous fait grâce, car j'ai promis à la présidence de ne pas prendre plus que dix minutes afin que d'autres puissent prendre la parole. Monsieur le Président, je vous remercie de votre indulgence. Je suis opposé à cette mesure et je demande à mes collègues de se porter à la défense des Canadiens âgés et de voter contre.

M. Jordan: Monsieur le Président, je félicite mon collègue qui vient de nous donner un autre bel échantillon de l'éloquence qui fait sa renommée. Ma question est simple. Je sais que c'est inutile de la poser aux ministériels, je n'obtiendrai pas de réponse.

La nouvelle taxe devait être en évidence. Selon moi, elle ne peut être mieux en évidence qu'en figurant sur le coupon de caisse. Si j'ai bien compris, elle n'y apparaîtra pas. C'est difficile à croire, que tous les discours de ministériels de ce matin laissaient entendre qu'on appliquait la taxe en vue de réduire le déficit. La taxe ne devait pas avoir d'incidence sur les recettes, mais il est maintenant évident que cette cause a été abandonnée. La taxe devait être simple, mais je vous le dis, monsieur le Président, elle a de quoi à rendre fou n'importe quel chef de petite entreprise.

Mon collègue aurait-il des commentaires à faire sur ces trois règles simples, fondamentales, qu'on devait suivre mais qu'on a totalement abandonnées?

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Leeds—Grenville. Il a bien raison, évidemment. Qu'il s'agisse de la récupération des pensions et des allocations familiales ou de la taxe sur les produits et services, le jeu est le même: donner des illusions, dire une chose mais en faire une autre. Dire aux pensionnés, en 1984, que jamais, au grand jamais, la pension de vieillesse ne sera touchée, mais tenter de s'y attaquer au printemps de 1985. Promettre aux électeurs, à l'automne de 1988, que si jamais une taxe sur les produits et services est adoptée, elle n'aura aucune incidence sur les recettes et sera visible. Mais, évidemment, quelques mois plus tard, quand arrive le moment crucial de présenter la mesure

législative à la Chambre, toute intention de visibilité et de non-incidence sur les recettes disparaît.

C'était de bon ton de dire aux Canadiens, pour obtenir des votes en 1984, qu'on allait non seulement protéger et préserver VIA Rail, mais aussi améliorer les services. Or, quand le moment crucial est arrivé en 1989, on a évidemment fait le contraire.

Le premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement allait se battre pour tirer VIA Rail du pétrin. Cependant, il aura suffi d'un voyage à Hong Kong et d'un lapsus révélateur pour que nous apprenions la vérité: le gouvernement cherche à se débarrasser de VIA Rail. On a clamé dans un débat télévisé en 1984 que les nominations politiques étaient un véritable scandale. Puis on reprend l'avion avec les gars de la presse et on se défoule en admettant qu'on ferait pareil si on était dans la même situation.

Voilà l'attitude qu'affiche notre gouvernement, une hypocrisie éhontée. On ne peut pas croire un mot de ce que nous dit le premier ministre. On ne peut pas croire un mot de ce que le ministre des Finances nous dit à propos de ce projet de loi, et c'est pourquoi ces mesures de récupération font peur. Aussi cruelles que ces mesures puissent paraître, on ne sait pas si le massacre s'arrêtera là parce qu'il est impossible de prédire ce que ce gouvernement peut faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Avant de donner la parole au prochain orateur, puis-je demander à la députée de Mission—Coquitlam si elle a l'intention de faire un discours de 20 ou de 10 minutes?

Mme Langan: Vingt minutes, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai donc la parole à la députée de Nepean, puis à la députée de Mission—Coquitlam.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir parler aujourd'hui du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Comme il y a 59 amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu, je n'aurai évidemment pas le temps de les aborder tous. Je me contenterai donc de discuter du traitement que le gouvernement réserve à nos personnes âgées.

Les mesures de récupération proposées prévoient l'établissement d'un impôt spécial pour nos personnes âgées, un impôt qui ne frappe personne d'autre au Canada. Vues sous cet angle, ces mesures sont dirigées contre ce groupe. Je suis de ceux qui croient que les personnes âgées méritent le plus grand respect. Ces mesures que propose le gouvernement manquent totalement de respect envers ces citoyens.

A compter de l'année financière 1990-1991, le gouvernement mettra effectivement un terme à l'universalité des prestations sociales au Canada. Les gens qui ont versé un impôt avant 1971 pour toucher des prestations de sécurité de la vieillesse avaient obtenu l'assurance de la Chambre des communes, lorsque la réforme fiscale a été adoptée en 1971, qu'ils continueraient d'avoir droit à la sécurité de la vieillesse.

Dans un document intitulé *La sécurité de revenu au Canada*, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et l'honorable John Munro avaient, en 1970, promis aux gens âgés du pays qu'ils pourraient garder tout paiement qu'ils feraient pour assurer leurs vieux jours.

On nous dit aujourd'hui que, dans un an ou deux, nos personnes âgées ne pourront plus garder l'argent qu'elles avaient mis de côté, qu'elles ne pourront plus compter sur le gouvernement pour les aider, car c'est le gouvernement, lui, qui compte sur leur aide. C'est une situation déplorable.

En 1984, le premier ministre a affirmé que les programmes sociaux étaient pour lui un dépôt sacré et intouchable. Il a donc menti. Et ces mêmes personnes âgées le lui ont bien dit, ici même, sur la Colline parlementaire. Les Canadiens commencent à se rendre compte, je crois, à quel point le sens du mot «confiance» est élastique pour le gouvernement. Ils commencent aussi à s'apercevoir à quel point ils ne peuvent pas lui faire confiance.

Le projet de recouvrement de la pension de vieillesse n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres qui montrent que le gouvernement n'a pas vraiment à coeur les intérêts des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais demander à la députée si elle a bien dit que le premier ministre a menti. L'a-t-elle vraiment dit dans son discours? Si c'est le cas, elle sait ce qu'il lui reste à faire.

Mme Gaffney: Je m'excuse, monsieur le Président, je vais retirer ce mot. Comme je le disais, les pensions seront imposées au-delà d'un revenu net de 50 000 $ à un taux qui commence à 15 p. 100 et qui atteint 100 p. 100 à un revenu de 76 000 $. Le gouvernement soutient que cette mesure ne touchera que 4,3 p. 100 des personnes âgées.

Comme je l'ai fait remarquer dans le *Nepean Clarion*, ce n'est que la pointe de l'iceberg. Étant donné que le seuil de 50 000 $ sera majoré à un taux de 3 p. 100 de moins que l'inflation, la récupération commencera à 36 000 $ en l'an 2000; dans vingt ans, elle commencera à 28 000 $ et touchera 2 millions de Canadiens.

Ce sont les mêmes Canadiens qui ont fait des sacrifices pendant les premières années de leur ménage et que leurs enfants étaient petits. Plutôt que de s'offrir un voyage dans le Sud ou une nouvelle voiture, ils ont mis de l'argent de côté. Ce sont des Canadiens ordinaires gagnant un revenu moyen qui ont fait des économies dans le but de se payer plus tard un voyage ou une nouvelle voiture. Le gouvernement veut maintenant récupérer cet argent, leur argent.

Un article paru en août 1989 dans *La Voix*, bulletin du Réseau des aînés (Canada), résume très bien le principe de la récupération. Il y est dit ceci:

> Le ministre des Finances prétend que l'universalité sera maintenue puisque tous les retraités recevront un chèque. Or, si l'on donne un chèque à quelqu'un pour le reprendre un an plus tard, il s'agit ni plus ni moins d'un prêt à court terme. La belle affaire! Un prêt à court terme.

Belle affaire en effet. Un prêt à court terme. Quel beau témoignage de respect pour les personnes âgées! Il est malheureux que le gouvernement ait refusé de tenir compte des recommandations qui lui ont été faites par la population. En fait, pour le gouvernement, la population ne compte pas.

Nos personnes âgées ont participé activement à l'édification du Canada. Elles ont sué sang et eau pour faire du Canada le plus grand pays du monde. Que fait le gouvernement actuel pour leur montrer sa gratitude? Il les dépouille du fruit de leur travail et leur crache au visage.

L'an dernier, pendant les élections, le premier ministre a promis à maintes reprises qu'il ne toucherait pas aux pensions de vieillesse: «Aussi longtemps que je serai premier ministre, nous améliorerons les programmes sociaux, les pensions de vieillesse en particulier, plutôt que de les réduire». C'est la promesse qu'a faite le premier ministre.

Je présume que le premier ministre estime que la récupération d'une partie des pensions de vieillesse constitue une amélioration du bien-être des personnes âgées. Quelles autres idées tordues le gouvernement a-t-il derrière la tête? Celle de réduire de moitié les subventions de VIA pour en assurer la survie? Proposer une taxe qui ne doit avoir aucune incidence sur les recettes, alors qu'elle rapportera 24 milliards de dollars en 1991. Ce sont là des propositions angoissantes.

• (1240)

La récupération fiscale des pensions des personnes âgées assène un dur coup aux programmes sociaux. Elle s'attaque au principe même de l'universalité, qui est une force d'unification dans un pays qui s'enorgueillit d'être celui qui s'occupe le mieux de ses citoyens.

Le gouvernement a sapé ce principe. Il a élargi l'écart entre les nantis et les démunis, entre les jeunes et les personnes âgées. Il est impérieux que le gouvernement écoute les citoyens canadiens et supprime le recouvrement fiscal des pensions.

Je voudrais citer Robert Choquette, de l'Académie canadienne-française. A mon avis, il a été extrêmement éloquent lorsqu'il a écrit:

> Je suis enthousiasmé de penser que des millions d'hommes et de femmes—différents de moi et différents les uns des autres par leur origine, leur langue, leur culture, leur histoire et leurs traditions—considèrent eux aussi le Canada comme leur pays. Et je me réjouis de savoir que tous, ou presque, ont toujours voulu qu'il soit encore plus grand, plus beau, plus sûr de lui et de sa destinée. C'est le sentiment qu'éprouvaient ceux qui ont découvert le Canada, de même que ceux qui sont venus plus tard et qui ont peiné pour développer les grands espaces qui attendaient d'être cultivés et habités. Et c'est ce sentiment qu'éprouvent ceux qui continuent de débarquer sur les rives de notre pays. Ils ont foi en lui, car pour eux et pour leurs enfants, le Canada symbolise la sécurité et la liberté et répond le mieux à leurs espoirs.

Nous devons renforcer cette sécurité au lieu de la réduire, comme le gouvernement tente de le faire avec ce projet de loi.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que le député de LaSalle—Émard et les autres à la Chambre aimeraient peut-être parler avec Stanley Knowles de la lutte et du combat pour les pensions au Canada. Ils devraient réfléchir à l'histoire des pensions au Canada et aux raisons pour lesquelles le principe d'universalité s'applique dans notre pays. Ce sont tous là de grands progrès. Le principe d'universalité n'a été adopté qu'après qu'un gouvernement minoritaire fut forcé de le faire par les néo-démocrates.

Je pense à l'année 1926 où Mackenzie King a instauré un «régime de pensions» de 20 $ par mois lié aux ressources. Si une personne âgée avait le moindrement des économies, elle n'avait pas droit à la pension. Je soutiens que le gouvernement conservateur d'aujourd'hui renoue avec cette tradition libérale et nous ramène à l'examen des moyens d'existence, au genre de pension que l'on obtient si on répond aux conditions liées aux ressources. Les députés à la Chambre ont exprimé leur respect à l'endroit de Stanley Knowles et de ses prédécesseurs en

le nommant greffier honoraire, après 40 années de services dévoués et de lutte incessante en faveur de bonnes pensions au Canada.

La mesure à l'étude est une insulte à cette lutte parlementaire, à cette tradition parlementaire dont Stanley Knowles est la vivante incarnation. Or la mesure à l'étude bat en brèche le principe d'universalité et ouvre la porte à la récupération non seulement des pensions de vieillesse mais aussi des allocations familiales. Au cours de la période réservée aux questions et observations, la ministre d'État chargée du Troisième âge et ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration a dit avoir discuté avec des organismes du troisième âge qui approuvent le projet de loi. Or, lorsque j'ai contesté cette affirmation le printemps dernier en demandant à la ministre d'en nommer ne serait-ce qu'un, elle en a été incapable.

J'ai énuméré, dans une déclaration à la Chambre, une longue liste d'organismes du troisième âge qui s'opposent à cette récupération, et j'espère qu'avant que ce projet de loi ne prenne—fâcheusement—force de loi, la ministre d'État chargée du Troisième âge et ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration pourra nous donnner une liste des organismes du troisième âge qui l'appuient effectivement.

Le printemps dernier, quand le budget a été présenté, j'étais si inquiète des conséquences de la mesure de récupération que j'ai demandé au ministre des Finances de nous dire s'il jugeait acceptable que le pourcentage des personnes dont les pensions seront récupérées passe de 4 p. 100 aujourd'hui à 25 p. 100 dans 20 ans. Il m'a répondu que le gouvernement examinerait la situation et agirait quand il le jugerait à propos.

Je soutiens que le projet de loi à l'étude aujourd'hui équivaut à une révision des programmes de pensions, que c'est une mesure rétrograde, méchante et rapace et que les personnes âgées du Canada devraient craindre que leurs pensions ne soient continuellement diminuées.

J'ai dit au ministre des Finances que les Canadiens ne pouvaient pas savoir de quelle façon se déroulerait le vague examen dont il parlait. La mesure de récupération proposée ressemble à des sables mouvants dans lesquels de plus en plus de Canadiens âgés sont sur le point de s'enliser.

J'ai donc demandé au ministre: «Trouvez-vous acceptable qu'un Canadien sur quatre subisse ce sort affreux dans vingt ans.» Il m'a répondu: «Non, c'est inacceptable.» C'est pourtant ce qui arrivera, si on se base sur la loi actuelle.

Le député d'Edmonton-Nord-Ouest a dit, durant les questions et commentaires, que pour toucher un revenu de 50 000 dollars par année à la retraite, il fallait avoir des revenus considérables et payer beaucoup d'impôt. C'est peut-être vrai aujourd'hui, mais demain, c'est-à-dire dans 20 ou 25 ans, plus d'un million de Canadiens n'auront plus droit à la pension à laquelle ils auraient droit aujourd'hui, si ce projet de loi est adopté.

Le sort qui guette ces Canadiens m'inquiétait tellement—sans parler de la violation du principe de l'universalité si cher aux Canadiens que représente l'introduction de cette double imposition—que j'ai demandé à la Bibliothèque du Parlement si ce projet de loi respectait la Charte canadienne des droits et libertés.

On m'a répondu en me citant le paragraphe 15(1) de la Charte dont voici le texte:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

La lettre que j'ai reçue se poursuivait ainsi:

> Il est possible de soutenir que l'établissement d'un régime fiscal distinct pour les Canadiens de 65 ans et plus est une forme de discrimination fondée sur l'âge, puisqu'une partie de la population serait traitée différemment du reste seulement en raison de son âge. Par contre, on peut soutenir aussi qu'un tel régime est justifié, même s'il est discriminatoire.

Je suppose que le gouvernement, d'après le projet de loi qu'il a présenté, essaiera de soutenir qu'une telle mesure est justifiée en vertu de la Charte des droits et libertés. Cependant, je crois, et beaucoup d'autres Canadiens aussi, que la Charte est très claire et très explicite à cet égard.

Ceux qui approuvent les mesures proposées dans le budget diront que les pensions de vieillesse visent à aider les Canadiens à faible revenu, mais notre régime de pensions est fondé sur le principe selon lequel tous les Canadiens y ont droit lorsqu'ils atteignent un certain âge. Les pensions n'ont rien à voir avec le revenu. Si nous avions un régime fiscal progressif, les personnes dont le revenu est suffisamment élevé paieraient leur juste part

d'impôts d'une manière équitable, et celles dont le revenu n'est pas suffisamment élevé toucheraient leurs pleines pensions.

• (1250)

Beaucoup des députés qui ont pris la parole aujourd'hui ont fait allusion aux remarques du président du Comité des finances au sujet des personnes âgées. Il a dit que les personnes âgées avaient un rythme de vie plus lent et qu'elles ne dépensaient pas autant d'argent que vous et moi. Je suppose que lorsqu'on n'a pas autant d'argent qu'un député, on ne peut pas en dépenser autant. Il a dit que les personnes âgées n'usent pas leurs vêtements. Y a-t-il un genre de tissu magique qui fait que les vêtements que portent les personnes âgées ne s'usent pas? Il a dit également qu'elles n'usent pas leurs meubles. Les personnes âgées font-elles de la lévitation pour ne pas user leurs meubles, monsieur le Président? Les personnes âgées usent évidemment leurs vêtements et leurs meubles comme tout le monde. La différence, c'est qu'elles n'ont pas le même revenu disponible que vous et moi pour pouvoir remplacer ces articles; par conséquent, elles ne dépensent pas autant d'argent. Il est absolument honteux, à mon avis, qu'un député affiche sa bonne fortune au détriment des personnes âgées du Canada en les dépréciant et en laissant entendre que leurs besoins sont moins grands parce qu'elles ont atteint un certain âge.

Le gouvernement conservateur sait que les personnes âgées n'ont pas les moyens de se défendre, justement parce que leur revenu est moins élevé. Elles ont quand même réussi à former un réseau et s'en sont servi en 1984. Cependant, monsieur le Président, ce n'est pas juste qu'elles soient obligées de recommencer cette lutte tous les quatre ans. C'est pourquoi je prétends que le gouvernement devrait repenser le bien-fondé de la présentation de cette mesure et se rappeler les engagements qu'il avait pris à l'égard des personnes âgées lors de la campagne électorale.

Je voudrais indiquer comment les dispositions sur la récupération vont fonctionner réellement. Un travailleur gagnant aujourd'hui 40 000 $ par an et dont le revenu augmente avec l'inflation gagnera suffisamment, au moment de prendre sa retraite, pour être sujet à la récupération tant pour la pension que pour les allocations familiales.

Pour les personnes déjà à la retraite, la récupération est plus complexe, elle entre en jeu plus lentement, mais on peut dire en gros qu'un travailleur qui gagne autant de milliers de dollars qu'il a d'années, par exemple un salaire de 28 000 $ à 28 ans, sera soumis aux dispositions de récupération lorsqu'il prendra sa retraite. On suppose pour cela que le revenu augmentera avec l'inflation et que la pension de retraite sera de 70 p. 100 du revenu au moment du départ à la retraite.

Si, par contre, le gouvernement réussit, grâce à l'accord de libre-échange et à d'autres facteurs économiques, à maintenir les salaires très en-deçà de l'inflation, alors, il n'y aura pas autant de personnes âgées sujettes à la récupération, mais cela nous amène à un autre élément du programme du gouvernement en ce qui concerne les travailleurs, les pensionnés, les femmes, les enfants et, surtout, les personnes défavorisées.

L'idée, c'est que la récupération des prestations sociales atteindra les personnes à revenu moyen, et non plus les riches seulement, dans quelques années. Le Canadien moyen perdra ainsi l'accès aux programmes sociaux qui nous distinguent des États-Unis. De plus en plus de programmes sociaux seront orientés seulement vers les personnes considérées comme étant dans le besoin.

Je prétends qu'en présentant cette mesure législative qui s'applique aux personnes gagnant 50 000 $ ou plus le gouvernement suit une stratégie très claire. Nous sommes tous d'accord que ceux qui gagnent 50 000 $ ou plus devraient payer des impôts. Ce que le gouvernement ne dit pas c'est comment cette mesure évoluera et qui sera touché ensuite, et ensuite, et ensuite. J'estime que c'est le même genre de raisonnement que celui qui est à la base des modifications à l'assurance-chômage, lesquelles sous-entendent que l'on doit changer le système, qu'il faut que tous ces fainéants travaillent une ou deux semaines de plus avant d'avoir droits aux prestations, et que la plupart des travailleurs, de toute façon, exploitent le système.

C'est une stratégie passablement futée, qui a été conçue de façon à susciter en nous des sentiments des plus négatifs, à nous amener à penser que si nous travaillons fort, pourquoi notre voisin n'en ferait-il pas autant, sans pour cela nous mettre dans la peau de ce voisin et essayer de voir les choses un peu de son point de vue. Je suis donc d'avis que ces dispositions de récupération prévues pour les prestations de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales sont en fait révélatrices de la nature de la politique globale du gouvernement.

Article 31 du Règlement

En ce qui concerne les allocations familiales, la proportion des familles visées par la disposition de récupération aura bien plus que doublé dans dix ans. Dans le cas de la sécurité de la vieillesse, le ministre des Finances se plaît à rappeler que sa disposition de récupération ne touchera que 4 p. 100 des personnes âgées. Je le répète, dans dix ans, la proportion de retraités dont au moins une partie de la pension de vieillesse sera assujettie à la disposition de récupération sera de 1 sur 12, soit 30 000 personnes, et, dans 20 ans, elle sera de un sur quatre, soit un million de retraités.

Je pense qu'il convient de se poser certaines questions fondamentales au sujet de cette mesure législative et les Canadiens ne manqueront pas de le faire. En effet, ils voudront savoir pourquoi une personne aurait le droit de toucher des gains en capital de 100 000 $ sans être assujettie à l'impôt, mais perdrait les 4 000 $ qui lui seront versés au titre de la sécurité de la vieillesse, simplement du fait que ces prestations lui ont été accordées dans le cadre d'un programme social universel? Les Canadiens voudront également savoir, à propos de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, pourquoi le gouvernement cherche à imposer une nouvelle taxe alors que ces prestations sont déjà assujetties à l'impôt. Pourquoi devrait-on imposer une taxe spéciale dans le cas des enfants et des personnes âgées?

M. Milliken: Ils sont vulnérables.

Mme Langan: Ils sont vulnérables en effet, c'est précisément pour cette raison-là.

Si le gouvernement se propose de mettre les riches à contribution, les Canadiens voudront savoir pourquoi il ne le fait pas au moyen d'un régime fiscal plus progressif, au lieu d'imposer une supertaxe dans le cas des enfants et des personnes âgées. Pourquoi ne pas porter les taux d'imposition les plus élevés à 32 p. 100, au lieu d'imposer les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse?

Les Canadiens vont demander ce que va devenir notre canadianité dans quelques années quand nos programmes sociaux n'existeront que pour les nécessiteux? Est-ce que nos programmes sociaux ne seront pas comme ceux des États-Unis sans plus—réduits à leur plus simple expression, comme tous les programmes fondés sur un critère des ressources?

Les Canadiens vont demander combien de temps la population va appuyer le maintien de programmes sociaux dont le bénéfice lui est refusé? Les Canadiens vont demander si le besoin va être redéfini en baisse comme en Grande-Bretagne ou aux États-Unis et comme il l'a déjà été pour notre programme d'assurance-chômage et nos autres programmes d'assistance sociale?

Beaucoup de députés ont cité avant moi les propos tenus le 7 mars par le premier ministre et reproduits par l'agence PC: «Notre position est simple. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et personne n'y touchera.» Le 15 octobre il faisait à Summerside en Î.P.-É. une déclaration aussi célèbre: «Tant que je serai premier ministre du Canada les prestations sociales, surtout celles destinées aux personnes âgées, vont être améliorées et non diminuées par notre gouvernement.»

Est-ce que le premier ministre a perdu le contrôle? A-t-il perdu le contrôle du gouvernement? Je voulais le croire. Les retraités et les parents voulaient le croire. Ils étaient même disposés à le croire après les élections de 1984 quand il a cherché à trafiquer le programme de pensions. Mais si les Canadiens lui ont donné une deuxième chance, il est probable qu'il n'y en aura pas de troisième parce que les actes concrets sont plus éloquents que les paroles et que les actes de ce gouvernement ont très clairement montré qu'il ne faut pas prendre au sérieux ce que dit le premier ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): A notre retour après 15 heures, la députée disposera de dix minutes pour les questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais vous faire part des craintes des habitants de Newcastle, au Nouveau-Brunswick, et, en fait, de tous les habitants de la province qui sont pris de panique face à la série de morts violentes dont on est témoin à cet endroit depuis quelques mois.

Les crimes qui ont frappé la région ont été extrêmement violents et abominables. Sauf erreur, la GRC se charge de l'enquête sur ces meurtres, et selon mes renseignements, elle est loin d'avoir le personnel voulu au Nouveau-Brunswick, du fait, en partie, de son nouveau rôle de maintien de la paix.

On me dit, en outre, que certains agents de la GRC qui connaissent bien Newcastle, au Nouveau-Brunswick, n'ont pas été mis sur l'affaire, faute de personnel.

J'exhorte le ministre à prévoir tout le personnel supplémentaire nécessaire, afin d'effectuer sans tarder une enquête complète et rapide.

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis très heureux qu'il y ait dans tous nos bureaux à la Chambre des boîtes bleues prévues aux fins de recyclage. Cependant, je crois qu'il serait de loin préférable que la majorité des documents jetés dans ces boîtes n'aient jamais été produits.

En cette période où nos déficits budgétaires sont extrêmement importants, j'exhorte tous les ministères et organismes gouvernementaux à déterminer si leurs imprimés sont absolument essentiels.

Selon moi, nous pourrions tous faire notre part pour ce qui est d'épargner de l'argent et d'économiser notre papier, nos forêts et notre énergie, en réduisant la paperasserie à tous les niveaux de gouvernement. Ce faisant, nous pourrions, d'une façon tout à fait pratique, réduire la menace qui pèse sur notre environnement de plus en plus fragile tout en participant à la réduction de notre déficit.

* * *

TIMOR-ORIENTAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, un point qui est toujours remis à l'ordre du jour des réunions parlementaires du Commonwealth et, bien entendu, des rencontres des dirigeants du Commonwealth est la grande cause de la décolonisation que l'on veut faire avancer.

Ma démarche aujourd'hui consiste à demander au premier ministre qui se trouve actuellement dans cette partie du monde, à Kuala Lumpur, de modifier la politique du Canada concernant la colonisation de Timor-Oriental par l'Indonésie au cours des années 70. Il est gênant que le Canada ne se soit jamais prononcé ouvertement sur la question en raison de ses intérêts économiques en Indonésie. Il est temps de prendre position. Si nous sommes contre l'occupation illégale d'un pays par un autre, si nous sommes contre le génocide, terme parfois employé pour qualifier ce qui s'est passé à Timor-Oriental, il faut affirmer notre position dans tous les cas.

L'attitude du Canada face à l'occupation indonésienne de Timor-Oriental est scandaleuse. Je demande au premier ministre de réviser la politique du Canada, de dénoncer la colonisation, la terreur et le génocide partout dans le monde, et plus particulièrement à Timor-Oriental.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES UNIVERSITÉS

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, mercredi dernier, j'avais l'honneur, en compagnie de l'honorable ministre d'État (Sciences et Technologie) (M. Winegard), de remettre les Bourses du Canada à des étudiants de niveau universitaire de la région d'Ottawa-Hull, à l'occasion de l'ouverture de la Semaine nationale des universités. Cette année, 3 400 bourses de 2 000$ sont attribuées à des étudiants, dont 51 p. 100 sont attribuées à des femmes à travers le pays, dans des disciplines connexes aux sciences et à la technologie. Les boursiers et les boursières du Canada auront un rôle important à jouer dans l'avenir, puisqu'ils seront les chercheurs de demain et devront aider le Canada à soutenir la concurrence internationale. Félicitations aux heureux lauréats, au nom du gouvernement et en mon nom, et je leur souhaite bon succès dans leurs études!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé aux Canadiens de l'importance de notre système d'éducation, du poids déterminant qu'il aura sur notre compétitivité dans le monde et de la nécessité de garantir aux Canadiens un système d'éducation de première qualité.

En dépit des belles paroles du premier ministre, le bilan des conservateurs à ce chapitre est sinistre. Il y a eu de graves compressions dans les paiements de transfert. Il y a eu des réductions dans les budgets des programmes de formation et de recyclage. Il n'y a eu aucun accroissement des montants consacrés à l'aide aux étudiants. La taxe sur les produits et services sera applicable aux livres et au matériel pédagogique. Le gouvernement a accordé un appui extrêmement mitigé aux programmes d'alphabétisation.

Il a également plafonné les budgets consacrés à l'enseignement postsecondaire des autochtones, éliminé les tarifs postaux privilégiés pour les publications savantes et aboli l'accord sur l'instruction civique et les manuels d'enseignement des langues.

Le vendredi 13 octobre, j'ai tenu une conférence de presse où j'ai mis les ministres du gouvernement au défi de tenir partout au Canada des débats sur ces sujets. Les

Article 31 du Règlement

Canadiens veulent que ces questions soient discutées à fond. Les ministres relèveront-ils mon défi?

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DES INFECTIONS

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que la semaine du 16 au 20 octobre a été proclamée Semaine nationale de prévention des infections en reconnaissance du travail qu'accomplissent les nombreux professionnels de la santé pour empêcher la transmission des maladies infectieuses dans les établissements de soins et les services communautaires.

Cette semaine a pour objet d'attirer l'attention de la population comme des travailleurs de la santé sur la gravité des infections qui se propagent en milieu hospitalier et dans la collectivité et sur les mesures qui peuvent être prises pour en réduire l'incidence. Je félicite tout spécialement l'Association pour la prévention des infections à l'hôpital et dans la communauté—Canada pour l'organisation et la promotion de cette semaine dans tout le Canada.

Les infirmières, les médecins et les autres travailleurs de la santé sont depuis longtemps sensibilisés au problème et à la nécessité d'étendre l'application des mesures efficaces de prévention des infections. Des expériences scientifiques ont montré que des mesures aussi simples que bien se laver les mains peuvent réduire la propagation des infections lorsqu'elles sont pratiquées par tout le monde. Les infirmières épidémiologistes et les services communautaires de santé, notamment, sont invitées et encouragées à imiter l'APIHC dans la promotion d'activités qui mettent l'accent sur la prévention des infections.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, on dit qu'un vendeur de beignets fait valoir leur grosseur, mais que l'acheteur se préoccupe plutôt de la grosseur du trou.

Nous devrions nous en souvenir lorsque le premier ministre se vante du succès des sanctions que le Canada a prises contre l'Afrique du Sud. Il y a un gros trou: les échanges commerciaux entre le Canada et l'Afrique du Sud ont enregistré une hausse de 80 p. 100, et le Canada hésite à approuver des sanctions plus vigoureuses.

L'assouplissement apparent de la politique de l'Afrique du Sud et la libération de prisonniers arrivent à un moment opportun pour donner un coup de main à Margaret Thatcher et affaiblir la résolution déjà timide du Canada à la conférence du Commonwealth.

De Klerk est peut-être simplement un bon joueur de cartes. Le premier ministre devrait se rappeler les paroles de la chanson de Kenny Rogers: «Ne comptez pas votre argent tant que la partie n'est pas terminée. Vous aurez bien le temps de le compter lorsque tout sera conclu.»

* * *

[*Français*]

LE PATRIMOINE

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, la Corporation de développement de Saint-Férréol-les-Neiges recevait hier soir le prix Alphonse-Desjardins dans la catégorie «Culture et patrimoine». Le Mouvement Desjardins reconnaissait ainsi le travail remarquable effectué par la corporation pour la mise en valeur du site de la centrale hydro-électrique des Sept-Chutes, un emplacement à vocation patrimoniale et environnementale que près de 50 000 personnes ont visité cet été.

Je suis, comme mes concitoyens et concitoyennes, très fier de cette reconnaissance puisque, de l'avis du président de la corporation, M. Germain Tremblay, le gouvernement du Canada a été la bougie d'allumage du projet. Depuis 1984, par le biais de programmes d'emploi, près de 450 000$ ont été injectés par notre gouvernement aux Sept-Chutes.

Je voudrais rendre hommage aujourd'hui à MM. Germain Tremblay, Jean-Guy Huot, à M^me^ Claire Boulay, ainsi qu'à toute leur équipe pour le magnifique travail qu'ils ont effectué, et je les encourage à le poursuivre dans l'intérêt des gens de Saint-Férréol-les-Neiges et de la circonscription de Montmorency—Orléans.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DES UNIVERSITÉS

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, cette semaine est la semaine nationale des universités où nous célébrons le concours inestimable que nos universités apportent à leur collectivité, leur province et leur pays.

L'université de l'Île-du-Prince-Édouard contribue énormément au bien des habitants de ma province et, avec son nouveau collège vétérinaire, de ceux du Canada atlantique également. La présence constante de cette université permet aux jeunes gens de cette province d'avoir un enseignement de haute qualité. Une main-d'oeuvre instruite permet à l'Île-du-Prince-Édouard de se développer en tant que province et de dépendre moins du gouvernement fédéral.

En réduisant le financement accordé aux provinces et aux étudiants, le gouvernement fédéral condamne des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard à un avenir de dépendance et les étudiants à un avenir d'endettement. L'enseignement est une priorité absolue pour les habitants de cette île et j'exhorte le gouvernement à montrer que c'en est une également pour lui.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, dans la mémoire qu'elle a présenté au comité permanent des finances de la Chambre des communes, l'Association minière du Canada a déclaré au gouvernement que ses membres appuyaient la mise en place de la TPS.

En tant que porte-parole du secteur minier, cette association considère la nouvelle TPS comme une bonne mesure. Bref, les industries minières qui dépendent de l'exportation de leurs produits tireront avantage des réformes fiscales présentées par le gouvernement actuel.

• (1410)

L'AMC est en faveur de nos mesures fiscales pour les raisons suivantes: le fardeau des impôts et des redevances sera compatible avec celui des autres pays industrialisés producteurs de minéraux; les impôts ne favoriseront pas les importateurs au détriment des exportateurs canadiens; les frais d'application supportés par l'industrie et les frais d'administration des gouvernements seront maintenus raisonnablement bas.

L'AMC reconnaît que la réforme fiscale effectuée par le gouvernement fédéral aujourd'hui influera sur l'avenir de l'industrie minière canadienne. L'AMC souhaite, comme nous d'ailleurs, que la taxe sur les produits et services soit appliquée et que nos mesures fiscales actuelles soient rectifiées, afin que le secteur minier et tous les Canadiens s'en portent mieux.

* * *

L'IMMEUBLE DALY

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, il y a déjà presque cinq ans, la Commission de la capitale nationale annonçait un projet de rénovation de l'immeuble Daly, situé à l'angle de la rue Sussex et de la rue Rideau, ici même à Ottawa, et passait un contrat à cette fin. Chose incroyable, les travaux de réfection de ce vieil immeuble de 84 ans ne commenceront pas encore avant plusieurs mois.

A eux seuls, les loyers des locataires qui devraient déjà habiter cet immeuble depuis longtemps constituent une perte énorme. Je ne peux même pas imaginer combien de millions de dollars nous avons pu perdre dans cette affaire. On m'a informée que certains problèmes étaient survenus, mais notre gouvernement qui se prétend le maître en matière d'austérité budgétaire nous montre encore une fois qu'il n'est passé maître que dans l'art des beaux discours et des dépenses somptuaires.

Il faut mettre un terme à ce fiasco. Quelqu'un doit prendre la situation en main, et je crois que c'est au ministre des Travaux publics de le faire. Nous avons assez perdu de temps et d'argent comme ça. La CCN devrait retrousser ses manches et passer à l'action.

Il est grand temps que les travaux de construction débutent si nous voulons en finir avec ce projet. Il faut maintenant bâtir au lieu de gaspiller l'argent des contribuables à de folles dépenses.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, personne ne déteste les taxes autant que moi. Je sais que beaucoup de Canadiens ont déjà fait de gros sacrifices pour aider à contrôler le déficit. Les efforts combinés des contribuables et du gouvernement ont donné de bons résultats, mais la partie n'est pas encore gagnée.

La première étape de la réforme de la taxe de vente consiste à supprimer la taxe fédérale actuelle sur les produits fabriqués. Peu de Canadiens savent que, depuis 1924, la taxe de vente fédérale est comprise dans le coût de tous les articles et services produits et achetés par des Canadiens. La taxe sur les importations est de 33 p. 100 inférieure à celle qui frappe les produits faits au Canada.

Quelle nation saine d'esprit endurerait plus longtemps une telle situation? Après 65 ans, le temps est venu de retirer la taxe sur les produits fabriqués. Quand ce sera chose faite, et pas avant, nous imposerons la taxe sur les produits et services.

Une fois que la TPS sera en vigueur, les exportateurs canadiens vont créer des emplois. La croissance économique va faire remonter le niveau de vie et contribuer à réduire le déficit.

Je vous demande de l'envisager sous cet angle: éliminons la vieille taxe régressive, imposons la TPS et mettons en place toutes les grandes mesures d'équité.

Article 31 du Règlement

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, lorsque j'ai traité la semaine dernière des incidences néfastes de la déréglementation sur nos localités septentrionales, j'ai insisté sur la hausse en flèche des tarifs aériens.

Cette semaine, j'ai appris que l'on importait au Canada du carburant du Michigan pour alimenter des avions canadiens, plus précisément ceux de la société Air Ontario.

S'il s'agit d'un cas isolé, ce que je ne crois pas, des travailleurs du secteur pétrolier risquent de perdre leur emploi. Pourquoi la société Air Ontario agit-elle ainsi? Son vice-président m'informe que c'est pour réduire ses dépenses.

En fait-on bénéficier les consommateurs? Pas du tout. Comble de l'insulte et aux dépens de la sécurité, nos lois harmonieuses permettent de remplacer l'essence canadienne A-1 avec de l'essence américaine A. La différence est simple, mais terrifiante. Le combustible américain gèle à 40 degrés sous zéro, alors que le combustible canadien, lui, gèle à 47 degrés sous zéro. Quelle est la prétendue solution? Ajouter simplement un additif comme nous le faisons dans le réservoir de nos voitures.

Les Canadiens ne devraient pas être obligés d'accepter ni le combustible américain ni les normes américaines. Je prie donc le ministre de faire enquête immédiatement sur cette situation intolérable.

* * *

[*Français*]

LA DÉPOLLUTION

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, hier, en conférence de presse, le ministre de l'Environnement annonçait, au nom du gouvernement fédéral, l'intention du gouvernement de dépenser 150 millions de dollars, dont 100 millions serviront à dépolluer environ 50 lieux d'enfouissement de déchets dangereux dits «orphelins», c'est-à-dire, sans propriétaire connu, introuvable et insolvable.

Monsieur le Président, cette annonce faite par le ministre de l'Environnement revêt une très grande importance pour la population de ma circonscription, particulièrement pour celle de Mascouche, dont le lieu d'enfouissement situé dans cette localité a été cité en exemple lors de reportages au réseau TVA, hier soir. Je peux affirmer, monsieur le Président, que cette décision, cette annonce est accueillie avec joie par mes concitoyens, car c'est un pas en avant, un geste concret en faveur de la qualité de l'environnement et des générations futures.

Je tiens à exprimer au ministre de l'Environnement, ainsi qu'à la Chambre, toute ma satisfaction suite à cette annonce et je souhaite que les provinces emboîteront le pas lors de la Conférence des ministres de l'Environnement, cette semaine, à Charlottetown.

Quant à nos amis d'en face, qui ont dit en réaction à cette annonce que c'était trop tard et trop peu, je leur dirai simplement que, pour moi, ainsi que pour la population que je représente, il n'est jamais trop tard, et que c'est beaucoup plus que ce qu'ils ont pu faire jadis, lorsqu'ils étaient en mesure de faire quelque chose.

* * *

LE LOGEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le groupe de travail libéral sur le logement, coprésidé par le député de London-Est (M. Fontana), a terminé hier sa tournée pancanadienne de neuf villes.

Près de 70 associations ont présenté des mémoires et cela nous a permis de constater que chaque région du pays, sans exception, connaît des problèmes sévères de logement.

Que ce soit au niveau de la disponibilité, de leur accessibilité, des sans-abri, ou de la difficulté grandissante qu'ont les Canadiens et les Canadiennes de jouir d'un droit qui devrait leur être acquis, cela ne devrait laisser personne indifférent.

[*Traduction*]

Il est intolérable que, dans un pays comme le nôtre, 1,3 million de familles vivent dans des taudis.

Depuis qu'il a accédé au pouvoir, le gouvernement a effectué des coupes sombres dans les budgets et les programmes. Il s'est dérobé à ses responsabilités et refuse de reconnaître la crise du logement qui sévit au Canada. La preuve, c'est sa nouvelle taxe de vente qui a encore aggravé la situation.

[*Français*]

Nos audiences nationales nous ont permis de constater qu'il n'y a actuellement aucun leadership fédéral dans ce domaine.

[*Traduction*]

La pénurie de logements convenables est à l'origine de la pauvreté. Vous pouvez compter que cette crise sera le sujet principal de notre rapport.

L'AVORTEMENT

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je donne lecture d'une courte lettre de M^me^ D. Simons d'Orléans, en Ontario, sur l'avortement:

> J'ai honte d'être femme. Nous sommes devenues irresponsables, cruelles et extrêmement égoïstes au point que cela me démoralise. Sous l'impulsion du «mouvement féministe», nous nous sommes laissé persuader que nous ne sommes pas les êtres d'amour, de compassion et de sollicitude que nous sommes, par nature. Nous nous sommes persuadées que l'enfant dans le sein n'est pas une personne digne de respect. N'avons-nous pas tous été des foetus dans le ventre de notre mère? Ne sommes-nous pas la même personne qu'alors?
>
> Quelle que soit la gravité de la situation, une femme peut survivre, et les secours sont là, elle n'a qu'à les demander.

M^me^ Simons ajoute:

> La plupart des avortements sont pratiqués, cependant, parce que la grossesse gêne ou dérange. Une période de neuf mois est-elle trop longue pour donner la vie à quelqu'un? Tuer votre enfant est-il préférable à le donner à un couple qui l'aimera comme le sien? Donnez le «choix» au bébé, je suis sûre qu'il choisira la vie.

Elle termine ainsi:

> Je supplie les femmes d'avoir le courage d'assumer la responsabilité de leurs actes et de ne pas opter pour solution de facilité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne la décision rendue par le groupe spécial binational au sujet du saumon et du hareng.

Selon la déclaration conjointe du ministre des Pêches et du ministre du Commerce extérieur.

> Le groupe spécial a admis la légitimité de la position du Canada... le groupe spécial a pleinement reconnu que le Canada a le droit souverain de choisir certaines politiques de conservation...

C'est ce qu'a dit le ministre des Pêches. J'ignore quelle décision du groupe spécial il a lue. Je l'ai lue attentivement ce matin. Mon exemplaire dit: «On ne saurait dire que les exigences canadiennes actuelles sur le débarquement des prises visent principalement à préserver les ressources. Par conséquent, ces exigences sont incompatibles avec les obligations contractées par le Canada en vertu de l'article 407 de l'Accord de libre-échange.»

Le ministre a-t-il en main une décision différente de celle qu'a rendue le groupe spécial ou se fie-t-il uniquement à l'opinion de son collègue, le ministre du Commerce extérieur, qui a admis à la Chambre n'avoir pas lu l'Accord de libre-échange en vertu duquel cette décision a été rendue?

Ayant signé l'accord et enclenché le processus qui a fait que l'industrie de la pêche sur la côte ouest est actuellement perdante dans une décision importante, pourquoi le ministre n'a-t-il pas le courage d'admettre aux pêcheurs de la Colombie-Britannique et au reste de la population canadienne que son gouvernement a fait une gaffe monumentale?

• (1420)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question du chef de l'opposition. Il est clair qu'en accordant au gouvernement canadien et au ministre des Pêches le droit d'établir des contingents et des règlements pour la conservation de la ressource, le groupe spécial reconnaît le pouvoir souverain du Canada de légiférer sur les pêches.

Le député le saurait s'il avait lu attentivement le rapport du groupe spécial, que nous n'avons pas encore accepté d'ailleurs, car nous avons trente jours pour nous prononcer.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il n'est pas si favorable que ça.

M. Siddon: Je demanderais au chef de l'opposition de lire le paragraphe 8.02(2) du rapport, où il est dit:

> Le groupe spécial estime également que le Canada pourrait rendre son exigence sur le débarquement des prises conforme au paragraphe XX *g* du GATT en la structurant suivant les dispositions du paragraphe 7.40.

De plus, le député devrait se donner la peine de lire à la page 37 du rapport les lignes suivantes. Je les citerai parce qu'il est important que la Chambre prenne connaissance en entier de cette clarification:

> Le groupe spécial convient avec le Canada qu'un État ne peut être forcé de faire dépendre ses dispositions en matière de conservation et de gestion des pêches de la coopération avec un autre État.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, hier, le ministre criait victoire. Aujourd'hui, il dit qu'il n'a pas encore accepté la décision.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Lisez donc les articles 407 et 408 de l'Accord de libre-échange. Vous saurez alors pourquoi nous avons perdu. Nous avons renoncé à notre droit d'imposer des tarifs d'exportation qui auraient permis. . .

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le cadre du taux de l'Accord sur le libre-échange, le Canada, comme je l'ai dit en anglais, a renoncé à son droit d'imposer une taxe à l'exportation sur le poisson non transformé. Voilà la raison des difficultés actuelles de ce gouvernement, parce qu'avant l'Accord, le Canada aurait pu prendre des mesures pour protéger les milliers de pêcheurs de la Côte-Ouest ainsi que de la Côte-Est de notre pays, mais désormais il faut respecter la décision d'un tribunal sur le libre-échange, décision qui nous a été contraire.

Au cours des élections, ce ministre des Pêches et des Océans a promis à nos pêcheurs qu'ils seraient protégés par l'Accord de libre-échange. Quelles explications le ministre peut-il maintenant donner aux milliers de travailleurs, sur les deux côtes, des conserveries de poissons qui vont maintenant perdre leur emploi?

[*Traduction*]

M. Siddon: Monsieur le Président, le chef de l'opposition parle de protection; pourtant, il est lui-même un partisan du libre-échange puisqu'il a accepté que le Canada adhère à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. . .

M. Axworthy (**Winnipeg-Sud-Centre**): C'est vous qui avez renoncé à la taxe, imbécile.

M. Siddon: . . .et s'est donc engagé, s'il devenait premier ministre, Dieu nous en garde, à accepter les décisions du GATT comme nous l'avons fait en ce qui concerne nos anciennes restrictions à l'exportation qui ont été jugées inacceptables et discriminatoires.

Le député ne peut pas se contredire comme il le fait.

M. MacLellan: Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre!

M. Siddon: En fait, ce groupe spécial d'experts a rendu un jugement sur une question de conservation et de gestion des ressources, et il a reconnu la souveraineté du Canada pour ce qui est de prendre les décisions finales concernant la réglementation et les quotas en matière de pêche. C'est une grande victoire pour le Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas encore que notre seul recours en vertu du GATT était la taxe à l'exportation à laquelle le gouvernement a renoncé en signant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. C'est pourquoi nous sommes aux prises avec ce problème.

Le 17 novembre 1987, à Richmond, en Colombie-Britannique, lorsque des représentants des syndicats et de l'industrie ont interrogé le ministre, il a répondu catégoriquement, et je cite: «Je vous assure que ces emplois seront protégés.» C'est ce qu'il a dit au sujet des travailleurs de l'industrie de la transformation du poisson sur la côte ouest.

Hier, en réponse à la même question posée par un journaliste au sujet des mêmes emplois, il a dit, et je cite encore une fois: «Il est vraiment inconcevable que vous posiez une telle question simplifiée à l'extrême et que vous attendiez une réponse catégorique.»

Monsieur le Président, il y a deux ans, le ministre garantissait que ces emplois seraient protégés; aujourd'hui, il ne veut pas qu'on lui pose la question parce que c'est trop compliqué.

Pourquoi le ministre a-t-il manqué à sa parole, ou est-ce que cette question est trop simplifiée pour qu'il y réponde?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la question est certainement trop simplifiée, venant du député qui l'a posée.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Mais je peux quand même y répondre. Dans l'ère du libre-échange, nous voyons des augmentations sans précédent du nombre d'emplois au Canada, notamment en Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. Robichaud: Pas dans le secteur des pêches.

M. Siddon: Monsieur le Président, je peux aussi assurer à la Chambre que, au cours des quatre dernières années où notre gouvernement a administré le secteur des pêches, le nombre d'emplois dans l'industrie de la transformation du poisson s'est accru chaque année par rapport à l'année précédente. Comme nous connaissons actuellement une année record sur le plan de l'emploi, des augmentations importantes ont été enregistrées dans le secteur de la transformation. En fait, si on faisait une ventilation des 60 000 emplois qui ont été créés en Colombie-Britannique depuis le 1er janvier, on verrait qu'un grand nombre de ces emplois sont dans le secteur des pêches et de la transformation du poisson.

Une voix: Il y a certainement anguille sous roche.

LA RÉFORME DU SÉNAT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice–premier ministre. Il reconnaîtra peut–être que l'élection d'un candidat sénatorial, hier soir, en Alberta, constitue un précédent historique fort important au Canada. En sa qualité de simple parlementaire honnête, il évitera assurément de se défiler en nous fournissant des réponses absconses au sujet des listes de candidats et il reconnaîtra que cette élection est une manifestation évidente de la volonté du peuple à laquelle doit répondre le gouvernement.

Le vice–premier ministre a–t–il communiqué avec le premier ministre qui se trouve outre–mer, et peut–il nous dire si ce dernier nous donnera l'assurance que, de toute évidence, il exercera sa prérogative pour nommer au Sénat le candidat qui a été élu hier soir en Alberta à cette fin?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député est au courant du processus que prévoit l'Accord du lac Meech. Cet accord établit certaines responsabilités constitutionnelles que le premier ministre doit respecter. Il établit de même certaines conditions qu'il doit également respecter.

Le très honorable chef de l'opposition demande si M. Getty a signé l'Accord. Je réponds que oui. J'ai le document ici même, sous les yeux. Pour la gouverne du député, au cas où il n'aurait pas lu le texte de l'Accord du lac Meech, l'article 2 qui a trait au paragraphe 25(1) de la Constitution précise ceci: «En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant.»

Le paragraphe 2 ajoute ceci: «Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.»

C'est là une obligation constitutionnelle on ne peut plus claire.

M. Lapierre: Et que dire de la volonté du peuple?

M. Turner (Vancouver Quadra): Et que dire de la volonté des Albertains?

M. Mazankowski: Nous sommes tenus de respecter l'esprit et la lettre de l'Accord du lac Meech que le premier ministre de l'Alberta, M. Getty, a d'ailleurs signé. Le premier ministre du Canada est tout à fait disposé à respecter ses obligations et à assumer ses responsabilités dans ce contexte.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma déception devant la réponse du vice–premier ministre, car lorsqu'il parle de respecter des obligations, il oublie qu'il y a une obligation beaucoup plus grande à respecter et c'est la volonté du peuple, exprimée lors d'une élection. C'est ce qui se situe au plus haut niveau dans cette chambre.

Je voudrais poser au vice–premier ministre une question précise, en relation avec cette importante étape franchie par la province de l'Alberta en matière de réforme du Sénat. Vu l'intérêt que le vice–premier ministre lui–même a manifesté à ce sujet, le gouvernement est–il prêt à s'engager à créer un comité mixte, de la Chambre des communes et du Sénat, pour étudier le mandat du Sénat et en présenter un nouveau qui ferait de la Chambre haute une institution plus égale, plus efficace et élue?

• (1430)

Le gouvernement a–t–il l'intention de montrer qu'il est résolu à réformer le Sénat comme la population de l'Alberta l'a fait hier soir?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il y a un engagement très clair de notre part. L'Accord du lac Meech prévoit que le premier point à l'ordre du jour après l'adoption de l'accord—je suppose que la position officielle du Parti libéral est toujours. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .l'adoption de l'Accord du lac Meech, même s'il y a quelques variantes dans certains secteurs. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Allez–vous vous opposer aux habitants de l'Alberta?

M. Mazankowski: . . .je voudrais cependant rappeler au député que c'est en raison de l'Accord du lac Meech que ce processus a commencé.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est nouveau.

M. Mazankowski: Donc, monsieur le Président, nous devrions avoir un appui de l'autre côté. Le fait est que personne n'est plus. . .

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Vous vous opposez aux gens de l'Alberta?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le député voulait bien me laisser répondre à sa question. Personne n'est plus en faveur de la réforme du Sénat que le gouvernement et les députés de ce côté.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Lorsque j'entends les libéraux réclamer une réforme du Sénat, je pense à ce que disait le sénateur Hastings de ce processus. Il disait: «C'est ridicule et anticonstitutionnel.» Le sénateur Olson disait: «Les élections au Sénat, cela n'existe pas. Les sénateurs sont nommés par le premier ministre.» Monsieur le Président, pourquoi ne s'entendent–ils pas de leur bord? Nous sommes unanimes, nous.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Pêches et des Océans. Le jugement qui a été rendu hier est absolument contraire aux intérêts des gens de la Colombie–Britannique et même du Canada, en ce qui concerne la gestion et le contrôle des ressources, parce qu'il limite pour la première fois notre droit de déterminer le niveau d'exploitation de nos ressources.

Étant donné que cette décision est considérée comme une victoire des États–Unis par les représentants de l'industrie et des syndicats du Canada et par les représentants américains pour les questions commerciales, pourquoi le ministre est–il le seul homme des deux côtés de la frontière qui a le culot de prétendre qu'il s'agit d'une victoire pour le Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique dénature les faits. J'ai vu à la chaîne anglaise de Radio–Canada, hier soir, une travailleuse d'une usine de transformation du poisson de la Colombie–Britannique qui a dit que le Canada avait fait une bonne affaire. Elle portait l'insigne du syndicat.

Il est injuste de tirer dès maintenant des conclusions en se fondant sur un rapport que le gouvernement a 30 jours pour accepter ou refuser. Je peux répéter au député, monsieur le Président, ce qu'on dit clairement à la page 37: Le groupe spécial d'experts convient avec le Canada qu'on ne peut pas obliger un État à assujetir la conservation et la gestion de ses pêches à la coopération d'un autre état.

Cette conclusion du groupe spécial d'experts confirme le pouvoir souverain du Canada de légiférer en matière de gestion des pêches.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre sait qu'il n'y a pas que la question de la conservation qui soit en jeu ici. Le gouvernement a cédé là–dessus et on peut, dans le cadre de l'accord commercial, fixer le niveau d'exploitation des ressources à des fins industrielles au Canada. Voilà ce que le gouvernement a permis, et le ministre ne l'ignore pas.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Hier, le ministre qualifiait la décision de victoire. Aujourd'hui, à la période des questions, il a évoqué la possibilité que le gouvernement prenne des mesures et rejette probablement cette décision. Il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Étant donné que les Britanno–Colombiens en particulier, les représentants de l'industrie visée et des travailleurs en cause voient bien que cette décision menace leurs emplois, le ministre va–t–il assurer ici à la Chambre que le gouvernement va se prévaloir du droit qu'il a de rejeter cette décision?

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Monsieur le Président, le député et ses acolytes ne cessent de parler d'emplois menacés, mais ils ne peuvent produire l'ombre d'une preuve qu'un seul emploi ait été perdu jusqu'à maintenant en Colombie–Britannique par suite d'un conflit antérieur au GATT, que le Nouveau Parti démocratique appuie, je crois,

parce que le secteur des pêches est un secteur d'exportation.

Nous dépendons des marchés internationaux pour écouler 80 p. 100 de notre production. Il nous faut respecter les règles du commerce international et je crois que le Nouveau Parti démocratique en conviendrait. Le député ne peut donc pas invoquer la notion voulant que nous devrions pouvoir protéger des emplois alors que, en fait, il nous faut respecter les règles internationales du commerce si nous voulons continuer à exporter nos produits.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre parle d'emplois. Si, comme je l'y exhorte, il vérifie auprès de ses collaborateurs, il constatera que plus de 4 millions de livres de saumon sont exportés directement aux États-Unis sans avoir été transformés chez-nous.

Tout ce saumon représente des quantités d'emplois que nos concitoyens de la Colombie-Britannique voudraient pouvoir trouver dans leur province et non pas aux États-Unis.

J'ai une question à poser au ministre et j'espère qu'il y répondra avec franchise. Vu le caractère de cette décision et ses conséquences qui sont déjà bien assez désastreuses pour le secteur du saumon de la Colombie-Britannique, ne convient-il pas que si le gouvernement accepte cette décision nous ne pourrons plus du tout imposer de restrictions à l'exportation des billes brutes, et que nous ne pourrons pas non plus insister pour que le minerai du Manitoba, du Québec et de l'Ontario soit traité ici au Canada? En somme, le ministre n'a-t-il pas renoncé à notre droit d'élaborer une stratégie industrielle régionale et nationale pour que nous cessions d'être les scieurs de bois et les porteurs d'eau des États-Unis?

M. Siddon: Monsieur le Président, j'imagine que le député est suffisamment intelligent pour comprendre que ce serait folie de scier du bois et de porter de l'eau si nous n'avons pas les marchés voulus pour écouler nos produits. Voilà le principe qui inspire le commerce extérieur et la raison pour laquelle nous devons nous conformer aux règles commerciales internationales. C'est le tribunal du GATT qui a décidé si nous avions le droit de protéger des emplois, décision que le Canada a accepté il y a deux ans.

M. Broadbent: Vous avez renoncé à la taxe sur les exportations.

M. Siddon: J'en reviens maintenant à la question que le député m'a posée concernant les emplois qui ont été perdus. En fait, sur la côte ouest, nous avons assisté cette année à une montaison tout à fait exceptionnelle du saumon sockeye. Nous avons exporté pendant des années trois espèces de poisson à l'état brut, ce que nous ne pourrons plus faire dorénavant.

J'invite encore une fois le député à se reporter à la page 37 des conclusions du comité qui clairement reconnaît le droit du Canada de gérer ses pêches lorsqu'il s'agit de préserver une ressource durable.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans. Nous savons maintenant que le gouvernement a misérablement failli à sa tâche de protéger les emplois sur la Côte-Ouest. Nous ne pouvons plus appliquer nos règlements de transformation. Nous ne pouvons plus appliquer nos règlements sur le débarquement. Enfin, nous avons tout perdu, et cela va nous coûter cher. Voici donc ma question.

Quelle assurance le ministre peut-il nous donner que la même situation ne se produira pas à nouveau sur la Côte-Est et que nous pourrons conserver notre droit de protéger nos ressources et aussi de protéger nos emplois dans l'industrie de la pêche?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je comprends que le député soit enclin à faire des comparaisons, mais les deux cas dont nous parlons n'ont rien en commun. En fait, le 5 octobre, le premier ministre a dit clairement à la Chambre que nous n'acceptons pas le projet de modifications au Magnussen Act aux termes desquelles on limiterait notre droit d'accès au marché américain pour y vendre du homard pris conformément à nos règles de conservation. Autrement dit, le gouvernement américain ne peut pas, de façon extra-territoriale, imposer au Canada ses normes de conservation. Ce principe s'applique également à la décision du groupe de l'Accord de libre-échange qui reconnaît clairement le droit du Canada d'administrer et de conserver au Canada le poisson qui relève de sa compétence.

• (1440)

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Les propos du ministre ne me rassurent pas. Nous avons été forcés d'éliminer notre réglementation sur le conditionnement et nous ne pouvons pas faire respecter nos normes sur les prises. En vertu de l'article 408 de l'Accord de libre-échange, nous avons renoncé au droit d'imposer une taxe à l'exportation. Nous avons tout cédé.

Quelle nouvelle mesure ou procédure, ou même quel nouveau truc le ministre peut-il trouver pour protéger les emplois des conditionneurs de poisson? A-t-il de nouveaux trucs dans son sac?

M. Siddon: Que je sache, monsieur le Président, l'opposition n'a pas recommandé l'imposition d'une taxe sur nos exportations de poisson quand nous avons débattu la décision du groupe du GATT il y a environ deux ans. En fait, d'après la conclusion du groupe de l'Accord de libre-échange, on reconnaît clairement que le droit du Canada d'administrer ses stocks de poisson, ses stocks de saumon et de hareng sur la côte ouest, conformément à son droit souverain de le faire, découle du Droit de la mer et fait partie intégrante des lois du Canada.

Si le député lit attentivement le rapport du groupe, il constatera qu'il nous dit même comment procéder: nous devrions être en mesure d'administrer le transport routier ou maritime du poisson de nos usines de la côte ouest et de nous assurer que notre droit n'est lésé d'aucune façon. C'est ce que nous allons faire.

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le leader du gouvernement au Sénat a déclaré aujourd'hui que pour les nominations au Sénat, la province dans laquelle existe une vacance de siège doit proposer au gouvernement fédéral une liste de noms. Il a déclaré en outre qu'il faut présenter plus d'un nom pour respecter les dispositions de l'Accord du lac Meech.

Les Albertains ont exercé hier démocratiquement leur choix par une élection sénatoriale. Leur premier ministre, M. Getty, a déclaré aujourd'hui qu'il ne présenterait qu'un nom, celui du candidat vainqueur à l'élection d'hier. Est-ce que le vice-premier ministre va défendre la volonté démocratiquement exprimée par la population? Va-t-il respecter le choix fait hier par les Albertains? Ou va-t-il leur adresser une rebuffade en insistant pour qu'ils présentent une liste portant plusieurs noms?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense que tous ici nous défendrons les principes de la démocratie. Mais nous défendons également la responsabilité, l'obligation de respecter la Constitution et les modifications constitutionnelles proposées comme. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela n'a pas été ratifié!

M. Mazankowski: Si le très honorable chef de l'opposition veut refaire son numéro, libre à lui. Il a dit que cela n'a pas été ratifié. C'est tout à fait exact.

Ce qui a été convenu, c'est que tant que l'Accord du lac Meech n'aura pas été ratifié, son esprit et sa lettre seront respectés. Voilà ce que le premier ministre fédéral est disposé à faire; et nous comptons que les premiers ministres provinciaux feront de même.

M. Harvard: Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne veut pas s'incliner devant le choix démocratiquement exprimé hier par les Albertains.

Si le vice-premier ministre veut s'entêter à obtenir une liste, je lui dirai qu'il y avait en tout six candidats à l'élection sénatoriale d'hier. Est-ce qu'il se contenterait de cette liste? Dans l'affirmative, pourquoi au nom du ciel ne choisirait-il pas sur cette liste le nom du candidat vainqueur?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je ne m'entête pas du tout. Ce que je dis c'est qu'il y a une obligation et une responsabilité constitutionnelles. Il y a un accord qui est consacré par le texte du lac Meech, dont le premier ministre et premiers ministres provinciaux sont convenus de respecter l'esprit et la lettre.

Ce n'est pas au député qu'il appartient de présenter des noms ou de nommer un sénateur. C'est au premier ministre de la province d'Alberta qu'il appartient de présenter une liste de noms. Je puis lui donner l'assurance que lorsqu'il l'aura fait, elle sera étudiée comme il convient.

* * *

LES DROGUES ILLICITES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. L'usage grandissant de drogues au Canada est une question qui inquiète tous les Canadiens. Qu'entend faire le gouvernement pour remédier à la situation? Nous apprenons maintenant que le gouvernement a réduit, en fait, de 40 millions de dollars les crédits accordés à la GRC pour la lutte contre le trafic de drogues. En outre, depuis trois semaines, les agents de la GRC n'ont même pas l'argent nécessaire pour louer des automobiles et doivent demander la permission avant de faire des appels interurbains.

Le ministre peut-il garantir aux Canadiens qu'au lieu de lancer de grandes campagnes publicitaires afin de redorer l'image du ministre et du gouvernement, on va donner à la GRC l'argent nécessaire pour qu'elle puisse s'acquitter de sa tâche convenablement?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, selon moi, les chiffres cités dans l'article dont parle mon collègue—il en a été question à la radio ce matin—sont tout à fait faux. Cette année, nous avons consacré plus d'argent que jamais à la lutte contre le trafic de drogues. Comme cela se produit de temps à autre, nous avons besoin de crédits supplémentaires et nous avons dû aller les chercher dans d'autres postes du budget. C'est ce que nous faisons. Nous avons même investi davantage dans la région de Toronto d'où proviennent ces allégations. Je le répète, nous avons consacré cette année plus d'argent que jamais à la lutte contre le trafic de drogues.

M. Brewin: Monsieur le Président, l'article a peut-être été publié à Toronto, mais, en fait, c'est le sous-commissaire de la GRC, dont les bureaux sont à Ottawa, qui a fait les affirmations en question. Selon lui, on finance d'énormes campagnes de relations publiques en puisant dans les crédits consacrés à la lutte antidrogue dans la rue, alors que c'est là que nous devons faire porter nos efforts.

Le solliciteur général devra reconnaître que la dernière semaine n'a pas été très bonne pour lui. En effet, la GRC n'a plus d'argent. On apprend ensuite que le SCRS, dont le ministre est responsable, continue d'espionner des Canadiens qui n'ont rien à se reprocher. De plus, les agents des libérations conditionnelles font la grève cette semaine. Enfin, lors d'une conférence internationale prestigieuse tenue à Montréal et portant sur la sécurité en milieu urbain, on a déclaré que les orientations prises par le ministre dans la lutte antidrogue sont vouées à l'échec.

Le ministre, qui est également ministre d'État à l'Agriculture et ministre responsable de l'est du Québec, va-t-il reconnaître que le Canada a besoin d'un solliciteur général à temps plein et non à temps partiel?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, j'aurais besoin du reste de l'après-midi pour répondre à la question de mon collègue. Mais, pour être plus précis et pour répondre strictement sur la question de la lutte antidrogue, monsieur le Président, notre gouvernement a mis en place, il y a deux ans, une stratégie nationale antidrogue où nous avons investi plus de 210 millions de dollars, pour permettre à tous les ministères impliqués dans cette lutte antidrogue de travailler ensemble.

Nous avons introduit une loi il y a à peine neuf mois, pour saisir l'argent des trafiquants de drogues. Nous avons saisi jusqu'à maintenant plus de 30 millions de dollars; cette loi est un grand succès.

Je pense, monsieur le Président, que notre gouvernement a fait plus que jamais pour la lutte antidrogue. Comme tous les Canadiens, l'opposition devrait se joindre à nous afin d'assurer les Canadiens que le gouvernement fera tout son possible pour empêcher cette drogue de détruire nos familles, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, en réponse à une question du député de Winnipeg-Sud-Centre, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme a parlé d'une stratégie commerciale du Canada intitulée «Horizon. . . le monde». Comme c'est une initiative commerciale très importante à l'échelle internationale, le ministre aurait-il l'obligeance de confirmer ces chiffres?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir dire au député que, hier, soucieux de ne pas exagérer, j'ai cité des chiffres très en dessous de la vérité lorsque j'ai parlé des dépenses faites dans le cadre de cette stratégie.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre sera soulagé lorsqu'il saura que nous dépensons beaucoup plus que ce que j'ai indiqué hier. La stratégie commerciale que nous avons annoncée et intitulée «L'horizon. . . le monde» prévoit le versement de crédits de l'ordre de 93,6 millions de dollars sur une période de cinq ans, comme suit: l'initiative Pacifique 2000, 65 millions de dollars; Europe 1992, 19,6 millions de dollars; et 8,8 millions de dollars pour les communications. Ces montants s'ajoutent à notre programme global visant les États-Unis.

* * *

• (1450)

LES DROGUES ILLICITES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On peut constater que la stratégie nationale antidrogue du gouvernement est un échec et il devient parfaitement évident que le Canada constitue le point faible dans la guerre antidrogue en Amérique du Nord.

Le bulletin d'information de Radio-Canada a annoncé aujourd'hui que le budget spécial de la GRC servant aux opérations d'infiltration antidrogue, le fonds de dépense secret, était bloqué ou épuisé, et que pour un certain

temps les agents secrets de la brigade des stupéfiants ne pourraient pas participer à la guerre antidrogue.

Je voudrais demander au solliciteur général si cette nouvelle annonçant qu'à un certain moment le fonds a été bloqué ou épuisé est exacte, et peut-il nous expliquer pourquoi les agents de la brigade des stupéfiants n'ont pu rien faire faute d'argent dans les caisses pour mener la guerre antidrogue?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, la nouvelle dont parle mon collègue est fausse. Nous avons accordé cette année plus d'argent à ce budget que les deux dernières années. Le problème est que, parce que nous avons intensifié cette année notre lutte contre les trafiquants de drogue, il nous faut plus d'argent. Nous avons dû réaffecter des crédits provenant d'autres parties du budget de la GRC. Nous avons donc donné davantage d'argent pour lutter contre les trafiquants de drogue à cette partie du budget. Voilà la réalité. C'est vrai. Ce sont les faits.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le fait est que la GRC a dû quémander de l'argent au ministre afin de pouvoir louer des voitures pour ses agents secrets ainsi que des téléphones pour surveiller le trafic de la drogue en Ontario.

L'article principal du *Maclean's* de cette semaine confirme ce que nous avons dit il y a presque trois semaines: que le Canada est devenu un lieu sûr pour le blanchiment des narcodollars illégaux et que le projet de loi C-61 est impuissant à résoudre le problème. Des représentants de l'organisme américain de lutte contre la drogue qualifient le Canada de Maytag de l'industrie du blanchiment des narcodollars, c'est-à-dire que les traficants de drogue considèrent notre pays comme solide et fiable.

Quand le gouvernement prendra-t-il au sérieux la lutte antidrogue et présentera-t-il un projet de loi qui obligera les banques et autres institutions financières canadiennes à révéler les opérations monétaires importantes?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député ne devrait pas citer les grands titres trompeurs d'articles plutôt équilibrés du reste. Cela pourrait ternir la réputation de notre pays. Il n'y a rien de vrai dans ce qu'il dit. Son parti n'a rien fait au cours des 20 dernières années. C'est notre parti qui, il y a deux ans, a présenté un projet de loi considéré comme l'un des meilleurs au monde. Nous travaillons de concert avec toutes les institutions financières et la GRC pour boucher toutes les échappatoires qui existent. C'est un travail long et difficile mais nous en voyons la fin. Je suis persuadé que nous allons gagner la bataille. Nous poursuivons nos efforts et nous envisageons actuellement d'autres mesures qui seront mises en oeuvre au besoin. Nous n'avons rien à nous reprocher à cet égard.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Madame Roldeth Dos Santos, secrétaire d'État de l'Angola chargée des Affaires sociales.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre sait que, à la suite des importantes coupes effectuées dans le service voyageurs de VIA Rail, de nombreux Canadiens ont maintenant peur de perdre le service de transport ferroviaire des marchandises offert au Canada. En fait, même le ministre a laissé entendre, hier, que ce service subirait bientôt des restrictions considérables.

Peut-on savoir si le Canadien national ou le Canadien Pacifique ont informé le ministre qu'ils envisagent de réduire le service de transport ferroviaire des marchandises qu'ils offrent au Canada? Le ministre peut-il promettre aujourd'hui aux Canadiens qui ont déjà perdu le service voyageurs de VIA Rail que le service de transport ferroviaire des marchandises ne sera pas diminué à son tour?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, de toute évidence, il n'y a aucun rapport entre les services de VIA Rail et ceux du CP ou du CN. Si l'une ou l'autre de ces compagnies veut renoncer à exploiter certaines lignes secondaires, elle doit en faire la demande à l'Office national des transports, et non au ministère des Transports. L'Office est un organisme indépendant, qui ne relève pas directement du gouvernement. Je dois admettre, comme je l'ai fait auparavant, que le CN et le CP présentent de nombreuses demandes à l'ONT.

En ce qui concerne l'abandon de lignes, la Loi nationale sur les transports est très claire à ce sujet. Dans la plupart des cas, l'ONT n'a pas encore pris de décisions, mais nous travaillons de concert avec les provinces pour déterminer ce que nous pouvons faire. Dans l'ouest du Canada, la situation n'est pas la même, puisque les lignes secondaires sont toutes protégées jusqu'à l'an 2000. Dans l'est du pays, l'abandon de lignes pose un problème que

nous tentons de régler avec la collaboration des provinces, et j'ai bon espoir que nous trouverons une solution.

M. Tobin: Monsieur le Président, ce ministre a vraiment du front tout le tour de la tête. Il veut faire croire au Parlement et aux Canadiens que l'affaire relève de l'Office national des transports et que celui-ci est indépendant du gouvernement du Canada. C'est ce ministre qui vient d'avoir recours à un décret pour faire disparaître VIA Rail de la carte et qui a dit: «Au diable l'Office national des transports.»

Les Canadiens qui vivent dans l'est du pays, principalement ceux du Canada atlantique, savent que la fin est proche et que le transport ferroviaire des marchandises sera supprimé dans les provinces atlantiques. Le ministre le sait. Il en a discuté publiquement hier. Je veux que le gouvernement s'engage aujourd'hui, au nom de ces Canadiens, à maintenir le transport ferroviaire des marchandises jusqu'à ce que sa propre commission royale d'enquête sur les transports ait eu la chance de faire son travail et de rédiger son rapport. Cette commission royale d'enquête a-t-elle un mot à dire ou est-ce encore de la foutaise?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, la commission royale d'enquête travaillera d'abord au service voyageurs, puis elle examinera le réseau de transport des marchandises.

Le député me demande de ne pas tenir compte de la loi, mais c'est l'Office national de transports qui prend ce genre de décision. Je l'ai déjà dit et je le répète, nous examinons de très près la question des services ferroviaires, notamment celle du fret, et nous travaillons en collaboration avec les provinces. Les compagnies ferroviaires sont censées offrir ce qu'elles appellent des services essentiels. Mais, je le dis encore une fois, il y a des problèmes dans tous les modes de transport, et nous essayons de les régler.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Je m'adresse au ministre des Transports, monsieur le Président. Le ministre connaît parfaitement le scénario établi en ce qui concerne le transport ferroviaire des voyageurs et des marchandises. Terre-Neuve a vécu l'expérience. Elle a perdu ses trains de voyageurs et plus tard ses trains de marchandises. L'Île-du-Prince-Édouard a perdu ses trains de voyageurs, puis ses trains de marchandises.

Compte tenu de la déclaration que le ministre a faite au Comité des transports hier et des observations qu'il a livrées à la Chambre aujourd'hui, l'interruption de certains services de VIA n'amorce-t-elle pas le démantèlement de tous les services de marchandises au Canada, en particulier dans la région de l'Atlantique? Quelle est la prochaine ligne sur la liste? Celle de Victoria à Courtney, ou celle de Halifax à Sydney?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit précédemment qu'il n'y avait pas de lien à faire entre les fermetures de VIA Rail et celles qui sont en demande à l'Office national des transports. Je répète la même chose, encore une fois: ce sont deux problèmes complètement différents.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, le ministre a beau dire qu'il n'y a pas de lien, l'avenir prouvera qu'il a tort.

Le ministre sait parfaitement que les lignes ferroviaires abandonnées sont habituellement vendues et démantelées. Si la commission royale que son gouvernement a nommée arrive à la conclusion que le rail est le mode de transport du XXI^e^ro siècle et que les traverses, les voies et les emprises sont disparues, la reconstruction des chemins de fer coûtera des dizaines de milliards et pourrait être impossible. Compte tenu de tout cela, le ministre voudrait-il songer à l'avenir et ne plus abandonner de lignes jusqu'à ce le rapport de la commission royale soit examiné par les Canadiens?

• (1500)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député tente encore une fois d'amener les Canadiens à confondre les travaux d'une commission royale d'enquête sur le service voyageurs et l'abandon d'embranchements du CN ou du CP. Ce sont deux questions distinctes. Nous avons répondu à la première, il y a deux semaines, en proposant aux Canadiens un nouveau réseau. Il y en a une autre, et je répète que nous y travaillons. Je demande encore une fois qu'on n'embrouille personne en mêlant deux questions complètement différentes.

* * *

LA POLLUTION

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il sait sans doute que le nettoyage des emplacements contaminés qu'il a annoncé ne suffira pas pour faire face à la situation actuelle. Une cinquantaine d'emplacements seulement seront nettoyés sur une période de cinq ans. Or, d'après la province elle-même, l'Ontario seul compte plus de 3 000 emplacements souterrains et décharges de déchets toxiques. Cela ne comprend pas les décharges qu'on découvrira plus tard et qui existent sûrement puisque c'est ainsi qu'on s'est débarrassé des déchets toxiques pendant toute une génération.

Le ministre ne pense-t-il pas qu'il faudrait plus d'argent pour s'occuper sérieusement de cette menace et qu'un «superfonds» financé par l'industrie est nécessaire pour s'attaquer à ce problème à long terme?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons au Canada 1 000 emplacements contaminés, dont 50 sont abandonnés. Après ce qui a été annoncé hier, j'espère réussir dans les prochains jours, à l'Île-du-Prince-Édouard, à m'entendre avec mes collègues, les ministres provinciaux de l'Environnement, pour déclencher une opération nationale destinée à nous débarrasser de ce millier d'emplacements contaminés. Si nous y arrivons, le gouvernement fédéral offrira une contribution de 150 millions de dollars et nous pourrons agir dans tout le Canada afin de permettre aux provinces d'adopter les mesures législatives et la réglementation nécessaires pour obliger les entreprises à nettoyer les 950 emplacements que nous savons contaminés.

M. Crawford: Monsieur le Président, le ministre sait que, dans 95 p. 100 des cas, les responsables de la pollution paient s'ils sont identifiés. Cependant, beaucoup de provinces n'ont pas encore de mesures législatives les autorisant à agir. C'est là un problème national dont la solution nécessite un leadership national. Le ministre ne croit-il pas que son programme de nettoyage devrait être administré à l'échelle fédérale au moyen de normes nationales, au lieu de se baser sur tout un ensemble incohérent de règlements provinciaux?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): C'est un problème qui relève à la fois de la compétence fédérale et de celle des provinces. Nous avons au Canada une Constitution qui confère des pouvoirs aux gouvernements provinciaux et nous devons la respecter. Il y a cependant moyen de s'entendre avec les provinces afin de mettre en oeuvre une opération conjointe. C'est ce que nous cherchons à faire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la séance a été levée à 13 heures, il restait à la députée de Mission—Coquitlam ses dix minutes réservées aux questions et observations. Je cède maintenant la parole aux députés. Le député de Surrey-Nord.

M. Karpoff: Je voudrais poser une question à ma collègue au sujet du recouvrement fiscal des allocations familiales. Les changements démographiques et la baisse du taux de natalité sont très évidents au Canada. Qui plus est, élever des enfants coûte beaucoup plus cher qu'auparavant. Les familles canadiennes ont pu bénéficier jusqu'ici de quelque chose d'exceptionnel, c'est-à-dire de l'universalité des allocations familiales. Ce programme a permis d'unir les familles, car chacune d'elles, sans égard à sa situation financière, a pu s'en prévaloir en sachant que toutes les autres en bénéficiaient également.

Selon la députée, quelles conséquences le recouvrement des allocations familiales aura-t-il sur la solidarité qui lie les familles canadiennes et sur l'engagement qu'ont pris tous les Canadiens à l'égard de l'universalité des programmes sociaux?

Mme Langan: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Surrey. Il importe, lorsqu'on parle des effets qu'aura sur la famille la récupération des allocations familiales, de les replacer dans le cadre de l'offensive du gouvernement contre la famille.

En effet, c'est à la famille que le gouvernement s'en prend quand il s'attaque au régime d'assurance-chômage. C'est à la famille qu'il s'en prend lorsqu'il s'attaque aux pensions de vieillesse des personnes âgées, qui font partie de la famille élargie. C'est à la famille qu'il s'en prend quand il menace de récupérer des allocations familiales.

La modification dont nous sommes saisis aujourd'hui aura pour effet de récupérer une partie des allocations familiales des ménages dont le revenu est de 50 000$.

Encore une fois, si on veut avoir une idée des répercussions qu'aura cette clause de récupération dans vingt ans, il suffit de transposer sur les allocations familiales les effets qu'elle aura sur les pensions. Dans bien des cas, les allocations familiales sont souvent le seul revenu que touchent directement les mères de famille pour leurs

enfants ou leur foyer. Ces allocations seraient imposées suivant le revenu de leur mari. Ce qui va complètement à l'encontre du principe d'universalité qui avait présidé à la création des allocations familiales. En adoptant pareille disposition, nous nous engagerons sur une pente savonneuse. A mon sens, elle trahit la véritable attitude du gouvernement conservateur envers la famille, qui consiste à prendre aux pauvres pour donner aux riches.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a plus de questions ni d'observations, le débat reprend. Le député de Hillsborough.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour parler du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

Ce projet de loi réunit une myriade de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, quelque 59 modifications visant à mettre en oeuvre la plupart des dispositions annoncées dans le budget d'avril 1989, un budget qui a matraqué les familles canadiennes, insulté les électeurs du pays et pénalisé les pauvres encore davantage.

Le projet de loi poursuit ou, à plus proprement parler, cimente le plan du gouvernement de mettre fin à l'universalité des programmes sociaux. Nous savons que les compressions budgétaires que le gouvernement a imposées aux programmes sociaux représenteront près de 30 p. 100 ou 610 millions des 2,8 milliards de dollars de réduction des dépenses. Le ministre des Finances a annoncé ces réductions pour l'année financière 1990-1991. Cela venait s'ajouter aux changements précédemment annoncés au régime d'assurance-chômage qui supprimeront la contribution de l'État de 1,9 milliard de dollars pour l'année 1990-1991.

Nous assistons à la fin de l'universalité, un principe qui régit depuis longtemps le système canadien des prestations sociales. Je le dis parce que l'universalité, par définition, se dit de ce qui s'applique à toutes les personnes ou à toutes les choses dans le monde ou dans une classe que l'on considère. En d'autres termes, quels que soient le revenu, il y a des prestations qu'il faut verser à tout le monde. Ce que le gouvernement veut faire par ce projet de loi c'est reprendre à partir d'un niveau de revenus bien déterminé, la totalité des prestations, tant les pensions de sécurité de la vieillesse que pour les allocations familiales.

• (1510)

On dit depuis longtemps aux Canadiens de tenir compte de la pension de sécurité de la vieillesse quand ils préparent leur retraite. Ils constatent maintenant qu'ils n'ont pas la pension prévue, et que désormais ils auront très peu de chance de modifier leur situation financière. Qu'est-il advenu de la position adoptée par le premier ministre en 1984 quand il disait que l'universalité était un dépôt sacré? Ce dépôt sacré, le premier ministre, le ministre des Finances et le gouvernement tout entier l'ont jeté par-dessus bord.

En 1984 celui qui était alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait en Chambre: «Toutes les économies résultant des modifications envisagées seront redistribuées aux programmes sociaux—elles ne serviront pas à réduire le déficit.» Et d'ajouter: «Les prestations de sécurité de la vieillesse ne seront pas imposées différemment des autres formes de revenus.»

Il ne faut pas s'étonner que les Canadiens soient furieux contre le gouvernement. Cette notion de dépôt sacré a été remplacée j'imagine par celle que l'on ne cesse de nous rabâcher depuis quelque temps, celle de «réduction du déficit». Si le gouvernement ne peut pas épargner nos personnes âgées, qui pendant tant d'années ont travaillé dur et lui ont fait confiance, alors il est bien évident que personne d'autre ne sera épargné que les grosses sociétés.

Le projet de loi C-28 nous apporte d'autres augmentations d'impôts, des réductions de transferts fédéraux aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire, la récupération des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse: c'est plus spécialement la partie 1.2 de l'article 48 qui prévoit cette récupération. La récupération des allocations familiales retirera 1,686 milliard du budget des familles canadiennes au cours des cinq prochaines années. Parce que l'indexation n'est que partielle, presque un million de familles qui reçoivent actuellement des allocations familiales ou des pensions de vieillesse commenceront à perdre ces prestations au cours des dix prochaines années.

Ces dispositions sont anti-familles et anti-personnes âgées. Quel que soit le revenu total d'une personne âgée, le principe de justice voudrait que le moyen par lequel elle atteint ce niveau de revenu n'ait pas d'importance.

Peu importe que l'argent vienne du gouvernement ou d'investissements financiers. Les dispositions de récupération que propose le gouvernement reviennent à pénaliser des groupes particuliers qui reçoivent des chèques d'allocations familiales ou de pension de vieillesse. Les retraités qui ont des revenus de pension paieront plus d'impôt que ceux qui ont des revenus d'investissement. C'est tout à fait injuste.

En vertu des changements mentionnés, les allocations familiales et les pensions de vieillesse seront imposées pour les particuliers, pas les familles, qui ont un revenu supérieur à 50 000 $. Le système est conçu de telle façon que dans une famille où les deux parents travaillent, chacun d'eux peut gagner 49 000 $ sans que la famille perde un sou d'allocations. Par contre, une famille où un seul des parents travaille et gagne 75 000 $, perdra la totalité de ses allocations familiales ou de ses pensions de vieillesse en vertu du système du gouvernement.

Dans le document de consultation du gouvernement de janvier 1985, intitulé «Prestations aux enfants et aux personnes âgées», on rejetait l'idée de la récupération des prestations de pension de vieillesse. On disait que cela perturberait gravement le système des revenus de retraite.

On dit dans le projet de loi que le seuil de 50 000 $ entre ceux qui doivent payer la surtaxe et ceux qui ne la paieront pas sera indexé chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation, mais diminué de 3 points de pourcentage. Si les revenus continuent d'augmenter au rythme de l'inflation, alors que le seuil est haussé de moins de 3 p. 100, alors il ne sera pas long que les familles et des personnes âgées seront visées et devront payer la surtaxe en question.

Le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement va de temps à autre rétablir le seuil, étant donné qu'il n'est que partiellement indexé. Est-ce vraiment là son intention? Comme il ne semble pas comprendre ce qu'on entend par universalité, on ne peut donc faire que des suppositions sur ce qu'il entend par «de temps à autre». Il se peut que pour le ministre, cela représente 31 augmentations d'impôt en cinq ans. Si c'est le cas, il va donc ajuster, semble-t-il, le seuil, mais ne soyez pas surpris si on ne procède à aucun ajustement.

Les parents et les pensionnés ont apporté, apportent et continueront d'apporter une contribution spéciale et inestimable à notre société. Cette récupération laisse supposer que leur contribution n'a aucune importance et que certains nous ont moins donné que d'autres. Les familles et les personnes âgées du pays ont droit à un meilleur traitement et à un plus grand respect. Au parti libéral, nous nous opposons à ce qu'on traite des membres importants de notre société de cette façon.

Lors d'un récent congrès de la Fédération nationale des retraités et citoyens agés, organisme qui regroupe les associations de personnes âgées du pays, les participants ont décidé à l'unanimité de contester devant les tribunaux la récupération à laquelle entend procéder le gouvernement. Les intéressés sont furieux non seulement parce que leur revenu sera imposé à un taux supérieur, mais également parce que le ministre refuse d'indexer complètement le seuil de 50 000 $; du déjà vu dans son cas.

La récupération des pensions de sécurité de la vieillesse forcera 54 000 personnes âgées à rembourser leur pension au complet. En outre, 74 000 personnes âgées devront en rembourser au moins une partie. Comment le gouvernement va-t-il justifier aux personnes âgées le fait qu'il a accepté les contributions qu'elles ont faites de bonne foi? Les personnes âgées ont cotisé au programme et elles ont le droit d'en profiter maintenant.

Les Canadiens vont lutter contre le gouvernement. Au Parti libéral, nous nous efforcerons d'empêcher le gouvernement de continuer à s'en prendre au tissu même de notre société. Le gouvernement prend tout un train de mesures régressives; il effectue des compressions à VIA Rail, il sabre dans l'assurance-chômage et il ferme certaines bases, ce qui a des répercussions catastrophiques pour des régions comme ma province de l'Île-du-Prince-Édouard. Chaque fois, ils nous disaient que c'était pour notre bien. Nous serons bientôt frappés par une disposition de récupération et en dépit de tous ses beaux discours, le gouvernement ne réussira jamais à nous faire oublier qu'il est en train de saigner à blanc le Canada.

Les Canadiens ne peuvent pas se fier à ce gouvernement. Ils se font dépouiller. De bonne foi, ils ont contribué à l'édification de leur société pendant des années et se rendent maintenant compte qu'ils ont été trompés. Cette mesure législative constitue une insulte pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles pour une question ou un commentaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je m'adresse au député de Hillsborough. Je tiens à le féliciter pour son excellent discours. Je suis convaincu que ses électeurs seront très fiers de le voir ainsi se porter à la défense des personnes âgées de sa circonscription.

Je me demande si, pendant la dernière compagne électorale, le premier ministre et le ministre des Finances ont eu l'occasion de se rendre dans l'Île-du-Prince-Édouard et si, lors de leur passage, ils ont fait les mêmes déclarations que dans d'autres régions du Canada, notamment, qu'ils feraient tout en leur pouvoir pour protéger les personnes âgées, que les pensions étaient sacrées, etc.?

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Oui, effectivement, le ministre des Finances est venu dans la circonscription il y a un an. Il a promis aux personnes âgées, en particulier à celles qui vivent dans des foyers de la région de Charlottetown, que rien n'arriverait à leurs pensions et qu'elles pouvaient se fier à un gouvernement conservateur. Compte tenu des résultats des élections, beaucoup de personnes âgées ne l'ont apparemment pas cru.

Par ailleurs, beaucoup de gens m'ont parlé de la disposition de récupération que le gouvernement se prépare à nous imposer. Beaucoup de personnes âgées ont travaillé dur de longues années, souvent pour de maigres salaires à leurs débuts. Elles ont été prévoyantes, elles ont réussi à économiser un peu d'argent et maintenant qu'elles sont à l'âge de la retraite, elles se rendent compte que cet argent ne leur est plus accessible.

Oui, des promesses ont été faites dans ma circonscription et, évidemment, ces promesses ne seront pas tenues.

M. Volpe: Monsieur le Président, je félicite moi aussi le député de l'Île-du-Prince-Édouard qui a soulevé des questions très importantes aujourd'hui. Je voudrais connaître son avis à propos d'un aspect du programme de récupération, outre le fait que nous nous éloignons du principe de l'universalité selon lequel tous nos citoyens qui ont beaucoup contribué à la prospérité du Canada jouissent d'une sécurité sociale et financière. Or, ce système de récupération menace à mon avis une disposition législative très importante. Il s'agit du programme de pensions parrainé par le gouvernement auquel de nombreux retraités cotisaient avant l'établissement du régime plus étendu de sécurité de la vieillesse. Ceux-ci constatent maintenant qu'ils ne peuvent plus profiter de leurs cotisations, qui ont déjà été taxées, et qu'ils devront payer d'autres impôts. Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses observations à ce sujet, monsieur le Président.

• (1520)

M. Proud: Monsieur le Président, on m'a posé cette question à maintes reprises parce qu'il y a aujourd'hui beaucoup de Canadiens qui ont payé des impôts pendant des années pour pouvoir toucher une pension de retraite. Il s'agit certainement d'une violation des droits de ceux qui se disaient: «Comme j'aurai 65 ans l'an prochain, je vais toucher une pension de retraite.» Cela ne se produira pas, car toutes leurs prestations de retraite seront récupérées et il ne leur restera plus rien.

Un de mes amis a travaillé d'arrache-pied toute sa vie pour un salaire de misère et ce n'est que récemment qu'il a pu accumuler un peu d'argent. Il vient de découvrir que lui et sa famille ne pourront pas en profiter. On a abusé de la confiance des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Le député de Winnipeg-Nord a la parole pour poursuivre le débat.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens à propos du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe. Je m'oppose notamment aux dispositions qui ont trait à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, car elles dérogent à l'universalité traditionnelle de nos programmes sociaux. C'est le changement le plus significatif au Canada en matière de politique sociale en une génération.

La partie 1.2 de l'article 48, à la page 46, article 180.2, du projet de loi est intitulée «Impôt sur les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse». Cette partie prévoit la récupération des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse. Désormais, les personnes dont les revenus sont supérieurs à 70 000 $ ne toucheront plus de prestations de sécurité de la vieillesse ni d'allocations familiales. Ceux qui gagnent 70 000 $ en recevront une partie. Le taux de récupération sera de 15 p. 100. Le seuil de 50 000 $ sera partiellement désindexé. À vrai dire, le seuil sera abaissé avec le temps.

Cette mesure entrera progressivement en vigueur sur une période de trois ans. Une fois mise en oeuvre intégralement, l'augmentation d'impôt sera beaucoup plus élevée que les 320 millions de dollars annoncés par le gouvernement.

Cette récupération n'est pas seulement injuste et dangereuse pour l'universalité, c'est un exemple frappant de la gestion nuisible du gouvernement. Pendant la campagne électorale, le gouvernement a fait toutes sortes de promesses pour séduire l'électorat, mais, dès sa réélection, il ne tient aucun compte des préoccupations des gens et de leurs besoins. Il abandonne ou, pire encore, il démantèle les programmes sociaux mis sur pied pour promouvoir les intérêts sociaux et économiques de tous les Canadiens, y compris les familles et les personnes âgées.

C'est intolérable. Le gouvernement ne réduit pas seulement à leur strict minimum nos programmes sociaux, il attaque la structure, l'essence même de notre nature sociale, de notre bien-être social. Il tente de détruire l'assise même de notre société en s'attaquant à l'universalité des programmes sociaux et en dirigeant injustement ses efforts contre certains groupes, comme les personnes âgées, les personnes les plus vulnérables à qui nous devons tout ce que nous avons aujourd'hui.

Le plus effrayant, c'est que le gouvernement refuse d'indexer le seuil de 50 000 dollars jusqu'à concurrence de 3 p. 100 du taux annuel d'inflation. Nous avons évalué le revenu des personnes âgées en dollars constants pour chercher à maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs au niveau actuel. Pour ce faire, nous avons extrapolé les taux d'inflation actuels pour les années à venir. Voyons les résultats. Dans huit ans, le seuil ne représentera plus qu'un revenu de 35 000 à 40 000 dollars; dans l'an 2000, il atteindra 35 765 dollars; dans 15 ans, il aura chuté à 30 000 dollars et cinq ans plus tard, quand les premiers membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite, il ne sera plus que de 28 000 dollars, et 2 millions de Canadiens seront touchés. En fin de compte, il y aura tellement de Canadiens qui remettront le plein montant de leurs prestations au gouvernement que celui-ci abandonnera l'idée de verser ces prestations à l'ensemble de la population. Et cela signifiera la fin de l'universalité de nos programmes.

Ce qui est aussi effrayant, c'est que la récupération est injuste. Les Canadiens à revenu élevé ne seront pas les seuls à en ressentir les effets. Les familles à revenu unique et les personnes âgées de 65 ans et plus en subiront également les conséquences. A cause de cette nouvelle modification, la famille dont le seul revenu net s'établit à 55 240 $ devra rembourser toutes ses allocations familiales. Mais la famille où le mari gagne 45 000 $ et la femme 40 000 $ ne remboursera rien du tout. Quelle que soit la façon de calculer, le projet de récupération ne peut absolument pas être considéré comme une mesure fiscale équitable.

Récupérer l'argent des personnes âgées équivaut à de la discrimination basée sur l'âge car, du point de vue du fisc, une personne retraitée qui gagne 60 000 $ par année ne sera pas traitée de la même manière qu'une autre âgée de 64 ans. De plus, la disposition sur la récupération s'applique à celles qui touchent des allocations familiales et des pensions de vieillesse, si bien que les personnes âgées dont la seule source de revenu est la pension vont payer plus de taxes que d'autres dont le revenu provient de placements.

La récupération est injuste—immorale, en fait—pour une autre raison: les retraités ont droit à leur pension parce qu'ils ont payé l'impôt sur le revenu durant toute leurs longues années de travail. La récupération change les règles du jeu sans le consentement de ceux qui ont payé pendant toute leur vie.

En 1950, le gouvernement a affirmé que la pension de vieillesse serait un régime de participation qui s'autofinancerait parce que les prestations annuelles seraient financées au moyen de cotisations de valeur équivalente. Il a prélevé une taxe spéciale à cette fin, et chaque hausse des pensions a été suivie d'une hausse de la taxe. Les retraités d'aujourd'hui ont payé cette taxe.

La réforme fiscale de 1972 l'a supprimée. Donc les personnes âgées qui avaient payé leurs cotisations ont le droit légal et moral de toucher la pension. Pendant des années, on a dit aux gens de tenir compte de la pension de vieillesse dans la planification de leurs revenus de retraite. Aujourd'hui, au moment où ils ne sont guère en position d'améliorer leur situation financière, ils s'aperçoivent qu'ils n'y auront peut-être plus droit.

Les personnes âgées sont mal placées pour lutter contre un gouvernement qui gruge leur pension. Elles n'ont pas les moyens d'engager des experts qui vont leur dire comment remplir leurs formules et réduire leurs taxes. Par son projet de récupération, le gouvernement va leur enlever la pension pour laquelle ils ont déjà payé. C'est exactement ce que le premier ministre s'était engagé à ne pas faire au cours de la dernière campagne électorale. En fait, en présence de sa propre mère, le ministre avait promis que s'il était élu, son gouvernement améliorerait les pensions au lieu de les amoindrir.

• (1530)

Au cours de la campagne électorale, le gouvernement a juré qu'il ne toucherait pas aux prestations sociales et qu'il tenait les pensions de sécurité de la vieillesse pour un dépôt sacré. Après les élections, il a soudain cessé de parler des prétendus dépôts sacrés pour insister sur la nécessité de réduire le déficit. A ce moment-là, le gouvernement connaissait ou aurait dû connaître la situation financière de notre pays. Pourtant, il a choisi de ne pas en informer les Canadiens. Le gouvernement déclare maintenant que tous les Canadiens, y compris les gens âgés, ont le devoir de payer de leurs poches pour réparer son ineptie financière. À mon avis, il fait preuve en l'occurrence d'une déloyauté flagrante. Le gouvernement a manqué à sa parole d'une façon tout à fait insidieuse. Il prétend en effet maintenir le principe de l'universalité quand en fait il le détruit. Il n'a même pas le courage d'être honnête avec les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Malheureusement, le député a épuisé son temps de parole. Questions ou commentaires?

M. Martin (La Salle—Émard): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de ses propos. Il a montré en peu de temps qu'il savait analyser les programmes sociaux de notre pays et bien discerner les besoins de notre société. Je l'ai écouté avec beaucoup de plaisir et j'étais tout disposé à l'écouter plus longtemps.

J'aimerais lui demander, vu ses antécédents uniques en tant que médecin et l'expérience qu'il a acquise dans différents pays du monde, s'il accepterait de poursuivre son analyse des programmes sociaux de notre pays et de les comparer avec ceux d'autres pays.

Par ailleurs, j'aimerais qu'il nous dise si le gouvernement qui, ayant accédé au pouvoir sur la foi de programmes sociaux, manque ensuite effrontément à toutes ses promesses, ne discrédite pas les institutions politiques.

M. Pagtakhan: Je remercie le député. Certes, j'aimerais poursuivre.

Le gouvernement prétend garder intact le principe de l'universalité alors qu'en réalité il y met fin. Même s'il continue d'envoyer aux gens âgés leur chèque de pension de sécurité de la vieillesse, il les récupère par la suite. Ce programme social n'est plus universel. Pour être universel, il devrait offrir les mêmes avantages à tous les membres d'une catégorie de Canadiens, indépendamment de leur revenu. Un régime universel de pension de sécurité de la vieillesse doit par exemple apporter des avantages nets à tous les Canadiens âgés de plus de 65 ans. On a souvent remanié la pension de la vieillesse au cours des années, mais les rajustements n'ont jamais rien changé au versement de la pension nette à tous, riches et pauvres.

Le coût et l'inefficacité du plan d'ensemble du gouvernement sont une autre considération. Il est en effet ridicule que l'argent que le gouvernement tente d'économiser par la récupération serve à payer la main-d'oeuvre énorme et toute la paperasse que nécessitera la récupération.

Le gouvernement s'entête à dire que l'universalité n'est pas touchée. En réalité, il franchit la barrière psychologique qui mène à l'érosion de l'universalité. Quand une valeur fondamentale comme les programmes sociaux universels est remise en question, nous nous demandons avec inquiétude à quoi le gouvernement s'en prendra ensuite.

Au programme de soins de santé? Le C-28 attaque le principe même qui a été un gage de sécurité au Canada, la pierre angulaire de la politique sociale.

Voilà pourquoi je m'élève contre le C-28 et contre la tentative insidieuse du gouvernement d'abandonner l'universalité. Les électeurs de Winnipeg-Nord dénoncent le projet de loi au nom de l'universalité.

J'en appelle à la conscience du gouvernement, je lui demande de retirer le projet de loi dans l'intérêt de tous, des familles et des personnes âgées du Canada.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ce projet de loi C-28 attaque les droits des personnes âgées. C'est un projet de loi qui attaque aussi les pensions des personnes âgées, des pensions bien méritées d'ailleurs! Ce projet de loi est une attaque contre les allocations familiales, contre nos familles. Ce projet de loi est une attaque contre le principe de l'universalité des programmes sociaux, des programmes que nous avons développés, que nous avons mis en place depuis plusieurs années. Ce projet de loi C-28 est une attaque contre le «contrat social» d'une société canadienne qui se respecte et qui veut bien respecter ses personnes âgées et ses enfants.

[*Traduction*]

Ce projet de loi est totalement contraire aux promesses du premier ministre, aux dernières élections. Je voudrais rappeler aux députés la promesse que le premier ministre a faite à Sydney, en Nouvelle-Écosse, au cours de la dernière campagne électorale. Il a dit: «Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, et surtout ceux qui s'adressent aux personnes âgées, seront améliorés, pas réduits.» Le projet de loi C-28 est une trahison

de ce que le premier ministre a déjà appelé un dépôt sacré.

Le projet de loi apporte 59 modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est un plan conservateur tendant à mettre un terme à l'universalité de nos programmes sociaux et, du même coup, à pénaliser les Canadiens. L'article 48 de la partie 1.2 établit le recouvrement des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse. Il enlèvera aux familles canadiennes 1,68 milliard de dollars pendant les cinq prochaines années. Chaque année, nos personnes âgées et nos familles seront privées de 500 millions de dollars.

Le gouvernement fixe, dans ce projet de loi, un seuil de 50 000 $ à partir duquel il faudra rembourser les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse. Je rappelle à la Chambre que ces deux programmes ne sont indexés que sur la partie du taux d'inflation qui dépasse 3 p. 100. Cette désindexation partielle du seuil de 50 000 $ signifie que dans dix ans, près de un million de familles canadiennes commenceront à perdre les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Ce projet de recouvrement des prestations va donc imposer un impôt spécial aux familles qui ont des enfants et aux personnes âgées.

Quand je dis impôt spécial, j'entends impôt injuste parce qu'il ne s'applique pas également à tout le monde. Seules les personnes âgées et les familles ayant des enfants seront touchées. Autrement dit, c'est une mesure dirigée contre la famille et le troisième âge.

Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance à quelqu'un qui, devant les caméras de la télévision, a solennellement promis à sa propre mère—et cela tout le monde s'en souvient—de ne jamais toucher à l'universalité? Quelques mois plus tard, il tourne le dos à sa propre mère et abolit l'universalité. Voilà exactement ce qu'a dit le premier ministre pendant la campagne électorale, et pourtant il fait complètement et publiquement volte-face et présente cet épouvantable projet de loi.

Voici ce qu'a dit mon chef pendant la campagne électorale: «Les citoyens de notre pays, qui ont travaillé toute leur vie à bâtir le Canada, ont compté sur la pension de vieillesse comme sur un droit que leur confère leur citoyennneté. Ils ont payé des impôts toute leur vie et ils ont planifié leur avenir en comptant sur cette pension. Cela fait partie du contrat social au Canada.»

Voilà notre engagement. Le gouvernement Mulroney viole ce contrat de toujours et il devrait avoir honte.

• (1540)

Le 23 septembre dernier, le Conseil national du bien-être social écrivait dans son dernier rapport: «Il ne fait aucun doute que la récupération met fin à l'universalité.» Il ajoutait: «Un programme social qui distribue des prestations à tout le monde pour ensuite en récupérer la totalité auprès de certains bénéficiaires n'est pas universel.»

Mis au courant de cette déclaration de la part du Conseil national du bien-être social, le premier ministre a dit que ce n'était qu'une observation, qu'une déclaration parmi tant d'autres. J'ai été scandalisé par cette réaction hautaine du premier ministre à ce très important rapport du Conseil national du bien-être social et par l'arrogance qu'il affiche à son égard.

J'ai écrit au premier ministre une lettre datée du 14 septembre. Je n'ai encore reçu aucun accusé de réception. Je lui écrivais que j'étais scandalisé et en colère. Je lui demandais de nous dire pourquoi il se livrait à une attaque aussi brutale contre les familles et les personnes âgées. Il ne m'a pas répondu.

Cependant, nous avons pu entendre l'un des plus importants députés de l'arrière-ban de son parti, le président du comité des finances, M. Blenkarn, qui parcourt le pays afin de défendre la TPS à ce stade-ci et qui tient le même langage que le Conseil national du bien-être social. Voici donc ce qu'a déclaré M. Blenkarn, un député conservateur important en matière financière: «Nous avons décidé d'éliminer l'universalité et nous le faisons...»

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne veux pas déranger le député dans son intervention, mais il doit désigner son collègue comme le député de Mississauga—Sud.

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président.

M. Rompkey: Pour le moment.

M. Gauthier: Pour le moment, je vais le désigner comme le député de Mississauga—Sud, et je vais continuer de citer ses paroles. Il a déclaré: «La récupération est peut-être injuste et sournoise, mais c'est un fait accompli.» Ce sont-là des paroles très claires de la part d'un député conservateur.

Le directeur exécutif du Conseil canadien de développement social a également affirmé que les programmes sociaux n'étaient plus sacrés, et qu'ils allaient plutôt subir de sacrées compressions. Michael Walker, directeur de l'Institut Fraser, de Vancouver, un organisme de droite, a affirmé pour sa part que cela signifiait qu'on allait se

débarrasser de l'universalité petit à petit. Monsieur le Président, dans une lettre qu'elle a écrite au premier ministre, la *Senior Citizens Federation of Canada* a signalé qu'elle considérait la proposition en question comme une initiative déloyale de la part du gouvernement, une tentative insidieuse de s'en prendre aux programmes de sécurité sociale que le premier ministre a déclaré être sacrés à de nombreuses reprises.

Je vous le demande: Tous les Canadiens ont-ils tort et le gouvernement et le premier ministre sont-ils les seuls à savoir ce qu'il convient de faire? Les intéressés précisent clairement aux Canadiens qu'il est répréhensible de prévoir dans notre régime de programmes sociaux une récupération qui tend à reprendre aux personnes âgées et aux familles certains montants auxquels elles ont droit.

Depuis cinq ans, les conservateurs soufflent le froid et le chaud. Ce qui était un dépôt sacré avant les élections n'est plus que promesse violée. Même le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, alors qu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, aurait déclaré, le 21 décembre 1984, que toutes les économies tirées de toute modification seraient redistribuées dans les divers programmes sociaux et ne serviraient pas à la réduction du déficit. Il a ajouté que les prestations au titre des pensions de vieillesse seraient imposées de la même façon que toute autre forme de revenus. Ce sont-là les propos d'un ministre de la Couronne.

Il est tout à fait insensé qu'après les élections de 1988, les conservateurs ne tiennent aucune des promesses qu'ils ont faites aux Canadiens. Ils n'ont jamais parlé de cela durant la campagne électorale. Il n'en a jamais été question! Ils ont tenu un langage bien différent et c'est pourquoi j'affirme qu'on ne peut se fier à eux.

[*Français*]

Ils parlent des deux côtés de la bouche!

Je vois que vous allez vous lever, monsieur le Président. J'espère que j'aurai une question afin de pouvoir terminer mes remarques.

[*Traduction*]

M. Martin (La Salle—Émard): Monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire et une question à poser au député. Il a une longue expérience de notre système parlementaire et il l'a montré dans son intervention de cet après-midi. Les électeurs sont très cyniques envers les politiciens qui font des promesses et de grandes déclarations puis, une fois élus, font le contraire de ce qu'ils prêchaient.

Le député a très clairement établi, à mon avis, que le premier ministre appuyait le principe de l'universalité avant les élections, mais que depuis, il a fait volte-face sur ce sujet. Je trouve cela très difficile à accepter et à comprendre et je suis convaincu que les Canadiens pensent comme moi. Je me demande si le député peut élaborer sur cet aspect et sur le cynisme que cela suscite au sein de l'électorat canadien.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je répondrai à cette question en disant qu'une «piastre est une piastre est une piastre». Étant donné toutes les taxes que nous payons, nous ne devrions pas nous soucier de savoir d'où proviennent les recettes fiscales. Mais sous le régime conservateur, le système d'impôt progressif est en train de changer. Si vous êtes une personne âgée, le régime fiscal ne vous touchera pas de la même manière que les autres contribuables.

Un contribuable de 40 ans gagnant 40 000 $ par année paiera des impôts calculés selon une certaine formule, mais une personne âgée dans la même catégorie, aux fins de l'impôt, verra sa pension de vieillesse imposée aussi.

Je trouve cela difficile à comprendre. Pour moi, la disposition de récupération, en créant un impôt spécial pour les personnes âgées et leurs familles, est tout à fait répréhensible. Nous avons un système fiscal progressif et nous ne pouvons pas commencer à lever des impôts spéciaux pour les personnes âgées et pour les bénéficiaires d'allocations familiales. Ce n'est pas bien, à mon avis.

Le député devrait être très familier avec le principe de l'universalité, car son père, M. Paul Martin, du temps qu'il siégeait à la Chambre, a été l'un des parrains, l'un des grands partisans des programmes sociaux dont nous bénéficions tous aujourd'hui, y compris le programme de la sécurité de la vieillesse et celui de l'assurance-maladie.

Le Canada s'est doté au fil des années d'un formidable système de programmes sociaux. Tous les Canadiens ont accès à ces programmes qui sont essentiellement sans but lucratif. Qu'on ait les moyens ou pas, on est bien traité, avec justice et équité, dans nos hôpitaux et dans le réseau des soins de santé.

Tous ont droit à la même pension de retraite, Canadiens de l'Est et de l'Ouest, grands et petits, gras et maigres, riches et pauvres. C'est cela l'universalité. C'est

pourquoi le Conseil national du bien-être social affirmait dans le rapport qu'il a publié en septembre:

> Il ne fait aucun doute que la tentative de récupération met fin à l'universalité. . . Un programme social qui prévoit le versement de prestations à tous, puis la récupération de toutes les prestations de certains bénéficiaires n'est pas universel.

Cela me semble bien évident. Pourquoi le gouvernement propose-t-il aujourd'hui d'imposer autrement que les autres les personnes âgées et les bénéficiaires des allocations familiales? Ce n'est pas bien.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, d'habitude, lorsque les gouvernements envisagent de modifier la politique sociale en profondeur, ils présentent un livre blanc ou nomment une commission royale d'enquête et avouent vouloir modifier le contrat social du pays.

• (1550)

Ce qui m'étonne, notamment, c'est que le gouvernement actuel est probablement en train d'apporter une modification des plus importantes à notre politique sociale, depuis la Seconde Guerre mondiale en tous cas, mais persiste à le nier. Mais encore là, je commence à comprendre que ce que dit le gouvernement et ce qu'il fait, c'est deux choses. Il dit vouloir améliorer la Loi sur l'assurance-chômage et il réduit en fait les prestations d'une grand nombre de bénéficiaires et est en train de démolir le régime de l'assurance-chômage.

Il prétend améliorer VIA Rail en réduisant le service de moitié. Maintenant, il opère un changement fondamental dans le régime canadien de sécurité sociale sans vouloir l'admettre.

Le projet de loi porte sur deux aspects fondamentaux: la question de l'universalité des programmes sociaux et la crédibilité du gouvernement actuel, notamment celle du premier ministre. Dans les deux cas, le gouvernement semble déterminé à ne pas reconnaître les faits.

Je soupçonne fort que cette mesure législative est une conséquence de l'Accord de libre-échange. Pendant le débat sur le libre-échange et la campagne électorale de 1988, le gouvernement a insisté sur le fait que l'Accord de libre-échange ne toucherait pas nos programmes sociaux comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, la sécurité sociale et les allocations familiales. Et pourtant, dès la ratification de l'accord, nous nous sommes aperçus que tous ces programmes étaient menacés.

Il s'effectue une certaine harmonisation entre les programmes sociaux des États-Unis et ceux du Canada. Il y a donc un changement fondamental au Canada, car les États-Unis préconisent le libéralisme économique, même dans le domaine des programmes sociaux. Aux États-Unis, les riches et les puissants peuvent prendre soin d'eux-mêmes, puis, ils font la charité aux faibles, aux pauvres et aux défavorisés, en leur jetant quelques miettes.

Le Canada a une attitude différente. Nous avons voulu que certains avantages sociaux soient accordés à tous les citoyens et nous les avons fixés. Je vais revenir à plusieurs reprises sur les prestations de sécurité de la vieillesse. C'est un programme universel qui s'adresse à toutes les personnes âgées en fonction de leur citoyenneté et non de facteurs comme la couleur, la religion, la richesse, le revenu ou autre chose. Voilà ce qu'est l'universalité.

Nous avons instauré les allocations familiales, alors qu'il n'y a pas de programme de ce genre aux États-Unis. Nous disons que tous les enfants ont droit, en tant que Canadiens, à l'allocation familiale. Peu importe s'ils sont de Vancouver, de Halifax ou du Yukon, si leurs parents sont instruits ou non, s'ils sont multimillionnaires ou s'ils arrivent à peine à joindre les deux bouts. Ces programmes sont universels et ce projet de loi les attaque.

Pensons aussi à nos autres programmes universels. Si le gouvernement réussit à supprimer l'universalité de ces deux programmes, il en fera certainement autant avec les autres.

Jetons-y un coup d'oeil. Commençons par notre assurance-maladie. Le concept est complètement différent de celui des États-Unis. Les gens ne bénificient pas de soins médicaux universels et surtout pas de soins hospitaliers universels aux États-Unis.

Au Canada, si. Un des droits fondamentaux des citoyens canadiens est le droit à une assurance-maladie universelle.

L'éducation étant un droit fondamental, elle constitue un programme universel au Canada. Nous avons aussi l'assurance-chômage universelle. Les États-Unis ne l'ont pas. Et le gouvernement attaque maintenant ces programmes.

Avant de parler plus en détail des pensions et des allocations familiales, je veux d'abord expliquer comment le gouvernement commence à s'en prendre à l'universalité des autres programmes. Prenons, par exemple, l'assurance-maladie. L'assurance-maladie se détériore gravement au Canada. Dans ma circonscription de Surrey-Nord, nous avons des difficultés. L'hôpital de Surrey souffre d'un manque de fonds aigu. Le conseil d'administration élu a été suspendu il y a quelque temps. On tient le public à l'écart de cet hôpital pour cacher les difficultés qu'entraîne la détérioration des soins médicaux. La responsabilité de cette situation incombe en partie au gouvernement Vander Zalm, mais le gouvernement fédéral conservateur y est aussi pour quelque chose. Il réduit systématiquement les paiements de transfert versés aux provinces pour financer l'assurance-maladie. L'an dernier, il les a réduits de 2 p. 100. Cette année, une loi complémentaire à celle-ci les réduira encore de 1 p. 100. Et ce, en dépit de l'inflation dans le domaine des soins médicaux. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial réduisent tous les deux les fonds consacrés à l'assurance-maladie.

Dans une région comme celle de Surrey-Nord, région dont le développement est des plus rapides au Canada, nous n'avons tout simplement pas les fonds pour maintenir les services, sans parler de poursuivre l'expansion nécessaire pour répondre aux besoins d'une population croissante.

La région de Surrey-Nord est témoin de certaines situations passablement ridicules. Ainsi, nous avons construit un complexe hospitalier, mais les deux paliers de gouvernement ne fournissent pas les fonds pour l'embauche de personnel. A l'heure actuelle, les habitants de Surrey-Nord n'ont pas droit à l'universalité des soins de santé. Ils ne bénéficient pas des mêmes soins de santé que leurs compatriotes à Vancouver, à Montréal, ou encore à Toronto. C'est là une méthode pour rogner sur les programmes universels.

On peut en dire autant pour la décision en faveur des régimes d'assurance-maladie à deux niveaux. En Colombie-Britannique, le gouvernement a tâté le terrain en proposant d'offrir certains types de services médicaux à ceux qui en ont les moyens. Ainsi, on y ouvre des cliniques privées un peu partout. Au lieu d'attendre qu'un lit se libère dans un hôpital municipal, on peut s'adresser à une clinique privée, si l'on a les moyens de payer le plein prix.

Mme Black: Un système pour les riches, et un autre pour les pauvres.

M. Karpoff: C'est exact. Loin de nous faire bénéficier de l'universalité, voilà qu'on érige un système pour les riches, et un autre pour les pauvres.

Il en va de même dans le domaine de l'éducation, soit un autre programme universel. Nous avons toute une série d'établissements d'enseignement privés, même au niveau primaire qui font leur apparition. Comme le financement des écoles publiques est limité, la qualité du système se détériore. Les nantis choisissent le système privé, surtout lorsqu'il est subventionné à 75 ou 80 p. 100 avec les deniers publics et qu'il suffit alors de payer la différence, soit les 20 p. 100 qui restent.

• (1600)

Ce projet de loi amorce la dégradation de l'universalité de nos programmes sociaux. Nous devrions nous rappeler la vieille histoire des Arabes et du chameau dans la tente. Le chameau met son nez dans la tente en disant qu'il ne veut que le réchauffer. Bien sûr, une fois qu'il a le nez dans la tente, il avance peu à peu et finit par chasser les Arabes de la tente. Les conservateurs savent que s'ils annonçaient leur intention de mettre fin à l'universalité des programmes sociaux au pays, les Canadiens se révolteraient. C'est pourquoi ils vont le faire graduellement.

Le seul conservateur honnête à ce sujet est peut-être le député de Mississauga-Sud, qui est aussi président du Comité des finances de la Chambre. Il dit sans ambages que le gouvernement est en train de mettre fin à l'universalité et il est le seul à admettre que c'est injuste et sournois. Ce projet de loi constitue une attaque sournoise contre la caractéristique essentielle des programmes sociaux au Canada, c'est-à-dire l'universalité.

Nous devrions également nous rappeler que ce projet de loi discrédite le gouvernement et notamment le premier ministre. Vu les déclarations qu'il a faites, il est incompréhensible que nous soyons ici à la Chambre en train de débattre un projet de loi de ce genre. En mars 1984, il a déclaré que la position du gouvernement était fort simple, qu'il était en faveur de l'universalité et qu'on n'allait pas y toucher. Comment passer de cette déclara-

tion au projet de loi à l'étude si ce n'est de façon sournoise?

Encore une fois, quand il parlait aux personnes âgées en octobre 1988, pendant les élections, il disait: «J'ai un message spécial à transmettre aux personnes âgées. Dans le Canada de demain, nous ferons plus, pas moins, pour vous tous.» Remarquez bien les mots qu'il a employé «nous ferons plus, pas moins, pour vous tous». Il n'a pas précisé qu'il s'agissait de tous ceux qui gagnaient moins de 50 000 $ ou de ceux qui gagneraient moins de 40 000 $ dans dix ans. Il a dit «pour vous tous. Tant que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales, en particulier celles pour les personnes âgées, seront augmentées, et non diminuées par notre gouvernement qui s'engage à faire régner la justice sociale et l'équité parmi les Canadiens.» Comment en arrive-t-on de cette déclaration à la mesure d'aujourd'hui? Sournoisement.

Nous assistons ici non seulement à une attaque dirigée contre les personnes âgées et les familles, mais contre tous nos programmes sociaux. Le plus malheureux peut-être pour le Canada à la longue c'est que le gouvernement s'en trouve discrédité. Les gens ne deviennent pas seulement sceptiques, ils sont complètement désillusionnés. Comment peut-on accepter qu'un premier ministre déclare clairement, sans équivoque, que son gouvernement va augmenter les programmes destinés à toutes les personnes âgées et qui propose ensuite un projet de loi comme celui-ci?

Je voudrais parler brièvement du fond du projet de loi parce que, je pense, le système de la disposition de récupération a été discuté à la Chambre. Je suis certain que d'autres personnes parleront de certains des aspects techniques du projet de loi. Au fond nous disons qu'en ce qui concerne les pensions de vieillesse, puisque nous n'allons que partiellement indexer la récupération, au cours des prochaines années, de plus en plus de personnes âgées vont perdre leur pension de vieillesse. Qui peut dire l'année prochaine que le gouvernement ne va pas décider de fixer la limite à 40 000 $ et l'année suivante à 30 000 $? Une fois que le processus est enclenché, qui va l'arrêter? Je dis qu'il faut l'arrêter dès maintenant.

Si les gens se fient aux déclarations du premier ministre, alors ils prennent vraiment des vessies pour des lanternes. L'année prochaine, pourquoi ne fixera-t-on pas comme seuil 40 000 $ ou 30 000 $? Croyez-vous le premier ministre parce qu'il dit que la limite est fixée à 50 000 $? Certes pas. Nous assistons à l'amorce de la dégradation de notre système universel. Le gouvernement n'arrive même pas à élaborer correctement les aspects techniques. Il ne considère même pas une famille comme une entité familiale. Il traite la famille où le père et la mère travaillent à l'extérieur différemment de celle où ne travaille à l'extérieur que l'un des deux conjoints. S'il se mêle d'abolir l'universalité, il devrait au moins en élaborer les aspects techniques correctement.

Au cours des trois ou quatre minutes qui me restent, j'aimerais examiner certaines des autres solutions qui s'offrent à nous. Pour justifier cette mesure, les conservateurs allèguent la nécessité de réduire le déficit. Chaque fois qu'ils prennent des mesures, ils cherchent à les justifier en disant qu'il faut réduire le déficit. Il existe des moyens nombreux et meilleurs de le réduire, et j'aimerais en examiner deux ou trois.

Le gouvernement n'aurait qu'à accroître de 1 p. 100 le taux d'imposition des contribuables les plus riches pour toucher autant d'argent qu'en récupérant les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse. Si, faisant preuve d'un peu de courage, il décidait de hausser le taux d'imposition de 29 à 32 p. 100, il pourrait réduire le déficit de 2,5 millions de dollars.

A mon avis, les conservateurs sont encore une fois en train de nous jouer un tour de passe-passe. Ils protègent comme toujours leurs amis les mieux nantis. S'ils devaient hausser le taux d'imposition de tous les Canadiens les plus riches, ceux-ci devraient payer beaucoup plus d'argent qu'ils ne risquent d'en perdre dans le cadre de la récupération des allocations familiales.

En terminant, j'aimerais faire une courte déclaration. Toutes les associations, tous les gens âgés, tous les représentants du Conseil canadien de développement social reconnaissent que ce projet de loi sonne le glas de l'universalité. Si le gouvernement croit vraiment que le Canada a tout intérêt à se débarrasser des programmes sociaux universels, les conservateurs devraient au moins avoir l'honnêteté et l'intégrité de prendre la parole à la Chambre pour déclarer: «Nous croyons que le Canada doit se débarrasser des programmes universels, et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce projet de loi».

Mme Black: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de Surrey-Nord des propos qu'il a tenus à la Chambre aujourd'hui. Dans son introduction, il a parlé de l'accord commercial avec les États-Unis. A son avis, dans quelle mesure l'accord commercial a-t-il joué un rôle au détriment de nos programmes sociaux?

M. Karpoff: Au cours des élections et du débat sur l'accord commercial à l'automne de 1988, monsieur le Président, le gouvernement a déclaré que l'Accord de libre-échange ne comportait rien qui oblige le Canada à harmoniser ses programmes sociaux avec ceux des États-Unis. Pourtant, dès que l'accord est ratifié, nous découvrons que nos programmes sociaux sont attaqués de toutes parts, qu'on veut les modifier pour qu'ils concordent avec ceux des États-Unis. On réduit les prestations d'assurance-chômage. On vise à l'élimination des pensions de vieillesse universelles. On tend à faire disparaître les allocations familiales universelles. On s'en prend à notre système de soins de santé qui finira par ressembler au système disparate qui existe aux États-Unis.

• (1610)

Le gouvernement ne cesse de nous répéter qu'il agit de la sorte afin de résorber le déficit, mais il savait très bien qu'il devait commencer à harmoniser nos programmes sociaux dès la signature de l'accord, puisque les États-Unis l'avaient déjà avisé qu'ils prendraient les mesures nécessaires pour que nos programmes sociaux soient considérés comme des avantages commerciaux injustes, comme une subvention, aux termes de l'accord de libre-échange.

Le gouvernement ne veut même pas lutter, de peur de perdre en fin de compte, alors il préfère capituler tout de suite. On en a eu la preuve avec la pêche. Nous n'avons même pas lutté pour conserver l'industrie de transformation de la Colombie-Britannique, nous y avons renoncé. La même chose se produit dans le domaine de l'acier.

Le gouvernement continue de nous dire que ses décisions ne sont pas liées à l'accord de libre-échange, mais plutôt aux mesures visant à réduire le déficit. A cause de la récupération, une famille gagnant plus de 100 000 dollars perdra 270 dollars par enfant. Qu'on leur permette de garder leurs allocations familiales, qu'on les taxe au taux normal, mais qu'on augmente de 29 à 32 p. 100 le taux marginal d'imposition pour les riches et ceux-ci devront payer 2 250 dollars. Le gouvernement a trouvé pour ses riches amis un autre avantage fiscal, d'une valeur de 2 000 dollars.

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais commenter les observations faites par le député de Surrey-Nord et les remarques formulées par mon collègue d'Ottawa—Vanier. Quand de telles allégations sont prononcées à la Chambre des communes et que nous ne les contestons pas ouvertement, il arrive parfois que les spectateurs et les téléspectateurs les croient. Il suffit de lire les documents budgétaires d'avril pour connaître la portée exacte de cette modification, contrairement à ce que des députés ont laissé entendre.

Je rappelle certains de ces faits avant de poser ma question. Il y a 54 000 personnes à revenus élevés qui seraient obligées de remettre toutes leurs prestations de sécurité de la vieillesse. Ce sont des personnes dont le revenu net dépasse 77 000 $, toutes déductions faites.

C'est très intéressant d'écouter nos amis du parti socialiste quand ils se lèvent à la Chambre des communes pour s'opposer aux taxes imposées à ces personnes-là et affirmer que nous avons tort parce que nous violons un principe sacré. Ce que nous violons, c'est une vache sacrée. On ne peut pas manger, porter ou encaisser l'universalité. Le gouvernement est obligé de maintenir une saine économie et de s'assurer que le pays ne fait pas faillite afin que nous puissions conserver nos programmes sociaux. Les membres du parti socialiste sont tout à fait ridicules quand ils se lèvent à la Chambre pour défendre des gens dont le revenu annuel dépasse 77 000 $ et à qui nous demandons de se priver d'une partie des fonds qu'ils reçoivent du trésor public.

Je ne vois pas comment quelqu'un peut dire que c'est une mesure déraisonnable, surtout un député d'un parti socialiste dont la vocation avouée est d'éliminer la pauvreté et d'aider les nécessiteux. Les voici qu'ils refusent d'enlever à ceux qui ont beaucoup pour donner à ceux qui sont dans le besoin. Pourriez-vous tirer cela au clair?

M. Karpoff: Monsieur le Président, le président du Comité des finances l'a dit en termes clairs: votre gouvernement prend des moyens détournés pour s'assurer que vos amis les riches ne paient pas leur part équitable de taxes. Vous pourriez réduire le déficit. Tout simplement en relevant le taux marginal de 1 p. 100, vous pourriez l'éponger. Peu importe d'où vient l'argent, imposons-les tous équitablement.

Nous nous demandons pourquoi vous n'imposez pas une hausse d'impôt générale de 2 p. 100 à tous les riches. Vous auriez alors un régime fiscal équitable. Ce que vous avez fait. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est expirée.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole pour prendre part au débat sur le projet de loi C-28. Je suis certain que ceux qui ont été témoins de ce qui s'est passé à la Chambre ces dernières minutes seront tout à fait favorables à la motion que je propose.

Je donne avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, et sur tout autre amendement proposé à ce projet de loi, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

Je suis certain que les Canadiens qui ont observé les derniers instants de la séance comprennent parfaitement pourquoi le gouvernement donne cet avis.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Glengarry—Prescott—Russell—VIA Rail; le député de Cape-Breton—The Sydneys—VIA Rail; le député d'Edmonton-Est—Les banques—Les portefeuilles de prêts commerciaux de l'Alberta/On demande au ministre d'inverser la politique—La position du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion du ministre des Finances: Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis un peu choqué et consterné que le gouvernement cherche tant à empêcher qu'on ne débatte un projet de loi aussi important que celui qui est à l'étude aujourd'hui. C'est un projet de loi qui causera des difficultés insoupçonnées aux personnes âgées et à ceux qui ont travaillé à l'édification de notre pays, afin d'en faire la grande nation que nous connaissons aujourd'hui. Couper court si rapidement au débat sur un projet de loi aussi contesté n'est pas dans l'intérêt de la population canadienne, encore moins de nos personnes âgées dont la retraite est assombrie. Cette mesure sera pour eux une épreuve qui est inadmissible dans notre société actuelle.

Même si j'apprécie de pouvoir me joindre aux nombreux opposants à ce projet de loi, c'est avec regret que je participe à ce débat. Bien des Canadiens croient le premier ministre lorsqu'il affirme que l'universalité est un dépôt sacré. De plus, j'ai horreur de constater que ses actes finissent par faire perdre aux Canadiens le respect qu'ils ont pour la Chambre, pour les députés et pour la vérité, et je suis persuadé que certains ministériels commencent à s'en apercevoir. Le geste que pose le gouvernement en présentant ce projet de loi donne une piètre image des députés et du Parlement, qui risque de ne plus être considérée comme une institution respectable et intègre. Jamais le premier ministre ne s'est contredit de façon aussi flagrante en déclarant une chose pendant les élections générales, il y a moins d'un an, et en faisant tout à fait le contraire presque aussitôt.

En fait, lors de son passage à l'Île-du-Prince-Édouard le 16 octobre 1988, il a déclaré ce qui suit aux citoyens de Summerside:

> Tant que je serai premier ministre du Canada, le gouvernement améliorera et ne diminuera pas les prestations sociales, surtout celles qui sont destinées aux personnes âgées.

Lorsqu'il est venu à Summerside, le premier ministre a-t-il dit la vérité? A-t-il poursuivi son discours pour expliquer qu'il instituerait un mécanisme de récupération visant à gruger tranquillement ces prestations sociales qu'il avait promis d'améliorer? Bien sûr que non, parce qu'il savait que les gens de Summerside et la population du Canada liraient la vérité entre les lignes et comprendrait qu'il entendait bien abolir l'universalité.

Le premier ministre a-t-il avoué aux habitants de Summerside que, s'il était réélu, son prochain budget prévoirait la fermeture de leur ville, qu'il déménagerait la base des forces armées, qu'il éliminerait la moitié du service voyageurs au Canada, qu'il ferait tout pour que le régime d'assurance-chômage devienne inapplicable. A-t-il dit qu'il supprimerait les fondements des régimes de

commercialisation ordonnée, qu'il céderait en catimini le gagne-pain des agriculteurs, qu'il fermerait au total quatorze bases militaires? Non.

• (1620)

Il a parlé de l'Accord de libre-échange. Il a dit que celui-ci ne menace pas les programmes sociaux. En réalité, il a rassuré les milieux d'affaires américains en leur disant que, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, il supprimerait nos programmes sociaux parce que leur pays n'a rien de comparable.

A-t-il parlé de l'énorme dette que ce gouvernement a accumulée au cours des cinq dernières années? A-t-il dit que le déficit était passé de 28 milliards de dollars en 1987 à 29 milliards en 1988-1989 et qu'il atteindra 30,5 milliards en 1989-1990? A-t-il dit qu'en raison de l'Accord de libre-échange le Canada perdra 10 milliards de dollars par année en taxes d'accise et que le gouvernement devra trouver ailleurs ces recettes perdues? Il est évident qu'une partie de la perte sera épongée grâce à la suppression de l'universalité des programmes sociaux et à la taxe sur l'ensemble des produits et services.

A-t-il dit qu'en cinq ans son gouvernement avait accumulé la moitié de la dette du pays depuis la Confédération? Non. Son collègue le ministre des Finances et lui ont tous deux caché la vérité jusqu'au 22 novembre, comme on met la lumière sous le boisseau. Ils connaissaient leur bilan économique. Ils savaient à quel point il était catastrophique. Ils savaient qu'ils hausseraient le loyer de l'argent, qu'ils provoqueraient une surévaluation de notre dollar. Même aujourd'hui, le ministre des Finances aimerait mieux contrevenir à la Loi sur l'accès à l'information et être poursuivi en justice que de révéler la vérité, que de divulguer ces études qu'un journal a demandé de consulter en vertu de cette même loi.

Le gouvernement a omis de signaler qu'avec chaque année qui passe, les pensions sont de moins en moins protégées et les programmes sociaux de moins en moins universels. Le seuil est aujourd'hui de 50 000 $, selon la loi. En l'an 2000, si la récupération se poursuit comme maintenant, le seuil passera à 35 000 $. Il rejoindra presque 30 p. 100 de toutes les familles qui reçoivent les allocations familiales, si le gouvernement n'accélère pas la récupération.

Le premier ministre écarte cette possibilité. Mais étudiez l'histoire récente de notre pays. Quand le ministre des Finances a imposé la surtaxe aux particuliers, il a dit qu'elle serait temporaire. Le projet de loi la rend permanente et la hausse de 3 p. 100 à 5 p. 100. Le gouvernement prétend que, sous son régime, le recouvrement n'augmentera pas, que la taxe sur les produits et services ne passera pas de 9 p. 100 à 13,5 p. 100 comme la taxe de vente actuelle. Pourtant, il a décrété 31 hausses d'impôt depuis septembre 1984.

Je me souviens que, le 17 juin 1987, le ministre des Finances a déclaré au pays que lorsqu'il présenterait la nouvelle taxe de vente, les surtaxes des particuliers et des sociétés seraient supprimées. Il vient de présenter sa taxe de vente; où est le projet de loi qui confirme sa déclaration de 1987? Où est la disposition qui fait disparaître, comme il l'a promis, la surtaxe temporaire? Que nous laisse présager l'histoire pour l'avenir? Du pareil à ce que nous subissons depuis 1984? Annonce-t-elle que le recouvrement, la taxe de vente générale et la surtaxe dite temporaire ne deviendront pas plus lourds? Elle laisse prévoir tout le contraire, à mon avis, en dépit des assurances que le gouvernement donne maintenant aux Canadiens.

La récupération n'est rien d'autre que du vol légalisé. Une entreprise privée qui voudrait traiter ses pensionnés comme cette mesure va traiter les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse violerait la loi. Les contribuables ont payé une surtaxe spéciale pour leur pension, du début des années 50 jusqu'en 1971. Le guide de l'impôt de 1979 déclarait, en fait, que tous les contribuables dont le revenu imposable était supérieur à 500 $ étaient soumis à l'impôt sur la sécurité de la vieillesse. Leur prendre aujourd'hui cet argent sur leur sécurité de la vieillesse n'est rien moins que du vol, et le gouvernement veut leur en voler une partie. Rien qu'un peu, dit-il, comme si cela excusait tout.

Ce que cette mesure attaque, c'est le principe même de l'universalité, le principe de l'équité du régime fiscal, que reprend d'ailleurs le projet de loi, ce principe sur lequel comptent des milliers de personnes âgées au Canada.

Le président du Comité des finances le sait. C'est ce qu'il a dit à ses électeurs. Dans une lettre récente à l'un d'entre eux, il dit ce qui suit:

> Nous avons décidé d'éliminer l'universalité et nous le faisons, en un sens, en recouvrant tant les allocations familiales que les pensions de vieillesse. Comme vous le savez, le Parti conservateur estime depuis un certain temps déjà que l'aide de l'État doit être essentiellement limitée à ceux qui en ont besoin. Peut-être la récupération est-elle injuste et sournoise, mais il fallait en arriver là.

Comme le gouvernement lui-même, la récupération est effectivement injuste et sournoise et les actes du gouvernement sont en train de révéler la réalité de ce que ses paroles essayaient de cacher, la réalité de ce qu'il n'a pas voulu dire avant le 21 novembre 1988. Le gouvernement ne reconnaît pas encore cependant qu'il a décidé depuis longtemps déjà d'éliminer l'universalité, de faire disparaître VIA Rail, de privatiser l'assurance-chômage, de s'attaquer à l'assurance-maladie universelle et, ce faisant, de changer le Canada que nous connaissons depuis 122 ans.

Au cours des 122 ans de notre confédération, le Canada est devenu un pays compatissant, un pays généreux, un pays qui s'occupe des personnes âgées et des défavorisés, un pays qui a créé un filet de secours social, un filet de secours comportant l'assurance-maladie pour que les personnes âgées puissent vivre leur retraite à l'abri des soucis et du besoin, pour qu'elles puissent mener une vie digne. Cette dignité, le projet de loi va en priver les personnes âgées et les économiquement faibles du Canada, maintenant et plus tard. Ce projet de loi est condamnable, la récupération est condamnable, le gouvernement est condamnable.

M. Funk: Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Lambton—Middlesex. Il est très important je pense de ne pas perdre de vue que la mesure à l'étude viole carrément les engagements que le gouvernement a pris quand il faisait campagne pour solliciter les votes. Il y a quelques points sur lesquels j'aimerais que le député s'explique un plus longuement.

Tout d'abord, le gouvernement cherche à persuader les Canadiens qu'il a parmi ses premières priorités de renforcer la vie familiale. Je me demande si le député pourrait nous donner son avis sur l'effet que va avoir la récupération des allocations familiales. Le ménage à deux salaires est imposé bien différemment du ménage à un seul salaire, même à revenu égal. J'aimerais que le député nous donne son avis à ce sujet.

Deuxièmement, j'aimerais demander au député ce qu'il pense de l'opinion du gouvernement, qui voit là une mesure de réduction du déficit, une façon d'économiser de l'argent et de régler les problèmes budgétaires. Est-ce que le député pourrait nous donner son avis sur la justice qu'il peut y avoir à récupérer les pensions et les allocations familiales plutôt qu'à recourir à d'autres sources de recettes que le gouvernement pourrait envisager pour régler ses problèmes budgétaires?

M. Ferguson: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de sa question. Peut-être pourrais-je m'occuper d'abord du volet allocations familiales. Je suis persuadé que la situation est la même dans sa circonscription que dans la mienne. J'ai une circonscription principalement rurale.

À cause des politiques gouvernementales des dernières années, le revenu agricole s'est effondré au point que dans un grand nombre de ménages d'agriculteurs, le mari et la femme doivent tous les deux chercher du travail ailleurs pour continuer à exploiter la ferme et pour arrondir leurs revenus. La récupération des allocations familiales est extrêmement dure pour eux, parce que l'argent qu'ils avaient prévu de mettre de côté pour l'éducation de leurs enfants, l'argent dont ils pensaient pouvoir disposer pour acheter des vêtements, des aliments et agrémenter leur vie, cet argent ils ne l'auront plus. En fait, le gouvernement déshabille saint Pierre pour habiller saint Paul. Je trouve cela injuste. Les agriculteurs qui, par exemple, doivent aller travailler à l'extérieur pour gagner un revenu supplémentaire afin de pouvoir joindre les deux bouts ne devraient pas être soumis à ce genre de mesure. C'est très injuste qu'un gouvernement agisse de la sorte dans la société telle que nous la connaissons aujourd'hui.

• (1630)

Pour ce qui est de la réduction du déficit, je ne crois pas qu'il soit juste que le gouvernement essaie de réduire le déficit aux dépens des personnes âgées et des défavorisés de notre pays. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, le Canada est considéré comme un pays généreux, un pays qui prend soin des défavorisés et des personnes qui vivent dans les régions où les possibilités sont moins grandes qu'ailleurs. Il est injuste de la part du gouvernement de prendre une telle mesure pour essayer de réduire le déficit. Le déficit s'accroît et continuera de s'accroître tant que la balance commerciale continuera de glisser en faveur de nos partenaires commerciaux. Par conséquent, il est injuste que le gouvernement fasse porter aux personnes âgées et aux défavorisés le fardeau de ce déficit.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Le député de Kingston et les Îles a la parole pour participer au débat.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je veux d'abord exprimer une fois de plus mon mécontentement à l'égard du fait qu'il n'y avait aucun ministre à la Chambre pendant le discours que le député de Lambton—Middlesex vient de prononcer. Il me semble, monsieur le Président, qu'il doit y avoir des ministres. . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La coutume veut qu'aucune remarque ne soit faite à la Chambre au sujet de l'absence ou de la présence des députés. Ces ministres ou ces députés peuvent être à l'extérieur en train de regarder les débats à la télévision, dans le couloir ou derrière le rideau. Je vois un ministre à la Chambre, mais le député devrait savoir qu'il ne peut faire de remarque à ce sujet.

M. Milliken: Monsieur le Président, sauf votre respect, je crois que la tradition de la Chambre veut justement qu'un ministre soit présent pendant les débats sur les initiatives ministérielles. C'est ce que j'essaie de dire. Il me semble, monsieur le Président, que c'est une obligation.

Nous avons vu il y a quelques minutes le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entrer avec désinvolture à la Chambre, prendre la parole pour faire savoir qu'il allait proposer l'application de la clôture au débat, et sortir avec la même désinvolture. Monsieur le Président, cela manifeste un mépris du Parlement sans précédent dans notre histoire. Il est révoltant de constater qu'après deux jours de débat sur le projet de loi, on nous annonce pour la neuvième fois au cours de la présente législature que la clôture sera appliquée au débat. Aucune autre législature de l'histoire canadienne n'a été autant accablée par la clôture que la nôtre l'a été sous le gouvernement conservateur actuel, dont l'ineptie et la maladresse ont donné cet épouvantable projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Je puis comprendre l'impatience des conservateurs à le faire adopter en vitesse, car ils ne veulent pas que les Canadiens apprennent à quel point il est mauvais. Ils pensent que s'ils peuvent imposer la clôture au débat et faire adopter le projet de loi de force au Parlement, les ministres n'auront pas à écouter de discours sur le projet de loi. Ils savent que ce que nous disons est vrai. Ils ne veulent pas que les Canadiens écoutent des discours dénonçant les lacunes du projet de loi, car ils pourraient croire ce qu'ils entendent et les chasser du pouvoir la prochaine fois qu'ils en auront la chance. C'est ce qu'ils devraient faire, monsieur le Président, ils auraient amplement raison de le faire à en juger uniquement d'après ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Le ministre des Pêches marmonne des choses de son fauteuil. Je l'invite à participer au débat et à faire connaître son opinion. Peut-être pourra-t-il nous en parler demain soir à une heure du matin.

M. Siddon: Parlez donc du projet de loi.

M. Milliken: J'ai l'intention d'en parler.

Je veux faire observer certaines choses, monsieur le Président, à propos des dispositions du projet de loi relatives à la récupération des prestations, car il s'agit à mon humble avis de l'élément le plus important et le plus malfaisant de la mesure à l'étude. Il va toucher les aînés du Canada, et je vais parler de cet aspect-là. Je ne parlerai pas de la récupération des allocations familiales bien que la plupart des commentaires que je fais sur les pensions pourraient s'y appliquer avec les adaptations de circonstance, comme je le dirai à la fin. Je m'en tiendrai à la récupération des pensions et j'ai quelques choses importantes à dire à ce sujet.

Premièrement, la mesure de récupération est manifestement injuste. Les quelques orateurs de ce côté-ci qui ont participé à ce débat et ceux qui ont participé au débat sur le budget l'ont dénoncée. Notre chef, le chef de l'opposition, a déclaré, dans son discours initial sur ce projet de loi, qu'il s'y opposait.

L'exemple que je vais donner montre bien les problèmes qu'elle cause. Je vous le donne, Votre Honneur, pour voir si vous ne conviendrez pas avec moi que ce projet de loi est injuste dans son application et dans la façon dont il traite les personnes âgées de notre pays.

Prenez le cas d'une personne âgée habitant sa propre maison, qui est entièrement payée—comme dans les rêves des conservateurs. Nous rêvons nous aussi, de notre côté de la Chambre, que tous les Canadiens auront un jour cette chance. Elle habite donc sa maison dont l'hypothèque est remboursée. C'est un bien immeuble de valeur et cette valeur augmente de jour en jour. Son revenu, y compris sa pension de vieillesse, est de 50 000 dollars par année. Supposons qu'après un an ou deux, elle devienne incapable de vivre seule dans sa maison. Elle la met alors en vente et elle en obtient, disons, 300 000 dollars. Si elle vit à Toronto, c'est facile. Par la faute du gouvernement actuel, les maisons de 300 000 dollars ne sont pas très grosses dans le marché immobilier de Toronto.

Cette personne vend sa maison et place les 300 000 dollars à, disons, 10 p. 100. Ses revenus passent alors de 50 000 $ à 80 000 $. C'est à ce moment qu'entre en jeu la disposition de récupération! La personne âgée perd sa pension et se voit obligée d'emménager dans un logement loué. Est-ce juste? Pourquoi la personne âgée devrait-elle être pénalisée pour s'être installée dans un logement loué du fait qu'elle n'est plus en mesure de

continuer à habiter sa propre maison? Pourtant, telles seront les conséquences de la mesure législative présentée par le gouvernement.

M. Siddon: Vérifiez les faits.

M. Milliken: J'ai vérifié les faits auprès du député d'Etobicoke–Nord, mon collègue. Il connaît les faits et il est parfaitement au courant des dispositions que renferme ce projet de loi. Si le ministre des Pêches n'est pas d'accord avec mon évaluation, il devrait prendre officiellement la parole, car j'ai raison et il sait que je ne me trompe pas à cet égard.

La disposition de récupération sera appliquée et la personne âgée sera privée du revenu que représente cette pension. Monsieur le Président, en homme sensé que vous êtes, vous conviendrez assurément que cette disposition est injuste et déraisonnable et qu'il faudrait la supprimer du projet de loi.

En outre, je vous prie de tenir compte du coût de pareil système. Le gouvernement prétend que l'universalité est un dépôt sacré, que les pensions sont un dépôt sacré, et enfin qu'il ne manquera pas à ses obligations à l'endroit de l'électorat. Il s'y était bien essayé, mais les tollés de protestation ont été tels que le premier ministre lui–même est revenu sur sa décision et a ordonné à son ministre des Finances de renoncer à son hérésie et de retirer les changements qui avaient été proposés, lors de la dernière législature, pour les prestations de la sécurité de la vieillesse.

Voilà qu'aujourd'hui le gouvernement préfère à la manière directe, la manière plutôt indirecte. Au lieu de carrément supprimer la pension, il entend l'assujettir à cette disposition de récupération et, de cette façon, la récupérer dans sa totalité. C'est à cela que revient sa dernière initiative. C'est de cela dont il s'agit.

Je voudrais me pencher sur le coût de cette proposition. J'ai examiné rapidement, avec l'aide de mes collaborateurs, les prévisions budgétaires. J'ai effectué un calcul rapide. J'ai consulté les prévisions budgétaires pour y découvrir combien coûtait la gestion du ministère du Revenu national. J'ai regardé ce que coûtait la partie Impôt de Revenu Canada et elle atteint la somme non négligeable de 946 millions. C'est ce qu'il en coûte pour administrer le régime d'impôt. Tout cela c'est pour la police fiscale. J'ai pris 80 p. 100 de ce montant, parce que les impôts sur le revenu des particuliers représentent 80 p. 100 du total. Donc, 80 p. 100 de 946 millions, c'est 757 millions pour administrer la partie impôt sur le revenu de notre régime fiscal.

Cela ne comprend pas—je m'empresse de le dire—la superstructure administrative du ministère du Revenu national; le ministre et sa voiture de service, les sous–ministres et leur voiture, les divers administrateurs au sommet du ministère dont le coût n'est pas imputé à la partie Impôt. Si vous faites ces simples calculs sur les chiffres budgétaires, et non les chiffres réels, vous vous apercevez que le coût de perception d'un dollar est de 7,5 cents. Pour chaque dollar d'impôt, le gouvernement dépense 7,5 cents en frais de perception.

J'ai ensuite fait une analyse similaire du coût de paiement de la pension de vieillesse. Selon le budget des dépenses de 1989–1990, le gouvernement administre environ des pensions de 12 milliards par année. Le coût d'administration de ces pensions, toujours selon le budget des dépenses et exclusion faite de la superstructure du ministère de la Santé nationale et du Bien–être social, est de 56,35 millions de dollars. Par conséquent, le coût de paiement des pensions de vieillesse est de 2,1 cents par dollar versé.

En vertu de la nouvelle formule, l'argent n'est pas taxé une fois, mais deux fois, parce que l'on taxe d'abord le revenu et ensuite on récupère la pension. En fait, il faut doubler le coût de perception qui va passer de 7 1/2c. à 15c. et ajouter 2c. pour le paiement lui–même. Il faut donc compter 17c. environ pour chaque dollar de pension de sécurité de la vieillesse dans le système à deux volets que propose le gouvernement.

• (1640)

Je sais que le ministre des Pêches et des Océans va faire le calcul dans sa tête et vérifier mes chiffres.

M. Siddon: La question est trop simplifiée.

M. Milliken: C'est peut–être vrai, mais je n'ai pas tenu compte de certains coûts que je ne peux calculer. Le ministre pourrait peut–être demander aux fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien–être social d'effectuer les calculs voulus, et je l'invite à le faire. Selon moi, s'il calcule le coût de la perte d'intérêt sur l'argent en question entre le moment où il est versé et le moment où il est récupéré, il s'apercevra qu'il s'y ajoute un coût supplémentaire. Il devrait prendre en considération également les coûts reliés à la nécessité d'engager

d'autres agents percepteurs, afin d'administrer le nouveau régime fiscal, car nous ajoutons en l'occurrence 84 pages environ à la Loi de l'impôt sur le revenu qui est déjà énorme. Tout le monde sait qu'elle est trop complexe, sauf le ministre des Finances et ses conseillers, qui semblent la compliquer davantage chaque année, et, manifestement, ses partisans de l'arrière-ban qui parlent des vertus de la simplification du régime fiscal et qui font tout en leur pouvoir pour le rendre davantage incompréhensible et complexe.

Je tiens à dire que dans tous les cas, le ministre ne fait rien pour améliorer notre régime fiscal. Il va devoir engager davantage de personnes et cela va accroître les frais à 17c. par dollar, comme je l'ai expliqué. Le montant va augmenter, et non baisser, et les ministres compétents le savent pertinemment.

Je pense que ce sont-là des raisons suffisantes pour envisager de rejeter cet impôt injuste, mais, comme je l'ai dit dès le départ, tout ce que j'ai dit au sujet de la sécurité de la vieillesse pourrait s'appliquer aux allocations familiales. Sans même faire les calculs, je peux gager avec n'importe lequel des ministres présents que les frais d'administration de ce programme sont supérieurs, car les montants versés sont inférieurs, et je suis persuadé, en fonction des sommes dépensées, que davantage d'employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'en occupent.

Selon moi, les problèmes que j'ai signalés au sujet de cet impôt, de cette récupération, le fait qu'elle soit injuste et très dure et qu'elle ne permette pas de s'adapter à l'évolution de la situation des personnes âgées dans les années 1990 nous dictent, en tant que députés, de rejeter cet impôt et de refuser d'adopter ce projet de loi.

M. Wappel: Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Kingston et les Îles qui, comme de coutume, nous a présenté cet après-midi un discours analytique logique et limpide.

J'aimerais qu'il concentre sa capacité d'analyse sur le commentaire que je veux faire et qui devrait se terminer par une question. Une caractéristique intéressante de la disposition de récupération est la limite des 50 000 $ nets. Si nous poussons l'analyse, comme beaucoup de députés l'ont fait, nous voyons que cette limite constitue une injustice flagrante, surtout entre les familles à un seul revenu et les familles qui en ont deux. Nous savons que selon le projet actuel, une famille ayant deux revenus tous deux inférieurs à 50 000 $ ne sera pas assujettie à la disposition de récupération. J'aimerais que mon collègue de Kingston et les Îles commente ce genre de situation et parle de l'injustice flagrante que crée la disposition.

M. Milliken: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Scarborough-Ouest pour son aimable intervention. Je sais que certains électeurs de sa circonscription lui ont fait part de préoccupations à ce sujet. Je sais que des personnes âgées de Toronto s'inquiètent beaucoup au sujet de ces dispositions. j'ai constaté les mêmes craintes dans ma circonscription; je sais que sa question repose sur des bases solides. Ce qui me surprend, c'est qu'aucun député conservateur n'ait jugé utile de critiquer la mesure puisque à mon avis, ils doivent être saisis des mêmes craintes par les personnes âgées qu'ils représentent. Pourtant, pas même un murmure de désapprobation n'est venu de leurs banquettes. J'imagine qu'ils ont peur des colères du ministre des Finances.

M. Gardiner: Dommage que l'on ne puisse pas les qualifier d'animaux savants.

M. Milliken: Oui, comme l'a dit mon collègue, c'est dommage que le Règlement nous empêche de les traiter d'animaux savants.

Je tiens à répondre à la question. A mon sens, mon collègue a raison de dire que cette taxe est manifestement injuste, car elle ne touchera pas les familles de la même façon, selon qu'elles touchent un seul revenu ou deux. La famille qui ne touche qu'un seul revenu de plus de 70 000 $ va être visée par la tentative de récupération, alors que la famille à deux revenus de moins de 50 000 $ chacun va s'en tirer beaucoup mieux, car elle ne sera pas visée par la récupération et bénéficiera d'un revenu global plus important.

Ce n'est pas juste. Cela confirme ce que je disais tout à l'heure au sujet de la vente d'une maison, car deux conjoints touchant chacun 50 000 $ rapportent un revenu net de 100 000 $, et ne sont pas visés par la tentative de récupération. Par contre, si l'un des deux conjoints gagne 80 000 $ et que l'autre n'a aucun revenu, la famille est visée par la tentative de récupération et s'en tire beaucoup moins bien que celle à deux revenus. Cette mesure

est tellement injuste qu'elle justifie à elle seule le rejet de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. La députée de New Westminster—Burnaby a la parole pour participer au débat.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots aujourd'hui au sujet du projet de loi C-28, qui prévoit bel et bien une tentative de récupération des pensions de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. C'est une attaque contre les personnes âgées et les mères du Canada.

Je veux d'abord parler de l'impôt spécial que l'on propose d'imposer aux personnes âgées. Au Canada, 58 p. 100 des personnes de plus de 65 ans sont des femmes. Elles appartiennent pour la plupart à une génération de travailleurs qui ont été peu rémunérés et touchent donc un faible revenu de pension. Elles ont élevé une famille et contribué plus d'une quarantaine de précieuses années de travail non payé à notre société. Et voici que le gouvernement conservateur s'en prend encore à leur pension. Voici qu'il vient dire à ces femmes que leur contribution à l'édification du Canada que nous connaissons aujourd'hui ne vaut rien.

Je tiens à dire au premier ministre que la contribution que les femmes âgées ont apportée à notre pays est précieuse. Le premier ministre s'en est déjà pris aux personnes âgées en essayant de désindexer leur pension de vieillesse. Nous avons alors assisté à un imposant mouvement de contestation de la part des personnes âgées. Elles ont refusé d'abandonner leurs droits et de se laisser saigner à blanc par le gouvernement. Ce projet de récupération des pensions est un autre moyen qu'utilise le gouvernement pour léser les droits à pension des personnes âgées.

Bien que le gouvernement n'ait pas réussi à désindexer les pensions de la vieillesse, il a partiellement désindexer les allocations familiales en 1985. Ce projet de loi constitue une autre attaque contre le programme d'allocations familiales au Canada. Le gouvernement a fait en sorte que les allocations familiales perdent chaque année de la valeur en ce qui concerne le pouvoir d'achat réel et maintenant il va récupérer ce qui reste. C'est seulement l'une des nombreuses façons dont le gouvernement dit aux Canadiennes que d'avoir et d'élever des enfants n'est pas vraiment important dans notre société.

Je trouve stupéfiant que d'une part le gouvernement essaye presque d'obliger les femmes à avoir des enfants en menaçant de limiter l'avortement et en le recriminalisant, en réduisant radicalement le planning familial, en ne s'engageant pas à rechercher des moyens de contraception sûrs et efficaces, et que d'autre part il supprime le soutien financier accordé aux femmes qui ont des enfants. Les chèques d'allocations familiales sont les seuls moyens de soutien fédéral qui soient spécialement destinés aux mères.

L'universalité de nos programmes sociaux soigneusement élaborés est menacée. Les programmes de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales sont les victimes d'un budget libre-échangiste, qui cherche à harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis. Nous assistons maintenant à l'américanisation de nos programmes sociaux et à la fin de l'universalité.

Il nous faut construire un pays où l'apport des parents est reconnu. Nous vivons toujours dans une société où on s'attend à ce que les femmes se sacrifient pour leur famille. Ce sont les femmes qui vont vraisemblablement interrompre leur travail rémunéré pour s'occuper des enfants. Près de 74 p. 100 des femmes mariées ont invoqué dans une enquête de Statistique Canada des raisons familiales pour expliquer leur premier arrêt de travail. Une proportion statistiquement négligeable d'hommes ont évoqué des obligations familiales pour expliquer leurs interruptions de travail. Les femmes encourent des pertes financières parce qu'elles accomplissent l'une des tâches les plus importantes dans notre société, celle d'élever les enfants. Le gouvernement rend la vie encore plus difficile aux familles qui ont des enfants et qui ont du mal à joindre les deux bouts. En moyenne, le revenu des femmes correspond à 66 p. 100 de celui des hommes. Les femmes qui ont des enfants ont donc besoin du revenu supplémentaire que leur fournissent les allocations familiales.

• (1650)

Le gouvernement donne deux raisons pour lesquelles il se croit en droit de voler les personnes âgées et les mères, en reprenant les prestations versées aux aînés et pour les enfants. Permettez-moi d'analyser ses deux arguments. Il prétend premièrement que nous ne pouvons nous permettre de traiter équitablement tous les citoyens canadiens. Nous n'avons pas les moyens, disent les tories, d'appliquer le principe de l'universalité. Le ministre des Finances nous chante toujours la même histoire à propos du déficit qui grève les coffres de l'État. J'aimerais que le gouvernement nous dise pourquoi il ne taxe pas les grandes entreprises rentables au Canada, celles qui ne versent pas d'impôt, quand il taxe les personnes âgées et les mères. Qu'il nous dise pourquoi il a signé l'accord de libre-échange qui non seulement nous coûte des emplois, mais qui lui fait perdre 2 milliards de dollars en recettes à cause de l'élimination des tarifs.

Je sais, monsieur le Président, que le gouvernement doit prendre son argent quelque part, mais je ne peux pas l'approuver lorsqu'il décide d'aller le soutirer aux personnes âgées et aux mères. Ce projet de loi prévoit un impôt sur le capital des grandes entreprises, pas un impôt sur le revenu. Au-delà de 10 millions de dollars, le capital des sociétés est frappé d'une taxe de 0,175 p. 100. Si seulement tous les Canadiens pouvaient s'en sortir aussi facilement. Il faut imposer une taxe minimum sur tous les bénéfices des entreprises afin de faire payer toutes les grandes entreprises rentables qui ne versent pas d'impôt à l'heure actuelle.

L'autre argument qu'avance le gouvernement est tout aussi boiteux. Le gouvernement prétend que seulement les riches seront touchés. C'est faux. Lorsqu'on porte atteinte à l'universalité, tout le monde en souffre. Ce qui était naguère un droit devient un privilège pour le pauvre. Les prestations de retraite et les allocations familiales deviennent des aumônes. Et comme le seuil n'est pas entièrement indexé en fonction du taux d'inflation, des gens plus pauvres seront touchés d'année en année. Aujourd'hui, ce sont les bien nantis qui paient, demain, ce seront les personnes âgées à revenu moyen et après, ce seront les pauvres.

Au Canada, le revenu familial se situe en moyenne autour de 45 000 $. Les personnes dont le revenu s'élève à moins de 6 000 $ au-dessus du revenu familial moyen commenceront à perdre leurs avantages sociaux. Avec le temps, à cause de l'inflation, de plus en plus de Canadiens tomberont dans le piège fiscal des conservateurs. La récupération touchera environ 128 000 retraités d'ici à 1990. Dans 20 ans, plus de un million de retraités devront rembourser leurs prestations de sécurité de la vieillesse. Si l'inflation augmente de 4,5 p. 100 l'an prochain, le seuil ne s'élèvera que de 1,5 p. 100. Nul besoin d'être un grand mathématicien pour s'apercevoir que, un jour, la plupart des personnes âgées seront obligées de renoncer à leurs prestations.

Il n'y a pas que les personnes âgées qui doivent lutter contre cette dégradation des pensions. Les vraies victimes sont les jeunes d'aujourd'hui qui n'auront peut-être pas de pension du tout au moment où ils prendront leur retraite. Un sort semblable attend les mères qui touchent des allocations familiales. En 1990, 14 p. 100 des familles verront leurs allocations, qui n'est déjà qu'une maigre pitance, disparaître totalement. Dans dix ans, ce chiffre aura plus que doublé, pour atteindre près de 30 p. 100 des familles canadiennes.

La famille moyenne deviendra plus pauvre à mesure que le gouvernement sera de plus en plus conservateur. Avec la récupération des allocations familiales une famille avec des enfants dont le revenu est de 70 000 $ par an paiera plus d'impôts qu'une famille sans enfant disposant du même revenu. Voilà comment agissent les conservateurs à l'égard des familles et des enfants.

Le gouvernement a élaboré ce projet de loi sans consulter les personnes âgées ni les femmes. Au début de l'année, il a refusé de rencontrer les représentantes de plus de 500 groupements féminins, venues à Ottawa précisément dans le but de s'entretenir avec le gouvernement. Celui-ci ne tient pas compte des personnes âgées ni des femmes. Il croit pouvoir mettre en oeuvre des mesures économiques implacables et régressives sans que les personnes les plus touchées ne s'insurgent.

Le gouvernement et le premier ministre ne nous inspirent pas confiance. En 1984, le premier ministre a déclaré: «Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux, nous n'y toucherons pas». En 1988, avant le scrutin, le premier ministre a affirmé: «J'ai quelque chose de spécial à dire aux personnes âgées. A l'avenir, le Canada va faire plus pour vous tous, pas moins. Tant que je serai premier ministre du Canada, les avantages sociaux, surtout ceux des personnes âgées, vont être améliorés—non pas diminués—par notre gouvernement qui s'est engagé à faire preuve de justice sociale et d'équité envers les Canadiens.»

Le gouvernement a promis de ne pas toucher aux programmes sociaux. Il n'a pas de mandat pour sabrer dans les programmes sociaux comme il le fait actuellement. Avant les dernières élections, le gouvernement a promis que le libre-échange n'affecterait pas nos programmes sociaux. Le gouvernement n'a pas le mandat d'américaniser nos programmes sociaux. C'est une façon honteuse de s'ingérer dans un programme universel et de le détruire.

C'est pourquoi j'ai pris la parole aujourd'hui, comme mes collègues du Nouveau parti démocratique, pour m'opposer à l'adoption de ce projet de loi. Je vais me joindre à mes collègues et à d'autres activistes à l'extérieur de la Chambre des communes pour mettre un terme à cette attaque contre nos programmes sociaux ainsi qu'à cette discrimination à l'endroit des mères et des personnes âgées.

Il y a même des députés conservateurs qui se rendent compte des conséquences de leurs actes pour les personnes âgées et les femmes. Le président conservateur du Comité des finances a écrit: «Nous avons décidé d'éliminer l'universalité. La récupération est peut-être injuste et sournoise, mais elle est là.» Je demande aux ministériels de songer sérieusement à leur injustice envers les personnes âgées et les femmes, de revenir sur leur décision de sabrer dans nos programmes sociaux, de se rendre compte une fois pour toutes que les personnes âgées et les mères ne devraient pas faire les frais de la mauvaise gestion économique du gouvernement conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Prince George—Bulkley Valley a la parole pour poser des questions ou faire des observations.

M. Gardiner: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'excellent discours de ma collègue de New Westminster—Burnaby sur les répercussions de ce projet de loi et les tergiversations de nos vis-à-vis.

Je voudrais poser à la députée une brève question concernant l'universalité, dont nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui. Les députés d'en face parlent du président de banque qui touche toutes ces prestations grâce à nos programmes universels. Ma collègue pourrait-elle nous donner une définition de l'universalité? Qu'est-ce que cela signifie pour nous au Canada? Pourquoi nous sommes-nous battus? Que font les conservateurs pour supprimer l'universalité?

Mme Black: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Prince George de sa question. En vertu de l'universalité, tous les membres de notre société devraient bien sûr avoir accès aux programmes sociaux comme les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Nous savons que, si le régime fiscal canadien était juste, les revenus de tous les citoyens seraient imposés à un taux équitable. Bien sûr, les Canadiens à revenu très élevé paieraient plus d'impôts, mais ceux-ci s'appliqueraient à la totalité de leur revenu. Il semble plutôt étrange qu'en vertu de cette politique de récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse, les familles seront assujetties à différents taux d'imposition selon qu'elles ont des enfants ou pas.

Le principe de l'universalité, c'est que tous doivent avoir accès aux programmes. Il n'y a pas d'examen des ressources. L'universalité préserve la dignité de tous les Canadiens. C'est ce que ce projet de récupération nous ferait perdre, je le crains.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité d'adopter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de manière que les producteurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent bénéficient également des avantages de la loi.

—Si je prends la parole aujourd'hui pendant la période réservée aux initiatives parlementaires, monsieur le Président, c'est pour examiner la motion n° 310 dont j'ai saisi la Chambre et par laquelle je demande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'adopter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de manière que les producteurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent bénéficient également des avantages de cette loi.

Si j'ai présenté cette motion, c'est qu'à l'instar de nombreux autres Canadiens qui s'adonnent à l'agriculture, j'estime que les lois de stabilisation que nous avons adoptées depuis 30 ou 40 ans comportent encore un élément de discrimination.

Tout d'abord, je tiens à le dire, la motion que j'avais envisagé de présenter invitait le gouvernement à modifier toutes les lois de stabilisation, mais par suite apparemment d'une erreur de rédaction, je semble inviter le gouvernement à modifier uniquement la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, alors que je voudrais qu'il modifie également la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Comme il m'est interdit de modifier ma propre motion, j'imagine que les députés qui prendront la parole après moi s'empresseront de le faire. Compte tenu de mon introduction, j'aimerais que la discussion porte sur les deux modes de stabilisation.

Il y a 40 ou 50 ans, à l'époque où j'étais encore tout jeune, les économistes et les responsables de la politique agricole semblaient estimer qu'il fallait encourager les agriculteurs à orienter leurs efforts vers la production de quelques denrées peu nombreuses au lieu de diversifier leur production. Les bureaucrates et certains hommes politiques de l'époque avaient tendance à encourager les agriculteurs à concentrer leurs efforts dans la production de quelques denrées seulement.

Depuis ce temps, les agriculteurs et même certains bureaucrates ont constaté que cette orientation comportait certains problèmes, en raison notamment des excès. Nous nous retrouvons donc à l'heure actuelle avec une série de mesures qui, comme par le passé, encouragent les agriculteurs à ne cultiver que très peu de récoltes, sinon une seule, invitant ainsi chaque exploitation agricole à se spécialiser dans un très petit nombre de produits.

Cette attitude a créé des difficultés, tant au niveau de l'exploitation agricole que des localités rurales, car dans un mouvement à outrance dans cette direction, nous avons abouti à des mesures comme la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et la Loi de stabilisation concer-

nant le grain de l'Ouest qui supposent que tous les agriculteurs qui produisent des grains le font en vue de la vente et non pas de leur utilisation sur la ferme. Autrement dit, elles découragent la production secondaire chez soi et ajoute de la valeur aux grains et au fourrage au niveau de la ferme.

Les effets sur la collectivité agricole ont été très évidents. Si nous travaillons dans un système qui encourage la production secondaire au niveau de l'exploitation agricole, nous constatons que l'on peut faire travailler plus de gens sur une superficie inférieure que lorsque l'on favorise la spécialisation de la seule production céréalière qui demande moins de monde. C'est ainsi que les collectivités rurales s'éteignent et finissent par disparaître, comme ce fut le cas dans les Prairies, surtout, et ailleurs au Canada.

Cela a été favorisé en partie par les mesures de stabilisation qui ont été obtenues depuis le début des années 50 et qui sont prévues dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le résultat est que nous constatons des inégalités plutôt ridicules.

Au cours des dernières années, il a eu des décaissements plutôt importants pour la production céréalière en vertu de ces deux lois parce que le marché du grain était en crise. Les agriculteurs qui produisaient leurs céréales pour les vendre à l'extérieur recevaient des subventions relativement imposantes pour les aider à compenser l'écart entre le prix très bas du marché et leurs coûts de production relativement élevés. Cela a eu pour résultat que les agriculteurs qui produisaient seulement des céréales pouvaient la plupart du temps se faire payer presque tous leurs coûts de production grâce aux paiements de stabilisation.

Toutefois, les agriculteurs qui choisissaient d'utiliser une partie ou la totalité de leurs céréales pour nourrir leurs animaux et de s'adonner à une production secondaire, ce qui est bon pour l'économie et pour l'environnement et présente tout un éventail d'avantages sur le plan social ont déduit des dispositions de la loi concernant les paiements de stabilisation que leur genre de production n'était plus utile et n'était pas apprécié. Ils recevaient moins d'argent pour leur production de céréales que leurs voisins.

Certains agriculteurs ont trouvé des moyens de contourner le système. Il y en a qui ont créé une entité à part pour encadrer leur élevage de bétail, leur production porcine, avicole ou laitière, et c'est cette nouvelle entité qui achète les céréales de la ferme afin qu'elles deviennent admissibles aux paiements de stabilisation. En général, les gens qui nourrissaient leurs propres animaux le faisaient avec du grain qui leur revenait relativement plus cher le grain en vente sur le marché. Les coûts de l'éleveur qui achetait son grain étaient donc réellement plus bas que ceux de l'agriculteur qui produisait ses propres céréales. Cela a créé une situation injuste que, à mon avis, la politique gouvernementale ne devrait plus tolérer.

Un certain nombre d'organismes ont souligné cette injustice, depuis l'UPA, l'Union des producteurs agricoles, au Québec, jusqu'au Conseil canadien du porc, qui représente tous les offices de commercialisation provinciaux du pays. Je pourrais donner la liste, plutôt longue, des organismes qui ont déclaré que des changements à ces programmes de stabilisation s'imposent, dont la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, l'Ontario Cattlemen's Association, l'Ontario Chicken Producers Marketing Board, l'Ontario Egg Producers Marketing Board, l'Ontario Milk Marketing Board, l'Ontario Pork Producers Marketing Agency, l'Ontario Sheep Marketing Agency et l'Ontario Turkey Producers Marketing Board, pour ne mentionner que les groupes de l'Ontario. Les groupes nationaux comprennent la Fédération canadienne de l'agriculture et le Syndicat national des cultivateurs, et les groupes régionaux, les Prairie Pools Incorporated et d'autres groupes que j'ai déjà mentionnés.

Des universitaires ont étudié la question et ont conclu que les paiements de stabilisation devraient porter également sur les grains autoconsommés.

M. Daryl Kraft, économiste à l'Université du Manitoba, a fait cette recommandation dans son étude de mars 1988 portant sur la stabilisation du revenu et sur l'admissibilité des grains autoconsommés. Une des options prévues dans le rapport Grains 2000 consistait à rendre les grains autoconsommés, admissibles au programme de stabilisation. En effet, il est tellement évident aux yeux de tous qu'il faut le faire qu'il n'est nul besoin de trouver des arguments pour en convaincre les législateurs, c'est-à-dire chacun de nous en tant que députés.

• (1710)

Les coûts supplémentaires ont été calculés dans diverses études. Qu'on jette un coup d'oeil sur l'étude de Daryl Kraft ou sur celle de l'Ontario Pork Producers Marketing Board, on trouve toutes sortes de chiffres

pour les divers produits. Seulement pour vous donner une idée des inconvénients que peut avoir cette gestion en particulier des programmes de stabilisation, monsieur le Président, je vous suggère d'examiner les chiffres présentés par l'Ontario Pork Producers Marketing Board. D'après le rapport, les éleveurs qui produisent leur propre fourrage sont désavantagés par rapport à ceux qui l'achètent à près de 6,30 $ le porc, ce qui représente 7,7 p. 100 des débours. Le rapport ajoute que, dans ces circonstances, les facteurs économiques joueront contre les opérations basées sur la terre et en faveur des grands éleveurs qui achètent leur fourrage, et pourraient même mener à un déplacement de toute la production de porc vers l'extérieur de la province. Voilà le problème.

Une distorsion du même genre existe dans l'industrie de la volaille, comme dans celles du lait et du boeuf. Je ne vais pas vous ennuyer avec une série de chiffres, monsieur le Président, quoique j'en aie assez pour prouver que les producteurs de boeuf perdent beaucoup plus par tête que dans le cas du porc.

Jusqu'ici, administrateurs et législateurs ont hésité à agir parce qu'il y a encore trois ou quatre ans, ils ne pouvaient penser à aucune formule pratique permettant d'administrer un tel programme. Or il y a maintenant plusieurs provinces qui ont essayé des programmes permettant de payer les producteurs en fonction d'une formule légèrement différente. Les procédures administratives qu'elles ont établies peuvent servir de modèle dans l'administration des lois de stabilisation que je viens de mentionner.

L'Alberta a établi un système pour payer aux producteurs ce qu'on appelle là-bas les subventions du Nid-de-Corbeau. Je n'approuve pas la politique de paiement en soi, mais la procédure administrative albertaine peut sûrement être copiée. La province a simplement calculé des facteurs de conversion permettant de relier les céréales fourragères à un boeuf, à un litre de lait, à une douzaine d'oeufs ou à une livre de volaille. Si un agriculteur peut prouver qu'il a produit un nombre x de livres ou d'unités de ces articles, une simple formule mathématique permet de calculer la quantité correspondante de céréales fourragères consommées. On déduit alors les achats de fourrage pour arriver à une approximation de la quantité des céréales autoconsommées. La subvention est versée en fonction du nombre de tonnes de céréales calculé de cette façon.

La formule est là. La procédure a été essayée en Alberta et est en train d'être adoptée dans le cadre de programmes semblables en Saskatchewan et au Manitoba. Cette formule pourrait être appliquée aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour fixer un paiement au titre des grains autoconsommés. Les programmes gouvernementaux ne décourageraient pas les producteurs. Il n'y aurait plus de discrimination contre les éleveurs qui produisent eux-mêmes leur fourrage. Ce ne serait plus un obstacle aux activités de production secondaire à la ferme. Les éleveurs et les collectivités qui le voudraient pourraient se lancer dans des productions à plus grande valeur ajoutée.

Cette mesure aurait d'intéressantes répercussions sur le tissu social de ces collectivités rurales, de même que sur tout l'environnement en général, puisqu'il favoriserait une dispersion de la production de bétail. Cette dispersion atténuerait le problème des odeurs et faciliterait l'élimination des sous-produits et du fumier, qui pourrait plus facilement servir à engraisser le sol pour maintenir le cycle de production.

Elle présente l'avantage d'être plus acceptable des points de vue social et environnemental. Si elle est acceptable à ces points de vue, j'estime qu'il est grand temps qu'elle le devienne du point de vue politique aussi. La Chambre devrait approuver la motion modifiée et recommander au gouvernement qu'il y donne suite sans tarder.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, l'industrie canadienne du grain a subi d'intenses pressions économiques ces dernières années. Les guerres mondiales des subventions, le poids de l'endettement et la sécheresse ont été de rudes épreuves pour l'agriculture et le Canada rural. L'environnement du commerce agricole évolue rapidement. Pour surmonter ces situations, nous avons compté dans une large mesure sur les programmes de soutien spéciaux du gouvernement. Il est certain que les agriculteurs ont besoin d'aide pour stabiliser leur situation financière à long terme.

Les agriculteurs croient aussi qu'il doit exister un meilleur moyen que les méthodes spéciales sur lesquelles nous nous rabattons depuis quelques années. On s'accorde aussi pour dire que tout ce que nous entreprenons doit

se concilier avec la réforme des subventions agricoles que nous nous efforçons de réaliser sur le plan international.

Ces dernières années, les programmes de soutien ont distribué des sommes considérables. Les paiements de l'assurance-récolte l'an dernier frisaient le milliard de dollars. Le Programme spécial canadien pour les grains a payé 2,1 milliards en deux ans pour compenser la chute des prix provoquée par les guerres internationales de subventions. Des paiements ont été effectués en vertu de ce programme pour une grande variété de récoltes, dont les grains autoconsommés.

Cette année, en vertu du programme d'aide conçu à cette fin, on a versé 850 millions aux agriculteurs qui ont perdu des récoltes à cause de la sécheresse en 1988. Ce programme illustre de manière frappante que, de quelque façon que soit construit un programme d'urgence, on en dénoncera toujours les lacunes et on criera toujours à l'injustice. Les directeurs de programmes spéciaux doivent définir des critères artificiels, en dehors du marché et donc en dehors de la réalité. Ils doivent fixer des limites. Des personnes se retrouvent du mauvais côté. On a beau déplacer ou rajuster les limites, un même nombre de personnes se retrouvent exclues et se sentent lésées.

Les programmes spéciaux, comme ceux pour les grains 1 et 2 et le programme d'aide aux victimes de la sécheresse, de même que les programmes à participation comme celui de l'assurance-récolte et celui de la stabilisation concernant le grain de l'Ouest ont distribué énormément d'argent qui a aidé le secteur des grains des Prairies à survivre ces quelques dernières années. Dans un rapport récent sur l'agriculture dans les Prairies de 1960 à 2000, le Conseil économique du Canada déclare, à la page 8:

> A la suite de l'affaissement des cours mondiaux du grain et de la guerre internationale des prix du grain, le gouvernement canadien a fourni un soutien supplémentaire aux agriculteurs des Prairies. En 1987, les paiements directs en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le Programme spécial canadien pour les grains se sont élevés à 2,2 milliards de dollars, soit approximativement 17 000$ par agriculteur des Prairies. Les paiements directs et indirects effectués en vertu de nombreux autres programmes fédéraux et provinciaux ont ajouté environ 1,8 milliard de plus, ce qui porte le total à 4 milliards ou à peu près 31 000$ par agriculteur. Ces dernières années, le soutien de l'État a donc assuré la quasi-totalité du revenu agricole net dans les exploitations des Prairies.

Il est incontestable que ce niveau historiquement élevé de soutien était entièrement justifié. On n'ose imaginer l'état des régions rurales du Canada sans ces programmes.

• (1720)

Le fait est qu'il n'est pas possible de régler des programmes de secours d'urgence avec une telle précision qu'ils paraissent absolument équitables pour chaque producteur. Il n'est tout simplement pas possible d'en arriver à une parfaite équité et justice entre les individus dans le cadre de programmes spéciaux, pas plus qu'il n'est possible d'en arriver à une parfaite équité et justice entre les producteurs en ce qui concerne les effets du temps ou du climat.

Au bout du compte, nous devons mettre au point de meilleurs programmes à long terme pour l'agriculture canadienne, comme par exemple une assurance-récolte améliorée, ou une caisse d'assurance sur le revenu permettant aux producteurs qui y cotisent d'exercer une certaine indépendance de jugement et de concevoir des programmes d'assurance répondant à leurs propres besoins, des programmes qui donnent des résultats de sorte que les programmes spéciaux, de secours d'urgence, ne soient plus nécessaires à l'avenir. C'est ce que souhaitent notre gouvernement et le monde agricole en général. Nous attendons avec impatience de voir les conclusions de la révision actuelle de la politique agricole.

La question dont nous discutons aujourd'hui, à savoir la possibilité de faire entrer dans le programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest le grain consommé sur la ferme, n'est pas nouvelle. Les Canadiens de l'Ouest ont soutenu que ce grain devrait être inclus. Le programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest offre aux agriculteurs une protection basée sur la quantité de grain qu'ils vendent. S'ils utilisent leur grain pour nourrir leurs animaux dans leur propre exploitation, ils ne font pas les ventes de grain admissibles nécessaires pour cotiser au fonds de stabilisation et pouvoir toucher éventuellement des paiements. Cette injustice préoccupe beaucoup les agriculteurs. Les gros paiements effectués ces dernières années dans le cadre du programme ont contribué à sensibiliser davantage les gens à la situation. Les agriculteurs des autres régions veulent des changements ausssi. Par exemple, les producteurs des Maritimes qui utilisent une grande partie des grains qu'ils produisent pour nourrir le bétail veulent des paiements de stabilisation, ainsi que les producteurs du Québec et de l'Ontario.

Le Comité de l'agriculture de la Chambre a discuté de l'adjonction des grains de provende en janvier 1986. Voici ce qu'il a dit à ce sujet dans le rapport qu'il a présenté:

> Le producteur ne devrait bénéficier de la protection contre les risques du marché, que procure la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* ou *la Loi sur la stabilisation des produits agricoles*, que pour les produits finis commercialisés. En ce qui concerne les producteurs de

bétail, ils travaillent sur le marché du bétail mais non pas sur celui des grains. Le fait de les traiter commes des céréaliculteurs signifie que les grains peuvent être couverts sous leur forme brute et qu'ils le sont à nouveau quand ils entrent dans la production du produit fini.

Il y était question de la possibilité d'une double couverture, selon les conditions. Le comité parlait aussi, en janvier 1986, de problèmes tels que la réduction des possibilités de déclenchement d'un paiement et, évidemment, la vérification des ventes, sans parler du coût. A ce moment-là, le comité avait recommandé que les ventes non désignées demeurent inadmissibles au programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest.

Néanmoins, comme les agriculteurs de toutes les régions agricoles du pays réclament des changements, il est clair qu'il faut réexaminer cette question, et c'est exactement ce qu'on est en train de faire. Un important examen de la stabilisation du revenu des céréaliculteurs a été entrepris il y a un an. On étudie présentement diverses possibilités en vue de la mise sur pied d'un programme national de stabilisation pour tous les agriculteurs. Cette démarche vise à assurer le traitement équitable de tous les agriculteurs.

Le processus d'examen a commencé à l'été 1988, lorsque des représentants du gouvernement ont rencontré les dirigeants des organismes agricoles dans toutes les régions. Ceux-ci ont donné au gouvernement des lignes directrices dont la Direction générale des céréales et des oléagineux d'Agriculture Canada à Winnipeg s'est servie pour concevoir les diverses formes que pourrait prendre un nouveau programme de stabilisation. Un certain nombre de possibilités ont été présentées aux dirigeants des organismes agricoles qui se sont réunis encore une fois à Winnipeg en janvier dernier. Ils ont dit qu'ils continueraient de discuter des diverses possibilités avec leurs membres.

L'un des messages qui sont clairement ressortis de ces rencontres, c'est que les groupes agricoles sont en faveur d'un programme national de stabilisation du revenu des céréaliculteurs. Ils veulent que ce programme soit aussi juste que possible pour tous les producteurs, et ils veulent que la question de l'admissibilité et celle de la neutralité de la production soient réglées. Le processus a donné de très bons résultats jusqu'à maintenant et il se poursuit.

Entre-temps, il faut comprendre que le gouvernement a déjà pris des mesures pour mieux stabiliser les revenus des agriculteurs. Bien sûr, d'autres réformes sont à l'étude, mais il faut d'abord décrire les progrès déjà réalisés. En 1984, notre gouvernement a promis d'améliorer la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et il a tenu parole. En février 1985, il a modifié la loi pour pouvoir effectuer des versements provisoires avant la fin de la campagne agricole afin d'aider les agriculteurs à financer leurs semences du printemps. Les versements provisoires effectués depuis s'élèvent à 2,4 milliards de dollars.

En 1988, d'autres améliorations importantes ont été apportées à la loi pour favoriser une plus grande participation au programme et pour l'asseoir sur des bases financières solides. Par exemple, le gouvernement fédéral a épongé le déficit de 750 millions de dollars du Bureau de stabilisation, pour éviter que l'avenir du programme ne soit compromis. Il a ajouté neuf produits agricoles à la liste des produits admissibles aux contributions. Il a aussi augmenté le taux des cotisations au programme cofinancé. Enfin, pour inciter plus d'agriculteurs à participer au programme, il a supprimé la pénalité de 10 p. 100 prévue pour les agriculteurs qui reviennent au programme après l'avoir abandonné.

Le gouvernement a effectué ces modifications dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer et à améliorer les mesures de sécurité dont bénéficient les agriculteurs.

Nous sommes en train d'examiner actuellement tous les aspects de la politique agricole canadienne. La stabilisation des grains n'est qu'un des domaines que le gouvernement réévalue en fonction de l'avenir.

Pour terminer, je tiens à féliciter le député de Mackenzie d'avoir soulevé encore une fois la question des agriculteurs qui nourrissent leur bétail avec leur propre grain. C'est un vieux problème, mais il ne faut pas l'oublier. C'est un problème difficile. Nous sommes en train de l'étudier et nous espérons pouvoir le régler dans le cadre d'une politique d'ensemble.

Enfin, je voudrais dire un mot du projet de loi C-36, celui qui concerne le paiement anticipé des grains stockés. Nous savons tous que le Canada est aux prises avec une dette nationale très lourde et que les intérêts à verser pour le service de cette dette créée par les gouvernements antérieurs privent actuellement le gouvernement des moyens de fournir aux agriculteurs les programmes dont ils ont besoin. Pour maîtriser ce déficit et le problème du paiement des intérêts, le budget du printemps dernier a invité tous les ministères à effectuer des sacrifices dans l'intérêt national. Une des choses auxquelles on a demandé à l'agriculture de renoncer a été la gratuité des intérêts sur les paiements anticipés.

À ce qu'ils me disent, plusieurs de mes électeurs me disent qu'ils comprennent maintenant que cette décision budgétaire s'imposait. Certains n'en sont pas contents, mais ils comprennent. Mais ce qu'ils ne parviennent pas à comprendre, c'est que la Chambre des communes ne se décide pas à adopter rapidement le projet de loi C-36 pour leur permettre d'obtenir des paiements anticipés.

Le gouvernement est tout disposé à adopter rapidement le projet de loi C-36. J'invite mes collègues députés à assurer cette adoption rapide pour que les agriculteurs

en question qui désirent recevoir des paiements anticipés sur les grains stockés sur la ferme puissent le faire.

Il me semble que c'est nuire aux producteurs que de retarder l'adoption du projet de loi, pour quelque raison que ce soit, partisane ou autre. J'invite mes collègues à collaborer avec le gouvernement et avec le monde agricole en collaborant à l'adoption du projet de loi C-36.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans ce débat. J'espère ne pas suivre l'exemple du dernier orateur qui a perdu le fil de ses idées à mi-chemin de son discours. Le NPD nous demande d'appuyer la motion qui invite le gouvernement à étudier l'opportunité d'adopter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest au sujet de ce qu'on appelle communément le programme des grains consommés sur la ferme.

Dans son discours le député s'est mis à parler du projet de loi C-36. Le gouvernement ne cesse pendant la période des questions de se demander pourquoi l'opposition le combat. Peut-être que si le gouvernement essayait de voir ce qu'il cherche à faire, il comprendrait que l'opposition a d'excellentes raisons de combattre ce projet de loi. Je ne vais pas faire perdre leur temps aux députés en passant en revue une question qui est déjà bien connue, mais je dirai simplement que nous avons tout à fait raison de ne pas donner notre appui au gouvernement en ce qui concerne le projet de loi C-36, et nous continuerons donc à nous y opposer jusqu'à ce que le gouvernement accepte nos amendements.

La question d'aider les exploitations familiales préoccupe les politiciens de l'ouest du Canada depuis pas mal de temps et je ne peux qu'ajouter que je suis de ceux qui s'inquiètent. Vous avez commencé par vous demander pour quelle raison l'exploitation familiale est devenue aussi menacée? Je pense que pour répondre à cela il faut revenir sur la stratégie suivie par ce gouvernement depuis cinq ans.

L'élément le plus important de la stratégie actuelle du gouvernement conservateur est de forcer l'agriculteur à s'intégrer à un marché international dans lequel il n'est pas concurrentiel. Ainsi, nous voyons dans la mesure législative sur le libre-échange, des tas de mesures de la part des Américains qui nuisent à l'exploitation familiale. Nous voyons d'énormes pressions sur les producteurs de porcs de l'ouest du Canada. Le gouvernement provincial de l'Alberta a dû renflouer un producteur, alors qu'un autre, dans une autre localité, mettait des employés à pied.

Nous voyons les agriculteurs du Québec se plaindre du libre-échange. Nous voyons l'inquiétude des producteurs laitiers. En fait, le vice-premier ministre a dû former un comité spécial pour démêler l'imbroglio créé par l'existence de la mesure législative sur le libre-échange et des décisions du GATT.

• (1730)

Nous commençons également à voir des problèmes dans le secteur de la volaille, du fait de l'absence de mesures de la part du gouvernement. Une fois que les agriculteurs de ce secteur agricole auront vu les pressions qui vont s'exercer sur eux, je pense que nous aurons tous les ingrédients d'une révolte contre les politiques des conservateurs.

Comme beaucoup s'en souviendront, c'est le parti de Diefenbaker. C'est le parti qui, à l'origine, défendait les intérêts de l'agriculteur de l'Ouest. Une fois de plus, nous le voyons abandonner les gens sur lesquels il s'est appuyé pour construire sa base au Canada. C'est pour cela que le Parti réformiste continue à rappeler aux gens de l'Ouest que le parti conservateur ne représente plus les intérêts des agriculteurs et des habitants de l'Alberta. Je crois que nous aurons un vote après l'autre, et cela tant que ce parti d'en face n'aura pas modifié sa stratégie et n'aura pas entrepris de prêter une oreille attentive à l'opposition manifestée par les trois partis de ce côté-ci de la Chambre. Le gouvernement se prépare des difficultés considérables.

Dernièrement, dans le *Winnipeg Free Press*, un article est paru au sujet des tensions éprouvées par les propriétaires d'exploitation agricole familiale. A titre d'exemple, quand la banque commence à exercer des pressions, ou encore en l'absence d'un programme de soutien des prix, ainsi de suite, soit l'agriculteur, soit son conjoint, voire les deux, est obligé de délaisser ses activités agricoles pour occuper un emploi à temps partiel. Dans les régions rurales de l'ouest du Canada, les femmes en particulier doivent renoncer à leur rôle classique, parfois contre leur gré, pour en assumer un autre dans leur localité. Les députés devraient se pencher sur le problème et j'espère que le Comité de l'agriculture prendra l'initiative d'évaluer la véritable mesure des tensions indues que le gouvernement exerce sur le propriétaire d'une exploitation agricole familiale.

Le fait qu'un très grand nombre de Canadiens de l'Ouest assistent pendant l'automne et l'hiver à des conférences spéciales est une autre preuve de l'existence de ces tensions. Ainsi, la semaine prochaine, à Brandon, dans le Manitoba, pour la seconde fois, les hebdomadai-

res manitobains financent l'organisation d'une conférence sur les sources de tension chez l'exploitant agricole et sur les moyens que la collectivité agricole pourrait éventuellement prendre pour faire modifier le régime actuel.

Notre parti souscrit à la motion, comme je l'ai signalé au début de mon intervention, mais pas d'emblée. Si le gouvernement avait écouté attentivement l'opposition quand il en a été question devant le Comité de l'agriculture, en 1986, comme l'a rappelé le député qui m'a précédé, nous aurions pu nous entendre sur la meilleure façon de surveiller la question du grain consommé sur la ferme.

Nous devons établir un régime réglementaire qui, sans accabler l'agriculteur, prévoit néanmoins un mécanisme de contrôle, afin de permettre à cet agriculteur d'acquérir un peu plus d'autonomie, ainsi qu'une bonne entente sur le prix de revient et un véritable programme de stabilisation qui évite au gouvernement d'accroître ses effectifs, ou d'alourdir le fardeau paperassier du propriétaire d'une exploitation agricole familiale.

Il n'est pas clair, d'après le libellé de la motion, que ses auteurs saisissent parfaitement à quel point la chose est compliquée de ce point de vue. Je ne puis qu'espérer une chose, et c'est que, tandis que nous poursuivrons ce débat au cours des mois à venir, nous réussirons à découvrir le moyen idéal de venir en aide à l'agriculteur à cet égard.

La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne prévoit rien au sujet des grains consommés sur la ferme. Les auteurs de l'étude intitulée Grains 2000, dont le gouvernement est censé s'inspirer pour formuler son programme agricole dans le domaine, ont recommandé l'inclusion des grains consommés sur la ferme dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Ces décideurs qui étudient le passage à un système tripartite pour les programmes d'assurance-récolte et de stabilisation des revenus estiment que les céréales autoconsommées dans les exploitations agricoles devraient bénéficier des avantages de la loi. Les agriculteurs pratiquant la polyculture apprécieraient certes un peu d'aide lorsqu'ils essaient de faire face aux épreuves causées pour la plupart par les mesures économiques et agricoles peu judicieuses du gouvernement.

En adoptant cette motion, nous offrirons la possibilité d'aider à résoudre les problèmes immédiats des agriculteurs qui pratiquent la polyculture. En leur offrant des avantages pour les céréales autoconsommées, on leur permettra de garder leurs troupeaux au niveau qu'exigent les besoins du marché au lieu de stagner dans la crise financière où ils se trouvent tous. La réalité est que ni le Parti progressiste conservateur ni le premier ministre ne fourniront d'aide.

En particulier, j'en tiens responsable le vice-premier ministre qui devrait avoir plus de bon sens, étant donné les critiques qu'il a faites des gouvernements et qui remontent au milieu des années 1970. La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest n'est plus utile à l'économie céréalière de l'Ouest. Si elle continue d'exister c'est à la seule fois de servir les basses manoeuvres politiques d'un gouvernement connu pour sa corruption au niveau des principes autant que pour son manque de compassion.

Jusqu'à présent, cette année, on n'a pas effectué de paiement aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Il est peu probable qu'il y en ait plus tard dans l'année. L'année dernière, avant les élections, on a enregistré des paiements record aux agriculteurs dans le cadre de ce programme. Quand on songe comment le gouvernement prétend cette année être tellement à court de liquidités, ou se rappelle, chose curieuse comment il a pu si facilement trouver de l'argent l'année dernière, qu'on parle du projet de loi en question ou du fonds de diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Après les élections, c'est alors qu'on s'est aperçu que le gouvernement s'était trompé de formule et qu'il avait trop payé les agriculteurs bénéficiant du programme. Quelle surprise!

Le gouvernement a envoyé des avis aux agriculteurs pour leur dire qu'ils devaient rembourser tout l'argent payé en trop. C'est la nouvelle philosophie des conservateurs: ils n'ont pas à acheter les voix, ils n'ont seulement qu'à les louer.

Le gouvernement doit revenir à la raison. Il doit arrêter de jouer au chat et à la souris avec les agriculteurs et commencer à proposer des mesures qui permettront de renforcer notre secteur agricole. Dans ce sens, nous appuyons la motion.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour appuyer sans réserve la motion de mon collègue de la Saskatchewan, le député de Mackenzie.

Si je me fie aux observations du député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, qui parlait au nom du gouvernement, il n'est pas certain que les députés conservateurs voteront en faveur de cette motion. J'ai eu l'impression très nette qu'ils ne l'appuiraient pas, ce qui est très décevant.

Non seulement j'ai été déçu par ses observations, qui laissaient entendre que le gouvernement n'appuirait pas la motion, mais je l'ai été aussi par le fait qu'il ne s'est jamais prononcé sur le fond de la motion. Il s'est contenté au contraire de brouiller les pistes en parlant de questions comme les paiements relatifs à la sécheresse, dans une tentative de camouflage du piètre dossier du gouver-

nement en cette matière, et en revenant un fois de plus sur la question des paiements anticipés.

Comme les agriculteurs le savent très bien, il s'est écoulé 152 jours entre le moment où le gouvernement a omis de prévoir des fonds dans le budget et la présentation d'un projet de loi acceptable. Le débat dure depuis une vingtaine d'heures. Je trouve très malheureux que le député ait eu recours à pareil argument dans le cadre de ce débat.

Ce que j'ai trouvé encore plus regrettable, c'est qu'il m'a semblé que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia n'a pas vraiment compris ce dont parlait le député de Mackenzie; il n'a pas compris que l'éleveur qui produit lui-même son fourrage est désavantagé par le régime en vigueur. Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a laissé entendre que même s'il ne pouvait pas se prévaloir du programme de stabilisation du grain, le producteur de grains autoconsommés était en revanche admissible au programme de stabilisation du bétail.

En fait, ce n'est pas le cas, car le programme de stabilisation pour le bétail utilise la valeur marchande des grains pour le calcul de la formule servant à déterminer les paiements. Le problème, c'est que la valeur marchande ne correspond pas à ce que les personnes admissibles reçoivent du programme de stabilisation. Le montant que les producteurs reçoivent ne fait pas partie du prix marchand, il n'entre pas dans la formule servant à déterminer les paiements au titre du programme de stabilisation pour le bétail. Je pense que c'est clairement un cas de discrimination à l'égard des éleveurs qui nourrissent leur bétail avec leur propre grain.

Il est vraiment regrettable que le député ait basé l'opposition du gouvernement à cette motion sur quelque chose que les faits ne confirment pas et sur une incompréhension totale de la situation.

Le deuxième argument du député c'est qu'à la suite de discussions sur le sujet, on a jugé qu'il était difficile voire impossible, sur le plan administratif, de parvenir à une formule plus juste permettant d'avoir un meilleur système d'administration qui incluerait les grains consommés sur place. Là encore, le député n'a probablement pas écouté le député de Mackenzie, car il a expliqué en détail comment le gouvernement de l'Alberta—puis maintenant les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba—ont mis sur pied un système relativement simple pour incorporer cet aspect dans les programmes provinciaux, et il demande que le gouvernement fédéral utilise le même système pour la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Je pense que le député de Mackenzie a fort bien exposé la question de l'administration. Je trouve toujours un peu ironique que nous parlions de cette situation alors qu'il y aurait, m'a-t-on dit, 400 planificateurs au ministère de l'Agriculture. Je ne dis pas que ces gens ne font pas un bon travail ou ne sont pas compétents. Je présume qu'ils le sont.

• (1740)

Mais il y a 400 planificateurs dans ce ministère, et il me semble un peu bizarre qu'un truc que la plupart des agriculteurs sont capables de comprendre, comme l'a éloquemment exposé le député de Mackenzie, soit une chose que 400 planificateurs n'arrivent pas à faire figurer dans un programme gouvernemental.

J'imagine que ce sont ces mêmes 400 planificateurs, sans doute rémunérés à 30 000 $, 40 000 $ ou 50 000 $ par année, qui vont prochainement publier au nom du ministre de l'Agriculture un document disant qu'il faudrait que les agriculteurs comptent moins sur les aides de l'État. Quand on voit d'où provient ce genre de conseil, il faut parfois se demander où est la justice.

L'autre argument invoqué par le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia pour dire qu'il n'appuierait peut-être pas le projet de loi, c'est que je ne sais pourquoi il serait contraire à la législation du commerce international et que, puisque nous avons tant de problèmes d'autres domaines, celui-ci ne ferait peut-être que les compliquer.

Je trouve cela vraiment malheureux, parce que la Loi de stabilisation concernant le grain et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles sont expressément visées je pense dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et qu'elles sont parfaitement conformes au régime du GATT.

Donc, en renforçant l'agriculture par cette mesure, nous utiliserions en fait un mécanisme reconnu sur la scène internationale, nous ferions preuve d'un certain leadership international en mettant sur pied une façon d'aider les exploitations intégrées par un programme

d'aide qui n'apporterait pas de distorsion dans le commerce international.

J'espère que les députés d'en face ne sont pas ancrés dans leur intention, parce que j'aimerais bien plaider auprès des députés pour qu'ils appuient cette mesure. Je pense que le député de Mackenzie a présenté au fil des ans dans cette Chambre beaucoup de bonnes idées en matière de programmes agricoles. Je pense qu'il faut lui savoir gré d'avoir fait preuve de leadership, pas nécessairement de façon partisane, d'avoir exposé un point de vue très moderne et axé sur l'avenir en matière agricole. Je pense qu'il jouit de l'estime des associations d'agriculteurs d'un océan à l'autre et aussi des députés d'en face, et il me semble que sur un sujet aussi sensé il n'est que juste d'appuyer le député.

Il s'agit d'une motion qui fera l'objet d'un vote après cinq heures de débat. Un des objectifs assignés à l'adoption de ce genre de système en Chambre, le système des initiatives parlementaires, est de permettre au simple député d'influer dans une certaine mesure sur l'orientation générale de la politique gouvernementale, de la politique de la Chambre si vous voulez. Même si nous nous lançons dans un vaste examen du domaine agricole, je pense que tous les partis pourraient, ensemble, donner une bonne idée de la voie sur laquelle nous voulons mettre l'agriculture au Canada.

Je veux aussi énumérer quelques raisons qui me poussent personnellement à appuyer la motion. Je suis d'accord avec le député lorsqu'il affirme que la tendance à passer des cultures mixtes aux cultures spécialisées mène dans une impasse. C'est une impasse sociale, une impasse environnementale et une impasse économique. Je crois que de plus en plus d'agriculteurs s'en rendent compte et aussi de plus en plus de décideurs et de plus en plus de Canadiens.

Je crois que nous devons faire tout notre possible pour conserver les exploitations agricoles familiales, celles de taille moyenne et de petite taille. Ces fermes disparaissent si vite qu'il est difficile d'en tenir le compte.

Les statistiques sont alarmantes, notamment dans ma province, la Saskatchewan, où l'exploitation agricole moyenne aurait environ 1 000 acres. Cependant, ces statistiques ne disent pas qu'il y a seulement 14 000 de ces exploitations de 1 000 acres ou plus et qu'il y en a 39 000 de moins de 1 000 acres. Cela veut dire que seulement 14 000 exploitations agricoles sont jugées commercialement viables et que 39 000 autres sont menacées si elles ne produisent que des céréales. En Saskatchewan, nous ne vivons pas seulement le problème de la disparition de ces exploitations, mais aussi celui de la perte de population.

Je pense que l'initiative mise de l'avant arrive à point et peut-être même un peu tard pour beaucoup de gens. Je crois en outre que lorsque le gouvernement parle d'agriculture écologiquement viable, il nous incombe d'examiner très sérieusement des initiatives de ce genre. Nous ne pouvons manifestement pas continuer à exploiter notre sol à un tel rythme ni fermer toujours les yeux sur ce problème.

Je cultive la terre depuis 14 ans, et j'ai des parents et des voisins qui le font aussi. Une économie à court terme nous a probablement poussés à utiliser des méthodes que nous n'aurions pas adoptées autrement, mais je voudrais certes que nous prenions au sérieux toute la question de la conservation des sols, d'une exploitation responsable de la terre et de nos ressources.

Cela étant dit, je voudrais, pour conclure, proposer l'amendement que le député avait prévu englober dans ce projet de loi, mais que les rédacteurs ont omis. Je propose:

> Que l'on modifie la motion en ajoutant ce qui suit après les mots «Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest»:
>
> et à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire à la parole pour participer au débat.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est offerte de participer aujourd'hui au débat et par dire combien j'ai apprécié le temps que j'ai passé au Comité permanent de l'agriculture avec le député de Mackenzie. Je trouve toujours sa contribution au comité stimulante et précieuse. J'ai assurément écouté attentivement ses remarques aujourd'hui encore et je les ai trouvées tout aussi intéressantes.

Je suis aussi heureux de remarquer la modification qui vient d'être proposée, monsieur le Président, parce qu'à mon avis, comme nous tous à la Chambre le comprenons, il est excessivement important que des questions comme celles des grains autoconsommés soient réglées à l'échelle nationale. Il y a malheureusement tant de problèmes

aujourd'hui dans l'agriculture qu'à vouloir les régler à l'échelle régionale on ne rendrait pas justice à la nature de la motion dont la Chambre est saisie. A mon avis, la modification qui a été proposée est certainement justifiée. J'aurais été peiné si la proposition n'avait porté que sur le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest canadien et pas sur la Loi sur la stablisation des prix agricoles.

Monsieur le Président, comme vous le savez, je pense, tout le problème des grains autoconsommés est l'une des nombreuses questions revêtant une importance considérable qui sont actuellement étudiées par le gouvernement fédéral et ses représentants en coopération avec les gouvernements provinciaux et les dirigeants agricoles de tout le pays. En fait, il y a eu de nombreuses rencontres qui ont eu pour objectif d'essayer d'apporter une plus grande stabilité qui malheureusement n'existe pas toujours dans l'agriculture. Il est bien évident qu'il n'y en a pas depuis deux ou trois ans.

J'attendais avec impatience les résultats de ces rencontres parce que, même si, en tant que député ministériel, je suis très fier de toute l'aide financière que notre gouvernement à donnée aux secteur agricole depuis 1984—et je pense que la plupart des députés qui s'en souviennent savent que jamais auparavant l'aide financière n'a été aussi généreuse—je continue d'être frustré et troublé par le fait que les programmes temporaires ne répondent jamais pleinement aux besoins des participants.

Malheureusement, il est pratiquement impossible de concevoir de tels programmes de façon qu'ils soient toujours équitables, ou du moins qu'ils aient l'air de l'être. Chose certaine, le programme d'aide aux victimes de la sécheresse de 1988 alloue une somme de 850 millions de dollars dont les producteurs agricoles du Canada ont vraiment besoin, mais il a créé beaucoup de problèmes administratifs parce que, dans bien des cas, nous sommes mal documentés sur la diminution des récoltes.

J'espère sincèrement que les rencontres qui ont eu lieu au cours des derniers mois vont inciter le gouvernement à créer moins de programmes agricoles, à s'en remettre moins souvent à des programmes temporaires. J'espère aussi que, avec les programmes d'assurance comme ceux que nous avons, les agriculteurs vont pouvoir déterminer d'avance quels sont leurs droits et à quelle protection ils peuvent s'attendre, un peu comme le citadin est en mesure d'assurer sa maison ou sa propriété contre l'incendie.

De toute évidence, le programme de stabilisation du grain de l'Ouest cause des problèmes aux agriculteurs, en ce sens que ceux qui nourrissent leur bétail à la ferme—cela représente 30 p. 100 de toute la production de grain au Canada, ou environ la moitié des céréales, exception faite du blé—ne sont pas admissibles au programme de stabilisation du grain de l'Ouest, par exemple.

• (1750)

Il s'ensuit un sentiment de frustration et il arrive souvent que les agriculteurs divisent leur entreprise en deux de façon à ce qu'un membre de la famille produise du blé et le vende à un autre membre de la famille afin d'augmenter leurs chances de participer au Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest. C'est un problème de longue date qui n'est pas encore réglé et qui préoccupe ceux qui participent aux réunions dont j'ai déjà parlé et qui ne manqueront pas d'en traiter.

Les difficultés éprouvées dans le cadre de ce programme ne se rapportent pas uniquement à l'Ouest. Il en existe aussi dans les Maritimes et dans d'autres régions.

Toutefois, il ne suffit pas simplement d'ajouter les grains autoconsommés aux programmes de stabilisation, soit en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. De fait, ce faisant, nous pourrions courir le risque de créer une autre série d'injustices en remplacement de celles qui existent déjà.

Par exemple, certains producteurs laitiers ont déjà fait passer le coût de production du grain dans le prix de leur lait. Rendre ce grain admissible aux paiements de stabilisation du grain constituerait du chevauchement et serait donc injuste pour les autres producteurs.

La motion principale porte particulièrement sur l'idée d'inclure les grains autoconsommés dans le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest. Il y a deux ou trois points qu'il faudrait aborder, car c'est certainement une question sur laquelle le comité que j'ai eu l'honneur de présider en 1986 s'est longuement penché. Cependant, comme l'a déjà signalé un précédent orateur, nous n'avons pu résoudre certains des problèmes que nous avions alors à affronter.

Ainsi, inclure dans le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest le grain autoconsommé nécessiterait un changement fondamental, c'est-à-dire dans la structure même du programme. Comme la plupart des députés le comprendront, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest donnerait lieu alors à un programme fondé sur la production, et non pas à un programme fondé sur les ventes reconnues de grains commerciaux.

Comme on l'a déjà signalé, cela susciterait aussi une foule de difficultés. Ainsi, la collecte d'excellentes données sur le rendement serait essentielle à un programme fondé sur la production. Certes, le besoin de données sur le rendement existe, mais il saute aux yeux, à en juger au programme applicable en cas de sécheresse que les chiffres concernant l'assurance-récolte en eux-mêmes fournissent des données insuffisantes.

À moins de disposer d'un ensemble fiable de données sur le rendement, on pourrait établir les paiements de stabilisation en se fondant sur la moyennes régionales. L'une des difficultés, avec ces moyennes, provient des différences. Il existe des écarts. Les agriculteurs dont le rendement est inférieur à la moyenne régionale seraient trop indemnisés alors que les autres agriculteurs dont le rendement est supérieur à la moyenne seraient pénalisés. Par ailleurs, un programme come celui-là donnerait lieu à des versements à une époque où les profits provenant de l'élevage sont suffisants ou même exceptionnels.

Si on faisait du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest un programme fondé sur la production, les agriculteurs verraient la protection dont ils jouissent maintenant en cas d'une commercialisation réduite par suite d'une baisse des possibilités d'exportation. A l'heure actuelle, quand les perspectives de livraison sont réduites, il peut s'ensuivre une baisse de la commercialisation et la baisse de liquidités entraînera des versements en vertu de cette loi. Si ce programme devait être fondé sur la production, il ne réagirait pas aussi promptement aux fluctuations du marché.

Mises à part ces considérations, il faut par ailleurs comprendre que le fait d'inclure le grain autoconsommé dans cette loi ajouterait aux coûts du programme. Il s'agit évidemment d'un programme auquel les agriculteurs cotisent, tout comme le gouvernement fédéral. Tout cela s'ajouterait aux frais que doivent assumer les agriculteurs au moment où, comme nous le savons tous, ils manquent d'argent liquide surtout dans le cas des agriculteurs de l'ouest du pays.

Malheureusement, dans ma propre région et dans ma circonscription de Brandon—Souris, les récoltes ont encore été plus mauvaises en 1989 qu'en 1988. Par conséquent, les agriculteurs sont incapables à l'heure actuelle de faire face à d'autres paiements.

D'autres solutions ont déjà été envisagées, des solutions sérieuses qui méritent d'être mentionnées. Certains ont proposé d'inclure le coût de la production des céréales dans les programmes de stabilisation du prix du bétail. A l'heure actuelle, dans le cadre des programmes de soutien du prix du bétail, on tient compte généralement du prix courant des céréales pour calculer le montant du soutien à verser, mais pas du coût de la production des céréales.

Dans les programmes de soutien des produits laitiers, on tient compte jusqu'à un certain point du coût de la production des céréales. Si l'on incluait le coût de la production des céréales dans le calcul du soutien du prix du bétail, le soutien augmenterait avec le coût de la production des céréales. Cela pourrait encourager les agriculteurs à s'adonner à la production céréalière ainsi qu'à l'élevage du bétail. Ils pourraient alors participer aux programmes de stabilisation du prix des céréales. Cependant, cela nuirait aux producteurs qui achètent les grains qu'ils donnent à leur bétail.

On a également songé à la stabilisation conjointe des recettes provenant de la production céréalière et de l'élevage du bétail grâce à la stabilisation des recettes nettes conjuguées des deux entreprises. L'application de ce genre de programme varierait d'une exploitation agricole à l'autre, parce que les deux entreprises n'ont pas toujours la même importance. Dans le cas d'une exploitation agricole mixte, où les recettes sont plus stables, on pourrait appliquer un taux de prélèvement moins élevé.

Le gouvernement étudie actuellement la possibilité de créer des programmes de protection pour les producteurs de céréales, et j'ai hâte de voir les résultats de ses travaux. Selon les agriculteurs qui participent à cette étude, il faut régler ce problème au niveau national. Comme d'autres l'ont déjà mentionné, l'inclusion des grains autoconsommés dans les programmes de stabilisation était, en fait, l'une des solutions analysées par le Comité permanent de l'agriculture. Cette question a également été soulevée à des réunions avec des dirigeants agricoles l'an dernier et de nouveau ces derniers mois.

L'étude en cours portera sur de nombreuses questions autres que les grains autoconsommés. J'espère qu'elle mènera à la création de tout un train de mesures de protection dont pourraient faire partie, je suppose, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ainsi que l'assurance-récolte et le programme de stabilisation des prix des viandes rouges dont nous avons raison d'être fiers.

J'espère qu'en passant en revue tous ces programmes, la Chambre reconnaîtra l'importance de tenir compte de toutes les lacunes que nous y avons décelées—les grains autoconsommées n'en sont qu'une parmi bien d'autres—afin que ces réunions avec les dirigeants agricoles et les provinces aboutissent à l'établissement d'un programme d'assurance agricole tous risques permettant aux agricul-

teurs de toucher un revenu relativement stable d'une année à l'autre et de se protéger contre les fluctuations des ventes et des prix dont ils ont été victimes dans le passé. Et, s'il est possible d'inclure les grains autoconsommés dans ce train de mesures, tous les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il s'agit d'un objectif louable.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole au député de Red Deer, je signale que j'ai examiné l'amendement et, bien que j'aie certains réserves, je vais donner le bénéfice du doute au député et accepter la motion.

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir commenter ce soir la motion d'initiative parlementaire sur l'inclusion des grains autoconsommés dans le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Puis-je auparavant poser une question, monsieur le Président? Vu l'heure qu'il est, est-ce que je pourrai poursuivre une autre fois ou dois-je me dépêcher maintenant?

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera neuf minutes au député, quand nous suspendrons le débat à 18 heures. Qu'il se dépêche ou ce sera du temps perdu.

M. Fee: Merci, monsieur le Président. Il ne serait pas pratique d'étendre le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest aux grains autoconsommés et ce pour diverses raisons, à mon avis. Je voudrais vous en nommer quelques-unes.

Premièrement, l'amendement que vous venez d'accepter améliore la motion originale. La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest reste un programme qui vise seulement les agriculteurs des régions désignées par la Commission canadienne du blé. La stabilisation du grain intéresse les agriculteurs de toutes les régions et ne penser qu'à une région en particulier ne serait pas dans l'intérêt des producteurs parce que ce serait placer la question dans un contexte trop étroit.

Je crains quand même fortement que le fait d'inclure les grains autoconsommés dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne donne lieu à plus d'injustices qu'il n'en existe déjà. Cette modification à la loi entraînerait un changement majeur, fondamental du programme. Il faudrait en transformer la structure de base.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera neuf minutes au député la prochaine fois que la Chambre sera saisie de la mesure.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

VIA RAIL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a quelque temps, à la Chambre, j'ai parlé au gouvernement des compressions imposées à VIA Rail et de leurs conséquences sur la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Le gouvernement a abandonné 40 p. 100 des voies ferroviaires entre Ottawa et Montréal, de même que 25 p. 100 des voies entre Ottawa et Toronto. Beaucoup de mes électeurs utilisent VIA Rail pour se rendre au travail et pour faire la navette entre Alexandria et Montréal, et ailleurs. J'estime qu'il est injuste que ces personnes soient désormais privées de ce service essentiel.

Le gouvernement dit qu'il n'a plus les moyens de subventionner VIA Rail. Pourquoi en avait-il tant les moyens pendant la campagne électorale? Pourquoi le premier ministre, pendant la campagne électorale, se tenait-il sur un quai de gare à Actonvale, au Québec, et disait-il aux gens de cette région que VIA Rail était là pour rester et qu'il avait pris les mesures voulues pour faire rétablir le service ferroviaire?

Un article du *Financial Post* du 14 septembre 1989 donne une des raisons pour lesquelles VIA Rail est actuellement déficitaire. On y invoque le fait que le CN enregistre des bénéfices, alors que VIA Rail déclare des pertes. Toutes deux sont des sociétés d'État, mais l'une doit utiliser les voies ferrées de l'autre. L'article dit ceci:

> Dans le cas du CN, c'est particulièrement exaspérant, puisque cette société prétend faire des bénéfices—«une entreprise autant qu'une responsabilité» est un de ses slogans. Pourtant, si l'on regarde de plus près, on constate que pendant presque toute son existence, VIA a été l'un des deux clients les plus importants du CN, l'autre étant le transport de céréales, qui est lui aussi fortement subventionné.
>
> Il s'agit donc d'un tour de passe-passe: une société d'État qui prétend faire des bénéfices dépend d'une autre qui fonctionne à perte.

Le problème actuel, semble-t-il, c'est que mes électeurs perdent un service parce que le CN et le CP exigent des frais beaucoup trop élevés pour l'utilisation des voies.

J'ai eu un autre problème de transport ferroviaire dans la circonscription que je représente. Il ne faut pas oublier que les gens de ma province utilisent le train pour faire la navette entre chez eux et Montréal. Le ministériel qui sera chargé de répondre dira: «Oui, mais les trains qui assurent la navette sont la responsabilité de la province.» Je ne suis pas d'accord.

Quelle province sera responsable de ceux qui font la navette entre Alexandria, en Ontario, et Montréal, au Québec? Le gouvernement de l'Ontario, alors que 90 p. 100 de la voie ferrée se trouve au Québec, ou le gouvernement du Québec qui prend des Ontariens pour les amener travailler dans une autre province? Les deux, bien entendu, rejetteront cette responsabilité et diront que c'est l'affaire de quelqu'un d'autre.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est clair que le gouvernement doit contribuer au transport des passagers qui vont d'une province à l'autre pour se rendre au travail. D'ailleurs, ce précédent a déjà été établi du fait que la Commission de la Capitale nationale débourse annuellement 974 000 $ à la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais, et de 608 000 $ à la Commission de transport régional d'Ottawa—Carleton.

Le fait même que ces subventions de la part de la CCN, une agence du gouvernement fédéral, existent, est une reconnaissance du fait que les passagers doivent faire la navette d'une province à l'autre afin de se rendre en milieu de travail.

Monsieur le Président, je dis au gouvernement conservateur que le ministre est à côté de la «track» dans ce dossier. Il est grandement temps que le gouvernement se souvienne que le peuple canadien veut conserver la voie ferrée, que le peuple canadien veut toujours avoir VIA Rail.

[*Traduction*]

Je dis au gouvernement que ce projet doit être abandonné dès maintenant. Le ministre nous a dit que nous aurions une commission royale d'enquête qui étudierait la question de la fermeture de VIA Rail alors que c'est déjà fait. C'est mettre la charrue devant les boeufs.

• (1805)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a parlé d'un sujet qui faisait partie de notre programme électoral, l'année dernière. Je voudrais lui dire que nous avions alors promis aux Canadiens d'assumer pleinement la gestion des affaires financières du Canada. J'estime que les mesures prises ces deux dernières semaines représentent un grand pas dans cette direction.

Je voudrais présenter au député quelques-uns des facteurs qui ont joué dans la décision du gouvernement concernant le plan d'entreprise quinquennal de VIA Rail. Cette décision permet de maintenir un réseau national rationnel et abordable de services ferroviaires voyageurs. Nous ne pouvons pas puiser sans compter dans le Trésor pour financer ces services.

Le gouvernement a décidé que les contribuables canadiens ne pouvaient plus se permettre de consacrer tant de fonds à VIA, compte tenu du nombre de passagers et des recettes de la compagnie. La clientèle de VIA a baissé de 20 p. 100 depuis 1981 et ses recettes continuent à se situer aux alentours de 30 p. 100 des coûts. En 1988, la compagnie a demandé le montant sans précédent de 641 millions de dollars en subventions, ce qui représente en gros 100$ par personne qui a pris le train cette année-là.

Le gouvernement devait prendre des mesures et, ayant décidé du plan d'entreprise de VIA, il a usé des pouvoirs du gouverneur en conseil pour agir rapidement. Tout retard aurait coûté aux contribuables d'autres millions de dollars qu'à franchement parler, nous ne pouvons pas nous permettre. La décision n'a pas été prise à la légère. Elle se fondait sur un examen très soigneux de la situation et des arguments présentés par des particuliers, des ministres provinciaux, des maires et d'autres représentants municipaux et par de nombreux groupes. Nous

avons écouté attentivement toutes les préoccupations et toutes les suggestions.

Le réseau national que nous envisageons représente le meilleur compromis possible entre les besoins réels en transport au Canada et les réalités financières.

VIA RAIL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sidneys): Monsieur le Président, j'ai posé au ministre des Transports une question qui revêt à mes yeux une grande importance: par suite de la suppression de la liaison Truro–Sidney dans l'est de la Nouvelle–Écosse, n'était–il pas tout naturel de s'attendre également à la suppression du service de transport de marchandises, voire au démantèlement du chemin de fer? En guise de réponse, le ministre a déclaré que cette affaire ne relevait pas de sa compétence ni de celle du gouvernement, mais plutôt de celle de l'Office national des transports qui, en vertu de la Loi nationale sur les transports, avait le pouvoir de décider quelles lignes seraient abandonnées. Il a catégoriquement refusé de dire si oui ou non cette ligne sera abandonnée.

En refusant de répondre clairement, le ministre a manqué à son devoir de ministre des Transports qui consiste à doter le pays d'une politique d'ensemble en matière de transports. Il est très important que des régions comme la mienne connaissent les intentions du gouvernement, qu'il s'agisse ou non d'une question relevant de la compétence de l'Office national des transports. C'est la responsabilité du gouvernement de maintenir les services.

C'est une question essentielle puisque bon nombre de Canadiens craignent que la suppression des services voyageurs ne soit suivie de celle des services de transport de marchandises, voire de l'abandon pur et simple du chemin de fer. Au Cap–Breton, où le besoin de nouvelles industries se fait cruellement sentir, la situation qui risque de se produire, c'est que les investisseurs éventuels se demanderont si la suppression du service voyageurs sera à brève échéance suivie de celle du service de transport de marchandises. Le ministre n'a pas osé dire qu'il n'y avait aucun risque.

La situation est aggravée par le fait que le gouvernement a nommé le président du CN à la tête de VIA et lui a demandé de faire une étude de faisabilité sur le transport ferroviaire des voyageurs au Canada. Ce dernier a décidé quelles lignes devaient être fermées et a présenté sa recommandation au gouvernement. Avec la suppression des services de VIA dans beaucoup de régions du Canada, il sera plus facile pour le président de VIA de recommander, à titre de président du CN, l'abandon de ces lignes. C'est absolument inacceptable.

• (1810)

Par ailleurs, si le gouvernement ne déclare pas de façon non équivoque que les chemins de fer continueront d'exister au Canada, nous nous trouvons en quelque sorte à inviter le CN à réduire les services de transport ferrovaire de marchandises pour renforcer ses arguments en faveur de la suppression de ces services. Cela s'est fait dans d'autres régions. Il a été mentionné lors d'audiences que le CN allait intentionnellement réduire ces services afin qu'il lui soit plus facile d'en justifier la suppression. Le CN ne veut pas beaucoup de lignes de chemin de fer au Canada atlantique, sinon aucune. Nous ne pouvons pas lui donner la possibilité de prendre de telles mesures. Il est important que le gouvernement dise que les lignes de chemin de fer dans l'est de la Nouvelle–Écosse ne seront pas abandonnées, que le service entre Halifax et Sydney sera maintenu. Alors, le CN devra garder cette ligne et en faire la meilleure utilisation possible sur le plan économique.

Le CN a déjà pris des dispositions pour expédier les conteneurs de Halifax à St. John's directement, réduisant ainsi de 75 p. 100 le transport de conteneurs de North Sydney à Terre–Neuve. Il a donc commencé à faire valoir ses arguments. Le CN achète des rails de la Sydney Steel Corporation. Vous vous rendez compte? Il achète des rails d'une aciérie qui n'aura peut–être plus de chemin de fer pour expédier ses rails. Certains disent qu'on peut les expédier par bateau. Si les frais de transport maritime étaient aussi peu élevés que les frais de transport ferroviaire, on aurait utilisé ce moyen de transport auparavant. Évidemment, le CN utilise ces rails à divers endroits au pays. L'expédition de ces rails à un endroit en particulier nécessite plus d'opérations de manutention et entraîne une hausse du coût.

Nous avons des expéditions de charbon à faire au Cap–Breton à des clients dont nous avons désespérément besoin pour soutenir une économie chancelante. Chaque wagon de charbon a une capacité de 100 tonnes. Il faudrait quatre camions–remorques de 18 roues pour transporter la même quantité de charbon qu'un wagon. Un de mes électeurs a compté 54 wagons de charbon à un passage à niveau. Cela équivaudrait à 216 camions–remorques de 18 roues sur les routes. Imaginez les répercussions que cela aurait sur l'industrie touristique, alors que le train traverse le centre de l'île sans beaucoup se faire remarquer.

Il importe de maintenir cette voie ferrée au Cap–Breton et dans l'est de la Nouvelle–Écosse. Il est essentiel que le gouvernement s'y engage et reconnaisse qu'il importe de conserver cette voie ferrée. Il ne devrait plus y avoir de récidive. Il ne peut plus y avoir de tergiversations de la part du gouvernement. Nous devons être fermes

dans l'intérêt du Canada et dire aux gens du Cap-Breton et de l'est de la Nouvelle-Écosse que le gouvernement est le gouvernement de tout le Canada et non pas seulement des régions populeuses. Il existe un Canada hors des grandes régions métropolitaines. Il est important que le gouvernement actuel le reconnaisse.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Cape Breton—The Sydneys s'inquiète au sujet des lignes secondaires qui pourraient être abandonnées dans le plan de restructuration du réseau de transport ferroviaire des voyageurs que le gouvernement a annoncé. Je comprends les inquiétudes qu'il a exprimées aujourd'hui et en d'autres occasions. Je tiens à lui assurer que le gouvernement les comprend aussi parce qu'il doit représenter toutes les régions du pays.

Comme la Chambre le sait, c'est à l'Office national des transports qu'il appartient de juger les demandes d'abandon de lignes secondaires du CN et du CP qui lui sont soumises actuellement. Ces sociétés doivent le prévenir officiellement de leurs intentions.

La Loi nationale sur les transports de 1987 énonce les critères dont l'Office doit tenir compte en prenant ses décisions. Elle ne prévoit nullement qu'une ligne doit être abandonnée pour la seule raison que VIA Rail ne l'utilise plus.

Je rappelle aux députés que le ministre des Transports a demandé l'automne dernier à l'Office national des transports de consulter les provinces pour choisir les critères à utiliser en matière d'abandon de lignes et pour déterminer en quoi consisterait un réseau de transport ferroviaire essentiel. Je peux garantir à la Chambre que tous les projets d'abandon de lignes secondaires seront étudiés très attentivement, comme la loi l'exige.

• (1815)

Le député a aussi laissé entendre, dans ses remarques, que le président du CN, en sa qualité de premier dirigeant de VIA Rail, pourrait avoir des objectifs contradictoires en ce qui concerne l'abandon des lignes secondaires. Je peux lui assurer que ce n'est pas le cas. Dans les audiences tenues aujourd'hui par le Comité des transports, nous avons appris que le CN ne tire qu'une faible partie de ses recettes de VIA Rail. C'est un mythe de croire le contraire. Ce n'est pas le cas. Les chiffres que le président du CN a donnés aujourd'hui au Comité le prouvent.

Que le président du CN soit aussi le premier dirigeant de VIA Rail, la question de savoir à qui appartiennent les lignes de chemin de fer n'entre pas en ligne de compte quand le gouvernement a décidé de maintenir un réseau national de transport ferroviaire durable à coût abordable.

LE PORTEFEUILLE DE PRÊTS COMMERCIAUX DE L'ALBERTA/ON DEMANDE AU MINISTRE D'INVERSER LA POLITIQUE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'interrogeais le 16 juin dernier le ministre des Finances au sujet des prêts commerciaux accordés par les banques à charte en Alberta. Je relevais alors que les prêts commerciaux consentis par les banques à charte canadienne avaient baissé de 50 p. 100 en Alberta entre 1982 et 1988. La moyenne annuelle, qui était de 18,1 milliards en 1982, n'était plus que de 9,1 milliards en 1988. Je relevais également que compte tenu du chiffre publié pour l'Alberta du nombre moyen de dollars investis par emploi créé, l'effondrement de ce financement commercial des banques en Alberta avait coûté à la population de cette province entre 100 000 et 140 000 emplois.

Il y a deux éléments connexes qui rendent d'autant plus étrange cet abandon par les banques à charte canadiennes des entreprises albertaines. Tout d'abord, les institutions financières proprement albertaines ont en fait augmenté leurs actifs provinciaux au cours de cette même période de 1982 à 1988 pendant laquelle les actifs des banques chutaient. Les coopératives de credit locales ont connu une hausse de 22 p. 100 de leurs actifs. De même les sociétés de fiducie, 30 p. 100. Fait incroyable, les actifs des sociétés hypothécaires ont grimpé de 147 p. 100, et ceux de l'Alberta Treasury Branches, banque nationalisée de la population albertaine, de 167 p. 100.

Deuxièmement, pendant que les prêts commerciaux consentis en Alberta par les banques à charte baissaient de 50 p. 100 et que leurs actifs totaux baissaient de 13 p. 100, leur passif total augmentait de 27 p. 100 et le montant des épargnes personnelles déposées dans ces banques en Alberta progressait au rythme très enviable de 41 p. 100. Donc, au moment où les prêts à l'entreprise diminuaient, en valeur absolue et en pourcentage de l'actif, les dépôts des particuliers augmentaient, en valeur absolue et en pourcentage du passif.

Ceux qui connaissent la théorie classique de l'économie capitaliste sauront que les banques et les institutions financières existent avant tout pour canaliser les écono-

mies des particuliers d'un endroit vers des utilisations productives. Cette tendance opposée apparaît donc particulièrement étrange, surtout à une période où d'autres institutions financières locales, notamment la banque nationalisée de la province, connaissaient une augmentation de leur actif substantielle, et même très substantielle dans certains cas.

Le ministre des Finances, en réponse à cela en juin dernier, donnait deux explications reliées. Premièrement, disait-il, c'était simplement un ajustement des prêts bancaires à l'économie de l'Alberta qui était passée d'une période florissante en 1982 à des niveaux plus modestes et plus sains en 1988 et, deuxièmement, c'était la faute du PEN. Je vais voir ces deux arguments.

Voyons d'abord le deuxième point. La réalité, c'est que l'abandon par les banques de leurs actifs commerciaux en Alberta s'est accéléré après l'abolition du PEN, en 1985. Les prêts commerciaux des banques en Alberta ont baissé de 6,2 p. 100 entre 1982 et 1983; 7,2 p. 100 entre 1983 et 1984; et 5,4 p. 100 entre 1984 et 1985. C'est alors que le PEN a été aboli. La réponse des banques a été immédiate. Les prêts commerciaux ont chuté de 13 p. 100 entre 1985 et 1986, une baisse deux fois supérieure à la précédente. Entre 1986 et 1987, le crash a encore accéléré le mouvement, la baisse atteignant cette fois 18 p. 100. Il y a eu une certaine modération entre 1987 et 1988, les prêts n'ayant baissé que d'un autre 14,4 p. 100.

Si l'on tient absolument à faire intervenir le PEN, la seule conclusion sensée que l'on peut tirer des données, c'est que ce programme, lorsqu'il était en place, a servi à modérer le mouvement d'abandon des entreprises de l'Alberta par les banques à charte.

• (1820)

L'autre explication, selon laquelle les choses seraient simplement revenues à la normale en Alberta, est plus sensée, compte tenu des circonstances. Mais encore là, il faut ne tenir aucun compte de l'attitude des autres institutions financières représentées dans la province, mais pour le moment, faisons comme si nous ne savions rien de ces autres institutions et examinons la thèse proposée.

En 1982, les banques à charte avaient prêté 18,1 milliards de dollars à des entreprises en Alberta. La même année, le PIB de l'Alberta selon le prix du marché s'élevait à 59,9 milliards de dollars. En 1988, les prêts bancaires aux entreprises avaient chuté à 9,1 milliards de dollars, soit de 50 p. 100. Mais sur la même période, le PIB de l'Alberta avait fait un bond d'environ 20 p. 100, à 63,3 milliards de dollars. Encore une fois, ceux qui avancent que les prêts commerciaux des banques en Alberta varient directement en fonction du PIB de la province devront trouver des sources autres que les données disponibles pour étayer leur thèse.

Attendez! J'entends un cri de l'autre côté. Ce n'est pas ce que nous avons déclaré. Nous avons dit qu'il fallait examiner la situation des prêts commerciaux en Alberta à la lumière du PIB de l'Alberta et du PIB du Canada. Compris? Très bien, monsieur le Président. Ne tenez aucun compte de l'accroissement de l'épargne en Alberta. Ne tenez pas compte de l'augmentation du PIB de la province. Regardez plutôt ce qu'est devenu le PIB de l'Alberta exprimé en pourcentage du PIB canadien. D'accord, d'accord, voyons ce qui est arrivé.

En 1982, au moment où l'Alberta produisait 14,1 p. 100 du PIB du Canada, elle recevait 25,3 p. 100 des prêts commerciaux consentis par les banques à charte. En 1988, l'Alberta ne comptait plus que pour 10,5 p. 100 du PIB du Canada, soit une diminution de 3,6 points de pourcentage. Mais sur la même période, les prêts commerciaux consentis par les banques à charte en Alberta ne représentaient plus que 11,2 p. 100 de ces prêts pour l'ensemble du Canada, soit une chute de 14,1 points de pourcentage. Pendant que la contribution de l'Alberta au PIB chute de 3,6 points, sa contribution aux prêts accordés aux entreprises chute de 14,1 points.

Voyez les choses comme ceci: on établit un rapport entre les prêts bancaires aux entreprises et le PIB. En 1982, ce rapport était de 1 sur 2,91, c'est-à-dire qu'il y avait 1$ de prêts bancaires aux entreprises pour chaque 2,91$ de PIB. En 1988, ce rapport était passé à 1 sur 6,93, soit 1$ de prêts bancaires aux entreprises pour chaque 6,93$ de PIB. C'est toute une évolution sur six ans.

Encore là, je demanderais tout simplement au gouvernement pourquoi il a laissé faire cela. Pourquoi n'a-t-il rien fait pour stopper cette terrible hémorragie de capitaux bancaires au détriment des entreprises albertaines? Pendant qu'on y est, j'ai un autre problème à lui soumettre. Les épargnes personnelles que les Canadiens confient aux banques à charte canadiennes sont passées de 98,9 milliards de dollars en 1982 à 150,3 milliards en 1988, soit une hausse d'un peu plus de 50 p. 100. Même exprimée en dollars constants de 1981, cette hausse demeure à 17 p. 100, soit une tendance très saine. Au cours de la même période, le total des emprunts consentis par les banques à charte canadiennes à des entreprises canadiennes a à peine augmenté, ne passant que de 71,6 milliards de dollars en 1982 à 72,8 milliards en 1988. En dollars constants de 1981, cela constitue en fait une baisse de 20 p. 100 au moins. Encore une fois, les prêts aux entreprises diminuent pendant que les épargnes augmentent.

Je demanderai donc au gouvernement s'il est le moindrement préoccupé par cette tendance qui, je le répète, va à l'encontre de l'économie capitaliste classique. Après avoir abandonné à leur sort les entreprises albertaines, le gouvernement va-t-il néanmoins voir ce qu'il peut faire pour encourager les banques à se montrer un peu plus généreuses à l'endroit des entreprises canadiennes en général?

Et puis zut, monsieur le Président, je demanderai encore une fois au gouvernement de nous expliquer pourquoi il estime nécessaire d'exempter les banques à charte canadiennes de la TPS.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, cela me fait toujours sourire lorsque je vois un député du Nouveau parti démocratique parler au nom des entreprises, alors que le reste de la journée, pour ne pas dire le reste de l'année, il les critique. Le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) note que la valeur totale des prêts bancaires aux entreprises, en Alberta, a diminué de 50 p. 100, de 1982 à 1988, et il en conclut que les banques privent donc les entreprises albertaines du crédit dont elles ont besoin pour se développer.

La valeur des prêts bancaires aux entreprises, en Alberta, a effectivement diminué, monsieur le Président, de 1982 à 1988.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que cette diminution ne provient toutefois pas de ce que les banques aient, comme l'a exprimé mon collègue, «jeté par-dessus bord la moitié de leurs prêts aux entreprises». C'est plutôt un ensemble de facteurs financiers qui a influencé les banques.

Je pense que le plus important de ces facteurs, c'est que si on regarde l'année 1982, la première de la période dont il est question, en plus d'être une année charnière—les années qui l'ont précédée ayant été des années de croissance tandis que celles qui l'ont suivie immédiatement après ont été caractérisées par une baisse d'activité—constitue presque une année record pour le secteur des ressources au Canada, et notamment en Alberta. A ce fait-là, il y a deux raisons. La première, c'est que sous l'effet de prix très élevés, le secteur des ressources croissait alors à un rythme sans précédent. La seconde, c'est que 1982 fut une année où la canadianisation de l'industrie des ressources constituait une priorité. Ces deux éléments ont eu pour conséquence que les fonds empruntés auprès des banques par le secteur des ressources, dans tout le Canada, totalisèrent, en 1982, quelque 10,8 milliards de dollars, soit 14 p. 100 du total des prêts consentis aux entreprises. En 1988, les chiffres correspondants furent de 5,6 milliards de dollars et de 7 p. 100 respectivement.

En raison de l'importance du secteur des ressources dans l'économie albertaine, la part de la province dans le total des prêts aux entreprises, en 1982, atteignit 25 p. 100, soit deux fois plus que la part de la province dans le Produit intérieur brut. La part de l'Alberta dans le total des prêts aux entreprises, en 1988, se situe à 11 p. 100, ce qui est plus proche de sa part actuelle, monsieur le Président, qui est de 12 p. 100.

Le second facteur dont on doit tenir compte en regardant les prêts bancaires aux entreprises albertaines, c'est que les années 1980 furent une période difficile pour le secteur des ressources au Canada et que les conséquences de ce phénomène, monsieur le Président, furent nécessairement durement ressenties en Alberta. En raison des lourds emprunts contractés au cours des années de croissance rapide qui précédèrent immédiatement 1982, plusieurs entreprises furent réorganisées, réduites, fusionnées, ou tout simplement fermées. De 1982 à 1988, monsieur le Président, les prêts bancaires non recouvrés du secteur des ressources, notamment celui de l'Alberta, s'élevèrent à plusieurs milliards de dollars. Suite aux diverses réorganisations, le secteur s'est maintenant affermi.

Un autre facteur à ne pas ignorer, c'est que plusieurs entreprises recourent maintenant de plus en plus à des modes de financement autres que les prêts bancaires. Depuis 1982, par exemples, on utilise davantage les acceptations bancaires et les émissions de titres.

En conclusion, monsieur le Président, compte tenu de ces différentes considérations, on peut penser que les chiffres présentés par le député d'Edmonton-Est ne reflètent rien de cynique, ni de discriminatoire. De plus, il y a tout lieu de croire que les banques, comme d'ailleurs les autres institutions financières, exploitent les possibilités de prêts aux entreprises avec autant de vigueur en Alberta que dans le reste du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 octobre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE SÉISME EN CALIFORNIE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, depuis quelques heures, des millions de Canadiens horrifiés regardent les effets désastreux du tremblement de terre qui a eu lieu en Californie.

C'est toute une entreprise de déblayage qui attend les Californiens au cours des prochains jours et des prochains mois. Nous voulons faire savoir aux sinistrés qu'ils peuvent compter sur les encouragements et sur le soutien de tous les Canadiens. Nous sympathisons avec tous les Américains victimes de cette tragédie.

Grâce à la *Federal Emergency Management Agency*, le président et le gouvernement des États-Unis n'ont pris que quelques minutes pour intervenir. Et cette tragédie aurait pu avoir des effets encore plus dévastateurs sans les systèmes de secours et les milliers de simples citoyens et de civils formés pour intervenir rapidement en pareilles circonstances.

Monsieur le Président, nous devons aujourd'hui répondre à certaine questions que se posent les Canadiens. Quel genre d'organisme de secours avons-nous actuellement? Avons-nous des secouristes entraînés? Existe-t-il de solides infrastructures municipales au Canada?

En fait, pourrions-nous réagir avec autant de promptitude et de compétence que l'ont fait les Américains au cours des dernières heures si une catastrophe survenait dans une région du Canada?

L'AFFAIRE PERSONNE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, il y a soixante ans aujourd'hui, en 1929, les Canadiennes ont officiellement été reconnues comme étant des personnes par le Conseil privé britannique. L'affaire personne, comme on l'appelle maintenant, est l'histoire de cinq Albertaines courageuses qui, en dépit de tous les obstacles juridiques et sociaux, ont réussi à faire reconnaître que les Canadiennes étaient aussi des personnes et, par conséquent, qu'elles pouvaient être nommées au Sénat.

La semaine dernière, notre gouvernement a honoré six Canadiennes pour leur attachement au principe de l'égalité et aux droits de chaque personne à l'autonomie.

Je félicite ces femmes qui sont: Kay Armstrong, de Saanichton, en Colombie-Britannique; l'honorable Ellen Fairclough de Hamilton; Dorothy Inglis, de St. John's; Helen Levine, d'Ottawa; Alphonsine Par-Howlett, de Westmount, Québec; et Caroline Robins, de Saskatoon.

Leurs efforts soulignent bien toute l'importance et toute l'actualité de l'affaire personne qui constitue une page marquante de l'histoire du Canada.

* * *

VIA RAIL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre et du gouvernement sur l'incidence que la réduction des services de VIA Rail aura sur un groupe particulier de Canadiens, un groupe dont les besoins n'ont pas vraiment été pris en compte au cours du débat sur toute cette affaire.

Je veux parler des gens qui ont un chalet le long de la voie principale du CN entre Winnipeg et Farlane. Toutes les fins de semaine de l'été, ces gens-là pouvaient se rendre à leur chalet grâce à un train spécial, service qu'ils avaient fait établir il y a quelques années sur la ligne Winnipeg—Capreol.

Par suite des propositions du gouvernement, ce service de la ligne Winnipeg—Capreol fait désormais partie du

Article 31 du Règlement

service transcontinental. Certaines localités éloignées, telles Rice Lake et Winnitoba, ne sont absolument pas accessibles par la route. Elles ne sont desservies que par le train, qui s'arrête à chacune d'entre elles et cela, aux heures où les gens vont habituellement à leur chalet.

Ce ne sera pas le cas du transcontinental. Il partira le samedi soir pour revenir le lundi matin, ce qui est absolument inutile.

Monsieur le Président, l'incendie de forêt qui a grillé ce coin de pays il y a un an constituait une menace moins grande pour les propriétés de ces gens-là que le gouvernement lui-même.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, le 18 octobre 1929, les femmes du Canada obtenaient le statut juridique de personnes. La longue lutte qu'elles ont menée, tant sur le plan juridique que politique, a été le prélude à de nombreuses initiatives en faveur de l'amélioration de la condition féminine au Canada. L'une d'entre elles, la plus importante peut-être, a été, en 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, qui a contribué à la réalisation de la pleine égalité des femmes et des hommes de notre pays.

L'engagement que le gouvernement fédéral a pris à l'époque, soit de permettre aux Canadiennes de réaliser leurs ambitions et leur plein potentiel, demeure d'actualité, et le gouvernement y souscrit pleinement. C'est dans cet esprit, d'ailleurs, qu'il a publié, en 1986, et réédité un peu plus tard, le document intitulé *Dimensions de l'égalité*, dans lequel se trouve énoncé le plan d'action du gouvernement fédéral en matière d'égalité pour les femmes. Monsieur le Président, l'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui se doit de rester à jamais inscrit dans la tête et dans le coeur de tous les Canadiens et Canadiennes, afin de rendre hommage, non seulement à nos pionnières, mais également à toutes celles qui ont fièrement suivi leurs traces.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DU SÉNAT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, la démocratie n'est pas une question de singulier ou de pluriel ni de subtilités imaginaires. Elle s'inspire d'un principe et d'une foi dans un idéal qui transcende le sectarisme politique et les programmes personnels.

Lundi soir dernier, 600 000 Albertains se sont rendus aux urnes fermement convaincus que le Parlement tout entier devait être une institution démocratique et non la moitié. Il ne s'agit plus de préconiser la démocratie ou la réforme du Sénat. Celle-ci vient de s'amorcer.

L'on est soit pour, soit contre. J'exhorte le premier ministre à se joindre à ce mouvement en confirmant sans délai l'élection de Stan Waters au Sénat. C'est à sa décision qu'on verra s'il est disposé à écouter l'Alberta. Et ce n'est pas terminé, car les Albertains espèrent voir le gouvernement prendre sous peu les mesures constitutionnelles et financières dont ils ont clairement donné un aperçu.

Monsieur le Président, ne vous y trompez pas. Si le premier ministre et son parti ne tiennent pas compte de cette élection, M. Waters deviendra un symbole et c'est mon parti qui en profitera. S'ils s'inclinent devant le choix des Albertains, M. Waters sera sénateur et nous y gagnerons tous.

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, encore une fois, une idée venant de l'Ouest va révolutionner la Confédération. Après des décennies de discussions théoriques et de rapports gouvernementaux, la réforme du Sénat se concrétise enfin.

Il reste à savoir si le gouvernement va en tenir compte. Nous avons été témoins hier à la Chambre de la confusion totale qui régnait au sein d'un gouvernement mené par le célèbre vice-premier ministre originaire de l'Alberta. Il est évident que le gouvernement ne sait pas quoi faire. Bien que cette réaction ne nous surprenne pas, elle met en lumière l'urgence de la réforme du Sénat.

L'Ouest a des besoins constitutionnels auxquels il faut répondre. Nous avons été patients, mais notre patience n'a pas fait avancer d'un poil le dossier de la réforme du Sénat.

Vu le succès des élections sénatoriales en Alberta, le Manitoba envisage maintenant de recourir au même procédé pour proposer des sénateurs. Je suis fier du fait que le Parti libéral du Manitoba appuie publiquement depuis de nombreuses années le projet de Sénat trois E. Le gouvernement devrait cesser de tergiverser et respecter la volonté des électeurs de l'Alberta.

• (1410)

Il n'y rien de plus puissant qu'une idée qui arrive au moment opportun. La réforme du Sénat est amorcée, n'en déplaise aux conservateurs.

. . .

L'INDUSTRIE DE LOCATION D'AUTOMOBILES

M. Felix Holtman (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les vendeurs d'automobiles indépendants du Canada rendent d'excellents services à leur clientèle. Dans un marché fortement concurrentiel, les vendeurs d'automobiles répondent adéquatement aux besoins des acheteurs et des locataires.

Depuis quelques années, les banques à charte exercent des pressions discrètes et soutenues pour être autorisées à louer des automobiles. Elles veulent s'entendre directement avec les clients sur les conditions de location. La forte concurrence d'une grosse institution financière nuirait à l'industrie de location d'automobiles et serait tout à fait injuste envers les concessionnaires, car ils ont déjà fait d'énormes investissements.

Le gouvernement doit interdire aux banques l'accès au secteur de la location d'automobiles. Je vais continuer de défendre la cause de tous les concessionnaires d'automobiles, et je demande à la Chambre de s'opposer à l'entrée des banques canadiennes dans le secteur de la vente d'automobiles.

. . .

L'AFFAIRE PERSONNE

Mme Dawn Black (New Estiminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souligner le 60e anniversaire de l'affaire Personne. Il y a soixante ans, les femmes obtenaient le statut de personnes aux termes de la loi canadienne. Fait ironique, aujourd'hui, le gouvernement conservateur menace de retirer aux femmes leurs droits légitimes. L'adoption d'une nouvelle loi sur l'avortement donnera lieu à une foule de procès où leurs droits seront usurpés, comme dans l'affaire Daigle. Elle déclenchera toute une série de litiges juste au moment où la Cour suprême réduit les recours juridiques existants.

Encore une fois, les femmes seront traînées devant les tribunaux et humiliées sur la place publique. En 1989, nous aurons encore à nous battre pour l'égalité juridique des femmes. En accordant la priorité au statut légal du foetus plutôt qu'au droit juridique des femmes de prendre les décisions concernant leur propre corps, on ferait un pas énorme en arrière dans le dossier de l'égalité des femmes. Les femmes ne seront jamais considérées comme des personnes tant que la loi ne leur garantira pas le contrôle sur leur corps et leur vie.

Article 31 du Règlement

. . .

LA BANDE DENE THA

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une journée mémorable dans la vie du Chef Harry Chonkolay, de la Bande Dene Tha installée dans le nord-ouest de l'Alberta. En effet, le chef Chonkolay doit être décoré aujourd'hui de l'Ordre du Canada pour marquer ses cinquante années à la tête de cette bande.

Harry Chonkolay fut élu chef de la bande le 17 juin 1938. Depuis 51 ans qu'il la dirige, sa bande a été témoin de maints changements dans son mode de vie traditionnel. Il a su montrer la voie à son peuple et les inspirer alors qu'ils s'efforçaient de s'adapter à la vie moderne, eux qui naguère vivaient encore de chasse et de pêche.

Le chef Chonkolay a toujours insisté sur l'importance de l'éducation, tout en encourageant son peuple à préserver ses valeurs traditionnelles, sa langue et sa culture. Il a fait preuve d'intégrité, de dignité, et de dévouement au service de son peuple.

Il suffit de passer quelques instants avec cet homme pour reconnaître la sagesse et l'expérience qu'il a acquises au cours de toutes ces années où il a dirigé la bande Dene Tha.

Cet homme remarquable nous rend visite aujourd'hui à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

. . .

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): En 1986, monsieur le Président, le ministère de l'Environnement a publié une brochure intitulée *Avis de tempête* qui visait à mettre la population en garde contre certains dangers. Or, M. McMillan, le ministre de l'Environnement de l'époque, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont pris sur eux de supprimer cette brochure. Quand la distribution en a finalement été autorisée, personne ne s'est soucié de son message.

Voici un extrait de ce message:

> Même la personne la plus prudente peut être exposée à des substances toxiques provenant de la chaîne alimentaire.

La brochure décrivait les différentes menaces que les produits toxiques déversés dans la région des Grands Lacs font courir à la santé des Canadiens. La semaine dernière, après trois ans, l'actuel ministre de la Santé a

annoncé qu'il avait ordonné une étude de la contamination toxique de la région des Grands Lacs.

Au lieu d'intervenir en 1986 pour mettre en oeuvre des mesures préventives, le gouvernement a choisi, trois ans plus tard, de faire effectuer une étude susceptible de retarder encore toute intervention jusqu'à ce qu'elle soit parachevée en 1994. Lorsque la santé des Canadiens est en péril, et en dépit de nombreuses mises en garde, le gouvernement a perdu trois ans avant d'agir. Quelle comédie!

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, il y a 60 ans aujourd'hui, les Canadiennes ont remporté une importante victoire dans leur lutte pour accroître leurs droits politiques.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de ce qu'il est convenu d'appeler l'Affaire «Personne». A cause de ce jugement historique, les Canadiennes ont reçu le statut juridique de personnes. Elles ont aussi obtenu le droit d'être nommées au Sénat.

L'élargissement des droits politiques des femmes n'a été obtenu qu'après une lutte difficile menée par des groupes de Canadiennes, en particulier par un groupe de femmes qu'on a plus tard appelé les «Célèbres Cinq». Ces femmes étaient Émily Murphy, Nellie McClung, Louise McKinney, Irene Parlby et Henriatta Muir Edwards.

Leur courage et leur détermination ont enrichi la vie de toutes les Canadiennes.

Comme une grande partie de l'histoire des femmes au Canada, l'Affaire «Personne» est tombée dans l'oubli pendant 50 ans. Pour honorer la mémoire des «Célèbres Cinq», le prix de l'Affaire «Personne» a été institué en 1979. Ce prix vise à souligner des contributions exceptionnelles à l'amélioration de la situation des Canadiennes.

La semaine dernière, le Gouverneur général a décerné le prix de l'Affaire «Personne» à six femmes dont l'engagement à défendre les droits des femmes et à améliorer la condition féminine est une source d'inspiration pour nous tous.

En cet anniversaire, je vous demande de vous unir. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'espère que vous me permettrez de prendre une certaine liberté avec le Règlement pour témoigner notre solidarité et notre compassion aux habitants de San Francisco et de la baie à l'occasion du violent tremblement de terre qui a secoué leur région hier soir.

Nous encourageons notre gouvernement à offrir à nos aimables voisins toute l'aide qu'il nous est possible de leur apporter.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les ministres des Finances provinciaux ont déclaré qu'une nouvelle taxe de vente fédérale venant s'appliquer par-dessus les taxes provinciales serait terriblement complexe et impossible à mettre en pratique. Le ministre des Finances, notre ministre, a accusé les ministres provinciaux de faire de la basse politique. Il a en effet déclaré, et je cite: «Moi, je sais mieux qu'eux quels seront les effets de cette taxe.» C'est une réaction très modeste de notre ministre des Finances.

Monsieur le Président, j'aimerais vous citer à ce propos un passage d'un document intitulé *Réforme de la taxe de vente*, sous l'autorité de l'honorable Michael H. Wilson, ministre des Finances.

Je cite la page 54: «Sans assiette commune, une simplification ne serait guère possible. . . Le système risquerait de devenir plus complexe. . . Cette complexité serait amplifiée et s'étendrait à tout le pays. . . Si tous les gouvernements devaient avoir des assiettes fiscales différentes, le système n'aurait de national que le nom. En fait, il serait inapplicable.»

Je pose la question parce que c'est exactement ce que les ministres provinciaux des Finances ont dit hier.

Comment le ministre fédéral peut-il accuser les provinces de faire de la basse politique, alors qu'elles ne font que répéter ce que lui-même a dit dans son document à la Chambre des communes?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que, même si je n'ai pas la page 54 sous les yeux. . .

M. Gauthier: Vous en êtes l'auteur.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je pense que la citation dont parle le député renvoie à la nécessité d'avoir une assiette fiscale en commun si nous avons une taxe de vente nationale. Or, ce qu'il est important de faire valoir, c'est que je voulais de préférence établir une taxe de vente nationale. Nous y avons travaillé depuis le début de 1987. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

M. Gauthier: Parce que vous avez échoué.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Nous avons décidé qu'il fallait aller de l'avant parce que l'actuelle taxe de vente fédérale sur les produits manufacturés n'est pas efficace, comme mon collègue le reconnaît, j'en suis sûr. C'est pourquoi nous devons la remplacer par une taxe sur les produits et services.

• (1420)

Comme je l'ai dit à plusieurs occasions, si les provinces veulent s'entendre pour proposer un système et que les premiers ministres sont d'accord, nous discuterons avec elles.

Or, tant qu'elles se contenteront de s'opposer à notre proposition en disant que cette taxe est inacceptable et qu'elles ne prendront pas la peine de proposer une solution de rechange que nous pourrions examiner, nous n'avons rien à discuter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les ministres des Finances des provinces ont dit hier exactement ce que le ministre affirmait catégoriquement dans son document, le 19 juin 1987.

Nous avons un ministre du Commerce extérieur qui n'a pas lu l'Accord de libre–échange. Nous avons un ministre des Pêches qui n'a pas lu la décision sur le saumon et le hareng. Et voici que notre ministre des Finances oublie ce qu'il a mis dans ce document. Je lui en remettrai volontiers un exemplaire pour qu'il se rafraîchisse la mémoire.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Passez–nous le, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, entre parenthèses, il ne faut pas s'étonner que le gouvernement n'ait aucun scrupule à imposer une taxe de 9 p. 100 sur les livres. Pas un seul ministre ne lit.

Une voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais citer encore une fois les propos que le ministre des Finances a tenus hier soir. Il a dit que ses homologues, les ministres des Finances des provinces, «cherchent à brouiller les cartes parce qu'ils veulent hausser leur propre taxe». C'est ce qu'il a dit.

Comment celui qui a majoré les impôts 31 fois depuis qu'il est ministre, qui tente aujourd'hui de frapper tout ce qui bouge d'une taxe de 9 p. 100 peut–il oser parler de l'intention des ministres provinciaux de hausser les impôts?

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, je veux simplement répliquer aux remarques mesquines du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): J'ai lu le document en question, comme je lis tout ce qui porte ma signature. Non, je ne me rappelle pas mot pour mot le texte d'un document d'il y a deux ans et demi que déterre le député.

Le député soulève la question précise des provinces qui cherchent un moyen de dissimuler leurs propres intentions de majorer les impôts. C'est très clair. Elles ne cachent pas qu'elles veulent hausser les taxes et qu'elles vont prendre la TPS pour prétexte. Monsieur le Président, je peux l'affirmer catégoriquement, les provinces n'auront pas raison de relever leur taxe à cause de la taxe sur les produits et services, vu la façon dont elles augmentent aujourd'hui les impôts.

Nous avons été très francs au sujet des hausses de taxes, mais nous l'avons été aussi à propos du contrôle des dépenses publiques. Au chapitre des dépenses publiques, nous avons réussi à n'augmenter les dépenses pour les programmes que de 3,6 p. 100. Aucune province au cours de la même période de cinq ans n'a fait aussi bien que nous. L'augmentation moyenne des dépenses provinciales est de 6,4 p. 100 comparativement à la nôtre qui est de 3,6 p. 100. Celle de l'Ontario est de 9,5 p. 100. C'est une

preuve du succès que nous avons dans le contrôle des dépenses.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, voilà un exemple flagrant de la poêle qui se moque du chaudron. Ils ont été francs, dit-il. Oui, en imposant une taxe invisible, une taxe secrète aux consommateurs du Canada.

Le ministre des Finances a dit, hier soir, et je veux le citer encore: «Les ministres provinciaux des Finances préparent le terrain pour monter leurs impôts, ils ne devraient pas le faire.» Il dit qu'ils ne devraient pas le faire, puis ajoute pieusement: «Nous servons tous le même contribuable qu'ils essaient maintenant de préparer à une hausse d'impôts.» Ce sont ses propres paroles.

Cet homme, qui essaie d'imposer une taxe de 29 milliards de dollars aux Canadiens, une taxe qui lui rapportera plus que la somme de tous les impôts provinciaux et territoriaux combinés, accuse ses homologues provinciaux de vouloir saigner le contribuable. Cet homme, qui va imposer aux habitants de Terre-Neuve des taxes de ventes totales de 26 p. 100, fait la morale à d'autres et les accuse de vouloir augmenter les impôts.

Si le ministre des Finances croit vraiment que ses homologues provinciaux ont tort de vouloir hausser les impôts, ne croit-il pas qu'il a lui-même tort d'essayer d'imposer la taxe la plus lourde de l'histoire du Canada? S'il pense qu'ils ne devraient pas le faire, pourquoi se le permet-il lui-même?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre d'une façon très catégorique. La taxe sur les produits et services remplace une taxe existante.

M. Gauthier: Foutaises!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député parle de foutaises et dit que je n'ai pas lu le document. Il devrait peut-être le lire lui-même une ou deux fois.

M. Turner (Vancouver Quadra): Une taxe neutre, n'est-ce pas?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voulez-vous au moins écouter la réponse?

Cette taxe rapportera 24 milliards de dollars, dont 18,5 milliards remplaceront les recettes de la taxe actuelle et 5,5 milliards reviendront aux gens sous la forme de crédits de taxe, d'une baisse du taux d'imposition intermédiaire et de l'indexation automatique prévue dans les lois actuelles. Il n'est donc pas question de saigner le contribuable, comme le député le prétend.

Je crois par ailleurs que les provinces ne devraient pas prendre la taxe sur les produits et services comme prétexte pour majorer leurs impôts. Rien dans cette taxe ne pourrait le justifier.

Le très honorable chef de l'opposition est en outre mal renseigné s'il pense que les habitants de Terre-Neuve auront à payer une taxe de vente de 26 p. 100. C'est insensé. Il n'y a absolument aucune raison pour cela. Si M. Kitchen veut en discuter avec moi, qu'il me téléphone pour connaître les faits concernant les répercussions de la taxe de vente avant de faire des déclarations sans fondements.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, on assiste ici à un spectacle désolant aujourd'hui encore. Le ministre des Finances essaie de nous dire qu'il est le seul qui a le pas. Les provinces, hier, ont dit «inacceptable, *unacceptable*». Elles ne veulent rien savoir. Et je demande au ministre des Finances, qui, lui, supposément fait partie d'un gouvernement de réconciliation nationale, qui s'apprête à faire un coup de force unilatéral comme jamais il n'y en a eu dans l'histoire du Canada et de la fiscalité canadienne, comment il peut justifier d'arriver avec cette taxe-là quand tous les ministres provinciaux lui disent qu'ils ne veulent rien savoir, quand tout le public canadien lui dit qu'il n'a pas raison? Où le ministre des Finances prend-il son appui, sauf chez ses *backbenchers* qui n'écoutent pas leurs gens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à préciser très clairement que les provinces n'ont pas de raison d'augmenter leurs impôts. C'est très clair, si elles utilisent la TPS comme prétexte pour hausser leurs impôts.

Le député demande si nous procédons unilatéralement. Nous avons passé deux ans à consulter les fonctionnaires et les ministres au sujet d'un projet de taxe de vente nationale. Les provinces ne veulent pas de cette taxe. Il est très clair, d'après les commentaires que nous avons entendus lors de la rencontre des premiers ministres en août dernier et de celle des ministres des Finances

hier, que les provinces ne veulent pas participer à ce régime.

• (1430)

Le gouvernement fédéral doit agir, car tous les partis de la Chambre s'entendent, et si les députés d'en face l'ont oublié, je leur rappelle que les libéraux et les néo-démocrates ont signé à deux reprises pendant la dernière législature le rapport du Comité des finances disant que nous devons adopter une nouvelle taxe de vente. Je rappelle au député d'Ottawa—Vanier les commentaires qu'il a faits. Nous devons adopter cette taxe. Les provinces ne sont pas tenues de le faire. C'est pourquoi nous devons agir, et les provinces le savent.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, il y a une chose sur laquelle tous les Canadiens, tous les ministres provinciaux, ainsi que tous les députés de ce côté-ci de cette Chambre s'entendent: c'est que le ministre des Finances n'a pas fait ses devoirs. En réalité, les Canadiens veulent avoir des taxes visibles, neutres et justes. Mais la réalité, c'est que le projet présenté par le ministre des Finances ne passe pas ce test. Par conséquent, je demande au ministre des Finances, devant l'unanimité contre son projet, s'il aurait le courage de retirer son projet immédiatement.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la réponse est non. Nous avons rédigé un document technique pour favoriser de plus amples consultations. Le Comité des finances tient actuellement des audiences. Nous engageons des consultations avec divers groupes qui désirent nous rencontrer pour voir s'il y a des moyens d'améliorer le document. Mais lorsque le chef du Parti libéral laisse entendre que nous allons retirer ce projet de loi, je lui demande quelle position il prend dans ce débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oh oui, les libéraux se disent contre le projet de taxe, mais allez leur demander de proposer une solution de rechange. Jamais ils ne voudront se salir les mains en en proposant une. Tout ce qu'ils veulent faire, c'est. . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'invite le chef de l'opposition à entrer dans le jeu et à présenter des faits au lieu de simplement s'opposer à ce que nous proposons.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances a fait une déclaration à laquelle s'opposeraient non seulement tous les trésoriers des provinces, mais aussi tous les Canadiens qui ont suivi de près le débat sur la TPS, à l'exception toutefois des simples députés de son parti.

Il a dit que les provinces n'avaient pas à craindre d'effets néfastes par suite de la mise en oeuvre de la nouvelle taxe. Il sait pourtant que la réduction d'impôt sur le revenu à laquelle il vient de faire allusion se fera sentir dans les provinces, que la poussée inflationniste provoquée par la TPS et le rattrapage salarial consécutif à cette poussée se feront aussi sentir dans les provinces.

Selon les données fournies, le Manitoba soutient que la nouvelle taxe lui coûtera 70 millions de dollars, le Nouveau-Brunswick, 145 millions de dollars, et Terre-Neuve, 85 millions de dollars. Le ministre des Finances de Terre-Neuve a fait savoir aujourd'hui que la seule façon pour Terre-Neuve de s'en sortir sera soit de réduire les services offerts à la population qui est déjà démunie, soit d'augmenter les impôts. Il a dit que l'effet net de la TPS sera équivaudrait à l'imposition d'une taxe de vente de 25 p. 100.

Je demande donc au ministre des Finances pourquoi il impose ce fardeau injuste aux provinces les plus défavorisées.

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, nous n'imposons pas un fardeau injuste aux provinces les plus pauvres du pays. Comme je l'ai déjà dit, l'instauration d'une taxe sur les produits et services ne nuira pas à ces provinces.

En outre, comme elles comptent un nombre plus élevé de contribuables à revenu faible, les provinces les plus pauvres auront droit à une plus grande proportion du crédit pour taxe sur les biens et services, qui s'établit à 275$ par adulte, à 100$ par enfant ou à 170$ par habitant en moyenne. Toutes proportions gardées, Terre-Neuve aura droit à une plus grande part de ce crédit que l'Ontario, par exemple.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de rafraîchir la mémoire du ministre des Finances, mais je vais le faire quand même. Le gouvernement conservateur a déjà causé beaucoup de tort aux provinces pauvres en coupant dans les programmes de développement régional, dans les paiements de transfert au titre de la santé, dans les services de VIA Rail, ce qui est particulièrement mauvais pour ces provinces, et il impose maintenant une taxe sur les produits et services dont il n'a pas nié l'impact. Je le défie de présenter ses propres chiffres. A cause de l'impact inflationniste de la TPS, à cause des modifications apportées à l'impôt sur le revenu, ce sont encore les provinces qui souffriront. Presque chacun des aspects de la politique du gouvernement actuel, y compris la TPS, constitue un assaut contre les provinces les plus

pauvres du Canada, et je veux que le ministre justifie ce fait.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il est difficile de justifier quelque chose qui n'existe pas. J'ai dit que, toutes proportions gardées, ce sont les provinces pauvres qui bénéficieront le plus du crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services. Depuis que nous avons accédé au pouvoir, les paiements de péréquation se sont accrus très vite comparativement au taux de croissance des transferts fédéraux-provinciaux normaux.

Les provinces pauvres reçoivent entre 40 p. 100 et 55 p. 100 de leurs recettes, selon la province, directement du gouvernement fédéral. C'est là une preuve du soutien que le gouvernement continue d'offrir à ces provinces.

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre des Finances a suggéré, il y a quelques minutes, qu'il n'y avait pas d'impact négatif pour les provinces, spécifiquement pour les provinces pauvres, avec cette nouvelle taxe de vente. Il a dit cela, mais tout le monde dit le contraire! Pas simplement l'opposition, mais toutes les autres provinces et les experts en dehors du gouvernement!

Si le ministre des Finances n'est pas d'accord, voudrait-il présenter à la Chambre des communes les chiffres qui démontrent une autre réalité? C'est là un défi que je porte au ministre des Finances.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député utilise des chiffres que je n'ai pas vus. D'après ce qu'il a dit, je suppose qu'ils viennent d'être publiés. Je vais d'abord les examiner. Une fois que j'aurai vu comment les provinces sont arrivées à ces chiffres, je serai en mesure de faire des remarques à ce sujet.

L'analyse économique faite par le gouvernement du Canada a clairement démontré que, sur le plan économique, cette taxe profitera aux provinces atlantiques, aux provinces des Prairies et à la Colombie-Britannique. L'impact économique sera plus élevé dans ces provinces que la moyenne nationale, mais la taxe profitera à toutes les provinces, y compris le Québec et l'Ontario. Comme je l'ai dit, ce sont les provinces les plus éloignées du centre du Canada qui en bénéficieront le plus.

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Hier, le ministre a dit à la Chambre que son gouvernement attendrait 30 jours avant d'annoncer s'il accepterait ou non la décision du groupe constitué en vertu de l'Accord de libre-échange au sujet de la nécessité de débarquer le saumon et le hareng sur la côte ouest. Pourtant, dans son communiqué, il déclare que le groupe a reconnu la légitimité de la position du Canada qui exigeait le débarquement du poisson, bien que le groupe oblige le Canada à permettre la vente directe du poisson au bateau, une chose que l'obligation de débarquer voulait prévenir.

Si le ministre considère cela comme une victoire pour le Canada, pourquoi annonce-t-il qu'il lui faudra 30 jours pour revoir la décision? Si ce n'est pas le cas, qu'attend-il pour défendre les emplois des Canadiens et rejeter cette décision?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce sont les députés de l'opposition qui utilisent le mot «victoire» pour parler de la décision du groupe. En fait, si le député et son chef avaient lu la décision—car je pense qu'ils ont besoin de leçons de lecture—ils sauraient qu'à 10 endroits au moins dans ce document la souveraineté du Canada, exprimée par les lois sur les pêches, est parfaitement acceptée comme moyen premier de gestion et de conservation des stocks de poisson, ce qui est précisément ce que j'ai dit hier.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il ne s'agit donc pas d'une victoire. C'est clair.

Comment le ministre concilie-t-il cette réponse avec la déclaration du leader du gouvernement au Sénat selon laquelle le gouvernement accepte la conclusion et entend la respecter et celle de la représentante américaine pour les questions commerciales, Carla Hills, qui a dit hier: «Nous nous attendons certainement à ce que le Canada se conforme rapidement à la conclusion du groupe d'experts»? Qui parle au nom du gouvernement sur cette question? Le ministre des Pêches, le leader du gouvernement au Sénat ou Carla Hills?

• (1440)

M. Siddon: Monsieur le Président, le député devrait savoir que c'est le gouvernement du Canada qui parle au

nom du Canada sur cette question. Le gouvernement a reçu ce rapport du groupe d'experts lundi et l'Accord de libre-échange nous donne le droit de l'examiner et de l'étudier pendant 30 jours avant de prendre position.

Si le député vérifie le compte rendu, il verra que le leader du gouvernement à l'autre endroit clarifiera et corrigera sa déclaration parce que le gouvernement n'a pas encore décidé quelle position il prendra face à ce rapport.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le ministre des Pêches ne doit pas lire bien vite s'il lui faut 30 jours.

Le ministre a déclaré hier en Chambre que la conclusion du groupe spécial reconnaissait clairement le droit du Canada de gérer ses stocks de poisson conformément à son droit souverain de le faire. Ce qu'il ne dit pas, c'est que ce droit ne vaut que dans la mesure où les États-Unis le permettent.

M. Epp: Vous lisez, Coline.

Mme Campbell (South West Nova): Oui, il faut bien lire pour se souvenir de ce qui se dit en Chambre. Le ministre des Finances a parfois des oublis.

Sur la côte ouest, les États-Unis nous disent que nos mesures de conservation du hareng et du saumon sont des pratiques commerciales restrictives. Sur la côte est, les États-Unis sont en train d'adopter une loi de conservation de leur stock de homard qui pénalise nos entreprises de pêche au homard.

Je demande au ministre de me dire où est la victoire quand un droit souverain qu'on se voit accorder ne peut être exercé pour garder les emplois au Canada—ce qui fait bien rigoler là-bas—ou pour empêcher les États-Unis de contrôler nos ressources naturelles qui sont si importantes pour nos emplois au Canada, ce qui fait bien rigoler là-bas.

M. Siddon: Monsieur le Président, encore un député d'opposition qui ne prend pas la peine de lire. Si la députée voulait se rafraîchir la mémoire elle apprendrait que c'est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui a décidé que notre vieille réglementation de transformation était discriminatoire, en ce qu'elle accordait à l'industrie canadienne un traitement de faveur refusé à l'industrie américaine. Parce que nous exportons aux États-Unis 80 p. 100 de notre poisson, particulièrement celui qui vient de sa circonscription, il faut bien nous plier aux règles. Mais je dois dire que cette décision du groupe spécial, ce consensus dégagé par un groupe auquel siègent trois Canadiens donne à entendre que le pouvoir souverain du Canada de gérer ses stocks de poisson et d'en assurer la conservation prime toutes autres considérations.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas. Nous en avons convenu; nous avons un droit souverain sur nos ressources naturelles. Le libre-échange ne nous l'a assurément pas enlevé.

D'après moi, ce ministre ne se rend pas compte que nous n'avons pas prévu de riposte contre ce qu'on nous affirme être des pratiques restrictives du commerce. En ce qui concerne le homard, la mesure législative que doit adopter très prochainement le gouvernement américain sera en elle-même une pratique restrictive du commerce.

Quelles contre-mesures, à part les pourparlers diplomatiques, le ministre compte-t-il opposer aux États-Unis pour protéger les milliers de pêcheurs de homard qui commencent la saison handicapés par un accord de libre-échange compliqué qui ne nous permet pas d'avoir des contre-mesures pour régler ce différend?

M. Siddon: Monsieur le Président, la députée devrait savoir, et si elle ne le sait pas, elle aurait peut-être intérêt à lire le journal, que. . .

M. Peterson: Ô combien condescendant! Quelle arrogance!

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le ministre poursuive son intervention.

M. Siddon: Monsieur le Président, la députée de South West Nova sait pertinemment que le Congrès et la Chambre des représentants aux États-Unis ont été saisis d'une mesure législative qui étendrait, de façon extra-territoriale, les considérations concernant la conservation des ressources et les rendraient applicables au homard canadien exporté aux États-Unis. La députée sait que le Canada a protesté énergiquement contre pareille mesure qui empiéterait sur notre compétence souveraine de gérer la pêche de notre homard selon nos critères et qui irait en fait contre le principe de l'Accord de libre-échange.

. . .

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le vice-président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable David E. Wilkinson, président de l'Assemblée législative des Bermudes.

Des voix: Bravo!

. . .

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. Hier, le ministre a parlé d'une grande victoire pour le Canada du fait que le groupe spécial binational a reconnu que le Canada avait le pouvoir souverain de légiférer sur ses ressources, pourvu que nous laissions les Américains nous dicter les quantités de poisson canadien que nous pouvions débarquer.

Je m'inquiète de notre souveraineté dans le cadre de l'Accord de libre-échange, mais j'ai été très surpris d'apprendre qu'un ministre partageait mes craintes.

Le gouvernement a maintenant en main ce rapport préliminaire depuis 33 jours et il lui en reste 27 pour prendre une décision. Dans l'intervalle, le ministre est-il confiant de pouvoir parvenir à un plan permettant de débarquer, d'identifier et de compter 80 p. 100 ou 90 p. 100 ou je ne sais quel autre pourcentage, de toutes les remontées de saumon de toutes les espèces?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis certes persuadé que nous pouvons y parvenir, car c'est là ma responsabilité en vertu de la législation canadienne sur les pêches.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: En fait, monsieur le Président, il nous reste 27 jours environ pour lire attentivement ce rapport. Si le député se donne la peine de lire le paragraphe 740, par exemple, il s'apercevra que la prérogative canadienne prime sur tout pourcentage de poisson auquel les Américains peuvent avoir accès par la mer en ce sens qu'on précise que même si une proportion de ce genre devait être établie en fonction des données réelles et des besoins de gestion de chaque pêcherie ou groupe de pêcheries connexes, le groupe spécial a jugé que la proportion de 10 à 20 p. 100 mentionnée plus tôt pouvait servir de point de départ. Ainsi, la mention de 10 à 20 p. 100 est fonction de nos besoins en matière de conservation et de gestion des stocks.

. . .

LES MESURES D'URGENCE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale en sa qualité de principal responsable de la protection civile. Étant donné la terrible catastrophe survenue hier à San Francisco, le ministre peut-il expliquer pourquoi son gouvernement a coupé en 1986 dans le programme de recherche sur la prévision des tremblements de terre au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, un programme d'une durée de 12 ans?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tous les députés à la Chambre reconnaissent la gravité de la catastrophe et voudront exprimer leur sympathie aux familles des habitants de la Californie du Nord qui ont perdu la vie ainsi qu'aux autres familles éprouvées.

Quant à la question de la députée, nous nous sommes efforcés partout au sein du gouvernement de comprimer et de rationaliser les dépenses des ministères et plus particulièrement de ceux dont parle la députée.

En ce qui concerne la protection civile, je puis dire à la députée qu'il se tiendra la semaine prochaine en Colombie-Britannique, du mardi au jeudi, un symposium sur la protection civile en cas de tremblement de terre, organisé en collaboration avec le gouvernement provincial. Je vois s'esclaffer le chef du Nouveau Parti démocratique, monsieur le Président. Mais il sait bien, tout comme ses collègues, que les gouvernements municipaux et provinciaux ont des rôles de premier plan à jouer dans les situations de crise. Ils sont les premiers sur place, ils sont les premiers à réagir. Nous collaborons avec eux en tant que gouvernement national; nous fournissons toute la compétence dont nous sommes capables. Nous avons un programme de formation, et les gouvernements provinciaux ont les leurs. On trouve d'ailleurs à Arnprior, à environ 30 milles à peine de la circonscription de la députée, l'un des meilleurs programmes de formation à la protection civile à l'intention des organismes municipaux et provinciaux, sous l'égide de Protection civile du Canada.

. . .

• (1450)

LES RÉFUGIÉS DE L'ALLEMAGNE DE L'EST

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Après plus de 200 ans d'immigration au Canada, les Canadiens d'origine allemande sont devenus maintenant le groupe linguistique et culturel le plus important du Canada, après les anglophones et les francophones. A cause des événements qui se sont produits dernièrement en Allemagne de l'Est alors que des milliers de gens quittent ce pays, et puisque de nombreux Canadiens d'origine germanique ne demandent pas mieux que d'aider ces gens à s'établir au Canada, le

gouvernement fédéral est-il prêt à ouvrir nos portes à certains de ces réfugiés de l'Allemagne de l'Est?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que nous avons tous été émus par les événements qui sont survenus dernièrement en Allemagne de l'Est.

Mes collaborateurs sont en contact avec la communauté germanique du Canada. Je rencontrerai les représentants du congrès germano-canadien le 26 octobre prochain pour discuter des moyens que cette communauté pourrait prendre pour aider les Allemands de l'Est qui voudraient s'établir au Canada.

• • •

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre de la Justice.

Comme il le sait, la semaine dernière, au moins 500 élus municipaux se sont regroupés à Montréal, lors d'un congrès international, afin de discuter de la prévention du crime. Ils ont suscité l'idée que la prévention est au moins aussi importante que la répression.

A la fin du congrès, ils ont émis une déclaration qui critique le gouvernement fédéral, tant pour son manque d'appui pour les projets de prévention que pour le manque de «chefferie».

Je demande au ministre de la Justice: Comment va-t-il y répondre?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires. J'ai moi-même assisté à cette conférence.

Le gouvernement fédéral fait beaucoup dans le domaine de la prévention du crime. Nous effectuons des sondages et faisons des études. Nous recueillons des renseignements sur les méthodes de prévention et les comparons à celles que l'on utilise en Europe, en Australie et aux États-Unis. Nous avons joué un rôle actif dans la planification de la conférence à laquelle a assisté le député.

Nous y avons présenté le plan national de lutte antidrogue et la mesure législative sur l'argent tiré d'actes criminels. Ces deux mesures font partie d'un programme permanent de prévention du crime qui, à notre avis et selon les dernières statistiques, est efficace.

[*Français*]

M. Kaplan: Monsieur le Président, malgré la déclaration du ministre, comme il doit le savoir, les Canadiens qui étaient au congrès voyaient une participation du gouvernement fédéral beaucoup inférieure à celle d'autres pays, surtout d'Europe.

Je veux demander au ministre, comme le gouvernement a transféré la responsabilité de la prévention, du Solliciteur général à la Justice, sans transférer aucun financement, comment il peut répondre pour augmenter le financement, restaurer le financement qui était anciennement disponible à la prévention, au Solliciteur général, un transfert de responsabilités, sans aucun transfert de financement?

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je rejette totalement cette affirmation. Nous avons organisé la convention. La plupart des stands étaient à nous et provenaient de Santé et Bien-être social Canada et du Solliciteur général. Le solliciteur général et moi-même nous sommes tous deux rendus sur place et nous avons participé aux travaux. La présence des municipalités a été très effacée. Nous étions sur place et nous avons fait un excellent travail.

• • •

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, contre un investissement annuel de dix millions de dollars, le Centre canadien de santé et de sécurité au travail nous a gratuitement fourni des renseignements vraiment impartiaux pendant une décennie et, par la même occasion, a épargné au gouvernement fédéral des centaines de millions de dollars par année en soins médicaux. Cela prouve qu'il vaut certes mieux prévenir que guérir. En fait, c'est une bonne méthode de gestion.

Le ministre du Travail pourrait-il me dire pourquoi le gouvernement risque de compromettre une aussi bonne façon d'investir l'argent des contribuables canadiens?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais répondre à l'honorable député que le gouvernement du Canada ne prend aucune chance avec le travail magnifique qui a été fait au cours des années par le Centre de santé et de sécurité au travail. Nous avons demandé, il y a quelque temps, en conformité avec le directeur du Centre, qu'un plan soit préparé pour assurer le financement de ce Centre par des sources autres que les sources gouvernementales, puisque le gouvernement, au cours des 10 dernières années, a investi 60 millions de dollars dans ce Centre. Et je suis très heureux d'informer le député de l'autre côté de la Chambre qu'il y a à peu près 15 jours, le Conseil des gouverneurs de ce Centre a rejeté le plan qui lui avait été soumis par le directeur, comme étant inapplicable, et a

demandé à un groupe de travail du Centre de préparer un autre plan qui serait présenté au ministre du Travail afin d'atteindre l'objectif que nous avons demandé à ce Centre d'atteindre, c'est-à-dire de continuer à faire son excellent travail, mais en obtenant des sources autres que du Trésor fédéral.

[*Traduction*]

M. Keyes: Monsieur le Président, le ministre dit qu'il n'y a aucun risque, mais ce Centre de la santé et de la sécurité au travail, reconnu au plan international, a été établi sur la confiance réciproque entre le gouvernement, les entreprises et les syndicats, mais après qu'il ait été convenu qu'on trouverait les fonds dans le privé, les syndicats ont menacé de retirer leurs services. Je rappelle donc au ministre qu'il y a un risque.

Comme depuis dix ans, le Centre a rapporté des centaines de fois ce qu'il a coûté, et compte tenu du risque de voir augmenter les frais médicaux et les pertes de productivité, le ministre va-t-il rétablir le financement et reconnaître qu'il s'est trompé?

M. Corbeil: Monsieur le Président, il n'y a absolument aucun risque que le centre ferme ses portes, car il trouvera facilement des fonds dans le privé. Le conseil d'administration a envisagé toutes sortes d'avenues; la preuve en est qu'il a convenu de rédiger lui-même un plan d'action à l'intention du ministre du Travail, plan selon lequel il prévoit trouver des fonds ailleurs que dans le Trésor fédéral.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Hier, monsieur le Président, les travailleurs des garderies du Manitoba ont organisé une journée de protestation pour témoigner leur indignation devant l'attitude que le gouvernement conservateur de cette province a adoptée à leur égard.

Comme c'est aujourd'hui la Journée de la personne, il y a lieu de rappeler que l'égalité des femmes dépend en grande partie de leur autonomie économique. Or, elles ne sauraient jouir de l'autonomie économique que si elles ont accès à des garderies parfaitement sûres, d'excellente qualité et à un prix abordable.

Le ministre des Finances pourrait-il reconnaître que la condition féminine est un domaine qui relève du gouvernement fédéral, quitte ensuite à favoriser l'implantation de garderies en débloquant des crédits suffisants?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée sait pertinemment que le gouvernement fédéral contribue au financement des garderies dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et que les provinces peuvent utiliser l'argent disponible à leur convenance. Nous sommes toujours présents du fait que nous contribuons à leurs frais de fonctionnement.

Cela dit, nous avions bel et bien saisi la Chambre d'un projet de loi visant à instaurer des garderies partout au Canada. A cause de l'opposition de l'autre endroit, nous ne sommes pas parvenus à le faire adopter. Depuis lors, le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même avons déployé d'énormes efforts pour convaincre les Canadiens de notre volonté de présenter à la Chambre un nouveau projet de loi concernant les garderies. D'ici là, j'exhorte les provinces à recourir au Régime d'assistance publique du Canada.

Mme Langan: Monsieur le Président, je remercie la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de sa réponse. Étant donné qu'elle a choisi de répondre au nom du ministre des Finances, peut-être qu'en ce soixantième anniversaire de la Journée de la personne, journée qui revêt énormément d'importance pour nous deux en tant que femmes, la ministre chargée de la condition féminine pourrait-elle une fois pour toutes se prononcer, aussi bien au sein du Cabinet que devant les Canadiens, en faveur des nouveaux crédits dont les garderies ont tant besoin.

• (1500)

Mme McDougall: Monsieur le Président, tous les députés savent tout l'intérêt que je porte à la question des garderies, aujourd'hui et en tout temps. La dernière fois, mes collègues du gouvernement et moi avions consacré beaucoup d'effort à ce projet de loi. J'en étais très fière. Si les gens de l'autre endroit n'avaient pas suscité d'obstacles, nous aurions déjà doté le Canada d'un réseau de garderies.

M. le vice-président: Avant de mettre fin à la période des questions, j'autorise le député de Cape-Breton—Richmond-Est et celui de Parry Sound—Muskoka à poser chacun une question.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même

ministre. Je peux dire à la Chambre que les Canadiens ne sont pas impressionnés outre mesure par l'attitude du gouvernement dans le domaine de la garde des enfants.

Le revenu d'une gardienne d'enfants au Canada est de 30 p. 100 inférieur à celui d'un travailleur moyen du secteur industriel, de 50 p. 100 inférieur à celui d'une personne qui enseigne au niveau élémentaire et de 30 p. 100 inférieur à celui d'un employé qui s'occupe des animaux dans une ferme du gouvernement.

La ministre dirait-elle à la Chambre quelle initiative le gouvernement du Canada prend pour s'assurer que les gardiennes d'enfants sont mieux payées, par le fait même améliorant sensiblement la qualité des services de garderie, ce qui, je pense, est l'objectif de tous les députés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Bien sûr, monsieur le Président, c'est une de mes priorités et une de celles du gouvernement. Toutefois, le député sait très bien que la question qu'il soulève—à mon avis, très importante pour les travailleurs et les enfants canadiens—relève des provinces.

. . .

LES PÊCHES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre est au courant du grave problème que pose la forte augmentation de lamproies marines dans les Grands Lacs. J'ai déjà discuté de la chose avec le ministre et je sais que d'autres personnes ont fait de même. La situation est grave, puisque l'industrie touristique, la pêche sportive et la pêche commerciale pourraient en souffrir.

Je me demande si le ministre a pu obtenir des fonds pour régler ce grave problème?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les députés seront heureux d'apprendre que le Canada a décidé d'accroître considérablement sa participation aux travaux de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Cette commission a été créée en 1955 pour lutter contre la lamproie marine qui décimait le cheptel marin dans les Grands Lacs. En 1990, le Canada et les États-Unis contribueront financièrement aux travaux en versant des subventions de l'ordre de 11,5 millions de dollars. Notre gouvernement augmente de 40 p. 100 la quote-part du Canada.

Je voudrais signaler le travail effectué par le député de Parry Sound—Muskoka et d'autres députés de la région des Grands Lacs, peu importe leur parti. Grâce à eux, nous avons pu accroître notre participation à cet important programme.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel au Parlement sur les futurs niveaux d'immigration en 1989.

. . .

DÉCRETS DU CONSEIL

DÉPÔT DE NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement. Ces nominations sont renvoyées aux comités permanents compétents, dont la liste figure en annexe.

. . .

[*Français*]

LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 1988-1989

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le Rapport annuel des Musées nationaux du Canada pour l'année 1988-1989.

. . .

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU TROISIÈME RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE

M. le vice-président: J'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, le troisième rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition signée par plusieurs électeurs qui accusent le gouvernement conservateur d'avoir déjà haussé l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants de 9 à 13,5 p. 100 en moins de cinq ans et de vouloir imposer une nouvelle taxe cachée de 9 p. 100 sur les produits et services, qui s'appliquerait à presque tout ce que les Canadiens achètent. Les pétitionnaires sont d'avis que cette nouvelle taxe générale sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et à moyen revenu et imposera un lourd fardeau aux petites entreprises. C'est pourquoi ils demandent humblement au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

LE PROJET DE CENTRE DE FORMATION DE L'OTAN

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de près de 2 000 habitants de Happy Valley-Goose Bay, au Labrador. La population totale s'élevant à 8 000 habitants, ces pétitionnaires représentent une partie importante de la population adulte.

Ils prient le Parlement de faire tout en son pouvoir pour aider la base des Forces canadiennes de Happy Valley—Goose Bay à devenir un centre de formation de l'OTAN.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition au nom de quelque 700 pêcheurs du Labrador qui s'opposent aux réductions de l'assurance-chômage et proposent des réformes plus positives. Ils demandent au Parlement du Canada de les appuyer à cet égard, notamment de prolonger la période d'admissibilité aux prestations sur la côte du Labrador jusqu'à la fin de juin et de se concentrer sur une stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre tout en mettant en oeuvre une politique de plein emploi et de développement régional efficace.

[*Français*]

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par 2 500 personnes de la circonscription fédérale de Beauce, demandant au gouvernement de continuer de s'occuper du problème de la couche d'ozone, de la pollution en général au Canada et qu'il protège la forêt, sans oublier nos animaux.

Avec plaisir je dépose cette pétition provenant de gens de la Beauce.

[*Traduction*]

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Benno Friesman (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter 66 pétitions qu'a fait circuler un organisme du nom de «Give Life, Canada» de Lower Sackville, en Nouvelle-Écosse, et qui ont été signées par plus de 1 500 personnes partout en Colombie-Britannique. Voici une partie du texte de ces pétitions: «A l'heure actuelle, le Canada n'a aucune mesure législative pour protéger dès la conception la vie des enfants à naître. Nous, soussignés, croyons à l'inviolabilité de la vie humaine dès la conception. Nous pensons que la vie est un don de Dieu et qu'elle est unique. Nous estimons qu'il nous faut une loi juste pour préserver le droit à la vie du foetus pendant toute sa croissance jusqu'à la naissance. La pétition comporte plusieurs autres points et renferme le paragraphe suivant: «Ainsi, les soussignés prient humblement le Parlement de formuler et de présenter un projet de loi qui préservera la vie dès la conception et qui protégera la vie à la fois de la mère et de l'enfant.»

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions au nom des électeurs de Lambton—Middlesex. Ces derniers exercent leur droit historique d'adresser une pétition au gouvernement pour qu'il maintienne et améliore les services de VIA dans tout le Canada et qu'il offre à la population canadienne la possibilité d'emprunter un mode de transport différent pour éviter les encombrements sur les routes et les retards dans les aéroports.

L'OPPOSITION À LA LOI 178

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de

présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu et signée par des habitants du canton d'Ernestown. Ils demandent au gouvernement d'exercer son droit constitutionnel et d'annuler la loi 178 du Québec.

• (1510)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des résidents de deux immeubles d'Ottawa-Ouest, comprenant en majorité des personnes âgées. Les signataires s'opposent à l'imposition de la nouvelle taxe sur les produits et services qui causera des difficultés indues aux Canadiens à faible et moyen revenu et constituera une lourde charge pour les petites entreprises. Ils prient donc le Parlement de rejeter cette taxe.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorald): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs au sujet de la taxe sur les produits et services. Les signataires s'opposent à cette taxe ignoble, tout comme nous, du Parti libéral, nous y opposons. Nous osons espérer que le gouvernement conservateur reviendra à la raison et fera ce qui s'impose en retirant ce projet de taxe ou en abandonnant même toute pensée d'imposer cette taxe aux Canadiens.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la circonscription de Parkdale—High Park qui désapprouvent que le gouvernement conservateur impose aux contribuables canadiens au moins 31 nouvelles taxes ou hausses d'impôt.

Les pétitionnaires désapprouvent que le gouvernement actuel porte de 9 à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants. Ils le désapprouvent également d'imposer la nouvelle taxe générale de 9 p. 100 sur les produits et services, et soulignent que cela causera des difficultés aussi graves qu'injustes aux Canadiens à faible et moyen revenu. Ils font également remarquer que l'imposition de cette taxe grèvera les petites entreprises d'un fardeau gênant. Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter au nom de Canadiens qui s'opposent à l'abandon de certaines lignes de VIA Rail et à la suppression de milliers d'emplois. Les pétitionnaires affirment que le train est le moyen de transport le plus sûr et le moins dommageable pour l'environnement et qu'il ne devrait pas disparaître. Ils demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas supprimer ni réduire les services de transport ferroviaire des voyageurs au Canada.

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plus de 1 000 citoyens, dont la plupart viennent de la circonscription de Carleton—Gloucester.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement actuel. Je suis heureux d'appuyer cette pétition.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour que, après la présentation des pétitions, nous revenions aux déclarations de ministres afin de permettre à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de faire une déclaration et aux partis de l'opposition de répondre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous allons d'abord terminer la présentation des pétitions et reviendrons ensuite à la déclaration de la ministre.

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des habitants de Montréal au sujet de l'interruption de la liaison ferroviaire assurée par VIA Rail entre Montréal et Toronto et Toronto et Windsor, liaison couramment appelée «le corridor». Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à bien réfléchir à sa décision concernant VIA Rail, à revenir à ses sens, et à rétablir le service de trains de voyageurs pour ceux qui en ont besoin.

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, j'ai le devoir, en conformité avec l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions et signée par 152 électeurs de ma circonscription. La pétition a trait à

la sauvegarde du patrimoine et de la tradition que représente l'uniforme caractéristique de la GRC.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition que nous envoient 95 électeurs de Queenston Road, à Hamilton. Les signataires prient humblement le gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, j'ai moi aussi le devoir de présenter une pétition, dûment certifiée par le greffier des pétitions, priant le gouvernement de respecter sa promesse de soutenir VIA Rail, de renoncer à réduire davantage son budget et de fournir les ressources nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme une compagnie de transport moderne et efficace et non comme un musée.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition de citoyens du Canada qui s'opposent aux compressions que le gouvernement veut imposer à VIA Rail. Je peux attester qu'elle est correcte quant à la forme et au fond et c'est avec plaisir que je la présente.

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre, aujourd'hui, une pétition de la part des Canadiens et des Canadiennes qui s'opposent à la coupure de VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège et l'honneur de déposer 17 pétitions de Canadiens et Canadiennes de l'île-Perrot à Repentigny, qui s'opposent à l'imposition de notre taxe universelle sur les produits et services, car elle susciterait des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et moyen revenu.

[*Traduction*]

J'ai également six autres pétitions de Canadiens inquiets qui demandent au gouvernement de retirer sa taxe de vente, qui sera cachée et qui s'appliquera à pratiquement tout ce qu'ils achètent.

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): C'est un honneur pour moi que de présenter à cette Chambre des centaines de signatures sur une pétition qui demande au gouvernement de revenir sur sa décision concernant VIA Rail. Ce ne sont que quelques centaines de noms qui s'ajoutent aux milliers qui ont déjà été présentés à la Chambre.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Joe Fontana (London-Est): Je voudrais également, conformément à l'article 36 du Règlement, présenter ces pétitions à la Chambre au nom des gens de ma propre ville qui demandent au ministre de la Défense nationale et au gouvernement de revenir sur leur décision de fermer la base des Forces Armées de London.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la présidente, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Cette pétition porte la signature de plusieurs producteurs de l'Ouest qui s'inquiètent de l'attitude du gouvernement à l'égard de la Commission canadienne du blé. Ce qui les préoccupe surtout, c'est que le gouvernement ait retiré à la Commission sa compétence en matière de commercialisation de l'avoine sans consulter préalablement ni le comité consultatif de cet organisme ni les grandes associations agricoles de l'ouest du Canada.

Ils craignent pour l'avenir des offices de commercialisation et ils estiment que le gouvernement devrait renforcer la mise en marché ordonnée des produits agricoles au lieu de l'affaiblir. Ils demandent donc à la Chambre et au gouvernement de prendre des mesures pour que l'avoine et l'orge relèvent dorénavant de la Loi sur la Commission canadienne du blé afin d'assurer à ces produits la même protection que le blé.

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe est jugée conforme et il me fait grand plaisir, même qu'il est de mon devoir, d'apporter le point

de vue de centaines de Canadiens qui s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et services, qui constitue un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens, et les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse d'inflation des taux d'intérêt et du taux de chômage.

[*Traduction*]

VIA RAIL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de répondre à l'appel de citoyens de ma circonscription qui souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief au sujet de VIA Rail. Les pétitionnaires estiment que le gouvernement fédéral est déterminé à supprimer de nombreux services et des milliers d'emplois à VIA Rail, et ils ont raison. Ils affirment que les Canadiens ont droit à un service ferroviaire voyageurs de haute qualité, y compris un matériel moderne et un train à grande vitesse dans tout le corridor, que les subventions que le gouvernement fédéral accorde chaque année à VIA Rail se comparent fort bien à celles que nécessitent la construction et l'entretien d'autoroutes et d'aéroports, que plusieurs localités rurales dépendent exclusivement du service ferroviaire voyageurs, et que l'industrie touristique canadienne a besoin du service ferroviaire voyageurs. En outre, il s'agit d'un service qui ne menace pas notre environnement. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de ne pas réduire les services de VIA Rail.

• (1520)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir conformément à l'article 36 du Règlement et de présenter une pétition qui porte plus de 100 signatures de gens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires habitent tous dans ma circonscription de Nepean et ils sont vivement opposés au nouvel impôt que le gouvernement propose avec cette nouvelle taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires ont le sentiment que cette taxe frappera durement et injustement les Canadiens à revenus faible et moyen et ils exhortent le gouvernement à annuler sa décision et à ne pas aller de l'avant avec la TPS.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): En outre, madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition au sujet de la disposition de récupération, signée par 50 personnes âgées de ma circonscription de Nepean. Elles s'inquiètent énormément de la récupération proposée par le gouvernement et de la façon dont elle va les frapper durement à leur retraite. Elles demandent au gouvernement fédéral de renoncer à cette récupération en ce qui a trait à la pension de sécurité de la vieillesse et de réaffirmer son engagement à préserver l'universalité de ses programmes.

VIA RAIL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): J'ai également, madame la Présidente, une pétition au sujet de VIA Rail, signée par 155 habitants de ma circonscription de Nepean toujours qui déplorent vivement les compressions gouvernementales à VIA Rail. Ils demandent au gouvernement d'annuler sa décision de sabrer dans les crédits de VIA Rail et ils prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement fédéral à ne pas annuler complètement ou en partie, les services ferroviaires, voyageurs au Canada.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai une pétition certifiée correcte, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par de nombreux Canadiens qui souhaitent que le service de VIA Rail soit amélioré et étendu. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas éliminer et à ne pas réduire le service ferroviaire voyageurs au Canada.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter six pétitions signées par un total de 205 électeurs de ma circonscription. Ils soulignent qu'en ce moment, il n'existe pas au Canada de loi protégeant la vie du foetus du moment de la conception jusqu'à la naissance. Ils exhortent le Parlement d'adopter une loi protégeant la vie dès la conception, une loi qui viserait à sauver la vie et de la mère et de l'enfant.

OPPOSITION À LA LOI 178

M. Al Horning (Okanagan–Centre): J'ai une autre pétition signée par 36 personnes qui s'opposent à la loi 178 du Québec et demandent au Parlement d'adopter une résolution exhortant le gouverneur en conseil à faire jouer tout le poids de la Charte canadienne des droits et libertés et à exercer ses pouvoirs constitutionnels en invalidant la loi québécoise dite loi 178.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des milliers de citoyens de ma circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, qui dénoncent le fait qu'aucune loi ne protège l'enfant à naître à l'heure actuelle.

Cette affaire les préoccupe tellement qu'ils tiennent à ce que le Parlement sache qu'ils sont impatients de voir promulguer une loi qui protège l'enfant à naître dès sa

conception et ils le prient de présenter une telle loi au plus tôt.

Je tiens à signaler combien cette question leur tient à coeur. Cette pétition, qui fait partie de la deuxième vague sur le sujet, comporte des milliers de signatures.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au sujet de VIA Rail. C'est la première d'une longue série de pétitions sur le même sujet en provenance de ma circonscription. Celle-ci est signée par des citoyens de Revelstoke et de Castlegar, en Colombie-Britannique, ainsi que par des citoyens d'endroits aussi éloignés que Nanaimo et Aldergrove, en Colombie-Britannique, Calgary, en Alberta et Hamilton, en Ontario, qui étaient alors tous clients d'une ligne très achalandée des services voyageurs de VIA Rail.

Les pétitionnaires s'opposent vivement aux compressions budgétaires qu'on va imposer à VIA Rail et demandent notamment au Parlement de préserver le réseau national actuel de VIA Rail, de moderniser le matériel de cette société et de la financer en conséquence.

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition, qui concerne l'Entente fédérale-provinciale sur le développement forestier. La moitié des pétitionnaires sont des électeurs de Kootenay-Ouest—Revelstoke et l'autre moitié habitent la circonscription de Prince-George—Peace River, que représente le ministre responsable des Forêts.

Les signataires encouragent le Parlement du Canada à reconduire cet accord important avec la Colombie-Britannique et de renouveler ainsi son engagement à reboiser nos terrains forestiers, à faire avancer la recherche forestière, à promouvoir la sylviculture et à aider l'industrie forestière à mettre au point de nouveaux produits et à trouver de nouveaux marchés qui nous assureront des emplois dans l'avenir.

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par des Canadiens de toutes les régions qui s'opposent aux compressions imposées par le gouvernement à VIA Rail. Vos pétitionnaires affirment que ces compressions sont injustes et que cette politique n'a pas sa place au Canada parce qu'elle détruit une industrie fondamentale qui date de la fondation de notre pays. Ils demandent au Parlement de rejeter les réductions imposées à VIA Rail et au gouvernement de n'annuler aucun service voyageurs au Canada.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement afin de présenter plusieurs copies de la même pétition signée par des Albertains de Medicine Hat, Redcliff, Grande Prairie, Beaverlodge, Sexmith, Winterburn, St. Albert, Stony Plain, Sherwood Park, Fort Saskatchewan, Ponoca, Lacombe, Wetaskiwin et, bien sûr, de la grande métropole d'Edmonton. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'appuyer VIA Rail, de revenir sur sa décision d'imposer des réductions et de fournir les ressources nécessaires pour permettre à VIA de fonctionner comme une société de transport moderne et efficace.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'interviens pour présenter une pétition sur VIA Rail et les réductions qu'on y effectue. Elle est signée par 60 Canadiens qui étaient dans le train lorsque notre groupe de travail sillonnait le pays et qui souhaiteraient que ces réductions soient modifiées et que les lignes et les milliers d'emplois actuels ne soient pas supprimés. Le Canada mérite un service ferroviaire voyageurs de premier ordre, y compris un matériel modernisé et un réseau ferroviaire rapide. A leur avis, le système ferroviaire voyageurs est le mode de transport le plus sûr et le moins polluant.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement reconsidère sa décision et appuie VIA Rail.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, j'interviens aussi aujourd'hui pour ajouter plus de noms encore à la liste de Canadiens qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision concernant les changements à VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui des pétitions signées par certains habitants de ma circonscription de Northumberland. Les pétitionnaires, tous des résidents des villages de Colbourne et Campbellford, sont pour la plupart des agriculteurs et de petits entrepreneurs. Ils veulent faire comprendre au gouvernement qu'ils ne sont pas riches et que leur marge de profit ne leur permet pas de faire face à la taxe sur les produits et les services. Ils veulent faire savoir au gouvernement qu'ils devront cesser leurs activités si la taxe est appliquée. Ils demandent donc au gouvernement de retirer

entièrement son projet de taxe sur les produits et les services.

VIA RAIL

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai également le plaisir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants des villes de Simcoe et de Brantford. Les pétitionnaires s'inquiètent des services de VIA Rail qui seront réduits dans leurs villes.

Ils demandent au gouvernement d'annuler les restrictions prévues chez VIA Rail.

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, je viens à nouveau me faire le porte-parole de quelque 4 577 signataires de 154 pétitions dûment certifiées et provenant de citoyens et de citoyennes de la circonscription de Hull—Aylmer, pour demander au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement conservateur, une taxe qui est invisible, régressive, complexe et injuste pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition par laquelle les signataires demandent au gouvernement d'annuler sa décision concernant VIA Rail et de rétablir ce service qui est essentiel pour tous les Canadiens, et spécialement pour les gens de ma circonscription.

• (1530)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Tel que convenu, nous repassons maintenant aux déclarations des ministres. La parole est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Déclarations de ministres

L'IMMIGRATION

L'ANNONCE DU PLAN DE 1990

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je sais gré à mes collègues du consentement unanime me permettant de faire cette déclaration cet après-midi.

Je veux signaler que la décision d'admettre au Canada en 1990 de 165 000 à 175 000 immigrants, soit 15 000 de plus que la fourchette de planification de l'année précédente, est conforme à l'annonce faite dans le discours du Trône.

Nous avons fixé le niveau de 1990 après consultation des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des organismes non gouvernementaux; il représente le consensus auquel nous en sommes arrivés après les consultations des dernières années.

[*Français*]

Madame la Présidente, les niveaux d'immigration que le présent gouvernement a établis sont le résultat de l'évolution constante des rapports entre bon nombre d'éléments: réunion des familles, protection des réfugiés authentiques ainsi que besoins du marché du travail. Tous ces éléments doivent être soigneusement pondérés avant de déterminer quel niveau sont les meilleurs pour le Canada et pour les personnes qui s'établissent ici.

Nous sommes sur le point d'entreprendre une série de consultations auprès des pouvoirs publics et des organismes de prestation de services afin de planifier à plus long terme les niveaux d'immigration, et de les répartir entre des catégories d'immigrants.

La réunion des familles demeure la pierre angulaire du programme actuel d'immigration, et en 1990 le Canada prévoit admettre 61 000 immigrants ayant des proches parents au Canada, soit un conjoint, des dépendants célibataires ou des parents âgés.

[*Traduction*]

Il s'agit d'une augmentation de 4 000 par rapport à l'objectif de 1989 et ce chiffre tient compte de la demande prévue de parrainages en faveur de parents de personnes qui vivent au Canada en ce moment, immigration rendue possible grâce à l'agrandissement de la catégorie famille que nous avons présentée il y a quelque temps.

Toujours en 1990, le gouvernement compte prendre en charge 13 000 autres réfugiés. Cet objectif global est une étape importante en vue de respecter l'engagement fait à Genève cet été d'accueillir 16 000 réfugiés des pays de l'Asie du Sud-Est d'ici 1992.

En 1990, nous comptons sur le secteur privé pour parrainer l'admission de quelque 13 000 réfugiés et ainsi renforcer son engagement. Le Canada accueillera un total de 26 000 réfugiés au cours de 1990. Nous prévoyons également admettre 7 000 personnes en qualité de réfugiés après que leur revendication aura été examinée suivant le nouveau processus de détermination du statut de réfugié.

Enfin, entre 3 000 et 6 000 personnes seront accueillies en vertu de mesures humanitaires spéciales.

[*Français*]

Ce relèvement des niveaux d'immigration traduit le consensus qui s'est dégagé des consultations menées au cours des dernières années auprès d'organismes non gouvernementaux nationaux, de groupes régionaux, locaux et communautaires.

Comme tous les députés de la Chambre le savent, les niveaux d'immigration ont été relevés chaque année depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir. Le niveau actuel atteint la moyenne annuelle de l'après-guerre.

Toutefois, le Canada doit planifier ses niveaux d'immigration pour plus d'une année à la fois, étant donné que les décisions prises à ce chapitre ont des répercussions sur beaucoup de ministères fédéraux et provinciaux, de même que sur des organismes qui aident les immigrants à s'établir au Canada.

Il est temps de réévaluer la situation et de préparer un plan complet et détaillé pour les années 1991 à 1995.

[*Traduction*]

Pour préparer ce plan, il faudra, pendant les consultations, tenir compte des profils démographiques, de la population actuelle et future du Canada, de sa répartition géographique ainsi que des tendances économiques et sociales pertinentes. C'est pourquoi je lance d'importantes consultations devant débuter en novembre 1989 et se poursuivre jusqu'en mars 1990.

Nous élargirons notre champ de consultation et obtiendrons ainsi une plus grande diversité d'opinions avant de formuler notre politique à moyen terme en matière d'immigration. Je compte participer personnellement à certaines de ces séances de consultation pour bien démontrer l'importance que j'y attache.

Nous consulterons des experts pour avoir une information et des données à jour sur les tendances économiques, sociales et démographiques de l'immigration. Nous inviterons des représentants de tous les ordres de gouvernement, de même que du monde des affaires, des associations de travailleurs, des services sociaux et de santé ainsi que du monde de l'enseignement à faire connaître leurs vues dans une série de rencontres multidisciplinaires.

Ces consultations ont pour but, entre autres, de dissiper les mythes au sujet de l'incidence de l'immigration au Canada et d'élargir le dialogue sur l'immigration.

[*Français*]

Je suis persuadée que ce dialogue nous convaincra encore plus que les immigrants apportent une contribution valable au Canada, qu'ils enrichissent notre société et notre économie et qu'ils nous permettent de maintenir notre tradition de tolérance qui fait l'envie de tous.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je suis sûre que cet échange de vues et de renseignements aidera le gouvernement à déterminer le nombre et les catégories d'immigrants que le Canada devrait admettre pour les années 1991-1995, compte tenu de l'intention générale du gouvernement de relever les niveaux d'immigration. J'attends avec impatience le moment d'ouvrir un dialogue constructif sur les répercussions de l'immigration qui ont un effet important sur l'essor économique et le développement social de notre pays.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, au nom de mon collègue, le député de Scarborough-Ouest qui est le critique associé en matière d'immigration, et de mes collègues du Parti libéral, je suis très heureux de répondre à la ministre qui vient de nous exposer un plan, si tant est que l'on peut parler d'un plan, qui manque de substance, d'imagination et de créativité. Je dis cela pour quatre raisons.

Premièrement, l'augmentation des niveaux annoncés pour l'année prochaine est tout au plus marginale. Non seulement se maintient-elle au niveau des augmentations antérieures, par exemple 25 000 l'année dernière, mais elle n'a pas des effets comparables puisque tous les spécialistes de la question prétendent que le Canada doit accueillir beaucoup plus d'immigrants.

Par conséquent, le plan ne tient pas compte des réalités du monde actuel ni des besoins du Canada, si nous considérons que nous avons une population vieillissante et un taux de natalité à la baisse. Étant donné qu'environ 70 000 personnes quittent le pays chaque année, nous devons canaliser nos énergies de façon constructive et engager les Canadiens dans un débat pour trouver les

moyens de faire face à la crise démographique qui menace notre pays.

Ce qu'il nous faut, ce n'est pas un plan quinquennal à court terme. C'est une vision à long terme qui engloberait le point de vue de tous les Canadiens. Je propose à la ministre de constituer une commission royale qui pourrait, une fois pour toutes, se renseigner à fond sur ce que pensent les Canadiens ainsi que les différents groupes et organismes de toutes les régions du pays. Nous aurions alors un point de vue positif sur l'immigration. Nous ne remettrions pas les décisions importantes à l'an 2000. Nous n'attendrions pas pour agir d'avoir des problèmes insurmontables qui pourraient engendrer chez les gens des sentiments très négatifs envers les immigrants.

Le deuxième problème des niveaux d'immigration annoncés est celui de la catégorie de la famille et ce que les conservateurs veulent en faire. Sous les gouvernements libéraux successifs, environ 50 p. 100 des niveaux d'immigration s'incrivaient dans cette catégorie qui, de toute évidence, constituait la pierre angulaire de notre politique d'immigration.

Après cinq ans de régime conservateur, le niveau attribué à cette catégorie a baissé. L'année dernière, il était de 32 p. 100. Cette année, ils atteint 36 p. 100. C'est comme pour tout le reste.

Cette baisse suscite beaucoup de déception parmi les nombreuses familles qui viennent à nos bureaux de circonscription pour se plaindre qu'elles n'arrivent pas à parrainer un parent assez rapidement ou qu'on a simplement rejeté leur demande.

Je répète donc que les conservateurs n'ont pas ramené la catégorie de la famille au niveau qui lui revient traditionnellement et que des Canadiens de tous les coins du pays réclament au gouvernement.

• (1540)

Le troisième problème concerne les réfugiés. Nous avons vu dans nos propres documents que, ces dernières années, le nombre de particuliers qui ont parrainé des réfugiés a doublé. Il est passé de 6 000 il y a quelques années à 10 000 cette année et s'élèvera à 13 000 l'année prochaine. En même temps, nous avons vu que les niveaux prévus par le gouvernement restent les mêmes. Essentiellement, ils ne changent pas.

Ce que nous constatons, bien sûr, c'est que, progressivement, le gouvernement se retire pour faire place à un engagement plus grand de la population. Bien que ce dernier soit souhaitable, nous pensons que l'engagement du gouvernement devrait également augmenter proportionnellement, sinon, il n'y aura qu'un engagement unilatéral, alors que nous avons besoin d'un engagement de part et d'autre.

L'autre question qui a trait aux réfugiés, c'est que, curieusement, ni dans sa réponse ni dans ses documents la ministre ne parle de l'arriéré des demandes de statut de réfugié, qui est absolument épouvantable. Plus de 100 000 personnes attendent que leur demande soit étudiée. Et on me dit qu'il y a quelque 85 000 revendicateurs. Jusqu'à il y a quelques semaines, seulement 57 demandes avaient réglées pour de bon. Ces personnes n'ont pas les moyens d'attendre deux, trois ou quatre ans que cet arriéré ne soit résorbé. En outre, le Canada ne peut pas se permettre de consacrer autant d'argent et de temps à l'étude des demandes. Ce qu'il faut, c'est que la ministre admette qu'il existe une zone de flou, en dehors de ses vues très tranchées sur l'immigration, qu'il existe un compromis permettant de trouver des solutions qui donneraient satisfaction à tous.

Le quatrième problème, c'est que ce plan ne tient pas compte des réalités internationales et de l'opinion mondiale. Par exemple, de passage à Singapour il y a quelques jours le premier ministre y a été, avec raison, critiqué pour faire la promotion d'une politique d'immigration très sélective dans cette région du monde, d'une politique qui ne fait appel qu'à la crème de la crème, qui ne s'intéresse qu'aux immigrants riches, mais non aux immigrants de la catégorie de la famille ni aux réfugiés. La ministre n'en a pas parlé. Elle n'a pas parlé non plus de l'autre aspect du programme de l'immigration des gens d'affaires, qui consiste à faire un suivi des projets d'affaires pour lesquels ils ont été admis au Canada.

En matière d'affaires étrangères, la ministre n'a pas davantage mentionné les événements historiques qui ont lieu en l'Europe de l'Est, et plus particulièrement la question de l'exode des habitants de la RDA, d'autant qu'elle a eu des entretiens avec la collectivité allemande du Canada. Le Canada a accueilli 37 000 Hongrois en 1956, 12 000 Tchécoslovaques en 1968 et 10 000 Polonais en 1982. Il n'est mentionné nulle part si le Canada accueillera des immigrants de l'Europe de l'Est.

Enfin, je voudrais aussi faire une courte observation sur une déclaration du premier ministre suivant laquelle certains Canadiens feraient preuve de «tendances racistes» à l'égard des immigrants et des réfugiés. C'est pour-

tant le même premier ministre qui a convoqué le Parlement pour une session d'urgence en raison de l'arrivée de quelques centaines de réfugiés dans l'est du pays: à ses yeux, c'était une crise nationale. Le premier ministre est très mal placé pour faire la leçon à qui que ce soit. Qu'il commence donc par apprendre le sens des mots tolérance et compréhension.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette question et je remercie la Chambre d'avoir autorisé la déclaration et les répliques, car tout au long du rapport la ministre fait preuve d'un parti-pris anti-démocratique.

Elle a limité l'augmentation totale du nombre des immigrants et la consultation annuelle, tandis que le gouvernement réduisait les dépenses consacrées aux programmes d'adaptation des immigrants. Elle limite proportionnellement parlant l'immigration aux fins de la réunification des familles, tout en encourageant l'exode des cerveaux. Elle limite l'admission des réfugiés venant d'États policiers ou de pays où sévissent les escouades de la mort en Amérique centrale, afin d'augmenter celle des migrants fuyant l'Europe de l'Est pour des raisons économiques.

Au Canada, la ministre élimine en douce de l'ancien arriéré près de 100 000 revendicateurs du statut de réfugié en leur refusant le droit à un avocat et en faisant appliquer des lignes directrices spécialement altérées à une révision dite pour des raisons humanitaires. Elle refuse en outre de dire ce qu'elle fera des 7 500 revendicateurs du statut de réfugié du nouvel arriéré pour 1989.

L'augmentation de 10 000 ou 15 000 seulement du nombre total des immigrants va à l'encontre des recommandations que le Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration, à majorité conservatrice, avait adoptées à l'unanimité en 1985. En retardant la publication de l'étude démographique promise pour 1988 et en excluant des consultations de nombreux organismes de soutien aux immigrants, elle peut faire accepter son programme avec un simulacre de consultation.

Tandis que ses collègues réduisent les possibilités pour les immigrants, en particulier les femmes, d'apprendre l'anglais ou le français comme langue seconde en annulant le programme de formation linguistique et d'instruction civique, elle réduit les possibilités de formation en cours d'emploi pour les immigrants aussi bien que pour les travailleurs canadiens de naissance.

Elle augmente de seulement 7 p. 100 l'objectif fixé pour la catégorie de la réunion des familles, qui est la pierre angulaire de sa politique de l'immigration, mais elle gonfle de 21 p. 100 celui pour la catégorie des immigrants hommes d'affaires et des familles de travailleurs sélectionnés et de 50 p. 100 celui des retraités. Il en résulte une plus grande lenteur dans le traitement des demandes de la catégorie de la famille parce que le personnel de l'immigration est transféré au service des immigrants hommes d'affaires.

C'est dans les plans de la ministre concernant les réfugiés que la tendance antidémocratique est la plus évidente. Elle augmente le niveau de l'Europe de l'Est et réduit celui de l'Amérique latine. Elle cache près de 4 000 réfugiés au statut douteux de l'Europe de l'Est en ne les incluant pas dans ses totaux. Ils forment une classe désignée de réfugiés qui n'ont pas besoin de prouver que leur crainte d'être persécutés est bien fondée. Pourtant l'Europe de l'Est devient plus libre—elle le reconnaît elle-même—tandis que les massacres causés par les escouades de la mort augmentent au Guatemala, au Salvador et au Chili. Elle prétend que le parrainage privé diminue pour l'Amérique centrale, mais c'est parce que ses agents consulaires à l'étranger retardent les entrevues et les demandes, et elle le sait.

Enfin, la ministre prédit que seulement 7 000 personnes seront admises cette année parmi celles qui ont demandé le statut de réfugié depuis le 1er janvier 1989 alors qu'elles étaient au Canada. C'est scandaleux! Plus de neuf mois après le début de l'année, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié n'a accordé le statut de réfugié qu'à 3 049 personnes et n'a pas encore pris décision dans 7 555 autres cas dont les dossiers n'ont même pas encore été ouverts, pour la plupart. La ministre a-t-elle l'intention d'expulser plus de 4 500 de ces demandeurs en plus de ceux qui se présenteront d'ici le 31 décembre, sans même les entendre pour qu'ils puissent défendre leur cause?

. . .

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui à la question nº 142.

[*Texte*]

L'ARGENT CONFISQUÉ PROVENANT DU TRAFIC DE LA DROGUE ET REMIS À L'AMBASSADEUR DU CANADA À WASHINGTON

Question nº 142—**M. Kaplan:**

Le *Drug Enforcement Administration* des États-Unis a-t-il remis à l'ambassadeur du Canada à Washington de l'argent confisqué provenant du trafic de la drogue et, dans l'affirmative, *a*) quel en est le montant, *b*) quel usage le gouvernement entend-il faire de cet argent?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Lors d'une cérémonie de présentation tenue à Washington le jeudi 21 septembre 1989, l'ambassadeur du Canada, monsieur Derek Burney, accepta, au nom du gouvernement canadien, un chèque au montant d'un million de dollars US du solliciteur général des États-Unis, monsieur Thornburgh. Ce montant représente la part du Canada des cinq millions de dollars US d'argent blanchi, confisqué dans le cadre de la cause Polar Cap et donné au Canada en vertu du Mémoire d'entente bilatéral signé le 7 septembre 1989.

Le chèque fut transmis au ministère des Affaires extérieures et déposé dans le compte de recettes diverses du Trésor le lundi 2 octobre 1989.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 octobre 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements

fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Cooper: Madame la Présidente, hier, lorsque nous avons débattu ce projet de loi, nous nous étions entendus pour adopter la formule des discours de dix minutes suivis de périodes de cinq minutes pour les questions. Je me demande si les deux partis de l'opposition consentiraient à ce que cette entente reste en vigueur aujourd'hui.

• (1550)

[*Français*]

M. Gauthier: Pas de problème, madame la Présidente, nous acceptons de maintenir pour aujourd'hui cet arrangement de 10 minutes pour les discours et de 5 minutes pour les questions.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Madame la Présidente, le gouvernement n'a pas le consentement de notre parti. Nos députés veulent avoir la période entière à laquelle ils ont droit.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat et appuyer cet important projet de loi qui vient à point nommé.

Dans mes observations de cet après-midi je tiens à présenter à la Chambre une analyse du train de mesures qui figurent au projet de loi C-28. D'ailleurs je voudrais le replacer dans le cadre de l'ensemble de notre politique budgétaire et économique. Dans ce contexte, je tiens à affirmer que la politique énoncée dans ce projet de loi est raisonnable, équitable et surtout nécessaire.

Quand je dis que les mesures renfermées dans ce projet de loi sont raisonnables, je veux dire qu'elles conviennent à notre situation économique actuelle. La situation est grave, surtout pour ce qui concerne la croissance de la dette nationale et les mesures pour régler ce problème. Et pour illustrer mon propos j'en examinerai deux seulement, et en premier lieu les surtaxes. Je pense qu'il est raisonnable de demander à tous les contribuables de supporter une partie des frais de réduction du déficit, puisque ce déficit est un problème qui concerne tout le monde. Voilà pourquoi nous avons proposé de relever la surtaxe fédérale de deux points, c'est-à-dire de la faire passer de 3 à 5 p. 100, avec effet au 1er juillet 1989.

La nouvelle surtaxe de 3 p. 100 sur les revenus élevés va être perçue sur les personnes gagnant plus de 70 000$. Ajoutée à la surtaxe générale, elle va faire en sorte que la charge de la réduction du déficit sera répartie plus lourdement sur ceux qui sont le mieux en situation de s'en acquitter.

Deuxièmement, au sujet de l'impôt des grandes sociétés, je pense qu'il est raisonnable de demander à toutes les grosses sociétés du Canada de payer leur juste part des impôts fédéraux, et de participer ainsi à l'effort de réduction du déficit. Le nouvel impôt ne s'appliquera que sur la tranche du capital qui dépasse 10 millions, ce qui fait que les entreprises de moindre importance n'y seront pas soumises. Les documents budgétaires font voir qu'il y aura 3 600 grosses sociétés, qui regroupent les trois quarts environ de la totalité du capital des sociétés, qui seront soumises à cet impôt.

Je suis persuadée que lorsque ce projet de loi sera examiné au comité, ses membres jugeront qu'il applique une politique raisonnable, comme les deux dispositions bien précises que je viens de mentionner.

Ma deuxième préoccupation, porte sur l'équité, et c'est une préoccupation qui anime constamment le gouvernement. Nous tenons à ce que nos politiques fassent reposer le gros de la charge sur ceux qui sont le mieux en situation de s'en acquitter. Nous voulons que tous ceux qui en ont les moyens participent à la solution de nos problèmes communs. Un certain nombre des mesures prévues dans ce projet de loi contribuent à assurer l'équité du régime fiscal. Les deux mesures dont je viens de parler par exemple nous assurent que les personnes gagnant des revenus supérieurs contribueront leur juste part.

D'autres mesures témoignent de la détermination du gouvernement à orienter l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin. Pour accroître l'équité du système, nous accordons davantage d'aide aux gagne-petit, en doublant notamment les crédits remboursables pour taxe de vente en faveur des adultes et des enfants, et en relevant le seuil du revenu afin qu'un plus grand nombre de personnes aient droit à la totalité du crédit. Dans le cas de ceux qui bénéficieront du plein crédit, ces mesures compenseront amplement les augmentations de la taxe de vente fédérale, annoncées dans le budget d'avril dernier.

Mais voici un second exemple d'une mesure destinée à accroître l'équité du régime fiscal: il s'agit de la proposition en vertu de laquelle nous nous assurons que les Canadiens gagnant plus de 50 000 $ par an rembourseront les prestations reçues au titre tant des allocations familiales que la sécurité de la vieillesse. Cette proposition, qui tient compte du principe de l'universalité des programmes sociaux auquel le gouvernement souscrit entièrement, garantira que toutes les personnes admissibles continuent de toucher ces prestatons.

Les programmes demeurent inchangés car le montant du remboursement ne dépend pas de la qualité de l'individu, mais bien de son revenu et il est consenti par le biais du régime de l'impôt sur le revenu. Évidemment, ces prestations sont déjà assujetties à l'impôt et, par conséquent, elles sont déjà partiellement remboursées par l'ensemble des contribuables et à des taux progressifs. Les gagne-petit et les salariés moyens qui reçoivent ces prestations ne seront pas touchés par cette mesure, et ceux dont les revenus sont inférieurs au seuil prévu continueront à toucher la totalité des prestations. Le seuil de 50 000 $ est indexé selon le même principe que les autres tranches et seuils de revenus prévus dans le régime fiscal. En outre, le niveau de ce seuil sera réexaminé périodiquement et rajusté au besoin.

D'autre mesures amélioreront elles aussi l'équité du système. Je voudrais signaler les nouvelles déductions concernant les soins auxiliaires à temps partiel pour les travailleurs handicapés, et le nouveau report d'impôt pour l'assistance aux éleveurs qui, victimes de la sécheresse, ont dû réduire leur troupeau d'élevage, Ces dispositions visent à aider les personnes manifestant des besoins spéciaux et continueront à améliorer l'équité générale du régime fiscal.

Pour avoir un régime fiscal équitable, il nous faut une assiette fiscale équitable. Par conséquent, on a prévu dans ce projet de loi un certain nombre de mesures destinées à rendre l'assiette fiscale plus équitable. A titre d'exemple, notre proposition d'imposer sur une base annuelle les revenus de placement à recevoir. Cela garantira que ceux qui investissent dans des contrats qui paient annuellement et ceux qui choisissent d'investir dans des instruments à revenus composés seront imposés de façon comparable.

• (1600)

Les mesures relatives à la taxation des profits de la location garantiront que l'industrie de la location paiera sa juste part d'impôt, et empêchera l'utilisation de la location comme mécanisme de financement après impôt. En même temps, nous avons pris grand soin d'éviter que ces propositions ne nuisent à l'utilisation légitime de la location.

Enfin, je voudrais attirer l'attention sur une troisième caractéristique des mesures de ce projet de loi. Je pense qu'elles sont raisonnables et qu'elles rendent le régime plus juste. Elles sont également nécessaires. Elles tiennent compte des contraintes qu'impose une dette croissante et démontrent que notre gouvernement s'attaque efficacement aux nombreux défis qui en résultent. La dette est énorme et continue de grossir. Demain, à cette

heure-ci, elle aura augmenté de plus de 80 millions. Dans deux semaines ce sera 1 milliard de plus.

La principale raison de cette augmentation colossale est l'accroissement des paiements d'intérêt. Il y a 20 ans, 12 cents seulement de chaque dollar perçu par Ottawa servaient à payer des intérêts. En 1984, ce chiffre atteignait déjà 32 cents et cette année il est de plus de 35 cents.

La dette est le principal obstacle qui nous empêche de construire l'avenir que nous voudrions pour nous et nos enfants. Il ne devrait pas en être ainsi. Ce ne devrait pas être le patrimoine que nous léguerons aux futures générations. Nous pouvons et nous devons cesser d'emprunter à nos enfants et d'hypothéquer leur avenir. Nous devons nous rendre compte qu'il est trop facile d'emprunter aux prochaines générations. Elles ne peuvent pas s'exprimer. Elles n'auront pas l'occasion de voter sur ce projet de loi. Mais ce sont elles qui en subiront les conséquences si nous ne faisons rien. C'est pourquoi nous devons tous agir. Il faut agir en leur nom, en prenant maintenant les mesures nécessaires, afin de réduire le déficit et de maîtriser la croissance de la dette. Il faut commencer à vivre selon nos moyens.

C'est exactement ce que le gouvernement essaie de faire depuis son arrivée au pouvoir. Dès le départ, nous avons reconnu à quel point le problème de l'endettement était grave et nous prenons depuis des mesures réfléchies, afin de remédier à la situation.

Dans ce budget, que ce projet de loi permettra d'appliquer en partie, le ministre des Finances a prouvé qu'il comprenait la gravité de la situation. Il a mis en oeuvre un certain nombre de mesures relatives aux recettes et aux dépenses et il a su les doser parfaitement, afin de s'attaquer à notre déficit. Grâce à ces mesures, nous parviendrons à réduire le déficit prévu d'au moins 75 milliards de dollars cette année et 9 milliards, l'année prochaine. Ces mesures budgétaires réduiront le déficit annuel de moitié, pour le faire passer à 15 milliards de dollars en 1993-1994. Ce sont des mesures tout à fait réfléchies. Elles sont équitables et nécessaires et tiennent compte de l'importance de la réduction du déficit. En effet, une réduction du déficit donne au gouvernement davantage de latitude, afin de s'assurer que les programmes auxquels les Canadiens tiennent, puissent être maintenus. Les Canadiens ont ainsi, en outre, une plus grande confiance dans leur économie et leur avenir. Cela permet de respecter les promesses faites en ce qui a trait à une croissance économique soutenue, une compétitivité accrue et la création d'emplois productifs. Il s'agit enfin d'une condition préalable essentielle si on souhaite que le Canada continue de prospérer et puisse répondre encore mieux aux besoins des plus défavorisés.

En résumé, madame la Présidente, je crois que les mesures prévues dans le projet de loi C-28 font partie intégrante de la politique économique raisonnable, équitable et nécessaire que le gouvernement a établie au début de son mandat et que nous suivons résolument depuis.

M. Butland: Si je parlais d'inepties, ce serait par euphémisme; c'est tout simplement de la foutaise. La députée n'a absolument pas parlé de récupération. Sauf erreur, il s'agit là d'une notion purement conservatrice. La députée aurait dû faire remarquer que 50 000 $ à l'heure actuelle n'équivaudront certes pas à 50 000 $ dans cinq ans, dix ans ou 20 ans. Est-elle d'accord avec le président du comité des finances qui a déclaré qu'il s'agissait d'une attaque pernicieuse et détournée contre l'universalité? Cela marque la fin de l'universalité telle que nous la connaissons. Ne comprend-elle pas que cette mesure va présentement toucher plusieurs milliers de personnes âgées mais qu'elle pourrait bien frapper jusqu'à un million de personnes dans 20 ans? N'est-elle pas d'accord pour dire qu'elle marque, en fait, la fin de l'universalité telle que nous la connaissons?

Mme Feltham: Madame la Présidente, le député pense peut-être qu'il s'agit d'inepties, mais je suis tout à fait sincère lorsque j'affirme que le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires afin de protéger les personnes âgées, maintenant et à l'avenir. L'universalité n'est absolument pas menacée.

Comme je l'ai précisé dans mon discours, les pensions de sécurité de la vieillesse sont accordées. Les personnes âgées recevront leur chèque tous les mois et elles pourront dépenser cet argent. Il n'est pas question de fixer le montant qu'elles devront rembourser un mois donné. Nous réglerons la question au niveau de l'impôt sur le revenu, comme nous l'avons fait dans le cas de toutes les autres questions, afin de nous assurer que les personnes âgées peuvent compter à l'avenir sur l'argent nécessaire pour bien vivre.

M. Milliken: Madame la Présidente, le discours de la députée de Wild Rose était pour le moins déconcernant. Elle a notamment déclaré que le gouvernement conservateur s'était concentré sur la réduction du déficit.

N'admettra-t-elle pas qu'en matière de réduction de déficit, ce gouvernement a échoué sur toute la ligne? Dans son premier budget, en 1984, le ministre des Finances affirmait que pour la présente année financière, le déficit serait de 16 milliards de dollars; il s'élève à 30 milliards! Il disait aussi qu'il réduirait la dette national, mais, en fait, celle-ci a doublé après quatre années de mauvaise administration conservatrice. La députée a eu l'audace de déclarer à la Chambre que dès le premier

jour, les conservateurs se sont fixé comme objectif la réduction du déficit.

Ne reconnaît-elle pas que si c'était là son objectif, le gouvernement a lamentablement échoué?

Mme Feltham: Madame la Présidente, non, je ne suis pas d'accord avec le député pour dire que les mesures prises par le gouvernement ont été un échec. Je pars du principe que si vous vous y connaissez le moindrement en finances et vous devez l'être puisque vous êtes membre du Parti libéral, vous êtes conscient de l'héritage que vous nous avez laissé. Les intérêts que nous devons payer chaque année sur la dette et les montants qui s'y ajoutent chaque année font que cette dette est un héritage libéral.

• (1610)

M. Mayer: Permettez-moi de faire un bref commentaire, Madame la Présidente. Le député de Kinsgton et les Îles intervient pour nous expliquer ce qui s'est passé. Certains d'entre nous siégions à la Chambre lorsque son parti formait le gouvernement. Les taux d'intérêt atteignaient 22, 23 et 25 p. 100 à l'époque. Les taux d'inflation étaient de 11 et de 12 p. 100.

Puisqu'il nous parle des personnes âgées, je lui rappelle que l'inflation a été la pire des calamités pour elles. Quant à la gestion de l'économie, il saute aux yeux que la meilleure chose que nous puissions faire pour les personnes âgées est de leur assurer, à l'heure de la retraite, cette stabilité économique que confèrent des taux d'intérêt stables et des taux d'inflation raisonnables.

M. Harvey: Madame la Présidente, je dois admettre que ce genre d'argument me fascine car à entendre la ministre, parce qu'on a déjà tapé sur les gens, on peut continuer à le faire.

Je lui sais donc gré de cette vigoureuse et combien stimulante intervention en faveur de la politique du gouvernement dans ce domaine.

Mais ses remarques, force m'est de le reconnaître, m'ont rappelé les paroles de Humpty Dumpty dans *Alice au pays des merveilles*, de Lewis Carroll, lorsqu'il dit, si j'ai bonne mémoire: «Quand j'emploie un mot, il signifie exactement ce que je veux qu'il signifie, ni plus, ni moins.» La députée m'y a fait penser lorsqu'elle a parlé d'«universalité».

Je voudrais savoir si sa définition de ce terme est la même que la mienne, à savoir qu'un programme universel est un programme offert tous les Canadiens sans aucune restriction. Ou est-ce que, dans son esprit, l'universalité est-elle fonction des moyens financiers des intéressés, comme ce sera le cas pour le programme de la sécurité de la vieillesse et celui des allocations familiales si ce projet de loi est adopté?

Mme Feltham: Madame la Présidente, je crois avoir déjà répondu à cette question. J'ai dit tout à l'heure que toutes les personnes âgées admissibles toucheraient une pension de la sécurité de la vieillesse, quel que soit leur revenu. Elles vont recevoir un chèque tous les mois. Même celles qui ont beaucoup d'argent ne cesseront pas de le toucher. Elles vont le toucher quand même.

Le ministère de l'Impôt va examiner les revenus de ces personnes. Si elles ont un revenu au plus de 50 000 $, elles devront alors rembourser un pourcentage de leur pension au gouvernement.

Je dois dire en outre au député que les citoyens âgés de ma circonscription avec lesquels je me suis entretenue conviennent que les jeunes et les générations futures ont besoin de cet argent et se réjouissent de le partager avec eux.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet des répercussions de ce projet de loi. A son épaisseur, on voit tout de suite qu'il s'agit d'un projet de loi de grande portée qui a trait à toutes sortes de choses: l'impôt sur le revenu, les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, l'enseignement postsecondaire, la sécurité de la vieillesse, etc.

Il va, il me semble, appauvrir encore davantage les Canadiens. Il est particulièrement éprouvant pour les personnes âgées, les jeunes, les chômeurs, les malades et les étudiants. Cela me désole vraiment. Le gouvernement devrait avoir honte de vouloir imposer ce genre de loi aux Canadiens.

La clause de récupération, en particulier, va mettre fin au principe de l'universalité, ce prétendu dépôt sacré que le premier ministre avait promis de défendre. Mais c'est bien ce que ce projet de loi va accomplir. C'est une honte, car on s'en prend directement aux Canadiens âgés. On ose récupérer les pensions de ces gens qui ont payé leur dû et appuyé leur pays et le gouvernement.

Ce projet de loi annihile le principe de l'universalité. C'est scandaleux. Comme l'a dit le Conseil canadien de développement social en avril dernier, en privant 368 000 familles de toutes leurs allocations familiales et 54 000 personnes âgées de toutes leurs prestations de sécurité de la vieillesse et en réduisant ces prestations pour beaucoup d'autres, le gouvernement s'attaque au principe fondamental de l'universalité selon lequel la société dans son ensemble est responsable des soins à prodiguer aux enfants et aux personnes âgées.

Cette déclaration est une condamnation navrante de la politique que suit le gouvernement. La récupération des allocations familiales puisera 1,68 milliard de dollars dans le budget des familles au cours des cinq prochaines années, près de 500 millions de dollars par an d'ici 1991. Dans la plupart des cas, ces familles n'ont pas les moyens de supporter cette perte et cette réduction. Bien sûr, le gouvernement va nous parler de remboursement, de ces programmes et de ces moyens fantaisistes de rembourser une partie de cet argent, mais je soutiens au départ, qu'on ne devrait pas leur prendre. On n'aurait pas ainsi à leur rendre.

Il y a des choses sacrées auxquelles on ne devrait pas toucher. Il est évident que nous devons respecter le principe de l'universalité. Le parti pour lequel j'ai le plaisir de travailler et la circonscription que j'ai le plaisir de représenter croient fermement au principe de l'universalité.

Je m'inquiète aussi des effets qu'aura cette mesure législative sur les études supérieures. Voici une autre déclaration de l'Association canadienne des professeurs d'université:

> En fait, l'enseignement universitaire est autant un investissement qu'une dépense. Dans son budget, le ministre des Finances a parlé des effets sur les générations futures. Si nous ne réussissons pas à investir autant que les États-Unis, le Japon et beaucoup de pays européens dans le domaine de l'enseignement, nos jeunes n'auront aucun avenir dans l'âge technologique dans lequel nous entrons.

Quels sont les effets de cette mesure législative et de cette interruption de crédits octroyés à l'enseignement supérieur dispensé dans les universités de notre collectivité? J'en ai une dans ma circonscription tout comme mon collègue de Beauséjour. Je peux vous dire, à la suite d'entretiens avec les présidents de ces universités, qu'ils ont dû sabrer les programmes et une partie de l'enseignement qu'ils dispensent aux étudiants. C'est dû en grande partie au fait que le gouvernement ne respecte pas ses obligations dans le domaine de l'enseignement universitaire.

Je veux dire un mot au sujet des réductions à l'assurance-chômage dont fait état le projet de loi C-21 et des conséquences qu'elles vont avoir. En toute franchise, la circonscription de Moncton a été chanceuse de recevoir le comité. Beaucoup de gens nous ont fait part de leurs inquiétudes, mais nous avons l'impression que le comité a perdu son temps et que rien n'incitera le gouvernement à changer d'idée.

Rien ne garantit que la formation pour laquelle on a alloué des fonds en vertu du programme d'assurance-chômage sera disponible au Nouveau-Brunswick, ni qu'il y aura des emplois pour ceux qui auront suivi des cours de recyclage. Le gouvernement prend l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick, et les chômeurs qui ont versé leurs contributions à la caisse d'assurance-chômage vont s'en aller en Ontario, au Québec ou dans l'Ouest où les industries de haute technologie cherchent de la main-d'oeuvre qu'elles forment sur place. Ce projet de loi aura pour effet d'enlever de l'argent aux gens du Canada atlantique, aux gens du Nouveau-Brunswick, et de l'envoyer là où on n'en a pas vraiment besoin pour recycler les travailleurs, là où les emplois et le travail ne manquent pas.

M. Robichaud: C'est un programme qui force les gens à chercher du travail ailleurs.

M. Rideout: Il va forcer les gens du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick à faire leurs malles et à aller vivre à des endroits comme Toronto, imaginez-vous! Le gouvernement s'acharne contre les Canadiens de l'Atlantique. A mon avis, il faut absolument amender le projet de loi de façon que les cotisations des travailleurs du Nouveau-Brunswick restent au Nouveau-Brunswick pour y recycler la main-d'oeuvre. Il faut créer de nouveaux emplois et de nouveaux postes pour lesquels on puisse former les travailleurs.

• (1620)

Fait à noter, on n'a pas permis aux ministres du gouvernement du Nouveau-Brunswick de prendre la parole et d'exprimer leur opinion au comité parce que quelqu'un a laissé entendre qu'ils pourraient jouer pour la galerie. L'honorable Russ King, ministre de l'Enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, a parlé du problème de l'analphabétisme dans la province et du fait que, à cause des changements apportés au régime d'assurance-chômage, les gens seront forcés de refuser leurs prestations d'assurance-chômage s'ils veulent suivre des cours de perfectionnement afin d'être admissibles aux cours de recyclage. Ces gens se trouvent dans une impasse. S'ils sont analphabètes et veulent accroître leurs connaissances ou suivre un cours quelconque, ils perdent leurs prestations d'assurance-chômage et n'ont alors plus la

chance de participer aux programmes de recyclage, le but de cette mesure législative.

Inutile de préciser que les modifications apportées à la période de travail ouvrant droit à des prestations nuisent énormément à la population de régions comme le Nouveau-Brunswick. Je sais, pour en avoir discuté avec le député de Beauséjour, que les travailleurs saisonniers de sa circonscription, tout comme ceux de ma région, sont durement touchés par la réforme de l'assurance-chômage.

Ce qu'il faut analyser dans toute cette affaire, ce sont les retombées de la mesure législative, compte tenu des changements que devra accepter la population des régions. Il y a moins d'argent pour les personnes âgées. Au Canada atlantique, la qualité des services offerts par les établissements d'enseignement et de soins de santé diminue, la réforme de l'assurance-chômage frappe durement les moins bien nantis et VIA Rail annonce des pertes d'emplois et la réduction de son service voyageurs dans cette région.

Dans ma propre circonscription, 1 200 travailleurs vont perdre leur emploi à cause de la fermeture des ateliers du CN. On apprenait également, au cours d'une récente réunion du comité des transports, que les ateliers dans la région atlantique pourraient fermer, ce qui entraînerait la perte de 2 500 autres emplois dans la circonscription de Moncton. L'économie d'un pays se ressent de tous ces changements et en fait subir les conséquences négatives aux citoyens.

Cette mesure législative n'annonce rien de bon, que des épreuves et des privations. Le Canada atlantique mettra beaucoup de temps à s'en remettre.

Il est particulièrement intéressant d'examiner les avantages sociaux auxquels s'attaque cette mesure législative, surtout la disposition de récupération. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre avait fait une promesse aux citoyens de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, citoyens qui sont encore tout émus des promesses du premier ministre. Il avait en effet déclaré: «Tant que je serai premier ministre du Canada, mon gouvernement va améliorer et non pas restreindre les prestations sociales, celles notamment destinées à nos concitoyens âgés.»

Parlez d'un engagement, et nous en avons là la preuve. Comme vous pouvez le constater, l'engagement était tout à fait creux et lourd de conséquences pour nos concitoyens âgés des provinces de l'Atlantique en général et ceux de ma circonscription en particulier.

En terminant, je dirai que la récupération est nuisible et que l'attitude générale du gouvernement pour ce qui est de la privatisation, de la fermeture des bases militaires et de l'abandon du service voyageurs de VIA Rail, procède de la même préoccupation. Le gouvernement souffre de «déficitite», une maladie fort rare, et il s'efforce de lutter contre le déficit sur le dos de ceux qui sont moins en mesure de se défendre, soit les gens âgés, les gens qui dépendent des services ferroviaires nationaux, ceux qui habitent des localités à proximité des bases militaires, et surtout les gens des régions éloignées qui comptent sur un régime d'assurance-chômage national et équitable. Le gouvernement devrait retirer ce projet de loi.

M. Crosby: Au fur et à mesure que le débat sur le projet de loi C-28 se poursuit et que nous entendons les propos des députés de l'opposition, madame la Présidente, je ne puis résister à l'envie de prendre la parole à la Chambre pour rectifier les faits, au cas où certains auditeurs auraient pu prêter l'oreille aux élucubrations de l'honorable député de l'opposition, surtout en ce qui a trait aux modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu pour ce qui est de la sécurité de la vieillesse. Ils parlent des personnes âgées, de ceux qui ont des difficultés et ont besoin d'aide, mais ils ne mentionnent jamais les modalités prévues, c'est-à-dire le fait que seuls les pensionnés dont le revenu dépasse 77 000 $ par an auront à rembourser la partie de la pension qui n'est pas déjà imposée. Dans le cas d'une personne gagnant plus de 77 000 $ par an, cela représenterait une diminution de revenu de 1 500 $ ou moins.

Apparemment, les députés d'en face voudraient que ces gens puissent garder l'argent, peut-être aux dépens d'autres Canadiens qui ont vraiment besoin d'un programme de soutien du revenu, de l'aide spéciale que le gouvernement leur assure. Pour défendre leur point de vue, ils disent que nous contrevenons à la règle d'or de l'universalité. Je l'ai déjà dit et je vais le répéter: l'universalité ne donne pas à manger, elle ne fournit pas de quoi se vêtir, elle ne donne rien à mettre à la banque, elle ne permet pas de rehausser le niveau de vie. Beaucoup pensent que l'universalité est bien plus une vache sacrée qu'un dépôt sacré.

Le gouvernement a pris ces mesures pour que le Canada demeure solvable, pour s'assurer qu'en tant que nation, nous puissions offrir de l'aide à ceux qui en ont besoin. Oui, nous sommes disposés à le faire aux dépens

de ceux qui ne sont pas dans le besoin, de ceux dont le revenu dépasse 77 000 $.

Le député s'oppose-t-il à une politique qui enlève un peu d'argent à ceux qui gagnent 77 000 $ pour le donner à ceux qui gagnent peu ou rien du tout et qui sont vraiment dans le besoin? S'y oppose-t-il vraiment?

Des voix: Bravo!

M. Rideout: Madame la Présidente, très brièvement, je désapprouve tout programme ou projet de loi qui a pour effet d'enlever de l'argent au Canada atlantique et de l'affecter à un endroit où on n'en a pas besoin. Voilà ce que le député voudrait que nous fassions.

Oui, il dit qu'il faut supprimer VIA pour qu'il n'y ait plus de service voyageurs dans le Canada atlantique. Il dit que nous devrions utiliser les fonds de formation de l'assurance-chômage à Toronto, en Ontario et à Montréal où les gens n'en ont pas besoin. Voilà ce à quoi je m'oppose et continuerai à m'opposer. Je suis surpris que le député puisse appuyer un projet de loi aussi préjudiciable aux Canadiens de l'Atlantique.

M. Nunziata: Madame la Présidente, le député d'en face dit que les Canadiens riches ne devraient pas recevoir de prestations du gouvernement ni profiter de l'universalité. Pourtant, son premier ministre est un Canadien riche. Il touche chaque année 100 000 $ ou même 140 000 $ versés par les contribuables. Il a quatre enfants.

Je voudrais demander au député, par l'intermédiaire de mon collègue s'il croit que le premier ministre du Canada rembourse, par exemple, les allocations familiales qu'il reçoit pour ses quatre enfants. C'est un riche Canadien.

Au bout du compte, les personnes âgées ont légalement droit à la pension de vieillesse, et le gouvernement actuel n'a pas légalement ou moralement le droit de récupérer les prestations auxquelles ces personnes ont droit surtout quand on voit le premier ministre en face se servir à gauche et à droite en même temps. S'il croit vraiment que les riches Canadiens ne devraient pas recevoir de prestations de l'État, pourquoi ne rembourse-t-il pas aux Canadiens les allocations familiales qu'il reçoit tous les mois?

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir que de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre pour exprimer l'opinion et les préoccupations des électeurs de Haldimand—Norfolk au sujet du projet de loi C-28.

J'ai eu la semaine dernière le plaisir de discuter du projet de loi avec des personnes âgées. Je sais que le projet de loi porte sur beaucoup de points différents, mais je veux me concentrer sur un point en particulier. Le projet de loi vise à apporter 59 modifications différentes à la Loi de l'impôt sur le revenu, mais je ne peux les aborder tous. Je vais donc vous raconter certains des cas dont j'ai été avisé en discutant avec des personnes âgées qui m'ont dit ce qu'elles pensaient de la récupération des prestations.

Le gouvernement qualifie le projet de loi de réforme fiscale. Ce n'est rien qu'une imposture. Il constitue une façon dissimulée d'augmenter les taxes, et notamment à l'endroit des personnes âgées, lesquelles peuvent le moins se permettre de payer.

Nous entendons baragouiner en face les conservateurs qui ne cessent de parler de déficits budgétaires, de la réduction du déficit et de la diminution des taxes. C'est ce qu'ils disaient avant les élections. Ils nous ont dit que les impôts baisseraient. Malheureusement, ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que le gouvernement conservateur a augmenté les impôts 31 fois depuis 1984. Je ne pense pas que la plupart des Canadiens, surtout les personnes âgées que j'ai rencontrées cette semaine, répugnent à payer leur juste part. Or, ce que nous voyons, c'est un gouvernement qui s'attaque toujours aux mêmes, c'est-à-dire à ceux qui sont le moins en mesure de riposter.

• (1630)

Je veux d'abord m'attarder au budget et au projet de loi C-28. Je veux parler de ce que le ministre des Finances a dit à propos des budgets. Il a signalé que ces mesures de récupération ne viseraient que les personnes âgées qui avaient un revenu annuel de 50 000 $ ou plus. Aujourd'hui, il s'agit de 50 000 $, mais demain et l'année prochaine, qu'en sera le montant.

Nous avons déjà vu bien des fois le gouvernement prendre des engagements et manquer à ses promesses. Ce pourrait être 40 000 $ ou 30 000 $. Le gouvernement ne s'est pas encore engagé à laisser ce seuil à 50 000 $.

Il dit que ce programme respectera le principe de l'universalité. Ce qu'il ne crie pas sur les toits, c'est qu'il envoie une facture d'impôt en même temps que les chèques de pension ou les chèques d'allocations familiales. Il récupère les prestations par le truchement d'un impôt. Ces gens continuent de recevoir des prestations, ce qui sauve le principe de l'universalité, mais le gouvernement trouve d'autres moyens de les récupérer. C'est un tort. Très franchement, les personnes âgées se ren-

dent bien compte de ce qui se passe et elles ne sont pas prêtes à se laisser faire. Ce n'est pas cela l'universalité.

Elles n'arrivent pas à croire que le gouvernement puisse prendre de pareilles mesures, compte tenu de ce que le premier ministre a déjà dit: «Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, spécialement ceux qui sont destinés aux personnes âgées, seront améliorés et non amoindris». J'ai eu beaucoup de mal à expliquer aux personnes âgées de ma circonscription ce que le premier ministre voulait dire par là. Mes électeurs n'arrivaient pas à comprendre comment, après avoir fait cette promesse, un premier ministre pouvait présenter un projet de loi comme le C–28 qui leur enlève directement une partie de leur revenu.

Ces réductions veulent dire que, à revenu égal, certaines personnes de 75 ans paieront plus d'impôt qu'une autre de 35 ans. Ce n'est pas juste. Les personnes âgées veulent savoir pourquoi. Si on applique la formule même du ministre des Finances, un couple de 45 ans qui gagne aujourd'hui 28 000 $ par année devra payer de l'impôt sur la pension de vieillesse à la retraite. Les gens s'en rendent bien compte.

Un Canadien de 55 ans qui gagne aujourd'hui 25 000 $ devra, à 80 ans, repayer en impôt la totalité de sa pension de vieillesse. Dans 20 ans, plus de deux millions de personnes âgées devront payer de l'impôt sur leur pension de vieillesse.

Le président de l'association nationale des personnes âgées et des retraités, qui représente un demi–million de personnes, a déclaré dernièrement que ce groupe avait été trahi et trompé par le gouvernement. C'est l'opinion qui revient à la bouche d'un grand nombre de personnes âgées de ma circonscription. Le président de l'association dit voir dans cette proposition un grave abus de confiance de la part de notre gouvernement et une tentative sournoise de miner les programmes sociaux dont on a souvent dit qu'ils étaient sacrés.

La coalition des personnes âgées du Québec affirme que la récupération des pensions est de la discrimination fondée sur l'âge, qu'elle est injuste et contraire à la Charte des droits et qu'elle soumet les personnes âgées à un taux d'imposition plus lourd que d'autres aux mêmes paliers de revenu. Les personnes âgées qui ont réussi de peine et de misère à économiser pour leurs vieux jours sont pénalisées.

C'est l'opinion que formulent beaucoup de personnes âgées de ma circonscription. Le gouvernement semble dire aux Canadiens d'oublier le contrat social inviolable, qu'il n'existe plus. Qu'ils ne comptent pas bénéficier des allocations familiales, ni de la pension à l'âge de la retraite.

Les gens âgés de ma circonscription sont nombreux à poser cette question: «N'avons–nous pas contribué au régime? N'avons–nous pas payé tout au long de notre vie? Pourquoi ne pouvons–nous pas être remboursés?» Ils ne comprennent pas. Ils gardent l'espoir qu'un détail d'ordre technique les sauvera. Ils disent qu'ils ont versé des cotisations de bonne foi et avec la conviction d'en retrouver une partie, mais rien ne leur est rendu et ils veulent que le gouvernement explique pourquoi. Je suis franchement d'accord avec eux. J'ignore pourquoi. Je pose la question au gouvernement: pourquoi prend–il maintenant les pensions des personnes âgées?

J'estime qu'il est important que chacun paie sa juste part des impôts. Toutefois, les grandes sociétés et les Canadiens nantis ne devraient pas être les seuls à pouvoir contourner le régime fiscal. La semaine dernière, des personnes âgées m'ont demandé pourquoi, au cours des années, notamment pendant les cinq dernières, les grandes sociétés ont pu se soustraire aux impôts et pourquoi le gouvernement décide que ce sont les personnes âgées qui doivent payer la note.

Cette proposition signifie qu'une personne âgée touchant un revenu de 70 000 $ par année paiera plus d'impôt qu'une personne plus jeune touchant le même revenu. Ce n'est pas juste. Les personnes âgées veulent que le gouvernement leur dise pourquoi il en est ainsi. Je ne crois pas que, jusqu'ici, il se soit prononcé dans ce débat.

En guise de conclusion, je tiens à vous faire part de l'opinion des personnes âgées de ma circonscription à qui j'ai parlé à Simcoe la semaine dernière. Elles disent qu'au cours des années, elles ont combattu dans différentes guerres pour le Canada et qu'elles ont payé leur juste part d'impôts. Elles ont décidé de participer au régime des pensions et, en fait, elles y ont contribué, mais elles veulent maintenant toucher des prestations. Elles demandent au gouvernement de prendre quelques instants pour leur expliquer pourquoi ce sont maintenant elles qui écopent, maintenant qu'il faut réduire une dette que le gouvernement actuel a doublée depuis 1984.

M. Crosby: Madame la Présidente, encore une fois, je me sens obligé de répondre en faisant une observation au sujet du projet de loi C–28. Comme vous le savez, ce projet de loi contient de nombreuses dispositions concernant la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, mais les députés de l'opposition semblent se concentrer sur l'article du projet de loi qui insère le nouvel article 180.2 portant sur les prestations de sécurité de la vieillesse. Je

le répète, pour des raisons que j'ai déjà expliquées, une mise au point s'impose.

A titre d'information, je voudrais d'abord rappeler aux députés que trois millions de Canadiens touchent la pension de sécurité de la vieillesse. De ce nombre, 2 633 000 ou 87,8 p. 100 ne paieront pas un cent d'impôt par suite de l'adoption de la nouvelle disposition. Un autre groupe de 200 000 environ ne paieront pas d'impôt non plus. Seuls 32 000 bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse, que leur verse le gouvernement du Canada, verront leur pension retourner au Trésor par le truchement de cette nouvelle disposition. Ces 32 000 contribuables ont des revenus de plus de 100 000 $. Le gouvernement leur demande de rembourser leurs pensions de vieillesse qui proviennent du Trésor public et de l'ensemble des contribuables canadiens.

Elles ne verront pratiquement pas la différence puisqu'elles doivent déjà remettre au fisc une bonne partie de leur pension par la voie du régime fiscal actuel. Je ne vois pas où est le problème. Le député est-il d'avis que ces 32 000 contribuables gagnant plus de 100 000$ par année devraient conserver leur pension au détriment des autres Canadiens qui en ont besoin et qui comptent sur l'aide du gouvernement? Est-ce bien là son avis?

• (1640)

M. Speller: Madame la Présidente, cet argument est ridicule. Je défie le député de retourner dans sa circonscription et de demander aux personnes âgées ce qu'elles pensent. Qu'il leur demande si elles pensent que c'est juste que le gouvernement supprime un programme que le premier ministre leur avait lui-même promis de conserver comme un dépôt sacré. Je le défie de leur poser la question. Est-il allé dans sa circonscription? Leur a-t-il posé la question? Les a-t-il vues? Leur a-t-il parlé? Leur a-t-il demandé ce qu'elles pensaient?

M. Crosby: Montrez-moi une personne qui gagne 100 000 dollars et je lui parlerai.

M. Speller: C'est ridicule, madame la Présidente. J'ai parlé avec les personnes âgées de ma circonscription. Elles veulent savoir pourquoi le gouvernement les prive de ces programmes au lieu de les conserver comme un dépôt sacré, ainsi qu'il l'a promis. Elles veulent savoir pourquoi le gouvernement continue de faire des promesses qu'il ne tient pas.

M. Parent: Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de mon collègue au complet. Je m'excuse s'il y a déjà répondu, mais je voudrais lui poser une question au sujet de la décision honteuse que le gouvernement a prise de reprendre les pensions qu'il verse aux personnes âgées. Pense-t-il que le seuil de 60 000, 50 000 ou 70 000 dollars restera inchangé ou qu'il sera augmenté chaque année à mesure que l'inflation réduira la valeur réelle du dollar? Je lui demande, en fait, si ce montant, qui est fixé aujourd'hui à 50 000 dollars, n'en vaudra plus que 42 000 ou 30 000 dans les années à venir. Le député pourrait-il répondre à cette question?

M. Speller: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Il a absolument raison. Je le remercie de sa perspicacité. Au vrai, le gouvernement n'a jamais promis de maintenir la valeur de ce seuil. Elle diminuera donc, dans quelques années, à cause de l'inflation. Vous avez absolument raison.

Les gens qui gagneront 35 000 dollars, dans quelques années, devront en remettre une partie au fisc. Les personnes âgées le savent. Elles viennent me voir—et je suis sûr qu'elles vont aussi voir le député—pour me demander pourquoi le gouvernement ne leur promet rien. Elles n'ajoutent pas foi à ses promesses, de toute façon, mais elles disent qu'il faut faire quelque chose. Si le gouvernement n'apporte pas de correctif dès maintenant, nous aurons raison de nous inquiéter dans les années à venir.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, ce n'est certes pas avec grand plaisir que je me sens obligé de prendre part à ce débat. Les mesures prises par le gouvernement méritent d'être rejetées par tous les Canadiens. En fait, les modifications proposées dans le projet de loi C-28 causent du tort à certains des plus importants électeurs du pays.

En commençant mon discours, je pensais aux raisons qui ont amené le gouvernement à s'en prendre aux personnes âgées pour accroître ses recettes. En 1984, le gouvernement était plein de promesses, plein de vigueur pour changer le mode de vie des Canadiens. Comment a-t-il changé le mode de vie des Canadiens?

D'abord, les conservateurs se sont tournés vers tous leurs amis à revenu élevé et leur ont dit: «Nous allons vous donner une baisse d'impôt. Nous allons réduire le

montant que vous devez payer en impôts. Nous n'allons pas taxer les gains en capital.»

Ils se sont ensuite tournés vers les gens d'affaires et leur ont dit: «Ne vous inquiétez pas. Nous allons réduire vos impôts.» Tout d'un coup, le déficit de 100 milliards de dollars récemment créé s'est mis à s'accroître à point tel que nous risquons maintenant de nous retrouver devant un déficit accumulé de 350 milliards de dollars d'ici deux ou trois ans.

Les conservateurs se sont alors rendus compte qu'un choix s'offrait à eux. Ils pouvaient retourner voir leurs amis et leur dire: «Nous avons commis une erreur. Nous devons commencer à taxer les gains en capital. Nous devons commencer à taxer les sociétés comme nous taxons les familles. Nous devons aller chercher de l'argent chez les personnes à revenu élevé.» Non. Les conservateurs sont traumatisés par l'idée d'imposer ces gens. Ils pouvaient aussi garder la même assiette fiscale, mais couper d'une façon ou d'une autre dans les dépenses. C'est là que tous les ministres ont dit «pas moi, pas moi», sauf le ministre des Transports, bien entendu. Il est facile à convaincre. Il permettra au gouvernement de faire disparaître VIA Rail, alors que tous les autres ministres protègent leur secteur de compétence.

Nous avons donc un gouvernement qui est à court d'argent et à court d'idées, et sa solution au problème, c'est de hausser les impôts des personnes âgées. Les ministériels refusent de voir les choses d'une façon aussi simple. Ils haussent les impôts des personnes âgées au Canada.

Les gens diront: «Allons donc, pourquoi ne pas imposer les gens qui gagnent tout cet argent?» En premier lieu, il faut se rappeler que la consolidation des programmes universels par les gouvernements libéraux successifs était motivée justement par leur universalité. Ce qui veut dire qu'on y avait accès sans égard au montant de ses revenus. Cela veut dire que dans les classes moyennes, dans un ménage moyen à deux salaires totalisant entre 40 000 $ et 100 000 $ par année on se sentait en sécurité quand on pensait à l'assurance-maladie ou à la certitude d'avoir une pension. On se sentait en sécurité parce qu'on savait qu'on ne serait pas abandonné. Une des façons de conserver une coalition généreuse dans un pays comme le Canada, c'est de faire en sorte que les classes moyennes se sentent intéressées dans le système.

Par ses façons de faire cruelles et mesquines, le gouvernement supprime les classes moyennes. Il va les plonger dans l'insécurité. Il va leur donner l'impression de ne plus être intéressées dans le système.

Qu'arrive-t-il quand on n'est pas intéressé dans le système? On commence à lésiner sur sa participation. Quand l'État ne s'occupe pas de vous, pourquoi payer des impôts? Dans la politique locale, un des grands sujets de préoccupations porte sur l'activité de la police: une des choses les plus difficiles à réussir c'est de donner aux classes moyennes l'impression que la police veille bien sur elles, pour que la police puisse consacrer toutes ses ressources aux quartiers pauvres.

Il en va de même avec les pensions. Pourquoi faudrait-il payer des tas d'impôt pour aider les gens qui ont moins de revenus que soi, si on ne peut pas bénéficier d'une pension? La réponse est qu'on ne les aidera pas. Le gouvernement voit les choses du même oeil que Margaret Thatcher en Angleterre. Vous vous débarrassez de la classe moyenne, vous la privatisez, vous lui donnez l'impression qu'elle est capable de se débrouiller seule, et du même coup vous rejetez les pauvres. Voilà ce que nous sommes en train de faire en ce moment.

Ce projet de loi il faut le combattre car il constitue un danger non seulement pour les travailleurs mais pour les classes moyennes. Si nous voulons continuer d'avoir des programmes nationaux, il faut qu'il y ait des gens pour payer les impôts. Tous ceux qui sont dans la vie politique savent que les gens rouspètent contre le taux d'imposition élevé. Il faut leur donner la possibilité de voir et de comprendre que le système travaille en leur faveur.

Nous qui appartenons au caucus manitobain, les députés de Winnipeg-Nord, Saint-Boniface, Winnipeg-Sud-Centre et Winnipeg-St. James, nous avons tenu un colloque d'une journée sur la réforme des pensions en juin dernier. Nous avons été étonnés du grand nombre de groupes qui sont venus exposer les problèmes du régime de pension au Canada. Outre la question de la récupération, il y a plusieurs autres problèmes qu'il faut réformer.

Je n'ai pas besoin de dire aux députés qui sont ici depuis longtemps que l'ex-député de Winnipeg-Nord-Centre s'est fait une réputation de défenseur des pauvres de notre circonscription. Discours après discours, il a fait comprendre aux pensionnés que le gouvernement du Canada devait s'engager à leur égard et respecter cet engagement. Depuis lors, les gens de l'avenue Selkirk, de la rue Main, de l'avenue Portage et de l'avenue Pritchard,

à Winnipeg, savent que le rôle du gouvernement fédéral est de protéger leur pension et d'améliorer leur mode de vie.

À Winnipeg–Nord–Centre, un nouveau groupe s'est joint à eux, ce ne sont pas des plus de 65 ans, mais bien des plus de 55 ans. Il s'agit de familles de la classe moyenne qui viennent des banlieues et qui ont besoin d'aide et de soutien du revenu. Les quartiers de Winnipeg–Nord–Centre seront transformés par ces personnes âgées qui viennent dans une des circonscriptions les plus vieilles et les plus pauvres du pays. Elle doit être régénérée. Ces gens doivent travailler de concert et ils doivent être persuadés qu'ils ont quelque chose à y gagner. Lorsque vous leur retirez de l'argent sans raison, les gens perdent leur raison d'appuyer le système.

• (1650)

Souvent, on prend à la légère la perte de revenu qui résulte de la suppression des trois premiers points de pourcentage. Un des principaux changements démographiques est le nombre de gens qui dépassent largement 65 ans. Ainsi, à Winnipeg–Nord–Centre, les personnes qui entrent dans les foyers pour personnes âgées ont souvent plus de 81 ans. Elles commencent leur vie de personne âgée. Elles vivent octogénaires. Disons pour fixer les idées qu'elles vivent jusqu'à 85 ans. Pensez–y: Vous recevez votre pension pendant 20 ans et, chaque année, le gouvernement ne protège pas 3 p. 100 de votre revenu. Quelle est la perte de pouvoir d'achat après 20 ans? Cela correspond certainement à une énorme réduction de votre niveau de vie.

Le ministre du Manitoba, le ministre chargé de la diversification, a rappelé un peu plus tôt à la Chambre les taux d'intérêt élevés pratiqués dans le début des années 80 et, pointant du doigt les gens en face de lui, il a déclaré avoir du mal à croire que les députés de notre côté se soucient effectivement de l'inflation de nos jours, compte tenu de ce que nous avons fait au pays. Je voudrais lui rappeler que l'inflation peut se manifester à n'importe quel moment. Elle n'est pas le fait du gouvernement précédent ou de ce gouvernement–ci. Les personnes le mieux en mesure de le comprendre, ce sont les personnes âgées. Les ravages de l'inflation les angoissent car leurs revenus ne sont pas protégés et cette absence de protection est accentuée par les initiatives du gouvernement. A ce sujet, je me joins à mon caucus pour m'opposer énergiquement au gouvernement.

En second lieu, ce dernier a encore une fois manqué, dans cette mesure, de répondre à la question de l'imposition équitable dans le cas des sociétés. Bien que je ne m'associe pas à mes collègues néo–démocrates pour pester contre les sociétés, je pense que les cadres moyens au Canada, qui travaillent dans les diverses entreprises canadiennes, ressentent une certaine frustration, du fait que le régime d'imposition n'est pas équitable dans le cas des sociétés. Les sociétés internationales, vu leurs structures financière, commerciale et juridique, peuvent exporter leurs capitaux et leurs revenus imposables hors du Canada. Tant que le gouvernement n'accpetera pas de présenter à la Chambre une mesure qui règle cette question de perte de revenus, de recettes fiscales perdues, nous continuerons à manquer d'argent pour aider les Canadiens qui en ont le plus besoin.

Je décèle deux grandes lacunes dans cette mesure: d'une part l'incapacité de protéger les personnes âgées à tous les niveaux de revenus et de comprendre leur besoin de faire protéger ces mêmes revenus loin dans l'avenir, et de l'autre le refus du gouvernement de régler la question des sociétés et d'imposer à ces dernières des taux d'imposition convenables de façon à améliorer l'assiette fiscale du gouvernement fédéral.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, le projet de loi à l'étude risque d'apporter à la politique sociale canadienne les changements les plus radicaux depuis plusieurs décennies. Il mettra fin à l'universalité de deux programmes sociaux majeurs.

Au cours des quelques minutes qui me sont allouées, je veux aborder plusieurs aspects de la mesure. Je parlerai des récentes promesses du gouvernement concernant les programmes sociaux, de ce qu'est la disposition de récupération, de la manière dont elle touchera en très peu de temps les Canadiens moyens et non seulement les riches, et je m'arrêterai également à quelques possibilités que le gouvernement aurait pu envisager en remplacement.

D'abord, les promesses du gouvernement en ce qui a trait aux programmes sociaux. La plupart des Canadiens se souviennent du jour où le premier ministre a affirmé que les programmes sociaux constituaient «un dépôt sacré». On se souvient aussi que le gouvernement conservateur avait promis aux Canadiens qu'il améliorerait l'ensemble des programmes sociaux en accordant une attention particulière aux personnes âgées. Je rappelle deux engagements solennels des conservateurs.

Le 7 mars 1984, la Presse canadienne rapportait ainsi les paroles du premier ministre:

Notre position est simple et claire. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et ce principe sera préservé.

Puis, le 15 octobre 1988, devant des personnes âgées de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre déclarait:

J'ai un message spécial pour les personnes âgées: A partir de maintenant, le Canada fera plus, pas moins, pour chacun d'entre vous.

Il l'a dit. Je n'invente rien.

Tant et aussi longtemps que je serai premier ministre du Canada, les avantages sociaux, particulièrement ceux des personnes âgées, seront améliorés. Ils ne seront pas amoindris par notre gouvernement qui s'est engagé à instaurer la justice sociale et l'équité pour tous les Canadiens.

Il s'adressait tout spécialement aux personnes âgées, ne l'oubliez pas.

Ainsi, qu'en est-il de ce projet de loi? Il ne s'agit pas de bagatelles, contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire. Il est question de changer radicalement les orientations de notre pays. Le gouvernement entend mettre un terme à l'universalité des programmes sociaux au Canada.

Il est question plus particulièrement de voler carrément leurs pensions à nos aînés. Je vais vous citer, car l'intéressé a mieux exposé le problème que je ne saurais le faire, un passage d'une lettre que M. David Wilson, de Winnipeg, a envoyée au *Winnipeg Free Press*. Voici ce qu'il dit:

Le programme de sécurité de la vieillesse a été lancé au début des années 1950; il s'agissait d'un programme d'indemnisation censé s'autofinancer, les cotisations devant équivaloir aux sommes versées. On a créé à cette fin un impôt spécial, et chaque fois que la pension augmentait, on haussait cet impôt également. Jusqu'en 1972, on retrouvait sur la formule de déclaration d'impôt la ligne suivante: «Sécurité de la vieillesse—4 p. 100 du revenu imposable—un maximum de 240 $.» Il est également fort probable que nous avons continué à payer cet impôt après 1971, mais il ne s'agissait pas d'un poste distinct dans la déclaration d'impôt sur le revenu.

Or, le gouvernement fédéral a maintenant décidé que la pension de sécurité de la vieillesse pouvait être retirée, sous forme d'impôts, aux pensionnés qui ont cotisé au régime en question.

Non seulement on abandonne ce que le gouvernement considérait auparavant comme un dépôt sacré, mais également, on vole littéralement les personnes âgées qui ont cotisé à ce régime pendant tant d'années.

Nous préciserons en détail tout à l'heure comment ce projet de loi va s'appliquer, mais étant donné qu'il s'agit d'une toute nouvelle politique, n'est-il pas vrai qu'un gouvernement honnête, un gouvernement franc à l'égard des citoyens, tiendrait un débat national sur la question? Par la suite, une fois qu'on aurait discuté du pour et du contre, il pourrait annoncer aux Canadiens les mesures qu'il entend prendre. Cependant, le gouvernement ne se distingue certes pas par son honnêteté et sa franchise. L'annonce de ce changement d'orientation a été perdue dans une avalanche de mauvaises nouvelles contenues dans le budget, et le gouvernement n'a pas vraiment consulté la population auparavant. En fait, le président conservateur du comité des finances le reconnaît, même si le premier ministre s'y refuse.

Dans un moment de franchise vraiment remarquable, le président a écrit ceci à M. William Daly, un habitant de 61 ans d'Edmonton; voici:

Nous avons décidé d'éliminer l'universalité, et nous y parvenons en un sens en récupérant les allocations familiales et la pension de vieillesse.

Quelle franchise admirable. Le gouvernement manque d'honnêteté, mais manifestement, ce n'est pas le cas de certains de ses députés. Le président du comité poursuit ainsi:

Vous n'ignorez pas que l'idéologie conservatrice prévoit depuis quelque temps déjà que seules les personnes dans le besoin devraient avoir droit à l'aide financière de l'État. La tentative de récupération a beau être injuste et sournoise, elle existe bel et bien.

Cette franchise admirable est plutôt rare dans le camp des conservateurs.

Comme on nous l'a démontré plus tôt cet après-midi, le mot «universalité» n'est pas toujours bien compris. Il convient peut-être de définir ici ce que l'on entend en général par un programme universel. En termes simples, un programme universel permet de verser des prestations à tous les citoyens, quel que soit leur revenu. Pourquoi cela? Pourquoi ne pas favoriser seulement les moins nantis? Pour diverses raisons selon les programmes, mais pour deux très bonnes raisons dans le cas du programme des allocations familiales.

D'abord, l'universalité montre que les Canadiens reconnaissent par l'intermédiaire de leur gouvernement le mérite qu'ont les parents de tous revenus à élever les futurs citoyens de notre pays. Ensuite, cela veut dire ensuite qu'on reconnaît aussi, quoique de façon symbolique, que les parents doivent assumer des dépenses que n'ont pas les couples sans enfant et les célibataires.

Quant à l'universalité du programme de la sécurité de la vieillesse, elle permet de reconnaître la contribution qu'ont apportée à notre société tous les Canadiens âgés, quelle que soit leur situation financière.

Il est vrai, toutefois, que même si les bénéficiaires de ces deux programmes reçoivent tous le même chèque chaque mois, ils n'en profitent pas dans la même mesure. Et cela, parce que ces prestations entrent dans le calcul du revenu imposable. Il s'ensuit que bien des familles et des retraités paient de l'impôt, fédéral et provincial, sur ces prestations et que, en conséquence, la valeur nette de ces prestations est plus élevée pour les bénéficiaires à faible revenu et plus faible pour les bénéficiaires à revenu

élevé. Mais tous les bénéficiaires en profitent d'une façon ou d'une autre.

• (1700)

En fait, les contribuables à revenu élevé bénéficient encore de 55 p. 100 de leurs prestations par suite d'aberrations grotesques de la fiscalité dont une série de gouvernements libéraux et conservateurs sont responsables.

Toutefois, en vertu de la nouvelle formule, les familles et les retraités dont le revenu excède un certain seuil devront rembourser toutes les prestations—100 p. 100—qu'ils auront touchées au cours de l'année antérieure. Le gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour faire croire que cela n'a guère d'importance et ne touchera pas beaucoup de personnes.

C'est ce qu'on a entendu durant les périodes des questions et observations qui ont suivi les discours des orateurs précédents. Il est écrit à la page 9 des Documents budgétaires que les contribuables et les familles du Canada ne seront guère touchés par la récupération des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse.

Le ministre des Finances soutient, par exemple, que seulement 4,3 p. 100 des personnes âgées devront rembourser une partie ou la totalité de leur pension, c'est-à-dire que 54 000 personnes devront rendre toutes leurs prestations de sécurité de la vieillesse tandis que 74 000 devront en rembourser une partie. Il soutient également que 368 000 familles devront rembourser la totalité de leurs allocations familiales et que 167 000 devront en rendre une partie, ce qui représente seulement 14 p. 100 des familles. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, étant donné le taux normal d'inflation, ces chiffres augmenteront rapidement d'une année à l'autre de sorte qu'un plus grand nombre de retraités devront rembourser leur pension et qu'un nombre croissant de familles devront rendre toutes leurs allocations familiales.

Le seuil de revenu où l'on commence à récupérer les prestations va augmenter suivant la formule de désindexation en vigueur dans le régime fiscal, soit le taux d'inflation moins 3 p. 100. C'est la clé du système, monsieur le Président. Cela signifie qu'avec un taux d'inflation de 4,5 p. 100, par exemple, le seuil de récupération va augmenter de seulement 1,5 p. 100 cette année-là, soit 4,5 p. 100 moins 3 p. 100. Comme ce seuil n'est pas vraiment indexé, il va être érodé par l'inflation.

Un travailleur qui gagne 40 000 $ par an et dont le revenu augmente avec l'inflation ferait assez d'argent en 1997 pour que son revenu dépasse le seuil de récupération des allocations familiales. La formule de récupération est plus complexe dans le cas des retraités et entre en vigueur de façon plus graduelle mais, à vue de nez, un travailleur qui gagne 28 000 $ par an, ce qui représente à peu près le salaire moyen dans l'industrie, sera assujetti à la récupération au moment de sa retraite.

On suppose que son salaire augmente avec l'inflation et que son revenu à la retraite est de 70 p. 100 de ce qu'il était avant. Encore une fois, le gouvernement est parvenu à ses fins en refusant d'indexer entièrement le niveau de 50 000 $ à partir duquel la recupération s'applique. Avec le temps, à cause de l'inflation, nous serons de plus en plus nombreux à y être assujettis.

Voici quelques exemples. La jeune femme de 30 ans qui touche 30 000 $ de revenu par an à l'heure actuelle verra le gouvernement récupérer une partie de sa pension de sécurité de la vieillesse lorsqu'elle atteindra 65 ans. Les Canadiens de 35 ans qui touchent 35 000 $ de revenu, ceux de 40 ans qui touchent 40 000 $, et ceux de 45 ans qui touchent 45 000 $ par année subiront le même sort. En 1990, le gouvernement pourra ainsi récupérer les chèques de quelque 128 000 de nos pensionnés. Dans 20 ans, il pourra récupérer les chèques de plus d'un million de nos pensionnés.

Le gouvernement procède de même au chapitre des allocations familiales. Imaginez que vous soyez maintenant âgé de 23 ans et que vous touchiez un peu plus de 25 000 $ de revenu par année. À supposer que vous ayez des enfants dans 5 ans et que vous touchiez encore le même revenu, rajusté en fonction de l'inflation, vous seriez condamné à perdre une partie de vos allocations familiales dès l'instant où votre enfant atteindrait 18 ans.

En 1990, les allocations familiales d'environ 14 p. 100 des familles seront assujeties à la récupération. Dans 10 ans, ce chiffre atteindra environ 30 p. 100. C'est dire que le nombre des familles touchées par cette récupération aura plus que doublé en 10 ans.

Comme ces exemples sont fondés sur des estimations très conservatrices de la croissance du revenu, ils atténuent indubitablement, je le signale, la rigueur apparente de cette mesure.

Ils servent néanmoins à démontrer que, contrairement aux affirmations de Mulroney et de Wilson, la récupération s'attaque au principe de l'universalité et inaugure la dégradation progressive de nos programmes sociaux les ramenant à un dénominateur commun encore plus bas. Dorénavant, tous nos programmes sociaux s'adresseront uniquement aux plus pauvres. Ils viseront les nécessiteux ou ceux présumés tels, de sorte qu'ils deviendront sélec-

tifs et non plus universels. À cause de cette récupération, notre régime de pension s'apparentra encore davantage à celui des États-Unis. Les travailleurs américains sont protégés par un régime de pensions contributif à l'image de notre régime de pensions du Canada et bénéficient de programmes assujettis à une évaluation des ressources comme notre supplément de revenu garanti, mais d'aucun programme de pension vraiment universel comme notre pension de sécurité de la vieillesse. Aux États-Unis, les citoyens n'ont droit à aucune pension du simple fait de leur citoyenneté lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

C'est l'aspect fondamental. En sa qualité de ministre des Finances, Michael Wilson a été chargé d'abolir le principe de l'universalité. Quand on y sera parvenu, on n'aura guère de difficulté à rendre le programme encore plus sélectif en récupérant une proportion toujours plus forte des prestations.

En septembre 1989, le Conseil national du bien-être social a publié un excellent rapport traitant du budget de 1989 et de la politique sociale. Il y fait ressortir les conséquences désastreuses de cette politique.

J'en ai mentionné quelques-unes. J'aimerais en approfondir quelques autres. Tout d'abord, la récupération va s'attaquer au principe de l'équité horizontale. La raison pour laquelle on a décidé de verser des allocations familiales à toutes les familles, y compris les riches, c'est qu'on a reconnu qu'elles devaient assumer un fardeau financier additionnel du fait qu'elles élèvent des enfants, contrairement aux couples sans enfant et aux célibataires qui gagnent le même revenu.

C'est ce qu'on appelle le principe de l'équité horizontale. Après la récupération, tous les parents touchant de gros revenus n'auront plus pour tout avantage que les 66$ par enfant de crédit d'impôt non remboursable. De toute évidence, en retirant aux familles riches leurs allocations familiales, le gouvernement les place dans une situation défavorable par rapport aux couples sans enfant et aux célibataires qui touchent le même revenu mais n'ont pas d'obligations familiale.

Ensuite, la récupération traite injustement les familles à soutien unique. Une fois que la procédure de récupération sera pleinement en oeuvre en 1991, la famille à soutien unique qui a deux enfants et un revenu de 56 000 $ par an devra rembourser au gouvernement fédéral le montant intégral de ses allocations familiales. Cependant, les couples à double revenu qui ont deux enfants et qui ont un revenu global de 80 000 $ par année, soit 45 000 $ pour l'un des conjoints et 35 000 $ pour l'autre, ne seront pas touchés par la récupération du fait que le conjoint le mieux rémunéré a un revenu net inférieur à 50 000 $. Ces familles n'auront plutôt qu'à retourner 45 p. 100 de leurs prestations aux gouvernements fédéral et provincial, puisque leurs allocations familiales ne seront imposées qu'au taux normal. La récupération est à la fois injuste et illogique. Le couple qui ne touche qu'un seul revenu de 56 000 $ devra rembourser le plein montant de ses allocations familiales. Celui qui touche deux revenus totalisant 80 000 $ soit 24 000 $ de plus, sera autorisé à garder la moitié de ses allocations familiales.

Troisièmement, la récupération rend le régime de prestations pour les enfants encore plus complexe. Depuis quatre ans, le ministre des Finances réussit à compliquer encore davantage notre régime de prestations pour les enfants qui était déjà assez difficile à comprendre. En résumé, le crédit d'impôt non remboursable pour enfants, qui a remplacé l'exemption d'impôt pour enfants en 1988, s'élève à 66 dollars pour chacun des deux premiers enfants et à 132 dollars pour chacun des enfants subséquents. Les familles dont le revenu est inférieur à 16 000 dollars reçoivent actuellement le crédit d'impôt remboursable pour enfants en deux versements tandis que les autres familles continuent de les recevoir une fois l'an. En 1989, en plus du crédit d'impôt remboursable pour enfants, le gouvernement accordait un supplément de 200 dollars pour les enfants de moins de sept ans. Donc, on a maintenant deux montants différents, soit 565 dollars pour les enfants de plus de sept ans et 765 dollars pour les enfants de moins de sept ans. Les parents pourvus de reçus pour les frais de garde d'enfants peuvent réclamer une déduction allant jusqu'à 4 000 dollars de déduction pour chaque enfant âgé de moins de sept ans, mais seulement jusqu'à 2 000 pour les enfants de sept à quatorze ans.

Enfin, les allocations familiales ainsi que les crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour enfants ne sont maintenant indexés qu'à partir de 3 p. 100 du taux d'inflation annuel. Vous y perdez votre latin? Moi aussi, et je sais que de nombreux parents au Canada ne savent plus où ils en sont.

Avant la récupération, on pouvait diviser les familles qui recevaient des allocations familiales en deux groupes. Il y avait les familles trop pauvres pour devoir de l'impôt qui conservaient le plein montant des allocations. Puis, il y avait les familles qui devaient de l'impôt; celles-ci gardaient une partie de leurs allocations et retournaient le reste aux gouvernements fédéral et provinciaux en payant de l'impôt sur les prestations touchées.

Désormais, on doit les diviser en quatre groupes. Il y aura des familles qui garderont la totalité de leurs allocations familiales parce qu'elles sont trop pauvres pour devoir de l'impôt. Il y en aura d'autres qui garderont une partie de leurs allocations familiales parce qu'elles paient l'impôt ordinaire sur leurs allocations. D'autres garderont une partie de leurs allocations familiales parce qu'elles paient l'impôt ordinaire et la récupération, et d'autres encore devront remettre la totalité de leurs allocations familiales par le truchement de la récupération. Je ne fais que vous donner ici un exemple d'un régime fiscal qui

devait, avait-on annoncé, être plus simple et plus facile à comprendre.

Cette atteinte à l'universalité est pour le moins mal conçue, mais il y a pire. Il y a de très importantes questions à soulever à ce sujet. Par exemple, pourquoi quelqu'un aurait-il le droit à 100 000 $ de gain en capital sans payer d'impôt, alors qu'il perd les 4 000 $ qu'il reçoit en pension de vieillesse simplement parce que c'est une prestation sociale universelle? Les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse sont déjà taxées au Canada. Pourquoi un impôt spécial devrait-il être levé sur les enfants et les personnes âgées?

• (1710)

Que signifiera l'identité canadienne dans quelques années, lorsque nos programmes sociaux n'existeront plus que pour les démunis? Ne seront-ils pas identiques à ceux des États-Unis, limités et inéquitables, comme tous les programmes fondés sur l'examen des ressources? Pendant combien de temps la population sera-t-elle en faveur du maintien de programmes sociaux dont elle est effectivement exclue à titre de bénéficiaire? Les «besoins» seront-ils redéfinis à la baisse comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis, et comme c'est aussi le cas pour notre programme d'assurance-chômage et nos programmes d'assistance sociale au niveau provincial?

Si l'on s'attaque subrepticement au principe d'universalité, qu'adviendra-t-il de l'assurance-maladie? Les malades canadiens devront-ils prouver qu'ils sont aussi dans le besoin pour avoir accès à notre régime d'assurance-maladie? Les Canadiens ont-ils jamais voté pour un programme d'allocations familiales et de sécurité de la vieillesse fondé sur l'examen des ressources? Quand la chose leur a-t-elle été soumise en toute honnêteté?

Encore une fois, rappelez-vous les propos du premier ministre qui défendait la désindexation avortée des pensions en 1985. Dans le hansard, à la page 5774 de cette année-là, il a déclaré:

> Jusqu'ici, le budget n'a eu de conséquence néfaste sur aucun Canadien du troisième âge.

Sans commentaire. En parlant du député qui posait la question, il a ajouté:

> Je lui ai donné toutes les réponses pour l'assurer que l'engagement du gouvernement en ce qui concerne les personnes âgés et l'intégrité des programmes sociaux est sans égal et plus ferme que celui de n'importe quel autre parti à la Chambre, certainement pas moins ferme que celui de qui que ce soit.

Rappelez-vous ce que le député qui est président du Comité des finances a dit au sujet des personnes âgées: «Leur rythme de vie est plus lent et ils ne dépensent pas de l'argent comme vous et moi. Les personnes âgées n'usent pas leur linge. Elles ont de l'argent, mais elles n'aiment pas dépenser.»

Apparemment, M. Blenkarn a oublié que 42,7 p. 100 des retraités qui vivent seuls vivent sous le seuil de la pauvreté. Laissons tomber.

Je pense que M. Blenkarn avait raison quand il a déclaré ce que j'ai cité. Comme il l'a dit, le gouvernement est sournois. On ne peut pas s'attendre qu'il fasse ce qu'il a promis de faire.

Je sais que le premier ministre veut donner l'impression qu'il s'inquiète du sort des personnes âgées et des familles canadiennes, mais il affirme que son gouvernement n'a pas le choix et doit mettre fin à l'universalité des programmes sociaux. Il se justifie en disant que c'est à cause du déficit. C'est de la foutaise, il existe d'autres solutions.

Pensez seulement que le gouvernement cherche à percevoir plus d'argent en s'attaquant aux programmes sociaux, en demandant à une personne qui gagne 100 000 $ de se passer des allocations familiales de 270$ par enfant, alors qu'il pourrait imposer un quatrième taux marginal de 32 p. 100 aux gens à revenus élevés. A raison de quelque 2 000 $ chacun, il percevrait 300 millions de dollars par année.

Le gouvernement met sur pied un système qui va semer la discorde entre les Canadiens, alors qu'il pourrait réduire les taux d'intérêt de 2 p. 100 et ainsi percevoir 3,5 milliards de plus par année.

En terminant, je tiens à dire que j'ai participé au débat surtout pour exprimer le sentiment de dégoût et de rage que ressentent les personnes âgées dans ma circonscription. Je suis certain que toutes les personnes âgées au Canada ressentent la même chose. Elles savent que cette disposition sur la récupération et tout ce projet de loi sont injustes. C'est ce qu'elles disent au gouvernement. La seule question que la Chambre doit se poser est de savoir si le gouvernement aura le courage de les écouter.

M. Walker: Madame la Présidente, c'est avec une vive inquiétude que je vais poser une question au député. En lisant le projet de loi, j'ai noté les changements aux règlements concernant la surtaxe. Plusieurs de mes électeurs me les ont signalés, car ils ont l'impression que, sans dire un mot, le gouvernement a changé d'idée au sujet de ce qu'il entend faire de la surtaxe. La surtaxe temporaire de 3 p. 100 sur le revenu est entrée en vigueur en 1986. Dans son exposé budgétaire de 1987, le ministre des Finances a dit qu'il supprimerait la surtaxe sur le revenu des particuliers et des sociétés quand la nouvelle taxe de vente serait en place. C'est ce que le ministre des Finances à déclaré à la Chambre des communes le 18 juin, 1987.

Le ministre vient de faire des surtaxes un élément permanent de l'impôt sur le revenu des particuliers. Avant la publication du document technique sur la TPS, le ministre des Finances a promis d'abolir la surtaxe dans le cadre du programme de la TPS. Il rompt sa promesse en donnant un caractère permanent aux surtaxes qui frappent tous les contribuables.

En faisant passer la surtaxe de 3 p. 100 à 5 p. 100, on prélève sur les revenus des Canadiens 1,1 milliard de plus, ou en moyenne plus de 100 $ par famille. Les surtaxes, à mon avis, contrecarrent les objectifs de réforme fiscale énoncés par le ministre. L'un des objectifs du gouvernement à la première étape de la réforme fiscale était d'abaisser les taux de l'impôt des particuliers. Le taux marginal supérieur a été abaissé de 34 p. 100 à 29 p. 100. Toutefois, l'imposition des surtaxes à tous les Canadiens a ramené les taux marginaux presque au niveau d'avant la réforme.

Le ministre a fait accepter la réforme fiscale aux Canadiens en leur disant que leur revenu serait imposé à des taux inférieurs mais qu'ils paieraient plus de taxe de vente. Les Canadiens n'ont pas échappé aux majorations de la taxe de vente, mais sans bénéficier d'aucun des dégrèvements promis. Je voudrais savoir ce que mon ami pense du gouvernement qui manque à la promesse qu'il avait faite de laisser tomber la surtaxe avec la venue de la TPS.

M. Harvey (Edmonton–Est): J'aimerais pouvoir dire, madame la Présidente, que j'ai été pris par surprise. Mais je ne peux parce que je sais qu'ici, à la Chambre, nous avons de l'honneur et nous devons dire la vérité.

Si je récitais la liste de toutes les promesses que ce gouvernement n'a pas tenues, je pourrais tapisser les murs de ma maison, à Edmonton, avec toutes ces pages du hansard. Est–ce une surprise? Non. Est–ce typique du gouvernement? Oui. Est–ce que je pense que ce sera la dernière promesse manquée? Non. Ai–je l'espoir que le gouvernement va se réformer et s'occuper des intérêts des Canadiens ordinaires? Non. Est–ce que je m'attends à ce qu'il poursuive la tâche qu'il a entreprise de rendre le régime fiscal encore plus injuste, encore plus oppressif pour les Canadiens ordinaires à revenus faibles et moyens au profit des catégories supérieures de revenus? Oui. Et à propos, à la place du député, j'y penserais à deux fois avant de prendre la défense des gros revenus qui ont suffisamment de défenseurs de l'autre côté de la Chambre. À cet égard aussi, ils sont comblés à l'excès. Mais je m'en tiendrai là.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, je veux faire quelques observations et demander au député qui vient de s'exprimer en termes très éloquents, un de mes collègues, je suis honorée de le dire, de faire lui aussi des observations.

Il y a deux ou trois ans, pendant la dernière législature, nous avons discuté des compressions dans les programmes sociaux, principalement les programmes d'allocations familiales et de pension de sécurité de la vieillesse, lorsque le gouvernement prenait des mesures de désindexation. J'ai été stupéfaite à l'époque de voir les personnes âgées s'organiser partout au Canada et réussir à faire changer la politique. Mais les enfants, eux, ne peuvent pas voter et n'ont pas vraiment voix au chapitre. C'est plus difficile d'organiser leur défense.

La désindexation de la pension de sécurité de la vieillesse a été annulée mais celle des allocations familiales est passée. Je suis heureuse d'entendre le député parler avec autant d'éloquence des enfants de notre pays. Je voudrais lui rappeler que, lorsque les députés de ce parti, pour une bonne part, les sociaux–démocrates et d'autres formations partout au Canada ont institué les allocations familiales, ils voulaient à l'époque que cette mesure progresse pour devenir une façon de subventionner le coût réel de l'éducation des enfants. Ils avaient pour principe que les enfants appartenaient à tout le monde.

Je n'ai pas d'enfants, mais je sais que cela ne me libère en rien de ma responsabilité, au contraire, de payer des impôts pour contribuer à absorber le coût de l'éducation des enfants au Canada. Je trouve extrêmement injuste, par conséquent, de s'attaquer aux parents qui doivent payer cher pour élever leurs enfants, pour se loger, pour acheter les vêtements, pour envoyer les enfants à l'école, et j'en passe, peu importe leur revenu. Il est extrêmement injuste aller récupérer les allocations familiales plutôt que de se procurer les fonds à même les recettes fiscales en général.

• (1720)

Un autre point qu'on a mentionné dans ce débat par le passé, c'est que les allocations familiales vont habituellement aux mères. Le chèque d'allocations familiales est souvent le seul que la femme reçoit à son nom, même lorsqu'elle est membre d'une famille aisée. Nous avons entendu à cet égard des témoignages de femmes très éloquents.

Un autre point qui est revenu de temps à autre dans la discussion, et le député l'a peut–être abordé, c'est qu'on commence vraiment à supprimer le principe de l'univer-

salité. En fait, je dirais même qu'on commence à supprimer le filet de sécurité sociale du pays. Comme des analystes de la politique sociale l'ont dit, si la classe moyenne ne peut pas bénéficier de certains programmes sociaux, elle retirera son appui politique et, très bientôt, les programmes s'effriteront à cause d'examens plus rigoureux des moyens. Il y aura alors stigmatisation des prestataires qui resteront. Ce serait un retour à la loi de la jungle.

Mon collègue voudrait peut-être faire des observations.

M. Harvey (Edmonton-Est): Moi aussi, madame la Présidente.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, il me fait plaisir de représenter et de parler au nom des citoyens de l'âge d'or de ma circonscription ainsi que des familles et de leurs enfants.

Je prends la parole sur le projet de loi C-28, Loi modifiant l'impôt sur le revenu.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-28 apporte 59 amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu, mettant en oeuvre bon nombre des dispositions budgétaires de 1989.

[*Français*]

Madame la Présidente, pour moi, ce changement dans la Loi de l'impôt sur le revenu est une attaque contre l'universalité, contre les personnes âgées, une attaque, comme je l'ai dit, contre les familles.

À compter de l'année financière 1990-1991, le gouvernement mettra effectivement un terme à l'universalité des prestations sociales au Canada. Les gens qui ont versé un impôt avant 1971 pour toucher des prestations de sécurité de la vieillesse avaient obtenu l'assurance de la Chambre des communes, lorsque la réforme fiscale a été adoptée en 1971, qu'ils continueraient d'avoir droit à la sécurité de la vieillesse.

L'an dernier, au cours des élections, le premier ministre a promis à maintes reprises qu'il ne toucherait pas aux pensions de sécurité de la vieillesse. Il a dit: «Aussi longtemps que je serai premier ministre, nous améliorerons les programmes sociaux, les pensions de vieillesse, en particulier, plutôt que les réduire.» C'est là la promesse faite par le premier ministre et que toute la nation a vue à la télévision lors des débats. Il a même, à un certain moment, amené sa mère pour répéter sa promesse qu'il protégerait la retraite, la pension des personnes âgées et que jamais il n'y toucherait.

Il est tout à fait insensé qu'après les élections de 1988 les conservateurs ne tiennent aucune des promesses qu'ils ont faites aux Canadiens. Ils n'ont jamais parlé de cela au cours de la campagne électorale. Il n'en a jamais été question! Ils ont tenu un langage bien différent et c'est pourquoi j'affirme qu'on ne veut pas se fier à eux.

Ce projet de loi C-28 attaque les droits des personnes âgées. C'est un projet de loi qui attaque aussi les pensions des personnes âgées, des pensions bien méritées d'ailleurs! Ce projet de loi est une attaque contre les allocations familiales, contre nos familles.

Ce projet de loi est une attaque contre le principe de l'universalité des programmes sociaux, des programmes que nous avons développés et que nous avons mis en place depuis plusieurs années.

Madame la Présidente, ce projet de loi est totalement contraire aux promesses du premier ministre, comme je l'ai dit tout à l'heure, faites aux dernières élections. Je voudrais rappeler aux députés la promesse que le premier ministre a faite à Sydney, en Nouvelle-Écosse, au cours de la dernière campagne électorale. Il a dit: «Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, et surtout ceux qui s'adressent aux personnes âgées, seront améliorés, pas réduits».

Le projet de loi C-28 est une trahison, que ce premier ministre a déjà appelé un dépôt sacré.

Voici ce que mon chef du parti libéral a dit pendant la campagne électorale: «Les citoyens de notre pays qui ont travaillé toute leur vie à bâtir le Canada ont compté sur la pension de vieillesse comme sur un droit que leur confère leur citoyenneté. Ils ont payé des impôts toute leur vie. Ils ont planifié leur avenir en comptant sur cette pension. Cela fait partie du contrat social au Canada.»

[*Traduction*]

Le projet de loi C-28 apporte 59 modifications. La partie I.2 de l'article 48 du projet de loi prévoit le recouvrement des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse. Le montant du remboursement est égal à 15 p. 100 du revenu net dépassant 50 000 $. Au moyen du recouvrement des allocations familiales, le gouvernement puisera 1,686 milliards de dollars dans les budgets des familles au cours des cinq prochaines années ou 500 millions de dollars par année d'ici 1991.

D'ici dix ans, près d'un million de familles canadiennes qui touchent actuellement des allocations familiales ou des pensions de sécurité de la vieillesse commenceront à perdre leurs prestations à cause de l'indexation partielle du seuil de 50 000 $.

En effet, le seuil de 50 000 $ à partir duquel les contribuables commenceront à rembourser leurs allocations familiales ou leurs prestations de sécurité de la vieillesse n'est que partiellement indexé. La désindexation du seuil de 50 000$ aura pour conséquence que dans dix ans près de 1 million de Canadiens commenceront à perdre leurs allocations familiales et leurs pensions de vieillesse. Pour les familles comprenant des enfants et les personnes âgées, la proposition de récupération se traduirait par le prélèvement d'un impôt spécial ne s'appli-

quant pas aux autres contribuables. Cette disposition de récupération est donc défavorable à la famille et aux personnes âgées.

Dans un communiqué de presse paru le 13 septembre 1989, le Conseil national du bien-être social a déclaré:

> Le gouvernement fédéral devrait renoncer à sa proposition de récupération des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse.
>
> L'abandon du principe d'universalité constitue un changement fondamental d'orientation dans les politiques sociales. Or, le ministre des Finances l'a annoncé au moment du discours du budget sans avoir tenu au préalable des consultations.
>
> Dans le cas des personnes âgées, le gouvernement fédéral avait, à la fin de janvier 1985, publiquement rejeté l'idée d'une récupération ou d'une surtaxe des pensions de vieillesse pour les motifs que pareille disposition «perturberait gravement» le régime de pensions... qu'elle changerait les règles du jeu sans le consentement des prestataires. Les personnes âgées ont payé des impôts toute leur vie, de sorte que nous ne leur faisons pas un cadeau en leur versant leur pension.
>
> Dans le cas des parents, la disposition de récupération touchera davantage les ménages à un seul revenu puisqu'elle est fondée sur le revenu net individuel. Les ménages à un seul revenu comptant deux enfants et dont le revenu net est de 56 000$ perdront la totalité des allocations familiales. Les ménages à deux revenus dont l'un des conjoints gagne 45 000$ et l'autre 35 000$ ne seraient pas assujettis à la disposition de récupération même si leur revenu combiné est de 80 000$.

En second lieu, je voudrais lire l'extrait suivant d'une lettre datée du 23 juin 1989 et adressée au premier ministre par Les Batterson, président de la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés.

> Nous estimons que la disposition de récupération est une forme de discrimination fondée sur l'âge, qu'elle est très inéquitable et lourde de conséquences en ce qui touche l'universalité.
>
> Nous considérons cette proposition comme un grave abus de confiance de la part de votre gouvernement et comme une tentative camouflée de mettre un terme à l'universalité des programmes sociaux, que vous avez qualifiée à maintes reprises de principe sacré.
>
> Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous sommes aux prises avec un déficit aussi élevé, mais jamais les gouvernements précédents n'avaient osé récupérer les pensions auxquelles les Canadiens estimaient avoir légitimement droit.

Dans une lettre au ministre des Finances datée du 24 mai 1989, la coalition des personnes âgées du Québec dit:

> À mesure que la récupération touchera un nombre plus important de personnes, il n'y a pas de doute qu'elle reviendra à un abandon graduel du principe de l'universalité.
>
> Nous considérons en outre qu'un impôt spécial ne visant que les personnes âgées constitue de la discrimination fondée sur l'âge et est donc injuste et contraire à la Charte des droits.
>
> Votre proposition revient à imposer les personnes âgées à un taux supérieur à celui qui s'applique à des revenus du même ordre. Ce faisant, vous pénalisez ceux qui ont réussi, par de longues années de dur labeur, à économiser pour leur retraite.

• (1730)

[*Français*]

Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir permis de parler en faveur des citoyens seniors de ma circonscription, des familles et des jeunes.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue pour son discours très éloquent qui a traité des effets néfastes de ce projet de loi sur les citoyens seniors de notre pays, et qui a aussi fait appel au gouvernement à des principes que le gouvernement semble avoir oubliés: l'universalité, l'équité, et tenir ses obligations antérieures.

[*Traduction*]

Je voudrais répondre à une observation que le député de Halifax-Ouest a faite à plusieurs reprises. Les députés d'en face nous disent constamment que la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales revient à imposer les riches pour en donner davantage aux pauvres. Or j'aimerais bien savoir où est cet argent destiné aux pauvres. Tout le monde doit payer plus d'impôts. La taxe sur les produits et services sera régressive. Elle touchera les pauvres du pays, surtout ceux du Canada atlantique, proportionnellement plus que les riches.

On nous impose toute une floppée de taxes à la consommation qui, nous le savons, nuisent davantage à ceux qui ont des moyens modestes qu'à ceux qui ont des revenus élevés. Les arguments du côté ministériel ne sont que des sophismes destinés à faire avaler cette razzia fiscale à ceux qui ne peuvent se défendre.

Dans cette société, les gens qui n'ont pas à payer d'impôts sont ceux qui ont assez d'argent pour recourir aux services des fiscalistes et des avocats ou qui font partie de grandes sociétés qui savent éviter l'impôt. Il faut reconnaître la triste vérité: le gouvernement ne veut pas prendre les mesures nécessaires pour faire payer ceux qui en ont les moyens, il se rabat donc sur les gens qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas s'y soustraire.

Il est absurde de laisser entendre que l'imposition ou la récupération de la pension de sécurité de la vieillesse est en quelque sorte un moyen de rendre le système plus équitable. Peut-être mon collègue voudrait-il donner son avis à ce sujet pendant les quelques instants qui restent.

[*Français*]

M. Bellemare: Madame la Présidente, j'apprécie les commentaires de mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso. Je crois que l'on parle de principes de base. Et si on a établi, il y a quelque temps, le principe qu'il y aurait universalité dans les programmes sociaux, c'est qu'il faut s'y tenir, car il y a quelques années, en somme, les citoyens seniors étaient beaucoup plus jeunes. Ils se sont alors fiés à mettre de l'argent de côté, à faire de bons placements et tout à coup, lorsqu'ils sont à leur retraite et qu'ils ne peuvent réagir, soit financièrement ou politiquement, ou de toute autre façon, envers le gouvernement, ils se voient attaqués, en somme, sur le plan financier.

Je crois que si l'on veut hausser les taxes, s'il est nécessaire de hausser les taxes, s'il est bon de hausser les taxes, qu'on les hausse selon les revenus des gens et non pas parce qu'ils reçoivent de l'argent d'une place ou d'une autre, d'une façon ou d'une autre.

Il faut taxer les gens sur tous leurs revenus et non pas arriver, créer une cible et dire: Bon, l'aspect social, le contrat social qu'on avait, c'est-à-dire un aspect particulier, l'allocation familiale ou bien la pension de sécurité de la vieillesse, c'est trop particulier. . . c'est aller à l'encontre du principe de l'universalité, madame la Présidente!

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je prends la parole pour discuter du projet de loi du gouvernement. En feuilletant le document du gouvernement, je me suis rendu compte que le gouvernement justifiait sa mesure en disant que c'est notamment à cause du déficit qu'il doit sabrer dans les programmes et dans les projets qui s'adressent aux nécessiteux.

J'ai parcouru en fin de semaine certains documents publiés par Statistique Canada et d'autres aussi publiés par divers organismes de bonne réputation.

À mon avis, pour réduire le déficit, on ne doit vraiment pas s'attaquer à ceux qui font marcher l'économie. Malheureusement, le gouvernement est pris de panique depuis cinq ans et cela l'a rendu réactionnaire et l'a amené à s'attaquer aux Canadiens de la classe moyenne qui sont, dans une grande mesure, le moteur de l'économie de notre pays.

Nous observons depuis 20 ans un déclin marqué du secteur manufacturier accompagné d'une montée nette de celui des services. C'est là, pourrais-je ajouter, la source du problème au Canada et c'est pourquoi le gouvernement est pris de panique. Si nous cherchions à augmenter le niveau de productivité, nous ne serions pas dans cette situation.

Dans les années 1970, le secteur manufacturier employait environ 31 p. 100 de la population active au Canada. En 1989-1990, il en emploie environ 25 p. 100, et cette proportion baissera à environ 20 p. 100 d'ici l'an 2 000.

Le secteur des services employait environ 36 p. 100 de la population active dans les années 1970, et cette proportion grimpera à environ 53 p. 100 d'ici l'an 2 000. On constate donc un déplacement massif de la population active du secteur industriel vers le secteur financier ou le secteur des services.

Cette migration a déclenché une panique. Pourquoi? Parce que dans le secteur des services, il faut mettre davantage l'accent sur l'éducation vu que ce genre de travail exige une main-d'oeuvre plus instruite. Selon un article du *Globe and Mail* publié le 5 septembre 1989, nous ne pouvons pas être fiers du fait que nous ne dépensons pas suffisamment dans le domaine de l'éducation afin de réduire le déficit.

L'article dit que plus de 22 p. 100 des Canadiens âgés de plus de 15 ans ne sont actuellement inscrits dans aucun programme d'enseignement et sont considérés comme des analphabètes fonctionnels. De plus, environ 30 p. 100 des élèves canadiens du secondaire abandonnent les études avant d'avoir obtenu un diplôme. Par comparaison, le taux de décrochage de l'Allemagne est de 14 p. 100. Seulement 72 p. 100 des Canadiens âgés de 17 ans poursuivent leurs études, comparativement à 94 p. 100 au Japon. Quant à nos amis du sud, les travailleurs américains ont au moins une année d'études de plus que les nôtres.

Fait scandaleux, le Japon a quatre fois plus d'ingénieurs que le Canada, par habitant, mais le Canada a 20 fois plus d'avocats. Voilà probablement le problème: nous avons trop d'avocats et pas assez d'ingénieurs.

• (1740)

Il était quelque peu décevant de voir une diminution de l'investissement dans le domaine de l'enseignement. L'an dernier, l'augmentation de budget dans ce secteur a été d'environ 1,8 p. 100, mais sur quatre ou cinq ans, de 1985 à 1989, nous n'avons eu qu'une augmentation de

2,3 p. 100, ce qui est inférieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation qui a été de 4,2 p. 100. Franchement, c'est là qu'est le problème.

Nous n'avons pas de programme pour l'avenir. Nous semblons paniquer. Lorsque nous n'avons pas de réponse, nous semblons presser tous les boutons à la fois. Nous parlons tous de la réponse. Le premier ministre parle, depuis Dieu sait combien d'années, de la nécessité d'améliorer notre système d'enseignement, de la nécessité d'avoir des normes, de faire plus de recherche et de développement, et de faire participer l'industrie et le secteur privé. Nous parlons tous beaucoup, mais le gouvernement ne fait rien. Voilà le malheur. Si nous investissions davantage dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et du développement, je peux vous garantir que le train se mettrait en branle.

Ce que nous faisons, c'est appliquer les freins. Nous augmentons les taxes et les impôts. Actuellement, nous n'avons pas d'autre source de revenu et, de ce fait, nous puisons dans les poches de ceux qui ne peuvent pas se défendre. Il est regrettable que, dans ce cas, ce soient nos personnes âgées, des personnes à revenu moyen.

Dans trois ans, je demanderai au ministre si la principale raison de la taxe sur les produits et services n'était pas de réduire le déficit. C'est ce qu'il devrait dire, il devrait faire savoir aux Canadiens que c'est la principale raison de sa création.

Quels sont ceux qui seront le plus touchés par cela? Ce sont les Canadiens à faibles et moyens revenus. Il est très malheureux que le gouvernement doive récupérer de l'argent auprès des gens qui ont bâti notre pays, qui en ont établi l'infrastructure. Nous, du Parti libéral, avons travaillé extrêmement fort au cours des cinq, six ou sept dernières décennies pour créer un groupe de Canadiens à revenu moyen et pour aider les personnes dans le besoin. Nous avons mis en place, avec l'aide de certains de nos collègues à la Chambre, les programmes sociaux nécessaires. Ces programmes existent. Cependant, au cours des quatre dernières années, nous avons été témoins d'un assaut sans précédent dans l'histoire de notre pays.

C'est une mesure très déplorable. J'ai assisté à une trentaine de réunions différentes dans ma circonscription avec des groupes de personnes âgées. Ces groupes ont critiqué vertement la décision du gouvernement de les taxer et de leur enlever leur argent. Après tout, c'est l'argent des personnes âgées.

Personne n'aurait pu mieux décrire la situation que ne l'a fait une personne âgée dans un article paru le 19 septembre dernier dans la publication *Today's Seniors*. Cet homme a dit: «Ayant pris soin de faire des économies pour ma retraite, il est très décourageant pour moi de constater que, au lieu de profiter de la vie grâce à mes économies, je contribuerai à renflouer ce gouvernement dépensier.» Cela est tout à fait vrai.

Une autre personne âgée a dit: «Pour la première fois de ma vie, j'ai peur de l'avenir.» Nous avons peur de l'avenir. Si le gouvernement n'établit pas un programme approprié pour les Canadiens, s'il ne change pas sa vision du Canada, s'il ne commence pas à examiner d'autres solutions que les impôts, nous avons raison d'avoir peur. Je veux donner la chance à certains de mes collègues de parler de ce projet de loi, mais je tiens à dire que j'ai peur de ce que je vois. J'espère que mes collègues du parti ministériel participeront aussi à ce débat.

Les personnes âgées sont désespérées. Elles ont besoin de notre appui à tous.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je suis ravi de prendre part au débat sur le projet de loi C-28. Je voudrais me joindre à mes collègues qui, d'une manière fort convaincante, ont expliqué à la Chambre de quelle façon la mesure législative dont nous sommes saisis constitue une trahison profonde et combien les Canadiens sont désillusionnés par les 59 modifications qu'on y propose.

Le projet de loi C-28 ne traite pas uniquement que de questions d'argent, bien que, en fin de compte, c'est dans le porte-monnaie que nous en ressentirons les conséquences. La mesure n'est pas de nature essentiellement financière, bien que les Canadiens soient bientôt en mesure de découvrir de combien de façons tragiques on allégera ce porte-monnaie et de mesurer la baisse de leur pouvoir d'achat; mais elle n'a pas trait à des questions d'argent. Elle est plutôt révélatrice du Canada que nous finirons par nous donner dans les années 1990 et au-delà. C'est vraiment de cela dont il s'agit dans le projet de loi.

Nous sommes de plus en plus souvent témoins au Canada d'un renouveau d'intolérance, d'incompréhension et d'insensibilité. Un Canada nouveau est en voie d'émerger en cette fin des années 80 et je trouve ce Canada intéressant compte tenu du fait que les conservateurs sont au pouvoir depuis cinq ou six ans déjà. Les députés présentent fréquemment à la Chambre des communes des pétitions signées par des dizaines de milliers de personnes protestant contre le fait par exemple qu'un être humain éminent, honorable et décent ne puisse devenir agent de la GRC parce qu'il doit, pour des raisons religieuses, porter le turban. Cela a de quoi nous décou-

rager pour ce qui est de l'avenir de notre nation. Nous avons même entendu le président d'un de nos comités permanents dénigrer le participation aux travaux de ce même comité de certains Canadiens d'une région donnée. Cela n'est guère flatteur pour la Chambre et pour le pays.

Il y a eu un temps il n'y a pas si longtemps où l'on n'aurait pas entendu ce genre de pétitions parlant de turbans ou ce genre de commentaires venant d'un distingué parlementaire. Mais le pays a changé. La tolérance est en voie de disparition.

Derrière les 59 modifications du projet de loi C-28, derrière cette notion de récupération, derrière toute cette démarche qui tend à piquer les sous de ceux qui sont le moins capables de se défendre, c'est-à-dire les enfants et les personnes âgées, il y a cet exemple gouvernemental d'intolérance, d'absence de compassion, de dureté de coeur, cette apparition d'un nouveau genre de Canada.

Quel genre de Canada cela va-t-il donner? Un Canada caractérisé par les exemples que j'ai cités, un Canada où l'on apprend aux citoyens à dire: Moi, ça va mon vieux, le reste je m'en fous. Je m'en tire, moi j'ai un toit. J'ai du pain et j'ai du beurre sur mon pain, tout va bien et je me fiche bien de savoir comment va mon voisin. C'est avec cette même mentalité qu'on peut définir ou défendre la culture par la distinction qui consiste à savoir si un agent de la GRC convenablement formé, convenablement équipé est moins un agent parce qu'il porte un turban pour des motifs religieux. L'intolérance!

Voilà ce qu'il y a dans le projet de loi C-28, ce projet de loi mesquin. C'est intolérable. Il dit que l'universalité ne compte plus. Il dit que la promesse du premier ministre d'un Canada compatissant, tolérant, cela ne compte plus. Il dit que l'ensemble de valeurs qui nous a unis pendant toutes ces décennies, malgré toute notre diversité, ne compte plus. Il dit que le pays a changé.

• (1750)

Les Canadiens qui sont préoccupés par la récupération, les Canadiens qui sont contre la récupération de ces prestations auprès des personnes âgées qui ont cotisé toute leur vie, ceux-là ne la combattent pas pour l'unique raison qu'un contrat est un contrat. C'est un bon argument parce que celui qui a cotisé toute sa vie en comptant recevoir x dollars doit les recevoir, parce qu'un contrat ce n'est pas une chose qu'on déchire. Ce n'est pas l'unique raison pour laquelle nous défendons ceux qui ont un revenu élevé dans les dernières années de leur vie et que nous disons que la pension ne doit pas être enlevée.

Nous ne défendons pas la récupération des allocations familiales, chose qui enlève de l'argent aux enfants. Parce qu'à notre avis, même ceux qui ont un revenu familial raisonnablement bon doivent pouvoir disposer de chaque cent qu'on leur verse. Nous savons tous que les allocations familiales sont déjà récupérées fiscalement, dans une proportion pouvant atteindre jusqu'à 30 p. 100, par l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas la raison pour laquelle nous défendons les biens nantis, contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement.

Nous nous opposons à la disposition de récupération et nous voulons préserver l'universalité des programmes parce nous, du Nouveau Parti démocratique savons, comme on le sait depuis longtemps au Canada, et comme le Parti conservateur l'a déjà su, ou du moins à déjà prétendu le savoir, qu'un programme social qui ne s'adresse qu'aux plus pauvres de la société ne sera toujours qu'un très médiocre programme. C'est pourquoi nous nous élevons contre le projet de loi. Si vous allez rechercher les prestations des citoyens âgés des tranches supérieures de revenus et aussi les allocations familiales des Canadiens à revenus élevés et moyens, vous donnez un dur coup au principe de partage et d'affection tel que vécu au Canada et vous utilisez les programmes sociaux pour refouler les plus démunis d'entre nous dans une forme de ghetto. Vous dites que vous créez un programme qui ne s'adressera qu'aux pauvres. C'est exactement ce que vous dites. Et savez-vous ce qui arrive dans ce cas là. Après un certain temps, les plus démunis, les seuls bénéficiaires des prestations sociales, deviennent comme l'agent de la GRC qui porte un turban. Une prétendue majorité intolérante, indifférente et dure dit alors : "Ce n'est plus à mon avantage. Je ne veux plus payer pour ce programme." Et cette pseudo-majorité est fermement convaincue qu'il ne doit plus y avoir un seul programme social dans tout le pays.

C'est exactement ce qui ne va pas dans la mentalité des conservateurs. Ils amènent les Canadiens à penser que si leurs propres moyens financiers suffisent à leurs besoins et à ceux de leur famille, ils n'ont besoin d'aucune forme d'aide et ils n'ont plus à contribuer aux programmes sociaux. Pourquoi payer ces programmes, en viendront-ils à penser?

Mme Dobbie: Vous n'avez pas la moindre idée de ce qui est logique.

M. Tobin: Ma collègue prétend que je n'ai pas la moindre idée de ce qui est logique. Je lui répondrai que si elle avait une once de courage et d'intégrité, elle ne se lèverait pas comme un singe savant pour applaudir un premier ministre qui a menti sans vergogne à maintes reprises aux Canadiens. Voilà le fond de l'histoire.

Mme Dobbie: Retirez vos paroles et présentez des excuses.

M. Tobin: Madame la Présidente, je sais que la tradition parlementaire interdit l'usage de ce mot. Aussi, pour éviter de me faire interrompre par un singe savant dépourvu d'échine, des qualificatifs tout à fait parlemenaires ceux-là, je retire le mot «menti».

M. Edwards: Et n'oubliez pas de présenter des excuses.

M. Tobin: Des excuses? Vous voulez que je présente des excuses aux personnes âgées au nom d'un premier ministre qui leur a promis de ne pas toucher à leurs programmes sociaux et qui leur prend leur argent par la suite? Je ne peux pas leur présenter des excuses au nom du premier ministre. C'est à lui à le faire. Vous voudriez que j'excuse un premier ministre qui a fait venir sa mère, une personne âgée, sur la scène en disant: «Ma mère est une personne âgée. Je ne l'abandonnerais pas plus que je n'abandonnerais les personnes âgées du Canada.» Je ne peux pas excuser un tel acte de trahison. C'est au premier ministre à le faire.

À mon avis, les Canadiens comprennent peu que l'enjeu aujourd'hui ne se borne pas à faire payer des montants substantiels à certains Canadiens. Voulons-nous, oui ou non, continuer de financer des programmes sociaux universels qui sont, par nature, toujours accessibles à ceux qui en ont le plus besoin? C'est cela l'enjeu aujourd'hui.

Il faut conserver nos programmes sociaux pour ceux d'entre nous qui croient qu'au Canada, nous ne devons pas imiter nos voisins du Sud où règne la loi de la jungle, où la qualité des soins de santé auxquels vous avez droit dépend de vos moyens et où il est tout à fait normal que certains vivent dans le dénuement le plus complet alors que d'autres nagent dans l'opulence. Il faut le faire pour ceux qui croient qu'un pays comme le Canada, aussi étendu et peu peuplé ne peut survivre que si la citoyenneté donne certains droits à tous, peu importe leurs moyens et la région où ils vivent.

Si le gouvernement comprenait que le coeur, l'âme et la conscience d'une nation ne peuvent être définis comme des pièces d'un jeu de Monopoly, il retirerait ce projet de loi, car on s'en prend au coeur et à l'âme même de notre pays pour une poignée de dollars. Le gouvernement nous demande de devenir une nation de gens intolérants, indifférents, égoïstes et mesquins. Or, ce n'est pas là le caractère profond de notre pays. Les Canadiens ne l'accepteront pas. Si le gouvernement avait le courage de ses paroles et de ses engagements, il retirerait ce projet de loi.

Les Canadiens ne pardonneront pas au gouvernement de trahir ainsi nos valeurs et nos croyances fondamentales.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: Madame la présidente, je voudrais poser une ou deux ou trois questions à mon collègue et ami. Tout comme lui, je crois que les Canadiens sont des gens équitables qui comprennent que le gouvernement fédéral, comme tous les gouvernements d'ailleurs, doit prélever des impôts afin de pouvoir offrir certains programmes et prestations et améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

En ce sens, j'estime—et le député en conviendra, j'en suis sûr—que toute fiscalité doit paraître juste pour tous les Canadiens, qu'il s'agisse d'un riche courtier en valeurs de Bay Street ou d'un chef de famille monoparentale du Grand Toronto qui vit de l'assistance sociale.

Le député, qui siège depuis fort longtemps à la Chambre, croit-il vraiment que le gouvernement actuel a appliqué une politique économique juste au cours des cinq dernières années? Le député a exposé nos préoccupations au sujet des dispositions relatives à la prétendue tentative de récupération, la tentative de désindexation des pensions de la sécurité de la vieillesse. Peut-il m'expliquer comment le gouvernement peut justifier de s'attaquer aux pensions de la sécurité de la vieillesse d'une part alors qu'il permet d'autre part aux riches investisseurs de Bay Street de demander une exonération de gains en capital? Où est la justice là-dedans? En quoi une politique économique pareille est-elle équitable?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette de devoir interrompre le député. Je suis persuadée qu'il trouvera le moyen de répondre à cette question à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DROIT À L'EXPORTATION DE CERTAINS PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL ET RENVOI AU COMITÉ

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel portant sur la Loi sur le droit à l'exportation de certains produits de bois d'oeuvre, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989.

Ce rapport est renvoyé d'office au Comité permanent des pêches et des forêts conformément au paragraphe 32(5) du Règlement.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-29—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

PRÉSENTATION DU DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-septième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-41, intitulé Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (télécommunications).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (1110)

[*Traduction*]

M. le Président: Les pétitions. La députée de Vancouver—Kingsway, pardon de Vancouver-Est.

Mme Mitchell: Merci, monsieur le Président. Si seulement nous avions Kingsway. Monsieur le Président, j'ai l'honneur de. . .

M. le Président: Je m'en veux d'interrompre la députée, mais je dois lui dire que je partage son sentiment.

Mme Mitchell: Oui, monsieur le Président, je le sais et je souhaiterais seulement que nous ayons le pouvoir de changer certaines limites de circonscriptions électorales.

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): J'ai l'honneur de présenter une pétition d'électeurs, la plupart de la circonscription de Vancouver-Est, qui protestent énergiquement contre les réductions de services imposées à VIA Rail. Ils croient que ces services sont essentiels à beaucoup de Canadiens parce que, depuis plus d'un siècle, ils font partie intégrante du pays. Comme nous le

savons, ces réductions pourraient éliminer le tiers—sinon plus—de notre réseau ferroviaire de service-voyageurs.

Les pétitionnaires soussignés demandent au Parlement de maintenir le réseau de VIA, de moderniser le matériel roulant et d'assurer à VIA l'appui nécessaire pour que la société puisse exécuter son mandat de service-voyageurs.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition des électeurs de Windsor.

[*Traduction*]

Comme le projet du gouvernement d'imposer une taxe sur les produits et services les révolte, taxe cruelle et régressive, ils demandent au Parlement de la rejeter.

OPPOSITION À LA LOI 178

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu et signée par des habitants de Bath et des environs, qui exhortent le gouvernement à exercer son droit constitutionnel et à annuler la loi 178 du Québec en matière linguistique.

* * *

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le devoir de déposer à la Chambre une pétition condamnant ce gouvernement pour l'arrogance de vouloir imposer une taxe additionnelle aux Canadiens, une taxe de vente sur les services et les produits.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe proposée sur les produits et services et demandent à la Chambre de la rejeter.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions qui traitent de sujets aussi importants pour mes commettants et ceux des autres circonscriptions. Les pétitionnaires s'opposent au projet de taxe sur les produits et les services. Les pétitionnaires estiment que le gouvernement proposant cette taxe prend probablement une mauvaise décision pour les Canadiens. Et les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, ma deuxième pétition porte sur un autre sujet très important: VIA Rail.

Étant donné que le gouvernement canadien a décidé d'abandonner de nombreux parcours de VIA Rail et de supprimer des milliers d'emplois et que le train constitue le mode de transport le plus sûr et le moins dommageable pour l'environnement, les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre des communes d'exhorter le gouvernement à ne pas supprimer ni réduire les services-voyageurs de transport ferroviaire au Canada.

OPPOSITION À LA LOI 178

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la présidente, je voudrais présenter une pétition au nom de plus de 100 habitants d'Halifax-Ouest et d'Halifax—Erie.

Je voudrais rappeler leur droit séculaire de présenter des pétitions à la Chambre des communes. Dans cette pétition, ils demandent à la Chambre d'envisager de recommander l'annulation de la loi 178 adoptée par la province du Québec.

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la présidente, j'ai l'honneur ce matin de présenter deux pétitions qui ont été certifiées conformes quant à la forme et au contenu.

La première a reçu la signature de 1 327 habitants du centre de l'Alberta et demande au Parlement de réviser les lois du Canada concernant l'extradition afin de permettre au ministre canadien de la Justice d'autoriser l'extradition de criminels présumés ou reconnus coupables à tout moment après leur arrestation au Canada, même lorsqu'ils purgent des peines de prison pour des crimes commis dans notre pays.

Si mes calculs sont exacts, cela porte le total des signatures à 83 438 sur la même pétition.

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, la deuxième pétition que j'ai en main est signée par environ 100 habitants de la ville de Rocky Mountain House, qui demandent au Parlement de préserver le patrimoine, les

traditions et l'uniforme distinctifs de la Gendarmerie royale du Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui une pétition signée par les habitants de Hamilton Mountain. Les pétitionnaires s'opposent tous à la taxe sur les produits et services de 9 p. 100 proposée par le gouvernement conservateur. A leur avis, c'est un fardeau supplémentaire inutile qu'on impose aux Canadiens à faible et à moyen revenu.

Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de rejeter cette taxe.

OPPOSITION À LA LOI 178

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, j'ai le devoir en tant que député, en conformité de l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition signée par certains de mes électeurs qui exhortent le gouverneur général en conseil d'exercer ses pouvoirs constitutionnels à l'égard de la loi 178 adoptée par le Québec et de la frapper de nullité.

VIA RAIL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je prends à mon tour la parole à la Chambre ce matin pour présenter, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition portant la signature de 180 habitants de diverses localités rurales de l'Ontario.

Ceux–ci s'inquiètent vivement de la décision du gouvernement d'éliminer le service–voyageurs ferroviaire au Canada. Ils estiment que c'est le mode de transport le plus sûr et le plus anti–polluant.

Attendu que, depuis 1883, le service–voyageurs ferroviaire fait partie intégrante de notre réseau de transport public, ils prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas abolir en tout ou en partie le service–voyageurs dans notre pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint–Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre une pétition au nom des membres du Club de l'amitié des plus de 50 ans de Notre–Dame–de–Fatima.

Ils m'ont demandé de présenter cette pétition pour manifester leur oppposition au lourd fardeau qui résultera de l'application de la taxe sur les produits et services sur presque tous leurs achats.

[*Français*]

J'ai l'honneur également de vous présenter trois autres pétitions qui nous indiquent que cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services susciterait des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et à moyen revenus. Les signataires de ces pétitions nous demandent d'exiger que le gouvernement rejette cette taxe.

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, madame la Présidente, je demande à présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'agriculteurs de l'ouest du Canada qui s'inquiètent de la façon dont le gouvernement traite la Commision canadienne du blé, et notamment de sa décision de lui retirer la commercialisation de l'avoine à compter du 1er août 1989.

Ils signalent que le gouvernement a pris cette décision sans avoir consulté au préalable ni le comité consultatif de la Commission canadienne du blé, ni les principales organisations agricoles de l'ouest du Canada.

Ils déclarent que le gouvernement devrait renforcer et non pas affaiblir les offices de commercialisation de produits agricoles dont les agriculteurs se sont dotés et qui sont essentiels à la commercialisation harmonieuse des denrées agricoles.

Ils exhortent donc le gouvernement à confier de nouveau l'avoine à la Commision canadienne du blé, de façon que celle–ci puisse protéger l'avoine et l'orge aussi bien que le blé.

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions ce matin.

La première vient de quelque 400 habitants de Lloydminster, des deux côtés de la frontière et de la région environnante, qui demandent humblement au Parlement de préserver le patrimoine et la tradition qui distinguent la Gendarmerie royale du Canada en ne changeant strictement rien à l'uniforme dont la couleur et les ornements ont une si grande valeur historique pour notre pays.

Les crédits

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition signée par plus de 1 000 Saskatchewannais qui prient le Parlement de formuler et d'adopter une loi qui protégerait la vie dès la conception, une loi qui tendrait à sauver à la fois la vie de la mère et de l'enfant.

• (1120)

[*Français*]

OPPOSITION À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. John Manley (Ottawa–Sud): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions ce matin.

[*Traduction*]

Il y a d'abord, au sujet du projet de taxe sur les produits et services, les signatures d'un grand nombre de mes mandants qui s'opposent à cette mesure régressive et injuste.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. John Manley (Ottawa–Sud): Deuxièmement, j'ai un grand nombre de signatures d'électeurs qui s'opposent au projet de recouvrement fiscal des prestations de sécurité de la vieillesse.

Les pétitionnaires estiment qu'ils paient leurs prestations de sécurité de la vieillesse depuis 1952 et que le gouvernement devrait retirer ce projet.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de mettre en délibération la motion du député de Beauséjour, puisqu'aujourd'hui est un jour réservé à l'opposition, conformément à l'ordre spécial, la Chambre suivra les formalités habituelles pour étudier le projet de loi de crédits et se prononcer sur ce dernier.

Étant donné les récentes pratiques, plaît-il aux députés que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour) propose:

Que la Chambre condamne la mauvaise administration, le manque de leadership, l'incompétence et la négligence du gouvernement qui mettent en danger dans une mesure sans précédent les localités de pêche et les travailleurs des pêches du Canada.

—Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de m'accorder le droit de parole pour ouvrir le débat sur la motion que vous venez de lire qui est à mon nom, et si vous me le permettez, je vais la relire:

Que la Chambre condamne la mauvaise administration, le manque de leadership, l'incompétence et la négligence du gouvernement qui mettent en danger dans une mesure sans précédent les localités de pêche et les travailleurs des pêches du Canada.

J'en profiterai aussi, madame la Présidente, pour mettre à jour les nombreuses lacunes des politiques du présent gouvernement quant à la défense des intérêts des communautés de pêche sur la Côte-Ouest, les Grands lacs et aussi sur la Côte-Est. Je veux d'abord traiter des problèmes de la Côte-Ouest et particulièrement les problèmes qui surviendront suite à la décision de la Commission binationale sur les débarquements de saumon et de hareng du Pacifique. De nombreux emplois sont en jeu, des emplois sont menacés, des emplois seront perdus. Et pourtant, le ministre avait dit le 17 novembre à Richmond, et je désire le lui rappeler:

[*Traduction*]

Je donne mon assurance que ces emplois sont protégés.

[*Français*]

Il voulait réconforter les gens en disant qu'aucun emploi ne serait perdu à cause du Traité de libre-échange.

[*Traduction*]

Ainsi que l'a fait remarquer mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre le 15 juin, le gouvernement conservateur aurait pu protéger les pêcheries de la côte ouest en les excluant, de même que tous les emplois de cette industrie, des négociations sur le libre-échange.

Aujourd'hui je voudrais montrer à la Chambre, aux milliers de travailleurs de l'industrie de la pêche qui nous

écoutent et aux Canadiens en général comment ce gouvernement a mis en péril les emplois de la côte ouest, tout comme ceux de la côte est.

L'article 1801 précise:

> Selon qu'en décidera la Partie plaignante, tout différend relatif à la fois au présent accord et à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'Accord général), y compris les accords négociés sous son égide, pourra être réglé par l'une ou l'autre instance, conformément aux règles qui lui sont propres.

En d'autres termes, les États-Unis ont le choix de contester toute pratique commerciale en vertu du GATT ou de l'Accord de libre-échange. Bien entendu, ils choisiront l'instance qui leur sera le plus favorable.

Si les Américains choisissent de contester une pratique en vertu des règles du GATT, l'Accord de libre-échange établit clairement à l'article 408 que le Canada ne peut imposer de taxes à l'exportation pour protéger ses industries comme les pêcheries de la côte ouest. L'article 408 est libellé comme suit:

> Aucune des Parties ne maintiendra ni n'imposera de taxes, de droits ou de frais relatifs à l'exportation d'un produit vers le territoire de l'autre Parti, à moins que ces taxes, droits ou frais ne soient aussi maintenus ou imposés sur ce même produit lorsqu'il est destiné à la consommation intérieure.

Le GATT accepte l'imposition des taxes à l'exportation dont le but est de protéger les industries du pays exportateur. Comme mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre l'a dit le 15 juin, il est parfaitement légitime d'avoir recours à une taxe à l'exportation pour que le poisson non conditionné du Canada soit assujetti à une taxe supérieure. Or, le gouvernement a décidé que nous pouvions nous passer de ce remède unique en son genre et très puissant. C'est complètement stupide.

La prochaine fois que nous entendrons le gouvernement dire que les règles du GATT s'appliquent et qu'il n'y peut rien, nous saurons qu'il ne dit pas toute la vérité. Il a amputé les règles du GATT en éliminant le recours le plus efficace, le seul qui aurait pu aider le Canada à protéger les emplois dans le secteur de la pêche sur la côte ouest.

En résumé, le gouvernement a signé un accord qui laisse aux États-Unis le choix des armes: l'Accord de libre-échange ou le GATT. Si les États-Unis choisissent le GATT, notre gouvernement sera bien embarrassé, car il a renoncé au seul recours d'importance autorisé par le GATT, soit l'imposition de droits à l'exportation, ce qui s'est traduit par la décision du groupe d'experts qui a fait perdre au Canada son pouvoir d'établir des exigences en matière de débarquement et de transformation du poisson. Il s'ensuivra que des Canadiens perdront leur emploi et que le Canada ne pourra plus élaborer de politiques de création d'emplois pour les Canadiens.

Il n'a même pas encore été question de la conservation de nos ressources. Compte tenu de cette décision, nous ne pourrons plus prendre de mesures de conservation. Cette décision stipule que nous ne pouvons exiger le débarquement de 10 ou 20 p. 100 des prises, soit la part destinée à l'exportation. Comment calculer avec exactitude le volume qui représente 10 ou 20 p. 100? Nous l'apprendrons après coup lorsqu'il sera trop tard.

Comme je l'ai déjà dit, le ministre des Pêches a déclaré en 1987 qu'il sauvegarderait ces emplois. Il y a deux jours, il a avoué ne pas savoir combien d'emplois seraient perdus. D'une part, il dit que cette décision est une victoire pour le Canada, d'autre part, il dit qu'il lui faudra trente jours pour l'examiner. En outre, son collègue, le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur Lowell Murray, a contredit le ministre en disant que le gouvernement acceptait la décision et qu'il avait l'intention de s'y conformer.

La confusion est le principal problème dans le domaine des pêches, et c'est le gouvernement qui est la source de cette confusion. On ne sait trop qui est à la tête des pêches. Tantôt, c'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il s'agit de surpêche; tantôt, c'est le ministre du Commerce extérieur, s'il est question du libre-échange; tantôt, c'est le leader du gouvernement au Sénat qui intervient. Qui est le patron?

• (1130)

Des voix: Personne.

[*Français*]

M. Robichaud: Madame la Présidente, ce n'est pas la seule instance où le gouvernement conservateur a démontré peu de fermeté face à la défense de nos intérêts dans les pêcheries. Le cas de la pêche au filet dérivant sur la Côte-Ouest est aussi un autre exemple. Les Américains sont aux prises avec le même problème, mais ont exercé beaucoup plus de fermeté et ont obtenu de bien meilleurs résultats.

Si nous regardons un instant les pêcheries dans les Grands lacs, c'est la même histoire. Les pêcheries dans les Grands lacs connaissent aussi des problèmes comme la pollution des eaux et les pluies acides qui affectent la qualité même du poisson.

Madame la Présidente, vous conviendrez que le gouvernement a fait preuve d'incompétence dans la gestion des pêches de la Côte-Ouest et bien sûr aussi des Grands Lacs.

Je veux maintenant me tourner vers la Côte de l'Atlantique. Les problèmes que vivent les provinces de l'Atlantique, ce n'est pas l'affaire d'un seul ministre, mais plutôt la responsabilité entière du Cabinet conservateur.

Cela a commencé il y a déjà un bout de temps. On a coupé plus de 1 200 emplois dans les ateliers au CN. Les conservateurs vont maintenant couper dans VIA Rail et nous allons perdre des centaines d'emplois. Les conservateurs refusent aussi de participer à un programme conjoint avec les provinces pour la réfection des infrastructures municipales.

Les conservateurs vont couper dans le Programme d'assurance-chômage, lorsque nous avions été assurés qu'il n'y aurait aucune coupure. Les conservateurs vont couper, vont fermer les bases, et plus particulièrement la base de Summmerside. Des milliers d'emplois seront perdus.

Et maintenant, ces mêmes conservateurs nous proposent une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Et comme si ce n'était pas assez, par dessus tout cela, ils refusent d'avouer qu'il y a une crise dans le domaine des pêches. Cela est absurde! Aux cris d'aide des pêcheurs, des propriétaires et des travailleurs d'usines, de tous ceux et de toutes celles qui dépendent du secteur des pêches, le gouvernement, par l'entremise du ministre des Pêches, répond que cette année, c'est une bonne année, que ce n'est pas si pire que ça et que les pêcheurs ont du bon temps!

Et le ministère des Pêches, bien sûr, avec l'approbation du ministre des Pêches, se permet de publier un document qui dépeint la situation comme étant la plus rose qu'on n'ait jamais eue. C'est le comble du ridicule!

Madame la Présidente, le ministre n'est pas sans savoir que plusieurs stocks de poisson sont en danger de disparition. On peut commencer par la morue du Nord, on peut parler du crabe dans le golfe, on peut parler de la situation du homard.

Le rapport préliminaire du Dr. Harris nous donne et nous propose déjà des éléments de solution à cette crise qui est imminente, crise que le ministre ignore. De plus, le ministre nous répète qu'il y a surcapacité sur la Côte-Est, que le nombre de bateaux a doublé depuis 1986. Par contre, ce que nous n'entendons pas dire c'est que ce sont bien les conservateurs qui ont laissé cette surcapacité s'accroître. Ils oublient de nous dire que ce sont eux qui, depuis 1984, ont pris toutes ces décisions. Ce gouvernement doit porter la charge de cette surcapacité.

[*Traduction*]

Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Autre exemple de confusion, le ministre du Commerce extérieur a laissé entendre le 11 mai que les pêcheurs, les localités et les travailleurs d'usines pourraient recevoir de l'aide lorsqu'il a déclaré aux journalistes que toute nouvelle coupe aurait des conséquences aussi graves que la sécheresse de l'année dernière, dans l'Ouest et en Ontario, où on avait promis un programme d'aide d'un milliard de dollars aux agriculteurs.

Le même jour, le ministre des Pêches a déclaré que le gouvernement chercherait une solution globale au problème et le ministre des Affaires extérieures a affirmé que le problème était très grave.

Madame la Présidente, comment le gouvernement peut-il prétendre en même temps que les pêcheurs connaissent une bonne année, comme le ministre des Pêches l'a affirmé avec insistance le 2 octobre à la Chambre? Le même ministre dit maintenant qu'il n'y a pas vraiment de crise, que des mesures d'aide ne s'imposent pas et que les programmes existants sont adéquats. Vous entendrez mes collègues du Canada atlantique dire à la Chambre à quel point ces programmes sont inadéquats.

Ce gouvernement a le sens de l'irresponsabilité, surtout en ce qui concerne le bien-être des Canadiens et des Canadiens de l'Atlantique en particulier.

Il essaie de les convaincre que les problèmes ne sont pas aussi graves qu'ils le sont en réalité. Nous savons qu'on annoncera des réductions des quotas de morue à la fin de décembre, quand la Chambre ne siégera pas. Ces réductions entraîneront une perte de revenu pour les pêcheurs et une perte d'emplois pour les employés des usines de transformation. Les localités qui dépendent de ce poisson vont perdre leur base économique. Que fait le gouvernement, que fait le ministre? Ils font la sourde oreille. Ils ne sont pas prêts à venir à la rescousse.

La question du chômage constitue également un très bon exemple de la myopie intellectuelle du gouvernement actuel. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration veut recycler les chômeurs de la région de l'Atlantique. J'ai dit que cela n'avait pas de bon sens, car il n'y a pas d'autres emplois pour lesquels les recycler et que, par conséquent, les gens qu'on recycle devront quitter la région. Il s'agit en fait d'un programme de déplacement massif, voilà ce que c'est.

Le programme a été mis en doute, non pas seulement par les députés d'opposition, mais aussi par le ministre des Pêches qui déclarait le 12 mai dans une entrevue accordée au *Chronicle-Herald*: «Il est difficile de parler de recyclage ou de restructuration de localités entières

dans la région de l'Atlantique. On ne peut la traiter», parlant de l'industrie de la pêche, «comme la fermeture d'une usine de boulons à Toronto». C'est exactement ce que nous avons dit, les programmes de formation qui sont proposés ne feront pas l'affaire.

Les chiffres ne mentent pas. Il y a un problème dans l'industrie de la pêche. Ce qui nous manque, c'est un gouvernement qui ait le courage nécessaire pour s'atttaquer tout de suite au problème au lieu d'attendre à plus tard. Dans cette crise, nous devons penser aux pêcheurs, aux employés d'usine, aux villages de pêche. Ils n'ont pas la force ni les moyens des grandes entreprises. Au moins le tiers des travailleurs dans les petites localités de pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, soit près de 150 000 personnes, sont employés dans le secteur de la pêche.

La surpêche est également une plaie. Comment demander à nos pêcheurs de faire des sacrifices alors que certains pays, membres de la Communauté économique européenne, pêchent dix fois plus de poisson que les quotas alloués. Les Canadiens réclament qu'on mette un terme à cette pêche excessive. Ils veulent que nous étendions notre zone de compétence de façon à ce que nous puissions contrôler ces stocks. Tous les Canadiens de la région atlantique veulent que le gouvernement intervienne, mais ce dernier s'y refuse encore.

• (1140)

Enfin, j'en reviens à ce que je disais au début. Outre tous les problèmes que le gouvernement refuse de régler, nous devons ajouter la possibilité que les Américains décident d'avoir accès à notre côte est, tout comme ils le font déjà sur la côte ouest. Ce n'est qu'une question de temps. Ils y auront accès, grâce à des mesures législatives récentes, comme dans le cas du homard, ou par le biais du GATT, puisque le gouvernement a enlevé à ce dernier toute possibilité d'intervention. Rien ne freinera les Américains. Ce n'est plus qu'une question de temps.

[*Français*]

Madame la Présidente, bien sûr, j'aurais aimé parler un peu plus des problèmes qui affligent ma circonscription, ainsi que toute la province du Nouveau-Brunswick, comme la baisse des stocks de crabes, la baisse de prix du homard et la baisse des prises de homard, et ici, si je peux faire une parenthèse, des politiques économiques de ce gouvernement aussi qui vont à l'encontre des intérêts des pêcheurs, soit cette politique de maintenir les taux d'intérêt à un haut niveau, ce qui soutient le dollar canadien à sa valeur haute comparativement au dollar américain, ce qui met nos exportations dans une situation de «non compétitivité». Et c'est exactement ce qui se passe avec le homard. Le homard ne se vend pas. Les pêcheurs ont dû le pêcher et le vendre pour pratiquement rien: 1,50$ la livre. Et toujours le ministre et le gouvernement ont refusé d'agir.

Madame la Présidente, mes collègues qui suivront décriront les problèmes en détail et les gens de Beauséjour se reconnaîtront à travers leurs exemples, car ce sont les mêmes, et ils pourront finalement conclure, tout comme moi, que nous ne pouvons pas faire grand-chose souvent face aux sautes d'humeur de Dame Nature, mais que dans certains domaines, il est possible de trouver des solutions et d'agir, ce que ce gouvernement refuse de faire.

Enfin, madame la Présidente, ce que les pêcheurs, ce que les travailleurs et les travailleuses du secteur des pêches demandent, ce qu'ils aimeraient voir, c'est tout simplement un ministre qui les comprenne, un ministre qui sache aller les voir, qui sache s'approcher d'eux, qui sache les écouter afin que ce ministre soit plus apte à défendre les intérêts de ces communautés. Les gens de l'Atlantique, les pêcheurs, les travailleurs et les travailleuses n'accepteront jamais d'être ignorés de ce gouvernement.

Et c'est pourquoi, madame la Présidente, je réitère ma motion:

[*Traduction*]

> Que la Chambre condamne la mauvaise administration, le manque de leadership, l'incompétence et la négligence du gouvernement, qui mettent en danger dans une mesure sans précédent les localités de pêche et les travailleurs des pêches du Canada.

M. Rompkey: Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue de sa motion d'aujourd'hui. C'est un sujet très grave. J'ai quelques questions à lui poser. Elles découlent d'une déclaration du gouvernement de Terre-Neuve qui disait avoir présenté la situation au gouvernement du Canada, mais n'avoir eu aucune réaction. Suite à un rapport provisoire, le rapport Harris, la province a appris que le total des prises permises ne sera que de 190 000 tonnes l'an prochain, ce qui provoquera une situation de crise.

La province a présenté son cas au gouvernement du Canada et la déclaration du premier ministre, rendue publique récemment, indique que le fédéral a fait savoir qu'il ne pouvait donner avec une certitude raisonnable d'estimation de l'étendue du problème, car le groupe fédéral d'enquête, le groupe Harris, n'a pas remis son rapport final. Donc, le fédéral ne peut rien faire avant d'avoir le rapport final. Est-ce qu'il ne jouerait pas à l'autruche? Est-ce qu'il ne refuserait pas de s'attaquer à la réalité, à ce qui sera probablement la plus grande crise qu'aient jamais connue les provinces atlantiques? Le

député ne pense-t-il pas que l'on devrait accepter les demandes de Terre-Neuve?

Voici ce que l'on dit, et je cite le résumé du rapport: «Les problèmes auxquels nous sommes confrontés résultent d'une crise des ressources.» Le document du gouvernement de Terre-Neuve dit: «Il est inacceptable que l'on dise que cela résulte d'expansions injustifiées et il n'est pas acceptable non plus de dire que c'est dû à des facteurs structuraux ou cycliques tels la faiblesse des marchés ou la force du dollar. Le problème est peut-être une crise des ressources, mais il exige plus qu'une solution basée sur les ressources. Il exige une saine gestion de ces ressources. Il faut prendre des mesures pour augmenter l'évaluation scientifique. Il faut prendre des mesures pour contrôler et supprimer la surpêche par les pays étrangers. Cependant, la réponse des gouvernements ne doit pas se limiter aux mesures liées aux ressources. Elle doit comprendre aussi des mesures de développement structurel et de diversification de l'économie.» Permettez-moi de répéter cette dernière phrase. «Elle doit comprendre aussi des mesures de développement structurel et de diversification de l'économie. Cette diversification de l'économie est nécessaire pour combler le vide laissé par une industrie des pêches considérablement réduite.»

Étant donné que nous avons le rapport préliminaire et que nous savons que les ressources seront moindres cette année par rapport à l'année dernière, et étant donné qu'on a demandé une modification de la structure de l'économie afin d'offrir d'autres possibilités d'emploi aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine qui seront touchés, le député ne croit-il pas qu'il est grand temps que le gouvernement agisse?

[*Français*]

M. Robichaud: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour sa question et ses commentaires, et bien sûr que je suis d'accord sur les points qu'il mentionne ici.

[*Traduction*]

Cela montre clairement encore une fois le manque de leadership du gouvernement actuel et son indifférence à l'égard des habitants du Canada atlantique et des localités de pêche du Canada atlantique. Lorsqu'on dit qu'il doit y avoir des changements importants, il faut accorder une attention particulière aux problèmes. Que fait le gouvernement conservateur? Il réduit les ententes auxiliaires dans divers secteurs de l'économie.

Nous avons vu le gouvernement sabrer dans le budget de l'APECA, qui devait faire des miracles pour le Canada atlantique. Nous étions censés recevoir 1 milliard de dollars sur cinq ans, et il devait s'agir de nouveaux fonds qui allaient s'ajouter à ce qui existait déjà. Que s'est-il passé? La période de cinq ans a été portée à sept ans. De plus, le gouvernement est allé puiser dans les fonds de l'APECA pour financer les ententes auxiliaires qui, auparavant, été financées séparément.

Le gouvernement n'a aucun sens des responsabilités. Il se fiche de la région, du Canada atlantique.

M. Crosby: Madame la Présidente, j'ai suivi avec intérêt les propos du député de Beauséjour concernant le problème posé par le poisson brut qui quitte le Canada pour être transformé ailleurs, particulièrement aux États-Unis d'Amérique. Cela vaut pour la côte atlantique et pour la côte pacifique. Comme solution, le député a proposé une taxe à l'exportation. Si j'ai bien compris, nous aurions dû nous réserver la possibilité de taxer à l'exportation le poisson brut qui sort du Canada.

Ce que je voulais dire, pour que tout le monde le sache, c'est que ceux qui exportent ce poisson brut sont des Canadiens. Je me demande si le député a parlé à ces Canadiens, pêcheurs et courtiers en poisson, s'il leur a dit ce qu'il pense de l'opportunité d'imposer une taxe à l'exportation des produits qu'ils envoient à l'étranger. Je me demande s'il leur en a parlé et s'ils sont d'accord pour l'adoption d'une taxe de ce genre.

J'aimerais également savoir ce que pense le député des répercussions que pourrait avoir l'adoption d'une pareille taxe. N'est-il pas possible que dans les pays qui seraient touchés par une pareille taxe on cherche à prendre contre nous des mesures de représailles? Que va-t-il faire si cela se produit? Que va-t-il faire si le poisson canadien est interdit ou taxé d'une façon quelconque? Compte tenu de ces deux possibilités, je voudrais demander au député s'il pense toujours que les taxes à l'exportation constituent la solution.

• (1150)

M. Robichaud: Je dirais que la première conséquence d'une taxe à l'exportation serait de protéger les emplois au Canada. C'est pour cette raison qu'on l'adopterait. Jamais avant l'Accord de libre-échange on ne nous a embêtés au sujet de la transformation sur la côte ouest. D'accord, l'action a été intentée avant la signature de l'accord. Mais par cet accord nous avons renoncé à l'uni-

que moyen d'action dont nous disposions à l'encontre des Américains. Nous avons renoncé à notre droit d'utiliser une taxe à l'exportation.

Je pourrais retourner la question au député. Qu'est-ce qu'il a contre la protection des emplois au Canada? Qu'est-ce qu'il a contre cela? Voilà justement ce que feraient des taxes à l'exportation.

Mme Gaffney: Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue le député de Beauséjour nous présenter dans son discours des préoccupations très sensées, pour le compte non seulement des électeurs de Beauséjour mais de l'ensemble du Canada atlantique et du secteur de la pêche de l'Ouest. J'ai vu les sourires narquois et suffisants du ministre en face. C'est vraiment désolant.

J'aimerais que le député de Beauséjour me dise à moi, qui vis à l'intérieur des terres et dont les électeurs n'attendent rien de l'industrie de la pêche, ce que peut gagner une famille moyenne de pêcheurs de sa circonscription. Quel genre de problèmes leur posent l'environnement, les éléments, le temps, les périodes de chômage? J'aimerais savoir ce qu'il en pense.

[*Français*]

M. Robichaud: Madame la Présidente, justement dans un document qui a été publié par le ministère des Pêches, on parlait de la moyenne des revenus des pêcheurs et en tenant compte dans ce document de l'assurance-chômage, on était bien au-dessous des 20 000 $. On disait par contre qu'il y avait eu une augmentation depuis 1984. Mais, madame la Présidente, est-ce que, en fait, un salaire de moins de 20 000 $ pour une famille, c'est bien convenable? Parce que, même si on vit dans la région de l'Atlantique, on est un peu loin du centre d'activité du Canada, du Centre plus prospère, nous devons quand même payer les mêmes prix pour les aliments, pour tous les services et pour tous les biens que nous achetons et qui sont produits ici dans le Centre du Canada, ce qui rend la situation d'autant plus difficile pour nous et qui va la rendre encore plus difficile lorsque ce gouvernement va décider d'imposer une taxe de 9 p. 100 sur tout ce qui va être vendu au Canada. Cela va nous toucher durement.

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, je suis heureux que le député de Beauséjour ait lancé cet important débat à la Chambre des communes aujourd'hui. Non pas que je sois d'accord avec la formulation sévère de la motion, mais je crois qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante à laquelle, trop souvent, on ne prête pas toute l'attention voulue à la Chambre des communes et dans tout le pays. Elle revêt une importance particulière pour les habitants des côtes est et ouest et les gens dépendant des eaux intérieures, où la pêche commerciale est également importante.

Je tiens à dire à ma collègue, la députée de Nepean, que son parti et elle-même ne sont pas les seuls à se préoccuper de cette question.

Nous prenons très au sérieux nos responsabilités à l'égard des pêcheurs et des localités de pêche du Canada.

A l'heure actuelle, le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique est aux prises avec un certain nombre de problèmes dont la plupart ne sont absolument pas attribuables aux gouvernements, mais seraient plutôt dûs à d'autres circonstances sur lesquelles nous devrions peut-être exercer un contrôle différent de ce qui s'est fait dans le passé, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a un certain nombre de problèmes à régler et que ce débat va nous donner la possibilité de les examiner.

Lorsque les problèmes inquiètent vivement les gens qui dépendent de la pêche, il faut en discuter en tenant bien compte des besoins des intéressés, car, en fait, s'ils ne sont pas réglés, ils pourraient entraîner pour certaines régions de graves difficultés dans les mois à venir.

Je voudrais prendre le temps de signaler qu'il n'y a pas de crise dans le secteur de la pêche. La soi-disant crise est le fruit de l'imagination de ceux qui alarment inutilement les gens et prétendent, contrairement à la réalité, que le chaos le plus complet règne dans tout le pays, alors qu'en fait, c'est le contraire qui est vrai et que le secteur de la pêche est fort bien administré.

Dans notre histoire récente, aucun autre gouvernement avant nous n'a consacré autant d'efforts à enrichir et à améliorer nos ressources halieutiques essentielles. Aucun gouvernement n'a jamais étudié avec autant de soin la situation dans le secteur de la pêche et donné à ce dernier autant d'importance au Cabinet.

Depuis sa formation, notre gouvernement a administré l'importante ressource que constituent les pêches de façon responsable, intelligente et réceptive. Nous savons, et tout le monde devrait savoir, qu'il n'y a pas de concessions possibles dans la gestion d'une ressource naturelle saine si l'on se fixe comme objectif véritable le dévelop-

pement durable plutôt que d'en faire un vague but que l'on ne défend que quand cela nous arrange.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour garder les pêches en santé et a réussi à assurer des années records de croissance, à édifier une industrie prospère qui a connu des profits optimums jusqu'à la fin de 1988. Le domaine des pêches change et il ne faut pas oublier que son histoire est marquée par des cycles. Les nouvelles techniques de pêche, les changements dans l'environnement mondial, les forces du marché, l'imprévisibilité de la nature, la concurrence des autres pays sont tous des facteurs qui déterminent ces cycles et suscitent des craintes chez les pêcheurs canadiens, surtout dans le Canada atlantique.

Nous nous efforçons honnêtement et intelligemment de nous adapter aux changements, c'est-à-dire que nous étudions objectivement le domaine pour coller à la réalité en essayant de préserver les ressources halieutiques pour le présent et pour les générations futures.

A cette fin, nous devons élaborer une politique propre à assurer le maintien de stocks exploitables à long terme. Notre gouvernement n'accepte pas que l'on laisse dépérir des ressources renouvelables. Contrairement aux députés d'en face, nous ne pouvons pas nous contenter de mesures à court terme, car nous visons un accroissement et une amélioration soutenus de l'industrie. Ce n'est tout simplement pas ainsi que cela fonctionne.

C'est en menant des recherches scientifiques, en consultant tous les intéressés et en gérant sainement nos stocks de poisson qu'on améliorera nos ressources halieutiques. Pour cela, il faut du temps et un savoir-faire spécial. En coordonnant tout cela, on arrivera à une gestion intelligente des stocks.

Le fait est que les considérations de conservation et la nécessité d'éviter la surpêche impliquent des choix difficiles. Nous sommes absolument déterminés à bien gérer les stocks et à en encourager l'utilisation économique. A cet égard, le Canada est un chef de file lorsqu'il s'agit de raffiner les méthodes d'évaluation des stocks, de fixer des contingents et de mettre au point, dans les limites de ces contingents, un système de protection efficace qui garantisse de bonnes décisions de gestion.

Je suis heureux de pouvoir dire que, tout compte fait, le secteur de la pêche a réalisé de nombreux gains appréciables grâce au professionnalisme du ministère des Pêches et des Océans et à sa gestion prudente mais réaliste des stocks.

• (1200)

Examinons certains faits. De 1983 à 1988, soit en cinq ans seulement, les arrivages de toutes espèces ont augmenté de 200 000 tonnes pour atteindre 1,3 million de tonnes dans la seule région canadienne de l'Atlantique. Au cours de la même période, l'ensemble de la valeur ajoutée a augmenté de 400 millions de dollars pour atteindre plus d'un milliard de dollars. La valeur totale des produits transformés de la pêche s'est accrue de trois quarts de milliard de dollars pour atteindre 2,2 milliards de dollars en 1988. Grâce à notre programme de gestion, les stocks de morue sont maintenant deux fois et demie plus grands que lorsque nous avons commencé à gérer les pêches.

Dans la région de Scotia-Fundy, les débarquements de homard ont plus que triplé, passant de 5 133 tonnes en 1978 à 15 335 en 1987. La valeur des débarquements de homard a plus que quintuplé, passant de 28 millions de dollars en 1983 à 143 millions en 1988. Pour ce qui est de la pétoncle, cette industrie fait encore état de très forts rendements cette année, au point que le volume des prises dépasse les niveaux records de l'an dernier même s'il reste encore trois mois de pêche.

La pêche au thon rouge a connu une année exceptionnelle au bout du compte dans la région de l'Atlantique. Nos pêcheurs côtiers ont débarqué pour près de 100 millions de dollars en thon depuis le milieu d'août. C'est la première fois que nous pourrons épuiser tous nos quotas. Le Canada se taille actuellement une réputation fort enviable sur le marché international en tant que fournisseur de thon de grande qualité.

Mais nos succès ne se sont pas limités à un seul littoral. Sur la côte du Pacifique, nous enregistrons cette année la plus forte montaison de saumon sockeye en 85 ans. Nous avons réussi à reconstituer nos stocks de hareng qui sont passés de 13 000 tonnes en 1986 à 35 000 cette année. Pour permettre à toutes nos pêches de poursuivre leur expansion, nous avons institué une politique nationale de l'habitat, un modèle dans le monde, qui garantit la croissance assurée de ce secteur tout en maintenant l'équilibre entre les intérêts concurrents en matière de développement. Notre programme d'allocations aux entreprises a connu un succès soutenu et nous mettons en oeuvre, à titre expérimental, un régime de quotas par navire dans la région de l'Atlantique.

Comment peut-on alors nous accuser de mauvaise administration flagrante des pêches comme le fait l'opposition, je vous le demande?

Je prends maintenant quelques minutes pour expliquer davantage la situation qui règne actuellement dans les pêches de l'Atlantique, un situation très complexe qui ne commande pas les solutions rapides, de courte vue, que les députés d'en face nous proposent d'adopter.

La vérité, c'est que nous avons réussi, en nous fondant sur des évaluations scientifiques sérieuses, à exploiter et à rehausser énormément le potentiel des pêches de l'Atlantique. Ces dernières années, nous avons enregistré des gains très marqués, mais de nouveaux facteurs et exigences, les impondérables pour ainsi dire, ont eu des effets différents sur les pêches de l'Atlantique.

Je mentionnerai notamment l'impact des progrès technologiques sur cette ressource, soit l'amélioration des navires et des techniques de pêche qui ont permis d'augmenter le volume des prises, et l'incidence réelle de la transformation de l'environnement du nord-ouest de l'Atlantique, sur la qualité et l'exactitude de nos outils de prévision.

Qu'il me suffise d'ajouter que les changements survenus au niveau des marchés internationaux, les fluctuations du taux de change et la baisse marquée des prix ont beaucoup rogné les profits substantiels enregistrés depuis deux ans, et on commence à comprendre dans quel nouveau contexte il va falloir gérer les pêches à l'avenir.

Ce contexte est fait d'un environnement en mutation constante englobant les conditions du marché, le potentiel de ressources, les moyens, la technologie, et son effet sur les gens. C'est dans ce contexte en constante évolution que nous devons gérer les ressources.

Nous avons déjà pris un certain nombre d'importantes mesures concrètes. Depuis près de quatre ans que je suis ministre des Pêches, j'ai rencontré à peu près 36 fois mes homologues des provinces de l'Atlantique. J'ai rencontré à intervalle régulier les représentants du secteur et de divers groupes consultatifs. Mettant à profit toutes les ressources humaines et financières à notre disposition, nous avons examiné le problème sous tous ses aspects. Les mesures que nous avions proposées furent adoptées lors de la conférence des premiers ministres de novembre 1986. A l'été de 1986, comme à chaque été, je me suis rendu dans les provinces de l'Atlantique. J'ai arpenté les quais, interrogé les pêcheurs, et constaté la dégradation de la pêche à la morue dans les eaux intérieures du Nord. A compter de l'été 1986, je suis intervenu pour transformer les méthodes de pêche de la flottille hauturière, réduire les contingents, limiter le gaspillage des prises rejetées à la mer, et exiger la présence d'observateurs à bord de tous les navires canadiens qui pratiquent la pêche en haute mer.

Nous sommes allés plus loin. Nous avons constitué la commission Alverson, formée d'éminents scientifiques de réputation internationale, et nous l'avons chargée d'étudier nos méthodes pour nous assurer qu'elles sont appropriées. Cette initiative, jointe aux nouvelles mesures que nous avons prises pour faire respecter la loi, la surveillance en hélicoptère et les amendes beaucoup plus lourdes imposées en vertu de la Loi sur la protection des pêches côtières, nous a dotés de moyens beaucoup plus modernes et efficaces d'évaluer les réserves de morue du nord de l'Atlantique qui jouent un rôle si déterminant dans les pêches de cette région. C'est là un aperçu des difficultés que nous éprouvons aujourd'hui.

Cependant, vu la réduction des contingents et l'évolution des conditions du marché dans le monde, nous avons dû prendre des mesures supplémentaires. J'aimerais m'attarder à quatre initiatives spéciales. La première est l'établissement d'un comité spécial des principaux ministres, présidé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour élaborer et coordonner la réponse du gouvernement à propos de la situation de la pêche de la morue du nord et d'autres questions concernant les pêches de l'Atlantique. Par l'intermédiaire de ce comité, le Cabinet examine le bien-fondé des programmes existants afin d'aider les localités qui pourraient être victimes de tous les facteurs dont je viens de parler, et est prêt à appliquer rapidement les solutions les plus appropriées. Je suis heureux que ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres membres de ce comité proposent quelques idées innovatrices très intéressantes sur la manière de remédier à la situation. Je laisserai à ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le soin de décrire plus tard dans la journée comment nous allons régler certains de ces problèmes sociaux et comment nous envisagerons, au cours des prochains mois, d'accorder une aide spéciale aux pêcheurs de la région de Terre-Neuve, comme nous l'avons fait pour des régions de pêche où une importante aide sociale était nécessaire.

Je reconnais, comme le fait le gouvernement, que de temps en temps le secteur des pêches connaît des problèmes. Dieu sait, si ce n'est pas mon lot quotidien. Pas un jour ne passe sans qu'il faille régler un ou plusieurs nouveaux problèmes. Certains d'entre eux sont importants, d'autres sont moins importants mais plus localisés. Le gouvernement remédie à tous ces problèmes, en collaborant avec l'industrie et toutes les parties concernées pour trouver des solutions acceptables pour les pêcheurs et leurs familles dans les localités de pêche de tout le Canada Atlantique. Je leur assure que le premier ministre et tous les ministres du gouvernement s'inquiè-

tent vivement de cette situation. C'est pourquoi le gouvernement alloue des sommes considérables afin de régler le problème.

Le groupe Harris, deuxième initiative concernant la morue du nord, réexamine toutes les techniques scientifiques servant à évaluer le cheptel marin. J'ai bon espoir de recevoir le rapport Harris d'ici la fin de l'année, car il nous aidera à établir les quotas de 1990.

Troisièmement, le groupe de travail Scotia–Fundy, que j'ai mandaté récemment, examine tous les aspects de la pêche et du conditionnement du poisson dans la région de Scotia–Fundy où nous avons trop peu d'usines de conditionnement. Nous exportons beaucoup trop de poisson cru, très souvent avec le consentement et l'encouragement du gouvernement provincial. Il faut que cela change si nous voulons régler le problème de surcapacité de l'usine de Scotia–Fundy. C'est pourquoi j'ai demandé au groupe spécial de travail Scotia–Fundy de s'entretenir avec les pêcheurs, de visiter diverses localités et de présenter un rapport au comité spécial du Cabinet.

Enfin, comme il l'avait promis dans le discours du Trône le printemps dernier, le gouvernement va s'attaquer au problème de la surpêche par les pays étrangers. La surpêche pratiquée aux deux extrémités des Grands bancs dans l'Atlantique, de même que dans le Pacifique, à l'aide de filets dérivants au large des côtes, constitue une menace internationale au cheptel marin hauturier. Cette surpêche bouleverse totalement le cycle de vie des poissons du nord–ouest de l'Atlantique, car elle épuise les stocks tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones qui tombent sous notre juridiction..

• (1210)

La Communauté européenne n'accepte pas les quotas établis par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord–ouest, groupe international autonome qui détermine les quotas de pêche. Si les Canadiens ne s'y opposent pas et n'expriment pas leur indignation, comme nous le faisons à diverses tribunes depuis six mois, elle va tout simplement établir ses propres quotas au–delà de la limite canadienne de 200 milles.

Comme mes collègues du Cabinet, je suis allé en Europe et aux États–Unis pour dire qu'il faut mettre fin à cette pratique intolérable de la surpêche de poissons de fond canadiens.

En juillet, aux réunions de l'OCDE, le premier ministre n'a pas hésité à soulever directement les problèmes qu'elle cause. Dans le cadre d'une nouvelle campagne lancée la semaine dernière par mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, nous défendons vigoureusement notre cause auprès des nations européennes en faisant appel à leur sensibilité et à leurs inquiétudes face aux pratiques globales qui menacent l'avenir même des ressources dont nous dépendons pour vivre.

Tous ces efforts déployés pour faire face à l'évolution des pêcheries de l'Atlantique témoignent de notre préoccupation et de notre engagement à assurer le bien–être de nos collectivités de pêcheurs et à préserver cette ressource qui est le pivot de leur économie.

Ce n'est pas tout. Nous avons ajouté 3 millions de dollars à notre programme d'évaluation des réserves de morue du Nord, soit une hausse de 80 p. 100 par rapport à l'an dernier. Nous allons également affecter un supplément de fonds à la surveillance aérienne et à la mise en application des règlements. J'espère avoir plus de détails dans quelques semaines sur le nouveau programme de surveillance que nous allons mettre en oeuvre sur les deux côtes. En outre, d'ici quelques mois, j'annoncerai une stratégie en matière d'aquaculture qui ouvrira de nouveaux horizons et sera très avantageuse aux régions côtières du Canada.

Il est facile de parler d'incompétence et de mauvaise administration, mais ce ne sont ni le gouvernement du Canada ni les ministres qui sont responsables de la surpêche. Ce sont les pêcheurs, autant canadiens qu'étrangers. Nous devons mettre un terme au gaspillage de cette ressource et aux inexactitudes qu'il provoque dans notre système scientifique d'évaluation du cheptel marin.

Nous devons empêcher la surpêche en modifiant la Loi sur les pêcheries et en haussant considérablement les amendes relatives aux infractions commises aux termes de la législation canadienne sur les pêcheries. Les amendes, qui sont actuellement limitées à 5 000$, doivent être haussées à des niveaux plus réalistes en fonction de l'ampleur des avantages à tirer des crimes contre les pêcheries.

Je sollicite la collaboration des députés de tous les partis pour adopter rapidement la série d'initiatives que j'espère bientôt présenter à la Chambre.

Je voudrais prendre le temps de traiter des pêcheries du Pacifique et de la récente décision rendue par le groupe binational chargé de régler les différends issus de l'Accord de libre–échange, que le Canada n'a pas encore acceptée. Le temps qui m'est alloué s'achève, mais je veux assurer aux Canadiens et aux députés que, tout d'abord, nous examinons très attentivement ce rapport du groupe binational. Nous n'avons jamais crié victoire. Je ne sais pourquoi la presse et l'opposition persistent à utiliser le mot «victoire» ou «gain» pour décrire cette décision, bien que beaucoup d'éditoriaux semblent abonder dans ce sens.

Hier, le Vancouver Province disait en manchette que c'était un gain net pour le Canada. Hier également, l'Ottawa Citizen déclarait: «Décision pragmatique concernant les prises.» Hier toujours, le Montreal Gazette affirmait:

> Un bon point pour l'Accord de libre-échange. . . la décision du groupe binational, qui est non-exécutoire, semble être juste en principe. Et il ne semble y avoir aucune raison de croire que le Canada s'en serait mieux tiré si le différend avait été réglé par un conseil du GATT.

Je ne partage pas cette opinion. Nous avons pris note des faits et de la décision du groupe binational, dont trois des cinq membres étaient Canadiens. La souveraineté du Canada l'emporte sur tous les autres facteurs en ce qui concerne les données scientifiques, l'information nécessaire, les renseignements biologiques et l'information sur le poids et la taille dont nous avons besoin pour bien gérer le secteur des pêches.

Par conséquent, en décidant si une certaine quantité de poissons pourra ou non être exportée par navire, le ministre des Pêches, selon la législation canadienne en matière de pêches, aura le dernier mot afin de veiller à ce que tous les modes de transport du poisson pris dans nos champs de pêche soient gérés de près afin que nous puissions respecter nos objectifs scientifiques. C'est d'ailleurs le but que visaient les nouvelles exigences relatives au débarquement des prises en vigueur depuis le mois de mai, si je ne m'abuse. Ces nouveaux règlements remplaçent les mesures protectionnistes discriminatoires limitant l'exportation du saumon et du hareng non transformés que le conseil international de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a jugées inacceptables, parce qu'elles offraient au Canada une protection qui était refusée aux États-Unis. Nous avons supprimé ces règlements, parce que nous devions, en tant que pays exportateur de poisson, garder nos marchés ouverts. Quatre-vingt pour cent de notre poisson est écoulé sur les marchés étrangers. Quand les députés proposent de restreindre la concurrence ou d'appliquer des mesures protectionnistes afin de protéger les emplois au Canada, ils ne tiennent pas compte du fait que ces emplois ne peuvent être garantis que si les marchés où est vendu notre poisson nous restent ouverts.

M. Baker: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre des Pêches à propos de ce qu'il a dit au sujet des quotas et des champs de compétence du Canada.

Les porte-parole de l'entreprise National Sea Products ont récemment rencontré les représentants du gouvernement, l'État étant l'un des actionnaires de cette entreprise, pour leur apprendre qu'ils allaient bientôt annoncer la fermeture de deux autres usines de poissons, l'une à Terre-Neuve et l'autre au Cap-Breton, à cause de la réduction des quotas. Il s'agira probablement de l'usine de Canso ou de celle de Louisbourg. Dans le cas de Canso, l'entreprise a aussi estimé à 700 la perte d'emplois à l'usine, plus l'immobilisation de huit chalutiers. À l'autre usine de Saint-Jean, à Terre-Neuve, 450 travailleurs côtiers perdraient leur emploi et plusieurs chalutiers de Terre-Neuve deviendraient inactifs.

Comment le ministre peut-il autoriser une réduction des quotas de ces entreprises canadiennes, avec l'annonce de nouvelles mises à pied dans les pêches à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, alors qu'il alloue dès maintenant aux Japonais 3 000 tonnes métriques de sébaste à l'intérieur de notre zone de 200 milles, 5 000 tonnes métriques de flétan à l'intérieur de notre zone de 200 milles et, aux Russes, de la morue à l'intérieur de notre zone de 200 milles—du sébaste et du flétan, jusqu'à 12 000 tonnes métriques. Ce qui fait 20 000 tonnes métriques du poisson même que transforment ces deux usines de Saint-Jean et de Canso. Pourquoi le ministre ne sort-il pas les étrangers de nos eaux au lieu de jeter nos travailleurs au chômage?

M. Siddon: Madame la Présidente, je comprends le ton dramatique que le député donne à sa question. C'est son style. Mais il a l'art de manipuler les chiffres à son avantage.

Il sait sûrement, mais il ne l'avouera probablement pas à la Chambre, que nous ne mettons pas de stocks à la disposition des bateaux de pêche étrangers à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles, à moins qu'ils ne soient excédentaires par rapport aux besoins de l'industrie canadienne, côtière ou hauturière. Tenez-vous tranquille, l'ami. Nous ne donnons pas de stocks qui ne sont pas excédentaires. Les entreprises de pêche canadiennes ont toujours le premier accès à ces stocks.

Les bateaux étrangers ne sont autorisés à pêcher à l'intérieur de nos eaux que l'excédent de poisson qui n'intéresse pas les entreprises, les pêcheurs, les marchés intérieurs et extérieurs du Canada. Je veux faire remarquer au député que le gouvernement dont il a fait partie pendant plusieurs années a fermé les yeux sur le problème de la pêche étrangère dans notre zone en permettant aux Européens de pêcher 10 000 tonnes de morue et d'autres poissons de fond de premier choix dans nos eaux et en laissant les Français s'approvisionner dans le golfe du Saint-Laurent à raison de 17 000 tonnes, en plus des prises nécessaires pour répondre aux besoins de Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous avons cessé ces pratiques. Nous avons supprimé la pêche de 17 000 tonnes par la flotte métropolitaine française et nous avons éliminé

toute la pêche pratiquée par les pays européens dans nos eaux sur les réserves non excédentaires que nous gardons pour nos pêcheurs.

• (1220)

Le député sait tout cela. Je souhaiterais qu'il cesse d'alarmer les gens de sa région en leur faisant croire que la surpêche étrangère dans la zone des 200 milles est le noeud du problème. Nous avons réglé ce problème. Nous avons organisé une surveillance par hélicoptère. Nous avons prévu des amendes allant jusqu'à 750 000 $ pour les infractions commises par des bateaux étrangers qui viendraient pêcher dans nos eaux. Le gouvernement libéral n'a pas eu le courage d'en faire autant. Nous avons mis fin à une entente à long terme avec la communauté européenne, une entente que les libéraux ont perpétué depuis 1972 en laissant les chalutiers français pêcher dans nos eaux. Nous avons trouvé un moyen de résoudre une fois pour toutes le problème des limites de pêche autour de Saint-Pierre-et-Miquelon, un moyen qui, une fois mis en oeuvre, assurera des avantages considérables aux pêcheurs de Terre-Neuve. Le député a l'audace d'accuser notre gouvernement alors que tous ces problèmes sont dus à l'ancien gouvernement libéral.

M. Friesen: Madame la Présidente, le ministre a longuement parlé de la gestion des stocks, qui peut être extrêmement avantageuse pour l'industrie de la pêche si nous avons la possibilité de la faire à perpétuité. Je voudrais demander au ministre de nous dire de quelle façon le récent jugement rendu par le groupe spécial de l'ALE nous permet de protéger les emplois des Canadiens et de gérer les stocks à perpétuité à cette fin. Peut-être le ministre voudra-t-il également nous donner son avis sur les avantages d'une taxe à l'exportation.

M. Siddon: Madame la Présidente, il existe une certaine confusion sur l'objet des nouvelles exigences de débarquement du poisson qui ont été mises en vigueur en mai dernier. Nous avions depuis longtemps des restrictions sur l'exportation du saumon sockeye, du saumon rose et du hareng non conditionnés de la côte ouest du Canada, qui ne s'appliquaient cependant pas aux trois autres espèces de saumon, le royal, le coho et le kéta. Les deux premières, qui sont les plus recherchées, sont très importantes pour nos pêches commerciales de la côte ouest. Elles sont également très importantes pour la pêche sportive et présentent de ce fait un intérêt récréatif pour les Canadiens.

En mars 1987, le Canada a accepté les conclusions du groupe spécial du GATT selon lesquelles les anciennes restrictions appliquées par le Canada ne constituaient pas une pratique commerciale équitable. Nous les avons donc abrogées et les avons remplacées, en mai dernier, par des dispositions imposant le débarquement de tout le saumon et le hareng pris sur la côte pacifique dans des postes désignés, où le poisson est compté, classé, pesé et échantillonné à des fins biologiques, ce qui nous permet d'exercer un contrôle plus efficace. Nous avons besoin de renseignements exacts et précis pour faire les estimations scientifiques qui servent de base à l'établissement des quotas.

Cet ensemble de règlements sur le débarquement des prises a été maintenu, mais légèrement modifié pour tenir compte du fait que le Canada est le seul à pouvoir décider de la façon dont il doit réglementer l'exportation de son poisson. En effet, il est possible que certains pêcheurs apportent leur poisson directement aux ports de transformation des États-Unis, au lieu de le débarquer d'abord sur les côtes canadiennes. Le rapport du groupe spécial a révélé qu'on pourrait autoriser l'expédition directe d'une faible quantité de poisson, comme cela se fait souvent dans la région de l'Atlantique et comme cela s'est fait pour d'autres espèces sur la côte du Pacifique. Nous rejetons le point de vue selon lequel nous ne devrions pas pouvoir contrôler la totalité des espèces débarquées. Le groupe spécial prévu dans l'Accord de libre-échange s'est rallié au point de vue du Canada, soit qu'un pays ne peut pas être tenu de rendre son régime de conservation et de gestion des pêches tributaire d'une collaboration avec un autre pays.

Ce principe prime tous les autres et confère au ministre des Pêches le pouvoir de décider en définitive si on doit autoriser l'expédition de quelque poisson que ce soit par voie maritime. Je puis assurer à la Chambre que nous voulons assurer la conservation et la gestion stable et à long terme des ressources de saumon, dont la production a atteint des niveaux records, après une production très faible en 1913, année où nous avons connu une forte baisse dans le canyon du Fraser. Nous invoquerons les pouvoirs conférés par la Loi sur les pêcheries, par la Loi sur l'inspection du poisson et par la Loi sur la protection des pêcheries côtières pour veiller à une saine gestion des ressources, en tirant pleinement profit des renseignements scientifiques voulus, sans égard au moyen de transport qui est utilisé lorsque le poisson est vendu à partir du Canada.

Je tiens à souligner que nombre d'experts et quelques représentants de l'industrie de la pêche de la côte ouest se réjouissent de cette décision, car elle permettra aux

pêcheurs de vendre leur poisson au plus offrant. Les pêcheurs ne seront pas forcés de vendre leurs prises à un cartel composé d'un petit nombre d'usines de transformation canadiennes. Ancien membre d'une commission royale d'enquête et ex-candidat du Parti libéral, le très éminent Dr Peter Pearse a déclaré hier: «Les pêcheurs devraient avoir le droit de vendre leurs prises au plus offrant. Si les pêcheurs peuvent obtenir des usines de transformation étrangères un meilleur prix pour leur poisson, ce sera moins payant de le faire transformer dans les usines canadiennes.»

En réponse au député de Surrey—White Rock, je dirai simplement que nous estimons que la décision du groupe d'experts—et je n'outrepasse pas d'aucune façon les pouvoirs du Canada ni ceux du ministre des Pêches—si nous l'acceptons, se révélera bénéfique, même si nous préférerions que la totalité des prises soient débarquées dans les ports canadiens.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Madame la Présidente, je vais commencer par poser une question à laquelle le ministre pourra répondre quand bon lui semblera. Il en conviendra sans doute, le groupe spécial a jugé en réalité que notre règlement, dans son libellé actuel, était contraire à la réglementation découlant de la Loi sur le libre-échange.

Si nous voulons soumettre un nouveau règlement, il lui faudra passer à nouveau par le même processus. Si nous décrétons qu'il nous faut 95 ou 90 ou même 60 p. 100 des prises pour gérer les ressources, il faudra que cela fasse à nouveau l'objet d'un jugement pour savoir si cette proportion paraît convenable ou non au groupe spécial. Ce dernier sera en toute probabilité composé de membres différents. Je ne pense pas que notre position soit très solide d'après ce que nous avons entendu le ministre lire du corps du rapport. C'est la recommandation ou la conclusion du rapport qui compte, pas l'argumentation contenue dans le corps du rapport. J'ai lu le rapport ainsi que la conclusion.

Je ne me réjouis absolument pas d'appuyer la motion du Parti libéral en ce moment—je le fais avec plus de peine qu'avec l'intention de marquer un point politique en critiquant le gouvernement. Pour avoir vécu toute ma vie à Nanaimo sur la côte ouest, j'ai été personnellement témoin de la mauvaise gestion, du manque de dynamisme, de l'incompétence et de la négligence dont le gouvernement a fait preuve à l'égard de l'industrie de la pêche au cours des 50 dernières années. Cette incurie met les localités de pêche du Canada dans une situation plus précaire que jamais et elle menace la protection à long terme d'une ressource renouvelable d'une valeur inestimable.

Le gouvernement n'a pas agi ainsi délibérément ou par ignorance, mais souvent parce qu'il était mal renseigné. Je me souviens d'avoir discuté, il y a 40 ans, avec un pêcheur de la côte ouest, d'un avis du ministère des Pêches et des Océans conseillant aux pêcheurs de considérer les stock de harengs comme illimités. Il n'y avait aucun danger de surpêche. Les pêcheurs étaient sceptiques. Ils avertissaient les fonctionnaires qu'ils prenaient trop de harengs, mais ces prétendus experts ne les écoutaient pas. À peine trois ans plus tard, ils ont dû imposer des contrôles parce que les stocks de harengs s'épuisaient dangereusement.

• (1230)

Le ministre a donné ce matin des exemples de réussites isolées qui, selon lui, prouvaient que les stocks avaient été bien gérés au cours des cinq dernières années. Pour qui nous prend-il? Si bonne gestion il y a, elle remonte à plus de cinq ans parce qu'il a fallu plus de temps que cela pour reconstruire certaines des zones de migration qui étaient si gravement touchées, du moins sur la côte ouest. Il a fallu beaucoup plus que cinq ans.

Quand on compare le petit nombre de réussites qu'il a mentionnées et le grand nombre d'échecs dont il n'a pas parlé, on se demande s'ils ne sont pas dûs au hasard plutôt qu'à la bonne gestion. Par exemple, le ministre n'a pas parlé de la grave diminution des réserves de flétan sur la côte ouest, mais il a été question des réserves de flétan sur la côte est. Il n'a pas parlé de la grave diminution des réserves d'autres espèces sur la côte ouest, où son ministère risque vraisemblablement d'imposer un moratoire complet pendant au moins un an et peut-être plus. On ne le sait pas encore. Il faudra attendre que cela se produise.

Il y a une grave diminution des réserves de certaines espèces sur la côte ouest ainsi que sur la côte est. Je suis allé à Lockport. J'ai pris le temps de me rendre là-bas pour écouter certaines des personnes qui ont perdu leur emploi. Une usine de transformation dans laquelle les gouvernements fédéral et provincial avaient investi une vingtaine de millions de dollars a dû être fermée à cause d'un manque de produit, alors que nous expédions du poisson de fond aux États-Unis et, comme d'autres députés nous l'ont dit, pas seulement aux États-Unis mais aussi en Europe. Les pêcheurs viennent le chercher ici.

D'après le ministre, nous devons concerter nos efforts et continuer d'exprimer notre indignation sur la scène internationale à propos du sort réservé à nos stocks de poisson. De telles manifestations de notre colère, plus 80 cents, vous obtiendront un café à la cafétéria du Parlement. C'est à peu près le seul résultat que nous en ayons

tiré jusqu'à présent. Nous n'avons pas réussi à obtenir des autres pays qu'ils nous aident à protéger notre précieuse ressource.

Pour en revenir aux événements survenus récemment, le ministre a déclaré que le Canada avait accepté la décision du GATT en mars 1987. Je pense que c'était plutôt en mars 1988. Je ne crois pas qu'il m'écoute en ce moment, mais c'était en mars 1988, et non pas 1987, que le Canada a accepté la décision du GATT.

C'est en avril 1986 que les conditionneurs américains de poisson s'étaient plaints pour la première fois des initiatives du Canada concernant la pêche; à l'époque, nous n'autorisions pas l'exportation de nos prises, et pourtant nous importions une partie des leurs. On avait calculé que si leurs réclamations étaient comptabilisées, elles friseraient les 3 millions de dollars.

En septembre 1986, les négociateurs américains ont porté plainte devant le GATT. En novembre 1987, un groupe du GATT leur a donné gain de cause et en a saisi le conseil.

Le ministre a pris la chose au sérieux car, au cours du même mois, il a déclaré, et le hansard en témoigne, que bien des membres du GATT appliquent des mesures de contrôle des exportations pour assurer l'approvisionnement adéquat de leurs propres industries nationales en matières premières. Selon lui, les pays qui étaient représentés au groupe spécial du GATT appliquaient eux-mêmes de tels contrôles et, selon toute vraisemblance, la recommandation du groupe serait rejetée par le conseil du GATT dont nous sommes membre et nous nous opposerions à cette recommandation quand elle parviendrait devant ce conseil.

Je n'ai rien pu trouver qui me dise que le ministre et le gouvernement se soient réellement opposés à ces recommandations au conseil du GATT. Peut-être pourrait-on me prouver le contraire. J'espère que le ministre pourra m'assurer que le Canada a effectivement protesté. Comme je l'ai dit, je n'ai rien trouvé qui le démontre.

Il semblerait que le Canada ait décidé de faire le mort en ce qui concerne la décision du GATT. Nous aurions pu présenter des objections. Nous aurions pu mettre un veto, mais non, nous avons décidé de l'accepter parce que nous avions une solution.

Avant la décision définitive du conseil du GATT, en mars 1988, nous étions en train de négocier le libre-échange, l'affaire qui allait nous apporter une protection absolue. Si l'accord avait protégé le Canada, c'est qu'il aurait nui aux États-Unis, or vous savez bien que les États-Unis ne l'ont pas conclu pour en pâtir. Ils voulaient l'égalité et ils l'ont eue.

De toute façon, le 21 mars 1988, le même ministre et le ministre du Commerce extérieur annonçaient que le Canada n'allait pas utiliser son droit de veto contre la décision du GATT. Ce conseil a accepté la décision du groupe le 21 mars 1988. Je pense que j'ai maintenant l'attention du ministre. Il a dit plus tôt mars 1987.

Le 25 avril 1989, sous la pression des États-Unis qui demandaient que l'on abandonne l'exigence relative à la transformation du poisson en Colombie-Britannique, le ministre du Commerce extérieur, faisant fi des recommandations d'un groupe de travail sur l'industrie des pêches constitué de représentants de tous les secteurs de l'industrie, annonçait que le gouvernement allait exiger que le saumon et le hareng soient débarqués en Colombie-Britannique. Tout ce qu'exige le nouveau règlement, c'est que le poisson soit débarqué à un endroit autorisé, avant d'être exporté sans aucune forme de préparation.

J'ai déjà dit que les dommages en ce qui concerne la première plainte se montaient à quelque 3 millions. Nous parlons d'une industrie dont les revenus bruts, il y a trois ans, en 1986, et le ministre disait que c'était un record pour les 9 dernières décennies, étaient de 747 millions. Nous n'avons pas les chiffres de 1989, mais ils seront supérieurs à 1 milliard. Il s'agit là d'une industrie de taille; des 747 millions de revenus bruts, 573 millions proviennent des ventes à l'exportation. Cette industrie a donc une grande importance du point de vue des exportations. Si l'amende est de 3 millions, ce ne sera pas lourd à supporter pour protéger cette industrie à long terme. Il y a trois ans, aussi, l'industrie versait 125 millions en salaires et 79 millions en taxes et impôts. Il importe de maintenir cette industrie. Il importe de créer et d'assurer des emplois, mais il importe encore plus d'assurer le maintien des ressources à long terme. Car cette industrie occupe le quatrième rang en Colombie-Britannique.

Je crois qu'il faut noter que des femmes occupent la plupart des emplois dans l'industrie de la transformation du poisson. Bon nombre d'entre elles sont autochtones ou font partie des minorités visibles.

Les exigences en matière de transformation, au dire de l'industrie, des syndicats et de l'opposition en général, s'imposent dans l'intérêt de la préservation et de la gestion des stocks de poisson. Mais un tel objectif est impossible à atteindre si la ressource, c'est-à-dire le

poisson entier, est vendue aux usines américaines de transformation.

Le ministre a dit que le groupe prévu dans l'Accord de libre-échange protégerait notre souveraineté. Je l'ai souligné hier, je ne savais pas que notre souveraineté était compromise, mais il est maintenant clair qu'elle l'était. Nous sommes une nation souveraine, mais seulement dans la mesure où nous laissons les Américains nous dicter quel pourcentage de nos prises nous devons exporter à l'état brut.

M. Siddon: Ce groupe compte trois Canadiens.

M. Stupich: Il me dit que le groupe compte trois Canadiens.

Puisqu'il a soulevé la question, il faut mentionner que le Canada aurait pu exiger des audiences supplémentaires après le remplacement de l'un des membres canadiens par un autre canadien. De nouveaux éléments de preuve ont été accumulés depuis. Il y a eu une grève et nous avons obtenu des renseignements nouveaux. Le Canada a décidé de ne pas demander d'audiences supplémentaires. Nous avons laissé courir.

Je n'ai pas encore vu le rapport préliminaire. Tout ce que j'ai vu, c'est le résumé américain paru dans le *Inside U.S. Trade* du 15 septembre dernier, soit la journée même où il en a été question pour la première fois ici et où on m'a reproché d'en parler publiquement. Le ministre n'avait rien lu, les ministériels non plus et ils ne savaient pas qu'il avait été rendu public. Cependant, nous avons appris en lisant des documents publics ce que contient le rapport préliminaire. Nous n'en avons cependant pas encore vu le texte. Je présume que cet article donne un compte rendu exact du contenu du rapport puisque personne n'a donné à entendre qu'il avait été modifié. Nous aurions pu essayer de le faire modifier, mais nous avons choisi de n'en rien faire. Peut-être le ministre, ses agents ou quelqu'un d'autre a-t-il une solution en tête. Cette solution n'est pas de laisser les Américains nous dire quel pourcentage de notre poisson peut être vendu d'un navire à un autre ou à des usines étrangères de transformation.

Les exigences en matière de débarquements portent sur les cinq espèces de saumon. Or, j'ai constaté que le chiffre dont il a été question parlait de quelque 1 200 montaisons distinctes dans. . .

M. Siddon: On parle de 4 500.

M. Stupich: Le ministre assure que c'est de 4 500 montaisons dont il s'agit. Je suis content d'en connaître le nombre exact. Même en cherchant, je n'ai pas réussi même à trouver le chiffre de 1 200. Il y a donc 4 500 montaisons de saumon qui ne remontent pas toutes les rivières le même jour cependant. Ces montaisons surviennent à différentes périodes de l'année. Pour pouvoir obtenir suffisamment d'échappées au cours de ces 4 500 montaisons, on doit s'assurer qu'il s'en produit régulièrement. Or, nous connaissons rapidement les espèces de poisson qui sont débarquées en Colombie-Britannique. Même avant les débarquements, nous savons ce qui se passe. Nous savons où les pêcheurs de la Colombie-Britannique vont débarquer leur poisson. Nous connaissons et les quantités et les espèces de poisson. Mais nous ne connaissons pas le nombre de montaisons, nous sommes incapables de les repérer à l'avance, mais nous savons quels jours elles arrivent.

• (1240)

Nous ne le saurions pas même si tous les intéressés jouaient franc jeu. Dans l'un des documents de ce matin, quelqu'un de l'industrie de la transformation demande comment nous faisons pour savoir combien de poisson un navire de pêche a vendu à une conserverie américaine si nous ne nous donnons pas la peine de relever ces ventes, si nous ne disons pas aux intéressés d'indiquer l'endroit et le volume de leurs prises ainsi que les espècess capturées. Si nous n'obtenons pas ce genre de renseignements, nous ne pouvons pas suivre ces pêches à la trace.

Comment ferons-nous alors pour savoir ce que représente 20 p. 100 au début de la saison de pêche? Supposons que le ministre ait prévu 20 p. 100 au début de la présente saison, et je crois l'avoir déjà entendu dire que nous avions connu les meilleures montaisons de saumon sockeye depuis 84 ou 87 ans, il se serait alors trompé de 100 p. 100 puisque beaucoup plus de poissons que prévu ont remonté nos cours. Ce pourcentage n'aurait donc été que de 10 p. 100, ce qui aurait été avantageux pour nous.

Mais imaginons que ce soit tout le contraire qui se soit avéré. Que la moité seulement du saumon soit revenu. On aurait permis un épuisement grave des premières montaisons, au point qu'elles auraient été pratiquement réduites à néant. Voilà qui est grave. Car nous n'avons aucune idée de la date à laquelle chacune des 8 500 montaisons se fera vers l'amont des rivières ni quelle rivière elle empruntera. Nous n'en avons aucune idée à moins de les noter tous les jours.

Nous devons effectuer ce genre de relevés par souci de conservation. Il existe une solution. L'industrie et les syndicats intéressés proposent la même solution; nous insistons pour que tout le saumon pris soit débarqué en Colombie-Britannique. Négocions les sanctions. Il y aura une sanction, car si les conserveries américaines souhaitent acheter 10 ou 11 p. 100 voire 20 p. 100 de notre poisson, elles devront payer 2c. la livre, afin de transporter ce poisson de nos installations de débarquement à leurs usines de transformation. Cela représente très peu par poisson, très peu pour 10 p. 100 de la prise totale,

lorsqu'on songe qu'il s'agit là d'une industrie qui, cette année, représentait plus d'un milliard de dollars.

Le ministre et son ministère ont maintenant en main depuis 34 jours le rapport préliminaire. Ils doivent l'avoir reçu le même jour que l'*Inside US Trade* l'a imprimé, voire plus tôt.

M. Siddon: Vous supposez que c'est le même.

M. Stupich: Le ministre me dit que je suppose que c'est le même. Or, étant donné qu'il n'y a pas eu d'affirmation contraire à ce stade-ci et que le gouvernement n'a pas demandé d'autres audiences ni même s'il y avait un nouveau membre au groupe binational, je pense qu'on peut faire cette supposition sans trop craindre de se tromper. Si le ministre me dit que ce n'est pas le même, je ne le croirai pas. S'il affirme qu'il n'est pas tout à fait semblable, je serais alors heureux de connaître les différences. Nous pourrions peut-être nous mettre en rapport avec les rédacteurs de l'*Inside U.S. Trade* et leur demander une copie du rapport préliminaire sur lequel ils ont basé ce résumé, afin de savoir exactement ce qu'il renfermait. Nous avons, semble-t-il, bien de la difficulté à en obtenir un exemplaire des cercles gouvernementaux à Ottawa.

Je reconnais que nous avons obtenu la version définitive. Nous ignorions où, quand et comment nous allions l'obtenir, mais on nous a dit qu'il serait publié le lundi. Nous n'avons pu en savoir plus.

La presse a obtenu des copies du communiqué de presse du cabinet du ministre du Commerce extérieur et de celui du ministre des Pêches et des Océans, mais nous avons eu bien de la difficulté à en obtenir une. En définitive, c'est un membre de la tribune des journalistes qui nous en a fait parvenir une par télécopie. Il est toujours possible d'obtenir des choses de ce genre, si on s'en donne la peine.

L'emploi est important. Je le répète, le secteur de la transformation emploie surtout des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles, des immigrantes de la première ou de la seconde génération. Le gouvernement parle de tous ces emplois qui sont créés par le libre-échange. Je parle pour ma part de quelque 15 000 emplois à temps partiel, en haute saison, qui pourraient être perdus. Ce n'est là que le début.

Si les Américains affirment qu'ils vont nous laisser plafonner à 10 p. 100 les exportations de poisson entier cette année, qu'est-ce qui les empêche, l'année prochaine, de réclamer un nouveau plafond de 15 p. 100 et de modifier ce plafond d'année en année? Rien du tout. L'accord ne prévoit rien à ce sujet. Il ne s'agit pas de signer un contrat en vertu duquel le plafond sera dorénavant de 10, 11 ou 12 p. 100 ou je ne sais quel autre pourcentage, tant que l'Accord de libre-échange sera en vigueur. On dit simplement que pour le moment, ce sera la règle. Rien n'empêche de la modifier.

Cela pourrait signifier la destruction de l'industrie de la pêche et de la transformation en Colombie-Britannique et la perte de tous ces emplois. Tous les emplois créés à cause du libre-échange, des emplois de service dans la restauration ou dans l'industrie du tourisme, n'aideront pas les gens dans les municipalités qui seront durement touchées parce que la pêche y est la seule source d'emploi. C'est une question grave.

Jusqu'ici, le gouvernement a abandonné l'industrie de la pêche de la côte ouest. Il a conclu une entente visant la côte est. Comme je l'ai dit hier, cet accord ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit. Il ne résistera pas longtemps si les Américains décident de l'attaquer.

Une solution existe et j'en ai précisé les détails. Le ministre a admis qu'il était au courant. Il sait que l'industrie l'appuie et que le syndicat l'appuie officiellement, parce qu'il faisait signe de la tête pendant que je décrivais une façon de résoudre le problème et de conserver les emplois. Le ministre a dit par le passé qu'il est important de conserver les emplois qui existaient depuis longtemps. A un autre moment, il a dit qu'il ne parlait pas des mêmes emplois. Il a dit qu'il ne permettrait pas qu'on menace les emplois établis depuis longtemps.

Je ne sais pas s'il existe des emplois dans le secteur de la transformation autres que ceux qui sont établis depuis longtemps. Le ministre a précisé qu'il voulait préserver les emplois établis depuis longtemps. Il peut le faire en appliquant la solution que j'ai décrite.

Malgré tous les contrôles possibles, même si l'on sait la provenance de chaque poisson pris, le système ne sera pas parfait, mais au moins on saura le nombre de poissons qui reviennent au cours d'une saison. Si nous savons ce qui se passe au jour le jour, nous pouvons assurer l'échappée quotidienne optimale. Or, la seule façon pour nous de nous tenir au courant, c'est d'insister sur le débarque-

ment en Colombie-Britannique de toutes les prises capturées dans nos eaux, de façon que nous puissions les compter, les identifier et les coter. Alors seulement nous saurons.

Le chef du Nouveau Parti démocratique l'a déjà dit et je le répète, il ne s'agit pas seulement du poisson. Si les Américains déclarent qu'ils ont accès à nos réserves halieutiques et qu'ils ont le droit incontestable de venir acheter cette ressource, comment pourrions-nous défendre notre position en ce qui concerne les billes de bois? Comment la province d'Ontario pourrait-elle défendre sa position en ce qui concerne son minerai, elle qui insiste maintenant pour qu'il soit transformé dans une certaine mesure avant d'être expédié? Le poisson est indubitablement une ressource renouvelable tout comme l'est certainement le bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique et des autres provinces. Si nous devions l'accepter humblement, cette décision ne mettrait-elle pas ces richesses en péril aussi bien que le poisson, surtout sur la côte du Pacifique, et un jour ou l'autre, sur la côte de l'Atlantique?

J'exhorte le ministre à accepter la solution qu'ont proposée le Conseil des pêches et le syndicat des pêcheurs.

M. Friesen: Même si j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à écouter le député de Nanaimo, madame la Présidente, j'aimerais formuler quelques commentaires, quitte ensuite à lui poser une ou deux questions. Tout d'abord, il a déclaré que c'était surtout les minorités et les femmes qui travaillent dans les conserveries de poisson, comme s'il y avait d'emblée quelque chose de honteux à travailler dans ces conserveries, et comme si cela en faisait des citoyens de deuxième classe.

Des voix: C'est une honte!

M. Friesen: Encore une fois, le noble NPD fait du chahut dans l'espoir de nous faire taire. A l'époque où je travaillais dans un conserverie de poisson, je m'en souviens, les employés se recrutaient surtout au sein des minorités. Je faisais moi-même partie d'un groupe minoritaire qui travaillait dans une conserverie.

Le député, je l'ai remarqué, a déclaré que le gouvernement devrait adopter une attitude prudente à l'égard de cette décision. Pourtant, il n'a pas manqué de reprocher au ministre d'avoir déclaré qu'il disposait de 30 jours pour répondre. C'est l'un ou l'autre. Il ne saurait conseiller la prudence au ministre, tout en exigeant qu'il agisse sur-le-champ. Nous pouvons être assurés que si le ministre devait faire connaître sa réaction aujourd'hui, le député ne manquerait pas de le blâmer d'avoir agi à la hâte, sans faire preuve de prudence. C'est comme si le député voulait tout avoir en même temps.

Le NPD a maintenant choisi de régler sa conduite sur celle du député de Terre-Neuve. Il a grand besoin d'aide, même de la part du député de Terre-Neuve.

• (1250)

M. Derek Blackburn (Brant): Même de qui?

M. Friesen: De ce député ici, le député de Terre-Neuve. Quelle est sa circonscription?

M. Simmons: Laquelle?

M. Friesen: Il représente toute la province de Terre-Neuve.

Je voudrais parler aussi de la façon dont le député simplifie outre mesure le changement qui s'est produit dans l'industrie. Il a fait remarquer qu'il a grandi comme moi en Colombie-Britannique. Il y a habité un peu plus longtemps que moi. J'espère le rattraper un jour si les événements suivent leur cours normal.

Il a fait remarquer qu'autrefois on avait un accès illimité aux ressources de la pêche. On pouvait pratiquement pêcher autant qu'on voulait. Je me rappelle cette époque où la pêche ne s'interrompait que pendant les fins de semaine. Le reste du temps elle était ouverte. Je me rappelle l'époque où le lundi on pouvait pratiquement traverser le Fraser sur les bateaux de pêche aux filets maillants qui y pêchaient à ce moment-là.

Il laisse entendre, je pense, que, parce qu'on pouvait pêcher constamment il y a 50 ans et qu'on ne peut plus le faire aujourd'hui, la ressource s'est épuisée ce qui dénote une mauvaise gestion. S'il voulait bien vérifier les chiffres du volume total de poissons pris dans les années 1930 et 1940 et les comparer avec les chiffres des années 1970 et 1980, le député de Nanaimo conviendrait, je pense, qu'il y a eu une augmentation progressive et constante du nombre de prises. Ce n'est pas simplement parce qu'on ne peut pas pêcher sans arrêt tous les jours et que la pêche n'est pas toujours ouverte qu'il faut en conclure que la ressource est épuisée. C'est peut-être un signe de gestion prudente plutôt que d'épuisement.

Par exemple, ne convient-il pas qu'il y a eu une évolution dans la technologie? A l'époque à laquelle il fait allusion, c'est-à-dire les années 1930 et 1940, la pêche était surtout limitée aux bateaux à filets maillants d'environ 30 pieds de long. Il n'y avait ni sonar, ni radar, ni radio, ni aucun instrument de haute technologie. Il n'y avait pas de senneurs ni de chalutiers.

Aujourd'hui, le poisson n'a pas de chance de s'en tirer avec toute cette technologie qui le repère où qu'il soit. La technologie a évolué, autant dans le secteur de la pêche qu'en ce qui concerne le traitement et la commercialisation. Lorsque lui et moi travaillions dans l'industrie, il n'était question que de mise en conserve.

M. Tobin: La question!

M. Friesen: Il n'est pas nécessaire que ce soit une question; une observation suffit.

M. Simmons: Eh bien, question ou observation, au fait.

M. Friesen: A cette époque, le poisson devait être immédiatement mis en boîte. De nos jours, si les usines ne peuvent pas traiter tout le poisson livré, elles n'ont qu'à le congeler pour le mettre en conserve un peu plus tard, comme nous l'avons vu à la télévision l'autre soir lorsqu'on demandait à une employée son opinion concernant la décision prise en vertu de l'ALE.

Le marché a évolué: aujourd'hui, le poisson est surgelé, avant d'être expédié en Europe. Toute l'industrie a changé.

Le député peut-il admettre qu'il a trop simplifié les choses en concluant que, comme la situation n'est plus la même, il y a eu épuisement et mauvaise administration de cette ressource? Ne reconnaît-il pas que l'accroissement des prises découle du Programme de culture des salmonidés, un programme de gestion amorcé par le gouvernement qui nous a précédés et que le ministre des Pêches a amélioré il y a plusieurs années en doublant les fonds investis? Il a doublé les fonds engagés pour assurer l'avenir de cette ressource. Le député peut-il admettre qu'il a simplifié les choses à l'excès dans son discours?

M. Stupich: Madame la Présidente, je craignais que le député ne me laisse pas le temps de répondre.

Tout d'abord, en ce qui concerne les conserveries, soit que je ne me suis pas exprimé clairement soit que le député n'écoutait pas, je répète que, dans les petites collectivités qui vont disparaître si ces petites conserveries ferment leurs portes, et je sais qu'elles ferment leurs portes de toute façon, ce sont surtout des femmes qui y travaillent, car c'est leur seule possibilité d'emploi. Il ne s'agit pas de minimiser le rôle qu'elles jouent.

Quant à mes exhortations à la prudence, je ne m'en souviens pas. J'ai fait part au ministre de la façon dont le Canada devait réagir selon moi, mais je lui signale que ce n'est pas trois jours qui sont passés; le ministre a le rapport en main depuis 36 jours, et il ne reste que 26 jours.

Quant à l'épuisement des ressources, je disais, mais le député était peut-être distrait, que certaines espèces se sont multipliées. Toutefois, beaucoup d'autres accusent une diminution importante. Sommes-nous de bons gestionnaires parce que certaines espèces se sont multipliées alors que d'autres sont en train de disparaître? Le député n'admettra-t-il pas que c'est peut-être l'effet d'un heureux hasard? En outre, le député sait qu'il y a eu un grave incident sur le Fraser, où s'est produite la plus importante montaison de saumons cette année.

Oui, nous avons été efficaces. J'en ai convenu, mais j'ai dit que, dans certains cas, nous nous fions à l'opinion de spécialistes qui ne connaissent pas les pêcheurs et qui, que je sache, ne les écoutent pas.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, les ministériels, mon collègue de ce côté-ci de la Chambre et le député qui vient de parler ont tous mis l'accent sur la situation de la côte ouest.

Ce n'est pas pour rien que notre parti a inscrit la motion au nom du député de Beauséjour, critique de l'opposition officielle des questions de pêche: l'attitude du ministre des Pêches nous inquiète, car il nous dit toujours que les pêcheries n'ont jamais été si prospères, les prises si abondantes, les profits si élevés.

Je tiens à dire au ministre des Pêches, qui est à la Chambre, que dans ma circonscription de Humber-Sainte-Barbe—Baie Verte, dans la grande péninsule de la Baie Verte et dans la région de Bay Islands, soit sur toute la côte ouest de la province, 1 200 pêcheurs ont trouvé la pêche si mauvaise cette année qu'ils n'ont pas travaillé pendant assez de semaines à revenus assurables pour être admissibles à l'assurance-chômage. Quand nous avons demandé un programme d'appoint pour ces producteurs primaires—le genre de programme que le gouverne-

ment, avec raison et à notre plus grande satisfaction, a mis sur pied pour aider d'autres producteurs primaires, les agriculteurs—on nous a dit que la situation des pêcheries est bonne.

Désespéré, non pas en colère, je profite de l'occasion pour dire au ministre que ces gens-là sont bien mal pris. Il sait qu'ils ne seront pas admissibles à l'assurance-chômage avant le 15 novembre. Il sait que les prestations de bien-être ne seront pas disponibles avant l'expiration du délai de carence et que les familles n'ont plus grand-chose à manger. Je n'exagère pas.

Je profite de l'occasion pour demander au ministre des Pêches et à sa collègue de l'Emploi et de l'Immigration de répondre à des besoins humains urgents cette année. N'attendez pas jusqu'à une ou deux semaines avant Noël, il faut agir dès maintenant. Je fais cette demande au nom de tous ces pêcheurs et de ceux qui travaillent dans les usines de poisson, surtout des femmes, qui n'ont pas de revenus et qui, alors que la saison des Fêtes approche, ne s'attendent pas à en avoir avant l'an prochain peut-être. S'il-vous-plaît, ne les abandonnez pas encore cette année, ne les laissez pas souffrir de la faim et du froid.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DES COMITÉS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, hier après-midi, le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-13 a tenu une réunion. Ce projet de loi vise à privatiser deux sociétés d'État, soit Nordion International et Theratronics International, spécialisées dans la fabrication de produits relatifs au traitement du cancer. Pendant cette réunion, nous avons eu une autre preuve de l'attitude dictatoriale du gouvernement et de son ingérence dans les travaux des comités de la Chambre des communes.

Après la réunion, les membres ont tenu une réunion à huis clos pour établir l'ordre du jour des réunions ultérieures. Il avait été convenu, au cours d'une réunion précédente, que chacun des partis soumettrait une liste de témoins et que nous établirions un programme à partir de ces listes. Le personnel de mon bureau a fait de nombreux appels pour trouver des témoins, notamment la Société canadienne du cancer.

Peu après le début de la réunion du comité de direction, la députée conservatrice de Louis-Hébert a soudainement proposé qu'aucun autre témoin ne soit convoqué et que le comité fasse rapport à la Chambre dès vendredi. En agissant de la sorte, le gouvernement chambarde le système des comités de notre Parlement et montre clairement qu'il préfère se prévaloir de ses pouvoirs exécutifs que de diriger comme il se doit un Parlement devant veiller aux intérêts des Canadiens.

Le gouvernement ne se soucie guère du processus démocratique, parce qu'il ne sait pas comment se servir démocratiquement du pouvoir.

Tout récemment, nous avons pu observer le style présidentiel du premier ministre qui a fait d'importantes déclarations à Los Angeles et en Extrême-Orient plutôt qu'à la Chambre des communes. De toute évidence, le gouvernement conservateur a décidé que le régime parlementaire ne convenait pas à ses visées dictatoriales. Mais en fait, c'est le gouvernement conservateur qui ne convient plus à la population canadienne.

M. le Président: Le temps accordé au député est écoulé.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le gouvernement a signalé à maintes reprises qu'il était en faveur du bilinguisme au Canada.

Pourquoi ne donne-t-il pas suite à la demande des résidants du Nord d'avoir accès à la programmation française de Radio-Canada?

À différentes reprises depuis plusieurs années, l'Association franco-yukonnaise et la Fédération culturelle franco-tenoise ont rencontré le secrétaire d'État et l'ancien directeur de Radio-Canada. Elles ont fait une pro-

Article 31 du Règlement

position pour l'installation et l'entretien de services de diffusion à un prix abordable.

En 1987, le CRTC a affirmé et je cite: «De toutes les régions, celle qui est la moins bien desservie, de l'avis même de Radio-Canada, c'est le Nord. . .».

Je demande au ministre de faire en sorte que, pour une fois, le gouvernement tienne ses promesses.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale des universités, qui est parrainée par l'Association des universités et collègues du Canada, le moment me semble bien choisi pour rappeler l'importance de nos établissements d'enseignement postsecondaire dans la poursuite de nos objectifs d'excellence.

Si nous voulons demeurer concurrentiels à l'échelle internationale, il faudra de plus en plus compter sur notre précieux réservoir de talents qui ne demande qu'à être mis à profit.

Monsieur le Président, nous avons tous les instruments qu'il faut pour bâtir un pays fort, dynamique et prospère, et je suis persuadé que le gouvernement actuel poursuivra ses efforts afin que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à un système d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances.

Permettez-moi, en terminant, de souhaiter bonne chance, de bonnes études à tous les universitaires de l'Abitibi—Témiscamingue et je leur souhaite ardemment la possibilité un jour de mettre leurs immenses talents et compétences au service de notre belle et grande région.

* * *

[*Traduction*]

LES NIVEAUX D'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration a annoncé hier que le niveau d'immigration du Canada pour les réfugiés restait le même, soit 13 000. Elle a porté à 3 500 le quota pour l'Europe de l'Est, même si elle sait que la plupart des ressortissants de l'Europe de l'Est que le Canada accepte ne sont pas des réfugiés mais des migrants économiques, comme les appelle la ministre. D'autre part, pour ce qui est de l'Amérique latine où les droits de la personne sont de plus en plus souvent violés et où les escadrons de la mort se multiplient, la ministre abaisse le quota pour le faire passer de 3 400 à 3 000.

Lors d'une visite dans un camp de réfugiés en Asie, M^me^ Mulroney a promis que le quota de cette région serait augmenté, promesse que la ministre avait déjà faite à Genève. Pourtant, la ministre sait que les membres des syndicats ouvriers et des coopératives et les militants de l'Église en Amérique latine qui risquent leur vie pour venir rencontrer nos agents de visa sont refusés la plupart du temps parce qu'ils sont considérés comme des immigrants indésirables ou parce que le quota est atteint. C'est pourquoi ils essaient d'entrer au Canada pour mieux se faire entendre.

Je demande à la ministre de porter les quotas de 1990 à 4 000 pour l'Amérique latine et à 15 000 pour les autres pays du monde.

* * *

LA POLLUTION

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, il y a juste une heure, la ville de Wallaceburg et la réserve indienne de Walpole Island ont rouvert leurs prises d'eau, après les avoir fermées par suite d'un autre déversement de produits chimiques dans la rivière St-Clair.

La frustration et la colère des gens qui vivent en aval des usines de produits chimiques de Sarnia est indescriptible.

Le gouvernement nous a abandonnés. Il a refusé de financer un pipe-line qui nous aurait apporté de l'eau propre du lac Huron. Les conservateurs ont dit que ce n'était pas leur problème.

Il est d'ailleurs curieux de constater que la Cour fédérale a rejeté hier la demande d'injonction du conseil de Walpole qui essayait d'arrêter un projet de dragage.

La décision, prise avec l'appui des ministres de l'Environnement et des Affaires indiennes, dit que les facteurs économiques pèsent plus lourd que l'environnement et les risques à long terme pour la santé.

Une drague de 150 pieds poursuit donc ses travaux 24 heures sur 24 et rejettera 50 000 mètres cubes de sédiments potentiellement dangereux dans le lac St-Clair.

Les habitants de ma circonscription se demandent quelles sont les priorités du gouvernement fédéral. Ils vivent dans la crainte constante d'un autre déversement, tandis que leur gouvernement fédéral dûment élu leur dit que ce n'est pas son problème.

* * *

LA POLLUTION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, pour ma circonscription, Sarnia-Lambton, et les autres en bordure des Grands Lacs, l'affectation par le gouvernement fédéral de 125 millions d'argent frais pour le nettoyage et la préservation des Grands Lacs était une très bonne nouvelle.

Le fait de doubler les fonds fédéraux constitue, à mon avis, une étape importante dans les efforts que nous mettons à protéger cet écosystème d'une importance vitale.

Les Grands Lacs servent aujourd'hui à l'approvisionnement en eau potable, aux loisirs et, dans une très large mesure et de manière essentielle, à la vie économique de quelque 35 millions de Canadiens et d'Américains.

Dans la foulée de ce nouveau plan d'action, il reste encore beaucoup à faire à de nombreux niveaux. Les questions et préoccupations environnementales ne sont pas des problèmes simples qui peuvent se résoudre unilatéralement ou par un programme ou une initiative unique.

Je reconnais qu'on a beaucoup fait aux niveaux provincial et municipal, mais il reste encore beaucoup à faire. Ces deux niveaux ont certes un grand rôle à jouer dans l'amélioration des systèmes de drainage et de traitement des eaux usées.

J'invite par ailleurs les Canadiens à prendre individuellement une part active au nettoyage. Ils ont eux aussi un rôle essentiel à jouer. Chacun de nous peut et doit mieux surveiller le genre de déchets et de sous-produits que nous rejettons dans l'environnement. Pour que nos efforts aboutissent, les Canadiens doivent avoir part à la solution, non au problème.

Je crois que, en travaillant tous ensemble de manière constructive et organisée, nous réussirons à protéger les Grands Lacs et à les assainir.

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le délai d'appel prévu dans le Programme canadien d'aide aux victimes de la sécheresse est maintenant écoulé et les comités d'examen de la situation des producteurs étudient les appels dont ils ont été saisis. Il y en a plus de 200 en Saskatchewan seulement.

Le programme en entier est une farce. Les municipalités rurales des Prairies, qui sont obligées d'écoper à la place du gouvernement fédéral, commencent maintenant à réagir.

Plus tôt ce mois-ci, la municipalité rurale de Douglas, qui fait partie de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake, a adopté une résolution critiquant ce programme. Je voudrais qu'elle soit consignée au compte rendu. Elle se lit ainsi: «Nous exprimons notre mécontentement face au Programme canadien d'aide aux victimes de la sécheresse, parce qu'il ne tient pas compte des producteurs qui devraient réellement obtenir une aide en raison de la sécheresse et qu'il vient en aide à des producteurs qui ne sont pas admissibles, mais dont les terres se trouvent dans les limites de certains cantons. En outre, les comités d'examen de la situation des producteurs devraient prévoir un rajustement des indemnités accordées aux agriculteurs qui font appel individuellement plutôt qu'en fonction du canton où ils exploitent leurs terres. De plus, l'obligation de divulguer les registres financiers antérieurs des exploitations agricoles devrait être supprimée.»

Je demande à d'autres municipalités rurales de la Saskatchewan de se joindre aux groupes de plus en plus nombreux qui s'opposent à ce programme plein de lacunes.

* * *

LES COOPÉRATIVES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, cette semaine a été désignée Semaine nationale des coopératives. Par cet événement annuel, on vise à rappeler aux Canadiens le rôle qu'ont joué et que jouent toujours les coopératives dans notre société et notre économie.

L'actif de l'ensemble des coopératives canadiennes s'élève à 70 milliards de dollars, et leur chiffre d'affaires annuel, à 14 milliards. Douze millions de Canadiens sont membres d'une ou de plusieurs coopératives. Les coopératives rendent de précieux services: elles envoient des secours aux pays étrangers frappés par la famine et viennent en aide à ceux qui sont dans le besoin au Canada.

Les coopératives ont des intérêts importants dans le commerce des céréales, l'industrie laitière et le secteur avicole. Elles sont en outre présentes dans presque tous les secteurs d'activité, de l'artisanat inuit aux logiciels informatiques.

• (1410)

Notre gouvernement a créé le secrétariat des coopératives en 1987, qui est au centre de l'intervention gouvernementale dans ce secteur. Nous avons par la suite formé un comité consultatif qui doit renseigner le gouvernement sur les effets que pourraient avoir ses politiques sur les coopératives.

Nous avons aussi institué un comité interministériel qui veille à ce que tous les ministères soient conscients des préoccupations du secteur coopératif et qu'ils en tiennent compte dans l'élaboration de leurs politiques.

Je suis convaincu de parler au nom de tous les députés en offrant mes meilleurs voeux au secteur coopératif canadien.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, une autre saison couronnée de succès vient de se terminer pour le Village Québécois d'Antan, site historique situé à Drummondville, dont la reconstitution et l'animation nous permettent de découvrir les us et coutumes des gens qui ont vécu au Québec entre les années 1840 et 1910. Comptant maintenant plus de 10 années d'existence, on y a accueilli durant l'année 1988-1989 180 000 visiteurs. Pendant la saison estivale, où le Village est accessible au grand public, 102 000 touristes ont visité ce centre unique au Québec. Cela représente une augmentation de 11 p. 100 comparativement à l'été dernier, une injection de fonds en droits d'entrée de près de 600 000 $.

Le charme et l'hospitalité du Village Québécois d'Antan, monsieur le Président, sont notoires. De nombreux réalisateurs canadiens, américains et étrangers y tournent régulièrement des séquences de films. Ce succès est dû au travail inlassable et au dévouement d'une équipe de travailleurs et de bénévoles sous la direction de M. Claude Verrier.

* * *

[*Traduction*]

L'HIPPODROME RIDEAU CARLETON

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, l'hippodrome Rideau Carleton, situé dans la circonscription de Carleton—Gloucester, fermera ses portes si la taxe fédérale sur les produits et services est adoptée telle que proposée. C'est M. Roly Armitage, président et directeur général de l'hippodrome, qui en a fait la prédiction.

Nous le savons tous, les courses hippiques constituent un spectacle populaire qui attire 200 000 amateurs par année rien qu'à l'hippodrome Rideau Carleton, lequel emploie plus de 250 personnes et encourage les entreprises locales.

Au total, les bénéfices annuels nets de tous les hippodromes au Canada se chiffrent à 7,4 millions de dollars, et l'État en tire déjà des recettes fiscales de 19,2 millions de dollars au moyen d'un système complexe de taxes.

[*Français*]

Le gouvernement est en train de mettre un terme final à une activité sportive très convoitée dans la région d'Ottawa et ailleurs au Canada, et par le fait même, il détruit une industrie agricole tout entière.

[*Traduction*]

LA POLLUTION DES MERS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, à midi hier à Copenhague, les membres des délégations parlementaires de 16 pays ont adopté un document d'une grande portée concernant la prévention de la pollution des mers.

Le Canada était représenté par une délégation composée de députés de tous les partis à la Chambre, et nous nous sommes engagés à exhorter le gouvernement du Canada à accorder la priorité à la protection de l'environnement, à renforcer les efforts déployés par notre pays dans la lutte contre la pollution marine et à traduire son intention à cet égard par des lois et règlement fixant des objectifs à court et à long termes et des échéanciers, dont celui de réduire à zéro le déversement de polluants persistants que les êtres vivants se transmettent par bioaccumulation; à distribuer gratuitement de l'information sur tous les emplacements des sources de pollution; à renforcer notre coopération dans le cadre des conventions existantes; à se conformer aux recommandations adoptées à la Conférence internationale sur la pollution des mers tenue sous l'égide du Conseil nordique, qui s'est terminée hier, en faisant notamment preuve de volonté politique et en allouant des crédits pour atteindre ces objectifs.

À la demande de la délégation canadienne composée de députés de tous les partis, huit modifications au document international ont été adoptées, prévoyant notamment, pour la première fois, la protection de notre fragile océan Arctique et des mers de la région arctique.

* * *

L'ANNIVERSAIRE DE L'UNIVERSITÉ BROCK

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, comme les députés le savent, cette semaine est la Semaine nationale des universités au Canada. Je voudrais féliciter en particulier l'université Brock de St. Catharines qui commence aujourd'hui les célébrations de son 25e anniversaire.

Depuis sa fondation en 1964, l'université Brock a énormément contribué à la vie éducationnelle, culturelle et économique de la péninsule de Niagara. Des gens de l'université participent à tous les aspects de la vie de nos localités où elles contribuent à améliorer la qualité de la vie.

À l'occasion de son 25e anniversaire, je félicite son président, Terry White, ses étudiants, ses professeurs et son personnel administratif grâce auxquels l'université Brock continue d'être une pierre angulaire de nos localités.

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA COOPÉRATION D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la coopération d'épargne et de crédit. L'origine des coopératives canadiennes d'épargne et de crédit remonte à 1900. Cette année-là, en effet, M. Alphonse Desjardins a fondé la Caisse Populaire de Lévis, qui comptait 130 membres. Depuis lors, la Fédération des caisses populaires Desjardins est devenue la sixième institution financière au Canada. Elle compte plus de 4 millions de membres et son actif s'élève à près de 40 milliards de dollars.

Il y a maintenant des coopératives de crédit dans chaque province et dans presque toutes les collectivités au Canada. Chacune est un organisme indépendant qui appartient à ses membres et est géré par eux. En plus de leur rôle économique, les coopératives de crédit, à l'instar des autres coopératives, jouent un rôle social important au sein des collectivités qu'elles desservent. Par l'entremise du Secrétariat aux coopératives et du Comité consultatif ministériel sur les coopératives, le gouvernement collabore avec toutes les coopératives pour que ses politiques et ses programmes n'aient pas de conséquences néfastes sur le secteur. Félicitations et voeux de succès à tous!

* * *

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, conformément à l'article 31 du Règlement, pour prier le premier ministre de faire preuve de leadership relativement à une question qui a un effet très profond sur l'unité de notre pays. Il s'agit évidemment de la question de l'anglais et du français.

Le 19 décembre 1988, M. Mulroney a dit: «Nous avons fait preuve de leadership dans le projet de loi C-72 et dans l'Accord du lac Meech.»

Comme le premier ministre le sait, l'Accord du lac Meech est actuellement remis en question dans la plupart des régions du Canada. De plus en plus de Canadiens croient qu'il est temps que le premier ministre renouvelle son engagement et fasse preuve de leadership.

Je prie instamment le premier ministre d'exhorter le premier ministre du Québec à protéger les droits des minorités où qu'elles soient et d'encourager M. Bourassa à présenter immédiatement une nouvelle mesure législative conforme à la décision de la Cour suprême et à la Charte des droits du Québec, avant que l'effet qu'a la loi 178 sur de nombreux Canadiens ne devienne irréversible.

* * *

LE SYSTÈME DES COMITÉS

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, en tant que membre du Comité des transports, je dois dire que mes collègues et moi-même avons été témoins aujourd'hui même d'un abus du système des comités. La Fédération canadienne des municipalités a déclaré que le comité devrait se déplacer dans le pays pour entendre l'opinion des Canadiens sur VIA Rail.

Un de mes collègue a alors présenté une motion proposant justement cela, que nous nous déplacions. Cela eut pour effet de provoquer une activité fébrile à la table du greffier alors que des députés conservateurs, des nouveaux que je n'avais jamais vus à une réunion du comité et qui n'avaient pas entendu la moindre déposition, sont venus s'asseoir pour défaire la motion.

Même si, strictement, c'est admissible sur le plan de la procédure, monsieur le Président, je prétends que cette action de députés de la majorité est moralement irresponsable et ne fait que démontrer une fois de plus que le gouvernement fait ce qu'il veut quand il le veut, sans donner aux Canadiens le droit, au moins, d'être entendus.

* * *

LA CRÉATION D'EMPLOIS PAR LA PETITE ENTREPRISE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, depuis 1984, on a créé au Canada plus de 1,5 million d'emplois nouveaux. La petite entreprise a été la principale source de ces emplois nouveaux. Le gouvernement a d'ailleurs reconnu sa contribution en prévoyant à son intention plusieurs mesures importantes. Ainsi, l'exemption à vie pour gains en capital de 500 000 $ pour favoriser les placements dans les petites entreprises a été accélérée; la réglementation concernant le REÉR a été assouplie; les programmes d'achat du gouvernement ont été réexaminés en vue de simplifier le processus de l'enregistrement des fournisseurs et d'accroître la participation des entreprises de l'Ouest et de la région de l'Atlantique.

Le ministère du Commerce extérieur s'emploie avec acharnement à trouver de nouveaux débouchés aux exportations du Canada et à créer de nouveaux emplois sûrs dans une économie axée sur les exportations. Le gouvernement fait, à l'échelle internationale, la promotion du secteur du tourisme, l'un des meilleurs générateurs d'emplois dans la petite entreprise canadienne. On ne saurait négliger le succès de la diversification de l'économie de l'Ouest et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique au nombre des efforts que nous

avons déployés pour favoriser l'expansion de la petite entreprise.

Le bilan est net: 1,5 million d'emplois nouveaux et un secteur de la petite entreprise vigoureux. Nos programmes sont efficaces sur tous les plans.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui est maintenant mieux connu dans la région de l'Atlantique sous le sobriquet de «Mike le clou», car il a enfoncé le dernier clou dans le conteneur dans lequel les provinces de l'Atlantique vont être expédiées ailleurs.

Il y a tout d'abord eu la gestion catastrophique des stocks de poisson, qui a entraîné des licenciements massifs. Il y a eu ensuite la destruction des services de VIA Rail. Il y a eu enfin le dur coup porté au régime d'assurance-chômage.

La politique du gouvernement à l'égard de la région de l'Atlantique n'est-elle pas, en fait, une politique de réinstallation? La taxe sur les produits et services qui va ravager l'économie de la région de l'Atlantique n'est-elle pas le dernier clou fermant la boîte dans laquelle le gouvernement va nous envoyer paître ailleurs? En fait, n'est-ce pas là la raison pour laquelle l'appui dont bénéficient les conservateurs dans les provinces de l'Atlantique est tombé à 17 p. 100 seulement, alors que les libéraux ont maintenant gagné la confiance de 61 p. 100 de la population?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il va sans dire que je m'inquiète de l'économie de la région de l'Atlantique, comme d'ailleurs tous les députés de ce côté-ci. Cependant, je ne pense pas qu'il soit utile à qui que ce soit d'écouter des propos exagérés comme ceux que vient de tenir le député.

Nous avons modifié notre politique budgétaire parce que, à l'instar de nombreux Canadiens, nous nous préoccupons beaucoup de la taille de notre déficit et de notre dette. Il faut maîtriser la situation à cet égard, et c'est ce que nous tentons de faire de la façon la plus équilibrée possible.

Si le député veut bien voir les choses en face, il s'apercevra que pour ce qui est des compressions à VIA Rail et des modifications à l'assurance-chômage les répercussions seront plus négatives encore dans d'autres régions du pays et il constatera qu'en ce qui a trait à la taxe sur les produits et services, ces répercussions seront plus positives qu'en Ontario et au Québec. En effet, la région de l'Atlantique profitera davantage de la taxe que ces deux dernières provinces.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, les habitants de l'Atlantique n'en croient rien et n'ont aucune confiance dans les modèles utilisés; ils sont inexacts et ne s'appliquent pas aux régions du pays.

Je voudrais demander au ministre des Finances pourquoi il a déclaré que le ministre des Finances de Terre-Neuve avait trompé les gens lorsqu'il a laissé entendre que la province devrait faire passer sa taxe de vente de 12 à 25 p. 100? Le ministre fédéral affirme que son homologue provincial trompe les gens, qu'il essaie simplement de marquer des points sur le plan politique. C'est, bien entendu, la même attitude que celle du président du comité des finances qui est maintenant fort peu populaire à Terre-Neuve, ayant déclaré qu'il était inutile de se rendre dans la région de l'Atlantique au départ.

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Rompkey: Le comité passe deux heures et demie dans chaque province. On a accusé des membres conservateurs du comité d'être grossiers, ignorants et belliqueux. Au lieu de dire du ministre des Finances de Terre-Neuve qu'il est trompeur. . .

M. le Président: La parole est au ministre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, sauf erreur, je n'ai pas utilisé cet adjectif dans les propos que j'ai tenus au sujet du ministre des Finances de Terre-Neuve. Ce que j'ai dit, c'est qu'à mon avis, il a tout à fait tort de prétendre que la taxe de vente devra être portée à 26 p. 100 à Terre-Neuve, du seul fait de l'application de la taxe sur les produits et services.

Selon les chiffres que nous avons au sujet des répercussions de la TPS dans les provinces, on peut affirmer qu'elles seront positives sur le plan financier. Selon moi, il est tout à fait répréhensible de la part d'une province d'affirmer qu'elle devra accroître sa taxe de vente à la suite de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services. J'ai laissé entendre à la Chambre que si le député de Terre-Neuve souhaite discuter de cette ques-

tion avec moi, ou me poser des questions, je serai heureux de m'entretenir avec lui.

M. Rompkey: Monsieur le Président, 12 et 9 feront toujours 21 en ce qui me concerne.

D'ailleurs, les groupes de l'Atlantique ont rappelé que la taxe sera de 10 p. 100 dans leur région parce que nous achetons tous nos produits du centre du Canada et qu'il faut tenir compte du coût du transport à cause des longues distances. Cette taxe aura des effets désastreux sur le tourisme et la culture des pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Je repose ma question au ministre: Écoutera-t-il ce dernier cri de détresse des provinces de l'Atlantique en renonçant maintenant à cette taxe sur les produits et services qui détruira une écononomie déjà mal en point?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il va de soi que le gouvernement entend bien modifier le régime de la taxe de vente au Canada. Nous prenons une mesure qui s'est fait attendre pendant des années et des années.

En 1981, le ministre des Finances, qui siège maintenant dans l'autre endroit, a tenté de modifier ce régime. Ça n'a pas marché. Mais le changement que nous proposons, par contre, correspond à ce qui se fait dans 48 autres pays.

Je tiens à rappeler au député ce qu'il a dit à propos de la culture des pommes de terre. Quand un député libéral a demandé à la Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse si elle voulait que le gouvernement renonce à la TPS, elle a répondu: «Pas du tout, car nous aurions encore sur les bras la taxe sur les ventes des fabricants. Nous croyons que la TPS sera une bonne chose pour le Canada».

M. Rompkey: Ce n'est pas ce qu'elle a prétendu à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'en parle parce que l'incidence de cette taxe sur le secteur agricole sera positive, que ce soit en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan ou en Ontario. Nous devons donc éviter de répandre de fausses informations à ce sujet quand on sait que beaucoup de gens des milieux agricoles assurent que le Canada a intérêt à remplacer la vieille taxe par cette nouvelle taxe.

LA DETTE EXTÉRIEURE DE L'AFRIQUE DU SUD

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, en venant ici, j'ai reçu un télégramme m'apprenant que l'Afrique du Sud avait conclu une entente avec les banques occidentales sur le rééchelonnement de sa dette extérieure, ce qui contrecarre l'intention des dirigeants des pays du Commonwealth désireux d'essayer d'influencer ce rééchelonnement et d'accroître les pressions économiques pour obtenir un changement au régime de l'apartheid.

Le président Kaunda de Zambie a qualifié les banques de «sangsues». Notre premier ministre a déclaré que les problèmes économiques de l'Afrique du Sud n'étaient pas réglés. «Le pire est encore à venir. Il faudra payer et trouver le financement pour payer.»

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans quelle mesure notre premier ministre et les banques canadiennes ont-ils participé au rééchelonnement de la dette de 20 milliards de dollars de l'Afrique du Sud dont nous avons accepté une portion de huit milliards de dollars au moment même où nous affirmons que les sanctions prises à l'égard de ce pays sont efficaces?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à mon honorable collègue que les mesures prises par le Commonwealth en 1985 ont eu un effet d'entraînement et que, à la suite de cela, les autres pays ont suivi dans une mesure, savoir, appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud. Nous sommes sur la bonne voie. Même si actuellement il demeure des mécanismes qui empêchent l'apartheid d'être démantelé, il y a quand même quelques signes prometteurs, si je puis dire, en Afrique du Sud. Mais nous continuerons à appliquer des sanctions tant que l'apartheid ne sera pas complètement démantelé, et ceci est une promesse de notre gouvernement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, le Canada s'est vu dans l'embarras à la Conférence du Commonwealth en raison des déclarations contradictoires du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ce dernier affirme que pour l'instant, des sanctions supplémentaires contre l'Afrique du Sud n'auraient aucun effet. Pour sa part, le premier ministre a déclaré que

c'était grâce aux sanctions qu'un certain changement semblait amorcé.

Quelle est la position du gouvernement au sujet des sanctions? Sont-elles efficaces, oui ou non? Si oui, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé, à un moment où l'économie sud-africaine subissait des pressions, de rejeter l'idée de toute nouvelle sanction?

Mme Landry: Monsieur le Président, le gouvernement n'a qu'une seule position. Il continuera d'exercer des pressions tant qu'on n'aura pas mis fin au régime d'apartheid. C'est notre position.

Je veux citer ici des déclarations faites hier à la réunion des pays du Commonwealth par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Parlant de sa rencontre avec le révérend Alan Boesack, il a dit:

«Devant les comptes rendus contradictoires de la presse, je dois préciser que M. Boesack n'a jamais laissé entendre qu'il serait indiqué à ce moment-ci que les pays du Commonwealth relâchent la pression sur l'Afrique du Sud. Il croit qu'il est essentiel de maintenir cette pression et estime que la seule promesse de réformes ne devrait en rien justifier un allègement des sanctions.»

C'est notre position. Nous continuerons d'exercer des pressions tant que le régime d'apartheid n'aura pas été démantelé.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre ne peut nier que les modifications à la Loi sur les chemins de fer qu'il a annoncées aujourd'hui vont carrément à l'encontre de l'esprit de la décision de la Cour suprême qui reconnaît explicitement l'immunité des réseaux téléphoniques des trois provinces des Prairies. Je voudrais rappeler au ministre que le 14 août dernier, il avait promis de consulter les provinces pour évaluer les répercussions qu'aurait cette décision.

Alors, pourquoi donc, au lieu de consulter les provinces, les menace-t-il en supprimant l'immunité que la Cour suprême avait clairement reconnue? Est-ce ainsi qu'il veut favoriser l'unité du pays?

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le jugement de la Cour suprême au sujet de AGT est très clair et précis. Il remet au gouvernement canadien la responsabilité en matière de télécommunications. Par contre, il soulève le point de l'immunité des sociétés d'État, et le projet de loi déposé aujourd'hui rend toutes les sociétés de téléphone, au Canada, sur un pied d'égalité.

[*Traduction*]

M. Funk: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il se peut que certains de ses députés d'arrière-ban trouvent cette réponse satisfaisante, mais le gouvernement peut s'attendre à une lutte acharnée sur cette question parce que selon toutes sortes d'études, y compris celle faite par Bud Sherman pour son propre ministère, il est très clair que les tarifs de service local augmenteront de 50 à 131 p. 100 si les sociétés de téléphone perdent le droit de subventionner le service local à même le service interurbain.

Pourquoi les personnes âgées de Végréville, les éleveurs de High River, les petits commerçants de Steinbach et les mères qui dépendent de l'assistance sociale à Prince Albert devront-ils payer plus cher pour que Conrad Black et Ted Rogers puissent s'enrichir?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, je tiendrais à vous faire remarquer qu'actuellement le CRTC gère 70 p. 100 des usagers du téléphone, au Canada, et que depuis 1983, aucune augmentation n'a été accordée au réseau local. Le seul endroit au Canada où il y a eu une augmentation, cela a été précisément au Manitoba.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, avec cette mesure, le gouvernement fédéral se livre à l'une des tentatives les plus flagrantes de contrôle d'une partie importante de la vie canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Il prive ainsi les gouvernements des provinces de l'Ouest de leur pouvoir réglementaire et cela, sans avoir procédé à une véritable consultation. En fait, cette mesure a été et est encore vivement contestée par les provinces.

Le ministre va-t-il convenir avec tous les Canadiens de l'Ouest que cette mesure n'est rien de moins que le pire empiètement sur la compétence et le pouvoir réglementaire des provinces auquel se soit livré le gouvernement fédéral depuis le PEN?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, depuis que la Cour suprême a rendu public son jugement, j'ai rencontré tous

les collègues des provinces qui étaient disponibles. Nous avons discuté de ces matières, et le gouvernement a rendu publique, aujourd'hui, sa politique.

[*Traduction*]

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. John MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Au début de la journée, la Cour suprême a autorisé la Bande indienne de Temagami à interjeter appel d'une décision relative à une revendication territoriale concernant 125 municipalités qui remonte à 1973. La cour suprême de l'Ontario a rejeté cette revendication à deux reprises.

Le ministre peut-il dire à la Chambre et à la circonscription de Timiskaming ce qui va exactement se passer en ce qui concerne la Cour suprême et quand l'autorisation sera donnée?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'autorisation d'interjeter appel a été donnée aux requérants par la Cour suprême. Pour le moment, le gouvernement fédéral n'est pas en cause.

Je demanderai à mes collaborateurs de revoir le jugement pour savoir si le gouvernement doit prendre position, mais pour l'instant il n'a pas été décidé si on interviendrait ou non.

* * *

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES TRANSPORTS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Il y a deux semaines, le gouvernement a annoncé son intention de créer une commission royale d'enquête impartiale réunissant des spécialistes pour étudier l'infrastructure des transports au Canada. Or, les Canadiens vont naturellement éprouver de la méfiance envers une commission où siègent notamment trois anciens hommes politiques conservateurs, dont le président.

Comment le premier ministre est-il parvenu à trouver de la place au sein de cette commission royale pour deux anciens membres de cabinet provinciaux conservateurs et pour un ancien député fédéral conservateur, alors qu'il n'est pas parvenu à en trouver pour un représentant de la Fédération canadienne des municipalités qui représente pourtant les villes et les provinces d'un bout à l'autre du Canada et qui figure au tout premier rang de ceux qui s'efforcent de prévoir les graves répercussions que ne manquera pas d'entraîner la réduction du service de VIA Rail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne suis pas certain de l'appartenance politique de la plupart des membres de cette commission.

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Nous allons vous l'apprendre.

M. Allmand: Comment pouvez-vous dire une chose pareille sans rire, Don?

M. Mazankowski: Je pourrais peut-être demander au député s'il s'inquiète de la nomination de M. William Patrick Kelly, un fonctionnaire éminent qui s'est distingué tant au service du salariat que du patronat.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Se plaint-il de la nomination de John Forbes Helliwell, professeur et doyen de la Faculté d'économie politique de l'Université de la Colombie-Britannique?

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Entretient-il des appréhensions à propos de Marc Gaudry, professeur d'économie politique à l'Université de Montréal.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Se fait-il du souci à propos de James D. McNiven, doyen de la Faculté d'administration de l'Université de Dalhousie?

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: S'inquiète-t-il au sujet de Marie-Josée Drouin, économiste et directrice générale de l'Institut Hudson du Canada depuis 1978?

S'inquiète-t-il au sujet de la nomination de certains membres du conseil d'administration de l'Université Concordia, du Research Institute for International Change de l'Université Columbia, ou de la Banque de Commerce du Canada?

S'inquiète-t-il de la nomination de Maurice LeClair, ancien président et directeur général du CN?

S'il trouve à redire à ces nominations, il ferait mieux de repenser à son affaire.

M. Tobin: Monsieur le Président, ce qui nous inquiète c'est de voir le gouvernement promettre d'assurer le maintien du service de VIA Rail avant et pendant la campagne électorale, se dédire après les élections et établir une commission royale après coup. Nous sommes inquiets des inepties qui sont débitées de l'autre côté. Et, bien sûr, nous nous interrogeons au sujet d'une commission royale composée de trois anciens hommes politiques conservateurs, de trois membres du Parti conservateur, mais d'aucun représentant de la Fédération canadienne des municipalités. Nous sommes joliment inquiets du fait que l'on n'agit pas selon la justice en cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai posé une question directe au vice-premier ministre.

Étant donné que la Fédération canadienne des municipalités représente l'ensemble des collectivités et des régions de toutes les provinces du Canada où environ deux millions de Canadiens sont déplacés, pourquoi cet organisme important n'occupe-t-il pas un seul siège à cette commission royale?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je pense que la commission royale, si le député y réfléchit, constitue un échantillon représentatif des Canadiens d'un océan à l'autre. Ce sont des gens très compétents.

Si le député a quelque chose à reprocher à l'ancien trésorier du gouvernement de l'Alberta, il devrait avoir le courage de le dire.

M. Tobin: Je viens de le faire.

M. Mazankowski: Il devrait exposer à la Chambre ses griefs contre lui, fonctionnaire et avocat très distingué, Canadien loyal et Albertain éminent.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. D'après l'administrateur du Ontario Pork Producers Board, les puissants lobbyistes des éleveurs de porcs des États du centre-ouest des États-Unis considèrent maintenant que presque tout ce que les éleveurs de porcs canadiens font, y compris aller travailler le matin, les rend coupables et sujets à des droits compensateurs additionnels.

Maintenant qu'on a conseillé aux éleveurs de porcs de commencer à percevoir des cotisations pour acquitter ces droits eux-mêmes, qu'est-ce que le ministre entend faire pour respecter sa promesse de faciliter l'accès au marché américain, promesse qu'il a faite dans le débat sur le libre-échange mais qu'il ne respecte pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à cette question parce que, ce matin, le ministère américain de l'Agriculture a dit s'attendre que les exportations de légumes canadiens aux États-Unis augmentent de 80 p. 100. Ce n'est pas mal du tout.

M. Gauthier: Le porc!

M. Mazankowski: Il parlait aussi de l'agriculture.

Des voix: Porc, comme dans cochon!

M. Tobin: Cela n'a rien à voir avec le népotisme.

M. Mazankowski: J'ai beaucoup de respect pour le député. Soit dit en passant, il ne m'interrompt pas.

J'ai écouté sa question très attentivement. Il a parlé du porc, il a parlé des produits agricoles et il a demandé ce que nous ferons pour faciliter l'accès au marché américain. Je viens de dire que, d'après un observateur américain de l'industrie agricole, nos exportations de légumes vont augmenter de 80 p. 100.

• (1440)

Quant au porc, le député sait, parce que nous en avons discuté, que nous avons pris des mesures en vertu des dispositions de l'article 19 de l'Accord de libre-échange. Il y est question d'un mécanisme objectif pour régler les conflits entre les deux pays. Nous sommes certains que notre cause sera traitée en toute équité.

De plus, en ce qui a trait aux autres facteurs, le GATT est directement intéressé et nous allons y défendre nos intérêts. Nous travaillons de concert avec le conseil du porc, le conseil de la viande et les éleveurs. Nous avons bon espoir d'obtenir ainsi des résultats prometteurs.

M. Vanclief: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre. J'aurais aimé qu'il nous parle davantage du porc et moins des légumes. Il y a une différence, je le sais et il le sait aussi.

Le ministre n'a pas encore réussi à transmettre son enthousiasme aux éleveurs de porcs. Je voudrais lui poser quelques questions qui reviennent continuellement sur le tapis quand je discute avec les agriculteurs du Canada. Ces questions peuvent paraître simples, mais je voudrais quand même obtenir des réponses.

Pourquoi les agriculteurs canadiens doivent-ils toujours faire ce que les États-Unis disent et non ce qu'ils font?

Pourquoi le gouvernement ne protège-t-il pas les agriculteurs canadiens contre le harcèlement injuste et tyrannique des États-Unis, comme il l'a lui-même si bien dit?

N'avons-nous pas le cran nécessaire pour tenir tête aux États-Unis?

Des voix: Ou le culot!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député reconnaîtra que les légumes font partie de l'industrie agricole. Il a parlé de l'agriculture dans son ensemble et pas seulement du porc.

Je le répète, l'Accord de libre-échange comporte des dispositions qui nous permettent désormais de régler nos différends au moyen d'un processus objectif, le mécanisme de règlement binational des différends, un outil dont nous ne disposions pas auparavant. Nous n'avons rien à craindre, les dés ne sont pas pipés. Nous avons la ferme intention d'avoir recours à ces dispositions.

Nous avons aussi l'intention d'invoquer les dispositions du GATT. Les éleveurs de porcs du Canada avec qui nous travaillons en étroite collaboration le savent, tout comme le Conseil des viandes du Canada. J'ai la certitude que ce mécanisme fonctionnera.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En 1988, le Canada, de même que 34 autres pays, a signé un protocole international en vertu duquel il s'engageait à réduire ses émissions d'oxyde d'azote aux niveaux de 1987. Hier, Transport 2000 a dit au Comité des transports que le 1,9 million de voyages additionnels en automobile découlant des coupes à VIA Rail provoquera une hausse des émissions dans l'atmosphère de 2,1 millions de kilogrammes de dioxyde de carbone, d'oxyde de carbone et d'oxyde nitreux.

Étant donné cette violation de l'esprit et de la lettre du protocole et l'absence d'un expert en environnement au sein de la commission royale, le vice-premier ministre va-t-il attendre pour effectuer des coupes de crédits à VIA Rail qu'on ait effectué une évaluation complète et indépendante de l'impact sur l'environnement?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, Transports 2000, me dit-on, a présenté des chiffres, hier, au Comité. Cela ne sera pas la première fois que les chiffres de Transports 2000 et ceux de Transports Canada ne correspondent pas. Cependant, le ministre de l'Environnement a considéré tous les chiffres accessibles en termes d'émission concernant la pollution; il a également considéré qu'en fonction des transferts de passagers dans d'autres secteurs de transport, les effets ne seraient pas aussi concluants que mon collègue essaie de le faire savoir.

Pour ces raisons, le ministre de l'Environnement a considéré que le rapport déposé la semaine dernière était concluant à ce niveau-là, et ne demandait pas davantage d'aller plus loin et, évidemment, n'a rien à voir avec un moratoire quel qu'il soit sur les coupures de VIA Rail.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, la réponse du ministre me surprend parce qu'il sait très bien que cette évaluation environnementale de sept pages, qui n'est qu'une fumisterie, ne contenait pas une seule statistique sur l'accroissement de la pollution atmosphérique.

Hier, le ministre a dit à la Ligue canadienne de transport industriel que la réduction des subventions ferroviaires se traduirait par une hausse des fonds publics affectés aux services routiers et aériens. Les compressions ne permettront pas de réaliser des économies, puisque cet argent servira à remplacer les services de VIA Rail.

Étant donné que le train est le mode de transport le moins polluant et que nous ne réaliserons pas d'économies, comme la FCM l'a fait remarquer aujourd'hui, le ministre va-t-il admettre à la Chambre qu'il a fait une erreur et accepter de suspendre les coupes à VIA Rail jusqu'à ce que toutes les incidences environnementales et socio-économiques de cette décision aient été examinées?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai dit hier et le député comprendra pourquoi je suis ici aujourd'hui.

J'ai dit que le gouvernement devait engager des dépenses non seulement dans le secteur des services ferroviaires et routiers mais aussi dans celui des transports aériens.

Je n'ai pas dit que nous allions transférer des fonds de VIA Rail aux transports routiers ou aériens. J'ai dit ici à deux ou trois reprises que ces économies nous permettront de réduire le déficit de plus de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. C'est ce que j'ai dit, que je viens de répéter et que je vais continuer de dire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Walter (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais adresser ma question au vice–premier ministre.

Même si le Canada a salué avec satisfaction le retour du Pakistan dans le Commonwealth, il doit maintenant s'attaquer au problème pressant des droits de la personne. La vie de millions de musulmans ahmadis est en danger parce qu'on les a brutalement privés de leurs droits.

Vu l'urgence de la situation, le vice–premier ministre acceptera–t–il de faire une démarche inhabituelle et de communiquer sans tarder avec le premier ministre, au nom de la Chambre des communes, pour qu'il signale aux représentants du Commonwealth la question des horribles violations des droits de la personne et pour qu'il obtienne personnellement l'assurance du gouvernement du Pakistan que des mesures seront prises en vue de protéger la vie des musulmans ahmadis qui veulent pratiquer leur religion en paix?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, hier, ayant reçu une préoccupation de son collègue de Parkdale—High Park, j'ai tout de suite demandé aux fonctionnaires des Affaires extérieures de communiquer avec notre ambassade au Pakistan pour savoir s'il y avait du développement dans les cas des Ahmadis.

Un des hauts fonctionnaires avait justement rencontré, dans la journée d'hier, des dirigeants de la communauté qui pourtant n'avaient pas soulevé de problème particulier.

Par contre, je suis d'accord avec mon collègue que nous entendons souvent des rapports à l'effet que cette communauté subirait peut–être actuellement des menaces. Bien sûr, nous avons fait, dans le passé, et nous continuerons à faire des revendications auprès des autorités, soit par les ministres ou par les fonctionnaires du ministère.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures.

Il y a plus d'un an, en septembre 1988, un projet de loi a été adopté à la Chambre pour créer un centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a rien annoncé en ce sens.

Compte tenu de l'importance que les Canadiens accordent à la question des droits de la personne dans le monde, importance que même l'ACDI reconnaît, c'est de la pure négligence que de reporter sans cesse cette affaire et de ne pas prendre les mesures qui s'imposent.

Quand la ministre posera–t–elle un geste pour concrétiser son engagement à l'égard des droits de la personne?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, la décision de créer un Centre international des droits humains de démocratie a été prise, justement, en fonction de notre préoccupation et de notre intérêt à défendre les droits humains à travers le monde.

Bien sûr, nous consulterons les chefs de l'opposition, tel que stipulé par la loi, au moment où les noms des dirigeants feront l'objet d'une décision, et bien sûr l'argent, un million de dollars, est prêt à être mis à la disposition du Centre, dès que son annonce sera faite.

* * *

L'EMPLOI

Mme Shirley Maheu (Saint–Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Encore une fois, 200 emplois à Montréal sont perdus. Les employés de la compagnie aérienne Eastern ont reçu «les petites feuilles roses» et seront mis à pied le 31 octobre.

Les lois du travail obligent la compagnie de s'asseoir avec ses employés pour régler les détails d'une fermeture. Le ministre est au courant du problème depuis quatre mois, mais aucune réunion n'a encore eu lieu, et la compagnie attend une réponse.

Quand le ministre donnera-t-il une réponse aux 200 employés canadiens de Eastern quant à leur avenir? Pour comble, va-t-il permettre à Eastern de contourner les lois du travail du Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, le ministre du Travail agit dans ces situations dès qu'il est informé officiellement par l'employeur de ses intentions de licencier des employés.

Au moment où nous nous parlons, il n'y a aucun avis qui a été transmis par la compagnie Eastern, au ministère du Travail, et par conséquent, aucune action ne peut être entreprise par le ministère du Travail tant que nous n'aurons pas été officiellement avisés des intentions de la compagnie Eastern.

Je peux assurer l'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville ainsi que toute la Chambre, que dès que nous serons avisés, le ministère du Travail s'assurera que toutes les lois du Code canadien du travail soient respectées intégralement.

• (1450)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Voilà un autre exemple du peu de cas que fait ce gouvernement des pertes d'emplois à Montréal! La semaine dernière, on nous a appris qu'on a perdu au-delà de 11 000 emplois à Montréal depuis 18 mois. Maintenant, on sait la réponse. La raison est très claire et là, je cite une analyse du député de Rosemont, un député de son parti, et je cite: «Il manque encore de sensibilité chez beaucoup de ministres envers la situation à Montréal.»

Ma question, monsieur le Président, est celle-ci: Est-ce que le ministre est d'accord sur l'analyse de son député, un député de son parti, qui lui reproche et reproche à ses collègues d'ignorer la situation pénible des travailleurs de Montréal?

M. Corbeil: Monsieur le Président, je voudrais rassurer l'honorable député de LaSalle—Émard, qui est probablement préoccupé actuellement par d'autres choses que la situation de l'emploi à Montréal, et j'espère que ses chances seront excellentes. Je voudrais lui faire remarquer qu'au cours des années 1980 à 1984, pendant que son parti était au pouvoir, le nombre d'emplois créés au Québec a été un résultat négatif de 4 000, c'est-à-dire qu'il y a eu 4 000 emplois nets qui ont été perdus au Québec de 1980 à 1984. Depuis l'arrivée de ce gouvernement, depuis cinq ans, monsieur le Président, il y a eu au-delà de 145 000 emplois créés au Québec, dont 125 000 à Montréal même, et je crois que c'est un excellent record que je lui soumets et qu'il devrait étudier un peu plus attentivement.

[*Traduction*]

* * *

LES FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Il s'agit du rapport que les chefs de gouvernement du Commonwealth ont commandé et qui s'intitule *Engendering Adjustment for the 1990s*.

Ce rapport signale l'impact brutal et disproportionné qu'ont les politiques d'ajustement structurel sur les femmes du monde en développement et conclut à la nécessité d'une nouvelle approche qui tiendra compte du rôle prépondérant des femmes dans ces pays.

Le gouvernement donnera-t-il suite aux recommandations du rapport et abordera-t-il clairement avec le FMI et la Banque mondiale la question des effets contraires que ces mesures économiques draconiennes ont sur les femmes dans le monde?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, l'une des causes à laquelle notre gouvernement a travaillé très activement, c'est celle des femmes du tiers monde.

A la réunion des ministres de la Condition féminine du Commonwealth, l'an dernier, nous avons mis au point un plan de travail qui engage tous ces pays, car la situation est clairement plus grave dans le tiers monde où les femmes font presque 100 p. 100 du travail ménager et presque 80 p. 100 du travail à l'extérieur. La question a fait l'objet d'une très longue discussion, et le Commonwealth a un plan de travail que nous poursuivrons.

Mme Hunter: Monsieur le Président, à la réunion de septembre des ministre des Finances du Commonwealth, le ministre des Finances a déclaré que l'ajustement structurel, et non une aide accrue, était la solution à la crise de l'endettement dans le développement du tiers monde.

Le rapport en question condamne indubitablement la position du ministre. La ministre ayant insisté dans la réponse précédente sur le rôle clé que jouent les femmes, le ministre des Finances et son gouvernement s'engagent-ils à veiller à ce que les intérêts des femmes entrent nettement en ligne de compte dans l'application des politiques d'ajustement? Le ministre en prend-il l'engagement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée vient justement d'énoncer la position que le gouvernement adopte et encourage dans les discussions que nous avons sur l'incidence de l'ajustement pour les femmes des pays moins développés.

L'argument que j'ai fait valoir et que la députée cite hors contexte, c'est que l'ajustement structurel est indispensable pour que ces économies puissent progresser et tirer parti de circonstances meilleures.

Toutefois, en même temps que s'effectue l'ajustement structurel, il est important d'en identifier et d'en prévoir l'incidence sur les femmes, comme l'expose l'étude du Commonwealth dont parle ma collègue.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre des Transports.

Le gouvernement a récemment annoncé qu'il imposerait à VIA Rail des compressions qui toucheraient la ligne de chemin de fer Calgary—Banff—Vancouver. Or, l'industrie du tourisme est florissante dans cette région, et il est essentiel de maintenir un service à longueur d'année pour satisfaire à la demande des skieurs et des touristes. Le ministre aura-t-il l'obligeance de me dire ce que fait son ministère pour promouvoir la privatisation de cette liaison extrêmement importante dans ma circonscription?

De plus, le ministre m'assurera-t-il également que son ministère fait tout en son pouvoir pour garantir que le service à longueur d'année sur cette liaison ne sera pas perturbé?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est une bonne question.

Je voudrais renvoyer ma collègue aux propos que j'ai tenus le 4 octobre, lorsque j'ai annoncé la décision concernant VIA Rail. J'ai dit que le gouvernement encouragerait le secteur privé à prendre en charge toute liaison où des services pourraient être assurés aux Canadiens.

Bien sûr, cette liaison des montagnes Rocheuses est manifestement la plus rentable de tout le pays. Et il est certain que VIA Rail a obtenu le droit d'accueillir toute proposition de prise en charge par le secteur privé et de l'examiner en tenant compte de l'intérêt des voyageurs de cette région du Canada.

L'IMMIGRATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration. Hier, la ministre a affirmé que la catégorie de la famille constitue la pierre angulaire de la politique d'immigration du gouvernement. Pourtant, le niveau qui lui a été attribué ne dépasse pas de beaucoup les quelque 30 p. 100 que nous avons depuis que ce gouvernement est au pouvoir.

La ministre ne comprend-elle pas qu'avec un tel niveau, il est plus difficile de réunir des familles au Canada et que cela cause beaucoup de déception? Pourquoi ne pas revenir, comme auparavant, à un niveau de 50 p. 100 ou plus?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député, qui ne cesse de revenir à la charge à ce sujet, que si la catégorie de la famille représentait 50 p. 100 de l'immigration totale auparavant, c'est parce que la politique de son parti avait réduit l'immigration totale à son plus bas niveau de l'après-guerre. Je crois que nous n'avons vraiment rien à nous reprocher à cet égard.

M. Allmand: Quand était-elle à son maximum, Barbara?

Mme McDougall: C'est maintenant qu'elle est au maximum. La catégorie de la famille est à son niveau le plus élevé depuis dix ans.

M. Allmand: Vous oubliez les années 50 et 60.

Mme McDougall: Je dois dire au député que le niveau de la catégorie de la famille dépend de la demande. Si beaucoup de gens veulent parrainer des parents admissibles, nous pourrons dépasser les chiffres prévus.

Cependant, le niveau annoncé est le plus élevé depuis dix ans. Je dois ajouter que c'est notre gouvernement qui a élargi la classe de la famille et a augmenté les points dans le cas des parents aidés.

M. Marchi: Monsieur le Président, la ministre pourrait peut-être faire sa petite enquête auprès des Canadiens d'un océan à l'autre qui ne peuvent parrainer des réfugiés assez rapidement ou suffisamment, et revenir ensuite à la Chambre pour vérifier les déclarations qu'elle vient de faire.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Hier, pour la troisième année consécutive, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas vu la nécessité d'augmenter le nombre de parrainages de réfugiés gouvernementaux. Toutefois, lors du voyage du premier ministre à Kuala Lumpur, il a contredit la ministre en disant que nous acceptons plus de réfugiés chaque année et que nous n'en faisons pas assez pour leur venir en aide. Je demande donc à la ministre pourquoi cette contradiction? Pourquoi dire une chose sur la scène mondiale, et faire une autre chose au Canada? Pourquoi?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le nombre de réfugiés qui viennent au Canada pour des raisons humanitaires augmente tous les ans. D'abord, le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement restera au même niveau l'an prochain, soit 13 000. Si on jette un coup d'oeil sur la scène internationale, on constate qu'il se produit d'énormes changements dans une foule de pays, dont ceux de l'Europe de l'Est, que le nombre de permis d'émigration est en hausse, etc. Nous faisons donc face à une situation changeante.

Le nombre de réfugiés parrainés par des particuliers augmentera de 3 000. Cela ne va toutefois pas sans frais pour le gouvernement parce que nous devons payer une partie de ces services et que nous n'avons pas imposé de plafond. Mais nous en sommes fiers. Nous avons augmenté de 500 le nombre de réfugiés de l'Asie du Sud-Est pour l'année qui vient. Nous nous sommes en outre engagés en juin à Genève à accueillir un nombre de réfugiés si élevé que nous devançons tous les autres pays. Le premier ministre a raison. Nous augmentons le nombre de réfugiés et continuerons de le faire.

M. le Président: Avant de mettre fin à la période des questions, j'autorise le député de Haldimand—Norfolk, la députée du Yukon et le député de Fundy—Royal à poser chacun une question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Les chiffres publiés récemment par Statistique Canada font voir que, depuis la signature de l'Accord de libre-échange, l'excédent de nos échanges avec les États-Unis a subi une baisse marquée. Nos exportations vers les États-Unis n'ont augmenté que de 3,4 p. 100, tandis que nos importations de produits américains doublaient pour passer à 7,5 p. 100. Le premier ministre a dit que l'Accord de libre-échange serait la pierre angulaire de la prospérité. Qu'elle allait protéger le Canada contre les contre-mesures américaines. Depuis que nous avons signé l'accord les Américains ont harcelé nos producteurs de porcs, d'acier, de produits laitiers et de poisson. Et maintenant les chiffres de nos échanges montrent que nous perdons au change.

Est-ce que le gouvernement va reconnaître que l'Accord de libre-échange ne fonctionne pas et qu'il coûte plus cher aux Canadiens que ce qu'il leur rapporte?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai lu un article du *Financial Post* d'hier qui dit: «Les derniers chiffres du déficit commercial américain sont désagréables pour les responsables de la politique américaine, mais agréables pour les exportateurs canadiens débrouillards, qui semblent ne pas avoir mis de temps à profiter de l'Accord de libre-échange.»

Cela ne provient pas d'une déclaration gouvernementale, mais d'une analyse de la situation faite par le *Financial Post*.

Le député parle de l'accroissement plus rapide des importations que des exportations. C'est une chose très simple à comprendre quand on comprend qu'il y a une augmentation considérable des investissements chez nous, laquelle provoque directement une hausse des importations de machines et de machines-outils. Cette hausse de nos importations est due en grande partie à la hausse des machines-outils.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La taxe sur les produits et services représente le changement le plus important apporté à la structure fiscale depuis que l'impôt sur le revenu a été institué comme mesure temporaire il y a 72 ans. Malgré cela, le gouvernement a limité les audiences à environ 10 heures pour toute la région de l'Atlantique et n'en a pas tenu du tout au Québec; or, le ministre affirme aujourd'hui que les régions pauvres du Canada s'en trouveront mieux. Eh bien, c'est ridicule. Je tiens cependant à demander au ministre s'il va finir par être honnête avec les Canadiens et confirmer que plus de la moitié des Canadiens pauvres dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté se retrouveront en fait plus mal en point avec la taxe sur les produits

et services, même après le crédit pour la taxe sur les produits et services.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée dit que le gouvernement a limité les audiences. Le gouvernement ne dit pas aux comités ce qu'il ont à faire. Les comités en décident eux-mêmes. C'est une décision prise par le comité en consultation avec les membres des partis libéral, néo-démocrate et conservateur.

La véritable question que pose la députée est de savoir si les Canadiens à faible revenu s'en trouveront pire ou mieux par suite de la taxe sur le produits et services. Je puis répondre tout à fait catégoriquement que les Canadiens à faible revenu s'en trouveront mieux après la réforme de la taxe de vente parce qu'ils recevront à l'avance, à tous les trois mois, grâce au crédit pour la taxe sur les produits et services, un chèque de 275 $ par adulte et de 100 $ par enfant, selon leur revenu, et ce montant diminuera graduellement à mesure que leur revenu augmentera. Mais les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ s'en trouveront mieux après la réforme fiscale.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. On a annoncé récemment qu'un groupe d'experts du GATT avait retardé l'approbation d'un rapport interdisant au Canada de limiter ses importations de crème glacée et de yogourt. Ce rapport disait que le Canada avait violé ses obligations découlant de l'article 11 du GATT en janvier 1988 quand il avait contingenté les importations de crème glacée et de yogourt pour appuyer l'industrie laitière du Canada dont la production s'élève à 7 milliards de dollars par année.

Étant donné que les États-Unis ont obtenu du GATT, en 1955, une dispense qui leur permettait de continuer à restreindre l'importation de crème glacée sur le marché américain, le ministre peut-il nous dire quelles mesures sont prises pour assurer la même protection à notre industrie laitière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous prenons un certain nombre de mesures. Premièrement, comme le député l'a dit, l'article 11 est la disposition qui régit la mise sur pied et le fonctionnement des systèmes de gestion de l'offre au Canada. Cet article a été rédigé en 1947. C'est pourquoi, dans les négociations multilatérales en cours, nous essayons de le clarifier, de le renforcer et de l'adapter aux réalités agricoles actuelles, et ce processus se poursuit. Nous considérons aussi la dispense consentie par le GATT comme extrêmement injuste et nous avons signifié aux États-Unis notre intention de continuer nos démarches pour obtenir justice. Nous en discutons aussi dans les négociations commerciales multilatérales et c'est un autre enjeu de ces négociations.

Je peux dire au député et il peut garantir aux producteurs qu'il représente que notre gouvernement croit fermement aux principes de la gestion de l'offre. Nous les défendrons vigoureusement et par tous les moyens possibles.

M. le Président: Le député d'Edmonton-Est a la parole pour soulever la question de privilège.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège relativement au commentaire 16 de la 5e édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui dit ceci:

> Les privilèges sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres.

Par ailleurs, le commentaire 18 dit ceci:

> Les privilèges mettent en cause la capacité d'un député de servir ses commettants.

Depuis que j'ai été élu à la Chambre, j'ai entendu à plusieurs reprises des députés prétendre que le Nouveau Parti démocratique appuyait le PEN. C'est absolument faux, et je tiens à le signaler aux ministériels afin qu'ils puissent mieux faire leur travail, mieux servir leurs électeurs. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député a soulevé la question de privilège et a cité certains commentaires de Beauchesne qui définissent très clairement ce que sont les privilèges. Cependant, la plainte que le député semble vouloir formuler relève plutôt du débat. Quelqu'un aurait dit que certaines autres personnes appuient ou n'appuient pas quelque chose. Cela relève du débat et n'a rien à voir avec la question de privilège. Le député a peut-être une plainte à formuler, mais il devra le faire ailleurs.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest sur le rappel habituel au Règlement.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous dire quels travaux le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre pour la semaine qui vient.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à mon honorable ami. Demain nous allons poursuivre le débat de deuxième lecture du projet de loi C–36, sur le paiement anticipé des récoltes. Il y a accord entre les partis pour ne pas proposer de motions dilatoires. Mes collègues comprendront que, l'opposition obstruant ce projet de loi depuis un certain temps, nous sommes décidés à aller de l'avant pour que les agriculteurs du Canada reçoivent ces paiements très importants.

• (1510)

Si les partis d'opposition veulent mettre fin à leur obstruction demain et qu'il reste suffisamment de temps, nous serons heureux de revenir à l'adoption des motions pour que la Chambre ait la possibilité d'étudier le cinquième rapport du Comité permanent de la procédure, qui traite de la télévision.

Lundi nous passerons à la troisième lecture du projet de loi C–20, sur la taxe d'accise; mardi le 24 octobre, nous allons poursuivre la discussion à l'étape du rapport du projet de loi C–21. Il s'agit des modifications à la Loi de l'assurance–chômage.

M. Rod Murphy (Churchill): Le leader parlementaire du gouvernement a déclaré que l'opposition faisait de l'obstruction contre le projet de loi C–36. Je me demande puisqu'il a dit cela à la Chambre, s'il voudrait bien nous dire combien d'heures de débat ont été consacrées à ce très important projet de loi.

M. Lewis: Des heures sans fin. Je n'en ai pas le nombre exact, mais je tiens à souligner à la Chambre que le gouvernement est très désireux d'adopter ce projet de loi pour pouvoir payer les agriculteurs canadiens. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour accélérer ce dossier. Nous espérons que l'opposition voudra bien mettre fin à son obstruction.

M. Murphy: Le leader parlementaire du gouvernement devrait dire la vérité quand il parle des travaux de la Chambre. Je crois savoir qu'il n'y a même pas huit heures de débat à ce sujet en ce moment. Ce qu'il y a de certain c'est que sur la plupart des projets de loi nous faisons au moins les huit heures de débat complètes avant que le gouvernement ne menace la clôture.

M. Lewis: Il s'agit d'un projet de loi avantageux pour les agriculteurs canadiens. Nous ne tenons pas à menacer d'appliquer la clôture, mais je tiens à faire savoir aux agriculteurs canadiens que s'il est nécessaire de le faire pour pouvoir leur verser le paiement anticipé, nous le ferons.

M. Gray (Windsor–Ouest): Je voudrais répondre à la déclaration du leader du gouvernement à la Chambre. Lorsqu'il dit que les députés qui tentent de faire leur travail font de l'obstruction systématique, il donne un bien mauvais départ aux travaux de la semaine prochaine. Même dans les pays de l'Est on s'éloigne de l'État uniparti et de l'absence de débat qui duraient depuis 40 ans. Mon collègue semble penser que nous devrions aller dans l'autre sens. Je ne pense pas que les Canadiens soient d'accord avec cela, notamment les agriculteurs qui, par l'entremise de leurs organisations nationales, ont demandé, presque à l'unanimité, que le projet de loi dont on parle soit retiré.

Si le ministre s'intéresse au sort des agriculteurs, alors il devrait écouter ce qu'ils ont à dire par l'entremise des députés libéraux et d'autres, et retirer son projet de loi. C'est ainsi que l'on doit écouter les agriculteurs.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Algoma pour un rappel au Règlement.

M. Maurice Foster (Algoma): J'invoque le Règlement. Je voudrais faire remarquer que le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre menace les agriculteurs canadiens en disant qu'il va invoquer la clôture. Ce que veulent les agriculteurs, ce sont des liquidités, des paiements anticipés sans intérêt. Ce que le gouvernement devrait faire, c'est retirer son projet de loi et verser aux agriculteurs leur argent en vertu des crédits qui vont être approuvés ce soir. C'est cela qu'ils veulent. Ils ne veulent pas de ce projet de loi.

M. Lewis: Je suis très heureux de voir ce débat se poursuivre un jour d'opposition. Normalement, ces jours–là, nous essayons de ne pas prendre la parole et de laisser l'opposition débattre la question qu'elle a soulevée. Puisqu'elle insiste pour continuer, je vais répondre à mon collègue en lui disant ceci: Oui, nous avons l'intention de menacer les agriculteurs canadiens en les payant et oui nous avons l'intention d'étouffer l'obstruction des partis d'opposition, libéral et néo–démocrate, qui ne

veulent pas que les agriculteurs touchent leur argent. Nous allons procéder dès que possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PÊCHES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Robichaud:

> Que la Chambre condamne la mauvaise administration, le manque de leadership, l'incompétence et la négligence du gouvernement, qui mettent en danger dans une mesure sans précédent les localités de pêche et les travailleurs des pêches du Canada.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Le secteur de la pêche revêt une importance cruciale dans presque toutes les localités, on en compte 158, que regroupe la circonscription de Burin—Saint-Georges, à Terre-Neuve, qui s'étend sur la côte sud, longe la pointe sud-ouest et remonte un peu la côte ouest de la province.

C'est pour cette raison notamment que je suis content d'intervenir ce soir en faveur de la motion de mon collègue du Nouveau-Brunswick, le député de Beauséjour, à savoir que la Chambre condamne le gouvernement pour sa mauvaise administration, son manque de leadership, son incompétence et sa négligence qui mettent en danger, dans une mesure sans précédent, les localités de pêche et les travailleurs des pêches du Canada.

Je crois que je n'aurais pas pu le dire mieux moi-même. J'ai l'impression qu'une fois que les députés auront réfléchi à ce que leur demande le député du Nouveau-Brunswick, ils se précipiteront à sa rescousse car le gouvernement actuel, comme le laisse entendre cette motion, a bel et bien manqué de leadership et a fait preuve d'incompétence et de négligence au point de mettre en danger comme jamais auparavant les localités de pêche du Canada dont celles qui existent en grand nombre dans ma propre circonscription.

Je tiens à ce que le ministre des Pêches et des Océans sache bien que je soutiens de tout coeur cette motion.

Je l'ai écouté parler plus tôt au cours de ce débat. En réponse à mon collègue de Gander—Grand Falls, à propos de la surpêche, il a dit que le gouvernement avait réglé ce problème. Évidemment qu'il l'a fait, et je vais vous expliquer comment.

J'ai en main un document du gouvernement de Terre-Neuve qui est paru la semaine dernière, un document dont le gouvernement du Canada a été saisi il y a quelques semaines, et dont le titre est «Resource Crisis in Newfoundland Fishery». A la page 5 de ce document, le gouvernement de Terre-Neuve démontre comment le ministre des Pêches des Communes a réglé le problème de la surpêche. Je vais vous citer rapidement quelques chiffres.

Le contingent de l'OPANO accordé à la Communauté économique européenne était de 26 295 tonnes métriques en 1986. Ces mêmes pays de la CEE ont pris cette année-là 160 000 tonnes métriques, soit environ six fois plus que la quantité qu'ils étaient censés capturer. L'année suivante, le quota était fixé à 25 205 tonnes métriques. Les pays de la CEE, en particulier l'Espagne et le Portugal, en ont capturé 134 000 tonnes métriques.

Ça oui, on peut dire que le ministre des Pêches a réglé le problème. Avec le premier ministre et le député de St. John's-Ouest et ministre du Commerce extérieur, il a laissé l'Espagne et le Portugal nous marcher sur les pieds durant toutes ces années, et il se vante aujourd'hui d'avoir réglé le problème de la surpêche. Il a tendance à être très sélectif quand il cite des statistiques, quand il cite des articles de journaux, comme il l'a fait encore ce matin à propos de la décision concernant la côte ouest. J'aimerais avoir le temps d'en parler, car, bien qu'elle concerne la côte ouest du Canada, la décision en matière de commerce extérieur rendue il y a quelques jours présente beaucoup d'implications pour l'industrie de la pêche de la côte est du Canada, dont celle de Terre-Neuve.

Soit dit en passant, pour illustrer ce que je viens de dire, le ministre nous a dit ce matin que la décision avait été chaleureusement accueillie par tout le monde là-bas. Il est vraiment très sélectif. Pourquoi n'a-t-il pas lu toutes les manchetttes? Pourquoi n'a-t-il pas lu celle du *Citizen* d'Ottawa du 19 octobre qui dit: «L'industrie de la pêche critique la décision du groupe bilatéral»? Pourquoi n'a-t-il pas lu celle du *Soleil* de Québec qui déclare: «Le saumon fait hurler», en parlant de la décision? Voilà ce qu'on dit de la décision dont le ministre a voulu nous faire croire ce matin qu'il n'avait rien vu de meilleur depuis l'invention du bouton à quatre trous. Ce n'est qu'une question de temps avant que ce genre de décision, grâce à laquelle les Américains peuvent faire ce qu'ils veulent avec notre poisson, commence à être appliquée aux pêches de la côte est, notamment à celle de Burin—Saint-Georges.

J'ai écouté avec grand intérêt ce matin l'intervention du ministre des Pêches. L'une des choses qu'il a dites à mon sujet pendant son intervention, c'est que j'exagérais le problème, que je semais la crainte chez les pêcheurs. Il pense que tout le monde a tort sauf lui.

Jetons encore un coup d'oeil au rapport préparé par le gouvernement de Terre-Neuve après beaucoup de recherches, là où nous pouvons lire: «Les pertes d'emplois directs que l'industrie terre-neuvienne de la pêche risque de subir en 1990 sont évaluées à 1 400 pour le secteur hauturier et à 800 pour le secteur côtier.» Le gouvernement de Terre-Neuve prévoit que, l'an prochain seulement, 2 200 emplois disparaîtront dans les pêches de la province.

• (1520)

Le ministre prétend qu'il n'y a pas de crise, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Encore une fois, le gouvernement de Terre-Neuve arrive à des conclusions entièrement différentes. Je cite encore le rapport: «L'industrie de la pêche de Terre-Neuve fait face à un épuisement des stocks qui fera perdre leur emploi à des milliers de travailleurs et qui affaiblira la base économique de localités entières.»

Combien de détails faut-il encore donner au ministre avant qu'il commence à comprendre?

Il ose dire ensuite: «Aucun gouvernement n'a géré les pêches comme le nôtre.» Il a raison cette fois. Il a parfaitement raison. Aucun gouvernement n'a jamais géré les pêches comme celui-ci. Il a enfin raison. Il ne se trompe pas du tout. Il a parfaitement raison. Personne, pas même un marin ivre, ne pourrait gérer la pêche comme cette bande l'a fait. Quelle personne saine d'esprit, qui est censée protéger les intérêts des pêcheurs et des travailleurs d'usine du Canada atlantique, dirait à la Communauté européenne: «Vous avez le droit de prendre seulement 20 000 tonnes, mais nous ne protesterons pas si vous en prenez 160000t
s. Violez nos pêches, pourvu que vous souriez à notre premier ministre. Tant que vous l'aimerez, tant que vous le recevrez à dîner quand il assiste aux sommets à l'étranger, la quantité de poissons que vous prendrez ne nous inquiétera pas trop.»

Maintenant, le député de St. John's-Ouest se balade en Europe. Il est censé résoudre le problème!

Une voix: Aux frais de la princesse.

Les crédits

M. Simmons: Certainement. Il y est actuellement. Il va faire la leçon à la Communauté européenne. Mais c'est un blanc-bec celui-là! Où était-il au cours des quatre dernières années? Je peux vous dire que l'Espagne et le Portugal font de la surpêche depuis quatre ans. Enfin, il vient de s'en apercevoir. Johnny vient de découvrir une autre excuse pour aller se balader. Je lui souhaite bonne chance, car il sera là-bas aux frais des contribuables canadiens, ce qui comprend les pêcheurs dont les emplois disparaissent en raison de l'inaction des quatre dernières années.

J'espère, si le ministre du Commerce extérieur et député de St.John's-Ouest arrive à savoir de quel côté est la tête du poisson, j'espère qu'il fera savoir aux Européens ce qu'il en est, même s'il est quatre ans en retard. Il n'a pas la réputation, à Terre-Neuve, d'avoir la langue dans sa poche. On se demande donc pourquoi il n'a rien dit jusqu'à présent. Le programme du premier ministre ne prévoyait pas de parler de surpêche avant 1989. Les conservateurs ont découvert le problème avec quatre ans de retard.

J'ai entendu le ministre se lamenter ce matin que du poisson non transformé s'en allait directement sur le marché américain, et dire que c'était épouvantable. Il a raison, bien sûr. Ce que je voudrais savoir, c'est qui lui a dit? Comment a-t-il découvert cela tout d'un coup? Monsieur le ministre, où étiez-vous? C'est un problème qui existe depuis quelque temps sur la côte atlantique, et notamment en Nouvelle-Écosse.

Dans la partie la plus gratinée de son discours, il nous dit que la surpêche étrangère est une priorité du gouvernement. Eh bien, on n'aurait pas pu s'en douter en voyant ce que font les Européens, et les Français en particulier. Dans 3PS, ils nous ridiculisent; en 1985, 1986, 1987 et 1988 ils ont pris quatre fois la quantité autorisée.

Je pourrais en parler encore longtemps, mais je vois que mon temps arrive à sa fin. Nous avons accepté de nous limiter à 10 minutes pour que tout le monde puisse participer à ce débat. Il faut faire quelque chose pour les gens en difficultés dans ce secteur, et il y en a des milliers. Je peux dire au ministre, et à la ministre de l'Emploi qui doit prendre la parole plus tard, que les programmes établis ne sont pas la solution. La solution n'est pas l'assurance-chômage. La solution n'est pas l'assistance sociale, bien que ce soit là ce qui attend certaines personnes grâce au gouvernement.

Le programme spécial, du moins celui qui a été mis en oeuvre à Rose Blanche et à Port-aux-Basques, n'est pas

la solution. Il faut faire mieux que cela. Si j'avais plus de temps je pourrais proposer quelque chose; ce sera pour une autre fois.

M. Reid: Madame la Présidente, je ne sais vraiment pas où commencer. J'aurai l'occasion de répondre de façon plus détaillée plus tard dans la journée. Cependant, je ne peux pas laisser passer les remarques que le député de l'opposition a faites au sujet de la surpêche dans la zone 3PS. J'espère qu'il n'est pas nécessaire que je lui rappelle qui a signé l'entente en 1972. J'espère qu'il n'est pas nécessaire non plus que je lui rappelle tout ce que notre gouvernement a dû faire pour essayer de résoudre les problèmes découlant de cette entente de 1972. J'emploierais des mots qui le pousseraient probablement à intervenir pour qu'on me reproche d'avoir enfreint le Règlement. Le gouvernement a réussi à amener le gouvernement français à la table des négociations, à s'engager dans la voie de l'arbitrage, à résoudre le problème très épineux de la gestion des ressources et à défendre sa cause devant une commission d'arbitrage en ce qui concerne la zone contestée. Le gouvernement a réussi à faire tout cela et a été capable de voir à ce que la flotte française prenne graduellement 10 000 tonnes de poisson de moins dans la zone 3PS. Je sais que le ministre va se lever pour dire que nous avons dû donner aux Français accès à nos réserves de morue du nord en guise de compensation. Oui, c'est vrai, mais nous leur avons donné accès à moins de 1 p. 100 de nos réserves. Le gouvernement a dit aux Français qu'ils pouvaient avoir la morue du nord. Cependant, si on doit limiter l'accès à certaines ressources pour nos propres pêcheurs, on fera la même chose pour eux.

Par ailleurs, nous avons pris avec eux un arrangement selon lequel ils n'ont pas le droit de pêcher dans cette zone s'ils ne respectent pas les quotas à l'extérieur de la zone. L'autorisation que nous leur avons donnée ne vaut plus. Nous continuons quand même d'essayer d'en arriver à une entente. Je voulais simplement rappeler cela à mon collègue de l'opposition.

M. Simmons: Je tiens à signaler au député de St. John's-Est que le gouvernement n'a pas amené les Français à la table des négociations. En réalité, ce sont les Français qui ont acculé le gouvernement du Canada au pied du mur. Comme le député le sait pertinemment, en 1985, 1986 et 1987, le quota était de l'ordre de 6 500 tonnes métriques. Les Français nous ont volé 26 000 tonnes métriques. Par la suite, notre cerveau de St. John's-Ouest s'est rendu là-bas et, aidé de son collègue de St. John's-Est—j'ignore comment un homme aussi honnête que lui a pu participer à cela—il a obtenu des Français qu'ils acceptent de ne plus prendre 26 000 tonnes. Ils étaient censés se limiter à 6 400 tonnes. Ainsi, nos vis-à-vis ont obtenu des concessions des Français qui ont accepté de ne plus nous voler 26 000 tonnes, mais seulement 17 000 tonnes. Le ministre est revenu et a parlé d'une grande victoire, on avait réussi à convaincre les Français de ne prendre que 17 000 tonnes au lieu de 6 400 tonnes.

Le député a demandé qui avait signé l'accord de 1972. C'est le gouvernement libéral de l'époque qui a signé cet accord et qui a réussi à fort bien l'administrer. En effet, entre 1972 et 1984, les Français ont-ils pratiqué la surpêche dans la zone 3PS? Jamais. Je défie le député de prétendre le contraire.

A compter de 1985, après l'arrivée au pouvoir du gouvernement du député de Baie-Comeau, ils ont pratiqué la surpêche en prenant quatre fois plus que les quotas établis. Ils ont également pratiqué la surpêche en 1986, 1987 et 1988, et à l'heure actuelle, en 1989, ils prennent trois fois plus que ce qui était prévu, soit 17 000 tonnes au lieu de 6 000, aidés en cela par les députés de St. John's-Est et de St. John's-Ouest, qui veulent maintenant s'attribuer le mérite d'avoir permis aux Français de nous voler trois fois plus de poisson que les quotas établis au départ en vertu de l'accord de 1972.

Le député affirme que son gouvernement a bel et bien signé l'entente en question et qu'il en est fier. La différence entre les libéraux et nos vis-à-vis, c'est que nous avons empêché les Français de pratiquer la surpêche, alors que nos collègues d'en face ne peuvent ou ne veulent en faire autant.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je sais que bien des députés libéraux veulent prendre la parole à ce sujet et que le temps nous est compté.

• (1530)

Ce problème n'est pas récent; nous en devons l'existence au fait que le ministère des Pêches n'a pas l'esprit de prévoyance nécessaire, sous la direction de ce ministre, pour insuffler de l'optimisme au secteur de la pêche sur la côte est. Il n'y réussit pas non plus sur la côte ouest. Le ministre peut bien déclarer à la Chambre que nous avons des droits souverains sur nos ressources halieutiques, pourtant, il persistera à refuser d'intervenir pour nous protéger, ou nous aider à établir la présence dont nous avons besoin pour nous affirmer sur le marché.

Nous avons une ressource naturelle. Nous avons la capacité, tant pour la pêche côtière que pour la pêche hauturière sur la côte est, de prendre tout le poisson qui se trouve à l'intérieur de notre limite de 200 miles. Pourtant, le ministre dit que n'avons aucun droit sur ces prises. Voilà deux saisons consécutives que nos pêcheurs n'ont rien pris, car le ministre a permis à des étrangers de faire de la surpêche.

Qui est d'accord avec moi à propos du problème que pose la surpêche par des étrangers? Le premier ministre de notre province soutient que ce ministre devrait cesser de prêter l'oreille à ses pêcheurs de salon, ici, à Ottawa, à ses scientifiques et à ses gestionnaires. Je me demande

pourquoi ces derniers portent le titre de gestionnaires, car il n'y a pour ainsi dire pas eu de pêche à gérer depuis pratiquement six mois. On paie les gens à ne rien faire, et certainement pas à avoir de nouvelles idées. Mais le ministre des Pêches n'est même pas d'accord avec le premier ministre John Buchanan d'après qui ce ministre a perdu sa crédibilité quand il a refusé de se pencher sur le problème de la surpêche par des étrangers.

Il y a quelques semaines à la Chambre, le ministre a déclaré que les pêcheurs n'éprouvaient pas de difficultés, et, pendant l'été, il s'est entretenu avec son homologue de Pictou chargé de l'APECA. Il est du nombre des ministres qui ont fait venir un groupe de personnes de la Nouvelle-Écosse pour discuter avec le ministre en juillet. Ils se sont très longuement entretenus toute une soirée durant et le ministre, d'après les journaux, a demandé aux porte-parole des chalutiers de lui donner leur avis sur les conséquences économiques.

Ce n'est que la semaine dernière qu'un pêcheur avec qui il m'a été donné de discuter a obtenu une réponse à la lettre qu'il avait envoyée. Il avait fait examiner ses livres deux années de suite et, dans la réponse qu'il a obtenue, on disait ceci: «Le gouvernement fédéral n'a pas prévu de programme spécial à cette fin, pour aider les pêcheurs de la côte est.»

En fait, le 26 juillet, le ministre a réclamé qu'on lui fournisse la preuve que les gens souffraient effectivement. Ce pêcheur exerce son métier depuis 30 ans. Il n'a jamais vu des conditions semblables à celles dont nous sommes témoins sur la côte est depuis 2 ans. La situation y est fort mauvaise. En aidant les étrangers à poursuivre leurs pratiques néfastes, le ministre nuit à sa crédibilité et à notre droit souverain sur notre poisson.

Le ministre n'a pas géré les pêches. Nous en sommes au même point qu'il y a une dizaine d'années. Les étrangers continuent à prendre notre poisson. Nous avons pourtant la capacité de pêcher tout ce qu'ils nous prennent. Nous avons la capacité de nous trouver des marchés bien établis. Mais nous n'en avons rien fait. Le ministre s'est contenté d'annoncer avec arrogance aux Canadiens qu'il sait de quoi il en retourne en ce qui concerne la pêche. Il est resté bien calé dans son fauteuil à écouter ses conseillers de pacotille. Il ne parle pas aux gens touchés. Il n'est pas allé parler aux pêcheurs. Il n'a même pas pris la peine de leur dire quoi que ce soit, sauf que le problème, c'est la surcapacité.

Les pêcheurs vous diront que ce n'est pas cela le problème, mais que c'est le manque de quotas. Ils vous diront qu'il n'y a pas eu d'aiglefin et ils l'accepteront, mais ils n'admettront jamais qu'il n'y avait pas de poisson qu'ils auraient été en mesure de prendre cet automne.

La gestion s'est faite par quotas. Ce système de gestion nécessite des mesures d'application de la loi et de surveillance que le ministère des Pêches est incapable de prendre. La gestion des pêches a été inefficace dans tous les secteurs. Les moyens de subsistance des Canadiens qui dépendent de la pêche depuis des années disparaissent lentement. Le ministre ne s'en soucie pas le moins du monde.

Le fait que les pêcheurs côtiers, les pêcheurs hauturiers et les étrangers pratiquent le dumping du poisson illustre la mauvaise gestion. On a même permis que des quotas restent inutilisés. L'autre jour, à la Chambre, j'ai dit que les pêcheurs côtiers avaient examiné la partie des quotas qui restait à combler d'ici la fin de l'année. Les pêcheurs hauturiers laisseront une partie des 43 000 tonnes métriques, plus 20 000 tonnes métriques, notamment dans les secteurs 4 et 5 BWX. Pourtant, le ministre ne permettra pas au comité de transfert de transférer cette portion inutilisée, même si son plan de gestion permettait la capture de ce poisson. Ni les pêcheurs hauturiers ni ceux de Cape North ne peuvent prendre ce poisson, mais le ministre ne permettra pas aux pêcheurs côtiers qui en auraient tant besoin de le prendre.

Je n'ai pas suffisamment de temps pour couvrir tous les aspects que je voulais, mais je tiens à vous lire une excellente lettre publiée cette semaine dans le *Digby Courier*, un journal local. Elle a été écrite par un homme qui pêche dans le secteur. Je voudrais savoir ce que le ministre va dire de cette lettre dont voici le contenu:

> Monsieur le rédacteur, Voici une lettre que j'ai écrite au ministre des Pêches, Tom Siddon.

On peut lire en manchette «Le capitaine entend les loups hurler à la porte du poste de timonerie». Voici le texte de la lettre:

> Monsieur le ministre,
>
> J'espère que vous trouverez le temps dans votre emploi du temps surchargé de lire cette lettre émanant d'un humble vassal, un pêcheur qui habite à Digby, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.
>
> Je veux qu'il soit bien clair dès le début que nous, les pêcheurs d'ici, dans le bon vieux sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, avons manifestement décidé que vous avez gagné, vous êtes le maître et nous pêcheurs, sommes vos vassaux. Nous n'avons plus envie de nous battre et nous ne nous révolterons plus. Nous sommes prêts à vous accorder tout notre appui.
>
> D'après les articles que nous avons lus, nous nous sommes rendus compte que vous êtes contrarié parce que certains de nos revenus pouvaient rivaliser avec votre revenu à six chiffres, et cela est naturellement impensable. Nous vous assurons qu'étant donné certaines des dernières mesures que vous avez prises cela ne se reproduira jamais plus. La fermeture de la pêche de fond depuis trois mois y a énormement contribué et votre dernier projet de prendre les permis des pêcheurs va certainement gâcher la vie d'un grand nombre de

braves gens, et avec un peu de chance nos revenus seront bientôt aussi insignifiants que nous le sommes à vos yeux.

En tant que pêcheurs à la drague, nous nous rendons compte que l'honorable chose à faire est de nous désister. Nous avons prouvé à maintes reprises que nous sommes beaucoup plus rentables et productifs que vos amis de la National Sea. Mais nous nous rendons compte que les amis sont très importants dans la vie et que si vous continuez à leur donner la majeure partie des contingents et à les laisser pêcher alors que pour nous la pêche est fermée, cette société pourrait peut-être même devenir un jour financièrement indépendante et vous faire honneur. Nous sommes assurément très fiers de participer à cette réalisation.

Je suis un rustre qui a de la chance parce que vous avez la bonne grâce de m'autoriser à pêcher les pétoncles aussi bien que le poisson de fond. Notre saison automnale tant attendue de pêche côtière des pétoncles a été récemment ouverte et, comme vous le savez, tous les pétoncles sont morts. J'ai lu votre communiqué de presse selon lequel nous avons exagéré l'étendue du désastre, mais j'ai de bonnes nouvelles pour vous, nous n'avons pas du tout exagéré. Des millions de livres de pétoncles arrivés à maturité, auparavant sains, sont morts et les répercussions sur les milliers de personnes qui travaillent dans cette industrie seront catastrophiques. Le taux de mortalité des pétoncles est de 80 à 100 p. 100 et l'hécatombe se poursuit.

Dans les zones non productives, le désastre est moindre, mais ne vous faites pas de souci, ces secteurs n'occuperont la flotte que pendant quelques semaines. La perte directe se chiffre facilement à des dizaines de millions de dollars pour l'industrie et les conséquences à long terme à des sommes incalculables. Fidèle serviteur que je suis, j'ai le devoir de vous transmettre ces données, à vous et à vos biologistes, car je suis certain que vous avez des affaires beaucoup plus pressantes à régler.

Vous avez affirmé à maintes reprises que, d'abord et avant tout, vous voulez conserver et préserver les stocks. Eh bien, tout le monde se trompe, mais nous ne vous en voulons pas, même si vous avez ruiné les plus gros bancs de pétoncles et laissé passer la plus belle chance de relancer l'économie de la région. Nous supposons charitablement que, avec votre aide et celle du ministère des Pêches, la situation le long de la côte devrait revenir à la normale d'ici une dizaine d'années.

J'aimerais offrir à quelques-uns de vos acolytes les félicitations qu'ils méritent.

D'abord et avant tout, à vos garde-pêche, ces hommes gallants qui nous ont interdit l'accès à la zone côtière tout l'été durant, laissant ainsi les pauvres pétoncles mourir en paix. Jusqu'à la dernière minute avant l'ouverture de la saison, ils étaient sur les lieux pour s'assurer que le plus grand nombre possible de pétoncles mourraient avant que nous ne commencions à pêcher.

Ces hommes protègent votre royaume marin. Maintenant qu'ils gagnent deux fois plus que la plupart des pêcheurs, ils redoublent d'ardeur pour que vous soyez fier d'eux. Nos hommages aux gallants hommes et femmes en vert. Je viens de dire que, d'après un observateur américain de l'industrie agricole, nos exportations de légumes vont augmenter de 80 p. 100.

• (1540)

Je sais que mon temps de parole est écoulé et que les ministériels ne voudront pas me donner le temps nécessaire pour que je finisse de lire la lettre. Tout ce que je peux dire, c'est que c'était une bonne lettre. Je suis certaine que le ministre va y répondre.

M. MacLellan: Madame la Présidente, tous les députés du Canada atlantique partagent les inquiétudes exprimées par ma collègue, car la pêche est une industrie importante dans sa circonscription, en fait dans les 32 circonscriptions de la région atlantique. L'avenir n'est guère prometteur et les gens du Canada atlantique l'envisagent avec une certaine inquiétude. Ils savent maintenant ce que c'est une mauvaise nouvelle. Ils s'attendent à pire encore, ce qui n'est pas très agréable.

En plus de tous les autres problèmes que nous avons dans le Canada atlantique, nous avons l'impression d'avoir été complètement oubliés. Si nous estimons que le gouvernement actuel nous a trahis, c'est d'abord et avant tout parce qu'il refuse de reconnaître l'existence d'un problème. Il persiste à déclarer que les pêches se portent on ne peut mieux et que les pêcheurs des provinces de l'Atlantique n'éprouvent aucune difficulté.

J'aimerais simplement demander à ma collègue, la député de South West Nova, ce que lui disent les électeurs de sa circonscription lorsqu'elle les interroge sur le rendement des pêches.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de m'avoir interrogée au sujet des propos que j'ai pu entendre. Tout comme les gens de ma circonscription ont tenté de le faire comprendre au ministre et au premier ministre de la province, j'ai certes essayé de montrer au ministre qu'il allait se heurter de plein fouet avec les pêcheurs. Je pense que la lettre que j'étais en train de lire traduit exactement ce que chacun pense.

Le pêcheur poursuivait en ces termes:

Nous n'entretenons aucune rancune non plus à l'égard de votre biologiste. Nous comprenons que les recherches nécessaires pour prévenir ce désastre éminent ne sauraient se justifier au regard des énormes frais qu'il faudrait engager pour protéger les pétoncles qui se meurent. Quand au poisson de fond, il faudrait de véritables pêcheurs pour en évaluer exactement les réserves, et comme cela ne risque pas de se faire—Après tout, qui donc a besoin d'évaluations exactes sur lesquelles établir les contingents? Certainement pas nous, puisque nous sommes déjà bloqués.

Par ailleurs, les fonctionnaires que vous avez chargés de renseigner les médias méritent des félicitations. La façon dont ils reproduisent fidèlement de fausses nouvelles au sujet des pêches sans en mourir de honte doit nécessiter énormément de force et de courage. Nous comprenons tous la nécessité de leurrer le public à propos des pêches. C'est la seule façon dont votre gouvernement puisse fonctionner sans difficulté.

Le dernier dont je souhaite faire l'éloge, et non le moindre, est le ministère de la Justice. . .

Je saute ce paragraphe. Plus loin:

Si j'ai oublié de mentionner l'un ou l'autre de vos collaborateurs qui s'efforce de promouvoir votre cause, je le prie de m'en excuser; cependant, je tiens à rassurer tous ceux qui souhaitent réduire à la misère les pêcheurs et les électeurs de South West Nova et à les inviter à se réjouir, car ils n'auront plus guère à patienter!

Je dois maintenant vous quitter. Je crois entendre des loups rôder autour de ma timonerie. J'ai bien l'intention de vous tenir au courant de tous les nouveaux désastres qui s'abattront sur les pêches, ainsi que des faillites de pêcheurs; en retour, je compte sur vous pour persévérer dans vos efforts. Vous ne le croirez peut-être pas, mais ce sont effectivement des loups qui rôdent autour de ma timonerie et ils sont revêtus d'uniformes verts!

Un pêcheur,

Jamie Thériault

Cette lettre décrit exactement la situation d'un grand nombre de localités de la région de Scotia Fundy, qu'ils s'agissent de Lockeport, de Digby Neck ou d'ailleurs. Le ministre des Pêches va bel et bien anéantir toute la pêche côtière. Il va en ruiner la meilleure partie, à moins qu'il ne commence à écouter en premier lieu les pêcheurs, les représentants des pêcheurs et des travailleurs de conserverie, les entreprises, le premier ministre de la province, et même son collègue le ministre qui représente la Nouvelle-Écosse et qui doit sûrement s'inquiéter tout au moins des dimensions des homards dont son gouvernement va autoriser l'exportation à force de négociations politiques et diplomatiques.

En somme, le ministre a fait un tort considérable à une ressource naturelle dont tout le monde devait pouvoir profiter.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir de participer au débat avec mes amis de la Nouvelle-Écosse. La députée de South West Nova est charmante en noir aujourd'hui. C'est la couleur qui convient, car elle voit tout en noir.

Mon collègue de Beauséjour a offert une solution partielle très constructive.

Mme Campbell (South West Nova): Que porte-t-il?

M. MacKay: Où est-il? Ah, le voilà!

Mme Campbell (South West Nova): Il préfère débiter des inepties et parler de la couleur de ma robe plutôt que de poisson.

M. MacKay: J'espérais que nous trouverions une solution constructive.

Les crédits

La députée de South West Nova et mon collègue de Cape Breton—The Sydneys ont déclaré que le gouvernement nie qu'il existe un problème. Ce n'est pas vrai. Le secteur des pêches de l'Atlantique connaît des problèmes depuis 100 ans et il y a eu une centaine d'études depuis un siècle. Ce n'est pas un cas isolé. Comme mon collègue est érudit, il sait que l'industrie de la pêche connaît des hauts et des bas. Le poisson n'est plus là où il était.

Certains d'entre nous se souviendront qu'un gouvernement avait chargé le sénateur Kirby de faire enquête sur la pêche au large de la côte est et que celui-ci avait fait certaines recommandations. Pour l'édification de la Chambre, je vais lire une des recommandations du sénateur Kirby. Il s'agit d'une politique libérale tout à fait acceptable. Voici ce qu'il avait proposé à l'époque:

L'industrie des pêches de l'Atlantique doit avoir une viabilité économique constante, si par viabilité on entend une aptitude à surmonter des périodes de ralentissement des affaires avec un taux de faillite normal et sans aide du gouvernement.

Mes collègues libéraux pourraient-ils me dire si leur parti avait vraiment pour politique de laisser l'industrie des pêches surmonter seule les périodes de ralentissement des affaires sans l'aider? Ce n'est pas notre politique. Nous essayons, dans la mesure du possible, d'aider cette industrie. Je préciserai dans quelques instants certaines initiatives qu'a entreprises l'APECA pour régler ce problème qui, il faut le reconnaître, est très grave.

Les députés d'en face, qui sont pourtant bien informés et conscients du problème, ne nous sont d'aucune aide; ils se gargarisent de mots. Ils s'accrochent à leurs arguments, comme les ivrognes s'accrochent aux réverbères, pour éviter de tomber et non pour s'éclairer. Ils ne proposent aucune solution valable. Ils se contentent de blâmer aveuglément le ministre des Pêches qui s'acharne consciencieusement à régler cette situation qui est pour le moins difficile, ce que la plupart des députés sont assez honnêtes pour reconnaître. Le ministre n'a pas la tâche facile.

J'ai noté quelques statistiques qui me semblent précises. Je parlerai de la circonscription de ma collègue d'en face, la députée de South West Nova. Dans la région de Scotia—Fundy, les prises de homards ont plus que triplé et leur valeur a plus que quintuplé, passant de 28 à 143 millions de dollars. Par ailleurs, il se pourrait que les prises de pétoncles soient supérieures cette année aux

prises records de l'an dernier, et il reste encore trois mois à la saison de pêche.

La pêche est une industrie complexe. Si le regretté Don Jamieson était présent aujourd'hui, il vous dirait probablement que c'est une industrie polyvalente, à plusieurs facettes, à plusieurs dimensions, et il aurait raison. Mais les députés d'en face ne semblent pas tenir compte des caprices de Dame Nature. Ils pensent que parce que les poissons sont assez disciplinés pour nager en bancs, ils mordent à l'hameçon sur demande. Mais les choses ne se passent pas ainsi.

Dans le temps, le sénateur Kirby et les administrateurs des Pêches et Océans, dont certains sont encore là, tentaient de prévoir ce qui se passerait en 1990. Mon collègue de Cape Breton—The Sydneys se rappelle sans doute qu'ils avaient prévu que le total des prises admissibles dans la zone 2J3KL, zone riche en morue du nord située au large des côtes de Terre-Neuve, pourrait, au début des années 1990, atteindre 400 000 t, sans problème. Et bien, ce n'est pas le cas.

Les biologistes de la vie marine et les océanographes sont les premiers à dire que les vastes océans qui entourent notre continent recèlent une foule de données inconnues. Nul ne peut prévoir avec certitude ce que Dame Nature nous prépare d'une année à l'autre.

Je veux pendant quelques minutes consigner au compte rendu certaines initiatives que mon ministère cherche à mettre sur pied par l'intermédiaire de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique afin de corriger cette situation. Ma collègue de South West Nova a consigné au compte rendu une lettre très intéressante. Je pense que ce que j'ai à consigner au compte rendu est au moins aussi instructif que la lettre qu'elle a lue, bien que j'éprouve beaucoup de sympathie pour son électeur.

• (1550)

Par l'intermédiaire de l'APECA, nous avons affecté plus de 50 millions de dollars à la solution des problèmes du Canada atlantique dans le domaine des pêcheries. Nous avons pris différents moyens. Nous avons contribué à la mise sur pied d'un centre national des pêcheries, entreprise conjointe de l'université Memorial et du Newfoundland and Labrador Institute of Fisheries and Marine Technology, à Terre-Neuve. Cet organisme sera très utile pour l'avenir des pêcheries. Son mandat est de concentrer les ressources intellectuelles et technologiques de l'université, de l'Institut et du secteur privé sur les problèmes des pêcheries de l'Atlantique afin de mieux comprendre pourquoi il est si important de réglementer cette industrie, dans la mesure du possible. En outre, il doit rendre l'industrie plus productive et plus profitable. De plus, le centre participera à la création de marchés pour les espèces traditionnellement sous-utilisées en insistant sur le contrôle de la qualité, l'emballage et la productivité, ce qui permettra à l'industrie de demeurer productive et même de prendre de l'expansion grâce à la valeur ajoutée et à d'autres modalités.

Le programme d'action de l'APECA fournit également des crédits de fonctionnement au centre canadien de formation et de perfectionnement en pêcheries internationales établi en 1986 pour commercialiser l'expertise des pêcheries canadiennes à l'échelle mondiale. L'APECA a affecté 7,5 millions de dollars à la création du centre canadien des communications maritimes, qui sera le premier établissement de recherche appliquée et de développement mandaté pour venir en aide aux industries des communications maritimes au Canada. Ce centre sera consacré à la R-D axée sur le marché. Il profitera aux petites et aux moyennes entreprises de haute technologie dans le Canada atlantique qui saisissent déjà les occasions de mettre au point des produits de télécommunications maritimes pouvant être fabriqués dans la région de l'Atlantique et vendus sur les marchés mondiaux.

À mesure que ces centres progresseront, ils attireront de plus en plus l'attention des distributeurs internationaux sur le Canada atlantique, une région que l'on ne pourra plus négliger. Les avantages pour les petits pêcheurs sont multiples. Ils auront accès à du matériel technologique de premier ordre et pourront recevoir la formation en conséquence, ils pourront faire l'expérience de techniques modernes de commercialisation et ils pourront participer à une industrie dynamique très diversifiée.

Encore une fois, si nous voulons être justes, nous devons admettre que le ministre des Pêches et des Océans, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur ne ménagent pas leurs efforts pour trouver des moyens d'accroître et de promouvoir la prospérité de l'industrie de la pêche sur les deux côtes du Canada. Que les députés se plaisent à dire que le ministre des Pêches s'en fiche ou qu'il ne fait pas loyalement son travail ou qu'il ne se rend jamais dans les régions est une aberration totale et ils le savent. Je reconnais que lorsque l'on veut se lancer dans un débat teinté de partialité sur une question aussi importante pour le Canada atlantique que l'industrie de la pêche, il y a toujours la tentation de faire bien des comparaisons et des métaphores.

Pour paraphraser le défunt Ogden Nash, la vie politique au Canada se porterait bien mieux si on faisait un usage plus parcimonieux des comparaisons et des méta-

phores, surtout lorsque l'on parle d'une chose aussi importante que les pêcheries dans le Canada atlantique.

Comme mon collègue de Burgeo l'a fait remarquer, il y a des centaines de collectivités, 1 300 je crois, dans les provinces atlantiques qui vivent essentiellement de la pêche. Ce sont effectivement des villes unisectorielles. La pêche représente plus pour ces gens qu'une simple industrie au sens traditionnel du terme, c'est littéralement un mode de vie. Ce qui se passe n'est pas nouveau. Ils en ont vu d'autres. Beaucoup d'entre eux sont mécontents et pensent que le gouvernement est indifférent à leurs problèmes. Ce n'est pas vrai.

Le gouvernement et le ministre des Pêches se soucient d'eux. Nous faisons tout en notre pouvoir pour surmonter une situation très difficile. Lorsqu'ils auront besoin d'une aide supplémentaire, le gouvernement viendra à leur secours, comme il l'a déjà fait pour d'autres secteurs qui se trouvaient en difficulté.

M. MacLellan: Madame la Présidente, étant responsable de l'APECA, le ministre sait que, mis à part les fonds qu'il a à sa disposition, beaucoup d'autres mesures s'imposent dans la région de l'Atlantique, entre autres, le financement des ports pour petits bateaux.

L'épuisement des ressources pose un problème très grave, mais il n'aura plus aucune importance le jour où les pêcheurs du nord du Cap-Breton et de Dingwall, de Pleasant Bay et de Bay St. Lawrence ne pourront plus circuler dans les ports avec leurs bateaux, ce qui arrivera si certains travaux de dragage ne sont pas effectués. La situation prend des proportions réellement graves. A moins que ces pêcheurs ne puissent utiliser des catamarans, dans quelques années, ils ne pourront plus pêcher du tout.

Je voudrais que le ministre fasse ses commentaires sur un service qui doit être assuré et qui soulève, à mon avis, de très vives préoccupations.

M. MacKay: Madame la Présidente, je conviens avec mon collègue qu'il est impérieux de prévoir l'infrastructure et l'aide permettant aux pêcheurs de rapporter leurs prises à terre et de trouver un endroit sûr pour ancrer leurs bateaux. Il sait que nous n'avons jamais assez d'argent pour ce genre de choses, mais je lui rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, le ministre des Pêches a lancé une campagne visant à recueillir un montant extraordinaire, à l'époque près de 100 millions de dollars, si je ne me trompe, pour procéder à bon nombre de ces travaux de dragage.

Je comprends son point de vue et m'engage à voir ce qu'il est possible de faire pour accorder plus de fonds pour ces travaux. C'est quelque chose de très valable et, dans la mesure où nos moyens nous le permettrent, je ferai de mon mieux pour donner toute l'aide possible.

M. Reid: Madame la Présidente, le ministre a parlé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de tous les efforts déployés en faveur du développement des pêches.

Dans mes rapports avec l'APECA, j'ai eu certaines difficultés—il faut d'ailleurs dire que c'est rare d'en avoir—chaque fois que j'essayais d'obtenir de l'aide pour monter des établissements de conditionnement du poisson. On me demande souvent mon aide et, bien sûr, je l'accorde toujours, mais je pense en particulier au cas d'un couple de Marysvale qui a beaucoup travaillé pour mettre au point un projet dans ce domaine.

Est-ce que le ministre pourrait nous parler du rôle de l'APECA dans la création d'établissements de conditionnement du poisson et des facteurs dont l'Agence tient compte dans ce domaine?

M. MacKay: Madame la Présidente, il est parfois difficile de décider s'il convient d'augmenter la capacité de production dans une industrie qui semble connaître une baisse de l'offre. Cependant, au ministère, nous préférons examiner cela cas par cas. Je peux comprendre la déception de mon collègue et d'autres députés qui voudraient que l'APECA accorde plus d'aide et que son mandat soit élargi. Je vais examiner cette question et voir s'il est possible de faire quelque chose.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, j'espère que le ministre remarque autant les vêtements de chacun. Je suis sûre que ce que mes vêtements expriment n'est pas plus important que ce que j'ai dit ici aujourd'hui. Je pense que c'était inconvenant. Il y a des gens qui souffrent, indépendamment de ce qu'ils portent.

Quelle est la réaction du ministre à la déclaration de vendredi dernier du premier ministre provincial, John Buchanan, qui prétend que le ministre se trompe de cible, qu'il devrait plutôt se concentrer sur la surpêche

par les étrangers et écouter les pêcheurs plutôt que les scientifiques?

M. MacKay: Madame la Présidente, le premier ministre Buchanan, naturellement, se soucie comme ma collègue des pêches de la Nouvelle-Écosse. Il exprime lui aussi, je crois, une certaine exaspération. Personne ne se fait plus de souci pour les pêches ou les gens de Nouvelle-Écosse que John Buchanan, mais d'un autre côté, comme ma collègue le sait, ce sont les provinces qui contrôlent l'émission des licences. On peut dire avec raison, je crois, que la province de Nouvelle-Écosse s'est montrée un peu trop généreuse et qu'elle s'est peut-être attirée ce problème en émettant des licences sans vérifier s'il y avait capacité de les exploiter.

Il est vrai que beaucoup d'entre nous, y compris moi-même, la députée et le ministre, donnent parfois l'impression de ne pas écouter assez attentivement les pêcheurs. J'ai beaucoup de respect pour eux. Je donne raison au premier ministre Buchanan sur ce point.

Je pense que les pêcheurs sont beaucoup plus logiques dans leurs données et leurs observations que certains de nos biologistes ichtyologues et océanographes surpayés et savants qui sont tellement axés sur la technique qu'ils perdent parfois de vue certaines des observations pratiques et empiriques que font chaque jour les gens du secteur.

• (1600)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat reprend avec le député de St. John's-Est.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, nous participons aujourd'hui à l'un des plus importants débats de l'heure. Je devais aujourd'hui prendre la parole à ce sujet devant une foule à St. John's. À l'instar toutefois des députés des trois formations politiques, c'est ici que je dois être pour discuter de ce qui constitue à n'en pas douter l'une des plus importantes questions auxquelles sont confrontés non seulement les habitants de Terre-Neuve, du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Canada atlantique, mais aussi tous les autres Canadiens. Il s'agit bien sûr du problème des pêches.

D'aucuns sont d'avis, ce que laisse d'ailleurs entendre cette motion, que le gouvernement conservateur ne se soucie pas des pêches de l'Atlantique. Plus encore, les députés d'en face ont soutenu que le gouvernement ne reconnaissait même pas que le secteur des pêches était en crise. La première chose que mon collègue le ministre des Pêches a dite ce matin, c'est que c'est un véritable défi que de s'attaquer aux problèmes qui vont se poser à nos pêcheurs et à notre industrie de la pêche.

Il ne s'agit pas uniquement d'une question de poisson, d'une question de nombre d'usines, de nombre d'emplois, de nombre de chalutiers. Le défi concerne d'abord et avant tout les gens. C'est un défi qui se pose aux collectivités, aux familles. C'est un défi qui met en cause l'existence même, surtout à Terre-Neuve et au Labrador. Il y va de notre culture, de notre histoire, de notre subsistance. Et peut-être plus que tout, de notre avenir. C'est le souci de cet avenir qui motive le gouvernement.

En premier lieu, nous reconnaissons que le défi qui se pose en matière de pêche n'est pas seulement un problème de poisson au Canada atlantique, mais un problème économique d'envergure nationale, un problème qui consiste à l'échelle nationale à nous occuper des Canadiens. Voilà ce qui a poussé le gouvernement à agir sur plusieurs fronts pour s'attaquer au problème d'une façon réaliste et sérieuse, dans le but non pas de gémir ou de pleurnicher mais d'essayer de trouver une solution à des questions comme celle des quotas, par exemple.

Quelles conséquences y aura-t-il s'il nous faut réduire le quota par rapport aux quantités de 1977 et des années suivantes ou par rapport au niveau que nous espérions et que nous estimions normal? Il est bien évident qu'il va falloir réduire le quota. Mais il faut que le gouvernement se demande, il faut que nous nous demandions tout ce que cela veut dire pour les pêches. Quelles vont d'abord en être les conséquences pour les pêches? Une fois ce point élucidé, qu'est-ce qui va en résulter pour l'économie des secteurs connexes? Il faut en revenir à la question suivante, qui est peut-être la plus importante: Qu'est-ce qui en résulte pour les populations? Qu'est-ce qui en résulte pour les familles des collectivités qui dépendent de la pêche et de cette économie?

On se rend de plus en plus compte que toutes ces choses convergent, qu'elles sont toutes reliées entre elles, qu'elles influent les unes sur les autres, qu'elles sont interdépendantes et qu'elles ont une incidence les unes sur les autres. Il faut donc envisager ce problème globalement. Il faut avoir une vue d'ensemble de ce qui peut ou qui pourrait se produire et ensuite, se mettre ensemble, non pas le gouvernement du Canada, le ministère des Pêches, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, une compagnie, un syndicat ou une localité chacun individuellement, mais tous les intéressés qui doivent se concerter

pour trouver la meilleure solution. Comment fait-on pour obtenir cette concertation?

Reconnaissant qu'il s'agit d'une question d'intérêt national, le premier ministre a créé un comité du Cabinet formé de ministres de premier plan venant de tous les coins du pays, dont mon collègue qui vient de prendre la parole, dont les ministres qui sont particulièrement concernés, et présidé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ex-premier ministre du Canada, pour amener le gouvernement à s'occuper du problème non pas seulement dans le contexte des pêches mais à le faire en réunissant toutes les ressources dont il dispose. Il s'agit donc de réunir les ressources et de nous demander à quel problème nous avons affaire; quelles sont les ressources dont nous disposons pour y remédier; quelles sont celles dont nous ne disposons peut-être pas mais dont nous avons besoin pour y remédier; et par-dessus tout ça, quelles sont nos options, quelles autres mesures nous pouvons prendre.

Pour soutenir le travail de ce comité, on a constitué un groupe de hauts fonctionnaires recrutés auprès de divers ministères, dont celui de l'Emploi et de l'Immigration et celui des Pêches et des Océans, qui bénéficient à leur tour d'une certaine collaboration des Affaires extérieures, de l'APECA et des services d'Emploi et Immigration à Terre-Neuve de même qu'ici à Ottawa, pour tâcher de résoudre le problème et pour conseiller les ministres.

Qu'ont-ils donc fait? Ils sont allés consulter sur place. Ils sont aller discuter avec les représentants des localités, des gouvernements provinciaux, des syndicats et des entreprises. Ils ont reçu de partout des rapports, des documents et des éléments d'information. Ils ont rassemblé leur propre information qui formera la masse de renseignements et la masse de conseils auxquels le gouvernement réagira d'une façon organisée et réaliste, de sorte que nous saurons quels sont les problèmes et comment il faut les aborder, sans rester à ne rien faire ni agir tout d'un coup en partant de nulle part.

Le gouvernement a également entrepris une série de démarches pour remédier au grave problème de la surpêche de la part des navires de pays étrangers qui pêchent à l'extérieur de la notre zone territoriale de 200 milles. Il n'a pas commencé hier soir, ni le mois dernier. Il agit depuis un certain temps déjà.

Les crédits

En 1986, le gouvernement a entrepris de nouvelles études scientifiques, mais ce n'est pas tout. Il a considérablement augmenté les amendes imposées aux étrangers qui pratiquent la surpêche. Il a accrû la surveillance. Il a fermé nos ports aux pays qui n'étaient pas prêts à coopérer et à se conformer.

Dans des organismes internationaux comme l'OPANO, il a essayé de faire comprendre aux pays membres un point fondamental: le problème auquel nous faisons face est un problème écologique et nous devrions commencer à nous corriger nous-mêmes avant de prêcher le développement durable dans le monde. Si nous ne pouvons pas maintenir dans l'Atlantique Nord les stocks de poisson sur lesquels nous avons toujours compté, si nous les pillons et les violons, nous ne servirons pas nos intérêts, nous ne ferons de bien à personne.

Nous avons donc agi dans ce sens. Le premier ministre a parlé aux chefs d'État et aux chefs de gouvernement de l'Europe et il s'est aussi adressé à la Communauté européenne, comme l'ont fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Pêches et le ministre du Commerce extérieur. Mais ils ne se sont pas contentés de leur demander de cesser de pêcher, ils leur ont dit que leur surpêche nous menaçait et les menaçait aussi «Nous nous considérons comme de grands partenaires, leur ont-ils déclaré, mais par votre surpêche, vous menacez une relation très importante.»

Nous avons aussi parlé aux Européens et mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, revient d'Europe où il a déclaré au public européen: «Voyez ce que vous faites et ce que font vos gouvernements. Voyez le tort que vous causez à vos amis d'outre-Atlantique et à l'environnement dont vous êtes si fiers et dont vous parlez tant.»

Cela ne sert à rien de prendre la parole à la Chambre ou ailleurs pour dire: «Tout cela est mal. C'est votre faute. Regardez ce que vous avez fait.» Nous devons être capables de dire, comme le gouvernement l'a fait, qu'il existe des problèmes et que nous allons unir nos efforts pour les résoudre.

En terminant, je veux citer les paroles prononcées le 5 octobre 1989 par le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador lors d'une conférence de presse. Il a dit:

«Je suis heureux de constater que le gouvernement fédéral est également conscient de la gravité du problème.» A propos de la surpêche, le premier ministre a dit à M. Bill Rowe au cours d'une interview radiophonique à VOCM: «La surpêche par les Européens reste un problème grave, mais il faudrait y consacrer une émission entiè-

re si nous voulions en parler. Le gouvernement essaie de trouver une solution, et je dois le féliciter, ainsi que M. Crosbie, pour ses efforts.»

• (1610)

Pour ce qui de l'aspect scientifique, le gouvernement fédéral prend maintenant les choses au sérieux. Le premier ministre provincial a dit: «Je ne blâme pas le gouvernement fédéral. Sincèrement, si cette question relevait de Terre-Neuve et du Labrador, nous compterions sur les mêmes scientifiques.»

Le niveau de collaboration entre les deux ordres de gouvernement est exactement le genre d'approche que nous devons tous adopter si nous voulons résoudre ce problème, si nous voulons assurer l'avenir de nos pêches et en faire une industrie viable à long terme; autrement, nous n'y arriverons peut-être jamais.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je suis heureuse que le député de St. John's-Est fasse état de la collaboration, réelle ou supposée, du premier ministre libéral nouvellement élu, M. Wells. Je ne vois pas la même chose en Nouvelle-Écosse entre le premier ministre Buchanan et M. Siddon.

Il y a eu le groupe d'étude Haché, il y a eu le groupe d'étude Stein, il y a eu le groupe d'étude Harris, et dans chaque cas des gens du milieu—pêcheurs, propriétaires d'usines de poisson, dirigeants locaux—ont concacré des centaines d'heures pour exposer les problèmes.

Ce qui clochait dans le cas du groupe d'étude Haché, c'est que le ministre avait pensé que ce groupe d'étude devait se limiter à la pêche côtière et à la surcapacité. Je n'ai entendu personne parler uniquement de surcapacité. Ce qu'il y a de certain, c'est que les gens de la province de Nouvelle-Écosse ont parlé de la gestion du ministre actuel, de son aptitude à gérer les stocks de poisson.

Le premier ministre Buchanan s'est ouvert la semaine dernière, disant qu'il n'arrivait pas à comprendre que le ministre n'écoute pas les pêcheurs ou les gens du secteur. Je me félicite qu'à Terre-Neuve il y ait une telle entente entre un gouvernement provincial libéral et le gouvernement fédéral. Je suis heureuse pour le député qu'il n'ait pas ce genre de problème et que dans son coin la pêche se porte bien. Ce n'est certainement pas le cas en Nouvelle-Écosse.

Cependant, je lui demanderai à nouveau s'il pense que la pêche côtière de Terre-Neuve, du golfe, du Québec, et de la Nouvelle-Écosse, de Scotia-Fundy et je dis bien Scotia-Fundy, contrairement à ce qu'a laissé entendre le ministre chargé de l'APECA, soit que cela ne concerne que l'extrémité du sud. À cet égard, Scotia-Fundy englobe la plus grande partie de la Nouvelle-Écosse, sauf sa région à lui, et pénètre au Nouveau-Brunswick. Est-ce qu'il pense que la pêche côtière a une capacité suffisante pour prendre et transformer tous les stocks traditionnels y compris une partie de la morue du nord dans sa région?

Est-ce qu'il pense que la pêche côtière peut prendre tous les stocks traditionnels, et qu'il conviendrait pour les navires de haute mer d'aller remplacer les étrangers qui pêchent? Si nous étions présents là-bas, il est probable que les étrangers ne viendraient pas dans ces eaux parce qu'ils n'y trouveraient pas leur avantage.

Je lui demande donc s'il ne pense pas, puisqu'il est secrétaire parlementaire et qu'il pourrait peut-être influencer le ministère, que les collectivités côtières qui en dépendent tellement de cete pêche et les usines hauturières de ces localités pourraient transformer la totalité des stocks traditionnels, et qu'on pourrait probablement envoyer les bateaux de haute mer prendre le relais sur les lieux où les étrangers pêchent , à l'intérieur de la zone de 200 milles, donc de supprimer le problème de la surpêche par des étrangers qui y sévit?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de rendre la parole au député de St. John's-Est pour la réponse, j'aimerais expliquer aux gens qui nous suivent ce qui se passe cet après-midi, parce que cela n'a pas été dit officiellement. Certains députés ont décidé de partager la période normale de 20 minutes, ce qui fait que nous avons divisé la période normale de 10 minutes de questions et observations en deux périodes de cinq minutes pour les questions et observations. Je tenais à ce que les gens qui nous suivent comprennent ce qui se passe cet après-midi.

Il ne reste au député de St. John's-Est qu'une minute pour répondre à sa collègue qui a épuisé quatre des cinq minutes.

M. Reid: Madame la Présidente, je n'ai de toute évidence pas assez d'une minute. À vrai dire, il me faudra au moins tout ce temps pour m'assurer que j'ai bien compris la question qu'on m'a posée.

Tout d'abord, le ministre provincial des pêches en Nouvelle-Écosse, le député représentant le comté de Pictou en Nouvelle-Écosse, s'est montré très coopératif

et il nous a été d'une grande utilité, au même titre d'ailleurs que ses collègues provinciaux. Je ne puis répondre à la question en une seule minute. . .

Mme Campbell (South West Nova): Vous rapportez mal les propos du ministre provincial des pêches selon qui le gouvernement fédéral devrait imposer des quotas aux étrangers.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député de St. John's–Est.

M. Reid: Merci, madame la Présidente. L'un des problèmes que nous avons à régler, et il m'a été exposé de manière fort explicite en fin de semaine dernière, quand, à Bonavista, j'ai essayé, de concert avec des pêcheurs, d'examiner la question de plus près, ce problème, dis–je, tient du fait qu'un nombre de plus en plus grand de pêcheurs côtiers à Terre–Neuve ont été forcés de s'aventurer toujours plus au large, dans des bateaux de plus en plus gros, équipés de matériel plus important. Il s'agit donc de voir si leurs prises feraient normalement partie du quota consenti aux pêcheurs hauturiers du Canada. Les prises des pêcheurs côtiers classiques sont de moins en moins importantes et le poisson est plus petit. Cette question et la réponse qu'on y donnera auront de nombreuses conséquences dans un certain nombre de régions.

Mme Campbell (South West Nova): Bien entendu.

M. Reid: De toute évidence, c'est un problème auquel nous avons dû faire face en Nouvelle–Écosse.

Mme Campbell (South West Nova): Et à Terre–Neuve.

M. Reid: Nous en parlerons plus tard, mais il ne faut pas oublier que Terre–Neuve devra s'en préoccuper également. Dire que ces bateaux, ces chalutiers, peuvent immédiatement suppléer à la demande, comme vous semblez le dire, et prendre le poisson que l'on attribue aux étrangers dans certaines zones, après le processus d'offre de ce poisson aux sociétés canadiennes, conduit à se demander si nous pourrions le prendre, le transformer et le commercialiser.

Le merlu argenté est un bon exemple. Le poisson blanc d'autres endroits a remplacé le merlu argenté. Il y a plein de merlu argenté à Hubbards. On ne peut pas le vendre. Inutile d'aller le pêcher si on ne peut rien en faire. Je pourrais continuer. . .

Mme Campbell (South West Nova): Aidez–les à le vendre. C'est le rôle du gouvernement que de favoriser la commercialisation.

La présidente suppléante (M^me^ Champagne): Reprise du débat. Tous mes voeux au député de Cardigan.

Les crédits

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Merci, madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler d'une motion soumise à la Chambre. En tant que député de Cardigan, Île–du–Prince–Édouard, la question me touche, car la pêche a une grande importance pour mes électeurs et mes concitoyens. Les pêches n'ont jamais été dans une situation aussi grave. La crise des pêches de l'Atlantique découle en grande partie de l'insensibilité du ministre des Pêches et des Océans aux besoins du secteur.

Le ministre gagnerait à venir visiter Cardigan ou un autre endroit de la région atlantique, pour voir les difficultés que cause cette crise. Peut–être que s'il regardait dans les yeux un pêcheur de homard qui ne peut pas vendre ses produits ou un enfant dont le père ou la mère vient de perdre son emploi à la conserverie, il ferait quelque chose pour ces familles de Cardigan.

Je vois ces gens tout le temps durant mes déplacements dans les circonscriptions. Les pêcheurs sont furieux de la façon dont ils sont traités et de l'ineptie du gouvernement fédéral. La peur et la nervosité règnent parmi les pêcheurs de l'île et les employés des conserveries de poisson. Ils sont, en effet, témoins d'une baisse des stocks, de la perte de marchés, de la fermeture de conserveries, des compressions au régime d'assurance–chômage et d'une augmentation des impôts. Or, comme si nous n'avions pas suffisamment de problèmes avec la politique de notre gouvernement, voilà maintenant que les États–Unis, ce géant, s'apprêtent à porter ce qui pourrait bien être le coup fatal à l'industrie de la pêche.

En effet, les Américains nous menacent d'adopter une mesure législative qui pourrait interdire la vente de petits homards canadiens sur le marché américain. Les États–Unis ont déjà remporté une grande victoire cette semaine à la suite de la première décision que le groupe binational créé en vertu de l'Accord de libre–échange a rendue au sujet des règles sur le débarquement de poisson canadien.

La région de l'Atlantique souffre énormément de la politique du gouvernement. Sa survie dépend du secteur de la pêche. Cette industrie est essentielle à l'économie de l'Île–du–Prince–Édouard. Elle constitue le deuxième secteur en importance dans notre province, après l'agriculture .Il s'agit également d'une industrie saisonnière du secteur primaire qui est frappée plus souvent qu'à son tour par les décisions du gouvernement.

• (1620)

À l'Île–du–Prince–Édouard, il y a 2 500 pêcheurs, 1 400 aides–pêcheurs et environ 2 500 employés de conserveries de poisson. Ils représentent environ 10 p. 100 de la main–d'oeuvre de l'Île. Cette industrie injecte 200 millions de dollars dans l'économie de la province. Les exportations de poisson représentent 30,7 p. 100 environ

de toutes les exportations de la province. Cette année, la pêche a été la plus mauvaise qu'on ait connue depuis bien longtemps.

Il est difficile de croire que la personne à la barre de ce navire en perdition refuse de reconnaître la gravité de la situation. Tout le monde sait qu'il faut d'abord reconnaître qu'on éprouve des problèmes, avant de pouvoir les résoudre. Pourtant, le ministre des Pêches et des Océans fait comme s'il naviguait sur une mer d'huile, sans aucune vague à l'horizon.

Le ministre préfère, semble-t-il, fermer les yeux sur les problèmes. Au cours du dernier week-end, je lui ai demandé pourquoi son ministère avait induit en erreur les pêcheurs de thon de l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement a changé les règles du jeu en cours de route. Il a retiré aux pêcheurs le droit qu'ils avaient toujours eu de pêcher dans l'Atlantique, au large de Canso. Le ministre a reconnu que ses fonctionnaires avaient induit mes électeurs en erreur. Cependant, du même souffle ou presque, il s'est félicité de l'excellente saison de pêche dont profitent les pêcheurs de thon cette année.

Afin de jeter un peu plus d'huile sur le feu, le ministre a ensuite prétendu qu'il n'y avait aucun droit écrit sur les permis de pêche commerciale. Or, j'ai vu de mes propres yeux que ces droits sont bien précisés sur les permis. J'ai en main un exemplaire d'un permis pour ceux que cela intéresse. Les pêcheurs de la côte est de l'Île-du-Prince-Édouard en ont assez du ministre. Ils en ont assez de ces duperies.

L'industrie du homard représente 70 p. 100 de la valeur globale des pêches de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette saison, nos pêcheurs de homard ont subi le contre-coup de la baisse des prix attribuable à l'engorgement du marché international. La devise canadienne est trop forte. Notre homard n'est plus concurrentiel sur les marchés internationaux quand notre dollar est fort. Le gouvernement aurait pu intervenir pour empêcher cet engorgement. Il aurait pu abaisser les taux d'intérêt afin d'exercer des pressions à la baisse sur notre dollar. Mais le gouvernement n'a pas jugé bon d'intervenir.

Les pêcheurs de homard comprennent depuis longtemps que nous courons des risques en nous limitant au seul marché américain. Le gouvernement doit donc donner le ton en trouvant d'autres débouchés pour ce produit d'exportation essentiel.

Le homard est le deuxième produit d'exportation après la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard. Or, l'amoncellement de nuages à l'horizon laisse présager la fermeture de la deuxième industrie de ma province.

En effet, le Sénat et la Chambre des représentants du Congrès américain sont saisis actuellement d'une mesure qui limiterait l'importation du petit homard canadien aux États-Unis. C'est la goutte qui fait déborder le vase.

L'Île-du-Prince-Édouard exporte 70 p. 100 de son homard de conserve aux États-Unis. Vers quel pays allons-nous maintenant expédier si ce projet de loi aboutit? Qu'adviendra-t-il de nos pêcheurs, de leurs aides et des travailleurs des conserveries? Si les Américains osent agir ainsi, ne serait-ce pas parce qu'ils sentent que le Canada est trop faible pour leur tenir tête?

Il n'est pas étonnant alors que la majorité des Canadiens de la région de l'Atlantique aient voté contre le gouvernement et contre l'Accord de libre-échange aux dernières élections? À voir la situation qui règne actuellement, nous pourrions fort bien nous dispenser de cette menace supplémentaire. Encore la semaine dernière, 11 usines de transformation de poisson étaient en activité dans ma région. Il n'y en a plus que 10 maintenant.

La localité de Murray Harbour est encore sous le choc de la fermeture de son usine de poisson la semaine dernière. Cette usine traitait le homard, le poisson de fond, le hareng et les oeufs de hareng et d'autres espèces de poisson. Elle employait jusqu'à 200 travailleurs saisonniers. À qui maintenant les pêcheurs vendront-ils leur poisson et où vont aller les 200 travailleurs saisonniers?

Cela dépasse l'entendement de voir le gouvernement modifier le régime de l'assurance-chômage en pareille situation de crise, de le voir supprimer ce filet de sécurité. Les habitants de l'île-du-Prince-Édouard ne sont pas dupes de cette nouvelle répartition fantaisiste des fonds de l'assurance-chômage. À vrai dire, 1 700 personnes de moins seront admissibles aux prestations de chômage et la période de prestation de 7 000 autres sera réduite à cause des modifications proposées.

Est-ce ainsi que l'on traite des gens qui traversent une période difficile, en tapant dessus lorsqu'ils sont déjà par terre? Le gouvernement veut-il recycler ces gens pour qu'ils aillent travailler dans des usines du centre du Canada?

Les pêches font partie de l'histoire et du patrimoine du Canada. Les gens de Cardigan sont fiers de vivre dans leur village. Ils veulent continuer à vivre de la pêche. Il est temps que le gouvernement se rende compte que ceux et celles qui récoltent les fruits des océans qui bordent le Canada méritent un meilleur sort. Ils ont droit à la même sécurité du revenu et au même niveau de vie que les Canadiens des provinces du centre.

M. Proud: Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Cardigan pour son excellent discours.

J'ai quelques remarques à ajouter. A l'Île-du-Prince-Édouard, les produits de la pêche comptent pour 30,7 p. 100 des exportations. La pêche est l'un des piliers de l'économie de la province, avec le tourisme et l'agriculture.

Tant sur la côte ouest que dans le Canada atlantique, l'apport économique de la pêche n'est pas négligeable. Dans ma province, cette industrie représente environ 13 p. 100 du produit provincial brut. En Nouvelle-Écosse, ce pourcentage est de 11 p. 100 et à Terre-Neuve, où il est le plus élevé, il est de 15 p. 100.

Il y a plus de 100 000 pêcheurs et employés d'usines de transformation de poisson dans le Canada atlantique. Leur subsistance est directement liée à la stabilité de l'industrie. Maintenant que le gouvernement fédéral abaisse les quotas, ces Canadiens se voient directement menacés par le chômage. Les scientifiques du gouvernement fédéral recommandent maintenant de nouvelles réductions dans le secteur des pêches de l'Atlantique, qui est déjà assailli de difficultés. Ils recommandent de réduire les contingents de poisson de l'an prochain. Pendant ce temps, le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Pêches ne réussissent pas à convaincre la CEE de mettre un terme à la surpêche qu'elle pratique. Une fois encore, la CEE refuse de respecter les contingents fixés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.

Les pays membres de la CEE ne respecteront pas les mesures de conservation établies par l'OPANO le mois dernier. Le ministre convient que les Canadiens de l'Atlantique ont le droit de s'attendre à ce que les Européens abaissent les contingents qu'ils s'attribuent eux-mêmes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'interrompre le député, mais je croyais qu'il prenais la parole pour poser une question ou faire une observation à propos de l'intervention du député de Cardigan. Est-ce le cas? Le député peut continuer. Le député de Cardigan veut-il répondre? Il n'y a pas d'autres questions ou observations. Que le débat reprenne.

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont toujours brossé un tableau exact, et ils continueront de le faire, de la crise qui fait rage dans le secteur des pêches de la côte est, de même que de la menace qui pèse sur celui de la côte ouest par suite de la décision du groupe binational.

Mes collègues de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve ont suffisamment traité des problèmes des pêches hauturières et de ceux d'autres types de pêche. Quant à moi, je parlerai de la situation actuelle et de l'avenir des pêches au homard de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Atlantique.

L'hydre du libre-échange qui vient de frapper les pêcheurs de la côte ouest s'apprête maintenant à attaquer les pêcheurs de homard de la côte est. C'est ainsi que l'Accord de libre-échange qui devait nous garantir l'accès à l'immense marché américain aura au contraire pour conséquence d'interdire l'accès à ce marché aux pêcheurs de homard de la côte est.

C'est ce qui est en train d'arriver. Au fil des ans, le Canada a géré la ressource dans le domaine des pêches. Quiconque s'y connaît le moindrement en gestion des pêches saura que c'est une tâche des plus difficiles, mais où le Canada fait figure de pionnier. En effet, nous savons depuis belle lurette que la ressource disparaîtra si elle n'est pas bien gérée.

Le Canada a donc établi des saisons de pêche, fixé des contingents, limité le nombre de pêcheurs et établi des normes minimales sur la taille des prises, afin de préserver les réserves pour les générations futures et garantir aux pêcheurs actuels un gagne-pain décent.

Les Américains ont presque épuisé ces réserves avant d'abandonner cette pêche.

• (1630)

Les pêcheurs de homard américains qui n'ont guère appliqué de méthodes de gestion jusqu'ici ont dû, pour conserver les stocks, relever la norme concernant la taille minimum de la carapace du homard qu'il est permis de pêcher.

La taille minimum est aujourd'hui de 3,25 pouces aux États-Unis. Les homards auront ainsi le temps de se reproduire plusieurs fois avant qu'on les prenne. Les pêcheurs américains auront grâce à cette norme plus de homards à pêcher.

Au Canada, la taille minimum de la carapace est de 2,5 pouces, soit trois quarts de pouce de moins qu'aux États-Unis.

La pêche de homards plus petits ou homards de conserve ne semble pas avoir décimé les stocks. Nous le devons à notre tradition de méthodes de gestion du homard, à nos saisons, au programme de rachat des licences d'il y a quelques années, à la politique d'admission restreinte et à un environnement plus propice que les eaux américaines à la propagation du homard. Nos prises de homard ont même constamment augmenté au cours des années.

À mesure que la pêche au homard a décliné aux États-Unis, nous avons accru nos exportations vers le marché américain au point que plus de 50 p. 100 des homards consommés aux États-Unis sont importés du Canada. Cela déplaît évidemment aux Américains. Ils savent que s'ils peuvent limiter les quantités importées du Canada, ils obtiendront un prix beaucoup plus élevé pour leur propre homard.

Pendant les négociations sur le libre-échange, le sénateur George Mitchell du Maine, qui est aujourd'hui leader de la majorité au Sénat américain, a tenté de faire inclure dans l'accord la restriction des importations de pommes de terre et de homard. Le président Reagan a accepté la limitation des importations de pommes de terre à certaines conditions, mais non les restrictions sur les importations de homard. Les pêcheurs américains et le sénateur Mitchell ne se sont pas laissés décourager par cette tentative infructueuse d'obtenir une décision du GATT sur les importations de homard en provenance du Canada.

Le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis ont maintenant déposé une mesure législative analogue pour rendre illégale l'importation de homard dont la taille de la carapace est inférieure à la taille minimale prescrite par ce pays, soit de 3,25 pouces. Au Sénat américain, le sénateur Mitchell et d'autres ont proposé d'apporter à la Magnuson Fishing Conservation and Management Act une modification qui se lit ainsi:

> . . .Expédier ou transporter, ou faire transporter, ou vendre, dans le commerce inter-États ou international, du homard entier ou des parties de homard de l'espèce Horarus Americanus (qu'il soit frais, frigorifié, surgelé, ou mis en conserve ou préparé d'une autre façon) dont la taille est inférieure à la taille minimale en vigueur à ce moment-là en vertu du programme américain de gestion de la pêche du homard ou de tout programme succédant à ce dernier.

Ainsi, les exportations de homard du Canada vers les États-unis seront presque réduites à néant si cette modification est adoptée.

Tout notre homard de conserve, c'est-à-dire celui dont la carapace mesure entre 2,5 pouces et 3 3/16 pouces, ne pourrait pas être exporté vers les États-Unis et une partie considérable de notre homard destiné à être vendu vivant, c'est-à-dire celui dont la carapace mesure au moins 3 3/16 pouces, est inférieure à la limite canadienne de 3 1/4 pouces. Cette limite sera portée à 3 5/6 pouces d'ici 1992. Cela signifie qu'en 1988, plus de 60 p. 100 des exportations de homard de l'Île-du-Prince-Édouard sont allés aux États-Unis. Si ces nouvelles mesures législatives américaines étaient adoptées, elles toucheraient 75 p. 100 de cette quantité.

Le homard représente les deux tiers de la valeur des pêches de l'Île-du-Prince-Édouard et un quart de la valeur totale de toutes nos exportations aux États-Unis. Bref, si la province ne peut plus vendre son homard aux Américains, comme elle le fait actuellement en vertu des lois en vigueur, nos pêches de homard se trouveront dans une situation très difficile parce que les prix vont chuter.

Cette mesure américaine est assimilable à une barrière commerciale. La protection des pêches de homard n'est qu'un prétexte. Comment la limitation des importations de homard canadien va-t-elle contribuer à protéger les stocks américains de homard? Il est évident qu'elle ne le fera pas.

C'est vraiment cousu de fil blanc. Tout ce qui arrivera si les importations américaines sont réduites, c'est que les pêcheurs américains pourront monter leurs prix et que les pêches canadiennes de homard seront ruinées. Voilà pourquoi les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard sont tellement inquiets de ce qui se passe au Congrès. Comment le Congrès veut-il justifier son action? Tout simplement, en se prévalant de l'article 12 de l'Accord de libre-échange. Je vais citer un extrait des documents américains:

> En 1988, le Comité des finances du Sénat a recommandé qu'une disposition soit ajoutée à l'Accord de libre-échange États-Unis-Canada pour permettre l'adoption de mesures législatives interdisant l'importation de homard non conforme aux normes américaines.
>
> La disposition a été proposée par les sénateurs Mitchell, Cohen, Kerr, Kennedy, Fell et Chafee. Elle ne faisait toutefois pas partie de la loi de mise en oeuvre signée par le président Reagan. Cependant, bien qu'elle n'ait pas été adoptée, l'article 20 de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et le chapitre 12 de l'Accord de libre-échange États-Unis-Canada assurent le droit d'adopter de telles mesures de conservation.

Voilà donc l'argument juridique dont les États-Unis se servent pour restreindre les importations de homard canadien.

Selon le résumé de l'accord de libre-échange publié par ce gouvernement, l'article 20 du GATT peut justifier des mesures de contrôle des importations et exportations dans le cas d'un pays qui veut conserver un produit en pénurie, à condition que ces mesures ne constituent pas

une restriction arbitraire, injustifiée ou déguisée du commerce.

En fin de compte, le tribunal de règlement de différends dans le cadre de l'accord de libre-échange en sera saisi. A en juger par la décision rendue dans le différend concernant la pêche de la côte ouest, le Canada devra chercher des marchés ailleurs ou augmenter la grosseur de carapace des prises en fonction des exigences américaines.

Les Américains nous forcent à augmenter la grosseur minimale des homards pêchés. Devrons-nous accepter que des inspecteurs américains visitent nos conserveries pour vérifier les homards mis en boîte et destinés au marché américain? Autrement, comment les Américains pourront-ils savoir la grosseur des homards mis en conserve?

Si l'amendement proposé au Congrès est adopté, cela sera lourd de conséquences pour notre souveraineté. Les États-Unis nous dicteront notre politique de conservation après avoir mal géré leurs propres ressources. Il se peut que des inspecteurs américains visitent nos usines pour nous dire ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Que fait notre gouvernement pour éviter ce désastre imminent? Que fait-il pour convaincre nos pêcheurs de homard qu'on veille à leurs intérêts? Il n'est pas du tout évident qu'on peut faire confiance au gouvernement canadien pour appuyer nos pêcheurs.

Prenons par exemple les paroles de notre premier ministre lorsqu'il a visité le président Bush à Kennebunkport au Maine en septembre dernier. Notre premier ministre aurait dit que les arguments de M. Bush étaient pertinents et qu'il avait chargé son bureau de les examiner. Il a poursuivi en ces termes: «Comme toujours, on va s'efforcer de régler cette affaire qui est très importante pour les États-Unis dans un esprit amical et positif.» Il a ajouté: «Aujourd'hui, le président a beaucoup parlé de homard et j'ai beaucoup parlé de porc.»

Le premier ministre n'a pas dit que cette affaire importait beaucoup aux pêcheurs de la côte est du Canada qui risquent de perdre une centaine de millions de dollars. Non, il a dit que cette affaire était très importante pour les États-Unis.

Les pêcheurs canadiens en ont assez; le ministre des Pêches refuse de s'entendre avec les pêcheurs de crabe, interdit aux pêcheurs de thon de pêcher là où ils ont toujours pêché, semble incapable de faire respecter les contingents de pêche des étrangers qui sont en train de piller nos stocks de morue de l'Atlantique, et voici que les pêcheurs de la côte est ne peuvent malheureusement pas compter non plus sur le premier ministre pour défendre leurs intérêts.

On a dit que les Canadiens sont les derniers à avoir un côté scout sur le marché international. Le Canada ne peut pas laisser les États-Unis restreindre ainsi ses exportations de homard. Il faudrait en informer le GATT immédiatement. Nous avons déjà gagné notre cause au GATT et nous pouvons le faire encore. Le premier ministre, le ministre des Pêches et le ministre du Commerce extérieur doivent se décider maintenant à prendre la défense de nos pêcheurs.

M. Reid: Madame la Présidente, je crois utile ou convenable de répondre à la question de mon collègue à ce sujet en parlant de grosseur de la carapace et des mesures prises aux États-Unis.

Le premier ministre a fait savoir très clairement à la Chambre le 6 octobre, je crois—qu'on me corrige si je me trompe—qu'il avait enjoint à notre ambassadeur de formuler de vives instances auprès du gouvernement américain. Cela a bien sûr été fait au moyen d'une note diplomatique en date du 10 octobre, je crois, dans laquelle il était clairement dit que nous désapprouvons cette mesure.

Du point de vue écologique, rien ne justifie l'interdiction d'importer des homards légalement pêchés dans les eaux canadiennes. Ces importations ne nuisent en rien au régime américain de protection du homard dans leurs propres eaux. Par conséquent, nous sommes convaincus que nous devons protester et c'est ce que nous avons fait. Nous avons la ferme conviction que nous sommes dans notre droit. Je veux seulement rassurer mon collègue et lui dire que le gouvernement poursuivra au mieux cette affaire dans l'intérêt des pêcheurs de homard de l'Atlantique.

• (1640)

M. McGuire: Madame la Présidente, je suis très heureux d'entendre les propos du député. Toute l'action des États-Unis fondée sur le prétexte de la conservation et visant à limiter nos importations est sans rapport avec la question. Je ne vois pas comment elle peut bien se justifier. Je suis très heureux que le député nous ait assurés que le gouvernement défend cette cause et qu'il protégera nos pêcheurs du Canada atlantique.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député. En ce qui concerne le problème du homard, le député me reprendra si j'ai tort mais, je ne me rappelle pas que le volume

des prises ait changé en quinze ans. Les stocks de homard ont-ils diminué dans votre région depuis quinze ans?

Je sais que, cette année, vous avez eu un surplus de homards et un prix dérisoire. La réserve de homards a-t-elle diminué à cause de la taille des spécimens capturés? Nous pêchons des homards depuis longtemps. C'est un produit que les pêcheurs canadiens peuvent écouler facilement aux États-Unis et sur d'autres marchés. Le volume des prises a-t-il diminué?

M. McGuire: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. La quantité de homards à l'Île-du-Prince-Édouard augmente constamment depuis 1978. Cependant, alors que la quantité de homards a augmenté, les prix payés aux pêcheurs ont baissé. C'est la principale source de revenu de toute notre industrie de la pêche.

Cette année, vu l'inertie des marchés et les stocks qui existent en Europe et notamment aux États-Unis, nous n'avons pas pu écouler notre stock, ce qui a fait baisser nos prix. Comme nous avons déjà un surplus de homards, si nous devions nous conformer au projet de loi américain, l'année serait désastreuse. Elle serait plus que mauvaise; elle serait carrément désastreuse.

M. MacAulay: Madame la Présidente, je remercie le député d'Egmont de son excellent discours. Je sais pertinemment qu'il est né et a été élevé dans une région de pêcheurs et qu'il connaît bien l'utilité des ports pour petites embarcations et la nécessité de les réparer.

Je me demande s'il connaît les mêmes problèmes que j'ai au bassin Grahams, au port Savage et au quai MacAuley's, où les pêcheurs rangent leurs pièges et accostent leurs bateaux. C'est un grave problème non seulement pour ceux-ci mais aussi pour l'environnement. Il en va de même pour le quai Sturgeon. Au port Savage le mur noir cause de graves problèmes. Si des réparations ne sont pas effectuées dans ma région, cela va créer de sérieuses difficultés. Avez-vous les mêmes problèmes chez vous?

M. McGuire: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Cardigan pour sa question. Les pêcheurs se plaignent depuis toujours du fait qu'on n'affecte jamais assez de fonds aux installations portuaires pour petites embarcations de l'Île-du-Prince-Édouard. La pêche, c'est plus compliqué que cela en a l'air. Les pêcheurs ont besoin de quais et de débarcadères sécuritaires pour bien accomplir leur travail.

Prenons par exemple le cas du quai de Tignish, l'un des plus importants de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce quai a besoin d'être rénové, mais les réparations coûteraient environ un million de dollars et ne seront pas faites cette année. Cela rend la vie difficile aux pêcheurs.

Je voudrais simplement ajouter que les fonds que consacre l'Île-du-Prince-Édouard aux installations portuaires pour petites embarcations sont nettement insuffisants. Il faut investir davantage dans notre industrie de la pêche afin que nos pêcheurs puissent avoir accès à des quais et à des installations sécuritaires.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter la motion concernant les travailleurs des localités de pêche du Canada.

Aujourd'hui comme hier, l'industrie canadienne de la pêche fait partie intégrante de la structure économique de notre pays. Depuis des centaines d'années, elle fait vivre de nombreux Canadiens. Mais malgré la place importante qu'occupe la pêche dans la grande histoire de notre pays, elle continue de traverser des périodes difficiles à cause de l'épuisement des stocks et des transformations que subissent les conditions de mise en marché au niveau international.

En dépit des circonstances, je veux assurer aux hommes et aux femmes qui tirent leur subsistance de cette industrie que le gouvernement fédéral est bien conscient de leur situation et s'emploie activement à mettre au point des mesures pour les aider à traverser cette période. En effet, cela est bien en accord avec ce que nous avons fait dans le passé. Nous étions là auparavant quand les travailleurs de l'industrie des pêches ont eu besoin de nous. Nous sommes encore là maintenant, et je vous promets que nous serons là dans l'avenir.

Comme vous le savez, madame la présidente, l'industrie des pêches est instable; elle est influencée par la météorologie, le marché et des conditions indépendantes de sa volonté. Cette réalité a obligé l'industrie des pêches à être à la fois souple et adaptable. De même, nous ferons preuve d'une égale souplesse pour faire en sorte que nos programmes et nos services répondent aux besoins des localités et des travailleurs concernés.

Toute mesure concernant cette industrie doit être considérée dans une large perspective internationale. Le changement et la versatilité sont les mots clés de notre époque. Je pourrais dire que je me suis rendu récemment à Manille dans une usine qui fabriquait les immenses

filets dérivants du Pacifique. J'ai essayé de les en dissuader. Je les ai vu fabriquer leurs filets immenses pour la pêche au thon, trois fois plus grands que tout ce que j'avais jamais vu auparavant, et construire de nouveaux bateaux pour tirer ces filets. Ces filets sont deux fois plus grands que la Chambre. Ils ont construit une usine spéciale pour les fabriquer. C'est le genre de choses auquel il faut penser à longue échéance.

Pour réussir dans cet environnement, nous devons être ouverts aux idées neuves et être convaincus de la nécessité de trouver des réponses souples et imaginatives. Nous devons continuer à former nos ressources humaines en nous concentrant sur les emplois à long terme et l'acquisition de nouvelles compétences. Nous devons également rester fidèles à nos principes financiers.

Le gouvernement actuel a beaucoup fait pour améliorer la situation économique des régions défavorisées de notre pays, y compris maintes localités qui comptent sur les pêches pour leur subsistance.

Ainsi, il a accompli de grandes choses depuis qu'il a mis en oeuvre le Programme de planification de l'emploi en 1985. Il a aidé d'innombrables Canadiens à acquérir la formation et l'expérience de travail nécessaires pour s'assurer d'un emploi utile. Le secteur des pêches a fort bien accueilli ce programme. Uniquement au cours de la dernière année financière, le gouvernement a investi directement 17,4 millions de dollars dans des projets du secteur des pêches grâce à son Programme de planification de l'emploi.

Si le Programme de planification de l'emploi a obtenu du succès, c'est qu'il vise à créer des emplois à long terme et à préparer les gens en vue de l'avenir. Il doit donc tenir compte des besoins locaux. La formule qui donne d'excellents résultats dans des grands centres comme Montréal ou Toronto peut fort bien échouer dans les villages de pêcheurs de Terre-Neuve.

Même si nous sommes fiers des résultats que nous avons obtenus grâce à ce programme, nous savons que nous pouvons faire davantage. Voilà pourquoi nous avons mis en oeuvre notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Cette stratégie repose sur le Programme de planification de l'emploi. Elle renforce les programmes et les services que nous avons déjà établis.

Le Programme de développement des collectivités, qui est déjà implanté dans maintes localités de pêcheurs à travers le Canada, illustre mon propos. Ce programme a beaucoup contribué à aider les petites localités à s'adapter aux changements économiques. Il propose tout un éventail d'options pour aider ces localités à diversifier leur économie et à multiplier leurs perspectives d'emploi.

Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, est une localité qui a déjà obtenu du succès grâce à ce programme. A force de détermination et d'intelligence, cette localité est parvenue à convaincre des entreprises de venir installer des usines sur son territoire. L'une d'elles, une entreprise norvégienne, créera plus de 200 emplois dès qu'elle ouvrira les portes de son usine un peu plus tard cette année. Plusieurs entreprises canadiennes qui s'y sont établies vont créer des emplois additionnels.

• (1650)

De plus, on a alloué presque 1 million de dollars de la caisse du programme de Développement des collectivités pour former 120 étudiants dans les secteurs de la soudure, de la tuyauterie et de la tôlerie. Soixante-dix de ces étudiants travaillent maintenant à plein temps, 30 à temps partiel, et les autres continuent de suivre des cours.

Au moyen du programme qui vise à encourager les gens à se lancer en affaires, ils ont aidé 24 personnes à fonder leur propre entreprise. C'est ce qui explique qu'une somme additionnelle de 50 millions de dollars sera allouée au programmme de Développment des collectivités en vertu de la nouvelle stratégie de développement de la main-d'oeuvre.

Nous allons aussi doubler les fonds du service d'adaptation de l'industrie, qui pasera de 15 à 30 millions de dollars. Ce programme a connu beaucoup de succès depuis 25 ans, contribuant à aider les entreprises à s'adapter aux changements technologiques, à éviter les mises à pied et à aider les employés lorsque les renvois sont inévitables. Le service d'adaptation de l'industrie a conclu des centaines d'ententes comme celle qu'il a négociée dernièrement avec l'usine de la National Sea Products à Lockeport, en Nouvelle-Écosse. Nous sommes certains que cette entente donnera des résultats encourageants, comme dans le cas des autres ententes.

Comme vous le savez, madame la Présidente, les mesures de la la stratégie de développement de la main-d'oeuvre conçues pour aider les travailleurs de l'industrie de la pêche sont plus que de simples améliorations aux programmes existants. Notre gouvernement a toujours tenu compte des besoins de ces travailleurs canadiens. Nous avons pris des mesures spéciales dans le passé et nous somme prêts à intervenir encore.

Pendant que le gouvernement prend des mesures pour assurer la prospérité à long terme de l'industrie de la pêche, certaines collectivités ont besoin d'un programme d'indemnisation à court terme. Il faut également leur offrir une protection supplémentaire lorsque, par exemple, les intempéries chambardent leur niveau de vie.

Nous nous rendons compte plus que jamais auparavant qu'une aide accrue aux travailleurs touchés de l'industrie de la pêche est indispensable à la survie de nombreuses collectivités. Le ministère évalue la situation pour déterminer le genre d'aide dont ces régions auront besoin cette année. Des mesures spéciales sont prévues pour les vrais pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation, et les conditions d'admissibilité à ces mesures sont adaptées aux besoins de ces gens.

Pour terminer, je veux réaffirmer l'engagement de notre gouvernement à résoudre les problèmes que doivent affronter les hommes et les femmes qui travaillent dans l'industrie de la pêche au Canada. Comme vous voyez, madame la Présidente, le gouvernement pose des gestes concrets en prenant des mesures adaptées à leur situation particulière. Ces mesures sont importantes parce que nous sommes dans l'obligation d'aider ces collectivités et ces travailleurs qui ont tellement fait pour notre pays.

Mme Campbell (South West Nova): Je crois que le député est le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et je suis certaine qu'il pourrait envoyer le texte de ce discours aux électeurs de sa circonscription.

La Planification de l'emploi peut éventuellement réussir dans le sud de l'Ontario, mais je le mets au défi d'aller faire un tour à Lockeport ou même de discuter avec son collègue de South Shore et de lui dire comment la Planification de l'emploi ou le projet dont il parle a aidé les gens de Lockeport qui ont perdu leur emploi.

Ces données montrent que la politique du gouvernement dans le secteur des pêches est un échec. Le plan de gestion des pêches ne marche pas. Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer à la Chambre ce que le gouvernement a fait pour aider les gens de Lockport à gagner leur vie chez eux?

M. Kempling: Madame la Présidente, le problème que nous avons n'est pas nouveau de cette année. Il existe depuis un certain nombre d'années. C'est comme le flux et le reflux. C'est un problème cyclique. Ce que nous essayons de faire, c'est de trouver, d'une part, des industries qui acceptent d'aller s'installer dans la région de Lockeport et d'offrir, d'autre part, des programmes de formation pour recycler les gens afin qu'ils puissent travailler pour ces industries.

Pour la mise en oeuvre de programmes de cette nature, nous devons compter sur un certain appui local. Le gouvernement ne peut tout faire à lui seul. Nous ne sommes évidemment pas au courant de tout et nous avons donc besoin d'aide à l'échelon local. Des fonctionnaires du ministère sont chargés d'examiner l'ensemble de la situation des pêches.

Par exemple, à Terre-Neuve, où la situation est pire qu'à Lockeport, en Nouvelle-Écosse, la croissance de l'emploi n'est pas confinée à la région de la capitale. Depuis un an, en effet, plus de 9 500 emplois ont été créés à l'extérieur de St. John's. Le taux de chômage à l'extérieur de cette ville est tombé de plus de 2,1 p. 100.

Nous avons pris diverses initiatives dans la région de l'Atlantique. Je suis convaincu que certaines d'entre elles seront couronnées de succès. Je n'ai pu m'empêcher de commenter les observations du député qui m'a précédé et qui a parlé du homard. J'ai lu l'autre jour qu'il y avait en France un immense marché à exploiter pour le homard. En fait, c'est dans une fort savante étude d'un professeur à l'Université de Terre-Neuve que j'ai appris l'existence de cet immense marché. Je ne vois pas pourquoi nous nous inquiétons à ce point. Si les prises de homard sont si abondantes à l'Île-du-Prince-Édouard, je ne vois pas pourquoi nous n'enverrions pas quelqu'un en France pour trouver à le vendre.

Mme Campbell (South West Nova): Il faudrait trouver des avions pour les transporter. Terra Nova n'en a plus.

M. Kempling: J'ai vu des homards de l'Île-du-Prince-Édouard sur le très grand marché de poisson de Tokyo. J'y ai vu du thon de l'Île-du-Prince-Édouard. J'y ai vu du hareng et de la rogue de hareng. Nous pouvons vendre du poisson à beaucoup de pays à part les États-Unis, bien que ceux-ci constituent le marché le plus proche. Il faut un peu d'initiative locale aussi pour faire avancer les choses.

M. Reid: Madame la Présidente, mon collègue a fait remarquer, entre autres, que tous les programmes ne s'appliquent pas dans toutes les régions. Il a fait remarquer très clairement que la Planification de l'emploi ne s'applique pas au même degré dans toutes les régions du pays. Il a mentionné certains des programmes très importants que nous avons vus et il a signalé que certains programmes conviennent mieux à d'autres régions. On a mentionné le programme du développement des collectivités à Port-aux-Basques, dans la circonscription de Burin; de tels programmes sont conçus pour tirer profit d'initiatives locales.

Comme mon ami le sait, notre collègue de South Shore a contribué très activement au développement des ressources locales et à la création d'emplois pour les gens de la région. Il a aidé les gens à mettre cette notion en pratique et à l'appliquer pour chercher une solution à certains problèmes. Par exemple, il a fait en sorte que le poisson qu'on exportait reste au pays pour transformation et il a essayé de trouver des acheteurs pour les installa-

tions. C'est le genre de choses que notre collègue a entrepris.

J'allais lire aux fins du compte rendu des chiffres obtenus d'anciens programmes d'intervention, mais madame la Présidente me fait savoir qu'il me reste très peu de temps. Je ne parlerai pas des 20 millions de dollars dépensés pour les interventions d'urgence à Terre-Neuve ces trois dernières années.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat cet après-midi.

• (1700)

Depuis le début des années 80, la réalité a été un croissance sans précédent de l'emploi dans le secteur des pêches de l'Atlantique , tant dans les prises que dans la transformation. Je voudrais vous citer quelques chifres que le ministre a publiés récemment. Il a dit que, pour la région de l'Atlantique, de 1983 à 1988, les débarquements de toutes les espèces de poisson ont augmenté de 200 000 tonnes pour atteindre 1,3 million de tonnes. La valeur totale de ces débarquements s'est accrue de 400 millions de dollars pour atteindre 1 milliard au cours de la même période. Un accroissement de 750 millions a porté la valeur totale des produits du poisson à 2,2 milliards en 1988.

Il faut se rendre à l'évidence que l'emploi, l'activité commerciale, l'économie du secteur des pêches de l'Atlantique se maintiennent en gros à un niveau élevé. De même, jusqu'à ces derniers mois, peut-être, au cours de la dernière année, les ressources mêmes, les réserves naturelles de poisson semblent avoir été suffisamment abondantes pour en soutenir l'exploitation. Ce n'est que dernièrement que nous avons brusquement pris conscience d'au moins trois problèmes majeurs indiquant que ces ressources ne produiront pas autant que nous l'espérons.

Premièrement, l'épuisement des stocks de poissons de fond s'accélère depuis plusieurs années, surtout dans les eaux de la Nouvelle-Écosse qui s'est brutalement éveillée à cette réalité au cours des derniers mois. Les stocks de crabe des neiges ont aussi fortement fléchi, surtout au Nouveau-Brunswick et au Québec. Nous sommes évidemment tous au courant des dernières informations sur les populations de morue du nord.

C'est la même chose depuis des siècles: nos attentes et nos prises n'ont cessé de croître tant que la ressource semblait accessible, mais nous nous heurtons aujourd'hui à la réalité du cycle inévitable, la surcapacité.

Je voudrais citer un rapport du comité chargé d'étudier la capacité, que le ministre a établi en coopération avec l'industrie. Depuis 1987, le comité prépare un plan pour résoudre le problème de surcapacité de la flotte de pêche au poisson de fond. Ses conclusions sont que cette flotte est deux fois plus grosse que nécessaire. Si le millier de bateaux autorisés à prendre le poisson de fond mais qui prennent aujourd'hui d'autres espèces reprenaient la pêche au poisson de fond, cette flotte serait quatre fois plus grosse que nécessaire. Avec le déclin des réserves de poisson de fond, les quotas ont fléchi au cours des sept dernières années d'environ 40 p. 100 ou de 88 000 tonnes. Si ces prises étaient augmentées aujourd'hui, elles vaudraient plus de 60 millions de dollars pour les 2 700 bateaux de pêche au poisson de fond de la région de Scotia-Fundy.

Je voudrais en outre citer un passage d'une étude que M. Harris a faite il y a quelques mois sur la situation de la morue du nord. Il dit:

> Il est essentiel de comprendre que si on ne prend pas des mesures appropriées pour réduire les niveaux actuels des prises, la population adulte de morue du nord connaîtra très probablement une baisse sensible au cours des quelques prochaines années.

Il ajoute ensuite, et je crois que c'est extrêmement important:

> Quelles que soient les mesures de gestion prises, le groupe recommande qu'elles s'inspirent surtout de l'impérative nécessité d'accroître la taille de la population adulte.

En fait, cette recommandation est reliée à la question de la gestion des stocks. Contrairement à ce que dit la motion, le gouvernement a déjà commencé à agir à cet égard. En ce qui concerne particulièrement la morue du nord, le financement de la recherche scientifique augmentera de 80 p. 100 cette année, passant de 3,8 à 6,8 millions de dollars. Ce fait s'accorde mal avec les implications négatives de la motion.

Je voudrais consacrer quelques instants à la gestion des stocks et à cette expression tellement à la mode aujourd'hui, le développement durable.

J'ai l'honneur d'être membre du comité législatif qui a déposé hier son rapport sur un projet de loi qui, pour la première fois dans l'histoire législative du Canada, contient une définition du développement durable. Elle est prise dans le rapport Bruntland et se base sur un consen-

sus international. Elle dit que le développement durable, c'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

S'il n'y a jamais eu au Canada une façon de faire qui témoigne de l'absence de principes de développement durable, c'est bien la façon dont nous avons si souvent abordé la question des pêches, tant sur le littoral de l'Atlantique que sur la côte du Pacifique.

La pêche au saumon de l'Atlantique est le domaine que je connais le mieux. Une grande partie de l'expérience que nous avons acquise ces dernières années dans la gestion du saumon de l'Atlantique peut fort bien s'appliquer à toutes les ressources en matière de pêche. Notre expérience dans la pêche au saumon a des conséquences tant sur le plan national qu'international, comme c'est le cas dans une large mesure pour la crise du poisson de fond dans l'Atlantique. Pour le saumon de l'Atlantique, il a fallu faire oeuvre de pionnier, ici, au Canada, avant d'attirer l'attention des organisations internationales et des pays intéressés par la pêche. La gestion du saumon a donné lieu à d'autres différends: pêcheurs commerciaux qui jettent leurs filets dans les voies maritimes de migration, pêcheurs qui pratiquent la pêche sportive dans les rivières de frai d'eau douce, autochtones vivant à des endroits stratégiques dans les estuaires à marée. Tous se livraient une concurrence féroce pour capturer une ressource de plus en plus rare, malgré des signes manifestes que les stocks s'épuisaient.

En ce qui concerne le saumon de l'Atlantique, le Canada a finalement commencé à agir juste au moment où nous courions à la catastrophe. Une interdiction de dix ans a été imposée sur la pêche commerciale au saumon dans les Maritimes. Les quotas de pêche à la ligne ont été réduits, passant d'abord de six à quatre poissons par jour, puis à deux et, maintenant, il est totalement interdit de prendre du gros saumon. Le nombre total de prises permises au cours d'une saison a baissé à dix poissons, de quelque espèce que ce soit et, en fait, il s'agit de petit poisson uniquement. Le quota saisonnier d'aujourd'hui équivaut à peu près au quota quotidien d'autrefois. C'est une mesure vraiment radicale.

Nous avons instauré des programmes de capture et de rejet du poisson afin de préserver les ressources, tout en permettant aux gens de continuer de s'adonner à la pêche sportive, qui rapporte gros.

J'ai l'honneur de présider la conférence nationale de la pêche sportive qui va avoir lieu dans deux semaines à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, lors de laquelle le ministère fédéral des Pêches et des Océans va traiter du volet sportif par le biais de son plan national d'action en faveur d'une pêche viable. Ce n'est certainement pas une conception de la gestion qui mérite le jugement négatif qui découle de la résolution de cet après-midi.

Pour ce qui concerne le saumon de l'Atlantique, si on me permet l'analogie, les répartitions qui ont été définies en 1989 pour lancer la gestion par caps, bassin fluvial par bassin fluvial, ont été violemment combattues même par les principaux bénéficiaires. A ce qu'il semble, ce sont ceux qui comptent le plus sur la pêche qui s'opposent le plus violemment aux mesures de conservation des stocks. Cela fait voir comment les points de vue changent une fois que nous avons abusé des richesses de la nature.

Les stocks de saumon étaient au bord de l'extinction, comme nous avons pu le constater de nos yeux, puisque le saumon voit le jour dans nos propres rivières. Nous pouvons compter et même mesurer les dimensions de la remontée, pourtant nous ne voulons pas nous rendre à l'évidence de nos propres chiffres.

Tout compte fait, ce sont les gens bien sûr qui doivent être notre principal sujet de préoccupation, et il est certain qu'en beaucoup d'endroits de la région Atlantique ceux qui vivent de la pêche éprouvent de graves difficultés aujourd'hui. Mais ce n'est pas en pillant les stocks que nous améliorerons la situation de ces gens. Je voudrais dire, comme mon collègue le secrétaire parlementaire l'a exposé, qu'il y a des programmes en application, un effort en marche pour faire face à la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui ces gens-là. Le ministère des Pêches et des Océans, de par ses programmes et son énoncé de mission dont je voudrais citer un extrait, a l'objectif suivant:

> Réaliser des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada concernant les eaux marines et intérieures, et prendre des mesures pour la conservation, le développement et l'utilisation économique soutenue des ressources halieutiques du Canada.

• (1710)

Notre gouvernement, pour la première fois de l'histoire du pays, est attaché au développement durable, car il comprend que ce sont les ressources qui en sont la clé.

M. Simmons: Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à féliciter de son intervention mon honorable ami de Fredericton—York—Sunbury. Je ne sais pas très bien s'il y avait mis tout son coeur, mais je le comprends. Lui et le député qui a pris la parole avant lui, mon honorable ami et collègue de Burlington, le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi, ont tous les deux, au cours des 20 dernières minutes, fait un certain nombre d'affirmations qui ne doivent pas passer sans discussion ni

observations. Comme le temps presse, je vais en venir tout de suite à deux affirmations.

Le premier porte sur une chose que le député de Burlington a dite, mais je veux poser une question au député de Fredericton—York—Sunbury à ce sujet et il s'agit de la Planification de l'emploi. Ne confondons pas les programmes Planification de l'emploi et Développement des communautés. Ce sont deux programmes très différents qui donnent des résultats très différents.

Développement des communautés est un bon programme, comme je l'ai déjà dit à la Chambre et en public. C'est un bon programme. Il est très prometteur. Il a sa part de problèmes, comme ceux que pose à l'occasion le choix des membres du conseil d'administration, mais ils sont secondaires. Nous ne devrions pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Le programme lui-même est bon pourvu qu'on lui donne la chance de réussir.

Quant à la Planification de l'emploi, elle doit faire des merveille dans des endroits comme Burlington ou Toronto, mais elle cause des dégâts incroyables dans les petites localités du sud, du sud-ouest et de l'ouest de Terre-Neuve que je connais le mieux. Le député de Fredericton—York—Sunbury connaît certainement des localités où la Planification de l'emploi crée tout autant de problèmes. Si on habite à Toronto, qu'on travaille dans une brasserie et que cette brasserie ferme ses portes, on peut aller au Centre de main-d'oeuvre du Canada et s'inscrire à un programme de formation. On peut ensuite aller travailler sur une chaîne de montage dans une usine d'automobiles à Toronto.

Le problème, c'est qu'il n'y pas tellement d'usines d'automobiles à Ramea et à Belleoram. Autrement dit, pourquoi former ces gens? Il y a des personnes dans ces localités qui, ensemble, ont déjà toutes les compétences nécessaires pour survivre et prospérer à ces endroits. Il y a des bûcherons, des pêcheurs, des personnes au foyer, des menuisiers, des soudeurs. Alors, pourquoi les former?

En fait, ces programmes les privent carrément de toute formation possible, car il n'existe pas de cours de formation qui soit pertinent à leurs besoins, ou bien nous pouvons les former à faire leurs valises pour aller vivre à Toronto ou à Fort McMurray. Aucune de ces solutions n'est acceptable.

Je le rappelle au député de Fredericton—York—Sunbury, et aussi à mon collègue de la Colombie-Britannique, c'est tout à fait inadmissible aux yeux des gens qui ont des racines, des êtres chers et des amis, d'avoir un gouvernemnt dont l'unique objectif est de les obliger à s'arracher à tout ce à quoi ils tiennent, de s'arracher à leur ancien système de valeurs, et à tout le reste, simplement pour trouver de quoi manger. Il doit exister un autre moyen. Il existe assurément un autre moyen.

Idéalement, il conviendrait que le gouvernement évite de se servir des fonds destinés à la Planification de l'emploi d'une manière qui, d'une année à l'autre, ou d'un mois à l'autre, réduit les besoins à ce titre, car les gens dans ces localités dont je parle n'arrivent plus à satisfaire aux exigences établies. Or les besoins existent. Ces gens ont besoin d'emplois. Ils ont besoin d'une intervention qui les aide à joindre les deux bouts afin qu'ils puissent rester auprès des êtres qui leur sont chers, afin qu'ils puissent demeurer, en permanence, dans la collectivité où les valeurs sont les mêmes que les leurs.

Je voudrais demander au député de Fredericton—York—Sunbury si, selon lui, la Planification de l'emploi remporte effectivement le succès démesuré dont se targue le ministre de l'Emploi, ou bien si, en toute justice pour ses électeurs, il estime que certains d'entre eux éprouvent eux aussi des difficultés à joindre les deux bouts, vu la façon dont on a bâclé les règles du jeu régissant cette Planification de l'emploi?

M. Bird: Je le répète, on ne peut certes pas remplacer la Planification de l'emploi par le pillage des ressources. Je partage les inquiétudes du député face à l'avenir des petits villages de pêcheurs. Trouver des idées originales et innovatrices et étudier les adaptations et la rationalisation nécessaires posent un très grand défi. Au moins le programme Planification de l'emploi est adapté à ce genre de problèmes. Un processus est en branle au gouvernement.

Je retourne sa question au député mais dans l'autre sens. Comme nous avons entendu si souvent des critiques à l'endroit du gouvernement pour toutes les mesures qu'il prend, quelle solution le député propose-t-il compte tenu de l'état des ressources et puisque leur pillage ne saurait en aucun cas constituer une solution? Que ferait-il? Comment ferait-il face à la situation dans ces petits

villages de pêcheurs? Quel tour de magie lui permettrait de trouver une solution meilleure que la nôtre? J'aimerais qu'il me réponde. C'est le gouvernement et le ministre des Pêches de son parti qui, vers la fin des années 1970 et le début des années 1980, par leur mauvaise évaluation des ressources et leur mauvaise administration, ont laissé aller les choses jusqu'à provoquer la surcapacité que nous connaissons aujourd'hui. Je ne peux m'empêcher de penser que la motion présentée par le député libéral de Beauséjour, «que la Chambre condamne la mauvaise administration», s'applique indéniablement au style d'administration du ministre en poste au début de la décennie.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): C'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur cette motion voulant que la Chambre condamne la mauvaise administration, le manque de leadership, l'incompétence et la négligence du gouvernement qui mettent en danger dans une mesure sans précédent les localités de pêche et les travailleurs des pêches du Canada, et c'est peu dire.

Je voudrais m'attarder plus particulièrement au secteur des pêches de la Colombie-Britannique. Il y a des générations déjà qu'il souffre d'une mauvaise administration, mais les choses semblent empirer nettement ces derniers temps. Je m'en tiendrai surtout à quatre grandes questions, à savoir la dernière décision du groupe binational qui a été constitué dans le cadre de l'Accord de libre-échange, l'aquaculture et son incidence sur les pêches, les mérites de la pêche à la ligne traînante par rapport à la pêche sportive en Colombie-Britannique, et la pêche aux filets dérivants.

Parlons d'abord de la décision du groupe formé dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Il faut examiner cette décision à la lumière d'autres intiatives gouvernementales, par exemple. Les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage. La décision du groupe binational va avoir une incidence plutôt tragique sur les emplois. A ma connaissance, 24 000 travailleurs à plein temps et à temps partiel sont visés et risquent de perdre leur emploi par suite de cette décision, et cela, dans le seul secteur des pêches de la Colombie-Britannique. Il faudrait voir qui sont les travailleurs en question.

Ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby, m'a fourni des statistiques sur le chômage chez les femmes. Il se situerait à 11,2 p. 100. Parmi les femmes autochtones, il atteint le niveau scandaleux de 21,8 p. 100. En Colombie-Britannique, 70 p. 100 des travailleurs des conserveries de poisson sont des femmes, en majorité des autochtones ou de minorités visibles. Les emplois visés par cette décision du groupe binational sont de bons emplois avec avantages sociaux. Beaucoup des femmes qui risquent de perdre ici leur emploi sont le seul soutien de leur famille car, surtout dans les localités autochtones, le chômage frappe beaucoup plus les hommes que les femmes. Dans quels autres emplois ces personnes peuvent-elles se recycler?

• (1720)

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration parle des solutions de rechange de son gouvernement et de ses plans de création d'emplois à long terme. Eh bien, que fait-il pour les collectivités éloignées de la Colombie-Britannique où les emplois dépendent tellement de l'industrie de la pêche? Quels sont les projets du gouvernement? Je crois qu'il n'en a pas, qu'il sacrifie tout bonnement ces emplois.

En ce qui concerne la décision du groupe binational, je vais vous citer quelques chiffres. Dans le comté de Skagit dans l'État de Washington, les travailleurs de l'industrie de conditionnement du poisson touchent 5,50$ l'heure, contre 13 au Canada. Même un idéaliste à tous crins peut comprendre pourquoi les emplois s'en vont au sud de la frontière. J'estime toutefois que le gouvernement devrait s'occuper des emplois au Canada sans pour autant adopter une philosophie idéaliste qui nuirait aux Canadiens. Cette décision du groupe binational fera disparaître des emplois au pays et nuira aux collectivités canadiennes.

Je voudrais citer à la Chambre ce que le ministre des Pêches et des Océans a déclaré au congrès de la Pacific Gillnetters Association en février 1988. Il a dit que nous avions assez de poisson mais que nous pouvions créer un plus grand nombre d'emplois permanents en faisant plus avec le poisson. Que veut-il dire, sinon traiter et emballer le poisson? Cette décision du groupe binational produit exactement l'effet contraire: elle envoie les emplois au sud de la frontière.

La décision touche non seulement nos emplois mais notre souveraineté. Comment pouvons-nous réglementer cette ressource si nous ne connaissons pas le volume des prises? Comment pouvons-nous évaluer notre cheptel marin? Il est question d'un quota fixé à 20 p. 100. Vingt pour cent de quoi? Comment pouvons-nous calculer 20 p. 100 d'une quantité inconnue? Comment le sait-on logiquement? Ne doit-on pas les compter tous pour pouvoir savoir ce que représente 20 p. 100?

Si les Américains achètent le poisson avant qu'il soit débarqué et qu'ils payent comptant, comment saurons-nous le montant exact des exportations? Il est impossible de contrôler les évasions fiscales sans compter tous les jours combien de poissons ont été pêchés. C'est une question de conservation des ressources. Je sais que certains députés d'en face ont parlé du genre d'initiatives du gouvernemnt concernant le développement durable. Nous parlons ici de gestion et le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre des Pêches et des Océans,

ne gère pas cette ressource. Il existe cinq espèces de saumons et 4 500 montaisons, qui doivent toutes être protégées. Le gouvernement, par sa négligence et son incompétence, laisse tout aller à vau-l'eau.

Nous avons un problème important à ce sujet. Il s'agit des emplois et de la souveraineté. Nous faisons cadeau de nos ressources aux États-unis. Comme mon chef l'a fait remarquer à la période des questions l'autre jour, quelles sont les répercussions sur nos autres ressources? Est-ce que cela veut dire que nous n'allons pas pouvoir contrôler nos ressources par d'autres moyens? C'est lourd de conséquences, pas seulement pour les pêches mais pour les provinces comme la Colombie-Britannique qui dépend tellement de ses ressources.

Le gouvernement ne protège pas les emplois et la souveraineté de notre pays. Cette première décision du groupe binational n'est que la première étape d'un plan beaucoup plus vaste.

Je vais maintenant parler de toute la question de la pisciculture. Le ministère a délivré des permis, sans guère se soucier apparamment des conséquences sur les pêches. C'est comme si, sans trop comprendre, il délivrait des permis pour un secteur distinct, tout à fait étranger à la réalité des pêches, surtout sur la côte du Pacifique. Cette initiative a eu un impact sur le marché à cause des prix payés pour le poisson sauvage par opposition à celui provenant des stations de pisciculture. J'ai un fils qui travaille dans le secteur des pêches, et les prix ne cessent de baisser à cause du très grand nombre de permis d'exploitation de stations de pisciculture que le ministère a délivrés.

Je ne trouve rien à redire à l'idée que le Canada puisse nourrir le monde. A mon avis,c'est là un objectif louable. Cependant, je trouve que le gouvernement a tort de mettre en péril les emplois des Canadiens et le moyen de subsistance-même de nombreux pêcheurs qui ont investi tous leurs espoirs et leur argent dans des navires et des engins de pêche, simplement pour le plaisir de s'adonner à la pisciculture. Il y a lieu de s'interroger également sur les conséquences que l'octroi de tant de licences peut avoir sur l'environnement. Je pourrais vous raconter de nombreuses histoires à faire frémir au sujet des stations de pisciculture sur la côte du Pacifique. Je pourrais vous parler des produits chimiques auxquels on a recours dans certaine de ces stations pour protéger paraît-il la santé des poissons. Je parle des antibiotiques qui sont déversés dans les citernes. Quelle réglementation sécuritaire le ministère a-t-il adoptée pour éviter que ces produits chimiques à forte concentration n'aillent contaminer les poissons sauvages. À quels moyens va-t-il recourir pour les empêcher de s'échapper?

Les crédits

Au sujet de ces stations de pisciculture, je m'interroge d'abord au sujet des conséquences sur l'environnement d'une part et des répercussions sur les marchés et les emplois traditionnels d'autre part.

Je souhaite maintenant aborder la question des bateaux de pêche aux lignes traînantes. Au cours de l'été. mon fils travaille à bord de l'un de ces bateaux. Sauf erreur, cet après-midi, il se trouve à la tribune ou dans le vestibule et il assiste à nos délibérations. J'espère qu'il m'écoute avec attention, car je vais probablement tenir pour la première fois des propos qu'il puisse approuver.

Des voix: Oh, oh!

Mme Hunter: Comme tous les garçons de 16 ans, il n'est jamais du même avis que sa mère. Depuis deux ans, il passe l'été à bord d'un bateau de pêche aux lignes traînantes aux larges de l'Île de Vancouver. Il trouve que la situation empire avec les années. Il me fournit toutes sortes d'exemples d'interventions intempestives de la part de certains garde-pêche qui font des excès de zèle. À peine les bateaux ont-ils commencé à embarquer les prises qu'ils leur ordonnent d'arrêter et de déguerpir. C'est bel et bien du harcèlement, car ils ne savent pas ce qui se passe. Les garde-pêche n'étant pas en mesure de savoir combien de poissons s'échappent ou combien reviennent, interdisent la pêche. Quel effet cela a-t-il sur les pêches? Eh bien, je sais ce que cela fait au capitaine de mon fils: il devient excessivement nerveux parce que, du jour au lendemain, il s'aperçoit qu'il lui reste deux mois pour gagner son revenu annuel, que l'usine de poisson a fermé ses portes pour aller s'installer ailleurs. Comme mère de famille, je suis bien placée pour parler des conditions de travail dangereuses de ces gens-là. C'est comme s'ils travaillaient sur un petit damier, ils ont accès seulement à une petite partie de l'océan pour pratiquer la pêche. Tous les bateaux sont entassés dans une zone très restreinte, les cannes à pêche sont en place et le temps est brumeux. C'est ça la gestion? Pas du tout. C'est un ensemble hétéroclite de règlements qui rend la tâche encore plus difficile aux pêcheurs et aux gens de la Colombie-Britannique qui essaient de gagner leur vie. Sans parler du fait que les gens des côtes est et ouest sont constamment irrités par le gouvernement qui ne semble avoir d'intérêt que pour les deux provinces centrales du Canada.

Les crédits

• (1730)

Je tiens à dire un mot de la mauvaise gestion de la pêche récréative, sport auquel s'adonne beaucoup de mes électeurs. Il faut beaucoup d'imagination pour comprendre comment l'étiquetage du saumon peut préserver cette espèce, ou comment le fait de rejeter à l'eau un poisson mort parce qu'il n'est pas de la bonne sorte va aider à conserver les ressources. Comme je dis, il faut énormément d'imagination pour concevoir où tout cela va nous conduire.

Mes dernières observations sur la mauvaise gestion des pêches concernent les filets dérivants. Jusqu'ici, nous n'en avons pas vus ailleurs que dans le nord du Pacifique. C'est tout à fait tragique. Non seulement sommes-nous témoins de la mauvaise gestion de nos ressources de poissons, mais aussi voyons-nous souvent des mammifères marins pris dans ces filets. Pas étonnant que les écologistes se demandent si c'est une bonne tactique.

Je sais que le Canada a déclaré que ce n'était pas une tactique judicieuse, mais je tiens à dire qu'il ne s'est pas exprimé avec assez de force. En négociant avec ceux qui pratiquent la pêche aux filets dérivants, le gouvernement a accepté de déplacer la ligne frontière vers le nord. Il s'agit, paraît-il d'un compromis, car le gouvernement a accepté de laisser des garde-pêche monter à bord de six bateaux pour exercer une surveillance. Ce serait risible si ce n'était pas si tragique.

Nous parlons d'un grand plan de piraterie dans le Pacifique-Nord. Que signifie le déplacement de la ligne frontière vers le nord pour la pêche au saumon en Colombie-Britannique? Cela signifie que ces pirates feront main basse sur plus de saumon encore, sur une plus grande partie d'une ressource qui est paraît-il protégée en vertu du droit international. Une fois encore, il y a une absence complète de gestion. Le gouvernement n'a pas les ressources suffisantes pour surveiller tout ce qui se passe. S'il voulait vraiment exercer une surveillance, il affecterait plus de six personnes à cette tâche.

Ce que nous voulons maintenant, c'est que des transpondeurs soient placés sur chaque bateau qui pratique la pêche aux filets dérivants. Ce sont des dispositifs qui localisent les bateaux par satellite. Nous avons la technologie, mais nous n'avons pas la volonté politique. Voilà pourquoi nous avons des problèmes sur la côte ouest. Je sais que les deux côtés de la Chambre ont parlé des pêcheries de l'Atlantique mais il y a une absence totale de volonté politique lorsqu'il s'agit de la côte ouest. La Corée a apparemment accepté que des transpondeurs soient placés sur ses bateaux.

Taïwan, l'un des plus grands et des plus flagrants transgresseurs de la loi internationale, n'en veut pas. Qu'y pouvons-nous? Le gouvernement doit cesser de traiter ces problèmes cas par cas. Il semble habile lorsqu'il parle de commerce extérieur, mais il ne peut s'organiser lorsqu'il s'agit de protéger l'intérêt des Canadiens dans ce domaine. Nous devons pouvoir exercer des pressions économiques sur ces pirates, ces transgresseurs. Je parle ici de sanctions importantes.

Nous ne sommes pas censés avoir reconnu officiellement Taïwan, mais cela ne nous empêche pas d'importer des oranges japonaises de ce pays. Pourquoi ne pouvons-nous pas exercer des pressions économiques sur ce pays qui nous vole nos ressources? Notre position devrait pourtant être très claire. Il s'agit de notre saumon. C'est avec l'argent de nos contribuables que nous avons amélioré ce marché. Et nous l'abandonnons aujourd'hui en autorisant la pêche aux filets dérivants. Nous cédons ce marché de notre propre gré.

Il n'y a rien de plus abominable que l'utilisation de ces filets à mailles très serrées qui attrapent tout ce qui bouge. Mon collègue de Nanaïmo—Cowichan les appelle les rideaux de la mort, une description, qui est à mon avis très juste. Rien n'échappe à ces filets. Bien sûr, les pêcheurs doivent attraper du poisson, mais avec ces filets, ils prennent de tout, du poisson, mais aussi des oiseaux et des mammifères marins. Je veux revenir au saumon. Nous avons payé pour conserver notre saumon, nous le surveillons et, malgré les nombreuses infractions aux règles régisssant l'exploitation forestière, nous tentons de protéger nos rivières à saumon. Cependant, le gouvernement tolère la pêche aux filets dérivants, en nous promettant d'entamer des négociations dans ce domaine, mais sans toutefois prendre d'engagements concrets. Il faut donner du muscle à ces négociations. Il faut protéger nos ressources. Nous devons veiller à ce que le gouvernement défende les Canadiens.

Il est naturellement très réconfortant d'entendre dire que le commerce international est notre gage d'un avenir assuré, mais si nous voulons conserver nos emplois, nous devons veiller à ce que le gouvernement protège nos intérêts. Je sais qu'en Colombie-Britannique, la plupart des gens ne pensent pas que c'est ce qui se passe.

Ce sont les habitants de la Colombie-Britannique qui sont touchés, ce sont les femmes, les femmes autochtones. Ce sont elles que l'on met à pied.

Voilà une motion du Parti libéral que j'appuie. J'aime sa formulation même si je la trouve un peu faible. Les termes «mauvaise administration», «incompétence» et «négligence» ne sont pas assez forts pour moi. Je pense que certains des termes que j'emploierais seraient antiparlementaires. J'applaudis à cette motion et je suis certaine qu'on a beaucoup de questions à me poser.

M. Dingwall: Monsieur le Président, juste avant de poser ma question, j'ai quelques observations à faire au sujet des remarques de ma collègue de New Westminster—Burnaby. Elle a dit au début que, dans l'ouest du Canada, les gens du secteur des pêches s'inquiètent beaucoup de certaines des politiques de gestion du gouvernement du Canada. Je veux dire à la députée que nous partageons les mêmes inquiétudes dans le Canada atlantique.

En fait, j'ai été consterné d'entendre mon collègue de Central Nova vanter à la Chambre les mérites de l'actuel ministre des Pêches et d'entendre mon collègue de St. John's–Est renchérir par la suite. Il semble qu'il ne perde pas une occasion non seulement d'appuyer les politiques du gouvernement du Canada, mais aussi d'appuyer les yeux fermés les activités du ministre des Pêches et des Océans.

Nous, du Canada atlantique, et je suppose que cela s'applique aussi à l'ouest du Canada, souffrons à cause du ministre des Pêches et des Océans qui refuse toujours d'accepter les conseils, les suggestions et les requêtes des pêcheurs et des travailleurs de l'industrie. Je n'en croyais pas mes oreilles lorsque son collègue du Cabinet a dit aujourd'hui à la Chambre que c'est très difficile d'être ministre des Pêches. Notre secteur des pêches est en proie à de graves difficultés, mais l'autre jour le ministre des Pêches déclarait que tout était merveilleux, tout était parfait, qu'il n'y avait aucun problème de pêches.

Je voudrais faire part d'une idée à la députée qui vient de parler. Elle qui a fait preuve d'objectivité et d'impartialité dans les dernières minutes de son discours, ne reconnaît-elle pas que, à part les lacunes des règlements, des politiques de gestion que le ministre des Pêches et des Océans a adoptées, il y a un autre problème, grave, qui afflige les pêcheurs de la côte ouest et ceux de l'Atlantique?

• (1740)

Je veux parler de l'incroyable arrogance du ministre fédéral des Pêches et des Océans.

La députée ne croit-elle pas que si ce ministre s'ouvrait les yeux, s'il admettait que les pêches traversent une crise et s'il proposait ensuite un plan cohérent, nous finirions par trouver les solutions à une situation qui tourne au désastre économique tant sur la côte ouest que sur celle de l'Atlantique?

Pendant qu'elle a la parole, la députée ne voudrait-elle pas en profiter pour faire part aux députés de la Chambre des communes qui ont écouté attentivement ses observations et celles de tous nos collègues des adjectifs qu'elle voudrait ajouter à la motion, car je l'ai entendue qualifier de faible la motion portant que la Chambre condamne la mauvaise administration, le manque de leadership, l'incompétence et la négligence du gouvernement qui mettent en danger dans une mesure sans précédent les localités de pêche et les travailleurs des pêches du Canada. Je veux demander à la députée de se lever et de se joindre à notre parti pour ajouter des adjectifs afin de qualifier la situation que le ministre a créée pour les pêcheurs des côtes ouest et est.

Pendant que j'y suis, j'ai pensé prendre un instant. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député conviendra, à mon avis, qu'il faudrait céder la parole à la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe.

Mme Hunter: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question, qui est très concise. Je veux simplement assurer au député que, de mon point de vue, le ministre des Pêches et des Océans s'est certainement mis à dos tout le secteur des pêches en Colombie-Britannique. Les amateurs de pêche sportive, les pêcheurs au chalut, les pêcheurs aux filets maillants, tous lui en veulent à cause de sa mauvaise administration.

Je vais arrêter ici pour permettre à d'autres personnes de poser des questions. Je les vois là-bas tous ces députés qui ne tiennent plus en place parce qu'ils ont des questions à me poser. Je crois que je n'ajouterai pas les adjectifs parce qu'ils seraient jugés antiparlementaires. Je sais que beaucoup de journalistes en particulier trouvent que certaines des femmes qui siègent à la Chambre font preuve d'un trop grand esprit de parti, et je ne voudrais pas les persuader du contraire.

Les crédits

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, j'aimerais, après avoir écouté attentivement le discours du député de Saanich—Les Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter), lui faire remarquer, et elle le sait très bien, qu'il est de juridiction provinciale d'émettre les permis d'aquaculture, c'est une responsabilité provinciale, et j'aimerais le lui rappeler. J'aimerais aussi lui rappeler, concernant la situation des filets dérivants, que le Canada a entrepris des discussions actives, des négociations intenses avec différents pays de l'Asie qui pratiquent ce type de pêche-là dans le Pacifique, et jusqu'à maintenant, les résultats de ces discussions montrent des signes encourageants, et nous avons confiance de faire des progrès importants concernant la situation désastreuse, je l'admets avec elle, des filets dérivants dans le nord du Pacifique. J'aimerais lui poser une question: Comment peut-elle expliquer et affirmer que la gestion des pêches est mauvaise quand du côté de l'Atlantique, entre 1983 et 1988, les débarquements ont augmenté, les valeurs des débarquements ont augmenté et les valeurs des produits de la pêche transformés ont augmenté?

[*Traduction*]

Mme Hunter: Madame la Présidente, je ne crois pas que le prétexte des vieux règlements provinciaux nous mènera bien loin. Il n'excuse pas le gouvernement d'avoir renoncé à ses responsabilités. Il s'agit des deniers publics dont on entend se servir pour mettre en valeur une ressource pour laquelle on annonce ensuite qu'on ne peut rien faire sous prétexte que la question est du ressort provincial.

C'est là un très vieux truc qui ne prend plus. Il n'existe qu'une seule poche dans laquelle le percepteur peut puiser, et c'est la poche du contribuable canadien.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir conformément aux ordres adoptés le mardi 4 avril et le mardi 27 juin 1989 d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition du Budget des dépenses principal, de l'adoption à toutes les étapes du projet de loi s'y rattachant.

* * *

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

—Que le crédit 1 au montant de 57 154 000 $ du ministère de l'Agriculture—Programme de gestion et d'administration—Dépenses du programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 72)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Jacques
James	Jelinek
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez

MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McDermid	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke-Centre)
	Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Duhamel	Finestone
Fisher	Flis
Foster	Funk
Gaffney	Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	Lee
MacAulay	MacLellan
Maheu	Manley
Marchi	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Robichaud
Robinson	Rompkey
Simmons	Speller
Stewart	Taylor
Vanclief	Volpe
Walker	Young (Beaches—Woodbine)—72

• (1810)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

Le député de Dartmouth invoque le Règlement.

Les crédits

M. MacDonald: Madame la Présidente, à cause de mes fonctions au comité et de mon arrivée tardive par avion, je n'ai pas été présent pour le vote. Mais si j'avais pu le faire, j'aurais voté comme l'opposition.

[*Français*]

M. Rocheleau: Madame la Présidente, j'ai été retardé et je souhaiterais enregistrer mon vote avec l'opposition.

[*Traduction*]

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1 au montant de 51 240 500 $ du ministère de l'Emploi et de l'Immigration—Programme des services généraux et spéciaux—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Puis-je me dispenser de faire retentir le timbre?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Madame la Présidente, vous constaterez, je crois, qu'on est d'accord pour vous dispenser de faire retentir le timbre.

Si vous jetez un coup d'oeil autour de vous, vous constaterez que nous sommes d'accord, à l'unanimité, pour que le vote sur la motion nº 1 s'applique aussi aux motions nos 2, 3 et 4.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la suggestion du député d'Ottawa—Vanier. Est-elle d'accord à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Les crédits

M. Gauthier: Madame la Présidente, je crois comprendre que vous ajouterez aussi à ces voix celles des derniers arrivés qui viennent du comité de la TPS où ils ont combattu cette taxe jusqu'au bout.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il est convenu que les voix des députés de Dartmouth et de Hull—Aylmer seront ajoutées à la liste des non.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 73)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Jacques
James	Jelinek
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McDermid	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—119	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Duhamel	Finestone
Fisher	Flis
Foster	Funk
Gaffney	Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Maheu
Manley	Marchi
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nunziata
Pagtakhan	Parent
Peterson	Phinney
Proud	Prud'homme
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rompkey
Simmons	Speller
Stewart	Taylor
Vanclief	Volpe
Walker	Young (Beaches—Woodbine)—74

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1 au montant de 38 168 000ts$ du ministère de l'Environnement—Programme d'administration—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 74)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)

Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches —Woodbine)—74

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1 au montant de 52 531 000 $ du ministère des Finances—Programme des politiques financières et économiques—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 75*)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew

Mitges	Monteith
Moore	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sparrow	Stevenson
Tardif	Têtreault
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke-Centre)
	Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Duhamel	Finestone
Fisher	Flis
Foster	Funk
Gaffney	Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Maheu
Manley	Marchi
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nunziata
Pagtakhan	Parent
Peterson	Phinney
Proud	Prud'homme
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rompkey
Simmons	Speller
Stewart	Taylor
Vanclief	Volpe
Walker	Young (Beaches —Woodbine)—74

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1 au montant de 490 517 000ts$ du ministère des Pêches et Océans—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Suis-je dispensée de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 76*)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Jacques
James	Jelinek
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski

McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—74

• (1825)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE D'ÉTAT (FORÊTS)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Les crédits

Que le crédit 1 au montant de 82 641 000 $ du ministère d'État (Forêts)—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Puis-je nous dispenser de la sonnerie d'appel?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 77*)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton

Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)

Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—74

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je crois que vous constaterez que les députés sont prêts à appliquer les resultats du vote qui vient d'être pris aux motions suivantes, jusqu'à la motion nº 10. En raison de l'importance de la fermeture de bases militaires pour nos électeurs, mon caucus tient à ce que l'on procède à un nouveau vote par appel nominal sur cette motion qui a trait à la défense.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

—Que le crédit 1 au montant de 42 470 000 $ du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—Programme d'administration—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.—

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 78*)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson

Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—74

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

—Que le crédit 1 au montant de 177 963 000 $ du ministère de l'Industrie, Science et Technologie—Programme de développement de l'industrie et de la technologie—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Les crédits

(Vote No 79)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin

Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches —Woodbine)—74

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

—Que le crédit 1 au montant de 111 201 000 $ du ministère de la Justice—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 80)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Têtreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—119

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nunziata
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches —Woodbine)—74

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

—Que le crédit 1 au montant de 7 497 290 000 $ du ministère de la Défense nationale—Ministère—Dépense de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Puis-je me dispenser de faire retentir la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 81)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Crosby (Halifax-Ouest)
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday

Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Horner	Horning
Jacques	James
Jelinek	Kempling
Kilgour (Edmonton Sud-Est)	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McDermid	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—114	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Duhamel	Finestone
Flis	Foster
Funk	Gaffney
Gauthier	Gray (Windsor-Ouest)
Harb	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Langdon (Essex—Windsor)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Maheu	Manley
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Pagtakhan
Parent	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rompkey	Simmons
Speller	Stewart
Taylor	Vanclief
Volpe	Walker
Young (Beaches—Woodbine)—69	

Les crédits

• (1835)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le prochain vote porte sur la motion nº 11 inscrite au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 11

Que le crédit 1 au montant de 63,726,500 $ du ministère de la Santé nationale et Bien-être social—Administration centrale—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Madame la Présidente, je crois que vous trouverez le consentement de la Chambre pour appliquer au vote no 11 le résultat du vote nº 10, et aux votes nº 12, 13, 14. Mais je voudrais que nous nous tenions debout pour le vote nº 15, en protêt contre le gouvernement dans ses coupures de VIA Rail.

(La motion nº 11, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 82)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—114
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Parent
Phinney
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Proud

Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—69

Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion nº 11 adoptée.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 12

Que le crédit 1 au montant de 435,015,500 $ du ministère du Revenu national—Douanes et Accise—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion nº 12, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 83)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow

Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson

Tardif
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—114

Tétreault
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—69

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 13

Que le crédit 1 au montant de 48,674,000 $ du Conseil privé—Conseil privé—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion nº 13, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 84)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Casey

Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick

Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—114

Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Lotbinière)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Foster
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Harvey (Edmonton-Est)
Hunter
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan

Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—69

Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 14

Que le crédit 1 au montant de 25,716,000 $ du ministère du Solliciteur général—Solliciteur général—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion nº 14, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 85)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider

Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)

Shields	Siddon
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—114	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Duhamel	Finestone
Flis	Foster
Funk	Gaffney
Gauthier	Gray (Windsor-Ouest)
Harb	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Langdon (Essex—Windsor)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Maheu	Manley
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Pagtakhan
Parent	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rompkey	Simmons
Speller	Stewart
Taylor	Vanclief
Volpe	Walker
Young (Beaches —Woodbine)—69	

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

AGRÉMENT DU CRÉDIT 1—MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1 au montant de 623,486,000 $ du ministère des Transports—Dépenses de fonctionnement, budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Les crédits

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Pouvons-nous nous dispenser de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1840)

[*Français*]

(*Vote No 86*)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Horner
Horning	Jacques
James	Jelinek
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McDermid	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer

Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
niboia)
Winegard
Roy–Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke–Centre)
Worthy—111

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Flis
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Jordan
Keyes
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Taylor
Volpe
Young (Beaches —Woodbine)—69
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Foster
Gaffney
Gray (Windsor–Ouest)
Harvey (Edmonton–Est)
Hunter
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
MacLellan
Manley
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Vanclief
Walker

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement à appliquer le résultat du vote sur la motion nº 15, au vote sur la motion nº 16.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le prochain vote porte sur la motion nº 16 inscrite au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 16

Que le crédit 1 au montant de 63,508,000 $ du Conseil du Trésor—Programme relatif à l'administation centrale de la Fonction publique—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit agréé.

(La motion nº 16, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant)

(Vote No 87)

POUR

Députés

Anderson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver–Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax–Ouest)
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
James
Kempling
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
Mitges
Moore
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Schneider
Shields
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
niboia)
Winegard
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Lac–Saint–Jean)
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Cooper
Corbett
Darling
Della Noce
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horner
Jacques
Jelinek
Kilgour (Edmonton–Sud–Est)
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy–Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Stevenson
Tétreault
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—111

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare

Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Duhamel	Finestone
Flis	Foster
Funk	Gaffney
Gauthier	Gray (Windsor–Ouest)
Harb	Harvey (Edmonton–Est)
Heap	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Langdon (Essex—Windsor)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
Maheu	Manley
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Pagtakhan
Parent	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rompkey	Simmons
Speller	Stewart
Taylor	Vanclief
Volpe	Walker
Young (Beaches —Woodbine)—69	

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

AGRÉMENT DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, déposé sur le Bureau le vendredi 28 avril 1989, à l'exception des crédits agréés plus tôt aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour

le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^me^ Champagne.)

• (1850)

Article 2

M. Gray (Windsor–Ouest): Madame la présidente, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Je voudrais avoir son attention. Comme c'est un projet de loi très important, il voudra peut-être le feuilleter et donner à la Chambre l'assurance habituelle que ses dispositions n'ont rien d'irrégulier et qu'elles sont présentées sous la forme habituelle.

M. de Cotret: Madame la présidente, je tiens à donner aux députés l'assurance que, sous sa forme actuelle, ce projet de loi est semblable à ceux qui ont été adoptés par le passé.

La vice-présidente adjointe: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Les crédits

La vice-présidente adjointe: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

La vice-présidente adjointe: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément aux ordres adoptés le mardi 4 avril et le mardi 27 juin 1989, la prochaine question est la suivante:

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada, pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 54, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

COMITÉ PERMANENT DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS ET DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais ce matin soulever une question de privilège. Je signale à la Chambre que, hier après-midi, juste avant l'ajournement de la Chambre, j'ai remis par écrit à la Présidence un avis précisant que je voulais poser une question de privilège dès que possible, et je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la parole à la première occasion qui se présente.

Je voudrais ajouter, monsieur le Président, que si vous jugez à première vue que la question de privilège est fondée, je suis disposé à présenter une motion pour renvoyer l'affaire au comité approprié de la Chambre des communes.

Monsieur le Président, dans les ouvrages de Beauchesne et d'Erskine May, la question de privilège est définie. . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Simmons: Vous ne pouvez pas interrompre un député qui soulève une question de privilège.

M. Boudria: Vous ne pouvez pas interrompre un député qui soulève une question de privilège.

M. le Président: Le député soulève une question de privilège. L'honorable ministre de la Justice invoque le Règlement. Je ne sais pas trop ce qu'il peut vouloir dire. J'accepte cependant de l'entendre, du moins pendant quelques instants. Depuis le début, j'écoute attentivement le débat et je promets au ministre d'écouter attentivement ses arguments. Le ministre a la parole.

M. Lewis: Monsieur le Président, je prends la parole seulement pour dire que mon collègue devrait d'abord expliquer clairement de quoi il parle au lieu de discuter de procédure, ce qui aiderait probablement la présidence et la Chambre à savoir exactement à quoi il fait allusion.

M. le Président: Le ministre de la Justice, habitué de discuter de telles questions, a fait une suggestion que le député est libre d'accepter ou de rejeter.

Quoi qu'il en soit, je vais écouter le député. Il aiderait la présidence en signalant les faits sur lesquels il fonde son raisonnement. Bien entendu, ses renvois aux autorités serviront à guider la présidence.

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. De toute évidence, le leader du gouvernement à la Chambre a déjà une bonne idée de l'objection que je vais soulever. Il veut que je défende ma cause avant même que je dise à la présidence ce que je pense être, en termes généraux, un accroc au Règlement.

Ensuite, je décrirai l'incident et j'expliquerai comment cette façon de saisir la Chambre de telles questions est répréhensible. Je ne prétends pas connaître le Règlement à fond, mais je n'ai rien à apprendre de ce ministre. Monsieur le Président. . .

M. le Président: Quelle que soit la situation, la présidence serait mal avisée de laisser entendre qu'un côté ou l'autre de la Chambre a plus d'expérience dans ces questions délicates et parfois difficiles.

• (1010)

Toutefois, je peux dire au député de Glengarry—Prescott—Russell que je ne doute pas qu'il soit capable d'exposer son point de vue.

M. Boudria: Je vous remercie de cette marque de confiance, monsieur le Président. Voici la définition générale de privilège, soit le commentaire 16 de la 5e édition de Beauchesne:

> Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres. Mais ils sont également étendus à chacune des Chambres en vue de la protection de ses membres et de la proclamation de son autorité et de sa dignité propres.

M. Crosby: Quelle édition?

M. Boudria: C'est d'Erskine May. Un député conservateur de l'autre côté a demandé quelle édition. C'est tiré de son ouvrage *Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*, 19e édition. Cela répond à la question du député de Halifax-Ouest.

À mon sens, c'est un point important concernant les privilèges que la Chambre accorde aux comités parlementaires afin qu'ils puissent fonctionner.

M. Cooper: C'est antiréglementaire. Cet incident s'est produit hier. C'est antiréglementaire. Le député est en retard de 24 heures.

M. Lewis: Il est trop tard pour soulever la question.

M. Boudria: Monsieur le Président, je vous ai donné avis de cette question de privilège hier.

M. Gauthier: Ne les laissez pas vous distraire. Exposez votre grief.

M. Lewis: Hier était une jour d'opposition.

M. Cooper: Hier, à 11 heures. L'incident est survenu hier matin à 9 h 30.

M. Simmons: Donc, vous admettez qu'il y a eu un ou deux incidents.

M. Gauthier: Ne vous en faites pas. Ils agissent toujours ainsi.

M. Boudria: Monsieur le Président, l'incident que je vous signale s'est produit à 17 heures, hier après-midi. C'est bien dommage que les députés qui chahutent de l'autre côté soient si mal informés, comme d'habitude.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Pourquoi ne voulez-vous pas écouter? Vous n'arriverez à rien aujourd'hui, à moins que vous n'écoutiez.

M. le Président: Le député se plaint, du moins en ce moment, de ce qui paraît être du chahutage. Évidemment, la présidence, en pareilles circonstances interprète toujours le plus utilement possible les commentaires des vis-à-vis.

Le député a la parole et il défend un point de vue. Je pense que nous devrions entendre le député.

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. L'article 116 du Règlement de la Chambre des communes se lit comme suit:

> Un comité permanent, spécial ou législatif observe le Règlement de la Chambre dans la mesure où il y est applicable, sauf. . .
>
> . . . et suivent quelques exceptions. . .
>
> . . . les dispositions relatives à l'élection de l'Orateur, à l'appui des motions. . .

. . . et ainsi de suite. En d'autres mots, le Règlement de la Chambre doit s'appliquer aux comités, sauf les quelques exceptions que je viens de mentionner. Le même Règlement de la Chambre dit clairement qu'on ne peut discuter à la Chambre d'un article qui ne figure pas sur le *Feuilleton*.

Je soutiens, monsieur le Président, que, de fait, un incident semblable s'est produit hier, au sein d'un comité de la Chambre. Si l'on permet à ce qui s'est passé hier de se répéter, je crains que le Règlement dûment adopté par la Chambre ne s'applique d'aucune façon aux comités. Par extension, j'estime qu'il y a eu atteinte à nos privilèges.

Il y a quelques jours, les membres du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale ont reçu un avis de convocation, qui équivaut, pour les comités, au *Feuilleton*. Le document que j'ai en main et que je voudrais déposer à la Chambre porte le titre suivant: numéro 23, réunion nº 25, avis de convocation, le jeudi 19 octobre, 15 h 30.

D'après ce document qui sert de *Feuilleton* aux comités, l'article à l'ordre du jour est l'étude d'une ébauche de rapport sur les cartes de crédit. Comme il n'y a qu'un article à l'ordre du jour, j'estime que le comité n'aurait pas dû aborder d'autres questions hier.

On a également proposé de tenir la réunion à huis clos bien que cette décision puisse être annulée à la rigueur. Ce que je veux dire c'est qu'hier après-midi, à l'insu des députés de l'opposition, huit députés conservateurs, dont la plupart n'avaient jamais assisté aux réunions du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale. . .

Des voix: Règlement.

M. Gauthier: C'est vrai.

M. Boudria: . . .parce qu'ils ne siègent pas régulièrement au sein de ce comité, étaient présents. Ils ont immédiatement proposé une motion portant qu'un témoin qui avait été invité au moyen d'une motion de ce

comité à comparaître le 24 octobre ne soit plus invité à le faire.

Le témoin en question était M. Donald Lander, président et directeur général de la Société canadienne des postes. La motion que le comité a présentée hier visait à annuler la motion précédente et invitait M. Lander non plus à témoigner lundi prochain, mais plutôt à une date ultérieure quelconque.

Cette motion ne figurait pas au *Feuilleton*, elle ne devait pas être proposée à l'étude du comité et, en fait, il aurait bien pu se faire que certains députés qui s'intéressent de loin à cette question ignorent que ce sujet devait être discuté.

Si nous devions généraliser. . .

M. le Président: Un moment, je vous prie. Je ne tiens pas à interrompre le député, mais je tiens à lui poser une question.

Le député soutient-il que si un comité communique à ses membres un avis où il précise les questions qui seront abordées ou établit un ordre du jour, et s'il se produit un événement ce jour-là, que cela porte atteinte aux privilèges des députés? Est-ce cela ce qu'il avance?

M. Boudria: Pas nécessairement, monsieur le Président, mais j'imagine que vous pourriez avoir raison. J'aimerais vous expliquer pourquoi j'estime que, dans certaines circonstances, ce que vous dites serait. . .

M. le Président: Tout ce que je puis dire, c'est que la Présidence aura bien du mal à rendre une décision défavorable, en présence de représentations aussi flatteuses. Mais soyons sérieux. Si c'est là ce qu'avance le député, je tiens à le savoir.

M. Boudria: Ainsi, monsieur le Président, j'ai là un document qui a pour titre «Ordre du jour». Si c'est là le seul sujet qui figure à l'ordre du jour, c'est, comme vous l'avez dit, le seul dont on doive discuter. Évidemment, sans avoir consulté le Comité de sélection en vue de changer l'ordre du jour, ce sujet doit être le seul soumis à la discussion. Ou, autrement, si on avait demandé et obtenu le consentement unanime du comité, l'ordre du jour aurait pu être modifié.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, ce que je m'efforce d'établir, comme vous l'avez dit tantôt, c'est que cela pourrait bel et bien constituer une question de privilège. La raison, c'est simplement que les députés ministériels au sein du comité n'ont pas agi ainsi, préférant présenter de leur propre chef cette motion et l'adopter eux-mêmes.

Pour conclure, monsieur le Président, nous avons été saisis d'une question qui n'avait jamais été soumise au comité auparavant ni prévue à l'ordre du jour du comité qu'on a fait circuler, et c'est ce qu'on peut lire à la question nº 23 du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.

Si on nous demande de discuter d'une ou de plusieurs questions différentes sans que le comité n'ait consenti à l'unanimité à changer l'ordre du jour, en fait, par extension, si nous appliquions ce principe à la Chambre, le gouvernement pourrait à tout moment décider unilatéralement que n'importe quel jour sera réservé au budget sans même demander au préalable le consentement de la Chambre.

Eh bien, monsieur le Président, nous ne pouvons pas agir ainsi. Nous ne le faisons pas à la Chambre et, à mon avis, bien que les comités soient libres de mener leurs propres travaux, ils doivent néanmoins respecter le Règlement de la Chambre et vous, monsieur le Président, vous êtes le gardien de ce Règlement que nous vous demandons, collectivement, de faire appliquer en notre nom.

C'est donc la question, monsieur le Président, que je voulais vous soumettre. Je voudrais dire, pour conclure, que je serais prêt à proposer la motion appropriée si vous jugez effectivement que ma question de privilège est fondée à première vue et qu'on doit en saisir le comité concerné.

M. le Président: Si j'ai bien compris l'argument du député, ce dernier demande vraiment à la Chambre de se prononcer sur la question de savoir si, lorsque le comité annonce à ses membres par un avis que quelque chose d'imprévu va leur être soumis, cela désavantage ces derniers.

• (1020)

Ai-je bien compris l'argument? C'est ce qui découle, semble-t-il, de l'exposé du député de Glengarry—Prescott—Russell. Pour l'instant, c'est l'objet de la plainte. Le député dit, je suppose, que, étant donné que l'avis annonçait qu'une question allait être discutée et qu'une autre a en fait été discutée, cela pouvait déterminer ou non qui allait être présent à la séance et combien de personnes allaient y assister. Cela semble être l'essentiel de l'argument du député.

Le député argumente avec habileté que certaines règles qui s'appliquent à la Chambre devraient, dans ces circonstances, s'appliquer également en comité. Ai-je bien compris l'argument?

M. Boudria: Dans l'ensemble, oui.

M. le Président: Le député semble d'accord.

Je reviendrai au député de Vanier dans un instant, mais je vais tout d'abord donner la parole au député de Churchill.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, à propos de la même question, je voudrais citer l'article 116 du Règlement.

> Un comité permanent, spécial ou législatif observe le Règlement de la Chambre dans la mesure où il y est applicable, sauf les dispositions relatives à l'élection du Président, à l'appui des motions, à la limite du nombre d'interventions et à la durée des discours.

En d'autres termes, cet article dit bien clairement que les comités sont assujettis aux mêmes règles que la Chambre. Celle-ci a un *Feuilleton* où les propositions législatives du gouvernement sont énumérées, comme c'est le cas à la page 11 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Le gouvernement peut mettre en délibération toute mesure qui figure sur la liste. Il peut changer d'avis, il en a le droit, mais il faut que les mesures proposées figurent au *Feuilleton*.

Le document qui a été diffusé hier pour annoncer les travaux du comité correspond au *Feuilleton*. Il équivaut à un ordre du jour. Ce document annonçait des travaux tout autres que ceux auxquels les membres conservateurs du comité se sont attaqués. Le comité a donc abordé un article qui ne figurait pas à son ordre du jour.

Lorsque nous avons mis nos comités permanents en place, lorsque nous avons discuté de réforme parlementaire et conclu qu'il importait que les comités aient leur propre mandat et puissent jouir d'une certaine indépendance par rapport au gouvernement, je pensais que c'en serait terminé de ces habiles manoeuvres et de ces commandos de conservateurs qui viennent bousculer le programme législatif des comités.

M. Cooper: Règlement. C'est une réflexion désobligeante sur les députés.

M. Simmons: C'est une description irréprochable.

M. Murphy: Lors d'une réunion antérieure, le comité avait décidé de faire comparaître le président de Postes Canada, et cette décision s'était prise en présence des membres conservateurs du comité. Il est scandaleux qu'un nouveau groupe de conservateurs se présente à une réunion convoquée pour d'autres raisons et dise ne pas vouloir que le président de Postes Canada comparaisse devant un comité permanent de la Chambre.

Le comité a le droit et l'obligation d'examiner les activités de Postes Canada. Il en a reçu l'ordre. La Chambre s'est prononcée tout à fait en faveur d'une étude de Postes Canada par le comité et autorise ce dernier à voyager à cette fin.

Je ne comprends pas pourquoi un nouveau groupe de conservateurs se présente devant un comité et refuse à ce dernier le droit d'entendre le président de Postes Canada, alors que l'ordre du jour de ce comité prévoyait expressément qu'il était censé faire autre chose.

À mon avis, la seule façon de protéger les députés de la Chambre des communes et d'éviter que ce genre de chose ne se reproduise, c'est de préciser, lorsque nous envoyons un avis énonçant l'objet d'un comité et la raison pour laquelle il se réunit, que, sans le consentement unanime, la majorité ne peut en aucun cas modifier les règles à mi-chemin. Si nous procédons ainsi, ce sera l'anarchie totale dans tous nos comités, ce qui n'est acceptable ni pour la Chambre ni pour les députés.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux simplement faire quelques remarques.

Je ne tiens pas à répéter les bons points qui viennent d'être soulevés, sauf que nous savons tous que l'Ordre projeté des travaux de la Chambre des communes porte la mention suivante: «sous réserve de changement sans préavis». Mais nous ne parlons pas de cela. Nous parlons de l'ordre du jour des comités, non pas de plusieurs points, mais d'un seul que ce comité a approuvé à l'unanimité et que les députés ministériels ont modifié à la dernière minute.

Je voudrais faire une observation et lancer un appel aux députés ministériels. Ce sont les députés du gouvernement qui sont venus me voir les 1er, 2 et 3 octobre pour me dire qu'ils ne voulaient pas de surprises dans les comités et que tout s'y déroulerait de façon honnête et ouverte. Nous avons convenu, entre leaders parlementaires, que personne n'essaierait de jouer des tours aux autres et qu'il n'y aurait donc pas de surprises. J'ai fait circuler une note à cet effet parmi les députés de mon parti. J'avais cru comprendre que les leaders parlementaires et les whips devaient informer chaque député que

certaines réunions des comités auraient pour seul objet d'entendre des témoins ou de s'occuper de questions relatives à l'audition de témoins et que rien d'autre n'y serait abordé. Je rappelle aux députés du gouvernement qu'ils me l'ont demandé eux-mêmes. La plupart des comités avaient accepté en toute bonne foi cette façon de procéder. La tyrannie de la majorité qui a été imposée au comité hier est donc intolérable et inacceptable.

Je voudrais dire au gouvernement que ce genre de jeu se joue très bien à deux. Jusqu'ici, nous avons voulu jouer franc-jeu, nous avons voulu nous conduire honnêtement, mais le gouvernement et ses députés ne le font pas.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je tiens à faire quelques observations, car je crois qu'il est important de vous mettre au courant de certains faits de cette affaire.

Ce qui est arrivé, c'est que le président du comité, à ce qu'on me dit, aurait reçu à la dernière minute une lettre du témoin en question, M. Landers, lequel disait qu'il lui serait difficile de comparaître le 24 octobre, date où le comité devait normalement tenir sa prochaine réunion. M. Landers disait qu'il ne pourrait se présenter à cette date parce qu'il serait à l'étranger et demandait qu'on lui fixe une autre date.

Le président a porté cette lettre à l'attention du comité et a demandé que quelqu'un propose un changement de date. Un ministériel siégeant au comité a proposé la motion. Il n'a pas refusé à M. Landers le droit d'aller aux réunions du comité. Il n'a pas dit que M. Landers ne devrait pas témoigner. Selon mes informations, on a demandé un changement de date justement pour que M. Landers puisse se présenter le 30 octobre.

Quiconque a une once de bon sens peut comprendre que les gens très occupés ont parfois des problèmes de calendrier. Dans ces cas-là, nous qui sommes des députés et membres de comités raisonnables avons toujours fait un effort pour leur faciliter les choses. Nous nous sommes toujours mis en quatre pour arranger les gens.

Nous sommes donc devant un cas où un témoin informe de bonne foi le président du comité qu'il ne pourra se présenter à la date prévue et demande s'il est possible de changer de date. Le comité décide d'acquiescer à sa demande. Ce qui est arrivé, c'est que les députés libéraux siégeant au comité se sont prononcés contre la présentation de la motion. En d'autres termes, ils forceront M. Landers à revenir des États-Unis, à interrompre ses activités et à comparaître à une date qui ne lui convient évidemment pas. Ce qui s'est produit en réalité, m'a-t-on dit, c'est qu'on a tenté de faciliter les choses au témoin en le convoquant pour le 30 octobre. Voilà un des aspects politiques qui devait être présenté à la Chambre, monsieur le Président, parce qu'il a été passé sous silence jusqu'à maintenant.

En second lieu, il importe de souligner que le gouvernement n'a pas du tout cherché à nuire aux travaux du comité. En effet, notre intention n'était pas de perturber les activités du comité, mais d'arranger un témoin. Le comité avait décidé d'examiner certains aspects de Postes Canada et certains de ses services, ce à quoi les ministériels ne s'étaient pas opposés. Ils n'avaient pas du tout l'intention de perturber cette enquête. Il importe de le souligner.

Le whip de l'opposition a dit, en prenant bien soin de peser ses mots, «dans certains comités, dans certains cas, il y a consensus». Très juste. Quant à nous, nous avons demandé que, dans la mesure du possible, ne soient pas présentées des motions ayant pour effet de prendre le comité par surprise, de perturber ses travaux ou de le détourner de ses activités. Mais ce à quoi nous avons affaire aujourd'hui est un cas d'application sélective de ce principe.

On me dit qu'à la séance d'hier du Comité des transports, une motion surprise a été présentée et a donné lieu à quelques prises de bec. Même si les membres du comité s'étaient déjà entendus sur un certain nombre de choses, un député de l'opposition a présenté une motion surprise. Il faut donc être très prudent quand on soulève ces arguments et prendre garde de traiter sur un pied d'égalité les deux côtés de la médaille.

• (1030)

L'autre aspect du problème, qui a davantage trait au Règlement comme tel, est la déclaration faite par un député néo-démocrate selon lequel l'avis qui est imprimé dans le *Feuilleton* impose au gouvernement certaines restrictions. Monsieur le Président, vous savez pertinemment que le Règlement précise, comme l'a rappelé mon collègue, qu'il s'agit d'un simple avis et que les choses

peuvent changer entre temps; de toute évidence, c'est précisément ce qui s'est produit.

Le principe des comités et de la réforme que nous souhaitons tous veut que les comités soient maîtres de leur propre destinée. C'est essentiellement ce que nous avons essayé de faire. C'est précisément le genre de chose que j'estime essentielle. Cela s'explique en partie du fait qu'il est absolument nécessaire de traiter nos témoins avec un certain respect et de faire de notre mieux pour les aider quand notre horaire leur pose des difficultés.

Il ne s'agit pas d'une question de privilège, comme vous vous en êtes assurément déjà rendu compte. Il s'agit en fait d'un débat politique, un débat dont le ton, si tous les faits étaient connus, serait considérablement modifié pour prouver que nous cherchions simplement à rendre service à un témoin.

M. le Président: Le député de Burin—Saint-Georges demande la parole. Il se trouve que je suis au courant de ce qu'il se propose de nous dire. Je l'entendrai évidemment dans un moment.

Ce que je vais dire pourrait être utile aux députés. Je suis appelé à trancher deux questions. La première a trait à la procédure et je compte l'examiner de très près.

La seconde a trait à ce qui s'est produit au comité et au fait de savoir si cet incident aurait dû se produire ou non. Les députés savent pertinemment que depuis des dizaines d'années la Chambre estime qu'il n'appartient pas à la présidence de se mêler de ce qui se passe dans les comités.

La question de procédure soulevée par le député de Glengarry—Prescott—Russell porte sur le fait qu'on a publié un avis qui laissait croire aux gens qu'on allait faire certaines choses, alors qu'on a fait autre chose. C'est une question de procédure, et je compte l'examiner très attentivement. Je ne rendrai cependant pas ma décision immédiatement.

Je ne sais pas ce que le député de Burin—Saint-Georges, qui est un député chevronné, va dire, mais je tiens à lui signaler que je ne veux pas savoir qui a dit quoi dans quelles circonstances à ce comité, parce que la Chambre a elle-même établi de façon non équivoque, il y a des décennies, qu'elle ne voulait pas que le Président s'occupe de questions de ce genre. Je donne la parole au député.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai l'intention de parler de la question de procédure. Je veux simplement dire au secrétaire parlementaire que la question n'est pas de déterminer si une personne, en l'occurrence M. Don Landers, devrait venir témoigner à une certaine date ou non. La vraie question, celle qui nous inquiète, touche la procédure. Je crois que le député qui a soulevé la question et moi-même sommes les seules personnes ici qui étaient présentes à la réunion. Nous nous inquiétons avant tout du précédent qui pourrait être ainsi créé.

Nous avons vu le feuillet vert que mon collègue a appelé le «feuilleton». Il contenait une décision prise par un comité directeur et adoptée ensuite par l'ensemble du comité, conformément aux procédures déterminées par ce comité.

Il est vrai que le comité est maître de sa destinée, mais il doit respecter les paramètres établis dans le Règlement de la Chambre. À notre avis, le comité n'a pas du tout respecté ces paramètres hier. La Chambre établit un ordre des travaux et ne peut le modifier qu'après avoir obtenu le consentement unanime des députés. On n'a pas demandé le consentement unanime des députés hier.

Il y avait une autre façon. Le président du comité aurait pu demander le consentement unanime ou aurait pu réunir très rapidement un comité directeur, soit avant soit après l'autre séance. Il y a un mécanisme dans ce comité qui permet de considérer les situations d'urgence comme celle qui, apparemment, s'est produite hier.

Je voudrais faire remarquer, en terminant, que ce n'était pas le genre d'urgence que l'on veut nous faire croire. Même si cela s'est produit un peu à la dernière minute—mais pas tout à fait—un député de la majorité avait une motion dactylographiée lorsqu'il est arrivé à la réunion. Ce que je veux vous faire remarquer, monsieur le Président, c'est qu'il y avait eu assez de temps pour cela. On aurait eu le temps de réunir un comité directeur et de laisser les choses se dérouler normalement. Ce dont nous sommes témoins, c'est d'une absence de bonne foi. Nous estimons qu'il y avait une meilleure façon. Nous nous inquiétons du précédent que cela pourrait constituer. Si le gouvernement réussit un certain jour à modifier l'ordre du jour sur un détail, un autre jour il pourra le modifier de façon importante.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire en réponse.

M. Cooper: Monsieur le Président, je n'ai pas particulièrement envie de répondre au député. Je voudrais plutôt parler des observations que vous avez faites après mon intervention. C'est donc une observation sur les observations de la présidence, et vous avez dit que vous vouliez envisager tous les aspects de la procédure.

Je tiens à faire savoir que, en tant que gouvernement, nous serions heureux qu'une décision précise qu'une motion ne peut pas être mise à l'ordre du jour par surprise, qu'il faut un préavis suffisant. De notre côté, nous serions très heureux d'accepter ce principe, si c'est bien le principe que défend l'opposition. En ce qui me concerne, c'est ce que je comprends.

M. le Président: Je pense avoir entendu assez de discussion. Le secrétaire parlementaire a émis, bien sûr avec une certaine habileté, une proposition qui ne dépasse pas entièrement les compétences de la présidence. Je me rends parfaitement compte que, selon le jour, il peut faire l'affaire d'un député ou de l'autre à la Chambre d'avoir un ordre du jour très clairement établi avant qu'un comité se réunisse. Je pense cependant avoir bien compris le problème de procédure. Je pense avoir bien compris également l'argument du secrétaire parlementaire. Je serai très prudent avant de m'aventurer trop loin dans cette voie.

Je vais résumer les faits pour que le public qui, après tout, a écouté tout cela comprenne exactement de quoi il est question ici. On a soutenu qu'il y avait eu atteinte aux privilèges des députés parce qu'un comité a été saisi d'une question autre que celle qui figurait sur l'avis de réunion adressé aux membres du comité.

La seconde question soulevée dans la discussion est celle de savoir si le président de Postes Canada comparaîtra un jour devant le comité. Le porte-parole du gouvernement a établi très clairement à mon avis que ce qui est arrivé au comité n'empêchera pas cet homme de comparaître devant le comité. Je crois avoir bien compris ce qu'a dit le secrétaire parlementaire. Je ne veux pas que les députés pensent qu'à la suite de ce qui est arrivé, le président de Postes Canada ne comparaîtra jamais devant le comité.

M. Boudria: Nous n'avons jamais dit ça.

M. le Président: Je pense que nous avons l'assurance du porte-parole du gouvernement que ce dernier n'a pas l'intention de faire en sorte que le président de Postes Canada ne comparaisse pas devant le comité. Même si ça n'est peut-être pas la question de procédure dont nous discutons dans ce débat, pour autant qu'on en ait discuté, il est dans l'intérêt public de savoir quelle est la position du gouvernement sur ce point. Je vois le secrétaire parlementaire faire signe que j'interprète bien ses paroles.

L'argument sur lequel je dois me prononcer et que je vais examiner attentivement, est très intéressant et très fascinant. Le député de Burin—Saint-Georges l'a résumé très clairement, et les députés d'Ottawa—Vanier et de Glengarry—Prescott—Russell l'ont bien exposé. Je vais l'examiner très attentivement. Le secrétaire parlementaire a bien sûr lui aussi exposé à la Chambre certaines des implications de cet argument, et je vais les examiner elles aussi.

Je remercie les députés de leurs interventions.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 octobre 1989, de la motion de M. Mazanskowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Foster (p. 4314).

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, en tant que député de Cardigan et en tant qu'agriculteur qui a bénéficié du programme des paiements anticipés, je me réjouis d'avoir l'occasion de parler à la Chambre du projet de loi C-36 modifiant la Loi sur les paiements anticipés des récoltes.

Depuis le début de la trente et unième législature, nous avons vu le gouvernement démanteler les programmes agricoles dont les agriculteurs canadiens ont le privilège de bénéficier.

Le programme de paiements anticipés est une des nombreuses victimes des compressions effectuées par les conservateurs dans le domaine de l'agriculture. L'assaut se poursuit et forcera beaucoup d'agriculteurs à abandonner leurs terres. Le gouvernement n'a ni compassion ni sensibilité quand vient le temps de sabrer dans les programmes agricoles.

• (1040)

La loi sur le paiement anticipé des récoltes encourage les producteurs à entreposer certains produits agricoles immédiatement après la récolte pour améliorer leur revenu en les vendant au cours d'une saison prolongée. Elle permet de leur avancer des fonds sans intérêt pour les aider à faire face à leurs engagements financiers à court terme. Dans l'Île-du-Prince-Édouard seulement, la suppression de l'exemption d'intérêt permettra aux institutions prêteuses de gagner au moins 365 000 dollars aux dépens des agriculteurs de l'Île. C'est la somme des intérêts épargnés par une île agricole qui fait aussi partie de notre grande nation. Ces 365 000 dollars auraient, autrement, été directement investis dans l'économie de l'Île. Cette perte ne semble pas préoccuper le gouvernement. L'économie de l'Île occupe un rang très inférieur dans la liste de ses priorités.

Ces économies représentent environ 3 000 dollars par producteur participant au programme qui les protège contre les taux d'intérêt élevés qui ruinent l'agriculture du Canada. Les producteurs de l'île ne peuvent plus emprunter sans payer d'intérêt. Les banques continuent de leur faire payer 1 ou 2 p. 100 de plus que le taux préférentiel pour les prêts dont ils ont besoin pour nourrir le pays.

Le gouvernement ne s'inquiète-il pas de savoir que les agriculteurs sont constamment acculés au pied du mur? Avec l'élimination de l'exemption d'intérêt, ils ont encore plus de difficultés à se procurer les fonds dont ils ont tant besoin. Il leur est impossible de fonctionner dans un climat où les taux d'intérêt sont si variables. Leurs revenus sont incertains et ils sont à la merci du marché et des institutions prêteuses.

Dans une lettre récente, l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Î.-P.-É. décrivait fort bien la situation des marchés:

> Avant le programme des paiements anticipés, les agriculteurs étaient obligés de vendre leur production peu après la récolte pour acquitter leurs frais de production.

Cette suppression des avances sans intérêt va les pousser à vendre leurs produits pour réduire leurs difficultés de trésorerie. Voilà du même coup disparus plusieurs des avantages du programme, ainsi qu'on peut le lire dans le manuel administratif du paiement anticipé des récoltes, parmi lesquels figurent les suivants. La vente des produits au moment où la récolte est réduite. Le producteur obtient de meilleurs prix parce qu'il peut vendre ses produits lorsque le marché est favorable; la commercialisation des produits est mieux équilibrée.

Le gouvernement ne semble pas savoir que dans l'Île-du-Prince-Édouard, ces prêts agricoles sont considérés comme prêts à risque élevé par les établissements de crédit. Les petits agriculteurs ne parviennent pas à emprunter le montant intégral de leurs capitaux de roulement. Il est un peu bizarre que ceux-là même qui garnissent notre table à tous soient considérés comme des gens à risque élevé. Qu'on y réfléchisse un peu.

L'agriculture canadienne n'est pas axée sur la satisfaction d'un luxe. Les sortes d'aliments ne changent pas au gré de la fantaisie des gens. Notre secteur agricole fonctionne grâce aux emprunts à long terme, comme les autres, mais en plus il doit compter avec les fluctuations à court terme des prix.

La disposition de cette loi qui concerne la suppression des avances sans intérêt pourrait être considérée comme un programme de subvention complète des intérêts. Même si les subventions sont un précieux atout pour les agriculteurs canadiens, ce mot de subvention est mal vu dans le régime du libre-échange. La régulation de la vente des produits agricoles au Canada est sérieusement menacée, et je dirai même sacrifiée sur l'autel du libre-échange.

Les pressions à la vente créées par la suppression des avances sans intérêt prévue à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes est contraire à ce que le gouvernement prêche. À ce que vous dites, vous voulez que les agriculteurs soient plus soucieux de l'économie de marché, se comportent plus comme des gens d'affaires. Le gouvernement est plein de contradictions. Ce qu'il y a de certain, c'est que toute augmentation forcée de l'endettement agricole va envoyer de plus en plus d'agriculteurs au bureau d'examen de l'endettement agricole. Avec les compressions qui s'effectuent actuellement sur tout ce qui concerne l'agriculture, toute réduction nouvelle des programmes fédéraux augmente les charges des producteurs de nos aliments.

L'absence de politique en faveur de produits alimentaires à bon marché rend de plus en plus évident le peu d'importance que le gouvernement accorde à l'agriculture, le peu de poids qu'il reconnaît à l'industrie alimentaire. Accorder aux agriculteurs le choix de prendre des emprunts garantis avec intérêt, c'est une nouvelle agression conservatrice qui va faire l'effet d'une bombe sur l'agriculture.

Nos taux d'intérêt continuent d'exploser sous la pression des forces extérieures. Lentement mais sûrement, le gouvernement est en train de sceller le sort des agriculteurs.

Dans une lettre, la *PEI Grain Growers Co-op* déclarait: «Les producteurs de l'Est ne feront pas le poids, puisque le géant de l'Ouest, la Commission canadienne du blé,

n'a pas pu obtenir que le ministre de l'Ouest prête une oreille attentive à leurs besoins. Dans l'Est, sur cette merveilleuse côte atlantique, nos efforts pour nous faire entendre du gouvernement ont le même effet, semble-t-il, qu'un coup d'épée dans l'eau.»

Ce sont là les faits. Les agriculteurs n'ont jamais été consultés. On a tout simplement prévu de sabrer dans le programme. On nous a demandé d'accepter un programme qui, manifestement, est loin de répondre aux besoins.

Le gouvernement a reconnu qu'il était responsable de l'effondrement de l'industrie du tabac, et c'est pourquoi il a lancé le programme de réorientation des producteurs de tabac. Il devrait peut-être reconnaître également qu'il est responsable de l'effondrement possible de tout le secteur de l'agriculture.

En étranglant les agriculteurs financièrement, le gouvernement accule à la faillite des gens fiers qui depuis des générations, dans tout le pays, réussissent à faire fonctionner avec succès leur petite exploitation familiale. Que souhaite, en fait, le gouvernement? Une agriculture dominée par les grandes sociétés? Chose certaine, c'est ce vers quoi il semble se diriger. Le gouvernement va sûrement modifier ses orientations. Je sais que les électeurs canadiens vont le faire pour lui, sitôt qu'ils en auront l'occasion. On ne peut qu'espérer qu'il ne sera pas trop tard pour sauver ce qui reste de l'agriculture canadienne.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa décision et à retirer le projet de loi C-36. Rétablissez les dispositions de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes en vertu desquelles aucun intérêt n'est exigé sur les avances consenties. Je vous en prie, redonnez à l'agriculture la place qui lui revient au Canada.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-36, qui est la seconde tentative faite par le gouvernement pour supprimer le programme d'avances sans intérêt.

Depuis des années, les conservateurs se vantent d'avoir introduit la notion d'avances sans intérêt. C'est là une mesure qui était réclamée par les associations agricoles, depuis des années. En 1957, le gouvernement de John Diefenbaker a décidé d'offrir des avances sans intérêt dans l'Ouest. Par la suite, l'honorable Eugene Whelan, qui était alors ministre de l'Agriculture, a appliqué le même programme au reste du Canada et à d'autres produits.

Le système a très bien fonctionné. Le gouvernement et les Canadiens ont su tirer beaucoup d'un investissement relativement modeste. Même aujourd'hui, alors que l'inflation et des taux d'intérêt élevés font monter le coût du programme, le ministre des Finances estime que ce coût serait de l'ordre de 27 millions de dollars seulement cette année.

• (1050)

Lorsqu'on se penche sur les économies qui ont été réalisées grâce à ces avances, on s'aperçoit tout de suite qu'il s'agissait d'un excellent investissement sur une base annuelle. En effet, les agriculteurs n'avaient plus à expédier au plus vite leurs produits afin d'être payés et ainsi, les élévateurs à grain et le réseau de transport n'étaient plus débordés. Les agriculteurs étaient en mesure d'obtenir une avance sur le grain qu'ils avaient entreposé sur leur exploitation et ils pouvaient ainsi payer leurs frais d'exploitation et passer l'hiver. Cela est fort important dans un pays comme le nôtre où le réseau de transport par voie d'eau est paralysé par le gel, l'hiver.

Lorsque la tête des Grands-Lacs est paralysée par les glaces, en décembre, un agriculteur du Manitoba ne peut plus expédier son grain. Les agriculteurs ne peuvent vendre leur grain. Ils doivent le garder tout l'hiver sur leur exploitation alors que, malheureusement, ils continuent d'avoir des dépenses. Ils doivent continuer à se nourrir, à se chauffer et à réparer leur équipement. Les frais s'accumulent, et les intéressés savent qu'ils n'auront aucun revenu une fois l'hiver arrivé.

Une situation analogue règne dans d'autres régions du pays où l'on cultive d'autres produits, comme des fruits et des légumes; les producteurs de légumes du centre du pays, par exemple, nous disent que l'absence d'avances sans intérêt les forcera tout simplement à livrer leurs produits plus tôt, comme ils étaient malheureusement forcés de le faire à une certaine époque. Or, lorsque les agriculteurs livrent trop rapidement leurs produits, cela entraîne souvent une dépression du marché. En conséquence, ils doivent livrer leurs produits en plus grande quantité afin d'obtenir l'argent nécessaire pour couvrir leurs dépenses et ce qui arrive finalement, c'est qu'au lieu de répartir leurs livraisons de rutabagas et de panais, par exemple, sur onze ou douze mois, ils mettent le tout sur le marché sans attendre. Il ne reste alors plus rien en février, en mars ou au début d'avril et les Canadiens doivent alors compter sur les importations pour combler leurs besoins. Et cela coûte fort cher. Nous estimons que pour les 27 millions de dollars que cela coûterait, il vaut mieux en fin de compte continuer à verser aux producteurs des avances de fonds sans intérêt.

Dans l'Ouest, le réseau commercial d'élévateurs a diminué en grande partie à cause du programme des avances de fonds sans intérêt. Il était inutile de garder autant de silos commerciaux si les agriculteurs n'ont aucun intérêt à participer au système commercial. Tant qu'ils peuvent tenir le coup financièrement, ils préfèrent stocker leurs produits chez eux puisqu'ils doivent déjà payer pour cela de toute façon. Dans l'Ouest, le plus gros du réseau commercial d'élévateurs appartient au moins à des coopératives d'agriculteurs, de sorte que ceux-ci sont

doublement propriétaires. Ils ont pu réduire leur participation au réseau commercial de quelque 40 p. 100. S'il fallait construire aujourd'hui des élévateurs de la capacité de ceux qu'offrait le réseau commercial en 1957, cela reviendrait plus cher en intérêts chaque année que ces 27 millions de dollars que nous déboursons maintenant chaque année sans pour autant exercer sur le marché de pressions qui maintiennent les prix à la baisse.

Je peux comprendre pourquoi un nouveau gouvernement conservateur acquis à la notion de libre entreprise comme celui que nous avons depuis 1984 s'oriente dans cette direction. Cela est conforme à son idéologie. Les conservateurs veulent agir de façon à aider leurs amis qui font le commerce des céréales à obtenir des céréales à meilleur prix. Le gouvernement adore cela lorsque le marché est soumis à des pressions et que les agriculteurs sont obligés d'écouler leurs céréales à un prix inférieur à leur prix de revient. Le gouvernement affectionne ce genre de politique. Et je comprends que ses partisans en soient entichés eux aussi. Mais les agriculteurs ne sont pas trop enchantés de cette politique. Ils ne croient pas devoir payer un intérêt sur les avances de fonds. Non seulement sont-ils opposés à cette idée pour les raisons que j'ai déjà exposées, mais ils se disent, lorsqu'ils examinent leur capacité de soutenir la concurrence internationale: «Les choses ne changent pas aux États-Unis. Si nous vivions de l'autre côté de la frontière, nous détiendrions encore ce genre de privilège. Pourquoi notre gouvernement nous l'enlève-t-il alors?»

Ils constatent que les choses ne changent pas non plus en Europe. Pourquoi le Canada prend-il alors l'initiative dans ce dossier? Pourquoi le Canada semble-t-il ne reculer devant rien pour faire baisser les prix agricoles en exerçant des pressions sur les producteurs au point de les obliger à déverser, trop tôt et en trop grandes quantités, leurs produits sur le marché?

Non content d'exercer de pareilles pressions, comme je l'ai déjà expliqué, il fait en sorte par ce dumping forcé que nous soyons obligés d'importer des produits, ce qui est préjudiciable à l'économie de notre pays. Cette politique n'a aucun sens du point de vue économique.

Les arguments du gouvernement sont une véritable leçon en matière de politique conservatrice moderne. Le gouvernement n'a jamais dit à l'électorat que ce genre de mesure faisait partie de son programme électoral. Personne ne savait qu'une fois réélu, il supprimerait les avances de fonds sans intérêt. Elles ne faisaient pas partie du mandat. Il n'en avait jamais été question pendant les élections. Tout ce que les conservateurs, y compris le premier ministre, ont dit, c'est que le gouvernement serait toujours là pour aider les agriculteurs en cas de besoin. Pourquoi alors les conservateurs les ont-ils abandonnés?

Les préavis sont extrêmement importants dans les entreprises saisonnières comme les exploitations agricoles où les décisions doivent être prises presque un an à l'avance. Les agriculteurs n'ont eu aucun préavis autre que le budget retardé du 27 avril dernier, le premier de l'histoire du Canada à avoir été présenté après le début de l'année financière même si le Parlement était en session. Presque tous les agriculteurs étaient déjà passés à leur banque négocier leurs emprunts en vue de l'été. Les banques ne savaient pas que l'automne suivant, il n'y aurait plus de programme de paiements anticipés. Les banques ont examiné les demandes et ont décidé du montant qu'elles pouvaient prêter pour l'été en supposant qu'il y aurait encore un système de paiements anticipés à l'automne et qu'elles récupéreraient leur argent en six mois. Puis, le budget a été présenté.

À ce moment, pas un banquier n'a cédé à la panique parce qu'aucune mesure n'était prise immédiatement. En fait, ce n'est que trois mois plus tard, le 26 juin, que le ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre a présenté le projet de loi C-32 qui révélait comment le gouvernement procéderait. Dès lors, il était évident qu'il n'y aurait plus de paiements anticipés sans intérêt l'automne suivant.

Mais le gouvernement n'a pas donné suite au projet de loi. Il ne restait que deux jours de séance avant l'ajournement d'été. Le gouvernement a décidé de prolonger l'intersession d'un mois. La nouvelle campagne agricole pour les agriculteurs visés par la Commission du blé avait commencé le 1er août, bien avant la rentrée parlementaire à la fin de septembre. C'est ce moment-là que le gouvernement a décidé de retirer le projet de loi C-32.

Quand on en a eu vent la veille du retrait du projet de loi, les milieux agricoles s'en sont réjouis. Ils étaient contents que le gouvernement ait finalement fait preuve de bon sens, s'étant rendu compte de son erreur, et qu'il allait écouter les nombreux groupes agricoles, le comité consultatif de la Commission du blé, le Syndicat national des cultivateurs et ainsi de suite. . .

J'ai droit à 20 minutes, n'est-ce pas, monsieur le Président?

M. le vice-président: Je devrai vous interrompre dans 30 secondes pour la période de questions. Vous pourrez continuer après.

M. Althouse: Ils étaient encouragés. Ils pensaient qu'enfin le gouvernement retirait un mauvais projet de loi et qu'ils avaient réussi à faire passer leur message au gouvernement, comme les personnes âgées l'avaient fait en mettant fin au projet de désindexation des pensions, plusieurs années auparavant. Je poursuivrai après la période de questions.

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, nous passons aux déclarations des députés. La parole est au député d'Elk Island.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, quelques-unes des plus importantes industries manufacturières de la province d'Alberta sont implantées dans la circonscription d'Elk Island. Ces industries donnent du travail à des dizaines de milliers de personnes dans ma circonscription.

• (1100)

La taxe de vente fédérale actuelle sur les produits manufacturés est injuste et impraticable: injuste parce qu'elle frappe les produits canadiens plus durement que les importations, impraticable parce qu'elle ne s'applique qu'à certains produits, alors que d'autres ne sont pas touchés.

Le gouvernement canadien doit prendre l'initiative d'améliorer le régime fiscal. Il doit préparer les Canadiens à relever les défis économiques de demain.

La taxe de vente fédérale nuit à Elk Island et au Canada. Il faut la remplacer. Que les députés conjuguent leurs efforts pour la supprimer et préparer le pays à se tailler une place de choix dans le domaine concurrentiel du commerce international. Travaillons ensemble pour renforcer l'économie et relever le niveau de vie des Canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE DU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, l'économie du Cap-Breton industriel et, de fait, de tout le Cap-Breton n'a jamais été dans un tel marasme.

Article 31 du Règlement

De plus, le ministère de l'Industrie et du Commerce de la Nouvelle-Écosse et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont récemment publié pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse des prévisions démographiques allant jusqu'à l'an 2006, où l'on dit: «Les prévisions démographiques pour le comté du Cap-Breton, qui comprend les sept villes, dont la ville de Sydney, annoncent un déclin moyen de la population de 936 habitants chaque année à partir de 1986 jusqu'à l'an 2006.»

Cette nouvelle, ajoutée à l'affreuse situation économique du Cap-Breton, exige que le gouvernement du Canada fournisse le genre d'orientation économique dont cette région a besoin.

J'ai demandé au ministre responsable de la Société de développement du Cap-Breton de s'engager clairement et sans équivoque à maintenir en exploitation la mine Lingan, au Cap-Breton. Je lui ai également demandé d'assurer la promotion et l'expansion de la mine de charbon Donkin, pour laquelle le gouvernement du Canada a dépensé près de 80 millions de dollars.

C'est à un moment pareil que le gouvernement du Canada doit intervenir dans la vie économique du Cap-Breton afin d'offrir des perspectives économiques à ces citoyens.

* * *

LES PLUIES ACIDES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le comité permanent tripartite sur l'environnement se rendra à Washington, D.C., la semaine prochaine pour encourager nos collègues au Congrès américain à renforcer leurs lois sur la dépollution atmosphérique et à s'engager à réduire les pluies acides provenant des États-Unis.

Les réductions proposées aux émissions de dioxyde de soufre suffisent à peine à aider le Canada. La baisse proposée des émissions d'oxyde d'azote est inutile, les limites fixées doivent être affermies, et il faut établir des objectifs et des échéanciers dans le dossier de la réduction des émissions toxiques transfrontalières.

Le Canada a lui aussi beaucoup de pain sur la planche. On propose l'implantation de nouvelles centrales à charbon polluantes dans l'ouest du pays. D'autres mesures doivent être prises au Canada central. Des règlements se font attendre au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. À la grande honte du Canada, la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick favorise l'établissement à Belledune de deux nouvelles centrales thermiques à charbon de la Colombie non dotées d'épurateurs. Les émissions de ces centrales sont inacceptables au Canada et, comme par un acte de sorcellerie politique,

Article 31 du Règlement

on proposait hier d'alimenter ces installations au pétrole à faible teneur en soufre ou au gaz naturel.

Les pluies acides causent des dommages écologiques qui dépassent largement 1 milliard de dollars au Canada et 5 milliards aux États-Unis. Étant donné qu'il en coûterait 15 milliards de dollars pour réduire de 10 millions les émissions d'oxyde de soufre aux États-Unis, ce pays pourrait récupérer ses dépenses en trois ans.

Le Canada doit s'attaquer pour de bon aux sources actuelles et potentielles de ses pluies acides, si nous voulons que les États-Unis nous prennent au sérieux et suivent notre exemple.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral et son ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ont encore une fois fait preuve de leadership lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement, tenue cette semaine à Charlottetown.

Le gouvernement fédéral a accepté d'investir 100 millions de dollars pour la dépollution des lieux contaminés abandonnés au pays. Les provinces ont également accepté de faire leur part en injectant 100 millions de dollars dans ce projet.

Monsieur le Président, quand on parle de lieux contaminés orphelins au pays, l'Abitibi-Témiscamingue est sans aucun doute, malheureusement, le royaume incontesté de ces lieux abandonnés. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités dans cet état de fait. Et c'est pourquoi je revendique pour ma région sa légitime part de cette entente, afin de résorber le problème environnemental sérieux occasionné par les parcs à résidus miniers, sources de pollution importante.

Je demande donc aux députés provinciaux de l'Abitibi-Témiscamingue de m'appuyer dans cette démarche pour saisir cette opportunité qui s'offre actuellement à nous, de poser un geste concret en faveur de notre environnement.

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement n'a tenu aucun compte de la compétence essentielle des employés de la fonction publique qui traitent tous les jours avec les chômeurs canadiens.

Les employés des Centres d'emploi du Canada estiment que le projet de loi C-21 fait preuve d'une grande insensibilité, en les obligeant à jouer un rôle plus négatif de surveillant et en détruisant le rapport de confiance qu'ils ont avec leurs clients.

Ce sont eux qui tous les jours sont témoins du désespoir, de la frustration et de la colère des chômeurs qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

[*Français*]

La division de l'emploi au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a beaucoup souffert du phénomène de l'attrition, au cours des cinq dernières années de réduction de personnel du gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

La seule excuse invoquée par la ministre pour le coup qu'elle porte aux chômeurs est une augmentation de la formation et de l'aide fournie pour trouver un emploi ainsi qu'un éventail plus large d'emplois, pourtant elle n'a pas prévu d'engager un seul employé supplémentaire pour fournir ces services.

Au lieu de cela, elle a prévu dans le projet de loi C-21 la sous-traitance de ces services. Le projet de loi C-21 organise la privatisation des Centres d'emploi du Canada.

La ministre a l'intention de financer cela avec une augmentation des primes et avec l'argent destiné au loyer et à la nourriture qu'elle prend dans la poche des chômeurs.

* * *

[*Français*]

LES ARTS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, dimanche le 15 octobre dernier, l'industrie culturelle du Québec rendait hommage à ses artistes et artisans, par la tenue du 11e Gala de l'Adisq.

Quelque 45 trophées Félix ont été remis aux plus méritants de la colonie artistique et culturelle et parmi

ceux-là, on retrouvait le Centre culturel de Drummondville et son directeur, M. Roland Janelle, au titre de «Diffuseur de l'année», au Québec.

Le Centre culturel de Drummondville est reconnu par le milieu artistique comme une structure d'accueil exceptionnelle, et le public drummondvillois, comme un spectateur initié.

Je crois que le fait d'être gagnant de ce trophée confirme la supériorité du Centre culturel de Drummondville, tant dans les services offerts aux artistes et aux producteurs qu'aux amateurs de spectacles.

Il s'agit là d'une consécration bien méritée qui mérite nos félicitations et nos encouragements pour les activités futures. En ce sens, je me réjouis que mon gouvernement ait soutenu certains projets commencés par cette corporation depuis quelques années, au bénéfice du milieu artistique québécois et de la population de ma circonscription.

* * *

[*Traduction*]

LE TRAVAIL

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, c'est un jour bien sombre pour le mouvement syndical au Canada que celui où le ministre du Travail, lui qui se prétend le défenseur des travailleurs sans pourtant s'intéresser aux travailleurs ordinaires, donne préavis qu'à la fin de l'année, le gouvernement va cesser d'assurer le financement du Centre canadien de l'hygiène et de la sécurité au travail et lorsqu'il flanque à la porte le président directeur général qui depuis 10 ans est l'âme et principal artisan de cette organisation.

J'aimerais interroger le ministre du Travail à propos du Centre canadien de l'hygiène et de la sécurité au travail qui a fourni des renseignements aux résidents de Saint-Basile-le-Grand.

[*Français*]

Quand il y eu la question des BPC, où sont-ils allés pour l'informatique? Ils sont allés au Centre national pour le problème de la santé.

[*Traduction*]

A qui vont dorénavant s'adresser les travailleurs qui se blessent dans des accidents industriels, qui sont à la merci d'explosions ou qui veulent comprendre les dangers inhérents à la manipulation des produits chimiques? Qui va les renseigner à propos de l'Organisation internationale du travail? Qui va se charger d'obtenir des renseignements de la NIOSH?

Peut-être certains conservateurs d'un bout à l'autre du Canada trouvent-ils matière à plaisanter dans la décision du ministre d'assassiner le Centre canadien de l'hygiène et de la sécurité au travail. Il en va tout autrement des travailleurs, et nous avons l'intention de poursuivre cette affaire jusqu'à notre dernier souffle.

* * *

L'ÉDUCATION

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, la Semaine nationale des universités va bientôt prendre fin. Comme je suis originaire d'une province qui possède plusieurs collèges et universités, tant de langue française qu'anglaise, de grande renommée, je voudrais exprimer tout le respect que j'éprouve pour le concours que ces établissements d'enseignement apportent à notre société.

Comme certains de mes collègues l'ont mentionné cette semaine, jamais l'enseignement universitaire n'a joué un rôle aussi important qu'aujourd'hui. Grâce aux nombreuses découvertes, surtout dans les domaines de la science et de la technologie, les Canadiens font face à des problèmes encore plus intéressants et à des possibilités de carrière vraiment enrichissantes. Et ce sont les universités qui leur ouvrent la voie du succès.

Même si de très nombreux Canadiens doivent investir des sommes considérables pour pouvoir poursuivre des études universitaires, il faut également noter que tous les ordres de gouvernement appuient financièrement l'enseignement universitaire, et ce pour le bien de notre société. Prenez, par exemple, les travaux de recherche effectués dans les universités canadiennes. Ces travaux nous sont d'une aide constante, puisqu'ils nous permettent de trouver des solutions aux problèmes urgents concernant notre environnement, notre santé et notre capacité de maintenir notre niveau de vie actuel malgré la concurrence de plus en plus vive des pays étrangers.

Dans une économie mondiale qui se précise de jour en jour, le Canada ne réussira à être prospère que s'il parvient à dépasser ses concurrents. Autrement dit, les Canadiens devront inventer des applications créatives pour leurs découvertes. Pour ce faire, le Canada a besoin d'universités fortes et productives. Ensemble, nous pouvons veiller au succès continu de nos universités.

* * *

• (1110)

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, en ce moment même se tient dans ma circonscription une séance d'information organisée par Énergie atomique du Canada. Cette séance porte sur un projet très spécial de cet organisme, qui concerne l'enfouissement à de grandes profondeurs des déchets radioactifs

des centrales nucléaires du Canada, dont aucune ne se situe dans ma circonscription.

Plus tôt cette semaine, un représentant d'Énergie atomique du Canada est venu à mon bureau pour me présenter la série que voici de documents fort bien conçus et très intéressants qui expliquent en détail en quoi consiste ce projet.

Mes employés m'ont dit que ce genre de séances d'information sont monnaie courante. Je m'oppose cependant à pareille initiative, compte tenu du fait qu'un groupe de travail environnemental indépendant a été mis sur pied pour étudier ce projet. Soit dit en passant, ce groupe n'a pas encore amorcé ses travaux.

Je trouve inacceptable qu'un ministère puisse devancer en quelque sorte le signal du départ en faisant de la promotion aux frais des contribuables. Nul doute que le ministre de l'Environnement tient à ce que ces études environnementales soient faites en toute équité et indépendance.

Monsieur le Président, vous vous êtes déjà prononcé sur un cas semblable de publicité. Vous voudrez peut-être examiner celui-ci.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, dans la décision qu'elle a rendue en août dans la cause opposant CN-CP à la compagnie de téléphone du gouvernement albertain, la Cour suprême a clairement décidé que le CRTC avait compétence pour régir toutes les compagnies de téléphone qui participent au réseau Telecom Canada, y compris les trois compagnies des Prairies.

Les modifications à la Loi sur les chemins de fer proposées hier ne changeraient rien aux services, ni à la tarification, ni à la propriété. Elles ne font que donner suite aux décisions des tribunaux en prévoyant une structure nationale cohérente de réglementation qui relèverait du CRTC.

Le ministre des Communications a dit hier que son objectif était de garantir l'accès universel à des services de base et ce, à des prix abordables, dans le respect des différences régionales. Il a ajouté qu'il veillerait à ce que tous les Canadiens, notamment dans les zones rurales, aient accès à des services de qualité.

Les ruraux des Prairies comptent que le ministre tiendra ses engagements en ayant recours à des mesures justes et équitables.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Superior): Monsieur le Président, le 10 octobre, Postes Canada a adressé aux députés des circonscriptions des régions du nord du Canada, y compris des Territoires du Nord-Ouest, une lettre les informant qu'une hausse énorme et insensée de 32 p. 100 des tarifs postaux entrera en vigueur après l'avis réglementaire de 30 jours.

Ce faisant, Postes Canada sacrifie la qualité de vie des habitants des régions éloignées pour faire des bénéfices. La lettre dit: «La Société canadienne des postes exploite une entreprise et, à ce titre, elle ne peut pas fonctionner à perte.»

Le Canada est un très grand pays. Chaque citoyen mérite un traitement égal et a droit à des services de qualité comme ceux que Postes Canada peut lui assurer.

La société abandonne manifestement les autochtones et les habitants du Nord. Le gouvernement veut-il réduire son déficit en faisant écoper les moins nantis? Qu'essayez-vous de faire aux habitants du nord de l'Ontario et du nord du Canada?

* * *

LE GAZ NATUREL

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement à l'inauguration officielle de la station de compression de Schrader Creek, qui relève de la division de transport du gaz de la Nova Corporation d'Alberta. Cette station située dans la région de Caroline dessert trois grands gazoducs qui acheminent vers les marchés du gaz naturel à combustion propre et efficace.

Nova est reconnue, partout en Alberta, comme un bon employeur et une entreprise qui s'intéresse aux communautés qu'elle dessert. La nouvelle station est conçue selon les techniques les plus récentes afin d'améliorer le rendement des opérations, d'augmenter la sécurité des employés et de protéger l'environnement avoisinant.

Nova mérite des félicitations pour avoir fait cet investissement en faveur de la santé et de la sécurité de son personnel et pour sa confiance dans l'économie canadienne, qui va faire de cet investissement une initiative avantageuse pour la société comme pour le pays.

LE DÉPUTÉ

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, tous les députés devraient se joindre à moi pour condamner le récent voyage effectué en Afrique du Sud par le député conservateur de Portage—Interlake. Cet incident embarrassant ne nous étonne cependant guère de la part de ce député ni, malheureusement, de la part du Parti conservateur.

Le premier ministre, qui cherche à projeter l'image d'un homme d'État de calibre mondial et de leader de la lutte contre l'apartheid, a encore beaucoup de travail à faire dans son propre caucus.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il faisait ce voyage, compte tenu de la politique du gouvernement, le député de Portage—Interlake a répondu qu'il ne souscrivait pas à toutes les mesures prises. En se rendant en Afrique du Sud, il a fait abstraction de la position du gouvernement concernant le tourisme dans ce pays. En dépensant de l'argent en Afrique du Sud, il s'est moqué des sanctions économiques que le gouvernement appuie. En visitant les réserves de gibier de l'Afrique du Sud pour son propre plaisir, il a relégué les droits humains les plus fondamentaux au rang de considération mineure.

Le député de Portage—Interlake doit des excuses au gouvernement, à la Chambre et au Canada.

* * *

LE TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN SUR L'EXTRADITION

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, Charles Ng est au Canada depuis plus de quatre ans, bien qu'il soit recherché en Californie pour une série de meurtres cruels.

Les avocats de Ng ont réussi à bloquer son extradition par une série d'appels, qui ont tous été rejetés, y compris le dernier qui a été interjeté auprès de la Cour suprême du Canada.

Le moment est venu de renvoyer Ng chez lui. Je prie instamment le ministre de la Justice d'invoquer le traité canado-américain sur l'extradition afin de remettre Ng à la justice de la Californie.

Nous ne pouvons laisser notre pays devenir le refuge de ceux qui fuient la justice.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AFRIQUE DU SUD

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le premier ministre aurait dit hier, à propos de l'Afrique du Sud, qu'il voulait la ramener à la raison et non l'obliger à se soumettre.

Cette observation et la série d'autres déclarations tièdes du premier ministre sur les sanctions contre l'Afrique du Sud bouleversent tous les Canadiens et les étrangers qui veulent voir disparaître l'apartheid de l'Afrique du Sud.

L'annonce faite par le gouvernement d'Afrique du Sud de la conclusion d'un accord avec les banques internationales lui facilitant le remboursement de sa dette avive les craintes.

Qu'est-ce qui importe le plus pour notre gouvernement, un compromis diplomatique avec Margaret Thatcher ou l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense qu'hier j'ai très bien exprimé quel était le but du gouvernement du Canada, et nous continuerons à appliquer des pressions tant que l'apartheid ne sera pas démantelé. C'est là notre position première.

Quant au ré-échelonnement de la dette de l'Afrique du Sud, auquel mon honorable collègue a fait référence, je dois vous dire que nos efforts ont toujours été d'obtenir les conditions les plus dures possibles. Et j'aimerais peut-être indiquer à mon honorable collègue les mesures qui ont été annoncées, hier, dans ce nouveau *package*: Entre autres, Pretoria cherchait à obtenir 10 ans, il n'a obtenu que trois ans et demi; et dans la plupart des ré-échelonnements comparables, les pays obtiennent de nouveaux capitaux, l'Afrique du Sud n'a obtenu aucun nouveau capital.

Également, normalement, on ne doit rembourser que l'intérêt, non pas le principal. L'Afrique du Sud doit rembourser 20,5 p. 100 du principal en sus de l'intérêt. Et j'aimerais dire à ce sujet-là, monsieur le Président, que l'Union des banques suisses, membre du Comité de ré-échelonnement, a décrit l'accord comme plutôt dur et a déclaré «que c'est le maximum qu'ils pouvaient obte-

nir». Nous continuerons à faire des pressions tant que l'apartheid ne sera pas démantelé.

[*Traduction*]

Mme Stewart: Monsieur le Président, une observation renversante qui semble sanctionner la réduction du fardeau de la dette de l'Afrique du Sud.

Le 28 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que 12 des 14 banques qui coordonnent la dette de l'Afrique du Sud avaient «décidé d'exiger les plus gros paiements en intérêts possibles et les remboursements les plus rapides possibles», une attitude dure mais en paroles seulement, compte tenu de l'annonce d'hier.

Que fera le Canada pour amener les banques canadiennes et internationales à faire davantage pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle abolisse l'apartheid? Ou ce gouvernement est-il prêt à s'en laver tout simplement les mains?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, vous vous souviendrez que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a demandé aux banques de ne pas accorder de nouveaux prêts à l'Afrique du Sud, ce qui a été respecté. Dans le cas actuel, les banques canadiennes ne siégeaient pas au Comité. Le Comité a ré-échelonné les dettes, et les banques canadiennes se trouvent à faire partie du *package*. Nous continuerons à demander aux banques, comme elles l'ont déjà fait, de ne pas donner de nouveaux prêts à l'Afrique du Sud, et nous continuerons à maintenir nos pressions sur ce pays.

• (1120)

[*Traduction*]

Mme Stewart: Propos fort intéressants du gouvernement, Monsieur le Président alors qu'hier le premier ministre australien M. Hawke a dit regretter la décision des banques, et que le président de la Zambie, M. Kaunda, les a condamnées en disant: «Elles siphonnent le sang de l'économie noire sud-africaine.» Un fonctionnaire canadien aurait déclaré hier que le rééchelonnement de la dette de la Banque d'Afrique du Sud constituait «une victoire de propagande pour l'Afrique du Sud.»

Nous envoyons le mauvais signal. Est-ce que le gouvernement va annoncer immédiatement un durcissement des sanctions canadiennes contre l'Afrique du Sud pour maintenir la pression?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, je voudrais me référer à un article de ce matin, dans la journal *Le Devoir*, signé Albert Juneau, et je cite l'article en question, où on dit:

> Les pays du Commonwealth ont convenu par ailleurs de maintenir les sanctions en vigueur. Leur efficacité ne fait plus de doute. . .

On ajoute plus loin:

> La position du Canada était dès lors raisonnable: pas de nouvelles sanctions, hormis des conditions de crédit plus rigoureuses. Car l'enjeu central en Afrique du Sud est désormais politique. La conjoncture est mûre pour un dialogue entre les diverses composantes de la mosaïque sud-africaine. Pretoria doit ouvrir des négociations avec les groupes d'opposition anti-apartheid. Les banques viennent de lui accorder un répit: saura-t-il en profiter pour engager les réformes qui ont déjà trop tardé?

Monsieur le Président, nous avons pris les mesures qui s'imposent. Nous continuerons autant par le fait que nous allons renforcer les sanctions, et nous espérons, bien sûr, que les négociations pourront enfin arriver à notre but ultime qui est de démanteler l'apartheid.

* * *

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources.

L'Office national de l'énergie a approuvé hier l'exportation aux États-Unis de plus de 90 p. 100 des réserves de gaz naturel de l'Arctique canadien, alors que les préoccupations environnementales vont sans doute accroître grandement la demande de gaz naturel, qui est considéré comme un combustible moins polluant que le pétrole.

Est-ce que le ministre va dire à la Chambre si son ministère a effectué une étude des besoins à long terme du Canada en gaz naturel, étant donné surtout que le gaz naturel est considéré comme un combustible inoffensif pour l'environnement?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'approbation par l'Office national de l'énergie des licences d'exportation, je dirai tout d'abord à la députée que l'approbation de l'Office est quand même soumise à l'examen du Cabinet.

Je dirai à la députée, puisqu'elle mentionne la propriété non polluante du gaz naturel, que le gouvernement a des programmes à divers endroits comme Vancouver, l'Alberta, Winnipeg, Toronto, New York, Hamilton, San Diego, où nous mettons en oeuvre la technologie canadienne pour obtenir des procédés de combustion moins

polluants dans les réseaux de transport en commun. Ceux qui s'intéressent à l'environnement penseront peut-être même que cela est important. C'est ce que nous pensons nous, mais peut-être la critique de l'environnement est-elle d'avis contraire.

Deuxièmement, je réponds à la députée que si l'exportation de 9,2 billions de pieds cubes a été approuvée, l'Association géologique du Canada évalue à 56 billions le volume des réserves de la mer de Beaufort, ce qui est environ six fois le volume d'exportation de gaz autorisé hier par l'ONE.

Mme Callbeck: Monsieur le Président, ces chiffres sont des estimations. En réalité, l'Office lui-même a admis qu'il ne savait quel effet les préoccupations relatives à l'environnement auront sur la demande de gaz. En fait, un des auteurs du rapport qui a été rendu public hier disait qu'il se pourrait bien que la demande de gaz augmente notablement lorsque les Canadiens rechercheront des carburants et des combustibles moins polluants.

Le ministre vient de dire que le Cabinet doit approuver cette décision et je le sais. Ce que je veux savoir du ministre, c'est s'il refusera d'approuver la décision de l'Office national de l'énergie jusqu'à ce qu'une étude ait été faite, pour que les Canadiens soient sûrs que leur avenir énergétique ne sera pas exporté aux États-Unis.

M. Epp: L'Office national de l'énergie, chaque fois qu'il accorde une approbation, examine les besoins présents et futurs des Canadiens en gaz naturel.

Les chiffres que j'ai donnés à la députée viennent de l'Association géologique et concernent la mer de Beaufort. Il y a une autre chose à remarquer. Si l'on considère la période où existait le Programme énergétique national, on s'aperçoit rapidement que le gaz qui reste dans le sol n'augmente pas nos approvisionnements, n'augmente pas l'exploration ni la capacité de consommation des Canadiens.

J'estime que le marché est le meilleur endroit pour cela. Je crois sincèrement que l'Office national de l'énergie est bien placé pour trouver un juste équilibre entre la consommation de gaz par les Canadiens et les réserves, d'une part, et nos besoins économiques, d'autre part.

La députée doit se souvenir que dans les années 1970, lorsque la commission Berger a été constituée, M. Berger lui-même disait que l'on devait imposer un moratoire de 10 ans pour deux raisons principales. Premièrement, les revendications territoriales. Si l'on regarde l'accord du CEDA, qui est conclu, et la déclaration de principes avec les Dénés et les Métis, qui doit être ratifiée avant la fin de 1991, on s'apercevra que ceux qui sont venus devant l'Office national de l'énergie pour faire approuver la licence d'exportation sont des autochtones, des dirigeants autochtones.

Ils sont maintenant membres du Cabinet des Territoires du Nord-Ouest et ils recherchent des avantages économiques. Ils regardent leur avenir. Ils ne veulent pas être plus dépendants que n'importe lequel d'entre nous.

Je peux dire à la députée que le meilleur moyen d'avoir plus de gaz est de laisser le marché prospecter et trouver ce gaz, de garder des réserves pour les Canadiens et de profiter des avantages économiques qui en découlent.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre qui est en voyage officiel, comme la Chambre le sait, j'ai une question à poser au vice-premier ministre concernant l'intention évidente et délibérée manifestée par le gouvernement de tromper les Canadiens sur les répercussions que l'Accord de libre-échange aurait sur eux.

Puisque le premier ministre a refusé, à la Chambre, le 10 octobre, de me donner des précisions sur l'effet du libre-échange sur l'emploi, et puisque le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre le 20 juin dernier que le gouvernement suivait cette question, le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement dispose actuellement d'une évaluation des effets du libre-échange sur l'emploi et, dans ce cas, s'il la déposera à la Chambre pour que tout le monde puisse en prendre connaissance?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je remercie le chef du Nouveau Parti démocratique pour sa question parce qu'elle nous fournira l'occasion d'expliquer en quoi consiste le document auquel le *Toronto Star* faisait allusion.

Il s'agit seulement d'une collection de coupures de presse tirées de divers journaux qui ont annoncé des ouvertures d'usines, la création de nouveaux emplois et d'autres événements de ce genre. Ce n'est pas une étude ou un document officiel. Le ministre du Commerce extérieur a dit clairement à la Chambre, récemment, qu'il espérait pouvoir rédiger un rapport l'an prochain quand l'Accord de libre-échange aura été en vigueur pendant à

peu près un an. Il est encore un peu tôt pour évaluer les retombées de l'Accord.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Le ministre du Commerce extérieur n'a pas hésité à se servir de la liste à laquelle il vient de faire allusion, liste dressée par ses collaborateurs, lorsqu'il a parlé le 20 juin dernier, à la Chambre, des emplois qui avaient été créés dans des sociétés comme Alcan, Cargill, Novacor Chemicals, et d'autres.

Il n'a cependant pas mentionné, comme il aurait pu le faire, d'autres sociétés sur la même liste qui ont fermé des usines et qui sont allées faire de nouveaux investissements aux États-Unis. Bref, c'est un rapport très sélectif qui a été présenté à la Chambre des communes.

Le vice-premier ministre et le ministre ne m'ont pas donné les renseignements que j'ai demandés. J'ai une copie de la liste en question. Je veux que le ministre reconnaisse maintenant que, lorsque le ministre du Commerce extérieur s'est servi de cette liste le 20 juin dernier, il l'a fait de façon très sélective en nous apprenant seulement les bonnes nouvelles et en négligeant de nous apprendre les mauvaises nouvelles. Quand le gouvernement conservateur sera-t-il enfin honnête et direct avec les Canadiens au sujet de ce qui se passe dans le pays?

• (1130)

M. McDermid: Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le chef du Nouveau Parti démocratique parler de la sorte parce que, s'il y a quelqu'un qui répand les mauvaises nouvelles dans le pays et qui est très sélectif quant aux cas qu'il cite, c'est bien lui.

Je peux donner au député des exemples d'usines qui ont fermé leurs portes dans ma circonscription à cause de l'Accord de libre-échange, mais je peux aussi lui donner des exemples d'usines que ce même accord a incitées à venir s'y installer.

M. Broadbent: Donnez-m'en!

M. McDermid: En fait, Kodak Canada vient justement d'ouvrir une usine de recyclage de contenants de plastique à Etobicoke, et je peux vous assurer que c'est grâce à l'Accord de libre-échange. La société n'est pas allée ouvrir cette usine aux États-Unis.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre vient de révéler ce que nous voulons. Nous voulons que le gouvernement produise les études. Il nous a accusés de répandre de mauvaises nouvelles. Or, nous voulons une évaluation objective et franche exposant les côtés positifs et les côtés négatifs. Voilà ce que nous voulons du gouvernement.

Le ministre du Commerce extérieur a promis le 20 que le gouvernement surveillerait la situation. Certains soutiennent que l'Accord de libre-échange nous a fait perdre environ 57 000 emplois. Étant donné que les Canadiens ont le droit de savoir, le ministre produira-t-il maintenant la liste, dont je possède une copie, et tous les autres documents dont le gouvernement peut disposer afin que les Canadiens puissent comprendre clairement quelles sont les répercussions de cet accord. Nous voulons simplement que le gouvernement nous dise la vérité.

M. McDermid: Notre gouvernement est très franc. S'il est honnête avec la Chambre, le député admettra que pendant le débat sur le libre-échange, on a parlé de la rationalisation des industries et ainsi de suite. Il y a des côtés positifs et des côtés négatifs, et nous l'avons dit à l'époque. Il doit en convenir. Il vient de dire oui, il en convient donc. Il y avait des éléments positifs et des éléments négatifs. Le député intervient tous les jours à la Chambre pour dénoncer les côtés négatifs.

Je puis lui dire qu'on juge une chose par son ensemble. Cent cinquante-huit mille nouveaux emplois ont déjà été créés cette année. Voilà un élément positif. Ça montre que l'Accord de libre-échange donne des résultats.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Altesse royale l'infante Cristina d'Espagne.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le 15 août 1984, lors de la campagne électorale, à Kingston, en Ontario, le premier ministre, à l'époque chef de l'opposition, a déclaré que si les Canadiens jugeaient bon d'accorder leur confiance à son parti, ce

dernier saurait leur rendre la pareille, ajoutant que cela signifierait la fin de l'obsession du secret pour tout.

Voilà qu'aujourd'hui le ministre des Finances refuse de divulguer la teneur de certains documents dont son propre sous-ministre a recommandé la publication. Pourquoi le ministre refuse-t-il d'observer les lois du pays et enfreint-il la promesse faite aux Canadiens par son propre premier ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous divulguerons ces documents, mais certains, qui renferment clairement des avis élaborés pour le ministre, ne seront pas communiqués. Je pense que c'est. . .

Des voix: Pourquoi?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés veulent savoir pourquoi. La Loi sur l'accès à l'information contient une disposition qui prévoit que les documents qui renferment des avis élaborés pour les ministres doivent être considérés confidentiels et qu'on ne doit pas les communiquer. J'ai annoncé à la Chambre que nous divulguerions les renseignements qui doivent être communiqués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et nous le ferons effectivement.

M. Milliken: Monsieur le Président, dans les faits, le ministre refuse de divulguer quelque 530 pages de renseignements que ses collaborateurs ont recueillis à sa demande et qu'il prétend être des avis élaborés pour le ministre. C'est un prétexte facile pour cacher ces renseignements. À mon avis, conformément à l'engagement pris par le premier ministre devant les Canadiens, le ministre a l'obligation, pour reprendre les paroles mêmes de son premier ministre, de «mettre fin à cette obsession du secret pour tout».

Comment le ministre peut-il justifier que ses collaborateurs soient aussi évasifs? Serait-ce parce qu'il aurait induit les Canadiens en erreur pendant la campagne électorale?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la réponse est de toute évidence non. Nous avons une tradition de longue date voulant que les avis élaborés pour le ministre demeurent confidentiels en application de la Loi sur l'accès à l'information. Si ces avis ne sont pas gardés confidentiels, le ministre n'en recevra plus de ses collaborateurs. De toute évidence, il est dans l'intérêt du gouvernement parlementaire que ces avis qui, manifestement, émanent du sous-ministre, du ministère, continuent de parvenir au ministre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est incroyable. Le ministère des Finances a pris cinq jour pour rassembler les documents que lui avait demandés *The Ottawa Citizen*. Et quatre-vingt-dix-sept jours plus tard, le ministre des Finances intervient à la Chambre pour nous dire qu'il a fallu un peu de temps pour rassembler ces renseignements.

Je demande au ministre de s'expliquer. Ne serait-ce pas parce que la divulgation de ces documents montrera que le premier ministre et le ministre des Finances ont bel et bien trompé les Canadiens au cours des dernières élections?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, ce n'est pas la raison. Nous avons démontré que le gouvernement et chacun de ses ministères ont respecté la Loi sur l'accès dans le cadre de leurs activités et interventions. Si le député se donne la peine de vérifier le dossier de l'accès à l'information du ministère des Finances, il constatera que rien ne cloche. Ce que nous faisons aujourd'hui est conforme à ce que nous avons fait depuis cinq ans et ne déroge en aucune façon à la Loi sur l'accès à l'information.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai vérifié les déclarations du premier ministre et du ministre des Finances et je veux en lire une. Durant la campagne de 1988, le premier ministre Mulroney disait que son gouvernement s'est occupé du déficit, et je le cite: «Toutes les promesses faites par les conservateurs respectaient et respecteront le cadre financier de Michael Wilson et tout a été calculé au sou près.» Si le premier ministre et le ministre des Finances disaient la vérité durant les élections, pourquoi, aujourd'hui, refusent-ils de rendre publics les documents qui prouveront si oui ou non les Canadiens ont reçu de ce gouvernement des réponses franches et ouvertes à leurs questions?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, dans l'exercice du gouvernement, nous avons divulgué, sur une vaste gamme de sujets, des informations qui démontrent que nous fournissons de la documentation «franche et ouverte», pour reprendre l'expression du député.

J'ai commenté à quelques reprises le problème dont il a été question pendant la campagne électorale. Mieux, je l'ai fait pendant et après cette campagne électorale.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet. Comme la Chambre le sait pertinemment, le ministre avait promis de donner les renseignements en question le 10 octobre. Nous savons maintenant qu'hier, le ministre a rejeté les conseils que lui avait donnés son propre sous-

ministre, M. Fred Gorbet. Nous n'ignorons également pas qu'il a, en outre, rejeté la demande d'Inger Hansen, le commissaire à l'information.

Le ministre pourrait-il nous expliquer aujourd'hui les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas se plier à la demande du commissaire à l'information? Quelles sont ses raisons personnelles pour décider d'aller à l'encontre des avis de ses propres fonctionnaires et du sous-ministre des Finances? Le ministre des Finances a-t-il, en fait, trompé les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale?

• (1140)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait-il répéter sa question?

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais savoir les raisons pour lesquelles le ministre des Finances a choisi de ne pas publier les prévisions budgétaires et les prévisions sur le déficit et les taux d'intérêt qui avaient été établies par le ministère des Finances à l'été et à l'automne de 1988.

Je voudrais savoir pourquoi il a rejeté les avis de son propre sous-ministre et la requête d'Inger Hansen, le commissaire à l'information? Pourquoi n'a-t-il pas confiance dans ses propres collaborateurs qui lui ont fourni ces renseignements le 30 août? Pourquoi n'a-t-il pas divulgué ces renseignements? Quelles étaient ses raisons personnelles? Peut-on dire qu'en 1988, les Canadiens ont été, en fait, victimes d'une fraude électorale de sa part?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois qu'il s'agit là de propos tout à fait injustifiés. Je n'en dirai pas plus là-dessus, mais je rejette carrément ces affirmations. Le député m'a demandé quelles étaient mes raisons personnelles. Je n'en ai aucune. Nous ne fournissons pas les renseignements en question parce qu'il s'agit de conseils qu'un ministre a reçus de ses fonctionnaires.

La décision que nous prenons en l'occurrence respecte tout à fait l'esprit et la lettre de la Loi sur l'accès à l'information.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre nous dit: «Nous avons décidé de ne pas divulguer ces renseignements.» Je voudrais savoir pourquoi il a pris cette décision. En effet, c'est à lui que son sous-ministre et les gens chargés de l'application de la Loi sur l'accès à l'information au sein de son ministère ont transmis ces renseignements.

Je voudrais savor pourquoi il n'a pas confiance dans le jugement de son propre sous-ministre et des fonctionnaires de son ministère chargés de l'application de la Loi sur l'accès à l'information. Je voudrais savoir pourquoi il—et lui seul—a décidé de ne pas faire preuve de franchise et de ne pas nous transmettre ses prévisions budgétaires datant de 1988.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de dire carrément que j'ai pleine confiance dans les conseils de mon sous-ministre, M. Gorbet. Si le député préférerait que je parle à la première personne du singulier plutôt qu'à la première du pluriel lorsque je me reporte à la décision, eh bien soit, il peut considérer cela chose faite.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Communications et concerne les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les chemins de fer de sorte que le CRTC soit le seul organisme de réglementation du secteur des télécommunications.

Que répond le secrétaire parlementaire aux inquiétudes exprimées par le gouvernement de la Saskatchewan, à savoir que certains services qui sont offerts à l'heure actuelle par la société Sask-Tel risquent d'être beaucoup plus chers si cette société est assujettie au pouvoir de réglementation du CRTC?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question et de me donner ainsi l'occasion de préciser l'objet des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les chemins de fer.

Ces modifications étaient devenues nécessaires par suite du jugement que la Cour suprême a rendu le 14 août. Je puis assurer au député que les modifications visant à dissiper la confusion qui existe en matière de compétence et à établir le pouvoir de réglementation du gouvernement fédéral ne menacent en rien la structure, les tarifs et l'autonomie des compagnies de téléphone des Prairies. En fait, je crois savoir que, pas plus tard que ce matin, des entretiens ont eu lieu à ce sujet entre les représentants du gouvernement fédéral et le premier ministre de la Saskatchewan, M. Devine. On a fait à ce dernier les mêmes assurances que je viens de faire au député et les consultations se poursuivront tant que la Chambre sera saisie de ce projet de loi.

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis le commencement de cette année, les entreprises de Montréal ont déposé 85 avis de licenciements collectifs permanents indiquant la perte d'environ 6 000 emplois à Montréal. Hier, nous avons posé des questions concernant la perte de 200 emplois à Montréal par Eastern Airlines et, au cours de ce mois, la Domtar à annoncé la perte de 500 emplois et VIA Rail, la perte de 900 emplois.

Est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à écouter les travailleurs de Montréal et à mettre en marche un programme spécial visant à remplacer ces emplois perdus? Quelle mesure prendra le gouvernement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je pense que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a une mémoire très sélective, parce que s'il prenait la peine de faire le calcul du nombre d'emplois créés dans la région de Montréal de septembre 1984 à septembre 1989, il découvrirait, peut-être à sa grande surprise, que c'est 160 000 emplois qui ont été créés sur l'Île de Montréal depuis que notre gouvernement est au pouvoir. Et si on veut, on peut même aller plus loin que cela, monsieur le Président, s'il veut prendre la peine de comparer le résultat sous notre gouvernement au résultat sous un gouvernement libéral dont il faisait partie, il découvrirait que sous son gouvernement, l'Île de Montréal a perdu 4 000 emplois pendant le dernier mandat. C'est cela la différence entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur!

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, jusqu'ici cette année, on a annoncé 6 000 mises à pied à Montréal: 590 chez Gillette, 360 chez Weston, 290 chez Kraft, 140 chez Warnaco, 1 100 chez Simpson, 300 chez Marconi, 300 chez Geoffrion-Leclerc, 250 à Northern Telecom, 110 à Hostess—Frito-Lay, 239 chez Rothman, 380 chez Vickers, 215 chez M.A.N. Ashton, 230 à Unisys, 500 à Domtar, 913 à VIA Rail, 200 à Eastern Airlines. Quand le gouvernement cessera-t-il de parler et commencera-t-il à agir?

M. Charest: Monsieur le Président, à propos de paroles vaines, le député de Notre-Dame-de-Grâce sait très bien que sous le régime du gouvernement actuel, uniquement sur l'île de Montréal, on a créé 160 000 emplois, ce qui se compare très favorablement à la perte de 4 000 emplois sous le dernier gouvernement libéral. Le taux de chômage sur l'île de Montréal au Québec est passé de 11,3 à 8 p. 100.

J'ai remarqué aussi, pour ce qui est de l'île de Montréal, que le député a oublié de mentionner, entre autres, le projet de loi C-22 adopté par notre gouvernement, l'investissement dans Canadair qui nous a permis de créer 2 500 emplois et l'agence spatiale. Les libéraux ont-ils tout oublié? Ils n'ont ni politique ni solutions de rechange et le député est mal placé pour nous faire un sermon sur les conditions à l'île de Montréal.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. Elle a trait à la décision concernant le yaourt et la crème glacée. La semaine dernière, Robert Wright, représentant du Canada lors des négociations du GATT à Genève, a déclaré que cette décision était tellement restrictive qu'il ne savait pas comment le système de gestion de l'offre dans le domaine des produits laitiers pourrait être maintenu et ajoutait que l'on demandait à toutes fins utiles au Canada de renoncer à ce système. Il s'agit là de paroles dévastatrices venant du représentant du Canada à ces négociations.

Je me demande si le ministre de l'Agriculture peut s'engager devant tous les producteurs laitiers du Canada à s'opposer à cette décision du GATT et à refuser de la mettre en oeuvre, ce qui aurait également des répercussions sur tous les autres systèmes de gestion de l'offre et offices de commercialisation canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison de dire que cette décision est très restrictive et c'est exactement pourquoi, en prévision des prochaines négociations commerciales multilatérales, le gouvernement est résolu à demander le renforcement et la clarification de l'article 11 qui doit refléter le contexte moderne. Le texte actuel, rédigé en 1947, laisse place à des interprétations motivant des décisions comme celle qui vient d'être rendue.

Nous avons déjà enclenché le processus devant conduire à la modification de l'article et l'opposition nous a critiqué de l'avoir fait. Les partis d'en face nous ont condamnés parce que nous tentons de faire renforcer et clarifier l'article 11. Ils nous ont accusés d'affaiblir cet article alors que nous visons tout le contraire.

Nous avons adopté une position très nette après avoir consulté les représentants de l'industrie laitière et les provinces et nous avons résolu de combattre l'interprétation qui a été faite de l'article. Nous tentons d'obtenir l'appui d'autres pays membres du conseil et, comme le sait le député, l'examen de ce sujet par le conseil du GATT a été repoussé jusqu'à ce que l'on connaisse les résultats d'études très approfondies sur tous les aspects de cette importante question. J'ai l'impression que d'autres membres du conseil nous appuient. J'aimerais également pouvoir compter sur l'appui du député.

Je l'ai déclaré à la Chambre hier, le gouvernement est un ardent défenseur des systèmes de gestion de l'offre et l'article 11 est l'un des meilleurs atouts pour leur maintien. Nous les défendons devant le GATT et nous les avons défendus dans les négociations touchant l'Accord de libre-échange.

• (1150)

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre si le gouvernement avait l'intention de refuser d'accepter et d'appliquer cette décision du GATT. J'aimerais que le ministre me donne une réponse simple à cette question. Si nous la lui posons, c'est principalement parce que l'ancien ministre de l'Agriculture a parcouru le Canada et déclaré aux agriculteurs que, simplement en transférant le yaourt et la crème glacée du tarif des marchandises à la liste des marchandises d'importation contrôlée, il pourrait protéger les assises de la gestion de l'offre. Nous savons que c'est de la frime.

Le ministre pourrait-il simplement répondre à deux questions? Entend-il refuser d'accepter et d'appliquer cette décision? Pourrait-il en outre reconnaître que, au cours du débat sur le libre-échange de l'année dernière, l'ancien ministre de l'Agriculture et le gouvernement ont délibérément induit les citoyens et les producteurs laitiers de notre pays en erreur?

M. le vice-président: Mieux vaut, je pense, retrancher la dernière partie de cet énoncé.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je m'étonne que ces gens-là, qui croient la plupart du temps pouvoir compter sur la protection du GATT, s'empressent de se mettre à l'abri chaque fois que le tribunal du GATT rend une décision défavorable au Canada. Il s'agit d'une décision du GATT. Le député devrait reconnaître que c'est le tribunal du GATT qui a rendu cette décision. Plusieurs voies s'offrent à nous. Je n'ai pas l'intention de révéler à la Chambre notre stratégie, car je craindrais d'entraver nos efforts pour défendre les meilleurs intérêts du Canada lorsque nous saisirons le Conseil du GATT de cette affaire.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, les événements de la semaine qui vient de s'écouler ne manqueront certes pas de ternir la réputation internationale du Canada en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Le premier ministre s'est en effet vanté du rôle de premier plan que le Canada jouait dans la lutte contre l'apartheid. Or, le réaménagement de la dette de l'Afrique du Sud démontre bien qu'il s'agit bien de sa part d'une sinistre forfanterie. Les membres de nos organismes non gouvernementaux avaient prévenu le gouvernement de ce qui allait arriver. Nous sommes dans l'incapacité d'appliquer des sanctions financières.

Je m'adresse donc au vice-premier ministre. Qui donc, décide de la politique étrangère de notre pays? Les banquiers dans leur tour d'ivoire ou le gouvernement du Canada?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense que ce gouvernement a démontré une politique très claire et très efficace en vue d'essayer de démanteler l'apartheid en Afrique du Sud.

Tel que l'a exprimé le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le cadre de la Conférence du Commonwealth, nous continuerons à faire des pressions par les sanctions déjà appliquées, de façon à nous assurer qu'éventuellement, le gouvernement en place sera obligé de changer sa position.

Quant aux sanctions financières, je l'ai expliqué tout à l'heure, le *package* a été négocié par 14 banques qui ont quand même appliqué des mesures beaucoup plus sévères qu'auparavant. Nous continuerons d'apporter des mesures en vue de démanteler l'apartheid.

[*Traduction*]

Mme Hunter: Monsieur le Président, alors qu'elle répondait à une question précédente sur le même sujet, la ministre a reconnu que l'Afrique du Sud pouvait maintenant respirer un peu. Après avoir reconnu qu'il s'est conduit d'une façon ridicule, le gouvernement va-t-il décréter sur-le-champ des sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, j'ai expliqué que déjà les sanctions avaient apporté certains résultats et toute la communauté l'admet. Je l'ai mentionné tout à l'heure en citant un article de journal.

Nous continuerons tel que prévu à raffermir les sanctions, à les intensifier, et nous espérons, bien sûr, vu que nous avons déjà une première ouverture, que le gouvernement d'Afrique du Sud relâchera et embarquera dans les négociations avec les mouvements d'opposition.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'Alberta est la seule province au Canada qui n'impose pas de taxe de vente provinciale et la taxe de vente fédérale est actuellement incluse dans le prix de nos produits. Les entreprises aussi bien que les consommateurs de notre province s'inquiètent de cette taxe de vente ajoutée. Lorsque nous aurons la TPS, la taxe fédérale sera-t-elle incluse dans le prix de vente comme c'est le cas maintenant, ou sera-t-elle ajoutée à la caisse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député l'a fait remarquer, la TPS est une taxe très visible, contrairement à la taxe sur les ventes des fabriquants qui est comprise dans le prix de tout ce qu'on achète aujourd'hui. Nous avons proposé comme exemple que la taxe soit comprise dans le prix d'un produit dans les magasins, mais que la taxe soit ventilée à la caisse de sorte que lorsque le consommateur prend une décision budgétaire, il sache non seulement le prix sur les rayons mais aussi le montant de la taxe quand il paie le prix final à la caisse.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Comme le ministre le sait, la fabrique de textiles Wonder Bra située à Hawkesbury, en Ontario, soit dans ma circonscription, a annoncé hier qu'elle s'apprêtait à fermer ses portes et à licencier 100 travailleurs d'une localité de 10 000 habitants, ce qui correspondrait proportionnellement à la perte de 10 000 emplois à Montréal ou à Toronto. Ces pertes d'emplois ne figureront probablement pas parmi les réussites que le ministre attribue au libre-échange.

En cette journée pluvieuse d'automne, le gouvernement peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour les électeurs de Hawkesbury qui perdront leur emploi dont la plupart sont des femmes? Qu'est-ce qu'il entend faire pour les aider?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour répondre à la dernière partie de la question, je signalerai que le gouvernement compte sur de très bons programmes de soutien pour aider ces gens. Chaque année, 3 millions de Canadiens changent d'emploi à la suite de mises à pied ou d'autres événements, et les programmes de soutien sont là pour les aider.

Dans le cas précis qui nous intéresse ici, je vous ferai remarquer que l'entreprise Candella a quatre usines au Canada. Elle fermera les portes de sa fabrique de Hawkesbury le 19 février 1990. En tout, 86 employés seront mis à pied, mais 86 nouveaux emplois seront créés à l'usine de Matane. L'entreprise a décidé de concentrer ses activités à Matane. Le nombre total d'emplois qu'offre cette entreprise au Canada reste le même. La compagnie ne fait que concentrer ses activités.

M. Boudria: Monsieur le Président, cette politique de transfert n'impressionne absolument pas mes électeurs.

[*Français*]

Monsieur le Président, le 10 novembre 1987, Investissement Canada permettait à la Wonder Bra d'acquérir son principal concurrent, la Daisy Fresh Creations. Moins de deux ans plus tard, les usines ferment. Pourquoi le gouvernement a-t-il permis à Investissement Canada d'éliminer la concurrence et de faire perdre des «jobs» à mes électeurs?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, Investissement Canada veille aux intérêts de tout le Canada, et non seulement de Hawkesbury. Je le répète, la fermeture de cette fabrique n'entraîne aucune perte d'emplois dans l'ensemble du pays.

Je peux comprendre que le député s'inquiète pour ses électeurs et qu'il exprime, comme il se doit de le faire, leurs préoccupations. Mais le député ne croit tout de même pas que le gouvernement du Canada interviendra pour interdire à cette entreprise de créer 86 nouveaux emplois à Matane et pour lui demander de protéger les emplois des travailleurs de Hawkesbury, simplement parce que leur député le demande. Le député ne peut tout de même pas nous demander de faire cela.

Questions orales

LE LABORATOIRE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA MALADIE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresse ma question au vice-premier ministre. La décision concernant l'emplacement du Laboratoire national de lutte contre la maladie n'a jamais été claire. En fait, sans vouloir être méchant, je dirais que c'est un cas d'indécision.

Le 19 juillet 1989, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dit que le laboratoire sera situé près de la Monnaie. Le 29 septembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'écrit pour me dire que l'emplacement n'a pas encore été choisi. Le 13 octobre, le même ministre m'apprend par lettre que l'emplacement est près de la Monnaie. Le 20 octobre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dit que l'emplacement à Winnipeg pourrait être changé. Qu'est-ce qui se passe? Pourrions-nous avoir des renseignements clairs, concis et précis sur la façon dont l'affaire va être réglée? Où va-t-on construire le laboratoire?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je comprends que le député soit dépité du fait que son gouvernement libéral n'ait pas décidé de construire un laboratoire à Winnipeg. C'est notre gouvernement qui, fermement appuyé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a pris cette initiative.

Je sais que, dernièrement, les fonctionnaires provinciaux ont exprimé certaines appréhensions à leurs collègues municipaux au sujet de l'emplacement. Quand la décision finale aura été prise, nous l'annoncerons. La seule chose que le gouvernement tient à dire, c'est que si les fonctionnaires provinciaux ou municipaux s'intéressaient à la question et exprimaient leur opinion sur le choix de l'emplacement, il leur prêterait une oreille très attentive. C'est aussi simple que cela.

• (1200)

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'ai dit que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'avait adressé une lettre où il disait qu'une décision avait été prise. Il me dit maintenant que ce n'est pas le cas. Je me demande si le gouvernement sait ce qu'il fait.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Est-ce que l'annonce initiale d'un investissement qui dépassera les 90 millions de dollars sera gardée par ce gouvernement? Dans le cas où ce dernier aurait l'intention de réduire cet investissement, pourrait-il nous faire connaître le nouveau montant, les nouveaux chiffres?

M. Charest: Monsieur le Président, je ne peux que répéter en français ce que j'ai dit en anglais à mon honorable collègue, à l'effet que notre gouvernement est très heureux de pouvoir mettre de l'avant cette initiative d'un laboratoire dans la ville de Winnipeg, entre autres, sous le leadership de mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a défendu ce dossier avec beaucoup de brio. Il y a eu des spéculations, des discussions, des opinions qui ont été exprimées quant à l'emplacement du laboratoire, ce qui n'est pas surprenant, monsieur le Président. A chaque fois que le gouvernement fédéral entreprend un projet d'une telle envergure, je peux vous dire que le même problème se répète partout au Canada. Alors, ce que vous vivez à Winnipeg n'est pas anormal à ce titre-là. Le gouvernement a manifesté, en tout cas, l'intention de rendre sa décision le plus rapidement possible. Mais, en attendant, si les représentants aux niveaux provincial ou municipal ont des choses à dire, qu'ils nous le fassent savoir! On ne leur fermera pas la porte au nez, on ne l'a jamais fait.

* * *

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le Canada est devenu riche en exploitant les ressources naturelles saisies aux autochtones qui ont été les premiers habitants du Canada. Ceux-ci n'ont jamais été totalement ni même équitablement indemnisés. Nous avons maintenant une dernière chance de leur rendre justice.

Étant donné que la décision de l'ONE sur le gaz de l'Arctique ne tient pas compte de la demande du Secrétariat des négociations des Dénés et des Métis de suspendre l'approbation jusqu'à ce que toutes ses revendications territoriales soient réglées, ni de la presque totalité des

gens du Nord qui ont demandé que la délivrance des permis d'exportation soit assujettie à l'établissement de programmes particuliers de formation et d'emploi, le ministre va-t-il conseiller au gouverneur de suspendre la décision de l'ONE jusqu'à ce que ces conditions, ainsi que les exigences de tous les autochtones des territoires, soient satisfaites?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si le député lisait la décision de l'ONE, il verrait que celle-ci fait allusion aux revendications territoriales des Métis et des Dénés. Il y est question de la déclaration de principes que le gouvernement a signée et dont s'occupe le ministre des Affaires indiennes et du Nord. Les négociations se poursuivent et nous avons jusqu'en 1991 pour négocier un règlement.

En outre, l'ONE précise qu'avant de délivrer un permis de construction de pipeline, on examinera la question de la formation et des incidences socio-économiques.

En fait, la Commission Berger, que le député appuyait, j'en suis sûr, s'est prononcée en faveur d'un moratoire de 10 ans. Celui-ci a déjà duré 12 ans. Deuxièmement, la commission Berger a déclaré qu'il fallait régler les revendications territoriales dans la mesure du possible.

Cet accord a été conclu par l'intermédiaire du Comité d'étude des droits des autochtones. Une déclaration de principes a été signée à propos des Dénés et des Métis. Voici ce qu'il en est. Les autochtones qui font actuellement partie du gouvernement des territoires du Nord-Ouest sont ceux qui, il y a dix ans lorsque nous étions au pouvoir, s'opposaient à toute forme de développement parce que les revendications territoriales n'étaient pas encore réglées et ils préconisent maintenant l'application de la décision. Je conseille au député de les écouter, de les respecter et de se conformer à leur façon d'envisager l'avenir de leur région.

M. Harvey (Edmonton-Est): En vérité, monsieur le Président, les Inuvialuit sont en faveur du projet de construction d'un pipeline. Les Dénés et les Métis s'y opposent en ce moment parce que leurs revendications n'ont pas encore été réglées. Puis-je rappeler au ministre ce qu'a dit le juge Berger, à la page 196 de son volume.

> À mon avis, il faut régler les revendications foncières des autochtones avant de construire un pipeline dans la vallée du Mackenzie. Il faut bien comprendre cependant que le règlement ne se limitera pas à la signature d'une entente qui nous permettra de procéder immédiatement à la construction du pipeline. Le règlement des revendications foncières exigera la création d'institutions et de programmes qui formeront la base de l'autodétermination des autochtones.

Je demande encore une fois si le ministre priera ses collègues du Cabinet de suspendre l'application de la décision de l'ONE jusqu'à ce que ces conditions soient remplies?

M. Epp: Monsieur le Président, il semble que je ne vais pas pouvoir semble-t-il convaincre le député de la validité du processus, mais je pense que les Canadiens sont des gens raisonnables. Premièrement, nous devons garder présent à l'esprit que, ce que l'ONE a approuvé hier, était premièrement un permis d'exportation. Deuxièmement, on va procéder maintenant, si en fait on donne suite aux demandes, à des audiences au sujet d'un pipeline. Dans le cadre de cette audience sur un pipeline, ce ne serait qu'en 1996 que le premier gaz pourrait circuler. La déclaration de principes avec les Dénés et les Métis est prévue pour 1991. À mon avis, 1991 est plus proche que 1996, et je lui dirais que toute autorisation de construction d'un pipeline, si elle est accordée, comprendrait des conditions concernant la formation, les réalités socio-économiques, l'environnement et toute une série de conditions portant sur les questions économiques.

Je demande au député s'il est vraiment en faveur de l'amélioration du niveau de vie des habitants du Nord ou s'il se gargarise simplement de mots et n'utilise cet argument qu'à des fins politiques.

M. le vice-président: La présidence a reçu un avis de rappel au Règlement de la part du député d'Oshawa.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au début de la période des questions, j'ai fait allusion à un document qui avait été préparé au bureau du ministre du Commerce extérieur et qui a été envoyé, entre autres ministères, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir déposer ce document.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Rapport à la Chambre

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du Bureau du surintendant des institutions financières, pour l'année 1989. J'espère que ces renseignements seront utiles à tous les députés, au public en général et, bien sûr, aux institutions financières assujetties à la réglementation générale.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

[*Français*]

PROJET DE LOI C-12—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-12, Loi concernant les musées, avec modifications.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-267, Loi modifiant le Code criminel.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Wappel: Monsieur le Président, je présente ce projet de loi parce que le gouvernement ne fait rien pour protéger l'enfant avant la naissance. L'année dernière seulement, au Canada, plus de 60 000 enfants sont morts avant de venir au monde, et cela à cause du vide juridique causé par la décision de la Cour suprême du Canada d'annuler l'article 251 du Code criminel. Du même coup, le Parlement était invité à s'acquitter de son devoir et à protéger tous les Canadiens, avant comme après le naissance.

Ce projet de loi incorporera dans le Code criminel une définition de l'être humain qui englobera expressément le foetus et l'embryon. On pourra dire que de tuer un enfant dans le sein de sa mère, c'est tuer un être humain. Nous n'avons que trop tardé à reconnaître les enfants qui ne sont pas encore nés comme des êtres humains à part entière. Ce projet de loi comblera cette lacune et abrogera également les dispositions sur l'infanticide, qui pourraient fort bien s'interpréter comme justifiant la définition de types différents de meurtre selon l'âge de la victime.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme Black: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous faire part de mes préoccupations et vous poser des questions au sujet de la recevabilité de ce projet de loi et de deux autres qui figurent déjà au *Feuilleton*, attendant la première lecture.

• (1210)

En tant que nouvelle députée à la Chambre, je ne prétends pas tout connaître sur la procédure parlementaire, mais il me semble, comme j'ai pu le constater personnellement, que deux affaires semblables d'initiative parlementaire ne peuvent pas être inscrites au *Feuilleton*. Le paragraphe 86(5) du Règlement prévoit que l'Orateur a la responsabilité de décider si deux affaires ou plus se ressemblent assez pour être substantiellement identiques et de s'assurer que la deuxième affaire et les affaires semblables présentées ultérieurement ne paraissent jamais au *Feuilleton des avis*.

Deux projets de loi très semblables contre l'avortement ont déjà été présentés à la Chambre. Ils ont été lus pour la première fois et attendent maintenant d'être tirés au sort. Je me demande si la Chambre devrait faire une première lecture de ce projet de loi et si nous n'avons pas trois projets de loi qui visent le même but. Cela donnerait lieu au même débat et, s'ils étaient adoptés, aurait exac-

tement les mêmes conséquences pour les femmes canadiennes.

J'ignore les détails de ce projet de loi, mais je me demande s'il ne renferme pas les mêmes éléments que le projet de loi C-266, inscrit au nom du député de Lambton—Middlesex et si semblable au projet de loi C-261, inscrit au nom du député de York-Sud—Weston. À mon avis, les projets de loi C-266 et C-261 visent la même chose. Ils cherchent tous les deux à recriminaliser l'avortement, à faire incarcérer à perpétuité quiconque pratique un avortement et à faire purger une peine de deux ans de prison à toute femme qui a un avortement. Ils ne proposent qu'une raison valable pour subir un avortement: sauver la vie de la femme enceinte.

Monsieur le Président, je ne veux pas que vous ou la Chambre interprétiez mal mes raisons de soulever la question de la similitude de ces projets de loi. Je ne cherche pas à empêcher les députés de présenter des mesures, mais je tiens à m'assurer que les règles de la Chambre sont respectées et qu'elles ne sont pas interprétées avec une largesse telle que l'on pourrait présenter un grand nombre de projets de loi presque identiques, qui visent à réduire les droits des femmes canadiennes.

M. Wappel: Monsieur le Président, je fais le même rappel au Règlement. Ma collègue a invoqué le paragraphe 86(5) du Règlement et, en fait, je désire souligner qu'un examen des projets de loi en question révèle qu'ils ne répondent pas à la condition exposée au paragraphe (5) qui dit qu'ils doivent être substantiellement identiques.

Le projet de loi que je présente aujourd'hui traite d'un certain nombre de questions, dont une toute nouvelle définition de l'être humain, et il touche d'autres dispositions du Code criminel que n'abordent pas les deux projets de loi déjà présentés à l'étape de la première lecture, y compris l'abrogation du terme «infanticide» et des diverses infractions prévues dans le Code criminel au sujet de l'infanticide. Mon projet de loi est loin d'être une copie des deux autres.

M. le vice-président: Je remercie le député de Scarborough-Ouest de son explication, de même que le député de Westminster—Burnaby. La question que soulève ce dernier est sérieuse. Je vais donc y réfléchir.

Pour la gouverne du député de Scarborough-Ouest qui présente le projet de loi, je n'ai pas l'intention de me prononcer aujourd'hui sur la question.

Pétitions

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui des pétitions au nom de plusieurs centaines de citoyens de la province de la Colombie-Britannique qui demandent humblement au Parlement de formuler et d'adopter une loi qui protège la vie dès la conception, une loi qui protège tant la vie de la mère que celle de l'enfant. C'est pour moi un plaisir et un devoir de présenter ces pétitions en leur nom.

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je présente la première de plusieurs milliers de pétitions que nous avons l'intention de déposer en vue de sauver la vie de travailleurs canadiens, tout particulièrement grâce au maintien du plein financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Considérant que les coûts humains et financiers des accidents en milieu de travail drainent une partie importante des ressources de la société canadienne, car 16 millions de jours de travail ont été perdus en 1987 seulement, à cause d'accidents de travail et de maladies professionnelles qui ont coûté 14 milliards de dollars en indemnités, nous, soussignés, prions humblement le Parlement de renforcer le mandat national du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail en exhortant le gouvernement, si le gouvernement prend vraiment à coeur les intérêts des travailleurs et des patrons, à annuler toutes les restrictions et à rétablir le plein financement du centre, pour ainsi sauver des vies, dois-je ajouter. Si le gouvernement juge important de sauver la vie des travailleurs, alors, pour l'amour de Dieu, qu'il rétablisse le plein financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plus de 50 habitants de Hamilton et sa banlieue. Comme l'a déjà dit mon collègue le député de Hamilton-Est, cette pétition n'est que la première des milliers que recevra le greffier.

Cette pétition prie la Chambre de rétablir et de renforcer le mandat national du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail en pressant le gouvernement d'annuler toutes les compressions, de renouveler intégralement le financement du centre et de s'engager à financer dans les années à venir un centre canadien, un centre national de réputation internationale axé sur la confiance

entre le gouvernement, le milieu des affaires et les travailleurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Je voudrais aussi présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée conforme par le greffier, qui est revêtue de la signature de 150 habitants de Hamilton et sa banlieue et qui presse le gouvernement de renoncer à son projet de taxe sur les produits et services.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter à la Chambre. Les quelques signataires de cette pétition disent s'opposer à la taxe sur les produits et services et exhortent le Parlement à la rejeter.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais présenter une série de pétitions signées par des électeurs de la circonscription de Mackenzie qui demandent au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon à imposer un impôt minimum efficace sur les particuliers et les sociétés riches. Les signataires demandent aussi, au cas où un vaste consensus se dégagerait en faveur de l'imposition d'une taxe de vente fédérale en remplacement de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants, que le gouvernement ne se serve pas de ce prétexte pour saigner les contribuables. Ils exhortent donc le gouvernement à retirer son projet de TPS.

LE PROJET DE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE L'OTAN

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par une cinquantaine d'habitants de Toronto, Westmount, Montréal, Lasalle et Dunham. Les pétitionnaires s'inquiètent des intentions du gouvernement du Canada concernant Goose Bay, au Labrador.

Ils exhortent le Parlement à se joindre à l'Assemblée des Premières nations, au peuple Innu du Labrador et à d'autres peuples aborigènes du Canada pour s'opposer à l'utilisation de leurs terres pour l'entraînement de combat des forces de l'OTAN et du NORAD. Ils exigent qu'on mette fin à ces vols d'entraînement à basse altitude au Canada et au projet d'installer une base de l'OTAN à Goose Bay; ils souhaitent en outre que les fonds consacrés à la promotion de ce projet servent plutôt à améliorer la vie des autochtones et à favoriser le développement durable.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition de mes concitoyens de Gatineau—La Lièvre qui s'opposent à cette nouvelle taxe sur les produits et les services. En discutant avec les gens qui ont signé la pétition, on trouve que c'est injuste et prématuré tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une réforme totale de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette nouvelle taxe est définitivement inacceptable à tous les Canadiens.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de gens de la province d'Ontario concernant l'uniforme distinct de la Police montée, c'est-à-dire la Gendarmerie royale du Canada.

[*Traduction*]

Les 4 700 signataires, venus d'un peu partout en Ontario et de Carleton—Gloucester, demandent humblement au Parlement de sauvegarder la tradition et le patrimoine de la GRC en maintenant l'uniformité du code vestimentaire avec l'ensemble des couleurs et décorations qu'on reconnaît facilement et qui sont d'une grande valeur historique pour le pays. La fierté et l'esprit de corps ne devraient pas être compromis par des changements à cette force policière vraiment magnifique avec son uniforme et à ses nobles traditions.

• (1220)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une pétition que je veux présenter de la part de plusieurs dizaines de mes électeurs de Thessalon, en Ontario, qui protestent contre le projet du gouvernement d'instituer une taxe sur les produits et services. Ils font remarquer que le gouvernement a déjà haussé la taxe sur les ventes des fabricants en la portant de 9 à 13, 5 p. 100. La taxe sur les produits et services aura une incidence négative sur presque tout ce que les Canadiens achètent. Elle sera particulièrement pénible pour les Canadiens à faible revenu et particulièrement nocive pour les petites entreprises.

Je suis heureux de présenter cette pétition au nom de mes électeurs de Thessalon, en Ontario.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter cette pétition de la part d'un certain nombre de personnes âgées de la circonscription d'Ottawa-Ouest qui tiennent à parler à leur

gouvernement, même si ce dernier ne veut absolument pas les écouter. Les pétitionnaires s'opposent de toute leur énergie à la récupération de la pension de vieillesse et des allocations familiales et dénoncent les graves difficultés que cela imposera et continuera d'imposer aux personnes âgées et aux familles de notre pays.

VIA RAIL

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition venant de plusieurs localités de partout en Ontario et dont les signataires se préoccupent des répercussions que la réduction annoncée des services de VIA Rail aura sur l'industrie touristique et sur les Canadiens et demandent au gouvernement de ne pas y donner suite.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (St-Boniface): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre plusieurs pétitions concernant la taxe sur les produits et services, cette taxe brutale qui est sur le point d'être imposée aux Canadiens et qui s'attaque aux familles et aux enfants.

[*Français*]

Je la dépose selon le Règlement de la Chambre des communes. Cette mauvaise taxe fait réagir de façon très négative des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

VIA RAIL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse de me lever ce matin pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions signées par 52 habitants de Belleville et de Tweed et par 60 habitants de Brockville, en Ontario, qui s'opposent aux mesures prises par le gouvernement en vue de réduire les services de VIA Rail au Canada. Les pétitionnaires se préoccupent beaucoup de la disparition de milliers d'emplois. Ils considèrent que la question n'a pas été bien analysée, étant donné les subventions disproportionnées qu'exigent les infrastructures routières et aéroportuaires comparativement à VIA Rail. Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas supprimer, complètement ou en partie, les services de transport ferroviaire des voyageurs au Canada.

LES PÊCHES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitions. La première porte sur la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique Nord, activité que les habitants de ma circonscription, tant dans la péninsule de Saanich que dans les îles du Golfe, trouvent scandaleuse. Comme l'a dit mon collègue de Nanaïmo—Cowichan, ces filets sont des rideaux de la mort. Plus de 500 habitants de ma circonscription ont signé cette pétition. Ils demandent au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent. Nous devrions imposer des droits de douanes prohibitifs aux pays qui se livrent à cette activité.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): La deuxième pétition que je veux présenter concerne la taxe sur les produits et services. Elle est signée par près de 1 000 habitants de la circonscription de Saanich—les Îles-du-Golfe, que je représente, qui veulent exprimer au gouvernement leur indignation et leur inquiétude à l'égard de cette mesure. Ils signalent que cette taxe régressive est en réalité un moyen de transférer le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires. Les pétitionnaires prient le gouvernement de procéder à une véritable réforme fiscale.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): La troisième pétition que je voudrais présenter porte sur la récupération des pensions de vieillesse. Celle-ci porte également plus de 500 signatures d'électeurs de ma circonscription, dont beaucoup sont des personnes âgées qui savent que, même si le gouvernement cherche à donner l'impression qu'il s'en prend aux pensionnés aisés, en réalité, c'est une attaque contre l'universalité des programmes sociaux.

Je suis heureuse de présenter ces pétitions et je peux dire à la Chambre qu'il en viendra beaucoup d'autres de la circonscription de Saanich—les Îles-du-Golfe.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition, certifiée correcte, d'habitants de la circonscription de Scarborough—Rouge River. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter la taxe proposées sur les produits et services, car elle sera la cause de difficultés indues pour les Canadiens à faibles et moyens revenus et entraînera une montée de l'inflation et des taux d'intérêt.

VIA RAIL

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'interviens pour présenter une pétition concernant la réduction des services de VIA Rail. Ce que je trouve le plus regrettable en l'espèce, c'est que le gouvernement, s'appuyant sur sa majorité et poussé par son arrogance, refuse d'écouter. Par cette pétition en tout cas, la population canadienne lance un appel clair et net. Il s'agit des habitants des régions qui sont le plus durement touchées par ces coupes cruelles et sans justification économique.

Je suis heureux de présenter à la Chambre cette pétition émanant de la population de Belleville.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter conformément à l'article 36 du Règlement une pétition signée par 37 habitants de la circonscription de Kingston et les îles, qui protestent avec la plus grande énergie contre le projet gouvernemental de taxe sur les produits et services, et qui demandent au Parlement de repousser cette mesure cruelle et méchante.

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom de nombreuses personnes qui demandent au gouvernement d'annuler toutes les suppressions de crédits au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, de rétablir ces crédits dans leur totalité et de s'engager à les maintenir.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter des pétitions venant de ma circonscription de Northumberland. Elles sont signées par des habitants de Campbellford, Trenton, Port Hope, Cavan et Cobourg que préoccupe énormément le projet de loi sur la taxe sur les produits et services du gouvernement. Ces pétitionnaires ne sont pas des gens bien nantis qui peuvent disposer à leur gré de revenus discrétionnaires. Beaucoup sont des agriculteurs et de petits entrepreneurs qui croient que l'imposition de cette taxe sur les produits et services les ruinera.

VIA RAIL

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'interviens encore aujourd'hui pour présenter, à propos des compressions irréalistes pratiquées à VIA RAil, d'autres pétitions au nom des habitants de ma circonscription de Prince Edward—Hastings. Ces pétitonnaires demandent au gouvernement de renoncer à ces compressions et de regarder d'un oeil plus réaliste le service voyageurs ferroviaire au Canada.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 4275).

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, lorsque nous avons interrompu le débat, afin de passer à la période des questions, j'étais en train de signaler à la Chambre à quel point nous avions dû attendre avant d'apprendre que le gouvernement n'entendait plus offrir des avances sans intérêt. J'ai fait un bref historique et j'ai signalé que ni durant la campagne électorale ni à la Chambre, le gouvernement n'avait signifié son intention de supprimer ces avances sans intérêt. Cette initiative a pris tout le monde par surprise lorsqu'elle a été annoncée dans le budget qui avait tant tardé à venir, ce qui fait que les prêteurs et les emprunteurs n'ont été mis au courant qu'une fois leurs dispositions pour la saison déjà prises.

• (1230)

J'ai jugé que les circonstances en question justifiaient de demander au gouvernement de continuer à offrir des avances sans intérêt. La législation pertinente existe à l'heure actuelle. La seule chose qui empêche les agriculteurs de recevoir ces avances, c'est l'intransigeance du gouvernement; il refuse tout simplement de mettre en oeuvre la loi qui est présentement en vigueur.

On nous a dit, au cours de ce débat et à bien des reprises auparavant, que le parti du gouvernement, le Parti conservateur, était celui qui se préoccupait le plus

du sort des agriculteurs et des localités rurales. La vérité a commencé à sortir au cours de la dernière campagne électorale et le gouvernement a perdu une bonne partie de son appui dans les régions rurales, mais il continue à faire de belles promesses, même si les faits prouvent tout à fait le contraire.

Au cours de la campagne électorale, le ministre de l'Agriculture a déclaré à plusieurs reprises qu'il allait mettre en oeuvre un programme d'aide aux victimes de la sécheresse permettant de verser 40$ l'acre aux agriculteurs touchés. Bien entendu, il n'en a rien fait. Les sommes versées après les élections ont été bien moindres.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les agriculteurs ont maintenant un besoin très pressant d'argent et ils se demandent vraiment comment ils vont faire pour poursuivre leurs activités sans avances sans intérêt. En plus des problèmes de commercialisation et d'entreposage que des problèmes financiers pour les exploitations agricoles, cette situation pose bien des problèmes aux localités agricoles. Bien des fournisseurs d'engrais, de pièces, de pesticides et le reste comptaient sur ces avances sans intérêt pour être payés à l'automne. Or, les intéressés sont maintenant sans argent. Leurs créanciers, leurs banques, leur réclament de l'argent, car ils étaient censés rembourser leurs dettes à l'automne, au moment où les agriculteurs les paieraient. La décision du gouvernement a donc un effet d'entraînement bien réel.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre a dit plusieurs fois, en réponse à des questions de l'opposition, que le gouvernement est nettement en faveur d'une gestion des approvisionnements. Dans ce cas, il devrait maintenir le versement des avances de fonds libres d'intérêt, car la gestion des approvisionements en fruits, légumes et céréales n'est possible que si les producteurs bénéficient de ces avances pour arriver à concurrencer les Américains et les Européens.

Plus tard au cours de la période des questions, le ministre des Finances a dit que cela avait toujours été la politique du gouvernement et que c'est pour cette raison, d'après lui, que le gouvernement agit de façon à permettre aux Canadiens d'administrer eux-mêmes leur budget. Et c'est le même ministre des Finances qui n'a même pas su présenter son budget à temps. Il l'a présenté en retard. Cela ne s'était jamais vu dans toute l'histoire du Canada. Pendant un mois, le pays a été administré à coup de mandats du gouverneur général. Et cela, sans raison aucune. Si le ministre avait présenté son budget à temps, on aurait peut-être eu une petite idée des intentions du gouvernement, mais le gouvernement a attendu que les agriculteurs commencent leurs semailles et aient déjà négocié des emprunts auprès des banques.

Si le gouvernement donne suite à sa décision, celle-ci sera aussi catastrophique pour les localités rurales que la proposition de désindexer les pensions de la sécurité de la vieillesse l'avait été pour les personnes âgées. Le gouvernement a compris le mal qu'il allait faire aux personnes âgées lorsque le premier ministre lui-même s'est fait apostropher à l'extérieur de la Chambre par une toute petite dame qui a dû se jucher sur une boîte pour pouvoir lui dire en face qu'il avait menti aux Canadiens âgés lorsqu'il leur avait dit que les programmes sociaux constituaient un dépôt sacré. En désindexant les pensions, il allait puiser chaque année dans les poches des personnes âgées.

En supprimant les avances de fonds libres d'intérêt, le gouvernement va se trouver à puiser dans les poches des agriculteurs canadiens. Il va les obliger à écouler leurs produits sur le marché à un prix inférieur à la normale. Il va se trouver à obliger les fournisseurs locaux de machines aratoires et autres biens dont les agriculteurs ont besoin pour faire leur travail à leur faire crédit. Et cette politique est très néfaste au Canada rural.

Mais oui, c'est une bonne politique pour les banques. Elles recevront un peu plus en intérêts parce que le taux sera légèrement supérieur à celui auquel la Commission du blé pouvait emprunter.

Ce sera bon pour les compagnies internationales de céréales parce qu'elles achèteront moins cher aux agriculteurs, qui devront écouler leur produit à un prix inférieur à celui qu'ils obtiendraient s'ils pouvaient le vendre d'une façon ordonnée, qui tient compte de l'offre sur le marché et qui permet aux agriculteurs de gérer leurs stocks—c'est le principe même de la gestion de l'offre. Ce projet de loi est mauvais pour les agriculteurs et pour les milieux ruraux, mais il est bon pour les amis du gouvernement, à savoir les banques et les marchands internationaux de céréales.

Jusqu'ici, nous n'avons rien entendu des premiers ministres provinciaux conservateurs qui auraient dû protester vigoureusement, je pense, contre cette initiative du

gouvernement. Il y a quelques mois à peine, le qouvernement avait déclaré que le plus grand problème auquel les provinces et leurs électeurs faisaient face était celui des taux d'intérêt élevés. Où est le premier ministre de la Saskatchewan, qui en est aussi ministre de l'Agriculture? Nous a-t-il dit quel effet ces nouveaux taux d'intérêt auraient pour les milieux agricoles et les agriculteurs? Il n'a pas pipé. Et pourtant c'est lui qui a mené l'attaque au nom des premiers ministres provinciaux il y a quelques mois pour inciter le gouvernement fédéral à réduire les taux d'intérêt qui nuisent à l'économie des différentes régions du pays. Maintenant il a disparu. Il ne se bat plus pour l'agriculteur. Il a décidé de s'écarter et de permettre aux banques et aux sociétés internationales de céréales d'avoir ce qu'elles veulent. C'est dommage.

Il s'agit d'un changement important de la façon dont le gouvernement dirige les affaires du pays. C'était une initiative extrêmement importante lorsque le premier ministre John Diefenbaker l'a présentée en 1957. Elle a fait énormément de bien pour les régions rurales du Canada et a amélioré et simplifié le système de manutention des grains au pays. L'abolir maintenant ne peut que faire des torts irréparables, c'est pourquoi ce projet de loi doit être abandonné. Nous nous y opposons à la Chambre. Lorsqu'un comité en sera saisi, nous entendrons des organismes agricoles qui reprendront la lutte. On doit refuser d'adopter ce projet de loi du gouvernement.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je suis très heureux, au nom de la population de Haldimand—Norfolk, d'exprimer aujourd'hui mon point de vue sur le projet de loi C-36, qui vise à modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Avec ce projet de loi, le gouvernement démantèle encore d'autres programmes utiles aux agriculteurs de tout le Canada.

Les terres agricoles de Haldimand-Norfolk sont très fertiles et on y retrouve de nombreux tabaculteurs dont j'ai défendu les intérêts à la Chambre à maintes occasions. Les tabaculteurs sont l'un des principaux groupes de cultivateurs à avoir recours au programme depuis sa mise en oeuvre. La semaine dernière, j'étais dans ma circonscription et beaucoup d'entre eux sont venus me faire part de leurs doléances. Ils sont révoltés par le traitement que leur réserve le gouvernement, d'autant plus que pendant la dernière campagne électorale, le ministre à temps partiel de l'Agriculture était passé dans ma circonscription et avait affirmé à ces agriculteurs que le gouvernement les appuyait et qu'il faisait une priorité de l'agriculture.

En fait, il avait même soutenu que le gouvernement était un chaud partisan de la gestion de l'offre et protégerait tous les secteurs de l'agriculture. Parlant du libre-échange, le ministre avait aussi déclaré que l'agriculture serait protégée et que notre part du marché américain n'était pas menacée. Nous avons pourtant vu fondre nos marchés. Le projet de loi montre une fois de plus que le gouvernement ne se soucie guère de l'agriculture et qu'il s'est engagé à réduire le déficit budgétaire aux dépens des agriculteurs canadiens et des plus démunis.

• (1240)

Par le passé, ce programme offrait aux agriculteurs des prêts sans intérêt garantis par l'État pouvant aller jusqu'à 30 000$ sur leurs récoltes entreposables, que ceux-ci pouvaient rembourser après avoir vendu leur récolte. Les producteurs pouvaient ainsi obtenir des avances auprès de prêteurs en sachant qu'ils toucheraient plus tard le produit de leurs ventes. Autrement dit, jusqu'ici le gouvernement mettait ses ressources financières à la disposition des agriculteurs, ce qui témoignait de sa foi dans l'agriculture canadienne. Eh bien, nous avons vu ce qui s'est passé après les dernières élections. Comme je l'ai souligné tout à l'heure, nous avons vu que le gouvernement avait manqué à ses promesses dans différents programmes.

Il propose maintenant d'amender le projet de loi et de supprimer la disposition concernant les prêts sans intérêt tout en maintenant la garantie de prêt. Il calcule qu'en évitant de payer les intérêts, il pourra économiser quelque 27 millions de dollars en 1989-1990 et en 1990-1991. C'est une bagatelle pour le gouvernement. Il ne considérait pas a-t-il dit cette partie du programme comme essentielle.

Il y a désormais très peu de programmes que le gouvernement juge essentiels, particulièrement dans le secteur agricole. Alors que le gouvernement canadien avait l'habitude d'aider ses agriculteurs, il est maintenant évident qu'il a tendance à les jeter dans la gueule du loup et à les laisser se débrouiller seuls.

En l'occurrence, le gouvernement n'a pas complètement éviscéré le programme, il s'est contenté d'en supprimer un aspect essentiel, et finalement il le rend inabordable et trop cher pour la plupart des agriculteurs. Cela montre, je pense, à quel point le gouvernement s'intéresse à l'agriculture, et en comprend les problèmes. C'est bien évident d'ailleurs vu qu'aucun ministre n'est présent à la Chambre alors qu'on étudie cette question.

C'est devenu habituel pour le gouvernement et je trouve cette attitude inacceptable.

Songez à la façon dont le gouvernement a diminué de 6 millions de dollars l'aide accordée à l'industrie du tabac. Comme je l'ai déjà dit, il a retiré de l'argent à cette industrie, et cela après la visite du ministre de l'Agriculture dans ma circonscription qui avait promis son appui aux agriculteurs.

On a procédé aux même réductions de financement pour les programmes d'assurance-récolte, de remise en état des embranchements, de subventions pour l'exportation des produits laitiers, pour la Commission canadienne du lait et le programme de subventions pour les grains et la farine de l'Atlantique et de l'Est. Tous les programmes ont été réduits par le gouvernement, tous les programmes vitaux pour les agriculteurs, et sur lesquels ils comptaient.

Le gouvernement réduit peu à peu les programmes jusqu'à ce qu'ils ne soient plus viables ou qu'ils soient devenus trop chers. Alors il reproche aux agriculteurs de ne pas les utiliser. Il déclare qu'ils ne sont plus nécessaires, car les agriculteurs ne les utilisent plus. Et ceci, monsieur le Président, après qu'il a complètement démantelé toute la base des programmes. Alors quand les agriculteurs ne les utilisent pas parce que cela n'en vaut plus la peine, le gouvernement le leur reproche. C'est sournois, c'est ce que j'appelle malhonnête.

Je reviens maintenant à la suppression de la partie exempte d'intérêts du programme sur les avances en espèces. Quel est l'objet du programme? C'est de permettre aux agriculteurs qui connaissent des difficultés de trésorerie d'attendre l'occasion de commercialiser leurs produits d'une manière méthodique. Étant originaire de l'Ontario, je m'intéresse à la façon dont ce projet de loi va toucher nos agriculteurs. J'ai parcouru l'Ontario et j'en ai interrogé. Au cours de la présente année-récolte, selon la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, cette seule mesure devrait coûter aux agriculteurs de la province 3,3 millions de dollars. Ce sont surtout les producteurs de maïs, de tabac et de soja qui vont surtout s'en ressentir.

Les chiffres concernant l'année-récolte 1987-1988 indiquent que ce changement pourrait bien réduire de près de 100 millions de dollars les avances en espèces destinées aux agriculteurs. Quelles seront les répercussions de ce changement sur d'autres secteurs? Les producteurs de tabac, de soja et de maïs touchent environ 98 p. 100 de toutes les avances. Les producteurs de tabac, à eux seuls, touchent 52 millions de dollars. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas peu pour les agriculteurs de ma région.

Les agriculteurs de l'Ontario. je l'ai déjà dit, touchent pour plus de 3,3 millions de dollars d'avances en espèces. Les agriculteurs qui cultivent du tabac et ceux qui cultivent du maïs touchent les uns et les autres environ 34 p. 100 de ces avances. Ceux qui cultivent du soja en touchent 27 p. 100. Ce programme a été incontestablement avantageux pour les agriculteurs de l'Ontario.

Naturellement, on s'imaginerait qu'un gouvernement responsable maintiendrait ce programme et se ferait un point d'honneur de consulter les agriculteurs avant de procéder à des changements. Celui-ci ne l'a pas fait. Sans consultations, sans même interroger les agriculteurs sur la façon dont ils envisageaient la chose, sans même en étudier les répercussions sur les agriculteurs, le gouvernement a modifié le programme d'une façon qui s'attaque à leur mode de vie.

Le gouvernement ne voit pas l'utilité de consulter ou d'interroger les principaux intéressés avant de présenter un projet de loi. Nous en avons eu la preuve dans d'autres domaines, notamment lorsqu'il a décidé de sabrer dans VIA Rail et de récupérer les pensions des Canadiens âgés. Qu'est-il advenu de l'engagement que le gouvernement avait pris de consulter les gens avant de présenter le moindre projet de loi?

Dans le cas de VIA Rail, il a décrété des coupes, quitte ensuite à ordonner la tenue d'une commission royale d'enquête à leur sujet. Comme vous le savez pertinemment, ce n'est pas la bonne façon dont un gouvernement doit aborder des changements majeurs à sa politique. À dire le vrai, les Canadiens ne sont pas prêts à l'accepter.

Les organismes touchés ne sont pas sans importance. Ainsi, l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario compte 25 000 membres. J'aimerais expliquer brièvement pourquoi elle s'oppose aux modifications touchant le programme. L'ancien programme présentait comme avantage considérable de laisser l'agriculteur commercialiser son maïs, non plus en automne mais plus tard au cours de l'année, réduisant d'autant l'ampleur des exportations en automne et celles des importations rendues ainsi nécessaires au cours des mois suivants. Il en est résulté des avantages financiers pour les agriculteurs, les utilisateurs et les exploitants d'élévateurs commerciaux de notre pays. En somme, les avantages l'emportaient considérablement sur les frais supportés par le gouvernement.

Le programme des paiements anticipés avantageait également les producteurs de soja qui entreposaient leur grain sur la ferme au moment de la moisson, quitte ensuite à le vendre plus tard au cours de l'année au prix fort aux utilisateurs canadiens et à l'écouler sur les marchés étrangers et canadiens à titre de semences, de provendes et de denrées alimentaires.

À l'instar de nombreux autres, ces organismes croient que l'élimination des dispositions concernant les avances sans intérêt vont bel et bien ruiner le programme. Pendant que la garantie offerte par le gouvernement fédéral en vertu de ce programme leur permettrait d'emprunter de l'argent au taux préférentiel ou à un taux légèrement inférieur, les frais d'administration entraîneraient pour

les producteurs un coût très supérieur au taux préférentiel. En d'autres mots, le programme n'a aucune valeur pour eux. En fin de compte, l'argent qu'ils emprunteront leur coûtera plus cher que s'ils s'étaient adressés aux prêteurs ordinaires. Le programme n'offre pas de meilleures conditions que les sources commerciales de crédit. Il demeurera peut-être attrayant pour ceux dont le crédit présente des risques élevés, mais ce n'est pas l'objectif du programme.

À une époque où le commerce est si important, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes offre un autre avantage: elle n'influe pas sur le marché et le ministre de l'Agriculture peut faire valoir cet argument auprès de nos amis américains. Ce programme ne stimule pas la production, mais il favorise une commercialisation méthodique, tout comme nos autres offices de commercialisation. Sans lui, la commercialisation de notre commerce ne serait pas aussi méthodique.

Le gouvernement devrait également se rappeler que l'accord du GATT conclu à Genève au début d'avril obligeait le Canada à bloquer les programmes de soutien existants. Il ne s'agissait pas de les réduire, mais de les bloquer. De quoi aura l'air le gouvernement canadien lorsqu'il voudra retourner devant le GATT et négocier? Il a déjà tout donné. Il ne reste absolument rien pour négocier. Comme vous pouvez le constater, la réduction de ce programme crée au gouvernement canadien un certain nombre de problèmes dans le domaine des négociations. Il faut aussi remarquer que, dans le programme de prêts américain, équivalant à notre programme concernant les oléagineux, il n'y a pas de réduction compensatoire pour l'année de récolte 1989-1990.

• (1250)

Encore une fois, le gouvernement canadien perd des plumes dans le cadre du libre-échange pendant que les Américains ne bougent pas. Ils ne réduisent pas leurs programmes, ce qui met nos agriculteurs en mauvaise posture face aux Américains. C'est répréhensible, monsieur le Président.

De plus, le gouvernement semble avoir oublié que les producteurs d'oléagineux canadiens portent déjà leur part du fardeau de la réduction du déficit. En fait, je dirais qu'ils font plus que leur part.

Étant donné les nombreux autres programmes agricoles que le gouvernement a réduits, on peut dire que les agriculteurs canadiens font plus que leur part pour résorber le déficit. Pourquoi le gouvernement propose-t-il une mesure qui porte sur un montant minimal alors que le programme est si important pour les agriculteurs du Canada? Pourquoi le gouvernement s'en prend-il toujours aux agriculteurs? Pourquoi s'attaque-t-il à ceux qui sont le moins en mesure de se défendre?

Plusieurs autres secteurs de l'économie agricole, notamment les entreprises agro-alimentaires nationales, profitent de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Comme la saison de mise en marché qui se limitait auparavant à la période de la moisson, couvre désormais toute l'année, les entreprises agro-alimentaires nationales peuvent compter sur un approvisionnement continu de graines de soja 12 mois par an. Le soja entreposé dans des élévateurs commerciaux, grâce aux dispositions de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, rapporte des recettes supplémentaires aux propriétaires de ces élévateurs.

C'est la bonne façon, je le répète, de faire des affaires. La Loi encourage les agriculteurs à produire des semences destinées aux firmes semencières. Comme les semences ne peuvent pas être livrées et vendues avant le printemps suivant, les producteurs peuvent, aux termes des dispositions de la loi, obtenir des paiements en espèces pour les semences invendues.

L'Ontario a déniché un marché en Extrême-Orient pour son soja de qualité. Pour répondre à la demande du marché, le soja doit être séparé des autres variétés et expédié à intervalles réguliers pendant l'année. Les exportateurs n'ont pas les moyens d'entreposer la grande quantité de soja de qualité qui leur parvient en petits lots et ils comptent sur les agriculteurs pour entreposer le produit sur la ferme. Avec la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, le gouvernement aide les producteurs de soja destiné à ce marché en leur versant des paiements en espèces au moment de la moisson. Les agriculteurs peuvent ainsi se permettre d'attendre avant de livrer la marchandise aux exportateurs.

L'entreposage à la ferme est une autre façon de mieux profiter des occasions de vendre. De nombreux producteurs qui profitent de la Loi construisent des entrepôts de soja sur leur exploitation. Ainsi, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes aide indirectement les entreprises qui construisent ces entrepôts. Autrement, nous allons voir disparaître des emplois dans cette région-là. Comme dans tant d'autres cas, le gouvernement se plaît à modi-

fier les règles en plein milieu de la partie. C'est injuste et malhonnête. Le gouvernement canadien ne tient pas sa promesse aux agriculteurs, et le ministre de l'Agriculture le sait.

Au cours de l'année qui vient, les organisations agricoles peuvent s'entretenir avec le gouvernement fédéral et trouver un substitut acceptable à la Loi actuelle sur le paiement anticipé des récoltes. La question centrale est très simple: les agriculteurs canadiens n'ont plus les moyens de payer. D'après les organisations agricoles, le gouvernement a déjà exigé assez d'augmentations et rien ne va plus.

Le gouvernement a déjà trop fait payer les agriculteurs canadiens pour réduire son déficit. Il est temps qu'il prenne position et s'engage à aider nos agriculteurs.

En terminant, je rappelle que nous avons demandé au ministre et au gouvernement de présenter une nouvelle mesure législative à une date ultérieure afin qu'elle entre en vigueur à la prochaine campagne agricole. Les agriculteurs auront le temps d'exprimer leur point de vue et de faire des recommandations. Récemment, le ministre a annoncé la tenue d'une conférence nationale sur la politique alimentaire en décembre. Il dit qu'il veut travailler en étroite collaboration avec les provinces, les organisations agricoles et d'autres groupes afin d'élaborer et de mettre en vigueur une meilleure politique.

Monsieur le Président, c'est l'occasion idéale pour le ministre de passer à l'action. Consultez les agriculteurs, écoutez ce qu'ils ont à dire et changez ce programme qui nuit à tous les agriculteurs et à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Carleton—Gloucester (M. Bellemare) a la parole sur une question ou un commentaire.

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député pour un excellent discours. Il a démontré une sensibilité que le ministre de l'Agriculture ne semble pas avoir. Il a démontré une connaissance extraordinaire. Il a démontré qu'il a du coeur au ventre vis-à-vis des agriculteurs du Canada et j'aimerais lui demander ceci: Comment est-ce que le ministre pourrait peut-être communiquer et développer un certain dialogue avec la communauté agricole afin de pouvoir avoir de l'*input*?

[*Traduction*]

M. Speller: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Ce n'est pas si difficile pour le ministre de l'Agriculture d'aller dans les régions rurales parler aux agriculteurs. Divers groupes agricoles se sont prononcés contre le projet de loi. Il n'avait pas besoin de présenter cette mesure. Il aurait pu consulter ces groupes de gens. Il aurait pu leur dire qu'il fallait réduire le déficit et leur demander où effectuer les restrictions au lieu de sabrer dans un programme qui absorbe une partie infime du budget global. Le programme coûte 27 millions, mais cette somme est énorme pour les producteurs de tabac, de maïs, de soya et pour tous les autres agriculteurs du Canada. Ces 27 millions ont énormément de valeur pour les agriculteurs.

Je remercie mon collègue de sa question. Le ministre aurait pu aller consulter les agriculteurs avant de présenter ce programme. Au lieu de cela, comme tous les autres ministres du gouvernement, il présente le programme, il présente les modifications, il produit les effets négatifs, et après il remarque: «Oh, peut-être allons-nous maintenant consulter.» Ce n'est pas la bonne façon de procéder. Ce n'est pas ainsi que de ce côté de la Chambre nous procéderions.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je traite aujourd'hui du projet de loi C-36, non pas en experte des questions agricoles, loin de là, mais parce que je m'inquiète des conséquences et de l'impact qu'il aura pour les agriculteurs, non seulement de ma circonscription, Northumberland, mais de tout le pays.

Le projet de loi m'apparaît comme un autre moyen sournois que prend le gouvernement pour ne plus avoir à soutenir les agriculteurs et pour soutirer l'appui dont ne peut se passer ce secteur essentiel de notre pays. Il faut comprendre ce que le projet de loi vise au juste et, pour cela, il faut se rappeler en quoi consistait le programme auparavant. Selon moi, le gouvernement a bien peu de jugement pour oser modifier cette loi en ce moment.

Le projet de loi vise à aider les agriculteurs à entreposer leurs produits pour ensuite les mettre en marché de façon ordonnée afin d'en tirer un prix intéressant sur une période prolongée. Le gouvernement a déposé le projet de loi deux jours avant l'ajournement, en juin. Il l'a ensuite mis en délibération en septembre, une fois les récoltes entamées, lorsque les agriculteurs avaient commencé à entreposer leur production, comptant toujours sur l'aide que la loi en vigueur leur a assurée par le passé. Le gouvernement, ayant pris conscience des nombreuses imperfections de cette mesure, l'a retirée pour la présenter ensuite de nouveau. Le projet de loi à l'étude, à supposer que nous devions examiner semblable mesure,

devrait porter sur la prochaine campagne, pas celle de cette année.

• (1300)

L'étude de ce projet de loi n'est pas une raison pour refuser le financement actuellement prévu par la loi en vigueur.

«La Loi sur le paiement anticipé des récoltes vise à aider les producteurs de récoltes entreposables de tous les coins du Canada à mettre leur production sur le marché de façon ordonnée.» Voilà ce qu'on lit dans les documents du gouvernement.

«La loi prévoit des paiements anticipés sans intérêt pour des produits entreposables autres que le blé, l'avoine et l'orge cultivés dans la région désignée de la Commission canadienne du blé. Le programme garantit des prêts bancaires aux producteurs admissibles, aux offices de commercialisation et assume les frais d'intérêt. Ainsi, les agriculteurs peuvent entreposer leur production au lieu de la vendre au moment de la récolte, lorsque l'offre est abondante et le prix à la baisse. Les frais administratifs sont à la charge des organismes de producteurs.»

Voici en quels termes on décrit la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies: «Le gouvernement verse des paiements anticipés aux agriculteurs pour qu'ils puissent entreposer certains grains à la ferme avant de les livrer à la Commission canadienne du blé. Les paiements sont calculés selon une formule prescrite, et il incombe à l'agriculteur de les rembourser une fois le grain livré. Ce programme est crucial lorsque les silos sont pleins et qu'il n'y a pas d'autres moyens d'entreposer les grains. On y a eu recours également dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lorsqu'il a fallu reporter la moisson au printemps à cause du mauvais temps, lorsqu'il fallait faire sécher les grains humides ou lorsque surgissaient des problèmes de transport.»

Ces descriptions font ressortir quelques critères de la plus haute importance qu'il vaudrait la peine d'examiner dans ce débat-ci. L'aspect le plus important est sans doute le fait qu'on élimine l'exonération des frais d'intérêt.

Si les modifications proposées sont adoptées, le programme ne présentera plus aucun avantage pour les agriculteurs. D'autres députés l'ont déjà dit. Ils peuvent tout aussi bien s'adresser à une banque et obtenir un prêt plus ou moins au même taux.

Les associations agricoles qui gèrent ces programmes n'en retirent absolument aucun avantage. Elles sont responsables de 10 p. 100 des prêts consentis et doivent consacrer des fonds à la gestion des programmes. Tellement peu d'agriculteurs se prévaudront du programme révisé que les associations ne pourront plus le gérer. Elles n'auront tout simplement pas assez de fonds pour le faire.

Une foule de groupes d'un peu partout au Canada ont exprimé leur vive inquiétude face aux propositions de ce projet de loi. En Ontario, où se trouve ma circonscription, des producteurs de tabac ont reçu une aide énorme grâce à ce programme. Plus du tiers du programme vise à aider les producteurs de tabac et de maïs de la province. Mais, en Ontario, on cultive neuf produits différents qui rapportent des bénéfices aux agriculteurs de la région. Ce sont le tabac jaune, le maïs, le soja, les pommes, les pommes de terre, les tomates destinées à la transformation, le miel, l'avoine et l'orge.

L'année dernière, 33 différents producteurs de la province se sont prévalus du programme, qui a avancé 87 millions de dollars et a payé 53,3 millions de dollars en intérêts.

Comme je l'ai déjà dit, j'estime que l'agriculture est l'industrie la plus importante du pays. L'agriculture et les denrées alimentaires constituent des sources d'approvisionnement sûres pour le monde entier. Le monde change radicalement. Nous sommes très heureux de voir la détente est-ouest s'instaurer. Nous ne craignons pas une guerre nucléaire autant qu'il y a quelques années.

Nous suivons avec intérêt les changements qui se produisent chaque jour dans les politiques de la perestroïka et de la glasnot en Russie et dans l'ouverture des sociétés de l'Europe occidentale sur le monde. Mais, dans ce scénario optimiste, nous devons tenir compte d'une situation économique mondiale alarmante, où la croissance de quelques multinationales est stupéfiante. Je voudrais citer à cet égard un extrait d'un rapport du Club de Rome: «Chaque jour de croissance exponentielle rapproche le monde des limites ultimes de cette croissance. Une décision de ne rien faire est une décision qui accroît les risques d'effondrement.»

Je suis inquiète de la politique du gouvernement qui permet aux exploitations agricoles familiales de faire faillite, qui permet aux multinationales de prendre le contrôle de l'industrie alimentaire, et qui démantèle nos

programmes de gestion de l'offre, laissant nos agriculteurs plus vulnérables que jamais.

Je trouve décourageante l'attitude des agriculteurs eux-mêmes. Je ne les en blâme pas, mais j'en suis alarmée. Je crois que le gouvernement ne saisit pas toute l'ampleur de la crise dans laquelle le pays sera plongé si nos agriculteurs continuent à ne pas pouvoir vivre du produit de leur exploitation familiale.

J'ai parlé à de nombreux cultivateurs de ma circonscription qui prévoient quitter bientôt leur exploitation. J'ai parlé à des cultivateurs qui avaient renoncé à l'agriculture simplement parce qu'ils ne pouvaient plus en tirer un revenu suffisant pour justifier les grands risques qu'ils prennent tous les ans pour l'ensemble des Canadiens.

Dans ma circonscription, les agriculteurs qui risquent d'être touchés, ceux qui ont vendu leur exploitation comme ceux qui pensent qu'ils vont le faire très bientôt, ont, dans une certaine mesure, beaucoup plus de chance que d'autres agriculteurs du pays.

Northumberland connaît en effet une croissance et un développement intenses. Nous avons une pénurie de logement. Nous ressentons les pressions qui s'exercent à Toronto où le prix du logement est devenu énorme. Les gens envisagent de quitter les grandes agglomérations urbaines pour aller dans des régions comme Northumberland. Nous avons donc de petites entreprises qui viennent s'établir. Les parcs industriels et les lotissements se multiplient. Et, bien sûr, les parcs industriels et les lotissements s'établissent sur des terres agricoles de première qualité.

Je ne peux pas l'accepter. Le gouvernement doit se montrer plus ferme dans son appui à l'agriculture.

Comme je l'ai déjà dit, la modification de ces lois n'est qu'un exemple des mesures que le gouvernement prend pour se débarrasser des programmes d'appui de l'agriculture. Les cultivateurs à qui j'ai parlé sont découragés, désenchantés et humiliés à cause de leurs difficultés financières. Dans ma circonscription, ils ont la possibilité de vendre leurs terres aux promoteurs de lotissements et de parcs industriels par suite de la croissance que notre région connaît.

Je sais, cependant, que les agriculteurs des autres régions du pays qui ne se développent pas autant que la mienne ont la même difficulté à continuer à faire produire leurs terres. Ces gens-là doivent alors abandonner leur ferme et leur matériel et s'en aller en laissant tout. C'est une situation déplorable.

Depuis le début du siècle, notre pays a, à mon avis, grossièrement sous-estimé la valeur de l'agriculture. Nous ne faisons pas grand cas du travail des agriculteurs. Les entreprises agricoles familiales ne sont pourtant pas l'affaire d'une seule personne. Tous les membres de la famille mettent la main à la pâte, tant à la ferme même qu'à l'extérieur, car il leur faut souvent exercer des activités à l'extérieur de l'entreprise pour que la famille puisse jouir d'un niveau de vie décent.

Nous n'estimons pas les agriculteurs à leur juste valeur. Nous n'apprécions pas à sa juste valeur notre production alimentaire, car nous avons la vie trop facile. Dans ma circonscription, ce sont les Européens, ceux de l'Est notamment, qui attachent le plus de prix aux aliments et à la production alimentaire. Ce sont les Européens qui ont souffert le plus des deux grands conflits mondiaux. Ils ont souffert de la faim et du manque de nourriture. Ils savent que leurs pays ne peuvent pas se permettre de ne pas être auto-suffisants en matière de production alimentaire.

• (1310)

Je crois personnellement que tous les pays devraient être autosuffisants. Notre pays ne fait sûrement pas exception. Notre pays doit se suffire à lui-même en ce qui touche à tout le moins les aliments de base qu'il nous est facile de produire au Canada. Si, par le truchement de modifications législatives comme celle-ci, nous nuisons à notre production alimentaire et permettons aux Américains d'avoir la mainmise sur elle, nous sommes dans de beaux draps.

Nous savons que les États-Unis reluquent nos ressources. La nourriture est un élément de sécurité. Les Américains aimeraient mettre la main sur nos approvisionnements en eau, nos forêts, nos mines, sur toutes nos ressources. Si jamais nous n'étions pas en mesure de produire notre nourriture et que nous devions compter sur les Américains pour notre alimentation, nous serions forcés de leur céder nos ressources naturelles, nos ressources en eau, nos forêts, nos mines, notre poisson. Ce serait un prix exorbitant à payer simplement pour se

nourrir. C'est une situation désastreuse qu'il nous faut prévoir et éviter à tout prix.

Le gouvernement actuel se doit d'examiner de fond en comble ses politiques agricoles et de tout faire pour aider les entreprises agricoles familiales et la production alimentaire au Canada. Ce projet de loi nous montre une fois de plus qu'il ne tient pas à revoir ses politiques.

Les producteurs de tous les coins de ma circonscription se sont adressés à moi, par lettre et verbalement, pour exposer à leur façon la gravité de ce projet de loi. Ils nous disent que le projet de loi n'est pas avantageux pour les producteurs d'aliments, qu'il les désavantage nettement. Ils estiment qu'il ne modifie en rien nos relations commerciales avec les États-Unis. Ils demandent qu'il soit retiré en ce moment même, et qu'on leur donne le paiement anticipé dont ils ont besoin tout de suite, dont ils avaient besoin le mois dernier et le mois d'avant.

De nombreux organismes canadiens ont exprimé leurs préoccupations au sujet de ce projet de loi, notamment les pools des Prairies dans l'Ouest, le *Saskatchewan Wheat Pool*, le syndicat national des agriculteurs, la *Manitoba Corn Growers Wheat Association*, la *Northumberland Federation of Agriculture*, la Fédération canadienne de l'agriculture, l'*Ontario Corn Producers Association* et la *British Columbia Vegetable Marketing Commission*, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le but du projet de loi est de se débarrasser de l'exonération de frais d'intérêt qui figure dans la loi. C'est tout à fait inadmissible. Sans cette disposition, le projet de loi est sans valeur pour nos agriculteurs.

La loi a été adoptée pour favoriser la création d'un système convenable de commercialisation dans notre pays. Il incite les agriculteurs à stocker leur production. Il leur facilite la constitution de réserves, pour faciliter au pays tout entier la stabilisation des prix à un niveau correct sur une période relativement longue pour soutenir les revenus agricoles.

Si nous ne retirons pas le projet de loi tout de suite, nous allons aggraver notre vulnérabilité à l'égard des prix inférieurs qui se pratiquent sur les denrées chez nos voisins du Sud. Cela va avoir pour effet inévitable de multiplier les faillites agricoles.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de son intervention. Il est bien évident que beaucoup de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui ont évoqué le caractère pernicieux de ce projet de loi. Ils ont parlé des manoeuvres cauteleuses du gouvernement sur divers points.

Nous nous souvenons tous de VIA Rail. Avant de venir au pouvoir, ils allaient y investir.

Quant au libre-échange, jamais il n'y aurait d'accord commercial. Nous savons bien sûr ce qui est advenu.

Vous vous rappelez l'éducation? Ils allaient maintenir les crédits au même niveau. Ils ont dit qu'ils allaient doubler la recherche et le développement. Rien ne s'est fait sur ce plan non plus. En fait, ils coupent partout.

Air Canada n'est pas à vendre, disaient-ils en 1985. Maintenant, c'est fait. Vous vous souvenez de la désindexation? Ils ne l'ont pas réussie, mais ils s'y attaquent à nouveau par un autre biais. La récupération parvient au même résultat.

J'ai parlé ce matin du laboratoire national. On devait le mettre ici, ensuite ailleurs, ensuite à un autre endroit. Ils n'ont aucune idée de l'endroit où ils vont le placer.

J'ai été vraiment inquiet des propos que j'ai entendus récemment au sujet de notre aide aux pays en développement.

Mes questions s'appuient sur ce qui a déjà été dit, que les meilleures terres agricoles étaient absorbées par l'urbanisation désordonnée. Je me rends compte qu'il nous faut une politique claire en matière d'autosuffisance. J'espère que cela figure parmi les priorités. Mais je me demande si les décisions gouvernementales, celle-ci ou d'autres, pourraient avoir des effets négatifs sur l'aide que nous accordons normalement aux pays en développement. Y a-t-il possibilité qu'il en soit ainsi?

Mme Stewart: Monsieur le Président, pour répondre à cette question, je crois que le but premier de cette loi se retrouve aussi dans la politique agricole du Canada à l'égard des pays en développement. Nous essayons d'aider les pays en développement à devenir autosuffisants dans le domaine de la production agricole. Nous essayons de les aider à commercialiser leurs produits de façon ordonnée. Nous avons l'air très hypocrites en encourageant les pays étrangers à prendre des mesures de ce genre et en supprimant ces mêmes mesures ici.

Je suis très inquiète de ce qui se passera dans les pays du tiers monde si nous, en tant que décideurs, ne respectons pas la notion d'autosuffisance dans la production agricole.

Je dirais que nous changeons notre attitude à l'égard des pays du tiers monde et que cette notion ne sera plus un élément prioritaire de notre travail dans ces pays. En

fait, nous nous trouvons à dire que c'est bien de laisser la production agricole aux mains des multinationales.

Nous savons, cependant, que cela peut avoir des conséquences graves. Les multinationales ont les mêmes pouvoirs que n'importe quel producteur. Lorsqu'on va dans un supermarché au Canada, on voit des comptoirs de produits d'attraction, comme les appellent les producteurs. Le but consiste à vendre certains produits à des prix très réduits afin d'encourager le public à acheter ces produits.

Les multinationales, qui essaient de mettre la main sur le secteur agricole de notre continent, ont le même pouvoir. Elles peuvent vendre au Canada des produits américains à bas prix afin de ravir à nos agriculteurs leur part du marché.

Je crois que cela peut avoir des conséquences très graves pour l'agriculture non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Nous mettons la production agricole entre les mains des multinationales et devenons ainsi vulnérables.

M. Milliken: Monsieur le Président, la députée de Northumberland a fait un excellent discours. Elle a soulevé un point dont je voudrais qu'elle traite de façon plus approfondie.

Hier, pendant ses remarques concernant les travaux de la Chambre, le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre a fait certaines observations des plus étranges et gratuites au sujet de notre participation à ce débat. Il a dit, comme en témoigne le hansard, à la page 4883:

> Mes collègues comprendront que, l'opposition obstruant ce projet de loi depuis un certain temps, nous sommes décidés à aller de l'avant pour que les agriculteurs du Canada reçoivent ces paiements très importants.

• (1320)

Monsieur le Président, tout le monde sait que cette déclaration est de la foutaise. Je suis surpris que le ministre de la Justice, lui en particulier, prononce à la Chambre des inepties pareilles. Je sais que la députée est de mon avis à cet égard.

Ce que je n'aime pas dans les propos du ministre, c'est qu'il semble dire que le débat qui a lieu ici retarde les paiements aux agriculteurs.

N'est-il pas vrai que le ministre de l'Agriculture pourrait débloquer l'argent en vertu de la loi existante et donner aux agriculteurs plus qu'ils n'auront en vertu de ce projet de loi? Il pourrait prendre cette initiative aujourd'hui même.

La seule raison pour laquelle il ne le fait pas, c'est qu'il fait du chantage et essaie de blâmer l'opposition parce qu'il ne remplit pas ses obligations en n'effectuant pas les paiements prévus par la loi. N'en est-il pas ainsi? Pourrait-elle expliquer cela aux gens qui sont assis derrière les ministres et qui ne semblent pas au fait de la question?

Mme Stewart: Oui, je suis d'accord. Je crois, comme beaucoup d'autres députés qui ont pris la parole, qu'il n'y a aucune raison pour que les révisions à cette loi retardent les paiements du gouvernement aux agriculteurs, des paiements qui auraient dû être faits il y a déjà un mois.

Les modifications proposées, auxquelles nous nous opposons, signifient que les lois ne présenteront plus grand intérêt pour les agriculteurs. C'est une façon sournoise de la part du gouvernement de supprimer un important programme de promotion agricole.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je n'aurais jamais pensé être ici assez longtemps pour m'opposer à un projet de loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et l'autre loi adoptée pour étendre ces dispositions à toutes les récoltes. S'il y a jamais eu une alliance entre les conservateurs, le *CCF* et les organismes agricoles de l'Ouest, c'est bien sur cette question.

J'étais chef de gare dans le petit village de Richmond, au sud-ouest de la Saskatchewan, à l'époque où il n'y avait pas suffisamment de wagons pour le grain. Les élévateurs n'avaient pas une capacité suffisante. Les contingents étaient réduits et les agriculteurs devaient acheter des «greniers» à céréales. Ils devaient même, parfois, faire des tas de grain par terre et les couvrir avec de la paille et des bottes de foin pour les protéger des intempéries.

Afin de permettre aux producteurs d'acheter plus de «greniers», de réduire l'engorgement des élévateurs et des terminaux, et de diminuer la congestion des chemins de fer qui ne disposaient pas de suffisamment de matériel roulant, les coopératives des Prairies, les syndicats d'agriculteurs du Canada, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, ainsi que le *CCF* ont commencé, à la fin des années 1940, à réclamer un système permettant de verser

de l'argent aux agriculteurs pour qu'ils aient des revenus en attendant de pouvoir vendre et livrer leur grain. Il a fallu attendre 1957.

Nous avons tous—même ses adversaires politiques—applaudi M. Diefenbaker. C'est la deuxième chose qu'il a faite après avoir pris le pouvoir. Il a mis sur pied un système de paiements anticipés pour le grain des Prairies. Comme je l'ai dit, nous avons tous applaudi M. Diefenbaker, car pendant les années 1940 et le début des années 1950, nous nous étions heurtés à de stupides gouvernements libéraux qui ne voulaient rien entendre. C'est d'ailleurs pour cela que les libéraux ont été défaits.

Je remarque d'ailleurs qu'ils ne se sont pas excusés de la chose. J'espère qu'un jour, l'un d'eux se lèvera pour dire combien ils avaient eu tort sur un certain nombre de points.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'allais protester contre le fait qu'il parle des gouvernements libéraux.

Le président suppléant (M. Bird): Quel est votre rappel au Règlement, s'il vous plaît?

M. Milliken: C'est que nous sommes en train de discuter d'un projet de loi du gouvernement et qu'il n'y a aucun ministre présent à la Chambre. Le principe de gouvernement responsable exige qu'un ministre soit présent. C'est d'une mesure d'initiative ministérielle que nous discutons. Nous n'en sommes pas à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, et pas un seul ministre n'est présent à la Chambre.

Le président suppléant (M. Bird): À l'ordre, je vous prie! On m'informe qu'il est incorrect de parler de la présence ou de l'absence de députés.

M. Benjamin: L'interruption ne me dérange pas, mais il n'y a pas un ministre que je voudrais voir présent en face de toute façon, surtout quand je pense au député de Vegreville que j'aime bien. C'est un bon ami. Nous sommes depuis longtemps des associés ici. Nous avons tous les deux été élus ici en 1968. Il a été l'un des plus énergiques défenseurs des paiements anticipés sans intérêt. Il a été l'un des plus énergiques de tous.

Croiriez-vous qu'il en a été de même dans le cas de VIA Rail? Aujourd'hui, il a réitéré son ferme appui à la gestion de l'offre, à la commercialisation ordonnée et aux offices de commercialisation. Je trouve triste à en pleurer de voir que ce député, un homme fondamentalement intègre et honnête, a cessé de se battre pour ce qui est juste. Je ne comprends vraiment pas comment ce projet de loi a pu être accepté par un comité du Cabinet en la présence du député de Vegreville. C'est bien triste, à mon avis.

Les frais d'intérêts sur ces paiements anticipés, d'abord pour les grains des Prairies et par la suite pour toutes les cultures partout au Canada, ont été plus que récupérés d'autres façons. Cela n'a en effet rien coûté au gouvernement. Cela n'a certes rien coûté à notre économie, mais lui a plutôt été bénéfique, ne serait-ce que sur nos marchés d'exportation, particulièrement pour les produits dont la vente ne se faisait pas sous l'égide d'offices de commercialisation ou en vertu d'un régime de gestion de l'offre. Nos agriculteurs étaient assujettis à ce qu'on appelait et ce qu'on appelle encore les lois du marché.

Bien sûr, lorsque le marché a été inondé d'une surabondance de fruits et légumes et ainsi de suite, les prix se sont effondrés. Comment aurait-il pu en être autrement? Les produits qui pouvaient être entreposés et conservés un certain temps en ont souffert. Les agriculteurs et les pêcheurs sont les seuls que je connaisse qui acceptent les prix au lieu de les fixer. Tout le reste de notre économie, tous les membres des professions libérales, tous les travailleurs syndiqués négocient une rémunération ou fixent un prix sur ce qu'ils produisent ou sur les services ou le travail qu'ils accomplissent. Seuls les agriculteurs et les pêcheurs doivent accepter ce qu'ils peuvent obtenir. Ils ont toujours dû accepter moins que ce qu'il en coûte pour produire.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi un pays, encore moins le nôtre, tolère pareille chose. Si nous remboursions à nos pêcheurs et à nos agriculteurs leurs coûts de production et si nous leur donnions, en plus, de quoi vivre convenablement et si, pour aider ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture, on instituait des programmes de repas gratuits à l'école et si on subventionnait les personnes à faible revenu, les pauvres et les personnes âgées, on ne reprocherait plus aux agriculteurs et aux pêcheurs les subventions qu'ils reçoivent. Il s'agirait d'une subvention à la consommation et les agriculteurs et les pêcheurs seraient dans la même catégorie que les entreprises, les fabricants et les conditionneurs qui fixent leurs prix. Ne me parlez pas de la concurrence sur les marchés, quels qu'ils soient, et dans celui du transport, que je connais bien, en particulier.

• (1330)

Aussitôt qu'une compagnie ferroviaire modifie un tarif, l'autre fixe le sien au même niveau. Les compagnies aériennes font de même et ainsi de suite. C'est toujours comme ça. Les avocats ont leur barème d'honoraires et si un avocat réduit un peu trop le sien, il a des ennuis avec

l'Ordre des avocats. C'est la même chose avec les architectes, les comptables et tous les autres.

Au moins, les paiements anticipés sans intérêt donnaient des fonds aux producteurs quand ils ne pouvaient pas tirer de revenus de leur production et de leur travail. C'est ce qu'il fallait faire. Même après la défaite du gouvernement Diefenbaker, en 1963, le nouveau gouvernement libéral de M. Pearson a reconnu leur nécessité et les a conservés et même améliorés.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, ces programmes agricoles ont fait l'objet de ce qu'on appelait à l'époque des engagements fermes de la part du premier ministre, du ministre de l'Agriculture de l'époque, du ministre de l'Agriculture actuel qui est aussi vice-premier ministre et des candidats conservateurs dans tout le Canada.

Je n'utilise pas le mot «trahison» à la légère parce que c'est un mot fort, méchant. Mais on a vraiment trahi les agriculteurs, le processus électoral et politique et notre pays.

Les 27 millions de dollars d'intérêt que coûtent, je crois, les paiements anticipés ne représentent même pas la somme nécessaire pour entreposer ces produits agricoles et sont bien inférieurs aux avantages fiscaux dont bénéficient les riches et les sociétés. Bon sang, le gouvernement pourrait recouvrer ces 27 millions en faisant payer aux sociétés seulement 0,1 p. 100 d'intérêt sur leurs impôts reportés sur le revenu qui s'élèvent actuellement à près de 40 millions de dollars. Il s'agit d'une partie de la solution que je propose pour remplacer la TPS.

Si on obligeait les sociétés à payer 10 p. 100 d'intérêt sur leur impôt reporté sur le revenu, on recueillerait 4 milliards. Et ces 10 p. 100 n'équivalent même pas au taux bancaire. Nous serions alors surpris de voir à quelle vitesse le CP, l'Inco, Bell Canada et toute cette bande rembourseraient leurs impôts reportés qui sont, en somme, un prêt sans intérêt qu'on ne les obligera jamais à rembourser. Il figure seulement dans la comptabilité du Canada. Ces impôts reportés sur le revenu des sociétés ne sont rien d'autre qu'un prêt sans intérêt.

Les rapports annuels du Canadien Pacifique ou de la société INCO Ltée inscrivent cette note fiscale au compte de leur passif. Ils bénéficient d'un emprunt sans intérêt. Le Canadien Pacifique doit 2 milliards, l'INCO, 1,5 milliard, la compagnie de téléphone Bell, 1,5 milliard. Ces sociétés peuvent obtenir des emprunts sans intérêt, mais non plus nos producteurs agricoles aux termes de cette loi.

Mais où veut en venir au juste ce gouvernement? Il aurait intérêt à y réfléchir. Ces frais d'intérêt sont inférieurs à l'augmentation des coûts qui surviendrait chaque fois que les compagnies céréalières et les compagnies de transport reçoivent un excédent de céréales parce que les agriculteurs ont besoin d'argent. Si nous en revenions à l'époque des années 1940 et 1950 jusqu'au début des années 1960, ces coûts seraient beaucoup plus élevés.

Tant que nous avions la Loi sur les réserves provisoires de blé, laquelle, grâce à M. Otto Lang et au gouvernement libéral de l'époque, a été abrogée, le gouvernement assumait annuellement les frais d'ensilage de la production céréalière excédentaire, car les compagnies céréalières n'y étaient pour rien, pas plus que les producteurs, et tout le monde semblait croire que cette production excédentaire ne pouvait pas vraiment être considérée comme un actif. Du grain dans le grenier, c'est comme de l'argent en banque. Nous avions la Loi sur les réserves provisoires de blé en vertu de laquelle le gouvernement consentait jusqu'à 100 millions de dollars par an. Je ne me souviens pas du chiffre exact, mais je pense que si l'on comptait quelque 175 millions de boisseaux de céréales dans les silos à la fin de la campagne agricole, le gouvernement assumait les frais d'ensilage de l'excédent. Ce n'était que juste.

Quand le gouvernement a entrepris de faire abroger la Loi sur les réserves provisoires de blé et le premier projet de loi de stabilisation du prix du grain proposé par M. Otto Lang, quatre agriculteurs et moi-même lui avons intenté un procès en justice car le ministère des Finances avait négligé pendant 18 mois de rembourser les frais d'ensilage à l'Office canadien du blé auquel il en était venu à devoir plus de 96 millions de dollars. Nous l'avons donc, les quatre agriculteurs concernés et moi-même, traduit devant la cour fédérale à Regina. Nous avons obtenu un bref de mandamus qui est l'opposé d'une injonction. Au lieu d'exiger de l'intimé qu'il s'abstienne de faire quelque chose, le tribunal l'oblige à s'exécuter. Le gouvernement a été obligé de verser, à la Commission canadienne du blé, 96 millions de dollars en frais d'entreposage, 2,5 millions en intérêts et 2 700 $ en frais judiciaires. Nous avons gagné. Mais le gouvernement a fait quand même à sa tête en abrogeant la Loi sur les réserves provisoires de blé.

J'espère que de nombreux particuliers et organismes se donnent la peine actuellement de consulter des juristes pour savoir exactement ce que dit la loi établie par cette mesure. Sauf erreur, en dépit du fait qu'elle ne soit pas encore adoptée en bonne et due forme, le Cabinet et le Conseil du Trésor n'autoriseront pas la Commission ca-

nadienne du blé à consentir des avances de fonds sans intérêt, même si nos producteurs y ont droit en vertu de la loi. J'ai l'impression, surtout quand la loi emploie des termes comme doit payer ou doit autoriser le paiement, que nous devons ensuite sans plus tarder nous adresser à la cour fédérale pour obliger le ministre des Finances à s'exécuter.

• (1340)

Cette trahison illustre à la perfection le traitement injuste que le gouvernement réserve à certains couches de la société. Quand ce n'est pas VIA Rail qui est en cause, c'est aux agriculteurs et ensuite aux pêcheurs auxquels le gouvernement s'en prend. Il pratique une politique de deux poids deux mesures selon les secteurs de la société. Je trouve odieux de dresser ainsi les gens les uns contre les autres. Le gouvernement ne fait rien pour favoriser l'unité parmi nous au sein d'une véritable confédération.

Je sais bien que cette mesure n'empêchera pas la majorité des Canadiens de dormir. Les avances de fonds sans intérêt ne pèsent pas lourd au centre-ville de Vancouver, de Toronto et de Montréal. La belle affaire, 27 millions de dollars, c'est à peu près ce qui se perd en une seule journée à la bourse de Toronto. Quelle importance! Il n'en demeure pas moins que c'est une question de principe et de justice.

Je demande au gouvernement, à mon collègue d'Edmonton et à tous les huit ou neuf autres ministériels qui sont ici d'en parler à leur caucus et de convaincre le ministre compétent de retirer ce projet de loi. Je ne vois pas pourquoi j'aiderais les conservateurs à se faire réélire, mais je me console en disant qu'il existe, en politique, un principe qui ne s'est jamais démenti. Plus longtemps vous y êtes et plus vous vous empêtrez dans vos propres pièges. Cette mesure en est un bel exemple. Je prédis qu'elle va coûter aux conservateurs une douzaine de sièges rien que dans les trois provinces des Prairies. Je crains qu'on y élise des enflammés qui se prennent pour des réformistes. Je dirais plutôt qu'ils sont des «déformistes».

Je sais que mon temps de parole achève, mais je voudrais bien pouvoir continuer encore jusqu'à 14 heures. Si j'ai de la chance, on me posera des questions pour lesquelles je garde quelques commentaires bien sentis en réserve.

M. le vice-président: Je crois que le député n'aura pas cette chance.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir intervenir aujourd'hui, afin de m'opposer, au nom des agriculteurs de Malpèque, au projet de loi C-36. Il s'agit là d'un autre exemple des abus dont les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont été victimes ce printemps, par suite de l'adoption du budget de 1989.

Nous devons faire face à la fermeture prochaine de la base de Summerside, aux modifications au régime d'assurance-chômage, à l'augmentation des taxes d'accise, à la réduction des subventions au titre de la santé et de l'enseignement et aux compressions à VIA Rail qui ont été confirmées il y a deux semaines, lorsque le gouvernement a annoncé que VIA ne transporterait plus ses clients par autobus de Moncton à Charlottetown. La liste est fort longue. Le gouvernement remet en question tous les aspects de la vie dans ma province et ce projet de loi ne fait pas exception à la règle.

Aujourd'hui, je voudrais discuter des répercussions des modifications proposées sur les agriculteurs de l'île, ainsi que de l'importance des lois en question pour les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et de tout le pays. Je voudrais voir ce qui a poussé le gouvernement à présenter un projet de loi aussi désastreux pour notre régime de commercialisation. En fait, c'est l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui est à la source de cette mesure.

Entre autres choses, l'Île-du-Prince-Édouard est renommée au Canada pour ses immenses terres agricoles, ses superbes collines et sa terre rouge qui donnent d'excellentes récoltes. Lorsqu'on parle de l'Île-du-Prince-Édouard, beaucoup de Canadiens ne peuvent s'empêcher de penser aux pommes de terre.

L'agriculture représente 15 p. 100 environ du produit intérieur brut de l'île. Elle emploie plus de 6 000 habitants sans compter les travailleurs des industries connexes comme les usines d'engrais, les sociétés de camionnage et le reste. Il n'est pas difficile de voir pourquoi les habitants de l'île s'inquiètent tant de l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Je voudrais aujourd'hui vous faire partager certaines observations contenues dans des lettres que j'ai reçues de gens de ma circonscription de Malpèque qui s'opposent aux modifications en question. L'Association de producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard affirme que l'annonce par le ministre des Finances de la suppression des avances sans intérêt prévues par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, l'a rendue furieuse et l'a sidérée. Elle ajoute qu'à son avis, les modifications proposées sont tout à fait inacceptables et elle nous

demande, en tant que députés, d'appuyer toutes les associations agricoles réclamant leur annulation.

J'ai également reçu une lettre de la commission de commercialisation des pommes de terre. Selon cet organisme: «Si les modifications sont adoptées, elles feront disparaître un excellent programme au moment même où il est le plus utile. Ce sera un dur coup pour les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et cet automne, ceux-ci devront composer avec des taux d'intérêt élevés.»

L'association des coopératives de producteurs de légumes de l'Île-du-Prince-Édouard veut savoir si les modifications proposées à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes signifient que le gouvernement conservateur a l'intention de renoncer à la politique agricole actuelle de remplacement des importations et d'autosuffisance, ce qui aurait pour effet d'ouvrir nos marchés aux producteurs américains.

J'ai reçu encore bien d'autres lettres. Enfin, je vous rapporte les préoccupations exprimées par M. Gary Heaney, président de la fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard. «Les modifications recommandées par le ministre des Finances dans son budget ne contribueront que très peu à réduire la dette nationale. Par contre, elles nuiront énormément à nos producteurs de pommes de terre et à d'autres agriculteurs, d'autant plus qu'en ce moment, les taux d'intérêt sont à la hausse. La fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard accepte que tous les Canadiens contribuent à la réduction de la dette, mais il faut une démarche réaliste et non pas des mesures qui, tout en étant néfastes pour nos producteurs de produits de base, n'ont qu'un effet marginal sur l'amélioration de la situation économique.»

Dans son discours de présentation du projet de loi, le ministre a, une fois de plus, répété que tous les Canadiens devaient faire leur part pour la réduction du déficit. Il a dit que le gouvernement demandait cette modeste contribution aux agriculteurs. Ce que le gouvernement demande aujourd'hui aux agriculteurs n'a rien de modeste, peu importe sous quel angle nous examinons la situation.

Je veux vous faire part de quelques faits et chiffres. Cet amendement, s'il est adopté, coûtera 280 000 $ en frais d'intérêt supplémentaires aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, 54 000 $ aux tabaculteurs, 10 000 $ aux producteurs de fruits et légumes et 18 000 $ aux producteurs de céréales. Cela fait environ 365 000 $ que nos agriculteurs paieront en plus chaque année.

L'efficacité de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes est certainement bien connue. Au cours des derniers jours, nous avons beaucoup entendu parler des avantages du programme. Certes, le principal avantage est l'exemption d'intérêt pour les paiements anticipés, qui permettent aux agriculteurs d'écouler leurs produits d'une façon ordonnée et d'obtenir ainsi de meilleurs prix.

• (1350)

L'exemption d'intérêt était la caractéristique la plus importante du programme. Elle permettait aux producteurs d'économiser des frais d'intérêt en remboursant leurs créanciers plus tôt qu'ils ne l'auraient pu autrement.

Avec des liquidités et des récoltes entreposées, l'agriculteur pouvait s'occuper de ses petits créanciers et payer une bonne partie des frais courus pendant la saison de croissance. Ce programme aidait les petits entrepreneurs de la collectivité aussi. On pouvait payer le fournisseur d'engrais et le distributeur de carburant. Il ne fait aucun doute que le programme de paiement anticipé était nécessaire et qu'il fonctionnait bien.

Un paiement anticipé sur lequel on doit payer un taux d'intérêt élevé est beaucoup moins souhaitable qu'un paiement anticipé sans intérêt. S'il doit payer de l'intérêt sur le paiement anticipé, l'agriculteur s'endette davantage. Le fardeau des frais d'intérêt sera passé d'un créancier à l'autre. Comme le Syndicat national des cultivateurs l'a fait remarquer, les agriculteurs n'ont aucun moyen efficace d'inclure les frais d'intérêt dans le prix de leurs produits. De nombreux agriculteurs seront incapables de payer l'intérêt sur des prêts pour lesquels ils offrent leurs récoltes en garantie.

En renversant complètement le programme des paiements anticipés, le projet de loi C-36 détruira un autre programme agricole essentiel qui offrait une mesure de sécurité aux agriculteurs canadiens. L'utilité du programme modifié sera très réduite.

Comme je l'ai déjà dit, l'exemption d'intérêt prévue dans les deux lois contribue à la mise en marché ordonnée. La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies assure un revenu nécessaire aux producteurs pendant des périodes de production excédentaire et de contingentement strict. Elle permet à la Commission canadienne du blé de recourir au système des ventes à tempérament pour le plus grand bénéfice des agriculteurs.

À l'instar de nombreuses organisations agricoles, la Fédération canadienne de l'agriculture a contesté le projet de loi C-36. Elle estime en effet que les deux programmes en question devraient être rétablis, y compris les avances de fonds libres d'intérêt, pour la campagne agricole de 1989-1990. Elle propose qu'on procède en même temps à une étude approfondie de l'incidence des

modifications proposées sur l'économie agricole et les coûts de l'agriculture.

Il est absolument renversant que le gouvernement n'ait pas écouté les organisations agricoles de tout le pays. Mon collègue, le député d'Algoma, a énuméré officiellement les très nombreux groupes agricoles qui s'opposent à ces modifications. Aucune organisation n'a appuyé ce projet de loi. Le gouvernement se doit de consulter les personnes auxquelles ce projet de loi risque de nuire considérablement. Le projet de loi C-36 ne doit pas être adopté. À l'instar de mes collègues, j'espère vivement que le gouvernement va retirer ce projet de loi, comme le souhaitent les agriculteurs de tout le pays.

Ces modifications soulèvent un autre problème, à savoir que les prêts consentis conformément aux deux lois en question ont été suspendus jusqu'à ce que la Chambre se prononce sur ce projet de loi. La récolte des fruits et des légumes est presque terminée à l'Île-du-Prince-Édouard. Beaucoup d'agriculteurs n'ont pas reçu les avances de fonds qu'il leur faut pour régler leurs dettes d'affaires.

En outre, lorsque cette mesure a été annoncée dans le budget du 27 avril, les agriculteurs avaient déjà planifié leur propre budget annuel en fonction des avances de fonds libres d'intérêt qu'ils comptaient toucher. Ils ont besoin de ces avances pour la récolte de 1989-1990.

Le gouvernement semble vouloir miner la vie rurale au Canada dans tous ses aspects. Les localités rurales ne seront désormais plus vraiment desservies par VIA Rail, les bureaux de poste ruraux disparaissent lentement, et des taux d'intérêt élevés menacent sans cesse la survie même des exploitations agricoles familiales. On est témoin de réductions dans les programmes de développement rural et régional, et notre industrie laitière est menacée.

J'exhorterais le gouvernement à rejeter le projet de loi C-36 et à procéder à une consultation approfondie de la collectivité agricole dans tout le Canada avant d'étudier ce genre de projet de loi.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député d'Algoma. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement proposé est différé.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Après discussion, les trois partis à la Chambre ont convenu que nous devrions revenir à l'appel des motions afin d'examiner une motion inscrite au nom du député de Kingston et les Îles, qui prévoit l'adoption du cinquième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous revenions à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET INITIATIVES PARLEMENTAIRES

ADOPTION DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer l'adoption du cinquième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des initiatives parlementaires.

La Chambre est saisie du rapport depuis déjà quelque temps. En fait, c'est une simple recommandation à la Société Radio-Canada l'autorisant à diffuser sur la chaîne parlementaire la retransmission intégrale des délibérations de la Chambre des communes immédiatement après l'ajournement quotidien de la Chambre, jusqu'à ce que d'autres dispositions aient été prises.

Comme le savent les députés, le comité se penche sur la télévision des délibérations de la Chambre et nous proposons cette mesure provisoire jusqu'à ce que le comité nous ait remis son rapport définitif. Tous les membres du comité sont d'accord pour recommander cette mesure.

Mme Lynn Hunter (Saanich— les Îles-du-Golfe): Un mot seulement, monsieur le Président. J'accueille avec enthousiasme la motion de mon collègue libéral. En tant que représentante de la Colombie-Britannique, j'estime que les Canadiens de l'ouest du Canada auraient tout avantage à assister à la retransmission des délibérations de la Chambre. Grâce au décalage horaire, ceux-ci pourraient assister à la période des questions pendant les heures de pointe de la télévision. Si l'on veut exposer les Canadiens de toutes les régions de notre pays à nos institutions politiques, cette motion ne saurait qu'y contribuer. Je félicite le député de son initiative.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je tiens simplement à signaler que nous sommes on ne peut plus désireux de collaborer à cette initiative et que nous l'appuyons volontiers.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires incrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES MUSÉES

MESURE TENDANT À ÉTABLIR UN MUSÉE CANADIEN DE L'OCÉANOGRAPHIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 juin, de la motion de M. Gauthier:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité de doter la région de la capitale nationale d'un musée canadien de l'océanographie qui comprendrait, entre autres, un aquarium national d'eau douce et d'eau salée regroupant tous les spécimens de la faune aquatique canadienne.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de parler de la motion de mon collègue de Vanier, surtout au lendemain du débat que nous avons tenu hier sur les pêches. Elle montre sans contredit à tous ceux qui sont à l'écoute et à tous ceux qui participent ici que nous reconnaissons à quel point la vie maritime est inhérente à notre pays.

• (1400)

C'est une évidence à Terre-Neuve, au Labrador et dans la région de l'Atlantique. Mais les Canadiens d'autres régions qui vivent des richesses de nos eaux, salées ou douces, reconnaissent comme on le fait dans la motion que c'est une partie importante de nos vies.

Les autochtones qui ont occupé les premiers notre pays se nourrissaient évidemment de poisson dans la région arctique et ailleurs. Il est certain que les premiers qui sont venus ici, les Nordiques, Jean Cabot, Cartier, les Basques et ceux qui les ont suivis, ont été attirés par le poisson et les mammifères marins.

Une si grande partie de notre culture et de notre histoire est liée à l'eau. Malheureusement, les tragédies qui ont eu lieu la semaine dernière à Middle Cove et à St. John's-Est nous rappellent à quel point la mer peut être cruelle. Mais c'est la conséquence inéluctable du fait que notre économie et notre mode de vie dépendent de la mer, des lacs et des cours d'eau.

Il est bien évident que dans un pays entouré de trois océans et baigné par les Grands Lacs et le Saint-Laurent, l'eau a laissé son empreinte sur le caractère national et sur notre identité. Je trouve tout à fait normal qu'un pays comme le nôtre ait un musée océanographique qui témoigne de cette histoire et de cette culture en même temps que de son économie, dont il est souvent question en Chambre et qui revêt tellement d'importance pour nous tous.

Et puisqu'il est question d'histoire, de culture et d'économie, il faut parler de l'avenir. Où allons-nous? Il est bien évident que l'écologie et l'environnement doivent venir au premier rang quand il est question de ce genre de musée, de manifestation ou d'exposition, car c'est d'eux que dépend l'avenir de cette culture, de cette histoire et peut-être surtout de cette économie.

J'estime qu'il serait malheureux et anémiant de borner ce projet à une partie du pays sans au moins examiner la possibilité d'implanter l'établissement en question dans l'ambiance vivante de nos régions maritimes, spécialement les provinces atlantiques.

J'aimerais présenter un amendement à la motion. S'il est adopté, mon parti ne manquera pas d'appuyer immédiatement la motion. J'estime qu'il est important en ce vendredi après-midi pluvieux et triste de reconnaître que l'esprit de collaboration qui règne en ce moment s'explique en partie par la célébration de cette grande fête qu'est l'anniversaire de notre ami de Vanier.

Je propose donc:

Qu'on modifie la motion nº 361 en remplaçant le passage «la région de la Capitale nationale» par «le Canada».

[*Français*]

M. le vice-président: Débat. L'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: La Chambre me permettra peut-être de dire quelques mots, monsieur le Président, et je serai bref.

[*Traduction*]

Je veux dire quelques mots pour expliquer que j'accepte les remarques faites par mon collègue de St. John's-Est. C'est en effet une proposition qui tiendrait compte des régions du pays. J'avoue que c'était un peu osé de ma part que de proposer qu'on ait un musée de l'océanographie dans la région de la Capitale nationale. Néanmoins, l'idée était là.

Je voulais m'assurer que la Chambre était bien consciente du fait que, dans ce grand pays qu'est le nôtre, entouré de trois océans, nous devons faire attention à nos ressources en eau. Le Canada possède environ un tiers de la quantité totale d'eau douce qu'il y a dans le monde. Je pense qu'il est temps que notre pays ait la fierté de se donner un musée qui reflète cette richesse du Canada. Étant donné les préoccupations environnementales de notre époque, je ne connais pas de meilleur moyen de faire comprendre aux Canadiens la richesse des ressources en eau du Canada.

Cela dit, j'accepte les voeux que le député m'a offerts à l'occasion de mon anniversaire, mais je ne pourrais pas laisser passer l'occasion sans rappeler à la Chambre que ce jour, le 22 octobre est aussi l'anniversaire du vice-président qui occupe actuellement le fauteuil. Permettez-moi, Monsieur, de vous souhaiter un bon anniversaire.

Des voix: Bravo!

Mme Lynn Hunter (Saanich—les-Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis très heureuse que cet amendement soit ajouté à la motion initiale. Je constate que la motion dit qu'il y a un centre de recherche et de conservation spécialisé dans les études océanographiques. Je rappelle que l'Institut des sciences de la mer se trouve dans ma circonscription de Saanich—les Îles-du-Golfe et que, par conséquent, la côte du Pacifique ferait elle aussi bon accueil à un musée de l'océanographie.

Comme le député d'Ottawa—Vanier l'a déjà fait remarquer, un musée de ce genre permettrait au Canada de montrer son savoir-faire dans le domaine des pêches. Mais après le débat d'hier, nous sommes en droit de nous demander si ce savoir-faire ne sera pas relégué au musée au lieu de servir à rentabiliser l'industrie de la pêche.

En terminant, je tiens également à rappeler qu'un tel sujet est toujours l'occasion de se demander ce que le gouvernement fait pour soutenir nos musées en général. Les deux musées de ma circonscription font des démarches actuellement pour obtenir son aide. L'un de ces deux musées, qui est situé dans les Îles du Golfe, sur l'île Pender à Port Washington, s'est adressé en vain au gouvernement fédéral, je crois. Or, cette localité cherche désespérément à restaurer son magasin général pour en faire un lieu historique. Grâce à beaucoup d'imagination et à un bel esprit d'initiative, les habitants de la localité ont réussi un tour de force. Pourtant le gouvernement fédéral ne semble vouloir investir que dans le Canada central, et surtout dans la région de la Capitale nationale, tous les crédits destinés aux musées nationaux.

Je suis d'accord avec ce que propose cet amendement, soit que nous envisagions d'autres possibilités où investir cet argent, et que nous ne nous en servions pas uniquement pour un éventuel musée d'océanographie, mais bien pour l'ensemble des musées.

Le musée de la baleine à Sydney, un autre exemple de musée dans ma circonscription, a lui aussi besoin de fonds fédéraux, pour attirer notamment les touristes dans notre région.

Je voudrais, pour terminer, féliciter le député de St. John's- Est d'avoir présenté cet amendement à la motion initiale et je suis persuadée que nous pourrons voter en faveur de la motion.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais parler en faveur de l'amendement. Je représente la ville de Halifax, qui serait, bien sûr, l'endroit tout désigné pour un tel musée. Mais je voudrais proposer à la Chambre, étant donné la situation dans le Canada atlantique et notamment dans la province voisine, l'Île-du-Prince-Édouard, que le Musée de l'océanographie soit situé à Summerside, et je suis sûre que le député de St. John's-Est serait d'accord.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

M. le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain.

(La séance est levée à 14 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Je porte officiellement plainte et vous demande, à vous, monsieur le Président, ou à la GRC, de faire enquête sur une affaire concernant un bureau de poste local.

Samedi dernier, M. Ernie Mahoney, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *West Quebec Post* de la région de Wakefield, m'a téléphoné à la maison pour me faire savoir que 21 colis oblitérés par la poste, qui contenaient de la documentation sur la taxe sur les produits et services, avaient été trouvés dans un fossé de Farrellton, près de Wakefield, au Québec. C'est M. Connor Plunkett, un agriculteur de la région, qui a trouvé ces colis.

M. Mahoney, aidé de cet agriculteur, a apporté 20 des 21 colis au bureau de poste de Wakefield. Je répète que tous ces colis avaient été oblitérés et qu'ils portaient des adresses du district ontarien de Navan–Orléans, une direction opposée à celle où ils ont été trouvés.

Bien sûr, je trouve cette situation inadmissible et j'estime qu'il y a eu acte criminel. Je vous serais reconnaissant de faire enquête. Je vous enverrai une lettre précisant les détails de cette affaire.

M. le Président: Le député a saisi la Chambre, par l'intermédiaire de la présidence, d'une affaire concernant certains colis postaux. Tous les députés s'intéressent probablement beaucoup à cette question.

J'examinerai donc cette affaire et je formulerai des recommandations utiles ou je vous communiquerai de nouveaux renseignements, dès que possible. Je remercie le député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 44 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS

DÉPÔT ET RENVOI DES DÉCRETS DE NOMINATIONS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations que le gouvernement a effectuées par décret conformément au paragraphe 110(1) du Règlement.

Ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents dont la liste est annexée.

* * *

[*Français*]

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU ONZIÈME RAPPORT DU GROUPE CANADIEN

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 11e rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire.

Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la 82e conférence interparlementaire tenue à Londres, au Royaume-Uni, du 4 au 9 septembre 1989.

Monsieur le Président, permettez-moi de préciser que cette 82e conférence a souligné de façon particulière le centenaire de l'Union interparlementaire et que la délégation canadienne fut très fière de représenter le Canada aux cérémonies d'ouverture de la conférence, dont l'inauguration fut faite en présence de Son Altesse royale, la Reine Elizabeth, et du très honoable premier ministre de Grande-Bretagne, Margaret Thatcher.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition en faveur de VIA Rail.

Cette pétition porte la signature d'un certain nombre de Canadiens qui rappellent que le service voyageurs de VIA Rail est essentiel pour beaucoup de gens et qu'il fait partie de la vie canadienne depuis plus de 100 ans.

• (1110)

Ils croient que la compression de 500 millions de dollars sur quatre ans, que le gouvernement a annoncée, réduira le service voyageurs et compromettra l'existence de tout le réseau ferroviaire canadien.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de maintenir le réseau de VIA Rail, d'améliorer son matériel actuel et de garantir à cette société suffisamment de fonds pour lui permettre de s'acquitter de son mandat qui est d'assurer un service voyageurs au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter deux pétitions qui ont été certifiées conformes. Elles traitent du projet de taxe sur les produits et services et sont signées par des électeurs de la circonscription de Scarborough-Ouest.

Elles comptent en tout 53 signatures, et tous ces gens demandent au gouvernement de ne pas aller de l'avant avec cette taxe odieuse.

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions qui demandent au gouvernement de réviser nos lois d'extradition.

Elles sont signées par 3 037 citoyens d'Edmonton—Strathcona.

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier et signée par les gens de Thunder Bay qui, le 15 janvier prochain, perdront leur service voyageurs.

C'est d'autant plus important que, le week-end dernier, la première chute de neige de l'hiver dans le nord de l'Ontario a empêché plusieurs collectivités d'avoir accès aux transports aériens et routiers. Le train était le seul mode de transport accessible. Si cela se produisait le 15 janvier, ces gens n'auraient accès à aucun moyen de transport.

J'ai l'honneur de présenter cette pétition certifiée conforme qui a été signée par les gens de Thunder Bay.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, moi aussi, j'aimerais présenter des pétitions de gens de Thunder Bay qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision et de continuer à donner les services de train-passagers.

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter en cette Chambre une pétition venant de gens de Thunder Bay qui font connaître leur mécontentement vis-à-vis des plans du gouvernement en ce qui a trait aux coupures de VIA Rail.

[*Traduction*]

Ces gens craignent de perdre de nombreux parcours ainsi que des milliers d'emplois. Ils demandent au gouvernement de réexaminer sa décision et de renoncer à démanteler le réseau de VIA Rail.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 475 de mes électeurs, qui demandent au gouvernement de maintenir le réseau actuel de VIA Rail, d'améliorer son matériel et de garantir à la société l'appui nécessaire pour assurer un service voyageurs, comme l'exige son mandat.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, au nom d'un certain nombre d'électeurs de Colonsay, de Bruno et de Viscount, près de ma circonscription, une pétition dans laquelle ils demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services, qui frapperait notamment les livres, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et le mazout de chauffage domiciliaire, et d'instaurer un régime fiscal équitable.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Ce matin, monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une autre pétition de Canadiens qui s'opposent, dans une proportion de 80 p. 100, au projet du gouvernement conservateur d'imposer une taxe de vente sur les produits et services.

Les pétitionnaires ont signé en espérant que le Parlement rejetterait la taxe de vente proposée sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom des gens de Kenora—Rainy River.

Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de supprimer le Canadien de VIA, qui traverse la circonscription de Kenora—Rainy River, étant que, pendant tout l'été, le train était bondé et manquait de wagons.

Nous demandons au gouvernement de réexaminer les raisons qui l'ont incité à supprimer un service qui manque de wagons, mais pas de passagers intéressés à utiliser ce service.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis très heureuse de prendre la parole ce matin pour présenter une pétition au nom de 107 personnes qui s'inquiètent des réductions prévues dans les services de VIA Rail.

Les pétitionnaires sont de la région de Toronto, de Brockville, d'Agincourt, de Willowdale, de Cornwall et de partout dans la province où la ligne reliant Toronto à Montréal les touche de près.

Ils demandent que le gouvernement fédéral envisage d'annuler la décision de réduire le service voyageurs de VIA Rail, car ils estiment que ce service est essentiel pour les Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par un grand nombre d'habitants de Kingston et des Îles.

Ces électeurs s'opposent à la taxe sur les produits et services du gouvernement, comme d'ailleurs 80 p. 100 des Canadiens. Ils demandent au Parlement du Canada de rejeter cette taxe, qui, selon eux, non seulement augmentera leurs impôts, mais entraînera aussi une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que l'on répond aujourd'hui à la question nº 128.

[*Texte*]

LE PROJET PRINCE CHARLES

Question nº 128—**M. Karpoff:**

Dans le cadre du projet d'habitation de Toronto appelé «projet Prince Charles», une demande de remboursement de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants a-t-elle été présentée à Revenu Canada et, *a*) dans l'affirmative, (i) à quelle personne ou quelles personnes le remboursement a-t-il été consenti, (ii) à combien s'élevait-il, *b*) sinon, pour quelles raisons n'y a-t-il pas eu de remboursement?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Revenu Canada, Accise n'a aucune preuve d'avoir reçu quelque demande que ce soit concernant le remboursement de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants en ce qui concerne le projet «Prince Charles».

a) (i) ne s'applique pas

(ii) ne s'applique pas

b) ne s'applique pas.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question citée par le leader du gouvernement à la Chambre. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): propose: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, ce projet de loi C-20 renferme les modifications législatives pour mettre en oeuvre les changements qui ont été annoncés dans le Budget du 27 avril 1989 concernant la taxe fédérale de vente et les taxes et les droits d'accise. Ces mesures sont un élément important du programme de mesures fiscales établi par notre gouvernement pour s'attaquer au problème de la dette publique importante et sans cesse croissante.

Au cours des quatre dernières années, monsieur le Président, ce gouvernement a accompli des progrès considérables au titre de la réduction du déficit annuel et du ralentissement de la croissance de la dette publique. Cependant, d'autres mesures s'imposent si nous voulons maintenir la vigueur de l'économie canadienne et protéger les programmes que les Canadiens apprécient. Le plan financier que nous avons présenté dans le Budget atteindra ces deux buts par des réductions de dépenses et des hausses de recettes. Les mesures proposées ont été soigneusement choisies afin d'assurer une approche équilibrée et d'assurer que le fardeau le plus lourd soit imposé à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter. Les recettes additionnelles proviennent d'une vaste gamme de sources, dont les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les taxes de vente et d'accise. En relevant le défi de la dette par des réductions de dépenses et des hausses de recettes, nous assumerons nos responsabilités vis-à-vis des générations présentes et futures de Canadiens.

Compte tenu des graves problèmes financiers auxquels nous faisons face et afin de répartir le fardeau du contrôle de la dette publique le plus largement possible, ce projet de loi met en oeuvre plusieurs hausses des taux de la taxe fédérale de vente. Ces hausses comprennent une augmentation d'un point de pourcentage du taux de la taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction; ce taux passe de 8 à 9 p. 100 à compter du 1er janvier 1990. Et sur l'alcool et les produits du tabac, il passe de 18 à 19 p. 100 à compter du 28 avril 1989. Le taux général de la taxe de vente est majoré d'un point et demi de pourcentage, soit de 12 à 13,5 p. 100, à compter du 1er juin 1989. Les taxes sur les services de télécommunications et les services de programmation fournis par voie de télécommunications seront également majorées d'un point, soit de 10 à 11 p. 100, à compter du 1er juin 1989.

• (1120)

Ces mesures contribueront près d'un milliard de dollars en 1989 et deux milliards de dollars en 1990 aux fins de la réduction du déficit.

Monsieur le Président, dans le Budget de février 1986, ce gouvernement a instauré le crédit remboursable pour taxe de vente dans le but d'assister les Canadiens à revenu modeste. Pour compenser l'effet de la majoration des taux de la taxe fédérale de vente pour les particuliers et les familles à faible revenu, le projet de loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu mettra en oeuvre des hausses sensibles du crédit remboursable pour taxe de vente à la fois en 1989 et en 1990. Le crédit de taxe de vente pour les adultes sera majoré de 70 $ à 100 $ en 1989 et à 140 $ en 1990. Dans le cas des enfants âgés de moins de 19 ans, il passera de 35 $ à 50 $ en 1989, puis à 70 $ en 1990. De plus, le seuil de revenu pour le crédit sera majoré de 16 000 $ à 18 000 $ en 1990 afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de réclamer le crédit.

Ce projet de loi met également en oeuvre des hausses d'un certain nombre de taxes et de droits d'accise imposés en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur l'accise. La taxe d'accise sur l'essence sans plomb est majorée d'un cent le litre à compter du 28 avril 1989 et celle sur l'essence au plomb de 2c. le litre. Une majoration supplémentaire d'un cent le litre entrera en vigueur le 1er janvier 1990.

Les taxes et droits d'accise sur les produits du tabac sont majorés substantiellement de 4 $ la cartouche pour les cigarettes et d'un montant proportionnel pour les cigares. Les droits et taxe appliqués au tabac manufacturé sont augmentés de 5,30 $ le contenant de 200 grammes, en deux étapes, afin de générer des recettes et de réduire l'écart de taxe entre les cigarettes et le tabac à coupe fine.

Ces changements des taxes et des droits d'accise permettront d'obtenir des recettes additionnelles d'environ 0,9 milliard de dollars en 1989 et de 1,6 milliard de dollars en 1990. De plus, ils répondent aux préoccupations qu'ont les Canadiens concernant l'environnement et les risques à la santé et s'incrivent dans la stratégie globale du gouvernement visant à réduire le tabagisme au Canada.

[*Traduction*]

Le projet de loi allège la charge fiscale des Canadiens. La portion de la taxe de vente du programme de ristourne de taxe sur le carburant pour le producteur primaire est prolongée d'un an. En vertu du programme, le producteur primaire a droit à un remboursement de la taxe de vente et de la taxe d'accise fédérales sur le carburant utilisé à des fins de production non routières.

Le programme a été mis en place à l'automne de 1984 comme mesure temporaire devant expirer à la fin de cette année. Les remboursements de taxes d'accise prendront fin tel que prévu, mais la ristourne de la taxe de vente est prolongée jusqu'au 31 décembre 1990.

Une nouvelle exemption de la taxe de vente s'appliquera aux machines et appareils achetés pour les usines de traitement des déchets toxiques. Cette mesure dissipera les inquiétudes des Canadiens au sujet de l'environnement, puisque les usines canadiennes de traitement de déchets toxiques pourront acheter de l'équipement à des prix moins élevés.

Le projet de loi comprend aussi plusieurs modifications mineures de forme à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise. A l'étape du rapport, des députés ont proposé des amendements au projet de loi. La plupart des amendements proposés visaient à supprimer divers articles.

Fait à noter, certaines motions auraient abrogé des mesures de réduction de taxes, comme l'article 4 qui prolonge d'un an la portion de la taxe de vente du programme de ristourne de taxe sur le carburant et l'article 7 qui prévoit une nouvelle exemption pour les machines et appareils utilisés pour le traitement des déchets toxiques.

Par ailleurs, nous avons entendu au cours du débat des suggestions intéressantes concernant l'utilisation du régime fiscal pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux du gouvernement. La Chambre n'a pas adopté ces motions, mais je veux que les députés sachent que j'ai pris note de leurs observations à ce sujet.

C'est une mesure législative importante qui nous permettra d'augmenter considérablement nos recettes et de mettre en oeuvre une bonne partie de notre programme visant à régler le grave problème que pose la dette publique. En réduisant les déficits annuels et en maîtrisant la dette, nous allons pouvoir maintenir nos principaux programmes sociaux et le niveau de vie élevé que les Canadiens veulent pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir donner la réplique au ministre qui a présenté le projet de loi C-20. En tant que Canadien, je me serais attendu à ce que le gouvernement actuel se préoccupe de la situation financière de notre pays, mais à en juger par son bilan depuis qu'il a accédé au pouvoir, il ne se soucie manifestement ni du bien-être de notre pays, ni du bien-être des Canadiens.

Voyant de quoi il retourne, le ministre veut nous dire qu'il a maintenant à coeur de réduire le déficit.

Lorsque son gouvernement a accédé au pouvoir, le service de la dette coûtait au Canada 22,6 milliards de dollars par année. À l'heure actuelle, il coûte plus de 39 milliards de dollars par année. Autrement dit, le service de la dette coûte plus de 17 milliards de dollars de plus par année.

Si le gouvernement aborde maintenant la question du déficit, c'est que le temps des élections est passé. Il voudrait maintenant faire croire aux Canadiens qu'il se préoccupe de l'économie de notre pays et du bien-être des Canadiens. J'ai bien du mal à accepter les efforts que le gouvernement déploie pour tromper les Canadiens.

Le fait est que, dans la poursuite de son propre objectif, il ne se soucie guère des habitants de ce pays. Qu'ils se débrouillent! Tout ce qui l'intéresse, c'est d'intensifier ses relations commerciales avec les États-Unis et de lier le destin de notre pays à celui des grandes entreprises. Les conservateurs disent bel et bien aux Canadiens: «Si, dans l'intervalle, nous devions améliorer votre situation, ce serait une pure coïncidence, et nous vous souhaitons les meilleures chances du monde.»

Ce projet de loi n'est qu'un avant-goût de l'énorme supercherie qu'il prépare, soit la taxe sur les produits et services. Un ancien partisan du gouvernement en parle comme d'une piraterie qui va saigner à blanc les Canadiens. Ce projet de loi ne vise qu'à renflouer la caisse jusqu'à ce ce que le gouvernement puisse trouver le pactole. Voilà ce qu'il veut.

Comment les Canadiens pourraient-ils croire que le gouvernement veut cet argent, si ce n'est pour dilapider dans les dépenses qui satisferaient, croit-il, ses amis et favoriseraient ses intérêts politiques?

• (1130)

La population du Canada ne croira jamais que le gouvernement agit pour le bien du pays et le bien de ses habitants tant qu'il n'aura pas remis de l'ordre dans ses affaires, tant qu'il n'aura pas convaincu les Canadiens qu'il gère les affaires de l'État avec prudence et parcimonie. Tant que le gouvernement ne fera rien pour redresser la situation, pour redonner une volonté politique au pays, la population du Canada n'acceptera jamais les fortes augmentations de taxe qu'il propose.

Le gouvernement nous demande d'accepter des augmentations de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise. Ce n'est pas la première fois qu'il le fait. Ni la deuxième, ni la troisième. C'est la quatrième fois que le gouvernement déclare au peuple canadien qu'il veut augmenter la taxe de vente et la taxe d'accise, deux formes de taxe à la consommation qui, de l'aveu même du premier ministre, est une faucheuse d'emplois. Malheureusement, le premier ministre pourrait cette fois-ci avoir raison, car si le gouvernement décide d'appliquer sa taxe sur les produits et services, les emplois se mettront à disparaître, ce qui suscitera de vives et pour le moins bruyantes réactions de la part des Canadiens.

Jamais le peuple canadien n'acceptera ces augmentations de taxe. Malgré toute la publicité que pourra faire le gouvernement, il ne réussira pas à persuader les Canadiens qu'il agit dans leur intérêt. L'hypocrisie et les paroles ambiguës du gouvernement n'ont plus de quoi surprendre les Canadiens. Le gouvernement n'arrivera pas à faire croire aux habitants de notre pays que c'est dans leur intérêt et pour leur bien qu'il applique la taxe sur les produits et services et augmente constamment leurs impôts.

Qu'arrivera-t-il lorsque la taxe sur les produits et services entrera en vigueur? La taxe d'accise sur l'essence est actuellement au taux maximum, soit 13,5 p. 100, comme s'il s'agissait de machinerie fabriquée au Canada. La taxe de vente est de 13,5 p. 100. La taxe d'accise s'élève à 8,5c. le litre d'essence sans plomb et à 9,5c. le litre d'essence ordinaire. Ces taxes sont extrêmement élevées. Le gouvernement va-t-il les supprimer lorsque la taxe sur les produits et services entrera en vigueur? Non, il dira probablement aux Canadiens qu'ils ont besoin d'une taxe de protection de l'environnement.

Le ministre dit que cette taxe favorise la protection de l'environnement et qu'elle doit servir à assainir l'environnement, qui est extrêmement important. Je souhaiterais simplement que le gouvernement prenne vraiment conscience de cette importance. Les Canadiens et, bien sûr, les députés de ce côté-ci de la Chambre s'en rendent compte. Nous souhaiterions que le gouvernement en fasse autant. Mais il ne s'en rendra compte, du moins dans ses déclarations, que lorsqu'il estimera devoir imposer une nouvelle taxe. Outre la taxe sur les produits et services, le gouvernement nous imposera sans aucun doute une hausse de la taxe de vente et de la taxe d'accise sur l'essence pour justifier le maintien de cette TPS à son taux actuel.

Le gouvernement a l'habitude d'utiliser des paroles trompeuses. Nous l'avons vu briser ses promesses dans d'autres domaines également, par exemple dans le cas de VIA Rail. Le gouvernement a dit qu'il améliorerait les services ferroviaires du pays et qu'il ne créerait jamais deux classes de citoyens. Eh bien, nous avons vu les résultats que cette promesse a donnés. Le gouvernement a réduit les services ferroviaires dans le pays et les habitants de la région de l'Atlantique, du Nord et de certaines parties de l'ouest du Canada sont certes des citoyens de deuxième ordre dans son esprit.

Tout le monde se rappelle les propos que le très honorable premier ministre a adressés aux électeurs: «Les programmes sociaux sont sacrés, et nous n'y toucherons jamais.» Or, les Canadiens ont fini par se rendre compte qu'il n'y a absolument rien de sacré pour le gouvernement.

Comme s'il ne suffisait pas que le gouvernement nous induise constamment en erreur, faut-il en plus que nous, Canadiens, acceptions que le gouvernement insulte notre intelligence par des politiques et des déclarations trompeuses?

Je voudrais examiner la TPS et les contradictions entre les résultats que le gouvernement compte obtenir avec cette taxe et les résultats que nous obtiendrons dans la réalité.

Le 8 octobre 1988, pendant la campagne électorale, le ministre des Finances a déclaré que la taxe de vente ne servirait pas à accroître les recettes du gouvernement du Canada. La réalité, c'est que le produit de cette taxe viendra gonfler les recettes du gouvernement canadien. Les recettes provenant de la taxe actuelle passeront de 18,5 à 24 milliards de dollars. En même temps que le gouvernement dit que la nouvelle taxe n'augmentera pas les recettes, il soutient que les recettes provenant de la nouvelle taxe seront utilisées pour lutter contre le déficit. Comment faire pour réduire le déficit sans percevoir de nouvelles recettes, même si l'on croit que le gouvernement a l'intention de maîtriser le déficit, ce qui est extrêmement difficile à imaginer compte tenu de ce qu'il a fait jusqu'à maintenant?

Deuxièmement, le document technique sur la TPS dit que cette taxe contribuera à rendre le régime fiscal plus équitable dans l'ensemble et à améliorer la situation financière des Canadiens à revenu modeste. Comment cela se pourra-t-il? Le Comité permanent des finances, dans ses audiences partout au pays, a entendu des groupes représentant des assistés sociaux et des groupes d'intérêts sociaux d'un bout à l'autre du pays littéralement dénoncer ce raid fiscal flagrant qui aggravera considérablement la situation des Canadiens à faible revenu et à revenu moyen.

Jusqu'au sous-ministre des Finances qui avoue que la TPS, une fois en vigueur, empirera les choses pour un grand nombre de Canadiens à faible revenu et à revenu moyen! C'est un sous-ministre qui le dit. Comment pouvons-nous croire que le gouvernement se soucie vraiment du bien-être de ces Canadiens?

Avec autant d'assurance, le ministre a également promis que «la réforme ferait que la taxe de vente ne serait plus dissimulée dans les prix que paient les consommateurs». Encore une fois, la réalité dément les paroles du ministre. Le gouvernement va laisser les détaillants libres d'inclure la taxe dans le prix ou de la faire figurer séparément au moment de l'achat d'un produit. Le gouvernement doit choisir. Il ne peut pas prétendre que la taxe ne sera pas cachée et en même temps laisser les gens d'affaires décider si elle le sera ou non.

Voilà ce qu'on nous a dit avant les élections. On nous a tenu ce discours pour éviter la controverse, pour dorer la pilule et mieux faire avaler toute cette question de taxe de vente aux Canadiens sans que ceux-ci posent de questions. Le parti ministériel répondait à chaque question en disant non pas la vérité, mais ce qu'il croyait que nous, du Parti libéral, ou nous, Canadiens, voulions entendre. L'important n'était pas de dire la vérité. C'était de dire aux gens pendant la campagne électorale ce qu'ils voulaient entendre. Les élections passées, on porte le grand coup.

M. Robichaud: Good-bye Charlie Brown.

M. MacLellan: Exactement.

Un autre document infâme, le Livre blanc sur la réforme de la taxe de vente, dit: «Un bon système de taxe de vente ne devrait pas comporter d'énormes coûts d'observation pour les entreprises, ni occasionner des coûts d'administration élevés aux autorités.» Que voyons-nous? Que les petites entreprises vont se ruiner à appliquer cette taxe. Nous allons leur imposer une taxe énorme. Nous allons obliger les entreprises à payer deux milliards de dollars pour appliquer cette taxe sur les produits et services. Le président de la Fédération de l'entreprise indépendante, un ancien allié du gouvernement, affirme maintenant que le montant que le gouvernement versera aux petites entreprises ne compensera ni de près ni de loin les frais qu'elles devront engager pour se conformer à la taxe. Mais le gouvernement n'en tient pas compte. Il dit que la TPS est la seule véritable solution de rechange à la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants qu'il qualifie d'inefficace. Il est en train de nous imposer de force sa nouvelle taxe. C'est inacceptable. Même s'il avait raison, ce serait inacceptable. Or, la taxe actuellement en vigueur est bien préférable à celle que le gouvernement veut nous imposer.

• (1140)

Comment savoir si ce gouvernement a vraiment fait le tour de la question? Tout semble indiquer le contraire. Le ministre des Finances soutient qu'il a bien essayé d'intégrer la taxe de vente provinciale à la TPS, mais que les provinces n'ont rien voulu savoir. Le gouvernement, semble-t-il, n'a pas osé déplaire aux provinces. Il a préféré sacrifier la population.

Pouvez-vous, monsieur le Président, vous imaginer le ministre des Finances dire à ses homologues provinciaux: «Il n'est pas nécessaire d'imposer la TPS. Pourquoi ne nous entendons-nous pas sur l'établissement d'un programme de taxe de vente nationale? Vous vous occuperiez de la percevoir et nous nous chargerions de répartir les recettes.» En guise de réponse, les provinces répliqueraient: «Pas question.» Et le ministre des Finances conclurait: «J'ai bien essayé.» Fin du dialogue.

Voilà la détermination dont a fait preuve le gouvernement dans le débat sur la création d'une taxe de vente nationale. Qu'avons-nous? On nous propose une formule impossible, qui saignera les Canadiens, coûtera des millions de dollars aux petites entreprises et des milliards de dollars à mettre en oeuvre, sans parler des milliers de fonctionnaires supplémentaires qu'il faudra pour s'en occuper.

Le gouvernement reconnaît lui-même qu'il aura besoin de 2 500 fonctionnaires de plus et, s'il admet ce chiffre, on a de bonnes raisons de croire qu'il sera largement supérieur. C'est totalement inacceptable.

Je crois qu'il est temps pour l'opposition et pour les Canadiens de rappeler au gouvernement ce qu'il est censé faire, de lui rappeler qu'il a pris des engagements avant les élections et qu'il a des obligations à honorer. Il faut rappeler au premier ministre, monsieur le Président, que bien gouverner se mesure moins par la cordialité des rapports qu'on a avec les grandes sociétés que par la façon dont on représente les gens du pays. Le gouvernement doit rétablir la décence, l'honnêteté et l'intégrité dans ses rangs, ce qui, je le sais, sera extrêmement difficile à réaliser dans son cas. Cependant, plus tôt il le fera, plus tôt nous pourrons ramener le pays dans la voie que nous voulons qu'il suive, dans la voie qu'il suivait auparavant.

À l'heure actuelle, le gouvernement suit la voie opposée. Il consacre tout son temps et tout l'argent qu'il peut trouver pour essayer de convaincre les Canadiens qu'ils devraient vouloir ce que, en réalité, ils ne veulent pas. Le gouvernement a dépensé 20 millions de dollars pour une campagne de publicité visant à persuader les Canadiens que la taxe sur les produits et services était acceptable. Les Canadiens ont écouté et entendu. Ils trouvent répugnant ce que tente de faire leur propre gouvernement. Les Canadiens n'accepteront pas le genre de publicité et le genre de tour de passe-passe auxquels se livre le gouvernement actuel.

Ce ne sera pas un autre débat sur le libre-échange. Les Canadiens savent maintenant ce que l'accord de libre-échange a fait à notre pays. Ils savent maintenant qu'ils ne peuvent croire ce que le gouvernement actuel veut leur faire croire.

Qu'on ne s'y trompe pas, les Canadiens d'un océan à l'autre, sans égard à leur situation économique, leur formation, leur affiliation politique ou leurs idées, ont complètement et absolument rejeté cette taxe.

En l'espace de quelques mois depuis la publication du document technique sur la taxe sur les produits et services, des milliers de pétitions ont été signées et enregistrées. Tous nos journaux nationaux ont publié des lettres dans leur tribune des lecteurs. Les députés de tous les partis ont reçu des centaines de lettres dénonçant cette taxe sur les produits et services, et le flot en est intarissable. Nous avons entendu les pétitions aujourd'hui. Nous avons entendu l'opinion des Canadiens. Ils disent de ne pas mettre cette taxe en oeuvre, parce qu'elle est inacceptable. Ils en ont assez de payer sans fin des taxes tandis que le gouvernement gaspille l'argent des contribuables pour servir ses intérêts politiques et avantager ses copains politiques. Nous avons observé ce fait lors de la dernière campagne électorale dans le cas de l'argent destiné à l'APECA, qui constitue un programme quinquennal, et dont presque tout le budget a été dépensé pendant la campagne électorale. On y a dépensé les fonds prévus pour non pas un an, ni deux, mais trois, quatre et peut-être même cinq ans pour essayer d'acheter les votes des Canadiens de l'Atlantique. Eh bien, nous avons vu ce qui s'est passé.

Le gouvernement interprète mal ce que veulent les Canadiens. Ils veulent un gouvernement juste. Ils veulent que leurs représentants leur assurent un bon gouvernement. Ils ne veulent pas qu'on essaie de les convaincre d'accepter une mesure dont ils ne veulent pas. Quand ils font savoir au gouvernement qu'ils n'en veulent pas, ils ne veulent pas que ce dernier cherche encore une fois à les convaincre que cette mesure est dans leur intérêt et est vraiment excellente.

Dans toute l'histoire du Canada, peu de propositions ont fait l'objet d'une opposition aussi farouche que la TPS. Quand j'en discute avec les gens, en ma qualité de député, cette opposition saute aux yeux. Un sondage effectué récemment a permis de découvrir que 80 p. 100 des Canadiens ne sont pas d'accord avec ce projet. Pourtant, le gouvernement s'évertue à essayer de convaincre la population que l'idée est géniale. Il s'acharne contre ce barrage d'opposition, sans tenir compte des malheurs qu'il risque de s'attirer, ce faisant.

Nous avons là une nouvelle preuve que le gouvernement n'écoute pas le peuple, qu'il refuse de lui prêter une oreille attentive. C'est un abus absolument flagrant de la démocratie. Le premier ministre et son vice-premier ministre prétendent obliger les Canadiens à accepter cette mesure, mais 26 millions de Canadiens, plutôt 80 p. 100 de ces 26 millions, s'y refusent. Comme certains ministériels sont d'accord avec ce projet de taxe, à leurs yeux, le processus est démocratique et on l'imposera aux Canadiens coûte que coûte. Ils s'attendent à ce que, du jour au lendemain, ces Canadiens acceptent la TPS d'emblée et même avec grand enthousiasme.

Eh bien, monsieur le Président, si vous croyez que ce sera le cas, alors je peux tout aussi bien vous vendre la lune. L'opposition suscitée par la TPS ne s'évanouira pas. Elle n'a même pas commencé à vaciller. Les Canadiens refusent d'être amenés de force à accepter une mesure qui, selon eux, n'est pas dans leur intérêt, ou encore n'aura pas les résultats escomptés par le gouvernement. Et tout cela, en dépit des millions de dollars qu'on dépense pour leur faire avaler la pilule.

• (1150)

La taxe sur les ventes des fabricants, telle qu'elle existe actuellement au taux de 13,5 p. 100, est l'unique solution de rechange dirait le gouvernement. Mais ce n'est pas l'unique solution de rechange.

La population canadienne estime que le gouvernement a mal géré le pays et elle ne va pas avaler cette taxe absolument oppressive et inqualifiable, sachant que le gouvernement du Canada n'a pas du tout idée de la façon de gérer l'économie.

Ce que nous montre cette publicité et ce que le gouvernement cherche à obtenir, c'est un exemple patent de ce dont parlait George Orwell dans son roman *1984* à propos du duolingue, l'instrument de Big Brother. C'est du duolingue que nous servent encore une fois le ministre des Finances et le premier ministre. Le mois dernier nous avons vu fonctionner le duolingue avec un art dont Big Brother n'aurait pas rougi.

Le lundi 25 septembre, le ministre des Finances a enrichi notre vocabulaire de métaphores nouvelles quand il a parlé, à propos de la taxe sur les produits et services, «d'ensemble d'équité» et de «caractéristiques d'équité». Si ce n'était pas si pitoyable, c'en serait presque drôle.

Le ministre des Finances a dit de la taxe sur les produits et services que c'était une «caractéristique d'équité». Comme il est réconfortant de penser que notre gouvernement va adopter une caractéristique d'équité. Ce qu'il voulait peut-être dire, c'est que les Canadiens ne seraient pas plongés dans une misère abjecte. Et que, si les Canadiens ne sont pas plongés dans une misère abjecte, s'ils ne sont pas complètement dépouillés, cette taxe est équitable. Que, s'il leur laisse quelques dollars en poche, cette taxe est équitable.

Mais les Canadiens considèrent l'équité autrement. En fait, même avec la caractéristique d'équité dont parle le ministre, c'est-à-dire son crédit d'impôt, 300 000 ménages qui vivent actuellement au niveau du seuil de pauvreté vont en pâtir. Voilà sa caractéristique d'équité. D'accord, il va rendre quelques dollars aux gens, mais ce n'est là qu'une fraction de ce qu'il enlève aux Canadiens qui sont le moins en mesure de perdre cet argent. La vérité c'est que malgré la caractéristique d'équité, malgré le crédit d'impôt que le ministre va rembourser, le ménage moyen de 4 personnes, deux parents et deux enfants, ayant un revenu total de 45 000 $ par année, va quand même payer 629 $ de plus en impôt et taxe chaque année.

Pour ce qui concerne les entreprises, le ministre a parlé également de la caractéristique d'équité, du crédit d'impôt qui va leur permettre de récupérer les coûts. J'ai déjà dit ce que les petites entreprises pensent de la chose. Comme je l'ai dit plus tôt, ce crédit, qui est censé rendre la taxe juste, ne fera que remettre aux petites entreprises une partie du montant qu'elles devront dépenser pour percevoir la taxe.

Le Canada sera le seul pays au monde à avoir deux taxes de vente différentes, soit une au niveau provincial et une au niveau fédéral. Imaginez les complications que cela causera aux petites entreprises.

Étant donné les problèmes que cette taxe créera, pourquoi le gouvernement persiste-t-il à rendre les Canadiens victimes de manipulation psychologique? Pourquoi essaie-t-il de faire avaler cette taxe aux Canadiens? Nous avons été témoins de la saga du Comité permanent des finances, dirigé par son redoutable président qui parcourt le pays pour parler aux Canadiens, les insultant un à un et ne laissant dans son sillage qu'amertume et désenchantement.

Il y a quelques jours, c'était au tour des provinces atlantiques d'avoir le douteux privilège d'être les hôtes de ce «Batman» de la politique. Il a atterri à Terre-Neuve et, lorsque des témoins se sont présentés devant lui, il n'a cessé de dire: «Dépêchez-vous, dépêchez-vous, je dois prendre l'avion. Je n'ai pas le temps d'écouter tout cela». Il ne leur a évidemment pas dit que l'avion était à sa disposition et que celui-ci ne décollerait que lorsque le président du comité serait prêt. Il a bousculé les Canadiens. Il n'a accordé que deux jours aux quatre provinces atlantiques pour qu'elles puissent exprimer leur opinion sur une question aussi importante que celle-là. Il ne voulait même pas entendre les représentants de l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse. Il n'a toujours pas entendu la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, organisme qui représente 8 000 entreprises au Canada atlantique. C'est lui le «Batman» dont nous parlons. Il est chanceux parce qu'il pourra aller se cacher dans une caverne lorsque les Canadiens commenceront à lui courir après.

Tout cela est insultant pour les Canadiens, mais pourquoi agit-on ainsi? Pourquoi porte-t-on tant d'attention à notre justicier intrépide qui parcourt le Canada ainsi qu'au ministre des Finances? C'est bien simple. Plus ils attirent notre attention sur eux, plus ils la détournent du premier ministre. Quel admirable stratagème!

Si l'on examine les cinq années au pouvoir de ce gouvernement, on a beaucoup de difficulté à définir l'orientation qu'il a suivie, parce qu'il a zigzagué dans l'air comme un ballon qui se dégonfle. Ce fut la débandade totale.

On ne peut pas prétendre que ce gouvernement se préoccupe du sort des Canadiens, qu'il s'intéresse à eux. C'est impossible parce que ce n'est pas vrai. Si on veut lui donner un nom, comme le gouvernement du temps de la dépression ou de la guerre, pourquoi ne pas le qualifier, en s'inspirant de la pièce d'un dollar qu'il a lancée, de gouvernement des derniers dollars. C'est exactement ce qu'il est.

Ce gouvernement n'a rien d'autre à offrir aux Canadiens que des abus, des politiques absolument trompeuses, des excès et un manque total de principes. Pourquoi? Parce qu'il veut suivre la même voie que les États-Unis et marcher du même pas qu'eux, à supposer qu'ils savent où cela va les mener, eux et les Américains.

Le numéro du 23 octobre du magazine *Time* est particulièrement intéressant à cet égard. On y lit, en manchette: «Le gouvernement est-il mort?» et en sous-titre, «Peu disposés à diriger, les hommes politiques laissent l'Amérique sombrer dans la paralysie.» Et ce sont ces gens-là que nous suivons?

N'est-il pas évident que nous ne savons pas exactement ce que nous suivons? Il serait temps, avant qu'il ne soit trop tard, de s'organiser, de mettre sur pied des mesures et un programme économiques susceptibles d'aider le pays et non de conduire les Canadiens à la ruine tout en essayant de les convaincre de choses qu'ils savent fausses et inutiles.

Le gouvernement fera-t-il quelque chose d'utile avant qu'il ne soit trop tard? Va-t-il prendre une initiative décente? Va-t-il faire preuve de suffisamment d'honnêteté pour adopter une politique propre à aider les Canadiens plutôt qu'à détruire le pays?

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que nous suivons l'article 43 du Règlement. Les deux premiers députés à prendre la parole avaient un temps illimité. Les prochains auront 20 minutes, plus 10 minutes de questions et d'observations.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais me joindre, au nom des néo-démocrates, à l'opposition à ce projet de loi qui est un produit du budget, qui reflète une bonne partie de ce qui était dans les documents budgétaires et qui suit le modèle que se sont donnés les conservateurs depuis leur élection en 1984.

• (1200)

La tendance avait été établie avant cela, mais elle empire. De plus en plus, le coût de fonctionnement du gouvernement est à la charge des personnes à faible revenu ou à revenu moyen, alors qu'on permet à ceux qui font de l'argent comme de l'eau de ne pas payer leur juste part. C'était déjà le cas avant 1984, mais le processus s'est accéléré à chaque budget depuis que les conservateurs ont présenté leur premier après les élections de 1984.

Le principal objectif, semble-t-il, est de soutirer de l'argent aux contribuables en augmentant les différentes taxes à la consommation. Selon nos calculs, simplement par le biais des taxes de vente et d'accise, de 1984 à 1988, avant la présentation de ce budget, nos vis-à-vis sont venus chercher 900 $ d'impôts de plus dans les poches de la famille canadienne moyenne. On procédait déjà de cette façon auparavant, mais dernièrement, le gouvernement tire de plus en plus ses recettes de taxes de ce genre.

L'augmentation de la taxe de vente sur les matériaux de construction et le matériel pour bâtiments, qui va passer de 8 à 9 p. 100, constitue une majoration de 12,5 p. 100 du taux de la taxe. La mesure en question va entrer en vigueur le 1er janvier 1990. On va également faire passer la taxe de vente sur l'alcool et les produits du tabac de 18 p. 100 à 19, à compter du 28 avril. La taxe de vente sur les services de télécommunications et les services de programmation passe, à partir du 1er juin 1989, de 10 à 11 p. 100, ce qui représente une autre augmentation de 10 p. 100. Enfin, on a fait passer la taxe de vente—la taxe sur les ventes des fabricants—sur tous les autres biens taxables de 12 à 13,5 p. 100. Cela équivaut à une majoration de 15 p. 100 du taux d'imposition.

Il s'agit de la taxe qui, selon certains députés et le ministre des Finances lui-même, supprime subrepticement des emplois. Le ministre a jugé, semble-t-il, qu'il avait fait assez pour supprimer des emplois en Ontario et il a donc décidé d'accroître le taux d'imposition de 15 p. 100 de sorte que tout le reste du pays finance ses tentatives pour maîtriser la situation dans le sud de l'Ontario.

Ainsi, selon nos calculs, à la suite des majorations des taxes de vente et d'accise prévues dans ce budget, la famille canadienne moyenne devra débourser 500 $ en plus des 700 $ que les conservateurs sont déjà venus lui arracher.

Les taxes à la consommation sont injustes. Sauf erreur, tout le monde s'entend là-dessus. Même le gouvernement conviendra, dans une certaine mesure, que les impôts devraient être basés sur la capacité de payer et non pas s'appliquer à tous sous forme d'une taxe de vente.

Il existe d'autres façons de procéder. Nous en avons parlé durant le débat sur le budget. Nous avons mentionné d'autres méthodes que le gouvernement aurait pu utiliser, pour accroître ses recettes, si c'était là l'objectif du premier budget qu'il a présenté après la campagne électorale. Nous en avons signalé un bon nombre, et j'en ai moi-même proposé plusieurs.

Au Canada, quelque 50 000 sociétés canadiennes rentables ne paieront aucun impôt, même à la suite de la présentation de ce budget. En outre, des personnes extrêmement bien nanties, aux revenus très élevés, ne paieront aucun impôt, malgré les augmentations, du fait des divers avantages fiscaux offerts. Il ne sert à rien d'imposer une surtaxe au titre de l'impôt sur le revenu d'un particulier, si ce dernier ne paie pas d'impôt sur le revenu au départ.

Je ne m'oppose pas à ce que le revenu des riches fasse l'objet d'une surtaxe, mais je suis contre le fait qu'ils ne paient pas au départ, l'impôt sur lequel la surtaxe est calculée. Dire qu'il est plus juste de taxer davantage les consommateurs par le truchement de la taxe sur les produits et services est évidemment la déclaration la plus trompeuse qui soit.

De plus, je ne m'en fais pas trop au sujet du passage de 3 à 5 p. 100 de la taxe fédérale sur les services. C'est une autre augmentation de l'impôt personnel, et nous avons toujours soutenu que cet impôt devait être fondé sur la capacité de payer. Les gens qui paient ce genre d'impôt sur le revenu peuvent payer l'autre surtaxe.

En outre, ceux dont le revenu dépasse 70 000 $ paieront 3 p. 100 de plus d'impôt à compter du 1er juillet, ce qui fait passer la surtaxe à 8 p. 100. Voilà les gens qui ont les moyens de garnir les coffres du gouvernement.

D'autre part, si l'on examine le mode d'imposition du gouvernement, on constate que, depuis les cinq ans qu'il est au pouvoir, il a réduit de 3 500 $ l'impôt maximal sur les revenus de plus de 100 000 $ et, même après l'établissement de cette surtaxe, ces gens paieront encore moins d'impôt qu'avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs. C'est manifestement injuste.

Les gens à faible revenu et à revenu moyen assument une charge fiscale de plus en plus onéreuse pendant que le fardeau des contribuables à revenu élevé s'allège constamment. Les conservateurs n'ont rien fait pour supprimer les échappatoires dont se prévalent les 6 250 particuliers dans les tranches fiscales supérieures, qui, loin d'être lourdement imposés par le gouvernement, ont vu leur charge allégée.

La Chambre a été saisie d'autres mesures législatives dont je voudrais parler brièvement. Le fait que les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional ne soient plus prélevées sur les recettes générales mais sur les primes alourdit encore de 1,7 milliard de dollars le fardeau de la masse salariale. Pour les gens à rémunération assurable maximale, cela se traduit par une hausse directe d'environ 90 $. Voilà une autre façon de faire payer les frais du gouvernement par les gens à faible revenu et à revenu moyen et de ménager ceux qui se trouvent dans les tranches supérieures.

Un impôt substantiel sur les sociétés sera prélevé sur le capital dépassant dix millions de dollars, lequel sera admis comme dégrèvement de la surtaxe fédérale actuelle de 3 p. 100 sur les revenus des sociétés. Au moins, on ira chercher quelque chose. Il faut toutefois comprendre qu'il ne s'agit pas d'un impôt minimum sur les sociétés. Comme l'impôt sur le capital des banques, il s'applique à l'actif et non aux bénéfices et touche seulement 3 600 sociétés, alors que des dizaines de milliers d'autres ne paient pas d'impôt.

Soit dit en passant, je me souviens que les banques, ou du moins les gens qui achetaient leurs actions avant le dernier budget, s'attendaient à ce que le gouvernement impose une nouvelle taxe sur les banques et les sociétés de fiducie. Malheureusement, cela ne s'est pas produit et le prix de leurs actions a sensiblement augmenté à la bourse le lendemain. Ces gens s'attendaient à payer quelque 4,1 milliards de dollars—selon les calculs du ministre des Finances—mais cela ne s'est pas produit. Le ministre a expliqué qu'une telle taxe serait trop difficile à administrer. Il est si facile de soutirer encore plus d'argent aux plus démunis et si difficile d'administrer une nouvelle taxe s'appliquant aux sociétés canadiennes les plus riches. Je me demande pourquoi cela serait si difficile.

Nous avons perçu un peu d'argent auprès de quelques sociétés. Encore une fois, nous nous en sommes pris aux plus faibles, c'est-à-dire les petites entreprises. Le taux d'imposition des petites entreprises est passé de 12,4 à 12,8 p. 100, et les frais d'intérêt sur les impôts en souffrance des particuliers ont augmenté de 2 p. 100, ce qui reflète simplement la hausse du taux préférentiel, qui exerce peut-être la plus grande influence sur le budget. N'eût été de cette hausse, le déficit de cette année aurait été considérablement inférieur à celui de l'an dernier.

Je me souviens que, durant la campagne électorale, nous nous attendions à un déficit de 28,9 milliards. Or, à la présentation du budget, nous avons appris qu'il atteignait 35,5 milliards, soit une augmentation de 6,7 milliards par rapport aux prévisions. Cette hausse est entièrement attribuable à la montée des taux d'intérêt. Il y aurait eu une réduction substantielle du déficit si ceux-ci n'avaient pas tant augmenté.

Le gouvernement en a fait payer une partie par les gens qui ne sont pas à jour dans les versements de leur impôt sur le revenu. Pourtant, on ne fait rien pour recouvrer les 36,1 milliards de dollars d'impôt sur le revenu que les sociétés ont été autorisées à reporter sans avoir jamais l'intention de les acquitter comme le disent certaines d'entre elles. On ne peut pas vraiment les recouvrer puisque, comme certains le prétendent, ils ne seront jamais payés. Pourtant, les sociétés peuvent réclamer ces reports et les déclarer.

Nous pourrions au moins—j'ai déjà avancé cet argument comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre—leur faire payer des intérêts sur cet impôt qu'elles ont reporté. Tant que cet impôt figure dans les bilans, que les conservateurs en retirent au moins des intérêts et au même taux qu'ils exigent des particuliers qui se trouvent au bas de l'échelle. Mais je ne pense pas que cela se produira. C'est contraire à l'orientation qu'a prise le gouvernement depuis son élection, il y a cinq ans.

• (1210)

D'après le Conseil national du bien-être social, les taxes de vente et d'accise ont été les principales sources des nouvelles recettes fiscales depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, ce qui représente une augmentation de 55,5 p. 100 pour les recettes de cette provenance. Le contraste est que les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 33 p. 100 depuis 1984 et l'impôt sur le revenu des sociétés de 17,7 p. 100, non pas parce que les taux ont été majorés, mais plutôt parce qu'il y a eu beaucoup plus d'argent ou d'inflation. C'est la raison pour laquelle le montant s'est accru.

Le gouvernement aurait dû tenir ses promesses et essayer de rendre le régime fiscal plus équitable. Une cible plus appropriée, plutôt que de viser les gens au bas de l'échelle, aurait été d'essayer de recouvrer les 30 milliards de dollars de crédits d'impôt accordés aux particuliers et aux sociétés.

Le gouvernement propose ensuite d'établir un nouveau régime fiscal qui est censé être plus équitable, la taxe sur les produits et services qui, encore une fois, frappe les gens qui se trouvent au bas de l'échelle. Je sais que ce que j'ai dit précédemment à ce sujet a été cité à la Chambre et m'a été rapporté. Il vaut mieux, je pense, que je répète moi-même mes propos plutôt que de laisser quelqu'un d'autre le faire.

Sous sa forme actuelle, la taxe sur les produits et services n'est pas un moyen équitable d'obtenir davantage d'argent du public canadien. Nous devrions nous adresser aux particuliers et aux sociétés qui ont cet argent, qui peuvent payer des impôts mais qui ne payent pas suffisamment par rapport au revenu qu'ils gagnent.

Il y a 22 ou 23 ans, la commission Carter a présenté le rapport qu'elle avait mis trois ans et quelques mois à préparer. Ce rapport renfermait d'excellentes propositions visant à rendre la fiscalité plus juste. En fait, ces propositions étaient si honnêtes pour les contribuables à revenu moyen ou à faible revenu et si équitable envers les contribuables les plus fortunés que ni les gouvernements libéraux ni les gouvernements conservateurs n'y ont prêté la moindre attention. S'ils veulent faire preuve d'équité envers les Canadiens, les conservateurs feraient mieux de se reporter à ce rapport pour voir s'ils n'y trouveraient pas le moyen de doter le Canada, pour la première fois de son histoire, d'une fiscalité vraiment juste lui permettant de toucher les recettes dont il a besoin pour financer ses services.

La taxe sur les produits et les services n'est pas juste. Plus son revenu est faible, plus forte en sera la proportion qu'un contribuable devra payer en impôt. Le gouvernement répond qu'il entend pallier à cet inconvénient en instaurant un système de crédits, mais qu'il va continuer de toucher de plus en plus d'argent des économiquement faibles du fait que le crédit d'impôt ne sera que partiellement et non entièrement indexé.

De cette façon, avec les années, il pourra taxer toujours davantage les économiquement faibles, en dépit des crédits d'impôt qu'il pourra leur verser, car il en récupérera une bonne part chaque année parce qu'il refuse d'indexer pleinement ces montants.

Il pourrait procéder d'une autre façon. J'en ai déjà parlé et je vais tenter encore une fois de le faire. Le gouvernement trouve que sa formule est excellente, du fait qu'il remettra aux contribuables les crédits tous les trois mois. Il ne va pas les faire attendre jusqu'à la fin de l'année. Monsieur le Président, j'ignore s'il y a dans votre circonscription des gens qui sont inscrits à la sécurité sociale ou si vous avez vous-même connu des gens qui y

étaient inscrits. Ces gens-là vivent avec un budget extrêmement restreint. Je trouve que ce serait beaucoup que de leur demander d'attendre trois mois pour recouvrer l'argent qu'ils ont dépensé le lendemain du jour où ils ont touché leur chèque précédent.

Le gouvernement voudrait que d'une façon ou d'une autre les chefs de familles monoparentales qui touchent de très faibles revenus et qui s'efforcent d'élever et de faire instruire leurs enfants modifient leur budget afin de pouvoir attendre pendant trois mois qu'il leur rembourse la taxe sur les produits et services qu'ils ont acquittée depuis qu'ils ont touché leur dernier chèque. Ils touchent d'autres montants tous les mois. Serait-ce si difficile pour lui de les rembourser tous les mois, plutôt que tous les trimestres?

Je ne parle pas en faveur du régime. Je continue de m'opposer à ce qu'il ne soit pas pleinement indexé, mais je trouve qu'il devrait y avoir moyen de remettre ces chèques aux consommateurs qui en ont si désespérément besoin plus souvent qu'une fois par trimestre. J'espère que mes prières ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd. Nous ne savons pas encore exactement ce que le gouvernment entend faire au sujet des produits alimentaires. Il semble à première vue que les aliments, même les plus exotiques, vendus dans les épiceries seront détaxés. Par contre, ce qu'il y a de plus modeste, comme la viande hachée, et j'espère ne blesser personne en parlant ainsi, sera taxée si le consommateur l'achète dans un restaurant-rapide. Pourtant, la viande hachée nourrit bien des familles qui ne peuvent se permettre autre chose. Dans bien des cas, il est plus économique de commander de la viande hachée dans un restaurant rapide que de l'apprêter soi-même à la maison, même si alors le produit est de bien meilleure qualité. Il reste qu'il est plus économique dans les restaurants-rapides. D'après le régime fiscal en vigueur, les produits modestes sont taxés, tandis que les aliments plus exotiques vendus dans les épiceries ne le sont pas. C'est injuste.

Les personnes qui en ont les moyens et qui vivent assez près de la frontière pour aller acheter leurs denrées alimentaires chez nos voisins du sud ne paieront pas de taxe sur les produits qu'ils rapporteront au pays. Celles qui habitent loin de la frontière et qui doivent s'approvisionner dans les magasins canadiens, et je ne parle pas ici seulement des produits alimentaires, mais bien de tous les produits en général, auront à payer la taxe. C'est injuste. Il doit sûrement y avoir une meilleure solution.

Je me souviens d'avoir lu, à l'époque où j'étais député à l'assemblée législative de Victoria, un article rédigé par un Montréalais qui parlait des divers marchés boursiers au Canada. On affirmait qu'un investisseur moyen qui spéculait à la Bourse de Vancouver avait de meilleures chances de faire un profit en achetant des billets de Loto Canada. Et, pourtant, les investissements ne sont pas taxés. Si vous en avez les moyens, vous pouvez jouer à la Bourse, où d'énormes quantités d'argent changent de mains, sans payer de taxe, mais si votre mère va jouer au bingo un soir, alors elle va payer de la taxe. Tout cela est injuste. Si une forme de jeu d'argent est taxable, toutes les formes devraient l'être. Bien entendu, ce devrait être le contraire.

La TPS est censée être visible. Comme de raison, c'est comme taxer les banques. Cela représente une difficulté, donc on abandonne l'idée. Tout ce que le gouvernement ne veut pas faire, il dit que c'est trop difficile. Si c'est pour que les petites gens sachent combien de taxe ils paient, alors que les gens plus à l'aise s'en fichent un peu, cela devient difficile parce que le gouvernement ne veut pas vraiment s'en occuper. Le gouvernement ne tient pas vraiment à ce qu'ils puissent voir un ruban de caisse enregistreuse leur faisant prendre conscience du montant de leur revenu qui sert à payer cette taxe. C'est tellement difficile qu'il vaut mieux ne rien faire.

La TPS n'est pas censée avoir d'incidence sur les recettes. Si nous lisons bien le document qui a été publié récemment, nous constatons que 5,5 milliards de dollars seront consacrés à la réduction du déficit. Ce n'est pas juste. Cette décision n'a rien de juste. On a dit dès le départ que le but recherché était d'aider à réduire le déficit du gouvernement. C'est bien plus facile d'aller puiser dans les poches des gens qui gagnent peu en imposant cette taxe sur les produits et services que d'abaisser les taux d'intérêt.

Et, bien entendu, les travailleurs n'ont qu'à porter le poids de l'affaire. Ce sont de bien bonnes gens. Ils diront: «Nous savons que c'est dans l'intérêt du gouvernement. Nous nous rendons bien compte que nous payons plus que notre part, mais nous ne demanderons pas d'augmentation de salaires pour compenser.» Ce n'est pas juste de s'en prendre à ces gens dans notre société et de penser qu'ils doivent faire les frais de la mauvaise gestion des finances du gouvernement.

Il y a de meilleurs moyens de tirer plus de revenus de ceux qui ont le moyen de payer. Le gouvernement devrait laisser tomber cette mesure sur la taxe d'accise et trouver un plan sensé qui prélèvera une plus forte proportion de ses recettes auprès de ceux qui sont le mieux en mesure de payer.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, les taxes de vente sont régressives, les taxes à la consommation sont régressives et, comme le député le signale, elles ont un effet néfaste sur ceux qui sont le moins capables de payer. Leur incidence est aussi beaucoup plus considérable dans les régions éloignées du centre car, dans bien des cas, du seul fait qu'on taxe les produits, on alourdit la charge fiscale de ceux qui sont loin de la source d'un produit.

• (1220)

J'aimerais que le député nous parle de l'incidence de cette série de majorations de taxes sur les régions éloignées et de la répercussion qu'auront dans ces régions non seulement la taxe prévue dans le projet de loi, mais la taxe sur les biens et services en général.

M. Stupich: Monsieur le Président, nous avons tous entendu parler des groupes qui sont allés expliquer au Comité des finances l'effet que la taxe sur les produits et services aurait sur leur collectivité. Ce qui est en cause, ce n'est pas seulement l'imposition finale d'une taxe de 9 p. 100, soit la même chose qu'à Toronto ou ailleurs. Nous savons qu'il n'en va pas ainsi.

Nous savons que les 9 p. 100 s'ajouteront à chacune des étapes, y compris sur les coûts de transport, les coûts d'entretien de la structure du système de transport, l'expédition des produits aux régions les plus éloignées. L'effet sur ces régions est plus facile à signaler parce l'ampleur en est tellement évidente. Chose certaine, plus on se rapproche de Toronto, moins l'effet est grand et plus on s'en éloigne, pire il est.

Une fois rendus dans les régions du Nord ou aux extrémités est ou ouest, les produits coûtent tellement plus cher. Les transports ne sont que l'un des facteurs. Tout, le financement et la structure des organisations qui l'assurent, coûte plus cher à mesure qu'on s'éloigne du centre. Les 9 p. 100 s'appliqueront sur le total, ce qui fait que la TPS sera encore plus injuste pour les gens qui vivent dans des régions éloignées que pour les habitants d'Ottawa ou de Toronto, par exemple.

M. Wilbee: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour sa façon très rationnelle d'aborder le problème. Bien sûr, je ne partage pas son point de vue à de nombreux égards.

Dans ma circonscription, les gens me disent souvent que, à leur avis, le gouvernement ne réduit pas suffisamment les dépenses. Le député semble très ennuyé du fait qu'une partie des recettes de la TPS servira à réduire le déficit. J'aimerais bien qu'il nous dise dans quels domaines son parti réduirait les dépenses.

Nous entendons souvent des plaintes à la fois contre les coûts du gouvernement et contre la hausse des impôts. Nous ne pouvons pas jouer sur les deux tableaux. Je demande donc au député de nous dire ce que son parti ferait pour réduire les dépenses du gouvernement.

M. Stupich: Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné un moyen. Il s'agit du coût extrêmement élevé du service de la dette qui, l'année dernière, a atteint quelque 34 milliards de dollars. Il est tellement haut parce que le gouvernement s'entête à vouloir faire monter la valeur du dollar canadien, sans doute dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Il est certain qu'une réduction des taux d'intérêt constituerait un moyen d'abaisser les dépenses du gouvernement. On pourrait économiser 3 milliards de dollars pour chaque baisse d'un point du taux d'intérêt. Ce n'est certainement pas à dédaigner.

Je n'ai jamais lancé des généralités en parlant de réduire les dépenses du gouvernement. J'ai parfois cité sir Anthony Eden. Lorsqu'il était premier ministre de Grande-Bretagne, il a dit que tout le monde était en faveur d'économies générales, mais pas de dépenses particulières. Il est plus facile de parler des moyens pour le gouvernement de dépenser plus d'argent. Mais, en ce qui concerne les économies générales, la réduction du taux de chômage par la création de plus d'emplois abaisserait sensiblement le coût du gouvernement. Il est également possible de réduire les taux d'intérêt.

A mon sens, la meilleure chose à faire pour le gouvernement serait d'abaisser les taux d'intérêt. Non seulement le loyer de l'argent s'en trouverait-il réduit, mais encore l'activité économique serait relancée dans d'autres régions du pays. Si le gouvernement se décidait à oublier un instant l'Accord de libre-échange et à laisser baisser les taux d'intérêt, à tout le moins jusqu'au niveau d'il y a quelques années où l'écart entre les taux canadiens et américains était seulement de quatre points, il s'ensuivrait un recul des coûts associés au chômage et une relance de l'économie.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, depuis trente ans, il semble que la répartition de la charge fiscale ait beaucoup changé. Il y a trente ans, en effet, la charge fiscale se répartissait également entre les sociétés et les particuliers. Sous les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé au cours de ces trois décennies, cette répartition a changé au point où la part des impôts payés par les particuliers, principalement sous forme de taxes à la consommation comme celle qui nous est présentée aujourd'hui, est passée à 80 p. 100, tandis que celle des sociétés est tombée à 20 p. 100. Il semble donc y avoir eu un changement radical dans la répartition de la charge fiscale, au détriment des particuliers.

Parallèlement, nous avons été témoins de l'émergence d'une autre situation, soit la concentration de la propriété au Canada dans les mains d'un nombre de plus en plus restreint de familles ou de sociétés de portefeuille. Dans son livre intitulé *Who Controls Canada*, Diane Francis précise que quelque neuf familles et une poignée de sociétés de portefeuille détiennent 50 p. 100 des actions inscrites à la Bourse de Toronto. L'économie canadienne est donc dominée par un très petit nombre de personnes. Au Salvador, toute la propriété est concentrée dans les mains de quatorze familles. Force nous est de constater que la concentration est encore plus forte au Canada.

Le député peut-il nous suggérer des moyens grâce auxquels, en redistribuant le fardeau fiscal, nous pourrions également redistribuer et démocratiser la propriété de notre économie, de sorte que plus de Canadiens aient l'impression d'être propriétaires de l'économie et participent aux orientations qu'elle prend? Le député a-t-il des suggestions à faire à ce propos?

M. Stupich: Monsieur le Président, cette question est liée à celle que le député de Delta a posée au sujet des dépenses qui pourraient être réduites.

Nous pourrions réduire les dépenses fiscales, celles qui ont donné lieu à la situation décrite par le député de Comox-Alberni. Elle est bien simple: grâce à diverses dépenses fiscales, toutes licites, les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé ont facilité la tâche des particuliers riches et des sociétés qui voulaient éviter de payer de l'impôt sur le revenu. Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement a constamment déplacé le fardeau fiscal, le faisant passer des sociétés et des particuliers riches aux contribuables à faible revenu ou à revenu moyen. Ce sont ces derniers qui, par l'entremise de ce régime de dépenses fiscales, paient à la place des sociétés et des particuliers riches.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je me sens très privilégiée de pouvoir parler ce matin du projet de loi C-20. Cette mesure législative renferme les modifications nécessaires pour mettre en oeuvre les mesures budgétaires portant sur la taxe de vente fédérale, la taxe d'accise et les droits de douane.

Le gouvernement propose d'imposer une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services pour remplacer la taxe de vente fédérale de 13 p. 100 qu'il considère comme une taxe régressive et un handicap économique pour le Canada. La taxe fédérale de vente s'élevait à 9 p. 100 lors de l'accession du gouvernement au pouvoir en 1984. Si elle était si préjudiciable à l'économie, pourquoi est-elle passée de 9 p. 100 à 10 p. 100, puis à 11 p. 100, puis à 12 p. 100, pour atteindre actuellement 13 p. 100? Ce n'est pas logique. Le premier ministre a dit que cette taxe faisait sournoisement disparaître des emplois et, pourtant, il n'a pas hésité à l'augmenter.

Le premier député ministériel qui a pris la parole ce matin a expliqué comment cette taxe contribuerait à réduire le déficit. Est-ce quelque chose de nouveau que nous entendons depuis peu? Quand le projet de taxe sur les produits et services a été présenté, on n'a pas mentionné qu'elle contribuerait à réduire le déficit jusqu'à ce que certains, autres que des députés ministériels, se mettent à l'examiner et se rendent soudain compte que la TPS permettrait au gouvernement de toucher des milliards de dollars en recettes supplémentaires par rapport à l'actuelle taxe de vente fédérale. Le gouvernement a donc dû finir par admettre que cette taxe ne serait pas sans incidence sur les recettes. Je suppose que les Canadiens se demandent si le gouvernement actuel finira un jour par savoir ce qu'il dit.

• (1230)

Nous avons tous été témoins de la campagne électorale de l'automne 1988. On n'y a malheureusement parlé de rien d'autre que du libre-échange. Il n'y a absolument pas été question du fait que notre pays faisait face au déficit le plus énorme de son histoire et que ce déficit avait doublé de 1944 à 1988. Le gouvernement n'en a absolument pas parlé. Or, nous voici maintenant réunis en cette trente-quatrième législature et voilà soudain que le gouvernement se décide enfin à dire franchement que le déficit présente un grave problème et que nous devons le réduire.

Je pense que tous les Canadiens qui se préoccupent de la situation tiennent à ce que le déficit diminue. Mais si ce projet de taxe sur les produits et services est mis en oeuvre comme le prévoit le gouvernement fédéral, les Canadiens paieront en 1991 une nouvelle taxe chaque fois qu'ils achèteront une vaste gamme de produits et de services. Pour la plupart des Canadiens, la nouvelle taxe

viendra s'ajouter à la taxe provinciale de vente au détail déjà existante, particulièrement ici en Ontario—et dans toutes les provinces sauf l'Alberta—qu'ils ne connaissent que trop bien à l'heure actuelle.

La TPS constituera également une nouvelle expérience pour les entreprises. Aujourd'hui, certaines entreprises perçoivent et versent la taxe de vente au détail, tandis que les fabricants ou les importateurs de produits manufacturés perçoivent et versent la taxe fédérale sur les ventes des fabricants. Mais il y a encore de nombreuses entreprises qui ne voient jamais directement les taxes actuelles, parce qu'elles n'achètent ni ne vendent jamais de produits taxés au détail et qu'elles ne fabriquent ou n'importent pas de produits manufacturés. Donc, cette taxe modifierait profondément la façon dont les recettes produites par la taxe de vente sont perçues au niveau fédéral.

Suivant le document technique du mois d'août, il est prévu que la TPS va rapporter 24 milliards en 1991, chiffre calculé pour le taux de 9 p. 100. Sur ce total, 18,5 milliards environ viendront remplacer les recettes perdues par la suppression de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, laquelle à l'horizon 1991 aurait été perçue au taux de 13,5 p. 100 sur la plupart des produits. Les 5,5 milliards restants seront ristournés aux contribuables d'une façon ou d'une autre. À ce dernier titre, l'élément le plus important sera constitué des crédits pour taxe de vente, qui seront grandement élargis. Le système actuel de crédits aurait coûté 1,2 milliard en 1991, tandis que les crédits proposés vont coûter environ 3,6 milliards. La différence, soit 2,4 milliards, va être financée par les recettes de la TPS. Enfin, deux milliards environ prélevés sur les recettes vont être transférés aux particuliers et aux provinces en raison des effets de la TPS sur le niveau des prix.

Il est prévu que l'adoption de la TPS va faire augmenter les prix d'environ 2,25 p. 100. Les 200 millions restants de recettes de la TPS doivent couvrir les frais administratifs nouveaux, par exemple l'embauchage d'environ 4 000 fonctionnaires pour appliquer la TPS.

Il y a de nombreux arguments pour et contre. D'après le plus récent sondage, 80 p. 100 des Canadiens disent qu'il y a plus de raisons de ne pas adopter la TPS qu'il y en a de l'adopter. Je répète que tous les Canadiens s'inquiètent du déficit et que tous les Canadiens seront heureux de trouver des moyens de le réduire, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut le faire. Voilà ce qu'ils disent. Ils le disent à qui mieux mieux, et il est grand temps de prêter l'oreille.

La thèse de l'absence d'incidence sur les recettes est encore affaiblie par le fait que le gouvernement fédéral reconnaît dans son projet de réforme de la taxe de vente les difficultés posées par l'érosion de l'assiette de la taxe sur les ventes des fabricants. Les 13,5 p. 100 de cette dernière risquent fort de se révéler insoutenables avec le temps. Ce n'est qu'une mesure provisoire en attendant la mise en place de la TPS.

On substitue de plus en plus les dépenses fiscales aux dépenses consacrées aux programmes et en interprétant libéralement le concept de non-incidence sur les recettes on peut les faire passer inaperçues, ce qui n'est pas possible avec les dépenses consacrées aux programmes. Quand il insiste sur la non-incidence de la réforme fiscale sur les recettes, le gouvernement soutient que le régime fiscal actuel cause des problèmes structuraux qui doivent être réglés. En agissant ainsi, il confond malheureusement deux questions bien distinctes.

Examinons le cas de deux ménages, un qui est légalement marié et un qui est en cohabitation de fait. Le couple marié aurait droit à un seul crédit maximum de TPS de 550 dollars qui serait réduit en fonction du revenu familial. Dans l'autre cas, chaque membre du couple aurait droit à un crédit d'adulte qui serait réduit en fonction de son revenu individuel. Au lieu de commencer à diminuer à partir de 24 800 dollars de revenu total, comme pour le couple marié, leurs crédits ne baisseraient que lorsque leur revenu total atteindrait 49 600 dollars, si les deux adultes gagnaient le même salaire.

De plus, les membres du ménage de fait seraient traités comme deux célibataires. Ils auraient droit à deux crédits. Autrement dit, messieurs les députés, il est beaucoup plus avantageux au point de vue fiscal de vivre ensemble sans se marier que de vivre ensemble comme mari et femme. C'est scandaleux!

Nous savons aussi que le prix des maisons augmentera et que le logement est certainement le poste le plus coûteux du budget familial, qu'on soit locataire ou propriétaire. La TPS comprendrait une taxe de 9 p. 100 sur le prix d'achat d'une maison neuve auprès d'un promoteur immobilier. Elle pourrait donc faire monter les prix considérablement. Pour neutraliser cet impact, le gouvernement propose de donner une ristourne pouvant aller jusqu'à la moitié du montant dû au titre de la TPS, sous réserve des restrictions concernant le prix de la maison.

L'incidence fiscale de la TPS varierait évidemment d'une région à l'autre puisque le prix des maisons varie beaucoup. Comme on le fait remarquer dans le document technique, ce sont les acheteurs de maisons à Toronto qui seraient le plus durement touchés par ce changement. L'imposition de la TPS sur les nouvelles maisons entraînerait une hausse des prix, ce qui permettrait aux propriétaires de maisons existantes de réaliser un profit inattendu.

Pour ce qui est des immeubles de rapport, la TPS devrait s'appliquer à partir de 1991 à tous les aspects de leur construction, ainsi qu'au coût du terrain. Les baux résidentiels de longue durée feraient l'objet d'une exemption. Aucune taxe ne serait perçue sur ces loyers, et le propriétaire ne pourrait pas demander de crédit pour taxe sur intrants pour tout montant payé au titre de la TPS.

L'imposition d'une nouvelle taxe plus élevée sur les nouvelles constructions devrait entraîner une hausse du prix des loyers dans l'ensemble du pays. Comme la taxe ferait augmenter le prix des nouveaux appartements, certains auraient tendance à chercher plutôt de vieux appartements. Cependant, même si la demande de vieux appartements augmentait, l'offre ne pourrait évidemment pas augmenter, ce qui ferait monter les prix sur ce marché aussi.

La TPS est une taxe sur la valeur ajoutée plutôt qu'une taxe de vente. On peut percevoir une taxe de vente comme une taxe sur une opération commerciale plutôt que sur un produit. Par conséquent, une taxe de vente provinciale peut être appliquée à un produit plusieurs fois. Prenez l'exemple d'une automobile: la personne qui l'achète neuve paie une taxe et la personne qui l'achètera ensuite d'occasion paiera aussi une taxe. Ce genre de répétition de la taxe ne devrait pas se produire dans le cas d'une taxe sur la valeur ajoutée.

Pourquoi alors les produits d'occasion seraient-ils soumis à la TPS? Il y a plusieurs raisons. Ils font concurrence aux produits neufs et sont souvent vendus par le même détaillant. Si l'un était taxé et pas l'autre, cela pourrait entraîner une hausse du coût d'observation pour le vendeur et fournir à celui-ci une occasion d'évasion fiscale. Cela pourrait aussi créer des distorsions dans les prix relatifs des deux genres de produits, spécialement si on avait accès à une source non taxée de produits d'occasion au moyen d'importations par exemple. De même, la vente de biens usagés peut parfois comporter une certaine valeur ajoutée et, si l'on taxait les ventes de biens usagés on taxerait cette valeur ajoutée. C'est complexe. Je ne sais pas qui va comprendre et savoir ce qui sera taxé et ce qui ne le sera pas.

• (1240)

La semaine dernière, j'ai parlé de la TPS et de son effet sur les municipalités. Cet effet sera très sérieux. Je ne vais pas y revenir. Les municipalités n'ont qu'un seul moyen de taxation: l'impôt foncier. Ce gouvernement cherche à obtenir de l'argent des gouvernements municipaux, alors qu'ils n'ont pas les moyens d'augmenter leurs recettes. Pourtant, il veut faire des profits sur le dos des municipalités.

En conclusion, les provinces sont pratiquement devant un fait accompli. Ottawa prévoit imposer unilatéralement une taxe de vente de 9 p. 100. Cette taxe va avoir des conséquences sérieuses pour les provinces qui toutes, à l'exception de l'Alberta, ont déjà une taxe de vente. Les provinces devraient alors supporter tout le ressentiment devant une taxe pouvant aller de 9 à 18 p. 100. Toutefois, leur refus de participer à la perception de cette taxe laisse le gouvernement fédéral seul pour percevoir.

La raison de la taxe sur les produits et services, d'après le gouvernement fédéral, est de remplacer la taxe de vente à la fabrication par quelque chose d'efficace. L'efficacité viendrait de l'élargissement de la base, minimisant ainsi les distorsions et le choix du consommateur. En créditant la taxe payée sur les intrants, la TPS aurait pour effet de diminuer les besoins en capitaux et donc d'augmenter la productivité. Je ne pense pas qu'il en sera ainsi. La TPS aura un effet des plus néfastes sur l'économie du pays. Nous savons déjà qu'elle va augmenter l'inflation. Nous savons qu'elle augmentera les taux d'intérêt. Nous savons qu'elle ralentira les affaires. Mais pourquoi, diable, le gouvernement insiste-t-il? Huit Canadiens sur dix disent qu'ils n'en veulent pas. Pour l'amour du ciel, qu'on les écoute!

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue pour son discours et aussi pour la compréhension qu'elle a du dossier de la taxe sur les produits et services. Elle a vraiment fait une recherche et comprend la problématique.

Aujourd'hui, il est un peu ironique que nous parlions d'augmentation de taxes, et de la nouvelle taxe, alors que l'on débute la semaine de la petite entreprise, au Canada. Justement ma question s'adresse à l'honorable député, et je sais qu'il y a de nombreuses petites entreprises dans sa circonscription, et j'aimerais lui demander si elle pourrait dire à la Chambre quelle est l'attitude de la petite entreprise dans sa circonscription? Qu'est-ce que la petite entreprise de sa circonscription pense de la nouvelle TPS, de la nouvelle taxe sur les produits et services? Je pense que nous sommes tous unanimes, à la Chambre, pour dire que ce sera là un cauchemar administratif.

Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais entendre l'opinion de l'honorable députée par rapport aux petites entreprises de sa circonscription.

[*Traduction*]

Mme Gaffney: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai entrepris d'analyser la réaction à la TPS des milieux d'affaires dans ma circonscription. J'ai en effet envoyé à tous les propriétaires de commerces un exemplaire de la brochure publiée par le gouvernement au sujet de cette taxe. Je leur ai également communiqué la réponse libérale, la réponse du parti de l'opposition officielle, au projet de taxe sur les produits et services. De cette façon, je leur fournissais les deux points de vue, celui du gouvernement et celui de l'opposition. Je ne cherchais nullement à les influencer, mais bien à leur permettre de se faire une idée, compte tenu des renseignements mis à leur disposition.

Je leur ai également demandé de signer une pétition que je me suis chargée de présenter aux Communes, s'ils estimaient, comme les députés de ce côté-ci de la Chambre, que la mesure nuirait aux affaires. Ces pétitions nous parviennent tous les jours. Les petites entreprises dans la circonscription de Nepean sont des plus inquiètes à propos de la taxe d'affaires.

La ristourne accordée aux petites entreprises n'est pas suffisante. La paperasserie nécessaire va être incroyable. Les coûts seront énormes, mais ce qui importe encore davantage, c'est que les intéressés me disent que les entreprises vont être frappées très durement. Ils prévoient un fléchissement de l'activité économique, et je crois pouvoir dire ce matin que je parle au nom de la majorité des chefs de petite entreprise de la circonscription de Nepean. Ils ne souhaitent pas l'application de la TPS. Ils n'ont pas les moyens d'y faire face. Beaucoup m'affirment qu'ils seront littéralement obligés de fermer leurs portes.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le budget sur lequel ce projet C-20 est basé est illégitime au départ, en ce sens qu'il a profité aux gens du pays qui ont eu la chance de connaître son contenu avant qu'il ne soit présenté à la Chambre des communes. Ainsi, d'aucuns ont pu en tirer certains avantages. Nous ne savons pas grand-chose là-dessus. Nous devrions donc considérer que le projet de loi C-20 est lui aussi inadmissible. Comme la députée l'a signalé, il tend, en fait, à accroître des taxes qui sont déjà régressives. Ma collègue pourrait-elle nous préciser dans quelle mesure sa circonscription va souffrir des nouvelles orientations en question?

Mme Gaffney: Monsieur le Président, les nouvelles mesures en question vont probablement toucher ma circonscription de plusieurs façons. Il en a peut-être déjà été question dans un autre discours, mais je tiens à répéter que ce sont probablement les personnes âgées du pays qui s'inquiètent le plus de la TPS et qui seront le plus durement touchées. Je reçois littéralement des centaines de coups de téléphone et de lettres à mes bureaux. Certaines de ces interventions viennent de gens âgés de Nepean qui affirment qu'ils n'ont pas les moyens de faire face à cette nouvelle taxe.

Un homme d'un certain âge m'a signalé que sa femme et lui avaient élevé une famille nombreuse. Il a ajouté qu'ils avaient travaillé dur et qu'ils n'avaient jamais pris de vacances, car ils ne voulaient pas quitter leurs enfants. Ils pouvaient compter sur un revenu moyen et il m'a précisé qu'ils n'avaient jamais acheté une automobile neuve, car ils avaient préféré investir dans des obligations d'épargne du Canada, croyant dans leur pays. Ils l'ont fait sans arrêt pendant des années, jusqu'à ce que leurs enfants aient grandi et qu'ils aient fini leurs études universitaires. Les voilà maintenant rendus à un stade de leur vie—ils sont tous les deux à la retraite—où ils peuvent se permettre de prendre des vacances dans le Sud et d'acheter une automobile neuve. Leur revenu est supérieur à 50 000 $ et ils me disent qu'ils vont vendre leurs obligations d'épargne du Canada, car ils ne voient pas pourquoi ils les garderaient. En effet, comme l'intéressé le précise, il pourra ainsi réduire son revenu, afin que son chèque de pension de sécurité de la vieillesse ne soit pas assujetti à la récupération. Je ne peux blâmer ces gens. Je peux vous garantir que le gouvernement va perdre des milliards de dollars du fait que des Canadiens vont encaisser leurs obligations d'épargne du Canada ou s'abstenir d'en acheter. Selon moi, cela aura des répercussions terribles pour tous les Canadiens.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir intervenir. Je suis capable de prédire l'avenir. J'imagine que vous n'en saviez rien, mais je suis capable de le faire.

Je prédis que nous verrons sur les étagères de nos bibliothèques un livre sur le pire raid fiscal jamais déclenché dans toute l'histoire du Canada, encore mieux un livre intitulé «Le plus grand pillage fiscal de l'histoire du Canada».

Le projet de loi C-20 est le chapitre 7 de l'histoire du gouvernement le plus vorace que notre pays ait jamais connu. Un aperçu de ses cinq années d'existence nous permet de voir qu'il a écrit le premier chapitre de son histoire avec la présentation de son premier budget.

• (1250)

Cette histoire a commencé avec une déclaration du ministre des Finances qui a relevé les impôts des particuliers, réduit ceux des sociétés et concocté, au bout du compte, un régime fiscal particulièrement impitoyable envers les Canadiens les moins en mesure de payer des impôts.

Nous sommes maintenant rendus au chapitre 7, le projet de loi C-20 qui tend à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Voilà un titre qui annonce une mesure plutôt ennuyeuse et innofensive de prime abord, mais les contribuables s'apercevront qu'il s'agit d'un épisode particulièrement intéressant de cette histoire puisqu'elle entraîne encore d'autres augmentations de taxe. Nous avons dit à maintes reprises que toute taxe de vente, toute taxe à la consommation était en soi une taxe régressive. Je disais donc qu'on a commencé à rédiger le livre d'histoire dont je parle il y a plus de quatre ans. On a commencé par relever les mêmes taxes qu'on augmente encore aujourd'hui.

Si vous voulez, monsieur le Président, je peux vous donner exactement le montant de chaque augmentation fiscale décrétée au cours de ces cinq années. Vous voulez que je le fasse?

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'y tiens pas spécialement.

M. Hovdebo: Je ne suis pas sûr de vouloir le faire moi non plus, d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, ce chapitre a un petit quelque chose de spécial et d'intéressant. Je disais tout à l'heure que le budget sur lequel se fonde ce projet de loi est un budget illégitime. Les fuites budgétaires ont permis à bien des gens de se servir de leur position privilégiée à leur propre avantage. Jamais dans l'histoire du Canada, dans l'histoire de nos gouvernements parlementaires, on avait toléré pareille chose. Dès que l'on savait que quelqu'un avait réussi à consulter un budget avant son dépôt, il était convenu que ce budget ne devait pas être adopté. Qu'il devait être retiré. Or, le gouvernement actuel a fait exception.

Profiter de renseignements budgétaires privilégiés à son avantage est une chose inacceptable sous un gouvernement parlementaire. Or, le gouvernement actuel ne semblait pas vouloir retirer son budget. Il est même allé plus loin en présentant le projet de loi C-20 qui est dirigé non seulement contre les Canadiens à faible revenu, mais également contre les assistés sociaux et ceux qui n'ont aucun revenu, parce que leurs fonds déjà insuffisants iront encore moins loin.

L'arrogance du gouvernement est très évidente ici. Il n'y a eu aucune modification. Il est étonnant que le gouvernement n'ait jamais vraiment tenté d'expliquer comment il a permis que des gens profitent du budget ou comment il a accepté que des gens soient mis en position de profiter du budget. Le gouvernement ne s'est jamais justifié. Par conséquent, le budget est illégitime et le projet de loi est inadmissible. Mais, le gouvernement est si arrogant que nous sommes contraints d'examiner la mesure au même titre qu'une mesure légitime.

Quelles seront les conséquences du C-20? Je vis dans le nord de la Saskatchewan et j'ai passé une part appréciable de ma vie dans le nord du Canada, notamment à Inuvik et à Whitehorse, au Yukon, et au Nouveau-Québec. Le budget a des répercussions beaucoup plus senties dans les régions isolées et dans le Nord qu'au centre-ville de Toronto ou d'Ottawa, par exemple. Certains aspects du projet de loi C-20 auront des répercussions directes sur la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, car il fera augmenter le coût des carburants, dont celui du carburant pour avion. Il existe une grande différence entre le prix à payer pour l'essence et le mazout dans le sud et le nord du Canada—et il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour le constater. En ajoutant aux taxes, le projet de loi fera augmenter les prix. Par conséquent, la taxe représentera un fardeau beaucoup plus lourd dans les régions septentrionales et isolées du Canada. Les frais sont élevés pour transporter les produits dans ces régions, et la nouvelle taxe ajoutera à ces frais.

Le tourisme est une industrie importante dans bien des régions du nord de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En fait, dans toutes les régions du nord du Canada. Cette taxe fera augmenter le coût de toutes les activités touristiques dans notre pays, puisqu'elle fera grimper le coût de l'essence et du carburant, consommés tant par les entreprises de transport routier que par les lignes aériennes.

On connaît pourtant les répercussions de ce genre de taxe. L'an dernier, le gouvernement a imposé une taxe sur les communications. Et c'est ce genre de taxe dont nous sommes saisis aujourd'hui, une taxe sur les communications imposée sur chaque appel interurbain effectué dans ces régions. Si vous habitez dans le nord et que vous désirez communiquer avec votre médecin, avec l'école pour vous informer des progrès de vos enfants ou avec votre fournisseur d'essence ou d'autres produits indispensables, vous devez faire des appels interurbains. Si vous vivez à Ottawa, aucun de ces appels ne sera un appel interurbain et vous n'aurez pas de taxe à payer. Mais les habitants du nord, eux, devront payer 10 p. 100 de taxe sur chaque appel qu'ils auront effectué pour obtenir les renseignements et les marchandises qui sont essentiels à leur bien-être. Cela signifie pour les habitants du nord du pays et des régions éloignées une augmentation de taxe

Article 31 du Règlement

considérablement supérieure à la hausse de 1 p. 100 de l'essence, une augmentation dont il faut s'inquiéter. Cette taxe ressemble à la TPS, du fait qu'elle sera appliquée sur tous les produits et aura des répercussions plus graves sur les localités du nord que sur les régions du sud du pays.

Je poursuivrai après la période des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saskatoon—Humboldt aura dix minutes pour compléter son discours et dix minutes pour les questions et les commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA HONGRIE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il y a 33 ans, le 23 octobre 1956, le flambeau de la liberté a brièvement dissipé la nuit du stalinisme qui enveloppait la Hongrie.

Des hommes et des femmes se sont battus pour libérer leur bien-aimée patrie. C'est en retenant son souffle que le monde a tourné le regard sur la lutte d'une poignée de patriotes qui ont osé affronter le redoutable géant soviétique dans leur quête de démocratie et de respect des droits de la personne. Malgré les promesses, le monde occidental n'a rien fait pendant que ces gens se battaient courageusement, comme des héros, jusqu'à la mort. Ces hommes et ces femmes n'ont pas versé leur sang en vain.

Trente-trois ans plus tard, la réforme démocratique commence à porter ses fruits grâce au combat de ceux qui sont morts en 1956.

La Hongrie est aujourd'hui en pleine ébullition. Des réformes, que l'on jugeait impossibles à réaliser il n'y a que quelques années, sont adoptées presque tous les jours. Nous, au Canada, et le monde occidental observons la situation avec espoir. Or, nous devons être très vigilants pour nous assurer que les progrès accomplis grâce aux sacrifices de ceux qui se sont battus pour la liberté ne seront pas balayés par de nouveaux mouvements de répression.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le 5 octobre, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'elle levait le moratoire sur l'expulsion de Haïtiens. Elle a dit juger que la situation politique dans ce pays était revenue à la normale après l'immense vague de violence qui a perturbé la tentative d'élections, le 8 novembre 1987. Cinquante requérants du statut de réfugié seront donc renvoyés en Haïti, le premier devant partir demain.

Pendant des décennies, les Haïtiens ont été terrorisés par le régime Duvalier. Depuis 1986, ils ont eu quatre gouvernements successifs qui ont pris le pouvoir par les armes.

Selon la revue de juin 1989 sur Haïti qu'a publiée le Centre de documentation sur l'immigration et les réfugiés, les violations des droits de la personne continuent sous le régime actuel. Elles comprennent la torture, les exécutions sommaires, les disparitions, les arrestations arbitraires et les détentions.

Les tontons macoutes circulent encore librement en Haïti, probablement avec la bénédiction du gouvernement militaire.

Je demande à la ministre de lire le rapport de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et de s'entretenir avec Amnistie Internationale avant de renvoyer des Haïtiens risquer la mort.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DES TRANSPORTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que l'Office national des transports a adopté aujourd'hui l'ordonnance n° 1989-R-326 sur la répartition des coûts de reconstruction du passage supérieur enjambant la voie ferrée du CN près de Truro, en Nouvelle-Écosse.

Le passage actuel tombe en ruine. Il est tellement délabré que les autorités réduisent continuellement sa capacité. A l'heure actuelle, les camionnettes légères sont les plus gros véhicules qui puissent légalement le franchir. Tous les intéressés s'accordent pour dire que cet ouvrage doit être remplacé immédiatement. La voie du CN passe en plein milieu de la localité de Salmon River et représente un obstacle pour les autobus scolaires, les ambulances et les autopompes.

Je voudrais maintenant exhorter toutes les parties en cause, y compris le CN, l'Office national des transports, la province de la Nouvelle-Écosse et les municipalités, à travailler ensemble pour que la construction commence immédiatement et que le problème soit résolu d'une façon rationnelle et sûre.

Je voudrais aussi féliciter l'Office national des transports pour sa détermination, qui a permis l'adoption de cette ordonnance aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, aujourd'hui est la première journée de cette semaine que nous dédions à la petite et moyenne entreprise. Le gouvernement a choisi pour cette occasion le slogan «Croître aujourd'hui pour demain.»

Le cynisme de ce gouvernement est vraiment incroyable, monsieur le Président! D'une part, le gouvernement parle de croissance pour les PME canadiennes, et d'autre part, il tente d'imposer la taxe sur les produits et les services, la TPS, qui sera un cauchemar pour les petites entreprises.

[*Traduction*]

Je demande au gouvernement de retirer la TPS. Ce sera pour lui la meilleure façon de montrer qu'il appuie la petite entreprise qui, dans les dix dernières années, a créé 93 p. 100 des nouveaux emplois du secteur privé.

[*Français*]

La petite entreprise est le moteur de notre économie, monsieur le Président. C'est la petite entreprise qui a créé, durant les 10 dernières années, 93 p. 100 des nouveaux emplois dans le secteur privé.

Si le gouvernement conservateur prend à coeur les intérêts de la petite entreprise, il devrait retirer immédiatement la nouvelle taxe sur les produits et les services.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a témoigné de son engagement envers la circonscription d'Elk Island en mettant en oeuvre le programme Développement des collectivités de Lamont-Two Hills. Ce programme vise à aider les travailleurs des localités qui ont de graves problèmes économiques, mais dont le potentiel de croissance est évident.

Pour que soit exploité au maximum le potentiel économique d'une localité, le programme est dirigé par des représentants locaux qui évaluent les besoins de la localité et qui recommandent une aide pour les entreprises, l'acquisition de nouvelles compétences ou le recyclage.

Dans le cadre du programme, le Centre d'aide aux entreprises de Lamont-Two Hills obtiendra du gouvernement fédéral un montant de 400 000 $ pour continuer d'aider les petites entreprises de la région. Pendant la première année, 11 entreprises ont été créées ou maintenues grâce aux services techniques et financiers offerts par le centre. Ainsi, plus de 28 emplois à plein temps ou à temps partiel ont été créés ou maintenus.

Le programme Développement des collectivités témoigne manifestement de l'engagement que le gouvernement a pris envers nos collectivités rurales.

* * *

LA SEMAINE NATIONAL DES UNIVERSITÉS

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale des universités, qui a pris fin hier, les Canadiens ont pu réfléchir à ce qu'elles représentent pour l'avenir de leur pays et prendre conscience que le financement de nos établissements d'études supérieures était menacé.

Les salles de classe sont surpeuplées. Les professeurs ont moins de temps à consacrer à chacun des étudiants. Les subventions de recherche sont insuffisantes. Et pourtant les progrès scientifiques et techniques—notamment en médecine, dans les biotechnologies et les communications—dépendent de la recherche et de l'enseignement universitaire.

C'est pourquoi je me réjouis de l'ajout de l'éducation à l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres, d'autant que cette question n'a pas fait l'objet de discussions depuis 1973.

Article 31 du Règlement

Je m'inquiète toutefois du fait que l'éducation ne constitue qu'un des nombreux points qui seront examinés pendant une maigre demi-journée de cette conférence de deux jours.

Il conviendrait de convoquer une conférence des premiers ministres qui aurait pour seul objet la recherche et l'enseignement et pour unique objectif d'obtenir de ceux-ci un engagement ferme envers une hausse du financement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, beaucoup d'Albertains de toutes les couches de la société me font part de leur inquiétude au sujet des répercussions environnementales des projets de construction d'usines de pâte à papier dans le nord de l'Alberta.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta ont entrepris un examen environnemental commun. La commission d'examen tient actuellement des audiences dans des villes du nord de l'Alberta. Cet investissement en foresterie aura d'importantes répercussions sociales, économiques et environnementales dans tout l'Alberta et pourtant la commission d'examen ne tiendra pas d'audiences à Edmonton ou à Calgary.

Tous les Albertains subventionnent les projets en foresterie. Les ressources de la province leur appartiennent. On doit encourager le débat, et non le décourager.

Je demande au ministre albertain de l'environnement, Ralph Klein, et à son homologue fédéral, le député de Lac-Saint-Jean, de demander à la commission d'examen de tenir des audiences publiques au moins à Edmonton. Toute l'Alberta est concernée. Tous les Albertains doivent être entendus.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je prends la parole à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, celle du 22 au 28 octobre, pour faire savoir que le Nouveau Parti démocratique reconnaît la contribution indispensable que le monde de la petite entreprise apporte à la croissance économique et à la prospérité du Canada. Il est important de faire remarquer que depuis 10 ans, près de 70 p. 100 de tous les nouveaux emplois ont été créés par les petites entreprises, dont beaucoup comptent moins de cinq employés.

Il est ironique de constater que la Semaine de la petite entreprise—visant à célébrer l'esprit d'entreprise au Canada—se déroule au moment où la viabilité économique durable de la petite entreprise est en butte à l'attaque que le gouvernement fédéral s'apprête à lui faire subir avec son projet de taxe sur les produits et services. La TPS va effectivement transformer les petites entreprises individuelles en percepteurs de taxes pour le compte de Revenu Canada, en leur imposant le fardeau accablant de l'application de cette taxe. La TPS va allourdir la montagne d'écritures dont les petites entreprises doivent déjà s'acquitter et va faire augmenter sensiblement leurs frais de comptabilité.

Je soutiens, monsieur le Président, que la Semaine de la petite entreprise constitue pour le gouvernement le moment tout indiqué de montrer qu'il se soucie de la petite entreprise en retirant son projet de taxe sur les produits et services.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, encore une fois, la Société canadienne des postes veut abolir le service aérien omnibus pour le transport de la nourriture périssable aux Inuit et Cris du Nouveau-Québec. Bien qu'elle n'ait pas annoncé publiquement ses intentions, la Société canadienne des postes s'est organisée pour augmenter le taux du timbre postal de 30 p. 100, 45 p. 100 et même plus. La situation deviendra critique après le 13 novembre 1989 et touchera directement les consommateurs au sein des collectivités du Nord. C'est une situation complexe qui concerne la Société canadienne des postes, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et celui de la Santé nationale et du Bien-être social.

Si le gouvernement agit pour des considérations budgétaires, il crée des problèmes encore plus graves qui affectent la santé et le bien-être des habitants du Nord. Monsieur le Président, une fois encore, les habitants du Nord sont injustement pénalisés par rapport aux populations du Sud.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, une grande tempête de neige a recouvert vendredi dernier le nord de l'Ontario de 36 centimètres de neige entre Marathon et Sault-Sainte-Marie et paralysé la région pendant plus de 24 heures.

Les habitants du nord de l'Ontario ont été privés de routes et de transport aérien. Leur unique moyen de transport a été VIA Rail.

Si la tempête était survenue le 16 janvier 1990, jour où entrent en vigueur les réductions de services de VIA Rail, les habitants du nord de l'Ontario auraient été dépourvus de tout moyen de communication, comme la chose va se produire dans l'année. Il est certain que le gouvernement n'a pas tenu compte du climat du nord de l'Ontario quand il a décidé de supprimer le Canadien et la ligne du CP qui desservent près de 400 000 personnes.

La tempête de vendredi fait voir à l'évidence que le gouvernement a pris la décision d'isoler ces communautés par un coup de tête idiot, car c'est la seule expression qui convienne. La population du nord de l'Ontario implore le gouvernement de changer d'avis avant qu'il ne soit trop tard.

Ne privez pas le nord de l'Ontario de ces trains de voyageurs car cela va priver les populations de Wawa, White River, Marathon, Terrace Bay, Schreiber, Nipigon, Red Rock, Hurkett, Dorion, McKenzie, Thunder Bay, Ignace, Dreyden, Kenora et tant d'autres petites localités de moins de 500 personnes de tout service ferroviaire, car c'est ce qui va arriver.

* * *

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION AUX TROUBLES ALIMENTAIRES

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, aujourd'hui marque le début de la Semaine de sensibilisation aux troubles alimentaires.

Le Centre national d'information sur les troubles alimentaires travaille pour sensibiliser les Canadiens aux dangers graves que représentent pour la santé des troubles comme l'anorexie mentale, la boulimie et l'hyperphagie.

L'anorexie et la boulimie ont atteint des proportions épidémiques au Canada, touchant une étudiante d'université sur cinq et un nombre sans cesse croissant d'hommes. Entre 10 et 20 p. 100 des anorexiques meurent de ce problème alimentaire.

Le Centre national d'information sur les troubles alimentaires et l'Association pour la boulimie et l'anorexie travaillent pour aider les Canadiens à combattre le manque de respect de soi et les autres facteurs psychologiques, physiologiques et sociaux qui sont à l'origine de ces troubles alimentaires.

Article 31 du Règlement

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et tous les députés appuient ces organismes et leur souhaitent beaucoup de succès dans leur campagne de sensibiliation cette semaine.

* * *

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, la Commission de la capitale nationale souhaite établir une huitième résidence officielle au Canada, cette fois pour le chef de l'État-major de la Défense.

Ce projet survient à un moment où le gouvernement fédéral prêche l'austérité, où des milliers de Canadiens errent sans abri et où les soupes populaires n'ont jamais été aussi fréquentées. Quel sera le prochain projet à être entrepris? Le greffier du Conseil privé réclamera-t-il à son tour une résidence? Ou est-ce que ce sera le sous-ministre des Finances? Ou encore la présidente de la Commission de la capitale nationale?

Le gouvernement démantèle l'infrastructure nationale en réduisant les services de VIA Rail, en imposant des compressions budgétaires à Radio-Canada, en privatisant Air Canada et en refusant d'aider les municipalités à réparer leur infrastructure en ruine. Négligeant de se préparer pour l'avenir, le gouvernement réduit considérablement les crédits destinés à la recherche et au développement et affaiblit les mesures législatives environnementales.

Pourtant, il semble croire que toutes ces questions sont loin d'avoir la même importance qu'un logement subventionné pour le chef de l'État-major de la Défense. Il exhorte constamment les Canadiens à se serrer la ceinture, mais il ne pratique pas ce qu'il prêche. Il donne même l'impression d'avoir enlevé sa ceinture pour fouetter ces Canadiens. J'exige qu'il la remette, la resserre même davantage et entreprenne d'examiner enfin les questions importantes qui touchent l'ensemble des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): En cette ouverture de la 10e Semaine annuelle de la petite entreprise au Canada, je voudrais profiter de l'occasion pour saluer les millions de Canadiens qui prennent des risques afin de faire démarrer des petites entreprises.

Monsieur le Président, depuis 1984, plus de 150 000 petites entreprises ont été créées à chaque année au Canada. Par ailleurs, une récente étude démontre que plus de 65 p. 100 d'entre elles ont survécu aux trois premières années cruciales.

Quatre Canadiens sur 10 à l'emploi du secteur privé travaillent pour une petite entreprise. En effet, 80 p. 100 des nouveaux emplois créés entre 1978 et 1987 résultent des petites entreprises.

Monsieur le Président, ces chiffres parlent d'eux-mêmes et expriment bien le rôle vital que jouent les petites entreprises pour l'économie canadienne. Le gouvernement fédéral reconnaît cet apport, et c'est pourquoi il a fait plus que les autres gouvernements afin d'aider les petites entreprises au cours des cinq dernières années.

Monsieur le Président, ce gouvernement croit fermement qu'au Canada, «l'affaire des petites entreprises, ça fait de grosses affaires».

* * *

[*Traduction*]

L'ORGANISME INTER PARES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* de samedi avait sur sa première page une photo du premier ministre et de sa femme assis dans un pousse-pousse. La légende disait «voyage en grand style». C'est une attitude anachronique qui en dit long sur l'insensibilité du gouvernement à l'égard des pays en développement.

Le premier ministre est-il au courant de l'état de pauvreté dans lequel se trouvent les conducteurs de pousse-pousse? Ils sont parmi les plus pauvres du monde. L'organisme Inter Pares faisait quelque chose au sujet de la situation de ces gens. La plupart doivent louer leur véhicule à des propriétaires de «flotte» à un prix exorbitant.

Il y a trois ans, Inter Pares a créé des ateliers coopératifs dans les régions rurales du Bangladesh pour leur permettre de devenir autosuffisants. C'est cela le développement véritable.

Le budget du premier ministre met un terme au projet d'Inter Pares. L'organisme canadien se tourne maintenant vers l'Europe pour continuer à financer ses coopératives.

Il est vraiment triste de voir qu'un organisme canadien qui gère un excellent programme doive se tourner vers d'autres gouvernements pour la survie de son projet. J'espère que le premier ministre a laissé un gros pourboire, car le conducteur du pousse-pousse en avait sûrement besoin.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La semaine dernière, le ministre a signalé dans cette enceinte que les réserves de gaz naturel du Canada étaient tellement importantes que la décision de l'Office national de l'énergie d'approuver l'exportation de 9,2 billions de pieds cubes ne menacerait en rien l'avenir énergétique du pays.

Or, l'affirmation en question a maintenant été contredite par un haut fonctionnaire de son propre ministère selon lequel les observations et les évaluations du ministre ne s'appuyaient en fait sur absolument rien de concret, étant donné les problèmes que pose la mise en valeur de ces ressources à des fins économiques.

Dans les circonstances, je voudrais demander au ministre ceci: Est-il disposé maintenant à revenir sur ses observations et sur l'avis qu'il a donné au Cabinet et à garantir aujourd'hui à la Chambre que le Cabinet n'approuvera pas la décision de l'ONE tant qu'il ne sera pas prouvé que les exportations de gaz naturel en question ne menaceront pas nos approvisionnements énergétiques?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce qui a trait à ce que j'ai déclaré à la Chambre, ce chiffre de 9,2 billions de pieds cubes a été comparé aux 11,65 billions de pieds cubes de réserves prouvées et aux réserves possibles qui pourraient atteindre 56 billions de pieds cubes, selon la Commission géologique du Canada. En fait, la Commission m'a transmis aujourd'hui des chiffres encore plus élevés dans les deux cas.

En l'occurrence, il s'agit d'établir les quantités de gaz qui peuvent être extraites en haute mer et dans les régions septentrionales. On ne pourra le savoir avec exactitude, à mon avis, tant qu'une société ou un consortium n'aura pas présenté la demande de construction d'un pipeline et qu'on ne connaîtra pas les conditions rattachées à cette construction.

Ainsi, la semaine dernière, l'ONE a approuvé une licence d'exportation en fonction des exportations prévues par rapport aux réserves prouvées. Je le répète, selon les chiffres que m'a transmis aujourd'hui la Commision géologique du Canada, ces réserves pourraient même être supérieures aux chiffres que j'ai donnés la semaine dernière.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, la question est beaucoup plus simple que cela. Il s'agit essentiellement de savoir si nous compromettons la sécurité des approvisionnements en énergie du Canada. C'est au Cabinet qu'il incombe de trancher.

Plus précisément, je demande au ministre de s'engager à ce que, avant de prendre une décision, le gouvernement fasse connaître publiquement, à la Chambre, des chiffres sur le niveau des réserves et que, avant d'approuver des permis ou des licences d'exportation, il prouve qu'il y a des réserves suffisantes pour les Canadiens et qu'elles ne seront pas compromises par la construction du pipeline demandé?

• (1420)

M. Epp: Monsieur le Président, le député et moi-même savons que le Cabinet doit approuver les licences visant l'exportation.

M. Gauthier: C'est un point de contact bien ténu.

M. Epp: Le whip parle de point de contact, je suis sûr qu'il en cherche un lui-même tous les jours.

Je disais donc que le Cabinet devra étudier la demande de licences d'exportation. J'ajoute, à l'intention du député, que l'ONE a le mandat de tenir compte du niveau des réserves et d'examiner les demandes qui lui sont présentées.

Par ailleurs, le député devrait être plus circonspect dans ses évaluations parce que toute la situation remonte à l'époque du Programme énergétique national. Le principe de base de ce programme était que, si les ressources étaient gardées sous terre, nous avions les réserves pour assurer l'approvisionnement du Canada en gaz pendant 25 ans.

Je crois que tous les députés admettront que le meilleur moyen d'augmenter le niveau de nos réserves en pétrole et en gaz consiste à accroître l'activité dans le secteur, c'est-à-dire à produire les liquidités nécessaires pour effectuer davantage d'exploration et pour ajouter à nos réserves.

Ce que je suis en train de dire au député, c'est que le plan du PEN ne permettait pas d'accroître nos réserves. Il nous donnait cependant un faux sentiment de sécurité. Il ne permettait pas de constituer les réserves que nous avons maintenant.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, nous ne parlons pas du PEN. Nous parlons de l'ONE et de la décision de délivrer un permis d'exportation susceptible de compromettre la sécurité de nos approvisionnements.

Le ministre sait très bien qu'à cause de l'Accord de libre-échange, toute exportation, dont les 9,2 billions de pieds cubes en question, ferait passer nos exportations vers les États-Unis à près de 60 p. 100 de nos réserves normales.

Trouve-t-il que c'est une bonne façon de défendre les intérêts de notre pays que de céder, à perpétuité, 60 p 100 de nos réserves en gaz naturel à un autre pays? Est-ce bien cela défendre la sécurité de nos approvisionnements et les intérêts des Canadiens?

M. Epp: Monsieur le Président, je connais les moyens à prendre pour renforcer la sécurité de nos approvisionnements. D'une part, il faut favoriser l'exploitation des gisements gaziers et prétroliers. D'autre part, il faut que ceux qui font de la prospection y trouvent leur compte. Enfin, en ce qui concerne la signature de contrats à long terme, les Canadiens devront s'assurer qu'ils ont bel et bien accès à cette ressource.

Si le député se donne la peine d'examiner le permis d'exportation en question, il verra que l'ONE a établi certaines conditions préalables à l'obtention d'un contrat d'exportation vers les États-Unis, à savoir que les Canadiens doivent avoir accès à la fois aux renseignements concernant ce contrat et au gaz naturel. Je lui rappelle donc que, à mon avis, c'est le marché qui nous garantit le mieux le bon fonctionnement de ce secteur. Il donne les meilleurs résultats avec les conditions que l'ONE a prévues sur le permis d'exportation en question.

Finalement, le député devrait savoir qu'il n'y aura pas d'exportation sans la présentation d'une demande de construction d'un pipeline. Or, il en sera question et l'ONE examinera certes les conditions qui doivent être respectées pour protéger la sécurité de nos approvisionnements.

Le député devrait comprendre, comme nous tous, que nous ne pouvons pas continuer à faire de la prospection et des relevés pendant des années sans produire le gaz nécessaire pour obtenir les liquidités dont nous avons besoin.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Le premier ministre a affirmé à maintes reprises qu'on ne prendra aucune initiative économique majeure tant que le gouvernement n'aura pas une évaluation environnementale complète.

Comme l'Office national de l'énergie a donné son approbation provisoire à l'exportation de 9,2 billions de pieds cubes de gaz naturel de l'Arctique, le ministre garantit-il que le premier ministre va respecter sa parole? Y aura-t-il un examen public complet avant que le Cabinet n'approuve la délivrance de permis d'exporter?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pense qu'il faut faire la part des choses. En fait, l'ONE a étudié une demande de permis d'exporter et il a approuvé la vente de 9,2 billions de pieds cubes.

Le processus auquel la députée devrait faire allusion—ce serait plus logique, à mon sens—c'est que l'évaluation environnementale complète est faite quand l'ONE est saisi d'une demande de construction d'un pipeline. Nous avons procédé ainsi dans le cas de tout autre mégaprojet dans le Nord ou n'importe où ailleurs au Canada. Je pense en particulier à Hibernia et à Lloydminster. Nous le ferons dans le Nord si, premièrement, on projette de construire un pipeline et, deuxièmement, la demande est approuvée. C'est alors que l'ONE la discute et l'évalue en tenant compte des questions écologiques et socio-économiques ainsi que des réclamations foncières.

Mme Callbeck: Monsieur le Président, ce pourrait être l'exportation énergétique la plus considérable de toute l'histoire de notre pays. Ma question est très simple: aurons-nous une évaluation environnementale? Comment va-t-on procéder? C'est une affaire qui touche directement l'avenir du Nord et de tous les Canadiens.

Le gouvernement va-t-il accorder plus d'attention à cette évaluation environnementale qu'il ne l'a fait dans le cas de VIA Rail? Autrement dit, le premier ministre va-t-il tenir parole cette fois-ci?

M. Epp: Monsieur le Président, si la députée veut bien se reporter au passé, elle constatera qu'on a fait des évaluations environnementales dans le cas de projets énergétiques comme OSLO, Lloydminster et Hibernia. Autrement dit, dans chacun de ces cas et dans le cas d'un gazoduc pour acheminer le gas de l'Arctique vers le Sud, il fait faire de telles évaluations.

La réponse à la question sur l'environnement est oui. Mais, en termes non équivoques, je lui demande de ne pas confondre pipeline ou projet de pipeline et permis d'exporter.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Finances a trait au caractère secret des documents gouvernementaux.

Vendredi dernier, le ministre a réitéré son refus de communiquer à la Chambre les quelque 500 pages de documents concernant les perspectives économiques que le gouvernement avait obtenues en 1988, soit avant de se lancer dans la campagne électorale de 1989. Nous ne sommes tout simplement pas satisfaits de sa réponse.

Aujourd'hui, j'aimerais demander au ministre des Finances pourquoi, après avoir promis le 10 octobre à la Chambre des communes de communiquer aux députés les documents pertinents, il a refusé neuf jours plus tard de le faire. Pourrait-il nous dire ce qui est survenu entre le 10 et le 20 octobre pour le faire changer d'idée? Serait-ce que tout à coup il tienne à préserver au Canada la version wilsonienne des faits?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il ne s'est produit aucun changement entre le 10 octobre et vendredi dernier. Le 10 octobre, si le député s'en souvient, j'ai déclaré que je communiquerais au député qui les demandait les renseignements auxquels il avait droit. Ce sont-là exactement les renseignements que je lui ai communiqués.

M. Nystrom: Il y a de très nombreuses années, monsieur le Président, le parti d'en face, par la voix de Walter Baker et de Ged Baldwin, insistait pour que le gouvernement de l'époque renonce au secret et fasse preuve de transparence.

Je voudrais savoir quelque chose. Pourquoi le ministre a-t-il attendu au mois de juin pour me refuser l'accès aux renseignements que j'avais demandés en mars à propos des projets en matière de communication que le gouvernement entendait insérer dans ses budgets de 1985, 1986, 1987 et 1988, ainsi que dans les projets qui devaient figurer dans son Livre blanc sur la fiscalité de l'année dernière? Comment se fait-il que nous n'ayons pas encore obtenu ces renseignements? Par ailleurs, pourquoi refuse-t-il de communiquer à la Chambre les renseignements concernant les coupes de l'assurance-chômage? Je tiens à savoir pourquoi il refuse de les communiquer. Quelle en est la raison? Va-t-il enfin cesser de jouer à ce petit jeu et faire preuve de franchise à l'égard des Canadiens?

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, je devrai de nouveau examiner les renseignements demandés et les raisons pour lesquelles j'ai refusé en juin de les lui communiquer. Je ne suis pas en mesure de lui répondre pour l'instant.

Ce qui est en jeu, en l'occurrence, c'est le très important principe de la responsabilité parlementaire, soit celle du ministre à l'égard de la gestion de son ministère. Par ailleurs, le ministre est comptable au Parlement de cette gestion.

Alors qu'il exerce ses activités de gestion, le ministre obtient de ses subalternes des renseignements et avis qui l'aident à assumer ses fonctions. Il n'est pas tenu d'accepter tous les avis de ses sous–ministres, pas plus qu'il ne peut invoquer ces avis pour se dérober à ses responsabilités. Le ministre doit décider, selon le cas. Cependant, il est absolument indispensable de préserver le caractère confidentiel de ces avis s'il veut pouvoir compter sur la libre circulation de renseignements qu'il échange avec son sous–ministre. Voilà pourquoi la législation prévoyant l'accès à l'information en protège le caractère confidentiel.

• (1430)

M. Nystrom: Monsieur le Président, cette réponse n'est pas satisfaisante. Le ministre nous donne sa version à lui de la vérité, et je peux vous dire que même les députés conservateurs de l'arrière–ban lui en veulent.

Je vais lui donner une troisième chance. Le ministre a déclaré que, d'après ses propres calculs, la TPS sera préjudiciable à au moins une province.

Le ministre va–t–il confirmer aujourd'hui que cette province est l'Alberta, nous donner une idée des pertes et, pendant qu'il y est, nous dire s'il va rendre publique toute la documentation concernant les répercussions de la taxe sur les produits et services dans les 10 provinces et les deux territoires du Canada?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, le député sait que j'ai toujours été très honnête dans mes relations avec le Parlement et que je continuerai de l'être.

Quant aux répercussions de la TPS dans les provinces, j'ai fait des observations générales à ce sujet à la Chambre. J'ai également dit que nous avions coutume de discuter de l'information avec les provinces, avant de la rendre publique, pour nous assurer que les renseignements divulgués n'induisent pas le public en erreur. Jusqu'à ce que nous en discutions avec les provinces, je ne suis pas disposé à révéler cette information.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'est pas sans savoir que la grande coalition contre la TPS continue de prendre de l'envergure à tous les jours. Ma question au ministre des Finances est celle–ci: Est–il prêt à reconnaître aujourd'hui que la proposition du gouvernement de taxer les produits et les services est rejetée par des gens à travers le pays, et surtout ma question est à savoir si le ministre des Finances est prêt à mettre fin à la confusion qui entoure les consommateurs et l'incertitude qui est créée dans le secteur privé en retirant cette terrible taxe?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je ne suis pas prêt à retirer la taxe sur les produits et services. Nous avons présenté un document technique et le Comité des finances tient actuellement des audiences à ce sujet.

Le député conviendra avec moi que tous s'entendent pour supprimer la taxe actuelle sur les ventes des fabricants, qui est incorporée dans le processus de production, et pour que nous adoptions la taxe sur les produits et services. Mais il y a différents points de vue. Certains ne veulent pas d'exemptions, d'autres en souhaitent, et beaucoup disent que le taux devrait être plus bas, mais personne ne s'entend sur la façon de l'abaisser. Certains voudraient que le crédit soit réduit, d'autres disent qu'il n'est pas assez élevé. Certains proposent de réduire la ristourne à l'habitation, d'autres voudraient l'augmenter.

Il est clair que notre proposition soulève des protestations des deux côtés. Pourtant, les mesures que nous avons proposées représentent un équilibre soigneusement réalisé qui se confirme à mesure que nous entendons d'autres recommandations.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Pour ce qui est des mesures proposées, le ministre des Finances a insulté ses homologues, les ministres provinciaux des Finances de tout le pays, en disant qu'ils jouaient à des jeux politiques avec la taxe sur les produits et services.

Les Canadiens n'ajoutent aucune foi à l'assertion du ministre selon laquelle les provinces auraient rejeté un projet de taxe de vente nationale. Mais, pour plus de précision, voici la question que je pose au ministre des Finances.

Si, en fait, les provinces ont rejeté le projet de taxe de vente nationale du gouvernement en avril, le ministre portera-t-il à la connaissance du public la proposition qui a été rejetée par les ministres provinciaux des Finances, pour que nous sachions qui dit la vérité dans cette affaire?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous travaillons de concert avec les provinces depuis le début de 1987 et discutons de tous les aspects de la taxe sur les produits et services. Au point où nous en sommes avec les provinces, nous parlons d'une taxe fédérale-provinciale comportant un grand nombre des caractéristiques de la taxe sur les produits et services décrite dans la proposition d'aujourd'hui.

Les commentaires faits au cours de la semaine dernière et en août dernier, lors de la réunion des premiers ministres provinciaux, ont révélé que les provinces ne sont pas vraiment pressées d'agir. Lorsque nous avons constaté la chose et vu l'extrême urgence qu'il y a pour le gouvernement fédéral d'abandonner une taxe existante néfaste et que le Comité des finances de la Chambre des communes a recommandé à deux reprises de modifier, nous avons décidé d'aller de l'avant avec une proposition unilatérale.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a récemment envoyé une lettre aux présidents des divers comités permanents de la Chambre des communes pour leur parler du déficit et leur demander de lui soumettre toutes les idées qu'ils pourraient avoir sur les moyens de le réduire. Cependant, en tant que président du Comité des comptes publics, je n'ai pas eu l'honneur de recevoir cette lettre.

Pourquoi le vice-premier ministre n'a-t-il pas envoyé de lettre au président du Comité des comptes publics? Craint-il d'obtenir des propositions constructives de ce comité qui, après tout, surveille les dépenses du gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais présenter mes excuses au député. Je ne l'ai pas snobé délibérément, je peux lui affirmer que nous suivons les délibérations du Comité des comptes publics de façon suivie.

Si le député est disposé à offrir des suggestions, je les recevrai certainement avec beaucoup d'intérêt et de gratitude.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je remercie le vice-premier ministre pour sa réponse. Le rapport du vérificateur général sera déposé demain à la Chambre. Il sera renvoyé de façon permanente au Comité permanent des comptes publics, comme c'est l'usage.

Le vice-premier ministre promettra-t-il à la Chambre et à tous les Canadiens qu'on accordera à ce comité de surveillance des deniers publics la liberté et l'indépendance dont il a joui traditionnellement au Parlement du Canada? Nous assura-t-il qu'on n'opposera aucun obstacle au travail de ce comité, contrairement à que l'on a observé dans une certaine mesure au début de cette législature?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je peux certes l'assurer au député. Contrairement à l'ancien gouvernement libéral qui a supprimé plusieurs postes et catégories de personnel dont disposait le vérificateur général et qui a réduit le nombre de gens que ce dernier avait à sa disposition pour faire le travail correctement, je peux lui garantir que nous ne nous engagerons pas dans cette voie.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit, il y a un instant, que la situation devenait très claire en ce qui concerne la TPS. Je suis d'accord avec lui. Il devient de plus en plus clair chaque jour que la situation des Canadiens à faible revenu et à revenu moyen empirera toujours davantage chaque année, sous le régime de la taxe sur les produits et services, étant donné que les crédits d'impôt n'augmenteront que si le taux d'inflation au Canada est supérieur à 3 p. 100. Même les ministériels qui siègent au Comité des finances avouent que la taxe portera un coup aux Canadiens qui touchent un revenu peu élevé ou moyen.

Le ministre finira-t-il par admettre que la TPS nuira aux Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen, ou nous faudra-t-il attendre cinq ans pour connaître la vérité en nous prévalant de la Loi sur l'accès à l'information?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je suis en profond désaccord avec la députée. La taxe sur les produits et services ne nuira pas aux Canadiens qui touchent un revenu peu élevé ou moyen. Ces gens recevront quatre fois par année un chèque de remboursement qui s'élèvera à 275 $ par adulte et à 100 $ par enfant.

C'est bien différent du système de la taxe de vente dont nous avons hérité il y a cinq ans. En 1986, nous avons proposé l'idée d'un remboursement, d'un crédit remboursable pour taxe de vente. Nous avons considérablement accru le montant du remboursement ainsi que le nombre de gens qui le recevront. Pour tout dire, les remboursements totaliseront 3,6 milliards de dollars.

• (1440)

Cela montre clairement à la population canadienne que nous tenons compte des répercussions des taxes de vente sur les gens à faible revenu et que nous prenons aussi des mesures pour les protéger.

Mme Langan: Monsieur le Président, je rappelle au ministre que même ses députés de l'arrière-ban ne seraient pas d'accord avec lui sur ce point. Je lui signale que tout ce qu'on voit augmenter, c'est le nombre des personnes qui s'appauvrissent de plus en plus et des travailleurs pauvres qui se tournent déjà vers les banques d'alimentation bondées parce que cette taxe gruge une plus grande partie de leur revenu.

En taxant les pauvres, le gouvernement est-il déterminé à faire des banques d'alimentation la chaîne bancaire dont l'expansion est la plus rapide au Canada?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je pense que la députée s'inquiète parce que l'indexation sera de trois points inférieure à l'IPC.

Elle devrait également comprendre que nous nous sommes engagés à examiner constamment cette indexation et à rajuster au besoin ce seuil de faible revenu. Nous avons calculé le crédit remboursable pour taxe de vente en partant d'un seuil de faible revenu de 15 000 $, que nous avons porté à 16 000 $, puis à 18 000 $ et, maintenant, avec le projet de TPS, à 25 000 $. La députée peut sûrement se rendre compte que nous sommes à l'écoute des besoins des personnes dont elle parle.

Les produits alimentaires de base, c'est-à-dire ceux que se procurent les banques d'alimentation, ne sont pas compris dans notre proposition et ne seront pas assujettis à la taxe. De toute évidence, nous avons tenu compte des intérêts des économiquement faibles lorsque nous avons élaboré cette proposition.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Un changement majeur est en train d'être apporté par la Société canadienne des postes relativement au transport des marchandises périssables à destination des collectivités Inuit et Cris au nord de l'Abitibi et de Manicouagan.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le ministre peut-il me dire aujourd'hui si une rencontre peut être organisée d'ici la fin du mois d'octobre 1989 réunissant son ministère, ceux des Affaires indiennes et de la Santé nationale et les intervenants économiques représentant les Cris et les Inuit, dans le but d'entendre leurs revendications et de trouver une solution pour le bien-être des populations du Nord?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je demanderai certainement aux dirigeants de Postes Canada de participer à cette rencontre.

Je souligne que Postes Canada a déjà rencontré Makivik et la Fédération des coopératives du Québec en septembre. Pour ce qui est de toute autre rencontre à ce sujet, je demanderai assurément à la Société des postes de collaborer et je suis certain qu'elle le fera.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le secrétaire américain à l'Agriculture a récemment dit que les États-Unis veulent depuis longtemps imposer au Canada une certaine discipline en matière de subventions. Le gouvernement leur a déjà permis de discipliner nos producteurs de porc, nos producteurs de lait et notre industrie de la pêche. Totalement à tort. Maintenant, ils veulent discipliner nos producteurs de blé dur.

Quand le ministre de l'Agriculture cessera-t-il de laisser les Américains s'attaquer ainsi à nos industries primaires? Quand commencera-t-il à s'opposer à leurs subventions? Va-t-il continuer à accepter ces recours commerciaux injustes qui se substituent à l'Accord de libre-échange?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux assurer au député que je tiens pour complètement fausses et injustifiées les accusations portées par les producteurs de blé dur du Dakota du Nord.

La réalité, c'est que les Américains subventionnent leurs producteurs de blé d'environ 40 à 50 $ de plus la tonne que le Canada ne le fait. Ce calcul a été effectué et accepté dans le cadre de l'Accord de libre-échange. L'augmentation sensible des exportations de blé dur canadien est due à la pénurie de blé de haute qualité aux États-Unis et au fait que nous avons réussi à obtenir de très hauts rendements. Nous avons pénétré le marché américain à cause de la grande qualité de notre produit et par suite de la demande.

S'il y a des différends dans ce domaine, ils découlent du recours continu des États-Unis au Programme d'amélioration des exportations et à des conditions de crédit non commerciales beaucoup trop généreuses, qui créent de la distorsion dans les marchés mondiaux des céréales et des oléagineux.

M. Ferguson: Monsieur le Président, le 16 octobre, les dirigeants des agriculteurs ont demandé au ministre, dans une lettre, d'étudier cette question. Les syndicats du blé de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, de même que les producteurs de blé de l'Ouest ont signalé ce que le ministre vient de dire, c'est-à-dire que les Américains ont de plus fortes subventions que les producteurs canadiens.

Quand le ministre défendra-t-il les agriculteurs canadiens et sévira-t-il contre les États-Unis et leurs programmes, en particulier celui de l'expansion des exportations qui vole les marchés canadiens dans les autres pays, en même temps qu'il protège leurs marchés intérieurs?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député conviendra sûrement que les autorités américaines ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. J'ai bien expliqué notre position. Nous avons fait énoncer clairement les faits par notre attaché à notre ambassade de Washington. Nous avons présenté de fortes instances aux États-Unis à cet égard.

J'ajoute, en passant, que le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis est du même avis que le député et moi. Selon un titre du *Co-operator* du Manitoba, «Yeutter dit que les ventes de blé dur ne sont pas injustes», en parlant des ventes canadiennes aux États-Unis.

Cela confirme nettement que leurs subventions sont beaucoup plus élevées que les nôtres. Cela indique clairement que, à cause de la qualité et de la pénurie, nous avons percé ce marché. Cela prouve au monde entier que le Canada peut se mesurer aux meilleurs d'entre tous, et nous le ferons à l'avenir comme nous l'avons fait par le passé.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, lors du dernier Budget Mulroney-Wilson, la Commission de la Capitale nationale a vu ses budgets diminués de 5 millions de dollars, et il en résulte un désengagement au niveau de ses activités opérationnelles.

La fermeture de la Promenade de la Gatineau, entre le boulevard Taché et la rue Gamelin, à Hull, est un non-sens, si l'on considère seulement que le parachèvement du réseau routier dans le secteur n'est pas complété et que cette décision entraînera des problèmes majeurs de circulation pour la population outaouaise.

Le ministre peut-il me dire, monsieur le Président, s'il s'engage à revoir cette décision qui pénalise indûment et, qui plus est, est inacceptable dans les circonstances?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends note de la question au nom du ministre des Travaux publics, et je transmettrai la réponse au député le plus tôt possible.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre pourrait m'indiquer si le ministre responsable de la Commission de la Capitale nationale pourra m'indiquer, dans les prochains jours, une réponse à cette question qui est très importante pour les gens de l'Outaouais?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Je m'y engage, monsieur le Président. Je consulterai le ministre dès qu'il reviendra, et le député pourrait communiquer avec lui directement.

* * *

LES PÊCHES

M. David Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans sur la décision du groupe binational en ce qui concerne notre réglementation des pêches.

Le délai de 38 jours court depuis que le ministre a reçu le rapport préliminaire; il lui reste maintenant 23 jours pour donner la réponse du Canada. Le ministre peut-il donner à la Chambre ainsi qu'aux milliers de travailleurs dont l'emploi dépend de la décision du Canada des précisions quant à la position du gouvernement en cette matière, ou alors nous faudra-t-il attendre que les Américains nous en fassent part, comme nous attendons toujours le rapport préliminaire?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cette question ressemble, à bien des égards, à d'autres questions auxquelles nous avons répondu la semaine dernière. D'ailleurs, le ministre du Commerce extérieur, qui est revenu à la Chambre, pourrait mieux que moi répondre à la question.

• (1450)

Le député s'inquiète du temps qui s'écoule. Ce faisant, il veut sans doute veiller à ce que le Canada prenne la meilleure décision en cette matière. Dès que cette dernière sera prise, nous en informerons le député.

M. Stupich: Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre du Commerce extérieur.

Les entreprises de transformation et les syndicats ont fait savoir au ministre des Pêches et des Océans que, à leur avis, il valait mieux compenser les Américains plutôt que céder la moindre parcelle de notre droit de contrôle et de gestion de notre ressource. Ils ont dit que nous devions continuer de faire débarquer la totalité des prises de saumon afin de conserver notre droit de regard. Les avantages qu'en retire le Canada l'emportent sur les compensations.

Le ministre peut-il adopter cette option au lieu de céder aux pressions des Américains?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis certes heureux de revenir à la Chambre, mais je m'aperçois que les choses ne se sont guère améliorées pendant mon absence et que la qualité des questions laisse toujours à désirer.

Quant à la question du député, nous avons examiné un certain nombre d'options. Le groupe binational, créé aux termes de l'Accord de libre-échange et composé d'un président canadien, de deux représentants canadiens et de deux représentants américains, a conclu que notre réglementation était acceptable comme mesure d'appui à la conservation.

Conformément à cette décision, nous étudions à l'heure actuelle les diverses options qui s'offrent à nous. Je crains que cette option, qui consisterait à offrir aux Américains une légère compensation, ne soit pas si simple qu'il n'y paraît. Il reste que c'est une des options que nous examinons.

La décision que nous prendrons ira dans le sens de l'intérêt public de même que de l'intérêt des pêcheurs et des travailleurs des usines de transformation de la Colombie-Britannique.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Des agriculteurs américains du Dakota du Nord craignent que le blé dur canadien menace leur marché. Ils pourraient bientôt se plaindre auprès de Sam Gibbons, président du sous-comité du commerce, et lui exprimer leur désir de fermer la frontière aux importations de blé dur canadien.

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que nous pouvons faire pour mettre fin à cette agression injuste et injustifiée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, les accusations portées par les producteurs de blé dur américain contre leurs homologues canadiens sont totalement injustes et injustifiées. Le blé dur américain jouit d'un avantage de 40 à 50 dollars le boisseau. Cela a été clairement établi sous les auspices de l'Accord de libre-échange.

Le Canada a pénétré certains marchés américains en raison surtout d'une pénurie de blé dur américain de première qualité. Nous en avons en abondance et nous allons continuer de pénétrer ces marchés d'une manière juste et loyale.

Nous avons protesté auprès des autorités américaines et nous continuerons à le faire. Nous continuerons aussi de faire pression sur les États-Unis pour qu'ils cessent d'utiliser leur programme de subventions aux exportations et leurs programmes de crédit non commercial qui perturbent gravement le commerce international.

* * *

LE SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il me semble que c'est la qualité des réponses qui s'améliore chaque fois que le ministre du Commerce extérieur s'absente de la Chambre.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics ou à son remplaçant, et porte sur le rapport Crombie qui concerne l'avenir du secteur riverain de Toronto. Ce rapport permet d'espérer que des millions de Canadiens qui habitent entre Oshawa et Burlington pourront obtenir et reconquérir l'accès à leur principal atout écologique, qui est le lac Ontario.

Le premier ministre Peterson aurait déclaré la semaine dernière: «Il ne se construira pas un seul édifice à bureaux, pas un seul immeuble en copropriété ni même une seule remise sans l'accord provincial.» Malheureusement, ce veto contre l'aménagement foncier ne s'applique pas aux terrains fédéraux.

Est-ce que le gouvernement du Canada va opposer le même veto à l'aménagement foncier de l'important stock de terrains géré par Harbourfront et par la Toronto Harbour Authority, terrains qui, comme nous le savons tous, appartiennent en définitive à la nation canadienne?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le député sait que les projets visés intéressant la province de l'Ontario et Harbourfront constituent des questions distinctes. A Harbourfront, il y a un moratoire sur l'aménagement depuis un certain temps déjà et sur ce que nous appelons les projets de pipeline.

Des négociations ont été entamées avec la ville de Toronto au sujet d'Harbourfront et ces négociations vont aboutir à très brève échéance. Une décision sera alors annoncée au sujet de l'avenir de Harbourfront.

M. Caccia: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'il y a 1 200 acres qui relèvent uniquement du port de Toronto. Ces terrains doivent entrer en fin de compte dans la compétence fédérale.

Voici donc ma question et j'espère que le ministre va répondre. Est-ce que le gouvernement du Canada veut s'engager à appliquer le même moratoire à l'aménagement des terrains de propriété fédérale qui relèvent de la Toronto Housing Authority, de façon à concrétiser les mesures proposées par le rapport Crombie? Veut-il s'engager à cela du moins?

M. McDermid: Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député. Il y a une différence entre la Commission portuaire et Harbourfront, comme il le sait. Je pensais qu'il parlait de Harbourfront et non pas de la Commission du port de Toronto. Je m'excuse bien auprès de lui.

Il y a une commission royale présidée par David Crombie. Nous attendons son rapport avant d'agir.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, je lui ai posé une question au sujet de documents réclamés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information qui montreraient si les promesses que les conservateurs ont faites pendant la campagne électorale l'ont été de bonne foi.

Le ministère a préparé les documents nécessaires au mois de juillet et a recommandé qu'on les rende publics. Plus tôt aujourd'hui, le ministre disait que les ministres ne sont pas tenus de suivre les conseils des sous-ministres. C'est parfaitement vrai dans le cas des conseils économiques, mais la question de la communication de documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ne relève pas des conseils économiques, c'est un conseil juridique.

Le ministre a l'obligation de rendre ces documents publics. Je voudrais qu'il confirme ce qu'il semblait dire plus tôt, qu'il avait rejeté le conseil de son sous-ministre au sujet des documents qui devraient être rendus publics.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les conseils fournis par un sous-ministre sont le résultat de discussions, de consultations et d'autres considérations qui forment un tout. Que cela porte sur des questions relatives à la politique économique du gouvernement ou sur d'autres aspects plus généraux, cela rentre dans la catégorie des conseils. Comme le député le sait, puisqu'il a été ministre, c'est protégé par la Loi sur l'accès à l'information pour des raisons évidentes.

Il est très important que l'échange de renseignements et de conseils entre le ministre et le sous-ministre continue. C'est en fonction de cela que j'ai agi en ce qui concerne ce cas précis de demande d'accès à l'information.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je suppose que la Chambre ne peut que conclure de cela que le ministre a effectivement rejeté les conseils qu'il avait reçus au sujet des documents à rendre publics.

Est-ce que sa décision de rejeter les conseils reçus au sujet de l'interprétation de la Loi sur l'accès à l'information était basée sur des conseils juridiques venus d'ailleurs?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous voilà encore à parler de conseils.

M. Kaplan: Conseils juridiques.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, les conseils juridiques viennent du sous-ministre et des conseillers juridiques du ministère. Ce sont toujours des conseils et il est certain que je ne vais pas agir d'une façon totalement opposée à ce qui m'a été dit au ministère.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. En décembre 1986, le CN a vendu sa division de camionnage à la société Route Canada qui, peu après, soit en 1988, fermait ses portes. De nombreux anciens employés du CN ont perdu une partie ou la totalité du régime de pension, de la rémunération de leurs congés payés et de l'indemnité de départ qui leur revenaient de droit pour des périodes allant jusqu'à 35 années de service au CN.

Le ministre peut-il dire aux 45 anciens employés du CN dans ma circonscription si cette question, qui est pour eux une source de frustration constante, sera un jour réglée, et quand elle le sera?

• (1500)

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme le sait le député, la GRC enquête encore sur l'affaire. Il ne conviendrait donc pas que j'en parle.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il l'intéressera certainement d'apprendre que, samedi dernier, il m'a été donné de m'entretenir avec des centaines d'habitants de ma localité; ces gens souhaitaient en effet me parler du projet de taxe sur les produits et services présenté par le gouvernement.

Le ministre devrait savoir que, à quelques exceptions près, ces gens ont été unanimes à refuser leur appui au ministre, que ce soit pour cette taxe, pour une taxe de 7 p. 100, de 5 p. 100, ou n'importe quelle taxe de vente, quel qu'en soit le pourcentage. Je voudrais poser au ministre la question que mes électeurs m'ont prié de lui poser: quand reviendra-t-il à ses sens et renoncera-t-il à cette taxe de vente tout à fait injuste et inadmissible?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à une question en tous points semblable que m'avait posée un de ses collègues tout à l'heure.

Je lui pose à mon tour une question: a-t-il proposé une solution de rechange à ses électeurs pour qu'ils puissent la comparer à la nôtre et dire laquelle ils préféraient? Je vois qu'il fait signe que oui. Voyons un peu ce qu'il a proposé.

M. le Président: Je permets au député d'Edmonton-Est de poser une seule question.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie.

Confirmera-t-il que, par suite des politiques de déréglementation que le gouvernement actuel a mises en oeuvre à compter de 1985, la plus grande partie du gaz naturel à bon marché disponible au Canada a été rapidement liquidée à très bas prix uniquement pour maintenir le flux de l'encaisse dont il parlait, de sorte que lorsque le gazoduc de l'Arctique entrera en service, même si ce gaz naturel est destiné aux marchés canadiens, il ne sera absolument pas possible de l'offrir à moins du double du prix actuel?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec ce que le député vient de dire. S'il examine les ventes de gaz naturel, tant sur le marché intérieur que sur le marché d'exportation aux États-Unis, il constatera que les prix des deux ont augmenté. Je lui ferai également remarquer par ailleurs que, s'il croit que le marché intérieur canadien est suffisamment grand pour absorber le genre de frais qu'il faudra engager pour amener ce gaz naturel depuis l'Arctique, il ne connaît manifestement rien à l'économie.

Nous avons évidemment besoin du marché d'exportation afin de pouvoir disposer de ce gaz naturel pour notre marché intérieur. Il devrait examiner la question sous cet angle.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET À L'ÉTAPE DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-21

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je veux informer la Chambre qu'il a été impossible d'en arriver à un accord aux termes des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement relativement à une attribution de temps pour l'étude à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis de mon intention de présenter, à la prochaine séance de la Chambre, une motion d'attribution de temps afin d'attribuer un nombre déterminé de jours aux délibérations à ces étapes et aux décisions requises pour disposer de ces étapes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je ne passerai pas au prochain chapitre de mon livre sur le gouvernement le plus gourmand de l'histoire du Canada.

Je veux seulement continuer de parler de l'impact du projet de loi C-20 sur les régions éloignées. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons déjà une taxe sur les télécommunications qui est discriminatoire à l'égard des régions rurales et éloignées et qui ressemble beaucoup à la TPS proposée par le gouvernement. Les régions rurales et éloignées seront beaucoup plus durement touchées par cette taxe que celles du centre du Canada. C'est une des raisons pour lesquelles nous croyons que le projet de loi C-20 est probablement la plus importante razzia fiscale effectuée par un gouvernement canadien.

Une autre question qui préoccupe particulièrement les habitants des régions éloignées et tous les Canadiens, dans une certaine mesure, c'est la hausse de la taxe sur les matériaux de construction, parce que cette taxe touche toutes les régions du pays. Elle touche les régions où le coût de la construction est déjà extrêmement élevé. La construction d'un bâtiment dans les Territoires du Nord-Ouest coûte plus cher le pied carré; par conséquent, les gens qui construisent dans cette région paieront une proportion plus élevée de taxe que ceux qui construisent dans le sud où dans une région plus densément peuplée.

La majoration de la taxe, qui va passer de 8 à 9 p. 100 en vertu de ce projet de loi, n'est pas équitable, en ce sens qu'elle va frapper plus durement les gens qui doivent dépenser davantage que les autres dans le domaine de la construction.

Il est difficile de parler de ce projet de loi sans s'arrêter aux répercussions de la TPS également. Dans les régions septentrionales et rurales, la TPS s'appliquera sur le produit final et, étant donné que ce produit sera beaucoup plus cher qu'il ne le serait normalement au centre-ville de Regina, par exemple, les intéressés devront alors payer davantage que les autres Canadiens. En fait, lorsqu'on examine attentivement le budget, on s'aperçoit qu'à la suite d'une réduction de 40 p. 100 des crédits consacrés au développement régional, toutes les régions du pays, sauf le centre du Canada et les grandes villes, seront durement touchées par ce projet de loi, par cette taxe et par la politique du gouvernement.

Outre les répercussions de ce projet de loi sur les habitants du Nord et des régions rurales, il y a d'autres aspects de cette mesure sur lesquels il convient de se pencher. La razzia fiscale en question frappera plus durement les Canadiens à revenu moyen et n'aura, par contre, pratiquement aucune répercussion sur les grosses sociétés fort rentables.

Le gouvernement parlait déjà de la taxe sur les produits et services avant la présentation du budget. Il a fait bien des promesses durant la campagne électorale et par la suite. Ainsi, il était censé supprimer la surtaxe. Or, il nous dit maintenant qu'il n'en fera rien. Il s'agit d'un impôt qui, en soi, est discriminatoire, car une surtaxe ne

touche pas vraiment une grosse société qui peut compter sur un excellent fiscaliste. Pour une société qui ne paie aucun impôt, et c'est le cas de 60 000 sociétés au Canada, une surtaxe de 8 p. 100 ne représente absolument pas un sou. La répercussion de cette surtaxe était minime. Les conservateurs nous ont dit qu'ils allaient la supprimer, mais ils affirment maintenant qu'elle va être maintenue.

• (1510)

En outre, tous les Canadiens devront payer une surtaxe, notamment les salariés. Peu importe la compétence de leur avocat fiscaliste, les salariés ne pourront éviter de payer des impôts.

Qui plus est, on s'en prend aussi aux programmes sociaux. Un bon exemple, c'est la Loi sur l'assurance-chômage que l'on modifie de façon à accroître de 15 p. 100 les primes à payer. Cette augmentation vient directement du salaire des travailleurs qui cotisent au régime. L'effet total de toutes ces modifications varie de 700 à 1 700 dollars par an. C'est considérable, et les gens auront beaucoup moins d'argent à dépenser pour faire tourner l'économie. L'argent disparaîtra dans les coffres du gouvernement où il profite très peu à qui que ce soit.

Depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel, les taxes ont augmenté de 171 p. 100. C'est énorme. Avec le projet de loi devant nous, le gouvernement poursuit dans la même direction. C'est pourquoi notre parti et les Canadiens croient qu'on doit faire plus pour mettre sur pied un régime fiscal juste où l'on ferait payer ceux qui en ont les moyens tout en exemptant ceux qui ont du mal à payer la moindre hausse.

M. Fisher: Monsieur le Président, je veux dire que les propos du député m'ont plu.

Lorsque le gouvernement présente ses mesures et écoute l'opposition, il nous demande toujours ce qu'on devrait couper. Ce gouvernement ne pense qu'à couper. Le député veut-il rappeler au gouvernement qu'il existe d'autres possibilités?

Par exemple, à un comité où je siégeais, un député d'en face a déclaré qu'il fallait accepter les programmes du gouvernement ou augmenter l'impôt des personnes âgées. Je suis convaincu que le député a quelques solutions à proposer autres que la réduction des budgets des programmes sociaux, notamment l'augmentation des impôts des contribuables qui peuvent payer.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je pourrais penser à certaines choses à réduire, notamment les taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt reculaient d'un point seulement, trois milliards de dollars iraient dans les coffres du gouvernement. C'est le genre de réductions qui serait avantageux pour le gouvernement.

D'autres mesures sont également envisageables. Le gouvernement pourrait, par exemple, instaurer un régime fiscal juste en allant chercher les 34 milliards de dollars que les grandes entreprises retiennent en impôts reportés. Nous recommandons depuis des années d'instaurer un impôt minimum sur les sociétés. Même le gouvernement de Ronald Reagan a pris une telle mesure en instaurant un impôt minimum de 20 p. 100 pour les entreprises.

Les grandes entreprises ont réussi à échapper complètement au fisc en se servant des échappatoires actuelles. Avec un impôt minimum, elles devraient verser 20 p. 100 au fisc, peu importe les échappatoires possibles. Ce genre de mesures permettrait de générer des recettes autrement qu'en s'en prenant aux services et aux programmes sociaux dont la population a besoin et autrement qu'en augmentant le fardeau fiscal des Canadiens à faible revenu et à revenu moyen, qui auraient bien du mal à le supporter.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai été frappé par les remarques qu'a faites le député juste avant la pause-dîner lorsqu'il a expliqué comment la taxe sur les produits et services aurait un effet cumulatif sur le coût de la vie déjà chère dans le nord du Canada. Je m'en suis pleinement rendu compte il y a deux ou trois semaines quand je me suis rendu avec l'un des mes collègues libéraux dans le nord du Québec pour m'entretenir avec les collectivités de Cris et d'Inuit qui y vivent.

Je me suis rendu compte qu'à une certaine distance au nord du Québec, on ne peut plus avoir libre accès aux lignes téléphoniques du gouvernement fédéral. Par exemple, pour se mettre en rapport avec Santé et Bien-être Canada ou pour demander des renseignements au sujet des chèques de pension ou d'allocations familiales, il faut faire un appel interurbain pour s'adresser à ces ministères du gouvernement fédéral auxquels on aurait libre accès si on habitait dans le sud du Canada.

Maintenant, en plus de l'appel interurbain, il va falloir payer la taxe sur les télécommunications aux termes de la Loi sur la taxe d'accise. Une fois la TPS en place, vous allez payer une taxe de 9 p. 100 sur les appels sans frais placés pour obtenir des services fédéraux ou des renseignements que des agences fédérales donnent gratuite-

ment si vous habitez dans les régions du sud du Canada. Cette taxe ne fera que rendre encore plus injuste le traitement qu'on accorde aux collectivités nordiques. J'ai bien aimé les observations du député à ce sujet.

J'ai été vraiment étonné d'entendre le député d'Abitibi, circonscription où je suis allé en visite, dire que le gouvernement vient de hausser de 32 p. 100 le taux d'expédition aérienne de colis, service assuré par Postes Canada. Il s'agit d'un système de livraison de colis dans le Nord. Postes Canada expédient de la nourriture et des médicaments aux régions nordiques qui ne peuvent pas les obtenir autrement que par avion ou par le réseau de Postes Canada. Le gouvernement vient d'augmenter ces taux de 32 p. 100. De plus, depuis l'année dernière, il a réduit d'environ un million de dollars la subvention annuelle qui pouvait habituellement être obtenue par l'intermédiaire des Affaires indiennes ou du ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie.

Apparemment, le gouvernement ne s'intéresse pas du tout au nord du Canada et il pratique la discrimination, surtout à l'endroit des collectivités autochtones qui y vivent. Cette mesure du gouvernement va faire grimper le coût de la vie dans les villages autochtones du Nord. Le gouvernement ne semble pas disposé à aider les gens du Nord, eux pour qui le coût de la vie est tellement plus élevé que celui des Canadiens du Sud.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'impression que ce n'était qu'une observation. Le député d'Essex—Kent a la parole pour poser une question ou faire un commentaire.

M. Pickard: J'avais l'intention de faire mon discours sur le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations. Le député peut faire un commentaire ou poser une question au député.

M. Pickard: Merci, monsieur le Président. Quand je pense à la taxe d'accise, je pense à toutes les augmentations imposées depuis cinq ans. En ce qui concerne la taxe de vente fédérale, elle était de 9 p. 100 il y a cinq ans et on l'augmente maintenant à 13,5 p. 100. Cela coûte terriblement cher à tous les Canadiens. Le député aurait-il des commentaires à faire à ce sujet?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, fait très intéressant à noter, le gouvernement déclare depuis des années que la taxe sur les ventes des fabricants pose des problèmes, ce que nous avons très souvent admis. Ce n'est pas une très bonne taxe à certains égards. Le gouvernement a donc décidé, dans le projet de loi C-20, de l'augmenter, ce qui empire les choses. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, la taxe maximale dans ce secteur est passée de 9 à 13,5 p. 100, comme vous l'avez souligné. Toutes ces hausses se sont appliquées à une taxe que le gouvernement qualifie de régressive. Pour envenimer les choses, la TPS que le gouvernement envisage est aussi régressive et son taux est encore plus élevé.

• (1520)

Par exemple, si vous achetez une cuisinière de 200 $, l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants ne dépassera pas 26 $ ou 27 $. Mais, si vous achetez cette cuisinière, qui coûte maintenant 500 $ après l'entrée en vigueur de la TPS, la taxe s'élèvera à neuf fois cinq. Autrement dit, vous paierez deux fois plus de taxe.

La taxe est passée de 13,5 à 9 p. 100, mais elle s'applique à tout le reste, y compris les transports, les frais de distribution et les bénéfices. On a doublé la taxe que le consommateur va payer sur ces articles. Il en va de même pour tous les biens de consommation actuellement taxés. La taxe sur les ventes des fabricants était imposée au niveau du fabricant. La TPS le sera au niveau du consommateur. Une baisse de 4 p. 100 équivaut en fait, dans beaucoup de cas, à une augmentation de presque 100 p. 100.

M. White: Monsieur le Président, j'ai deux courtes questions à poser au député de Saskatoon-Humboldt. Elles ont trait à ses conclusions concernant la perception des impôts et les sociétés qui ne paient peut-être pas leur juste part.

J'aimerais bien savoir ce que son parti ou lui-même pense de l'étalement des pertes dont bénéficient les entreprises en général et notamment les petites entreprises extractives de l'Alberta, et s'il s'y oppose.

Ensuite, je voudrais l'interroger au sujet des efforts que le NPD a déployés au cours de la dernière législature à propos des actions accréditives et des exonérations fiscales que certains particuliers et certaines entreprises pouvaient réclamer à ce titre. Le NPD s'est démené pour obtenir l'élimination de cette échappatoire fiscale. Son parti ou lui-même a-t-il changé d'attitude à l'égard de cette exonération?

M. Hovdebo: Tout d'abord, monsieur le Président, je répondrai au député que s'il se donnait la peine de comparer la documentation de son parti et la nôtre concernant les actions accréditives, il constaterait tout de suite que sa conclusion est tout à fait erronée.

Nous, députés néo-démocrates, connaissons parfaitement bien les sociétés extractives, car nous avons été à même de les connaître et de nous occuper de ces taxes. Nous reconnaissons que toute entreprise ou société extractive est différente et que chacune doit être traitée d'un point de vue différent.

Par ailleurs, nous déclarons que ce ne sont pas ces entreprises, mais bien les citoyens des provinces qui sont les propriétaires de ces ressources et que, partant, ils ont droit à la majeure partie des bénéfices. Par conséquent, je déclare que nous devons effectivement traiter chacune de ces entreprises séparément et d'un point de vue différent, mais nous reconnaissons par ailleurs la valeur de ces ressources qui appartiennent aux citoyens de cette province. Ceux-ci ont droit à la majeure partie des bénéfices.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur pour moi que de pouvoir traiter aujourd'hui du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Depuis le début de cette session de la Législature, nous n'avons cessé de parler de fiscalité et nous continuons de le faire. Les Canadiens et nous vivons une période sans exemple de l'histoire de notre pays. Le défilé de projets de loi et de mesures législatives que le gouvernement présente n'a qu'un seul but, soit d'accroître sans cesse les impôts de toutes sortes qui attaquent les moyens financiers des Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen.

Combien de fois au cours de cette session avons-nous entendu le gouvernement déclarer que personne n'aime les impôts, qu'ils sont impopulaires, mais qu'il doit les hausser à cause des difficultés financières qu'éprouve notre pays. Mais quand donc ce défilé va-t-il cesser? Le gouvernement a-t-il l'intention de faire de cet «arnaque fiscal» le slogan des années 90?

C'est à dessein que j'ai utilisé le terme défilé. Ce terme pour nous, Canadiens, évoque l'image d'un long train de chars allégoriques et groupes de musiciens. Le gouvernement a présenté une suite interminable de taxes en disant aux Canadiens que leurs affaires marchaient bien. Examinons d'un peu plus près cette série de taxes qu'on appelle le projet de loi C-20.

Le projet de loi C-20 contient les modifications législatives nécessaires pour mettre en oeuvre la taxe de vente fédérale, la taxe d'accise et les modifications des droits d'accise annoncés dans le budget du 27 avril 1989. Belles formules, mais il s'agit en fait d'une mise en garde. On conseille à tous les Canadiens de prendre garde à leur portefeuille, car on va continuer de mettre le grappin sur tout: les cigarettes, l'essence, les services téléphoniques, la construction et les réparations domiciliaires, les boissons et de nombreux produits fabriqués. En fait, un train de mesures impressionnant. Presque tout ce que vous faites, achetez ou souhaitez coûtera plus cher. Les augmentations de taxe proposées dans le projet de loi C-20 toucheront tous les Canadiens. Tous paieront davantage pour presque tout ce qu'ils achètent.

Ces augmentations feront plus de tort aux familles à faible revenu et à revenu moyen en raison du pourcentage de leur revenu qu'elles affectent à l'achat de produits essentiels comme le logement, l'essence pour se rendre au travail. Ces taxes ne visent pas les articles de luxe, mais bien le coeur du marché de consommation, et le défilé continue. . .

En novembre dernier, le gouvernement a déclaré que l'économie du Canada se portait bien et que les dépenses annoncées pendant la campagne électorale n'allaient pas coûter plus cher aux Canadiens. C'était en novembre 1988. En avril 1989, le ministre des Finances a présenté le budget fédéral qui réduisait les programmes gouvernementaux de deux milliards de dollars et augmentait les recettes fiscales de cinq milliards de dollars. Par ailleurs, le gouvernement nous a affirmé que la réduction du déficit et de la dette publique était sa principale préoccupation. C'était sa préoccupation en novembre. Est-ce vrai, tout cela?

Le gouvernement nous disait que tout allait comme sur des roulettes, alors qu'a-t-il bien pu se passer de si incroyable en cinq mois? En mai ou en juin, les projets de loi à incidence fiscale ont commencé à défiler et n'ont jamais cessé depuis. Augmentation de la taxe de vente, hausse de la taxe d'accise, majoration des tarifs douaniers et, pendant ce temps, ce sont les simples citoyens canadiens qui portent le poids du fardeau fiscal. Même en présentant ce projet de loi, le gouvernement ne se contente pas de dire: «Voici notre plan, à vous de payer.» Oh non. Le gouvernement veut nous faire croire que les recettes découlant du projet de loi C-20 serviront plus ou moins de pont ou de transition qui nous aidera à passer à la réforme de la taxe de vente.

Intéressant comme terminologie. Ce que le gouvernement veut dire, c'est qu'il va accroître énormément les recettes découlant de la taxe de vente et de la taxe

d'accise, de sorte que les autres phases de sa réforme fiscale, notamment l'application de la TPS, seront moins pénibles, du moins en apparence. Mais que faut-il entendre au juste par transition? Analysons le projet de taxe de vente sur les produits et services et la taxe actuelle sur les ventes des fabricants.

En 1984, la taxe sur les ventes des fabricants s'établissait à 9 p. 100. Au moment du dépôt de son budget en 1989, le gouvernement conservateur avait fait grimper cette taxe à 13,5 p. 100, en la faisant augmenter de 4,5 p. 100 en cinq ans seulement. C'est ce que j'appelle une transition plutôt brutale.

• (1530)

En supposant que l'inflation pour les cinq dernières années s'élevait en moyenne à 5 p. 100, la taxe actuelle de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants devrait rapporter 18,5 milliards de dollars, ce qui représenterait en dollars de 1984-1985 moins de 10 milliards de dollars. Avec des recettes évaluées à 10 milliards de dollars pour 1984 et à 18,5 milliards pour 1990 et avec un taux ayant grimpé de 9 p. 100 en 1984 à 13,5 p. 100 en 1989, il semble que la taxe sur les ventes des fabricants soit plus qu'une simple mesure temporaire de transition. Le gouvernement s'en sert pour empocher de nos jours presque deux fois plus de recettes qu'il y a cinq ans. Les problèmes que le gouvernement attribue à la taxe sur les ventes des fabricants se sont aggravés à cause de ses propres initiatives.

Le ministre des Finances a déclaré que cette taxe était une faucheuse d'emplois. Comment en serait-il autrement quand, depuis 1984, le taux a augmenté de 50 p. 100 et les recettes ont doublé? Le gouvernement a créé un monstre auquel il doit maintenant faire face. Comment s'y prend-il? C'est simple, il l'accuse de faire disparaître les emplois. Il blâme les gouvernements antérieurs, fait payer la note aux Canadiens et propose ensuite une nouvelle taxe qu'il essaie de vendre aux Canadiens. Une taxe qu'il dit sans incidence sur les recettes, mais qui lui permettra d'aller chercher 5,5 milliards de dollars de plus dans les poches des contribuables. Et c'est encore le simple citoyen canadien qui casque.

Il est grand temps d'arrêter l'hémorragie. Le projet de loi C-20 suppose les augmentations suivantes: la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction passe de 8 à 9 p. 100, les taxes sur l'alcool et le tabac de 18 à 19 p. 100, la taxe sur les ventes des fabricants de 12 à 13,5 p. 100; pour les services de télécommunications, on passe de 10 à 11 p. 100; la taxe d'accise sur l'essence augmente de un cent le litre à compter de mars 1989, d'un autre cent le litre en janvier 1990, plus un cent supplémentaire le litre sur les essences avec plomb, les taxes et droits d'accise sur les produits du tabac subissant une hausse de 4 $ la cartouche de cigarettes et d'un montant semblable pour les cigares; enfin une taxe de 5,30 $ est imposée sur la boîte de 200 grammes de tabac conditionné.

On prévoyait aller chercher 0,9 milliard de dollars seulement en taxes et droits d'accise en 1984, et ce chiffre s'élèvera à 1,6 milliard d'ici 1990. On passe donc de 0,9 milliard en 1984 à 1,6 milliard de dollars en 1990.

Même si le projet de loi prévoit d'augmenter les crédits d'impôt et de faire passer les seuils de revenu de 16 000 $ à 18 000 $ en 1990, les Canadiens ne maintiendront pas leur pouvoir d'achat. Les agriculteurs, par exemple, perdront leur programme de remise de la taxe sur le carburant agricole. Dans ma circonscription, Essex—Kent, les agriculteurs paieront plus pour des produits comme le carburant d'ici 1990 que ce qu'ils paient en ce moment. Ce sera la même chose pour tous les agriculteurs canadiens.

A l'heure actuelle, les remises de taxe sur le carburant sont de 8,5c. le litre et de 7,5c. le litre pour le carburant diesel. Or, en 1990, la remise sera ramenée à 3,5c. le litre et, en 1991, si le gouvernement adopte la TPS, elle passera à 2,8c. le litre, ce qui représente une réduction de plus de 5,5c. le litre ou des deux tiers de la remise en seulement deux ans.

Le gouvernement dit qu'il épargnera 200 millions de dollars de ce côté-là. De quelle sorte d'épargne s'agit-il? Comment peut-on parler d'épargne? On refile les coûts réels à des agriculteurs qui sont déjà aux abois? Il s'agit évidemment d'une fausse économie. Pourtant, le gouvernement soutient que ce sont des modifications législatives nécessaires, qu'elles sont essentielles à la mise en oeuvre des changements qu'il faut apporter à la taxe de vente fédérale, à la taxe d'accise et aux droits d'accise pour assurer, grâce aux recettes recueillies, le passage à la réforme de la taxe de vente, réforme régressive, discriminatoire, abracadabrante et impossible à soutenir. C'est une taxe que les députés d'en face voudraient que nous approuvions tous sans broncher, pendant que nous sacrifierions des éléments de l'économie canadienne qui ne peuvent guère se permettre d'accepter une proposition aussi coûteuse.

A bien des égards, le projet de loi C-20 est le précurseur du projet de taxe sur les produits et services. Le gouvernement a besoin des changements proposés dans ce projet de loi pour nous préparer à l'adoption de la nouvelle TPS. N'est-il pas étrange que nous examinions une mesure législative qui vise à faciliter l'adoption d'une TPS qui n'a pas encore été étudiée par la Chambre? N'est-il pas étrange que le projet de loi C-20 pose les assises d'une mesure législative qui, bien qu'à l'état d'avant-projet, n'a pas encore été rédigée dans sa version définitive? Le projet de loi sur la TPS sera peut-être remanié de fond en comble à l'étape de l'étude en comité avant son étude définitive ou, ce qui serait préférable, le gouvernement écartera peut-être complètement la TPS s'il est vraiment à l'écoute des Canadiens.

N'est-il pas étrange que nous préparions hâtivement une mesure législative en prévision d'une chose qui n'est pas encore arrivée, si jamais elle arrive? Tout cela fait partie du cirque fiscal qui nous fera passer par d'innombrables mesures législatives, conditions préalables à la réforme fiscale avant le coup de grâce.

Aujourd'hui, le cinquième des jeunes Canadiens, soit environ 1,2 million, vivent sous le seuil de la pauvreté. Aujourd'hui, le Conseil national du bien-être déclare que les régimes de pensions actuels ne répondent pas aux besoins des personnes âgées, dont plus de 600,000 vivent dans la pauvreté. Aujourd'hui, les coûts de financement au Canada sont supérieurs de 3 à 4 p. 100 en moyenne à ceux des États-Unis. Au cours du deuxième trimestre de l'année, le taux d'inflation est passé de 0,5 à 1 p. 100 en raison même des modifications fiscales du gouvernement. A l'heure actuelle, le gouvernement continue de décréter des hausses d'impôt qui ont pour victimes le Canada tout entier, sa jeunesse, ses personnes âgées, ses entrepreneurs et ses agriculteurs. Est-ce ce genre de gouvernement dont nous avons besoin? Que fait le projet de loi C-20 pour alléger la charge fiscale de ces contribuables? Rien. Absolument rien. Ce n'est qu'une autre mesure fiscale après tant d'autres.

Où ce projet de loi nous mène-t-il vraiment? Il nous mène de plus en plus loin sur la route de la réforme fiscale jusqu'au but ultime, la TPS. Les seuils de revenu et les crédits ne sont que partiellement indexés. La taxe est camouflée, régressive et discriminatoire, elle étranglera l'économie, entraînera une augmentation d'impôt supérieure à l'inflation, fera perdre leurs crédits d'impôt à un nombre croissant de contribuables, réduira considérablement le revenu disponible et le revenu de placement des Canadiens et fera disparaître des milliers d'emplois. La réforme de la taxe de vente, qui s'amorce par le truchement du projet de loi C-20, aura des conséquences désastreuses.

Le gouvernement n'arrêtera donc jamais d'asséner de nouveaux impôts par une réforme fiscale qui ne tient aucun compte des sans-abri, de la stabilisation agricole, de la baisse des taux d'intérêt ni de la protection de l'universalité des programmes sociaux. Bref, c'est une réforme fiscale qui n'en est pas une et qui ressemble davantage à une succession de mesures disparates.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dénoncer le projet de loi C-20 tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Ce projet de loi découle des changements fiscaux annoncés dans le récent budget fédéral. Il fait passer la taxe sur les ventes des fabricants de 12 à 13,5 p. 100 et augmente les taxes perçues sur les cigarettes et l'essence.

Je voudrais parler au nom de mes électeurs de Haldimand— Norfolk, surtout ceux qui travaillent pour l'industrie du tabac qui a été durement touchée par la politique fiscale du gouvernement. Une fois de plus, le gouvernement essaie de réduire le déficit en imposant de lourdes augmentations des impôts et des taxes, qui frappent particulièrement les Canadiens à moyen et à faible revenu.

• (1540)

La taxe sur les ventes des fabricants est une taxe régressive qui se répercute davantage sur les Canadiens à faible revenu que sur les riches. Comme nous l'avons souvent entendu à la Chambre, dans ce débat et dans d'autres, le ministre des Finances lui-même a dit que cette taxe détruisait sournoisement des emplois. Je peux au moins être d'accord avec lui sur cette affirmation.

Le budget était de mauvais augure. Le premier ministre avait promis l'équité fiscale. Dans son budget, le ministre des Finances a augmenté massivement l'impôt des particuliers tandis qu'il faisait encore baisser celui des sociétés.

Grâce aux budgets que le ministre des Finances a présentés depuis 1984, le famille moyenne canadienne paie aujourd'hui 2 000 $ de plus d'impôt. Je demande au gouvernement si c'est un système progressif qui fait payer aux Canadiens 2 000 $ de plus d'impôt depuis que le gouvernement est au pouvoir?

Un système d'impôt progressif est celui qui fait payer à chacun selon ses moyens. Il contribue ainsi à effacer les inégalités et à relever le niveau de vie au bas de l'échelle de revenu. Ces majorations de taxe n'accomplissent rien de tout cela. Une taxe régressive est celle qui fait payer aux pauvres un pourcentage plus élevé de leur revenu en impôt. C'est ce que le gouvernement conservateur exige des pauvres.

Je passe à la question de l'agriculture car, comme vous le savez, Haldimand—Norfolk est l'une des plus belles circonscriptions agricoles du pays. Cette taxe d'accise régressive sera sans aucun doute néfaste pour les agriculteurs et l'agriculture dans ma circonscription.

Selon les chiffres de 1986, 20 p. 100 des personnes de ma circonscription gagnent leur vie grâce à l'agriculture. J'ai la conviction que le gouvernement veut cesser de soutenir directement l'exploitation familiale comme pilier de l'agriculture canadienne. Le mouvement en faveur de sociétés agricoles hâte le déclin des collectivités rurales. Les petites villes dépendent des mesures fiscales du gouvernement qui ont sur elles de profondes répercussions.

Les taux d'intérêt élevés sabrent dans les revenus nets de l'exploitation agricole. Il faut restructurer la dette des agriculteurs pour assurer la survie de la ferme familiale. Il faut réduire la dette des agriculteurs. Le budget a fait état de certaines coupures radicales dans les programmes agricoles qui auront un effet dévastateur sur les agriculteurs, surtout ceux de ma circonscription, comme les producteurs de tabac, les producteurs laitiers et les producteurs de céréales.

Voyons quelques-unes des réductions budgétaires que le gouvernement a décrétées. Je crois qu'il faut regarder l'ensemble du système. Il ne faut pas regarder seulement les programmes que le gouvernement offre aux agriculteurs, mais aussi ce que le gouvernement supprime, particulièrement dans le dernier budget.

En rééquilibrant le budget du Programme cofinancé d'assurance-récolte, le gouvernement fédéral réduit sa part de 90 à 110 millions au cours des deux prochaines années. L'avis des producteurs, qui suggéraient un partage des frais en trois parts égales, a été catégoriquement rejeté par le gouvernement. Sans un mécanisme de financement équitable du coût des primes d'assurance-récolte, par exemple, le programme demeurera trop coûteux pour beaucoup de producteurs, surtout dans les provinces pauvres, et le pourcentage de participation des agriculteurs restera faible pour beaucoup de produits.

Dans ce cas, les programmes d'aide en cas de catastrophe resteront aussi nécessaires qu'auparavant pour des raisons économiques et politiques.

Bien sûr, nous savons tous que l'exemption d'intérêt contenue dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes a été supprimée dans le projet de loi C-36 que nous avons débattu la semaine dernière à la Chambre. Les organisations agricoles et les députés de notre parti s'opposent énergiquement à ce projet de loi et ils ont été accusés, pour cette raison, de priver les agriculteurs de leurs paiements anticipés pour la campagne agricole de 1989. Nous avons supplié le gouvernement de retirer ce projet de loi. Malheureusement, il refuse de céder, et nous poursuivrons la lutte. En réalité, la loi actuelle autorise ces paiements et seule la réticence du ministre à exercer les pouvoirs qu'elle prévoit empêchent que les fonds ne soient versés dès maintenant aux producteurs du pays. Je n'aime pas dire que le ministre a délibérément trompé la Chambre, mais il a dit aux agriculteurs une chose qui n'était pas vraie.

Nous avons demandé au gouvernement de retirer ce projet de loi et de permettre des consultations à ce sujet. Malheureusement, le gouvernement ne comprend pas que ce projet de loi aura un effet néfaste sur l'agriculture. Il est évident que la force du gouvernement ne réside pas dans sa perspicacité et sa bienveillance. Je suis peut-être trop bon. Peut-être comprend-il très bien les effets négatifs de ce qu'il appelle des changements progressistes, mais qu'il s'en moque. C'est l'un ou l'autre, mais je ne sais pas lequel.

Comme je viens d'une circonscription agricole, je m'inquiète de l'augmentation de la taxe d'accise et des effets que cela va avoir sur les coûts réels de production des agriculteurs. On a estimé que les effets cumulatifs de la taxe et des changements apportés aux remises seraient très défavorables aux industries agricoles. Par exemple, le budget prévoyait que l'essence au plomb augmenterait de deux cents le 28 avril 1989. Du fait de la taxe de vente, il y a eu une augmentation supplémentaire de 0,39c. le 11 juin 1989. La taxe d'accise augmentera encore le 1er janvier 1990 de un cent. En plus de cela, la remise fédérale sur les carburants de cinq cents le litre sera éliminée le 1er janvier 1990.

Il ne faut pas être agrégé de mathématiques pour comprendre que les agriculteurs, et en particulier ceux de ma circonscription de Haldimand—Norfolk, seront sérieusement touchés. L'augmentation cumulative entre le 1er avril 1989 et le 1er janvier 1990 sera de 8,39c. le litre. Vous rendez-vous compte ce que ce serait si vous alliez à la pompe et que vous constatiez que le prix a augmenté de 8,39c. le litre?

M. Wappel: Honteux!

M. Speller: Le député a raison, c'est honteux. Nous demandons au gouvernement de faire quelque chose à ce sujet.

De même, l'essence sans plomb va augmenter de 7,1c. le litre et le carburant diesel de 4,32c. le litre. Le gouvernement dit qu'il faut réduire le déficit. Pourquoi réduit-il ce déficit aux dépens des agriculteurs canadiens, aux dépens des gens qui sont le moins en mesure de payer?

Les calculs de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, d'après les données de Statistique Canada, établissent à plus de 25 millions de dollars le coût additionnel que les changements apportés à la remise de taxe sur le carburant imposeront aux agriculteurs ontariens. Comme vous pouvez le voir, il ne s'agit pas d'une petite somme.

Un porte-parole du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac a déclaré que les hausses étaient abusives, inflationnistes et régressives et qu'elles allaient à l'encontre du but recherché. Je ne saurais mieux dire moi-même. Les agriculteurs le disent au ministre. Les pauvres, qui sont ceux qui fument proportionnellement le plus, seront les plus durement touchés par ces mesures. Les nouvelles taxes surviennent quatre mois après que le gouvernement fédéral a interdit la plupart des formes de publicité pour les produits du tabac.

M. Al Bow, vice-président de l'agence de commercialisation du tabac jaune de l'Ontario, a déclaré: «Je ne sais pas si nous pourrons nous relever après ce coup-ci.» C'est un peu étonnant, car l'actuel ministre de l'Agriculture est venu déclarer dans ma circonscription: «Ottawa veut bien faire comprendre à l'industrie que nous sommes résolus à appuyer les producteurs de tabac en cette période difficile où ils doivent s'adapter.» Mes collègues savent quand il a dit cela. C'était pendant la campagne électorale. Comme on pouvait s'y attendre, après les élections, il dit maintenant aux producteurs de tabac: «Oui, nous allons vous appuyer, mais nous allons vous taxer à outrance. Nous allons non seulement vous imposer des taxes à la sortie de la chaîne de fabrication en taxant les cigarettes, nous allons taxer également votre carburant. Nous allons augmenter également vos coûts de production». Ce n'est pas ce que j'appelle appuyer nos agriculteurs. Les prévisions du gouvernement révèlent que l'aide à la diversification ordonnée de l'industrie productrice de tabac augmentera de plus de 6 millions de dollars en 1989-1990. Il s'agit d'un programme mis en oeuvre pour aider les producteurs à s'adapter à d'autres types de cultures à cause de la situation dans laquelle les mesures fiscales défavorables du gouvernement actuel ont mis l'industrie. Si l'on demande aux producteurs de tabac de passer à d'autres cultures et si l'on veut les surtaxer, il serait normal d'utiliser une partie de cet argent au début de la chaîne de production pour les aider à passer à d'autres cultures. Or le gouvernement a abandonné ce programme. Il l'a supprimé.

• (1550)

Le gouvernement a fait disparaître ce programme. Il dit aux producteurs de tabac qu'il veut qu'ils laissent cette industrie, mais ne veut pas les aider. Ils devront trouver eux-mêmes une façon de s'en sortir.

Les produits du tabac rapportent des milliards et des milliards de dollars chaque année au gouvernement. Ce dernier pourrait certainement réinjecter une petite partie de cet argent dans l'industrie.

Pourquoi le gouvernement fait-il des promesses avant les élections et s'empresse-t-il de revenir sur sa parole immédiatement après les élections? Comment peut-on avoir confiance en ce gouvernement? Il est évident que les Canadiens ne peuvent plus se fier à sa parole. S'il promet quelque chose aux agriculteurs, il devrait tenir sa promesse. Les agriculteurs, comme tous les Canadiens, s'attendent à ce que le gouvernement tienne ses promesses.

Ce sont les politiques du gouvernement conservateur qui ont mis le secteur agricole dans la situation précaire dans laquelle il se trouve aujourd'hui. Il suffit de regarder certaines des politiques du gouvernement pour constater que cela est vrai. Prenons un instant pour examiner une autre promesse.

Pendant le débat sur le libre-échange, le gouvernement avait promis aux agriculteurs canadiens qu'ils auraient accès au marché américain sans restrictions. Le ministre de l'Agriculture est venu dans ma circonscription et a dit aux producteurs de lait que le gouvernement protégerait les mécanismes de gestion de l'offre. Il a également dit aux producteurs de porc de ma circonscription que les Américains cesseraient de les harceler, qu'ils n'auraient plus à s'inquiéter de cela grâce à l'Accord de libre-échange.

M. Milliken: C'est une duperie.

M. Speller: Oui, c'est une duperie. Franchement, les producteurs canadiens veulent que le gouvernement tienne ses promesses, qu'il dise aux Américains: «Nous n'allons plus endurer cela».

Depuis le libre-échange et depuis les élections, nous voyons les Américains nous harceler au sujet de l'acier, du porc, de la crème glacée, du yogourt et de la pêche. Comment un agriculteur peut-il croire le gouvernement? La population l'a cru lors des dernières élections. On lui dit: «D'accord, nous allons renoncer à tout cela avec le libre-échange, mais voyez tout ce que nous allons obtenir en échange. Nous ne serons plus harcelés». Voilà, depuis quelques mois, nous voyons exactement ce qui se passe, nous voyons ce que vaut la parole du gouvernement.

Les actes du gouvernement nous montrent bien qu'il se fiche absolument de l'agriculture. Au fait, plus vite il l'aura sabordée et plus il sera content.

Le gouvernement est absolument rétrograde. A preuve le projet de taxe sur les produits et services. Chez les gens de toute profession, il n'est question que de ce malheureux projet de loi. Depuis un mois, j'ai pu visiter deux foires d'automne, dans ma circonscription. A ces foires d'automne, on peut voir des milliers et des milliers de personnes. L'an dernier, les foires ont eu lieu pendant la dernière campagne électorale, ce qui a fourni aux candidats du Canada rural une bonne occasion de s'asseoir et de converser avec les électeurs canadiens.

J'avais des pétitions sur le côté de mon stand et, à dire vrai, il a fallu un agent de police pour régler la circulation, à cause de tout ce monde qui voulait les signer. La pétition demandait au gouvernement de se débarrasser de la taxe sur les produits et services. Les électeurs étaient là par milliers, comme d'autres collègues de mon parti ont pu le voir dans leur circonscription, à signer des pétitions. Il est certain que si nous avons eu des milliers de pétitionnaires, il a dû y en avoir des milliers de l'autre côté de la Chambre qui demandaient au gouvernement de se débarrasser de cette taxe.

Voilà seulement une des erreurs que le gouvernement continue de commettre, en appliquant ses mauvaises politiques fiscales. Les uns après les autres, les témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre des communes qui s'occupait de la question ont averti le gouvernement que cette taxe était mal conçue et impraticable. Est-ce que le gouvernement écoute? Non, pas plus qu'il ne nous a écoutés quand nous l'avons prévenu de ne pas se précipiter pour signer l'Accord de libre-échange. On peut voir la similitude qui existe entre les deux questions. A l'époque, le gouvernement n'a pas écouté, et maintenant les États-Unis nous provoquent sans arrêt.

Parvenir à ramasser neuf milliards pour combattre un déficit sans cesse croissant n'est pas chose facile pour n'importe quel ministre des Finances, surtout que ce gouvernement a doublé la dette nationale en quatre ans.

Les journaux ont publié aujourd'hui des chiffres révélant que le déficit du gouvernement s'est alourdi de quelques milliards de dollars. Apparemment, quand le gouvernement fait des prévisions au sujet du déficit budgétaire, il se trompe systématiquement d'un milliard ou deux. Je ne comprends pas pourquoi. Il suffit d'un peu de bon sens pour savoir que, si l'on réduit les taux d'intérêt, le déficit baissera à son tour.

Le programme du gouvernement concernant les taux d'intérêt est lacunaire. Si les conservateurs acceptaient d'écouter les Canadiens, ils apprendraient que ce programme est effectivmeent truffé de lacunes. Malheureusement, l'unique moyen de réduire le déficit, du point de vue du gouvernement, est de bouleverser du tout au tout ses positions fondamentales affichées lors de la campagne électorale. Nous en sommes témoins depuis le début de la session.

Je me demande combien de temps de parole il me reste, monsieur le Président. Trois minutes? Merci.

Depuis cinq ans, le gouvernement a fait des mains et des pieds pour nous faire croire que ses mesures fiscales faisaient partie d'un plan maître pour élargir l'assiette fiscale, réduire les taux d'imposition, supprimer les mesures préférentielles spéciales et enrayer les possibilités d'évasion fiscale. C'est du moins ce qu'il prétend. Il a épuisé tous les mécanismes d'arnaque fiscal en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers. Voilà qu'il se propose à présent d'imposer une taxe à la consommation.

Les Canadiens dessillent les yeux. Certains contribuables, notamment les propriétaires de petites entreprises, se rendent compte qu'ils n'ont pas les moyens d'accepter avec trop d'enthousiasme les taxes et les autres encouragements offerts par le gouvernement car, à vrai dire, ils n'y croient plus. Des mesures spéciales présentées les années précédentes pour favoriser l'investissement dans certains types d'activité ou dans certaines régions du pays ont été restreintes, voire carrément supprimées.

Au fil des ans, plusieurs programmes destinés à encourager les particuliers à investir dans la recherche scientifique ont été torpillés. Le gouvernement ne cesse de répéter que la recherche et le développement sont essentiels pour assurer et la croissance et la compétitivité de nos entreprises, mais il fait le contraire de ce qu'il prêche en sabrant dans tous les programmes susceptibles d'assurer cette croissance et cette compétitivité. Cela démontre bien, encore une fois, que les Canadiens peuvent difficilement ajouter foi à ce qu'il dit.

On parle de la réforme de la taxe de vente comme d'un moyen de rendre notre régime fiscal plus juste parce qu'on applique un taux plus bas à une assiette fiscale beaucoup plus vaste. Il se trouve que cette rafle fiscale d'un milliard de dollars est régressive même si un régime de crédit d'impôt est prévu pour les gagne-petit.

Un sondage effectué conjointement par *Globe* et Radio-Canada, je crois, a été mentionné dans les journaux dernièrement. Selon ce sondage, 80 p. 100 des Canadiens étaient contre cette taxe. Le gouvernement est certes en mesure de voir qu'il fait fausse route. Les Canadiens sont nettement en désaccord avec lui.

Je vois qu'il ne me reste plus grand temps. En terminant, je rappelle encore ce que j'ai dit sur les effets de cette taxe sur l'agriculture. Les agriculteurs de ma région m'ont dit clairement, et je suis sûr qu'ils ont dit la même chose à tous les députés d'en face, qu'ils acceptent volontiers de payer leur juste part d'impôt, mais qu'ils en ont assez d'être toujours les premiers visés. Ils ne veulent pas de cette taxe. Ils sont les souffre-douleur du gouvernement et, à vrai dire, ils ne se laisseront pas faire sans

protester cette fois-ci. Ils ne manqueront pas de faire savoir au gouvernement ce qu'ils pensent de lui. Ils m'ont dit qu'aux prochaines élections, ils voteraient pour nous.

M. Wappel: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de sa prestation toujours très intéressante comme d'habitude et des arguments éclairés et pertinents qu'il a avancés. Je féliciterai aussi, si je puis me le permettre, les électeurs de sa circonscription pour avoir fait preuve de clairvoyance en l'élisant aux Communes, où il accomplit un travail magnifique, soit dit en passant, malgré les appels pressants du ministre qui a pris la peine de se rendre personnellement dans cette circonscription.

• (1600)

Nous savons tous que ces propositions, depuis la taxe sur les produits et services jusqu'à l'augmentation de la taxe d'accise, nous lessivent littéralement. Elles ne s'en prennent pas seulement à nous, mais à tous les contribuables canadiens, sans merci. Chose intéressante, ce projet de loi prévoit une hausse de la taxe de gros sur les détersifs à lessive. Non seulement on nous lessive, mais encore on nous en fait payer les frais.

Je voudrais savoir si mon ami a des commentaires à faire là-dessus.

M. Speller: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Il a tout à fait raison lorsqu'il dit que le gouvernement actuel va chercher de l'argent dans des bricoles, comme le détersif à lessive. Je veux lui dire en toute franchise que, chez nous, nous n'avons pas été trompés par ces promesses du gouvernement parce que nous les avions toutes entendues déjà. Nous avions entendu ce gouvernement promettre des choses. Peu de gens des régions rurales du pays se sont laissé prendre. Nous députés de l'opposition représentons bien le Canada rural. Nos électeurs ne se sont pas laissé tromper par les politiques du gouvernement.

Je veux dire en terminant que, d'après ce que j'ai entendu aux foires d'automne, les gens de Haldimand—Norfolk comprennent pourquoi le gouvernement doit taxer. Ils savent qu'on a des problèmes au niveau du déficit. Ils comprennent tout cela, mais ils ne comprennent pas pourquoi on s'en prend à eux. Pourquoi le gouvernement s'en prend-il aux programmes, par exemple le programme de paiement anticipé des récoltes? Pourquoi éliminerait-il l'exemption d'intérêt des paiements anticipés pour réduire le déficit? Vingt-sept millions de dollars, ce n'est pas beaucoup, vu que cette somme permet la mise en marché ordonnée des grains au Canada. C'est important, car même si le gouvernement récupérera peut-être les 27 millions de dollars en question, il n'existe à l'heure actuelle aucune façon de commercialiser le grain de façon ordonnée au Canada, et nos marchés vont être inondés. Le grain ne se vendra pas, et en toute franchise, les agriculteurs vont faire faillite de ce fait. Tout ceci est relié aux déficits et à l'imposition. Les agriculteurs ne peuvent pas comprendre la logique qui sous-tend les initiatives du gouvernement.

M. White: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Haldimand—Norfolk. Je voudrais formuler quelques observations, car certaines des choses qu'il a dites au sujet de l'agriculture en particulier sont tout à fait discutables.

Je voudrais commencer par ses affirmations au sujet de la dette publique. Si la situation n'était pas si tragique, on pourrait en rire. Lorsque le Parti libéral était au pouvoir, dans les années 1970 et jusqu'en 1984, la dette publique n'a cessé d'augmenter. Je frémis juste à penser dans quel état nos finances seraient à l'heure actuelle s'il était toujours au pouvoir.

En outre, c'est avec tristesse que je constate que le député a montré qu'il ignorait tout de l'Accord de libre-échange pour ce qui est de la viande rouge et de la gestion de l'offre. L'accord exempte le Canada et les États-Unis des dispositions de la Loi sur l'importation de la viande. Il ne nous protège pas contre le harcèlement de la part des Américains, mais il nous permet d'avoir certains recours afin de régler les différends éventuels. De même, la gestion de l'offre va être maintenue grâce à l'application de l'article 11 du GATT. L'Accord de libre-échange ne mettra pas un terme à cette gestion. Il est ridicule d'affirmer le contraire.

Il a également prétendu que les conservateurs avaient fait certaines promesses avant les élections et pris des mesures tout à fait contraires par la suite. Les Canadiens qui s'intéressent à l'histoire politique du pays se rappellent sûrement que, dans les années 1970, l'ancien premier ministre Trudeau s'était opposé de toutes ses forces, durant la campagne électorale, au contrôle des prix et des salaires, mais que, sitôt élu, il s'était empressé d'appliquer ces contrôles. Au cours de la campagne électorale de 1980, l'ancien premier ministre Trudeau a de nouveau fait campagne contre le budget conservateur tendant à accroître le prix de l'essence de 18c.. Or, moins d'un an

après son arrivée au pouvoir, ce prix avait augmenté de 1 $. Un vieil adage parle de la poêle qui se moque du chaudron, et je pense que nous en avons un parfait exemple en l'occurrence.

En terminant, je suis fier d'affirmer que notre gouvernement a bien servi les agriculteurs du pays. Il suffit pour s'en convaincre de voir combien de députés conservateurs ont été élus dans les régions rurales par rapport aux députés libéraux.

M. Speller: Monsieur le Président, je n'ai pas de leçons à recevoir du député, que ce soit sur la réduction de la dette ou sur le libre-échange. Il m'est tout à fait impossible de comprendre comment un député d'en face peut oser se lever pour parler de la dette étant donné qu'en cinq ans de pouvoir, le gouvernement dont il fait partie a doublé la dette accumulée depuis la Confédération. Doublé, monsieur le Président, et en cinq ans. Je n'ai donc pas de leçons à recevoir du député sur la dette.

Quant au libre-échange, le député a raison. Malheureusement, son ministre de l'Agriculture et son ministre du Commerce extérieur ont parcouru le Canada en affirmant que nous ne serions plus harcelés par les Américains. Ils l'ont promis. Pourtant, qu'il s'agisse de l'acier, du porc, des pêches ou des produits laitiers, les Américains s'en prennent constamment aux produits canadiens.

Il a également déclaré que l'article 11 n'était pas négociable. Que se passe-t-il aux négociations du GATT? Surprise, nous négocions l'article 11. Le gouvernement ne peut pas nous garantir que la gestion de l'offre est protégée. Tout au long de la campagne électorale, les conservateurs ont affirmé que la gestion de l'offre serait protégée. Les ministériels sont venus dire aux producteurs laitiers de ma circonscription qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter, que l'article 11 n'était pas négociable.

Mais cet article est maintenant à l'ordre du jour. La gestion de l'offre sera discutée par les membres du GATT. Quels atouts nous reste-t-il dans les négociations? Aucun, nous n'avons plus rien. Nous n'avons plus de munitions parce que nous avons tout cédé.

Le gouvernement a complètement abandonné les agriculteurs canadiens, mais ceux-ci ont dit qu'ils en avaient assez.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai parcouru rapidement le projet de loi C-20 dont je parlerai aujourd'hui, afin de savoir ce qu'il contient. Son titre, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, semble plutôt inoffensif. Cependant, en l'examinant, j'ai découvert que c'était loin d'être le cas. Le gouvernement essaie de nous faire croire que le projet de loi ne présente aucun danger pour les Canadiens.

Toutefois, si on y regarde de plus près, il est évident que ce projet de loi s'inscrit dans le cadre du programme établi par le gouvernement en 1984, soit une razzia fiscale incessante sur les Canadiens à faible et à moyen revenu. En l'examinant, on s'aperçoit qu'il prévoit une taxe sur les télécommunications. A première vue, cela ne semble pas très grave. Les usagers des télécommunications sont probablement de grandes sociétés, qui vont être taxées. Or, cette taxe touchera les gens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon qui ont constamment recours aux services de télécommunications pour rester en contact avec les membres de leur famille dans le reste du Canada et aux États-Unis, ainsi que les habitants des régions éloignées, des provinces de l'Atlantique, de l'Ouest et de la Colombie-Britannique, dont je suis originaire. Nombre de ces gens, ceux du Nord en particulier, viennent de régions comme l'Ontario, le sud de la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le centre de l'Ontario et ils veulent rester en rapport avec leurs parents et amis. Ce projet de loi permet au gouvernement de taxer ceux qui ont dû quitter ces régions pour venir peupler nos postes frontière dont dépend notre croissance future. J'estime qu'ils sont pénalisés par cette taxe sur les télécommunications.

• (1610)

J'ai cherché ce que le gouvernement taxait d'autre. Il taxe l'essence. Du point de vue écologique, ce n'est pas une si mauvaise affaire, car on décourage ainsi l'utilisation des combustibles fossiles. Mais avouons franchement qu'ici, au Canada, où les distances à parcourir sont tellement grandes, où les collectivités, les familles sont à des milles et des milles les unes des autres, ce n'est pas un luxe, quand on habite un endroit éloigné, d'avoir une automobile pour aller faire ses provisions à la ville. Pour cela, il faut parfois, surtout dans le Nord, parcourir de longues distances. Ce sont les cas où la taxe frappe. Elle ne porte pas sur des produits de luxe, mais sur des articles essentiels à la vie.

Dommage que le gouvernement ne se rende pas compte qu'en ajoutant la taxe d'accise sur l'essence, il éprouve les familles, les pauvres, ceux qui ont un revenu fixe. Bien que du point de vue environnemental la taxe d'accise accrue sur les carburants au plomb soit désirable, un grand nombre de Canadiens des classes pauvres et des groupes à revenu fixe n'ont pas les moyens d'acheter des automobiles qui consomment de l'essence sans plomb. Leurs vieilles bagnoles, leurs vieilles camionnettes datent d'avant 1978. Ce sont les véhicules qu'ils doivent acheter pour transporter leur famille, aller en ville faire les provisions ou pour les déplacements essentiels comme conduire à l'hôpital leur épouse qui doit y subir une intervention. Ce sont ces personnes que cette taxe frappe. Je répète que cette taxe frappe les pauvres.

Je n'ai guère d'objection à la taxe sur les cigarettes et les spiritueux. Ce sont des produits dont les Canadiens peuvent se passer. C'est en somme une taxe de luxe. Je n'ai rien contre.

Cependant un coup d'oeil sur ce qui s'est passé en matière d'impôt depuis 1984 me montre que les impôts des sociétés ont baissé d'un point de pourcentage, de 13 à 12 p. 100. Je vois que les impôts des personnes à gros revenu sont passés de 34 à 29 p. 100. Je considère l'envers de la médaille pour voir ce qui a augmenté. On a majoré toutes les taxes dont je viens de parler. En outre, depuis 1984, on a accru la taxe sur les ventes des fabriquants de 9 p. 100 à 13,5 p. 100. La taxe sur les matériaux de construction aux termes de ce projet de loi augmenterait de 8 à 9 p. 100. Quelles en seront les conséquences? Du point de vue de la taxe sur les ventes des fabriquants, il y aura une augmentation de 1,5 p. 100 par rapport au niveau actuel de 12 p. 100, soit 3 p. 100 de plus qu'en 1984. On a enregistré depuis 1984 trois augmentations successives de cette taxe.

Qui en souffre? Où se fait-elle sentir? Encore une fois, il s'agit d'une taxe à la consommation. Elle pénalise les pauvres. Elle pénalise les personnes qui ont des revenus fixes, celles qui se trouvent dans les tranches de revenus moyens. Les gens qui peuvent le moins se permettre de payer sont ceux qui sont touchés par ces taxes à la consommation.

Nous voyons que depuis 1984 les recettes provenant des taxes à la consommation sont passées de 19 à 25 p. 100. Elles vont naturellement augmenter maintenant si la taxe sur les produits et services est adoptée contre la volonté de 78 p. 100 et plus de Canadiens qui voudraient la mettre au rebut. Quelles sont les conséquences pour les Canadiens?

La taxe sur les ventes des fabriquants leur donne naturellement moins de revenu personnel disponible et réduit leur pouvoir d'achat. Avec la taxe de 9 p. 100 que le gouvernement a décrétée sur les matériaux de construction, il va être de plus en plus difficile pour les Canadiens moyens de s'acheter une maison. En outre, elle va encore hausser le loyer de ceux qui n'ont pas les moyens d'être propriétaires, réduisant d'autant leur revenu disponible. C'est vraiment un cercle vicieux pour ces gens-là.

Où en sont les choses à l'heure actuelle? Nous avons haussé les taxes à un tel point que, selon l'estimation du Conseil national du bien-être social, les familles qui gagnent moins de 10 000 $ paient en taxe de vente 11,5 p. 100 de leur revenu, celles qui touchent 40 000 $ paient 6,7 p. 100 de leur revenu, alors que celles qui gagnent 100 000 $ n'y consacrent que 4,4 p. 100 de leur revenu. Est-ce juste? Je me le demande. Est-ce la voie dans laquelle nous voulons nous engager? Est-ce là le Canada que nous souhaitons pour l'avenir? Est-ce là le genre de situation que nous voulons imposer à la prochaine génération et aux générations futures? A cette question, je réponds non.

Cependant, nous voyons le gouvernement taxer de plus en plus les consommateurs. Celui-ci insiste sur le fait que la taxe à la fabrication est injuste, qu'elle fauche les emplois et qu'il faut s'en débarrasser. Comme cette taxe était de 13,5 p. 100, le gouvernement prétend la réduire à 9 p. 100.

Cependant, ce que le gouvernement ne nous dit pas, c'est que cette taxe de 13,5 p. 100 perçue au niveau de la fabrication n'augmente pas même si tous les intermédiaires y ajoutent leurs gains. Le gouvernement ayant adopté la notion de taxe à la valeur ajoutée, chaque intermédiaire ajoutera 9 p. 100 au prix qu'il aura payé. Dans ces conditions, à l'heure actuelle, le fabricant impose une taxe de 13,50 $ sur tout produit valant 100 $. Arrivé au niveau du détail, le produit vaut maintenant 200 $. Selon mes calculs, la taxe sera dorénavant de 18 $ au lieu simplement de 13,50 $. Mais ce n'est pas ce que le gouvernement a dit aux Canadiens. Il leur a dit que la taxe serait moindre. La question, à mon avis, n'est pas de savoir si nous devrions avoir une taxe sur la valeur ajoutée, taxe que nous désignons en l'occurrence comme étant la taxe sur les produits et services. La question, c'est de savoir si le Canada peut se permettre d'imposer cette taxe.

Dans le cadre de l'une des audiences du Comité des finances, nous avons écouté et interrogé les membres du *Tax Executive Institute*. Ce groupe était composé à 80 p. 100 de fiscalistes et d'un vice-président venus des États-Unis pour nous expliquer la taxe sur la valeur ajoutée. Nous avons demandé à celui-ci quelle expérience les Américains avaient faite dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée et jusqu'où ils étaient allés. Il nous a répondu que les États-Unis s'étaient engagés dans cette voie à plusieurs reprises, mais sans succès. C'est un sujet qui n'arrive pas à franchir les premières étapes de la discussion. Pourquoi? Parce que c'est une taxe qui sera presque impossible à appliquer, ce sera d'une extrême complexité.

Dans leur propre groupe d'experts, ils n'ont même pas pu convenir qu'une taxe sur la valeur ajoutée était la bonne solution. Pourtant, au Canada, bien que nous liions notre sort à celui des États-Unis et que nous essayions de les imiter en tout, nous allons essayer une taxe sur la valeur ajoutée qui a peu de chance d'être adoptée par les Américains dans un avenir prévisible et, à mon avis, pas avant au moins 20 ans ou peut-être jamais. Pourtant, ici au Canada, nous allons l'essayer, mais d'une manière qui n'a jamais été tentée ailleurs dans le monde. Nous allons avoir un système à deux volets. Il existe une taxe provinciale, mais nous n'allons pas l'appliquer avec les provinces, nous allons l'essayer seuls au palier fédéral. Nous allons donc rendre absolument impossible la tâche de la mettre en application pour ceux chargés de la percevoir.

• (1620)

Ce que nous avons fait ici pose un problème, mais fondamentalement le problème réside dans la taxe même. Elle est rétrograde. Elle pénalise les pauvres, les personnes à revenu moyen et celles qui ont des revenus fixes comme les bénéficiaires des pensions de vieillesse. Elle ne répond pas à ce que nous, Canadiens, avons besoin pour l'avenir.

J'ai étudié certains points avec des témoins qui ont comparu aux audiences du Comité des finances sur le document technique. Nous avons parlé aux agriculteurs, et ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas de cette taxe. S'il faut absolument l'imposer, alors il faut prévoir certaines exemptions. Mais le fond de la question, c'est que la taxe sur la valeur ajoutée frappera tout le monde dans son administration.

Lorsque nous parlons des crédits d'impôt pour intrants, le gouvernement dit que cela n'a pas vraiment d'importance parce que les agriculteurs récupéreront tous ces crédits. Tous ces gens dans leur tour d'ivoire ne sont certainement pas descendus parler aux agriculteurs et aux représentants des petites entreprises, ceux-là mêmes qui devront administrer la nouvelle taxe.

Tous les bureaucrates du ministère des Finances qui ont rédigé le document technique nous disent que la nouvelle taxe sera très simple à administrer. C'est si simple: vous n'avez qu'à calculer la taxe et les crédits d'impôt pour intrants, à soustraire ceci, à ajouter cela et à envoyer votre argent pour que tout vous soit remboursé. Quelles inepties! Les gens qui devront le faire sont terrorisés par ce cauchemar administratif que le gouvernement leur impose.

Ils ont des problèmes de comptabilité. Un producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard nous a dit: «Je travaille du matin au soir. Bien que je cultive 1 100 acres de pommes de terre, mon épouse et moi faisons notre propre comptabilité. Même si nous dépensons 100 000 $ par an en matériel, nous n'avons pas le temps de remplir des formules pour obtenir notre ristourne.»

Beaucoup d'agriculteurs nous disent que, à l'instar de nombreuses petites entreprises, ils ne sont pas informatisés et que, comme ils ne pourront pas profiter des crédits d'impôt pour intrants, ils vont devoir payer 9 p. 100 de plus. C'est une honte. Et ce n'est qu'un exemple de ce qui va se produire lorsque la taxe sur les produits et services entrera en vigueur.

Un autre exemple concerne les pauvres. Les ministériels qui font partie du comité nous parlent constamment de leur merveilleux système de crédits d'impôt, qui prévoit des ristournes pour les contribuables dont le revenu annuel est inférieur à 24 000 $. C'est vraiment merveilleux. Qu'ils aillent dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon où l'on nous dit que le taux d'analphabétisme est plus élevé que n'importe où ailleurs au Canada. On me dit que les trappeurs du Nord ont tout juste de quoi vivre. Ils ne remplissent pas de déclaration d'impôt. Ils ne connaissent rien aux crédits d'impôt. Cependant, pour gagner leur vie, ils doivent acheter des autoneiges, de l'essence et des trappes et payer les taxes applicables. Ils ne vont pas être en mesure de se prévaloir de leurs ristournes. Cela va coûter plus cher aux gens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui paient déjà 25 p. 100 de plus que les Canadiens du Sud pour tous leurs biens et services. La taxe coûtera donc deux fois plus cher aux habitants des régions éloignées.

On nous dit que les Canadiens de la région atlantique paient environ 15 p. 100 de plus que leurs concitoyens. Encore une fois, il y a double imposition.

Un journal rapporte que le ministre des Finances de l'Alberta a déclaré que le gouvernement avait sérieusement sous-estimé la poussée inflationniste spontanée. Elle sera sensiblement plus forte, nous dit-il, que les 2,25 p. 100 prévus, et elle se poursuivra à cause des coûts supplémentaires des fabricants, des frais d'administration, des frais de mise en oeuvre et des salaires. Ces facteurs vont nourrir la spirale inflationniste. L'effet en sera si dévastateur à court terme, de dire le ministre, que nous ne récupérerons jamais à long terme ce que nous aurons perdu. Je me demande si c'est ce qu'il nous faut au Canada?

Il y a d'autres solutions qui méritent d'être étudiées. Il n'est pas du tout nécessaire d'instaurer un régime fiscal à valeur ajoutée, de taxer les pauvres ou d'établir une taxe à la consommation. On pourrait mettre fin au gaspillage du gouvernement qui augmente les impôts et dont les dépenses surpassent les recettes. Il n'est pas du tout nécessaire de porter atteinte aux programmes sociaux que nous voulons et pour lesquels nous nous sommes battus et continuerons de nous battre. Il existe d'autres méthodes. Nous pouvons taxer les gains en capital. Nous pouvons réduire progressivement les allégements fiscaux auxquels ont surtout recours les gens à revenu élevé. Nous pouvons réviser les taux de l'impôt sur le revenu et rétablir un régime complètement indexé. Ce ne sont là que quelques suggestions. Il y en a d'autres, par exemple, un impôt sur les grosses fortunes.

Mais le projet de loi C-20 n'est qu'une partie du programme du gouvernement qui cherche à financer ses dépenses ruineuses au détriment de la classe moyenne et des pauvres.

M. Mills: Monsieur le Président, je félicite mon ami pour son remarquable discours de cet après-midi. L'aspect dont il a parlé et sur lequel mon opinion est arrêtée est le fait que la gestion du régime fiscal est telle que les Canadiens—agriculteurs, personnes âgées, familles—sont découragés et déprimés. Le gouvernement veut réduire le déficit, mais il admet que les taxes qu'il propose dans le régime actuel vont attiser l'inflation. Il admet que le taux d'inflation va augmenter d'au moins 2,5 p. 100, ce qui va se répercuter sur les taux d'intérêt. Nous savons que chaque hausse des taux d'intérêt entraîne une augmentation de 1,4 milliard de dollars du coût du service de la dette.

Le député ne pense-t-il pas que le régime fiscal est à ce point surchargé simplement parce que le gouvernement ne s'attaque pas à la racine du mal? Le gouvernement ne s'est-il pas placé dans une position telle que ce qu'il s'attendait être un avantage est maintenant devenu un désavantage? Je me demande si le député me dirait ce qu'il en pense.

M. Whittaker: C'est une observation intéressante, monsieur le Président, et très à propos, je pense. Ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement, pressé d'accroître ses revenus, n'a pas tenu compte de certains facteurs fondamentaux. Chose certaine, tout cela va attiser l'inflation. Ayant écouté des économistes et des gens de toutes les régions du Canada, je suis convaincu qu'ils sous-estiment considérablement la poussée inflationniste quand ils parlent d'une augmentation de 2,25 p. 100. Peut-être la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est-elle plus réaliste quand elle prévoit un bond du taux d'inflation de l'ordre de 4 à 5 p. 100. A la lumière des événements antérieurs, nous pouvons nous attendre que le gouverneur de la Banque du Canada ne relève pas les taux d'intérêt à cause de la poussée inflationniste, mais il n'a fait aucune promesse à ce sujet.

• (1630)

L'expérience nous enseigne très clairement que les taux d'intérêt augmentent en même temps que l'inflation. Quand les taux d'intérêt sont à la hausse, la consommation est à la baisse. Quand la consommation baisse, elle a un effet d'entraînement. Le nombre d'emplois diminue, les entreprises font faillite et nous nous retrouvons en pleine crise économique. On a prévu une récession. Déjà, tout porte à croire que, à partir de maintenant et probablement jusqu'à la fin de 1990 et au début de 1991, avec ou même sans cette taxe, nous allons connaître une période de récession. Mais avec la taxe sur les produits et les services, ce sera terrible, une période noire que nous n'aurions jamais pu prévoir en 1981 et qui va ravager notre économie.

C'est l'une des questions qu'a soulevées M. Johnston du gouvernement de l'Alberta, un gouvernement progressiste-conservateur. Il a parlé des répercussions de cette taxe et des cicatrices qu'elle laissera et qui ne s'effaceront pas avec le temps. Je crois qu'il faut, dès aujourd'hui, sensibiliser les Canadiens à cette situation. Il ne suffit pas d'abaisser la taxe à 7 p. 100 ou de modifier l'assiette fiscale. Le concept même de cette taxe me laisse un goût d'amertume dans la bouche, et j'imagine qu'il en est de même pour la plupart des Canadiens. Il faut absolument nous en débarrasser.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je dois dire que, comme presque tous les députés, j'ai apprécié le discours clair et profond de mon collègue. Cela m'a fait penser à certaines localités de ma circonscription, des localités comme Bella Bella, Bella Coola et Klemtu, dont les habitants verront encore le gouvernement leur ravir plus de 10 p. 100 de leur argent. Le prix des produits, qui est déjà hors de la portée de beaucoup de gens dans ces localités, sera encore accru d'au moins 10 p. 100 à cause des taxes d'accise et de la taxe sur les produits et services imposées par le gouvernement conservateur.

Je sais que vous, monsieur le Président, avez été bouleversé et horrifié par le scénario décrit par mon collègue. Cependant, nous nous sommes consolés un peu en pensant qu'il y a des solutions. Celles que propose mon collègue sont certainement raisonnables et un gouvernement raisonnable n'hésiterait pas à les adopter.

La quasi-totalité des habitants de ma circonscription, et non pas seulement 80 p. 100, disent qu'il y a une autre solution que celles proposées par mon collègue: se débarrasser du gouvernement conservateur, qui est sans contredit le pire gouvernement que les Canadiens aient jamais eu à subir. Je sais que vous êtes d'accord avec moi, monsieur le Président. Ce gouvernement a établi des impôts sur le revenu et des taxes d'accise qui dépassent largement les limites raisonnables. Puis, comme si cela ne suffisait pas, il vient menacer la stabilité économique de notre pays en proposant cette horrible taxe sur les produits et services, la taxe des pleurs et des souffrances, comme on l'appelle. Mon collègue reconnaîtra probablement que cette taxe donnera le coup de grâce au gouvernement. Chose certaine, elle donnera le coup de grâce à l'économie de notre pays et beaucoup de Canadiens pourront dire adieu à leur bien-être.

Je me demande si mon collègue serait prêt à faire des observations sur la vraie solution, c'est-à-dire sur le fait que la seule façon de résoudre ce problème, c'est de se débarrasser du gouvernement conservateur.

M. Whittaker: Monsieur le Président, malheureusement, comme un de mes collègues de ce côté-ci l'a dit, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre trois ans. C'est très difficile lorsque le gouvernement est majoritaire. Il est à espérer que nous pourrons lui proposer des solutions de rechange qu'il acceptera.

Une des choses dont mon collègue a parlé dans la première partie de sa question concernait les petites localités qu'il a énumérées. Cela me fait penser à un autre aspect qui sera durement touché dans ces localités, mis à part ceux que j'ai déjà mentionnés, comme le tourisme, les petites entreprises, les motels et les hôtels. Je parle de l'aspect culturel. En effet, des radiodiffuseurs nous disent que cette taxe aura pour effet de menacer la survie des stations de radio qui permettent une certaine communication au sein des petites localités et entre les localités. Non seulement le gouvernement a-t-il réduit les services offerts par la Société Radio-Canada, sur laquelle comptent bon nombre de petites localités, mais avec la taxe sur les produits et services, il va également s'en prendre aux communications, aux stations de radio, aux journaux et à des activités culturelles comme le théâtre et les arts, diverses choses qui sont si importantes pour les habitants des petites localités.

Encore une fois, le gouvernement dit qu'il n'imposera pas la taxe à ceux dont le revenu est inférieur à 30 000 $. Cette taxe est très complexe, beaucoup trop pour les habitants des petites localités. Elle ne fait que leur causer davantage de problèmes, qu'entraîner d'autres faillites d'entreprise. Elle s'attaque à la culture et aux communications. Encore une fois, elle frappe les petites localités, qui ne sont pas comme les autres. Elles ont besoin de choses bien différentes de celles dont les grandes villes ont besoin. Et ce sont justement à ces choses que s'attaque actuellement cette taxe.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de parler du projet de loi C-20. Je crois que nous en avons entendu suffisamment aujourd'hui au sujet des augmentations détaillées de la taxe qui passe de 18 à 19 p. 100 sur les spiritueux et le tabac, de 10 à 11 p. 100 sur les télécommunications, de 8 à 9 p. 100 sur les matériaux de construction et de 12 à 13,5 p. 100 sur tous les autres biens taxables.

Je voudrais parler aujourd'hui d'une question que le gouvernement oublie. Les Canadiens se disent actuellement que leur gouvernement a vraiment perdu le sens de l'humanité et de la bienveillance, qu'il a perdu le sens de la compassion que tout gouvernement devrait avoir. Ils ont l'impression que leurs dirigeants sont tout simplement indifférents à la frustration qu'éprouvent les Canadiens ordinaires au sujet de la réforme fiscale.

En ce qui me concerne, je crois que la plupart des Canadiens acceptent bien le fait que le gouvernement a le devoir et la responsabilité de mener les affaires économiques du pays d'une manière appropriée et productive. Je ne pense pas vraiment qu'ils lui en veulent d'essayer de faire son travail. Ce que les gens veulent, ce qu'on leur a fait espérer aux dernières élections, c'est que le premier ministre et le ministre des Finances abordent la réforme fiscale d'une manière plus globale. Nous savons tous maintenant—je parle au nom de ma circonscription, mais je sais qu'il y en a beaucoup d'autres du même avis—que le régime fiscal est complètement vicié.

La Loi de l'impôt sur le revenu a 1 666 pages. Il existe de plus 140 autres articles d'interprétations. Il y a des exceptions aux exceptions. Les règles font l'objet de lignes directrices et les jugements des tribunaux ont des interprétations. Cette loi et le régime fiscal en général suscitent une telle frustration que les gens commencent à se dire qu'il ne vaut plus la peine de travailler. Nos personnes âgées sont bien sûr découragées. Elles ont travaillé toute leur vie pour faire du pays ce qu'il est aujourd'hui. Il y a un effet de dissuasion sur nos entrepreneurs qui veulent être libres de créer et d'employer leur énergie à fabriquer des produits qui créeront à leur tour des emplois pour les Canadiens. Il faut fabriquer à un niveau de qualité et de productivité qui nous permette de soutenir la concurrence internationale. Au moment où nous sortions des rudes années de 1982 à 1984 et où nous amorcions une période où l'économie semblait vraiment redémarrer de 1985 à 1988, les entrepreneurs et beaucoup d'autres entretenaient l'espoir que nous allions finalement nous remettre d'aplomb.

• (1640)

Ce régime fiscal leur met des entraves. Nous les plongeons dans un état de profonde frustration. Je ne parle pas seulement des entrepreneurs. Je reçois des personnes âgées à mon bureau de circonscription. Elles n'arrivent pas à s'y retrouver quand elles ont 45 pages de règlement à déchiffrer et n'arrivent pas non plus à comprendre le régime fiscal que nous avons. Elles sont infiniment désemparées. Je sais que Revenu Canada offre des services en périodes d'affluence, mais il faudrait que le gouvernement opère la réforme fiscale de manière globale. Il n'en a pas le courage.

J'ai écouté parler le ministre des Finances ce matin. Il a dit que ce gouvernement réussit à réduire la dette. Je n'en croyais pas mes oreilles. Cet homme comprend les affaires financières du pays. Ce n'est pas un secret que les temps ont été durs entre 1980 et 1983. La dette a pris des proportions astronomiques parce que nous avons subi la pire récession de notre histoire. Nos programmes sociaux ont été mis à forte contribution. Nous avions besoin de ces systèmes pour que l'assurance-chômage et tous les autres services sociaux prennent les défavorisés en charge. Le Canada n'était pas le seul dans cette situation. C'était une récession mondiale.

De 1984 à 1988, l'une des périodes où la croissance économique a été la plus forte au Canada, le gouvernement a trouvé le moyen de doubler la dette du pays. Dans une période où il aurait dû donner suite à ses engagements de 1984, soit d'abaisser le déficit, le gouvernement a fait comme s'il n'avait rien promis du tout. Rien pourtant ne le forçait à faire l'autruche puisque l'économie était florissante.

Le gouvernement a non seulement doublé la dette, mais il continue de creuser le déficit. Or, il se présente à la Chambre et prétend qu'il a fait des progrès sur le front du déficit. C'est bizarre, à tel point que l'enjeu de la prochaine campagne électorale sera l'intégrité du gouvernement, tout comme le libre-échange a été celui des dernières élections.

Quand le ministre des Finances se présente à la Chambre et déclare, comme tout à l'heure, que le gouvernement a fait des progrès en ce qui concerne la réduction du déficit, il porte un dur coup à l'intégrité du gouvernement.

Il a dit aussi que les contribuables qui n'ont pas les moyens de payer cette taxe en seront exemptés. Il passe encore à côté de la question. Le député néo-démocrate d'Okanagan a parlé des difficultés qu'ont les agriculteurs à remplir les formules de remboursement. Les agriculteurs ne sont d'ailleurs pas les seuls à s'opposer à l'idée d'avoir à remplir ces formules tous les trimestres. Qu'en est-il des chauffeurs de taxi? Des familles? Ils ne veulent pas avoir à remplir constamment des formulaires de demande de ristourne.

A Toronto, où j'habite, il y a plus de 10 000 chauffeurs de taxi. Ce régime que proposent le gouvernement et M. Wilson est en train de bureaucratiser le pays tout entier. C'est absolument incroyable. Je ne peux pas imaginer pourquoi ils voudraient transformer tous les Canadiens en bureaucrates. C'est un mystère pour moi.

Ce qui m'ennuie le plus, c'est le ton du gouvernement. Un de mes collègues qui a voyagé dans le pays avec d'autres collègues m'a dit, juste avant que je n'entre à la Chambre aujourd'hui, qu'on n'a jamais vu un tel niveau d'intensité dans les témoignages présentés devant les comités auparavant, non seulement de la part des personnes âgées et des entrepreneurs, mais aussi de la part des fiscalistes, des avocats spécialisés dans le domaine fiscal, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de la Canadian Race Track Association et d'autres personnes et organismes dont certains ont toujours appuyé le gouvernement. Ils disent tous: «Nous vous en prions, monsieur Wilson, servez-vous de votre jugement et faites ce qu'il faut faire». Faire ce qu'il faut faire signifie retourner à la case départ.

Personnellement, je ne crois pas que cela puisse nuire à la carrière d'un ministre que de prendre la parole à la Chambre, après avoir écouté les Canadiens pendant plusieurs mois, pour dire: «J'ai écouté ce que les Canadiens avaient à dire. Je retire ce projet de loi, et nous retournons à la case départ».

J'ai un immense respect pour le ministre des Finances. Je le connais depuis des années. Je le considère comme un éminent serviteur de l'État, mais je ne peux pas comprendre sa rigidité, sa réticence à explorer d'autres solutions. Il dirige le ministère des Finances qui compte environ 3 000 fonctionnaires dont certains sont parmi les meilleurs et les plus brillants du Canada. Il a accès à toute l'information qu'il désire au Canada grâce à son poste. Je ne peux pas croire qu'il pense, au fond de son coeur, que sa solution est la seule qui soit bonne pour le Canada.

Il doit savoir, au fond, qu'elle n'est bonne ni pour l'esprit d'entreprise, ni pour les personnes âgées, ni pour les régions. Ce n'est pas un bon système. J'espère qu'il aura un jour le courage de reprendre son projet. En tant que parlementaires constructifs qui doivent écouter tout le monde, nous aurions beaucoup plus de respect pour lui s'il cessait de s'obstiner dans sa voie actuelle d'une façon presque pharisaïque qui ne lui ressemble pas.

Quand je pense au projet de loi C-20, sur lequel porte surtout mon discours, je constate qu'il ne témoigne d'aucune sensibilité pour le Nord. De notre côté de la Chambre, nous avons passé plusieurs jours dans l'est de l'Arctique, cet été, pour assister à une conférence politique. Nous aimons tous le Nord, mais nous ne réalisons pas—et je l'oublie moi-même—que les légumes, la viande et la dinde y coûtent plus cher qu'ailleurs. Nous avons vu une dinde qui coûtait 120 dollars. Dans la plupart des régions de notre pays, elle aurait coûté 30 ou 40 dollars, mais dans le Nord il fallait débourser 120 dollars pour l'avoir. Comment les mères et les pères font-ils pour habiller leurs enfants l'hiver dans le Nord, je me le demande. Et comment arrivent-ils à payer la nourriture? Ce n'est pas juste.

• (1650)

Nous avons bâti notre pays en étant attentifs aux besoins des régions, et les Territoires du Nord-Ouest sont la région qui mérite le plus aujourd'hui qu'on tienne compte des siens. J'inviterais tous mes collègues à visiter le Nord. Je peux vous assurer que vous reviendrez avec un point de vue complètement différent. Vous reviendrez avec un sentiment de fierté, mais vous vous rendrez compte en même temps que nous oublions trop souvent à la Chambre les difficultés, la frustration et le manque de choix dont souffrent les habitants du Nord. Lorsque nous sommes allés au supermarché dans le Nord, d'accord il y avait un bon choix, mais ce n'est certainement celui que l'on trouve chez Boushey's au centre-ville d'Ottawa ou ailleurs, ni dans certains magasins de la circonscription de Danforth que je représente.

Le ministre des Finances et le ministre d'État (Finances) adoptent une attitude trop insensible. Cela choque les gens. Dans mon parti, je le répète, nous ne sommes pas au gouvernement. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'exprimer ici l'avis des autres Canadiens. D'accord, c'est vous qui êtes majoritaires. Mais ce n'est pas parce que vous êtes majoritaires qu'il faut vous entêter dans votre arrogance. Ce n'est pas bien.

Il faut que nous instaurions au gouvernement des habitudes et un système qui nous permettent, quand nous avons compris que nous faisons une chose qui n'est pas bien, de la rectifier, d'avoir le courage de la rectifier.

Les Canadiens désirent, je pense, que leur gouvernement présente un plan sensé. Ils veulent qu'on se débarrasse des 50 000 pages de la Loi de l'impôt. Je ne pense pas que ce désir existe uniquement dans une région, dans un secteur ou dans une catégorie sociale. Il se retrouve chez tous les Canadiens. Ils veulent que nous adoptions

un système du genre de celui que le ministre des Finances avait promis en 1985, 1986 et 1988, un système plus équitable, plus simple, plus efficace et plus praticable. Si le ministre des Finances et le gouvernement du Canada nous présentaient un système de ce genre, nous pourrions relancer l'économie.

Le ministre d'État (Finances) a dit: «Le supplément de revenu apporté par ces mesures, celles qui visent à modifier la taxe d'accise, est estimé à 2 milliards pour la première année complète». Ce dont il n'a pas parlé, c'est que le taux d'inflation est inactif, fixé à 2,5 p. 100. Si nous en croyons la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le chiffre serait de 5 p. 100. c'est trois ou quatre points en plus sur le taux d'intérêt. Cela pourrait représenter pour le déficit des charges supplémentaires pouvant atteindre quatre à cinq milliards.

Qu'on me reprenne si je me trompe. Mais ce que je sais, c'est que les deux milliards de recettes vont être pour ainsi dire épongés, cela est certain. Ils vont être épongés par la différence sur le taux d'intérêt, à cause de la hausse de l'inflation.

Mon collègue de Halton—Peel fait non de la tête. C'est un chroniqueur écouté sur les questions d'affaires et un député nouveau pour lequel j'ai beaucoup d'estime. Si je me trompe, je veux bien qu'on me reprenne, mais j'aimerais qu'on m'explique à fond. J'en ai discuté avec des économistes et avec des banquiers. Ils craignent que les effets inflationnistes de la TPS ne détériorent vraiment le climat d'investissement chez nous pour les investisseurs étrangers. Si le climat se détériorait, cela se répercuterait sur nos taux d'intérêt. Même maintenant, le ministre des Finances n'a pas vraiment une volonté assez forte pour donner un ordre au gouverneur de la Banque du Canada. Je présume qu'il ne le fait pas parce qu'il se préoccupe tout naturellement de l'inflation.

S'il se préoccupe de l'inflation avec les taux d'intérêt actuels, pourquoi ne serait-il pas logique qu'un taux d'inflation accru à cause de notre régime fiscal complexe se répercute également sur nos taux d'intérêt? C'est ce que j'essaie de faire comprendre.

Quoi qu'il en soit, je crois que nous oublions trop souvent à la Chambre le facteur de dissuasion. Le projet de loi C-20 à l'étude et le projet de taxe sur les produits et services démoralisent notre pays. Je le sais, parce qu'on me le dit tout le temps. Je vais vous raconter une brève anecdote.

Monsieur le Président, combien de temps me reste-t-il?

Le président suppléant (M. Paproski): Votre temps de parole est expiré. Comme il est tout près de 17 heures, je vais vous accorder encore deux ou trois minutes.

M. Mills: Je voudrais raconter une dernière anecdote, monsieur le Président.

Le week-end dernier, j'ai rencontré un homme qui produit des dalles de marbre. Son entreprise est prospère. Mais l'ennui, c'est qu'il ne peut trouver de travailleurs bien formés qui veuillent travailler pendant la fin de semaine à cause du facteur de dissuasion inscrit dans le régime fiscal. Les gens se plaignent de travailler tout le week-end pour ne réussir à conserver que 30 à 40 p. 100 de leurs gains. Voilà ce que j'entends par ce facteur de dissuasion Il est temps que nous nous penchions sur ce problème. Il est temps que le gouvernement se remette à sa planche à dessin, pour ainsi dire, et entreprenne de rétablir la santé économique du pays, au lieu de la saper.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais répondre rapidement aux observations du député sur les taux d'intérêt. Je serai très bref.

Je sais que le député a beaucoup étudié la question de la réforme fiscale et je l'en félicite. La Banque du Canada ne se contentera certainement pas de simplement réagir de manière instinctive devant les conséquences inflationnistes de la taxe projetée.

Le gouverneur de la Banque du Canada a comparu devant un comité parlementaire. Il a déclaré se rendre compte qu'une inflation causée par la TPS risque de provoquer une hausse éventuelle des taux d'intérêt. Il s'est engagé devant ce comité parlementaire à ne pas augmenter les taux d'intérêt advenant une inflation causée par cette TPS. Nous avons donc l'assurance du gouverneur de la Banque du Canada à ce sujet.

Nous reconnaissons tous le danger des taux d'intérêt élevés pour la capacité à longue échéance du gouvernement de gérer la dette. J'abonde dans le sens du député au sujet de cette menace on ne peut plus réelle. Mais le seul moyen de faire baisser les taux d'intérêt à longue échéance est de régler le problème de la dette. Se contenter de réduire les taux à cette fin est une solution de très grande facilité.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste 30 secondes au député.

M. Mills: Je ne voulais pas que vous vous imaginiez que je faisais fi de la dette. Je voudrais savoir cependant comment le gouverneur de la Banque du Canada peut distinguer entre une inflation causée par la TPS et les autres formes d'inflation, quelles qu'elles soient. S'il sait comment faire, alors nous essaierons à notre tour de le formuler.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de six autres minutes pour terminer la période des questions et des observations quand nous réaborderons le sujet.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES ALIMENTS ET DROGUES

L'ÉTIQUETAGE DES MÉDICAMENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 juin 1989, de la motion de M. Dorin:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier le Règlement sur les aliments et drogues de façon à imposer que tous les médicaments, quel que soit l'usage auquel ils sont destinés, soient pourvus d'une étiquette incluant une liste qualitative de tous leurs ingrédients médicaux et non médicinaux.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons ce soir un vote différé en vertu du paragraphe 45(6) du Règlement. Nous pouvons convoquer les députés immédiatement, avec le consentement unanime, ou suspendre la séance jusqu'à 18 heures.

Des voix: Suspendons.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Je suspends la séance jusqu'à 18 heures.

(La séance est suspendue à 17 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 29 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mois suivant le «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement proposé au projet de loi C-36.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Foster, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 88)

POUR

Députés

Althouse	Arseneault
Assad	Bellemare
Benjamin	Boudria
Butland	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Dionne	Ferguson
Finestone	Fisher
Fontana	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)	Guarnieri
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins	Hovdebo
Kaplan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan	Manley
Marleau	McGuire
Milliken	Mills
Murphy	Nault
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Phinney
Pickard	Proud
Robichaud	Rocheleau
Rodriguez	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart

Stupich
Tobin
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—59

Taylor
Wappel
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Halliday
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Martin (Lincoln)
Mazankowski
Monteith
Nicholson
Plourde
Reid
Ricard
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vincent
Wilbee
niboia)
Winegard

Andre
Attewell
Bertrand
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Chartrand
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Hawkes
Horner
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Masse
McDermid
Moore
Nowlan
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—99

• (1825)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

La parole est au député d'Elk Island, qui souhaite invoquer le Règlement.

M. O'Kurley: Monsieur le Président, je n'ai pu arriver à temps pour le vote. Je voudrais simplement ajouter ma voix à celles des ministériels.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous avons maintenant eu un débat raisonnable sur ce projet de loi et afin de pouvoir le renvoyer au comité qui pourra ainsi entreprendre ses travaux fort utiles, je me demande si les partis de l'opposition seraient disposés à appliquer, de façon inverse, le résultat du dernier vote à la motion de deuxième lecture, afin que les agriculteurs du Canada puissent toucher les paiements en question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les agriculteurs du pays se sont déjà prononcés. Ils rejettent ce projet de loi. Ainsi, nous ne pouvons accepter la proposition de mon honorable collègue.

Nous lui avons proposé certaines façons de répondre aux besoins que ce projet de loi est censé combler. Nous avons fait trois suggestions auxquelles le gouvernement n'a pas donné de réponse positive. Si nous obtenons une réponse positive, nous serons disposés à envisager d'accélérer l'étude en deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Sauf erreur, il n'y a pas consentement unanime.

Comme il est 18 h 30, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS

DÉPÔT ET RENVOI DES DÉCRETS DE NOMINATIONS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations que le gouvernement a effectuées par décret.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents dont la liste est annexée.

Profitant de ce que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 89*)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Beatty
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver-Centre)
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's-Ouest)
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Domm
Dorin	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hogue
Holtmann	Horner
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Koury
Langlois	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Nowlan
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	St-Julien
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thompson
Tremblay (Rosemont)	Turner (Halton—Peel)
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)

Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—103	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Boudria
Brewin	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Dionne
Ferguson	Fisher
Fontana	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor-Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Kaplan	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
Manley	Marleau
McGuire	Milliken
Mills	Nault
Nunziata	Nystrom
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—62

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE—ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-21

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Que, relativement au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et deux jours de séance soient attribués pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du deuxième jour attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de cette motion très importante qui sera accueillie favorablement par les députés de tous les partis de la Chambre. Je ne serais pas étonné que, au moment du vote par appel nominal, elle fasse l'unanimité.

La Chambre conviendra sans doute que ce projet de loi a été débattu en long et en large. Pour l'étudier, les membres du comité ont eu la possibilité, qui leur est donnée pour bien peu de mesures législatives, de voyager un peu partout dans le pays. La population canadienne parle encore de ces voyages et de l'accueil si favorable qu'a reçu cette nouvelle. Je fais expressément allusion à mon collègue de Burlington, qui a été accueilli si chaleureusement dans les Maritimes.

Comme la Chambre et les Canadiens le savent, ces changements visent à permettre au gouvernement d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour la formation. Par le passé, le gouvernement libéral se contentait d'envoyer un chèque aux prestataires. Il y a maintenant des années que nous formons des travailleurs à même les fonds de l'assurance-chômage.

Les libéraux s'opposent à ce changement fondamental. Ils préféreraient continuer de leur envoyer des chèques et les laisser au chômage. Nous, nous avons choisi de ne plus les laisser compter sur l'assurance-chômage pour vivre et nous avons créé 1,5 million d'emplois. Ces gens paient maintenant des cotisations d'assurance-chômage. Nous allons forcer les libéraux, bon gré mal gré, à entrer de plein-pied dans le XXI^{e} siècle.

Nous croyons que le projet de loi a été largement débattu en comité, et vous jugerez comme moi qu'une journée supplémentaire suffit pour l'étude à l'étape du rapport. Il y a beaucoup de discours qui sont du pareil au même. Je sais que les députés de l'opposition n'aiment pas se répéter, mais ils le font. Vraiment, nous ne faisons que leur rendre service en leur évitant de reprendre les propos qu'ils ont déjà tenus.

Une autre journée sera consacrée à l'étape du rapport, deux à la troisième lecture, et le projet de loi sera ensuite renvoyé au Sénat. Je ne serais pas étonné que le projet de loi revienne du Sénat au bout d'une journée parce que les sénateurs se rendront vite compte qu'il s'agit d'une mesure progressiste, que c'est un projet de loi qu'ils n'ont jamais eu le courage de faire adopter lorsqu'ils étaient au

pouvoir. S'ils l'avaient fait, ils ne s'en seraient portés que mieux. Il n'y aurait pas tant de politicards et de geignards libéraux au Sénat.

• (1150)

Je n'ai pas l'intention de parler très longtemps aujourd'hui. Dès que je reprendrai mon siège, l'opposition voudra sans doute se prononcer sur le projet de loi sans plus tarder. Je ne vais donc pas utiliser toutes mes dix minutes.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Justice sait qu'il est contraire à nos règles de parler de l'autre endroit en termes injurieux. Nous venons de l'entendre proférer des mots que je ne répéterai pas parce que, à mon avis, ils sont antiparlementaires. Je lui demande de les retirer parce qu'ils sont contraires au Règlement et aux usages de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr que le ministre n'a pas pris garde à ce qu'il a dit et qu'il va rectifier. Nous avons beaucoup de respect pour l'autre endroit. Le ministre s'en rend certainement compte.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai bien sûr le plus grand respect pour l'autre endroit, mais je voudrais savoir si mon ami s'opposait à ce que je les appelle politicards ou geignards. Lequel des deux mots dois-je retirer en premier? Y a-t-il plus de politicards que de geignards parmi les libéraux?

Je pense que je vais retirer les deux mots, monsieur le Président. Pour rien au monde, je ne voudrais mettre en doute l'éminence des sénateurs nommés entre 1967 et 1984. Je veux simplement assurer à mon ami qu'ils seront d'un autre calibre au cours des vingt prochaines années.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Je viens tout juste d'entendre l'intervention du ministre de la Justice sur cette motion de clôture. Je m'attendais à tout le moins à ce que le ministre essaie de justifier la présentation de cette motion après une seule journée de débat, mais nous n'avons eu droit qu'à des propos irrévérencieux et arrogants, ce qui est digne du comportement habituel du gouvernement.

Après une journée seulement de débat, nous faisons de nouveau face à une motion de clôture portant cette fois-ci sur ce projet d'une importance capitale qui touchera des millions de Canadiens. Le régime d'assurance-chômage a versé l'an dernier des prestations à 2,2 millions de Canadiens, de Canadiens qui, après avoir malgré eux perdu leur emploi, ont dû faire une demande de prestations pour nourrir leur famille, payer leur loyer, envoyer leurs enfants à l'école, etc.

S'établissant à 13 milliards de dollars, le budget du régime d'assurance-chômage est plus élevé que celui des autres programmes sociaux. Par ce projet de loi, le gouvernement vise à le réduire considérablement. De plus, après une journée seulement de débat, il veut mettre un terme aux discussions en présentant une motion de clôture. Le 16 octobre, soit la semaine dernière, nous avons consacré moins de quatre heures à l'étude des 53 amendements qui ont été proposés à l'étape du rapport. Or, le gouvernement juge bon, aujourd'hui, de présenter cette motion.

D'ordinaire, pareilles motions ne sont déposées qu'en cas d'obstruction flagrante. Je mets le gouvernement ou ses partisans au défi de nous prouver qu'il y a eu obstruction. C'est le Président de la Chambre lui-même qui a réparti ces 53 amendements en 12 groupes. Le débat sur ce projet de loi ne dure que depuis à peine quatre heures, et nous en sommes encore au premier des 12 groupes établis par vous, monsieur le Président.

Je tiens à faire remarquer que ce genre de mesure est proposée par le plus cynique, le plus totalitaire de tous les gouvernements canadiens depuis la Confédération. En effet, depuis 1984, ce gouvernement a imposé la clôture plus souvent que tous les gouvernements réunis qui l'ont précédé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Je suis prêt à parier que le gouvernement actuel a appliqué la clôture aux débats plus souvent que tous les gouvernements réunis depuis la Confédération. Je siège ici depuis 23 ans; entre 1965 et 1984, je dirais qu'on a eu recours à la clôture une ou deux fois peut-être par année. Or, le gouvernement actuel y a recours pour presque chaque projet de loi, et il le fait d'une façon cynique et manipulatrice. Les conservateurs cherchent à faire en sorte que les Canadiens ne sachent pas ce que cette mesure répressive va leur faire.

Ils proposent trois ou quatre projets de loi très complexes au Parlement, nous en débattons pendant un jour ou deux et puis ils appliquent la clôture.

Le gouvernement actuel ne comprend absolument pas le rôle du Parlement dans un système démocratique. J'irais même jusqu'à dire qu'il ne comprend absolument pas la démocratie. Parce qu'ils ont remporté une majorité de sièges lors des élections de 1988, les conservateurs croient qu'ils ont le droit de faire approuver de force au Parlement n'importe quelle mesure qui leur plaît.

Bien qu'ils aient remporté une majorité des sièges en 1988, ils oublient qu'ils n'ont pas obtenu la majorité des suffrages dans le pays. Ils ont gagné environ 47 p. 100 des voix. Les partis d'opposition réunis, les libéraux et les néo-démocrates, en ont gagné environ 53 p. 100, tandis

que le parti au pouvoir n'a obtenu une majorité des voix que dans deux des dix provinces du Canada, au Québec et en Alberta. Il n'a eu la majorité dans aucune autre province. Il n'a pas obtenu une majorité nationale en ce qui concerne le nombre de voix.

Plus important encore, ce projet de loi ne faisait pas partie du programme que les conservateurs ont proposé à la population en 1988. En fait, pendant la campagne électorale, ils ont dit exactement le contraire de ce qu'ils veulent maintenant. A maintes reprises nous avons cité les propos du ministre du Commerce extérieur qui a dit à St. John's, Terre-Neuve, pendant la campagne électorale, en réponse à une question, que l'on ne toucherait pas à l'assurance-chômage, que l'on ne réduirait pas les prestations et que cela lui avait été confirmé par le premier ministre.

Or, nous avons là un projet de loi qui réduit singulièrement le programme d'assurance-chômage. Le gouvernement lui-même admet qu'il réduit les prestations de 1,3 milliard et qu'il utilise cet argent pour le développement et la formation. Je vais y revenir. Il n'a pas fait part aux électeurs de cette mesure en 1988.

Maintenant, au sujet de ce projet de loi qui fait exactement le contraire de ce qu'ils avaient promis lors des élections, les conservateurs imposent la clôture après seulement une journée de débat à l'étape du rapport. C'est déjà grave, mais je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, ainsi que rappeler à la Chambre et aux Canadiens, qu'au mois de juin, en deuxième lecture, le gouvernement a imposé la clôture après seulement deux jours de débat. Nous avons eu une demie-journée le mardi 6 juin, une autre le 7 juin, puis le 21 juin nous avons eu la clôture et donc une journée de débat. Cela fait que, en deuxième lecture, nous avons eu deux jours de débat répartis sur trois journées. C'est tout. Je répète, il s'agit d'un projet de loi aussi important que celui que nous étudions aujourd'hui.

En ce qui concerne le comité, après beaucoup d'efforts et de pression de la part de l'opposition, nous avons réussi à obtenir des audiences du comité législatif. Malheureusement, les audiences ont été organisées durant l'été, alors que beaucoup de groupes privés et d'organismes bénévoles étaient en vacances et ont eu beaucoup de difficultés à répondre aux annonces publiées dans les journaux.

Les audiences ont eu lieu malgré tout. Précédées d'une période d'organisation et de séances d'information durant l'été, elles ont commencé au début de septembre, et nous en avons eues pendant trois semaines dans tout le Canada et une semaine à Ottawa. Durant ces quatre semaines, nous avons entendu beaucoup de groupes. Deux cent deux groupes pour être précis. Beaucoup d'autres groupes auraient voulu nous rencontrer mais nous avons dû nous passer du témoignage de leurs experts. Et 157 de ces 202 groupes se sont opposés au projet de loi.

Le secrétaire parlementaire prétend que nous ne devrions pas tenir compte du fait que 157 groupes se sont opposés au projet de loi parce que beaucoup d'entre eux étaient des syndicats et qu'ils ont tous ressassé le mémoire du Congrès du travail du Canada. Cette attitude est extrêmement trompeuse et arrogante parce que les congrès du travail des diverses parties du pays représentent vraiment l'opinion des travailleurs de leurs provinces, que ce soit Terre-Neuve, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique ou l'Ontario.

Bien que leurs mémoires aient eu des points communs avec celui du Congrès du travail du Canada, ils parlaient aussi très précisément des types de main-d'oeuvre, des types d'emplois, de la nature saisonnière de ces emplois et des ressources exploitées dans chaque province. Dans le nord de l'Ontario, ce sont les mines et les forêts; dans l'ouest, le pétrole, le gaz et d'autres ressources. Ils n'ont donc pas tous ressassé le même mémoire. Les principes fondamentaux étaient les mêmes, mais pas le reste.

• (1200)

Pourquoi ce projet de loi mériterait-il d'être débattu beaucoup plus longtemps? Tout d'abord, je dois dire que nous, les députés de l'opposition, ne comptons pas pouvoir convaincre les ministériels en débattant ce projet de loi parce qu'ils font la sourde oreille aux problèmes des Canadiens.

Encore une fois, le but du débat à la Chambre est d'informer les Canadiens, particulièrement par le truchement de la télévision et des autres médias, de ce que signifie pour eux cette mesure législative très sévère et cruelle. C'est là le but du débat. Le gouvernement veut couper court au débat afin que les Canadiens ne sachent pas ce qui leur arrive. Ils le sauront peut-être seulement

l'an prochain, lorsqu'ils demanderont des prestations d'assurance-chômage et découvriront qu'ils n'y sont pas admissibles. C'est là le but du débat.

Ce projet de loi rend l'assurance-chômage plus difficile à obtenir. Il réduit aussi la durée des prestations. Il accroît les pénalités sans résoudre certains des problèmes qui poussent les gens à quitter leur emploi et à demander des prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement retire totalement sa contribution à la caisse d'assurance-chômage, contribution qui, jusqu'à maintenant, était exigée par la loi. L'an dernier, elle s'est élevée à 2,9 milliards de dollars. Le gouvernement retire sa contribution et laisse les travailleurs et les employeurs financer eux-mêmes le régime d'assurance-chômage.

A cause de ce projet de loi, les Canadiens sans emploi ne pourront plus toucher de prestations d'assurance-chômage et n'auront d'autre choix que de se tourner vers l'assistance sociale.

Par ailleurs, en retirant d'importantes sommes du régime d'assurance-chômage, soit 1,3 milliard de dollars au total, le gouvernement enlève beaucoup d'argent aux provinces qui n'en ont déjà pas beaucoup, par exemple les provinces du Canada atlantique et les provinces de l'Ouest. Cet argent était réinjecté dans les localités de ces régions et contribuait à soutenir leur économie. Le gouvernement retire cet argent, et nous ne savons pas où l'argent va.

Monsieur le Président, j'en arrive à ma dernière observation. Le gouvernement et plus spécialement le ministre de la Justice défendent le projet de loi en disant qu'il va orienter une bonne part de cet argent vers la formation. Dans mon parti, nous sommes à 100 p. 100 en faveur d'un supplément de formation. Or depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a réduit de 32 p. 100 le budget de la formation, qui est passé de 2,2 milliards à 1,3 milliard. Il le réduit d'année en année. Maintenant le gouvernement replace cet argent dans la formation en l'enlevant aux travailleurs en chômage, alors qu'il devrait servir à aider les travailleurs à payer leurs factures d'épicerie et leur loyer lorsqu'ils sont en chômage. Il place donc cet argent dans la formation, et nous ne savons pas dans quelle région du pays.

Je pense que je suis arrivé au bout de mon temps, mais permettez-moi de répéter qu'il s'agit d'une mesure dictatoriale et arrogante qu'on impose après un seul jour de débat. Il n'y a pas eu d'obstruction sur ce projet de loi, et c'est absolument intolérable dans une démocratie.

Des voix: Bravo!

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'aimerais reprendre ce que le dernier orateur vient de dire. Il s'agit d'une des choses les plus totalitaires, les plus dictatoriales que le gouvernement ait jamais faites. Quand certains députés d'en face étaient dans l'opposition, ils étaient passés maîtres dans l'art de faire de l'obstruction. C'est eux qui ont inventé l'obstruction ici. Ils ont fait retentir la sonnerie pendant 14 jours. Quand ils sont arrivés au pouvoir, qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont réduit la possibilité pour l'opposition de faire ce qu'ils avaient fait eux-mêmes. Maintenant l'opposition peut faire retentir la sonnerie pendant 30 minutes. Je ne sais pas par quel facteur il faut multiplier 30 minutes pour obtenir 14 jours, j'imagine que ce doit être autour de 80, 90 ou 100, ce qui fait qu'il est absolument ridicule et injustifiable de prétendre que l'opposition a fait la moindre obstruction au projet de loi C-21.

Il s'agit ici uniquement d'une coupe de plus. Le gouvernement coupe dans les crédits de l'enseignement postsecondaire, il coupe dans les crédits des soins de santé, il coupe dans VIA. Il ne s'agit donc ici que d'une coupe de plus, et cette fois cette coupe porte sur le temps de parole. J'estime que lorsqu'un gouvernement en est rendu à ne pas trouver d'autre moyen pour défendre une décision—et cette décision est indéfendable de toute façon—que de réduire le temps de parole, il fait voir qu'il est tout à fait dépourvu de toute originalité et de tout argument pour défendre le projet de loi qu'il propose.

Cette mesure a été présentée en les termes les plus élogieux. En fait, je m'étonne, monsieur le Président, que le gouvernement n'ait pas modifié de vert à rouge les couleurs de cette enceinte, quelles que soient les couleurs de l'autre endroit. Il y a tout lieu de se demander pourquoi les ministériels n'ont pas déroulé le tapis rouge, monsieur le Président, car on a louangé ce projet de loi comme aucun autre projet de loi dont la Chambre a été saisie jusqu'ici.

Le ministre de la Justice a déclaré lors de ses observations préliminaires que la mesure pousserait les libéraux, qu'ils le veuillent ou non, dans le XX^{e} siècle.

Une voix: Vous voulez dire le XXI^{e} siècle!

M. Fisher: Non, non; je ne pense pas m'être trompé. C'était peut-être un lapsus freudien, mais c'est exact.

Cette mesure et ce gouvernement nous repoussent dans le XX^{e} siècle. Ce ne sera assurément pas à l'avantage du Canada ou à l'honneur du XX^{e} siècle, en ce qui concerne les travailleurs du monde entier. Cette mesure est la plus nuisible aux travailleurs canadiens, dont la Chambre ait jamais été saisie. Elle a ruiné un programme qui était absolument essentiel à bien des régions au Canada. Pendant la dernière dépression, ce programme avait réussi à épargner au pays les ravages que nous avons connus sous un autre régime conservateur, lors de la grande crise des années 30. C'est la Grande dépression qui est à l'origine de l'assurance-chômage, un programme qui a rendu de précieux services aux travailleurs et à toutes les couches de notre société. Il n'existe pas un marchand au Canada qui n'en ait pas profité depuis son adoption.

De nombreuses présentations soumises au comité pendant nos déplacements dans tout le pays faisaient largement état de l'importance du programme de l'assurance-chômage. Sudbury n'a pas raté cette occasion de rappeler qu'il avait été la planche de salut de cette ville il y a quelques années pendant la période noire des mines de nickel mises à mal par le recul des ventes de ce métal dans le monde. Voilà le genre de résultats que donnait ce programme. En présentant ce projet de loi, le gouvernement nous laisse sous l'impression, et je ne voudrais pas tomber dans les clichés, qu'il nous offrait la plus belle trouvaille depuis l'invention du fil à couper le beurre.

Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, je vois pas pourquoi il ne s'est pas donné la peine de sabler le champagne. Mais les jours passent et ne se ressemblent pas. Le gouvernement a fait faire une étude sur les répercussions du projet de loi C-21. Il savait quelles en seraient les conséquences avant de le présenter.

Quand nous avons tenté de connaître les conclusions de cette étude, il nous a opposé une fin de non-recevoir. Nous avons donc invoqué la Loi sur l'accès à l'information pour connaître les répercussions de ce projet de loi, mais le gouvernement nous a déboutés grâce à une échappatoire de cette loi qui dit que, si l'information demandée doit être publiée dans les 90 jours qui suivent, le gouvernement n'est pas tenu de la divulguer. Monsieur le Président, j'imagine que ni vous ni personne au Canada ne serez surpris d'apprendre que cette information n'a pas été rendue publique dans les 90 jours prévus par la loi. Il a fallu attendre quelques semaines de plus pour en prendre connaissance.

L'étude sur les répercussions du projet de loi C-21, qui nous avait été annoncée avec tant de panache, est parue au beau milieu de l'été, la saison morte de la politique en quelque sorte, le moment rêvé pour le gouvernement de révéler impunément au pays quels seront les effets dévastateurs de ce projet de loi.

• (1210)

Le gouvernement n'a pas déroulé un tapis rouge lorsqu'il a fait connaître les effets du projet de loi C-21. D'après moi, le gouvernement a plutôt essayé de cacher les faits, ce qui se comprend. Je ne lui reproche même pas d'avoir présenté une motion de clôture. Les effets de ce projet de loi sont si néfastes et les Canadiens y sont tellement opposés, comme ils l'ont dit au comité qui a traversé le pays, que si j'étais à la place du gouvernement, je voudrais escamoter ce projet de loi le plus vite possible, parce qu'il est indéfendable et extrêmement mauvais.

Quels en seront les effets? Faisons quelques comparaisons. Selon l'étude d'incidence du gouvernement, 30 000 Canadiens n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage après l'entrée en vigueur du projet de loi C-21. Mais comme d'habitude, le gouvernement tend à sous-estimer les effets négatifs de ses actes. Selon d'autres études, le nombre de personnes qui seront totalement exclues du programme varie de 30 000, le chiffre proposé par le gouvernement, à 150 000. Les gens de la presqu'île Avalon devront travailler 11 semaines plutôt que 10, comme maintenant, pour être admissibles. Seulement dans cette région, 10 000 personnes seront complètement exclues des prestations d'assurance-chômage, ce qui met en doute, bien sûr, le chiffre total de 30 000 proposé par le gouvernement.

Je vois que mon temps est presque écoulé, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Votre temps est écoulé.

Le député de Burlington.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de Saskatoon—Dundurn de m'avoir encouragé en disant qu'il était heureux que

nous ayons inscrit le projet de loi à l'ordre du jour et que nous ayons recours à l'attribution de temps.

D'entrée de jeu, je tiens à rétablir certains faits. Beaucoup de députés d'en face ont affirmé qu'il n'a jamais été question de ce projet de loi pendant la dernière campagne électorale ou qu'on ne l'a même pas mentioné. Ils voulaient sans doute dire par là que, avant de faire adopter un projet de loi, il faut nécessairement en avoir exprimé l'intention dans le cadre d'une campagne électorale. Je me souviens pourtant des élections de 1980 où Trudeau n'a pas fait une seule déclaration de toute la campagne. Il a parcouru le pays en louvoyant et en envoyant la main, mais sans jamais parler de son programme législatif, ce qui ne l'a pas empêché de faire adopter des lois. Donc, assez de ces sottises.

Le ministre a précisé que nous avions recours à l'attribution de temps parce qu'il nous a été impossible de nous entendre avec l'opposition.

M. Allmand: Après une seule journée de débat.

M. Kempling: Monsieur le Président, nous avons essayé d'en arriver à une entente et, dès le départ, nous étions réceptifs à toute proposition de compromis. En juin, lors de notre réunion préparatoire, nous nous sommes entendus avec le député de Notre-Dame-de-Grâce sur la liste des villes où nous irions dans chaque province. Nous nous sommes entendus sur les modalités d'audition des témoins des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons également convenu du nombre de témoins à entendre chaque jour—16—et aussi de la période à accorder à chacun. Nous avons convenu d'accepter des témoins représentatifs de nombreuses couches de la société. En fait, monsieur le Président, nous avons entendu maintes fois le point de vue de certains groupements nationaux qui ont des sections locales partout au pays. Nous pensions que nous entendrions des variations locales des mémoires nationaux, mais la plupart du temps, ce n'était que des répétitions.

M. Fontana: Vous voulez dire que les Canadiens n'ont pas le droit de s'exprimer?

M. Kempling: Il suffit de lire le rapport pertinent. Ne beuglez pas. Vous n'étiez pas là et vous ignorez donc tout de la question.

M. Keyes: Nous avons lu le rapport sur l'Île-du-Prince-Édouard. On a parlé de vous dans les journaux.

M. Kempling: Que dit-on dans les journaux? Vous n'avez pas lu le rapport, vous n'étiez pas là et vous devriez simplement vous taire.

M. Keyes: J'ai lu tous les documents pertinents.

Mme Clancy: On tente de museler l'opposition.

M. le Président: A l'ordre! La parole est au député de Burlington.

M. Kempling: Monsieur le Président, on a donné à chaque témoin 30 minutes pour présenter son mémoire. Certains ont consacré tout le temps à leur disposition à leur mémoire et d'autres ont accepté de répondre à des questions du comité.

Le comité chargé d'étudier le projet de loi C-21 devait, en vertu d'un ordre de la Chambre, faire rapport le 10 octobre au plus tard. Bien entendu, la Chambre des communes, comme on peut le constater aujourd'hui, est une tribune et l'opposition a présenté des motions tendant à prolonger les audiences du comité au-delà du 10 octobre, ce qui est parfaitement son droit.

Tout au long des audiences, et surtout durant l'étude article par article du projet de loi, les députés de l'opposition ont utilisé toutes sortes de tactiques pour faire traîner les choses.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Malgré tout, nous avons persévéré et nous avons réussi à présenter notre rapport le 10 octobre, comme le prévoyait l'ordre de la Chambre.

Je me suis mis en rapport avec les députés de l'opposition—je sais à quel point ils m'apprécient—afin de déterminer le type de débat qu'ils souhaitaient à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture. Je voulais connaître leur opinion à ce sujet. Après tout, nous avons étudié ce projet de loi en deuxième lecture, le comité a parcouru le pays comme le souhaitaient les trois partis et nous avons entendu plus de 200 témoins. En outre, la ministre et des fonctionnaires de son ministère ont témoigné durant plusieurs heures. J'ai demandé en gros à mes vis-à-vis ce qu'ils voulaient de plus. Tout ce qu'ils m'ont répondu, c'est qu'ils l'ignoraient et qu'il faudrait voir.

Nous avons offert à ce moment-là de prolonger le débat durant la pause-déjeuner, si cela pouvait permettre à davantage de députés d'exprimer leur point de vue. Bien entendu, nous n'avons reçu aucune réponse à ce sujet. Nous avons examiné notre programme fort chargé et le calendrier et nous en sommes venus à la conclusion que nous ne pourrions compter sur la coopération de nos vis-à-vis, afin de mettre un terme au débat; nous avons donc eu recours à la procédure parlementaire tout à fait légitime de l'attribution de temps. Il s'agissait par là de signifier notre intention d'en finir avec l'étude à l'étape du rapport et en troisième lecture du projet de loi C-21.

Au cours du débat, nous devons progresser. Si nous ne pouvons parvenir à un accord avec les partis d'opposition, deux solutions s'offrent à nous; nous pouvons soit terminer le débat, soit mettre le projet de loi de côté pendant un certain temps. Or, nous formons le gouvernement et

nous avons signalé dans le discours du Trône et dans d'autres énoncés de politique que nous entendions modifier la Loi sur l'assurance-chômage. On a consulté les syndicats et divers groupes de gens d'affaires. Le projet de loi a été rédigé et adopté par le Cabinet, présenté à la Chambre pour y être débattu, puis examiné article par article au cours d'audiences publiques qui ont eu lieu dans tout le pays en présence de la ministre et de ses collaborateurs. Finalement, je le répète, on a fait rapport du projet de loi le 10 octobre, comme il avait été ordonné. Les amendements ont été reçus et jugés par la présidence, puis regroupés aux fins du débat, et l'étape du rapport a commencé.

• (1220)

Notre tâche est de conclure le débat au bout d'un délai raisonnable. Si nous n'arrivons pas à nous entendre avec l'opposition, nous devrons alors recourir au Règlement pour clore chaque étape du débat et renvoyer le projet de loi au Sénat pour qu'il y soit examiné.

Afin de prouver aux députés que nous sommes vraiment de bonne foi, je propose:

Que la Chambre siège pendant l'heure du déjeuner afin de poursuivre l'étude de la motion d'attribution du temps relative au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous les députés qui sont contre veuillent bien se lever.

[*Et plus de quinze députés s'étant levés:*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme plus d'une quinzaine de députés se sont levés, la motion est considérée comme retirée.

(La motion est retirée.)

Mme Mary Clancy (Halifax): Au moment de prendre la parole aujourd'hui, monsieur le Président, j'éprouve un vif sentiment de déception et de tristesse devant la décision du gouvernement. Le moins que l'on puisse dire de ce projet de loi, c'est qu'il est regrettable. Regrettable il l'est assurément pour les travailleurs de notre pays, pour les Canadiennes et pour nos concitoyens des provinces de l'Atlantique. Il trahit les motifs qui ont présidé à la création du régime d'assurance-chômage au Canada. Il constitue une volte-face par rapport à la politique sur laquelle les travailleurs de notre pays comptent depuis près de 50 ans.

Remarquez, monsieur le Président, que nous devons, j'imagine, féliciter le gouvernement d'avoir inséré dans son projet de loi des dispositions de façon à ce qu'il respecte le principe de non-discrimination énoncé dans la Charte des droits et libertés. Vous pouvez me reprocher mon cynisme, mais le gouvernement a enfin reconnu, suite aux rudes batailles livrées devant les tribunaux, qu'il devait inclure les personnes—en majorité des femmes—à l'emploi des entreprises qui sont en tout ou en partie la propriété de leur conjoint et qu'il devait faire cesser la discrimination fondée sur l'âge. Maintenant que les tribunaux ont confirmé ce principe, peut-être le gouvernement va-t-il de temps à autre le mettre en application.

J'aimerais en outre attirer l'attention de la Chambre sur les motions dont nous sommes saisis et qui visent à reconnaître l'importance des parents adoptifs et je suis fière que ce soit mes collègues de l'opposition qui aient présenté ces motions ou qui les aient inspirées.

Le gouvernement a restreint la durée du débat à une seule journée. Il manifeste ainsi le mépris qu'il éprouve à l'égard des Canadiennes. Il reconnaît que le budget va accroître le chômage dans notre pays. Le taux de chômage chez les femmes, comme chacun sait, est plus élevé que chez les hommes. En 1988, le chômage moyen annuel chez les femmes était de 8,3 p. 100, alors qu'il était de 7,4 p. 100 chez les hommes. A l'heure actuelle, les femmes occupent plus de 70 p. 100 des emplois à temps partiel. Les femmes et les immigrants constituent la majorité des travailleurs saisonniers. Les femmes sont toujours les dernières engagées et les premières licenciées.

Pourtant, le gouvernement tient à restreindre le débat sur ce projet de loi à une seule journée. Dorénavant, bien des femmes ne seront plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage. A l'heure actuelle, plus de 70 p. 100 des prestations d'assurance-chômage vont à des réclamants qui ont accumulé moins de 50 semaines de primes et 25 p. 100 vont à ceux qui n'ont pas réussi à travailler pendant plus de 20 semaines.

Plus que tout autre groupe, les femmes vont être exposées à la double sanction qu'on propose dans le cas de travailleurs qui quittent leur emploi sans raison valable ou qui n'acceptent pas une offre d'emploi convenable. Les femmes à la recherche d'un emploi ont plus de difficultés que les hommes. Elles changent d'emploi plus souvent parce que les chances de promotion ne sont pas aussi bonnes, parce que les mères de famille doivent à la fois tenir compte des heures de travail et des heures de

garderie et parce que les tentatives de séduction de l'employeur peuvent rendre leur situation intenable.

Comme sanctions, il y a une période de sept à douze semaines d'exclusion, comparativement à une de six semaines actuellement, suivie de prestations équivalant à la moitié des gains moyens, comparativement à 60 p. 100 actuellement. Les femmes et les enfants au Canada savent maintenant à quoi s'en tenir. Le taux de 50 p. 100 est identique à celui des prestations aux États-Unis. Et voilà qu'intervient encore le principe de la concurrence!

Le gouvernement a reconnu qu'une employée est justifiée de quitter son travail pour cause de harcèlement. Croyez-moi, les Canadiennes ne savent pas comment vous remercier de vous être rendus à l'évidence. Malheureusement, tout cela prend énormément de temps et la preuve n'est pas facile à faire. Bien qu'on puisse en appeler d'une exclusion du bénéfice des prestations, peu de femmes ont le temps ou les moyens de se passer de toutes leurs prestations et d'attendre des mois avant qu'une décision ne soit rendue.

Souvent, les femmes détiennent les emplois les moins rémunérés. Dans bien des cas, elles travaillent à temps partiel parce qu'elles ne trouvent pas d'emploi permanent. Devraient-elles se résigner à ne jamais gagner plus que le salaire minimum? Je suppose que c'est le but du gouvernement d'arriver un jour à empêcher les Canadiens de savoir exactement ce qui se passe à la Chambre. De parvenir un jour a empêcher les Canadiens de se rappeler les fausses promesses du ministre du Commerce extérieur pendant la campagne électorale de 1988.

On peut lire dans un article paru récemment dans la revue *Women's Education*: «La tendance généralisée à privatiser la formation nuit particulièrement aux femmes. Ce changement radical consistant à financer les besoins immédiats en formation des entreprises avec l'argent des contribuables ne supprimera pas la ségrégation professionnelle des femmes. En fait, il risque de la renforcer. L'égalité sociale et économique des femmes peut être le mieux favorisée par les secteurs public et à but non lucratif qui se préoccupent des besoins des stagiaires et de la société, et pas seulement du bilan de demain».

C'est ce que nous avons ici: un projet de loi qui se préoccupe du bilan de demain et probablement d'un bilan qui sera établi aux États-Unis.

La direction de la politique et de la plannification d'Emploi et Immigration a publié en août dernier une étude qui indique les 10 métiers qui connaîtront le plus d'expansion dans les années 1990: les vendeurs, les employés des services d'alimentation, les secrétaires, les cuisiniers, les teinturiers et les caissiers. Ai-je besoin d'en dire plus?

Le gouvernement canalise l'argent de la caisse d'assurance-chômage vers la formation du secteur privé. Une étude effectuée par la Canadian Association of Adult Education montre que le secteur privé ne destine aux femmes que 25 p. 100 de ses programmes de formation, alors que ces dernières représentent 52 p. 100 de la population.

Le gouvernement n'a pas prévu une planification globale de l'emploi et, par conséquent, il forme des travailleurs pour des emplois qui n'existent pas et il oblige les femmes par des mesures punitives en matière d'assurance-chômage à accepter des emplois mal rémunérés ne nécessitant que peu de qualification. Plus les choses changent, plus elles sont pareilles, et moins nos collègues de l'autre côté de la Chambre entendent les revendications des femmes en matière économique.

Le Sous-comité de la formation et de l'emploi du Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie a dit dans son rapport de 1987: «La plannification de l'emploi devrait mettre en veilleuse la formation du secteur privé dans les régions où ce secteur est peu développé.»

Le gouvernement propose de se retirer du régime d'assurance-chômage et de suspendre sa contribution de 2,8 milliards. Qui va fournir les fonds qui manquent? Ce sont les employés et les employeurs qui vont contribuer davantage à la caisse d'A-C et les chômeurs qui n'auront plus droit aux prestations ou qui recevront des chèques considérablement réduits. Huit cent millions de dollars seront réaffectés à la formation offerte par le secteur privé. Est-ce que cela aidera Lockeport, en Nouvelle-Écosse? Quel genre de formation les bénéficiaires recevront-ils?

À mon avis, la proposition du gouvernement insulte gravement les travailleurs canadiens et viole les principes qui sont le fondement de notre régime d'assurance-chômage et quels le Canada a entériné en signant la déclaration de l'Organisation internationale du Travail.

Lorsque le régime d'A-C a été institué en 1940, il était jugé essentiel que le gouvernement fédéral finance sa part des coûts d'un régime censé s'appliquer à l'échelle nationale et qu'il assume ainsi ses responsabilités concernant la stabilité économique et un niveau de chômage peu élevé. Vu la façon dont le gouvernement a agi jusqu'ici, je constate qu'il a renoncé à cet engagement.

Le gouvernement cause des ravages dans la vie des Canadiens. En voulant démanteler notre régime d'A-C, le gouvernement est logique avec lui-même puisqu'il a déjà bouleversé le bien-être financier des Canadiens à

faible et à moyen revenu ainsi que les économies des régions du pays.

• (1230)

Ce n'est pas le régime d'assurance-chômage, c'est plutôt le taux de chômage élevé qui fait du tort à l'économie canadienne. Mais cette vérité est peut-être trop difficile à saisir pour le gouvernement actuel.

Dans ma ville de Halifax, des centaines de travailleurs sont confrontés au chômage. Le gouvernement leur dit maintenant que même leurs prestations seront réduites.

La décision du gouvernement de cesser de subventionner le tarif ferroviaire à cet endroit et à l'est met l'élévateur à grains de Halifax en péril. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique estime que la fermeture de l'élévateur entraînera une perte de 14,4 millions de dollars pour Halifax. En outre, cette fermeture aura des effets dévastateurs sur l'économie de Halifax et de la Nouvelle-Écosse.

Le Maritime Farmers Council estime que les deux tiers des éleveurs de porc et entre le tiers et la moitié des producteurs d'oeufs de la région devront cesser leurs activités si l'élévateur ferme ses portes. Une étude d'impact sur le port de Halifax effectuée pour Ports Canada en 1988 montre que, en pareil cas, plus de 450 emplois et 13 millions de dollars seront perdus à Halifax.

Nous parlons de débardeurs, de camionneurs, de cheminots, de préposés à l'élévateur et de tous les autres dont l'emploi est menacé, alors que le gouvernement applique sa théorie des dominos à l'économie de Halifax.

Le gouvernement a supprimé des éléments essentiels du service de VIA Rail. Il met le centre de manitenance en péril. Lorsque les Haligoniens qui avaient un emploi se présenteront au bureau d'assurance-chômage, ce sera la faute du gouvernement. Et lorsque ces travailleurs voudront toucher leurs prestations, on leur dira que la période d'attente est passée de 12 à 18 semaines. Autrement dit, ils ne sont pas admissibles ou, s'ils le sont, ils apprendront que, désormais, ils ne peuvent retirer des prestations que pendant 21 semaines au lieu de 28.

Le gouvernement exige que les travailleurs de Halifax versent au régime d'assurance-chômage des cotisations plus élevées pendant plus longtemps, tout en leur demandant d'accepter de retirer moins de prestations lorsqu'ils perdent leur emploi. Le gouvernement a tellement mal géré l'économie de la Nouvelle-Écosse que cette province est sur le point de disparaître. Il a mal géré la pêche côtière en imposant des quotas incroyables, et des centaines de travailleurs de cette industrie en ont perdu leur emploi. Comment le gouvernement s'y prend-il pour racheter ses erreurs? Il impose des mesures fiscales draconniennes, réduit des subventions essentielles, comme celles qu'il accorde au service de transport ferroviaire ou encore les paiements de transfert, et il se retire maintenant du régime d'assurance-chômage.

Le gouvernement affirme que la solution réside dans la formation offerte par le secteur privé et il veut que les travailleurs payent pour cette formation. La population de Halifax et de la Nouvelle-Écosse en général se pose la question suivante: De la formation pour quel emploi?

Le gouvernement n'a pas réussi à élaborer une stratégie globale en matière d'emplois, c'est pourquoi il veut maintenant former les travailleurs pour des emplois qui n'existent pas. J'ai assisté aux audiences que le comité chargé d'étudier l'assurance-chômage a tenues à Halifax. J'ai entendu un député de l'autre côté de la Chambre, qui est ici aujourd'hui, dire à la Fédération canadienne que les travailleurs devaient déménager ou mourir de faim. Je peux vous dire que la population des Maritimes n'a pas tellement apprécié ce commentaire et qu'elle s'en souviendra longtemps.

Le gouvernement a offert aux travailleurs de Halifax qui sont en chômage, ou qui le seront bientôt, deux choix. Le premier consiste à s'inscrire au régime d'aide sociale qui ne suffit déjà plus à la tâche, ce que nous n'accepterons jamais, monsieur le Président. Le régime d'aide sociale de Halifax est déjà dans une grave impasse budgétaire. La population de Halifax le sait, les travailleurs le savent aussi et ils en connaissent le responsable.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il me fait plaisir, ce matin, de participer à ce débat. Il y a quelques minutes, je voyais les députés de l'opposition s'objecter à ce que nous puissions continuer à siéger pendant l'heure du dîner.

Pourtant ce matin, ils sont les premiers, monsieur le Président, à faire des hauts cris parce que le gouvernement essaie de limiter. . . de faire en sorte que le débat puisse durer encore pendant quelques jours et pouvoir y mettre fin pour que l'on puisse passer à autre chose. Comment comprendre cette attitude? D'un côté, refuser des heures additionnelles qu'on leur donne, et en parallèle, s'objecter à ce que l'on puisse mettre fin, à un moment donné, au débat.

Monsieur le Président, au cours des audiences que nous avons tenues, d'un bout à l'autre du pays, sur le projet de loi C-21, sur la réforme de l'assurance chômage, je dois vous dire que nous avons entendu 202 groupes

pendant près de 4 semaines d'audiences. Effectivement, plusieurs groupes ont, si on peut dire, démontré une opposition au présent projet de loi.

Mais, monsieur le Président, ce que l'opposition oublie aussi de dire, c'est qu'une sorte de rapport a circulé, ce que l'on peut appeler un canevas de travail, qui a circulé d'un bout à l'autre du pays, dans lequel plusieurs groupements, plusieurs syndicats ont à toute fin pratique faussé le présent débat en faisant en sorte que d'un endroit à l'autre, d'une ville à l'autre, on ne changeait que les chiffres pour pouvoir s'y objecter.

Et on en a entendu de toutes sortes, monsieur le Président, à l'intérieur de ce débat sur la réforme de l'assurance-chômage. On a vu des groupements, des représentants des travailleurs et des syndicats dire que la présente réforme est en raison de l'Accord de libre-échange et qu'on voulait copier les États-Unis. Mais pourtant, c'est complètement faux, monsieur le Président. Rien dans ce projet de loi n'a une commune mesure avec ce qui se passe aux États-Unis en regard de l'assurance-chômage. Aux États-Unis, il y a 50 systèmes d'assurance-chômage différents, tandis qu'au Canada, nous en avons un pour tout le pays. Aux États-Unis, le fonds d'assurance-chômage est d'environ 22 milliards de dollars en argent canadien. Chez nous, ici, le fonds d'assurance-chômage, par année, est de 12 milliards de dollars. Alors, en toute proportion, comme ils sont 10 fois plus nombreux que nous, il devrait être de 120 milliards aux États-Unis, alors qu'il n'est que de 22 millards.

Alors, il n'y a aucune commune mesure là-dessus. Également, nous avons plusieurs bénéfices sociaux qui n'existent pas aux États-Unis. De plus, nos prestations hebdomadaires sont nettement plus élevées que dans la plupart des États américains. Elles sont, d'ailleurs, nettement moindres que les nôtres.

En parallèle, monsieur le Président, vous savez que dans la présente réforme de l'assurance-chômage, il y a des changements qui sont quand même significatifs. Entre autres, sur le 1,3 milliard de dollars que nous voulons réaffecter à l'intérieur de cette réforme, 600 millions iront dans des prestations nouvelles, dans des prestations supplémentaires, en bénéfices supplémentaires, entre autres congés de maternité, congés parentaux, qui seront maintenant beaucoup plus importants qu'auparavant.

Et je tiens à signaler, d'ailleurs, que les congés de maternité seront dorénavant de 15 semaines, et à cela va s'ajouter 10 semaines, qui est un congé parental, ce qui fait 25 semaines à titre de congé, ce qui constitue de nouveaux bénéfices pour les gens, les congés de maternité et parentaux.

Également, il y aura un amendement d'apporté à l'étape du rapport, monsieur le Président, selon lequel notre gouvernement accordera cinq semaines additionnelles, dans le cas d'adoption. Lorsque par exemple, l'enfant sera âgé de plus de six mois, au moment où il entrera dans la maison, le conjoint, ou un des conjoints pourra bénéficier de cinq semaines additionnelles, et ces mêmes cinq semaines seront aussi offertes aux prestations de maternité lorsque l'enfant entrera dans la maison après une période supplémentaire de six mois.

Alors, cela je pense qu'il s'agit là d'un ajout important qui mérite d'être mentionné et qui sera à l'avantage des familles canadiennes.

En parallèle, monsieur le Président, en plus de ces 600 millions qui iront dans des nouveaux bénéfices, il y a 800 millions qui iront à la formation. Et là-dessus, les syndicats, les travailleurs, les représentants du Nouveau parti démocratique, les représentants du parti libéral, au départ, étaient contre cela. Ils ne voulaient pas que l'on mette 800 millions de dollars pour la formation. Tranquillement, ils ont commencé à «glisser», ils ont commencé à dire: Oui, cela a du bon sens de mettre 800 millions pour la formation. On est d'accord à ce que vous mettiez 800 millions pour la formation. Mais voici ce qu'ils nous demandaient, monsieur le Président: Faites-le, ajoutez 800 millions, mais allez les chercher à même les taxes des contribuables. Prenez-les à même le fonds général. C'est cela que l'on voudrait qu'on fasse. Et c'est cela, monsieur le Président, que les Canadiens ne peuvent plus se payer de façon infinie. Il faut, à un moment donné, mettre un frein à la façon de toujours ajouter et de toujours dépenser.

Les gens le savent, la dette accumulée est rendue à 324 milliards de dollars. Elle nous coûte 100 millions par jour d'intérêt. Alors, c'est maintenant la nouvelle façon pour le gouvernement d'essayer d'administrer de façon responsable, prendre les mêmes sommes d'argent que nous avons et essayer de les rendre plus productives, d'essayer de réaménager ces fonds, de les réallouer à des enveloppes budgétaires ou à des programmes qui correspondent à nos besoins. Et c'est ce que l'on fait avec la présente réforme de l'assurance-chômage: 800 millions de dollars qui iront pour former nos travailleurs. Et les gens de l'opposition le savent, monsieur le Président. Trente pour cent des gens, actuellement, quittent l'école avant même d'avoir terminé leur cours secondaire. Qu'est-ce qu'on fait de ces jeunes? Vous le savez. Un an, deux ans ou trois ans plus tard, vous les retrouvez chômeurs et ce n'est pas la façon de travailler avec cette clientèle-cible, en les laissant comme cela chômer de semaine en semaine, ou à chaque année. Il faut les prendre et les former, monsieur le Président.

Et c'est cela la différence entre l'éducation et la formation. J'invite mon collègue de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher) à écouter ce que je mentionne, je pense que c'est important. Il y a une différence entre éducation et formation. L'éducation, c'est quand tu es étudiant à plein temps, Cégep, université, etc.

• (1240)

Mais quand tu prends le marché du travail et qu'après tu deviens un chômeur, puisque tu manques de formation, c'est là notre responsabilité comme élus d'essayer de prendre des sommes d'argent à même le fonds et de former ces travailleurs pour qu'ils fassent partie de la population active le plus tôt possible.

Et regardez les statistiques de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Vous les connaissez, ces statistiques. En 1985, 30 p. 100 du milieu des entreprises disaient qu'ils avaient de la difficulté à trouver de la clientèle qualifiée. Trois ans plus tard, en 1988, c'est rendu à 50 p. 100. Ce sont des chiffres qui sont importants, et c'est pour cela, monsieur le Président, que nous voulons prendre 1.3 milliard à même le fonds et le réaffecter, le réallouer aux besoins actuels de notre société dans laquelle il faut former nos gens.

En ce qui concerne le nouveau mode dans lequel maintenant les gens devront travailler de 10 à 20 semaines pour pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage, monsieur le Président, je ne me sens pas gêné de dire qu'à Toronto, quand le taux de chômage est entre 3.5 et 3.7 p. 100, je pense que dans ces endroits-là où il est plus facile de se trouver un emploi, qu'il est normal qu'ils aient à travailler davantage pour bénéficier de prestations, en comparaison des régions où c'est plus difficile comme, par exemple, dans les Maritimes ou au Saguenay—Lac-Saint-Jean où on a des taux de chômage de 12, 13 ou 14 p. 100.

Je pense que notre réforme tient compte de la réalité canadienne, tient compte des régions, tient compte des difficultés dans certaines régions et des plus grandes facilités ailleurs. Cela, je pense que c'est sain.

Dernier élément: Rappelez-vous, en 1977, sous le gouvernement libéral, lorsque nous avons passé de 10 à 14 semaines—il y a eu des changements, on est passé de 10 à 14 semaines pour pouvoir obtenir des prestations d'assurance-chômage—dans les provinces Maritimes, plus de 70 p. 100 des gens, dans la même année, ont présenté des nouvelles demandes de prestations d'assurance-chômage, pile avec le nombre de semaines de plus dont ils avaient besoin; dans ces cas-là, ils avaient besoin de deux semaines de plus, et au-dessus de 70 p. 100 avaient trouvé leurs deux semaines. Alors, je pense que ce sont des statistiques intéressantes et qui parlent par elles-mêmes. C'est l'orientation que nous avons prise, et nous tentons de reprendre les mêmes sommes d'argent, de les réallouer à de meilleures affectations qui correspondent à nos besoins.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'avais prévu d'aller déjeuner avec un vieil ami aujourd'hui à 13 heures, ce qui aurait été sympathique, mais, après avoir entendu cette diatribe du député d'en face, je ne suis plus du tout certain que je pourrai avoir un déjeuner agréable.

Comme d'habitude, ce député et les autres ministériels ne s'attaquent jamais au coeur de la question. La vraie question qui nous occupe ici est ce qu'ils appellent l'attribution de temps. C'est un euphémisme pour parler de clôture. Ils soutiennent qu'il y a une grande différence entre l'attribution de temps et la clôture. Pour ma part, je n'en vois aucune.

Que se passe-t-il vraiment lorsqu'on applique la clôture? On limite le débat, on nous met la corde au cou, on nous impose la guillotine.

[*Français*]

M. Blackburn (Jonquière): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Jonquière invoque le Règlement.

M. Blackburn (Jonquière): Je voudrais rappeler au député, lorsqu'il parle de guillotine, qu'il y a à peine quelques minutes on vient de refuser de prolonger les heures de débat pendant l'heure du dîner!

[*Traduction*]

M. Harvard: Je ne sais pas de quoi parle le député, monsieur le Président. Revenons-en à nos moutons.

Non, c'est vrai qu'il ne s'agit pas de la clôture, d'une interruption soudaine du débat. Ce n'est pas comme si la guillotine tombait, mais je maintiens qu'il n'y a pas vraiment de différence, si on examine bien en quoi consiste l'attribution de temps. C'est une façon de limiter le débat. Et comment procède le gouvernement? Il nous étouffe lentement. Il nous étrangle peu à peu. Au bout du compte, on se retrouve sans vie. Ne nous embarrassons donc pas de nuances subtiles ici. Ce qu'on veut, c'est mettre fin au débat.

Le gouvernement dit aux Canadiens, en particulier aux chômeurs et aux pauvres: «Allez au diable, vous ne comptez pour rien. Nous ne ferons pas attention à ce que vous dites. Cela ne nous intéresse pas.»

Je me souviens d'un homme assez célèbre, qui a vécu il y a peut-être un peu plus de cent ans. Il s'appelait Vanderbilt. Il a dit: «Au diable le public!» Son attitude a

été très mal vue à l'époque, comme le sera celle de la bande d'en face à notre siècle.

De quoi les ministériels ont-ils peur après trois misérables petites journées de débat? Peut-on parler d'obstruction systématique? Pas tellement. De quoi ont-ils peur alors? D'une petite bouffée de démocratie à la Chambre des communes? Ce serait un drame terrible d'entendre ce que les gens ont à dire! Ne serait-il pas épouvantable que les représentants du public puissent parler en son nom? Non, ils ne veulent pas cela. Ils ne veulent pas de débat. Ils ne veulent pas de consultation. Cela sent la répression. C'est du totalitarisme. De la dictature!

Savez-vous, monsieur le Président, Pinochet serait fier d'eux. Honecker aussi. Toutes sortes de gens méprisables seraient fiers. Un autre nom qui vient à l'esprit est celui de Noriega. Savez-vous, tous ces gens-là ont de nouveaux champions: ceux qui siègent en face. Ils font pis, bien pis que des rabat-joie. Ils veulent se mettre en travers des affaires de la nation.

Combien de fois ont-ils imposé la clôture? A mes yeux, clôture et attribution de temps sont du pareil au même. Au sujet de ce seul projet de loi, ils ont eu recours à la clôture deux fois, ce qui est ignoble et ce dont ils devraient avoir honte. Au cours du débat sur le libre-échange de décembre dernier, le gouvernement a imposé la clôture non pas une ou deux fois, mais cinq fois de suite, au sujet du même projet de loi. Est-ce là un exemple de démocratie parlementaire? Jamais de la vie!

J'ai obtenu des statistiques sur la clôture. Les chiffres sont intéressants, très intéressants. Au cours de ce siècle, jusqu'à l'élection du gouvernement actuel, combien de fois pensez-vous que les gouvernements précédents ont eu recours à la clôture? Une cinquantaine ou une centaine de fois? Si on en juge par ce gouvernement, on serait tenté de dire des centaines de fois. Mais ce n'est pas vrai. D'après mon compte, la clôture n'a été imposée au total que 23 fois. Et voilà un gouvernement qui décrète cinq clôtures sur un projet de loi et deux sur un autre. En regardant les chiffres, on constate qu'au cours de la septième session de la douzième législature, en 1917, il n'y a eu aucune clôture. Même chose en 1918, 1919, 1920, 1921, 1923, 1924, 1925, et ainsi de suite.

Peut-on dire que ce gouvernement est responsable? Jamais de la vie! Le plus troublant dans cette affaire, c'est qu'il ne s'agit pas d'une petite question sans importance.

Il s'agit de l'un de nos programmes sociaux de base, un programme qui a servi les Canadiens pendant plus de 40 ans, l'assurance-chômage. Nous parlons d'un gouvernement qui va entreprendre de détruire le programme, d'un gouvernement qui va retirer près de deux milliards de dollars de la caisse d'assurance-chômage, qui veut privatiser le programme. C'est un gouvernement qui renie l'assurance-chômage, les Canadiens sans travail et les pauvres. Voilà la triste réalité.

• (1250)

Que veulent les Canadiens? Face à cette violente attaque contre ce programme social fondamental, que veulent-ils? Ils veulent être entendus. Ils veulent qu'on les écoute. Pensez-vous qu'il suffit de demander au comité de visiter 13 régions? Il n'a reçu que 202 mémoires, dont 157 étaient contre cette proposition.

J'ai rencontré un groupe hier. Il m'a imploré, ainsi que l'opposition officielle, de lui donner plus de temps, de lui donner une chance d'expliquer à la population ce que le gouvernement tente de faire à ce programme social fondamental.

Le gouvernement écoute-t-il? Pas du tout. Il continue d'appliquer son programme opprimant de droite. Tout cela s'inscrit dans une même tendance et cadre bien avec la privatisation. On ferme VIA Rail. On ferme la Société canadienne des postes. On ferme Air Canada. Tout concorde. Même cette attribution de temps, cette interruption du débat, cette interdiction de débat et de consultation, tout cela va très bien ensemble.

Par exemple, le gouvernement se propose de fermer 14 bases militaires. A-t-il engagé des consultations? A-t-il demandé l'avis de qui que ce soit? Oh, non! Ce serait indigne du gouvernement.

En terminant, permettez-moi de dire simplement ceci: nous avons là un programme important auquel s'attaque le gouvernement. Ce dernier veut l'anéantir et les Canadiens veulent en parler. Mais ils n'en ont pas eu le temps. Le gouvernement doit écouter, car les Canadiens ont une très bonne mémoire. Le gouvernement pense que quelques jours de débat de plus sera un prix élevé à payer,

mais qu'il attende aux prochaines élections. Il paiera alors très cher.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion. Tous les trois ou quatre ans, nous avons des élections au Canada. Elles ont pour objet de permettre aux Canadiens de décider qui est le mieux qualifié pour les gouverner. En élisant pour la deuxième fois d'affilée un gouvernement majoritaire, les Canadiens ont fait savoir qu'ils appréciaient la saine gestion économique que notre gouvernement applique aux affaires de l'État. Ils ont élu notre gouvernement pour gouverner. C'est précisément ce que notre gouvernement et notre parti entendent faire.

Nous avons entendu aujourd'hui beaucoup de grandes tirades de la part des députés d'en face qui dénoncent la guillotine, la clôture, l'amputation du débat. Il me semble qu'il y a six mois que ces mesures ont été présentées à la Chambre. Nous avons eu six mois de discussion, six mois de débat et d'échange d'opinions de tous les côtés de la Chambre et en fait d'un bout à l'autre du pays. Nos honorables collègues disent qu'on n'a pas eu suffisamment l'occasion de discuter du projet de loi. Je leur rappellerai que, chose inhabituelle, nous avons accepté qu'un comité législatif parcoure le pays en s'arrêtant aux localités recommandées, par les députés d'en face, je me permets de le mentionner.

Nous avons écouté durant des heures et des heures ce que les gens avaient à dire au sujet du projet de loi. Comme l'a fait remarquer à maintes reprises mon collègue de Burlington, on nous a présenté exactement le même mémoire. Et on nous dit maintenant qu'on n'a pas suffisamment l'occasion de discuter du projet de loi et de l'étudier. Il me semble que ce que veulent les Canadiens, c'est que le gouvernement gouverne.

Nous pourrions faire comme le souhaitent nos collègues d'en face. Nous pourrions débattre du projet de loi durant de nombreux mois encore, et les Canadiens nous diraient alors: «Nous vous avons élus pour gouverner. Allez-vous gouverner ou bien discuter tout le temps?» Les députés d'en face, quant à eux, diraient: «Voyez le gouvernement que nous avons; il ne gouverne pas, il passe son temps à discuter.»

Le gouvernement actuel gouverne. Il donne l'occasion de discuter. Quand il devient évident que les députés d'en face ne se soucient pas de faire avancer les affaires du pays, le gouvernement a recours aux règles instituées, je me permets de le mentionner, par le gouvernement dont le député qui vient de parler est maintenant un partisan.

Pourquoi est-il si important de faire avancer ce projet de loi? Parce qu'il est important pour les Canadiens. Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie, d'une stratégie tournée vers l'avenir du Canada, qui tient compte de l'intérêt des Canadiens au lieu de regarder en arrière.

Le gouvernement n'est pas partisan de payer les gens pour qu'ils restent chez eux à ne rien faire. Le gouvernement estime que les Canadiens sont des gens industrieux, et autonomes qui veulent se préparer au XXI^{e} siècle. Des gens qui veulent des emplois à plein temps, utiles et intéressants. Voilà pourquoi ce projet de loi est ici, avec les autres mesures que le gouvernement a présentées.

Nous avons les yeux tournés vers l'avenir. Nous avons les yeux tournés vers le commerce parce que le commerce nous permet de vendre des produits canadiens. En vendant les produits canadiens, nous créons des richesses, de l'activité économique et nous créons des emplois pour les Canadiens. Notre gouvernement ne regarde pas en arrière. Notre gouvernement n'est pas partisan d'entourer le pays d'une muraille pour nous protéger du monde. Notre gouvernement est partisan de nous manifester dans le monde, de soutenir la concurrence mondiale parce qu'il estime que les Canadiens sont aussi calés que n'importe quel autre peuple et que nous voulons tenir notre place.

Nous faisons confiance aux Canadiens. Ce n'est pas nous qui craignons pour les Canadiens, qui les croyons inférieurs. Voilà pourquoi nous avons le programme de la planification de l'emploi, avec les politiques commerciales et les autres politiques économiques du gouvernement qui favorisent tant l'emploi au pays.

Voilà pourquoi les Canadiens appuient le gouvernement. C'est à cause de la saine gestion économique que nous apportons. Nous estimons qu'il faut aux canadiens un programme d'assurance-chômage efficace comme filet de sécurité; nous estimons que les fonds de ce programme doivent être employés au profit des Canadiens.

Nous avons entendu prétendre de l'autre côté de la Chambre que les Canadiens vont être défavorisés par certaines de ces nouvelles mesures. Nous avons entendu, par exemple, que nous ne devrions pas avoir de pénalités plus importantes pour ceux qui laissent leur emploi, ce qui n'a pas de sens. Je me demande si les députés d'en face savent qu'en 1987, par exemple, plus de 375 000

prestataires avaient quitté volontairement leur emploi et avaient touché 1,2 milliard d'assurance-chômage.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que le gouvernement estime que cet argent peut être utilisé plus efficacement pour le bien des Canadiens, pour les préparer pour les nombreux emplois de haute technologie et les autres emplois créés quotidiennement par notre gouvernement. Au cours des cinq dernières années, 1,5 million de nouveaux emplois ont été créés au Canada. C'est un résultat impressionnant.

Il est intéressant de remarquer, par exemple, que lorsque la pénalité pour les gens qui laissent leur emploi a été réduite de six à trois semaines, en 1971, le nombre des travailleurs ayant quitté volontairement leur emploi a augmenté de deux fois et demie en un an. En 1976, lorsque l'on a fait machine arrière, le nombre de ces travailleurs a diminué d'un tiers. Les chiffres et les faits parlent d'eux-mêmes.

De même, on nous a beaucoup parlé du durcissement des conditions d'admissibilité. Il est intéressant de remarquer que le gouvernement précédent—ils semblent avoir la mémoire courte de l'autre côté—s'était aperçu, lorsqu'il avait renforcé les conditions d'admissibilité en 1977, que dans ma région de l'Atlantique, par exemple, 87 p. 100 des gens avaient réussi à trouver les deux semaines supplémentaires nécessaires pour avoir droit aux prestations.

Nous avons aussi entendu mentionner les travailleurs saisonniers, ce qui néglige une importante disposition du projet de loi. C'est le retrait de la clause relative aux réitérants. Prenons ma propre circonscription qui a eu des difficultés en raison de la mauvaise gestion flagrante des pêches par le précédent gouvernement, pendant 15 ans, qui a créé. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 heures, je voudrais dire au député qu'il lui restera six minutes lorsque le débat reprendra après 15 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

* * *

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui, 24 octobre, l'anniversaire de la fondation des Nations Unies.

La signature, il y a 44 ans aujourd'hui, de la Charte des Nations Unies, marquait le début d'une organisation qui reflète le désir de l'humanité de «préserver les générations futures du fléau de la guerre, de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de la personne humaine, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et. . . du droit international et de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Depuis la fondation des Nations Unies, le Canada a joué un grand rôle dans les activités de l'organisation: maintien de la paix, accueil de nouveaux membres et soutien financier des nombreuses institutions affiliées, comme le Haut Commmissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour l'environnement dont un Canadien distingué, Maurice Strong, a été le premier directeur général.

Cette année, le Canada attire particulièrement l'attention du monde parce qu'il a été élu pour un mandat de deux ans au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous réalisons que les tensions entre l'est et l'ouest diminuent beaucoup, mais nous ne devons pas relâcher nos initiatives en vue d'amener la paix et l'ordre sur la terre. Nous nous attendons à ce que le Canada continue de participer aux efforts de maintien de la paix dans le monde et pour compléter ces initiatives, nous encourageons notre gouvernement à saisir l'occasion historique qui se présente et à approuver un traité interdisant complètement les essais nucléaires à la conférence des Nations Unies qui se tiendra en 1990.

M. le Président: Je prie les députés de m'excuser, mais je dois interrompre un instant les déclarations.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport du Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1989.

[*Traduction*]

Par conséquent, conformément à l'alinéa 108(3)e) du Règlement, ce document est réputé être déféré au Comité permanent des comptes publics.

* * *

LE DÉCÈS DE TREVOR MORGAN

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à M. Trevor Morgan, qui a été député de St. Catharines de 1972 à 1974. M. Morgan est décédé la semaine dernière.

Trevor Morgan a joué un rôle actif dans la vie publique pendant plus de 30 ans. Outre ses fonctions de député, il a été membre des conseils municipaux de Port Dalhousie et de St. Catharines ainsi que du conseil régional de Niagara.

Trevor s'est toujours fait l'ardent défenseur des intérêts de ses électeurs. Malgré une maladie dégénérative des yeux qui l'a rendu aveugle dans les années 60, il a poursuivi sa carrière d'avocat, et je peux affirmer personnellement qu'il était un adversaire acharné devant les tribunaux.

Les habitants de la circonscription de St. Catharines regretteront beaucoup Trevor Morgan. Je veux transmettre leurs plus sincères condoléances à sa femme, Linda, et à son fils, Graham Trevor.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, si j'ai demandé à prendre la parole en vertu de l'article 31 du Règlement, c'est dans le but de protester contre le fait qu'on vient de sacrifier à l'infâme Accord de libre-échange une autre grande usine canadienne.

Ce matin, en effet, la société Fibreglas Canada a annoncé son intention de réduire ses opérations au Canada d'ici à quelques mois. Les 371 employés de l'usine de Sarnia seront pour la majorité touchés par ce plan et devront quitter la société au cours du deuxième trimestre de 1990. Cette mise à pied annoncée dans la région de Sarnia-Lambton est la deuxième à frapper ces employés dévoués. Un bon nombre d'entre eux sont établis dans ma circonscription depuis des années et ils vivent à présent avec la perspective d'un bien sombre hiver.

La présumée rationalisation de l'industrie, provoquée par l'Accord de libre-échange, a abouti à toute une série de fusions et à un exode constant des emplois vers les États-Unis.

Je prie le gouvernement d'intercéder aujourd'hui en faveur de ces travailleurs, de freiner cette manie des fusions, de réexaminer l'Accord de libre-échange, et d'en proposer un autre qui cette fois sera équitable et saura protéger les travailleurs et les agriculteurs canadiens et mettre un terme au pillage de nos ressources.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, il semblerait que le gouvernement conservateur n'a pas perdu ses mauvaises habitudes. Nous avons appris par notre candidat à l'élection partielle à venir dans Chambly, M. Phil Edmonston, que le ministre de l'Environnement s'apprête à aller dans la circonscription de Chambly, samedi prochain, pour annoncer un autre bonbon électoral, une grosse subvention à la télévision communautaire de l'endroit, subvention que le candidat néo-démocrate a demandée depuis longtemps déjà.

Ce ne sont pas les conservateurs qui s'occupent des gens de la circonscription de Chambly. Ils n'ont pas encore remplacé leur député corrompu et condamné, et ils tardent encore à respecter leur promesse envers Saint-Basile pour compenser les dommages causés par l'incendie de BPC.

Monsieur le Président, quand vont-ils annoncer une autre subvention au Mouvement Desjardins pour compenser les 20 millions de dollars que cette institution dit qu'elle va perdre avec la TPS? Monsieur le Président, il est grand temps que Chambly ait un vrai député, soit Phil Edmonston, un néo-démocrate intègre et honnête!

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage aux femmes et aux hommes du Canada, qui, poussés par l'esprit d'entreprise, ont lancé quelque 750 petites entreprises dans tout le pays depuis 1984. A ce sujet, il faut ajouter deux choses.

Tout d'abord, ces entreprises se sont révélées fort solides. En effet, au cours des dix dernières années, plus des trois quarts de toutes les nouvelles entreprises ont survécu à la première année d'exploitation, qui est toujours cruciale. En outre, entre 1980 et 1985, plus de la moitié des petites entreprises ont été lancées par de femmes.

En tant que gouvernement, nous reconnaissons sans hésitation que la petite entreprise constitue le pivot de notre économie. Elle est la source la plus importante de nouvelles idées, de nouveaux débouchés, de nouvelles richesses et de nouveaux emplois. Entre 1978 et 1987, le secteur de la petite entreprise a représenté plus de 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois nets créés au Canada.

Nulle part ailleurs la contribution de la petite entreprise n'est plus évidente que dans ma circonscription de Sarnia—Lambton. Notre collectivité dépend énormément du caractère cyclique d'une industrie, l'industrie pétrochimique. Mais pourtant, aujourd'hui, surtout grâce aux initiatives de femmes et d'hommes de l'endroit, de petites entreprises permettent de diversifier la base de l'économie locale au point que le taux de chômage, qui avait atteint un record historique en 1984, est inférieur à l'heure actuelle à la moyenne provinciale.

Dans l'esprit de la Semaine de la petite entreprise, je tiens à rendre hommage aux chefs d'entreprise actuels et futurs de Sarnia—Lambton et de tout le pays.

* * *

[*Français*]

LES MINES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, après des mois de démarches répétées auprès du gouvernement Bourassa, voilà que les efforts des prospecteurs du Québec sont enfin récompensés. Le ministre des Finances du Québec vient d'annoncer une bonification du Programme d'actions accréditives.

Depuis l'an passé, la moitié de la déduction accordée en vertu des frais d'exploration minière est prise en compte dans le calcul de la PNCP.

Le ministre des Mines du Québec, Raymond Savoie, a dû redoubler d'efforts pour arriver à convaincre son chef Robert Bourassa et son ministre des Finances.

Depuis deux ans, les régions minières du Québec, comme l'Abitibi-Témiscamingue, vivent dans la plus grande inquiétude économique. Nombre de mines juniors ont été obligées de fermer leurs portes en attendant des jours meilleurs. En Abitibi-Témiscamingue, le chômage a monté de façon importante.

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada devra suivre l'exemple du Québec et accepter lui aussi d'abolir la PNCP sur la moitié de la déduction fédérale accordée sur l'achat d'actions accréditives.

* * *

[*Traduction*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le projet de loi C-41 parle des communications. Il propose de donner force de loi à la décision de la Cour suprême qui confirme que notre réseau national de communications téléphoniques, qui traverse les frontières provinciales, est bel et bien de compétence fédérale. Le but de ce projet de loi est de dissiper la confusion qui règne actuellement dans le domaine des compétences réciproques en matière de communications afin de pouvoir instituer un cadre de réglementation simplifié. Il ne vise pas à fixer les tarifs locaux et interurbains, une question qui relève du CRTC, notre organisme de réglementation dans ce domaine.

Mais la décision de la Cour suprême ne signifie pas pour autant qu'il faut faire table rase de l'opinion des provinces de l'Ouest et d'ailleurs.

Le ministre aurait pu déposer une mesure plus globale de façon à éviter les sérieuses réserves qui ont été suscitées et à tenir compte des responsabilités qu'ont toujours eues les provinces dans les questions sociales, en prévoyant des modalités qui leur auraient permis de participer à l'étude des questions locales concernant le service téléphonique.

Pour ce faire, le ministre doit tout d'abord déclarer publiquement qu'il est en faveur d'un service téléphonique universel à prix abordable. Deuxièmement, il doit rassurer les Canadiens en leur disant qu'il n'est pas question que la situation actuelle dans laquelle se trouvent les compagnies de téléphone indépendantes favorise une région au détriment d'une autre. Troisièmement, il doit préciser que la confirmation de la compétence fédérale dans ce domaine ne se traduira pas par une augmentation des tarifs téléphoniques locaux.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, j'en profite pour féliciter le groupe de travail du développement économique de Colchester, Truro et Stewiacke d'avoir pris l'initiative de planifier l'établissement d'une gare intermodale et d'un parc industriel axé sur le mode de vie à Debert, en Nouvelle-Écosse.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Pour pouvoir mener ce projet à terme, tous les ordres de gouvernement, l'industrie, plusieurs ministères fédéraux et le CN devront collaborer.

Je prie instamment les ministres responsables de prendre tous les moyens possibles pour assurer l'achèvement des travaux de construction de cette gare intermodale et de ce parc si nécessaires à cette région et à la relance de l'emploi.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, la semaine prochaine, le Comité permanent de la consommation et des corporations commencera ses audiences sur la Société canadienne des postes. Entre autres sujets, le comité étudiera comment les décisions de la direction de la société se répercutent sur les services postaux dans les régions rurales.

Entre-temps, et en dépit de l'opposition de la population, la Société des postes continue de transformer et de fermer des bureaux de poste de petites et de moyennes localités.

Dans un rapport, le comité permanent précédent qualifiait les méthodes de la Société des postes de maladroites, mais ni le ministre, ni la société n'ont tenu compte de ce rapport.

J'exhorte le ministre responsable de la Société canadienne des postes à respecter les Canadiens des régions rurales et à imposer un moratoire sur toute nouvelle transformation ou fermeture de bureaux de poste jusqu'à ce que le comité permanent ait terminé ses audiences et publié son rapport, et que le Parlement ait eu le temps de réagir à ses recommandations.

* * *

LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET L'UNION SOVIÉTIQUE DANS L'ARCTIQUE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, sous les auspices du Centre de contrôle des armements, les Canadiens accueillent la conférence canado-soviétique sur la coopération entre le Canada et l'Union soviétique dans l'Arctique. Dans les discussions et tribunes jusqu'ici, on a souligné l'absence de politique canadienne en ce qui concerne l'Arctique et les enjeux dans cette région.

C'est déjà assez mauvais, mais ce qui est pire, c'est que les porte-parole du gouvernement ont rejeté les propositions présentées dans le rapport du groupe de travail sur la limitation des armements dans l'Arctique où l'on recommandait, entre autres, l'établissement d'une zone démilitarisée dans l'Arctique central, la tenue d'une conférence sur la sécurité et la coopération dans l'Arctique, ainsi que la création d'un poste d'ambassadeur responsable des régions circumpolaires.

Par son inaction et ses hésitations, le gouvernement ne répond pas comme il le devrait aux invitations des soviétiques de tenir des discussions et de collaborer dans la région, tout comme il n'offre pas de réponse sérieuse aux initiatives d'experts canadiens dans le domaine.

Je demande au gouvernement d'examiner à fond d'une manière réfléchie et ouverte les recommandations du groupe sur la limitation des armements dans l'Arctique et de répondre positivement aux invitations à la paix.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, le dépôt des comptes publics, le rapport annuel du vérificateur général ainsi que l'examen public et le suivi qui en découlent ont amélioré la responsabilité financière du gouvernement qui veut qu'on s'assure de dépenser judicieusement l'argent des contribuables.

Cette année, le vérificateur général estime que de réels progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations des années antérieures. Son rapport témoigne d'une nette amélioration de la responsabilité financière.

En ce qui concerne le contrôle et l'obligation de rendre compte des sociétés d'État, le vérificateur général fait remarquer:

> «Nous avons pu observer, au cours des dernières années, que le secteur des sociétés d'État a été caractérisé par la vigilance et la stabilité. Les nouveaux principes directeurs ne sont pas les seuls à la source des améliorations manifestes réalisées. L'attention ferme et soutenue de tous les intéressés a nettement contribué à ce succès.»

Nous n'avons pas encore atteint la perfection, mais il ne fait aucun doute que le gouvernement est aujourd'hui plus ouvert et plus responsable qu'il ne l'a jamais été dans toute l'histoire du Canada.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, près de 60 000 personnes qui ont perdu leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange se demandent qui a bénéficié de cet accord. En fait, la plupart des Canadiens se le demandent. Nous avons aujourd'hui la réponse à cette question.

On vient d'offrir à M. Allan Gotlieb, ambassadeur du Canada aux États-Unis depuis sept ans, le poste de conseiller au cabinet d'avocats de Hamilton et Scheetz de Philadelphie. Étant donné qu'il a participé à la négociation de l'Accord de libre-échange et qu'il en connaît tous les éléments, son travail consistera à montrer aux Américains comment profiter de l'accord, probablement aux dépens du Canada.

Quand les Canadiens se demandent qui a bénéficié de l'Accord de libre-échange, Allan Gotlieb peut répondre: «J'en ai personnellement tiré profit».

* * *

[*Français*]

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, en ce 24 octobre, Journée des Nations Unies, je désire souligner l'anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, qui a maintenant 44 ans d'existence.

En effet, l'Organisation des Nations Unies a officiellement commencé d'exister le 24 octobre 1945, pour succéder à la Société des Nations, créée par le Traité de Versailles, en 1919. Cela marquait les débuts d'une organisation reflétant les espoirs et la détermination des peuples du monde à sauvegarder la paix et la sécurité internationale, en vue d'instituer entre ces mêmes nations une coopération économique, sociale et culturelle, préserver les générations futures du fléau de la guerre; proclamer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme; favoriser le progrès social; instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Tel est le but ultime de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, par la même occasion, je voudrais féliciter le récipiendaire de la médaille Pearson pour la paix, en 1989, M. Maurice Strong qui, par ses efforts personnels et volontaires, s'est vu décerner ce onzième lauréat.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, la question de l'environnement constitue actuellement la préoccupation numéro un au Canada. Bien que le gouvernement ait déclaré à maintes

Article 31 du Règlement

reprises qu'il accorde la priorité absolue à cette question, il n'a pas fait grand-chose pour le prouver.

On offre maintenant au gouvernement la possibilité de prendre des mesures concrètes au sujet de l'environnement, à savoir fournir la compétence et l'engagement financier nécessaires pour effectuer le prolongement d'un gazoduc de gaz naturel dans la province du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Ce projet permettrait à la province de remplacer le charbon, source de pluies acides, lequel est utilisé dans l'alimentation des centrales thermiques qui produisent l'électricité de la province. Par ailleurs, le gaz naturel pourrait être destiné aux grandes entreprises comme les usines dans le secteur des pâtes et papiers.

Monsieur le Président, si le gouvernement fédéral prend la question de l'environnement vraiment au sérieux, il doit alors prendre les mesures nécessaires, et ce, dans le plus bref délai, afin de procurer à la province et aux entreprises concernées toute l'aide dont elles ont besoin pour mener ce projet à bon port.

* * *

[*Traduction*]

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un processus unique élaboré actuellement par une société locale appelée B.C. Chemicals, à Prince-George, en Colombie-Britannique.

Grâce à l'aide accordée par les gouvernements fédéral et provincial, la pulpe et les déchets industriels de tallol, qui sont maintenant brûlés, seront recyclés afin de fabriquer des produits à valeur ajoutée, tels que les résines, les adhésifs et les teintures. On peut également s'en servir pour retraiter l'asphalte. Je suis très fier que ce produit soit actuellement mis à l'essai près de Quesnel, dans la circonscription de Cariboo—Chicoltin que je représente. Voilà un bon exemple de prise de conscience écologique joint à un excellent sens des affaires.

Je tire mon chapeau à la Diversification de l'économie de l'Ouest, au ministère des Forêts, à la province de la Colombie-Britannique et notamment à la B.C. Chemicals qui nous donnent un bel exemple d'initiative dans l'Ouest.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mes questions ont trait au rapport que le vérificateur général a déposé aujourd'hui, à vrai dire il y a environ un quart d'heure.

Tout d'abord, j'aimerais demander au vice-premier ministre, le ministre de la Défense nationale étant absent, quelle mesures exactement a prises le ministre de la Défense, lui qui est chargé de la planification d'urgence, le vérificateur général ayant déclaré que la confusion la plus complète risque de régner chez-nous au cours des premières heures qui suivraient toute catastrophe naturelle, y compris un tremblement de terre.

Le ciel nous en préserve, monsieur le Président, mais s'il faut en croire le vérificateur général, s'il devait y avoir au Canada un violant tremblement de terre, aucun organisme du gouvernement ne serait en mesure de faire face à cette situation d'urgence et de coordonner les secours aux sinistrés.

Le vice-premier ministre ou l'un de ses collègues qu'il pourrait charger de répondre pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi le ministre de la Défense nationale n'a pas fait son travail?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répondrai volontiers à la question du chef de l'opposition.

En fait, s'il a bien lu ce rapport, il n'a sûrement pas manqué de constater que le vérificateur général y signalait jusqu'à quel point les choses s'étaient améliorées ces dernières années dans le domaine de la planification d'urgence.

Effectivement, grâce à l'adoption du nouveau cadre législatif et à l'établissement de notre nouvel organisme, nous déployons d'immenses efforts pour nous préparer à affronter des états de crise.

Le vérificateur général a notamment remarqué la mise en oeuvre d'un plan national d'urgence en prévision d'un tremblement de terre, insistant qu'il s'agissait là d'un excellent exemple des projets à élaborer pour nous préparer à faire face à toutes sortes de catastrophes, catastrophes qui, nous l'espérons, nous seront épargnés. Ce sont des projets que nous élaborons en étroite collaboration avec notre propre province de Colombie-Britannique. Cette planification progresse extrêmement bien. Dans le courant de la semaine, je dois me rendre à Vancouver pour participer à un atelier sur la planification d'urgence.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la ministre, elle-même représentante de la circonscription de Capilano en Colombie-Britannique, ainsi qu'à vous-même, monsieur le Président, que vous et moi portons un intérêt très marqué à ce sujet, à telle enseigne que j'aimerais citer un commentaire du vérificateur général qui figure à la page 629 de son rapport. La région de la Colombie-Britannique est identifiée comme une zone de fort risque. «La précision des objectifs et des échéances établis par les ministères pour les plans des régies nationales d'urgence laisse à désirer. Nous avons trouvé difficile d'évaluer les progrès réalisés vers l'établissement des plans des régies nationales d'urgence parce qu'aucun jalon n'avait été fixé.» Des progrès ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire dans le domaine de la planification d'urgence.

• (1420)

Le vérificateur estime que nous ne serions pas capables de réagir d'une façon immédiate, suffisante et coordonnée à un eventuel tremblement de terre en Colombie-Britannique ou ailleurs au Canada, et c'est ce qu'il dit dans son rapport.

[*Français*]

Je m'adresse maintenant au ministre des Transports, parce que lui aussi est mentionné dans le Rapport du Vérificateur général.

Des voix: Question!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la réponse du ministre de la Défense nationale étant pas mal fructueuse, je crois que, d'après le Règlement, j'avais un droit de réponse. Je m'adresse maintenant au ministre des Transports. Des navires transportant toutes sortes de marchandises effectuent chaque année 12 000 mouvements dans les ports canadiens, et plus de 80 p. 100 de ces navires battent pavillon étranger.

Nous apprenons aujourd'hui, monsieur le Président, en lisant le Rapport du Vérificateur général, que 93 p. 100 de ces 12 000 mouvements de navires ne font l'objet d'aucune inspection par les autorités canadiennes, que ce soit sur le plan de la navigabilité, de la sécurité ou du transport éventuel de marchandises dangereuses.

Monsieur le Président, est-ce que le ministre peut nous expliquer, ici à la Chambre, pour quelles raisons le gouvernement n'a pas mis en place un régime d'inspection afin de protéger nos voies d'eau, nos installations portuaires ainsi que des millions de Canadiens contre une possible catastrophe maritime?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois dire, et je pense que le chef de l'Opposition officielle a raison quand il dit que la grande majorité des activités commerciales, dans le domaine maritime, se font sous pavillon étranger, au Cana-

da, donc ne sont pas nécessairement soumises à la Loi maritime sur les transports canadiens, et nous devons donc agir en fonction des règles internationales.

Cependant, je pense que le chef de l'Opposition officielle sait également que dans le cas des transporteurs de pétrole, 100 p. 100, soit tous les transporteurs de pétrole, monsieur le Président, canadiens et étrangers, sont, dans le cas des transporteurs étrangers, à leur premier voyage au Canada, et, dans le cas des transporteurs canadiens, contrôlés continuellement. Quant aux autres transporteurs, il y a une règle internationale actuellement qui nous oriente vers une cible, ou une projection de 25 p. 100 de contrôle, ce que le Canada effectivement a accepté comme mesure, et nous nous orientons dans cette direction.

Il y a eu énormément d'améliorations à ce niveau. J'admets qu'il y a encore place à amélioration, mais encore une fois ça se fait dans le cadre d'ententes internationales, et je pense que le Canada a respecté ses engagements à ce niveau.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le Vérificateur général pense que nous sommes mal protégés dans ce domaine qui est clairement de juridiction fédérale.

[*Traduction*]

Ma dernière question s'adresse au ministre de l'Environnement. Malgré les demandes répétées de l'opposition, le ministre a refusé de créer une commission d'enquête pour étudier la capacité ou l'incapacité du gouvernement d'intervenir en cas de déversements de produits chimiques ou d'autres matières dangeureuses dans les eaux canadiennes. Le ministre a affirmé à la Chambre qu'il n'avait pas besoin de tenir des consultations publiques parce qu'il était en train d'établir son propre plan. Aujourd'hui, le vérificateur général a déclaré que notre pays ne possédait pas le matériel nécessaire pour intevenir en cas de déversements de produits chimiques.

Après avoir passé cinq ans au pouvoir, après avoir apparemment fait de l'environnement sa priorité, après avoir nommé le ministre à son poste précisément pour s'occuper de ce dossier, comment se fait-il que, selon le vérificateur général, le gouvernement n'ait pas encore de plan pour intervenir en cas de déversements de produits toxiques sur la côté ouest, la côte atlantique ou la côte arctique?

Pourquoi le ministre de l'Environnement ne s'est-il pas acquitté de sa tâche pour le bien du peuple canadien?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le danger le plus imminent qu'a signalé le chef de l'opposition est certainement les déversements de pétrole qui pourraient en tout temps survenir au Canada. Nous le savons tous. C'est une question qui préoccupe énormément le gouvernement. C'est pourquoi nous avons mis sur pied deux groupes qui devraient nous fournir des recommandations sur la façon d'accroître notre capacité à intervenir en cas de catastrophes.

Nous avons créé un comité interne, qui a proposé de nouveaux règlements aux troix ministres dont il relève. Il y a également un groupe d'étude public qui a récemment déposé un rapport provisoire et qui devrait, d'ici quelques mois, remettre au gouvernement un rapport exhaustif sur la réglementation de l'acheminement du pétrole en eaux canadiennes.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Hier, monsieur le Président, répondant à une de mes questions à la Chambre, le vice-premier ministre a dit qu'il recevrait toute suggestion de ma part concernant les dépenses du gouvernement «avec beaucoup d'intérêt et de gratitude» et qu'il collaborerait avec le vérificateur général.

Nous apprenons aujourd'hui que le vérificateur général a essayé de vérifier les dépenses de voyage des ministres, mais qu'il n'a pu le faire parce qu'aucun ministre ne lui a fourni de reçus. Donc, il a été incapable de vérifier les dépenses du Cabinet. Ce n'est sûrement pas ce que le vice-premier ministre appelle de la collaboration.

Pourquoi le gouvernement ne dévoile-t-il pas ces renseignements au vérificateur général et à la population canadienne? Ne se rend-il pas compte que c'est au gouvernement et aux députés qui occupent les banquettes ministérielles à donner l'exemple à tous les Canadiens?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député avait lu attentivement le rapport du vérificateur général, il saurait que ce dernier a constaté que le gouvernement fait preuve de responsabilité financière et de transparence.

Je peux vous assurer que, à ces points de vue-là, l'engagement du gouvernement est ferme. Nous avons donné suite aux recommandations du vérificateur général de façon que les députés et le public aient facilement accès aux renseignements existants, et que ces renseignements soient plus complets et régulièrement disponibles.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'ai lu cette partie du rapport du vérificateur général et j'ai l'impression qu'il est très frustré parce que le gouvernement ne lui donne pas tous les renseignements demandés.

Il a essayé de mettre la main sur les lettres que des ministres ont envoyées à leur collègue de la Défense nationale pour pouvoir se servir des avions Challenger réservés aux personnes de marque. Ces lettres indiquent la destination et la raison des vols ainsi que le nom des passagers.

Aux termes de la loi qui a établi le Bureau du vérificateur général, il a le droit de vérifier de telles dépenses publiques.

M. le Président: Le député reconnaîtra sans doute que la présidence s'est montrée très généreuse envers lui. Je lui demande maintenant de poser sa question.

M. Hopkins: Pourquoi le gouvernement du Canada se considère-t-il au-dessus de la loi, alors qu'il s'attend à ce que tous les Canadiens la respectent? Où est votre information?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire remarquer que le gouvernement suit une tradition établie en vertu d'une décision du Cabinet qui date de 1963, décision qui. . .

M. Kaplan: En 1963? Vous ne pouvez pas continuer de vivre dans le passé.

M. de Cotret: Il s'agit effectivement d'une tradition que tous les gouvernements précédents ont suivie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour répondre à la question, après avoir lu cette partie du rapport du vérificateur général, j'ai demandé au contrôleur général de s'assurer qu'il était en mesure de divulguer périodiquement certains faits concernant les dépenses des ministres. Je voudrais en faire une énumération rapide.

Premièrement, le total des frais de déplacement de chaque ministre; deuxièmement, le nombre de déplacements que chaque ministre a effectués dans un avion de l'État; troisièmement, la date, l'itinéraire et le nom de tous les passagers de chaque vol d'un avion de l'État; quatrièmement, la raison pour laquelle on a utilisé un avion de l'État; cinquièmement, le coût d'utilisation de cet avion. Le contrôleur général s'occupe actuellement de recueillir les renseignements demandés.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je ferais remarquer au président du Conseil du Trésor que les Canadiens ont voté pour le changement. Ils n'ont pas voté pour que se perpétuent les pratiques ignobles des libéraux.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

• (1430)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, maintenant que j'ai leur attention, je vais poser ma question qui s'adresse au vice-premier ministre.

Lors des dernières élections, le gouvernement avait promis la transparence et l'honnêteté. Or, depuis quelque temps, il semble au contraire déterminé à ne pas lever le voile du secret. Le Commissaire à l'information a dû traduire le gouvernement devant les tribunaux pour obtenir de l'information sur les documents budgétaires. En outre, nous attendons toujours les études sur les incidences de la TPS sur les provinces. Et nous apprenons maintenant que le gouvernement refuse d'autoriser le vérificateur général—il en a pourtant légalement le droit—d'examiner les frais de déplacement des ministres, qui sont acquittés à même les budgets ministériels.

Que peut bien vouloir cacher le gouvernement en ce qui touche les frais de déplacement des ministres? Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas au vérificateur général tous les renseignements dont il a besoin pour faire son travail?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'estime avoir déjà répondu à cette question. Après avoir lu le rapport du vérificateur général, nous avons sans tarder travaillé de concert avec le contrôleur général pour veiller à ce que rien ne reste secret et que soient divulgués à la Chambre aussi bien qu'au public tous les renseignements pertinents sur les déplacements et les vols mentionnés dans le rapport. Je suis d'avis que nous avons fait notre devoir.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, à la page 18 de son rapport, le vérificateur a écrit: «En période d'austérité, ceux qui dépensent l'argent des contribuables doivent plus que jamais être conscients du fait qu'ils doivent rendre compte de la façon dont ils le dépensent.» Estimant que nous devons nous soumettre à un régime d'austérité, le gouvernement demande aux Canadiens de se serrer la ceinture.

Pourquoi n'a-t-il pas joué franc jeu avec le vérificateur général et ne lui a-t-il pas remis les reçus des frais de déplacement des ministres, qui sont acquittés à même les budgets ministériels? Pourquoi le gouvernement s'y est-il refusé? Avait-il des choses à se reprocher? Craignait-il la colère des Canadiens s'ils apprenaient la vérité sur ces dépenses?

M. de Cotret: Monsieur le Président, nous ne refusons pas de divulguer des renseignements à la Chambre ni à la population. En fait, nous sommes tout à fait disposés à aller bien au-delà de ce qu'exigent les lignes directrices établies en 1963. Nous sommes disposés à faire preuve d'une grande transparence et à rendre compte des dépenses du ministère.

Sont divulgués tous les frais de déplacement de chacun des ministres, le nombre de fois que chacun d'entre eux voyage à bord d'appareils de l'État, la date, l'itinéraire et le nom des passagers de chaque déplacement, le motif et le coût de chacun des déplacements à bord des avions de l'État. Voilà qui satisfait amplement aux critères de transparence et de responsabilité.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. Le vérificateur général a fait une demande très claire. Il a demandé à voir des reçus lorsque les ministres, suivant l'avis du Conseil du Trésor, les ont conservés. Le gouvernement nous a dit que, même s'il existait des reçus, nous ne pourrions pas en prendre connaissance.

Les Canadiens n'ont pas oublié l'épisode de «Paris en avril» mettant en vedette M^me^ Blais-Grenier. Est-ce que le gouvernement craint que ces reçus ne révèlent d'autres extravagances? Le vice-premier ministre se chargera-t-il de remettre ces reçus demandés par le vérificateur général, pour que nous puissions faire la lumière sur les pérégrinations des Phileas Fogg d'en face?

M. de Cotret: Monsieur le Président, il est bien connu de la Chambre que les ministres doivent rendre des comptes au Parlement et à la population. Nous fournissons tous les renseignements permettant aux parlementaires ou au grand public de juger de la façon dont nous gérons les affaires de l'État.

Nous voulons être ouverts et responsables et nous avons pris les mesures que cela exige.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur le refus du gouvernement de communiquer au vérificateur général des données sur les frais de déplacement des ministres.

Étant donné que, en mai 1985, le gouvernement a fourni au *Southam News* des informations très précises sur les escapades de M^me^ Suzanne Blais-Grenier et que, en octobre 1986, il a transmis au *Globe and Mail* des renseignements sur les déplacements du premier ministre en Asie, pourquoi le gouvernement refuse-t-il en ce moment de communiquer au vérificateur général des données qu'il n'a pas hésité à fournir à d'autres dans le passé? Est-ce parce que ces voyages antérieurs ont tellement mis le gouvernement dans l'embarras que celui-ci refuse maintenant de divulguer les informations? Est-ce la vraie raison?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous n'hésiterons pas à divulguer régulièrement les dépenses totales de voyage de chaque ministre, le nombre de fois qu'un ministre prend un avion, sa destination, le nom des personnes qui doivent l'accompagner, son itinéraire, la raison pour laquelle il voyage à bord d'un avion de l'État et le coût d'utilisation de cet avion. Qu'est-ce que le député veut de plus? Toutes les informations sont là.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor qui vient de me demander ce que je veux savoir de plus. Je vais lui dire ce que je veux savoir de plus. Le Vérificateur général du Canada nous dit: Le gouvernement nous a signalé que même si de tels reçus existaient, nous n'aurions pas accès à ces reçus. Je demande donc au premier ministre et au ministre ce que je veux savoir de plus: Est-il prêt à déposer ces reçus à la Chambre dans les prochains dix jours? Oui ou Non?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je vais simplement répondre à mon collègue qu'on est prêt, avec l'aide du contrôleur général, à déposer à la Chambre ou d'avoir disponibles pour quiconque veut avoir les réponses, les dépenses de voyage de tous les ministres, ministre par ministre. Et cela sera disponible d'une façon régulière. Alors, à ce moment-là, je pense que cela va être à mes collègues de l'autre côté et au peuple canadien de juger de ce que font les ministres du gouvernement. C'est une situation qui est complètement normale et qui est vérifiable.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Transports. Le rapport du vérificateur général déposé aujourd'hui fait état d'une crise de confiance dans la sécurité de l'industrie maritime du Canada. Sur les 41 000 navires qui naviguent dans les eaux canadiennes seulement 4 000 sont soumis à des inspections régulières et nos milliers de bateaux de pêche ne le sont, comme le dit le rapport, qu'«à la suite d'un accident déclaré». Comment le ministre a-t-il pu laisser la situation devenir aussi dangereuse? Quelle mesure

est-il disposé à prendre aujourd'hui afin de remédier à cet incroyable gâchis?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai répondu tout à l'heure à la même question de la part du chef de l'opposition. Encore une fois, la grande majorité des opérations navales canadiennes se font sous pavillon étranger, et elles sont soumises à ce moment-là aux ententes internationales qui sont signées par le Canada. Quant au transport sous pavillon canadien, encore une fois, tous les navires qui transportent du pétrole sont contrôlés: 25 p. 100, qui est un objectif qu'on poursuit sur le plan international. Actuellement, nous nous orientons vers cet objectif. Alors, je pense que les mesures sont prises. Mais encore une fois, la section des gardes côtières canadiennes et la section de marine de Transports Canada, continuellement au niveau de la technologie, et au niveau également de ces opérations, tentent d'améliorer la situation et vont continuer à le faire. Encore une fois, le Vérificateur général a relevé un certain nombre de situations potentielles auxquelles le gouvernement tente de répondre et va continuer de tenter de répondre.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, si le ministre se fiche de ses pêcheurs comme de ceux et celles qui servent dans la marine marchande, il ne peut pas ne pas se soucier des quelque 20 millions de Canadiens qui comptent sur le service de traversiers des côtes est et ouest.

Dans son rapport paru aujourd'hui, le vérificateur général exprime une inquiétude sincère au sujet de la sécurité des navires et principalement de l'absence de plans détaillés de gestion des risques et de l'habitude incroyable de tenir des inspections annuelles préarrangées. Le ministre affectera-t-il dès aujourd'hui les ressources nécessaires pour rectifier cette situation intolérable, ou se contentera-t-il d'attendre passivement qu'il y ait un désastre ou une perte de vies?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, les inquiétudes de mon ami sont réelles, car il y a des risques. Je l'assure en même temps que le ministère des Transports, par l'entremise du secteur maritime et de la garde côtière, revoit constamment les règlements. Nous les améliorons, et nous prévoyons toujours les ressources dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs. Mais ce sera fait à la lumière du rapport du vérificateur général.

• (1440)

Je suis ravi de signaler l'excellente réputation dont jouit la garde côtière canadienne pour la façon dont elle applique les règlements, et elle continuera de les appliquer aussi bien.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la page 473 de son rapport, le vérificateur général note qu'un navire étranger transportant des marchandises dangereuses peut facilement entrer dans les eaux canadiennes dans les Maritimes, sans relâcher dans un port canadien, puis franchir toute la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs sans avoir de chances sérieuses d'être soumis à une inspection visant à s'assurer qu'il respecte la réglementation internationale sur la sécurité des navires. Le vérificateur disait, à la page précédente de son rapport, que seulement 7 à 8 p. 100 des navires étrangers étaient effectivement inspectés.

Le gouvernement est-il disposé à fournir le personnel et les ressources nécessaires pour veiller à ce que les navires qui transportent des marchandises dangereuses, pas nécessairement du pétrole, soient inspectés avant d'entrer et de naviguer dans les eaux canadiennes? Le ministre peut-il nous donner l'assurance que ce sera fait?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question deux fois. J'ai dit que, en vertu des règles internationales régissant le transport, nous essayons d'atteindre un objectif de 25 p. 100. Il est vrai que l'inspection se limite actuellement à 7 ou 8 p. 100 des navires. Cependant, nous avons signé l'accord, nous avons accepté les règles et nous avançons dans cette direction. *C'est exactement ce que nous faisons*. Je peux vous donner l'assurance que c'est exactement ce que nous faisons. Ce n'est pas une question de ressources, il s'agit plutôt d'un accord international que nous avons l'intention de respecter.

* * *

PRÉSENCE A LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation parlementaire du Royaume-Uni, dirigée par la députée Marion Roe.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Angus: Monsieur le Président, en réponse aux remarques du ministre, je tiens à signaler que, à la même page, le vérificateur général affirme que la garde côtière n'a pas de plan d'ensemble pour atteindre l'objectif de

l'Accord européen sur le contrôle des navires par l'État du port, qui est d'inspecter 25 p. 100 des navires étrangers.

Le ministre et le vérificateur général se contredisent. Quand le gouvernement mettra-t-il enfin en pratique ce qu'il prêche depuis un certain nombre d'années et quand prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour protéger notre environnement, pour protéger le très important écosystème des Grand Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, cela a déjà été fait. Nous essayons d'atteindre cet objectif de 25 p. 100. Évidemment, pour y arriver, nous devrons fournir les ressources nécessaires. Encore une fois, nous essayons de déterminer les ressources qu'il faut y consacrer, mais cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. Nous comprenons le rapport du vérificateur général.

Je répète que le Canada a l'un des meilleurs bilans dans le domaine de la protection de l'environnement.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Permettez-moi d'abord de féliciter le ministre de l'Environnement pour le leadership exercé lors de la Conférence de Charlottetown en présence des ministres de l'Environnement où nous avons mis de l'avant d'importantes initiatives environnementales pour le pays.

Ma question concerne l'entente particulière à laquelle en est arrivé le ministre avec ses homologues provinciaux sur un montant de 200 millions de dollars qui seront consacrés à la dépollution des lieux contaminés orphelins au pays.

J'aimerais d'abord savoir du ministre: Au Québec, qui va décider des lieux qui bénéficieront de cette entente-là? Deuxièmement, je demande si je peux compter sur son appui pour qu'une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, qui est un royaume des lieux contaminés orphelins au pays à cause des parcs à résidus miniers, source de pollution importante. . . si on peut avoir l'appui du ministre pour que notre région soit considérée dans la sélection de ces lieux?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis en effet heureux de signaler que nous avons conclu une entente complète avec les gouvernements des provinces pour mettre au point ce fonds de nettoyage des lieux contaminés du Canada.

Notamment, au sujet de la question particulière, il y a déjà des critères qui sont en train d'être définis pour établir le choix des lieux qui feront, en premier lieu, l'objet des opérations de nettoyage.

La définition des critères se fera d'une façon conjointe avec les provinces et nous pourrons ensuite simplement appliquer les critères qui permettront de faire une sélection équitable de la répartition des lieux contaminés. Je garde à l'esprit le souhait qu'a exprimé le député pour sa propre région.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, selon le rapport du Vérificateur général, qui vient tout juste d'être déposé, 93 p. 100 des bateaux de marchandises ne sont pas inspectés pour déterminer leur sécurité et celle de leur cargaison.

Un bateau non inspecté, non sûr et chargé de produits toxiques ou même chargé de déchets nucléaires, par exemple, pourrait être la cause d'un accident catastrophique dans les écluses du Saint-Laurent.

Comment le ministre des Transports peut-il justifier son inaction en mettant l'environnement et surtout la vie des Canadiens en danger, face à un accident potentiellement catastrophique dans les Grands lacs ou le Saint-Laurent?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais devoir répéter en français ce que j'ai dit en anglais.

J'ai dit tantôt, monsieur le Président, que la plupart des marchandises transportées le sont sous pavillon étranger, ne sont pas soumises à la loi canadienne maritime. A partir de ce moment-là, nous avons déterminé une entente internationale selon laquelle nous tentions de rejoindre un objectif de 25 p. 100. Je me suis engagé à suivre non seulement la recommandation du Vérificateur général, mais également à appliquer la règle internationale.

C'est exactement ce que nous faisons. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue quand il parle d'un accident potentiel, tenant compte que nous avons probablement un des meilleurs records au monde en protection de l'environnement et quand on sait, monsieur le Président,

que 100 p. 100 de tous les transporteurs pétroliers, à leur première visite au Canada, sont inspectés, et à tous les ans.

Dans cette perspective, je pense que le Canada fait son travail et le ministère des Transports en particulier, monsieur le Président.

M. Bellemare: Monsieur le Président, je trouve la réponse du ministre inacceptable. Sept pour cent ou même 25 p. 100 d'inspections, ce n'est pas justifiable.

Des 7 ou 8 p. 100 des bateaux qui sont inspectés, un trop grand nombre sont déjà trouvés non sûrs. Comment le ministre peut-il permettre de risquer la vie des Canadiens en n'augmentant pas le nombre d'inspections des bateaux de cargaison?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, mon collègue a donné la réponse dans sa question puisque nous avons dit à plusieurs reprises que l'objectif du gouvernement était d'atteindre 25 p. 100, considérant qu'encore une fois, nous sommes soumis à des lois internationales, à des ententes internationales à ce niveau-là, et que l'entente prévoit que 25 p. 100 des navires transportant autre chose que du pétrole... puisque dans le cas du pétrole, on contrôle 100 p. 100, on contrôle, on surveille et on inspecte 100 p. 100 des transporteurs.

Encore une fois, monsieur le Président, quelle que soit la langue ou quelle que soit la personne qui pose la question, la réponse est la même!

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le vérificateur général a calculé que le nombre des contribuables assujettis à la TPS augmenterait de treize fois et passerait ainsi de 75 000 à plus de 1 million. Il a ajouté ce matin que, à son avis, le gouvernement ne serait pas en mesure d'assumer, d'une manière qui soit équitable pour la petite entreprise, le fardeau administratif supplémentaire qu'entraînerait la mise en oeuvre du projet de la TPS.

Le ministre pourrait-il confirmer les déclarations du vérificateur général selon lesquelles le gouvernement ne saura pas gérer cette taxe? Acceptera-t-il aussi de renoncer à cette taxe et de la remplacer par une autre qui sera à la fois plus équitable et plus pratique?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles le gouvernement cherche à instaurer une taxe plus équitable et plus efficace sont précisément celles qu'a énoncées le vérificateur général. Comme le sait le député, la taxe de vente fédérale actuelle est assortie de 22 000 dispositions et exemptions différentes qui sont parfaitement inacceptables et difficilement applicables. Voilà pourquoi nous avons entrepris d'instaurer un régime fiscal plus efficace, plus rentable et plus équitable.

Je puis assurer au député que, grâce à la technologie moderne, à des méthodes novatrices, à des systèmes nouveaux et à la consultation du secteur privé, notamment les petites entreprises, nous améliorerons non seulement la gestion du régime fiscal, mais le régime fiscal en général pour l'ensemble des Canadiens.

M. Speller: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'on ne remplace pas une taxe mauvaise par une autre qui est pire. D'après lui, la taxe sera efficace. Il s'imagine pouvoir embaucher un plus grand nombre de vérificateurs et leur expliquer ensuite, ainsi qu'aux propriétaires de petites entreprises, les mécanismes de cette taxe. Le ministre ne se rend-il pas compte que, s'il se trompe, ce sont les petites entreprises du Canada qui seront appelées à payer la note de ses erreurs? Peut-il assurer aux Canadiens et aux propriétaires de petites entreprises qu'ils ne pâtiront pas du manque de planification du gouvernement à ce sujet?

• (1450)

M. Jelinek: Monsieur le Président, le député sait pertinemment que nous ne sommes pas en train de réinventer la roue. Quelque 48 pays ont adopté la taxe sur la valeur ajoutée, qui ressemble à la TPS, et ont constaté que c'est une taxe efficace et équitable pour leur population et qu'elle a permis à leurs producteurs et à leurs fabricants d'améliorer passablement leur compétitivité par rapport aux nôtres.

Voilà pourquoi nous cherchons à instaurer un meilleur système, à favoriser davantage la compétitivité de nos entreprises, petites, moyennes et grandes, et à rendre le système équitable pour réduire le déficit. Tout ce que nous avons entrepris, les consultations, les conseils, la collaboration, l'aide et la planification vise à faciliter la transition aux petites entreprises dans tous les secteurs, dans leur intérêt et dans celui de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, aujourd'hui, le Régime d'assistance publique du Canada a également été examiné dans le rapport du vérificateur général, et je voudrais vous citer ce qu'on précise au chapitre 15: «Même si notre vérification portait essentiellement sur l'administration du RAPC par le gouvernement fédéral, nous avons relevé quelques cas où les conditions du RAPC semblaient ne pas avoir été respectées par les provinces. Rien ne nous a permis de comprendre comment les cas en question avaient pu être

considérés comme conformes à la loi et aux objectifs fixés au RAPC par le gouvernement fédéral.»

Le vérificateur général a également précisé qu'on manquait de renseignements sur le programme en question.

M. le Président: Je demande à la députée de paraphraser les affirmations du vérificateur général et de poser sa question.

Mme Langan: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre pourrait-il nous préciser pourquoi, contrairement à ce que prévoit la loi, on n'a présenté aucun rapport annuel sur ce programme depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en 1984? Est-ce là ce que le gouvernement entend par franchise?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le vérificateur général de ses conclusions et des conseils qu'il nous a donnés au sujet du RAPC.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Hourra pour le vérificateur général.

M. Beatty: Monsieur le Président, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous accueillons avec plaisir toute proposition de la part du vérificateur général, voire de nos vis-à-vis, qui tend à améliorer le RAPC ou tout autre programme.

Nous voulons nous assurer que toutes les dépenses en vertu du RAPC sont bien documentées et vérifiées par le gouvernement fédéral et nous allons faire en sorte également que tous les rapports annuels pertinents soient déposés au Parlement.

Mme Langan: Monsieur le Président, faut-il comprendre que nous obtiendrons peut-être le rapport de 1984 en 1995?

Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est vraiment intéressé à connaître les suggestions de l'opposition concernant le Régime d'assistance publique du Canada, il interviendrait lorsque nous lui demandons ce qu'il en est des transferts aux provinces dans le cadre de ce régime. Quand nous donnera-t-il satisfaction?

M. Beatty: Monsieur le Président, l'opposition ne peut tant simplement pas accepter de bonnes nouvelles. Voilà ce qui cloche.

J'ai dit que nous avions la ferme intention, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de prendre toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que le montant exact de l'argent transféré aux provinces dans le cadre du RAPC est bel et bien vérifié et comptabilisé. Deuxièmement, nous nous assurerons de communiquer au Parlement tous les renseignements auxquels il a droit. Nous prendrons ces mesures en temps opportun, monsieur le Président.

* * *

LES PRODUITS DU TABAC

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'adresse moi aussi ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisqu'il a maintenant entre les mains le rapport de la Société royale du Canada qui confirme ce que soutient tout fumeur, à savoir que fumer crée une accoutumance, peut-il nous dire quand nous pouvons compter voir le gouvernement du Canada promulguer des lois plus rigoureuses sur la publicité des produits du tabac en ce qui a trait, notamment, aux mises en garde contre les dangers du tabac dont le risque d'accoutumance?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement a fait savoir qu'il prévoyait mettre de l'avant sous peu une autre série de règlements concernant les mises en garde imprimées sur les paquets de tabac. Le rapport de la Société royale a été étudié à fond par des agents de mon ministère. Il nous est extrêmement utile. Il justifie encore mieux la décision de mettre la population en garde contre les dangers du tabagisme. Nos prochaines recommandations seront directement inspirées de ce rapport.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en 1987, un tribunal des droits de la personne a accordé 28 millions de dollars aux personnes travaillant dans les hôpitaux fédéraux. Il s'agit du plus important règlement en matière d'équité salariale de l'histoire de la fonction publique. Or, vingt-sept mois plus tard, 1 400 employés, surtout des femmes, ne reçoivent toujours pas le salaire auquel ils ont droit. Leur salaire actuel est inférieur au seuil de la pauvreté ou le dépasse à peine et ils ne peuvent se passer des 3 000 dollars supplémentaires par an auxquels ils ont droit.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Que fait le ministre pour remédier à cette situation déplorable et donner à ces travailleurs le juste salaire qu'ils méritent?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on a déjà ajusté les salaires pour la période de septembre 1980 à juillet 1987 au coût de 28 millions de dollars. Pour cette période de révision rétroactive des salaires, le Secrétariat du Conseil du Trésor a réévalué les postes du premier niveau et ceux des couturières et des représentants en santé communau-

taire. Il a émis un bulletin de gestion du personnel à cet effet.

Il reste encore quelques questions à régler, mais je crois que nous avons déjà accompli des progrès importants pour mettre en oeuvre cette décision.

Mme Catterall: Monsieur le Président, les excuses et les belles paroles n'apportent pas à manger ni ne permettent d'acheter des chaussures aux enfants.

Comme le dit la Commission des droits de la personne dans son rapport annuel, ou bien le gouvernement est sérieux en matière de parité salariale ou bien il ne l'est pas. Il ne l'est manifestement pas.

Le ministre va-t-il tenir parole ou la Commission des droits de la personne devra-t-elle enjoindre le gouvernement fédéral de donner l'exemple aux autres employeurs du Canada?

M. de Cotret: Monsieur le Président, d'abord, je tiens à assurer à ma collègue d'en face que nous ne plaisantons pas lorsque nous préconisons un salaire égal pour un travail égal. A preuve, nous avons créé le Comité mixte syndical-patronal sur la mise en oeuvre de la parité salariale.

Voici que la députée doute de notre bonne foi. Je viens de dire que la première phase de l'ordonnance est déjà terminée et 28 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent.

La deuxième phase est terminée, je dois dire, mais elle est aussi assujettie à l'approbation définitive du tribunal que nous attendons à l'heure actuelle.

La troisième phase est en marche et va bon train.

* * *

LE CODE VESTIMENTAIRE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne la question du code vestimentaire de la GRC.

Il y a plus d'un an et demi, le commissaire de la GRC, M. Norman Inkster, a recommandé de modifier le code vestimentaire de façon à permettre aux membres sikhs de porter leur turban et leur poignard cérémonial. Pour une raison inexplicable, le gouvernement tergiverse depuis 20 mois à ce sujet.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire s'il est disposé à faire preuve de leadership progressif aujourd'hui en adoptant la recommandation du commissaire de la GRC pour assurer l'égalité de tous les Canadiens?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le solliciteur général est en train d'examiner la question avec la GRC et, après une étude approfondie du dossier, compte pouvoir offrir une solution dans un avenir très rapproché.

M. Nunziata: Monsieur le Président, ce sont des inepties. La GRC a déjà fait une recommandation.

Cette question est un véritable test de la tolérance, de la compréhension et de l'engagement du gouvernement à assurer l'égalité de tous les Canadiens. En retardant sa décision, il attise les flammes de l'intolérance et de la discrimination.

Je répète donc ma question: le gouvernement est-il prêt à faire preuve de leadership, s'il croit vraiment au principe de l'égalité, et va-t-il adopter la recommandation du commissaire de la GRC afin de permettre aux sikhs de devenir membres de ce service de police?

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai dit que le solliciteur général étudiait la question et qu'il rendrait une décision définitive très bientôt.

Une voix: Quel est le problème?

M. Lewis: Le problème est que le député n'arrive pas à s'entendre avec les autres membres de son parti sur la question du multiculturalisme.

* * *

• (1500)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, les comptes publics ont été déposés hier à la Chambre. A la page 115 des comptes publics, troisième partie qui porte sur la Société canadienne des Postes, on constate que les besoins en location de la société diminueront d'environ 65 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Les baux de Postes Canada visent principalement des bureaux de poste ruraux logés dans des immeubles de Travaux publics.

Ma question s'adresse sans doute au vice-premier ministre, en l'absence du ministre des Travaux publics et du ministre responsable de Postes Canada. Travaux publics Canada est-il en train de faire le sale boulot pour Postes Canada et est-il de connivence avec cette société pour trouver un moyen de supprimer les services dans les régions rurales du Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Absolument pas, monsieur le Président.

M. Taylor: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que les bureaux de poste ruraux continuent de fermer partout au Canada et que le comité permanent de la Chambre étudie actuellement les opérations de Postes Canada, particulièrement celles qui ont trait aux bureaux de poste dans les régions rurales, le vice-premier ministre ne pourrait-il pas prendre l'engagement, au nom du gouvernement, d'imposer un moratoire sur la fermeture ou la transformation des petits bureaux de poste jusqu'à ce que le comité présente son rapport à la Chambre.

M. McDermid: Monsieur le Président, ils sont vraiment doués. Je peux dire au député que les immeubles dont il parle sont extrêmement vétustes et ne peuvent servir à rien en ce moment. Travaux publics Canada a donné avis qu'il fallait quitter un certain nombre d'entre eux, mais le ministère ne fera rien en ce qui concerne ces immeubles tant qu'il n'aura pas consulté les responsables de ces localités et les groupes intéressés.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet du rapport du vérificateur général et des questions que j'ai posées là-dessus aujourd'hui à la Chambre.

Il n'y a aucun doute que l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général autorise ce dernier à vérifier les dépenses des ministères, dont font partie les frais de déplacement des ministres. Je prétends qu'il y a atteinte aux privilèges parce que le gouvernement ne produit pas l'information sur les dépenses ministérielles. Le vérificateur général fait justement remarquer, au paragraphe 6.16, à la page 144:

> Nous avons également fait observer que, dans ses *Lignes directrices*, le Conseil du Trésor précise que: «Même si les ministres n'ont pas à présenter de reçus ou de pièces justificatives, il serait avisé que les ministres les conservent à leurs cabinets à des fins de vérifications éventuelles.»

Dans une lettre qu'il nous a écrite le 17 août 1989, le gouvernement précisait que:

> Les cabinets des ministres ont effectivement été informés qu'il serait plus prudent de conserver les reçus des frais de déplacement. Ce conseil est fondé sur le principe que les ministres sont comptables devant la Chambre des communes et qu'il est à leur avantage de pouvoir être en mesure de fournir des réponses, au cas où des questions seraient posées à la Chambre.

Le vérificateur général est un haut fonctionnaire du Parlement et les parlementaires comptent sur son analyse et son examen des dépenses ministérielles qui relèvent de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cet argent vient des recettes générales. Pour que nous, députés, puissions poser des questions pertinentes sur les dépenses ministérielles, il faut donc que nous soyons en possession de l'information nécessaire.

Le gouvernement refuse de fournir au vérificateur général, un haut fonctionnaire du Parlement, les reçus dont nous, députés, avons besoin pour nous acquitter de nos fonctions.

À mon avis, monsieur le Président, le ministre et le gouvernement portent atteinte à mes privilèges et à ceux de tous les députés quand ils refusent de remettre au vérificateur général l'information extrêmement importante sans laquelle nous ne pouvons remplir nos obligations. Monsieur le Président, si vous jugez que les présomptions sont suffisantes, je suis prêt à proposer la motion appropriée.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à appuyer mon collègue qui vient de soulever la question de privilège. Effectivement, les privilèges de tous les députés de la Chambre sont touchés par cette question. Le vérificateur général est un fonctionnaire du Parlement. Il a un devoir, en vertu de la loi, d'exercer la fonction de vérification. Tout le monde sait que le vérificateur ne peut pas procéder à une vérification s'il n'a pas pleinement accès à tous les reçus nécessaires.

Dans ce cas-ci, les ministres ont le devoir de se conformer à la loi, de fournir au vérificateur général des documents et autres éléments qu'ils ont en leur possession et dont il a besoin pour exercer sa fonction en vertu de la loi. Les députés de la Chambre ont la responsabilité de se renseigner sur la façon dont les ministres s'acquittent de leurs fonctions. Or, en ne lui remettant pas les reçus, les

ministres empêchent le vérificateur général d'exercer sa fonction.

J'entends mes collègues invoquer une pratique qui, prétendent-ils, existait en 1963. Je ne crois pas que cet argument soit valable. Aujourd'hui, nous sommes en droit de demander que les ministres respectent la loi, peu importe ce qu'on faisait dans le passé. Je n'admets pas l'argument qu'ils ont invoqué.

Il est fort possible que cette question n'ait jamais été soulevée auparavant, mais cela ne devrait pas vous empêcher, monsieur le Président, de trouver dans les attributions de la Chambre une disposition exigeant que les ministres respectent la loi, de sorte que le vérificateur général, qui est un fonctionnaire de la Chambre, puisse exercer toutes ses fonctions.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Nickel Belt déplore une situation. Le député de York-Centre l'a appuyé. J'ai écouté attentivement les arguments avancés. Cette discussion pourrait peut-être se poursuivre ailleurs mais j'estime qu'il n'y a certes pas lieu de soulever la question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-21

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que, relativement au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et deux jours de séance soient attribués pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du deuxième jour attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): A la suspension de la séance à 13 heures, il restait au député de South Shore trois minutes de temps de parole.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Dans ce cas, monsieur le Président, je vais parler deux fois plus vite pour pouvoir tout dire.

J'ai deux ou trois autres choses à dire pour appuyer la très importante motion qui vise à permettre au gouvernement du Canada d'améliorer les possibilités qui s'ouvrent aux Canadiens en chômage.

Je disais qu'il y avait eu beaucoup de discussions au sujet des conséquences de ces changements sur les travailleurs des usines de transformation du poisson dans la région atlantique, par exemple. On a dit que le resserrement des critères d'admissibilité aurait des effets néfastes pour les travailleurs saisonniers de ces usines.

Je pense qu'il est important que tous les députés étudient le projet de loi soigneusement. Ainsi, ma circonscription se trouve dans deux régions de chômage élevé, la région de Yarmouth et celle de Kings. Dans la première, par exemple, au taux de chômage actuel, il y aurait une augmentation de six semaines de la période ouvrant droit à des prestations. Il en serait de même dans la région de Kings. Toutefois, ce que mes collègues ont omis de mentionner ou n'ont pas vu, c'est que l'élimination de la clause relative aux réitérants signifie que la pénalité de six semaines actuellement appliquée à ces travailleurs disparaîtra et que la période requise pour avoir droit à l'assurance-chômage sera exactement la même. Dans les endroits où le taux de chômage est plus faible, les gens en profiteront encore davantage.

Une fois de plus, nous voyons très bien que ce que le gouvernement recherche, c'est de protéger ceux qui pourraient être en chômage, tout en investissant efficacement l'argent du contribuable pour le bénéfice de tous les Canadiens. Grâce à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement investira 1,2 milliard de dollars pour permettre aux Canadiens en chômage de trouver de l'emploi permanent à plein temps sur le marché du travail au Canada.

• (1510)

Permettez-moi de donner deux exemples. Ce matin, un des députés de l'opposition a fait allusion à la ville de Lockport. Grâce à cette proposition, 15 millions de dollars de plus seront injectés dans le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, ce qui veut dire que les villes comme Lockport profitent de ce service et que des villes

comme Port-Mouton profiteront bientôt de ce service, du moins on l'espère, lorsqu'une entente aura été conclue.

Le gouvernement du Canada travaille déjà en collaboration avec ces villes qui dépendent d'une seule industrie pour en arriver à une entente qui leur permettrait de s'adapter aux changements liés à l'affaiblissement du secteur de la pêche au Canada atlantique. De la même façon, 50 millions de dollars de plus seront injectés dans le Programme de développement des collectivités. Cela permettra au comté de Shelbourne, qui traverse une période très difficile à cause de la baisse de l'activité dans le secteur de la pêche, de profiter de ce programme. C'est pourquoi ces changements sont importants.

Et ce n'est pas tout: planification des ressources humaines, 65 millions de dollars de plus; formation des débutants. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions est terminée. Nous avons repris le débat. Je donne la parole au député d'Eglinton—Lawrence pour un rappel au Règlement.

M. Volpe: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'entends le député mentionner tous ces fabuleux programmes qui vont être mis en oeuvre au pays de cocagne et j'ai pensé qu'il serait instructif pour la Chambre de comprendre ce qui s'est passé exactement à cet égard, car j'ai sous les yeux des statistiques fournies par...

Le président suppléant (M. Paproski): Cela tient du débat. Il reste 30 secondes au député.

M. McCreath: Monsieur le Président, mon honorable collègue peut s'inscrire sur la liste s'il veut intervenir. Ce qu'il est important de faire comprendre, et je vais conclure là-dessus, c'est que les Canadiens veulent que nous nous occupions des affaires du pays. C'est ce que va faire notre gouvernement. Voilà pourquoi il est important d'appuyer cette motion d'attribution de temps que nous avons proposée en nous prévalant des règles instituées par le gouvernement précédent.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'aurai beaucoup de difficulté à me faire entendre, étant donné le volume de l'orateur précédent.

Je dirais, tout d'abord, que ce matin, le ministre de la Justice a commencé son discours sur le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, que le gouvernement veut nous faire adopter à toute vapeur avec des petits sourires suffisants et de tristes plaisanteries. Il n'y a rien de drôle à repousser ou, pire encore, à empêcher un débat légitime sur le projet de loi C-21. Il a dit qu'il traînerait les libéraux, de gré ou de force, dans le XX1e siècle. Si c'est ce que nous réserve le XX1e siècle, je crains pour le Canada.

Le gouvernement fait preuve, envore une fois, d'un mépris total pour le processus parlementaire. Il a déjà invoqué la clôture pour la première lecture de ce projet de loi. Il a tenu des audiences à toute vapeur. Au milieu de l'été, il a donné aux groupes communautaires, aux syndicats et aux associations patronales un préavis d'un mois pour rédiger et présenter des mémoires au comité législatif. Sans les protestations des députés de l'opposition siégeant au comité, qui ont pris la défense de ces groupements, le gouvernement n'aurait accordé que deux semaines de préavis à ceux à qui on demandait de présenter des mémoires, comme il en avait tout d'abord l'intention.

Quand il a critiqué les discours des députés de notre parti aujourd'hui, le député de Burlington a dit: «Vous n'y étiez pas et vous n'avez pas vu le compte rendu.» Eh bien, monsieur le Président, j'y étais, j'ai lu le compte rendu et je sais parfaitement que, tout au long de l'affaire, le côté ministériel a précipité les choses, nous a enlevé la parole, s'est montré grossier envers ceux qui présentaient des mémoires. Nous avons des lettres qui parlent de cette grossièreté. Celle-ci saute aux yeux à la lecture de comptes rendus. Je dirai qu'aujourd'hui nous avons encore un exemple de ce mépris souverain et absolu à l'endroit du Parlement.

La ministre, qui a assisté aux audiences du comité, nous a accordé une heure pour lui exposer nos préoccupations concernant ce projet de loi. Quand elle a consenti à nous accorder plus de temps, parce que nous estimions avoir plus de questions à poser qu'il n'était possible d'en traiter en une heure, les membres du côté ministériel ont voté contre et ont dit non; ils ont dit que nous ne pouvions pas passer plus de temps avec la ministre, même si elle était disposée à nous le consacrer. Il faut dire que, depuis lors, elle n'a guère manifesté d'intérêt pour le projet de loi ou pour le débat. J'estime que les Canadiens méritent mieux.

Les députés d'en face ont parlé des mémoires des syndicats et autres organismes nationaux. Je pense qu'avant le déjeuner un député a dit qu'il s'agissait d'une copie conforme répétée à l'échelle du pays. J'ignore si les ministériels ou ce député se sont rendu compte du fait que les Canadiens de toutes les régions ont dit la même chose au comité parce que le projet de loi est mauvais, où

grande ou une petite ville, à la campagne ou au travail, le projet de loi ne sert pas les intérêts des Canadiens.

Par ailleurs, je n'ai entendu que très peu de commentaires au sujet des quelques mémoires à l'appui du projet de loi. En fait, nous n'avons pas trouvé une idée centrale dans ces quelques mémoires, car leurs auteurs ne semblent pas s'entendre sur ce qu'ils estiment être les bons points. Au moins, ceux qui sont contre savent exactement pourquoi ils s'opposent à cette mesure législative.

J'aimerais expliquer pourquoi il faut absolument que les Canadiens aient la chance de voir la Chambre débattre cette mesure à fond. En Colombie-Britannique, ma province d'origine, 48 000 personnes vont constater que leurs semaines de prestations vont être réduites à seulement cinq semaines et demie en moyenne, alors que 3 000 autres ne seront pas admissibles. Celles qui n'auront pas été sur le marché de travail pendant très longtemps ne pourront pas s'inscrire aux cours de formation.

Selon des études indépendantes, 130 000 Canadiens ne seront plus admissibles aux prestations. Le gouvernement prétend que seulement 30 000 vont êtres touchées. Eh bien, 157 des 202 groupes nous ont affirmé que beaucoup plus de personnes vont être exclues que ne le laissent prévoir les données du gouvernement.

La Chambre a débattu le projet de loi sur les réfugiés pendant 48 heures, celui sur les brevets relatifs aux médicaments pendant 53 heures. Le gouvernement prétend que 30 heures de débat sur l'assurance-chômage suffisent, pourtant ce projet de loi touche directement ou indirectement chaque homme, chaque femme et chaque adolescent qui travaille au Canada.

Pourtant, malgré toutes les preuves qui nous ont été apportées et toutes celles qui ont été présentées aujourd'hui à la Chambre, nous voyons que les médias ont prêté très peu d'attention à ce projet de loi. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas s'y laisser prendre. Tous les Canadiens qui sont directement concernés, et même ceux qui ne le sont pas, savent à quel point ce projet de loi est néfaste et ils s'en souviendront. Une fois ce projet de loi en vigueur, ils s'en souviendront chaque fois que leur lieu de travail, leur emploi et celui de leur famille seront menacés.

À mon avis, le gouvernement a essayé d'abord de museler les Canadiens et maintenant il bâillonne le Parlement. Je le répète, le gouvernement fait preuve du plus absolu et du plus complet mépris pour le Parlement.

J'en suis si scandalisée, et c'est peut-être parce que je suis ici depuis moins d'un an, que je voudrais proposer un amendement.

• (1520)

Je propose:

Qu'on modifie la motion en remplaçant les mots «deux jours de séance soient attribués pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi» par les mots «deux cent jours de séance soient attribués pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi».

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais vérifier la motion. Le débat se poursuit et la parole est au député des Laurentides.

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, je voudrais rappeler quelques faits à l'opposition. Il ressortait très clairement de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, déposée au mois d'avril 1989, que le régime d'assurance-chômage allait être amélioré. Déjà, en avril 1989, les gens parlaient des changements qui seraient apportés et les chefs de l'opposition ont immédiatement commencé à poser des questions à ce sujet à la Chambre.

Ensuite, le gouvernement a présenté son projet de loi C-21 au mois de juin 1989, ce qui a suscité d'autres questions. Le projet de loi a été débattu à l'étape de la deuxième lecture et a été approuvé en principe. L'étape suivante était le renvoi au comité législatif.

Tous les députés vous le diront, habituellement, un comité législatif compte peu de membres et effectue ses travaux à Ottawa. Le comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-21 a été mis sur pied au mois de juin 1989; un nombre accru de députés y siégeaient et ses membres ont beaucoup voyagé. J'ai moi-même siégé à ce comité.

Nous avons beaucoup voyagé, de Vancouver, en Colombie-Britannique, à St. John's, à Terre-Neuve. Nous nous sommes arrêtés dans toutes les provinces. Nous avons entendu des témoins dans chacune d'elles. Nous en avons entendu pendant trois semaines à Vancouver, en Colombie-Britannique, à Edmonton, en Alberta, à Saskatoon, en Saskatchewan, et à Winnipeg, au Manitoba. En Ontario, le comité a tenu des audiences à Toronto et à Sudbury. Au Québec, le même comité a tenu des audiences à Montréal et à Jonquière. Au Nouveau-Brunswick, le comité a siégé à Moncton. A l'Île-du-Prin-

ce-Édouard, le comité a siégé à Charlottetown. En Nouvelle-Écosse, à Halifax; à Terre-Neuve, à St. John's, plus une semaine à Ottawa, après cette tournée.

Comme nous n'avons pas pu nous rendre dans les territoires, des représentants ont été invités à nous rencontrer dans certaines provinces. Nous avons entendu la ministre et ses collaborateurs. Nous avons étudié le projet de loi article par article. La semaine dernière, nous avons amorcé l'étape du rapport.

Nous sommes en train de débattre une motion visant à allouer plus de temps à l'étude du projet de loi C-21. Les députés d'en face n'ont pas eu assez de temps pour étudier ce projet de loi. Comme je viens de l'expliquer, le projet de loi est à l'étude depuis juin 1989 et la politique dont il s'inspire l'est depuis avril.

Que fait l'opposition maintenant? Les députés d'en face ont refusé la possibilité que nous leur avons offerte de siéger de 13 à 14 heures. La semaine dernière, pendant la première journée de l'étape du rapport, ils ont également refusé de siéger pendant la pause-déjeuner. Ils ne voulaient rien entendre quand on leur proposait de siéger en heures prolongées.

Récemment, un quotidien de Toronto, citant l'un des députés influents du Nouveau Parti démocratique, a dit que le parti refuserait tout calendrier d'examen des étapes restantes du projet de loi C-21. Il est donc évident que l'opposition n'est pas du tout fondée à nous accuser de vouloir bâillonner les députés.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous en sommes aux premières étapes d'une démarche nationale en vue de réaliser un objectif économique fondamental, c'est-à-dire une utilisation plus judicieuse de nos ressources humaines. Cette démarche a été entreprise officiellement en avril dernier, au moment de l'annonce par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), des grandes lignes de la nouvelle stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, un ensemble de mesures conçues pour rendre notre pays plus concurrentiel en améliorant l'utilisation qui est faite des compétences et des énergies humaines.

Le marché du travail au Canada n'a pas jusqu'à maintenant déployé suffisamment d'efforts pour la mise en valeur des ressources humaines. Cette stratégie constitue donc, en ce sens, une lutte contre le gaspillage, et pour mener cette lutte, nous mobiliserons par la voie du projet de loi C-21 les ressources de notre régime d'assurance-chômage, afin que celui-ci devienne un outil de formation et de perfectionnement.

Le gaspillage se produit à peu près à tous les niveaux sur le marché du travail, y compris celui de débutant. Un pourcentage inacceptable de jeunes Canadiens n'ont pas les compétences de base nécessaires pour obtenir leur premier emploi, et le taux moyen d'abandon scolaire se situe à 30 p. 100 à l'échelle au pays. Nous sommes à l'aube des années 1990, une décennie au cours de laquelle, selon toutes les prévisions qui ont été faites, la plupart des nouveaux emplois nécessiteront une douzième année scolaire.

Il va sans dire, monsieur le Président, que les secteurs de l'éducation et de la formation sont complexes et qu'ils dépendent des gouvernements provinciaux, des besoins régionaux du marché du travail, ainsi que des compétences en constante évolution. Le gouvernement n'est pas le seul responsable de la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et scolarisée, mais il peut jouer un rôle de catalyseur. Et grâce à la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous disposons maintenant d'un cadre de coopération qui fera appel aux éducateurs, aux provinces, aux syndicats, aux employeurs et à l'ensemble des Canadiens, comme jamais auparavant.

Dans le cadre de cette stratégie, nous ajoutons 100 millions de dollars de fonds pour la formation des débutants, aux 485,4 millions que nous dépensons déjà dans ce secteur, à l'heure actuelle.

Ces mesures et d'autres à l'égard desquelles le secteur privé devra jouer un rôle de premier plan visent à accroître notre compétitivité de façon générale, mais nous n'arriverons pas à nos fins tant que des Canadiens ne pourront pas trouver de travail parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues.

Aux termes de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, nous pouvons assurer la formation des personnes qui sont sans travail. À l'heure actuelle, nous consacrons uniquement 350 millions des 13 milliards de dollars que représente le Régime d'assurance-chômage pour cette option. Nous ferons passer cette somme à 700 millions de dollars. Dans ce cas-ci, les plans prévoient la participation directe des entreprises et des syndicats comme promoteurs et gestionnaires des programmes de formation. Nous appuierons et nous faciliterons leur démarche.

• (1530)

Nous avons en outre l'intention de consacrer 150 millions de dollars à des programmes destinés aux personnes qui éprouvent des difficultés particulières à réintégrer le marché du travail, notamment les bénéficiaires de l'aide sociale, les travailleurs âgés, c'est-à-dire ceux de 45 ans ou plus.

Monsieur le Président, la mention des travailleurs âgés m'amène à parler d'une autre mesure qui semble particulièrement pertinente pour le Canada aujourd'hui. Tout programme ou toute autre pratique visant à empêcher de travailler un Canadien qui est en mesure de le faire, uniquement pour des raisons d'âge, équivaut à un gaspillage. Et c'est le cas du Régime.

Aussitôt que les Canadiens atteignent l'âge de 65 ans, quelles que soient leurs compétences ou leurs ambitions,

ils tombent dans un piège: ils n'ont pas le droit de contribuer au Régime d'assurance-chômage et ne peuvent pas en profiter non plus. Les changements que nous proposons permettront aux Canadiens plus âgés d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage aussi longtemps qu'ils voudront bien travailler.

Cette mesure, monsieur le Président, et les autres mesures prévues dans le cadre du projet de loi C-21 constituent une application nouvelle et intelligente du Régime d'assurance-chômage, une application qui rendra ce régime plus pertinent et l'orientera davantage sur la formation, orientation qui aurait dû prendre place depuis longtemps.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais tout de suite exprimer mon indignation devant la manière dont le gouvernement a choisi de clore le débat sur ce projet de loi. A dire vrai, c'est l'une des plus choquantes mesures. . . Le ministre rit. Voilà tout ce que ce gouvernement sait faire. Ses députés se moquent pendant qu'il écrase les droits du Parlement. Je dis que c'est là un autre exemple de mesure bien mal choisie. Je voudrais souligner certains des aspects inacceptables des agissements du gouvernement à cet égard, parce qu'il ont été nombreux depuis les élections de novembre dernier.

Le premier passage que je voudrais lire est de l'ancien vice-premier ministre, M. Erik Nielsen. J'ai son livre ici, pour ceux que cela intéresse. Le 11 décembre 1964, encore député du Yukon, il a dit, comme on peut le voir à la page 11059 du hansard:

> Le recours à la clôture a toujours répugné au sens de l'équité des Canadiens. Pour ma part, je crois qu'on ne devrait jamais bâillonner ceux qui veulent discuter librement dans un débat parlementaire.

Il a ajouté, comme on le voit à la page 11061:

> Je voterai aussi, le moment venu, contre l'imposition de la clôture à la Chambre des communes, contre les manoeuvres tendant à bâillonner et à juguler la discussion parlementaire, parce que c'est ce qui se passe en ce moment.

Ce sont les propos de l'ancien vice-premier ministre, un ancien collègue des ministériels. Il aurait eu honte, extrêmement honte, d'assister au spectacle que le gouvernement offre à la Chambre aujourd'hui. Son livre, une véritable délectation pour l'esprit, ce livre qui renferme une magnifique annexe est un ouvrage dont je recommanderais la lecture aux ministériels. Lorsqu'ils réfléchiront à l'avenir de leur carrière à la Chambre, ils trouveront peut-être utile d'examiner l'évaluation que fait l'ancien vice-premier ministre de leurs réalisations passées.

Après avoir pris connaissance de cet ouvrage, je me demande comment le gouvernement peut concilier son comportement d'aujourd'hui avec l'exemple donné par M. Nielsen et, bien sûr, par tous ses dirigeants antérieurs. Ce gouvernement a imposé la clôture plus souvent que n'importe quel autre gouvernement. Jamais dans toute l'histoire du Canada un gouvernement n'a-t-il imposé la clôture aussi souvent que le gouvernement actuel, et nous ne siégeons que depuis 10 ou 11 mois, en théorie seulement, puisque nous avons en fait siégé beaucoup moins de temps que cela.

Voyons un peu combien de fois la clôture a été appliquée. En décembre dernier, le gouvernement l'a appliquée pour suspendre le Règlement de la Chambre afin de faire adopter à toute vapeur le projet de loi sur le libre-échange. Puis, il l'a imposée trois fois pour ce projet de loi. C'était la première depuis 1956 qu'on abusait à ce point de cette procédure. Trois fois le gouvernement l'a appliquée pour ce projet de loi. Il lui a fallu un rien de temps pour faire adopter ce projet de loi en baîllonnant la Chambre à chaque étape, dès qu'il en avait la chance.

On pourrait penser qu'après avoir procédé ainsi une fois, le gouvernement aurait abandonné et aurait dit: «D'accord, nous avons peut-être abusé de notre position une fois, mais nous avions des raisons.» En effet, il a soutenu qu'il avait de bonnes raisons parce que le projet de loi avait été étudié au cours d'une législature antérieure. Or, examinons les faits.

Le gouvernement nous a rappelés après trois mois de vacances: janvier, février et mars. Nous avons siégé en avril, mai et juin, et dès juin, le gouvernement applique de nouveau la clôture parce qu'il prétend que nous n'adoptons pas ses projets de loi assez rapidement.

Si l'adoption des projets de loi ne se fait pas assez rapidement au goût de la bande des ministériels, ils n'avaient qu'à nous rappeler pour nous les faire étudier en janvier, février et mars. Ils ont dit plutôt: «Non, nous pouvons nous passer du Parlement. Nous ne voulons pas entendre parler du Parlement. Il nuit à notre réputation. Il nous discrédite auprès du public qui peut alors voir combien nous sommes médiocres.» On comprend qu'ils adoptent cette attitude parce qu'ils sont abominables. Ce projet de loi est abominable, mais j'en ferai l'évaluation dans un instant.

Ce n'est pas tout. La clôture a été appliquée trois fois en juin, au sujet du projet de loi sur la protection des obtentions végétales, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont il est question en ce moment et au sujet de la modification de la taxe d'accise. Nous avons ensuite reçu avis, en octobre, concernant le projet de loi C-36. Un avis nous a été donné l'autre jour au sujet du projet de loi de l'impôt sur le revenu, le C-28. On nous met maintenant le bâillon, en vertu d'un autre article du Règlement, certes, mais ce n'en est pas moins le bâillon.

C'est la première fois de la législature qu'on y a recours, mais le principe est le même. On tente d'étouffer le débat, on piétine le droit de la Chambre de discuter ouvertement et librement des propositions législatives du gouvernement. Ceux qui occupent les banquettes ministérielles devraient avoir honte.

Voyons ce qu'il en est du projet de loi à l'étude. Il a été lu pour la première fois le 1er juin dernier. Il a été débattu à l'étape de la deuxième lecture le 6 juin, puis de nouveau les 7 et 21 juin. Le débat a duré une heure et 40 minutes, le 6 juin, deux heures et 40 minutes, le 7, et le 21 juin, le jour où le gouvernement a appliqué la clôture, neuf heures et une minute.

C'est tout le temps qui a été consacré à la deuxième lecture. Le gouvernement a forcé l'adoption à cette étape, après quoi il a ajourné la Chambre pour l'été. C'est toute l'urgence qu'il attache à cette question. Il a dit: «Nous pouvons bien ajourner la Chambre pendant deux semaines supplémentaires en septembre, car nous n'avons pas besoin de rappeler tous les députés pour étudier cette question. Elle n'est pas urgente.» Mais, tout à coup, elle devient pressante, et nous devons adopter ce projet de loi dès demain.

Nous n'avons eu qu'une journée de débat à l'étape du rapport. Jetez un coup d'oeil au *Feuilleton*. Il y a 43 amendements à discuter à l'étape du rapport. De toute évidence, il est très contesté et présente une foule de problèmes. Tous les orateurs l'ont déclaré. Mais le gouvernement fait la sourde oreille et dit: «Nous n'allons pas écouter. Nous ne voulons pas que les Canadiens entendent cela. Nous allons interrompre le débat à la Chambre pour qu'ils ne puissent pas entendre.» Quelle façon scandaleuse de diriger un Parlement!

Il incombe aux députés d'en face de diriger les travaux de la Chambre. Tout le monde sait que le gouvernement est celui qui contrôle l'ordre du jour. Or, il veut que la Chambre adopte ce projet de loi en toute hâte, sans donner aux députés de l'opposition une chance raisonnable de dénoncer ce projet de loi épouvantable.

Permettez-moi de souligner quelques-uns des commentaires qu'a suscités ce projet de loi. La Loi sur l'assurance-chômage touche un des programmes sociaux primordiaux au Canada. Il représente une dépense énorme, environ 13 milliards de dollars, si j'ai bien compris. C'est un programme social très important et ces changements le sont aussi. Ils ont été dénoncés et condamnés par presque tous les groupes qui ont comparu devant le comité. Pourtant, le gouvernement reste impassible et dit: «Nous ne voulons plus en discuter. Une journée d'étude en comité suffit amplement. On dit aux Canadiens trop de mal sur nos politiques. Nous ne voulons plus en discuter.»

Il suffit de prendre connaissance des critiques formulées par le Conseil canadien de développement social sur ce projet de loi pour savoir pourquoi le gouvernement hésite tant à en discuter. C'est en raison de ces critiques qu'il baîllonne la Chambre. Il ne veut pas les entendre. Je me permets de vous en lire quelques-unes.

Dans un communiqué paru le 2 octobre dernier après sa comparution devant le comité, le Conseil canadien de développement social a déclaré ceci:

> Les travailleurs à faible revenu seront davantage touchés par les compressions: suivant les calculs de Global Economics Ltd., 80 p. 100 des personnes qui en subiront les effets seront des travailleurs gagnant moins 25 000 $ par an.
>
> La principale incitation à ne pas travailler ne provient pas des prestations d'assurance-chômage, mais bien des bas salaires. La plupart des emplois qui s'offrent aux prestataires de l'assurance-chômage sont rémunérés au salaire minimum ou à un taux à peine plus élevé que celui-ci! Le travailleur qui est payé au taux horaire de 4 $ gagne 8 320 $ par année. Un travailleur ayant deux personnes à charge et rémunéré au salaire minimum provincial moyen gagnait en 1986 un revenu annuel équivalent à 48 p. 100 du seuil de pauvreté. La solution, c'est d'augmenter les salaires, et non pas de réduire les prestations d'assurance-chômage.
>
> Les dispositions de financement proposées sont dégressives. Les travailleurs à faible revenu paieront une plus forte proportion de leur revenu total en primes d'assurance-chômage que les travailleurs à revenu élevé. De même, les petites entreprises paieront davantage que les plus grandes, toutes proportions gardées. En modifiant le régime d'assurance-chômage pour financer les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, le gouvernement transfère le fardeau de l'ensemble des contribuables aux employeurs et aux travailleurs, et surtout aux gagne-petit. Comme une famille composée de deux enfants et de deux conjoints qui travaillent et qui touchent un revenu annuel total de 20 000 $ paiera, à cause des politiques du gouvernement conservateur, 1 424 $ de plus d'impôt sur le revenu et de taxe de vente en 1990 qu'elle n'en payait en 1984 (selon les calculs du CCDS), les Canadiens à faible revenu ne peuvent pas porter le fardeau supplémentaire des changements au régime d'assurance-chômage.

C'est là la déclaration faite par le Conseil canadien de développement social, organisme des plus respectés. Ce sont là les critiques qu'il a formulées à l'égard de ce projet de loi.

• (1540)

Le député de Burlington hoche la tête. Il sait très bien que ces critiques sont justifiées. Il devrait appuyer le Conseil et dénoncer ce projet de loi et le gouvernement qui l'a présenté et qui essaie maintenant de le faire adopter à toute vapeur en recourant à l'attribution de temps et à la clôture. C'est ce qui s'est passé à chacune des étapes et ce n'est absolument pas justifié si l'on regarde le temps consacré à l'étude de ce projet de loi à la Chambre jusqu'à maintenant. Il n'y a eu aucune obstruction. Le débat n'a pas été prolongé indûment. Le gouvernement est trop impatient pour permettre aux Canadiens d'entendre la vérité au sujet des politiques cruelles qu'il est en train d'imposer au Canada, politiques qui sont très mauvaises et qui devraient être retirées.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je ne donne la parole à la députée de Simcoe-Centre, je signale que j'ai examiné la motion de la députée de Mission—Coquitlam et que je la juge recevable. Le débat porte donc sur l'amendement.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je suis ravie de souscrire à cette motion et je me réjouis de la possibilité qui m'est donnée de prendre la parole.

Le gouvernement souhaite instaurer le plein emploi dans ce magnifique pays qui est le nôtre. Dès lors, il importe au plus haut point de ne pas perdre un seul instant. Le projet de loi C-21 aidera les femmes, les jeunes, les travailleurs à temps partiel et saisonniers, les handicapés et les autochtones, les personnes âgées et les chômeurs à se prévaloir de programmes grâce auxquels ils sauront s'intégrer à la population active. Il leur donnera accès à des emplois plus intéressants et mieux rémunérés.

On nous a accusés d'être durs, froids, insensibles et cruels. Or, c'est précisément le contraire. Le gouvernement veut donner aux Canadiens la possibilité de suivre une formation et de se recycler pour pouvoir occuper des emplois qui attendent de trouver preneur. N'est-il pas de loin préférable de travailler que de toucher des prestations d'assurance-chômage et de vivre sans espoir? Qu'on ne l'oublie surtout pas, c'est à notre gouvernement que nous devons les possibilités qui, depuis 1984, ont fait augmenter de 1 555 000 le nombre des emplois au Canada. A ce propos, Statistique Canada a révélé que, depuis janvier, nous avons créé 189 000 emplois.

Je tiens à rappeler que le programme d'assurance-chômage est d'une importance vitale pour le bien-être des Canadiens. Ce filet de sécurité sociale, qui a pour objet de protéger temporairement les revenus des travailleurs canadiens au chômage, joue un rôle primordial auquel le gouvernement souscrit.

Un sondage mené récemment par Statistique Canada a révélé que 14 p. 100 des fabricants canadiens éprouvaient des difficultés de production imputables à un manque de travailleurs qualifiés. A moins que nous n'intervenions, ces problèmes risquent de s'aggraver dans les années 90.

Le projet de loi C-21 est une stratégie pour l'avenir du Canada. Il fait partie des nombreux programmes qui ont été mis en oeuvre pour sortir le pays de l'endettement et en assainir la gestion économique. Nous ne devons pas en retarder l'application. Tâchons d'exécuter la tâche pour laquelle nous avons été élus et votons en faveur de cette motion.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de cette motion du gouvernement. Je siège dans cette enceinte depuis maintenant cinq ans. Or, durant cette période, le gouvernement n'a cessé d'invoquer de plus en plus fréquemment la clôture, afin d'étouffer le débat sur des questions d'intérêt national.

Nous sommes saisis en l'occurrence d'un projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage, projet de loi qui touchera, de façon tout à fait directe, des centaines de milliers de Canadiens et qui frappera durement les gagne-petit du pays. Poussé par son arrogance, le gouvernement a décidé d'invoquer la clôture, afin de mettre un terme au débat.

Monsieur le Président, vous avez une vaste expérience dans cette enceinte. Vous êtes parmi nous depuis un bon nombre d'années et vous savez qu'il existe des traditions et règles parlementaires fondamentales pour ce qui est d'invoquer la clôture et d'étouffer le débat. Il y a place pour la clôture dans un régime démocratique, nous en convenons. Un gouvernement doit parfois, dans des situations extrêmement difficiles, mettre un terme au débat sur un projet de loi donné. Cependant, je prétends, monsieur le Président, que ces situations sont extrêmement rares. Le gouvernement fait volte-face.

Il y a quelques années, lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont déclaré que la clôture témoignait de l'arrogance du gouvernement et ils ont affirmé qu'il s'agissait là d'une mesure répugnante. A plusieurs reprises, alors qu'il était dans l'opposition, l'ancien vice-premier ministre, Erik Nielsen, est intervenu et a critiqué l'application de la clôture. En fait, des ministres présents parmi nous aujourd'hui se sont élevés contre cette mesure.

Je crois qu'il importe de se demander pourquoi le gouvernement a décidé de mettre un terme au débat, d'étouffer toute discussion sur ce projet de loi. Selon moi, les raisons sont évidentes. La très grande majorité des 202 groupes qui ont témoigné devant le comité s'opposaient à ce projet de loi. La plupart, 157 pour être exact, ont recommandé des modifications extrêmement importantes.

Ce n'est pas comme si c'était la première fois que le gouvernement appliquait la clôture au sujet du projet de loi C-21. En fait, à l'étape de la deuxième lecture, il a déjà invoqué la clôture et, comme on l'a déjà signalé, ce projet de loi a été débattu au total pendant 12 ou 13 heures environ. C'est fort peu lorsqu'on songe aux conséquences de ses dispositions.

Enfin, le projet de loi a été renvoyé au comité. Ce dernier a parcouru le pays et il a écouté les Canadiens. Cependant, l'opposition aurait souhaité qu'il puisse se rendre dans davantage de régions.

M. Kempling: On a satisfait à toutes les attentes de l'opposition à ce sujet.

M. Nunziata: Le comité a commencé à étudier certaines recommandations des différents groupes venus témoigner. Au lieu de débattre toutes ces recommandations avec les amendements proposés par l'opposition, les députés conservateurs ont encore invoqué la clôture à cette étape de l'étude du projet de loi C-21 pour empêcher le débat de se poursuivre.

Le gouvernement fait de même maintenant à la Chambre à l'étape du rapport. C'est parce qu'il est mal à l'aise évidemment. Le gouvernement sait bien que plus longtemps dureront le débat et les discussions, plus il sentira la soupe chaude car d'autres Canadiens auront ainsi l'occasion de lui faire savoir ce qu'ils pensent.

Si encore le calendrier parlementaire ne nous avait pas donné le temps d'étudier les 43 amendements au *Feuilleton* et devant le Parlement, mais il n'en est rien. En effet, le premier ministre a jugé bon, en juin, de prendre trois ou quatre mois de vacances même si le Règlement de la Chambre prévoit une période de relâche très précise pendant une session. Le gouvernement a décidé de s'offrir quelques semaines de vacances de plus à la grande déception des députés de l'opposition. Si tant il est vrai qu'il voulait étudier rapidement ce projet de loi, pourquoi n'a-t-il pas convoqué la Chambre plus tôt alors? Pourquoi le leader à la Chambre du parti conservateur n'a-t-il pas proposé aux leaders de l'opposition de prolonger les séances le soir? Il saute aux yeux que le gouvernement ne veut ni discuter ni débattre davantage de cette mesure.

• (1550)

L'imposition d'une clôture va à l'encontre des principes fondamentaux du système parlementaire, d'un gouvernement démocratique. En démocratie, les gouvernements doivent toujours permettre la tenue d'un débat juste et complet afin de laisser à l'opposition l'occasion de présenter des solutions de rechange aux mesures qu'ils proposent. Ce sont eux après tout qui ont le dernier mot puisqu'ils compte suffisamment de députés pour rejeter toute proposition présentée par les partis de l'opposition.

Ce qui importe en régime démocratique, c'est la possibilité de tenir des débats et des discussions car ces débats et ces discussions permettent aux citoyens de bien comprendre les questions à l'étude. Révérence parler, monsieur le Président, invoquer la clôture, c'est manifester du mépris envers le Parlement. Et le gouvernement s'est rendu coupable d'un tel mépris à maintes reprises depuis cinq ans, surtout l'année dernière en invoquant la clôture à quatre reprises pendant le débat sur le libre-échange.

Les Canadiens estiment que les discussions et les débats sont nécessaires et ils ne supporteront pas davantage l'arrogance du gouvernement. Les députés de l'opposition aimeraient bien pouvoir débattre des mérites du projet de loi C-21. Beaucoup d'électeurs de ma circonscription seront directement touchés par cette mesure législative d'environ 33 pages.

Je me sens une responsabilité, en fait un devoir, de prendre la parole pour expliquer à la Chambre des communes et au comité comment le projet de loi se répercutera sur ma circonscription. En décidant d'invoquer la clôture, le gouvernement porte atteinte à mes privilèges parlementaires car il m'empêche de faire valoir mes objections au projet de loi C-21. Je n'aurai pas la possibilité d'expliquer aux députés de tous les partis pourquoi ce projet de loi nuit à mes électeurs de York-Sud—Weston.

En bref, je dirai que, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'acceptons pas l'arrogance du gouvernement. Nous voulons continuer le débat sur la valeur de ce projet de loi.

Je sais que je n'ai que quelques minutes pour faire état de quelques-unes de mes préoccupations. Une minute, me dites-vous, monsieur le Président? Comment pourrais-je en une minute, en 60 secondes, parler d'un projet de loi qui compte 33 articles, une mesure législative qui a attiré les témoignages de plus de 200 groupes? Comment puis-je en 60 secondes parler intelligemment de ce projet de loi?

M. Harvard: C'est impossible!

M. Nunziata: C'est impossible. Mon collègue dit que c'est impossible. Les ministériels le savent. J'aimerais bien savoir pourquoi le gouvernement a peur de permettre aux députés qui siègent de ce côté-ci de défendre les intérêts de leurs électeurs.

J'avais préparé des amendements à proposer au projet de loi C-21. On ne me permet pas de les présenter. Je trouve cela regrettable. Je sais que vous, monsieur le Président, êtes un homme respectueux des traditions de la Chambre.

Vous êtes ici depuis plus de vingt ans et vous savez toute l'importance du débat. Je défie les autres députés ici depuis longtemps de nommer un seul autre gouvernement de l'histoire du Canada qui a fait montre de la même arrogance et de la même attitude antidémocratique que le gouvernement conservateur actuel. En fait, il s'agit d'un véritable outrage au Parlement.

Monsieur le Président, vous ne devriez pas le permettre. Je vous demande de défendre les droits des. . .

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Nanaimo—Cowichan (M. Stupich)—Les pêches—Le règlement relatif au traitement du poisson—Le respect des règlements de la pêche; l'honorable député de Swift-Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson)—Le Régime de pensions du Canada—On demande que la loi soit modifiée—Les handicapés; l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor)—La Société canadienne des postes—Les services dans les localités—La position du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-21

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que, relativement au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et deux jours de séance soient attribués pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du deuxième jour attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Et sur l'amendement de M^me^ Langan (p.5060).

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 57, les deux heures réservées à l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie conformément au paragraphe 78(3) du Règlement sont maintenant expirées.

En conséquence et conformément au Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toute question nécessaire pour disposer de la motion.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement de M^me^ Langan, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 90*)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Butland
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
Manley
Marleau
Milliken
Nault
Nystrom
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Walker
Whittaker
Althouse
Arseneault
Bellemare
Berger
Black
Brewin
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Dionne
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Marchi
McGuire
Murphy
Nunziata
Ouellet
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Volpe
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—74

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Atkinson
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
James
Johnson
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Nicholson
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
niboia)
Worthy—106
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
de Cotret
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Jacques
Jelinek
Kempling
Koury
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McDermid
Monteith
Nowlan
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je m'abstenir de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 91)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
James
Johnson
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Nicholson
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
St-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—106

Atkinson
Beatty
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
de Cotret
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Jacques
Jelinek
Kempling
Koury
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Mayer
McDermid
Monteith
Nowlan
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Butland
Catterall
Comuzzi
Dingwall

Althouse
Arseneault
Bellemare
Berger
Black
Brewin
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Dionne

Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
Manley
Marleau
Milliken
Nault
Nystrom
Peterson
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Walker
Whittaker

Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Marchi
McGuire
Murphy
Nunziata
Ouellet
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Volpe
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—74

• (1630)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je ne saurais trop insister sur l'importance que l'adoption de ce projet de loi revêt pour le secteur agricole de notre pays. Les agriculteurs ont pris des décisions d'ordre économique en comptant qu'ils auraient accès aux paiements anticipés pour le grain. Le secteur de l'agrinégoce s'attend à ce que les agriculteurs prennent ces choix économiques, que ce soit l'achat d'instruments aratoires, d'engrais ou de semences. Enfin, les municipalités rurales comptent sur le paiement des taxes. En général, les Canadiens ont pris l'habitude de compter sur ces avances en espèces et, dans ces conditions, retarder davantage l'adoption du projet de loi C-36 nuirait considérablement à ceux dont l'emploi et le niveau de vie dépendent de ce projet de loi. La retarder davantage serait tout à fait déraisonnable.

Ce projet de loi est important pour les agriculteurs. Certains d'entre eux m'ont dit qu'ils étaient prêts à assumer leur part de la dette nationale. Cela ne fait pas le moindre doute dans leur esprit. Cependant, ils en veulent aux députés de l'opposition qui retardent l'adoption de ce projet de loi et ils m'ont dit qu'ils s'en souviendraient lors

des prochaines élections. Ils m'ont dit que, puisque nous, conservateurs, formons le gouvernement, c'était à nous d'en décider. Je propose donc la motion suivante:

Que la motion soit maintenant mise aux voix.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion peut faire l'objet d'un débat.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le député de Regina—Wascana, qui a présenté la motion et qui doit avoir à coeur les intérêts des agriculteurs de la Saskatchewan, doit savoir que le projet de loi dans sa forme actuelle ne peut être adopté sans faire l'objet d'un débat approprié à la Chambre. Lui et son gouvernement doivent notamment savoir que, jusqu'ici, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes visait clairement à faciliter et à organiser la vente et la commercialisation des grains confiés à la Commission canadienne du blé.

Il ne s'agit pas d'un prêt que l'agriculteur contracte sur la récolte entreposée. Il ne devrait pas y avoir d'intérêts à payer, comme le prévoit le projet de loi à l'étude.

Le gouvernement tient à ce que les agriculteurs paient des intérêts sur leurs prêts. Je voudrais citer un article d'un journal de ma circonscription à l'appui de mon argument. Le *News Optimist* de North Battleford rapporte que les syndicats du blé des Prairies ont demandé que soient rétablies les avances sans intérêt consenties aux agriculteurs. Dans une lettre que le ministre de l'Agriculture a sans doute reçue à l'heure actuelle, le président des syndicats du blé des Prairies, M. Doug Livingstone, écrit que «les avances sans intérêt permettent aux agriculteurs de disposer des fonds dont ils ont grandement besoin en période de stocks excédentaires et de quotas rigoureux». Il ajoute que «les intérêts exigés sur les avances pourraient empêcher les producteurs d'attendre les moments opportuns de l'année pour vendre leur blé».

Les syndicats du blé des Prairies et d'autres organisations agricoles régionales disent au gouvernement depuis le 27 avril, lorsqu'il a annoncé pour la première fois qu'il allait présenter ce projet de loi, qu'il ne devrait pas y avoir d'intérêts à payer sur ces paiements anticipés. Il est évident que ce programme prévoit la vente des produits agricoles.

Je suis sûr que vous avez vu comment fonctionne une exploitation agricole, monsieur le Président, tout comme le député de Regina—Wascana. On fait la récolte, on l'entrepose puis on l'envoie à l'élévateur pour la vendre. C'est là que la récolte est achetée. Quand la récolte est entreposée et que l'élévateur est plein, l'agriculteur ne peut pas l'envoyer à l'élévateur. Par conséquent, elle attend. Les factures de l'agriculteur s'accumulent parce qu'il ne peut pas rembourser les gens à qui il a emprunté de l'argent pendant l'été pour faire sa récolte.

Avec ce projet de loi, le gouvernement alourdit encore tout le processus qui consiste à essayer d'acheminer les céréales entreposées vers l'élévateur pour les exporter et, par conséquent, il compromet toute la commercialisation méthodique des céréales.

La motion proposée par le député de Regina—Wascana ne peut en aucun cas être prise en considération à ce stade. Le gouvernement n'a toujours pas entendu plusieurs représentants ruraux, de mon parti comme du parti de l'opposition officielle à la Chambre. Plusieurs témoins, notamment des représentants des syndicat du blé des Prairies, désirent vivement comparaître devant le comité de la Chambre.

Les syndicats du blé des Prairies veulent que le gouvernement attende pour adopter les modifications prévues pour les avances en espèces jusqu'à ce qu'on ait fait une étude approfondie des conséquences possibles des difficultés de trésorerie éprouvées par les agriculteurs sur la commercialisation des produits agricoles, ce qui veut dire qu'on devrait enregistrer normalement à ce stade un certain retard.

• (1640)

Si le gouvernement voulait vraiment protéger les intérêts des agriculteurs canadiens de l'Ouest, il rejetterait immédiatement ce projet de loi et appliquerait les dispositions des lois actuelles. Ces lois demandent simplement que le gouvernement publie les formulaires du program-

me d'avances en espèces et que les agriculteurs aient accès immédiatement à ces avances sans intérêt, comme c'est le cas. C'est exactement ainsi que les choses devraient se passer.

Depuis une quinzaine de jours, j'ai reçu des appels téléphoniques de producteurs, y compris quelques-uns que la Société du crédit agricole presse de payer leurs dettes. Elle leur dit: «Si vous obtenez un paiement anticipé, nous allons pouvoir vous laisser un peu de répit jusqu'à ce que toute l'affaire soit réglée.» Ces agriculteurs se demandent ce qu'on attend d'eux.

Le 27 avril dernier, le gouvernement savait ce qu'il ferait du programme de paiements anticipés, mais il vient tout juste de mettre cartes sur table. Plusieurs de mes électeurs sont mal pris parce qu'ils n'auront pas le paiement anticipé sur lequel ils comptaient pour acquitter leurs dettes. Le gouvernement doit s'assurer que les agriculteurs ne sont pas privés de l'argent qu'ils attendaient. En fait, ils comptent sur cet argent pour vendre leur céréales et entretenir leurs bâtiments.

Le gouvernement est fier de ses accomplissements dans le secteur agricole. Chaque fois qu'un ministériel prend la parole à la Chambre, il parle de ce que le gouvernement a fait pour les agriculteurs.

Mais dans quel état est l'agriculture au Canada? Pire que sous le gouvernement précédent qui lui aussi s'en était complètement désintéressé. Le gouvernement actuel n'a trouvé que des solutions temporaires aux problèmes. Pas un seul des problèmes financiers des agriculteurs n'a été résolu par les programmes mis en place depuis 1984. Le gouvernement a complété son premier mandat, il en est maintenant à son deuxième et la crise agricole est pire que jamais. Des mesures comme celle-ci créent d'énormes difficultés aux agriculteurs. Ils ne savent jamais à quoi s'attendre, ils ne savent plus quoi faire.

Cette année, la récolte est meilleure que l'an passé dans certaines régions de la Saskatchewan et de l'ouest du Canada à cause de la grande sécheresse qui a sévit dans les Prairies. Les récoltes sont un peu plus abondantes dans certaines régions de la Saskatchewan et de l'Ouest, mais qu'advient-il? Les agriculteurs ne peuvent vendre leurs produits ni obtenir actuellement de l'argent parce que le gouvernement refuse d'appliquer ce programme d'avances en espèces sans intérêt.

Jusqu'ici, toute l'affaire a été révoltante et démoralisante. En vérité, le gouvernement devrait avoir honte de prétendre avoir tant fait pour l'agriculture, alors qu'il n'en est rien. S'il continue ainsi, il sera confronté non seulement à une révolte fiscale et ferroviaire, mais aussi à une révolte agricole.

La dernière fois où je suis intervenu à propos de ce projet de loi, c'était sur la motion du Parti libéral visant à renvoyer cette question à six mois. A ce moment-là, j'ai mentionné que le gouvernement était autant à l'écoute que lorsqu'il s'agit de la taxe sur les produits et services et de VIA Rail. Voilà que les Canadiens, les producteurs, ceux qui sont le plus touchés par les mesures gouvernementales tentent de s'exprimer et le gouvernement n'écoute que d'une oreille. Les voilà forcés d'agir à l'inverse de la demande du marché dont ils sont si fiers là-bas.

J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques de mes électeurs concernant les avances en espèces. Tous sont en faveur de ces avances sans intérêt, non pas parce qu'ils demandent l'aumône, mais parce que c'est la nature de ce programme. C'est ce qu'il faut. Récemment, le député de Moose Jaw—Lake Centre a défini le but de ce programme en ces termes:

> La Loi sur le paiement anticipé des récoltes ne favorise pas seulement les producteurs, mais ausi les chefs de petites entreprises. Comme nous le savons tous, l'agriculteur vit à crédit pendant une bonne partie de l'année et les avances de fonds lui permettent de payer les sommes qu'il doit aux petites entreprises qui sont elles-mêmes en difficulté en raison des problèmes actuels du Canada rural.

Comme le sait le gouvernement, le député qui préside le comité chargé d'étudier la taxe sur les produits et services, le Comité des finances de la Chambre, a entendu le témoignage d'habitants provenant de toutes les régions du pays. Les petits entrepreneurs de l'ouest du Canada affirment que le gouvernement, en appliquant sa taxe sur les produits et services, leur demande de porter un fardeau trop lourd.

Ils ne peuvent le porter à cause notamment des pressions qu'exerce en ce moment la communauté agricole, les agriculteurs étant incapables de payer leurs factures. L'économie est tout simplement trop pauvre.

Mon collègue, le député de Moose Jaw—Lake Centre, a également déclaré:

> Avec cette modification de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, il est plutôt évident que les agriculteurs n'auront plus recours à ces programmes comme auparavant. Une récente étude de l'UPA au Québec a révélé qu'environ 10 p. 100 seulement des pro-

ducteurs qui se prévalent actuellement de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes continueront de le faire lorsque les modifications relatives à l'intérêt auront été apportées à la loi.

Cela mine le programme. Imposer un taux d'intérêt aux paiements versés dans le cadre de ce programme, c'est tout simplement mettre un terme à ce programme, le détruire à tout jamais. Le gouvernement aurait aussi bien fait de réduire et d'anéantir le programme. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé au député est écoulé. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'entendrai le ministre de la Justice pour un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les représentants des partis, et je pense que vous verrez qu'il y a consentement unanime pour interrompre les délibérations afin que je puisse mettre la motion suivante aux voix sans débat. Je propose:

Qu'un sous-comité du Comité permanent des finances, composé d'un député de chacun des partis reconnus à la Chambre, soit autorisé à se rendre à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) le jeudi 26 octobre 1989 afin d'entendre des témoins dans le cadre de l'étude de la taxe sur les produits et services qu'effectue le Comité.

Et que le personnel nécessaire accompagne le sous-comité.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, au nom de l'opposition et dans l'esprit de coopération dont nous faisons toujours preuve avec le gouvernement quand il nous parle de ses initiatives et nous demande notre avis, nous acceptons bien sûr la motion que le ministre vient de présenter et y donnons notre consentement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Schneider (p.5069).

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je me suis bien amusé vendredi dernier lorsque je suis intervenu dans le débat sur l'amendement à la motion concernant le projet de loi. Je n'avais droit qu'à 20 minutes, mais j'aurais pu parler pendant deux heures.

Je commencerai par parler de mon honorable collègue, le député de Regina—Wascana, qui a fait ce que je considère être la chose la plus idiote qu'un député des Prairies puisse faire, à savoir chercher à couper court au débat en faveur de paiements anticipés sans intérêt aux agriculteurs. Mais je ne m'en plains pas. S'il veut se montrer aussi stupide, je serai heureux de l'y aider.

Je tiens à dire à mon honorable collègue que je le mets au défi de débattre de cette question dans une localité de sa circonscription comme Montmartre. Il n'a qu'à fixer la date, l'heure et l'endroit et j'y serai. Je lui demande seulement de me donner un préavis de deux semaines. Nous allons discuter ouvertement de cette question devant les agriculteurs de la partie rurale de sa circonscription de Regina—Wascana. Bien sûr, l'un de nous apportera le compte rendu du hansard avec lui.

Le gouvernement viole sa propre loi en refusant au Conseil du Trésor et au Cabinet d'autoriser la Commission canadienne du blé ou les autres organismes du genre dans le reste du pays à faire des paiements anticipés sans intérêt sur la production agricole.

• (1650)

J'espère que des légistes feront les vérifications nécessaires parce que je soupçonne que la loi dit que le ministre des Finances «versera» et non «peut verser» des fonds à la Commission canadienne du blé et aux autres organismes qui font des paiements anticipés pour les récoltes.

La façon la plus déloyale, la plus sournoise de violer la loi est de ne pas verser les fonds qu'elle prévoit. La

nouvelle campagne agricole commence le 1er août, dans le cas du grain, dans la région qui relève de la Commission canadienne du blé. Depuis cette date, le gouvernement interdit à la Commission de faire les paiements anticipés que la loi l'autorise à verser. Quel mal il se donne pour contourner la loi!

Otto Lang n'a pas agi autrement quand il a essayé d'abroger la loi temporaire sur les réserves de grain pour épargner 100 millions au gouvernement en ne payant pas à la Commission, pour une période de 18 mois, les frais d'entreposage de certaines quantités de grains. Nous l'avons poursuivi en justice et nous avons gagné. Nous avons obtenu 100 millions pour les producteurs de grains de l'ouest du Canada.

Nous assistons à la même manoeuvre, sauf que cette foi les visages sont différents. Ils sont aussi laids que les précédents. Ou plutôt les noms ont changé, mais libéraux ou conservateurs, il s'agit toujours de la même espèce. Les conservateurs font exactement ce qu'ils reprochaient aux libéraux.

En parlant d'exemption d'intérêt, j'ai eu la chance, vendredi dernier, de parler brièvement de l'impôt reporté sur le revenu des sociétés. Les sociétés qui ont été autorisées à reporter leurs impôts et qui ne les remboursent pas ont accumulé presque 40 milliards de dollars dans la comptabilité de notre pays. Elles bénéficient en réalité d'un prêt sans intérêt.

J'ai dit, vendredi dernier, monsieur le Président, que s'il faisait payer un intérêt de 10 p. 100, soit au moins 3 p. 100 de moins que le taux bancaire, sur ces impôts reportés, le gouvernement du Canada ramasserait 4 milliards de dollars. Ce serait une façon ingénieuse de réduire le déficit.

Quoi qu'il en soit, les sociétés comme le CPR, Bell Telephone et International Nickel peuvent bénéficier d'un prêt sans intérêt, mais les conservateurs refusent absolument de verser des paiements anticipés sans intérêt aux agriculteurs.

J'ignore si nous ressusciterons un jour, mais j'espère au moins que l'ex-député de Prince-Albert reviendra d'entre les morts pour hanter le ministre de l'Énergie qui a l'air d'être un si bon chrétien. M. Diefenbaker, j'en suis sûr, aimerait secouer ses bajoues devant lui et mettre ses doigts dans ses oreilles, dans son nez et dans ses yeux pour le punir de ce qu'il fait à un programme mis sur pied en 1957. C'est très étrange. Dans l'Ouest, en fait, toutes les organisations agricoles ainsi que des gens de toutes les tendances politiques ont appuyé M. Diefenbaker—ses adversaires aussi bien que ses partisans—pour avoir instauré quelque chose que l'on essayait d'obtenir des libéraux depuis 1947 et que l'on a finalement obtenu en 1957.

Qui est-ce qui essaie de supprimer cela? Le même parti politique qui l'avait mis en place, à savoir les conservateurs. Même les libéraux n'auraient pas été aussi stupides que cela. En fait, les conservateurs battent sans cesse des records. Ils le font encore aujourd'hui.

Lorsque les conservateurs formaient l'opposition, ils ont maintes fois reproché aux libéraux de recourir à la clôture et à l'attribution de temps, ce que les libéraux faisaient terriblement souvent. Les libéraux et les conservateurs ont beau se succéder au pouvoir, tout ce qu'ils font, c'est échanger de beaux discours. Mais les conservateurs battent aujourd'hui un record. Du temps des libéraux, on avait toujours au moins deux ou trois jours de débat, mais voici que les conservateurs n'accordent plus qu'une journée. Que dites-vous de cela? C'est là tout un record à battre!

Mais les conservateurs ont battu un autre record. Ils ont supprimé un programme qui avait été approuvé, adopté et appuyé par tous les partis politiques et toutes les organisations agricoles, y compris celles qui ne s'entendent pas entre elles ou qui sont elles-mêmes divisées, et cela, depuis 1957.

Je sais que c'est beaucoup demander, mais si les trois conservateurs et demi qui sont ici présents voulaient bien aller dire à leur caucus et à leur. . .

Une voix: Deux et demi.

M. Benjamin: Oui, c'est bien cela. Ils devraient aller dire à leur caucus et au Cabinet que c'est là une décision stupide, car le stockage et le transport des céréales coûtent pas mal plus cher que les 27 millions de dollars d'intérêt qu'il a fallu payer l'an dernier sur les avances de fonds. Il donne de l'argent liquide aux céréaliers qui peuvent alors payer leurs taxes et leurs autres factures. En fait, cet argent leur permet même de rembourser la Société du crédit agricole.

C'est une façon vraiment bête de réduire les dépenses de l'État. En fin de compte, l'adoption de ce projet de loi finira par coûter plus de 27 millions de dollars au gouvernement.

Je réponds au député qui parlait de bonnes pratiques commerciales et du style de gestion emprunté au secteur privé que je ne laisserais pas le gouvernement gérer un poulailler. Il gâche tout. Il fait tout à l'envers. C'est tellement ridicule que j'aimerais que mon collègue retourne devant le comité du Cabinet ou le Conseil du Trésor ou encore qu'il sermonne le ministre des Finances derrière la tour de la paix ou quelque chose du genre, afin que le ministre retrouve ses sens et retire ce projet de loi. Cette mesure ne fera rien économiser au gouvernement

et coûtera terriblement cher aux producteurs agricoles de tout le pays.

Mon collègue, le ministre, est sûrement au courant de tout cela. Il sait que ce programme a été d'un immense secours aux céréaliers de sa propre région du Manitoba chaque année depuis sa création en 1957. Pourquoi veut-il le supprimer? C'est inexplicable, impardonnable, injustifiable et même barbare. En fait, j'ajouterais en terminant pour le bénéfice de mon collègue que c'est même contraire à l'esprit chrétien.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Français*]

LA SAUVEGARDE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

LOI AUTORISANT LA CONTINUATION SOUS FORME DE CORPORATION RÉGIE PAR LES LOIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. Gabriel Fontaine (Lévis) propose: Que le projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, soit lu pour la 2e fois, et déféré à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, à titre de député de la circonscription de Lévis, la ville ou un ancien sténographe-éditeur parlementaire de la Chambre des communes, de 1892 à 1917, Alphonse Desjardins a fondé la première Caisse populaire au Canada, la première des 1,343 Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui un projet de loi afin de permettre à La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, d'être continuée sous la Loi sur les assurances du Québec.

Le 29 juin 1989, le Sénat approuvait en troisième lecture ce projet de loi. Constituée en 1901, La Sauvegarde a été la première compagnie d'assurance créée et financée par le monde des affaires parlant français au Canada. Cette compagnie à capital-actions, a à nouveau écrit une autre importante page de l'histoire économique de notre pays quand, en 1962, elle devint la propriété exclusive, c'est-à-dire, à 100 p. 100, des Caisses populaires Desjardins du Québec. La Sauvegarde a été l'instrument et, certains diront le point tournant de la création et de l'unification au Québec du premier holding d'institutions financières de notre pays dont la propriété appartient à nos concitoyens par l'entremise des quelques 1,343 caisses populaires et d'économie du Québec que constitue le Mouvement Desjardins.

Après des débuts modestes, La Sauvegarde pouvait s'enorgueillir, en 1962, d'être, avec ses 52 millions de dollars d'actifs, la plus grande société d'assurance-vie francophone au Canada. Aujourd'hui, l'actif de La Sauvegarde atteint 800 millions de dollars.

En mars 1988, les dirigeants élus du Mouvement Desjardins ont approuvé le plan de croissance et de capitalisation de La Sauvegarde. En conséquence, Desjardins a déjà accru le capital de la compagnie et a pris l'engagement de capitalisation future de la compagnie.

Aujourd'hui La Sauvegarde demande d'être continuée sous la juridiction du Québec. Cette continuation est un geste voulu par les assurés, les actionnaires et les administrateurs de La Sauvegarde afin de lui permettre de prospérer et de croître, dans cet environnement hautement concurrentiel et évolutif de notre pays. Pour ce faire, il lui est nécessaire d'être régie par une seule autorité de contrôle et de surveillance, la même autorité qui déjà réglemente toutes les autres activités du Mouvement Desjardins, soit l'Inspecteur général des Institutions financières du Québec.

De plus, le ministre d'État aux Finances d'alors, l'honorable Thomas Hockin, le Surintendant des institutions financières, M. Mackenzie et l'Inspecteur général des institutions financières du Québec, M. Bouchard, ont été informés de tous les détails du projet de La Sauvegarde et ont donné leur appui à cette mesure législative.

Et, comme je le disais plus tôt, le Sénat a étudié et approuvé ce projet de loi avant l'été. Lors de son étude en Comité sénatorial, ce projet de loi n'a suscité aucune opposition.

Monsieur le Président, la continuation de cette compagnie sous la juridiction québécoise n'a pas pour but d'échapper ou de réduire la surveillnce sur ses affaires, mais d'atteindre une plus grande transparence.

Bien plus, cette continuation force la compagnie, en plus de satisfaire aux règles régissant les compagnies d'assurance incorporées au fédéral et des règles du Québec, de satisfaire à toutes les exigences pouvant exister

dans toutes les provinces canadiennes, mais dont les compagnies à charte fédérale sont exemptées.

En conclusion, monsieur le Président, le projet de transfert de juridiction de La Sauvegarde est très valable et il est donc clairement avantageux pour ses actionnaires, ses clients et le public en général. Par conséquent, j'exhorte les députés de la Chambre à adopter rapidement le projet de loi de La Sauvegarde afin que celle-ci puisse mettre à exécution son projet de transfert de juridiction dès que possible.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens ici aujourd'hui au sujet du projet de loi S-5, loi autorisant la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec. J'appuie la motion visant à le renvoyer à un comité législatif.

Cela signifie en clair que La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie demande à être autorisée à transférer sa chartre qui relève du gouvernement fédéral à celui de la province de Québec. Elle a probablement de très bonnes raisons de le faire, dont pas la moindre est le fait que des actionnaires du Québec détiennent la majorité des actions. D'autre part, il est important que nous examinions très soigneusement les raisons de ce transfert et que nous nous assurions que celui-ci n'est pas motivé par le fait que la charte du Québec pourrait présenter beaucoup plus d'échappatoires dont cette société pourrait tirer profit. J'appuie la motion.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi S-5 qui a pour but d'autoriser la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec.

J'ai écouté le discours de mon honorable collègue de l'autre côté de la Chambre, et je pense qu'il est bon de préciser qu'en février 1988, les dirigeants de La Sauvegarde ont fait part au Bureau du surintendant des institutions financières de leur décision d'entreprendre des démarches pour remplacer leur charte fédérale par une charte provinciale.

Deux raisons furent invoquées pour justifier cette démarche. Premièrement, plus de 95 p. 100 des détenteurs de polices de La Sauvegarde résident au Québec et la compagnie entend concentrer ses activités futures dans cette province.

Deuxièmement, La Sauvegarde désire se prévaloir de certaines dispositions qui, de l'avis de ses dirigeants, seraient éventuellement incluses dans la loi québécoise sur les compagnies d'assurance.

Le bureau du surintendant des institutions financières informa La Sauvegarde qu'il ne soulèverait pas d'obstacle à ces démarches s'il était démontré que ses actionnaires et porteurs de police y seraient favorables.

Cette position fut par la suite entérinée par le ministre responsable des institutions financières, puisqu'elle était conforme à la ligne de conduite adoptée au cours des dernières années.

Au cours des mois suivants, les dirigeants de La Sauvegarde menèrent une consultation auprès des porteurs de polices et des actionnaires. Ceux-ci entérinèrent dans une proportion de 95 p. 100 la démarche proposée en vue d'adopter une charte provinciale. C'est pourquoi le bureau du surintendant a confirmé depuis qu'il ne voyait aucune raison de s'opposer au désir de La Sauvegarde d'adopter une charte provinciale.

Le projet de loi sur lequel nous sommes actuellement invités à voter autoriserait donc La Sauvegarde à se départir de sa charte actuelle et de lui substituer une charte du gouvernement québécois.

Le projet de loi a déjà été adopté par le Sénat, comme l'a dit mon collègue de Lévis (M. Fontaine), qui l'a examiné en comité et qui a eu l'occasion d'entendre les dirigeants de la compagnie.

Monsieur le Président, je pense qu'on devrait, et l'opposition est d'accord, déférer le projet de loi S-5 à un comité législatif pour future consultation et décision.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion esrt adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné que le débat d'ajournement est à 18 heures, je dois suspendre maintenant la séance jusqu'au débat d'ajournement à 18 heures.

(La séance est suspendue à 17 h 08.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 58.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES – LE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DU POISSON/ LE RESPECT DES CONDITIONS RÉGISSANT LE DÉBARQUEMENT DES PRISES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Il y a quelques jours, monsieur le Président, alors qu'il discutait du rapport définitif du groupe binational, le ministre du Commerce extérieur a tenu des propos que je n'ai pas notés textuellement et qui laissaient entendre que l'indemnisation n'était pas facile à calculer, mais que la décision était à l'étude. Cependant, voici l'énoncé qui m'a le plus intéressé: «Ce que nous ferons sera dans l'intérêt des Canadiens en général et de ceux qui exercent leur activité dans ce secteur en particulier».

• (1800)

Je crains que les gens qui, en Colombie-Britannique, oeuvrent dans le secteur de la pêche ne trouvent guère de réconfort dans ces propos, car ils en entendent de semblables de la bouche des ministres du gouvernement depuis un certain nombre d'années.

Ainsi, interrogé en novembre 1987 sur les répercussions de la décision du GATT, le ministre des Pêches a précisé exactement ce qu'était la position du gouvernement. Il a assuré aux Canadiens que ces emplois n'étaient nullement en péril. Il a ajouté ce qui suit:

> Si le Canada accepte de participer aux activités du GATT, c'est qu'il est assuré de pouvoir contrôler les exportations aux fins de préserver la sécurité des approvisionnements, d'assurer la livraison aux conserveries de poisson en quantité suffisante et d'assurer la conservation de cette ressource. De nombreux pays membres du GATT profitent de ces contraintes à l'exportation.

Ensuite, il a déclaré que «. . .un gouvernement qui dépense plus de 100 millions de dollars par an pour gérer et améliorer la pêche au saumon et au hareng sur la côte ouest ne saurait tolérer qu'une initiative de ce genre mette en péril des emplois qui existent depuis toujours.»

Il a ensuite ajouté que «Le Conseil du GATT, dont nous sommes membres, ne manquera pas d'annuler cette recommandation du groupe binational, et nous ne manquerons pas de nous opposer à cette recommandation lorsque le Conseil du GATT en sera saisi». Ces propos tout à fait réconfortants datent d'environ deux ans. Cependant, le gouvernement n'a rien fait. Il avait en main le rapport du GATT et l'occasion d'interjeter appel. Il a choisi de ne pas interjeter appel. Il aurait pu prendre d'autres mesures, mais il a décidé de s'abstenir.

Le gouvernement n'a absolument rien fait, puis il est devenu parti à l'Accord de libre-échange, ou il a du moins accepté le libellé définitif de l'accord le 10 décembre 1987, selon lequel il convenait de ne pas s'opposer aux décisions du GATT.

Le 21 mars 1988, le ministre des Pêches et le ministre du Commerce extérieur ont annoncé que le Canada n'opposerait pas son veto à la décision du Comité du GATT. Le Canada avait l'occasion de le faire, mais il s'y est refusé. Il avait l'occasion d'imposer des taxes à l'exportation avant la signature de l'Accord de libre-échange, mais il ne l'a pas fait. Le lendemain, le conseil plénier du GATT acceptait la décision du Comité.

Puis, le gouvernement a présenté d'autres propositions. Il prétendait avoir des moyens infaillibles de contrôler la situation. Il aurait pu opposer son veto à la décision du Comité du GATT ou imposer une taxe à l'exportation. Il a préféré s'abstenir. Ne tenant aucun compte des recommandations de tous les intervenants du secteur de la pêche sur la côte ouest, il a mis en place une nouvelle réglementation concernant les prises de saumon et de hareng débarquées en Colombie-Britannique. Voilà comment le gouvernement allait sauver l'industrie de cette province.

En réponse aux revendications des Américains à cet égard, un groupe a été constitué qui a présenté un rapport préliminaire le 15 septembre, il y a de cela près de 40 jours déjà. Ce rapport, qui n'a pas encore été publié, que je sache, bien que nous ayons pu en obtenir copie des Américains, a statué contre le Canada.

Il est dit, quelque part dans le rapport, que ça pourrait aller si nous n'insistions pas pour que 100 p. 100 des prises soient débarquées en Colombie-Britannique. On ne dit pas que ça irait, mais que ça pourrait aller. Il y a une nuance. Le gouvernement a trouvé fort réconfortant le fait que, dans son rapport, le groupe binational ait laissé entendre qu'un pourcentage inférieur à 100 p. 100 pourrait être satisfaisant. Il n'a pas dit que ce serait acceptable.

Le gouvernement a donc trouvé cela réconfortant. Mais il s'est bien gardé d'informer les secteurs de la

pêche et de la transformation et les pêcheurs eux-mêmes de la décision qu'il entendait prendre.

Il disposait en tout de 61 jours à compter de la parution du rapport préliminaire. Il ne lui en reste que 21, mais il a quand même choisi de ne rien dire, outre le fait qu'il consultera l'industrie de la pêche. Le temps passe, mais le gouvernement, que je sache, n'a toujours pas tenu de consultations.

Le Canada a certes réagi au rapport préliminaire. Il a exposé sa position dans un document. Mais l'affaire n'a pas été entendue de nouveau, même si le décès et le remplacement d'un des membres du groupe binational nous en a donné l'occasion. Nous avions l'occasion d'entendre de nouveaux témoignages. Le Canada avait des faits nouveaux à faire valoir. D'après ces faits nouveaux, qui sont exposés en détail dans ce document, les exportations se maintiennent en dépit des exigences sur le débarquement du poisson. Les prises sont débarquées en Colombie-Britannique, mais des millions de livres de poisson sont exportés aussitôt. Il est évident, d'après les déclarations sous serment de M. Nordlandmann, directeur de la plus grosse entreprise d'expédition de saumon non traité des stations de débarquement de la Colombie-Britannique que cette mesure ne nuisait pas aux expéditions de saumon aux États-Unis. Le Canada aurait dû gagner cette cause. Notre pays a encore l'occasion de dire: «Nous allons insister pour que 100 p. 100 des prises soient débarquées parce que c'est nécessaire pour exercer un contrôle sur cette ressource.»

• (1805)

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le Canada et les États-Unis ont reçu le rapport définitif du groupe spécial nommé en vertu de l'Accord de libre-échange pour trancher le litige sur le saumon et le hareng du Pacifique le 16 octobre dernier. Nous étudions actuellement ce rapport et ses répercussions sur les exigences canadiennes en matière de débarquement du saumon et du hareng du Pacifique et nous n'avons pas encore pris de décision. Nous avons commencé à consulter le gouvernement de la Colombie-Britannique et l'industrie et nous avons reçu des suggestions utiles.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, le Canada et les États-Unis ont 30 jours pour prendre une décision après avoir reçu le rapport définitif. Quelle que soit sa décision, le Canada veillera à ce que la conservation et la gestion du saumon ne soient pas compromises. Le groupe spécial a reconnu que le Canada avait le droit souverain de recueillir de l'information pour assumer ses responsabilités en matière de conservation et de gestion et qu'il ne doit pas être obligé de compter sur un autre pays pour l'obtenir.

Le groupe spécial a déclaré que les exigences du Canada relativement au débarquement seraient acceptables si l'on permettait d'exempter cette portion des prises dont l'exportation sans débarquement ne gênerait pas le processus de collecte des données. Le rapport déclarait également que la proportion véritable devrait être fixée d'après les données actuelles et les besoins en gestion de chaque pêcherie ou groupe de pêcheries, mais qu'une proportion de 10 à 20 p. 100 fournirait une indication suffisante.

Le gouvernement croit fermement qu'il doit prendre le temps d'étudier attentivement le rapport et d'achever ses consultations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et avec les représentants de l'industrie avant d'annoncer publiquement ce qu'il entend faire.

Le gouvernement reconnaît qu'il faut du temps pour faire une évaluation convenable des implications du rapport. La question critique est de savoir si le rapport permet de satisfaire de façon réaliste à nos exigences en matière de conservation et de gestion, c'est-à-dire la possibilité d'effectuer un échantillonnage biologique statistiquement valable, la possibilité d'obtenir l'information nécessaire pour assurer une gestion efficace en saison et la possibilité de valider les prises selon l'espèce (nombre et poids), la région et le temps.

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement espère bien que, grâce au processus de consultation et en prenant le temps nécessaire pour mesurer les répercussions sur la conservation de ces ressources essentielles, nous réussirons à nous assurer que nos objectifs sont atteints.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—ON DEMANDE QUE LA LOI SOIT MODIFIÉE—LES HANDICAPÉS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais encore une fois saisir la Chambre d'une question qui me préoccupe au sujet des dispositions relatives aux prestations d'invalidité accordées en vertu du Régime de pensions du Canada. Mon intervention de ce soir fait suite à la question qui a été posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 14 juin 1989, à une déclaration de député qui a été faite en vertu du Règlement plus ou moins à la même époque et aussi à une question qui remonte à mai 1988.

Je m'inquiète à propos des Canadiens qui, ayant cotisé au Régime de pensions du Canada des années durant, ont été un jour frappés d'invalidité et, par suite de cette invalidité, ont dû quitter leur emploi, tardant cependant à réclamer des prestations d'invalidité. On ne voit pas souvent de tels cas de nous jours, car la plupart des Canadiens sont au courant de l'existence de ces presta-

tions d'invalidité. En fait, s'ils ne le sont pas, je suis persuadé que d'autres ne manquent pas de leur en signaler l'existence.

Mais il en existe tout de même, et je songe notamment au cas de M^me^ Donna Sinclair de Swift Current, en Saskatchewan, une de mes électrices dont je connais bien le problème. Cette femme est âgée de 60 ans; elle a cotisé au Régime de pensions du Canada pendant 11 ans entre 1966 et 1978 ou 1979. Elle a dû quitter son emploi à cause du diabète, maladie qui lui a d'ailleurs valu de perdre ses deux jambes par amputation. Elle n'avait pas su ou n'avait pas compris à l'époque que le Régime de pensions du Canada prévoyait des prestations d'invalidité et qu'elle pouvait s'en prévaloir. Elle en a enfin découvert l'existence grâce à un ami ou à des parents et elle a présenté sa demande en 1987. Évidemment, on lui a répondu que, ne satisfaisant pas au critère de la situation récente, elle n'était pas admissible car, pour l'être, il fallait avoir cotisé pendant cinq des dix dernières années. Elle n'y avait donc pas droit.

• (1810)

Selon moi, il est juste et équitable que les gens dans cette situation qui ont cotisé au Régime de pensions du Canada en travaillant, qui ont dû ensuite quitter leur emploi en raison d'une incapacité et qui ignoraient tout simplement qu'ils avaient droit à une pension d'invalidité puissent toucher une pension de ce genre. Manifestement, il n'y pas de réponse simple à ceci car, sauf erreur, il faudrait modifier la loi. C'est probablement plus complexe du fait que le ministre ne peut corriger la situation d'un seul coup de baguette magique. Si je ne m'abuse, il faut d'abord que les provinces et le gouvernement fédéral s'entendent là-dessus et que bien d'autres conditions soient respectées, j'en suis persuadé.

A ce stade-ci, je n'entends certes pas critiquer le ministre qui, selon moi, est une personne extrêmement compétente et s'exprime fort bien. Cependant, je crains qu'on n'en fasse pas assez dans ce cas-ci. Selon moi, la réponse qu'on m'a donnée en juin est tout à fait insatisfaisante. On m'a signalé alors que j'avais déjà une motion inscrite au *Feuilleton*, sous la rubrique des Affaires émanant des députés, et que, si l'occasion se présentait, on soulèverait la question de nouveau.

Nous savons tous comment les choses se passent en ce qui a trait aux «Affaires émanant des députés». Ma motion pourrait fort bien ne jamais être étudiée. C'est une question de chance, et je profite donc de l'occasion pour soulever de nouveau la question à la Chambre.

Madame Sinclair n'est pas la seule a être dans ce cas. Je suis au courant d'un autre cas dans ma circonscription, et d'autres députés de tous les côtés m'ont parlé de cas semblables dans leur circonscription également. Il est manifeste que dans toutes les circonscriptions il y a deux, trois ou quatre cas de ce genre. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Selon moi, il s'agit là d'une situation sur laquelle on doit se pencher, et je tiens donc à dire au ministre et au ministère qu'il conviendrait de trouver une solution aux problèmes de gens comme M^me^ Sinclair qui, à mon avis, respectent toutes les règles, mais ignoraient qu'ils avaient droit à une pension d'invalidité.

Nous cherchons à obtenir aujourd'hui qu'on examine le cas. Je dois féliciter mon collègue, le président du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, M. Halliday, car il m'a répondu et m'a signalé que le comité allait examiner certains aspects du Régime de pensions du Canada et qu'il avait entrepris d'étudier les facteurs économiques à considérer dans l'intégration des personnes handicapées dans notre société. Si l'occasion nous en est donnée, nous présenterons certes des instances à son comité et à lui-même. Je le remercie de l'intérêt qu'il porte à la question.

À mon avis, les deux ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral et les provinces, doivent se pencher sur la question. J'espère sincèrement que dans un avenir pas trop lointain cette question pourra faire l'objet de discussions entre les deux ordres de gouvernement, afin de déterminer s'il est possible de modifier le Régime de pensions du Canada.

En terminant, je suis heureux des réponses que j'ai reçues dans cette enceinte, mais je pense qu'il faut davantage un signe que le gouvernement est prêt à faire preuve de compassion, qu'il se préoccupe de la question et, par-dessus tout, qu'il est disposé à remédier à la situation. Il s'agit en l'occurrence de gens méritants qui sont dans le besoin et on doit, selon moi, répondre à ce besoin.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre aux préoccupations exprimées par le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia au sujet du critère de participation récente auquel sont assujetties les personnes qui demandent des prestations d'invalidité du RPC.

Ces prestations doivent servir à remplacer les gains perdus en raison d'une invalidité. Par conséquent, il faut, pour y avoir droit, qu'une personne ait récemment été sur le marché du travail. Le gouvernement conservateur a déjà modifié le critère pour le rendre plus flexible.

À partir de l'entrée en vigueur du projet de loi C-116, le 1er janvier 1987, les personnes ayant cotisé au RPC pendant deux des trois dernières années ou cinq des dix années précédant leur demande sont admissibles aux prestations.

Avant cette date, il fallait avoir cotisé pendant cinq des dix dernières années et pendant un tiers de la période cotisable.

• (1815)

Il faut également noter que, avec le projet de loi C-116, la période de rétroactivité pour l'évaluation de l'invalidité était portée de 12 à 15 mois. Grâce à cette modification, certaines personnes peuvent maintenant demander des prestations d'invalidité jusqu'à plus de six ans après avoir quitté le travail. La plupart des régimes privés d'assurance invalidité imposent des critères de participation récente beaucoup plus rigoureux. La plupart limitent leur protection à entre 30 et 90 jours après l'arrêt du travail.

Le député n'est pas le seul à s'inquiéter du sort des Canadiens invalides qui ne répondent pas au critère de participation récente du RPC. Notre ministère étudie actuellement la possibilité de prolonger à nouveau la période de rétroactivité après la cessation d'emploi.

Cependant, le député doit comprendre qu'il faut procéder avec circonspection dans ce domaine, puisqu'il y a toujours le risque de créer des problèmes plus grands que ceux que nous réglerions. Par exemple, plus nous remontons dans le passé, plus il est difficile d'évaluer avec précision à quel moment des facteurs médicaux et socio-économiques ont entraîné l'invalidité. C'est que tous ces facteurs évoluent avec le temps. En fait, leur évolution peut conduire au rétablissement ou à l'amélioration autant qu'à la détérioration de l'état de santé.

De plus, si la période de rétroactivité était prolongée de beaucoup, le processus de la détermination de l'invalidité exigerait probablement plus de renseignements de la part du bénéficiaire et des ressources plus importantes et allongerait probablement la période nécessaire à l'évaluation d'une demande d'invalidité, ce qui pourrait avoir comme conséquence de retarder les paiements de plusieurs bénéficiaires. Nous devons donc nous assurer que la structure administrative actuelle serait adaptée à n'importe quelle modification apportée à la Loi.

Dans les conditions actuelles, les possibilités d'apporter des modifications législatives doivent être étudiées minutieusement. En ce moment, le gouvernement n'a pas de délais précis pour modifier le RPC. Je dois rappeler au député que sa demande de modification suppose un processus complexe et fort long. Lorsque des modifications importantes sont apportées au RPC, elles doivent être approuvées par les deux tiers des provinces comprenant les deux tiers de la population canadienne, ainsi que par le Parlement.

Toutefois, je peux assurer au député que l'on tiendra compte de ses recommandations si l'on décide d'apporter des modifications au RPC.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LES SERVICES DANS LES LOCALITÉS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler ce soir de la question que j'ai posée à la Chambre le 15 juin dernier. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que la Société canadienne des postes avait annoncé des bénéfices de 96 millions de dollars ce jour-là. Certains députés en ont profité alors pour intervenir à la Chambre à propos du service que cette société doit assurer aux Canadiens.

Le ministère des Consommateurs et des Sociétés et le Comité des opérations gouvernementales se sont mis en frais d'étudier ces bénéfices de la Société canadienne des postes et d'autres questions et, à cette heure-ci la semaine prochaine, ils auront commencé leurs audiences partout au Canada sur les activités et sur l'avenir de la SCP et sur les possibilités qu'elle offre aux Canadiens.

La question que je posais alors au ministre concernait les localités partout au Canada qui se mobilisent pour sauver leur bureau de poste rural ou la distribution du courrier à domicile. Mais elles n'auront pas gain de cause

même si la Société canadienne des postes fait des bénéfices de 96 millions de dollars.

La Société canadienne des postes, le gouvernement fédéral et le ministre chargé de cette société ont affiché clairement leurs couleurs en décidant d'encaisser ces bénéfices au détriment des régions rurales et des besoins de leur population. La Société canadienne des postes et le gouvernement fédéral ont préféré les grandes entreprises au peuple en ce qui concerne le service postal.

• (1820)

La Société canadienne des postes devrait se servir de ces 96 millions de dollars pour réparer une partie des dommages qu'elle a causés ces dernières années au service postal. Le gouvernement fédéral devrait insister pour que cet argent serve à étendre le service de livraison du courrier à domicile aux banlieues. Il devrait insister pour que cet argent serve à rouvrir les bureaux de poste ruraux qui ont été fermés dans tout le Canada.

La Société canadienne des postes devrait être considérée d'abord et avant tout non pas comme une vache à lait du gouvernement fédéral, mais comme un service public. Le gouvernement a fait de cette société un Frankenstein parmi les sociétés d'État, un monstre déchaîné qui ne rend plus aucun compte au Parlement, aux comités ni au peuple canadien.

J'ai aussi proposé à l'époque un programme en dix points qui devrait, à mon avis, régir à l'avenir l'exploitation de Postes Canada. Je voudrais en énoncer une partie ce soir durant les quelques minutes qui me sont allouées. Le programme en dix points comprend ce qui suit: le principal objectif de Postes Canada devrait être d'offrir et d'accroître ses services aux Canadiens; ses bénéfices devraient être directement affectés au maintien et à l'expansion de ses services aux Canadiens; Postes Canada devrait immédiatement rouvrir les 167 bureaux de poste ruraux qu'elle a fermés.

Le gouvernement fédéral devrait examiner les opérations postales rurales afin d'étendre les services aux régions qui en ont besoin, s'assurer que le service de livraison à domicile est offert aux gens qui habitent en banlieue et supprimer les superboîtes postales qui causent tant de problèmes d'un océan à l'autre. Postes Canada devrait cesser de harceler et d'intimider ses employés. Cette société d'État devrait être un employeur modèle qui reconnaît que de bonnes conditions de travail et des relations de travail harmonieuses vont de pair avec l'amélioration des services postaux offerts aux Canadiens. Toutes les opérations postales devraient être effectuées à l'interne, et on devrait empêcher toute future détérioration du service et des conditions de travail causée par la sous-traitance. Le service devrait être étendu lorsque cela est justifié dans les bureaux de poste pour comprendre la vente de papier, de ruban adhésif ou autres articles du même genre servant à la préparation des colis postaux.

Le gouvernement du Canada et la Société canadienne des postes devraient étudier la possibilité de fournir aux Canadiens des services qui sont offerts dans d'autres pays, notamment, la vente de fleurs et, dans les zones rurales du Canada, le bureau de poste pourrait faire office de dépôt pour des articles nécessitant un nettoyage à sec. Le gouvernement du Canada et la Société canadienne des postes devraient abandonner le projet de céder une partie du système postal au secteur privé et se préoccuper de fournir un service aux Canadiens. Enfin, l'organisation des facteurs des zones rurales devrait être reconnue par le gouvernement pour que ses représentants puissent négocier des conditions de travail et des normes qu'ils n'ont pas actuellement.

Au moment de présenter ce programme en dix points, je dois réclamer, tout comme je l'ai fait lors de la session du printemps de la présente législature, une enquête publique sur les activités de la Société des postes, dont se chargerait le gouvernement du Canada et non pas le ministère des Consommateurs et des Sociétés. Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute qu'au cours de la période de questions, j'ai demandé au ministre d'instituer un moratoire sur la conversion et la fermeture des bureaux de poste ruraux jusqu'à ce que le comité ait pu déposer son rapport et jusqu'à ce que le Parlement ait pu en prendre connaissance.

Au début de l'année, Postes Canada a dépensé beaucoup d'argent pour distribuer des messages vidéo à ses 64 000 employés, pour leur fournir de nouveaux uniformes et pour mousser sa publicité en vue de retirer le Canada de Postes Canada. Ses feuillets de publicité nationale polychromes adressent un message bien clair aux Canadiens: Le gouvernement fédéral et Postes Canada ne reculent devant aucun sacrifice pour rendre notre régime postal attirant pour le secteur privé, afin que le gouvernement puisse sans trop de mal privatiser Postes Canada, réduire les services postaux et gâcher les conditions de travail de ses employés.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en 1981, le ministère des Postes a été constitué en société d'État et la nouvelle société a reçu le mandat d'améliorer les services et de devenir auto suffisante.

Cette année marque une étape importante vers la réalisation de ces objectifs. En effet, la Société canadienne des postes a enregistré des profits de 96 millions de dollars. Pour la première fois en 30 ans, les Canadiens n'ont pas à subventionner leurs services postaux au moyen de leurs impôts.

• (1825)

Le député a laissé entendre que le ministre responsable de la Société canadienne des postes prenait des libertés avec le mandat que le Parlement a confié à Postes Canada. Il a également prétendu que les profits ont été enregistrés au détriment des services. Ses arguments sont intéressants, mais, malheureusement pour le député, ils ne tiennent pas.

Lorsque la société d'État a été constituée, elle a hérité de biens d'équipement qui avaient grandement besoin d'être rénovés. A l'époque, les capitaux d'équipement ne suffisaient pas à réparer et à entretenir les biens. Au cours des cinq prochaines années, la société a l'intention d'investir 2,5 milliards de dollars dans l'achat de matériel et de machines. Cet investissement est essentiel pour que la société continue d'offrir à prix raisonnable des services postaux fiables et accessibles. Ces investissements profiteront à tous les clients des Postes, mais ne sont possibles que dans la mesure où la Société réalise des bénéfices. Autrement, nous reviendrions aux jours où elle devait constamment aller puiser des fonds dans le Trésor public.

L'autonomie à laquelle la Société est parvenue ne s'est pas faite aux dépens du service. Au contraire, le service des Postes s'améliore constamment. Les experts-comptables Ernst-Young, anciennement Clarkson Gordon, ont publié aujourd'hui leur rapport sur les services postaux, qui prouve que la Société tient ses promesses au sujet du taux de livraison à temps. Le rapport révèle en effet qu'une lettre de première classe bien adressée, qui est expédiée à un destinataire de la même zone urbaine, a 96 chances sur cent d'être livrée dans les délais prévus. Le même taux de 96 p. 100 s'applique aussi aux envois effectués dans la même province tandis qu'il atteint 97 p. 100 dans le cas des envois entre provinces. Vous pouvez donc voir que la distribution du courrier entre les centres urbains, dans les provinces et entre les provinces se fait dans les délais prévus. C'est un bilan impressionnant pour une société qui distribue chaque jour 33 millions de lettres et de colis à près de 10,7 millions d'adresses.

Non seulement les normes relatives aux délais de distribution sont respectées, mais la société s'efforce aussi d'accroître l'accessibilité. Elle compte augmenter le nombre d'endroits où les clients peuvent obtenir des produits et services postaux. La société a promis aux Canadiens que les hausses de tarifs resteraient inférieures au taux d'inflation. Elle tient cette promesse, comme le prouve le projet de hausse de tarifs qu'étudie actuellement le comité de révision du service postal.

La société a présenté une demande pour hausser de 1c. le prix d'un timbre de première classe. Cela représente une augmentation de 2,6 p. 100. C'est ce qu'on entend lorsqu'on parle d'autosuffisance tout en voulant améliorer le service. Comme bien d'autres personnes, je ne vois rien de mal à cela. Au contraire, c'est une initiative que nous devrions encourager et dont nous devrions être très fiers. Nous souhaitons encore beaucoup de succès à Postes Canada.

En terminant, je dirai que c'est vraiment agréable de prendre la parole à la Chambre des communes lorsque les tribunes sont pleines à craquer, que le Président est au fauteuil et que la foule applaudit. Je suis très heureux d'être ici.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 octobre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la décision du gouvernement actuel de supprimer le train Canadien constitue un assaut direct contre les régions du Canada. Des circonscriptions comme la mienne, Kenora—Rainy River, estiment avoir été abandonnées par le gouvernement.

La suppression du Canadien n'a pas de bon sens. En fait, les propres documents de VIA Rail démontrent que cette ligne venait au quatrième rang au Canada quant à l'achalandage; ce train transportait en effet plus d'un demi-million de voyageurs par année et affichait le meilleur taux d'occupation du réseau avec une moyenne annuelle de 70 p. 100 et un maximum de 94 p. 100 en été pendant la haute saison. En fait, le rapport de VIA Rail déclare que le Canadien n'aurait pas connu d'autre croissance de l'achalandage au-delà de 1993 parce qu'il aurait fonctionné à pleine capacité.

Si le gouvernement avait investi dans l'achat de nouveau matériel moderne, il aurait pu conserver bon nombre des lignes qu'il a supprimées. Il a au contraire préféré s'attaquer encore une fois aux régions du Canada. Les électeurs de Kenora—Rainy River et plusieurs millions de Canadiens n'oublieront pas ce simulacre de justice.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, du 17 au 24 octobre, le Conseil canadien de la sécurité tient, comme à chaque année, la Semaine nationale de la sécurité scolaire en vue de promouvoir la prévention des accidents chez les jeunes écoliers.

Cette année, la campagne s'intitule «Jouons en sécurité—veillons les uns sur les autres». Elle aborde la question des accidents sur les terrains de jeu, causant des blessures aux enfants, qui auraient pu être évitées. Cette campagne a attiré également notre attention sur les normes canadiennes en matière de construction, conception et fabrication de l'équipement de terrains de jeu publics et privés.

Le Conseil canadien de la sécurité lance donc un appel en faveur de la sécurité à l'ensemble de la population, que ce soit le grand public, les municipalités, les établissements de garde d'enfants ou d'enseignement, ainsi qu'aux parents, afin de rester éveillés aux dangers possibles et afin d'apporter aussi des changements nécessaires au niveau de plusieurs facteurs, entre autres, l'installation et l'entretien adéquats des manèges; une surveillance accrue des jeunes enfants par les adultes; l'apprentissage de jeux sécuritaires et de la courtoisie.

Nous appuyons donc et louons les efforts du Conseil et des organismes provinciaux visant à promouvoir la sécurité des enfants par le truchement de la sensibilisation du public et de l'éducation préventive.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DU DÉSARMEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, il y a onze ans, la première session spéciale des Nations Unies sur le désarmement a proclamé que le 25 octobre marquerait le début de la Semaine du désarmement.

Aux approches de la nouvelle décennie, il semble inévitable que des changements positifs et d'une grande portée vont se produire. Les chefs des superpuissances, notamment le premier ministre Gorbatchev, commencent à reconnaître les limites financières et militaires de la course aux armements.

La guerre froide est finie. Le démantèlement de l'OTAN et du Pacte de Varsovie est devenu réalisable. Des possibilités nouvelles et passionnantes s'offrent maintenant à nous. Pourtant, les Canadiens sont peinés de voir le gouvernement recourir encore aux techniques de la guerre froide et autoriser les essais de missiles de croisière, les vols de formation à basse altitude et l'accostage de navires atomiques dans les ports canadiens. Notre gouvernement encourage et subventionne l'industrie des

Article 31 du Règlement

armements, alors qu'il devrait s'employer à la rendre désuète.

Le Canada peut et doit jouer un rôle influent, important et historique, dans le cadre du désarmement mondial. Nous avons besoin d'un gouvernement qui ait la vision et le courage d'avoir de nouvelles idées. Il nous faut un gouvernement qui contribue à la solution, non au problème.

* * *

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, on connaît l'importance du rôle que jouent les petites et moyennes entreprises au pays. D'ailleurs, 98 p. 100 des 900 000 entreprises canadiennes sont justement des petites et moyennes entreprises. A travers cela, monsieur le Président, on peut imaginer que si chacune d'entre elles créait un emploi au pays, à brûle-pourpoint, nous n'aurions pratiquement plus de chômeurs.

De plus, vous savez que plusieurs de ces petites et moyennes entreprises sont gérées par des gens d'affaires appartenant à nos communautés ethno-culturelles.

Monsieur le Président, je voudrais justement profiter de l'occasion de la Semaine de la PME pour signaler le lancement d'un tout nouveau répertoire des organisations des milieux d'affaires ethno-culturels. Ce répertoire fournit les coordonnées de quelque 150 organisations et permettra aux gens d'affaires canadiens d'accroître leurs contacts avec les diverses communautés culturelles, tant au Canada qu'à l'étranger.

Les milieux d'affaires ethno-culturels sont une des forces motrices de notre économie et de par là, monsieur le Président, je pense que l'on ne saurait nier la dimension économique que revêt le multiculturalisme au Canada.

Aussi, monsieur le Président, le Canada doit profiter de sa diversité ethnique et raciale pour se tailler une place de choix sur les marchés internationaux.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, alors que ce gouvernement sabre VIA Rail, Amtrak se prépare à combler le vide. Hier, dans le *Winnipeg Free Press*, Amtrak annonçait un nouveau service liant Winnipeg au réseau américain. L'annonce disait: «C'est facile, il suffit de prendre l'autocar à la station VIA de Winnipeg.»

Quelle belle politique des transports. On tue VIA et tout le monde embarque sur Amtrak. On force les Canadiens à utiliser une liaison par autocars américains pour se rendre jusqu'au réseau ferré américain et ajouter aux profits de sociétés américaines.

Amtrak disait dans la publicité: «Nous vous conduirons à Grand Forks à temps pour prendre notre express, le *Empire Builder*.» Que ce nom est bien approprié: le Bâtisseur d'Empire. Tout d'abord le gouvernement couche avec les Américains sous le couvert de l'Accord de libre-échange, et maintenant il ferme le service ferroviaire de passagers, le symbole même de notre indépendance.

Alors, les Américains arrivent et récupèrent les morceaux. Prenez le «Bâtisseur d'Empire», monsieur le Président. La correspondance est assurée avec tous les trains du réseau national Amtrak. C'est certainement la meilleure correspondance que vous pouvez avoir.

Nous voulons que les correspondances ferroviaires soient canadiennes et conduisent au Super Continental. Laissons le «Bâtisseur d'Empire» aux Américains et à leurs amis conservateurs.

* * *

[*Français*]

LE NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 20 octobre dernier, j'étais présent dans la communauté inuit de Salluit pour l'inauguration de l'aéroport. J'ai pris le temps de visiter deux épiceries. A la Fédération des coopératives du Nouveau Québec, la douzaine d'oeufs est vendue à 2,75$ et 1 once 38 de poivre noir à 3,60$. Au magasin La Baie, le litre de lait 2 p. 100 se vend 2,74$, le beurre 3,74$ la livre et le pain 1,89$. Mais attention, monsieur le Président, à partir du 13 novembre 1989, la Société canadienne des postes va majorer les taux aux colis commerciaux qu'elle expédie par service aérien omnibus aux régions nordiques du Québec. Ce qui signifie, à titre d'exemple, que le pain subira une hausse de 80 p. 100.

Monsieur le Président, je demande au gouvernement du Canada, à la Société canadienne des postes, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et à celui de la Santé nationale et du Bien-être social qu'un moratoire soit imposé immédiatement sur la majoration des taux aux colis commerciaux pour les produits de première nécessité dont le pain, le beurre, les oeufs, le lait, les médicaments et tous les produits et articles pour enfants.

[*Traduction*]

LA COMPÉTITION INTERNATIONALE SKATE CANADA

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je sais que tous les députés voudront se joindre à moi pour souhaiter bonne chance aux jeunes hommes et femmes qui représenteront notre pays à la compétition internationale Skate Canada, parrainée par la Sun Life, qui aura lieu à Cornwall, en Ontario, du 26 au 29 octobre.

Au total, 62 athlètes représentant 14 pays participeront à cette compétition de patinage artistique, qui est la troisième en importance à l'échelle mondiale.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette compétition sera des plus importantes pour un grand nombre de jeunes athlètes qui espèrent représenter leur pays aux prochains Jeux olympiques d'hiver de 1992, à Albertville, en France.

[*Traduction*]

Outre les épreuves individuelles, les épreuves de couple et les épreuves de danse, il y aura pour la première fois un programme artistique pour les hommes, les femmes et les quatuors. Ce programme remplace les figures imposées dans les compétitions internationales.

Je suis certain que la ville de Cornwall sera une excellente hôtesse pour cet événement sportif international et que, encore une fois, les athlètes canadiens montreront fièrement leur talent et leur savoir-faire à tous les amateurs de patinage artistique dans le monde.

* * *

[*Français*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, fidèle à son rôle, le Vérificateur général du Canada, dont le mandat est de voir à ce que les deniers publics soient bien administrés, émettait hier dans son rapport des recommandations afin de rendre la gestion fédérale plus efficiente. Dans ce même rapport, il a fait également état des améliorations notoires, de la mise au point très saine effectuée par notre gouvernement dans la complexe administration des ministères et sociétés.

Les Sociétés de la Couronne qui, du temps des libéraux, semblaient impossibles à contrôler peuvent maintenant rendre compte efficacement de leurs activités. Le Vérificateur général note également que depuis la réforme de la réglementation entreprise par ce gouvernement, le processus d'examen des projets correspond à ses attentes.

Notre gouvernement a démontré le respect qu'il voue au travail du Vérificateur général en adoptant des mesures qui, tenant compte des recommandations des années précédentes, ont permis des améliorations considérables dans de nombreux ministères. Je suis confiant que notre gouvernement tiendra compte des recommandations du Vérificateur général, comme par les années passées, parce qu'il est le seul gouvernement ouvert et responsable en qui les citoyens peuvent réellement avoir confiance.

* * *

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour mentionner un nouvel exemple de l'incurie gouvernementale, qui nous est fourni par l'Institut de recherche en sciences de la mer de Mont-Joli, au Québec, dont parle le rapport de 1989 du vérificateur général.

La question qu'il faut se demander, c'est pourquoi un projet de 17 millions de dollars en coûte 77? La réponse est que le gouvernement n'a pas effectué une étude des besoins; deuxièmement, il n'a pas accepté la soumission la moins élevée; troisièmement, il lance des appels d'offres avant qu'une analyse complète des coûts soit terminée; quatrièmement, il n'a pas viabilisé le terrain choisi; cinquièmement, il n'a pas fait figurer le prix du matériel indispensable à l'établissement, par exemple un ordinateur de 6 millions; sixièmement, il ne tient pas compte des plus récentes préoccupations écologiques et n'assure en fait d'épuration des eaux usées que la séparation des matières solides; septièmement, il annonce un prix de 17 millions tout en sachant fort bien que politiquement c'est beaucoup plus acceptable que 77 millions; huitièmement, il ne tire pas la leçon de ses fautes antérieures et il n'est pas tellement intelligent.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, la conférence des ministres de l'environnement, qui a eu lieu la semaine dernière à Charlottetown, a donné des résultats très concrets dont devraient se réjouir tous les députés.

En ce qui a trait au problème de l'entreposage des BPC au Canada, les ministres en sont arrivés à la conclusion fort éthique que la destruction des BPC produits au

Canada devrait, dans la mesure du possible, avoir lieu au Canada même. En outre, le ministre fédéral de l'Environnement a rappelé que, sans exception, tous les BPC relevant de la compétence du gouvernement seront interdits d'exportation. Ce sont là de bonnes nouvelles.

Le ministre s'est également engagé à veiller au nettoyage des dépotoirs de déchets toxiques contaminés d'un bout à l'autre du Canada en vertu du principe du pollueur-payeur et a souscrit à la mise en oeuvre d'un programme supplémentaire de partage des coûts de 250 millions de dollars pour nettoyer les sites présentant des risques élevés et dont on n'aura pas retrouvé le propriétaire.

Au sujet de la qualité de l'air, le ministre a annoncé que le gouvernement fédéral imposera des règlements très rigoureux, aussi rigoureux que ceux qui seront appliqués en Californie, pour contrôler les émissions de gaz d'échappement des voitures d'ici aux cinq prochaines années.

Les Canadiens réclament à cor et à cri un Canada plus propre. Je suis convaincu que la réunion de Charlottetown marque le début d'une période de collaboration accrue entre les autorités fédérales et les autorités provinciales, qui aboutira à un Canada plus sain et plus responsable.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le Conseil national du bien-être social a rendu publique son étude sur les répercussions du projet du gouvernement de recouvrer les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse. Contrairement aux dénégations du premier ministre, le conseil estime que ce projet sonne le glas du vieux principe canadien de l'universalité. Un programme social qui assure des prestations à tous pour ensuite les retirer complètement à certains n'est pas un programme universel.

[*Français*]

Selon l'étude du Conseil canadien du bien-être, le gouvernement est en train de gruger les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Ces nouvelles mesures discriminatoires et de plus en plus compliquées menacent petit à petit l'universalité de nos programmes sociaux. Il est évident que nos enfants, nos personnes âgées, nos défavorisés et, dans la prochaine décennie, les familles à revenu moyen sont les victimes.

[*Traduction*]

En supprimant le caractère universel des allocations familiales, en réduisant les prestations de chômage et en revenant sur ses promesses en matière de garderies, le gouvernement a démoli, en l'espace de cinq ans, un cadre social que le Canada avait mis cent ans à construire. Assez, c'est assez, disent les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre au sujet de l'utilisation par les ministres des avions Challenger.

Selon le Rapport du Vérificateur général, à la page 145, les lignes directrices stipulent, et je cite:

> «Ces appareils ne peuvent être utilisés à des fins ayant trait au parti ou à la circonscription, ni dans le cadre d'une campagne électorale.»

Monsieur le Président, étant donné que ces lignes directrices officielles, établies par le premier ministre du Canada, établissent que ces avions du gouvernement ne doivent jamais être utilisés pour tout ce qui touche à une campagne électorale, le vice-premier ministre peut-il nous fournir la liste complète des gens qui ont utilisé les avions du gouvernement, des coûts d'utilisation, et les objectifs d'une telle utilisation, entre le 1er octobre 1988 et le 21 novembre 1988? Qui s'est servi de ces avions pendant l'élection? Et pour quelles raisons?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, suite au Rapport du Vérificateur général, déposé hier, j'ai justement donné instruction au Contrôleur général du Canada de rendre cette information disponible pour tous les députés de cette Chambre et tout le public canadien, incluant le nombre de fois que chaque ministre, individuellement, a utilisé un avion du gouvernement; deuxièmement, la date, l'itinéraire, le nom des passagers, pour chaque voyage où l'avion a été utilisé, la raison de l'utilisation de ces avions, et finalement le coût de chaque voyage à bord d'un avion Challenger du gouvernement. Tout cela va maintenant être disponible sur une base régulière, et mon honorable collègue va avoir plein accès à cette information.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ces documents sont déjà disponibles à la Chambre et au public. Je cite les dates pertinentes et j'attends de recevoir les informations requises cet après-midi.

[*Traduction*]

Je veux à nouveau poser ma question au vice-premier ministre, car je voudrais avoir des réponses au sujet de règles établies par le premier ministre du Canada et citées par le vérificateur général. À la page 146 de son rapport, le vérificateur général précise que les ministres peuvent avoir recours à deux types de vols, à savoir les vols ministériels ou parlementaires qui ne sont pas reliés aux programmes d'un ministère et les vols dans le cadre d'un programme ministériel, lorsqu'il s'agit pour un ministre donné de s'acquitter de ses fonctions. Les règles établies par le premier ministre font la distinction entre ces deux types de vol.

Le vérificateur général ajoute que 95 p. 100 des vols entrepris par les ministres n'étaient pas reliés aux programmes d'un ministère. Je peux comprendre que parfois, certains de ces vols soient justifiés, mais dans 95 p. 100 des cas?

Étant donné qu'il est contraire aux lignes directrices d'utiliser les avions du gouvernement à des fins politiques ou électorales, le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi 95 p. 100 des vols n'étaient pas reliés aux programmes d'un ministère?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je voudrais préciser à mon honorable vis-à-vis que nous nous appliquons à surveiller l'utilisation des avions en question par les membres du gouvernement. Dans la période de 12 mois se terminant en août 1984, on a eu recours aux avions du gouvernement à 677 reprises. Au cours de la dernière période—et cela comprend une estimation pour les deux derniers mois—ils n'ont été utilisés que 278 fois, ce qui constitue une réduction importante. Nous nous assurons que les intéressés utilisent les avions du gouvernement dans le cadre de leurs fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous ferais remarquer, monsieur le Président, que le ministre n'a pas répondu à la question. Je voudrais expliquer au vice-premier ministre pourquoi, à mon avis, 95 p. 100 des vols ne sont pas reliés aux programmes d'un ministère donné. Voici ce qu'il en est. Le vérificateur général affirme que le coût associé à un vol ministériel ou parlementaire est huit fois moindre environ que celui d'un vol dans le cadre d'un programme ministériel. Ainsi, les ministres peuvent, sur papier, réduire de beaucoup leurs frais de déplacement en classant leurs vols dans une catégorie plutôt que dans une autre.

Le vice-premier ministre a le choix. Il peut nous dire soit que les ministres ont utilisé les avions du gouvernement à des fins politiques qui n'avaient rien à voir avec les programmes de leur ministère, soit qu'ils ont délibérément falsifié leurs notes de frais, afin d'éviter qu'elles ne paraissent trop élevées. Qu'en est-il? Quand le gouvernement va-t-il mettre en oeuvre un système permettant aux Canadiens d'obtenir des réponses franches sans avoir à faire face à toutes ces tergiversations à la Chambre des communes?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je suis tout à fait en désaccord avec l'introduction de la question qu'a posée mon très honorable collègue. Le nombre de vols d'affaires des ministres est passé de 677 à un chiffre estimé à 278 cette année.

Une voix: Répondez à la question.

M. de Cotret: Je vais le faire. Mon très honorable collègue a demandé quand le gouvernement entendait examiner en profondeur toute cette question. Le vérificateur général a signalé qu'il s'inquiétait de la façon dont les frais étaient calculés. Il a également émis des réserves sur les raisons justifiant ces vols.

Ainsi, au nom du gouvernement, j'ai demandé au contrôleur général de procéder d'urgence, au cours des prochains mois, à une étude complète de la question. Je m'engage aujourd'hui à déposer le résultat de cette étude à la Chambre et à transmettre tous les documents pertinents aux députés qui le souhaitent. Nous serons tout disposés à vous fournir les renseignements en question.

Des voix: Bravo!

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait au refus du gouvernement de fournir des reçus de frais de déplacement au vérificateur général. Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor de novembre 1988 à l'intention des ministres, dont j'ai ici un exemplaire, les pièces justificatives des frais de déplacement doivent être conservées aux cabinets des ministres en vue de vérifications possibles, notamment par le vérificateur général.

Pourquoi, dans la version de 1989 de ces lignes directrices, a-t-on enlevé les mots «vérificateur général du Canada»? Pourquoi le gouvernement a-t-il modifié les règles après que le vérificateur général eut demandé les pièces justificatives?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ces lignes directrices sont revues de temps à autre par le Conseil du Trésor. Je rappelle qu'elles remontent à 1963 et ont été suivies par tous les gouvernements depuis. Elles sont modifiées de temps à autre, mais elles restent toujours fonction de l'obligation de rendre compte et du souci de transparence du gouvernement.

Hier, j'ai déclaré que nous fournirions régulièrement les chiffres sur les frais de déplacement de chaque ministre en plus des renseignements demandés par le vérificateur général sur l'utilisation des avions du gouvernement. Je pense que cela correspond à notre engagement de rendre compte et d'être transparents sur notre manière d'administrer les finances publiques.

M. Boudria: Monsieur le Président, je regrette, mais le ministre n'a pas répondu à ma question. J'ai demandé pourquoi les règles avaient été modifiées en septembre 1989, immédiatement avant que le rapport du vérificateur général soit déposé à la Chambre des communes et je n'ai pas obtenu de réponse.

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, le président du Conseil du Trésor disait, en expliquant son refus de fournir au Vérificateur général certains renseignements, qu'il serait en train de compromettre la sécurité canadienne s'il révélait qui avait pris un repas ou un verre avec un ministre.

J'aimerais savoir pourquoi est-ce un secret de polichinelle de savoir avec qui les ministres prennent un verre? Depuis quand est-ce que le caviar est rendu un secret national?

M. de Cotret: Monsieur le Président, encore une fois mon collègue établit des prémisses à ses questions, qui ne sont pas tout à fait justifiées.

Ce que j'ai répondu hier, au sujet des reçus, est bien clair. Quand on gouverne un pays, il est entendu qu'un ministre peut être appelé à rencontrer un collègue provincial, un chef syndical. Il peut être appelé à rencontrer des gens de l'extérieur, des représentants d'autres États, et cela est toujours dans la conduite des affaires gouvernementales.

À ce moment-là, je pense que les députés de l'opposition comprendront bien qu'il y a une question de confidentialité qui est importante à respecter. Ce sont les affaires de l'État. Nous sommes prêts à donner tous les renseignements sur les dépenses de voyages des ministres, de la façon que je l'ai présentée hier. Je pense que cela va rencontrer les objectifs que mes honorables collègues veulent rencontrer.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon le rapport du vérificateur général paru l'année dernière, le gouvernement avait perdu un demi-milliard de dollars en recettes en taxes non perçues. Le rapport de cette année, qui vient tout juste de paraître, signale une autre perte de 350 millions de dollars due aux échappatoires associées à la taxe d'accise. Le ministre des Finances va-t-il assurer la Chambre qu'avant d'aller chercher un seul autre dollar chez les simples contribuables, d'honnêtes Canadiens, il mettra fin aux échappatoires et percevra les impôts de ceux qui n'en paient pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député était absent de la Chambre, pour des raisons faciles à comprendre, mais j'ai déjà répondu à cette question. Nous mettons fin à cette échappatoire. Nous le faisons grâce à la taxe sur les produits et services.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà précisément le but de la taxe sur les produits et services.

• (1430)

Je lui recommande de consulter le 11e rapport du Comité des finances, qui traitait de la mesure temporaire que nous avons présentée à la dernière législature pour mettre fin à cette échappatoire; le comité a recommandé de ne pas l'appliquer.

Le comité a proposé des mesures intérimaires en attendant la réforme complète du régime de la taxe de vente fédérale. Grâce à cette réforme, l'échappatoire dont parle le vérificateur général n'existera plus.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre devrait parcourir le pays et voir que la révolte gronde en ce qui concerne la fiscalité. Les Canadiens en ont assez des échappatoires fiscales autorisées par le gouvernement.

[*Français*]

Ma deuxième question s'adresse au même ministre. L'année dernière, 91 personnes ont été reconnues coupables d'évasions fiscales, mais aucune d'elles n'est allée en prison. Pourquoi le gouvernement n'applique-t-il pas la loi actuelle avec rigueur?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre la portée de la question du député. Nous appliquons rigoureusement la législation fiscale actuelle. C'est tout aussi rigoureusement que nous supprimons les échappatoires fiscales et cela, depuis cinq ans déjà.

En ce qui concerne l'administration de la législation fiscale et l'administration de la justice, le député ferait peut–être mieux de s'adresser au ministre du Revenu national ou au ministre de la Justice.

M. Waddell: Monsieur le Président, je pourrais peut–être formuler ma question autrement. Le ministre parle de la nouvelle TPS. D'après le vérificateur général, le régime actuel permet des échappatoires et des moyens de ne pas payer de l'impôt, et les contrevenants ne sont pas dûment poursuivis.

J'aimerais que le ministre me dise s'il n'est pas vrai que la taxe sur les produits et services, qui est plutôt complexe, va permettre davantage de fuites et d'échappatoires et que le contribuable honnête va devoir payer encore plus d'impôt sur le revenu et probablement davantage, au bout du compte, au titre de la TPS? Qu'est–ce que les conservateurs ont contre le contribuable honnête? Pourquoi appliquent–ils pareille politique?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le ministre des Finances, le député a le droit de s'absenter de la Chambre des communes pour s'occuper de ses affaires, mais il devrait au moins prêter attention à ce qui se passe ici. On a répondu en détail à la question. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où est Mulroney? Cela fait trois semaines que nous ne l'avons pas vu.

Une voix: Où est Valcourt?

M. Jelinek: Quelle bande de pleurnichards, monsieur le Président.

M. le Président: Le ministre pourrait peut–être compléter sa réponse.

M. Jelinek: Je vais simplement répéter ce que j'ai dit hier. Nous convenons avec le vérificateur général que l'actuelle taxe de vente fédérale est complexe et très difficile à administrer. On essaie de la modifier depuis 1951, mais on n'a pas réussi à la rendre plus équitable pour les contribuables canadiens, notamment pour les petites entreprises qui dépendent tellement des débouchés que le gouvernement pourrait offrir, croyons–nous, grâce à la TPS.

Comme le député devrait le savoir, le vérificateur général a clairement précisé dans son rapport que, depuis 1984, le traitement des versements a été amélioré, les retards ont été réduits, les revenus non déclarés qui ont été découverts ont plus que doublé et la remise des retenues à la source a été accélérée.

La liste des améliorations impressionnantes et des accroissements de productivité qu'a établie le vérificateur général est très longue. Ce sont de bonnes nouvelles pour le monde des affaires, pour les Canadiens et pour les contribuables.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier ministre et concerne la tentative du gouvernement pour déjouer les efforts déployés par vérificateur général pour obtenir des renseignements concernant l'utilisation par les ministres des avions mis à la disposition des personnages de marque. Nous connaissons déjà de nombreux exemples de voyages contestables effectués par des ministres. Cependant, nous craignons maintenant que ces rapports ne soient rien comparés au reste.

Nous avons maintenant l'itinéraire du ministre de la Défense nationale qui a utilisé le jet du gouvernement le 6 juillet, ce qui a coûté au moins 35 000$ aux contribuables, pour aller de Saskatoon à Ottawa, alors qu'il aurait pu emprunter un vol commercial régulier.

Ma question est la suivante. Combien d'autres voyages contestables les ministres ont–ils effectué et combien de millions de dollars ont été gaspillés parce que le gouvernement ne respecte pas ses propres lignes directrices?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le fait même que nous soyons prêts à fournir tous ces renseignements montre bien, je pense, que nous ne les utilisons pas à mauvais escient.

Mon collègue a soulevé la question de l'accès à l'information. Le vérificateur général déclare à la page 27 de son rapport que «l'accès à l'information n'est pas un problème persistant pour moi ou pour mon bureau». Il ajoute ensuite:

> Le 27 décembre 1985, le gouvernement, par décret du Conseil, ordonnait que le vérificateur général ait accès à un grand nombre de documents du Cabinet. Cela comprend toute l'information dont j'ai habituellement besoin pour m'acquitter de mes responsabilités. Ce décret a

eu pour effet de créer une relation constructive entre le gouvernement et mon Bureau au cours des quatre dernières années.

J'estime que cette bonne relation a été très utile au Parlement, aux Canadiens et au gouvernement. J'ai confiance qu'elle se maintiendra.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, cela ne va pas jouer aujourd'hui en faveur du gouvernement.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Les lignes directrices du Conseil du Trésor précisent bien, et je cite, que les avions d'affaires «ne devraient être utilisés que dans les cas où le service aérien commercial n'est pas disponible ou adéquat, et seulement pour les voyages effectués pour les affaires du ministre ou du ministère».

Nous savons que le gouvernement refuse de communiquer au vérificateur général des renseignements qui pourraient bien prouver qu'il y a véritablement abus de confiance. Ma question donc est la suivante: combien de ministres d'État du présent gouvernement se retrouveraient dans la même situation que Suzanne Blais-Grenier si on laissait le vérificateur général faire son travail et si on lui remettait toutes les données concernant les dépenses du gouvernement et des ministres?

M. de Cotret: Monsieur le Président, nous nous sommes engagés hier, à la Chambre, à fournir à tous les députés les renseignements suivants: le nombre de déplacements que chaque ministre a effectués dans un avion de l'État, la date, l'itinéraire et le nom de tous les passagers de chaque vol d'un avion de l'État, la raison pour laquelle on a utilisé un avion de l'État et le coût d'utilisation de cet avion. Jamais un gouvernement ne s'est montré aussi transparent.

Comme mon collègue est friand de questions, il pourrait peut-être nous expliquer pourquoi, en 1984, le gouvernement antérieur a utilisé les avions de l'État à 677 occasions, nombre que nous avons ramené à moins de 300.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, le Vérificateur général a redit une vérité que tous connaissent, et je cite:

Le gouvernement pourrait être moins gourmand pour les taxes, s'il était plus efficace pour les prélever et s'il maximisait la livraison de ses services.

Ma question est la suivante, monsieur le Président: Comment le gouvernement peut-il justifier de dévaliser les payeurs de taxes avec son projet de loi sur la TPS, lorsqu'il n'est même pas capable d'administrer sainement les finances publiques?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député le bilan du gouvernement actuel au chapitre de ses dépenses.

Nous avons limité la croissance de ces dépenses à 3,6 p. 100 par an depuis l'année financière 1984-1985. Je lui ferai remarquer que le gouvernement précédent avait autorisé un accroissement de 14 p. 100 de ses dépenses au cours des quatre années antérieures. C'était 5 p. 100 de plus que l'inflation. Notre propre taux d'accroissement des dépenses est de un demi p. 100 inférieur au taux d'inflation. Entre l'année financière 1984-1985 et l'année financière 1988-1989, le gouvernement est parvenu à réduire de 10 p. 100. les frais fixes au chapitre de l'éclairage, du chauffage, de la location, des traitements et des salaires. Voilà qui démontre jusqu'à quel point le gouvernement surveille ses dépenses.

Comparons donc notre bilan à celui des provinces. Avec un taux de croissance de nos dépenses de 3,6 p. 100, nous avons aussi bien fait que n'importe laquelle des provinces. En effet, le taux de croissance de leurs dépenses s'échelonne entre 3,6 p. 100 et 9,5 p. 100 pour l'Ontario. Le taux de croissance moyen des dépenses des provinces est de 6,4 p. 100, soit près du double du taux de croissance des dépenses du gouvernement fédéral.

• (1440)

Si le député veut être honnête avec lui-même, il devra indubitablement reconnaître que le bilan du gouvernement actuel pour ce qui est de ses dépenses est excellent.

M. Martin (LaSalle—Émard): Si le ministre veut être honnête avec les Canadiens, monsieur le Président, il devra faire infiniment mieux. Le gouvernement actuel ne maîtrise plus ses dépenses. Comme l'a signalé le vérificateur général, il n'arrive pas à restreindre l'appareil bureaucratique. Il se propose maintenant de tripler le nombre des percepteurs de taxes. Le gouvernement n'a pas le droit d'accroître les taxes à moins de pouvoir faire la preuve que c'est là sa dernière planche de salut.

Pourquoi le gouvernement ne gère-t-il pas à bon escient les finances de notre pays au lieu de chercher à convaincre les Canadiens d'accepter cette taxe de vente tout à fait inacceptable?

Une voix: Bravo!

M. le Président: À l'ordre. Le ministre n'a peut-être pas entendu la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai entendu le député déclarer que le gouvernement ne maîtrisait pas ses dépenses. Puisque nous parlons du vérificateur général, j'aimerais rappeler au député qu'il y a une dizaine d'années, le vérificateur général avait accu-

sé le gouvernement de l'époque d'avoir presque perdu la maîtrise des dépenses publiques.

Si le député voulait bien se donner la peine de relire ce que le vérificateur général dit des efforts que le gouvernement déploie pour contrôler ses dépenses ainsi que de son changement d'attitude, il constaterait que ces observations sont identiques à celles qu'il pourrait trouver dans son rapport de l'année dernière et qu'il trouvera vraisemblablement dans tous ses rapports tant que le gouvernement actuel exercera le pouvoir.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les traversiers destinés au transport des voyageurs canadiens transportent des PCB et d'autres cargaisons dangereuses.

Le 15 septembre, j'en ai informé le gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Transports en donnant force détails, mais nous n'avons pas reçu de réponse. Hier, le vérificateur général a fustigé le gouvernement parce qu'il n'y a pas de programme d'inspection concernant les cargaisons dangereuses sur les traversiers pour voyageurs.

Le gouvernement va-t-il rompre enfin le silence aujourd'hui, en cette enceinte, et donner sa parole aux Canadiens qu'il n'y aura plus de cargaisons dangereuses sur les traversiers pour voyageurs avant qu'un système d'inspection efficace ne soit mis sur pied par le ministère des Transports?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, le député soulève une question très importante que le vérificateur général a d'ailleurs signalée.

Tous les modes de transport des marchandises dangereuses sont régis par une très stricte réglementation en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Quiconque transporte des marchandises dangereuses à l'encontre de la loi la viole. Le vérificateur général a fait remarquer que, de fait, nous menons des enquêtes et nous effectuons des inspections sur les traversiers lorsqu'il y a des raisons particulières. Nous effectuons également des inspections au hasard.

Le ministère continuera à travailler étroitement avec les autres champs de compétence dans ce domaine afin d'améliorer la sécurité dans le transport des marchandises dangereuses.

M. Brewin: Monsieur le Président, les fonctionnaires de la ministre et le vérificateur général affirment qu'ils n'ont pas assez de personnel pour faire les inspections auxquelles elle fait allusion. Donc, on ne respecte pas la loi.

* * *

LA PROTECTION CIVILE

M. John Brewin (Victoria): Ma question supplémentaire s'adresse encore au vice-premier ministre. Hier, une secousse sismique—3,1 à l'échelle Richter—a été ressentie dans l'île de Vancouver. Le ministre n'est pas sans savoir que les gens de la Colombie-Britannique sont conscients du danger que représentent les tremblements de terre.

Le gouvernement japonais dépense 100$ par habitant pour se préparer en cas d'urgence, comparativement à 19$ par San Francisco et 19c. par le gouvernement canadien.

Les gens de la Colombie-Britannique veulent que le gouvernement leur dise honnêtement et fermement qu'il comprend toute l'urgence de la question. Le ministre est-il disposé à faire une telle affirmation?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aurais pensé que le député féliciterait de nouveau la Protection civile du Canada du progrès accompli dans ses préparatifs en cas de tremblement de terre.

Le député devrait savoir que les préparatifs d'urgence commencent au niveau local et que les provinces sont les premières responsables de la planification en cas de séisme. Le rôle du gouvernement fédéral consiste à s'assurer que ses agences et ses ressources se greffent aux projets des provinces.

Le gouvernement fédéral a élaboré un plan. Il a désigné les organismes fédéraux et établi les ressources sur lesquelles la province de la Colombie-Britannique pourrait avoir à compter.

Nous avons aussi donné à la Colombie-Britannique les fonds nécessaires pour engager à plein temps un sismologue. Nous avons contribué à former des fonctionnaires municipaux. Nous avons organisé des colloques sur la question.

En fait, je pourrais dire à mon collègue, lui qui représente la circonscription de Victoria, que nous aimerions que la Colombie-Britannique fasse preuve d'un peu plus d'initiative, car nous donnons suite aux demandes de formation. Si ses électeurs voulaient bien communiquer

avec nous, nous nous empresserions de leur prêter main forte.

* * *

LES FINANCES

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Ces quatre dernières semaines, tandis que le Comité des finances examinait la taxe sur les biens et services, bien des gens ainsi que la Chambre de commerce de Kelowna, dans ma circonscription, on dit préférer un taux inférieur, même si cela signifie que la taxe s'appliquera à des produits comme les aliments.

Le Conference Board a recommandé dernièrement que le taux soit de 7 p. 100. Le ministre prendra–t–il au moins en considération certaines propositions en faveur d'un taux plus faible?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai lu et j'ai entendu dire que des personnes proposaient d'abaisser le taux, mais je voudrais d'abord dire un mot de la proposition du Conference Board.

Il propose un taux de 7 p. 100, mais il exagère l'effet sur les prix de la différence entre 7 et 9 p. 100. Sa proposition aurait en outre pour effet de creuser un écart de 3 milliards de dollar dans les recettes.

Le Conference Board peut fermer les yeux sur un écart de 3 milliards et un accroissement du déficit. Pas moi, malheureusement. Le gouvernement doit opter pour l'ensemble de mesures qui maintiendra le mouvement à la baisse du déficit.

Je répète au député ce que j'ai toujours dit, soit que le système de la TPS est un ensemble de mesures. Il comprend un crédit d'impôt ou une remise aux Canadiens à revenu faible. Il comprend une réduction aux catégories moyennes de revenu, un remboursement aux petites entreprises des frais d'observation et la ristourne à l'habitation. Une baisse du taux obligerait à réduire un grand nombre de ces éléments.

Que je sache, il n'y a pas de consensus au sujet des moyens de réduire ce taux.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de deux personnes d'Afrique du Sud qui ont été pendant longtemps députés, Helen Suzman et Alex Boraine.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La semaine dernière, lorsqu'il a annoncé un programme d'élimination des déchets toxiques, le ministre a déclaré que les déchets toxiques produits au Canada seraient incinérés ici. Il a dit que nous ne les détruirions pas en Angleterre, ni sur la planète Mars, mais ici, au Canada.

En dépit de cet engagement, à peine quelques jours plus tôt, le ministère avait accepté que des déchets contaminés soient expédiés du Québec vers la France pour y être détruits.

Le ministre peut–il expliquer cette contradiction entre ce qu'il a dit et ce que son ministère a fait? Peut–il expliquer pourquoi il a dit plus tôt aujourd'hui qu'il n'avait pas le pouvoir d'empêcher l'exportation de ces déchets?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais que le député cite intégralement la politique du gouvernement au sujet de l'exportation de BPC. Ce que j'ai dit au nom du gouvernement, c'est qu'il n'y aurait plus d'exportations de BPC de ressort fédéral vers l'étranger, pour y être détruits, et que nous tenterions de réduire le plus possible l'exportation de BPC du secteur privé.

• (1450)

Les BPC qui ont quitté Montréal hier soir ne sont pas de ressort fédéral, mais bien du secteur privé.

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Lac–Saint–Jean): Ils sont attendus en France et, si nous n'avons pas empêché qu'ils y soient expédiés, c'est que nous n'avions aucun fondement juridique pour le faire. J'ai longuement consulté les juristes du gouvernement, qui m'ont informé que nous ne pou-

vions invoquer aucune disposition législative pour intervenir, car l'expédition de cette cargaison est tout à fait conforme aux exigences du gouvernement fédéral.

Je ne veux pas exposer le gouvernement à l'embarras de voir une décision annulée par les tribunaux, comme cela s'est produit au Québec il y a quelques jours. J'ai chargé les fonctionnaires de mon ministère d'étudier la possibilité d'adopter un nouveau règlement visant à contrôler totalement l'exportation des BPC.

M. Anawak: Monsieur le Président, je trouve curieux que, dans ce dossier qui est d'intérêt national, on fasse une distinction entre les BPC des localités et les BPC du gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils privatisent des BPC.

M. Anawak: Les articles 41 à 45 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement confèrent au ministre le pouvoir d'établir un règlement interdisant l'importation ou l'exportation de déchets toxiques. En vertu de l'article 35 de cette loi, le ministre peut prendre un arrêté d'urgence provisoire lorsqu'il n'existe pas de règlement pertinent.

Le ministre prendra-t-il un arrêté d'urgence sans plus tarder?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, il y a, bien entendu, une distinction à faire entre les deux règlements qui ont été cités. Le dernier s'applique en cas de danger immédiat. Mes collaborateurs m'ont fait savoir hier soir que ce cas ne présentait aucun danger.

L'autre règlement a une portée générale. Nous examinons actuellement la possibilité de l'appliquer au cours de la semaine prochaine. Nous tiendrons le Parlement au courant.

* * *

VIA RAIL

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse, en l'absence du ministre des Transports, à la ministre d'État aux Transports. Le jour où il a annoncé les réductions de service de VIA Rail, le ministre a déclaré que les employés syndiqués qui seraient mis à pied recevraient des indemnités généreuses.

Les responsables de VIA disent maintenant que, les coupes étant le résultat d'une décision du gouvernement et non de la direction de la compagnie, les employés seront indemnisés sur la base de 80 p. 100 de leur salaire, au lieu des 100 p. 100 prévus dans leur convention collective. Comme le gouvernement est la cause du problème, est-ce qu'il compte intervenir à ce sujet ou va-t-il laisser les choses se faire de cette façon?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le ministre des Transports l'a dit à la Chambre, nous avons demandé à VIA de veiller à ce que tous les employés soient traités avec justice et équité, conformément aux dispositions des conventions collectives en vigueur.

M. Proud: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Il y a peu de temps, un employé de VIA à Halifax, qui est âgé de 53 ans et a plus de 20 ans d'ancienneté, a appelé la ligne directe de VIA à Montréal pour se renseigner sur le programme de retraite anticipée. On lui a répondu qu'il n'existait aucun programme de ce genre. Pourtant, VIA offre un tel programme à ses employés non syndiqués.

La ministre peut-elle confirmer qu'il y a là deux échelles de valeurs, que les employés non syndiqués peuvent bénéficier d'une retraite dorée tandis que les syndiqués n'ont rien? Pourquoi le gouvernement permet-il des pratiques aussi injustes?

Mme Martin (Lincoln): Monsieur le Président, l'administration de VIA établit actuellement les plans qui seront appliqués au fur et à mesure de la mise en oeuvre des changements prévus pour les prochains mois et les prochaines années. Tous les employés, qu'ils soient syndiqués ou non, seront traités avec justice.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre affirme que renvoyer les Haïtiens chez eux est sans danger. Elle affirme qu'elle a obtenu cette information des Nations Unies et des Affaires étrangères.

Il me semble que la ministre doit savoir que ni la Commission des Nations Unies sur les réfugiés, ni le représentant du Canada aux Nations Unies ne sont au courant de l'existence d'un tel rapport. Est-ce que la ministre peut nous dire d'où elle tire cette information? Et peut-elle déposer cette information, ici à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué dimanche, j'ai revu la question des renvois vers Haïti. Les fonctionnaires de mon ministère et ceux de

l'Ambassade du Canada à Port-au-Prince ont été consultés.

[*Traduction*]

J'ajouterai qu'après mûre réflexion, j'estime que la situation en Haïti ne présente pas de danger pour les revendicateurs du statut de réfugié et les autres Haïtiens sans statut légal au Canada qui sont renvoyés dans leur pays.

J'ai consulté des rapports établis par mes collaborateurs et fondés sur des comptes rendus d'entretiens avec le ministère des Affaires extérieures et des renseignements fournis par la BIR, qui tient constamment compte de l'information reçue des Nations Unies.

M. Heap: Monsieur le Président, nul doute que la ministre est au courant du rapport d'Americas Watch qui a révélé récemment que des membres d'organisations populaires haïtiennes qui s'opposent ouvertement au gouvernement sont battus ou tués et que le régime Avril refuse de se porter à leur défense.

Compte tenu de l'incertitude quant à la situation en Haïti, la ministre renoncera-t-elle à toute nouvelle expulsion de Haïtiens, consentira-t-elle à réexaminer leurs dossiers et leur accordera-t-elle l'asile pour des motifs humanitaires?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je tiens à souligner qu'au Canada les Haïtiens—et je sais que le député s'intéresse, tout comme moi, de très près à cette question—peuvent jouir de la protection de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié s'ils peuvent prouver qu'ils sont des réfugiés au sens de notre loi sur l'immigration, qui est conforme à la pratique internationale et est même plus généreuse.

Avant de procéder à l'expulsion, les fonctionnaires de l'immigration examinent automatiquement les aspects humanitaires à prendre en considération avant d'expulser des personnes qui ne sont pas d'authentiques réfugiés.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis deux ans les régions minières du Québec, comme l'Abitibi-Témiscamingue, vivent dans la plus grande inquiétude économique. Nombre de mines juniors ont été obligées de fermer leurs portes en attendant des jours meilleurs. Le chômage a monté de façon importante, et la semaine dernière le gouvernement du Québec a aboli la PNCP sur les frais d'exploration minière. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le ministre peut-il me confirmer, me dire, aujourd'hui, s'il est prêt à discuter avec les ministres des Finances des provinces dans le but d'abolir la PNCP sur la moitié de la déduction fédérale accordée sur l'achat d'actions accréditives?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude de mon collègue au sujet des actions accréditives.

[*Traduction*]

Je voudrais qu'il sache que toute décision sur l'achat d'actions accréditives serait non seulement fondée sur la PNCP, mais aussi sur les perspectives du marché boursier, du marché de l'or, etc.

Je remercie le député de se préoccuper toujours de cette question. Je ne manquerai pas de tenir compte de ses suggestions si des changements sont envisagés.

* * *

LES MINES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Dans la région industrielle du Cap-Breton, le taux de chômage est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Ce fait, joint à la récente fermeture de la base des Forces canadiennes à Sydney, aux réductions de services d'Air Canada et de VIA Rail, à la fermeture d'usines de transformation du poisson, aux compressions budgétaires à l'APÉCA et à celles de la DEVCO, paralyse l'économie de la région industrielle du Cap-Breton.

Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il s'engage clairement ou non à fournir d'autres fonds pour assurer le maintien en exploitation et la viabilité de la mine Lingan, ce qui permettrait à 1 200 travailleurs de conserver leur emploi et procurerait un élément de certitude à une localité en proie à un chômage élevé?

• (1500)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à cette question. Le député le sait sans doute, aucun gouvernement n'a fait davantage que le nôtre pour le Cap-Breton. Depuis le début de 1984 jusqu'à maintenant, nous avons investi plus de 540 millions de dollars dans la DEVCO pour ses dépenses de fonctionnement et ses dépenses en capital, et ce chiffre

ne tient compte d'aucun des autres programmes que nous avons mis en oeuvre au Cap-Breton.

Je tiens à dire au député que nous sommes entrés en contact avec la direction et avec le syndicat. Nous examinons la structure à donner à l'avenir à la société pour faire en sorte que la DEVCO puisse continuer d'être une entreprise commerciale viable. Nous savons que la mine Lingan en constitue une part importante.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Même le ministre chargé de l'APÉCA n'a pas pu s'empêcher de rire en l'entendant dire qu'aucun gouvernement n'avait fait davantage pour le Cap-Breton que le gouvernement actuel. Même lui n'a pas pu s'empêcher de rire.

M. MacKay: C'est là induire la Chambre en erreur.

M. Dingwall: Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a déclaré, et je cite: «Nous avons déjà fait savoir très clairement au gouvernement fédéral qu'il n'est pas question que cette mine ferme ses portes.»

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les gouvernements fédéral et provincial ont entamé des négociations afin de libérer des fonds dans le cadre d'un programme EDÉR spécial de sorte que cette mine ne ferme pas ses portes? Le ministre fédéral compétent est-il vraiment déterminé à soutenir l'exploitation de la mine Lingan et à protéger ces 1 200 emplois? Oui ou non?

M. Hockin: Monsieur le Président, le député n'ignore pas que notre gouvernement tient à assurer la survie de l'exploitation commerciale de la Devco. Cela signifie que la mine doit être exploitée en tant qu'entreprise commerciale. Elle doit, en fait, ajuster ses activités aux fonds disponibles.

J'ai dit au député, à la Chambre et à la société Devco, que nous sommes tout disposés à fournir notre aide. C'est à cette fin que nous avons mis en place cette année un programme de référence de 32 millions de dollars. Nous allons poursuivre avec quelque chose de similaire à l'avenir. Cela signifie que la société Devco va survivre. Cela signifie que la houillère Lingan a des chances de rester ouverte.

M. le Président: Le député de Lambton—Middlesex a la parole pour poser une seule question et le député de Nickel Belt suivra avec une seule question aussi.

Questions orales

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, avant que l'Accord de libre-échange ne devienne loi, le ministre d'État chargé des Céréales avait dit que la Commission canadienne du blé serait en mesure de vendre sans crainte sur le marché américain une fois la loi adoptée. C'est chose faite. Pourtant, les producteurs canadiens de blé dur sont menacés de droits compensateurs.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il a l'intention de prendre pour défendre les intérêts canadiens, maintenant que l'on sait que l'Accord de libre-échange ne protège pas nos producteurs. Avons-nous les mains liées par le projet de loi américain sur le commerce qui, de toute évidence, prime sur l'Accord de libre-échange?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je suis très heureux de faire savoir que, en grande partie en raison de l'Accord de libre-échange, la Commission canadienne du blé vend des quantités records de blé aux États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: En fait, si je ne me trompe pas—et pensez-y—les États-Unis exportent régulièrement 30 millions de tonnes de blé. L'an dernier, je pense que les États-Unis ont été notre quatrième ou cinquième client pour le blé de mouture. Il semblerait que nous allons vendre également une quantité record de blé dur.

Donc, grâce à l'Accord de libre-échange, nous avons un meilleur accès, plus sûr, au marché américain. Ce dont parle le député, c'est d'une menace de droits compensateurs. Entre temps, nous vendons des quantités records de blé sur ce marché parce que nous avons un produit de qualité à un prix concurrentiel.

* * *

LES SCIENCES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Comme le ministre le sait, le Canada a la possibilité de jouer un rôle de premier plan dans la recherche sur les particules subatomiques. Il est cependant essentiel pour cela que l'observatoire de neutrinos soit situé dans la mine de Creighton. Pour réaliser

ce projet, il faudra y consacrer 12 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux scientifiques canadiens que le gouvernement fournira les 12 millions de dollars nécessaires, à condition, bien sûr, que d'autres scientifiques fournissent 10 millions de dollars de leur côté? La date limite est le 15 novembre. Le ministre peut-il assurer aux chercheurs canadiens que nous obtiendrons les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qui m'a d'ailleurs été posée à maintes reprises par le député de Timiskaming.

À l'heure actuelle, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie est prêt à verser 15 millions de dollars pour ce projet. Nous avons un engagement de la part des États-Unis, mais ce n'est pas encore un engagement ferme. Nous avons un engagement de la part du Royaume-Uni. L'Ontario s'est engagée à fournir 7,6 millions. Il nous manque cependant encore des fonds. Je dois rencontrer la présidente du CRSNG aujourd'hui à 17 heures pour voir où nous pourrions obtenir des fonds supplémentaires et si nous pouvons respecter la date limite.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES COMPTES PUBLICS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, à la liste des indemnités accordées aux députés, les Comptes publics du Canada ont fait une erreur dans mon cas: Si j'avais reçu les 80 203$ qu'on m'attribue l'an dernier, ç'aurait été remarquable, mais en fait j'ai reçu 58 725$ en indemnités. Ils m'attribuent 26 655$ en allocations de dépenses, alors que ce fut 19 525$, 30 927$ pour les frais de voyage, alors que ce fut 22 267$. Tout compris, monsieur le Président, ils disent que j'ai reçu 137 785$, alors que ce fut 100 517$.

Comme je n'ai pas touché de montants aussi élevés, je voudrais que le compte rendu indique les montants exacts. J'ai indiqué les chiffres que m'a communiqués le contrôleur.

M. le Président: Je remercie le député.

La présidence accorde la parole au député de Port Moody—Coquitlam pour un rappel au Règlement.

LES DÉPUTÉS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre des Finances a dit que je n'étais pas à la Chambre. Il sait que c'est contraire au Règlement. Peut-être cela a-t-il été rectifié par un autre ministre. Je ne puis dire où il est maintenant. Voici ce que j'aimerais lui dire. Je n'ai pas parcouru le pays à bord d'un avion à réaction gouvernemental, c'est tout.

M. le Président: Je prends bonne note des observations du député. Je sais qu'il va consulter certains de ses collègues à ce sujet, dans l'intérêt du décorum.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRET EN CONSEIL

DÉPÔT DES NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations que le gouvernement a effectuées par décret.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office au comité permanent compétent dont la liste est annexée.

Profitant de ce que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Est-ce que le député de Victoria invoque le Règlement?

M. Brewin: Monsieur le Président, je sais qu'en règle générale, on invoque le Règlement lorsque le gouvernement présente de telles motions. Reprenez-moi si je me trompe, mais le gouvernement a présenté une motion rien que pour mettre fin à la présentation des pétitions. Admettons qu'il existe d'autres questions qui peuvent être soulevées, mais aucune qui relève de cette rubrique.

On supprime le droit des citoyens canadiens de présenter des pétitions. Je vous demande donc de déclarer cette motion antiréglementaire.

M. le Président: Je prends note de l'intervention du député. La motion du ministre de la Justice est parfaitement réglementaire.

J'en profite pour rappeler qu'il y a deux façons de présenter une pétition. On peut la faire consigner auprès du greffier des pétitions. Elle est ensuite acheminée au gouvernement qui doit y répondre dans un certain laps de temps. Les députés peuvent aussi intervenir à la Chambre pour présenter une pétition.

• (1510)

Je comprends que le fait de supprimer certains aspects des affaires courantes, même pour une journée, dérange tous les députés. Mais je repète que la motion du ministre de la Justice est parfaitement réglementaire et je vais donc permettre qu'elle suive son cours.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 92*)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Dorin
Edwards
Feltham
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
James
Joncas
Kempling
Kindy
Landry
Layton
Lewis
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—108
Atkinson
Beatty
Bjornson
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Domm
Duplessis
Fee
Friesen
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Horning
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Nowlan
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Blondin
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Gauthier
Guarnieri
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Marchi
Milliken
Nault
Ouellet
Pickard
Rideout
Robichaud
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Wappel
Young (Gloucester)
Althouse
Angus
Assad
Bellemare
Black
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Dionne
Fisher
Foster
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hovdebo
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
Manley
McGuire
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Proud
Riis
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—68

Affaires courantes

• (1550)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 octobre, du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu de la procédure qui a été appliquée à la Chambre il y a quelques minutes, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à l'étape de la présentation des rapports de comité. Je voudrais présenter aujourd'hui un rapport du Comité des comptes publics.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je remercie les députés de leur collaboration.

J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Je voudrais dire quelques mots en présentant ce rapport. Le Comité permanent des comptes publics dépose aujourd'hui un rapport portant sur plusieurs aspects de la réglementation gouvernementale concernant l'inspection des aliments et les pesticides ainsi que la lutte contre la propagation des maladies des plantes et des animaux. Les Canadiens sont toujours confiants dans la qualité de leurs aliments. Pour qu'ils gardent leur confiance, il faut, comme le faisait ressortir la vérification qu'a examinée le comité, évaluer les risques pour la santé des humains et engager des ressources là où ceux-ci sont les plus élevés.

Bien que le ministère de l'Agriculture, dont relève la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, ait réagi positivement à la vérification, le comité demande tout de même au vérificateur général d'examiner les progrès du ministère lors de sa vérification de suivi. Le comité n'était pas satisfait de la qualité des renseignements présentés au Parlement dans le budget annuel des dépenses du ministère, partie III des documents budgétaires, et a recommandé des améliorations à cet égard.

Le comité recommande également de modifier les dispositions législatives de réglementation des importations afin d'améliorer la prévention des maladies des plantes et des animaux. Enfin, le comité a exprimé certaines préoccupations au sujet de la qualité de la formation des inspecteurs d'aliments et des relations de travail au sein du ministère.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

AVIS DE MOTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et sur tout amendement y proposé, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Compte tenu de l'esprit dont la Chambre a fait preuve tout à l'heure en permettant au député de revenir au dépôt des rapports, je demande le consentement unanime pour revenir au dépôt des pétitions de sorte que les députés puissent représenter leurs électeurs comme le veut le Règlement.

M. le vice-président: Le ministre de la Justice a la parole au sujet de ce même recours au Règlement.

M. Lewis: Comme la présidence l'a si bien fait remarquer plus tôt aujourd'hui, il y a deux façons de déposer des pétitions. La première consiste à les lire à la Chambre et prend beaucoup de temps, et la seconde consiste à emprunter ce qu'on appelle la voie détournée et à les déposer directement auprès du greffier. Je conseille à mon collègue de se prévaloir de cette possibilité et d'agir en conséquence.

M. le vice-président: Le député de Regina—Lumsden a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Benjamin: Comme nous en sommes encore aux affaires courantes, je propose:

Que la Chambre ajourne maintenant ses travaux.

M. le vice-président: Je me dois de juger la motion antiréglementaire et je me dois aussi de juger, quoique tardivement, que le député de Thunder Bay—Atikokan n'a pas le consentement unanime pour revenir à la présentation des pétitions. La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, Votre Honneur pourrait peut-être m'expliquer quelque chose. Nous avons unanimement convenu de revenir à la présentation des rapports des comités. Il s'ensuit donc que nous en sommes là dans les affaires courantes. Pourriez-vous me dire, monsieur le Président, si nous allons maintenant poursuivre les affaires courantes à partir de là?

M. le vice-président: En jugeant comme je l'ai fait, j'ai autorisé le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke à présenter son rapport avec le consentement unanime de la Chambre. Nous revenons maintenant à l'ordre du jour, parce que nous en étions là.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: La présidence a étudié les arguments du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est au sujet du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration. Elle a décidé que les motions nos 21, 22 et 23 resteront groupées pour le débat, mais que nous procéderons comme il suit pour le vote: a) le vote sur la motion no 21 s'appliquera à la motion no 23; b) la motion no 22 fera l'objet d'un vote distinct.

Je remercie le député de Notre-Dame-de-Grâce de ses observations.

MESURE MODIFICATIVE

M. le vice-président: Poursuivons le débat.

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Comme nous nous apprêtons à voter sur la première série de motions, je rappelle aux députés que le vote sur la motion no 4 s'appliquera à la motion no 5, et qu'un vote affirmatif sur la motion no 6 éliminera la nécessité de voter sur les motions nos 8 et 11. Un vote négatif sur la motion no 6 rendra nécessaire un vote sur les motions nos 8 et 11. Le vote sur la motion no 7 s'appliquera à la motion no 10. Les motions nos 12, 13 et 14 feront l'objet de votes distincts. Est-ce que tous les députés ont compris?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion no 4, inscrite au nom du député de Saskatoon—Dundurn. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

• (1600)

Le vote suivant porte sur la motion nº 6 inscrite au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragaraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Le vote sur la motion nº 7 s'appliquera à la motion nº 10. Le vote porte sur la motion nº 7 inscrite au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté. On votera séparément sur les trois dernières motions de ce groupe, les motions nºs 12, 13 et 14.

Le vote suivant porte sur la motion nº 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent nettement.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 13 inscrite au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 14 inscrite au nom du député de Saskatoon—Dundurn. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Les motions nos 15, 16 et 18 sont regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion n° 15 s'appliquera également aux motions nos 16 et 18.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 15

—Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 11, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 10, ce qui suit:

«(3) Pour l'application du présent article, «prestataire de la première catégorie» s'entend d'un prestataire comptant dix semaines d'emploi ou plus au cours de la période de référence.»

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion nº 16.

—Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 12, en retranchant les lignes 15 et 16, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«payables à une prestataire qui fait la preuve de la».—

Motion nº 18

—Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 14, en retranchant les lignes 12 et 13, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«payables à un prestataire pour demeurer à la maison pour».

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je dois avouer que je ne ressens pas grand plaisr aujourd'hui à participer au débat sur le projet de loi C-21.

Cette mesure législative, qui restructurera complètement le régime d'assurance-chômage, n'est rien de plus qu'une politique visant à faire disparaître les régions rurales du Canada, les petites localités du pays. Rien de plus que la profanation des ressources naturelles du pays provoquée par la politique commerciale du gouvernement.

Permettez-moi de préciser aujourd'hui que dans certaines localités rurales mono-industrielles, le gouvernement a décidé de fermer cette industrie. Il a, par exemple, chassé l'industrie du bois d'oeuvre de certaines localités, même si elle faisait vivre tous les travailleurs de la localité. Le gouvernement fait vraiment preuve d'un grand courage lorsqu'il déclare qu'il augmentera les crédits à la mobilité de la main-d'oeuvre pour permettre aux gens de déménager pour se trouver du travail.

J'aimerais que tous les ministres qui ont donné leur assentiment à cette mesure se voient dans l'obligation de vendre leur maison et de déménager dans une autre ville ou une autre région du pays pour se trouver du travail. Ils n'ont aucune idée de ce qu'ils imposent aux habitants des petites localités du Canada, aux gens qui ont vécu toute leur vie dans la même maison, qui toucheront des prestations d'assurance-chômage pendant moins longtemps. Ces gens devront déménager. Et s'ils avaient à emménager à Toronto pour trouver un emploi? De nos jours, comme le coût de la vie est plus élevé à Toronto que dans les petites localités du nord ou de l'est de l'Ontario, qui pourra se permettre un tel changement?

Avez-vous une idée de ce que vous imposez à ces gens? Le gouvernement se plaint déjà du coût élevé de la vie à Toronto, mais il est disposé à entasser encore plus de monde dans cette ville, à recouvrir d'asphalte une plus grande superficie de notre pays. Cela va beaucoup contribuer à concentrer la population de notre pays à moins de 100 milles de la frontière des États-Unis. Le gouvernement s'oppose au développement régional. Sans ces programmes de soutien, les régions de notre pays n'arriveront pas à survivre.

Les changements que le gouvernement veut apporter au régime d'assurance-chômage vont nuire à l'économie de nos régions rurales, car les entreprises locales sont souvent conçues pour employer des travailleurs saisonniers suffisamment longtemps pour les rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Ces travailleurs ont besoin d'un régime d'assurance-chômage robuste pour leur permettre de franchir les périodes creuses. S'ils sont incapables de payer leurs factures, le marchand général et le pompiste de la localité vont en souffrir. Toute la localité en souffrira.

Comme solution au problème des localités rurales mono-industrielles, le gouvernement préfère accroître les crédits alloués à la mobilité de la main-d'oeuvre pour aider les travailleurs à déménager dans des régions où existent des perspectives d'emplois plutôt que d'élaborer une politique globale de développement régional. De cette façon, il déracine les gens. C'est l'objectif qu'il vise avec l'adoption de ce projet de loi.

Les prestations d'assurance-chômage aident non seulement les chômeurs à payer leur loyer et leurs notes

d'épicerie, mais elles entretiennent la vie économique des localités en fournissant le pouvoir d'achat nécessaire aux activités commerciales.

Qui plus est, le gouvernement se dérobe à ses obligations financières à l'égard des chômeurs. Le gouvernement fédéral assumait cette responsabilité depuis que des amendements avaient été apportés à la Constitution en 1940. Il préfère se décharger de tout le poids des dépenses des programmes futurs pour les chômeurs sur le dos des travailleurs qui devront contribuer encore davantage à la caisse de l'assurance-chômage.

L'employeur, qu'il s'agisse d'un petit exploitant ou d'un grand financier, voire même d'un simple agriculteur n'ayant qu'un seul employé, devra contribuer davantage à la caisse de l'assurance-chômage. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral se dérobe lâchement à ses responsabilités financières envers les travailleurs canadiens. Le gouvernement ne devrait pas procéder à la réforme du régime d'assurance-chômage, le cas échéant, tant qu'il n'aura redéfini les frontières des régions économiques pour ce qui est de la main-d'oeuvre.

• (1610)

À l'heure actuelle, certaines régions rurales où le taux de chômage est élevé sont incluses dans des régions métropolitaines où le taux de chômage est plus bas.

C'est exactement le cas de ma circonscription. La vallée supérieure de l'Outaouais a toujours été incluse dans le calcul de la moyenne de la ville d'Ottawa et d'autres collectivités plus populeuses du sud. En conséquence, même si notre taux de chômage est élevé maintes fois pendant l'année, comme nous sommes inclus dans le calcul de la moyenne de collectivités plus prospères dont le taux de chômage est plus bas, notre niveau de chômage s'en trouve diminué et les chiffres ne correspondent pas à la réalité. Ce procédé influe donc sur le nombre de semaines pendant lesquelles les gens doivent travailler pour être admissibles à l'assurance-chômage et sur le nombre de semaines pendant lesquelles ils pourront recevoir des prestations.

Dans ma circonscription, j'ai un parfait exemple de ce qui se passe sur ces fameuses limites. L'une d'elles sépare le comté de Renfrew et le district de Nipissing et passe à travers un boisé. Si quelqu'un vit du côté sud de cette ligne, dans le comté de Renfrew, sa période d'attente est plus longue parce que cette région est incluse dans le calcul de la moyenne du taux de chômage d'Ottawa. Quelqu'un qui vit au-delà de la limite au nord sera admissible aux prestations, tout en ayant travaillé moins longtemps.

Nous avons reçu un mémoire des gens de la vallée supérieure, qui demandent que la route numéro 7 jusqu'à Carleton Place, puis la route 15 jusqu'à la ville d'Arnprior servent à délimiter la nouvelle région économique.

Associez-nous au nord de l'Ontario comme il se doit, au lieu de nous laisser dans une région où la situation de l'emploi est relativement bonne par moments, ce qui lèse tous les travailleurs et tous les citoyens d'une région dont le taux de chômage moyen est plus bas à cause des collectivités plus riches qui entrent dans le calcul de la moyenne.

On a tort de présenter le projet de loi avant que ne soient délimitées les régions économiques de la population active. Le gouvernement devrait le comprendre, mais il s'en fiche. Il se l'est fait dire maintes et maintes fois, mais il est tellement pressé de mettre cette mesure en place qu'il ne laisse pas les limites des régions économiques de la population active compromettre ses projets.

Il me reste trente secondes pour dire que l'idée de la participation du gouvernement aux programmes d'aide sociale ou de développement régional qui reposent sur des plans de soutien du revenu est chose du passé. Le développement régional appartient au passé. Non seulement les gouvernements n'aident plus les régions à croître, mais l'adoption de ce projet de loi rendra la vie tellement dure au petit citoyen moyen qu'il s'en ira ailleurs.

Le gouvernement provoque un exode des régions rurales vers les villes. C'est comme si le mot d'ordre dans les rues des petites collectivités était: «Que le dernier à partir éteigne les lumières!» Voilà à quoi le gouvernement condamne les petites collectivités.

Ce projet de loi est dirigé contre tous les employés plutôt que contre les seuls syndiqués, parce qu'il touche tous les cotisants à l'assurance-chômage, quelle que soit leur catégorie. Il va produire plus de régions urbaines; plus de concentration et moins de développement dans les régions.

Les révisions du projet de loi ne sont pas le seul facteur. Il y a les réductions à VIA Rail. Il y a la question du bois d'oeuvre que le gouvernement n'a pas l'intention de faire bouger. À cause de tout cela, le Canada rural va être déserté.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour dire que les amendements que l'on propose d'apporter au projet de loi visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage sont extrêmement importants et ont tous leur raison d'être.

Les mesures législatives actuelles en matière d'assurance-chômage prévoient que les gens ne peuvent pas toucher de prestations spéciales s'ils ne sont pas des prestataires de la première catégorie. Selon la définition de la Loi, un prestataire de la première catégorie est un employé qui a 20 semaines ou plus de rémunération assurable. Cela veut dire que quelqu'un qui a occupé un emploi assurable pendant moins de 20 semaines n'a pas droit à des prestations de grossesse ni à des indemnités de maladie. De toute évidence, la loi repose sur une hypothèse fausse, et c'est une injustice. Nous ne croyons pas que ce soit légitime et nous sommes convaincus qu'il y a divers niveaux de chômage au Canada selon la région, selon le secteur d'activité et selon le sexe. Nous avons présenté et appuyons cet amendement parce qu'il tient compte des niveaux variables de travail au Canada et des circonstances changeantes de ceux qui font partie de la population active et qu'il répond de façon plus équitable aux besoins des Canadiens.

Par exemple, les mesures législatives ne tiennent pas compte du fait qu'il y a moins de débouchés à Terre-Neuve qu'à Toronto et qu'il y en a moins à Mission qu'à Vancouver.

Nous croyons que le projet de loi actuel est nettement discriminatoire envers les femmes parce que seules les femmes, par exemple, seront visées par la disposition relative à la grossesse.

Il est important, pendant de ce débat, de ne pas oublier les difficultés qu'ont éprouvées les femmes au cours des années en voulant entrer dans le monde du travail et les circonstances qui les empêchent encore aujourd'hui d'être des membres à part entière de la population active. Nous obtenons du travail, mais nous faisons encore face à des obstacles une fois que nous sommes entrées sur le marché du travail, c'est vrai même ici, à la Chambre.

Je veux parler plus particulièrement du genre d'obstacles auxquels se heurtent les femmes en milieu de travail, comme les dispositions de l'assurance-chômage et d'autres dispositions qui font qu'elles ont beaucoup de mal à s'y tailler une place comme n'importe quel autre travailleur.

Ce projet de loi crée une situation où, en raison de l'augmentation de la période de référence et du maintien de la période de 20 semaines pour l'obtention de prestations spéciales comme le congé de maternité, non seulement il est de plus en plus difficile pour les femmes de toucher ces prestations, mais de réintégrer le marché du travail. Si nous adoptions la disposition prévue dans ce projet de loi, nous priverions plus particulièrement les femmes, mais, en fait, également les travailleurs handicapés et d'autres travailleurs qui font face à des obstacles, de toute prestation d'assurance-chômage prévue dans la loi.

J'ai dit que ce sont surtout les femmes qui seraient touchées par le resserrement des conditions d'admissibilité. Mais depuis 1985, 35 p. 100 des chômeuses sont celles qui venaient d'arriver sur le marché du travail ou qui réintégraient celui-ci. Chez les hommes, la proportion est de 12 p. 100. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, cette modification continuerait en fait de rendre la vie difficile aux femmes, car ce sont elles qui seraient le plus touchées.

Je voudrais que la Chambre tienne compte de l'injustice des modifications visant l'admissibilité à l'assurance-chômage. En fait, refuser ces prestations aux «prestataires de la deuxième catégorie» contribue à les confiner dans cette catégorie en les pénalisant lorsqu'ils sont en dehors du marché du travail par nécessité. Les femmes, les jeunes et ceux qui réintègrent le marché du travail sont particulièrement touchés et ce sont eux, essentiellement, qui ont travaillé le moins longtemps. Si nous voulons encourager une plus grande participation des Canadiens sur le marché du travail, pourquoi établir une distinction entre les types de prestataires? Pourquoi ne pas faire en sorte qu'il soit plus facile de rester sur le marché du travail?

• (1620)

Chose curieuse, le comité multipartite de la législature précédente, dont certains ont fait partie du comité législatif chargé du projet de loi C-21, avait unanimememt recommandé la suppression des exigences spéciales sur l'admissibilité à ces prestations. Il avait aussi recommandé l'abandon du délai de carence de deux semaines pour les prestations de maternité et d'adoption. J'aimerais savoir ce qui est arrivé aux députés du gouvernement qui étaient membres de ce comité, mais qui appuient maintenant la motion du gouvernement et non les amendements que nous avions présentés au comité.

Ces modifications perpétuent une forme de discrimination. Je voudrais parler d'un autre genre de discrimina-

tion. Le député de Burlington a fait mention hier d'incidents liés à des témoins qui ont présenté un mémoire au comité. Je ne me souviens pas exactement des termes qu'il a utilisés, mais il a semblé dire qu'il s'agissait du mémoire du Congrès du travail du Canada. Je voudrais parler des réactions que suscite ce projet de loi. À titre d'exemple, je vais lire une lettre adressée au président du comité législatif chargé du projet de loi C-21. Elle porte sur l'accueil réservé au groupe lorsqu'il s'est présenté devant le comité. La lettre dit ceci:

> Le 28 septembre dernier, en compagnie de deux autres répresentants du Syndicat national de la fonction publique provinciale, j'ai présenté au comité notre point de vue sur les propositions de modification de la Loi sur l'assurance-chômage. Comme ce n'était pas, tant s'en faut, la première fois que je présentais un mémoire à un comité législatif, j'ai été scandalisé de l'accueil que nous ont réservé certains députés conservateurs.
>
> Comme vous vous en souvenez peut-être, pendant que nous présentions notre exposé, le député de Burlington a parlé très fort à son voisin, s'est affalé sur son fauteuil, puis a fait des gestes répétés pour montrer sa désapprobation du point de vue du Syndicat national sur le projet de loi C-21.
>
> Deux autres députés conservateurs murmuraient entre eux, mais ils le faisaient si fort que j'ai dû les interrompre pour leur demander s'ils tenaient une réunion à part. Un employé conservateur, pas un membre du comité, a ensuite fait à haute voix un commentaire désobligeant au sujet du mémoire du SNFPP, ce qui vous a amené à demander le silence.
>
> Pendant la période des questions, le député de South Shore a posé des questions hostiles, a essayé de diriger les réponses et ne m'a pas laissé finir de parler. À un moment donné, il m'a dit que j'exagérais, puis il a fait un commentaire sarcastique sur l'exposé et sur la réponse qu'il avait suscitée de la part des députés de l'opposition membres du comité.
>
> J'ai toujours cru que les réunions des comités législatifs avaient pour but de permettre aux personnes et aux groupes intéressés de présenter leur point de vue sur des mesures proposées à la Chambre des communes. Certains membres du comité ont montré clairement par leur attitude que notre point de vue ne les intéressait nullement et qu'ils étaient déterminés à agir en conséquence.
>
> En ce qui nous concerne, l'attitude de ces députés était grossière et mal à propos. Elle convenait d'autant moins que ces députés ont parmi leurs électeurs des membres de notre syndicat. N'ont-ils pas le devoir d'écouter ce que leurs électeurs ont à dire? Je suis sûr qu'à titre de président du comité, vous ne tolérerez pas ce genre d'attitude et ferez part de votre désapprobation à vos collègues conservateurs.
>
> La démocratie est un processus trop fragile et trop important pour faire l'objet de tels abus. Nous osons espérer que des incidents de cette sorte ne se reproduiront pas.
>
> Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.
>
> John Fryer, président national, Syndicat national de la Fonction publique provinciale

Cette lettre et les amendements proposés dans le projet de loi C-21 expliquent pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes absolument choqués par l'attitude du gouvernement devant les amendements très réfléchis que nous avons présentés. Nous exhortons les députés du gouvernement à les examiner sérieusement.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de pouvoir parler, même brièvement, de certains amendements qui ont été proposés, étant donné le bâillon que le gouvernement a imposé au débat sur le projet de loi C-21. Je parlerai, pour commencer, des amendements concernant les prestataires de la deuxième et de la première catégorie.

Je voudrais seulement soulever quelques questions concernant la raison pour laquelle nous croyons, dans notre parti, que la distinction entre ces deux catégories de prestataires est désuète. Elle est inéquitable et il est temps de la retrancher du programme d'assurance-chômage.

Je voudrais dire pourquoi nous sommes de cet avis et pourquoi ces amendements, qui rendraient un peu plus équitable cette mesure législative imparfaite, devraient être adoptés.

Premièrement, les quelques dispositions valables de ce projet de loi sont celles qui visaient, selon le gouvernement, à rendre le programme d'assurance-chômage plus juste. La plupart d'entre elles avaient l'effet contraire, mais les améliorations apportées aux prestations parentales et celles qui ont rendu les prestations spéciales plus flexibles étaient un pas dans la bonne direction.

De plus, les dispositions qui permettent aux personnes de 65 ans et plus de cotiser au régime d'assurance-chômage et de toucher des prestations avaient été recommandées, il y a trois ou quatre ans, dans le rapport *Egalité pour tous*, dans le but de rendre le programme d'assurance-chômage compatible avec les dispositions de la Charte concernant le droit à l'égalité.

Le gouvernement ne s'est pas fait honneur en prenant quatre ans pour mettre ces recommandations en oeuvre, mais il a au moins commencé à corriger cette inégalité.

La distinction entre les prestataires de la deuxième et de la première catégorie a pour effet, comme mon collègue du NPD l'a mentionné, d'obliger les gens qui veulent obtenir des prestations spéciales, comme les allocations de maternité, les prestations de grossesse ou les prestations parentales, à accumuler au moins 20 semaines de rémunération assurable avant d'être admis dans le pro-

gramme, alors que dans les autres cas, comme les prestations ordinaires, la période requise dépend du taux de chômage local. Cette distinction ne devrait pas exister. C'est une imperfection du programme, une injustice.

C'est comme si on disait que les femmes qui deviennent enceintes choisissaient de le devenir pendant qu'elles font partie de la population active pour pouvoir toucher des allocations de maternité. C'est le genre d'opprobe que cette règle concernant les prestataires de la première catégorie jette sur les gens qui demandent des prestations parentales ou des allocations de maternité, et sur les femmes en particulier.

Pour parler d'histoire, j'attire votre attention sur une condition d'admissibilité, appelée «les dix semaines magiques», qui obligeait une femme à faire partie de la population active au moins dix semaines après le moment de la conception pour pouvoir toucher des prestations. Voilà clairement un exemple d'une société faisant savoir aux femmes qu'elles n'ont pas d'affaire dans la population active parce qu'elles pourraient devenir enceintes et que nous pourrions avoir à leur verser des prestations de maternité, qu'elles tentent d'entrer dans la population active afin de pouvoir toucher des prestations de l'État. La distinction faite entre prestataires de la première et de la deuxième catégorie constitue un autre exemple de cet aspect redondant, archaïque et anachronique du programme d'assurance-chômage que le gouvernement aurait dû supprimer s'il avait vraiment tenu à le rendre équitable.

Nous donnons au gouvernement une chance de le faire grâce à ces amendements. J'espère que nous pourrons obtenir que les députés ministériels appuient ces amendements et fassent disparaître cette distinction.

• (1630)

Je voudrais parler des éléments plus généraux du projet de loi dans les quelques instants qui me restent. On invoque certains principes pour modifier cette loi sur l'assurance-chômage, et notamment celui d'équité. La disposition relative aux réitérants est l'un des éléments dont le gouvernement s'était beaucoup vanté en affirmant que la mesure allait mieux servir les régions du pays en proie à des taux de chômage élevés attribuables au caractère saisonnier de leurs industries. Or, la façon dont le gouvernement a essayé de nous en faire accroire en supprimant la disposition relative aux réitérants montre bien en réalité à quel point les Canadiens se font rouler avec ce projet de loi sur l'assurance-chômage.

Cette disposition, pour la gouverne de ceux qui ne connaissent pas très bien le régime de l'assurance-chômage, stipulait qu'une personne qui avait touché des prestations durant la période de référence pour laquelle elle faisait une demande subséquente de prestations aurait besoin de travailler pendant un certain nombre de semaines supplémentaires pour avoir droit aux prestations. Ce nombre était fixé à 16 semaines, et même plus selon le taux de chômage sévissant dans la région.

Le gouvernement a supprimé la disposition relative aux réitérants et voudrait que nous le félicitions de l'avoir fait. Au lieu de l'applaudir, il faudrait condamner le gouvernement de faire preuve de tant de cynisme quand il nous dit qu'il s'agit là d'une amélioration du programme qui va faciliter aux travailleurs des industries saisonnières l'accès aux prestations de chômage. Il est bien évident que ce n'est pas le cas, parce que tout en supprimant la disposition relative aux réitérants, le gouvernement a relevé les normes minimales d'admissibilité pour tout le monde, à un niveau tel que dans presque toutes les régions économiques du pays, à l'exception peut-être de trois ou quatre sur 48, l'effet de l'abrogation de la disposition relative aux réitérants est entièrement annulé par le relèvement des normes d'admissibilité.

L'hiver prochain, les gens de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick n'auront plus à surmonter l'obstacle de la disposition relative aux réitérants. Mais il leur faudra surmonter—et il y en aura beaucoup plus qui vont se trouver dans cette situation—le relèvement de la norme minimale d'admissibilité de quatre à six semaines. Beaucoup vont se présenter au centre d'emploi pour demander les prestations de chômage comme ils l'avaient fait jusqu'ici, et ils s'entendront répondre: «Je regrette, nous ne pouvons vous aider, le gouvernement a présenté un nouveau projet de loi. Cela veut dire qu'il faut maintenant quatre à cinq semaines de travail de plus pour avoir droit à l'AC, c'est-à-dire qu'il faudra aller ailleurs—voyez votre bureau local d'assistance sociale.»

Le gouvernement a été plutôt étonné de constater que ces modifications à l'AC se sont heurtées à si peu de résistance. Je tiens à prévenir les députés d'en face qu'ils sont sur le point de voir quelle résistance les Canadiens vont leur opposer une fois que ces mesures seront en application.

Chaque député d'en face verra que lorsque ses électeurs se rendront compte tout d'un coup qu'il leur faudra deux, trois, quatre semaines de plus pour avoir droit aux

prestations, ils se présenteront à sa porte pour protester contre le projet de loi gouvernemental qui leur a fait cela. Et ce n'est pas de ce côté-ci de la Chambre que nous allons amortir le coup.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, nous étudions en ce moment les changements proposés à l'assurance-chômage. Plus précisément, nous envisageons aujourd'hui la possibilité de prolonger les périodes d'admissibilité aux prestations et de maintenir à 20 semaines la période d'admissibilité dans le cas des demandeurs spéciaux, des personnes en quête d'un premier emploi et des personnes qui cherchent à réintégrer le marché du travail; cette disposition semble avoir été conçue dans le but d'empêcher ceux qui ont le plus de difficultés à obtenir et à conserver un emploi de profiter le moindrement de la loi. On semble d'ailleurs vouloir croire que les personnes au chômage le sont parce qu'elles le veulent bien, parce qu'elles veulent toucher de l'argent sans avoir à travailler. . .

M. Fisher: On punit les victimes.

M. Stupich: Comme le fait remarquer mon collègue, on cherche à punir les victimes du système. Les gens ne sont pas chômeurs par choix et pourtant on les punit ou on s'emploie à les convaincre d'une façon ou d'une autre qu'il leur faut continuer à travailler ou, à tout le moins, à commencer par se trouver du travail. Il est courant, lors de périodes de fort chômage, d'entendre dire que ceux qui sont au chômage se trouvent dans cette situation parce qu'ils sont trop paresseux pour travailler. Je suis persuadé que nous avons tous entendu ce genre de choses. Pareilles accusations n'ont rien de nouveau et elles réapparaissent quand le taux de chômage est élevé.

Cela fait peut-être trop longtemps pour qu'on s'en souvienne, mais la Loi sur l'assurance-chômage est entrée en vigueur en 1941. Il y avait des chômeurs avant même que nous n'adoptions une loi qui incite les gens à travailler, qu'ils le veuillent ou pas. Certaines personnes prétendent que la Loi sur l'assurance-chômage encourage les gens à rester chômeurs du seul fait de son existence. C'est comme un filet de sécurité. On dit qu'ils ne veulent pas se donner la peine de travailler. Il existait pourtant des chômeurs avant l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage.

Il y a eu jusqu'à 20 p. 100 de chômeurs pendant la Grande Dépression. On pensait, une idée populaire à l'époque, que si le Canada pouvait exporter tous ses chômeurs, il s'en trouverait mieux puisque tout le monde travaillerait. C'est une idée simpliste, stupide. Mais une idée qui a fait son chemin et que certains ont défendue sous prétexte que ces chômeurs étaient vraiment trop paresseux et qu'il fallait les expulser du pays pour ne garder que ceux qui avaient à coeur de travailler. Cela aurait été la fin des problèmes. Il n'y aurait plus eu un seul chômeur. Vous et moi, monsieur le Président, nous savons bien que l'économie ne fonctionne pas ainsi.

On a donc adopté une loi sur l'assurance-chômage parce qu'il y avait un très fort taux de chômage avant la guerre. Le taux de 20 p. 100 a été l'une des raisons invoquées. Et cette mesure est venue en pleine guerre, alors que par une sorte de phénomène étrange, ce manque de coeur au travail avait disparu. Les gens n'ont pas profité de la Loi sur l'assurance-chômage parce que les occasions d'emploi abondaient pendant la guerre, le système économique assurant du travail à tous et chacun. C'était un effort national, un effort en pure perte pour construire des armements et accumuler des munitions dont la plupart ont été jetés dans l'Atlantique comme si on avait voulu y combler un trou. Nous comptions un million de citoyens sous les armes à l'époque. Malgré cela, nous avons fabriqué tous les produits de consommation dont nous avions besoin et le chômage était inexistant.

L'effort national visait à nous permettre de faire une guerre à laquelle j'ai participé. J'étais sous les drapeaux à l'époque. Quel qu'ait été l'effort national à l'époque, nous avons mobilisé notre économie et nos systèmes politiques en vue de ce seul objectif.

Or, tout ce dont nous avons besoin maintenant, c'est un gouvernement qui se fixe comme objectif national de fournir des possibilités d'emploi à tous nos concitoyens. Nous n'essaierons pas de changer le projet de loi dans l'espoir de le modifier suffisamment pour obliger les paresseux à se chercher du travail.

S'il y avait des emplois, ces gens travailleraient. Le gouvernement doit modifier ses politiques économiques, par exemple en abaissant les taux d'intérêt, ce qui nous permettrait d'exporter plus, comme pendant la guerre. Nous exportions alors, peu importe que les produits fussent engloutis dans l'océan; on créait ainsi énormément d'emplois. Nous avons réussi à le faire sans emprunter à l'étranger parce qu'il n'y avait alors personne à qui emprunter. Nous avons tout financé au Canada, dans la poursuite de nos objectifs nationaux. Il n'y avait rien de magique à cela. C'était un plan du gouvernement. Le

gouvernement l'a conçu et l'a organisé sans intervention de tiers. Il a dû quasiment obliger les capitalistes à collaborer, mais il a réussi à organiser pendant la guerre un système économique qui donnait du travail à tous ceux qui en voulaient. Grâce aux emplois ainsi créés, tout le monde voulait travailler et le faisait. Pour la première fois de l'histoire du Canada, les femmes occupaient dans une large mesure des emplois traditionnellement masculins. Évidemment, elles peuvent maintenant occuper tous ces emplois. C'est ainsi.

• (1640)

Nous ne pouvons pas éliminer complètement le chômage. Nous ne pouvons améliorer le sort des sans-emploi en raffermissant les critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Cette solution ne fait que transférer le fardeau financier aux gouvernements provinciaux, car beaucoup plus de gens demanderont des prestations d'aide sociale. En outre, les gouvernements provinciaux qui deviendront les principaux débiteurs dans le nouvel ordre des choses, obtiendront moins d'argent, du moins pour ce qui est des augmentations prévues des paiements de transfert qui ont été réduites.

Le gouvernement fédéral contrôlera le système économique. Il décidera du pourcentage d'augmentation des taux d'intérêt en fonction de la situation qui règne dans le sud de l'Ontario au détriment du reste du Canada. Il conservera le plein contrôle de notre système économique, mais les provinces devront faire les frais de ses erreurs et régler les problèmes qu'il a créés.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore tout à fait compris ce qu'il en coûtera d'augmenter, comme nous proposons de le faire, le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Afin de réduire leurs frais, les employeurs pourront congédier des employés avant qu'ils aient travaillé assez longtemps pour avoir droit aux prestations. Les frais de subsistance de ces sans-emploi devront être assumés par les gouvernements provinciaux et leurs contribuables plutôt que par le gouvernement fédéral.

C'est ce dernier qui commet une erreur et c'est lui qui peut la corriger. Il a déjà démontré, dans le passé, qu'il pouvait changer les choses lorsque des efforts étaient déployés par toute la nation pour atteindre un résultat valable. Il a tous les atouts nécessaires pour faire bouger les choses dans le bon sens. Nous ne sommes pas aussi dépendants de forces extérieures que nous aimons le croire actuellement. Le gouvernement fédéral peut agir, mais il ne le fera pas.

Il se soustrait à sa responsabilité d'améliorer le régime en adoptant délibérément une orientation qui débouchera sur l'accroissement du taux de chômage et il fera porter par un autre palier de gouvernement le fardeau financier du soutien de tous les nouveaux sans-emploi.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur les amendements au projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

Je partage l'opinion exprimée par mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, qui affirment que les modifications proposées au régime d'assurance-chômage sont cruelles et injustes. Je tiens à féliciter le député de Notre-Dame-de-Grâce pour son excellente intervention et pour ses convictions sincères, lui qui souhaite que le régime d'assurance-chômage soit maintenu et renforcé au lieu d'être vidé de sa substance par le gouvernement.

Les amendements proposés par les députés libéraux qui siégeaient au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21 sont à la fois constructifs et fondés. Ils visent à s'assurer qu'on apporte au régime d'assurance-chômage du Canada tout l'appui voulu, afin d'offrir des mesures efficaces aux travailleurs qui perdent leur emploi.

J'invite le gouvernement à envisager sérieusement d'adopter les amendements présentés par mes collègues.

Tous les députés comprennent les répercussions des modifications proposées pour les travailleurs canadiens. En fait, les travailleurs devront cotiser davantage au régime et ils recevront moins en retour s'ils perdent leur emploi. Il y a là quelque chose de fondamentalement répréhensible. Cela va certes à l'encontre de la compassion dont le gouvernement se vante si souvent.

Le projet de loi C-21 imposera plusieurs limites et restrictions au régime d'assurance-chômage et à ceux qui pourraient en avoir besoin. Il limite l'admissibilité et restreint les sommes que les bénéficiaires pourront toucher. Il faut se rappeler que l'assurance-chômage est financée en partie par les cotisations des travailleurs et les employeurs. Or, le projet de loi C-21 accroîtra le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir

droit à des prestations et réduira le nombre de semaines de prestations.

Le gouvernement a annoncé qu'il allait retirer sa contribution à la caisse d'assurance-chômage à compter du 1er janvier 1990. Ce sont les employés et les employeurs qui devront combler la différence et verser, de ce fait, des cotisations plus élevées. Ainsi, le gouvernement va maintenant forcer les travailleurs qui devront peut-être avoir recours à l'assurance-chômage, à payer davantage pour obtenir moins en retour.

Il était bien généreux de la part du gouvernement d'affirmer, dans son dernier budget, qu'il serait disposé à intervenir et à contribuer au financement du régime de l'assurance-chômage «en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations et prudent de laisser les déficits s'accumuler au Compte de l'assurance-chômage». Cependant, on est effrayé à la pensée de ce qui devra au juste se passer pour que le gouvernement considère que le Canada est plongé dans une période de difficultés économiques. À quel test ultime le gouvernement aura-t-il recours pour prendre une telle décision?

Le gouvernement admettra peut-être que les temps sont difficiles lorsque le pays est aux prises avec des taux d'intérêt élevés, de graves compressions budgétaires, de multiples hausses d'impôt, et la fermeture ou la prise de contrôle de nombreuses sociétés et entreprises canadiennes. Pareilles circonstances risquent certes d'entraîner un accroissement du chômage au Canada. Si pareilles circonstances témoignent vraiment de temps difficiles, le gouvernement ferait mieux de retirer immédiatement le projet de loi C-21 et de maintenir ses contributions à l'assurance-chômage.

Je représente la circonscription de Stormont—Dundas. Cette circonscription englobe la ville de Cornwall et les deux comtés ruraux de Stormont et de Dundas. Il s'ensuit que mes électeurs travaillent soit dans un environnement urbain soit dans un milieu rural. Cette situation règne dans un bon nombre de circonscriptions de tout le pays. Les modifications qu'on propose d'apporter au régime de l'assurance-chômage nuiront toutefois à nombre de mes électeurs ruraux.

Beaucoup d'entreprises rurales emploient des travailleurs saisonniers. Ces travailleurs réussissent habituellement à travailler le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage. Or, le projet de loi C-21 prévoit accroître le nombre de ces semaines. Compte tenu du caractère saisonnier de leur emploi, ces travailleurs n'arriveront peut-être pas à accumuler les semaines supplémentaires nécessaires.

Les employeurs des régions rurales mettent les travailleurs saisonniers à pied au bout d'une période donnée. Pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage, il faudrait que beaucoup de travailleurs saisonniers gardent leur emploi plus longtemps. Je doute que leurs employeurs les gardent plus longtemps parce que cela les obligerait à leur verser plus longtemps un salaire, ce qui accroîtrait leurs frais d'exploitation. Cela aurait pour conséquence de miner la compétitivité de leur entreprise.

Si ces entreprises sont actives sur le marché international, les coûts accrus les rendraient moins concurrentielles. Quelle ironie s'il fallait que les changements que le gouvernement apporte au régime d'assurance-chômage nuisent à son Accord de libre-échange!

Le gouvernement affirme qu'il va allouer des fonds additionnels pour former la main-d'oeuvre. C'est une bonne chose en soi, mais le fait de former une personne pour un emploi qui n'existe pas pose un problème. Beaucoup de collectivités rurales n'ont qu'une seule industrie ou un seul employeur. Elles n'ont pas d'autres sources d'emploi. Les travailleurs des régions rurales qui s'inscriront aux programmes de formation pour apprendre de nouveaux métiers seront peut-être forcés de déménager pour se trouver du travail.

Le gouvernement a dit qu'il allouera plus d'argent pour aider les travailleurs à déménager dans des endroits où il y a du travail. Malheureusement, cela ne contribuera pas à la survie des petites localités que les travailleurs quittent pour trouver des emplois ailleurs. Le gouvernement ne s'inquiète-t-il pas de n'avoir que des villages déserts dans les régions rurales du Canada?

Les prestations d'assurance-chômage stabilisent l'économie des localités où le chômage sévit. Ces prestations jouent un rôle important dans l'économie locale, contribuant parfois à la survie des entreprises et réduisant le nombre de personnes qui autrement dépendraient de prestations du bien-être social. Malheureusement, c'est le genre de situation qui règne dans beaucoup de régions du pays.

À Cornwall, comme dans les comtés de Stormont et de Dundas, le taux de chômage est relativement élevé, soit de 10,7 à 10,9 p. 100. Il y a peut-être plus de chômage dans d'autres régions, mais n'empêche que ce taux est déjà trop élevé. Il me porte à croire que les changements au régime d'assurance-chômage vont avoir des conséquences néfastes dans ma circonscription et dans d'autres régions de l'est de l'Ontario.

Le problème est d'autant plus grave que Stormont, Dundas et les comtés avoisinants sont compris dans la région économique de l'est de l'Ontario, région qui englobe également la ville d'Ottawa. Le 16 août 1988, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé un réexamen complet des régions économiques d'assurance-chômage sur lesquelles on se fonde pour établir les programmes d'assurance-chômage. Le taux de chômage assigné à la région économique où habite un travailleur détermine le nombre minimum de semaines de travail assurable nécessaires pour que ce travailleur ait droit aux prestations.

• (1650)

Au moment de sa déclaration, la ministre d'État (Emploi et Immigration) a dit que la dernière étude complète remonte à 12 ans. Depuis lors, a-t-elle ajouté, la répartition de la population et des possibilités d'emploi ont changé.

Donc, au lieu de ne faire que des mises au point, cette étude veillerait à ce que le système des régions économiques tienne mieux compte des conditions différentes dans tout le Canada. Cela a l'air merveilleux, sauf que l'étude est toujours en cours et que la mise en application des changements concernant l'assurance-chômage se rapproche chaque jour davantage.

La ministre d'État (Emploi et Immigration) a fait sa déclaration il y a plus d'un an. Les représentants du ministère ont indiqué que l'étude est en cours depuis plus d'un an. En outre, le 6 juin 1986, à une réunion du comité sur l'emploi de la Chambre des communes, des hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont annoncé que la mise en place des nouvelles limites pourrait être retardée et avoir lieu après l'entrée en vigueur des changements apportés à l'assurance-chômage, le 1er janvier 1990.

Les villes de Renfrew, de Cornwall et de Brockville ainsi que les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry ont tous adopté des propositions visant à adresser des pétitions au gouvernement pour qu'il apporte les modifications nécessaires aux limites de la région économique de l'est de l'Ontario. Je voudrais lire une partie de leur proposition, que voici:

> Le fait de placer le secteur d'Ottawa-Carleton dans la même région économique que des comtés comme Lanark, Leeds—Grenville, Prescott—Russell, Renfrew, Stormont, Dundas et Glengarry implique que le niveau d'activité économique local caractéristique de l'agglomération d'Ottawa est également celui de ces comtés. Ce n'est pas le cas. Le gouvernement doit revoir les limites actuelles de la région économique de l'est de l'Ontario pour refléter fidèlement les réalités économiques de cette région.

Les possibilités d'emploi et le taux de chômage à Stormont—Dundas ne sont pas les mêmes qu'à Ottawa. Ces deux secteurs présentent des différences considérables. Ottawa a un taux de chômage juste inférieur à 6 p. 100, alors que celui de Stormont—Dundas se situe entre 10 et 11 p. 100. Placer ces secteurs dans la même région qu'Ottawa-Carleton est ridicule et absolument inéquitable.

Une personne qui demande les prestations de chômage et qui habite dans une région ayant un taux de chômage inférieur à 6 p. 100 a besoin, dans le cadre du nouveau système, de 20 semaines de travail pour avoir droit aux prestations. Dans une région où le taux de chômage se situe entre 10 et 11 p. 100, la période d'attente n'est que de quinze semaines. Il est évident qu'il est tout à fait injuste et préjudiciable de se servir des anciennes limites.

Les députés libéraux siégeant au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21 ont présenté un certain nombre d'amendements qui rendraient ce projet de loi plus équitable. Le gouvernement devrait adopter ces amendements, s'il veut sincèrement que le régime d'assurance-chômage demeure efficace au Canada.

À mon avis, le gouvernement rendrait un très mauvais service aux travailleurs canadiens s'il adoptait le projet de loi C-21 sans y inclure les amendements de mes collègues. En fait, il montrerait qu'il ne se soucie guère de la façon dont le projet de loi C-21 touchera la vie de tous les Canadiens.

Les gens qui perdent leur emploi doivent continuer à assumer leurs obligations financières. Personne ne paie leurs factures et ils ne trouvent pas toujours un autre emploi du jour au lendemain. Et qu'adviendra-t-il des travailleurs âgés, des femmes employées dans le secteur tertiaire et de nos jeunes qui essaient de survivre au sein de notre main-d'oeuvre concurrentielle? S'il adopte le projet de loi C-21 sans y incorporer ces amendements, le gouvernement fera preuve d'un manque total d'intérêt pour ces travailleurs.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Au moment de prendre la parole à cette étape-ci de l'examen du projet de loi C-21, monsieur le Président, je demeure interdit devant l'initiative du gouvernement.

Celui-ci, en effet, demande aux travailleurs du Canada de payer des primes plus élevées pendant un plus grand nombre de semaines, quitte ensuite à toucher des prestations moins élevées pendant un plus petit nombre de semaines. Qui plus est, il demande aux travailleurs et à leurs employeurs, quels que soient les moyens dont ils disposent, de financer toute une gamme de programmes qui n'ont absolument rien à voir ni avec le chômage ni avec le principe de l'assurance.

De temps à autre, le gouvernement a insisté sur la nécessité de réintégrer au régime d'assurance-chômage les principes de l'assurabilité, insistant sur le fait que le régime devrait correspondre aux fins pour lesquelles il a été conçu tout d'abord.

Ce projet de loi établit non seulement une des fiscalités les plus injustes qu'on puisse imaginer, mais du point de vue du coût social, il va à l'encontre du simple bon sens. Le gouvernement demande aux travailleurs et à leurs employeurs, sans se soucier de leurs moyens financiers, de payer davantage pendant plus longtemps pour toucher moins pendant moins longtemps. De toute évidence, cela n'a pas le moindre bon sens. C'est à la fois injuste et inique.

Pendant les 21 ans où j'ai fait partie de la population active dans plusieurs secteurs, j'ai connu de nombreux travailleurs qui, comme moi, étaient rémunérés à l'heure. Ceux qui ont travaillé pendant 10 ou 20 ans et ont eu la bonne fortune de ne jamais se retrouver en chômage suffisamment longtemps pour toucher au moins des prestations savent que certains de leurs compagnons de travail vont bénéficier de ce régime d'assurance-chômage. Ils disent: «Même si j'ai cotisé pendant toutes ces années sans jamais toucher de prestations, mes compagnons de travail au moins ont pu en toucher.»

Voici maintenant que le gouvernement leur demande de financer des programmes d'éducation et va même plus loin dans la voie où le gouvernement libéral précédent s'était engagé il y a quelques années. Les travailleurs doivent payer davantage pour les programmes de développement économique et les programmes de création d'emplois, programmes au demeurant excellents. Peut-être feront-ils merveille à l'avenir, ce que nous ne contesterons pas, même si certains par le passé ont donné des résultats médiocres. Sur quel argument valable et logique peut-on se fonder pour prétendre que ces programmes ont quoi que ce soit à voir avec le relevé d'emploi de l'employeur ou le dossier du chômeur? Cela n'a aucun sens.

Certaines mesures prévues dans le projet de loi C-21, nécessaires à la suite de décisions rendues par les tribunaux, autorisent le versement de prestations de paternité au même titre que les prestations de maternité, ce qui est bien en soi. Bien que nous n'ayons pas contesté ces mesures dans le cadre du débat sur le projet de loi C-21, je suis l'un de ceux qui se demandent depuis assez longtemps ce que tout cela a à voir avec l'emploi et le chômage, et les primes d'assurance-chômage.

Quel est le rapport entre le fait qu'une personne soit apte ou inapte à travailler et les caprices de son entreprise ou de son industrie? Ce sont de bons programmes, mais qui n'ont rien à voir avec le régime d'assurance-chômage. Il serait faux de prétendre le contraire. Et on n'améliorera pas la situation en apportant tous les changements que vise le projet de loi C-21, autant ceux qui concernent le financement interne du régime que ceux qui ont rapport aux divers programmes qui seront désormais financés par les fonds de l'assurance-chômage.

Quand vous avez affaire à une mesure législative aussi saugrenue que celle-ci, qui rend les buts et objectifs du régime d'assurance-chômage incompréhensibles, il faut faire un effort supplémentaire pour parvenir à en saisir les subtilités. Quand tout le concept ne tient pas debout, il est difficile de faire ce qui semble convenir, car on a l'impression de perdre son temps à mettre les points sur les i.

Les commentaires formulés par certains groupes de la population active ou du secteur privé nous ont à l'occasion convaincus d'apporter des changements afin de rendre les règlements plus sévères, de mieux définir les périodes et les critères d'admissibilité, d'adopter de nouveaux règlements, et cetera. On modifie alors le règlement. Il arrive que certains employés ordinaires travaillent pendant cinq, dix, quinze ou vingt ans, souvent même pendant toute leur vie, sans jamais toucher de prestations d'assurance-chômage. S'ils sont soudainement mis à pied et qu'ils se retrouvent honnêtement au chômage après avoir payé leurs primes, ils vont au bureau d'A-C et présentent une demande. Bien que certaines des questions piégées et diverses autres méthodes introduites dans le système au fil des ans pour mettre fin aux abus ne parviennent pas à dissuader les quelques tricheurs, elles réussissent très bien à décourager et à pénaliser ces

employés honnêtes qui, tous les 10 ou 20 ans, se retrouvent au chômage. Ce sont eux qui sont punis.

• (1700)

Nous nous occupons d'assurance-chômage depuis si longtemps que tous les députés, qu'ils le soient depuis quelques mois ou depuis plusieurs années comme certains de mes collègues d'en face, devraient savoir que, chaque fois que nous resserrons les règles, ce sont ces travailleurs qui en sont victimes et non pas les tricheurs que nous sommes censés attraper. Pourquoi continuons-nous de le faire? Voulons-nous punir les employeurs et les employés honnêtes? Je n'arrive pas à le croire mais, après avoir siégé pendant des années à la Chambre, non sans interruption, je me demande ce qui nous incite à continuer d'abuser du système et des gens honnêtes qui devraient en bénéficier lorsqu'ils connaissent une période difficile.

La plupart des travailleurs sont honnêtes et laborieux, et la majeure partie des employeurs et des employés sont bien disposés à payer leur part. Mais pourquoi un employeur exploitant une entreprise qui rapporte très peu de bénéfices ou qui, en fait, enregistre des pertes devrait-il être obligé de payer exactement le même montant par employé qu'une société qui a peut-être touché des bénéfices évalués à des centaines de milliers ou des millions de dollars l'année précédente, position qui est très enviable? Où est la justice dans un régime où non seulement nous faisons reposer toute la responsabilité de payer sur les épaules des employeurs et des employés, mais où nous les faisons également payer pour une foule d'autres programmes: programmes sociaux, prestations de maternité et de paternité, stratégies de formation professionnelle, programmes d'enseignement et toutes sortes d'autres programmes qui devraient être financés à même les recettes générales en fonction de la capacité de payer?

Tout le régime que nous sommes en train de modifier a de moins en moins de sens chaque année. Si nos électeurs d'un bout à l'autre du pays, des villes, des régions rurales et de l'arrière-pays partent en guerre, s'ils ont l'impression que personne ne se soucie vraiment d'eux et qu'aucun parlementaire n'a réellement cure du principe de l'équité ou de la justice, nous pouvons difficilement les en blâmer. Si les députés et cette institution deviennent un objet de mépris à cause du traitement qu'ils réservent à ces gens, je suis d'avis que ces derniers ont parfaitement raison, compte tenu des réalisations du Parlement ces dernières années.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le projet de loi que nous étudions vise à modifier radicalement le régime d'assurance-chômage, un régime qui a très bien servi le Canada jusqu'ici. Dans bien d'autres programmes, que ce soit l'assurance-maladie, les pensions ou tout autre programme gouvernemental que je pourrais mentionner, il y a des abus. Prenons l'assurance-maladie, par exemple. Nous n'avons pas de difficulté à faire la preuve que, dans ce domaine, il y a des abus. Mais qui, parmi nous, oserait suggérer d'éliminer l'assurance-maladie, de perturber le système de base, de jeter le bébé avec l'eau du bain? Il y a sûrement une meilleure solution.

À mon avis, si ces changements sont adoptés, si cette terrible mesure est acceptée, si le gouvernement arrive à démolir ainsi le programme d'assurance-chômage, il aura jeté le bébé avec l'eau du bain, il aura détruit un système, un programme qui a bien servi notre pays.

J'ai entendu certains députés parler des paresseux. Je l'ai entendu à maintes reprises. Au début, c'était presque murmuré, mais les orateurs semblaient prendre du courage au fur et à mesure qu'ils s'apercevaient que d'autres partageaient leur point de vue, selon lequel, en quelque sorte, ceux qui bénéficient de l'assurance-chômage ne sont que des paresseux.

J'auraient bien voulu que ces députés soient à mes côtés aujourd'hui pendant que je revenais de ma circonscription de Burin—Saint-George. À l'aéroport de Stephenville, j'ai parlé à une dame de l'une des localités voisines, une femme mariée, mère de trois enfants âgés de 9, 11 et 13 ans. Elle faisait ce que des dizaines de milliers de Terre-Neuviens ont fait depuis des années. Elle aurait pu rester chez elle et toucher des prestations d'assurance-chômage au taux actuel, pas au taux réduit que nous aurons après l'adoption du projet de loi. Elle aurait pu rester, mais au lieu de le faire, elle a fait sa valise et a laissé ses enfants à une parente. En ce moment-ci, tandis que je parle, elle est à Toronto, en train de chercher un emploi. Je lui ai demandé si elle avait déjà du travail ou l'espoir de trouver un emploi particulier avant de décider de partir. Elle m'a dit: «Non, mais il faut que j'y aille. Je n'ai pas le choix.»

Elle a le choix en quelque sorte. Elle peut rester à la maison, retirer l'assurance-chômage et rester auprès des siens, de ses trois enfants, ou elle peut chercher du travail. Elle fait ce que font les milliers de Terre-Neuviens établis à Fort McMurray, Cambridge, Toronto, Halifax et Vancouver, ce que font des centaines de personnes de ma circonscription qui vont travailler sur les voies de CP de la Saskatchewan jusqu'en Colombie-Britannique pendant plusieurs mois d'été et ce que font les centaines d'autres qui travaillent sur des navires dans les Grands Lacs pendant huit ou neuf mois de l'année, loin de leur famille.

En tant que Terre-Neuvien, je trouve extrêmement insultantes les déclarations pieuses de ceux qui veulent nous sauver de nous-mêmes, qui veulent nous arracher à notre paresse. Détrompez-vous. Ce n'est pas la paresse qui a obligé un grand nombre de mes concitoyens de Terre-Neuve à se faire payer l'assurance-chômage au fil des années, non, pas la paresse, l'absolue nécessité.

Comme dans l'exemple que je viens de vous donner de la mère de trois enfants, même quand ils ont le choix de bénéficier de l'assurance-chômage, beaucoup d'entre eux choisissent de chercher mieux.

D'autres de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre traiteront des problèmes particuliers de cette mesure législative. Je ne veux qu'en mentionner deux ou trois avant de revenir au thème qui devrait aider les députés à comprendre pourquoi le régime de l'assurance-chômage ne doit pas être saccagé ainsi.

La période d'admissibilité plus longue et la période de prestations plus courte sont deux propositions qui vont désorganiser complètement la région que je représente. Pourquoi? Est-ce un jeu parce que les gens ne veulent pas travailler? Non, c'est parce qu'il n'y a pas de travail.

• (1710)

C'est très facile pour quelqu'un qui vit dans le sud de l'Ontario où l'économie est florissante de passer des jugements sur ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage. C'est une tout autre affaire pour les chômeurs.

Il faut voir la situation à Terre-Neuve et dans certaines régions rurales du Canada. Prenons Terre-Neuve et ma circonscription, Burin—Saint-Georges. Bien des emplois revêtent un caractère saisonnier. Ce n'est la faute de personne, c'est tout simplement comme ça. C'est difficile dans certains coins de Terre-Neuve de pêcher à travers trois pieds de glace. C'est difficile de pêcher quand les glaces de l'Arctique descendent du Groënland sur la côte nord-est de Terre-Neuve, encore à la fin juin parfois. Il est imprudent de poser des filets qui risquent d'être emportés par un iceberg qui fait plusieurs fois la hauteur d'une maison.

Il y a des réalités auxquelles on n'échappe pas. Quand on gagne sa vie dans les conditions rigoureuses de l'Atlantique Nord, il y a des réalités dont il faut tenir compte. Tout comme on ne se plante pas devant un camion en pleine ville de Toronto, à moins de vouloir en finir avec la vie, on ne navigue pas et on ne pose pas ses filets devant un iceberg.

Tous ceux qui nous expliquent religieusement comment ils vont sauver le Canada en se débarrassant des paresseux devraient aller faire un tour à Terre-Neuve ou à Cambridge, en Ontario, ou à Fort McMurray et rencontrer les Terre-Neuviens paresseux qu'ils dénigrent.

Ils apprendront un certain nombre de choses s'ils font une enquête. Ils constateront qu'il y a plus de natifs de Terre-Neuve qui vivent ailleurs au Canada de nos jours qu'il n'y en a à Terre-Neuve. Je me demande pourquoi. C'est parce qu'ils ont eu le courage d'aller là où il y avait du travail. Mais, pour bien des raisons, certains d'entre eux n'ont pas cette possibilité.

Nous en avons assez d'être traités de fainéants parce que nous recourons à un programme conçu dès le départ pour des gens comme nous.

Qui sommes-nous? Nous sommes des gens qui doivent, sans l'avoir voulu, trouver le moyen de faire le pont entre deux emplois saisonniers. C'est ça la raison d'être de ce régime. C'est pourquoi je trouve inacceptable que le gouvernement veuille le vider de son sens. C'est bien là d'ailleurs son intention, qu'on ne s'y trompe pas.

C'est une véritable politique de déplacement des populations à la mode des conservateurs, version 1989. C'est une tentative méprisable, plutôt mal camouflée, visant à provoquer un exode vers les villes. J'ai des nouvelles pour eux. Je vois, d'après votre signal, monsieur le Président, que mon temps est écoulé. S'il m'en restait, je vous dirais quelles sont ces nouvelles.

En conclusion, monsieur le Président, si ce gouvernement, par le démantèlement du régime d'assurance-chômage, la fermeture de bureaux de poste, l'abandon de lignes ferroviaires, l'imposition d'une autre taxe que ne pourront payer les Canadiens, a l'intention de dépeupler

les campagnes du pays, je vous signale que la population saura quoi faire au moment des prochaines élections.

Ce qu'il faudrait faire, je le dis à mon bon ami le député de Burlington, qui a le coeur à la bonne place, mais qui s'est trompé de parti, c'est revenir à la case départ et, au lieu de se perdre en vaines palabres, de proposer des changements vides de sens, faire une faveur aux citoyens qui ont participé à l'édification du pays d'un océan à l'autre; il convient de leur rendre service plutôt que de les insulter en les traitant de fainéants parce qu'ils font à l'occasion appel à l'aide publique, le temps de reprendre leurs emplois saisonniers et de subvenir de nouveau aux besoins de leur famille.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, c'est encore une fois sans grand plaisir que j'interviens ici pour parler du projet de loi C-21. Après avoir subi la motion de clôture dont nous avons été saisis hier et après les mesures draconiennes que le gouvernement actuel a imposées à la présente législature afin d'entendre aussi peu de débat que possible sur la mesure à l'étude, il n'y a pas de quoi se réjouir d'intervenir à ce sujet.

Quand on voit dans le projet de loi des dispositions traitant de prestataires de première et de deuxième catégorie, on se demande tout naturellement ce que ça signifie. Cela veut dire, au fond, que ceux qui sont les moins favorisés dans notre société souffriront le plus.

Qui sont les moins favorisés dans notre société, ou les plus défavorisés, selon l'expression qu'on préfère, monsieur le Président? Nous constatons que plusieurs groupes de personnes entrent dans cette catégorie, mais on y retrouve certes ceux qui sont peu instruits et ceux qui travaillent à temps partiel, et les femmes prédominent dans ces deux groupes. En fin de compte, ce sont les femmes qui seront touchées le plus durement par ces modifications apportées par le projet de loi C-21 de même que par la plupart des autres changements.

Quand on se demande pourquoi le gouvernement apporte de telles modifications à la loi, on peut trouver l'explication en remontant jusqu'à l'Accord de libre-échange. On peut en trouver l'explication dans tous ces beaux plans que le gouvernement échafaude pour forcer la population active canadienne à devenir compétitive.

Ce sont des thèmes que nous entendons souvent le gouvernement invoquer en défendant un certain nombre de mesures qu'il propose, en allant jusqu'à la taxe de vente générale. Il dit chercher à réduire le déficit et la dette nationale et ainsi de suite. Il parle bien sûr du projet de loi C-21 dans le même contexte, en parlant des efforts à faire pour devenir compétitifs, et le libre-échange y entre pour une part également. La compétitivité est évidemment l'une des raisons que le gouvernement invoquait pour justifier la nécessité du libre-échange.

Quand il parle de compétitivité, le gouvernement laisse toujours entendre que les travailleurs canadiens sont trop payés. Il pense au régime maigre. Et quand il parle de réductions, il vise les programmes sociaux. Beaucoup de nos concurrents ont pourtant de meilleurs programmes sociaux que le Canada.

Alors, on se demande ce que le gouvernement entend par compétitivité. Mais la réponse est vite trouvée, monsieur le Président, parce qu'on se rend compte rapidement qu'il ne compare pas notre compétitivité avec celle des pays les plus progressistes, mais avec celle des pays les moins progressistes du monde.

Les ministériels membres du comité ont même dit que le Canada n'avait pas à se plaindre, comparativement à je ne sais plus trop quel pays gravement défavorisé comme le Bangladesh ou les Philippines.

Pourquoi le gouvernement met-il ces dispositions dans le projet de loi C-21? Il admet lui-même dans sa propre étude d'impact une chose que j'aurais honte d'avouer à sa place. Il reconnaît d'emblée que 30 000 Canadiens ne pourront plus toucher des prestations d'assurance-chômage.

Des études plus dignes de foi, à mon avis, montrent qu'environ 130 000 Canadiens, et non 30 000, seront entièrement exclus du programme. Après l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, cent mille Canadiens de plus seront totalement exclus du régime d'assurance-chômage comparativement à maintenant.

• (1720)

Nous allons créer une très grande classe de gens très pauvres, surtout des gens avec peu d'instruction et surtout des femmes, comme je l'ai déjà dit. Quand on regarde ce qui se passe dans les pays auxquels le gouvernement fait si souvent allusion lorsqu'il déclare que nous devons être plus compétitifs, dans ces pays communément appelés, malheureusement, les pays du tiers monde, il n'est pas étonnant de constater que les gens dont abusent les multinationales et les gouvernements sont des pauvres et que ce sont surtout des femmes.

Selon moi, monsieur le Président, qu'on s'en rende compte ou non, une des principales conséquences des changements proposés dans le projet de loi C–21 sera que le Canada, pour se préparer à une plus grande libéralisation des échanges commerciaux avec les pays du Pacifique, mettra les gens dans une position qu'ils seront forcés d'accepter, ce qu'ils feront même avec plaisir parce qu'ils ne sont même pas capables d'obtenir les emplois au salaire minimum qui sont disponibles au Canada actuellement.

Le salaire minimum est un autre point dont nous pourrions parler. Je tiens à rappeler aux Canadiens que le salaire minimum du gouvernement fédéral est le plus bas dans tout le pays. Dans n'importe quelle région, une personne seule rémunérée au salaire minimum du gouvernement fédéral gagnerait au plus la moitié de ce qui est considéré comme le seuil de la pauvreté dans notre pays.

Ce projet de loi prépare les Canadiens pour que les multinationales viennent s'installer ici et utilisent ces pauvres gens, ces femmes, de la même façon qu'on les utilise dans les pays du tiers monde. Là–bas, on leur fait faire des tâches répétitives et abrutissantes qui, comme l'expérience l'a prouvé maintes et maintes fois, détruisent la santé des gens en trois, quatre ou cinq ans. Ils ne sont souvent plus capables de passer à d'autres genres d'emplois à cause d'une vue trop faible ou d'autres problèmes physiques découlant des conditions dans lesquelles on les a forcés à travailler et ils n'ont d'autre choix que de se tourner vers la prostitution.

À mon avis, ce projet de loi rapproche dangereusement le Canada de cette situation. Avec la libéralisation des échanges avec les pays du Pacifique, je prédis que c'est précisément un des effets qu'aura ce projet de loi.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de parler du projet de loi C–21 visant à modifier la Loi sur l'assurance–chômage.

Je vois que le député d'en face fait la même grimace que celle que fait le gouvernement à tous ceux d'entre nous qui s'inquiètent de ces modifications à la loi; une grimace qui dit, que le diable vous emporte, nous allons faire ces modifications et, même si nous suivons une procédure que mon collègue de gauche qualifie de draconienne à l'extrême, nous allons les faire adopter. Même si la teneur de ce projet de loi est contraire à tous les principes que les Canadiens considèrent comme partie intégrante du tissu social, des principes qui ont pris 100 ans à s'intégrer au caractère canadien, nous allons le faire adopter sans qu'on en débatte suffisamment.

Je suis content que nous ayons au moins un peu de temps pour parler des amendements proposés, des amendements rendus nécessaires parce que le projet de loi ne fait pas ce qu'il devrait faire, c'est–à–dire s'attaquer au problème du chômage au Canada qui, dans l'ensemble, est de nature structurelle.

J'ai entendu des députés de la majorité, pendant plusieurs jours étalés sur plusieurs mois, car il y a eu bien peu de débat à la Chambre sur ce projet de loi, lire des statistiques attestant du résultat remarquable de leurs programmes de création d'emplois. Rien ne peut être plus loin de la vérité. En fait, les taux de chômage de la période post–récession, de la période post–croissance qui est censée être sans précédent dans l'histoire de ce pays, sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient pendant la période pré–récession. Ce qui est très révélateur, c'est que le taux de chômage structurel, en 1988, selon Statistique Canada, est beaucoup plus élevé.

Je sais que le secrétaire parlementaire essaie de son mieux de représenter la ministre qui, j'en suis sûr, le surveille sur son moniteur pour être certaine que les choses sont présentées comme il faut. Je voudrais pourtant lui faire remarquer que le taux de chômage structurel, en 1988, cinq ans après le début d'une période post–récession marquée par une croissance sans précédent, est

de 8,3 p. 100, c'est-à-dire 5 points de pourcentage de plus qu'avant le début de la récession.

Le taux de chômage structurel est confirmé par le doublement du taux parmi les travailleurs âgés. En 1982, par exemple, alors que le Canada entrait dans la récession, le chômage structurel parmi les travailleurs âgés était de 7,7 p. 100, alors qu'aujourd'hui il est de 14,8 p. 100. Le taux global de chômage structurel est de 7,7 p. 100 alors qu'avant la récession et avant toute cette croissance, il était de 5,6 p. 100. La durée du chômage en 1982, la période de temps pendant laquelle les gens ont touché des prestations de chômage lorsqu'ils se trouvaient sans travail en 1982, avant le début de la récession, a été de 15,7 semaines par prestataire en moyenne. Suivant les chiffres de Statistique Canada, la durée moyenne à la fin de 1988, période de croissance sans précédent, a été de 19,1 semaines par prestataire.

Ces chiffres nous amènent à nous demander quelle est la raison d'être du projet de loi C-21. En quoi ce projet de loi va-t-il s'attaquer au chômage structurel du pays? En quoi va-t-il s'attaquer aux problèmes du chômage à long terme? En quoi va-t-il s'attaquer aux disparités, nationales et régionales?

En rien, monsieur le Président. Je vais vous donner un exemple. Les ministériels ont pris beaucoup de temps à nous citer des chiffres pour prouver qu'il y aura plus d'argent. Au lieu de consacrer de l'argent au maintien du revenu des prestataires, il va consacrer l'argent à des programmes de création d'emplois, d'intégration professionnelle, de développement de l'emploi, de pénuries de main-d'oeuvre, d'acquisition de compétences et de développement des collectivités. Il est important et instructif pour nous tous que le pays comprenne ce que le gouvernement est en train de faire. C'est important afin que le pays, tous les gens qui suivent ce débat—que le gouvernement a écourté par désir de faire aboutir un projet de loi très rapidement sans que le pays se réveille pour découvrir ce qu'on lui fait—puisse le juger.

Permettez-moi d'évoquer certains chiffres pour les mettre en regard des déclarations de la ministre. Il importe de nous demander tous qui dit la vérité, les déclarations de la ministre et de son gouvernement ou les chiffres, les montants que le gouvernement met dans ces programmes de formation, de développement de l'emploi.

Pour 1989, après le budget des dépenses, il y a eu une diminution nette de 8 p. 100 des crédits de développement de l'emploi. Pour l'intégration professionnelle la diminution a été de 1,7 p. 100 par rapport à 1988. Le secteur pénuries de main-d'oeuvre est extrêmement important, parce que la ministre explique les changements à l'assurance-chômage en disant qu'il nous faut une main-d'oeuvre plus compétente. Ce qu'elle a fait, monsieur le secrétaire parlementaire, c'est qu'elle a diminué, je le répète «diminué», de 3,6 p. 100 les fonds consacrés à ce programme. Elle a tronqué de 7 p. 100 les fonds consacrés au programme Acquisition de compétences. Elle a réduit de 2,5 p. 100 les crédits destinés au programme Développement des collectivités. Elle a sabré 20 p. 100 du budget du Programme national d'aide à l'innovation par rapport à l'an dernier.

• (1730)

Monsieur le Président, chers collègues, je vous le demande, toutes ces initiatives sont-elles le fait d'un gouvernement sincère, ou bien d'un gouvernement dont les actes sont plus révélateurs que les paroles?

Il suffit de voir certaines des dispositions que ce gouvernement voudrait nous imposer à toute vapeur. À titre d'exemple, il refuse de souscrire à la motion de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce, qui propose de verser des prestations d'assurance-chômage aux gens qui adoptent des enfants. Or, nous avons vu le gouvernement ramener de 15 à 10 semaines la période pendant laquelle ces parents avaient droit à ces prestations. Mon collègue a proposé que nous remplacions le mot «dix» par «quinze». Qu'a fait le gouvernement? Il a répondu: «Non! Mille fois non; nous ne pouvons y souscrire! Nous préférons prétendre, en tournant autour du pot, que nous réglerons le problème.» C'est ainsi qu'il a proposé d'instaurer un examen des moyens d'existence dont pourront bénéficier seulement ceux qui manifesteront la patience de Job.

C'est déjà grave; mais il faut ajouter à cette attitude fort mesquine et malveillante à l'égard de la création de la main-d'oeuvre du Canada de l'avenir, ce paragraphe également malveillant à l'article 19 du projet de loi. En plus de permettre au gouvernement de modifier la caisse de l'assurance-chômage pour en faire un programme de formation au lieu d'un programme de soutien du revenu, cet article le privatise et autorise le gouvernement à prélever 15 p. 100 de toutes les primes d'assurance-chômage pour financer des programmes de formation qui ne sont pas tous efficaces à voir les statistiques que je viens tout juste de citer, des statistiques qui ont été corroborées par le ministère.

Quant à la Planification de l'emploi, on estime que ce rajustement permettra de débloquer environ 1,4 milliard de dollars au titre de ce programme de formation, mais le montant d'argent nécessaire pour le financer sera plus élevé. Le gouvernement prendra donc l'argent des primes d'assurance-chômage pour l'affecter à la Planification de l'emploi. Voilà qui nous fait une belle jambe. C'est le secteur de la main-d'oeuvre qui va en profiter en admettant que ce transfert d'argent soit favorable au pays. Que fera-t-on lorsque des demandeurs des prestations de chômage répondront à leur conseiller en main-d'oeuvre qu'ils veulent se prévaloir du programme de formation au lieu de retirer de l'assurance-chômage?

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur l'article 19. On ne peut faire appel de la décision d'un conseiller en main-d'oeuvre selon ce projet de loi. Je voudrais que vous, et tous les députés des deux côtés de la Chambre, vous posiez la question suivante: «S'il est vrai que nous voulons mettre en valeur notre main-d'oeuvre, développer un marché pour la main-d'oeuvre spécialisée au Canada, ne devrions-nous pas au moins donner à cette main-d'oeuvre le droit de faire appel de cette décision?» Je crains de connaître la réponse, à savoir que les travailleurs ne soient victimes de cette même arrogance méprisante avec laquelle le ministre et le gouvernement ont traité la Chambre au cours du présent débat.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie porte sur les dispositions du projet de loi qui sont discriminatoires à l'égard des nouveaux prestataires de l'assurance-chômage, notamment les jeunes. Ce projet de loi, donc, s'en prend à ceux qui ont le plus de difficulté à survivre économiquement et socialement. Là encore, nous voyons que les belles paroles du gouvernement ne se traduisent pas en actes. Encore une fois, le gouvernement contribue à accentuer l'écart, qui ne devrait pas exister, entre les riches et les moins nantis dans ce pays. À nouveau, le gouvernement écarte les plus défavorisés, en l'occurrence, les jeunes chômeurs canadiens.

J'aimerais parler d'une série de conséquences de ce projet de loi dont on n'a pas fait grand état jusqu'ici. Je prends la parole à titre de critique de mon parti pour le ministère du Solliciteur général.

Il est à propos de soulever la question de l'incidence qu'aura ce projet de loi sur la criminalité au pays parce qu'aujourd'hui, le Solliciteur général, avec beaucoup de battage publicitaire, a annoncé la semaine de la prévention du crime. L'hypocrisie de ce gouvernement est sans borne. La semaine même où il demande d'une manière moralisatrice aux Canadiens de participer à la prévention du crime, il saborde l'un des principaux programmes qui pourrait freiner la hausse de la criminalité au Canada.

Il y a deux semaines, la Fédération des maires et des municipalités a parrainé une conférence internationale d'experts et de hauts fonctionnaires municipaux, y compris des invités et des délégués d'Europe et de toutes les régions de l'Amérique du Nord. La réunion a eu lieu sous l'égide du Forum européen sur la sécurité urbaine, de la Conférence des maires des États-Unis conjointement avec la Communauté urbaine de Montréal, de cinq organisations internationales de villes et plus de 30 partenaires. Plus de 100 mémoires ont été présentés. Le sous-secrétaire général des Nations Unies, le secrétaire général du Conseil européen, des ministres de France, des Pays-Bas et du Canada ainsi que des maires du Canada et des principales villes du monde se sont adressés à ces délégués de 31 pays.

Le gouvernement fédéral n'a pas fait grand cas de la conférence: deux ministres sont venus faire leurs discours, puis ils ont disparu. Ces discours, soit dit en passant, n'étaient qu'une série ennuyante de clichés. Le ministre de la Justice n'a même pas cru bon d'assister au colloque qui a suivi la conférence. Il y a dépêché son secrétaire parlementaire qui ne s'est pas donné la peine de s'informer à quoi rimait le colloque.

La conclusion principale de cette importante conférence internationale a été que la communauté doit être le point central de la prévention du crime et qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans le système de droit pénal la solution à la vague montante du crime au Canada et ailleurs dans le monde. On a affirmé au cours de cette conférence importante que la prévention du crime est étroitement liée au développement social. Nous savons depuis belle lurette que la pauvreté, le chômage, la pénurie de logements convenables et les régimes d'éducation trop rigides sont les principales causes de la criminalité. Ce sont surtout les jeunes que le chômage pousse vers le crime, et c'est chez les jeunes que le taux de criminalité est le plus élevé.

Après la conférence, nous avons participé à un colloque où on nous a communiqué un document très important basé sur une étude faite au Royaume-Uni par MM. David Farrington et Donald J. West. Il y a 25 ans, ces scientifiques ont choisi 400 jeunes de huit ou neuf ans qui

habitaient la région londonienne et ils ont noté les événements qui ont marqué leur vie jusqu'à maintenant, alors qu'ils sont au milieu de la trentaine. La dernière fois qu'ils avaient cherché à les interroger au début des années 1960, ils étaient parvenus à retrouver plus de 90 p. 100 des participants. Ils ont pu interroger ceux qui avaient eu maille à partir avec la loi et qui avaient contribué à la hausse de la criminalité en Grande-Bretagne. À force d'analyse, ils étaient parvenus à déterminer pourquoi les uns avaient eu des ennuis avec la loi et pas les autres.

Leur conclusion avait été exactement la même que celle de la conférence, soit que des programmes de prévention sont absolument nécessaires pour prévenir la criminalité et le comportement antisocial. Comme le dit ce document, ces programmes doivent «adopter pour cibles trois variables prédictives de délinquance qui soient à la fois causales et modifiables». . . c'est du jargon sociologique à son meilleur. . . «soit le dénuement économique, les échecs scolaires et l'incapacité des géniteurs d'assumer leur rôle de parents». Cela suppose un ensemble de programmes qui doit de toute nécessité s'attaquer au chômage chez les jeunes.

• (1740)

La Grande-Bretagne, sous la conduite de Margaret Thatcher, l'amie du premier ministre, a tenté de faire ce que fait le gouvernement actuel, mais en procédant d'une façon quelque peu différente. Elle a exclu les jeunes âgés de 16 à 18 ans du régime d'assurance-chômage, ou de ce qui lui sert de régime. Cette initiative a duré à peine un an. Margaret Thatcher elle-même a enfin compris l'incidence que cette initiative avait sur l'autre question qui la préoccupait, soit la criminalité dans les villes britanniques. Elle a changé sa position du tout au tout. Son gouvernement a été obligé de revenir sur sa décision et de rétablir les prestations d'assurance-chômage pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Si le gouvernement tient vraiment à prévenir la criminalité, s'il veut faire plus que d'en parler, il doit retirer ce projet de loi et remanier complètement les dispositions qui s'appliquent aux jeunes Canadiens.

Le régime d'assurance-chômage est un programme fédéral majeur. C'est l'une des façons dont le gouvernement fédéral intervient directement dans la réalité sociale. Il fournit au gouvernement fédéral certains moyens de pallier les problèmes sociaux qui assaillent nos villes et nos campagnes. La trame délicate de notre édifice social sert en quelque sorte de rempart contre les drogues et la criminalité qui accompagne cet horrible trafic.

Je supplie le gouvernement d'aborder ce problème avec plus de sérieux. Pendant tout l'été, il a fait semblant d'écouter. Il a restreint le nombre des audiences qu'il a tenues et tiendra dans toutes les régions du pays. Il a déclaré dès le début qu'il était déterminé à refuser tout amendement, ce que nous avons pu constater à la Chambre. Il fait la sourde oreille aux supplications des gens de toutes les parties du pays, qui l'exhortent à ne pas procéder aux modifications en question et à ne pas détruire ainsi un programme social essentiel.

Lors de la conférence dont j'ai parlé tout à l'heure, certains des participants se sont penchés sur les deux visions du monde qui nous sollicitent, face à l'évolution des conditions sociales depuis la Seconde Guerre mondiale, à l'urbanisation rapide, à la croissance énorme de la pauvreté dans le monde et aux changements que l'évolution de l'ordre économique mondial entraîne sur les plans socio-économiques et politiques dans le monde.

À l'Ouest, il y a deux solutions possibles, deux visions opposées que nous pouvons défendre. Nous pouvons nous en tenir à la vision d'un Ronald Reagan ou d'une Margaret Thatcher ou encore de notre premier ministre, qui prévoit l'existence de deux mondes—celui des riches et celui des pauvres. Les riches peuvent de plus en plus s'isoler et résister aux supplications légitimes des défavorisés qui réclament une plus grande égalité, et leur part. Nous pouvons, par contre, défendre une vision différente, en vertu de laquelle nous commençons tout d'abord par reconnaître que le monde est une grande famille, que nous formons un tout et qu'il nous incombe en tant que députés et fonctionnaires non pas de tenter de limiter l'accès aux richesses que notre pays et le monde entier peuvent produire, mais de l'étendre plutôt. En fait, notre pays va être évalué en fonction non pas de la richesse de ses citoyens les plus nantis, mais bien de la façon dont nous allons traiter nos pauvres et, notamment, nos jeunes qui doivent commencer par bâtir un monde d'espoir. Ce n'est qu'alors que nous pourrons commencer à régler de façon sérieuse et réaliste les problèmes auxquels nous devrons faire face.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le temps alloué au débat est-il expiré? Si tel est le cas, je veux insister sur le fait qu'en ayant recours à la clôture, le gouvernement montre son mépris total pour les principes démocratiques, car beaucoup de questions n'ont pu être soulevées durant le débat.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, rapporté avec des amendements par un comité législatif, ainsi que sur les motions 15, 16 et 18.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures 45, en vertu de l'ordre adopté conformément à l'article 78(3) du Règlement, le mardi 24 octobre 1989, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi.

[*Traduction*]

Les motions nos 15, 16 et 18 étaient regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion nº 15 s'applique également aux motions nos 16 et 18.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 11, en ajoutant à la suite de la ligne 9, page 10, ce qui suit:

«(3) Pour l'application du présent article, «prestataire de la première catégorie» s'entend d'un prestataire comptant dix semaines d'emploi ou plus au cours de la période de référence.»

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 12, en retranchant les lignes 15 et 16, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«payables à une prestataire qui fait la preuve de sa».

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 14, en retranchant les lignes 12 et 13, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«payables à un prestataire pour demeurer à la maison pour».

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 15. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Je m'adresse au député de Notre-Dame-de-Grâce ou au député d'Ottawa—Vanier. C'est M. LeBlanc qui a proposé la motion nº 17. Voulez-vous le faire en son nom?

• (1750)

M. Allmand: Le député a décidé de ne pas présenter cette motion.

M. le vice-président: La motion numéro 17 est donc retirée.

La motion suivante est la motion numéro 20.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant la ligne 43, page 13, et les lignes 1 et 2, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit:

«l'intention des prestataires qui comptent au moins dix semaines d'emploi assurable et qui ne sont pas autrement exclus, aux fins suivantes:».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Les motions numéros 21, 22 et 23 sont regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion numéro 21 s'appliquera également à la motion numéro 23 et la motion numéro 22 sera mise aux voix séparément.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 21

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en supprimant les lignes 30 à 32, page 14.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion nº 22

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant les lignes 37 à 41, page 14.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion numéro 21. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le vote suivant porte sur la motion numéro 22. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est reporté.

La présidence croit comprendre qu'il y a consentement unanime pour que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration présente la motion nº 24A qui a été déclarée irrecevable par le Président, le lundi 16 octobre.

Des voix: Non.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a depuis dix minutes des discussions avec M. Kempling et directement avec le bureau de la ministre pour savoir si en fait les deux motions nºs 24A et 28 seraient considérées ou non comme recevables. Nous ne sommes pas encore arrivés à une décision sur ce point. Nous essaierons d'y parvenir au cours des prochaines minutes.

M. le vice-président: La présidence en déduit qu'il n'y a pas actuellement consentement unanime.

Le groupe suivant comprend les motions nºs 25, 26 et 39. Le vote sur la motion nº 25 s'appliquera également aux motions nºs 26 et 39.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 25

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant la ligne 21, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«année, au titre des articles 24 à 26.1 et 116.1 ne».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, nous devions proposer les motions nos 25, 26 et 39, les mettre aux voix et appliquer le résultat du vote sur la motion no 25 aux motions nos 26 et 39. Je ne crois pas que nous ayons eu l'occasion de proposer les motions nos 26 et 39.

M. le vice-président: Je retiens le conseil du député de Notre-Dame-de-Grâce. Nous allons mettre aux voix les motions nos 26 et 39.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion no 26

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant la ligne 22, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«peut dépasser trois pour cent du total».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que nous n'avons qu'à proposer les trois motions et à n'en mettre qu'une seule aux voix. Vous mettez actuellement les trois motions aux voix.

M. le vice-président: Encore une fois, le député a raison. C'est l'expérience qui parle.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion no 39

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 48, en retranchant les lignes 14 et 15, page 31, et en les remplaçant par ce qui suit:

«cette entente, régies par les dispositions du paragraphe 26.2(1).»

M. le vice-président: La présidence proposera les motions nos 29 et 32 et mettra la motion no 29 aux voix.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics) propose:

Motion no 29

Qu'on modifie le projet de loi C-21, en ajoutant à la suite de la ligne 7, page 16, le nouvel article suivant:

«21. L'article 28 de la même loi est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(4) Pour l'application du présent article, le prestataire est fondé à avoir quitté volontairement son emploi si, compte tenu de toutes les circonstances, notamment de celles qui sont énumérées ci-après, son départ immédiat constituait la seule solution raisonnable dans son cas:

a) harcèlement, de nature sexuelle ou autre;

b) nécessité d'accompagner son conjoint ou un enfant à charge vers un autre lieu de résidence;

c) discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite, au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personnes;

d) conditions de travail dangereuses pour sa santé ou sa sécurité;

e) nécessité de prendre soin d'un enfant.»

• (1800)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Motion no 32

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 21, en ajoutant après la ligne 23, page 16, ce qui suit:

«(1.3)*a*) Avant de pouvoir être exclu du bénéfice des prestations en vertu de l'article 28 à la suite d'une déclaration portant qu'il avait une justification pour quitter son emploi, le prestataire bénéficie

d'une présomption et la Commission a la charge de prouver qu'il a quitté son emploi sans justification.

b) Pour l'application de l'article 28, «justification» s'entend, entre autres choses, du harcèlement sexuel et des autres formes de harcèlement, de la discrimination, de la santé et de la sécurité au travail, des responsabilités afférentes à la garde d'enfant et du fait d'accompagner un conjoint qui déménage pour occuper un nouvel emploi.»

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 29. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le groupe suivant est celui des motions nos 30, 33 et 34. Elles seront présentées à la Chambre, puis mises aux voix séparément.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 30

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 21, en retranchant la ligne 20, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«et ne peut dépasser douze, mais il peut être réduit par un conseil arbitral, à la discrétion de celui-ci.»

Motion nº 33

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 21, en retranchant les lignes 43 et 44, page 16, et les lignes 1 à 6, page 17.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 34

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 21, en ajoutant après la ligne 6, page 17, ce qui suit:

«(4.1) Par dérogation au paragraphe (4), la partie d'une exclusion prévue dans ce paragraphe est réduite du nombre de semaines où le prestataire a travaillé qui dépasse le nombre de semaines requis pour recevoir les prestations.»

M. le vice-président: Les trois motions seront mises aux voix séparément. Le premier vote porte sur la motion nº 30. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 33. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 34. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le prochain groupe comprend les motions nos 35 et 36, qui seront mises aux voix séparément.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 25, en retranchant les lignes 4 à 6, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«au présent article se prescrit par trente-six mois à compter de la date où elles ont pris naissance ou, dans les cas où la Commission est d'avis qu'une infraction prévue à l'article 33(1) a été commise, à compter de la date où la Commission a pris connaissance de l'infraction.»

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 36

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 25, en ajoutant à la suite de la ligne 10, page 20, ce qui suit:

(6) Il peut être interjeté appel en vertu de l'article 79 ou 80 en ce qui concerne tout remboursement prévu au présent article. Le conseil arbitral saisi d'une affaire de remboursement tient aussi compte de la situation financière du prestataire.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 35. Plaît à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 36. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote inscrit est différé.

Nous passons maintenant à la motion n° 36A qui fera l'objet d'un vote distinct.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) propose:

Motion nº 36A

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 26,

a) en retranchant les lignes 20 et 21, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sien, au titre de la»

b) en retranchant les lignes 35 et 36, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit: «rémunération, à un»

c) en retranchant les lignes 7 et 8, page 21, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la rémunération»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote inscrit est différé.

La motion n° 37 fera l'objet d'un vote distinct.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 37

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 29, en retranchant la ligne 23, page 22, et en la remplaçant par ce qui suit:

«taux maximal de cotisation que les personnes exer-».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

• (1810)

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Motion nº 37A

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 31, en ajoutant à la suite de la ligne 28, page 23, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le passage du paragraphe 50(4) de la même loi qui précède l'alinéa *a*) est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(4) Pour l'application du présent article, la Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, prendre des règlements:»».

M. le vice-président: Plaît il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

[*Traduction*]

Le vote porte sur la motion n° 40 qui sera mise aux voix séparément.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 40

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 48, en retranchant la ligne 15, page 31, et en la remplaçant par ce qui suit:

«présente loi; toutes les parties à l'entente conclue avec la Commission acceptent que le vérificateur général examine leur performance et leurs registres financiers.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 41.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 41

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 56, en retranchant la ligne 12, page 34, et en la remplaçant par ce qui suit:

«en vigueur le 17 avril 1985.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé. La députée d'Ottawa-Ouest invoque le Règlement.

Mme Catterall: Je crois comprendre que la motion nº 24A de la ministre n'a pu être proposée faute du consentement unanime, bien que nous, de l'opposition officielle, fussions disposés à accepter qu'on présente un amendement qui aurait exigé le respect de normes d'équité concernant les possibilités d'emploi et la formation prévues dans le projet de loi pour veiller à ce que les groupes désignés constitués de personnes handicapées, de femmes, d'autochtones et de personnes appartenant aux minorités visibles jouissent d'une égalité d'accès aux programmes de formation.

Je voudrais cependant savoir s'il y aurait consentement unanime à la Chambre pour proposer la motion nº 28 qui accomplit exactement la même chose et est entièrement compatible avec la Loi sur l'équité en matière d'emploi et avec les normes que le gouvernement impose aux employeurs du secteur privé.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Je vais maintenant mettre aux voix la motion nº 23 comme j'aurais dû le faire plus tôt.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 20, en retranchant les lignes 42 à 45, page 14.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Et la sonnerie d'appel ayant retenti:

M. le vice-président: Le premier vote porte sur la motion no 4. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera à la motion no 5.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 93*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Benjamin
Berger	Black
Blondin	Brewin
Butland	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Ferguson	Fisher
Fontana	Foster
Gauthier	Guarnieri
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	Manley
McGuire	Milliken
Mitchell	Nault
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Pickard	Proud
Rideout	Riis

Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Volpe
Waddell	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—70

CONTRE

Députés

Anderson	Atkinson
Beatty	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Côté
Couture	Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Feltham
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	James
Johnson	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury	Landry
Langlois	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Robitaille
St-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thompson	Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—105

M. le vice-président: Je déclare donc la motion nº 5 rejetée. Le prochain vote porte sur la motion nº 6.

• (1840)

Pendant le vote

M. le vice-président: La parole est au député de Kamloops pour un rappel au Règlement. La présidence voudrait seulement savoir si le député vote pour ou contre la motion.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est ce que je voulais vous dire. J'ai eu un moment d'inattention. Nous votons pour la motion du gouvernement.

• (1850)

M. le vice-président: Puisque la présidence a déjà demandé à ceux qui sont contre la motion de voter, la seule façon de revenir à ceux qui sont pour est d'obtenir le consentement unanime.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres députés qui sont contre la motion?

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 94*)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	James
Johnson	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury	Landry
Langlois	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Robitaille
St-Julien	Schneider
Shields	Siddon

Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—105

CONTRE

Députés

Allmand
Assad
Berger
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dionne
Fontana
Gauthier
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Milliken
Ouellet
Peterson
Rideout
Rocheleau
Stewart
Volpe
Young (Gloucester)—41
Arseneault
Bellemare
Blondin
Clancy
Dingwall
Ferguson
Foster
Harvard
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
McGuire
Nault
Pagtakhan
Proud
Robichaud
Simmons
Tobin
Wood

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 7. Le résultat du vote s'appliquera à la motion nº 10.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 95*)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Berger
Blondin
Callbeck
Clancy
Dingwall
Ferguson
Fontana
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Milliken
Nault
Ouellet
Peterson
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—61
Althouse
Arseneault
Bellemare
Black
Brewin
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dionne
Fisher
Foster
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Kristiansen
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Mitchell
Nystrom
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stewart
Taylor
Waddell
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Collins
Crosby (Halifax-Ouest)
Desjardins
Domm
Duplessis
Fee
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Horner
James
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cook
de Cotret
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Gérin
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
Johnson
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—93

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Je déclare donc que la motion nº 10 est rejetée par un vote par appel nominal.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Je reconnais l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il y a un Règlement assez clair qui exige qu'une personne qui veut voter, ici à la Chambre, doit entendre la question. Je remarque qu'il y a plusieurs députés du gouvernement qui s'absentent, actuellement. Et s'ils n'ont pas compris la question, ils ne pourront pas voter, et nous allons nous objecter à ce qu'ils votent.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 12.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 96*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Berger
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Clancy	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Ferguson	Fisher
Fontana	Foster
Gauthier	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
McGuire	Mitchell
Nault	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Rocheleau
Rodriguez	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Taylor
Volpe	Wood—52

CONTRE

Députés

Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Collins
Crosby (Halifax-Ouest)	de Cotret
Desjardins	Dick
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Feltham
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Holtmann
Horner	Horning
James	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Paproski	Plamondon
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Richardson
Robitaille	St-Julien
Schneider	Shields
Siddon	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thompson
Tremblay (Rosemont)	Turner (Halton—Peel)
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—88	Winegard

• (1900)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 13.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 97*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Brewin
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Clancy	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Ferguson	Fisher
Fontana	Gauthier
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo	Jordan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	McGuire
Mitchell	Nault
Ouellet	Pagtakhan
Peterson	Pickard
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Volpe
Wood—49	

CONTRE

Députés

Atkinson	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Holtmann
Horning	James

Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—88

Kempling
Landry
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 14.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 98*)

POUR

Députés

Allmand
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Brewin
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Harvard
Hovdebo
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Wood

Assad
Bellemare
Callbeck
Clancy
Dionne
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stupich
Volpe
Young (Gloucester)—44

CONTRE

Députés

Atkinson
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cardiff
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Crosby (Halifax-Ouest)

Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Cole
Côté
DeBlois

de Cotret
Dick
Duplessis
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Holtmann
James
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee

Desjardins
Dorin
Fee
Gérin
Gustafson
Hawkes
Horning
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—83

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 15. Le vote sur cette motion vaut pour les motions nos 16 et 18.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 99*)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Callbeck
Dionne
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
Ouellet
Peterson
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Stupich
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—41

Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Brewin
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Nault
Pagtakhan
Pickard
Riis
Robinson
Stewart
Taylor
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)

Atkinson
Bjornson
Bosley
Bourgault

Brightwell	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Côté	Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Domm	Dorin
Duplessis	Fee
Feltham	Friesen
Gérin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Horner
James	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury	Landry
Langlois	Layton
Lewis	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Paproski
Porter	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Robitaille
St-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thompson	Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—86

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Je déclare donc aussi les motions nos 16 et 18 rejetées à la suite d'un vote par appel nominal.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait de responsabilité plus pénible pour les députés qu'un vote par appel nominal. Je doute qu'il ne soit raisonnable de voter 24 fois, mais, lorsque les résultats du dernier vote ont été annoncés, il y avait 38 députés de l'opposition présents à la Chambre, et je pense qu'il y avait moins de ministériels que ce que révèle le décompte du vote.

Si nous commençons à prendre de mauvaises habitudes lorsque nous procédons à des votes, nous pourrions compromettre l'intégrité de la Chambre et du Parlement. Je proposerais que les députés soient présents à la Chambre pour entendre la motion et qu'ils ne quittent pas tant que le vote n'a pas été annoncé, ou alors qu'ils ne votent pas.

Je souhaiterais que les députés de tous les partis à la Chambre respectent ces principes pour que les résultats des votes soient plus précis.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion no 20.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 100)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Comuzzi
Dionne	Ferguson
Fisher	Gauthier
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	McGuire
Nault	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Pickard	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Stewart	Taylor
Wood	Young (Gloucester)

Young (Beaches—Woodbine)—37

CONTRE

Députés

Anderson	Atkinson
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Campbell (Vancouver-Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Fee	Feltham
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday	Hawkes
Hogue	Horner
James	Johnson
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Koury
Landry	Langlois
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Lopez
MacKay	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Paproski	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Richardson	Robitaille
St-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Soetens	Sparrow
Tardif	Thompson
Turner (Halton—Peel)	Vézina
Vincent	Weiner

White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—83

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

• (1930)

Le vote suivant porte sur la motion nº 21. Le résultat de ce vote s'appliquera aussi à la motion nº 23.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 101)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Brewin
Comuzzi
Ferguson
Gauthier
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Nault
Pagtakhan
Pickard
Riis
Robinson
Skelly (Comox—Alberni)
Wood
Angus
Assad
Bellemare
Callbeck
Dionne
Fisher
Heap
Keyes
Kristiansen
Lee
McGuire
Ouellet
Peterson
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Stewart
Young (Beaches—Woodbine)—36

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Dorin
Feltham
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hawkes
Holtmann
James
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reimer
Robitaille
Schneider
Soetens
Atkinson
Bjornson
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Fee
Friesen
Gibeau
Halliday
Hogue
Horner
Johnson
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Layton
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Paproski
Porter
Redway
Richardson
St-Julien
Siddon
Sparrow
Tardif
Vézina
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—78
Turner (Halton—Peel)
Vincent
White

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée. La motion no 23 est donc rejetée par vote sur appel nominal.

Le vote suivant porte sur la motion n° 22.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 102)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Brewin
Clancy
Dionne
Fisher
Harvard
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Ouellet
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—41
Angus
Assad
Bellemare
Callbeck
Comuzzi
Ferguson
Gauthier
Heap
Keyes
Kristiansen
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Pagtakhan
Proud
Riis
Rocheleau
Simmons
Stupich
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Fee
Friesen
Gibeau
Halliday
Hogue
Horner
James
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Moore
Paproski
Porter
Atkinson
Bjornson
Bosley
Bourgault
Chadwick
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Edwards
Feltham
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hawkes
Holtmann
Horning
Johnson
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Layton
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Oberle
Plamondon
Pronovost

Redway
Richardson
Schneider
Sparrow
Thompson
Vézina
Weiner
Wilbee
niboia)
Reimer
St-Julien
Siddon
Tardif
Turner (Halton—Peel)
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Worthy—77

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 25. Le résultat du vote s'appliquera également aux motions n^os^ 26 et 39.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 103*)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Callbeck
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Harvard
Heap
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Rocheleau
Simmons
Taylor
Wood
Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Brewin
Clancy
Dionne
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Keyes
Kristiansen
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Proud
Robichaud
Rodriguez
Stupich
Volpe
Young (Beaches —Woodbine)—46

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Dorin
Fee
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
Johnson
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Layton
Lewis
Atkinson
Bjornson
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cardiff
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Edwards
Feltham
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
James
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
St-Julien
Shields
Sparrow
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Weiner
Wilbee
niboia)
Worthy—86
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Schneider
Siddon
Tardif
Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Les motions n^os^ 26 et 39 le sont donc également par vote sur appel nominal.

Le vote suivant porte sur la motion n° 29.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 104*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bjornson
Bosley
Brewin
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Cole
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Dorin
Fee
Fisher
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hogue
Horner
Hovdebo
Johnson
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lewis
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Plamondon
Pronovost
Reid
Rodriguez
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Thompson
Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Brightwell
Cardiff
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Edwards
Feltham
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Harvey (Edmonton-Est)
Heap
Holtmann
Horning
James
Karpoff
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Kristiansen
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Paproski
Porter
Redway
Reimer
St-Julien
Shields
Soetens
Stupich
Taylor
Turner (Halton—Peel)

Venne
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Beaches—Woodbine)—100
Vézina
Weiner
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Allmand
Bellemare
Comuzzi
Fontana
Harvard
Kilger (Stormont—Dundas)
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Pickard
Rideout
Rocheleau
Volpe
Arseneault
Clancy
Dionne
Gauthier
Keyes
MacAulay
MacLellan
Nault
Peterson
Proud
Robichaud
Simmons
Wood—26

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 30.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 105)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Clancy
Dionne
Fontana
Harvard
Heap
Keyes
Kristiansen
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Taylor
Wood—41
Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Brewin
Comuzzi
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)
MacAulay
MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robinson
Rodriguez
Stupich
Volpe

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Edwards
Feltham
Atkinson
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cardiff
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Dorin
Fee
Gérin
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Johnson
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacKay
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Schneider
Soetens
Thompson
Venne
Weiner
Wilbee
Worthy—80
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hawkes
Holtmann
James
Kempling
Koury
Layton
Lewis
Lopez
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Plamondon
Pronovost
Reid
St-Julien
Shields
Sparrow
Turner (Halton—Peel)
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

• (2000)

M. Hawkes: Monsieur le Président, la Chambre accepterait-elle d'appliquer les résultats du dernier vote aux deux prochaines motions à être mises aux voix, soit les motions n[os] 33 et 34, et, en échange, de nous accorder à tous cinq minutes pour vaquer à certains besoins de la nature, pour que nous nous sentions tous un peu mieux?

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa proposition généreuse. Toutefois, comme le gouvernement a, d'une façon ou d'une autre, eu recours à la motion de clôture plus souvent que tout autre de ses prédécesseurs, j'estime important que nous nous fassions tous entendre à tour de rôle.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion no 33.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 106)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Clancy
Dionne
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)
MacAulay
Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Brewin
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Harvard
Heap
Keyes
Kristiansen
MacDonald (Dartmouth)

MacLellan
Nault
Pagtakhan
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—43

McGuire
Ouellet
Peterson
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stupich
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver–Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
DeBlois
Dick
Dorin
Fee
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Halliday
Hawkes
Horning
Johnson
Kilgour (Edmonton–Sud–Est)
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Paproski
Porter
Redway
Reimer
St–Julien
Shields
Sparrow
Turner (Halton—Peel)
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Atkinson
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cole
Cook
Crosby (Halifax–Ouest)
Desjardins
Domm
Edwards
Feltham
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
James
Kempling
Koury
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Schneider
Soetens
Thompson
Venne
Weiner
Wilbee
Worthy—79

M. le vice–président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 34.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 107)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Brewin
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Harvard
Heap
Keyes
Kristiansen
Lee

Althouse
Bellemare
Clancy
Dionne
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton–Est)
Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay

MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stupich
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—43

MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Bosley
Boyer
Campbell (Vancouver–Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Couture
DeBlois
Desjardins
Dorin
Fee
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
James
Kempling
Koury
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Soetens
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Atkinson
Bjornson
Bouchard (Lac–Saint–Jean)
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cole
Côté
Crosby (Halifax–Ouest)
de Cotret
Dick
Edwards
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
Johnson
Kilgour (Edmonton–Sud–Est)
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Mayer
McDermid
Monteith
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Richardson
St–Julien
Shields
Sparrow
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—83

M. le vice–président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 35.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 108)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Bellemare
Clancy
Dionne
Fisher
Harvard
Heap

Althouse
Assad
Brewin
Comuzzi
Ferguson
Gauthier
Harvey (Edmonton–Est)
Hovdebo

Keyes
Kristiansen
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Wood
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stupich
Volpe
Young (Beaches —Woodbine)—44

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cole
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Edwards
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hogue
Horner
James
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sparrow
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—84
Atkinson
Bjornson
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Couture
DeBlois
Desjardins
Dorin
Fee
Gibeau
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Kempling
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Mayer
McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Soetens
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 36.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 109)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Clancy
Dionne
Althouse
Arseneault
Bellemare
Comuzzi
Ferguson
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Stupich
Volpe
Young (Beaches —Woodbine)—45
Fontana
Harvard
Heap
Keyes
Kristiansen
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Dorin
Fee
Gibeau
Gustafson
Hogue
Horner
James
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plamondon
Pronovost
Reid
Robitaille
Schneider
Soetens
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—84
Atkinson
Bjornson
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Edwards
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hawkes
Holtmann
Horning
Kempling
Landry
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Porter
Redway
Richardson
St-Julien
Shields
Sparrow
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 36A.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 110*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Brewin
Clancy	Comuzzi
Dionne	Ferguson
Fisher	Fontana
Gauthier	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Heap
Hovdebo	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	McGuire
Nault	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Rocheleau
Rodriguez	Stewart
Taylor	Volpe
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—44

CONTRE

Députés

Anderson	Atkinson
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Côté
Couture	Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Dorin	Edwards
Fee	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Holtmann	Horner
Horning	Kempling
Landry	Langlois
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Masse
Mayer	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
Plamondon	Porter
Pronovost	Redway
Richardson	Robitaille
St-Julien	Schneider
Shields	Soetens
Sparrow	Tardif
Thompson	Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—81

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 37.

(La motion, mise aux voix, est rejetée).

(*Vote No 111*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bellemare
Blondin	Brewin
Clancy	Comuzzi
Dionne	Ferguson
Fisher	Fontana
Gauthier	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Heap
Hovdebo	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	McGuire
Nault	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Rocheleau
Rodriguez	Stewart
Stupich	Taylor
Volpe	Wood
Young (Beaches—Woodbine)—45	

CONTRE

Députés

Anderson	Atkinson
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Dorin
Edwards	Fee
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Horner
Horning	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Masse	Mayer
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	Monteith
Moore	Oberle
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Richardson	Robitaille
St-Julien	Schneider
Shields	Soetens
Sparrow	Tardif
Thompson	Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner

White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—81

• (2030)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 37A.

(La motion, mise aux voix, est adoptée).

(Vote No 112)

POUR

Députés

Althouse
Anderson
Atkinson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brewin
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Collins
Cook
Côté
Couture
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
de Cotret
Desjardins
Dick
Edwards
Fee
Fisher
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Harvey (Edmonton-Est)
Heap
Horner
Horning
Hovdebo
Kempling
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langlois
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Masse
Mayer
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Richardson
Riis
Robitaille
Rodriguez
St-Julien
Schneider
Shields
Soetens
Sparrow
Stupich
Tardif
Taylor
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—94

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Assad
Bellemare
Blondin
Clancy
Comuzzi
Dionne
Ferguson
Fontana
Gauthier
Harvard
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
McGuire
Nault
Ouellet
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Stewart
Volpe
Wood—32

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 40.

(La motion, mise aux voix, est rejetée).

(Vote No 113)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Blondin
Brewin
Clancy
Comuzzi
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Gauthier
Harvard
Harvey (Edmonton-Est)
Heap
Hovdebo
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
McGuire
Nault
Ouellet
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Stewart
Stupich
Taylor
Volpe
Wood—47

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Collins
Côté
Couture
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hogue
Holtmann
Horning
Kempling
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury
Landry
Langlois
Layton
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer

McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sparrow
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Wilbee
Worthy—80

McDermid
Monteith
Nicholson
Paproski
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Soetens
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 41.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 114)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Bellemare
Brewin
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Harvard
Heap
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stupich
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—49

Althouse
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blondin
Clancy
Dionne
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Stewart
Taylor
Wood

CONTRE

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Edwards
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday

Atkinson
Bjornson
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Cole
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Dorin
Fee
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)

Hawkes
Holtmann
Kempling
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Soetens
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Hogue
Horning
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Landry
Layton
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sparrow
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Wilbee
Worthy—85

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Peut-on se dispenser de faire retentir la sonnerie?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 115)

POUR

Députés

Anderson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault

Atkinson
Bjornson
Blais
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer

Brightwell
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Gibeau
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sparrow
Tardif
Tremblay (Rosemont)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Cole
Cook
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Duplessis
Fee
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Kempling
Landry
Layton
Lewis
Lopez
MacKay
Masse
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—92

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Blondin
Althouse
Arseneault
Bellemare
Clancy
Comuzzi
Ferguson
Fontana
Harvard
Heap
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
McGuire
Ouellet
Peterson
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Taylor
Wood
Dionne
Fisher
Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Nault
Pagtakhan
Pickard
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—48

• (2100)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le porte-parole du gouvernement peut nous dire quels projets de loi nous étudierons demain et vendredi.

M. Lewis: Monsieur le Président, demain, la Chambre étudiera le projet de loi C-36.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La soirée a été longue et je crois que tous les députés s'uniront à moi pour féliciter les services du greffier dont le personnel s'est si bien acquitté de ses tâches, d'autant plus que des députés avaient changé de place.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Comme il est 21 h 15, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 21 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement aux neuf pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

DÉCRET EN CONSEIL

DÉPÔT ET RENVOI DES NOMINATIONS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations que le gouvernement a effectuées par décret.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents dont la liste est annexée.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE MIXTE AU BANGLADESH ET AUX PHILIPPINES

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officilelles, le rapport de la délégation parlementaire mixte au Bangladesh et aux Philippines pour la période allant du 15 au 27 août 1989.

RAPPORTS DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, en ma qualité de vice-président de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, et conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les septième, huitième et neuvième rapports de cette association.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-huitième rapport du comité de sélection.

• (1110)

LE PROJET DE LOI C-13—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-267, Loi prévoyant un moratoire sur le développement de l'énergie nucléaire au Canada afin de procéder, au sujet de cette énergie, à une enquête publique suivie d'un référendum.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, une enquête publique s'impose avant que le gouvernement ne privatise tout le secteur nucléaire. Ce projet de loi prévoit d'interrompre temporairement le développement de l'énergie nucléaire au Canada afin de procéder à une enquête publique approfondie sur l'utilisation de l'énergie nucléaire sous toutes ses formes. Après cela, nous serions probablement en mesure de prendre une décision éclairée.

Le projet de loi prévoit essentiellement la tenue d'une enquête publique qui, je dois dire, pourrait être suivie d'un référendum, quoiqu'il y ait de meilleurs moyens de décider de l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada une fois que l'on est en possession de toute l'information nécessaire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande la permission de présenter le projet de loi C-268, intitulé Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (avortement).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je présente un projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé», qui vise à pénaliser les gouvernements provinciaux qui assument le coût d'avortements qui ont lieu même si la vie de la mère n'est pas menacée. Les montants ainsi versés seraient déduits des contributions fédérales aux provinces au titre des soins de santé.

Je tiens à remercier ma collègue, la députée de Mississauga-Est, d'avoir appuyé ce projet de loi.

[*Français*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande la permission de présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (destruction du foetus).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (destruction du foetus). S'il est adopté, le fait de provoquer volontairement la mort d'un foetus sera une infraction dont l'auteur sera passible d'une peine de prison à perpétuité.

Je veux remercier mon collègue, l'honorable député de Mississauga-Est, qui a aussi appuyé ce projet de loi.

[*Français*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

Mme Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la semaine dernière à la Chambre, comme il est dit à la page 4952 du hansard, j'ai invoqué le Règlement au sujet d'un autre projet de loi d'initiative parlementaire dont le but visé, d'après ce que j'ai compris, serait le même que celui du projet de loi qu'on vient de nous présenter. La présidence n'a pas encore rendu de décision sur mon rappel au Règlement. Je demande, si c'est permis, d'englober ce projet de loi dans mon dernier rappel au Règlement.

M. le Président: La députée fait une demande qui, dans les circonstances, paraît raisonnable à la Présidence.

Je prendrai note de ses remarques et ma décision sur son premier rappel au Règlement en tiendra compte.

Après avoir rendu ma décision, je pourrai statuer sur le projet de loi d'une façon ou d'une autre, selon la décision prise.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

L'ORDRE DE PRIORITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les partis se sont entendus et je pense qu'il y aura consentement unanime pour proposer les deux motions suivantes immédiatement et les mettre aux voix sans débat. Je propose:

Que le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés fasse enquête, procède à une étude et (au plus tard le 7 décembre 1989) fasse rapport à la Chambre sur la question de savoir s'il y a lieu de modifier la façon dont les affaires émanant des députés sont choisies pour faire partie de l'ordre de priorité (et, dans l'affirmative, quelles seraient les modifications à apporter à la procédure), et

Que, si ledit comité est d'avis qu'il y a lieu de revoir ou de modifier d'autres aspects de la procédure et des pratiques relatives à la conduite des affaires émanant des députés (y compris la procédure relative aux projets de loi d'intérêt privé), le comité inclue ses observations ou ses recommandations à la Chambre à ce sujet dans son rapport.

M. le Président: Les députés ont entendu la motion du ministre de la Justice. Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURES

TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que soit autorisée la télédiffusion de certaines séances du Comité permanent des communications et de la culture, et plus précisément, durant l'examen des nominations par décret de Patrick Watson et de Gérard Veilleux à la Société Radio-Canada, de Keith Spicer au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et de Joan Pennefather à la fonction de Commissaire du gouvernement à la cinématographie;

Que cette télédiffusion se fasse selon les principes et pratiques régissant actuellement la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes; et

Que cette autorisation prenne effet la semaine du 30 octobre 1989.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion du ministre de la Justice. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition concernant Charles Ng, le citoyen américain que les États-Unis veulent juger pour 13 meurtres commis sur leur territoire. Le processus d'extradition a été enclenché.

Cette pétition a été certifiée correcte par le greffier, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les 1 339 pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à modifier la législation concernant les extraditions pour permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de fugitifs dès qu'elle est demandée ou, s'il y a lieu, après que le système pénal canadien ait disposé de leur cas. Cette pétition porte à 90 987 le nombre de signatures reçues à cet effet à la Chambre.

• (1120)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs dizaines d'électeurs de la localité d'Elliott Lake, dans le nord de l'Ontario. Ils exhortent le Parlement à rejeter la taxe sur les produits et services proposée.

Les pétitionnaires soulignent que la taxe sur les ventes des fabricants qui était de 9 p. 100 a déjà été portée à 13,5 p. 100 et que la taxe sur les produits et services aurait de graves conséquences sur notre économie, sur les régions et sur le tourisme. Ils font également remarquer que le gouvernement a déjà imposé plus de deux douzaines de hausses de taxes et d'impôt depuis 1984.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte quant à la forme et au contenu et signée par de nombreux Canadiens, dont des électeurs de Winnipeg-Nord, qui estiment que cette nouvelle taxe proposée sur les produits et services sera invisible, qu'elle s'appliquera à pratiquement tout ce qu'ils achètent et qu'elle suscitera

des difficultés graves et injustes aux Canadiens à faible et à moyen revenu.

C'est pourquoi les pétitionnaires, convaincus que la Chambre des communes saura porter remède à leur grief, lui demandent de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

L'ÉDUCATION—L'EXEMPTION FISCALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions différentes. Dans la première, on demande au Parlement de veiller à ce que les modifications apportées à la taxe fédérale de vente ne changent rien à l'exemption fiscale accordée dans le cas des études et des activités connexes d'enrichissement personnel, car il est de tradition d'exempter d'impôt les activités éducatives.

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): La deuxième pétition est signée par un certain nombre d'habitants du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique, qui demandent au Parlement de maintenir le réseau actuel de VIA Rail, de moderniser son matériel et de lui offrir un appui suffisant pour qu'elle puisse remplir son mandat et offrir un service-voyageurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma troisième pétition demande au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon à imposer aux particuliers et aux sociétés riches un impôt minimum efficace. Les signataires demandent en outre, au cas où un vaste consensus se dégagerait en faveur de l'imposition d'une taxe de vente fédérale, que le gouvernement ne se serve pas de ce prétexte pour saigner à blanc les contribuables ou pour transférer le fardeau fiscal sur les épaules des Canadiens ordinaires en instaurant une taxe régressive à la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale.

VIA RAIL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai là deux pétitions. La première porte sur le projet du gouvernement d'abolir le service-voyageurs ferroviaire au Canada.

Les signataires signalent humblement à la Chambre que le gouvernement du Canada a décidé d'éliminer un grand nombre des itinéraires de VIA Rail et des milliers d'emplois. Ils affirment que les Canadiens méritent un service-voyageurs ferroviaire d'excellente qualité, grâce notamment à l'utilisation d'un équipement moderne sur tout le réseau et à des trains grande vitesse le long du corridor; que le train constitue le mode de transport le plus sûr et le moins polluant, que les subventions fournies par le gouvernement du Canada à VIA Rail ne sont pas disproportionnées par rapport à celles qu'il fournit pour maintenir l'infrastructure hautement spécialisée des aérogares, que plusieurs localités rurales comptent exclusivement sur le service-voyageurs ferroviaire, et que le tourisme au Canada compte également sur ce service.

Les signataires prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas abolir, entièrement ou en partie, le service-voyageurs ferroviaire dans notre pays.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'ai également une deuxième pétition, monsieur le Président, qui fait suite à plusieurs que j'ai déposées à la Chambre, signée par des commettants d'Ottawa—Vanier, et visiteurs, que je remarque également, de la belle circonscription d'Ottawa—Vanier, qui s'objectent à cette taxe de vente fédérale sur les produits et services et aimeraient que le Parlement rejette absolument cette nouvelle taxe sur les produits et services car elle sera inflationniste, elle nuira à l'économie canadienne et elle causera des difficultés graves et injustes pour les familles à revenu moyen et modique.

[*Traduction*]

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition dûment certifiée et signée par des habitants de ma circonscription qui demandent au Parlement d'adopter une mesure législative protégeant efficacement la vie des enfants à naître et ce, à tous les stades de leur développement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, je

présente une pétition signée par de nombreux Canadiens de l'agglomération torontoise. La pétition a été jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre et à tous les membres du Parlement d'exhorter le gouvernement à abandonner son projet de TPS. De l'avis de tous les Canadiens qui ont signé la pétition, la TPS ne peut mener qu'à un désastre financier.

Parmi les signataires, on retrouve des Canadiens travaillant dans l'industrie touristique. Ces pétitionnaires prédisent la perte d'environ 30 000 emplois dans cette industrie, dont 5 000 en Ontario seulement. Les pétitionnaires, à l'instar d'autres Canadiens, prient la Chambre de renoncer complètement à ce projet de TPS.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions dûment certifiées conformément à l'article 36 du Règlement. L'une d'elles concerne les objections que les pétitionnaires opposent à la taxe générale de vente proposée par le gouvernement. Les pétitionnaires font remarquer qu'elle est injuste et qu'elle taxe les gens sur leur capacité de payer. Ils s'opposent à ce que les coupes de cheveux soient taxées ainsi que les couches et le mazout de chauffage.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition au nom de plusieurs électeurs de Kamloops qui s'opposent presque frénétiquement à la taxe générale de vente.

Les pétitionnaires indiquent plusieurs domaines où, à leur avis, le gouvernement se fourvoie complètement et ils demandent à celui-ci de renoncer à cette taxe très punitive, cruelle, horrible et discriminatoire.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Elle vient du Québec où diverses collectivités se sont réunies avec certaines communautés de l'Ouest pour s'opposer à la décision prise par le gouvernement de réduire les services de VIA Rail dans de si nombreuses localités. Les pétitionnaires expliquent pourquoi cette décision est particulièrement mal fondée du point de vue écologique.

Le ministre de l'Environnement étant avec nous aujourd'hui, j'espère qu'il écoutera ces pétitionnaires qui s'opposent à ce que les nombreux voyageurs qui prennent le train doivent désormais voyager en automobile et encombrer les routes, les aéroports et le reste.

A mon avis, ils présentent des arguments très convaincants au ministre de l'Environnement.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui traite d'un sujet très important pour mes commettants. Les pétitionnaires s'opposent au projet de taxe sur les produits et les services. Ils estiment que le gouvernement en proposant cette taxe prend une mauvaise décision pour les Canadiens. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de présenter une pétition jugée correcte par le greffier.

Le gouvernement du Canada ayant décidé de fermer, vendre ou transférer les parties essentielles du réseau de VIA Rail, les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de maintenir le réseau national de VIA Rail.

Ils demandent également au Parlement d'acheter du matériel roulant neuf afin de moderniser le service-voyageurs de VIA Rail.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu.

La pétition, signée par des Canadiens d'une côte à l'autre, signale que le gouvernement du Canada a décidé de fermer, vendre ou transférer les parties essentielles du réseau de VIA Rail. Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de maintenir le réseau national de VIA Rail.

• (1130)

Ils demandent au Parlement d'adopter une loi sur les trains de passagers et de donner à VIA Rail un mandat législatif clair. Enfin, ils demandent au Parlement de modifier les ententes passées avec les sociétés ferroviaires concernant les coûts.

LE DROIT À LA VIE

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conforme à l'article 36 du Règlement et signée par 3 740 électeurs des circonscriptions de Durham, Oshawa et Ontario. Les pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer sans

plus tarder afin de protéger la vie de chaque être humain au Canada, de la conception à la mort naturelle.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des Canadiens qui prient le gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services parce qu'ils croient que cette taxe est injuste et qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables.

VIA RAIL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la région de Burnaby et de Vancouver qui font observer que le service voyageurs de VIA Rail est essentiel pour de nombreux Canadiens. Ce service existe au Canada depuis plus de 100 ans. Pourtant, le gouvernement a annoncé qu'il amputerait de 400 millions de dollars ses subventions d'exploitation à VIA au cours des cinq prochaines années. Ces compressions entraîneront une diminution considérable du service voyageurs et compromettront les services d'entretien, la sécurité et les emplois.

Enfin, les pétitionnaires font remarquer que les réductions du budget et des services pourraient se solder par la perte d'un tiers du réseau ferroviaire national de transport des passagers. Ils demandent donc au Parlement de maintenir le réseau de VIA, d'améliorer l'équipement et d'assurer à la société le soutien dont elle a besoin pour remplir son mandat qui est d'offrir un service voyageurs partout au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de tous les contribuables, je crois, de la ville de Vonda, en Saskatchewan, qui supplient le gouvernement de rejeter l'actuelle proposition de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal dans la perspective d'une répartition plus équitable du fardeau pour épargner les Canadiens ordinaires.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je présente moi aussi une pétition au nom de Canadiens qui sont à la fois peinés et furieux de voir le gouvernement s'entêter à faire la sourde oreille à leurs appels en faveur de la suppression de la TPS, qui est une taxe régressive.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une pétition qui a été jugée correcte conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires sont des habitants de Windsor, en Ontario, qui demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom de nombreux Canadiens qui demandent au Parlement de carrément rejeter cette taxe sur les produits et services, car ils craignent qu'elle n'éprouve sérieusement et injustement les familles à revenu faible et moyen.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET VIA RAIL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose deux pétitions qui concernent l'une la taxe sur les produits et services et l'autre, VIA Rail. Essentiellement, les pétitionnaires prient le gouvernement de revenir sur ses positions, de sauver VIA Rail et d'abandonner la TPS, au lieu, comme il l'essaie maintenant, d'abandonner VIA Rail et de sauver la TPS.

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom des citoyens de Thunder Bay qui se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief à la Chambre. Ils prient humblement le Parlement de convaincre le gouvernement du Canada de ne pas annuler, en tout ou en partie, le service de trains de voyageurs au Canada.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs de Windsor-Ouest. Ils s'opposent à la taxe sur les produits et services et ils demandent que le Parlement rejette une taxe qui est si injuste et si inéquitable.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition concernant VIA Rail, qui a été certifiée par le greffier des pétitions.

Les signataires, dont certains sont de Coquitlam, mais qui sont en majorité de Revelstoke, en Colombie-Britannique, le long de la ligne de VIA qui doit être abandonnée, exhortent le gouvernement à maintenir le réseau de VIA, à améliorer le matériel roulant et à donner à la compagnie un budget suffisant pour qu'elle

réalise son mandat national dans le domaine du service voyageurs.

Les signataires de la pétition sont à la fois furieux et anxieux, mais ils ne sont certainement pas transportés de joie.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition dûment autorisée en vertu de l'article 36 du Règlement. Les signataires, résidants de Clinton, Waterloo, Stratford et Kingston, en Ontario, prient humblement le Parlement de rétablir les services de VIA Rail et de donner à la compagnie les ressources dont elle a besoin pour améliorer son service et pour entretenir les voies et le matériel.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le président, je propose:

Que le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-36 et sur tout amendement s'y rapportant ne soit plus ajourné.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 116)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Desjardins
Domm
Duplessis
Fee
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horner
Johnson
Kempling
Kindy
Langlois
Layton
Lewis
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Shields
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—111

Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
Darling
de Cotret
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Schneider
Soetens
Stevenson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Van de Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Boudria	Brewin
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Dingwall
Dionne	Ferguson
Fisher	Fontana
Foster	Fulton
Gauthier	Gray (Windsor-Ouest)
Harvard	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
Manley	McGuire
Milliken	Mitchell
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Pickard	Proud
Rideout	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Volpe	Wappel
Wood	Young (Gloucester)—66

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Schneider (p. 5069).

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Regina—Lumsden dispose encore de deux minutes.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, pouvez-vous m'éclairer? Dois-je terminer mon magnifique discours ou parler de la motion de clôture?

• (1220)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a deux minutes pour terminer le discours qu'il avait commencé. C'est tout ce qui lui reste.

M. Benjamin: Je préférerais avoir vingt autres minutes, mais je prendrai le temps qui me reste pour faire quelques brèves remarques. J'espère ensuite pouvoir répondre à quelques questions, du député de Regina—Wascana surtout.

Je veux souligner un fait qui n'a pas encore été mentionné au sujet des paiements anticipés sans intérêt aux agriculteurs. C'est que 99 p. 100 de ces prêts sont remboursés, ce qui constitue probablement le plus haut taux de remboursement de tous les programmes gouvernementaux.

L'autre remarque que je voulais faire c'est que le gouvernement viole la loi. Il interdit à la Commission canadienne du blé de verser les paiements anticipés sans intérêt depuis le 1er août, date du début de la campagne agricole. Il applique ce projet de loi avant même qu'il ne soit adopté par la Chambre des communes. C'est une infraction à la loi ou je ne m'y connais pas. Et si ce n'est pas une des pires formes de totalitarisme, je veux bien être pendu. Il interdit depuis le 1er août à la Commission canadienne du blé de verser ces paiements, même si la loi dit qu'elle peut et doit le faire. Il ne respecte ni la loi ni l'agriculture canadienne.

Certains agriculteurs ont besoin d'argent dès maintenant pour faire leurs versements à la Société du crédit agricole, pour payer le carburant qu'ils ont consommé pour leurs récoltes et pour une foule d'autres raisons. Il y a actuellement beaucoup d'endroits au Canada où ils ne peuvent pas vendre leurs produits ou ne devraient pas les vendre parce qu'il y en aurait trop sur le marché. Pourquoi les pénaliser pour une situation qui n'est pas de leur faute et qui est indépendante de leur volonté?

Je l'ai déjà fait remarquer et je le répète, nous accordons des prêts sans intérêt, qui ne seront jamais remboursés, au secteur des affaires grâce aux impôts reportés sur le revenu des sociétés, lesquels totalisent environ 40 milliards de dollars. Il s'agit d'un report sans intérêt d'impôts qui seront reportés à jamais. Mais le gouvernement veut priver les agriculteurs de paiements anticipés sans intérêt que ces derniers ont toujours remboursés en entier. Cela bat en brèche ce qui passait pour être une des très bonnes mesures—qui n'ont jamais été bien nombreuses—du Parti conservateur. En fait, les partis politiques des provinces des Prairies étaient unis sur ce

point dans les années 1940 et 1950. Le gouvernement libéral s'est entêté à refuser de prendre cette mesure, mais M. Diefenbaker l'a prise. Des gens de toutes les appartenances politiques et tous les organismes agricoles en ont alors félicité les conservateurs et continuent de le faire depuis.

Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi on choisit cet élément insignifiant parmi toutes les activités de l'État aux dépens des producteurs agricoles. Je n'ai encore entendu personne à la Chambre donner une bonne raison quant à la nécessité de cette mesure, ou quelque raison que ce soit pour la justifier. Si quelqu'un en face pouvait me donner une raison qui justifie qu'on prenne cette mesure, je serais heureux de l'entendre. J'aimerais en fait que quelqu'un en face intervienne pour faire une observation de sorte que je puisse répliquer. J'invite les députés d'en face à me poser une question.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de période réservée aux questions ou observations.

M. Bemjamin: Pourquoi pas? Nous sommes encore à l'étape de la deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de période réservée aux questions ou aux observations. Nous sommes maintenant assujettis à de nouvelles règles. Je vais donner deux ou trois minutes de plus au député, s'il le désire.

M. Benjamin: Donnez-moi encore dix minutes. Puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour continuer mes remarques?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler de ce projet de loi. Je suis très déçu que le gouvernement ait encore usé d'autorité en appliquant la clôture. C'est un jour terrible pour les agriculteurs de notre pays. Le gouvernement actuel a appliqué la clôture plus souvent qu'il n'a présenté de projets de loi. Il est grand temps qu'il aille consulter les agriculteurs et qu'il se serve des lois existantes pour leur donner l'argent dont ils ont si désespérément besoin à cette époque-ci de l'année.

Le programme initial de paiements anticipés, que cette mesure législative vise à modifier, a été conçu avant tout dans le but d'établir un système de commercialisation ordonnée pour les produits agricoles canadiens, afin que l'offre réponde à la demande et que les prix demeurent relativement stables. Ce programme nous permettait d'atteindre ce but de façon satisfaisante.

Les agriculteurs doivent faire d'importantes dépenses au début de la saison; ainsi, au moment de la récolte, ils ont hâte de payer leurs dettes. Cependant, s'ils mettent toute leur récolte sur le marché à ce moment-là, cela a certaines conséquences néfastes. Si le marché est inondé, les prix baissent, les systèmes de transport et de transformation s'engorgent, puis au printemps la pénurie de denrées s'accompagne d'une augmentation des prix pour les consommateurs. Voilà ce qui résultera des pressions financières qui forceront les producteurs à vendre toute leur récolte immédiatement.

Depuis que le programme des paiements anticipés existe, le Canada bénéficie d'un système ordonné de commercialisation qui fait l'envie de nombreux pays. La principale raison de ce succès, ce sont les avances de fonds sans intérêt, au moment de la récolte, consenties par les associations de producteurs et garanties par le gouvernement fédéral.

Par le projet de loi C-36, le gouvernement fédéral élimine les prêts sans intérêt. Ce faisant, il va porter atteinte à l'exploitation familiale canadienne déjà bien menacée. Le ministre de l'Agriculture a essayé d'amortir le choc en disant aux agriculteurs qu'en perdant les prêts sans intérêt ils font leur part pour combattre le déficit national. Je suis sûr que lorsque les banques saisiront leurs exploitations et lorsque leurs familles perdront leur moyen de subsistance, les agriculteurs seront heureux de savoir qu'ils ont aidé à réduire le déficit du gouvernement.

La question de l'efficacité financière a été étudiée par mes collègues de ce côté de la Chambre, mais je pense qu'on ne peut en répéter trop l'importance. Combien le gouvernement va-t-il économiser en faisant payer des intérêts aux agriculteurs sur les prêts consentis en vertu de ce programme? Selon le ministre, les modifications à ce programme vont faire économiser environ 20 millions au gouvernement cette année. Des douzaines d'organismes agricoles, depuis les producteurs de pommes de terre de la région atlantique jusqu'aux producteurs de maïs de l'Ontario et aux producteurs de grains de l'Ouest, ont dit au gouvernement que s'il faut payer des intérêts ce sera trop coûteux pour de nombreux producteurs. Ces mêmes organismes ont répété maintes et maintes fois au gouvernement que les avantages de ce programme dépassaient de loin les coûts.

Le gouvernement s'apercevra trop tard de ce qu'il en coûte de détruire ce programme de prêts sans intérêt, un coût qui ne sera pas seulement en dollars, mais en

espèces beaucoup plus intangibles et de bien plus grande valeur, la survie de l'exploitation familiale.

• (1230)

L'adoption de cette mesure entraînerait des coûts plus élevés pour les agriculteurs à un moment où l'exploitation agricole familiale est déjà en proie à des difficultés, comme en témoignent tous les jours les articles qui font état dans la presse de saisies et de faillites agricoles.

Les associations agricoles dans l'ouest du Canada calculent que le fait de supprimer de ce programme les avances sans intérêt augmentera le coût du crédit de 1 500 $ à 2 000 $ par année par exploitation agricole. Les taux d'intérêt qui montent en flèche par suite de la politique budgétaire irresponsable du gouvernement contribueront à écraser les agriculteurs sous le fardeau d'un endettement croissant. Les économies réalisées par le gouvernement ne se répercutent pas sur les agriculteurs.

En d'autres mots, en l'absence d'avances sans intérêt, le programme des paiements anticipés deviendra à toutes fins pratiques inutile aux agriculteurs.

L'Ontario Corn Producers Association, dont près de 2 000 membres ont participé au programme les années précédentes, a déclaré que la disparition des avances sans intérêt enlèvera pratiquement toute efficacité au programme et réduira au minimum la participation des agriculteurs.

Quelles sont les véritables intentions du gouvernement lorsqu'il propose cette mesure? Il est vrai que si les producteurs ne sont pas incités à participer et que le programme vient à disparaître pour n'avoir suscité aucun intérêt, le gouvernement économisera de l'argent. Est-ce là le véritable plan? La destruction du programme des paiements anticipés sans intérêt n'est qu'une étape dans la lutte évidente que le gouvernement a entrepris de mener contre l'exploitation agricole familiale au Canada.

La réduction des subventions au transport, des crédits destinés aux programmes d'exportation des produits laitiers et des subventions accordées à des organismes comme la Commission canadienne du lait, et j'en passe, a, depuis les dernières élections, fait perdre aux agriculteurs 400 millions de dollars de subventions, sans compter le tort que causera le projet de loi C-36.

Les entreprises de production de vin et de tabac se débattent pour survivre. Les offices de commercialisation ont été considérablement affaiblis. Les effets de l'Accord de libre-échange sont peu encourageants pour nos agriculteurs.

Le gouvernement a beau affirmer pour la forme qu'il veut préserver la ferme familiale canadienne, il la prive d'avenir en détruisant les mécanismes qui lui ont permis de survivre jusqu'ici malgré la loi de la jungle qui règne sur le marché mondial.

Nous avons vu je ne sais combien de fois le gouvernement manifester son mépris à l'endroit du Canadien moyen: quand il a abdiqué ses responsabilités à l'égard du programme d'assurance-chômage, quand il a amputé le réseau national, quand il a affligé à divers titres le Canada atlantique, et tout récemment quand il a présenté la taxe sur les produits et services. Il est malheureusement trop évident que le gouvernement n'écoute que les grosses entreprises. Il n'y a rien d'étonnant qu'il s'en prenne à la ferme familiale, mais quand même c'est rageant.

Le programme d'avances sans intérêts, qui a renforcé le système canadien de commercialisation au profit des agriculteurs, a également profité à des millions de consommateurs. Ces simples consommateurs vont souffrir eux aussi de la destruction de ce programme.

Comme les intérêts sur leurs emprunts vont commencer à courir dès le moment de la récolte, les agriculteurs vont tout naturellement être fortement poussés à vendre tous leurs produits et à entreprendre immédiatement le remboursement de leur dette énorme, étant donné surtout les taux d'intérêt élevés. Cela aura pour effet de faire tomber les prix et de surendetter les producteurs. Avec comme résultat que les prix vont tomber, que l'endettement va s'accélérer, que le système des quotas, qui jusqu'ici avait fait l'envie du monde entier, va être débordé, et que par la suite les prix à la consomation vont monter parce qu'il y aura des pénuries le printemps prochain. Par contrecoup cela va exiger une hausse des importations de produits américains, qui souvent ont vieilli et sont de qualité inférieure. Tel va être le résultat du marché mal contrôlé que cette politique gouvernementale va créer.

Le gouvernement cherche à se disculper en rejetant la faute sur notre parti, prétendant que notre détermination à sauver par le débat le programme actuel d'avances ne fait que retarder les versements dont les agriculteurs ont un urgent besoin. Si c'est le cas, comment se fait-il alors que des douzaines d'associations de producteurs se joignent à nous pour dire que ce projet de loi a de grands défauts? Comment explique-t-il que la *Prince Edward Island Federation of Agriculture*, l'*Ontario Corn Producers Association*, la *Western Canadian Wheat Growers Association* et beaucoup d'autres associations ont demandé expressément au gouvernement de ne pas appliquer ce projet de loi?

Il y a des organismes réputés, comme le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, qui ont résolu à l'unanimité d'inviter le gouvernement fédéral à appliquer le programme d'avances à la campagne 1989-1990 dans les conditions habituelles, et d'attendre pour pré-

senter des modifications que les associations de producteurs aient été consultées.

Bien entendu, dans la mise en oeuvre de son programme, le gouvernement n'a jamais vraiment cherché à connaître l'opinion des Canadiens qui seront le plus durement touchés par les mesures en question. Manifestement, le gouvernement ne veut pas savoir ce que les Canadiens ont à dire; en effet, au départ, le comité des finances n'envisageait de se rendre que dans deux villes de la région de l'Atlantique et le ministre des Transports a refusé de rencontrer les élus municipaux.

Le ministre de l'Agriculture et ses collègues font la sourde oreille aux instances de toutes les associations de producteurs du pays qui s'opposent à ce projet de loi. Le gouvernement fait preuve d'une arrogance incroyable que les agriculteurs et les autres Canadiens ne sont pas près d'oublier.

Je trouve tout à fait terrible que le gouvernement aille de l'avant avec ce projet de loi alors que les agriculteurs et les producteurs ont tant besoin d'argent à cette époque-ci de l'année, car ils ont besoin de comptant pour rembourser leurs dettes, conserver leur cote de crédit et ainsi, au besoin, emprunter davantage dans le but de faire tourner leur exploitation.

Cela ne pourrait venir à un pire moment pour les agriculteurs canadiens, alors qu'ils luttent contre les répercussions de l'Accord de libre-échange et la menace qui pèse sur leurs politiques de commercialisation. J'exhorte à nouveau le gouvernement à négocier avec les associations en question un projet de loi beaucoup plus avantageux pour leurs membres et à conserver ce programme intact, du moins pour cette année, comme le recommandent toutes ces associations de producteurs.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat.

Essentiellement, ce que nous tentons de faire, c'est d'appliquer les modifications à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Si j'en juge par les propos des producteurs, ils considèrent, dans l'ensemble, que le gouvernement est sur la bonne voie lorsqu'il tente de réduire notre dette et notre déficit qui, après tout, constituent le problème fondamental auquel notre pays est confronté à l'heure actuelle. Les frais d'intérêt sur cette dette nuiraient aux activités de n'importe quel gouvernement. Je dis cela en toute objectivité, car la situation serait la même quel que soit le parti au pouvoir; la taille de notre dette nationale et l'énormité des frais d'intérêt qui s'y ajoutent constituent, sans aucun doute, un obstacle de taille et nuisent, fondamentalement, à la capacité du gouvernement de continuer à offrir les programmes en place, et encore plus, à sa capacité de les améliorer.

Je crois que les producteurs de tout le pays saisissent le problème et le dilemme avec lesquels le gouvernement est aux prises. Ils comprennent aussi que la solution ne se résume pas à hausser les impôts et que le gouvernement doit aussi songer à réduire ses dépenses.

Le dernier budget prévoyait des compressions. Tous les ministères ont été mis à contribution pour régler le problème du déficit. Il est évidemment naturel que l'opposition conteste toutes ces propositions, puisque c'est là son travail, et, en fait, divers groupes intéressés de tout le pays les contestent aussi.

Le fait est que la plupart des Canadiens comprennent que ces mesures s'imposent. Le gouvernement ne tient pas particulièrement à éprouver qui que ce soit. Le problème, c'est que si l'on ne s'attaque pas sérieusement et dès maintenant au déficit, toutes les recettes gouvernementales serviront bientôt à payer les intérêts, iront au service de la dette passée. Il va sans dire que cela ne pourra pas durer très longtemps.

En ce qui concerne les amendements que l'on propose d'apporter à ces projets de loi, ils prévoient essentiellement que les agriculteurs pourront encore. . .

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): . . .obtenir du financement qui leur permette de subsister jusqu'à la livraison de leurs récoltes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député est manifestement en train de prononcer une allocution intelligente, mais il n'y a ici aucun ministre pour l'entendre. Nous débattons d'une motion de clôture. Il s'agit d'un projet de loi gouvernemental. Il devrait y avoir au moins un ministre parmi nous.

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'ignore pas qu'il ne doit pas signaler qui est et qui n'est pas présent à la Chambre. Les ministres sont peut-être dans le couloir ou en train de regarder la télévision ici, à la Chambre.

M. Gauthier: Où sont-ils?

Le président suppléant (M. Paproski): Ils sont probablement à côté ou en train de téléphoner. Je ne veux pas discuter avec le député. Il a raison, mais il nous faut respecter le Règlement, qui interdit que l'on signale les présences ou les absences. La parole est au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, en fait, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé ont essayé à plusieurs reprises de faire adopter ce projet de loi. Les agriculteurs et producteurs au pays veulent avoir accès aux avances de fonds. Ils en ont assez des tactiques dilatoires qu'on utilise ici. Ils en ont assez d'entendre les mêmes arguments lancés de part et d'autre. A ce moment-ci, ce qui les intéresse, ce n'est pas de savoir si le ministre X est à sa place ou si les banquettes de l'opposition sont vides. Tout le monde peut jouer ce jeu.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire que ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. Je demande aux députés de surveiller leurs propos et de ne pas indiquer qui est présent à la Chambre et qui ne l'est pas. La parole est au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, bien sûr, nous avons pris bonne note de votre commentaire qui, à mon avis, illustre le fait que les producteurs agricoles canadiens attendent que tous les députés se consacrent à leur travail et adoptent la mesure législative pour leur permettre d'obtenir les paiements anticipés.

Je veux maintenant m'arrêter à certaines dispositions du projet de loi. Évidemment, les agriculteurs pourront encore obtenir les fonds nécessaires pour effectuer leurs récoltes et les livrer. Ils auront toujours accès aux services de commercialisation. Les paiements anticipés seront administrés par les organismes regroupant les producteurs et avec qui le gouvernement fédéral a conclu des ententes. Ces organismes versent les avances aux agriculteurs qui les remboursent lorsqu'ils ont livré leurs récoltes. Le gouvernement fédéral garantit ce remboursement de sorte que ni les organismes, ni les prêteurs ne courent de risques.

Sur quelles modifications porte le débat? Premièrement, le projet de loi améliore les garanties en prévoyant le remboursement des intérêts et du principal.

Deuxièmement, aux fins de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, les taux d'intérêt seront fixés par le ministre et non plus par voie de règlement. Cela devrait accélérer le versement des avances aux producteurs.

Troisièmement, les montants limites seront fixés par le ministre et pourront dorénavant atteindre un niveau supérieur. Enfin, les taux d'intérêt seront fondés sur les taux négociés avec les prêteurs par la Commission canadienne du blé ou d'autres regroupements de producteurs. Ces taux seront nettement inférieurs à ceux que pourraient obtenir les représentants des producteurs sans les garanties offertes par le gouvernement fédéral.

Quant à la mise en marché ordonnée, il me semble certes que c'est au producteur à fixer la date de sa livraison compte tenu des calendriers établis par l'association concernée pour permettre à l'office de commercialisation visé—dans le cas des producteurs de ma circonscription, la Commission canadienne du blé—d'attribuer les quotas lorsqu'elle veut que soit livré le grain ou la récolte concernés. Mais c'est le producteur qui décide, somme toute, de la date de livraison. Or, puisqu'il doit payer des intérêts sur son avance, il sera peut-être plus enclin à profiter de l'attribution des quotas et à répondre à l'appel de l'office. Mais c'est à lui, et non pas au contribuable, d'assumer financièrement la décision de ne pas tenir compte de la demande de livraison de l'organisme de commercialisation. Il va de soit que le prix versé au producteur chargé de livraison est normalisé sur toute l'année.

Je voudrais prendre quelques minutes pour faire l'historique de cette mesure parce que certains milieux, si je ne m'abuse, l'ont qualifiée d'offensive impitoyable et sournoise contre les milieux agricoles. A vrai dire, rien n'est aussi loin de la vérité. A moins de prendre des mesures énergiques pour régler le problème de la dette et du déficit, le Trésor fédéral sera tout simplement à sec. Oublions les avances sans intérêt, car il n'y aura pas de fonds disponibles pour les programmes agricoles de base ni pour l'administration ordinaire du ministère de l'Agriculture et des autres ministères fédéraux, sans parler des paiements de transfert aux provinces ni du maintien de notre filet de sécurité sociale dont nous avons appris à

profiter. C'est donc un principe très fondamental qui est en jeu.

Je voudrais maintenant parler de l'envergure de la dette. La dette nationale et tous les déficits accumulés par le passé s'élèvent à quelque 330 milliards de dollars. On nous dit que le total accumulé de la dette nationale atteindra 350 milliards au printemps. Les intérêts à payer sur cette dette se situent aux alentours de 35 à 39 milliards par an. C'est un montant énorme, qui équivaut à environ 1 400 $ pour chaque homme, femme et enfant; il faut trouver ce montant pour servir la dette nationale, que les gouvernements antérieurs ont accumulée en ne percevant pas assez d'impôts pour payer les programmes offerts dans le passé.

Voilà le problème auquel est confronté le gouvernement aujourd'hui, quel que soit le parti au pouvoir. Je répète que je m'efforce d'être le plus impartial possible en cet endroit. Les chiffres ne changeront pas. La dette est impossible à éviter. Elle ne disparaîtra pas. Nous ne pouvons pas la déchirer. Nous ne pouvons pas refuser de payer les bons du Trésor et les obligations d'épargne du Canada. Ce sont surtout des Canadiens qui les achètent et ils s'attendent évidemment à toucher des intérêts sur leur investissement.

Nous continuons à chercher des façons d'aborder ce problème. La dette nationale a atteint de telles proportions que les frais d'intérêt font boule de neige. Malgré tous les efforts des quelques dernières années pour réduire l'intervention gouvernementale et la fonction publique, pour supprimer les programmes non essentiels et les sociétés d'État qui n'étaient d'aucune utilité publique, et en dépit de certaines augmentations de taxe par le passé, la dette continue à s'accroître.

Il faut faire davantage, cela va sans dire! La dette est inéluctable, on ne peut y échapper. On peut nous dire que le budget est cruel, qu'on ne peut réduire le budget de la défense nationale, de Radio-Canada ou de certains programmes, mais il faut sabrer quelque part. On ne peut réduire la dette ou le déficit qu'en augmentant les recettes ou en dépensant moins.

Il y a deux manières d'augmenter les recettes: soit augmenter les taxes, soit créer des emplois. De toute évidence, le gouvernement agit dans les deux sens.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord invoque le Règlement.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, puis-je poser une question au député concernant la motion de clôture?

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais je ne crois pas. Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia. Il n'y a ni questions ni commentaires.

M. Milliken: Il lui est permis de consentir à ce que quelqu'un pose une question.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, par consentement, après le discours du député, par consentement.

M. Milliken: Ou si le député consent pendant qu'il fait son discours.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'apprécie les tentatives des députés de l'opposition pour essayer de me faire perdre le fil mon discours et j'en comprends la raison. Il est bien évident qu'ils n'aiment pas entendre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Winnipeg-Nord pour un rappel au Règlement.

M. Pagtakhan: Le député essaie, je crois, de nous prêter des intentions, ce qui est absolument antiréglementaire. Je posais sérieusement une question importante. Si le député devait y voir une intention qui n'existe pas, ce serait déshonorant.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprenons le débat.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assinaboia): J'espère assurément que ces interruptions injustifiées ne sont pas faites sur mon temps de parole car c'est, à mon avis, une question importante. Je voudrais continuer à en parler plus en détail. Nous sommes confrontés à un problème extrêmement grave qui empêche le gouvernement de continuer à appliquer les programmes existants. Si on ne s'en occupe pas sérieusement, les futurs gouvernements ne pourront pas continuer à fournir aux Canadiens même les services les plus fondamentaux. C'est une question grave, et certes, je resterais volontiers ici toute la journée pour répondre à des questions portant sur ce sujet, dans la mesure où le Règlement le permet.

• (1250)

Je disais avant d'être interrompu que le gouvernement, pour résoudre ce problème, peut soit augmenter les

recettes soit diminuer les dépenses. Il n'y a pas d'autre solution comme je ne pense pas qu'il existe une potion ou une poudre magique que l'on puisse jeter à la Chambre pour faire disparaître ce problème. C'est simplement impossible. Nous devons faire face à la réalité.

Je préférerais que nous n'ayons pas de dette nationale. Si, cette année, le gouvernement ne tenait pas compte des intérêts sur la dette, il déclarerait un surplus de 9 milliards de dollars. Malheureusement, les intérêts sur la dette s'élèvent à 39 milliards, d'où le déficit de 30 milliards. Chose certaine, si nous n'avions pas accumulé de dettes et si nous n'étions pas obligés de payer des intérêts, nous pourrions réduire de 9 milliards de dollars la charge fiscale des Canadiens. Nous pourrions lancer toutes sortes de programmes. Mais non, la dette du passé nous étrangle.

Les gens d'en face ont beau essayer de m'interrompre, je ne les blâme pas car c'est eux qui nous ont endettés. Je ne perdrai pas mon temps à vous rebattre les oreilles avec cette histoire. Les Canadiens savaient que le gouvernement précédent dépensait sans compter, c'est pourquoi ils l'ont défait en 1984. Notre tâche à nous consiste à nous attaquer au problème.

Nous pourrions collecter plus d'argent. Comment? En haussant les impôts? Oui. Nous l'avons fait. Nous essayons aussi de créer des emplois pour les Canadiens afin qu'ils contribuent au Trésor public au lieu de le drainer.

Je suis fier de dire que les politiques du gouvernement ont permis aux petits entrepreneurs canadiens de créer un million et demi d'emplois depuis cinq ans. En effet, le Canada a maintenant un million et demi de travailleurs de plus qu'il n'en avait en 1984.

Ce n'est pas suffisant, il faut aussi réduire les dépenses publiques. C'est la seule avenue qui nous est ouverte. Nous collectons plus d'argent parce que nous avons augmenté les impôts, parce que plus de Canadiens travaillent et ne dépendent pas de prestations sociales. Il faut aussi sabrer dans les dépenses du gouvernement. C'est pourquoi, dans le budget du printemps dernier, nous avons demandé à tous les secteurs de l'économie et à tous les ministères du gouvernement de contribuer à réduire le déficit et la dette. Ça me paraît pourtant très simple. Il n'y a rien de magique dans tout cela.

Je crois que les Canadiens aimeraient bien entendre les députés de l'opposition proposer des solutions de rechange possibles et réalisables, au lieu de les voir nous mitrailler de critiques et s'opposer systématiquement à tout ce que nous proposons pour tenter de régler le problème. Si vous n'aimez pas les initiatives que prend le gouvernement pour réduire les dépenses ou accroître les recettes, pour l'amour de Dieu, proposez des solutions concrètes au lieu d'interrompre bêtement les orateurs au beau milieu de leur discours.

Qu'est-ce que vous proposeriez? Un impôt sur la fortune comme le préconise le NPD? Le retour des droits successoraux de sorte que vous pourrez taxer les gens toute leur vie et même après leur mort? Les habitants de la Saskatchewan en ont eu assez de cette taxe pendant les années 1970.

M. Foster: Vous allez taxer les enterrements.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Ils recommencent, monsieur le Président. Une autre intervention du critique de l'opposition en matière d'agriculture qui n'a pas bronché quand son parti, lorsqu'il détenait le pouvoir, a imposé aux agriculteurs un impôt sur les gains en capital. Cet impôt est resté suspendu au-dessus de la tête des agriculteurs, comme l'épée de Damoclès, pendant quinze ans, jusqu'à ce que notre gouvernement prenne le pouvoir, respecte ses promesses et élimine cet impôt maudit. Les Canadiens de l'Ouest, comme l'ensemble de leurs compatriotes, ne sont pas près d'oublier cet impôt.

Je voudrais à ce stade-ci du débat encourager les députés de l'opposition à aider les producteurs canadiens en adoptant rapidement ce projet de loi, de façon à ce que les producteurs puissent toucher leurs avances en espèces. Les producteurs tiennent à obtenir ces avances, monsieur le Président, c'est ce qu'ils nous disent.

M. Althouse: Qui retarde les choses? Le gouvernement.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je répondrai au député de Mackenzie que ce sont les partis de l'opposition qui en retardent l'adoption.

Nous avons consacré cinq journées de débat à ce projet de loi. Si le gouvernement s'est vu contraint de fixer une limite à ce débat, c'est que les partis d'opposition ne se soucient guère d'aider les agriculteurs de notre pays. S'ils s'en souciaient, ils collaboreraient avec le gouvernement en adoptant non seulement ce projet de loi visant à fournir des avances aux agriculteurs, mais également toute autre mesure visant à réduire la dette nationale

dont les deux partis d'opposition sont responsables, ainsi que du service de la dette que nous devons assumer.

M. Althouse: C'est le gouvernement qui a accumulé plus de la moitié de cette dette depuis quatre ans.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Les députés de l'opposition ont beau poussé les hauts cris, le fait est qu'en se faisant le complice de l'opposition libérale pour défaire le gouvernement conservateur en décembre 1979, les néo-démocrates ont condamné les Canadiens à cinq années de la pire gabegie et des dépenses les plus débridées dont le Canada ait été témoin. Comme le démontrent les chiffres, la dette nationale a grimpé en flèche à cause de ces deux fléaux.

M. Ferguson: Vous l'avez doublée en quatre ans.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Ils se plaignent que la dette ait doublé depuis quatre ans. Il ne pouvait en être autrement, et si elle a doublé, c'est à cause de l'intérêt composé sur la dette antérieure. C'est indubitable. Mais la dette nationale actuelle est due aux dépenses excessives de la coalition libérale-NPD et aux intérêts impayés. Tous ceux qui le souhaitent peuvent vérifier ces chiffres, et les députés de l'opposition savent pertinemment que ces chiffres ne mentent pas.

Le gouvernement doit faire face aux conséquences des dépenses inconsidérées des précédents gouvernements. Si le gouvernement demeure paralysé dans ses efforts pour financer des programmes et fournir aux Canadiens ce qu'ils désirent, c'est qu'il est aux prises avec le déficit et la dette énorme qu'il a héritée du passé.

Nous devons maintenant trouver plus de 39 milliards de dollars pour assurer le service de la dette. Les députés de l'opposition voudraient maintenant que nous nous dérobions à nos responsabilités, alléguant qu'il suffirait de ne pas payer ni les obligations ni les bons du Trésor et de laisser la dette nationale s'accumuler comme ils l'ont fait par le passé, même si le Canada devait devenir une république de pacotille. Ce ne serait guère sérieux d'agir ainsi. Ce ne serait pas la solution.

Le gouvernement va continuer d'appuyer les agriculteurs par la réduction sérieuse du déficit.

Je renvoie les députés de l'opposition à l'analyse économique que le Conseil économique du Canada a faite de l'agriculture dans les Prairies de 1960 à l'an 2000. Les chiffres sont là. Je conseille à ceux qui pensent que le gouvernement ne soutient pas l'agriculture de la lire attentivement. Toute l'aide que nous accordons est justifiée et nous en sommes fiers, mais qu'on ne dise jamais que le gouvernement n'encourage pas l'agriculture.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais juste donner une explication au député de Winnipeg-Nord. J'ai pensé qu'il voulait savoir comment le débat allait se dérouler. Le temps de parole est de 20 minutes sans période de questions et observations.

D'accord, le député pourrait poser une question, mais avec le consentement unanime et il faudrait que je demande à la Chambre si elle y consent à l'unanimité.

M. Milliken: Seulement le consentement du député.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député accepte-t-il qu'on lui pose une question?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Avec plaisir, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le Règlement m'oblige à demander si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'on pose ces questions et à ce qu'on aille au-delà des 20 minutes. Les 20 minutes sont passées. L'intervention est de 20 minutes, un point c'est tout.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord peut poser une question, en faisant vite. Il ne reste que 30 secondes.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia admettra-t-il que, si la clôture n'avait pas été imposée avant qu'il puisse prendre la parole, il aurait eu l'occasion de nous faire part de ses observations?

Ce serait maintenant le cas d'autres députés qui voudraient avoir la chance de nous dire ce qu'ils pensent de ce projet de loi. La clôture est incompatible avec le franc-jeu. C'est comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des parlementaires. Cela empoisonne la démocratie. L'admettra-t-il?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député dispose de 15 secondes.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): A ma connaissance, monsieur le Président, les débats sont en quelque sorte limités dans bien d'autres parlements. L'usage en Grande-Bretagne est de permettre à un ou deux orateurs de s'exprimer sur un projet de loi. J'estime qu'il faut très peu de temps pour exprimer l'essentiel de la position d'un parti politique sur un projet de loi. Si la Chambre voulait vraiment adopter ces mesu-

Article 31 du Règlement

res législatives au profit des agriculteurs canadiens, elle pourrait le faire en un rien de temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le Canada rural est menacé. Les services et les institutions qui, depuis des générations, font partie intégrante de la vie des Canadiens ruraux sont en train d'être démantelés et supprimés.

Depuis des décennies, le bureau de poste constitue le coeur de nos localités rurales. Aujourd'hui, la Société canadienne des postes applique lentement mais sans relâche son programme visant à faire disparaître les bureaux de poste ruraux. La Société est en train d'ouvrir des succursales postales rurales dans des régions où les gens n'en veulent pas parce qu'ils n'en ont pas besoin. Pourquoi?

C'est tout simplement la première étape du processus devant aboutir à la fermeture des bureaux de poste principaux. Lorsque le maître de poste s'en va, pour quelque raison que ce soit, le bureau disparaît et un facteur de cohésion de la communauté s'en va avec lui.

Les Postes n'ont pas consulté les municipalités en cause. Les responsables de la Société assistent à des réunions, racontent n'importe quoi et s'en vont, tandis que la politique des succursales postales et la fermeture des bureaux de poste se poursuivent. Les Canadiens ruraux souffrent et ne croient plus les responsables des Postes.

La Chambre de commerce, d'autres organismes et beaucoup de particuliers de ma circonscription vont continuer à résister à la détérioration progressive du service postal. Nous ne pouvons pas permettre au gouvernement d'abdiquer sa responsabilité de maintenir un bon service postal au Canada.

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, je voudrais souligner l'importance que ce secteur économique revêt à nos yeux.

L'avenir des petites entreprises n'a jamais été aussi prometteur. Compte tenu de l'internationalisation croissante de l'économie et des marchés et de l'Accord de libre-échange avec nos voisins du sud, le Canada peut s'attendre à ce que son économie croisse fortement, soutienne la concurrence des autres pays, voire qu'elle fasse leur envie.

Les petites entreprises sont le nerf de l'économie canadienne et un gage de la prospérité à venir. Elles représentent en outre une avenue essentielle de développement économique pour les collectivités multiculturelles. Près d'un tiers des Canadiens ne sont d'origine ni française ni anglaise. Or, ils composent la moitié des propriétaires de petites entreprises.

L'esprit d'entreprise est bien vivant au Canada, en particulier dans les collectivités ethnoculturelles. D'ailleurs, notre diversité culturelle représente un actif inestimable pour l'économie.

Je voudrais rendre hommage aujourd'hui à tous les Canadiens de diverses origines ethnoculturelles qui ont apporté une contribution si essentielle au milieu des affaires et à la croissance économique de notre pays.

* * *

[*Français*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, nous avons pu nous rendre compte, lors du dépôt du rapport du Vérificateur général, que la population canadienne n'a pas accès suffisamment aux informations. Compte tenu de la possibilité d'abus qui ne seront jamais révélés par ce gouvernement qui préfère agir en secret, il est temps de fournir les outils nécessaires au Vérificateur afin qu'il puisse mener sa tâche à bien. Il est impératif que l'on permette aux témoins d'abus des fonds publics de pouvoir en informer le Vérificateur, et ce, sans peur de représailles.

[*Traduction*]

LES BANQUES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le blanchiment des narcodollars est un grave problème au Canada. Jusqu'à l'adoption du projet de loi C-61 en janvier dernier, nous n'avions aucune disposition criminalisant expressément le recyclage d'argent. Ce projet de loi encourage les banques canadiennes à établir leurs propres lignes directrices sur les dépôts bancaires douteux.

Je voudrais féliciter la Banque Royale du Canada d'être allée plus loin en exigeant une déclaration *de facto* pour toutes les grosses transactions. Depuis janvier, quiconque dépose un gros montant en espèces à cette banque doit signer une déclaration indiquant la provenance des fonds. Cette personne doit présenter des pièces d'identité comme son numéro d'assurance sociale, son passeport ou son permis de conduire. Le formulaire signé autorise la banque à divulguer la transaction à la police.

Jusqu'ici, cette année, la Banque Royale a examiné près de 100 comptes douteux et en a signalés 76 à la GRC. Le 12 octobre 1989, les États-Unis ont porté des accusations contre un client de la Banque Royale après que celle-ci eut informé la police de transactions douteuses. Cette banque constitue un exemple que toutes les autres banques canadiennes devraient suivre pour lutter contre les drogues.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a laissé échouer les négociations entre lui et l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui représente les employés du ministère des Anciens combattants et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Ces employés travaillent sans contrat depuis presque trois ans. Ils se voient maintenant mis dans la situation d'avoir à choisir entre leurs propres besoins et ceux de leurs clients.

Il s'agit en l'occurrence d'un groupe d'employés dont la plupart sont des travailleurs sociaux, des gens qui ont consacré leur vie à aider les autres. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agit d'un dilemme moral. Comment concilier leurs propres besoins d'une rémunération raisonnable avec leur désir de veiller à ce que le vétéran vieillissant ait quelqu'un sur qui compter pour être là si une situation critique se présentait?

Je sais que beaucoup des employés des Anciens combattants sont des travailleurs dévoués et consciencieux qui consacrent de nombreuses heures de leur temps à rendre la vie plus facile aux vétérans. La plupart consacrent plus de dévouement et d'énergie à leur travail que ce à quoi n'importe quel employeur pourrait raisonnablement s'attendre. Vers qui se tourneront les vétérans si ces employés sont forcés de faire la grève?

J'ai pris connaissance de leurs revendications et elles ne me paraissent pas déraisonnables, mais après trois années sans hausse de traitement, ils sont acculés au mur. Nos vétérans nous ont bien servis quand nous avons eu besoin d'eux. Ils ont besoin des services qu'on a prévus pour eux et ils en ont besoin maintenant. Qu'on veille donc à ce que les employés qui les servent soient traités équitablement de sorte que les vétérans ne souffrent pas du manque de bonne foi du Conseil du Trésor.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ORIENTATION

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en annonçant la tenue de la Semaine canadienne de l'orientation, du 29 octobre au 4 novembre prochain, le ministre d'État (Jeunesse) déclarait: «La Semaine canadienne de l'orientation fournit aux jeunes l'occasion de planifier leur avenir en tenant compte des changements qui surviennent sur le marché du travail.»

Sous le thème «Objectif Carrières», partout au pays, des centres d'emploi du Canada organiseront des activités, de concert avec des écoles et des organismes communautaires.

Monsieur le Président, la Semaine canadienne de l'orientation est une excellente initiative pour sensibiliser les jeunes à l'évolution du marché du travail, à l'importance d'une bonne planification de leurs études afin qu'elles répondent aux besoins de leur carrière.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole pour signaler à la Chambre les préoccupations du secteur de l'imprimerie à l'égard de la réduction des droits de douane conformément à l'accord de libre-échange.

Article 31 du Règlement

Le secteur de l'imprimerie s'oppose unanimement à la suppression accélérée des droits de douane sur les produits d'imprimerie. La capacité massive de l'industrie américaine par rapport à l'industrie canadienne a rendu les États-Unis très compétitifs dans ce domaine.

La concurrence que nous font les Américains s'est avérée très efficace. En effet, la balance commerciale penche considérablement en leur faveur. Selon Statistique Canada, la valeur des produits d'imprimerie importés des États-Unis dépassait 276,6 millions de dollars, tandis que les exportations du Canada aux États-Unis atteignaient seulement 132,7 millions de dollars, ce qui représente un déficit commercial de 143,9 millions de dollars.

Aux termes de l'accord de libre-échange, les droits de douane sur les produits d'imprimerie doivent être supprimés graduellement sur une période de cinq ans. Maintenant, le gouvernement envisage de les supprimer d'ici à janvier 1990. Le secteur de l'imprimerie croit que l'accélération de la suppression des droits de douane aura des conséquences néfastes.

Je prie instamment le gouvernement d'écouter l'Association canadienne de l'imprimerie, qui représente les employeurs, et le Syndicat international des communications graphiques, qui représente les travailleurs, et de faire tout ce qu'il peut pour voir à ce que la suppression de ces droits de douane ne soit pas accélérée.

* * *

[*Français*]

LE CINÉMA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, les cinéphiles ont rendez-vous à Rouyn-Noranda dès le 28 octobre prochain pour célébrer la 8e édition du Festival du cinéma international en Abitibi—Témiscamingue.

Monsieur le Président, cet événement d'envergure est devenu pour notre région le symbole de l'excellence et du savoir-faire. Permettez-moi de féliciter encore une fois le dynamisme du directeur de ce festival, M. Jacques Matte, et sa valeureuse équipe qui, pour une huitième année consécutive, s'apprête à nous en faire voir de toutes les couleurs.

La chaleureuse hospitalité de la population de l'Abitibi—Témiscamingue est d'ores et déjà de renom national et international grâce, entre autres, à ce festival annuel qui réunit un nombre impressionnant de comédiens et de comédiennes, de réalisateurs, distributeurs et médias de partout. A eux tous, je souhaite la plus sincère des bienvenues à Rouyn-Noranda. Vive le 8e Festival du cinéma international en Abitibi—Témiscamingue, et vive l'Abitibi—Témiscamingue!

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, cette semaine a été déclarée mondialement Semaine du contrôle des armements et du désarmement et, comme tous les députés en conviendront assurément, elle fournit au Canada l'occasion tout indiquée de faire preuve d'initiative, de dynamisme et de prévoyance en la matière.

L'Action mondiale des parlementaires a donné au Canada la possibilité de revenir sur son intransigeance en prenant des mesures concrètes dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le Canada peut et doit rallier plus de 39 pays qui souscrivent à la modification du traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, modification qui imposerait l'interdiction totale des essais nucléaires.

Si nous souhaitons sincèrement vaincre la menace que représentent pour la planète les armes nucléaires, les pays industrialisés et progressistes devront relever le défi au nom de l'humanité entière. Le Canada ne saurait laisser passer l'occasion de prendre les devants à cet égard, surtout maintenant qu'il siège au Conseil de sécurité.

* * *

• (1410)

LA PETITE ENTREPRISE

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, l'esprit qui a poussé les gens à coloniser le Canada et en particulier ma circonscription de Cariboo-Chilcotin revit aujourd'hui dans les petites entreprises de notre économie. Les espoirs, les vicissitudes, les risques et les rétributions caractérisent aussi bien ceux qui ont édifié le pays que ceux qui continuent d'assurer sa croissance. En fait, dans ma circonscription la petite entreprise fournit au moins 85 p. 100 des emplois.

La petite entreprise c'est l'âme de l'économie canadienne, et sa croissance assure la croissance du Canada.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour défendre mes droits de député. Comme vous le savez, j'ai signalé à diverses reprises à la Chambre et au ministre la crise scolaire qui sévit dans la réserve des Six Nations. Je ne cesse de demander au ministre de rencontrer le chef

Montour pour régler la situation, afin que les élèves reprennent les classes le plus tôt possible.

Enfin, le ministre, sur la recommandation du commissaire de la Commission sur les Indiens de l'Ontario, s'est déclaré d'accord pour rencontrer le chef Montour demain. Le chef Montour m'avait demandé d'assister à la rencontre en ma qualité de député de l'endroit, mais à ma stupéfaction il m'a appris que le ministre ne veut pas le rencontrer en présence de son député.

Moi qui suis député je ne vais pas faire obstacle à cette rencontre, mais j'estime qu'il s'agit d'une tentative directe de court-circuiter la représentation élective. Le ministre conteste mon droit de député de représenter mes électeurs du mieux que je puis. Qu'est-ce qu'il a à cacher? J'invite le ministre à régler la situation, à avoir avec le chef une rencontre franche et ouverte. Ce n'est pas le moment de violer une nouvelle promesse.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, hier soir, la Chambre a tenu plusieurs votes à l'étape du rapport du projet de loi C-21 visant à améliorer la gestion de la Loi sur l'assurance-chômage. Nous avons eu en tout 23 votes par assis et debout. Le compte rendu montrera que seulement 26 socialistes ont voté pour manifester leur opposition au projet de loi C-21 sur le chômage présenté par notre gouvernement.

Le compte rendu officiel montrera aussi que lorsque s'est tenu le dernier vote, hier soir, l'opposition des socialistes au projet de loi du gouvernement avait diminué de 50 p. 100 et que seulement 13 d'entre eux ont voté contre le gouvernement. J'en déduis que ceux qui appuient notre gouvernement sont de plus en plus nombreux dans les rangs de nos collègues socialistes. Le compte rendu officiel confirme que le Nouveau Parti démocratique n'est pas du tout convaincu de sa position et que les députés néo-démocrates sont prêts à s'abstenir ou à s'absenter de la Chambre au moment où se tient un vote qu'ils ont réclamé à cor et à cri.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le projet de loi C-21, celui sur l'assurance-chômage, va faire augmenter les impôts fonciers dans tout le Canada.

Article 31 du Règlement

En augmentant les cotisations de l'employeur de rien moins que 21 p. 100 à compter du 1er janvier, le projet de loi forcera les municipalités et les conseils scolaires à relever les impôts qu'ils perçoivent, car ils devront maintenant payer un supplément de primes s'élevant en moyenne à 180 $ par employé.

Dans ma circonscription de Surrey-Nord, cela signifie un supplément de 814 000 $ et pour la ville de Vancouver de 2,3 millions. A Toronto, sans compter les banlieues, il en coûtera 3,4 millions de plus.

L'assurance-chômage et la préparation à l'emploi sont une responsabilité fédérale, pas municipale. Quelle aide le gouvernement prévoit-il accorder aux municipalités pour qu'elles puissent payer cette augmentation de primes? Aucune! Le gouvernement force les municipalités à relever leurs impôts fonciers et va contraindre des gens à vendre leur maison.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un grand jour: l'honorable ministre d'État (Sciences et Technologie) vient d'annoncer quels sont les 14 centres d'excellence choisis dans le programme des Réseaux de centres d'excellence, dont le coût s'élève à 240 millions de dollars. Le choix des réseaux constitue une étape marquante dans la série des efforts soutenus du gouvernement du Canada pour promouvoir la recherche de base et appliquée à long terme au Canada.

Ce programme met des chercheurs au défi d'abolir les frontières entre les disciplines, les écoles de pensée et les établissements, et d'unir leurs efforts en vue d'élaborer des projets visant à améliorer la compétitivité de l'industrie à l'échelle du pays.

Ces réseaux constituent une excellente approche de la promotion de l'excellence dans le domaine de la recherche scientifique au Canada.

Monsieur le Président, au nom du gouvernement canadien et au nom de tous mes collègues, je veux souhaiter nos meilleurs voeux de succès aux chercheurs qui ont obtenu ces contributions par le biais des Réseaux de centres d'excellence.

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je réponds aujourd'hui au rapport que le caucus conservateur du Québec a rédigé pour se plaindre des subventions excessives que le gouvernement fédéral accordait à la région de la capitale nationale en matière de recherche–développement. Le rapport oublie que le gros de la recherche ministérielle se fait dans la région de la capitale nationale, et que c'est dans cette région que sont concentrés les laboratoires fédéraux du Conseil national de recherches.

On a laissé entendre aussi que le niveau des dépenses au titre de la recherche–développement était excessif dans la région de la capitale nationale et que davantage de fonds devraient être accordés au Québec. On y signale que le ministre des Communications partage ce point de vue, à savoir qu'un problème existe et que le Québec devrait obtenir davantage.

Même si de telles prises de position sont toute naturelles en politique, les députés fédéraux devraient s'abstenir de sauter sur la première occasion pour demander davantage de fonds pour leur région en matière de recherche—développement. Cette recherche est trop importante, et l'argent trop rare, pour en faire une assiette au beurre politique.

Toutes les régions du Canada devraient pouvoir faire davantage de recherche—développement, mais on ne peut relancer ce secteur en transférant cette activité d'une région à l'autre. Avant d'injecter des fonds dans des projets scientifiques, il faut s'assurer de promouvoir l'avancement des sciences. Les considérations régionales ne devraient être retenues que lorsque des sommités internationales optent pour un endroit de préférence à un autre en raison de facteurs techniques déterminants. Les politiques ne devraient pas prétendre avoir des connaissances spécialisées qu'ils n'ont pas.

Je demande donc à tous les députés et au gouvernement de dénoncer cet esprit de clocher pernicieux qui se dégage du rapport du caucus conservateur en matière de recherche scientifique.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait au refus soutenu du gouvernement de fournir les reçus des frais de déplacement au vérificateur général.

Hier, j'ai signalé à la Chambre qu'on avait tripatouillé les lignes directrices du Conseil du Trésor, en septembre 1989, en supprimant une phrase essentielle se rapportant au vérificateur général. J'ai depuis découvert un autre endroit où on a changé les règles en supprimant l'expression «aux fins de vérification»—en parlant des reçus de frais de déplacement—dans la version de septembre 1989 des lignes directrices.

Je demande au vice–premier ministre pourquoi le gouvernement a tripatouillé ces consignes? Pour quelles raisons le gouvernement ne veut–il pas que le vérificateur général prenne connaissance des pièces justificatives en question?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il n'est pas question de tripatouiller les règles en l'occurrence. Les lignes directrices en question ont été émises pour la première fois en novembre 1988 et on révise périodiquement toutes les lignes directrices du Conseil du Trésor, afin d'en assurer la cohérence. Or, on me dit que ces lignes directrices ont été modifiées en 1989, afin de tenir compte de l'évolution de la situation. Il s'agissait simplement de refléter les décisions qui avaient été prises, je le répète, des années auparavant et auxquelles les gouvernements s'étaient pliés au fil des ans.

M. Boudria: Monsieur le Président, selon moi, le ministre vient juste de nous dire que les règles ont été modifiées, afin de tirer le gouvernement de l'embarras.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Hier, le ministre disait, en réponse à ma question: «Nous fournirons régulièrement les chiffres sur les frais de déplacement de chaque ministre.» Monsieur le Président, ces renseignements sont déjà disponibles. On peut savoir cela tout simplement en lisant les comptes publics. Ce n'est pas cela que le Vérificateur général du Canada veut savoir.

Le ministre est–il maintenant prêt à nous donner les vraies réponses? Est–il prêt à remettre au Vérificateur général les reçus de dépenses de voyages, tel que le Vérificateur général l'a demandé? Oui ou non?

Est–il prêt à remettre au Vérificateur général les lettres des ministres réquisitionnant les avions du gouvernement, tel que le Vérificateur général l'a demandé? Oui ou non?

[*Traduction*]

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'aimerais répéter ce que j'ai déjà déclaré à la Chambre. J'ai demandé au contrôleur général de s'assurer qu'on ait en main un dossier complet sur les dépenses ministérielles et que les documents pertinents puissent être transmis régulièrement à tous ceux qui le souhaitent.

• (1420)

Hier, on m'a également posé une question fort pertinente sur l'utilisation des avions du gouvernement durant les campagnes électorales. J'ai donné alors davantage de détails, afin d'être ouvert et franc avec l'opposition.

Durant la campagne électorale, le gouvernement avait utilisé ses avions à cinq reprises en octobre et à nouveau à cinq occasions, en novembre 1988. Après vérification, je peux vous préciser que dans sept cas sur dix, c'est le gouverneur général qui a utilisé ces avions. Deux de ces voyages ont eu lieu en novembre, après les élections. Il n'y a eu qu'un voyage officiel au cours de la période en question et cela, à l'occasion de l'anniversaire canado-américain de la construction du pont *Blue Water*, à Sarnia. C'était le jour même du déclenchement des élections. Cela se compare avantageusement aux statistiques que j'ai en main pour les élections de 1984. Il y a eu en effet à ce moment-là 38 voyages de ce genre. Je voudrais que les députés de l'opposition nous expliquent le pourquoi de ces voyages.

M. Boudria: Si le ministre est si sûr d'avoir raison, pourquoi ne présente-t-il pas les reçus à la Chambre? C'est la réponse à cette question que j'attends.

A la page 69 de son livre *Telle est ma position*, que j'ai récemment acheté 99c. à la librairie Coles, le premier ministre déclarait au sujet des dépenses gouvernementales:

> Mon point de départ concernant la question des dépenses gouvernementales est la liberté d'information. Nous ne pourrons nous attaquer au problème que lorsqu'il nous sera permis de consulter les livres du gouvernement afin de savoir de quelle manière les fonds sont utilisés.

J'aimerais savoir pourquoi nous ne pouvons pas voir les pièces justificatives. Pourquoi ne pouvons-nous pas voir comment on utilise les fonds?

M. de Cotret: Monsieur le Président, hier et avant-hier, j'ai dit que nous fournirions le relevé de tous les frais de déplacement de chaque ministre, que nous préciserions combien de fois chacun a pris un avion du gouvernement, la date, le point de départ et la destination de chaque vol, les noms de tous les passagers ainsi que la raison et le coût du vol, soit exactement ce qu'a demandé le vérificateur général.

J'ajoute qu'après avoir vu certains des chiffres qui seront présentés à la Chambre, j'ai constaté que le taux d'utilisation de la flotte gouvernementale l'an dernier a été inférieur de 62 p. 100 à celui du gouvernement précédent pendant sa dernière année d'administration. Je crois que c'est un record respectable.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle concerne le refus du gouvernement de fournir au vérificateur général tous les documents relatifs à l'utilisation des avions réservés aux dignitaires.

Le 24 octobre dernier, le président du Conseil du Trésor a déclaré, et je cite la page 5051 du hansard:

> Nous n'hésiterons pas à divulguer régulièrement les dépenses totales de voyage de chaque ministre, le nombre de fois qu'un ministre prend un avion, sa destination, le nom des personnes qui doivent l'accompagner, son itinéraire, la raison pour laquelle il voyage à bord d'un avion de l'État et le coût d'utilisation de cet avion.

Le vérificateur général ne demande pas si l'on a pris l'avion. Le vérificateur général veut savoir pourquoi.

Si le ministre accepte de fournir ces renseignements pour les déplacements futurs, pourquoi refuse-t-il de fournir les mêmes renseignements au vérificateur général en ce qui a trait aux déplacements passés? Pourquoi évite-t-il de répondre? Qu'est-ce que le gouvernement cherche à cacher?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je pense que nous avons pris bonne note de ce que le vérificateur général avait à dire. Nous avons lu le rapport attentivement. Je me suis immédiatement mis en rapport avec le contrôleur général du Canada pour lui demander de faire en sorte que ces renseignements soient fournis régulièrement à tous ceux qui en font la demande. Voilà l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard de la transparence et de la responsabilité financière; voilà la réponse que donne le gouvernement au vérificateur général.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre essaie simplement d'embrouiller la situation. C'est un fait que le ministère de la Défense nationale tient certains registres que le public peut maintenant consulter. Toutefois, le vérificateur général voulait voir les lettres de demande indiquant la raison pour laquelle on a utilisé un avion réservé aux personnages officiels, afin de vérifier si les lignes directrices du Conseil du

Trésor ont été respectées et si l'on a demandé des frais appropriés à ces ministres.

Ma question est simple: le ministre va-t-il, oui ou non, donner au vérificateur général tous les documents demandés mais refusés pour la période commençant le 1er avril 1989?

M. de Cotret: Monsieur le Président, c'est la première fois qu'un gouvernement a fourni toute cette information de façon aussi honnête et responsable.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Je me suis engagé à la Chambre non seulement à fournir les renseignements que mon collègue vient d'énumérer, mais à effectuer une étude approfondie des méthodes comptables employées pour déterminer le coût de la flotte d'avions réservés aux personnages officiels et à en déposer le rapport ici même. J'ai demandé au contrôleur général un rapport que je devrais recevoir d'ici quelques semaines. Nous allons le déposer pour que tous puissent le consulter. Je ne comprends pas pourquoi mon collègue nous accuse de faire de l'obstruction ou de cacher quoi que ce soit. Nous sommes honnêtes et responsables.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Si ces acclamations peuvent cesser, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, le ministre a déclaré que sa TPS de 9 p. 100 qui frappera à peu près tout ne pouvait être abaissée. A Montréal, hier soir, il a refusé d'assurer aux Canadiens qu'elle n'augmenterait pas.

Peut-on présumer de ces remarquables énoncés que, de fait, la TPS augmentera, si elle est adoptée, au même rythme que la taxe sur les ventes des fabricants depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'allais offrir au député mes meilleurs voeux pour le succès de ses entreprises, mais il m'a décontenancé avec l'entrée en matière de sa question et je m'abstiendrai donc.

Comme le député le sait fort bien, j'ai dit maintes fois à la Chambre que la série de mesures qui constituent le système de la TPS s'équilibrent et qu'il est difficile de modifier la moindre d'entre elles. Ceux qui veulent des taux plus faibles devront accepter, par exemple, une diminution du crédit au revenu moyen ou des paiements aux petites entreprises. Or, ce sont des éléments très importants du point de vue équité qu'il serait très difficile de modifier.

Le député m'a reproché de ne pouvoir donner de garantie en ce qui concerne des gouvernements ultérieurs, mais il devrait comprendre qu'il m'est impossible de le faire. J'ai dit à la Chambre que, sauf imprévu, le taux ne devrait pas changer.

Toutefois, ce sont des questions au sujet desquelles un gouvernement ne doit pas se montrer intransigeant.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit que les mesures qui constituent le système s'équilibrent. L'ennui, c'est que la plupart des Canadiens ordinaires trouvent que le régime qu'il préconise avantage énormément les riches au détriment des pauvres.

J'ai une question à poser au ministre. Étant donné que, depuis qu'il a accédé au pouvoir, le gouvernement a haussé la taxe sur les ventes des fabricants, qui était à l'origine de 9 p. 100, d'abord à 10 p. 100, puis à 11 p. 100, ensuite à 12 p. 100, et enfin à 13,5 p. 100, ne pense-t-il pas que les contribuables auraient raison de craindre que s'il parvient à imposer cette taxe de vente, le gouvernement, vu ses antécédents, n'hésitera pas à saigner à blanc les contribuables en augmentant la nouvelle taxe, tout comme il a haussé la taxe sur les ventes des fabricants?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député a formulé deux observations auxquelles j'aimerais répondre. Il a dit tout d'abord que la nouvelle taxe de vente sur les produits et services avantage énormément les riches au détriment des pauvres.

• (1430)

J'aimerais rappeler au député que lorsque nous avons accédé au pouvoir, les économiquement faibles payaient en taxe de vente 2 ou 3 p. 100 de leur revenu de plus que les contribuables les plus favorisés. Dorénavant, grâce au crédit sur la taxe de vente remboursable et au crédit sur la taxe de vente sur les produits et services, les économiquement faibles verseront en taxe de vente 2 p. 100 de leur revenu de moins que les contribuables les plus riches. Il est donc indéniable que nous avons rétabli l'équilibre de la fiscalité pour qu'il favorise les économiquement faibles.

Ensuite, le député s'est interrogé à propos de ce que nous pourrions faire à l'avenir. La seule assurance qu'un contribuable puisse avoir, c'est que le taux de cette taxe n'augmentera pas à condition qu'un gouvernement contrôle ses dépenses. Depuis cinq ans, nous sommes parvenus à limiter en moyenne à 3,5 p. 100 par année la hausse des dépenses du gouvernement du Canada. Cette hausse est inférieure à celle de l'inflation.

Or, au cours de la même période, les provinces ont augmenté en moyenne leurs dépenses de 6,4 p. 100 par année. L'une d'elles, l'Ontario, a augmenté les siennes en moyenne de 9,5 p. 100 par année. C'est la meilleure assurance que nous puissions donner. Si, comme par le passé, nous parvenons à maintenir la hausse de nos dépenses à un niveau inférieur à celui des provinces, les contribuables canadiens peuvent compter que leur fardeau fiscal n'augmentera pas.

M. McCurdy: Le contribuable moyen va être intéressé par cette réponse soigneusement formulée qui ne tient pas compte du fait que le contribuable ordinaire paye 2 000 $ de plus en impôts annuels.

Le ministre nous demande de lui faire confiance. Dans son rapport, le vérificateur général signale que 1 500 percepteurs n'ont même pas été capables de recueillir la taxe de vente sur les produits manufacturés par 75 000 entreprises et que c'est le contribuable ordinaire qui en a fait les frais.

Comment le ministre peut-il penser que, après avoir doublé ou triplé le nombre de percepteurs, il pourra prélever la taxe auprès d'un million d'entreprises sans alourdir le fardeau fiscal du contribuable ordinaire?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer au député la différence entre la taxe de vente fédérale présentement en vigueur et la taxe sur les produits et services. Dans le régime actuel, 22 000 de ces 75 000 contribuables ont des ententes distinctes avec Revenu Canada. Passées au fil des ans, ces ententes font que notre régime de taxe de vente est devenu le plus complexe du monde.

Le député comprend sûrement pourquoi nous voulons mettre en place un système beaucoup plus simple, soit la taxe sur les produits et services. Nous aurons besoin de beaucoup moins de fonctionnaires pour l'administrer et nous serons certains qu'il y aura beaucoup moins de fraudes fiscales qu'à l'heure actuelle. Le vérificateur général y a fait allusion. C'est une des principales raisons pour lesquelles nous allons mettre le nouveau système en place.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 24 mai dernier, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a déclaré, et je cite: «Nous allons promouvoir la recherche et le développement. Nous voulons appuyer les gagnants.»

Pourriez-vous nous assurer aujourd'hui que les gagnants canadiens vont rester entre les mains des Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, en ce qui concerne les sociétés canadiennes, toutes les prises de contrôle auxquelles fait allusion mon collègue sont étudiées par Investissement Canada qui les envisage du point de vue de l'avantage net qu'en retirera le Canada. C'est ce qui importe, l'avantage net pour le Canada.

[*Français*]

M. Peterson: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. C'est exactement ce que vous avez fait avec Lumonics, Lee Instruments, Xicom et toutes les autres sociétés de haute technologie que nous avons vendues à l'étranger.

[*Traduction*]

Dans le même discours, le ministre a fièrement annoncé: «Je suis persuadé que nous disposons des éléments individuels nécessaires pour nous doter d'une puissance industrielle en matière de recherche et de développement capable de nous faire franchir le cap du siècle prochain».

Et en même temps le gouvernement négocie la vente des laboratoires Connaught au gouvernement français. Pourquoi le gouvernement considère-t-il le gouvernement français comme étant une des pièces maîtresses dont nous avons besoin pour assurer la prospérité de notre économie?

M. Winegard: Monsieur le Président, contrairement à son prédécesseur, le gouvernement ne négocie aucune vente. Il s'agit d'un marché privé qui est à l'étude.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Quand Connaught et Mérieux auront conclu un marché qui satisfera Investissement Canada et le ministre, je suis certain que ce dernier prendra une décision à ce sujet.

S'ils veulent parler de la recherche et du développement, pourquoi ne mentionnent-ils pas le programme des centres d'excellence qui vient d'être annoncé il y a une heure? Pourquoi ne parlent-ils pas des 240 millions de dollars qui sont consacrés à la recherche et au développement dans notre pays?

Des voix: Bravo!

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi.

Comme elle le sait, les déclarations sur le chômage, le nombre d'emplois perdus et le nombre d'emplois créés sont fondés sur l'enquête mensuelle sur la population active que mène Statistique Canada. Selon le vérificateur général, la taille de l'échantillon de cette enquête a dû être réduite à cause des récentes contraintes budgétaires et l'exactitude des résultats de l'enquête serait par conséquent sujette à caution. En 1986, 5 217 ménages ont été retirés de l'échantillon.

Comme les données sur le chômage sont énormément utiles non seulement à la planification économique, mais aussi aux programmes de création d'emplois et aux services d'embauche, que compte faire le gouvernement pour que l'enquête sur la population active redevienne une source fiable d'information pour les Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance de la recommandation du vérificateur général. Comme c'est le cas pour toutes les recommandations qu'il a formulées, nous étudierons celle-ci en fonction des travaux effectués au ministère.

Ce qui s'est produit avec les statistiques sur la population active, c'est que la taille de l'échantillon a été modifiée au fil des ans en fonction essentiellement des techniques de plus en plus perfectionnées qu'utilisent les enquêteurs. Cela dit, j'ai discuté avec les agents de mon ministère de la façon dont nous pourrions améliorer les statistiques sur la population active.

M. Allmand: Monsieur le Président, le vérificateur général a mentionné que Statistique Canada n'était pas en mesure de fournir aux Canadiens des données précises sur le chômage au Canada à cause des restrictions budgétaires qui lui ont été imposées. Comme le sait la ministre, l'enquête sur la population active est également la principale source de données pour le régime d'assurance-chômage. Selon les taux de chômage calculés pour les différentes régions, les critères d'admissibilité et la durée des prestations auxquelles ont droit les travailleurs varieront énormément.

Si les données ne sont pas précises, les chômeurs pourraient perdre des prestations, et cette situation pourrait s'aggraver si le projet de loi C-21 est adopté.

Je voudrais poser à la ministre la question suivante: Quand le rapport sur les nouvelles régions économiques établies aux fins de l'assurance-chômage sera-t-il rendu public, et qu'entend faire la ministre pour garantir la précision des statistiques sur le chômage calculées pour ces régions?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je veux donner l'assurance aux collègues de la Chambre que nous avons fait notre travail comme gouvernement responsable, puisque depuis les 12 dernières années, jamais une réforme n'avait été faite au niveau de l'étude des régions économiques. Et lorsque le comité sera prêt à remettre sa recommandation, j'aurai grand plaisir, comme ministre responsable, de l'annoncer à la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Je pose ma question au ministre de l'Environnement, monsieur le Président. Le Comité permanent de l'environnement où tous les partis sont représentés a passé les deux derniers jours à Washington pour encourager le Congrès à faire ce qu'il doit: ne pas démordre du projet de réduire les émissions de SO2 d'au moins 10 millions de tonnes d'ici l'an 2000 et limiter les nouvelles émissions.

Le Canada n'a pas encore imposé de limite nationale des pluies acides. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'une loi prescrira une limite nationale dans le délai que nous recommandons fortement aux États-Unis, soit d'ici probablement le Jour de la terre en avril 1990?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les mesures actuelles de contrôle dans les sept provinces de l'Est ont déjà fait baisser les émissions de 40 p. 100. En 1994, nous aurons atteint le plein objectif d'une réduction de 50 p. 100. Cela signifie que, à ce moment-là, le Canada aura réussi à réduire ses émissions de 2,3 millions de tonnes. Le gouvernement sait évidemment que, après, nous ne pourrons laisser augmenter les émissions, qu'il faut par conséquent une limite.

• (1440)

La question est à l'ordre du jour du Conseil des ministres de l'Environnement, du Canada et des provinces. Nous avons chargé un comité de préparer des recommandations. Nous croyons que la marche à suivre serait de fixer une limite nationale dans ces sept provinces par voie de négociation au niveau du CCME, puis d'inscrire cette limite dans une loi. Nous pourrions, par exemple, procéder de la même façon que dans le cas des contrôles qui existent à l'heure actuelle, soit recourir au processus législatif provincial.

M. Fulton: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Le temps presse. La limite est attaquée aux États-Unis par des intérêts extrêmement puissants. Le Canada ne peut demander que les États-Unis restreignent les émissions en vue de protéger l'environnement contre les futures sources de pluies acides sans se plier au même principe, et jusqu'ici l'Ontario est la seule province qui consent à limiter les émissions.

Le ministre prendra-t-il des mesures d'ici mars prochain pour que des limites ou restrictions légalement applicables soient en vigueur dans les neuf autres provinces et dans les deux territoires, ou une loi américaine ne prévoyant aucune limite satisfait-elle le ministre?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Je viens de décrire ce que nous faisons déjà pour atteindre cet objectif. Dans le cas des provinces de l'Ouest, nous savons tous que, heureusement, elles n'ont pas de problèmes de pluies acides. Mais nous croyons que nous aurons besoin là aussi d'objectifs et de programmes d'action pour l'avenir.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1982, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a dû intervenir pour faire acheminer des denrées alimentaires périssables dans le Nord du Québec. Aujourd'hui, la Société canadienne des postes va majorer ses taux, qui vont subir une augmentation de 32 p. 100, 45 p. 100, et même plus, suite à une décision du Conseil du Trésor, en avril 1989, de couper un million de dollars sur la subvention accordée au transport de colis postaux dans le Nord. Ma question est donc la suivante.

Est-ce possible, d'ici le 13 novembre 1989, qu'un moratoire soit décrété sur l'augmentation des taux fixés par la Société canadienne des postes, touchant tous les produits essentiels tels les produits laitiers, fruits, légumes, pain, aliments et articles pour enfants?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, au nom de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je veux rassurer le député d'Abitibi. Je sais et je réalise l'importance de la question qui est posée, et je veux lui donner l'assurance que ce gouvernement est aussi très préoccupé. Tous les ministères qui sont directement concernés par la solution à trouver prévoient une rencontre, ont été contactés, et je sais que mon collègue, responsable des Postes, doit aussi convoquer une réunion sous peu pour essayer de trouver une solution adéquate à la situation actuelle.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ PWA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Bureau de la politique de concurrence a autorisé la société PWA, propriétaire de Canadien International, à racheter Wardair, accordant ainsi à deux lignes aériennes du Canada le contrôle de 98 p. 100 du marché. Or, PWA vend maintenant tous les avions qu'elle a obtenus de Wardair, en plus de 11 des siens.

Il est évident, monsieur le Président, que PWA n'avait aucune intention de poursuivre quelque service que ce soit offert par Wardair. Elle ne voulait que se débarrasser d'un concurrent gênant.

Quelles garanties le gouvernement a-t-il demandées à PWA pour qu'elle assure au moins le service dans une partie importante du marché autrefois détenu par Wardair? Quel avantage les consommateurs du Canada retirent-ils de ce dépeçage de Wardair?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a soulevé un certain nombre de points au sujet de cette fusion. Il sait que le ministre des Consommateurs et des Sociétés n'est pas présent à la Chambre. Le ministre lui répondra au moment opportun.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Pourquoi pas le ministre des Transports?

Mme Campbell (South West Nova): Le vice-premier ministre est ici.

M. MacLellan: Monsieur le Président, comme il s'agit d'une affaire importante pour les Canadiens et les consommateurs en général, je crois que le gouvernement devrait montrer plus d'empressement à nous donner une réponse. Il paraît bien évident que la PWA ne pouvait pas se permettre d'acheter Wardair, puisqu'elle ne peut même pas garder ses avions. En effet, elle est en train de vendre 11 de ses propres avions et les 15 appareils qu'elle a acquis en achetant Wardair.

Le gouvernement, le ministre, le vice-premier ministre, enfin quelqu'un nous dira-t-il s'il a obtenu de la PWA des garanties concernant la solidité financière de cette société? Quel niveau de stabilité financière fallait-il à la PWA pour que cette acquisition puisse se faire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député des Sydneys que, si la PWA n'avait pas acheté Wardair, nous n'aurions plus de services aujourd'hui.

M. MacLellan: Quelle est la différence?

M. Bouchard (Roberval): Le député devrait savoir qu'il y aurait eu des centaines ou des milliers de mises à pied de plus si la PWA n'avait pas acheté Wardair. Il sait pertinemment que la PWA essaie en ce moment de rationaliser ses opérations pour que les Lignes aériennes Canadien assurent des services vers d'anciennes destinations de Wardair. Il le sait fort bien.

Je crois que cette acquisition a été une bonne transaction parce qu'elle a permis à des centaines et à des milliers de Canadiens de garder leur emploi. Sans cela, ils l'auraient perdu.

* * *

AIR CANADA

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au ministre des Transports. Comme il le sait, Air Canada s'est retiré de Sept-Îles, au Québec, de Sydney, en Nouvelle-Écosse, de Gander et Stephenville, à Terre-Neuve, et de bien d'autres localités.

Dans le cas de Stephenville, Air Canada a refusé de conclure avec First Air un arrangement qui aurait permis à cette dernière compagnie d'assurer un service aérien de remplacement. Air Canada se permet donc non seulement de cesser de desservir certains points, mais aussi d'empêcher d'autres compagnies d'y aller, transformant en comédie la déréglementation des transports aériens.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas prévu cette exploitation honteuse de la déréglementation? Qu'est-ce que le ministre pense de ce comportement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser qu'Air Canada est une société privée qui a le droit de desservir les points qu'elle veut, si elle y est autorisée. Stephenville sera desservie par un autre transporteur. Je crois que mon ami le sait très bien.

Au sujet de la déréglementation, je voudrais citer un éminent Canadien, Max Ward, qui a dit ceci récemment: «Le transport aérien a été étranglé entre 1946 et 1984 par des politiques qui n'avaient rien compris au fonctionnement de l'aviation». Je crois que cela répond bien à la question du député concernant la déréglementation.

M. Simmons: Air Canada est une société privée, effectivement. Ce qui ne lui accorde pas le privilège de décider quelles régions du Canada elle veut desservir.

Monsieur le Président, ce refus donne en fait à Air Canada et à l'autre compagnie d'aviation nationale la possibilité de partager le territoire, de décider qui bénéficiera du service et qui n'en bénéficiera pas, et cela de Whitehorse à Stephenville.

Je voudrais que le ministre nous dise quelles mesures il compte prendre pour assurer une saine concurrence dans le secteur du transport aérien, au lieu de permettre à Air Canada de recourir à ces tactiques déloyales pour protéger ses marchés.

• (1450)

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, au lieu de chercher à faire peur aux habitants de Terre-Neuve, et surtout de Stephenville, au sujet du transport aérien dans leur région, le député devrait rappeler qu'Air Atlantique s'est immédiatement chargée des vols qu'Air Canada avait décidé de supprimer et, en fait, le nombre des départs quotidiens a même augmenté.

Cela prouve que le secteur privé peut parfois fournir plus de services au Canada que les compagnies de transport aérien que nous avions auparavant.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le 2 octobre, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré dans cette enceinte que les pêcheurs de la région de l'Atlantique connaissaient une année de prospérité répondant adéquatement à leurs besoins. D'un autre côté, il y a deux jours à peine, le ministre du Commerce extérieur a déclaré pour sa part que le secteur de la pêche éprouvait de graves difficultés, que c'était là la situation et qu'on était dans le pétrin.

Le vice-premier ministre pourrait-il envisager de nommer à titre de ministre des Pêches et des Océans quelqu'un qui comprend un tant soit peu les problèmes qui affligent le secteur de la pêche sur les deux côtes du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'apprécie pas du tout qu'on cite mal mes propos. Soit dit en passant, le ministre des Pêches et des Océans vient juste d'annoncer aujourd'hui des crédits supplémentaires de 28 millions de dollars qui vont servir à une surveillance aérienne accrue et à une meilleure application des règlements de pêche, dans l'est et dans l'ouest du pays. Il connaît fort bien les besoins du secteur de la pêche.

Le ministre des Pêches et des Océans signale simplement que la situation n'est pas aussi sombre qu'on pourrait le croire, que l'industrie de la pêche contribue à l'heure actuelle beaucoup plus qu'il y a quelques années au produit national brut et que la situation est excellente dans certains secteurs des pêches. Par contre, bien entendu, comme nous le savons tous, certains secteurs éprouvent des difficultés au niveau des stocks.

Je pourrais vous citer mes paroles exactes, mais je n'en ferai rien. Je pourrais vous faire part de l'histoire célèbre que j'ai racontée hier, mais je m'en abstiendrai, car cela prendrait peut-être trop de temps.

M. Stupich: Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur devrait écouter ce que dit le ministre du Commerce extérieur.

Le 16 octobre, le groupe binational s'est prononcé contre les règlements sur le hareng et le saumon de la Colombie-Britanique. A ce moment-là, les ministres des Pêches et des Océans et du Commerce extérieur ont promis de consulter tous les gens touchés. Or, les seules consultations jusqu'à maintenant ont eu lieu entre les gouvernements canadien et américain. Il ne nous reste plus que 20 jours sur les 61 que nous avions à notre disposition. Quand les consultations promises avec les habitants de la Colombie-Britannique vont-elles commencer?

M. Crosbie: Monsieur le Président, depuis que le groupe binational a présenté son rapport, comme il le fait sans cesse dans le cadre du règlement du différend en question, le gouvernement consulte le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui souhaite que le rapport en question ne soit pas mis en oeuvre, mais qui, dans une lettre qu'il m'a fait parvenir, reconnaît qu'il n'a jamais vu de consultations aussi poussées que dans le cas présent.

Nous avons consulté les représentants du secteur de la pêche en Colombie-Britannique. Nous avons consulté également le syndicat des pêcheurs de la province. Nous avons consulté. . .

M. Fulton: C'est faux.

Une voix: Pas à notre connaissance.

M. Crosbie: Nos vis-à-vis ne sont jamais au courant de grand-chose et ils ignorent peut-être qu'ils ont été consultés.

Nous avons consulté également les gouvernements des provinces de l'Atlantique qui sont concernés par cette question. Ainsi, il y a eu bien des consultations.

Je demande à mon collègue de se rappeler qu'il s'agit là d'un rapport présenté par un groupe de cinq personnes dont le président et deux membres sont des Canadiens et qu'il devrait donc y accorder une certaine importance.

* * *

LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, c'est au vice-premier ministre que j'adresserai ma question.

Comme chacun sait, les techniques de reproduction n'ont rien à voir avec l'avortement.

Dans quelle mesure le vice-premier ministre peut-il garantir que la Commission royale d'enquête sur les techniques de reproduction étudiera rapidement les questions urgentes qui lui ont été confiées, dont celles des mères porteuses, de l'infertilité et de la conception in vitro, sans se laisser détourner par la question tout à fait distincte de l'avortement?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous avons là aussi un autre exemple de la responsabilité qu'a notre gouvernement. Nous avions promis de mettre en place une commission des techniques de reproduction. Nous avons un mandat qui est bien spécifique et bien distinct de celui de la situation de l'avortement, et nous avons surtout fait des nominations qui correspondent à la capacité et aux connaissances de l'expérience du droit de la personne, une commission, donc, qui fera un travail avec un mandat précis, des

personnes qualifiées, un objectif précis qui est tout à fait différent de celui de l'avortement.

Mme Clancy: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre.

Les intentions du ministre sont louables, mais il est crucial d'exclure le débat de l'avortement. Le ministre voudrait-il inscrire clairement dans le mandat de la commission que l'avortement n'en fait pas partie.

Mme Vézina: Monsieur le Président, le mandat de la commission me semble assez clair et demande, justement, de faire une étude sur les répercussions du plan de la santé, de la recherche et de l'intérêt public et de recommander les politiques et les précautions à prendre lorsqu'il s'agit de programmes médicaux et scientifiques actuels et éventuels.

Nous préparons le présent et nous travaillons pour l'avenir pour, justement, éviter des situations comme celles qui prévalent actuellement.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts.

En juillet dernier, le ministre a admis que la taxe de 15 p. 100 frappant les exportations de bois d'oeuvre a eu des effets désastreux sur l'industrie. Il a déclaré qu'il ferait une proposition aux Américains pour tâter le terrain avant de leur adresser un avis d'annulation du protocole d'entente.

Le ministre peut-il faire le point?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, il est vrai que j'ai dit plus tôt cette année que la taxe sur le bois d'oeuvre constituait un facteur mineur contribuant aux difficultés économiques éprouvées par le secteur du bois de construction, notamment dans le nord de l'Ontario où se situe la circonscription du député.

Nous avons avisé les Américains que nous voulions revoir la question. Entre temps, nous tenons des réunions avec les provinces afin de recueillir les éléments de preuve dont nous avons besoin pour présenter aux États-Unis notre proposition d'annulation du protocole.

M. Bélair: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il va sans dire que le nord de l'Ontario a beaucoup souffert de cette taxe. Le ministre vient de dire que les Américains sont disposés à nous écouter.

À quoi peut-on s'attendre du gouvernement américain à ce propos?

M. Oberle: Monsieur le Président, j'ai dit que nous avions avisé les Américains que nous voulions renégocier le protocole, et non pas qu'ils étaient disposés à nous écouter.

Ce que j'ai dit, c'est que nous en sommes à la constitution du dossier grâce auquel nous pourrons négocier l'annulation du protocole.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'an dernier encore, le premier ministre promettait d'améliorer, non de démolir l'assurance-maladie.

Hier soir, les représentants de l'Association médicale canadienne ont comparu devant le Comité des finances, et ces médecins ont mis en doute l'engagement du gouvernement actuel envers l'assurance-maladie. Ils ont déclaré que la taxe sur les produits et services allait faire augmenter de façon spectaculaire les coûts de fonctionnement de nos hôpitaux ainsi que les coûts d'exploitation pour les médecins et autres professionnels de la santé. Ils ont affirmé que la taxe sur les produits et services allait faire augmenter les coûts des soins de santé.

Le ministre des Finances expliquera-t-il comment la TPS, en rendant le système de soins de santé plus coûteux, constitue une amélioration pour ce système?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas lu tout le mémoire de l'Association médicale canadienne, mais le député sait sans doute que les services médicaux, les appareils médicaux et les médicaments d'ordonnance sont tous exonérés de la taxe sur les produits et services.

Voilà qui démontre très clairement à mon avis notre engagement envers le système de soins de santé au

Canada, un engagement que nous respectons depuis de très nombreuses années.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas ce que les médecins ont dit hier soir. Ils doivent en savoir plus sur les soins de santé que le ministre des Finances.

Est-ce que quelqu'un répondant au nom du ministre de la Santé voudrait contredire les médecins sur ce point? Le gouvernement va-t-il enfin admettre que la taxe sur les produits et services entraînera une hausse du coût des soins de santé, ou restera-t-il en désaccord avec les médecins, affirmant que ces derniers ne savent pas de quoi ils parlent?

• (1500)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais répéter la même réponse, monsieur le Président. Je n'ai pas eu l'occasion de lire les déclarations faites par l'Association médicale. Il est cependant clair que la taxe ne s'applique pas aux soins de santé.

Pour ce qui est des hôpitaux, ils ne paieront pas plus de taxe de vente selon le nouveau régime qu'ils n'en payaient selon l'ancien. Dans chacun des cas, nous avons prouvé notre engagement à l'égard des soins de santé au Canada.

* * *

LE PROJET DE CENTRE DE RECHERCHE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'an dernier à la même époque, c'est-à-dire pendant la campagne électorale, le premier ministre disait aux Nations Unies, rien de moins, que Winnipeg allait devenir un centre de promotion internationale du développement durable. Nous en étions tout enthousiasmés, car nous allions enfin recevoir quelque chose de ce gouvernement. Maintenant, nous n'en sommes pas aussi sûrs.

Le gouvernement et le Cabinet sont soudainement devenus bien silencieux au sujet de ce centre. Les rumeurs volent. Je veux maintenant avoir confirmation du ministre. Allons-nous avoir ce centre? Si oui, quand l'aurons-nous?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'invite le député à maintenir son enthousiasme. Nous travaillons activement avec le Manitoba et l'ACDI à la négociation d'un accord pour créer ce magnifique centre. C'est très important pour nous.

Nous sommes à la veille de conclure un accord définitif avec la province et toutes les parties intéressées. Mes adjoints y travaillent activement. Restez à l'écoute, vous aurez plus de nouvelles dans quelques semaines.

M. Harvard: Monsieur le Président, c'est encourageant, mais je peux dire au ministre qu'il est toujours très difficile de s'enthousiasmer au sujet de ce que fait ce gouvernement.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je repète qu'il y a de nombreuses rumeurs au sujet de ce centre. Ce que nous avons entendu, c'est que s'il est créé ce ne sera qu'une coquille vide, rien d'autre qu'un bureau d'administration et que les vrais emplois et les vrais contrats seront ailleurs.

Ma question est celle-ci: le ministre peut-il nous garantir que le centre sera à Winnipeg? Peut-il également nous assurer que ce sera un centre avec de vrais contrats et de vrais emplois, qui représentera quelque chose de concret pour la ville de Winnipeg et la province du Manitoba?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en dépit de toutes les rumeurs, émanant probablement du député lui-même, il y aura un vrai centre avec une véritable mission, des objectifs réels, un personnel réel, et qui sera un succès réel.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour signaler un incident qui s'est produit non pas une fois mais deux fois, contrairement à ce que je pensais au début, durant la période des questions. Je m'appuie pour cela sur le commentaire 327(1) de Beauchesne, qui dit ceci:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Je m'appuie aussi sur le commentaire 327(5) dont voici le texte:

> L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Et sur le commentaire 327(7) que je cite:

> Une lettre qui, bien qu'ayant eu originairement le caractère d'une communication personnelle, a été versée aux archives d'un ministère se transforme de ce fait en document public. Le ministre qui la cite au cours d'un débat doit la déposer s'il en est prié.

Quand il répondait aux questions du député de Glengarry—Prescott—Russell, le président du Conseil du Trésor citait constamment un document qu'il tenait dans sa

main et qui concernait probablement les déplacements des ministres en avion. Il doit donc déposer ce document.

Aussi, quand il répondait à une question du député de Nanaimo—Cowichan, le ministre du Commerce extérieur mentionnait et citait même une lettre envoyée par le gouvernement de la Colombie-Britannique à son ministère. Il doit lui aussi déposer cette lettre.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Je citais ce document-ci, monsieur le Président, et je serais heureux de le déposer.

M. Gauthier: Comment savez-vous qu'il s'agit de ce document?

M. de Cotret: Si les députés en veulent des copies, je serais heureux de leur en donner.

M. Ouellet: Déposez tous les reçus en même temps.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES CENTRES D'EXCELLENCE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège.

Je pense qu'on reconnaît à l'ensemble des députés le droit collectif d'être traités sur un pied d'égalité. C'est donc une simple question d'équité que de faire en sorte que les renseignements fournis à un député soient mis à la disposition de tous ses autres collègues.

Ma question de privilège découle de la conférence de presse qu'a donnée aujourd'hui le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie au sujet du réseau des centres d'excellence. Je me suis vraiment réjoui de cette nouvelle. Je suis fier de dire que l'Université d'Ottawa dans ma circonscription se chargera avec joie de sept de ces centres.

Je suis cependant tout à fait bouleversé par le fait que, hier soir, tous les députés conservateurs ont appris par la voie du courrier électronique, c'est-à-dire par le réseau de la Chambre des communes. . .

Une voix: Comment le savez-vous?

M. Gauthier: Je le sais parce que deux députés conservateurs me l'ont appris.

Une voix: Et vous les croyez?

M. Gauthier: Que je les croie ou pas, là n'est pas la question.

J'ai découvert en outre, monsieur le Président, car les collaborateurs du député d'Ottawa-Sud ont appris, en téléphonant au cabinet du ministre, que, en fait, tous les députés conservateurs avaient su hier soir, grâce au courrier électronique, que tous les ministres recevraient, ce matin, un exemplaire de cette brève déclaration qui serait communiquée aux autres députés aujourd'hui, vers 13 heures ou plus tard cet après-midi.

Ma question de privilège, monsieur le Président, a trait à l'équité. Je ne conteste ni la valeur ni la teneur de cette déclaration. Je veux simplement savoir s'il est bien vrai que nous sommes tous égaux dans cette enceinte.

M. Lewis: Ce n'est pas vrai.

M. Gauthier: J'entends le ministre de la Justice dire que ce n'est pas vrai. Si ce n'est pas vrai, alors il faudrait faire quelque chose pour remédier à la situation.

Je pense que la coutume, l'usage, une longue habitude, veulent que les gouvernements donnent des renseignements utiles à tous les députés. Il s'agit là de renseignements utiles.

Je demanderai au gouvernement pour quelles raisons il est si cachotier, si avare de renseignements qu'il ne fait pas connaître cette nouvelle à tous les députés, notamment à ceux du caucus libéral et à ceux du caucus néo-démocrate.

Ma question de privilège est simple. Je n'aime pas être traité ici en citoyen de seconde zone. Je ne trouve pas cela juste. Je ne trouve pas cela bien. Je ne pense pas que le gouvernement soit tenu d'agir de la sorte, même si à ce qu'on nous dit il est déjà arrivé au même gouvernement de se montrer si cachotier qu'il a annoncé des décisions à l'extérieur de la Chambre sans nous en informer.

Ce que je soutiens, c'est que dans le cas présent le gouvernement a informé ses députés de la tenue d'une conférence de presse au Musée des sciences naturelles, en leur disant qu'il fallait y aller s'ils voulaient être mis au courant. Nous n'avons pas été invités, monsieur le Prési-

dent, ce que je trouve tout à fait irresponsable et inadmissible.

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je ne pense pas que quiconque ait été informé hier soir. Ce qui aurait dû se produire c'est qu'à 12 h 30 aujourd'hui tous les députés auraient dû recevoir la pochette annonçant la tenue de la conférence de presse à 13 heures aujourd'hui.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'accepte la parole du ministre. Il a dit «auraient dû». C'est un conditionnel. Je lui réponds simplement que son cabinet nous a dit ce matin que ses députés à lui avaient été prévenus hier soir. Peut-être voudra-t-il se rendre à son cabinet et demander qui propage ces faux renseignements. J'accepte la parole du ministre. Cela aurait dû se faire comme il l'a dit. Mais cela ne s'est pas fait. Je le regrette.

• (1510)

M. Winegard: Monsieur le Président, je regrette que la documentation n'ait pas été déposée ce matin sur le bureau des députés de l'opposition. Il avait été prévu qu'elle soit déposée sur le bureau de tous les députés avant la conférence de presse de 13 heures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES COMPTES PUBLICS

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, hier, le contrôleur de la Chambre des communes, M. John Ferrier, m'a informé que les chiffres énumérés dans l'état des dépenses des députés, dans les Comptes publics du Canada, Volume II, Partie II, sont totalement inexacts dans mon cas. Le contrôleur et moi-même avons avisé le président du Conseil du Trésor de cette erreur, qui a apparemment été corrigée.

Les chiffres exacts concernant mes indemnités, mes allocations pour dépenses et mes frais de voyage auraient dû se lire ainsi: 58 725 $, 19 525 $ et 30 275 $.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je demanderais au leader du gouvernement à la

Chambre de nous donner, comme d'habitude, un aperçu des travaux de la semaine prochaine.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous accordons beaucoup d'attention à l'établissement du programme. Nous voulons, comme toujours, être aussi équitables que possible envers les porte-parole de l'opposition. Je prévois qu'avant la fin de la journée, nous serons en mesure de faire une déclaration.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre. J'espère qu'il a eu le temps de réfléchir à la longue série de votes et aux délibérations prolongées qui ont eu lieu à la Chambre hier soir.

M. Kempling: Où étiez-vous?

M. Ouellet: J'ai participé à toutes les mises aux voix à la Chambre hier soir.

Le leader du gouvernement à la Chambre prend-il au sérieux les recommandations du comité McGrath qui nous a proposé d'utiliser un système de vote électronique, une question qui a fait l'objet d'un rapport unanime de la Chambre. On n'y a malheureusement pas donné suite.

J'espère qu'après mûres réflections, le leader du gouvernement à la Chambre songera très sérieusement à proposer l'adoption de cette très importante recommandation d'un comité également très important de la Chambre des communes.

M. Lewis: Monsieur le Président, je prends note des commentaires de mon collègue. Après réflexion, j'en suis venu à la conclusion que ce qui s'est passé hier soir était un abus des privilèges.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Oh, ça va! C'est imposer la clôture après seulement un jour de débat qui est un abus.

M. Lewis: Une minute, je vous prie. J'ai cru que vous étiez membre du même parti politique. Je l'aurais juré, ma grand foi.

Je crois que c'est un abus de paralyser la Chambre et les affaires publiques rien que pour quelque 30 votes par assis et debout.

M. Volpe: Soyez sérieux. Vous êtes demeurés trois mois sans convoquer la Chambre des communes et maintenant vous voulez nous bousculer.

M. Lewis: Un membre de votre parti m'a posé une question à propos du vote électronique. Pourquoi ne

réglez-vous pas cette question entre vous au caucus mercredi prochain?

Si cette demande constitue une requête de l'opposition officielle, nous l'accepterons à ce titre. Je rappelle à mon collègue que nous serons heureux de l'étudier une fois que le caucus libéral aura pris position sur la question du vote électronique, une question qui semble faire l'objet de dissensions au sein de leur groupe.

M. Ouellet: J'ai une question supplémentaire à poser. Je rappelle au ministre que cette recommandation du comité McGrath a été formulée après que l'opposition de l'époque, l'opposition conservatrice, ait commis un abus tout à fait inacceptable en laissant tinter la sonnerie d'appel pendant deux semaines.

Des représentants des trois partis à la Chambre des communes ont fait une recommandation pour tenter d'empêcher qu'un tel abus se répète. Le gouvernement, ou le premier ministre, était sensé donner suite à cette recommandation. Il ne l'a jamais fait. Nous en sommes là.

Je demande au ministre s'il examinera la situation et suivra la recommandation. Ce genre d'abus, qu'il soit commis par un parti ou l'autre, pourrait se répéter et porter gravement atteinte à la réputation de la Chambre des communes. C'est là l'objet de ma question.

M. Lewis: Je suis entièrement d'accord avec le député, monsieur le Président. J'estime personnellement que ce qui s'est produit hier soir constitue un abus de la procédure de la Chambre des communes.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en tant que membre de l'un des partis d'opposition, je précise qu'hier, nous avons simplement demandé aux députés de se lever pour voter sur une mesure législative qui aura de graves répercussions sur la population du Canada et je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un abus de la procédure parlementaire. Nous avons respecté les règles de la Chambre des communes telles qu'elles ont évolué.

Je trouve pour le moins ironique que le gouvernement qui détient le record du recours à la clôture nous parle d'abus et de non-respect des traditions de la Chambre des communes.

À mon avis, il importe de reconnaître que la démocratie n'est parfois pas aussi expéditive et efficace que d'autres régimes politiques, mais c'est la meilleure. Qu'il faille quelques heures pour voter sur une mesure législative très importante ne saurait en rien constituer une dérogation aux règles et à la tradition parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je regrette que le ministre ait quitté la Chambre. Nous n'avons qu'une seule occasion par semaine pour poser des questions sur nos travaux à venir et le ministre ne peut même pas rester ici cinq minutes pour y répondre. C'est absolument inacceptable.

Je voudrais poser au ministre une question qui se rapporte à un ordre adopté par la Chambre à deux reprises, la première fois le 4 avril, puis le 27 juin. Il avait alors été ordonné qu'on réserve à l'opposition quatre jours pendant lesquels nous pourrions déterminer le programme du mois d'octobre. Il reste trois jours ouvrables ce mois-ci. Nous voulons simplement savoir, afin de coordonner nos efforts et faire vraiment opposition à ce gouvernement minable, ce qu'il entend faire demain, soit un jour. Quant aux deux autres jours, nous déciderons nous-mêmes.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Certaines des remarques précédentes sont encourageantes. Les députés ont du talent et travaillent d'arrache-pied. Un certain sens de la planification nous aiderait tous à examiner soigneusement la législation et à faire ce que les Canadiens attendent de nous, une fois qu'ils nous ont élus.

C'est le manque de collaboration dans le domaine de la planification qui a forcé le gouvernement et les ministériels à s'en charger eux-mêmes. Les règles de procédure nous permettent de faire de la planification soit par attribution d'une période de temps, soit par le recours à la clôture. C'est ce qui s'est passé et le système en a été légèrement perturbé. Le leader parlementaire a bien fait savoir qu'il aurait autre chose à dire avant la fin des délibérations aujourd'hui. On pourra poser des questions à ce moment-là.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je fais plus ou moins mes premières armes en cet endroit. Je ne connais pas à fond le Règlement. Je voudrais répondre aux propos du leader du gouvernement à la Chambre.

Il a dit que, en votant hier soir sur 22 ou 23 amendements à la Loi sur l'assurance-chômage, nous avions dépassé la mesure et outragé la Chambre. Ces paroles m'offensent, car je suis venu ici, parmi d'autres, en pensant m'acquitter d'affaires sérieuses au nom des Canadiens. Ces modifications à la loi avaient sûrement un

caractère fondamental et elles ont fait grand bruit dans le pays.

J'étais l'un de ceux qui croyaient de leur devoir de venir déclarer publiquement leur position. Voilà que le leader du gouvernement à la Chambre affirme maintenant que, en suivant les règles et en assumant nos responsabilités, nous abusons des privilèges de cet endroit. Pareils propos sont incroyablement offensants.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Manzankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Schneider (p. 5069).

• (1520)

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet de ce très important projet de loi qui concerne les paiements anticipés versés aux agriculteurs de la circonscription d'Essex—Kent et de tout le Canada.

Le projet de loi C-36 vise à annuler les dispositions touchant les avances sans intérêt qui figurent dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les agriculteurs canadiens ne sauraient accepter l'objet de cette mesure.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi le 27 septembre 1989, au moment où la saison des récoltes était bien avancée à travers le Canada. Dans ma circonscription, la récolte est presque terminée. Nous sommes pourtant en train de débattre un projet de loi qui empêche les agriculteurs canadiens d'obtenir des fonds.

Il est malheureux que le projet de loi ait été présenté si tard quand on sait que les agriculteurs ont beaucoup à faire au début du printemps pour planifier leur production. Or, subitement le gouvernement a changé les règles au milieu de la saison. Lorsque les agriculteurs ont commencé à planifier leur production pour l'année en cours, ils ont contracté des prêts en fonction des avances qu'ils s'attendaient à recevoir.

Cependant, le gouvernement a décidé de changer de méthode en plein milieu de la saison. Aujourd'hui, le gouvernement applique la clôture au débat sur ce projet de loi, empêchant ainsi l'opposition, les ministériels et les agriculteurs canadiens de s'exprimer librement. Beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre se sont indignés que le gouvernement recoure si souvent à la clôture.

Moi aussi, je suis nouveau à la Chambre et cela me préoccupe de voir que, chaque fois qu'un projet de loi est présenté, on ne nous permet pas d'en discuter clairement, équitablement et franchement. On nous impose la clôture. On nous oblige à attendre de longues heures dans l'espoir de pouvoir prendre la parole, et cette possibilité ne nous est pas forcément donnée automatiquement.

Il y a deux jours, nous débattions du projet de loi fiscal C-20 qui, de l'avis du gouvernement, est une transition nécessaire dans la voie de la réforme fiscale. Pourquoi le gouvernement juge-t-il nécessaire d'adopter un projet de loi de transition un jour mais pas le lendemain? Où est la transition pour les agriculteurs en ce qui concerne les paiements anticipés? Il n'y en a aucune. Le gouvernement refuse d'accorder des avances en espèces exemptes d'intérêt et a cessé d'appliquer la méthode en vigueur auparavant sans qu'une loi soit en place.

Le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens et aux agriculteurs que c'est la faute des partis d'opposition si la nouvelle loi n'est pas adoptée. Or, le projet de loi est mauvais et nous devons le dire au gouvernement. C'est ce que nous essayons de faire actuellement.

Nous, de l'opposition, ne sommes pas les seuls à critiquer ce projet de loi. Les Syndicats du blé des Prairies s'opposent à ce projet de loi. Ils ont officiellement demandé au gouvernement d'y renoncer. Ils ont déclaré qu'une étude minutieuse du projet de loi est nécessaire pour évaluer les conséquences de celui-ci sur les liquidités et sur la commercialisation des produits agricoles. Ils ont fait remarquer en outre que la Loi actuelle sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies s'est montrée précieuse pour fournir aux producteurs les rentrées d'argent nécessaires et pour encourager une commercialisation méthodique et une manutention efficace des céréales.

Le Syndicat national des cultivateurs s'oppose à ce projet de loi. Il le condamne lui aussi et demande au gouvernement d'y renoncer et de rétablir la loi actuelle

sur les avances sans intérêt. Il considère que ce projet de loi est une mesure rétrograde. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes du même avis.

Le programme actuel sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies permettait aux producteurs d'économiser des frais d'intérêt. Il a permis aux producteurs de continuer à acquitter leurs dettes, il a aidé les créanciers à percevoir les comptes passés dus, il a empêché que les élévateurs de la Commission canadienne du blé et le système de quotas ne s'engorgent et il a facilité à la Commission la planification de la mise en marché et de la vente ordonnées.

Le Syndicat national des cultivateurs considère que ces facteurs positifs constituent une partie intégrale de l'industrie agricole. Si le projet de loi C-36 est adopté, ces avantages seront supprimés et le secteur agricole sera dûrement touché.

L'Ontario Corn Producers Association a aussi demandé au ministre de l'Agriculture de reléguer le projet de loi C-36 aux oubliettes et de maintenir les programmes existants. Elle s'oppose à l'abrogation des dispositions actuelles sur les avances sans intérêt parce que le coût des programmes de commercialisation établis en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes a été peu élevé comparativement aux retombées qu'ils ont engendrées dans le secteur agricole.

Un des gros avantages du programme, c'est qu'il a permis de prolonger la période de vente du maïs. Comme résultat, les exportations ont baissé à l'automne, ce qui a fait diminuer les pénuries des mois suivants. Somme toute, la situation financière du producteur, du consommateur et de l'exploitant d'élévateurs commerciaux s'est améliorée.

Le programme de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes n'affecte pas le commerce. Il ne stimule pas la production, mais il encourage la mise en marché ordonnée. L'accord du GATT signé à Genève au début du mois d'avril oblige le Canada à geler ses programmes de soutien, non pas à les réduire.

Pour la campagne agricole 1989-1990, on ne prévoit aucune réduction équivalente du programme de prêts aux producteurs de céréales et d'oléagineux des États-Unis, programme américain correspondant à notre Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Par contre, avec les programmes de Taxe d'accise et d'exemption de la taxe de vente sur le gazole et l'essence, les producteurs canadiens font déjà leur part pour réduire la dette nationale.

Tous les organismes agricoles sont disposés à rencontrer le ministre de l'Agriculture pour examiner les propositions concernant les paiements anticipés. C'est une chose à bien comprendre. Ces organismes sont prêts à tenir des discussions franches, et nous les encourageons. Mais essentiellement ce qu'ils disent, c'est qu'il ne faut pas changer arbitrairement les règles du jeu au milieu de la saison. Dans la plupart des cas, les agriculteurs n'ont pas seulement semé, mais ils ont déjà récolté leurs céréales. Ces agriculteurs comptent sur les paiements anticipés.

Le gouvernement a indiqué dans son budget des dépenses qu'au cours des deux prochaines années, il allait restreindre l'aide qu'il acccorde aux agriculteurs en procédant aux réductions suivantes: assurance-récolte, 200 millions de dollars; transport des grains et de la farine, 40 millions de dollars; remise en état des embranchements, 32 millions de dollars; avances pour les grains et autres récoltes, 54 millions de dollars; stimulation des exportations de produits laitiers, 14 millions de dollars; prêts basés sur les prix, 14,5 millions de dollars; Commission du lait, 14 millions de dollars; taxe d'accise et réductions sur le prix du combustible, 100 millions de dollars.

Quels sacrifices va-t-on exiger de la collectivité agricole? Va-t-on taxer les programmes de retrait jusqu'à ce que nos agriculteurs soient menacés de ruine? Les agriculteurs se demandent si le gouvernement sera jamais satisfait.

D'autres associations agricoles, y compris l'*Ontario Soybean Growers Marketing Board*, la *B.C. Vegetable Marketing Commission* et la *Saskatchewan Canola Growers Association*, pour n'en nommer que quelques-unes, ont exprimé les mêmes inquiétudes et demandé le rétablissement immédiat de ces avances.

Les agriculteurs, les associations agricoles, les offices de commercialisation, les exploitants d'élévateurs, les prêteurs—à proprement parler des milliers et des milliers de Canadiens—croient à l'efficacité de ces avances. Tous ceux qui sont associés au secteur agricole tiennent à ces programmes. Les députés d'en face sont les seuls qui y trouvent à redire. Cela révèle-t-il quelque chose à propos du gouvernement? Indubitablement.

Les agriculteurs de ma circonscription sont très inquiets. Ils sont persuadés que le gouvernement se désintéresse de leur sort. Ils se voient contraints d'accepter une réduction de leur revenu, de sorte que la collectivité agricole perdra 400 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Ces contraintes doivent cesser. La collectivité agricole ne doit plus être obligée d'assumer cette perte d'argent pendant des semaines et des mois. Nous devons bloquer ces initiatives malheureuses du gouvernement. Les agriculteurs méritent un meilleur traitement. Nous devons agir dès maintenant pour leur faire savoir que nous nous intéressons à leur sort.

Je supplie le gouvernement de cesser ses attaques contre les agriculteurs et de permettre à la collectivité agricole de survivre.

• (1530)

Ce matin, les ministériels ont soulevé la question de notre dette de plusieurs milliards de dollars. Ils sont revenus à la charge inlassablement et ils n'ont jamais cessé de rejeter la responsabilité sur le gouvernement libéral antérieur. La population canadienne n'est pas si naïve et voit clair. Après cinq ans au pouvoir, le gouvernement a réussi à augmenter la dette de 150 milliards de dollars, donc à doubler la dette nationale, et il continue de blâmer ses prédécesseurs.

Le gouvernement doit faire face à la réalité. Il est grand temps qu'il cesse de blâmer le gouvernement d'il y a cinq ans. Il doit s'atteler à la tâche et prendre les mesures qui s'imposent. Or, il me semble qu'il prend le mauvais virage. Il s'attaque aux agriculteurs qui sont parmi les plus démunis de notre société. De quoi dévaster notre pays.

Il est temps que le gouvernement change de cap et se rende compte que la population canadienne toute entière est importante, pas seulement les agriculteurs mais tous ceux qui sont moins nantis dans notre société. Ça, le gouvernement l'a oublié.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je prends la parole ici aujourd'hui au sujet de l'intention du gouvernement de supprimer la disposition de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies qui prévoit l'octroi de prêts sans intérêt.

A priori, les Canadiens vont peut-être se demander pourquoi on fait tant de cas de cette question. Après tout, il s'agit seulement de 25 à 27 millions de dollars dont les agriculteurs pourraient sûrement faire le sacrifice, n'est-ce pas, compte tenu des difficultés qu'éprouve le gouvernement en ce moment.

Je me réjouis de pouvoir prendre ici la parole au sujet des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, car ce sont des mesures comme celles-ci qui montrent à quel point le gouvernement maltraite les agriculteurs canadiens.

Ce projet de loi soulève bien des questions au sujet du vrai visage du gouvernement. Il fait ressortir sa confusion, son incompétence et, ajouterais-je, sa lâcheté. Je suis heureux que le projet de loi me fournisse l'occasion de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens, mais je regrette que le gouvernement ait seulement songé à présenter pareille mesure, que nous ayons à nous demander s'il faut continuer à offrir aux agriculteurs un programme qui fonctionne bien ou les en priver brutalement?

Malheureusement, le gouvernement semble avoir pour programme de détruire de bons programmes. Au rythme où il va, à la fin de son mandat, il aura causé plus de tort aux véritables institutions de notre pays que tout autre gouvernement de notre histoire, à moins qu'il ne commence à écouter ce que disent les Canadiens, à proposer des réformes créatives et positives, et à se défaire de sa manie des compressions à l'emporte-pièce.

Les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies illustrent bien ce que je qualifie de politique insensée de compressions à l'emporte-pièce. L'enjeu est ici d'environ 27 millions de dollars. Ce montant permet d'aider les agriculteurs canadiens qui entreposent leur grain à l'automne et touchent des paiements anticipés pour ce grain qu'ils vendront au printemps ou au début de l'été, lorsque les prix du grain sont plus élevés et que le surplus de grain de l'automne est liquidé.

Le ministre d'État chargé des Céréales soutient qu'il n'essaie pas d'empêcher les agriculteurs de se prévaloir du programme. Il se contentera tout simplement de leur compter des intérêts sur un paiement partiel pour le grain entreposé pendant six ou huit mois au cours de l'hiver.

Je pourrais éclaircir certaines choses pour le ministre. Lorsque le gouvernement supprime de la loi les dispositions relatives aux prêts sans intérêt, il dissuade les agriculteurs de se prévaloir du programme. En effet, il décourage l'entreposage du grain, ce qui a des répercussions néfastes sur les élévateurs d'entreposage, sur la sécurité alimentaire au Canada et sur les agriculteurs canadiens. Si le programme des paiements anticipés ne prévoit plus de dispositions relatives aux prêts sans intérêt et si l'agriculteur doit payer davantage de frais d'administration, ce programme n'intéresse plus l'agriculteur moyen. Un de ces jours, qui sait, le gouvernement dira que les agriculteurs n'ont plus beaucoup recours au programme et il l'éliminera complètement. Cela ne me surprendrait pas du tout, puisque le projet de loi C-36 lui enlève son efficacité.

Le gouvernement est peut-être en train d'appliquer au programme des paiements anticipés pour le grain des Prairies la même tactique que le ministre des Transports a employée dans le cas de VIA Rail. On commence par affaiblir, puis on sonne la curée. On réduit l'efficacité d'un service, ensuite, quand il ne sert plus à grand-chose,

on l'élimine pour de bon. Un souci de moins pour le gouvernement.

Je voudrais expliquer pourquoi, à mon avis, le programme devrait rester tel quel, parce que le gouvernement ne semble pas comprendre tout seul. Le pire, c'est que lorsque l'opposition lui signale les faiblesses de son raisonnement, il est trop embarrassé pour apporter les changements voulus. Alors, il prétend que c'est l'opposition qui est responsable de tous les problèmes. C'est la seule façon pour les députés ministériels de sauver la face après avoir tant bâclé ce projet de loi. Je crains qu'ils ne fassent qu'empirer les choses, en refusant d'écouter les arguments que l'opposition et 19 groupes de producteurs de tout le Canada essaient de leur présenter.

Examinons d'abord l'enjeu que le projet de loi représente pour le gouvernement. En arrêtant d'accorder des paiements anticipés sans intérêt, le gouvernement économisera en gros de 25 à 27 million de dollars par an. Pour les agriculteurs, ce montant fait une différence, mais c'est trois fois rien pour le gouvernement, à comparer à ce qu'il retire en taxes des produits agricoles. Les taxes sur l'alcool lui rapportent près d'un milliard et celles sur le tabac, 1,8 milliard, et ce ne sont que deux produits.

Comme mon collègue de Lambton—Middlesex l'a signalé, le gouvernement perçoit près de 3,5 milliards de dollars en taxes d'accise et de vente sur l'alcool et le tabac. Pourtant, il se plaint de ne plus pouvoir se permettre un programme de 25 millions de dollars qui a beaucoup favorisé une mise en marché ordonnée des produits depuis trente ans.

Je me demande pourquoi ces 25 millions sont tout à coup devenus tellement importants et pourquoi le gouvernement accepte d'affronter la colère des agriculteurs canadiens plutôt que de mettre un peu d'ordre dans ses propres affaires. Mais que peut-on attendre d'autre d'un gouvernement égaré qui s'enterre de plus en plus profondément en faisant grimper les taux d'intérêt, en augmentant le déficit et en majorant les impôts, et qui entraîne l'économie canadienne avec lui?

Peut-être le gouvernement veut-il démanteler le système de commercialisation du Canada pour laisser cours à la libre entreprise. Peut-être était-ce là l'une des conditions secrètes de l'Accord de libre-échange, comme dans l'affaire du bois d'oeuvre, lorsque nous avons étalé nos atouts avant même le début des négociations.

Comme mes collègues d'en face le savent certainement, ce programme n'entraîne même pas de distorsions commerciales. Il encourage simplement la régularisation de la vente des céréales, du maïs et d'autres récoltes du Canada. Je ne vois vraiment pas pourquoi le gouvernement supprime petit à petit les moyens de gestion financière qui ont été jusqu'à présent si utiles aux agriculteurs.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont conscients de la nécessité de réduire le déficit. Mais ils ne sont pas d'accord avec la tendance du gouvernement à imposer des compressions qui touchent les pauvres, les malades, les personnes âgées, les chômeurs, de même que les petits entrepreneurs et les agriculteurs, tout en ouvrant la voie aux grandes entreprises, aux multinationales et aux riches. Les députés d'en face devraient savoir qu'on reconnaît un gouvernement à la façon dont il traite les plus faibles parmi ses citoyens, et non les plus forts.

Je voudrais terminer en implorant les députés d'en face, comme tous les députés de mon parti l'ont fait, de voter contre cette mesure législative, en raison des graves conséquences qu'elle risque d'avoir sur la régularisation du marché au Canada. Un vote contre le projet de loi C-36 est un vote pour le bon sens, pour les agriculteurs canadiens et pour les institutions qui ont permis à notre collectivité agricole et, en fait, à chacun de nous, de devenir prospères.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, nous sommes sous le coup d'une motion de clôture que j'estime totalement inutile et incongrue. Nous discutons du projet de loi C-36, mesure qui prive les agriculteurs de l'Ouest des avances libres d'intérêt auxquelles ils ont droit depuis 1957. Les raisons que le gouvernement invoque pour justifier cette initiative ne tiennent pas debout.

• (1540)

Nous avons entendu le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia parler de la dette faramineuse qui grève l'État. Nous sommes tous au courant de cette dette. Il a essayé d'en rejeter le blâme sur le NPD. Nous serions responsables parce que nous avons causé la chute du gouvernement de Joe Clark. Nous prenons notre part de responsabilité. La preuve que nous avons eu raison? En 1984, ce n'est pas Joe Clark, mais un autre chef qui a conduit le Parti conservateur au pouvoir.

Sous cette direction, le déficit accumulé, la dette de notre pays, a plus que doublé dans les quatre premières années. Les libéraux ont pris environ 120 ans à porter le déficit à un peu plus de 150 milliards, mais à ce que dit le député de Swift Current, il vient de dépasser les 350 milliards, soit plus du double, et se dirige vers les 350 ou

360 milliards d'ici la fin de l'exercice, le printemps prochain.

Nous avons donc bien fait de faire tomber les conservateurs en 1979, car nous aurions depuis tout ce temps un déficit aussi gros que celui des cinq dernières années. Nous serions affligés d'une dette encore plus lourde que maintenant.

Le député a essayé de démontrer qu'en épargnant 27 millions de dollars dans le programme des avances sans intérêt, on épongerait en quelque sorte l'immense dette que le gouvernement a mise sur les épaules des Canadiens. On ne sait trop comment, mais les 27 millions vont rectifier la situation. Quelle idiotie! Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que 27 millions ne suffisent même pas à payer l'intérêt qui court sur la dette pendant six heures? Le débat sur ce projet de loi dure depuis un peu plus de six heures. Pendant ce temps, l'intérêt court sur la dette nationale accumulée par le gouvernement conservateur et, pour la payer, il lui faudra débourser plus que les 27 millions de dollars qu'il entend récupérer par cette mesure. C'est une proposition ridicule dont la stupidité saute aux yeux quand on s'arrête aux aspects économiques de la chose.

Grâce au régime d'avances de fonds sans intérêt, les producteurs de tout le pays ont pu mettre en marché leurs produits d'une façon ordonnée et éviter d'inonder le marché. Les producteurs de fruits et de légumes ont su profiter de ce régime, qui leur a permis de stocker leurs produits pour faire monter les prix. Ce régime est important, en ce qui touche non seulement les revenus agricoles, mais aussi les dépenses et le déficit du gouvernement.

Par cette proposition qui aura pour conséquence l'engorgement des marchés, le gouvernement sera forcé de prendre d'autres mesures qui ont déjà été adoptées par le passé afin de faire des paiements de stabilisation agricole. En effet, comme sa proposition entraînera une chute des prix, le gouvernement devra dédommager les agriculteurs en leur versant une aide financière.

Pour illustrer l'importance de ce régime, je vais vous donner l'exemple de quelques denrées. Outre cet effet, la proposition aurait pour conséquence de réduire les recettes du gouvernement. A l'heure actuelle, comme les producteurs alimentent les marchés en fonction de la demande, les prix sont plus élevés; il s'ensuit que les revenus des producteurs sont plus élevés, et que les impôts qu'ils doivent payer le sont aussi. Par cette mesure stupide et à courte vue, le gouvernement se prive de la perception d'une somme bien des fois supérieure à 27 millions de dollars d'impôts.

J'ai dit, monsieur le Président, que je donnerais des exemples. Selon les calculs de l'Ontario Corn Producers Association pour l'année de récolte 1986-1987, les paiements anticipés sans intérêt ont entraîné une hausse de 4,54 $ la tonne du prix moyen du maïs, ce qui a fait gagner environ 2 044 800 $ de plus à l'ensemble des producteurs. Qu'est-ce que le gouvernement a dû investir pour cela? Cette année-là, le programme a coûté 1 175 000 $ à Agriculture Canada, ce qui veut dire un rendement de presque deux pour un.

L'année suivante a été encore meilleure. Pendant l'année de récolte 1987-1988, les producteurs ont obtenu un prix final d'un peu plus de 36 $ la tonne parce qu'ils ont pu commercialiser leurs produits de façon ordonnée, c'est-à-dire les écouler sur une période de douze mois au lieu de s'en débarrasser d'un coup au moment de la récolte. Ainsi, l'ensemble des producteurs de maïs de l'Ontario ont réalisé des profits supplémentaires de 16,8 millions de dollars, ce qui n'a coûté que 1,1 million au gouvernement fédéral, soit le coût du programme de paiements anticipés sans intérêt. Cette dépense du gouvernement a donc donné un rendement de plus de seize pour un. Vous pouvez être certain, monsieur le Président, que les producteurs de maïs de l'Ontario ont payé beaucoup d'impôt sur les 16 millions supplémentaires qu'ils ont touchés, et que le gouvernement a donc probablement récupéré plusieurs fois la petite somme qu'il a dépensée pour ce programme.

J'ai des chiffres semblables fournis par les producteurs de soya de l'Ontario. En effet, ceux-ci estiment que, pendant l'année de récolte 1987-1988, le programme de paiements anticipés leur a rapporté un peu plus de 60 $ la tonne, soit un total de 10,7 millions de dollars. Le programme n'a coûté que 773 000 $ au gouvernement du Canada. C'est un très bon rendement pour un si petit investissement. A elles seules, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu dépassaient déjà largement le montant investi. Le marché est resté si fort qu'il n'a pas été nécessaire de verser des paiements de stabilisation dans le cadre d'un autre programme gouvernemental.

Les arguments économiques que le gouvernement essaie de servir au secteur agricole sont absurdes. Les agriculteurs sont beaucoup trop intelligents pour se laisser duper. Malheureusement, il y en a qui sont un peu moins intelligents. J'ai reçu, et d'autres députés aussi peut-être, une lettre du premier ministre de la Saskatchewan, qui est également ministre de l'Agriculture de cette province. Il m'écrit, dit-il «pour exprimer notre préoccupation»—si je ne m'abuse, c'est le «nous» royal—«devant le retard qui empêche les agriculteurs de Saskatchewan de demander le paiement anticipé des récoltes et pour vous inviter, en qualité de critique de votre parti pour les questions agricoles, à rechercher un règlement rapide du problème. Ce retard entraîne des difficultés considérables pour beaucoup de producteurs de la province, qui comptent sur le programme d'avances pour faire face à de nombreuses obligations financières».

Et ensuite il dit une contre-vérité. Il dit:

> Comme vous le savez, il n'est pas possible de consentir des avances tant que le projet de loi C-36, modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, n'est pas adopté par le Parlement.

Quelles bêtises! La Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies sont en vigueur depuis des années et des années. Rien n'empêche le gouvernement d'appliquer ce programme, sauf son entêtement et sa stupidité. Il n'a qu'à en donner l'ordre. Le Parlement s'est prononcé. Nous lui avons donné une loi. Nous lui avons donné le pouvoir de le faire. Alors pourquoi ne le fait-il pas?

• (1550)

Est-ce que le premier ministre Grant Devine, dans sa sagesse divine, a écrit au ministre de l'Agriculture pour l'implorer d'appliquer la loi et d'accorder des avances? Apparemment pas. A-t-il écrit au premier ministre pour lui dire combien il était préoccupé de voir les agriculteurs qu'il défend contraints de payer encore plus d'intérêts? On aurait pu s'y attendre, mais il ne semble pas qu'il l'ait fait. C'est bizarre, parce que c'est lui qui a convaincu les premiers ministres provinciaux lors d'une conférence récente, celle de l'été dernier, de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il fasse quelque chose au sujet des taux d'intérêt. Il avait donc une occasion en or de demander au gouvernement, le plus poliment qu'il pouvait, de bien vouloir respecter la loi et d'accorder aux agriculteurs ces avances sans intérêt. Est-ce que le premier ministre de Saskatchewan a dit le moindre mot à ce sujet? Non, il ne semble pas s'être donné la peine d'écrire. Il m'a écrit à moi, député du troisième parti qui siège dans l'opposition, pour me demander de modifier la loi rapidement afin que ces producteurs puissent se mettre à payer plus d'intérêts sur une dette déjà très lourde qu'ils doivent servir en ce moment.

Le premier ministre de Saskatchewan, fort de sa sagesse divine, ne devrait rien ignorer des problèmes du service de la dette. Il semblait les comprendre il y a un an, quand il s'est fait le porte-parole des premiers ministres provinciaux au sujet des taux d'intérêt. Vous vous en souvenez, monsieur le Président, il est venu à Ottawa, il a transmis le message de façon si persuasive qu'il remontait à peine à bord de son avion que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada annonçaient que les taux d'intérêt venaient de remonter d'un demi-point de pourcentage.

Ce premier ministre provincial et ministre de l'Agriculture est aussi celui qui connaît les répercussions des taux d'intérêt pour ses propres agriculteurs, car il est l'homme qui s'est fait réélire en 1986 en promettant un programme de faibles taux d'intérêt et de prêts sans intérêt à ses agriculteurs. Puis, dès qu'il a été réélu, il a grevé ces prêts d'un taux d'intérêt plutôt élevé, 50 p. 100 plus élevé que le taux qu'il avait préconisé pendant la campagne électorale.

Non seulement ça, mais il s'est mis à recouvrer ces prêts. Il a décrété qu'un grand nombre de ces emprunts étaient de mauvaises créances et il a lancé des agences de recouvrement contre plus de 4 500 agriculteurs de la Saskatchewan. Voilà à quel point il se préoccupe de l'augmentation des taux d'intérêts. Il s'en soucie parce qu'il en est arrivé à être tout à fait comme les institutions bancaires et tout à fait comme le gouvernement fédéral actuel qui voit les choses du point de vue des banques et des compagnies céréalières internationales, non du point de vue des gens qu'il a été élu pour représenter.

Il y a deux ou trois autres choses que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a invoquées comme prétextes pour présenter cette mesure législative. Il a essayé de convaincre la Chambre qu'à cause du fardeau additionnel d'avoir à payer des intérêts sur les avances accordées, les agriculteurs seraient forcés de livrer leur grain plus tôt. Bien sûr que cela pourra avoir cet effet. Cela sera certes le cas pour les produits agricoles écoulés sur le marché libre. Les représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec nous ont dit qu'ils voient les producteurs de navets et les producteurs de certains fruits et légumes forcés de vendre leurs produits sur six ou huit mois au lieu de le faire sur une période de douze mois. Cela fait pression sur les prix agricoles au début de l'année, et les consommateurs devront en fin de compte se rabattre sur les produits importés qui vont être

beaucoup plus chers pendant la dernière partie de l'année.

Cela n'apporte rien aux producteurs ou aux consommateurs, mais c'est parfait pour les banques, car lorsque les banques prêtent de l'argent à la Commission canadienne du blé ou à un autre organisme agricole en vertu de ce programme d'avances sans intérêt, le taux est beaucoup moins élevé, car c'est le taux du gouvernement. Maintenant, la cote de crédit sera légèrement différente et les coûts un peu plus élevés. Les banques recevront peut-être une fraction de point de pourcentage en plus et, pour les groupes plus petits, parfois jusqu'à 2 points de plus; leurs profits en seront donc améliorés. Les cartels internationaux des grains vont adorer cela. Les acheteurs de fruits et légumes aussi, car cela va faire baisser les prix en début de saison. Les consommateurs en voient rarement les effets au magasin. C'est une occasion de gonfler les bénéfices pour ces intermédiaires, mais c'est une catastrophe pour les agriculteurs.

L'effet sera de déprimer encore le revenu agricole net. Comme je le disais plus tôt, pour certaines denrées les pressions à la baisse seront tellement fortes qu'elles provoqueront des paiements en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et le gouvernement devra payer malgré tout. En conservant ce programme le gouvernement, malgré les cinq ou six heures d'intérêt qu'il paye, pourrait laisser le secteur agricole et le milieu rural dans une situation où les prix seraient suffisants pour produire des revenus imposables plutôt que provoquer le paiement de subventions. C'est cela, à notre avis, une saine gestion.

Le parti conservateur procède à cela parce qu'il n'est pas d'accord avec une commercialisation ordonnée, il n'en comprend pas la valeur pour le secteur agricole et il a décidé de s'agenouiller devant les banques, le cartel international des grains et certains Américains qui veulent que nous nous débarrassions de la Commission canadienne du blé et des offices de commercialisation. Il a décidé de s'agenouiller, de capituler et de commencer le processus de dégradation des prix et de la capacité des agriculteurs à faire leurs frais sur le marché.

En conclusion, je pense que cette mesure prouve que le gouvernement refuse encore une fois d'assurer une gestion efficace et rentable de l'économie et, en particulier, des affaires qui touchent le Canada rural. En présentant la motion de clôture, il a révélé qu'il fait fi autant de la communication que de la réalité. S'il avait procédé à un rythme normal, je suis persuadé que nous en aurions déjà terminé avec l'étude de ce projet de loi. Quand le gouvernement se met à recourir à la clôture, les députés ont tendance à vouloir s'en plaindre. S'il avait fait preuve de bon sens, la mesure aurait déjà été renvoyée au comité où les associations agricoles veulent se faire entendre, car le gouvernement a de toute évidence décidé qu'il ne va ni nous écouter, ni nous croire. Les groupements d'agriculteurs doivent être entendus. Ils savent de quelle façon cette mesure les touchera. Je pense que nous devons entendre chacun des groupements d'agriculteurs dans ces localités.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les députés ont encore une fois l'occasion de parler de cette question très importante. Encore une fois, nous tenterons de faire comprendre au ministre et au gouvernement à quel point l'exemption d'intérêt est importante pour les agriculteurs canadiens.

Ce programme a été mis en place pour favoriser une commercialisation plus efficace des produits. Il a atteint son but en permettant aux agriculteurs de ne plus vendre leurs produits à l'automne, au moment où ils sont récoltés, mais plus tard dans l'année. Ils ont ainsi le choix entre accepter les conditions du marché au moment des récoltes et vendre leur production à un moment plus favorable. Ce programme a été mis en place pour favoriser la commercialisation ordonnée des produits agricoles.

Les prix sont toujours plus bas au moment des récoltes parce que les agriculteurs sont pressés de vendre leurs produits aussitôt qu'ils les enlèvent des champs. Ils agissent ainsi pour deux raisons: ils ont besoin d'argent pour payer leurs achats de fin d'année et leurs impôts et pour effectuer des opérations financières connexes et ils ne savent pas si les prix augmenteront suffisamment plus tard pour couvrir les intérêts et les frais d'entreposage.

Le programme de paiements anticipés créé par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes se révèle l'un des moyens les plus efficaces de modifier les pratiques habituelles de commercialisation et de favoriser une mise en marché plus efficace parce qu'il permet qu'une plus grande partie des récoltes soit vendue à la fin de l'hiver, au printemps et en été plutôt qu'en automne, quand le marché est saturé. Les producteurs de ma circonscription qui participent au programme en bénéficient énormément, surtout les producteurs de tabac. Même les non-participants en retirent un certain avantage: les prix sont un peu plus élevés au moment des récoltes parce que les quantités vendues sont moins grandes. Autrement dit, le marché n'est pas saturé comme il l'était avant la mise sur

pied de ce programme et, par conséquent, les prix ne sont pas aussi bas.

• (1600)

Les sociétés qui entreposent le grain en retirent aussi des bénéfices parce qu'elles gardent les récoltes jusqu'à ce que les conditions du marché s'améliorent. Depuis que le programme de paiements anticipés a été mis sur pied en 1983-1984, les pratiques de commercialisation ont beaucoup changé. Ce programme constitue donc un progrès. En compromettant son succès, le gouvernement se montre imprudent, déraisonnable et à tout le moins insensible.

En apportant la modification en question, le gouvernement estime qu'il épargnera 27 millions de dollars par année, ce qui est vraiment peu et justifie difficilement la suppression d'un excellent programme. Le ministre et le gouvernement refusent également de tenter de comprendre pourquoi cette mesure frappera durement les agriculteurs canadiens. Nos vis-à-vis font généralement fi de nos conseils et de nos propositions. On pourrait croire qu'ils prêteraient une oreille attentive aux producteurs, aux agriculteurs eux-mêmes, qui sont les plus durement touchés par la mesure en question, mais ils font la sourde oreille.

Le gouvernement continue de présenter des programmes comme celui-ci qui frappent durement un certain nombre de secteurs de notre économie et un bon nombre de Canadiens, sans informer comme il se doit les Canadiens. Il n'y a aucune consultation, et j'exhorte le gouvernement à se lancer dans un processus de consultations. Cela est toujours utile dans un régime de démocratie parlementaire.

Je ne cesse d'être sidéré par la façon de procéder du gouvernement. Il n'en finit plus de tenter de faire adopter en toute hâte des projets de loi sans procéder au préalable à des consultations ni penser aux conséquences qu'auront les modifications proposées.

M. Rideout: Il ne cesse d'appliquer la clôture.

M. Speller: En effet. Sauf erreur, le gouvernement a eu recours plus souvent à la clôture au cours de ma première année dans cette enceinte que jamais auparavant. Cela est tout à fait inacceptable pour les députés de ce côté-ci de la Chambre.

À peine 582 producteurs de maïs ont participé au programme de paiements anticipés de 1988-1989 et ce nombre minime était manifestement attribuable à la faible récolte cette année, à la suite de la sécheresse. Beaucoup d'agriculteurs de l'Ontario et, en fait, de tout le Canada, ont éprouvé bien des difficultés l'année dernière au cours de cette période, du fait du programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Ainsi, il n'est pas surprenant qu'un faible nombre d'agriculteurs aient participé au programme. Au cours des trois années précédentes, lorsque la récolte était plus représentative, de 1 000 à 1 200 agriculteurs y ont participé. Le tonnage dont il était question variait entre 400 000 et 500 000 tonnes, soit environ 10 à 15 p. 100 de la récolte totale de maïs ontarien commercialisé. Le gouvernement a signalé qu'il ne pouvait souscrire à l'affirmation des producteurs de maïs de l'Ontario selon laquelle un taux de participation de 10 à 20 p. 100 représente des avantages relativement faibles pour tout le secteur.

Dans le cas du maïs, le fait qu'une partie—10 à 15 p. 100—de la récolte commerciale soit visée par le programme signifie que cette quantité de maïs n'est pas écoulée sur un marché déjà engorgé et peut répondre aux besoins du marché plus tard au cours de la campagne agricole. Ainsi, tous les producteurs et acheteurs profitent du programme. En réalité, c'est grâce à des mesures de ce genre qu'on peut commercialiser de façon ordonnée nos produits au Canada. Cependant, le gouvernement ne s'en prend pas qu'à la commercialisation ordonnée de nos produits au Canada. Nous avons constaté que le gouvernement n'était pas aussi intéressé qu'il le prétendait à protéger la mise en marché ordonnée du lait et d'autres produits.

Songeons à l'accord de libre-échange. Au cours des dernières élections, le gouvernement s'était pourtant engagé à protéger notre système de gestion de l'offre ainsi que la mise en marché ordonnée des produits laitiers dans le cadre du libre-échange. Comme mon collègue l'a signalé à maintes reprises, nous nous rendons compte aujourd'hui que la mise en marché ordonnée de ces produits ne jouit d'aucune protection aux termes de l'Accord de libre-échange. Cet accord a été une autre façon pour le gouvernement de réduire la commercialisation de nos produits agricoles à l'état de crise. A cause de l'Accord de libre-échange, nos agriculteurs ne peuvent commercialiser ni leur grain ni leurs produits laitiers. A la vérité, les Américains n'ont pas encore compris comment nous procédons ici. Ils n'ont pas reconnu que nous avions accès à leur marché selon un système de mise en marché ordonnée. Ils nous disent: «C'est vrai que nous avons signé cet accord, mais nous vous avons bien eus. Il n'est pas du tout question de laisser entrer vos produits sur notre marché.»

Voilà un dur coup porté à l'ensemble des systèmes de commercialisation au Canada. Les dernières décisions du GATT sont de la même eau. Le GATT et les autres pays,

les Américains en tête, contestent maintenant nos systèmes de gestion de l'offre en vertu de l'article 11 du GATT.

Pendant le débat sur l'accord de libre-échange, le gouvernement nous a dit que cette question ne serait pas négociée au GATT. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Le gouvernement a prétendu également que nos producteurs seraient protégés grâce à la liste de marchandises d'importation contrôlée. Or, nous avons vu comment le fait d'inscrire notre crème glacée et notre yogourt sur cette liste avait protégé nos producteurs laitiers. Cela n'a rien donné du tout. Pire, les Américains s'en prennent encore à notre système de commercialisation des produits laitiers. Par conséquent, on a encore la preuve que nos systèmes de commercialisation sont battus en brèche et que le gouvernement ne fait rien pour les protéger.

Aux dires des producteurs de maïs de l'Ontario, nous nous en mordrions les doigts s'il fallait que la plupart des producteurs des principales cultures de cette province soient inscrits à ce programme puisque cela pourrait entraîner une pénurie de produits au moment de la récolte. Fort heureusement, à cause de la façon dont ce programme est structuré actuellement, cela ne s'est pas encore produit.

Ils font valoir aussi dans leur lettre que même si des organismes comme l'*Ontario Corn Producers Association* peuvent emprunter de l'argent presque au taux préférentiel, grâce à la garantie accordée par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, les frais administratifs sont tout de même importants. Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que le coût global pour le producteur soit de 1 ou 2 points de pourcentage de plus que le taux préférentiel, selon le montant de l'emprunt. Entrent dans les frais administratifs les frais juridiques, les frais d'inspection, l'inscription du nantissement et le travail de bureau associé au programme.

Autrement dit, monsieur le Président, cela ne sera pas du tout avantageux pour les agriculteurs canadiens. Ils ne profiteront pas du tout de ce programme. Ils sont venus nous le dire. Ils veulent que nous, les députés de l'opposition, fassions savoir au gouvernement que ce programme n'est pas bon. En supprimant l'exemption d'intérêt, le gouvernement le détruit à toutes fins utiles. Le programme deviendra absolument inutile aux agriculteurs canadiens.

L'*Ontario Corn Producers Association* s'est préoccupée particulièrement de la possibilité que les paiements anticipés empêchent la mise en marché ordonnée. Malheureusement, on semble croire que les modifications apportées par le projet de loi C-36 encourageront les agriculteurs à vendre leurs produits, plutôt qu'à les entreposer, comme le fait le programme actuel. Ils nient vigoureusement que les programmes de paiement anticipé nuisent à la mise en marché ordonnée en décourageant les agriculteurs de vendre en temps opportun.

Ils voient d'un mauvais oeil que les modifications apportées par le projet de loi C-36 semblent motivées par un désir d'obliger les agriculteurs à vendre leurs produits plus vite. Comme nous, ils réfutent vigoureusement la proposition selon laquelle les organismes agricoles, en s'opposant au projet de loi C-36, privent les agriculteurs des paiements anticipés pour les récoltes de 1989.

En réalité, la loi actuelle autorise de tels paiements. L'*Ontario Corn Producers Association* a fait une demande pour le programme de 1989 il y a plusieurs mois déjà. Seule la répugnance du ministre à se prévaloir des pouvoirs que lui accorde la législation actuelle empêche de distribuer dès maintenant les fonds aux producteurs agricoles.

C'est uniquement parce que le ministre n'a pas voulu maintenir le programme que les agriculteurs ne peuvent pas avoir de fonds. Comme dernier argument, ceux-ci affirment que le projet de loi C-36 confirme la réduction de l'aide fédérale à l'agriculture au Canada quand aucun autre gouvernement dans le monde, surtout pas aux États-Unis, ne retire son aide à ses agriculteurs. Les dispositions des lois américaines concernant les prêts aux agriculteurs ne seront pas modifiées dans cette veine.

• (1610)

Nous tentons de faire comprendre ces arguments au gouvernement depuis de nombreux jours déjà. Tous les agriculteurs canadiens ne peuvent pas se tromper. Avant que le gouvernement rejette à nouveau notre suggestion de retirer le projet de loi et de tenir de véritables consultations avec les producteurs qui ont recours au programme, des agriculteurs de Haldimand—Norfolk m'avaient chargé de demander au gouvernement de le retirer, de discuter avec eux, de tenir des consultations et de maintenir le programme plutôt que d'en introduire de nouveaux qui leur seront nuisibles.

Avant de décider sans réfléchir de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur grâce à sa majorité à la Chambre, le gouvernement devrait étudier le rapport du vérificateur général, qui réprimande plusieurs fois le ministère de l'Agriculture pour la dégradation de la responsabilité et le relâchement du contrôle parlementaire. Il pourrait, pour une fois, faire preuve d'ouverture d'esprit et se rendre compte que les organisations agricoles et les députés font des suggestions constructives pour s'assurer que ce programme continue d'être un succès.

Comme je l'ai mentionné dans mon discours précédent, le ministre a dit qu'il voulait travailler en étroite collaboration avec les provinces, les organisations agricoles et d'autres intéressés pour élaborer et mettre en oeuvre une politique améliorée. Il ne lui reste plus qu'à mettre ses intentions en pratique. Pourquoi le ministre

ne prouve-t-il pas aux agriculteurs qu'il a leurs intérêts à coeur, qu'il les consultera et qu'il tiendra compte de leurs préoccupations dans des projets de loi, non pas après coup comme son gouvernement a tendance à le faire mais avant de faire adopter un projet de loi à toute vitesse et sans consultation?

J'invite le ministre à écouter leurs suggestions et leurs préoccupations. Ils défendent leur gagne-pain. Ils ne demandent pas qu'on mette en oeuvre des programmes touchant d'autres sources de revenu; ce sont leurs propres moyens de subsistance qu'ils défendent. Ce sont de bons agriculteurs et ils méritent autre chose qu'un projet de loi qui s'en prend à leur gagne-pain.

J'exhorte le ministre à défendre les agriculteurs et à retirer ce projet de loi qui, à mon avis, nuira à l'agriculture.

Cela me préoccupe que le ministre ait laissé entendre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, retardons l'adoption de ce projet de loi et que nous empêchons ainsi les agriculteurs de gagner leur vie.

Ils ont beaucoup plus de députés que nous et, s'ils voulaient faire adopter ce projet de loi, ils l'auraient fait la semaine dernière. Cela n'empêche pas le ministre de parcourir le pays en disant que ce sont nous qui empêchons les agriculteurs de gagner leur vie. En toute franchise, les agriculteurs canadiens ne sont pas dupes.

Aujourd'hui, voilà que le gouvernement impose la clôture. C'est sa façon à lui de prouver que nous retardons l'adoption du projet de loi. Pendant combien d'heures avons-nous discuté de cette mesure législative? Nous avons passé quatre ou cinq heures à étudier cet important projet de loi, qui aura des effets de grande envergure sur les collectivités agricoles du Canada. Nous pouvons certainement y consacrer plus de temps.

Je termine en déclarant que les agriculteurs de Haldimand—Norfolk s'opposent à ce projet de loi. Ils ne sont pas dupes lorsque le gouvernement prétend que cette mesure ne nuira à personne. Au nom de ces agriculteurs, je demande que le gouvernement retire son projet de loi. Faites votre devoir et retirez cette mesure, consultez les agriculteurs et essayez d'aborder cette question de façon plus raisonnable et plus juste.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi d'intervenir aujourd'hui pour parler en faveur du projet de loi que nous cherchons à faire adopter.

Nous avons dû imposer la clôture, mais je crois que tous les députés savent fort bien que si nous avons dû agir ainsi c'est à cause des tactiques dilatoires des libéraux et des néo-démocrates, qui se disent tellement en faveur de l'aide aux agriculteurs.

Notre leader a discuté de ces amendements avec ses homologues des deux autres partis. Depuis la rentrée parlementaire en septembre, nous avons essayé d'arriver à un accord à la Chambre des communes. Le député qui m'a précédé est probablement nouveau et ne comprend pas tout ce qui se trame à la Chambre notamment les efforts de coopération avec les partis d'opposition, qu'il s'agisse du parti libéral ou du NPD.

Nous avons essayé de faire adopter ce projet de loi depuis la rentrée parlementaire. Ceux qui en retardent l'adoption n'ont fait que nous mettre des bâtons dans les roues. Puis ils se plaignent parce que nous imposons la clôture. Nous le faisons parce que les agriculteurs de ma localité de l'ouest du Canada et d'un bout à l'autre de notre beau pays attendent qu'on adopte ce projet de loi pour que ceux qui le désirent puissent obtenir des avances en espèces.

M. Althouse: Appliquez la loi.

M. Shields: Tiens! Tiens! Mon collègue du NPD nous dit d'appliquer la loi. Je voudrais lui lire quelque chose pour son information. Il n'y a rien dans la Loi sur le paiement anticipé des récoltes ni dans la Loi sur le paiement anticipé pour le grain des Prairies qui exige la garantie d'une ou plusieurs avances.

M. Althouse: Rien ne vous en empêche.

M. Shields: S'il prenait le temps de lire ces lois et s'il comprenait de quoi il parle quand il prend la parole à la Chambre, il saurait que l'article 4 de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes prévoit que le ministre peut garantir les avances consenties par une organisation de producteurs.

M. Althouse: Faites-le.

M. Shields: L'article 3 de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies stipule que la commission peut accorder à un producteur des avances sur le paiement initial pour le grain battu. Le terme «peut» dans la loi indique qu'on n'est pas obligé de le faire. En

ne prenant aucune mesure, le gouvernement n'enfreint donc pas la loi et le député le sait très bien.

M. Althouse: Rien ne vous empêche de le faire.

M. Shields: Il ne fait qu'hurler et il n'écoute pas ce que disent les gens à la Chambre. Débouchez-vous les oreilles et lisez mes lèvres. J'enverrai la loi au député pour qu'il puisse la lire.

M. Boyer: Le député écoute avec la bouche.

M. Althouse: La loi existe. Appliquez-la.

M. Shields: Le Parlement a adopté une loi qui prévoit cette possibilité. Nous tentons aujourd'hui de modifier les lois de façon à ce qu'un producteur puisse toucher non pas des paiements anticipés de 30 000 dollars, ou de 60 000 dollars s'il en reçoit deux, ni même de 90 000 dollars. Nous voulons modifier la loi pour permettre au producteur de recevoir 250 000 dollars en paiements anticipés.

M. Althouse: Combien de producteurs se prévaudront de cet avantage?

M. Shields: Le député veut savoir combien de gens se prévaudront de ces paiements. L'important, c'est que la loi envisage une telle possibilité.

Nos opposants maintiennent essentiellement que nous ne devrions pas exiger d'intérêts sur ces avances.

Permettez-moi de parfaire les connaissances du député. Les producteurs de ma circonscription sont venus me voir pour me dire qu'il était temps qu'ils se ressaisissent et qu'ils assument leurs responsabilités. Ils sont prêts à accepter un taux d'intérêt équitable. Que faut-il entendre par taux d'intérêt équitable? Un taux préférentiel ou inférieur puisque les paiements vont être garantis par l'État.

Les députés d'en face prennent la parole pour nous prier de réduire les dépenses. Ils se lèvent et déclarent: «Vous êtes aux prises avec une dette que vous avez vous-mêmes accrue, et vous ne faites rien pour reprendre le contrôle.» Ils ne cessent de nous faire ce genre de récriminations, mais quand nous essayons de redresser la situation, pour la rendre plus équitable, ils s'indignent et protestent parce que nous imposons la clôture. Si nous l'imposons, c'est parce que les gens d'en face n'ont jamais voulu collaborer et nous aider.

Certains producteurs de ma circonscription m'ont appelé pour me demander quand nous allions enfin adopter ce projet de loi pour qu'ils puissent toucher leurs avances. Je leur ai recommandé d'appeler le député d'Oshawa. Je leur ai dit qu'ils pourraient peut-être faire avancer les choses en appelant les deux canards boiteux que nous avons comme chefs des partis d'opposition, mais j'en doute fort.

Je suis triste de voir que le ton adopté à la Chambre et l'esprit de collaboration se sont énormément détériorés depuis trois ou quatre ans. Quand j'observe les travaux à la Chambre des communes, j'ai parfois honte d'y siéger. J'en ai eu un bon exemple hier soir. La Chambre a perdu du temps et gaspillé de l'argent pendant trois heures et demie.

• (1620)

L'opposition s'élève toujours contre le gaspillage. Pourtant, nous avons dû faire travailler des gens en temps supplémentaire. Les pages ont dû rester plutôt que d'aller étudier à la maison. Tous les employés de la Chambre des communes, le personnel des Débats et tous ceux qui ont des fonctions connexes ont dû faire des heures supplémentaires parce que les partis de l'opposition voulaient prouver quelque chose. Ils ont exigé que nous procédions par appel nominal pour chaque vote.

Le résultat? Nous avons voté de 18 heures à 21 h 30. Trois heures et demie. Pendant ce temps-là, ils ont essayé de nous déconcerter ou de prouver quelque chose ou de gagner on ne sait trop quoi au nom d'un principe, au lieu de nous laisser retourner à nos bureaux pour travailler et de laisser les gens partir chez eux pour retrouver leur famille comme ils auraient dû le faire. Voilà le genre d'attitude que l'on constate à la Chambre, et cette attitude n'a pas changé depuis la rentrée de septembre.

C'est vraiment dommage. L'opposition n'accepte toujours pas le résultat des dernières élections. Je vous ferai remarquer que les producteurs me téléphonent constamment pour me demander quand ils obtiendront leur paiement anticipé. Je leur réponds qu'ils le recevront quand ces amendements, qui s'imposent, seront adoptés. La grande majorité des producteurs de ma circonscription que je rencontre les appuient. Pourquoi? Parce que certains d'entre eux veulent recevoir plus de paiements anticipés et plus d'argent.

L'opposition ne peut pas continuellement se contredire comme elle le fait et mérite des réprimandes.

Je ne veux pas nous faire perdre plus de temps, car j'estime avoir bien expliqué à la Chambre pourquoi nous avons appliqué la clôture. Nous n'avons eu aucune collaboration des députés de l'opposition. Il est évident qu'ils ne collaboreront pas plus avec nous en d'autres occasions. Si le gouvernement applique la clôture à toutes les mesures législatives, qu'il n'hésite pas, car nous n'allons pas obtenir la collaboration des députés d'en face. Ils disent que c'est contraire à la loi. Ils se trompent. J'ai expliqué très clairement que ce ne l'est pas. Si les députés d'en face veulent se procurer un exemplaire de la loi, ils

pourront la lire et se rendre compte que ce n'est pas contraire à la loi.

M. Althouse: J'ai dit: Obéissez à la loi.

M. Shields: Nous allons permettre aux agriculteurs d'obtenir des fonds qu'ils ne pouvaient pas se procurer auparavant, car ces fonds sont garantis par le gouvernement. Peu importe si la terre ou le matériel sont grevés de dettes, le paiement porte strictement sur les produits et est absolument garanti par le gouvernement. Tous les producteurs peuvent obtenir, à la discrétion du ministre, un montant allant jusqu'à 250 000 $. Certains de mes collègues d'en face voudraient laisser entendre qu'aucun agriculteur n'utilisera tout ce montant. J'ignore ce que font les producteurs de leur circonscription, mais ce n'est certes pas l'impression que m'ont donnée ceux de ma région.

Je voudrais dire clairement que le leader parlementaire du gouvernement et les députés de l'opposition officielle qui ont siégé au Comité de l'agriculture ont tenu des négociations. Des députés de ce côté-ci de la Chambre se sont réunis avec le leader parlementaire du NPD et d'autres députés d'en face. Les premières discussions ont eu lieu à la fin de juin.

D'importantes discussions ont débuté à notre retour à la Chambre en septembre, mais les députés de l'opposition n'ont donné que des réponses évasives. Ils n'ont fait qu'exprimer toute l'animosité qu'ils avaient ressentie en raison des élections de façon à nous empêcher de présenter ce projet de loi à la Chambre. Ils se plaignent maintenant de l'application de la clôture. Or, c'est la seule façon dont nous pourrons procéder. Nous allons l'appliquer, car notre gouvernement est ici pour faire ce qu'il convient de faire.

Notre gouvernement se soucie depuis toujours des agriculteurs. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ses réalisations. Nous nous préoccupons de la collectivité agricole et nous continuerons de le faire.

Je vois que vous êtes d'accord avec moi, monsieur le Président. Vous avez souri, du moins. Je ne devrais pas vous accuser de cela, monsieur le Président, vous êtes censé être impartial.

Les faits sont cependant notoires. Les producteurs de ma circonscription et d'autres circonscriptions albertaines à qui j'ai parlé accepteraient volontiers de payer un taux d'intérêt raisonnable sur les avances parce qu'ils savent que le gouvernement ne peut continuer ainsi. Ils le savent. Quand je leur dis qu'on leur chargera le taux de base et que les sommes sont garanties par le gouvernement, et qu'il est même possible que l'intérêt soit inférieur au taux de base, je recueille un appui total pour le projet de loi.

Je fais appel au bon sens de mes amis de l'autre côté de la Chambre, je leur demande de nous laisser adopter le projet de loi comme il se doit, afin que nous puissions apporter aux producteurs l'aide dont ils ont besoin.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis bien content que le député d'Athabasca ait abrégé un peu son intervention. Je pense qu'il n'était pas en verve. Il nous a en tout cas fait perdre notre temps. Il n'a réussi qu'à déformer les faits. Je résumerais ses propos par ces trois mots: bafouillage, blague et balivernes.

Le député a dit qu'il faisait une mise au point, qu'il rectifiait les faits. Il n'a réussi qu'à embrouiller davantage les choses et à déformer les faits.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Athabasca invoque le Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, je vous demande si l'accusation de déformer les faits est parlementaire. Vous verrez qu'elle ne l'est pas selon Beauchesne. Je demande au député de mesurer ses paroles. Je comprends que la discussion puisse parfois être vive. Je peux comprendre qu'il soit d'une opinion différente. Mais accuser un autre député de déformer les faits équivaut à l'accuser de mentir. C'est clairement antiparlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je consulterai les «bleus» et, s'il le faut, je rendrai une décision.

Le député de Winnipeg St. James a la parole.

M. Harvard: Monsieur le Président, je ne m'étais pas rendu compte que le député d'Athabasca était si sensible, si délicat, si fragile. On ne croirait pas. . .

M. Shields: Je ne suis pas délicat. C'est une simple question de courtoisie et de savoir-vivre.

M. Harvard: Monsieur le Président, que le député d'Athabasca se rassure, je ne l'ai pas accusé de déformer délibérément les faits. J'ai dit plutôt que ses observations

avaient pour effet de les déformer. Il y a donc une légère nuance. Le fait est qu'il ne sait pas de quoi il retourne. C'est parce qu'il dit n'importe quoi qu'il déforme les faits. Je ne l'ai donc pas accusé de déformer sciemment les choses, de déformer sciemment la vérité. Mais il reste que ses observations ont cet effet.

C'est vraiment un honneur pour moi que de prendre part à ce débat. C'est non seulement un honneur, mais encore un devoir pour moi que de défendre les agriculteurs. J'ai passé plus de trente ans dans le secteur de la radiodiffusion. Pendant ces années-là, j'ai séjourné dans certaines des plus grandes villes du pays. Mais mes racines sont dans les Prairies, sur une ferme quelque part dans le sud du Manitoba.

Même si elle n'occupe que 4 p. 100 environ de la population du Canada, l'agriculture constitue toujours le secteur clé de l'économie du pays. Les producteurs nous approvisionnent en nourriture. Où serions-nous, nos amis d'en face y compris, sans les agriculteurs canadiens? Où seraient-ils sans le fruit du labeur des agriculteurs? Sans doute quelque part à se plaindre de la faim.

• (1630)

M. Boyer: Quelle profondeur!

M. Harvard: Oui, c'est profond, contrairement à ce qui nous vient ordinairement d'en face.

Je crois que nous devons reconnaître les efforts des agriculteurs canadiens. Nous devons reconnaître leur importance et l'importance de ce qu'ils font pour le pays. Je crois que nous devons leur montrer d'une façon ou d'une autre à quel point nous apprécions leur contribution.

Mais que font les députés d'en face? Que nous réservent-ils face à un projet de loi qui détruit un programme qui fonctionne bien depuis quarante ans? La clôture! la clôture! Ils disent aux agriculteurs qu'il n'est plus temps d'écouter, que leurs arguments et les nôtres ne les intéressent pas. Ils ont recours à la clôture, à la guillotine. C'est leur façon de faire. Le député d'Athabasca disait: «Eh bien, nous devions le faire, nous devions absolument le faire.» Pourquoi? Je suppose qu'à son avis, ce côté-ci de la Chambre fait de l'obstruction.

Pourquoi le gouvernement a-t-il si souvent recours à la clôture? Hier, j'ai pris la parole dans le cadre d'un débat sur une autre forme de clôture appelée «attribution de temps» par euphémisme. J'ai parlé hier des statistiques sur la clôture, pour laquelle le gouvernement a une prédilection particulière. En décembre dernier, il l'a invoquée cinq fois au cours du débat sur le libre-échange.

M. Boyer: Vous connaissez bien cela, l'attribution de temps, à la télévision!

M. Harvard: C'est vrai, nous faisons des choses précises en 15, 30 ou 60 secondes, mais la télévision n'est pas la source de la démocratie. La source de la démocratie est ici, et nous nous faisons une conception différente de la liberté d'expression à la Chambre. Je ne pense pas que nous puissions l'exercer dans le même contexte que la télévision en la limitant à des annonces publicitaires de 15 secondes.

Les députés d'en face disent qu'il leur fallait appliquer la clôture. Eh bien, je soutiens que non. S'ils avaient simplement été plus sérieux, s'ils avaient mieux travaillé, ils n'auraient pas eu besoin de le faire. Pourquoi ne pas revoir les faits? C'est un fait établi qu'ils ont mis ce très précieux programme dans les limbes le printemps dernier quand le ministre des Finances a présenté son budget. C'est ce qui a donné le branle au gâchis actuel.

Que s'est-il passé ensuite? Malgré que le programme ait été mis dans les limbes, malgré qu'il y eût cette menace qui planait sur la tête des agriculteurs, malgré que les agriculteurs aient été abandonnés à cet état d'incertitude, qu'ont fait les députés ministériels? Ils sont restés à ne rien faire. Le reste du printemps a passé, puis tout l'été, et l'automne est arrivé sans qu'ils ne fassent absolument rien. Ils avaient bien présenté un projet de loi, mais voilà, c'était un gâchis. Il était imparfait. Il était vraiment mal fait, et cela a dû être embarrassant. Cela a vraiment dû être humiliant, si tant est qu'ils soient sensibles à l'humiliation. Ils ont dû le retirer, n'est-ce pas?

Une voix: Exact.

M. Harvard: Mon honorable collègue le confirme. Ils ont dû retirer le projet de loi. Voilà le genre de travail bâclé que vous accomplissez, vous autres. Vous avez

retiré le projet de loi pour le remplacer par celui-ci, le C-36. Vous nous accusez ensuite de faire de l'obstruction. Vous nous pressez de l'adopter. Voilà que nous devons maintenant l'adopter pour le bien des agriculteurs.

Où étiez-vous en mai et en juin? Où étiez-vous en juillet, août, septembre et octobre? Que faisiez-vous? Vous ne vous remuiez certes pas. Vous ne vous occupiez pas de vos affaires.

Par-dessus tout ça, la plupart des organismes agricoles du pays ne veulent rien savoir de ce projet de loi. Ils le trouvent mauvais. C'est la mauvaise façon de s'y prendre. Est-ce que le gouvernement écoute? Jamais de la vie. Il n'écoute pas. Il fonce et nous dit que nous devons nous écarter, bon gré mal gré. Il ne faudrait pas qu'il récidive.

Ce programme existe depuis plus de 40 ans. Si je me souviens bien de mon histoire, il s'agit d'une initiative d'un gouvernement conservateur. A mon avis, le très honorable John Diefenbaker serait dans tous ses états s'il savait ce qui se passe aujourd'hui. Il représentait une province des Prairies, une circonscription des Prairies, et des Canadiens des Prairies. Je ne suis pas certain qu'il serait très emballé par ce projet de loi qui vise à modifier un régime qui fonctionne très bien.

Je ne connais pas beaucoup d'associations agricoles qui veuillent nous voir émasculer ce programme, sous prétexte qu'elles ne voudraient plus entendre parler d'avances sans intérêt. Je vous l'assure, pas un seul agriculteur des Prairies ou d'ailleurs au Canada ne le souhaite. C'est un programme qui ne coûtait pas si cher, seulement 26 ou 27 millions de dollars. Au regard d'autres dépenses, ce n'est pas beaucoup.

Si les agriculteurs sont un peu décontenancés, à mon avis, c'est parce que le gouvernement exige d'eux, sous prétexte de réduire le déficit, de renoncer à 27 millions de dollars. C'est important. Le gouvernement demande aux agriculteurs ce sacrifice. Il ne veut plus que 27 millions de dollars. Peut-être que dans un autre monde, dans d'autres circonstances, les agriculteurs comprendraient.

S'ils sont quelque peu décontenancés, c'est qu'ils savent ce qui se passe et connaissent le bilan du gouvernement. Depuis que celui-ci a accédé au pouvoir il y a cinq ans, où est allé l'argent?

Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir en 1984, il percevait 70 milliards de dollars de recettes. Maintenant, il en perçoit 112 milliards. Il touche également 42 milliards de dollars de recettes supplémentaires. Quarante-deux milliards de dollars, c'est une grosse bouchée, une somme plutôt rondelette.

Les agriculteurs disent: «Vous nous en demandez un peu plus. Vous en voulez encore un peu plus, 27 millions de dollars.» Pas étonnant que l'agriculteur soit déconcerté. Et ce n'est pas tout.

On demande aux agriculteurs de se serrer la ceinture, mais que fait le gouvernement de son côté? La dette ne cesse de croître. Quand le gouvernmement actuel a pris le pouvoir il y a cinq ans, la dette était de 170 milliards, comparativement à 350 ou 360 milliards à l'heure actuelle. Pas étonnant que les agriculteurs soient déconcertés quand le gouvernement leur demande de faire encore plus de sacrifices.

Les hausses d'impôt sont un autre fardeau que les agriculteurs et tous les autres Canadiens doivent supporter. A maintes reprises, nous avons dit à la Chambre que le gouvernement est passé maître dans l'art de taxer. Peut-être est-ce du fétichisme. Le gouvernement a augmenté les taxes à 31 reprises, mais la pire de toutes reste à venir: celle qu'on appelle la taxe sur les produits et services—la taxe sur la peine et la souffrance—qui va coûter 10 milliards de plus aux contribuables canadiens.

Mon bon ami de Brandon—Souris, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, vient d'arriver à la Chambre. Il représente ce que j'appellerais une partie considérable des Prairies. Comme le secrétaire parlementaire connaît bien l'agriculture et les agriculteurs du sud-ouest du Manitoba, j'ai pensé que si quelqu'un de l'autre côté de la Chambre pouvait faire comprendre le bon sens au gouvernement et ramener le Cabinet à la réalité, ce serait lui. Je suis certain qu'il a essayé, mais en vain. C'est regrettable.

• (1640)

M. Boyer: C'est lui qu'ils écoutent.

M. Harvard: Vous l'écoutez peut-être, mais vous ne l'écoutez pas très bien. Vous devriez peut-être vous faire examiner les oreilles.

Une autre inquiétude s'ajoute au lourd fardeau que je viens de décrire: les agriculteurs ne s'inquiètent pas seulement pour leur sort, ils craignent aussi que le gouvernement ne les fasse disparaître, eux et tout le Canada rural. Ils se plaignent de la façon dont le gouvernement traite le Canada rural, ferme les bureaux de poste ruraux, démantèle VIA Rail et ferme les bases militaires, sans

consulter personne, la plupart du temps. C'est une véritable litanie.

Qu'y a-t-il de mal à consulter? Est-ce avilissant de consulter les Canadiens? Est-ce indigne du gouvernement de parler aux agriculteurs? En sommes-nous rendus là au Canada?

Il n'est pas étonnant que les agriculteurs soient désorientés. Ils se demandent s'ils ont des amis dans la capitale nationale. Voyez ce qui est arrivé à certains producteurs, à la gestion de l'offre et à la commercialisation méthodique par suite de l'Accord de libre-échange.

Il y a quelques années à peine, nous pensions que ces institutions étaient solides et sûres et que personne n'oserait les démanteler. Nous avions peut-être tort. Nous aurions dû nous méfier un peu plus, surtout du gouvernement actuel.

Voyez ce qui est arrivé récemment aux producteurs de blé dur. Je pensais que nous défendions ceux qui réussissent au Canada, que nous les acclamions. Nous avons toujours dit aux hommes et aux femmes de notre pays: «Travaillez fort pour bien réussir. C'est ce que nous voulons que vous fassiez. Si vous réussissez bien, vous serez récompensés». Je suis certain que les producteurs de blé dur du Canada nous ont écoutés, et ils réussissent très bien. En fait, ils réussissent si bien que nos bons amis du sud s'en plaignent maintenant. Nous les entendons dire: «Vous ne pouvez pas faire cela, vous réussissez trop bien. Si vous n'arrêtez pas de vendre autant, si vous continuez d'être aussi compétitifs, nous ferons planer sur vous la menace des droits compensateurs».

C'est très inquiétant parce que nous savons ce qui s'est passé dans d'autres branches du secteur agricole. Vous n'avez qu'à le demander aux producteurs de lait, d'oeufs ou de porc. Et la liste ne cesse de s'allonger. Même M. Clayton Yeutter, qui joue un rôle important dans les négociations sur le libre-échange, a exprimé sa sympathie aux producteurs de blé dur du Dakota du Nord, État qui partage une frontière avec ma province. Il a dit, dans une lettre adressée aux producteurs de blé dur du Dakota du Nord, que le gouvernement américain envisagerait même peut-être d'imposer des droits compensateurs afin de mettre un terme à cette concurrence plutôt nuisible venant des voisins du nord.

Qu'est-ce que notre gouvernement dit de cela? Pas grand-chose. Je crois qu'il pourrait être un peu plus bavard. Nous voulons qu'il soit beaucoup plus bavard.

Je remarque, monsieur le Président, que vous avez levé votre célèbre doigt, ce qui veut dire qu'il me reste une minute. Je prie instamment mes bons amis d'en face qui gloussent— ils ont peut-être entendu quelque chose d'important cet après-midi, pas vrai?

Des voix: C'est vrai.

M. Harvard: C'est un peu tard dans le débat, mais je sens que les ministériels commencent à écouter, que nous avons réussi, au cours des 20 dernières minutes, à attirer leur attention peut-être juste un peu, pas vrai?

Une voix: C'est vrai.

M. Harvard: Puisque nous avons leur attention, je vais dire ceci. Je prie instamment le gouvernement de retirer ce projet de loi, de consulter les agriculteurs et, pour une fois, de faire ce qu'il faut faire pour les agriculteurs et pour le pays.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je me demande bien pourquoi depuis un mois j'ai tellement tendance à reprendre les propos de l'orateur qui m'a précédé. Ce doit être une habitude prise à un comité, ou je ne sais quoi.

Pour reprendre donc ce que disait mon prédécesseur je ne pense pas que le gouvernement soit capable de rien faire correctement. Le député a également déclaré que peut-être la lumière commençait à se faire. Je désespère de jamais voir cela. Je désespère pour deux raisons au moins. La première étant que jusqu'au mois de mai dernier, j'étais un peu plus proche que maintenant du monde agricole. J'ai vendu le quart de section de terre que je possédais à ce moment-là, mais quand même j'aimerais faire valoir que j'ai des attaches avec la terre, ayant grandi dans une région rurale de Saskatchewan. Je dirais qu'il est pour ainsi dire impossible à quelqu'un qui est né en Saskatchewan de ne pas avoir d'attaches rurales. J'ai beaucoup de parents qui sont encore agriculteurs là-bas. Je comprends ce qu'ils font, cela fait un peu partie de moi.

Je désespère pour une deuxième raison, c'est que pour la deuxième fois en deux jours je m'oppose à une motion de clôture. Si pour ce qui concerne ce projet de loi le message ne parvient pas au gouvernement, j'ai plutôt

l'impression que le public canadien commence à comprendre qu'il a élu il y a un an un gouvernement qui s'en fiche. D'ailleurs parler de gouvernement c'est employer un terme impropre, parce que ce gouvernement ne gouverne pas, il règne. J'ai comme une impression que le bon roi Jean sans Terre serait très fier de ces gens-là qui imposent de force leur volonté au Parlement.

Une voix: Le bon roi John D.

M. Fisher: Non, pas le roi John D. Le roi John D. ne serait pas tellement flatté. Jean sans Terre serait très heureux de voir de quelle façon ces gens-là règnent. Ceux qui à une autre époque ont tellement combattu pour imposer la Grande Charte seraient aussi désespérés que moi de voir ces gens-là imposer de force leur volonté au Parlement.

D'un bout à l'autre du pays les agriculteurs n'ont pas une opinion très flatteuse de ce projet de loi. Pourquoi se précipiteraient-ils pour s'en servir, alors qu'ils peuvent obtenir à la banque des taux d'intérêt aussi avantageux que ceux que le gouvernement leur offre? Pourquoi, quand jusqu'ici ils pouvaient obtenir des prêts sans intérêt sur les denrées qu'ils avaient tant de mal à produire, se féliciteraient-ils de ce projet de loi?

• (1650)

J'imagine qu'il convient de poser bien d'autres questions au sujet de cette mesure législative, et assurément de se demander pourquoi le gouvernement l'a présentée. Compte tenu de la façon dont ce dernier fonctionne depuis son élection en 1984, je pense que l'une des principales raisons est que le programme précédent avait tenu lieu pratiquement, si ce n'est pas directement et officiellement, d'office de commercialisation. Il avait eu pour effet de stabiliser la capacité des producteurs de bénéficier dans la plus grande mesure possible, compte tenu de certaines limites, de la pleine valeur de leur produit.

Cela voulait dire qu'ils n'étaient pas forcés de vendre leurs denrées immédiatement, pour avoir des fonds à la fin de la campagne agricole. Ils n'étaient pas obligés d'inonder le marché de leurs produits. On sait qu'inonder le marché aurait eu pour effet de faire baisser les prix, ce qui, à première vue, aurait pu paraître à l'avantage des consommateurs; or plus tard, au cours de l'année, après que les denrées ont été consommées, après que l'approvisionnement a été épuisé et que les prix ont regrimpé, nous nous trouvions dans bien des cas à consommer des produits importés à des prix plus élevés que jamais.

J'imagine que si le gouvernement a décidé de changer ce système, c'est en partie pour se débarrasser d'un programme qui avait pour effet de stabiliser un peu les choses. Quand les prix sont relativement stables, la spéculation cesse. J'imagine que beaucoup d'amis du gouvernement ne sont que trop contents de spéculer sur les prix des denrées, à la production desquelles nos agriculteurs consacrent un temps si précieux. Nous disons que les producteurs devraient pouvoir profiter au maximum de leurs récoltes. Les paiements anticipés sans intérêt permettaient justement cela.

Maintenant, nous allons voir s'évanouir la commercialisation ordonnée des denrées agricoles qui existait depuis de nombreuses années. Ce sera le même effet pour toutes les denrées. La commercialisation, le transport et le stockage relativement ordonnés des grains de l'Ouest seront gravement perturbés par cette action stupide du gouvernement.

Naturellement, l'abandon de lignes ferroviaires est une autre question. Je suppose qu'il y aura très bientôt une mesure législative concernant les chemins de fer, pour laquelle le gouvernement imposera la clôture. Néanmoins, progressivement, avec l'abandon de voies ferrées et, par voie de conséquence, d'élévateurs ruraux, la capacité de stockage des grains de l'Ouest commence à baisser singulièrement. Grâce aux paiements anticipés, les agriculteurs pouvaient vendre leurs produits sur une période étalée sur l'année, ce qui fait que le réseau d'élévateurs, même s'il est décimé, n'était pas surchargé.

Le même raisonnement s'applique au transport ferroviaire des grains. Le programme avait pour effet de régulariser le transport et le stockage en dehors de l'exploitation agricole. Si cette mesure est adoptée, tout cela est compromis.

Nous pourrions parler des légumes. Un de mes collègues a expliqué ce qui arrivait. Là encore, une fois que la saison commence, il y a un afflux de produits sur le marché et les prix baissent, ce qui n'arrive pas s'il y a des paiements anticipés permettant à l'agriculteur de régulariser son revenu et de payer ses dettes de façon plus ordonnée.

Si l'agriculteur finit par être obligé de réduire le prix de ses légumes et que le programme de stabilisation entre en jeu, il est fort probable non seulement que le programme de stabilisation coûtera plus cher au gouvernement que l'intérêt sur les avances de fonds, mais encore que les Américains prendront des mesures de représailles contre ce même programme de stabilisation. C'est là un autre

risque probable associé à la présentation d'un projet de loi de ce genre.

On a laissé entendre que l'opposition bloquait l'adoption de ce projet de loi. Ce n'est pas vrai. Rien n'empêche le gouvernement de consentir des avances de fonds aux agriculteurs en vertu de la loi actuelle. Le gouvernement en a tout simplement décidé autrement. Je ne sais pas s'il en veut à l'opposition ou aux agriculteurs, mais ce n'est certes pas la faute de l'opposition si les agriculteurs n'ont pas reçu d'avances de fonds.

Je constate que le temps mis à ma disposition est expiré. Je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer là-dessus.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Thunder Bay—Nipigon a la parole s'il peut se contenter de trois minutes. Autrement, je peux dire qu'il est 17 heures.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DES DROITS

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 25 septembre, de la motion de M^me^ Langan:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler aujourd'hui d'une motion qui attire notre attention sur les besoins des enfants et qui nous propose de bons moyens de nous assurer que nos enfants vivent dans un milieu sécuritaire favorable à leur épanouissement. Nous nous soucions tous certes du bien-être de nos enfants et, la vie étant ce qu'elle est, nous craignons tous pour leur avenir.

Je vais m'étendre aujourd'hui sur l'un des grands problèmes qui affligent notre société, un problème qui a des conséquences à long terme pour les enfants, celui de la violence au sein de la famille. Il n'est peut-être pas tout à fait exact de parler de phénomène à propos de cette violence qui afflige tant de nos familles canadiennes. Car pour les enfants, les femmes et les hommes enfermés dans ce cercle vicieux, c'est la dure et effrayante réalité de tous les jours. Ceux d'entre nous qui ont eu une enfance choyée, et qui continuent encore aujourd'hui de vivre les joies enrichissantes de la vie familiale, ont du mal à imaginer la famille autrement que comme une source de grand réconfort, de bonheur et d'amour.

Au cours des dix dernières années, les gouvernements et les organismes spécialisés ont commandé un certain nombre d'études qui ont révélé des faits nouveaux et des statistiques stupéfiantes sur l'incidence de la violence familiale au point d'ébranler l'idée que nous nous faisions de ce qui se passe au sein de nombreuses familles canadiennes. Ce sont surtout ces statistiques qui ont fait la manchette et attiré l'attention du pays.

En 1980, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme rapportait qu'une femme sur dix était brutalisée systématiquement par son mari ou son conjoint. En 1987, un rapport de suivi établissait à environ un million le nombre de femmes canadiennes molestées par l'homme avec lequel elles vivent.

Le professeur Robin Badgley nous a dit qu'une jeune femme sur deux et un jeune homme sur trois sont sexuellement exploités pendant leur enfance. En fait, 42 p. 100 des Canadiens ont été victimes d'actes sexuels non désirés pendant leur vie.

Il y a quelques années, le rapport Fraser sur l'incidence de la prostitution nous a choqués davantage avec son exposé des statistiques sur la prostitution juvénile. Le Centre canadien de la statistique juridique a signalé qu'en 1986, les auteurs de 191 homicides, soit 40 p. 100 du total de cette année, avaient des liens de parenté avec leur victime ou en étaient le concubin. C'est difficile à croire, j'en suis sûr. En réponse, les gouvernements et les collectivités partout au pays ont mis au point toute une

série de programmes et de services pour aider les familles aux prises avec la violence.

Fait remarquable, au cours de la dernière décennie, plusieurs centres d'intervention d'urgence ont ouvert leurs portes, dont certains récemment, grâce à l'Opération Refuge du gouvernement fédéral. Parallèlement, les corps policiers ont réalisé des progrès; maintenant ils ont pour politique d'intenter des poursuites contre ceux qui agressent leur conjoint. En outre, des campagnes publicitaires et des annonces d'intérêt grand public nous ont sensibilisés au problème.

Il y a quelques années, notre gouvernement a présenté et adopté une nouvelle loi qui facilite le témoignage des enfants dans les cas d'abus sexuel. M. Rix Rogers, bien connu pour son travail pour le secteur bénévole, a été nommé conseiller spécial en matière d'abus sexuel des enfants auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme on nous l'a déjà dit, M. Rogers doit faire son rapport au ministre.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement fédéral partage avec les provinces le coût des programmes d'intervention d'urgence et, par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, subventionne des refuges dans des localités partout au pays. Grâce au Centre national d'information sur la violence dans la famille, nous avons fait notre part dans le regroupement des renseignements à l'intention de ceux qui fournissent les services et des chercheurs. En outre, le gouvernement fédéral a financé de nombreux projets et études et a participé à presque tous les forums importants où il était question de violence en milieu familial qui ont été organisés depuis une dizaine d'années.

On reconnaît sur la scène internationale que le Canada accorde une haute priorité à la prévention de la violence dans la famille. Ainsi, vers le milieu de la décennie, le Canada a fait porter ce thème à l'ordre du jour d'une rencontre des ministres responsables des affaires sociales tenue en Europe. Le gouvernement du Canada a également pris des positions fermes lors des consultations interrégionales des Nations Unies sur le bien-être social d'où il est ressorti que la violence en milieu familial devrait être un grand sujet de préoccupation dans toutes les sociétés, peu importe les caractéristiques culturelles, l'âge et le statut économique des gens. Nous savons tous également que le Canada joue un rôle très actif dans la préparation, par les Nations Unies, de la Convention sur les droits des enfants qui devrait normalement être adoptée cette année.

Si nous avons beaucoup de motifs de fierté, nous commettrions une grave erreur en osant seulement penser que nous sommes sur le point de trouver toutes les solutions au problème. Nous pouvons cependant avoir quelques certitudes. Nous savons ce que la violence coûte à notre société en termes humains et monétaires. Nous savons que beaucoup de nos coûteux programmes sociaux existent uniquement en raison de la violence qui trouve sa source dans les foyers. Nous savons aussi que les enfants issus de familles où sévit la violence ont tendance à fonder des foyers où sévit la violence. Les jeunes filles à qui le père inflige de mauvais traitements deviennent beaucoup trop souvent des femmes battues ou se tournent vers la prostitution. Le jeune garçon qui voit constamment son père dominer sa mère et la battre risque fort de développer le même comportement violent lorsqu'il fondera sa propre famille.

Nos pénitentiers, nos hôpitaux, nos écoles, nos foyers de transition, nos villes et nos villages sont remplis de gens qui ont appris la violence en étant eux-mêmes les victimes. Après un tel apprentissage, la sociabilité, les responsabilités personnelles et sociales ainsi que la confiance sont plus difficiles à acquérir. Nous savons également que c'est lorsque nous combinons nos ressources que nous parvenons, collectivement, à nous rapprocher de solutions réelles à la violence intra-familiale.

Dans son rapport sur la violence conjugale intitulé «Pour de vraies amours», le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a félicité tous les organismes qui viennent en aide aux victimes de violence, pour le travail qu'ils ont effectué jusqu'à maintenant. L'auteur du rapport a déclaré, cependant, que malgré toutes nos bonnes intentions et notre excellent travail, nous faisons face à un problème fondamental, à savoir que nos efforts ne sont pas conformes à la réalité. Selon l'auteur, nous n'avons pas toujours su faire face à la réalité à laquelle est confrontée la personne battue. Nous ne comprenons pas toujours les véritables besoins de la personne visée et nous n'avons pas toujours les moyens d'y répondre, que ce soit avant ou après qu'elle ait été victime de violence. C'est donc au niveau de l'individu, là où la douleur persiste, qu'il faut trouver des réponses.

C'est également à ce niveau que les familles entrent en jeu. En effet, même si elles sont parfois la source des douleurs éprouvées par certains, elles peuvent constituer un réconfort pour d'autres. Il faut certes tenir compte du caractère essentiel de la famille.

Cependant, que faisons-nous à partir de là? Nous ne pouvons certes pas nous en tenir là et permettre que la violence se perpétue. Dans un monde idéal, je pense que nous souhaitons tous nous rapprocher d'une vision constructive de la famille. Nous voulons tous pouvoir compter

sur un endroit sûr bien à nous, être entourés d'enfants et de conjoints et partager nos joies et nos peines avec eux. Nous souhaitons tous nous sentir en sécurité dans nos relations, ne pas être tenaillés par la peur, éprouver un sentiment de bien-être qui est rattaché à la sécurité sur laquelle nous pouvons compter au foyer et être aimés.

Cependant, le gouvernement fédéral ne peut à lui seul assurer cette vision parfaite de l'avenir aux Canadiens. Les causes et les effets de la violence intra-familiale sont beaucoup trop complexes pour être présomptueux à ce point. Ce n'est qu'avec la collaboration des gouvernements provinciaux, du secteur du bénévolat, des organismes qui offrent les services nécessaires et, chose encore plus importante, des localités du pays, que nous pourrons peut-être redonner aux victimes de la violence un certain équilibre et une certaine sécurité.

Le gouvernement fédéral a déjà fait appel à cette collaboration, dont tout récemment, bien entendu, lorsque le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé hier qu'il allait apporter une aide financière pouvant aller jusqu'à 1,3 million de dollars au service d'écoute téléphonique destiné aux enfants «Jeunesse, J'écoute».

Comme vous le savez peut-être, ce service a été lancé en mai 1989 par la Société de l'enfance canadienne. Il offre une aide immédiate, gratuite et anonyme aux sept millions d'enfants du Canada. On conseille, on informe et, au besoin, on adresse aux services pertinents les enfants et les jeunes qui éprouvent tout un éventail de problèmes, qui sont notamment victimes d'abus et de négligence, qui souffrent de la solitude ou qui abusent de l'alcool ou des drogues.

Une aide fédérale sera offerte au cours des douze prochains mois. La moitié de la somme de 1,3 million de dollars sera versée immédiatement et l'autre moitié, suivant le principe du financement à parts égales avec d'autres sources, notamment, le secteur privé.

Nous réalisons d'énormes progrès, mais manifestement, bien des choses restent à faire. Le gouvernement prend cette question et ce défi très au sérieux et nous continuerons de tenter de parvenir à une société humanitaire qui offre à ses membres la sécurité voulue.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour prendre la parole avec le plus de vigueur et de passion possible à l'appui de la motion.

Toutes les lois concernant la famille qui ont été édictées par différentes instances à travers le pays insistent sur l'importance suprême des intérêts de l'enfant. On retrouve ce principe dans les lois fédérales et provinciales. Nous l'entendons presque tous les jours dans la bouche des avocats, des travailleurs sociaux, des juges et des Canadiens ordinaires. L'ennui, c'est que ce sont seulement de belles paroles.

Au Canada en 1989, beaucoup trop d'enfants connaissent la pauvreté ou la crainte ou sont victimes d'abus. Un million d'enfants canadiens ou plus vivent dans la pauvreté et leur subsistance dépend des banques de vivres. Dans chaque province et territoire, des enfants sont victimes de toutes sortes d'abus horribles qui donneraient, et qui donnent, des cauchemars à chacun d'entre nous à la Chambre.

• (1710)

Ensemble, nous devons convenir que cette situation doit cesser, qu'il faut protéger les enfants et que la première chose que nous devons faire, non pas en tant que politiques ou législateurs mais en tant qu'êtres humains, est de protéger nos enfants.

Les droits des enfants sont énoncés dans les lois des différentes instances canadiennes. Un autre modèle est la convention des Nations Unis sur les droits de l'enfant. Ce document particulier porte sur les droits de l'enfant à des soins, à un foyer, à des soins médicaux et à la protection contre les mauvais traitements, l'exploitation et la guerre. De toute évidence, il y a des mesures à prendre à court et à long terme. Mais le grand malheur pour la réputation des Canadiens, c'est que nous faisons très peu à cet égard.

Tous les jours, des travailleurs sociaux, des infirmières d'école, des enseignants, des avocats, tous les professionnels associés au secteur des droits de l'enfant voient comment le système nous empêche d'assurer la protection des enfants.

Tout récemment, nous avons entendu d'horribles histoires sur des agressions sexuelles. Ces cas ne sont pas limités à une seule province ou à un seul quartier, il y en a partout et dans toutes les classes économiques ou sociales. Et comment réagissons-nous? Nous restons passifs en disant que c'est terrible, qu'il faut faire quelque chose.

Cette motion nous donne l'occasion d'agir. Il n'y a pas de sectarisme qui tienne. Personne ici ne refuserait de lutter pour les droits des enfants sans défense. Mais c'est

maintenant qu'il faut agir. Comme mon collègue d'en face l'a dit, nous ne réussirons qu'en agissant de concert avec les provinces. Mais je pense que c'est au gouvernement fédéral de faire les premiers pas. L'appui nécessaire pour implanter, sous diverses formes et où il le faut, pareils programmes et pareille législation, doit venir en premier lieu du gouvernement fédéral.

Tous les jours, lorsqu'on entend parler des divers problèmes qui assaillent les enfants, il semble qu'il y en ait un ou plusieurs qui soient au premier plan pendant quelque temps. Je ne veux pas minimiser le besoin de prendre des mesures concrètes et d'offrir un soutien positif quand des enfants sont exploités sexuellement ou subissent des sévices, mais je crois qu'il faut analyser la situation dans un contexte plus global, si vous voulez. Nous devons songer aux besoins essentiels des enfants, qui ne sont pas vraiment des besoins essentiels, mais bien des droits pour les enfants. Il faut notamment veiller à ce qu'ils aient un abri convenable, une bonne alimentation, une instruction adéquate et de bons soins de santé.

J'ai déjà parlé des travailleurs qui s'efforcent chaque jour, alors que tout est contre eux, d'aider les enfants. Je me rappelle en particulier d'une affaire qui m'avait été confiée à l'époque où j'exerçais le droit. Deux enfants avaient été retirés de leur foyer parce qu'ils avaient besoin de protection. Le parent qui en avait la garde était atteint d'un grave problème d'alcoolisme et était absolument incapable de s'occuper d'eux. Les deux enfants ont été pris en charge par les autorités compétentes en la matière. Ils avaient environ trois ans de différence. Un des enfants a été placé dans un foyer nourricier, l'autre, dans un foyer collectif. Une distance d'environ 40 milles séparait les deux foyers, ce qui fait que les enfants n'avaient pas l'occasion de se voir et de préserver le seul lien émotif qu'ils avaient pu maintenir pendant leur courte vie.

Le plus jeune s'est replié sur lui-même. Les travailleurs sociaux, tout comme le juge et les avocats, s'inquiétaient de son état. Tout le monde était inquiet, mais aucun centre ne pouvait accueillir les deux enfants. Finalement, après d'incroyables efforts déployés par tous les intervenants, au bout de trois mois, on a trouvé un foyer nourricier en mesure d'accepter les deux enfants. Je ne peux que m'imaginer les séquelles que cette expérience a pu laisser à ces deux enfants déjà bien déchirés.

D'une certaine façon, ce n'était la faute de personne en particulier. Ce n'était la faute ni du juge, ni des avocats, ni des travailleurs sociaux. Ce sont les dirigeants politiques qui ne veulent pas créer un climat favorable aux enfants qui ont besoin de protection afin qu'en essayant de les protéger, nous n'envenimions pas leur situation. Ce n'est pas bon marché et ce n'est pas facile, mais c'est notre principal devoir à tous.

Dans ce cas particulièrement tragique, tous les professionnels concernés se sont aussi rendu compte de la relation qui existait entre l'aîné et le parent. Les rôles étaient inversés. L'enfant assumait les responsabilités et s'était enfui à plusieurs occasions du foyer collectif parce qu'il se sentait responsable du parent alcoolique. Il avait 11 ans.

Étant donné que cette famille n'a jamais pu bénéficier de services de soutien ou d'orientation et en l'absence d'une stratégie générale de traitement des enfants qui souffrent dans notre société, cet enfant est devenu un délinquant et a fini par se retrouver devant les tribunaux.

En terminant, je voudrais remercier la députée de Mission—Coquitlam pour avoir présenté cette motion. Je voudrais que tous les députés comprennent que, lorsqu'il s'agit des enfants, de leurs besoins et de leurs droits, nous devons mettre de côté l'esprit de parti et travailler ensemble pour faire adopter les dispositions législatives et établir les systèmes de soutien social nécessaires pour que les enfants canadiens puissent occuper la place qui leur revient et recevoir l'héritage auquel ils ont droit.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Je suis heureuse de prendre la parole pour appuyer la motion présentée par ma collègue de Mission—Coquitlam.

Nous sommes à un tournant très critique de l'histoire, car il est grand temps que nous prenions au sérieux la question du bien-être de l'enfance. La société se plaît à répéter beaucoup de phrases altruistes et simplistes au sujet des enfants. Qui de nous n'a pas dit que «les enfants sont notre plus grande ressource» ou que «les enfants sont notre avenir»? Ces expressions sont correctes, car les enfants sont notre avenir, les enfants sont notre plus

grande ressource, mais en tant que société, nous n'en avons pas fait grand cas jusqu'ici.

L'Assemblée générale des Nations Unies discute des droits de l'enfance depuis une trentaine d'années. Il y a dix ans, elle a établi l'Année internationale de l'enfance. Voici que, après des années de consultations et de négociations, l'Assemblée générale s'apprête—nous l'espérons—à adopter une convention des droits de l'enfance.

Les problèmes des enfants sont à ce point critiques que nous devons nous pencher sur leur situation, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Partout dans le monde, les enfants sont victimes de l'insensibilité de la société, que ce soit à cause la guerre, de la pauvreté ou du manque de reconnaissance dans leur propre pays. Nous savons qu'il y a eu plus de 200 conflits armés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'avènement de la technologie nous a permis de voir des images de la guerre sans fin qui sévit dans le monde.

• (1720)

Nous avons vu une fillette horrifiée fuir devant une attaque au napalm. Nous avons vu de jeunes enfants se frayer un chemin dans les ruines de Beyrouth. Nous avons vu une photo vraiment bouleversante d'un père qui tient dans ses bras son bébé mort d'une attaque au gaz empoisonné. La guerre en a fait des orphelins, des réfugiés. En effet, plus de la moitié des 12 à 14 millions de réfugiés dans le monde sont des enfants. Nous savons que les réfugiés font face à de nombreuses difficultés, comme les camps surpeuplés et les longues listes d'attente pour avoir accès à un pays hospitalier. Cependant, la situation des enfants réfugiés est encore pire. Même s'ils réussissent à trouver asile dans un pays où la paix règne, leur avenir est loin d'être assuré pour autant.

Selon les estimations des Nations Unies, près de 100 millions d'enfants sont sans abri. Ils sont contraints de rechercher leur subsistance dans la rue. Autrement dit, ils ne peuvent compter sur aucune protection et ne savent pas où trouver une saine alimentation. Nombreux sont ceux qui sont privés de l'instruction la plus élémentaire. On estime que dans le monde, parmi les enfants d'âge scolaire, un petit garçon sur sept est dans l'impossibilité de fréquenter l'école; dans le cas des petites filles, monsieur le Président, la situation est encore pire. En effet, une petite fille sur quatre ne fréquente pas l'école. S'ils sont si nombreux à ne pas fréquenter l'école, c'est qu'ils sont contraints de travailler. Les enfants sont pour ceux qui exploitent leur main-d'oeuvre partout dans le monde une énorme source d'enrichissement. Plus de 80 millions d'enfants âgés de 10 à 14 ans travaillent, et on en compterait bien davantage si on devait ajouter tous les enfants de moins de dix ans.

Si nous ne sommes pas atterrés par le nombre des enfants sans abri victimes de la guerre et de la pauvreté, qu'il nous suffise de considérer un instant le sort que nous réservons à nos enfants. Chaque jour, dans le monde, 40 000 enfants meurent de faim, de maladies contractées à cause de l'eau polluée ou autrement. Ces 40 000 enfants vivraient s'ils étaient vaccinés. Le remède pourrait-il être plus simple? Aurions-nous la cruauté de le leur refuser?

Nous pouvons prévenir ces morts inutiles. Il en coûterait seulement 17 milliards de dollars pour fournir à tous les hommes, à toutes les femmes et à tous les enfants du monde la santé, une nourriture suffisante, un abri et l'instruction. Pour le cas où quelqu'un trouverait que c'est énorme, monsieur le Président, je vais vous donner une comparaison. C'est l'équivalent du montant que, toutes les deux semaines, le monde consacre à l'achat d'armes.

Je sais que tous les députés sont profondément révoltés devant cette négligence à l'égard d'enfants innocents, mais ce problème n'est pas l'apanage des pays les plus pauvres ou de ceux qui sont en proie à la guerre civile. Il atteint des proportions de crise ici même au Canada. Dans notre pays, à l'heure actuelle, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté. Nous sommes nombreux à penser qu'il s'agit là d'une statistique terrifiante, mais pour plus d'un million de petits Canadiens, c'est une réalité contraignante.

A l'heure actuelle, au Canada, le taux de mortalité des enfants pauvres est supérieur de 50 p. 100 à celui des enfants riches. S'ils ont la bonne fortune de survivre assez longtemps, ils risquent d'éprouver bien davantage de problèmes de santé. Au fur et à mesure qu'ils grandissent, ils éprouvent de plus en plus de difficultés, étant donné qu'ils sont deux fois plus nombreux à lâcher l'école.

Ce problème prend une ampleur presque épidémique, mais quelle en est la raison? C'est parce que nous réduisons à la pauvreté de plus en plus de nos enfants. Récemment, le Conseil canadien du développement social a publié un document sur la pauvreté au Canada. Il signale qu'en 1975, celui qui gagnait le salaire minimum et pourvoyait aux besoins de sa conjointe et d'un enfant touchait 81 p. 100 du revenu équivalent au seuil de la pauvreté. En 1986, le même travailleur ne touchait que 46 p. 100 du revenu équivalent au seuil de la pauvreté. Par ailleurs, si les deux conjoints gagnaient le salaire minimum, ils ne touchaient ensemble que 92 p. 100 du revenu équivalent au seuil de la pauvreté.

Le régime actuel enfonce ces personnes dans la pauvreté, et les enfants sont les plus grandes victimes. Au Canada, 61,8 p. 100 des enfants de mères célibataires vivent dans la pauvreté. La proportion n'est que de 9,8 p. 100 en Suède. Nous avons en réalité plusieurs options. Notre gouvernement refuse malheureusement d'agir.

Pour commencer, les taux actuels de l'aide sociale ne fournissent même pas un semblant de soutien équitable. Le Social Planning and Research Council signale que dans ma propre province, la Colombie-Britannique, les taux d'aide sociale sont loin d'être réalistes. Un bénéficiaire arrive tout juste à nourrir convenablement son enfant conformément au guide alimentaire canadien deux semaines et demie par mois. De quoi sont censés se nourrir ces enfants les 12 autres jours? Les enfants sous-alimentés et affamés travaillent mal à l'école. Certaines écoles offrent maintenant des repas le midi pour nourrir les enfants affamés.

J'ai visité dernièrement l'une de seulement cinq écoles de toute la ville de Vancouver qui offrent un repas chaud aux enfants le midi. C'est une tâche énorme pour les parents de cette collectivité, pour les enseignants et le personnel de soutien, mais c'est un beau spectacle de voir tous ces petits porter leur plateau et aller chercher un repas nourrissant.

Que faisons-nous pour secourir tous les autres enfants que ne rejoignent pas nos programmes d'aide sociale? Si le gouvernement garde la même orientation, la situation ne pourra qu'empirer.

Le gouvernemnt n'a pas relevé le salaire minimum fédéral depuis 1986. A 4 $ l'heure, il est toujours le plus bas dans tout le Canada. Nous n'avons pas mis au point de système cohérent et sérieux de création d'emplois. Les trois cinquièmes des emplois créés dans les quatre dernières années étaient faiblement rémunérés. Le gouvernement resserre le joug de la pauvreté qui pèse sur ces enfants.

Si le gouvernement fédéral veut sincèrement protéger les enfants, il agira. Il a le choix. Il peut continuer de servir les intérêts de la grande entreprise ou il peut dire «assez» à la vue des enfants qui font la queue aux banques alimentaires et qui s'entassent dans des logements insalubres.

J'appuie le projet de loi, et je félicite ma collègue de Mission-Coquitlam de l'avoir proposé.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais entreprendre le débat sur la motion no 254 de notre collègue qui est députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan) par une citation que je lisais dans le Grand dictionnaire des citations françaises de l'auteur Collange qui disait ceci: «Les enfants peuvent nous apprendre à profiter du temps qui passe plutôt qu'à regretter le temps qu'il fait.»

Je trouvais que cette citation était très appropriée, monsieur le Président. Moi-même, étant père de famille de deux enfants, je sais comment c'est plaisant d'avoir la chance d'avoir ces enfants. Vous savez, parfois on arrive à la maison et on voit des jouets qui traînent et on se dit: Bon, les enfants n'ont pas encore ramassé. On formule de mauvais commentaires.

Pourtant, monsieur le Président, quand on réfléchit, on se dit: Au fond, je suis heureux qu'il y ait encore quelques jouets qui traînent à la maison, c'est qu'il y a de la vie et c'est plaisant, avoir une famille.

Aussi, monsieur le Président, sur la motion n^o^ 254 de notre collègue, que j'ai eu l'occasion de connaître un peu plus d'ailleurs, puisqu'elle a parcouru avec nous le pays lors de l'étude du projet de loi C-21, sur la réforme de l'assurance-chômage, c'est une personne très dévouée, je comprends aussi son désir de vouloir qu'il y ait une Déclaration des droits des enfants, en vue de les protéger.

On sait à ce moment-là qu'on parle d'enfants disparus, d'enfants maltraités, on parle de la violence qui est portée aux enfants et aussi d'abus sexuels.

Monsieur le Président, à ce propos permettez-moi d'abord de vous signaler que le ministère du Solliciteur général a joué un rôle de toute première importance à l'échelle nationale, en prenant des mesures pour régler le problème des enfants portés disparus.

Cependant, avant de vous fournir des détails sur cette participation du ministère, permettez-moi de vous rappeler les initiatives qui ont été menées jusqu'à ce jour par notre gouvernement.

D'abord, en 1985, notre gouvernement a dû faire face à une vague d'inquiétudes venant du public concernant l'enlèvement des enfants par des étrangers.

• (1730)

Ces préoccupations trouvaient leur origine dans la grande attention accordée à un certain nombre de cas d'enlèvement et de meurtre d'enfants, lesquels étaient

alimentés par des reportages alarmistes, il faut se le dire, parfois erronés des médias.

A cette époque, il n'y avait pas de statistiques fiables à l'échelle du Canada nous permettant de mettre ces incidents en perspective, c'est-à-dire de déterminer la portée véritable du problème vécu chez nous, ici au Canada. Le solliciteur général du Canada d'alors a réagi à la situation en annonçant, en décembre 1985, la mise sur pied d'une initiative sur les enfants portés disparus. Les principaux éléments de cette initiative étaient: la tenue d'un colloque national sur les enfants disparus, la création d'un Bureau d'enregistrement des enfants disparus à la Gendarmerie royale du Canada et la mise sur pied d'un programme de recherche.

Cette initiative visait en premier lieu à mieux nous renseigner sur le problème et sur les besoins des enfants portés disparus, afin que nous puissions ensuite conjuguer nos efforts à l'échelle nationale pour éviter de nouvelles disparitions d'enfants. Elle cherchait en deuxième lieu à améliorer les mesures prises par la police, les ministères, les organismes sociaux et les groupes de bénévolat pour retrouver et aider les enfants disparus.

Comme vous le savez, monsieur le Président, dans la collectivité, c'est surtout la police qui se charge en premier lieu des cas de disparition d'enfants, que ce soit à la suite d'une fugue, de l'enlèvement par le père ou la mère ou encore de l'enlèvement par un étranger.

La création du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, à la GRC, en juillet 1986, constitue d'ailleurs la plus importante réalisation du ministère du solliciteur général à l'égard du problème des enfants disparus.

Le Bureau d'enregistrement est directement lié au fichier des personnes disparues du Centre d'information de la police canadienne. Ainsi, lorsque la disparition d'un enfant est signalée à un service de police, n'importe ou au Canada, monsieur le Président, ce rapport est immédiatement entré dans le fichier des personnes disparues au sein de ce service.

Grâce à cet accès direct, le personnel du Bureau d'enregistrement est en mesure d'aider les services de police, les ministères provinciaux, les organismes sociaux et les organismes, tels Enfant-Retour, dans leurs efforts pour retrouver les enfants portés disparus et les ramener chez-eux.

D'ailleurs, les statistiques qui ont été recueillies par le Bureau d'enregistrement témoignent de la gravité du problème au Canada et de l'importance du rôle que jouent le Bureau et la police.

D'après les statistiques de 1987, plus de 57 000 cas d'enfants disparus ont été signalés à la police canadienne, et dans 56 000 de ces cas, les enfants ont été retrouvés au cours de la même année. Quel que soit le moment, le nombre de cas d'enfants disparus signalés à la police est d'environ 1 500. C'est quand même une statistique assez importante, monsieur le Président, 1 500 enfants disparus de façon constante au moment où on fait des vérifications.

Le personnel du Bureau d'enregistrement joue un rôle important dans les communications internationales. Par exemple, il aide les autorités américaines à chercher les enfants disparus qui se trouveraient au Canada. Il aide également les organismes canadiens à entrer en rapport avec les instances compétentes aux États-Unis pour retrouver les enfants disparus qui auraient pu passer la frontière. Pour assurer une bonne coordination internationale des efforts déployés pour retrouver les enfants disparus et les ramener chez-eux, le Bureau d'enregistrement assure la liaison avec les centres américains d'informations sur les enfants disparus et communique sans cesse avec Interpol, le ministère des Affaires extérieures, Douanes Canada et les organismes de bénévolat.

Monsieur le Président, je suis d'avis que la GRC et tous les organismes policiers au pays méritent d'être vivement félicités, d'ailleurs, pour leur travail et pour leur intervention dans le dossier des enfants disparus. On peut imaginer comment cela doit être difficile pour une famille!

Aussi, en plus de créer le Bureau d'enregistrement des enfants disparus à la Gendarmerie royale du Canada, le ministère du solliciteur général a mené un programme de recherche dans quatre grands services policiers, à savoir ceux de Montréal, de Toronto, d'Edmonton et de Surrey en Colombie-Britannique, dans le but justement de comprendre la nature du problème, et notamment la façon dont il se rattache à d'autres malaises sociaux, comme la violence familiale, les mauvais traitements infligés aux enfants, et la délinquance.

Les résultats de cette recherche viennent corroborer les statistiques recueillies par notre bureau d'enregistrement. Dans la majorité des cas signalés à la police, les disparus sont des enfants qui ont fui la maison ou un établissement quelconque. Bon nombre de ces enfants ont fait plusieurs fugues durant la même année. Au second rang des causes de disparitions viennent les enlèvements par les parents. Enfin, les rapts commis par des étrangers représentent une proportion plus faible, mais il ne faut pas les négliger pour autant. Au contraire, ce sont des cas extrêmement sérieux, graves et difficiles à vivre pour les familles.

Ces constatations, de même que les données recueillies par le bureau d'enregistrement, montrent que tous les enfants disparus doivent être considérés comme en danger. Qu'ils cherchent à échapper à un milieu familial malsain, ou qu'ils aient été emmenés, parfois à l'étranger, par le père ou la mère qui s'en est vu refuser la garde,

s'ils sont menacés, non seulement du point de vue physique, mais aussi dans leur développement intellectuel, affectif et moral.

Aussi, monsieur le Président, notre ministère continuera également de collaborer avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les organismes communautaires en vue de former de solides réseaux de prévention et de soutien pour les enfants disparus et, bien sûr, pour tous les jeunes qui ont besoin d'aide.

Monsieur le Président, d'ailleurs, à l'intérieur de la motion 254 de notre collègue, celle-ci souhaitait l'établissement, en somme, d'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants. Vous savez qu'il y a un organisme bénévole qui a déjà mis cela sur pied, qui est la Société de l'enfance canadienne, qui a mis en opération, en mai de cette année, la première ligne téléphonique d'urgence destinée aux enfants canadiens. Son nom est *Jeunesse j'écoute* qui met à la disposition de quelque 7 millions d'enfants une aide immédiate, gratuite et anonyme, dans les deux langues.

Monsieur le Président, notre gouvernement, devant les résultats positifs qui ont été obtenus, puisqu'il y a quelque 654 contacts téléphoniques par jour, ce qui représente 45 000 cas dans ces derniers mois, notre gouvernement va injecter 1.3 million sur une période de 12 mois pour justement supporter l'effort qui a été mis en place par cet organisme et faire en sorte qu'il y ait vraiment une ligne téléphonique perpétuelle pour venir en aide aux enfants qui vivent des moments difficiles, que ce soit des abus sexuels ou d'autres situations.

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je dois avouer que je suis d'accord avec le député qui vient de parler pour dire que, effectivement, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pris des mesures pour protéger les enfants. Cependant, il ne faut pas négliger la motion présentée par la députée de Mission—Coquitlam:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays. . .

Que peut-on reprocher à cette motion? La suite du texte fait valoir que la déclaration des droits doit comporter la création d'une commission pour la protection des enfants et l'établissement d'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise. Je ne pourrais jamais m'expliquer qu'un député de quelque parti qu'il soit puisse s'opposer à l'essence ou, plus particulièrement, à l'objectif de cette motion présentée par ma collègue.

Il est on ne peut plus clair que la proposition avancée dans cette motion mérite l'appui de tous les parlementaires, peu importe leur allégeance politique. Sans doute que les ministériels voudront à l'occasion y apporter certaines améliorations, mais l'objectif visé est clair et net.

La troisième partie de la motion porte sur l'établissement d'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise. Nous savons tous que la Société de l'enfance canadienne, organisme national sans but lucratif qui s'occupe de réunir des fonds, a récemment mis sur pied le service Jeunesse-J'écoute. Le gouvernement a effectivement apporté une contribution dans une certaine mesure, mais il sait que cet organisme national a besoin de fonds fédéraux. Il ne s'agit pas pour le gouvernement du Canada de contribuer régulièrement. Il pourrait accorder une subvention à cet organisme pour lui permettre de poursuivre ses activités.

• (1740)

La population canadienne est déjà au fait de ce que la députée propose dans sa motion. Je présume que nous tous qui sommes sincères lorsque nous disons souhaiter faire quelque chose pour les enfants devons conclure que cette motion est acceptable quant à sa forme, à son contenu et à sa substance.

Un psychologue pour enfants des États-Unis a dit: «Dans la société que nous avons créée, la notion d'enfance est menacée d'extinction. En effet, l'enfant d'aujourd'hui est devenu l'innocente victime d'un stress épouvantable, qui découle de changements sociaux rapides et ahurissants et d'attentes toujours plus élevées.»

Dans notre société en perpétuel mouvement, nous avons réalisé d'énormes progrès dans les techniques permettant de faire face à l'évolution des exigences du marché du travail. Comme cela arrive la plupart du temps lorsque des progrès sont réalisés dans un domaine, on néglige habituellement d'autres domaines. Malheureusement, les enfants de la terre et, oui, les enfants de notre pays, sont victimes de cette négligence.

On pourrait très facilement prétendre que les enfants ont été privés de leur jeunesse. Les enfants ont besoin de temps pour grandir, pour apprendre, pour rire et pour se sentir libres. Cependant, la société d'aujourd'hui a imposé à nos enfants des problèmes sociaux qui ne font que retarder leur croissance et leur développement. Entre autres problèmes de ce genre, mentionnons les sévices corporels, l'exploitation sexuelle, le suicide, les fugues, le rapt d'enfants, la négligence, l'exploitation pornographique, la prostitution, les troubles émotionnels et psycholo-

giques, l'abus de drogues et d'alcool, les crimes commis par des enfants et la grossesse chez les adolescentes.

Tous les députés attesteraient que les enfants des années 80 et 90 ne sont pas les mêmes que ceux des années 40, 50 et 60. Aujourd'hui, on dit à un enfant de ne pas parler aux étrangers, de ne pas accepter de bonbons d'un étranger, de ne pas rester seul avec les enseignants ou qui que ce soit d'autre. D'aucuns prétendront—et j'en suis—que la nouvelle génération d'enfants grandit en ne faisant confiance à personne. C'est malheureux. C'est une situation regrettable pour les parents, les institutions qui doivent s'occuper de ces enfants et pour les enfants eux-mêmes.

Et nous en sommes responsables parce que nous avons trahi la confiance qu'ils avaient en nous. À preuve l'abjecte affaire de Terre-Neuve, dont les tristes détails ont été révélés à la télévision.

Nous estimions que le stress et l'anxiété n'avaient d'effet que sur les adultes. Or, on a décelé chez les enfants des cas d'angoisse flottante. Pendant l'adolescence, ce genre d'angoisse peut se muer en dépression et être une cause de suicide. A Toronto, comme dans bon nombre de grandes villes, l'augmentation des réactions au stress a été si forte chez les jeunes qu'il a fallu mettre sur pied des services spécialement pour leur venir en aide.

Une psychologue du centre d'intervention d'urgence du Toronto East General Hospital, Diane Syer, a dit ceci: «Cette tendance a pour causes l'éclatement de la famille, l'érosion des institutions sociales comme la religion, la mobilité de la population et la certitude que l'avenir ne nous réserve rien de bon.»

Nos enfants ont des besoins particuliers, des besoins intellectuels, sociaux et émotifs, qui ne sont pas nécessairement les mêmes que chez les adultes. Les enfants ne pensent pas et n'apprennent pas de la même façon que les adultes. C'est pourquoi nous devons adopter une déclaration des droits des enfants.

Quoi qu'on dise, l'enfance sera toujours le plus bel âge de la vie. Pour bon nombre d'enfants toutefois, c'est loin d'être le cas. Nous avons besoin d'une déclaration des droits des enfants, afin de les protéger légalement et de rétablir la vraie signification de l'enfance.

Dans beaucoup de cas, les institutions des années 40 et 50 et même des années 60 et 70 n'ont pas servi nos enfants comme elles auraient dû le faire. Il existe une certaine obligation morale pour l'État, c'est-à-dire pour le gouvernement national, de prendre l'initiative dans un important domaine qui touche tous nos enfants.

Je suis pleinement conscient, comme ma collègue qui a proposé la motion, des problèmes de compétence. Mais, à titre de parlementaires, nous ne sommes pas prêts, je pense, à renoncer à agir dans l'intérêt suprême de nos enfants à cause de difficultés constitutionnelles. Je ne crois pas que le Parlement de 1989-1990 soit prêt à invoquer ce prétexte devant les enfants du Canada. En examinant l'intention de la motion, on constate qu'elle demande au gouvernement «d'envisager l'opportunité de négocier avec les provinces».

Je suis sûr que le ministre responsable, que ce soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le solliciteur général ou le ministre de la Justice, voudra présenter un énoncé de principes aux provinces, en leur demandant de réagir, non dans un esprit partisan, mais d'une façon humaine et sensible à l'idée d'une déclaration canadienne des droits des enfants.

Si le gouvernement du Canada assumait ce leadership, je suis convaincu qu'il le ferait sans esprit partisan, de façon à protéger les enfants de tous les âges, de toutes les régions, de toutes les religions et de toutes les origines ethniques. Je suis également convaincu que les provinces réagiraient chaudement à l'idée d'une charte des droits et qu'il serait donc possible de parvenir à un consensus sur une déclaration fédérale liant toutes les provinces.

Cela étant dit et parce que mon temps de parole est limité, je voudrais une fois de plus féliciter ma collègue pour avoir présenté cette motion et dire à tous les députés, des deux côtés de la Chambre, que la motion mérite leur plein appui, tant du point de vue de l'esprit que de la forme et du fond, car elle vise à promouvoir les intérêts de nos chefs de demain, les enfants du Canada.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, dans ma circonscription de Bourassa il y a beaucoup d'enfants et c'est pourquoi je suis heureuse de pouvoir saisir l'occasion d'aborder à nouveau le sujet du bien-être des enfants. Je remercie la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan) et en même temps mon honorable collègue qui m'a précédée d'avoir présenté la motion à la Chambre sur un sujet aussi important que les droits de l'enfant et la protection de ces droits. Je pense que mon

honorable collègue pourra penser que j'apporte une proposition qui pourra satisfaire à ses préoccupations.

Selon la motion déposée devant la Chambre:

> . . .le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants. . .

Monsieur le Président, cette motion se heurte à des difficultés très réelles issues de la Constitution elle-même et de la répartition des pouvoirs législatifs prévus par cette dernière au Canada. Nous croyons, cependant, qu'il existe un moyen plus réaliste d'atteindre les objectifs évoqués par la motion, sans modifier la répartition des pouvoirs ou risquer de perturber les services de protection de l'enfance qui sont déjà en place.

• (1750)

En fait, la solution que je vais proposer nous permettrait à tous même d'aller au-delà des buts énoncés implicitement par la députée dans la motion qu'elle a déposée.

Monsieur le Président, pour que les intérêts des enfants canadiens soient servis de la meilleure façon possible, le gouvernement du Canada devrait, en collaboration étroite avec les provinces et les territoires, envisager de ratifier un projet d'accord international conçu expressément en vue de protéger les droits de l'enfant, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Je fais allusion, monsieur le Président, au projet de Convention des Nations Unies sur le droits de l'enfant, qui devrait être adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies plus tard au cours de l'année.

La Convention sur les droits de l'enfant proposée par les Nations Unies vise l'établissement d'une norme internationale moderne pour la protection des droits sociaux, économiques, politiques, religieux, culturels et civils de l'enfant. Il s'agit d'une Convention qui prévoit la plus grande variété possible de droits. Les cinquante-quatre articles qui sont encore à l'état d'ébauche et qui sont consacrés aux droits de l'enfant garantissent la protection des enfants sans famille, la protection des enfants exposés à la violence et à la néglicence, la protection des enfants victimes de l'exploitation sous toutes ses formes et la protection des enfants handicapés ainsi que leur droit à la non-discrimination. En prévoyant un éventail aussi large de droits pour l'enfant, le projet de Convention des Nations Unies satisfait pleinement à la partie de la motion présentée devant la Chambre qui fait état de la nécessité de disposer d'une déclaration complète des droits des enfants.

De plus, monsieur le Président, la Convention sur les droits de l'enfant proposée par les Nations Unies prévoit la surveillance du respect de ces droits au moyen d'un certain nombre de mécanismes. En premier lieu, chaque pays ayant ratifié la Convention devra, dans les deux années qui suivent, présenter aux Nations Unies un rapport sur les progrès réalisés depuis l'adoption de la Convention et sur la nature et l'étendue des mesures prises en vue d'en appliquer les dispositions. Ensuite, le projet de Convention prévoit la création d'un comité sur les droits de l'enfant, c'est-à-dire, d'une tribune internationale d'experts qui sera chargée d'évaluer les conditions de vie des enfants dans les pays ayant ratifié la Convention. Le comité aura le droit de publier les résultats de ses enquêtes et de recommander l'adoption de mesures pour la protection des enfants.

Si le Canada décidait de ratifier la Convention, le gouvernement du Canada serait soumis au même examen que celui des autres pays ayant ratifié la Convention.

Monsieur le Président, les dispositions du projet de convention des Nations Unies qui instituent la surveillance des droits de l'enfant permettent d'atteindre les mêmes objectifs, ou des objectifs semblables, que la Commission pour la protection des enfants proposée par la députée.

La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant remporte de plus en plus d'adhésion dans le monde. Les partisans de la Convention se sont donné 1989 comme année cible pour l'adoption de la Convention par l'Assemblée générale des Nations Unies. On se souviendra que 1989 marque le 10e anniversaire de l'Année internationale de l'enfant en même temps que le 30e anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant aux Nations Unies.

Cette déclaration contient des recommandations sur les droits de l'enfant, mais elle n'a pas force de loi. Contrairement à la Convention proposée, la Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies n'est pas un instrument législatif international ayant force exécutoire.

Monsieur le Président, à moins de circonstances imprévisibles, on s'attend fortement à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Convention internationale en 1989, ce qui permettra au gouvernemnt du Canada de la ratifier.

Mes honorables collègues apprendront avec intérêt que le Canada a joué un rôle de chef de file, reconnu internationalement, dans la rédaction du projet de convention. Des versions rédigées par le Canada ont été retenues, en tout ou en partie, pour servir de base à des articles portant sur l'exploitation sexuelle des enfants, la

santé, le niveau de vie, les buts de l'éducation, les loisirs, l'exploitation économique, la procédure criminelle, et l'étude des modalités de traitement.

C'est une raison de plus pour le gouvernement du Canada, aidé des provinces et des territoires, de commencer à envisager la ratification.

Monsieur le Président, la ratification de la Convention internationale nous demanderait de conformer nos lois à la convention, tant au niveau du gouvernement fédéral qu'à celui du gouvernement des provinces. En nous obligeant à aligner nos lois sur les dispositions de la convention proposée, le processus de ratification aurait pour objectif dernier d'apporter dans les dispositions législatives de l'ensemble du Canada qui visent la protection et le bien-être de l'enfant, un certain degré d'uniformisation.

Dans cette mesure, monsieur le Président, la ratification permettrait de satisfaire à la partie de la motion présentée par la députée qui demande l'uniformisation des lois canadiennes prévoyant la protection de l'enfance.

L'harmonisation des lois fédérales et provinciales avec les normes énoncées dans la Convention proposée des Nations Unies sur les droits de l'enfant se poursuit déjà depuis quelque temps. Il y a plus de chances ainsi que les dispositions de la convention soient acceptées par tous les secteurs de compétence canadiens.

Monsieur le Président, la Convention proposée affirme le droit de l'enfant d'accéder aux meilleurs soins de santé possibles et exige des pays qu'ils veillent à ce qu'aucun enfant soit privé de l'accès aux soins de santé. C'est aussi, monsieur le Président, le but que s'est donné le gouvernement du Canada.

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement du Canada partage avec les provinces le coût de l'aide versé aux familles nécessiteuses ou en danger de l'être, et qui ont des enfants. Les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfants figurent parmi les nombreuses autres mesures destinées à protéger les besoins économiques des enfants canadiens.

Par définition, les enfants dépendent de leur famille, des dispensateurs de soins ou d'autres adultes dans une situation de confiance, qui doivent songer au plus grand intérêt de l'enfant et agir en ce sens. Lorsque ce rôle n'est pas assumé, ou pire encore, lorsqu'il contribue à de mauvais traitements ou à de la négligence, l'enfant est en danger et il faut intervenir.

Il n'est pas facile, monsieur le Président, de lutter contre un problème comme la violence à l'égard des enfants. Nous devons accorder la priorité au plus grand bien de l'enfant.

Une place importante est accordée à la lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants dans le Programme canadien pour enfants, programme qui est coordonné par la Division de la prévention de la violence familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette division est chargée d'administrer une caisse de 20 millions de dollars pour la mise sur pied de projets innovateurs qui nous aideront à prévenir l'agression sexuelle contre les enfants.

La Division de la prévention de la violence familiale a été créée en 1986, à titre d'organisme visible de coordination des initiatives fédérales de lutte contre le problème de la violence familiale. Il comprend le Centre national d'information sur la violence dans la famille, source d'information et de sensibilisation, grâce à ses publications et ses outils audiovisuels.

Monsieur le Président, même si les mérites de la présente motion sont évidents, nous sommes d'avis qu'il y a une meilleure façon de protéger les droits de tous les enfants.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons commencé les initiatives parlementaires à 16 h 58: le temps qui leur est consacré est donc expiré.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Schneider (p. 5069).

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi, cet après-midi, de parler à la Chambre au nom de tous les agriculteurs du Canada qui seront durement touchés par la décision du gouvernement de supprimer leur exemption d'intérêt de 27 millions de dollars sur les paiements anticipés qu'il reçoivent pour leur production.

• (1800)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais parler des commentaires que mon collègue de Mackenzie a faits aujourd'hui. Il m'a beaucoup intéressé, surtout quand il a parlé de sa province, la Saskatchewan, et qu'il a fait allusion à la sagesse «divine» et aux événements qui seraient dus à l'intervention «divine» du premier ministre de la province, j'imagine. Certains d'entre nous n'ont pas compris tout de suite le jeu de mots.

Je ne peux pas m'empêcher non plus de relever les commentaires du député d'Athabasca qui s'efforçait de justifier la présentation de la motion de clôture par le gouvernement. Il a prétendu que c'était nous qui privions les agriculteurs des prestations auxquelles ils ont droit. Je me sens offensé par ces propos, car je n'ai jamais rien entendu d'aussi loin de la vérité.

Depuis que je siège à la Chambre, j'ai vu bien des cas où le gouvernement actuel a fait ce qu'il voulait sans demander d'abord l'approbation de la Chambre. Il a dépensé des fonds sans faire approuver cette dépense par la Chambre. Il a dépensé environ 10 millions de dollars à faire de la publicité autour de la taxe sur les produits et services dans les journaux de partout au Canada, sans obtenir d'abord l'approbation de la Chambre. Pourtant, le député d'Athabasca vient nous accuser de priver les agriculteurs canadiens des moyens nécessaires pour faire face à leurs engagements financiers. Ce n'est pas tout à fait juste, je tiens à le lui faire remarquer.

Le gouvernement actuel a montré par ses actions qu'il fait presque tout ce qu'il veut, presque au point d'en oublier en quoi consiste le système parlementaire. D'après notre expérience, on dirait qu'il fonctionne selon le régime de gouvernement par l'exécutif, en grande partie à la façon de nos amis des États-Unis. Il semble pouvoir faire tout ce qu'il veut pour ensuite venir demander l'approbation du Parlement.

Le gouvernement semble oublier que dans le système parlementaire, la Chambre doit être saisie des questions de grand intérêt pour le pays afin d'en discuter à fond, dans toute la mesure du possible, pour ensuite procéder à un vote et une fois qu'une majorité s'est exprimée, la mesure est adoptée ou rejetée. Voilà comment fonctionne le système parlementaire sous lequel vit notre pays depuis 1867 et continuera de le faire je suppose, peu importe ce que fait le gouvernement actuel avec le régime de gouvernement par l'exécutif qu'il semble maintenant vouloir donner à notre pays.

A propos de ce régime de gouvernement par l'exécutif et des actions du gouvernement actuel, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion de clôture. Sauf erreur, c'est la neuvième fois au cours de la brève histoire de notre Chambre que le gouvernement restreint ainsi le débat sur un projet de loi. Or, il importe de comprendre ce qui se passe, surtout en ce qui a trait aux répercussions pour les agriculteurs du pays.

Il est tout à fait répréhensible de limiter le débat. Cela montre que le gouvernement n'a aucun respect pour notre chambre, pour la procédure, et pour toutes ces choses que nous parlementaires avons à coeur. Nous espérons qu'après que nous leur aurons fait part de nos réserves, nos vis-à-vis reconsidéreront leurs actions futures à la Chambre et décideront qu'il ne convient pas de mettre un terme au débat sur des questions essentielles qui touchent tous les Canadiens, que ce n'est pas là la façon voulue d'administrer un pays ni de parvenir à un consensus aux fins de l'unité et de l'harmonie du pays, ce à quoi nous tentons tous de parvenir, selon moi.

Cela ne nous surprend pas que nos vis-à-vis suivent cette voie, attendu qu'en présentant ce projet de loi qui touche nos agriculteurs, le gouvernement montre qu'il n'a absolument aucun respect pour toutes les petites villes du pays et les régions rurales. Ce matin, nous avons assisté à une audience sur les transports. Nous parlions alors de VIA Rail et le groupe «Dignité rurale du Canada» a présenté des instances. Lorsqu'on songe à tout ce qui se passe dans les régions rurales du pays à l'heure actuelle, à la fermeture des bureaux de poste ruraux, au démantèlement du service ferroviaire voyageurs et à toutes les autres mesures qui ne touchent pas les villes de Toronto, Montréal et Vancouver, on peut comprendre pourquoi les conservateurs servent simplement les grands centres du pays et méprisent totalement nos petites localités où résident la plupart des agriculteurs du pays.

Lorsqu'on parle d'agriculture au Canada, notre esprit vagabonde immédiatement. Je viens de l'Ontario. Lorsqu'on emprunte la route 401 de Toronto à Windsor, on peut voir tous ces magnifiques champs de maïs et toute cette belle terre noire et les légumes qui y poussent. Les Canadiens peuvent compter sur les fruits et les légumes de la région, de la péninsule du Niagara. Or, les agriculteurs de cette région sont frappés à l'heure actuelle par

les mesures que le gouvernement tente d'imposer avec ce projet de loi.

Alors que votre esprit vagabonde et que vous pensez à l'Ouest, aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et à leur, magnifiques champs de céréales, de soja et le reste, vous ne pouvez que penser aux céréales si essentielles à nos localités et à notre pays qui sont cultivées dans ces trois provinces. Lorsqu'on songe aux céréales de l'Ouest, on pense tout de suite aux systèmes très complexes de culture et de fabrication nécessaires pour obtenir ces céréales et les faire parvenir à ces marchés d'exportation essentiels dont dépend notre balance des paiements.

C'est un système complexe, et je vais consacrer quelques instants à expliquer pourquoi ces 27 millions de dollars sont nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement. Quant l'on voit l'essor que connaît cette industrie magnifique dans nos provinces de l'Ouest et l'importance des subventions nécessaires pour la soutenir, subventions dont font partie les 27 millions de dollars, quand l'on songe à l'étendue du réseau de transport prévu pour acheminer le grain par camion de la ferme au petit élévateur et jusqu'aux wagons de chemin de fer dans lesquels il sera livré, on ne peut s'empêcher de constater jusqu'à quel point ce système de transport est complexe.

Qui dit transport et mouvement du grain, dit Loi sur le transport du grain de l'Ouest, une législation que je voudrais commenter brièvement maintenant. Parler d'agriculture et de grain, c'est automatiquement songer à cette loi et à toutes les iniquités dont elle est responsable.

On a beau jeu maintenant de nous parler des 27 millions de dollars en intérêts, mais un coup d'oeil à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest nous rappelle que ce n'est plus une subvention de 550 ou de 600 millions de dollars au titre des transports dont elle est le véhicule. Je crois que le chiffre que nous avons examiné l'an dernier dépassait de loin le 1,1 milliard de dollars dépensé pour transporter le grain des provinces de l'Ouest jusqu'à Prince Rupert et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ou via l'autre itinéraire dans ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon.

Voilà des subventions qui, par comparaison, font paraître bien insignifiants les 27 millions de dollars dont nous parlons. Cette loi doit être modifiée pour le plus grand bien des producteurs agricoles du Canada qui cultivent nos céréales, mais c'est un argument que je garde en réserve pour un autre jour.

• (1810)

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, espérons convaincre le gouvernement de sauvegarder la régularité de l'approvisionnement de notre système en denrées.

Le système dont j'ai parlé est essentiel. La céréaliculture n'est plus de nos jours ce qu'elle était il y a des années, quand, après avoir semé le grain, il n'y avait plus qu'à espérer que les cieux veuillent bien nous envoyer juste assez de pluie et de soleil pour nous assurer d'une récolte que nous expédiions ensuite à différents ports. Le système en vigueur aujourd'hui est un processus si complexe, si hautement technique, qu'il représente un véritable défi pour l'imagination, à partir des semailles jusqu'à la consommation quelque part, ailleurs dans le monde. Une certaine quantité de grain restera au Canada, mais la plus grande partie sera exportée vers d'autres pays, dans le tiers monde, pour nourrir les Chinois, les Ukrainiens, les Polonais et les Russes.

La céréaliculture et la mise en marché de son produit au Canada est un processus fort complexe, qui nécessite la contribution de tous pour nous assurer de son bon fonctionnement jusqu'au bout.

Et le gouvernement a notamment l'obligation de s'assurer que, des semailles à la récolte à la mise en marché, l'agriculteur, le propriétaire, le principal responsable de ce processus fondamental, sera justement récompensé pour ses efforts. Fabriquer une voiture est simple en comparaison; on fabrique la voiture, puis on la vend. Mais il faut aux céréales de la mi-avril, quand commence la campagne agricole, à septembre pour croître, et il faut financer ce processus. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est de cette période qu'il faut au grain pour pousser jusqu'au moment de sa transformation finale et de sa distribution aux peuples dont j'ai déjà parlé.

C'est un système complexe et les agriculteurs se sont aussi mécanisés que possible. Avant avril, ils labourent le sol, creusent les sillons et sèment le grain. Ils prient ensuite le ciel pour que le temps soit propice et qu'il y ait suffisamment de pluie et de soleil pour obtenir une bonne récolte, au contraire de ce qui s'est produit l'an dernier. Ils cultivent leurs récoltes pendant ce temps-là, et il y a toujours quelque chose à faire, puis vient le temps de la moisson.

La moisson dans les Prairies se fait avec ces merveilleuses machines qui, aujourd'hui, font cela si rapidement. Si tout va bien, la récolte est raisonnable. Certaines années elle est magnifique. D'autres, elle est médiocre. En moyenne, les récoltes ont été bonnes.

Après la moisson, l'agriculteur peut stocker le grain chez lui ou le charger dans des camions qui l'emporteront au terminal céréalier qui le stocke. Sa responsabilité s'arrête là, mais il n'est pas payé immédiatement.

Les agriculteurs peuvent commercialiser leurs grains directement ou le confier à un syndicat qui le fera pour eux. Le processus que je décris est tel qu'ils ont besoin de cette assistance, de ces paiements anticipés pour pouvoir continuer à produire et faire des profits.

Le système se complique. Le grain est stocké dans les élévateurs des Prairies. Il faut le transporter aux installations de stockage et d'embarquement qui existent dans l'Ouest. La Commission canadienne du blé décide ensuite de l'endroit où seront les marchés. Elle peut décider de l'expédier à Prince Rupert ou à Vancouver, ou choisir de le vendre sur les marchés européens et donc de le transporter à Thunder Bay. Il est facile de dire qu'on l'expédie à Thunder Bay, mais le processus lui-même est complexe.

Je reviens à ce système élaboré dont nous avons besoin pour nos grains. Le blé passe de l'élévateur à un type spécial de wagon et il franchit les montagnes pour se rendre à Prince Rupert ou Vancouver, ou bien il descend vers le port de Thunder Bay. De la gare de triage où arrivent les trains, les wagons vont aux terminaux et aux élévateurs où ils sont déchargés. Je peux parler de Thunder Bay que je connais. Les wagons arrivent à la gare de triage, le grain est trié, placé dans des élévateurs et nettoyé. Il y a alors une valeur ajoutée et on stocke le produit nettoyé dans un autre élévateur.

Maintenant le grain a déjà été transféré à peu près six fois. Vous pourriez croire qu'on arrive au bout du processus, mais le transport n'est qu'un début. A partir de Thunder Bay il faut amener le grain à un port en aval du fleuve.

C'est là qu'intervient notre réseau de transport fluvial, la Voie maritime du Saint-Laurent. Les cargos appartiennent à toutes sortes de sociétés, principalement canadiennes: CSL, Patterson. Ils arrivent et chargent tant de tonnes aux silos, et s'en vont à Sault-Sainte-Marie, puis à Toronto, traversent le canal Welland, et s'en vont dans ce que nous appelons les ports québécois en aval du fleuve, qui reprennent ce grain.

Le grain est donc débarqué, placé dans un nouveau silo où il est stocké à nouveau, en attendant que les clients de l'étranger viennent le prendre pour l'amener chez eux. Donc le grain attend là et doit être transporté encore une fois à bord de gros cargos venus d'Europe.

Je vois que j'arrive au bout de mon temps. Il importe de comprendre les complexités de la culture et du transport de notre grain, de comprendre que l'agriculteur attend d'être payé pendant tout ce temps, car il peut s'écouler plusieurs mois entre le début et la fin du cycle.

Tout ce que ce projet de loi essaie de faire, c'est d'enlever à nos agriculteurs l'argent qu'ils recevraient normalement, ces 27 millions qui pourraient financer notre grain qui attend d'être expédié ou vendu à d'autres régions du pays. J'estime que le gouvernement devrait retirer le projet de loi, donner une possibilité et une chance à nos producteurs, à nos agriculteurs.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Je suis heureux de pouvoir parler quelques minutes de ce projet de loi. Il est important pour beaucoup de régions du pays. Nous avons eu un peu tendance à parler de façon générale du grain de l'Ouest.

Je tiens à souligner qu'il a un impact beaucoup plus étendu sur tout le pays. Depuis un certain temps à l'Île-du-Prince-Édouard, les producteurs de grain, les producteurs de légumes, les offices de commercialisation et les producteurs de tabac jouissaient de ce paiement anticipé.

En Ontario, il y avait neuf organismes qui jouissaient de ce paiement anticipé: *Blue Water Storage, Cedar Springs Cherry Growers, Ontario Soybean Growers, Ontario Flue-cured Tobacco Growers, Ontarion Corn Producers Association, Ontario Potato Growers Marketing Board, Temiskaming Grain Growers, Georgian Triangle Apples Limited,* et *St. Lawrence Valley Fruit Growers Association*. Voilà les associations de producteurs qui jouissaient de ce régime de paiement anticipé.

• (1820)

Dans les provinces de l'Ouest, de nombreux groupements utilisaient aussi les paiements anticipés. En Saskatchewan, Saskatchewan Wheat Pool, Saskatchewan Beekeepers Association et Saskatchewan Vegetable Growers. Au Manitoba, Honey Marketing Board et Canola Growers. En Colombie-Britannique, B.C. Tree Fruits Limited, B.C. Coast Vegetables, Okanagan Fruit Producers and Shippers Association, Island Vegetable Co-op Association et Interior Vegetable Agency. En Alberta, Alberta Fresh Vegetable Marketing Board, Potato Commission, Alberta Honey Producers, Wheat Pool et les producteurs de semences. Ce sont là certains des organismes qui se servaient de cette loi.

Il y a aussi la loi qui porte sur les grains relevant de la Commission canadienne du blé, soit l'orge et le blé. Auparavant, c'était l'orge, le blé et l'avoine.

Nous ne parlons pas d'un groupe limité, mais bien d'agriculteurs de toutes les régions du pays. Nous sommes témoins, en quelque sorte, de la dernière étape de l'abandon de notre vieil ami de Prince Albert, John Diefenbaker. En tant que député qui a représenté la même circonscription que M. Diefenbaker, je reconnais la contribution qu'il a apportée au secteur agricole et au Canada.

Je reconnais aussi, à mon dépit parfois, la contribution qu'il a apportée au Parti conservateur dans notre pays. Pendant des années, c'est lui qui a permis à ce parti de survivre dans l'Ouest. Il était toujours là pour l'aider à se sortir d'une impasse. Par ailleurs, il a apporté une importante contribution au Parlement. Il était l'un des plus grands adversaires de la clôture. En fait, il a été élu premier ministre du Canada pour la première fois après avoir mené une campagne nationale dont le thème principal était la clôture appliquée par le gouvernement de l'époque pour faire adopter le projet de loi sur le pipeline transcanadien.

Nous voyons donc maintenant le Parti conservateur abandonner John Diefenbaker, les idées qu'il défendait, les idées que le Parlement défendait lorsqu'il y siégeait et les idées que le Parti conservateur défendait lorsqu'il était à sa tête. Il a sauvé le parti et se préoccupait vraiment des agriculteurs. C'est lui qui, en 1957, a fait adopter la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. En ce moment, nous voyons donc le Parti conservateur nier, par toutes ses actions, l'importante contribution que John Diefenbaker a apportée à notre institution et au Canada, et, par cette loi précise, aux agriculteurs canadiens.

En 1977, la deuxième loi est entrée en vigueur parce qu'elle avait été jugée nécessaire. Les deux lois ont sensiblement la même raison d'être, mais elles sont légèrement différentes.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies portait sur la mise en marché du blé, de l'orge et de l'avoine. Elle a été adoptée pour remédier à certains problèmes de livraison. Il y avait des problèmes de quotas. Les producteurs avaient les céréales, mais il n'y avait pas de place dans les élévateurs et il n'y avait pas suffisamment de wagons pour amener ces grains sur les marchés. En vertu de cette loi, les agriculteurs des Prairies pouvaient entreposer eux-mêmes leurs grains, tout en ayant l'assurance de disposer de suffisamment d'argent pour payer leurs frais.

Par conséquent, elle a aidé les agriculteurs en leur épargnant les frais d'intérêt sur les factures accumulées chez leurs fournisseurs d'engrais et d'essence. Qui plus est, elle a aussi aidé les localités tributaires des agriculteurs car celles-ci avaient l'argent au moment où elles en avaient besoin.

On se demande si le gouvernement n'essaie pas délibérément de faire complètement disparaître le Canada rural. Le député qui m'a précédé a mentionné les bureaux de poste et le démantèlement des réseaux de transport. Si vous vous reportez au discours prononcé par le ministre de l'Agriculture lorsqu'il a présenté son projet de loi, vous constaterez qu'il a donné à entendre, sans trop de détours, qu'il était temps d'abandonner les agriculteurs et de les laisser se débrouiller dans un contexte où la concurrence est de plus en plus vive et où ils sont de moins en moins en mesure de la soutenir.

En fait, le gouvernement coupe les amarres et laisse les agriculteurs à la dérive, en leur disant: «Débrouillez-vous. Payez vos assurances et si vous ne le pouvez pas, tant pis pour vous.» Cette attitude fait perdre confiance aux agriculteurs de l'Ouest et aussi du reste du Canada. De combien d'argent parlons-nous au juste? De 27 millions de dollars. Votre ami Peter Pocklington, monsieur le Président, a obtenu plus que cela du gouvernement de l'Alberta en un seul emprunt.

Dans le rapport qu'il a déposé hier à la Chambre, le vérificateur général laisse entendre qu'une petite échappatoire dans la perception de la taxe de vente fédérale coûte 350 millions de dollars par année au gouvernement. Les 27 millions de dollars dont il est question ici ne représentent que 7,5 p. 100 de cette somme que le gouvernement laisse aller sans broncher. Il n'est pas question ici d'une somme énorme. Je le répète, deux lois sont modifiées ici, à savoir la Loi sur les paiements

anticipés pour le grain des Prairies et la Loi sur le paiement anticipé des récoltes.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes concerne les récoltes qui sont vendues sur le marché libre. Il n'est pas question de mise en syndicat. L'agriculteur ou le producteur ou le détaillant obtiennent le prix qu'ils peuvent. Comme tout le monde le sait, les prix ont tendance à baisser lorsque l'offre est abondante. Si les agriculteurs vendent toutes leurs récoltes au début de l'année parce qu'ils ont besoin d'argent, les prix vont baisser.

J'ai grandi dans les Prairies à l'époque où il n'y avait pas encore de Commission canadienne du blé. Mon père s'efforçait de garder son blé ou son grain le plus longtemps possible, car s'il pouvait en obtenir 75c. ou un dollar le boisseau à l'automne, il était sûr d'en avoir 2 $ le boisseau ou même deux fois plus au printemps. La Commission canadienne du blé a supprimé cette possibilité pour les céréaliculteurs des Prairies, mais beaucoup d'agriculteurs fonctionnent encore de cette façon. La Loi sur le paiement anticipé des récoltes a permis d'uniformiser les prix car, si tout le maïs ontarien arrivait sur le marché en même temps, à l'automne, les producteurs en obtiendraient un faible prix.

Lorsque les agriculteurs reçoivent une avance, ils peuvent attendre avant de commercialiser leur maïs et le prix demeure élevé parce qu'il y en a peu sur le marché. Comme le maïs entre peu à peu sur le marché, son prix se maintient. Les consommateurs savent que si le prix du maïs baisse trop, ils n'en trouveront pas sur le marché, car les producteurs bénéficient d'avances de fonds pour tenir le coup.

D'après l'*Ontario Corn Producers Association*, seuls quelques-uns de ses membres, soit seulement ceux qui auront besoin d'argent pour d'autres raisons, et encore, se prévaudront des avances de fonds si celles-ci sont assorties d'un intérêt. Pour accepter de payer 12 ou 15 p. 100 d'intérêt sur une avance, il faut être sûr que le prix du maïs augmentera de 15 p. 100 au moins, et très peu d'agriculteurs sont prêts à prendre le risque.

• (1830)

Pour arriver à payer leurs comptes et à aider leurs collectivités à survivre, ils vont commercialiser leur grain le plus vite possible, faire baisser les prix et prendre ce qu'on leur donnera, avec comme résultat net à long terme qu'ils feront moins d'argent. Comme l'a signalé mon collègue, le député de Mackenzie, il est fort possible que le gouvernement soit obligé de les soutenir dans le cadre d'autres programmes fédéraux.

D'après le député d'Athabasca, c'est la faute des néo-démocrates et des libéraux si ce projet de loi n'est pas adopté. A l'instar de la plupart des Canadiens, je crois, il devrait reconnaître qu'une loi existe déjà. Selon le ministre, ces modifications ont pour tout objet de fournir de l'argent aux agriculteurs. Une loi existe déjà. Si la volonté politique de fournir l'argent aux agriculteurs existe vraiment, comme le député le laisse entendre, le gouvernement n'a qu'à se prévaloir de la loi actuelle pour fournir de l'argent aux agriculteurs et cela, dès la semaine prochaine s'il le veut. Il y a des agriculteurs qui ont besoin d'argent. Ils sont peu nombreux à vouloir des avances aux conditions fixées par le gouvernement. Ils sont très peu à avoir besoin de 250 000 $.

Selon les statistiques, très peu d'agriculteurs ont emprunté le montant maximum autorisé en vertu de la loi actuelle. La loi actuelle accorde jusqu'à 30 000 $ aux agriculteurs indépendants, 60 000 $ aux sociétés comprenant deux agriculteurs, et 90 000 $ aux sociétés de trois agriculteurs et plus.

M. Shields: Désormais, ils pourront obtenir 250 000 $ si nécessaire.

M. Hovdebo: Oui, mais pourquoi le feraient-ils s'ils doivent payer de l'intérêt sur cette somme, surtout s'ils ont besoin d'argent parce que les prix. . .

Une voix: Parce que ça leur coûte moins cher que n'importe où ailleurs.

M. Hovdebo: Vous avez mis le doigt dessus. Le député d'Athabasca appuie mon argument. Si vous contractez un prêt sur lequel vous devez payer des intérêts et si vous contractez ce prêt parce que vous attendez que le prix monte, vous prenez une chance. Si ce prêt vous coûte 15 p. 100 et que le prix ne monte que de 10 p. 100, combien avez-vous gagné?

Une voix: Rien.

M. Hovdebo: Rien du tout. Mon collègue d'Athabasca a dit que le projet de loi avait été présenté en juin. C'est vrai. Mais il laissait tellement à désirer que personne n'en voulait. Le gouvernement l'a présenté le 25 juin, le dernier jour où nous avons siégé avant de partir en vacances et il voulait le faire adopter en un seul jour.

Ceux d'entre nous qui ont vu le projet de loi l'ont trouvé tellement ridicule que nous en avons ri. Le gouvernement a constaté lui aussi qu'il était ridicule et il l'a retiré. Il a été présenté de nouveau en septembre avec

quelques modifications mineures mais sous la forme d'un projet de loi différent.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Athabasca a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, mon collègue a dit que les agriculteurs avaient besoin d'avances en espèces. Ils vont les recevoir. C'est pourquoi nous avons imposé la clôture.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le député a la parole pour participer au débat.

M. Hovdebo: Nous avons été saisis du projet de loi C-32 en septembre, mais il laissait tellement à désirer que le gouvernement l'a retiré pour le remplacer par le projet de loi C-36, qui a été présenté à la Chambre le 3 octobre.

Il y a quelques jours, nous avons entamé la huitième heure de discussion. Le débat sur ce projet de loi, auquel le gouvernement a appliqué la clôture, a peut-être duré huit heures et 10 minutes. Le gouvernement dit que le débat a assez duré. Nous avons eu un peu plus de deux jours de débat, et il est tout à fait contraire aux habitudes de la Chambre d'imposer la clôture à ce stade. Cela laisse penser que le gouvernement a peur que, si les agriculteurs en apprennent trop sur le projet de loi, ces derniers vont le rejeter et retirer au gouvernement une partie de leur appui.

Les conservateurs ont traditionnellement joui d'un grand appui dans les zones rurales, mais ils sont en train de le perdre parce qu'ils proposent des projets de loi irréfléchis et mal étudiés comme celui-ci.

Le gouvernement a justifié la nécessité de ce projet de loi et le paiement d'intérêts sur les avances non pas en invoquant l'intérêt des agriculteurs mais la réduction du déficit.

Qui est responsable de l'inflation dans notre pays qui est à l'origine de ce problème? Ce ne sont certes pas les agriculteurs. Ces derniers ont bénéficié depuis deux ans d'un milliard de dollars d'aide. Certains diront que les agriculteurs reçoivent trop d'aide. Mais ces derniers l'ont rendu au pays au centuple, même ces deux dernières années, parce que leur production totale a augmenté, même s'ils ont gagné moins d'argent. Quelle part les agriculteurs pourraient-ils payer équitablement? Nous leur demandons d'alourdir la dette qu'ils ont déjà.

Les agriculteurs connaissent déjà des difficultés avec leur endettement. La dernière chose dont ils ont besoin c'est de l'alourdir. C'est ce qu'on leur demande de faire en l'occurrence. On leur demande de prendre une avance, de contracter une dette portant intérêt et d'augmenter leur endettement. L'ironie réside dans le fait que les agriculteurs qui vont peut-être emprunter les 250 000 $ sont ceux-là même qui sont dans une situation si désespérée que personne ne leur prêterait de l'argent autrement. C'est la seule raison pour laquelle on leur offre ces 250 000 $ monsieur le Président.

Comme je l'ai déjà dit, tous les groupes d'agriculteurs d'un bout à l'autre du pays ont eu recours, d'une façon ou d'une autre, à ce programme de paiements anticipés. Nous devrions faire ce que nous pouvons pour conserver ce régime, de façon que les agriculteurs puissent contribuer à un fonctionnement plus harmonieux du marché et d'une façon qui leur soit profitable. Si vous obligez les agriculteurs à accepter un moindre prix pour les denrées alimentaires qu'ils produisent, un bien plus grand nombre abandonneront leur exploitation. Nous devrions faire en sorte qu'ils les conservent au lieu de les abandonner. Nous n'avons pas l'intention d'appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis bien aise à mon tour de traiter de ce projet de loi. La Chambre a entendu des députés ministériels déclarer que le projet de loi dont elle est saisie ne change en rien ni l'esprit ni la lettre des deux lois. J'aimerais ajouter des précisions là-dessus.

Tout d'abord, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes permettra aux agriculteurs d'engranger leur récolte après les moissons et de la livrer graduellement tout au long de la saison de commercialisation pour bénéficier de meilleurs prix.

Ensuite, la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies atténuera les pressions qui s'exercent sur le régime de livraison des contingents et réduira la congestion aux élévateurs locaux.

Enfin, les dispositions de ces lois qui concernent la garantie des prêts demeurent inchangées.

• (1840)

Le gouvernement fédéral va continuer de garantir les avances fournies aux agriculteurs en vertu des divers programmes. Même si nous modifions la loi concernant ces avances de façon à abolir le privilège des prêts sans intérêt, nous avons eu quand même l'occasion d'améliorer ces lois.

Je crois savoir que le gouvernement a tenu des consultations tout au long de l'été avec les agriculteurs et leurs

associations. Ces consultations ont abouti aux améliorations qui figurent dans le projet dont la Chambre est saisie.

Pour que les agriculteurs puissent obtenir les avances prévues en vertu de ces deux lois, dès que le projet de loi aura reçu la sanction royale, le taux d'intérêt maximal en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ne sera plus fixé par règlement. Dorénavant, le taux d'intérêt maximum garanti dans le cadre de ce programme sera fixé par le ministre de l'Agriculture à un niveau égal ou inférieur au taux préférentiel.

En vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, le règlement fixe le taux maximum de l'intérêt que le gouvernement garantit dans le cas où l'agriculteur est dans la capacité de rembourser son prêt. La Loi sur le paiement anticipé des récoltes ne renferme pas de dispositions analogues, puisque les changements pertinents ont été apportés à la loi en 1985. De façon que les avances prévues en vertu des deux lois soient disponibles dès que le projet de loi C-36 aura reçu la sanction royale, on propose que le ministre fixe également le taux d'intérêt applicable aux grains dont la Commission canadienne du blé assure la commercialisation.

Si nous devions continuer de nous en remettre aux règlements, cela signifierait des retards indus dans le versement des avances aux agriculteurs de l'Ouest qui cultivent du blé et de l'orge et qui sont nombreux dans ma circonscription de Wetaskiwin. Ces agriculteurs seraient contraints d'attendre l'adoption d'un nouveau règlement pour pouvoir bénéficier de ces programmes.

Puisqu'un changement analogue apporté à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes a donné d'excellents résultats, nous devrions faire en sorte d'adopter rapidement cet amendement à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les agriculteurs qui participent à ce programme, notamment ceux de ma circonscription, ne devraient pas avoir à attendre pour toucher leurs avances. En écartant le besoin d'un règlement, le gouvernement fait en sorte que les céréaliculteurs de l'Ouest qui ont pris l'habitude de compter sur des avances puissent en toucher le plus tôt possible. A mon avis, ce changement ne peut être que bénéfique pour ma région.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat et je vais dire une chose dès le début: il n'y a pas un seul ministre de la Couronne à la Chambre, mes paroles tombent dans l'oreille de sourds. Les ministres de la Couronne se doivent d'être à la Chambre. C'est la deuxième fois aujourd'hui que je constate qu'il n'y en a pas un seul. Leur devoir est d'être à la Chambre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): C'est la deuxième fois que je dois avertir le député de ne pas faire allusion à la présence ou à l'absence d'un collègue. Je ne tiens pas à revenir sur ce point. J'espère que le député va tenir compte de cet avertissement et respecter les règles de la Chambre.

M. Milliken: Monsieur le Président, je m'attendrais que les ministres de la Couronne respectent les règles de la Chambre et la convention voulant qu'au moins un des 38 ministres soit à la Chambre quand elle est saisie d'une mesure d'initiative ministérielle. Ce sont eux qui ont imposé la clôture aujourd'hui. Ce sont eux qui établissent l'ordre du jour à la Chambre. Ce sont eux qui décident quels projets de loi vont faire l'objet du débat et leur devoir est d'être ici et d'en répondre à la Chambre.

Nous avons un gouvernement responsable, non pas un régime présidentiel où les députés peuvent faire comme bon leur semble. Les ministres sont comptables à la Chambre des communes. Ce sont des députés et il leur incombe—ne serait-ce qu'à un seul—d'être ici tout le temps.

Je sais que la présidence n'aime pas que j'y fasse allusion, mais je pense que c'est un important principe de démocratie parlementaire. C'est pour cette raison que j'insiste.

Je tiens à dire aussi. . .

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'invite mon ami à se rendre dans le hall où le ministre chargé des Céréales prend une bouchée en suivant le débat à la télévision. Les collègues du député sont assis dans l'autre hall de la Chambre où ils suivent le débat à la télévision.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait ce qui se passe. Les députés peuvent être à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, des téléviseurs sont placés dans les halls pour qu'ils puissent suivre les débats. Comme les délibérations se poursuivent pendant l'heure du dîner, je suis certain que ses collègues peuvent l'entendre du hall. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Milliken: Monsieur le Président, si je voulais parler au ministre dans le hall, j'irais dans le hall et je lui parlerais. Je suis ici, dans l'enceinte du Parlement du Canada, pour prononcer un discours sur ce projet de loi. J'ai le droit de prononcer mon discours et le ministre a l'obligation d'être ici pour l'entendre.

De toute façon, je ferai mon intervention comme j'entendais le faire. Je veux également signaler que je suis très navré de constater que le ministre de la Justice est

dans l'impossibilité d'assister à la séance ce soir. Je sais qu'il lui est impossible d'être ici. Je ne veux surtout pas donner à entendre qu'il a dû s'absenter pour des raisons étrangères à son travail. Je suis désolé qu'il soit absent parce que je vais citer certains extraits de discours qu'il a prononcés. Il aurait sûrement aimé entendre ces citations. Je suis vraiment désolé que le ministre et le vice-premier ministre, que je veux également citer à profusion, ne puissent être des nôtres. Je sais bien qu'ils sont occupés. Après tout, ils tiennent les rênes du pouvoir. Ils travaillent fort et donnent tout ce qu'ils ont pour la population du Canada. Mais je vais quand même citer certains extraits de leurs discours, et je sais que les députés d'en face apprécieront d'entendre les sages paroles que les membres du gouvernement actuel ont prononcées par le passé.

Regardons comment l'examen de ce projet de loi s'est déroulé jusqu'à maintenant, vu que la clôture a été imposée au débat sur ce projet de loi. Hier, le gouvernement a imposé une autre forme de clôture au débat sur un autre projet de loi et aujourd'hui, il recommence. Voyons comment le projet de loi a été traité. Il a d'abord été lu pour la première fois le 16 juin, et nous savons tous ce qui est arrivé à cette version-là du projet de loi. Elle avait été si horriblement bousillée que le gouvernement, faute de planification et d'organisation adéquates, a dû la retirer. Le gouvernement a donc obtenu notre consentement unanime pour retirer un épouvantable projet de loi qu'il a remplacé par une autre mesure législative presque aussi affreuse.

Le projet de loi a été débattu à la Chambre l'après-midi du mardi 3 octobre, pendant une heure et 53 minutes. Il a encore été débattu le mercredi après-midi 4 octobre, car nous ne siégeons que l'après-midi le mercredi, pendant deux heures et six minutes. Puis, le jeudi 5 octobre, pendant trois heures et 24 minutes. Et encore le vendredi 20 octobre, pendant une heure et 47 minutes, ce qui fait un total de neuf heures et dix minutes. Voilà les heures qui ont été consacrées jusqu'à ce jour au débat sur le projet de loi.

Puis, nous avons la clôture, car neuf heures et dix minutes, c'est trop long pour un seul projet de loi, au dire du gouvernement. La clôture est proposée parce que le gouvernement ne peut plus braver l'orage. Le gouvernement veut nous bâillonner. Il veut fermer les portes du Parlement et nous chasser.

M. Nicholson: Nous voulons que les agriculteurs soient payés.

M. Milliken: Vous ne voulez pas que les agriculteurs soient payés.

Le député sait fort bien que les agriculteurs pourraient être payés en vertu de la loi actuelle.

M. Kempling: Vous êtes un moulin à paroles.

M. Milliken: Ils pourraient recevoir beaucoup plus que ce qu'ils vont obtenir en vertu de cette mesure législative. Mais le gouvernement est si radin qu'il ne paiera pas les agriculteurs en vertu de la loi actuelle. Il fait du chantage et leur dit d'adopter ce projet de loi, sinon ils ne seront pas payés du tout.

M. Nicholson: Quelles sottises!

M. Milliken: Pensons au nombre de fois où on a eu recours à la clôture à la Chambre par le passé. C'est la huitième fois que le gouvernement actuel l'emploie au cours de la présente législature, c'est plus que tout autre gouvernement ou plus qu'au cours de toute autre législature dans toute l'histoire du Canada.

M. Kempling: Qui a imposé la clôture pour faire adopter la Constitution?

M. Milliken: Le député de Burlington ferait mieux de surveiller sa tension artérielle.

Examinons les *Débats de la Chambre des communes*. De quoi discutait-on le 23 octobre 1980? On parlait de la Constitution. Et nous savons tous que ce débat a duré des mois et des mois. Le leader parlementaire du gouvernement de l'époque, M. Yvon Pinard, avait présenté la motion de clôture.

M. Kempling: Où est-il maintenant?

M. Milliken: Il a été nommé juge pour la gouverne du député de Burlington. Toujours est-il que, le 23 octobre 1980, l'actuel vice-premier ministre, le député de Végréville, a tenu les propos suivants qui se trouvent à la page 4027 du hansard. J'espère que le député de Burlington écoutera attentivement:

> Monsieur le Président, comme l'on vient d'imposer à cette Chambre l'une des mesures les plus répugnantes et les plus destructives jamais perpétrées contre le processus démocratique, ce n'est pas sans tristesse ni regret que je prends part à ce débat.

De quoi s'agissait-il?

M. Kempling: Il parlait de la Constitution.

M. Milliken: De la clôture. Il parlait bel et bien de la clôture. Si le député prenait quelques minutes pour lire le discours, il verrait bien qu'il s'agissait de la clôture. Et si le député ne me croit pas, qu'il écoute ceci:

En agissant ainsi, le gouvernement fait preuve d'intransigeance, d'arrogance et, à mon avis, de lâcheté. Le Parlement doit maintenant courber l'échine, comme a dit l'honorable député de Provencher (M. Epp), devant la tyrannie de la majorité.

C'est ce qu'il pensait de la clôture à l'époque. Aujourd'hui, il est tout à fait muet sur la question. Il n'ose pas se prononcer maintenant parce qu'il sait que ce qu'il a dit en 1980 était juste. Il ne veut plus qu'on le cite.

Voyons voir un autre discours. Que s'est-il passé le 26 octobre 1983? La Chambre discutait du projet de loi C-155, mesure visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest. Le débat portait sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Examinons le hansard pour voir ce qui s'est passé au cours de ce débat. Je citerai un passage du discours du député de Winnipeg-Sud-Centre à cette occasion. Il était ministre des Transports, et il ne proposait pas la règle draconienne de clôture dont il est question aujourd'hui mais une autre forme de clôture, l'attribution de temps, comme ce que nous avons eu hier.

• (1850)

Il a dit que le projet de loi avait été présenté en deuxième lecture et que plus de 97 députés avaient pu exprimer leur point de vue. Il y avait eu ensuite trois mois pleins de réunions de comité où plus de 200 témoignages avaient été recueillis. Voilà pourquoi il imposait la clôture. Le débat s'éternisait et en était, je crois, à l'étape du rapport.

Je rappelle les faits. La Chambre des communes a passé neuf jours à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. Puis la question a été examinée par le comité pendant trois mois. L'étape du rapport durait depuis 15 jours quand on a finalement proposé une motion d'attribution de temps, après quoi la troisième lecture a pris deux jours.

M. Kempling: Et alors?

M. Milliken: Nous n'avons étudié le projet de loi que quatre jours, pas neuf, et voici que la clôture s'abat déjà sur nous à l'étape de la deuxième lecture. L'exemple est révoltant. Le député de Burlington devrait avoir honte de défendre un gouvernement aussi arrogant et prompt à piétiner les droits du Parlement.

Voici ce que le député de Végréville avait à dire cette fois-là, en 1983: «Je regrette vraiment ce que le ministre a fait aujourd'hui.» Je suppose que ce n'était pas des larmes de crocodile. Il a ajouté:

Mon parti s'est attaché à présenter des critiques constructives.

Pendant des mois et des mois, mais cela ne comptait pas.

Nous avons présenté des solutions de rechange, nous avons cherché à améliorer le projet de loi et à trouver des solutions raisonnables. Mais le ministre est si chatouilleux sur son projet de loi qu'il n'a pu s'empêcher de présenter la clôture. Il ne permettra pas qu'on discute de ces solutions de rechange.

Après neuf jours de débat à l'étape de la deuxième lecture, trois mois d'examen en comité et l'audition de plus de 200 témoins, 15 jours de débat à l'étape du rapport, le vice-premier ministre ose dire que le ministre ne permet pas de discussion sur les solutions de rechange. Que dirait-il aujourd'hui s'il était ici pour débattre ce projet de loi? Il dirait que nous n'avons pas eu la chance d'en discuter, que nos droits sont bafoués, s'il suivait son exemple. Mais non, il y a plus. A la page 28353 du hansard, on lit:

Or, voilà encore qu'à la Chambre, il refuse que la Chambre débatte certaines solutions de rechange que mon parti avait proposées.

Qu'en est-il de nous? Qu'en est-il du déni de nos droits en tant que députés de débattre ce projet de loi après 4 jours, contrairement aux 24 jours auxquels le député de Végréville a eu droit en 1983. Il poursuit:

Au lieu de chercher une solution, il a recours à la force.

Que fait le gouvernement dans ce cas-ci? Il a recours à la force brutale, monsieur le Président, pour la huitième fois depuis le début de cette législature. Il ajoute:

Les députés d'en face prétendent que s'ils s'entêtent, c'est dans l'intérêt des Canadiens.

Ce sont les propos qu'il tenait. A la même page, on lit:

. . .notre parti s'est efforcé de trouver une solution à la fois avantageuse et satisfaisante. Nous ne nous sommes pas seulement opposés, nous avons aussi proposé. Nous avons proposé d'autres solutions. Nous avons entendu les témoignages devant le comité. . . Mais nous sommes très déçus. . .

C'est à pleurer, monsieur le Président.

. . .qu'on ne nous ait pas permis de débattre ces propositions qui, à notre avis, amélioreraient considérablement le projet de loi.

De débattre ces propositions, mon oeil. Il a eu 24 jours pour débattre ces propositions; 97 députés ont pris la parole à la deuxième lecture seulement et le vice-premier ministre verse des larmes de crocodile, se plaignant de ne pas avoir eu une chance de débattre le projet de loi. Pourquoi n'est-il pas ici pour nous dire que nous n'avons pas eu une chance aujourd'hui, s'il le croyait à ce moment-là? Nous n'avons eu que quatre jours à la deuxième lecture de ce projet de loi, et l'un d'eux était une demi-journée. Nous avons eu neuf heures de débat

et voici qu'on propose encore une fois d'appliquer la clôture.

M. Kempling: C'est tout ce qu'il faut.

M. Milliken: C'est absolument honteux.

J'en ai encore à dire parce que nous devons maintenant parler du ministre de la Justice. Je suis sûr que s'il regarde la télévision il doit être un peu nerveux, car dans un débat en 1984, lors d'une motion d'attribution de temps sur un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le ministre de la Justice décidait d'intervenir et il a fait une remarque au sujet de la clôture. Elle est très courte, mais je pense qu'elle est très instructive. Il disait le 28 mars 1984, comme on peut le voir à la page 2518 du hansard:

> La clôture est la marotte du parti libéral.

Voilà ce que disait le ministre de la Justice. Celui qui a proposé la clôture plus souvent que n'importe quel leader du gouvernement au Canada a eu l'audace de dire, en 1984, que la clôture était la marotte du parti libéral.

Si c'était le problème du Parti libéral, c'est maintenant le problème du Parti conservateur, parce qu'il a abusé honteusement de la confiance que les Canadiens lui ont témoignée en novembre dernier en appliquant la clôture à chacune des étapes de l'étude de chacun des projets de loi présentés à la Chambre. J'aurais honte si j'étais du côté ministériel.

Regardons où en était l'étude de ce projet de loi lorsque le ministre de la Justice a eu l'audace de faire cette déclaration. Le projet de loi C-21 avait été débattu—écoutons les dates, le député de Burlington pourrait trouver cela intéressant—les 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21, 27 et 28 mars. Ce sont là les dates auxquelles le projet de loi avait été débattu à l'étape de la deuxième lecture. C'est à ce moment-là que le gouvernement avait présenté une motion d'attribution de temps pour faire adopter le projet de loi.

Avons-nous eu un débat d'une telle durée sur ce projet de loi? Non.

M. Nicholson: Vous avez eu beaucoup de temps. Pourquoi ne voulez-vous pas aider les agriculteurs canadiens?

M. Milliken: Non. Avons-nous eu un débat d'une telle durée sur n'importe quelle autre mesure législative à laquelle le gouvernement a proposé d'appliquer la clôture? Non. Le gouvernement actuel nous a imposé la clôture à chaque occasion, et c'est scandaleux.

Voici une autre citation de l'actuel ministre de la Justice. Il a dit le même jour, comme en témoigne le hansard à la page 2519:

> Il est regrettable que le parti libéral mette fin au débat sur le projet de loi et, bien entendu, notre parti se prononcera contre la motion tendant à limiter le débat.

Nous voyons maintenant le visage à deux faces du ministre, qui disait cela après huit jours de débat et qui dit maintenant, après quatre jours, que nous en avons déjà eu trop. En fait, ce n'est pas quatre jours, mais bien trois jours et demi. C'est tout à fait insuffisant.

Comme le député de Halifax le dit, ce projet de loi est nuisible. Le gouvernement pourrait verser les paiements aux agriculteurs dès aujourd'hui, mais il préfère attendre que ce projet de loi soit adopté avant de le faire et il ose prétendre que c'est nous qui privons les agriculteurs de ces paiements. Sa position est intenable.

M. Nicholson: Vous êtes contre les agriculteurs.

M. Milliken: Le député de Niagara Falls est ici et il semble penser que les agriculteurs ne sont pas avec nous. Au contraire, si j'étais le vice-premier ministre, je tremblerais dans mes souliers en lisant les lettres que nous recevons à ce sujet.

Je vais vous en lire une. Elle vient du président de la Manitoba Canola Growers Association. Le ministre d'État chargé des céréales aime nous dire qu'il a ces gens dans sa poche, qu'ils appuient ce projet de loi et qu'ils le considèrent comme la plus grande invention depuis le pain tranché. Écoutons ce qu'ils ont à dire à ce sujet.

Permettez-moi de lire cette lettre du 20 octobre du président de l'association des cultivateurs de granola du Manitoba. Vous verrez ce qu'ils pensent de ce projet de loi. La lettre est adressée à mon collègue, le critique en matière d'agriculture et député d'Algoma. Elle se lit comme suit:

> Nous voulons vous encourager à continuer à appuyer le rétablissement de l'exemption d'intérêt pour les programmes de paiement anticipé. Sans cette disposition, le programme comporte peu d'avantages pour les agriculteurs canadiens.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que mon collègue ne voudrait pas confondre les choses. Le granola, c'est ce qu'on achète à

l'épicerie, en tablette, par exemple. Je pense qu'il s'agit des cultivateurs de canola.

M. Kempling: Il l'ignore sans doute.

M. Milliken: Monsieur le Président, je m'excuse. Bien sûr que je voulais dire canola. Je remercie le député d'Athabasca de son intervention. Je suis toujours heureux d'avoir de l'aide de l'autre côté. Laissez-moi continuer la lecture de cette lettre:

> En ce qui concerne les graines oléagineuses, les paiements anticipés sans intérêt ont contribué à une livraison ordonnée, en supprimant les pressions sur les producteurs, qui n'ont pas à vendre à un moment où les prix tendent à être plus bas.
>
> De plus, un des membres de notre conseil d'administration est la personne responsable de l'administration du programme des paiements anticipés pour le canola qui relève du Conseil des producteurs de canola des Prairies. Ses calculs montrent qu'avec ce que l'on devra imposer pour couvrir les frais d'administration du programme, le coût réel de l'avance de fonds sera égal au taux préférentiel plus, au moins, un ou deux points de pourcentage. Vu que les frais d'administration sont les mêmes quelle que soit l'importance du prêt, plus la période est courte et le montant petit, plus le taux réel d'intérêt est élevé, ce qui fait qu'il sera plus économique pour les agriculteurs d'emprunter directement à la banque. De ce fait, les paiements anticipés perdent toute leur utilité.

Autrement dit, selon cette personne, ce projet de loi ne servira jamais à cette catégorie d'agriculteurs.

• (1900)

Je vais continuer à lire la lettre:

> Bien que notre organisme ne s'intéresse qu'au canola, aucun de nos membres ne se limite à cette culture. J'estime, par conséquent, pouvoir faire une observation sur le programme des paiements anticipés pour le grain commercialisé par la Commission canadienne du blé. A mon avis, tant que les agriculteurs canadiens seront assujettis à un système qui leur impose d'entreposer du grain dans leur exploitation, il n'est que juste de les payer pour l'entreposage. Le programme des paiements anticipés, tel qu'il était perçu dans le passé, offrait au moins une forme de rémunération de ce service.
>
> Je vous serais reconnaissant d'informer notre bureau lorsque le projet de loi C-36 sera renvoyé au comité parce que nous voudrions présenter un mémoire.

Le signataire est opposé au projet de loi, et il a bien raison. Il s'agit de M. Max Polon, président de l'Association des producteurs de canola du Manitoba. Ces gens savent à quel point cette mesure est désastreuse pour les agriculteurs du Canada.

Voici par ailleurs un article qui a paru dans le *Kingston Whig-Standard* d'aujourd'hui. Il parle d'une de mes électrices, M^me^ Brigid Pyke, qui est présidente de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. En voici un passage:

> Les agriculteurs vont bientôt savoir si l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis a sonné le glas de la petite exploitation agricole familiale au Canada, dit Brigid Pyke, présidente de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. D'après M^me^ Pyke, la faiblesse des négociateurs canadiens aux pourparlers sur le libre-échange a permis aux États-Unis de conserver le plein contrôle des importations américaines de produits agricoles, sans que le Canada obtienne le même pouvoir.

Je pourrais poursuivre la lecture de cet article, mais je crois que le message est clair. Le gouvernement et ses partisans qui sont en train de vociférer en face croient de toute évidence qu'ils rendent service aux agriculteurs en adoptant ce projet de loi, en dépit du fait que toutes les organisations agricoles du pays leur affirment ne pas avoir besoin de mesures de ce genre. Avec de tels amis, nous disent-elles, qui a besoin d'ennemis?

Le projet de loi a pour but de retirer des fonds aux producteurs. Les députés du gouvernement l'admettent. Ils prennent la parole, disent qu'ils sont désolés de prendre cet argent, puis ils versent des larmes de crocodile à cette perspective, mais ajoutent qu'ils doivent le faire pour équilibrer le budget. Ayant doublé la dette nationale depuis qu'ils sont au pouvoir, ils estiment que le déficit est maintenant prioritaire. Je peux bien le comprendre. Si j'avais dévasté l'économie comme le ministre des Finances l'a fait, je n'arrêterais pas non plus de courir à travers le pays pour parler du déficit, comme il le fait. Il a même réussi apparemment à convaincre le député de Burlington qui lance des commentaires sans prendre la parole. Je l'invite à participer au débat. Je crois qu'il ne s'est pas encore prononcé sur ce projet de loi. Je serais ravi de l'entendre.

Comme je l'ai dit dès le départ, et je serai bref, je regrette de ne pas être agriculteur et, donc, de ne pas en connaître bien long sur les questions agricoles. Mais je sais reconnaître les injustices quand elles se produisent. Ce projet de loi en est justement une. Je ne pouvais donc garder le silence pendant que les agriculteurs se font rouler par le gouvernement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pendant ce débat. Nul doute que, tout comme vous, monsieur le Président, mes collègues d'en face attendaient avec impatience mon intervention.

Certains députés conservateurs comptaient peut-être que le débat serait de courte durée, qu'ils pourraient partir tôt et que l'opposition laisserait la voie libre au gouvernement pour priver les agriculteurs de la jouissance de leurs droits. Erreur. C'est notre devoir, dans l'opposition, de nous porter à la défense des agriculteurs canadiens. Nous voulons leur venir en aide en nous opposant aux initiatives du gouvernement.

J'ai en main un bulletin de la Ontario Corn Producers Association, qui regroupe des producteurs de ma province. La grande circonscription de Glengarry—Prescott—Russell de même que celle de Stormont-Dundas, qui est si bien représentée par mon voisin, comptent un grand nombre de producteurs de maïs.

Je voudrais lire ce qu'ils ont écrit dans leur bulletin du mois de septembre. Ils ont d'abord parlé du ministre de l'Agriculture de l'Ontario. L'Ontario a un tout nouveau ministre de l'Agriculture, un libéral. Voici ce qui est dit à propos de ce ministre:

> L'*Ontario Corn Producers Association* souhaite la bienvenue au nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. David Ramsay. Il s'est fait beaucoup d'amis par la franchise et l'honnêteté avec laquelle il a répondu aux questions à la suite de son discours à notre congrès bisannuel qui s'est tenu le 6 septembre à la Waterloo Inn. . .
>
> Nous remercions également Jack Riddell qui a passé quatre ans comme ministre de l'agriculture de la province. Même si Jack était bien connu pour sa tendance à se faire «l'avocat du diable» lors de son examen des demandes et des conseils émanant des associations de producteurs, il nous a toujours prêté une oreille attentive, et nous l'avons toujours trouvé ouvert aux propositions bien fondées et totalement dévoué au bien-être de l'Ontario rural.

Vous constaterez, monsieur le Président, vous qui n'êtes pas partial, que ces agriculteurs n'ont que du bien à dire des deux ministres libéraux de l'Agriculture de l'Ontario, M. Riddell, l'ancien, et M. Ramsay, le nouveau. Voilà ce qu'ils avaient à dire.

Un peu plus loin, parlant des paiements anticipés, voici ce qu'ils disaient:

> Il n'y a pas grand-chose à ajouter à nos remarques des bulletins précédents et à l'annonce qui paraît dans ce magazine, il y a seulement la récente déclaration d'un adjoint spécial du ministre de l'Agriculture, Don Mazankowski, disant que rien ne sera offert avant que la loi ne soit modifiée (pour éliminer la disposition prévoyant des avances sans intérêt) et que le nouveau règlement ne soit publié. Actuellement, la politique de l'association est toujours de s'opposer à ces changements (au moins tant que des changements analogues n'auront pas été apportés au *Farm Bill* américain), car nous estimons que tous les avantages résultant d'un programme d'avances avec intérêt seront éliminés par la myriade de procédures administratives (aux frais des producteurs) qu'un tel programme exigera. C'est une situation regrettable, car il y a des signes, selon certains analystes, que le stockage pourrait avoir des avantages pendant l'année de commercialisation qui vient.

L'association parle des deux ministres libéraux de la province et elle dit qu'ils font un bon travail. Il n'y a qu'un paragraphe sur le gouvernement fédéral, mais c'est pour condamner le programme annoncé par le projet de loi C-36. C'est cela la différence. Il est temps que les députés d'en face commencent à écouter ces arguments. Ce ne sont pas les libéraux qui parlent. C'est tiré du bulletin de l'*Ontario Corn Producers Association*.

Le député d'en face vient de l'Ontario; peut-être qu'on ne cultive pas beaucoup de maïs dans sa circonscription, mais qu'on y en cultive ou pas, les consommateurs ontariens vont néanmoins payer à long terme, directement ou indirectement. Bien sûr, le tort causé aux agriculteurs ontariens et aux agriculteurs canadiens en général est un tort causé au consommateur canadien car, à long terme, la disparition d'une bonne économie agricole n'est pas simplement une perte pour les agriculteurs mais pour toute la société.

J'ai ici une lettre écrite au ministre de l'Agriculture, et datée du 5 juin 1989. Peut-être que certains de mes collègues en ont déjà parlé plus tôt ce soir, mais il vaut la peine de répéter ce qu'elle dit. La lettre est adressée au ministre de l'Agriculture et dit ceci:

> L'*Ontario Corn Producers Association* et l'*Ontario Soybean Growers Marketing Board* s'opposent à la décision, annoncée dans le budget d'avril, de supprimer la disposition de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes concernant les paiements anticipés sans intérêt.

Ces organismes s'y opposent. Nous entendons dire par le ministre de l'Agriculture et par son ministre associé, à l'occasion de questions complaisamment posées par des députés conservateurs d'arrière-ban, que les gens sont en quelque sorte favorables au projet de loi. Bien sûr que nous sommes en faveur des paiements anticipés, mais pas favorables à un projet de loi qui supprime les dispositions concernant les paiements anticipés sans intérêt. Voilà ce à quoi nous nous opposons. Les questions de complaisance que posent des députés d'arrière-ban ne résoudront rien. La solution viendra quand le gouvernement se rendra compte que cette mesure qu'il tente d'imposer ce soir à la Chambre en recourant à toutes sortes de moyens pour étouffer le débat ne donnera pas de résultat.

• (1910)

Oh! oui, tôt ou tard, quand nous manquerons d'orateurs, le gouvernement réussira à faire adopter son projet de loi, mais il n'obtiendra pas l'appui ni l'approbation des Canadiens. Il n'obtiendra pas l'appui ni l'approbation des agriculteurs de tout le pays. Oui, quelques singes savants de l'arrière-ban applaudiront quand le ministre de l'Agriculture se lèvera pour voter, et le ministre de l'Agriculture prendra ces applaudissements pour l'approbation des Canadiens, mais il se trompe. Il se trompe si c'est ce qu'il pense.

Je dis aux ministériels d'en face qu'ils ont encore le temps d'aller dans la salle des pas perdus secouer le ministre de l'Agriculture, lui dire de repartir à zéro, de faire les choses correctement, de tenir compte des recommandations de mon honorable et très distingué collègue, le député de Lambton—Middlesex qui a déjà été ministre de l'Agriculture—et un ministre fameux—et de tenir compte des recommandations de mon collège d'Algoma qui lui aussi connaît bien le dossier agricole, car il est depuis plusieurs années porte-parole de l'opposition en matière agricole.

M. Boyer: Est-ce que les producteurs de maïs parlent de lui dans leur bulletin?

M. Boudria: Le député d'en face demande si les producteurs de maïs ont parlé d'un député d'opposition plutôt que d'un autre dans leur bulletin. L'important c'est que les producteurs de maïs parlent du ministre et de sa politique, et disent que ses politiques sont pourries. Voilà ce que mon collègue d'en face doit essayer de se rappeler. Ce qu'il y a de malheureux, c'est que les députés d'en face ne parviennent pas à comprendre, malgré que nous ne cessions de leur rabâcher les choses.

Je sais que vous comprenez, monsieur le Président, parce que vous n'êtes pas partisan, vous avez parfaitement compris. Mais les députés d'en face ne sont pas aussi objectifs que vous et moi. Ils n'y voient pas aussi clair. Peut-être qu'à force de répéter nous allons les convaincre que dans sa rédaction actuelle le projet de loi n'est pas conforme aux intérêts des agriculteurs canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans ma circonscription, il y a bon nombre de producteurs de maïs, bon nombre d'agriculteurs, comme on le sait, et j'ai soulevé ce dossier bon nombre de fois à la Chambre des Communes. Les agriculteurs de chez nous en ont assez d'entendre à chaque Budget, des coupures, des coupures et des coupures budgétaires, ayant toujours un effet néfaste sur le secteur agricole, et ces coupures budgétaires étant toujours effectuées par un ministre des Finances qui semble tout à fait indifférent au fait que l'agriculture canadienne souffre, qui semble tout à fait indifférent au fait que nos agriculteurs canadiens, dans ce climat de soi-disant libre-échange, auront de plus en plus de difficultés. Et je vous dis, monsieur le Président, que le ministre des Finances et tous ses collègues d'en face, tous les députés seraient fort bien avisés de commencer immédiatement à écouter l'Opposition officielle, et d'écouter également les agriculteurs canadiens. Eux savent ce dont ils ont besoin, eux savent que le gouvernement actuel, durant les dernières années, a imposé des coupures qui sont tout à fait déraisonnables, compte tenu des difficultés que j'ai soulevées.

Alors, monsieur le Président, en terminant, je lance ce dernier appel aux parlementaires d'en face, leur demandant, encore une fois, de ne pas songer seulement au ministre conservateur des Finances, de ne pas penser seulement au fait qu'on les remerciera peut-être dans 15 ou 20 minutes pour avoir voté soi-disant de la bonne façon. Je leur demande de penser à quelque chose de beaucoup plus important, de penser à leurs électeurs, et je leur demande surtout de penser ce soir aux producteurs et aux agriculteurs canadiens. Il est temps que l'on commence à penser aux agriculteurs au lieu qu'aux banquiers.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de Regina—Wascana.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(Vote No 117)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Beatty	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Champagne (Champlain)
Chartrand	Cole
Côté	Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gibeau
Greene	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Jacques	Johnson
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Martin (Lincoln)
Mayer	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Robitaille	St-Julien
Schneider	Shields
Sparrow	Thompson
Thorkelson	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vien
White	Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard	Worthy—86

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Black	Blondin
Boudria	Brewin
Callbeck	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Ferguson
Fisher	Foster
Gray (Windsor-Ouest)	Guarnieri
Harvey (Edmonton-Est)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Lee	MacAulay
Manley	Milliken
Mitchell	Pagtakhan
Rocheleau	Simmons
Speller	Stupich
Taylor	Vanclief
Wappel	Wood
Young (Gloucester)—45	

• (1950)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Suis-je dispensé de faire retentir le timbre?

Des voix: D'accord.

M. Hawkes: Monsieur le Président, la Chambre accepterait-elle que le résultat du vote précédent soit appliqué à ce vote-ci?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis prêt à accepter la suggestion du whip du gouvernement.

Si vous demandiez le consentement unanime de la Chambre, nous pourrions nous dispenser de tenir le vote et nous accepterions que le résultat du vote précédent soit appliqué à celui-ci.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, mes collègues et moi sommes d'accord nous aussi.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 118)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Beatty	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Boyer	Brightwell
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)

Cardiff	Champagne (Champlain)
Chartrand	Cole
Côté	Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gibeau
Greene	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Jacques	Johnson
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Martin (Lincoln)
Mayer	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Robitaille	St-Julien
Schneider	Shields
Sparrow	Thompson
Thorkelson	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vien
White	Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard	Worthy—86

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Black	Blondin
Boudria	Brewin
Callbeck	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Ferguson
Fisher	Foster
Gray (Windsor-Ouest)	Guarnieri
Harvey (Edmonton-Est)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Lee	MacAulay
Manley	Milliken
Mitchell	Pagtakhan
Rocheleau	Simmons
Speller	Stupich
Taylor	Vanclief
Wappel	Wood
Young (Gloucester)—45	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais que le représentant du leader parlementaire du gouvernement nous fasse part de la liste des travaux prévus pour demain et peut-être même au-delà.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement a prévu de revenir dans cette enceinte pour le vote de 1 heure du matin et il comptait alors donner des précisions au sujet des travaux de la Chambre.

La fin du débat nous a pris par surprise et le vote s'est déroulé avec une telle rapidité que mon collègue n'a pas pu se joindre à nous; or c'est lui qui détient les renseignements demandés. Aussitôt qu'il arrivera, nous en ferons part aux députés. Les travaux reprendront à 10 heures demain matin.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, certes, je comprends la situation délicate du whip du gouvernement, mais je trouve que le fait que le gouvernement ne soit pas à cette heure-ci en mesure de nous faire part des questions qu'il compte aborder demain en dit long sur le respect que lui inspire le Parlement.

Si les ministériels veulent rester ici jusqu'à 1 heure du matin, nous pourrions facilement leur arranger la chose. J'espère que le gouvernement se rendra compte que, en négligeant de nous faire part des travaux prévus, non seulement il fait fi de la Chambre, mais aussi du processus parlementaire. J'espère que les Canadiens se rendront compte de l'incurie du gouvernement au chapitre de la gestion des affaires de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 h 57, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 octobre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

• (1010)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais demander au gouvernement de nous indiquer quels seront les travaux de la Chambre au cours des prochains jours, afin d'éviter que ne se reproduise une situation embarrassante comme celle d'hier alors qu'aucun ministériel n'était en mesure de nous dire quels projets de loi nous serions appelés à débattre ce matin. En pareilles conditions, les députés ont bien du mal à s'acquitter de leurs responsabilités.

J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire si lundi et mardi seront effectivement des journées de l'opposition, et quels travaux il envisage pour mercredi prochain.

M. Lewis: Comme je l'ai signalé hier à 15 heures, monsieur le Président, nous nous efforçions d'établir pour aujourd'hui une liste de projets de loi qui conviennent à la fois au gouvernement et aux partis d'opposition, de façon que les critiques chargés de les examiner soient présents.

C'est ainsi que nous procédons normalement le vendredi alors que nous nous efforçons de mettre la dernière main à certains projets de loi, au lieu d'entreprendre l'étude de mesures législatives importantes. Nous étions justement en train de préparer cette liste lorsque j'ai pris la parole hier après-midi. Celle-ci comprenait le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts, ainsi que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne. Nous avons aussi discuté de la possibilité d'y inclure la Loi concernant les musées, mais sans résultat.

Nous sommes parvenus à déterminer que les partis d'opposition étaient prêts à débattre du projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts. Nous avons décidé que la Chambre étudierait ensuite le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne. Sauf erreur, les partis d'opposition sont prêts à débattre de ce projet de loi et leurs porte-parole respectifs sont présents.

Je crois savoir que le porte-parole des libéraux s'est réjoui de ce que la Chambre étudie cette semaine le projet de loi sur les forêts, car cela n'aurait pas fait son affaire la semaine prochaine. Je le comprends. Nous sommes prêts à ces accommodements. Ce n'est pas de propos délibéré ou pour embarrasser les députés que nous choisissons d'examiner tel ou tel projet de loi le vendredi. En fait, le député de Burnaby—Kingsway et moi aurions bien aimé étudier le projet de loi C-38, tendant à modifier la Loi sur la Cour fédérale, mais malheureusement le critique du Parti libéral n'aurait pas pu y participer, puisqu'il devait s'absenter pour vaquer aux affaires de son parti. Je comprends cela. Nous aurions bien aimé tous les deux étudier ce projet de loi, mais nous avons décidé de n'en rien faire afin. . .

M. Milliken: Sottise que tout cela!

M. Lewis: Pas du tout. Peut-être le député de Kingston et les Îles aurait-il préféré que la Chambre étudie le projet de loi sur la Cour fédérale, mais j'ai décidé d'attendre l'arrivée du critique pour en discuter, car il est familier avec le sujet. Je suis sincère quand je dis cela.

Nous avons consulté les critiques au sujet des travaux d'aujourd'hui. J'étais à Montréal hier soir, mais j'avais l'intention de rentrer à Ottawa. On m'avait dit que l'opposition avait assez de députés pour poursuivre le débat jusqu'à 1 heure, mais non. Quand je suis arrivé à 23 h 31, la Chambre était déserte. Donc, le vote avait déjà eu lieu. Voilà pour les travaux d'aujourd'hui.

Comme on s'est enquis au sujet des travaux de lundi et mardi, je peux dire à la Chambre que ce seront deux jours désignés.

Quant aux travaux de mercredi, nous suivrons la même procédure que je viens d'expliquer à la Chambre: nous allons voir quels critiques seront disponibles pour faire progresser les travaux sans causer trop d'inconvénients aux députés. Dès que nous serons fixés—plus tard au-

jourd'hui ou peut-être lundi—j'en informerai la Chambre.

M. Brewin: Monsieur le Président, le leader du gouvernement n'a sûrement pas voulu induire la Chambre en erreur. Quant au projet de loi C-29, notre critique le député de Prince George, n'est pas libre aujourd'hui. On le savait et, sauf erreur, ce renseignement a été transmis au ministre. Il n'y a pas eu de consultations à ce sujet, sauf que nous avons dit au ministre ou à la personne qui en a discuté avec nous que le critique n'est pas libre et sera absent pour quelque temps encore.

C'est faux d'affirmer qu'il y a eu des consultations, que d'autres projets de loi ont été retardés en faveur de celui-ci, ou qu'il y a eu des entretiens.

Je demande au leader du gouvernement à la Chambre de remettre la question sur le tapis. Voilà une difficulté à laquelle nous nous sommes exposés à cause de la procédure suivie par le gouvernement.

Je constate que le leader du gouvernement s'agite. Tout ce que je peux dire à la Chambre, c'est qu'il y a longtemps que notre critique a dit qu'il ne serait pas ici aujourd'hui, et c'est un fait. C'est pourquoi nous ne sommes pas préparés comme nous devrions l'être. Si le leader du gouvernement à la Chambre veut justifier ainsi sa façon d'agir, il se met le doigt dans l'oeil.

Si le ministre a d'autres renseignements, j'espère qu'il les communiquera maintenant parce qu'il est clair que notre porte-parole sera absent.

M. Oberle: Je pourrais peut-être éclairer mon collègue de Victoria. Il a tort de dire qu'il n'y a pas eu de consultations. En fait, le comité chargé d'étudier le projet de loi C-29 a établi un calendrier dont tous les membres ont été informés. Nous avons trois jours de retard sur le calendrier. Le député de Prince George—Bulkley Valley lui-même a insisté sur l'urgence d'en finir avec ce projet de loi afin que le comité permanent puisse poursuivre ses travaux.

J'ai moi-même consulté le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre hier. Après consultation du porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de forêts, nous avons convenu que le projet de loi devrait être mis en discussion et que le parti devrait être prêt à présenter des amendements.

En fait, il est écrit dans le *Feuilleton* que le député, M. Brewin, proposera les amendements qu'aurait normalement proposés le porte-parole de son parti. De toute évidence, il y a eu des consultations pour que le député soit prêt à proposer les amendements inscrits en son nom dans au *Feuilleton*. Durant les consultations, on nous a dit que le NPD était prêt, tout comme l'opposition officielle, à débattre le projet de loi ce matin. Nous le sommes certainement, et depuis un bon bout de temps.

M. Brewin: Tout d'abord, les motions ont été inscrites en mon nom parce qu'on a eu vent que le gouvernement avait l'intention de mettre ce projet de loi en délibération, malgré nos objections. Je répète qu'il n'y a pas eu de consultations sur l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. Oberle: Téléphonez à Nelson Riis.

M. Brewin: Le ministre nous dit qu'on a procédé à des consultations générales à propos du calendrier. Mais on nous a dit, jusqu'à hier, qu'aujourd'hui serait une journée réservée à l'opposition libérale. Nos collègues du Parti libéral confirmeront, j'en suis certain, que jusqu'à ce changement la journée d'aujourd'hui devait être consacrée à l'opposition libérale. Le ministre se trompe donc. J'espère que nous pourrons prendre une minute, monsieur le Président, pour voir si nous ne pouvons pas régler cette question. Nous préférions nettement débattre d'une autre question aujourd'hui.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais répondre à certaines des questions soulevées par le leader du gouvernement à la Chambre et je veux le faire rapidement, parce que je ne veux pas retarder le débat sur ce projet de loi.

Je voudrais rappeler au leader du gouvernement à la Chambre, quand il affirme avoir suivi le processus normal, qu'en fait son personnel n'a consulté celui du leader de l'opposition à la Chambre qu'après l'ajournement de la Chambre hier soir. Ce n'est pas la façon normale de procéder.

Quant aux remarques du ministre selon lesquelles il voulait revenir ici à 1 heure, parce que c'est l'heure à laquelle le vote aurait lieu, ou quelque chose de ce genre, assurément le leader du gouvernement à la Chambre sait que ce n'est pas ce que requiert le Règlement.

• (1020)

Le Règlement stipule que 1 heure du matin est l'heure limite, autrement dit, que c'est l'heure où le vote peut au plus tard avoir lieu, mais celui-ci aurait pu très bien se faire à 18 h 5. Etant donné qu'elle était fortement opposée à ce projet de loi, l'opposition a fait savoir qu'elle ne voulait pas débattre du projet de loi en question avant la soirée. Le leader du gouvernement à la Chambre le sait bien entendu je pense.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je vous ai avisé plus tôt ce matin que j'avais l'intention de soulever une question de privilège sur l'affaire qui a été débattue. Je sollicite votre indulgence, puisque je ne connais pas à fond la procédure à suivre ou les points à soulever.

Toutefois, j'ai l'impression que mon droit le plus fondamental et ma responsabilité première en tant que députée à la Chambre des communes, et par conséquent mon privilège le plus fondamental, est de pouvoir exprimer ici l'opinion de mes électeurs sur les mesures examinées à la Chambre. Je ne suis pas en mesure de m'acquitter de cette tâche si je ne sais pas, avant de me présenter à la Chambre, quels seront les travaux effectués ce jour-là. J'estime alors que mon privilège et le privilège de mes électeurs d'être représentés à la Chambre ont été enfreints par le gouvernement qui n'a pas informé le Parlement des travaux qui seront effectués à la Chambre aujourd'hui. Quand cela se produit, je suis incapable de me préparer pour la séance de la Chambre.

L'un des projets de loi qui aurait pu figurer à l'ordre des travaux aujourd'hui est en fait un projet de loi qui intéresse très directement ma région et mes électeurs. J'ai siégé au comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi et j'ai proposé des amendements dont sera saisie la Chambre.

M. Lewis: Ce projet de loi n'a pas encore été appelé.

Mme Catterall: Mais c'est un des projets de loi qui auraient pu l'être. Je demanderais à la présidence de me faire savoir s'il s'agit d'une question de privilège ou non.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: La présidence remercie la députée de ses commentaires. Toutefois, elle doit préciser qu'il s'agit d'un rappel au Règlement et non d'une question de privilège.

Aux termes du paragraphe 40(2) du Règlement, le gouvernement appelle les projets d'initiative gouvernementale dans l'ordre qu'il établit lui-même. C'est ce que prévoit à l'heure actuelle le Règlement de la Chambre. C'est pourquoi je dois déclarer que l'objection soulevée par la députée d'Ottawa-Ouest ne donne pas lieu à la question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE MINISTRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre procède à l'étude du projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—MOTION D'AMENDEMENT

M. le vice-président: Il y a huit motions d'amendement relatives au projet de loi. J'ai examiné ces motions et je suis maintenant prêt à faire connaître ma décision en ce qui concerne le choix des motions, leur regroupement et les modalités de mise aux voix. Les motions nos 1, 2, 3 et 5. . .

[*Français*]

Les motions nos 1, 2, 3 et 5, inscrites au nom du ministre d'État (Forêts) (M. Oberle), sont recevables et seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion no 1 vaudra également pour les motions nos 2, 3 et 5.

[*Traduction*]

Les motions nos 4, 6 et 8, inscrites au nom du député de Victoria (M. Brewin), paraissent introduire des éléments nouveaux dans les articles du projet de loi, ce qui, comme le député le sait, est contraire à nos usages parlementaires. Par conséquent, conformément au commentaire 773, paragraphe (1), de la 5e édition de *Beauchesne*, je ne choisirai pas ces motions.

[*Français*]

La motion no 7 est recevable et elle sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. le vice-président: Le député de Victoria invoque le Règlement.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'imagine que c'est l'habitude à la Chambre de se sentir quelquefois frustré devant les décisions de la présidence, mais, d'autre part, de les accepter avec autant de bonne grâce que possible.

C'est ce que j'éprouve à la suite de vos décisions à propos des motions nos 4 et 6. Toutefois, en ce qui concerne la motion n° 8, je voudrais demander à la présidence de reconsidérer sa décision. La motion nº 8 vise à amender l'article 6. L'article 6 prévoit que le gouverneur en conseil peut adopter des règlements pour la protection, le soin et la gestion des régions d'expérimentation forestière et des terres placées sous la responsabilité du ministre, notamment en ce qui concerne: a) la coupe, l'enlèvement et l'emploi du bois et ainsi de suite; b) la protection de la flore et de la faune.

Aux termes de l'amendement proposé, on ajouterait g) l'utilisation des insecticides et des pesticides; et h) la préservation des arbres transformés par des méthodes culturales.

En d'autres mots, il faut dire d'abord que l'énumération de a) à h) énonce et explique simplement les modalités générales de l'article. Elle n'ajoute rien à l'article. Elle ne fait que donner des détails sur les définitions de l'article. Elle n'ajoute aucun élément nouveau ou complémentaire. Elle clarifie et explique.

Deuxièmement, l'énumération proposée comprend la protection de la flore et de la faune. Nous proposons d'ajouter l'utilisation des insecticides et des pesticides et la préservation des arbres transformés par des méthodes culturales, ce qui, d'ailleurs, nous ramène au numéro a).

Sauf votre respect, j'ai de la difficulté à comprendre la raison de cette décision. Je vous demande, monsieur le Président, si vous seriez disposé à reconsidérer la question. Nous avons du temps. Nous ne traiterons pas cette motion immédiatement. Nous pouvons passer à d'autres motions et vous pourriez prendre un instant, dans l'intérêt de la Chambre, pour reconsidérer cette affaire.

La question, bien sûr, des insecticides et des pesticides et de la préservation des arbres transformés. . .

M. le vice-président: Je remercie le député de ses commentaires. Je vais réfléchir à cette question, comme le recommande le député. Passons maintenant au débat des motions nos 1, 2, 3 et 5.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)) propose:

Motion nº 1

26 octobre 1989—Qu'on modifie le projet de loi C-29, dans la version française, à l'article 2, en remplaçant la ligne 9, page 1, par ce qui suit:

[*Français*]

««développement durable» Développement qui».

Motion nº 2

—Qu'on modifie le projet de loi C-29, dans la version française, à l'article 6, en remplaçant la ligne 21, page 2, par ce qui suit:

«*c*) s'engage à surveiller et à promouvoir l'élaboration et».

Motion nº 3

—Qu'on modifie le projet de loi C-29, dans la version française, à l'article 6, en remplaçant les lignes 24 et 25, page 2, par ce qui suit:

«*d*) tient compte d'un aménagement intégré et du développement durable des».

Motion nº 5

—Qu'on modifie le projet de loi C-29, à l'article 7, en remplaçant les lignes 3 à 6, page 3, par ce qui suit:

«*c*) de favoriser la sensibilisation du public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts) a la parole.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, en fin de compte, je ne voudrais pas être trop long pour alléger le débat, sur un projet de loi qui dès le départ a eu le consentement unanime des trois partis, car ces motions sont en fin de compte simplement des points techniques pour améliorer la qualité du français dans la définition. Ce qu'on a voulu faire à l'intérieur des modifications qui sont apportées par nos amendements, c'est simplement le réécrire dans un bon français, tout en tenant compte de la proposition qui avait été faite au départ par les partis, lorsqu'on a amené les amendements, et on a tenu à respecter la nature des amendements qui avaient été apportés.

Alors, monsieur le Président, je crois que ces amendements respectent l'esprit dans lequel le Comité législatif a légiféré au niveau du Comité et ne font que refléter en fin de compte un meilleur français avec l'application, bien entendu, des différents dictionnaires qui nous permettent de formuler les motions avec une qualité de français acceptable. Et nous avons également tenu. . . puisque nous avons discuté avec les gens de l'industrie, comme développement durable, ce sont les termes qui

sont consacrés. A ce moment-là, nous avons voulu refléter exactement ce que le milieu forestier prétend au niveau de ces termes, et nous les avons appliqués tout en respectant, comme je le disais au départ, l'idée première lorsqu'ils ont été amenés au niveau des amendements.
• (1030)

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement ajouter à ce que mon honorable collègue vient de mentionner que tout d'abord, ce n'était pas tout simplement une question de légalité du langage du projet de loi, mais c'était aussi une question de favoriser la bonne utilisation du français dans nos délibérations. Ces amendements, comme mon prédécesseur l'a mentionné, nous nous sommes entendus en comité pour qu'ils soient acceptés. Ce sont des amendements substantiels, et le langage qu'on avait à utiliser était extrêmement important afin que le message soit clair, afin que la direction que le Parlement du Canada voulait prendre par rapport aux forêts soit claire également. Alors, ce que j'ai à vous dire, c'est que notre parti appuiera ces amendements techniques, sans aucune opposition.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'admets que cette disposition porte sur le libellé du projet de loi, particulièrement sur le texte français.

Or, je crois que nous devrions plutôt en profiter pour reconnaître que le principe du développement durable, qu'il soit bien exprimé ou non en anglais ou en français, est un élément-clé de ce projet de loi. Bien entendu, nous appuyons la motion, mais l'idée que le développement durable puisse être passé sous silence dans une langue ou dans l'autre mérite certaines observations.

Je vis dans le nord de la Saskatchewan. Dans mon entreprise agricole, environ 200 acres de forêt peuvent être et sont régulièrement exploités. Le développement durable de ce genre d'industrie dans les régions rurales du Canada revêt une grande importance. La foresterie est une industrie rurale, et les gens qui travaillent dans ce secteur se considèrent comme des ruraux. Tant les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral doivent promouvoir le développement durable pour permettre à ces gens de gagner leur vie dans cette industrie.

Je reconnais que ce projet de loi est un effort en ce sens, et nous nous en félicitons.

Nous croyons également que le développement durable dans l'industrie forestière ne doit pas être seulement l'affaire des provinces. Le gouvernement fédéral a lui aussi un rôle important à jouer, et ce projet de loi est de bon augure.

Il ne faut pas négliger non plus les perspectives internationales. Nous pouvons faire beaucoup plus pour maintenir la place du secteur des forêts dans l'économie mondiale.

J'ai passé plusieurs années en Afrique dans une partie du désert du Sahara où les arbres servaient de combustible. Cette pratique avait pris de telles proportions qu'il était devenu très difficile de survivre dans de nombreuses régions environnantes.

Même si nous appuyons ce changement, il est important de mentionner à ce stade que le développement durable ne doit pas se confiner à une région en particulier et qu'il doit s'étendre obligatoirement à toute l'industrie.

Si nous voulons soutenir les régions rurales du Canada, nous devons d'abord commencer par reconnaître l'importance de nos forêts et leur accorder la même priorité que nous accordons sans équivoque à d'autres secteurs comme l'agriculture.

M. Oberle: Monsieur le Président, je suis reconnaissant envers mon collègue de ses observations. Le comité, dans sa sagesse, s'est en effet longuement étendu sur le concept de développement durable et sur son importance pour les forêts, non seulement en ce qui concerne les concessions et compromis qui accompagnent inévitablement notre expansion de l'industrie et la mise au point de nouveaux procédés qui lui permettront de soutenir la concurrence internationale, mais aussi en ce qui concerne la valeur de nos forêts dans le système écologique et l'environnement.

C'est pour cette raison que le comité a décidé dans sa sagesse d'ajouter aux définitions celle de développement durable. C'est en effet la première fois que cette définition est incluse dans une loi. Je lis la définition qu'on accepte dans le monde entier comme celle de développement durable. C'est la «mise en valeur qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs».

Je remercie le comité d'avoir eu la sagesse d'inclure cette phrase dans le projet de loi, ce qui, évidemment, répond aux inquiétudes de mon ami.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion, surtout la motion nº 5 qui ajoute aux attributions du nouveau ministère prévues dans le projet de loi celle de favoriser la sensibilisation du public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada.

Je viens d'une circonscription urbaine. A part l'émondage qu'on y fait de temps en temps, on y abat très peu d'arbres, mais d'un autre côté, même les circonscriptions urbaines comme Victoria ont un intérêt vital dans l'industrie forestière et les forêts du Canada. Nous dépendons de cette industrie au point de vue économique, social et environnemental. Au-delà de Victoria, dans toute l'île de Vancouver, l'industrie forestière est d'une importance capitale. En Colombie-Britannique, cette industrie a toujours occupé la première place. Dans le projet de loi à l'étude, le Parlement du Canada reconnaît l'importance de l'industrie forestière pour notre pays et l'amendement particulier que nous sommes en train d'examiner renforce cette reconnaissance.

• (1040)

Il est nécessaire que les Canadiens soient en général plus conscients de l'importance de nos forêts. La moitié de la superficie totale de notre territoire et 79 p. 100 de la superficie des dix provinces sont couvertes de forêts; 60 p. 100 des terres forestières, totalisant 243,7 millions d'hectares, sont productives. Par comparaison, la superficie des terres agricoles au Canada est de 67,8 millions d'hectares.

La production annuelle de l'industrie forestière canadienne vaut 38 milliards de dollars. Seule l'industrie des aliments et des boissons dépasse sa contribution au secteur manufacturier. Ses exportations sont également très importantes: totalisant 17,9 milliards de dollars, elles comprennent 4,1 milliards de bois d'oeuvre, 7,5 milliards de papier et de carton et 1,4 milliard d'autres produits. En 1987, ces exportations avaient atteint 20,9 milliards, assurant au Canada un excédent commercial de 18,3 milliards.

Les produits de l'industrie forestière représentent 15 p. 100 du commerce canadien de marchandises. Nous fournissons 23 p. 100 des exportations mondiales de pâtes et papiers et 23 p. 100 des exportations totales de biens forestiers manufacturés. L'industrie emploie directement et indirectement 840 000 travailleurs, soit près de 10 p. 100 de la population active. Elle représente le fondement économique de plus de 300 localités qui en vivent presque exclusivement. De plus, il est sûr que la forêt occupera une place centrale dans l'économie future du Canada.

Mais, tout cela mis à part, le public commence très lentement, et les gouvernements encore plus lentement, à se rendre compte que les forêts jouent un rôle vital dans notre environnement. Les forêts ont un effet modérateur sur les conditions du temps, régularisent le régime des eaux, défendent le sol contre l'érosion, protègent l'habitat de la faune et du poisson et améliorent la qualité de l'air. Alliées au plancton océanique, les forêts équatoriales comptent pour 90 p. 100 de la production mondiale d'oxygène par photosynthèse.

Dans notre pays, le débat fait rage sur le rôle des forêts et de leurs liens avec l'environnement. Cet article et ce projet de loi montrent clairement qu'il incombe au ministre de veiller à ce que tous les Canadiens comprennent bien le rôle des forêts dans le débat sur l'environnement. Nous ne pouvons simplement pas confier à l'industrie forestière, dont la crédibilité en ce domaine laisse à désirer, le soin d'expliquer à la population le rôle de premier plan que joue l'industrie forestière en matière d'environnement.

À l'heure actuelle se dispute en Colombie-Britannique un farouche combat dont l'enjeu est la préservation d'une de nos plus belles vallées. Le débat porte sur le rôle que devraient jouer les forêts dans la protection de l'environnement et sur leur rôle par rapport à d'autres industries, comme le tourisme.

Dans ce débat, il importe que l'on comprenne bien quel est le rôle des forêts dans notre vie économique et sociale. Il importe aussi que le gouvernement fasse figure de pionnier en sensibilisant le public et en amorçant une transition entre les méthodes traditionnelles d'exploitation forestière et une conception toute nouvelle de l'exploitation des forêts, exploitation qui serait respectueuse de l'environnement. On pourrait ainsi remplacer les emplois perdus dans le secteur primaire en en créant d'autres dans des industries des secteurs secondaire et tertiaire liées aux forêts.

Le Canada a beaucoup à faire pour rattraper des pays européens, la Suède notamment, en ce qui concerne la création d'emplois dans le secteur de la transformation et les retombées économiques liées au très important secteur d'activité que constitue l'industrie forestière.

En ce qui touche la sensibilisation du public, j'aurais quelques suggestions à faire au ministre. Les gouvernements ont eu tendance à croire que la meilleure forme de publicité était de reproduire la photo d'un ministre sur un panneau d'affichage ou d'insérer une annonce pleine page dans La Presse. Certes, cette photo du ministre incitera sans doute beaucoup de gens à regarder à tout le moins le panneau publicitaire, mais il me semble qu'il

nous faudrait faire preuve d'un peu plus d'imagination dans la façon dont nous sensibilisons la population canadienne.

Il faut commencer par des programmes de sensibilisation de la collectivité et amener les habitants des villes à faire des promenades en forêts, non seulement pour admirer la majesté et la beauté de nos forêts vierges, mais aussi pour comprendre le véritable fonctionnement des opérations du secteur forestier au Canada, du début jusqu'à la fin. En outre, les travailleurs du secteur forestier doivent s'efforcer de mieux comprendre les préoccupations des habitants des villes au sujet de l'environnement afin que nous puissions créer un esprit communautaire à ce sujet.

Nous devons sensibiliser les élèves d'un bout à l'autre au Canada. Le système d'éducation nous donne la possibilité de joindre de manière systématique tous les jeunes Canadiens où qu'ils soient dans le pays. J'espère que, pour la mise au point des programmes de sensibilisation de la population, le ministre consultera les conseils scolaires, les collèges et les universités du pays et que, de concert avec le secteur forestier et le mouvement syndical qui a joué un rôle primordial en matière de sensibilisation du grand public à ces questions, il préparera un programme détaillé qui saura vraiment inspirer nos jeunes.

En outre, je représente une circonscription qui compte de nombreuses personnes âgées; ces gens sont une source de richesse, d'expérience et de compréhension, que nous pourrions mettre à contribution pour accroître la sensibilisation du public au besoins du secteur forestier. Les personnes âgées représentent un immense potentiel non seulement pour ce qui est d'élaborer les programmes mais aussi d'établir un lien avec les jeunes. A notre avis, tout programme de sensibilisation devrait commencer dans la collectivité. En outre, on devrait, dans la mesure du possible, dissuader le ministre d'afficher sa photo sur les panneaux publicitaires et l'encourager à s'intéresser plutôt à la mise en oeuvre de programmes qui rallieront tous les Canadiens et qui amélioreront encore davantage le rôle que ce grand secteur est appelé à jouer dans l'avenir du Canada.

• (1050)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir en faveur des amendements au projet C-29 dont la Chambre est saisie, c'est-à-dire des motions nos 1, 2, 3 et 5, inscrites au nom du ministre d'État (Forêts).

Je pourrais ajouter que plusieurs de ces amendements, comme le ministre en conviendra sûrement, lui ont été fortement conseillés en comité, en particulier par mon collègue le député de Prince George—Bulkley Valley, qui a si bien représenté les néo-démocrates sur cet important projet de loi.

Mon collègue le député de Skeena, qui est notre porte-parole en matière d'environnement, a également joué un rôle important dans l'élaboration du point de vue néo-démocrate sur ce texte d'une importance critique et qui se faisait attendre depuis longtemps. Dans son éloquente intervention à la deuxième lecture de ce projet de loi mon collègue de Skeena a eu l'occasion de citer le rapport établi par le ministre d'État (Forêts) lui-même, je pense, intitulé *The Green Ghetto*.

Je ne veux pas prendre à l'étape du rapport le temps de rappeler au ministre certaines des observations fort judicieuses qu'il avait alors présentées, mais je relèverai qu'il existe une contradiction flagrante entre un trop grand nombre de politiques du gouvernement et celles que le député a énoncées quand il a rédigé ce rapport, *The Green Ghetto*.

Moi qui représente une circonscription citadine, je tiens à dire, comme mon collègue de Victoria qui vient de parler, que je partage les préoccupations exprimées par beaucoup de mes électeurs, comme d'ailleurs par beaucoup d'habitants de la Colombie-Britannique et de Canadiens, au sujet par exemple de la destruction des forêts à peuplements anciens.

Nous relevons avec plaisir que le ministre s'est déclaré fortement attaché à la notion de développement durable, mais il faut veiller très attentivement à ne pas en rester aux paroles mais à passer aux actes sur ce sujet très important. C'est ainsi que dans la province de Colombie-Britannique, le ministre chargé des Forêts, et je pèse mes mots, a accusé les écologistes de chercher à détruire l'économie. Il a affirmé que les écologistes avaient un programme secret et cherchaient à saborder l'économie.

Le gouvernement doit faire preuve de leadership. Du leadership qui réconcilie les éléments de la société qui se préoccupent de l'avenir de l'industrie forestière. Et parmi ceux-là figurent les écologistes ainsi que les syndicats

de cette industrie, notamment l'IWA, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique

Je suis très heureux de souligner que l'IWA a récemment adopté à son congrès une politique claire et nette appuyant la création et le maintien d'une activité forestière durable à 100 p.100. Ce que la politique de l'IWA définit de la façon suivante: «Une activité forestière qui laisse aux Canadiens des générations futures une riche dotation en poisson et en faune, des sols capables de faire vivre divers écosystèmes, ainsi que des forêts commerciales exploitées de façon à fournir beaucoup d'emplois et à permettre le large éventail de loisirs forestiers auxquels les Canadiens sont attachés.»

Il faut réunir ces divers éléments de la société. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de conflits ni de divergences d'opinions. Et je dois dire, monsieur le Président, que j'ai été profondément attristé de constater que certains membres de l'IWA, en même temps qu'ils cherchaient à promouvoir une politique réfléchie et globale en ce domaine, poursuivent les écologistes devant les tribunaux provinciaux de Port Alberni.

Ce qui s'était passé c'est qu'un chemin forestier avait été bloqué à Sulphur Passage, au nord de Tofino. Je regrette beaucoup que certains membres du Syndicat des travailleurs du bois, agissant à titre personnel je l'espère, aient pris l'initiative d'intenter des poursuites contre les participants à cette manifestation. Il est très regrettable pour le syndicat qui s'est ainsi engagé à protéger l'avenir de ce fragile écosystème, que certains de ses membres aient pris ce genre d'initiative.

J'ai déjà parlé du travail important que mon collègue, le député de Skeena, a consacré à toute la question de l'industrie forestière.

Je tiens à prendre quelques instants dans le débat de cet amendement pour signaler certains des problèmes que nous avons abordés dans le rapport du groupe d'étude néo-démocrate sur l'environnement, intitulé, de façon fort appropriée, *Vers un avenir durable*. Ce rapport très détaillé a été adopté à la suite d'audiences tenues par les néo-démocrates d'un bout à l'autre du pays.

Le rapport fait remarquer que l'une de nos ressources les plus précieuses, nos forêts, se trouve véritablement en état de siège. Le rythme des coupes à blanc a augmenté au cours des 40 dernières années, à tel point que de nombreux experts estiment que le rythme des coupes de bois dépasse maintenant l'aptitude à long terme de nos forêts à se reconstituer. C'est en cela, après tout, que devrait consister le développement durable, exploiter nos ressources d'une façon qui assurera à nos enfants et à nos petits-enfants de pouvoir jouir des fruits d'une économie dans laquelle on trouve et des emplois et des forêts.

Or, 63 p. 100 des Canadiens croient que le facteur le plus important à considérer quand il s'agit de décider de l'usage à faire d'un territoire forestier, c'est celui de son impact sur l'environnement. Les Canadiens croient maintenant que les plus grandes menaces pour leurs forêts sont les pluies acides et les autres formes de pollution, l'abattage abusif et la mauvaise gestion.

Par exemple, si on examine la situation dans la région de Temagami, en Ontario, on constate qu'il n'y a eu régénération que dans 13 p. 100 de la vieille forêt de pins rouges et de pins blancs de cette région. N'est-il pas compréhensible que les Canadiens, voyant disparaître cette vieille forêt, aient décidé de protéger cet environnement fragile?

Je tiens à signaler également que, dans bien des régions, une autre question vient se greffer aux conflits relatifs à l'utilisation des terres, soit la question des droits des autochtones du Canada. C'est certainement le cas dans la région de Temagami. Selon les porte-parole des autochtones de cette région, les Tem-Augama, ce n'est pas seulement la forêt qui est menacée d'extinction, mais aussi la communauté autochtone. Ils disent dans leur lettre qu'ils mourront en tant que société. Ils disparaîtront, tout comme la forêt de pins rouges et de pins blancs, si on pousse le chemin d'exploitation dans cette région.

C'est certainement là une autre raison de demander que la négociation des revendications territoriales fasse partie intégrante de la politique de gestion des terres et forêts. Je sais que mon collègue de Comox—Alberni a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la question du règlement des revendications territoriales des autochtones. C'est une question très importante pour nous, néo-démocrates.

Les autochtones nous ont dit: «Ces terres ne nous sont pas laissées en héritage par nos ancêtres. Nous les empruntons à nos enfants.» C'est de cette façon que nous devons aborder les questions environnementales, qu'il s'agisse des forêts ou d'autres ressources. C'est pourquoi nous appuyons les amendements qui énoncent clairement l'importance de mieux faire connaître au public les avantages sociaux, économiques et environnementaux que nous tirons de nos forêts.

Mon collègue de Prince George—Bulkley Valley a montré l'importance d'une approche globale dans ce domaine. Après tout, nous n'avons même pas d'inventaire des peuplements mûrs de la Colombie-Britannique, ni des autres régions du Canada. Cependant, le gouvernement fédéral peut se rendre utile dans ce domaine en prenant l'initiative. En Colombie-Britannique, nous ré-

clamons une commission d'enquête sur la foresterie, de concert avec l'IWA, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, qui demande que cette question très importante soit étudiée dans tous ses aspects.

Mon collègue a dit aussi que les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières étaient essentielles pour assurer la regénération des forêts. Nous attendons toujours le renouvellement de cette importante entente qui expire à la fin de mars, en Colombie-Britannique. J'en aurai beaucoup plus long à dire sur cet amendement et sur les autres quand l'occasion se présentera. Mais je tiens, entretemps, à féliciter le ministre d'avoir reconnu l'importance de sensibiliser le public à la quesiton du développement durable de cette très importante ressource canadienne.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, nous allons maintenant procéder aux déclarations des députés. L'honorable député de Papineau—Saint-Michel a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il semble que le premier ministre annoncera aujourd'hui l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains. La minute consacrée à la déclaration de député ne fait pas justice à l'importance du sujet, aussi le Parti libéral émettra plus tard un communiqué complet sur le rôle que le Canada doit jouer dans les affaires latino-américaines et antillaises.

Permettez-moi simplement de dire à ce moment-ci que cette adhésion ne saurait se substituer à une politique valable sur la région. Le gouvernement conservateur doit s'engager formellement, par des actes concrets, à rehausser la présence canadienne en Amérique latine et aux Antilles, sur le plan des ressources financières comme pour les ressources humaines. Également, il convient d'établir d'entrée de jeu un ensemble de priorités et de principes qui guideront l'action des représentants canadiens à l'OEA et dans la région, par exemple, promouvoir avec ardeur le respect des droits de l'homme et suivre de près les situations qui risquent d'entraîner la violation de ces droits, fournir une aide efficace en prenant en compte le respect des droits de l'homme et de l'environnement, également, énoncer clairement le point de vue du Canada sur le règlement des conflits dans la région et promouvoir la démocratisation des institutions et des gouvernements.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

* * *

• (1100)

LA CONSTITUTION

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le monstre du lac Meech a refait surface. Dans une entrevue qu'il accordait hier, Pierre Elliott Trudeau, celui à qui on doit le remarquable exploit d'avoir rapatrié la Constitution à moitié, après avoir prôné l'unité nationale et le bilinguisme, revient à la charge en pourfendant l'Accord du lac Meech, lequel, selon lui, mettra fin au Canada tel qu'on le connaît.

L'ex-premier ministre, dont on se rappellera l'arrogance coutumière, en plus de ridiculiser les chefs des sept provinces qui ont ratifié l'Accord, se moque de l'humiliation subie par le Québec en 1982 et blâme les politiciens maîtres chanteurs d'Ottawa et de Québec d'être responsables de l'anomalie constitutionnelle dans laquelle il a plongé le pays.

Les Canadiens et les Canadiennes comprennent l'importance de la ratification de Meech et gageons qu'ils se souviennent également de la Loi sur les mesures de guerre et de la politique nationale de l'énergie.

* * *

[*Traduction*]

LE SALVADOR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, Mirtala Lopez, une Salvadorienne travaillant pour les droits de la personne, a été capturée par la quatrième brigade d'infanterie dans le nord du Salvador, hier jeudi 26 octobre à 11 heures. C'est la fille de Magdalena Hernandez, une dirigeante rurale de Las Vueltas, une ville du Salvador jumelée avec Windsor, qui fait actuellement des conférences au Canada.

M^me^ Lopez et quatre autres personnes s'occupant des droits de la personne essayaient d'aider 1600 réfugiés salvadoriens à retourner chez eux après des années d'exil au Honduras. L'armée, financée, équipée et conseillée par les États-Unis, bloque l'entrée des réfugiés depuis

neuf jours, ce qui les expose aux intempéries et à la famine, au point que trois sont morts dans les montagnes.

M^me^ Lopez, qui a été emprisonnée et torturée pendant trois mois par les forces armées plus tôt cette année, sera probablement torturée encore et peut-être assassinée avec les autres prisonniers.

Je demande au premier ministre de dire publiquement à son excellent ami, le président Bush, que les Canadiens détestent la tyrannie sanglante que les États-Unis et leur gouvernement imposent au Salvador et qu'ils exigent la libération immédiate de ces prisonniers en bonne santé.

* * *

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, je voudrais préciser que la petite entreprise est l'un des principaux catalyseurs de la croissance économique et de la création d'emplois. Des centaines et des milliers de Canadiens ont fait le saut et fondé leur propre entreprise. Ils prennent des risques et consacrent toutes leurs ressources et de longues heures au succès de leur entreprise.

Depuis 1984, le Canada est au premier rang de tous les grands pays industrialisés pour ce qui est de la création d'emplois et cela est attribuable dans une large mesure à la santé du secteur de la petite entreprise. Cette semaine est consacrée à la petite entreprise, et le gouvernement est fort conscient de l'importance de sa contribution à l'économie du pays. Nous tentons, par le biais de notre politique et de nos programmes, de favoriser la croissance des entreprises existantes et la création d'autres sociétés, grâce à l'esprit d'entreprise.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, une fois de plus, le gouvernement fédéral affiche son mépris pour les hommes et les femmes qui consacrent leur vie à la fonction publique du Canada.

Plus tôt cette semaine, je me suis joint à un piquet d'information et j'ai alors pu discuter avec certains hommes et certaines femmes travaillant sur les navires de la Garde côtière. Ce sont eux qui permettent aux navires de pêche, aux navires marchands et aux bateaux de plaisance de naviguer en toute sécurité dans les eaux canadiennes. Ils travaillent sur des bateaux armés de surveillance des pêcheries chargés de protéger la souveraineté du Canada et surveiller les très importants stocks de poisson sur la côte est. Ils remorquent également des péniches et travaillent sur des pétroliers, des navires de recherches pour la défense, et des bateaux-pompes dans les ports côtiers. Ils assurent un service essentiel et louable de façon tout à fait honnête.

Or, ces gens sont sans convention collective depuis plus de deux ans, et la faute en incombe au gouvernement. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement insiste pour continuer à appliquer des taux de traitement régionaux dans le cas des conventions en question.

En tant que député représentant certains de ces employés, je m'offusque vraiment de voir ces travailleurs, mes électeurs, traités de façon aussi dure et discriminatoire. J'exhorte le gouvernement à commencer à négocier de bonne foi et à conclure un accord équitable supprimant la pratique injustifiable et discriminatoire qui consiste à payer les gens en fonction de leur lieu de résidence et non de leurs tâches.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, cette semaine, dans la circonscription de Elk Island, nos hebdomadaires ont souligné l'importance de la petite entreprise. L'un de ces journaux, le *Fort Saskatchewan Record*, a insisté sur les avantages de la TPS pour les petites entreprises.

Le journal faisait mention des mesures spéciales qui seront mises en oeuvre pour aider les petites entreprises à passer du régime de l'ancienne taxe de vente fédérale à celui de la nouvelle TPS, dont l'exonération de petit commerçant, les méthodes comptables abrégées, l'obligation de présenter moins souvent les documents, le paiement, par Ottawa, de frais d'administration jusqu'à concurrence de 600 $ et une aide financière pour modifier les caisses enregistreuses.

Autre point important, le *Record* apprenait à ses lecteurs qu'après l'introduction de la TPS, le gouvernement fédéral versera 600 millions de dollars aux petites entreprises. Au nom de toute la population de Elk Island, je rends hommage à la petite entreprise qui contribue au mieux être de notre collectivité et qui apporte beaucoup à l'économie canadienne.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique doivent entamer immédiatement des négociations avec les Premières nations de la Colombie-Britannique au sujet de leurs titres et de leurs droits.

Les Gitksan Wet'Suwet'en affirment leurs droits sur les 57 000 kilomètres carrés de leur territoire traditionnel. Le juge en chef McEachern qualifie leur procès, qui a commencé en mai 1987, de plus important jamais tenu au Canada en matière de revendications territoriales.

Suscitant une vive controverse, mais forts de l'appui d'un nombre de plus en plus grand d'autochtones et de Blancs, les chefs Gitksan Wet'Suwet'en ont bloqué les chemins d'exploitation menant à leur territoire. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a jugé il y a quatre mois que les chefs peuvent s'opposer à l'exploitation de toute nouvelle ressource tant que la question des revendications territoriales des autochtones ne sera pas réglée. La Cour suprême de la Colombie-Britannique ne se prononcera pas là-dessus avant des mois et la Cour suprême du Canada, pas avant des années.

Plus tôt cette semaine, le ministre des Affaires indiennes s'est entretenu avec le procureur général de la Colombie-Britannique qui lui a confirmé qu'aucune injonction ne viendrait frapper les barrages routiers. Conformément à la Constitution et au plus haut tribunal de la Colombie-Britannique, les Gitksan Wet'Suwet'en ont le droit de mettre un frein à l'exploitation de leurs terres. Le moment est tout simplement venu de rendre justice et, avant qu'un incident ne tourne à la tragédie, le premier ministre devrait se décider à négocier.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, le Comité permanent de l'environnement a eu l'occasion de se rendre à Washington les 24 et 25 octobre. Ce voyage nous a permis de nous entretenir sur la question des pluies acides avec plusieurs membres du Congrès, notamment avec le leader de la majorité au Sénat, George Mitchell, du Maine.

Je suis très heureux de pouvoir annoncer que le Comité américain de l'énergie et du commerce sera bientôt saisi du projet de loi sur les pluies acides qui est débattu à la Chambre des représentants et qu'on prévoit qu'un projet de loi sera présenté au Sénat dans deux ou trois semaines. Les Canadiens peuvent se réjouir parce que la Chambre et le Sénat ont tous les deux bon espoir qu'un projet de loi sera adopté.

La situation politique en ce qui concerne les pluies acides a énormément changé aux États-Unis. On ne se demande plus si un projet de loi sera adopté, mais quand et comment il le sera. Selon l'opinion générale, il semblerait qu'un projet de loi devrait être en place au début de 1990, sinon plus tôt.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et les députés des deux côtés de la Chambre peuvent se sentir encouragés du fait qu'un projet de loi américain efficace sur les pluies acides semble s'annoncer. Il réduirait les pluies acides d'environ 10 millions de tonnes aux États-Unis pour l'an 2 000. Moi qui suis membre du Comité des pluies acides et qui travaille à cette question depuis bientôt 10 ans, j'estime que c'est assurément une nouvelle opportune et réconfortante.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je reconnais volontiers le rôle primordial que les petites entreprises jouent dans ma circonscription et dans toutes les autres circonscriptions de notre pays. C'est indéniablement l'esprit d'entreprise qui anime les localités canadiennes. Cependant, je crains fort que le projet du gouvernement d'imposer une taxe de vente sur les produits et services n'entrave l'essor des petites entreprises.

• (1110)

Depuis quelques semaines, le Comité des finances qui tient des audiences dans toutes les régions du Canada ne cesse d'entendre jusqu'à quel point cette taxe risque d'entraver la croissance des petites entreprises. Le comité a tenu hier ses dernières audiences. J'exhorte vivement le gouvernement à prêter une oreille attentive à ce que disent les Canadiens de cette taxe.

Nous devons stimuler l'esprit d'entreprise et non pas l'éteindre à force d'entraves bureaucratiques. En cette semaine où nous rendons hommage aux petites entreprises partout au Canada, nous devons réfléchir aux moyens de leur faciliter la vie et de bloquer la taxe de vente sur les produits et services.

* * *

L'EXTRADITION

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, j'applaudis à la décision du ministre de la Justice qui a ordonné l'expulsion de Charles Ng aux États-Unis. Je tiens en outre à féliciter le député de Peterborough et de nombreux députés albertains qui n'ont cessé de travailler dans ce but.

Cependant, il y a du vrai dans l'adage «justice différée, justice refusée». Afin de prévenir tout retard dans l'application de la loi et pour dissuader tous ceux qui voudraient chercher refuge au Canada afin d'échapper à la justice de leur pays, le ministre de la Justice devrait avoir le pouvoir

Article 31 du Règlement

d'ordonner l'expulsion de tout criminel présumé ou reconnu dès sa capture au Canada ou alors qu'il purge une peine d'emprisonnement pour un délit commis au Canada. J'exhorte vivement le ministre à poursuivre ses efforts pour faire modifier le code pénal en conséquence.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, dans son rapport annuel, le vérificateur général mentionne à deux reprises qu'un gouvernement qui veut s'attaquer au déficit et à la dette sans pour autant réduire les programmes a deux options: augmenter les impôts ou fonctionner de façon plus efficace.

Cette déclaration regrettable laisse supposer qu'on peut régler le problème de la dette et du déficit uniquement en accroissant l'efficacité. C'est faux et le vérificateur général le sait. Il n'y a pas de solution facile. C'est toutefois ce qu'a déduit le *Globe and Mail* de mercredi dans un article intitulé «Dye dit qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la taxe fédérale».

Le vérificateur général a, avec raison, désigné les secteurs où le gouvernement pourrait accroître l'efficacité et améliorer la gestion de ses opérations. Il est toutefois regrettable que son erreur concernant le problème du déficit vienne ternir son rapport. J'invite le vérificateur général à clarifier sa déclaration afin que les Canadiens ne soient pas induits en erreur sur une question d'importance vitale pour le pays.

* * *

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, on dit que l'Énergie atomique du Canada Limitée souhaite vendre un réacteur nucléaire à l'État d'Israël. Étant donné que cet État posséderait, dit-on, une centrale nucléaire lui permettant de fabriquer en secret des bombes atomiques, j'exhorte le gouvernement canadien à bloquer cette vente. Les Israéliens n'ayant pas signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, ils ne peuvent être considérés comme de simples consommateurs pacifiques d'énergie nucléaire.

Souvenons-nous que, en 1974, le gouvernement indien a fait exploser une bombe atomique faite en grande partie à partir de la technologie et des matières nucléaires associées au réacteur CANDU. Nous n'avons nul besoin de cette technologie malpropre et dangereuse et la balance du pouvoir au Moyen-Orient n'a nul besoin d'une autre centrale nucléaire, avec toutes les possibilités de convertir des matières nucléaires en armes nucléaires que comporte une centrale CANDU.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Récemment, monsieur le Président, on a attiré l'attention des Canadiens sur le fait que les Grands Lacs, une de nos précieuses ressources, sont dans un état déplorable. Ils sont devenus des foyers de pollution chimique et biologique.

En 1981, le gouvernement n'a pas tenu compte d'une étude d'Environnement Canada dans laquelle on recommandait que les navires changent leur lest d'eau au milieu des océans afin d'empêcher les dresseinas polymorphes, qui ressemblent à des moules, d'envahir les Grands Lacs. En 1985, le gouvernement a relégué cette étude aux oubliettes et renvoyé les scientifiques qui cherchaient à prouver que les produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs menaçaient la santé humaine.

En 1987, le gouvernement a manqué à l'engagement qu'il avait pris avec les États-Unis de dépolluer les Grands Lacs. Depuis ce temps-là, ces mollusques se sont multipliés et les matières chimiques toxiques s'accumulent dans les Grands Lacs, ce qui compromet nos approvisionnements en eau et en nourriture, peuvent entraîner des déformations congénitales et causer des lésions cérébrales et le cancer chez les humains.

Le gouvernement a réagi trop tard et sans conviction. Je demande au premier ministre d'établir un programme écologique à long terme pour assainir les Grands Lacs et assurer aux générations présentes et futures qu'elles ne seront pas victimes de la double menace que constitue la pollution chimique et biologique.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, le monstre du lac Meech refait surface une fois de plus. Dans une entrevue que l'ex-premier ministre Trudeau a accordée hier, il a renouvelé son attaque contre l'Accord du lac Meech. Il prétend que la ratification de l'Accord transformerait le Canada. Ces paroles ont été prononcées par un homme politique qui prêchait l'unité nationale, mais qui n'a pas pour autant hésité à rapatrier la Constitution sans le consentement du Québec.

La rigidité de l'ex-premier ministre, qui frise l'arrogance, est légendaire. Il a non seulement ridiculisé les premiers ministres des sept provinces qui ont ratifié l'accord, mais il s'est aussi moqué de l'humiliation qu'a subie le Québec en 1982. Et il blâme aujourd'hui les hommes et

les femmes politiques d'Ottawa et de Québec, à qui il a légué une grave anomalie constitutionnelle.

Les Canadiens qui croyaient à l'appel à l'unité nationale que M. Trudeau leur a jadis lancé reconnaissent désormais l'importance que revêt la ratification de l'Accord du lac Meech.

* * *

GENERAL MOTORS

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, la société General Motors du Canada a annoncé la semaine dernière qu'elle déménageait à Flint, au Michigan, son usine de production de camionnettes qui se trouve à Scarborough. Cette usine a actuellement 2 700 employés et paie des salaires annuels totalisant près de 100 millions de dollars.

Dans le marché nord-américain de l'automobile, nous nous attendons à ce qu'il y ait des transferts d'opérations de production d'un pays à l'autre. Or, personne ne doit oublier que les pertes ou les gains considérables dans le domaine de la production automobile sont des facteurs importants pour la stabilité de notre industrie.

Le ministre du Commerce extérieur doit être parfaitement au courant des faits entourant la fermeture de cette usine. Son ministère doit faire preuve de dynamisme pour s'assurer que l'on continuera d'utiliser les importantes ressources industrielles de Scarborough. Il ne peut pas abandonner la gestion de notre économie aux mains de la General Motors.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a toujours dit que sa taxe serait neutre au point de vue revenu et qu'elle ne servirait pas à diminuer son déficit. Est-ce que le ministre est maintenant au courant que le Conseil économique du Canada a publié hier une étude qui prouve exactement le contraire? Tableau à l'appui, le Conseil économique du Canada affirme que les revenus supplémentaires, générés par la nouvelle taxe du ministre, seront en 1995 de 7,9 milliards et que la diminution du déficit serait d'environ 5,2 milliards de dollars. Devant cette preuve accablante, est-ce que le ministre avouera enfin qu'il n'a pas dit toute la vérité?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux répéter ce que j'ai répondu à la première partie de sa question, si le député le désire. J'ai lu le rapport du Conseil économique dont certaines omissions me laissent encore perplexe. Je n'ai pas pris connaissance de toutes les annexes mais je ne vois pas encore comment le taux inférieur que propose le Conseil économique est possible sans renoncer à certains des éléments d'équité du système. Je ne sais pas au juste lesquels de ces éléments d'équité le Conseil économique recommande de laisser tomber et je ne pourrai pas en dire plus tant que je n'aurai pas lu l'analyse en entier.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Non seulement le ministre des Finances ne veut pas envisager la possibilité de diminuer le taux de sa TPS, mais il a refusé d'affirmer ou de nier que le taux de sa TPS pourrait augmenter. A deux reprises le coq a chanté: d'abord à Montréal puis hier à la Chambre des communes; à une question qui lui a été posée par un député de l'opposition, encore une fois, il a refusé de s'engager à cet égard. C'est la crédibilité du ministre qui est en jeu. Je lui donne la chance de nous dire en cette Chambre, d'une façon claire et nette, qu'il s'engage formellement à ne pas augmenter le taux de sa TPS.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il n'est pas possible pour un ministre de donner un engagement de ne pas changer les taux de taxe à l'avenir. Il y a beaucoup de choses qui peuvent se développer relativement à l'économie internationale, à d'autres choses, à des problèmes, parce qu'il y a des problèmes domestiques. Donc, il n'est pas possible de donner un tel engagement. Mais j'ai dit, de temps en temps, que le meilleur engagement pour les Canadiens est d'avoir un gouvernement qui contrôle les dépenses avec *care*. . .

Des voix: Avec soin.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .avec soin. Et le record de notre gouvernement est très bon. Nous avons contrôlé nos dépenses de 3,6 p. 100 pour cinq années et c'est le meilleur record des gouvernements au Canada, et c'est un record qui est meilleur que celui du gouvernement de mon collègue, où l'augmenation des dépenses durant les cinq années avant 1984 était de 14 p. 100.

Des voix: Ah! Ah!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Et c'est très mauvais!

• (1120)

[*Traduction*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, pareille réponse dans la bouche d'un ministre qui a doublé la dette nationale n'a rien pour nous rassurer.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Vous ne voulez pas l'avouer, hein? Cela fait mal. Le ministre sait-il que l'un de ses hauts fonctionnaires a parlé hier de plus de 30 000 nouveaux emplois que nous avons perdus quand Ottawa s'est retiré des négociations avec les provinces sur l'établissement d'une taxe de vente nationale? Cela en dit long sur un gouvernement qui avait promis la réconciliation nationale avec les provinces.

Le ministre va-t-il reconnaître ses erreurs, écouter ses fonctionnaires, repartir à zéro et reprendre les négociations avec les provinces?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention ce que le député disait de la taille accrue de la dette publique. Si nous n'avions pas à payer l'intérêt sur la dette que son gouvernement et ses prédécesseurs libéraux ont accumulée, nous ne serions pas en déficit à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais expliquer le contexte au député. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, les recettes ne couvraient pas les dépenses au titre des programmes .Nous avons transformé le déficit de 22 milliards en un excédent qui est cette année de 9 milliards. Notre gouvernement vit selon ses moyens mais nous traînons encore la dette que le gouvernement précédent a accumulée, et le député le sait. Je le vois à son sourire.

M. Ouellet: Le vérificateur général parle de votre mauvaise gestion du pays.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député verra, dans des passages précis du rapport du vérificateur général, que ce dernier trouve que nous contrôlons magnifiquement les dépenses. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances, lui qui se prétend capable de contrôler les dépenses. Il y a quelque temps, les Canadiens découvraient que le gouvernement avait l'intention de budgéter 4,5 millions de dollars de leur argent pour promouvoir la fameuse TPS. Nous découvrons maintenant que cette publicité trompeuse ne coûtera pas 4,5 millions, mais plutôt 9,1 millions de dollars. Pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils encore une fois payer les annonces publicitaires trompeuses des conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il existe bien un budget de publicité pour l'impression de documents, comme des brochures, le document technique et le résumé de celui-ci. Ces publications ne sont pas gratuites.

Je rappelle au député qu'à son retour de la Nouvelle-Zélande, il y a un an et demi, le Comité des finances a notamment recommandé dans son rapport—je ne me souviens pas des mots exacts, ou plutôt si. . . A supposer que le gouvernement donne suite à son projet de taxe, le comité recommande qu'un comité consultatif du secteur privé soit chargé d'élaborer des règles pratiques d'application de la taxe, et que le gouvernement fasse connaître les détails de la nouvelle taxe et des paiements de transfert prévus par la politique sociale.

Il importe que les Canadiens saisissent bien la nature de cette taxe. Si le député se reporte au sondage SRC-*Globe and Mail* rendu public plus tôt cette semaine, il constatera que, si ma mémoire est bonne, 60 p. 100 des Canadiens estiment qu'ils n'ont pas assez d'information sur la taxe. Il nous faut donc diffuser cette information pour que la population puisse se faire une idée.

M. Boudria: Si le ministre veut parler du sondage, je peux lui rappeler que 80 p. 100 des Canadiens ne veulent entendre parler ni de sa taxe, ni de la publicité ni de rien de ce qui l'accompagne.

Le journal d'aujourd'hui annonçait en manchette que le KGB avait aboli sa section d'élite, l'unité anti-dissidence. En même temps, les Canadiens savent que le gouvernement a doublé son budget anti-dissidence en

faisant de la publicité pour la taxe sur les produits et services.

Quand allons-nous bénéficier d'un peu de *glasnost* au Canada? Quand le gouvernement va-t-il arrêter de se servir de l'argent des contribuables pour manipuler l'opinion publique?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous avons aussi bien de la *glasnost* que de la *perestroïka* au Canada. Les processus d'établissement du budget et de réforme fiscale se sont déroulés très ouvertement. Nous avons tenu des consultations pendant deux ans et demi, depuis la publication du Livre blanc sur la taxe de vente. Nous avons diffusé un autre document depuis le budget d'avril. Nous avons également distribué le document technique du 8 août de cette année.

C'est donc d'une façon très réelle que nous avons fait preuve de *glasnost* à l'égard des Canadiens. Et tout cela se faisait en vue de la *perestroïka* ou restructuration, qui consiste à corriger certains aspects de l'économie qui freinent le secteur privé.

Dans l'exposé économique du 8 novembre, nous avons annoncé notre intention d'adopter un certain nombre de moyens pour améliorer le fonctionnement de l'économie, notamment la réforme fiscale, la libéralisation du commerce, la stimulation de l'investissement, la privatisation, la déréglementation de l'énergie, des transports et des services financiers et l'adaptation de la main-d'oeuvre. Je serai heureux d'envoyer au député un exemplaire de l'exposé économique du 8 novembre.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, notre service de recherches a déposé le 23 mai une demande de renseignements au titre de la Loi sur l'accès à l'information, à laquelle le ministre des Finances a répondu le 12 septembre en disant que le gouvernement consacrerait 6,6 millions à la publicité de la TPS. Or hier les fonctionnaires du ministère des Finances ont révélé au comité que c'est 9,1 millions de fonds publics qui vont servir à faire accepter la TPS par la population canadienne, qui n'en veut pas et qui est furieuse.

Je demanderai au ministre des Finances si ce chiffre de 6,6 millions qui a été donné à notre service de recherches le 12 septembre au titre de la Loi sur l'accès à l'information ne s'éloignait pas de la vérité?

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, comme on le voit normalement dans ce genre de question, le préambule ne dit pas tout. La lettre du 12 septembre disait: «Tous les documents ont été relevés jusqu'à la date du 8 août inclus». Les renseignements ainsi fournis à M. Keith Reynolds, du service de recherches du caucus néo-démocrate, étaient absolument exacts.

M. Taylor: Monsieur le Président, ce dont il est question ici c'est une augmentation de 40 p. 100 en moins de deux mois du budget gouvernemental. Voilà la deuxième fois en l'espace d'une semaine que le ministre est pris en train de saper l'accès à l'information. Il nous dit une chose et en fait une autre.

• (1130)

Comment les Canadiens peuvent-ils croire aux assurances que le ministre leur a données au sujet de la TPS?

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, je repousse l'affirmation catégoriquement, parce que nous avons fourni les renseignements demandés. Nous avons dit sur quoi portaient ces renseignements, et la semaine dernière nous les avons mis à jour en fonction des faits nouveaux. Le député ne peut refuser d'admettre que le gouvernement est très ouvert, puisqu'il a fourni très ouvertement tous les renseignements dont le comité avait besoin hier et qu'il a demandés hier.

Je vois assis à côté de lui le député de Nickel Belt. Les députés néo-démocrates évoquent les tourments de l'enfer pour illustrer à quel point selon eux la taxe sur les produits et services est terrible, mais ensuite le député de Nickel Belt nous dit: «J'aimerais avoir sur les ventes au détail une taxe de 5 p. 100.» Donc il accepte le principe de la taxe. Nous ne sommes en désaccord que sur son taux.

M. Taylor: Monsieur le Président, le ministre nous a dit 6,6 millions, mais ce fut plutôt 9, 1 millions.

Qu'est-ce que le ministre nous cache encore? Je crois qu'il est temps que les Canadiens apprennent la vérité au lieu d'être exposés à cette publicité méprisable du gouvernement. Est-il ministre des Finances ou ministre de la propagande?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député doit se ranger d'un côté ou de l'autre. Le Comité des finances de la Chambre des communes, où siègent des représentants des deux partis de l'opposition, a approuvé la recommandation que j'ai lue.

C'est le quinzième rapport, qui date du début de 1988. Il y est précisé que nous devons rendre publics les détails de la nouvelle taxe.

Si nous n'avons pas d'argent pour rendre ces détails publics, qu'allons-nous faire, envoyer des messages au moyen de tam-tams? Allons-nous devoir faire cela par téléphone?

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Il faut recourir à des moyens d'information comme des rapports, des brochures et d'autres genres de publications pour nous assurer que les Canadiens comprennent bien les détails de notre proposition afin de pouvoir l'évaluer.

Certains députés ont fait allusion au sondage de Radio-Canada qui disait que 80 p. 100 des gens étaient contre cette taxe; il y en a aussi 60 p. 100 qui ont dit qu'ils n'avaient pas assez de renseignements pour pouvoir rendre un tel jugement.

* * *

LES PÊCHES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Hier, son collègue, le ministre des Pêches et des Océans, a déclaré que les problèmes dans la région de Scotia-Fundy étaient attribuables à la surcapacité pour la pêche et la transformation, tandis qu'à Terre-Neuve, les problèmes de pêche étaient reliés à la science, à l'environnement et à d'autres facteurs. En supposant que les problèmes soient différents, il est logique de présumer que les solutions seront différentes.

Je voudrais demander au ministre du Commerce extérieur s'il peut dire à la Chambre qu'il y aura une mesure d'équité, que le gouvernement ne se livrera pas à un tour de passe-passe qui aurait pour effet d'opposer les pêcheurs de Terre-Neuve à ceux de Nouvelle-Écosse et que les solutions qui seront mises en oeuvre, bientôt on l'espère, seront équitables tant pour les Terre-Neuviens que pour les Néo-Écossais.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est la question la plus facile à laquelle j'aie jamais eu à répondre à la Chambre.

Nous nous intéressons aux problèmes des pêcheurs canadiens. À nos yeux, les pêcheurs de Terre-Neuve sont des Canadiens, tout comme le sont ceux de Nouvelle-Écosse, ceux du Québec, ceux du Nouveau-Brunswick, ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et ceux de la Colombie-Britannique. En fait, partout où l'on pêche au Canada, nous nous intéressons aux problèmes de ces pêcheurs canadiens. L'équité et la justice sont certes la caractéristique de notre action.

En ce qui concerne la région de Scotia-Fundy, il s'agit d'une question qui a été renvoyée elle aussi au comité du Cabinet présidé par mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le groupe d'étude dirigé par M. Haché a examiné la situation qui y règne. Nous espérons remédier à ce problème et fournir autant d'aide que possible et aussitôt que possible.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. En ce moment même, les citoyens de Louisbourg, localité de l'est de la Nouvelle-Écosse qui compte 22,9 p. 100 de chômeurs, ont entrepris une marche de protestation pour manifester leur désarroi à l'égard de la fermeture possible de leur conserverie de poisson et partant, de la mise à pied de 400 travailleurs.

Quelles assurances le ministre va-t-il donner à ces travailleurs au nom du gouvernement fédéral? Peut-il leur garantir et leur garantira-t-il qu'ils garderont leur emploi de sorte que cette collectivité qui affiche un taux de chômage élevé puisse envisager l'avenir avec un certain optimisme.

M. Crosbie: Monsieur le Président, il est bien connu que la société National Sea Products éprouve des difficultés comme les autres sociétés de transformation du poisson de la côte est du Canada. Cela fait déjà plusieurs trimestres qu'elle accuse des pertes. La société ne croit pas pouvoir continuer ainsi et va devoir prendre des mesures pour réduire ses pertes au minimum et lui assurer à nouveau une certaine rentabilité.

Maintenant, Louisbourg n'est pas la seule localité à se trouver dans cette situation. La société compte un certain nombre de conserveries dans ma circonscription de St-John's—Ouest. Elle en a à Arnold's Cove, St.John's, et Burgeo, à Terre-Neuve, ainsi qu'ailleurs en Nouvelle-Écosse.

La société ne nous a informé d'aucune intention de fermer l'une ou l'autre de ses conserveries.

Nous comptons qu'elle nous consultera avant de prendre une telle décision de sorte que nous puissions aider dans toute la mesure du possible les travailleurs visés par une fermeture temporaire ou définitive. On ne nous a informé d'aucune décision de ce genre jusqu'à maintenant.

Par conséquent, tout ce que je puis dire aux citoyens de Louisbourg, c'est que nous espérons que leur conserverie ne fermera pas ses portes, que nous allons faire l'impossible pour que cela n'arrive pas et pour aider quiconque

serait mis à pied par suite de la difficile situation qui règne à l'heure actuelle dans le secteur des pêches de la côte est.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon copain, le ministre du Commerce extérieur. A peine revenu d'Europe où il était allé jouer à l'éléphant dans la boutique de porcelaine, il a pu constater que son collègue, le ministre des Pêches s'en était donné à coeur joie dans notre propre boutique tout en nous parlant de la «prospérité des pêches de l'Atlantique».

Tout à son honneur, le ministre du Commerce extérieur soutient le contraire. Il dépeint la situation en termes très éloquents, mais ce qu'il dit est vrai. Il a mis en plein dans le mille.

Voici ma question: Qui parle au nom du gouvernement sur la question des pêches dans le Canada atlantique? Le ministre du Commerce extérieur, ce que j'espère, ou le ministre des Pêches?

Peut-être que si le ministre du Commerce extérieur était plus souvent là pour garder la boutique, il pourrait limiter les dégâts causés par le ministre des Pêches dans les provinces atlantiques!

M. Crosbie: Monsieur le Président, lorsqu'un ministre parle au nom du gouvernement, il parle au nom du gouvernement. Il n'y a pas trente-six façons de voir la situation. Le ministre des Pêches et des Océans parle au nom du gouvernement, moi aussi, j'aime à le croire, et nous sommes tous deux sur la même longueur d'ondes.

Le ministre des Pêches et des Océans a souligné avec raison que l'industrie de la pêche sur la côte est était dans une bien meilleure situation qu'il y a quatre ou cinq ans.

Certains secteurs se portent toujours bien, d'autres pas. Ainsi, il y a chaque année des secteurs où les pêcheurs côtiers ne prennent rien, ce qui signifie que la situation n'y est pas reluisante. Dans d'autres secteurs, par contre, les prises pourront être excellentes. Les pêches peuvent donc à la fois être excellentes et mauvaises. Même si le député refuse de l'admettre, c'est ainsi.

Hier, le ministre des Pêches a annoncé un nouveau programme de 28 millions de dollars pour la surveillance aérienne et l'application de la loi en haute mer. Les députés d'en face n'ont jamais consenti de tels crédits lorsque, pour notre malheur, ils étaient au pouvoir.

Des voix: Bravo!

• (1140)

M. Simmons: Vous savez, même quand vous débattez, vous êtes charmant.

Monsieur le Président, entendons-nous clairement. Les pêches vont bien et elles vont mal; les deux affirmations sont justes. Le gouvernement croit les deux, que le malade survivra et qu'il mourra, mais même s'il meurt, le malade n'était pas malade. Au beau milieu de toutes ces sottises, le ministre, qui connaît bien la situation, admet que nos pêches sont en crise, particulièrement à Terre-Neuve.

Je lui demande donc: au lieu de chercher à éviter la question par tous les moyens et d'essayer de protéger son collègue, qui l'a franchement embarrassé dans ce dossier, quand est-ce que le gouvernement va présenter un programme d'intervention spécial et bien pensé pour répondre aux besoins des milliers de gens qui ont du mal à joindre les deux bouts.

Venez à la rescousse de vos concitoyens de Terre-Neuve, John, s'il vous plaît.

M. Crosbie: Monsieur le Président, c'est Oscar Wilde qui a dit de Bernard Shaw qu'il n'avait pas d'ennemis mais que ses amis le détestaient. On aurait pu le dire aussi de l'honorable monsieur qui m'interpelle en ce moment.

Quant à la question qu'il a posée, au début de l'année, des scientifiques du ministère des Pêches nous ont donné des renseignements qui étaient très différents de ceux qu'ils avaient donnés au ministère et au gouvernement depuis cinq ou six ans relativement à l'importance des prises totales permises de morue du Nord.

Par conséquent, le gouvernement a agi immédiatement. Nous avons nommé M. Leslie Harris et plusieurs scientifiques distingués qui connaissent bien les pêches, je pense, pour revoir tout le dossier, faire rapport au gouvernement, recommander les mesures à prendre afin d'obtenir des prévisions exactes et nous donner une estimation de la prise totale qui serait permise l'année

prochaine. Ils doivent présenter leur rapport avant la fin de l'année.

Le ministre des Pêches a déjà affecté 3 millions de dollars de plus pour des recherches sur les pêches de la côte est et les poissons qu'on y prend.

Nous avons agi. Nous avons nommé un comité du cabinet. Nous avons nommé un groupe de travail présidé par un certain M. Stein. Nous nous occupons du dossier tous les jours et nous mettrons en oeuvre un plan pour régler les problèmes dès que nous en saurons exactement la nature et l'ampleur.

M. Simmons: Il s'agit de leur gagne-pain, Johnny.

* * *

LE PROGRAMME SPATIAL

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

D'après le rapport d'un expert-conseil engagé par le gouvernement du Manitoba et financé, du moins en partie par le gouvernement fédéral, ce fut une erreur de fermer la base de lancement de fusées de recherche de Churchill et il faudrait en stopper le démantèlement et la reconstruire, car cette fermeture rend le Canada tributaire d'autres nations en ce qui concerne son programme spatial et, de fait, cause un tort énorme à ce programme.

Je demande simplement au ministre si le gouvernement est prêt à réagir de façon positive et à collaborer avec le gouvernement du Manitoba en vue de rouvrir cette base de lancement de fusées.

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, comme le sait le député, ce rapport est actuellement étudié par le Conseil national de recherches, qui est toujours chargé de cette base de lancement. Cette étude faite, le conseil fera sûrement des recommandations au gouvernement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, on dit dans ce rapport que le programme spatial du Canada, qui comprend un lancement tous les deux ans à partir du sol étranger, ne suffit pas pour encourager des carrières scientifiques ou attirer de jeunes scientifiques.

Ce matin, le directeur du programme spatial du Manitoba est venu nous dire que l'idéal serait que la NASA ou quelqu'un d'autre vienne rouvrir la base. Le gouvernement du Manitoba s'est déjà rendu compte qu'il y a une demande considérable pour l'utilisation de cette base de lancement de fusées.

Je demande donc au gouvernement quelle est sa position en ce qui concerne la réouverture de cette base qu'il a fermée?

M. Winegard: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à cette question, une fois que nous aurons étudié le rapport de l'expert-conseil et celui du Conseil national de recherches.

* * *

LES ARMES SEMI-AUTOMATIQUES

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Bon nombre de mes électeurs de Cariboo—Chilcotin et, en fait, beaucoup d'autres Canadiens se disent passablement inquiets au sujet du projet de loi visant à interdire l'importation d'armes semi-automatiques.

Au nom des Canadiens respectueux de la loi, qui possèdent légitimement des armes semi-automatiques, je voudrais que le ministre nous précise ses intentions.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous n'avons nulle intention d'interdire l'importation des armes semi-automatiques. Le gouvernement envisage d'interdire l'importation des armes à feu conçues et fabriquées à l'origine pour fonctionner en mode automatique et qui sont transformées en armes semi-automatiques aux fins de leur importation.

Nous n'avons aucune intention d'interdire l'importation des armes semi-automatiques, mais seulement des armes qui avaient à l'origine été conçues et fabriquées pour fonctionner en mode automatique. Toutes les armes entrant dans cette catégorie et qui se trouvent à l'heure actuelle déjà au Canada ne seront pas visées par les nouvelles dispositions.

* * *

[*Français*]

LES POSTES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable des Postes, je demanderais à n'importe quel autre ministre qui voudrait tenter sa chance de justifier la substance de ma question.

Des voix: Oh! Oh!

[*Traduction*]

Le 10 octobre, la Société canadienne des postes a annoncé aux localités situées au nord de ma circonscription de Cochrane—Supérieur et de celle de Kenora—Rainy River une augmentation des tarifs postaux prohibitive et insensée de 32 cents entrant en vigueur le 13 novembre 1989. Les premiers habitants de notre pays dépendent de Postes Canada pour satisfaire leurs besoins essentiels.

Étant donné que le taux de chômage varie entre 50 et 90 p. 100 dans ces régions éloignées, le ministre ramènera-t-il la Société à la raison afin qu'elle continue à offrir un service à la portée des bourses des habitants du Nord?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, le ministre responsable de la Société des postes a dit à la Chambre, l'autre jour, qu'il tenait beaucoup à ce que tous les groupes touchés rencontrent Postes Canada. On est en train d'organiser cette rencontre.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord.

Broughton Island est l'une des 23 localités de ma circonscription du centre et de l'est de l'Arctique qui sera durement touchée par cette augmentation des tarifs de la Société des postes. Si cette augmentation est imposée, les gens de Broughton Island devront payer 5 $ le litre de lait, 6 $ la botte de céleri et 10 $ le sac de pommes de trois livres.

Comment la ministre pense-t-elle que les gens de Broughton Island pourront se procurer ces aliments essentiels? Prendra-t-elle immédiatement des mesures pour annuler l'augmentation prévue?

L'hon. Kim Campbell (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je répéterai seulement ce que mon collègue a dit au nom du ministre responsable de la Société des postes.

Les répercussions de cette mesure sur le Nord sont difficiles à déterminer avec précision. Le ministre responsable de la Société des postes a manifesté son intention de rencontrer tous les groupes touchés pour vérifier si cette politique est opportune et la rencontre aura lieu bientôt.

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, les employés des Anciens combattants et des Libérations conditionnelles essaient de négocier une nouvelle convention collective, l'ancienne ayant expiré il y a environ trois ans. Leurs revendications ne sont pas déraisonnables. Ils veulent que leurs salaires augmentent avec l'inflation et ils réclament la parité de salaire avec les autres employés du gouvernement effectuant des tâches similaires. Ces employés appartiennent à des professions d'assistance puisque ce sont, par exemple, des conseillers ou des travailleurs sociaux.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Je voudrais savoir quand le gouvernement prévoit retourner à la table de négociation avec l'Alliance de la fonction publique du Canada pour tenter de parvenir à un juste règlement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous sommes en fait retournés à la table de négociation hier matin. Nous avons négocié hier toute la journée et nous avons repris ce matin. La commission de conciliation ayant remis son rapport, nous en sommes maintenant au stade de la médiation.

• (1150)

J'espère que cette médiation conduira à une solution aux problèmes que nous avons. Je peux dire au député que nous sommes aussi ouverts que possible et que nous gardons à l'esprit la possibilité d'un accord-cadre avec l'ensemble de la fonction publique.

Nous négocions en ce moment, et il est trop tôt pour dire si les pourparlers aboutiront ou non. J'espère, tout comme le gouvernement, que ces négociations se termineront avec succès dans les heures qui viennent.

M. Wood: Monsieur le Président, je suis heureux de cette réponse.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Anciens combattants. Je voudrais aussi que le ministre, s'il peut utiliser son influence sur ses collègues du Conseil du Trésor, fasse en sorte que les anciens combattants vieillissants reçoivent toute l'aide dont ils ont besoin pour surmonter les difficultés qu'ils ont, en raison par exemple de problèmes médicaux croissants résultant de blessures de guerre, et que les employés du ministère ne soient pas contraints de faire la grève.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor vient de dire à la Chambre que le processus de négociation est en cours.

Nous en sommes à la médiation. Il y a des négociations en ce moment même. Espérons que cela se terminera par un accord entre les deux parties.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail au sujet de la santé et de la survie du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, qui est menacé par les compressions budgétaires du gouvernement.

Le ministre a prétendu dans cette enceinte que ce centre n'est pas menacé dans son financement et il a également affirmé que cela devait être évident, car le marché a bien des solutions à offrir.

Je voudrais poser la question suivante au ministre: Quelles sont les solutions offertes par le marché pour cet organisme, qui est chargé de prévenir les dangers pour la santé des travailleurs, ce qui permet du même coup d'épargner du temps et des montants importants? Peut-on dire qu'une somme de 10 millions de dollars est trop élevée lorsqu'il s'agit de sauver des vies?

Je voudrais poser la question suivante au ministre: Alors qu'il reste 90 jours avant l'expiration du délai qu'il a imposé, quels sont les résultats de son plan de commercialisation? Comme le ministre le sait pertinemment, le responsable du centre s'est adressé au secteur privé, afin d'obtenir un plan au coût de 180 000$. C'était une idée saugrenue et, lorsque le conseil d'administration l'a rejetée, cela lui a coûté son emploi.

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé à de nombreuses reprises dans cette enceinte, depuis sa création, il y a dix ans, le centre effectue de l'excellent travail et nous entendons faire en sorte qu'il poursuive ses activités.

On a demandé au responsable du centre de préparer un plan permettant de répondre à l'objectif du gouvernement, qui est de subvenir à ses propres besoins d'ici à trois ans. En octobre, ce dernier a soumis au conseil d'administration son plan, qui a été rejeté. Le conseil a formé un groupe de travail et engagé un expert-conseil, afin d'élaborer un nouveau plan qu'il est censé me présenter d'ici au 31 janvier prochain.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, cela n'est d'aucune utilité. On nage dans la confusion la plus totale au sujet de la survie du centre et personne ne sait qui dirige au juste.

Selon le ministre, la preuve que les choses avancent, c'est qu'on est en train d'élaborer un nouveau plan. Or, il n'en est rien.

Dans une note datée du 19 octobre, le Congrès du travail du Canada a déclaré qu'il refusait de participer à d'autres travaux de planification dans les limites impossibles imposées par le ministre. Or, c'est l'un des trois organismes chargés d'administrer ce centre. Le fait qu'on ignore au juste qui dirige le centre, qu'on peut se demander s'il est possible de continer de vendre un produit qui n'appartient pas au centre et que les accords contractuels NIOSH-CCHST peuvent être résiliés dans les 30 jours, montre bien que la planification laisse à désirer. Ainsi, il est tout à fait impossible de se plier à la requête du ministre.

Je voudrais demander au ministre ceci: Va-t-il accepter maintenant de jeter un peu de lumière sur toute cette affaire, d'examiner à nouveau la question et de recommander que le centre reçoive des crédits provisoires garantis? Va-t-il rouvrir les négociations avec le centre sans poser de conditions préalables?

M. Corbeil: Monsieur le Président, en avril, on a signalé au responsable du centre que le gouvernement souhaitait le voir subvenir à ses besoins dans un délai de deux ans.

On a invité le responsable à élaborer un plan à cette fin. Le conseil d'administration l'a rejeté à sa réunion des 5 et 6 octobre. Les administrateurs ont décidé, pour leur part, de former un groupe de travail et d'engager un expert-conseil afin d'examiner à nouveau la question. Je leur ai demandé de présenter leur rapport d'ici au 31 janvier. Lorsque j'aurai ce rapport en main, je verrai ce qu'ils ont à offrir.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les personnes âgées ont été amenées à croire qu'elles seront doublement imposées sur la partie de la pension de vieillesse qu'elles auraient à rembourser si leur revenu dépassait un certain niveau.

Est-ce que le ministre des Finances pourrait nous dire si cela est vrai? Si oui, ce serait extrêmement injuste.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rassurer complètement la députée: c'est absolument faux. On calcule d'abord le montant du remboursement à faire et c'est après l'avoir soustrait du revenu que ce dernier est soumis à l'impôt normal, selon la tranche applicable.

Il n'y a absolument aucune double imposition. Les mesures proposées constituent le moyen le plus équitable que nous ayons pu trouver pour atteindre nos objectifs.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Lundi, des centaines de Canadiens feront une marche sur la colline du Parlement pour manifester leur opposition au projet de taxe sur les produits et services. Bon nombre de ces Canadiens sont choqués de voir que le gouvernement entend taxer les livres et les revues, car, dans le secteur de l'édition, la demande est très élastique par rapport au prix. Une étude de la firme Woods Gordon révèle que la taxe fera chuter les ventes d'environ 10 à 15 p. 100.

Ma question est la suivante: pourquoi le ministre juge-t-il bon de compromettre un secteur aussi vital en imposant une taxe aussi lourde?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'accepte pas cette analyse de la députée. Les études que font des sociétés comme la Woods Gordon portent sur une industrie en particulier et font abstraction de tout le reste de la conjoncture.

Comme tous les secteurs de l'économie sont assujettis à cette taxe dont l'assiette est très large, la nouvelle taxe n'entraînera pas de distorsion semblable.

Notre position a toujours été d'élargir l'assiette fiscale au maximum pour que le fardeau soit partagé aussi équitablement que possible entre les divers secteurs de l'économie. Dans cette perspective, nous améliorons considérablement la situation par rapport à la taxe actuelle qui ne vise qu'un secteur restreint de l'économie à l'exclusion des autres.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, je me demande si, en instaurant cette taxe, le ministre ne cherche pas à nuire à la vente du livre d'Erik Nielsen.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En ajoutant la TPS de 9 p. 100, le gouvernement conservateur va massacrer le domaine des maisons d'édition, surtout des maisons francophones. Le prix des livres français est déjà beaucoup plus élevé que celui des livres anglais.

Est-ce que le ministre réalise qu'il punit les lecteurs francophones en général et qu'en conséquence, c'est une minorité de francophones riches qui auraient le loisir de se payer des livres?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la députée oublie qu'un très généreux crédit d'impôt sera offert aux contribuables à faible revenu pour compenser les effets de la taxe sur les produits et services.

Ainsi, le sort des ménages gagnant moins de 30 000$ s'en trouvera amélioré. On ne peut pas en dire autant du régime de taxe de vente dont nous avons hérité il y a cinq ans et qui ne prévoit aucune compensation pour les contribuables à revenu modeste. Nous passons d'une taxe clairement dégressive à une taxe progressive et beaucoup plus juste.

M. le vice-président: La période des questions orales prendra fin avec les questions du député de Kingston et les Îles et du député de Victoria.

* * *

LA LOI SUR L'ACCÈS A L'INFORMATION

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a répondu hier à une demande d'information présentée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Pour éviter une bataille judiciaire, il a tenté d'ensevelir sous un véritable blizzard de papier le journaliste qui avait demandé l'information. Mais ni le journaliste ni nous, du Parti libéral, ne nous laissons facilement ensevelir.

• (1200)

Pourquoi le ministre ne communique-t-il pas les 530 pages que ses collaborateurs avaient initialement préparées pour qu'il les publie et lui avaient recommandé de

publier, au lieu des 1 000 pages d'absurdités qu'il a publiées hier en réponse à cette demande d'information?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en réponse au député qui s'empêtre continuellement dans un blizzard, je lui dirai que l'information que nous avons communiquée est celle à laquelle le requérant a droit en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Le reste de l'information que nous avons refusé de communiquer est clairement constituée d'avis au ministre.

Mon honorable collègue est un très savant homme de loi, me dit-on. Je ne l'ai pas vérifié personnellement, mais c'est la rumeur qui court. Il connaît l'importance des avis donnés à un ministre. Il sait que la loi reconnaît que les avis constituent un élément à protéger afin que soient maintenus le libre échange d'information et le libre dialogue entre le ministre et son sous-ministre. C'est en me fondant sur cette disposition que j'ai décidé de ne pas communiquer ces avis.

* * *

L'UNIFORME DE LA GRC

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. En juin, le commissaire de la GRC a dit au Comité permanent de la justice et du solliciteur général que des conseillers juridiques, probablement du ministère de la Justice, l'avaient informé qu'on violait la Charte canadienne des droits et libertés en ne permettant pas aux sikhs de porter le turban en tant que membres de la GRC.

Nous sommes déjà presque en novembre, monsieur le Président.

Le ministre, qui est chargé de faire appliquer la Charte, insistera-t-il pour que le solliciteur général cesse de tergiverser et approuve la recommandation de la GRC? Saisira-t-il l'occasion qui lui sera offerte cet après-midi, lorsque la Chambre aura à débattre une motion du député de Burnaby—Kingsway sur cette question, pour dire clairement aux sikhs, aux autres groupes de la communauté multiculturelle et à tous les Canadiens que les droits des Canadiens à cet égard seront respectés par notre police nationale et par le ministre de la Justice?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au nom du solliciteur général, j'informe mon collègue que le gouvernement étudie attentivement les recommandations faites par le commissaire de la GRC. Les discussions sur ces recommandations seront fondées sur les principes essentiels, c'est-à-dire le maintien et l'amélioration des services de police offerts à tous les Canadiens.

Comme je l'ai dit plus tôt cette semaine lorsque le solliciteur général était absent, je crois comprendre qu'il est en train d'étudier la question de façon urgente et qu'une décision sera rendue au moment opportun.

M. le vice-président: Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a la parole pour un rappel au Règlement.

* * *

LE PROGRAMME SPATIAL

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, sans le vouloir, j'ai peut-être induit mon collègue de Windsor—Sainte-Claire en erreur en répondant à sa question concernant la base de lancement de fusées de recherche de Churchill. J'ai mentionné le Conseil national de recherches parce que, en théorie, c'est peut-être correct.

Le groupe qui, en réalité, étudie cette question est l'Agence spatiale canadienne qui, jusqu'à ce que le projet de loi soit adopté, n'existe pas officiellement. Mais c'est ce groupe qui étudie la question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

PRÉSENTATION DE RAPPORTS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, les rapports suivants de l'Association parlementaire Canada-Europe: a) Réunion préparatoire, 7e Conférence parlementaire et scientifique, Paris (Fran-

ce), Visite parlementaire en Hongrie, Tchécoslovaquie et Pologne, Débat annuel de l'OCDE, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg (France).

[*Traduction*]

La délégation qui s'est rendue en Europe de l'Est y est certes allée à un moment critique de l'histoire. Les entretiens qu'elle a eus avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires gouvernementaux lui ont confirmé que l'Europe de l'Est vit à l'heure de la réforme politique. En effet, on ne parle que de cela là-bas.

Les gens rêvent de démocratie, de partis multiples et de respect des droits de la personne et, en fait, souhaitent l'appui et l'aide du Parlement canadien là-dessus.

Nous avons appris en Pologne que le développement économique est extrêmement important. En fait, il est absolument essentiel à la bonne marche de la réforme politique.

Les hauts fonctionnaires du gouvernement et les parlementaires des Chambres équivalant à notre Chambre des communes et à notre Sénat s'entendent pour dire que le Canada a un rôle primordial à jouer à cet égard.

L'association s'est réjouie de constater que, plus tôt ce mois-ci, le gouvernement canadien avait donné suite à ses recommandations. Elle veut que la Chambre sache bien que d'autres recommandations seront présentées au cours d'une réunion qui aura lieu la semaine prochaine et que les membres les transmettront aux ministres compétents de même qu'à vous, monsieur le Président. Le Parlement canadien appuie vraiment le mouvement est-européen vers la démocratie et le respect des droits de la personne.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais présenter une motion dont le texte a été discuté avec les leaders parlementaires. Elle fait suite à la division du Comité des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme en deux comités et précise, des deux nouveaux comités, celui à qui il faut attribuer les rapports et autres documents produits par l'ancien.

Si vous le permettez, je lirai cette motion et s'il y a consentement unanime, nous demanderons de l'adopter. Je propose:

> —Que tous les ordres de renvoi devant le Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme qui étaient en vigueur avant le 27 septembre 1989 soient réputés déférés, avec les témoignages y afférents, à celui des nouveaux comités permanents correspondants qui est compétent en la matière; et que tous les rapports, états et documents réputés déférés en permanences au Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, en vertu des articles 47(4) et 71 du Règlement, avant le 27 septembre 1989, soient réputés déférés, avec les témoignages y afférents, à celui des nouveaux comités permanents correspondants qui est compétent en la matière.

M. Milliken: Nous acceptons la motion présentée, monsieur le Président.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec la proposition.

M. le vice-président: Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quelques pétitions. Des électeurs de Winnipeg-Nord en ont signé une pour appuyer les citoyens de Thunder Bay.

La pétition a été certifiée correcte quant à la forme et au contenu, conformément à l'article 36 du Règlement. Tout comme les citoyens de Winnipeg-Nord, ceux de Thunder Bay s'opposent aux coupes dans les services de VIA Rail pour différentes raisons dont les pertes d'emplois, la diminution du service ainsi que l'accroissement de la pollution et probablement du nombre d'accidents.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de revenir sur sa décision et d'accorder davantage de fonds pour moderniser le matériel de VIA Rail et convaincre davantage de Canadiens de voyager par train.

Affaires courantes

• (1210)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, j'aimerais à mon tour présenter un certain nombre de pétitions provenant de résidents de l'Ontario qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ils estiment que cette taxe va constituer un fardeau indu pour les petites entreprises. Ils trouvent qu'elle va nuire aux Canadiens à faible ou moyen revenu. Ils demandent donc au Parlement de remédier à cette situation en rejetant la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

[*Français*]

VIA RAIL

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer une pétition certifiée qui provient de gens de Thunder Bay, qui s'opposent au démantèlement de VIA Rail.

[*Traduction*]

LE DROIT À LA VIE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je tiens pour un privilège de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à la Chambre et présenter une pétition au nom de 6 600 résidents de l'Île–du–Prince–Édouard qui prient humblement le Parlement d'élaborer et d'adopter une loi visant à protéger la vie depuis l'instant de la conception, loi qui viserait à préserver à la fois la vie de la mère et celle de l'enfant.

VIA RAIL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur encore une fois de prendre la parole à la Chambre pour présenter plusieurs pétitions au nom de mes électeurs de la circonscription de Kent.

Les pétitions ci–jointes ont été certifiées conformes quant au fond et à la forme, conformément à l'article 36 du Règlement. Dans ces pétitions qui concernent VIA Rail, les signataires demandent au gouvernement de retirer son projet de loi et de maintenir le service–voyageurs ferroviaire.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai là également des pétitions dont les signataires exhortent le gouvernement à abandonner son projet de taxe sur les produits et services.

LES FORÊTS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, dûment certifiée conforme conformément à l'article 36 du Règlement, au nom de plusieurs centaines de mes électeurs. Ceux–ci reconnaissent l'utilité de l'accord fédéral–provincial sur le développement des ressources qui, en Colombie–Britannique, a permis de créer des emplois et de reboiser des forêts. Les signataires encouragent le Parlement du Canada à renouveler cet important accord avec la Colombie–Britannique de façon à soutenir les efforts de ceux qui s'efforcent d'assurer le reboisement des terres, de favoriser la recherche forestière, de promouvoir la sylviculture, et d'aider le secteur des forêts à créer de nouveaux produits et à développer de nouveaux marchés en vue de préparer des emplois pour l'avenir.

[*Français*]

VIA RAIL

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, au sujet des coupures chez VIA Rail, provenant de Canadiens et de Canadiennes qui s'opposent violemment à ces coupures sans une consultation au préalable sur les conséquences.

[*Traduction*]

LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant la pêche aux filets dérivants. La pétition est dûment certifiée et signée par 2 500 personnes.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'interdire l'utilisation de ces filets dans le nord de l'océan Pacifique. Ils exhortent le gouvernement a accordé la priorité à cette question qui inquiète énormément les gens de ma circonscription et tous les Canadiens. Nous demandons au gouvernement d'agir immédiatement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens qui demandent au gouvernement de retirer le projet de taxe sur les produits et les services.

VIA RAIL

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des habitants de l'ouest du Canada, tous des membres de Transport 2000 et de Dignité rurale du Canada, qui demandent au Parlement du Canada de maintenir le réseau national de VIA Rail Canada, d'acheter du matériel neuf, de passer une loi sur

les trains de voyageurs afin de donner à VIA Rail un mandat législatif clair et, enfin, de modifier les ententes conclues avec les sociétés ferroviaires concernant les coûts.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par un certain nombre d'habitants de la ville de Windsor, en Ontario. Les pétitionnaires s'inquiètent de la menace qui pèse sur le transport ferroviaire au Canada et des intentions du gouvernement. Ils demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser VIA Rail dans les régions du pays où cette société peut fournir un service plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, moins polluant et moins énergivore que les autres moyens de transport.

LES VOLS D'ENTRAÎNEMENT À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai une pétition émanant de plusieurs habitants de Toronto, Pickering, Scarborough et West Hill qui s'inquiètent de la mauvaise gestion que le gouvernement fait des terres où vivent les Inuit dans l'est du Québec et au Labrador. Ils se joignent à l'Assemblée des premières nations et aux Inuit du Labrador ainsi qu'à d'autres peuples autochtones du nord du Canada pour demander au gouvernement de s'opposer à ce qu'on utilise ces terres pour l'entraînement aux techniques d'attaque du NORAD et de l'OTAN, de mettre fin à tout entraînement de vol à basse altitude du NORAD et de l'OTAN, de s'opposer à l'établissement de centres d'opérations de l'OTAN comme le projet du centre d'entraînement de chasse tactique de Goose Bay et d'utiliser le financement du Canada destiné au NORAD et de l'OTAN pour permettre aux peuples autochtones canadiens de retrouver le contrôle de leurs terres et de leur gagne-pain, et pour encourager un développement durable pour tous les Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de la ville d'Asquith, laquelle se trouve dans la circonscription du ministre de la Défense nationale. Ces pétitionnaires soulignent que le gouvernement n'a pas amélioré le régime fiscal injuste qui est actuellement en vigueur, mais qu'il l'a plutôt rendu encore plus injuste. Ils demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services actuellement proposée et de rendre le régime fiscal plus juste pour les Canadiens ordinaires.

M. le vice-président: Par consentement, le député de Miramichi.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai d'autres pétitions à présenter. J'en ai trois ici, signées par des Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services en raison de son inéquité. Je demande que ces pétitions soient accueillies par la Chambre.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des électeurs de Kingston et les îles, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement qu'ils considèrent comme injuste et inéquitable et qui invitent le Parlement à la rejeter.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée, signée par des électeurs de Western Arctic qui craignent que la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services ne leur soit imposée.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre quatre pétitions certifiées correctes qui ont été signées par des gens de Scarborough, de l'agglomération torontoise et des environs. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à retirer le projet de taxe sur les produits et services, notamment parce que celle-ci provoquera une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et des impôts en général.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 132.

[*Texte*]

LES SÉANCES DE FORMATION À L'INTENTION DES ARBITRES

Question nº 132—**M. Heap:**

1. Les membres de la section du statut de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et les arbitres travaillent-ils de concert au premier palier d'audition et, dans l'affirmative, des séances de formation ont-elles été offertes séparément aux membres de la section et aux arbitres?

2. Parmi les fonctionnaires du ministère de l'Immigration, *a*) quelle personne ou quelles personnes ont dirigé les séances de formation destinées aux arbitres, *b*) quels procédés ont été employés pour ces séances de formation, *c*) quelle personne ou quelles personnes sont chargées de tenir les arbitres au courant de l'évolution des aspects de

la situation mondiale qui affectent les demandeurs du statut de réfugié à l'étape initiale du processus d'examen?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. L'arbitre et le membre de la Section du statut de réfugié se partagent également la responsabilité de déterminer si une demande du statut de réfugié est recevable et si, dans l'affirmative, celle-ci a un minimum de fondement. À titre de président, l'arbitre peut, de temps à autre, consulter le membre de la Section du statut de réfugié sur les questions de procédure ayant une incidence directe sur l'audition préliminaire de la demande. Sauf en ce qui concerne l'audience préliminaire sur la recevabilité et le minimum de fondement de la demande du statut de réfugié, l'arbitre assume seul la responsabilité de la tenue des enquêtes en matière d'immigration et des décisions qui y sont prises.

En vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de détermination du statut de réfugié, les arbitres et les membres de la Section du statut de réfugié ont reçu une formation intensive. On a organisé des séances de formation à l'intention des arbitres et d'autres à l'intention des membres de la Section du statut de réfugié. Cependant, bon nombre des personnes-ressources dont on avait retenu les services pour l'occasion se sont adressées aux deux groupes.

2.*a*) Les séances de formation à l'intention des arbitres ont été préparées et animées par une équipe de la Direction générale de l'arbitrage (Immigration) composée d'un agent principal intérimaire des procédures et de l'analyse à l'administration centrale, de deux chefs de section, le premier de la Division du Québec et de l'Atlantique et le second de la Division du Pacifique et de l'Ouest, et de plusieurs arbitres des bureaux de Toronto, Mississauga et Mirabel.

b) On a employé diverses techniques pour la formation des arbitres, par exemple, on a prévu des conférences et des exposés par des personnes-ressources et des conférenciers invités représentant divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. L'avocat du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a abordé, en présence des arbitres, la question de la définition de réfugié au sens de la Convention. Les arbitres ont également eu droit à un exposé et participé à des ateliers sur le thème de l'«expérience du réfugié», animés par un conseiller en réétablissement du HCR. Un certain nombre d'exposés ont également été donnés par des représentants de la Commission de l'immigration et du statut de régugié (y compris par le président), du ministère de la Justice de même que par divers experts et cadres supérieurs d'Emploi et Immigration Canada. Des audiences fictives ont été organisées et les arbitres ont eu l'occasion de visionner des présentations audio-visuelles.

c) La Direction générale de l'arbitrage offre de façon régulière de la formation aux arbitres, a même un programme annuel de formation à l'échelle nationale et un programme de formation annuel pour les divisions, tient chaque mois des réunions de section et offre toute autre formation jugée pertinente. La bibliothèque de chaque bureau d'arbitrage contient un index à jour relativement aux enquêtes et à la jurisprudence concernant les réfugiés de même que toute la documentation et le matériel nécessaires à l'arbitre pour exercer ses fonctions. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié fournit aussi à la Direction générale de l'arbitrage des copies des documents préparés sur les conditions qui prévalent dans les pays sources de demandeurs du statut de réfugié. Ces documents sont distribués dans tous les bureaux d'arbitrage au Canada.

[*Français*]

M. Boyer: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que des motions n^os^ 1, 2, 3 et 5 inscrites au nom du ministre d'État (Forêts).

• (1220)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur ce projet de loi. Ma circonscription de Surrey-Nord est l'une des régions de la Colombie-Britannique où prédomine l'industrie forestière. Elle est délimitée au nord par le fleuve Fraser qui, depuis le début du siècle, est la voie maritime pour le transport du bois d'oeuvre et du contre-plaqué. Les plages de la circonscription sont encore les principaux emplacements d'estacades le long du fleuve Fraser.

Nous avons également quelques grosses papeteries le long du Fraser dans le nord de la circonscription. Elles ont changé au fil des ans. Les grosses papeteries de bois

d'oeuvre des premières années ont depuis été transformées en usines de bardeaux de cèdre.

La plupart des gens de la circonscription de Surrey–Nord font partie de la main–d'oeuvre active. Un nombre considérable d'électeurs de la circonscription travaillent dans l'industrie du bois, principalement dans les scieries et les usines de contre–plaqué. Pas étonnant que la santé économique de la circonscription dépende en grande partie de la prospérité de l'industrie forestière et de l'industrie du bois d'oeuvre.

Examinons ce que les deux gouvernements précédents ont fait pour développer l'industrie forestière en Colombie–Britannique et dans le reste du Canada. Au cours de la campagne électorale de 1984, les conservateurs ont promis une loi pour établir un ministère des Forêts. Cinq ans se sont écoulés avant qu'ils agissent.

Cela donne une idée de la conception que les ministériels se font du rôle essentiel de l'industrie forestière canadienne. Ils n'y attachent pas beaucoup d'importance, car s'ils examinaient sérieusement la valeur économique de cette industrie—une des grandes industries qui permettent au pays de survivre—ils auraient tenu leur promesse dès le début de leur mandat.

Ils parlent beaucoup, mais il ne font pas grand–chose. Le gouvernement parle de se tourner vers le développement durable, mais, il y a peu de temps, à la fin de l'été, 55 p. 100 des Canadiens se disaient d'avis que le gouvernement assurait mal la protection de l'environnement et le développement durable.

Les réalisations des conservateurs dans l'industrie forestière ne sont guère reluisantes, mais elles sont probablement un peu meilleures que celles des libéraux. Ceux–ci mâchaient encore moins leurs mots, car leur chef a dit en 1984, à Prince George, au coeur même de l'industrie forestière de Colombie–Britannique, qu'ils étaient contre un ministère des Forêts à part entière.

Le déclin de l'industrie forestière des dernières années est la conséquence de l'inertie des deux gouvernements précédents. Il faut considérer la place de cette industrie dans l'économie canadienne.

En 1986, les exportations de produits forestiers ont été de 17,9 milliards. Les exportations de bois d'oeuvre, de 4,1 milliards. Nous avons exporté pour 7,5 milliards de papier et de carton et pour 1,4 milliard de plus d'autres produits forestiers. En 1987, les exportations totales ont été de 20 milliards. Comparativement, nous avons exporté pour 1,4 milliard de produits agricoles, 2 milliards de poisson, 5,5 milliards d'énergie et de gaz et 6,2 milliards de métaux. Un fort pourcentage des exportations dépend des produits forestiers.

Quinze p. 100 des exportations du Canada proviennent de l'industrie forestière.

Le Canada fournit 23 p. 100 des exportations mondiales de pâte et de papier et 23 p. 100 des produits manufacturés du monde. Quand nous parlons de nos marchés d'exportations, nous devrions réaliser que nous avons laissé passer beaucoup d'occasions parce que nous n'avons pas développé les technologies et l'industrie secondaire nécessaires. Le nombre d'emplois maintenus au Canada par unité de produit forestier récolté est bien inférieur à celui de beaucoup d'autres pays. Je reviendrai plus tard là–dessus.

En plus de leur valeur économique, les forêts sont évidemment une partie très importante de notre écologie. Elles sont le mécanisme essentiel qui règle et modère les températures. Elles empêchent l'érosion des sols. Elles servent d'habitat à la faune. Elles contribuent à la réputation internationale de la belle nature canadienne. Sans elles, le Canada serait privé de ses exportations de produits du bois et perdrait une grande partie de sa richesse économique; de plus, il verrait fondre son industrie touristique parce que les étrangers viennent dans notre pays pour admirer l'exceptionnelle beauté de nos forêts.

Tendance inquiétante, les fonds destinés à soutenir la foresterie se tarissent. On y a affecté 28 millions de dollars de moins cette année que l'année financière précédente. Les conservateurs créent un ministère des Forêts, mais en même temps, ils éparpillent et compliquent le financement de la foresterie. Au lieu d'en concentrer le contrôle entre les mains du ministre des Forêts, ils le fragmentent. Ils en confient une partie au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, ce qui signifie que le ministre devra s'adresser à un autre ministre pour obtenir les fonds nécessaires à la reforestation. De plus, le nombre de projets de reboisement que les provinces pourront entreprendre sera moindre.

La Colombie–Britannique veut 300 millions, mais ce n'est pas suffisant, d'autant plus que le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest ne les accorde pas. C'est la même chose dans la région atlantique où cela relève

non pas du ministre des Forêts, mais de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Parfois on se demande si l'on veut vraiment le développement durable des forêts ou si le gouvernement ne cherche qu'à faire de la politique et des relations publiques en utilisant des titres comme le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Je désire parler brièvement de l'alinéa 7 *c*) qui figure dans ce groupe de motions et qui vise à favoriser la sensibilisation du public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada. Je pense que nous sommes tous d'avis que c'est obligatoire. Nous ne voulons pas que cela devienne de la propagande pour les ministres conservateurs, mais nous voulons que le gouvernement mette sur pied des programmes, partant de la communauté, destinés à favoriser la compréhension de notre milieu, pour que nous ayons les programmes forestiers nécessaires au développement économique et à la protection de l'écologie.

• (1230)

Pour l'améliorer, je voudrais proposer un amendement à l'alinéa 7 *c*). Je propose:

Qu'on modifie la motion nº 5 en ajoutant à la suite du mot «Canada» les mots «et plus particulièrement à la valeur du développement durable».

L'alinéa se lirait alors:

«c) de favoriser la sensibilisation du public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada et plus particulièrement à la valeur du développement durable.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Le député de Comox—Alberni pour le débat.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je ne veux dire que quelques mots au sujet de l'amendement. Ce qui me préoccupe un peu c'est que lorsque la définition de la durabilité figurera à la loi, elle parlera de façon vague de développement présent, gage des choix futurs. La déclaration qui est faite à cet article de la loi est beaucoup trop vague.

Il est facile de faire durer les arbres. Comme nous le disent certaines forestiers, c'est comme cultiver un jardin potager. On plante les arbres, on les fertilise, on les cultive, on les éclaircit et 70 ans après on peut les couper et recommencer.

C'est cela que dans l'industrie forestière certains considèrent comme le développement durable. Mais cela ressemble plutôt au rendement soutenu dont les sociétés forestières, les forestiers et le personnel de l'industrie parlaient autrefois. Il y a toute une différence entre le principe du rendement soutenu, que mon parti défend également, et le principe de la forêt durable. Une forêt c'est autre chose qu'une collection d'arbres. La forêt est un organisme complexe, vivant, constitué d'arbres, de végétation basse, d'insectes, et d'une foule d'animaux; avec son habitat pour la faune, ses ressources hydrologiques, ses cours d'eaux, ses flux aquifères, ses nappes phréatiques, ses micro-climats, son humidité. C'est tout cela qui fait de la forêt un organisme complexe, qui est bien supérieur à la somme de ses parties.

Ce qui nous inquiète, c'est que le ministre, mettant en oeuvre les pouvoirs que lui confère cet article de la loi, ne se mette à parler que des avantages économiques de l'industrie forestière, et peut-être de prendre le relais de programmes publicitaires lancés par les sociétés forestières comme «*Forest Forever*», qui ne font pas connaître au public les problèmes de préservation et de maintien des forêts. Ce que je crains, c'est que le ministre ne soit expressément autorisé par cet article de la loi à parler de la préoccupation étroitement délimitée de la durabilité de nos forêts.

Il y a quelques mois paraissait le rapport Brundtland. M^me^ Brundtland et sa commission ont suggéré que chaque pays mette en réserve 12 p. 100 environ de ses écosystèmes représentatifs, afin de conserver un stock génétique dans lequel on pourrait puiser pour le cas où nous saccagerions complètement nos forêts ou nous commettrions des erreurs dans leur exploitation. Cela s'est déjà produit dans le passé et continue de se produire. Ce qui a poussé M^me^ Brundtland à faire cette suggestion c'est le désir de conserver les régions de peuplements forestiers mûrs afin de repeupler les zones dans lesquelles nous avons commis des erreurs.

Voilà ce que je conçois comme le développement durable dans l'exploitation des forêts. C'est autre chose qu'une exploitation fondée sur le rendement soutenu ou la coupe continue. Nous aimerions qu'il soit bien prévu dans cet article que le ministre doit concevoir de cette façon le rendement soutenu, car nous aimerions tous que

l'économie forestière se maintienne, qu'elle croisse, et qu'elle demeure florissante. Nous aimerions également que les emplois dans le secteur forestier continuent eux aussi de croître et de prospérer.

Je voudrais que puissent continuer de prospérer des localités comme la mienne, Port Alberni, et Courtenay et Parksville, sur l'île Vancouver dont bon nombre dépendent du secteur forestier et où vivent les travailleurs de ce secteur qui y envoient leurs enfants à l'école. Or, elles y parviendront, si nous exploitons nos ressources forestières en recherchant un rendement soutenu.

La gestion de nos forêts est une tout autre affaire. Il faut absolument que le gouvernement et le ministre, en particulier, et le nouveau ministère dont il sera responsable lorsque ce projet de loi aura été adopté, parlent également aux Canadiens et soulignent aux provinces et aux gens de tout le pays la nécessité d'administrer nos forêts, cet organisme complexe dont j'ai déjà parlé et qui regroupe des arbres, des animaux, des systèmes hydrologiques et climatiques, l'habitat d'animaux sauvages et toutes ces choses qui forment un tout dont la valeur est supérieure à la somme de ses parties. Le ministre en a parlé également et il doit faire en sorte de préserver toutes ces choses.

Le problème se pose dans la gestion de nos terres forestières au Canada à l'heure actuelle. Comme mon collègue de Burnaby—Kingsway l'a signalé, on n'évalue pas comme il se doit, semble-t-il, les travaux forestiers et leurs répercussions écologiques. La population n'a, semble-t-il, pas suffisamment son mot à dire. Ainsi, les gens considèrent qu'en tant que collectivités, ils ne participent pas assez à la prise de décisions concernant l'utilisation des terres forestières. D'autres groupes qui se préoccupent tout autant de la gestion des forêts, à savoir les groupes chargés de la protection de la faune, les organismes touristiques et tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux forêts, ne sont pas consultés. Comme mon collègue l'a signalé, il en découle des conflits extrêmement âpres sur l'utilisation des terrains, dans tout le pays.

Il nous a précisé ce qui s'est passé à Clayoquot Sound, alors qu'un syndicat a dû poursuivre une affaire devant la Cour des petites créances, afin de récupérer les salaires perdus à cause d'écologistes qui, avec les meilleures intentions du monde, avaient recours à la désobéissance civile et bloquaient des routes pour empêcher la construction de routes qui, selon eux, constituaient une menace pour les forêts de Clayoquot Sound sur la côte ouest de ma circonscription.

Je ne mets pas en doute les intentions des deux côtés. Le problème résidait dans le fait que le public n'a pas pu prendre part légitimement à la prise de décision concernant l'utilisation des terres. Il n'y a pas eu d'évaluation légitime des conséquences sociales et environnementales qui auraient protégé et optimalisé les emplois dans l'industrie forestière, touristique et d'autres secteurs intéressés à l'utilisation des terrains forestiers.

En l'absence d'une telle évaluation, que pouvaient faire ces gens? Il se sont sentis contraints, aux abois et ils ont installé des barrages sur les routes. En conséquence, ils ont finalement été obligés de payer les salaires des bûcherons qui avaient perdu leur emploi. Je pourrais ajouter que les bûcherons étaient également aux abois, leurs emplois étaient menacés par cette mesure. Il est difficile d'en rejeter la responsabilité sur les bûcherons ou sur les écologistes.

Ce qu'il faut condamner dans cette situation est le fait que le gouvernement n'a pas exigé des gouvernements provinciaux une évaluation des conséquences sur l'environnement, même si des ressources fédérales étaient concernées.

L'autre question concerne les intérêts qu'ont les autochtones dans nos terrains forestiers. Nous voyons le même genre de conflits se produire au Québec. Par exemple, les Algonquins du lac Barrier ont été attaqués par la police anti-émeute du Québec qui a utilisé des hélicoptères. Cela faisait presque penser à ce qui se passait en Afghanistan, il y a quelques années. Ces policiers, qui représentaient les intérêts du gouvernement et des sociétés d'exploitation forestière, ont refusé de consulter les Algonquins du lac Barrier. Quand ces derniers ont exprimé leur opposition de la seule manière dont ils disposaient, à savoir la désobéissance civile, alors on a fait intervenir la police anti-émeute. Leur chef a été jeté en prison.

Aujourd'hui, que je sache, il n'y a absolument aucune négociation en cours. Dans ce cas-là, les terrains qui sont sur le point d'être exploités sont situés en pleine nature; ce sont des zones sauvages, qui avaient été préservées afin de protéger certaines espèces de faune pour les autochtones de la région et les habitants du Québec. Le gouvernement de cette province ne s'est pas occupé de ces considérations, et en conséquence des autochtones ont été jetés en prison. Des conflits de ce genre se produisent d'un bout à l'autre du pays.

• (1240)

Espérons que les ministériels auront eu la possibilité d'examiner l'amendement, d'y réfléchir et de le mettre en application parce que cet amendement demande que le ministre envisage non seulement de promouvoir les bienfaits sociaux et économiques provenant de nos forêts

et de l'exploitation forestière mais aussi de protéger l'environnement forestier dans notre pays, ce qui est tout autre chose que de conserver les arbres.

C'est un bon amendement. Je suis heureux que mon collègue l'ait proposé et j'espère que la Chambre l'appuiera.

M. le vice-président: La présidence a reçu l'amendement du député de Surrey-Nord et a omis de le proposer alors à la Chambre. Je le ferai maintenant. M. Karpoff propose:

Qu'on modifie la motion nº 5 en ajoutant le mot suivant: «forêt». Les mots concernant expressément l'importance du développement durable.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: La présidence juge l'amendement recevable. Le député de Victoria m'a demandé par la même occasion de réexaminer ma décision concernant les motions à l'étape du rapport sur le projet de loi C-29.

Après avoir soigneusement étudié la question et écouté les arguments convaincants du député de Victoria, la présidence consent à ce que la motion n° 8 soit débattue et mise aux voix séparément.

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi visant à protéger nos forêts et particulièrement de cet amendement, dont le gouvernement a proposé la première partie pour sensibiliser le public aux retombées sociales, économiques et écologiques des forêts du Canada et auquel mon collègue a intégré le principe du développement durable.

Cette question revêt une très, très grande importance pour les habitants des circonscriptions où il y a de vastes forêts ou qui dépendent de cette ressource pour gagner leur vie, mais elle préoccupe également tous les Canadiens parce que l'industrie forestière est un secteur vital de notre économie.

Les forêts préoccupent les Canadiens depuis le début de la Confédération. En fait, une des premières personnes à s'inquiéter de la disparition possible de nos forêts avant même que le Canada ne s'étende d'un océan à l'autre comme aujourd'hui a été sir John A. Macdonald, qui a déclaré le 22 juin 1871: «Les immenses quantités de billots que je vois défiler devant ma fenêtre chaque matin—il devait parler des billots descendant la rivière des Outaouais—me rappellent qu'il faut absolument songer à l'avenir de cet important secteur. Nous détruisons avec insouciance les forêts canadiennes, alors qu'il est presque impossible de les remplacer».

C'est ce que le premier premier ministre du Canada a déclaré il y a 128 ans. On ne semble pas avoir pris son avertissement très au sérieux.

Nos forêts, comme celles de nombreux autres pays du monde, disparaissent rapidement. On vient de nous avertir que nos forêts sont nécessaires non seulement pour l'économie et pour ceux qui s'adonnent à la chasse, à la pêche, au camping et au canotage mais aussi pour l'air que nous respirons.

On nous met en garde contre la disparition tragique des forêts dans la vallée de l'Amazone et en Indonésie et dans des endroits où le problème n'est pas tout à fait aussi aigu comme le sud du Chili où le gouvernement fasciste a vendu les droits d'exploitation forestière et minière de sorte que les collines sont absolument dénudées par suite de l'exploitation à ciel ouvert et la coupe à blanc.

D'autre part, l'Union soviétique reconnaît enfin que ses forêts ne sont pas inépuisables et elle songe aux moyens à mettre en oeuvre pour les préserver.

Au Canada, par contre, c'est comme si, en dépit de sir John A. Macdonald et d'autres grands Canadiens, on permettait essentiellement au secteur forestier de raser les forêts sans se soucier de les remplacer. Quant aux programmes de reboisement du gouvernement, ils sont insuffisants.

Dans la circonscription torontoise de Trinity—Spadina que je représente, nous n'avons pas de forêts, du moins pas celles qu'on puisse vouloir abattre. Par contre, nous avons de nombreux arbres, grâce aux propriétaires d'autrefois et à ceux de naguère qui ont planté des arbres sur leurs propres terrains, et grâce également au service des parcs qui a pour politique de planter deux arbres chaque fois qu'il doit en couper un. À Toronto, chaque fois que le service des parcs doit couper un arbre, il tente d'en planter deux. Cette initiative, au demeurant heureuse, est loin d'être suffisante.

En effet, pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à nous représenter qu'il faut plusieurs érables adultes en bonne santé pour libérer dans l'air l'oxygène que consomme une seule voiture qui parcours environ 20 000 milles

par année. Ce chiffre est plus ou moins exact, mais puisque nous comptons à Toronto un peu plus d'une automobile par personne, nous comprenons tout de suite que nous sommes loin d'avoir suffisamment d'arbres pour produire tout l'oxygène que nos voitures consomment. Nous comptons sur le reste du pays pour combler cette carence en oxygène. À Toronto, pour continuer à respirer, nous comptons sur les forêts du Canada.

À Toronto, je le répète, nous n'avons pas de forêts et nous n'avons guère de travailleurs qui dépendent directement du secteur forestier pour leur subsistance. Mais je suis convaincu que tous les habitants de Toronto tiennent à respirer un air sain toute leur vie. La situation devient dramatique en partie à cause de la pollution due à un trop grand nombre d'automobiles, et en partie à cause du si grand nombre d'installations de chauffage. La plupart des gens vous diront que, ces dernières années, la température en général à Toronto est plus élevée qu'elle ne l'était auparavant. C'est qu'il y a tellement d'immeubles chauffés dans le centre-ville.

Certains pensent qu'il y a trop de monde à Toronto. Il y en a qui sont venus s'y installer parce que tous les arbres de leur voisinage avaient été abattus. Entre 1951 et 1954, j'ai habité la vallée de la Gatineau où je m'occupais d'une paroisse anglicane. À peu près tous les pins blancs avaient été abattus 20 ou 40 ans plus tôt, et les gens étaient en train d'abattre à ce moment-là la deuxième et la troisième générations d'arbres pour en faire du bois à pâte. Dans ces conditions, la forêt a bien du mal à se reconstituer. Dès qu'un pin blanc atteint trois ou quatre pouces de diamètre, il devient bon à abattre pour faire du bois à pâte.

Beaucoup de gens de la vallée de la Gatineau sont partis pour Montréal, Rouyn-Noranda ou Toronto parce qu'il ne restait presque plus d'arbres à abattre. La coupe du bois de pulpe ou les petites industries qui existaient dans ce temps-là ne fournissaient pas assez de travail à tout le monde.

Les gens sont donc allés à Toronto pour chercher des emplois, et ils s'attendaient de pouvoir respirer. Ils ont le droit de respirer, tout comme ils ont le droit de travailler. Mais si nous détruisons la forêt, ils n'auront pas de travail et ils ne pourront plus respirer.

C'est grave au point que les scientifiques nous ont avertis: nous ne survivrons pas si nous continuons à détruire nos forêts.

• (1250)

C'est ça qui m'inquiète le plus, et je suis très heureux de constater que le gouvernement a décidé d'informer le public à ce sujet. J'espère qu'il va publier de la documentation éducative au lieu de belles brochures où il se vante de ses accomplissements.

Il pourrait donner des renseignements sur des questions bien précises comme, par exemple, le fait que 62 p. 100 des érablières du Québec souffrent des pluies acides. Au rythme actuel, l'industrie canadienne du sirop d'érable disparaîtra d'ici dix ans. Certains de nous aiment le sirop d'érable, monsieur le Président. Bien sûr, nous pouvons nous en passer, peut-être même serions-nous en meilleure santé si nous ne consommions pas de sucre. N'empêche que c'est une industrie dont la production annuelle vaut 40 millions de dollars. Que vont faire ces gens-là une fois que les érables auront disparu?

Le printemps dernier, on a dit que les cèdres, les arbousiers et le sapin de Douglas dans certaines régions de la Colombie-Britannique sont attaqués par les pluies acides. Ce matin, le ministre de l'Environnement a semblé laisser entendre que les pluies acides ne sont pas un problème sur la côte ouest. Je ne suis pas certain de l'avoir bien compris, mais s'il pense que ce n'est pas un problème, il devrait en discuter avec les gens de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent de l'avenir du sapin de Douglas et des autres arbres.

Je voudrais maintenant aborder une question connexe très importante dont le gouvernement devrait tenir compte dans son programme d'amélioration et dans sa publicité sur le développement durable. La forêt et certaines régions canadiennes dites rurales sont étroitement liées au développement durable des autochtones. Partout au Canada, la forêt est une industrie qui est exploitée, depuis 11 000 ans, je suppose, par des gens qui y ont vécu sans la détruire. Ils vivaient de ce qu'ils pouvaient cueillir dans les arbres et pêcher dans les rivières, ils chassaient le gibier et s'adonnaient parfois même à l'agriculture dans les petites clairières.

Mais jamais ils n'ont détruit les forêts. Les forêts ont subsisté pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens. À mon avis, l'une des façons de protéger les forêts afin que les citoyens d'Ottawa, de Toronto, ou d'autres villes canadiennes puissent respirer, et j'espère que le gouvernement prendra ma suggestion au sérieux, est d'accorder aux premières nations du Canada les droits

fonciers qu'ils revendiquent encore de nos jours et qui ne leur ont jamais été légalement retirés.

Par exemple, dans l'est du Québec, les Innus et les Montagnais qui vivent le long de la Romaine sont tourmentés par les survols effectués par l'OTAN. Ces vols font partie de l'entraînement offert en vue du bombardement et de la destruction de l'Union soviétique. Pour pouvoir pratiquer les vols à basse altitude défiant la vigilance des radars, ils bouleversent les moeurs de 9 000 à 10 000 Innus vivant sur le territoire que ces autochtones appellent Ntasinan et que nous appelons l'est du Québec et le Labrador.

Non seulement ils chassent les Innus de leur territoire, mais ils polluent le sol et l'eau avec leur carburant. Ils endommagent les arbres. Ils ont emménagé sur ce territoire un secteur de bombardement sur lesquels ils lâchent parfois des bombes factices, mais bientôt, si l'OTAN s'en mêle, ils utiliseront des bombes chargées. Ils endommagent les arbres, perturbent la vie des animaux sauvages, polluent les rivières et construisent une véritable zone de combats. C'est le cas le plus frappant au Canada. Le gouvernement devrait mettre fin à ces pratiques afin de protéger les forêts canadiennes dans cette région et ailleurs au pays.

Le Conseil canadien des églises aide les autochtones à défendre leurs droits fonciers dans le nord du pays. Si le gouvernement tient vraiment à sensibliser les Canadiens à la protection de nos forêts, il devra veiller à la protection des premières nations du Canada dans le cadre de son exploitation responsable des forêts.

Il n'y a pas eu beaucoup d'éducation de faite en ce qui concerne les terres, que ce soit par le gouvernement ou des gouvernements antérieurs. Pour une raison ou pour une autre, les pensées de notre premier premier ministre semblent enfouies là où il les a écrites.

Cet amendement du gouvernement visant à «favoriser la sensibilisation du public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada», accompagné du sous-amendement sur le «développement économique durable» est capital. C'est beaucoup mieux que de dépenser 40 millions de dollars pour faire la promotion de l'accord commercial avec les États-Unis ou d'autres sommes folles pour préconiser les avantages de la taxe sur les produits et services. Il serait beaucoup plus utile de sensibiliser les Canadiens des villes et des régions rurales au fait que nous avons absolument besoin de nos forêts. Ceux qui ne se promènent jamais en forêt et qui ne font pas de canotage en ont quand même besoin, car nos villes ne survivront pas sans l'oxygène produit par nos forêts et celles des autres pays du monde.

Cette partie du projet de loi est très louable et j'espère que tant l'amendement que le sous-amendement recevront l'appui de la Chambre.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'interviens pour faire quelques commentaires sur la motion nº 6 dont la Chambre est saisie et je propose que le projet de loi accorde au ministre, au nombre de ses responsabilités, le pouvoir de favoriser la sensibilisation du public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada et, notamment, aux termes du sous-amendement, d'assurer un développement durable.

Je représente une circonscription de la Saskatchewan, province que le reste du Canada ne considère généralement pas comme une région forestière. La Chambre doit savoir cependant que la circonscription de Mackenzie était pratiquement entièrement boisée à l'origine et que l'industrie forestière compte encore pour une très grande partie de l'activité économique de cette région.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que la Saskachewan est faite d'autre chose que de prairies. Celles-ci ne représentent que le quart environ de sa superficie totale, et le reste est un mélange de plaines et de forêts claires. La topographie passe ensuite à la forêt dense jusqu'au bouclier canadien. Dans le nord-est de la Saskatchewan, la région que je représente, les agriculteurs, il en reste mais ils sont de moins en moins nombreux, ont pu compter à leur arrivée sur un bon approvisionnement de bois brut à transformer en bois d'oeuvre pouvant servir à la construction des villes et villages et des bâtiments de ferme. Ce fut l'une des principales occupations de la vie des pionniers dans cette partie du pays.

Nous tous qui habitons encore la région avons des parents ou des grand-parents qui ont travaillé dans le bois, surtout l'hiver. Deux grandes usines de la ville de Hudson Bay sont encore fortement tributaires de l'industrie forestière, une usine de contreplaqué et une autre de poteaux qui sont encore toutes deux en activité.

C'est justement ce qui me motive à parler du sous-amendement sur la nécessité d'un développement durable. Dans cette ville où les deux grandes usines font travailler un peu plus de 1 000 personnes directement ou indirectement, nous apprenons que l'usine de poteaux devra fermer en juin prochain parce que les forêts ont été vidées d'arbres assez gros dans un rayon où il était possible de les transporter. Ce fait, conjugué à la décision prise

dans le cadre des négociations sur le libre-échange d'imposer une taxe à l'exportation sur les produits de cette usine, met l'entreprise forestière dans une situation pire qu'avant. Le libre-échange existait pour les produits forestiers avant même que les négociations ne commencent. Après les négociations, il a fallu payer une taxe sur nos propres produits avant de pouvoir les exporter. C'est ainsi qu'on a décidé de fermer l'usine, et il ne reste plus aux nombreux employés de cette partie de la province qu'à se trouver une autre façon de gagner leur vie.

• (1300)

Nous avons d'autres solutions de rechange. L'usine de de bois de charpente exploitait principalement l'épinette et le pin. Nous avons de grandes superficies de peupliers qui ne servent à peu près qu'à produire du bois d'oeuvre utilisé sur place. Les gens de la région connaissent la valeur du peuplier, mais nous n'avons pas cherché à convaincre d'autres utilisateurs de ses avantages. Beaucoup d'études ont été réalisées et de nombreux projets ont été lancés afin de trouver des utilisations pour tous ces peupliers. Selon des rumeurs qui circulent dans la région, on se proposerait de mettre sur pied un projet de transformation en pâtes et papiers du peuplier et du tremble grâce à une nouvelle technologie. L'emplacement choisi serait Nipawin ou Hudson Bay.

Si ce projet est accepté, certains travailleurs qui auront perdu leur emploi à cause de la fermeture de l'usine de bois de charpente en partie attribuable aux négociations sur le libre-échange pourront se replacer. Peut-être que la région pourra sauver quelques emplois et trouver une autre façon d'exploiter certains des arbres de ce secteur très boisé. La superficie totale de la forêt diminue en raison des exploitations agricoles qui se développent, mais la zone forestière désignée est encore intacte. Nous avons peut-être besoin d'une meilleure gestion afin d'éviter l'exploitation aussi effrénée qu'éphémère des ressources, où de grandes entreprises forestières viennent s'implanter pour exploiter la ressource et disparaissent ensuite pour trente ou quarante ans. Ce scénario ne s'est répété que trop souvent dans notre région.

Il importe, à mon avis, que le nouveau ministère reconnaisse la nécessité du développement durable, comme le propose la modification dont a été saisie la Chambre. En outre, j'estime que le nouveau ministère, en sa qualité d'organe fédéral, devrait utiliser ses pouvoirs pour sensibiliser davantage le public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada. Or, je ne suis pas tout à fait convaincu que ce nouveau ministère aura assez de pouvoirs pour remplir sa mission. Si on lit attentivement en quoi consiste le mandat du nouveau ministère, on constate que c'est la somme de tout ce qui échappait à la compétence des autres organismes et ministères du gouvernement fédéral.

Nous savons tous que les décisions économiques importantes en matière de forêts sont prises à l'échelon des provinces parce que les forêts et leur exploitation sont de ressort provincial. Le gouvernement fédéral n'a compétence sur les produits forestiers qu'au moment où ils franchissent les limites provinciales. Sans doute que l'idée d'établir un ministère des Forêts est venue principalement par suite de la décision prise par la législature précédente d'imposer une taxe à l'exportation du bois d'oeuvre.

L'industrie ne savait trop à qui adresser ses plaintes. Peut-être que les représentants de cette industrie ont estimé qu'ils auraient de meilleures chances d'être entendus s'il y avait un ministère des Forêts. Ils n'étaient pas satisfaits des résultats obtenus en faisant affaire avec les ministres de l'Environnement, de l'Agriculture, du Commerce, etc., qui ne s'intéressaient qu'indirectement aux questions forestières. Des pressions s'exerçaient donc en faveur de la création d'un ministère des Forêts et le premier ministre ne s'opposait pas à une autre expansion de son Cabinet.

Les avantages de l'amendement à l'étude, c'est que le grand public et, on peut le supposer, les gouvernements provinciaux et l'industrie elle-même, seront mis au courant de tout ce qu'il y a à gagner en participant au développement durable. Ils vont coopérer et adopter le genre de règlements et de modes de gestion de nos forêts qui pourront aboutir à ce résultat.

La ressource naturelle en cause est extrêmement importante pour notre pays. Certains de mes collègues ont souligné l'importance des forêts et de l'industrie forestière pour l'écologie et l'environnement. Ils ont noté que plus de la moitié de la superficie terrestre du Canada est couverte de forêts. Dans les dix provinces, près de 80 p.

100 des terres sont boisées, soit près de quatre fois plus qu'il n'y a de terres agricoles. En roulant à travers le pays ou en le survolant, on ne peut s'empêcher de voir l'étendue des zones forestières dégarnies par l'exploitation. En survolant la Colombie-Britannique ou le nord de l'Ontario, on peut voir d'immenses étendues absolument nues par suite des coupes à blanc, de grands trous qui sont bien visibles même d'une altitude de cinq milles.

Les Canadiens doivent connaître les conséquences de récoltes de ce genre. Qu'arrive-t-il aux habitants des petites villes des régions ainsi dénudées qui vivaient de la forêt? Il est très difficile de bâtir des unités économiques et sociales fortes dans ces localités, d'y élever des familles, d'y construire des maisons et des églises, quand la récolte détruit la forêt et fait disparaître les emplois.

J'exhorte la Chambre à adopter ce sous-amendement qui renforcera la capacité du gouvernement de renseigner les gens sur les aspects nuisibles de ce genre de développement et sur les autres options envisageables.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je me réjouis de souscrire à l'amendement présenté par mon collègue qui a voulu ajouter à la motion du ministre proposant de favoriser la sensibilisation du public aux bienfaits sociaux, économiques et environnementaux provenant des forêts du Canada, l'obligation pour le nouveau ministère de sensibiliser davantage le public aux principes du développement durable de nos ressources forestières.

Je me réjouis également de le faire dans le contexte général du projet de loi qui constitue pour la première fois au Canada un ministre et un ministère des Forêts à part entière.

• (1310)

Avant de passer au sujet même de mes observations, je voudrais encore une fois féliciter le ministre. Je sais qu'il s'était fixé cet objectif depuis un certain temps déjà. La période de gestation a été longue. Mais nous y arrivons enfin et, grâce à l'esprit de collaboration qui règne entre nous, et je crois, à cet égard, me faire le porte-parole de tous les partis, nous réussirons à mettre sur pied un ministère des Forêts à part entière, à qui on confiera le mandat on ne peut plus vigoureux de protéger et de moderniser un secteur qui, sur les plans à la fois historique et économique, a probablement fait plus pour le Canada et les Canadiens que tout autre secteur.

Je suis également très heureux de parler maintenant de cet amendement, car pas plus tard que la fin de semaine dernière, dans la ville de Nelson, la ville où j'habite et qui est l'un des centres de ma circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, s'est tenue une conférence sous le thème «Getting High on Nature». On constatera sans doute qu'elle aura joué un rôle très important pour rendre la population plus consciente de ce que sont exactement non seulement les principes du développement durable, mais aussi les autres mandats figurant sur la liste des fonctions importantes de ce ministère.

La conférence «Getting High on Nature» s'est tenue en fait sous l'égide du district scolaire nº 7 qui recouvre la ville de Nelson et les environs. C'est M. Bob Harrigan qui en a eu l'idée; c'est un communicateur bien connu, surtout dans l'ouest du pays, sur des sujets liés à l'environnement et associés plus récemment à l'expression «développement durable».

Cette conférence a réuni environ 120 élèves du niveau secondaire et quelque 300 éducateurs, aussi bien des administrateurs scolaires que des enseignants du système public venant d'écoles primaires et d'écoles secondaires de toute la Colombie-Britannique et des autres provinces de l'Ouest. Les principaux participants venus de partout au Canada, certains d'entre eux de réputation internationale, ont traité d'un certain nombre de questions d'intérêt écologique. J'ai pu assister à certaines des cérémonies entourant la conférence parmi d'autres obligations à remplir dans ma circonscription, et j'ai remarqué que quel que soit l'atelier—au moins une vingtaine ou une trentaine auxquels participaient éducateurs et élèves qui tâchaient d'acquérir une meilleure compréhension des complexités de toutes ces questions—et quel que soit le sujet dont on y parlait, du sol, de l'eau ou de l'air ou de n'importe quel sujet relié à l'environnement, les forêts y jouaient toujours un rôle.

Il y a eu évidemment des ateliers et des allocutions qui portaient principalement sur la notion de développement durable et sur la complexité de l'industrie forestière et de ses problèmes; cependant, peu importe le sujet précis, les forêts avaient toujours un rôle à jouer.

Le ministre et tous ceux qui connaissent le secteur forestier sauront que, lorsqu'on parle de la qualité du sol,

on doit accorder beaucoup d'attention à l'impact du couvert forestier sur l'élaboration et la conservation des sols.

Lorsqu'il est question d'irrigation et de nappes phréatiques, la préservation d'une forêt équilibrée est essentielle à cette substance dont notre société dépend pour sa survie. Évidemment, au cours des dernières années, quiconque a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre n'a pu faire autrement que se rendre compte de l'impact important du couvert forestier sur l'environnement atmosphérique, au Canada comme partout dans le monde, particulièrement à la suite des récents débats sur l'effet de serre et sur les dangers que présente le réchauffement de la planète.

Naturellement, beaucoup des autres discussions qui ont eu lieu à cette conférence portaient sur le conflit permanent entre les divers utilisateurs des ressources forestières: exploitants, bûcherons, scieurs, naturalistes, utilisateurs de l'eau ou de la terre, etc. Chacun a des intérêts particuliers. Ce qui ressort de plus en plus des conférences comme celle qui s'est tenue à Nelson la fin de semaine dernière, ainsi que des articles de presse depuis quelques mois, c'est qu'en vertu du principe du développement durable, ces ressources, que l'on a toujours supposé renouvelables, doivent être rendues renouvelables. C'est vital si nous voulons en profiter pleinement, en tant que particulier et en tant que nation, ou si nous voulons continuer à en jouir pour nos loisirs, vu que les forêts donnent à notre pays—et à ses habitants—une bonne partie de son caractère particulier.

Une autre chose qui s'est produite récemment dans ma circonscription montre également l'importance d'un équilibre entre les préoccupations écologiques et les considérations économiques. La société qui exploite la papeterie de Castlegar—il s'agit maintenant d'une collaboration entre des intérêts économiques canadiens et le gouvernement chinois—a annoncé récemment un programme d'expansion évalué à 630 millions de dollars. Il est intéressant de remarquer que, dans son communiqué, la société déclarait que la principale raison de cet investissement majeur était le resserrement, justifié, des normes environnementales imposées à l'industrie.

A l'époque, j'ai noté en particulier que le communiqué confirmait ce que beaucoup disaient depuis des années, que les efforts de protection de l'environnement auraient pour effet de créer des emplois. Nous avions donc un investissement de 630 millions pour doubler la production dans une région de Colombie-Britannique où la proportion de bois en voie de dépérissement est la plus élevée de la province et où il faut l'éliminer pour permettre la régénération de la forêt. Nous étions heureux, non seulement parce que cela créait des emplois, mais aussi parce que nous allions ainsi pouvoir mieux utiliser nos ressources et cela d'une façon plus respectueuse de l'environnement.

Je suis heureux également parce que c'est une innovation que nous pouvons utiliser comme exemple. Tous ceux d'entre nous qui s'intéressent au bien-être économique de ces localités et aux gens qui dépendent de ce secteur, comme je l'ai fait moi-même pour la plus grande partie de ma vie active, peuvent s'inspirer de cela pour montrer que nous pouvons exploiter une ressource pour créer des emplois et renforcer des localités tout en protégeant notre environnement, pour autant que nous le fassions intelligemment et en tenant compte des besoins futurs.

Cela fait de très nombreuses années que j'essaie de réunir des groupes d'écologistes et de travailleurs forestiers au moyen d'assemblées publiques, de pièces de théâtre et de concerts. On a essayé de leur fournir des tribunes où ils puissent commencer à s'entendre, et ce n'est pas toujours facile. Tous les députés qui représentent des circonscriptions comprenant beaucoup de travailleurs forestiers comme de fervents défenseurs de l'environnement savent que notre travail n'est pas toujours des plus faciles. Il faut toujours essayer de les amener sur un même terrain et garder un certain contact avec tous en tenant compte du rôle de chacun. Mais c'est possible. Deux de mes meilleurs amis, qui viennent tous deux de ma région, l'ont fait! Il s'agit du président du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, M. Jack Munro, et de la présidente de la Valhalla Wilderness Society et l'un des principaux soi-disant «tueurs à gage» du mouvement écologiste au Canada, M^me^ Colleen McCrory. Beaucoup de ministres fédéraux tremblent à la seule mention de son nom, car elle semble obtenir en une demi-heure des rendez-vous et d'autres choses que d'autres mettent des mois à obtenir.

• (1320)

Si ces deux personnes et leurs collaborateurs arrivent à s'entendre sur les nécessités et les principes du développement durable et à collaborer à l'édification d'un bon secteur canadien de l'exploitation forestière et d'un environnement sain pour le Canada, alors c'est que la chose est possible. J'espère que le ministre va se prononcer en faveur de cet amendement de sorte que nous puissions collaborer à l'édification d'un secteur industriel fort, d'un Canada fort et d'un environnement sain.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir, que j'interviens pour appuyer le sous-amendement sur le principe du développement durable en ce qui concerne la sylviculture de notre pays.

Tout d'abord, je dirai qu'on ne connaît jamais la valeur de quelque chose avant de l'avoir perdue. Vous comprendriez si vous veniez de Nickel Belt. Malheureusement, je n'ai jamais eu l'occasion d'apprécier la flore luxuriante du bassin de Sudbury avant l'incendie de Chicago et la fusion du nickel. Ceux qui vivaient là-bas depuis longtemps m'ont parlé de la flore abondante sur les collines, des rivières qui y serpentaient, des vallées, des cours d'eau où le poisson foisonnait. Un vieux monsieur m'a confié que, enfant, il accompagnait son père qui pêchait la truite et en rapportait à la maison pour le souper. Ils n'avaient qu'un mille à faire à partir de la petite localité de Coniston.

Monsieur le Président, si vous êtes allé dans le bassin de Sudbury depuis une quinzaine d'années, vous savez ce que je veux dire, car nous avons perdu nos forêts. Nous les avons perdues parce que nous étions cupides—je parle des espèces—et nous avons abattu tous les arbres. Tout le monde dit que c'est à cause de l'incendie de Chicago: le bois des arbres abattus dans le bassin de Sudbury a servi à reconstruire Chicago après l'incendie. Puis ils ont commencé à faire fondre du nickel sur des lits de grillage. Ils coupaient les billes, les empilaient pour former d'énormes lits et posaient des gouttières aux extrémités des piles. Le feu faisait fondre le minerai, le nickel s'écoulait dans les gouttières et ils le recueillaient.

Comme résultat, le dioxyde de soufre a brûlé toute la végétation du sol. Une fois la végétation partie, le vent a dissipé la terre arable, ce qui fait que nous n'avons plus que des collines rocheuses.

Nous aimerions avoir encore des forêts, car elles ajoutent à la qualité de la vie. Quand les gens parlent de la qualité de la vie, je sais qu'ils font allusion à la nourriture, aux vêtements qu'ils portent, aux maisons qu'ils habitent et aux automobiles qu'ils conduisent. Mais, à mon sens, on ne peut pas parler de la qualité de la vie sans penser à l'environnement, et la forêt est un aspect de la qualité de la vie. Elle rapproche l'homme de la nature. Voilà pourquoi nous essayons de reboiser. Au début de mon intervention, j'ai déclaré que, en fait, nous ne pouvons pas imaginer ce que c'est que de perdre quelque chose, que nous ne pouvons nous rendre compte de son importance tant que nous ne l'avons pas effectivement perdue. Or nos forêts ont été décimées, et nous souhaitons les reboiser.

De nos jours, les Canadiens sont beaucoup plus sensibles à l'importance des forêts au Canada. Je reçois des lettres d'élèves du secondaire, qui m'exhortent à intervenir auprès de l'ambassadeur du Brésil, à lui écrire pour l'implorer de mettre un terme à l'exploitation de l'Amazonie afin de sauvegarder la selve. Les Canadiens sont plus sensibilisés à la nécessité de protéger les forêts, pas uniquement celles des autres pays, mais celles du Canada également. Voilà pourquoi il convient de déterminer l'importance plus particulièrement pour le Canada de notre secteur forestier. La moitié de la superficie du Canada et 79 p. 100 de celle des dix provinces sont boisées. Les terres forestières sont productives dans une proportion de 60 p. 100. En 1987, les produits forestiers ont rapporté à l'économie 38 milliards de dollars. Seul le secteur de la fabrication des produits alimentaires et des boissons a dépassé l'apport des produits manufacturés par le secteur forestier au Canada.

En 1986, les exportations de produits forestiers ont rapporté 17,9 milliards; les exportations de bois, 4,1 milliards; les exportations de papier et de carton, 7,5 milliards; enfin, les exportations d'autres produits forestiers, 1,4 milliard. En 1987, elles ont atteint les 20,9 milliards de dollars.

Elles ont compté dans la balance commerciale du Canada pour 18,3 milliards en 1987. A titre de comparaison, les produits agricoles ont compté pour 1,4 milliard; les produits de la pêche, pour 2 milliards; les produits énergétiques, et notamment le pétrole, le gaz naturel et l'électricité, pour 5,5 milliards, le minérai et les métaux non ferreux, pour 6,2 milliards.

Les entreprises canadiennes de produits forestiers comptent pour 15 p. 100 de la totalité des exportations du Canada. Nous fournissons 23 p. 100 des exportations mondiales de pâtes et papiers et 23 p. 100 du total des exportations de produits forestiers manufacturés. Quelque 840 000 personnes travaillent directement ou indirectement pour le secteur forestier, ce qui représente 7,4 p. 100 de l'ensemble des travailleurs canadiens. Ce

secteur constitue la base économique de plus de 300 localités à industrie unique au Canada.

Outre cette contribution à l'économie, il importe, à mon avis, de reconnaître que les forêts exercent une influence directe sur le temps, facteur que nous avions jusqu'ici négligé. Les forêts régularisent le débit des cours d'eau. J'ai déjà rappelé ce qui s'était produit dans notre région. Quand la forêt a disparu, le cours d'eau s'est desséché. Les forêts minimisent l'érosion du sol. J'ai expliqué ce qui s'était produit dans ma région. Elles protègent l'habitat de la faune et du poisson et, bien entendu, elles améliorent la qualité de l'air.

Les forêts tropicales humides et le plancton océanique comptent pour 90 p. 100 de l'oxygène photosynthétique de la planète. Pourtant, je suis tout à fait déconcerté de voir à quel point nous gaspillons nos ressources forestières. Les bûcherons du nord de l'Ontario me l'avouent; il y a de quoi se scandaliser devant le gaspillage qui se produit dans nos forêts, devant le nombre d'arbres qu'on abat mais qu'on laisse traîner sur place parce qu'on ne peut pas les sortir du bois.

• (1330)

Dans certains parcs situés juste au nord de ma circonscription, les forêts ont été mal gérées. On ne faisait que la coupe, sans jamais songer au reboisement. Les gouvernements provinciaux avaient conclu des ententes alléchantes avec les entreprises forestières. C'est d'ailleurs pour cette raison que les Américains ont imposé des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre. Les droits de coupe n'étaient pas assez élevés, ont-ils prétendu. Il était de notoriété publique que les droits de coupe imposés en Ontario ne rapportaient pas suffisamment pour que les forêts exploitées par le secteur privé puissent être reboisées. On n'accordait aucune importance aux dommages causés à l'environnement.

Je veux que le ministre sache que je suis personnellement très content de voir que nous aurons enfin un ministère des Forêts, qu'on nous avait promis en 1984 et qui verra finalement le jour en 1989. Naturellement, les libéraux n'auraient jamais touché à ce projet. Pendant les vingt années qu'ils ont passées au pouvoir, ils n'ont même pas reconnu l'importance d'un ministère des Forêts. Nous avons un ministère des Pêches et un ministère de l'Énergie et des Mines. Mais pour protéger les ressources les plus importantes et essentielles au bien-être économique et à la beauté majestueuse de notre pays, nous n'avions pas encore de ministère. Je veux dire au ministre que nous appuyons le projet de loi, nous appuyons cet amendement et nous nous réjouissons de la création de ce ministère. Je suis convaincu que les arbres s'en réjouissent aussi. D'ailleurs, je m'en vais de ce pas étreindre un arbre.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'informerai le député de Nickel Belt que non seulement les arbres sont heureux, mais si vous prêtez l'oreille, vous entendrez que le bois l'est aussi. Je dis cela pour plaisanter naturellement.

J'appuie le projet de loi sans aucune réserve. C'est une bonne idée. Le ministre était ici il y a à peine une minute. Je suis sûr qu'il est suspendu à mes lèvres en ce moment. Je veux lui dire que ce projet de loi est une bonne idée, parce qu'un emploi sur dix au Canada est lié à l'industrie forestière. C'est un chiffre que nous avons entendu à plusieurs reprises à la Chambre, et à juste titre, car, à mon avis, une partie du problème découlant du peu d'importance accordée aux questions forestières par le gouvernement et du manque d'attention que leur ont porté les décideurs est due au fait que les hommes politiques de toute allégeance n'ont pas saisi le rôle important que l'industrie forestière joue dans la prospérité économique de notre pays.

Il y a quelques années, quand l'hon. John Roberts était ministre chargé des forêts, j'ai eu la bonne fortune d'être son secrétaire parlementaire pendant deux ou trois ans. A ce titre, j'ai rencontré certains représentants de l'industrie forestière, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. L'industrie forestière et notre pays ont naturellement beaucoup de chance en ce qui concerne l'envergure des gens associés à cette industrie, que ce soient les fonctionnaires fédéraux et provinciaux ou les personnes qui ont choisi d'investir ou de travailler dans ce secteur.

Je ne veux pas retarder l'adoption de ce projet de loi. Ce n'était pas mon but lorsque j'ai pris la parole. Je voudrais seulement signaler une ou deux inquiétudes que j'éprouve puis annoncer à la personne de l'autre côté, quelle qu'elle soit, qui dirige la discussion de ce projet de loi à la Chambre que j'aurais fini mon discours dans quelques minutes. Oh, voici le ministre. Je lui dis ainsi qu'à ses collègues que j'ai l'intention de préciser deux ou trois choses puis, espérons-le, d'aider le gouvernement à faire passer cet excellent projet de loi par toutes les étapes avant l'ajournement de la Chambre aujourd'hui.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Burin—Saint-Georges. Au centre géographique de cette circonscription se trouve ce que les gens du coin appellent la «Bay Despair», que les francophones parmi nous

prononceraient probablement «Baie D'Espoir». Cela est tout à l'honneur des Terre-Neuviens qui habitent là qu'ils puissent transformer un terme en langue étrangère en une expression qui reflète la situation qui existe dans cette région, où le taux de chômage est de l'ordre de 80 p. 100.

Pourquoi le taux de chômage local est-il le plus élevé de toutes les régions de Terre-Neuve et du Canada? La «Baie D'Espoir» a été ainsi nommée par des gens qui étaient perdus en mer et qui croyaient leur dernière heure venue. Lorsqu'ils l'ont vue, ils lui ont donné ce nom parce que, pour eux, c'était la baie de l'espoir.

Comment se fait-il que la déformation anglaise, «Bay Despair», reflète de façon si exacte la réalité locale? La raison a trait aux forêts. Les 6 000 habitants de St. Alban's, St. Joseph's, St. Veronica's, Bay Despair, Milltown, Morrisville et, dans une certaine mesure, Conne River sur la rive sud de Terre-Neuve, ont été tributaires pendant de nombreuses années—depuis le début du siècle et même avant jusqu'à la fin des années 1950 il y a environ 30 ans—des forêts comme source d'activités économiques et d'emplois.

Vers la fin de cette période qui s'est terminée en 1957 ou 1958, ces gens-là avaient l'habitude d'abattre le bois qui était expédié de Bay Despair vers l'Angleterre sous forme d'étai justement pour étayer les parois des puits de mines du pays de Galles et du sud-ouest de l'Angleterre. Auparavant, évidemment, ou avait pris l'habitude de couper le bois et de l'expédier par trains de flottage vers la scierie de Corner Brook, ce qui, comme en conviendront ceux qui connaissent la géographie et les distances en question, constituait un long voyage.

Voici à quoi je veux en venir: La société Bowater Company était l'entreprise qui coupait le bois pour alimenter les scieries locales et préparer les étais de mine destinés à l'exportation. Quand cette société a mis fin à ses activités, que nous a-t-elle laissé sur les bras? Des centaines de travailleurs, en majorité des hommes, qui connaissaient parfaitement le métier de bûcheron et qui ne trouvaient plus à se placer parce qu'il n'y avait plus de bois à couper. Nous avions là toute une génération de travailleurs parfaitement adaptés au métier de bûcheron, parfaitement au fait des techniques de l'époque, mais sans débouchés pour exercer leur métier. Avec le temps, ils ont déménagé au Labrador, dans d'autres régions de Terre-Neuve ou ailleurs sur le continent pour y chercher du travail.

J'en viens au début des années 1980. Le gouvernement de l'époque, ce merveilleux gouvernement libéral que dirigeait M. Trudeau et dont j'étais un ardent partisan, mit en oeuvre le programme de stimulation de l'emploi dans le domaine forestier.

M. Thompson: Vous dites?

M. Simmons: Sauf erreur, le député se réveille. Je n'ai pas très bien compris ce qu'il a dit. . .

Une voix: C'est l'un des vôtres.

• (1340)

M. Simmons: Non, ce n'est pas l'un des nôtres. Il prend place parmi les députés du déversoir. Comme ceux-ci appuient le gouvernement de mauvaise grâce, ils sont parfaitement à l'aise à cette extrémité de la Chambre. Nous nous réunissons dans cette enceinte tous les jours à cette heure et vous devriez nous rendre visite plus souvent.

Je termine, car j'aimerais laisser au ministre, s'il le désire, le temps de me répondre. J'aimerais notamment qu'il me dise ce qu'il pense du programme de stimulation de l'emploi dans le domaine forestier. Je viens de passer quelques minutes à expliquer à la Chambre pourquoi le chômage est si élevé à Baie d'Espoir. En somme, c'est parce que la population est surtout formée de bûcherons qui ne trouvent nulle part à s'employer.

Ils ont bénéficié de l'aide du gouvernement pendant un certain temps au début des années 80 grâce au Programme de stimulation de l'emploi dans le domaine forestier. Ils ont pu se lancer dans diverses activités comme la sylviculture, la coupe d'éclaircie et d'autres activités forestières pour lesquelles ils avaient des compétences. Ce programme a créé des emplois fort nécessaires, mais nous a surtout permis de régénérer nos forêts dans cette partie du pays.

Je vois que mon temps est écoulé. Je supplie donc le ministre de nous dire s'il a envisagé de rétablir ce genre de programme pour préserver nos forêts et aussi pour ouvrir des débouchés aux travailleurs de cette région en particulier et de la région de Saint-Georges, dans ma circonscription, qui a également profité du Programmme de stimulation de l'emploi dans le domaine forestier.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur le sous-amendement à la motion n° 5 inscrite au nom du député de Surrey-Nord.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent. Je déclare le sous-amendement rejeté à la majorité.

Le vote suivant porte sur la motion n° 1, et le résultat de ce vote s'appliquera aux motions nos 2, 3 et 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 1, 2, 3 et 5 sont adoptées.)

M. le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion n° 7, qui sera débattue et mise aux voix séparément.

M. John Brewin (Victoria) propose:

Motion no 7

Qu'on modifie le projet de loi C-29, à l'article 10, en ajoutant à la suite de la ligne 27, page 3, ce qui suit:

«(3) le rapport inclut — mais sans y être restreint — des renseignements sur l'emploi dans le secteur forestier, un inventaire des terres forestières du Canada, une revue des nouveaux produits reliés aux forêts, une étude des normes environnementales appliquées dans l'industrie forestière, des questions et des données commerciales, ainsi que l'intégration des utilisations de nos forêts.

—Monsieur le Président, je veux dire juste un mot au sujet de cette motion qui est inscrite à mon nom mais qui, en réalité, est le fruit du travail du député de Prince George—Bulkley Valley, le très efficace critique néo-démocrate dans le domaine des forêts. Il a collaboré étroitement avec le ministre à l'étude de ce projet de loi, qu'il appuie de façon générale.

L'amendement à l'étude vient de ce député, et je suis très heureux de proposer la motion à la Chambre. Voici le but visé par cet amendement. L'article 10 du projet de loi exige que le ministre dépose chaque année le rapport d'activité de son ministère, rapport qui doit comporter une estimation de l'état des ressources forestières du pays et de leur apport à l'économie canadienne.

L'amendement, qui doit être accepté par le gouvernement, du moins je l'espère, vise à préciser davantage ce que doit comprendre ce rapport. Il doit inclure des renseignements sur l'emploi dans le secteur forestier, un inventaire des terres forestières du Canada, une revue des nouveaux produits reliés aux forêts et une étude des normes environnementales appliquées dans l'industrie forestière, des questions et des données commerciales, ainsi que l'intégration des utilisations de nos forêts. Au nom de notre parti, je suis très heureux de présenter cet amendement.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, brièvement, je veux tout simplement appuyer l'amendement du Nouveau parti démocratique, en ce sens que l'inventaire et l'utilisation de la forêt, la multiplication des produits de la forêt, seraient à souhaiter. Évidemment, la gestion intégrée de nos forêts est de mise, quoique l'amendement ressemble un peu à l'article qui traite de la formation d'un Centre national de données. Nous serions d'accord pour appuyer cet amendement.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 7 inscrite au nom du député de Victoria. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion no 7 est adoptée.)

M. le vice-président: La dernière motion à l'étape du rapport est la motion n° 8.

M. John Brewin (Victoria) propose:

Motion n° 8

Qu'on modifie le projet de loi C-29, à l'article 18, en ajoutant à la suite de la ligne 46, page 6, ce qui suit:

«g) l'utilisation des insecticides et des pesticides; et

h) la préservation des arbres transformés par des méthodes culturales»

—Monsieur le Président, cette motion aussi vient en réalité de notre critique dans ce domaine, le député de Prince George—Bulkley Valley.

Avant de me lancer dans une défense passionnée de ce rajout, je veux vous remercier, monsieur le Président, d'avoir décidé aujourd'hui de nous laisser traiter de cette motion séparément. Je vous en suis reconnaissant.

Je n'en ai pas pour longtemps car nous voulons faciliter les choses au ministre, du moins dans une certaine mesure, en lui laissant quelques minutes à l'étape de la troisième lecture.

Qu'il me suffise de dire que nous croyons très utile d'ajouter une disposition pour inclure parmi les questions que le Cabinet est autorisé à réglementer l'utilisation des insecticides et des pesticides de même que la préservation des arbres transformés par des méthodes culturales. Le texte de la motion dit tout. J'espère que le gouvernement jugera à propos d'accepter cet amendement important.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, brièvement, je demande à mes collègues de rejeter cet amendement, à regret, peut-être pour la même raison qui avait d'abord poussé la présidence à ne pas l'accepter.

En étendant le pouvoir de réglementation aux insecticides et pesticides, on empiète sur les mandats, pouvoirs et compétences d'autres ministères et des provinces. Je ne suis pas convaincu que l'amendement renforcerait tellement le projet de loi tel qu'il est ou qu'il élargirait le mandat confié au nouveau ministère. En demandant à mes collègues de rejeter l'amendement, je fais appel à leur compréhension.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 8 est rejetée.)

• (1350)

M. Oberle, au nom du premier ministre, propose que le projet de loi amendé, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Oberle, au nom du premier ministre, propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, en cette dernière étape de l'étude du projet de loi constituant le ministère des Forêts, je voudrais exprimer ma gratitude et celle du gouvernement à tous ceux qui ont contribué au débat dans tout le pays ainsi qu'à ceux qui ont comparu comme témoins devant le comité législatif, y compris l'Institut forestier du Canada, les conseils consultatifs des forêts et les différents organismes qui s'occupent de ce domaine.

Je voudrais également remercier mes collègues et amis de l'opposition, qui ont participé au débat avec un esprit de collaboration et un enthousiasme dignes de mention. Tout cela met encore plus en évidence l'importance toujours croissante de nos forêts comme élément de la vie et de l'économie du Canada.

Au cours de la deuxième lecture et de l'étape du rapport, mes collègues ont parlé de l'importance régionale du secteur forestier dans les domaines du commerce extérieur et des emplois. Je ne voudrais pas prendre du temps pour répéter tout cela.

Il a aussi été question de nouveaux facteurs qu'il faut aujourd'hui mettre sur le même plan que l'exploitation forestière. Il s'agit de l'environnement, de l'écologie et du développement durable qui revêt une importance capitale non seulement parce qu'il faut restructurer l'industrie afin qu'elle déverse moins de produits chimiques et de polluants dans la nature et qu'elle soit donc moins dommageable à l'environnement, mais aussi parce qu'il faut mieux gérer les forêts en tant que telles puisqu'elles constituent peut-être la composante la plus cruciale de

l'écosystème. On dit en effet que les forêts sont les poumons de la planète.

A mon avis, le nouveau ministère des Forêts ne subira pas le même sort, ce que d'aucuns lui prédisent, que celui qui devait être créé en 1960. Nous considérons aujourd'hui les forêts dans une optique tout à fait différente.

Comme l'a dit un de nos poètes, c'est dans les bois que la nature livre ses plus grands secrets et ses plus précieuses richesses. On ne saurait si bien dire, à la lumière du débat actuel.

Même au Canada, il y a des limites à ce que les forêts peuvent produire si on n'en prend pas soin. Nous ne manquerons certes jamais d'arbres. Même dans ma province, où l'économie dépend à 60 p. 100 des forêts, nous utilisons moins de 30 p. 100 du couvert forestier à des fins commerciales. Peut-être bien qu'il n'est pas rentable d'exploiter le reste ou que celui-ci est composé d'arbustes ou de jeunes pousses. Il n'empêche que ces forêts sont essentielles à l'environnement. Nous faisons face à de très graves problèmes, et nous devrons prendre des décisions pénibles.

Les utilisations du sol sont l'enjeu de vifs débats. D'une part, il faut préserver à des fins environnementales certaines régions écologiquement fragiles et d'autre part, il faudra certes satisfaire à de nouvelles demandes de l'industrie.

Je me souviens d'avoir lu dans le hansard une déclaration du premier ministre John Diefenbaker qui remonte à 1960 et suivant laquelle la capacité et les expéditions de l'industrie forestière devaient doubler dans les quinze années suivantes. Les prévisions du premier ministre de l'époque étaient des plus prudentes, car la production de cette industrie a plus que doublé. Aujourd'hui, nous avons des données et des preuves qui montrent que l'industrie doublera encore une fois sa production au cours des 20 prochaines années. Nous sommes déjà le plus gros exportateur de bois de construction du monde et nous sommes le plus important exportateur de nombre de produits forestiers.

La population du monde augmente de cent millions d'habitants chaque année. Chacun d'entre eux revendique sa part des ressources limitées de la planète et, par conséquent, le potentiel de croissance de l'industrie des produits forestiers augmente à toute vitesse. Je prédis que les évaluations actuelles se révéleront encore une fois inférieures à la réalité et que l'industrie aura besoin de plus de fibres chaque année pour conserver la part des marchés mondiaux que nous nous sommes assurée et pour l'augmenter dans la mesure de nos capacités. Les pays avec lesquels nous sommes en compétition sur les marchés mondiaux ne peuvent pratiquement plus augmenter leurs récoltes et accélérer la croissance de leurs forêts et récoltent des forêts de la deuxième, troisième ou quatrième génération qu'ils gèrent depuis des années d'une façon beaucoup plus intensive que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant.

Nos scientifiques calculent que nous pouvons tripler le volume de fibres que nous produisons si nous adoptons des méthodes de gestion plus intensives. Le but de ce projet de loi est d'aider notre industrie à faire cette transition, à augmenter sa part du marché et à modifier son attitude à l'égard de nos forêts jusqu'à ce que les décisions économiques importantes ne soient plus prises en fonction des occasions offertes par le marché et de la disponibilité des capitaux, mais de la quantité de fibres disponible.

Pour y arriver, nous devrons évidemment tenir compte des divers problèmes et des divers aspects de la foresterie. Nous devrons donc gérer de façon plus intensive les forêts que nous réservons à l'exploitation commerciale et nous pencher sur les autres aspects, comme le tourisme, par exemple.

L'industrie touristique est la deuxième en importance de la Colombie-Britannique et elle est en pleine croissance. Nous ne devons pas oublier que nos forêts en sont la toile de fond et qu'il faut, par conséquent, les gérer de façon à ce qu'elles soient un atout pour cet important secteur.

Nous devons aussi tenir compte de la conservation de la faune et de la préservtion de la qualité de l'eau et de l'air. Enfin, n'oublions pas de réorienter nos recherches et de mobiliser les énergies de tous ceux qui ont des intérêts dans nos forêts, c'est-à-dire de tous les Canadiens, parce que nos forêts nous tiennent tous à coeur. Elles font partie de notre nature.

Quand, en voyage, on prononce le mot Canada, il est immédiatement associé aux forêts, aux grands arbres, aux prairies et à certaines autres richesses que nous possédons.

Comme mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre l'ont fait remarquer à maintes reprises, nous avons un devoir de conservation, non pas seulement envers les futures générations du Canada, mais aussi envers celles du monde entier. On a dit, et je l'ai dit dans mon intervention antérieure à l'étape de la deuxième lecture, que la superficie peuplée d'arbres a diminué à l'échelle de la planète en passant de 25 à un peu plus de 20 p. 100 depuis dix ans. Si nous laissions se poursuivre cette tendance, nos propres enfants assisteraient à la disparition complète des forêts de la planète. Sans les forêts, la planète ne pourrait survivre, et la vie certes ne pourrait se maintenir sur la planète.

Nous avons un devoir de conservation envers le reste du monde; nous devons bien gérer les richesses dont nous revendiquons la propriété, comme nous revendiquons d'ailleurs la souveraineté sur le deuxième plus grand territoire dans le monde et sur les richesses qu'il renferme. Nous possédons le cinquième des réserves d'eau douce dans le monde, que nos forêts contribuent à purifier et à reconstituer.

• (1400)

En conclusion, je tiens à vous remercier encore une fois de la collaboration dont nous avons bénéficié et à remercier bon nombre de ceux qui détiennent des intérêts dans les milieux forestiers de tout le pays de nous avoir permis de prendre cette importante mesure initiale pour redéfinir le rôle du gouvernement fédéral et me donner l'occasion d'exercer le leadership que le premier ministre m'a donné pour mandat d'exercer dans tout notre pays pour y réaffirmer le concept de développement durable afin que nos forêts puissent répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre l'avenir.

M. le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'UNIFORME

M. Sven J. Robinson (Burnaby—Kingsway) propose:

Que la Chambre appuie la décision du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada de réviser les règles de tenue vestimentaire de ce corps de police de façon à permettre à ceux de ses agents canadiens qui sont d'origine sikh de porter le turban, afin de mieux refléter le caractère multiculturel de la société canadienne.

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui sur cette très importante motion, en un moment particulièrement important pour la discussion du sujet.

Je voudrais tout d'abord lire à la Chambre le texte de la motion. La motion dit:

Que la Chambre appuie la décision du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada de réviser les règles de tenue vestimentaire de ce corps de police de façon à permettre à ceux de ses agents canadiens qui sont d'origine sikh de porter le turban afin de mieux refléter le caractère multiculturel de la société canadienne.

Je tiens à souligner qu'en fait, cette motion appuie une décision qui a été prise il y a de cela de nombreux mois, je dirai même 18 mois, par le commissaire de la GRC, décision que le ministre compétent, le solliciteur général, n'a pas encore appliquée.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour évoquer la somme de travail que tous mes collègues ont effectuée sur cette question, et parmi eux j'en distinguerai tout particulièrement plusieurs, qui, espérons-le, auront la possibilité d'intervenir dans le débat et qui ont demandé qu'il leur soit donné acte de leur appui. Il y a donc le député de Surrey-Nord, qui a même fait une déclaration à la Chambre il y a quelques semaines pour prier le ministre d'agir; ma collègue la députée de Vancouver-Est, notre porte-parole en matière de multiculturalisme, qui va je l'espère participer au débat; mon collègue de Kootenay Ouest—Revelstoke; mon collègue, le porte-parole pour ce qui concerne le ministère du solliciteur général, le député de Victoria, et beaucoup d'autres. Je dirai même avec confiance que je parle au nom de tous mes collègues du Nouveau Parti démocratique quand je manifeste mon appui à cette très importante motion.

Mon collègue de Victoria a interrogé hier le ministre de la Justice pour demander quand il agirait sur ce sujet très important. Le ministre de la Justice a déclaré que le solliciteur général étudiait le dossier, qu'il allait consulter et qu'une décision interviendrait, dans un très proche avenir a-t-il dit. En juin dernier le solliciteur général a dit qu'il était en consultation avec son caucus et avec tout le monde. En septembre il a dit qu'il consultait encore.

Le ministre a abdiqué ses responsabilités et son leadership sur ce très important sujet. En fait, il faudrait demander qui le ministre consulte. Nous savons qu'il est ministre à temps partiel, qu'il est également chargé de l'Agriculture et qu'il a des attributions politiques au Québec. Combien de temps allons-nous attendre qu'on fasse preuve de leadership sur cette importante question? Comment se fait-il que malgré les demandes répétées de la Federation of Sikh Societies, qui désire rencontrer le ministre sur cette question très importante, il a refusé de rencontrer ses représentants?

J'ai une lettre en date du 19 juin par laquelle M. Mohinder Singh Gosal, président de la Federation of Sikh Societies of Canada, demandait qu'on lui permette de rencontrer le ministre à ce sujet. En dépit des tentatives répétées, le ministre a refusé.

Mais qui le ministre écoute-t-il? Qui consulte-t-il? J'ai l'impression, vu tous ces retards, qu'il écoute sans doute certains de ses collègues du caucus conservateur, soit les membres de la vieille garde du caucus conservateur, certains députés albertains, notamment la députée de Wild Rose et le député de Calgary-Sud-Ouest, d'après qui, en fait, il ne conviendrait pas de donner suite à cette recommandation fort importante formulée par le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Je sais que la question suscite des dissensions, du mécontentement et de la confusion chez les députés d'en face, mais nous avons aujourd'hui la possibilité, en tant que parlementaires, d'exposer très clairement notre point de vue à ce sujet devant la population canadienne qui suit ce débat, et non seulement à la collectivité sikh, mais bien à tous les Canadiens. Est-ce que ce sera le point de vue préconisé par nos collègues de Wild Rose et de Calgary-Sud-Ouest? La députée de Wild Rose a déclaré que «La GRC a beaucoup d'importance pour les habitants de l'ouest du Canada», ce qui est évidemment le cas, «tout comme son uniforme. Nous tenons à le conserver tel quel.» Elle a ajouté qu'il s'imposait de faire quelque chose pour conserver à jamais cet uniforme dans son état actuel.

Rappelons-nous l'historique de l'uniforme de la GRC. Le Corps de police à cheval du Nord-Ouest a été fondé en 1873. A propos des traditions dont a parlé la députée, la tradition de ce corps de police préconisait justement le port de la toque. La députée veut-elle retourner à l'époque de la toque? C'est en 1900 que le stetson a fait son apparition à la demande expresse de membres de la GRC dans les Prairies qui voulaient échapper aux rayons du soleil.

Par ailleurs, monsieur le Président, en 1873 et en 1900, il n'y avait pas beaucoup de membres de la GRC qui portaient des jupes, des bas de nylon et des chaussures à talon haut, du moins pas dans l'exercice de leurs fonctions. La réalité, c'est que la GRC a évolué avec le temps.

J'aurais espéré que le ministre responsable du multiculturalisme attire l'attention du solliciteur général sur le fait que les changements ont été apportés. Au lieu de cela, il est resté muet, pendant que certains de ses collègues du Parti conservateur attisaient la flamme de l'hostilité et de l'intolérance. C'est honteux.

Nous avons encore une fois l'occasion, cet après-midi, d'exprimer notre inquiétude à l'égard de ce genre d'attitude. C'est une attitude qui a indiscutablement entraîné une intensification de la violence, de la haine et de l'intolérance envers la communauté sikh, particulièrement en Alberta, où ces députés ont jeté de l'huile sur le feu.

Un autre conservateur, le député de Calgary-Nord, a dit que la présentation de ces pétitions a donné lieu à de malheureux incidents à Calgary, où la communauté sikh est de plus en plus victime de préjugés raciaux. Ron Chahal, de Calgary, président de la World Sikh Organization, a dit que la fréquence des gestes obscènes à l'endroit d'automobilistes sikhs a augmenté. C'est le genre d'atmosphère que les députés créent, volontairement ou involontairement, en adoptant cette attitude.

Nous avons vu des macarons qui représentent une tête de sikh portant un turban, avec l'inscription «A bannir». Ce genre de macaron n'a pas sa place dans une société civilisée, certainement pas au Canada.

J'ai demandé pourquoi le ministre responsable du multiculturalisme est demeuré muet. La communauté sikh soulève aussi des questions beaucoup plus générales, et c'est compréhensible. Les intéressés se demandent si ce n'est peut-être pas là le signe qu'en général, on a une très mauvaise compréhension et on se préoccupe peu des questions touchant cette collectivité très fière qui contribue tant à l'essor de notre société.

Ainsi, les intéressés s'inquiètent vivement de la façon dont la catastrophe d'Air India a été traitée et du fait que nous attendons encore une enquête complète sur ce terrible événement qui a entraîné la mort de 329 personnes et qui a terni la réputation de toute une collectivité, du fait d'actions tout à fait impardonnables de la part du SCRS et d'autres.

Pourquoi le gouvernement et le ministre passent-ils sous silence les graves violations des droits de la personne dont sont victimes les sikhs et les Canadiens d'origine sikh au Pendjab? Pour quelles raisons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne dit-il pas mot là-dessus? Pourquoi ne pas tenter de remédier aux très graves problèmes d'immigration, en ouvrant, par exemple, un autre consulat au Pendjab? Pour quelles raisons cette collectivité n'a-t-elle pas reçu de subventions depuis plus de trois ans? Pourquoi ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin d'inclure les dispositions sur l'adaptation raisonnable qui sont tellement importantes pour faire de cela une réalité?

• (1410)

Selon moi, au lieu d'écouter ses collègues conservateurs de Calgary, qui sont étroits d'esprit et intolérants, le ministre devrait plutôt écouter le commissaire de la GRC. Lorsqu'on l'a interrogé là-dessus devant le Comité de la justice et du solliciteur général plus tôt cette année, le commissaire s'est dit tout à fait en accord avec la modification en question. Il a déclaré que le visage du Canada changeait et qu'à son avis, la GRC, du fait qu'elle avait toujours compté dans ses rangs des représentants des divers peuples formant le Canada, devait attirer des membres des minorités visibles et des autochtones.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche à cet égard. En effet, sur les 14 843 agents de la GRC, 14 418 sont de race blanche et à peine un peu plus de 400 représentent d'autres races, notamment les autochtones. C'est là une situation qui doit changer. C'est l'une des raisons pour lesquelles le commissaire de la GRC a fait cette importante recommandation. Le commissaire a ajouté qu'il y avait d'autres raisons plus pratiques. Il a précisé que lorsqu'on a dû, dans le cadre de l'enquête sur la catastrophe d'Air India, interroger certains membres de la communauté, il n'y avait que deux agents de la GRC qui parlaient le panjabi. Ne serait-ce que pour ces raisons pratiques, la GRC doit encourager l'embauche de Canadiens d'origine sikh.

Le commissaire affirme également qu'on a besoin d'agents pouvant combler l'écart psychologique qui existe parfois entre les néo-Canadiens et la police et améliorer ainsi la perception qu'on a de la police au Canada. Il faut être en mesure d'effectuer nos enquêtes de façon efficace, de résoudre les problèmes des intéressés et de leur offrir le service de police auquel ils ont droit. Il convient de noter que le fait de refuser aux sikhs de porter le turban irait, en fait, à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés et des dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne concernant les exigences professionnelles.

Pourquoi le ministre ne suit-il pas cette très importante recommandation du commissaire de la GRC? Pourquoi ne l'a-t-il pas mise en oeuvre plus tôt, avant que quelques députés d'en face aient le temps d'attiser le sentiment d'intolérance?

Puisque certaines personnes soutiennent qu'il ne s'agit que de tradition, je tiens à donner quelques renseignements sur la signification du turban dans la religion sikh. Pour les sikhs, il ne s'agit pas uniquement de tradition ou d'un quelconque trait culturel. Nous parlons ici d'un article fondamental de la foi, d'un élément essentiel de la religion sikh. En fait, il y a cinq symboles de leur foi: le kes, le kangh, le kirpan, le kara et le kacch. Ces cinq symboles sont d'une importance fondamentale.

Un de mes correspondants m'a fourni certains renseignements. Il affirme que dans la langue panjabi, le turban est appelé *paq*. Il ajoute que si nous étudions la culture panjabie, et la religion sikh, dont les chansons folkloriques, les proverbes et les dictons, nous constatons que le mot turban est utilisé comme synonyme d'honneur d'une personne. Donc, un turban n'est pas uniquement un couvre-chef ou une protection pour la tête et les cheveux, c'est aussi un symbole de l'honneur d'un sikh, symbole qu'il doit protéger en tout temps et à tout prix. En fait, enlever le turban à un sikh équivaut à le déshonnorer. C'est un élément fondamental de la tradition religieuse et nous devons le reconnaître et le respecter comme tel.

En fait, je me préoccupe beaucoup plus de ce qu'il y a dans la tête que sur la tête d'un membre de la GRC. Lorsque je dois faire appel à l'aide de l'un d'eux, peu m'importe qu'il ait sur la tête un turban, un stetson ou quelque autre coiffure, ce que je veux, c'est avoir affaire à une personne sensible et compétente comme le sont habituellement les membres de la GRC.

Le turban des membres de la GRC est particulier. Il est confectionné de tissu bleu marin et est entouré d'une bande de tissu jaune. Sur le devant, est épinglée une broche de métal reproduisant l'emblème de la GRC, identique à celle qu'il y a sur le chapeau habituel des

gendarmes. Ces modifications apportées à la coiffure de l'uniforme de la GRC représentent une réponse digne et intelligente à une demande très importante.

J'ajoute que le Canada n'est pas le seul pays à avoir accompli un si petit pas, car, après tout, ce n'est qu'un petit pas. Depuis déjà quelque temps, au Royaume-Uni, il est permis aux policiers d'origine sikh de porter le turban. En fait, monsieur le Président, si nous voulons parler de tradition, il faut admettre qu'il y a peu de corps policiers dont l'origine est aussi ancienne que celle des «bobbies» londoniens. Pourtant, les policiers sikhs de Londres sont autorisés à porter le turban et cela n'a suscité aucun problème.

Les Forces armées canadiennes ont modifié leur règlement de façon à permettre à leurs membres sikhs de porter un turban qui, encore là, est d'une couleur et d'un modèle convenables. De la même manière, les forces policières du Grand Toronto et les forces policières d'Edmonton se sont approprié cette importante tradition, cet important élément religieux, dois-je dire, car il ne s'agit pas seulement d'une tradition.

Je constate avec joie que de nombreux représentants de la collectivité sikh sont ici présents aujourd'hui. Comme l'ont fait remarquer des représentants de cette collectivité, aucun sikh ne pourrait joindre les rangs de la GRC s'il lui était interdit de porter le turban. Il ne faut pas avoir peur que les sikhs nuisent de quelque façon que ce soit au patrimoine, à la culture ou aux croyances des Canadiens d'autres origines. Les sikhs souhaitent seulement servir de leur mieux leur pays, notre pays, dans le respect de leurs croyances religieuses. Voilà de quoi il retourne et pourquoi il est tellement important de faire passer ce message cet après-midi.

Comme je veux que mes collègues puissent prendre la parole à ce sujet, je vais conclure ici en signalant à quel point il est important de reconnaître que nous devons faire preuve ici d'autorité. Le Parlement a l'occasion ici de transmettre un message de confiance aux Canadiens, de leur montrer qu'il se réjouit de la diversité culturelle de notre pays. C'est aussi l'occasion de transmettre un message au solliciteur général qui met beaucoup trop de temps à prendre une décision à cet égard. Faisons preuve de leadership dans ce domaine.

Je fais appel à tous les députés cet après-midi, à ceux qui pensent peut-être à étouffer la motion, qu'ils y pensent bien, parce qu'ils devront expliquer non seulement aux Canadiens sikhs mais à tous les Canadiens pourquoi ils ne se réjouissent pas de la diversité de notre pays et ne sont pas prêts à accepter cette recommandation très importante du commissaire. Plus on s'approche de 15 h, plus nous ferons attention pour voir s'il y a un député qui veut faire obstacle à cette mesure. Pour ceux qui ne connaissent pas la procédure, si le débat se poursuit à 15 h, on ne peut pas voter à la Chambre et les députés seront privés de l'occasion de se prononcer sur la question.

Donc je fais appel encore une fois à tous les députés pour qu'ils permettent à la Chambre de se prononcer sur cette question importante. Prenons une décision. Acceptons cette recommandation fondamentale de tolérance et d'espoir pour tous les Canadiens.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, le député de Burnaby a présenté à la Chambre une question qui concerne les modifications proposées à l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada. La possibilité d'accepter le turban comme partie de l'uniforme de serge rouge des membres de la GRC a suscité une réaction très vive de nombreux Canadiens partout au pays, pour et contre.

Beaucoup de ceux qui s'opposent au changement insistent que leur position ne traduit pas le désir d'exclure des personnes d'origine sikh ou d'une autre minorité visible qui veulent se joindre à la GRC. Ils veulent plutôt préserver l'uniforme de serge rouge comme symbole de l'histoire et de la tradition du Canada.

La question qu'on pose le plus souvent dans l'Ouest, c'est pourquoi doit-on remplacer notre tradition par une autre? C'est bien connu que le port du turban chez les sikhs se fonde sur la tradition et l'usage et non pas sur la religion. Les symboles de la foi sikh sont les cinq «K»: le kes, le kara, le kirpan, le kangh et le kacch. Chaque fois que nous lisons un journal ou que nous écoutons les nouvelles ces jours-ci, nous entendons de plus en plus parler de notre société distincte et de la préservation de la culture canadienne. Certains ont même contesté l'unité du pays en voulant promouvoir leurs valeurs culturelles.

• (1420)

Même si le commissaire Inkster a de bonnes intentions, je crois qu'il a proposé des changements pour la pire des raisons. Si vous faites une exception pour un groupe donné, où allez-vous vous arrêter? Pour que nous puissions trouver une solution satisfaisante au problème, il importe, à mon avis, de comprendre pourquoi certains sont si préoccupés par les changements proposés à l'uni-

forme de serge rouge. Pour ce faire, il faut examiner l'histoire de la GRC et de son uniforme.

C'est pour faire respecter la loi et l'ordre dans le Nord-Ouest avant sa colonisation qu'on a eu l'idée d'une police montée. La solution de sir John A. Macdonald a été de créer une corps policier paramilitaire formé pour la guerre mais chargé de responsabilités surtout civiles, suivant le modèle de la force constabulaire irlandaise royale. En 1873, le Parlement du Dominion a adopté une loi établissant une force policière pour les Territoires du Nord-Ouest appelée Police à cheval du Nord-Ouest.

Trois divisions de 50 hommes chacune furent formées et organisées à Fort Garry, au Manitoba, durant l'hiver de 1873. On fit du recrutement et les effectifs atteignirent 1 000 membres en 1885.

Une fois établie dans le Nord-Ouest, la force vit ses responsabilités augmenter. Ses membres supervisaient le commerce, fournissaient de l'aide et des services médicaux aux Indiens et patrouillaient la région. En outre, la gendarmerie a eu une influence économique et culturelle sur l'Ouest car un grand nombre de ses membres, en quittant la gendarmerie, se sont installés dans cette région.

Qui plus est, au début de la ruée vers l'or dans le Klondike en 1896, la gendarmerie du Nord-ouest était déjà établie dans le Yukon. Dès le début, la gendarmerie a rempli presque toutes les tâches administratives du gouvernement. Ses membres jouaient le rôle d'administrateurs fonciers, de magistrats, de policiers et de facteurs. Une fois un peu calmée la fièvre de la ruée vers l'or, les fonctionnaires avaient déchargé la gendarmerie d'un grand nombre de ses tâches administratives. Quelques années plus tard, celle-ci devait également jouer un rôle prépondérant dnas l'ouverture de la frontière de l'Arctique canadien.

En 1905, on a négocié les premiers contrats visant à ce que la gendarmerie, sous la direction des autorités provinciales, fasse respecter le droit pénal et les lois locales. La gendarmerie a participé activement à la campagne du gouvernement canadien qui cherchait à attirer les colons dans les Prairies. En 1914, plus d'un million de colons étaient arrivés. Les gendarmes sont devenus des administrateurs fonciers, des experts agronomes, des agents du bien-être social et des agents d'immigration. A ce stade, la gendarmerie était célèbre dans le monde entier pour le rôle qu'elle avait joué dans le développement méthodique de l'ouest du Canada. Il est important d'ajouter que ce corps policier a envoyé des contingents sur le champ de bataille lors des deux guerres mondiales.

En 1920, la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, appelée ainsi depuis 1904, a absorbé la Police du Dominion qui était le service policier fédéral dans l'est du Canada. Pour traduire son nouveau rôle national, le corps policier a été rebaptisé Gendarmerie royale du Canada.

J'ai donné un aperçu le plus succint possible de l'histoire de la GRC. Je ne voulais qu'illustrer pourquoi beaucoup de Canadiens s'identifient à l'uniforme de serge rouge et veulent à tout prix le protéger. En fait, l'histoire de cet uniforme est au centre de notre débat. Étant donné le rôle paramilitaire de la GRC, beaucoup des traditions qui remontent aux premiers jours de cette force policière ont une origine militaire. Ces traditions militaires ne se manifestaient nulle part de façon plus visible que dans la coupe des uniformes de la Gendarmerie, qui a été calquée sur les modèles de l'armée britannique.

Suivant le désir apparent de sir John A. Macdonald de donner au nouveau corps policier des uniformes simples, tous les grades ont été dotés d'une veste en grosse serge écarlate doublée de laine, de la culotte de cavalerie bleu foncé, de bottes noires et d'une toque sans visière ou d'un casque blanc qui complétait l'uniforme.

En 1876 les officiers ont insisté pour avoir un uniforme distinct, conforme à leur rang social et militaire et qui permette de les distinguer des autres grades. C'est alors que l'uniforme de parade et une tenue de service plus simple ont été autorisés. Dans tous les grades l'écarlate était prévu pour la veste, en partie parce que c'était la couleur traditionnelle de l'armée britannique et également pour éviter la confusion avec l'uniforme bleu de l'armée américaine.

Si la veste écarlate et le stetson sont généralement réservés aux sorties de cérémonie, cet uniforme est toujours celui que la plupart des Canadiens ont à l'esprit quand ils pensent à la gendarmerie. Cette image est sans cesse renforcée et mise de l'avant, tant au Canada qu'à l'étranger, par les spectacles de carrousel équestre de la GRC. Inspirés des traditionnels exercices de manège de la cavalerie, ils offrent une reconstitution sans pareille du passé du Canada.

Aujourd'hui la GRC est véritablement présente d'un océan à l'autre, dans toutes les provinces et dans le Nord. Dans huit des dix provinces elle est contractuellement chargée de faire appliquer le Code criminel et les lois provinciales. Suivant des modalités du même genre, elle

excerce la police dans plus de 190 municipalités de tous les coins du Canada. La GRC a également l'exclusivité de la police dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Il importe également de relever que l'importance symbolique de l'uniforme de serge rouge, uniforme principal, est reconnue dans le règlement actuel de la GRC adopté en 1988. D'après ce règlement, le commissaire de la GRC peut autoriser des modifications à tous les uniformes sauf l'uniforme principal. Tout changement à l'uniforme de serge rouge exige l'autorisation ministérielle.

De nos jours, l'uniforme exprime la neutralité, l'impartialité, la tradition, l'histoire, le patrimoine. Cet uniforme est un des symboles du Canada et ne doit être modifié que dans un but qui profite à la Gendarmerie royale du Canada tout entière, et exclusivement à des fins de sécurité et de confort.

• (1430)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur cette motion. Je ne veux rien enlever à la motion elle-même, que j'appuie incidemment de tout coeur.

Je voudrais parler de l'expression «agents d'origine sikh». Je ne crois pas que ce soit leur origine qui pose un problème. Il faudrait parler de leur religion et non de leur origine. C'est malheureux qu'on fasse allusion à leur origine et cela nous éloigne un peu du sujet. Cela dit, je veux également parler de la partie de la motion qui traite du multiculturalisme. Dans mon esprit, le multiculturalisme n'est pas simplement le reflet de la société, c'en est l'expression même. Nous savons tous que bien des Canadiens pratiquent leur religion avec ferveur et fierté et que, par dévotion à Dieu, le créateur, ils ne se coupent pas les cheveux, ou kesh comme ils disent dans leur langue, et portent un turban pour respecter la tradition et soigner leur mise. J'ai, probablement comme vous tous, des amis et des voisins sikhs qui font partie intégrante de notre culture canadienne.

Mon père était membre de la GRC. J'ai donc passé toute mon enfance avec un homme qui portait fièrement l'uniforme de la GRC de l'époque. Je me rappelle avoir essayé plus d'une fois ses bottes et son grand stetson qui était beaucoup trop large pour moi. Je me souviens d'un jour où mon père est rentré à la maison vêtu d'un smoking et portant un petit revolver, une arme dissimulée. C'était devenu son uniforme pour un jour ou une semaine, le temps d'une mission secrète. De nos jours, l'uniforme a changé. Récemment, il a été modifié pour répondre aux besoins des femmes.

A Halifax, où je suis né après la dernière guerre, j'ai vu de nombreux uniformes de l'armée et, bien sûr, des uniformes de la GRC. Je suis né après les deux derniers conflits armés, mais je sais que des sikhs se sont distingués par leur bravoure au service de notre Couronne. Certains ont porté l'uniforme et le casque, alors que d'autres qui n'en portaient pas ont peut-être mis leur vie en péril.

Dans ma circonscription de Scarborough, dans la région métropolitaine de Toronto, le corps de police de la ville aura bientôt des sikhs qui seront fiers de servir leurs concitoyens. Ils pourront le faire sans se couper les cheveux, sans enlever leur turban.

Les dispositions de la Charte de notre Constitution sont très claires. Je ne veux pas insister sur ce point, mais je pense que si jamais les tribunaux sont saisis de la question, si nous nous laissons guider par notre Charte, il est fort probable qu'ils vont déclarer que les sikhs ne doivent pas être exclus de la GRC simplement pour une question d'uniforme.

Dans ma circonscription, des jeunes qui jouent au football ou au hockey-ballon ont les cheveux ou kesh comme ils disent dans leur langue, bien enveloppés dans un turban, alors qu'ils pratiquent ces sports. J'ai confiance—comme tous les Canadiens, j'en suis sûr—que ces enfants-là grandiront et pourront devenir membres de la GRC où ils serviront leurs concitoyens avec autant de fierté que mon père l'a fait.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Burnaby—Kingsway.

L'adoption de ce projet de loi est vitale pour respecter l'engagement du Canada au multiculturalisme et à la Charte canadienne des droits et liberté, dont on fait l'éloge parce qu'elle favorise l'égalité et la dignité humaine et qu'elle reconnaît notre patrimoine multiculturel.

Le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale du Canada. Nous devons adopter le principe de l'égalité et de la diversité et agir en conséquence. Je me demande ce qui est le plus important, l'uniforme que porte un gendarme ou les qualités de ce gendarme? La tradition de la GRC tient-elle simplement au serge rouge et au stetson brun ou à l'intégrité et au dévouement des membres de la GRC? En dernière analyse, ce n'est pas le

couvre-chef qui importe, mais bien ce qu'il y a dans la tête, sous le chapeau ou le turban.

Il est certain que j'appuie ce projet de loi. Il est conforme au principe du multiculturalisme et à la Charte des droits et libertés, et il ne nuira en rien à l'efficacité de la GRC. L'égalité n'est pas fondée sur la popularité; elle devrait être un principe fondamental. Appuyer ce projet de loi, c'est appuyer le principe de l'égalité pour tous.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, à moins que mon propos ne dure pas plus d'une minute, on me dit que le projet de loi sera étouffé.

Bref, ayant travaillé longtemps à titre de procureur de la Couronne dans trois provinces de l'Ouest et à Ottawa avec la GRC, je respecte la gendarmerie plus que personne et je reconnais que, en théorie, ses membres risquent leur vie tous les jours où ils sont en service. J'ai beaucoup d'amis dans la GRC.

Je voudrais aussi parler en faveur de la motion. Je n'ai que le temps de signaler un point important: à ma connaissance, un sikh baptisé doit porter un turban. Ce n'est pas une coutume culturelle ou facultative. S'il est baptisé, il doit porter le turban. Par conséquent, si on vous interdit de revêtir l'uniforme et, donc, d'entrer dans la GRC, c'est pour des motifs religieux qu'on le fera.

En second lieu, je me pose des questions sur la bonne foi de ceux qui défendent la tenue vestimentaire actuelle, mais qui ne se sont pas opposés au port de la jupe lorsque les femmes ont été admises dans la GRC. Des députés néo-démocrates et libéraux ont fait remarquer que de nombreuses modifications avaient été apportées à la tenue vestimentaire. En fait, tous devraient avoir la possibilité d'entrer dans la GRC s'ils ont les compétences voulues.

J'estime qu'en appuyant cette motion nous reconnaîtrons sans équivoque le fait que huit millions de Canadiens sont d'origine ni anglaise ni française. Je presse les députés de l'appuyer au lieu de l'étouffer.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, protester contre la décision du commissaire de la GRC d'autoriser des agents de la GRC à porter le turban est une incitation à la haine. Je suis consternée et choquée par une épinglette en vente en Alberta sur laquelle figurent l'inscription "Keep the RCMP Canadian" de même que l'image d'un sikh enturbanné et un trait oblique. Voilà le genre de haine dont certains d'entre nous font la promotion. C'est déplorable.

J'avais beaucoup de choses à dire aujourd'hui. Afin que cette motion ne soit pas étouffée, je dirai simplement qu'interdire le port du turban irait à l'encontre non seulement de la Charte des droits et libertés, mais encore de la nouvelle Loi sur l'immigration, qui exige d'organismes fédéraux comme la GRC de favoriser la compréhension et le respect de la diversité de la société canadienne.

Je presse donc tous les députés d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le député de Burnaby demande à la Chambre d'examiner la question de savoir si le turban devrait faire partie de l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada. Cette question suscite manifestement une vive controverse chez beaucoup de Canadiens.

Je crois utile d'examiner brièvement ici la politique d'autres forces policières du pays à cet égard et de voir, par exemple, ce que le ministère de la Défense nationale à décidé en ce qui concerne le port du turban. J'espère ainsi éclairer quelque peu la lanterne des partisans comme des adversaires de cette proposition dont les positions respectives sont bien étayées. Voilà pourquoi une décision à cet égard exige un examen approfondi et une bonne réflexion.

Il me semble que la proposition voulant que la GRC adopte le turban a suscité une telle controverse parce qu'elle met en jeu deux vieilles traditions. D'une part, l'uniforme de serge rouge que portent les membres de la Gendarmerie royale est devenu aux yeux de bien des Canadiens un symbole de notre patrimoine original et de notre culture. Tous ceux qui connaissent le rôle crucial que la Gendarmerie royale a joué dans la colonisation de l'ouest du Canada sont très fiers de sa contribution à l'édification de notre pays. Par conséquent, toute modification de la tenue vestimentaire de la GRC représente bien plus qu'une simple variante dans un uniforme. Pour certains, c'est une remise en question non seulement des

traditions de la GRC, mais aussi des traditions qui sont le fondement de l'identité canadienne.

• (1440)

D'autre part, nous avons accueilli chez nous des gens d'origines ethniques diverses qui sont venus avec l'espoir d'une vie meilleure, pour eux et pour leurs enfants. Les personnes d'origine sikh qui veulent respecter les préceptes de leur foi doivent se plier à certaines pratiques religieuses. Cette tradition religieuse comprend une série de symboles, les cinq «K»: le kish, c'est-à-dire le port des cheveux et de la barbe non taillés; le kanga, ou peigne; le kara, bracelet d'acier; le kirpan, ou poignard et le kacch, sorte de sous-vêtement.

Chacun de ces objets revêt une signification religieuse pour les sikhs pratiquants. Avec le turban, ils constituent leur uniforme. Il reste à voir s'il est possible de concilier la tenue de la GRC et celle des sikhs religieux.

Toutes les forces policières au Canada, et non uniquement la GRC, doivent recruter un plus grand nombre de représentants des minorités visibles. Un certain nombre de ces corps policiers, il importe de le signaler, ont optés pour certains accommodements. J'ajoute que, même si l'expérience des autres corps policiers peut nous éclairer, sur ce problème d'uniforme, elle ne nous oblige à rien. La question doit être décidée selon ses mérites et dans le contexte du rôle unique que joue la GRC en tant que corps policier national du Canada.

Il y a plusieurs années, le corps policier du Grand Toronto a modifié son code vestimentaire de façon à permettre aux adeptes de la religion sikh de porter un turban d'étoffe autorisé au lieu de la coiffure standard de tous les autres policiers. Les cheveux non coupés doivent être cachés sous le turban et les barbes et moustaches doivent être bien tenues. En outre, les autres symboles religieux sont permis.

Il est intéressant de constater, pour ce qui est du kirpan ou épée, que le règlement vestimentaire permet le port d'une petite réplique de cette arme sous forme d'épingle. Elle doit être portée sous l'uniforme du policier et ne peut dépasser trois pouces et demi de longueur.

L'agent sikh doit aussi signer une attestation selon laquelle il ne peut exercer certaines fonctions qui exigent le port d'une coiffure spéciale ou d'équipement de sécurité spécial, par exemple, les casques protecteurs ou les masques respiratoires, exigés par la loi ou pour des raisons de sécurité.

Je crois savoir que les corps policiers des régions de Peel et de Halton ont des règlements vestimentaires qui ressemblent à ceux de la police du Grand Toronto pour ce qui est des agents sikhs. Pareillement, la police d'Edmonton a adopté un code vestimentaire qui permet aux sikhs de porter un turban bleu de policier avec une insigne centrée et attachée sur le devant du turban. L'agent a le droit de ne pas se faire couper les cheveux et la barbe, du moment que sa sécurité n'est pas compromise s'il doit porter des pièces d'équipement pour son travail.

Enfin, selon mes renseignements, la police d'Ottawa n'a pas de règlement en matière de turbans, mais elle a émis une déclaration il y a quelques années selon laquelle le port d'un turban pour des raisons religieuses ne constituerait pas un motif d'exclusion.

Mon objectif en recensant les politiques de ces corps policiers était de montrer que le port d'un turban avec un uniforme de policier est déjà permis au Canada.

En fait, le ministère de la Défense nationale a adopté une politique de tenue vestimentaire qui permet aux membres des Forces canadiennes d'origine sikh de porter un turban fourni par les Forces ainsi que les autres symboles religieux requis. Ces articles doivent être modifiés ou enlevés s'ils nuisent à la sécurité ou aux besoins du service. De plus, les cheveux et la barbe ne doivent pas être coupés, pourvu que la sécurité de ceux qui les portent ainsi ne soit pas menacée quand ils doivent porter l'équipement de service.

Je ne veux pas dire que la GRC trouvera facilement une solution ou qu'elle devrait tout simplement faire ce que quelques corps de police ont fait. Il va sans dire que la grande majorité des corps de police ne prévoient pas le port du turban dans leurs règles de tenue vestimentaire.

Peut-être que la question ne se pose pas, le besoin n'existant pas dans la plupart des localités. D'autres peuvent penser au contraire qu'il n'est pas judicieux de modifier les règles de tenue vestimentaire pour les adapter aux exigences de n'importe quel groupe religieux parce que les différences nuiraient à l'intégration des membres de ces groupes dans le corps et parce qu'il

faudrait placer toutes les demandes semblables sur le même pied, quelles qu'elles soient.

Ces problèmes sont importants. Je ne crois pas que ceux qui ne veulent pas qu'on modifie l'uniforme de serge rouge de la GRC s'opposent à l'entrée des sikhs et des autres groupes minoritaires dans le corps. Au contraire. Ils pensent plutôt que si une personne veut devenir membre de la GRC, elle doit accepter les règles de tenue vestimentaire établies, quelle que soit son origine ethnique ou sa confession. Autrement dit, l'appartenance au corps comporte des privilèges, mais elle entraîne aussi certaines obligations.

En ce qui concerne l'uniforme de la GRC, ces gens considèrent qu'il ne s'agit pas de n'importe quel uniforme, mais de l'uniforme du corps de police national du Canada. On ne doit pas sous-estimer l'importance de la tunique écarlate pour ceux qui la considèrent comme un symbole de l'histoire et des traditions du Canada.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, le député de Burnaby a présenté à la Chambre une motion sur les changements qu'on propose d'apporter à l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada pour permettre aux membres d'origine sikh de porter le turban.

Étant donné les réactions tout aussi intenses que diverses qu'a suscitées cette proposition, il est clair qu'il ne s'agit pas là d'une simple modification sans importance d'un uniforme de police. La question de la modification de l'uniforme de la GRC pour permettre le port du turban est complexe parce qu'elle met en jeu, d'une part, notre respect pour la tradition et l'histoire du Canada et, d'autre part, notre désir d'accueillir des personnes de diverses origines ethniques dans notre société en tant que membres à part entière.

C'est pourquoi je veux examiner les divers points de vue exprimés au sujet de cette question afin de mieux évaluer ce que les changements proposés représentent pour les Canadiens. Il nous faut absolument trouver sans tarder, grâce à un examen sérieux et à des consultations, une solution pratique à ce problème.

Certains membres du public se sont dits fortement opposés à ce que le turban fasse partie de l'uniforme de la Gendarmerie. Cette question a clairement touché un nerf sensible d'un bout à l'autre pays. Beaucoup des opinions exprimées sont fondées sur l'idée que, au fil des cent années et plus d'histoire de la GRC, l'uniforme de serge rouge est devenu un symbole national qui est reconnu instantanément partout au Canada et dans le monde. Évidemment, les Canadiens ont absolument raison d'être fiers de la réputation exceptionnelle que s'est bâtie la GRC au fil des années, tant au Canada qu'à l'étranger.

Certains soutiennent donc que, en modifiant l'uniforme de la Gendarmerie pour permettre le port du turban au lieu du stetson, on briserait l'image traditionnelle du Canada que beaucoup de Canadiens associent à la GRC.

• (1450)

On a en outre soutenu qu'en introduisant cette variation, on rendrait plus difficile aux nouveaux membres portant le turban d'être assimilés à l'organisme policier tant du point de vue du public que du point de vue des autres agents de la GRC. Si l'uniforme a pour objet de reconnaître l'appartenance de ceux qui le portent à un organisme distinct et de créer un esprit de corps, à quel point le fait de permettre des variations pour répondre aux besoins de nouveaux membres ira-t-il à l'encontre de l'objet de l'uniforme comme facteur d'unification?

Ce sont toutes là des préoccupations valables qui méritent qu'on y réfléchisse sérieusement. Je ne crois pas qu'elles soient dirigées contre la communauté sikh ni contre quelque groupe religieux que ce soit, mais elles témoignent simplement d'un désir sincère de maintenir un symbole de longue date du Canada. En effet, du point de vue des autochtones canadiens, l'énorme majorité de nous qui siégeons ici aujourd'hui sont des descendants d'immigrants dans ce pays. Le multiculturalisme est une réalité de la vie au Canada et ce depuis le début. La GRC est composée de Canadiens dont les racines plongent dans de nombreuses cultures et dans de nombreuses religions. Tous ont été fiers de porter son uniforme traditionnel.

Le Canada a toujours bien accueilli les immigrants chez lui. Je sais que nous avons bénéficié des apports de nombreux pays et de nombreuses cultures. Dans le passé, cependant, les traditions, les lois et les institutions du Canada ont été adoptées, maintenues et renforcées par les gens qui cherchaient à s'établir au Canada. Tout le monde a toujours été bienvenu et tout le monde est encore bienvenu chez nous.

Au Canada, les gens sont libres de pratiquer leur religion et de conserver leurs coutumes. Les gens peuvent choisir leur façon de vivre. La société canadienne évolue et certains pensent que la composition des forces

policières qui servent cette société doit évoluer parallèlement. La nécessité d'avoir des forces policières locales plus efficaces ne concerne pas seulement la GRC, mais doit-on modifier tous les symboles canadiens traditionnels pour y parvenir? Je ne nie pas que l'uniforme de la GRC ait évolué au cours des années. Toutefois, ces changements n'ont jamais brisé l'uniformité ni témoigné d'une affiliation religieuse quelconque.

La question dont nous parlons n'est pas mineure, elle pourrait avoir des conséquences très étendues. Il serait évidemment souhaitable que la GRC soit ouverte à tous ceux qui veulent y servir, et je ne crois pas que quiconque ici prétende le contraire.

Depuis quelque temps, nous avons tendance à séparer l'Église et l'État. Est-ce que ce ne serait pas un pas dans l'autre direction? Par ailleurs, on admet généralement que le métier de policier a un code de conduite, des normes et un habillement que l'on ne trouve pas dans les autres professions. En plus du caractère historique de l'habit rouge de nos gendarmes, il y a d'autres arguments contre le changement.

Il faut trouver une solution à ce problème. Cette solution doit satisfaire tout le monde, mais doit-on pour autant renoncer à nos symboles? C'est pour cette raison que la question est étudiée soigneusement et que d'autres consultations sont nécessaires.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai des raisons tout à fait personnelles et spéciales de prendre part au débat d'aujourd'hui. Mon père était un immigrant. A son arrivée, il parlait une langue étrange et pratiquait des coutumes différentes et, jusqu'à sa retraite, il a été le grand tailleur de la Gendarmerie royale du Canada. Pendant plus d'une trentaine d'années, il a consacré sa vie et sa carrière à faire en sorte que les membres de la police montée soient les policiers les mieux habillés du monde. Il était particulièrement fier de prendre personnellement les mesures de chacune des nouvelles recrues, pour lui façonner son premier uniforme et il a même eu l'honneur de façonner pour le prince Charles un uniforme de police montée, qu'a ramené avec elle, en Angleterre, la reine Élisabeth II. Si je suis au courant de ce fait, c'est que les mesures de mon jeune frère ont servi à la confection de cet uniforme.

A mon avis, et je suis persuadée que mon père aurait partagé mon point de vue, nous devrions être reconnaissants de vivre dans un pays qui refuse d'obliger quelque Canadien que ce soit à renoncer à un élément important de sa religion, et d'exclure qui que ce soit de la GRC pour des motifs religieux.

La GRC est un symbole au Canada, car cette force policière respecte les valeurs qui font du Canada un pays où il fait bon vivre, notamment le respect des différences qui distinguent les Canadiens les uns des autres et le droit pour tous de participer pleinement à la vie de la société canadienne, quelles que soient les différences de religion de race, de sexe ou de couleur.

Je suis convaincue qu'on a également soulevé des objections quand, au début, l'uniforme comportait une jupe. Il y a sans aucun doute des gens qui jugent que des Orientaux, des Noirs ou des autochtones ne peuvent. . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre la députée, mais le député de Burnaby—Kingsway souhaite invoquer le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, étant donné que le temps nous presse et que nous ne souhaitons pas interrompre la députée, je demande le consentement unanime de la Chambre, afin de prolonger le débat et de permettre aux intéressés de terminer leurs discours.

M. le vice-président: Le député de Burnaby—Kingsway demande à prolonger le débat et je voudrais savoir jusqu'à quand. Le député sait pertinemment que si nous décidons de prolonger indéfiniment le débat, nous pourrions fort bien être encore ici lundi matin. Je n'ai rien contre, mais je voudrais que le député me donne certaines précisions.

M. Robinson: Je propose que nous permettions aux députés qui le souhaitent de participer au débat. Sauf erreur ils sont fort peu nombreux et le débat pourrait ainsi être poursuivi jusqu'à 15 h 30 au plus tard.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. La parole est à la députée d'Ottawa-Ouest.

Mme Catterall: L'honnêteté et l'excellence de nos forces policières ne dépendent pas de questions aussi superficielles qu'une pièce de serge ou de feutre brun. Il ne sert à rien d'avoir un ministère du Multiculturalisme et une politique sur la question, si nos institutions ne permettent aucune diversité.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, la question des changements proposés à l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada que le député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson) a soumise à l'examen de la Chambre doit manifestement être étudiée dans un contexte plus vaste de la prestation des services

policiers dans une société multiculturelle. L'autorisation du port du turban chez les membres de la GRC qui a été proposée par la GRC est une question délicate qui nous oblige à mettre en balance le respect des traditions de l'organisme et le désir de favoriser de meilleurs services.

Monsieur le Président, pour que la Chambre comprenne mieux ce qui a motivé cette proposition, j'aimerais aujourd'hui expliquer comment évolue la GRC pour répondre aux besoins changeants des nombreuses collectivités qu'elle dessert.

J'espère ainsi montrer que la question à l'étude aujourd'hui aura des répercussions importantes, non seulement sur la GRC, mais aussi sur d'autres corps de police canadiens qui cherchent des façons d'améliorer leurs rapports avec les groupes minoritaires.

[*Traduction*]

La GRC reconnaît qu'il est nécessaire qu'elle devienne plus représentative des gens qu'elle sert. Même si ce corps policier, comme nous le savons tous, a été fondé au départ dans l'Ouest, il faut se rappeler qu'à l'heure actuelle, il offre ses services dans tout le pays, par le biais d'ententes avec les divers gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Ainsi, on a créé l'année dernière une équipe nationale de recrutement chargée d'attirer les membres des minorités visibles. Dans le cadre de l'initiative en question, on produit et distribue des affiches et des dépliants à l'intention des jeunes, dans la langue des groupes cibles. Sauf erreur, jusqu'à maintenant, plus de 200 membres de ces groupes cibles sont venus grossir les rangs de la GRC.

[*Français*]

En outre, la GRC déploie d'importants efforts en ce moment pour accroître la représentation des femmes et des francophones. Ce type de recrutement, monsieur le Président, est reconnu comme étant un très bon moyen de favoriser la collaboration et l'entente entre les forces policières et la population.

M. le vice-président: La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE MIXTE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE MIXTE SUR SON VOYAGE EN URSS

M. le Président: Conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur le voyage que la délégation parlementaire mixte a fait en URSS du 28 août au 3 septembre 1989.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CONSOMMATION ET CORPORATIONS ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, dans les deux langues officielles.

Ce rapport a pour sujet les cartes de crédit et les consommateurs. Permettez-moi d'esquisser à grands traits les thèmes que nous abordons dans notre rapport. Nous parlons, premièrement, d'équité envers les consommateurs. Nous croyons que l'équité exige que les taux d'intérêt sur les cartes de crédit soient raisonnables. Nous croyons également que le calcul de l'intérêt doit se faire avec bon sens.

Le deuxième thème est celui de la publication régulière, dans tout ce secteur d'activité, universelle des frais d'utilisation des cartes de crédit, afin que les consommateurs puissent facilement comparer les différentes cartes qui sont sur le marché.

Troisièmement, nous croyons que la société ne doit pas exercer de discrimination contre ceux qui choisissent de ne pas avoir recours aux cartes de crédit ou au crédit renouvelable, et nous traitons de cette question.

Quatrièmement, l'éducation publique est pour nous une préoccupation. Les émetteurs de cartes de crédit imposent des règles complexes, et nous voulons que les consommateurs aient à portée de la main toute l'information nécessaire pour prendre de sages décisions en la matière.

Enfin, nous nous inquiétons de l'usage frauduleux des cartes de crédit et nous souhaitons que des mesures le rendent plus difficile.

Je suis heureux de déposer le rapport, et le comité, conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, demande une réponse globale du gouvernement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

COMITÉ DE SÉLECTION—DIX-NEUVIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-neuvième rapport du Comité de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui et je demanderais que nous dispensions le greffier au Bureau de lire ce rapport puisque ce dernier porte uniquement sur des changements apportés à la composition des comités.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

COMITÉ DE SÉLECTION—ADOPTION DU DIX-NEUVIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Churchill, que le dix-neuvième rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition concernant la taxe sur les produits et services. Elle est signée par un certain nombre de Canadiens qui expliquent pourquoi cette forme de taxe leur semble injuste et frappera durement la population. Ils disent que cette taxe touchera les livres, les coupes de cheveux, les couches de bébés, les cercueils, le mazout et ainsi de suite. Ils pressent donc la Chambre de rejeter la proposition de réforme de la taxe de vente et de concevoir plutôt une réforme fiscale en vertu de laquelle serait prélevé un impôt minimum sur le revenu des particuliers et des sociétés prospères. De cette façon, s'il y avait consensus sur une réforme de la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement n'en profiterait pas pour faire une ponction fiscale massive.

VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter. Portant sur VIA Rail, cette pétition exhorte la Chambre à maintenir un réseau national viable et à veiller à ce que le gouvernement prévoie suffisamment de fonds pour améliorer le service actuel.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais présenter sept pétitions, déjà vérifiées par le greffier de la Chambre, qui portent la signature de 328 habitants de Vancouver et des alentours, ainsi que dix-huit autres pétitions portant la signature de 1 178 résidants de Sarnia, en Ontario. Ces citoyens exhortent le gouvernement à retirer son projet régressif et inflationniste de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant la taxe sur les produits et services, au nom d'environ 200 électeurs de Winnipeg-Nord, qui croient que la taxe envisagée leur imposera une charge indue et ruinera les petites entreprises. Les signataires prient le Parlement de prendre les mesures nécessaires en rejetant le projet de taxe sur les produits et services.

LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, mes autres pétitions ont trait à la protection de la vie de l'enfant à naître. Les pétitionnaires, au nombre de plus de 500, croient que la vie humaine est sacrée dès la conception et estiment qu'une loi équitable s'impose pour protéger la vie tant de l'enfant à naître que de la mère. Ils estiment également que les familles et les collectivités doivent élaborer diverses formes de soutien et de refuge pour prodiguer des soins et venir en aide aux mères et aux futures mères. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de formuler et d'adopter une loi visant à protéger la vie dès la conception et à sauver la vie tant de la mère que de l'enfant.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs dizaines d'électeurs de Massey et d'Elliot Lake, en Ontario. Ils y manifestent leur mécontentement face au projet de taxe sur les produits et services. Ils soulignent que cette taxe entraînera une hausse des impôts qui sera particulièrement pénible pour les familles à faible revenu. Ils ajoutent que cette taxe donnera lieu à une augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt et qu'elle nuira aux régions.

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les signataires prient le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas faire disparaître totalement ou en partie les trains de voyageurs dans notre pays.

LE PARC DU SUD DE L'ÎLE MORESBY

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin quatre pétitions dûment certifiées, conformément à l'article 36 du Règlement. La première pétition compte plus de 80 pages. Elle est signée par des habitants de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent au sujet de l'entente concernant le parc du sud de l'île Moresby, qui permettrait que des millions de dollars soient consacrés à la prospection de minéraux et d'hydrocarbures dans ce premier parc national marin.

Les pétitionnaires signalent aussi qu'ils ne veulent plus de travaux de prospection d'hydrocarbures dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je dois présenter une pétition, certifiée conforme aux dispositions de l'article 36 du Règlement, de la part d'un certain nombre d'habitants du nord de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent à propos de la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services parce qu'imposer cette taxe régressive sur la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale ferait tomber le fardeau fiscal sur les épaules des Canadiens ordinaires.

VIA RAIL

M. Jim Fulton (Skeena): Je dois aussi présenter une autre pétition, certifiée conforme aux dispositions de l'article 36 du Règlement, de la part d'un certain nombre d'habitants du nord de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent à propos de la réduction des services de VIA Rail. Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver VIA Rail comme réseau national, de moderniser la société ferroviaire en la dotant de matériel neuf et de lui donner un budget suffisant pour qu'elle remplisse son mandat national de transporteur de voyageurs.

LES FORÊTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai également une pétition certifiée recevable conformément à l'article 36, qui concerne les forêts canadiennes. Elle invite le Parlement à reconduire l'entente de mise en valeur des ressources forestières conclue avec la Colombie-Britannique et de renouveler ainsi son engagement à reboiser nos terrains forestiers, à faire avancer la recherche forestière, à promouvoir la sylviculture et à aider l'industrie forestière à mettre au point de nouveaux produits et à trouver de nouveaux marchés qui assureront à la Colombie-Britannique des emplois forestiers dans l'avenir.

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition recevable conformément à l'article 36, au profit de l'Orchestre du Centre national des Arts qui est considéré comme un orchestre de classe mondiale, a fait la réputation de notre capitale et est un important instrument de promotion culturelle pour l'ensemble du pays. J'invite le ministre à envisager un appui financier au Centre national des Arts et à rechercher les moyens de permettre à la population du Canada et à celle d'Ottawa de bénificier du Centre national des Arts et de son orchestre.

VIA RAIL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): C'est avec plaisir, monsieur le Président, que je présente une pétition au nom des habitants de Thunder Bay et de son district, qui reprochent au gouvernement sa politique à courte vue à propos de VIA Rail. C'est avec plaisir que je présente cette pétition qui a été jugée correcte aussi bien pour le fond que pour la forme.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 1 365 personnes qui demandent à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de réviser les normes médicales d'admission au Canada pour qu'elles soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés en ce qui concerne et les droits et la dignité des handicapés.

La loi doit être modifiée pour permettre aux familles et aux particuliers qui immigrent au Canada d'être évalués à leur juste valeur. Les handicaps physiques ne devraient pas automatiquement interdire l'admission au Canada.

VIA RAIL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conforme à l'article 36, dans laquelle plusieurs centaines d'électeurs de tout le Canada soutiennent que les subventions versées à VIA Rail par le gouvernement ne sont pas plus élevées que celles qu'exigent l'infrastructure routière ou les aéroports. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas éliminer complètement ou partiellement le service de transport ferroviaire des voyageurs au Canada.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une autre pétition que nous envoient les habitants de Madoc, Tweed et Eldorado, en Ontario. Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision concernant VIA Rail.

Affaires courantes

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cette pétition au nom des habitants de Sudbury; ces derniers s'opposent à la taxe sur les produits et services.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les signataires s'opposent à ce que le gouvernement du Canada retire sa contribution de 2,9 milliards de dollars au financement du régime de l'assurance-chômage dont il compte laisser l'entière responsabilité aux travailleurs et aux employeurs. Ils demandent humblement au Parlement de ne pas se retirer du régime de l'assurance-chômage et de rejeter le projet de loi C-21.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Je voudrais présenter une autre pétition dont les signataires s'opposent à la taxe sur les produits et services et demandent humblement au Parlement de ne pas l'approuver.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui 15 ou 20 pétitions portant 300 à 400 noms de personnes qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les gens de Sudbury et des municipalités environnantes s'inquiètent énormément des effets que cette taxe aura sur les régions éloignées de ce pays.

VIA RAIL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition venant d'habitants du nord de l'Ontario qui s'opposent aux projets du gouvernement de supprimer le service voyageurs de VIA Rail. Ils désirent rappeler au gouvernement que nombre d'habitants des localités rurales dépendent uniquement des trains de voyageurs.

• (1120)

VIA RAIL

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce matin une pétition d'habitants de Winnipeg, Red Lake et autres endroits de l'Ontario et du Manitoba qui s'opposent aux réductions de budget de VIA Rail et désirent faire remarquer au gouvernement que ces réductions vont entraîner la fermeture ou la vente de certaines parties du réseau. La réduction sera d'au moins un tiers. J'ai le plaisir de présenter cette pétition dûment autorisée en vertu de l'article 36 du Règlement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme beaucoup d'autres députés, je présente une pétition signée par plusieurs habitants de la grande ville de Sudbury qui s'inquiètent entre autres des conséquences de la TPS pour l'avenir de l'hyppodrome *Sudbury Downs*. Comme tant d'autres hyppodromes du Canada, le *Sudbury Downs* se verra dans l'obligation de fermer ses portes si cette farce nationale devient réalité. Les habitants de Sudbury veulent l'abolition de toute taxe sur les produits, les aliments, si petite soit-elle. Personne ne veut de la TPS.

L'EXTRADITION

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions. Ces pétitions sont signées par plus de 860 personnes de la région de Calgary qui demandent au gouvernement du Canada de réviser notre législation sur l'extradition afin de permettre au ministre de la Justice d'extrader en tout temps les criminels, présumés ou reconnus, appréhendés au Canada, même pendant leur période d'incarcération pour des crimes perpétrés au Canada.

La Chambre a déjà été saisie de 90 987 signatures à ce sujet, ce qui porte à plus de 91 000 le nombre de personnes qui demandent au gouvernement de modifier notre législation sur l'extradition.

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de Canadiens qui contestent les compressions budgétaires de quelque 500 millions de dollars qu'on impose à la société VIA Rail, ainsi que la suppression, la vente ou le transfert de parties très importantes du réseau de VIA Rail, qui risquent de causer la disparition du tiers du réseau ferroviaire national du Canada. Les pétitionnaires prient le Parlement non seulement de maintenir VIA Rail et le réseau national actuel, mais encore de doter cette société de nouveau matériel et de présenter une nouvelle loi sur le transport ferroviaire voyageurs qui prévoie un nouveau partage des coûts avec les sociétés ferroviaires.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition que le greffier des pétitions a jugée conforme et qui signale toute une série d'inquiétudes que nourrissent les pétitionnaires au sujet de la taxe sur les produits et services. Ils signalent que c'est une taxe mesquine, cruelle, injuste et hautement discriminatoire et demandent au gouvernement d'abandonner tout simplement son projet d'imposer cette taxe.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les services de VIA Rail et font valoir divers points qui les préoccupent, dont le fait que la réduction des services voyageurs ferroviaires, comme le gouvernement propose de faire, sera très mauvais pour l'environnement. Ils demandent que le gouvernement revoie sa décision et qu'il investisse plutôt dans un service voyageurs ferroviaire amélioré, de sorte qu'on puisse transporter les gens d'une manière efficace qui ne nuit pas à l'environnement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter deux pétitions, toutes deux certifiées conformes aux termes de l'article 36 du Règlement. La première, comme d'autres pétitions présentées à la Chambre aujourd'hui, signale le fait que le gouvernement ne s'est pas vraiment attaqué au régime fiscal injuste qui existe actuellement au Canada et lui demande de mettre fin au projet de taxe sur les produits et services et d'envisager plutôt une réforme fiscale en règle.

LES FORÊTS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des Canadiens de différentes régions qui invitent le Parlement du Canada à reconduire l'EDER avec la Colombie-Britannique, ce qui permettrait d'assurer la reforestation, de promouvoir la recherche en foresterie et la sylviculture, et d'aider l'industrie forestière à mettre au point de nouveaux produits et à conquérir de nouveaux marchés afin de protéger des emplois pour l'avenir.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je présente moi aussi des pétitions signées par des électeurs des circonscriptions de Prince George—Peace River et Cariboo—Chilcotin, en Colombie-Britannique. Ils exhortent le gouvernement à reconduire immédiatement les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières de la Colombie-Britannique pour que nous puissions continuer à bien exploiter nos forêts.

Affaires courantes

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on va répondre aujourd'hui aux questions nos 139 et 140.

[*Texte*]

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LES RETRAITS DE FONDS EXCÉDENTAIRES DE RÉGIMES DE RETRAITE

Question no 139—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

Depuis 1969, la Banque de Nouvelle-Écosse a-t-elle effectué à quelque moment des retraits de deniers au titre d'un excédent de fonds de pension conformément aux dispositions de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et, dans l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) à combien s'élevaient-ils dans chaque cas?

M. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Le Bureau du Surintendant des institutions financières m'informe comme suit:

Conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et celle qui l'a précédée, la Loi sur les normes des prestations de pension, le répondant d'un régime de retraite doit obtenir l'autorisation du surintendant avant de retirer des fonds excédentaires du régime dont il assure la gestion.

En vertu de la loi en vigueur, le répondant du régime doit suivre une procédure détaillée, comme le prévoit le Règlement d'application, et il doit faire la preuve de son admissibilité aux fonds excédentaires avant que le surintendant ne l'autorise à effectuer un retrait du fonds de pension.

Ni le surintendant des institutions financières ni son prédécesseur, le surintendant des assurances, n'ont autorisé la Banque de Nouvelle-Écosse à retirer des fonds excédentaires de son régime de pension depuis 1972. Avant cette date, le gouvernement ne conservait pas de documents à cet égard.

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LES PAIEMENTS AU TITRE D'UN DÉFICIT

Question no 140—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

Depuis 1969, la Banque de Nouvelle-Écosse a-t-elle jamais été tenue d'effectuer des paiements au titre d'un déficit conformément aux dispositions de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et, dans l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) à combien s'élevaient-ils dans chaque cas?

Recours au Règlement

M. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Le Bureau du Surintendant des institutions financières m'informe comme suit:

Par «paiements au titre d'un déficit» nous présumons que le député entend un paiement spécial fixé par calcul actuariel et qui est requis pour amortir un déficit ou un écart actuariel à l'égard du fonds de pension. Selon les états et rapports périodiques déposés auprès du Bureau du surintendant, la Banque de Nouvelle-Écosse n'a pas effectué de tels versements à son fonds de pension depuis 1972 parce qu'elle n'a pas été obligée de le faire.

Les renseignements déposés avant 1972 auprès du gouvernement relatifs à ce régime n'ont pas été conservés.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions citées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons à l'ordre du jour.

Le secrétaire parlementaire souhaite invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES MOTIONS D'OPPOSITION PORTANT SUR LES CRÉDITS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je tiens à m'excuser auprès du chef de l'opposition, mais je voudrais faire un rappel au Règlement qui devrait prendre deux à trois minutes.

Je n'étais pas ici la semaine dernière, mais j'ai suivi le débat qui a eu lieu et certains des événements qui figurent au hansard. J'ai plusieurs questions de procédure au sujet des multiples avis qui ont précédé la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je ne prétends pas qu'elle est irrecevable. Ce n'est absolument pas mon intention. Je demande simplement au Président de prendre une décision au sujet de ces questions, afin qu'on sache à quoi s'en tenir à l'avenir.

Étant donné que le premier avis au sujet de cette motion d'opposition a été donné mercredi dernier, soit avant que le gouvernement ne décide de désigner la journée d'aujourd'hui comme une journée d'opposition—la première depuis deux semaines—ma question est la suivante: Avant qu'on puisse donner avis d'une motion d'opposition, est-il nécessaire qu'il y ait eu désignation, sinon, pourquoi pas? À ce sujet, je signale qu'au début de tout le chapitre du Règlement sur les crédits, après le paragraphe touchant la désignation d'un ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des crédits, on précise ce qui suit, au paragraphe 81(2) du Règlement; voici

> Le jour ou les jours désignés pour l'étude des affaires en conformité des dispositions du présent article. . .

Tout le reste de la procédure découle de la désignation de jours de ce genre. Il s'agit là d'une condition préliminaire à tout le reste, y compris les avis. Cela s'explique notamment par le fait que, comme on le précise encore là au paragraphe 81(2) du Règlement, ces jours sont consacrés aux affaires émanant du gouvernement sur lesquelles les travaux relatifs aux crédits ont préséance.

Ma deuxième question porte sur le fait que dans le *Feuilleton* de vendredi figure une seconde motion du même parti d'opposition, dont le libellé est exactement identique à celui de la première motion, mais qui est inscrite au nom d'un autre député. Ma question est donc la suivante: Étant donné le libellé de l'alinéa 81(12)c) au sujet de la possibilité pour le Président de choisir et étant donné le commentaire au sujet de cette disposition figurant dans le Règlement annoté de la Chambre des communes, n'est-il pas vrai que cet alinéa donne, en fait, au Président le pouvoir de choisir entre des motions venant de partis politiques différents et non du même parti?

Ma troisième question découle de ce que je constate dans le *Feuilleton* et le *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui. La motion initiale du chef de l'opposition est la seule inscrite au *Feuilleton*, étant donné que celle dont on a donné avis le lendemain a maintenant été retirée, sauf erreur. Alors qu'il y avait deux motions identiques dans le *Feuilleton* de vendredi, il n'y en a qu'une seule dans celui d'aujourd'hui. Ma question est la suivante: le Règlement permet-il de retirer un de ces avis de motions, ou même la totalité sans le consentement de la Chambre?

J'ai une quatrième question, monsieur le Président. Le Règlement permet-il à l'un des partis de l'opposition ou aux deux, avant ou après la désignation d'une journée de l'opposition, de donner préavis de plusieurs motions dans le *Feuilleton*, ce qui, à mon avis, place la présidence dans la situation impossible d'avoir à exercer son pouvoir de sélection en vertu de l'alinéa 81(12)c) d'une façon imprévue, c'est-à-dire dans le contexte d'un seul parti politique? La présidence est-elle d'avis que les députés doivent se préparer à un débat éventuel sur l'une quelconque de ces motions?

C'est la première fois à ma connaissance que l'on présente à la Chambre plusieurs avis de motions de façon inhabituelle et prématurée puis qu'on les retire, comme l'opposition officielle l'a fait ces derniers jours.

Je demande à la présidence de reconnaître la nécessité de revenir aux usages traditionnels régissant la présentation des avis de motions. Ai-je raison de dire, monsieur le Président, que les journées de l'opposition sont d'abord désignées, puis qu'il est donné préavis de la motion, qui ne peut être retirée? Si la présidence se reporte au hansard du 28 mai 1987, elle constatera que la désignation, l'avis et l'appel du débat d'une journée de l'opposition sont faits dans cet ordre. Ce n'est qu'avec le consentement unanime de la Chambre que l'on peut s'écarter de cette façon se procéder.

• (1130)

Nous ne devrions pas rompre avec la tradition en ce qui a trait aux avis, même si cela exige une certaine discipline de la part du gouvernement et des députés. À mon avis, le *Feuilleton* ne doit pas forcer la Chambre à étudier des propositions dont elle ne peut pas être saisie en vertu de la procédure et qui sont erronément inscrites là où des députés veulent parfois qu'elles paraissent.

Je ne tiens pas à retarder le débat d'aujourd'hui sur la motion du chef libéral. Je suis heureux qu'il puisse la proposer. Nous sommes prêts pour le débat. Je demande à la présidence de tenir compte de mes observations, d'écouter des collègues dont l'avis diffère peut-être et d'éclairer la Chambre en répondant à ces questions techniques, mais non moins importantes.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les remarques du secrétaire parlementaire sont très intéressantes. Nous pouvons difficilement prévoir exactement quels jours seront désignés pour débattre les motions de l'opposition. Habituellement, le leader du gouvernement à la Chambre prend la parole après la période des questions le jeudi pour annoncer aux partis de l'opposition la date du prochain jour désigné. Jeudi dernier, nous ne savions pas si le gouvernement allait désigner vendredi ou lundi comme journée de l'opposition, la nôtre, soit dit en passant. Les députés de ce côté-ci de la Chambre peuvent très difficilement se préparer pour débattre une motion inscrite au *Feuilleton*.

Je suggère au secrétaire parlementaire que, peut-être si le gouvernement indiquait clairement les travaux dont il compte saisir la Chambre, alors les partis d'opposition n'auraient pas à déposer deux motions pour les retirer ensuite après avoir découvert le programme du gouvernement. Je dirais en passant qu'il serait très agréable, lorsque nous donnons un préavis aussi longtemps à l'avance, comme l'a fait le chef de l'opposition, que le ministre de l'Agriculture soit là pour répondre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, moi non plus je ne veux pas prolonger cette importante discussion. Nous avons hâte d'entamer le débat sur la motion de l'opposition concernant l'agriculture, étant donné en particulier la condamnation qu'a fait le ministre de l'Agriculture à la fin de la semaine dernière de l'Accord sur le libre-échange en ce qui concerne ses répercussions sur l'agriculture.

Ayant entendu les diverses questions que le secrétaire parlementaire a posées à la présidence, je pense qu'il y a des questions auxquelles il faut répondre. Comme l'a indiqué également mon collègue d'Algoma, il serait bon d'annoncer plus à l'avance les jours consacrés à l'opposition. Jeudi, à la fin de la journée, nous ne savions toujours pas sur quoi porteraient les travaux du lendemain. Cela empêche les critiques d'être présents, comme c'est sans doute le cas aujourd'hui pour le ministre de l'Agriculture. Comme partis d'opposition, nous n'avions vraiment pas le choix si ce n'est d'agir comme nous avons été obligés de le faire. Peut-être qu'en répondant aux questions du secrétaire parlementaire et qu'en tenant compte de nos inquiétudes, nous pouvons éviter que ce problème ne se reproduise dans l'avenir.

Le président suppléant (M Paproski): J'ai entendu les trois partis sur le même rappel au Règlement. Le député l'a porté, je crois, à l'attention de la présidence. Je le prendrai en délibéré et ferai connaître ma décision à une date ultérieure.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES POLITIQUES AGRICOLES ET COMMERCIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour avoir compromis l'avenir de l'agriculture canadienne par ses politiques commerciales inconsidérées, et en particulier l'accord commercial canado-américain:

1) qui n'ont pas réussi à donner accès au marché américain, en dépit des promesses faites par le premier ministre au cours des élections générales de 1988;

2) qui n'ont pas réussi à contrecarrer les mesures protectionnistes des États-Unis (y compris celles qui ont été prises après l'adoption de l'accord commercial) contre les produits agricoles canadiens tels le porc et les autres produits vitaux pour notre énonomie;

3) qui n'ont pas réussi, ainsi que le démontre la décision récente d'un comité du GATT relative à la crème glacée et au yogourt, à garantir au Canada la possibilité de conserver ses systèmes d'offices de commercialisation et d'aménagement ordonné de la commercialisation;

4) qui n'ont eu aucun effet sur les programmes américains de subventions aux exportations agricoles, comme l'*Export Enhancement Program,* qui sont contraires à l'«esprit» prétendu de l'accord commercial, tandis que le gouvernement canadien s'employait d'autre part unilatéralement à démanteler les programmes qui sont bénéfiques pour les agriculteurs du Canada; et

5) qui n'ont pas réussi à susciter la confiance des agriculteurs dans l'avenir du système canadien d'approvisionnement alimentaire et dans sa capacité de garantir l'approvisionnement à long terme des consommateurs.

—Ce dont il est question aujourd'hui à la Chambre, monsieur le Président, c'est de l'avenir de l'agriculture au Canada. C'est aussi de l'avenir de l'exploitation agricole de type familial.

Le parti conservateur a prétendu pendant des années qu'il était le meilleur ami que l'agriculteur canadien ait jamais eu, mais depuis cinq ans qu'il exerce le pouvoir, il n'a cessé de le poignarder dans le dos.

[*Français*]

Durant de nombreuses années, nous avons entendu les députés du gouvernement d'en face nous dire que les communautés rurales et agricoles étaient la clientèle «naturelle» du parti conservateur. Durant des années, les députés d'en face ont entretenu la fiction voulant que seuls les conservateurs se portaient à la défense des agriculteurs, que seuls les conservateurs comprenaient les difficultés auxquelles les fermiers canadiens doivent faire face. Durant des années, ils nous disaient: «Attendez que nous soyons au gouvernement! Vous verrez alors comment le sort des fermiers canadiens va s'améliorer.» Nous attendons, monsieur le Président, depuis longtemps. Voilà cinq ans que nous attendons la «révolution» agricole que les conservateurs nous promettaient!

Les fermiers canadiens attendent depuis longtemps. Les fermiers canadiens attendent depuis toujours, et nous attendons toujours ici à la Chambre la révolution agricole. Mais la révolution des conservateurs ne s'est pas produite. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à quitter les fermes. Le taux de faillite des fermes a grimpé énormément. Les fermiers continuent de faire face à une crise d'endettement. Les frais d'exploitation ont augmenté. Et lorsque le gouvernement s'est enfin décidé à offrir de l'aide aux fermiers, ce sont surtout les grandes entreprises, les grandes exploitations qui en ont bénéficié, alors que les petits cultivateurs ont été moins favorisés.

Les fermiers du Canada ont dû affronter des calamités naturelles. C'est dans la nature des choses et les cultivateurs les comprennent, les inondations, la sécheresse et toutes sortes de crises naturelles, mais la pire calamité qui leur est arrivée, c'est le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

La plupart des députés représentent des circonscriptions urbaines. Je tiens à dire qu'en tant que citoyens de localités urbaines, que nous soyons de Vancouver Quadra ou de toute autre agglomération urbaine de notre pays, nous considérons les denrées alimentaires comme allant de soi. Nous nous imaginons du fait qu'on les trouve en quantité dans les magasins ou sur les rayons des épiceries, qu'il en sera toujours ainsi à l'avenir comme par le passé. Si, nous qui habitons les grands centres de notre pays, tenons vraiment à ce qu'il en soit toujours ainsi, nous devons maintenir notre autonomie en ce qui concerne la production de denrées alimentaires, au lieu de nous en remettre à cet égard à un pays étranger.

Je tiens à bien faire comprendre aux Canadiens que le gouvernement conservateur que dirige le premier ministre nous a engagés dans la voie de la dépendance en matière agricole. Le gouvernement a en effet signé un accord commercial avec les États-Unis qui va ruiner chez nous l'exploitation agricole de type familial. Il nous avait assuré que s'il agissait ainsi, c'était pour assurer à nos produits l'accès du marché américain. Nous avons dit, à la Chambre des communes et dans tout le pays tout comme au cours de la campagne électorale, que la seule façon de nous assurer l'accès au marché américain en ce qui concerne nos produits agricoles ou tout autre produit exporté était d'obtenir une exemption spéciale en vertu de la loi américaine sur le commerce.

Le gouvernement lui-même a déjà été de cet avis. Je cite encore une fois à la Chambre un extrait de l'interview que le premier ministre a accordée au *Wall Street Journal* le 3 avril 1987. Il a déclaré:

> Les lois américaines sur les sanctions commerciales ne peuvent s'appliquer au Canada. Point final.

Il a poursuivi en ces termes:

> On ne peut conclure un accord de libre-échange et s'attendre que les lois compensatoires traditionnelles s'appliquent.

Ce sont ses propres paroles et le ministre du Commerce extérieur s'en est fait l'écho en juillet 1987, lorsqu'il a dit à Saint-Jean, Terre-Neuve, devant sa propre chambre de commerce:

> Un accord de libre-échange avec les États-Unis ne serait avantageux pour le Canada que si nous dissipons la menace des lois compensatoires et autres lois américaines sur les sanctions commerciales et que s'il existe un mécanisme de règlement des différends efficace obligeant les Américains à respecter leurs engagements.

Nous n'aurions jamais pu mieux dire. Toutefois, l'accord commercial est clair et contraire à ce principe.

• (1140)

À ce sujet, l'article 1902.1 est sans équivoque. On y dit que les États-Unis ont encore le droit de nous imposer des droits compensateurs, d'appliquer leurs lois sur les sanctions commerciales contre nous. L'article précise, et je cite, que les États-Unis se réservent «le droit d'appliquer (leur) législation sur les droits antidumping et sur les droits compensateurs aux produits importés du territoire de l'autre Partie», c'est-à-dire du Canada.

Nous n'avons pas obtenu cependant de garantie d'accès au marché américain. Nous n'avons pas été exemptés des lois commerciales américaines, que ce soit la loi de portée générale de 1930, la loi commerciale de 1974 ou encore le récent Omnibus Trade Bill de 1988. Toutes ces lois commerciales détaillées qui s'appliquaient au Canada continuent de s'appliquer à notre pays, et les États-Unis les appliquent actuellement pour lutter contre nos exportations.

[*Français*]

Monsieur le Président, quels sont les effets de l'Accord sur l'agriculture? D'abord, l'élimination des tarifs saisonniers. Notre climat est rigoureux, notre saison de récoltes ne dure pas plus que quatre ou cinq mois. Nos fermiers canadiens ne seront pas capables de concurrencer leurs homologues des États-Unis, de la Californie, de la Floride, de la Georgie, des autres États du Sud. Pourquoi? Parce que là-bas, leur période de récoltes dure toute l'année. Les fermiers canadiens savent, eux, que le libre-échange n'est pas possible dans le secteur agricole. Avec une saison de cinq mois ici au Canada, une saison de 12 mois aux États-Unis dans le Sud, ce n'est pas possible pour les fermiers canadiens de faire concurrence dans le cadre d'une entente de libre-échange, et seulement un gouvernement conservateur pouvait signer un accord commercial qui néglige complètement le climat canadien.

[*Traduction*]

En raison de l'accord de libre-échange, nous devrons abandonner notre système de gestion de l'offre de produits comme les oeufs, le poulet, les produits laitiers, la dinde, etc. Nous devrons, encore dans le cadre des négociations sur la définition du terme subvention, harmoniser tous nos programmes de gestion de l'offre avec ceux de nos partenaires américains.

Ces programmes sont mentionnés dans une annexe de l'accord. En voici quelques-uns qui intéressent particulièrement les agriculteurs de l'Ouest: la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, les Ententes de développement économique régional, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le Programme spécial canadien pour les grains, la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et la Loi sur l'assurance-récolte. Ces programmes devront tous être harmonisés avec les programmes américains, c'est-à-dire qu'ils seront ramenés au niveau de ceux-ci.

Notre gouvernement n'a même pas attendu les négociations. Il a en effet déjà commencé à sabrer nos programmes et à sacrifier ainsi nos agriculteurs. Avant même le début des négociations, il a aussi trahi les producteurs de raisin de Niagara et de la Colombie-Britannique. Il a supprimé le régime du double prix du blé. Il a supprimé les avances en espèces sans intérêt accordées aux agriculteurs. Dans le dernier budget fédéral seulement, le ministre a annoncé les compressions suivantes, qui totaliseront un demi-milliard de dollars d'ici la fin de 1990: assurance-récoltes réduite de 200 millions de dollars, transport des céréales et de la farine, de 60 millions, programme de remise en état des embranchements, de 48 millions, programmes de paiement anticipé des céréales et des récoltes, de 54 millions, programme d'exportation des produits laitiers, de 12 millions, programme de prêts basés sur les prix, de 15 millions, Commission canadienne du lait, de 10 millions et fin de la remise sur le carburant agricole, ce qui représente 100 millions. Toutes ces compressions s'attaquent à l'agriculteur canadien et figurent dans le dernier budget fédéral.

On pourrait croire que les députés d'en face travaillent pour les Américains!

Des voix: C'est ce qu'ils font!

M. Turner (Vancouver Quadra): Avec de tels amis, l'agriculteur canadien n'a pas besoin d'ennemis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Lorsque nos soi-disant négociateurs se réuniront enfin avec leurs homologues américains pour discuter de programmes de soutien agricole, il ne restera plus rien à négocier. Voyez ce que les Américains font entre-temps. Ils ne sont pas stupides. Ils profitent de la faiblesse du gouvernement canadien.

En effet, les Américains utilisent leur législation commerciale, dont il a été expressément tenu compte dans l'Accord de libre-échange avec le Canada, pour s'attaquer à nos exportations agricoles. Ils ont imposé des droits compensateurs sur le porc frais, réfrigéré et congelé, en plus des droits qui frappent actuellement le porc sur pied. Les producteurs de porc canadiens sont maintenant invités par leur propre association à débourser 2 $ pour chaque porc vendu, soit au Canada, soit aux États-Unis, afin d'aider à payer ces droits.

[*Français*]

Dans le cas du yogourt et de la crème glacée, le gouvernement dit que cela n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, que c'est une décision du GATT. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président, la question du yogourt et de la crème glacée a tout à voir avec l'Accord de libre-échange! On n'en parlerait pas aujourd'hui s'il n'y avait pas d'accord de libre-échange. Que s'est-il donc passé? Avant de signer l'Accord, nous avions une protection tarifaire pour les produits laitiers. Les États-Unis aussi avaient une protection semblable. Les Américains jouissaient d'une dispense du GATT depuis le milieu des années 1950 qui leur permettait d'interdire l'importation de produits laitiers en provenance du Canada. Nous étions donc dans l'impossibilité de leur expédier nos produits laitiers depuis le milieu des années 1950.

Comment les membres du *brain trust* d'en face, du *brain trust* conservateur, sont-ils parvenus à signer un accord de libre-échange qui éliminera éventuellement tous les tarifs sur les produits laitiers tout en protégeant l'industrie laitière en même temps? C'est bien simple, ils ont retiré les produits laitiers de la liste des tarifs à protéger et ils les ont transférés à la liste des produits soumis au contrôle des importations qui sont supposément protégées par le GATT.

Maintenant, les Américains ont reçu une décision du GATT qui nous empêche de le faire. Alors, la décision des Canadiens de transférer la liste de protection des tarifs à la liste de contrôle des importations a maintenant été annulée par le GATT, et nous sommes sans protection. Quelle stupidité monumentale du gouvernement canadien!

[*Traduction*]

Nous avons vu cela se produire l'année dernière. J'ai interrogé l'ancien ministre de l'Agriculture, John Wise, qui s'est distingué à la Chambre. Je l'ai interrogé sur l'industrie laitière, et je suis persuadé que la vraie raison pour laquelle il n'a pas sollicité un nouveau mandat de député, c'est qu'il savait très exactement ce qui l'attendait.

Quoi qu'il en soit, je le vois encore, comme vous, me dire à sa manière affable: «Que le très honorable représentant se détende, car nous allons remplir fidèlement les engagements que nous avons pris envers les producteurs laitiers du Canada.»

Je me sens bien détendu ce matin, mais pas les producteurs laitiers. Ils ont été trahis par une bande d'amateurs et d'incompétents. Mon collègue de Lambton—Middlesex parlera plus en détail du fait que les États-Unis, qui n'arrivent même pas à fournir leur propre marché, tentent maintenant de pénétrer le nôtre.

Le vice-premier ministre du Canada et ministre de l'Agriculture à temps partiel se plaint amèrement à la ronde des actes des Américains concernant le porc et les produits laitiers. Voici ce qu'il a dit, pas plus tard que la semaine dernière, dans un discours devant le Conseil des grains du Canada à Toronto et, semble-t-il, à Calgary:

> Cela dépasse l'entendement que les États-Unis se plaignent de nos quotas tandis que leur marché reste fermé aux fournisseurs canadiens.

Où était-il? Que fume-t-il, comme on dit? Il n'est pas le seul à penser ainsi. Je ne peux que lui dire que cela dépasse l'entendement que le gouvernement ait été assez stupide et crédule pour signer un accord commercial qui est à l'origine de ce beau gâchis.

Le premier ministre a déclaré ce qui suit le 16 mars 1987:

> Ce que nous voulons par-dessus tout, c'est conclure un accord écartant la menace que font peser sur les entreprises canadiennes les protectionnistes américains qui essaient sns relâche de restreindre nos exportations en abusant des lois qui les protègent.

Ce fut sa réponse à la Chambre des communes à l'un de mes arguments. Puis, il a signé l'accord. Il a signé un accord qui, selon lui, devait mettre fin aux menaces. Nous avons prévenu les Canadiens qu'il n'en serait rien.

La pire chose que l'on puisse dire dans la vie, à sa famille, à un voisin ou à un associé, c'est: «Je te l'avais dit.» La remarque n'est jamais bien accueillie. Cela ne se dit même pas sur un terrain de football. Je dis quand même que nous l'avions dit, et il arrive aux agriculteurs canadiens exactement ce que nous avions prévu!

• (1150)

Permettez-moi de revenir sur les propos du vice-premier ministre. La semaine dernière, en parlant du tout dernier projet de l'industrie américaine d'imposer des droits compensateurs sur nos exportations de blé dur parce que les États-Unis trouvent maintenant qu'elles font chuter les prix sur leurs marchés, il a dit:

> Si les Américains sont sérieux lorsqu'ils parlent de l'application du libre-échange à l'agriculture, j'espère qu'ils vont commencer par cesser de s'en prendre à nos exportations de blé dur.

Quelle conversion tardive! Il n'apprend pas bien vite! Le vice-premier ministre peut hausser les épaules et se montrer offusqué tant qu'il veut. Le problème, c'est que les agriculteurs canadiens ne croient tout simplement plus le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons prévenu les Canadiens que les Américains ne céderaient pas les recours commerciaux qu'ils ont maintenant. Nous avons dit aux agriculteurs canadiens que les Américains continueraient de dresser des embûches contre les exportations de produits agricoles canadiens en invoquant les mêmes lois qu'ils ont toujours eues parce que ces lois ne sont pas exclues de l'Accord de libre-échange. Elles y sont incorporées. Les Américains ont les mêmes recours contre nous qu'ils ont toujours eus.

Le gouvernement du Canada ne l'admettra pas, mais les agriculteurs canadiens savent maintenant qui disait la vérité. C'est le Parti libéral qui disait la vérité aux agriculteurs canadiens!

Mes collègues, et notamment notre critique de l'agriculture, le député d'Algoma, donneront plus de détails au sujet des effets dévastateurs que l'action du gouvernement a eus sur le Canada rural, non seulement par suite de l'Accord de libre-échange, mais aussi à cause de la politique et des efforts constants visant à détruire les petites localités rurales du Canada, de la réduction des services de VIA Rail et d'Air Canada, de la privatisation de cette compagnie et des menaces qui pèsent sur les Postes et sur la radiodiffusion publique. Petit à petit, notre pays est en train de se dédoubler: il y a le Canada des riches avec ses grandes villes, et le Canada des pauvres et des agriculteurs qu'on néglige, avec ses petites localités.

Mettons de côté tous les détails, les programmes de commercialisation compliqués, les formules complexes de droits de douane, le contingentement et les décisions du GATT, et examinons simplement ce qui arrive aux agriculteurs canadiens. Ces agriculteurs font pousser le blé dont nous avons besoin pour nous nourrir et pour nourrir un monde affamé, ils font pousser nos légumes, élèvent notre bétail, nos cochons et nos poulets. Ils n'ont jamais mené une vie facile. Ils travaillent 24 heures sur 24 et doivent faire face à d'innombrables imprévus, le plus souvent dus à la nature. Cependant, le gouvernement leur rend la vie de plus en plus difficile et, de ce fait, leurs fils et leurs filles quittent les campagnes. Nous sommes menacés de perdre toute une génération d'agriculteurs. Je tiens à dire que ce serait une catastrophe pour le pays.

Le principal objet de la motion que nous avons présentée ce matin est le suivant. Il est temps pour le gouvernement de dire la vérité aux agriculteurs canadiens. Il est temps qu'il cesse de prétendre que l'Accord de libre-échange va leur profiter et qu'il reconnaisse qu'il a commis l'erreur du siècle dans le domaine agricole. Il est temps que le gouvernement comprenne que les familles d'agriculteurs vivent des temps extrêmement difficiles au Canada, que sa politique actuelle contribue, non à la solution, mais au problème lui-même et que son action va faire disparaître la vie rurale au Canada. Voilà ce que nous avons à dire aux Canadiens, par votre intermédiaire, monsieur le Président. Il faut que cela s'arrête ou notre pays cessera d'être le Canada que nous connaissons. Nous dépendrons d'autres nations, particulièrement des États-Unis, pour notre nourriture et, à mon sens, ce serait là une perte de souveraineté aussi grave que n'importe quel aspect de l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le paragraphe 81(2) du Règlement prévoit une période de 10 minutes pour les questions et les observations. Y a-t-il des questions ou des observations?

Débat. Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, quand j'ai examiné cette motion ce matin, je me suis presque persuadé que le ministre de l'Agriculture, qui a pris la parole à Calgary vendredi, serait notre premier orateur parce que dans ce discours il a signalé les inconvénients de l'Accord du libre-échange et les problèmes que nous nous sommes créés par cet accord.

Une des grandes difficultés qui se posent quand on s'occupe des crises agricoles, c'est la tendance à s'occuper de chaque désastre, de chaque préoccupation et de chaque problème agricoles isolément, de ne pas tenir compte des autres difficultés pour la période considérée. C'est ainsi que les députés conservateurs abordent le problème agricole et notre agriculture. Ils s'occupent de chaque partie isolément, ils ne tiennent pas compte de l'effet cumulatif de leurs actes et de leurs politiques sur la collectivité agricole.

Certains désastres comme l'Accord de libre-échange ont été provoqués par le gouvernement conservateur, mais beaucoup d'autres choses qui ont fini par se révéler désastreuses sont le résultat de changements ou de retouches de politiques qui donnent au marché l'avantage dans chaque situation où l'agriculteur canadien doit traiter avec ce marché. À une certaine époque le gouvernement avait pour politique de faire en sorte que l'agriculture dispose d'une sécurité suffisante, que les agriculteurs disposent d'une certaine sécurité grâce à laquelle ils pouvaient compter survivre à presque toutes les circonstances.

En ce moment, par exemple, il y a dans l'Ouest des endroits qui sont couverts de neige. Nous avions l'habitude de nous croire en sécurité dans ce genre de situation. En 1984, le gouvernement actuel a dit qu'il allait adopter un système de sécurité qui fonctionnerait quand on en aurait besoin. Mais en fait il y a de moins en moins de sécurité, parce qu'on supprime de plus en plus de choses.

Cette motion parle des problèmes résultant essentiellement d'une politique, celle du libre-échange. Le gouvernement a signé, avec les États-Unis, un accord qui devait améliorer notre accès au marché américain et qui était censé mettre en place une structure qui nous permettrait de profiter de cet accès, ce qui devait avoir pour effet de nous rendre heureux et prospères pour toujours.

L'une des dispositions de cet accord prévoyait qu'aucune des lois commerciales, aucune des lois commerciales protectionnistes déjà en place ou que le gouvernement voudrait mettre en place ou utiliser à l'avenir ne seraient modifiée. De ce fait, nous sommes actuellement dans une situation où nous nous sommes soumis à toutes les mauvaises lois protectionnistes que les Américains avaient en place et que nous pouvions combattre.

Maintenant, le gouvernement américain a deux possibilités lorsqu'il veut battre l'agriculteur canadien. S'il ne peut pas obtenir ce qu'il veut grâce au GATT, il se tourne vers l'Accord de libre-échange. Inversement, si ça ne marche pas avec l'Accord, il essaie le GATT. Vu que notre gouvernement a créé le type de structure qui permet que l'on se fasse piéger par ces situations, nous sommes plus mal lotis que nous l'étions.

Lorsque l'on parle de cela, il est intéressant de regarder un peu en arrière. Le gouvernement ne prétendait-il pas qu'il allait faire quelque chose pour l'agriculture? Que devait-il se passer après l'adoption de l'Accord de libre-échange? Le premier ministre disait, à Dundurn, le 7 octobre 1988, selon la *Gazette* de Montréal:

> Nous n'allons pas laisser un seul agriculteur pâtir parce que les Américains et les Européens se livrent à cette guerre (des subventions). . . Tant qu'elle n'est pas terminée, le gouvernement canadien a la responsabilité d'intervenir et de protéger les intérêts de l'agriculteur canadien.

Il a ajouté que l'Accord de libre-échange aiderait les agriculteurs en leur garantissant l'accès aux marchés américains tout en conservant les offices de commercialisation. Pour rassurer la Fédération canadienne de l'agriculture, lors de la campagne électorale de 1988, les conservateurs avaient soutenu que l'Accord de libre-échange ne nuirait en rien à la capacité du Canada de conserver ses systèmes de gestion de l'offre, et qu'il ne nécessiterait aucun changement aux programmes de gestion de l'offre existants, sauf dans le cas des quotas légèrement plus élevés d'importation de poulet, de dinde et d'oeufs. Ils ne pouvaient pas vraiment se défiler devant le fait qu'ils avaient déjà considérablement compromis la possibilité de conserver la structure du libre-échange. Ils avaient cependant soutenu que ces faibles augmentations des quotas d'importation ne risquaient nullement de nuire à la viabilité continue des programmes de gestion de l'offre en vigueur pour ces secteurs. Ils avaient promis en outre que l'Accord n'empêcherait pas le Canada de mettre en oeuvre de nouveaux programmes de gestion de l'offre.

• (1200)

Je pourrais citer bien d'autres exemples encore. Ainsi, ils avaient déclaré à propos du GATT que le libre-échange n'y changerait strictement rien. Pour reprendre une dernière fois leurs paroles, le premier ministre avait déclaré, à l'époque où il cherchait à se faire élire à la direction de son parti, mais il ne parle plus de la sorte depuis son accession à ce poste, que le libre-échange représentait une menace pour la souveraineté canadienne. Vendredi dernier, prenant la parole à Calgary, son ministre de l'Agriculture a fait valoir que le libre-échange ne donnait pas tout à fait les résultats escomptés et que certains de ses aspects se révélaient un peu décevants. Il a laissé entendre, avec un air d'étonnement, que les États-Unis profitaient de l'Accord de libre-échange pour harceler les agriculteurs canadiens en appliquant des mesures commerciales néfastes, injustes et hypocrites.

Voici ce qu'on a rapporté dans un article paru dans la presse:

> M. Mazankowski a laissé entendre à Calgary, vendredi, que le Canada devrait réagir avec fermeté, mais il a refusé de préciser quelles mesures seraient prises.

Il aurait dit:

> Plutôt que de vivre dans une plus grande harmonie, nous avons été soumis à un harcèlement continuel et il est opportun et nécessaire de rappeler à nos amis américains l'esprit dans lequel l'Accord de libre-échange a été négocié.

L'article poursuit:

> M. Mazankowski a déclaré que les mesures compensatrices prises par les États-Unis contre le porc et les produits du porc du Canada, celles qu'ils menacent de prendre contre notre blé dur ainsi que le contingentement de nos produits laitiers sont contraires au but de l'Accord qui est d'éliminer les barrières commerciales.

Et il semble surpris.

Il y a deux explications possibles. S'il est vraiment surpris, on peut dire qu'il était très crédule parce qu'il aurait dû savoir. Mais je ne crois pas qu'il soit vraiment surpris, ni lui ni aucun autre membre du gouvernement. Je pense, au contraire, que lorsque le gouvernement a négocié l'Accord de libre-échange, il avait le choix de signer et d'accepter du même coup la position des États-Unis dans ces domaines ou de ne pas signer. Il a choisi l'Accord et, par conséquent, il a bradé une bonne partie de l'agriculture canadienne.

Actuellement, les États-Unis sont probablement dans une position beaucoup plus forte qu'auparavant pour favoriser l'entrée de leurs produits au Canada. Avant l'Accord de libre-échange, nous pouvions faire travailler le GATT pour nous. S'il ne tranchait pas en notre faveur, nous avions au moins le choix de refuser d'appliquer sa décision. Maintenant, les États-Unis nous ont de deux façons. Si la décision du GATT ne les favorise pas, ils peuvent toujours compter sur l'Accord de libre-échange. Si l'Accord ne leur donne pas ce qu'ils veulent, ils peuvent recourir au GATT. Nous perdons des deux façons et ils gagnent des deux façons.

Cet Accord de libre-échange comporte beaucoup plus d'éléments à examiner sous l'angle de l'assaut contre l'agriculture canadienne. Comme l'a dit le chef de l'opposition, le processus d'harmonisation des structures de l'économie des deux pays, qui a pour résultat de les ramener à ce qui semble constituer le plus petit commun dénominateur, nous touche bien davantage qu'il ne touche les États-Unis. Ces derniers n'ont pas à relever leurs normes pour les amener à notre niveau. Ils n'ont pas à instituer les mesures de protection que nous avons tâché d'instituer pour nos agriculteurs. Tous nos organismes de gestion de l'offre, des programmes comme ceux de stabilisation—tant le programme de soutien des prix agricoles que celui de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest—les programmes spéciaux concernant le blé, la Commission canadienne du blé et l'office de commercialisation du dindon existent à une fin particulière, c'est-à-dire permettre à nos industries de survivre et donner une certaine sécurité à leur production. Avec la tentative d'harmoniser nos politiques avec celles des États-Unis, nous sommes forcés de changer ces orientations.

Le ministre de l'Agriculture a pris la parole il n'y a pas longtemps devant une assemblée d'agriculteurs canadiens et leur a déclaré qu'il était temps de nous doter d'une deuxième génération d'offices de commercialisation, car ceux que nous avons maintenant ne seront pas utiles. Il a paru, encore une fois, étonné de cet assaut contre les offices de commercialisation auquel donne lieu le libre-échange; mais pendant les négociations entourant l'Accord de libre-échange, les offices de commercialisation eux-mêmes n'ont pas cessé de faire valoir auprès du gouvernement et devant le comité chargé d'étudier la question les raisons pour lesquelles ils s'exposaient à pareil assaut.

Je vois en face le ministre chargé des Céréales. Il avait déclaré avec énormément de circonspection que le système du double prix pour le blé ne serait pas touché par l'Accord. Bien sûr qu'il a disparu, mais il a disparu un an avant la conclusion de l'Accord de libre-échange de façon à ce que le ministre puisse dire que l'Accord n'a eu aucune incidence sur le système de double prix pour le blé. Certains arguments laissent supposer qu'il avait peut-être raison; cependant, si l'Accord de libre-échange n'avait pas été à l'arrière-plan, ce système n'aurait pas été supprimé à ce moment-là et les négociations qui ont mené à sa suppression auraient été fort différentes.

Actuellement, les États-Unis continuent de se servir de leurs lois pour miner notre industrie agricole. Par exemple, il y a à peine quelques jours, on pouvait lire dans un article de journal que la Communauté économique européenne était très vexée parce que, alors qu'elle s'est empêchée de développer de nouveaux marchés pour des produits subventionnés, les États-Unis ont offert des millions de tonnes de blé subventionné à la Chine, un de nos marchés traditionnels, et aux Philippines. Ce sont là deux nouveaux marchés pour les États-Unis, même si ce pays a déjà fait des exportations en Chine auparavant. Ce que je veux faire ressortir, surtout, c'est que, même s'il y a une pénurie de céréales dans le monde, ou du moins même si nos réserves sont peu abondantes, les États-Unis sont encore en train d'essayer de s'approprier une part importante de tout nouveau marché, et ce, à notre détriment. Cela va à l'encontre de l'entente que nous sommes censés avoir relativement à l'Accord de libre-échange. Ils disent: «Notre programme de stimulation des exportations était déjà en place et nous ne nous sommes pas engagés à le supprimer lorsque nous avons signé l'Accord de libre-échange. Peu importe ce que vous pensiez, nous n'avons pas dit que nous le ferions disparaître, et nous allons donc le garder.»

• (1210)

Le rapport semble bien ténu entre ce qu'ils disent pendant des négociations et leurs intentions réelles en matière de commerce aux États-Unis. En fait, ils nous ont dit très clairement que le programme de mise en valeur était contrôlé par le département du Commerce et qu'ils étaient tout à fait impuissants.

Ce que j'essaie ici de faire comprendre, c'est que le secteur agricole rural du Canada est sérieusement menacé par une catastrophe qui ne sera que l'aboutissement des nombreux programmes du gouvernement conservateur et de ses orientations qui vont dans le sens de la suprématie du marché. Dans tous les exemples que je pourrais vous citer, lorsque le gouvernement a dû prendre une décision, il a favorisé les lois du marché. Les conservateurs ont toujours laissé tomber les agriculteurs en disant: «Rien ne nous engage à vous protéger.»

Aujourd'hui, l'un des pires problèmes des agriculteurs, c'est l'endettement. En fait, on peut résumer en deux mots les problèmes de l'agriculture, ce sont le revenu et l'endettement. Si vos revenus sont insuffisants, vous ne pouvez pas survivre. Si vous laissez grossir votre dette, vient un moment où vous ne pouvez plus faire face aux échéances. Peu importe sous quel angle vous examinez la situation, vous arrivez à la conclusion que vous ne pouvez pas assurer votre sécurité du revenu parce que votre dette est trop élevée. C'est la situation qui existe aujourd'hui au Canada.

Les agriculteurs canadiens ont une dette de 23 milliards de dollars. Le gouvernement a affirmé sur bien des tribunes qu'il s'attaquerait au problème de l'endettement. Qu'a-t-il fait? Dans les Prairies, les institutions financières détiennent maintenant 1,5 million d'acres de terres, dont environ un tiers appartient à la Société du crédit agricole. C'est là où nous en sommes dans nos efforts de règlement du problème de l'endettement. Au lieu de soutenir les agriculteurs, on saisit leur exploitation.

Pourtant, la gestion de l'offre est un système de sécurité solide. C'est un système qui a assuré des revenus suffisants aux agriculteurs participants. Quel est l'avenir de la gestion de l'offre au Canada maintenant? Il n'est guère prometteur car l'insécurité du revenu des agriculteurs et l'accroissement de leur dette entraîneront probablement la disparition des offices de commercialisation. Si le ministre gagne son point en nous dotant d'offices de commercialisation de «seconde génération» comme il les appelle, ces offices seront très certainement fondés sur le principe de la suprématie du marché et non pas sur la sécurité du revenu des agriculteurs parce que c'est ce principe qui a régi les activités du gouvernement jusqu'ici.

S'il est vrai que nous ne pouvons pas nous dissocier du marché international, rien ne nous empêche de prendre certaines mesures de sécurité. N'oublions pas que l'Accord de libre-échange a permis au gouvernement américain de prendre des mesures qu'il jugeait nécessaires pour pénétrer notre marché ou pour s'assurer que nos produits se vendraient moins cher sur le marché américain.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Walker: Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié l'intervention du député de Saskatoon—Humboldt. Je voudrais poser une question, mais auparavant, je tiens à formuler une observation au sujet de la tendance générale dans les Prairies, tendance dont il est conscient, j'en suis persuadé, et qui consiste pour le gouvernement fédéral à retirer progressivement son appui à la transformation de l'ouest du pays. Nous sommes tous fort attristés par le déclin de l'exploitation agricole familiale et la baisse des revenus agricoles. Cependant, il faut également reconnaître que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l'amélioration du mode de vie dans l'Ouest, par le biais d'autres mesures.

Ainsi, la semaine dernière, j'ai assisté à Brandon à une conférence sur le développement rural. Tous les intervenants se sont plaints du manque d'initiatives dans le cadre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest en matière de planification au niveau des localités. Comme vous le savez, monsieur le Président, en vertu de la structure actuelle, le ministre responsable des céréales—produit extrêmement important dans l'Ouest—est également responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest. Les gens de la région sont fort surpris de constater que dans le cadre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, on ne prévoit pas davantage de crédits, afin d'aider les petites localités à se trouver d'autres façons d'assurer leur avenir. Chose certaine, le nombre important de participants à cette conférence, plus de 300 personnes, montre que les habitants de l'Ouest souhaitent aborder leurs problèmes de façon différente. On ne peut qu'espérer que le gouvernement fédéral jugera bon de modifier son style.

Je pourrais peut-être demander au député qui vient juste d'intervenir au nom de son parti si oui ou non, dans sa conclusion, il a souscrit à notre motion, ou s'il cherchait une autre façon d'aborder la question.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec la motion. Si j'ai quelque chose à lui reprocher, c'est qu'elle vise à remédier à une partie seulement de la véritable catastrophe qui est en train de frapper les régions rurales. La TPS, les compressions budgétaires imposées à la société VIA Rail, la hausse des frais de transport des marchandises, l'abandon de voies ferroviaires, la fermeture de bureaux de poste et les taux d'intérêt élevés ont une incidence globale fort néfaste sur les agriculteurs. Si je devais critiquer le moindrement la motion, je dirais qu'elle s'adresse à une partie seulement du problème, lequel réside dans la politique du gouvernement à l'égard de tous ces autres secteurs aussi.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je viens de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt qui englobe la fertile vallée de l'Okanagan. Lorsque je parcours aujourd'hui cette vallée, je vois des centaines d'acres de terrain improductif là où, il y a un an, il y avait des vignes, des cerisiers, des pêchers et des abricotiers. En une seule année, on a réussi à détruire une bonne partie du secteur de la culture fruitière de ma région, ce que le parti libéral signale en partie à l'alinéa 5) de sa motion lorsqu'il affirme que les politiques du gouvernement:

> . . .n'ont pas réussi à susciter la confiance des agriculteurs dans l'avenir du système canadien d'approvisionnement alimentaire et dans sa capacité de garantir l'approvisionnement à long terme des consommateurs.

Dans le cadre de l'Accord de libre-échange et des décisions du GATT, que le gouvernement n'a pas su contester pour le compte des agriculteurs de ma région, les cerises de l'État de Washington ont littéralement envahi le marché de l'ouest du Canada au cours de la dernière année. Beaucoup d'agriculteurs de ma région qui ont l'habitude d'approvisionner ce marché ont vu leurs cerises pourrir en chambre froide. Ils ont dû se rabattre sur divers autres marchés qu'ils ont eu beaucoup de mal à percer. Des agriculteurs américains m'ont dit croire que l'Accord de libre-échange leur laisse le champ libre, qu'ils peuvent envahir notre marché, ce qu'ils font d'ailleurs avec impunité. Ils arrivent à vendre leurs cerises au Canada en faisant beaucoup de publicité.

Comme les agriculteurs sont très endettés, ils vivent désormais dans l'insécurité face à l'avenir. Ils ont du mal à savoir où ils vont. Ceux qui ont des dettes feront faillite. Ceux qui n'en ont pas pensent qu'ils pourront survivre, mais qu'ils auront beaucoup plus de mal que maintenant. On vient de leur reprendre les avances sur les récoltes de pommes de l'année dernière à cause de la conjoncture du marché. Le gouvernement ne les appuie pas suffisamment pour que leurs produits restent concurrentiels. Vu les taux d'intérêt élevés, ces agriculteurs ont beaucoup de mal à acheter l'équipement dont ils ont besoin pour continuer d'améliorer constamment leur exploitation afin d'assurer l'acceptabilité de leurs produits sur le marché. Le député de Saskatoon—Humboldt peut-il nous dire ce qu'il pense de cette question en général, et notamment en ce qui concerne les fruits tendres, les produits de verger et l'industrie vinicole? Presque un an après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, que pense-t-il de la situation dans ce domaine?

• (1220)

M. Hovdebo: Monsieur le Président, au Canada, nous avons toujours essayé de protéger l'agriculteur suffisamment pour qu'il puisse gagner sa vie dans cette sorte de culture. L'Accord de libre-échange a aboli cette protection. Alors même qu'il élaborait l'Accord de libre-échange, le gouvernement savait que cela toucherait l'industrie vinicole et l'industrie des petits fruits. Il a prévu un certain appui pendant la période de transition, mais il faut comprendre et admettre que le gouvernement a mis fin au mode de vie d'un grand nombre d'agriculteurs qui gagnaient bien leur vie sous l'ancien système, sans rien nous donner en contrepartie. Nous avons le vin de Californie un peu moins cher, mais nous avons éliminé le mode de vie et la sécurité d'une grande partie de nos agriculteurs.

Les difficultés qu'ont connues l'industrie des petits fruits et l'industrie vinicole étaient plus qu'évidentes. Les problèmes que vivent les autres industries canadiennes le sont peut-être moins, mais ils sont tout de même réels. Les agriculteurs ne se sont jamais sentis si peu en sécurité qu'aujourd'hui. Ils ne pensent pas que le gouvernement fera quoi que ce soit pour les aider dans les circonstances actuelles.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député de Prince-Albert seulement quand il aura regagné son siège. Pas cette fois-ci, mais la prochaine fois.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Saskatoon—Humboldt parce qu'il a parlé de la situation de l'agriculture rurale. Je savais que le gouvernement avait tendance à agir unilatéralement. En ce qui concerne la décision de retirer l'avoine des produits soumis au contrôle de la Commission canadienne du blé, je peux vous dire que la décision a été contestée à la plupart des réunions que les représentants du comité consultatif de la Commission du blé ont tenues dans l'ouest du pays. Rappelons que ces représentants sont élus démocratiquement par les habitants de leurs régions des provinces de l'Ouest. Le prix de

l'avoine avait diminué et neuf mois auparavant, le gouvernement avait abandonné le système de double prix pour le blé qui rapportait environ 280 millions de dollars. Le député de Saskatoon—Humboldt pourrait peut-être vouloir nous dire ce qu'il pense de la décision concernant l'avoine, étant donné surtout que de nombreux producteurs affirment que nous devrions pouvoir compter sur un organisme quelconque de commercialisation pour les produits comme le colza canola, qu'il s'agisse de la Commision du blé ou d'une structure similaire. Un très fort pourcentage d'agriculteurs estiment que nous avons besoin d'un tel organisme.

Il me semble que l'Accord de libre-échange milite contre l'organisation méthodique du marché dans les Prairies. Mais cette décision concernant l'avoine n'est peut-être le premier indice du démantèlement de la Commission canadienne du blé, car les grandes sociétés céréalières des États-Unis ont dit qu'elles voulaient s'en débarrasser. Le député nous dirait-il ce qu'il pense de cette décision.

Le président suppléant (M. Paproski): Voilà une question importante, j'accorderai donc au député une ou deux minutes pour y répondre. Encore une fois, je rappelle au député de Prince-Albert que s'il ne recule pas d'un autre siège, il n'aura pas la parole la prochaine fois.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, c'était peut-être la première attaque non déguisée contre la Commission canadienne du blé, j'en conviens avec le député. Toutefois, ce n'était pas la première fois que l'on s'en prenait à l'organisation méthodique du marché ou à la gestion de l'offre, qui constitue la structure de base de l'organisation du marché dans notre pays. Le gouvernement vous dira qu'il y a eu des consultations, lesquelles ont révélé qu'un grand nombre d'organisations étaient opposées à l'idée, alors que la base de la communauté agricole était contre tout affaiblissement de la mise en marché méthodique.

Pour le gouvernement, la consultation consiste à parler aux agriculteurs, à les écouter, puis à faire ce qu'il avait l'intention de faire, de toute façon.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Si, comme moi, vous avez prêté une oreille attentive aux propos qu'ont tenus les députés de l'opposition à la Chambre ce matin, monsieur le Président, vous comprenez pourquoi bien des Canadiens estiment que le Parlement ne sert plus à rien. S'il fallait en croire le chef de l'opposition et le porte-parole du NPD qui vient de terminer son exposé, l'agriculture au Canada serait sur le point de rendre l'âme.

Il est indubitable que l'agriculture de notre pays éprouve des difficultés. Elle en a toujours éprouvées et en éprouvera toujours. Mais prétendre, comme l'a fait le chef de l'opposition à deux reprises, que nous nous sommes engagés dans la voie de la dépendance en matière agricole—et sauf erreur il entend par là un état de dépendance à l'égard des États-Unis pour ce qui est de la production des denrées alimentaires—c'est dire des âneries.

Jamais je n'ai entendu qui que ce soit dire autant de sottises à la Chambre concernant l'agriculture que le chef de l'opposition ce matin.

J'ai écouté tout ce qu'il a dit avec le plus grand soin. Il n'a pas porté un seul jugement favorable sur ce que nous avons accompli. S'il l'a fait, cela m'a échappé. On aurait pu penser que l'une ou l'autre des nombreuses initiatives que nous avons prises en ce domaine aurait pu trouver grâce à ses yeux. Sinon, il aurait pu avoir la bonté de nous proposer quelques solutions. Il n'en a rien fait.

Dans ces conditions, je suis contraint de consulter le bilan du gouvernement précédent dont le chef de l'opposition faisait partie. Certains d'entre nous se souviennent du début des années 1970 alors que la situation était en grande partie analogue à celle que nous vivons depuis quatre ou cinq ans et que nous avions des excédents de grain mais pas assez de marchés pour les écouler. L'accord international régissant le blé était sur le point d'expirer pour la simple raison que personne ne voulait s'en soucier. Comme beaucoup de conventions internationales, cette entente était facultative. Le Canada s'en est tenu à l'esprit et à la lettre de cette entente plus longtemps que les autres pays. Mais le gouvernement précédent a alors décidé de nous retirer du marché international des céréales, d'où son programme de réduction des emblavures.

Comme vous vous en souvenez, monsieur le Président, la production de blé du Canada au début des années 1970 s'élevait à environ 18 millions de tonnes. Inutile de dire que le programme de réduction nous a placés dans une position difficile sur la scène internationale. Je me rappelle que trois boisseaux d'avoine se vendaient 1 $, que l'orge se vendait de 35c. à 50c. le boisseau. La situation était très précaire.

Qu'a fait le gouvernement précédent? Il nous a forcés à nous retirer du marché international. La production a chuté de 18 à 9 millions de tonnes en un an. Qu'on fait les Américains et les Européens? Ils ont continué à augmenter leur production. Nous avons mis sept longues années à remonter au niveau de production où nous étions avant le programme de réduction. Quelle situation incroyable! Puis nous avons été témoins de ce qu'on a appelé le grand vol de céréales, soit le temps où les Soviétiques sont arrivés sur le marché pour acheter toutes les céréales. Ils ont fait grimper les prix, mais nous n'avions plus de céréales à vendre.

• (1230)

Comparons cela à ce que le gouvernement a fait. Nous étions aux prises avec une situation très incertaine, pas exactement identique mais analogue à de nombreux égards.

Je voudrais d'abord parler des Européens et des Américains. Personne n'a mentionné les Européens. Les Américains sont blâmés pour tout. Personne n'a rien dit au sujet des Japonais. Qu'a fait le gouvernement précédent? Ils nous a carrément chassés du marché international.

Qu'avons-nous fait? Nous avons appuyé les agriculteurs. Durant une période très difficile, nous avons réussi à accroître notre part du marché mondial pour la faire passer d'environ 19 p. 100 en 1986-1987 à 23 p. 100 deux ans plus tard, alors que notre production avait baissé de moitié sous le gouvernement qui nous a précédés.

Avant d'écouter les députés qui viennent de prendre la parole mais sans offrir de solutions, nous devons examiner leurs réalisations. Or, lorsque les agriculteurs connaissent une période difficile sur le marché international, ces députés évitent de faire face à la situation. Non seulement avons-nous accru notre part du marché, mais nous l'avons fait en puisant dans le Trésor. C'était le plus grand déficit de l'histoire de la Commission canadienne du blé. Ils disent appuyer la Commission. La solution de facilité aurait été de leur dire de ne pas vendre, vu notre situation financière très précaire. Ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous avons travaillé au jour le jour avec la Commission et le ministère des Finances. Il y a trois ans, nous avons dû faire face à un déficit de 200 millions de dollars dans les comptes de la coopérative. Cela témoigne, il me semble, de notre appui total pour la Commission canadienne du blé.

Je voudrais parler de ce qui est arrivé aux agriculteurs canadiens et expliquer pourquoi ceux-ci connaissent encore de graves problèmes. Vous voulez parler des taux d'intérêt. Les agriculteurs doivent emprunter de l'argent. Soit dit en passant, tout n'est pas perdu. Je ne sais pas si je vais avoir assez de temps pour corriger tous les renseignements erronés que nous avons entendus ce matin. Je ne prétends en aucun cas qu'il n'y a pas de problèmes. Il y en a assurément. Mais certains d'entre eux sont un peu moins graves qu'ils ne l'étaient il y a un ou deux ans.

Pour ce qui est des taux d'intérêt, j'ai des voisins près de mon exploitation agricole qui suivaient le taux de la Banque du Canada en 1981, 1982 et 1983 avec autant d'attention qu'ils écoutaient les bulletins météorologiques. Quand les taux d'intérêt atteignaient 22,75 p. 100 en août 1981 et que les hypothèques de cinq ans avaient des taux d'intérêt de 21,75 p. 100, on peut comprendre l'inquiétude des agriculteurs.

Il s'agit des variables auxquelles ils étaient confrontés, comme la météo, les marchés, les sauterelles et le vent. Lorsqu'un agriculteur écoute avec autant d'attention ce qui se passe tous les jeudis à la Banque du Canada que les bulletins météorologiques, cela montre bien que quelque chose ne tourne pas rond au gouvernement. Un grand nombre d'entre nous, moi y compris ainsi que beaucoup de mes voisins, étions écrasés par ces taux d'intérêt. Lorsque le chef de l'opposition prend la parole pour déclarer que les mesures du gouvernement vont empêcher le Canada d'être autosuffisant et qu'il va falloir que nous allions acheter des denrées alimentaires à quelqu'autre pays sans par ailleurs faire aucune proposition fondée sur son bilan passé, c'est incroyable. C'est *Alice au pays des merveilles*.

Laissez-moi vous dire ce qui s'est passé, monsieur le Président. L'agriculture représente une industrie d'environ 20 milliards de dollars, dont près de la moitié est exportée, pour un montant qui s'élève à 8 et parfois à plus de 9 milliards de dollars. De 1986 à 1988, nous avons doublé notre balance commerciale favorable dans le secteur de l'agriculture, la faisant passer de 1,8 à 3,6 milliards de dollars. Cela ne me donne pas l'impression d'un pays qui va dépendre de l'étranger pour se nourrir.

Nous exportons 80 p. 100 de notre blé, 70 p. 100 de notre canola, 50 p. 100 de notre orge et près de 40 p. 100 de nos porcs. Nous ne produisons pas d'ananas ou d'oranges. Nous ne produisons pas de carottes ou de laitue quand le sol est gelé et qu'il fait 20 sous zéro. Nous savons cela. Il faut importer ces produits. Mais, dans l'ensemble, notre excédent commercial en matière de produits agricoles varie entre 3 et 4 milliards de dollars.

Ceux qui sèment la peur chez les consommateurs en évoquant le jour où nous dépendrons totalement d'un autre pays pour notre approvisionnement en produits alimentaires racontent les pires sottises.

Tout le monde considère le Japon comme un pays souverain. Je n'exploiterai pas les propos que le chef de l'opposition a tenus pendant la campagne électorale, et dont j'ai le texte ici. Il a dit: «Un pays ne peut se dire souverain que s'il suffit à ses besoins en aliments.» Le Japon est ce qu'on appelle un pays souverain. Il accuse un excédent commercial annuel de 50 à 60 milliards de dollars. Sa monnaie est très forte. Tout le monde veut la voir prendre de la valeur pour avoir mieux accès à ce marché.

Le Japon satisfait, au plus, à 60 p. 100 de ses besoins en aliments, parce qu'il excelle dans d'autres domaines. Mais il impose des droits de douane très élevés et des mesures restrictives qui nous ferment son marché. Pourquoi? Parce qu'il veut protéger ses agriculteurs, parce qu'il veut écouler ses produits électroniques à l'étranger. Nous comprenons.

Cela m'amène à parler du deuxième point que je voulais soulever. Notre gouvernement a fait preuve de leadership en essayant de nous assurer un certain accès garanti aux marchés internationaux pour nos produits agricoles. Le gouvernement précédent n'a rien fait. C'est la première fois en 40 ans qu'il est question d'agriculture au GATT. Et pourquoi? Parce que plusieurs d'entre nous avons insisté. À la réunion qui s'est tenue à Punta del Este à l'automne de 1986 en vue d'établir l'ordre du jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a joué un rôle de premier plan pour faire mettre l'agriculture à l'ordre du jour. Le premier ministre est intervenu lui aussi. Nous avons tous mis la main à la pâte pour essayer de faire adopter des pratiques commerciales plus équitables.

Je ne suis pas certain que le gouvernement antérieur ait fait quoi que ce soit pour l'agriculture. Ce qui reste gravé dans la mémoire des Canadiens de l'Ouest, c'est le geste qu'a posé le premier ministre de ce gouvernement lorsqu'il nous a littéralement envoyés au diable en nous disant de vendre notre propre blé. Quel contraste entre cette attitude et ce que nous avons accompli. Nous n'avons pas seulement continué de vendre notre blé, nous avons réussi à augmenter notre part du marché à une époque où il y avait des marchés internationaux extrêmement difficiles à percer.

Personne n'a parlé de l'Europe. Nous avons ici des chiffres intéressants qui nous proviennent d'Europe et qui nous montrent ce qui est arrivé à nos exportations sur ce marché. C'est une chose que nous ne devons pas oublier. Nous avons des problèmes avec les Américains et nous l'admettons. Nous essayons de les régler. Voilà ce qui s'est produit en Europe, en grande partie à cause des subventions. L'Europe était un de nos principaux acheteurs de blé. Il y a quinze ans environ, l'Europe importait davantage de grain qu'elle n'en exportait: en 1973–1974, l'écart entre importations et exportations était de 13 millions de tonnes. Aujourd'hui, ses exportations dépassent d'environ 25 millions de tonnes. La différence s'établit donc à 38 millions de tonnes.

En ce qui concerne le commerce international, il faut, en toute justice, rappeler les problèmes parfois considérables que nous avons avec les Européens.

Ainsi, les Européens subventionnent le broyage des céréales et du colza. C'est ce que j'ai vérifié ce matin. Cette subvention s'élève à 300 ECU, l'unité de compte européenne, soit l'équivalent de 400 $ CAN. C'est une subvention au broyage. Les producteurs de colza vendent leur grain aux entreprises de broyage, qui ont droit en retour à une subvention pour broyer les grains d'origine européenne. Nous n'avons pas droit à cette subvention. Celle-ci est d'environ 300 $ la tonne, peut-être même près de 400 $ si on convertit les 300 ECU en dollars canadiens.

Savez-vous combien nous donnons aux agriculteurs canadiens? Entre 250 et 260 $ la tonne. Voilà qui en dit long sur les politiques agricoles européennes. A mon avis, nous devons examiner la situation de près pour déterminer ce que permet le GATT. Se contenter de dénoncer à la Chambre tout ce que, apparemment, nous avons fait de travers dénote un manque de compréhension de la situation de l'agriculture au Canada.

Quelqu'un a parlé de l'avoine. Je ne sais de quel député de l'opposition il s'agit. Il s'en passe des choses dans ce secteur depuis quelque temps. Il y a une semaine, une entreprise, et ce n'était pas une multinationale, nous a fait part d'un de ses projets. Il n'y a pas que les multinationales. Une entreprise canadienne—qui est du Manitoba—a annoncé la construction d'une usine de transformation de l'avoine à Portage-la-Prairie. Elle dépensera 17 millions de dollars. Imaginez cela. Il ne s'agit pas d'une de ces grandes multinationales. De toute façon, j'ignore ce que cela a à voir, mais il s'agit d'une société manitobaine, qui va dépenser 17 millions de dollars pour construire une installation de transformation de l'avoine à Portage-la-Prairie. Pourquoi? Elle a donné trois raisons.

Permettez-moi de vous en exposer au moins quelques-unes. Cette société a invoqué la demande croissante d'avoine et de produits dérivés. En effet, de nos jours, nous nous préoccupons de notre santé et, lorsque nous mangeons, nous ne voulons pas simplement apaiser notre faim. Nous voulons un régime alimentaire sain. Or, les Canadiens se tournent de plus en plus vers l'avoine comme aliment essentiel à une bonne santé. C'est une raison.

M. Bill Kent est président de cette société, qui s'appelle CanOat Milling. Je pense pouvoir retrouver les propos qu'il a tenus.

M. Kent a souligné que si l'Accord de libre-échange n'existait pas, il n'investirait probablement pas 17 millions de dollars dans cette usine. Voilà un exemple où le libre-échange est créateur d'emplois. Simplement pour donner un ordre de grandeur, disons que le Manitoba produit régulièrement entre 400 000 et 500 000 tonnes d'avoine. Cette installation de Portage-la-Prairie prévoit transformer quelque 100 000 tonnes, soit entre 20 et 25 p. 100 de la production totale actuelle de cette province. C'est une usine assez importante.

• (1240)

Le dirigeant de cette entreprise estime qu'entre 50 et 70 p. 100 de cette production sera écoulée sur le marché américain. Il a dit qu'il n'aurait pas monté cette usine s'il n'y avait pas eu le libre-échange, car il dispose d'un plus vaste marché lorsque ceux du Canada et des États-Unis sont réunis.

Une entreprise appelée West Glen Milling a annoncé il y a une semaine qu'elle allait construire, conjointement avec ConAgra, une très grande entreprise américaine établie aux États-Unis, une usine de transformation de l'avoine et de l'orge dans votre coin de pays, monsieur le Président, à Barrhead, une petite ville située à l'ouest d'Edmonton. Pourquoi? À cause de l'Accord de libre-échange et parce qu'elles auront accès à un marché plus vaste.

N'allez pas croire un instant que ce qui se passe dans le marché de l'avoine ait quoi que ce soit à voir avec certaines de ces prétendues multinationales. Il y a beaucoup de Canadiens qui interviennent à titre individuel dans ce secteur, beaucoup de petites entreprises de transformation. Ceux qui veulent établir une installation de nettoyage au milieu de l'hiver et créer de l'emploi pour eux-mêmes et quelques-uns de leurs voisins ont maintenant, grâce à l'Accord de libre-échange, un accès direct à certains de ces marchés aux États-Unis, des marchés auxquels ils n'avaient pas accès auparavant. Cela ne constitue en rien un assaut contre la Commission canadienne du blé. Il me semble que c'est quelque chose de favorable aux agriculteurs canadiens.

Ainsi, quand on entend de ces critiques, quand on discute de ce qui se passe dans l'agriculture canadienne, il faut prendre en considération certains chiffres concernant les investissements dans le secteur de la préparation des aliments et boissons. D'après les calculs les plus récents, les dépenses en immobilisation dans ce secteur s'élèveront à 1,6 milliard de dollars en 1989, une augmentation de 13 p. 100 par rapport aux chiffres réels de l'an dernier et qui n'a pas changé par rapport aux premières prévisions de ces dépenses pour 1989. Ces chiffres sont un tant soit peu révélateurs de la confiance que le secteur agricole canadien inspire à d'autres que ceux qui sont dans cette enceinte, et du fait que certains de nos produits sont réputés de la meilleure qualité au monde et que nous ne craignons pas d'investir des fonds pour les transformer davantage. Nous appliquons ainsi le principe de la valeur ajoutée qui se traduit par des emplois pour les Canadiens. Au lieu d'exporter la matière première, nous nous employons à la transformer ici même. De la sorte, nous créons des emplois et favorisons la stabilité dans des localités plus petites, par exemple Portage-la-Prairie.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la vigueur du secteur agricole canadien en général. D'après les renseignements obtenus auprès de créanciers agricoles, on calcule que près de 17 000 agriculteurs—c'est beaucoup d'agriculteurs, cela ne fait aucun doute—soit 9,5 p. 100 des emprunteurs agricoles, étaient en retard dans le service de leur dette lors du premier trimestre de 1989. Ces chiffres ne sont certes pas des plus réjouissants, mais, par rapport à la même époque l'année précédente, la situation s'est améliorée. En fait, on note une baisse de 2,3 p. 100, car on sait que, en 1988, c'était 11,8 p. 100 des agriculteurs qui se trouvaient dans cette situation. Nous ne prétendons pas que ce soit l'idéal, mais les choses me paraissent de meilleur augure. Dans l'ensemble, les arriérés ont diminué de 31 p. 100 par rapport à la même période en 1988. Là encore, nous ne prétendons pas que la situation est parfaite et qu'il n'y a pas lieu de l'améliorer davantage, mais les choses commencent à aller un peu mieux.

Les dépenses fédérales dans le secteur agro-alimentaire ont été de 6,1 milliards de dollars pour 1987 à 1988, par rapport à 3,3 miliards pour les dépenses fédérales et provinciales combinées dans le même secteur en 1981-1982. Encore une fois, nous avons une nouvelle preuve que le gouvernement a volé au secours du secteur agricole quand ce dernier a traversé une période très difficile. Nous n'avons pas battu en retraite, au contraire du gouvernement précédent au début des années 1970 avec le Programme de réduction des stocks de céréales. Nous sommes intervenus et nous avons même accru nos exportations à un coût considérable pour le Trésor.

Le ministre des Finances a fait de l'excellent travail au chapitre de la gestion de l'économie. Ainsi, les taux d'intérêt ne frisent pas les 22 et 25 p. 100. Les agriculteurs ne se soucient plus autant du taux officiel d'escompte. Certes, ce dernier pourrait baisser. Nous ne sommes pas satisfaits des taux actuels, mais ils sont loins des 22, 23 et 24 p. 100 du début des années 1980. Il est donc faux de prétendre que notre gouvernement ne fait rien.

Permettez-moi un autre commentaire. Certains s'inquiètent de l'âge des agriculteurs. Ils craignent qu'il n'y ait pas assez de jeunes qui se lancent en agriculture. Ils ont peut-être raison. Je leur répondrais la même chose qu'à ceux qui s'inquiètent du petit nombre de femmes élues à la Chambre des communes. Il n'y en a pas assez, à mon avis, même si leur nombre augmente chaque année. De même, de plus en plus de jeunes agriculteurs se lancent en agriculture chaque année, mais il en faudrait plus. Pensez à ceci: sur une longue période, la répartition d'âge des agriculteurs est presque la même en 1986 qu'en 1931. Je ne considère pas 1931 comme un idéal, mais la situation n'est pas aussi mauvaise qu'on pourrait le penser en écoutant les partis d'opposition.

Je ne sais pas combien de temps il me reste, mais je pourrais peut-être conclure sur une note positive. Je crois fermement que nous ferons des progrès dans les négociations du GATT—Vous comprenez que, dans notre pays, toute politique agricole doit être fondée sur le commerce, surtout quand environ la moitié de chaque dollar que gagnent les agriculteurs canadiens vient du commerce. Elle doit être fondée sur une politique commerciale solide—Je disais donc que je crois que nous ferons des progrès dans les négociations du GATT sur l'agriculture. Il nous a fallu 40 ans pour arriver là où nous sommes alors qu'il n'y a pratiquement aucune règle qui régit ce domaine. Les États-Unis ont obtenu des dispenses pour certains de leurs programmes.

Personne n'a encore mis à l'épreuve la politique agricole commune de la CEE pour voir si elle est conforme aux règles du GATT. Je pense que nous allons réaliser certains progrès sur ce plan.

Personne n'a dit que l'Accord de libre-échange était parfait. C'est une chose que je n'ai jamais dite. Par contre, il nous donne une série de règles qui nous permettent de savoir beaucoup mieux à quoi nous attendre. Beaucoup de monde pense que sur ce plan la situation est meilleure qu'auparavant, comme le fait voir la hausse des investissements dans la transformation alimentaire, ainsi que la décision comme je le disais qui vient d'être prise la semaine dernière dans l'Ouest par deux établissements de transformation de l'avoine. Quaker Oats, soit dit en passant, est en train de consacrer 13 milliards à son usine de transformation d'avoine de Peterborough.

Mais ce qu'il faut dire avant tout, c'est que l'agriculture canadienne est compétitive. J'ai été agriculteur toute ma vie. Je serais très heureux d'être en concurrence directe avec un agriculteur américain, européen, argentin ou japonais, sans l'intervention des Trésors nationaux.

Personne au gouvernement ne parle d'abandonner complètement les agriculteurs. Le député néo-démocrate qui vient d'intervenir a parlé de la suprématie du marché. Personne ne parle d'un retrait absolu de l'État.

En fait, je soutiens que dans le monde actuel le rôle de l'État consiste plus que jamais à fixer les règles du commerce international, à cause de l'importance des échanges actuels. Grâce à une série de règles meilleures et grâce à la qualité de ce que nous produisons dans ce pays, et en raison de ce que nous sommes compétitifs au jour le jour, que nous avons plus de terres arables par agriculteur que n'importe où ailleurs au monde, que nous avons de bons établissements de recherche et un bon réseau de transport, nous allons être compétitifs.

En travaillant de concert nous allons continuer de constater que dans notre pays le consommateur est fort bien approvisionné par l'agriculteur canadien. En travaillant la main dans la main, les agriculteurs et les gouvernements, fédéral et provinciaux, vont constater que l'agriculture canadienne continue et continuera de servir le pays comme elle l'a fait dans le passé.

M. Parent: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre. Il y a deux choses qui m'ont spécialement intéressé dans le discours du ministre. La première, c'est les éloges qu'il a adressés à la situation qui règne au Japon qui, je pense, pour reprendre sinon ses termes du moins son sentiment, n'a pas l'autosuffisance alimentaire complète. Nous savons tous que le Japon n'a pas l'autosuffisance alimentaire complète. Il doit importer une grande quantité de vivres.

Suivant les renseignements dont je dispose, et j'aimerais que le ministre donne son avis à ce sujet, le coût de l'alimentation est plus élevé d'au moins 40 p. 100 au Japon qu'au Canada. S'il veut la même chose au Canada, j'aimerais qu'il nous expose sa position.

La deuxième chose que le ministre a dite, c'est qu'il était et est toujours un agriculteur. C'est fort louable. Il disait qu'il n'avait pas peur de la concurrence avec les États-Unis, et qu'il en était de même des autres agriculteurs canadiens, pourvu que la situation soit la même pour tous.

Je voudrais son opinion au sujet des producteurs de raisin de la péninsule de Niagara qui ont dû arracher cette année des milliers—je répète, des milliers—d'hectares de vigne, en raison de cet Accord de libre-échange que le ministre louange. Je voudrais bien savoir quelle réponse il peut donner aux agriculteurs de la région de Niagara qui ont dû arracher leurs vignes?

Le ministre disait dans son discours que l'Accord de libre-échange n'était pas parfait. Je ne suis pas de cet avis. Je pense qu'il est parfait, parfaitement stupide.

M. Mayer: Monsieur le Président, je ne faisais ni louanger ni critiquer la situation au Japon. Je me contentais d'exposer la situation du Japon telle qu'elle est. En ce qui concerne la capacité de se nourrir, il n'y a aucune comparaison entre le Canada, qui a énormément de terres et 25 ou 26 millions d'habitants, et le Japon, qui a peu de terres et doit nourrir 120 ou 130 millions de personnes. Il n'y a aucune espèce de ressemblance.

• (1250)

Ce que j'essayais de dire, c'est que si l'on obtient un meilleur accès à ce marché, nous pourrons leur vendre beaucoup plus de choses. Nous vendons régulièrement quelque 1,5 million de tonnes de blé par an. Ce que nous leur vendons est limité, parce que le pays protège son marché intérieur. Si l'on veut équilibrer le commerce entre nos deux pays, alors que les Japonais veulent avoir accès à d'autres marchés, mais désirent protéger certains marchés intérieurs, il va falloir des changements. Je pense qu'ils en sont parfaitement conscients et sont prêts à y consentir, dans une certaine mesure, lors de cette ronde de négociations du GATT.

En ce qui concerne la situation dans la péninsule de Niagara, ce n'est pas tout à fait correct. Certains problèmes des producteurs de raisin viennent aussi du GATT. Il devrait aussi savoir que l'Accord de libre-échange renferme des dispositions très importantes pour l'industrie horticole en ce qui concerne les fruits et légumes frais. Nous pourrons, par exemple, recourir à la disposition sur le retour au droit NPF qui nous protégera s'il y a une importante variation de prix sur une période de cinq jours. C'est quelque chose que les Américains et nous-mêmes avons accepté.

Nous ne devrions pas oublier que les problèmes relatifs au raisin dans la péninsule de Niagara ne sont pas entièrement attribuables à l'Accord de libre-échange. La majeure partie des problèmes sont causés par le GATT. Nous avons prévu d'importantes exceptions à la réduction globale des droits de douanes sur une période de 10 ans dans l'industrie des fruits et légumes frais pour protéger les régions dont il a parlées.

M. Funk: Monsieur le Président, vous m'avez signalé que je n'étais pas à ma place. Je suppose que c'est parce qu'il est difficile pour moi de me séparer du député de Prince-Albert, qui est un très bon ami à moi.

Je voudrais relever le défi que nous a lancé le ministre. Je crois que ce qu'il a entendu est fort différent de ce que nous, députés de l'opposition, avons entendu de la part des agriculteurs. Je me demande s'il a même écouté ses propres électeurs.

Néanmoins, il a défié l'opposition de trouver des solutions de rechange. Je vais en énoncer deux que le gouvernement a rejetées. La première, c'était d'utiliser un programme d'aide en cas de sécheresse qui serait fondé sur l'assurance-récolte. Je crois qu'il serait peut-être même prêt à admettre aujourd'hui qu'un programme de ce genre nous aurait aider à résoudre une grande partie des problèmes que beaucoup d'entre nous connaissent encore aujourd'hui en ce qui concerne l'aide aux victimes de la sécheresse.

En outre, encore la semaine dernière ou la semaine avant, le député de Mackenzie a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui, en principe, demandait au gouvernement et à tous les députés de souscrire à l'inclusion des grains autoconsommés dans le programme de stabilisation et qui a été rejeté par les ministériels, même s'ils ont déclaré qu'il s'agissait d'une excellente idée. Deux solutions s'offraient alors.

Je voudrais maintenant me pencher sur une troisième. Le ministre a parlé de la situation de l'avoine. Il doit se rappeler que la plupart des grandes associations agricoles et 70 p. 100 des agriculteurs se sont opposés à ce que l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé et qu'ils étaient certes heureux de profiter d'une valeur ajoutée. Selon moi, cela aurait pu se produire avec la Commission canadienne du blé.

Quoi qu'il en soit, je voudrais maintenant poser au ministre cette question. Il a signalé que 70 p. 100 du colza canola était exporté. Or, ce produit constitue un marché important. La Commission canadienne du blé est notre principale garantie pour ce qui de l'accès au marché

international. Elle fonctionne bien depuis des années. Le ministre est-il disposé à soumettre la question aux agriculteurs relevant de la Commission, par plébiscite, et à leur demander si oui ou non ils veulent que le colza canola relève de la Commission canadienne du blé. S'il n'est pas prêt à cela pour une raison quelconque, serait-il disposé à accepter les résultats d'un plébiscite de ce genre organisé par une importante organisation agricole ou par des associations agricoles de l'ouest du pays?

M. Mayer: Le député parle d'un programme d'aide aux victimes de la sécheresse basé sur l'assurance-récolte. C'est exactement ce que nous avons fait. Dans le cas du programme d'aide aux victimes de la sécheresse, les agriculteurs souhaitaient que nous mettions en oeuvre un programme s'adressant à toutes les victimes. Or, nous avons complété l'assurance-récolte sur le double plan du rendement et des prix.

S'il prétend—et je doute que ce soit le cas—que nous n'aurions dû aider que les producteurs qui étaient assurés, nous aurions alors commis une terrible injustice. En effet, les producteurs victimes de la sécheresse qui n'étaient pas assurés n'auraient reçu aucune aide. Nous devrions savoir que le programme d'aide aux victimes de la sécheresse était et demeure basé sur les données relatives à l'assurance-récolte.

Deuxièmement, le ministre parle du grain de ferme. Qu'il se donne la peine de consulter les délibérations de la législature précédente lorsque le Comité permanent de l'agriculture, sous la présidence du député de Brandon—Souris, a passé en revue le programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. J'ai été la première personne convoquée à ce comité. J'ai demandé s'il n'existerait pas un moyen d'inclure le grain consommé sur la ferme à la législation concernant le grain de l'Ouest.

Le comité m'a répondu plus tard qu'il ne voyait pas, en pratique, comment on pourrait inclure ce grain dans la loi. Mais qu'il était prêt à examiner tout moyen de le faire qui serait sensé et applicable sur le plan administratif. Le député devrait donc consulter le rapport du comité. Certains de ses collègues ont fait partie du comité en question. Après réflexions, ils ont trouvé que l'idée était bonne, mais ils ne savaient pas comment la mettre en pratique.

Pour ce qui est du colza canola, la situation est très compliquée. Avant de conclure d'emblée qu'un office de commercialisation s'impose, et je n'ai pas d'idée préconcue à ce sujet puisque j'y vois autant d'avantages que d'inconvénients, le député devrait se renseigner auprès de nos principaux clients. Nous exportons environ 90 p. 100 de nos graines de colza au Japon. Il faut donc demander l'avis de nos principaux clients.

Nous savons ce qui s'est passé en 1973 lorsque les États-Unis ont imposé un embargo sur les ventes de soja au Japon. Le Brésil qui, il y a 15 ans, n'en produisait pratiquement pas, produit aujourd'hui de 18 à 20 millions de tonnes de soja.

C'est bien beau, d'un point de vue philosophique, de soutenir qu'il faut tout confier à un office de commercialisation. Le député est capable de comprendre que la question est très complexe et nous ne voulons pas dire que nous devons nous lier entièrement à nos clients. Il ne s'agit pas simplement de tout confier à un office de commercialisation, la question est plus complexe que cela. Cette suggestion a des avantages, mais il y a d'autres aspects à prendre en considération avant d'aller jusque là.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que mon docte collègue prenne la parole, je veux vous dire qu'il y a eu des discussions entre les partis. Je crois que vous constaterez qu'il y consentement unanime pour diviser en deux périodes de 10 minutes la période de 20 minutes qui est normalement accordée pour les discours. Chacune de ces périodes de 10 minutes pourra également être suivie d'une période de cinq minutes pour les questions et les commentaires.

Je peux déjà affirmer que mon parti a l'intention de procéder ainsi pendant toute la journée. Donc, monsieur le Président, lorsque vous accorderez la parole à un député libéral, il ne prendra pas les 20 minutes auxquelles il a droit, mais deux députés de notre parti prononceront un discours de 10 minutes, suivi chacun d'une période de cinq minutes pour les questions et les commentaires.

Je crois que les ministériels adopteront la même façon de faire, sauf si un ministre souhaite prendre la parole. Je crois comprendre que le Nouveau Parti démocratique souhaite s'en tenir au régime habituel des 20 minutes. Je me demande si l'on ne pourrait pas fonctionner de cette façon pour le reste de la journée.

M. Cardiff: Monsieur le Président, le gouvernement trouve cette proposition acceptable.

M. Riis: Monsieur le Président, nous sommes prêts à appuyer le fait que chaque parti politique prenne une décision à cet égard lorsque leurs intervenants se verront accorder la parole. Pour le moment, nous préférons poursuivre comme cela, mais avec la possibilité de changer de rythme à volonté.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Algoma.

M. Foster: Monsieur le Président, les horloges donnent des heures quelque peu différentes, mais tournant toutes autour de 12 h 59. Je me demande si l'on ne pourrait pas s'entendre pour dire qu'il est 13 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il y a eu, ces derniers jours, de profonds débats au pays sur l'Accord du Lac Meech. Malheureusement, il y a eu certaines caractérisations regrettables qui ont décrit la position du Manitoba comme anti-québécoise, même raciste. M^me^ Carstairs avait raison de demander des excuses concernant la caricature du journal *Le Devoir*: elle ne reflète pas la réalité. Le rapport du Manitoba présente la position honnête des Manitobains sur cet Accord.

De plus, il y a eu les commentaires inacceptables du Parti réformiste du Canada qui a dit que le Québec pouvait quitter le Canada. On doit reconnaître que le Québec attend une entente constitutionnelle depuis des années.

Il faut mettre fin à ce climat d'animosité. On ne doit pas oublier les efforts des Canadiens de toutes les régions pour les droits des francophones et des anglophones.

Article 31 du Règlement

C'est clairement le temps d'engager un débat honnête et sérieux. Le premier ministre doit faire enfin preuve de leadership et trouver une solution à ce problème dans un esprit constructif.

* * *

LES INDEMNISATIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le rapport du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord recommande que l'admissibilité à l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord se limite en haut du 51°05' parallèle de latitude nord.

Les localités de Matagami, Joutel, Lebel-sur-Quévillon, Desmaraisville, Waswanipi et Miquelon et autres endroits du Québec seront exclues de cette politique fiscale selon le groupe de travail.

Nos préoccupations au Nord ne sont pas les mêmes qu'au Sud et des encouragements fiscaux sont nécessaires si l'on veut attirer les gens dans les régions éloignées. Les habitants des villes que je viens de mentionner devraient être indemnisés au titre de rigueurs des diverses natures auxquelles ils sont confrontés.

Monsieur le Président, la vie coûte cher dans le Nord à cause d'une plus grande consommation de combustible et du prix plus élevé des produits alimentaires et des vêtements, et je m'oppose fermement au rapport déposé la semaine dernière par ce groupe de travail.

* * *

LA SCIENCE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le ministre des Sciences et de la Technologie a constaté, et je cite: «Je suis curieux du fait que de moins en moins de nos jeunes ne semblent pas partager l'enthousiasme pour la science et le génie.»

[*Traduction*]

Le ministre cherche une explication à ce phénomène. Pensez à la qualité de l'enseignement des sciences et mathématiques dans les écoles secondaires et les universités. Pensez au manque d'initiative fédérale ou provinciale véritable visant à établir des priorités nationales en matière d'enseignement. Pensez à l'état lamentable des laboratoires de recherche universitaires, au manque de fonds de fonctionnement et aux salaires insuffisants des professeurs. Pensez aux réductions au titre du FPE et au fait que le gouvernement n'a pas accepté la recommandation du rapport Lortie de doubler les fonds consacrés à la recherche universitaire. Pensez à la prédominance des

Article 31 du Règlement

étrangers dans l'industrie canadienne. Pensez à l'Accord de libre-échange, avec ses règles d'acquisition et d'approvisionnement et ses limites de subventions et à ce que cela fera pour maintenir la dépendance de l'économie canadienne à l'égard des ressources. Pensez aux affaires Connaught, Lumitron et Northern Telecom. Faut-il alors se demander pourquoi nos jeunes ne voient aucun intérêt d'étudier les sciences et le génie? Demandez-vous quel est le message véritable qu'ils reçoivent du gouvernement.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, un vaillant producteur d'oeuvres musicales de la région de Sherwood Park, dans la circonscription d'Elk Island, m'a informé que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants paralyse le secteur de la musique dans l'ouest du Canada.

Cet Albertain est célèbre pour sa contribution à la musique canadienne en tant qu'artiste et que producteur. Il dit que les disquaires de l'Alberta doivent payer l'actuelle taxe fédérale de vente, la TVF, avant de vendre leurs produits. Il recommande d'imposer une taxe fédérale de vente à la consommation plutôt qu'à la production. Il est en faveur de la TPS.

Nous devons travailler ensemble pour diversifier l'économie de l'Ouest. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership en aidant l'industrie de la musique dans l'ouest du Canada. Il doit remplacer l'actuelle taxe fédérale de vente, la TVF, afin de revigorer l'économie de l'Ouest.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je voudrais qu'on fasse preuve de modération et de bonne volonté dans la poursuite du débat sur l'Accord du lac Meech. Les conséquences de cette question pour le Québec et pour tout le Canada sont trop graves pour donner lieu à des tactiques démagogiques, à des menaces et des accusations.

La discussion devient destructrice et sème la discorde, on fait preuve d'extrémisme des deux côtés. J'accepte le caractère distinctif du Québec ainsi que ses cinq conditions initiales, mais l'Accord du lac Meech va au-delà de ces conditions et concerne de nombreuses autres questions.

Les personnes qui proposent des amendements ne sont pas contre le Québec pas plus que cette province n'est anticanadienne parce qu'elle désire protéger sa langue et sa culture distinctes dans une Amérique du Nord anglophone.

Je supplie le gouvernement de rapprocher les deux camps pour que le Québec puisse vivre à l'aise dans la Confédération, et pour que le Canada continue de prospérer à l'échelle nationale en tant que forte unité politique.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, en tant que député d'une circonscription de la Nouvelle-Écosse contiguë à la baie de Fundy et au détroit de Northumberland, je voudrais dire que mes relations avec la Garde côtière n'ont été que positives sous tous les rapports.

Les habitants d'un secteur de ma circonscription qui accuse un taux de chômage élevé m'ont récemment demandé de faire des démarches auprès de la Garde côtière afin que cette dernière leur permette d'utiliser deux de ses phares à des fins touristiques. Le directeur local de la Garde, M. Larry Wilson, et son associé, M. Wilford Tucker, ont immédiatement donné suite à cette demande en envoyant un représentant rencontrer les habitants de cette région pour savoir ce qu'ils voulaient et déterminer la façon dont la Garde côtière pouvait leur venir en aide.

La fin heureuse de cette histoire est que le phare de l'île Spencer a été cédé à la collectivité, et le terrain et les bâtiments du phare de Cape d'Or ont été mis à la disposition de la collectivité d'Advocate.

Au nom des gens de l'île Spencer et d'Advocate et en mon nom personnel, je remercie M. Larry Wilson et son personnel de la Garde côtière non seulement pour ce qu'ils ont fait, mais aussi pour la façon dont ils ont procédé.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la Constitution et l'Accord du lac Meech sont à l'origine d'inquiétude et de méfiance. La dissension règne partout dans le pays et il faut absolument que le premier ministre prenne une initiative.

Les Canadiens sont tourmentés et insatisfaits et le premier ministre doit les écouter. À mon sens, les gens se retranchent derrière leurs positions et le pays est menacé de destruction. Seul le premier ministre peut remédier à cette situation en montrant qu'il a les qualités d'un chef qui peut écouter et comprendre les gens, puis proposer des solutions pour dissiper les sentiments d'insécurité.

En fin de compte, le gouvernement fédéral doit protéger et promouvoir l'intérêt de tous les Canadiens. Mettons fin à la confrontation. Le premier ministre doit

rétablir le calme et chercher à obtenir un consensus. Les changements constitutionnels devraient unir le pays, non pas le fractionner.

Il ne s'agit pas d'une question de conflit entre le Québec et le Canada ou de date limite. Il faut répondre ouvertement et honnêtement à tous les Canadiens dont les divergences d'opinions n'en sont pas moins légitimes et sincères.

Au terme de sa réunion avec ses homologues provinciaux, le premier ministre doit être prêt à dialoguer dans les deux langues officielles afin de proposer des solutions qui vont permettre aux Canadiens de vivre dans l'harmonie et le respect mutuel.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, cette année, le vérificateur général, dans son rapport, dépasse les bornes de la critique spéculative en dressant un bilan injuste du Programme tripartite de stabilisation des prix des betteraves à sucre. Le vérificateur général fonde ses critiques sur les exigences de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui devraient permettre à ce genre de programmes de s'autofinancer.

Comment le vérificateur général peut-il en 1989 se montrer aussi intransigeant à l'égard d'un programme mis sur pied seulement en 1987? Il conclut en affirmant que le programme des betteraves à sucre n'est pas autofinancé.

Le Programme tripartite pour les betteraves à sucre est un programme décennal. Les prix ont baissé en-dessous des niveaux prévus et les coûts de production ont augmenté très rapidement. Il est tout à fait raisonnable de prévoir que les prix augmenteront au cours des huit prochaines années et que le programme réussira alors à s'autofinancer.

Si le vérificateur général tient vraiment à évaluer les répercussions des dépenses fédérales, je lui suggérerais d'analyser l'incidence de notre aide à l'étranger, grâce à laquelle la production de cannes à sucre dans les Caraïbes s'est accrue et le cours international du sucre a fléchi. Le vérificateur général serait en meilleure position pour formuler de tels commentaires s'il comprenait l'ampleur des problèmes auxquels doit faire face l'industrie agricole.

* * *

[*Français*]

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, la décision du Canada de joindre les rangs de l'Organisation des États américains, où il avait le statut d'observateur permanent depuis 1972, permettra au gouvernement canadien de jouer un rôle plus actif sur la scène internationale.

L'Organisation des États américains est la plus ancienne organisation régionale du monde, dont les objectifs essentiels sont de promouvoir et de renforcer la paix, la sécurité, la solidarité, le développement économique et social, en plus de protéger l'indépendance et l'intégrité territoriale de ses États membres, qui sont actuellement de 32.

En adhérant à l'OEA, nous devenons des citoyens à part entière des Amériques. Le Canada, en raison de sa force, de son histoire et de sa présence économique, aura un rôle très important au sein de cette organisation.

Cela permettra l'établissement de liens plus étroits entre les agences de l'OEA et les organisations intéressées du secteur privé et public au Canada.

Même si certains chefs de pays sont plus récalcitrants, cette organisation favorise les échanges, la compréhension et la coopération dans des domaines qui préoccupent tous les gouvernements.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA FEMME

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Le 28 janvier 1988, monsieur le Président, la Cour suprême a statué que l'article 251 du Code criminel viole les droits que la Charte des droits et des libertés reconnaît aux femmes de notre pays. Suite à ce jugement, le gouvernement a promis qu'il adopterait une nouvelle loi et il a tenté d'arriver à un consensus. Il a échoué sur les deux plans.

Puis le gouvernement a déclaré qu'il allait attendre pour agir que la Cour suprême statue dans l'affaire Borowski. Le 9 mars 1989, la Cour suprême a jugé à l'unanimité qu'il n'y avait plus de conflit, la loi étant anticonstitutionnelle.

La Cour suprême a adressé à la Chambre un message parfaitement clair. Si c'est son rôle à elle d'interpréter les lois, c'est celui de la Chambre de les adopter. C'est au gouvernement actuel qu'il incombe de présenter des lois pour combler le vide actuel, ou bien de dire aux Canadiens qu'il n'a pas du tout l'intention de présenter de projet de loi. Les affaires Daigle et Dodd sont intolérables.

Bien des Canadiens veulent savoir quand le gouvernement interviendra à cet égard.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE DES CARRIÈRES

M. Ken Atkinson (St. Catherine): Monsieur le Président, la semaine du 29 octobre au 4 novembre 1989 a été désignée comme celle des carrières au Canada. Cette semaine doit fournir aux jeunes l'occasion de prendre conscience de l'évolution de l'emploi au Canada et de l'importance de planifier sa carrière. Il faut encourager les jeunes à se prévaloir des installations et de l'aide mises à leur disposition par les centres d'emploi du Canada ainsi que par des associations comme la *Niagara Penninsula Industry Educational Council* et les centres d'orientation de ma région. Ces organisations ont pour mission de sensibiliser les Canadiens aux tendances du marché du travail et d'insister sur l'importance de la planification des carrières.

Les organisateurs entendent mettre l'accent cette année sur les principaux avantages qui découlent des changements technologiques. Ils entendent faire savoir aux jeunes qu'ils peuvent tirer profit de ces avantages et établir leur plan de carrière avec soin, de façon à tenir compte de cette évolution et d'en tirer le meilleur parti possible.

* * *

L'AÉROGARE N^{O} 3 DE L'AÉROPORT PEARSON

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, dans le domaine de la construction aéroportuaire, ce qui importe, ce n'est pas ce qu'on connaît, mais qui on connaît dans le gouvernement conservateur. Un ancien député conservateur a reçu 390 000 $ des promoteurs qui ont obtenu le contrat de 380 millions de dollars concernant l'aérogare n^{o} 3 de l'Aéroport Pearson.

On peut se demander, monsieur le Président, ce que M. Lundrigan connaît aux aéroports. Apparemment, fort peu de choses, mais il a affirmé être expert en systèmes politiques et en finances. M. Lundrigan a dit que ses clients sont des gens «dynamiques» qui «brassent de grosses affaires à Toronto» et que c'est pour cette raison qu'ils recouraient à ses services.

Ce genre de révélation suscite du cynisme parmi les Canadiens quant à la façon dont leur gouvernement fonctionne. Pourquoi un promoteur engagerait-il un expert-conseil qui ne connaît rien au contrat sur lequel il vient de soumissionner? Quelles compétences de cet expert, à part son accès à des responsables du gouvernement, peuvent valoir 390 000 $?

À un moment où le gouvernement ne cesse de vanter aux Canadiens les vertus des restrictions et de l'austérité, il est absolument essentiel qu'il donne l'exemple dans l'attribution des marchés de l'État. Le gouvernement ne se rend-il pas compte que s'il laisse ses amis facturer des honoraires de cet ordre pour de prétendus services consultatifs, il devra lui-même payer davantage pour l'exécution de ses contrats?

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes ne sert pas à grand-chose parce qu'elle ne nous permet pas de connaître les honoraires versés pour l'obtention de marchés de l'État. Nous savons que M. Lundrigan a reçu 390 000 $, mais nous ne savons pas combien a touché le principal intervenant, Government Consultants International. Où est le gouvernement transparent qu'on a promis aux Canadiens?

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ce matin, sur la promenade de la rue Sparks, une jeune femme m'a abordé pour me remettre un dépliant et m'inciter à participer au rassemblement contre la TPS. «Qu'est-ce que la TPS?» lui ai-je demandé. «Une sorte de taxe», m'a-t-elle répondu. «Pouvez-vous m'expliquer ce que c'est?» ai-je poursuivi. «Non, je n'en sais pas grand-chose», m'a-t-elle avoué. «Eh bien», lui ai-je rétorqué, «avant de faire activement campagne contre cette taxe, ne pensez-vous pas que vous devriez vous en informer, en commençant par en connaître le nom exact, qui est taxe sur les produits et services?

Il est très difficile pour les Canadiens d'être bien informés de la TPS, étant donné les réactions négatives qu'elle suscite chez tant de députés d'en face et les efforts que ceux-ci déploient pour embrouiller l'esprit des gens.

Les Canadiens sont libres d'aimer ou non la réforme fiscale, la TPS ou toute autre mesure gouvernementale. Quoi qu'il en soit, pour avoir un bon régime de gouvernement, il faut le plus souvent que l'électorat soit informé et que l'opposition soit constructive.

Je prie donc instamment le gouvernement de redoubler d'efforts, au besoin au moyen d'annonces publiques, pour veiller à ce que les Canadiens sachent réellement ce qu'est la TPS et ce qu'elle n'est pas, de façon qu'ils puissent prendre une décision éclairée à son sujet.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme des milliers d'autres Canadiens, j'en suis sûr, je suis scandalisé de l'hypocrisie du discours que le premier ministre a fait au Costa Rica. Le premier ministre a dit aux dirigeants latino-américains qu'il se souciait énormément de la dette des pays du tiers monde. Il leur a dit qu'il se préoccupait beaucoup de la pauvreté qui régnait en Amérique latine et qu'il s'intéressait de très près à la question de l'aide étrangère.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas avoué à ces mêmes dirigeants des pays d'Amérique latine que, selon les prévisions officielles de l'Agence canadienne de développement international dont le rapport a été présenté au Parlement, il a amputé de 20 millions de dollars cette année l'aide au développement accordée aux pays d'Amérique latine, malgré sa grande préoccupation pour la pauvreté dans ces pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le discours du premier ministre au Costa Rica peut avoir déçu le chef de l'opposition. Or, je peux lui dire que les chefs des gouvernements d'Amérique latine, des Antilles et d'Amérique du Nord n'ont pas seulement salué avec enthousiasme l'entrée du Canada dans l'Organisation des États américains, mais qu'ils ont également vu là le signe évident que les pays d'Amérique latine, nos voisins de l'hémisphère, seraient dorénavant une grande priorité de notre gouvernement, qui s'efforce de jouer pleinement son rôle tant dans cette hémisphère que dans le reste du monde.

Pour ce qui est de l'aide, le chef de l'opposition connaît mieux que quiconque la raison des réductions dans les niveaux d'aide publique au développement. Il sait que le gouvernement doit faire face à un décifit écrasant qu'ont accumulé le très honorable chef de l'opposition et ses collègues lorsqu'ils étaient au pouvoir. Nous ne pouvons pas faire abstraction de ce déficit, pas plus que nous ne pouvons soustraire aux mesures de compression des secteurs comme l'aide publique au développement. Nous avons adopté un programme qui nous permettra de diminuer le déficit et de jouer un rôle de premier plan dans le développement international en Amérique latine et partout dans le monde.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, pourquoi, dans ce cas, le premier ministre n'a-t-il pas avoué franchement à ses collègues d'Amérique latine qu'il réduisait l'aide à leur région, au lieu de chanter ses propres louanges et celles de son gouvernement devant son auditoire costaricain?

L'une des conditions préalables à l'adhésion à cet organisme aurait dû être une présence active sur le plan de la diplomatie et sur le plan de l'aide, et il aurait même fallu qu'un débat parlementaire et public complet précède la décision.

[*Français*]

Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré dans le même discours devant les dirigeants latino-américains que le problème de la dette extérieure dans cette région le préoccupait beaucoup, et qu'il avait à coeur de les aider. Pourquoi le premier ministre, et je lui adresse encore cette question, n'a-t-il pas dit aux dirigeants latino-américains qu'en avril dernier, le gouvernement canadien a réduit de plus de 40 p. 100 l'aide canadienne à la Banque Interaméricaine de développement, et de plus de 80 p. 100 l'aide accordée à la Banque de développement des Caraïbes? N'est-ce pas là de la pure hypocrisie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que le chef de l'Opposition serait non seulement surpris, mais heureux d'apprendre le fait que tous les dirigeants des gouvernements présents vendredi et samedi derniers ont félicité le Canada et le gouvernement canadien pour avoir pris une initiative aussi importante en faveur des relations du Canada avec l'Amérique latine. Il serait important aussi de souligner que ce geste du Canada a été approuvé par un grand Canadien, l'honorable Paul Martin senior, qui a dit dans un texte, je pense, aujourd'hui, que le geste du Canada de se joindre plus activement à l'Organisation est un geste qui est dû depuis maintenant belle lurette.

En ce qui concerne la dette, le chef de l'opposition n'est pas sans savoir que le Canada a joué un rôle important dans le règlement de la question de la dette du Mexique en vertu du *Brady Plan*, que le ministre des Finances a présidé une grande initiative en faveur de La Guyane, et que nous avons reçu de la part de tous les membres du Commonwealth, présents à Kuala Lumpur, un remerciement en faveur de la générosité de tous les Canadiens.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il est vrai que Paul Martin, depuis son premier discours ici à la Chambre, en 1935, avait ce projet en tête, mais même lui pourrait être déçu d'entendre ce matin que le gouvernement a réagi de façon tout à fait hypocrite dans ses actions, en comparaison avec ses discours.

Quant au Parlement, il n'avait pas approuvé cette erreur, monsieur le Président. Le Parlement n'a pas même discuté de la question de l'Organisation des États américains.

[*Traduction*]

Dans le même discours, le premier ministre a dit s'inquiéter de ce que 40 millions de personnes d'Amérique latine vivent dans la plus abjecte pauvreté. Il a dit s'inquiéter de ce que la moitié des adultes d'Amérique latine n'aient pas d'emploi permanent et que le taux de mortalité infantile soit à la hausse.

Si le premier ministre s'inquiète tellement de ces questions et de la pauvreté dans le monde, pourquoi a-t-il retranché 46 millions de dollars du programme d'aide alimentaire cette année? Pourquoi réduit-il la quantité d'aliments que le Canada donne aux plus pauvres parmi les pauvres?

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon très honorable ami cite le discours de quelqu'un d'autre. Je n'ai jamais prononcé le discours dont il cite des extraits.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Exact. Vous ne dites jamais ces choses-là.

M. Mulroney: Monsieur le Président, à moins que j'aie mal compris, mon très honorable ami me prête des propos que je n'ai jamais tenus. Cela ne veut pas dire que je ne souscris pas en partie à ce qu'il dit, mais je n'ai pas prononcé ces paroles.

Il prétend aussi que la question n'a jamais été étudiée par la Chambre. Selon l'information que j'ai, l'adhésion du Canada à l'OEA a été examinée très activement et très minutieusement par un comité de la Chambre en 1982.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il y a sept ans.

M. Mulroney: C'est vrai, monsieur le Président, que sept ans est une éternité en politique. Les libéraux étaient majoritaires. Sauf erreur, ils ont recommandé que le Canada se joigne à l'OEA. Paul Martin père a recommandé l'adhésion il y a 35 ans, et notre gouvernement la réalise.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A midi aujourd'hui, des milliers de Canadiens sont venus sur la colline parlementaire pour presser le gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a la parole.

M. Harb: Monsieur le Président, de toute évidence, mes collègues entendent ce qu'ils veulent bien entendre. Aujourd'hui, des milliers de Canadiens ont envahi la colline parlementaire pour exhorter le gouvernement à renoncer à la taxe sur les produits et services. Qu'attend donc le gouvernement pour accéder à leur demande et abandonner cette taxe injuste et injustifiable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je m'en voudrais de contredire le député, mais on m'a avisé que les médias avaient évalué la foule à 300 ou 350 personnes.

Quant aux observations du chef de l'opposition, j'estime qu'il devrait remonter au temps où il était ministre des Finances et nous expliquer quelles étaient ses méthodes de calcul. Les dépenses publiques ont augmenté de 29 p. 100 la dernière année où il était ministre des Finances. Quand les dépenses augmentent à un tel rythme, on peut s'attendre à des hausses d'impôt.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avez-vous réalisé un excédent?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député fait encore allusion à son excédent, au budget excédentaire qu'il a déposé la première année où il était ministre des Finances.

M. Turner (Vancouver Quadra): Deux de suite.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le très honorable monsieur veut sans doute parler des excédents dont il a hérité, après quoi notre pays s'est mis à descendre la pente quand il nous a menés d'un déficit à l'autre.

M. Harb: Monsieur le Président, ce serait plutôt la suffisance du gouvernement actuel qui ne tient pas compte de l'opinion de millions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Quatre-vingts p. 100 des Canadiens s'opposent à cette taxe sur les produits et services.

Ma question s'adresse au ministre.

[*Français*]

À travers le pays, des millions de Canadiens ont dit non à la taxe. Quand le gouvernement va-t-il écouter les Canadiens et retirer la TPS? Quand?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je sais très bien que les Canadiens n'aiment pas payer des taxes. Personne n'aime en payer, mais nous comprenons tous que les taxes sont nécessaires si nous voulons avoir les programmes et les services que les Canadiens exigent.

Lorsque mon honorable collègue s'est adressé à la foule qui s'est rassemblée sur la colline parlementaire aujourd'hui, je suis persuadé qu'il a pris tout le temps nécessaire pour expliquer aux Canadiens la nature de cette taxe et comment le pays allait en bénéficier, qu'il ne s'est pas contenté de faire de grandes tirades. C'est exactement ce qu'il a fait, j'en suis persuadé. Il est important que les Canadiens comprennent les détails de la taxe, de quelle façon elle sera avantageuse pour les personnes à faible revenu, de quelle façon elle va l'être pour nos industries d'exportation et de quelle façon elle le sera pour les petites entreprises en supprimant la taxe sur leurs stocks. Les députés d'en face disent: «Allons donc, Mike.» Tels sont les faits.

Mme Clancy: Nous voulons savoir comment.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon honorable collègue de Halifax veut savoir comment. Je lui recommanderais de lire certains des documents publiés à ce sujet; elle y trouvera la réponse à ses questions concernant tous ces avantages.

* * *

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre rentre juste d'Amérique centrale, et dans quelques semaines il repart pour l'Union soviétique. J'aimerais tout d'abord l'interroger au sujet de son voyage en Amérique centrale.

Comme il doit le savoir, ses prédécesseurs et les chefs de gouvernement de l'Amérique latine eux-mêmes ont souvent dit redouter une éventuelle adhésion canadienne à l'Organisation des États américains en raison du pouvoir que semble exercer la politique étrangère américaine au sein de cette organisation.

Je voudrais demander au premier ministre comment il peut vraiment croire qu'il va être en situation d'avoir des sources de renseignements indépendantes, sans lesquelles il ne saurait y avoir de politique canadienne indépendante, alors que notre gouvernement a annoncé des réductions dans notre service diplomatique en Équateur, au Brésil et au Guatemala. N'est-il pas contradictoire d'adhérer à l'OEA au moment justement où nous réduisons notre service diplomatique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est bien évident qu'il n'y a jamais de moment idéal pour faire quoi que ce soit. Il faut faire des jugements de valeur en fonction d'une appréciation des problèmes et des possibilités, et c'est ce que tout gouvernement est censé faire.

Je dirai à mon collègue que nous avons acquis la conviction, après la visite en Amérique centrale, que cette décision est très applaudie de tous les gouvernements d'Amérique latine. Ils considèrent la présence canadienne comme extrêmement positive.

Je renverrai mon collègue à certaines observations d'un Canadien distingué, l'honorable Paul Martin père, qui, lorsqu'il était ministre des Affaires extérieures, a prôné cette idée pendant des années. C'est un jugement de valeur que le gouvernement du Canada a fait. Les gouvernements antérieurs ont refusé d'adhérer à l'OEA. Mon gouvernement estime que le moment était bien choisi, que les possibilités existent, et qu'il convenait que le gouvernement fasse preuve de leadership pour réaliser cela.

M. Broadbent: Monsieur le Président, la réponse du premier ministre n'a rien à voir avec la question, qui demandait comment nous allons avoir une politique indépendante si nous n'avons pas sur place des gens qui nous fournissent une information indépendante.

Pour ce qui concerne la nécessité d'une politique étrangère indépendante au pays, l'ex-ambassadeur canadien pour les questions de désarmement a dit ce qui suit au cours de la fin de semaine au sujet des pressions américaines sur la politique étrangère canadienne. Il a dit que les Américains ont fait pression auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même pour qu'il interdise à M. Roche de défendre aux Nations Unies les dossiers de désarmement de la façon dont il le faisait. M. Roche a déclaré expressément que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il se montrait «trop vigoureux» dans la recherche du désarmement.

• (1430)

Je veux savoir du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si M. Roche a raison? Est-ce que les États-Unis ont fait des pressions directes sur le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, si oui, qu'a été la réponse canadienne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour répondre correctement à cette question directe, les États-Unis n'ont pas fait pression directement sur moi au sujet de la politique canadienne.

Cependant, si le chef du parti néo-démocrate pense que dans le monde des affaires internationales les autres pays n'expriment pas leur point de vue au ministre des affaires étrangères du Canada, alors il ne vit pas dans notre monde, il rêve. J'ai eu des remarques sur la politique canadienne de son ami Daniel Ortega du Nicaragua.

M. Broadbent: Notre ami est le président de Costa Rica. Parlez à votre patron.

M. Clark (Yellowhead): J'ai reçu des suggestions au sujet de la politique canadienne de réprésentants des États-Unis. J'en ai reçues de beaucoup d'autres gens. Quelles que soient les suggestions des gouvernements étrangers, notre règle est que la politique canadienne est définie par nous, au Canada, et pour des raisons canadiennes. C'est la pratique et nous continuerons à la respecter.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je peux dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que ce n'est pas le parti néo-démocrate, mais M. Roche, un ancien député conservateur, l'ancien ambassadeur chargé du désarmement, qui disait que des pressions avaient été exercées sur le Canada. Cela ne vient pas de nous. Le ministre n'a pas répondu correctement à la question et il le sait.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre ou au premier ministre qui doit aller en Union soviétique. Récemment, à plusieurs reprises, l'Union soviétique a parlé de la création d'une zone dénucléarisée dans l'Arctique. Il n'y a pas longtemps, M. Gorbatchev était en Finlande et il a répété sa proposition. Le Canada a toujours été très réservé à ce sujet. Je voudrais demander au premier ministre si, lorsqu'il ira en Union soviétique, il répondra sérieusement à cette proposition et s'il posera lui-même des questions sur l'armement présent dans la presqu'île de Kola. Au lieu de réagir systématiquement de façon négative, comme les États-Unis le font, acceptera-t-il et donnera-t-il une réponse positive à cette importante question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, oui, j'ai l'intention d'étudier avec le président de l'Union soviétique toutes les formes de coopération possibles et d'explorer toutes les occasions raisonnables de progrès et de stabilisation.

Je ne sais vraiment pas pourquoi mon collègue nous pose tant de questions à ce sujet, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à moi. Les superpuissances ne se sont jamais autant désengagées que durant les deux ou trois dernières années. N'importe quelle personne impartiale dirait que ces progrès sont attribuables, d'une part, aux vigoureuses initiatives du nouveau président de l'Union soviétique et, d'autre part, à la grande fermeté et aux initiatives dynamiques du président des États-Unis et à la solidarité des dirigeants des pays membres de l'OTAN. Il est généralement reconnu que nous entrons dans une nouvelle ère d'espoirs et d'opportunités et j'aurais pensé que mon collègue célébrerait plutôt que de critiquer et de condamner au moment où il entre dans. . .

Une voix: Son chant du cygne.

Une voix: Son crépuscule.

M. Mulroney: . . .le crépuscule d'une carrière éminemment distinguée.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après le rapport présenté au Congrès en 1988 par le Département d'État des États-Unis sur le respect des droits de l'homme dans le monde, 20 des 32 membres de l'OEA ont été accusés de violations des droits de l'homme. De ces 20 pays, neuf sont réputés pratiquer fréquemment l'enlèvement, l'assassinat politique et la torture.

Comme le Canada vient de se joindre à l'OEA sans avoir consulté le peuple, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire comment son gouvernement compte surveiller ces violations et lutter contre ces abus?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, un thème intéressant ressort de ces questions. Devons-nous présumer que, selon le Parti libéral, le Canada devrait s'abstenir de jouer un rôle prépondérant dans cet hémisphère?

M. Allmand: Vous devriez avoir un programme.

M. Clark (Yellowhead): Le Parti libéral préconise-t-il que nous nous retirions de l'OEA? Je voudrais des précisions là-dessus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sachez ce que vous faites avant de le faire.

Une voix: Où est Paul Martin quand on a besoin de lui?

M. Clark (Yellowhead): Je sais que, à plusieurs reprises, le Parti libéral a prêché un genre d'isolationnisme. Il a dit clairement que nous ne devrions pas jouer un rôle de premier plan dans l'hémisphère. Nous croyons que le Canada doit jouer un rôle de premier plan, et je voudrais connaître la position du Parti libéral à cet égard.

Nous n'avons pas attendu que le Canada devienne membre de l'OEA pour faire des démarches auprès des gouvernements des pays latino-américains au sujet de la question des droits de la personne. Nous faisons ces démarches régulièrement et efficacement, et nous continuerons de le faire. Le fait d'être membre de l'OEA ne pourra qu'accroître l'efficacité de nos démarches pour le respect des droits de la personne.

En fait, si le député lisait le discours prononcé à la réunion qui a eu lieu vendredi au Costa Rica, il remarquerait que, parmi les thèmes sur lesquels le premier ministre a insisté, il y avait justement la question des droits de la personne et la relation essentielle entre les droits de la personne et la démocratie, deux éléments que nous encourageons par notre présence active en Amérique latine. Je suis désolé de voir que le Parti libéral veut que nous nous soustrayons à nos obligations dans cet hémisphère.

Des voix: Bravo!

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pour la gouverne du secrétaire d'État, je pourrais peut-être lui donner quelques éclaircissements sur notre politique. À propos de notre adhésion à l'OEA, la déclaration libérale rappelait que l'adhésion du Canada ne saurait servir de substitut à l'établissement d'une politique d'envergure à l'égard de l'Amérique Latine.

Des voix: Bravo!

Mme Stewart: Aucune politique valable ne saurait être arrêtée sans consultations préalables. Sauf erreur, le secrétaire d'État a déclaré que les autorités américaines et M. Ortega lui avaient présenté des suggestions sur nos relations en Amérique Latine. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas profité de la présente session pour consulter le propre comité des affaires étrangères et du commerce international du Parlement et les organismes canadiens non gouvernementaux avant d'annoncer pour la garlerie une politique creuse au Costa Rica? Le premier ministre va-t-il comparaître maintenant devant le comité pour justifier son initiative?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, voilà évidemment la redite d'une vieille question à laquelle nous avons répondu il y a deux ou trois semaines.

Si je ne m'abuse, on m'invitera à témoigner au comité, et j'ai hâte de faire ce que j'ai toujours fait assidûment en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à savoir discuter de la politique étrangère du Canada avec les membres du comité permanent.

Les gouvernements centraux doivent prendre des décisions et des initiatives dans l'intérêt de leur pays. A notre avis, le temps est venu maintenant de renforcer encore la politique fructueuse que nous avons pratiquée jusqu'ici en Amérique Latine en adhérant à un organisme qui rassemble les pays de cette région du monde et leur assure une tribune politique.

L'OEA est loin d'être un organisme parfait. Mais nous croyons que le Canada peut renforcer cet organisme comme il a su, au cours des quatre dernières années, renforcer sensiblement le Commonwealth et consolider la Francophonie dont il a été l'artisan.

Certains députés pensent que nous devrions nous retirer des organismes internationaux. Or, le Canada a les capacités nécessaires pour renforcer ces organismes, et il doit profiter maintenant de cette occasion pour mettre à contribution nos talents paticuliers dans les pays de l'Amérique Latine qui sont nos voisins en quelque sorte.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré qu'il serait très ouvert aux propositions concernant la façon de réduire le déficit. Ainsi, je voudrais faire aujourd'hui une proposition au premier ministre.

Le *Star* de Toronto nous apprend que le premier ministre a fait transporter par avion jusqu'au Costa Rica sa limousine blindée et une limousine supplémentaire en cas de problèmes. Quel gaspillage! En effet, ces deux automobiles n'ont pu servir, car il n'y a pas d'essence sans plomb dans ce pays.

Ma question au premier ministre est donc celle-ci: Quand le premier ministre va-t-il revenir sur terre et comprendre que c'est le contribuable canadien qui paie pour ses moments de folie des grandeurs.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, certaines questions dépassent les normes très souples de la Chambre. Selon moi, l'insinuation contenue dans cette question tomberait dans cette catégorie.

Permettez-moi d'apporter deux précisions au député. Il est peut-être déjà au courant d'ailleurs. La première, c'est que la décision n'a pas été prise par le premier ministre, mais bien par la GRC qui est chargée de la sécurité au Canada et à l'étranger des membres du gouvernement et des parlementaires, notamment du très honorable chef de l'opposition.

Or, la GRC a jugé que les circonstances entourant cette réunion à laquelle assistait notamment le président de la Colombie, justifiaient des précautions inhabituelles. Je tiens à signaler au député—même si cela ne l'intéresse peut-être pas beaucoup—que certaines personnes présentes à cette réunion ont fait l'objet de nombreuses menaces d'assassinat et qu'en fait, au moment où le président de la Colombie se trouvait au Costa Rica, à l'occasion de cette réunion, il y a eu toute une série d'assassinats et d'attentats à la bombe dans son pays.

Nous avons le choix. Nous pouvons nous laver les mains des conflits sur ce continent, de la lutte contre la drogue, ou nous pouvons aider les autres pays d'Amérique à faire face aux graves problèmes auxquels est confronté tout notre hémisphère. Nous croyons qu'il est important que le Canada soit représenté à des réunions de ce genre, et si la GRC affirme que le premier ministre du Canada devrait être entouré de certaines mesures de sécurité lors de son séjour dans un pays donné, je pense que la plupart des Canadiens se fieront à son jugement.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Monsieur le Président, il est toujours merveilleux de pouvoir rejeter le blâme sur la GRC. Qui dirige la GRC? Elle relève de la compétence du gouvernement.

Des voix: C'est une honte!

M. Hopkins: LA GRC est sous les ordres du gouvernement. En plus de cette histoire de limousine, on comptait à certains moments entre 41 et 60 secrétaires, conseillers, domestiques, gardes du corps et autres personnes dans l'entourage du premier ministre pendant son voyage de 18 jours à Kuala Lumpur et au Costa Rica. C'était deux fois plus que Margaret Thatcher de Grande-Bretagne. Quand le premier ministre mettra-t-il en pratique ce qu'il prêche et se serrera-t-il la ceinture pour donner l'exemple à tous les Canadiens? Il n'est pas étonnant que le ministre des Finances soit forcé d'imposer sa TPS de 9 p. 100.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, il est assez intéressant d'apprendre que des députés libéraux croient que le gouvernement donne des ordres à la GRC. C'est peut-être ce que faisaient les gouvernements libéraux, mais ce n'est certes pas notre cas.

Qui plus est, les chiffres du député sont faux. En outre, le chef du Nouveau Parti démocratique vient de dire qu'il est très important que les représentants du Canada disposent des meilleurs conseillers canadiens lorsqu'ils participent à des conférences internationales où de graves décisions sont prises. Aux deux conférences auxquelles il vient de participer, le premier ministre traitait directement avec 65 chefs de gouvernements. Il a été question de sujets aussi variés que la lutte contre le trafic de drogue, la protection de l'environnement et l'endettement des pays pauvres, sans oublier la situation en Afrique du Sud.

Évidemment, le premier ministre devait disposer de conseillers pour bien faire valoir le point de vue canadien sur ces questions et je pense que si le député examine les témoignages d'autres participants à ces conférences, il verra que la stratégie canadienne a été efficace.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Une importante échappatoire se dessine pour soustraire les terrains et les habitations à la taxe sur les produits et services.

Avant la mise en oeuvre de la TPS, les promoteurs vont tout simplement transférer les terrains et les maisons à une société à numéro, puis vendre les actions de ces sociétés. Bien sûr, les actions sont exemptées de la taxe sur les produits et services. Compte tenu de l'opposition de plus en plus grande à la taxe sur les produits et services, de la confusion croissante entourant l'application de cette taxe, confusion découlant notamment des déclarations du président du Comité des finances sur l'imposition des nouvelles maisons et celles du vérificateur général voulant que le gouvernement ne puisse pas percevoir cette taxe, et de cette importante échappatoire qui vient restreindre la possibilité du gouvernement d'imposer cette taxe sur les terrains et les habitations, le ministre va–t–il retirer cette taxe sur les produits et services qui est tellement mal conçue?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance des observations qu'ont faites des représentants du secteur de l'habitation. On m'informe que cela va se limiter à de très rares cas. Nous nous réjouissons d'apprendre cela au cours de la période de consultation, avant même de présenter le projet de loi définitif à la Chambre des communes, de sorte que nous puissions régler ce problème et les autres qui risquent encore de se poser au fur et à mesure que les gens comprendront mieux la taxe. Cela montre bien, monsieur le Président, à quel point il est important de tenir cette période de consultation et d'informer le plus possible les Canadiens sur la nature de cette taxe.

M. Karpoff: Monsieur le Président, ce qui arrive, évidemment, c'est qu'ils distribuent ces renseignements pour aider leurs amis à éviter la taxe.

En Colombie–Britannique, des sociétés de portefeuille achètent des immeubles afin d'éviter la taxe de vente de 1 p. 100 sur les biens immobiliers dans la province. Comme la Colombie–Britannique impose une taxe de vente de 1 p. 100 sur les immeubles, on les enregistre au nom de sociétés de portefeuille. Si on le fait pour éviter une taxe de 1 p. 100, on le fera encore plus pour éviter une taxe de 9 p. 100.

Est–ce que le ministre des Finances peut nous dire comment il entend corriger cette échappatoire de taille dans sa taxe sur les produits et services?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, le député parle d'une taxe de 1 p. 100 imposée sur le logement en Colombie–Britannique. Il existe aujourd'hui une taxe de vente de 3 à 4 p. 100 sur l'achat d'une maison neuve. Donc ce n'est pas nouveau. Nous essayons de mettre au point une taxe équitable, une taxe juste qui sera équilibrée et qui s'appliquera à tout, de façon à éviter les échappatoires dont le député a parlé.

Dans cette veine, n'oublions pas que 75 000 entreprises perçoivent la taxe de vente fédérale actuelle. Revenu Canada a conclu 22 000 ententes particulières avec elles. Il est manifeste que la taxe de vente actuelle est criblée d'échappatoires et le député devrait plutôt exiger que l'on se débarasse de la taxe actuelle qui se prête aux abus, afin d'instaurer une nouvelle taxe qui soit juste et libre de ce genre d'échappatoires.

* * *

LE SÉNAT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre qui fait escale à Ottawa. Les Canadiens de l'Alberta avaient hâte que le premier ministre rentre au pays pour célébrer avec eux le début de la réforme politique en train de s'opérer dans son propre pays.

Étant donné que, le 16 octobre, un seul homme a remporté une victoire écrasante, ayant obtenu plus d'un quart de million de votes, le premier ministre pourrait–il nous dire, non pas si, mais quand les Canadiens peuvent espérer l'entendre confirmer la nomination de M. Waters au Sénat du Canada?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je constate que des députés libéraux applaudissent. Je remercie la députée de sa question. Comme elle l'a dit d'une façon si élégante, je viens juste de rentrer au Canada. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . .et je suis bien tenté de repartir.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est bien la meilleure nouvelle que nous ayons entendue aujourd'hui.

M. le Président: Puisque le très honorable premier ministre est des nôtres aujourd'hui, peut-être pourrait-il en profiter pour répondre.

• (1450)

M. Mulroney: Puisque vous insistez, monsieur le Président, je m'exécute. Je sais gré à la députée de sa question. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner cette affaire avec mes collègues. Dès que j'aurai pu le faire, je lui communiquerai volontiers ma réponse.

Mlle Grey: Monsieur le Président, je sais que le gouvernement a eu amplement le temps d'examiner cette question depuis le 16 octobre et je sais également que les téléscripteurs n'ont pas chômé entre Ottawa et Singapour après cette date. La question n'est pas de savoir quand, mais pourquoi ne pas réformer le Sénat. Mes concitoyens de l'Alberta et moi avons hâte de voir ce projet se réaliser.

Le temps de réformer le Sénat est venu. Au cours du congrès que nous avons tenu pendant la fin de semaine à Edmonton, j'ai entendu un sénateur déclarer qu'ils étaient 104 à dormir au Sénat. Quand donc cette situation va-t-elle changer?

Une voix: Vous voudriez empêcher les sénateurs de dormir?

Mlle Grey: C'est un sénateur libéral qui a fait cette déclaration à l'occasion de notre congrès.

M. Mulroney: Monsieur le Président, ai-je bien entendu la députée déclarer qu'un sénateur libéral avait assisté en fin de semaine dernière au congrès du Reform Party? Je serais curieux de savoir s'il s'agit là de la nouvelle position du Parti libéral. Étant donné certains des principes adoptés à l'occasion de ce congrès, le chef de l'opposition voudra sans doute convoquer ce sénateur pour lui faire subir un interrogatoire serré. Quant à moi, je ne manquerai pas de le faire à la première occasion.

J'ai déjà répondu à la question que m'a posée la députée et, dès que j'aurai eu l'occasion de consulter mes collègues, je lui transmettrai volontiers une réponse.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait à l'affaire Oerlikon. Nous venons d'apprendre que, à la suite d'une enquête de la GRC et d'une vérification interne du ministère, quatre hauts fonctionnaires de la Défense nationale chargés du projet de défense aérienne à basse altitude ont été renvoyés ou forcés de prendre leur retraite.

Je demande au premier ministre quel lien existe entre l'enquête, la vérification et les renvois?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question du député a fait l'objet d'une étude du ministère de la Défense nationale. Nous avons fait deux vérifications internes et la GRC a enquêté. Celle-ci n'a pas recommandé de porter des accusations au criminel. Nous avons fait l'enquête nécessaire et pris les mesures appropriées. Personne n'a laissé entendre ou prouvé qu'il s'agissait d'autre chose que. . .

M. Kaplan: Qu'est-ce qui se passe?

M. McKnight: Les députés demandent ce qui se passe. Il y a eu vérification et enquête. On a découvert des irrégularités dans les procédures de gestion du bureau. Dans certains cas, les mandats expirés de certaines personnes n'ont pas été renouvelés. Nous avons pris les mesures appropriées. Si le député veut de plus amples renseignements, il devrait s'adresser à quelqu'un d'autre.

M. Boudria: C'est exactement ce qu j'ai fait, monsieur le Président: je me suis adressé au premier ministre. Peut-être voudra-t-il répondre à la question la prochaine fois.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante et concerne l'affaire Oerlikon. Les quatre responsables en question du projet Oerlikon ont été limogés de leurs fonctions par le gouvernement conservateur d'en face.

J'aimerais que le premier ministre nous donne des explications raisonnables au lieu des réponses ridicules que nous venons d'entendre.

Quelles sont les raisons pour lesquelles les quatre individus ont été congédiés? S'il n'y a rien de mal à Oerlikon, pourquoi les avoir mis dehors?

[*Traduction*]

M. McKnight: Monsieur le Président, la conclusion du député est illogique, mais ce n'est pas étonnant. D'après lui, il existe un rapport entre les mesures prises par la direction du ministère de la Défense nationale pour améliorer l'efficacité et les pratiques de gestion de façon qu'elles conviennent non seulement au programme de gestion du bureau, mais aussi à d'autres ministères du gouvernement.

Nous avons pris certaines mesures, mais personne n'a été congédié, contrairement à ce que le député affirme. Une personne a été déplacée et d'autres ont été prévenues que leur contrat ne serait pas renouvelé. On a constaté qu'une autre personne avait mal agi. Le député peut s'enquérir au sujet des mesures qui ont été prises, mais il ne doit pas s'attendre que moi ou d'autres ministres dévoilent à la Chambre des communes les noms de personnes que nous ne pouvons pas révéler ailleurs.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Sherwin Petersen, ministre de la Voirie et des Transports de la Saskatchewan.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, avec des réponses comme celles que nous venons d'entendre de la part des ministres, ce n'est pas surprenant que les Canadiens soient de plus en plus remplis d'indignation contre le gouvernement.

Ma question s'adresse au premier ministre. Les contribuables aux abois voient le gouvernement verser des centaines de milliers de dollars de leur argent à des copains des ministres pour avoir obtenu le contrat d'aménagement de l'aérogare III à l'aéroport Pearson. En effet, on a appris ce matin que John Lundrigan, ancien député conservateur de Terre-Neuve, avait touché 390 000 $ pour avoir assisté à 15 ou 20 réunions.

Le gouvernement et le premier ministre peuvent-ils assurer à la Chambre que, lorsqu'il a accordé cet important contrat dans lequel les constructeurs sont protégés contre les pertes, le ministre des Transports de l'époque et le gouvernement n'ont pas été influencés par le fait que les experts-conseils à qui ce marché a rapporté de l'argent comprenaient non seulement l'ancien député de Terre-Neuve, mais aussi l'ancien collaborateur du ministre, Chester Burtt, l'ancien premier ministre conservateur de Terre-Neuve, Frank Moores, ainsi que deux proches amis personnels du premier ministre, Gary Ouellet et Gérald Doucet? Dites-nous que la participation de tous ces bons amis du Parti conservateur n'a eu aucune incidence sur l'adjudication du contrat.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le lobbying n'est pas interdit au Canada. Il ne l'a jamais été et ne le sera jamais. Il n'y a pas non plus de loi concernant les montants versés aux lobbyistes, qu'il s'agisse d'avocats ou d'autres personnes. Ce que notre gouvernement a fait, c'est mettre en place un système d'enregistrement des lobbyistes afin que les gens sachent qui fait du lobbying et pour qui.

Je crois que c'est aller beaucoup trop loin que de laisser entendre que les choses ont été faites de façon incorrecte ou malhonnête. Si le député a des preuves, qu'il les présente. Autrement, il ferait mieux de se taire.

M. Kaplan: Il est facile de voir pourquoi les taxes montent et pourquoi le coût des voyages aériens augmente.

Pour avoir le respect des Canadiens pour cette mesure législative, le ministre devra accepter l'amendement proposé par notre côté et rendre public, sans l'amendement, comme cela se fait dans d'autres pays où il y a des lobbyistes réglementés, les montants versés pour l'obtention de ce contrat et à qui; le fera-t-il?

M. Andre: La procédure d'attribution des contrats de notre gouvernement est bien connue.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le vérificateur général a accès à cette procédure. Il y a eu concurrence.

Je répète au député que s'il a des preuves de malversations il a le devoir de les faire connaître. Il fait des insinuations au sujet des honoraires versés et autres. Je me demande, s'il était encore avocat, s'il apprécierait qu'un système autorise de rendre publics ses honoraires à propos de toutes les actions prises à l'égard d'un contrat. C'est pour protéger la confidentialité que le comité qui a étudié la mesure législative n'a pas accepté la recommandation du député prévoyant la divulgation des honoraires.

Je le répète, il n'y a dans l'article aucune accusation de malversation. Le député a tort de suggérer des malversations alors qu'il n'en a aucune preuve.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Aujourd'hui, tous les agents de liberté conditionnelle et les agents de gestion des cas se voient acculés à la grève par le gouvernement actuel. Voilà trois ans qu'ils n'ont pas d'augmentation de salaire. Cette grève constitue une crise dans l'administration de la justice. Elle va entraîner un surpeuplement accru des prisons. Elle privera les prisonniers de leur droit à la libération conditionnelle et fera que certains libérés conditionnels seront sans surveillance.

Voici ma question. La semaine dernière, le solliciteur général a annoncé tambour battant qu'aujourd'hui—quelle coïncidence—marquait le début de la Semaine de la prévention du crime. Le ministre pense-t-il oeuvrer en faveur de la prévention du crime en tournant le dos à ses propres employés qui s'occupent en première ligne de l'administration de la justice?

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà informé cette Chambre la semaine dernière qu'en collaboration avec la Commission des libérations conditionnelles et le Service correctionnel, on avait pris toutes les mesures pour faire face à la situation qui existe aujourd'hui.

Je peux assurer cette Chambre qu'on va s'occuper de toutes les personnes qui sont en libération conditionnelle. Le personnel exclu des pénitenciers, de la Commission des libérations conditionnelles, va suivre avec attention le déroulement de la grève.

Je peux vous assurer que depuis ce matin, j'ai été en contact avec les autorités de la Commission des libérations conditionnelles et au Service correctionnel et qu'actuellement, tout fonctionne bien, monsieur le Président. Je pense que l'on doit agir en personnes responsables, et éviter de soulever cette question auprès du public. Il ne faut pas créer de fausses craintes qui n'existent pas actuellement.

[*Traduction*]

M. le Président: Étant donné l'heure, nous allons passer à autre chose. Le député de Windsor-Ouest a la parole pour poser la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA MANIFESTATION SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, à midi aujourd'hui, plusieurs milliers de Canadiens se sont rassemblés sur la colline du Parlement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'étais de leur nombre. Aucun conservateur n'a eu l'audace ni le courage de venir rencontrer ces milliers de Canadiens, pour défendre leurs idées. Ce sont les Canadiens qui décideront qui croire à ce sujet: moi qui ai déclaré que des milliers étaient présents ou les conservateurs qui n'ont pas eu le courage de se montrer.

Ces Canadiens ont manifesté sur la colline contre la taxe sur les produits et services que le gouvernement veut imposer. Plusieurs centaines de chauffeurs de taxi s'étaient rendus en cortège à la colline en espérant qu'après la manifestation ils pourraient changer de direction en suivant l'allée devant les édifices du Parlement avant de quitter les lieux. Le défilé de taxis a toutefois été stoppé dès son arrivée sur la colline par un barrage de voitures de la GRC presque en face de la Flamme du Centenaire. Lorsque les chauffeurs de taxi ont essayé d'emprunter l'allée menant à la Tour de la Paix, entrée principale des édifices du Parlement, ils ont été stoppés par ce barrage.

Les agents de la GRC qui s'étaient rassemblés autour des voitures de police en question n'ont pas voulu démanteler le barrage même après que des députés aient pris place dans les taxis en tête du défilé et aient demandé à être conduits jusqu'à la Tour de la Paix où est située l'entrée principale des édifices du Parlement.

D'autres députés et moi-même avons demandé au sergent responsable pourquoi on ne permettait pas à nos taxis de circuler. Il nous a dit qu'il appliquait les consignes qui lui avaient été données et qu'il ne pouvait pas démanteler le barrage sans avis contraire. Quand nous lui avons demandé qui lui avait donné ces ordres, il est demeuré muet et a refusé de répondre.

Voyant cela, j'ai été voir, accompagné de plusieurs autres députés, le sergent d'armes qui n'était apparemment pas au courant de l'affaire. Il est sorti et est allé discuter avec le sergent de la GRC qui dirigeait l'opération. La GRC et le représentant des conducteurs de taxi en sont tout d'abord venus à une entente autorisant quelque 30 voitures à se rendre devant la Tour de la Paix.

Quand la nouvelle a été annoncée aux conducteurs de taxi et aux nombreux badauds, les conducteurs ont d'abord déclaré que si tous les conducteurs ne pouvaient se rendre devant la tour, aucun d'entre eux ne le ferait. C'est à ce moment-là que nous, c'est-à-dire quelques-uns des députés présents et moi-même, avons décidé de remonter vers la Tour de la Paix. Puis, un certain nombre de voitures, transportant des députés et des citoyens, ont pu traverser le barrage.

Vue la décision de la GRC, je me demande si les mesures que je viens de vous décrire et qui ont été prises par les agents de la GRC ainsi que les personnes qui leur ont donné ces consignes n'ont pas lésé les privilèges de la Chambre. Je sais que les agents en question agissaient avec les meilleures intentions du monde, mais il reste que le privilège du Parlement a peut-être été enfreint. J'estime qu'il l'a été, même si certains députés, comme moi, ont pu se rendre à pied à la Tour de la Paix et que, par la suite, plusieurs autres députés ont pu se faire conduire en taxi jusqu'à l'entrée principale de la Chambre des communes. Je maintiens quand même que notre privilège a été lésé, parce que, au début, lorsque nous avons voulu nous faire conduire en taxi jusqu'à la Tour de la Paix, la voie était bloquée par des voitures et un grand nombre d'agents de la GRC.

Que disent les experts à ce sujet? Je vous renvoie au commentaire 104, à la page 35 de la cinquième édition du *Beauchesne*, qui déclare:

> Il ne saurait être question de ne pas reconnaître le droit dont jouissent depuis toujours les députés de pénétrer librement à la Chambre, encore que les expressions «enceinte du Parlement» ou «locaux qui en dépendent» restent mal définies. On peut se demander plus particulièrement si l'Orateur peut faire valoir ses droits en dehors des murs des bâtiments occupés par la Chambre.

Dans le cas présent, le barrage en question a eu lieu sur les terrains du Parlement, juste au portail de la rue Wellington, près de la Flamme du Centenaire.

Je vous demande également, monsieur le Président, de lire la page 156 de la vingtième édition de l'ouvrage d'Erskine May *Parliamentary Practice*, où se trouve la rubrique: Tracasseries subies par les députés dans l'exercice de leurs fonctions. Erskine May déclare:

> C'est une atteinte au privilège d'importuner un membre de l'une ou l'autre Chambre alors qu'il siège à cette Chambre ou lorsqu'il s'y rend ou en revient. . . et le 6 juin 1780, la Chambre des communes a décidé «que c'est une grave atteinte au privilège de la Chambre que toute personne empêche les députés d'entrer à la Chambre ou d'en sortir et qu'elle les insulte. . .

Je suis certain, je le répète, que les gendarmes en question étaient animés de meilleures intentions du monde, mais le fait est que lorsque moi-même et plusieurs autres députés avons voulu nous faire conduire en taxi devant l'entrée principale de la Chambre, à la Tour de la Paix, des gendarmes qui avaient formé un barrage routier nous en ont empêchés. A mon avis, cette action correspond exactement à, d'après les définitions consacrées, une tentative pour empêcher des députés d'avoir accès à la Chambre des communes. Je soutiens que la question de privilège paraît fondée à première vue. Si vous êtes d'accord avec moi, je suis disposé à proposer la motion appropriée.

En terminant, je tiens à dire que je me rends parfaitement compte que nous demandons à la GRC de s'occuper de la sécurité. Toutefois, je soutiens que des questions comme celle-ci devraient être abordées conjointement par le Président, le sergent d'armes et la GRC, et quiconque donne des instructions ne devrait pas agir comme l'ont fait les agents aujourd'hui, quelles qu'aient été leurs intentions. C'est une situation qui peut devenir très dangereuse, même si les agents sont bien intentionnés, et il pourrait advenir que les membres du public et, comme ce fut le cas ici, les députés se voient interdire l'accès au Parlement du Canada.

Cette situation n'est pas acceptable, quelles que soient les circonstances. Elle ne l'est certes pas en l'occurence, alors que de nombreux Canadiens voulaient user pacifiquement de leur privilège de longue date et exprimer leurs opinions contre une mesure gouvernementale très mal vue, la taxe sur les produits et services. Je vous dis, monsieur le Président, que la question de privilège paraît fondée à première vue, et si vous êtes d'accord avec moi, je suis disposé à proposer la motion appropriée.

• (1510)

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question de privilège porte sur l'accès d'un député, notamment de ce député-ci, à cet endroit. A midi, il y avait sur la colline du Parlement un rassemblement de Canadiens très inquiets à propos de la TPS, de fait, ils sont si inquiets qu'ils s'y opposent carrément. Et ils ne sont qu'une poignée comparativement aux milliers d'autres qui disent que ça suffit comme ça!

Après le rassemblement, les députés qui avaient pris des taxis pour retourner à la porte centrale de la Chambre ont été stoppés par des policiers dans le chemin inférieur. Mes collègues et moi-même n'avons pas été autorisés à nous rendre jusqu'à l'entrée principale. J'ai interrogé un agent de la GRC, qui m'a dit: «Si 295 députés prenaient tous un taxi pour se rendre à la colline, ce serait une atteinte inconcevable à la dignité du Parlement.» Puis, il a ajouté: «Monsieur le député, si vous le voulez, je puis vous emmener jusqu'à l'entrée de la Chambre des communes.» Je n'étais pas au courant de ce service. Je vais téléphoner et demander si je peux l'obtenir demain matin lorsque je quitterai mon appartement.

C'est pour moi un honneur et un privilège que d'être député et je me suis engagé solennellement à servir mes électeurs. Mais comment un député peut-il exercer ses fonctions s'il n'a pas totalement et librement accès à la colline en tout temps et par tout moyen de transport à sa disposition?

Tout d'abord, un député peut-il venir au Parlement n'importe quand et, ce qui est plus important, par les moyens de son choix? Ensuite, le nombre de députés qui peuvent se présenter à l'entrée principale du Parlement à quelque moment que ce soit est-il limité? Sauf votre respect, existe-t-il un ensemble de règles qui régissent ce service dont je ne suis pas au courant ou est-il pratique courante que le sergent d'armes s'improvise négociateur en chef ou conciliateur, en quelque sorte, entre la Gendarmerie royale du Canada et les chauffeurs de taxi d'Ottawa.

Les députés et la Chambre ont été saisis des règles décrites par mon collègue, le député de Windsor-Ouest. Je soutiens que les présomptions sont suffisantes et j'appuierai la motion de mon collègue, si vous le demandez.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'étais un des quatre députés présents dans le bureau du sergent d'armes sur l'heure de midi; l'un d'eux était le leader de l'opposition. J'y étais parce que moi aussi je prenais part au rassemblement de nombreux Canadiens qui protestaient contre la taxe.

Après le rassemblement, moi aussi j'ai tenté de héler un taxi pour retourner à la colline du Parlement, tout comme l'ont fait mes collègues de Prince-Albert—Churchill River et de Saskatoon—Dundurn. Il y avait des voitures de la GRC qui bloquaient le passage devant la Flamme du Centenaire.

Tout comme le leader de l'opposition à la Chambre, j'ai demandé aux agents pourquoi ils faisaient cela et de qui ils tenaient leurs ordres, mais ils n'ont pas voulu nous répondre. Nous avons donc dû déranger le sergent d'armes à son bureau, au milieu d'un charmant déjeuner. Il ne semblait pas savoir pourquoi cette mesure avait été prise. Nous l'avons donc emmené devant la Flamme du Centenaire où des négociations ont commencé. Le leader parlementaire de l'opposition a déjà parlé de tout cela en détail.

Mon argument est double. Comme la possibilité d'une confrontation sérieuse existait à cause d'une atmosphère chargée d'émotion et de colère, il importe, je pense, de déterminer qui a pris la décision de ne pas nous permettre d'avoir accès à la Chambre des communes en taxi.

Depuis que je suis député, on m'a toujours dit que j'avais, comme tous les autres députés, le droit de prendre un taxi et de me faire déposer en taxi devant l'édifice du Centre, sous la Tour de la Paix. Tous les députés ont accès à la colline. Vous le savez, monsieur le Président, et nous le savons tous. Nous avons accès à la colline et, en tant que responsable de la colline parlementaire, vous êtes seul autorisé à nous en interdire l'accès dans des circonstances particulières.

Je crois que nous devrions envisager la question de privilège sous l'angle de l'accès à la colline parlementaire. Deuxièmement, monsieur le Président, vous voudrez sans doute déterminer qui a pris la décision de faire bloquer par la GRC le passage devant la Flamme du Centenaire, décision qui aurait pu provoquer un incident qu'aucun d'entre nous n'aurait voulu voir.

Au nom de beaucoup de députés, j'appuie moi aussi cette question de privilège. Je crois qu'il s'agit là d'une affaire fondamentale que vous-même, comme Président de la Chambre, voudrez sans doute examiner à fond aussi rapidement que possible.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je soulève la même question de privilège que mon collègue de Windsor-Ouest. L'incident s'est produit dans un tout autre contexte.

J'étais allé à une réunion et je suis revenu en taxi sur la colline juste un peu avant 13 heures. Le chauffeur a tourné dans l'entrée qui mène à l'édifice de l'Est. Dès que le taxi s'est trouvé sur le terrain du Parlement, un agent de la GRC nous a arrêtés pour nous dire que nous ne pouvions aller plus loin et pour me demander si je pouvais me rendre à pied à l'édifice du Centre. Naturellement, j'ai accepté.

J'ai entendu à la Chambre aujourd'hui mon collègue soulever la question du refus de l'accès et je me suis dit que j'avais été dans la même situation. C'est pourquoi je me joins à mon collègue et j'invoque les mêmes arguments que lui sur la question de l'accès à la Chambre.

M. le Président: Je voudrais demander au député de Windsor-Ouest si l'on a empêché des députés qui étaient à pied de se rendre au Parlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je croyais avoir établi clairement que les députés qui ont voulu se rendre à pied à la Chambre ont pu le faire, mais c'est exactement le point que je veux soulever. A mon avis, il n'incombe à personne de décider du moyen que prendra un député pour se rendre à la Chambre, que ce soit à pied ou autrement.

Je soutiens que si les députés veulent se rendre sur la colline en taxi ou en voiture particulière, c'est leur choix, même s'ils le font pour des motifs symboliques. Il ne fait aucun doute, puisqu'il y avait toutes sortes de témoins, que les députés qui se trouvaient en face de la Flamme du Centenaire et qui ont voulu se rendre à la Tour de la Paix en ont été empêchés par un barrage de voitures et de gendarmes de la GRC. C'est pourquoi j'ai décidé de soulever cette question.

Je crois avoir dit très clairement que les députés ont pu se rendre à l'édifice à pied. Je voudrais savoir, monsieur le Président, à part vous en votre qualité de représentant de la Chambre, qui d'autre a le droit d'ordonner aux députés de se rendre à la Chambre à pied, en taxi, en voiture particulière, etc.

J'espère avoir répondu à votre question. À mon avis, il y a eu obstruction même si j'ai pu moi-même venir à pied à l'édifice du Centre.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'hésite à commenter la question de privilège. Ce que je veux souligner de prime abord, c'est qu'elle nous ramène aux travaux du groupe de travail McGrath et à la question de la compétence du Président de la Chambre. L'un des véritables problèmes, c'est que le Président n'a pas compétence sur les terrains du Parlement, que les décisions de ce genre sont prises à l'extérieur du Parlement et qu'elles ne relèvent pas du Président.

À mon avis, la solution consiste probablement à demander au comité de se pencher sur toute la question du rôle du Président de la Chambre et de celui du Bureau de régie interne en ce qui touche l'établissement de directives sur les édifices du Parlement. Nous ne nous opposons sûrement pas, monsieur le Président, à ce que les députés prennent un taxi et se fassent déposer sous la Tour de la Paix, si tel est leur désir.

• (1520)

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, la journée me paraît absolument magnifique dans la région de la capitale nationale. Pourquoi cette question d'accès poserait-elle un problème alors qu'il suffit de parcourir quelques mètres à pied jusqu'à l'édifice du Centre? J'ai aussi l'impression que. . .

M. Gauthier: Comment êtes-vous venu ici? Avec votre chauffeur?

M. Mayer: Vous voulez savoir comment je suis venu. Pour la gouverne des députés, j'ai l'habitude de venir à pied. Je ne viens jamais en voiture jusqu'à l'édifice du Centre. Quand j'en ai la possibilité, je prends les autocars verts. Je suis convaincu que ces cars étaient en service.

M. Keyes: Non; ils ne l'étaient pas!

M. Mayer: S'ils ne l'étaient pas, alors ils ne l'étaient pas. Je ne le savais pas.

Il demeure que, si l'accès est possible et qu'il suffit de parcourir quelques centaines de mètres à peine par une aussi belle journée, à mon avis, les députés d'en face exagèrent un peu avec ce rappel au Règlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest et d'autres de ses collègues ont fait état de leur question de privilège à la présidence. Essentiellement, comme on vient de nous l'expliquer au cours des dernières minutes, certains véhicules transportant à leur bord des députés ont été effectivement arrêtés pendant au moins un certain temps.

On a même laissé entendre qu'on aurait empêché certains députés d'entrer par la porte principale. Je pense que c'est le député de Windsor-Ouest qui s'en est plaint. Le secrétaire parlementaire a formulé une recommandation qui me paraît tout à fait raisonnable. Il n'est pas très clair qui au juste a autorité sur les lieux hors des murs de ces édifices et, compte tenu des circonstances, je déclare que, à prime abord, il y a matière à soulever la question de privilège; j'espère qu'on présentera la motion opportune.

Recours au Règlement

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Hamilton–Ouest:

> Que la question de la difficulté éprouvée aujourd'hui par certains députés à accéder par taxi à la colline du Parlement soit renvoyée au Comité permanent des élections et privilèges.

(La motion est adoptée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES MOTIONS D'OPPOSITION PORTANT SUR LES CRÉDITS

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Kingston et les Îles pour un rappel au Règlement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais intervenir pour aider Votre Honneur à statuer sur les questions soulevées ce matin par le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement. Il vous a posé deux ou trois questions hypothétiques et je voudrais exposer notre position sur cette question pour que vous puissiez en tenir compte en rendant votre décision.

La principale question qu'il a posée était: Avant qu'une motion puisse être présentée pour être débattue un jour désigné, est–il nécessaire que le gouvernement désigne ce jour–là? J'ai consulté les ouvrages des experts en la matière le mieux que j'aie pu et, selon moi, il n'est pas nécesaire que le jour soit désigné pour que l'opposition puisse présenter une motion.

Je renvoie la présidence à l'alinéa 81(12) *b*) du Règlement qui dispose qu'en présentant, un jour désigné, une motion qui doit faire l'objet d'un vote un vendredi, l'opposition doit donner un préavis de 48 heures. Si l'interprétation du secrétaire parlementaire était correcte, en retardant jusqu'au jeudi soir la désignation d'un vendredi consacré à l'opposition, le gouvernement pourrait pratiquement empêcher l'opposition de demander un vote ce vendredi–là. Or, il est clair que le Règlement laisse le choix à l'opposition. Je soutiens donc que la réponse à cette première question doit être: Non, il n'est pas nécessaire qu'un jour ait été désigné pour que l'opposition puisse présenter un motion pour un tel jour.

Deuxièmement, pour la gouverne de mon collègue, je rappelle que l'avis a bel et bien été donné dans le *Feuilleton* de jeudi conformément aux dispositions des paragraphes 81(12) et 81(14) du Règlement. Il ressortait clairement, dans le premier avis, que la motion du chef de l'opposition devrait être débattue et faire l'objet d'un vote vendredi de la semaine dernière.

Mais le gouvernement a décidé de ne pas désigner vendredi dernier comme jour réservé à l'opposition et c'est pour cela que le député d'Algoma a donné le jeudi un avis qui devait paraître le vendredi comme en fait foi le *Feuilleton* de vendredi dernier. Les libellés des deux avis de motion sont identiques, mais le premier a été remis pour tenir compte des dispositions de l'alinéa 82(12)c) du Règlement.

Je considère que toute décision à ce sujet doit se fonder sur les dispositions de l'alinéa 81(12)c) du Règlement et j'ai déjà parlé de l'autre problème. A mon avis, il n'est pas nécessaire que l'on ait désigné une journée pour donner préavis d'une motion à débattre.

Quant au retrait des motions, le secrétaire a prétendu que le Règlement ne permettait pas au député de les retirer sans recourir à la Chambre. Je vous renvoie au commentaire 543 de la sixième édition de Beauchesne qui dit ce qui suit:

> Il n'y a que deux façons de retirer du *Feuilleton* un avis déjà inscrit, soit en prévenant par écrit le Greffier de la Chambre, soit en se levant à la Chambre, à sa place, pour informer l'Orateur que l'on désire renoncer à sa motion ou la retirer.

Si je ne m'abuse, un préavis a été remis au greffier et, la motion ayant été ainsi retirée d'office, le député n'a pas à intervenir ou à demander la permission à la Chambre pour le faire. Je vous demande donc, monsieur le Président, de rendre une décision en conséquence.

Le député a prétendu qu'il était antiréglementaire de faire inscrire plusieurs avis. Là–dessus je rappellerai l'alinéa 81(12)*c*), qui dit «lorsqu'il a été donné préavis de deux motions ou plus par des députés de l'opposition. . .» Il n'est pas question de partis, il est question uniquement des députés de l'opposition.

Dans le cas présent, il y a eu deux avis, donnés par deux députés de l'opposition, et à ce qu'il semble un troisième avis a été donné pour aujourd'hui. Je répète que l'article donne clairement à entendre qu'il peut y avoir plusieurs avis et que le président doit être appelé à choisir. Mais dans le cas présent, cette obligation n'existe pas parce qu'il y a eu retrait.

Enfin, sur la question de savoir s'il a été donné préavis dans les règles, j'estime qu'il était parfaitement dans les règles dans le cas présent parce que d'après l'ordre spécial adopté par la Chambre au mois d'avril dernier, et modifié en juin, puis en septembre si mes souvenirs sont fidèles—je ne possède pas toutes les dates des modifications—le secrétaire parlementaire sait que deux jours désignés ont été prévus pour intervenir avant la fin octobre, et qu'à la date de jeudi, cela devait se faire soit vendredi, soit lundi, soit mardi. Il était évident qu'un de ces trois jours allait être désigné. Je soutiens donc qu'il était plus que dans l'ordre, je dirai même qu'il était généreux et équitable que l'opposition décide de donner son préavis le mercredi soir puisqu'elle désirait un débat puis un vote sur l'agriculture pour le vendredi.

Pour replacer les choses dans leur cadre, je voudrais lire ce qu'a dit le whip en chef du gouvernement le jeudi 26 octobre, page 5210 du hansard. Vers 20 ou 21 heures, on lui a demandé quels allaient être les travaux de la Chambre vendredi. Voici sa réponse:

> Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement a prévu de revenir dans cette enceinte pour le vote de 1 heure du matin et il comptait alors donner des précisions au sujet des travaux de la Chambre.
>
> La fin du débat nous a pris par surprise et le vote s'est déroulé avec une telle rapidité que mon collègue n'a pas pu se joindre à nous; or c'est lui qui détient les renseignements demandés. Aussitôt qu'il arrivera, nous en ferons part aux députés. Les travaux reprendront à 10 heures demain matin.

Manifestement, à 21 heures, jeudi soir, aucun ministériel, sinon le leader parlementaire du gouvernement qui avait fui la Chambre à ce moment-là, ne savait au juste ce que seraient les travaux le lendemain. Il était censé revenir à une heure du matin et nous préciser les travaux de la journée.

Cela montre bien à quel point le gouvernement administre mal les travaux de la Chambre. L'honorable secrétaire parlementaire, je le reconnais, était absent la semaine dernière et n'a pas été témoin de cet exemple frappant de mauvaise gestion de la part de ses collègues. En fait, je prétends que s'il avait été là, les choses ne se seraient peut-être pas passées aussi mal. Il n'en demeure pas moins, qu'on s'y est vraiment très mal pris.

Le gouvernement ne pouvait décider d'une journée à l'autre ce qu'allaient être les travaux. Lorsqu'il n'a pas désigné vendredi comme journée d'opposition, il a dû alors faire de lundi et de mardi des journées d'opposition, ce qui nous a forcés à modifier notre avis et à retirer les anciens avis qui avaient été donnés, comme nous en avons parfaitement le droit.

En terminant, je voudrais préciser ceci. Votre Honneur peut fort bien ne pas se préoccuper de la mauvaise gestion des travaux de la Chambre. Je veux bien l'admettre, car c'est davantage une question d'ordre politique que de procédure, mais je prétends que le gouvernement, en invoquant le Règlement, n'a pas le droit de soulever des questions hypothétiques et de les soumettre à Votre Honneur.

• (1530)

Votre Honneur doit rendre des décisions en se basant sur les faits. Au début de ses observations, le secrétaire parlementaire a signalé que du point de vue de la procédure, la motion que nous débattons aujourd'hui était tout à fait recevable et ainsi, j'invite Votre Honneur à juger tout ce rappel au Règlement irrecevable immédiatement, car les questions que mon collègue pose sont tout à fait hypothétiques et ne devraient pas être abordées normalement dans le cadre d'une décision rendue par la présidence.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le rappel au Règlement de mon collègue et je voudrais simplement préciser que pour bien présenter la question de façon sérieuse—et je suis persuadé que c'était là son intention—il devrait peut-être s'assurer qu'il a bien tous les faits en main.

Puisque j'étais présent, je peux en parler en connaissance de cause. En premier lieu, le député a dit que le whip du gouvernement ne pouvait pas donner l'ordre du jour à 21 heures ce soir là parce qu'il pensait que le vote aurait lieu à 1 heure du matin. J'étais à la Chambre et j'ai entendu le whip du Parti libéral, je crois, déclarer le doigt levé: «Vous serez ici jusqu'à 1 heure du matin pour voter.»

Deuxièmement, le whip du gouvernement n'a pas fait sa déclaration à 21 heures, mais à 19 h 50 exactement parce qu'après, je suis allé au restaurant parlementaire pour manger, mais on m'a dit qu'il était fermé, il était environ 20 heures moins 2.

Je crois maintenant que le député pourrait corriger sa déclaration en fonction de mes précisions pour que vous puissiez examiner plus judicieusement sa requête.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger inutilement l'interruption du débat, mais je tiens à intervenir.

Sauf erreur de ma part, le député affirme qu'il faut donner un préavis de 48 heures pour avoir un jour réservé à l'opposition. Notre position, c'est qu'aucun avis n'a été donné à la Chambre nous permettant de savoir que tel ou tel jour sera un jour réservé à l'opposition et, par conséquent, il nous est difficile d'imaginer que des motions puissent être inscrites au *Feuilleton* en vue d'un débat dont la date n'a pas encore été fixée.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai peine à en croire mes oreilles. Nous tentons d'exprimer une opinion très simple. Il restait, en octobre, trois jours de débats à la Chambre. Deux de ces jours devaient nécessairement être des jours réservés à l'opposition. Comme le gouvernement refusait de nous dire ce qui se passe, nous avons pensé recourir à fond au Règlement et nous l'avons fait. Voici ce que prévoit l'alinéa 81(12)*a*) du Règlement:

> Il sera donné, par écrit, un préavis de quarante-huit heures concernant les motions portant adoption des crédits provisoires, du budget des dépenses principal, d'un budget des dépenses supplémentaire ainsi que des motions visant à rétablir tout poste du budget.

C'est exactement ce que nous avons fait. Et comme le gouvernement persistait à ne pas vouloir nous dire ce qui allait se passer le lendemain, nous avons inscrit une autre motion au *Feuilleton* de peur qu'il ne se joue de nous.

M. Cooper: Inutilement.

M. Gauthier: Oui, mais vous formez un gouvernement très retors. Vous êtes ainsi faits. Vous ne songez qu'à vous jouer de l'opposition. C'est pourquoi nous avons présenté deux motions. Rien dans le Règlement ne nous interdit de présenter deux, trois ou même quatre motions. Il vous faudra décider, monsieur le Président, laquelle de ces motions sera mise aux voix lorsque le gouvernement voudra bien nous dire si la journée de l'opposition aura lieu demain ou après-demain. Voilà le problème.

Le gouvernement ne veut pas nous dévoiler son programme et il s'attend à ce que nous le devinions. Eh bien, s'il veut jouer à ce petit jeu, il va être servi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à remercier tous les députés pour leur contribution. La présidence prend bonne note des observations qui ont été présentées ici cet après-midi, et nous allons maintenant revenir à l'ordre du jour. Lorsque la Chambre a suspendu ses travaux, à 13 heures, la parole était au député d'Algoma.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES POLITIQUES AGRICOLES ET COMMERCIALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour avoir compromis l'avenir de l'agriculture canadienne par ses politiques commerciales inconsidérées, et en particulier l'accord commercial canado-américain:
>
> 1) qui n'ont pas réussi à donner accès au marché américain, en dépit des promesses faites par le premier ministre au cours des élections générales de 1988;
>
> 2) qui n'ont pas réussi à contrecarrer les mesures protectionnistes de États-Unis (y compris celle qui ont été prises après l'adoption de l'accord commercial) contre les produits agricoles canadiens tels le porc et les autres produits vitaux pour notre économie;
>
> 3) qui n'ont pas réussi, ainsi que le démontre la décision récente d'un comité du GATT relative à la crème glacée et au yogourt, à garantir au Canada la possibilité de conserver ses systèmes d'offices de commercialisation et d'aménagement ordonné de la commercialisation;
>
> 4) qui n'ont eu aucun effet sur les programmes américains de subventions aux exportations agricoles, comme l'*Export Enhancement Program*, qui sont contraires à l'«esprit» prétendu de l'accord commercial, tandis que le gouvernement canadiens s'employait d'autre part unilatéralment à démanteler les programmes qui sont bénéfique pour les agriculteurs de Canada; et
>
> 5) qui n'ont pas réussi à susciter la confiance des agriculteurs dans l'avenir du système canadien d'approvisionnement alimentaire et dans sa capacité de garantir l'approvisionnement à long terme des consommateurs.—*Le chef de l'opposition.*

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'étais inquiet et me demandais si la Chambre essayait de faire en sorte que notre journée de l'opposition se passe sans aborder la question très importante dont nous som-

mes saisis, à savoir notre motion qui décrit la terrible incertitude et la peur éprouvées dans bien des zones rurales du Canada par suite des décisions du gouvernement en matière commerciale. Manifestement, je ne pense pas qu'à aucun moment les offices de commercialisation, les lois et les programmes de soutien y afférant aient été plus menacés.

J'ai trouvé intéressants les propos du ministre d'État chargé des Céréales parce qu'il a parlé de l'histoire de l'agriculture dans notre pays et de toutes sortes d'autres questions, mais il n'a pas abordé les quatre ou cinq points de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui concernent le fait que le gouvernement n'a pas réussi à obtenir l'accès au marché américain.

Il n'a pas dit que le gouvernement n'a pas réussi à contrecarrer les mesures protectionnistes des États-Unis contre des produits tels que le porc. Il n'a pas parlé du danger qui menace les offices de commercialisation et la gestion de l'offre. Il n'a pas parlé du fait que nous avons signé un accord avec les États-Unis où les deux parties se sont engagées à ne pas entraver les relations commerciales que l'autre partie entretient à l'étranger. Pourtant, les États-Unis accroîssent le financement de leur programme de stimulation des exportations. Il n'a pas mentionné non plus le fait que les Canadiens n'ont plus tellement confiance en leur système global de gestion de l'offre.

J'ai trouvé intéressant par ailleurs qu'il parle des milliards de dollars que le gouvernement a investis dans les guerres commerciales que la CEE et les États-Unis mènent depuis deux ou trois ans. Il a parlé de ces milliards de dollars, mais n'a pas dit un mot à propos des quelque 500 millions de dollars que le ministre des Finances a retranchés du budget du ministère de l'Agriculture en avril dernier.

Parmi les programmes visés, dont la valeur s'élève à 500 milliards de dollars, figure le programme des paiements anticipés. C'est quand même assez intéressant de noter qu'il n'en a pas glissé mot, quand on sait que presque toutes les grandes organisations agricoles du Manitoba, celles des Keystone Agriculture Producers, les Manitoba Canola Growers, les Manitoba Corn Producers, les Manitoba Pulse Producers, les Western Barley Growers, la Fédération canadienne de l'agriculture, y compris les syndicats, et d'autres organismes s'opposent à la position du gouvernement, qui veut modifier le financement accordé dans le cadre du programme des paiements anticipés, programme que le ministre n'a pas daigné mentionner.

Les crédits

Au printemps 1988, l'ex-ministre de l'Agriculture a solennellement promis aux producteurs laitiers du Canada de renforcer et de protéger les éléments fondamentaux du système de gestion de l'offre appliqué au pays. Il a promis de transférer plus de produits, comme la crème glacée et le yogourt, de la liste des tarifs à la liste des marchandises d'importation contrôlée, ce qui permettrait de sauver tout le système de gestion de l'offre.

Il l'a déclaré maintes fois à la Chambre des communes et pendant la campagne électorale, et voilà qu'aujourd'hui une décision menace d'anéantir toute l'économie agricole canadienne, la gestion de l'offre et les offices de commercialisation.

Nous ne pouvions pas croire le ministre à ce moment-là parce que le président du Comité des finances du Sénat américain, le sénateur Benson, s'en plaignait justement. Dès que le gouvernement a inscrit ces produits, comme la crème glacée et le yogourt, sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, le gouvernement des États-Unis a demandé à un groupe spécial du GATT de rejeter les contrôles d'importation que le Canada avait imposés. Une décision a été prise en ce sens il y a environ un mois.

Cette décision, qui arrive au moment le plus inopportun, aura des conséquences très graves pour l'industrie laitière canadienne. Le ministre de l'Agriculture a beau manigancer mais, si le GATT maintient cette décision, nous prédisons qu'il finira par l'accepter à l'issue de la réunion du groupe spécial du GATT le 4 décembre à Genève, mais il ne la mettra probablement pas en application avant la fin des négociations du GATT en décembre 1990. Mais compte tenu des circonstances, le tribunal ne pouvait pas rendre de pire décision. De toute évidence, le gouvernement aurait dû inclure dans l'Accord de libre-échange une disposition permettant de contrôler ces importations.

• (1540)

Les Américains, eux, n'ont pas manqué de le faire. Ils ont en effet pris soin d'inclure une clause de désistement qui interdit l'importation de certains produits aux États-Unis. Si le gouvernement avait vraiment à coeur de protéger notre régime de gestion de l'offre et nos offices de commercialisation, il aurait fait en sorte qu'une clause de ce genre figure dans l'Accord de libre-échange. Nous devons maintenant envisager la perspective de perdre d'ici un an tout contrôle sur les importations, contrôle qui joue un rôle déterminant dans notre gestion de l'offre. Ce jugement risque d'avoir des conséquences désastreuses, non seulement pour le secteur laitier, mais pour tous les producteurs de volailles, qu'il s'agisse de poulets à rôtir, de dindons ou d'oeufs.

C'est là l'une des conséquences navrantes de l'Accord de libre-échange. L'affaire des droits compensateurs sur le porc est encore plus triste, même si on a du mal à choisir entre les deux. L'automne dernier, un jour d'octobre, les États-Unis ont adopté l'Accord de libre-échange, mais ils se sont immédiatement empressés de modifier les dispositions concernant les droits compensateurs grâce à leur *Omnibus Trade Bill*.

C'est comme s'ils avaient dit: «D'accord! Nous avons signé un Accord de libre-échange avec le Canada, mais nous allons rendre l'application de nos droits compensateurs encore plus rigoureuse en contravention de l'esprit de l'accord.» Le 3 avril 1987, le premier ministre aurait déclaré au *Wall Street Journal*: «On ne peut conclure un accord de libre-échange et s'attendre que les lois compensatoires traditionnelles s'appliquent. Aux États-Unis, n'importe quel groupe insatisfait peut déclencher à sa guise l'application de ces lois. Ce serait tout à fait stupide de conclure un Accord de libre-échange, si nous devions entendre l'autre partie nous déclarer qu'elle s'excuse, mais qu'elle a oublié de nous dire qu'elle allait conserver certains petits tours dans son sac, comme par exemple les droits compensateurs.»

Les Américains ne les ont pas seulement tous conservés, comme le chef de l'opposition l'a dit, dans l'article 1901(2), mais ils les ont renforcés. Ils ont déclaré que tout droit compensateur appliqué à un produit de base serait réputé s'appliquer au produit secondaire, c'est-à-dire au porc dans ce cas-ci. Ils appliquent un droit compensateur au porc canadien depuis environ deux ans.

Ce droit de 2,6c. la livre est donc en place. Mais nous savons que les paiements effectués dans le cadre du programme tripartite de stabilisation du prix du porc ont été considérables, de l'ordre de 36 $ le porc en 1989, semble-t-il, comparativement à une moyenne de 6 $ le porc en 1988. Les producteurs qui vendent du porc aux États-Unis pourraient donc se voir imposer des droits compensateurs à effet rétroactif remontant jusqu'en septembre dernier.

Et voilà que le Conseil canadien du porc prend des dispositions pour prélever 2 $ sur chaque porc vendu dans ce pays, non seulement sur ceux qui sont vendus aux États-Unis et qui représentent peut-être environ 25 p. 100 de notre production, mais sur ceux qui sont vendus au Canada, au Japon et à d'autres pays. Cela revient à dire que nous achetons l'accès au marché américain, cet accès dont le premier ministre a parlé dans l'interview accordée au *Wall Street Journal* en 1987. Les échanges ne sont pas très libres, si nous devons prélever 2 $ sur chaque porc vendu au Canada, qu'il soit destiné aux États-Unis ou non.

Il est facile de voir pourquoi le ministre d'État chargé des Céréales n'a pas réagi à la motion présentée aujourd'hui, car le gouvernement a vraiment saboté nos relations commerciales avec les États-Unis et les répercussions se font sentir dans bien d'autres secteurs.

L'autre question qui nous crée énormément de soucis a trait au fait que, aux termes de l'accord commercial avec les États-Unis, nous avons accepté de négocier, d'ici cinq à sept ans, une liste de subventions qui ne seront pas sujettes à l'imposition de droits compensateurs de la part de l'un ou de l'autre pays. Fait à noter, le budget présenté plus tôt cette année et certaines mesures du gouvernement indiquent que neuf des 14 ou 15 subventions mentionnées dans l'accord commercial sont réduites ou complètement supprimées.

À notre avis, monsieur le Président, le gouvernement a sapé le fondement de notre important système d'offices de commercialisation et de gestion des approvisionnements de porc. Nous croyons que les mesures que le gouvernement a prises, non seulement en vertu de l'accord commercial mais aussi dans les négotiations en cours au GATT, empêchent les offices de fonctionner librement. Voilà pourquoi nous avons proposé la motion d'aujourd'hui dans laquelle nous reprochons au gouvernement de ne pas avoir pris les mesures appropriées pour stimuler notre industrie agricole.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends part au débat pour demander au gouvernement de mettre fin à sa politique actuelle qui nuit à notre système de commercialisation, ne tient aucun compte des besoins des agriculteurs canadiens, force les jeunes à quitter la ferme et menace l'avenir des régions rurales du Canada. C'est vraiment regrettable que tant d'agriculteurs et de femmes d'agriculteurs soient forcés de se trouver un emploi sur le marché du travail, non seulement pour survivre, mais aussi pour subventionner leur propre exploitation agricole.

Dernièrement, j'ai été étonné et renversé d'apprendre que le secrétaire d'État américain à l'Agriculture a dit qu'il a l'intention de prendre des mesures au sujet des Canadiens et de leurs programmes de subventions. C'est bien un cas où la pitié se moque de la charité. Les producteurs de blé de l'Ouest peuvent cultiver le blé de la plus haute qualité du monde. Parce qu'ils effectuaient une percée sur les marchés des États-Unis, les producteurs américains du même blé durum ont prié leur gouvernement de frapper le blé canadien d'un droit compensateur pour lui bloquer l'entrée aux États-Unis.

Parce que notre blé était de qualité supérieure et qu'on peut facilement se le procurer en s'adressant à la Commission canadienne du blé, la Commission et les agriculteurs ont pu satisfaire la demande. C'est triste, après s'être laissé dire que l'Accord de libre-échange ouvrirait les marchés des États-Unis aux produits canadiens et en garantirait même l'accès, de voir tout à coup s'abattre une autre mesure compensatrice sur nos exportations aux États-Unis, d'abord de porc sur pied, puis de porc abattu.

Quand nous en avons parlé aux représentants américains, ils ont répondu qu'ils avaient évidemment le droit d'intervenir en vertu du bill omnibus sur le commerce qui l'emporte sur l'Accord de libre-échange. Ce dernier n'a été ratifié qu'après l'entrée en vigueur du bill omnibus.

Il y a donc ces mesures qui frappent le porc canadien, le porc sur pied, ces menaces qui pèsent sur nos producteurs de blé durum et il est aussi question d'une mesure contre les exportations de boeuf canadien aux États-Unis. Je n'ai pourtant entendu aucun des ministres dire quelles mesures ils prendront contre les États-Unis ou, en fait, quelles lois les Américains ont modifiées pour conclure l'Accord de libre-échange.

Je suis scandalisé que le gouvernement d'un pays doté d'autant de ressources que le Canada se laisse coincer au point de se voir interdire ces marchés, les Américains menaçant en plus de prendre des mesures compensatrices que devait interdire l'Accord de libre-échange.

Je suis également plutôt scandalisé quand je lis les divers comptes rendus sur les négociations du GATT. Il circule divers mots à la mode. Celui qui retient le plus mon attention est «tarification». Si nous demandons ce que signifie le terme «tarification», certains des négociateurs et des fonctionnaires nous disent qu'il signifie: supprimer et remplacer par des droits tarifaires toutes les restrictions et toutes les barrières à l'importation, qui sont peut-être parfois invisibles mais existent néanmoins et dont certaines sont prévues par des dispositions législatives. Bien entendu, la démarche suivante consistera à négocier ces tarifs à la baisse, étape par étape, jusqu'à ce que les produits circulent librement entre les différents pays.

Les crédits

• (1550)

En toute sincérité, bien qu'il puisse être enthousiasmant d'entendre des gens dire qu'ils peuvent faire concurrence aux États-Unis, nous devons nous rendre compte que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous, car c'est Dame Nature qui en a décidé ainsi. Au Texas, par exemple, on peut produire jusqu'à trois récoltes par année, en Californie, trois récoltes de tomates par année, mais en Ontario, seulement une. Évidemment, nous pouvons alors deviner où les produits seront cultivés si nous optons pour la tarification et si nous négocions la suppression de toutes les subventions.

Le Canada a énormément de potentiel et de savoir-faire dans la production agricole, mais nous devons prendre conscience du fait que le climat ne nous est pas favorable. Compte tenu de cela, aucun pays ne devrait s'en laisser imposer au point de ne pas pouvoir produire ses propres denrées alimentaires parce qu'on s'est emparé de son marché.

Vendredi dernier, j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec M. John Kenneth Galbraith, économiste de renommée mondiale. Il a dit:

> Je crois réellement que le Canada, tout comme les États-Unis, possède une identité culturelle qui se manifeste dans la ferme familiale.

Il a ajouté:

> J'ai toujours pensé qu'en règle générale l'agriculture doit être assujettie à des offices de contrôle de l'offre ou de commercialisation de la production. Contrairement à ce qu'on observe chez General Motors (ou dans d'autres grosses sociétés), il n'y a en agriculture aucun contrôle interne de la production totale. Or, il est essentiel d'assujettir l'agriculture à un contrôle.

Pourtant, notre gouvernement saborde systématiquement les diverses structures de commercialisation que différents gouvernements ont mises en place, qui nous ont si bien servi dans les dernières années et qui faisaient l'envie des producteurs du monde entier. On a même dit que c'était le système de commercialisation le plus perfectionné du monde. Jamais nous n'avons causé d'excédents de l'un ou l'autre des produits qui entrent dans le système de production planifiée.

Je voudrais simplement comparer ce qui se produit ici. Par exemple, dans le secteur laitier, nous contrôlons la production par un processus de planification, pour les marchés tant de lait de transformation que de lait de consommation, qui a fait merveille. Par comparaison, quatre ou cinq États américains sont actuellement affligés de graves pénuries de lait. La Georgie, un gros producteur, ne satisfait qu'à la moitié de ses besoins. Les approvisionnements en Alabama et au Tennessee sont insuffisants. Toute la côte est américaine souffre de pénuries. Même l'État de New York, l'un des principaux producteurs des États-Unis, manque de lait en ce moment. Jusqu'à l'État du Michigan qui en manque au nord et à l'est de Lansing. Le prix commence à peine à être profitable pour le producteur, et pour en arriver là il a fallu que chaque mois environ 1 p. 100 des producteurs américains décident d'abandonner.

Il est révoltant que ces pénuries surviennent aux États-Unis. Le consommateur va chercher son lait tous les jours. Pour avoir du lait en fin de semaine, il faut l'acheter avant 15 heures le samedi ou le dimanche à cause de la situation.

C'est un aperçu de ce que nous prépare le gouvernement. Il nous mène vers un système d'offre et de demande, et de pénuries. Je déteste l'orientation qu'il prend et qui livrera le Canada aux caprices de l'offre et de la demande qu'il ne contrôle plus, pour laisser l'initiative entre les mains d'entreprises.

Je termine en suppliant le gouvernement de prendre le temps de réfléchir à ce qu'il inflige aux agriculteurs, au crédit que leur offre la Société du crédit agricole et aux misères auxquelles il condamne notre population.

Il y a dans ma circonscription un homme qui est gravement handicapé. Depuis trois mois, il ne sait plus à quel saint se vouer, et rien n'a été fait pour l'aider à résoudre son problème. La Loi sur le crédit agricole stipule que la société peut faire des compromis, modifier des hypothèques et prendre toutes les mesures que peut se permettre son établissement de crédit. Pourtant, rien de tout cela n'a été fait dans le cas de cette famille.

Je demande au gouvernement de faire preuve de compassion, non seulement pour les producteurs du Canada qui sont aux prises avec de telles difficultés, mais aussi pour ceux qui sont abandonnés aux caprices du marché et qui dépérissent peu à peu.

Pour terminer, je veux simplement demander au gouvernement de prendre un temps d'arrêt pour voir où il s'en va et pour se rendre compte à quel point il s'est fait avoir par les États-Unis dans l'Accord de libre-échange et les guerres de subventions qui prennent actuellement de plus en plus d'ampleur. Je voudrais faire remarquer au gouvernement que le comité des crédits des États-Unis a, pour la deuxième année, fixé une limite de 770 millions de dollars pour le financement des programmes de subventions aux exportations.

Le gouvernement doit prendre des mesures, il doit s'affirmer et ne plus se laisser bousculer.

M. Vanclief: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations et poser une question au député de Lambton—Middlesex. Le gouvernement se vante d'avoir obtenu, dans le cadre de la disposition des cinq jours de l'Accord de libre-échange, des conditions très favorables concernant les droits de douane temporaires sur les fruits et légumes frais.

Ayant moi-même produit de grandes quantités de fruits et de légumes, je peux dire à la Chambre qu'en réalité, si les prix se maintiennent en deça d'un certain niveau pendant cinq jours consécutifs, il est déjà trop tard. En d'autres termes, si cela se produit pendant deux ou trois jours, alors quelqu'un peut dire que les prix sont acceptables le quatrième jour et que le cycle de cinq jours est rompu.

Examinons, par exemple, la production des fraises au Canada, dont la saison dure à peine trois semaines et demie à quatre semaines. Ne sera-t-il pas trop tard s'il nous faut prouver que les prix à l'importation ont été trop bas pendant cinq jours consécutifs? Une fois la preuve faite, il y a toutes les mesures administratives à prendre et, pendant ce temps, le produit continue à arriver de l'étranger. Je voudrais demander au député si, à son avis, cette disposition des cinq jours a la moindre chance de succès.

Par ailleurs, toujours dans le domaine des fruits et légumes, on entend souvent parler d'harmonisation, dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Qu'est-ce que le député de Lambton—Middlesex croit qu'il se passera au fil des ans, à mesure que nous harmoniserons avec les États-Unis nos catégories de produits, notre réglementation et nos normes sur les résidus? Continuerons-nous à avoir les normes de sécurité alimentaire dont nous sommes si fiers à l'heure actuelle?

M. Ferguson: Monsieur le Président, je remercie le député de me poser cette question. Il est évident que l'harmonisation de la réglementation qui s'est effectuée depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs s'est traduite par un nivellement des normes vers le bas, au niveau des normes américaines. Les Canadiens ne peuvent plus prétendre avoir adopté les normes de qualité les plus élevées du monde, non seulement en ce qui concerne les fruits et légumes, mais aussi les grains.

Nous nous inquiétons tout autant du fait que le gouvernement pourrait, par le truchement du libre-échange, mettre en place un système en vertu duquel on pourrait faire entrer au Canada du grain sans en déclarer la catégorie ni la qualité. Tout ce qu'il faut, c'est un certificat d'utilisateur final. Il pourrait arriver qu'en faisant entrer au Canada du grain de très mauvaise qualité on veuille saper la structure de prix en vigueur sur notre marché. Il conviendrait donc de veiller à ce que la catégorie et la qualité du grain importé figurent sur le certificat d'utilisateur final.

Je voudrais aussi parler brièvement de la disposition de retour au taux de droit NPF. Le député a tout à fait raison en ce qui concerne la récolte des fruits, de celle des fraises, des cerises et des pêches en particulier, parce que la structure de prix est établie au début de la récolte. Advenant le dumping de quelques chargements de fruits de mauvaise qualité, les prix s'effondreraient et ne se relèveraient pas jusqu'à la fin de la récolte, frappant durement nos producteurs, voire les acculant à la faillite.

• (1600)

J'ai cité il y a quelques instants les paroles d'un député que j'ai écouté attentivement vendredi dernier. Il a parlé de la concentration du pouvoir sur les marchés, de la toute-puissance des multinationales et de ses effets sur l'agriculture canadienne. Il est catégorique: les producteurs doivent avoir sur le marché le pouvoir nécessaire pour résister à cette domination. Ce n'est que grâce aux structures que nous avons établies au Canada, aux offices de commercialisation, que nous pouvons y arriver. Ce serait un crime que de les abolir, comme ce gouvernement est en train de le faire.

M. Gustafson: Monsieur le Président, j'ai seulement quelques commentaires à faire sur les remarques du député de Lambton—Middlesex. Premièrement, il est évident qu'il n'est pas familier avec la situation des prairies de l'Ouest en ce qui concerne surtout le blé, le blé dur et les exportations de blé dur aux États-Unis. Nous avons exporté des quantités records de blé dur de la meilleure qualité. De plus, les agriculteurs canadiens peuvent soutenir la concurrence sur le marché extérieur. Nous produisons, sans aucun doute, le meilleur blé roux vitreux de printemps du monde. Bien que nous ayons connu des problèmes sur le marché international—personne n'en doute—aucun gouvernement canadien n'a jamais défendu les intérêts des agriculteurs aussi bien que le gouvernement actuel. Le député aurait avantage à se documenter un peu mieux avant de parler ainsi.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue de l'autre côté que je suis un producteur de blé, même si je ne produis pas du blé dur. En fait, environ 186 000 tonnes ont été exportées aux États-Unis cette année. Cette augmentation considérable sur les années précédentes est précisément attribuable à l'excellente qualité de ce blé qui fait honneur aux agriculteurs canadiens qui l'ont produit.

Je voudrais lui dire aussi que cinq organisations agricoles des Prairies ont écrit au ministre de l'Agriculture pour lui demander de répliquer à cette mesure américaine. Il ne l'a pas encore fait. Je demanderais à mon collègue de l'autre côté de presser le ministre de l'Agriculture et ses deux assistants d'agir au plus tôt. Ils ont trois ministres à temps partiel. J'espère qu'à eux trois ils mettront fin à ces mesures et qu'ils protégeront les intérêts de nos producteurs canadiens.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à nouveau à la Chambre pour parler de l'avenir de l'agriculture et dénoncer les mesures du gouvernement actuel qui définissent un environnement beaucoup plus difficile et incertain pour les localités agricoles du Canada.

Aujourd'hui tout particulièrement, il est intéressant de voir que nous nous mettons enfin à parler de façon concertée des répercussions de l'Accord de libre-échange récemment conclu et qui est mis en oeuvre depuis maintenant presque un an. Je pense que certains des arguments en faveur de l'accord commencent vraiment à se retourner contre le gouvernement, surtout dans le monde agricole.

Je me rappelle très bien que ce débat faisait rage dans les localités agricoles de la Saskatchewan lorsque je sollicitais l'investiture de mon parti pour devenir candidat dans ma circonscription. Le premier ministre de la province, l'honorable Grant Devine, est venu à Prince-Albert et a fait un exposé à la population de la région au sujet de l'Accord de libre-échange. Il a fait valoir très clairement deux arguments en matière agricole. C'était bien sûr l'aspect important en Saskatchewan, une province agricole dont l'économie dépend de ce secteur. Il ne pouvait évidemment pas se déclarer partisan à outrance d'un accord qui allait démolir la principale industrie de sa province.

Il a cependant énoncé deux arguments que j'ai retenus. Tout d'abord, notre accès aux marchés au moyen du système de gestion de l'offre s'en trouverait amélioré grâce à cet Accord de libre-échange, car il était démontré dans l'accord de façon plus que certaine que notre accès aux marchés serait meilleur qu'il n'était.

Deuxièmement, il a affirmé que nous devions conclure cet Accord de libre-échange et que les agriculteurs devaient l'appuyer parce qu'il présentait un grand potentiel pour la vente de viande rouge sur le marché américain. Sans le libre-échange, cet accès pour la viande rouge était non seulement pas assuré mais pouvait très bien être compromis.

Je tiens à dire qu'il y a des agriculteurs qui ont écouté les propos du premier ministre et qui en ont été partiellement convaincus. Ils se sont dit: Nous aimerions bien vendre la viande rouge sur le marché américain. Nous ne voulons pas perdre ce marché. Il y avait eu des menaces de droits compensateurs sur le porc. Il y a une partie du monde agricole qui a dit oui, le libre-échange agricole devrait être avantageux pour les agriculteurs.

Qu'est-ce qui s'est passé depuis? Je pense que c'est en train de devenir toute une litanie. Tout d'abord, comme quelqu'un l'a déjà dit, nous avons renoncé au double prix du blé. Il y avait eu une promesse à l'époque que les 280 millions produits par le système du double prix du blé continueraient de retourner aux agriculteurs. Je n'ai encore rien vu de ce retour, je n'ai pas vu de substitutions sur le versement au titre du double prix du blé. En fait d'avantages pour le producteur, tout a disparu dans la nature.

Deuxièmement, le système des offices de commercialisation n'a jamais été si menacé qu'en ce moment, depuis le jour de sa création dans les années 1960. Il avait tenu le coup au GATT. C'est sans importance vraiment, comme l'a dit le député de Saskatoon—Humboldt. L'Accord de libre-échange a donné aux Américains deux voies pour nous attaquer, deux voies de harcèlement, et ils les utilisent toutes les deux. Ils les ont utilisées pour la crème glacée et le yogourt. S'ils obtiennent raison, il est certain que tout le système de gestion de l'offre va commencer à s'effondrer.

L'important, c'est moins les détails juridiques de ce qui se passe, que le fait que le premier ministre de la Saskatchewan et les représentants agricoles du gouvernement ont bien dit que nous abordions une ère d'entente et d'harmonie, qu'il n'y aurait plus de harcèlement, et qu'il fallait collaborer. Les gens aiment bien entendre ce genre de chose. Nous ne voulons pas devoir sans cesse nous battre contre les Américains pour avoir une part des marchés ou lutter contre le harcèlement. Ce n'est pas notre façon de faire. Quand avez-vous vu les Canadiens prendre des mesures contre les producteurs américains? C'est arrivé une fois dans le cas du maïs, mais on a rarement vu les producteurs canadiens saisir même les occasions qu'ils ont d'assener un coup à leurs homologues américains. Ce n'est pas notre façon de faire les choses. On nous avait dit que cela ne nous arriverait pas, mais c'est arrivé.

Par ailleurs, par sa politique agricole et la façon dont celle-ci est liée à l'Accord de libre-échange, le gouvernement nous a engagé dans une voie qui nous mènera vers une économie agricole fondée sur l'agri-commerce, comme c'est le cas aux États-Unis. L'avoine ne relève désormais plus de la Commission canadienne du blé.

Tout le monde sera certainement d'accord avec ceux qui disent que nous devons traiter plus d'avoine au Canada. Il n'y a aucune raison pour que l'avoine ne puisse pas être traitée au Canada sous les auspices de la Commission canadienne du blé. Nous faisons de la farine depuis des années et nous n'avons pas mal réussi à l'exporter, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Rien n'empêche que l'avoine soit traitée tout aussi efficacement par la Commission.

La mesure a été prise en dépit de l'opinion pratiquement unanime de la communauté agricole. Des sondages ont été réalisés par Decima Research, une société que le gouvernement semble écouter en période d'élections et à d'autres moments. Un sondage de Decima Research, donc, a montré que 70 p. 100 des agriculteurs voulaient que l'avoine continue à être commercialisée par la Commission canadienne du blé. La raison, c'est que la Commission a été notre principal ouvrage de défense et notre arme la plus efficace pour pénétrer les marchés internationaux. Elle fait l'envie des producteurs à travers le monde. Les Australiens en ont une, mais ils préfèrent la nôtre. J'ai eu l'occasion au moment de l'Action de grâce de parler à des agriculteurs du Mid-West américain. La première chose qu'ils vous disent c'est que nous avons une commission du blé très efficace, puis ils demandent que faire politiquement pour obtenir quelque chose de semblable.

Si le gouvernement était sérieux au sujet des marchés internationaux, et il devrait l'être, il devrait non seulement maintenir le rôle actuel de la Commission, mais en plus l'élargir en lui permettant de pénétrer dans d'autres domaines. Lorqu'une chose marche, vous l'utilisez. Le gouvernement prétend tout le temps qu'il faut choisir ceux qui gagnent. Il se peut que les perdants doivent perdre, mais lorsque l'on a un gagnant on l'encourage. Notre grand gagnant est la Commission canadienne du blé.

Ce matin, j'ai mis le ministre au défi de tenir un plébiscite. Je ne propose rien qui ne soit pas démocratique et je ne dis pas non plus que la majorité des agriculteurs s'en désintéresse. A mon avis, le moment est venu de consulter les agriculteurs et de leur demander s'ils tiennent à ce que le colza, ou le canola, relève de la Commission canadienne du blé.

• (1610)

Je veux rappeler à nos collègues libéraux, dont certains n'étaient sans doute pas encore des nôtres à l'époque, qu'il nous est déjà arrivé d'organiser pareille consultation. Toutefois, M. Otto Lang, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé à l'époque, ayant un préjugé personnel défavorable, avait prévu une question complexe à laquelle il y avait maintes possiblités de réponse et pour laquelle il fallait un résultat net d'au moins 50 p. 100. Or il était pratiquement impossible que la réponse à une question aussi partiale puisse être convenablement interprétée.

J'ai mis au défi le ministre d'État chargé des Céréales d'organiser un référendum pour voir si les agriculteurs canadiens veulent effectivement que le colza soit commercialisé par la Commission canadienne du blé. Je mets au défi le gouvernement de donner suite aux résultats de ce référendum car, s'il tient sérieusement à utiliser nos meilleurs instruments pour le commerce international, il doit alors prendre au sérieux la Commission canadienne du blé. Il doit mettre cet instrument à notre disposition avant que le canola ne cesse d'être une denrée rentable au Canada également.

En ce qui a trait aux divers programmes agricoles que le gouvernement se propose de mettre en oeuvre, je constate que d'ici à quelques semaines le ministre de l'Agriculture doit nous saisir d'un livre blanc où encore une fois nous verrons les mêmes principes généraux.

Le gouvernement préconise l'autarcie et parle de l'orientation des marchés. Or, cela nous rend plus vulnérables aux méfaits des marchés internationaux. C'est ce qui oblige nos petites entreprises de production à soutenir la concurrence des géants internationaux. Or, au lieu d'affaiblir la Commission canadienne du blé et les offices de commercialisation qui nous ont bien servis et qui sont des modèles du genre dans le monde, le gouvernement devrait déclarer une fois pour toutes qu'il n'ira pas plus loin dans ce travail de démantèlement, mieux qu'il fera cause commune avec les milieux agricoles pour trouver des moyens de les renforcer.

Il va de soi que personne n'a prétendu, de ce côté-ci de la Chambre, que nous pouvions nous passer des marchés d'exportation des produits agricoles. Nous avons besoin de ces marchés. Nous demandons au gouvernement de prendre des mesures pour aider les agriculteurs, et non pas Cargill, Continental. . .

Une voix: Nous devons rendre l'agriculture plus concurrentielle, n'est-ce pas?

M. Funk: Voilà un député du Manitoba qui prétend que nous devons rendre notre agriculture plus concurrentielle. C'est vrai. Mais ce n'est pas en coupant l'herbe sous le pied des agriculteurs que nous y parviendrons.

M. Foster: Monsieur le Président, les commentaires du député de la Saskatchewan m'ont beaucoup intéressé. J'aurais cru qu'il aurait écouté très attentivement les commentaires du secrétaire parlementaire du premier ministre. Il a fait allusion à la vente record du blé dur. Ses commentaires m'ont rappelé le discours que le vice-premier ministre a prononcé la semaine dernière devant la Commission canadienne des grains lorsqu'il a dit «que le gouvernement était profondément inquiet et profondément ennuyé de voir que les États-Unis avaient pris dernièrement des mesures contraires à l'esprit de l'Accord de libre-échange». Et il a ajouté que «les producteurs américains de blé dur ont tort de se plaindre continuellement à propos de nos exportations de blé dur destiné à la fabrication de pâtes alimentaires et de nouilles. Ils ont tort de nous menacer en parlant de mesures de représailles».

J'ai l'impression que si ces gens se trompent autant, c'est parce que quelque chose ne tourne pas rond dans l'Accord de libre-échange. Nous trouvons aussi qu'ils se trompent. C'est très naïf de la part du gouvernement de conclure avec les États-Unis un accord de libre-échange qui leur laisse toute latitude d'imposer des droits compensateurs et des droits anti-dumping en espérant qu'ils s'en abstiendront. À mon avis, c'est l'Accord de libre-échange qui est déficient.

Il est intéressant de noter que les producteurs américains de blé dur n'ont qu'à porter plainte auprès de leur commission du commerce international, puis à commencer à exercer une surveillance et à accumuler les renseignements nécessaires—ce qui coûte très cher—pour prendre une mesure de rétorsion contre les producteurs canadiens. Nous avons proposé un amendement à l'Accord de libre-échange pour pouvoir prendre des mesures semblables. Nous voulions renforcer l'accord, l'améliorer, mais évidemment, le gouvernement a rejeté notre proposition.

Je me demande si le député de la Saskatchewan, où les producteurs s'inquiètent probablement aussi de la situation actuelle, pense que l'Accord de libre-échange est déficient parce qu'il ne prévoit aucune mesure corrective pour faire face à ce genre de situations.

M. Funk: Monsieur le Président, je remercie le député pour son excellente question. Un député de la Saskatchewan n'aurait pas dû oublier de mentionner le blé dur, d'autant plus que le sud de ma province a connu quelques années très difficiles en raison de la sécheresse, de l'effondrement des prix, etc. En Saskatchewan, le blé dur est l'un des rares produits de l'agriculture à ne pas susciter de problèmes. En fait, il rapporte des millions de dollars aux agriculteurs de ma province.

Comme l'a dit le député, nous sommes maintenant victimes de harcèlement comme nous le sommes chaque fois que nous remportons un succès commercial. Les Américains ne sont pas intéressés aux pratiques commerciales justes. Cela devient de plus en plus évident. Dès que nous les doublons dans un secteur, ils ont recours au harcèlement. D'après ce que j'avais compris, l'Accord de libre-échange devait mettre fin à ce genre de harcèlement. D'abord, l'esprit était censé être différent. Ensuite, des mécanismes étaient en place pour libérer nos collectivités agricoles des misères qu'on leur fait constamment endurer.

L'allocution du vice-premier ministre m'a aussi intéressé. Il parle comme un député de l'opposition. C'est lui qui a fait la promotion de l'Accord de libre-échange. C'est lui qui l'a fait accepter aux Canadiens comme étant la solution. Un an plus tard, voici qu'il se plaint à Calgary de ce que l'accord ne fonctionne pas. J'aurais seulement espéré qu'il présente personnellement ces observations, et avec encore plus de vigueur peut-être, au ministre du Commerce international, qui est ici présent et qui, espérons-le, s'intéresse vivement à ces choses.

Le président suppléant (M. Paproski): La première intervention de dix minutes plus cinq minutes de questions et d'observations est expirée. La parole est maintenant au député de MacKenzie.

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, je veux dire ici quelques mots au sujet de la motion que propose aujourd'hui l'opposition et qui vise à blâmer le gouvernement pour avoir compromis l'avenir de l'agriculture canadienne par ses politiques commerciales inconsidérées, et en particulier l'accord commercial canado-américain. La motion comporte cinq points que je vais essayer de commenter dans les dix minutes dont je dispose.

Le premier point rappelle que les partisants du libre-échange nous avaient promis que cet accord nous donnerait accès au marché américain. Cela n'est pas évident. On s'est plutôt plaint de nos exportations de blé dur vers ce marché. Des mesures compensatrices ont été prises contre nos producteurs de porc qui cherchaient à percer ce marché.

Au cours du débat sur le libre-échange, les partisans de l'accord disaient que cet accord aurait au moins pour avantage de nous protéger de toutes mesures compensatrices contre les exportations de porc et de viande de porc. Il s'est trouvé qu'ils avaient tort. Ceux d'entre nous qui ont lu l'accord et étudié la législation américaine en étaient à peu près certains. Les mots étaient là. En fait, ils renforçaient la position des États-Unis, et leur pouvoir d'imposer des droits compensateurs leur ont permis, en vertu de la nouvelle loi américaine sur le commerce, de s'en prendre au produit secondaire, c'est-à-dire à la viande de porc qui était auparavant considérée comme un produit distinct des porcs.

À l'heure actuelle, en vertu d'une nouvelle loi américaine sur le commerce, la viande de porc est considérée comme un sous-produit des porcs. Si des subventions sont accordées à la production des porcs, on estime qu'elles s'appliquent à la production de la viande de porc. La viande de porc est donc assujetti à des droits compensateurs. Jusqu'ici—et nous en sommes à la dernière étape—, il semble que nous ayons perdu le débat sur les droits compensateurs.

Les producteurs de porc canadiens mettent de côté 2 $ par porc dans le but d'empêcher les transformateurs de faire baisser encore davantage les prix. Les producteurs sont disposés à encaisser la perte du marché américain et à établir une caisse au cas où des décisions futures permettraient d'imposer de façon rétroactive des droits compensateurs encore plus élevés, ce que la législation américaine en matière de commerce permet effectivement.

Les avantages dont nous jouissions dans la vente de porc et d'autres produits agricoles aux États-Unis ont disparu en partie à cause de l'accord commercial, mais aussi à cause d'un changement dans la valeur du dollar canadien imputable au gouvernement et à la politique de la Banque du Canada en matière de taux d'intérêt. Plus les taux d'intérêt montent, plus la valeur du dollar canadien augmente et plus il est difficile pour nos agriculteurs de soutenir la concurrence sur le marché américain.

• (1620)

Avec leurs initiatives, les ministériels ont obtenu un double résultat. D'une part, en signant l'Accord de libre-échange, ils ont bel et bien trahi les intérêts de nos agriculteurs. D'autre part, en haussant les taux d'intérêt et en surévaluant le dollar, ils ont presque ruiné ceux de nos exportateurs qui éprouvaient des difficultés financières, ce qui leur rend encore plus difficile la tâche d'exporter leurs produits aux États-Unis.

Nous n'avons pas encore reconnu combien il est difficile de traiter avec une puissance supérieure. Nous avons insisté là-dessus lors du débat sur le libre-échange. Si j'y reviens, c'est que toutes les parties prenant part actuellement aux négociations du GATT ont oublié selon moi que les conditions économiques ont beaucoup changé au niveau des échanges commerciaux. Quiconque se mêle d'élaborer des règlements devant régir les échanges commerciaux doit être parfaitement au courant de ces changements.

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, si nous avons échoué dans nos premiers efforts pour vendre notre blé sur le marché international, c'est parce que la Grande-Bretagne et l'Europe sont parvenus après la guerre à produire leur propre blé. Ils ont bien mis cinq ou six ans à remettre leurs champs en état et à se procurer les machines aratoires et les engrais, mais cela fait, ils sont devenus presque autonomes du jour au lendemain. C'est ainsi que nous avons perdu en grande partie un très vaste marché pour notre blé et notre orge au début des années 1950. Vous vous souvenez sans doute des excédents que nous avions à l'époque, monsieur le Président. Nous ne savions pas où trouver de nouveaux débouchés.

Les crédits

Petit à petit, nous sommes parvenus à en trouver, tout d'abord en URSS, puis en Chine. Maintenant, au beau milieu de ces négociations commerciales, nous nous trouvons vraisemblablement à un tournant de notre histoire. La Chine et l'URSS sont toutes les deux sur le point de devenir autonomes. Par contre, au même moment, nous assistons aux États-Unis à un étrange phénomène, alors que pour la deuxième année de suite, les Américains n'arrivent pas à produire toutes les denrées alimentaires dont ils ont besoin. Ils commencent à vivre à même les montagnes de céréales qu'ils ont entassées dans leurs entrepôts.

Si l'effet de serre et la désertification de l'ouest des États-Unis se poursuivent au rythme actuel et que des régions de la Chine et de la Russie deviennent plus productives, nous pourrions assister à un revirement du commerce Ouest-Est. Mais nos négociateurs ne semblent pas se rendre compte que le pouvoir peut passer en d'autres mains. Les gouvernements changent. Même la situation des puissances mondiales et la balance du pouvoir se modifient.

À mon avis, les États-Unis et la Communauté économique européenne devraient savoir que la situation pourrait rapidement changer du tout au tout. Pendant les négociations, ils devraient songer à ce qui pourrait arriver s'ils étaient visés par les mesures qu'ils tentent de faire adopter par le GATT. Voilà ce à quoi notre gouvernement n'a pas prêté grande attention pendant les négociations avec les Américains. Oui, il est vrai qu'ils sont beaucoup plus puissants que nous et qu'ils ont plus de poids à la table de négociation. Nous nous sommes placés dans une position très vulnérable quand nous nous sommes mesurés avec la plus grande puissance du monde, un pays qui a dix fois notre taille du point de vue économique et qui est un bon voisin. Mais il n'y avait personne d'autre à la table de négociation qui fasse cause commune avec nous lorsque la tâche s'est avérée difficile. C'est pourquoi nous nous sommes retrouvés avec le genre d'accord que vous connaissez.

Pendant les débats sur l'accord commercial, certains d'entre nous ont cité des commentaires faits par certains hommes d'affaires américains à propos de l'accord. Je me rappelle l'observation sensationnelle du président des Soupes Campbell: «Le libre-échange sera fantastique. Nous pourrons fermer toutes nos filiales canadiennes, faire marcher l'usine de Chicago dimanche soir et approvisionner tout le marché canadien». Un an plus tard, nous apprenons que la succursale de Portage-la-Prairie fermera bientôt ses portes. D'autres fermetures seront probablement annoncées. Il y en a peut-être déjà eu. Je n'ai remarqué que celle de la succursale de Portage-la-Prairie, parce qu'elle est située dans ma région. Bon nombre de ses prédictions se révèlent justes.

Les agriculteurs et toute l'industrie agricole du Canada se retrouvent devant un problème de taille: à qui peuvent-ils vendre leurs produits. A qui peuvent-ils vendre leurs pommes de terre et leurs légumes quand l'usine des soupes Campbell est située à Chicago? C'est assez difficile d'expédier si loin les produits quand les agriculteurs de la région de Chicago peuvent cultiver à bien meilleur prix des légumes de qualité pratiquement identique. Les producteurs américains sont plus près du marché.

Certaines de nos craintes se concrétisent, et il faut en faire le reproche au gouvernement.

La même chose s'est produite avec la crème glacée et le yogourt; nous avions prévu la décision qu'allait prendre le gouvernement. Cette décision va nuire à notre gestion de l'offre. Elle va nuire à la Commission canadienne du lait et au réseau d'offices de commercialisation du pays. Le gouvernement ne semble pas lutter pour faire respecter l'article 11 qui permettra aux pays d'exploiter leurs propres systèmes de gestion de l'offre et de commercialisation sur leur territoire. Nous croyons que le gouvernement devrait adopter une position plus ferme à ce sujet. Nous savons que cela va à l'encontre de ses convictions, lui qui ne jure que par les règles du marché. Mais il ne faudrait pas qu'il oublie que lorsqu'on s'en remet aux lois du marché, on s'en remet à la loi du plus fort et, dans ce cas-ci, les plus forts, ce sont les Américains et les Européens. La perspective de tomber sous leurs griffes, sans organisme international pour nous protéger, ne nous réjouit guère.

À notre avis, le gouvernement devrait faire cause commune avec les autres petits pays pour obtenir un marché avantageux et équitable pour l'agriculture canadienne et celle des autres petits pays, pour que nos agriculteurs puissent survivre dans le monde nouveau qui s'élabore et émerge actuellement.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous dire ce qui est arrivé au prix de l'avoine. Pendant la dernière année-récolte, l'avoine a été retirée du contrôle de la Commission canadienne du blé. Le ministre a parlé ce matin avec beaucoup d'enthousiasme de ce qui s'est passé dans l'industrie depuis qu'on a retiré l'avoine du contrôle de la Commission canadienne du blé. Je voudrais savoir ce qui s'est passé au niveau de l'exploitation agricole. Qu'est-il arrivé au prix de l'avoine? Que risque-t-il de se produire dans l'avenir?

J'aimerais également entendre des commentaires à propos de plusieurs ventes de céréales. Pendant la semaine du 21 septembrre, les États-Unis ont vendu 22 000 tonnes de blé dur au prix subventionné de 6,48 $ la tonne dans le cadre de leur programme d'encouragement des exportations. Le 5 octobre, le gouvernement américain a vendu un million de tonnes à l'Égypte, à l'Algérie et au Sri Lanka. Il a vendu un million et demi de tonnes à l'U.R.S.S. en vertu du *Export Enhancement Program*. Dans les deux cas, la subvention était de 8 $ la tonne.

Est-ce que cela affecte l'agriculteur de l'ouest du Canada? Le gouvernement a-t-il un programme pour contrebalancer ces énormes subventions? Le député peut-il suggérer une façon d'empêcher le gouvernement américain d'agir ainsi?

M. Althouse: Monsieur le Président, la question comporte deux aspects. À mon sens, le fait que les États-Unis aient maintenu leur programme va à l'encontre de l'esprit et même de la lettre de la loi, mais cela ne les arrête pas. Il en a été question à maintes reprises à la Chambre après la signature de l'accord commercial, car le programme était encore en vigueur. Une chose que notre équipe de négociation semblait ignorer, c'est que les États-Unis—ils s'apprêtaient à signer l'accord, dont une disposition semble indiquer qu'ils n'utiliseraient pas ce programme sur les marchés où nous faisons affaire—avaient l'intention de recourir à ce programme même après le début des années 90. Apparemment, nos négociateurs ne le savaient pas.

Le gouvernement américain ne semble pas avoir l'intention de respecter l'accord. C'est un peu comme dans le cas d'ententes antérieures concernant le blé et d'autres accords internationaux sur les céréales: le libellé de l'entente importe peu, ce qui compte, c'est sa façon à lui de l'interpréter. Essentiellement, c'est la loi du plus fort qui l'emporte, il peut faire comme bon lui semble. L'accord canado-américain n'a rien changé à cela, n'en déplaise au premier ministre, lui et ses espoirs non fondés et ses beaux rêves en couleurs.

• (1630)

Pour ce qui est de l'avoine, vous devriez savoir, monsieur le Président, que le prix de l'avoine a chuté brusquement depuis que cette céréale n'est plus commercialisée par le Commission canadienne du blé. Le prix est d'environ 1 $ le boisseau cette année. L'an dernier, il dépassait largement 2 $ et atteignait presque 3 $ à certains moments. Cela est du passé. La Commission canadienne du blé ne négocie plus les prix pour les producteurs. Nous n'avons plus de programme de paiements anticipés sans intérêt qui donnait aux producteurs assez de confiance

pour qu'ils ne mettent pas toute leur avoine sur le marché d'un seul coup. Par conséquent, il y a maintenant une offre excédentaire sur le marché, ce qui fait baisser les prix, tendance qui semble vouloir se maintenir pour le reste de l'année. Les producteurs d'avoine ont encore besoin de la Commission canadienne du blé.

M. le Président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

Le ministre du Commerce extérieur a la parole pour reprendre le débat.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce qui est censé être un débat. La motion à l'étude en cette journée de l'opposition est une des motions les plus faibles à avoir jamais été présentées à la Chambre. Les deux partis de l'opposition n'ont rien proposé de constructif. Pas un mot sur ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir.

M. Funk: Confier le canola à la Commission canadienne du blé.

M. Crosbie (St. John's–Ouest): Ce sont des lilliputiens. Deux partis lilliputiens, sans personne pour les diriger, qui errent dans le désert et qui ne savent rien faire d'autre que dire non. Pourquoi? Parce qu'ils s'opposent à tout. Ils n'ont rien de positif. . .

M. Funk: Confier le canola à la Commission canadienne du blé.

M. Crosbie (St. John's–Ouest): Vous serez peut–être capable de crier plus fort que moi. Allez–y, si le coeur vous en dit. Cependant, si vous voulez entendre des propos logiques et pleins de bon sens, taisez–vous et vous pourrez peut–être, je l'espère, apprendre quelque chose.

Je n'ai entendu que deux orateurs, tous deux du parti perdu, du parti qui erre dans le désert, le Nouveau Parti démocratique. Idi Amin a dit: «Parfois les gens confondent ce que je dis avec ce que je pense.» En écoutant parler ces deux députés, je me suis dit qu'ils ne s'étaient même pas donné la peine de penser. Il n'y avait aucune trace de réflexion dans ce qu'ils ont dit.

C'est un sujet sérieux parce qu'environ la moitié des 20 milliards de dollars de recettes agricoles chaque année proviennent du commerce international. Si les honorables pygmées d'en face étaient jamais placés dans une situation où ils seraient en mesure d'influencer le commerce international, alors cette moitié de 20 milliards de dollars en rentrées serait gravement menacée, parce qu'ils pensent qu'ils peuvent se débrouiller seuls au Canada sans tenir compte des autres, qu'ils n'ont pas à s'inquiéter du reste du monde ni à participer à un système commercial mondial dont les règles doivent être observées, même s'il y a lieu de les améliorer.

Au Canada, l'agro–alimentaire est une grosse industrie. Elle génère 10 p. 100 du produit national brut et emploie 1,6 millions de travailleurs, ce qui représente 15 p. 100 de tous les emplois au Canada. Voilà pourquoi elle bénéficie, aux yeux du gouvernement, d'une des plus hautes priorités. Voilà pourquoi, en outre, elle mérite mieux que cette résolution embrouillée et confuse dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui dit que l'avenir de l'agriculture au Canada est compromis par suite de politiques commerciales mal conçues, particulièrement l'Accord de libre–échange avec les États–Unis.

Nous avons dit que cet accord protégerait davantage notre accès aux marchés des États–Unis et c'est précisément ce qu'il fait.

M. Milliken: Et c'était faux.

M. Ferguson: Vous devriez écouter ce que disent les producteurs de porc.

M. Crosbie (St. John's–Ouest): Que ça plaise ou non aux députés d'en face, le marché américain absorbe 75 p. 100 de nos exportations, ce qui représente deux millions d'emplois au Canada. Ces honorables messieurs ne font rien d'autre que braire comme des ânes ou grogner comme les porcs dont le député vient de parler. Ils braient et grognent au sujet des péchés et des politiques des États–Unis. Ils se plaignent des États–Unis jour après jour et noircissent constamment les Américains, sans se préoccuper du fait que 75 p. 100 de toutes nos exportations sont destinées à ce pays. Quand vont–ils finir par se comporter en adultes, quand commenceront–ils à comprendre qu'ils ont la responsabilité d'essayer eux aussi d'améliorer les choses? Tout comme nous et la plupart des pays du monde, ils doivent s'accommoder des États–Unis.

Si seulement ils voyageaient un peu à l'extérieur du pays, ils constateraient qu'en raison de l'Accord de libre-échange canado-américain, qui nous assure un accès plus grand au marché américain, le reste du monde considère le Canada comme un pays propice aux investissements, une terre d'avenir.

Mon brillant collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, en a peut-être déjà parlé, mais nos réalisations en matière d'agriculture sont éloquentes. Nous sommes venus à la rescousse des agriculteurs canadiens qui se sont retrouvés entre deux feux dans la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne. En vue de compenser largement les effets de cette guerre, nous avons versé quelque 12 milliards de dollars en paiements directs et indirects aux producteurs de céréales entre 1985 et 1989.

Ces chiffres ne mentent pas. Le député aura beau pousser des plaintes et des gémissements, déformer les faits, braire ou ergoter, il ne pourra pas me contredire. Nous avons bel et bien versé 12 milliards de dollars en secours directs et indirects. Pendant que le député qui m'a précédé se plaignait, nous avons agi. Nous avons agi en versant 12 milliards aux producteurs de céréales sous forme de secours directs et indirects.

Nous voulons aider davantage les céréaliculteurs par des négociations commerciales multilatérales fructueuses à Genève, celle de l'Uruguay Round. Les agriculteurs canadiens et les autres agriculteurs intéressés par les exportations n'auront de garanties pour leur avenir que si nous menons à bonne fin des négociations commerciales qui permettront d'établir des règles internationales appropriées à l'égard des produits agricoles et de les assujettir au GATT à partir de la fin de 1990. C'est ce qui donnera des garanties aux agriculteurs canadiens, car si nous leur donnons des chances égales de livrer concurrence, ils pourront concurrencer, dépasser et surpasser tout autre groupe d'agriculteurs dans le monde.

En fait, au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Canada, dont je suis fier de faire partie, a investi 17 milliards de dollars dans l'agriculture, soit le double du montant qu'a investi le gouvernement libéral pendant les quatre années précédentes. Les libéraux ne sont pas dans la course.

Nous avons dû défendre nos agriculteurs contre des pratiques commerciales destructrices. Si vous tenez simplement compte du fait que les recettes nettes provenant des céréales et des oléagineux vendus sur le marché ont baissé, passant d'une moyenne annuelle de 2,4 milliards de dollars entre 1981 et 1984 à 475 millions de dollars en 1987, vous pouvez constater que l'appui sans précédent que nous avons accordé aux agriculteurs canadiens était nécessaire.

Nous devons maintenant poursuivre notre tâche et obtenir des réformes commerciales internationales. Ce sont pour les différents pays les négociations les plus importantes depuis le début des temps ou en tout cas, pour être plus modeste, depuis l'entrée en vigueur du régime du GATT, à la fin des années 40. L'agriculture sera l'élément déterminant dans l'issue de ces négociations commerciales. C'est pourquoi nous avons tenté de jouer un rôle de chef de file dans les négociations portant sur l'agriculture. Nous avons été membres du groupe de Cairns pour tenter de faire en sorte que les pays parviennent à un compromis acceptable dans le domaine de l'agriculture, afin que celle-ci puisse être protégée par les règles commerciales internationales.

Les États moyens comme le Canada ne se classent pas parmi les géants. Nous sommes une puissance moyenne. Nous n'avons pas de pouvoir extraordinaire. Nous ne pouvons pas faire fi de tous les autres pays du monde. Nous ne figurons pas parmi les géants militaires. Ni parmi les géants économiques. Notre pays est de ceux qui seront le plus éprouvés si nous ne réussissons pas à régler ces questions aux négociations multilatérales.

Le gouvernement a présenté à Genève un document sur l'accès aux marchés qui s'appliquera aux produits agro-alimentaires, canadiens et autres. Nous avons présenté des textes sur les subventions et les droits compensateurs. Nous jouons un rôle de premier plan dans ces négociations, dans les discussions à Genève sur les barrières non tarifaires et autres barrières au commerce. Nous nous efforçons de clarifier et de renforcer l'article 11 qui définit les conditions dans lesquelles les pays peuvent appliquer des systèmes de gestion de l'offre.

• (1640)

Que personne ne se laisse prendre aux élucubrations et aux distorsions des honorables lilliputiens d'en face, les honorables nains-nains, sur la question de politique. Entendons-nous jamais les honorables nains d'en face proposer quoi que ce soit en matière de politique? Très rarement.

Maintenant, quelle est notre position au sujet de la réforme du commerce agricole? Nous savons que l'agriculture canadienne va bénéficier d'une libéralisation accrue du commerce extérieur, et c'est pourquoi nous préconisons un ensemble de règles claires et équitables pour le commerce des produits agricoles. C'est pourquoi nous appuyons l'orientation générale des solutions comme celle qu'ont suggérée les États-Unis il y a quelques jours. Nous voulons collaborer avec eux et nous voulons collaborer avec la Communauté européenne et avec les autres pays membres du GATT afin d'essayer d'obtenir un résultat substantiel, et collaborer avec les pays dont se compose le Groupe de Cairns.

Nous nous réjouissons de voir que les États-Unis ont adopté en grande partie notre manière d'envisager la question des subventions et la création de trois catégories de subventions: celles qui seraient interdites; celles qui seraient autorisées mais réduites; et celles qui seraient autorisées sans aucune réduction. Il y a beaucoup à faire en matière de négociation et d'analyse avant que la question ne soit réglée. Nous sommes disposés à examiner sérieusement toute proposition qui permettrait de réduire les subventions nationales qui faussent les échanges commerciaux et d'éliminer les subventions à l'exportation. Mais nous avons l'intention de maintenir notre droit d'élaborer des programmes qui répondent aux conditions existant au Canada. Il est clair que tous les pays, y compris les États-Unis, voudront continuer à soutenir leurs secteurs agricoles, mais d'une façon qui fausse moins les échanges commerciaux que ne le font certains programmes actuels.

Quant à la gestion de l'offre, nous estimons qu'il faut revoir et clarifier l'alinéa 11(2)*c*) de sorte que les pays puissent mettre en oeuvre des systèmes efficaces de gestion de l'offre en respectant les droits et les obligations définis par les règles internationales. Je suis le ministre responsable des négociations.

M. Speller: En êtes-vous sûr?

M. Crosbie (St. John's-Ouest): J'en suis tout à fait sûr. J'ai mes instructions, et mes instructions englobent ce que je viens de vous dire, à savoir que nous allons continuer de pouvoir mettre en oeuvre des systèmes efficaces de gestion de l'offre en respectant les droits et les obligations qui sont établis en vertu de règles internationales. Voilà l'objet de cette négociation. Nous n'avons pas l'intention de négocier à Genève ou au GATT un document définitif qui ne reconnaisse pas ce principe. Nous entendons préserver le système de gestion de l'offre d'une façon aussi raisonnable que possible et nous voulons que les règlements internationaux en traitent d'une façon aussi claire et aussi efficace que possible. Voilà notre objectif. C'est pourquoi nous ne pouvons évidemment pas accepter l'argument des Américains concernant les systèmes de gestion de l'offre contenu dans le mémoire qu'ils ont présenté l'autre jour.

On a prétendu ici que l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis devait faire disparaître les problèmes ou les tensions entre les États-Unis et le Canada en matière de commerce. Personne n'a jamais prétendu que l'Accord de libre-échange supprimerait les lois intérieures américaines ou canadiennes. Nous avons le droit de prendre des mesures compensatrices pour nous protéger si nous pensons que des marchandises exportées au Canada bénéficient de subventions injustes et les Américains ont des lois qui leur permettent de faire la même chose.

Certaines de leurs lois nous paraissent injustes. Nous pensons que le Congrès est trop protectionniste. Nous savons que le gouvernement américain ne contrôle pas le Congrès. En fait, personne ne le contrôle. Il est contrôlé par de petites coalitions de groupes qui s'unissent sur une question, se dissolvent et se reforment sur une autre question. Personne ne contrôle vraiment le Congrès américain d'aujourd'hui. Donc, nous comprenons comment leur système fonctionne et même s'il nous irrite, nous devons l'accepter tel qu'il est. Nous ne pouvons rien y changer.

Vous pouvez imaginer notre irritation, monsieur le Président, devant la position américaine sur la crème glacée et le yogourt, alors qu'eux ont une dérogation du GATT qui, à toutes fins pratiques, nous interdit d'exporter des produits laitiers sur leur marché. En dépit de cela, les Américains se plaignent des quotas que nous imposons sur la crème glacée et le yogourt pour protéger notre propre industrie.

M. Milliken: Vous n'auriez pas à faire cela, si vous aviez bien rédigé l'Accord de libre-échange.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): Comment bien faire cela dans l'Accord de libre-échange? Est-ce qu'il faut tordre le bras des Américains et forcer le géant à s'agenouiller? Je suis sûr que c'est ce qu'aurait fait le lilliputien d'en face.

Donc, il y a une dérogation du GATT pour les Américains, mais elle disparaîtra si les discussions actuellement en cours dans le cadre de la ronde de négociations de l'Uruguay sur l'agriculture sont menées à bien. Il n'y aura pas de progrès en agriculture si les États-Unis continuent à s'accrocher à leur dérogation. Il n'y aura pas de résultats si la CÉE maintient ses pratiques déraisonnables, comme le Japon et d'autres pays. C'est un processus multilatéral. Tout le monde devra lâcher du lest pour parvenir à un résultat satisfaisant.

Nous sommes tous conscients de l'importance de la gestion de l'offre pour les denrées. La volaille et le lait, les principaux secteurs de l'agriculture canadienne, représentent environ le cinquième du total des revenus agricoles. Nous savons que la gestion de l'offre a apporté un large degré de stabilité aux producteurs de lait et de volaille, et cela continuera d'être un instrument important de la politique agricole fédérale.

Le vice-premier ministre, mon collègue, a fait un discours, hier, dans lequel il énumérait les contrariétés qu'il avait éprouvées devant l'évolution des relations commerciales canado-américaines en matière d'agriculture. Je puis comprendre son agacement. D'après nous, grâce à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les deux parties intéressées devraient pouvoir aborder ces différends avec un esprit plus ouvert, de façon à ne pas être obligées de tous les traiter comme s'il s'agissait de questions nécessitant à tout prix le recours aux tribunaux. Quoi qu'il en soit, j'estime tout à notre avantage de savoir que bon nombre de ces différends seront désormais examinés par un groupe binational auquel nous serons dûment représentés, ce qui nous assure d'avoir des chances équitables d'obtenir de meilleurs résultats, advenant un différend commercial avec les États-Unis d'Amérique.

Je rappelle que le secteur des aliments transformés se prépare à se prévaloir de cet accord. Selon Statistique Canada, les projets d'investissement dans le domaine de la transformation des aliments ont augmenté de 15,4 p. 100, passant de 1,1 milliard en 1988 à 1,3 milliard de dollars cette année.

Toutefois, comme l'a fait valoir hier le vice-premier ministre, nous partageons les préoccupations suscitées dans le secteur par certaines mesures prises dernièrement aux États-Unis et qui, à notre avis, vont à l'encontre de l'esprit de l'Accord de libre-échange. Les plus ridicules de ces mesures sont les menaces formulées par les producteurs américains de blé dur au sujet de la vente de notre propre blé dur sur le marché américain. Nous pensons que ces producteurs américains ont une grande avance sur nous au chapitre des subventions. D'après nous, les subventions qui leur sont versées équivalent à quelque 40 $ à 50 $ la tonne de plus que toute subvention qu'on pourrait prétendre avoir été accordée à leurs homologues canadiens produisant la même denrée. Nous croyons en outre que le programme d'expansion des exportations mis en oeuvre par les Américains est un facteur important qui contribue à la baisse des prix sur les marchés mondiaux du blé. C'est ce qui explique que ces négociations agricoles soient aussi importantes et nécessaires.

• (1650)

Il est regrettable que l'opposition, l'officielle ou l'autre, qu'il s'agisse du parti d'opposition qui n'a pas de congrès d'investiture en ce moment, mais qui se trouve tout simplement sans chef depuis des mois et s'en contente fort bien parce que les sondages d'opinion lui donnent une meilleure cote quand il n'a pas de chef que quand il en a un, ou de l'autre parti qui a Blanche Neige et les Sept nains en train de parcourir le pays pour se disputer le leadership de leur groupuscule.

Ni l'un ni l'autre de ces partis n'a apporté quoi que ce soit de solide dans ce débat qui nous permette de savoir quelle serait sa politique dans les négociations commerciales multilatérales ou plus généralement dans le domaine agricole. Ils ne nous ont servi que des énigmes, des demi-vérités, des exagérations et du galimatias au sujet de l'Accord de libre-échange canado-américain. Ils ne se rendent même pas compte que l'accord a maintenant force de loi, qu'il a été adopté, qu'il est en application. Voilà dix mois qu'il est en application. Le trouillard avait tort. Turner le trouillard a parcouru le Canada en disant que le ciel allait nous tomber sur la tête si nous avions cet accord, et maintenant les Canadiens. . .

M. Milliken: Vous n'avez pas le droit de lui coller des surnoms ici.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): L'honorable trouillard de Turner a galopé. Le très honorable trouillard de Turner a galopé partout pour dire que le ciel allait s'effondrer sur notre tête si nous signions l'Accord de libre-échange canado-américain. Il n'est pas tombé. Le soleil brille plus que jamais. Les possibilités sont innombrables, et je vous remercie de m'avoir accordé ce temps de parole.

M. Foster: Monsieur le Président, les propos du génial député de St. John's-Ouest, le ministre du Commerce extérieur, m'ont très intéressé. Il parle de suivre le bon sens. Je l'ai entendu avec beaucoup d'intérêt dire qu'il n'avait jamais été prévu que l'Accord de libre-échange supprimerait les droits compensateurs et les mesures de rétorsion de la part des Américains.

Il est un peu bizarre d'entendre dire cela aujourd'hui. Il parlait avec beaucoup plus de bon sens lors d'une réunion de la chambre de commerce de St. John's en juillet 1987 quand il disait: «Si nous ne nous soustrayons pas à la menace des mesures compensatrices et autres de la législation commerciale américaine, s'il n'y a pas de mécanisme efficace de règlement des différends qui oblige les Américains à respecter leurs engagements, un accord de libre-échange avec les États-Unis ne serait pas bon pour le Canada.» Je pense qu'il parlait avec plus de bon sens à ce moment-là que maintenant. Nous avons toujours pensé qu'il baissait, mais maintenant nous en avons la preuve.

Je me demande s'il est également d'accord avec ce que le premier ministre a déclaré à ses amis du *Wall Street Journal* à peine deux ou trois mois auparavant, le 3 avril, lorsqu'il a affirmé que la loi américaine sur les sanctions commerciales ne pouvait s'appliquer au Canada, un point c'est tout. Il a ajouté au cours de la même entrevue qu'on ne pouvait conclure un accord de libre-échange et s'attendre à ce que les mesures de compensation qui s'appliquent depuis toujours continuent de s'appliquer.

Comment peut-on croire tout cela? C'est tout simplement incroyable. Il a demandé dans son discours comment on pouvait régler la question de la crème glacée et du yogourt de la façon voulue en vertu de l'Accord de libre-échange. Vous savez, il pourrait commencer par dire la vérité. Le ministre de l'Agriculture a parcouru tout le pays en déclarant à qui voulait l'entendre qu'il ne fallait pas s'inquiéter de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation, qu'on avait placé tous les produits sur lesquels des droits ne s'appliqueront plus dorénavant sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Il ne devait y avoir aucun problème. Or, un gros problème se pose à l'heure actuelle et ce précédent au GATT menace de détruire complètement tout notre système de gestion de l'offre et d'offices de commercialisation.

Cependant, de façon plus sérieuse, je me demande si le ministre pourrait simplement répondre à deux questions, afin que les producteurs laitiers du pays sachent à quoi s'en tenir. Le gouvernement va-t-il accepter la recommandation du comité du GATT au sujet de la crème glacée et du yogourt, que ce soit à la réunion du 7 novembre ou à celle du 4 décembre?

Le ministre pourrait-il nous préciser comment il va s'opposer au système américain de droits tendant à contrôler les importations? Fondamentalement, il s'agit exactement du même système que nous appliquons à l'heure actuelle dans le cas de la crème glacée et du yogourt et qui, avec la suppression des droits, est gravement menacé. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

Le Canada va-t-il s'élever contre cela et déclarer carrément que, du fait que nous sommes dans une zone de libre-échange, nous allons quitter le GATT et supprimer toutes les subventions? Je me demande si la position du Canada est appuyée au sein du groupe de Cairns. Nous sommes censés être membre de ce groupe. Y appuie-t-on la position du Canada? Le ministre pourrait-il également nous préciser si le gouvernement entend accepter ou non le système global proposé d'évaluation des régimes de subventions aux produits agricoles.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je crois que nous devons nous montrer cléments en permettant au député d'exagérer un peu lorsqu'il nous cite. Puisqu'il a cité mon chef, le premier ministre, j'en ferai autant en citant moi aussi l'un des chefs de file de son parti.

Voici ce qu'a déclaré le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick le 21 juin 1989: «À cause de l'Accord de libre-échange, nous sentons que quelque chose se passe, qu'il est possible maintenant de répartir également la richesse du Canada.»

Voilà ce qu'a déclaré le premier ministre McKenna six mois après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il est l'un des rares libéraux du Canada que l'on peut écouter, qui peut nous apprendre quelque chose; qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense et qui a quelque chose à dire. Ce n'est pas un revenant comme le chef actuel de l'opposition en admettant que l'opposition ait un chef. Un jour, il surgit à la Chambre et le lendemain il est au diable vauvert. Une chose est certaine, il ne brille pas par sa présence dans les cercles internationaux. Il ne donne guère le ton.

Le premier ministre McKenna, qui est le chef d'un nombre important de gens au sein du Parti libéral, a déclaré qu'il sentait que les choses bougeaient, qu'il était possible maintenant de répartir également la richesse du Canada. Voilà qui donne une bonne idée de la valeur de l'Accord de libre-échange. Je n'ai pas à en dire davantage, mais peut-être devrais-je le faire. Quelqu'un aimerait-il que je cite encore d'autres gens? Un homme politique peut-être ou un homme d'affaires? Mieux, un homme d'État?

M. Skelly (Comox-Alberni): Que diriez-vous de répondre à la question?

M. Ferguson: Répondez simplement à la question.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): Vous voulez que je réponde à la question. En ce qui a trait au rapport du comité du GATT sur la crème glacée et le yogourt, nous verrons en fonction de l'évolution de la situation si nous devons l'accepter ou non.

Je pense que nous voulons l'aborder tout comme les États-Unis le font dans le cas de rapports de certains comités du GATT relatifs à des plaintes sur la politique américaine. L'une de solutions possibles consisterait vraisemblablement à examiner toute cette question dans le cadre des négociations commerciales multilatérales au cours des années 1990.

Bien entendu, il y a toute une différence entre accepter ou rejeter le rapport du comité du GATT d'une part, et le mettre en oeuvre d'autre part. Seul le temps dira ce que sera notre position définitive quant à ce rapport sur la crème glacée et le yogourt. Il s'agit là d'une décision qui, pour certains, n'était pas inattendue et nous devrons l'examiner dans le cadre des négociations en cours à l'heure actuelle.

En ce qui a trait à la question des éclaircissements, il s'agit là d'une notion qui doit être examinée et analysée avec soin. Nous n'allons pas la rejeter de prime abord. Nous sommes à la fin d'octobre 1989. Les négociations vont se poursuivre au cours des douze prochains mois. Il faut examiner cette notion.

Il peut être utile de chercher à obtenir le coût des barrières non tarifaires en appliquant le principe des éclaircissements. La notion de mesure globale de l'aide est aussi fort utile. Il s'agit d'un processus complexe. Toutes les parties ne se sont pas encore entendues sur ce qui constitue une mesure de soutien adéquate. C'est certes là une notion qu'il faut approfondir, afin que tout le monde sache combien il lui en coûte exactement de céder dans certains domaines et ce qu'il pourrait obtenir en retour dans d'autres domaines. Ce sont des outils fort utiles, mais rien de plus.

En ce qui a trait à la législation sur les subventions et les droits compensateurs, le Canada a soumis au GATT une propostion à ce sujet qui est fortement appuyée de tous côtés. J'espère que le député l'a lue. Sauf erreur, elle va servir de base aux négociations concernant les subventions et les droits compensateurs. Si ce document est accepté au cours de ces négociations, nous pourrons alors compter sur un système beaucoup plus utile, équitable et sensé pour ce qui est de déterminer le bien-fondé des subventions et des droits compensateurs.

• (1700)

M. Althouse: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir m'adresser au ministre qui, prenant la parole au moment où le soleil était déjà bas, a pu croire, en voyant son ombre, qu'il était plus grand que tous ceux qui avaient parlé avant lui. J'ai constaté que le ministre a admis un peu tardivement que le Congrès des États-Unis n'est jamais lié par les ententes internationales. Cependant, ce n'est pas vraiment sur cela que porte ma question.

Je l'ai mentionné pendant mon intervention, le paysage agricole mondial se transforme très rapidement. Je me demande si le ministre peut nous expliquer pourquoi le Canada et d'autres membres du GATT ont décidé de tenter de régler pour la prochaine décennie les problèmes commerciaux qui existent dans l'agriculture, et dans d'autres secteurs, sans inclure l'Union soviétique et la Chine dans leurs négociations? Ces deux pays semblent en voie de devenir de grands exportateurs de produits agricoles. La Chine a pu exporter des surplus pendant deux des trois dernières années alors que depuis deux ans, les États-Unis ne réussissent même pas à combler leurs propres besoins et doivent puiser dans leurs réserves de céréales.

Le ministre ne pense-t-il pas que même si les membres actuels du GATT parviennent à s'entendre, tout accord sera voué à l'échec puisque l'évolution actuelle des choses permet de croire que l'Union soviétique et la Chine deviendront des exportateurs de céréales et d'autres produits de base? Comment pouvons-nous espérer régler des différends commerciaux si nous n'invitons pas aux négociations deux états susceptibles de compter parmi les plus grands producteurs de produits agricoles?

M. Crosbie: Monsieur le Président, la République populaire de Chine souhaite devenir membre du GATT et des discussions en ce sens ont lieu depuis un certain nombre de mois déjà. Il en va de même pour l'URSS. Ces pays ne peuvent se joindre au système commercial mondial que s'ils acceptent le système de marchés et le genre de règles qui s'appliquent au commerce international. Dès qu'ils accepteront ces règles, je suis sûr qu'ils seront les bienvenus.

Je suis souvent perplexe, monsieur le Président, devant le fait qu'au Canada, les socialistes sont si arriérés, si loin derrière leurs homologues de Nouvelle-Zélande et d'Australie, pays qui ont découvert l'économie de marché, comme les socialistes de l'Europe de l'Est l'ont fait. Des socialistes convaincus en Australie et en Nouvelle-Zélande l'ont découvert. Cependant, ici au Canada, on a quelques socialistes farfelus qui sillonnent le pays en rejetant tout ce qui a trait au marché, qu'ils prétendent être insensible et ainsi de suite. Voilà leurs homologues socialistes—et le chef du Nouveau Parti démocratique en est un, il est vice-président de l'International socialiste—ils disent carrément le contraire partout où ils vont. Quelle incohérence!

M. Jack Parnell, le sous-secrétaire de l'Agriculture des États-Unis, était ici aujourd'hui pour des entretiens avec notre sous-ministre de l'Agriculture et l'une des questions que nous avons soulevées était l'article 332 et l'enquête qu'on mène au sujet de nos exportations de blé dur aux États-Unis. Bien sûr, cette enquête ne devrait pas mener à des mesures prises contre nous, mais nous n'apprécions pas qu'on estime devoir faire enquête, ce dont nous avons parlé avec le sous-secrétaire américain aujourd'hui.

J'aimerais demander aux députés d'en face, si l'accord commercial est si mauvais, pourquoi des minotiers d'avoine ont-ils fait plusieurs annonces importantes depuis son entrée en vigueur? On a soulevé la question de l'avoine tout à l'heure. Les députés d'en face ne s'y connaissent pas en avoine, je le jure. Les minotiers d'avoine ont fait plusieurs annonces importantes. Aux dernières nouvelles, ils vont consacrer jusqu'à 30 millions de dollars à moderniser leur exploitation de façon à profiter des possibilités qu'offre le marché américain de l'avoine. Ce sera 17 millions de dollars chez Quaker Oats, à Peterborough; 17 millions de dollars chez CanOat Milling Incorporated pour la construction d'une usine de transformation à proximité de Portage-la-Prairie; et un nombre indéterminé de millions à la West Glen Milling, en Alberta. Tout cela pour profiter des possibilités que cet accord offre aux producteurs canadiens d'avoine.

Il est temps que les députés d'en face se renseignent un peu.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je débute aujourd'hui mes observations par une question lancinante: Où sont les avantages de l'Accord de libre-échange que les conservateurs avaient promis aux agriculteurs? Je n'en ai vu aucun en tant que député ni en tant qu'agriculteur. Je ne crois pas que le gouvernement puisse en citer un seul.

C'est le secteur agricole qui a le plus souffert par suite de cet accord. Voici quelles sont les réalisations des conservateurs dans ce domaine: ils ont supprimé le système de double prix du blé, miné la gestion de l'offre de l'industrie laitière, compromis l'avenir des programmes de transport, affaibli la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, menacé de supprimer les subventions au transport «à l'Est de ce point» et suscité une hausse des droits compensateurs sur le porc canadien.

Ce ne sont là que quelques-unes des attaques dont a été la cible le secteur agricole. Est-ce être alarmiste que de les signaler? Non, car les faits sont là pour le prouver. Le premier ministre et ses collègues aiment bien nous taxer d'alarmistes. Pour satisfaire les intérêts américains, le gouvernement a abandonné le système de double prix du blé au détriment des producteurs de tout le Canada et notamment des petites meuneries naissantes de la région de l'Atlantique.

Les crédits

La culture du blé est considérée dans le monde entier comme le pilier de l'économie canadienne, mais elle a été la première secouée. Depuis lors, l'agriculture canadienne est devenue un véritable front où tous les domaines agricoles subissent le feu roulant des conservateurs.

Les programmes relatifs aux transports sont également menacés dans le Canada atlantique. L'assistance au transport des provendes fait l'objet d'un examen. Cette subvention, et j'utilise ce mot avec beaucoup de circonspection, a été mise en place pour uniformiser le coût des céréales fourragères dans tout le Canada. Par la même occasion, elle a encouragé l'établissement d'une industrie du porc, des oeufs et de la volaille dans la région de l'Atlantique. Ces subventions permettent aux producteurs des Maritimes de concurrencer les producteurs des autres régions de notre pays. Nous pouvons être certains que cet examen va supprimer ce programme tel que nous le connaissons, et avec lui l'uniformisation équitable des prix des céréales fourragères, ce qui laissera à nouveau les producteurs de l'Atlantique sans protection et en fera de nouvelles victimes du libre-échange.

Le programme de transport des céréales à ces endroits et à l'est est attaqué également. Le projet de loi C-26 a déjà été adopté en première lecture. La suppression de ce programme laissera Halifax et St. John complètement à la merci du marché, ou devrais-je dire, des Américains. Pratiquement toutes les céréales exportées dans l'Est sont expédiées à des tarifs fixés dans le cadre de ce programme. Comme le Maritime Farmers' Council a écrit dans son énoncé de politique de janvier 1989:

> L'utilisation ininterrompue du port d'Halifax comme point d'exportation des céréales dépend aussi du maintien du programme du transport des céréales à ces endroits et à l'est.

Puis en mars 1989, moins de trois mois plus tard, ce programme figurait parmi les restrictions budgétaires, ce qui montrait le peu de cas qu'on faisait de l'opinion des agriculteurs des Maritimes.

Le centre d'entreposage des céréales du Canada atlantique est menacé et les conséquences sur l'industrie du bétail seront catastrophiques. Les victimes du libre-échange se multiplient. Le gouvernement se soucie peu de l'industrie des céréales dans le Canada atlantique et ailleurs au Canada.

À ce propos, le gouvernement veille-t-il aux intérêts des éleveurs de porcs? Les producteurs de viande de porc dans tout le Canada ont déclaré complètement injustifiés les droits compensateurs imposés par les États-Unis sur les importations de viande de porc fraîche, réfrigérée et surgelée en provenance du Canada. Outre ce droit de 8c.,

il se pourrait qu'on établisse un droit supplémentaire .Le climat d'incertitude que cela va susciter chez les agriculteurs va nuire à un marché déjà en déclin. Le climat d'incertitude que l'on constate chez les éleveurs de porcs et qui se retrouve également chez les producteurs laitiers est aux antipodes du climat stable dû au régime de gestion de l'offre que les agriculteurs et les gouvernements précédents s'étaient donné bien du mal à créer. De toute évidence, les gouvernements précédents se souciaient des agriculteurs.

• (1710)

Ce climat d'incertitude s'est encore détérioré du fait que certaines banques ont décidé de réduire la valeur des contingents de 50 p. 100. En effet, les banques craignent que les contingents ne servent de bouc émissaire. Le gouvernement a décidé de les sacrifier sur l'autel de l'Accord du libre-échange.

Ce qui est encore pire, c'est que le gouvernement se dérobe à l'engagement qu'il a pris à l'égard du secteur laitier dans le cadre de sa politique à long terme. Cette émasculation de notre système de gestion de l'offre met sérieusement en péril notre secteur laitier. Les Américains ne cessent de contester, sans que le gouvernement s'y oppose, nos régimes de gestion de l'offre.

Le 15 février 1989, à l'Île-du-Prince-Édouard, l'office de commercialisation du lait de cette province déclarait que le secteur laitier éprouvait de vives inquiétudes et qu'il fallait absolument que le gouvernement du Canada le défende avec succès contre les contestations des États-Unis, faute de quoi notre secteur laitier risquait de subir des dommages irréversibles.

Le gouvernement du Canada doit défendre le droit des agriculteurs canadiens de contrôler les importations de crème glacée, de yogourt, de lait écrémé, et des autres produits du lait. Sinon, il risque de devoir courber encore l'échine devant les exigences américaines. Ce que l'on craint le plus, c'est que les États-Unis insistent pour avoir plein accès au marché canadien sans rien nous accorder en retour. Ce sont les États-Unis qui vont déterminer comment les agriculteurs canadiens pourront survivre.

Le gouvernement actuel demeure assis, aveugle et indifférent tandis que les Américains s'ingèrent dans la politique canadienne. Certains programmes, comme par exemple ceux mis en oeuvre dans le cadre de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, ont été avantageux à tous les agriculteurs. Le gouvernement n'a pas lieu d'abolir les dispositions de cette loi qui prévoient des prêts sans intérêt, si ce n'est qu'ils pourraientt être considérés comme des subventions au regard de l'Accord de libre-échange. S'il agit ainsi, ce n'est ni pour réduire le déficit, ni pour étayer des marchés en déclin, ni pour quelqu'autre raison. C'est uniquement à cause du libre-échange.

Le tort que le gouvernement cause au secteur agricole est tel que celui-ci ne pourra peut-être jamais s'en remettre. Certains agriculteurs réduisent leurs activités et d'autres vendent leurs exploitations. Si les uns et les autres désespèrent de l'avenir, c'est que le gouvernement est en train de sacrifier leurs intérêts en vertu de l'Accord de libre-échange.

Non seulement le gouvernement a-t-il le tort de favoriser les grandes entreprises et de n'avoir aucune vision d'avenir pour le Canada, mais il rampe servilement devant les États-Unis. Lentement mais sûrement, les conservateurs sont en train de faire du Canada un centre de distribution et un secteur de services pour les Américains. Sans industrie agricole viable, nous deviendrons un marché captif où les Américains pourront écouler leur surproduction.

Comme vous le voyez, en moins d'un an le gouvernement a réussi à saper et à anéantir des programmes agricoles qu'on a mis des décennies à mettre au point. L'avenir paraît sombre et, à moins que le gouvernement ne décide de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens plutôt que ceux de leurs homologues américains, cela ira de mal en pis.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre le député de Cardigan, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Pendant qu'il parlait, je pensais aux observations que notre groupe d'étude sur l'Accord de libre-échange a entendues lorsque nous sommes allés dans les provinces maritimes il y a environ un an durant le débat à ce sujet. On nous a fait comprendre très clairement durant les audiences à Fredericton que l'Accord de libre-échange mettrait fin à l'agriculture diversifiée qui existe à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et dans certaines autres provinces maritimes. Les groupes d'agriculteurs qui ont témoigné à ces audiences nous ont dit que si nous voulions voir de quoi l'agriculture aurait l'air au Nouveau-Brunswick—et je crois que cela s'applique également à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse—,nous n'avions qu'à regarder ce qui se passe dans l'État du Maine, où l'agriculture n'est certes pas aussi diversifiée qu'ici. Voilà pourquoi je m'inquiète beaucoup en entendant le ministre du Commerce extérieur dire que l'agriculture évolue.

Des représentants de McCains Foods ont déclaré que, faute de mécanisme de protection de la gestion des approvisionnements, certaines de leurs sociétés risquaient de transférer leurs opérations de fabrication et de traitement du Nouveau-Brunswick aux États-Unis. Ils ont notamment parlé de pizzas surgelées et de l'utilisation du fromage mozzarella.

Cet après-midi, j'ai ressenti une certaine inquiétude quand le ministre du Commerce extérieur a dit que la décision du comité relative à la crème glacée et au yogourt serait traitée de la même façon parce que dans le cas d'un différend entre les Américains et les Australiens au sujet du sucre, les États-Unis avaient alors accepté le rapport du comité du GATT. J'ai l'impression que le ministre va lui aussi accepter la décision du comité du GATT relative à la crème glacée et au yogourt, ce qui porterait un dur coup à notre industrie. Cela voudrait dire que 60 p. 100 de tous les produits laitiers traités vont inonder le marché canadien si la décision est semblable à celle qu'on a prise aux États-Unis.

Je n'ai guère été plus rassuré quand il a affirmé que le Canada ne s'opposerait pas catégoriquement au recours à la tarification, car cela revient exactement à ce qui s'est passé dans le cas de la crème glacée et du yogourt: on impose d'abord un tarif, mais on l'élimine progressivement sur une période de dix ans. Le ministre a déclaré que la mesure d'appui général peut être un mécanisme utile. Ces propos m'inquiètent énormément parce que les Américains et la plupart des pays du groupe de Cairns vont essayer de réduire au prix de nos produits agricoles au prix mondial, c'est-à-dire au prix américain.

Je pense que les appréhensions que le député de Cardigan a exprimées au sujet de la politique du gouvernement sur la gestion des approvisionnements sont bien fondées.

M. Holtmann: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Cardigan. D'après lui, le gouvernement est en train de mettre en péril nos programmes agricoles. J'ai quelques questions à lui poser. Peut-être devrait-il s'entretenir avec ses collègues de l'autre côté de la Chambre parce que, au cours de la session précédente, son parti a voté contre l'exemption de 500 000 $ de gains de capital pour l'agriculteur. Le Parti libéral s'est aussi opposé à l'octroi de 92 millions de dollars aux producteurs de l'Ouest qui avaient été victimes de la sécheresse. Le député pourrait se demander pourquoi ils ont voté contre pareille mesure, puis contre une somme de quelque 200 millions de dollars qui devait combler le déficit de la Commission canadienne du blé. Avec tout le respect qui lui est dû, le voilà qui prétend que nous avons mis en péril les programmes destinés aux agriculteurs de l'Ouest, mais, chaque fois, c'est pourtant son parti qui a voté contre des avantages importants pour les agriculteurs de l'Ouest.

En ce qui concerne le projet de loi C-92, mesure législative qui aurait amélioré le fonctionnement de la Commission du blé, c'est encore son parti qui a voté contre.

M. MacAulay: Je voudrais remercier le député par votre entremise, monsieur le Président. Permettez-moi d'exposer, à titre d'exemple, ce à quoi nous nous sommes opposés dans ce budget. Le gouvernement voulait réduire l'assurance-récolte de 200 millions de dollars; le transport des céréales et de la farine, de 60 millions de dollars; les programmes de remise en état des chemins de fer et des lignes secondaires, de 48 millions de dollars; les programmes de paiement anticipé des céréales et des récoltes, de 54 millions de dollars; les programmes d'exportation du lait, de 12 millions de dollars; le programme de prêts basés sur les prix, de 15 millions de dollars; la Commission canadienne du lait, de 10 millions de dollars. Je voudrais rappeler à mon collègue d'en face que l'Accord de libre-échange est en train de détruire l'agriculture au Canada et que, si la gestion de l'offre nous échappe, nous n'aurons plus d'industrie laitière, laquelle constitue le fondement de l'agriculture dans la région de l'Atlantique. En tant qu'agriculteur, j'ai eu recours à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes pendant un certain nombre d'années, et je connais bien les avantages qui en découlent pour l'agriculture et les producteurs de semences. Même si vous ne faites pas appel au programme, si l'agriculteur qui a besoin d'argent obtient un paiement anticipé sans intérêt, le produit ne sera pas offert sur le marché, ce qui est un avantage de taille du point de vue commercialisation.

• (1720)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, j'interviens aujourd'hui pour reprocher au gouvernement les mesures qu'il a prises et au parti conservateur sa politique agricole et commerciale. Tout le monde se rappelle sans doute qu'il y a environ un an le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce extérieur ont parcouru tout le pays pour convaincre les Canadiens qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de voter en faveur d'un enjeu aussi intéressant que le libre-échange, enjeu qui serait des plus avantageux pour la communauté agricole. Et bien, nous avons récemment découvert que ce n'est pas vraiment le cas. Les problèmes que viennent de connaître l'industrie du porc et l'industrie laitière, avec la crème glacée et le yogourt, ont clairement montré que le gouvernement n'a pas toujours été honnête pendant la dernière campagne électorale.

Comme l'agriculture est une industrie très importante dans ma circonscription, je prends ce débat très au sérieux. Je voudrais expliquer aux députés pourquoi j'estime que le ministre de l'Agriculture et son gouvernement sont en train d'anéantir lentement mais sûrement notre industrie agricole. Il est évident que nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère agricole. J'irais même jusqu'à dire que le Canada prend un nouveau visage sous le règne du présent gouvernement.

L'agriculture au Canada fait face au plus grand défi qu'elle a eu à surmonter ces derniers temps. Nos craintes se sont multipliées au cours des jours qui ont suivi la ratification de l'Accord de libre-échange et les récentes négociations touchant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les décisions concernant le libre-échange, qui ont été prises pour nous à huis clos, sont en train, à mon avis, de démolir des institutions qu'on a mis des années à construire en Ontario et partout au Canada, des institutions comme les offices de commercialisation et l'industrie alimentaire.

Certains de ces offices de commercialisation existent depuis plus de soixante ans. L'office de commercialisation du lait de la Colombie-Britannique a été créé en 1928. L'office de commercialisation des légumes de l'Ontario et la Commission canadienne du blé ont plus de cinquante ans. Je soutiens, monsieur le Président, que la politique du gouvernement en matière de libre-échange et les ententes qu'il a récemment conclues par rapport à l'Accord général des tarifs douaniers et du commerce mettent l'existence de ces offices de commercialisation en péril.

Mes collègues et moi-même avons exprimé notre inquiétude à l'égard de cet assaut direct contre le système de gestion de l'offre et de commercialisation et, à titre de critique de l'opposition en matière de commerce, je continuerai de défendre les agriculteurs canadiens et leurs intérêts contre cet assaut. Pourquoi est-ce que je crois que le gouvernement actuel fera du tort à l'agriculture?

Au cours des dernières années, l'agriculture américaine a été plongée dans le chaos. Dans la plupart des cas, les agriculteurs n'ont fait que produire, produire et produire, espérant recevoir un prix juste pour leurs produits sur le marché des exportations. Lorsqu'ils ne reçoivent pas un prix juste, le gouvernement américain dépense des sommes astronomiques pour subventionner les producteurs, sans trop se soucier de ce qu'ils reçoivent sur le marché mondial.

Mark Ritchie, analyste de la politique commerciale agricole qui vient du Minnesota, confirme ce qui a été rapporté récemment, soit que, selon les chiffres des Américains, les recettes provenant du blé récemment vendu à l'Union soviétique ne représentaient que 39 p. 100 du coût de production. Selon lui, cela a établi un prix mondial, mais c'était un prix artificiel. Eh bien, s'ils subventionnent autant leurs agriculteurs, comment allons-nous les concurrencer? Si nous devons vendre nos produits agricoles en appliquant des pratiques commerciales équitables, nous pouvons certainement espérer que les Américains fassent de même. Or, cet Accord de libre-échange, ces politiques commerciales du gouvernement n'indiquent nulle part que nous aurons les mêmes conditions commerciales que les Américains. Les règles du jeu sont loin d'être les mêmes pour tous. Malheureusement il y a quelques années, les Américains ont bénéficié d'une exception en vertu du GATT.

Nous ne pouvons pas appliquer un Accord de libre-échange alors que les Américains bénéficient d'une exception. Le gouvernement a fait preuve de négligence lorsqu'il a signé un Accord de libre-échange dans ces conditions.

Je crois que le gouvernement cherche à contourner les offices de commercialisation en augmentant les importations. Une fois qu'il aura détruit l'agriculture, nous dépendrons de nos chers et bons amis du Sud ou plutôt des chers et bons amis du premier ministre pour notre approvisionnement en denrées alimentaires. Quel genre de pays serons-nous lorsque nous compterons sur un pays étranger pour nous fournir les aliments dont nous avons besoin? Quel genre de souveraineté aurons-nous si nous devons acheter notre nourriture aux Américains? C'est pourtant là que vont nous mener cet Accord de libre-échange et la politique du gouvernement dans le domaine du commerce des produits agricoles.

Aujourd'hui, les soi-disant tenants du marché libre nous disent que les programmes qui ont bien fonctionné dans le passé doivent être éliminés et que nous devons participer au chaos mondial. Je ne suis pas d'accord. Nous devons avoir nos propres institutions. L'ex-premier ministre secoue la tête. Franchement, vos négociations au GATT en compagnie du ministre du Commerce extérieur n'ont rien donné.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas quels principes régissent les règles. Je ne suis pas certain de pouvoir poser une question à ce stade-ci du débat. Mais je demanderais au député de comparer les négociations commerciales multilatérales qu'a dirigées le gouvernement libéral dans le cadre du Tokyo Round à celles que nous avons engagées pour la protection de l'agriculture.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations fera suite à l'intervention du député, soit à 17 h 30.

M. Speller: Monsieur le Président, à cause du bruit, je n'ai pas bien entendu ce qu'il a dit.

M. Boudria: Sans intérêt de toute façon.

M. Speller: Comme dans tous les secteurs de politique qui relèvent du gouvernement actuel, nous voyons dans ce secteur une longue liste de promesses non tenues. Permettez-moi de repasser cette longue liste de promesses non tenues avec vous, monsieur le Président. Étant donné le peu de temps dont je dispose, j'ai peur de ne pouvoir en mentionner qu'une ou deux. Celle dont nous parlons aujourd'hui, c'est la promesse que le gouvernement avait faite aux agriculteurs canadiens durant la dernière campagne électorale, soit qu'ils ne seraient pas victimes de harcèlement de la part des Américains.

Nous avons bien vu au cours des dernières semaines et des derniers mois que ce n'est pas le cas. En fait, dans les secteurs du porc, de la pêche, de l'acier, du yogourt et de la crème glacée, les producteurs canadiens sont constamment victimes de harcèlement de la part des Américains sans que le gouvernement fasse quoi que ce soit pour les aider. Le ministre de l'Agriculture à temps partiel a lui-même dit récemment à Calgary que les États-Unis faisaient du harcèlement en recourant à des politiques commerciales qui sont injustes et hypocrites. C'est maintenant qu'il nous dit cela. Pourquoi le gouvernement ne nous l'a-t-il pas dit durant la dernière campagne électorale?

Comme l'a si bien fait remarquer le très honorable chef de l'opposition, quand les Américains ont adopté leur projet de loi commercial général, l'opposition libérale avait prévenu le gouvernement que cette nouvelle série de lois commerciales s'appliquerait immanquablement à L'Accord de libre-échange. Le gouvernement avait répondu que non. Or nous voyons aujourd'hui qu'il en a été autrement. Les Américains ont eu recours à ce projet de loi pour faire échouer l'esprit du libre-échange. Il n'aurait jamais fallu signer un accord sans commencer par préciser la notion de subvention. A cause de cette omission, nous sommes constamment harcelés par nos voisins du sud. Le gouvernement a permis que ce projet de loi commercial américain fasse partie de l'Accord de libre-échange, au lieu de nous garantir une exemption de ses conséquences comme condition à la signature de cet accord. Qu'on ne s'y méprenne pas: un précédent a été bel et bien établi. Il l'a été dans le cas du porc. A moins que le Canada ne s'affirme vigoureusement cette fois, je crains que ce précédent ne nous nuise dans d'autres secteurs de nos échanges commerciaux, surtout dans les secteurs où l'offre est gérée.

• (1730)

Le gouvernement nous a parlé maintes et maintes fois du climat de bonne volonté qui résultera de l'Accord de libre-échange. Il est clair que le Canada et ses représentants, le ministre du Commerce extérieur et le ministre de l'Agriculture à temps partiel, ne sont que des pions dans le jeu des États-Unis qui veulent obtenir un accès complet à nos marchés.

Encore une fois, ce sont les habitants des régions rurales du Canada, les agriculteurs de notre pays, qui sont les perdants à ce jeu. Cette initiative n'est qu'un affront de plus à notre système de gestion de l'offre. Les États-Unis sont déterminés à faire démanteler nos offices de commercialisation et le gouvernement actuel n'a pas le courage de se défendre.

Dans ma dernière minute, je voudrais résumer en disant que je pense que ce gouvernement, par sa politique agricole, nuit aux agriculteurs du Canada, notamment ceux de Haldimand—Norfolk, qui sont de bons agriculteurs et de bonnes personnes. Ils ne méritent pas ces politiques du gouvernement.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai une brève question, bien précise, à poser au député. Le député approuve-t-il la façon dont le gouvernement libéral a traité l'agriculture lors des négociations commerciales de la ronde de Tokyo?

M. Speller: Monsieur le Président, nous en sommes à la ronde de l'Uruguay, c'est tout ce que je peux lui dire. Nous sommes inquiets pour l'avenir et le député sait très bien que c'est son gouvernement qui doit défendre les agriculteurs canadiens qui restent encore en activité.

C'est une grave situation que nous avons au GATT. Le gouvernement avait promis que la gestion de l'offre ne serait pas remise en cause. Qu'en est-il? Le gouvernement conservateur reconnaît maintenant que la gestion de l'offre est compromise, mais dit qu'il essaiera d'obtenir le meilleur accord possible. Cela ne suffit pas pour les producteurs canadiens de produits laitiers. Ceux-ci veulent un gouvernement assez fort pour défendre la gestion de l'offre.

Nous ne sommes pas comme les Américains. Nous ne connaissons pas ici leur abondance de produits. Nous ne sommes pas comme les Européens. En fait, ce sont maintenant les Européens qui adoptent le système canadien. Le gouvernement actuel régresse. Il veut que nous retournions en arrière, au système américain.

J'espère que le très honorable député ira dans l'État de New York voir comment les producteurs laitiers peuvent y survivre. Les exploitations, là-bas, ne sont pas comme nos belles fermes canadiennes. La situation est ainsi parce que nous avons le système de gestion de l'offre mis en place par les gouvernements libéraux antérieurs.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je ne m'étonne pas que le député ait refusé de répondre à cette question précise et directe.

Mme Maheu: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si le très honorable député a le droit d'engager une deuxième ronde de questions. Est-ce la procédure habituelle à la Chambre?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, si personne d'autre n'intervient et s'il s'agit d'une question supplémentaire. Puisque j'ai donné la parole au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais donc le laisser poursuivre maintenant.

Les crédits

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je vais être très bref. Je tiens naturellement à laisser à d'autres députés l'occasion de participer à ce débat.

C'est de propos délibéré que j'ai posé une question sur la ronde de négociations de Tokyo parce que ceux qui suivent les négociations en matière de commerce international se rappelleront que. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Saint-Laurent—Cartierville a la parole.

Mme Maheu: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez dit que s'il n'y avait pas d'autres députés debout, vous permettriez au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de poser une question supplémentaire. D'autres députés étaient debout.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne les ai pas vus, je regrette. Le secrétaire d'État a-t-il fini de poser sa question supplémentaire?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je regrette cette contestation de votre autorité à la Chambre.

Cela ne me surprend pas que le député libéral refuse de répondre à la question concernant la ronde de Tokyo, parce que ses collègues à la Chambre qui connaissent l'agriculture, peut-être plus que lui, doivent savoir que la pire trahison de l'agriculture canadienne dans des négociations commerciales internationales a eu lieu sous un gouvernement libéral. C'était pendant les négociations de la ronde de Tokyo, parce qu'on y a exclu, qu'on n'a pas consulté les représentants de l'agriculture, des groupes agricoles, des gouvernements provinciaux et d'autres intéressés.

Il a parlé de la ronde Uruguay. J'ai eu l'occasion de diriger la délégation canadienne à la ronde Uruguay il y a trois ans. Je me suis fait accompagner de représentants de l'agriculture canadienne et j'ai alors entamé un processus qui permettait aux représentants des groupes de producteurs et d'organismes agricoles de partout au pays de participer directement aux négociations. Il en est toujours ainsi.

Le député devrait reconnaître à la Chambre que si le chaos règne sur le marché international, le Canada a en quelque sorte le devoir de rechercher les moyens d'y mettre fin et de créer un climat où nos agriculteurs, qui sont parmi les plus compétents du monde, puissent arriver à écouler leur production sur le marché international. Pourrait-il me dire pourquoi il se dérobe à cette responsabilité?

M. Speller: Monsieur le Président, le très honorable député sait pertinemment que l'Accord de libre-échange constitue la pire trahison de nos agriculteurs de toute notre histoire.

Pour ce qui est des consultations, il devrait demander au ministre de l'Agriculture à temps partiel quelle consultation il a pu avoir avec les agriculteurs. Le ministre sait sans doute que c'étaient des représentants de groupes de consultations sectorielles, et non pas des agriculteurs canadiens, qui étaient avec lui dans la salle des négociations. Ils étaient là à des fins de consultations, mais ils n'étaient pas présents dans la salle de négociations. En fait, le ministre de l'Agriculture. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps des questions et des commentaires est maintenant terminé. Le solliciteur général a la parole.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Je ne sais pas, monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

M. Walker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, vous n'avez prêté aucune attention à l'opposition ni à personne d'autre ici alors que vous avez laissé le ministre parler deux fois. Puis vous vous êtes tourné. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au solliciteur général pour le débat.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est à cause de l'*Hallowe'en* que l'on voit s'agiter les épouvantails habituels de nos amis libéraux, mais en parlant de la capacité de consulter, dont mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), a fait mention, le premier ministre du gouvernement qui nous a précédé, le gouvernement libéral, pendant 16 ans, n'a jamais daigné rencontrer une seule fois les leaders agricoles. On n'a pas de leçon de consultation à recevoir de votre part, d'aucune façon!

Le premier ministre du Canada, depuis 1984, a rencontré les leaders agricoles 9 ou 10 fois. Nous avons mis en place des mécanismes de consultation, tel que le SAGIT dont vous avez parlé tout à l'heure, où les producteurs agricoles ont été consultés à chacune des étapes pour lesquelles le gouvernement canadien a pris des décisions concernant l'avenir de l'agriculture. S'il y a justement un reproche qu'on peut rejeter du revers de la main, monsieur le Président, c'est bien celui de ne pas avoir consulté. Au contraire, jamais les producteurs agricoles au cours des cinq dernières années n'auront été autant consultés et auront participé au processus de négociation que nous avons sur le plan international et national!

Monsieur le Président, ce midi, j'ai rencontré les représentants de l'industrie laitière qui étaient en congrès au Québec. Il y avait des représentants des producteurs, des transformateurs, des consommateurs, tous des gens intéressés à l'industrie laitière.

Pour la première fois, monsieur le Président, sous notre gouvernement, nous avons réussi à amener ensemble autour de la même table les gens intéressés au développement de l'industrie laitière du Canada, non pas à travailler les uns contre les autres, mais à travailler ensemble, pour justement faire en sorte que l'industrie agro-alimentaire et particulièrement le secteur laitier, qui a été aussi prospère au cours des dernières années, puisse continuer à l'être dans l'avenir.

Nous sommes d'accord, monsieur le Président, pour dire que nous faisons face, comme dans d'autres secteurs, à certaines difficultés. Il est bien évident que la décision qui a été récemment rendue à l'effet que le yogourt et la crème glacée—c'est une décision récente du GATT—ne pouvaient pas être considérés et protégés par les limites à l'importation que le Canada utilisait et utilise toujours, pour protéger les offices de commercialisation, démontre justement que le gouvernement canadien fera en sorte de continuer à défendre devant le tribunal du GATT la semaine prochaine, les intérêts des producteurs agricoles.

• (1740)

C'est de démontrer que nous devons absolument défendre l'intégrité de l'article 11 du GATT. Cette question qui peut apparaître technique est très importante. Depuis plus de 40 ans que le GATT existe et que les règlements sont là, les pays, notamment le Canada, particulièrement dans ce secteur, ont toujours utilisé l'article 11 du GATT afin de protéger les offices de commercialisation. Cependant, il y a deux ans, lorsque nous avons commencé le dernier sprint des négociations du GATT, nous avons réalisé qu'il était très important, considérant le fait que cet article 11, à lui seul, défend et permet à nos offices de commercialisation d'exister. Nous croyons sincèrement que nous devions à la fois le renforcer et le clarifier. Lorsqu'une partie importante de notre agriculture, plusieurs milliards de dollars, repose sur l'interprétation d'un seul article qui est soumis à un tribunal international, il nous apparaissait et il nous apparaît toujours aussi important de le clarifier et de s'assurer qu'il représente bien ce que nous voulons qu'il soit pour les producteurs agricoles canadiens. A cet effet, monsieur le Président, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, c'est ce que nous avons fait, c'est ce que nous faisons, et c'est ce que nous allons continuer de faire au GATT.

Les producteurs agricoles et ceux que j'ai rencontrés ce midi, notamment le président des producteurs québécois, ont une certaine inquiétude et sont heureux de participer avec nous et avec les transformateurs, à la même table, monsieur le Président, afin de s'assurer que le tribunal du GATT puisse adéquatement protéger nos intérêts.

Un autre message qu'il est très important de donner, monsieur le Président, et je crois que les députés de l'autre côté de la Chambre devraient porter attention, c'est que les offices de commercialisation également doivent évoluer. Il est très important que le tissu de notre agriculture canadienne devienne davantage sensible aux marchés. Ce que nous avons vécu, monsieur le Président, au cours des dernières années, représente des changements souvent radicaux dans les habitudes alimentaires des Canadiens, et il devient de plus en plus important que tous les secteurs, que ce soit le secteur des viandes, des céréales ou des produits laitiers, un des plus importants au Canada, deviennent davantage sensibles aux besoins des Canadiens. Ils doivent être sensibles aux marchés, qu'ils soient internationaux ou nationaux.

Nous devons faire face, monsieur le Président, aux bénéfices considérables qu'apportera l'entente de libre-échange à l'agriculture canadienne. Déjà nos exportations, dans bon nombre de domaines, ont augmenté depuis le début de l'année. Il est bien évident que tous les secteurs de l'agriculture doivent être prêts à faire face à de nouveaux marchés, qu'ils soient à l'intérieur de nos frontières ou dans le monde entier. En ce qui touche la globalisation des marchés, à cet effet, monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

M. Walker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné la difficulté que nous avons eu à poser des questions et à faire des commentaires après le dernier orateur à cause des deux interventions du ministre, allons-nous avoir la possibilité avant 17 h 45 de. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Non, vous ne l'aurez pas. Le ministre a la parole.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je sais qu'il me reste peu de temps. Je crois, en terminant, que le message que nous devons laisser à l'ensemble de la communauté agricole canadienne est un message d'espoir, et un message à l'effet que nous devons travailler ensemble pour résoudre nos problèmes.

M. Robichaud: Pour réparer le dommage que vous avez fait!

Les crédits

M. Blais: J'ai été très impressionné, justement, cet après-midi, de voir réunis autour de la même table, des transformateurs. Ils prennent le lait, le transforment, et en font des produits qui doivent être de plus en plus disponibles. . .

M. Robichaud: As-tu parlé à M. McCain dernièrement?

M. Blais: Oui, dans ce secteur comme dans les autres, l'individu dont vous parlez avait menacé de s'en aller aux États-Unis au lendemain de la signature du traité de libre-échange et il a changé d'avis depuis.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le ministre a épuisé son temps de parole.

Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits.

En conséquence, le vote porte sur la motion du chef de l'opposition officielle.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 119)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Assad
Bélair
Benjamin
Blondin
Brewin
Clancy
Copps
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Funk
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Laporte
MacAulay
Maheu
Marleau
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Riis
Simmons
Speller
Stupich
Vanclief
Whittaker

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Catterall
Comuzzi
Crawford
Duhamel
Finestone
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Harb
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
McCurdy
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Phinney
Proud
Robichaud
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Tobin
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—74

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Couture
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Gérin
Greene
Gustafson
Hawkes
Horner
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
More
Nowlan
O'Kurley
Porter
Redway

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Holtmann
Horning
James
Johnson
Kempling
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Marin
Masse
McCreath
McKnight
Monteith
Nicholson
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid

Richardson	Robitaille
St-Julien	Schneider
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—119

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion défaite.

[*Traduction*]

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai eu du retard. J'ai eu des ennuis avec mon avion. Si j'avais été ici, j'aurais voté avec mon parti.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 31 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre ce matin un certain nombre de pétitions qui ont été jugées correctes, conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires, des habitants du nord-ouest de la Colombie-Britannique, notamment de Terrace, de Prince-Rupert, de Kitimat, de Hazelton et d'autres localités, expriment leur inquiétude à l'égard du projet de taxe sur les produits et services. Ils estiment que cette mesure n'a pas sa place et que le gouvernement devrait renoncer à transférer le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires en instaurant une taxe régressive à la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par plus d'un millier de Canadiens, pour la plupart des étudiants inscrits à l'Université Mount Allison à Sackville, au Nouveau-Brunswick. Ils exhortent leurs représentants élus à mettre un terme à l'érosion de la qualité et de l'accessibilité de nos universités, collèges et autres établissements postsecondaires au Canada.

Les pétitionnaires craignent sincèrement que le projet de loi C-33, présenté à la Chambre le 27 juin dernier, ne réduise d'environ 900 millions de dollars sur cinq ans les paiements de transfert fédéraux destinés aux établissements d'enseignement postsecondaire et ils demandent respectueusement au gouvernement de retirer le projet de loi C-33.

VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une pétition, signée par un certain nombre de personnes, au sujet de VIA Rail. Les pétitionnaires, dont beaucoup sont des Canadiens, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter une pétition à la Chambre des communes. Ils estiment que le service de transport des voyageurs qu'offre VIA Rail constitue un moyen essentiel de transport pour beaucoup de Canadiens et fait partie de l'infrastructure de base du Canada depuis plus d'un siècle. Ils croient que la décision que le gouvernement a prise d'imposer des compressions budgétaires de 400 millions de dollars sur une période de cinq ans va nuire à l'industrie, et ils croient que ce service est très important pour l'industrie touristique.

• (1110)

Je tiens à signaler que cette pétition a été signée par des Canadiens de Wabowden, Churchill, Gillam, Lundar, Winnipeg, Thompson, Rankin Inlet, Flin Flon et Rexdale, en Ontario, et aussi par des non-Canadiens de Suède, de Grèce, d'Allemagne et d'Angleterre.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le privilège de soumettre une pétition à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement. La pétition ci-jointe est certifiée conforme quant au fond et à la forme et elle est signée par beaucoup d'habitants d'Eglinton—Lawrence et de la région métropolitaine. Les pétitionnaires prient la Chambre de rejeter le projet de taxe sur les produits et services parce qu'il favorisera, selon eux, les transactions au comptant et qu'il portera beaucoup de Canadiens à se moquer de la loi et à frauder le fisc pour éviter d'avoir à payer la taxe.

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui une pétition dûment signée par des habitants de Thunder Bay, qui supplient le gouvernement de

reconsidérer sa décision de supprimer les trains de voyageurs qui desservent leur ville.

Nous avons ce service depuis 105 ans et nous ne l'aurons plus à partir du 15 janvier, à moins que le gouvernement ne change d'avis.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition au nom des habitants d'Egmont qui supplient le gouvernement de reconsidérer son projet de taxe sur les produits et services qui est présentement à l'étude à la Chambre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition au nom de plusieurs Canadiens qui se joignent à des milliers d'autres pour dire à la Chambre qu'ils prient le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services. On pouvait les voir, hier, manifester sur la colline contre cette mesure injuste et inflationniste proposée par les conservateurs et tenter de faire comprendre au gouvernement qu'il a le devoir de retirer cette taxe très régressive.

LA RIVIÈRE RIDEAU

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai en ma possession ce matin plus de 1 500 signatures certifiées recevables conformément à l'article 36 du Règlement, émanant d'habitants d'Ottawa-Sud qui demandent que le gouvernement fédéral collabore avec les autorités provinciales et locales à la mise en marche une fois pour toutes de l'épuration de la rivière Rideau, cette voie d'eau historique qui traverse la capitale nationale.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai une pétition valablement signée par plusieurs habitants de Toronto et de Mississauga qui se préoccupent des autochtones du Canada, spécialement ceux du Labrador et du Québec. Ils exhortent le Parlement à se joindre à l'assemblée des Premières nations, au peuple Innu du Labrador et à d'autres peuples du nord du Canada pour s'opposer à l'utilisation de leurs terres pour l'entraînement de combat des forces de l'OTAN et du NORAD, spécialement aux vols d'entraînement à basse altitude au Canada, et protestent contre l'installation d'une base de l'OTAN à Goose Bay, au Canada. Ils demandent que le Canada réaffecte les fonds qu'il consacre à l'OTAN et au NORAD à des mesures qui permettront aux peuples autochtones du Canada de reprendre le contrôle de leurs terres et de leur vie et qui favoriseront un développement durable pour tous les Canadiens.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai également une pétition d'un certain nombre d'habitants de Toronto qui s'inquiètent pour tous les gens qui dépendent de VIA Rail pour leurs déplacements. Ils demandent au Parlement de rejeter toute proposition de réduction ou d'élimination des services de VIA Rail, et de voir si la modernisation du matériel ne permettrait pas de mettre sur pied un service de qualité internationale et de construire un train à grande vitesse entre Montréal et Windsor.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions d'habitants de divers endroits de l'Île-du-Prince-Édouard comme Mill River et Port Hill, mais surtout de Summerside. Les pétitionnaires disent que ce projet, en plus de toutes les autres choses qui leur sont arrivées, aura un effet désastreux sur leur économie. C'est un plaisir que de présenter cette pétition.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, moi aussi, je suis heureux ce matin d'invoquer l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires concernés expliquent, raisons à l'appui, pourquoi ils sont contre la décision du gouvernement de réduire le service voyageurs ferroviaire. Ils font surtout valoir que cette décision est très défavorable à l'environnement et ils demandent non seulement au gouvernement de faire marche arrière, mais d'investir dans la modernisation du réseau ferrovaire de VIA Rail afin d'en faire un mode de transport rapide, économique, sûr et écologique.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, sur un autre sujet, j'ai également une autre pétition signée par un certain nombre de Canadiens de l'Ouest qui s'inquiètent vivement de la décision du gouvernement d'imposer les documents de lecture, les couches pour bébés, l'huile de chauffage et pratiquement tout le reste. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision d'imposer cette taxe sur les produits et services.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui dans cette enceinte conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter des pétitions au nom d'habi-

tants de Lambton—Middlesex. Les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services. Il y a huit pétitions sur cette question et c'est un honneur pour moi de les déposer.

M. Iain Angus (Thunber Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions aujourd'hui. La première est signée par 138 clients du magasin à prix modique B & B situé à l'angle des rues Brock et Brown, à Westfort, Thunder Bay. Elle est adressée au Parlement et a été dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les soussignés exhortent le Parlement à rejeter la taxe proposée sur les produits et services et à procéder à une réforme de la fiscalité, afin que les nantis et les sociétés aient à payer un impôt minimum.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par des habitants de la Colombie-Britannique s'ajoute aux centaines d'autres déjà présentées à la Chambre par mon parti pour exhorter le gouvernement du Canada à renoncer à son projet de démantèlement de VIA Rail et non seulement à maintenir les services à leur niveau actuel, mais à améliorer le matériel de VIA et à lui accorder l'appui nécessaire pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat qui est de transporter des voyageurs.

J'ai également une pétition signée par 10 500 personnes de toutes les régions du pays qui protestent contre la réduction des services de VIA Rail. Je la transmettrai au premier ministre.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, la révolte contre cette taxe odieuse se poursuit. Ce que vous avez vu sur la Colline hier n'était qu'un indice du sentiment qui prévaut au pays. En voici la dernière manifestation. J'ai plus de 1 000 signatures de Burin—Saint-Georges, d'Isle-aux-Morts, Port-aux-Basques, Grand Bank, Grand Bruit, Burin, Mortière et beaucoup d'autres endroits, des gens qui veulent faire connaître leur opposition à cette terrible taxe.

Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services. Il y aura d'autres pétitions semblables.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter quatre pétitions au nom des citoyens d'Egmont, qui veulent que le gouvernement laisse tomber cette taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires croient la nouvelle taxe injuste et ils demandent au gouvernement de rejeter cette nouvelle politique fiscale.

VIA RAIL

M. Joe McGuire (Egmont): Pendant que j'y suis, monsieur le Président, je veux aussi présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des citoyens de Thunder Bay, en Ontario, qui demandent qu'il plaise au gouvernement non seulement de maintenir les services de VIA Rail mais encore de les améliorer.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par les citoyens de Hamilton Mountain. Les pétitionnaires se prononcent en masse contre l'imposition de la taxe de 9 p. 100 sur les produits et les services proposée par le gouvernement conservateur, car ils la jugent injuste.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre de rejeter la taxe de 9 p. 100 que le gouvernement conservateur compte imposer sur les produits et les services.

VIA RAIL

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui deux pétitions dont la première est signée par des Canadiens de toute la région allant de la Colombie-Britannique à l'Ontario qui demandent qu'il plaise au Parlement canadien de maintenir les services ferroviaires nationaux de VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent humblement au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services, surtout parce qu'elle est injuste et ne tient pas compte de la capacité de payer des gens.

• (1120)

VIA RAIL

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le privilège de présenter une autre pétition au nom de citoyens de Thunder Bay qui demandent humblement au Parlement et au gouverne-

ment de revenir sur sa décision de réduire le service voyageurs de VIA Rail surtout dans la mesure où elle affecte les gens de Thunder Bay qui se considèrent comme citoyens à part entière de la province et du pays et qui, à cause des réductions, vont se sentir encore plus isolés.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Je tiens à l'assurer que ma question ne vise pas à l'embêter. Comme il le sait, beaucoup de personnes en visite au Parlement aujourd'hui s'intéressent à la deuxième phase de la Loi sur le droit d'auteur qui est en préparation.

Je me demande si le secrétaire parlementaire dirait à la Chambre où en est le projet de loi et quand la Chambre des communes peut s'attendre d'en être saisie.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de donner des précisions au député. Je compte recevoir ma propre délégation à ce sujet cet après-midi.

On me dit que les travaux relatifs à la deuxième étape de la loi sur le droit d'auteur se poursuivent comme prévu et qu'un projet de loi devrait être présenté à la Chambre au début de l'année prochaine. Je crois comprendre que des questions autres que celles qui intéressent l'ACTRA ont causé certains retards. Le gouvernement a bel et bien l'intention de respecter ses engagements envers les artistes canadiens.

M. Riis: Monsieur le Président, nous savons gré au secrétaire parlementaire de ses précisions. Nous voulions simplement savoir où en est le projet de loi et nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement compte le présenter au début de l'année prochaine.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que la Chambre invite le gouvernement à mettre en oeuvre un régime fiscal valable favorisant l'équilibre écologique.

—Monsieur le Président, je suis heureux de voir que la motion aujourd'hui à l'étude, que la Chambre invite le gouvernement à mettre en oeuvre un régime fiscal valable favorisant l'équilibre écologique, fera l'objet d'un vote.

Beaucoup de députés et de Canadiens vont se demander de quoi il s'agit exactement. Nous croyons que ce régime fiscal favorisant l'équilibre écologique représente la voie de l'avenir. Ce nouveau système nous permettrait de tirer le meilleur parti possible de nos ressources technologiques, humaines et naturelles. Par contraste, en proposant la TPS ou taxe sur les produits et services, le ministre des Finances admet que le régime fiscal est un échec mais il essaie quand même de le renchérir.

Le gouvernement dit qu'il appuie le principe du développement durable, qu'il veut tenir compte des préoccupations d'ordre économique dans toutes ses décisions et qu'il se soucie de l'environnement. Il déclare qu'il appuie le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, alors qu'un des plus importants principes énoncés dans ce rapport est que la planification économique et la protection de l'environnement sont indissociables.

C'est avec stupéfaction et incrédulité que nous voyons le gouvernement faire marche arrière et proposer une mesure fiscale draconienne qui ne servira qu'à aggraver et à amplifier la crise que connaît actuellement l'environnement. La TPS est rétrograde. Elle impose le papier recyclé au même taux que le papier non recyclé, les bicyclettes au même taux que les voitures, les canots au même taux que les bateaux à moteur, l'énergie de substitution au même taux que les combustibles fossiles.

La TPS non seulement ne fait rien pour l'environnement, elle lui nuit. Les produits qui respectent l'environnement coûtent souvent plus cher que ceux qui lui nuisent. La TPS ne fait qu'augmenter cette différence, en rendant plus difficile aux consommateurs de choisir des produits écologiques. Comme nous l'avons appris dans plusieurs sondages récents qui ont été effectués par Angus Reid et d'autres dans tout le pays, les Canadiens sont disposés à payer plus d'impôts pour atteindre certains objectifs. L'objectif numéro un des Canadiens d'un littoral à l'autre est d'avoir un environnement durable, plus propre et plus sûr.

La méthode conservatrice du ministre des Finances est, de son propre aveu, d'imposer des taxes rétrogrades aux travailleurs, à la classe moyenne et aux petites entreprises peu prospères ainsi que de taxer les transactions et de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS de 9 p. 100. Bien des Canadiens se demandent pourquoi on a fixé ce pourcentage. C'est manifestement un chiffre prévu que le ministre des Finances veut augmenter pour d'autres raisons. Le ministre a choisi le taux de 9 p. 100 afin d'avoir l'air de faire une bonne action lorsqu'il la ramènera de neuf à huit, à sept, à six ou à cinq, pour ensuite la rehausser, comme ce fut le cas pour la taxe sur les ventes des fabricants qui est passée de neuf à dix, à onze et à douze, et qui poursuit son ascension.

En matière d'imposition, la méthode des conservateurs et celle des libéraux sont identiques. Nous voyons maintenant le résultat des décisions prises par les ministres des Finances libéraux et conservateurs depuis les trois dernières décennies. Il y a 30 ans, les sociétés payaient 50 p. 100 des impôts et les familles de travailleurs, 50 p. 100. Maintenant, les sociétés ne payent que 20 p. 100 et les familles de travailleurs, 80 p. 100. La plupart des riches paient peu ou pas du tout d'impôt, tout comme des milliers de sociétés rentables.

Il est essentiel de nous demander où nous mène un pareil régime fiscal. Les preuves abondent. Le Canada est l'un des pays les plus polluants et les plus gaspilleurs du monde. Des représentants d'Environnement Canada nous ont appris ce matin, au comité de l'environnement, que chaque Canadien produit plus de quatre tonnes de gaz carbonique attribuables aux automobiles, aux industries et à d'autres formes de production de ce gaz, lequel contribue au réchauffement de la planète en raison de l'effet de serre.

Nous transmettons d'énormes dettes financières et environnementales aux générations futures. Nous n'avons pas à chercher bien loin dans notre environnement pour nous en rendre compte, que ce soit les centaines de milliards de la dette nationale ou les dettes qui se répercuteront sur les générations futures à cause de mauvaises pratiques halieutiques et sylvicoles, de l'érosion des terres agricoles et des autres problèmes que nous éprouvons au chapitre des sites d'enfouissement des déchets toxiques et dangereux dans tout le pays.

C'est bien simple, nous ne pouvons pas adopter des lois et des règlements, nommer des inspecteurs ou créer des tribunaux assez rapidement pour mettre un terme à la dégradation colossale de notre environnement, nettoyer notre univers et poursuivre les coupables. La liste des fléaux environnementaux est longue. Il y a les pluies acides, les pluies toxiques, la pollution des Grands Lacs, les trous dans la couche d'ozone, les gaz à effet de serre, le réchauffement du globe, les sites d'enfouissement des déchets toxiques et dangereux, les BPC, les pesticides, les déchets nucléaires et une assez grande quantité de déchets radioactifs de faible activité, de bassins à stériles et de réservoirs de retenue pour étendre une couche de déchets de six pieds de profondeur sur toute la surface de la Transcanadienne, de Halifax à Vancouver.

La liste continue de s'allonger. Combien de fois, de nos jours, entendons-nous parler d'espèces en voie d'extinction et de régions en danger au Canada? Nous avons besoin d'un régime fiscal fondamentalement simple favorisant l'équilibre écologique et le développement durable. Ce genre de régime fiscal nous permettrait de créer des emplois, de réduire le gaspillage des ressources, d'assainir l'environnement et de laisser aux générations ultérieures une planète en aussi bonne santé qu'au temps où elle nous a été léguée. Cela équivaut au principe de base sur lequel sont fondées les recommandations Brundtland que les Nations Unies ont soumises au monde entier.

Comment fonctionne un régime fiscal vert? Je crois qu'il serait préférable de donner des exemples afin que le public puisse bien comprendre ce qu'est un régime fiscal favorisant l'environnement.

En ce qui concerne, par exemple, le papier recyclé, on pourrait se poser la question suivante: quel est le volume

maximum de papier vierge qu'on peut raisonnablement s'attendre à recueillir en vue du recyclage. On pourrait se demander quelle quantité d'emballages, de journaux et de papier on trouve dans chaque ville, chaque région urbaine et même chaque région rurale et, étant donné les frais de collecte et de transport du papier à un centre de dépôt situé assez près d'une installation pouvant le désencrer et le recycler, quelle quantité peut réellement être recueillie? Ainsi que nous l'avons appris dans certaines villes de ce continent-ci, dont quelques-unes ici même au Canada, une part très considérable peut être recouvrée à des fins de recyclage.

• (1130)

Puis vous demandez quelle est la quantité maximale de fibres recyclées qui puisse vraisemblablement être réutilisée dans divers produits. Ainsi, nous savons que le ministre des Travaux publics, dont je constate volontiers la présence à la Chambre aujourd'hui, a publié un bulletin à l'aide de papier recyclé renfermant environ 50 p. 100 de fibres recyclées. C'est du papier de qualité qui peut servir de support à des textes parfaitement lisibles et qui peut servir par exemple à l'impression de graphiques et de photographies. Dans certains cas, il est possible de produire du papier renfermant beaucoup plus de 50 p. 100 de fibres recyclées tout en maintenant une excellente qualité de reproduction.

Puis vous demandez quel est le dommage pour l'environnement par exemple des enjouissements. À l'heure actuelle, presque la moitié des dépotoirs contiennent du papier d'emballage et du papier de rebus. Dans la seule province d'Ontario, les enfouissements consomment à l'heure actuelle un acre et demi par jour. Il suffit de demander ce que nous coûte l'enfouissement de tous ces déchets qui produisent du méthane et suscitent de graves problèmes pour l'environnement, alors qu'on pourrait très bien les recycler.

Ajoutez à ces éléments ce que nous coûte vraiment les coupes de nos forêts qui entraîne nécessairement la disparition de l'habitat nécessaire aux poissons, aux oiseaux et à la faune, l'érosion des sols et le rôle des forêts. Au nombre des questions d'une importance capitale que le comité permanent de l'environnement étudie à l'heure actuelle figure la capacité de différentes essences d'arbres et de plantes d'agir en quelque sorte comme des filtres à carbone capables de retenir le gaz carbonique dans l'atmosphère de façon à nous épargner les conséquences terribles du réchauffement de la planète.

Il s'agit ensuite de recourir à la fiscalité verte qui en réalité, est une fiscalité très simple, comme vous le savez sans doute, monsieur le Président. Dans l'exercice quotidien de ces fonctions, le ministre des Finances fait face chaque jour à des montagnes de lois fiscales. Les règles changent constamment. Le Parlement apporte sans cesse des modifications à l'ancien régime fiscal que nous avons adopté et qui a sur notre environnement et notre développement social un effet tellement négatif.

On greffe donc le régime favorable à l'environnement à un niveau ou à plusieurs pour obtenir le résultat souhaité. Il ne s'agit que du recyclage du papier. On détermine l'utilisation maximum de fibre et le dommage minimum à l'environnement, puis on implante le régime favorable à l'environnement en fonction du résultat visé.

Les bienfaits secondaires sont étonnants. L'économie d'énergie que permet le recyclage du papier seulement peut atteindre 40 p. 100 sans compter la baisse de la pollution des eaux que causent les usines de pâtes. Nous savons que 40 p. 100 de la pollution de l'eau douce et salée au Canada est causée par les usines de pâtes. On améliore la qualité de l'air et la qualité de l'eau en rejetant moins de dioxines, de furanes et d'organochlorés dans l'environnement.

Le plus stupéfiant, c'est que le papier recyclé est déjà financièrement concurrentiel, mais à cause des structures actuelles de la société canadienne, y compris celles de l'impôt, du commerce et de l'industrie, il n'est pas offert partout et ne l'est pas du tout en réalité à des institutions comme le Parlement même.

Les impôts favorisant l'environnement ne sont pas un phénomène nouveau. Nous en avons eu ici au Canada il y a un tiers de siècle, sous forme de consigne sur les bouteilles à lait en verre, par exemple, pour encourager les gens à ne pas les jeter, mais plutôt à les recycler en les retournant à la laiterie pour réutilisation. L'aluminium, l'acier, les vieilles piles, les bouteilles à bière et à boissons gazeuses, et une infinité d'autres articles peuvent être ramassés pour être recyclés.

L'idée de réduire les déchets s'implante, à partir de moyens aussi simples que le réducteur de capacité du réservoir de toilette qui coûte 2 $. On double la paroi du réservoir pour réduire la quantité d'eau déversée chaque fois qu'on actionne la chasse. Il peut sembler ridicule de soulever cette question pendant l'allocution d'ouverture d'un débat portant sur un régime fiscal favorable à l'équilibre écologique, mais j'estime que des techniques canadiennes simples, que nous avons à notre disposition, permettraient aux consommateurs d'épargner 250 millions de dollars par année en comptes d'eau. Ces mesures peuvent être mises en oeuvre grâce à ce régime fiscal.

Beaucoup de produits sont présentés dans au moins trois sortes d'emballage. Il y a la pellicule de plastique qui recouvre tous les produits, puis, du styromousse ou une autre sorte de remplissage, ensuite, une caisse en carton et, dans bien des cas, encore d'autres formes d'emballage.

Le régime fiscal favorisant l'équilibre écologique viserait à taxer les déchets d'emballage en fonction des coûts énergétiques et d'enfouissement sanitaire réels. Les concepteurs aideront bientôt la société canadienne à se

débarrasser progressivement des déchets grâce à l'imposition de taxes sur ces formes de déchet.

Jetons un coup d'oeil sur les pluies acides, domaine où ces taxes seraient beaucoup plus efficientes et efficaces que les programmes de réduction des pluies acides qui ont été mis en oeuvre au Canada ou qu'on propose d'appliquer, par exemple, aux États-Unis. Le Parlement et le gouvernement peuvent établir des objectifs sur le tonnage et des calendriers de réduction et fixer des limites de façon à freiner l'augmentation des pluies acides à l'avenir.

Ces objectifs doivent être fondés sur la quantité de pluies acides que l'environnement peut absorber sans danger et, au moyen d'un régime fiscal favorisant l'équilibre écologique, on doit taxer directement chaque gramme d'oxyde de soudre ou d'azote, en fonction des répercussions qui nous sont connues. Nous savons que les répercussions négatives des précipitations acides sur notre environnement se chiffrent, au strict minimum, à 1 milliard de dollars par an, dont plusieurs centaines de millions en perte de productivité des forêts, en destruction de plus de 15 000 lacs, en effets sur la santé, etc.

Il est également possible de considérer les calculs récemment faits aux États-Unis sur le coût annuel des incidences environnementales. Les chiffres sont les suivants: 7 milliards de dollars en dégâts aux bâtiments et monuments, 16 milliards de dollars en affections respiratoires, d'après l'Association pulmonaire américaine, 40 milliards en frais médicaux et en temps de travail perdu attribuables à la pollution atmosphérique et 5 milliards en destruction de lacs et en perte de productivité des forêts aux États-Unis.

Comme nous l'avons appris au cours d'une visite que nous avons faite la semaine dernière à Washington pour inciter nos collègues américains à se préoccuper davantage des questions environnementales, une réduction de 50 p. 100 des polluants causant les pluies acides aux États-Unis ne coûterait de 15 milliards de dollars, soit moins d'un quart de ce que coûtent au public américain dans une seule année la pollution atomosphérique et les précipitations acides.

L'écofiscalité relancerait la recherche et le développement au Canada, assurerait la création de produits à grand rendement énergétique et encouragerait les économies d'énergie et la mise au point de nouvelles technologies propres pouvant être appliquées à long terme. Nous savons déjà que des mesures appropriées d'économie d'énergie permettraient au Canada de réduire de 52 p. 100 sa consommation actuelle d'énergie, ce qui permettrait de réorienter les quantités économisées vers de nouvelles applications commerciales, domiciliaires et autres.

On pourrait également songer à une taxe sur le carbone, sujet dont il a rarement été question à la Chambre, dans le cadre de débats sérieux. Nous savons déjà que le gaz carbonique, le méthane, les chlorofluorocarbures et d'autres gaz à effet de serre menacent très sérieusement la survie de la planète. Si nous attendons trop longtemps, des pays entiers seront submergés par les flots, à mesure que le niveau de la mer montera.

Il y a déjà des solutions de rechange. Mercedes Benz, par exemple, a produit un véhicule commercial d'essai qui fonctionne à l'hydrogène. Un de mes électeurs de Prince-Rupert produit son hydrogène dans sa cour arrière par simple transformation de l'énergie éolienne en courant continu, pour faire l'électrolyse de l'eau. Il recompresse l'hydrogène à l'aide de matériel de plongée et le met dans des bouteilles recyclées d'oxygène pour avions. Il a mis au point son propre système de carburation et a simplement converti directement à l'hydrogène des véhicules produits en Amérique du Nord ou au Japon. En fait, il peut se servir du même système de carburation pour brûler de l'essence ou de l'hydrogène, ce qui est utile pour les longs déplacements.

Les véhicules actuels et futurs peuvent être convertis de façon économique. Une taxe verte sur les produits carbonés est le catalyseur pour les coûts de conversion parce que, comme on le constate même pour les projets d'exploitation de combustible fossile les plus récents, que ce soit Oslo, Lloydminster ou Hibernia, ces projets, de l'avis de leurs promoteurs du moins, ne pourront se réaliser que si les contribuables canadiens paient des milliards de dollars d'aide directe à ces projets.

Le secteur de l'énergie profiterait beaucoup plus d'un régime fiscal vert qui offrirait des possibilités de conversion à des techniques et à des solutions de rechange meilleures pour l'environnement ou, en réalité, à des options comme l'hydrogène qui ne contribuent pas à l'effet de serre.

Les combustibles fossiles présentent dorénavant un danger éminent pour la survie de notre planète. Le réchauffement du globe est réel, et nous ne connaissons pas encore de moyens de réduire considérablement les émissions de $C0_2$ découlant de l'utilisation de ces combustibles. Nous devons trouver des solutions de rechange.

Le gouvernement a promis de réduire les émissions de gaz carbonique de 20 p. 100 d'ici l'an 2005. Pourtant, il n'a pas encore pris de mesures depuis l'annonce qu'il nous a faite il y a 18 mois. Le rythme est trop lent et une taxe sur les produits carbonés assurerait une transition bien plus rapide d'ici l'an 2000.

• (1140)

Il y a des trous dans la couche d'ozone. Selon les plus récents rapports de la base Scott dans l'Antarctique et nos propres observations, ces trous s'agrandissent rapidement. Les CFC, ou chlorofluorocarbures, constituent l'élément de base des systèmes réfrigérants des automobiles, des climatiseurs, des réfrigérateurs et des congéla-

teurs. Lorsque ces appareils sont déposés dans les décharges publiques, les CFC sont presque toujours libérés dans l'atmosphère. En ce moment même, des CFC sont émis dans l'atmosphère. Les appareils contenant des CFC sont encore vendus pratiquement au même prix qu'avant que le gouvernement ait fait connaître son intention de les supprimer à 85 p. 100 d'ici l'an 2000.

Voilà un secteur où il serait des plus opportuns de prélever une écotaxe. Cette écotaxe s'appliquerait non seulement aux nouveaux appareils fonctionnant aus CFC, mais aussi à ceux qui ont déjà été vendus. Elle inciterait ainsi les municipalités, les producteurs ou les entreprises s'occupant du remplacement du fluide réfrigérant, qu'il s'agisse de wagons, d'unités de réfrigération, etc., à se convertir plus rapidement aux nouveaux fluides sur le marché ainsi qu'à enlever et à détruire les CFC qui représentent la plus grave menace environnementale de l'heure.

Grâce à cette taxe et à la hausse des prix qui s'ensuivrait, nous réussirions à éliminer tous les produits contenant des CFC. Une partie des recettes ainsi recueillies pourrait être affectée au financement de la R–D, au remplacement des produits dangereux, au renouvellement de l'outillage et au versement de crédits au titre de la taxe verte pour les écoproduits ou les produits inoffensifs.

Nous sommes soit à deux doigts du désastre soit à l'orée d'une ère nouvelle de développement durable. Un écofiscalité pourrait offrir de nombreux avantages économiques et environnementaux. Elle pourrait favoriser le passage de l'énergie non renouvelable à l'énergie renouvelable. Elle pourrait combattre le gaspillage au niveau des emballages, des produits et des ressources réutilisables. Elle va favoriser le recyclage du papier, des métaux et des récipients. Elle va favoriser les technologies nouvelles, la conservation, l'énergie solaire, l'efficience énergétique. Elle va créer de nouveaux emplois. Si dans le secteur forestier cela exigerait trois, quatre ou cinq emplois par cunit, au lieu de un ou deux, seule une taxe «verte» pourrait régler ces grandes questions énergétiques et économiques.

Quarante mille enfants vont mourir aujourd'hui dans le monde de maladie, de dénutrition, de mauvaise qualité de l'eau. Plusieurs espèces vont disparaître pendant la durée de ce débat d'aujourd'hui. Le régime fiscal canadien tel que nous le connaissons au Canada est inéquitable, régressif, et conçu pour perpétuer des systèmes économiques qui nous entraînent vers un désastre sans précédent. Une écofiscalité conçue pour mettre un terme à l'invasion de notre environnement par les déchets persistants, toxiques et bioaccumulatifs, conçue pour minimiser l'emploi des matières énergétiques et du gaspillage des ressources, conçue pour assurer le plein emploi, un développement durable, un régime de soins de santé préventif autant que curatif, une agriculture, des pêches et des zones fauniques durables, la préservation des espèces existantes et la remise en état de notre environnement gravement dégradé, voilà la politique qui assurera l'avenir du Canada et sauvera le monde.

Il faut une taxe verte, plutôt que la TPS et les autres mesures préconisées par le gouvernement actuel et le ministre des Finances.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Skeena. Je dois reconnaître que le futurisme de ses conceptions, les idées très originales et très intéressantes qu'il a présentées au sujet de notre régime fiscal m'ont vivement ému.

J'imagine qu'on pourrait invoquer toutes sortes d'arguments, mais je poserai plutôt à mon collègue de Skeena une question. Il sait que des groupes ont mis sur pied des fonds mutuels moralement valables, des fonds recueillis par ceux qui désirent investir dans des activités économiques dont les répercussions morales sont très positives.

Le député envisage–t–il d'accorder des encouragements fiscaux à ces gens qui investiraient dans des entreprises favorables à l'environnement? Envisage–t–il la création éventuelle d'un mouvement de jeunese écologique qui mobiliserait les jeunes et les amènerait à lutter contre la détérioration de l'environnement? Envisage–t–il la création d'un fonds mutuel écologique qui permettrait de consentir des dégrèvements fiscaux aux personnes qui investiraient dans la lutte contre la pollution?

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. À propos tout d'abord de la notion de fonds mutuel moralement valable, il ne fait aucun doute que l'idée intéresse beaucoup de Canadiens qui disposent de sommes plus ou moins importantes à investir. Les gestionnaires du fonds mutuel moralement valable s'intéresseraient non seulement aux effets d'une entreprise ou d'un projet particuliers sur l'environnement, mais aussi au type d'installations qui seraient construites, aux conventions collectives qui seraient conclues pour les travailleurs concernés, ainsi de suite. La notion intéresse de plus en plus de gens dans les diverses couches de la société canadienne.

Pour ce qui est des dégrèvements fiscaux à l'intention de ceux qui participeraient de manière active à la lutte contre la pollution, cette solution n'est pas, à mon avis, la meilleure qui soit. En fait, idéalement, il faudrait appliquer l'écofiscalité aux secteurs de mise en valeur des ressources et aux entreprises comme telles, car le principe du régime fiscal valable favorisant l'équilibre écologique est de veiller à l'observation de certaines règles, à la réduction au minimum de la quantité d'énergie utilisée, et à la réduction au minimum des déchets résultant de la fabrication d'un produit particulier, au respect de certains principes valables d'application mondiale, par exemple les techniques de recyclage pour éviter que ne soient rejetés dans le sol, la mer ou l'atmosphère des matières bioaccumulables, toxiques et persistentes.

Le gouvernement du Canada devrait donner suite au principe de l'écofiscalité pour réduire le gaspillage et amener notre technologie à la fine pointe du progrès. Je pense que bon nombre des parts et des actions que l'on trouverait dans un fonds mutuel moralement valable viendraient des technologies, des industries et des mouvements sociaux qui sont à la fine pointe du progrès et ont été encouragés à s'y hisser par une fiscalité écologique.

Si les sources d'énergie renouvelables ne nous sont pas plus accessibles ni disponibles au Canada, c'est parce que le régime fiscal actuel ne fait rien pour y encourager. Le gouvernement a non seulement fermé l'accès à l'information publique en ce qui concerne le secteur des sources d'énergie renouvelables, il a également réduit le financement pour la recherche et le développement en la matière. C'est là un découragement direct. Par ailleurs, avec des milliards de dollars provenant des contribuables, il encourage directement les secteurs de l'énergie nucléaire et des combustibles fossiles qui constituent, comme on l'a maintenant démontré, les options les moins bénéfiques aussi bien sur le plan du coût que celui de l'efficacité énergétique.

Le député a parlé d'un mouvement de jeunesse vert, comme on pourrait peut-être l'appeler; c'est une idée à laquelle le Canada doit songer avec beaucoup plus d'intérêt car il y a des choses dans chacune des provinces et dans les deux territoires qui nécessitent un engagement sérieux non seulement de la part des jeunes mais de la société dans son ensemble. Il est souvent préférable de faire participer les jeunes, soit au niveau de l'école secondaire soit dans les années immédiatement subséquentes, qu'il s'agisse de reboiser les rives des cours d'eau pour améliorer l'habitat du poisson ou simplement de planter des espèces différentes d'arbres.

Ce mouvement devrait être guidé par des scientifiques qui parlent non seulement du caractère commercial des diverses espèces ainsi plantées mais aussi de leurs bienfaits pour les poissons, les oiseaux et la faune en général, et qui parlent également de la menace croissante que le réchauffement global et l'effet de serre font peser sur la planète. Le simple fait de reboiser contribue à faire augmenter la capacité de fixation du carbone par les arbres qui en débarrassent davantage l'atmosphère.

• (1150)

Je pense donc qu'il y a un lien direct entre les fonds mutuels écologiques et un régime fiscal écologique parce qu'un tel régime fiscal est moralement valable.

L'une des chose les plus dégoûtantes que notre actuel ministre des Finances a admises, c'est que la TPS est régressive, à 5 p. 100 comme à 9 p. 100. Pourquoi favoriser à ce moment-ci certaines des industries les plus nuisibles pour l'environnement, les plus coûteuses pour les générations à venir et les moins susceptibles de se reconvertir, de se réoutiller et de renouveler leur équipement afin de respecter l'environnement?

Il y a donc une intéressante comparaison à faire au point de vue moral entre les fonds mutuels moralement valables et ce que j'appelle un régime fiscal favorisant l'équilibre écologique.

M. Friesen: Monsieur le Président, pour commencer, nous devrions rétablir les faits. Je ne pense pas que le ministre des Finances ait jamais dit que la TPS était régressive.

M. Riis: Oui, il l'a dit.

M. Fulton: Il l'a admis ici.

M. Riis: Il l'a dit à la Chambre.

M. Friesen: Le député l'a sans doute mal cité.

Par contre, il a raison sur certains points. Nous sommes tous consternés, par exemple, par la quantité de mousse de polystyrène et de papier que les restaurants McDonald's utilisent. David Suzuki nous a bien informés là-dessus. Il a aussi montré que cette société importe une grande partie de son boeuf du Brésil pour satisfaire notre appétit pour la viande rouge. Il l'a qualifiée de l'une des sociétés qui contribue le plus aux problèmes environnementaux.

C'est indiscutable, en un sens. Mais, en même temps, les restaurants McDonald's offrent leur entremise aux gens pour envoyer des coupons de protestation contre la TPS. Comment ce pollueur peut-il s'opposer à la TPS? Étant donné cette contradiction, le député suggère-t-il que nous ne tenions pas compte des coupons que les

restaurants McDonald's nous envoient pour protester contre la TPS?

M. Fulton: Monsieur le Président, le député prétend rétablir les faits, mais le ministre des Finances a vraiment déclaré, ici et à l'extérieur de la Chambre, que la TPS était régressive. Il est évident qu'elle l'est. N'importe quel économiste du Canada vous le dirait.

Pour ce qui est des restaurants McDonald's, je ne crois pas qu'il y ait de moyen plus efficace de les amener à être plus soucieux de l'environnement qu'en appliquant un régime fiscal favorisant l'équilibre écologique. Il suffirait de recourir à une écotaxe pour les pousser à utiliser des emballages recyclables ou réutilisables ou, du moins, à réduire leurs emballages.

Comme l'a signalé le député, et il a entièrement raison, le fait qu'on détruise les forêts tropicales humides du Brésil pour avoir à très court terme des pâturages pour le bétail est à l'origine des problèmes environnementaux énormes auxquels notre planète fait face aujourd'hui.

En ce qui concerne le fait que les restaurants McDonald's envoient des coupons et s'opposent à la TPS, je crois qu'ils réagissent à cette proposition de façon tout à fait convenable au nom de leurs clients. C'est une mauvaise taxe et elle doit être retirée.

M. le Président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. J'aimerais écouter les députés tout l'après-midi, mais d'autres personnes veulent prendre la parole.

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de me prononcer sur la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

[*Traduction*]

Cette motion porte sur une nouvelle réalité insidieuse à laquelle doivent faire face non seulement les Canadiens, mais aussi tous les habitants de notre planète, soit que notre environnement est menacé par la pollution et d'autres problèmes écologiques.

[*Français*]

Le problème est un problème global qui exigera des solutions globales. Toutefois, je crois que nous pouvons nous réjouir du fait que de plus en plus les nations du globe se rendent compte de la nécessité de prendre des mesures pour protéger l'environnement.

[*Traduction*]

Soyons clairs; la protection de l'environnement est une des plus grandes priorités de notre gouvernement. Nous nous sommes engagés à prendre des mesures positives afin de freiner les abus commis contre notre environnement et de préserver ce patrimoine naturel des plus précieux.

Je ne m'oppose pas à ce souci de protéger l'environnement qui est implicite dans cette motion. Cependant, à mon avis, la proposition décrite, soit que le gouvernement mette en oeuvre un régime fiscal valable favorisant l'équilibre écologique, met la charrue devant les boeufs. Elle ne reconnaît pas le fait que ce qu'il faut avant tout, c'est une base solide.

Un régime fiscal peut être utilisé pour poursuivre des objectifs valables, souhaitables et importants, mais seulement après que les objectifs premiers d'un régime fiscal ont été satisfaits, c'est-à-dire après que l'on se soit assuré des recettes stables et fiables. C'est nécessaire pour fournir à tous les Canadiens les services dont ils ont besoin et pour soutenir une économie efficace et compétitive. C'est justement pour donner au Canada une tel régime fiscal que le gouvernement a entrepris une réforme fiscale.

Un bon régime fiscal de base est indispensable à la prospérité économique du Canada. Notre objectif, en tant que gouvernement, a été de faire en sorte que les Canadiens aient un régime aussi juste et efficace que possible.

Nous avons travaillé à y parvenir. Dans la première partie de la réforme nous avons ramené justice et efficacité dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Nous avons abaissé les taux et élargi l'assiette en éliminant les dégrèvements particuliers qui gênaient l'investissement et nuisaient au développement d'une économie efficace et compétitive.

Notre ensemble de réformes fiscales garantit que les décisions d'investissement sont basées sur leurs mérites économiques plutôt que sur des considérations fiscales. Les sociétés et les Canadiens aisés paient maintenant leur juste part d'impôts. Les particuliers dans des situations économiques similaires sont traités plus équitablement. Les Canadiens à faibles revenus ont, en proportion

de leurs revenus, une charge fiscale moindre que les Canadiens à hauts revenus.

Dans la deuxième partie de la réforme nous proposons de remplacer la taxe de vente fédérale injuste par une taxe sur les produits et services.

[*Français*]

La TPS atteindra trois objectifs importants: premièrement, elle contribuera à l'effort de réduction du déficit, et elle assurera que nous pouvons continuer à payer les programmes et les services auxquels les Canadiens sont attachés. Deuxièmement, elle contribuera à assurer que le Canada puisse concurrencer efficacement sur les marchés mondiaux. Enfin, elle améliorera l'équité fondamentale de notre régime fiscal. En fait, les Canadiens à faible et moyen revenu seront protégés lorsque la TPS s'appliquera.

[*Traduction*]

L'implantation d'un régime fiscal sain fait partie de notre stratégie générale pour parvenir à une économie plus forte et plus compétitive. Au cours des cinq dernières années nous avons fait beaucoup de progrès dans cette direction.

[*Français*]

Un des principaux objectifs de ce plan vise la nécessité de comprimer les dépenses publiques, de réduire les déficits annuels et de maîtriser la croissance de la dette publique. Nous avons accompli, monsieur le Président, des progrès importants en vue d'atteindre cet objectif. Nous avons réduit les dépenses de fonctionnement de l'État et le taux de croissance des dépenses de programmes. Ainsi, l'an dernier, nous avons consacré 1,7 milliard de dollars de moins, soit 10 p. 100, au fonctionnement du gouvernement en 1984–1985. Les mesures que nous avons prises nous ont permis de ramener les dépenses de programmes en proportion du Produit intérieur brut de 19,5 p. 100 en 1984–1985 à 16,5 p. 100 l'an dernier.

• (1200)

Nous avons également coupé le déficit du gouvernement de plus de neuf milliards et demi par rapport à ce qu'il était en 1984, et nous avons réduit la croissance de la dette publique. Au cours du dernier exercice, et pour la première fois en 15 ans, la croissance de la dette a été inférieure de 10 p. 100, comparativement à un sommet de 24 p. 100 en 1984.

Outre la maîtrise des coûts, d'importantes mesures ont été prises pour assurer que les Canadiens soient «compétitifs». Parmi ces mesures, on note la déréglementation des secteurs de l'énergie et des transports, un programme amélioré de formation, une nouvelle politique de concurrence et, bien entendu, l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis.

Ces changements ont contribué à assurer la santé et la confiance du secteur privé. Quelque 209 000 emplois ont été créés au Canada depuis le 1er janvier dernier, date d'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Ces emplois font partie des 1,5 million de nouveaux emplois créés au Canada au cours des cinq dernières années.

[*Traduction*]

En travaillant à construire une économie saine, notre gouvernement a reconnu qu'il était toujours plus important de faire en sorte que la croissance économique soit compatible avec la protection de notre environnement. Le gouvernement est convaincu qu'un environnement sain et une économie saine vont de pair. Il est impossible d'avoir l'un sans l'autre.

Nous exprimons concrètement cette conviction en appuyant le principe du développement durable dans les politiques que nous adoptons chez nous et dans les initiatives que nous prenons sur la scène internationale.

[*Français*]

Le public exige que nous réalisions un nouvel équilibre entre nos façons de faire des affaires et de gérer notre milieu naturel. Pour les gouvernements, cela veut dire traiter en priorité de l'intégration des préoccupations environnementales dans le processus d'élaboration des politiques économiques. Quant à l'industrie, elle doit utiliser à meilleur escient les richesses naturelles. Nos ressources naturelles constituent un intrant fondamental du processus de production et sont une source fondamentale de notre croissance et de notre bien-être économique. Nos ressources naturelles sont aussi directement touchées par les mécanismes de production et les déchets qui en résultent. Enfin, la population en général doit modifier sa demande de biens de consommation, sa façon d'éliminer les ordures, et en fait son mode de vie.

Nous avons déjà été témoins de l'amorce d'un engagement en ce sens: les industries mettent au point des codes de bonnes pratiques environnementales; les consommateurs participent à des programmes de recyclage des déchets et adoptent des produits écologiques; les gouvernements établissent des normes plus sévères pour protéger l'environnement, et les organismes internationaux élaborent des protocoles visant à assurer la protection de la planète.

Pour protéger nos richesses naturelles contre la dégradation de l'environnement et l'utilisation à mauvais escient des ressources, nous devrons nous assurer que les consommateurs et les producteurs ont à assumer les coûts réels de leurs décisions, c'est-à-dire non seulement les coûts directs, mais aussi la totalité des coûts sociaux. On peut canaliser les forces du marché en créant des mesures économiques incitatives et dissuasives qui encourageront les consommateurs, les entreprises et aussi les gouvernements à prendre quotidiennement des décisions qui garantissent une allocation plus rentable des

richesses et une meilleure protection de l'environnement.

Les mesures incitatives fondées sur le jeu des marchés comportent des avantages réels pour l'environnement et pour l'économie, elles favorisent une utilisation plus éclairée des richesses naturelles, elles encouragent les entreprises à faire preuve de créativité pour trouver des solutions économiques, et elles complètent le cadre d'orientation déjà en place.

[*Traduction*]

À l'instar de la plupart des autres pays, le Canada a toujours compté principalement sur sa réglementation pour protéger l'environnement. On croit encore aujourd'hui qu'il faut des règlements stricts pour faire face aux divers dangers qui menacent l'environnement, tels les produits chimiques, par exemple. Il n'est demeure pas moins qu'il existe dans d'autres secteurs un important potentiel de mobilisation des forces du marché pour protéger l'environnement et assurer que les consommateurs de produits polluants et les pollueurs eux-mêmes assument le coût environnemental de leurs gestes.

[*Français*]

Bon nombre d'activités qui menacent l'environnement ne sont pas le résultat de marchés efficients, mais plutôt d'échecs des marchés. Ces activités entraînent souvent ce que l'on appelle dans un jargon d'économistes, des «externalités», où les coûts environnementaux de la fabrication de certains produits ne sont supportés ni par le producteur ni par le consommateur du produit, mais par l'ensemble de la société.

En fait, dans le cas de la pollution transfrontalière comme les pluies acides, les coûts sont supportés par les citoyens d'autres pays. L'utilisation efficiente de nos ressources, qui est après tout la clé d'une croissance soutenable, exige donc que nous évaluions correctement les coûts et les avantages réels de la production et de la consommation.

[*Traduction*]

C'est sur cette idéologie que reposent les initiatives que nous avons prises et que nous continuons à prendre sur la scène internationale pour nous assurer que la protection de l'environnement et le développement économique se renforcent l'un l'autre au lieu de s'exclure mutuellement. C'est l'approche que le premier ministre et ses collaborateurs ont fait valoir au sommet économique de Paris. C'est la politique que nous mettons de l'avant à l'OCDE, au sein du Commonwealth et dans notre proposition visant à garantir que la Banque mondiale intègre davantage les questions environnementales à ses activités.

Nous préconisons les mêmes principes au plan national qu'au plan international. Nous ne croyons pas qu'on puisse compter uniquement sur des règlements et des lois. Aussi importants soient-ils, ils n'ont qu'une incidence coercitive.

[*Français*]

Il est également important, monsieur le Président, d'encourager les activités qui s'imposent et c'est là que peuvent entrer en jeu les solutions axées sur le marché, par exemple, en favorisant l'adaptation aux nouvelles technologies capables de ramener la pollution à des niveaux pouvant être absorbés sans poser de conséquences inacceptables pour l'environnement.

[*Traduction*]

Le discours du Trône témoigne de l'importance que le gouvernement accorde à la protection de l'environnement. Le gouvernement en a fait l'un des quatre principaux objectifs de son mandat.

Grâce à des modifications qui ont été apportées récemment au système de prise des décisions—le comité de l'environnement du cabinet a été mis sur pied—on pourra désormais s'assurer que toutes les décisions et initiatives gouvernementales respectent l'objectif de la protection de l'environnement.

La création de ce comité constitue un changement important dans le processus gouvernemental de prise des décisions. Pour servir de catalyseur à ce changement, le gouvernement a créé une nouvelle institution, soit la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Celle-ci réunit des représentants du gouvernement, du milieu des affaires, de groupes d'écologistes et du secteur universitaire qui cherchent des moyens acceptables de concilier préoccupations environnementales et défis économiques.

Les points de vue et priorités des participants à la table ronde peuvent varier, mais leur objectif reste le même: harmoniser le développement, économique et autre, avec la nécessité de protéger l'environnement.

[*Français*]

Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de l'Environnement, a annoncé que ce gouvernement élabore un plan d'action exhaustif qui traduira le concept de développement durable en une réalité concrète au Canada.

• (1210)

Son instauration demandera de nombreuses années, mais ce plan servira de cadre aux initiatives qui nous amèneront à modifier notre façon de prendre des décisions.

Notre plan d'action environnemental améliorera nos décisions en les fondant sur de meilleures connaissances scientifiques, sur une meilleure formation, des données plus sûres et de meilleures communications et en ayant davantage recours aux techniques de pointe pour la surveillance de l'environnement et l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement.

[*Traduction*]

Ce plan mettra surtout l'accent sur le maintien du partenariat actuel et sur l'établissement d'un nouveau partenariat avec toutes les couches de la société, les gouvernements, l'industrie, les syndicats, les organismes non gouvernementaux, les groupes et les particuliers.

C'est le gouvernement fédéral qui en est le maître d'oeuvre. Étant donné que marché ne saurait, à lui seul, fixer le cadre de travail nécessaire aux prises de décisions dans ce domaine, les gouvernements, à tous les paliers, doivent régir les activités qui influent sur l'environnement. Ils doivent mettre en valeur les questions écologiques en établissant un train de règlements, de lois, de sanctions et de récompenses à caractère économique et financier.

J'ai déjà dit que des mesures fiscales sélectives à caractère écologique n'étaient pas forcément à exclure de notre régime quand ces mesures demeurent le meilleur moyen d'atteindre certains objectifs. Mais, et je l'ai bien signalé au départ, on ne saurait concevoir un régime fiscal moderne et efficace qui soit axé sur un seul but, aussi valable soit-il. Nous devons faire en sorte préalablement que ce régime soit sain et efficace avant de songer à s'en servir pour atteindre un objectif aussi important et aussi vaste que la protection de l'environnement.

[*Français*]

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler et de répéter que ce gouvernement s'est engagé à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger et préserver notre environnement.

Nous encourageons les politiques écologiquement saines. Nous ne nous y opposons pas. En effet, étant donné la complexité et l'étendue du problème de la pollution au Canada, nous devons rechercher des solutions nouvelles et imaginatives.

[*Traduction*]

Cependant, la motion de l'opposition laisse tomber toute une pléthore de considérations dont doit tenir compte un gouvernement responsable. Le Canada doit d'abord se doter d'un régime fiscal stable et fiable propre à lui assurer la santé économique et financière. C'est uniquement lorsqu'un tel système sera solidement établi que nous aurons à la fois les moyens et la compétence nécessaires pour atteindre l'objectif dont il est fait état dans cette motion.

[*Français*]

Voilà en quelques mots ce qu'accomplit le gouvernement, monsieur le Président. Pour les raisons que je viens de vous énoncer, je suis d'avis que la Chambre se doit de rejeter cette motion.

[*Traduction*]

M. Karygiannis: Monsieur le Président, l'environnement est une question qui intéresse non seulement les députés et le Canadien moyen, mais également les habitants du monde entier. Nous devons cesser d'hypothéquer l'avenir de nos enfants. Il faut déployer tous les efforts voulus, afin de protéger l'environnement à l'avenir.

Dans la région de Scarborough, très proche de ma circonscription, oeuvre le comité de protection de la rivière Rouge, qui ne ménage vraiment pas ses efforts. On parle de construire dans cette région une voie rapide et des maisons. À l'heure actuelle, des enfants y vont, dans le cadre d'excursions scolaires, afin de procéder à des travaux de nettoyage et ils en sont très heureux. Il s'agit d'un endroit où les habitants de la région métropolitaine peuvent aller profiter de la nature.

Cependant, j'ai entendu mon vis-à-vis parler de réforme fiscale et de la taxe sur les produits et services de 9 p. 100. Je n'y comprends strictement rien. Le député n'a-t-il pas bien entendu les Canadiens dont 80 p. 100 affirment qu'ils s'opposent à une taxe de 9 p. 100? Hier, à l'extérieur de cette enceinte, des milliers de personnes sont venues protester contre la taxe sur les produits et services.

Le député a discouru sur l'équité du régime fiscal que le gouvernement va appliquer et sur la façon dont il entend réduire le déficit. Je me demande simplement si le député vit un cauchemar, s'il n'a pas encore ouvert les yeux et vu exactement ce que les Canadiens souhaitent.

Il est vrai qu'ils veulent profiter d'un meilleur environnement. Cependant, ils ne cessent de dire non à une taxe sur les produits et services de 9 p. 100.

Encore l'autre jour, mes enfants m'ont apporté une formule que je devais remplir et envoyer au gouvernement, afin de préciser que nous étions contre la taxe qui s'appliquera sur les leçons de patin de mes enfants. Ma petite fille voulait savoir si cela signifiait qu'elle devrait payer davantage dorénavant? Je me demande simplement comment le député va expliquer aux générations futures qu'elles vont devoir payer davantage pour leurs leçons de musique, de patin et tout le reste. Une fois de plus, nous faisons volte-face et imposons l'éducation.

Le premier ministre intervient dans cette enceinte et affirme que son gouvernement a créé 1,4 million d'emploi après l'entrée en vigueur de la législation sur le libre-échange. Or, il s'agit d'emplois fort mal rémunérés chez McDonald ou ailleurs.

Je voudrais donc demander ceci au ministre: Quand le gouvernement va-t-il enfin ouvrir les yeux et prêter l'oreille, afin de comprendre ce que les Canadiens souhaitent au lieu de discourir sans cesse sur la nécessité de réduire le déficit? Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, le déficit a doublé. D'ici à ce que les Canadiens vous jettent dehors, vous l'aurez probablement quadruplé. Le gouvernement devrait constater, enfin, les torts qu'il cause au Canada; il le place dans une situation catastrophique.

M. Loiselle: Monsieur le Président, que le député sache que depuis que nous sommes au pouvoir, le déficit n'a pas doublé. Il a été réduit d'environ 10 milliards de dollars, il semble ignorer ce fait important.

Ensuite, en écoutant le député décrire notre réforme fiscale je ne m'étonne plus que les Canadiens aient certaines hésitations. Mais nous leur expliquerons que le changement est nécessaire, qu'il modernise notre système et qu'il le rend plus juste.

J'ai entendu tout à l'heure un autre député affirmer que le ministre des Finances avait admis que la TPS était régressive—il n'en est rien. Ce qu'il a dit, c'est que la taxe de vente pouvait être régressive et que nous avons pris les mesures pour empêcher cela.

Nous nous occupons du déficit. Nous prenons les mesures qui s'imposent pour garantir au gouvernement les recettes dont il a besoin pour fournir aux Canadiens les programmes qu'ils veulent. Je peux garantir au député que nous continuerons dans cette voie.

Notre décision de procéder à une réforme fiscale, il doit l'admettre, n'a pas été prise parce que nous voulons soigner notre image. Nous avons pris cette décision parce que c'est la meilleure voie pour le Canada. Nous éliminons une taxe qui a dévasté notre économie. Nous adoptons à la place un modèle qui a fait ses preuves dans de nombreux États modernes. Par conséquent, je ne suis pas du tout d'accord avec la conclusion du député.

Quant à l'environnement, je crois qu'il est menacé au même titre que tous les programmes sociaux, mais non pas en raison des décisions prises par un gouvernement ou un autre, mais en raison de l'état des finances du Canada, problème que nous devons nous attacher à régler.

Nous avons hérité d'un déficit très élevé. Nous avons travaillé fort pour le réduire. Cela ne va pas sans difficultés, mais nous entendons bien persévérer parce que c'est le meilleur moyen d'arriver à notre objectif et de régler les problèmes environnementaux que nous connaissons.

M. Fulton: Monsieur le Président, la question que j'adresse au ministre d'État chargé des Finances concerne sa conclusion selon laquelle il faudra apporter d'autres modifications à notre régime fiscal avant de songer sérieusement à mettre en oeuvre un système favorisant l'équilibre écologique ou une fiscalité verte.

Je voudrais que le ministre réponde à certaines de mes objections fort simples. Comment peut-il expliquer qu'en vertu de la TPS on puisse taxer les bicyclettes au même taux que les véhicules automobiles, le papier vierge au même taux que le papier recyclé, et une industrie non polluante qui fabrique un produit donné au même taux qu'une industrie similaire qui pollue?

• (1220)

Les problèmes d'ordre écologique auxquels le Canada est confronté sont vastes et de plus en plus graves dans tout le pays, qu'il s'agisse des déchets toxiques et dangereux ou du déplacement des matières persistantes qui s'accumulent dans l'organisme des espèces vivant dans le réseau des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Toutes les pêcheries du monde sont en déclin et cela vaut également pour le Canada. Il faudrait examiner le degré d'érosion du sol et ainsi de suite. N'importe quel économiste vous expliquera qu'il existe un lien direct entre le régime fiscal en vigueur, la vitesse du déclin écologique et la quantité de déchets produits par notre société.

Le ministre dit que nous devons attendre la mise en place de mesures fiscales encore plus régressives avant de faire quoi que ce soit de sérieux pour protéger l'environnement. Le ministre est-il en faveur d'une fiscalité verte ou n'appuie-t-il que le genre de mesures fiscales qui est en place ou que propose l'actuel ministre des Finances?

M. Loiselle: Monsieur le Président, nous sommes en faveur de toutes les mesures qui permettront au gouvernement d'assumer pleinement ses responsabilités dans tous les secteurs. Comme je l'ai dit, nous changeons un système fiscal qui est très perméable, qui menace les ressources du gouvernement, ressources qui sont nécessaires.

Le député parle de bicyclettes. Il est très facile de s'indigner parce qu'un certain article est taxé, mais les bicyclettes le sont déjà. Il ne le sait peut-être pas. Beaucoup d'autres choses sont taxées directement ou indirectement.

Nous avons pris grand soin de prévoir un système de crédits très généreux en exonérant un certain nombre de produits de base pour que le système soit équitable. Une fois que les gens auront la possibilité de faire leur propre choix, ils ne seront pas gênés par notre réforme.

Cette taxe est loin d'être régressive. Si on commence à exonérer certains articles, il faudra augmenter le taux d'imposition, comme le député le sait pertinemment. Nous abandonnons un système fiscal où il y a 75 000 percepteurs d'impôts et 22 000 dispositions différentes, ce qui chambarde notre économie.

Ce sont des questions primordiales auxquelles nous devons nous attaquer afin de remédier aux problèmes qui sont graves, je le reconnais. Notre plus grande récompense ou notre plus grand espoir est de savoir que nous nous attaquons enfin à ces problèmes de l'environnement qui existent depuis très longtemps.

J'ai bon espoir que, tous ensemble, nous pourrons nous tirer de cette situation très nuisible et assurer un monde meilleur à nos enfants.

M. Manley: Bref, monsieur le Président, le ministre affirme que la taxe de vente fédérale a eu un effet dévastateur sur l'économie, et il a bien dit «dévastateur». Les Canadiens auront remarqué que son gouvernement l'a haussée de 9 à 13,5 p. 100, donc qu'il a augmenté l'effet dévastateur de 50 p. 100.

J'ai une question pour le ministre. Puisqu'il ne pense pas que la taxe est régressive et qu'il est certain que le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer qu'elle ne sera pas régressive, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'indexer le crédit de la taxe de vente de façon que les plus démunis dans notre société auront la certitude que cette taxe ne les pénalisera pas davantage?

M. Loiselle: Monsieur le Président, notre bilan nous fait honneur. C'est notre gouvernement qui a mis en place le crédit pour la taxe de vente. Nous avons toujours pris soin de l'adapter et de la majorer selon les besoins afin d'atteindre le même objectif que nous nous sommes fixé, soit d'avoir le régime fiscal le plus équitable possible. Nous allons continuer à agir dans ce sens-là.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la motion présentée aujourd'hui par le député de Skeena. Je le salue et le félicite de son initiative. Très à propos, sa motion attire notre attention, dans le contexte général de la réforme et de la politique fiscales du Canada, sur les occasions que le régime fiscal peut offrir de mieux contrôler l'environnement et d'améliorer les services municipaux et fédéraux disponibles aux Canadiens.

Comme les habitants des autres pays, la plupart des Canadiens considèrent que la pollution les touche directement et qu'elle est souvent étroitement liée à la santé publique. Le défi de tout gouvernement est de convaincre les gens que la diminution de la pollution sert leurs intérêts, mais qu'ils doivent aussi s'attendre à en faire les frais.

Dans le passé, les gouvernements canadiens—c'est également vrai des gouvernements dans beaucoup de pays de l'Ouest—ont préféré ordonner à la population de ne pas polluer. Récemment, des pays européens se sont demandé s'ils ne pourraient pas avoir recours au régime fiscal pour inciter les gens et les sociétés à suivre des politiques écologiques stables.

Je pense en particulier au fait que la Suède taxe les ingrédients actifs des insecticides et des engrais. La Finlande et la Norvège imposent des frais sur les conteneurs non repris, l'Italie sur les sacs de plastique et la Suède sur les batteries contenant du mercure ou du cadmium. Il y en a d'autres, les exemples ne manquent pas. Le Canada aurait sûrement intérêt à étudier les mesures prises en Europe. Mon collègue de Skeena songeait peut-être à pareilles initiatives lorsqu'il a présenté sa motion aujourd'hui.

Historiquement les gouvernements ont utilise le régime fiscal à des fins autres que le simple prélevement de recettes. Diverses méthodes ont été élaborées dans le cadre du régime fiscal depuis plus d'un siècle pour favoriser l'application de certaines mesures économiques ou pour décourager certaines pratiques jugées contraires à l'intérêt public.

Le gouvernement, et je ne parle pas seulement du gouvernement actuel, a, par le truchement de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur les douanes, cherché diverses façon d'encourager, notamment, les sociétés à adopter de meilleurs principes écologiques ou anti-polluants.

Je pourrais citer un ou deux autres exemples où on a utilisé le régime fiscal pour favoriser une meilleure lutte contre la pollution, ces méthodes ne sont efficaces que si elles sont associées à une politique globale en matière d'environnement. En d'autres mots, si nous devons utiliser le régime fiscal pour encourager de meilleures pratiques environnementales, il faut l'intégrer à la législation et aux mesures environnementales déjà en place.

J'ai mentionné la Loi de l'impôt sur le revenu. Les déductions pour amortissement prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu permettent l'amortissement des biens d'équipement servant à la lutte contre la pollution. Le gouvernement pourrait peut-être étudier la possibilité d'accélérer la radiation du coût en capital afin d'encourager davantage les sociétés à combattre la pollution de l'eau et la pollution atmosphériques.

Auparavant, la radiation des déductions pour amortissement se faisait sur une période de trois ans. Si je ne m'abuse, cette période est maintenant de deux ans. Le gouvernement pourrait revoir la durée de la radiation pour déterminer s'il ne pourrait pas motiver davantage les sociétés en leur offrant des déductions pour amortissement accéléré, de sorte que les sociétés seraient davantage encouragées à acheter du matériel anti-pollution et à l'installer dans l'intérêt de notre environnement et, en fait, de tous les Canadiens.

Je voudrais également rappeler à la Chambre que la Loi de l'impôt sur le revenu a servi à influer directement sur le comportement environnemental des Canadiens, par l'entremise du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et du Programme canadien de remplacement du pétrole, deux éléments du Programme énergétique national qu'on a tendance de nos jours à oublier, mais qui a grandement contribué à améliorer notre environnement.

• (1230)

La Loi sur la taxe d'accise est un deuxième exemple de mesure fiscale susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle prévoit en effet des exonérations et des réductions pour toute une gamme de raisons. Alors qu'il procède à l'examen de la Loi sur la taxe d'accise, le gouvernement voudra peut-être examiner de nouveau ses listes d'équipement exempté pour voir si elles sont suffisamment complètes et si elles offrent en particulier aux municipalités la possibilité d'installer et d'améliorer leurs installations de lutte contre la pollution.

Enfin, le gouvernement pourrait par ailleurs atténuer la rigueur des droits de douanes afin de favoriser l'importation des appareils de lutte contre la pollution. C'est un fait que l'Accord de libre-échange va permettre d'éliminer ces droits. Mais les États-Unis ne sont pas le seul pays qui produise du bon équipement de lutte contre la pollution. Par conséquent, le gouvernement pourrait peut-être envisager d'autres mesures dans le cadre du tarif des douanes pour déterminer si le Canada ne pourrait pas obtenir plus facilement l'équipement dont il a besoin d'un autre pays que les États-Unis.

J'ai dit que les mesures fiscales ne devaient pas être envisagées isolément. En ce qui concerne notamment la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement, pour être vraiment efficaces, elles doivent se rattacher directement à d'autres programmes que le gouvernement met en oeuvre dans le domaine de l'environnement.

Cependant, j'aimerais examiner davantage les perspectives d'avenir. Toute une gamme de suggestions ont été avancées— malheureusement moins provenant de députés que de l'extérieur de la Chambre—quant à la possibilité d'utiliser le régime fiscal comme solution pour mieux protéger l'environnement au Canada. Elles vont de déductions supplémentaires pour la recherche scientifique jusqu'aux déductions pour amortissement des appareils de lutte contre la pollution. On a avancé dernièrement des propositions encore plus originales, qui sont directement liées à notre régime fiscal.

Je parle, bien sûr, de l'émission d'obligations liées à l'environnement, qui a été préconisée, si je ne me trompe, par des députés de la Chambre et, assurément, par un certain nombre de nos concitoyens. Pour prendre l'exemple des États-Unis, une municipalité met une obligation en circulation et l'intérêt payé à l'obligataire est exonéré de l'impôt fédéral. Ce type d'obligation pourrait être mis en circulation au Canada. Ainsi, pour protéger l'environnement, une municipalité pourrait émettre des obligations, dont l'intérêt serait exempt d'impôt fédéral. C'est

un domaine où l'on pourrait voir le bien-fondé de la proposition qu'a faite le député de Skeena au sujet d'une taxe verte.

Bon nombre d'entre nous sont également au courant du fait que certains Canadiens ont lancé l'idée de fonds communs de placement liés à l'environnement. À Vancouver, notamment, on a décidé que certains fonds communs de placement ne pourraient être investis que dans les sociétés dont les procédés ou les produits sont considérés comme respectueux de l'environnement. L'incitation à investir ces fonds dans ces produits ou ces procédés, ou dans les sociétés qui fabriquent ces produits ou qui conçoivent certains procédés, sera limitée, bien sûr, si ces sociétés ne sont pas suffisamment rentables.

Or, il est possible, au moyen d'un encouragement fiscal, d'inciter les gens à investir dans des fonds communs de placement directement liés à l'environnement.

L'application des actions accréditives au domaine de l'environnement a aussi été soulevée à plusieurs reprises, le point de comparaison étant les actions accréditives du secteur pétrolier et gazier qui font passer directement aux actionnaires les bénéfices de la rentabilité de l'entreprise. Les avantages fiscaux auxquels l'entreprise a droit normalement peuvent être transmis aux investisseurs lorsque l'entreprise renonce à s'en prévaloir.

Avec un peu d'imagination et de persévérance, nous pourrions peut-être, en nous fondant sur le précédent des actions accréditives du secteur pétrolier et gazier, appliquer le même procédé dans le domaine de l'environnement.

Je termine par un mot sur les taxes de vente, qui préoccupent tout le monde ces temps-ci. Quant aux mesures d'encouragement à protéger l'environnement, le précédent existe dans la taxe sur les ventes des fabricants. Le ministre d'État aux Finances n'ignore pas que les produits destinés à la lutte contre la pollution sont exemptés de la taxe sur les ventes des fabricants ou sont taxés à un taux moindre.

Je sais que, dès que l'on propose des exemptions à une taxe de vente, on s'aventure dans un domaine compliqué de politique publique. Mais si le gouvernement persiste dans son intention d'exempter certains produits et services de la taxe qu'il propose, il voudra peut-être revoir la politique qu'il avait de ne pas taxer le matériel de lutte contre la pollution et l'appliquer aussi dans le cas de la taxe sur les produits et services.

Une autre utilisation de la fiscalité pour promouvoir des habitudes plus favorables à l'environnement, et c'est de mettre au point une taxe sur les émissions. Nous avons effectivement établi une forme de taxe sur les émissions dans le cas de l'essence automobile. En Europe, plusieurs pays appliquent des taxes qui varient avec les émissions produites. Ainsi, l'essence sans plomb, par exemple, est moins taxée que l'essence au plomb.

Je me demande cependant quelle efficacité peut avoir une taxe sur les émissions, comme moyen d'encourager l'adoption de meilleures pratiques antipollution et de méthodes plus sûres pour l'environnement, par rapport à d'autres initiatives du gouvernement. Je crois personnellement que cette taxe pourrait être très efficace.

On devrait pouvoir définir des normes environnementales qui serviraient de points de repère pour évaluer les pratiques de chaque société et leurs effets sur l'atmosphère ou l'eau. Une taxe serait ensuite imposée aux entreprises qui ne satisferaient pas aux normes. Il faut cependant reconnaître tout de suite que cette taxe ne pourrait être versée que par une société rentable. Or nous avons pu constater, dans un certain nombre de cas, que ce sont des sociétés peu ou pas rentables qui causent souvent les pires dégâts environnementaux. Par conséquent, d'une façon générale, l'efficacité d'une taxe verte, du genre dont parle le député de Skeena, peut être limitée puisque seules les entreprises qui réalisent des bénéfices seraient en mesure de profiter des mesures d'encouragement.

• (1240)

En guise de conclusion, je répète ce que j'ai dit ce matin, à savoir qu'il arrive souvent que les entreprises éprouvent des difficultés financières si elles respectent l'environnement. En fait, les entreprises ne sont guère incitées à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Je suis donc d'accord avec le député de Skeena pour dire qu'il faut, par l'entremise du régime fiscal, faire en sorte que les entreprises trouveront rentable d'élaborer et d'appliquer des méthodes plus sûres pour l'environnement.

M. Fulton: Il me semble que le député est en faveur de l'instauration d'un régime fiscal vert. Il n'ignore sûrement pas que le processus de poursuite prévu à la Loi sur les pêcheries pour le rejet dans les Grands Lacs, le Saint-Laurent et l'océan de substances rémanentes ou

biocumulatives ne fonctionne pas. De fait, depuis l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, une seule poursuite a été intentée.

Nous savons que les mécanismes de poursuite sont inopérants, même si l'un des buts du traité canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs consiste à arrêter complètement l'apport de substances toxiques. Comme il est mentionné dans les plus récentes études d'organismes environnementaux canadiens et américains de même que de la Commission mixte internationale, la qualité de l'eau des Grands Lacs ne cesse de se dégrader. Il en est de même de l'atmosphère. La qualité de l'air au Canada continue de se détériorer. Ce n'est par des poursuites et des amendes que nous convaincrons les entreprises d'adopter des pratiques plus écologiques.

Le député ne pourrait-il pas prendre quelques minutes pour réfléchir et nous dire s'il est pertinent de mettre en vigueur la TPS qui s'appliquera au taux de 9 p. 100 tant au papier recyclé qu'au papier vierge? Cette mesure ne favorisera certainement pas un meilleur usage du papier recyclé dans une perspective environnementale. Pour ce qui est de réduire la pollution, que celle-ci soit créée par les émanations des cheminées ou par un tuyau déversant des produits dans une rivière, un lac ou l'océan, ou qu'elle soit engendrée par cette grosse moitié des déchets dangereux ou toxiques que l'on élimine partout au pays par des moyens illégaux et impropres, la voie des poursuites est inefficace. Les sanctions ne servent à rien.

Le député ne croit-il pas que nos politiques fiscales devraient être fondées sur un système favorisant l'équilibre écologique? Cela nous permettrait de réduire au minimum l'utilisation de l'énergie, de freiner la production des déchets et de nous orienter vers la technologie de pointe et l'énergie renouvelable. Nous savons que notre environnement se dégrade constamment. Nous constatons des niveaux élevés de chômage dans des secteurs de production des ressources où il devrait, en réalité, y avoir une situation de plein emploi. Une autre taxe régressive ne fera qu'accélérer le rythme de détérioration de notre environnement plutôt que de le freiner.

Il me semble que le député appuie le principe d'une fiscalité verte, mais pourrait-il nous préciser la position du Parti libéral par rapport à ce régime et nous dire comment il le compare à la TPS proposée par le ministre des Finances.

M. MacLaren: Je suis certainement d'accord avec le député pour dire que les sanctions et la suveillance ne sont pas toujours les solutions les plus efficaces pour résoudre les problèmes environnementaux. Selon que l'on adopte telle ou telle modalité d'application, les nouveaux venus dans l'industrie se trouvent peut-être pénalisés puisque le règlement est probablement plus rigoureux pour eux que pour les producteurs déjà installés. Pour toutes sortes de raisons, les dispositions impératives et coercitives sont souvent bien moins efficaces que les stimulants. Je suis d'accord avec le député de Skeena là-dessus: la carotte est supérieure au bâton, c'est évident.

Cependant, il devrait reconnaître que le recours aux stimulants pose de réels problèmes. Quand il parlait d'écotaxe, ce matin, je me demandais s'il proposerait des mesures précises pour concrétiser son idée.

Cela dit, j'ajoute—sans parti pris, parce que cette question nous concerne tous—que c'est un gouvernement libéral de la fin des années 1970 et du début des années 1980 qui a mis en oeuvre diverses mesures fiscales pour inciter les sociétés à utiliser des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Sans être aussi dynamiques et imaginatives que nous le souhaiterions aujourd'hui, les initiatives du Parti libéral ou plutôt des gouvernements libéraux représentaient au moins un pas dans la bonne direction.

Dans le cas de la taxe de vente fédérale, qui était alors de 9 p. 100 puis de 11 p. 100 par la suite, le gouvernement libéral de l'époque accordait des exemptions pour l'équipement amélioré de lutte contre la pollution.

Maintenant, le gouvernement au pouvoir nous propose une taxe sur les produits et services qui, à ma connaissance, ne contient pas de stimulants comparables. C'est au gouvernement qu'il appartient de décider s'il désire fixer la taxe à 9 p. 100 ou à 7 p. 100 et d'accorder ensuite des remises pour l'équipement de dépollution. C'est une option dont le gouvernement dispose. Je n'ai toujours pas entendu parler d'une telle exemption ou remise. Peut-être que le ministre d'État chargé des Finances, s'il était ici, pourrait nous dire comment le gouvernement fédéral entend taxer les services et l'équipement utilisés par les

municipalités qui, souvent, sont directement concernées par l'assainissement de l'environnement.

Tout comme le député de Skeena, je me demande ce que le gouvernement à l'intention de faire au sujet de l'application de la taxe sur les produits et services pour les municipalités. Si nous pouvions en avoir une idée aujourd'hui, cela déjà suffirait à justifier l'excellente motion du député.

M. Jordan: Je voudrais féliciter mon collègue d'Etobicoke-Nord pour la façon très claire et très scientifique dont il a exposé sa position.

Je voudrais revenir aux observations du député précédent de l'autre côté de la Chambre, et questionner mon collègue d'Etobicoke-Nord sur une chose qui me préoccupe, comme tous les Canadiens je présume. Les conservateurs ont préparé un plan d'action qui a quatre éléments fondamentaux. L'un d'eux accorderait beaucoup d'attention à l'environnement.

Autrement dit, je crois que ce que le gouvernement voulait dire, c'est que toute mesure serait examinée attentivement du point de vue de son impact sur l'environnement et que, si elle ne résistait pas à cet examen, il ne l'autoriserait pas, mais la condamnerait.

Je ne comprends vraiment donc pas pourquoi le gouvernement a agi comme il l'a fait en ce qui concerne VIA Rail. Il a été prouvé que le train est le moyen de transport le moins dommageable pour l'environnement sur le plan des émissions et ainsi de suite. Je ne suis au courant d'aucune consultation du public ni d'aucune étude effectuée et rendue publique qui aurait montré que le gouvernement s'est soucié de l'effet de cette mesure sur l'environnement.

Croyez-vous que le gouvernement s'est éloigné de ces conditions très nobles qu'il avait établies au départ et que les Canadiens approuveraient certainement? Nous avons pu constater qu'à la première occasion ou presque, délibérément ou autrement, sans doute par ignorance de ses propres règles, le gouvernement impose cette mesure aux Canadiens sans en discuter avec eux et sans la justifier de façon valable. Ce n'est certes pas là la façon de procéder la plus acceptée en ce qui concerne l'environnement et les transports en commun.

J'aimerais que mon collègue d'Etobicoke-Nord fasse quelques observations à ce sujet.

• (1250)

M. MacLaren: Le député a évidemment tout à fait raison. Dans les décisions qu'il a prises relativement à VIA Rail, le gouvernement ne s'est pas senti contraint de tenir compte des considérations environnementales. De la même façon, dans sa politique en matière d'expansion des aéroports au Canada et comme l'a dit le député, en matière de transports en commun en général, le gouvernement ne s'est pas vraiment engagé à tenir compte des considérations environnementales avant de prendre des décisions définitives. Ces deux politiques, soit l'abolition du transport ferroviaire et l'expansion des aéroports, ont d'importantes répercussions sur l'environnement. Il est déplorable que le gouvernement n'ait pas jugé bon de tenir compte des considérations environnementales avant d'annoncer ses décisions relativement à ces deux politiques.

En ce qui a trait plus particulièrement aux services ferroviaires, il me semble évident que l'investissement de fonds additionnels dans ces services contribuerait non seulement à les améliorer pour certaines localités et certaines régions du pays, mais aurait en général des répercussions positives sur l'environnement.

Dans le but de réduire le déficit, ce qui constitue une politique tout à fait compréhensible de sa part, le gouvernement a décidé de réduire ces services, de réduire ces dépenses publiques. Il n'a cependant manifesté aucune propension à s'attaquer au véritable problème, à savoir les taux élevés d'intérêt au Canada qui contribuent à faire croître le déficit, ce qui amène le gouvernement à se tourner vers les solutions que représentent à ses yeux la réduction des services ferroviaires ou d'autres pratiques nuisibles à l'environnement. Je m'accorde avec le député pour dire que le gouvernement a agi avec précipitation en ne tenant compte que de considérations à court terme.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps réservé aux questions et observations est maintenant écoulé. La parole est au député de Yorkton—Melville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ce débat auquel j'ai demandé de prendre part est fort important en ce qu'il nous permet d'examiner, en matière de fiscalité, une idée novatrice pour le Canada. Une chose est certaine, et c'est que le régime fiscal en vigueur à l'heure actuelle tient compte de l'écologie. Je relis la motion proposée par le député de Skeena:

Les crédits

Que la Chambre invite le gouvernement à mettre en oeuvre un système fiscal valable favorisant l'équilibre écologique.

Comme la plupart des gens ailleurs dans le monde, j'estime que le temps nous est sérieusement compté pour ce qui est de sauver la planète des polluants que nous déversons constamment dans l'eau, l'atmosphère, le circuit alimentaire et le sol. Nous devons faire tout en notre pouvoir, au Canada, certes, mais à l'échelle de la planète aussi, pour renverser cette orientation très dangereuse que nous semblons avoir prise.

Le Canada, en dépit d'une faible population, de sa richesse économique relative, de l'abondance de ses ressources et du progressisme de ses programmes sociaux et économiques, est, par habitant, l'un des pires pollueurs dans le monde. Cette constatation fort triste est révélatrice de la désinvolture avec laquelle la nation canadienne a agi jusqu'ici.

Il conviendrait à présent de trouver le moyen d'y remédier. Le député de Skeena a formulé aujourd'hui une recommandation très importante en ce qu'elle nous permettrait de faire de grands progrès en modifiant la façon dont nous concevons et traitons l'environnement. Un rapide examen de l'histoire du Canada et des autres pays révèle que la politique fiscale a toujours eu des conséquences notables sur les programmes économiques et sociaux et sur les institutions en général.

Nous voyons dans le monde de nombreux exemples de gouvernements qui réalisent leurs objectifs par la voie de la fiscalité, qui font en sorte que certaines choses se fassent par l'action fiscale—dans le monde et plus spécialement dans notre pays.

Dans les provinces également la politique socio-économique est partiellement déterminée par la politique fiscale. Je sais que dans la province de Saskatchewan, en très grand partie rurale, nous avons souvent des régimes fiscaux qui aident les gens des zones rurales, des petites villes, des fermes, des localités très éloignées des grands centres: Regina et Saskatoon. J'estime que nous pouvons faire la même chose ici par la voie du système fiscal.

Je tiens à dire une chose, et j'espère que vous êtes d'accord là-dessus, monsieur le Président, c'est que notre régime fiscal actuel a été conçu en fonction de la voiture hippomobile, pour ce qui concerne les problèmes modernes de l'environnement. Il est vétuste, démodé, déphasé, pour ce qui est de faire vraiment quelque chose au sujet des problèmes écologiques qui se posent.

J'en donne quelques exemples. Le gouvernement d'en face a présenté un projet de taxe sur les produits et services. C'est une taxe qui frappe tout au taux uniforme de 9 p. 100, depuis la pizza que vous allez acheter, monsieur le Président, jusqu'à la coupe de cheveux que vous vous faites faire de temps à autre, en passant par les intrants industriels etc. C'est une taxe qui frappe des tas de choses, sans demander si l'entreprise ou l'activité taxée pollue l'atmosphère. Elle ne fait pas de distinction en faveur des sociétés, des activités ou des produits qui contribuent à maintenir notre planète verdoyante. Elle ne fait pas de distinction au détriment des sociétés, des produits ou des activités qui polluent l'environnement, et qui rendent la planète beaucoup plus difficilement vivable.

C'est un système démodé. Un système qu'il faut changer. Par exemple la taxe sur les produits et services va taxer également la bicyclette et la motocyclette. On sait que la motocyclette mais non la byclette pollue l'atmosphère. La taxe va être la même sur le papier neuf et sur le papier recyclé. Le papier recyclé au départ coûte plus cher que le papier vierge, mais la taxe va être la même. Il y aura la même taxe sur les énergies de remplacement que sur les produits énergétiques tirés des combustibles fossiles. Il y aura la même taxe sur les canots automobiles et sur les canoës. Alors que c'est évident que le canot automobile pollue beaucoup plus l'atmosphère et les cours d'eau.

Il s'agira donc d'une taxe qui ne fera aucune distinction quant à savoir si on contribue ou non à préserver la beauté et l'équilibre écologique de notre planète pour la génération actuelle et les générations futures.

Le Parlement devrait peut-être mettre de côté tout sectarisme politique et renvoyer la motion présentée aujourd'hui par le député de Skeena à un comité parlementaire ou un groupe de travail chargé d'étudier la question en profondeur et de déterminer comment nous pouvons modifier notre régime fiscal, afin de nous assurer qu'il permet, en définitive, de faire de notre planète un endroit sûr et habitable où on peut profiter d'une environnement sain, pour la génération actuelle et les générations futures. Cela permettrait à un certain nombre de députés d'apporter une contribution fort utile à l'économie et à l'environnement dans les années à venir. C'est là une chose tout à fait possible.

Selon moi, les impôts au Canada devraient réfléter le coût d'un produit donné sur le plan de l'environnement. Or, ce n'est absolument pas le cas à l'heure actuelle.

Je me rappelle, monsieur le Président, qu'en 1969, une année environ après notre entrée dans cette enceinte tous les deux, le premier ministre d'alors, Pierre Trudeau, a soumis une idée tout à fait novatrice. Il s'agissait de créer un ministère de l'Expansion économique régionale. Ce ministère était censé réserver de l'argent à des régions comme les provinces de l'Atlantique, la Gaspésie, le nord du Québec et de l'Ontario et certains coins de l'ouest du pays, afin de tenter de stimuler la croissance dans les régions où elle était plus faible. C'était là un exemple de l'utilisation de la politique budgétaire, afin de permettre aux gens vivant dans des régions ou les forces du marché ne suffisaient pas à créer des emplois, de profiter du développement économique.

Selon moi, à l'heure actuelle, quelque 20 années plus tard, le temps est venu de modifier le régime fiscal afin que l'un de ses principaux objectifs consiste à favoriser un meilleur équilibre écologique au Canada et dans le monde entier. Ce régime s'appuierait également sur des principes importants comme la progressivité et la capacité de payer des gens ordinaires.

C'est peut-être une idée tout à fait radicale. Cependant, je crois que l'heure est venue de la mettre en pratique. Il est temps de s'assurer que nous pénalisons les sociétés et les particuliers qui polluent. Une façon simple d'y parvenir consiste à avoir recours à la fiscalité. C'est là un moyen qui n'est ni complexe ni bureaucratique et qui correspond parfaitement à la tradition de notre époque. Ce serait fort utile. Selon moi, cette nouvelle écofiscalité devrait réfléter le coût écologique entourant la fabrication de produits au Canada. À mon avis, l'argent que nous tirerons de ce régime pourra servir à assurer un meilleur équilibre écologique au Canada et dans le monde entier.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura encore 12 minutes à sa disposition, plus une période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations lorsque nous reprendrons le débat.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, pour la première fois au Canada, 1 100 agents de libération conditionnelle du Service correctionnel fédéral déclencheront une grève lundi matin, à moins d'un accord immédiat entre le syndicat canadien de la Fonction publique et le Conseil du Trésor fédéral. Ces employés de la Fonction publique n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis décembre 1986, en plus de devoir travailler sous des conditions de travail régressives. Monsieur le Président, si le Conseil du Trésor ne prend pas plus au sérieux les revendications de ces travailleurs, peut-être prendra-t-il plus au sérieux la sécurité des Canadiens, car si ces 1 100 agents de libération conditionnelle décident de débrayer en même temps, qui assurera l'encadrement et le suivi de tous les ex-détenus en liberté?

Il est impératif que le gouvernement agisse cette semaine afin d'éviter que cette situation s'aggrave et que l'ensemble des relations de travail dans la Fonction publique ne se détériore à son tour.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, des représentants des principaux syndicats de pêcheurs du Canada se réunissent aujourd'hui à Ottawa pour discuter de la crise qui secoue de plus en plus leur secteur.

Une grave question se pose: Qui est compétent en matière de pêche au sein du gouvernement? Une loi dont le Congrès américain est saisi menace le secteur canadien du homard. Elle prévoit en effet interdire l'importation aux États-Unis de homards n'atteignant pas une taille donnée. Le ministre du Commerce extérieur y voit le plus flagrant des protectionnismes commerciaux. Le premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement canadien userait de toute son influence pour défendre les intérêts des pêcheurs canadiens.

Que fait notre ministre des Pêches? Dans l'exposé qu'il a rédigé à l'intention des médias, il nous garantit que les nouveaux règlements sont présentés à des fins de conservation. Pourquoi le ministre a-t-il été aussi indulgent à l'endroit des Américains, compromettant ainsi les chances qu'a notre pays de protéger un marché aussi impor-

Article 31 du Règlement

tant? Le ministre des Pêches pourrait-il nous expliquer pourquoi il juge légitimes les considérations environnementales américaines alors que ses collègues du Cabinet et le premier ministre ne sont manifestement pas d'accord avec lui là-dessus?

* * *

LES ARTISTES CANADIENS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour attirer votre attention sur la présence à Ottawa d'un groupe composé des plus grands artistes du spectacle du Canada, dont certains sont parmi nous actuellement, qui ont profité de la deuxième étape de la réforme de la Loi sur le droit d'auteur pour venir à Ottawa défendre leurs droits.

Pour la gouverne de ceux qui ne pourront pas leur parler aujourd'hui, je rappelle qu'ils veulent être indemnisés pour l'utilisation de leurs exécutions ou représentations.

Le gouvernement comprend très bien leur point de vue et il en tiendra compte lorsqu'il planifiera la dernière étape de la révision de la législation sur les droits d'auteur. J'ajouterai que le gouvernement s'engage à prendre des initiatives à caractère plus général qui rehausseront le statut socio-économique de nos artistes, un sujet très important que le Comité permanent des communications et de la culture commencera à étudier la semaine prochaine.

* * *

LA RIVIÈRE RIDEAU

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, à peine à quelques centaines de mètres d'ici, l'une des rivières les plus belles et les plus importantes du Canada, historiquement parlant, la rivière Rideau, se déverse dans l'Outaouais aux chutes Rideau.

Cette rivière traverse lentement Ottawa, la capitale nationale, dont elle contribue à rehausser la beauté et à en faire certainement l'une des plus belles villes du monde, un sujet de fierté pour la plupart de ses habitants.

Mais il est déplorable de voir, monsieur le Président, que la rivière Rideau est devenue le symbole de l'utilisation abusive des cours d'eau au Canada. Ses eaux sont polluées, ses plages fermées, et personne ne songerait à manger un poisson pêché dans cette rivière.

La rivière Rideau n'est pas un cas isolé. Les problèmes dont je parle réflètent fidèlement l'utilisation abusive à laquelle nous avons soumis nos réseaux fluviaux partout au Canada. Pourtant, la rivière Rideau devrait être le symbole de ce qui se fait de bien au Canada sur ce chapitre. Cette voie maritime historique, qui traverse le coeur de la capitale, représente un défi que doivent relever tous les paliers de gouvernement si tant il est vrai qu'ils défendent la cause d'un environnement propre et sain.

C'est pour cette raison que 1 500 habitants d'Ottawa-Sud ont présenté une pétition pour exhorter le gouvernement du Canada à collaborer avec les gouvernements provincial et municipaux afin de faire de la rivière Rideau un modèle de propreté et d'assainissement. Monsieur le Président, s'il est impossible de nettoyer la rivière Rideau, qu'adviendra-t-il des grandes voies maritimes industrielles du Canada, je vous le demande?

* * *

[*Français*]

LES INDEMNISATIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les soins de santé pour les résidants du Nord du Québec constituent un problème majeur puisque les hôpitaux offrant une gamme complète de services de base sont rares à Matagami, Joutel, Lebel-sur-Quévillon, Desmaraisville, Miquelon et Waswanipi. De plus, nombre de localités du Nord du Canada font face à une pénurie chronique de médecins et de personnel hospitalier, ce qui oblige les résidants de ces villes et villages à se rendre à grands frais dans des centres urbains.

Le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord veut faire abolir les déductions au titre des déplacements, défrayés par l'employeur, pour raison médicale, ainsi que pour deux voyages vacances par an.

Monsieur le Président, si la situation fiscale du Canada ne peut permettre aux Canadiens du Nord les déplacements pour raison médicale, comment expliquer que notre gouvernement ne pense pas à réduire les délégations ministérielles et à abolir les voyages des députés, effectués à l'étranger avec les fonds publics, sous le couvert d'une association parlementaire ou d'un comité des communes!

* * *

[*Traduction*]

CONNORS BROTHERS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai eu l'honneur, au nom du ministre du Commerce extérieur, de présenter le Prix d'excellence à l'exportation canadienne à Connors Brothers. Cette entreprise de ma circonscription de Carleton—Charlotte possède la plus grande usine de conditionnement de sardines d'Amérique du Nord et emploie près de 3 500 personnes. Elle exporte 70 p. 100 de sa

production de conserves de hareng, de sardines et de kippers dans plus de 30 pays du monde.

En plus de maintenir sa position avantageuse sur les marchés des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Antilles, Connors Brothers a réussi l'an dernier à pénétrer sur les marchés d'Israël, du Mexique, des Philippines, de la Bolivie et de Hong Kong.

Depuis la mise en oeuvre du Programme de prix d'excellence à l'exportation canadienne en 1983, 95 entreprises seulement ont été ainsi récompensées pour avoir contribué à l'accroissement des exportations du Canada.

Connors Brothers est une d'entreprise qui démontre que si elles en ont la possibilité, les entreprises canadiennes peuvent s'affirmer sur un marché international où la concurrence est de plus en plus vive.

* * *

LES INDEMNISATIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, dans son rapport, le Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des habitants des localités isolées et du Nord recommande la désignation d'une seule zone nordique, ce qui priverait plusieurs centaines de collectivités canadiennes de la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord.

Dans la circonscription de Kenora—Rainy River, quelque 35 localités perdront cette déduction si le gouvernement accepte les recommandations du groupe de travail. S'il accepte de désigner une seule zone nordique, comme il est recommandé, les employeurs devront faire face à une diminution de leurs effectifs lorsque les travailleurs quitteront le nord de l'Ontario pour les régions du sud où le coût de la vie est moins élevé.

À la mine d'or Dona Lake à Pickle Lake on constate déjà une pénurie de main-d'oeuvre et, sans la déduction fiscale réservée aux habitants du Nord, la situation ne fera que s'aggraver.

[*Français*]

Le gouvernement doit se souvenir du but premier de ce programme qui était d'encourager les travailleurs à se rendre dans le Nord où il y a des emplois.

[*Traduction*]

Si le gouvernement ne tient pas compte de ce facteur, le nord de l'Ontario perdra des centaines d'emplois au profit du sud. J'exhorte le gouvernement et le ministre des Finances à rejeter le principe d'une seule zone recommandé dans le rapport et à favoriser des zones multiples et une gradation de l'indemnisation simple et équitable.

Article 31 du Règlement

LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, la semaine dernière le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement a publié un rapport important sur le contrôle des armements dans l'Arctique et la coopération en matière de sécurité. Ce rapport répondait aux propositions concernant la sécurité dans l'Arctique faite en octobre 1987 par le secrétaire général soviétique Gorbatchev.

Malheureusement, le gouvernement canadien a répondu par la négative aux propositions de Gorbatchev sur le contrôle des armements dans l'Arctique. N'est-il pas grand temps que le gouvernement adopte une nouvelle attitude à propos du contrôle des armements, en particulier dans l'Arctique? Si nous ne commençons pas à jouer un rôle actif, le Canada court le risque que le contrôle des armements ne soit court-circuité dans le dégel des relations Est-Ouest. Le premier ministre aura une occasion rêvée de permettre à la coopération pour la sécurité dans l'Arctique d'atteindre un objectif réalisable lorsqu'il rendra visite à Gorbatchev le mois prochain. Bien que la sécurité dans l'Arctique ne figure pas à l'ordre du jour officiel, le premier ministre peut favoriser cette cause en entamant des discussions officieuses. Au moins, le gouvernement devrait accepter deux des recommandations du Centre pour le contrôle des armements. Il devrait créer un ambassadeur des affaires circumpolaires et il devrait élargir les propositions d'ouverture des espaces aériens pour inclure la région de l'océan arctique.

C'est une occasion historique de démanteler l'appareil militaire qui a été érigé pendant la guerre froide. J'exhorte le gouvernement à jouer un rôle déterminant dans l'établissement d'un Nord sûr et démilitarisé.

* * *

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada est un pays commerçant. Trois millions d'emplois au Canada dépendent de nos exportations mondiales. En donnant leur appui à l'Accord de libre-échange, les Canadiens ont prouvé qu'ils comprennent l'importance de la concurrence internationale et de l'expansion de nos exportations. Voilà pourquoi je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter Westcan Alfalfa Inc. de Regina qui a remporté la médaille de l'exportateur du Canada pour 1989.

Westcan est le meilleur exemple de l'esprit progressiste d'entreprise qui anime Regina et toute la Saskatchewan. Nous aurons besoin du genre de détermination et d'initiative dont Westcan Alfalfa a fait preuve pour aider l'économie canadienne à faire face à la concurrence internationale. C'est un exemple dont peuvent s'inspirer

Article 31 du Règlement

ceux qui font accroître aux Canadiens que nous ne pouvons pas soutenir la concurrence internationale.

Je sais que l'esprit d'initiative de Westcan Alfalfa va encourager d'autres sociétés de Regina à se tailler une place sur le marché international et à contribuer à la prospérité de la Saskatchewan et du Canada.

* * *

• (1410)

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Le ministre des Pêches se réfugie derrière le rapport du *Scotia–Fundy Industry Capacity Advisory Committee*. Il utilise ce rapport, dans lequel il a une foi inébranlable, pour orienter le secteur des pêches intérieures qui éprouve dans cette région bien des difficultés.

Les membres de ce comité ont agi de bonne foi, qualité qui, je commence à le comprendre, fait tout à fait défaut au ministre. Jamais les membres du comité ne se seraient imaginé que le ministre donnerait suite isolément aux recommandations de ce rapport. Il suffit de consulter le rapport pour comprendre que lesdites recommandations ne devaient pas être envisagées isolément de la gestion des poissons de fond et de la capacité de la flotte hauturière. À la page 1 du rapport, le comité insiste sur le fait que la quantification de la surcapacité dans n'importe quel secteur est en fonction directe de la répartition des ressources dans ce secteur. Selon lui, la mise en application des programmes de réduction de la capacité devait être précédée du partage des ressources à long terme. Bien que le ministère des Pêches et des Océans ait entrepris l'examen de ce programme de répartition des ressources hauturières alors que le comité siégeait encore, le comité n'a pu obtenir les résultats qu'il envisageait étant donné qu'il ignorait les résultats importants de cet examen.

Ainsi qu'il le déclare à la toute dernière page de ce rapport qui n'en compte que onze, le comité demande maintenant au ministère des Pêches et des Océans de s'engager à travailler de concert avec le secteur pour mener à bien cette tâche. Monsieur le Président, les membres du comité n'ont jamais envisagé que les recommandations de ce rapport puissent être mises en application avant qu'une étude approfondie des zones critiques ait été effectuée. Or, le ministère n'a pas effectué cette étude et il ne l'effectue toujours pas.

M. le Président: La députée a épuisé son temps de parole. Le député de Sarnia—Lambton a la parole.

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): L'incident survenu hier midi était vraiment regrettable mais il était avant tout inutile et injustifié. Il avait été convenu avant la manifestation qu'un certain nombre de voitures pourraient circuler devant l'édifice du Centre de façon ordonnée et sans danger. Toutefois, quand il est apparu évident que les conditions de l'entente n'allaient pas être respectées, la GRC a réagi de manière appropriée et responsable. Le fait que l'avertisseur d'incendie ait sonné douze minutes auparavant indique à quel point il est essentiel de garantir en tout temps l'accès à l'édifice du Centre.

Par contre, la façon d'agir de certains députés d'en face a laissé à désirer. Il est vrai que dans une démocratie le peuple a le droit inaliénable de manifester et d'exprimer ses opinions. Il doit cependant alors se montrer responsable et respecter les règles de la sécurité. Par conséquent, la décision de certains députés d'en face d'appuyer et de participer à une manifestation qui allait clairement poser des problèmes de sécurité et qui bloquait l'accès, en cas d'urgence, de la Chambre des communes, frise l'irresponsabilité. À titre de députés au Parlement, nous devons absolument reconnaître le rôle important et essentiel que joue ici la sécurité, tant pour les députés que pour leur personnel et le personnel de la Chambre des communes. À l'avenir, nous devrions unir nos efforts pour que le Parlement soit accessible et sans danger pour nous tous, et non seulement pour quelques privilégiés.

M. le Président: Le temps accordé au député est écoulé.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, j'interviens à propos du même sujet traité par mon collègue. Manifester publiquement et légalement notre opinion est l'un de nos droits fondamentaux en tant que citoyens.

Les efforts faits par les chauffeurs de taxi et d'autres personnes pour attirer l'attention sur la taxe sur les produits et services ne font pas exception. Pendant ces événements, la GRC a eu de la difficulté à assurer l'accès de la colline du Parlement aux services d'urgence et à ceux, y compris les députés et les sénateurs, qui y travaillaient. J'espère que tous ici, les ministériels comme les députés de l'opposition, appuieront les activités de la GRC lorsqu'elle s'efforce de protéger les personnes et les biens qu'englobe le Parlement du Canada. Il était démoralisant de voir, dans les reportages télévisés sur l'incident d'hier, l'intolérance de certains manifestants qui se sont attaqués au jeune homme qui appuyait publi-

quement la TPS comme étant la meilleure option pour remplacer l'injuste et désuète taxe sur les ventes de fabricants canadiens.

* * *

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Hier, monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en répondant à la question de mon chef qui portait sur la capacité du Canada d'agir avec indépendance au sein de l'Organisation des États américains, il a dit: «Notre règle est que la politique canadienne est définie par nous, au Canada et pour des raisons canadiennes. C'est la pratique et nous continuerons à la respecter.»

Le secrétaire d'État pratiquera-t-il ce qu'il prêche? Le Canada dénoncera-t-il l'aide cachée qui est continuellement offerte aux Contras dont les activités actuelles ont entraîné la mort de centaines de personnes et menacent de faire échouer le processus de paix au Nicaragua? Le Canada se prononcera-t-il ouvertement contre les neuf millions de dollars que les États-Unis ont dépensés pour appuyer les partis d'opposition lors des élections au Nicaragua? Avouera-t-il que c'est une ingérence inadmissible dans les affaires internes d'un autre pays?

En bref, le Canada tombera-t-il dans le panneau de l'OEA et acceptera-t-il les interventions militaires et politiques des États-Unis dans les affaires des autres pays membres, ou le secrétaire d'État hésitera-t-il à exprimer une opinion canadienne de peur d'être perçu par les Américains comme quelqu'un de trop énergique, ce qui a été le cas de Douglas Roche?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ARTISTES CANADIENS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les artistes canadiens sont venus à Ottawa aujourd'hui avec des fleurs. Leur message est qu'il faut autre chose que des bouquets. Ils jouent un rôle de premier plan dans la structuration et le raffermissement de notre identité culturelle canadienne, de notre conscience nationale. Les hommages font plaisir, mais ils ne paient pas les provisions de bouche des créateurs, pas plus qu'ils ne règlent leurs problèmes d'avantages sociaux ou d'impôt. Rien ne sera résolu tant que leur statut professionnel ne sera pas pleinement reconnu.

En l'absence du ministre des Communications, je pose ma question au premier ministre. Les artistes, les Canadiens et moi voulons savoir quand il présentera une loi sur le statut des artistes qui leur accordera les avantages sociaux et économiques auxquels ils ont droit?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, la question est venue sur le tapis, aujourd'hui, dans un rappel au Règlement concernant la phase II du droit d'auteur. Le Comité permanent des communications et de la culture dont la députée est membre sera bientôt saisi de la question, s'il ne l'est pas déjà. Le Règlement autorise le comité à déterminer ses propres champs d'examen, et le ministre attend avec impatience les résultats de ses travaux.

Mme Finestone: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire fait de l'ironie. Il sait que nous avons fait non pas seulement une étude mais deux sur le statut des artistes, sur la question de leurs impôts, à une époque où il était président du comité.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma deuxième question est la suivante: On sait de tout temps qu'on a toujours reconnu le droit d'être rémunéré pour un travail accompli. C'est un droit fondamental de l'individu. Pourtant, de nos jours, au XX^{e} siècle, dans un pays soi-disant civilisé comme le Canada, des centaines d'interprètes ne reçoivent pas les sommes d'argent qui leur reviennent pour la reproduction et la diffusion de leurs oeuvres, et le gouvernement ne fait rien.

Je veux donc, monsieur le Président, que le ministre nous dise, ici et maintenant, devant tous les grands artistes qui sont parmi nous aujourd'hui, à quelle date précise il entend déposer la Phase II du projet de loi sur les droits d'auteurs visant à leur donner les moyens légaux et à être en mesure de collecter les fruits de leurs oeuvres.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier ma collègue pour sa question. C'est de toute évidence une journée importante pour le milieu artistique canadien qui vient rencontrer les représentants du Parlement et les ministres. Je les ai rencontrés moi-même ce matin, et nous avons discuté de ces questions-là particulièrement autour de deux chapitres: le statut des artistes et la Phase II du droit d'auteur. Ma collègue sait fort bien que c'est en étroite collaboration et en étroite relation avec les milieux artistiques canadiens que le gouvernement définit sa démarche, ses objectifs et ses buts. Nous avons des comités consultatifs qui travaillent partout au Canada pour bien définir les champs d'action que le gouvernement va entreprendre. Je peux rassurer la Chambre que

la volonté du gouvernement, sous la direction et avec l'accord du premier ministre, est tout à fait connue dans le milieu artistique.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, les bouquets et les fleurs de rhétorique n'ont absolument rien changé depuis 1984 au statut de l'artiste et n'ont pas produit non plus les dispositions législatives que nous voulions obtenir à la phase I du droit d'auteur.

Il est maintenant évident que la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement sera financièrement désastreuse pour les artistes, les orchestres, les troupes de danse, les compagnies d'opéra, les dramaturges et les théâtres régionaux.

• (1420)

Ces 9 p. 100 surchargeront à un point critique les activités culturelles qui donnent de l'emploi à des milliers de personnes. Le ministre ne se rend-il pas compte que la TPS pourrait être, pour les artistes, la goutte d'eau qui fait déborder le vase? Comment peut-il rester passif tandis que son collègue, le ministre des Finances, s'affaire à couler nos entreprises culturelles?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, si mon honorable collègue montre les dents, je vais être obligé de lui répondre que, depuis 1984, il n'y a jamais eu un gouvernement au Canada qui a fait autant pour des réformes structurelles dans le domaine culturel.

Des voix: Bravo!

M. Masse: Que ce soit dans le secteur artistique, dans le secteur des droits d'auteur, depuis 1984, on a créé des comités de travail, on a défini nos orientations et, au point de vue de la législation, on a commencé ce que, jusqu'à 1984, les gouvernements précédents n'ont jamais fait, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, ma question aussi s'adresse au ministre des Communications. Plus de 70 p. 100 des émissions de télévision de langue anglaise diffusées au Canada sont produites aux États-Unis. Le gouvernement permet aux Américains de vendre leurs produits aux réseaux canadiens à une fraction du coût de production. C'est du dumping qui est injuste envers les artistes canadiens.

Les étrangers n'ont pas le droit d'agir de la même façon s'ils vendent du blé, par exemple. Ils n'y sont pas autorisés s'ils vendent des vêtements ou des bottes. Pourquoi les émissions de télévision font-elles l'objet d'un traitement différent par rapport aux autres produits étrangers vendus sur le marché canadien? Pourquoi les Américains peuvent-ils nous inonder d'émissions qui minent la souveraineté culturelle canadienne et nous enlèvent du travail dont les artistes canadiens ont sérieusement besoin?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la réponse est très simple. C'est parce que nous appliquons encore une loi adoptée par le parti du député en 1968. C'est cette loi que nous voulons modifier.

Des voix: Bravo!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Culture et des Communications. Bien des Canadiens ne se rendent pas compte que la plupart des artistes du pays ne touchent pas la totalité de ce qui doit leur revenir après que leur oeuvre a été utilisée pour la première fois. Beaucoup de Canadiens ignorent cela, monsieur le ministre. Je vous pose donc la question suivante: vous rendez-vous compte à quel point il est insultant pour ces artistes de voir leurs oeuvres à la télévision alors qu'ils n'ont pas été payés en conséquence? Que diriez-vous de ne pas pouvoir toucher votre chèque de paie en entier?

Des voix: À l'ordre!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, nous sommes en train de corriger de façon structurelle un grand nombre de problèmes que nous reconnaissons dans le secteur culturel. C'est ainsi que lorsque la maison d'édition *Leméac* a fait faillite, quel est le gouvernement qui a aidé les créateurs? C'est le gouvernement du Canada, monsieur le Président.

Lorsque demain, à Toronto, j'aurai le plaisir d'annoncer des augmentations de revenus pour les écrivains canadiens dans le Programme d'utilisation des bibliothèques publiques, c'est fait par ce gouvernement-ci, avec l'accord de mes collègues et plus particulièrement du premier mministre. Et cette route-là nous allons la poursuivre, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNATEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et je dois avouer que je suis peiné de devoir la lui poser. Il a sans doute appris par la presse ce matin qu'on a décou-

vert que le sénateur Cogger avait violé la Loi sur le Parlement du Canada. En effet, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, on a constaté que le sénateur Cogger avait manifestement enfreint les lois du Parlement en faisant parvenir à la Banque fédérale de développement une facture pour services juridiques.

Or, le premier ministre sait pertinemment que, en vertu de l'article 14 de la Loi sur le Parlement du Canada, il est interdit à un sénateur de faire affaire avec une société d'État. Maintenant que le premier ministre a été informé du geste du sénateur Cogger, a-t-il agi en conséquence et demandé à son collègue de donner sa démission?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député fait allusion à des allégations voulant que le sénateur soit coupable de certaines irrégularités. Cette question doit se régler à l'autre endroit.

À ma connaissance, le sénateur fait en ce moment une déclaration à ce sujet à l'autre endroit, qui est le seul apte à juger cette question.

M. Riis: Monsieur le Président, étant responsable de la nomination des sénateurs, le premier ministre devrait répondre.

Ce n'est qu'après avoir invoqué la Loi sur l'accès à l'information que nous avons découvert que le sénateur Cogger avait reçu de l'argent de cette société d'État. J'espère que nous n'aurons pas à vérifier les comptes de toutes les sociétés d'État pour savoir si le sénateur Cogger en a reçu une rémunération.

M. le Président: Nous devons faire preuve d'une très grande prudence. Il s'agit, semble-t-il—et je voudrais avoir l'attention de tous les députés—d'une question dont ont fait mention les journaux. Le ministre a dit que la personne concernée, qui siège à l'autre endroit, fait une déclaration cet après-midi.

J'hésite beaucoup à autoriser des questions là-dessus, de crainte qu'elles ne constituent des accusations non fondées contre le sénateur, d'autant que les principes du fair-play exigent qu'on écoute d'abord sa déclaration.

Je demanderais au leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, qui est un parlementaire chevronné, de procéder avec beaucoup de précaution.

M. Riis: Je vais procéder avec beaucoup de précaution, monsieur le Président. J'apprécie les observations que vous avez faites.

Cette affaire n'a surgi qu'après qu'on eut obtenu cette information grâce à l'exercice du droit d'accès à l'information auprès de cette société d'État. Nous ne voulons pas adresser la même requête à chaque société d'État pour savoir dans quelle mesure le sénateur y est intervenu.

Je demande au premier ministre. . .

M. le Président: Je regrette beaucoup, mais je pense que je vais devoir donner la parole au prochain député à poser des questions, car le préambule devient une allégation, ou du moins une allégation implicite, et je crois que le Président de la Chambre a le devoir d'être extraordinairement prudent.

J'ai déjà dit que les députés ont le devoir de poser des questions, comme ils l'ont toujours eu. Or, surtout à notre époque de télédiffusion, un préambule peut se rapprocher beaucoup d'une accusation, et il y a un autre endroit où porter une accusation. La publication de nos délibérations est bien sûr instantanée. Je pense que le Président doit trouver le moyen de faire respecter le fair-play et permettre en même temps de poser des questions.

Il y a un autre ministre qui est responsable de cette société d'État en dernier recours. Si le député veut lui poser une question au sujet de la société d'État, je l'invite à le faire.

M. Riis: Monsieur le Président, je comprends le caractère délicat de la question et je veux me montrer très prudent. Je tiens simplement à dire que nous allons attendre la déclaration que le sénateur doit faire à l'autre endroit, et si les accusations se révèlent exactes, nous espérons non seulement qu'il aura à payer une amende de 200 $ par jour, dont le total doit maintenant s'élever à 140 000 $, mais aussi qu'il remboursera le plein montant.

M. le Président: Ce que je demande aux députés de respecter, c'est que lorsqu'un député a des accusations à lancer, il y a dans cette Chambre un lieu désigné à cette fin. Il y a des conséquences qui s'attachent à cela. Il

pourrait y avoir d'autres questions à ce sujet, et je prierai les députés d'agir avec équité et délicatesse.

Le député de York-Centre.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre dont vous avez dit qu'il était chargé effectivement de la Banque fédérale de développement. Avant de poser ma question, je voudrais signaler que quoi qu'il arrive à l'autre endroit, il est certain qu'ici les ministres sont responsables de l'activité des sociétés qui relèvent d'eux.

[*Français*]

La question que j'ai à poser au ministre est la suivante: Est-ce qu'il est entré en contact aujourd'hui avec les responsables de la Banque fédérale de développement afin de voir si en effet ce paiement a été fait, comme le disent les renseignements émis par le gouvernement qui montrent par exemple que 72 000 $ ont été envoyés à ce bureau d'avocats, à l'attention du sénateur? Je veux savoir du ministre s'il est prêt à demander à la Banque de récupérer ces fonds?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Oui, monsieur le Président, j'ai communiqué avec la Banque fédérale de développement, et j'ai appris que la Banque fédérale de développement a eu recours au service de la société d'avocats Lapointe Rosenstein à plusieurs reprises, depuis quelques décennies.

M. Kaplan: Monsieur le Président, les documents que ce ministère a publiés font voir que les versements effectués à cette société d'avocats ont été effectués à l'attention du sénateur Cogger et cela est indubitable, cela figure dans les documents du ministre lui-même. Donc, je ne suis pas satisfait des réponses que le ministre a données au sujet des années et des années de travail que la société a effectuées. Est-ce que le ministre se penche sur la question, est-il d'accord pour dire que la Banque fédérale de développement devrait récupérer les sommes versées?

M. Andre: Monsieur le Président, des représentants de la Banque fédérale de développement m'informent qu'ils ont pris la décision de recourir aux services de Lapointe Rosenstein pour l'occasion, comme ils l'avaient fait antérieurement. Ils recourent à des sociétés d'un bout à l'autre du pays. Ils ont reçu les travaux qu'ils ont commandés et ils ont réglé les factures. Je doute que la Banque fédérale de développement ait l'obligation de vérifier si la facture est convenablement remplie, et ainsi de suite. Voilà le genre de chose dont le parlementaire de l'autre endroit voudra peut-être traiter.

Ce qui m'incombe, et ce qui incombe au gouvernement, c'est de savoir si la Banque fédérale de développement a agi correctement, si elle a recouru à une société d'avocats pour des travaux juridiques. Effectivement, il s'agit d'une société avec qui elle a traité plusieurs fois dans le passé. Elle a reçu les services qu'elle a commandés.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. En août, le président du Conseil du Trésor a dit que, au fur et à mesure que le besoin se ferait sentir, le personnel nécessaire serait affecté à l'administration de la taxe sur les produits et services, sans que cela n'entraîne de réductions d'effectif ailleurs dans la fonction publique.

Pourquoi alors le ministre est-il déjà allé chercher 200 personnes, jusqu'à maintenant, dans d'autres ministères? Combien de personnes compte-t-il encore aller ravir aux autres ministères pour l'administration de la taxe sur les produits et services?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la lettre du président du Conseil du Trésor à laquelle la députée fait allusion tient toujours.

Je peux dire à la députée que, dans mon ministère, nous chercherons évidemment à nous servir des ressources existantes pour administrer la TPS. Nous utiliserons les personnes qui administrent la taxe de vente fédérale actuelle, laquelle présente de nombreux défauts. Je crois que la députée et tous les Canadiens seront d'accord avec moi pour dire qu'il est très important pour nous de chercher à utiliser les ressources actuellement affectées à cette mauvaise taxe de vente pour administrer une taxe de vente beaucoup meilleure.

Mme Catterall: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. On prend du personnel dans d'autres ministères, pas seulement le sien. Il pourrait peut-être préciser sa réponse. En fait, on leur offre des postes. Le président du Conseil du Trésor a dit également qu'il ne pouvait rien dire de la quantité d'argent et de personnel nécessaires pour administrer la TPS. Ce qu'il a dit, c'est que l'on demanderait au Parlement, par la voie d'un budget supplémentaire des dépenses, d'approuver des ressources pour préparer des plans détaillés de mise en oeuvre de la nouvelle taxe.

Le ministre du Revenu national pourrait-il dire à la Chambre pour quelle raison il va de l'avant et dote toute une section à partir de personnel venant d'autres ministères pour préparer ces plans, alors qu'il n'a pas l'autorisation du Parlement pour dépenser un sou, puisque le gouvernement n'a même pas encore présenté son projet de loi à la Chambre?

M. Jelinek: Monsieur le Président, la députée sait très bien que mon ministère, comme le reste du gouvernement, travaille à bâtir une fonction publique plus efficace. Nous sommes très fiers, et les Canadiens nous ont applaudi, d'avoir réduit la fonction publique de 12 000 personnes au cours des cinq dernières années, pour le plus grand bien de tous les Canadiens. C'est le mandat que l'on nous avait donné il y a cinq ans. En ce qui concerne la question précise, je peux dire à la députée que nous travaillons dans l'esprit de la lettre du président du Conseil du Trésor et que nous la suivons fidèlement. Nous utilisons dans la mesure du possible notre propre personnel, notamment celui qui s'occupe de cette mauvaise taxe de vente fédérale actuelle, pour nous préparer au lancement de la TPS.

* * *

LES ARTISTES CANADIENS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Je remercie mes collègues et les gens d'en face de leurs applaudissements; s'ils pouvaient simplement envoyer leurs dons, ce serait. . .

Ma question s'adresse au premier ministre et fait suite aux questions précédentes et au fait que le ministre des Communications a déclaré que les artistes du spectacle ici présents aujourd'hui bénéficient de l'appui du premier ministre. J'ai demandé à l'une de ces artistes, une comédienne réputée, quelle question elle poserait si elle se trouvait à ma place. Je transmets donc sa question au premier ministre.

Nous savons que ce dernier peut chanter, jouer la comédie, façon de parler, et diriger, du moins il le pense. Ce que les artistes voudraient savoir à présent, c'est si le premier ministre peut produire.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Ils veulent savoir s'il peut produire un calendrier pour la phase II de la mesure sur le droit d'auteur que ces artistes réclament et—je voudrais qu'il réponde à cela personnellement—s'il y souscrira personnellement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question mesquine du député m'étonne. J'ai déjà envoyé mon chèque.

On demande si je peux produire. La question est sexiste, mais j'y répondrai de toute façon.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'ai produit quatre enfants et deux majorités parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pour ce qui est de la partie sérieuse de la question du député, car j'accorde effectivement à cette question le plus grand sérieux, il m'a été donné à diverses reprises de m'entretenir personnellement avec bien des membres de la collectivité artistique, qui ont fait valoir et continuent à faire valoir les besoins dont vient de parler le député. Ce ne serait pas dévoiler un grand secret si je révélais à notre collègue que j'ai prié le ministre et ses collègues de s'assurer que le gouvernement agira avec la plus grande célérité possible, de façon à ce qu'on puisse enfin répondre, et cela pour la première fois au Canada, aux besoins légitimes de notre collectivité artistique.

M. Waddell: Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour sa réponse sérieuse et pour le chèque. Je ne l'ai pas encore reçu, cependant. Peut-être est-il retenu au Sénat ou ailleurs. Peut-être est-il à la poste.

Pour continuer dans la même veine que ma première question, le premier ministre sait-il que le revenu moyen d'un artiste se situe à 8 000 dollars par année au Canada et qu'au Québec, celui d'un danseur ne s'élève qu'à 3 500 dollars, selon le Groupement des professionnels de la danse. Les chorégraphes ne toucheraient même que 1 500 dollars par année. Ces artistes sont les gens les moins payés du Canada.

• (1440)

Le ministre des Communications ou le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement est prêt à

aller plus loin et à nous dire quand il présentera la deuxième phase de la Loi sur le droit d'auteur? Pourrait-il même accepter en principe de présenter une loi d'avant-garde sur le statut de l'artiste qui assurerait à ces derniers un traitement fiscal équitable et qui leur donnerait accès aux services sociaux du Canada?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai eu l'occasion entre autres de rencontrer Serge Turgeon, Diane Juster, Gilles Vigneault et d'autres qui sont des architectes, de grands architectes de cette initiative et de ce désir tout à fait légitime de la part des artistes du Québec et du Canada, il y en a encore plus du côté anglophone que j'ai rencontrés et qui ont rencontré également le ministre. Et effectivement, le député vient de définir l'objectif recherché. Avec l'assentiment de tous les députés de cette Chambre, je suis persuadé que dans un avenir rapproché, le gouvernement canadien sera en mesure de définir un projet de loi et une initiative qui reflétera ce désir en faveur de tous les artistes canadiens.

* * *

LES INDEMNISATIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées du Nord recommande l'abolition d'ici un an des déductions au titre de déplacements des travailleurs du Nord pour raison médicale. Ma question est la suivante: Est-ce que la situation fiscale du Canada est si pénible pour qu'on abolisse ces déplacements médicaux pour les travailleurs désignés du Nord par rapport aux voyages des députés à l'étranger sous le couvert d'une association parlementaire ou d'un comité des communes, est-ce que vous allez accepter cette recommandation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement a formé un groupe de travail chargé d'étudier les allocations aux résidents du Nord. Ce groupe compte trois personnes qui vivent dans le Nord et comprennent bien les problèmes des habitants de cette région. Le groupe a travaillé plus d'un an et m'a remis son rapport vendredi dernier.

Avant de prendre une décision, nous voulons examiner ce rapport pour mieux comprendre les raisons des recommandations du groupe d'étude.

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre des Transports a déclaré hier, et je cite:

> Si Intair n'a pu obtenir les créneaux d'atterrissage et de décollage qu'elle désirait à l'aéroport Pearson, c'est qu'elle s'y est prise trop tard.

Le ministre réalise-t-il maintenant qu'il était mal informé, qu'en fait Intair a été dans les premiers à déposer ces demandes pour l'horaire d'hiver et que ce sont Canadien et Air Canada les coordonateurs des terminaux à Pearson qui se sont assis sur ces demandes? En conséquence, est-ce que le ministre est prêt à intervenir pour donner justice à ce petit transporteur régional?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais corriger mon collègue. La compagnie Intair n'a pu faire de demande concernant les créneaux d'atterrissage à Toronto en juin, puisque la compagnie n'existait pas et n'a existé qu'en octobre. Cette demande a été faite par Inter-Canadien. Les vols étaient effectués par ce qui est devenu aujourd'hui la compagnie Intair. Mais des demandes faites par cette entreprise à l'aéroport de Toronto, 29 des 38 demandes ont été acceptées, quatre ont été éliminées parce qu'elles n'existent pas, et les cinq autres sont en négociation actuellement.

Alors, ce que j'ai dit hier, ce que je répète aujourd'hui, c'est que l'aéroport de Toronto, tout le monde est au courant, connaît une congestion extraordinaire et le nombre de possibilités d'atterrissage est restreint. On a tenté d'accommoder à Toronto l'ensemble des compagnies, mais il est très évident, monsieur le Président, que le ministre, en général, n'intervient pas et n'interviendra pas dans un processus qui repose sur un équilibre créé entre les compagnies aériennes. Mais, encore une fois, la réponse définitive concernant les cinq espaces qui ne sont pas réglés, la réponse devrait être donnée par un comité d'ici sept jours, alors qu'on a demandé aux deux compagnies de s'entendre d'abord. Le ministre n'est pas intervenu à Saint-Hubert, pour ne pas intervenir dans un processus, et le ministre n'interviendra pas à Toronto pour les mêmes raisons, monsieur le Président.

M. Ouellet: La réponse du ministre est très inquiétante parce qu'en réalité, au moment où le gouvernement conservateur a passé la Loi sur la déréglementation du transport aérien, ce que l'on nous disait à l'époque c'était que ça augmenterait la concurrence et que ça permettrait justement à de nouvelles petites compagnies aériennes d'avoir accès dans les aéroports. Or, ce qui se passe, c'est exactement le contraire. Air Canada et Canadien sont en train de se diviser le marché à eux deux et éliminer toute

compétition. Est-ce que le ministre est au courant qu'il en coûte présentement 371,40 $ pour aller en classe économique, aller-retour, Montréal-Toronto, ce qui est le double d'un voyage à Boston, et à peu près le coût d'un voyage en Europe? Est-ce que le ministre va intervenir pour empêcher que cet abus de la part des deux grands de l'aéronautique au Canada ne continue?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, tout d'abord, mon collègue sait très bien qu'en termes d'accessibilité, dans l'ensemble du pays, de Vancouver à St. John's (Terre-Neuve), l'accessibilité s'est multipliée par trois et par quatre en termes de compagnies aériennes et en termes de nombre de vols proposés aux Canadiens.

Quant aux coûts, monsieur le Président, l'ensemble de ces compagnies offrent des coûts concurrentiels par rapport aux autres modes de transport, à tel point que la population canadienne, depuis trois ans et depuis la déréglementation, utilise le transport aérien de l'ordre de 30, 40 et 50 p. 100, et c'est mon collègue lui-même qui me disait que l'aéroport de Toronto est complètement congestionné. C'est sûrement parce que les Canadiens aiment utiliser le transport aérien, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre à temps partiel de l'Agriculture. J'ai constaté que récemment, le ministre avait admis que l'Accord de libre-échange aurait des effets néfastes sur les agriculteurs canadiens et les relations commerciales canado-américaines. Il déclarait en effet dans un discours prononcé en Alberta que les Canadiens subissaient les politiques commerciales «néfastes, injustes et hypocrites» des Américains.

Étant donné cette nouvelle prise de conscience, le ministre avouera-t-il maintenant aux Canadiens que nous n'avons pas l'accès au marché américain qu'il nous promettait pendant la dernière campagne électorale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve étrange que le député s'indigne que le ministre de l'Agriculture du Canada prenne la défense des agriculteurs canadiens comme je l'ai fait.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il y a des frictions inévitables de temps à autre qui nous obligent à défendre les intérêts des Canadiens comme nous le faisons, mais j'attire l'attention du député sur le *Financial Post* du 18 octobre où on pouvait lire en gros titre: «Les chiffres américains démontrent que le Canada retire d'énormes avantages de l'Accord de libre-échange». Cela devrait prouver hors de tout doute que l'accord commercial est bénéfique pour le Canada.

M. Speller: Monsieur le Président, je me demande si les amis du ministre au *Financial Post* y connaissent quoi que ce soit en agriculture.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans le discours dont je parlais tout à l'heure, le ministre a également déclaré que si les Américains préféraient un jeu rude, les Canadiens devraient leur rendre la pareille.

Que dit maintenant le ministre? Il s'est rendu compte que son gouvernement avait signé un piètre accord; admet-il que la seule issue pour les Canadiens c'est de se lancer dans une guerre commerciale avec les Américains? Quelles seront, à son avis, les conséquences d'une guerre commerciale sur l'agriculture au Canada?

M. Mazankowski: Je dois dire, monsieur le Président, que je préfère me fier aux renseignements du *Financial Post* qui présente d'excellentes statistiques sur le commerce des produits agricoles, qu'aux affirmations du critique à temps partiel que j'ai en face de moi.

Des voix: Bravo!

* * *

LES INDEMNISATIONS ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En réponse à une question qui lui a été posée au début de la période des questions, il a dit vouloir connaître préalablement les raisons à l'origine du rapport sur les indemnisations accordées aux habitants du Nord avant de prendre une décision. C'est lui qui a fait trébucher le groupe de travail en modifiant les règles du jeu en cours de route.

• (1450)

Lorqu'il a établi ce groupe de travail le 29 avril 1988, le ministre des Finances a déclaré que ce groupe ne devait proposer que des changements sans «incidence sur les recettes fiscales». Mais voilà qu'il change soudainement les règles du jeu le 26 mai cette année, après que les habitants du Nord eurent présenté leurs mémoires au

groupe de travail. Le ministre a expliqué alors que les modifications proposées devaient tenir compte des «contraintes budgétaires fédérales».

Voilà maintenant qu'on supprime les indemnités accordées aux habitants de plus de 2 693 localités du Nord. Je pose donc donc la question suivante au ministre: Trouve-t-il que c'est loyal de sa part de changer ainsi les règles du jeu en cours de route après que toutes les localités du Nord eurent présenté des recommandations qui tenaient compte des critères qu'il leur avait lui-même fixés au départ?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permets de rectifier les propos du député en répétant ce que j'ai déjà dit. J'ai dit que je voulais étudier les recommandations du rapport du groupe de travail avant de recommander au gouvernement de prendre une décision quelconque à ce sujet. Le député a parfaitement raison de dire que nous avons modifié le mandat de ce groupe de travail, mais nous l'avons fait à la demande des membres eux-mêmes qui avaient du mal à trouver des moyens équitables de départager les habitants du Nord qui seraient admissibles à ces indemnités et ceux qui ne le seraient pas. C'est parce qu'il leur était difficile d'établir cette ligne de démarcation que nous nous sommes rendus à leur requête.

M. Murphy: Monsieur le Président, la proposition n'est plus sans incidence sur les recettes. Il s'agit d'une razzia fiscale qui va toucher des milliers et des milliers de Canadiens dans le nord du pays. Étant donné que ce même ministre a déclaré que sa taxe sur les produits et services était également censée être sans incidence sur les recettes, comment peut-il s'attendre à ce que tous les Canadiens lui fassent confiance alors qu'il a déjà trahi les habitants du Nord en modifiant les règles du jeu après les audiences?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, revenons-en à l'établissement du groupe de travail. Ce groupe de travail a été créé, parce que les critères d'admissibilité en vigueur créaient beaucoup d'inéquités alors que certains étaient admissibles et que d'autres vivant quelques kilomètres plus loin n'avaient pas droit pour leur part aux avantages et indemnités accordés aux habitants du Nord et des régions isolées. Ainsi, c'est afin de parvenir à une certaine équité dans les critères d'admissibilité qu'on a créé ce groupe de travail.

Si le député se reporte au rapport, il s'apercevra que les membres du groupe de travail qui, comme je l'ai signalé dans ma réponse tout à l'heure, vivent tous dans des localités isolées eux-mêmes, ont précisé les raisons pour lesquelles ils avaient proposé les critères en question. J'invite mon honorable collègue, ainsi que le gouvernement, à se pencher sur ces raisons et à tenter de comprendre les intéressés qui ont passé beaucoup de temps à se rendre dans de nombreuses localités du nord du pays, afin d'écouter les gens et de tenter de comprendre les problèmes avant de formuler leurs recommandations.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, malgré tout le respect que je dois aux députés de l'opposition, force m'est de reconnaître que les interventions qu'ils ont faites hier et aujourd'hui sur la situation de l'agriculture canadienne étaient plutôt dénuées de substance et de propositions constructives et se résumaient surtout à de belles paroles creuses. Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement et lui se proposent de faire pour continuer à aider les agriculteurs canadiens dont la situation s'est détériorée par suite des mesures commerciales qu'ont prises récemment les Américains?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est vrai, je dois le dire, que les députés d'en face ne proposent pas grand-chose de constructif pour stimuler le commerce des produits agricoles canadiens.

Il y a trois ans environ, le premier ministre a décidé qu'il importait d'inscrire l'agriculture au premier rang de l'ordre du jour des rencontres internationales, qu'il s'agisse de réunions du GATT ou de négociations commerciales multilatérales, de façon à mettre fin aux subventions injustes et débilitantes qui étaient en train de détruire l'agriculture canadienne.

Depuis lors, on a pris bien des mesures pour corriger la situation. C'est ainsi qu'au cours des discussions qui ont lieu aux NCM, on défend les intérêts du Canada et on essaie de renforcer et d'élargir la portée de l'article 11 qui régit le système de gestion des approvisionnements. Grâce à l'Accord de libre-échange, nous disposons d'un mécanisme binational de solution des différends qui peut régler de façon objective et efficace la question des mesures de représailles contre le porc. Quant au problème du blé dur, nous n'avons qu'à rappeler aux Américains qu'ils ne sont pas sans péché en matière de subventions. En fait, ils font baisser le cours des céréales avec leurs programmes d'aide à l'exportation et leurs subventions, et nous leur demandons de mettre un terme à cette pratique.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. À la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*, la formation d'un Secrétariat national Recherche et sauvetage a été annoncée le 15 avril 1986. Ce secrétariat devait être un organisme indépendant responsable d'un programme national de recherche et sauvetage sous le contrôle d'un ministre compétent pour qui la prestation de services de recherche et sauvetage ne présente pas de conflit d'intérêts.

Vu cette directive, comment le premier ministre peut-il expliquer que le même ministre soit responsable à la fois du service de recherche et sauvetage et du secrétariat? Il est évident qu'il y a conflit d'intérêts et qu'on n'a pas consulté le secrétariat avant de transférer le 413e escadron à la BFC de Greenwood.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le SNRS relève directement du ministre de la Défense nationale. Comme le député le sait, deux autres ministères s'occupent de recherche et sauvetage au Canada, soit le ministère des Transports, qui est responsable de la Garde côtière, et le ministère de la Défense nationale, qui offre un soutien additionnel à la Garde côtière. Le Secrétariat national Recherche et sauvetage fournit de l'information directement au ministre responsable. Dans ce cas-ci, il s'agit du ministre de la Défense nationale.

Il existe également un comité interministériel d'organismes fédéraux qui reçoit des recommandations en matière de recherche et sauvetage, qui sont ensuite communiquées au ministre compétent.

M. McGuire: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire à la ministre, c'est que les personnes qui ont péri lors de la catastrophe de l'*Ocean Ranger* ont perdu la vie en vain si le gouvernement refuse de donner suite aux recommandations qu'on lui a faites pour empêcher qu'un accident semblable ne se reproduise à l'avenir.

J'ai une question supplémentaire pour la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a visité Summerside et constaté les effets de la fermeture prochaine de la base. La ville souffre économiquement et émotionellement. Après six mois de lutte, les gens ont presque perdu tout espoir. La ministre a toutes les recommandations et tous les rapports du comité fédéral-provincial conjoint. Il faut que le gouvernement fédéral fasse sentir sa présence. . .

M. le Président: Je demanderais au député de poser sa question.

M. McGuire: La ministre peut-elle nous dire ce que le comité fait à l'heure actuelle et si elle va annoncer cette semaine ce qui va remplacer la base des Forces armées de Summerside?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En effet, monsieur le Président, ma visite à Summerside a été très profitable. J'ai été fortement impressionnée par l'éloquence des gens de l'endroit; ils ne comptent pas seulement sur le gouvernement pour se tirer d'affaires, ils font leur propres plans d'avenir.

Deux de nos fonctionnaires continuent de seconder le groupe de travail, car son mandat se poursuit. Comme je le leur ai dit clairement, nous attendons des propositions des deux secteurs, public et privé. Je ferai des recommandations au premier ministre, car nous nous intéressons énormément à l'avenir de Summerside. Nous allons trouver des solutions aux problèmes.

M. le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell peut poser une seule question; même chose dans le cas du député de Thunder Bay—Atikokan.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Banque fédérale de développement et elle porte sur l'administration de cet organisme.

Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi la Banque fédérale de développement a payé une certaine facture, alors que l'article 14 de la Loi sur le Parlement du Canada stipule qu'il est interdit à tout sénateur d'être volontairement—directement ou indirectement—partie à un contrat mettant en jeu des fonds publics fédéraux, ou d'y être mêlé d'aucune autre façon. Je voudrais savoir pourquoi cette facture a été payée au sénateur Cogger, alors qu'il vient d'admettre à l'autre endroit que, dans

certains cas, il a signé les lettres explicatives accompagnant ces notes de frais.

• (1500)

Il a admis avoir signé une note, l'avoir envoyée à un organisme du gouvernement, et le gouvernement l'a payée, à l'encontre de ses propres lois. Pourquoi le gouvernement a-t-il violé la loi?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, toutes les factures envoyées à la Banque fédérale de développement par Lapointe Rosenstein provenaient de Lapointe Rosenstein. Tous les chèques émis à propos de ces factures ont été faits à l'ordre de Lapointe Rosenstein, l'étude d'avocats chargée du contrat.

Le député a parlé d'une lettre explicative. Comme il a été admis à l'autre endroit, le sénateur Cogger a apparemment écrit une ou deux lettres explicatives qui ont été jointes aux factures envoyées par Lapointe Rosenstein. D'autres avocats de la même étude ont aussi écrit des lettres explicatives. La Banque fédérale de développement a obtenu des services de Lapointe Rosenstein et elle a émis des chèques à l'ordre de ce cabinet après avoir reçu des factures concernant ces services juridiques.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme il le sait, le Comité des transports étudie les projets du gouvernement concernant VIA Rail. Ce matin, le directeur général de la politique de surface et des programmes de Transports Canada a déclaré aux membres du Comité que le personnel chargé de l'évaluation environnementale initiale n'était pas spécialisé dans l'environnement et n'a pas évalué l'accroissement de la pollution dû au fait que les voyageurs de VIA Rail allaient devoir se déplacer en voitures.

À la lumière de ces renseignements très révélateurs, le premier ministre acceptera-t-il aujourd'hui d'imposer un moratoire sur tous les changements prévus à VIA Rail jusqu'à ce que la commission d'enquête ait déposé son rapport et qu'une évaluation environnementale complète sur cet élément vital de nos institutions canadiennes ait été réalisée?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la réponse ne change pas parce que le premier ministre est présent. Nous maintenons ce que nous avons toujours dit. Le sous-ministre a déclaré ce matin que nous aurions effectué, comme dans le cas pour n'importe quel ministère, une étude préliminaire sur l'environnement si la situation à l'époque l'avait exiger, eu consultation comme toujours avec le ministère de l'Environnement. C'est ce que le sous-ministre a dit. Et il a ajouté que si le besoin se faisait sentir et si le ministère de l'Environnement le demandait, nous effectuerions une évaluation environnementale complète. Nous ne l'avons pas fait parce que ce n'était pas nécessaire. Et je le répète, c'est pour cette raison également qu'il est inutile d'imposer un moratoire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

Que la Chambre invite le gouvernement à mettre en oeuvre un système fiscal valable favorisant l'équilibre écologique.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En général, les jours réservés à l'opposition, les trois partis s'entendent pour que chaque parti puisse utiliser le temps qui lui est accordé comme il l'entend. Par exemple, les députés d'un parti ont le droit de prononcer un discours de vingt minutes, suivi d'une période de dix minutes réservée aux questions ou ont droit à deux discours de dix minutes, chacun suivi d'une période de cinq minutes réservée aux questions. Je demanderais l'accord unanime de la Chambre pour procéder ainsi pendant le reste de la journée.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord? La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Oui, monsieur le Président, à la condition que les intervenants indiquent avant de commencer leur discours, pendant combien de temps ils ont l'intention de parler.

M. Cooper: Monsieur le Président, je veux réitérer notre désir de coopérer avec l'opposition lors d'une journée qui lui est réservée. Je demanderais en même temps qu'elle envisage à l'avenir de nous offrir la même possibilité lorsque nous aimerions que plusieurs orateurs prennent la parole sur des projets de loi du gouvernement.

M. Murphy: Monsieur le Président, avant de répondre à la demande du secrétaire parlementaire, je voudrais indiquer au whip libéral que nous avons l'intention que le député de Yorkton—Melville ne parle pas pendant vingt minutes, qu'il termine son discours par une minute supplémentaire de débat, puis que le député de Thunder

Bay—Atikokan prenne la parole pour un autre discours de 10 minutes.

En réponse à la demande du secrétaire parlementaire qu'un plus grand nombre de députés conservateurs prennent la parole à la Chambre, nous serions assurément heureux qu'ils prennent la parole à propos de plusieurs projets de loi.

S'ils veulent parler du projet de loi sur l'assurance-chômage, nous les laisserons le faire. S'ils veulent parler de la réforme fiscale, ils le pourront aussi et de même s'ils veulent parler de la disposition de récupération.

M. Parent: Monsieur le Président, pourriez-vous faire savoir à la Chambre si, à l'issue du discours d'un orateur, lorsqu'on lui pose des questions, on est autorisé à poser des questions supplémentaires à la Chambre, ou si l'on a droit à une seule question.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous autoriserons des questions supplémentaires si personne d'autre ne veut prendre la parole à la Chambre.

Il est convenu, je pense, qu'il reste deux minutes au député de Yorkton—Melville pour finir son discours, plus cinq minutes pour les questions et les commentaires.

M. Nystrom: En terminant, monsieur le Président, j'invite la Chambre à réfléchir très sérieusement à la possibilité de charger une équipe de travail spéciale ou un comité parlementaire d'examiner l'idée de modifier la fiscalité actuelle de façon que celle-ci favorise l'équilibre écologique aussi bien au Canada que dans le reste du monde. Que ce soit en leur promettant des récompenses ou en les menaçant de sanctions, nous devons convaincre aussi bien les sociétés que les particuliers de consommer et de fabriquer des produits susceptibles de favoriser l'équilibre écologique. C'est un moyen auquel nous devrions recourir.

Grâce à la fiscalité, nous pourrions faire beaucoup pour construire le pays que nous voulons. Si nous devons recourir à des encouragements pour favoriser l'équilibre écologique et si nous devons employer la menace pour éviter que les industries ne polluent nos rivières et nos lacs, ainsi que l'air que nous respirons, nous ne nous en porterons que mieux.

Selon l'idée novatrice du député de Skeena, notre régime fiscal devrait renfermer un principe capital, l'imposition d'une écotaxe ou taxe verte. C'est une idée qui mérite que nous nous y arrêtions. À quelque parti que nous appartenions, nous devrions approfondir cette idée, quitte peut-être ensuite à modifier en profondeur la fiscalité de façon à respecter ce principe tout comme nous respectons le principe de la capacité de payer et celui d'une fiscalité progressive et non régressive.

Faisons en sorte d'examiner la fiscalité de ce point de vue.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est volontiers que je participe au débat d'aujourd'hui. Au cours des dix prochaines minutes, j'entends insister sur l'incidence qu'un régime fiscal favorisant l'équilibre écologique pourrait avoir sur les transports. Le Canada étant un pays immense, nous ne saurions élaborer une politique qui ne tienne pas compte des transports.

À l'instar de notre collègue le député de Regina-Lumsden qui mène cette lutte depuis de très nombreuses années, nous sommes partisans d'un réseau de transport global qui fasse appel à tous les modes et qui utilise au mieux chacun d'eux en tenant compte bien sûr des réalités géographiques mais aussi et c'est ce qui importe davantage dans le contexte du présent débat, des réalités environnementales et de la nécessité de préserver les ressources énergétiques non renouvelables.

Il y a quelques instants à peine, j'ai posé une question à la Chambre concernant les répercussions que la réduction de service de VIA Rail ne manquerait pas d'avoir sur l'environnement. Les fonctionnaires du ministère, notamment la personne responsable des transports de surface, nous ont dit ce matin que l'étude d'impact initiale de sept pages du ministère des Transports avait été rédigée par le responsable des transports et un membre de la direction chargée de l'analyse économique du ministère. Ce sont donc un spécialiste des transports et un spécialiste de l'économie qui prennent les décisions en matière environnementale. C'est un peu comme demander au ministre des Finances de prendre des décisions concernant VIA Rail et les transports. Mais nous y reviendrons.

D'abord, ils ont dit qu'un certain nombre de personnes devront renoncer au chemin de fer, qui constitue pourtant l'un des moyens de transport les moins polluants, surtout en ce qui concerne les transports de masse. Il faut voir quels seront les effets de cette évolution. Ils savent combien de personnes prendront leur voiture, l'autocar ou l'avion plutôt que le train. Mais ils n'ont pas donné de chiffres. Si nous avons un million de plus de déplacements en voiture par année, puisque tel sera, selon le gouvernement le résultat de sa décision concernant VIA Rail, bien que même ce chiffre soit contesté, cela veut

dire un million de plus de voitures parcourant vraisemblablement une moyenne de 250 kilomètres, ce qui correspond à la norme proposée, je crois.

• (1510)

M. McDermid: Non, ce n'est pas cela.

M. Angus: Je ne parle pas d'un million de nouvelles voitures et je ne parle pas non plus de déplacements qui par ailleurs n'auraient pas eu lieu. Or, ce qu'ils ont oublié, c'est l'étape logique suivante. Dans toute évaluation environnementale, la mesure la plus logique à prendre est d'examiner l'impact sur l'environnement. Combien de kilogrammes ou de kilotonnes de plus d'oxyde d'azote ou de gaz carbonique seront répandus dans l'atmosphère? Ce n'est pas ce qu'ils ont fait, monsieur le Président. Ils ont tout simplement pensé qu'un million de déplacements en voiture de plus n'auraient vraiment pas beaucoup d'impact sur l'environnement et pourquoi alors se seraient-ils donné la peine de faire une évaluation approfondie. Ce qui explique en partie que nous, du Nouveau Parti démocratique, avons proposé cette motion aujourd'hui, c'est précisément pour faire comprendre que nous devons traiter notre monde bien mieux que nous ne le faisons en ce moment.

Toute politique gouvernementale, qu'elle porte sur la fiscalité, comme c'est le cas de celle qui nous occupe ici, ou sur les transports, devrait d'abord et avant tout tenir compte des effets qu'elle aura sur l'environnement. Il faut espérer que l'on concevra des politiques qui viendront amoindrir ces effets et non les aggraver comme cette décision concernant VIA Rail l'a fait. Dans ce grand pays qui est le nôtre, un territoire si vaste et si magnifique, bien des gens vivent dans un étroit corridor à proximité de la frontière canado-américaine, et nous avons des ramifications de développement dans les territoires du Nord. Dans le nord-ouest de l'Ontario, nous avons dû bâtir autour du lac Supérieur et des Grands Lacs pour pouvoir accéder de l'est à l'ouest. Nous avons besoin d'un réseau intégré.

Il est insensé de voyager par avion entre Toronto et Ottawa, Toronto et Montréal ou Montréal et Ottawa quand, à coût beaucoup moindre en argent, en combustible, en terrains et en pollution, on pourrait utiliser un chemin de fer électrique à grande vitesse entre ces grands centres. Vu l'encombrement à l'aéroport international Pearson, qu'une nouvelle aérogare ne règlera pas, il sera plus rapide de voyager par rail du centre d'une de ces villes au centre d'une autre. Pensez à l'atmosphère, monsieur le Président. Je sais que vous voyagez par train de temps à autre. Pensez comme il est facile de s'occuper de ses affaires, en voyageant dans ce corridor, grâce à la technologie de pointe. À bord du train, on peut utiliser les téléphones cellulaires et avoir un bureau roulant, pour ainsi dire. On arrive à destination beaucoup moins éreinté. Nous sommes capables de réaliser un système pareil.

La liaison ferroviaire est plus sensée que la liaison aérienne sur de courtes distances, entre Thunder Bay et Dryden par exemple ou entre le Cap-Breton et Halifax. Nous avons de nombreux moyens de transport qui respectent l'environnement.

Voilà pour le transport voyageurs. Qu'en est-il du transport des marchandises? Notre pays doit pouvoir transporter aussi bien les matières premières que les produits finis. Dans le système actuel, à cause du coût élevé du transport, ceux qui sont plus loin paient plus cher.

Du point de vue économique, nous pourrions modifier une politique ou deux et emboîter le pas au secteur privé, si je puis dire. Certaines chaînes de magasins ont ce qu'elles appellent une politique régionale des prix. Nous recevons tous des dépliants publicitaires de Sears ou Eaton qui annoncent les réfrigérateurs au même prix à Thunder Bay comme à Toronto. Nous avons réussi à faire la même chose pour la bière en Ontario. Nous le faisons pour le lait dans d'autres provinces. La politique de l'entreprise exige que le coût du transport soit inclus dans le prix global de telle sorte qu'il devient partie intégrante du coût d'exploitation. Le coût est donc étalé de sorte que ce réfrigérateur puisse se vendre partout au même prix.

Vous vous demandez peut-être ce que cela a à voir avec une écotaxe. Absolument tout! Nous entassons beaucoup de gens dans le Golden Horseshoe, dans le sud de l'Ontario, surtout parce que c'est là que se trouvent les marchés, que les consommateurs achètent les produits finis. Étant donné la façon dont l'économie canadienne est actuellement structurée, il est donc logique d'installer les usines dans cette région. Ainsi, plus de gens se rendent dans le Golden Horseshoe pour y travailler, créant ainsi une demande toujours plus forte. Or, une politique de transport devrait tenir compte de l'environnement et de la planification de l'utilisation des terrains. Nous oublions trop souvent que cette planification constitue une importante considération sur le plan écologique.

La semaine dernière, j'ai écouté avec intérêt une tribune téléphonique diffusée par la Société Radio-Canada. Un auteur bien connu, qui est également agriculteur, parlait des répercussions de la construction de routes sur les terres agricoles dans le sud de l'Ontario. À eux seuls, ces travaux réduisent les émissions d'oxygène dans l'atmosphère et la capacité de la planète de recycler l'air ambiant, de l'assainir et de la redistribuer sous une forme acceptable pour la vie humaine.

Nous pourrions intégrer toutes ces mesures et concevoir un régime d'écotaxe où les produits respectueux de l'environnement seraient assujettis à une taxe moins élevée ou seraient entièrement détaxés. Par exemple, ne

pourrions-nous pas exempter les bicyclettes des taxes de vente et des taxes sur les ventes des fabricants, afin de baisser leur prix pour que de plus en plus de gens aient les moyens d'utiliser ce mode de transport qui ne cause aucune pollution? Nous pourrions aussi opter pour l'électrification. Le fait est que, à eux seuls, le CN, le CP et VIA Rail, ou ce qui en restera lorsque le gouvernement en aura fini avec eux, ne peuvent assurer la rentabilité de l'électrification, en raison des coûts initiaux élevés. Mais si le gouvernement optait pour cette solution, non seulement nous sauverions l'environnement, mais nous réaliserions également des économies de combustibles fossiles et nous contribuerions à assainir notre planète.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les Canadiens sont de jour en jour plus informés et plus préoccupés de l'état de l'environnement. De plus en plus, ils comprennent que la vie sur terre repose sur un tissu délicat et complexe de systèmes écologiques. L'humanité est à la fois un produit de cet environnement, un facteur important de son état actuel et un élément déterminant de son évolution future. Chaque calorie d'énergie consommée, chaque tonne de minerai exploité et transformé par nos moyens techniques, chaque récolte semée et recueillie se répercute sur l'environnement d'une quelconque façon. La terre a de tout temps fourni les éléments fondamentaux essentiels à la vie, c'est-à-dire l'air, l'eau, la nourriture et la chaleur. Ces ressources forment également un capital environnemental planétaire auquel puise toute activité économique, tout projet de développement. Et, ce qui est encore peut-être plus important, la terre établit les frontières naturelles du développement économique et de la vie elle-même.

Monsieur le Président, il est tout à la fois illusoire de penser que l'on peut échapper à des caractéristiques et à des processus écologiques qui sont indépendants de l'action humaine. En bout de ligne, c'est la nature qui donne les cartes et qui fixe toutes les règles du jeu.

[*Traduction*]

Dans les quelques dernières générations, la capacité humaine de modification de l'écosystème mondial a considérablement augmenté avec l'accroissement démographique et les progrès rapides de la technologie. Ainsi, l'activité économique mondiale s'est multipliée par vingt depuis 1900. En conséquence, beaucoup d'activités humaines ont des effets qui dépassent la capacité d'adaptation de l'écosystème mondial. Tous les ans, nous déversons cinq milliards de tonnes de gaz carbonique dans l'atmosphère, nous consommons 40 p. 100 de la biomasse de la planète et une quantité de combustibles fossiles que la nature a mis près d'un million d'années à produire.

Tandis que l'activité économique mondiale se développe rapidement et que le niveau de vie ne cesse de s'améliorer dans le monde développé, la pauvreté et la croissance démographique mondiales demeurent des problèmes fondamentaux. On s'attend à ce que la population de la planète double d'ici 2050. Quatre-vingt-cinq p. 100 de ceux qui naîtrons d'ici là iront rejoindre les rangs des pauvres et de ceux qui aspirent à une meilleure qualité de vie. Il reste à voir si l'économie et l'environnement mondiaux permettront à ces aspirations de se réaliser. Ce sera là le plus grand défi de l'humanité.

• (1520)

Sans un cadre systématique pour faire face à ces contraintes, il est improbable qu'on puisse améliorer les conditions de l'écosystème mondial. À l'approche du XXI^{e} siècle, on ne peut prévoir qu'une demande croissante de ressources environnementales, correspondant à la nécessité économique de répondre aux besoins et aux aspirations d'une population mondiale croissante. Cela risque de compromettre non seulement la capacité de notre planète d'entretenir la croissance économique, mais aussi sa capacité d'entretenir la vie. Les générations futures pourraient payer très cher notre inaction d'aujourd'hui.

[*Français*]

Monsieur le Président, en décrivant ainsi nos problèmes environnementaux, on peut les croire éloignés des préoccupations de la population canadienne et conclure à la futilité de l'action individuelle. En l'occurrence, pourtant, aucune de ces perceptions n'est fondée. Les problèmes qui inquiètent directement les Canadiens, par exemple, la pollution atmosphérique dans nos villes, la qualité de l'eau des Grands Lacs, les changements climatiques, l'altération de la couche d'ozone, ces problèmes constituent sans exception les symptômes de problèmes plus vastes issus du jeu complexe des interactions écologiques qui opèrent à une échelle continentale ou planétaire.

Il est tout aussi faux de tirer un constat d'impuissance au niveau individuel. Notre mode d'utilisation du milieu naturel est le fruit des innombrables décisions prises quotidiennement par les individus, les entreprises et les gouvernements. Qu'il s'agisse de régler le thermostat et de décider comment consommer l'eau ou éliminer les déchets de la maison, de gérer les effluents ou de construire de nouveaux équipements au niveau industriel ou encore de fixer la politique économique gouvernementale, toutes ces décisions exercent un impact cumulatif sur l'environnement. Si l'environnement mondial est aujourd'hui menacé, c'est parce que nous avons omis, dans ces décisions, de considérer les coûts qu'imposait à l'envi-

ronnement la pollution et notre patrimoine écologique. En fait, nous avons traité l'environnement comme un cadeau de la nature.

[*Traduction*]

Nous n'avons pas fermé les yeux sur la nécessité d'agir. Nous avons remporté quelques victoires importantes dans la lutte contre les problèmes de la pollution. Grâce à l'action conjuguée de personnes, de sociétés, de groupes d'intérêts et de gouvernements. le Canada a réussi à réduire de moitié ses émissions de dioxyde de soufre et de plomb depuis 1974. Dans beaucoup de cas, cependant, les mesures prises étaient des réactions à des situations de crise, consistant essentiellement en opérations de nettoyage. Nous nous rendons compte plus que jamais de la nécessité de prévoir et de prévenir les problèmes.

Pour faire face aux défis urgents dans le domaine de l'environnement, nous avons besoin non de déclarations passionnées ou de résolutions oiseuses, mais d'un changement radical de la façon de prendre des décisions à tous les niveaux de la société. Nous devons commencer à intégrer les considérations environnementales dans les décisions que nous prenons tous les jours, à titre individuel ou au nom d'une entreprise ou d'un gouvernement. Nous devons entreprendre de considérer l'environnement comme une ressource exceptionnelle et rare et un écosystème essentiel à la durabilité du développement et de la vie même. Voilà comment on parviendra à favoriser le développement durable, c'est-à-dire en modifiant les comportements, en changeant la façon dont nous envisageons l'environnement par rapport à l'activité humaine. C'est seulement de la sorte que nous cesserons de compter sur la cure pour choisir plutôt la prévention.

Nous avons, chacun d'entre nous, la responsabilité et le rôle en tant que décideurs individuels de modifier notre comportement ainsi que celui des gens qui nous entourent. À l'échelle internationale, le Canada doit assumer une certaine responsabilité en tant que régisseur d'une portion importante des ressources environnementales mondiales et en tant que source de stress pour l'écosystème planétaire. Cela signifie que nous devons chercher une solution de portée à la fois nationale et internationale et faire preuve de l'esprit d'initiative dont on a tant besoin. Les particuliers, les entreprises et les gouvernements doivent assumer le rôle important de régisseurs en tant que propriétaires et utilisateurs des ressources environnementales.

[*Français*]

Les gouvernements sont toutefois investis d'une responsabilité additionnelle. Une bonne partie des ressources naturelles utilisées par notre économie se situent hors du champ d'action du marché économique et, par conséquent, sont considérées comme un produit ou un service gratuit.

Les forces normales du marché n'incitent pas suffisamment les acteurs de la scène économique à prendre des décisions écologiquement judicieuses. Comme le marché n'est pas en mesure d'assurer un cadre décisionnel où peuvent se prendre des mesures responsables. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à la députée de Hamilton–Est pour un rappel au Règlement.

Mme Copps: Monsieur le Président, il n'y a que deux ministériels présents pour discuter de la question la plus importante du programme du gouvernement. Il n'y a pas quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Et le timbre ayant retenti:

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a maintenant quorum. Reprenons le débat. Le ministre a encore deux minutes.

[*Français*]

M. Bouchard (Lac–Saint–Jean): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent du gouvernement fédéral qu'il joue un rôle de leader dans le dossier environnemental. Le gouvernement relève ce défi avec empressement, et ce, dans cet esprit que j'ai annoncé il y a plusieurs semaines, le gouvernement prépare actuellement un plan d'action environnemental pour le Canada qui consistera en un cadre national de mise oeuvre du développement durable.

Monsieur le Président, nous savons que l'environnement est un sujet qu'on appelle chaud, un sujet qui fait l'objet de préoccupations canadienne et planétaire. Nous savons que les gouvernements se trouvent dans l'obligation de réagir à la situation.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé, il y a maintenant plusieurs mois, de charger mon ministère de même que tous les ministères qui font partie du Comité de l'environnement de préparer un plan d'action global environnemental pour les cinq prochaines années. Nous savons tous que nous avons besoin de politiques globales, que nous avons besoin de mesures additionnelles et que nous avons besoin de ressources additionnelles.

Monsieur le Président, je vais voter négativement sur la motion qui est présentée, pas parce que je crois que le gouvernement n'a pas besoin de plus de ressources: je crois qu'il en faut plus! Ce que je crois cependant, monsieur le Président, c'est que le concept d'une taxe environnementale additionnelle doit s'intégrer et se percevoir dans le cadre d'une démarche qui va englober et harmoniser de nouvelles politiques environnementales avec des politiques fiscales nouvelles. Tout cela apparaîtra dans le plan d'action qui sera déposé au gouvernement et rendu public au printemps.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques du ministre. Il évite de répondre, semble-t-il. Non pas que lui ou le gouvernement soient contre l'écofiscalité, mais ils préfèrent attendre avant de se prononcer.

Comme il le sait, bien des pays du monde, et surtout en Europe, ont déjà mis en place des taxes sur les produits carbonés. Elles sont déjà en vigueur au Japon. Bien de ces écotaxes ont déjà fait la preuve de leur grande utilité. Elles ont pour effet de réduire la consommation d'énergie et, par conséquent la pollution et elles créent des produits et des emplois à un rythme beaucoup plus rapide que l'archaïque régime fiscal actuel.

Je voudrais seulement obtenir un éclaircissement du ministre. Juge-t-il que son collègue, le ministre des Finances, est respectueux de l'environnement quand il propose de faire payer une TPS de 9 p. 100 sur le papier recyclé comme sur le papier vierge? Je pense que le ministre sait que l'écofiscalité peut être employée à de multiples usages, papier recyclé, bicyclettes de préférence aux automobiles, canoës plutôt qu'embarcations à moteur et j'en passe. Elle nous assurera un environnement plus sain, elle favorisera la réduciton des coûts, de la consommation d'énergie et de la pollution et elle nous apportera le plein emploi.

Quel genre de recette un gouvernement chercherait-il qui ait pour effet d'instaurer une forme de taxation plus régressive, comme le ministre des Finances l'a lui-même admis, alors que d'autres pays dans le monde ont choisi et concocté différents éléments d'une fiscalité verte? Le ministre ne veut-il pas vraiment nous déclarer aujourd'hui qu'il appuie une fiscalité écologique, que le temps est maintenant venu de l'instaurer et que nous ne pouvons plus attendre plus longtemps?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, les taxes seront toujours nécessaires pour un objet principal: se procurer de l'argent. Le gouvernement a besoin d'argent. Les gouvernements ont été créés pour mettre en commun les ressources d'un pays afin de répondre aux problèmes nationaux et généraux du pays.

Cela dit, nous, du gouvernement actuel, nous pensons être maintenant confrontés à un nouveau défi, un défi international, un défi national. Il faudra, pour le relever, de nouvelles ressources additionnelles. Le problème est d'une telle ampleur qu'il obligera le gouvernement à concevoir de nouvelles mesures fiscales. La TPS n'a aucun rapport direct avec ce que nous faisons en matière d'environnement. La TPS a pour objet de rationaliser la façon dont les taxes sont perçues au Canada. Cela doit être fait. Tel a été l'objectif de notre gouvernement. Nul gouvernement n'a eu le courage de le faire avant. Nous en avons eu le courage parce que ça nous paraît nécessaire. Nous ne l'avons pas fait pour être populaires. Nous l'avons fait parce que nous croyons qu'il est de notre devoir de le faire.

Cela dit, nous croyons avoir besoin de plus d'argent pour l'environnement. La façon de recueillir cet argent n'a pas nécessairement quelque chose à voir avec la création d'une autre taxe de plus. Elle a quelque chose à voir avec une nouvelle méthode dans le cadre de laquelle, comme le député l'a fait remarquer avec tant d'éloquence, il nous faut concilier l'objet écologique et l'objet purement fiscal. Cela peut se faire. Je suis persuadé que cela se fera.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante au ministre. Étant donné les préoccupations qu'il a exprimées à juste titre au sujet du réchauffement global, pourquoi son gouvernement a-t-il réduit de 91 p. 100 les subventions et les programmes de recherche et développement en matière de rendement énergétique?

[*Français*]

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): C'est une question de philosophie et de conception du problème et de perception. Ce gouvernement ne croit pas que tout l'argent pour l'environnement doit venir des coffres publics.

Récemment, j'ai eu l'occasion d'annoncer la création d'un fonds pour nettoyer les lieux orphelins et l'une des conditions importantes, c'était que les provinces doivent en contrepartie mettre en oeuvre un mécanisme législatif et réglementaire pour obliger les compagnies à nettoyer 950 autres lieux. C'est un exemple que je donne pour dire que l'argent ne viendra pas uniquement de nouvelles taxes, pas uniquement de mesures de consommation d'énergie, que l'argent doit venir aussi de l'application du principe du payeur pollueur et du pollueur payeur.

Alors, il est évident que dans le plan d'action que nous dressons, il y aura un accent très important accordé aux mesures de conservation de l'énergie, mais conserver l'énergie ne crée pas l'énergie. Bien sûr qu'il faut commencer par là! C'est ce que nous ferons. Mais il faut en

plus songer que des options doivent être regardées dans tout l'éventail de possibilités pour conserver l'énergie et en même temps prévoir des formes pour en créer.

[*Traduction*]

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui, particulièrement en raison du fait que nous nous rendons compte de plus en plus chaque jour de la détérioration de notre environnement. On en parle à la une des journaux et à la télévision. Les Canadiens et d'autres habitants de notre planète entendent sans cesse parler des vieux problèmes qui empirent et des nouveaux problèmes qui se manifestent.

Tout cela a eu d'importantes répercussions pour nous, en tant que gouvernement et en tant que pays, sur le plan de notre politique nationale et de nos relations avec d'autres pays et d'autres gouvernements. Plus tard dans l'après-midi, mon collègue, le député de Fredericton—York—Sunbury, parlera de certaines des questions auxquelles le gouvernement du Canada a répondu en ce qui concerne la politique nationale.

Je voudrais me pencher quelque peu cet après-midi sur certains événements fort importants qui ont marqué la scène internationale. Vraiment, la crise de l'environnement en est une qui touche toute la planète, et il faut y chercher des solutions tant au-delà qu'en deçà de nos frontières.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que la Commission Brundtland que l'ONU a parrainée vient de publier un nouveau rapport qui appelle pour la planète «une nouvelle ère de développement économique qui soit écologiquement sûr». Cela signifie que désormais—et je crois que la plupart des gouvernements, dont le nôtre, ont fait écho à cette conclusion—il faut que notre politique économique repose sur la notion de développement durable. Dans la prise de décisions, il faudra nous assurer de tenir compte de l'incidence qu'elles auront sur l'environnement avant plutôt qu'après coup, comme cela s'est trop souvent fait dans le passé.

Il nous faut changer, comme l'a dit l'autre jour le ministre de l'Environnement. Il va nous falloir adapter notre mode de vie aux réalités écologiques du nouveau monde dans lequel nous vivons. C'est ainsi qu'il nous faudra peut-être modifier notre façon de cultiver la terre, d'exploiter la forêt et de produire de l'énergie. Il va manifestement falloir réduire la pollution qui transforme l'atmosphère et menace notre approvisionnement en nourriture et en eau. Il va falloir nous garder d'exploiter indument les très précieuses ressources que sont les terres agricoles, les forêts et la faune.

Je viens de la circonscription de Brandon—Souris, au Manitoba. Nous ne sommes que trop conscients là-bas du fait que la sécheresse a sévi chez-nous deux années d'affilée. On craint de plus en plus que ce soit là l'un des premiers effets du réchauffement des climats.

Il nous faut favoriser des genres de développement économique qui permettent à la planète d'absorber nos déchets et de renouveler ses ressources. Il va donc falloir conjuguer décisions économiques et impacts écologiques, qu'il s'agisse d'acheter des produits de nettoyage, de planifier le développement industriel ou d'élaborer la politique du gouvernement, fédéral, provincial ou municipal.

Cependant, la question n'est pas de savoir si le gouvernement du Canada est disposé à s'attaquer aux grands problèmes écologiques auxquels nous faisons face comme Canadiens ou comme citoyens du monde, car c'est ce que nous sommes, bien sûr. La question est de savoir si nous allons mettre tous nos oeufs dans le même panier—dans ce cas-ci, le panier de la taxe dite verte—ou si nous sommes d'avis qu'il faut élaborer une stratégie nationale détaillée pour répondre à tous les problèmes écologiques.

Nous pensons qu'il faut mettre sur pied le plan d'action générale auquel le ministre a fait allusion. Nous avons dit que nous avons l'intention de passer à l'action, que nous sommes prêts pour l'actualisation du concept de développement durable.

Les Canadiens savent que certains des problèmes les plus urgents auxquels nous faisons face sont universels et ne connaissent pas de frontières. Comme gouvernement, nous comprenons que, si nous voulons résoudre les problèmes, que ce soit la disparition graduelle de la couche d'ozone, le réchauffement du globe ou les pluies acides, il va falloir obtenir la collaboration des autres pays.

Je suis fier des initiatives prises ces dernières années et où le Canada a joué un rôle de premier plan. Par exemple, nous avons été le pemier pays à ratifier la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone. Le gouvernement a montré la voie quand il s'est agi d'élabo-

rer et d'adopter le protocole de Montréal concernant les substances qui réduisent la couche d'ozone.

• (1540)

Permettez-moi de dire que, comme député, j'étais fier de diriger notre délégation au congrès de Helsinki en mai dernier. C'est là que les nations du monde ont reconnu que le protocole de Montréal ne suffirait pas à lui seul à éliminer le danger qui menace la couche d'ozone.

À Montréal, nous avons convenu de réduire partiellement les chlorofluorocarbures d'ici à l'an 2000. Depuis ce temps-là, notre gouvernement et ceux d'autres pays se sont rendu compte d'une chose: il faut bannir l'emploi du CFC d'ici à 1999, ou même plus tôt.

En 1988, le Canada a reçu à Toronto les délégués à l'importante conférence internationale sur les changements atmosphériques où on a discuté des incidences sur la sécurité mondiale. En février dernier, nous avons donné suite à cette conférence en tenant une réunion de juristes et d'experts en planification où nous avons mis au point des propositions en vue d'un congrès sur la protection de l'atmosphère. Ces initiatives ont placé le Canada au premier plan de la diplomatie internationale en matière d'environnement.

L'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été renouvelé en novembre 1987 et on y prévoit un contrôle plus rigoureux sur les substances toxiques qui entrent dans les Grands Lacs. Fidèle à une promesse faite dans le discours du Trône, le ministre a récemment annoncé une contribution de 125 millions de dollars au plan d'action quinquennal concernant les Grands Lacs.

Même si ce plan d'action exige la collaboration des provinces, des municipalités et de l'industrie, si cette fosse d'aisance, si je puis dire, que sont les Grands Lacs doit être nettoyée, la contribution du gouvernement fédéral a une grande importance. C'est un premier pas qui sera suivi de beaucoup d'autres.

Le Canada a signé la convention de Bâle, qui met en place un régime international assurant le contrôle du mouvement transfrontalier des déchets dangereux. Ainsi, on ne se débarrassera plus des déchets dangereux en les expédiant vers les pays en voie de développement comme par le passé.

Plus récemment, les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont fermement déclarés en faveur du développement durable. À mon avis, nous sommes parmi les premiers pays à réduire les menaces faites à l'environnement de la planète.

Depuis dix ans aucune question ne revêt plus d'importance pour les Canadiens que les conséquences des pluies acides à l'échelle mondiale. Les progrès accomplis par le gouvernement à cet égard montrent notre détermination à régler le problème des pluies acides et à assurer une meilleure qualité atmosphérique aux Canadiens maintenant et à l'avenir.

Monsieur le Président, en 1984, il n'y avait pas de règlementation pour lutter contre les émissions. Le financement de la recherche vitale sur les pluies acides allait prendre fin. Les normes régissant l'émission des gaz délétères provenant des nouvelles voitures et des nouveaux camions n'avaient pas été changées depuis près de dix ans. Des essences à forte teneur de plomb continuaient d'être consommées au Canada.

Depuis 1984, nous sommes parvenus à nous entendre avec les sept provinces situées le plus à l'Est de notre pays pour ce qui est de réduire les émissions d'anhydride sulphurique. Nous sommes parvenus maintenant à les réduire de quelque 40 p. 100, et je ne doute pas que nous parvenions à les réduire de 50 p. 100, l'objectif que nous nous étions fixé, d'ici 1994.

Nous avons offert des prêts aux entreprises qui constituent les plus grandes sources d'émissions, notamment à la société Noranda qui est parvenue à atteindre son objectif pour ce qui est de réduire ses émissions d'anhydride sulphurique. Nous leur avons accordé une aide financière afin de les aider à mettre au point de nouvelles techniques.

Nous avons réussi à réduire de façon sensible à deux occasions le niveau autorisé pour ce qui est de l'émission des gaz délétères provenant des automobiles. Si la première remonte à 1987, la seconde remonte à la semaine dernière, alors que nous nous sommes mis d'accord à Charlottetown pour adopter les normes en vigueur en Californie au plus tard en 1994. Nous avons également décidé de retirer le plomb de l'essence d'ici 1990 et d'accroître d'ici là la taxe d'accise sur l'essence au plomb.

Tous ces exemples, joints aux efforts constants que déploie le Canada pour collaborer avec les États-Unis à la réduction des pluies acides prouvent indubitablement que le gouvernement fédéral reconnaît d'une part, que la menace qui plane sur l'environnement est à l'échelle de la planète et nécessitera la collaboration de tous les pays, et d'autre part qu'il devra travailler en étroite collaboration avec les provinces. Nous devons élaborer le plan d'action global dont nous avons besoin depuis si long-

temps et dont la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui pourrait faire partie intégrante. Mais je ne saurais anticiper l'avenir.

Ce qui est clair, à mon avis, c'est que pour protéger l'environnement contre certains des coups que nous lui avons infligés inconsidérément par le passé et pour en réduire les conséquences à l'avenir, il faudra la compréhension et la collaboration de tous les députés, ainsi que de tous les gouvernements du Canada. J'espère que nous parviendrons alors à créer un meilleur environnement pour nos enfants, nos petits-enfants et leurs enfants et petits-enfants.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il croit que les dispositifs antipollution devraient être frappés de la taxe sur les produits et les services.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, tous les députés à la Chambre le savent, je crois que le projet de taxe sur les produits et les services est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps et que notre gouvernement a proposée afin de corriger les incohérences de la taxe sur les ventes des fabricants appliquée au Canada depuis 1924.

Si j'ai bien compris, pendant que les députés de l'opposition officielle détenaient le pouvoir, soit pendant bien des années, ils ont à l'occasion songé à abolir la taxe sur les ventes des fabricants, mais pour une raison quelconque, ils ont décidé de ne pas le faire.

Le projet de taxe sur les produits et les services que propose aujourd'hui le gouvernement ne lui est guère avantageux sur le plan politique. Je vous avouerai que je rencontre parfois des électeurs qui me demandent, parce que je fais partie du gouvernement: «Pourquoi ne prenez-vous pas de décisions difficiles? Pourquoi ne jouez-vous pas le rôle de leader que les Canadiens veulent vous voir assumer?»

Je vous ferai remarquer, à vous, monsieur le Président, et à la députée, que le projet de taxe sur les produits et les services est un bel exemple d'un gouvernement qui décide d'agir dans l'intérêt de la nation toute entière.

Tous les sondages nous apprennent que la taxe que nous proposons n'a manifestement pas pour but de nous attirer des faveurs politiques. On n'a pas besoin d'être un éminent politicologue pour savoir, lorsqu'on regarde les statistiques, que les Canadiens comme tout le monde n'aiment pas les nouvelles taxes, ni des taxes directes qui sont très visibles. Je vois dans la taxe sur les produits et services une tentative pour remédier à un vieux problème qui existe au Canada depuis 1924.

D'une manière générale, quelque 75 000 entreprises sont touchées par cette taxe. Il existe quelque 22 000 dispositions fiscales différentes. On estime à 2 milliards de dollars les recettes fiscales appartenant légalement au gouvernement du Canada qui ne sont pas perçues.

Je proposerais que nous prenions ces 2 milliards de dollars, en supposant que l'on puisse les percevoir maintenant grâce à la taxe sur les produits et services à laquelle les gens pourront se soustraire bien moins facilement qu'autrefois—et je rappellerai aux députés d'en face qu'ils ont souvent accusé le gouvernement de permettre des échappatoires dont les gens se servent pour ne pas payer d'impôts—et que nous les donnions au ministre de l'Environnement pour qu'il en fasse ce qu'il veut. Non seulement nous aurions en place un plan d'action global efficace dans les 12 ou 24 mois à venir, mais il disposerait aussi des ressources nécessaires pour faire le travail d'une manière qu'approuveraient tous les députés.

M. Karpoff: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre vient-il d'annoncer que 2 milliards de dollars des recettes provenant de la taxe sur les produits et services vont être donnés au ministre de l'Environnement?

M. Clark (Brandon—Souris): Ce que j'ai annoncé, par contre, et je crois que le député le sait probablement, c'est que la taxe sur les ventes des fabricants s'est révélée tellement inefficace que le gouvernement du Canada a dû se priver d'année en année de deux milliards de dollars, en gros, qu'il aurait dû percevoir.

Ce que j'ai dit au député, c'est que ces recettes revenaient de droit au gouvernement. Je lui ai dit que, si nous disposions de ces recettes supplémentaires, nous aurions beaucoup plus de ressources. Je crois que tous les députés s'accorderont pour dire que l'environnement doit figurer en meilleure place sur notre liste de priorités. Avec ces recettes, nous aurions les ressources qu'il nous faut pour prendre certaines des mesures que nous jugeons nécessaires.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada doit dépenser 28, 29 ou 30 milliards de dollars par année pour acquitter les seuls intérêts d'une dette qui s'accumule depuis le début des années 70. Il faut presque 33 p. 100 des recettes du gouvernement pour payer des intérêts sur de l'argent qui a été dépensé dans le passé. Nous avons donc moins de latitude dans la recherche de solutions au

problème de la dégradation de l'environnement qui n'est pas nouveau.

Nous sommes au beau milieu d'une crise qui a deux volets. D'abord, nous avons hérité d'un environnement pollué à cause de l'insouciance des Canadiens pendant des décennies. Les gouvernements, comme les individus, se sont aussi rendus coupables de cette dégradation par leur négligence.

• (1550)

De plus, la crise a un autre aspect qui est très important: la croissance de la dette nationale à un moment où aucun facteur ne le justifiait, particulièrement dans la période d'abondance des années 1970, a provoqué un malaise économique, presque une faillite économique du pays, à tel point qu'il nous est impossible aujourd'hui de faire face à la crise environnementale qui sévit.

Nous en sommes maintenant à l'étape où chacun est conscient du problème, où nous avons la volonté politique de le résoudre et où nous avons dans une grande mesure l'appui non seulement des députés, mais aussi de tous les paliers de gouvernement du pays, mais nous sommes paralysés par le manque de ressources économiques.

Si la taxe sur les produits et services peut réussir à modifier suffisamment l'assiette fiscale pour que le régime fiscal devienne plus juste, comporte moins d'échappatoires et permette au gouvernement du Canada de percevoir et de distribuer l'argent plus équitablement que dans le passé, alors, de toute évidence, elle serait dans l'intérêt du pays, même si, à court terme, elle ne nous avantage pas beaucoup sur le plan politique.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement vient de nous exposer, une fois de plus, le bilan difficile de l'environnement canadien et mondial.

Je trouve lassant d'entendre le ministre répéter sans cesse que la situation est déplorable. Il nous a rebattu les oreilles de ses belles paroles des dizaines de fois, mais en réalité, il est totalement incapable d'encourager le changement. Je m'impatiente, tout comme des millions de Canadiens, d'entendre le ministre de l'Environnement et le premier ministre prétendre que leur plus grande priorité est l'assainissement de l'environnement, alors que le ministre a l'audace de se lever à la Chambre aujourd'hui pour voter contre le principe d'une écotaxe.

La motion à mettre aux voix qui a été proposée par le député de Skeena est en fait une motion de grande portée qui incorporerait le principe d'écotaxes dans l'économie canadienne. J'ai du mal à comprendre comment le ministre de l'Environnement peut prétendre être un défenseur de l'environnement, alors que tout ce qu'il fait depuis son élection dément ses belles paroles.

Il a évité de répondre lorsqu'on lui a demandé pourquoi le gouvernement avait radicalement réduit les fonds destinés à de nouvelles sources d'énergie et à la recherche sur l'économie d'énergie. Il a soutenu qu'il voulait une contribution tant du secteur public que du secteur privé. Comment justifie-t-il cette déclaration, alors que son propre document budgétaire montre que le gouvernement va consacrer 5 milliards de dollars à l'élaboration de mégaprojets énergétiques dont il sait qu'ils contribuent à l'utilisation de combustibles fossiles, qui provoquent un réchauffement du climat? Comment explique-t-il également le fait que tous les fonds consacrés à d'autres sources d'énergie sont ridiculement faibles et sont réduits quotidiennement?

Les Amis de la terre ont analysé les objectifs financiers du gouvernement à l'égard de la politique énergétique. Ils ont démontré, très brillamment, que pour chaque dollar consacré à l'économie d'énergie, le gouvernement met de côté 19 $ pour les consacrer à l'utilisation de combustibles fossiles, qui provoquent un réchauffement de la planète. En fait, depuis 1984, les fonds destinés à d'autres sources d'énergie et à l'économie d'énergie auront été réduits de 93 p. 100 d'ici les quelques prochaines années. Selon un document publié récemment par les Amis de la Terre, les sommes que le gouvernement a réservées pour la conservation des ressources non renouvelables s'élèvent à 250 millions de dollars et sont à la baisse—je crois même que ces sommes ont été réduites d'une autre tranche de 60 millions de dollars depuis la parution du document—ce qu'il faut comparer aux 5 milliards consacrés aux mégaprojets de mise en valeur des carburants fossiles.

Je me demande si le ministre de l'Environnement croit que les Canadiens sont bêtes. J'ignore s'il nous prend tous pour des idiots. Comment peut-il continuer de clamer que son gouvernement a un plan pour contrer le réchauffement de la terre, pour réduire la quantité de combustibles fossiles utilisés au Canada lorsque son pro-

pre ministère et le ministère de l'Énergie refusent même de fixer des dates cibles pour la réduction de la quantité de combustibles fossiles utilisée au Canada?

Personne n'a été étonné qu'à l'occasion de la conférence nationale tenue à l'Île-du-Prince-Édouard il y a quelques jours, ce soit le ministre ontarien de l'Environnement qui ait annoncé que les normes californiennes sur les émissions polluantes seraient adoptées. Apparemment, si l'on cherche l'avant-garde dans le domaine de l'environnement au Canada, il faut se tourner vers le ministre ontarien. Le ministre fédéral a donné suite à une recommandation, à l'origine. . . Mais il n'a fait que suivre les États-Unis dans cette voie.

[*Français*]

Une recommandation du premier ministre du Québec favorisant l'adoption des normes californiennes.

[*Traduction*]

Mais il n'a fait que suivre les États-Unis dans cette voie.

J'aimerais que le ministre m'explique, et explique aux Canadiens, pourquoi l'idée d'une taxe verte est si mauvaise. Il dit qu'il lui répugne à utiliser la fiscalité pour orienter nos méthodes de conservation et de consommation. Mais il devrait admettre que son propre ministère étudie un document interne sur la possibilité d'adopter un modèle commercial semblable à ce qui est prévu dans la *Clean Air Act* des États-Unis sur les émissions polluantes. Il étudie un scénario où la pollution a valeur de produit commercialisable. Pour son gouvernement, les lois du marché vont jusque là. Les conservateurs veulent permettre l'achat et la vente de permis de polluer.

Plutôt que de dire aux entreprises polluantes qu'elles devraient réduire leurs émissions polluantes parce que ce serait bien pour l'air que nous respirons, pour nos enfants et pour notre pays, le ministère étudie le moyen d'instaurer des permis de polluer qui permettraient aux entreprises canadiennes d'échanger entre elles des droits de polluer. Dieu nous préserve du jour où le droit de polluer sera produit de commerce au Canada. Mais c'est exactement le scénario que les conservateurs nous préparent avec ces permis de polluer.

Je sais que le gouvernement aime emprunter ses idées aux Américains. Je sais que ce troc de permis est prévu dans la *Clean Air Act* des États-Unis. Mais je pense que dans le passé, les gouvernements libéraux successifs du Canada ont fait figure de pionniers dans la réduction des émissions de SO_2. Je n'aimerais pas que le Canada suive l'exemple des États-Unis qui font des biens de commerce du dioxyde de soufre et d'autres émissions polluantes.

Les Canadiens méritent mieux. Ils réclament qu'on fasse mieux. Il aurait suffi que nous assistions à la réunion de la Commission mixte internationale où, pour la première fois dans l'étude conjointe publiée par la Société de conservation et l'Institut de recherches politiques (IRP) qui, en fait, présente en ce moment même un mémoire au Comité de l'environnement sur le réchauffement du globe, on a établi un lien entre les toxines atmosphériques et les lésions cérébrales chez l'homme.

Je sais que cette réunion semestrielle de la Commission mixte internationale n'a pas intéressé le ministre qui préfère étudier les problèmes de filtration des eaux de Paris. Je puis comprendre qu'il ait préféré s'abstenir d'assister au lancement du rapport de l'IRP. C'est bien la première fois qu'on établit un lien réel entre les lésions cérébrales chez les humains et les toxines atmosphériques.

L'été dernier, j'ai eu la possibilité de me rendre à l'île Broughton où je me suis entretenue avec des membres du conseil municipal de l'endroit. Il s'agit d'une petite localité dans l'est de l'Arctique, qui s'est proposée pour une étude sur les effets des traces de BPC.

Connaissez-vous les conclusions de cette étude, monsieur le Président? Dans cette localité bâtie au niveau de la station du réseau DEW depuis 1960 environ dans le seul but de servir les besoins des militaires, et qui se trouve dans la région la plus virginale et la plus intacte du globe, région dont l'accès n'est possible à l'heure actuelle que par avion, on a décelé dans le lait maternel des femmes des traces de BPC.

• (1600)

Le ministre et son gouvernement ne proposeront pas de réduire de 50 à 20 ppm la norme sur l'incinération des huiles contenant des BPC parce que, d'après le ministre, les données scientifiques ne sont pas concluantes. Les données scientifiques sur les teneurs négligeables de polluants sont peut-être non concluantes, mais celles qui portent sur la présence de BPC dans le lait des femmes le sont.

En fait, pendant le caucus libéral à Iqaluit, nous avons appris que certaines mères avaient été tellement affolées par cette question qu'elles avaient donné du Coffeemate à leurs enfants avec la conséquence qu'ils ont souffert de malnutrition. Comme elles ne pouvaient se permettre de payer des prix exorbitants pour du lait frais qui arrive par

avion et qui coûte 6 $ le litre environ à l'île Broughton, elles ont donné du Coffeemate à leurs enfants.

Les protocoles et les traités internationaux dont parle le ministre sont certes essentiels, mais notre pays doit agir, et sans tarder. Nous devons donc nous pencher dès maintenant sur les exemples d'écofiscalité qui ont remporté du succès ailleurs, en Europe notamment, et que le ministre connaît bien et qui lui servent d'inspiration. Pourquoi n'examinons-nous pas les expériences tentées en Europe ou au Japon en ce qui concerne la réduction du recours aux combustibles fossiles, tout en prenant davantage conscience du lien de type coûts-avantages qui existe entre la pollution, les impôts et le PNB.

En Alberta, il a été décidé récemment de construire au moins neuf ou dix usines de pâtes et papiers utilisant une technologie dépassée, qui ne serait pas acceptable au Japon. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte dans l'analyse coûts-avantages de la pollution des rivières, de la détérioration de la santé et de l'avenir de la population des Territoires du Nord-Ouest et des habitants du bassin des rivières Athabaska et des Esclaves?

Pourquoi n'avons-nous pas recommandé que l'analyse coûts-avantages tienne compte de la dégradation de l'environnement? Nul doute que notre génération, et celles qui suivront, devront payer le prix, à court et à long terme, de la décimation de nos forêts. Le régime fiscal actuel et les principes comptables adoptés par le gouvernement ne tiennent pas compte de ce coût.

Le député de Skeena nous propose justement de nous engager dans une toute autre voie.

[*Français*]

Cela fait un bon bout de temps qu'on entend parler le ministre de l'Environnement avec de belles et jolies paroles de tout ce qu'il veut faire au sujet de l'environnement. Mais, actuellement, monsieur le Président, depuis son arrivée quand on a eu la crise des BPC au Québec, où était le ministre de l'Environnement? Il était caché dans son chalet, il ne voulait pas en sortir parce qu'il ne voulait pas prendre position. Il ne voulait pas démontrer de *leadership* national sur un dossier national, de la même façon que maintenant il est prêt à rejeter un principe d'adopter un système de taxe qui refléterait de façon plus près à la population le coût de la pollution et le coût de la conservation.

On sait fort bien que depuis des années on s'est servi du système de taxe, par exemple, pour accélérer le développement dans les compagnies. On peut donner, par exemple, la dépréciation si on achète du nouvel équipement, c'est une stratégie adoptée par plusieurs gouvernements pour justement accélérer le développement dans notre pays. Maintenant, on est rendu au point que dans notre propre avenir, pendant la vie de ma fille, on sait que dans les Grands Lacs canadiens, on s'attend d'ici 50 ans, que la température va augmenter jusqu'au point qu'il y aura 2 à 4 semaines de moins d'hiver dans tout le Sud-Ouest de l'Ontario. Bon, en tant que Canadiens, on peut dire que c'est bien d'avoir moins d'hiver, mais quand vous voyez l'effet que cela peut avoir sur les fermiers, sur l'agriculture, le fait que selon le rapport des Grands Lacs, cela va déprécier de 50 p. 100 l'humidité qui est disponible aux fermiers pour l'agriculture canadienne.

Monsieur le Président, hier, à la Chambre, nous avons eu un débat sur la crise des fermes familiales, ici, au Canada. Nous savons que la plus grande crise chez les fermiers et les fermières, la plus grande crise canadienne, ce n'est pas seulement une question de fiscalité, mais c'est aussi une question du réchauffement du climat et le réchauffement global que nous subissons présentement.

Dans ce domaine, le ministre doit au moins endosser un principe de taxation verte de la même façon qu'il doit endosser une politique du gouvernement fédéral visant à baisser les subventions données pour les méga-projets et, en même temps, offrir plus d'argent pour la technologie de conservation et la recherche pour les ressources renouvelables.

Monsieur le Président, depuis l'arrivée de ce gouvernement, le ministre de l'Environnement et son équipe a coupé de 93 p. 100 les sommes disponibles pour des politiques de conservation et des politiques d'énergie alternative, en même temps que l'on ne discute pas le fait qu'ils donneront 5 milliards de dollars pour les gros projets, les méga-projets, sans avoir étudié la possibilité de baisser le besoin total d'énergie au Canada, en se servant des principes déjà bien établis, par exemple, en Europe, les principes de la conservation.

Alors, je demande donc au ministre, c'est bien beau d'avoir de bonnes paroles, mais pourquoi n'est-il pas prêt au moins à adopter comme principe, que l'on examinera la possibilité d'une taxation verte, qui existe déjà dans plusieurs domaines en Europe, qui existe déjà au Japon, et qui semble avoir deux effets. Comme premier effet, il s'agit de la fiscalité, et le ministre prétend que c'est le

seul but d'un système de taxes. Comme deuxième effet, cela a une influence sur les politiques de consommation de la population. Si l'on veut vraiment, en tant que citoyen, que gouvernement fédéral, gouvernement provincial ou compagnies, si on veut sortir. . .

[*Traduction*]

Si l'on veut sortir du pétrin dans lequel nous sommes, il va nous falloir envisager des moyens de provoquer des changements dans les comportements. Cela comprend encourager les Canadiens, par des mesures fiscales, à économiser et à recycler. Comment se fait-il qu'à la Chambre des communes on ne puisse pas se procurer de papier recyclé?

L'été dernier, j'étais en Colombie-Britannique pour étudier la situation de l'environnement. À un moment donné, j'étais assise en face d'un représentant d'une papeterie qui me disait qu'il était impossible de se lancer dans la fabrication de papier recyclé, parce que les Canadiens n'étaient pas assez disciplinés. Contrairement aux Japonais, me disait-on, les Canadiens ne sont pas prêts à séparer le papier du plastique et des autres ordures. C'est pourtant le cas tout autour de nous. Les Canadiens réclament non seulement le recyclage du papier, mais ils veulent aussi pouvoir acheter des produits recyclés et recycler les plastiques. Les techniques existent. Ce sont les sociétés et les politiciens qui sont à la traîne.

Une fois de plus, à propos de ce principe d'une taxe «verte», le gouvernement vient nous dire: «Non, non. Nous opérons ainsi depuis 30, 40 ou 50 ans.» Dieu nous préserve de rechercher d'autres moyens d'orienter le régime fiscal pour parvenir à certains objectifs, qui modifieraient notre comportement tout en laissant assez d'argent pour les besoins de l'État.

Si le ministre pense vraiment que nous sommes au bord du précipice comme il semblait le dire, si nous sommes le pays le plus gaspilleur du monde, le moins efficace sur le plan énergétique, nous devrions avoir honte. Nous devrions nous mettre en quête de nouveaux moyens pour encourager les économies et de nouvelles façons de récompenser ceux qui économisent, par exemple en prenant leur bicyclette, ou en achetant des voitures moins gourmandes, ou encore en pensant globalement et en agissant localement. Il y a des millions de Canadiens préoccupés par cette question. Il suffit de jeter un coup d'oeil à nos journaux et périodiques: *Châtelaine*, *The Financial Post*, le cahier économique du *Globe and Mail*. . .

• (1610)

[*Français*]

. . . *L'Actualité*. Tous ceux qui s'impliquent dans la question de l'environnement savent fort bien que c'est la population qui veut aller de l'avant. Ce sont les politiciens qui sont toujours en arrière, qui craignent de dire n'importe quoi de nouveau, craignant que cela peut coûter des votes.

Moi, je suis convaincue, monsieur le Président, que les Canadiens et les Canadiennes sont prêts à faire des sacrifices, qu'ils sont même prêts à accepter de nouvelles taxes de pollution, de nouvelles taxes vertes qui répondraient aux besoins directs, pour que ce soit appliqué à la diminution de la pollution et au nettoyage de notre environnement.

Monsieur le Président, je suis convaincue que la population est prête. Je me demande pourquoi le ministre n'a pas confiance dans la population canadienne.

[*Traduction*]

M. James: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de la députée d'Hamilton-Est. J'ai été particulièrement intéressé par la dernière partie de son discours car moi aussi, j'ai bien des réserves au sujet de ceux qui parlent d'environnement, mais qui ne prêchent pas par l'exemple.

Chaque fois qu'on demande à des gens ce qu'est la question de l'heure, leur réponse est invariablement l'environnement. Cependant, si on suit les intéressés pendant une journée, on s'aperçoit qu'un grand nombre d'entre eux polluent l'environnement. Il s'agit, semble-t-il, d'une certaine façon de voir qu'ils ont; ils considèrent que c'est le problème de tout le monde, mais pas le leur. Ils utilisent des produits non écologiques; ils jettent leur mégots dans la rue; ils rejettent leurs eaux usées provenant de leurs allés dans les égoûts pluviaux; ils font brûler subrepticement leurs feuilles; alors qu'ils devraient s'y opposer, ils acceptent tous les emballages remis aux restaurants à repas-minute. Je pourrais demander à la députée quand elle a refusé pour la dernière fois certains des emballages offerts au service des commandes à l'auto d'une chaîne de restauration rapide. Nous devrions pourtant dire que nous n'en voulons pas et que nous souhaitons seulement acheter les aliments en question et non leurs emballages non écologiques.

Je me demande ce que nous enseignons a nos jeunes. J'ai rencontré un certain nombre d'écoliers, il y a une semaine environ, et nous avons parlé d'environnement. C'est une question qui les préoccupe beaucoup, mais ils ne comprennent pas, semble-t-il, qu'ils devraient y penser dans toutes leurs activités.

Faut-il vraiment consacrer beaucoup d'argent à ce genre de choses et imposer les gens? Doit-on avoir recours à des impôts, afin d'amener les gens qui polluent quotidiennement à penser à l'environnement? Je me demande si nous devons les imposer davantage ou si nous devrions avoir recours à d'autres méthodes.

Il s'agit pour les députés de donner l'exemple. Nous devrions peut-être nous servir de nos moyens de communication avec les Canadiens, à savoir les bulletins parlementaires et le reste, pour leur parler d'environnement et de ce qu'ils pourraient faire individuellement pour ne pas polluer notre environnement, sans avoir nécessairement à penser en termes de dollars. Il est vrai que nous avons besoin d'argent, mais n'existe-t-il pas d'autres moyens?

En tant que députés—et la représentante d'Hamilton-Est est du nombre—il nous incombe de nous mettre en rapport avec nos électeurs et de mieux leur faire comprendre la nécessité d'être davantage conscients de l'environnement; il faut, en outre, mettre en pratique certaines des mesures les plus simples plutôt que de les bombarder constamment avec des choses beaucoup plus complexes. Non pas que nous ne devrions pas nous inquiéter de tout cela, mais il faut amener les gens ordinaires à être davantage conscients de l'importance de l'environnement dans toutes leurs activités quotidiennes.

Mme Copps: Je veux simplement démontrer, et j'ignore si le député est d'accord avec moi, que non seulement les gens font plus, mais qu'ils accepteraient de faire bien plus que les politiques dans ce domaine. Le député a parlé de l'emballage des repas-minute. Fort bien, mais qui fait les lois sur l'emballage au Canada? Le ministère fédéral des Consommateurs et des Sociétés. Ce ministère pourrait donc exiger que tous les emballages soient fabriqués en matériaux recyclés. Rien ne l'en empêche. Je soutiens que le public irait de l'avant sans hésiter, mais que ce sont les politiques qui n'osent pas s'aventurer hors des sentiers battus en adoptant des procédés innovateurs.

Le gouvernement ne dit pas qu'il est fauché quand il met de côté 5 milliards de dollars pour la mise en oeuvre de mégaprojets. Bref, c'est une question de choix.

Qui a décidé d'affecter 5 milliards de dollars aux mégaprojets contre environ 250 millions ou peut-être moins aux recherches sur les énergies renouvelables? Je repète que c'est une question de choix politique. C'est le gouvernement du député qui a supprimé le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes en 1984, probablement le meilleur moyen de permettre aux Canadiens d'économiser l'énergie en isolant davantage leur maison.

Par quelle sorte de raisonnement le gouvernement en est-il venu à abolir le PITRC et à dépenser en même temps 5 milliards de dollars à l'exécution de mégaprojets sous prétexte que ces projets nous assurent la sécurité de nos approvisionnements énergétiques? Il me semble certes que la sécurité ds approvisionnements ne consiste pas uniquement à trouver de nouvelles ressources énergétiques, mais également à réduire notre consommation courante d'énergie.

Tous les Canadiens pourraient se convertir à l'éclairage à incandescence. Les pays d'Europe et d'ailleurs, qui n'ont pas cet accès formidable à des «ressources énergétiques illimitées», sont beaucoup plus sensibilisés que nous aux économies d'énergie. Ils utilisent moins d'eau que nous dans la chasse d'eau de leur toilette. C'est peut-être ridicule, mais un simple dispositif nous ferait économiser des milions de dollars parce qu'il réduirait la quantité d'eau nécessaire pour faire fonctionner la chasse d'eau des toilettes.

Rien ne nous empêche certes d'établir une politique fédérale qui encourage ce genre de changements et qui dissuade une consommation débridée qui ne sert, somme toute, qu'à gonfler la demande énergétique. Voilà le fondement d'une écotaxe.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion qui demande à la Chambre d'adopter des modifications importantes au régime fiscal actuel. Je pense qu'il est important, au début de mon discours, de bien situer le contexte. Et pour ma part, à titre de député de Trois-Rivières, je pense qu'à ce jour notre gouvernement l'a démontré aussi, nous sommes plus que favorables au dossier de l'environnement et nous avons fait énormément, depuis 1984, dans le dossier et dans la situation que l'on connaît au pays au niveau de l'environnement et également au niveau international. Et cela je pense qu'on le doit à notre très honorable premier ministre (M. Mulroney), ainsi qu'au ministre de l'Environnement que nous avons depuis cinq ans.

Maintenant, monsieur le Président, je pense qu'il est toujours très dangereux pour des politiciens et surtout des administrateurs d'un pays comme le Canada de vouloir mélanger les tomates avec les patates. Et cette motion-là, aujourd'hui, c'est un peu ce qu'elle fait. Elle vient dire: Nous sommes favorables à l'environnement. Et elle vient dire en même temps: Taxons, utilisons le système fiscal pour le dossier de l'environnement. Cela me rappelle, monsieur le Président, vous vous souviendrez sûrement, le régime fiscal qui existait avant 1984 et qui s'appelait le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a coûté des milliards, non pas des millions, mais des milliards de dollars aux Canadiens et qui en bout de ligne n'a absolument rien apporté au niveau de la recherche

scientifique au pays. Et c'est à cela qu'il faut faire attention. Lorsque l'on parle d'environnement, que le ministre de l'Environnement ait un budget, et que, à l'intérieur de son ministère, les fonctionnaires qui sont compétents administrent ce budget-là, investissent des sommes d'argent et fassent des politiques qui doivent être faites dans le secteur de l'environnement, parfait!

• (1620)

Et là-dessus, monsieur le Président, je serai toujours favorable à cela. Mais qu'on ne demande pas au ministère des Finances, qui a des fiscalistes et strictement des fiscalistes, et non pas des gens compétents dans le domaine de l'environnement, qu'on ne demande pas à des fiscalistes de décider d'une taxe dans un dossier qui s'appelle l'environnement! Et c'est là, monsieur le Président, que le bât blesse. Depuis 1984, nous avons mis ou remis en place un régime fiscal qui se tient debout. Nous avons coupé les abris fiscaux et les abus fiscaux qui existaient lorsque nous sommes entrés au pouvoir en 1984. Nous avons établi un impôt minimum pour les contribuables. Nous avons changé les 10 paliers d'impôt en trois paliers seulement, comme vous le savez. Nous avons enlevé les exemptions personnelles, les exemptions de base, les exemptions pour personnes malades, etc., et nous avons remplacé cela par un crédit d'impôt, qui est le même montant pour tout le monde, indépendamment du revenu que l'on peut gagner. Nous avons rendu le régime équitable et efficace.

En dernier lieu, la Phase II du système de taxation, nous allons enfin nous débarraser de la taxe de vente au niveau du manufacturier qui est de 13 p. 100 pour la remplacer par une taxe sur les produits et services de 9 p. 100, qui va être bénéfique pour l'ensemble du Canada. Et cela va compléter la roue d'un régime fiscal efficace et valable au Canada, et en même temps «compétitif» au niveau international. C'est beau d'avoir des politiques fiscales au Canada, mais il faut que ces mêmes politiques-là fassent en sorte qu'elles aident aux entreprises soit contre les importations que nous avons soit les entreprises canadiennes qui exportent leurs produits et qui vont vendre à l'étranger. Dans les deux cas, il faut que nos politiques fiscales comme nos politiques économiques soient comparables et aident aux entreprises. Alors, notre régime fiscal va être en place. Si on vient, par le biais d'un problème qui s'appelle l'environnement, ajouter une taxe, je vois demain ou après-demain l'opposition dire: On devrait avoir une taxe pour tel autre problème, dans tel autre ministère, par exemple, une taxe spéciale sur les transports. Après-demain, l'opposition va venir me dire: Une taxe spéciale pour le déficit. Et on va se retrouver dans trois, quatre ou cinq ans, si on écoute l'opposition, avec chacune des taxes qu'elle nous demande, pour chacun des problèmes que l'on connaît, avec un régime fiscal qui va être exactement le même fouillis ou le même problème majeur qu'on avait lorsque nous sommes entrés au pouvoir en 1984. C'est pour cela, monsieur le Président, que je pense qu'il faut vraiment, encore une fois, séparer le dossier de la taxation de celui de l'environnement.

Vous savez, monsieur le Président, il faut toujours s'assurer, lorsqu'on parle d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens que l'on représente, que cela va être fait dans leur meilleur intérêt à eux. Je pense que l'exemple que l'on cite et dont les Canadiens se souviennent, encore une fois, c'est celui de la recherche scientifique—et, comme vous le savez, il y a encore des poursuites là-dessus—où il y a eu une dilapidation des sommes d'argent collectées, des taxes des Canadiens, sans aucun bénéfice. Cela est mauvais en administration et c'est mauvais pour la recherche scientifique puisque ça n'a rien donné à personne en matière de recherche scientifique.

Le ministre de l'Environnement, le député de Lac-Saint-Jean (M. Bouchard) a, je pense, monsieur le Président, fait jusqu'à maintenant ses devoirs dans le domaine de l'environnement. Il a pris des engagements fermes. Il ne faut surtout pas oublier, quand on parle d'environnement, que ce n'est pas un dossier régional, que ce n'est pas un dossier provincial, c'est un dossier fédéral, mais c'est également un dossier international. À ce niveau-là, le premier ministre du Canada et le ministre de l'Environnement ont également pris leurs responsabilités, et cela est important. C'est important que le travail continue de ce côté-ci parce qu'on aura beau nettoyer sa cour, si les voisins de chaque côté de moi, si leur cour est sale, il y a de grosses chances que les petites «bibittes» partent de la cour du voisin et s'en viennent dans la mienne! Alors, il faut que le travail, au niveau de l'environnement, se continue autant au niveau international qu'au niveau du gouvernement fédéral.

Et dans cette politique-là, monsieur le Président, vous comprendrez que je ne peux définitivement pas être d'accord sur la motion de la manière dont elle est rédigée.

Notre régime fiscal canadien, comme je le mentionnais, a subi d'importantes modifications depuis 1984. On a élargi l'assiette des contribuables qui payaient, autant des individus que des compagnies, et on a fait en sorte que tout le monde paie sa juste part d'impôt. Au niveau des gains en capital, c'était la même chose. Au niveau de l'exemption à vie sur les gains en capital, c'était la même chose.

Je pense qu'il ne faut pas défaire ce qu'on vient de mettre en place depuis cinq ans et qui rapporte des dividendes intéressants autant pour les Canadiens que pour la qualité de vie des Canadiens.

Et avec la TPS, toutes les familles qui ont un revenu de 30 000 $ ou moins vont être en meilleure posture fiscale ou auront plus d'argent dans leurs poches après la mise en place du régime en 1991 que présentement. Elles

auront droit à un crédit d'impôt annuel de 275 $, pour les adultes, et de 100 $ pour les enfants, auquel pourra s'ajouter un autre crédit d'impôt selon les revenus de l'individu ou de la famille. En plus de cela, les entreprises auront droit de recevoir un montant maximum de 600 $ pour remplir les documents qui devront être faits au niveau de la taxe sur les produits et services. Vous savez comme moi, monsieur le Président, qu'il n'y aura pas grand paperasse là, ce sera une feuille de 8 1/2 X 11 que l'entreprise devra remplir une fois par mois. Ses ventes du mois moins ses achats du mois, la différence multipliée par 9 p. 100, c'est ce montant-là qui sera envoyé à nous autres, ici, au gouvernement fédéral. Neuf millions de Canadiens vont recevoir un chèque en décembre 1990. Avant la mise en application de la taxe sur les produits et services, neuf millions de Canadiens vont déjà avoir reçu un chèque. C'est cela qu'on appelle un système de taxation à la consommation qui n'est pas régressif et en même temps qui est juste et équitable.

En plus de cela, on va diminuer encore une fois l'impôt des individus, ceux qui sont à l'échelon du milieu, de 1 p. 100.

Alors, monsieur le Président, on aura un régime fiscal qui sera excellent. Et je verrais mal qu'on vienne commencer parce que si on commence avec l'environnement, tout à l'heure, ce sera les transports, les pêches, ce sera n'importe quel dossier. Les ministères ont les personnes compétentes pour gérer leur budget et c'est à ces ministères-là qu'on doit donner les montants d'argent nécessaires pour que la qualité de vie des Candiens soit améliorée.

En terminant, monsieur le Président, comme je le mentionnais, je suis contre cette motion de la manière dont elle est rédigée et dans l'esprit avec lequel elle est rédigée.

[*Traduction*]

M. Fulton: Je me demande si le député pourrait prendre la parole et donner à la Chambre un seul exemple de taxe verte.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je ne suis pas convaincu de la question de mon collègue de l'autre côté de la Chambre, ou il n'a pas compris le discours que j'ai fait. Ce que j'ai dit, c'est qu'on a un système de taxation qui est excellent et un ministre de l'Environnement qui est excellent. Il ne faut pas mêler l'environnement avec la taxation parce que si on commence avec une taxe sur l'environnement aujourd'hui, il y en aura une demain pour un autre dossier, et une après-demain pour un autre dossier. Il y a des ministères pour s'occuper des problèmes dans le pays. Chaque ministère a son cadre bien précis avec des professionnels. Et encore une fois, pour que mon collègue comprenne comme il faut, je vais lui donner l'exemple du crédit d'impôt à la recherche scientifique qui était supposément fait pour aider la recherche scientifique au pays. Est-ce que cela a aidé la recherche scientifique? Il y a des Canadiens qui ont mis de l'argent dans leurs poches, mais c'étaient les taxes des autres Canadiens. Cela n'a jamais aidé la recherche scientifique. Ce qu'on dit, c'est que le ministère des Finances, la Loi de l'impôt sur le revenu, la loi sur la taxe de vente, sont là pour ramasser des sommes d'argent qui entrent au gouvernement fédéral. Et c'est par la suite au gouvernement de répartir les sommes d'argent amassées au niveau des individus, des Canadiens et des Canadiennes, au niveau des ministères, par le biais des programmes mis en place et adoptés par cette Chambre. C'est cela le point et non pas par le biais d'un système fiscal.

• (1630)

La Loi de l'impôt est là pour collecter de l'argent et le ministère de l'Environnement est là pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et du pays en entier. Et c'est là la différence, je pense, qu'il faut faire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Reprenons le débat, la parole est à la députée d'Ottawa-Ouest.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai entendu des propos à la Chambre qui sont fréquents lorsqu'on veut proposer des changements sociaux et économiques dans l'intérêt de notre pays. On demande ce que l'on va faire de nos jeunes. Ces derniers ne sont pas responsables de la pagaille qui règne dans le monde. Nous le sommes. Il faut en assumer la responsabilité ainsi que de notre contribution constante non seulement à la pollution de notre environnement, de notre eau et du monde, mais aussi à l'épuisement rapide des ressources mondiales.

J'ai passé plusieurs années dans des gouvernements municipaux avant mon élection à la Chambre. J'ai notamment présidé le comité qui était chargé de s'occuper, entre autres, des égouts, des ordures et de la pollution des cours d'eau. J'ai, je pense, une vue très réaliste de certaines des solutions que nous devons trouver. Il est très clair pour moi que nous devons trouver des solutions intergouvernementales, qui ne soient pas toutes à un seul palier et qui ne soient pas isolées.

Nous devons reconnaître que les municipalités et les Canadiens en général nous devancent de beaucoup, nous, les gouvernements, les politiques, les chefs.

Je voudrais parler d'un certain nombre de domaines où nous n'assumons pas nos responsabilités. Chaque fois que l'on prend une mesure rétrograde et qui va à l'encontre du but recherché, on en impute la faute aux impôts.

On nous dit qu'il faut réduire la fonction publique parce que notre déficit ou les impôts sont trop élevés.

Or que sabre-t-on? Dans de nombreux cas, nous nous attaquons aux solutions à nos problèmes. Au lieu de résoudre les problèmes, nous en créons de nouveaux. C'est ce que nous avons fait lorsque nous avons réduit de millions de dollars les programmes du Conseil national de recherches. Les solutions aux problèmes du monde et, dans une large mesure, à nos propres problèmes économiques résident dans ces recherches. On a réduit la recherche sur l'énergie dans les ministères fédéraux. Il y a eu des réductions dans les programmes qui incitent les gens à diminuer leur consommation d'énergie et à réduire finalement les coûts que nous devons tous supporter.

Nous n'avons pas de vision globale. Permettez-moi de vous proposer une autre façon de dépenser nos dollars. Au ministère de l'Environnement seulement, l'acquisition de véhicules pendant le présent exercice a augmenté de quelque 3 millions de dollars, soit une augmentation de près d'un tiers comparativement à l'an dernier. Et c'est l'un des plus petits ministères.

Combien de millions de dollars dépensons-nous sur ces véhicules? Comment utilisons-nous ce pouvoir d'achat et faisons-nous preuve d'autorité en exigeant le genre de véhicules gouvernementaux qui nous permettra de pallier le réchauffement de la planète? Le gouvernement n'a pas utilisé son pouvoir économique pour exiger des produits non-polluants dans une gamme de champs d'activité.

Nous pourrions donner l'exemple en encourageant l'industrie à mettre au point des produits qui non seulement sont moins dommageables à l'environnement mais qui épuisent moins les ressources mondiales.

Vu tous les ordres de gouvernement, le pouvoir d'achat public est multiplie. Les administrations municipales d'un bout à l'autre du pays consacrent à l'achat de biens et services 25 p. 100 de plus que le gouvernement fédéral et un peu moins que les gouvernements provinciaux. Nous, en tant que gouvernements, pouvons tripler notre influence simplement en choisissant certains produits et en imposant certains critères d'achat. Nous pouvons tripler l'influence que nous exerçons sur les genres de produits fabriqués et offerts au public.

Je n'ai pas grand espoir que l'on opte pour cette démarche globale parce que depuis un an, en ma qualité de membre du Comité de l'environnement, j'ai vu très peu de preuves que l'on comprend vraiment ce qui est en jeu.

Ne parlons pas d'éduquer le public. Il l'est bien plus que nous par ce qu'il fait et par ce qu'il est disposé à faire et à dépenser. Il aurait plutôt besoin que le gouvernement lui dise quoi faire puisqu'il est déjà motivé.

Comme je l'ai dit, je ne suis pas optimiste. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat qui a eu lieu à la Chambre lorsqu'un de mes collègues a proposé que la responsabilité du développement durable soit intégrée au mandat du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le ministre a écarté cette suggestion en disant que c'était bien beau, mais que ce n'était pas nécessaire. Qu'est-ce que cela a à voir avec l'économie? Quiconque comprend le principe du développement durable saura aussi que si nous ne changeons pas nos méthodes d'exploitation des ressources, il ne nous en restera bientôt plus à exploiter.

Il en va de même pour les transports. Le ministre des Transports répète tous les jours pendant la période des questions qu'il n'a pas les moyens de se soucier de l'environnement. Si c'est dans cet esprit que le gouvernement aborde ses activités, quelle sera la réaction des pollueurs industriels lorsque le gouvernement leur demandera de respecter l'environnement?

Nous le voyons chez un ministère après l'autre. Le ministre de l'Environnement dit que les questions d'environnement ne relèvent pas de lui mais de tous et chacun des ministères. Quand un ministère est appelé à rendre compte des responsabilités qu'il a en matière d'environnement, dans sa sphère de compétence, il renvoie la balle au ministre de l'Environnement. Il va falloir que la majorité accorde ses violons où le monde va s'écrouler.

Je passe à la question de la coopération intergouvernementale. Nous avons, dans la capitale, une occasion en or de montrer comment la coopération entre gouvernements peut aider à ce que les politiques de transport, d'utilisation des terrains, des parcs et les activités gouvernementales se réalisent sans nuire à l'environnement mais aussi de manière à en améliorer la qualité et à diminuer l'utilisation des ressources.

Trois ordres de gouvernement ont compétence dans la région. Aux deux gouvernements provinciaux qui ont la main haute sur l'activité de chaque côté de la rivière s'ajoutent de nombreuses administrations municipales et le gouvernement fédéral. Ce dernier contrôle le tiers de la superficie de la région de la capitale nationale et 30 p. 100 de l'emploi. Une telle influence sur le développement d'une collectivité donne le pouvoir de travailler avec les autres paliers de gouvernement à apporter des changements substantiels et à démontrer par l'exemple de notre propre région de la capitale nationale comment les autres villes du Canada et même du monde entier peuvent devenir des collectivités soucieuses d'un meilleur rendement énergétique. Or, à 10 minutes de marche à peine de la Colline parlementaire, la Commission de la capitale nationale planifie le développement du dernier grand espace libre au coeur de notre gégion. Elle ne tient pas compte des principes de développement durable. Elle dessine un quartier standard selon des normes standard.

• (1640)

Une de mes collègues a présenté une motion d'initiative parlementaire, dont j'espère certes que la Chambre sera saisie, pour proposer de désigner la région de la capitale nationale comme lieu privilégié pour l'observation d'une vie urbaine saine au point de vue environnemental, et de charger la CCN de la responsabilité d'obtenir la coopération de tous les ordres de gouvernement pour instaurer dans la région des pratiques sans danger pour l'environnement.

Il ne s'agit pas toujours de dépenser de l'argent. Nous savons d'après un certain nombre d'expériences et d'après certains grands succès dans le secteur privé que procéder d'une façon écologiquement saine peut se révéler plus économique, plus rentable et moins nuisible pour l'environnement. Je me demande combien de députés ont lu le dernier rapport annuel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Cet organisme chargé de coordonner l'octroi des subventions considère que la technologie environnementale est l'une des meilleures occasions de développement économique du Canada pour l'avenir. Nous tenons là une merveilleuse occasion non seulement de nous développer sur le plan économique, mais de contribuer à la survie du monde. Que fait le gouvernement pour saisir cette occasion de mettre au point ces technologies? Il réduit les fonds affectés à la recherche et au développement. Il diminue le financement de nos institutions scientifiques comme le Conseil national de recherches. Il fragmente des programmes comme notre programme spatial en créant une agence spatiale à Montréal et un centre d'excellence pour l'espace à Calgary.

Notre économie est trop petite pour supporter ce genre de fragmentation. Nous n'avons pas encore la masse critique qui nous permet d'éparpiller ainsi des programmes aux quatre coins du pays. Voilà ce qui arrive quand la science et la recherche sont traitées comme des friandises politiques à distribuer de façon à recueillir quelques votes de plus ou à récompenser des amis. Il est temps que les dirigeants politiques s'engagent à donner l'exemple et à considérer cette question comme une priorité nationale non seulement en paroles, mais en affectant des fonds en conséquence et en prenant les décisions qui s'imposent.

Il est temps que le gouvernement joue un rôle de chef de file, non pas en parlant aux Canadiens de la gravité du problème et en leur disant quoi faire, mais en donnant l'exemple, en tant que plus gros employeur du pays qui contrôle pratiquement toutes les méthodes de fabrication industrielles. Qu'il utilise son pouvoir d'achat et son rôle d'employeur pour montrer aux Canadiens que créer un meilleur monde est une politique valable sur le plan économique. Nous n'avons même pas encore évalué dans quelle mesure les politiques fiscales actuelles nous aident ou non à atteindre nos objectifs environnementaux. Il est vraiment imprudent de refuser d'étudier cette question.

Dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques, il existe toutes sortes de crédits et d'exemptions d'impôt. Ces stimulants atteignent-ils les objectifs visés concernant l'environnement et l'utilisation des ressources? N'est-il pas temps d'entreprendre l'examen nécessaire, sachant que la politique fiscale et les facteurs économiques sont un instrument essentiel pour inciter les gens à agir ou à ne pas agir d'une certaine façon?

J'encourage les députés à adopter cette motion. Surtout, qu'elle soit adoptée ou non, j'encourage le gouvernement à prendre au sérieux le débat de cet après-midi à la Chambre et à étudier sérieusement les répercussions de ses politiques fiscales sur l'environnement.

M. Jordan: Monsieur le Président, j'ai une question à poser et une observation à faire. Je désire féliciter ma collègue pour son excellent discours. Je paraphrase peut-être un peu, mais le ministre de l'Environnement a dit qu'il ne voulait pas que la politique environnementale soit dictée par une taxe ou par l'absence d'une taxe.

Parfois, je crois que nous avons besoin de stimulants. Nous ne vivons pas dans un monde parfait et, motivés par le profit, les gens font parfois des choses très inhabituelles sans se soucier, ou si peu, du résultat final. Je vois la taxe verte comme un stimulant qui nous aidera à assainir notre environnement. Pourquoi ne pourrait-on pas imposer une taxe sur tout ce qui cause des dommages environnementaux qui, en fin de compte, devront être réparés

par la société? Ne serait-ce pas là une façon de faire payer le nettoyage par les pollueurs?

Si nous étions dans une situation idéale, nous n'aurions pas besoin de ce genre de stimulant. Nous aurions assez de respect pour notre environnement que nous n'oserions pas l'endommager, que nous checherions à assurer la survie de telle ou telle espèce. Mais nous ne vivons pas dans ce genre de monde. Serait-ce alors une si grave d'erreur d'obliger les responsables de la pollution à assainir l'environnement?

Mme Catterall: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. De toute évidence, je ne crois pas que ce soit une erreur. À vrai dire, je pense que c'est absolument essentiel.

Le gouvernement a déjà des politiques fiscales pour encourager ou décourager telle ou telle initiative. La moindre des choses serait d'examiner la politique fiscale actuelle et de voir dans quelle mesure elle ne décourage pas la protection de l'environnement. Je crois que nous devons tous admettre que ce que nous payons dans les produits et services n'est qu'une infime partie du coût réel de ces produits et services. De toute évidence, nous en sommes presque arrivés au point où nous devons tous assumer la responsabilité de notre propre pollution, y compris une responsabilité financière.

J'espère que nous n'expédierons plus jamais à l'étranger nos poisons et nos polluants, risquant ainsi de polluer les océans, simplement pour en débarrasser notre arrière-cour. Tant que nous ne prendrons pas la responsabilité de l'assainissement de l'environnement, de la transformation ou de la destruction de tous les déchets que nous produisons, nous ne prendrons pas la responsabilité de nos actes. Je crois personnellement que cette responsabilité va beaucoup plus loin que le simple fait de taxer les éléments indésirables découlant de la production. À mon avis, il faut compter plutôt sur l'incitation. Il est tout à fait insensé que le ministre dise ne pas être disposé à utiliser le régime fiscal pour assainir l'environnement, alors que des éléments de ce régime encouragent déjà la destruction de l'environnement.

M. James: Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, exprimer à la députée d'Ottawa-Ouest mon inquiétude et mon intérêt pour les questions touchant l'environnement. Je vis au bord des Grands Lacs et, même si quelqu'un a fait plus tôt des observations plutôt désobligeantes à leur égard, ils sont toujours aussi beaux, aussi merveilleux, mais il faut prendre garde à ce que nous faisons sur leurs rives.

• (1650)

Je m'intéresse aussi tout spécialement aux municipalités qui se trouvent sur le bord des Grands Lacs ou sur d'autres plans d'eau. Plus tôt une députée de l'opposition de la région d'Ottawa s'inquiétait de la pollution des rivières de la région et du fait que l'on ne pouvait plus utiliser les plages, etc. Elle disait qu'elle avait été membre d'un conseil municipal et qu'elle avait présidé, semble-t-il, un important comité qui, sans doute, s'intéressait à l'environnement.

J'aimerais, pour que l'on puisse suivre cet exemple, qu'elle nous dise quel pourcentage des recettes de la municipalité était consacré à l'environnement, comment ce montant a évolué pendant qu'elle était là et quel genre de taxe écologique elle a proposé. C'est semble-t-il ce que l'on nous préconise, alors j'aimerais savoir. Il ne semble pas que cela marche très bien si, dans la région immédiate d'Ottawa, il y a toujours pollution de la rivière par les municipalités. Ses observations à ce sujet m'intéressent énormément.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je pourrais dire qu'un des responsables de la pollution de la rivière des Outaouais est la station de recherche d'Agriculture Canada en amont de la plage de Britannia.

Je suis heureuse de pouvoir dire que pendant que j'étais au conseil municipal j'ai lancé une grande étude de la rivière des Outaouais pour savoir avec précision ce que les municipalités pouvaient faire. Je crois savoir que ce travail est à l'origine d'améliorations constantes.

Puisque nous en sommes à la question des infrastructures municipales, le député d'en face doit savoir que par le passé il y avait un certain nombre de programmes pour aider les municipalités à améliorer leur réseau d'égout ou à faire d'autres travaux d'assainissement de l'environnement. Ces travaux ont en fait été annulés. Les associations municipales nationales et provinciales réclament depuis qu'on les reprenne et tous les ministres de l'environnement ou autres ministres pertinents, au niveau provincial, ont convenu de la grande utilité de cette initiative et qu'il s'imposait d'en partager le coût. Les municipalités sont disposées à faire leur part, tout comme les provinces d'ailleurs. Seul le gouvernement fédéral s'y refuse.

Il vaut la peine, à mon avis, de signaler que ce genre de travaux d'infrastructure constituent en fait l'un des meilleurs créateurs d'emplois dans lequel le gouvernement du Canada pourrait investir.

Le président suppléant (M. Paproski): La période est réservée aux questions et observations est à présent terminée.

Reprenons le débat avec le député de Fredericton—York—Sunbury.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre part au débat de cet après-midi en ma qualité de membre du Comité permanent de l'environnement et de partisan de la taxe sur les produits et services.

Le député de Skeena a très adroitement réussi à combiner les questions environnementales aux questions fiscales dans une motion fort intéressante à laquelle cependant je ne saurai souscrire; mais je l'apprécie néanmoins pour l'esprit de provocation dans lequel elle a été présentée et pour l'accent qu'elle met sur l'environnement et sur la fiscalité à la fois.

Je tiens à préciser que je partage les préoccupations environnementales du député de Skeena. Je reconnais et respecte ses énormes connaissances en matière d'environnement et je partage ses préoccupations ainsi que ses objectifs environnementaux, mais je dois avouer que je ne suis vraiment pas d'accord sur la façon d'atteindre et de payer ces objectifs.

Le 23 octobre, le ministre de l'Environnement a déclaré devant les Nations Unies qu'il était possible d'aborder le problème de l'environnement de manière plutôt simple. Ainsi, d'après lui, nous pourrions favoriser la mise au point de pratiques économiques et sociales durables, ou alors laisser à nos enfants le soin de régler le problème en espérant qu'ils réussiront à trouver les solutions qui nous échappent.

Le choix peut paraître simple, mais cela ne signifie en rien que les solutions seront aussi simples que cela. Il ne s'agit certes pas d'avoir recours à un simple palliatif comme un régime fiscal favorisant l'équilibre écologique ni à tout autre programme de tendance socialiste visant à accroître les recettes de l'État, que je ne pourrais comprendre. Selon moi, nous avons surtout besoin d'un cadre global d'action, d'une stratégie globale, et d'une stratégie financière tendant à préciser comment le gouvernement va appliquer non seulement son programme environnemental, mais également tout son programme; en définitive, nous pourrions peut-être nous baser là-dessus pour prendre certaines mesures fiscales reliées à la protection de l'environnement. L'idée n'est pas du tout mauvaise. Mis à part le fait que le député entend lier tout le régime fiscal du gouvernement fédéral à l'environnement, je pense que certaines de ses idées méritent d'être étudiées. J'ignore si elles résisteraient à un examen plus approfondi.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je voudrais vous signaler la stratégie globale que le gouvernement a dévoilée dans le discours du Trône d'avril dernier, dans lequel on parlait de cinq orientations importantes. La première orientation résidait dans la solvabilité financières, dans la nécessité d'assumer nos responsabilités financières à l'égard des générations futures. Selon moi, la taxe sur les produits et services est une mesure progressive, en ce sens que les recettes dépendent de la croissance de notre économie et des dépenses de notre pays, et que nous cherchons à assurer la solvabilité de notre pays.

La deuxième orientation portait sur la croissance économique, la création d'emplois, le développement régional et, sauf erreur, nous nous penchons à ces questions.

La troisième orientation stratégique portait sur l'unité nationale et sur la fierté de notre pays. Nous tentons de réaliser l'objectif en question de diverses façons.

Il y avait quatrièmement les impératifs écologiques, la recherche d'un développement viable dans pratiquement tout ce que nous entreprenons. Nous nous penchons certes sur la question aujourd'hui. Cette motion—et l'importance qu'elle attache aux orientations en question—est fort utile au débat dans cette enceinte.

Enfin, dans le discours du Trône, il était question d'une société généreuse, sensible aux besoins des gens. Selon moi, la taxe sur les produits et services est un pas dans la réalisation de cet objectif. Il ne s'agit pas simplement d'une nouvelle source de recettes, mais d'une tentative pour déplacer le fardeau fiscal, pour alléger celui des plus démunis en alourdissant celui des plus nantis. La taxe permet de réaliser ces objectifs de diverses façons. Ainsi, on élimine les taxes sur les aliments et on maintient cette exhonération. On offre, en outre, un crédit d'impôt au titre de la taxe aux familles à faible revenu. La taxe s'intègre également fort bien au régime d'impôt sur le revenu. Elle remplace la taxe fédérale de vente qui laisse beaucoup à désirer et qui nuit à bon nombre de mesures progressistes que nous voudrions prendre, notamment dans le domaine de l'environnement. La taxe sur les produits et services est un instrument de changement social, un instrument qui permet de faire en sorte que les initiatives et les activités du gouvernement soient financées davantage par les nantis et beaucoup moins par les démunis. Je prétends que la taxe sur les produits et services est un instrument essentiel à l'application du principe de la responsabilité et de la justice financières.

On ne saurait parler d'environnement au Canada sans tenir compte de certaines réalités géographiques, économiques et démographiques propres à notre pays. À titre

d'exemple, un travailleur sur trois est employé à des activités reliées de près ou de loin à l'exploitation des matières premières. Ces activités génèrent la moitié de nos gains sur les exportations. Ce n'est donc pas un secteur dans lequel nous pouvons intervenir à la légère en imposant une écotaxe établie à la sauvette.

Je crois que c'est le Canada qui a les plus longs littoraux du monde car ils s'étendent sur 29 000 kilomètres. Nous ne pouvons pas assujettir l'utilisation de ces littoraux au principe du paiement par l'usager en adoptant une écotaxe à toute vapeur. Les Canadiens détiennent près de 8 p. 100 de toutes les réserves d'eau douce du monde. Nous ne pouvons pas non plus administrer une aussi vaste étendue d'eau sur la base d'une écotaxe concoctée à la sauvette.

Pas plus que nous pouvons gérer, avec ce genre de mesure, nos terres arables productives et nos forêts qui sont parmi les plus vastes du monde. Mais au-delà des liens économiques, songeons que la qualité et la diversité de nos ressources naturelles, nos parcs, nos montagnes, nos forêts, nos champs de blé et nos littoraux accidentés façonnent indiscutablement notre identité en nous donnant un sentiment national et des mentalités particulières qui nous distinguent du reste du monde. Nous ne saurions certes affirmer notre nationalité à partir d'une seule écotaxe concoctée en catastrophe.

• (1700)

Cela étant, il n'est pas étonnant que le Canada ait été l'un des premiers pays à soutenir vigoureusement la Commission Brundtland sur l'environnement et le développement. Au demeurant, il n'est pas exagéré de dire que cette commission a servi de catalyseur à des changements déjà amorcés au Canada.

Cela fait maintenant plusieurs fois que j'invite le député de Skeena à venir visiter le Nouveau-Brunswick pour bien s'imprégner des lois qui régissent les forêts dans cette province. Il constaterait que cette politique, élaborée au début de la décennie, respectait les grandes lignes du principe du développement durable. Un de ces jours, nous ferons venir le député au Nouveau-Brunswick et nous remettrons sa montre à l'heure. Nous pourrions même l'amener à changer de parti parce que tôt ou tard, il se rendra compte que s'il veut contribuer au progrès du Canada, il doit changer d'équipe.

Le Canada, au même titre que les autres nations, a souscrit au principe du développement durable. Nous oeuvrons dans tous les secteurs pour mettre ce principe en pratique et avons pris diverses mesures en ce sens. Nous avons formé une table ronde nationale sur l'environnement et l'économie présidée par monsieur David Johnson, recteur de l'Université McGill. Nous avons adopté la Loi sur la protection de l'environnement. Nous présenterons de nouvelles mesures législatives pour garantir la qualité de l'eau et pour adopter une réglementation plus sévère sur les produits chimiques toxiques. En vertu du Programme de choix environnemental du gouvernement, nous accordons des sceaux d'approbation à certains produits pour que les consommateurs sachent qu'ils achètent des produits non dommageables pour l'environnement. En 1988, le gouvernement a apporté des modifications majeures à la Loi sur les parcs nationaux et a créé six nouveaux parcs.

Toutes ces mesures et d'autres encore illustrent bien que nous avons pris le virage écologique. La mise en oeuvre d'un programme environnemental complet ne peut pas se faire au moyen d'une seule mesure. Il est utopique de penser régler tous les problèmes environnementaux en levant une taxe verte. Il faut plutôt adopter une série de mesures assorties d'objectifs précis dont la réforme fiscale que nous sommes en train de réaliser au Canada constituerait l'un des piliers. Le gouvernement ne doit plus se contenter de réglementer, il doit donner l'exemple.

Il ne faut plus seulement traiter les symptômes, il faut nous attaquer à la racine du mal et trouver les remèdes. Nous ne devons plus agir dans l'isolement, mais nous lancer dans le partenariat.

La réglementation demeure un élément important de notre trousse politique de protection de l'environnement, et le Canada vient d'adopter une nouvelle loi dans ce domaine, soit la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les Canadiens reconnaissent néanmoins que les règlements n'assureront pas à eux seuls un développement durable. Les gouvernements, l'industrie, les localités et les particuliers doivent faire preuve d'autorité dans leurs sphères d'influence respectives.

Notre gouvernement s'est empressé d'établir de nouvelles structures de prise de décisions qui assurent un développement durable et l'intègrent à la vie de tous les jours. Je veux notamment parler de la restructuration du Cabinet fédéral qui donne de l'importance à la protection de l'environnement, de la création d'un nouveau comité du Cabinet sur l'environnement qui donne le ton en s'assurant que tous les programmes et politiques fédéraux tiennent compte des facteurs écologiques.

Le comité permanent de l'environnement, auquel siègent des députés de tous les partis représentés à la Chambre, a fait preuve d'autorité en planifiant bien son étude de la pollution atmosphérique, dans le contexte du développement durable et en rapport avec le réchauffement de la Planète. On a mis au point un processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement qui aura un fondement législatif, un système d'évaluation de l'environnement, des stratégies de conservation de l'habitat de la sauvagine et des marécages et

de l'habitat des poissons, et on a déployé des efforts dans le secteur de l'exploitation forestière.

Le deuxième grand pas vers la réalisation du nouveau programme réside dans le passage du traitement des symptômes à la suppression des causes profondes. Personne, par exemple, ne peut rester insensible aux accidents ou aux déversements de pétrole. Et pourtant, le cliché demeure vrai: il coûte moins cher de prévenir que de guérir. Le développement durable exige une telle attitude.

Le troisième élément est le passage des efforts individuels aux efforts collectifs. Le gouvernement a créé des tables rondes sur l'environnement et l'économie pour que ces deux importants secteurs soient liés dans l'esprit des gouvernements, de l'industrie, des syndicats, des scientifiques et des groupes de citoyens. Ces tables rondes doivent servir de mécanismes permanents pour échanger des sujets de préoccupations, trouver des terrains d'entente et pour trouver des solutions qui soient comprises et acceptées de tous.

Les Canadiens créent des associations dans d'autres domaines également. L'industrie et des groupes de consommateurs coopèrent pour établir un système d'étiquetage de produits écologiques de sorte que les consommateurs puissent choisir les produits qu'ils veulent acheter en toute connaissance de cause. Des groupes d'écologistes travaillent avec les gouvernements pour sensibiliser davantage le public en ce qui concerne les pluies acides et d'autres problèmes de l'environnement, comme la diminution de la couche d'ozone et le réchauffement du globe.

Ces initiatives nationales faciliteront l'établissement d'un développement durable au Canada. Ces mesures nous aideront en fait à mettre de l'ordre dans notre pays. Le gouvernement est déterminé à montrer l'exemple de façon claire et décisive en matière d'environnement en association avec tous les Canadiens. Il a fallu bien du temps à l'humanité pour se rendre compte que nous sommes vraiment la cause de la crise écologique sans précédent que nous connaissons maintenant. Nous, au gouvernement, avons décider d'agir.

Dans le discours du Trône, nous nous sommes engagés à respecter le principe d'un pays qui vit en harmonie avec l'environnement et qui collabore avec d'autres pays pour établir et réaliser un développement durable à l'échelle planétaire. Cette mission exige que toute notre énergie tende vers ce but.

Le mot clé est toujours le développement. Nous devons créer de nouveaux moyens de production pour nourrir la population du globe qui va doubler dans 50 ans. Nous devons créer de nouvelles source d'énergie d'une capacité cinq fois supérieure à celle d'aujourd'hui, d'après la commission Brundtland, uniquement pour pouvoir créer et conserver le développment de notre population émergente.

Comme l'a dit l'orateur précédent, la Chambre doit s'élever au–dessus de tout sectarisme politique et agir de façon constructive. Nous avons l'occasion de nous joindre à des gens de toutes les régions, jeunes et vieux, hommes et femmes, et d'embrasser une cause commune. Nous avons parmi nous les talents et l'énergies nécessaire pour prouver que nous méritons la confiance des générations futures et que nous saurons protéger leurs intérêts. Nous devons cesser de proposer de réponses simples à des problèmes d'une grande complexité et procéder à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme global en matière d'environnement.

Cette motion, même si elle est bien intentionnée du point de vue écologique, est une démarche vraiment simpliste face au développement durable. Sauf votre respect, monsieur le Président, c'est une mesure impraticable.

Je voterai donc contre cette motion.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, l'objectif principal du régime fiscal consiste à recueillir des recettes, à financer la fonction publique et à assurer le service de la dette. Le régime fiscal devrait être juste et efficace et ne pas fausser les décisions d'ordre économique.

Cette motion permettrait à la Chambre d'effectuer des modifications si importantes au régime fiscal, y compris l'impôt sur les sociétés, que son objectif fondamental serait transformé. Bien que l'intention soit très louable, je me demande si l'on doit ainsi modifier le régime fiscal. Nous devrions plutôt poursuivre la réforme fiscale entreprise par le gouvernement en vue d'instaurer un régime bien fondé, fiable et juste. Alors seulement devrions–nous étudier la possibilité d'utiliser le régime fiscal pour poursuivre des buts comme celui qui est proposé dans la motion présentée aujourd'hui.

Le régime fiscal des sociétés qui était en place lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement en 1984 avait grand besoin d'être restructuré. Toute une série de déductions, d'exemptions et de crédits spéciaux avaient contribué à réduire considérablement l'assiette fiscale. Bon nombre de ces encouragements fiscaux avaient été mis en place pour des raisons apparemment exemplaires comme la création d'emplois, la croissance économique et l'expansion de la recherche et du développement. Toutefois, ils ont obligé à augmenter les taux d'imposition pour produire les recettes nécessaires.

De plus, tous les députés, y compris ceux de l'opposition, savent bien les résultats que l'on a obtenus en créant de généreux encouragements pour orienter les sociétés dans un sens et en augmentant les taux d'imposition.

• (1710)

Bien des sociétés rentables ne payaient pas d'impôt. Les recettes provenant de l'impôt des sociétés étaient peu élevées et il n'y avait pas grande indication que les mesures produisaient les résultats escomptés. Les planificateurs fiscaux très déterminés à retirer le maximum de ces mesures ont élaboré bien des stratagèmes pour réduire encore davantage les impôts des sociétés. Il est très utile d'examiner ce qui s'est passé et les résultats de la réforme fiscale des sociétés lorsqu'on songe à introduire par tous les moyens des encouragements fiscaux ou des pénalités pour atteindre d'autres objectifs éminemment souhaitables. La préservation de l'environnement est, bien sûr, un objectif que nous appuyons tous.

Comme le ministre des Finances l'a fait remarquer avec insistance dans son discours qu'il a prononcé à la réunion des ministres des Finances en septembre, l'environnement est un secteur où une réorientation s'impose. De là un grand défi à relever pour le gouvernement du Canada et d'autres gouvernements dans le monde. La gestion de ces changements pour atteindre un maximum de résultats avec un minimum de répercussions défavorables est aussi importante dans ce domaine que dans d'autres secteurs de la gestion économique.

La fiscalité des sociétés représente un aspect du régime fiscal qui a fait l'objet de grands changements et de bien des expériences au cours des dernières décennies. Il est enrichissant de voir dans le régime fiscal des sociétés un exemple des problèmes qui peuvent se poser. Comme je l'ai fait remarquer, la fiscalité des sociétés dont nous avons hérité est largement reconnue comme un échec. D'énormes ressources provenant des sociétés ont servi à produire des avantages fiscaux au lieu d'avantages économiques réels, et les objectifs de croissance économique et de création d'emplois n'ont pas été atteints.

Ce qui dérange tout autant est le fait que ces encouragements fiscaux se sont multipliés d'année en année plus vite qu'ils ne pouvaient être utilisés. Des mécanismes complexes ont été conçus pour déduire les pertes de certaines activités des revenus d'activités n'ayant aucun rapport.

Face à cette situation, le gouvernement a fait un choix fondamental. Il n'a pas opté pour un expédient coiffé d'un nom évocateur. Il a analysé soigneusement les problèmes du régime et l'orientation qu'il fallait donner à ce dernier.

À la suite de la diffusion, en 1985, d'un document de travail décrivant cette analyse et de la réaction du public à ce document, des propositions de réforme fiscale ont été avancées. Les changements proposés étaient équilibrés, compte tenu des facteurs qui entrent en jeu dans le régime fiscal. Les impôts des sociétés ont été majorés d'environ 1 milliard de dollars par année. Les taux d'imposition visaient à ce que le Canada demeure concurrentiel à l'échelle internationale. On a élargi l'assiette de l'impôt afin de réduire le nombre de sociétés rentables ne payant pas d'impôt. Ce qui est peut-être le plus important, on a modifié le régime de sorte que les décisions prises par les sociétés soient fondées sur des considérations d'ordre économique, et non fiscal.

Les démarches faites dans le cadre dans cette stratégie globale ont dépassé de loin la réforme fiscale et comprennent des mesures qui ont été prises tout au long du mandat du gouvernement. La première démarche a été le moratoire imposé sur les crédits d'impôt pour la recherche scientifique, un excellent exemple d'encouragement fiscal inutile et mal conçu, quoique visant un objectif important, la R-D.

D'autres démarches comprennent des mesures pour empêcher toutes sortes de manoeuvres visant à transférer les pertes fiscales de sociétés non rentables à des sociétés rentables, la réduction des taux de déduction pour amortissement accéléré en ce qui concerne une vaste gamme de biens d'équipement et d'industries, la suppression des crédits d'impôt général à l'investissement, qui se sont révélés tout à fait impropres à produire une richesse réelle, la réduction de certains crédits d'impôt à l'investissement à des fins spéciales, l'augmentation du taux d'imposition des gains en capital, l'adoption d'une surtaxe sur les sociétés, l'établissement de règles de mise en service pour limiter l'utilisation de déductions lorsqu'il n'y a pas un revenu imposable à brève échéance, la suppression de la déduction pour inventaire, la réduction de l'utilisation du crédit-bail pour transférer des avantages provenant de déductions pour amortissement accéléré de sociétés non imposables à des entreprises

rentables et, enfin, un impôt donnant lieu à un dégrèvement sur les grandes institutions de dépôt.

Très récemment, on a adopté un impôt sur les grosses sociétés pour s'assurer que toutes les grosses entreprises contribuent à réduire le déficit. Bien sûr, cet impôt assurera une contribution de près de 1 milliard de dollars à l'effort de réduction de la dette.

Il s'agissait là de changements fondamentaux dont les avantages sont importants. Nous avons établi une assiette plus étendue et plus stable pour l'impôt sur les sociétés, ce qui nous assure que les entreprises, et surtout les grandes, paieront leur juste part de l'impôt. Aucune mesure de ce genre n'avait été prise dans le passé. Au total, ces initiatives ajouteront quelque 2 milliards de dollars par an aux recettes fiscales provenant des sociétés et, ce qui est tout aussi important, elles nous permettront de reporter notre attention sur les facteurs économiques de base.

En exposant ces graves problèmes du passé et les grands efforts déployés pour y remédier, je n'essaie pas de dire qu'il ne faut pas recourir à des modifications du régime fiscal pour appuyer des objectifs aussi importants que ceux de la politique environnementale. Je veux plutôt montrer que de sérieuses difficultés peuvent découler de mesures globales adoptées sans un examen soigneux de la capacité du régime fiscal. Nous ne devons pas retomber dans les erreurs des années 70 au nom de la politique environnementale.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur ces considérations pendant que nous étudions la motion du député d'en face tendant à imposer une nouvelle taxe à des fins environnementales.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots en faveur de la motion à l'étude. Depuis mon élection à la Chambre, un certain nombre de personnes m'ont demandé quels sont, parmi tous les sujets examinés ici, ceux que je juge vraiment importants. Après réflexion, j'en suis venu à la conclusion qu'il n'y a probablement que trois sujets particulièrement importants pour la génération qui vient. Le premier, c'est la paix et le désarmement, sans lesquels cette génération risque de ne pas exister.

Le deuxième, c'est la pauvreté et la répartition de la richesse, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Nous commençons à avoir une nouvelle classe de pauvres au Canada: nous avons 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Dans le monde, un grave problème se pose à cause de l'existence simultanée d'une part, d'une richesse économique excessive et, de l'autre, de conditions abjectes de pauvreté, de faim et de mort.

Le troisième sujet, c'est la protection de l'environnement et le développement durable. À bien des égards, ces sujets se ramènent en fait à un seul. La paix et le désarmement vont certes conduire à utiliser moins de substances qui contribuent à polluer l'environnement, et cela nous permettra de nous occuper de la question du revenu et de la pauvreté. Ces trois questions me paraissent interreliées.

L'environnement est un domaine où le gouvernement ne semble pas montrer l'exemple. Les Canadiens sont beaucoup plus disposés à accepter des mesures énergiques pour remédier au problème de la dégradation de notre environnement que le gouvernement n'est prêt à en prendre.

Je tiens simplement à rappeler aux députés ministériels ce que le secrétaire général de la Commission des Nations Unies a dit au sujet du gouvernement actuel: «Le gouvernement fédéral est prompt à faire des déclarations et peu empressé à agir quand il s'agit de nettoyer l'environnement. Le Canada est un pays bien connu pour être à l'avant–garde dans ses discours et traîner de l'arrière quand il faut passer à l'action.» Encore une fois, c'est de cela qu'il est question ici, quand les députés d'en face disent qu'une fiscalité écologique n'est pas un moyen réaliste de changer la manière dont nous traitons notre environnement.

• (1720)

Je voudrais parler brièvement de toute la question des objets d'une taxe. Les députés d'en face disent qu'imposer des taxes consiste simplement à se procurer de l'argent. Si c'était vrai, il me semble que les conservateurs réuniraient simplement l'argent auprès de ceux qui sont le plus en mesure de payer. Or la fiscalité leur sert de politique sociale. Ils ont consciemment fait glisser le fardeau fiscal des épaules des sociétés à celles des familles. Cela tient de la politique sociale. Cela n'a rien à voir avec la collecte de recettes. Notre pays a vu la part des impôts que paient les sociétés passer de 50 à 20 p. 100. Voilà comment la fiscalité sert de politique sociale.

La TPS constitue autant une politique sociale directe qu'une méthode de se procurer de l'argent. Le gouvernement a bien des moyens de recueillir des fonds, mais il choisit une taxe régressive.

Un orateur a dit cet après–midi que les sociétés n'obéissaient qu'à des considérations purement économiques et nous devrions en faire autant en prenant nos décisions concernant les taxes. Il est vrai que la plupart des grandes sociétés prennent ainsi leurs décisions et si elles peuvent cesser de polluer parce que c'est moins cher, elles le feront. Beaucoup de grandes sociétés, notamment Cominco, ont payé les amendes qu'on leur a imposées comme si c'étaient des permis de polluer parce qu'elles leur coûtaient moins cher que l'installation d'un filtre ou d'un équipement antipollution.

Dans notre pays, nous permettons aux sociétés de prendre les décisions qui sont les plus avantageuses pour elles au point de vue économique et nous assumons la moitié des coûts. Par exemple, faisons-nous payer les restaurants McDonald's pour éliminer leurs déchets? Il en coûte très cher à la collectivité pour nettoyer la pollution, éliminer les déchets et restaurer un environnement qui se détériore. Et pourtant, nous assumons ces coûts pour que ces industries puissent devenir plus rentables. Toute la société les subventionne par ses impôts.

Les ministériels nous parlent aussi beaucoup de la réduction du déficit et de la dette. Il est temps qu'ils retournent à l'école apprendre les notions élémentaires d'économie et en particulier celles qui concernent les dettes. Les dettes supposent des actifs. Le gouvernement réduit surtout son déficit en liquidant certains de ses meilleurs actifs, comme Air Canada. Il brade nos actifs.

Quand on examine les dettes, il faut tenir compte des comptes créditeurs. Toute société doit le faire à la fin de l'année. Notre société a créé pour nos enfants des comptes créditeurs énormes sous forme de dommages causés à l'environnement. En ce moment, pour permettre à une grosse société de réaliser momentanément un bénéfice un peu plus élevé, nous reportons la dette sur nos enfants. Il est temps je pense que de l'autre côté certains étudient un peu non seulement l'environnement et les motions économiques élémentaires mais aussi la façon de lire un bilan.

Dans Surrey nous avons plusieurs problèmes environnementaux. Le dossier de l'utilisation des décharges publiques est une question très difficile à régler pour le district régional de l'agglomération de Vancouver.

Au cours de l'année écoulée, Surrey s'est lancée dans un programme de recyclage. Au début les gens ont cru que cela ne coûterait pas plus de 4 $ par ménage. En réalité le prix s'est établi à 15 $ par ménage. Permettez-moi de vous dire que la plupart des gens sont tout à fait d'accord pour payer 15 $ de plus.

Lorsque l'usage de la boîte bleue a été lancé, ils ont été étonnés de voir à quel point la collectivité s'en est servie. Quatre-vingt p. 100 des ménages utilisent actuellement les boîtes bleues. Cela a déjà permis de réduire de 16 p. 100 l'utilisation des décharges publiques, alors que le programme n'est en vigueur que dans une partie seulement de la municipalité.

D'autre part, le tonnage déposé dans les boîtes bleues pour être reclyclé est beaucoup plus important que prévu. En fait, dans Surrey les 36 000 premiers ménages fournissent plus de matières recyclables que 67 000 ménages d'Edmonton.

On constate maintenant que les gens veulent bien modifier leurs habitudes de façon à respecter l'environnement et qu'ils veulent bien également, à l'échelle locale, payer une partie des frais. Ils n'hésitent pas à payer plus d'impôts municipaux pour que le recyclage puisse se faire.

Le gouvernement ne semble pas comprendre que les Canadiens sont tout à fait disposés à participer par leurs impôts au nettoyage de l'environnement. Je veux parler d'un sondage qui a montré que les deux tiers des Canadiens accepteraient une taxe de pollution de 5c. par litre d'essence si elle servait à la lutte contre la pollution atmosphérique. Six Canadiens sur dix consentiraient à payer 10 p. 100 sur leur consommation d'énergie pour promouvoir les économies d'énergie. Les deux tiers des Canadiens admettraient une hausse de 50 p. 100 du prix de ramassage des ordures ménagères—pas une augmentation infime mais 50 p. 100 s'il y avait un programme de recyclage.

Les Canadiens sont parfaitement disposés à réexaminer non seulement leur comportement individuel mais aussi leur participation fiscale en matière d'environnement. Il faut maintenant adopter une taxe écologique qui fasse deux ou trois choses bien précises, surtout pour ce qui concerne les grosses sociétés. Elle va nous fournir des recettes qui nous permettront de surveiller l'impact environemental. Elle nous fournira des fonds pour le nettoyage de l'environnement. Ce genre de taxe nous permettrait aussi de recueillir des fonds pour la recherche, parce qu'il nous faudra mettre au point de nouvelles technologies si nous voulons protéger notre environnement.

Beaucoup des procédés que nous utilisons actuellement sont tout simplement mauvais pour l'environnement, mais les sociétés ne seront pas portées à faire de la recherche tant qu'elles pourront continuer de recourir à la vieille technologie. Nous avons besoin d'une taxe valable favorisant l'équilibre écologique qui nous permettrait de recueillir de l'argent pour faire des choses comme de la surveillance, du nettoyage et de la recherche. Cette taxe servirait aussi de stimulant pour les utilisateurs et les sociétés, puisqu'il deviendrait plus avantageux pour eux sur le plan économique de changer leurs méthodes de production et leur attitude à l'égard de l'environnement.

Je voudrais parler brièvement de l'une des choses que nous devons faire en ce qui concerne les carburants classiques. En effet, avec des stimulants, du leadership de la part du gouvernement et une taxe verte appropriée, nous pourrions réduire d'au moins 50 p. 100 notre utilisation des carburants classiques. Cela aurait une incidence

considérable sur le réchauffement de la planète, sur la qualité de l'air et sur la réduction d'une ressource limitée, nos combustibles fossiles.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vous remercie énormément de me donner l'occasion aujourd'hui de participer à un débat qui, à mon avis, passera à l'histoire. Dans plusieurs années, nous nous souviendrons de ce jour mémorable où la Chambre des communes a commencé à s'attaquer véritablement aux graves problèmes environnementaux et écologiques auxquels fait face non seulement notre pays, mais toute la planète.

Je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui parrainé par le député de Skeena, porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'environnement, qui propose que la Chambre invite le gouvernement à mettre en oeuvre un régime fiscal valable favorisant l'équilibre écologique.

• (1730)

Nous nous demandons parfois à quoi sert le régime fiscal, et je crois qu'il vise essentiellement deux objectifs. Premièrement, recueillir les recettes nécessaires au gouvernement fédéral pour bien servir à tous points de vue le peuple canadien. Mais le régime fiscal vise également d'autres buts. Il influence la demande à la consommation, ce qui constitue jusqu'à un certain point le thème de ce débat.

Nous connaissons depuis déjà un certain temps la taxe sur les vices. Nous nous permettons de faire grimper le prix de la bière, du vin, des spiritueux et des cigarettes, pour empocher bien sûr, des recettes, mais aussi pour dissuader les gens de consommer ces produits nocifs. Nous supposons que si le prix est assez élevé, les gens réfléchiront et se rendront compte que ces produits sont non seulement mauvais pour leur santé, mais sont aussi très dispendieux.

Nous tentons également d'influer sur le comportement des sociétés. En fait, chaque année, nous perdons des milliards de dollars avec notre régime fiscal en voulant encourager les sociétés à s'établir dans certaines régions, à investir dans certaines initiatives, à ouvrir de nouvelles usines, à acheter du matériel neuf et à mettre sur pied divers programmes de recherche et de développement. Vous voyez, nous utilisons notre régime fiscal non seulement pour façonner la demande à la consommation, mais également pour influer sur le comportement des entreprises.

De ce point de vue, on peut dire que mon collègue de Skeena nous a présenté une nouvelle façon d'utiliser notre régime fiscal pour encourager tant les consommateurs que les entreprises à adopter une attitude favorable à l'environnement. Ce que mon collègue a appelé la taxe verte s'oppose à la taxe sur les produits et les services qui, elle, est très régressive, non seulement parce qu'elle taxe les contribuables à faible revenu à un taux essentiellement plus élevé que les contribuables à revenu élevé, mais aussi parce qu'elle ne fait rien pour assainir notre environnement.

Comme l'a si bien dit mon excellent ami le député de Skeena, le papier recyclé est taxé au même niveau que celui qui ne l'est pas, les bicyclettes sont taxées au même niveau que les grosses voitures, les canots au même niveau que les yachts à moteur de luxe, et les formes d'énergie de remplacement autant que les hydrocarbures. C'est la preuve qu'en tant que parlementaires, nous n'établissons pas de distinction dans notre fiscalité entre les activités et les produits qui respectent l'environnement et ceux qui ne les respectent pas. Une fiscalité favorisant l'équilibre écologique établirait une distinction marquée entre les deux types de produits et les deux types de comportement.

Je ne puis résister à la tentation de signaler à la Chambre le fait que Margaret Thatcher, qui à mon avis ne se soucie guère de l'environnement à bien des égards, a compris la nécessité de réduire la taxe sur l'essence sans plomb. L'année qui a suivi cette mesure fiscale n'était pas encore terminée que l'essence sans plomb triplait sa part du marché, ce qui n'a pas dû manquer d'améliorer l'état de santé des petits Britanniques. Il est vraisemblable que bien des enfants ont la vie sauve aujourd'hui simplement par suite de cette mesure particulière qui a encouragé les citoyens à utiliser l'essence sans plomb. Je n'arrive pas à me faire à l'idée que Margaret Thatcher nous dame le pion pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes environnementaux. Voilà pourquoi je me réjouis de participer aujourd'hui à ce débat historique invitant le gouvernement à mettre en oeuvre un système fiscal valable favorisant l'équilibre écologique, par opposition à une taxe de vente sur les produits et les services.

À mon avis, il importe que nous reconnaissions que nous n'avons plus des années et des années pour prévenir la catastrophe environnementale qui nous guette. La menace plane déjà sur nous. Faute de réagir avec énergie, nous courons au désastre. Nous ne saurions plus nous contenter de créer simplement un ministère de l'environnement, ou bien encore de réprimander l'individu ou l'entreprise responsable d'une marée noire importante ou d'un déversement majeur de déchets toxiques, quitte à lui imposer ensuite une amende ridicule. Nous ne pouvons plus relever les défis de cette façon.

Si cette écotaxe revêt tant d'importance, c'est qu'elle correspondrait par exemple au coût environnemental de fabriquer un produit. Elle tiendrait compte du dommage causé à l'environnement par suite du rejet de substances toxiques dans les lacs et les rivières ou de l'enfouissement de déchets chimiques dans les dépotoirs.

Pour servir d'exemple à ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique, je dirai que les entreprises forestières qui adoptent des pratiques devant favoriser un développement durable devraient être taxées à un niveau différent de leurs homologues dont les méthodes entraînent de toute évidence la détérioration, le déclin et la destruction de nos ressources forestières. Nous dirons à ces sociétés que ce genre de comportement est inacceptable et qu'elles seront donc taxées à un taux beaucoup plus élevé qu'une compagnie soucieuse de l'environnement qui s'occupe très sérieusement de sylviculture et de reboisement pour assurer le renouvellement perpétuel des ressources forestières.

Nous pourrons donc, d'une part, récompenser les sociétés consciencieuses et, d'autre part, dire à celles qui font fi des conséquences écologiques de leur façon d'agir que nous n'allons pas tolérer ce genre de comportement et qu'elles devront donc payer plus d'impôts pour compenser les dommages.

De toute évidence, la taxe verte servirait à promouvoir et à encourager le recyclage des produits. Les fabricants qui utilisent les ressources à l'état neuf, particulièrement celles qui ne sont pas renouvelables, seraient taxés en conséquence, tandis que ceux qui utilisent des ressources recyclées seraient favorisés. Nous, parlementaires, pourrions montrer que nous sommes sérieux en encourageant les fabricants à utiliser du matériel recyclé.

Bien sûr, le recyclage n'est pas une idée nouvelle. Après tout, nous offrons des avantages financiers à certaines sociétés afin qu'elles recyclent le cuivre, les piles, les bouteilles, etc. Mais nous devons aller beaucoup plus loin et encourager les sociétés qui doivent payer plus cher pour utiliser du matériel recyclé. Un régime fiscal modifié leur permettrait, du moins au début, d'absorber ces coûts additionnels. Nous encouragerions ainsi les fabricants soucieux de l'environnement.

Si nous imposions une taxe verte, le manufacturier de boîtes d'oeufs en polystyrène expansé serait taxé pour tenir compte des déchets qu'il crée en fabriquant le polystyrène et de ce qu'il en coûte pour en disposer de façon sécuritaire. À l'heure actuelle, c'est le consommateur qui en fait les frais. Le régime fiscal serait modifié pour que ceux qui utilisent ou fabriquent des produits en polystyrène payent une taxe de plus que d'autres qui se servent de produits non nuisibles à l'environnement.

Je ne suis pas à l'aise quand je dis cela, car je suis conscient du fait que nous utilisons des verres en polystyrène dans nos halls et dans nos restaurants sur la colline du Parlement. Nous avons beau en parler aujourd'hui, mais nous devrions commencer ici même à pratiquer ce que nous prêchons.

Puisque je parle des boîtes d'oeufs, je pense que le manufacturier qui ferait des boîtes avec de la pulpe recyclée serait exempté de la taxe, ou taxé à un taux beaucoup plus bas. Nous pourrions peut-être inclure dans le régime d'impôt sur les sociétés une mesure qui les encourageraient à utiliser ce genre de matières recyclées.

Nous pourrions aussi avoir une taxe sur le carbone, car les émissions de carbone contribuent énormément à la pollution atmosphérique. Non seulement ces émissions causent-elles l'effet de serre, mais combinées avec les rayons solaires elles produisent de l'ozone au niveau du sol, ce qui a de graves incidences sur la santé des Canadiens. Une taxe sur le carbone compenserait pour les lourds dommages que la combustion de carburant fossiles cause à l'environnement. Cette taxe inciterait les gens à conserver l'énergie et augmenterait les recettes fiscales allouées à la recherche et au développement de nouvelle sources énergétiques.

Nous constatons que nous sommes en retard quand nous examinons ce que d'autres pays ont déjà fait pour modifier leur régime fiscal afin d'éviter la catastrophe globale qui s'annonce. La Suède perçoit une taxe sur les ingrédients actifs des insecticides et des engrais, ainsi que sur les piles contenant du mercure et du cadmium. L'Italie taxe les sacs en plastique. La Finlande et la Norvège taxent les contenants qu'on ne peut utiliser plus d'une fois. Le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et la Suisse exigent des frais d'atterrissage plus élevés pour les gros avions qui font du bruit et qui polluent l'atmosphère.

Au Canada, les gens au volant de petites voitures qui consument peu d'essence devraient être imposés à un

taux beaucoup plus bas que d'autres qui, pour une raison ou pour une autre, préfèrent les grosses automobiles qui consument énormément d'essence. Celles-ci font beaucoup plus de tort à l'environnement que les petites voitures.

Nous pourrions en dire long au sujet de ce que nous ferions avec une taxe verte.

• (1740)

Je dirai simplement que j'ai l'impression, comme sûrement tous ceux qui ont pris part au débat et tous ceux qui l'ont suivi, que la journée d'aujourd'hui marque peut-être un tournant parce que c'est la première fois qu'a lieu au Parlement un débat comme celui-ci, sur l'utilisation du régime fiscal en vue de motiver les Canadiens et les entreprises à adopter un comportement davantage en accord avec un environnement sain.

Je répète que nous n'avons pas dix ans pour trouver une solution. Nous n'avons pas cinq ans pour en parler. Nous devons agir vite et nous devons encourager les gens, non seulement au Parlement mais à l'extérieur, à faire tout ce qu'il est possible de faire ensemble pour que ce régime fiscal soit mis en oeuvre le plus vite possible.

J'attribue à mon collègue de Skeena tout le mérite de cette initiative, d'avoir ouvert l'esprit d'un grand nombre d'entre nous, par le débat d'aujourd'hui, à la possibilité de l'écofiscalité.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mes collègues d'avoir mis cette question à l'étude. Le sujet ne manque pas d'intérêt. Il est tout à fait d'actualité.

Je tiens à souligner que c'est une occasion magnifique pour les Canadiens d'examiner l'option d'un impôt sur les produits écologiquement nocifs. Je pose à mon ami une question sur l'agriculture. Nous avons dans la vallée de Similkameen ce que nous désignons par l'euphémisme «culture organique». On n'y emploie évidemment aucun pesticide, herbicide ou engrais chimique.

Dans une partie de l'Okanagan et partout dans la vallée de Similkameen où ces produits ont été beaucoup utilisés pendant nombre d'années par les agriculteurs, nous cherchons des moyens de nettoyer le réseau hydrographique où le niveau de phosphates est très élevé.

Les crédits

Il me semble qu'il conviendrait de considérer le secteur de l'agriculture biologique. Mon collègue songe-t-il à une taxe verte qui servirait de stimulant à la recherche dans ce secteur et à l'adoption de méthodes de culture respectueuses de l'environnement?

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qui est fort intéressante. Je dois dire qu'il a parlé d'un sujet auquel bon nombre d'entre nous réfléchissent depuis un certain temps, à savoir s'il convient de favoriser les méthodes de culture organique qui ne font pas appel aux pesticides.

Il est juste de dire qu'à l'heure actuelle, et je le déplore, les aliments les plus sains coûtent souvent plus cher, entre autres parce qu'ils ne sont pas produits à grande échelle. J'estime que cette taxe verte constituerait un formidable encouragement pour les entreprises de toutes tailles engagées dans l'agriculture biologique, en frappant durement les aliments contenant de fortes teneurs d'herbicides, de pesticides et de fertilisants.

Tel est le désir des consommateurs. Ils sont disposés à payer un peu plus cher. De notre côté, nous pouvons modifier le régime fiscal et encourager le plus possible la production d'aliments organiques ne contenant aucun résidu de pesticide.

Je remercie le député pour ses observations parce que je sais que certains habitants de la vallée de l'Okanagan, qui fait partie de sa circonscription, s'intéressent activement à cette question. Si nous pouvions leur offrir le moindre encouragement, nous en serions très heureux.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

En conséquence, le vote porte sur la motion du député de Skeena.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 120)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Black
Blondin	Boudria
Brewin	Broadbent
Butland	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Crawford
de Jong	Dionne
Ferguson	Finestone
Fisher	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Heap
Hopkins	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Marleau
McGuire	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nystrom
Parent	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Riis
Robichaud	Rodriguez
Samson	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Volpe	Walker
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—74

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury	Landry
Langlois	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Lopez	MacKay
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	Oberle
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—133	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous informer des travaux qui sont prévus à l'ordre du jour de demain. Sait-il quels projets de loi seront débattus demain matin?

M. Lewis: Monsieur le Président, plus tôt cet après-midi, j'ai eu l'occasion—contrairement peut-être au député—de m'entretenir avec le leader parlementaire de son parti. Nous avons convenu de passer à l'étude du projet de loi C-38, modifiant la Loi sur la Cour fédérale, puis à la troisième lecture du projet de loi sur l'exploitation forestière. Jeudi, nous allons examiner le projet de loi C-21, modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ce sera la première journée du débat de troisième lecture.

M. Gauthier: J'étais présent au cours de cet entretien, monsieur le Président. Si j'ai posé la question, c'est pour que tous les députés sachent ce qui se passe et soient assurés qu'on ne leur cache rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Schneider: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. À la séance du comité qui avait lieu à la pièce 536 de l'immeuble Wellington, quelqu'un du bureau du greffier nous a fait remarquer que le temps pressait. Il était 17 h 55 et la sonnerie ne s'était pas encore fait entendre. Je tenais à vous le signaler.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er novembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA VILLE DE BANFF

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je suis heureuse d'attirer l'attention de la Chambre sur un événement historique qui a lieu aujourd'hui, le 1er novembre 1989, à Banff, en Alberta. En effet, la ville franchit une étape importante vers l'accession au statut de gouvernement municipal.

A compter d'aujourd'hui, le maire élu, les conseillers et les commissaires d'école travailleront de concert avec le comité municipal de Banff pour faciliter le passage des pouvoirs qui prendra effet le 1er janvier 1990. Grâce à la coopération entre l'honorable Lucien Bouchard, les autorités locales et le gouvernement de l'Alberta, Banff deviendra une ville administrée par un maire et un conseil municipal élus.

Je suis convaincue que mes collègues à la Chambre des communes se joignent à moi pour souhaiter au conseil municipal de Banff tout le succès possible.

* * *

LES POMPIERS

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, au début de l'année, j'ai communiqué avec le ministre des Finances pour discuter de la déduction de 500$ accordée aux pompiers bénévoles partout au Canada. Je rappelle que cette exemption de 500$ est dérisoire vu ce qu'il leur en coûte en assurances-automobile, en vêtements, en nettoyage et en essence sans compter les risques que prennent gratuitement ces pompiers. Et ils endurent tous ces dérangements au nom de l'esprit communautaire.

Le ministre a refusé de faire passer à 1 000$ une exemption que ces pompiers bénévoles méritent largement pourtant. Il y a quelques jours, le vérificateur général a averti le ministre qu'il «laissait des centaines de millions de dollars lui glisser entre les doigts». M. Dye lui a rappelé également que rien n'avait été fait pour colmater des échappatoires qui coûtent quelque 350 millions de dollars par année au gouvernement.

Je trouve malheureux que des gens aussi méritants paient pour l'erreur du ministre, des gens qui méritent notre respect certes et au moins l'exemption un tout petit peu plus élevée qu'ils réclament. Ces gens, ce sont les fiers pompiers bénévoles du Canada.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le 27 octobre dernier, le groupe de travail sur les déductions fiscales consenties aux habitants du Nord et des régions éloignées a présenté son rapport au ministre des Finances et a recommandé qu'il réduise considérablement un programme qui visait jusqu'à maintenant à satisfaire les besoins économiques des Canadiens qui vivent dans le Nord et dans des régions éloignées. Par suite de ces réductions, 150 localités et des milliers de familles de la Saskatchewan n'auront plus droit aux déductions fiscales pertinentes et cela risque de décourager les investisseurs potentiels de contribuer au développement de ces régions importantes de notre province.

Au nom de mon collègue, le député de Prince-Albert—Churchill River, et de mes autres collègues néo-démocrates de la Saskatchewan, je prie le ministre des Finances de rejeter immédiatement ces recommandations qui ne tiennent pas compte des besoins des gens du Nord. Je lui demande de s'engager sérieusement à réformer le programme des déductions fiscales pour les gens du Nord de sorte qu'il réponde de façon juste et équitable aux réalités économiques de ces localités.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis la conférence de presse du Vérificateur général du Canada, les libéraux et néo-démocrates fédéraux dénoncent constamment les frais occasionnés par les déplacements par avion des députés de notre gouvernement. Ils passent bien entendu sous silence les saines coupures de dépenses comme les pratique notre ministre des Transports (M. Bouchard) pour épargner l'argent des contribuables canadiens. J'aimerais, à titre d'exemple, donner les détails de mon dernier déplacement dans le Nord, où m'avait délégué notre ministre pour inaugurer les aéroports de Salluit et de Kangirsujuaq, du 19 au 21 octobre dernier. Je me suis rendu à Québec pour prendre l'avion gouvernemental F-27 du Québec. En deux jours et demi, j'ai parcouru au-delà de 5 000 kilomètres et mes dépenses se sont chiffrées au total à 662,35$ seulement. Cette somme comprenait l'hébergement au Motel Confortel, à Québec, pour 47$, l'hébergement à Salluit et à Montréal, pour 164$, quatre repas pour 32,35$, deux taxis pour 15$ et le coût des billets d'avion de 404$.

Monsieur le Président, ce voyage est le troisième du genre que j'effectue à la demande du ministre et nous avons ainsi réalisé une économie de plus de 75 000$. Félicitations au ministre et merci au gouvernement du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA DETTE DE L'AFRIQUE DU SUD

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le 28 septembre dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que les principales banques créancières de la dette de l'Afrique du Sud s'étaient entendues pour chercher à obtenir les paiements d'intérêt les plus élevés possibles et le remboursement le plus rapide possible. Or, comme nous le savons, cela ne s'est pas matérialisé. En fait, l'Afrique du Sud a obtenu des conditions plus favorables dans le cadre de son entente avec les banques sur le rééchelonnement de sa dette. Étant donné cette victoire pour l'Afrique du Sud sur le plan de la propagande, les paroles de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous placent dans l'embarras.

Du fait de l'échec de la stratégie du gouvernement au sujet de l'Afrique du Sud, le premier ministre doit immédiatement tenir l'engagement qu'il a pris, il y a quatre ans, aux Nations Unies, lorsqu'il a déclaré que le gouvernement canadien avait affirmé aux Canadiens qu'en l'absence de changements fondamentaux en Afrique du Sud, il était disposé à invoquer des sanctions totales contre ce pays et son régime répressif.

Nous pouvons toujours espérer que le gouvernement actuel de l'Afrique du Sud reconsidère sa politique d'apartheid, mais nous savons que ce sont des sanctions accrues, et non l'espoir, qui permettront de parvenir aux changements nécessaires.

• (1410)

Si le premier ministre souhaite qu'on le prenne au sérieux sur la scène nationale et internationale lorsqu'il déclare qu'il adoptera la politique anti-apartheid nécessaire, il faut alors accroître les sanctions contre l'Afrique du Sud dès aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, les députés de l'opposition dénoncent le projet de taxe sur les produits et services et affirment que tous les Canadiens sont contre la TPS.

Je mène actuellement une consultation sur la TPS dans ma circonscription de Montmorency—Orléans, et les commentaires que je reçois m'indiquent que, lorsqu'ils sont bien informés sur le déficit, les gens de ma circonscription appuient en grande majorité le principe de la TPS.

Par exemple, un homme d'affaires de Sainte-Famille sur l'Île d'Orléans, M. Georges-Henri Blouin, m'écrit: «La TPS ne me plaît pas, mais nous n'avons pas le choix, il faut que le déficit baisse. La dette ne date pas d'hier. Plusieurs gouvernements ont passé, et la dette est toujours en hausse. Il faut que cela arrête, et j'espère que vous tiendrez.»

M. Blouin ajoute: «Pour Via Rail, c'est la même chose. Les gens veulent le train, mais ils ne le prennent pas. Il y a déjà trop longtemps que ça dure. Sincères félicitations.»

Monsieur le Président, les Canadiens apprécient les actions énergiques de notre gouvernement pour assurer leur avenir et l'avenir de leurs enfants.

* * *

[*Traduction*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, dans son rapport du 27 octobre dernier, le Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord a recommandé au ministre des Finances de pratiquer des coupes massives dans un programme qui, jusqu'ici, visait à répondre aux besoins économiques des Canadiens qui habitent les locali-

tés isolées et du Nord. Ces coupes priveront de nombreuses collectivités du nord de la Colombie-Britannique de leurs avantages fiscaux et les décourageront à l'avenir de faire des investissements.

Au nom du député de Skeena et, je suppose, du député de Prince George—Peace River, j'exhorte le ministre des Finances à rejeter sur-le-champ ces recommandations qui ne répondent pas aux besoins des habitants du Nord. Je lui demande de s'engager sincèrement à réformer le programme des avantages fiscaux réservés aux habitants du Nord afin que celui-ci tienne compte de façon juste et équitable des réalités économiques de ces collectivités septentrionales.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le 17 octobre, le groupe binational chargé de régler les différends a fait connaître ses conclusions concernant la question du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique. Le Canada n'est pas obligé d'accepter la décision.

Qu'il s'incline ou pas, le Canada est enfermé dans un dilemme. Quoi qu'il décide, il déplaira soit aux pêcheurs, soit aux propriétaires d'usines. Une chose reste incertaine. Quelles seront les répercussions de la décision du groupe binational sur les pêches de l'Atlantique, étant donné que les Américains sont manifestement désireux d'appliquer les principes de la décision aux pêches de l'Atlantique.

Les conditionneurs de poissons et de fruits de mer de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve craignent pour les emplois à terre si la décision se répercute à l'Est et que les ventes en mer se multiplient. D'autre part, les pêcheurs pourraient fort bien profiter à court terme d'une hausse de prix.

Si le Canada refuse, on usera probablement de représailles immédiates contre les pêcheurs de la côte est, notamment les pêcheurs de homard de la Nouvelle-Écosse.

J'exhorte le gouvernement à bien réfléchir avant de prendre une décision. La meilleure solution pour tous les intéressés est peut-être de rejeter la décision et de chercher à négocier un autre accord avec les États-Unis. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra consulter toutes les parties et tous les secteurs touchés avant de prendre ou d'annoncer une décision.

Article 31 du Règlement

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE DE SARNIA

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui aux termes des dispositions de l'article 31 du Règlement pour attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la société Polysar Limited de Sarnia, en Ontario, a été créée par le gouvernement du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est devenue une société pétrochimique de classe internationale qui a des activités dans tous les coins du globe.

Elle a offert, pendant de nombreuses années, dans la région de Sarnia—Lambton, des possibilités d'emplois à tous les niveaux de production et de gestion. Cette société a mis au point de nouvelles techniques dans ses laboratoires de recherche et de développement hautement spécialisés.

Je communique à la Chambre aujourd'hui ma vive inquiétude concernant des rumeurs de licenciements imminents à l'usine de Sarnia de Polysar qu'envisagerait Nova Corporation, qui a acquis des intérêts majoritaires dans cette société en 1988. Cette usine de Sarnia a des activités dans le monde entier, a été toujours été rentable au cours des années et, dans plusieurs cas, a utilisé des techniques mises au point et présentées par Polysar.

Des signes précurseurs montrent que les activités de recherche sont réduites. Les conséquences sont graves pour le Canada en ce qui concerne notre compétitivité à l'échelle internationale et la perte de débouchés pour les diplômés de nos collèges et de nos universités.

Je demande au gouvernement de faire une enquête pour rendre compte à la Chambre des conséquences de ces réductions dans l'industrie pétrochimique et des moyens de recherche de cette industrie pétrochimique importante et la seule qui soit entièrement canadienne.

Le gouvernement a une responsabilité à assumer en la matière parce que c'est à cause de sa politique de privatisation que Polysar a été rachetée par une autre société dont les priorités peuvent ne pas être la recherche et le développement à l'échelle mondiale. Cette société a toujours été rentable et ce sera un coup dur pour le Canada, et en particulier pour la région de Sarnia—Lambton, si on opère ces réductions.

* * *

LES LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ELK ISLAND

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de l'Habitation a prouvé qu'il avait à coeur le bien-être de la population de ma circonscription d'Elk Island en appuyant le financement de logements pour personnes âgées. Par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le gouvernement fédéral accordera, pendant les cinquante

prochaines années, une subvention de 243 515 dollars par année aux personnes âgées d'Elk Island vivant à la résidence Lakeside Legion Manor située à Sherwood Park, en Alberta. Cette aide financière couvrira une partie des frais d'exploitation pendant toute la période d'amortissement de l'hypothèque.

Nos citoyens âgés sont importants, et la subvention que leur consent le ministre de l'Habitation prouve hors de tout doute que le gouvernement du Canada veille aux intérêts des aînés. Unissons nos efforts pour appuyer la construction de logements pour nos concitoyens qui ont bâti notre pays. Unissons nos efforts pour garantir à nos citoyens âgés des jours heureux. Unissons nos efforts pour faire du Canada un pays où il fait bon vivre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNATEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir, l'opposition s'interroge sur la façon dont il administre les affaires publiques. Qu'il s'agisse de privatisation, de l'adjudication de contrats de la défense ou d'air Canada, de la construction d'édifices publics, de la location de bureaux dans des immeubles du secteur privé, de l'obtention de fonds pour les programmes du gouvernement ou de prêts de sources gouvernementales, ou de la légitimité de telles transactions, deux facteurs restent constants: les amis du premier ministre empochent beaucoup d'argent—l'argent du contribuable, d'habitude—et les contrats sont adjugés sans aucun respect—en fait, avec beaucoup de mépris—pour le contribuable.

J'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, on a affirmé que la firme du sénateur Cogger reçoit de l'argent de la Banque fédérale de développement. Aujourd'hui, nous apprenons qu'il a touché 2 500$ pour avoir obtenu une subvention de 340 000$ du ministère de l'Énergie.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dirait-il comment il se fait que, une fois établi le fait que le ministère n'avait plus d'argent pour le projet Enerdemo et que la personne qui avait demandé des fonds en avait été informée, Hydromega a obtenu la plus forte subvention jamais accordée en vertu du programme, dix fois plus élevée que la moyenne? Quels efforts le sénateur Cogger a-t-il déployés pour trouver cet argent, efforts qui ont incité Hydromega à lui donner 2 500$?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai entendu les premières allégations à la télévision ce matin. J'ai alors demandé au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de me fournir tous les renseignements concernant la demande d'Hydromega ainsi que la chronologie des événements entourant cette affaire. Sur la foi des critères du projet, Hydromega a eu le feu vert en 1987, sous réserve de la disponibilité de fonds. Les fonds ont été approuvés le 26 janvier 1988.

Quant aux allégations que le député a faites à la fin de sa question, le ministère n'est au courant d'aucune instance verbale ou écrite de la part du sénateur Cogger.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il est officiel qu'il a reçu 2 500$ pour le travail qu'il a fait relativement à cette affaire.

Je veux poser une question au vice-premier ministre au sujet de la réponse que nous a donnée hier le ministre responsable de la Banque fédérale de développement. Celui-ci a dit ne voir aucun problème concernant le règlement des factures envoyées par le sénateur Cogger. Pourtant, le paragraphe 14(1) de la Loi sur le Parlement du Canada est très clair à ce sujet:

> Il est interdit à tout sénateur d'être volontairement—directement ou indirectement—partie à un contrat mettant en jeu des fonds publics fédéraux, ou d'y être mêlé d'aucune autre façon.

Le problème n'est pas de savoir si le sénateur Cogger a envoyé les factures pour qu'elles soient réglées ou si les paiements faits par la société ont été envoyés par la poste au sénateur Cogger.

• (1420)

Je veux demander au vice-premier ministre d'exiger, au nom du premier ministre, que le ministre responsable de la banque revoie les dispositions que la banque a mises en place pour faire respecter la loi, qu'il confirme leur efficacité et, surtout, qu'il récupère l'argent des contribuables qui a été versé à l'étude d'avocats du sénateur.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, dès que nous avons reçu hier les informations concernant cette affaire, il est bien évident que nous avons fait une vérification auprès de la Banque fédérale de développement. Nous avons obtenu l'assurance que la banque avait elle-même dans chaque cas pris la décision d'avoir recours aux

services de l'étude Lapointe Rosenstein. Et, dans chaque cas, cette étude d'avocats a assuré des services juridiques prévus au contrat. Dans chaque cas, les contrôleurs de la société ont examiné les factures d'honoraires à régler à l'étude Lapointe Rosenstein. Toutes les factures et tous les paiements ont été vérifiés. Il n'y a aucune trace de faute qu'aurait pu commettre la Banque fédérale de développement.

Mme Copps: Et le sénateur lui?

M. Kaplan: Monsieur le Président, personne ne conteste que le travail a été accompli par l'étude d'avocats. J'ai écouté la déclaration que le sénateur a faite à l'autre endroit hier. Essentiellement, il a confirmé les accusations que nous avons portées à la Chambre. Le sénateur n'a pas nié qu'il avait effectué une partie du travail, ni qu'il avait pu toucher une partie du paiement que la société d'État a versé à l'étude d'avocats, en contravention de l'article de la loi que je viens de citer.

Je voudrais donc savoir si le vice-premier ministre est au moins disposé à suivre le conseil de son collègue, le député de Mégantic, et s'il pense que le sénateur doit démissionner du caucus.

M. Andre: Monsieur le Président, c'est à l'autre endroit que les allégations du député doivent être examinées, et je crois savoir qu'elles le sont. Rien de ce que dit le député ne concerne l'administration du gouvernement du Canada.

Mme Copps: Allons donc!

M. Andre: Pour ce qui est de l'administration de la Banque fédérale de développement. . .

Mme Copps: A-t-il enfreint la loi?

M. Andre: La députée de Hamilton-Est interrompt encore une fois de son siège.

Mme Copps: Erreur sur la personne.

Mme Clancy: Elle n'est pas la seule.

M. Andre: Mes collègues et moi sommes tout disposés à répondre sur l'administration du gouvernement du Canada en ce qui concerne la Banque fédérale de développement. L'information que la Banque m'a remise ne me laisse aucun doute: sa conduite est irréprochable, elle a simplement payé des services juridiques qu'elle obtient de cette étude depuis des décennies.

Toute accusation que le député voudrait porter contre le sénateur doit être faite à l'autre endroit par lui-même ou par ses collègues sénateurs. Cet aspect ne relève pas de l'administration du gouvernement du Canada.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Je tiens d'abord à lui dire que la réponse que nous venons d'entendre est totalement insatisfaisante et que les Canadiens s'attendent à obtenir de vraies réponses du gouvernement, ici à la Chambre. Au sujet du ministère de l'Énergie, est-ce que le vice-premier ministre, qui est responsable de l'application des règles sur les conflits d'intérêts, peut dire à la Chambre de quelle manière la société Hydromega GP Incorporated a obtenu du gouvernement fédéral une subvention de 340 000$, soit dix fois plus que ce qu'on accorde ordinairement? Le sénateur Cogger était-il intervenu en sa faveur? Ou bien n'est-ce qu'une coïcidence que le bon conservateur se soit trouvé au bon moment là où il fallait pour encaisser les gros sous?

M. Epp: Monsieur le Président, pour répondre à la question du député et compte tenu de la question que vient de poser son collègue, je veux lui dire que, d'après les renseignements que j'ai obtenus, nous n'avons connaissance d'aucun versement effectué par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à d'autre société qu'Hydromega, qui avait présenté sa première demande de subvention le 10 juillet 1985.

Comme je l'ai dit à la Chambre plus tôt, j'ai demandé un rapport chronologique contenant absolument tous les éléments d'information disponibles. Les renseignements qu'on m'a remis sont exactement ceux que j'ai donnés à la Chambre: les demandes ont été présentées et approuvées avant janvier 1988 et le financement a été approuvé en janvier 1988.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais dire, avec respect, que le ministre n'a pas répondu aux questions posées.

[*Français*]

J'aimerais maintenant poser au vice-premier ministre la question suivante, lui qui est ministre responsable de l'administration de la Loi sur les conflits d'intérêts. En 1974, Me Jean-Claude Boutin, avocat et député à l'Assemblée nationale du Québec, avait dû démissionner de

son siège parce que son étude d'avocats avait reçu des honoraires de la Couronne pendant qu'il était député. Compte tenu de ce précédent, quelle mesure le vice-premier ministre entend-il prendre pour régler cette nouvelle crise de confiance à l'intérieur de son gouvernement? Quelle mesure précise? Est-ce qu'on va avoir une réponse?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, jusqu'ici, je n'ai entendu aucune question de l'opposition qui mette en cause l'administration du gouvernement du Canada. Les députés de l'opposition posent continuellement des questions concernant un membre de l'autre endroit. Je crois que la meilleure place pour poser de telles questions, c'est l'autre endroit.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je dis au ministre qui vient de répondre que le Sénat fait partie du Parlement du Canada, et il nous incombe dans ce cas-ci de nous assurer que justice soit faite.

J'ai écouté attentivement ce que le ministre vient de dire, et j'ai remarqué qu'il pesait soigneusement ses paroles en consultant ses notes. Le sénateur en question aurait dit: «J'aime croire que j'ai été utile à Hydromega.» Il dit avoir été utile, présumément pas en lavant des voitures pour l'entreprise ou en faisant quelque chose de ce genre. La personne intéressée a dit au sujet du sénateur: «On lui a demandé un service et il en a demandé un en retour.» Le ministre sait que cette affaire est extrêmement grave. Aux États-Unis, si elle était prouvée, elle constituerait un délit pénal.

M. le Président: Juste un instant, on peut émettre des hypothèses sur des cas de ce genre dans d'autres pays, mais si on laisse entendre que cet acte constitue forcément un délit pénal au Canada, ce sous-entendu. . .

M. Broadbent: Non, non.

M. le Président: Juste un instant.

Les députés conviendront que la présidence s'efforce de permettre des demandes de renseignements appropriées, mais elle ne veut pas s'embarrasser d'allégations au sujet de la loi qui est en vigueur dans d'autres pays. Le député peut poursuivre sa question.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie a cité des fonctionnaires qui ont dit ne pas avoir été abordés par M. Cogger. M. Cogger a dit publiquement qu'il participait d'une façon ou d'une autre à cette affaire, et la personne faisant partie de l'entreprise en question dit la même chose au sujet de M. Cogger. Le ministre de l'Énergie a-t-il directement posé la question au sénateur Cogger et, dans l'affirmative, qu'a répondu celui-ci?

M. Epp: Monsieur le Président, je répète au chef du NPD que j'ai reçu des renseignements au sujet des travaux qui ont été faits ce matin. Je crois avoir été très clair lorsque j'ai répondu à la première question. J'ai dit que, lorsque j'ai entendu les allégations à la télévision ce matin, j'ai demandé à recevoir tous les renseignements voulus. Ceux que j'ai reçus sont ceux que j'ai fournis à la Chambre. Je n'ai pas demandé directement ou non au sénateur Cogger de vérifier les allégations.

M. Broadbent: Monsieur le Président, franchement, cela est totalement irresponsable. Le sénateur en question fait partie du même groupe parlementaire que le ministre. Si ce dernier tenait vraiment à l'intégrité du gouvernement, il aurait posé cette question directement au sénateur pendant la période des questions orales d'aujourd'hui.

• (1430)

Le solliciteur général pourrait-il dire à la Chambre si une enquête a été instituée sur cette très grave affaire d'intérêt public?

M. Epp: Monsieur le Président, le chef du NPD dit que les accusations portées contre le sénateur sont très graves. Je ne les prends pas à la légère. Je ne vois pas l'intérêt pour le député de porter des accusations non fondées.

Il a dit qu'il était irresponsable de ma part de ne pas avoir posé la question directement au sénateur. Je tiens à souligner toutefois que le sénateur a démenti aujourd'hui l'information suivant laquelle il aurait touché de l'argent du ministère ou qu'il aurait fait des démarches auprès de celui-ci.

M. Broadbent: Monsieur le Président, que le ministre sache que nous espérons tous sincèrement que le sénateur dit la vérité. Cependant, le ministre sait fort bien que les journaux soutiennent le contraire. Il y a eu un chèque de 2 500$. Je pose ma question cette fois non pas au

ministre de l'Énergie, mais au solliciteur général de qui relève cette affaire.

Comme la population doit avoir pleinement confiance dans le gouvernement en matière de gestion des deniers publics, le solliciteur général pourrait-il dire à la Chambre si ses collaborateurs ont institué une enquête sur cette question et s'ils ont interrogé le sénateur ainsi que toutes les autres personnes concernées?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mes collègues ont déjà répondu, il y a quelques minutes, à ces questions. . .

Des voix: Non! non!

M. Blais: Cette question est à l'autre endroit au moment où on se parle et doit y être traitée de l'intérieur. Ce n'est pas la première fois que des choses comme celle-là arrivent. . .

Des voix: Cela est vrai!

M. Blais: A ma connaissance, ce n'est pas la seule personne non plus à qui ces choses-là arrivent.

Des voix: Oh! Oh!

M. Blais: Cette question doit être traitée dans son forum particulier, à l'autre Chambre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général. Je veux attirer son attention sur l'article 16 de la Loi sur le Parlement du Canada.

Aux termes de l'alinéa 16(1)*b*) de cette loi, il est interdit à tout sénateur de recevoir, ou de convenir de recevoir, directement ou indirectement, une rémunération pour services rendus ou à rendre à qui que ce soit, ou par l'intermédiaire d'un tiers, pour influencer ou tenter d'influencer un membre de l'une ou l'autre chambre.

Selon un article paru aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal, le sénateur Cogger aurait admis avoir organisé, pour des représentants d'Hydromega, un déjeuner avec deux députés conservateurs. Il a ensuite envoyé une note de frais pour services professionnels à Hydromega et a reçu 2 500$ en retour.

Le solliciteur général fait-il enquête pour déterminer si cela pourrait constituer une infraction à l'article 16 de la loi? Que fait-il, en général pour voir à ce que cet article de la Loi sur le Parlement du Canada soit respecté?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai répondu il y a deux minutes à la question.

M. Robichaud: Non, tu n'as pas répondu!

Des voix: C'est faux!

M. Blais: J'ai mentionné que cette question-là a été soulevée hier à l'autre Chambre et je crois que nous devons la laisser voir si la question a été traitée proprement, monsieur le Président.

Je n'ai pas l'intention pour le moment d'engager quoi que ce soit, ici, sur ce sujet.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le solliciteur général doit lire l'article 16 de la *Loi sur le Parlement du Canada* qui parle d'infraction et de peine, si un sénateur fait des choses «pour influencer ou tenter d'influencer un membre de l'une ou l'autre Chambre.»

Et je demande au solliciteur général ou au ministre de la Justice ce qu'ils font afin de faire respecter cet article de la *Loi sur le Parlement du Canada*? Ce n'est pas une responsabilité du Sénat, mais seulement des ministres qui s'occupent de l'administration de la justice.

Pourquoi ces ministres ne répondent-ils pas et ne prennent-ils pas leurs responsabilités?

[*Traduction*]

Pourquoi ces deux ministres n'acceptent-ils pas leurs responsabilités en vertu de cette loi du Canada?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, justement, s'il y a quelqu'un qui veut «prendre ses responsabilités», il revient bien à ceux qui portent des accusations à les porter à l'endroit où il faut les porter. Si vous avez des accusations précises à porter, ou s'il y a des gens qui vous représentent à l'autre Chambre, c'est à eux à faire ce travail-là.

Ce sont des allégations et si vous avez des accusations à porter, vous devez les porter dans le forum adéquat pour ce faire, et la Chambre des communes n'est pas ce forum.

Questions orales

LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. La situation dans l'industrie des pêches, au Nouveau-Brunswick, et tout particulièrement dans la péninsule acadienne se détériore rapidement.

Déjà plusieurs industries ont fermé leurs portes et plusieurs centaines de travailleurs et travailleuses sont mis à pied. Si le printemps prochain la pêche au crabe n'a pas lieu, 7 000 à 8 000 emplois de plus seront en jeu.

Ma question est tout simplement celle-ci: Quelle attention particulière le ministre portera-t-il à ce problème de la pêche au crabe dans le golfe?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de rencontrer, la semaine dernière à Saint John, le ministre des Pêches du Nouveau-Brunswick pour discuter, entre autres, de cette question, et j'ai rencontré également des représentants des pêcheurs qui se préoccupent de la pêche au crabe et d'autres pêches connexes dans le sud du golfe.

Quant à l'avenir de la pêche au crabe des neiges, je dois dire au député que nous évaluons avec soin l'état de cet important stock de crabe qui est depuis plusieurs années une abondante ressource pour l'industrie de la pêche dans le sud du golfe. Nous n'avons pas encore de rapport scientifique pour savoir dans quelle mesure nous allons pouvoir contingenter la pêche au crabe en 1990. Dès que nous disposerons de ces données, le député en sera informé.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'a absolument rien fait dans ce dossier. Le gouvernement provincial a déjà passé à l'action. Il parle d'un programme intensif de diversification pour l'industrie et pour les travailleurs du crabe.

Est-ce que le gouvernement fédéral, est-ce que le ministre est prêt à participer à un tel plan de diversification tout de suite, afin qu'il soit en place avant que la pêche au crabe débute, le printemps prochain? Est-il prêt à s'embarquer tout de suite?

[*Traduction*]

M. Siddon: Le député s'en rappellera sans doute, monsieur le Président, ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé plus tôt cette année un programme fédéral-provincial spécial destiné à venir en aide aux travailleurs des usines de transformation du poisson et à les recycler.

En ce qui concerne l'année 1990, le député sait qu'il existe un processus de consultation avec l'industrie fondé sur des avis scientifiques. Nous allons établir des quotas et déterminer quelles formes additionnelles d'aide pourraient être requises dans les mois à venir.

* * *

LE SÉNATEUR

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais continuer avec le solliciteur général. Il a eu deux occasions de répondre et je vais lui en fournir une troisième. Comme il a évité de répondre aux questions les deux premières fois, pourrait-il nous dire cette fois s'il a ordonné la tenue d'une enquête sur les accusations qu'on entend depuis deux jours au sujet du sénateur Cogger?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je peux le répéter deux fois, trois fois, cinq fois s'il le faut: Il s'agit d'allégations. Il y a un forum de prévu pour cela, et c'est l'autre Chambre. C'est là que l'on doit porter des accusations, s'il y a accusations et s'il y a matière à les étudier. Je ne crois pas que cela soit du ressort de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Brewin: Monsieur le Président, le solliciteur général est chargé de la GRC et de l'administration de la justice. Pourrait-il nous assurer qu'il cessera de négliger ses responsabilités et qu'il fera immédiatement enquêter sur cette affaire?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, mes collègues ont répondu à plusieurs reprises depuis le début de la période des Questions orales. C'est simple, ce sont des allégations qui se rapportent à une personne qui est à l'autre Chambre. Une réponse a été donnée à l'autre Chambre, hier, et je crois qu'il revient aux gens qui sont là de traiter de ces questions.

La Chambre des communes n'est pas le forum pour le faire.

* * *

• (1440)

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture) et elle concerne les producteurs de lait de ma circonscription, ceux du Québec et du Canada qui sont inquiets au sujet des négociations du GATT, suite à la décision qui a été rendue récemment concernant le yaourt et la crème glacée, qui va à l'encontre de leurs intérêts et pourrait mettre en danger nos offices de commercialisation. Est-ce que le ministre peut assurer l'industrie laitière qu'elle sera bien représentée et que nos négociateurs seront bien informés pour défendre les intérêts de nos producteurs laitiers lors de la prochaine réunion du GATT la semaine prochaine, soit le 7 novembre?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, cette question est très pertinente de la part de mon collègue et, effectivement, les négociations qui se jouent actuellement au GATT sont très importantes pour les offices canadiens de commercialisation. A cet effet, nous sommes heureux de savoir que le président des producteurs de lait québécois siège dans le comité de stratégie avec les Canadiens, afin d'assurer que les intérêts du Canada, les intérêts des producteurs et de l'industrie laitière en général seront bien représentés. Nous croyons que l'industrie laitière est vitale pour le Canada, et le gouvernement canadien fera tout son possible pour protéger les intérêts des producteurs agricoles canadiens, comme nous l'avons fait dans le passé.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Imre Pozsgay, ministre d'État de la République de Hongrie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Zigmas Vaisvila, député du Congrès des députés du peuple en URSS et député du Soviet suprême de la République de Lituanie.

Des voix: Bravo!

LE SÉNATEUR

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais revenir à l'affaire Cogger.

Je voudrais dire que le solliciteur général du Canada a prétendu que cette affaire avait été discutée hier dans l'autre Chambre. Les révélations concernant Hydromega n'ayant été annoncées que ce matin, il aurait été très difficile de les discuter hier.

Le solliciteur général du Canada a-t-il l'intention de faire son travail conformément à l'article 16 de la Loi sur le Parlement du Canada? J'espère qu'il répondra à cette question.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit. Cette question concerne l'autre endroit et c'est là qu'elle devrait être réglée.

Mme Clancy: Monsieur le Président, la vie est dure pour les avocats à la Chambre, mais j'essaierai cette fois le ministre de la Justice.

L'article 4 de la Loi concernant le ministère de la Justice dispose que: «Le ministre est le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le jurisconsulte du conseil privé de Sa Majesté pour le Canada et il veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques.»

Alors, le ministre de la Justice fera-t-il son travail?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue a dit clairement que cette affaire relevait du Sénat. C'est là que le travail doit se faire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de Broadview—Greenwood.

M. Milliken: Cet homme devrait être en prison.

Des voix: Oh, oh!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président. . .

M. le Président: Cette allégation a été distinctement entendue par tous les députés et tous ceux qui nous regardent. Le problème, c'est que l'intention était certainement qu'on l'entende, et ce n'est pas acceptable. Même s'il doit y avoir une enquête et si des réponses

doivent être fournies, cette allégation est terriblement puérile et en même temps inacceptable.

Je voudrais demander aux députés de ne pas faire des observations de ce genre. La présidence fait son possible pour que l'on puisse poser des questions convenables. Je trace une ligne au-delà de laquelle il ne convient pas d'aller par souci de justice. Je demande aux députés leur collaboration.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais revenir à l'affaire Cogger.

Le député qui posait la question peut continuer.

M. Milliken: Monsieur le Président, si j'ai dit une chose au microphone qui n'aurait pas dû être dite, je m'en excuse et je la retire. Je pourrais en parler avec Votre Honneur plus tard et résoudre le problème alors.

M. le Président: Je n'ai nommé personne. Le député se lève pour s'excuser, j'en suis heureux. Revenons aux questions. Le député a la parole.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous avons toujours pensé que nous étions une nation multiculturelle. Nous avons toujours estimé que le multiculturalisme signifiait qu'aucune culture n'est supérieure ou inférieure à une autre.

Hier, au Comité sur le multiculturalisme, le ministre a refusé de donner une définition d'une société multiculturelle. En l'absence du ministre responsable du multiculturalisme et du premier ministre, ma question au vice-premier ministre est celle-ci: Comment le gouvernement voit-il une société multiculturelle et une société distincte?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député demande une opinion, je pense que sa question est irrecevable.

M. Mills: Monsieur le Président, c'est cela le problème du gouvernement, il ne semble pas vouloir définir les choses, il refuse de définir quoi que ce soit.

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question et on verra quelle sera la réponse.

M. Mills: Monsieur le Président, dans son propre communiqué de presse d'hier soir, le ministre déclare ceci:

> . . .le ministère des Communications se débat avec la question de savoir comment mettre en oeuvre le multiculturalisme.

Si le ministère des Communications se débat avec la question, que font alors les autres ministères? Qui est responsable du multiculturalisme au sein du gouvernement?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je sais que le parti dont le député est membre se débat avec la question du multiculturalisme. Nos vis-à-vis ne savent pas trop quelle est leur position sur cette question. Je vais vous préciser celle du parti conservateur. Nous sommes tout à fait en faveur de la mosaïque multiculturelle qui constitue une caractéristique importante du Canada. Elle fait partie de notre force et de notre patrimoine et nous continuerons de la défendre.

Des voix: Bravo!

* * *

LE SÉNATEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. J'ai en main une lettre de la Banque fédérale de développement adressée à l'honorable Michel Cogger:

[*Français*]

> Monsieur,
>
> Veuillez trouver ci-joint un chèque au montant de 27 000$ représentant votre compte pour services professionnels rendus concernant votre dossier 17615.
>
> Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.»

[*Traduction*]

Monsieur le Président, elle est signée par S.M.A. Desjardins. C'est là une lettre qui a été envoyée par la Banque fédérale de développement au sénateur Cogger. Sauf erreur, manifestement, la Banque viole également la loi, car elle a conclu un contrat illégal.

Je voudrais demander au solliciteur général s'il est disposé maintenant à faire enquête sur le rôle de la Banque pour ce qui est des paiements au sénateur Cogger.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député prétend que la Banque fédérale de développement a

tout à fait irrecevable et si le député n'avait pas distrait votre attention. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lapierre: Êtes-vous le Président maintenant?

M. Andre: Monsieur le Président, le député de Nickel Belt a accusé la Banque fédérale de développement d'avoir participé à une activité illégale. Selon moi, cette affirmation est irrecevable et devrait être retirée.

Quoi qu'il en soit, je tiens à signaler au député que le chèque de 27 000$ versé en paiement de la facture en question a été fait au nom de l'étude d'avocats Lapointe Rosenstein qui a offert les services juridiques visés en l'occurrence.

• (1450)

Si le député voulait bien répéter cette accusation d'activité illégale à l'extérieur peut-être, où il ne bénéficie pas de l'immunité, nous pourrions alors nous occuper de lui.

Des voix: A l'extérieur de la Chambre.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, si j'ai dit que la Banque fédérale de développement avait participé à la perpétration d'un acte illégal, je retire mes paroles car j'aurais dû dire «qu'elle a peut-être participé» à la perpétration d'un tel acte. Je fais donc amende honorable sans hésiter.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: J'aimerais que certaines personnes à la Chambre aient autant à coeur de prendre leurs responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député voudra sans doute poser sa question maintenant.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je vais m'adresser au ministre des Consommateurs et des Sociétés puisqu'il semble vouloir répondre.

Voici ce que je veux lui demander. Quand le contrôleur de la banque a remis en question le paiement de cette facture, on a refusé de lui en donner les raisons. On lui a dit de «payer».

Le ministre pourrait-il me dire pourquoi on ne lui a pas expliqué les raisons de ce paiement? En comptabilité, la pratique ne veut-elle pas, d'habitude, que les honoraires des études d'avocats soient soumis à une sorte de processus d'arbitrage pour en évaluer le bien-fondé? Je voudrais que le ministre me dise pourquoi on a refusé de communiquer au contrôleur de la BFD les raisons de ce paiement sur l'ordre du président de cette banque? Ou serait-ce une nouvelle façon de se serrer les coudes comme dirait le premier ministre?

M. Andre: Monsieur le Président, cela fait bien des années que la BFD fait appel aux services du cabinet d'avocats Lapointe Rosenstein. Elle le faisait avant 1984. Et elle a continué depuis. La BFD fera certes encore appel aux services de ce cabinet à l'avenir.

Il va de soi que cette banque acquitte les factures pour les services qu'elle a commandés. J'ai demandé à la BFD si elle avait bel et bien passé un contrat pour l'exécution des services en question, si elle avait retenu les services de ce cabinet d'avocats, et elle m'a répondu par l'affirmative. Les services commandés ont-ils été exécutés? La réponse est oui. Y a-t-il eu des irrégularités? La réponse a été négative. Voilà ce que la BFD m'a répondu.

Si le député avait le courage de porter des accusations en bonne et due forme quitte à en subir les conséquences, il montrerait bien plus de caractère qu'il ne le fait actuellement.

* * *

SKYLINK AIRWAYS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Récemment, Transports Canada a révoqué la licence de Skylink Airways pour des raisons de sécurité. J'ai cru comprendre, selon certains renseignements obtenus, qu'il se pourrait que cette société aérienne accepte à nouveau les réservations. Certains clients éventuels de Colombie-Britannique s'inquiètent de la situation.

Le ministre pourrait-il préciser à la Chambre aujourd'hui quel est au juste le statut de Skylink Airways?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la licence de Skylink Airways a été révoquée il y a quelques semaines pour des raisons de sécurité. J'ignore si la société accepte des réservations, mais je sais une chose, c'est que sa licence ne lui sera pas rendue.

* * *

LE SÉNATEUR

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés et a trait à l'affaire Cogger.

J'ai entre les mains une lettre signée par M. S.M.A. Desjardins de la Banque fédérale de développement. Je cite cette lettre textuellement, dans sa version originale française. Elle est adressée à:

[*Français*]

L'honorable Michel Cogger, c.r.
Lapointe, Rosenstein
Montréal

Veuillez trouver ci-joint un chèque au montant de 27 000$, représentant votre compte pour services professionnels rendus concernant votre dossier.

[*Traduction*]

Voici ma question. S'il s'agit là seulement d'un compte normal pour des services professionnels rendus par Lapointe Rosenstein, le ministre peut-il dire pourquoi la lettre d'accompagnement du chèque était adressée à Michel Cogger et pourquoi il y est écrit «votre compte» et «votre dossier»? Le ministre peut-il nous donner les explications quoi qu'il soit impossible d'expliquer l'impossible.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les documents rendus publics par la BFD en vertu de la Loi sur l'accès à l'information consistent, comme l'a dit le sénateur, en une lettre du sénateur Cogger à la BFD, contenant une facture de Lapointe Rosenstein pour des services rendus. La BFD, dans sa réponse, dit: «Veuillez trouver ci-joint un chèque au montant de 27 000$ représentant votre compte.» Si le député a cette lettre entre les mains, il a aussi une photocopie d'un chèque de 27 000$ établi à l'ordre de Lapointe Rosenstein.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au député. Peut-il nous dire si le sénateur Cogger a jamais touché la totalité ou une partie de cet argent? S'il l'ignore, ne croit-il pas qu'il devrait s'en enquérir pour nous étant donné qu'à titre de ministre chargé de la Banque fédérale de développement, il a le devoir de s'assurer que l'organisme respecte l'article 14 de la Loi sur le Parlement du Canada qui interdit à tout sénateur d'être volontairement—directement ou indirectement—partie à un contrat mettant en jeu des fonds publics fédéraux, ou d'y être mêlé d'aucune autre façon.

Qu'on nous réponde franchement pour une fois.

M. Andre: Monsieur le Président, c'est exactement là une question qui relève nettement de la compétence de l'autre endroit.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Si le député est un juriste, je lui conseille de relire cet article et de trouver où il est dit que la Banque fédérale de développement doit veiller à ce que tout chèque qu'elle émet en réponse à un état de compte ne finisse pas par tomber entre les mains d'un sénateur ou d'un député. Je lui demande de me signaler à qui incombe légalement cette responsabilité. Il sait que c'est absurde.

* * *

LA SANTÉ

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, au ministre suppléant ou au secrétaire parlementaire.

À une conférence de presse ce matin, le CTC a annoncé que le 16 novembre prochain, une réunion d'urgence aurait lieu avec le conseil d'administration du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, pour discuter des moyens de restaurer cette grande organisation.

Ma question est la suivante: le gouvernement va-t-il non seulement écouter les propositions qui seront faites mais les prendre au sérieux?

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, nous sommes constamment en communication avec le CCHST. Cet organisme très important compte présenter un nouveau plan concernant son avenir et les moyens d'en assurer une bonne gestion. Le groupe de travail, les membres du conseil d'administration et le président travaillent de concert en vue de présenter ce plan d'ici le 31 janvier prochain.

M. Proud: Monsieur le Président, si l'on s'aperçoit qu'il faut plus de temps pour trouver des moyens de préserver le rôle de chef de file mondial du centre, le gouvernement va-t-il accepter de continuer à le financer intégralement pendant au moins deux ans comme on l'a déjà demandé?

M. James: Monsieur le Président, le président du CCHST a demandé un délai. En réponse, le ministre a demandé qu'un rapport lui soit présenté d'ici le 31 janvier 1990. Le centre recevra 5,1 millions en 1990. Comme il aura entièrement récupéré ses coûts l'année suivante, le gouvernement cessera alors sa contribution financière directe.

* * *

• (1500)

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre a admis hier que l'aéroport Pearson n'est pas en mesure de répondre aux besoins actuels. Plus de 13 compagnies aériennes incluant Intair de Saint-Hubert se seraient fait refuser les créneaux supplémentaires dont elles ont besoin.

Est-ce que le ministre va maintenant reconnaître que sa décision de couper dans VIA Rail n'a fait qu'envenimer la situation?

Monsieur le Président, l'incompétence de son ministère dans le domaine de la planification est évidente.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député de Timmins-Chapleau avait écouté attentivement ce que je dis à la Chambre depuis trois semaines, il aurait appris que le transfert des voyageurs de VIA Rail au transport aérien, n'exige pas de vols supplémentaires, car il y en a déjà suffisamment. Alors, je ne vois pas comment cela peut déranger l'aéroport de Toronto.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais seulement apporter une précision à la réponse que j'ai donnée à propos de la société Skylink de Vancouver. En ce qui me concerne, la licence ne lui sera pas rendue avant que la société ait fait appel devant le Tribunal de l'aviation civile. Si celui-ci revient sur la décision déjà prise, nous reconsidérerons alors notre décision.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS EN CONSEIL

DÉPÔT DE NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer dans les deux langues officielles plusieurs nominations par décret qui ont été faites par le gouvernement, conformément aux dispositions de l'alinéa 1(10)(1) du Règlement; ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents concernés, dont une liste est jointe.

Affaires courantes

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI S-5 – RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport du comité législatif sur le projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, sans proposition d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, hier à la Chambre, j'ai fait une déclaration en vertu de l'article 31 et dans le hansard, à la page 5351, j'aurais dû me servir du verbe au passé au lieu du futur dans le verbe, j'aurais dû dire:

. . .ont déclenché. . .

au lieu de. . .

. . .déclencheront. . .

. . .à cause du manque d'un accord.

* * *

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les partis en ont discuté et vous trouverez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour qu'on mette immédiatement la motion suivante aux voix sans débat. Je propose:

> Que, au plus cinq membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qui représentent chacun des partis reconnus à la Chambre, soient autorisés à se rendre à New York et Washington, du dimanche 12 novembre au jeudi 16 novembre 1989, afin d'étudier le problème international de l'endettement et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour mettre la question aux voix?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs personnes de la province de Québec. C'est une pétition qui est contre la TPS, c'est la taxe sur les produits et services au Canada. Elle dit que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances (M. Wilson) est une forme injuste de taxation, qu'elle ne tient pas compte de la capacité des contribuables à payer les impôts dans ce pays et, monsieur le Président, elle dit aussi que la Chambre des communes devrait rejeter la proposition d'une taxe sur les produits et services.

Et comme je l'ai dit, monsieur le Président, c'est une pétition qui a été signée par plusieurs personnes dans votre province, soit la province de Québec, et, comme vous le savez, presque tout le monde est contre la proposition du ministre des Finances.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer aujourd'hui dix pétitions de la circonscription d'Ottawa—Vanier que je représente en cette Chambre à l'effet que depuis septembre 1984, le gouvernement conservateur a infligé aux contribuables canadiens au moins 31 nouveaux impôts ou hausses d'impôt; que depuis septembre 1984, la taxe fédérale actuelle sur les ventes des fabricants a dû être augmentée de 9 p. 100 qu'elle était en 1984 à 13,5 p. 100; que le gouvernement conservateur veut imposer aux Canadiens et Canadiennes une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur les produits et services; que cette taxe sera cachée dans le prix de vente et s'appliquera pratiquement à tout ce qui bouge; que l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à revenus faibles et moyens; que l'imposition de cette taxe créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

À cet effet, monsieur le Président, ces gens s'opposent vivement à cette taxe et demandent humblement au Parlement de rejeter cette nouvelle taxe sur les produits et services.

[*Traduction*]

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Conformément au Règlement de la Chambre, monsieur le Président, je présente des pétitions signées par plus de 4 000 personnes. Les pétitionnaires sont d'avis que l'uniforme séculaire des agents de la GRC est accepté par les Canadiens de diverses cultures et religions, et ils veulent que la tradition soit respectée.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre plusieurs pétitions portant les signatures de plus de 13 548 citoyens inquiets de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de préserver le patrimoine et la tradition caractéristiques de la GRC en ne modifiant pas les normes relatives à l'uniforme et en gardant toutes les couleurs et tous les ornements dont la valeur historique est légendaire. Mieux vaut ne pas miner la fierté et l'esprit de corps en faisant, aux minorités religieuses ou ethniques, des concessions qui vont changer ce grand corps policier ainsi que ses fières traditions et ses uniformes.

Toutes ces pétitions ont été jugées correctes quant à la forme et au contenu. Elles portent à plus de 103 000 le nombre de signataires de pétitions que j'ai présentées à la Chambre.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter deux pétitions signées par une centaine de personnes de ma circonscription de York-Ouest.

Ils argumentent contre la TPS parce qu'ils ont beaucoup trop de taxes nouvelles de la part de ce gouvernement. Ils pensent que la TPS sera très négative pour les familles moyennes du Canada dans ma circonscription, pour les petites entreprises et pour les Canadiens à revenus moyens dans tout le pays.

Alors, j'espère que le gouvernement écoutera les conseils de ces personnes et renversera la décision gouvernementale sur la question de la TPS.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition aujourd'hui qui demande au gouvernement de rejeter la proposition d'une taxe sur les produits et services et qui exige du gouvernement qu'il annule son projet de mise en application d'une taxe sur les produits et services qui

transférera l'ensemble du fardeau fiscal sur les épaules des Canadiennes et Canadiens moyens, par le biais d'une taxe à la consommation régressive, et qu'il entreprenne véritablement de réformer le régime fiscal canadien.

Cette pétition, monsieur le Président, est signée par des résidants de plusieurs villes dans la province de Québec.

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'agriculteurs de Meadow Lake et d'autres villes de la Saskatchewan qui réagissent au fait que la commercialiation de l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé. Les pétitionnaires recommandent que le gouvernement prenne à l'avenir les mesures nécessaires afin que l'avoine et l'orge ne puissent être retirés de la liste des produits relevant de la Commission canadienne du blé, de sorte qu'il faille consulter les agriculteurs et leurs associations avant de modifier les modalités de commercialisation de ces céréales.

• (1510)

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom de plus de 1 200 soussignés de la circonscription de Carleton—Gloucester. Ceux-ci déclarent humblement que depuis septembre 1984, le gouvernement fédéral conservateur a infligé aux contribuables canadiens au moins 31 nouveaux impôts ou hausses d'impôt; que depuis septembre 1984, la taxe fédérale actuelle sur les ventes des fabricants a déjà été augmentée de 9 à 13,5 p. 100 par le gouvernement fédéral; que le gouvernement fédéral conservateur veut imposer aux Canadiens une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur les produits et services; que cette nouvelle taxe qui sera dissimulée dans le prix de vente s'appliquera à pratiquement tout ce que les Canadiens achèteront; que l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à revenu faible ou moyen; que l'imposition de cette taxe créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises; que les libéraux, au nom de tous les Canadiens, s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et services qui constitue un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse d'inflation, des taux d'intérêt et du taux de chômage.

À ces causes, on demande humblement au Parlement de rejeter cette nouvelle taxe.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des membres d'un centre de service communautaire de l'ouest de la ville d'Ottawa qui travaillent régulièrement avec des familles à faible revenu et des chômeurs. Les pétitionnaires rappelent au premier ministre et aux membres du gouvernement qu'ils ont déclaré pendant la dernière campagne électorale, qu'ils ne réduiraient pas le programme d'assurance-chômage, et ils contestent la décision du gouvernement de retirer sa contribution de 2,9 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage, déclinant ainsi toute responsabilité pour le chômage que peuvent entraîner au Canada ses politiques fiscale et monétaire. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions à la Chambre cet après-midi. La première porte sur les compressions que le gouvernement a appliquées pour démanteler le réseau de VIA Rail. Des milliers de citoyens ont exhorté le gouvernement à revenir sur sa décision et à redonner à VIA Rail la place qui lui revient dans l'histoire de notre pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, des milliers de pétitionnaires ont demandé au gouvernement de retirer sa proposition de taxe sur les produits et services, étant donné qu'elle fera du tort, non seulement aux particuliers, mais également à notre économie.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions à la Chambre. Elles ont toutes été jugées correctes quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions.

La première pétition est signée par 506 clients de Creative Croissants, rue South James, à Thunder Bay, qui signalent que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances est une forme d'imposition injuste, car elle ne tient pas compte de la capacité de payer du contribuable. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter cette taxe.

La deuxième pétition est signée par 388 clients du magasin Grewins Variety, à Northwood. A leur avis, le gouvernement n'a pas amélioré le régime fiscal injuste actuellement en vigueur, qui permet aux particuliers et aux sociétés prospères de payer peu ou point d'impôt fédéral, alors que les contribuables à faible et à moyen

revenu doivent assumer une plus large part du fardeau fiscal national. Eux aussi demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai là également une pétition portant la signature de 1 726 Canadiens de toutes les régions de notre pays. Les signataires s'inquiètent vivement de la décision du gouvernement concernant VIA Rail. Ils estiment en effet que le service de transport ferrorviaire des voyageurs répond à un besoin essentiel de nombreux Canadiens, qu'il fait partie intégrante de l'infrastructure de notre pays depuis plus de 100 ans, et que les coupes proposées ont entraîné une réduction considérable de ce service, en plus de mettre en péril l'entretien, la sécurité et de nombreux emplois. Ils demandent au Parlement de maintenir le réseau de VIA Rail actuel, d'améliorer le matériel roulant et d'assurer aux dirigeants de VIA Rail l'aide financière dont ils ont besoin pour bien assumer leur rôle.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis bien aise de présenter un certain nombre de pétitions sur différentes questions, en conformité avec l'article 36 du Règlement.

Ma première pétition provient de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les signataires sont bien déçus et consternés de la décision du gouvernement d'appliquer sa taxe de vente sur les produits et services à presque tout ce qui bouge. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer toute la question, de remettre son ouvrage sur le métier et d'élaborer enfin une réforme fiscale qui soit vraiment sérieuse et juste.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition faisant suite à la décision du gouvernement d'amputer les services voyageurs. Les pétitionnaires expliquent assez longuement les raisons qui devraient empêcher le gouvernement de réduire les services de VIA Rail et qui devrait l'inciter à investir pour moderniser la société afin que celle-ci offre un moyen de transport non seulement rentable mais aussi favorable à la protection de l'environnement.

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Nelson A. Riis (Kamlops): Enfin, monsieur le Président, un grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, venant de tellement d'endroits dans la province que je ne saurais les énumérer, font remarquer que, maintenant que la Colombie-Britannique a son ministre des Forêts, M. Claude Richmond, originaire de Kamloops, celui-ci devrait rencontrer le ministre fédéral pour renégocier l'entente fédérale-provinciale sur le développement forestier en raison de toute l'importance que revêt cette entente pour la Colombie-Britannique et pour le Canada dans son ensemble. Les pétitionnaires demandent donc que cette entente soit renouvelée, que des fonds supplémentaires soient débloqués et que les ministres fédéral et provincial se rencontrent dans les plus brefs délais.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition de résidents du Canada, dans la province de Québec, et qui soulignent humblement que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances est une forme injuste de taxation car elle ne tient pas compte de la capacité des contribuables de payer les impôts. À ces causes, ils demandent humblement que le Parlement exige du gouvernement qu'il annule son projet de mise en application d'une taxe sur les produits et services qui transférera l'ensemble du fardeau fiscal sur les épaules des Canadiennes et des Canadiens moyens par le biais d'une taxe à la consommation, qui est régressive. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition de Torontois qui ne voient pas d'un très bon oeil la base de l'OTAN que le gouvernement projette de construire à Goose Bay, au Labrador, d'où se feront des vols à faible altitude au-dessus du Labrador et de l'est du Québec. Ils veulent que le gouvernement se rende aux instances de l'Assemblée des premières nations et du peuple Innu du Labrador, qu'il mette fin à l'entraînement au vol à basse altitude de l'OTAN et de NORAD au Canada, qu'il s'oppose à la construction de cette base et utilise plutôt ces fonds pour assurer le bien-être des autochtones du Canada, le règlement de leurs revendications territoriales et la promotion d'un développement durable.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition de Torontois qui déplorent la décision du gouvernement sur la réduction des services de VIA Rail. Ils exigent que le Parlement rejette tout projet de réduction ou d'élimination de ce service et qu'on modernise le matériel afin que la société ferroviaire puisse offrir un service de classe internationale aux

Canadiens et instaurer un service de trains voyageurs à grande vitesse entre Montréal et Windsor.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des pétitions provenant de ma circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, dans lesquelles des milliers de citoyens manifestent leur opposition profonde à la taxe sur les biens et services.

[*Traduction*]

Les pétitions viennent de stations-service, de magasins de détail et de magasins d'usine, petits et grands, qui sont unanimes à condamner ce projet de taxe.

Les pétitionnaires habitent des localités comme Antigonish, Inverness, Baddeck, Arichat et Canso, pour n'en nommer que quelques-unes. Ils joignent leurs voix à celles de millions de Canadiens qui demandent au gouvernement de retirer cette taxe cruelle et injuste.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai encore un grand nombre de pétitions à présenter, venant de nombreux Canadiens qui protestent contre cette taxe sur les produits et services régressive, injuste, écrasante, scandaleuse et qui tient de la confiscation.

• (1520)

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je prends la parole en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition émanant d'un certain nombre d'habitants de Revelstoke, dont beaucoup se rassembleront ce soir pour protester contre l'abandon du service ferroviaire que VIA Rail assurait à leur ville, comme ils le déplorent dans la pétition.

Ces pétitionnaires de Revelstoke, un centre ferroviaire important, demandent au Parlement de maintenir le réseau national actuel de VIA Rail, de moderniser l'entreprise en la dotant de matériel neuf et de lui donner un budget suffisant pour qu'elle s'acquitte de son mandat national de transporteur de voyageurs. Ce service leur paraît particulièrement important parce qu'il leur faut parcourir 200 kilomètres pour se rendre à un aéroport et que les services d'autocar y sont interrompus par la neige et les avalanches davantage que dans n'importe quelle autre localité canadienne.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition provenant d'un magasin de vente au détail de ma circonscription d'Okanagan—Shuswap situé dans la région de Vernon.

Les pétitionnaires ont signé cette pétition parce qu'ils s'inquiètent énormément des mesures draconiennes que le gouvernement a prises en proposant sa taxe sur les produits et services. Ils demandent au gouvernement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon à prévoir le paiement effectif d'un impôt minimum par les particuliers et les sociétés riches.

Ils demandent aussi, au cas où le gouvernement réussirait à obtenir un large consensus public sur une mesure fiscale destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, qu'il ne se serve pas de cette réforme comme prétexte pour imposer une énorme ponction fiscale.

J'ai aussi une autre pétition portant sur le même sujet et exprimant les mêmes inquiétudes, et qui est présentée à la Chambre par un autre magasin de vente au détail de la région de Vernon dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap. Ces électeurs se voient dans l'obligation de demander au gouvernement de rejeter cette mesure fiscale draconienne.

[*Français*]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par beaucoup de résidants du Québec qui déclarent que la TPS est une forme injuste de taxation; que le gouvernement permet aux sociétés ou aux riches de payer peu ou pas d'impôt fédéral et que le gouvernement veut taxer beaucoup de biens et de services essentiels. Les Canadiens et les Canadiennes demandent humblement que le Parlement rejette la TPS et réforme le régime de la taxe pour le rendre plus équitable.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU PARLEMENT DE MODIFIER LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. C'est un plaisir de voir que le ministre de la Justice est à la Chambre pendant que je présente la première pétition parce qu'elle porte sur une question qui relève de lui, soit les modifications propo-

sées à la Loi canadienne sur les droits de la personne relativement à l'orientation sexuelle.

En 1986, le gouvernement a accepté le rapport et a dit qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires afin d'interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de présenter le plus tôt possible une mesure législative à cet égard.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John F. Brewin (Victoria): L'autre pétition, monsieur le Président, est en conformité de l'article 36 du Règlement, au sujet de la TPS. Les pétitionnaires demandent que le Parlement rejette la proposition d'une taxe sur les produits et services et qu'il réforme le régime fiscal.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter deux pétitions portant 853 signatures dûment certifiées et traitant de la proposition du gouvernement conservateur d'imposer une taxe sur les produits et services à compter du 1er janvier 1991.

Les citoyens et les citoyennes de la circonscription de Hull—Aylmer veulent dire au gouvernement qu'ils sont totalement en désaccord sur l'établissement de cette nouvelle taxe sur les produits et services et ils demandent au Parlement de rejeter cette taxe.

Aujourd'hui, plus de 10 000 citoyens et citoyennes de la circonscription de Hull—Aylmer ont déposé en cette Chambre une pétition dûment signée demandant au Parlement de rejeter cette taxe.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter des pétitions signées par les habitants de diverses localités de ma circonscription de Northumberland, notamment Port Hope, Colborne, Hardwood et Roseneath.

Les pétitionnaires sont tous des consommateurs de produits et de services et ils demandent au gouvernement de retirer son projet de loi relatif à la taxe sur les produits et les services. Bon nombre de ces pétitionnaires ne se sont pas contentés d'apposer leur signature au bas de la pétition, ils m'ont également contactée. Les autorités municipales et les membres de divers groupes communautaires sont tous d'avis que les agriculteurs, les familles et les entrepreneurs indépendants de ma circonscription seront très durement touchés par cette taxe sur les produits et les services. Les pétitionnaires implorent donc le gouvernement d'abandonner son projet de taxe.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai moi aussi un certain nombre de pétitions à présenter. Les pétitionnaires viennent de ma circonscription de Prince Edward—Hastings et demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions signées par plus de 2 500 Canadiens, dont certains viennent de ma circonscription et d'autres, d'un peu partout en Alberta.

Ces pétitionnaires estiment que la vie est sacrée dès la conception et qu'il est de notre devoir de la protéger et d'en préserver la qualité. Ils demandent au Parlement de formuler une loi qui viserait à protéger et à sauver la vie tant de la mère que de l'enfant.

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de Prince George, dans le nord de la Colombie-Britannique. Ils souhaitent que le gouvernement renouvelle l'entente sur le développement forestier. Compte tenu de la nomination, aujourd'hui, d'un nouveau ministre des Forêts en Colombie-Britannique, ils prient instamment le ministre fédéral des Forêts de faire immédiatement le nécessaire pour qu'une nouvelle entente soit signée le plus tôt possible.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter au nom de nombreux citoyens et citoyennes de Ste-Thècle qui déclarent humblement que la taxe sur les produits et les services proposée par le ministre des Finances est une forme injuste de taxation car elle ne tient pas compte de la capacité des contribuables à payer les impôts. A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette la proposition d'une taxe sur les produits et les services et réforme le régime fiscal de façon à ce qu'il y ait de véritables impôts minimums sur les revenus des riches, des particuliers et sociétés.

[*Traduction*]

Je voudrais également présenter une pétition au nom d'une soixantaine de personnes âgées du 217 de la rue Pine nord, à Timmins, qui demandent au gouvernement d'abandonner son projet actuel de taxe sur les produits et

services et de veiller à ce qu'aucune taxe ne soit imposée sur les prêts, les arts et d'autres produits non considérés comme des articles de luxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la responsabilité de l'État, la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois en conséquences, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je veux dire dès le départ que je suis très heureux de pouvoir proposer ce projet de loi qui tend à modifier principalement la Loi sur la Cour fédérale et aussi la Loi sur la responsabilité de l'État. L'objectif global de ce projet de loi est double, soit faciliter au citoyen ordinaire qui désire poursuivre le gouvernement fédéral l'accès aux tribunaux et diminuer ou éliminer certaines barrières et inégalités que confronte ce dernier lorsqu'il intente de telles poursuites.

• (1530)

Je traiterai d'abord de propositions qui touchent la Loi sur la Cour fédérale. Créée il y a maintenant presque vingt ans, la Cour fédérale remplaçait la Cour de l'Échiquier. Tout en conférant à la Cour fédérale des compétences qui étaient, en grande partie, similaires à celles qu'exerçait précédemment la Cour de l'Échiquier, cette loi innovait sur plusieurs points. Par exemple, elle instituait au sein de la Cour fédérale une juridiction d'appel; précédemment il ne pouvait être interjeté appel des décisions de la Cour de l'Échiquier que directement devant la Cour suprême du Canada.

Elle conférait en outre à la Cour fédérale une nouvelle compétence: le pouvoir de surveillance et de contrôle des offices et tribunaux fédéraux. De façon générale, nous pouvons décrire la création de la Cour fédérale, il y a de cela une génération, comme une réforme audacieuse et inspirée du système judiciaire fédéral en matière civile, qui a bénéficié à tous les Canadiens. Dans le cadre du système de justice canadien, cette cour possède une valeur inestimable et répond à divers besoins que les cours provinciales ne peuvent pas adéquatement satisfaire.

Premièrement, la Cour fédérale est une cour dotée d'une juridiction territoriale nationale dont les procédures et opérations ne seraient pas soumises aux restrictions territoriales auxquelles sont assujetties les cours provinciales. L'existence d'une telle juridiction s'est révélée essentielle, par exemple, dans les litiges en matière d'amirauté et de propriété intellectuelle.

Deuxièmement, elle est une cour qui possède une expertise dans certains domaines particuliers, tels la *Loi sur l'impôt* et les autres lois fiscales, le droit de la propriété intellectuelle et le droit de l'amirauté.

Le public a accepté le besoin et l'importance de la Cour fédérale dans le système judiciaire canadien. En effet, nonobstant le fait que cette cour et les cours provinciales possèdent une compétence concurrente en matière d'amirauté et de propriété intellectuelle, c'est en Cour fédérale que sont engagées la plupart des procédures.

Troisièmement, la Cour fédérale concourt à ce que les tribunaux fédéraux exercent leur activité effectivement, efficacement et équitablement dans tout le Canada en vertu de la législation fédérale qui s'applique uniformément dans tout le pays.

Je tiens à souligner, monsieur le Président, que c'est l'actuel chef de l'opposition qui, à titre de ministre de la Justice de l'époque, à présenté la loi créant la Cour fédérale en 1970. Depuis lors, nous avons eu l'occasion d'évaluer les résultats de cette expérience. Dans l'ensemble, nous pouvons dire qu'elle a été réussie. Cependant, nous—de même que le barreau, notamment—avons pu constater que certaines améliorations pourraient être apportées à la Loi sur la Cour fédérale et à certaines lois connexes.

[*Français*]

Monsieur le Président, les objectifs principaux que poursuivent les propositions énoncées dans le projet de loi sont les suivants: faciliter aux Canadiens l'accès au système judiciaire fédéral en matière civile; rendre ce système plus équitable; améliorer son efficacité; améliorer les services qu'offre ce système aux justiciables.

Le premier de ces objectifs est de donner accès à tous les citoyens au système judiciaire fédéral et plus particulièrement à la Cour fédérale.

Par exemple, une poursuite fondée sur le bris d'un contrat d'achat de marchandises ou sur des blessures causées à un automobiliste par la négligence au volant d'un préposé de la Couronne devrait pouvoir être intentée devant le tribunal qui convient le mieux au demandeur. Actuellement, seule la Cour fédérale peut entendre de telles actions. Or, elle n'est pas aussi accessible que les cours provinciales.

En effet, les bureaux de la Cour sont situés dans les centres urbains importants. Quant aux juges de cette Cour, ils opèrent pour la plupart à partir de la région de la Capitale nationale et, de ce fait, ne sont pas aussi disponibles que leurs collègues des cours provinciales.

De plus, citoyens et avocats connaissent mieux les cours provinciales, y compris leurs règles de pratique et leur personnel.

Il est donc évident que souvent la Cour fédérale n'est pas le tribunal qui convient le mieux aux parties privées. C'est pourquoi le gouvernement propose que les cours provinciales et la Cour fédérale se partagent la compétence relative à ce type d'actions. Ceci donnerait généralement au demandeur le choix du tribunal.

[*Traduction*]

Un autre exemple concerne les pouvoirs de contrôle de la cour. D'abord, la juridiction de la cour est divisée en deux, la section de première instance et la cour d'appel, ce qui est source de confusion.

Ensuite, la Loi sur la Cour fédérale définit à l'heure actuelle la juridiction générale de la cour en matière de contrôle des offices, des commissions et des tribunaux fédéraux uniquement par référence aux recours habituels de la *common law*, dont un bon nombre ont un nom latin et sont libellés dans un jargon incompréhensible.

Par exemple, parmi les recours prévus à l'article 18 de la Loi, on compte les brefs de *certiorari*, de *mandamus*, de prohibition ou de *quo warranto* dont seuls les initiés en droit administratif ou ceux qui connaissent le latin sont en mesure de saisir le sens.

Le projet de loi traite de ces deux questions: il abolit cette juridiction partagée et décrit dans un langage simple les redressements que la cour peut ordonner, les motifs donnant ouverture aux recours et la procédure permettant de s'en prévaloir.

Le deuxième objectif poursuivi par la réforme est un objectif d'équité. A un premier niveau, la notion d'équité, fortement influencée par la Charte, implique que les distinctions faites en loi entre les parties à un litige devraient être réduites au strict minimum et que celles qui existent actuellement devraient être justifiées rationnellement.

Par exemple, la loi confère actuellement à la Couronne un certain nombre de privilèges et d'immunités dont les raisons d'être ne se justifient plus autant. Je veux parler en particulier des avis qu'il faut donner à la Couronne avant de la poursuivre, et de la règle exemptant cette dernière de l'obligation de payer des intérêts avant jugement. Le projet de loi supprime ou modifie ces privilèges; à ce titre, il respecte la tendance voulant que la Couronne soit de plus en plus placée sur un pied d'égalité avec les citoyens ordinaires.

Le projet de loi vise un troisième objectif: améliorer l'efficacité du système judiciaire fédéral en matière civile. J'ai déjà fait mention de la confusion qui résulte du partage du pouvoir de surveillance et de contrôle entre les sections de première instance et de la Cour fédérale. Le projet de loi énonce clairement quels sont les recours dont dispose le public, les motifs donnant ouverture à ces

derniers et les juridictions auxquelles doivent s'adresser les citoyens, réduisant de ce fait la confusion, les délais inutiles, le dédoublement des procédures et les frais.

Il existe une autre cause d'inefficacité: la restriction d'ordre constitutionnel limitant la compétence de la cour dans le cadre de poursuites intéressant la Couronne. La Couronne peut être poursuivie en matière délictuelle et contractuelle devant la Cour fédérale, mais elle ne peut pas y intenter de poursuites. Il s'ensuit que lorsqu'elle est poursuivie en Cour fédérale, la Couronne doit intenter devant une cour provinciale, des procédures distinctes contre le demandeur ou une tierce personne. Ces procédures sont connues sous le nom de demande reconventionnelle et de mise en cause. Le projet de loi corrige aussi cette façon inefficace et coûteuse de procéder dans les actions auxquelles la Couronne est partie.

• (1540)

Le quatrième objectif visé au projet de loi est d'améliorer, de façon générale, le service que peut offrir aux justiciables en matière civile, le système judiciaire fédéral. Pour ce faire, le projet de loi transfère aux cours provinciales la compétence relative aux appels intéressant des questions d'indemnisation interjetés en vertu de certaines lois concernant l'agriculture. Il propose également l'abrogation d'un certain nombre de dispositions qui prévoient l'irrecevabilité absolue de poursuites intentées contre la Couronne si un avis requis par la loi n'a pas été donné.

De plus, le pouvoir de contrôle et de surveillance des décisions et des activités des offices fédéraux sera conféré à la section de première instance plutôt qu'à la Cour d'appel. Puisque c'est un juge seul qui entend les litiges portés devant la section de première instance, par opposition à trois juges à la Cour d'appel, il en résultera une flexibilité et une accessibilité accrues pour les parties.

Cette proposition permettra de surcroît aux juges de la Cour d'appel de consacrer plus de temps aux causes soulevant une question importante d'intérêt public.

[*Français*]

J'en arrive maintenant au projet de loi lui-même. Avant d'en examiner son contenu en détail, je crois, monsieur le Président, qu'il est opportun d'énumérer brièvement l'ensemble des réformes qu'il comprend.

D'abord, le projet de loi prévoit que la compétence relative aux demandes de réparation ordinaires intentées contre la Couronne fédérale, en vertu de la *Common Law* ou du droit civil, laquelle compétence n'appartient présentement qu'à la Cour fédérale, sera désormais partagée avec les cours provinciales.

Deuxièmement, il établit un régime entièrement nouveau en matière de surveillance et de contrôle de la validité et de la légalité des activités du gouvernement fédéral.

Troisièmement, les dispositions régissant l'appel à la Cour suprême des décisions de la Cour fédérale passent de la Loi sur la Cour fédérale à la Loi sur la Cour suprême.

Ainsi, les dispositions relatives aux appels des décisions des cours provinciales et de la Cour fédérale seront toutes réunies dans une même loi.

Quatrièmement, s'inspirant de l'expérience de certaines provinces, le projet de loi prévoit la constitution d'un comité représentatif des règles chargé d'établir les règles de pratique de la cour.

Ce Comité sera composé de juges de la Cour fédérale, de représentants de la profession juridique et du Procureur général qui agiront de concert pour améliorer la procédure de la cour.

[*Traduction*]

Cinquièmement, le projet de loi modifie certains avantages procéduraux dont jouit actuellement la Couronne. Ces changements comprennent l'abrogation de certaines exigences spéciales relatives aux avis qui doivent être donnés à la Couronne en vertu de la Loi sur la responsabilité de l'État et imposent à la Couronne le paiement d'intérêts avant jugement.

Sixièmement, suite au rôle accru des cours provinciales en matière de procédures intéressant la Couronne, il devient nécessaire qu'une loi énonce les règles générales de preuve et de procédure applicables aux instances auxquelles la Couronnes est partie. Actuellement, ce domaine est couvert par deux lois, la *Loi sur la Cour fédérale* et la *Loi sur la responsabilité de l'État*. Ce dédoublement est attribuable au fait que cette dernière loi ne s'applique qu'aux actions en responsabilité délictuelle intentées contre la Couronne, c'est-à-dire les actions civiles de nature non contractuelle. Toutes ces dispositions sont réunies dans une seule loi intitulée *Loi sur la responsabilité et les procédures contre l'État*. Conséquemment, les dispositions de la *Loi sur la cour fédérale* qui s'appliquent actuellement dans ce domaine seront abrogées.

Septièmement, le projet de loi apporte quelques changements mineurs aux dispositions de la *Loi sur la cour fédérale* intéressant l'amirauté. La définition de «navire» est modifiée pour la rendre conforme à celle que nous

retrouvons maintenant dans la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

Le projet confère en outre à la Cour fédérale le pouvoir d'améliorer la portée des redressements dont peuvent se prévaloir les propriétaires de navires qui ont subi des dommages.

En somme, c'est ce que ce projet de loi entend faire. En résumé, il vise à améliorer l'accessibilité aux tribunaux et à rendre le système judiciaire fédéral en matière civile plus équitable et plus efficace.

C'est un immense progrès vers l'application d'un système où les litiges opposant les Canadiens au gouvernement fédéral seront traités de façon plus ouverte, rationnelle et compréhensible.

[*Français*]

Je prie donc les députés de cette Chambre d'accorder à ce projet de loi leur plein appui.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir aujourd'hui la possibilité de donner mon avis sur les modifications proposées à la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la responsabilité de l'État, la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois en conséquence. Ces modifications dont nous avions grand besoin et que nous attendions depuis fort longtemps ont généralement trait à l'ensemble de la procédure de la Cour fédérale et des critères administratifs que doivent respecter ou subir les Canadiens dans tout procès intenté contre le gouvernement fédéral ou portant sur des intérêts fédéraux.

Ce qui me paraît frappant au sujet de cette série de modifications, ce sont les années qui se sont écoulées avant que nous ne puissions en arriver à cette étape. J'ai exercé le droit pendant une quinzaine d'années environ avant d'être élu député aux Communes.

J'estime que les nombreuses années perdues—environ une dizaine—avant que ne nous soient proposées ces modifications ont coûté aux contribuables et aux justiciables des millions de dollars, vu l'inefficacité et les doubles emplois qui alourdissaient le système et la procédure de la Cour fédérale.

À titre d'exemple, le plaideur qui était lésé par une décision administrative devait décider s'il valait la peine ou pas de faire appel. Même s'il avait la meilleure des causes et que le tribunal de première instance avait rendu un mauvais jugement, il était généralement obligé de se rendre dans l'une de nos grandes villes et de verser à un avocat une provision de 2 000$ à 5 000$. C'était là un immense obstacle à la recherche de la justice que notre système judiciaire et nos tribunaux fédéraux étaient censés dispenser à l'origine.

Les réformes proposées ne sont pas seulement pour les avocats, mais aussi pour le public. Elles lèvent des ambiguïtés, elles élargissent le champ de compétence, elles suppriment certaines restrictions techniques et elles simplifient la procédure. Je sais que ce sont probablement les propos du ministre et du gouvernement, mais en tant qu'avocat actif avant mon arrivée ici, je sais que ces changements s'imposent et qu'ils occasionneront des économies réelles de temps et d'argent lors des procès.

Jusqu'à maintenant, il était de pratique courante de commencer le procès en déposant la demande introductive d'instance à la Cour fédérale et à la cour supérieure de la province. C'était non seulement une duplication coûteuse, mais en plus cela exigeait que l'avocat et son personnel consacrent des ressources à éviter les obstacles techniques et autres devant les deux tribunaux. Du point de vue juridique, les obstacles constituent un véritable champ de mines. Que cet ensemble de réformes, que personne ne conteste, reste aussi longtemps sans être rectifié est, je pense, un peu embarrassant pour le Parlement.

L'objectif du système judiciaire est de fournir un moyen de résoudre les différends qui naissent dans notre société, généralement entre des particuliers et des organismes, entre des administrés et le gouvernement, et un système de déclaration et de conciliation des intérêts, dans un cadre juridique démocratiquement constitué.

Cependant, il reste dans notre système d'autres obstacles dont le particulier moyen est parfaitement conscient. Il était déjà question d'une réforme il y a au moins cinq ou six ans. On connaissait déjà la liste des mesures administratives qui devaient être prises, telle qu'elle avait été dressée par des avocats, des fonctionnaires et des juges. Nous les connaissions toutes. Il reste certaines lacunes et d'autres problèmes à régler dans le domaine de la justice.

• (1550)

Il faut notamment tenir compte des compressions effectuées récemment dans le programme fédéral de soutien des recours en justice dans les cas de questions d'ordre public. Ces compressions touchent les recours qui concernent ce que j'appellerais la base même de l'établissement des principes juridiques dans notre société. Or, cette base est fort importante pour parvenir à un équilibre entre les intérêts des citoyens et ceux du gouvernement. Ainsi, dans la mesure où ces compressions

vont retarder l'établissement de ces principes, c'est toute notre société qui va en souffrir.

Il faut également se pencher sur une question dont j'ai déjà parlé à la Chambre. Sauf erreur, le gouvernement accepte, pour diverses raisons, que des institutions ou des représentants élus ne divulguent pas tous les renseignements pertinents dans des domaines où la population demande, à juste titre selon moi, des explications quant au caractère approprié de certaines activités, de certaines dépenses. Je pense notamment à la négociation de plaidoyers qui, dans le cas de certains tribunaux, empêchera les gens de connaître les faits sur lesquels reposent les accusations. Dans ces cas-là, c'est devant la cour criminelle. Au civil, on procède également à des négociations, afin de régler des litiges et il sera ainsi impossible de connaître les véritables questions qui se cachent derrière ces litiges.

On a laissé entendre aujourd'hui qu'un représentant du public dans l'autre endroit jouissait d'une sorte d'immunité générale, qu'il n'était, somme toute, pas tout à fait aussi justiciable que les députés des Communes dans l'exercice du gouvernement. Je me mets donc à la place du simple citoyen ou du contribuable et je pose la question suivante: Où est l'équilibre? Existe-il des mécanismes pour établir cet équilibre?

Les aléas de la procédure et les contradictions entre les lois de l'immigration et les lois sur l'extradition posent aussi des problèmes. Je sais que le ministre de la Justice vient dernièrement d'exécuter des fonctions administratives ou quasi-judiciaires en application de la Loi sur l'extradition contre un individu du nom de Charles Ng. C'est presque monnaie courante de lire dans les journaux qu'un présumé tueur d'un autre pays est entré illégalement au Canada. Il est gardé en détention chez nous à nos frais. Il ne veut certes pas retourner dans son pays faire face à la musique. Est-ce juste, je vous le demande? Je crois bien avoir lu hier que l'un de ces individus suivait un cours, faisait des études à nos frais, j'imagine.

La contradiction en l'occurrence vient des modalités d'application respectives de la Loi sur l'extradition et de la Loi sur l'immigration qui ont évolué dans des sens différents. Par conséquent, le citoyen canadien, le contribuable, ne peut pas comprendre pourquoi la justice ne suit pas directement son cours. C'est peut-être malheureux que ce soit un ministre qui soit obligé d'intervenir alors que ce genre de problème devrait être réglé par un tribunal ou par un mécanisme prévu à cet effet dans l'appareil gouvernemental. Question de justice, c'est un domaine qu'il faudrait aussi examiner.

Il y a également la décision de la Cour suprême dans l'affaire *La Reine c. Morgentaler*. Cette décision a invalidé toute une disposition du Code criminel. S'il y a déjà eu une justice pour l'enfant à naître, pour la vie à l'intérieur de l'utérus dans les jours et les semaines qui précèdent la naissance, où est cette justice maintenant que la disposition a été invalidée?

Il y a déjà deux ans que la plupart des Canadiens savent que la Loi sur les jeunes contrevenants n'est pas tout à fait conforme aux intérêts de la société. Je crois que le gouvernement a le devoir de corriger une loi qui traite un assassin comme un enfant. Je crois que la plupart d'entre nous sommes prêts à le reconnaître sans trop de discussion. Je sais que le Parlement aura la possibilité d'examiner des réformes, mais ces réformes sont urgentes et elles se font attendre beaucoup trop longtemps.

En tant que député de l'opposition, j'espère que les ministériels reconnaîtront que la justice est un sujet tout aussi important que les autres pour le gouvernement. La justice est tout aussi importante pour les citoyens canadiens que les pensions de vieillesse, l'environnement, le commerce, le régime fiscal, et le reste. J'espère qu'inspiré par le remarquable succès que représentent les réformes prévues dans le projet de loi C-38, qui a vu le jour après 10 ans de réflexion, de documentation et de rapports, le gouvernement continuera sur son élan et améliorera sa fiche en matière de justice.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat sur les modifications qu'on propose d'apporter à diverses lois, soit à la Loi sur la Cour fédérale et à la Loi sur la responsabilité de la Couronne en ce qu'elle a trait à la Cour fédérale.

J'ai écouté attentivement les observations du ministre et de mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River. Je ne vais pas passer en revue tout l'éventail des questions juridiques dans le très court laps de temps dont je dispose pour dire ce que le Nouveau Parti démocratique pense de cette importante loi. Je constate, toutefois, que le député a fait allusion aux dispositions du Code

criminel relatives à l'avortement et a proposé qu'on recriminalise l'avortement.

Qui est le porte-parole du Parti libéral sur cette question très importante et très difficile de l'avortement? Est-ce le député de Scarborough—Rouge River? Est-ce le candidat à la direction du parti, le député de Scarborough-Ouest? Est-ce le chef du Parti libéral? Est-ce la députée de Halifax, la porte-parole libérale sur la situation de la femme, selon laquelle il est inutile d'adopter une nouvelle loi à cette fin? Qui est aujourd'hui le porte-parole du Parti libéral sur cette question très importante et délicate?

Le député de Scarborough—Rouge River réclame l'adoption d'une nouvelle loi à cet égard. Je dirai, au nom des néo-démocrates, qu'il est absolument inutile de recriminaliser l'avortement. En fait, il faut modifier la Loi canadienne sur la santé de façon à assurer un accès équitable à l'avortement. C'est insulter les femmes et les médecins de ce pays que de proposer de revenir à l'ère sombre des sanctions criminelles dans ce domaine.

M. le vice-président: Le député de Leeds—Grenville a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Jordan: Monsieur le Président, pour pouvoir tenir un débat sur l'avortement ici cet après-midi, il aurait fallu nous en aviser au préalable. Je m'intéresse vivement à ce sujet mais je crois que nous devrions revenir au projet de loi à l'étude.

M. le vice-président: Le député de Burnaby—Kingsway a la parole pour participer au débat.

M. Robinson: Monsieur le Président, je ne faisais que reprendre le thème que le collègue même du député a soulevé au cours du débat. Je voudrais bien entendre le point de vue d'un autre député libéral sur cette question. Je suis persuadé qu'il serait complètement différent.

• (1600)

Le député a également parlé de la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous reconnaissons tous les graves préoccupations que suscite l'administration de la justice dans le cas des jeunes. Je voudrais cependant rappeler au député qui critique tant cette loi qu'elle a été présentée par son collègue, le député de York-Centre. Il voudra peut-être lui en parler.

En ce qui concerne la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la responsabilité de l'État, je note que le projet de loi C-38 propose le premier changement important de ces deux mesures législatives depuis l'adoption de la première en 1971. Je vais donner un bref aperçu des fonctions de la Cour fédérale pour ceux qui ne les connaîtraient pas bien.

La Cour fédérale, qui comprend la division de première instance et la cour d'appel, a été créée par le Parlement en 1971 pour s'occuper notamment des poursuites intentées contre le gouvernement fédéral, des affaires ne mettant en cause que des lois fédérales, comme les brevets et le droit d'auteur, par exemple, du droit maritime, de l'interprétation de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection de la vie privée et des appels interjetés contre les décisions de tribunaux fédéraux tels que la Commission du tarif et la Commission d'appel des pensions.

Dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, je voudrais noter que le gouvernement conservateur a fait preuve d'un mépris total du processus parlementaire en rejetant la recommandation unanime du Comité permanent de la justice et du solliciteur général de renforcer les dispositions des Lois sur l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Le défunt Walter Baker avait promis de renforcer ces lois qui, après tout, jouent un rôle central dans notre régime démocratique, en assurant aux citoyens un libre accès aux renseignements dont le gouvernement se sert pour prendre ses décisions. Il faut dire que le gouvernement actuel a très gravement manqué à ses devoirs dans ce domaine.

Plusieurs questions se sont posées au sujet de la juridiction de la Cour fédérale, qui s'occupe d'un domaine du droit qui est incroyablement complexe. Par exemple, un procès dans lequel un plaignant demande un recours à la fois contre le gouvernement fédéral et des particuliers, des sociétés privées ou d'autres gouvernements peut être d'une complexité inimaginable. Dans certains cas, l'affaire ne peut être réglée par un seul tribunal. Il faut en saisir différents tribunaux.

Les procédures qui ont porté sur l'écrasement d'un avion à l'aéroport de Cranbrook, en 1978, en sont un exemple. Dans cette cause, le demandeur, c'est-à-dire la ligne aérienne, a intenté un procès contre le ministère fédéral des Transports, divers fonctionnaires, la municipalité de Cranbrook, divers employés municipaux, les

fabricants de l'avion et des inverseurs de poussée de l'appareil. La division de première instance de la Cour fédérale a statué qu'il fallait poursuivre le ministère des Transports devant la Cour fédérale, mais qu'il fallait poursuivre séparément devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique les employés du ministère, tout comme les autres défendeurs, puisque leur responsabilité était régie par la *common law*.

Il existe beaucoup d'autres exemples analogues de la confusion créée par la juridiction de la Cour fédérale et celle des cours supérieures provinciales.

En outre, le deuxième problème important concernait le partage des responsabilités entre la division de première instance de la Cour fédérale et la Cour fédérale d'appel dans la contestation des décisions de tribunaux. C'est un aspect qui cause des problèmes et de la confusion depuis quelque temps. En effet, des avocats déposaient fréquemment des documents à la fois devant la division de première instance de la Cour fédérale et devant la Cour fédérale d'appel, simplement pour ne pas commettre d'erreurs ou laisser passer un délai de prescription. De toute évidence, ce genre de situation est non seulement injuste pour les juristes, mais aussi, en fin de compte, pour les plaideurs canadiens en général qui ont droit à une loi limpide. Au nom des néo-démocrates, je tiens à dire que nous voyons d'un oeil très favorable l'objectif général des modifications qui ont été proposées par le ministre dans ce domaine.

Je désire soulever une question préoccupante au sujet du processus qui a été suivi. Le 6 octobre dernier, il y a un peu moins d'un mois, le ministre a reçu une lettre du procureur général de la Colombie-Britannique, M. Bud Smith. Dans cette lettre, le procureur général de la Colombie-Britannique mentionne qu'il a consulté ses homologues des provinces et des territoires et que ceux-ci sont tous d'avis que la question du maintien de la Cour fédérale du Canada dans sa forme actuelle mérite une étude plus approfondie.

Nous connaissons tous la position du procureur général de la Colombie-Britannique. Sa position ne date pas d'hier. J'ai en main un document préparé par Bud Smith dans lequel il déclare que la Colombie-Britannique est d'avis depuis longtemps que la Cour fédérale du Canada est totalement inutile, qu'elle représente un gaspillage des fonds publics et qu'elle entraîne aussi et continuera de présenter dans la pratique des désavantages et des inconvénients pour les citoyens canadiens.

C'est la position du procureur général de la Colombie-Britannique. Il serait injuste, à mon avis, de suggérer qu'elle est partagée par ses homologues des autres provinces et des territoires. Ce n'est pas du tout ce que je veux dire. Ce qui est clair, c'est que tous les procureurs généraux présents à la réunion de juin dernier à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, ont demandé à leurs adjoints d'étudier cette possibilité. Cette étude est en cours. Je crois comprendre que la Commission fédérale de réforme du droit examine en même temps toute la question du rôle et de la juridiction de la Cour fédérale.

L'Association du Barreau canadien a décidé il y a seulement un mois de réactiver son comité des années 1970 sur la question de la Cour fédérale et de préparer un rapport d'ici décembre 1989 afin que le conseil de l'Association du Barreau canadien puisse prendre position à sa réunion prévue pour février 1990.

Parlant au nom des procureurs généraux, Bud Smith a conseillé vivement au ministre de la Justice de renvoyer à plus tard la présentation de ce projet de loi ou, du moins, d'attendre pour en débattre à l'étape de la deuxième lecture que le rapport de l'Association du Barreau canadien ait été étudié par le conseil de cette dernière et que la Commission de réforme du droit ait fait connaître son opinion sur cette question importante. Je regrette que le ministre de la Justice ait refusé d'acquiescer à cette demande, qui venait non seulement du procureur général de la Colombie-Britannique, mais aussi des procureurs généraux d'au moins huit autres provinces et territoires.

C'est une question qu'il va falloir évidemment trancher, mais les premières propositions remontent à bien des années. Si ma mémoire est fidèle, l'étude de l'Association du Barreau canadien date de plus de dix ans. Le ministre aurait pu attendre encore quelques mois avant de procéder d'une façon aussi autoritaire.

Le gouvernement prétend vouloir consulter les provinces. Mais voici ce qui s'est produit lorsque les gouvernements provinciaux, par l'intermédiaire de leurs procureurs généraux, ont demandé à être consultés et ont réclamé un délai. Le ministre fédéral de la Justice a refusé en disant qu'il allait procéder unilatéralement.

Je voudrais, à titre de député de la Colombie-Britannique et porte-parole du Nouveau Parti démocratique sur les questions concernant la justice, soulever cette question et exhorter le ministre à étudier la possibilité de remettre à plus tard toute autre délibération concernant cette mesure jusqu'à ce que l'Association du Barreau canadien et la Commission de réforme du droit aient eu l'occasion de faire connaître leur opinion.

Je suis au moins heureux que le ministre m'ait déjà assuré que les représentants des procureurs généraux, de l'Association du Barreau canadien et de la Commission de réforme du droit ainsi que d'autres intéressés auront l'occasion de se faire entendre en temps opportun, dans le cadre des délibérations du comité. J'ose espérer que l'on jugera bon d'accorder certains délais.

Naturellement, un certain nombre des modifications proposées découlent des recommandations présentées par l'Association du Barreau canadien en 1977 et du rapport de la Commission de réforme du droit publié trois ans plus tard.

• (1610)

J'ai déjà fait état des deux principaux domaines où règne la confusion à propos de la Cour fédérale, soit d'une part le partage des compétences entre la Cour fédérale et les cours supérieures actuelles des différentes provinces, et d'autre part le partage des compétences entre la Section de première instance et la Cour d'appel fédérale. Pour le moment, je n'entends pas résumer la compétence de la Cour fédérale. Le ministre l'a déjà fait au cours de son exposé. Quant aux changements que le projet de loi C-38 propose pour dissiper la confusion et l'incertitude en ce qui concerne le partage des compétences, nous les appuyons dans l'ensemble.

En outre, nous accueillons favorablement les changements que le projet de loi propose en vue d'abolir certains avantages dont jouissait de longue date la Couronne, soit celui de ne pas avoir à payer de dommages-intérêts à l'égard de la période précédant le jugement. J'ai toujours trouvé que c'était injuste. Je me réjouis que le ministre ait apporté les changements voulus pour que la Couronne paie des dommages-intérêts aussi bien à l'égard de la période précédant le jugement qu'après.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder à certains aspects importants du projet de loi, d'autres s'en étant déjà chargés. Dorénavant, les parties qui en appellent à la Cour fédérale doivent en aviser le Procureur général du Canada et le Procureur général de chacune des provinces lorsqu'elles entendent discuter un aspect constitutionnel. En gros, je le répète, nous ne saurions guère trouver à redire à cela.

Le projet de loi renferme en outre une disposition supprimant l'obligation de signifier un avis de réclamation au sous-procureur général du Canada. Le projet de loi prévoit également un nouveau recours permettant aux tribunaux d'émettre une ordonnance déclaratoire des droits des parties engagées dans certaines poursuites, tout en interdisant d'assujettir l'État ou à une ordonnance d'exécution ou à une injonction. Il prévoit au moins un recours déclaratoire, et c'est autant de gagné.

En gros, je le répète, nous accueillons favorablement les modifications proposées. Le dilemme qui consiste à devoir choisir entre la Section de première instance et la Cour d'appel—je sais que la députée d'Halifax en tant qu'avocate réputée ayant acquis une longue expérience de la Cour fédérale, voudra nous éclairer de ses lumières au moment opportun. Mais compte tenu précisément de son expérience de la Cour fédérale, elle voudra sûrement appuyer ces modifications qui ont suscité tant de confusion et tant d'incertitude.

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais exprimer certaines inquiétudes que j'éprouve quant à l'accès des accusés à la justice. Cela fait partie de toute cette démarche. Nous savons, naturellement, que le bilan des nominations des juges à la Cour fédérale n'est malheureusement pas bon. En fait, dans le rapport de l'Association du Barreau canadien sur la nomination des juges au Canada, on peut lire que le favoritisme politique a joué un rôle essentiel, bien que non exclusif, dans les nominations à la Cour fédérale du Canada.

Celle-ci a trop souvent été un asile pour les amis du gouvernement. Je parle aussi bien du gouvernement libéral, qui s'est livré à cette orgie de népotisme en juin 1981, notamment dans ses nominations à la Cour fédérale, que du gouvernement actuel. Espérons que ces nominations à la cour fédérale par népotisme seront bientôt de l'histoire ancienne.

Nous regardons avec intérêt le nouveau mode de nomination. . .

[*Français*]

Et je dois dire que je suis très heureux de constater le rôle qu'ont joué plusieurs députés conservateurs du Québec qui ont cherché depuis longtemps une amélioration au système de nomination des juges. Monsieur le Président, espérons que le nouveau système de nomination va diminuer le niveau de patronage utilisé non seulement par les conservateurs, mais aussi par les libéraux. On va voir! Il y a toujours des problèmes en ce sens, mais nous voulons que les meilleurs hommes et les meilleures

femmes soient nommés aux tribunaux à tous les niveaux judiciaires au Canada.

[*Traduction*]

Je mentionne aussi l'importance de nommer des femmes. Il est vrai que le gouvernement et le ministre ont nommé un certain nombre de femmes à la magistrature, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire dans ce domaine. Étant donné l'histoire des gouvernements conservateurs précédents, je constate qu'avant 1984, aucun gouvernement conservateur n'a jamais nommé une seule femme à la magistrature fédérale. La situation évolue lentement et je me réjouis de l'augmentation récente du nombre de femmes nommées à ces fonctions, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

L'existence d'injustices flagrantes dans le domaine de l'accès à la justice pour les autochtones a été démontré par de récentes commissions d'enquête, notamment l'enquête sur le cas Marshall en Nouvelle-Écosse, l'enquête sur les services judiciaires offerts aux autochtones du Manitoba et les enquêtes menées en Alberta, en Colombie-Britannique et ailleurs. Nos tribunaux traitent les autochtones de façon scandaleuse et je demande au ministre d'examiner beaucoup plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'a maintenant le projet d'instituer un système judiciaire parallèle pour les autochtones. Un tel système a été recommandé par l'Association du Barreau canadien et le ministre ne devrait pas le rejeter sommairement comme il l'a fait.

Nous voulons aussi que notre magistrature reflète plus exactement le multiculturalisme de notre pays. Les petits progrès accomplis à cet égard sont très insuffisants et il est particulièrement important que cet objectif soit atteint parce qu'on craint que le gouvernement ne soit pas prêt à agir dans ce domaine. En effet, le gouvernement refuse que notre force de police nationale, la GRC, reflète notre patrimoine multiculturel, puisque son ministre n'accepte pas la recommandation du commissaire de la GRC d'apporter ce changement très raisonnable à l'uniforme et qu'il écoute les voix néanderthaliennes de certains députés du caucus de l'Alberta sur cette question, aggravant ainsi une tension qui se traduit par le port de macarons réclamant l'interdiction du turban. La situation doit changer et, pour cela, il importe que la composition de la magistrature reflète mieux la réalité multiculturelle de notre pays.

À propos également d'une question aussi fondamentale que l'accès à la justice, je dois souligner mon inquiétude et celle de mes collègues aux niveaux tant provincial que fédéral devant le financement sérieusement insuffisant des services d'aide juridique, un problème terriblement difficile. Ceux qui veulent avoir accès à la justice, pas seulement aux tribunaux fédéraux mais à ceux de tous les paliers, s'en voient trop souvent privés surtout en matière civile, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'intenter un procès. J'inviterais le gouvernement et le ministre de la Justice à donner l'exemple dans ce domaine et à veiller à ce que les services d'aide juridique bénéficient d'un financement sensiblement accru.

Un autre domaine où le gouvernement doit montrer l'exemple pour ce qui concerne l'accès à la justice, c'est celui du renouvellement du financement du programme fédéral de contestation judiciaire. Le ministre a parlé de la Charte et de certains des nouveaux défis auxquels le système judiciaire est confronté à cause de la Charte des droits et libertés. Les plaideurs qui n'ont pas les moyens de saisir les tribunaux de leur cause se voient évidemment refuser cet élément de justice. Comme le disait Frank Scott, les atours de la démocratie habillent mal un moribond politique. C'est tellement vrai, et si on ne renouvelle pas le financement du programme de contestation judiciaire, ceux qui veulent avoir accès à la justice pour faire prévaloir la Charte en seront empêchés.

Je tiens à dire encore une fois que nous approuvons certes en principe la mesure à l'étude et que les modifications qui y sont proposées se faisaient attendre depuis longtemps dans bien des cas. Cette mesure va faire entrer un élément d'équité et de justice dans un système qui est trop souvent déroutant et injuste. C'est une mesure qu'il faudra examiner attentivement au comité législatif qui a été constitué pour l'étudier.

J'espère également qu'il nous sera possible de convoquer certains des témoins que je mentionne, les représentants des procureurs généraux, de la Commission de réforme du droit, de l'Association du Barreau canadien et d'autres. Il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine; on y gagnera en répondant aux préoccupations générales de la magistrature et en examinant tout le concept des juges de la citoyenneté. Nous savons que le Conseil canadien de la magistrature, dans le premier rapport qu'il vient de publier, recommande des change-

ments dans ce domaine. Ces personnes ne devraient plus être considérées comme des juges, mais comme des sortes de commissaires, ce qu'elles sont. De toute évidence, c'est un autre domaine ou règne le népotisme, mais où nous espérons voir des changements.

• (1620)

Il faut aussi revoir la question de l'outrage au tribunal. Là encore, il faut se demander si nous ne devrions pas envisager les recommandations d'un certain nombre de Canadiens distingués, comme le juge Willard Estey, ancien juge de la Cour suprême, qui disait que le Parlement devrait jouer un rôle dans la nomination des juges par le fédéral. Comme il le disait:

> . . .le système fermé que nous avons au Canada ne permet pas une grande participation de la base démocratique de notre communauté: l'électorat. Il est basé sur la théorie que l'on élit de bons représentants et que ceux-ci nomment des personnes compétentes. C'est une formule discutable.

Heureusement, d'une façon générale, nous avons été bien servis par notre magistrature, mais il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'accès des premières nations du Canada, des autochtones, aux tribunaux et à la justice, la nomination de femmes dans la magistrature et la sensibilisation des juges aux questions d'égalité sexuelle. Nous voyons trop souvent des exemples de méconnaissance de l'importance de l'égalité dans les procès pour agression sexuelle. C'est ainsi que des juges font parfois des commentaires qui sont non seulement insultants et sexistes, mais qui sont totalement inacceptables dans un pays comme le nôtre.

En terminant, je voudrais répéter que nous appuyons le principe du projet de loi C-38 actuellement à l'étude. En comité nous proposerons un certain nombre d'améliorations au projet de loi et nous demanderons en particulier que des représentants de la Commission de réforme du droit, de l'Association du Barreau canadien et des procureurs généraux aient la possibilité d'être entendus par le comité. Espérons que ces changements amélioreront encore l'administration de la justice dans ce pays.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'éprouve certaines préoccupations au sujet de ce projet de loi, mais, généralement parlant, je puis dire que la mesure nous est assurément présentée à point nommé. En fait, voilà quelques années déjà que nous la souhaitons.

Je voudrais également remercier mon collègue de Burnaby—Kingsway d'avoir très généreusement rappelé mon expérience à la Cour fédérale; je dois cependant m'incliner devant lui, car je crois savoir que son expérience à la Cour fédérale est beaucoup plus vaste que la mienne, et je pense même qu'elle est encore plus grande que celle du ministre de la Justice d'en face.

Toutefois, je voudrais faire valoir certains points, surtout au sujet de la question à l'étude aujourd'hui, à savoir les modifications proposées à la Loi sur la Cour fédérale. La mesure n'est probablement pas la plus palpitante que les députés aient été appelés à examiner. Elle ne fera sans doute pas les manchettes nationales ou régionales; elle ne sera peut-être même pas mentionnée dans les bulletins d'informations. Il demeure qu'elle est passablement importante pour le système juridique que, en tant que législateurs et avocats, nous nous employons à créer au Canada.

Notre système juridique nous pose de nombreux problèmes dont le principal est, à mon avis, la complexité de la procédure. Ceux d'entre nous qui, ayant reçu une formation juridique et pratiqué le droit, exercent à présent le deuxième métier de l'avocat, soit celui de législateur, savent, de par leur expérience passée, à quel point tout recours en justice inspire crainte et inquiétude à de nombreux Canadiens. Le système se complique avec son jargon, ses particularités et ses voies tortueuses et difficiles qui sont tout à fait inintelligibles pour la grande majorité des gens ordinaires. Voilà pourquoi on apprécie tout ce qui permet de démythifier la procédure et même, de temps à autre, on s'en félicite.

Les modifications proposées seront certainement accueillies favorablement par les avocats. Les modifications à la Loi sur la Cour fédérale en ce qui concerne le contrôle judiciaire supprimeront la nécessité de choisir entre la Division de première instance et la Cour d'appel. Actuellement, les avocats chevronnés présentent deux demandes, une devant chaque tribunal, afin de ne pas laisser expirer le délai de prescription et d'être certains qu'au moins une des demandes sera entendue et ne sera pas rejetée par suite d'une exception préliminaire.

Dans les procès intentés contre l'État, il sera beaucoup plus facile pour les avocats, grâce à ces changements, de porter la cause devant la cour supérieure de leur province, qui a généralement plus d'expérience dans le domaine. Ces modifications seront donc avantageuses pour les personnes qui intentent des procès contre l'État.

Encore une fois, le problème provient de la prolifération d'avocats au Canada et de l'incapacité de notre gouvernement, ou de notre système, d'offrir un régime d'aide juridique qui se rapprocherait tant soit peu de notre régime d'assurance-maladie, pour des raisons qui sont évidentes pour quiconque a dû aller devant les

tribunaux et a vécu cette expérience traumatisante et coûteuse.

Il y a plusieurs questions que je veux soulever aujourd'hui relativement à ces modifications. Le projet de loi C-38, qui vise à modifier la Loi sur la Cour fédérale, découle de recommandations présentées il y a longtemps par l'Association du Barreau canadien et la Commission de réforme du droit. En fait, certaines de ces recommandations remontent même à 1977. J'ai ici un document intitulé *La Loi sur la Cour fédérale, étude de la compétence de la cour en droit administratif*. Ce document revêt un intérêt particulier pour moi et pour d'autres personnes pour diverses raisons. L'une de ces raisons, c'est qu'il a été rédigé par un juriste bien connu au Canada, David Mullen, qui est un de mes anciens professeurs. Qui plus est, j'attire l'attention de la Chambre sur la note 187 de cet ouvrage remarquable d'érudition juridique, où il est fait mention de mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, qui malheureusement est absent aujourd'hui. Ses grandes connaissances et sa compétence dans le domaine juridique pourraient sans l'ombre d'un doute être utiles à tous les députés.

J'arrive au projet de loi comme tel et aux modifications. En 1983, la Commission de réforme du droit a produit un rapport où elle recommandait sensiblement les modifications qui nous sont enfin présentées dans un projet de loi. Évidemment, nous savons tous combien de temps il faut pour modifier les lois, mais six ans me semble un délai un peu excessif. Je crois que les Canadiens voudront savoir pourquoi il a fallu tant de temps pour que ces modifications, tout de même positives, soient soumises à la Chambre.

M. Lewis: Vous essayez de mettre du piquant dans le débat?

Mme Clancy: Patientez, monsieur le ministre, plus le débat avancera, plus il sera intéressant. Je vous poserai bien d'autres questions même si je sais que vous n'êtes pas prêt à y répondre. Malheureusement, il se pourrait que je ne fasse pas partie du comité, monsieur le ministre, et puisque je vous ai ici comme public semi-captif, je sème mes questions en étant certaine qu'elles tomberont en terrain fertile.

M. Arseneault: Soyez tranquille, il a l'esprit ouvert.

Mme Clancy: Vous croyez? Ces gens du Nouveau-Brunswick sont de tels idéalistes.

Mme Catterall: Les graines ne germent pas dans l'obscurité.

Mme Clancy: Voyez-vous ça, prenez-vous en à lui, pas à moi, nous sommes du même côté.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Quoi qu'il en soit, en 1983, le rapport du ministère de la Justice aurait, dit-on, été soumis à un examen sérieux. S'il en est ainsi, je me demande pourquoi le ministre de la Justice n'a jamais parlé publiquement des résultats de cet examen. Compte tenu de l'objet de ce rapport, j'imagine que sa divulgation ne mettrait pas le gouvernement dans l'embarras, mais elle aurait peut-être le mérite de démythifier encore davantage une procédure passablement nébuleuse aux yeux du grand public.

Certaines dispositions du projet de loi C-38 accordent à la Cour fédérale une compétence parallèle à celle des cours supérieures provinciales. Je me demande si on a consulté les homologues provinciaux du ministre de la Justice pour obtenir leur avis étant donné que certains tribunaux provinciaux sont engorgés. Je pourrais peut-être suggérer au ministre d'aller de l'avant et de nommer d'autres juges dans certaines provinces. Je l'ai certes déjà félicité en privé pour certaines nominations qu'il a faites et je le fais maintenant publiquement. Remarquez que j'ai bien dit, certaines dispositions du projet de loi. Est-ce que le ministre de la Justice peut nous expliquer pourquoi, dans les cas où pour l'essentiel la Cour fédérale a compétence concurrente avec ces cours supérieurs provinciales, il n'a pas profité des réformes apportées par le projet de loi C-38 pour restreindre les pouvoirs concurrents de la Cour fédérale? Est-ce que cette réduction de compétence de la Cour fédérale n'aurait pas permis au gouvernement fédéral de réduire les dépenses de fonctionnement de la Cour, de faire ce qui lui démange tellement dans tous les autres domaines de la vie canadienne, c'est-à-dire de réduire le déficit?

• (1630)

Peut-être que s'il avait réduit un peu cette compétence concurrente et les dépenses qui s'ensuivent, nous ne serions pas en train de déplorer—surtout dans la région du Canada atlantique—l'amputation et l'étranglement du programme d'assurance-chômage. C'est une chose que je dis simplement en passant au ministre, sachant que sous des extérieurs de cruauté il a un coeur sensible.

Une voix: C'est ce que j'aimerais bien voir.

Mme Clancy: Ah ah! Maintenant le côté ministériel nous interpelle. On voit luire la lumière au bout du tunnel.

Les cours supérieures provinciales ont elles aussi une longue expérience des procès intentés contre le gouvernement provincial. Je me demande donc à nouveau pourquoi on n'aurait pas pu accorder aux cours supérieures provinciales la compétence exclusive également pour les procès intentés contre le gouvernement fédéral.

La Commission de réforme du droit et l'Association du Barreau canadien font pression depuis un certain temps, comme je l'ai mentionné au ministre, pour obtenir le transfert de la compétence pour certaines matières criminelles marginales que certaines lois fédérales attribuent actuellement à la Cour fédérale. A ce que j'ai pu constater moi-même lorsque j'étais procureur de gouvernement provincial et municipal, je me souviens qu'il y a des sanctions pénales, prévues non seulement par la Loi de l'impôt sur le revenu mais aussi par diverses lois comme la Loi sur les petits oiseaux, la Loi sur les douanes et sur l'accise et diverses autres lois fédérales.

L'Association du Barreau canadien et la Commission de réforme du droit ont toutes deux recommandé de faire en sorte que la Cour fédérale ne connaisse pas, sauf le plus grand respect que je lui dois, d'affaires criminelles qui, selon ces deux éminents organismes devraient plutôt être laissées à l'autre juridiction.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire si, avant d'envisager de modifier le contrôle judiciaire des tribunaux administratifs, il a examiné la législation provinciale à ce sujet? Peut-il également expliquer pourquoi il n'a pas fait de renvois plus nombreux aux dispositions applicables des lois provinciales qui sont plus simples et plus complètes?

Je dirai qu'il s'agit de démythifier la justice. La population canadienne se méfie essentiellement de la justice, pour qui elle éprouve une certaine crainte et un certain énervement. Je crois vraiment que nous avons le devoir en tant que législateurs de la rendre plus compréhensible pour notre population. Je suis persuadée que le ministre est d'accord avec moi et que ces oublis vont être corrigés le plus tôt possible. Est-ce parce que je suis optimiste?

Pour ce qui est des modifications en général, elles sont attendues depuis longtemps. Même si, à notre avis, elles ne vont pas assez loin, elles marquent le début d'un processus qui aurait dû être amorcé il y a longtemps en ce qui concerne non seulement la Loi sur la Cour fédérale et les autres lois connexes, mais aussi tout le système judiciaire.

En terminant, je veux citer le politicologue Peter Russell, qui disait dans son récent livre intitulé *The Judiciary in Canada*:

> Au lieu de simplement ajouter des juges pour répondre à cette augmentation du nombre de procès administratifs, le gouvernement devrait mettre en application les propositions énoncées dans le document MacGuigan de 1983 et réduire le rôle du tribunal dans les domaines où il n'a pas de connaissances spéciales et où il y a chevauchement de compétence avec les cours supérieures des provinces. De cette façon, on pourrait profiter des avantages d'un tribunal spécialisé dans un domaine complexe du droit fédéral (par exemple le contrôle judiciaire des organismes fédéraux), tout en ralentissant la tendance vers un système de double juridiction.

Je crois que ces opinions viennent s'ajouter aux opinions exprimées ici, aujourd'hui, au sujet de la nécessité de rendre notre système judiciaire plus pertinent et plus facile à comprendre pour les Canadiens. Dans ce domaine, le gouvernement a fait un pas de souris. Dans les mots de Neil Armstrong, il devrait peut-être songer à faire un pas de géant.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 27 octobre, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-29, Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, même s'il est assuré que ce projet de loi sera adopté unanimement en troisième lecture, je voudrais néanmoins soumettre quelques commentaires à la Chambre dans le but de mettre de l'emphase sur les

amendements qui ont été acceptés à l'étape du Comité législatif.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir à l'étape de l'étude en troisième lecture du projet de loi C-29, tendant à créer le ministère des Forêts. Selon moi, il a franchi en toute hâte les diverses étapes, mais cela ne signifie en rien qu'il s'agit là d'un projet de loi non controversé ou sans importance.

La création d'un ministère des Forêts est un pas dans la bonne direction. Nous avons entendu à je ne sais combien de reprises les mêmes plaintes venant des témoins qui comparaissaient devant le comité législatif, de la presse et de l'opposition, et je crois que le gouvernement commence enfin à comprendre.

Je dois répéter, comme je l'ai fait dans mes discours précédents à maintes reprises, que le secteur forestier représente directement ou indirectement un emploi sur dix au Canada. En fait, près de 800 000 personnes travaillent dans ce secteur et 350 localités en dépendent.

Je suis très heureux de signaler que le comité législatif a fait preuve d'une certaine souplesse. Au total, cinq amendements ont été adoptés. Cela montre que le gouvernement a compris que le projet de loi pouvait être amélioré et qu'il fait certains efforts, afin de tenter d'en corriger certains aspects.

Mon collègue de Restigouche—Chaleur a proposé un amendement au préambule qui a été accepté à l'unanimité. La définition de développement durable proposée par mon collègue reprend celle élaborée par Mme Gro Harlem Brundtland, ancien premier ministre de la Norvège et présidente de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le député de Restigouche—Chaleur a déclaré que le fait de définir dans la loi le développement durable comme un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs, constituait un progrès extrêmement important. De nombreux groupes écologiques reprochent au gouvernement fédéral d'utiliser une expression pour laquelle il n'y a pas de définition standard et qui peut être facilement mal interprétée.

Le député a ajouté que cette définition permettait de s'assurer que le ministère des Forêts allait jouer un rôle fondamental dans la conservation des régions boisées du pays, qui ont une très grande valeur, ainsi que d'établir de façon claire la signification d'une expression que le gouvernement brandit à tout propos.

[*Français*]

Sur une note plus personnelle, je souhaiterais également que le ministre entreprenne, comme il l'a indiqué au mois de juillet dernier, et je cite:

> Nous devrions envoyer une offre aux Américains afin de sonder le terrain avant de leur faire parvenir un avis de cessation.

C'est avec consternation que je dois dire que rien de cela n'a été fait. C'est vraiment dommage!

[*Traduction*]

J'ai été très déçu par la réponse que le ministre m'a donnée ici, à la Chambre, le 27 octobre. Il est même allé jusqu'à dire que la surtaxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre constituait un facteur sans importance. Je n'en croyais pas mes oreilles. Il a nettement affirmé en juillet que la surtaxe de 15 p. 100 avait eu une incidence certaine sur le secteur canadien du bois d'oeuvre. Si elle est sans importance, pourquoi se propose-t-il d'envoyer un avis d'annulation? Par contre, j'ai été heureux de lui entendre dire qu'il était à rassembler les preuves qui lui assureraient l'autorité et la compétence nécessaires pour renégocier le protocole d'entente. J'ajouterai que, s'il a besoin d'aide à cet égard, je peux lui fournir de nombreux dossiers sur le sujet.

• (1640)

[*Français*]

J'aimerais expliquer à la Chambre l'amendement que j'ai proposé pour ce projet de loi, celui de l'article 6, alinéa *c*), qui mettait de l'emphase sur la promotion et l'élaboration de l'application des normes et des codes d'aménagement forestier, qui n'étaient pas suffisants.

[*Traduction*]

Il ne suffisait manifestement pas de promouvoir cette affaire; il nous fallait des pouvoirs. Il fallait que le gouvernement surveille l'application des codes et des normes. J'espère qu'il va s'y mettre sans empiéter sur la compétence provinciale. Il importe que cette surveillance se fasse de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur industriel.

Dans le secteur de l'exploitation forestière, le gouvernement semble craindre fort de compromettre ses relations avec les gouvernements provinciaux. Il a peur de mécontenter les provinces. Quel mal y a-t-il à faire preuve d'une certaine autorité? Quel mal y a-t-il à collaborer avec les provinces? Lorsque je dis «collaborer», je veux dire négocier l'obligation stricte de reboiser convenablement, s'entendre sur une gestion intégrée des forêts et mener davantage de recherches. Les provinces

qui ne veulent pas collaborer se verront tout simplement refuser le renouvellement de leurs accords de développement des ressources forestières. Et qu'elles portent l'odieux d'en rendre compte elles-mêmes à leurs administrés. Je suis persuadé que les deux gouvernements partagent le même objectif.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires sur le document de travail préparé le 8 septembre dernier par M. J. S. Maini, sous-ministre adjoint à la section politique, et qui traite de mon amendement, à l'article 6, alinéa *c*).

À la page 7 du document de travail, il mentionne ce qui suit, au paragraphe intitulé «Le pari».

Premièrement, utiliser à bon escient les connaissances actuelles pour assurer la gestion intégrée des ressources et créer un réseau national d'aires de démonstration vouées à l'aménagement intégré des forêts.

Deuxièmement, intentifier la recherche afin de prévoir la réaction du milieu forestier aux perturbations dues aux causes naturelles et aux activités humaines et transmettre ces mêmes connaissances.

Troisièmement, accroître la productivité des terrains forestiers dans des régions choisies et relever le rendement à l'hectare grâce à un meilleur aménagement et une protection accrue des forêts, de manière à ce que les terrains forestiers puissent être utilisés à d'autres fins.

Quatrièmement, réduire les déchets provenant des activités d'exploitation forestière et de transformation du bois. Rationaliser l'utilisation du bois dans divers procédés de fabrication de produits finis.

Cinquièmement, entreprendre une analyse systématique de la politique pour mieux comprendre les processus décisionnels du secteur des forêts et harmoniser les différents horizons temporels, compte tenu des considérations économiques, écologiques et politiques ainsi que des programmes.

Monsieur le Président, nous savons tous que le secteur forestier est presque entièrement sous la responsabilité des provinces. Ces dernières possèdent environ 80 p. 100 des terres boisées productives, alors que le gouvernement fédéral n'en possède que 12 p. 100 et les propriétaires de terres privées, 8 p. 100.

Même si la grande majorité de ces terres appartiennent aux provinces, cela ne signifie aucunement que le gouvernement fédéral doit se départir de ses responsabilités et tout leur laisser sur le dos.

[*Traduction*]

Comme je l'avais prévu, le deuxième amendement que j'ai proposé a été jugé irrecevable. Mais j'insiste quand même sur le fait que les travailleurs forestiers doivent être protégés. Les mises à pied dans l'industrie forestière m'inquiètent beaucoup. On ne fait pas assez pour aider les gens à se recycler. Je proposais de créer, en collaboration avec les autres ministères, des programmes de formation à l'intention des travailleurs mis en disponibilité.

Il nous faut également trouver des personnes associées au secteur forestier et connaissant très bien les besoins de l'industrie qui seraient chargées de mettre sur pied des programmes de formation appelés à connaître plus de succès que les programmes généraux actuels. Étant donné les raisons pour lesquelles mon amendement a été jugé irrecevable, j'avertis le gouvernement que les députés de ce côté-ci de la Chambre seront vigilants et veilleront à ce que les travailleurs forestiers aient toutes les chances voulues de reprendre leur emploi ou d'avoir accès à un programme de formation conçu en fonction de leurs talents et de leurs capacités.

[*Français*]

Je pensais qu'en ajoutant dans l'amendement, et je cite: «en collaboration avec les autres ministères» que cela aurait été suffisant. J'espère cependant que le gouvernement sera en mesure de suggérer au ministère en question de proposer un programme de récupération plus précis pour les travailleurs qui ont été mis à pied dans l'industrie forestière.

[*Traduction*]

Je suis très fier de vous dire que le troisième amendement que j'ai proposé a été très bien accueilli par le gouvernement, si bien en fait que le gouvernement a lui-même proposé un amendement similaire. L'article en question porte essentiellement sur les exportations et la compétitivité du secteur forestier canadien à l'échelle internationale. On en faisait déjà mention brièvement au paragraphe 7(b) du projet de loi, mais de façon trop vague et imprécise. Je proposais de donner plus de muscle à cette disposition.

Il ne faut pas oublier que les produits forestiers expédiés chaque année rapportent environ 33 milliards de dollars et que cette industrie est aussi le plus grand secteur canadien d'exportation, notre balance commer-

ciale nette dans ce secteur s'établissant à environ 16 milliards de dollars par an. Par conséquent, le gouvernement a ajouté le paragraphe (e) à l'article 6 qui dit: «veille à promouvoir, à l'échelle nationale et internationale, l'utilisation des ressources forestières du pays et la compétitivité de son secteur forestier».

Je voudrais dire quelques mots au sujet des commentaires intéressants qu'a exprimés l'un des témoins devant le comité législatif chargé de l'étude de ce projet de loi. Le témoin, M. Leslie Reed, professeur de ressources industrielles à la Faculté des sciences forestières de l'Université de la Colombie-Britannique, a énuméré cinq éléments pouvant figurer dans une stratége. Le premier correspondait à des objectifs de production raisonnables et quantifiables. Quel volume de culture ligneuse et non ligneuse visera-t-on en l'an 2000, 2020, 2050 et plus tard? C'est assez difficile de parler politique dans le vide. Il faut nous fixer des objectifs en fonction de notre capacité prévue.

À ce sujet-là, je voudrais signaler que les terres productives du Canada couvrent une superficie totale de 220 millions d'hectares, soit environ 50 p. 100 de la surperficie totale de notre pays. Au fil des ans, 12 p. 100 de ces terres n'ont pas été suffisamment reboisées. On observe donc une augmentation de 240 000 hectares, soit près de 1 p. 100, des terres non boisées par année. J'admets que 88 p. 100 de ces terres ont été reboisées. Toutefois, c'est dire que cette année, la superficie des terres non reboisées pourrait atteindre 13 p. 100, l'an prochain 14 p. 100, et l'année suivante 15 p. 100.

[*Français*]

On ne peut laisser une telle situation se développer. De plus, le rapport du Vérificateur général pour l'exercice financier se terminant le 31 mars cite ce qui suit, dans la section 7.7:

> Une gestion insuffisante des forêts par le passé a résulté en une diminution de la ressource forestière. Des insuffisances significatives de la ressource forestière sont maintenant rapportées au niveau local dans chaque province. Le reboisement des terres boisées productives ne s'est pas fait à la même allure que la coupe, et cela menace la productivité forestière pour l'avenir. Étant donné l'importance de l'industrie pour la structure économique et sociale du Canada, il est évident que toute diminution significative de la réserve de bois aura un effet sérieux sur tous les Canadiens.

Je mentionne aussi, monsieur le Président, que la Suède possède, depuis 1903, sa loi de «un pour un», c'est-à-dire que cette loi visait à faire en sorte que s'il y avait un arbre qui était coupé, il y en avait un également qui était planté. Au Canada, nous avons vu une loi de ce genre pour la première fois dans la province de Québec, en 1987. En effet, il y a un énorme rattrapage à faire et c'est aujourd'hui que nous devons commencer en démontrant notre leadership.

Le deuxième point que M. Reed a touché sont les priorités. Il y a plusieurs choses que nous voulons faire. Ces priorités doivent être classées de manière réfléchie. La première devrait être la sylviculture et le reboisement, comme je viens de le mentionner il y a quelques instants.

[*Traduction*]

En troisième lieu, il a parlé d'un plan d'action qui expose les objectifs à réaliser et les délais impartis à cette fin. Voilà où nous devrions être rendus dans deux, cinq, dix ou vingt-cinq ans d'ici. C'est trop beau pour être vrai.

• (1650)

Son quatrième point portait sur la responsabilité. Il faut rendre quelqu'un responsable, quelqu'un à qui nous pouvons demander des comptes pour s'assurer que le mandat a été effectivement rempli.

J'ai posé des questions à M. Reed à ce sujet. J'ai été d'accord avec son terme «responsabilité». Puis, j'ai demandé comment le gouvernement fédéral pouvait participer à une pareille démarche à la lumière de la compétence provinciale inscrite dans la Constitution. Il a répondu que la plupart des rapports parlent de responsabilité. C'est un mot qui n'est pas assez fort. Je préfère parler de mise en application, de surveillance, d'inspection et de présentation de rapport. Le gouvernement fédéral pourrait facilement imprimer une direction qui aurait tôt fait de se faire sentir. On en revient à mon amendement, «surveiller et promouvoir l'élaboration et l'application de normes et de codes d'aménagement forestier».

Son cinquième et dernier point portait sur l'aspect monétaire. C'est là où il est question de rétroaction, de mise à jour et de changement. Encore une fois, cela se rapporte à mon amendement qui vise à fournir les fonds nécessaires pour assurer la viabilité de notre plus grande industrie au Canada. C'est alors que nous récolterons les fruits de nos efforts, du moins je l'espère.

Monsieur le Président, je voudrais parler des commentaires d'un autre témoin que le comité législatif avait invité. M. Jim Cayford, directeur exécutif de l'Institut forestier du Canada, a donné une très bonne définition de l'expression «aménagement intégré» qui a été incorporée en amendement à l'alinéa *d* de l'article 6.

[*Français*]

Par gestion intégrée, j'entends d'abord la gestion de la ressource forestière canadienne pour différents produits et services, et ensuite la gestion du bois d'oeuvre, de la faune, des valeurs environnementales, de l'eau, des régions boisées et des loisirs. C'est un domaine très complexe, il n'y a pas de doute, et je dirais que dans la plupart

des cas un usage doit avoir la préséance sur d'autres usages en ce qui concerne une terre en particulier.

Nous ferons face à de plus en plus de dilemmes, à savoir qui les gouvernements auront à favoriser: l'industrie ou les environnementalistes. Il y a beaucoup de fausses conceptions, de mésententes créées surtout par le manque de direction et d'information. Je suis convaincu qu'à long terme l'un et l'autre comprendront les valeurs de l'autre et que l'on en arrivera à des compromis.

[*Traduction*]

M. Cayford a ensuite formulé plusieurs observations très valables. Je ne vais pas toutes les énumérer mais je voudrais citer ce qui suit:

> Nous proposons que l'on mentionne spécifiquement dans le champ de compétence du ministre la création d'un comité interministériel sur les forêts. Ce comité devrait être présidé par le ministère des Forêts et il devrait examiner tous les programmes du gouvernement fédéral en matière de forêts et préparer un budget fédéral annuel pour les forêts.

J'ai discuté de cette proposition avec M. Cayford. Il a indiqué qu'il était grand temps que toutes les associations nationales et provinciales représentant l'industrie forestière se réunissent une ou deux fois l'an pour échanger de l'information. Des représentants du ministère et du cabinet du ministre devraient assister à ces réunions pour connaître les préoccupations et les solutions proposées aux différents problèmes que connaît notre industrie forestière. Leur contribution est extrêmement importante parce qu'ils s'occupent des questions forestières au jour le jour.

C'est la meilleure façon pour le gouvernement d'avoir accès à l'information la plus récente et aux propositions des différents secteurs de l'industrie à travers le pays. A ce propos, j'ai entendu dire que le ministre était très en faveur d'une telle conférence, à laquelle je voudrais assister et qui, je l'espère, aura lieu dans un avenir très rapproché.

En conclusion, je voudrais citer le professeur Reed:

> Il ne faut pas se leurrer. Soit que l'on s'engage vraiment à promouvoir le secteur forestier, soit que les provinces présentent des études stratégiques à long terme viables, et qu'elles les mettent en oeuvre de façon courageuse, sinon, elles n'auront pas le droit à la péréquation fédérale.

Cette déclaration vient confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure à propos des conditions qui devraient être liées aux contributions fédérales versées dans le cadre des Ententes sur la mise en valeur des ressources forestières.

En terminant, le 26 septembre dernier, j'ai dit à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi qu'en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, les ressources naturelles, dont les forêts, relevaient des provinces. Du point de vue environnemental, cela ne signifie d'aucune façon que le gouvernement fédéral devrait se décharger de ses responsabilités relatives au secteur forestier. L'industrie, tout comme les parcs naturels, a besoin du gouvernement fédéral. Nous devrions assumer nos responsabilités à cet égard et montrer la voie.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à l'étape de la troisième lecture à l'examen du projet de loi C-29, le projet de loi tant attendu constituant le ministère des Forêts. Comme chacun sait, l'étape de la troisième lecture doit normalement permettre aux députés de terminer leur examen et d'étudier les amendements qui auraient pu être proposés à ce projet de loi très important aussi bien à l'étape de l'étude en comité que de celle du rapport.

Si je tiens ce projet de loi pour important, c'est en raison de tous les témoignages que nous avons entendus aussi bien au comité qu'à la Chambre concernant le rôle que les forêts jouent dans notre vie de tous les jours, que nous habitions le nord de la Colombie-Britannique ou celui de l'Ontario, voire même le centre-ville de Toronto dont les habitants sont nombreux à devoir aux forêts leur subsistance en raison même de la richesse qu'elles engendrent.

Nous aurions profit à nous rappeler que plus de 300 localités dépendent entièrement pour leur subsistance du secteur des forêts. Ce secteur est indéniablement le plus important de notre pays, car il lui rapporte quelque 38 milliards de dollars par année. Il fournit d'une façon ou d'une autre du travail à quelque 840 000 Canadiens. Ce débat revêt une extrême importance pour bien des Canadiens. C'est tout à l'honneur de la Chambre que nous soyons parvenus à faire progresser le projet de loi en question jusqu'à cette étape-ci.

Nous n'y sommes pas parvenus sans mal. Il y a cinq ans environ, le premier ministre avait promis aux Canadiens une mesure législative de ce genre, et ce n'est que maintenant que nous sommes enfin sur le point d'en terminer l'examen.

Alors que nous examinions différents articles du projet de loi au comité, nous avons eu l'occasion d'interroger le ministre à plusieurs reprises, ce dont nous lui sommes reconnaissants. Nous lui avons demandé notamment s'il avait l'intention de proposer d'autres mesures. Selon lui,

le gouvernement estimait que ce projet de loi avait un caractère essentiellement administratif. Des députés de notre parti ont présenté un certain nombre d'amendements que le gouvernement a trouvés de son goût, si je puis m'exprimer comme l'un des nôtres, mais il a choisi pour le moment de ne pas les adopter ou de n'en accepter que quelques-uns.

Monsieur le Président, vous savez peut-être que, suite à des discussions, le comité permanent des forêts songe à vous demander, ainsi qu'aux comités importants qui décident de ces choses, de revoir le mandat du ministère afin de pouvoir interroger les Canadiens au sujet des questions forestières. En procédant de la sorte, nous devrions faire en sorte d'écouter les Canadiens. Essayons d'obtenir du premier ministre la promesse de renforcer comme il se doit les pouvoirs du ministre des Forêts afin qu'il puisse assurer aux Canadiens que nos forêts, qui constituent en quelque sorte notre patrimoine national, sont bien protégées.

Avant d'aborder deux ou trois aspects précis du projet de loi, je tiens à lire à la Chambre quelques lettres que j'ai reçues de personnes à qui j'avais écrit et qui s'informaient où en était le projet de loi. Voyons un peu ce qu'ils me disent.

Je me réjouis tout particulièrement d'une lettre que j'ai reçue du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, section canadienne, qui a adopté récemment une nouvelle politique en matière d'environnement. Ce syndicat est conscient de l'importance des forêts, non seulement au niveau des emplois, mais également en raison du rôle que les forêts jouent en ce qui concerne l'environnement et les loisirs. Dans cette lettre, Mme Claire Dansereau, chargée de la planification environnementale, commente le projet de tenir chaque année une conférence des ministres des Forêts, et tous les cinq ans une conférence des premiers ministres au cours de laquelle ils pourraient traiter de la ressource la plus importante de notre pays.

• (1700)

Ils sont aussi en faveur de la nomination d'un commissaire à l'industrie forestière, comme nous l'avons recommandé, afin que nous ne soyons plus pris dans le genre d'étau où le gouvernement nous a mis avec son mémorandum d'entente sur la tarification du bois d'oeuvre. Je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

Tous les Canadiens que nous connaissons et qui vivent dans nos circonscriptions, nos villes et nos villages nous parlent de leur emploi et de la forêt. Ils font allusion au débat dans les journaux, à la radio et à la télévision entre les environnementalistes et les bûcherons, et ils nous demandent comment nous allons résoudre ce problème. Ils veulent savoir si nous allons accepter des recommandations raisonnables comme celle de M. Harcourt, chef de notre parti provincial, qui a proposé une politique de développement durable qui contribuerait à mettre fin à ces conflits.

Pour la gouverne des députés, je vais lire une lettre de Colin et Nelia Barnfield, de Victoria. Je remercie le député de Victoria qui nous a aidés vendredi, à l'étape du rapport de ce projet de loi. Voici un passage de la lettre: «Pour qu'il soit vraiment efficace, nous croyons qu'un ministère fédéral des Forêts devrait être habilité à établir des procédures de gestion très claires concernant le développement durable des forêts et des terres qui relèvent de lui et à poursuivre en justice quiconque refuse de suivre ces procédures.»

Je sais que mes amis du parti libéral sont d'accord, car nous en avons discuté au comité. Quand nous aborderons le débat sur les ententes de développement de nos ressources forestières et que nous expliquerons jusqu'à quel point elles sont importantes pour assurer le reboisement au moyen de grands projets sylvicoles, nous verrons à ce que ces normes soient mises en place.

Je suis heureux que nous ayons eu la possibilité de présenter quelques amendements à ce projet de loi qui ont reçu l'appui de tous les partis et ont été adoptés. Un amendement dont je suis particulièrement fier est celui que j'ai proposé et qui renforce le pouvoir du ministre quand il s'agit d'élaborer un programme de sensibilisation du public à propos de nos forêts.

Les sondages montrent maintenant, je pense, que les Canadiens sont plus que jamais conscients de l'importance de l'environnement, Naturellement, cela va de pair avec l'importance de nos forêts.

Je ne voudrais pas d'un programme de sensibilisation du public qui se contente au fond de nous lancer des fleurs, qui ne soit encore que du beau langage ou qui dresse les bûcherons contre les écologistes. Le ministre, je le sais, tiendra certainement compte d'un programme de sensibilisation du public—peut-être un programme national d'éducation—qui veille à ce que tous les éléments des forêts soient pris en considération, ce qui est très important pour nos jeunes.

Je suis également satisfait de l'amendement à l'article 10 portant sur les dispostions concernant le rapport annuel. Quand ce projet de loi a été proposé pour la première fois à la Chambre, l'une de mes premières observations concernait l'importance d'un rapport annuel au Parlement. Il ne devrait pas être mis dans la pile

qui finit dans la boîte de recyclage. Le dépôt d'un rapport annuel par le ministre des Forêts devrait être un événement important à la Chambre et nous donner l'occasion de débattre de certains des domaines élargis que proposait notre amendement. Nous avons parlé de la nécessité d'être informés, pas seulement de l'emploi des forêts, ce qui est souvent oublié, mais aussi de l'inventaire des terrains forestiers du Canada.

Dans la plus grande partie de notre province de Colombie-Britannique, nous ne savons même pas en quoi consiste notre richesse forestière. On n'a pas fait d'inventaire depuis 20 ans. Notre ministre des Forêts de Colombie-Britannique ignore la quantité de bois à couper dans notre province. Cet inventaire est donc vital. Il est important que nous en entendions parler à la Chambre.

Les normes écologiques devraient être appliquées par l'industrie forestière. Il suffisait d'écouter les nouvelles hier soir et de lire les manchettes de ce matin. «Ottawa condamne le projet d'usine de pâte de l'Alberta.» Si le gouvernement fédéral et les provinces avaient pu s'entendre, nous n'aurions pas de situations de ce genre. Le fonctionnaire fédéral cité dans l'article a dit: «Nous [ce qui veut dire le gouvernement fédéral] ne pouvons pas arrêter ce projet.» Nous savons avec quelle hâte le gouvernement albertain est en train d'avancer dans cette affaire. Le fonctionnaire a ajouté qu'Ottawa ne peut pas empêcher la construction, mais qu'il pourra fermer l'usine, une fois construite, si elle n'est pas conforme à la réglementation fédérale.

Voilà le problème causé par l'inaction du gouvernement, par le fait qu'il n'a pas encore mis au point une procédure d'évaluation environnementale qui soit juste et que les provinces, l'industrie et tous les intéressés puissent accepter. Tant que nous attendrons, nous continuerons à avoir des situations ridicules de ce genre et des conflits fédéraux-provinciaux.

Le fait de parler de nos essences traditionnelles et des nouvelles qui sont en train de prendre de l'importance dans nos forêts me fait penser qu'il y a eu un remaniement ministériel dans notre province aujourd'hui et qu'un nouveau ministre des Forêts y a été nommé. Mes collègues de la Colombie-Britannique conviendront sans doute que n'importe qui sera meilleur que le dernier. Pour être franc, le dernier a donné mauvaise réputation au secteur forestier. Bien sûr, il est encore tôt pour juger le nouveau ministre.

Je voudrais cependant demander au ministre fédéral de s'entretenir le plus tôt possible avec lui pour s'assurer que tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent, notamment les discussions et les négociations, au sujet de l'entente sur la mise en valeur des ressources forestières avec la Colombie-Britannique, soit mis en oeuvre immédiatement.

L'une des dispositions du projet de loi qui donne au ministre le pouvoir de faire certaines choses aura des répercussions sur bien des conflits concernant l'utilisation des ressources dont nous entendons parler. J'ai à cet égard une proposition que le ministre voudra peut-être examiner. Je crois qu'une certaine frustration est ressentie par les sociétés, les gens qui travaillent dans les bois, les écologistes, ceux qui s'intéressent aux revendications territoriales des autochtones et aussi par les gouvernements provinciaux. Je veux parler de la disposition du projet de loi qui permet au ministre de former des comités.

Je recommande que l'une de ses premières initiatives soit de former un comité, formé de représentants proposés par des groupes concernés dans les conflits en matière de ressources, qui recueillera, pour en faire l'examen, une grande partie de l'information que détient le gouvernement fédéral, qui mettra à profit son expérience dans le domaine de la recherche sur les forêts et les questions de développement économique et qui, influera bien entendu, sur les résultats des travaux qui, nous l'espérons, se poursuivent en vue de régler les revendications territoriales. Je propose que nous prévoyions une sorte d'exutoire à l'insatisfaction que je sens.

Ce serait pour le ministre fédéral un moyen de manifester son intérêt dans ce domaine et pour nous une occasion de travailler avec les groupes intéressés au règlement de ces conflits en matière de ressources. Nous respectons l'autorité provinciale, mais il est important, comme le ministre de l'Environnement l'a déjà offert à la province de Colombie-Britannique, de prévoir une aide et des recherches sur les peuplements mûrs de la vallée de Carmanah. C'est la coordination dont nous avons besoin, à mon avis.

Je n'ai pas encore entendu dire grand-chose des travaux du ministère dans les villes à industrie unique. J'adresse à ce sujet un bref message au ministre et à son ministère. Ne nous contentons pas d'examiner les rapports de Statistique Canada et de digérer l'information que nous avons déjà. Prenons la peine d'aller dans certains centres qui manquent de bois. Un certain nombre d'usines de ma ville souffrent de cette pénurie. Je deman-

de au ministre et au gouvernement de prendre en plus sérieuse considération le travail dans les villes monoindustrielles, dont il est question dans le plan de dépenses.

Beaucoup de ces collectivités pâtissent. Il n'y a pas tellement longtemps, j'ai eu la chance de me trouver dans le nord de l'Ontario, à Thunder Bay et à Kenora, où nous avons discuté des problèmes de foresterie de cette région et, surtout, du protocole d'entente, des droits sur le bois d'oeuvre et, bien entendu, de la façon dont le gouvernement a sacrifié nos forêts dans le cadre de cet accord. Je sais que je me répète, mais j'espère que Pat Carney écoute aujourd'hui parce que c'est son gouvernement qui les a sacrifiées avec l'aide du premier ministre qui a déclaré que c'était un bon accord pour le Canada.

Son propre ministre reconnaît maintenant, quelques années plus tard, que c'était peut-être une erreur. Nous allons réexaminer l'affaire avec les Américains. «C'est à peu près temps», ai-je dit. Je me suis exprimé en termes un peu plus virulents que cela, et les rédacteurs du *Toronto Star* ont censuré mes propos. Il est donc à peu près temps que ce gouvernement accorde de l'importance aux conséquences de ce protocole d'entente et de ces droits pour nous.

Le journaliste rapporte que la Colombie-Britannique a pour sa part augmenté ses droits de coupe en conséquence.

• (1710)

Je me suis arrangé pour faire quelques recherches ce matin avec mon collègue, le député provincial de Prince-Rupert, Dan Miller, qui est notre critique en matière forestière. Nous avons discuté des conséquences de ces mesures pour la Colombie-Britannique.

Et quelles sont ces conséquences pour ma région? D'après mes informations, le protocle d'entente conclu par le gouvernement conservateur et par le gouvernement stupide de la Colombie-Britannique a entraîné une augmentation de plus de 56 p. 100 des droits de coupe dans le nord de l'Ontario. Ce protocle ne prévoit aucune souplesse. C'est brutal et expéditif. De toute évidence, le gouvernement du crédit social et le gouvernement conservateur sont de connivence. C'est à n'en pas douter une des premières questions à laquelle le ministre fédéral doit s'attaquer, en consultation avec le nouveau ministre. Il est temps de passer à l'action. Les choses ont assez traîné.

Les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières sont prévues dans la loi. Nous avons longuement débattu ces ententes en comité et à la Chambre. Si nous l'avons fait, c'est qu'elles jouent un rôle de premier plan dans la gestion commune des ressources par le gouvernement fédéral et les provinces.

Or, le gouvernement fédéral les a laissé expirer; six d'entre elles ont expiré fin mars. Le ministre va son petit train. Nous apprenons de gauche à droite ce que seront les critères. Peut-être que ce gouvernement ne sait pas vraiment où il va. Les provinces, celles de l'Ouest en particulier, ont établi à 400 millions de dollars leurs besoins financiers en matière de foresterie. On apprend par contre que le gouvernement en place ne consacrerait que 242 millions de dollars pour l'ensemble des secteurs dans toutes les provinces.

Je rappelle au ministre une question qu'il a posée le 18 avril 1984 au ministre de l'Environnement de l'époque, lorsqu'il était dans l'opposition—bien sûr, les libéraux se demandaient bien alors ce qu'on pouvait bien faire d'un ministre des Forêts. Le gouvernement actuel a, à tout le moins, convenu de créer un véritable ministère des Forêts, au contraire des libéraux dont le chef avait déclaré à Prince George pendant la campagne de 1984 qu'il s'opposait à la création d'un tel ministère.

Le ministre actuel a donc posé au ministre de l'Environnement de l'époque la question suivante: «Est-ce vraiment parce que le ministre n'a pas de fonds à apporter à la table de négociations?» Eh bien, j'estime qu'on pourrait en dire autant de la situation actuelle. Le ministre responsable de la diversification de l'Ouest, qui était parmi nous tout à l'heure, devra répondre tôt ou tard de l'insuffisance de l'aide accordée au secteur forestier de l'Ouest.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais parler de l'importance des forêts pour notre pays, que nous venions de circonscriptions rurales ou urbaines. C'est le ministre des Forêts qui devrait être le ministre chargé du développement durable, qui devrait nous soumettre son rapport sur le recyclage du papier. Le ministère des Forêts devrait être le ministère principal des questions environnementales. Comme il le dit, les arbres sont les poumons de la terre. Eh bien, nous aussi nous avons des poumons.

Là où je veux en venir, c'est que des gens tirent leur gagne-pain de nos forêts et le ministre devrait être chargé de leur venir en aide. Il devrait obtenir les fonds et les pouvoirs nécessaires pour assumer cette responsabilité.

En terminant, je veux simplement dire que, en tant que membre du comité, je sais que nous sommes tous sincères dans ce débat. Je souhaite bonne chance au personnel du nouveau ministère, car bien souvent, c'est lui qui accomplit une bonne part du travail. Je tiens également à souhaiter bonne chance au ministre, et nous verrons tous ces gens aux séances du comité.

Mme Hunter: Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir commenter les propos tenus par mon collègue au sujet de cette motion. Je sais que mon collègue de Prince George—Bulkley Valley a été responsable de la modification d'une motion visant à ce que ce ministère informe mieux le public.

En tant que membre du Comité de l'environnement de la Chambre, j'estime qu'il est extrêmement important de mieux informer le public. Le comité de l'environnement a entendu des témoignages très inquiétants au sujet de la détérioration des forêts et des conséquences de ce phénomène sur le réchauffement de la planète, problème qui nous menace tous.

J'ai une question pour mon collègue. Le nouveau ministre des Forêts sera en réalité, je crois, le ministre chargé du développement durable, en particulier pour les provinces riches en ressources naturelles comme la Colombie-Britannique dont nous venons tous les deux. Comment pense-t-il que cela va vraiment se réaliser avec ce nouveau ministère des Forêts?

M. Gardiner: Monsieur le Président, je remercie mon amie et collègue de Saanich—les Îles-du-Golfe qui, je le sais d'après nos discussions, se soucie énormément des forêts non seulement de notre pays et du monde entier mais aussi de sa propre circonscription.

La première façon de faire partager cette sensibilisation au grand public, c'est par un moyen bien simple, par le rapport annuel du ministre. Il devrait être publié sur du papier recyclé. Il devrait être distribué aux écoles de tout le pays et à autant de gens que possible de sorte qu'ils puissent savoir ce qui se fait dans le pays.

Le ministre devrait rencontrer les ministres provinciaux des forêts et de l'éducation pour veiller à ce que nos écoles puissent disposer de documents d'information sur nos forêts. Même Adam Zimmerman pense que nous devrions nous réunir pour établir cette base commune de données de sorte que nous sachions de quoi nous parlons.

Si nous ne communiquons pas cette information aux jeunes, nous sommes peut-être perdus. Je remercie la députée de ses préoccupations à cet égard. Elle a fait une excellente observation. Nous pourrons obliger le gouvernement à rendre des comptes ici à la Chambre et au comité des forêts où nous veillerons à ce qu'il fasse le travail que nous voulons lui voir faire.

M. Funk: Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots d'éloge pour le travail que le député a consacré à ce projet de loi. Je pense qu'il a fait un excellent travail en alertant les milieux forestiers, notamment dans l'ouest du Canada et même dans ma province dont il n'a même pas visité les forêts, si je ne m'abuse. Il y est certainement connu, cependant, pour l'excellent travail qu'il a fait sur ce projet de loi.

J'ai eu l'occasion de travailler avec lui à un projet dans lequel nous demandions au ministre de créer des brigades de conservation locales. Ces brigades compteraient 12 000 jeunes Canadiens qui seraient chargés de lutter contre les incendies, de planter des arbres et d'effectuer des tâches de ce genre dans les localités forestières de notre pays.

J'aimerais que le député nous dise si une telle initiative a des chances d'être adoptée.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à remercier le député de Prince-Albert—Churchill River. Il a raison: je n'ai pas encore visité sa province. J'espère le faire bientôt. Je la survole en rentrant chez moi, alors je la vois parfois de loin.

Le député a raison. Il a présenté une excellente idée au ministre fédéral et aux ministres provinciaux. Nous avons reçu des commentaires favorables de certains ministres provinciaux. Je crois même que le ministre fédéral a manifesté un certain intérêt.

La négociation des ententes de développement forestier nous offre l'occasion de la mettre en pratique. Quand la loi sera adoptée, elle donnera au ministre le mandat d'agir. S'il aime l'idée, réalisons-la ensemble. Je ne connais pas de meilleur moyen de sensibiliser le public, comme la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe le propose, qu'un programme de conservation axé sur la collaboration des jeunes.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que j'ai participé au débat sur le projet de loi C-29. Je veux profiter de l'occasion pour remercier de leur précieuse contribution toutes les personnes qui ont participé à l'étude de cette mesure législative. Je tiens à féliciter les députés de l'opposition pour leur excellent travail.

Je voudrais souligner de façon particulière l'importante contribution qu'a apportée mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur, en présentant des amendements très utiles, spécialement ceux portant sur la surveillance et la promotion de l'élaboration et de l'application de normes et de codes d'aménagement forestier. Je veux aussi le féliciter d'avoir lutté si farouchement contre la surtaxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Mon collègue sera certainement d'accord avec moi pour dire que c'est un véritable plaisir d'avoir l'occasion d'a-

méliorer les mesures législatives présentées par le gouvernement.

• (1720)

La semaine dernière, le ministre d'État chargé des Forêts s'est dit heureux de l'amendement concernant la définition du développement durable que j'ai proposée pendant l'étude en comité. Je le remercie d'avoir appuyé cet amendement. Je suis extrêmement heureux que nous commencions enfin à voir les choses du même oeil.

[*Français*]

Monsieur le Président, la définition de cette expression dans un projet de loi, à savoir que le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs, est une étape très significative dans le dossier de l'environnement. Le projet de loi C-29 est la première mesure législative au Canada qui contient cette définition.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, plusieurs groupes ont critiqué le gouvernement fédéral pour son utilisation d'une expression qui n'a pas de définition courante et qui peut facilement être mal interprétée. Dorénavant, le gouvernement ne pourra plus brandir cette expression d'une façon inconsidérée. D'ailleurs, l'amendement que j'ai proposé nous assure que le ministre des Forêts jouera un rôle clé dans la préservation des boisés précieux du Canada.

[*Traduction*]

L'expression «développement durable» a été inventée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement créée par les Nations Unies et présidée par l'ancien premier ministre de la Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland. En fait, c'est en grande partie grâce au rapport Brundtland que le public semble aujourd'hui très sensibilisé au problème de la pollution et aux dangers qui menacent l'environnement à l'échelle du globe.

La principale recommandation présentée dans le rapport portait sur l'adoption, au niveau international, de la notion de développement durable, soit un mélange de croissance économique forte et de règlements en matière d'environnement visant à préserver la planète afin qu'elle reste accueillante comme lieu d'habitation pour l'homme.

En ce qui concerne le secteur forestier, l'inclusion d'une définition du développement durable dans cette mesure législative obligera le ministère des Forêts à assurer la conservation et la gestion efficace de nos précieuses forêts. Comme le ministre le disait la semaine dernière au cours d'une interview accordée au réseau anglais de Radio-Canada à Edmonton: «Les forêts c'est la survie non seulement d'une industrie mais de notre environnement.» Cette déclaration jointe à une définition juridique pose les bases de la gestion efficace et de la préservation des forêts canadiennes.

Même si le projet de loi forestier a été amélioré et renforcé par le travail diligent de l'opposition et la collaboration des députés ministériels siégeant au comité législatif, il compte encore de nombreuses lacunes. Au cours des délibérations du comité plusieurs témoins ont déclaré que le secteur forestier est d'une importance tellement vitale pour l'économie canadienne que sa représentation exige un ministère musclé.

Le directeur général de l'Association forestière canadienne, M. Glen Blouin, a déclaré catégoriquement que la mission accordée au ministère des Forêts aurait dû être plus musclée et plus universelle. Cela, a-t-il dit, aurait été conforme à l'importance que revêtent les forêts pour tous les Canadiens aux niveaux de l'environnement, de la balance des paiements, de l'emploi, du tourisme et des loisirs.

Malheureusement, nous avons un ministère qui ne pèse pas lourd. M. Blouin avait demandé que le gouvernement donne au ministère des Forêts la haute main sur les ententes de mise en valeur des ressources forestières, une mission de leadership pour tout ce qui concerne les forêts, avec un budget en rapport avec l'importance de ce nouveau ministère. Au contraire, le ministère a subi des compressions de 28 millions au niveau des crédits et de 47 années-personnes au niveau du personnel dans le budget déposé le printemps dernier.

De plus, le ministre est encore obligé de s'adresser à d'autres organismes d'État comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau de la diversification de l'économie de l'Ouest et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pour obtenir les crédits nécessaires au financement des ententes forestières conclues avec les provinces. Est-ce cela qu'on appelle un ministère musclé? Certainement pas.

Comme je le disais, la création d'un ministère des Forêts s'imposait, vu l'importance de ce secteur. Malheureusement, le projet de loi n'accorde pas au secteur forestier la représentation qu'il lui faut. Et comment

serait-ce possible après tout, puisqu'en créant un ministère le gouvernement réduit ses ressources?

En fait, les forêts ont subi des compressions de 11,9 p. 100 au budget de 1989-1990, alors que tous les autres programmes concernant les ressources naturelles bénéficiaient d'augmentations. C'est ainsi que le budget du ministère de l'Environnement a été augmenté de 9,4 p. 100. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a bénéficié d'une hausse de 22,9 p. 100. Les Pêches et les Océans ont vu leur budget augmenter de 6 p. 100, l'Agriculture de 21,5 p. 100.

Je vous le demande, monsieur le Président, où est l'engagement du gouvernement à l'égard de la foresterie? Il ne peut pas constituer un ministère pour, ensuite, lui couper l'herbe sous les pieds. Cela n'a aucun sens.

Si ce nouveau ministère doit représenter efficacement le secteur forestier du Canada, il doit avoir une augmentation de budget similaire à celle qu'ont obtenue les programmes basés sur les richesses naturelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, lors des délibérations du Comité législatif sur ce projet de loi, le directeur administratif de l'Institut forestier du Canada, M. Jim Cayford, a lui aussi déclaré que le gouvernement ne prévoit pas clairement un rôle assez ferme pour ce nouveau ministère. Il a d'ailleurs déclaré que le nouveau ministère devrait être investi d'une responsabilité nationale, à savoir qu'il devrait exercer un rôle de leadership dans le domaine des forêts, promouvoir la recherche et le transfert de technologie, conclure des ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation des ressources forestières, des données sur les ressources forestières, effectuer des études sur l'industrie, la mise en marché, le commerce et l'économie du secteur forestier, promouvoir les relations internationales en matière de foresterie; instituer des programmes de gestion des ressources humaines, d'emploi et d'éducation et, enfin, sensibiliser le public.

Voilà toute une commande! Cependant, sans un budget qui soit à la mesure de relever ce défi, le nouveau ministère ne pourra certainement pas prendre le rôle de leadership dont M. Cayford nous parlait.

Le ministre nous a dit que son gouvernement accorde de l'importance aux forêts. C'est pourtant l'unique composante des ressources naturelles qui ait été réduite. Pourquoi cette disparité? Pourquoi le gouvernement prétend-il qu'il va faire plus pour les forêts alors qu'en réalité il fait moins?

La forêt mérite un sort meilleur. C'est grâce en bonne partie à ce secteur que le pays s'est édifié. Il a été le pilier de notre économie. Encore aujourd'hui, l'industrie forestière est une pierre angulaire du pays. L'importance du secteur forestier pour l'économie canadienne est indéniable. Le Canada compte 4,31 millions de kilomètres carrés de forêts, soit environ 176 mètres carrés de forêts pour chacun de nos 25 millions d'habitants.

Le secteur forestier fait travailler directement près de 300 000 personnes, et indirectement environ 750 000 individus, entre autres les cheminots, camionneurs et conducteurs de machines de secteurs connexes.

L'an dernier, les forêts productives ont permis d'expédier plus de 30 milliards de dollars de produits. Un septième des revenus de fabrication vient d'un secteur lié aux forêts, lesquelles apportent plus de 17 milliards de dollars à la balance commerciale nette du Canada, soit plus que l'agriculture, les pêches et les mines combinées.

Monsieur le Président, la grande importance qu'a l'industrie forestière pour l'économie canadienne demande beaucoup de leadership au niveau gouvernemental afin que le gouvernement puisse promouvoir et rehausser la viabilité et la santé de ce secteur. Mais, ce projet de loi ne donne aucun poids ni aucune importance au ministère des forêts, puisqu'il doit obtenir l'argent pour les ententes sur le développement forestier des autres ministères et agences du gouvernement fédéral.

Les ententes fédérales-provinciales en foresterie ont échu le 30 mars dernier en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. En outre, les ententes avec Terre-Neuve, le Québec et la Colombie-Britannique deviendront caduques le 30 mars prochain.

Il est inconcevable qu'un gouvernement qui dit qu'il soutient le secteur forestier permette à cette situation de faire surface. À cette date, ces ententes n'ont pas été renégociées. Le gouvernement se doit de rectifier cette situation, car ces ententes sont vitales pour l'avenir des forêts canadiennes.

• (1730)

Les ententes fédérales-provinciales dans le domaine de la forêt ont permis de verser plus de 1,1 milliard de dollars pour des activités de reboisement et de gestion depuis 1985. Plus de 50 p. 100 de l'argent vient du gouvernement fédéral. Ces accords vont favoriser l'aug-

mentation des activités de gestion forestière en fournissant des fonds pour la préparation des terrains, la plantation des arbres et l'entretien des peuplements.

[*Traduction*]

Le Conseil canadien des ministres des forêts a publié en 1987 un document intitulé «Une stratégie nationale pour le secteur forestier canadien», demandant au gouvernement fédéral de poursuivre et d'améliorer les accords de foresterie. Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative, pour que le développement des ressources forestières devienne l'élément essentiel de l'industrie forestière du Canada.

Bien que ce projet de loi, modifié et réimprimé à la suite des recommandations de l'opposition, soit bien supérieur à ce qu'il était, il donne toujours au ministre la responsabilité des accords de foresterie. D'ailleurs, l'attachement du ministre à ces accords n'est pas très fort. Lorsqu'il a comparu devant le comité législatif, il a fait des réserves en ce qui concerne les accords de foresterie. Il a dit qu'il n'était pas encore certain que le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur forestier soit bien servi par ces accords. Il a dit également que, à son avis, les accords forestiers ne représentaient pas la façon la plus efficace de gérer cette richesse naturelle.

L'Institut forestier du Canada disait que le reboisement devait rester l'élément essentiel des accords futurs, des accords absolument vitaux pour l'avenir de l'industrie. L'Association forestière canadienne disait, quant à elle, que les accords étaient critiques pour l'avenir de la foresterie au Canada.

Comment un ministre peut-il nier l'importance de ces accords lorsque tout le monde les qualifie d'importants? Sait-il des choses que nous ignorons? Dans ce cas, nous aimerions bien qu'il nous fasse part des renseignements dont il dispose.

La nécessité de ces accords est encore plus évidente lorsque l'on sait que la consommation mondiale de produits forestiers devrait augmenter notablement au cours des 20 prochaines années. Sans de bons accords garantissant l'avenir des approvisionnements en bois, ce pays ne sera pas en mesure de répondre à la demande. Est-ce cela que le ministre entend par développement durable?

Je trouve fort curieux que, dans l'étude commandée par le Service canadien des forêts, le rapport Woodbridge—Reed, on n'ait examiné ni les conséquences des pratiques forestières en vigueur au Canada, ni la nécessité urgente de mettre en oeuvre un programme de reboisement convenable. On s'est surtout contenté dans cette étude de signaler que la production du secteur forestier augmenterait dans les 20 prochaines années. A défaut d'un programme convenable de reboisement et en l'absence d'un engagement permanent de la part du gouvernement à conclure des ententes de reboisement, il ne restera tout simplement pas de bois utilisable d'ici 20 ans.

Pourquoi le gouvernement crée-t-il un ministère des Forêts? Mais mieux encore, est-ce que par hasard le gouvernement négligerait l'importance de l'avenir du secteur forestier? Ce secteur doit être modernisé, si l'on veut qu'il continue à soutenir la concurrence des autres pays.

Dans son rapport de 1988, le vérificateur général a déclaré que les décisions relatives à l'investissement dans le reboisement dépendaient directement de trois considérations. En premier lieu, l'étendue et l'éparpillement de la demande de produits forestiers entraînent la dépense de sommes importantes pour la gestion forestière. En deuxième lieu, l'investissement du gouvernement fédéral dans le secteur implique généralement les provinces aussi. En troisième lieu, le cycle de croissance des forêts exploitables nécessite un laps de temps de 40 à 80 ans.

Si le gouvernement prétend agir en chef de file dans le secteur forestier, alors sa décision de gérer le secteur et d'y investir doit témoigner d'un engagement à longue échéance à l'égard de la mise en valeur de cette ressource. Or le seul moyen pour ce faire est de charger le ministre de conclure des ententes forestières. Le gouvernement doit renouveler son engagement à l'égard de ces ententes.

En conclusion, j'estime que, bien que le Parti libéral souscrive au principe d'un ministère des Forêts à part entière et reconnaisse que le projet de loi C-29, dans son libellé actuel, a été passablement amélioré grâce à l'intervention de l'opposition, il est néanmoins de mon devoir de faire part des nombreuses réserves que nous éprouvons à l'égard de cette mesure. Le gouvernement ne s'en tirera pas à si bon compte cette fois. Il s'est engagé à l'égard du secteur forestier. Il a créé le ministère, bien que, dans les faits, il en ait réduit les crédits. Il doit maintenant donner fermement le ton pour s'assurer que ce secteur se porte bien dorénavant.

L'opposition fera diligence, elle reviendra inlassablement à la charge pour obliger le gouvernement à tenir parole en accordant à l'industrie forestière tout le soutien dont elle a besoin.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis fort heureux de parler de ce projet de loi. J'avais espéré pouvoir intervenir au cours du débat de deuxième lecture, mais ce débat s'est terminé plutôt abruptement la semaine dernière. J'apprécie assez la chance de pouvoir exposer le point de vue de la Saskatchewan en matière de forêts.

Bon nombre de députés des Communes, voire de Canadiens, seraient sans doute surpris d'apprendre que des gens qui n'ont jamais, comme mon digne collègue de Prince George—Bulkley Valley, survolé le sud de la Saskatchewan ou parcouru ses routes, s'imaginent qu'il n'y a pas d'arbres dans cette province. Il y en a pourtant. Je le sais d'autant mieux que j'en ai planté moi-même 2 000 dans ma ferme, des arbres que ma famille doit forcément entretenir et elle sait au moins maintenant qu'il en existe sur ce petit lopin de terre.

Peu de gens le savent, par contre, et l'un des problèmes de l'industrie forestière de la Saskatchewan tient au fait que 46 p. 100 de la superficie de cette province est recouverte de forêts, dont 20 p. 100 sont des forêts commerciales. Étant donné que 40 p. 100 de la superficie de la province sert à l'agriculture, cela veut dire que les forêts commerciales représentent, en étendue, la moitié des terres agricoles.

Les forêts couvrent 90 p. 100 de ma propre circonscription de Prince Albert—Churchill River. La forêt est très importante dans la moitié du territoire de la Saskatchewan. Il a fallu beaucoup de temps pour que l'on prenne conscience, même en Saskatchewan, que l'industrie forestière est la deuxième industrie en importance dans la province. Elle compte, directement et indirectement, pour 10 p. 100 du produit provincial brut. En 1985, les forêts ont fait entrer 290 millions de dollars, peut-être plus, dans les coffres de la province. De plus, la forêt emploie 8 000 personnes.

La santé de l'industrie forestière est donc très importante pour les gens de la Saskatchewan, même si leur province ne s'est jamais affirmée dans ce secteur au Canada. Étant donnée toute la place qu'elle occupe dans ma province, c'est l'agriculture qui domine dans les débats économiques. Puisque très peu de gens vivent dans les régions boisées, ils ne sont pas aussi bien représentés qu'ils le devraient à Ottawa. Nos forêts comptent seulement pour 6 p. 100 des forêts du Canada, et bien que cela représente une très grande superficie et une très importante source de revenus, ce fait n'est pas souvent reconnu.

Il l'avait cependant été par mon prédécesseur, un ancien député de Prince-Albert, le très honorable John George Diefenbaker, qui a pris une initiative importante au Canada en instituant le programme d'aménagement rural et de développement agricole à la fin des années 1950 dans le but de revivifier l'économie des localités qui vivaient de l'agriculture et de la forêt. C'était une mesure complètement nouvelle, une mesure que nous devrions réexaminer et peut-être songer à adopter de nouveau. Certaines de ces idées pourraient très bien être reprises dans le cadre du nouveau ministère.

Je me suis personnellement occupé du secteur des forêts en Saskatchewan en 1982 à l'occasion d'un important congrès sur la forêt qui s'est tenu dans la province. Ce congrès a été un franc succès. La Saskatchewan Forestry Association, l'industrie et les syndicats, c'est-à-dire l'International Woodworkers of America et le Syndicat canadien des travailleurs du papier, ont jugé qu'il était temps en Saskatchewan que nous prenions la situation en main, exposions officiellement nos vues, analysions nos acquis et concevions une stratégie commune.

À cette époque, on négociait la première série d'ententes sur la mise en valeur des ressources forestières, et nous voulions surtout trouver un moyen de contribuer à l'application de ces ententes. Les résultats ont été excellents. La sensibilisation de la population de la province à cet égard est montée d'un cran. Avec les activités qui se sont déroulées à la suite de cette entente, à bien des égards, le secteur forestier de la province a connu les sept meilleures années de son histoire.

• (1740)

Je serais très heureux d'appuyer la motion de mon collègue de Prince-George—Bulkley Valley portant que l'information publique constitue un élément important du ministère. C'est une modification qui avait été adoptée. J'estime que des activités comme le congrès sur les forêts, pour mettre en oeuvre les nouvelles ententes sur la mise en valeur des ressources forestières—et j'espère qu'il y en aura—ou pour familiariser les gens avec les activités de ce ministère, seraient peut-être une solution à envisager. Un congrès de ce genre, tenu environ tous les cinq ans dans chaque province, constituerait un excellent moyen d'amener les représentants du secteur à s'entendre.

Les fonds accordés à l'entente s'élevaient à 28 millions de dollars, soit 14 millions du gouvernement fédéral et 14 millions du gouvernement provincial. Elle a permis de réaliser des progrès importants. Dans la lutte contre les incendies, cela a permis de mettre au point un système informatique et un système de détection que la Saskatchewan n'avait pas avant. Les responsables ont acheté

des stocks et du nouveau matériel, ils ont formé des gens et ainsi de suite.

Je dois avouer que, lorsque le vérificateur général a dit que certaines provinces s'étaient servi de fonds accordés dans le cadre des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières pour réaliser des projets qu'elles auraient dû poursuivre de toute façon, j'ai cru que cela s'appliquait à la Saskatchewan, surtout en ce qui concerne le reboisement. En 1982, le gouvernement Devine a réduit à néant le programme de reboisement. Je le sais parce que j'habite à deux milles de la pépinière où on a brûlé des arbres et des petits semis parce qu'on n'avait pas l'argent pour les planter. Quoi qu'il en soit, grâce aux ententes, nous avons de nouveau atteint le niveau annuel de 10 millions de semis. Il nous en faudrait 20 millions, par contre, pour rattraper les retards parce que nous plantons deux fois moins d'arbres que nous n'en coupons chaque année.

Nous avons également pris certaines mesures en ce qui concerne les forêts appartenant aux Indiens. Une bonne partie des forêts exploitées commercialement sont maintenant sur des réserves ou le seront éventuellement après le règlement des revendications. Par ailleurs, les collectivités indiennes qui ne constituent pas des réserves ont tiré parti du fait que leurs forêts ont été reconnues comme un secteur qui est doté d'un institut de formation. Les boisés des fermes relèvent aussi des ententes, depuis le vieux plan ARDA.

L'aspect capital a été l'acquisition d'une compétence technique qui avait toujours fait défaut dans la province parce que notre industrie est réduite. Nous n'avions pas le personnel nécessaire dans un grand nombre de domaines techniques. Les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières ont permis de réunir une expérience imposante qui a apporté énormément non seulement au secteur public de ces collectivités, mais également au secteur privé et à la province.

Nous avons été déçus que cela ne se réalise pas. Nous avons été déçus de voir que la nouvelle entente de développement régional dans l'Ouest ne prévoyait plus que 28 p. 100 des sommes que prévoyaient les anciennes: 242 millions de dollars au lieu de 870 millions. Si cette même proportion de 28 p. 100 s'applique à la nouvelle entente de la Saskatchewan, elle ne se chiffrerait qu'à 4 millions de dollars, ce qui serait vraiment trop peu.

J'ai cependant présenté des instances au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Quelqu'un a critiqué la structure actuelle, en disant que le ministre des Forêts devra courir partout pour trouver de l'argent. Je crois que l'argument est valide. Sans vouloir réduire le rôle du ministre de la Diversification, je crois qu'il serait bon que les Forêts aient leur propre budget. J'ai signalé au ministre que les nouvelles ententes de développement économique régional devraient être axées sur un certain nombre de priorités. Premièrement, les ressources renouvelables et, en premier lieu, le secteur forestier. Deuxièmement, il faut développer la capacité d'organisation au niveau communautaire pour que les gens puissent organiser les entreprises et les marchés de façon à tirer parti des possibilités et à en créer pour les petites entreprises qui se servent des produits du bois. Troisièmement, il faut conserver les compétences dans la province où leur présence est essentielle. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de moins. Même dans ce contexte, nous sommes heureux qu'il y ait au moins un ministère auquel s'adresser et qui peut commencer à penser à ces choses.

Espérons que cela nous amènera à envisager toute la question du développement durable et du rôle critique que jouent les zones boisées. La grande majorité des terres de ce pays sont boisées. La façon dont nous traitons ces terres est un élément critique de toute tentative de notre part pour prévenir les changements climatiques et enrayer l'érosion des sols. Je pense que nous avons là une excellente occasion.

Bien que nous soyons en faveur de cette mesure législative, nous pouvons émettre quelques critiques au sujet de la direction que le gouvernement entend suivre, d'après ce qu'il indique ici. Le gouvernement s'est fait élire en promettant de gérer le changement, mais c'était avant d'être distrait par le libre-échange. C'est une tentative tout à fait légitime pour n'importe quel gouvernement. Mais je ne pense pas, en toute honnêteté, qu'il y soit parvenu, en tout cas pas dans le domaine de la foresterie où l'on ne reboise que la moitié de ce que l'on devrait reboiser. Par ailleurs, il y a surinvestissement dans les papeteries. Des quantités énormes de fonds privés ont été investies dans des usines et des machines qui vont manquer de bois dans quelques années. Cela représente une mauvaise orientation des ressources. Quelle que soit son idéologie en matière forestière, le gouvernement a le devoir de faire en sorte que les investissements s'effectuent là où il le faut. Je ne pense pas que ce projet de loi montre que le gouvernement a compris.

Il n'accorde pas assez d'importance aux avantages à accorder à ceux qui vivent dans la forêt, aux localités forestières. Pour eux il ne s'agit pas seulement de l'environnement physique mais de l'environnement économique. Je pense que souvent cela reste incompris.

Dans ce contexte, je voudrais dire qu'il est devenu de constatation courante que l'arrière-pays canadien, les régions d'exploitation des ressources naturelles sont lais-

sées dans l'oubli. Même la revue *Macleans* a jugé opportun de faire un grand reportage sur le fait que le gouvernement ne tient pas compte des régions d'exploitation des ressources naturelles, des arrières-pays, des gens qui ne vivent pas dans les grandes villes. Cela s'explique en partie par le fait que 85 p. 100 du territoire est représenté par l'opposition contre 15 p. 100 seulement par les ministériels. Cela commence à se voir dans les politiques du gouvernement.

Quant on considère par exemple les changements apportés à l'assurance-chômage, les augmentations de tarif de 30 p. 100 sur les vivres amenés par avion, le prix de 16 000$ à 20 000$ qu'il faut payer pour avoir une ligne téléphonique privée, la suppression de l'allocation pour les habitants du Nord, et le sort de l'agriculture qui souvent voisine avec la bordure forestière, les localités forestières sont en très mauvaise situation, et souvent à cause de la politique gouvernementale. S'il y a des investissements qui s'imposent, le mieux serait que l'argent vienne des gens qui vivent sur place. Mais de nombreuses mesures gouvernementales les empêchent de l'investir.

Je dirai en terminant que je suis heureux que nous ayons maintenant un ministère. Je voudrais dire encore une fois que les ressources sont de loin insuffisantes et que le secteur forestier ainsi que le grand public sont très déçus. Les personnes qui s'intéressent de près aux forêts ne considèrent pas l'adoption de ce projet de loi comme une victoire. On constate de nouveau que le gouvernement actuel n'a pas un problème d'image, mais un problème de fond. Il n'a fondamentalement rien à offrir. Je l'exhorte à combler cette lacune avant de mettre sur pied le nouveau ministère.

M. le vice-président: Le député de Prince George—Buckley Valley a la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je remercie infiniment le député de Prince-Albert—Churchill River pour sa contribution au débat sur ce projet de loi. Je sais, pour en avoir parlé avec lui à maintes reprises, qu'il se préoccupe du sort de sa circonscription et de sa province. J'accepte son offre de visiter peut-être la Saskatchewan un jour plutôt que de la survoler simplement, afin de voir de mes yeux les forêts en question et peut-être même la pépinière près de chez lui. Le député me fait signe que oui de la tête et j'en suis heureux.

Le député a soulevé une question, et je suis heureux de voir que le ministre responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest est parmi nous en ce moment. Le député a mentionné qu'à partir de ce que nous avons pu glaner jusqu'à maintenant, on peut conclure, semble-t-il, que non seulement le secteur forestier, mais également d'autres secteurs de l'ouest du pays souffrent d'un manque de crédits et qu'en outre, les sommes que doivent se partager les provinces sont aussi insuffisantes. Nous oublions souvent à ce sujet que les élus provinciaux doivent jouer dans l'élaboration de leurs priorités, afin de pouvoir s'entendre sur une liste de priorités avec leurs homologes fédéraux. En Colombie-Britannique, nous avons déjà parlé de notre nouveau ministre des Forêts et de notre espoir de le voir rencontrer sous peu son homologue fédéral.

• (1750)

Je voudrais savoir si le gouvernement de la Saskatchewan accorde une grande priorité au secteur forestier. Est-ce que, à l'instar de certaines provinces, de nombreuses provinces d'allégeance conservatrice, il le considère comme un secteur en déclin, ou bien est-ce qu'il se servira des fonds fédéraux pour remporter quelques sièges de plus aux élections ou acheter quelques personnes de plus? Le gouvernement de M. Devine se soucie-t-il vraiment du secteur forestier?

M. Funk: Ce qu'on entend est très différent de ce qu'on voit. Le gouvernement provincial se targue de vouloir aider le secteur forestier, mais, au fond, il n'a pas pu faire grand-chose, à part aider les sociétés comme Weyerhaeuser qui s'est révélée consciente de ses responsabilités sociales. Malgré tout, on s'est surtout efforcé d'aider les sociétés à s'implanter davantage dans l'industrie forestière, avec des moyens plus modernes. Elles ont vraiment négligé les aspects du reboisement, les services à la collectivité et la formation. En toute franchise, elles ont souvent exercé leurs activités sans tenir compte de l'entente dans le domaine forestier. C'était de l'argent qu'elles auraient dû dépenser de toute façon. En fait, si l'on s'en tient à l'entente, c'est une critique légitime.

Encore une fois, le problème, c'est que le ministre des Forêts doit s'adresser à plusieurs sources pour rassembler des fonds. Par exemple, c'était une bonne idée que d'engager un millier de jeunes dans les équipes de conservation en Saskatchewan, dans une circonscription où 35 millions de dollars par an sont versés au titre de l'aide sociale et un autre montant de 35 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage. Nous avions des in-

cendies qu'on ne pouvait maîtriser et la moitié des forêts qui auraient dû être replantées ne l'étaient pas. En versant 6 millions de dollars à la Saskatchewan et en faisant travailler mille jeunes, le gouvernement fédéral aurait, à mon avis, fait bon usage des deniers publics. Je crois que le gouvernement aurait dû accorder des fonds à ce projet, mais comme c'est trop souvent le cas, les gens étaient unanimes à dire qu'il s'agissait d'une bonne idée, qui était malheureusement impossible à réaliser pour des questions d'ordre bureaucratique.

Il faut avoir recours à ce ministère. Il faut lui donner assez d'autorité pour qu'il puisse contourner certains de ces obstacles bureaucratiques et réaliser les projets qui nous apparaissent à tous très logiques.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais remercier les députés pour leur coopération. Nous n'avons pas d'autres questions à mettre en délibération maintenant et je déclarerais donc qu'il est 18 heures.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais commenter cette déclaration. Le gouvernement se rend compte aujourd'hui, je pense, qu'avec de la coopération, de la compréhension et des bonnes relations la Chambre traite les questions rapidement et efficacement.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 53.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 novembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureuse de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 1988–1989 du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs nominations par décret qui ont été faites par le gouvernement, conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement.

LE SÉNATEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai transmis à tous les députés une motion en vertu de laquelle le sénateur Cogger serait prié de se présenter à la barre de la Chambre.

Je signale simplement que, depuis le début de la session en avril, quelque 70 motions ont été adoptées aux affaires courantes, du consentement unanime, sans débat ni avis préalable.

Les députés admettront avec moi que le consentement unanime est acquis à maintes reprises au cours d'un mois donné afin de suspendre le Règlement de la Chambre pour que des projets de loi soient adoptés le même jour aux étapes du rapport et de la troisième lecture, pour ne pas faire retentir la sonnerie pour les votes et pour appliquer le résultat d'un vote aux motions suivantes. Le gouvernement a demandé le consentement unanime des partis d'opposition des centaines de fois. Nous avons toujours accepté, conscients du fait que cela facilite la tâche du gouvernement et l'expédition des travaux de la Chambre. Nous savons que la collaboration de tous les partis est requise pour faire progresser nos délibérations.

À mon avis, il est tout à fait approprié que je demande aujourd'hui—pour la première fois en dix ans, je sollicite le consentement unanime—la permission de présenter une motion et de la faire adopter sans débat. Je ne veux pas faire perdre le temps de la Chambre. Je ne veux pas prolonger indûment les affaires courantes, car notre parti est prêt à entreprendre le débat d'aujourd'hui.

Je demande à mes collègues de l'opposition officielle et aux ministériels de donner leur consentement unanime afin que je puisse présenter cette motion sans débat.

• (1110)

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique de m'avoir communiqué un exemplaire de la motion dont il entend saisir la Chambre.

J'ai écouté avec intérêt les remarques qu'il a formulées au sujet du consentement unanime de la Chambre. Il a eu parfaitement raison de dire que nous nous réjouissons toujours lorsque la Chambre peut travailler en comptant sur le désir réciproque des partis de collaborer et de dialoguer. Je tiens pourtant à faire une pause pour dire que j'ai trouvé intéressant de l'entendre affirmer que la Chambre accorde toujours son consentement unanime. Je crains que le député ne se soit laissé emporter par son enthousiasme devant notre vif désir de collaborer. Je ne pense pas que ni son parti, ni l'opposition officielle, ni le gouvernement n'accorde d'emblée le consentement unanime. Nous tenons à collaborer autant que faire se peut, mais ce que souhaite le député tient un peu de l'utopie.

Pour en revenir à la motion proprement dite, je dirai que les motions de ce genre sont assujetties à une procédure plus ou moins déterminée. En effet, s'il faut en croire le chapitre 15 de Beauchesne, cinquième édition, qui traite des comités permanents, spéciaux et mixtes, la procédure normale pour atteindre l'objectif que poursuit le député consisterait d'abord et avant tout à inviter tout simplement la personne en question à comparaître, et c'est ce qu'on devrait faire.

Selon moi, dans ces conditions, le gouvernement ne devrait pas avoir de raison de s'opposer à ce que le député se conforme à la procédure normale avant de recourir à la procédure extraordinaire qui consiste à demander le consentement unanime de la Chambre.

M. Riis: Je suis reconnaissant à mon collègue de son conseil. Hier, le solliciteur général et le ministre chargé de la Banque fédérale de développement ont donné à entendre que c'était à l'autre endroit que les questions concernant le sénateur Cogger devaient être posées. Nous, députés néo-démocrates, aurions bien du mal à le faire. En fait, nous sommes bel et bien dans l'impossibilité de le faire, étant donné que nous ne comptons aucun représentant à l'autre endroit—et nous n'en souhaitons d'ailleurs pas. La réalité, c'est que nous n'y avons pas le moindre représentant.

Si vous le permettiez, monsieur le Président, peut-être pourrais-je demander des éclaircissements à mon honorable collègue. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit, il appuie en principe cette idée, et il a préconisé une autre façon de procéder pour obtenir que le sénateur Cogger comparaisse devant la Chambre. Je dois reconnaître que j'ai été distrait.

M. le Président: Le ministre a proposé de procéder d'une autre façon, si tel est le désir de la Chambre. Je tiens à faire savoir aux députés qu'en vertu de la procédure suivie jusqu'à maintenant dans des circonstances analogues, la Chambre adressait au sénateur en question une invitation avant de proposer une motion comme celle qu'envisage le député de Kamloops. Je tenais simplement à leur signaler la chose, car la présidence pourrait bien être appelée à intervenir.

M. Charest: Si je vous ai bien compris, monsieur le Président, je pense, en toute déférence, que vous et moi voyons la chose à peu près de la même façon. Selon la procédure normale, le député qui souhaite pouvoir interroger un sénateur à la Chambre doit faire en sorte qu'une invitation lui soit adressée.

Ce que je dis aujourd'hui, c'est que du point de vue de la procédure, la motion que le député envisage est quelque peu prématurée du fait qu'il devrait tout d'abord suivre la procédure adoptée par le passé dans des circonstances analogues, quitte à s'adresser de nouveau à la chambre s'il estime avoir échoué dans sa tentative.

M. le Président: Je devrais peut-être donner des précisions. Dans l'avis de motion qu'il a inscrit au *Feuilleton*, le député de Kamloops demande que la Chambre adopte un ordre afin qu'un certain sénateur se présente à la barre de la Chambre. La demande dont le député de Kamloops a maintenant saisi la Chambre porte sur une autre motion qui a été distribuée aux députés et se lit comme suit:

> Qu'un message soit envoyé au Sénat pour demander au Sénat d'adopter un ordre afin que le sénateur Michael Cogger se présente à la barre de la Chambre dans le but de renseigner celle-ci au sujet de fonds publics reçus par des sociétés avec lesquelles il est associé.

Je crois comprendre que, du point de vue de la procédure, nous sommes maintenant rendus au point où le député de Kamloops demande si la Chambre consent à cet ordre sans débat. Ai-je raison?

M. Riis: Oui, monsieur le Président. Avec tout le respect que je dois à mes collègues, c'est une pratique habituelle à la Chambre. Depuis de nombreuses années, nous donnons presque toujours notre consentement unanime quand le gouvernement présente des motions sans avis préalable. Je reconnais, comme vous l'avez d'ailleurs mentionné, monsieur, que je n'ai pas donné l'avis approprié et que j'ai modifié le texte qui figure au *Feuilleton*. C'est pourquoi je demande le consentement unanime de la Chambre, sans débat. J'ai déjà mentionné que je n'ai

pas du tout l'intention d'interrompre la procédure pour passer à l'ordre du jour.

Je demande le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion sans débat en espérant qu'elle sera adoptée.

M. le Président: Je remercie le député de Kamloops d'avoir tout à fait éclarci la situation.

Voici où en est la Chambre concernant la proposition présentée par le député de Kamloops: Y a-t-il consentement? Je donne la parole au ministre sur ce point particulier.

M. Charest: Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon collègue en lui précisant ce qui constitue habituellement une question exigeant le consentement de la Chambre. Les députés savent que la Chambre donne son consentement quand un député veut soulever des questions relatives à la procédure respectée à la Chambre des communes et des questions relevant de la compétence de la Chambre. En examinant la motion, on voit qu'elle ne porte pas sur une question directement liée aux travaux quotidiens de la Chambre pour lesquels, comme l'a correctement signalé mon collègue, les députés ont très souvent accepté de collaborer et de donner leur consentement. Je le répète, comme il existe d'autres procédures que le député peut suivre, le gouvernement n'est pas disposé à appuyer sa proposition.

M. le Président: Voici la situation. Le député de Kamloops a proposé une motion demandant le consentement de la Chambre pour envoyer un message au Sénat afin de convoquer un sénateur à la barre de la Chambre. Si la motion est adoptée aujourd'hui, il faudra le consentement de la Chambre. Le gouvernement a fait savoir qu'il n'était pas disposé à donner son consentement. Je ferais remarquer au député de Kamloops que cela ne l'empêche pas de soulever de nouveau cette question un autre jour d'une autre façon.

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter plusieurs pétitions concernant la taxe sur les produits et services que le gouvernement conservateur veut imposer aux Canadiens à compter du 1er janvier 1991.

Ces pétitionnaires, qui sont au nombre de plusieurs centaines, sont d'avis que la TPS, qui viendrait s'ajouter aux 31 nouveaux impôts ou hausses d'impôt que le gouvernement leur a infligés depuis son arrivée au pouvoir en 1984, sera injuste et inéquitable envers de nombreux Canadiens, suscitera de graves difficultés pour les citoyens à faible et à moyen revenu et créera un fardeau administratif coûteux pour les petites entreprises. Comme ils voudraient que le gouvernement retire cette proposition, ils demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

• (1120)

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par de nombreux habitants de la région de Pembroke, de Petawawa, de Deep River et de Cobden. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement de la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services que le gouvernement s'apprête à imposer aux Canadiens.

Ils font remarquer que le gouvernement a déjà procédé à 31 augmentations d'impôt depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984. Ils soulignent également que le gouvernement conservateur a fait passer de 9 à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants au cours des dernières années.

Ils croient que la TPS de 9 p. 100, qui frappera tous les produits, nuira énormément aux gens de cette région qui touchent un revenu peu élevé ou moyen. Ils demandent au gouvernement d'abandonner ce projet, de revenir à la case départ et de concevoir une taxe qui serait juste pour tous les Canadiens.

Ils s'opposent catégoriquement à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services parce qu'ils la trouvent injuste et parce qu'ils ne voient pas comment elle pourrait s'appliquer équitablement.

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions. Je le fais au nom de citoyens de Thunder Bay, en Ontario, qui prient le gouvernement du Canada de ne pas supprimer, en tout ou en partie, les trains de voyageurs au Canada.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. Cela ne peut mieux tomber que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration soit présente, car j'ai une pétition à déposer au nom de milliers de travailleurs de ma circonscription qui redou-

tent les changements proposés au programme d'assurance-chômage. Vous savez, monsieur le Président, que le projet de loi en question doit subir la troisième lecture aujourd'hui.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement canadien de revenir sur sa décision de ne plus contribuer 2,9 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-chômage. Ils lui rappellent en même temps qu'il avait promis aux Canadiens de ne pas restreindre les programmes sociaux.

LES TERRES DU CANAL WELLAND

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catherines—Thorold): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai l'honneur de déposer concerne les terres du canal Welland. Elle m'a été présentée par le maire de Welland, M. Roland Hardy, au nom de milliers de mes électeurs qui s'inquiètent de l'utilisation future des terres du canal Welland.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement canadien et plus particulièrement le ministère des Travaux publics, d'inclure les terres du canal Welland dans le patrimoine national et de leur donner une vocation touristique pour le bénéfice des habitants des environs du canal ainsi que de l'ensemble des Canadiens qui voudraient profiter de leur beauté naturelle.

Il convient de mentionner que c'est un habitant de Welland, M. Terry Hugues, qui a coordonné le travail des divers groupes qui ont sollicité ces signatures. Je soutiens une fois de plus qu'il ne faut pas qu'un seul pied carré de ces terres soit vendu.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de trente-trois personnes qui demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégerait efficacement les enfants non encore nés à quelque stade que ce soit de la grossesse. Les signataires habitent dans ma circonscription.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée par le greffier des pétitions, provenant d'un certain nombre de Canadiens de l'Ouest qui s'inquiètent du fait que le gouvernement veut taxer toute une série de produits et de services qui ne sont pas actuellement assujettis à la taxe de vente fédérale. Ils estiment qu'il serait injuste de taxer des articles tels que les vêtements et les livres d'enfants, les leçons de musique et de patinage, etc.

Les signataires demandent simplement au Parlement d'inciter le gouvernement à renoncer à la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, pour aborder une autre question, qui n'a pas de rapport avec la précédente, mais qui est également très importante, je vous informe que des pétitionnaires de l'ouest du Canada sont préoccupés par l'intention du gouvernement de réduire les services de VIA Rail. Dans une pétition très détaillée et mûrement réfléchie, ils soulignent qu'en fait, le train est le mode de transport des voyageurs le plus respectueux de l'environnement.

Ils demandent au gouvernement de leur dire si la détérioration de l'environnement le préoccupe et, dans l'affirmative, de revenir sur sa décision de comprimer les services de VIA Rail et d'investir plutôt dans un réseau ferroviaire moderne, comme le font presque tous les autres pays industrialisés de l'Occident.

[*Français*]

OPPOSITION À LA SURPÊCHE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de présenter une pétition à cette Chambre provenant de gens de ma circonscription, plus particulièrement des communautés de Saint-Thomas, Cocagne et Cormierville. Ces gens déclarent humblement que la souveraineté du Canada a été violée et ses ressources pillées par les pays qui pratiquent la surpêche au large de nos côtes. Ces mêmes pays ont provoqué, par leur surpêche, une crise dans les pêcheries de l'Atlantique. Ils menacent le gagne-pain de dizaines de communautés. Et à ces fins, monsieur le Président, les pétitionnaires réclament ou demandent humblement que le Parlement étende sa compétence pour inclure le plateau continental en entier de façon à ce que le Canada puisse protéger les ressources de pêches qui sont si vitales aux communautés du Canada atlantique.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur et le privilège de présenter une pétition dûment certifiée correcte par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires, qui habitent la ville de Thunder Bay, la région que je représente, s'opposent énergiquement aux mesures que le gouvernement entend prendre à l'égard des services de VIA Rail dans le nord de l'Ontario et pressent le gouvernement de reconsidérer sa position.

Je pourrais faire remarquer que si le gouvernement décidait d'appliquer les réductions de service qu'il se propose d'imposer à VIA Rail, pour la première fois depuis plus d'un siècle, les habitants de la rive nord du lac Supérieur, dont ceux des villes de Thunder Bay, Nipigon, Red Rock, Ignace, Dryden et Kenora ne pourront plus bénéficier de services de trains de voyageurs.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai encore une fois l'honneur d'intervenir à la Chambre en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition de la part des habitants de Thunder Bay. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de prier le gouvernement du Canada de revenir à la raison et de ne pas supprimer en tout ou en partie les services de VIA Rail au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions signées par des habitants de ma circonscription concernant le projet de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires disent, avec raison, que le gouvernement ne fait rien pour corriger l'injuste régime fiscal actuel qui permet aux particuliers et aux sociétés riches de ne payer que peu ou pas d'impôts fédéraux et qui force les contribuables à revenus faibles et moyens à supporter une part croissante du fardeau fiscal national.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services actuellement proposée et de réformer le régime fiscal de façon à assurer le paiement effectif d'un impôt minimum par les particuliers et les sociétés riches.

VIA RAIL

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de personnes de Thunder Bay. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir et d'améliorer les services de VIA Rail au lieu de les réduire.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première porte sur le projet de taxe sur les produits et services. Elle est signée par de nombreux habitants du sud de l'Ontario qui attaquent avec furie ce projet de taxe.

Beaucoup des gens qui ont signé cette pétition se sont joints à d'autres membres de la Bowling Proprietors' Association, dont un a présenté 1 100 signatures à mon bureau l'autre jour.

Ils veulent signaler à tous les Canadiens certains des aspects négatifs de la TPS, notamment le fait que ceux qui participent à une activité qui est à la fois divertissante et saine ne pourront pas profiter de certaines des ristournes proposées par le gouvernement. Si la proposition du gouvernement est adoptée, cette industrie perdra quelque 600 emplois en Ontario seulement.

VIA RAIL

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été signée par des habitants de Thunder Bay qui s'insurgent contre le fait que l'on démantèle une des principales infrastructures de ce pays en réduisant les crédits de VIA Rail et le fait qu'ils seront maintenant isolés des autres Canadiens.

Les pétitionnaires prient humblement la Chambre d'inviter le ministre à reconsidérer sa décision de réduire le budget de VIA Rail.

• (1130)

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais déposer en cette Chambre une pétition de gens de Thunder Bay, qui s'opposent avec véhémence au démantèlement de VIA Rail. Tenant pour acquis que Thunder Bay est une région actuellement desservie par VIA Rail depuis plus de 100 ans, son démantèlement serait sûrement néfaste non seulement à l'économie, mais à l'ensemble des utilisateurs de ce secteur.

[*Traduction*]

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition, certifiée correcte par le greffier des pétitions, portant sur VIA Rail. Elle demande au Parlement de maintenir le réseau national de VIA Rail tel qu'il est actuellement, d'améliorer VIA Rail en achetant du nouveau matériel roulant, et de donner à VIA Rail un budget suffisant pour lui permettre de remplir son mandat de transporteur national de passagers.

Cette pétition, qui fait partie d'une longue série, est signée par 55 habitants de la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, notamment des villes de Rossland, Trail, Nelson et Castlegar, des villages de

Fruitvale et Slocan et des communautés de Winlaw et Waneta.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter à la Chambre une pétition qui proteste contre le projet gouvernemental de taxe sur les produits et services.

Ces pétitions parviennent en véritable avalanche à tous les députés d'opposition. Celle-ci provient d'habitants de Maple Ridge et des régions avoisinantes, ainsi que de Pitt Meadows dans le Lower Mainland. Elle demande au gouvernement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services. Elle demande également au gouvernement de réformer le régime fiscal de façon à prévoir le paiement effectif d'un impôt minimum par les particuliers et les sociétés riches, et, au cas où le gouvernement réussirait à obtenir un large consensus public sur une mesure fiscale destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, qu'il ne se serve pas de cette réforme comme prétexte pour imposer une énorme ponction fiscale, ce qu'est exactement la taxe projetée sur les produits et services.

J'ai également le plaisir de présenter une pétition du même genre signée également par plusieurs électeurs de la région de Maple Ridge, qui protestent eux aussi contre les mesures draconiennes prises par le projet de taxe sur les produits et services.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir au nom de plusieurs Canadiens pour présenter cette pétition valablement présentée en vertu de l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires affirment que la taxe sur les produits et services est une taxe injuste qui ne tient pas compte des facultés contributives de ceux qu'elle frappe. Ils déclarent également que l'imposition des imprimés, livres et périodiques, des coupes de cheveux, des couches pour bébés, etc., est régressive et injuste, et ils demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services actuellement à l'étude.

LA VIOLENCE DANS LES FAMILLES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition au nom des hommes et des femmes de ma circonscription de Mission—Coquitlam. Cette pétition fait suite aux statistiques selon lesquelles une Canadienne sur dix est battue par son compagnon et une sur quatre est agressée et maltraitée sexuellement, et une Canadienne est violée à toutes les 17 minutes.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de trouver des solutions pour protéger les femmes et les enfants contre la violence en augmentant les subventions aux foyers de transition et aux centres d'action sociale et en veillant à ce que les nouvelles lois que nous adopterons protègent mieux les femmes.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition portant la signature de plusieurs habitants de la Colombie-Britannique qui s'opposent vigoureusement à la taxe sur les produits et services parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas sauter sur l'occasion pour déclencher une razzia fiscale si jamais il se dessinait au sein de la population un large consensus en faveur d'une mesure visant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 144 et 156.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS FÉDÉRAUX

Question n^{o} 144—**M. Foster:**

Le gouvernement projette-t-il d'instituer un programme d'indemnisation des travailleurs fédéraux et, dans l'affirmative, *a*) où en est actuellement ce projet, *b*) le programme s'appliquera-t-il à tous les travailleurs relevant de la compétence fédérale, y compris ceux des mines d'uranium et des usines de traitement de l'uranium, qui sont actuellement soumis à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, *c*) à quelle date le gouvernement compte-t-il mettre ce programme en oeuvre?

M. Jean Corbeil (ministre du Travail): Quoique nous songions, entre autres, à la formation d'une commission fédérale des accidents du travail, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'étudier les possibilités d'amélioration du système actuel, ce qui pourrait nous amener aux mêmes résultats tout en créant une plus grande harmonie entre le système fédéral et les systèmes provinciaux.

a) Nous sommes en train d'étudier les propositions en détail avant de consulter les clients, les provinces et d'autres parties intéressées.

b) Le programme proposé s'appliquera aux secteurs qui sont actuellement régis par la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, c'est-à-dire la Fonction publique fédérale et quelques sociétés d'État. Le champ d'application ne s'étendra pas aux secteurs relevant de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

c) La date de mise en oeuvre, s'il y a des modifications importantes, restera encore à déterminer.

L'HORAIRE DE VIA RAIL

Question nº 156—**M. Milliken:**

Quand VIA Rail a-t-il l'intention de publier son nouvel horaire des trains consécutivement à la réduction des services annoncée par le ministre des Transports?

M. Benoît Bouchard (ministre des Transports): La direction de VIA Rail Canada Inc. répond comme suit:

Le nouvel horaire de VIA Rail entrant en vigueur le 15 janvier 1990 sera disponible dans la dernière semaine de décembre 1989.

[*Traduction*]

M. le vice-président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a indiquées.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si les questions nºs 84 et 106 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre que les questions nºs 84 et 106 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Question nº 84—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

1. Depuis la création du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, quelle est la somme totale des fonds disséminés?

2. Quels sont les noms des sociétés bénéficiaires et, dans chaque cas, pour chaque année, la somme en cause et sa destination?

(Le document est déposé.)

LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES

Question nº 106—**Mme Mitchell:**

Initiatives ministérielles

1. En ce qui concerne toutes les années pour lesquelles on dispose de données, sous le régime de la législation relative à l'équité en matière d'emploi, *a*) quel est le nombre, *b*) quel est le pourcentage, des emplois détenus, dans le secteur privé, par des personnes faisant partie des minorités visibles, (i) par sexe, (ii) par groupe d'âge, (iii) par catégorie professionnelle, (iv) par province, (v) par année, au total, *c*) quels sont les objectifs du gouvernement, au chapitre de l'emploi, pour les minorités visibles?

2. En ce qui concerne toutes les années pour lesquelles on dispose de données, *a*) quel est le nombre, *b*) quel est le pourcentage, des emplois détenus, dans les ministères fédéraux, par des personnes faisant partie des minorités visibles, (i) par sexe, (ii) par groupe d'âge, (iii) par catégorie professionnelle, (iv) par ministère, (v) par année, au total, *c*) quels sont, par ministère, les objectifs du gouvernement, au chapitre de l'emploi, pour les minorités visibles?

3. Certaines sociétés d'État comptent-elles des membres des minorités visibles au sein de leur conseil d'administration et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) à raison de quel pourcentage?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Je suis très heureuse d'entreprendre cette dernière étape du débat sur le projet de loi C-21, Loi tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. C'est en avril dernier que je suis intervenue pour la première fois à la Chambre, afin d'annoncer notre Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et notre intention de modifier la Loi sur l'assurance-chômage dans le cadre de cette stratégie.

Depuis, les députés ont passé beaucoup de temps dans cette enceinte et au comité à discuter des nouvelles orientations, des priorités, ainsi que du pour et du contre de cette stratégie.

[*Français*]

Un Comité législatif chargé du projet de loi C-21 a été constitué et a tenu sa première réunion d'organisation en juin dernier. À ce moment-là, les députés de l'opposition avaient proposé un calendrier de déplacement qui avait été accepté sans modification par les députés du gouvernement. Par suite d'une suggestion du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), le Comité ne s'est pas déplacé tout de suite, mais a consacré deux mois à se

préparer, c'est-à-dire à se familiariser avec le contenu du projet de loi et les dispositions du Régime d'assurance-chômage, à assister à des exposés techniques et à analyser des statistiques. Pendant quatre semaines au cours des deux derniers mois, le Comité législatif a déployé tous ses efforts pour recueillir les témoignages et entendre le point de vue des Canadiens de tous les coins du pays.

[*Traduction*]

Ce projet de loi a été examiné par un grand nombre de personnes. Il a été approuvé et critiqué de divers points de vue. L'éventail et la diversité des points de vue exprimés m'amènent à penser que nous avons élaboré un projet de loi qui renferme à peu de chose près la dose voulue de modifications.

Avant de présenter ce projet de loi à la Chambre, le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'énergies à élaborer sa Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et à rédiger le projet de loi C-21 comme tel. Afin de nous aider dans notre tâche, nous avons pu nous baser sur les recommandations concernant les mesures d'adaptation au marché du travail et de soutien du revenu formulées par la Commisson Macdonald, la Commission d'enquête Forget, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et le groupe consultatif de Grandpré.

On a beaucoup réfléchi à ces questions au cours des dernières années et des derniers mois. Le temps est maintenant venu d'adopter le projet de loi C-21 et de mettre en oeuvre les résultats attendus.

[*Français*]

Que nous voulions aller de l'avant pour adopter ce projet de loi et mettre en oeuvre ses dispositions et toutes les composantes de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre ne signifie pas que nous n'avons pas prêté attention à ceux qui ont critiqué le projet de loi. A cet égard, j'apprécie la diligence et l'engagement dont a fait preuve le Comité législatif et j'aimerais remercier tous ses membres d'avoir mené à bien cette lourde tâche. Grâce à leurs efforts et à ceux des nombreux Canadiens et Canadiennes qui se sont donné la peine de comparaître devant le Comité, nous avons apporté plusieurs modifications importantes au projet de loi.

[*Traduction*]

On a critiqué à plusieurs reprises la proposition tendant à accroître les sanctions pour ceux qui quittent leur emploi volontairement, sans raison justifiée, et choisissent simplement de ne plus travailler. Des témoins qui ont comparu devant le comité législatif ont exprimé des inquiétudes au sujet de la définition de «cause juste», ainsi que de la façon de déterminer si une cause est légitime et juste. Des groupes féministes notamment ont dit à quel point il est difficile pour des femmes d'avouer qu'elles quittent leur emploi pour des raisons de harcèlement sexuel.

• (1140)

Selon la politique de notre gouvernement, le harcèlement sexuel a toujours été et demeure une bonne raison de quitter son emploi. Mais en réponse aux inquiétudes exprimées et pour que les choses soient claires et nettes, nous avons modifié le projet de loi en y incluant une définition de «cause juste». Cette définition précise que le harcèlement sexuel, notamment, est effectivement une bonne raison de quitter un emploi. Elle a été soigneusement rédigée de façon à ne pas être trop rigide ni d'interprétation trop étroite. En même temps, elle asseoit sur une base législative la protection que méritent les femmes et les autres bénéficiaires de l'assurance-chômage.

Nous avons aussi prêté l'oreille aux objections qu'ont formulées des députés et de nombreux Canadiens au sujet de la période pendant laquelle les parents adoptifs ont droit à des prestations. Je comprends certes ces inquiétudes et nous nous sommes efforcés de les apaiser avec beaucoup de sympathie. Je me réjouis donc beaucoup de ce que la Chambre a approuvé l'amendement que nous avons rédigé. Celui-ci va satisfaire les besoins de la majorité des parents adoptifs d'une façon qui soit conforme à la Charte des droits et libertés.

Je tiens aussi à attirer l'attention de la Chambre sur deux autres amendements, d'abord proposés par la députée d'Ottawa-Ouest, puis acceptés à l'unanimité par le comité législatif. Le premier de ces amendements va faciliter aux personnes handicapées l'accès à des programmes de formation en prévoyant les dispositifs spéciaux dont ces personnes ont besoin pour fréquenter des cours ou participer à d'autres activités.

Le second amendement de la députée concerne les bénéficiaires de l'assurance-chômage qui se voient offrir des possibilités de perfectionnement et, notamment, celle de capitaliser leurs prestations pour s'établir à leur compte ou déménager dans un autre endroit. L'amendement assure que ces personnes sont informées des répercussions d'une telle option sur leur admissibilité future à des prestations.

[*Français*]

Le Comité pense, et je suis d'accord avec lui, que ces propositions sont extrêmement valables. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes heureux que toutes les modifications dont je viens de parler aient été apportées au projet de loi. Ces modifications apportent bien des éléments de réponse à certaines préoccupations exprimées concernant le projet de loi C-21. Mais, monsieur le Président, elles n'ont pas de réponse à tout.

Des députés de l'opposition et un grand nombre de groupes qui ont rencontré les membres du Comité législatif étaient d'avis qu'il ne convenait pas de financer d'autres programmes de formation et des prestations spéciales accrues au moyen du compte d'assurance-chômage. Leurs critiques étaient sincères, mais le gouvernement n'est pas d'accord.

Pour ce qui concerne les prestations parentales et celles des travailleurs âgés de 65 ans ou plus, ces importantes améliorations font vraiment partie d'un régime d'assurance-chômage moderne.

[*Traduction*]

Quant à la formation, nous construirons sur des bases déjà existantes. Tant les travailleurs que les employeurs cotisent à la caisse d'assurance-chômage qui aide ceux et celles qui perdent leur emploi en leur versant des prestations ou en leur donnant accès à une formation pour qu'ils puissent s'assurer un avenir stable.

Je l'ai déjà dit, nos travailleurs ont de nouveaux défis à relever aujourd'hui. On leur demande de nouvelles aptitudes professionnelles et les exigences varient constamment. Par conséquent, le soutien du revenu ne suffit pas à beaucoup de sans-emploi. Ils ont besoin de formation et d'autres programmes pour réussir à trouver des emplois permanents sûrs et valorisants. Dans un tel contexte, le gouvernement estime que la caisse d'assurance-chômage est l'instrument tout indiqué pour combler ce besoin en formation.

Qui plus est, l'utilisation des fonds de la caisse correspond à notre volonté d'amener le secteur privé à jouer un rôle plus important dans la formation. Compte tenu de nos nouvelles priorités, le programme d'assurance-chômage doit évidemment être utilisé à meilleur escient. Cela dit, je veux que vous compreniez bien que ce programme continuera d'être une constituante majeure du système d'aide sociale au Canada. Il garantit un revenu à ceux qui en ont besoin et cette vocation ne changera pas. Par ailleurs, nous conserverons au programme la souplesse qui lui permet de s'adapter aux caractéristiques propres à chaque région. La nouvelle norme variable d'admissibilité aura pour seul effet de permettre au programme de s'adapter encore mieux au contexte de chaque région.

[*Français*]

Le comité législatif et les autres qui suivaient les délibérations savaient que les entreprises, les syndicats et d'autres étaient unanimes sur la nécessité d'accroître la formation à l'échelle nationale.

Monsieur le Président, le gouvernement croit que le milieu des affaires, le monde du travail, les organismes non gouvernementaux et les groupes d'intérêt de la collectivité qui dispensent une formation devraient avoir leur mot à dire dans la conception d'un nouveau programme de formation dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

C'est pourquoi j'ai entrepris une importante consultation du secteur privé, notamment des représentants des travailleurs, des entreprises, des établissements de formation et des autres. Leurs recommandations nous aideront à étoffer les mesures concrètes du programme.

En mettant en oeuvre la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement maintiendra pleinement son engagement à l'égard des objectifs ayant trait à l'équité en matière d'emploi, c'est-à-dire garantir que les femmes, les autochtones, les membres des groupes minoritaires et les personnes handicapées pourront tirer profit de nouvelles possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de tous nos programmes.

[*Traduction*]

En conclusion, le gouvernement a dû prendre certaines décisions très difficiles lorsqu'il a rédigé le projet de loi C-21. La situation à laquelle nous devons faire face n'est pas clairement définie. Il s'agit de trouver la bonne combinaison de mesures qui permette d'apporter des améliorations tout en réduisant au minimum les conséquences néfastes possibles. Nous sommes très conscients de ces difficultés et nous croyons avoir atteint le juste milieu en tenant compte des besoins locaux et nationaux.

Il me tarde que le projet de loi C-21 soit adopté, car il nous permettra de lancer un important programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne et de voir à ce que celle-ci possède les compétences que réclament les employeurs et les travailleurs eux-mêmes. Cette tâche incombe surtout aux employeurs, aux travailleurs et aux éducateurs.

Le projet de loi C-21 offrira au gouvernement les ressources nécessaires pour encourager ces groupes, nos partenaires, à accomplir leur mission.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, de toute évidence, j'interviens pour m'opposer à ce projet de loi, surtout après avoir entendu les propos

de la ministre. Je ne suis pas certain que nous parlions du même projet de loi.

Je voudrais d'abord contester certaines des affirmations qui ont été formulées avec autant d'assurance: premièrement, que le comité chargé d'étudier le projet de loi C-21 a eu amplement le temps d'examiner toutes les délibérations. Tous les députés auraient intérêt à se rappeler que c'est seulement après que deux députés ministériels eurent voté avec l'opposition, que le comité législatif a été chargé d'étudier le projet de loi et autorisé à se déplacer pour jauger l'opinion du public canadien face au projet de loi C-21 et pour déterminer la voie que le gouvernement devrait suivre. Le comité n'a pas été autorisé à se déplacer avant la fin d'août. Après un long débat, le comité a visité 14 villes en un temps record de 21 jours. Il a entendu 202 témoins, dont 157 qui ont vertement critiqué les initiatives proposées dans le projet de loi C-21. Si la ministre a lu les mémoires de ces témoins, comme elle le prétend, et je n'ai aucune raison d'en douter, elle a sûrement été frappée par les réactions purement viscérales et quasi-unanimes qu'ont suscitées de nombreuses modifications qui étaient, à son avis, absolument nécessaires pour que le projet de loi sur l'assurance-chômage réponde aux nouveaux besoins du Canada.

• (1150)

Le fait que d'autres témoins n'aient pas réagi de façon aussi véhémente prouve, comme l'a affirmé à plusieurs occasions le secrétaire parlementaire de la ministre, que certains groupes d'intérêt voulaient faire valoir leur point de vue et exprimer leur vision des modifications à apporter à la législation sur l'assurance-chômage.

Il est vrai qu'à force de répéter, on peut parfois arriver à se faire comprendre. Même les gens qui estimaient que ce projet de loi était valable à plusieurs points de vue s'opposaient pour la plupart très violemment à la décision du gouvernement de se retirer du régime d'assurance-chômage, de ne plus contribuer au fonds d'assurance-chômage.

Je pense qu'il est important de rappeler ce fait à tous les députés parce que le programme d'assurance-chômage avait été jugé à l'origine inconstitutionnel et que le gouvernement n'a pas eu le droit de créer ce programme avant 1940 ou 1941. Il a fallu modifier la constitution pour permettre au gouvernement de participer à ce genre de programme. Cet amendement constitutionnel a donné au gouvernement le droit d'agir comme un tiers dans un programme tripartite dont la portée, le but et la raison d'être étaient de fournir de l'assurance et un revenu de soutien à tout cotisant qui se retrouve sans emploi. Autrement dit, ce programme était supposé assurer un revenu minimum et continu aux Canadiens de toutes les provinces, de tous les secteurs de l'économie et de toutes les classes de la société afin qu'ils puissent vivre avec le respect et la dignité qu'un revenu équitable donne à tout Canadien, ce que nous considérons comme étant un des attributs de la civilisation occidentale.

Quand, en comité, nous avons entendu les témoignages de nombreux Canadiens, nous avons tenu compte de leurs études, des statistiques qu'ils ont citées et des enquêtes qu'ils avaient faites; nous avons examiné la situation et entrepris des recherches non seulement pour faire des comparaisons mais aussi, dans certains cas, pour les appuyer. Malgré cela, le comité devait conclure que les changements au régime d'assurance-chômage proposés dans le projet de loi C-21 étaient au mieux des intérêts des Canadiens. Cependant, 157 des 202 témoins qui ont comparu devant le comité ont déclaré: «Absolument pas. Cette mesure ne sert pas les intérêts des Canadiens, pas du tout».

Le secrétaire parlementaire dit que je fais erreur. La plupart du temps, le député était à mes côtés quand nous avons entendu toutes ces instances et il sait exactement ce que les témoins ont dit. Des groupes confessionnels, des groupes de lutte contre la pauvreté, des associations syndicales et commerciales, des organismes représentant les handicapés, des groupes de femmes, des groupes ethniques, des groupes d'agriculteurs et de pêcheurs, tous ont fait des démarches auprès de nous et ont déclaré à l'unisson que le gouvernement s'engageait dans une mauvaise direction qui est absolument contraire aux intérêts de tous les Canadiens. Le secrétaire parlementaire le sait bien. Je ne comprends pas pourquoi il s'entêterait à laisser entendre, parce qu'il y a des syndicats qui ont en fait osé mettre en doute les statistiques présentées par le gouvernement, que ceux-ci déforment la vérité dans une certaine mesure, qu'ils donnent l'impression ou l'illusion que la vérité est différente des déclarations du gouvernement sur cette question.

Les membres de notre comité auraient beaucoup aimé connaître l'avis du grand public et des particuliers, dont un grand nombre avaient écrit au comité pour demander le droit de comparaître. Dans tous les cas où ils ont pu le faire, nous avons entendu le récit de leurs malheurs. Ce n'est pas surprenant. Notre pays étant très vaste, les

réalités et les conditions sociales et économiques sont très différentes. Or, que fait notre gouvernement? Il les traite toutes de la même manière.

Comment les parlementaires, je vous le demande, pourraient-ils envisager d'appliquer un système monolithique pour répondre aux conditions qui existent dans notre pays? Il faut huit heures d'avion pour aller d'une extrémité du pays à l'autre. Pourtant, nous adoptons un programme qui laisse entendre que le gouvernement va apporter des modifications à l'un des programmes les plus fondamentaux pour notre pays, non seulement du point de vue social, mais aussi économique. Il sera peut-être utile à la Chambre dans ses travaux de prendre en considération la situation économique qui est évidente pour tous, sauf pour la ministre et le ministère qu'elle dirige.

Nous n'avons pas pu rencontrer tous les Canadiens individuellement ni parler aux groupes confessionnels ou groupes de charité. Des membres du comité avaient une opinion là-dessus, mais je n'ose pas les nommer de peur d'attirer sur moi la colère du secrétaire parlementaire qui ne veut être mentionné ni directement ni indirectement à cet égard. Nous aurions risqué d'apprendre que des gens vont souffrir de ces modifications. À Vancouver, le comité a constaté la situation des travailleurs agricoles, pour la plupart des Canadiens fraîchement arrivés dont les maigres salaires les mettent à la merci des réalités économiques sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle, mais qui sont quand même assez vaillants pour accepter n'importe quel emploi qu'on peut leur offrir. Leur situation financière oblige un grand nombre d'entre eux à faire des sacrifices, à compter leurs sous et à limiter leurs dépenses. Ils travaillent volontiers dans les fermes où, bien souvent, ils sont exposés aux dangers que crée en milieu agricole la prolifération des produits chimiques qui sont destinés à rendre le produit plus attrayant.

Ces personnes sont assujetties à des contraintes diverses: limites de lieu, travail saisonnier, valeur fluctuante des produits sur le marché. Tel est le secteur où ils essaient de gagner de quoi faire vivre leur famille et payer ce que coûtent les choses essentielles sur la côte ouest.

Ce projet de loi C-21 va littéralement démolir la possibilité qu'ont ces personnes de toucher un minimum de revenu qui leur permette de survivre quelle que soit la saison en agriculture, quelle que soit la demande sur les marchés ou quelles que soient les conditions atmosphériques. Ils pourront moins compter sur le système auquel ils ont participé. Le secrétaire parlementaire et beaucoup d'autres députés ministériels ne semblent pas comprendre que ces personnes ont cotisé à un régime dont elles espèrent recevoir des prestations quand elles se retrouvent au chômage.

• (1200)

Toutes les personnes qui ont comparu devant le comité provenaient d'une collectivité dont les membres sont d'autant plus à la merci des conditions du marché qu'ils ont de la difficulté à s'exprimer en anglais et donc à se trouver un emploi dans d'autres secteurs. Par ce projet de loi, nous leur imposerons un système qui réduira davantage leurs chances de se dénicher un emploi leur permettant de gagner leur vie.

Ce projet de loi n'a pas grand-chose de bon à offrir aux Canadiens. La ministre a énuméré tout à l'heure quels seraient, d'après elle, les effets de ce projet de loi. Monsieur le Président, après avoir entendu les émouvantes déclarations des personnes qui seront les victimes du projet de loi, j'ai dû me retenir lorsque la ministre a dit que les modifications présentées dans le projet de loi C-21 donneront aux Canadiens la possibilité d'occuper un emploi à la fois durable, sûr et satisfaisant, trois qualités qui surgiront tout à coup au moment où le projet de loi sera adopté.

Tout comme les 202 personnes qui ont présenté un mémoire et ont comparu devant le comité ainsi que, à mon avis, tous ceux qui n'ont pu comparaître devant celui-ci, mais se sont donné la peine d'exposer leurs vues par écrit, je ne vois pas comment cela pourrait arriver. Je ne vois pas comment cela pourra se concrétiser et j'ose dire que la ministre ne le sait pas non plus. On fait plutôt un acte de loi aveugle en disant que ce genre de mesure profitera à tout le monde.

Avant de présenter la position de mon parti sur ce projet de loi, je voudrais d'abord dire que j'ai trouvé intéressant, même révélateur, d'entendre la ministre parler, avec enthousiasme dois-je dire, de la volonté sincère du gouvernement de prêter attention aux critiques et de faire de ce projet de loi un modèle de mesure législative exceptionnelle.

Mon collègue, qui siège au comité, sourit lui aussi. Je dois avouer franchement, monsieur le Président, que j'ai dû demander à un messager d'aller lui porter un verre

d'eau parce qu'il a failli s'étouffer en entendant certains de ces propos. La ministre a dit: «Nous avons accepté des amendements. . .», en parlant du terme justification, «. . .parce que nous sommes réceptifs. Nous avons également accepté des amendements concernant les droits des parents adoptifs.» En fait, je crois qu'elle a dit que le gouvernement avait présenté la motion relative aux droits des parents adoptifs et qu'elle était très heureuse de pouvoir dire que la Chambre avait accepté à l'unanimité l'amendement prévoyant de procurer des appareils aux personnes handicapées. Je crois que les «bleus» confirmeront qu'elle a qualifé ces propositions d'extrêmement valables. Et elle est très fière d'avoir fait passer ces trois amendements. On ne sait plus s'il faut rire ou pleurer.

Monsieur le Président, c'est le minimum que le comité a pu soutirer à la ministre et à son ministère. Il fallu faire des pieds et des mains pour faire comprendre au gouvernement que nous ne pouvions décemment pas présenter cette mesure législative à la population sans ces trois amendements.

En y pensant bien, tous les députés verront que ces amendements ont été imposés au gouvernement et que celui-ci n'a jamais eu l'intention de concevoir un projet de loi qui serait avantageux pour tous les Canadiens. Ils sont le fruit de décisions des tribunaux et de revendications en vertu de la charte.

La ministre et son ministère ont le front de s'attribuer tout le mérite de ce genre de chose. Eh bien, le gouvernement peut s'attribuer un certain mérite et, sur le plan politique, c'est très bien, mais il faut néanmoins tenir compte de l'origine de ce genre de propositions. Elles sont le fruit de notre appareil judiciaire, de notre Charte des droits et libertés et du dur labeur des membres du comité, tant les ministériels que les membres de l'opposition.

Enfin, la ministre a convenu que, puisque nous insistions auprès du ministère, elle accéderait à nos demandes. Mais elle a dit une autre chose des plus intéressantes: dorénavant, les modifications de l'assurance-chômage «imposeront les employeurs et les employés canadiens», afin de servir les intérêts des chômeurs.

Comment peut-on prétendre servir les intérêts des chômeurs, alors que, d'un seul coup, le gouvernement leur enlève un droit auquel ils étaient devenus habitués, un droit qui leur permettait de survivre au jour le jour et de préparer leur avenir financier et celui de leur famille?

Comment pouvons-nous dire que ces mesures législatives sont pour le bien de tous les Canadiens, alors qu'avec les nouvelles dispositions prévues dans le projet de loi C-21, nous allons en fait priver les Canadiens de la possibilité de bénéficier de l'assurance-chômage, à laquelle ils ont versé des cotisations et sont devenus accoutumés, pour avoir une qualité de vie raisonnable et continuer d'habiter dans une région en particulier? J'ignore ce que cela nous donnera d'entrer dans tous les détails, d'étudier tous les drames familiaux un à un, pour faire part de notre point de vue au gouvernement.

Le gouvernement nous dit: «Voici une conception macro-économique du monde, et vous devez arriver à comprendre comment nous, Canadiens, allons travailler selon cette nouvelle conception.» Nous nous empressons de le faire. Nous jetons un coup d'oeil sur les statistiques du gouvernement, sur ses sondages, sur la façon dont il parvient à ses conclusions. Il se peut que nous présentions un point de vue contraire sur les mécanismes et les modalités qui seront nécessaires pour appliquer ces nouveaux principes. En effet, le terme «conception» suppose une perception assez profonde.

Il nécessite une forme de réflexion philosophique, une certaine planification plus ou moins basée sur des faits vérifiables et sur les conditions qui vont régner, non seulement à court terme, mais dans les trois, quatre, cinq ou dix années à venir. Il nécessite même une planification qui tienne compte d'une conception du Canada allant au-delà de la fin du siècle.

C'est une chose, mais dès l'instant où nous présentons un point de vue contraire, le ministère nous dit que notre opinion ne vaut rien, que nos arguments ne sont qu'un assortiment de sottises parce qu'ils ne se basent pas sur les résultats de ses analyses. Les fonctionnaires du ministère disent: «Ces considérations ne viennent pas de nos chercheurs, elles n'ont donc aucune valeur. Alors, nous faisons nos propres évaluations.» Quel est l'impact micro-économique de cette vue macro-économique de la façon dont le monde se reflète au Canada?

La ministre aurait probablement trouvé instructif de se joindre à nous en Saskatchewan, par exemple, où sont venus comparaître devant le comité des gens qui sont d'habitude hautement compétents dans ce qu'ils font. Il s'agit de membres de corporations, poseurs de briques, charpentiers, électriciens et plombiers, qui ont toujours payé eux-même pour se perfectionner, dès le moment où ils ont commencé à exercer leur métier. Ces gens n'ont pas attendu que la ministre vienne leur dire que le pays a

besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée ou que le gouvernement clame qu'il a besoin de ramasser plus d'argent pour former les gens et augmenter leur mobilité afin qu'ils répondent mieux aux besoin du marché.

Ces gens, de leur propre initiative, sur leur propre temps et à leur propres frais, ont obtenu la formation nécessaire et se sont déplacés pour aller là où leurs compétences sont le plus demandées. Ils sont venus témoigner devant le comité. Ils sont venus nous dire qu'à certaines périodes de l'année ou du cycle économique, 80 p. 100 des membres de certains métiers, qui peuvent nécessiter cinq ans ou plus d'études postsecondaires, se trouvent sans travail. Je sais que mon collègue néo-démocrate de Saskatoon, qui est également membre du comité, confirmera ces chiffres.

• (1210)

Ce sont des gens qui savent ce que cela signifie que de se préparer, avec sa famille, à toutes les difficultés et aux réalités mouvantes du marché.

Qu'ont-ils fait? Qu'ont-ils dit d'autre? Il aurait été instructif pour la ministre d'entendre que dans certains cas, quand il y a 80 p. 100 de chômage, et même en l'absence de chômage si de nouveaux marchés ont besoin d'eux, ils déménagent. Ils vont d'un bout à l'autre du pays. Beaucoup viennent dans le sud de l'Ontario. Il y a le Canada et il y a le sud de l'Ontario. C'est de là que je viens et je n'ai pas à m'excuser de la richesse et de la prospérité qui s'y trouve, même si certains de mes collègues de Winnipeg estiment que c'est injuste. C'est peut-être injuste, mais au moins les gens essaient d'en tirer parti.

Lorsque certains de mes concitoyens viennent de Saskatoon, en Saskatchewan, ou d'une autre province de l'Ouest, vers le sud de l'Ontario, ils amènent leurs compétences, des compétences nécessaires et des compétences qui n'ont rien coûté au système d'enseignement de l'Ontario, aux programmes sociaux de l'Ontario et aux industries de l'Ontario.

Nous obtenons un magnifique produit fini, mais qu'arrive-t-il aux individus? Et bien, ils affluent. Mon collègue pourra le confirmer, mais il me semble qu'il y a eu une émigration nette de 2 000 personnes de la Saskatchewan, qui sont parties parce qu'il y avait de la demande ailleurs et que la situation économique de la province ne leur assurait pas d'emploi. La ministre disait: «Nous devons avoir une population mieux formée, une population prête à se déplacer.»

Mais elle ne cherche pas à mettre au point une stratégie économique qui corresponde aux intérêts des habitants du nord du Canada, du nord de l'Alberta, du nord du Manitoba qui ont comparu devant le comité pour exposer que, malheureusement, le taux de chômage est supérieur à 90 p. 100 dans certaines localités du nord et que lorsqu'il se crée des emplois ce sont des gens du sud qui les obtiennent.

Ils ont fait état du désir qui est ressenti dans le nord du Canada d'acquérir des compétences et une formation, un nouvel environnement économique, mais que maintenant ils ne pourront plus s'adresser au régime d'assurance-chômage pour obtenir un maintien du revenu à peine adéquat de façon à pouvoir dans une certaine mesure faire des plans, savoir où ils vont, organiser leur vie et celle de leur famille, comme c'était possible avant la présentation de ce projet de loi.

Il aurait peut-être été instructif pour la ministre d'accompagner le comité lorsque nous sommes allés à Montréal et que nous avons entendu des associations de l'ouest de Montréal nous parler du chômage et nous brosser un tableau qui aurait pu, j'en suis sûr, l'amener à modifier son point de vue au sujet de ce projet de loi. Trente-sept p. 100 des chômeurs de l'ouest de Montréal n'ont même pas leur huitième année scolaire.

Je rappellerai à la ministre que de nos jours, 9 et 10 ans d'étude, c'est de quoi faire classer la plupart des Canadiens dans la catégorie des analphabètes fonctionnels. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas postuler des emplois hautement spécialisés ni des programmes qui leur permettraient de poursuivre leur formation.

Outre que ces 37 p. 100 n'ont pas la huitième année scolaire, qu'y a-t-il d'autre qui en fait des chômeurs typiques? Soixante p. 100 d'entre eux sont incapables de faire des économies. Dès qu'ils sont sans travail, ils n'ont rien sur quoi compter, rien sur quoi se rabattre, sauf les prestations pour lequelles ils ont cotisé.

Si j'insiste là-dessus, c'est que le gouvernement ne semble pas comprendre que les gens qui s'inscrivent au chômage avaient peu de temps auparavant un emploi.

Pourtant, d'après la ministre, ce n'est pas tout, car elle voudrait en outre rendre plus difficile aux gens de quitter un emploi. Je n'y vois pas d'inconvénient. Je ne connais personne qui veuille quitter un emploi à moins d'en avoir en vue un autre plus intéressant. Tout le monde reconnaît, je pense bien, que des sanctions s'imposent dans les cas où une personne quitte un emploi à la légère, sans raison valable.

Mais examinons de plus près ces pénalités qu'on impose. À l'origine, elles étaient de une à six semaines; à présent, elles sont de sept à douze semaines. Pour punir quelqu'un, on lui impose la pénalité maximale. La pénalité moyenne est de 2,2 semaines. On voudrait l'alourdir? D'accord! Mais il ne faudrait pas imposer d'office une pénalité de six semaines à la personne qui quitte un emploi. On n'impose pas automatiquement la même sanction à tout le monde, simplement parce que certaines personnes abusent du système.

Je sais que le gouvernement affiche un point de vue particulier, un point de vue néo-conservateur. Je ne suis certainement pas de son avis. Je sais que bien des députés des deux côtés de la Chambre pensent comme moi. Il est trop facile de faire de beaux discours politiques sectaires et je n'y succomberai pas. Bien au contraire.

Des voix: Oh, oh!

M. Volpe: Je ne tiens pas à réveiller tous les Rip Van Winkle d'en face, car, le cas échéant, certains d'entre eux risqueraient de commencer à nous prêter une oreille attentive. S'il est question des gens à qui le régime de l'assurance-chômage va profiter, alors il ne peut s'agir que de ceux qui y cotisent. Même les gens qui ont affirmé que le gouvernement se dirigeait dans la bonne voie disent qu'il n'a pas le droit, par suite de ce projet de loi, de prendre des règlements concernant l'assurance-chômage, car il n'est plus considéré comme un partenaire à ce régime. Il n'y participe plus financièrement.

Le secrétaire parlementaire et certains de ses collègues membres du comité ont déclaré que, étant un grand employeur, le gouvernement contribuait des sommes importantes au régime de l'assurance-chômage. Or 13 millions de Canadiens font partie de la population active et, d'après les chiffres cités par la ministre elle-même devant le comité, le gouvernement en emploie quelque 225 000. Je ne sais pas si le chiffre de 225 000 sur 13 millions de travailleurs permet au gouvernement de dire qu'il contribue à un programme. Cela ne lui donne certes pas un statut différent de celui de n'importe qui d'autre.

S'il ne cotise pas à un programme, il ne devrait certes pas en fixer les règles, encore moins celles qui priveront les cotisants de la possibilité de maintenir un régime d'assurance. Mais tel a peut-être toujours été le plan d'action du gouvernement: se retirer du programme; en retirer l'an dernier 2,9 milliards de dollars; le laisser fonctionner sur la base de primes maintenant haussées de 14 p. 100, payées par les employés et les employeurs; et les laisser saccager le programme.

Ceux d'entre nous qui connaissent quelque chose des négociations collectives et des contrats de travail savent très bien ce qui va se passer lors des prochaines négociations ou lorsque l'employé va solliciter auprès d'un employeur un emploi dans une entreprise non syndiquée: les coûts additionnels que les employeurs devront payer en primes entreront en ligne de compte. Celui qui va devoir porter tout le poids de cette taxe accrue, comme l'a laissé échapper la ministre par un lapsus peut-être freudien, c'est l'employé, et seulement l'employé.

Interrogés à ce sujet, les gens d'affaires qui ont comparu devant le comité ont répondu, comme le secrétaire parlementaire pourra le confirmer, que les primes d'assurance-chômage payées par les employeurs sont effectivement considérées comme un coût pour l'entreprise et font donc l'objet des déductions habituelles aux fins de l'impôt sur le revenu et autres genres de taxes exigées par le gouvernement. Il n'existe pas d'échappatoire du genre pour les employés qui constatent que leurs revendications salariales vont être réduites parce que les employeurs estiment qu'ils seront encore moins concurrentiels.

• (1220)

Je me demande ce que le gouvernement veut dire quand il dit qu'il consultera tout le monde dans le secteur privé, notamment les établissements de formation, les syndicats et évidemment l'industrie.

Les quelques membres du comité ici présents le confirmeront. Je n'exagère pas et je ne minimise pas non plus: les témoins qui ont comparu devant le comité venaient des grandes sociétés, des chambres de commerce, des groupes industriels, des syndicats et des groupes de fem-

mes et aucun d'entre eux ne nous a dit qu'il avait été consulté par le ministère.

À qui le gouvernement parle-t-il? Auprès de qui s'informe-t-il? Sur quoi s'appuie-t-il? Sur quel fondement reposent les initiatives qu'il veut présenter? Sûrement pas sur les données de Statistique Canada parce qu'elles ont de quoi donner le frisson aux Canadiens les moins critiques. Les statistiques ne confirment certainement pas les prédictions enthousiastes de la ministre sur les bienfaits pour notre pays de l'adoption du projet de loi C-21.

Voici ce que dit à ce sujet, par exemple, un économiste réputé. Je sais que les économistes ne sont pas tous du même avis, mais selon celui-ci, qui est cité dans le *Toronto Star* du 2 octobre 1989, la seule façon d'éliminer le chômage est de favoriser la croissance. La croissance, et non les salaires, serait le meilleur moyen de réduire le chômage.

Pourquoi dit-il cela? Ces gens-là doivent avoir consulté les mêmes groupes d'experts, contrairement aux ministériels et aux fonctionnaires du ministère, semble-t-il. Il existe un autre rapport qui vient du ministère même. Comment peuvent-ils diffuser de l'information qui contredit ce qu'ils avancent? Après nous avoir présenté toutes sortes de sornettes, disent-ils enfin la vérité?

Le *Globe and Mail* du 30 octobre 1989 publiait en manchette «La main d'oeuvre à bon marché, un coûteux carcan social». La main d'oeuvre à bon marché serait donc un coûteux carcan social». Ne l'oublions pas parce que le gouvernement semble vouloir créer un réservoir de main-d'oeuvre à bon marché.

On lit dans l'article que c'est un mythe de croire que l'économie ne peut fonctionner sans main-d'oeuvre à bon marché. Cette main-d'oeuvre coûte plus cher qu'on ne le pense. L'enquête sur la population active réalisée en 1986 par Statistique Canada montre clairement, que plus les diverses formes d'aide sociale sont généreuses, plus le taux de chômage et les dépenses du gouvernement augmentent.

Selon la même enquête, les travailleurs qui gagnent moins de 6 dollars l'heure connaissent trois semaines de chômage par année, en moyenne. L'enquête précise que, même si elles constituent la moitié du total des chômeurs, les personnes qui gagnent moins de 10$ l'heure ont reçu 85 p. 100 des prestations d'assurance-chômage.

Ce projet de loi attaque précisément les personnes qui gagnent moins de 10 $ l'heure. Ce n'est pas elles qui supportent le pays, pour ainsi dire. Ce n'est pas elles qui amassent d'importantes sommes d'argent. Ce n'est pas elles qui pillent le Trésor. Selon cet article, le coût réel de la main-d'oeuvre qui gagne moins de 6 $ l'heure varie entre 7,50 $ et 8,50 $ l'heure, si l'on tient compte de la participation des contribuables.

Ce que le secrétaire parlementaire et la ministre devraient savoir, c'est que, de 1981 à 1986, plus d'emplois ont été créés dans la catégorie des emplois à 5,50 $ et moins l'heure que dans toutes les autres catégories confondues.

Le premier ministre et tous ses ministres déclarent fièrement à la Chambre que 57 000 emplois ont été créés en Colombie-Britannique le mois dernier. Ils oublient cependant de parler des pertes nettes enregistrées dans les autres provinces. Ils disent que 189 000 emplois ont été créés cette année durant les trois premiers trimestres, soit jusqu'à la fin de septembre. Tout cela a l'air fabuleux.

L'an dernier, 348 000 emplois ont été créés avant la signature de l'Accord de libre-échange, accord qui devait nous apporter des richesses inestimables. Si une hausse de l'emploi est un signe de richesses inestimables, je demanderais au secrétaire parlementaire de sortir sa calculatrice pour voir ce que devient ce total provisoire de 189 000 si j'y ajoute les projections pour le dernier trimestre. Même si j'y ajoute 70 000 emplois, ce qui est extrêmement généreux de ma part, il manque encore plus de 100 000 nouveaux emplois pour égaler le nombre d'emplois créés durant l'année précédant la signature de l'accord.

Où sont tous ces emplois? Le premier ministre dit: «Ce sont tous des emplois à plein temps.» C'est merveilleux. Où sont-ils? Ils sont au bas de l'échelle de rémunération. Les gens sont forcés d'accepter des emplois qui leur donnent à peine de quoi subsister.

Je voudrais poursuivre sur le sujet. Selon l'économiste en question, le problème qui se pose au Canada, c'est que le taux de croissance de la main-d'oeuvre est, de loin, le plus fort des pays industrialisés, du fait de la croissance de l'économie et de la présence permanente d'une main-d'oeuvre à bon marché. Selon moi, cette main-d'oeuvre à bon marché va s'accroître de façon marquée à la suite de l'application de ce projet de loi, de cette mesure pernicieuse qui ne fait absolument rien pour accroître les

possibilités d'emploi des Canadiens, pour profiter des talents et des énergies de notre population. Ce projet de loi place plutôt davantage de gens à la merci de ceux qui sont en mesure de se lancer sur un marché compétitif et ne tient absolument pas compte de l'évolution technologique dans le monde.

On affirme dans cet article que depuis 20 ans, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, c'est le Canada qui investit le moins pour chaque nouveau travailleur. Est-il surprenant alors que nous parlions souvent dans cette enceinte du manque de compétitivité de nos industries, lorsque notre gouvernement refuse de prendre les mesures dont la nécessité est tout à fait évidente pour quiconque réfléchit à la question ou du moins, sans même réfléchir, sait quand même se rendre à l'évidence? Or, ce n'est pas le cas du gouvernement. De faibles investissements entraînent une faible croissance de la productivité à long terme et le Canada arrive bon dernier sur ce plan.

Au risque de paraître sentimental—mais je sais que mon vis-à-vis de Winnipeg partage mon point de vue—, j'ai été fort offusqué en tant que Canadien de constater que nous pouvions occuper le dernier rang dans certains domaines, surtout lorsqu'il s'agit de questions économiques.

Je sais que certains ministériels vantent le merveilleux esprit d'entreprise des Canadiens. C'est pourtant le genre de commentaire que l'on peut lire sous la plume d'un des nôtres. L'affluence de main-d'oeuvre à bon marché engendre un état de dépendance qui rend la modernisation pratiquement impossible.

Il n'est pas nécessaire d'être historien pour savoir que l'abondance de main-d'oeuvre à bon marché, j'allais dire d'esclaves, a contribué au déclin et à la chute des civilisations. Ce n'est pas ce que nous souhaitons pour notre pays. Au demeurant, il n'y a pas que notre main-d'oeuvre à bon marché qui pose un problème actuellement, mais également la disparité dans les emplois.

J'ignore si la ministre et son ministère se donnent la peine de chercher à voir ce que le simple citoyen voit tous les jours dans les rues de sa ville. Je crois qu'ils se contentent de pointer du doigt le taux de chômage qui est à 7,3 p. 100 et qui est en baisse, par conséquent. J'en reparlerai dans une minute.

• (1230)

Je ne ferai pas qu'applaudir les députés d'en face, je leur rappellerai que cette statistique mérite réflexion, car elle est criticable en soit. Ces députés rétorqueront, bien sûr, qu'il s'agit de la moyenne nationale, que dans cette vilaine place qu'est le sud de l'Ontario, voire dans ce centre de toutes les turpitudes qu'est Toronto, le taux de chomage n'est que de 3,4 p. 100. Autrement dit, le pays se porte bien à part les méchantes gens qui comptent sur la caisse de l'assurance-chômage pour vivre. Il ne faudrait pas oublier que c'est une caisse à laquelle ils ont contribué, que personne ne paie leur quote-part à leur place. Or, tous mes collègues des deux côtés de la Chambre, qui sont ex-courtiers d'assurances, conviendront avec moi que celui qui paie les primes d'une police d'assurance devrait être protégé par cette police en cas de besoin.

Toronto affiche un taux de chômage de 3,4 p. 100. Formidable! Cela signifie que quelque 70 000 Torontois et Torontoises sont sans travail. En fait, et sauf le respect que je dois à mes collègues du Nouveau-Brunswick, on y compte deux fois plus de chômeurs que dans toute la province du Nouveau-Brunswick. Et pourtant, le projet de loi C-21 va pénaliser toute personne de la région de Toronto qui a la malchance de ne pas décrocher un emploi. Il y a beaucoup d'emplois disponibles à Toronto, comme on peut le voir tous les jours dans les journaux. Savez-vous de quel genre d'emplois il s'agit, monsieur le Président? Presque tous les restaurants, magasins et dépanneurs, semble-t-il, ont besoin de personnel. Dans ma circonscription d'Eglinton—Lawrence, tous les magasins affichent une offre d'emploi. Ce qu'ils n'affichent pas, toutefois, c'est le salaire qu'ils sont disposés à verser.

Mais que Dieu vienne en aide, monsieur le Président, aux personnes qui ont le malheur de figurer sur la liste que le secrétaire parlementaire aime tellement à citer. Malheur à vous si vous êtes ingénieur mécanicien, car il n'y a pas d'emploi pour vous. Notre pays a besoin de spécialistes, de gens bien formés. Au cours de la prochaine décennie, d'après la ministre, 50 p. 100 des emplois—ce serait plutôt 55 p. 100, je crois—vont avoir besoin d'au moins cinq années d'études ou de formation postsecondaires. Voici un ingénieur mécanicien qui a au moins cela et qui ne peut trouver d'emploi parce que le marché n'est pas prêt. Il ne peut pas trouver un emploi à Toronto, et ce n'est pas faute de chercher, d'avoir la formation ou la

compétence nécessaire ni de vouloir travailler. Certes non. C'est simplement qu'il est ingénieur mécanicien et qu'il n'y a pas d'emploi dans son domaine parce que les fabricants ne s'équipent pas, parce que les entreprises ne se convertissent pas aux nouvelles techniques qui leur permettraient d'être plus concurrentielles, car beaucoup d'entreprises de la région de Toronto, et d'ailleurs au Canada, comme le savent ceux qui lisent les journaux, déménagent dans le sud.

Pourquoi partent-elles? Ça ne peut certainement pas être parce que le gouvernement leur a préparé le terrain ou les y a encouragées en signant un certain document laissant penser qu'elles seraient moins concurrentielles si elles restaient ici dans un marché limité qui s'étend sur plus de 5 000 kilomètres. Mais ce n'est pas pour cela, non, bien sûr. Nous tomberions dans le sarcasme si nous affirmions une telle chose. Mais il reste que toute la main-d'oeuvre à bon marché disponible incite les entreprises à l'exploiter et leur évite d'avoir à adopter les nouvelles techniques et les innovations qu'elles devraient adopter.

Je donne un exemple. Depuis plusieurs semaines, à Toronto, nous voyons le gouvernement suivre une politique qui tranche sur toutes les autres. Ces quelques dernières années, Toronto a connu une très grande activité dans le bâtiment et ceux qui connaissent ce secteur savent que l'un des pires problèmes dans la région de Toronto et du sud de l'Ontario est la pénurie d'ouvriers qualifiés. Les travailleurs spécialisés en charpenterie, en menuiserie, en plomberie, en électricité et en maçonnerie venus de la Saskatchewan n'ont pas suffi à combler la demande. Des entrepreneurs et des courtiers peu scrupuleux de cette région sont donc allés outre-mer chercher la main-d'oeuvre. Mais maintenant que le marché ralentit, au revoir les amis, nous vous renvoyons chez vous. Et ils sont 5 000.

Je voudrais dire ce qui suit dans une langue que certains de ces gens-là comprennent. Et, vu qu'il y a des ministériels qui écoutent, nous leur en fournirons peut-être une copie en anglais.

[*Traduction du portugais*]

Ces 5 000 travailleurs déportés possédaient des aptitudes, un dynamisme et une formation qui ont beaucoup apporté à notre pays.

Un grand nombre d'entre eux sont les victimes d'exploiteurs sans scrupule, des Canadiens pour la plupart, et le gouvernement a approuvé implicitement cette exploitation éhontée en ne sévissant pas contre leurs activités illicites.

Ces travailleurs sont arrivés ici comme le «produit fini», n'ayant rien coûté, ni à notre système d'enseignement ni à nos programmes de formation ni à notre industrie. Maintenant, le gouvernement ne tient aucun compte de leur valeur, en dépit des recommandations de l'Association des constructeurs qui les considère comme un apport pour le pays.

[*Traduction*]

Cinq milliers de travailleurs portugais ont été exploités, car, après avoir apporté des compétences dont on avait désespérément besoin dans une région de l'Ontario, ils sont renvoyés parce que le ministère estime qu'ils ne sont plus nécessaires. Je ne sais pas si notre ministre, nos ministères et notre gouvernement se concertent ou s'ils prétendent ne pas savoir ce que font les autres et ne pas s'en soucier.

Comment pouvons-nous élaborer une stratégie du marché du travail pour répondre aux besoins du pays sans lier celle-ci à une politique générale touchant l'immigration et l'industrie et à une stratégie de recherche et développement à long terme solide et réfléchie?

Je voudrais dire un mot à ce sujet parce que la performance de notre pays en matière de recherche et développement n'est guère reluisante. En fait, j'ai fait faire une petite recherche. Nous avons examiné les travaux de R-D dans plusieurs des grandes nations industrielles du monde: le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie et le Japon. Savez-vous où se classe le Canada en termes de R-D? En dernière place!

En ce qui concerne le changement en pourcentage des intrants du gouvernement—il s'agit de la contribution du gouvernement en R-D en vue de développer non seulement un marché du travail, mais un secteur industriel, un environnement économique, un secteur dynamique, qui sera en mesure de tirer avantage non seulement des possibilités du marché, mais aussi de la dynamique mondiale et des besoins en innovations technologiques,—que fait notre gouvernement pour montrer la voie en la matière? Il semble que ce soit un vilain mot de l'autre côté de la Chambre, car, en 1986, on a réduit les crédits à

la R-D de 2 p. 100, en 1987, de 3 p. 100, en 1988, de 5 p. 100, et, en 1989, on estime qu'il y aura une autre réduction de 3 p. 100 à ce chapitre. Comment un pays peut-il se doter d'un marché et de la main-d'oeuvre correspondante s'il n'a ni engagement ni apport financier en R-D ou si le financement de la R-D décroît d'année en année?

Comment pouvons-nous écouter sans broncher les exhortations de la ministre comme quoi le projet de loi C-21 va résoudre tous les problèmes économiques du Canada? Il n'en est rien, monsieur le Président. De fait, cette mesure permettra au gouvernement de réduire le déficit de 2,9 milliards de dollars, ce qui est son unique souci, et ce sera au détriment des gens qui ont contribué avec honnêteté, sincérité et dévouement à un régime d'assurance-chômage qui devait les protéger contre les caprices du marché.

• (1240)

Voyons un peu ce que font d'autres pays, l'Allemagne de l'Ouest, par exemple. On dit que ce pays est le flambeau du secteur de la technologie. Je sais que mon collègue, le secrétaire parlementaire, affectionne les exemples et qu'il se délectera de celui-ci. Pendant la même période, soit 1986, le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest a augmenté de 3 p. 100 sa contribution à la R-D, en 1987, de 5 p. 100, en 1988, de 6 p. 100, et une autre augmentation de 5 p. 100 est prévue pour 1989.

Nous allons devoir affronter la concurrence d'autres pays qui eux élaborent délibérément une stratégie économique, une politique industrielle et une politique du travail. Nous nous contenterons d'un rôle passif, occupés à comprimer et à couper, car pour nous il n'y a qu'un seul problème au monde, c'est le déficit. C'est vrai que le déficit pose un problème et, tout comme le gouvernement, j'aimerais sincèrement trouver une solution pour le résorber. Mais si on ralentit la croissance, comment peut-on s'attendre à produire des recettes pour combler le déficit, sans parler de la dette publique à rembourser?

Prenons l'exemple d'un plus petit pays, comme l'Italie. Pour certains d'entre nous, ce pays est le berceau de la civilisation, mais pour la plupart d'entre nous, ce n'est qu'un cousin pauvre, même s'il fait partie du Groupe des Sept. Voyons ce qu'a fait l'Italie. En 1986, elle a accru de 4 p. 100 ses subventions à la recherche et au développement, pendant que, déjà à ce moment-là, nous les réduisions de 2 p. 100. Comme nous étions déjà en dernière place, nous ne pouvions descendre plus bas. Mais en effectuant des coupes, nous pensions regrimper plus vite dans le classement, logique, non? Qu'a fait l'Italie en 1987? Elle a seulement augmenté ses subventions de 4 p. 100. Qu'a-t-elle fait en 1988? La manie des compressions a dû l'atteindre, parce qu'elle n'a augmenté ses subventions que de 3 p. 100. Il faut croire que le gouvernement a tiré une leçon de ses erreurs puisqu'il a décidé, en 1989, qu'il lui fallait, pour stimuler la productivité et la compétitivité dans nos industries, mettre sur pied des programmes productifs de mise en valeur de la main-d'oeuvre et créer des emplois, investir plus d'argent, ce qui lui permettrait d'obtenir un meilleur rendement. Quand vous investissez, vous êtes en droit de vous attendre à ce que le capital investi vous rapporte un certain rendement. L'Italie a augmenté ses subventions de 6 p. 100 par rapport à 1988. Pendant ce temps-là, nous réduisions les nôtres de 3 p. 100. N'oubliez pas que nous occupions le dernier rang, ne nous pouvions pas tomber plus bas. Alors, que faisons-nous?

J'ignore comment les Canadiens font pour tolérer ce genre de mauvaises orientation, je ne veux pas parler d'inaction, mais plutôt de la politique malaisée qu'adopte le pays quand vient le moment de créer une conjoncture économique productive pour tous les Canadiens. Je ne parviens vraiment pas à comprendre.

Que se passe-t-il? Consultons certaines statistiques. Nous essayons de créer une élite intellectuelle capable de répondre aux changements immédiats, des gens détenant des doctorats, des maîtrises en ingénierie, en recherche, en mathématique et en informatique qui se consacrent à la recherche. En 1988, nous avons enregistré une baisse sensible du nombre de personnes dans le domaine de l'ingénierie, juste une faible hausse en médecine, une baisse spectaculaire en mathématique ainsi qu'en informatique. Ce sont les domaines où, si nous voulons assu-

mer un rôle de chef de file, nous devons commencer à former des gens qui veulent et peuvent se consacrer à ces secteurs. Mais nous ne le faisons pas. Il est déjà assez regrettable que le gouvernement ne se soucie pas d'instruire sérieusement la population, qu'il n'encourage ni ne mette au point des innovations techniques, mais lorsqu'on enregistre un déclin de nos marchés d'exportation à cause de notre manque de compétitivité, alors nous devons en dénoncer la cause, la politique malavisée du gouvernement.

Considérons la part des grands marchés d'exportation que détient le Canada. Nous semblons dépendre complètement du marché américain. En 1988, il constituait 73,1 p. 100 de toutes nos exportations. Nous ne pourrions probablement pas concurrencer les Japonais parce que leur marché représente environ 6,3 p. 100 de nos exportations, celui du Royaume-Uni, 2,6 p. 100, celui de la Chine, 1,9 p. 100 et celui de l'Allemagne de l'Ouest, 1,3 p. 100. Nous n'exportons pratiquement que des matières premières et non pas des produits manufacturés ou de consommation.

Comparativement à celle des États-Unis, notre balance commerciale dans le secteur des marchandises, reflet de notre compétitivité et de l'aptitude du gouvernement à créer un environnement économique favorable à tous les Canadiens, tant du point de vue de l'industrie que du chômage, est à la baisse. En fait, si nous comparons les données de 1985 et de 1988, la diminution a été de 5 p. 100. Comparativement au Japon, c'est l'effondrement.

Comparativement au Royaume-Uni, nous n'avons fait aucun progrès. En fait, il y a eu une baisse de 1,1 p. 100. Dans le secteur économique, la Chine est le seul grand pays que nous dépassons, soit de 1,6 p. 100. Comparativement à l'Allemagne de l'Ouest, notre part du marché a diminué de 2 p. 100. Ces données indiquent très clairement que nous ne faisons aucun progrès. En ce qui a trait au domaine linguistique, la majorité de ces pays-là reconnaissent que c'est une partie importante de la formation de la main-d'oeuvre et des cadres parce que le marché devient de plus en plus international, tant pour les travailleurs que pour l'industrie.

Les dépenses globales du gouvernement pour ses divers programmes s'établissent à 7 millions de dollars, somme minable si nous considérons qu'il s'agit là du secteur des langues officielles. Les Américains dépensent 170 millions.

Le marché américain étant dix fois plus gros que le nôtre, ils auraient dû dépenser environ 70 millions. Mais non, ils ont dépensé 170 millions. C'est dire que les Américains sont au moins capables de comprendre, même si leur économie est chancelante et que leur position dans le monde s'est dégradée. Dans le contexte des langues, peut-être sont-ils devenus plus concurrentiels.

L'Allemagne de l'Ouest y a consacré 39,2 millions de dollars. L'Australie, pays pourtant plus petit que le nôtre mais apparemment plus soucieux de soutenir la concurrence, a consacré 12,4 millions de dollars aux langues. Le Japon, ce grand pays monolithique soucieux d'imposer son hégémonie, dépourvu qu'il est de toutes les possibilités que notre propre pays nous offre du fait de sa trame multiculturelle, y a consacré 96,2 millions de dollars. Où le Canada se situe-t-il? Au dernier rang.

Je rougis de honte à la pensée que notre gouvernement refuse de reconnaître qu'il doit fournir aux Canadiens les moyens et l'orientation dont ils ont besoin pour bien assumer leur rôle et leur position dans le monde.

Voyons donc où en sont les choses pour ce qui est de l'aide financière accordée à l'enseignement. Je sais que mes honorables vis-à-vis vont s'empresser de me dire: «L'enseignement, vous savez, ce n'est pas l'affaire du gouvernement fédéral, mais celle des provinces et, pour tout dire, nous ne saurions rien y faire.» Ce qui n'empêche pas le gouvernement fédéral de déclarer aussitôt qu'il entend avec ce projet de loi s'approprier d'une partie de l'argent des primes et l'utiliser à cette fin. Il va imposer les Canadiens et établir des programmes de formation à l'échelle nationale.

C'est tant mieux si nous devons établir des programmes de formation. Nous sommes d'accord. Mais avec qui? «Nous n'en avons cure. Nous devrons nous en remettre aux autorités provinciales compétentes. Celles-ci devront considérer ce qui est disponible et ce qui ne l'est pas, et nous nous adjoindrons à ces programmes.»

Je ne puis croire que cela puisse passer aux yeux du gouvernement pour une politique sérieuse. Je ne puis croire qu'à une époque où la plupart des pays du monde prennent l'initiative sur une base nationale d'assurer le perfectionnement de leurs citoyens, de leurs hommes d'affaires, de leurs gestionnaires, le Canada demeure sur son quant-à-soi et dise: «Vous savez, je m'en lave les mains, car ce n'est pas vraiment mon affaire. Cela se situe en dehors de ma compétence. Nous n'avons pas d'argent.» Je ne puis croire qu'en agissant ainsi, le gouvernement pense vraiment qu'il montre la voie dans le domaine politique et juridique.

En 1986, au Canada, les subventions gouvernementales à l'enseignement ont baissé de 4 p. 100. En 1987, baisse additionnelle de 3 p. 100. En 1988, encore une baisse de 3 p. 100. Comme nous avons de l'esprit de suite, en 1989, vraisemblablement une autre baisse de 3 p. 100. C'est absolument incroyable.

• (1250)

C'est le même gouvernement qui parle de lancer un nouveau programme de formation et d'établir une éthique de la formation parce que les Canadiens dépensent la moitié moins que les Américains. Est-ce que ce sont les industries qui dépensent la moitié moins ou si c'est le gouvernement? Vérifions. Que fait le gouvernement aux États-Unis? Il est le symbole et le modèle de nos grands dirigeants d'en face.

Les États-Unis ont réduit leurs investissements de 3 p. 100 en 1986 et d'encore 2 p. 100 en 1987. Ils se sont cependant ravisés en 1988; ils ont investi 1 p. 100 de plus pour succomber ensuite au même mal que les Canadiens en réduisant encore de 3 p. 100 le budget de l'éducation, les sommes investies à long terme dans notre pays et dans nos concitoyens.

Voyons ce que font nos cousins moins progressistes du monde entier. Il faut pas oublier les populaces d'outre-mer. Ces masses ne connaissent rien, vrai? Elles sont incapables de comprendre la valeur de l'éducation parce que nous en avons le monopole. C'est pourquoi nous pouvons nous permettre des restrictions.

En 1986, le gouvernement d'Italie a accru de 6 p. 100 les fonds publics injectés dans ce secteur. Il les a de nouveau augmentés de 5 p. 100 en 1987 parce qu'ils n'étaient pas suffisants, puis, en 1988, ils les a encore augmentés de 6 p. 100. Découvrant, en 1989, les mérites d'un financement accru de l'éducation pour le développement à long terme, il l'a augmenté une fois de plus de 8 p. 100. Pas étonnant que la pauvre petite Italie gravisse les échelons dans le Groupe des Sept! Elle est en train de décrocher la quatrième place. Elle se plaçait auparavant derrière le Canada.

Les Australiens semblent aussi avisés car, en 1986, le financement de l'éducation par le gouvernement a accusé une hausse de 7 p. 100. Ils ont porté cette hausse à 10 p. 100. Ces gars-là savent ce qu'ils font: 10 p. 100 en 1987, 4 p. 10 en 1988 et de nouveau 6 p. 100 en 1989.

Où en sommes-nous au Canada? Rappelez-vous. Année après année, il y a une baisse moyenne constante de 3,25 p. 100. Nous ne faisons pas des progrès. Nous ne nous dirigeons pas vers une réduction du déficit. Nous ne pourrons pas assurer la croissance nécessaire pour réduire la dette publique, pour diminuer les fonds réservés aux programmes qui constituaient pour certains leur seul moyen de subsistance, aux programmes sociaux rendus indispensables par la mauvaise gestion du gouvernement. Nous ne pourrons y parvenir si le gouvernement maintient ses politiques à courte vue sur l'avenir de notre pays.

Je m'en voudrais d'offenser certains de mes collègues en ce qui concerne les programmes de recyclage, mais nous allons en parler beaucoup dans quelques instants. Les efforts combinés des secteurs public et privé ont entraîné une hausse des montants consacrés au recyclage de 2 p. 100 en 1986, de 3 p. 100 en 1987, de 5 p. 100 en 1988 et de 2 p. 100 en 1989.

En Australie, la hausse a été de 7 p. 100 en 1986, de 12 p. 100 en 1987, de 9 p. 100 en 1988 et de 12 p. 100 en 1989.

Je sais que les députés d'en face sont fort intéressés. Je pourrais continuer encore et encore et donner les statistiques de Taiwan, du Japon, de l'Italie, de l'Allemagne fédérale et même de la Grande-Bretagne. Soit dit en passant, disent les mauvaises langues, ce pays ne peut plus prétendre à la grandeur en raison de la mauvaise gestion financière de son chef de gouvernement, qui a pourtant senti le besoin de nous dire d'un ton réprobateur à nous Canadiens que nous n'avions rien à craindre du libre-échange, que nous conserverions notre autonomie et que nous serions stupides de laisser passer pareille occasion d'accéder à un si grand marché. Au moment des élections, elle nous a dit: «Vous devez voter pour les conservateurs afin de vous garantir. . .», nous garantir quoi au juste? Une mauvaise gestion sur toute la ligne?

Par contre, quand il s'agit d'union économique en Europe, elle s'y oppose catégoriquement: «Non, non et non, nous ne voulons pas perdre notre identité. Nous devons rester maîtres de notre destinée économique.» Plus clairvoyants, d'autres pays européens disent: «Nous n'avons rien à craindre, les affaires sont les affaires et nous en profiterons tous. Nous mettrons en oeuvre des programmes productifs.»

Que fait le Canada? Il ne suit même pas l'exemple d'un pays comme la Grande-Bretagne dont le gouvernement est toujours considéré comme socialement sinon économiquement réactionnaire. Parmi le Groupe des sept, la Grande-Bretagne est passée du troisième rang au quatrième, puis au cinquième, puis au sixième et, ma parole, si nous n'avions pas été là, elle nous aurait bien remplacés au septième.

Tout cela ne présente peut-être pas beaucoup d'intérêt pour les députés d'en face, qui ont déjà décidé que le projet de loi C-21 est ce qu'il y a de mieux au monde depuis l'invention du fil à couper le beurre. Maintenant, ils vont pouvoir revenir chez leurs bons amis du monde des affaires pour leur dire: «Savez-vous ce que nous avons fait pour vous? Nous avons coupé par-ci et par-là et avons réussi à réduire le déficit de 2,9 milliards de dollars. Nous allons cesser d'aider les chômeurs. Après tout, pourquoi se préoccuper d'eux? Ils ne vont plus pouvoir continuer à vivre de nos largesses. Ils vont devoir accepter vos emplois au salaire que vous voudrez bien leur offrir.»

Et quel est ce salaire? Va-t-il être plus élevé? Non, ce n'est pas ce qu'on m'a dit. Il ira en deçà de 5,50$ l'heure. En fait, la plupart des emplois créés seront rémunérés à ce taux, qui va en définitive réduire les recettes du gouvernement. Ce taux va réduire la capacité des entrepreneurs et des industries de moderniser leur outillage, de faire des investissements et d'adopter des technologies susceptibles de les rendre plus compétitifs, plus productifs et plus dynamiques sur les marchés mondiaux.

C'est cela que nous allons faire, à cause de notre conception à courte vue du monde et de notre manque d'imagination et de planification sur le plan économique et en matière de stratégie industrielle, de perfectionnement de la main-d'oeuvre, de développement sectoriel et d'expansion régionale. Nous allons dire à tous nos amis canadiens qui vivent dans certaines de ces régions où l'absence de stratégie industrielle oblige bien des gens à vivre de programmes sociaux dont ils se passeraient volontiers, s'ils pouvaient compter sur autre chose: «Plus question que vous puissiez profiter d'un programme auquel vous contribuez. Déménagez. Allez là où il y a du travail.»

Où sont les emplois? Pas à Terre-Neuve, pas dans les autres provinces maritimes et certainement pas au Québec. Au cours du dernier trimestre de l'année dernière et des trois premiers de cette année, le Québec a connu une perte nette de 11 000 emplois. Où ces emplois sont-ils créés? Le gouvernement veut débloquer 15 millions de dollars pour permettre aux travailleurs de se réinstaller, 15 millions de dollars pour dépeupler le Canada atlantique et le nord du Québec.

Les membres du comité qui se sont rendus dans le nord du Québec, à Jonquière, auraient entendu bien des gens dire que, si ce projet de loi est adopté, ils se verront dans l'obligation de quitter cette région où ils ont réussi à créer un climat de stabilité et de sécurité sur les plans économique, social et culturel. Ils s'en iront à Toronto.

Partons tous pour Toronto. L'endroit parfait! Le coût moyen d'une maison individuelle neuve dans ma ville, à North York, dans l'agglomération torontoise, est de 832 000 $. Une honte! Le coût moyen de revente d'une maison à Toronto était de 272 000 $ le mois dernier. Il faudrait un paiement comptant de 25 p. 100 seulement pour avoir droit à cela et il reste encore à négocier les paiements hypothécaires. Comment quelqu'un qui a été au chômage dans les Maritimes peut-il se permettre cela? Où allons-nous les mettre?

Monsieur le Président, je sais qu'il est presque 13 heures, mais que vous voudrez entendre le reste de mon discours. Peut-être pourrai-je terminer lorsque la Chambre reprendra ses travaux.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Burlington pour un rappel au Règlement.

M. Kempling: Monsieur le Président, les partis se sont consultés et se sont entendus pour que, après les trois premiers orateurs, les députés disposent de dix minutes pour faire leur discours et de cinq minutes pour les questions.

Nous avons convenu de passer notre tour parfois pour donner la chance aux partis de l'opposition de présenter plus d'orateurs à la Chambre.

M. Gauthier: Nous sommes d'accord, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais faire part à la Chambre de bonnes nouvelles en provenance du Nouveau-Brunswick. Le CEPA, c'est-à-dire le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, a diffusé lundi son rapport trimestriel, qui renferme de bonnes nouvelles. En effet, les investissements au Nouveau-Brunswick ont augmen-

Article 31 du Règlement

té de 20 p. 100 l'année dernière et la hausse sera sans aucun doute supérieure à ce pourcentage cette année.

Jetons un coup d'oeil sur certains faits. Il y a 8 000 chômeurs de moins dans cette province depuis l'accession du gouvernement au pouvoir. Le chômage s'élevait à 16 p. 100 à ce moment-là, mais se situe actuellement à 12 p. 100, soit une réduction de 4 points. Les exportations, de même que les recettes agricoles, augmentent. La construction dans le secteur privé et les expéditions de produits manufacturés sont en hausse. Au grand dam de l'opposition, les choses vont bien au Nouveau-Brunswick et continueront de bien aller grâce au gouvernement conservateur.

* * *

[*Français*]

LES RÉFUGIÉS POLITIQUES HAÏTIENS

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai reçu avant-hier à mon bureau de comté une délégation du Centre des groupes ethniques Viau, dirigée par le révérend Charles Martin, et qui protestait contre la levée du moratoire à l'endroit des réfugiés politiques haïtiens.

On ne comprend vraiment pas comment le gouvernement conservateur puisse prétendre que la situation s'est normalisée à Haïti et qu'il peut maintenant expulser quiconque à ses yeux n'est plus bienvenu au Canada, sans aucun risque de représailles pour ces gens qui luttent pour la démocratie et la liberté.

Le général April, dans les premières heures après le coup d'État qui le portait au pouvoir, avait promis d'instaurer une démocratie irréversible. Aujourd'hui, beaucoup d'Haïtiens craignent plutôt une dictature irréversible de sa part et s'attendent certes à une meilleure compréhension de la situation de la part du gouvernement canadien.

[*Traduction*]

M. le Président: La présidence a remarqué les magnifiques bouquets dont s'ornent les pupitres de certains députés; je serais le dernier à vouloir priver la Chambre de beauté, mais je dois rappeler aux députés que cela enfreint probablement les lignes directrices que nous nous sommes fixées quant à l'utilisation d'objets pour faire des manifestations, et je demanderais donc aux députés de coopérer.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RÉGIONAL

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, pour une sixième année consécutive, je tiens à remercier la Corporation du développement économique du Témiscamingue pour l'organisation de son gala Météoritem.

J'aimerais ici souligner le travail remarquable et le leadership de ces entreprises qui ont reçu une mention toute spéciale. Dans le secteur agro-alimentaire, la poissonnerie G.M.S. Enr. de Laniel, distributeur du fameux caviar de corégone; dans le secteur touristique: le Rodéo du camion, de Notre-Dame du Nord; dans le secteur manufacturier: Béton Marik, de Ville-Marie et Témiscamingue; dans le commerce et les services: le Studio de photo Vivacolor de Ville-Marie; dans les entreprises de l'année, toutes catégories: Témisko, de Notre-Dame du Nord et Équipements forestiers Cardinal, d'Angliers. Enfin, aux entrepreneurs de l'année de ma région: M. Guylain Paquin, propriétaire de la ferme Châlain, de Saint-Bruno de Guigues, et M. Joachim Robitaille, président directeur général de Dolo-Mine, de Saint-Bruno de Guigues.

Félicitation à toutes ces entreprises qui, par leur détermination et leur dynamisme, contribuent à l'essor économique de notre belle région du Témiscamingue.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, c'est le ministre des Finances et son ministère qui ont déterminé qui effectuerait les études concernant VIA Rail en préparation du dernier budget.

Où étaient le ministre des Transports et ses collaborateurs? C'est le ministre des Transports et deux de ses collaborateurs qui ne connaissaient rien à l'environnement qui ont effectué l'étude d'impact sur l'environnement. Où étaient le ministre de l'Environnement et ses collaborateurs? Y a-t-il quelqu'un au Cabinet qui fasse le travail qui lui appartient?

Un grand Canadien, M. Suzuki, a fait remarquer qu'on justifie la décision concernant VIA Rail par une évaluation des incidences environnementales, mais que ces analyses n'ont presque aucune valeur scientifique. Il est clair que cette étude a été effectuée à la hâte pour répondre aux exigences du programme politique du ministre. Il faut examiner la décision concernant VIA Rail sous l'angle du message qu'elle envoie. Nous vivons à une époque où les scientifiques nous pressent de réduire

massivement les émissions de gaz d'échappement et donc de faire en sorte que la société apprenne à se passer des automobiles. On n'a jamais trouvé de conseil plus valable.

* * *

L'ÉTUDE SUR LA MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les députés savent tous que, sur le plan de la création d'emplois, notre gouvernement bat tous les records. Pourtant, avec le temps, la croissance et l'expansion économiques futures du Canada seront de plus en plus tributaires d'une main-d'oeuvre souple et hautement qualifiée. Vu l'évolution et la restructuration rapides du milieu de travail, la société canadienne doit être prête à investir suffisamment dans ses ressources humaines pour répondre convenablement aux exigences du progrès technologique et économique.

Notre gouvernement, appelé à donner l'impulsion, doit montrer à la fois le désir et la volonté d'amener la souplesse et les compétences de nos travailleurs à correspondre aux qualifications qui seront requises par notre économie.

L'adoption d'une Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre témoigne assurément de notre rôle de chef de file et de notre engagement à cet égard. Assortie de mesures complémentaires destinées à maintenir un filet de sécurité économique, cette stratégie est un investissement à la fois utile et judicieux qui, d'après moi, aidera le Canada à franchir avec succès le seuil du XXIe siècle.

* * *

AIR CANADA

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, la privatisation d'Air Canada fera du tort à beaucoup d'employés dévoués de la société. À l'aéroport de Windsor seulement, 32 familles en subiront les conséquences. On a averti ces employés que leur emploi prendrait fin, à moins qu'ils n'acceptent d'être mutés dans une autre ville.

En même temps, Air Ontario, qui fait partie intégrante d'Air Canada et d'Air Service dans la région de Windsor, engagera de nouveaux employés pour occuper leurs places. Voilà un exemple flagrant de l'attitude injuste et insensible du gouvernement qui continue de saccager et de privatiser les institutions canadiennes. Trente-deux

employés expérimentés de la région de Windsor doivent maintenant choisir entre déménager ou perdre leur emploi, même si Air Ontario recrute des gens pour faire leur ancien travail. On ne leur a pas donné le choix de rester et de travailler pour Air Ontario.

C'est une tragédie pour les employés, pour les clients de Windsor et pour les neuf autres aéroports soumis au même traitement inhumain.

* * *

LA CONFÉRENCE CANADIENNE SUR LE LEADERSHIP ÉTUDIANT

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Les étudiants canadiens se préparent pour l'avenir. On reconnaît la nécessité de faire preuve de leadership. Des discussions sur les questions d'intérêt national, sur la compréhension, sur la programmation bilingue et la participation des francophones, sur l'engagement et l'action directe pour protéger l'environnement et sur le sort des défavorisés ont marqué une conférence de quatre jours sur le leadership étudiant, qui a eu lieu la fin de semaine dernière à l'école secondaire John Rennie, dans ma circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis.

Grâce à l'aide des édiles, des volontaires et des conseillers de la communauté, ce cinquième congrès a attiré plusieurs centaines de délégués de tout le pays, beaucoup en provenance de circonscriptions représentées ici, venus partager leurs idées, se faire des amis et améliorer leurs qualités de leader.

D'après ce que j'ai pu voir, je peux garantir aux députés que l'avenir du Canada est entre bonnes mains.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur un autre exemple de la discrimination que le gouvernement fait subir au Canada atlantique. Je fais allusion au rapport présenté vendredi dernier par le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les contribuables habitant des centaines de petites localités d'un bout à l'autre du Canada, y compris dans la circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, risquent de perdre certains avantages fiscaux auxquels ils ont actuellement droit si le gouvernement accepte les recommandations présentées dans ce rapport.

Article 31 du Règlement

Le Canada atlantique a déjà été trop malmené. Nous ne pouvons pas tolérer que le gouvernement assène un autre coup à nos circonscriptions rurales. Je cite en exemple le cas de Canso, en Nouvelle-Écosse, où l'usine de transformation de poisson est menacée de fermeture. Le groupe de travail recommande que Canso soit supprimée de la liste des localités dont les habitants ont droit à ces déductions fiscales.

Les circonscriptions rurales ne devraient pas avoir à payer pour l'incurie du gouvernement. Lorsqu'il est question d'accorder des avantages, elles ne devraient pas être supprimées de la liste et oubliées, mais bien élevées au premier rang.

LE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur le bilan du gouvernement dans le secteur du logement coopératif. En 1986, le gouvernement s'est engagé à financer 5 000 logements coopératifs par année. Mais en 1986, il n'en a financé que 2 900; en 1987, 3 800; et en 1988, 3 100. Et cette année, il n'en finance que 1 700, le tiers de ce qui avait été promis en 1986.

Aujourd'hui, le ministre a annoncé une décision qui ne permet pas de savoir si le gouvernement renonce à saborder le logement coopératif. En effet, de nombreuses entreprises connexes du secteur du logement coopératif, qui sont chancelantes et qui cherchent désespérément à tenir le coup malgré les compressions budgétaires fédérales, reçoivent des avances plus importantes pour des mises en chantier. Ces avances devront être remboursées intégralement. Ce n'est pas cela qui va faire réaliser un logement coopératif de plus. Les gens qui ont besoin d'une maison veulent une véritable politique de logement. Ce qu'on leur donne à la place, ce sont des écrans de fumée et des mirages. Quand le gouvernement va-t-il respecter ses engagements en matière de logement coopératif?

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais mentionner que lundi dernier avait lieu la Journée de mobilisation et de visibilité des organismes communautaires du Québec.

Quelque 67 organismes de ma circonscription m'ont sensibilisé à leur réalité de manque à gagner et de non-reconnaissance comme intervenants sociaux.

Je demande donc à notre ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) de prendre en considération les revendications des groupes communautaires en vue de les aider à obtenir une reconnaissance réelle par la mise en place d'une politique de financement adéquate.

En ce sens, les critères d'admissibilité et d'embauche des divers programmes d'emplois fédéraux devraient être pensés en fonction des besoins des organismes du secteur communautaire.

Aucun pays, monsieur le Président, pas plus que le Canada, ne peut se passer de l'action de ces milliers d'intervenants bénévoles qui représentent une ressource inestimable pour l'amélioration de la qualité de vie des plus démunis de notre société.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le gouvernement canadien est en train de dire aux Canadiens et aux Canadiennes qu'ils ne comprennent pas la taxe sur les produits et les services. Les Canadiens et les Canadiennes sont accusés d'être mal informés et naïfs à ce sujet.

[*Traduction*]

Je prends la parole aujourd'hui pour dire que les Canadiens comprennent. Ils comprennent qu'ils ont été trompés au sujet de cette taxe. Les Canadiens sont déçus et sont totalement opposés à la direction prise par le gouvernement.

Celui-ci affirme que cette taxe ne générera pas de nouvelles recettes, qu'elle sera visible et qu'elle sera fondue dans les systèmes provinciaux de taxes de vente. Pendant les élections, les conservateurs faisaient des courbettes et des ronds de jambe devant les Canadiens, mais maintenant, ils leur servent plutôt des crocs-en-jambe.

Dans ma circonscription d'Ottawa-Centre seulement, 2 500 personnes se sont jointes à une coalition contre la taxe sur les produits et services en disant «non» aux 9 p. 100, «non» aux 7 p. 100 et «non» à la taxe sur les produits et services.

Quand le gouvernement écoutera-t-il les Canadiens et renoncera-t-il à cette taxe?

* * *

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a publié son rapport trimestriel lundi dernier. Ce rapport annonce de bonnes nouvelles sur l'état de l'économie du Nouveau-Brunswick. Le CEPA assure que cette province affichera la plus forte reprise économique du Canada atlantique en 1989 et en 1990, qu'elle rejoin-

dra et peut-être dépassera les autres provinces en matière de croissance économique.

Les investissements ont augmenté de 20 p. 100 au Nouveau-Brunswick l'an dernier et ils sont près de deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Nos perspectives économiques prometteuses, l'APECA, le programme de construction de frégates, l'Accord de libre-échange et des ententes de développement économique et régional généreuses ont tous contribué à la relance des investissements. Ces indicateurs économiques favorables ont constitué une assise solide, favorable à la croissance économique. Il reste beaucoup à faire et nous devons capitaliser sur cette impulsion économique que nous avons donnée au Nouveau-Brunswick au cours des cinq dernières années pour aller plus loin encore, mais il ne fait aucun doute que le Nouveau-Brunswick est redevenu un endroit propice aux affaires.

* * *

L'AMÉRIQUE CENTRALE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, les événements survenus en Amérique centrale cette semaine jettent une ombre sur le processus de pacification dans la région. Au Salvador, les bureaux du Syndicat national des travailleurs ont fait l'objet d'un attentat à la bombe perpétré par les militaires soutenus par le gouvernement américain; il y a eu 12 morts et 40 blessés. Au Nicaragua, la non-observation continue du cessez-le-feu de 19 mois par les Contras soutenus par le gouvernement américain, a entraîné la mort de centaines de civils et remis en question les prochaines élections.

Le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait se joindre à l'Organisation des États américains et jouer un rôle important dans la région. Malheureusement, les belles paroles ne suffiront pas à apporter la paix au Salvador et au Nicaragua. Lorsqu'on lui a demandé si le Canada allait faire office d'intermédiaire dans le conflit au Nicaragua, le premier ministre a déclaré qu'en tant que dernier venu au sein de l'Organisation, il ne prévoyait prendre aucune mesure pour aider la région. Entendons-nous participer au maintien de la paix ou jouer simplement le rôle d'observateurs?

Le Canada doit participer au processus de paix de façon active et constructive. Alors que le premier ministre trouve de nouveaux clubs auxquels se joindre, des gens meurent en Amérique centrale. Il est temps que le gouvernement reconnaisse que les États-Unis contribuent directement à l'instabilité dans la région.

* * *

LA NORTHERN TROLLERS ASSOCIATION

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, cela fait des années que la frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique, à la hauteur de l'Entrée Dixon, est contestée, la dernière escarmouche à cet égard étant l'arrestation, plus tôt cette année, dans les eaux canadiennes, d'un bateau canadien de pêche à la traîne par la garde côtière américaine.

Pour empêcher que ce genre d'incident ne se reproduise, la Northern Trollers Association a demandé que le Canada installe une bouée sur Nunez Rock, un mille à l'intérieur des eaux canadiennes. Cela identifierait clairement le rocher et aiderait les pêcheurs et marins canadiens dans une zone reconnue pour ses fortes marées et un temps peu clément.

Si la bouée était équipée de mécanismes automatiques, elle pourrait recueillir des données météorologiques fort utiles pour les bateaux canadiens aussi bien qu'américains. Plus important encore, elle établirait clairement la souveraineté du Canada dans cette région et empêcherait que ne se reproduisent des incidents du genre de celui de ce printemps et partant, garantirait la liberté et la sécurité des pêcheurs canadiens.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, l'annonce du gouvernement concernant les centres d'excellence montre le peu d'importance qu'il accorde à la recherche et au développement. Nous avons beaucoup de retard sur les nations les plus avancées. Nous n'avons plus d'avance sur nos concurrents. Le gouvernement abandonne en même temps les sciences sociales et les humanités. Pas un seul projet n'a été financé. Les sciences sociales et les humanités contribuent à la qualité de notre vie, à notre productivité et à notre compétitivité. Le gouvernement ne conçoit pas et ne comprend pas vraiment les avantages que la recherche et le développement peuvent procurer à la nation.

[*Français*]

Où est votre vision? Où est l'appui financier aux sciences sociales et aux humanités? Je vous demande de reconsidérer votre décision.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNATEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, hier les ministres à qui nous avons posé des questions relativement à l'affaire Cogger ont tous maintenu qu'ils n'étaient pas responsables de l'honnêteté, de la probité ni du bon fonctionnement de leurs ministères. Ils ont soutenu que cette affaire relevait du Sénat.

Je voudrais poser au ministre de l'Énergie une question concernant l'inspection des dossiers de son ministère qu'il dit avoir effectuée et qui me semble très superficielle. Il dit que rien n'indique que le sénateur Cogger soit impliqué. Je voudrais lui demander s'il a également vérifié si le sénateur a présenté des instances verbales au ministère. A-t-il demandé à son prédécesseur, l'actuel ministre des Communications, si on lui avait fait des recommandations dans cette affaire ou si l'ami intime du sénateur Cogger, le premier ministre, ou des membres du cabinet du premier ministre avaient présenté des instances relativement à ces projets?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en faisant cette dernière allusion, le député n'ajoute rien à la légitimité de la première partie de sa question. Je lui dis cela en tant que collègue, car nous siégeons tous les deux à la Chambre depuis longtemps.

Je dois dire au député que je suis retourné au ministère et que j'ai demandé si le sénateur Cogger avait fait des recommandations quelconques en ce qui concerne le projet en question. Le ministère m'a répondu qu'il n'était au courant d'aucune instance verbale ou écrite de la part du sénateur.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je devrai vérifier sur le compte rendu, monsieur le Président, mais je me demande si le ministre a répondu qu'il n'y avait pas eu d'instance de la part du sénateur ou en son nom de la part de représentants du cabinet du premier ministre.

Permettez-moi de citer la déclaration très laconique que le sénateur Michel Cogger a faite hier:

> Je ne suis intervenu d'aucune façon auprès de qui que ce soit au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le projet Hydromega qui a bénéficié d'une subvention est fort complexe. Il devait en outre recevoir l'approbation d'Environnement Canada et du ministère des Transports. Je voudrais que le ministre compétent me dise s'il a vérifié pour voir si les ministères en question qui ont approuvé le projet dans un délai étonnamment court avaient reçu des instances et s'il a procédé à une enquête là-dessus.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me suis renseigné pour savoir si un employé du cabinet du premier ministre avait adressé à mon ministère des instances. Je suis en mesure de répondre par un non catégorique comme ce fut le cas des avis que nous pourrions avoir reçus relativement au sénateur Cogger.

• (1420)

Interrogé à son tour, mon prédécesseur a également répondu que non.

Le député a dit que ce projet aurait été approuvé très rapidement. Or, ce projet compliqué n'a pas été approuvé très rapidement. Si le député examine les étapes de la demande, il constatera qu'Hydromega a présenté une ébauche de son projet le 10 juillet 1985. Puis il faut attendre du 10 juillet 1985 à février 1988. Hier, quelqu'un a créé l'impression qu'on était parvenu à trouver de l'argent pour financer le projet. Cette fois-ci, la réponse est très claire. Le projet fut approuvé à ce moment-là et financé à même des crédits que le Parlement avait affectés à ce programme à compter du 1er avril 1988.

Si le député examine le projet, il constatera que le député de Glengarry—Prescott—Russell a en outre donné à entendre qu'il s'agissait d'un projet considérable au regard de tous les autres qui étaient sans importance. Voici la liste de quelques-uns de ces projets: Université Carleton. . .

Une voix: Déposez votre liste!

M. Epp: Je le ferai volontiers. Emcon Enterprises, 470 $; Hamilton Street Railways, 635 $; Cristy Adams, 343 $; Newfoundland Light and Power, 436 $. Tenez-vous en aux faits et cessez donc de formuler des accusations inconsidérées envers le gouvernement.

[*Français*]

M. Kaplan: J'aimerais poser une question au premier ministre, à ce sujet, parce qu'il y a plusieurs ministères qui sont impliqués dans cette affaire. Les déclarations du sénateur Cogger sont contredites par d'autres. J'aimerais lui demander si, comme il a dû le faire dans le passé, il a porté cette affaire à l'attention de la Gendarmerie Royale du Canada?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné hier, c'est une question qui relève de l'autre endroit. Cependant, j'ai été informé, en fait, qu'une demande a été faite pour que toute cette question soit référée à un comité de l'autre endroit.

Par ailleurs, à la lumière des allégations faites ici à la Chambre et à l'extérieur, je puis confirmer à la Chambre que j'ai été informé ce matin par la GRC que cette dernière examine présentement s'il y a lieu de mener une enquête formelle sur tous ces faits.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, hier, le solliciteur général et le ministre de la Justice ont déclaré que les allégations émises contre le sénateur Cogger ne devraient être examinées qu'à l'autre endroit.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement est-il sérieux quand il nous dit aujourd'hui que toutes les questions relatives aux irrégularités que pourraient commettre les sénateurs ne doivent être examinées que par le Sénat?

Une voix: Il ne va pas répondre.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il est un peu regrettable que mon honorable collègue n'ait pas écouté la réponse à la question précédente. J'ai mentionné de façon très claire, qu'à la lumière des allégations faites ici à la Chambre comme ailleurs, la GRC m'a informé qu'elle était actuellement à regarder tous ces faits pour voir s'il y avait lieu de tenir une enquête formelle là-dessus. C'est très clair, j'avais répondu tout à l'heure, et c'est la même réponse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Monsieur le Président, heureusement que nous avons la GRC au Canada pour obliger le cabinet à faire son travail. Il reste que la position du Cabinet sur cette affaire m'inquiète encore beaucoup. Je remercie le ciel de la possibilité qu'une enquête soit menée à ce sujet, peu importe qui la dirigera.

Selon les allégations entendues, il se pourrait que deux articles du Code criminel aient été enfreints. Inutile de dire que les déclarations que le ministre a faites hier ont piqué la curiosité des députés de ce côté-ci de la Chambre. Le ministre peut-il nous préciser les articles du code criminel qui relèvent habituellement de la compétence des policiers et ceux qui, à son avis, relèvent du Sénat?

Une voix: C'est antiréglementaire.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, il n'appartient pas à un ministre de donner une opinion légale en cette Chambre. La GRC est un corps policier qui agit de façon indépendante, qui mène ses enquêtes. C'est un corps policier honorable, et je pense qu'on doit le laisser justement faire son enquête. Il n'appartient pas à un ministre de lui donner des directives ou des opinions légales, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur l'article 16 de la Loi sur le Parlement du Canada. Je ne vous en lirai qu'une partie, afin que le ministre sache exactement de quoi je parle; voici:

> Il est interdit à tout sénateur de recevoir—ou de convenir de recevoir—, directement ou indirectement, une rémunération pour services rendus ou à rendre à qui que ce soit, ou par l'intermédiaire d'un tiers:
>
> *b*) pour influencer ou tenter d'influencer un membre de l'une ou l'autre chambre.

Si on en croit un article de journal paru aujourd'hui, le sénateur Cogger aurait, en fait, organisé une réunion à laquelle assistaient deux députés conservateurs, dont le député de Châteauguay, afin d'influencer, toujours selon cet article, une décision quant à l'obtention de crédits de la part du gouvernement fédéral.

Le ministre a pris soin d'affirmer que le sénateur en question ne s'était mis en rapport avec le ministère en aucun temps. Il reconnaît, j'en suis persuadé, que si M. Cogger s'était mis en rapport avec un député, afin de tenter d'obtenir son intervention, moyennant une certaine somme, il aurait alors violé la loi que je viens de citer, la Loi sur le Parlement du Canada.

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministre a-t-il pu vérifier la véracité des affirmations faites dans cet article paru aujourd'hui?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je l'ai fait. Il convient de signaler deux choses. Tout d'abord, le sénateur Cogger a rejeté, sauf erreur, les accusations en question. Je croyais que la tradition dans cette enceinte voulait qu'on ne doute pas de la parole de parlementaires, et je pense que nous devrions respecter cette tradition.

En outre, j'ai demandé au député dont le nom est mentionné dans la presse aujourd'hui de me préciser l'objet de la rencontre en question. Je me suis également renseigné auprès de mes fonctionnaires. Or, il n'y a eu aucune rencontre touchant les activités du ministère. Aucun fonctionnaire du ministère n'était présent aux

réunions dont il est question dans l'article. La réunion qui a eu lieu et dont on parle dans la presse, a réuni les principaux intéressés et les représentants de la société Hydroméga.

M. Broadbent: Là encore, le ministre a choisi ses paroles avec soin. Dans la partie de la loi que j'ai citée, la question n'est pas de savoir si des fonctionnaires ont été influencés ou non, mais bien de savoir si un membre du Parlement a tenté de se faire influencer. Si le sénateur a agi en ce sens, il viole manifestement la Loi.

J'invite le ministre à faire preuve de franchise à notre endroit. A-t-il demandé aux députés en question si lors de la rencontre organisée par le sénateur Cogger, il a été question des sommes dont on parle en l'occurence? C'est là la question.

M. Epp: Monsieur le Président, si je choisis mes termes avec soin, c'est que je veux être très précis. Sauf erreur, le député attend cela de moi et inversement.

Je me suis renseigné auprès du député en question et les choses se sont bien passées ainsi. C'est exactement comme cela qu'il m'a décrit la réunion.

Je voudrais enfin préciser ceci. Afin qu'il n'y ait aucune confusion et que personne dans cette enceinte ne puisse affirmer que je n'ai pas donné tous les détails pertinents, je tiens à signaler que les députés, le député qui pose la question et tous ses collègues, peuvent présenter des instances à un ministère, afin de savoir à quel moment un projet donné sera approuvé. Nous le faisons régulièrement en tant que députés. Nous cherchons à savoir où en sont rendus certains projets dans notre ciconscription; s'ils seront approuvés ou non.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai assurément tiré ma conclusion de la réponse du ministre puisque, une fois de plus, il n'a pas traité de la question. Il s'agit de savoir, et c'est ce qui constituerait une infraction à la loi, si le sénateur a obtenu des honoraires pour avoir conversé avec un député afin d'influencer celui-ci et d'obtenir des fonds ou une subvention pour l'étude concernée. Voilà la question en litige et, pour la troisième fois, le ministre ne l'a pas traitée.

[*Français*]

Ma dernière question s'adresse au premier ministre du Canada. Nous avons ici, dans le *Globe and Mail*, aujourd'hui, les paroles d'un député du caucus conservateur qui a suggéré qu'il a participé directement à une conversation concernant un contrat avec le gouvernement fédéral, et que cette conversation a été arrangée par un sénateur. Ce processus est-il acceptable de la part du premier ministre du Canada, oui ou non?

[*Traduction*]

M. Epp: Monsieur le Président, le sénateur a nié cette allégation. J'ai déjà parlé de ce démenti.

Lors de ma conversation avec le député, celui-ci a formellement nié avoir pris part aux activités qu'on lui prête, et M. Cogger a nié les allégations de façon très catégorique.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le fait qu'on applique deux poids, deux mesures, à la dernière manifestation du favoritisme endémique chez les conservateurs, l'affaire Michel Cogger.

Le 20 janvier 1987, en réponse aux allégations d'irrégularités contre Jean Bazin, qui était alors sénateur désigné, le premier ministre a déclaré, et je cite un extrait de la page 2449 du hansard:

> . . .les mêmes fait ont été portés à mon attention et j'ai amorcé immédiatement une enquête policière. Et personne n'est à l'abri de cette enquête policière: pas vous, pas moi, pas M. Bazin. . . Quoi qu'il en soit, tous les faits, et la seule façon d'analyser et d'étudier ces faits, afin que justice soit faite, c'est de demander, pas à vous, pas à moi, mais à la GRC, la police du Canada, de mener une enquête indépendante pour que la justice et la lumière soient faites dans ce dossier.

Voici ma question. Depuis combien de temps le premier ministre et le gouvernement sont-ils au courant de la possibilité d'une irrégularité dans cette affaire? Dira-t-il maintenant à la Chambre qu'il ordonnera une enquête complète de la GRC relativement à ces allégations?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que cette question-là a déjà été posée il y a quelques minutes. Dans les circonstances, à la lumière des allégations qui ont été faites, je ne peux que le répéter: la GRC nous a informés ce matin qu'elle vérifie tous ces faits pour voir s'il y a lieu d'avoir une enquête plus à fond. Je crois que c'est tout à fait normal dans les circonstances, et il n'appartient pas au solliciteur général ou à un autre ministre d'interférer dans le travail de la GRC. Nous devons laisser la GRC faire son travail.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre.

Hier, le solliciteur général nous a dit à maintes reprises que c'est l'autre endroit qui devrait être saisi de l'affaire et mener une enquête. Comme le leader du gouvernement à l'autre endroit fait partie du Cabinet, quelles directives a-t-on données au sénateur Murray sur la procédure à suivre à ce sujet à l'autre endroit? De qui sont venues ces directives: du solliciteur général, du ministre de la Justice ou de l'ami intime du sénateur Cogger, le premier ministre?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi les députés sont si émotifs.

M. Fontana: Nous sommes heureux de vous voir.

M. Mulroney: Mon ami dit qu'il est heureux de me voir. Moi aussi je suis heureux de le voir.

En réponse à la question, je crois savoir que le sénateur a nié les allégations qui ont été faites.

Deuxièmement, il a demandé au Sénat d'enquêter sur ses activités. Le leader du gouvernement au Sénat m'a dit qu'il se rendra à cette demande.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et elle a trait aux activités de la Banque fédérale de développement.

En plus des questions que mes collègues ont soulevées à la Chambre plus tôt aujourd'hui, nous apprenons maintenant que le sénateur Michel Cogger, dont l'étude d'avocats conseille la Banque fédérale de développement, a fait des pressions auprès de la Banque afin d'obtenir un prêt pour l'Université de Sherbrooke, dont l'un des membres du conseil n'est nul autre que le sénateur Michel Cogger. Cet argent devait servir à acheter des cours à Pleuricanaux Ltée, société dont la moitié des actions appartient à nul autre que le sénateur Cogger.

Compte tenu de toutes ces relations incestueuses, le premier ministre va-t-il prendre les mesures qui s'imposent et nommer immédiatement une commission d'enquête judiciaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En juillet 1987, monsieur le Président, la Banque fédérale de développement a signé une entente avec l'Université de Sherbrooke qui voulait mettre au point un cours d'étude à domicile qui comprenait de l'équipement audiovisuel. C'était un nouveau projet, car à ce moment-là, la Banque ne s'intéressait pas aux cours d'étude à domicile.

La Banque a prêté 100 000 $ à l'Université de Sherbrooke. Celle-ci a remboursé une partie du prêt à la Banque avec ses redevances. La Banque fédérale de développement a reçu 120 000 $ sous forme de redevances, donc la transaction s'est avérée rentable.

Pour le compte de Télé-Université, Pleuricanaux avait déjà réussi à vendre un cours d'étude à domicile sur la gestion des affaires. Pleuricanaux a fait la même chose dans le cas de l'Université de Sherbrooke, et l'affaire a été couronnée de succès.

M. Boudria: Couronnée de succès, bien sûr, surtout pour Michel Cogger. J'ai une question supplémentaire pour le ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et concerne un autre dossier, celui de Hydromega.

Hier, le député de Chateauguay a admis à l'extérieur de la Chambre, aux médias, qu'il avait lui-même été récipiendaire du lobbying de la part du sénateur Cogger. Compte tenu du fait que le sénateur aurait reçu, peu après, une somme de 2 500 dollars de cette même compagnie, je demande au vice-premier ministre: N'est-il pas temps de s'assurer que l'article 16 de la Loi sur le Parlement du Canada soit respecté? Et l'article 16 interdit à un membre du Sénat de faire du lobbying payé auprès d'un député de la Chambre des communes.

M. Blais: Monsieur le Président, les articles de loi s'appliquent pour tout le monde et c'est justement pourquoi la GRC nous a informé ce matin qu'elle regarde toutes ces allégations qui ont été faites, ici, à la Chambre et à l'extérieur, pour voir s'il y a matière à poursuivre plus loin ses enquêtes.

Il n'appartient pas à un ministre de ce gouvernement d'interpréter ni la loi, ni la jurisprudence dans ce cas. Il appartient au corps de police honorable qu'est la GRC de

regarder tous les faits et de prendre les décisions en conséquence, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Une des questions importantes dont la Chambre est saisie actuellement est de savoir comment ce dernier a assumé ses responsabilités en la matière.

Le solliciteur général a fait savoir, selon ses propres termes, qu'il a été informé par la GRC 24 heures après que cette question eut été soulevée à la Chambre. La question que je pose au solliciteur général est la suivante. A-t-il pris l'initiative d'en discuter avec la GRC? Ou a-t-il attendu que la GRC lance son enquête pour informer la Chambre des initiatives de celle-ci?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, la question de mon collègue intéresse la GRC. Ce qui est important dans ce pays, monsieur le Président, c'est de laisser à ce corps de police honorable toute sa liberté d'action et de n'avoir aucune obstruction politique.

Monsieur le Président, dans les circonstances, la GRC m'a informé qu'elle-même avait entrepris de revoir tous les faits relativement à cette affaire. Et je crois que c'est justement ce qui fait la liberté dans ce pays, c'est d'avoir un corps de police qui fonctionne sans obstruction gouvernementale.

[*Traduction*]

M. Brewin: Monsieur le Président, il est bien clair d'après la réponse qu'en fait le ministre n'a pas demandé à la GRC de faire son devoir en la matière.

Étant donné les autres lourdes tâches dont le premier ministre a chargé le ministre dans le cas présent, il n'est peut-être pas surprenant que ce dernier ne soit pas au courant de sa responsabilité aux termes de l'article 5 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Cette loi stipule clairement que le commissaire de la GRC est placé sous la direction du ministre, et que ce dernier doit répondre à la Chambre des actions du commissaire. Étant donné que le ministre, à grand renfort de publicité, a annoncé la semaine dernière que cette semaine serait la Semaine nationale de prévention du crime, je demande au ministre si c'est ainsi qu'il conçoit la prévention du crime.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, j'ai été très clair tout à l'heure dans les réponses qui ont précédé. J'ai mentionné à la Chambre que la GRC avait exercé le droit qu'elle a de par sa constitution d'entreprendre des enquêtes et de regarder les faits qu'elle juge bon de regarder, que cela lui soit demandé ou non par le solliciteur général.

Dans les circonstances, j'ai cru utile et important d'affirmer à la première opportunité, qui est cet après-midi, que la GRC m'a informé ce matin qu'elle avait déjà entrepris de regarder tous ces faits, ces allégations faites ici à la Chambre, et à l'extérieur, pour voir s'il y avait matière à aller plus loin. Je crois que c'est tout à fait naturel dans les circonstances, monsieur le Président, et que cela respecte l'esprit et le sens de la loi.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Énergie, qui mesure bien ses mots aujourd'hui.

La Loi sur le Parlement du Canada interdit à un sénateur ou à un député d'accepter de l'argent pour les démarches qu'il fait auprès d'un autre sénateur ou député. Le ministre de l'Énergie a dit aujourd'hui: «Oui, mais le sénateur Cogger n'a pas fait de démarches auprès de qui que ce soit dans mon ministère. J'ai vérifié. On l'a confirmé.»

Le député de Châteauguay a affirmé devant plusieurs journalistes à l'extérieur de la Chambre que, à la demande du sénateur Cogger, il avait assisté avec celui qui représentait alors la circonscription de LaSalle à une réunion organisée par les dirigeants d'Hydromega, et nous savons en outre que le sénateur Cogger a reçu 2 500 $ pour convaincre ces députés d'assister à ces réunions. C'est du moins ce qu'on prétend. Je pose donc au ministre de l'Énergie la question suivante. Voudrait-il vérifier les dossiers, ou les a-t-ils vérifiés, et voudrait-il nous dire si le député de Châteauguay a eu une réunion avec les fonctionnaires de son ministère? Si le député de Châteauguay et celui qui était alors député de LaSalle ont eu une rencontre avec les fonctionnaires du ministre, ont-ils fait des pressions en faveur de Hydromega? Autrement dit, se sont-ils rendus à la demande du sénateur Cogger qui a enfreint la Loi sur le Parlement du Canada?

M. le Président: Je me suis retenu d'interrompre parce que, comme je l'ai dit déjà, et je le dis non seulement aux députés mais au public, s'informer ici sur des questions pareilles n'est pas seulement un droit mais un devoir. Il faut se garder de faire des allégations ou des accusations sans fondement. Il ne convient pas de les faire dans les entrées en matière des questions. J'invite le député à la prudence. Je crois que le ministre est prêt à répondre. Mais le préambule dépassait nettement les bornes.

M. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, sur le premier point concernant le sénateur Cogger, je répète qu'il a nié les allégations. On a dit à la Chambre aujourd'hui qu'il avait demandé au comité compétent de l'autre endroit d'enquêter sur les allégations.

Je renvoie le député à un échange dans le même sens qui a eu lieu à la Chambre le 12 mai 1983. Le premier ministre d'alors, M. Trudeau, a dit: «Je sais en tout cas que la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes», comme on l'appelait à l'époque, «est parfaitement explicite. Elle définit clairement les qualités exigées d'un sénateur.»

Pour ce qui est de la dernière partie de la question sur les initiatives que pourrait prendre le gouvernement, je crois qu'il appartient au Sénat de juger de toute question concernant le statut de ses propres membres.

Sur le dernier point, oui, j'ai vérifié auprès du ministère, et au chef du Nouveau Parti démocratique qui demandait si un député avait fait des démarches, j'ai répondu, et je le répète, que le député a téléphoné au ministère pour savoir quand le financement serait approuvé. Je signale au député qu'il s'est informé ainsi sur divers projets concernant sa propre circonscription. Je l'ai fait. Le député ou la députée qui ne le ferait pas ne remplirait pas la mission que lui ont confiée ses électeurs.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, je vous sais gré de vos conseils et de votre appel à la prudence. La question n'est pas de savoir si le député de Châteauguay, ou l'ancien député de LaSalle, ou le ministre de l'Énergie, ou le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a téléphoné à un ministère pour appuyer un projet communautaire. Là n'est pas la question. Je ne vois aucune objection à ce que le député de Châteauguay fasse 10 appels téléphoniques afin de faire avancer un projet pour ses électeurs. Ce qui me paraîtrait répréhensible, c'est que ces appels aient été faits à la demande d'un autre parlementaire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . .d'un sénateur ou d'un député. . . et, le cas échéant, que cette personne ait été payée pour exercer cette influence et ces pressions sur un député.

Afin que les choses soient parfaitement claires, je demande au ministre de l'Énergie s'il est disposé ou non à informer dès maintenant la Chambre s'il dispose des renseignements. S'il ne les a pas, pourra-t-il nous dire à la première occasion à quel moment précis—parce qu'il s'agit d'informer le public, comme le ministre vient de le dire—le député de Châteauguay et l'ancien député de LaSalle ont fait des démarches auprès du ministère de l'Énergie? Était-ce un jour, une heure, deux jours ou deux heures après avoir assisté à cette rencontre avec des représentants d'Hydromega qui, au dire du député de Châteauguay, a été organisée par le sénateur?

L'hon. Epp: Le député confirme mes propos, c'est-à-dire que le député avait parfaitement le droit et même le devoir de s'informer de projets prévus pour sa circonscription, notamment celui d'Hydromega.

L'allégation que le député vient de lancer encore une fois, c'est-à-dire que le député a appelé au ministère et que, par le fait même, il serait mêlé à cette affaire n'est pas défendable. À mon avis, le député a téléphoné en tant que parlementaire. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte ne devrait pas laisser entendre que le député de Châteauguay n'a téléphoné au ministère qu'en raison des déclarations contenues dans la presse.

Des voix: Bravo!

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et porte sur le même sujet. Il y a un principe fondamental de droit au Canada qui veut non seulement que justice soit faite, mais aussi qu'elle paraisse l'être.

Dans ce cas particulier, nous avons l'impression que le sénateur Cogger est protégé, qu'il y a deux poids deux mesures, une loi pour le Canadien moyen et une autre pour un ami du premier ministre.

Le solliciteur général assumera-t-il ses responsabilités et exigera-t-il que la GRC mène une enquête approfondie sur toutes ces allégations et, nécessairement, présente un rapport complet à la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si mon honorable collègue croit aux principes fondamentaux de la justice, il existe des principes selon lesquels nous ne sommes pas devant un tribunal, et les gens n'ont

pas le droit d'être condamnés avant que l'on ait pu au moins faire la lumière sur les enquêtes.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Ce sont des principes fondamentaux de la justice canadienne et des principes de la justice britannique.

Monsieur le Président, j'ai mentionné tout à l'heure que la GRC m'a informé, à la lumière des allégations qui avaient été portées à son attention ici et à l'extérieur, qu'elle revisait actuellement toutes ces choses pour voir s'il était nécessaire de pousser plus loin son enquête. Je crois que c'est tout à fait normal et approprié de la part de la GRC, et qu'il serait inapproprié de ma part d'intervenir dans ce processus pour leur dire d'aller à gauche ou à droite. Je crois que je dois laisser, dans le respect des principes fondamentaux de justice, la GRC faire son travail.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, ce que le solliciteur général est en train de nous dire, c'est que la GRC fait enquête pour décider s'il y a lieu de faire une enquête approfondie. Il est évident qu'une enquête approfondie est de rigueur. S'il s'agissait de M. Tout-le-Monde, il ordonnerait une enquête pour faire la lumière sur cette affaire.

La GRC enquête sur l'aspect criminel de l'affaire. Le Sénat examinera la conduite personnelle du sénateur Cogger. Ma question s'adresse au premier ministre. Qui enquêtera sur la conduite de ses ministres et de ses députés?

• (1450)

Ne considère-t-il pas dans les circonstances qu'il conviendrait de confier à un comité de la Chambre des communes la tâche de faire une enquête approfondie sur la conduite des députés qui ont failli être impliqués dans des activités criminelles?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, encore une fois je crois qu'il est important de rappeler qu'il est du devoir de tout citoyen canadien de respecter l'intégrité de la GRC. Je crois que si mon collègue a quelque information que ce soit, non pas de vulgaires allégations, mais des faits, il a la responsabilité, comme c'est la responsabilité de tout membre du Parlement, d'aller à la GRC, de donner ses informations, et de laisser la GRC pousser son investigation. C'est comme cela que l'on doit agir, dans le respect des principes fondamentaux de justice au Canada, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais revenir au ministre de l'Énergie qui a très soigneusement pesé ses mots pour répondre. Je voudrais lui demander des éclaircissements.

Au cours de ses discussions avec le député de Châteauguay, a-t-il pu déterminer si, comme d'autres députés, il faisait du lobbying pour favoriser le soutien financier d'une entreprise envisageant de s'établir dans sa circonscription ou d'y agrandir ses installations? Le ministre a-t-il pu savoir du député si le sénateur Cogger l'avait encouragé à faire du lobbying pour le compte de l'entreprise qui a versé indirectement ses honoraires?

M. le Président: La question est peut-être très intéressante, mais elle est dangereusement près d'atteindre le point, si elle ne l'a pas déjà fait, où le député en question aurait pour le moins le droit de poser la question de privilège. C'est extrêmement embarrassant pour la présidence.

Je vais peut-être essayer d'éclaircir la situation. Le député de Kamloops cherche, par sa question, à amener le ministre à se prononcer sur une chose que le député en question a faite ou n'a pas faite, ce qui, à mon avis, est dangereusement près d'empiéter sur ses privilèges parlementaires.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie a dit qu'il s'était entretenu avec le député. Je veux simplement savoir si, au cours de ces entretiens, il lui a demandé s'il avait été encouragé par le sénateur Cogger à faire ce lobbying.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a dit plus tôt que je choisissais très soigneusement mes mots. C'est vrai. Je choisis soigneusement mes mots, non pas parce que j'essaie de cacher quoi que ce soit, mais bien parce que j'ai toujours cru que, à la Chambre, nous étions très conscients des droits de chacun et que nous ne lancions pas d'accusations contre une personne qui n'a pas la possibilité de se défendre. J'ai toujours cru que c'était là un principe à respecter à la Chambre.

Deuxièmement, comme je l'ai dit à la Chambre aujourd'hui, je me suis aussi renseigné auprès des fonctionnaires de mon ministère. Selon les informations que j'ai obtenues, rien ne permet de croire qu'il y a eu des échanges d'argent, que le projet n'a pas été approuvé de façon légitime ou que le député a tiré un avantage,

quelconque de cette affaire. C'est tout ce que je peux dire au sujet de mon entretien avec le député concernant ce qui a été rapporté dans la presse aujourd'hui.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Il me semble que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient d'admettre qu'il semblerait que le sénateur Cogger a effectivement demandé au député de Châteauguay de faire du lobbying au nom de la société...

Des voix: Règlement!

M. le Président: Compte tenu de ce que j'ai dit et si je ne m'arrête qu'à cette question qui a trait aux privilèges d'un député, je le déclare pour l'instant irrecevable.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Lee Richardson (Calgary—Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des déclarations prononcées hier soir par les trois chefs de parti au sujet de l'Accord du lac Meech, le premier ministre pense-t-il qu'il puisse se produire d'autres événements avant la conférence des premiers ministres prévue pour la semaine prochaine à Ottawa?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'opposition s'étonne quand on soulève une question d'importance cruciale pour le bien-être de la nation.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il est 14 h 57 et cette question est la plus importante qu'on ait posée aujourd'hui. J'en félicite le député.

Pour en revenir à la question, je tiens à féliciter le chef de l'opposition et le chef du NPD pour les discours qu'ils ont prononcés hier soir à la défense de l'important Accord du lac Meech, discours qui sont, à mon humble avis, excellents.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: À mon humble avis, le mien aussi était fort bien.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai eu des entretiens avec mes homologues provinciaux. Nous espérons que la conférence de la semaine prochaine sera productive. Elle portera sur l'économie, mais, comme c'est souvent le cas, nous aborderons aussi des questions constitutionnelles. Nous espérons réussir à surmonter certains des obstacles qui se dressent sur notre chemin à l'heure actuelle.

Le député voudrait savoir s'il y a du nouveau. Effectivement, il y a la déclaration de M. Chrétien, publiée dans *Le Devoir* de ce matin, qui dit ceci:

[*Français*]

> Toujours favorable à un droit de veto du Québec sur les amendements constitutionnels, comme l'ex-gouvernement Trudeau l'avait proposé, il ne voit pas pourquoi il faudrait pour autant l'accorder à toutes les provinces.

Et je le cite:

> Je ne suis pas convaincu qu'il faille donner un droit de veto à l'Île-du-Prince-Édouard.

Voilà.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, cette déclaration de M. Chrétien est fort importante. Il propose, semble-t-il, de diviser les provinces en deux catégories: le Québec, qui aurait le droit de veto, mais pas Terre-Neuve; l'Ontario l'aurait, mais pas le Manitoba. Je trouve cela inadmissible. L'Accord du lac Meech a été conçu pour corriger précisément ce genre de choses.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Sheila Finestone (Mount-Royal): Monsieur le Président, à l'instar de la plupart des capitales nationales du monde entier, nous sommes fiers, à Ottawa, de nos institutions culturelles nationales que sont le Musée des civilisations, le Musée des sciences naturelles, le Musée des sciences et de la technologie, le Musée des beaux-arts et le Centre national des Arts.

Le ministre des Communications est, au nom de la Chambre et de tous les Canadiens, responsable de ces institutions. Le ministre s'engagera-t-il sur-le-champ à respecter le mandat du Centre national des Arts et à garantir la survie de cette institution nationale, qui propose des spectacles de théâtre français et anglais, de danse, des opéras et des concerts?

Décision de la présidence

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le mandat du Centre national des Arts est bien connu. Le budget a été discuté lors de l'étude en comité parlementaire. Je suis bien informé qu'il y a là un conflit de travail, comme il y en a eu à plusieurs autres endroits et un conflit de travail doit être réglé entre l'orchestre et les dirigeants du Centre national des Arts.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le Centre national des Arts manque cruellement de fonds. Par sa réponse, le ministre laisse entendre que les problèmes du CNA ne sont pas que de nature financière.

La rumeur court que le ministre s'apprête à faire du CNA un centre régional plutôt que national. L'orchestre est menacé. Les journaux du pays ont déclaré que la suppression de l'orchestre serait un crime.

Le ministre passera-t-il aux actes sans tarder pour insuffler une vie nouvelle au CNA et rassurer ainsi les Canadiens sur la volonté du gouvernement de sauvegarder cette institution culturelle nationale?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, je ne pense pas que la Chambre des communes est l'endroit pour commenter les rumeurs qui circulent dans la ville d'Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PARAGRAPHE 86(5) DU RÈGLEMENT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais rendre une décision sur le recours au Règlement formulé par la députée de New Westminster—Burnaby le 20 octobre d'abord, puis le 26 octobre.

La députée a mis en question l'insertion au *Feuilleton des Avis* de deux articles qui, selon elle, paraissaient être substantiellement identiques à deux autres projets de loi d'initiative parlementaire actuellement inscrits au *Feuilleton des Avis*, soit le projet de loi C-261, inscrit au nom du député de York-Sud—Weston, et le projet de loi C-266, inscrit au nom du député de Lambton—Middlesex. Ces deux projets de loi ont été présentés et lus une première fois les 27 septembre et 10 octobre 1989 respectivement.

[*Français*]

La première de ces affaires est un projet de loi que le député de Scarborough-Ouest (M. Wappel) présentait le 20 octobre et qui s'intitule Loi modifiant le Code criminel (être humain). La deuxième a été présentée jeudi dernier, le 26 octobre, par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria); il s'agit d'un projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (destruction du foetus).

[*Traduction*]

L'article 86(5) du Règlement dit ce qui suit:

> L'Orateur a la responsabilité de décider si deux affaires ou plus se ressemblent assez pour être substantiellement identiques. Il en informe alors les députés dont l'affaire a été reçue en dernier et ladite affaire leur est retournée sans avoir paru au *Feuilleton des Avis*.

La députée se fonde sur cet article du Règlement pour demander à la présidence d'empêcher, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que ces affaires figurent au *Feuilleton des Avis*.

Quand je dis «empêcher que ces affaires figurent au *Feuilleton des Avis*», je signale que la députée a présenté sa demande par le truchement d'une motion tout à fait logique et conforme à la procédure et c'est sur ce seul critère que se fondera ma réponse. Je veux que les députés et le public sachent que la députée de New Westminster—Burnaby invoque le Règlement sur une question de procédure. Elle a parfaitement le droit de l'invoquer aux fins de la discussion.

J'ai considéré soigneusement l'argument présenté par la députée et j'ai examiné les affaires en question avec tout autant de soin. Je dois dire que, de l'avis de la présidence, deux affaires ou plus sont substantiellement identiques si, d'une part, elles ont le même but et, d'autre part, elles visent à atteindre ce but par les mêmes moyens.

On pourrait donc avoir plusieurs projets de loi portant sur le même sujet, mais si leur façon d'aborder la question était différente, la présidence jugerait qu'elles diffèrent assez pour ne pas constituer des affaires substantiellement identiques.

À mon avis, c'est exactement la situation à laquelle nous avons affaire ici.

Il est clair que les deux projets de loi qui ont déjà fait l'objet d'une première lecture et les deux autres qui ont été présentés et doivent maintenant franchir l'étape de la première lecture traitent le même sujet. De ce fait, ils satisfont au premier critère permettant de déterminer s'ils sont substantiellement identiques. Toutefois, après

avoir examiné leur contenu, la présidence a conclu qu'il y avait assez de différences dans la façon dont ils cherchent à atteindre leur but pour qu'on ne puisse pas les juger substantiellement identiques.

Cette approche est en accord avec la pratique existante avant et après l'adoption de la disposition en cause du Règlement, en 1986. La nouvelle règle visait à donner aux députés la possibilité de saisir la Chambre d'affaires qui les préoccupent, mais aussi à empêcher qu'un grand nombre de projets de loi identiques soient présentés au tirage prévu pour les affaires émanant des députés. L'article 86(3) du Règlement prévoit cependant que tout député empêché de présenter un projet de loi par suite d'une décision de la présidence peut faire ajouter son nom comme second proposeur d'un projet de loi déjà inscrit au *Feuilleton des Avis*.

Dans le cas qui nous occupe, la présidence conclut, après avoir examiné soigneusement les projets de loi en question, qu'ils comportent assez de différences pour permettre que leur étude suive son cours. Je permettrai donc au député de Scarborough-Ouest et au député de Glengarry—Prescott—Russell de proposer la première lecture de leurs projets de loi respectifs.

Je remercie la députée de New Westminster—Burnaby de m'avoir donné l'occasion de clarifier la position de la présidence au sujet de l'article 86 du Règlement. Encore une fois, j'insiste sur le fait que la députée a invoqué le Règlement à propos d'une question de procédure et qu'elle avait parfaitement le droit de le débattre. Je veux aussi ajouter, compte tenu de la nature des projets de loi, que la présidence a examiné avec une grande attention les renvois aux divers articles du Code criminel, et je veux dire à la députée que ces divers renvois ont contribué à convaincre la présidence que le projet de loi devait être présenté. Je certifie à la députée qu'une très grande attention a été prêtée à l'objection légitime qu'elle a soulevée concernant la procédure.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous donner un aperçu des travaux que le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre pour la semaine qui vient?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, demain, nous passerons à la première lecture du projet de loi C-40 sur la radiodiffusion qui sera suivi du projet de loi C-16 sur l'agence spatiale, lundi nous passerons à la deuxième journée du débat en troisième lecture du projet de loi C-21 et mardi, il y a de fortes chances que nous commencions le débat sur le projet de loi sur l'avortement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi très important.

Comme beaucoup de députés de cette Chambre ont pu le constater, aujourd'hui nous avons eu une manifestation, une démonstration de la part de membres d'une organisation de Canadiens qui sont très formés, qui ont eu une formation, et qui pourraient avoir des emplois rémunérateurs. Eux-mêmes protestent contre les lignes de ce projet de loi, non seulement pour eux-même, en tant que bénéficiaires, en tant que personnes qui vont perdre beaucoup à cause de ce projet de loi, mais aussi pour tous les autres Canadiens et Canadiennes qui n'ont pas l'occasion ou qui n'ont pas la possibilité de venir à Ottawa pour protester vigoureusement contre le projet de loi de ce gouvernement.

• (1510)

Avec eux, je me joins aussi aux protestations des autres mouvements tels Action Chômage, comme celui de Montréal qui, à l'heure où nous nous engageons dans ce débat, se trouve à Montréal, à une conférence de presse, pour protester contre les actions du ministère et du gouvernement. Parce que nous voyons ici, monsieur le Président, un mélange dans les orientations soit du ministère, c'est-à-dire de la bureaucratie, des fonctionnaires, et, d'autre part, les actions et les déclarations de la

ministre. Les deux ne jouent pas dans une raison valable et acceptable pour tous les Canadiens. Parce qu'il s'agit ici de déterminer qui est au contrôle, qui est le *manager*, le directeur, si je l'exprime bien en français, de tous ces projets des ministères. Les fonctionnaires ou la ministre?

Dans une coupure de presse du 3 septembre 1989, nous voyons que le sous-ministre de l'Emploi, qui énonce la philosophie qui sert de base à ce projet de loi, dit, et je dois citer en anglais, n'ayant pas la traduction française:

[*Traduction*]

«Au sujet de ce projet de loi, on suppose fondamentalement que la modification du régime d'assurance-chômage ne changera en rien le comportement des gens. Nous croyons, au contraire, que si on oblige les gens à travailler 14 semaines au lieu de 12, ils feront un effort supplémentaire et travailleront deux semaines de plus s'ils le peuvent.»

Je me demande où ils trouveront les emplois nécessaires. Si le sous-ministre croit qu'il suffit d'obliger les gens à trouver un autre emploi pour qu'ils en trouvent un, nous ne pouvons que nous demander, de ce côté-ci de la Chambre: «Qui mène la barque?» Est-ce le ministère ou la ministre qui raisonne ainsi? La ministre est-elle d'accord? Je me demande comment elle pourrait l'être, parce que les statistiques du gouvernement nous montrent la durée moyenne du chômage. La durée moyenne du chômage, après six ans de croissance ininterrompue, et nous allons accepter la propagande du gouvernement à cet égard, est de 18,7 semaines à l'échelle nationale; avant cette période de croissance sans précédent et avant la récession, la période moyenne de chômage était de 17,2 semaines, c'est dire qu'on ne fait guère de progrès.

Le taux de croissance de l'emploi après six ans de croissance constante n'est que de 7,8 p. 100. Je dois dire aux députés que lorsque l'on mentionne ce chiffre, il faut se souvenir qu'il est très inférieur à ce qu'il était avant la récession. Au plus creux de cette période de récession, il était de 7,5 p. 100. Rien dans la stratégie du gouvernement n'indique que nous faisons des progrès.

Je dois me demander une fois de plus ce qui motive le ministère et la ministre? Si l'on veut avoir une nouvelle main-d'oeuvre pour une raison ou dans un but précis, comment procède-t-on? Est-ce qu'on décime la main-d'oeuvre de régions et de secteurs du pays, notamment les plus désavantagés, alors que nos programmes de formation sont bien inférieurs à ceux des autres pays de l'OCDE? En fait, en matière de promotion de l'emploi, s'il n'y avait pas des pays comme le Japon et les États-Unis, le Canada serait à la queue en ce qui concerne l'investissement pour la promotion de l'emploi. Nous nous trouvons à peu près dans la moyenne en ce qui a trait au maintien du revenu, mais après l'adoption de ce projet de loi, nous allons reculer.

Ainsi, la croissance de la main-d'oeuvre entre 1977 et 1981 a toujours dépassé 2,9 p. 100. Au cours des quatre dernières années, après une croissance sans précédent, nous sommes un point de pourcentage au-dessous du chiffre que nous avions avant la récession.

Je ne sais pas si nous allons penser vraiment que, parce que nous allons mettre en application le projet de loi C-21, qui va ravager un système de maintien du revenu, nous allons répondre aux besoins du sous-ministre de ce ministère. Ce dernier déclare en effet, au nom de la ministre je suppose: «Si nous forçons les gens à chercher un emploi pour deux à six semaines de plus, ils vont le trouver parce qu'ils peuvent toujours déménager à Toronto.» Pensons à toutes ces entreprises qui affichent «On embauche», à moins de 5,50 $ l'heure. «Qu'ils prennent ces emplois-là.» Après tout, le salaire minimum est supérieur au montant moyen qu'on touche en prestations d'assurance-chômage quand on y est admissible. Ils vont obtenir de l'aide pour déménager. Il existe un fonds de 15 millions de dollars. Tout le monde va déménager des Maritimes, du nord de l'Ontario, des Prairies, du nord de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest pour venir s'établir là où existent tous ces emplois, à Burlington et dans le sud de l'Ontario.

La croissance de l'emploi tout comme celle de la main-d'oeuvre sont encore bien inférieures aux taux enregistrés au Canada avant la récession. La performance du gouvernement actuel n'est pas si bonne que ça après six années de croissance sans précédent. Par exemple, la croissance de l'emploi entre 1984 et 1987 s'est établie en moyenne à 2,6 p. 100, alors que la moyenne pour la période de 1977 à 1981 dépassait 3,5 p. 100. Ces chiffres ne sont pas de moi. Ce sont des chiffres que le gouvernement accepte puisqu'ils viennent de Statistique Canada. Je les ai trouvés là même où le gouvernement obtient ses statistiques.

Quand nous examinons ce vers quoi nous nous dirigeons, nous ne pouvons plus penser en termes de succès assuré, comme le gouvernement décrit son programme, et penser que nous allons vraiment mettre les gens au travail, car nous n'avons pas été capables de le faire en nombre suffisant et avec une qualité suffisante. J'insiste sur le mot qualité, car si nous voulons améliorer la productivité et la croissance de notre pays, il nous faut mettre au point un programme qui permette aux gens de gagner davantage, de faire des progrès et de procurer des avantages à long terme à toute leur famille, qui leur permette de voir au-delà des besoins d'aujourd'hui et des

nécessités du moment, et en fait de se mettre à planifier à long terme.

Comment le gouvernement peut-il proposer ce projet de loi sans avoir de stratégie industrielle globale et sans pratiquer une véritable politique de l'immigration? Cela fait plusieurs années que le Canada favorise l'émergence d'un bassin de main-d'oeuvre à bon marché défavorable à l'innovation technologique, un bassin que l'immigration continue d'alimenter. Que fait le gouvernement devant cet état de choses? Il fait fi des possibilités de croissance économique que recèle une politique de l'immigration saine et progressiste. Il a imposé une sorte de tarif de 150 000$ aux nouveaux arrivants qui ont quelques milliers de dollars à investir. Il leur accorde le statut d'immigrants reçus indépendamment de leur pays d'origine, de leur race ou de leur croyance en autant qu'ils apportent avec eux les 150 000 $ exigés. Notre pays ne met pas à contribution les talents, l'énergie, le dynamisme et le goût du risque dont beaucoup de ces nouveaux Canadiens pourraient nous faire profiter.

M. le vice-président: Le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke a la parole.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre mon collègue, mais je ne crois pas qu'il y ait quorum.

M. le vice-président: Il y a quorum à la Chambre maintenant. Le député d'Eglinton—Lawrence a la parole.

M. Volpe: Monsieur le Président, j'ai profité du court répit pendant que l'on faisait le compte des députés pour noter que la qualité des députés qui restaient compensait la quantité, car ils me prêtaient une oreille de plus en plus attentive.

M. Kempling: Ils n'ont pu tenir le coup tellement votre discours était ennuyeux.

M. Volpe: Monsieur le Président, la vraie raison, monsieur le Président, c'est que certains en profitent pour prendre un peu de repos, car ils ont passé bien des nuits blanches dernièrement à penser à ce qui leur arriverait s'ils perdaient leur emploi. N'oublions pas, comme disent certains de mes collègues, que les temps ne sont jamais aussi durs qu'en régime conservateur. Ils passent la nuit à se demander ce qu'ils vont bien pouvoir faire après la présentation de ce projet de loi.

• (1520)

Donc, M. le secrétaire parlementaire, commençons à penser à des propositions complètes qui permettraient au gouvernement de faire montre d'initiative et d'afficher le leadership qui lui a tellement fait défaut jusqu'à maintenant.

M. Kempling: Dites donc quelque chose de substantiel.

M. Volpe: Vous ne comprendriez pas si je vous disais tout en une formule concise, M. le secrétaire parlementaire. Du substantiel, nous vous en donnons plus que vous ne pouvez en absorber et vous levez le nez dessus en affirmant que vous n'en croyez rien. Nous vous avons présenté des statistiques provenant de toutes sortes d'organismes et de groupes de recherche. J'en ai cité moi-même à la Chambre. Je vois encore le secrétaire parlementaire faire la moue en affirmant qu'il ne se fiait pas à ces chiffres parce qu'ils ne sont pas ceux de son gouvernement.

Je citerai des statistiques tirées des études gouvernementales sur les répercussions du projet de loi et peut-être comprendra-t-il alors que les chiffres peuvent être interprétés de différentes manières et que ces interprétations donnent une meilleure image du Canada que celle que le secrétaire parlementaire et la ministre voudraient nous faire accepter.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a beaucoup de gens, de peuples qui apportent au Canada des énergies, des talents, du dynamisme, l'esprit d'entrepreneurship, qui viennent d'autres pays. Nous avons une ministre qui est à la fois ministre de l'Immigration et ministre de l'Emploi qui prend des décisions dans un *vacuum*.

[*Traduction du Pendjabi*]

Le gouvernement devrait chercher des moyens de profiter de la créativité de tous les Canadiens. Un grand nombre de ceux qui arrivent d'outre-mer ont de l'énergie, du talent, de l'instruction et des connaissances commerciales qui restent inexploités. Une stratégie sérieuse de mise en valeur de la main-d'oeuvre devrait avoir pour objectif de tirer profit de cette source de talent, au moyen d'une politique d'immigration progressive.

[*Traduction*]

Puisque le gouvernement ne veut pas s'arrêter à réfléchir à l'incidence globale de sa décision et qu'il propose de raffermir les critères d'admissibilité et de réduire radicalement les prestations, comment nous étonner que

des Canadiens de toutes les régions du Canada en pâtiront?

Puisqu'il m'a demandé du substantiel, je citerai à l'intention du secrétaire parlementaire certaines statistiques de son gouvernement. Elles sont tirées d'une étude des répercussions du projet de loi C-21 que les ministériels ont tenté de passer en catimini à la Chambre trois mois après que nous l'ayons demandée. Bien qu'ils aient essayé de dissimuler certains chiffres, ils ont finalement reconnu que, deux mois après avoir annoncé que seulement 300 000 personnes seraient touchées dans le pays d'après leurs études des répercussions fondées sur les chiffres de Statistique Canada, ce projet de loi va nuire à plus de 770 000 Canadiens.

Je ne parle pas des chiffres que j'ai obtenus de Statistique Canada, ni des chiffres qui, d'après le ministre, ont été fournis par le CTC et d'autres organisations syndicales et qui donc, par définition, doivent être faux. Non, je parle des propres données du ministère qui montrent que dans la province de Terre-Neuve 41 p. 100 des bénéficiaires de l'assurance-chômage seront victimes de diminutions. Ce sont les chiffres du gouvernement.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, 46 p. 100 de tous les demandeurs subiront des diminutions et en Nouvelle-Écosse, 31,5 p. 100 des demandeurs. De même au Nouveau-Brunswick, il y en aura 40 p. 100 et au Manitoba, 49 p. 100. Assurément, c'est une façon vindicative et non constructive de traiter les travailleurs. Je dis vindicative parce que ces même chiffres se reflètent un peu plus lourdement sur la population en général. Lorsqu'on considère le pourcentage de demandeurs qui seront touchés à la suite du nouveau système de prestations et des nouvelles conditions requises pour y avoir droit, on voit 36 p. 100 à Terre-Neuve, 39,3 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard , 33 p. 100 au Nouveau-Brunswick et 33,1 p. 100 au Manitoba. Ces demandeurs représentent un pourcentage de la population totale. Nous ne parlons pas des gens dans le vide. Les députés auront une idée de l'importance de l'assurance-chômage comme programme de soutien du revenu et comme programme de lutte contre les disparités régionales.

Les Terre-Neuviens qui demandent les prestations de l'assurance-chômage, programme auquel ils ont dûment cotisé, représentent 19,67 p. 100 de la population globale. Ce qui veut dire que l'application du projet de loi C-21 aura un effet négatif pour un Terre-Neuvien sur cinq, en comptant les hommes, les femmes et les enfants.

Quand on pense que la somme en cause dépasse 1 200 $ par requérant, je demande aux députés de réfléchir aux conséquences macro-économiques, dont je parlais tout à l'heure, et non micro-économiques. Que se passe-t-il quand le revenu annuel d'un Terre-Neuvien sur cinq baisse de plus de 1 200 $? Quel est l'effet sur le revenu disponible des citoyens de cette province? Sur leur pouvoir d'achat? Sur leur capacité d'acheter plus de produits et de stimuler davantage la croissance? La réponse saute aux yeux.

Ce ne serait pas si grave s'il ne s'agissait que d'un cas isolé à Terre-Neuve. Mais 17,43 p. 100 de tous les hommes, femmes et enfants de l'Île-du-Prince-Édouard vont souffrir des restrictions. C'est un petit peu mieux en Nouvelle-Écosse où la proportion est de 11,25 p. 100; elle est de 14,82 p. 100 au Nouveau-Brunswick; au Québec, 10,5 p. 100 de la population se ressentira des rigueurs de cette mesure.

Le plus triste, c'est que, aux audiences du comité, à la Chambre, dans les journaux et les médias, le gouvernement a refusé d'engager dans le débat les députés de ce côté de la Chambre. J'ai dit dans le cours du débat que si le gouvernement veut punir ceux qui abusent, qu'il les punisse; s'il veut se montrer sévère envers eux, qu'il le fasse. Mais ne démolissez pas tout le système, ne punissez pas chaque homme, femme et enfant du pays à cause de quelques tricheurs. Nous ne savons d'ailleurs pas si ces tricheurs sont des particuliers ou des entreprises.

Examinons maintenant les raisons. J'ai vu des chiffres qui portent à croire que l'est du Canada et les Maritimes sont les cibles d'une vengeance du gouvernement conservateur. Voyons les statistiques et n'oublions pas qu'elles sont tirées des études de répercussions du gouvernement. À Terre-Neuve, seuls 5,3 p. 100 des prestataires sont au chômage parce qu'ils ont quitté leur emploi sans motif valable. Cela revient à dire que les Terre-Neuviens sont prêts à accepter un emploi s'il y en a un qui s'offre. Ils ne se déplacent pas inutilement. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le chiffre correspondant est de 6,7 p. 100 des prestataires.

Nous parlons ici de coupes de plus de 1 million de dollars par an. Nous pourrons vérifier le chiffre exact dans un moment pour faire plaisir au secrétaire parlementaire, mais dans l'Île-du-Prince-Édouard, le pourcentage n'est que de 6,7 p. 100. Par contre, dans la riche province de l'Ontario, dans le Golden Horseshoe du Sud, autour de la métropole de Toronto, d'où je viens, 13,2 p.

100 des prestataires sont sans travail parce qu'ils ont quitté leur emploi sans motif valable. Ce chiffre nous montre bien que le prétexte du motif valable avancé par le gouvernement pour justifier les coupes ne tient pas très fort.

En Saskatchewan, 11,5 p. 100 des prestataires ont quitté leur emploi sans motif valable. Dans la riche Colombie-Britannique, c'est le cas de 12,4 p. 100 d'entre eux. Par conséquent, il est clair que les citoyens des provinces pauvres travaillent assidûment, quel que soit l'emploi qu'on leur offre.

• (1530)

Le projet de loi C-21 lui fournira-t-il l'occasion de créer de nouveaux emplois? La ministre a dit que le gouvernement entendait créer de nouveaux métiers afin que ceux qui les exercent puissent faire oeuvre utile. C'est formidable! Mais dans quels domaines va-t-il les créer? Grâce à quelle stratégie économique et à quelle politique industrielle les Canadiens qui exerceront ces nouveaux métiers pourront-ils obtenir les avantages que la ministre leur promet?

Si la ministre est dans l'incapacité de répondre à cette question, c'est qu'elle n'a pas encore consulté tous les groupes qui ont comparu devant le comité pour lui donner une idée de ce qu'il fallait faire. Même si nous les dotons de nouveaux métiers, où donc pourront-ils les exercer?

Si je dis «même si» c'est que, pour parler franchement, la plupart des membres du comité ont commencé à envisager avec désapprobation et scepticisme l'idée que la ministre et le ministère voulaient élaborer un nouveau programme de formation.

La ministre m'écoute avec une attention soutenue. En 1988, le gouvernement a bel et bien réduit de 8 p. 100 les crédits qu'il allouait à la création d'emplois. Pour juger la sincérité dont le gouvernement fait preuve dans ce projet de loi, il faut se reporter à son bilan. Il a réduit de 1,7 p. 100 les crédits alloués aux programmes d'accession à l'emploi. Le gouvernement a déclaré que nous devions former nos concitoyens en prévision de l'avenir. Je suis d'accord avec le gouvernement.

Qu'a-t-il fait? Il a réduit les crédits de 3,6 p. 100.

Qu'a-t-il fait au chapitre de la création de nouveaux métiers? Nous devons envisager l'avenir, nous devons regarder au-delà de l'horizon. Nous devons découvrir à quoi nous pourrons consacrer nos talents et nos énergies. L'autre soir, s'inspirant de Robert Kennedy, mon chef a déclaré: «Donnez-moi ce que vous avez de mieux; confiez-moi vos meilleurs cerveaux et vos meilleures énergies pour que nous puissions bâtir demain un nouveau Canada.»

L'année dernière, la ministre et son ministère ont réduit de 7,05 p. 100 les crédits affectés à l'apprentissage. La ministre a tenté de justifier nombre de ces mesures en déclarant que le gouvernement allait dépenser beaucoup d'argent afin que les localités puissent nous dire ce dont elles ont besoin. C'est comme si les députés qui représentent ces mêmes localités et sont en rapport constant avec leurs électeurs ne pouvaient l'en instruire.

Le gouvernement a réduit de 2,5 p. 100 les crédits affectés aux programmes de développement des collectivités. Il a réduit de 20 p. 100 les crédits alloués aux idées novatrices. Nous devons regarder avec un certain scepticisme toutes ces extrapolations qui seraient exactes, selon la ministre, car lorsque nous considérons l'issue ultime, le projet de loi dont nous sommes saisis présente une difficulté constitutionnelle.

Un témoin de la région de Toronto nous a signalé que le gouvernement voulait affecter 15 p. 100 du budget global de l'assurance-chômage à des programmes de formation. Ce faisant, le gouvernement outrepasse ses attributions parlementaires, car le régime d'assurance-chômage est un régime de soutien du revenu, non pas un système de formation. Malgré tout, le gouvernement va accaparer 15 p. 100 de ce budget.

Selon le Budget de 1989—je fais preuve de conservatisme en parlant de 15 p. 100 de plus de 10 milliards de dollars, excluant la participation du gouvernement—cela signifie que le gouvernement disposera d'environ 1,5 milliard de dollars à des fins de formation. Comme par hasard, les ressources globales dont dispose le programme de planification de l'emploi sont de 1,46 milliard de dollars.

Depuis quatre ans, le gouvernement a réduit de 770 millions de dollars les crédits affectés à la formation. Compte tenu des antécédents du gouvernement, nous pouvons prévoir qu'il utilisera l'argent des primes.

La ministre l'a dit tantôt en faisant ce lapsus: «Nous allons imposer les employés et les employeurs afin de dispenser de la formation aux travailleurs qui y sont admissibles.» En fait, nous verrons le gouvernement réduire ses subventions au Programme de la planification de l'emploi d'un montant équivalant à la somme qui sera transférée des cotisations, auxquelles le gouvernement ne contribuera plus. Il y aura également une taxe supplé-

mentaire qui sera surtout imposée aux travailleurs occupant des emplois peu spécialisés.

C'est en examinant ce genre de mesures qu'on comprend pourquoi la ministre a précipité l'adoption de ce projet de loi à la Chambre des communes en appliquant la clôture à presque toutes les étapes de l'étude de la mesure législative. Après seulement quatre heures de débat à l'étape de la deuxième lecture, le gouvernement nous a imposé une motion de clôture. Notre comité a été pressé par le temps puisqu'il devait remettre son rapport avant le 10 octobre. En fait, dans le cadre de l'étude article par article du projet de loi, nous ne nous sommes rendus qu'à l'article 19. Nous avons dû voter sur tous les autres articles en une demi-heure.

Ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'une étude appropriée. C'est peut-être mieux ainsi, parce que si les gens avaient pu l'étudier article par article pour déterminer s'il s'agit d'une mesure sérieuse ou négative pour les Canadiens, la révolution gronderait à l'extérieur de la Chambre des communes.

Je suis consterné de voir qu'on nous impose maintenant l'attribution de temps et qu'il nous sera impossible, après lundi soir, de faire la lumière sur la nature funeste de ce projet de loi.

Je voudrais donner l'occasion à mes collègues d'attirer notre attention sur certains éléments infâmes de ce projet de loi, notamment l'article 19 dont l'application est facultative.

Cet article donne au ministère la possibilité, les droits et les pouvoirs voulus pour concevoir des programmes de formation et pour déterminer qui en bénéficiera, qui est susceptible de profiter, selon l'estimation faite par le conseiller en emploi, de ces programmes et qui, en fait, peut en tirer une satisfaction personnelle à un moment donné. Ce serait excellent.

Je serais presque disposé à accepter cela, sauf que l'article contient également un paragraphe qui refuse aux prestataires le droit d'en appeler des décisions des conseillers en emploi. Or, ceux-ci ne sont peut-être pas tout à fait aptes à prendre des décisions ayant des conséquences sur la vie de Canadiens qui se retrouvent au chômage et qui cherchent à tirer parti d'une possibilité d'améliorer leur condition pour devenir des travailleurs compétents et productifs.

Compte tenu de cela, monsieur le Président, je voudrais présenter une motion de mon cru. Je propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais, qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.»

• (1540)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, c'est sans aucune joie, à part celle de m'y opposer, que je participe aujourd'hui à l'avant-dernier jour du débat sur le projet de loi C-21. Il n'y a rien d'agréable dans ce projet de loi. C'est l'une des mesures législatives les plus catastrophiques que la Chambre ait jamais adoptée.

Son titre officiel est: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.» On devrait plutôt l'appeler: Loi visant à remettre l'esclavage en vigueur au Canada. Au cours des vingt prochaines minutes, j'espère pouvoir vous montrer pourquoi.

Voyons d'abord ce que le gouvernement a fait jusqu'à maintenant. Il a présenté ce projet de loi en des termes dithyrambiques. À l'en croire—mais je vous montrerai bientôt qu'on ne peut pas le croire—, ce projet de loi serait si bénéfique pour le Canada que nous n'aurions plus à nous inquiéter de notre situation concurrentielle dans le monde au XXIe siècle.

Le gouvernement a présenté ce projet de loi comme la solution du XXIe siècle. Si c'est tout ce que le XXIe siècle réserve au Canada en général et aux travailleurs en particulier, je n'ai pas hâte qu'il commence. Le XXe siècle était censé être le siècle du Canada. Ça n'a pas été le cas. Si on leur promet la même chose pour le XXIe siècle, les Canadiens seront certainement déçus parce que le gouvernement n'est pas digne de foi. Il a prouvé qu'il n'était ni compétent ni digne de foi dans tout ce qu'il a entrepris depuis qu'il a été élu.

Il a présenté la déréglementation en termes aussi élogieux que le projet de loi C-21. Prenons le transport aérien: au lieu d'une recrudescence de la concurrence entre les diverses compagnies d'aviation, de l'amélioration du service dans les diverses localités du Canada, de la baisse du coût du transport aérien, on constate précisément le contraire. Certaines localités sont désormais moins bien desservies. Le coût du transport aérien a

augmenté et la concurrence est pratiquement inexistante.

La grande compagnie d'aviation, Air Canada, l'un des grands symboles de la nation, est un autre exemple de l'ineptie du gouvernement qui donne l'impression de s'employer à détruire les icônes, les symboles de la nation. Il y a assurément réussi en ce qui concerne Air Canada. Il a prouvé qu'on ne devrait pas lui faire confiance.

Il a agi de la même manière en ce qui concerne le libre-échange qui devait nous procurer de nouveaux débouchés et augmenter les emplois. Lors des dernières élections, il a fait croire aux travailleurs canadiens dont je fais partie que, s'ils ne votaient pas en faveur du libre-échange, le Canada courrait à sa perte, à défaut de pouvoir soutenir la concurrence.

Le gouvernement avait promis de s'occuper de tout travailleur canadien déplacé à cause du libre-échange. Mais aussitôt que le projet de loi a été adopté à la Chambre, jour infâme qui restera gravé dans nos mémoires, et dans la mienne surtout, que s'est-il passé? Un comité spécial, créé pour trouver des moyens de protéger les travailleurs canadiens, a déclaré que ce ne serait pas si facile de déterminer quels travailleurs seront victimes du libre-échange, mais qu'il existait d'excellents programmes pour ces gens, et que, par conséquent, il n'estimait au fond plus nécessaire de poursuivre ses travaux. Ce comité a insisté sur le fait que le nombre de travailleurs déplacés était impossible à évaluer.

Au cours des deux ou trois dernières semaines, on a entendu dire qu'il était possible de calculer le nombre de travailleurs déplacés et d'évaluer les effets de l'Accord de libre-échange. La société Canada Tire a annoncé qu'elle augmentera ses dépenses, qui passeront de 94 millions à 160 millions de dollars. Selon un article paru dans un journal, le gouvernement affirme dans son propre rapport que la société Domtar agrandira ses installations et créera 130 emplois, que la société George Weston dépensera 47 millions de dollars et créera de nombreux emplois, et ainsi de suite. Selon ce rapport du gouvernement, qui fait suite à un autre qui disait que ce genre de chose était impossible à évaluer, la société Boeing du Canada dépensera 274 millions de dollars. Le gouvernement soutient que le libre-échange est bon et que ces chiffres en sont la preuve, même s'il a déjà dit que c'était impossible de faire ce genre de calculs. Il énumère tous ces nouveaux emplois pour montrer que le libre-échange est bon.

Je soupçonne que, dans ce rapport, il n'y avait en réalité que des mauvaises nouvelles. Ces même sociétés que les conservateurs citent en exemple pour prouver que le libre-échange sera avantageux pour le Canada vont aussi faire des mises à pied. Domtar a peut-être créé 130 nouveaux emplois, mais elle va en supprimer 77. La société George Weston devait dépenser 47 millions de dollars, mais elle va licencier 360 employés. Campbell Soup dépense peut-être beaucoup d'argent, mais elle ferme son usine de Portage-la-Prairie, supprimant ainsi 168 emplois. Et je pourrais continuer encore longtemps.

Le gouvernement prétend que 4 000 emplois ont été créés directement et que 2 000 emplois de plus seront créés indirectement. Ces mêmes sociétés, que le gouvernement donne comme exemple de l'élite du monde des affaires qui fait tout ce qu'elle peut pour le Canada, licencieront 6 400 employés, et on peut ajouter à cela tous les emplois qui seront perdus indirectement à cause de ces mises à pied. On ne peut jamais faire confiance à ce gouvernement. Par les exemples qu'ils nous donnent, les ministériels nous montrent qu'ils sont les incompétents que les partis d'opposition ont dénoncés au cours des dernières élections et bien avant aussi.

Pendant la campagne électorale, on nous a dit que les programmes sociaux étaient intouchables. Les conservateurs ont dit qu'ils ne toucheraient pas à l'assurance-chômage. Le premier ministre nous l'avait garanti. Aujourd'hui, le projet de loi C-21 vient saper les fondements de l'assurance-chômage, alors qu'on nous avait promis le contraire. On ne peut pas faire confiance à ce gouvernement. Prenons l'exemple du trésor sacré des pensions de sécurité de la vieillesse qui ne devait pas non plus être touché il y a quelques années. Si les personnes âgées n'avaient pas conjugué tous leurs efforts, la désindexation les aurait anéanties et les auraient privées des pauvres moyens de survie dont certaines d'entre elles doivent se contenter actuellement. Et ç'aurait été encore plus catastrophique.

Malgré les promesses, ce gouvernement ne peut tout simplement pas mériter notre confiance. Voilà qu'il menace encore une fois les Canadiens âgés de les dépouiller de leur pension en mettant en vigueur une disposition de récupération. Tout ce que fait ce gouvernement, c'est de couper et de couper allègrement. Il ne pense qu'à ça, supprimer des programmmes. Pourquoi commence-t-il par les programmes sociaux? On en revient encore une fois à l'Accord de libre-échange.

• (1550)

À propos de cet accord, nous avions une manifestation de travailleurs sur la colline pas plus tard qu'hier. La société Outboard Marine est celle qui fabrique les moteurs hors bord Johnson et Evinrude. Elle a dit aux 300

employés qu'il lui reste qu'elle ne pouvait plus se permettre de poursuivre ses activités au Canada à cause de l'Accord de libre-échange et qu'elle déménageait son usine le 5 janvier, cinq jours après l'entrée en vigueur du projet de loi C-21 qui fera perdre à ces travailleurs une moyenne de 10 à 24 semaines d'assurance-chômage. Ce projet de loi aura des conséquences catastrophiques pour ces gens. Qu'il s'agisse de libre-échange ou qu'il s'agisse de programmes sociaux, il est clair qu'on ne peut pas faire confiance à ce gouvernement.

Pourquoi le gouvernement présente-t-il ce projet de loi? Pour plusieurs raisons. Celles qui sont le plus fréquemment mentionnées sont la réduction du déficit et la réduction de la dette publique. Lorsqu'il a présenté ce projet de loi, le gouvernement a pris bien soin de dire qu'il n'aurait aucune incidence sur les recettes. Comment peut-il, d'une part, présenter un projet de loi et prétendre qu'il n'aura aucune incidence sur les recettes et, d'autre part, soutenir, pendant le débat sur ce même projet de loi, que l'une des raisons qui ont motivé sa présentation réside précisément dans le fait que le déficit national augmente sans cesse et qu'il faut le réduire?

Le député qui m'a précédé a fait allusion au fait que le premier ministre s'est vanté d'avoir créé une foule d'emplois. C'est peut-être vrai, qui sait, on peut faire dire n'importe quoi aux statistiques. Peut-être bien que 1,5 ou 1,8 million d'emplois ont été créés. Mais il faut voir de quels emplois il s'agit. Il faut voir dans quelle situation le Canada se retrouve en dépit de la création de ces 1,5 million d'emplois.

Je ne voudrais pas être premier ministre et me vanter d'avoir créé des emplois alors que, au même moment, les banques alimentaires se multiplient. Pendant que le gouvernement créait 1,5 million d'emplois, les banques alimentaires distribuaient des tonnes et des tonnes d'aliments à une foule de laissés-pour-compte. Comment peut-on expliquer une chose pareille?

Je demanderais au premier ministre, qui a réussi le tour de force de créer autant d'emplois, d'emplois à plein temps par surcroît, de nous dire comment il se fait qu'un si grand nombre d'enfants vont à l'école le ventre creux? Pourquoi les commissions scolaires et les municipalités doivent-elles remplir le vide créé par le gouvernement fédéral en matière de paiements de transfert, afin de nourrir les enfants affamés?

Nous ne pouvons pas adopter le projet de loi C-21 en ayant la certitude que les prévisions du gouvernement se réaliseront. En fait, c'est tout le contraire qui se produira. Il aura des effets aussi désastreux que la déréglementation, le libre-échange, la privatisation, les compressions de VIA et, bientôt, la TPS.

On ne peut faire confiance à ce gouvernement. Je dirai simplement aux députés d'en face et à tous les Canadiens de se tenir sur leurs gardes le 1er janvier, lorsque le projet de loi entrera en vigueur. Nous aurons le choc de notre vie en constatant des effets auxquels nous n'avions même pas pensé il y a trois mois.

J'ignore si ce sont ces effets que recherche le gouvernement ou s'ils résultent simplement de son idéologie. Chose certaine, celle-ci présente de plus en plus de points communs avec celle de Margaret Thatcher! Selon moi, cette idéologie s'apparente beaucoup à celle de Ronald Reagan. C'est la meilleure analyse qu'on puisse faire de l'incapacité du gouvernement canadien à bien diriger le pays. C'est au nom d'une idéologie semblable, si bien incarnée par Ronald Reagan, qu'on a tenté de faire reconnaître aux États-Unis le ketchup comme un légume au sens de la loi pour les repas servis dans les écoles américaines. À mon avis, cela résume assez bien l'attitude éhontée du gouvernement actuel. Avec une idéologie pareille, comment peut-il proposer un projet de société au Canada?

Revenons à tous ces emplois dont parle le premier ministre. Jetons un coup d'oeil sur ceux qui existent dans le pays. J'ai ici une liste d'emplois offerts, croyez-le ou non, par un des bureaux d'assurance-chômage de la ville d'Ottawa. Je ne les énumérerai pas tous, mais je tenterai d'en donner un échantillon représentatif. Il y a un emploi de cuisinier à 6 $ l'heure, de commis au guichet à 5,25 $, un autre de cuisinier à 6 $, de coiffeur à 5 $, de plongeur à 5 $, de préposé de lave-autos à 6 $ et enfin un emploi de boucher dont le salaire peut se situer entre 8 $ et 13 $. C'est un des meilleurs traitements horaires.

Je siégeais au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21. Le comité est allé un peu partout au Canada. Voici quelques emplois offerts par le bureau d'assurance-chômage de l'Île-du-Prince-Édouard: serveur ou serveuse, 4,50 $ l'heure, plongeur, 5 $, boucher, 8 $, ce qui n'est pas mal. Mais peu importe la province, monsieur le Président, une famille de deux personnes dont l'une seulement travaille et qui touche ce salaire horaire est condamnée à la pauvreté.

L'orateur précédent a souligné qu'il y a beaucoup moins de chômeurs parmi ceux qui touchent plus de 10 $ l'heure. C'est un rapport merveilleux dont je recommande la lecture au gouvernement chaque fois qu'il sentira le besoin d'être éclairé. Je présume que le projet de loi C-21 laisse entendre qu'il n'en sent pas le besoin, mais je lui recommande certainement d'examiner les coûts sociaux que cette mesure législative entraînera. Le gouvernement actuel ne peut comprendre que les considérations de rentabilité, il n'est sensible qu'au tintement des pièces de monnaie dans la caisse enregistreuse. Il ne prend nullement en considération les répercussions intangibles de ses décisions.

Mentionnons parmi les autres emplois ceux de technicien en arpentage à 7,50 $ l'heure et de cuisinier de casse-croûte à 4,75 $ l'heure. Il y a énormément de sexisme également. J'accorde au gouvernement le mérite de mentionner certains emplois que l'on peut quitter volontairement sans encourir les pénalités qui étaient si répandues dans le projet de loi initialement présenté.

Nous avons ici une offre d'emploi pour une secrétaire, pas simplement une secrétaire, mais une secrétaire bilingue au salaire, oserais-je dire, princier de 7 $ l'heure. Or, la plupart d'entre nous pensons que les secrétaires comptent parmi les travailleurs les mieux payés. Nous savons tous qu'elles sont les mieux qualifiées, mais elles ne font manifestement pas partie des travailleurs les mieux payés au Canada. Les mieux qualifiées, oui; les mieux payées, non. Ce n'est pas une coïncidence, c'est ainsi que fonctionne notre société. Une femme, gagnant au mieux 60 p. 100 du salaire que gagnent les hommes, et une personne bilingue par-dessus le marché. Peut-on imaginer le culot du bureau de l'assurance-chômage qui épingle à son panneau d'affichage une offre d'emploi pour une secrétaire bilingue à 7 $ l'heure? Ce salaire correspond au seuil de la pauvreté n'importe où au Canada pour un célibataire.

• (1600)

Ne nous imaginons pas, comme le premier ministre essaie de le faire croire, que tous ces emplois qu'il crée sont des emplois en or. En fait, la plupart des emplois qui ont été créés depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir appartiennent à la catégorie des emplois faiblement rémunérés et de qualité inférieure, et la plupart des gens qui ont trouvé un emploi depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel et depuis la fin de la récession ont été des femmes gagnant 60 p. 100 de ce que gagnent les hommes. Comme l'a fait remarquer un des orateurs qui m'ont précédé, le niveau d'emploi actuel n'est guère comparable aux niveaux d'avant la récession.

D'autres orateurs après moi décriront en détail la dévastation que cette loi va causer aux Canadiens. J'espère seulement qu'elle sera moins grave que je le prédis.

Monsieur le Président, je me rends compte que mon temps de parole est sur le point d'expirer. Je voudrais en terminant supplier le gouvernement, l'implorer, même à ce moment tardif, de reconsidérer la mise en application du projet de loi. On a présenté une motion visant à en renvoyer l'étude à six mois. Je supplie le ministre de ne pas même mettre la motion aux voix. Qu'il fasse la chose qui s'impose en retirant le projet de loi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner)—VIA Rail; l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—VIA Rail; l'honorable député de York Centre (M. Kaplan)—Les approvisionnements et services.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ MacDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, soit lu pour la troisième fois.

M. le vice-président: Je rappelle aux députés l'accord qui est intervenu ce matin entre les trois partis: À partir de maintenant les discours dureront dix minutes et seront suivis d'une période de cinq minutes de questions et observations.

La ministre d'État (Emploi et Immigration) pour la suite du débat.

Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt sur un rappel au Règlement.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je demande à être éclairé par la présidence. J'ai cru comprendre qu'il n'y a pas eu de questions et observations après les deux premiers discours, mais qu'il y a eu des observations après le dernier. Est-ce exact? Je voudrais que vous m'éclairiez à ce sujet.

M. le vice-président: Le député a parfaitement raison. Il y aura des questions et des observations. J'ai commis une erreur.

Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour des questions et observations.

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'ai examiné la chose du point de vue des employeurs et des employés pour voir ses effets sur la population canadienne. J'ai examiné les petites municipalités du Canada pour voir quels sont leurs principaux employeurs. Dans beaucoup de municipalités de ma circonscription et du reste du Canada, il m'a semblé que les grands employeurs étaient les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires.

Je me suis demandé, puisque ce sont là les grands employeurs, quels effets va avoir sur la population des diverses régions du Canada la Loi sur l'assurance-chômage. Presque tout le monde de l'autre côté de la Chambre dit que les employeurs et les employés vont maintenant faire leur part et que le gouvernement va intervenir dans la formation professionnelle. Si les principaux employeurs sont ceux dont je viens de parler, quel effet cela va-t-il avoir sur le Canadien moyen dans chacune des régions du Canada?

Est-ce que le député peut nous donner une idée des effets que vont avoir sur le propriétaire moyen et sur le locataire moyen ces changements à l'assurance-chômage? Est-ce que le projet de loi n'a pas pour effet de faire porter sur les propriétaires du Canada une structure fiscale ou une partie de la structure fiscale, avec les frais que cela représente?

M. Fisher: Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue de sa question.

Ce ne sont pas seulement les membres du comité représentant l'opposition qui reconnaissaient les effets dévastateurs de ces changements, ce ne sont pas seulement les groupes qui parlent pour les défavorisés de ce pays, et ce ne sont pas seulement les syndiqués. Je comprends pourquoi les députés d'en face haïssent les syndicats. Des travailleurs fabriquant des moteurs de bateaux gagnent 14 $ l'heure au Canada, mais lorsque l'usine aura été transférée aux États-Unis le salaire horaire ne sera que de 6 $. Je comprends pourquoi ils détestent les syndicats.

Les villes aussi ont vu le caractère désastreux de ces changements, et elles l'ont vu sous deux aspects différents. Tout d'abord, comme employeur, elles ont vu qu'elles devraient verser des primes plus élevées. Cette augmentation est de l'ordre de 17 p. 100. Si l'on considère que la plupart des municipalités ont de nombreux employés, de ce seul point de vue il y aura une augmentation du coût de leur main-d'oeuvre.

Deuxièmement, le projet de loi C-21, d'après les propres chiffres du gouvernement, va exclure 30 000 personnes. C'est un chiffre très «conservateur». D'autres études ont montré que des milliers et des milliers de Canadiens ne seront pratiquement plus jamais admissibles à des prestations. Je pense que l'on aurait pu montrer que ces études sont plus fiables si le gouvernement avait autorisé le comité sur le projet de loi C-21 à entendre leurs auteurs, pour leur permettre d'établir la validité de leurs hypothèses fondées sur les chiffres de Statistique Canada plutôt que sur des suppositions vieilles de 11 ans, comme on l'a déjà dit, relatives à la modification du comportement et de la façon de penser.

Si les gens ne reçoivent pas d'aide de l'assurance-chômage, que vont-ils faire? Il est certain que les municipalités devront s'en inquiéter et prendre une décision. Vont-elles subvenir à leurs besoins dans le cadre de l'assistance sociale, parce que le gouvernement a renoncé à ses responsabilités, ou vont-elles les laisser mourir de faim? Naturellement qu'elles ne laisseront personne mourir de faim.

Plusieurs villes ont présenté des mémoires. La ville de Toronto estimait que, la première année, cela allait lui coûter 10 millions. Qu'en sera-t-il par la suite, nul ne le sait, mais la situation ne s'améliorera sûrement pas. La ville de Sudbury a compris qu'elle allait se retrouver avec le même genre de problème. Les conséquences n'en sont pas moins graves, même si cette région est moins populeuse. Il importe peu que l'on demeure à Toronto ou à Sudbury lorsqu'on a faim. La ville de Vancouver a présenté un mémoire à ce sujet. Et elle a trouvé le problème de la pauvreté si grave que c'est le maire lui-même qui s'est chargé de le présenter.

Il était question des provinces dans les mémoires. Le comité n'a entendu aucun témoin des milieux politiques provinciaux, mais il a réussi à obtenir auprès de villes des renseignements à l'échelle provinciale. J'espère avoir répondu à la question du député.

M. le vice-président: Il ne nous reste pas grand temps. Je donne la parole à la députée de Mission—Coquitlam pour une question ou un commentaire.

Mme Langan: Monsieur le Président, je vois que beaucoup d'entre nous portent un oeillet rouge aujourd'hui. Pourriez-vous nous expliquer d'où viennent ces oeillets et ce qu'ils symbolisent?

• (1610)

M. Fisher: L'industrie de la construction sera l'une des plus durement touchées du pays. Peu de gens ont une formation aussi poussée que les ouvriers du bâtiment. Le gouvernement parle de formation. Les recyclera-t-il en bouchers, en garçons de table ou en secrétaires bilingues? Je ne sais pas.

Ils ont déjà une formation poussée. Tout ce qu'ils veulent, c'est des emplois. Voilà la question. Ils seront durement touchés par ces modification. Aujourd'hui, ils ont donné des bouquets de fleurs à la ministre, en signe de bonne volonté, et ils lui ont demandé très gentiment de reconsidérer sa décision.

Une voix: Elle n'a même pas voulu les rencontrer.

M. Fisher: Oui, c'est vrai. Elle n'a même pas voulu les rencontrer.

Des voix: C'est ignoble!

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je dois vous dire que je me réjouis de participer à ce débat après avoir entendu en cette Chambre les propos de mes prédécesseurs de l'opposition. Il me sera donc permis de faire la part des choses entre la vérité et la démagogie.

Ce projet de loi revêt une importance capitale pour l'ensemble de la main-d'oeuvre et pour le Canada. Cette mesure démontre encore une fois la détermination qu'a notre gouvernement d'aider les travailleurs et les travailleuses à s'adapter aux changements technologiques et surtout à affronter la concurrence qui s'annonce de plus en plus vive au cours de la prochaine décennie.

Monsieur le Président, nous aurions pu laisser les choses comme elles étaient et dire non à une restructuration en profondeur de notre régime d'assurance-chômage. Nous aurions pu nous contenter de quelques changements mineurs et nous laisser emporter selon les rythmes et caprices de la conjoncture économique. Enfin, nous aurions pu convenir d'appliquer des demi-mesures ou de simples cataplasmes plutôt que d'apporter des solutions durables au mal persistant des sous-emplois et du manque de formation des travailleurs.

Bien au contraire, notre gouvernement a compris que dans ce domaine comme dans bien d'autres, il faut avoir le courage de poser les gestes qui s'imposent!

Nous nous sommes employés à changer un régime qui ne répond plus aux besoins actuels de notre main-d'oeuvre en un régime qui doit être adapté aux besoins de demain surtout en ce qui a trait à la formation professionnelle des travailleurs et des travailleuses.

[*Traduction*]

Notre gouvernement est très conscient qu'il est temps de modifier considérablement le programme d'assurance-chômage. Le temps est venu de donner à notre main-d'oeuvre la formation dont elle a besoin pour relever les défis de notre époque technologique. En tant que gouvernement, c'est notre devoir et nous n'y manquerons pas. Face à un marché du travail devenu plus complexe, nous réalisons qu'il y a moins d'emplois pour les travailleurs peu instruits et dépourvus de formation professionnelle. Les pressions du marché forcent les entreprises à opter de plus en plus pour les télécommunications robotisées et la haute technologie. Même les secteurs traditionnels doivent maintenant utiliser une machinerie beaucoup plus complexe.

[*Français*]

Déjà plus d'un million de personnes éprouvent de la difficulté à se trouver un emploi et les entreprises réussissent difficilement à recruter la main-d'oeuvre dûment qualifiée.

En raison d'un manque de programmes de formation, les travailleurs ne sont pas tous en mesure de tirer parti de cette nouvelle technologie.

Au chapitre de la formation et de la productivité de sa main-d'oeuvre, lorsque comparé aux autres puissances industrielles, notre pays est en net recul. Dans le contexte de l'Accord de libre-échange, de l'Europe de 92 et du renforcement de la concurrence sur les marchés mondiaux, si nous voulons maintenir notre «compétitivité», il nous faut agir vite et de manière énergique et coercitive.

En fait, monsieur le Président, notre avenir économique est en jeu et se décide aujourd'hui.

Nos dépenses sont actuellement de 12 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage et de seulement 400 millions à des fins de formation des travailleurs. Il nous faut de toute évidence établir un meilleur équilibre entre les mesures de soutien du revenu et celles destinées à préserver ou à créer des emplois. Voilà ce que nous recherchons avec le projet de loi C-21.

Monsieur le Président, le meilleur héritage qu'un pays puisse laisser à ses jeunes travailleurs et travailleuses est une formation professionnelle efficace leur permettant de se forger un avenir en évitant surtout qu'ils et qu'elles viennent gonfler les rangs des sans-emploi chroniques et des bénéficiaires d'aide sociale.

Il importe pour nous que la main-d'oeuvre soit en mesure de relever le défi technologique. Il est également essentiel, pensons-nous, que le secteur privé fasse sa part et investisse davantage dans la formation professionnelle. Dans le cadre de la stratégie de la mise en valeur de la main-d'oeuvre, le secteur privé sera invité à consacrer un milliard de dollars annuellement d'ici 1994, et ce pour la formation de ses travailleurs et travailleuses.

Monsieur le Président, le geste que vient de poser notre gouvernement illustre bien une fois de plus notre volonté d'établir un partenariat efficace afin d'assurer la prospérité de ce pays.

Le projet de loi C-21 cherche à rendre la population active plus productive, plus concurrentielle, mais il y a encore plus: le projet de loi C-21 vise également à une plus grande équité entre certaines catégories de travailleurs et de travailleuses et surtout entre les diverses régions de notre pays. Je pense ici particulièrement aux femmes et aux travailleurs plus âgés. Je pense aussi aux mesures qui sont mises de l'avant face aux mesures qui doivent respecter les disparités régionales dans le calcul des prestations.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population du Canada et il est tout à fait normal de rendre la Loi sur l'assurance-chômage plus conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés relativement à l'équité en matière d'emploi.

À titre de ministre responsable de l'équité en matière d'emploi, j'ai toujours soutenu que notre «compétitivité» en tant que nation dépend largement de l'immense potentiel que représentent les femmes sur le marché du travail. Il est temps, comme société, de nous éveiller à cette réalité et de prendre les dispositions qui s'imposent afin que les femmes puissent poursuivre normalement leurs objectifs de carrière tout en partageant leurs responsabilités familiales.

Par le passé, les Canadiennes ont démontré leur capacité de concilier ces deux impératifs, pour autant que l'on veuille bien comme société, comme gouvernement, leur en fournir les moyens. Notre gouvernement a compris l'immense contribution des femmes sur le marché du travail, et il a mis en place, dans le cadre de sa réforme, des mesures sociales très importantes. Je suis surprise que tout au long de ce débat, monsieur le Président, on ait tenu dans l'ombre les mesures sociales importantes qui ont été apportées pour permettre aux femmes d'être sur le marché du travail: semaines de prestations de maternité, congé parental, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Toutes ces mesures témoignent de l'importance qu'a notre gouvernement pour les femmes, les couples, les familles.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous avons aussi le devoir d'aider les travailleurs âgés. Ils constituent un réservoir d'expérience et de talent essentiel pour notre économie. Il est urgent qu'ils soient encouragés à contribuer. La main-d'oeuvre du Canada n'en sera que plus active et plus productive. Le gouvernement investira cent millions de dollars de plus dans les programmes d'emploi pour les travailleurs âgés. En ma qualité de ministre responsable des personnes âgées, je dis merci pour cette réforme.

Actuellement, les travailleurs âgés de 65 ans et plus n'ont pas le droit de cotiser au programme de l'assurance-chômage et ne peuvent donc pas recevoir de prestations quand ils perdent leur emploi. Notre projet de loi corrigera cette situation. Il permettra aux travailleurs âgés de 65 ans et plus de cotiser au programme et, par conséquent, de bénéficier de sa protection.

[*Français*]

Mais nous nous intéressons aussi à la situation de nos jeunes. Nous dépenserons 100 millions de dollars pour le développement des compétences chez les jeunes. Cette somme servira au lancement d'un nouveau programme visant à répondre aux besoins des différentes industries et professions en croissance, programme qui offrira la formation à 50 000 jeunes additionnels.

Monsieur le Président, un des principes de base de cette réforme est de faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes qui sont en mesure de travailler y parviennent et que tous comprennent qu'il est plus profitable d'occuper un emploi que de vivre de prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale. Il faut, je le répète, briser le cercle vicieux: emplois précaires, assurance-chômage, assurance sociale. Les travailleurs et les travailleuses de ce pays aspirent à autre chose, et c'est ce à quoi nous travaillons comme gouvernement. Nous connaissons la volonté ferme qu'ont les Canadiens et les Canadiennes de travailler. Nous faisons le pari que ces travailleurs utiliseront les outils de formation que nous mettons à leur disposition.

Il est tout aussi important de faire preuve d'équité entre les régions. Le Canada, comme vous le savez, n'est pas à l'abri des disparités régionales. Il y existe des écarts

importants, surtout au niveau de l'embauche. Nous devons nous rendre à l'évidence qu'il est plus difficile de se trouver un emploi à Saint-Jean (Terre-Neuve), où le taux de chômage se situe à eviron 14 p. 100, plutôt qu'à Toronto, où il se situe à environ 4 p. 100. Les statistiques sur le chômage nous rappellent cette réalité mensuellement. Il ne s'agit pas de baisser les bras devant les défis que cette situation impose mais bien plutôt d'adapter les normes d'admissibilité du Régime d'assurance-chômage aux vrais besoins et aux conditions particulières prévalant dans les diverses régions du pays.

• (1620)

Il nous fallait, monsieur le Président, ramener le Régime d'assurance-chômage à sa vocation première. Je le répète, le Régime vise à fournir un soutien de revenu aux travailleurs et aux travailleuses qui, pour des raisons hors de leur volonté, se trouvent sans emploi et sans revenu. Voilà la définition que nous donnons, nous, au concept de filet de sécurité. Dans ce contexte, il est tout à fait primordial que le Régime ait un caractère incitatif et que sa structure de prestations encourage les travailleurs à conserver leur emploi et les incite à réintégrer le marché du travail.

Pour arriver à donner au Canada une main-d'oeuvre dynamique et qualifiée capable d'affronter la concurrence, il nous a fallu faire des choix, des choix difficiles, mais nous l'avons fait. Monsieur le Président, l'amélioration du marché de l'emploi, depuis 1984, prouve la justesse de notre analyse, prouve la justesse de notre gouvernement et de nos appréciations. Voilà en très bref les dispositions de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, telles que reflétées dans le projet de loi C-21.

Monsieur le Président, nous devons accorder notre appui à ce projet de loi et favoriser ainsi l'émergence d'une main-d'oeuvre plus qualifiée et plus productive à court, moyen et long termes.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, je voudrais parler des observations de la ministre au sujet du recyclage. Le problème que nous avons, ce n'est pas tellement le manque de formation pour les emplois disponibles, mais le manque d'emplois hautement spécialisés et bien rémunérés. Nous avons une des main-d'oeuvre les plus qualifiées au monde. Ce qu'il nous faut, c'est la faire travailler. Nous admettons très bien que la formation soit un élément essentiel d'une politique de plein emploi, mais elle ne suffit pas. Il faut bien voir que ce projet de loi déplace 800 millions du fonds des prestations au fonds de la formation. Il faut voir quel genre de formation on fait, qui l'on forme et qui fait la formation.

Les programmes actuels ne préparent les gens que pour des emplois temporaires, on ne les forme pas pour les besoins futurs, mais pour des emplois à court terme, mal payés. J'aimerais bien que la ministre commente là-dessus.

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, je suis à la Chambre des communes et j'ai écouté les longs propos redondants de mon savant collègue d'Eglinton—Lawrence (M. Volpe). Je faisais de la lecture pendant que j'écoutais. Rapidement, un sondage a été soumis où les gens d'affaires déplorent la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, et l'on identifie cette pénurie de la main-d'oeuvre qualifiée comme étant un obstacle majeur à la croissance de la petite et moyenne entreprise. Nous savons tous le rôle important que joue la petite et moyenne entreprise dans ce pays. Nous savons tous combien il est important de pouvoir adapter la main-d'oeuvre aux besoins nouveaux, j'oserais même dire aux besoins actuels et futurs. Il y a déjà là, à partir d'un sondage qui a été fait au Canada, une identification précise. Les propriétaires de petites et moyennes entreprises nous disent: Il y a une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, nous voulons, avec le gouvernement, travailler à améliorer cette main-d'oeuvre. Et nous devons aussi, je suis tout à fait d'accord avec ma collègue, travailler en concertation avec le secteur privé, nous devons travailler en concertation avec les employeurs, avec les employés pour pouvoir identifier les justes besoins. Et c'est ce que nous voulons dire par le terme «partenariat», par le terme «consultation». Nous travaillons donc à identifier les besoins et ensemble nous trouverons les programmes de formation. Je suis convaincue, pour avoir passé plusieurs années de ma vie dans le secteur de l'éducation, que si nous voulons faire réduire le chômage, nous devons retenir comme pierre angulaire la formation de la matière première qui s'appelle l'humain.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il est important aujourd'hui, surtout après cette dernière déclaration, de dégonfler certains mythes au sujet de l'objet du projet de loi C-21.

[*Français*]

Le projet de loi C-21 ne contribuera pas à offrir aux Canadiens et Canadiennes des programmes de formation nouveaux et améliorés en vue de les aider à s'adapter à la nouvelle conjoncture économique.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-21 n'est pas conçu pour améliorer les possibilités d'emploi des Canadiens qui oeuvrent à la limite de notre société, sous-payés, sous-qualifiés et voués à une incertitude et à une pauvreté croissantes. Le projet de loi C-21 n'est pas destiné à promouvoir le talent et les espoirs des Canadiens qui travaillent d'arra-

che-pied pour tirer le maximum de leurs compétences, mais qui, néanmoins, se retrouvent en chômage. Une société compatissante a un régime auquel les travailleurs contribuent et qui pourvoit à l'essentiel lorsqu'ils se trouvent sans salaire.

[*Français*]

Le projet de loi C-21 ne contribuera pas à repérer et à écarter du système d'assurance-chômage le peu de gens malhonnêtes et les tricheurs qui en abusent, mais privera les travailleurs et les travailleuses les plus démunis de prestations qui leur permettent de subvenir à leurs besoins lorsqu'ils sont au chômage.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-21, c'est une question d'argent. Le gouvernement qui a réduit le budget de formation de 700 millions par an depuis 1984 veut maintenant remédier à la situation qu'il a créée. Il veut soutirer l'argent pour la formation de la poche des travailleurs et de leurs employeurs. Cruellement et cyniquement, il annonce aux chômeurs qu'ils n'auront rien ou qu'ils auront moins lorsqu'ils perdront leur emploi, parce qu'un gouvernement gourmand a besoin de leur argent.

Le projet de loi C-21, c'est aussi la privatisation. Le gouvernement se soustrait à toute responsabilité financière en matière de chômage et de disparités régionales résultant de politiques économiques, fiscales et commerciales dont il est responsable.

[*Français*]

Le projet de loi C-21 contribuera à créer une catégorie de travailleurs et travailleuses qui seront toujours à la merci du marché et qui seront forcés d'accepter n'importe quel emploi minable, dangereux et mal rémunéré.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-21 cherche à paralyser le Canada rural, le Canada atlantique, les régions éloignées et toutes les petites localités du pays.

Pour m'expliquer, je voudrais reprendre certains des amendements qui auraient pu atténuer quelque peu les méfaits de ce projet de loi, sans pour autant en faire une bonne mesure. Il s'agit d'amendements que, par le biais de la motion de clôture et d'une campagne d'obstruction, le gouvernement a même empêché qu'ils soient débattus.

[*Français*]

Le projet de loi C-21 anéantira, pour des centaines de milliers de Canadiens, tout espoir de participer pleinement à la prospérité et à la croissance de cette grande nation.

[*Traduction*]

Le gouvernement prétend vouloir assurer une formation à ceux qui en ont le plus besoin. Or, ceux qui ont le plus grand besoin de formation sont au bas de l'échelle de l'emploi; ce sont les personnes qui ont le plus de mal à trouver et à conserver un emploi, les personnes qui n'occupent que des emplois à court terme et sporadiques. Ce sont ces gens mêmes que ce projet de loi laissera pour compte en les empêchant en grand nombre de se qualifier pour l'assurance-chômage; or, s'ils ne réussissent pas à se qualifier pour toucher de l'assurance-chômage, il s'ensuit qu'ils n'ont pas droit à la formation pour laquelle ils ont payé par le truchement de l'impôt sur le revenu.

Si le gouvernement tient sincèrement à former ceux qui en ont le plus grand besoin, pourquoi refuserait-il d'examiner un amendement qui permettrait aux travailleurs de se qualifier pour la formation après un minimum de 10 semaines d'emploi? Qu'on les empêche de toucher des prestations est une chose, mais je trouve déplorable qu'on les prive de la formation. Ceux qui ont le plus besoin de cette formation sont ceux qui sont déjà désavantagés sur le marché du travail en pleine évolution. Ce sont des femmes qui ne touchent que 66 p. 100 de ce que touchent leurs collègues masculins. Les personnes handicapées sont elles aussi désavantagées pour les prestations en espèces comme pour les possibilités de formation et tout le monde sait les difficultés que rencontrent les minorités visibles ou les autochtones pour trouver un emploi.

Je ne comprends pas pourquoi la ministre et l'opposition ne veulent même pas permettre à la Chambre de discuter d'un amendement qui garantirait à ces groupes un accès équitable aux programmes de formation. Ces gens, je le rappelle, ont payé pour ces mêmes programmes de formation en cotisant à la caisse de l'assurance-chômage.

• (1630)

À mon avis, le gouvernement trouve cet amendement inacceptable parce que lui-même ne s'intéresse pas aux chômeurs de notre pays. Il ne s'intéresse pas à l'égalité. Il ne veut pas permettre aux Canadiens d'exploiter au maximum leurs capacités, quel que soit leur âge, leur sexe, leur couleur ou leur origine ethnique. Il veut seu-

lement enlever de l'argent aux chômeurs et le donner au secteur privé pour qu'il forme les personnes qui peuvent être formées le plus rapidement et le plus facilement.

Ce ne sont pas là les valeurs à partir desquelles nous avons bâti notre pays, mais elles sont rapidement en train de devenir les valeurs dominantes dans notre société sous la direction du gouvernement conservateur actuel.

J'ai dit que l'élément essentiel de ce projet de loi n'est pas la formation, mais l'argent. Cette mesure législative ne fait que prouver encore une fois la détermination du gouvernement à résoudre les problèmes qu'il a lui-même créés en saignant les Canadiens à blanc, sans se soucier des dommages qu'il cause.

Ce projet de loi enlève 4,2 milliards de dollars aux Canadiens qui sont déjà dans une situation désespérée. Il le fait de deux façons. Premièrement, il retire la contribution de 2,9 milliards de dollars du gouvernement, qui vise à contrebalancer les disparités régionales et à appuyer les pêcheurs. À part cette contribution légitime du gouvernement, les Canadiens doivent savoir que la caisse d'assurance-chômage est autofinancée. En fait, ces dernières années, elle a même produit un excédent.

Aujourd'hui, on demande aux travailleurs qui ont versé des cotisations au régime d'assurance-chômage lorsqu'ils travaillaient de payer pour les politiques économiques du gouvernement qui, au cours des cinq dernières années, ont appauvri encore davantage les régions du Canada en dehors des grands centres métropolitains. Le 1,29 milliard de dollars restant viendra directement des prestations des chômeurs. La ministre a dit et répété que les chômeurs ne paieront pas la formation, mais c'est pourtant cela qui se produira. Les travailleurs sans emploi vont priver leurs enfants de nourriture et de vêtements pour que la ministre puisse compléter les budgets de formation amputés par son gouvernement.

Une fois de plus, les gens les moins capables de se priver seront les victimes et les régions les plus pauvres perdront le plus. Les travailleurs de Terre-Neuve vont perdre en moyenne 2 400 $ tandis que les travailleurs du Manitoba, où il y a moins de chômage, perdront moins de la moitié de ce montant.

Bien sûr, la ministre s'attend à ce que les provinces et les municipalités paient la différence sous forme de versements d'aide sociale, au moment même où Ottawa ne remplit pas ses obligations concernant les programmes sociaux à frais partagés.

La meilleure preuve que les auteurs de ce projet de loi sont davantage préoccupés par l'argent que par les gens, c'est qu'ils ont prévu une disposition permettant au gouvernement de poursuivre des gens pendant six ans pour recouvrer des trop-payés de prestations, même si les gens n'ont absolument rien à se reprocher.

Le projet de loi trompe délibérément les Canadiens en ce qui concerne la façon dont l'argent sera dépensé. L'article 20 dit que les programmes de formation ne recevront pas plus de 15 p. 100 des fonds. Plus loin, on peut cependant lire que le gouvernement est autorisé à donner des contrats non seulement pour administrer les programmes, mais aussi pour les établir et les faire fonctionner, sans être soumis à la limite de 15 p. 100.

Voilà un moyen sans bornes de privatiser les services d'emploi du ministère. Nous savons maintenant pourquoi la ministre n'a pas inscrit dans ses prévisions de dépenses la moindre année-personne supplémentaire pour administrer tous ces merveilleux nouveaux programmes. Elle veut privatiser les services offerts aux Canadiens les plus vulnérables au moment le plus incertain de leur vie, quand ils sont sans emploi. Il n'appartient pas au secteur privé de développer le potentiel et le talent des Canadiens. Son rôle consiste à produire des biens et des services et à réaliser un bénéfice en le faisant. C'est à la nation qu'il incombe d'investir dans l'avenir de ses citoyens.

J'ai dit que le projet de loi va créer une sous-classe de Canadiens allant constamment d'un emploi inintéressant et mal payé à un autre et d'une localité à l'autre, répondant aux besoins en constante évolution du marché du travail, sans jamais avoir de racines et sans connaître la stabilité dans leur vie.

Le gouvernement a examiné les statistiques. Il sait qu'il y a de moins en moins de jeunes qui entrent sur le marché du travail et qu'une crise se dessine pour ce qui est du nombre de nouveaux travailleurs. Il n'ignore pas que 70 p. 100 des emplois offerts sur le marché sont mal rémunérés, instables, non spécialisés et à temps partiel. Sa réponse consiste à prévoir dans le projet de loi C-21 tout un arsenal de mesures coercitives, afin de forcer les chômeurs, s'ils veulent survivre, à conserver des emplois de ce genre sans espoir d'obtenir mieux un jour.

Ce projet de loi est dommageable pour les Canadiens et le pays. Le programme conservateur consiste à prendre aux Canadiens jusqu'à leur dernier sou—6 milliards de dollars par le biais de la TPS, des milliards de plus par le biais de la récupération de la pension de la sécurité de la vieillesse, des milliards également à la suite du non-respect de ses engagements à subventionner l'éducation, les services sociaux et les services de garderie et 4 autres milliards de dollars qu'on vient maintenant arracher aux chômeurs.

Le gouvernement vend à rabais ou affame les institutions à la base de notre nationalité. VIA Rail et Air Canada ne sont plus. Le Centre national des Arts se meurt. On a saigné le Conseil national de recherches de millions de dollars. Le gouvernement détruit systématiquement les bases d'une nation équitable, compatissante

et fière. Le projet de loi C-21 n'est qu'un des moyens qu'il prend pour y parvenir.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je suis content aujourd'hui de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi C-21, puisque je faisais partie du comité législatif sur ce projet de loi qui a parcouru le pays pour entendre les témoins qui avaient des choses à dire et des commentaires à formuler au gouvernement sur ce projet de loi. Mon honorable collègue d'en face faisait partie aussi de notre groupe.

Monsieur le Président, au cours de ces trois semaines où nous avons parcouru le pays et au cours de la semaine où ici, à Ottawa, nous avons entendu des témoins, nous avons entendu différents commentaires selon les représentants de groupes qui étaient devant nous.

Du côté des syndicats, beaucoup d'entre eux ont signifié leur opposition à ce projet de loi. Ils auraient souhaité au sujet des propositions du gouvernement qui faisaient leur affaire, qu'on puisse les inclure dans le présent projet de loi, qu'on aille chercher l'argent ailleurs, et que tout ce qui ne faisait pas leur affaire par contre, qu'on n'y touche pas.

Ces propositions ou du moins l'orientation du présent projet de loi tourne autour de deux choses: prendre 600 millions de fonds pour les réaffecter à de nouveaux bénéfices, entre autres, je pense aux congés de maternité, aux congés parentaux et aux congés de maladie, et également, prendre 800 millions de dollars, toujours à même le Fonds de l'assurance-chômage, et les réaffecter à la formation des travailleurs. Ce que les syndicats voulaient au départ, ce n'était même pas la formation, ils ne voulaient même pas qu'on fasse cela, et graduellement, ils se sont aperçu qu'effectivement, c'était sensé tout cela. Mais là, on nous a dit: Oui, on est d'accord sur la formation, mais vous allez prendre les 800 millions de dollars et vous allez les chercher à même le fonds général. Vous comprendrez, monsieur le Président, que comme gouvernement, ce n'est pas aussi simple que cela. Les contribuables en on assez de voir toujours plus et plus augmenter leurs taxes et leurs impôts.

C'est là la responsabilité du présent gouvernement et c'est notre responsabilité collective d'essayer de faire plus avec ce que nous avons. Dans le système du gouvernement fédéral, il y a actuellement près de 1 000 programmes différents au pays. Si chaque fois qu'on veut des choses nouvelles, il faut aller chercher de l'argent additionnel dans les poches des contribuables, on a un monstre avec lequel on se ramasse avec des déficits qu'on ne peut plus contrôler.

C'est cela la nouvelle orientation et le défi que nous avons en tant que Canadiens et Canadiennes et en tant que dirigeants de ce pays: essayer de prendre les fonds, de les réaménager et faire en sorte que ces sommes d'argent soient plus productives. C'est ce que le gouvernement fait avec les 800 millions de dollars affectés à la formation. On prend à même le fonds d'assurance-chômage ces sommes d'argent, ce qui est à peu près 1,4 milliard de dollars, et on les réaménage, on les alloue autrement, à des fins plus productives. C'est justement cet exemple de 600 millions pour de nouveaux bénéfices sociaux et 800 millions pour la formation.

Monsieur le Président, 800 millions pour la formation. Pourquoi fait-on cela? Pourquoi, comme gouvernement, prend-t-on la décision de mettre 800 millions dans la formation des travailleurs? Pourquoi ne laisse-t-on pas cela à l'éducation?

• (1640)

Deux raisons, tout d'abord, monsieur le Président. Quand on parle d'éducation, ça c'est pendant que l'étudiant fait ses études à temps plein. Au niveau secondaire, au niveau du cégep, au niveau universitaire, ça c'est ce qu'on appelle l'éducation, et ça appartient aux provinces. Mais quand une personne laisse ses études et décide d'embarquer de plain-pied sur le marché du travail et que quelques années plus tard cette personne devient chômeuse, là on parle à ce moment-là de formation des travailleurs. C'est pour cela qu'il y a un lien directement de cause à effet. Si vous prenez les gens et que vous les laissez chômeurs, de toute façon, vous prenez le même fonds pour laisser quelqu'un chez lui, à ne rien faire, et qui ne souhaiterait pas mieux que de travailler. Plutôt que le laisser comme cela, vous prenez les fonds et vous dites: On va t'aider à te former pour faire en sorte que, dans un proche avenir, tu puisses réintégrer la population active et le marché du travail. Et c'est ainsi beaucoup plus valorisant pour un individu.

Je vous dirai, monsieur le Président, et la statistique est importante, 30 p. 100 de nos jeunes actuellement laissent leurs études avant la fin de leur cours secondaire. Il est bien clair que, avant même que vous ayez terminé votre 11e ou 12e année, que vous quittez l'école pour vous en aller sur le marché du travail sans formation, qu'est-ce qui vous arrive plus tard? Vous perdez votre emploi et vous devenez un chômeur. Actuellement, 50 p. 100 des personnes répondant à un sondage qui a été fait au sein de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante disaient que l'on avait de la difficulté à se trouver de la clientèle qualifiée. Alors, vous voyez le lien entre tout cela. Nos jeunes quittent leurs études avant d'avoir terminé le secondaire, on a de la difficulté à trouver des travailleurs qualifiés. Il faut faire quelque chose comme gouvernement. On ne peut pas laisser durer la situation comme cela. Donc, que va-t-on faire avec les 800 millions de dollars? Des cours de formation seront mis sur

pied et ces jeunes-là vont pouvoir suivre des cours jusqu'à un maximum de 106 semaines. Ils vont être rémunérés pour suivre leurs cours alors qu'ils ont ce besoin-là. Je pense que c'est une excellente orientation. C'est un virement majeur au sein de ce gouvernement, et on ne peut pas s'objecter à ce principe fondamental dans les circonstances actuelles.

D'autre part, lorsque je parle de cette formation, notre gouvernement a pris la peine de former cinq groupes différents qui analysent quel genre de formation on devrait faire. Il y a des consultations avec le patronat, avec les syndicats, avec les intervenants du milieu pour savoir quel genre de formation on doit donner. Et bientôt les résultats de ce travail qui est en train de se faire vont se traduire dans des symposiums nationaux, il y en aura cinq, dans lesquels les gens vont pouvoir regarder comment on va prendre les 800 millions, quel genre de cours de formation on va donner pour faire en sorte qu'il soit adapté aux besoins actuels. Encore là, je trouve que cette orientation du gouvernement est excellente en ce qu'elle tient compte de la réalité.

Je me permettrai de dire. . . regardez dans la région d'où je viens, le Saguenay—Lac-Saint-Jean et la circonscription de Jonquière que je représente, la grande entreprise actuellement, elle n'embauche pas. La grande enteprise, qu'est-ce qu'elle fait? Elle se sert de nouvelles technologies. Il faut que les gens soient formés pour être capables d'appliquer les nouvelles technologies dans la grande entreprise. Alors, de plus en plus, la grande entreprise réaménage ses usines, ce qui fait en sorte qu'il y a des gens qui se trouvent sans emploi, il y a des gens qui ont un manque de formation, et c'est notre devoir de faire le nécessaire.

Monsieur le Président, l'autre point majeur touche les 600 millions affectés pour de nouveaux services ou de nouveaux bénéfices. On sait actuellement que 42 p. 100 des femmes sont sur le marché du travail, c'est-à-dire que 42 p. 100 de notre population active sont des femmes. Bientôt, ces statistiques vont encore aller en s'accroissant. Alors, comme gouvernement, on tient compte de l'importance de la situation, chez un couple, lorsqu'une femme a un enfant. C'est ce que nous avons fait avec les 600 millions de dollars, nous avons pratiquement doublé ces bénéfices, pour faire en sorte qu'au lieu d'avoir seulement que 15 semaines comme auparavant, la femme pourra bénéficier de 15 semaines de congé de maternité, plus 10 semaines de congé parental, et pourra, au choix, prendre 15 semaines de congé de maladie, mais le maximum de ces trois-là ensemble ne devra dépasser 30 semaines. Je pense que cela est une nette amélioration, et c'est de tenir compte des besoins actuels de notre société.

En parallèle, je suis un de ceux qui sont intervenus fortement pour essayer d'augmenter ce fameux congé parental puisque 10 semaines, lorsque l'on parle d'adoption, 10 semaines pour avoir un enfant, lorsqu'il entre dans la maison, ce n'est pas beaucoup.

On avait de la difficulté avec l'interprétation de la Charte des droits et libertés, on a réussi à trouver un moyen, de telle sorte que lorsqu'un enfant va arriver dans la famille, qui sera de plus de six mois, à ce moment-là on aura droit à cinq semaines additionnelles. Mais ce n'est pas ce que j'aurais souhaité. Ce que j'aurais souhaité, c'est automatiquement 15 semaines. Mais on n'était pas capable de le faire avec les lois actuelles, avec l'interprétation de la Charte. On a trouvé un compromis qui va correspondre à 90 p. 100 des cas actuellement. Je pense que c'est encore une façon de travailler ensemble par laquelle, en écoutant les gens d'un bout à l'autre du pays, on a trouvé une façon de régler cette situation.

Par ailleurs, monsieur le Président, je me permets de faire ce commentaire aussi: Ce qui m'a surpris dans l'argumentation de plusieurs, c'est lorsqu'on essayait de faire un parallèle entre le libre-échange et la présente réforme de l'assurance-chômage. C'est important de réaliser qu'aux États-Unis et au Canada, c'est complètement différent. Aux États-Unis, le Fonds d'assurance-chômage, c'est environ 22 milliards en argent canadien. Pour nous, ici au Canada, c'est 12 milliards. Faites les proportions. Ils sont dix fois plus nombreux que nous. Pour eux, cela devrait être, si je fais la proportion, 120 milliards plutôt que 22 milliards. Vous comprenez que les proportions ne tiennent pas du tout et aux États-Unis, pour chaque État, il y a un système d'assurance-chômage différent tandis que nous en avons un pour tout le pays.

Je pourrais parler pendant des heures sur ce fameux débat et déjà vous me dites qu'il me reste à peine une minute pour en parler. Nous avons travaillé très fort d'un bout à l'autre du pays. Nous avons tenu compte dans ce projet de loi du taux de chômage régional. Par exemple, à Toronto, où c'est plus facile de se trouver un emploi, les gens devront travailler un peu plus longtemps, devront avoir un plus grand nombre de semaines pour bénéficier de l'assurance-chômage. Dans une autre région où au contraire le taux de chômage est élevé, ces gens-là devront travailler moins. C'est ce qu'on appelle la norme variable d'admissibilité qui va être maintenant de 10 à 20 semaines.

Je reconnais qu'il y a un effort de plus à faire partout. Mais regardez l'expérience du passé, monsieur le Président, en 1978, et je vous donne l'exemple pour les provinces Maritimes, 87 p. 100 des gens, lorsqu'on est passé de 10 à 14 semaines, des gens ont trouvé pile le nombre de semaines de plus dont ils avaient besoin. C'est pour dire qu'il y a automatiquement un changement de comportement chez le consommateur lorsqu'il y a des change-

gements qui se produisent, et je crois que notre réforme est bonne et positive, d'autant plus qu'on s'en va maintenant vers la formation des travailleurs, et c'est important!

M. Pronovost: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques à mon collègue qui a fait un excellent travail, tout le monde l'a reconnu, en présidant le comité parlementaire sur cette question très importante du projet de loi C-21, et en particulier sur cet aspect-là du niveau des taux de chômage qui, à mon sens, apparaît très important. Beaucoup de gens nous ont dit dans le passé qu'il ne fallait pas tenir compte des régions plus défavorisées parce que dans les régions, comme à Montréal ou à Toronto, il y avait quand même des chômeurs qui existaient. Cependant, une chose a été bien claire et bien précise dans la remarque de mon collègue, et ce que j'ai apprécié en particulier, c'est le fait de dire que oui, c'est vrai que dans les grandes villes au Canada, il y a du chômage, comme il y en a dans les autres régions, mais, cependant, le bassin d'emplois qui sont disponibles dans les grandes villes est de très loin supérieur toutes proportions gardées au bassin d'emplois qui sont disponibles dans les plus petites villes ou dans les villages du pays. J'aimerais peut-être que notre collègue nous donne l'exemple et nous parle de sa circonscription qui est située dans une région très dynamique du Québec, là où il y a du chômage qui existe comme dans d'autres régions de la province, cependant, pour expliquer comment, pourquoi quelqu'un qui reste dans une région périphérique du Québec peut avoir plus de difficulté à court terme à se trouver un emploi comparativement au même citoyen avec le même degré d'instruction, avec les mêmes diplômes, dans une région comme celle de Montréal ou de Québec.

M. Blackburn (Jonquière): Je remercie mon collègue de son commentaire et c'est absolument exact lorsque vous parlez de tenir compte du taux de chômage régional. Vous savez, si vous êtes à Terre-Neuve, c'est un des coins du pays où j'ai remarqué qu'il y avait un peu plus de difficulté, les gens dans cette province, eux, ne seront pratiquement pas affectés par la présente réforme puisque dans plusieurs villes, le taux de chômage est au-dessus de 15 p. 100. Si, par contre, vous êtes à Toronto, c'est entre 3,5 et 3,7 p. 100. Eux, avec la nouvelle réforme, ils devront travailler, au lieu de 14 semaines comme avant, 20 semaines. Si on regarde dans ma région du Sagenay—Lac-Saint-Jean, si je me base sur les statistiques présentes qui sont aux alentours de 12 p. 100, les gens devront travailler 13 semaines dorénavant pour bénéficier de l'assurance-chômage. Je signalerai également. . . Il s'en vient une réforme des régions économiques. Je pense que tout le monde s'y attend. Il y a des difficultés de ce côté-là puisque souvent la façon dont c'est fait, cela pénalise certains secteurs. Il y aura une réforme bientôt là-dessus et certaines régions seront peut-être plus avantagées que d'autres ou du moins cela va tenir compte de ce taux de chômage régional.

• (1650)

Je voudrais peut-être ajouter quelques mots, si mon collègue me le permet, au sujet de l'assurance-chômage et des fonds que nous avons.

Monsieur le Président, vous savez, on aurait aimé mieux, nous aussi, prendre un montant de 800 millions de dollars additionnel. Notre dette, vous savez où elle est rendue? Elle est rendue à 324 milliards de dollars, actuellement. Et, lorsqu'une dette coûte 100 millions de dollars d'intérêt par jour, presque 100 millions de dollars par jour, il faut y voir. Et 100 millions de dollars par jour, ce que cela représente, monsieur le Président, c'est comme si, aujourd'hui, je prenais une liste de 5 000 noms, que je pigeais au sort 5 000 Canadiens ou 5 000 Canadiennes, et que notre gouvernement leur ferait parvenir un beau chèque de 20 000 $.

C'est cela que représente la somme de 100 millions de dollars d'intérêt par jour. Et je pourrais recommencer comme cela à chaque jour, avec une nouvelle liste de 5 000 noms. Imaginez-vous dans quelle situation nous sommes, comme pays! Il faut y voir, il faut administrer, il faut gérer, et c'est ce que nous avons fait avec la réforme d'assurance-chômage. Nous avons pris 1.4 milliard de dollars à l'intérieur du fonds et nous l'avons réaménagé autrement en tenant compte des nouveaux besoins et en tenant compte de la réalité canadienne.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, mon vis-à-vis avait parlé plus tôt des modifications à l'assurance-chômage reliées à l'Accord de libre-échange, en tentant de faire une comparaison entre les deux régimes au Canada et aux États-Unis.

Il a alors dévoilé le programme caché du gouvernement dans les modifications législatives prévues en vertu du projet de loi C-21. En l'occurrence, nous réduisons de 800 millions de dollars les sommes que le gouvernement verse dans la Caisse d'assurance-chômage. Ce faisant, le gouvernement cesse de participer activement au financement du programme. Mon vis-à-vis a déclaré que le taux de participation du gouvernement américain est nettement inférieur à celui du gouvernement canadien. C'est là le fondement même de son argumentation.

Le fait est que les modifications législatives prévues dans ce projet de loi sur l'assurance-chômage tendent à harmoniser les régimes canadien et américain, à rendre notre régime moins généreux, afin qu'il se rapproche de celui de nos voisins du Sud. Selon moi, ces modifications découlent directement de l'Accord de libre-échange. Comme nous le savons tous, le régime d'assurance-chômage a été considéré pendant bien longtemps par nos homologues américains comme une pratique commerciale potentiellement inéquitable, lorsqu'on aborde la

question de cette façon, Ainsi, en retirant sa participation, le gouvernement espère, selon moi, supprimer la menace de représailles dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Ne nous y trompons pas. Ces modifications tendent à harmoniser notre régime d'assurance-chômage avec celui des États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange et nous abandonnons ainsi un programme social extrêmement important, pour qu'il soit davantage compatible avec le régime américain, beaucoup moins bien structuré. N'ayons pas peur des mots.

[*Français*]

M. Blackburn: Monsieur le Président, je vais répondre à mon collègue en lui donnant des chiffres.

D'après diverses formules étatiques, aux États-Unis, les prestations correspondent à environ 50 p. 100 des gains. La prestation hebdomadaire de base minimale varie entre 5 $ et 62 $, tandis que les prestations hebdomadaires maximales varient de 95 $ à 330 $.

On m'informe que dans la moitié des États-Unis, elle est de 70 $ ou plus, cela est la moyenne, tandis que chez nous, monsieur le Président, au Canada, les prestations équivalent à 60 p. 100 des gains assurables et le maximum hebdomadaire est de 318 $.

Je pense que ces chiffres répondent de façon assez claire à mon collègue, à l'effet qu'il n'y a aucun parallèle à faire entre les deux. Et s'il veut prendre l'exemple des États-Unis, il se rendra compte qu'ils sont pas mal moins gâtés qu'au Canada. De plus, nous avons des bénéfices sociaux à l'intérieur de notre système, ce qu'ils n'ont pas aux États-Unis.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je constate qu'un climat de fatigue et de résignation pèse sur la Chambre pendant l'étude du projet de loi C-21 en troisième lecture. J'imagine que nous reflétons, dans une certaine mesure, l'état d'esprit des Canadiens aux prises avec les dures réalités de la vie en régime conservateur.

Les gens de ma région de l'Atlantique ont l'impression d'avoir été les victimes d'une offensive tous azimuts de la part du gouvernement contre des programmes qu'ils s'estimaient en droit de conserver. Songeons notamment à VIA Rail démantelée dernièrement dans la région de l'Atlantique et ailleurs au Canada. Bref, c'est la retraite sur tous les fronts en ce qui concerne les programmes de développement régional. C'est la crise maintenant dans les pêches de l'Atlantique en dépit des dénégations du ministre des Pêches et des Océans qui prétend le contraire, alors que des mises à pied massives pourraient fort bien survenir dans ce secteur.

Voilà que le gouvernement présente ce projet de loi, cette mesure législative régressive contre l'avis des Canadiens. Il ne les a pas écoutés pendant les déplacements du comité à travers le pays en septembre dernier. Même si 157 mémoires sur 202 ont dénoncé ce projet de loi, même si les intervenants ont demandé au gouvernement de le retirer, ce dernier a fait la sourde oreille. Il voulait aller de l'avant envers et contre tous. Il ne voulait rien entendre de ces témoignages parce qu'il les avait déjà entendus. Il était décidé à ne plus rien écouter du tout.

On sentait que le gouvernement n'avait cure de ce que les Canadiens pouvaient penser du projet de loi C-21 et des hausses de taxes qui ont abouti finalement à cette terrible taxe sur les produits et services. La population considère que le gouvernement ne veut rien entendre. Non seulement il n'écoute ni le comité ni la Chambre ni les Canadiens, mais nous avons constaté dernièrement qu'il ne prêtait guère plus d'attention aux tribunaux.

[*Français*]

Monsieur le Président, cet après-midi, le mouvement Action Chômage a tenu une conférence de presse pour mettre la vérité sur la table sur une question que ce ministère de l'Emploi et de l'Immigration avait niée, concernant l'application d'un règlement juridique de la Cour fédérale d'appel sur les prestations pour les vacances et séparations.

Il y a deux semaines, le 11 octobre, mon collègue, le député de Eglinton—Lawrence, avait demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou à la ministre d'État: Est-ce que son ministère allait appliquer le règlement pour les prestations aux personnes en vacance et pour les séparations, tel qu'ordonné par la Cour fédérale d'appel? Elle a dit: Oui, on va l'appliquer. On avait eu un désaccord, mais maintenant qu'on sait la manière dont on doit appliquer le règlement, on va l'appliquer. Ce règlement touche 100 millions de dollars de prestations. Aujourd'hui, on vient de savoir que le ministère n'avait pas appliqué ce règlement, en avait contourné l'application et maintenant, il introduit des règlements pour contourner cette application. C'est la manière dont fonctionne ce gouvernement. Elle nie, elle n'écoute pas les Canadiens, elle n'écoute pas les tribunaux, elle n'écoute pas les

autres membres du comité. Pourquoi pas être frustrés ou être résignés en face de ce genre de gouvernement!

[*Traduction*]

Ce matin, dans sa conclusion désinvolte, la ministre a notamment mentionné que la mesure législative serait conforme à la Charte des droits et libertés, ce qui est nécessaire, et que des programmes de formation seraient créés. J'aimerais avoir plus de temps pour expliquer comment les régions rurales réagissent à l'annonce de ces crédits réservés à la formation, à cette farce. Des régions entières du pays ne pourront pas avoir recours aux dispositions concernant la formation parce que le secteur privé y est pratiquement inexistant. Donc les ruraux n'auront plus droit aux fonds et, en plus, la norme d'admissibilité sera élevée dans leur cas. Dans les régions mêmes où les besoins sont les plus grands, les chômeurs n'auront droit ni aux prestations ni à la formation.

M. le vice-président: Le député pourra terminer son intervention lundi, s'il le désire.

[*Français*]

J'ai reçu du député de Notre-Dame-de-Grâces (M. Allmand) un avis écrit m'informant qu'il est incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux Affaires émanant des députés, le vendredi 3 novembre 1989. Comme il n'a pas été possible de procéder, conformément à l'article 94 du Règlement, à un échange de positions sur la liste de priorité, je donne ordre au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

L'heure réservée aux Affaires émanant des députés serait donc annulée et, conformément à l'article 94 du Règlement, la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant ladite heure.

[*Traduction*]

Puisqu'il est 17 heures, nous passons à l'examen des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI

M. Ray Funk (Prince-Albert-Churchill River) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité de favoriser et de susciter l'investissement en milieu communautaire et les initiatives en matière d'emploi par l'intermédiaire des coopératives de travailleurs en milieu communautaire, des sociétés de développement communautaire, des conseils régionaux, des petites entreprises et exploitations agricoles et des gouvernements municipaux.

—Monsieur le Président, j'apprécie énormément la possibilité donnée aux simples députés de présenter une motion à leurs pairs pour qu'ils déterminent si elle a suffisamment de valeur pour justifier que l'on essaie de faire un consensus et que chaque député soit appelé à se prononcer.

Je commence en reprenant certains commentaires que j'ai émis lorsque ma motion a été examinée par le comité qui décide si les motions feront l'objet d'un vote et auront droit à cinq heures de débat. Les discussions devant ce comité ont été très enrichissantes pour moi. Je comprends également que la motion d'un autre député ait volé la vedette à la mienne, mais il reste que les membres du comité ont été vivement intéressés par ma proposition.

À mon avis, ma motion devrait faire l'objet d'un vote et justifierait un débat de cinq heures pour cinq raisons que je vous énumère maintenant. Premièrement, les discussions économiques sont souvent très stériles à la Chambre, car elles se résument souvent à opposer l'optique d'un gouvernement fort à celle d'une libre entreprise déchaînée telles qu'elles sont habituellement perçues par le camp adverse. Énormément de nuances et d'options possibles ne sont jamais abordées dans ce genre de débat polarisé.

Deuxièmement, ce que je décris dans cette motion a une portée nationale. Il y a des coopératives et des

organisations de développement communautaire dans presque toutes les localités du pays. Tous les députés, à un moment ou l'autre de leur carrière, ont probablement eu affaire à elles régulièrement. Cette motion nous touche donc tous personnellement en tant que députés.

Troisièmement, conformément à la mentalité du jour, le gouvernement affirme, et nous sommes obligés de l'accepter parce qu'il est majoritaire, que l'heure est à la réduction du déficit et qu'il n'a pas de fonds à investir dans divers projets communautaires ou de développement économique, aussi valables soient-ils.

Compte tenu de cela, il nous faut adopter une attitude vraiment positive et encourager les entreprises communautaires qui comptent sur les capitaux, les efforts, la sagesse et les ressources de la communauté pour compenser dans bien des cas la pénurie de fonds fédéraux.

Quatrièmement, j'aurais voulu qu'on donne au ministre d'État chargé des Coopératives l'occasion de participer à ce débat. Beaucoup de gens ne savent même pas qu'il y a au sein même du gouvernement un Secrétariat des coopératives qui relève du ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest et ministre d'État chargé des Céréales et des Oléagineux. Il eût été bon que ce ministre puisse prendre la parole à la Chambre pour expliquer aux députés ce que fait au juste le Secrétariat des coopératives, quels sont ses projets et ce qu'ils peuvent faire en tant que députés pour aider le Secrétariat à les réaliser.

Il y a eu la semaine dernière une réunion fédérale-provinciale des ministres qui sont chargés du secteur des coopératives, au palier fédéral comme au palier provincial. Je crois comprendre que cela a été une réunion très fructueuse parce qu'on a décidé que les coopératives de travailleurs étaient une priorité. Je pourrais ajouter, peut-être pas dans un esprit partisan, mais uniquement pour le constater, qu'étant donné la déclaration qu'a faite ce matin le député de Surrey sur les logements, j'espère respectueusement que les coopératives de travailleurs ne subiront pas le même sort en tant que priorité du gouvernement que les coopératives d'habitation qui ont été aussi à un certain moment une priorité du gouvernement.

Le cinquième point que j'ai soulevé au comité vaut la peine d'être noté. On n'encourage plus les efforts communautaires au sein du gouvernement, ni même au Parlement, ni en aucun endroit où on discute et analyse ce genre d'initiatives locales, indépendantes et personnelles, et où le résultat de cette analyse influence un large éventail de mesures gouvernementales. C'est une perspective qui n'existe plus dans bien des cas depuis la fin des années 1970. Le dernier organisme officiel de ce genre, à ma connaissance, a été le Conseil canadien de développement rural qui a été supprimé en 1979.

L'intérêt que je porte à ce domaine est entièrement dû à ce qu'a été ma vie, avant que je ne sois élu à la Chambre il y a 11 mois. Il me vient de mes parents et je voudrais le reconnaître à la Chambre. Mon père a été président du comité du syndicat du blé Laird de la Saskatchewan pendant 42 ans, de 1946 à 1988. Il était membre du conseil d'administration de la coopérative Laird, de la coopérative Rosthern et était un membre fondateur de la Sask Valley Credit Union à Rosthern; le mouvement a donc toujours fait partie de notre vie. Je n'ai pas honte de le dire, je suis un client régulier des coopératives. J'achète leurs produits aussi souvent que je le peux.

Ma mère vient d'une famille qui a participé à la création et, pendant des années, à l'administration d'un organisme appelé le Comité national mennonite qui s'est bâti une solide réputation dans le domaine du développement communautaire, tant au pays qu'à l'étranger. Après avoir grandi dans ce milieu, j'étais tout désigné pour devenir le critique du Nouveau Parti démocratique en matière de coopératives et de développement communautaire.

Après avoir consacré 10 ans à l'éducation des adultes, j'ai fondé en 1985 l'entreprise Spruce River Research, société privée qui se spécialisait dans la recherche indépendante et la formation en expansion économique, surtout dans le nord de la Saskatchewan. J'ai ainsi travaillé avec les localités du nord de ma circonscription qui devaient premièrement analyser leur propre situation afin de déterminer dans quelle direction elles devaient s'orienter à l'avenir et si elles devaient participer à des programmes de financement, comme le Programme de la planification de l'emploi, le PDEA et surtout l'EDER et d'autres ententes de développement régional. Je dois vous signaler que deux de ces programmes ont été très utiles, soit l'entente dans le domaine forestier en Saskatchewan et l'entente auxiliaire sur l'expansion économique du Nord. Ces deux ententes ont expiré à la fin de l'exercice financier, le 30 mars dernier. Elles n'ont été ni renouvelées, ni remplacées, et ce, à mon grand regret.

Je voudrais aborder cette question fondamentale dans un contexte plus global. De bien des façons, notre pays subit malheureusement depuis longtemps certaines tendances qui contribuent peut-être à élargir l'écart entre les nantis et les démunis au Canada. On parle de la concentration de la richesse dans des ouvrages comme *The Vertical Mosaic*. La classe dirigeante canadienne est

l'une des caractéristiques de notre pays dont personne n'est très fier.

Je pourrais d'ailleurs mentionner à ce sujet, simplement pour établir une comparaison, que les douze millions de membres de coopératives au Canada contrôlent un actif de 68 milliards de dollars, tandis que les dix Canadiens les plus riches contrôlent un actif de 31 milliards de dollars. C'est donc dire que l'actif que contrôlent ces dix Canadiens correspond à la moitié des actifs que possèdent douze millions de membres de coopératives.

Les Canadiens commencent à se rendre compte que le syndrome des nantis et des démunis commence à devenir beaucoup plus régionalisé qu'il ne l'était peut-être auparavant, ce que j'ai toujours tenté, en compagnie de bon nombre de mes collègues, de prouver.

Dans l'article de fond intitulé «Fragile Roots» de la rubrique sur le Canada, publié dans le numéro du 23 octobre de la revue *Maclean's*, on pouvait lire:

> Dans les régions, les Canadiens se sentent abandonnés par un gouvernement plus attentif aux désirs des électeurs urbains.

Plus loin, on lisait:

> En fait, parmi le tiers des Canadiens qui vivent dans des localités de moins de 10 000 habitants, il s'en trouve pour affirmer que le gouvernement, avec sa politique visant à résorber le déficit, menace de détruire les localités reculées du pays. Ils énumèrent toute une série de mesures récentes comme les compressions dans les services de VIA Rail, la fermeture de bureaux de poste dans les régions rurales, la disparition de bases militaires et les réductions dans les subventions au développement régional. Ils font remarquer que d'autres coups durs sont prévisibles, par exemple dans les services régionaux de Radio-Canada, dans le domaine de l'assurance-récolte et dans les subventions fédérales au transport des marchandises.

• (1710)

J'ajouterai que, depuis, trois autres mesures viennent allonger la liste: Postes Canada a augmenté de 30 p. 100 les tarifs de fret pour le transport par avion de la nourriture dans les collectivités isolées, les avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord pourraient être supprimés, c'est du moins la recommandation d'un groupe d'étude, et les modifications apportées à la Loi sur les chemins de fer auront des répercussions sur les services téléphoniques partout au pays, de sorte qu'il sera beaucoup plus difficile pour les gens des régions isolées d'avoir les services qu'il faut pour contribuer de façon significative à une économie et à une société modernes.

La situation n'est pas désespérée, et c'est pourquoi je présente cette motion sans esprit de parti. Même si les ministériels n'acceptent pas l'intégralité de l'analyse que je leur ai exposée et que *Maclean's* a publiée, je crois que les députés peuvent toujours faire un tour d'horizon de leur collectivité et de leur circonscription pour se rendre compte qu'il y a des secteurs où nous pouvons accomplir des progrès.

Je pense en particulier aux coopératives et au développement communautaire, à la petite entreprise et aux municipalités dont j'ai fait mention dans ma motion. La situation n'est pas désespérée, et je crois qu'il faut y réfléchir de plus près, parce que le Canada a la réputation de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale dans le secteur coopératif et dans le domaine du développement communautaire.

Des gens viennent de partout dans le monde pour voir ce qui se passe à Antigonish, à l'Université Memorial ou à l'Université de la Saskatchewan. Nos programmes de développement régional intéressent souvent beaucoup les parlementaires qui nous rendent visite. Le monde voit le Canada comme un leader dans ce domaine. C'est un hommage qu'il faut rendre aux gens de ces collectivités qui ont travaillé très fort pendant des années dans le secteur coopératif, comme le mouvement des caisses populaires Desjardins, le mouvement Antigonish dans les Maritimes, les syndicats du blé dans les Prairies, l'association des cooopératives fédérées et les coopératives de crédit. Toutes ces organisations, qui comptent actuellement 12 millions de membres, font partie de la Canadian Co-operative Association.

Bon nombre ont été créées pendant les années 30, à la suite de problèmes économiques, mais il y a eu également de nouveaux progrès dans le secteur des coopératives. Il existe actuellement 1 400 coopératives d'habitation au Canada, même si elles ont eu du mal à se faire reconnaître. Elles fonctionnent très bien et offrent une solution de rechange aux personnes qui ont besoin d'un logement peu coûteux. Nous devons maintenant mettre sur pied des coopératives de travailleurs. Je veux parler aux députés de la région de Montragon, en Espagne, où on a bâti une économie très moderne, efficace et concurrentielle, fondée sur des coopératives s'imbriquant les unes dans les autres. Nous devrions tous nous sensibiliser davantage à cette possibilité.

Dans notre pays, quelles que soient les raisons—par souci d'impartialité, je ne veux pas m'appesantir,—des entreprises rentables ferment leurs portes, non pas parce qu'elles ne sont plus rentables ou que les employés ne font pas du bon travail, mais à cause de décisions qui ont été prises ailleurs. Or, nous avons besoin d'un mécanisme permettant de maintenir ces emplois et de garder les industries dans les localités. Des coopératives de travailleurs constituent une solution de rechange positive à ce

problème, et le gouvernement lui-même a admis qu'il veut suivre cette voie.

Dans le secteur de la santé, il existe un centre de santé coopératif très actif à Prince-Albert. Il est un des premiers à avoir été mis sur pied. Permettez-moi de souligner que ma femme siège au conseil. Le gouvernement de la Saskatchewan vient de publier, après avoir gardé le secret pendant environ sept ans, une étude dans laquelle on dit que les coûts des soins de santé offerts aux habitants d'une région pourraient être réduits de 25 à 30 p. 100 si on adoptait le modèle des coopératives de santé dans d'autres localités. Nombreux sont ceux, aussi, qui ont multiplié les efforts pour s'offrir des services de garderie, même si c'est souvent difficile du point de vue financier et si les appuis se font rares. Ils ont eu recours à la coopération afin de recueillir suffisamment de fonds pour s'offrir ces services fort utiles.

En outre, il y a les coopératives arctiques dans le nord du Canada. J'ai été quelque peu surpris d'apprendre que, dans ma propre circonscription, il y avait 25 coopératives de pêcheurs, un legs des efforts d'organisation déployés au cours des années 50. Il y a aussi des coopératives de consommateurs. Bref, dans le nord du pays, le mouvement coopératif est des plus actifs.

Je voudrais également souligner l'importance du mouvement de développement communautaire au Canada et de ses porte-parole que sont l'Université Memorial, le Conseil canadien de l'aménagement rural et la Conférence Topshee, à laquelle d'ailleurs j'ai eu l'occasion d'assister plus tôt cette année. Tenue à l'Université St. Francis Xavier, cette conférence a réuni des habitants des Maritimes qui s'intéressent au développement communautaire. Autre porte-parole du mouvement, le groupe de restructuration rurale et agricole a tenu récemment une conférence à laquelle j'ai également assisté. Étaient présents des universitaires, des militants d'action communautaire et le président de la Fédération canadienne de l'agriculture. Le mouvement de développement communautaire est en plein essor au Canada, notamment dans le secteur rural. On ne peut que s'en réjouir. Je dirais même que c'est notre devoir à tous de l'appuyer.

Je tiens de plus à souligner certaines des initiatives fort heureuses que tous les députés peuvent appuyer dans la collectivité autochtone. Il s'agit de la mise sur pied de sociétés de développement économique. Une entreprise qui a été signalée à cette conférence et qui a en fait reçu le prix pour la petite entreprise ayant connu la croissance la plus rapide en Saskatchewan l'an dernier est une société appelée Kitsaki Development Corporation, l'outil de développement de la bande indienne de La Ronge. Cette société a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de plus de 10 millions de dollars, et c'est un intervenant très crédible dans l'économie du nord de la Saskatchewan. Elle possède un hôtel et exploite une entreprise de camionnage en participation avec Trimac qui fait le transport de ressources naturelles du nord. Elle choisit très soigneusement ses champs d'activité et ses investissements stratégiques, et accomplit un excellent travail. Le plus récent produit qu'elle vient de lancer sur le marché d'une façon très exemplaire est fabriqué de riz sauvage et de pâtes. On me dit qu'il est difficile de le trouver même à Prince-Albert parce que le marché américain l'absorbe plus rapidement qu'elle ne peut le produire. Dans le but donc de bien faire paraître le gouvernement dans le domaine du libre-échange, voilà une occasion d'appuyer une façon de le faire.

Je tiens à dire en terminant que j'aimerais que les députés, surtout les ministériels, examinent attentivement la motion que je propose en l'occurrence. Elle n'a rien de partisan. Elle n'oblige pas le gouvernement à dépenser de l'argent. Elle ne l'oblige même pas à faire quelque chose en deux ou trois phases. J'ai certes des idées personnelles à ce sujet tout comme d'autres députés. Je veux faire comprendre par cette motion, et c'est pourquoi je demande aux députés de l'appuyer, qu'il faut nous sensibiliser au problème mais aussi à la solution. La solution n'est pas l'affaire d'un État omniprésent. C'est l'affaire de la collectivité. Je demande aux députés ministériels et à tous les députés de bien examiner la résolution et de l'appuyer.

En terminant, je voudrais lire la motion que je demande aux députés d'accepter:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité de favoriser et de susciter l'investissement en milieu communautaire et les initiatives en matière d'emploi par l'intermédiaire des coopératives de travailleurs en milieu communautaire, des sociétés de développement communautaire, des conseils régionaux, des petites entreprises et exploitations agricoles et des gouvernements régionaux.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de parler de cette motion qui recommande au gouvernement de favoriser l'investissement et l'initiative en matière d'emploi en milieu communautaire avec la coopération des gouvernements, des petites entreprises et des groupes de travailleurs locaux. C'est le genre de solution dont bien des localités ont un urgent besoin et c'est exactement celle que le gouvernement a adoptée et qu'il continuera d'appliquer à l'avenir.

Ceux qui connaissent les programmes d'Emploi et Immigration Canada savent que ces programmes sont justement destinés à stimuler la participation et l'initiative au niveau local. La Planification de l'emploi mise en place il y a quatre ans représente une rupture fondamentale avec la façon décousue dont les libéraux essayaient de répondre aux besoins locaux à partir d'Ottawa.

Le budget de la Planification de l'emploi pour 1989-1990 s'élève à 1,77 milliard de dollars. Il finance diverses activités destinées à augmenter la compétence de plusieurs centaines de milliers de Canadiens par année et à les aider à se trouver un emploi.

• (1720)

La nouvelle Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre que le gouvernement a adoptée pour répondre à l'évolution de la demande en matière de compétences et à l'augmentation de la concurrence extérieure repose sur les mêmes fondements que la Planification de l'emploi.

L'adoption du projet de loi actuel par le Parlement débloquerait 800 millions de dollars de plus pour assurer la formation des travailleurs et pour prendre des mesures dynamiques susceptibles de favoriser la mobilité et l'esprit d'entreprise.

Nous avons largement confié la gestion de nos programmes aux gens des localités. En confiant la prise des décisions et le contrôle du budget à des personnes en contact avec les besoins et qui sont les plus touchées par eux, la Planification de l'emploi s'est assurée que les programmes seraient gérés de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

Le gouvernement a adopté un système réaliste et pratique, basé sur des programmes suffisamment souples pour s'adapter aux besoins locaux. Que ce soit après la fermeture d'une usine importante, pour améliorer rapidement les compétences des employés ou en réponse à l'évolution constante des marchés qui entraîne la disparition de certains produits, la Planification de l'emploi fournit un cadre où les membres de la communauté peuvent exercer leur talent, leur initiative et leur imagination pour s'attaquer aux défis de l'heure.

Le principe, c'est la planification locale, par des gens de l'endroit travaillant en collaboration, et l'élément de coordination a été la participation de conseils consultatifs locaux. Ces conseils comptent des représentants de l'industrie, des syndicats, des gouvernements, de l'enseignement et des groupes spéciaux intéressés. Ces conseils connaissent bien le marché local de la main-d'oeuvre et sont en mesure de fournir des avis permettant de synchroniser les priorités locales et les programmes gouvernementaux ayant fait leurs preuves, qui sont disponibles pour aider les petites communautés.

Un programme qui se prête à la prise de décision au niveau local est celui du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, bien connu par le fait qu'il peut réunir employeurs et employés pour résoudre des problèmes comme les compétences périmées, le besoin de nouvelles techniques, la planification des ressources humaines et les mises à pied éventuelles. Le Service signe environ 500 nouvelles ententes par année. Rien que l'an dernier, plus de 300 000 Canadiens ont bénéficié de ce service.

Lorsqu'une entente est signée, un comité local constitué à parts égales de représentants des employés et des employeurs, s'engage à résoudre les problèmes que l'on a mis en évidence. Le Service paie la moitié du coût du comité et fournit des conseils techniques, des renseignements sur les programmes gouvernementaux, de la planification à long terme et, si nécessaire, il étudie les autres possibilités d'emploi pour les travailleurs menacés.

Cette méthode a eu tellement de succès qu'elle a été copiée par plusieurs pays. La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre annoncée par la ministre en avril dernier propose de doubler le budget de ce programme en le portant à 30 millions de dollars.

Je voudrais aussi donner aux députés une courte description de certains des éléments de la Planification de l'emploi dont peuvent se prévaloir les entreprises régionales et l'industrie en général.

Le programme Développement des collectivités est une autre initiative qui a du succès dans toutes les régions. Ce programme de 134 millions de dollars rend service à l'heure actuelle à quelque 200 collectivités rurales un peu partout au Canada. Il permet aux gens de trouver des solutions originales au chômage et aux difficultés financières qui affligent souvent les petites localités éloignées et les localités à industrie unique. Ce programme est souple et peut bénéficier de l'apport des habitants de la région visée, qui en connaissent bien les besoins.

Le programme Développement des collectivités comprend quatre volets. Nous avons tout d'abord les centres d'aide aux entreprises, qui assurent aux petites entreprises des services consultatifs et techniques gérés par des gens de l'endroit, et leur fournissent des prêts pour leur expansion jusqu'à concurrence de 75 000 $.

Dans le cas des particuliers, le Programme d'aide aux travailleurs indépendants assure pendant un an aux personnes sans emploi la somme de 180 $ par semaine, pour les aider à faire démarrer leur propre entreprise.

En troisième lieu, nous avons une autre possibilité, soit le Fonds pour les initiatives communautaires: ce fonds double l'aide provenant d'autres sources pour les projets entrepris par les habitants de la région et qui sont destinés à créer des emplois nouveaux et permanents.

Enfin, il y a l'Aide au déplacement et l'Aide de voyage qui assurent jusqu'à 5 000 $ aux personnes sans emploi pour leur permettre de trouver du travail dans une autre localité.

Dans d'autres pays, les programmes d'entrepreneuriat et d'aide aux travailleurs indépendants ont donné des résultats fort intéressants et permis à de nombreuses personnes et localités de parvenir à l'autonomie et à la prospérité. Au Canada, ces programmes ont particulièrement réussi dans le cas des bénéficiaires de l'assistance sociale qu'on a transformés en gens d'affaires capables non seulement de subvenir à leurs propres besoins, mais aussi de créer des emplois pour d'autres Canadiens. Ce genre de succès explique pourquoi la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre incitera davantage de Canadiens à faire le saut et à travailler à leur compte.

Je tiens à ajouter qu'en vertu du projet de loi C-21, le gouvernement améliorera également l'aide apportée aux chômeurs qui veulent déménager dans des régions où les débouchés sont meilleurs. Nous permettons aux intéressés de capitaliser les prestations d'assurance-chômage à cette fin jusqu'à concurrence de 15 000 $, ce qui reflète de façon plus exacte ce qu'il en coûte à l'heure actuelle à une famille pour aller s'établir dans une autre région, afin de trouver du travail.

Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, ces programmes essentiels d'aide à la mobilité de la main-d'oeuvre et au travail indépendant seront nettement améliorés.

Un autre programme tend également à soutenir les entreprises locales. Le Programme national d'aide à l'innovation fait partie de la composante «étude et développement du marché du travail» de la stratégie de Planification de l'emploi. En vertu de ce programme, on propose des modèles particulièrement utiles à la création de débouchés viables pour les handicapés, les autochtones, les membres de minorités visibles, les assistés sociaux et les jeunes qui ont de la difficulté à faire le saut de l'école au travail.

À ce sujet, le programme de Savoir-faire jeunesse Canada Inc. est un excellent exemple. Il a été mis à l'essai à Halifax et à St. Catharines, en Ontario, à Winnipeg et à Vancouver avant d'être inclus dans le cadre plus général de la Planification de l'emploi. Un contrat de 4,3 millions de dollars accordé dans le cadre du Programme national d'aide à l'Innovation a financé les essais effectués et permis d'établir les versions anglaise et française du programme de l'organisme en question.

Les exemples en question montrent bien la façon dont le gouvernement entend favoriser la coopération locale, afin de trouver des solutions locales aux problèmes locaux. Ce n'est pas par coïncidence que depuis 1984, le taux d'emploi augmente dans toutes les régions du pays et qu'en fait, dans sept provinces, l'augmentation a dépassé 10 p. 100.

Je suis persuadé que de nombreux députés sont au courant de ce qui a été accompli et savent pourquoi, depuis cinq ans, leur électeurs sont, semble-t-il, très heureux des initiatives que nous prenons.

Comme on le précise dans la motion, les investissements et les initiatives devraient venir des coopératives de travailleurs, des sociétés de développement économique, des conseils régionaux, des petites entreprises, des agriculteurs et des gouvernements locaux dans les localités du pays.

À cet égard, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, le programme Développement des collectivités et d'autres initiatives du gouvernement dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre créent un cadre coopératif et proactif permettant de faire face à l'adaptation inévitable qui devra se faire dans les industries et les secteurs au niveau local. Ces mesures ont réussi à revitaliser les compagnies et les localités parce qu'elles étaient directement fonction de la participation des premiers intéressés, les employeurs locaux, les travailleurs, les représentants et les dirigeants de la communauté concernée.

La participation des Canadiens est la principale raison du progrès économique qui a caractérisé l'administration du gouvernement actuel.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je vais être brève, mais j'ai cru devoir intervenir ce soir pour parler de la motion maintenant à l'étude.

Ma première réaction a été de penser que cette motion était très théorique, très idéaliste, mais à la réflexion, je me suis dit que ce qu'elle propose ce soir n'est ni plus ni moins que ce qu'a fait un gouvernement libéral pendant de nombreuses années. Les coopératives ne sont pas un phénomène nouveau au Canada. D'aussi loin que je me souvienne, il y a toujours eu des coopératives en grand nombre dans le logement, l'industrie alimentaire et l'agriculture. C'est dire que pendant ces nombreuses années, le système coopératif a été l'un des piliers qui ont fait la force du Canada.

Je me suis cru obligée d'intervenir ce soir parce que le député a parlé de la nécessité d'une plus grande participation de la part des gouvernements régionaux et munici-

paux. Or, je connais bien ce domaine pour avoir oeuvré dix ans dans ces milieux gouvernementaux. Et je sais que les municipalités ont participé dans la mesure de leurs possibilités. Mais elles sont régies par la Loi sur les subventions aux municipalités. Elles n'ont pas le droit d'injecter leur propre argent dans la création d'emplois sur leur territoire. Il faut que cet argent vienne du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral.

• (1730)

Les deux paliers de gouvernement accordent depuis longtemps de l'argent aux municipalités pour des programmes de création d'emplois. L'idée n'a rien de nouveau. Les municipalités profitent de ces fonds depuis nombre d'années.

Le principal problème des municipalités à cet égard, c'est que les gouvernements injectent de l'argent dans des projets d'immobilisation, puis se retirent, laissant les charges financières ultérieures aux municipalités. Qui paie les frais de fonctionnement? Du jour au lendemain, un projet est lancé dans les municipalités qui doivent contribuer financièrement, mais n'ont que les taxes foncières comme revenus.

Il existe actuellement un programme du gouvernement que j'estime tout à fait lamentable, il s'agit du «projet refuge» de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En vertu de ce programme, la SCHL accorde des fonds à une coopérative ou à une municipalité pour la construction d'une maison d'hébergement pour femmes battues. Mais elle n'accorde que le montant des immobilisations. Puis, il incombe à l'organisme de lever les fonds nécessaires au fonctionnement de la maison. Une maison d'hébergement nécessite en moyenne 300 000 $ par année. Il est très difficile de nos jours pour un groupe de bénévoles de ramasser cette somme chaque année. Pourtant, le Canada a grand besoin de ce genre de services. Je recommande fortement au gouvernement de commencer à financer le fonctionnement de ces maisons d'hébergement.

Le secteur privé et l'esprit d'entreprise ont toujours joué un grand rôle au Canada. Malgré cela, ce genre de projets a souvent été tributaire des subventions fédérales. C'est un gouvernement libéral, et non pas un gouvernement conservateur, qui a ouvert la voie. C'est nous qui avons posé les jalons dans ce secteur. Mais cela n'a rien d'étonnant.

Je félicite le député d'avoir présenté cette motion. Je crois cependant qu'il faut aller un peu plus loin. Il nous faut examiner la question plus à fond. Nous devrons notamment déterminer avec précision d'où devront provenir les fonds. Ne laissons pas se perdre une bonne idée et ne faisons pas payer les pots cassés par les autres.

Nous parlons d'économie, de création d'emplois et d'environnement. Il devrait déjà exister au Canada un programme pour la mise en place des infrastructures, mais il n'y en a pas. Un tel programme permettrait de créer des emplois et de mieux protéger l'environnement. Pourtant, le gouvernement refuse d'investir les fonds nécessaires. Les libéraux appuient l'idée depuis les années 1930. Il existait même alors un accord tripartite.

Notre Transcanadienne a été construite par le gouvernement fédéral. Une fois la construction terminée, elle a été confiée aux provinces. Elle tombe maintenant en ruine. Trois paliers de gouvernement doivent intervenir dans son entretien. Il existe des villes qui n'ont pas encore d'usine de traitement des eaux usées. Nos rivières, nos lacs et les océans sont pollués.

J'exhorte le gouvernement à intervenir. Créons des emplois au Canada, protégeons notre environnement. J'appuie la motion, mais précisons-en la portée.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité de me faire entendre sur la motion du député de Prince-Albert—Churchill River et sur l'importance qu'accorde mon gouvernement à favoriser les exploitations agricoles. Comme la motion de mon honorable confrère est assez longue et assez variée, je voudrais justement vous faire part de ce que mon gouvernement a fait à maintes reprises et l'intérêt qu'il porte ou qu'il accorde à l'agriculture.

Pour vous dire combien le gouvernement comprend justement le rôle essentiel que joue tout le secteur agricole dans l'économie canadienne, j'aimerais vous dire que le 4 octobre dernier, notre premier ministre, le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État (Agriculture) et le ministre du Commerce extérieur (MM. Mulroney, Mazankowski, Blais et Crosbie), ont rencontré M. Jacques Proulx, le président général de l'Union des producteurs agricoles, son exécutif et certains hauts fonctionnaires de son organisation.

Monsieur le Président, comme vous le savez, notre gouvernement, avec les États-Unis, a obtenu gain de cause dans le dossier du yogourt et de la crème glacée au GATT. Or, notre gouvernement a justement délégué une commission qui est présidée par le président de la Fédé-

ration des producteurs de lait du Canada, M. Claude Rivard, et vous savez que c'est lundi que les négociations sur le GATT sur ce dossier commenceront. Nous tentons de renforcer l'article 11 du GATT qui permettra à nos producteurs laitiers du Québec de croître et de garder leur importance.

Vous savez que le secteur agricole fait bien plus que de nourrir tout le pays. Il emploie le septième de la main-d'oeuvre canadienne, il entraîne des investissements considérables et exporte pour des milliards de dollars.

Les producteurs agricoles et l'industrie agro-alimentaire participent donc dans une large mesure à la prospérité du pays et c'est pourquoi le gouvernement suit de si près l'évolution de ce secteur.

En fait, nous croyons que le gouvernement a fait grandement sa part afin de permettre à tout le secteur agricole de maintenir sa force malgré toutes les difficultés auxquelles il fait face. Notre appui ne s'est jamais démenti. Le Programme spécial canadien pour les grains et le Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse sont d'excellents exemples.

Au cours des quatre dernières années, c'est plus de 16 milliards de dollars que le gouvernement a investi dans l'agriculture. Si nous n'étions pas convaincus de l'importance de ce secteur, nous n'aurions pas fait deux fois plus que dans les quatre années précédentes sous l'ancien gouvernement.

Nos programmes sont mis sur pied selon différentes perspectives. Surtout, ils ne négligent aucun aspect touchant l'agriculture et favorisent le développement de tous les intervenants du secteur.

Monsieur le Président, voici d'autres exemples qui montrent comment se concrétise le support que nous offrons aux producteurs agricoles canadiens.

D'abord, le projet de développement des marchés agricoles canadiens qui subventionne entre autres la recherche en commercialisation, l'élaboration de nouveaux produits, des études de marché et le développement de stratégies de commercialisation.

Nous voulons ainsi permettre aux produits canadiens d'occuper une plus grande place dans les marchés intérieur et extérieur.

Ce projet amortit jusqu'à 50 p. 100 des coûts pour les organismes commerciaux à but non lucratif, et touche tous les secteurs de production.

Le projet d'aide au développement de la production a pour but de stimuler le développement économique du secteur agricole en lui apportant une aide financière pour des projets spécifiques de développement et de perfectionnement des ressources humaines.

Neuf millions et demi de dollars seront alloués cette année dans le cadre de ce projet. Une partie de ce montant ira entre autres aux foires et aux expositions.

Pour les agriculteurs aux prises avec des difficultés financières, le gouvernement a mis sur pied le Programme des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Ces bureaux aident, par la médiation, à conclure des ententes entre toutes les parties, afin de permettre au producteur, soit de poursuivre ses opérations, soit de liquider son actif de façon ordonnée.

En trois ans, 7691 demandes ont été étudiées par les Bureaux d'examen de l'endettement agricole. Là-dessus, il y a eu 5143 ententes, soit un taux de succès de 67 p. 100. Il est à noter que les bureaux n'imposent pas de règlement, mais fonctionnent plutôt selon un processus de médiation pour en arriver à conclure des ententes à l'amiable.

Enfin, malgré le dynamisme du secteur et les efforts du gouvernement, certains agriculteurs se voient forcés d'abandonner la production agricole. Nous avons créé pour eux le Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Grâce à ce programme, les agriculteurs forcés d'abandonner leur exploitation peuvent plus facilement s'orienter vers d'autres domaines.

Concrètement, ce programme offre, par exemple, une subvention de transition; une aide financière pour payer les frais de subsistance pendant une certaine période; une aide à la recherche d'un emploi et, pour tous les frais qui y sont reliés, une aide à la formation. Il offre aussi des conseils reliés à l'emploi et des conseils juridiques et financiers.

• (1740)

Jusqu'à maintenant, 2 869 agriculteurs ont bénéficié de l'aide de ce programme. En moyenne, une aide de 6 600 $ par personne a été accordée.

Monsieur le Président, le gouvernement ne se contente pas de s'appuyer sur ses acquis. Il faut assurer dès maintenant un avenir stable et fort au secteur agricole. C'est pourquoi nous nous sommes lancés dans un examen en profondeur de la politique agricole nationale.

Cet examen permettra au secteur agro-alimentaire canadien de rester actif et prospère dans l'avenir. Il l'amènera à tirer parti d'un marché en pleine évolution et de plus en plus globalisé, à profiter des débouchés engendrés par l'accord commercial canado-américain, à faire face au nouvel environnement façonné par les négociations commerciales multilatérales, à saisir les occasions

offertes par l'Europe de 1992 et la croissance du marché asiatique et pacifique.

Cet examen sera donc l'occasion pour nous et tous les intervenants du secteur d'adopter une vision commune et de réitérer notre volonté, voire notre engagement, à satisfaire à la demande à la consommation, en particulier pour les produits salubres et nutritifs.

Oui, monsieur le Président, notre gouvernement s'est engagé à assurer le maintien d'un secteur agro-alimentaire sain et vigoureux au Canada. C'est par l'élaboration d'un cadre stratégique national qu'on y parviendra, un cadre à partir duquel on établira des politiques en fonction des caractéristiques propres au Canada fondées sur les succès des Canadiens et ce, en conservant une vision confiante de l'avenir.

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux d'avoir aujourd'hui la possibilité de parler des coopératives de travailleurs et du travail que le gouvernement a accompli dans le secteur des coopératives.

Celles-ci constituent un secteur important de l'économie canadienne. Il y a environ 12 millions de Canadiens qui sont membres de coopératives, dont l'actif combiné s'élève à plus de 70 milliards de dollars et qui traitent pour 14 milliards d'affaires tous les ans.

Il y a des coopératives dans toutes les régions du Canada et pratiquement dans tous les domaines. Elles jouent effectivement un grand rôle dans le commerce des céréales, l'industrie laitière et des volailles ainsi que dans les opérations bancaires. On en trouve également dans le domaine des pêches, de l'habitation, des garderies, des soins de santé et dans bien d'autres encore. Certaines des plus importantes entreprises canadiennes sont dirigées par des coopératives. Le syndicat du blé de la Saskatchewan, par exemple, la plus grande coopérative du Canada, se classait en 66e position dans le *Financial Post* sur les 500 cotées pour 1988. Il y avait aussi 17 autres coopératives, notamment le Alberta Wheat Pool, l'Union des producteurs de grain, les Manitoba Pool Elevators et plusieurs syndicats laitiers, parmi les 500 sociétés cotées.

Les coopératives ont encore une meilleure place dans la classification des institutions financières établie par le *Financial Post*. La Chambre sera peut-être surprise d'apprendre que 19 coopératives de crédit ou Caisses populaires se classaient parmi les 100 premières, et le groupe Desjardins à la sixième place.

En 1988, une coopérative a ouvert à Regina la première usine canadienne de raffinage de pétrole lourd. Cette grande entreprise a ouvert dans les délais prévus et en respectant le budget alloué. Tout cela prouve que les coopératives sont des entreprises viables qui peuvent concurrencer les sociétés du secteur privé. Elles sont concurrentielles non seulement dans le secteur de l'agriculture et des banques, mais aussi dans le domaine des forêts, des pêches, de la vente au détail, du pétrole, des engrais, des matériaux de construction et de la vente de machines. On les trouve aussi dans le secteur des services, comme les garderies, les soins de santé, les logements, les communications et même les enterrements.

À propos des coopératives de garderies, elles ont fait l'objet d'une étude récente effectuée par le secrétariat des coopératives du gouvernement. Cette étude a trouvé que les coopératives présentent de grands avantages pour les parents et leurs enfants. Elles encouragent la participation des parents au système éducatif, fournissent des services de garderie rentables et de qualité et offrent des possibilités de développement aux parents comme aux enfants. Selon cette étude, il y avait au Canada, en 1986, 469 coopératives de garderies comptant 19 603 membres et 944 employés. On peut s'attendre à voir se multiplier les coopératives de garderies à l'avenir.

Le gouvernement s'intéresse vivement au secteur coopératif. En 1984, le premier ministre a nommé le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé ministre responsable de la liaison avec le secteur des coopératives. En 1987, le gouvernement a créé le Secrétariat des coopératives, qui devait servir de centre de relations entre le gouvernement et le secteur coopératif. Puis, on a établi le comité consultatif du ministre, qui se composait des principaux représentants du secteur. Ce comité donne des conseils au ministre sur l'impact éventuel sur les coopératives des mesures et des programmes gouvernementaux. Pour compléter cette infrastructure, le gouvernement a créé le comité interministériel. Cet organisme coordonne les activités du gouvernement se rapportant au secteur coopératif.

Le gouvernement n'a pas seulement édifié l'infrastructure, mais il a aussi été le co-hôte de trois conférences fédérales-provinciales-territoriales des ministres chargés des coopératives. Voilà de l'action. La première a eu lieu à Regina en 1985, la deuxième à Ottawa en 1986 et la troisième à Halifax en 1988. Le ministre a récemment tenu la quatrième conférence à Montréal.

Ce qui fait que la motion du député d'Ottawa tombe si à point, c'est que les ministres ont discuté des coopératives de travailleurs lors de leur dernière conférence. L'an dernier, à Halifax, les ministres avaient demandé à leurs représentants de travailler de concert avec les représentants du secteur des coopératives afin d'élaborer une stratégie en vue du développement des coopératives de travailleurs. Le ministre fédéral chargé des coopératives avait dit à cette occasion que les coopératives de travailleurs créeraient des emplois et fourniraient aux gens l'occasion de prendre des décisions en matière financière.

À son avis, il fallait que tous les paliers de gouvernement élaborent des mesures visant à satisfaire les besoins des coopératives de travailleurs.

Les coopératives de travailleurs sont des entreprises qui appartiennent à ceux qui les exploitent et les dirigent. En 1988, il y avait environ 450 coopératives de travailleurs au Canada, plus du double de celles qui fonctionnaient quatre ans auparavant. Ces entreprises assurent l'emploi d'environ 15 000 Canadiens et Canadiennes et leur chiffre d'affaires dépassait 100 millions de dollars.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de réussites dans ce domaine. À Montréal, Harpell Press est exploitée en coopérative depuis 1947. C'est une des plus importantes coopératives de travailleurs et elle imprime l'édition canadienne du *Reader's Digest*. Une autre coopérative de Montréal organise des voyages d'aventure dans le Nord et des cours d'alpinisme. Dans les Maritimes, il y a une coopérative très dynamique qui fait des tapis acadiens au crochet. En Colombie-Britannique, une nouvelle coopérative se spécialise en édition électronique de bureau.

Traditionnellement, on trouvait des coopératives de travailleurs dans les domaines de l'impression, de la boulangerie, de l'exploitation forestière et de la construction. Ces derniers temps, certaines coopératives ont réussi à s'implanter dans le secteur hautement technologique des logiciels. En 1988, les coopératives de travailleurs se sont lancées dans d'autres domaines. On a créé, par exemple, deux coopératives de soins à domicile en Nouvelle-Écosse, la Co-operative of Organic Food Growers à l'Île-du-Prince-Édouard et une coopérative d'aliments nutritifs qui vend de la viande d'animaux nourris exclusivement de fourrage non traité avec des pesticides ou d'autres substances chimiques.

Il n'y a véritablement aucun domaine où les coopératives ne pourraient réussir. Les théâtres, les taxis, les services ambulanciers, la fabrication de matériel de ventilation, l'entretien d'immeubles sont autant d'exemples d'entreprises dirigées par des coopératives de travailleurs. Un grand nombre de Canadiens vivent dans des localités mono-industrielles. Leur priorité est de trouver une solution à la fermeture des usines. Les coopératives de travailleurs leur offrent souvent la solution qu'ils recherchent. C'est d'ailleurs pourquoi les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux veulent encourager la création de ce genre de coopératives. Selon une étude menée récemment au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il semble que les coopératives de travailleurs aient plus de chances de survivre que les entreprises conventionnelles. Selon ce rapport, 58 p. 100 des coopératives de travailleurs restent en activité plus de six ans. Cette proportion soutient bien la comparaison avec les taux de 70 p. 100 à 80 p. 100 d'entreprises qui déclarent faillite dans les cinq premières années.

• (1750)

Je passe à la stratégie qui a été mise en oeuvre à la conférence des ministres de l'année dernière qui s'est tenue le 14 juin à Halifax. Tout de suite après la conférence, un comité dirigé par le Secrétariat des coopératives du gouvernement fédéral et comprenant des représentants des dix provinces ou des gouvernements provinciaux et des Territoires du Nord-Ouest a été constitué et s'est réuni pour ébaucher la stratégie. Le secteur coopératif a été invité à faire connaître ses vues et à soumettre des propositions. Le comité a présenté son projet de stratégie nationale pour le développement des coopératives de travailleurs le 3 janvier 1989. Les recommandations se divisent en trois groupes.

Le premier invite les gouvernements à assurer l'«égalité de traitement» en éliminant des lois, des règlements et des politiques les obstacles qui nuisent au développement des coopératives de travailleurs.

Le deuxième recommande aux gouvernements d'assurer l'«égalité des chances» en prévoyant dans les lois qu'une société puisse se transformer en coopérative.

Le troisième propose que les gouvernements «encouragent de manière concrète la création de coopératives de travailleurs».

Le ministre reconnaît que les gouvernements peuvent créer un environnement qui permette aux coopératives et à l'entreprise privée de se faire concurrence sur un pied d'égalité. À la conférence du 20 octobre, ses homologues provinciaux et lui ont étudié les recommandations et discuté du suivi de la stratégie nationale afin de s'assurer qu'on crée bien cet environnement. Des provinces ont déjà réalisé ce que le rapport recommande tandis que d'autres s'orientent dans cette direction.

À la suite des consultations du ministre, nous sommes plus près de voir s'appliquer la stratégie nationale dans toutes les provinces. Le Secrétariat des coopératives du gouvernement fédéral se propose d'entreprendre des négociations bilatérales avec les provinces pour faire progresser les choses.

Ce n'est pas seulement l'affaire des provinces, et je pense que tous les députés le reconnaissent. Le gouvernement fédéral donne aussi suite aux recommandations du rapport puisqu'il consacre 5 millions de dollars provenant de l'assurance-chômage à la recherche pour la création de coopératives de travailleurs. De plus, des changements que l'on se propose d'apporter au programme d'assurance-chômage sont conçus précisément pour aider ces coopératives à trouver les capitaux nécessaires. Le Secrétariat étudie les répercussions que pourrait avoir

la mise en oeuvre de ces recommandations pour le gouvernement fédéral.

Pour terminer, permettez-moi de dire que le député a soulevé une question importante. Je l'en félicite. Il est de notoriété publique, toutefois, que le gouvernement a fait beaucoup pour aider à développer le secteur des coopératives et à mettre sur pied des coopératives de travailleurs en particulier.

Je vous vois me faire signe que mon temps est écoulé. Je voudrais seulement féliciter de nouveau le député de Prince-Albert—Churchill River pour avoir proposé cette motion à la Chambre. S'il m'a écouté attentivement aujourd'hui, il comprendra que le gouvernement joue un rôle de chef de file dans ce domaine et qu'il prend ses responsabilités très au sérieux en ce qui concerne les coopératives de travailleurs. Le bilan du gouvernement, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, est positif à cet égard.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de ce soir, suite à la motion de notre collègue de Prince Albert—Churchill River (M. Funk), qui nous présente la motion suivante. Il souhaite que. . .

> . . .le gouvernement étudie l'opportunité de favoriser et de susciter l'investissement en milieu communautaire et les initiatives en matière d'emploi par l'intermédiaire des coopératives de travailleurs en milieu communautaire, des sociétés de développement communautaire, des conseils régionaux, des petites entreprises et exploitations agricoles et des gouvernements municipaux.

En somme, monsieur le Président, je pense que le souhait exprimé par notre collègue est à l'effet que le gouvernement en fasse davantage, que le gouvernement donne plus d'argent aussi pour les coopératives et autres. Aussi, monsieur le Président, je pense qu'il est intéressant de peut-être regarder ce qui existe du côté des coopératives, puisque c'est un des secteurs forts de notre économie actuellement. Si on regarde juste du côté des organismes financiers coopératifs, les coopératives de crédit et les caisses populaires, elles comptent presque neuf millions de membres au Canada et leur actif s'élève actuellement à plus de 56 milliards de dollars. Les coopératives d'assurance, quant à elles, ont un actif qui se situe aux alentours de 5.4 milliards et elles assurent 9.5 millions de souscripteurs et les sociétés de fiducie coopérative administrent un actif de près de 17 milliards de dollars. Cela nous donne une idée déjà comment le mouvement coopératif est fort dans notre pays. A l'extérieur du secteur financier, il n'y a pas moins de 3 859 associations coopératives comptant un total d'un peu plus de 3.1 millions de membres et possédant un actif combiné de près de presque 7 milliards de dollars. Cela génère une activité économique de 14 milliards au sein de notre pays.

Aussi, monsieur le Président, les regroupements de travailleurs et de services financiers ainsi que les secteurs de plus en plus nombreux où l'on applique les principes de coopérative constituent un facteur de croissance dans l'économie canadienne. Depuis la première formulation des principes de la coopération par les membres du Mouvement Rockdale, en Angleterre, et ce, il y a près d'un siècle, l'idée des gens ordinaires s'unissant pour répondre à leurs besoins s'est répandue dans le monde entier. Aujourd'hui, des coopératives sont actives dans pratiquement tous les secteurs de notre société. Les gens se tournent vers les coopérativse pour se procurer des services de garderie ou encore des services de santé ou pour l'alimentation, ou encore pour l'habitation. Et on en retrouve même sur le marché du travail. Prenons l'exemple des coopératives forestières—j'en ai une dans ma circonscription de Jonquière que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, que l'on appelle la Coopérative forestière Laterrière, dans laquelle ces gens se sont regroupés pour développer ensemble toute leur économie ou leur façon de travailler pour exploiter notre richesse qui est la forêt.

Les notions de participation démocratique, d'éducation et de partage des bénéfices découlant d'efforts conjugués ont déjà fait leurs preuves dans ce domaine. Particulièrement, notre ministre d'État (Habitation), mon collègue, a eu l'occasion de rencontrer des gens du Mouvement des coopératives d'habitation permanentes, et je pense que leur dévouement, leur énergie, la façon claire qui est clairement efficace dont ils font la promotion de leurs convictions ont impressionné d'ailleurs notre collègue.

Je pense à des exemples aussi de gens qui travaillent dans ce domaine, et je me dois de parler de ma région, de ma circonscription; je prends des exemples comme celui de M. Allan Gaudreault qui travaille pour la Brich, qui vient aider justement les gens qui veulent démarrer leur propre projet de coopérative. C'est un exemple d'une personne qui mérite d'être souligné ici pour la qualité de son travail dans notre milieu.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement dont notre ministre est responsable a contribué au développement de cette forme de logement pour les Canadiens. Au cours des années, le gouvernement fédéral a consulté de façon soutenue le secteur des coopératives d'habitation dans l'esprit justement de coopération que nous partageons, et ces consultations ont mené à la

réalisation de nombreuses innovations dans le domaine du logement.

Dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation qui a été créé en 1986, nous avons appuyé la mise en oeuvre d'un nouveau mode de financement hypothécaire des ensembles qu'on appelle le prêt hypothécaire indexé, qui est un tout nouveau programme.

Monsieur le Président, je vois le temps qui fuit devant moi et je sais que vous vous apprêtez à m'interrompre prochainement, aussi je vais lâcher un peu le texte pour parler d'exemples de projets de coopératives et d'une intervention que je faisais la semaine dernière puisque j'avais l'occasion d'assister à l'inauguration du projet de coopérative Marguerite Belley dans ma circonscription. Et cela réunit des gens, il y en a qui sont plus démunis, d'autres plus favorisés, cela réunit un peu un partage de tout cela. Et je leur parlais de la qualité du logement dont ils bénéficiaient, puisqu'on a l'occasion de voir dans nos villes la différence entre les projets parrainés par notre gouvernement, de voir la qualité des constructions qui existent et de voir ceux de l'entreprise privée. Cela je pense que c'est important puisque, quoi de plus plaisant dans la vie que là où tu demeures, que ce soit un logement de qualité, que tu te sentes bien dans ta peau, que tu puisses y vivre de façon sereine. Et c'est l'avantage que nous offrons à notre population avec ce genre de programme de logements coopératifs. Il y a d'autres interventions comme celle-là que l'on fait dans le domaine de l'habitation.

• (1800)

Et regardez ce qui s'en vient aussi du côté du logement pour les personnes âgées. Il y a toute une évolution là-dessus.

Je vois que vous voulez m'interrompre, monsieur le Président, mais je pense que notre Programme des coopératives d'habitation est excellent et nous devons continuer, d'ailleurs, à y injecter des fonds pour permettre une meilleure habitation au pays.

M. le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ajournement

VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir débattre ce soir une question que j'ai posée au ministre des Transports le 6 octobre dernier. Il s'agissait, à mon avis, d'une question importante, car elle donnait suite à la réduction délibérée, soit d'environ 50 p. 100, des services voyageurs de VIA Rail.

Je veux vous entretenir brièvement de quelques-unes des questions concernant les services de VIA Rail dans les régions éloignées et de ce qu'elles signifient en particulier pour les services ferroviaires dans le nord de la Colombie-Britannique, notamment dans ma circonscription.

Le gouvernement a mal agi. À mon avis, notre porte-parole du ministère des Transports, le député de Thunder Bay—Atikokan, a brillamment réussi à prouver à quel point le gouvernement conservateur a tort de détruire VIA Rail de la sorte. Nous devons également retourner un peu en arrière pour nous rappeler que les libéraux ont fait la même chose. Il est déplorable que le Parti libéral, lorsqu'il était au pouvoir, ait créé VIA Rail d'une façon inacceptable. Il a imposé des compressions à VIA. Et nous voyons maintenant le gouvernement conservateur manquer totalement aux promesses électorales qu'il avait faites en 1984 et en 1988.

Il importe de revoir ce que le ministre a dit des services dispensés aux régions éloignées, particulièrement la ligne de VIA Rail allant de Prince-Rupert à Jasper, en passant par les circonscriptions de mes collègues de Skeena, de Prince George—Bulkley Valley et de Prince George—Peace River.

Nous avons posé une question au ministre des Transports parce qu'il a annoncé que, tout en maintenant les trois parcours par semaine qui existent actuellement sur cette ligne, il chargeait Transports Canada de revoir les besoins des localités vraiment isolées situées le long de la ligne, afin de déterminer s'il n'y a pas lieu d'adopter d'autres moyens de transport équivalents, mais plus économiques.

Pour la gouverne de la Chambre, nous n'avons pas encore vu l'horaire de VIA. Parmi les localités situées le long de cette ligne, il y a Harvey, Dunster, McBride, Goat River, Dome Creek, Penny, Longworth, Dago, Burns Lake, Houston et Telkwa. Beaucoup de ces localités comptent beaucoup sur VIA Rail et certaines ne disposent d'absolument aucun autre moyen de transport.

Le gouvernement et le ministre doivent comprendre à quel point les services de VIA sont importants pour nous, dans le nord de la Colombie-Britannique. Voilà pourquoi j'ai écrit aux chambres de commerce et aux conseils municipaux de ma circonscription pour les inviter à demander au ministre des Transports ce que deviendra cette ligne. Le gouvernement doit intervenir au sujet de la revue du transport ferroviaire des voyageurs faite par VIA Rail. Ce rapport ne mentionne pratiquement pas cette magnifique route de Prince-Rupert à Jasper et tout le potentiel touristique qu'elle a.

Il est capital que le ministre des Transports envoie des fonctionnaires de son ministère dans notre région pour faire une tournée de reconnaissance de cette ligne et d'autres liaisons et rencontrer les groupes communautaires, qui se disent inquiets. Ces derniers auraient ainsi l'occasion d'expliquer au gouvernement que ces liaisons peuvent non seulement assurer le transport aux habitants de cette région éloignée, mais aussi favoriser l'exploitation de notre extraordinaire potentiel touristique.

Il est déplorable qu'au cours du débat sur cette question, ici et dans nos circonscriptions, certains membres du gouvernement aient avoué ne pas savoir quelles seraient les conséquences des compressions. On croirait qu'ils n'avaient même pas conscience des préoccupations des gens à propos de VIA Rail. C'est incroyable, d'autant qu'un groupe communautaire de Prince George, le Comité Sauvons VIA Rail, composé d'habitants de Prince George et dont certains ont déjà été au service de VIA, m'a fait faire il y a quelques mois une visite pour que je constate de mes propres yeux la nécessité de ce service. Et de fait le train était souvent complet. Et pourtant le gouvernement conservateur s'obstine à ne pas comprendre le rôle important que peut jouer VIA Rail tant dans l'est et le centre du pays que dans les régions éloignées.

• (1805)

Je demande au secrétaire parlementaire ou à quiconque répondra au nom du gouvernement d'avoir le courage de s'engager devant la Chambre à charger les fonctionnaires du ministère des Transports de se rendre dans les régions éloignées du Canada pour entendre ce qu'ont à dire ces Canadiens pour qui les services voyageurs de VIA Rail sont le seul moyen de transport. J'espère que pour une fois le gouvernement ne fera pas la sourde oreille.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour répondre à la question soulevée par le député de Prince George—Bulkley Valley au sujet de l'avenir des services de transport dans les localités vraiment isolées actuellement desservies par VIA Rail.

Lorsque le ministre des Transports a annoncé que VIA exploiterait un réseau national, viable et à prix abordable, il a dit qu'il examinerait les besoins des localités vraiment isolées actuellement desservies par cette société pour déterminer si des moyens d'accès plus rentables pourraient être utilisés.

Les localités vraiment isolées sont situées le long des huit lignes desservant les régions éloignées et le long du tronçon Winnipeg-Capreol du service transcontinental restructuré dans l'Ouest. Elles sont définies comme des endroits où VIA fait des arrêts prévus et où il n'y a pas de services réguliers de transport aérien ni de routes praticables toute l'année donnant accès au réseau national de transport.

On examinera donc les moyens les plus rentables de satisfaire aux besoins d'accès des localités vraiment isolées. On déterminera si le chemin de fer est le moyen de transport le plus rentable pour desservir ces endroits comparativement, par exemple, à des pistes d'atterrissage ou des routes utilisables en tout temps.

Si le chemin de fer continue d'être la solution la plus rentable, nous prendrons des mesures en conséquence. Si une autre solution semble préférable, le ministre des Transports entreprendra des discussions pour déterminer si d'autres ententes satisfaisantes peuvent être conclues.

VIA RAIL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 5 octobre 1989, j'ai posé une question au ministre des Transports. Je lui a demandé alors pourquoi le gouvernement faisait de mes concitoyens des Canadiens de deuxième catégorie en supprimant la liaison ferroviaire Halifax-Sydney.

J'ai fait remarquer au ministre que la suppression de cette ligne nuirait à l'industrie touristique dans le secteur industriel du Cap-Breton et dans toute cette péninsule. Je lui ai rappelé que les Canadiens de cette région n'auraient plus accès aux soins médicaux de qualité qui sont dispensés à Halifax, la capitale provinciale.

J'ai lui ai fait valoir que les étudiants ne pourraient plus poursuivre leurs études faute d'un moyen de transport à prix abordable dans ce couloir.

Ce n'est pas sans intérêt que j'ai pris connaissance des commentaires que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le vice-premier ministre ont faits au mois de juillet 1981 très précisément, lorsque le gouvernement de l'époque a annoncé des coupes budgétaires. Ces commentaires figurent dans le rapport de 1981 du groupe de travail conservateur qui a examiné la question du service voyageurs ferrovaire. Pour la gouverne des députés présents et de nos téléspectateurs, je crois qu'il vaut la peine de démasquer cette hypocrisie dont le gouvernement a maintenant l'habitude à la Chambre.

La première déclaration est celle de l'actuel secrétaire d'État aux affaires extérieures. En parlant des compressions pratiquées à VIA Rail, il a déclaré le 28 juillet 1981 que «c'était un acte de cynisme et d'arrogance qui ne pouvait qu'aggraver les inégalités régionales».

• (1810)

Le vice-premier ministre a déclaré le 18 juillet 1981 dans le *Chronicle-Herald* d'Halifax que les compressions en question étaient un autre exemple montrant que le gouvernement utilisait deux poids et deux mesures et il a ajouté qu'il trouvait la décision et tout le processus tout à fait inadmissibles.

Le rapport en question renfermait plusieurs affirmations qui, selon moi, se rapportent à ce que je tente de faire comprendre au gouvernement, à savoir que les groupes spéciaux de Canadiens comme les handicapés, les personnes âgées et les économiquement faibles, qui ne peuvent profiter des autres modes de transport pour des raisons physiques et financières, seront durement touchés par les compressions en question.

C'était là ce qu'on précisait dans le document conservateur de 1981, et cela s'applique fort bien en 1989 au sujet de la liaison Halifax-Sydney. Dans le document de 1981, on ajoute que les compressions sont injustement discriminatoires à l'endroit des Canadiens vivant dans les régions à faible densité de population ou éloignées, comme les habitants du Nord ou les Indiens, qui ne peuvent compter sur aucun autre mode de transport à partir de leurs localités.

Je voudrais dire au secrétaire parlementaire qui tente habilement de défendre une situation indéfendable pour le gouvernement fédéral, que dans cette partie du pays, la possibilité d'avoir recours à d'autres moyens de transport est inexistante pour les chômeurs, les malades, les personnes âgées ou les gens défavorisés d'une façon ou d'une autre. Le service ferroviaire voyageurs sert fort bien les Canadiens dans cette région du pays depuis de très nombreuses années.

En outre, toujours dans ce document de 1981, l'opposition conservatrice d'alors a déclaré quatre choses sur lesquelles je crois que l'on doit s'arrêter. Nos vis-à-vis ont affirmé alors que les compressions étaient tout à fait discriminatoires à l'égard de certaines régions du pays et qu'elles allaient aggraver les tensions et les dissensions entre les régions.

Je tiens à dire au secrétaire parlementaire que les conservateurs y sont parvenus. Manifestement, vous souhaitiez créer des dissensions et des disparités régionales et causer toutes sortes de ravages. Vous avez réalisé cet objectif en mettant un terme à la liaison ferroviaire Halifax-Sydney.

Les conservateurs ont ajouté alors que les effets de la politique gouvernementale tendant à améliorer les débouchés économiques régionaux étaient souvent effacés par une politique contradictoire consistant à réduire les services de transport offerts aux régions concernées.

Les modes de transport sont essentiels dans le cadre de toute stratégie économique, mais c'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'une économie qui, à l'heure actuelle, est bien inférieure à la moyenne, que ce soit au niveau provincial, national ou international. Ce n'est pas en réduisant les services d'un moyen de transport qu'on va le rendre plus viable, plus attrayant et plus intéressant.

Le rapport ajoute que plus des deux tiers des mises à pied découlant des compressions budgétaires auraient lieu à l'extérieur du Canada central, soit surtout dans des régions qui sont déjà défavorisées ou qui ont de forts taux de chômage.

Dans certains coins de ma circonscription, les taux de chômage varient de 22,9 p. 100 à 35 et même 40 p. 100. Ces compressions budgétaires vont certes causer là de graves problèmes.

On peut lire encore dans le rapport: «Tout le monde semble croire que les économies réalisées grâce aux compressions budgétaires imposées dans tout le pays vont entièrement servir à améliorer les services sur l'étroit corridor Québec-Windsor.»

Que va-t-on faire des économies réalisées à l'égard de VIA Rail? Va-t-on les investir dans d'autres moyens de transport dans les régions les moins favorisées du pays? Il est entendu depuis le début que le gouvernement ne tient pas vraiment à aider ces régions défavorisées. Quelle meilleure preuve les Canadiens peuvent-ils avoir de cela

que la suppression des services VIA Rail entre Halifax et Sydney?

Pour conclure, je répète que ces compressions budgétaires vont se faire au détriment des Canadiens âgés. Elles vont priver les jeunes d'un accès raisonnable aux universités de la Nouvelle-Écosse continentale. Elles vont pénaliser les Canadiens de l'est de la Nouvelle-Écosse qui veulent se rendre dans la capitale provinciale pour y obtenir des soins de santé particuliers.

Tout cela nous porte à croire—et je crois que les preuves sont là—que les Canadiens de l'est de la Nouvelle-Écosse sont traités comme des citoyens de seconde classe par le gouvernement canadien. Et il faut que cela cesse.

• (1815)

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à commenter l'intervention de mon collègue, le député de Cape-Breton—Richmond-Est.

La décision du gouvernement relativement au plan quinquennal d'entreprise de VIA Rail garantit le maintien du service voyageurs national que nous avons les moyens de nous offrir et de conserver. Notre réseau ferroviaire continuera de réunir les Canadiens de Vancouver à Halifax. Un bon service sera maintenu entre l'est et le centre du Canada puisque l'*Océan* et l'*Atlantique* continueront de circuler. Aucun Canadien, du Cap-Breton ou d'ailleurs, n'a perdu son accès au réseau de transport national en raison de cette décision.

Le député de Cape-Breton—Richmond-Est a allégué que l'interruption de la liaison Halifax-Sydney risque de faire diminuer le nombre de touristes. Je suis moi-même originaire de la magnifique île du Cap-Breton et j'en connais bien les nombreuses attractions touristiques. La piste de Cabot est connue du monde entier. La plage d'Ingonish, le musée des mineurs à Glace Bay, le fort de Louisbourg à Louisbourg, le musée d'Alexander Graham Bell à Baddeck et la communauté acadienne de Chéticamp jouent un rôle important dans l'industrie du tourisme du Cap-Breton.

Cependant, je dois faire remarquer que ces importantes attractions touristiques ne sont pas accessibles par le train. Les gens visitent ces endroits en voiture ou en autocar.

Nous devons aussi nous rendre compte que la ligne Halifax-Sydney de VIA Rail a non seulement subi en 1984 une baisse de plus de 40 p. 100 de son public voyageur, mais aussi, comme l'a dit le ministre au député, a coûté aux contribuables environ 86 $ pour chaque voyageur que cette société a transporté en 1988.

Étant donné ces faits, il est difficile de soutenir que le service voyageurs de la ligne Halifax-Sydney de VIA Rail joue un rôle vital dans l'industrie du tourisme du Cap-Breton. Les personnes qui veulent visiter le Cap-Breton et ses nombreuses attractions touristiques continueront à le faire comme auparavant.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question fait suite à celles que nous avons posées ces derniers jours au sujet des scandales qui ont éclaté au sein du gouvernement.

Nous nous sommes d'ailleurs concentrés au cours des derniers jours sur le comportement d'un individu en particulier, membre du Sénat, et on nous assure maintenant que le Sénat va tenir une audience sur les activités de ce sénateur auprès de deux ministères de l'État et que la GRC examine elle aussi des documents concernant la personne en question.

Cependant, le gouvernement a refusé de répondre à une question plus générale et je voudrais qu'on me donne une réponse. J'espère que le député d'en face acceptera de le faire.

Il ne s'agit pas du comportement individuel de particuliers à l'égard du gouvernement. Nous voulons plutôt parler de la tendance qui semble se dégager du style que le gouvernement a adopté pour diriger les affaires de l'État.

En affaires, ce gouvernement se salit de mille et une manières. Et cela, qu'il s'agisse d'un acte illégal, et je peux citer des cas comme celui d'un ancien député conservateur qui a été reconnu coupable d'avoir accepté des pots-de-vin; ou qu'il s'agisse d'un procès au criminel à l'issue duquel l'accusé est acquitté, et je fais allusion en l'occurrence à l'ancien ministre conservateur André Bissonnette; ou même quand il ne s'agit pas d'agissements illégaux, et je range dans cette catégorie l'affaire Sinclair Stevens.

Dans tous ces cas, quand on examine l'usage que le gouvernement actuel fait des fonds publics, on voit apparaître une constante où des amis du premier ministre, des

gens qui sont des membres importants du parti conservateur, des gens qui sont en étroites relations avec d'autres ministres, s'enrichissent en abusant de la confiance du public. Des contrats sont accordés sans que le contribuable ait le sentiment qu'on se soucie le moindrement de conclure le meilleur marché ou même de justifier le contrat.

Nous demandons au gouvernement d'être propre. Il ne lui suffit pas de dire qu'il remet de l'information à la police au sujet d'une personne ou d'une situation pour qu'il devienne blanc comme neige.

• (1820)

Prenons le cas Gravelle, par exemple. À partir du moment où la police a été saisie de l'affaire, le gouvernement a refusé de répondre à toute question à ce sujet. Il a repoussé les questions portant sur le rôle de M. Gravelle, sur les conséquences de la conduite d'un membre de son caucus qui acceptait des pots-de-vin et sur la façon dont elle infléchissait les activités du gouvernement dans un sens contraire aux intérêts des contribuables.

Quand il a été accusé, le gouvernement a refusé de répondre aux questions à son sujet parce que des accusations avaient été portées contre lui. Quand il a été traduit devant les tribunaux, le gouvernement a encore refusé parce que l'affaire était devant les tribunaux. Après la condamnation et alors que l'intérêt public n'était aucunement servi en refusant de fournir des détails ou des renseignements de base, public, il a continué à refuser de répondre aux questions, sous prétexte que l'affaire était classée.

Je vais continuer avec l'exemple Gravelle. Si quelqu'un est prêt à donner un pot-de-vin pour qu'un contrat soit accepté par le gouvernement, il importe que nous sachions, en plus de la responsabilité de la personne, si le contrat est réellement nécessaire. Est-ce une chose que le gouvernement devait absolument faire faire? Y avait-il quelqu'un d'autre capable de faire le travail moins cher ou mieux? Ce sont des questions justifiées. Que M. Gravelle ait été condamné ou non, nous sommes en droit de poser ces questions et de recevoir des réponses.

J'en viens à l'affaire qui nous préoccupe, celle du sénateur Cogger. Quelle que soit sa responsabilité personnelle, qu'il soit inculpé ou non, ce que l'on découvrira constitue une autre charge contre un gouvernement porté à aider ses amis dans l'attribution des contrats ou la prise des décisions. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une réponse qui nous dit que l'affaire du sénateur Cogger sera peut-être étudiée à l'autre endroit. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une réponse qui nous dit que la GRC enquête.

Que la GRC fasse enquête ou pas, nous insistons pour que le gouvernement se porte garant de la probité, de l'honnêté et de l'équité de ceux qui décident de l'adjudication des contrats du gouvernement. De jour en jour, les Canadiens sont de plus en plus douloureusement conscients du fait que bénéficier de l'aide d'un ami du premier ministre en échange de certaines sommes, ou d'un ami d'un autre ministre du Cabinet, ou d'un éminent conservateur, garantit d'obtenir une subvention ou un prêt, de se faire adjuger le contrat de construction d'un aéroport par exemple, ou d'obtenir du gouvernement qu'il loue des bureaux dans un immeuble de propriété privée.

Il existe de nombreux exemples de ce genre de choses et, dans chaque cas, le gouvernement n'a voulu mettre sur la sellette que la personne concernée et n'examiner que les seules responsabilités de cette personne. Que celle-là soit responsable ou pas, qu'il s'agisse d'un fruit pourri ou pas, il demeure que le gouvernement est lui-même pourri.

Le Parlement est la tribune par excellence où soulever ce genre de questions. Nous avons le droit de savoir si les ministres s'efforcent vraiment de remettre de l'ordre dans leurs affaires et de redonner aux Canadiens un gouvernement dont ils puissent être fiers.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, on a déjà répondu ici à cette question.

Je renvoie le député à la réponse que l'ancien ministre des Transports, le député de St. John's—Ouest, a fournie à cet égard, le 22 février 1988. Voici:

> La démarche poursuivie a été l'une des plus honnêtes et des plus transparentes jamais suivies par un gouvernement du Canada. Un comité de fonctionnaires permanents dirigé par M. Warrrick, ancien directeur de l'aéroport de Toronto, était chargé de tout. Quatre groupes ont présenté des propositions et après les avoir étudiées pendant trois semaines, le comité a recommandé celle qu'il considérait comme la meilleure. Tout le monde a eu la chance de faire une proposition et de soumissionner.
>
> Ils m'ont ensuite présenté leur recommandation et je l'ai approuvée. Je ne m'y suis pas opposé et je ne l'ai pas rejetée.

À mon avis, cette réponse devrait calmer les inquiétudes de mon honorable ami.

M. le vice-président: Une motion visant à ajourner la Chambre est réputée avoir été adoptée. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 novembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Monsieur le Président: Le député de York–Centre demande à soulever la question de privilège. Avant de l'entendre, je voudrais examiner la situation.

Le député de York–Centre a eu la courtoisie de me prévenir il y a quelques minutes de son intention de soulever la question de privilège. Le moment de le faire viendra peut–être plus tard dans le courant de la journée, mais je tiens compte du Règlement, qui me lie.

Je dois demander au député si la question découle des délibérations au cours d'une séance de la Chambre. Sinon, il devra se conformer à la procédure habituelle et donner une heure d'avis.

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Je n'irai pas par quatre chemins, monsieur le Président. Je demande que l'on me permette à l'unanimité de soulever la question de privilège maintenant et non à midi, ce qui pourrait retarder la présentation et la première lecture d'un projet de loi dont le gouvernement a donné avis. Je peux attendre à midi, mais je crois qu'il est dans l'intérêt de la Chambre que je le fasse tout de suite. Ce ne sera pas long.

M. le Président: La présidence veut coopérer avec les députés. Le député demande le consentement de ses collègues qui n'ont aucune idée de quoi il s'agit. Je dois dire pour l'instant que la demande est prématurée. Après discussion, le député obtiendra peut–être le consentement, mais je suis évidemment entre les mains de la Chambre. Le député de York–Centre.

• (1010)

M. Kaplan: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège parce qu'un agent de la Banque fédérale de développement est intervenu délibérément pour empêcher qu'on ne me remette des documents que la banque avait accepté de me fournir et que j'ai finalement commencé à recevoir hier. J'avais communiqué avec des responsables de la GRC pour leur dire que je leur remettrais ces documents entre 16 h 30 et 17 heures, ce que je n'ai pas pas pu faire puisque je ne les avais pas. Je voudrais vous expliquer brièvement cette affaire et montrer qu'il y a eu atteinte à mes privilèges.

M. le Président: En tant que président, je suis obligé de suivre le Règlement. Je dois dire au député de York–Centre que, s'il veut en discuter avec les autres députés et que ceux–ci se mettent d'accord, la présidence entendra bien sûr sa question. Pour la gouverne des autres députés et du public qui nous écoute, je ne peux m'empêcher d'entendre les députés parler entre eux. Il revient aux députés de discuter entre eux car je suis obligé de respecter le Règlement.

M. Kaplan: Puis–je demander le consentement unanime pour soulever la question de privilège maintenant?

M. le Président: Le député de York–Centre a demandé à la présidence si elle pouvait obtenir le consentement unamime. Je suis prêt, bien entendu, à entendre l'avis du ministre de la Justice.

M. Lewis: Monsieur le Président, après avoir entendu les observations de mon collègue, je comprends maintenant un peu mieux où il veut en venir. Il pourrait être intéressant pour la Chambre, ainsi que pour le déroulement des travaux d'aujourd'hui, de traiter brièvement de cette question. Cependant, il reste peu de temps d'ici 11 heures. S'il peut être bref, ce sera utile pour tout le monde.

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre consent à ce que le député de York-Centre soulève la question de privilège. Je donne donc la parole au député de York-Centre.

M. Kaplan: Comme le gouvernement ne semblait pas disposé à appeler la GRC pour lui demander d'enquêter sur les travaux que le sénateur Cogger et son entreprise auraient effectués pour la Banque fédérale de développement, hier matin, j'ai moi-même téléphoné au commissaire de la GRC pour lui dire que si un inspecteur pouvait se présenter à mon bureau entre 16 h 30 et 17 heures cet après-midi là, je lui remettrais un ensemble de documents.

Auparavant, un membre de mon personnel, M. Marc Laframboise, du bureau de recherche du caucus libéral, a téléphoné à la Banque fédérale de développement pour lui demander d'envoyer à Ottawa les documents nécessaires afin que je les insère dans l'ensemble de documents à transmettre à la GRC.

Ces documents ont été envoyés de Montréal, par la Banque fédérale de développement, et ont été saisis par le vice-président des relations publiques de la banque à Ottawa, de sorte que je n'ai pas pu les remettre à la GRC.

J'estime qu'il s'agit là d'une ingérence dans l'exercice de mes responsabilités de député, car on m'a empêché de produire les éléments de preuve qu'il fallait étudier au sujet des relations du sénateur Cogger avec la Banque fédérale de développement.

Ce n'est que ce matin que j'ai appris pourquoi ces documents n'ont pas été livrés, et je viens de mentionner ces raisons. Si vous estimez que les présomptions sont suffisantes, monsieur le Président, je suis entièrement disposé à proposer la motion appropriée.

M. le Président: Je remercie le député. D'autres députés veulent-ils prendre la parole sur cette question? Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je suis le député qui a téléphoné de nouveau à la Banque fédérale de développement pour savoir ce qui était arrivé.

On m'a informé ce matin que les documents en question avaient été saisis par un certain Michel Azam, qui a déclaré être vice-président aux relations gouvernementales pour la Banque fédérale de développement. Les renseignements, destinés en fait à tous les députés libéraux, ont été adressés à mon collègue, le député de York-Centre, par le coordonnateur de l'accès à l'information de la Banque fédérale de développement.

Il y a un élément important à ajouter ici. Les documents que nous avons demandés, qui nous ont été promis et qui, par la suite, ont été interceptés, étaient du domaine public. Il s'agissait de photocopies de documents transmis précédemment aux médias, en particulier à la *Gazette* de Montréal.

En examinant la question de près, monsieur le Président, vous constaterez que le privilège est défini comme étant la somme des droits particuliers dont jouissent les deux Chambres ainsi que leurs membres, individuellement et collectivement.

Compte tenu de cette définition, monsieur le Président, vous conviendrez avec mon collègue de York-Centre et moi-même des faits suivants. Les médias ont obtenu des renseignements, dont des photocopies ont été promises à des députés pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions. Mon collègue a organisé une réunion avec des représentants de la GRC, en fait parce qu'un ministre le lui a proposé à la Chambre.

Ensuite, un employé de la Banque fédérale de développement a retenu délibérément les documents. Je dois préciser que cet employé a accepté depuis de nous transmettre les documents, mais que nous n'avons pas pu les avoir hier à temps pour notre réunion.

Compte tenu de tout cela, monsieur le Président, vous conviendrez que la Chambre ne peut fonctionner si des fonctionnaires du gouvernement refusent de nous accorder la même courtoisie qu'aux représentants des médias et à d'autres.

M. le Président: Je vais prendre cette affaire en délibéré. Je remercie la Chambre d'avoir donné son consentement et le député de York-Centre, pour avoir soulevé la question. Il est possible que j'invite plus tard d'autres députés à exprimer leur point de vue.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre procède à l'étude du projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, dont un comi-

té législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

M. le vice-président: Il y a au *Feuilleton des avis* dix motions d'amendement à l'étape du rapport relatives au projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace. J'ai eu l'occasion de les examiner et je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

Les motions nos 1 et 2 sont recevables et seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 3, 8, 9 et 10 sont aussi recevables. Elles seront groupées pour les fins du débat, mais mises aux voix de la façon suivante: *a*) les motions nos 3 et 10 seront mises aux voix séparément; *b*) si la motion no 8 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion no 9; *c*) si la motion no 8 est rejetée, la Chambre devra mettre aux voix la motion no 9.

La motion no 4, inscrite au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, ne sera pas choisie vu qu'elle traite du même sujet que la motion no 3.

[*Français*]

La motion no 5, inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan), était identique à une motion qui a été présentée et débattue au Comité législatif. Pour cette raison, elle ne sera pas choisie.

La motion no 7, inscrite au nom du même député, est analogue à une motion qui a été présentée et débattue en comité. Néanmoins, la Présidence est d'avis que cette motion est suffisamment différente et permettra donc qu'elle soit mise en délibération à la Chambre. La motion sera débattue avec la motion no 6, mais mise aux voix séparément.

Je vais donc maintenant mettre en délibération les motions nos 1 et 2.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 5, en retranchant la ligne 24, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«miques spactiales, à des fins pacifiques non militaires;»

et en retranchant la ligne 26, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«fert des techniques spatiales, à des fins pacifiques non militaires, au profit de».

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion no 2

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 5, en ajoutant à la suite de la ligne 27, page 2, ce qui suit:

«(c.l) honorer les contrats, ententes ou autres arrangements déjà conclus par Sa Majesté du Chef du Canada qui entrent dans le cadre de ses attributions;».

M. MacWilliam: Monsieur le Président, les motions nos 1 et 2 visent toutes deux à fixer des restrictions très nettes au mandat et à la structure opérationnelle de l'agence spatiale.

• (1020)

Je m'intéresse particulièrement à la motion n° 1. Le projet de loi dont la Chambre a été saisie prévoit que l'agence proposée «a pour mission de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace».

On a prétendu pendant l'étude en comité, et l'argument est plausible, que l'expression «exploitation et usage pacifiques de l'espace» n'excluait pas la possibilité de recours à l'agence à des fins militaires défensives.

Pendant l'étude en comité, le ministre a reconnu que l'agence pourrait effectivement être mêlée à des actions militaires défensives. Il a donné l'exemple du lancement et de l'entretien de satellites de surveillance.

Le point crucial de l'argument réside toutefois dans l'interprétation de l'expression «à des fins militaires défensives». Par le passé, on a qualifié ainsi les essais à basse altitude des missiles de croisière dans l'espace canadien. Ces essais ont peut-être été faits à des fins militaires défensives, mais il n'en reste pas moins qu'ils ont soulevé toute la question du recours à l'arsenal nucléaire.

Ainsi, comme le projet de loi actuel n'exclut pas expressément les actions militaires du mandat de l'agence, il laisse la porte ouverte à l'exploration de l'espace à des fins militaires.

Le risque d'abus du mandat de l'agence spatiale à des fins militaires, même non agressives, se trouve accru du fait que le Canada ne s'est pas explicitement interdit de participer aux initiatives américaines de défense stratégique dites de la Guerre des Étoiles.

La collusion avec nos voisins du sud pour le déploiement d'un système d'armes installé sur orbite demeure, je le soutiens, une possibilité très réelle à moins que le projet de loi à l'étude ne soit renforcé pour assurer au-delà de tout doute raisonnable que cela ne peut pas se produire. La seule façon de le faire consiste à définir rigoureusement le mandat de la nouvelle agence spatiale comme organisme destiné à des fins pacifiques et non militaires.

Tel est exactement l'objet de la motion nº 1. Il s'agit de définir, en termes très précis, la fonction de l'agence spatiale de sorte qu'elle englobe la conception, la réalisation, la direction et la gestion de programmes et de travaux à des fins pacifiques et non militaires. Elle doit englober également la collaboration avec les agences spatiales—ou les organismes oeuvrant dans un domaine connexe—d'autres pays à l'exploitation et à l'usage pacifiques, non militaires, de l'espace.

Les mots clés sont «l'usage pacifique, non militaire». En insérant ces mots, comme le propose la motion que j'ai présentée, nous limiterons effectivement le mandat de cette agence à une fonction strictement pacifique et non militaire.

Il ne s'agit pas là d'un abandon des responsabilités qui nous incombent en vertu des traités de l'OTAN et du NORAD. Cette proposition établit cependant bien clairement le principe que le Canada ne devrait pas gaspiller ses énergies morales et économiques dans la militarisation de l'espace.

Elle sert à signifier très clairement et très énergiquement à nos voisins du sud que l'exploration de l'espace doit se faire uniquement pour réaliser des progrès scientifiques, technologiques et économiques et non comme un effort de plus en vue de prendre l'avantage dans le jeu incessant, moralement insouciant et économiquement corrupteur de la supériorité militaire. Nous avons assez vu de ça pendant les années de guerre froide. Il est temps de passer à autre chose.

En appuyant l'amendement, le Parlement du Canada dira non à la participation de notre pays à la militarisation de l'espace. Je prétends que cette motion ferait clairement de la nouvelle agence spatiale un participant de marque dans la recherche pour le bien de l'humanité plutôt qu'un instrument de sa destruction.

J'invite tous les députés à la Chambre aujourd'hui à considérer sérieusement l'amendement proposé. Les légers changements sémantiques proposés représenteraient une modification radicale et précise pour les opérations futures de la nouvelle agence. J'invite tous les députés à appuyer cette motion et je les remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter mes arguments.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je veux parler de l'amendement que je propose, mais aussi du projet de loi en général. En effet, plusieurs des motions sont à mon nom et, plutôt que de prendre la parole à trois ou quatre reprises, je pourrais peut-être parler de toutes maintenant, puisqu'elles sont de même nature.

Le Canada a un programme spatial florissant depuis les années 1930 et, dès le début, nos réalisations remarquables sont venues d'un tout petit groupe de personnes exceptionnelles se vouant à l'expansion des connaissances humaines au sujet du monde et de l'univers.

Le début puis la survie du programme spatial, ainsi que de l'industrie et de la recherche dans ce domaine, ont dépendu et dépendent encore de la recherche effectuée par des scientifiques au service du gouvernement du Canada. Leur nombre ne cesse de diminuer, en partie en raison de la baisse de l'intérêt que le gouvernement porte à la science et à la recherche, et en partie en raison de la tendance qui cherche à tout lier aux besoins immédiats ou à court terme du marché.

Il n'y a pas de nouvelle génération de scientifiques, jeunes et enthousiastes, pour les remplacer. Il est donc indispensable quand nous créons l'agence spatiale, de faire tout ce que nous pouvons pour conserver ces scientifiques qui travaillent au programme spatial canadien et pour amener une nouvelle génération de cerveaux brillants et curieux à se joindre à eux.

Les amendements que j'ai présentés répondent aux préoccupations de ces scientifiques et techniciens et de leur équipe d'appui, car sans eux le programme spatial ne pourrait continuer de réussir. Il est important que je les mentionne ensemble et non séparément.

Ils demandent au gouvernement de tenir compte des préoccupations qu'ils éprouvent pour leur famille, leur carrière, l'intégrité du programme spatial et la réussite de cet organisme naissant. Actuellement ils n'ont aucune raison de penser que l'on écoute et que l'on fait droit à leurs préoccupations. Depuis que la création de l'agence

a été annoncée pour la nième fois, le 1er mars de cette année, les nombreuses questions et suggestions du personnel scientifique sont pour une bonne part restées sans réponse. Ils sont toujours dans l'ignorance de la structure de l'agence, de son organisation hiérarchique, des perspectives futures de promotion dans la profession, de ce que vont être leur carrière et leur potentiel de rémunération.

• (1030)

Avant le début des séances du comité législatif ils n'avaient même pas l'assurance qu'on ne les obligerait pas à déménager dans des locaux temporaires à Montréal, à y travailler à côté de leurs cartons puis à redéménager 18 mois plus tard pour s'installer à Saint-Hubert. Ils sont maintenant renseignés sur ce point.

Mais il reste l'autre sujet de préoccupation. Ils n'ont encore reçu aucune assurance quant à l'organisation de leçons de français pour eux et leur famille, aux possibilités de travail de leur conjoint, ni même à la classification de leur poste.

Examinons les amendements proposés au comité législatif par L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada: ils reflètent des préoccupations semblables à celles que l'Alliance de la fonction publique du Canada a exprimées..

La motion nº 2 prévoit simplement qu'en plus du pouvoir de conclure des contrats et des ententes, l'Agence peut aussi assumer les obligations découlant des programmes existants. Cet amendement ne vise qu'à apporter des précisions pour plus de sûreté comme disent les rédacteurs de lois. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement hésiterait à l'accepter. Un député d'en face pourrait peut-être me l'expliquer, s'il y a lieu.

Le deuxième amendement—la motion nº 3—reflète les préoccupations fondamentales des spécialistes qui travaillent pour le gouvernement. C'est son adoption qui déterminera, en dernière analyse, s'ils restent dans l'Agence.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la députée. La Chambre a certainement remarqué que la députée d'Ottawa-Ouest fait un résumé de toutes ses motions. Je suppose qu'il y a consentement pour qu'elle procède ainsi, même si nous discutons les motions 1 et 2. Elle le fait pour épargner du temps.

M. Charest: Monsieur le Président, j'avais compris qu'elle le faisait pour cette raison et nous n'y voyons aucune objection, s'il est de l'intérêt de la Chambre de procéder ainsi.

M. le vice-président: Très bien. La parole est à la députée d'Ottawa-Ouest.

Mme Catterall: Merci, monsieur le Président. Je ne surveille pas mon temps attentivement. Pourriez-vous me faire signe une minute d'avance.

Le but de la motion nº 3 est de protéger le statut dont la plupart des scientifiques, des chercheurs et des techniciens jouissent actuellement au Conseil national de recherches. Il y a au CNR des postes scientifiques et techniques qui sont fondés davantage sur l'expérience et le rendement du titulaire que sur ses titres de compétence. On reconnaît ainsi la nature particulière du travail scientifique et l'excellence des résultats qui peuvent être obtenus. Ce système n'est pas unique au CNR. Il existe également au ministère de la Défense nationale et peut-être dans d'autres organismes fédéraux ou dans des sociétés d'État.

Le problème que pose le projet de loi sous sa forme actuelle, c'est qu'il faudra essayer de classer artificiellement ces scientifiques et technologues dans des postes du groupe du génie de la fonction publique, qui n'offre aucune souplesse. Les exigences relatives aux titres de compétence limitent les possibilités d'avancement de ces employés parce que, même s'ils seront protégés tant qu'ils occuperont leur poste actuel, cette protection ne s'appliquera pas aux autres postes auxquels ils pourraient accéder.

Par ailleurs, la plupart de ces employés seront classés dans des postes où l'échelle de rémunération est de beaucoup inférieure à ce qu'ils peuvent gagner actuellement. J'ai des exemples précis de cela qui m'ont été donnés par des membres du personnel de l'agence spatiale. Le projet de loi ne règle que partiellement ce problème et il le fait de façon insatisfaisante. Il ne prévoit une exception que dans le cas des astronautes, c'est-à-dire ceux qui feront leur recherche dans l'espace.

Je dis que c'est insatisfaisant parce que le projet de loi permet des nominations spéciales par décret, mais les personnes nommées de cette façon ne seront pas protégées par la Loi sur les relations de travail dans la fonction

publique alors qu'elles seront traitées à tous autres égards comme des employés de la fonction publique.

L'amendement que je propose ne fait que supprimer cette disposition spéciale pour les astronautes et autorise l'agence à mettre au point, pour l'ensemble de son personnel scientifique, un régime de classification qui reflète le talent de ces personnes et leur contribution au programme spatial. C'est un système qui existe déjà au CNR et au MDN.

Le troisième amendement a trait aux personnes dont le poste est transféré à l'agence. Le ministre a reconnu en quelque sorte que cette proposition améliorait le projet de loi en y prévoyant ce que le législateur avait souhaité à l'origine, soit que les employés mutés à l'agence n'aient pas à concourir pour leur propre poste.

Le gouvernement a prévu à l'article 28 du projet de loi que cette disposition s'applique uniquement pendant les 90 jours ou trois mois suivant la création légale de cette agence spatiale. La question préoccupe les employés actuels de l'agence car, bien qu'on leur permette de suivre leur poste à l'agence dans les 90 jours et leur évite d'avoir à se présenter à un concours pour conserver ce poste, si ce poste est transféré le 91e jour suivant l'entrée en vigueur du projet de loi, ces employés se trouveraient alors obligés de concourir pour le poste qu'ils occupent depuis de nombreuses années déjà.

Je sais que l'agence a l'intention de procéder immédiatement au transfert de tous les postes. Toutefois, cela pourrait se produire ou ne pas se produire et, à mon avis, les spécialistes au service de l'agence et en fait tout le personnel qui sera transféré à l'agence méritent qu'on leur garantisse qu'ils n'auront pas à se battre pour conserver leur emploi simplement du fait qu'il est transféré à l'agence. Il a fallu trois ans pour créer l'agence; or huit mois après l'annonce définitive, certaines questions cruciales au sujet de sa structure et de son fonctionnement n'ont toujours pas été résolues. Les employés ont peu de raisons de croire que toutes les questions concernant le transfert des postes seront réglés en 90 jours. Si huit mois ne lui ont pas suffi, comment le gouvernement peut-il leur assurer qu'il y réussira en 90 jours? D'après moi, on ne risque rien à supprimer cette disposition de 90 jours pour assurer à des employés utiles que leurs droits seront protégés.

En passant, cette limite a été prévue parce qu'au moment où le projet de loi a été rédigé, il y a deux ans et demi, il n'était pas certain que le transfert des postes pouvait se faire en moins de 90 jours. D'autres documents aussi ont été rédigés il y a deux ans et demi, notamment le communiqué de presse annonçant la création de l'agence. A cette époque, il n'était pas question de déménager les laboratoires et les employés. Il s'agissait simplement de regrouper les activités et de procéder à la réorganisation administrative des laboratoires et des programmes devant constituer le programme spatial du gouvernement.

Ce programme fonctionnait, et fonctionne encore, très bien près du siège du gouvernement et de tous les contacts internationaux qui sont si importants. Le gouvernement a laissé ce dossier devenir un enjeu politique ce qui retarde la croissance du programme spatial et force l'industrie spatiale à reporter de nombreuses décisions capitales et coûteuses, ce qui, comme le disait une personne qui travaille depuis longtemps au sein de l'Agence spatiale européenne, «a fait du Canada la risée du monde entier».

Le premier ministre a déjà montré son ignorance du programme spatial et le peu de considération qu'il accorde à ceux et celles qui ont fait la réputation enviable du Canada sur la scène internationale en déclarant qu'ils pouvaient être remplacés aussi facilement qu'une ampoule grillée.

Il se trompe. Sans ces gens, nous n'avons pas de programme spatial. Ils iront à l'Agence parce que cela leur ouvrira d'autres portes au sein de la fonction publique du Canada et parce que leur transfert ne les forcera pas à prendre immédiatement la décision de se réinstaller avec leur famille. Le gouvernemnt devra bien tenir compte de leurs préoccupations et y répondre, s'il veut qu'en définitive, les intéressés suivent l'Agence, lorsqu'elle emménagera dans son nouveau siège social à Saint-Hubert. Or, depuis huit mois, tout porte à croire qu'il n'en fait rien.

• (1040)

J'exhorte la Chambre à adopter les amendements formulés, et j'invite nos vis-à-vis à inciter le premier ministre à traiter ces gens avec tout le respect qu'ils méritent, sous peine de voir les craintes de certains députés d'en face se matérialiser. L'Agence spatiale à Saint-Hubert sera logée dans un bel immeuble tout neuf, qui ne sera, en fait, qu'une coquille vide.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion ce matin d'intervenir au sujet du projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, et en particulier au sujet des excellents amendements proposés par mon collègue d'Okanagan—Shuswap, qui tendent à faire disparaître les ambiguïtés conte-

nues dans l'article portant sur la mission et les attributions de l'Agence; cet article se lit comme suit:

> L'Agence a pour mission de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique.

Ce sont des paroles fort éloquentes, mais ambiguës. Lorqu'on se penche sur le paragraphe 5(2), qui fait l'objet du premier amendement de mon collègue, on s'aperçoit qu'on donne carte blanche à l'agence. L'amendement qu'il propose tend à modifier l'alinéa b), afin qu'il soit question de l'application de:

> «techniques spatiales, à des fins pacifiques non militaires».

On précise ainsi très clairement aux Canadiens, aux contribuables, les fonctions essentielles de l'Agence dans le cadre de sa mission. On dit dans le projet de loi: «Il incombe à l'Agence.» Ainsi, il est très important d'ajouter cette précision.

Comme nous l'avons appris à d'autres occasions dans cette enceinte, les textes de loi doivent être précis. Il faut préciser les buts visés et ne pas laisser aux ministres actuels ou futurs ni à la bureaucratie le soin de les interpréter à leur convenance.

En particulier, lorsqu'on l'a interrogé, au comité, au sujet de ce projet de loi et de l'objet de l'Agence, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technlologie a signalé qu'il envisageait pour l'Agence certaines activités à des fins militaires, mais de nature défensive. Si c'est là ce que le gouvernement voulait faire avec l'agence, il aurait dû le préciser dans les objectifs et fonctions de celle-ci, ainsi que dans la disposition relative à la mission de l'agence. On ne peut tout simplement pas tolérer une formulation aussi vague des alinéas 5(2)*b*) et 5(2)*c*), que mon collègue propose aussi de modifier de façon à ce qu'il se lise comme ceci: «De promouvoir la diffusion et le transfert des techniques spatiales, à des fins pacifiques non militaires».

On ne peut évaluer la législation d'un gouvernement qu'en examinant ce que fait celui-ci, intentionnellement ou non. On peut voir ce qui se passe à Goose Bay, au Labrador, avec les 65 000 vols à basse altitude qui auront lieu chaque année si l'on donne le feu vert à la base de l'OTAN.

Chez moi, la IR-910, longue de 4 000 kilomètres qui sert à la formation des pilotes de l'avion indétectable de première frappe et aux essais de cet appareil, et où volent jusqu'à 25 avions porteurs de charge nucléaire à la fois, est un corridor qui traverse toute la Colombie-Britannique. Il faut dire que cela n'est pas autorisé aux États-Unis. Il n'y a rien de tel aux États-Unis. C'est au Canada que les Américains veulent tenir leurs vols de formation et d'essai de l'avion indétectable.

En outre, la IR-920, qui survole l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la Saskatchewan, sert à des vols de formation similaire à basse altitude.

Tout récemment, soit du 22 au 24 septembre derniers, les jeux de guerre américains à basse altitude Chilcotin ont eu lieu dans l'espace aérien de la Colombie-Britannique. Il s'agit de vols à très basse altitude d'appareils supersoniques qui ont lieu en Colombie-Britannique, sans qu'on ait jamais fait de déclaration au sujet de leur incidence sur l'environnement ni averti les pilotes ni la population.

Même le gouvernement ontarien et Hydro-Ontario vendent du tritium aux États-Unis comme élément clé des bombes nucléaires. Il suffit de regarder comment le gouvernement canadien favorise les ventes de matériel militaire et les échanges de techniques auprès de dictatures, de pays qui font fi des droits de la personne, et tolère la tenue de foires de l'armement du genre d'Armex ici même, à Ottawa, pour comprendre à quel point il souhaite prendre une place de plus en plus grande dans le monde de la fabrication et du déploiement des armements.

Un simple coup d'oeil suffit pour constater que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis comporte des dispositions qui permettent les transferts technologiques et la reconversion de certains secteurs économiques du Canada à des fins militaires.

La Chambre devrait examiner de toute urgence le projet du gouvernement américain d'autoriser, vers le milieu du mois de novembre, la construction d'une base pour le sous-marin nucléaire Trident à peine à 40 milles de Prince-Rupert, faisant ainsi de cette région une cible nucléaire internationale. Aucune étude écologique n'a été effectuée dans le cadre de ce projet. Cette base mettrait en danger l'existence de 35 000 Canadiens contre seulement quelques milliers d'Américains.

Comme je savais que ce projet de loi pourrait bien venir sur le tapis, il y a quelques jours, j'ai envoyé la lettre suivante au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> Vous devez engager, de toute urgence, les démarches nécessaires pour avertir le gouvernement américain que l'Entrée Dixon est située à 54 degrés, 40 minutes, soit en plein dans les eaux territoriales canadiennes et qu'il n'est pas question que des sous-marins nucléaires Trident opèrent dans ce secteur.
>
> Le projet des États-Unis de construire des installations de mesure acoustique à Behm Canal (à l'extrémité nord de Back Island) au coût de 35,5 millions de dollars ferait courir encore plus de danger aux 35 000 Canadiens qui vivent dans cette région.
>
> On n'a effectué aucune analyse des risques ou des dangers écologiques que présente ce projet pour le Canada. Il faut faire de telles analyses, et je vous engage à entreprendre les démarches nécessaires pour empêcher la construction de cette base de sous-marins nucléaires Trident qui menace la santé et la sécurité des Canadiens. Il fait aussi de la côte nord-ouest. . .

C'est-à-dire la Colombie-Britannique.

> . . .une cible nucléaire directe.
>
> A mon sens, un navire qui se dirigera vers le canal Behm ou qui en reviendra enfreindra probablement la souveraineté canadienne. Le lieutenant John Williston de la base des Forces canadiennes d'Esquimalt a confirmé le fait qu'il n'existe pas d'entente aux termes de laquelle les navires américains peuvent pénétrer dans les eaux canadiennes aux alentours de l'entrée Dixon.
>
> La route du nord le long de l'île du Prince de Galles ne sera probablement pas utilisée par les navires Trident.
>
> Ce projet constitue une grave menace pour le Canada car un bien plus grand nombre de Canadiens que d'Américains habitent dans les environs immédiats.
>
> J'espère que vous allez intervenir sur-le-champ pour bloquer ce projet et dire aux États-Unis que leurs sous-marins Trident ne sont pas autorisés à emprunter l'entrée Dixon.
>
> J'attends votre réponse favorable dans les plus brefs délais.

Cette lettre a été remise directement au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils savent très bien qu'un tribunal est actuellement saisi de cette affaire à Washington. Parrainés par diverses fondations, des citoyens américains essayent de bloquer ce projet dans la région de l'Alaska parce qu'on n'a fait aucune étude sur les conséquences écologiques, ni sur les dangers qu'il pose. A l'heure actuelle, huit sous-marins Trident naviguent le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord. Leur port d'attache est à Bangor, dans l'État de Washington. Le fait est que chacun de ces submersibles transporte au moins 24 armes nucléaires. Ils fonctionnent au moyen de coeurs nucléaires.

Il suffit de penser aux nombreux accidents occasionnés par des sous-marins nucléaires russes au nord de l'Europe, surtout près de la Norvège, pour se convaincre de la nécessité de prendre de telles mesures à l'avance. Il faut faire ce genre d'évaluations.

Je sais ce qui préoccupe mes électeurs. Nous avons à Masset, sur l'île Graham, où je demeure, l'un des appareils d'écoute acoustiques les plus gros du monde.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le député explique le rapport entre ce qu'il lit pour fin du compte rendu et le débat en cours.

M. le vice-président: Le député de Skeena a la parole.

M. Fulton: Monsieur le Président, je m'étonne que mon cousin d'en face n'ait pas été plus attentif à ce que je disais. L'amendement proposé vise à clarifier la loi. Le ministre a mentionné en comité que le projet de loi servirait à d'autres fins que celles qui y sont indiquées, soit utiliser l'agence spatiale à des fins militaires, ce qui est tout à fait contraire aux attentes et aux désirs de la population.

Si je signale ces faits qui nous éclairent sur la conception que se fait le gouvernement des questions militaires, c'est parce que celui-ci permet que notre espace aérien serve à la mise à l'essai des missiles de croisière, à la formation des pilotes de bombardiers Stealth. En outre, il accepte qu'une partie du Canada serve à des vols à basse altitude dans le cadre de l'OTAN.

D'après ce qui se passe ici et dans ma circonscription, le gouvernement ne fait absolument rien pour protéger la souveraineté du Canada en empêchant les sous-marins atomiques Trident de pénétrer dans l'entrée Dixon et de remonter vers le canal Behm. Nous avons le dispositif d'écoute acoustique à Masset, qui est maintenant exploité conjointement par le Canada et les États-Unis. Il s'agissait donc d'une opération militaire conjointe à cet endroit.

• (1050)

Les mesures du gouvernement conservateur actuel impliquent une militarisation considérable des eaux sous-marines, des eaux de surface et de l'assise foncière. Inutile de mentionner qu'en mettant au point et à l'essai des armes chimiques dans un centre de recherche de défense à Suffield, en Alberta, nous contrevenons aux accords d'Helsinki.

Si le libellé de la loi manque de précision concernant les pouvoirs du gouvernement, celui-ci procédera à la militarisation de ces activités chaque fois que l'occasion s'en présentera. Les Canadiens s'opposent tout à fait à ce que la nouvelle agence spatiale soit impliquée ou qu'elle puisse même l'être, dans une guerre des étoiles ou toute

espèce de militarisation ou d'activité militaire spatiale. Voilà les motifs de mes remarques.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, je voudrais donner la position du gouvernement concernant la motion nº 1 proposée par le député d'Okanakan—Shuswap (M. MacWilliam), qui vise à ajouter les mots «à des fins pacifiques non militaires» aux alinéas 5(2)*b*) et 5(2)*c*). La motion n'est pas acceptable au gouvernement parce que la mission de l'Agence est clairement énoncée dans l'article 4 du projet de loi. Elle consiste à promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace. Par conséquent, ajouter le mot «pacifiques» à l'alinéa 5(2) est superflu, d'autant plus que cette disposition mentionne expressément dès le début la mission de l'Agence.

L'expression «à des fins pacifiques» est tout à fait appropriée, étant donné que c'est elle qui est utilisée dans les traités sur l'espace extra-atmosphérique.

Alors, monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député du Nouveau parti démocratique et au député de Skeena aussi que la politique du gouvernement canadien, et cela est inscrit à l'article 4 du projet de loi qui vise à promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, que la politique du gouvernement canadien à cet égard stipule que le Canada est signataire du Traité de l'espace extra-atmosphérique, qui exige que l'espace soit utilisé à des fins «exclusivement pacifiques».

L'expression «fins pacifiques» peut s'appliquer à certaines activités non offensives comme la surveillance, par exemple, la vérification du respect des ententes sur le contrôle des armements, les télécommunications et les opérations de recherche et de sauvetage. Il est clair que l'expression «fins pacifiques» ne s'applique pas aux activités offensives comme la «militarisation» de l'espace.

Alors, l'Agence ne peut exercer ses fonctions que pour les questions spatiales qui ne sont pas attribuées de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux.

L'article 4 de la Loi sur le ministère de la Défense nationale dispose que le ministre de la Défense nationale a le contrôle et la direction sur «tout ce qui concerne la défense nationale, y compris la préparation de la défense civile contre les interventions de l'ennemi».

Par conséquent, rien dans la présente loi n'habilite l'Agence à mener dans l'espace des activités liées à la défense nationale du Canada, puisqu'il s'agit là d'un domaine attribué par la loi à un autre ministère, en l'occurrence le ministère de la Défense nationale.

Concernant la motion présentée par l'honorable députée d'Ottawa-Ouest (Mme Catterall), la motion nº 2, le paragraphe 5(2) concernant les fonctions, vise à ajouter un nouvel alinéa, soit le 5(2)*c*):

> honorer les contrats, ententes ou autres arrangements déjà conclus par Sa Majesté du chef du Canada qui entrent dans le cadre de ses attributions.

Pour le gouvernement, cette motion-là n'est pas acceptable car ce nouvel alinéa est inutile et pourrait en fait créer beaucoup plus de confusion ainsi que des problèmes d'ordre juridique. Ce n'est pas nécessaire parce que toutes ces obligations sont des obligations de Sa Majesté du chef du Canada.

C'est le programme ou le projet qui est transféré qui détermine si un contrat ou toute autre entente est transféré ou non. Le transfert d'une entente ne se fait pas automatiquement, il doit être lié au transfert d'un programme, d'un projet ou d'une autre obligation à l'Agence.

L'ajout de cette clause pourrait entraîner des incertitudes juridiques dans les cas où une partie à un contrat soutiendrait que celui-ci relève désormais de l'Agence puisqu'il a rapport à l'espace, alors qu'en réalité, le contrat continue à relever d'un autre ministère.

Alors, monsieur le Président, nous voterons contre ces deux motions.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur ce groupe particulier d'amendements. Les Canadiens ont accepté le principe que l'agence spatiale sera créée à des fins pacifiques non militaires. D'ailleurs, toute la planification en vue de la mise sur pied de l'agence spatiale était fondée sur ce principe.

Toutefois, les députés qui ont vu grandir ce genre d'agences relevant du gouvernement savent qu'il arrive souvent qu'elles ne respectent pas leur mandat ni, dans bien des cas, les objectifs que leur a fixés le gouverne-

Article 31 du Règlement

ment. Par conséquent, il est nécessaire de bien préciser dans cette mesure législative le mandat de l'agence spatiale.

Dans le domaine spatial, la recherche revêt une valeur inestimable parce que nous ne savons pas vraiment où elle peut nous mener et si elle est vraiment nécessaire. Cependant, la recherche pourrait perdre toute sa valeur si elle devait servir à des travaux de recherche et de développement militaires plutôt qu'aux fins pacifiques non militaires prévues à l'origine.

Je sais que le gouvernement ne s'est engagé que partiellement à collaborer à la conception du programme de la guerre des étoiles, mais il reste qu'il doit respecter son engagement. Un grand nombre d'entreprises canadiennes ont conclu des marchés relatifs à ce programme. On pourrait donc déjà supposer que l'agence spatiale participera à l'élaboration de la structure nécessaire à la guerre des étoiles au Canada.

Pour obtenir l'avantage militaire, on n'hésite pas à se lancer dans la course aux armements, ce qui épuise les ressources de notre planète. Nous ne pouvons nous permettre de gaspiller nos ressources intellectuelles, nos compétences et notre matériel à des recherches qui permettront à l'une des puissances du monde de dominer sur le plan militaire. C'est tout à fait inacceptable.

Par conséquent, nous ne devrions pas permettre à l'agence d'entreprendre des recherches qui pourraient servir à accroître la puissance militaire d'un secteur particulier de la planète. Le but de l'agence devrait être très clairement précisé dans son mandat, comme le propose cet amendement.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, nous allons procéder maintenant aux déclarations des députés. L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services apportera des bénéfices appréciables au Canada. Nous proposons de remplacer un régime de taxe qui contient tous les défauts imaginables.

La taxe actuelle favorise les produits importés, elle nuit aux produits d'exportation, elle a une assiette étroite et elle constitue une source de recettes peu fiable.

La TPS est inspirée d'un système qui est en place dans 48 pays. Nous avons longuement étudié l'application de ce système et nous l'avons adapté aux réalités et aux besoins des Canadiens.

Nos objectifs sont clairs: nous voulons une économie forte, des finances publiques saines et un système de taxation efficace et équitable.

La TPS atteindra trois objectifs importants: elle contribuera aux efforts de réduction du déficit et assurera que nous puissions continuer à payer des programmes et des services auxquels les Canadiens sont attachés. Elle assurera que le Canada puisse continuer à concurrencer efficacement sur les marchés mondiaux. Elle assurera l'équité fondamentale de notre régime fiscal.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais m'objecter à la possibilité de la privatisation de Postes Canada.

Nous avons au Canada un service de courrier qui existe depuis l'Acte d'Union de 1840. Depuis que le Haut-Canada et le Bas-Canada se sont fusionnés pour former ce qui est aujourd'hui le noyau du Canada, nous avons reconnu la nécessité de conserver un système de courrier public qui unit le pays tout entier.

La Société canadienne des Postes est un pilier qui est en quelque sorte un instrument de plus pour solidifier l'unité nationale et il m'apparaît essentiel d'en préserver l'intégrité, même si parfois cela signifie qu'on est un peu moins concurrentiels.

Même les pays de l'Ouest reconnaissent ces valeurs d'unité qui sont fondamentales: la France, la Hollande, la Belgique, l'Angleterre et les États-Unis. Même Margaret Tatcher, une garante de la privatisation, n'a pas osé toucher aux Postes.

Alors, faites-en donc de même, monsieur le ministre!

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le 20 février de cette année, la société Photographers and Electrotypers Limited de Rexdale, en Ontario, use du lock-out contre les membres du Syndicat international des communications graphiques après avoir exigé des concessions à la table des négociations, qu'elle a déclarées nécessaires pour lui permettre de rester concurrentielle dans le cadre de l'accord de libre-échange. Cette usine produit normalement le catalogue de Sears, mais cette année, il a été imprimé à Salem, en Illinois.

Il y a deux semaines, la société a exigé de nouvelles concessions pour pouvoir s'aligner sur celles qu'ont acceptées les travailleurs de l'Illinois et qui se traduisent par une réduction de salaire de 15 p. 100 sur une période de 5 ans: une réduction de 10 p. 100 la première et la deuxième années, aucune augmentation la troisième année et une augmentation de 2,5 p. 100 la quatrième et la cinquième années.

Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que ses promesses électorales soient tenues et que des règles du jeu équitables ne signifient pas que les travailleurs canadiens doivent régresser aux niveaux américains.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, dernièrement, des fonctionnaires de l'Immigration et des députés, dont moi-même et des représentants de l'opposition, ont assisté à une réunion publique où nous avons pu parler des préoccupations des réfugiés et des immigrants.

La collectivité sikh étant largement représentée, une grande partie de la rencontre a porté sur les problèmes qui lui sont particuliers. La rencontre a été l'occasion de discuter des problèmes inhérents au processus de l'immigration et d'assurer à ces personnes que le gouvernement ne relâche pas ses efforts pour ériger un système d'immigration juste et compatissant.

Ma plus grande déception a été la façon dont les députés de l'opposition ont profité de cette réunion pour stigmatiser la politique d'immigration du gouvernement. L'immigration étant un domaine où le jeu des émotions est inévitable, les représentants publics doivent agir avec doigté et circonspection. Si les députés de l'opposition continuent de sous-estimer la capacité des électeurs de percer les manoeuvres politiques, ils n'ont qu'à bien se tenir. Leur mauvais jugement politique les condamne à rester dans l'opposition pendant encore longtemps.

* * *

VIA RAIL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, les citoyens de ma circonscription et des millions d'autres dans tout le pays sont stupéfaits par la décision du gouvernement de supprimer des services essentiels de VIA Rail. Depuis le début de cette année, la clientèle de VIA dans la circonscription de Northumberland a augmenté de 20 p. 100, ce qui représente à peu près 400 à 500 trajets par jour. Les rapports de la compagnie sous-estiment très sensiblement les chiffres réels. Dans le corridor ferroviaire et sur la ligne Toronto-Havelock qui traversent la circonscription, Toronto est le principal point de destination. Ces lignes assurent des services essentiels aux gens qui font la navette matin et soir, aux étudiants, aux personnes âgées et à beaucoup d'autres. Nous ne disposons pas d'autre moyen de transport.

Lorsque la ligne Toronto-Havelock a été supprimée en 1982, le Parti progressiste conservateur fédéral a offert 15 000$ au groupe local de citoyens qui s'était formé, pourvu qu'il en paye autant, afin de contester la décision devant les tribunaux. A ce moment, les conservateurs avaient promis, s'ils était élus, d'améliorer les services de VIA afin d'augmenter le nombre des voyageurs. Le groupe de citoyens et d'autres se rendent compte maintenant qu'ils ont été bernés par le gouvernement.

Comme il y a des gens dans tout le pays qui dépendent au jour le jour des services de VIA Rail, le gouvernement devrait imposer un moratoire sur toutes les réductions proposées de services essentiels. Le gouvernement a le devoir moral, sinon la responsabilité juridique, de maintenir les services ferroviaires de voyageurs.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ MARITIME

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, lorsque le Vérificateur général a déposé son rapport dernièrement, il a reproché à la Garde côtière de poster sans raison un brise-glace dans la région de Matane—Baie-Comeau. Ce reproche est non fondé et ne tient aucunement compte de la réalité puisque, en plus d'assurer un service de brise-glace pour tout le transport maritime, ce navire fournit des services de recherche et de sauvetage d'importance durant l'hiver.

Monsieur le Président, à la suite de l'enquête judiciaire au sujet de la perte du pétrolier *Hudson Transport* en 1982, le juge a recommandé l'affectation d'un navire spécialisé de recherche et de sauvetage en permanence dans cette région.

Rappelons-nous également que, pas plus tard que l'hiver dernier, un incendie s'est déclaré à bord du navire *Star Rover* dans cette région. L'intervention rapide de ce brise-glace a contribué à sauver la vie des membres de l'équipage.

Article 31 du Règlement

Lorsque l'on parle de sécurité maritime, le gouvernement canadien se doit d'assumer ses responsabilités et non pas seulement de faire un simple exercice comptable, comme le fait le Vérificateur général. L'appui d'un brise-glace dans la région de Matane—Baie-Comeau est essentiel, et il doit y demeurer.

* * *

[*Traduction*]

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il y a plus d'un siècle, les Premières nations du nord de la Colombie-Britannique, avec en tête les chefs Nisga'a et Tsimshian, ont fait le voyage jusqu'à Victoria pour revendiquer la reconnaissance de titres, l'autonomie et la négociation de traités.

Aujourd'hui, malgré l'entente politique des partis fédéraux à la Chambre des communes pour demander à la Colombie-Britannique de négocier les titres et droits des peuples autochtones, malgré la décision historique de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Calder en 1972 qui a donné naissance au processus global de règlement des revendications à l'échelon fédéral, malgré l'article 35 de la Loi constitutionnelle du Canada qui reconnaît et confirme les titres et droits des peuples autochtones, malgré les décisions de la Cour suprême et de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui appuyaient la cause des Gitksan Wet'Svwet'en et la protection des ressources sur leur territoire, Victoria n'a toujours pas trouvé la volonté politique et l'énergie nécessaire pour entamer des négociations avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique.

Les Nisga'a participent patiemment depuis dix ans à des négociations dont le processus est sans cesse retardé par Victoria et Ottawa. Les Haïda essuient chaque fois un revers, y compris dans le sud de l'île Moresby. Pas plus tard que la semaine dernière, les Haisla ont organisé une manifestation à Kemano pour faire savoir à Victoria, à Ottawa et à l'Alcan qu'ils s'opposaient à la destruction de leurs ressources. Les Tlingits de Rivière Takwa et les Tahltans attendent toujours qu'on leur fasse justice.

Ce que veulent les Premières Nations, c'est qu'on les respecte. Un tribunal s'est prononcé en faveur des barrages routiers et des déviations mis en place au cours des derniers mois par les Gitksan Wet'Svwet'en pour retarder les opérations forestières. Il estgrand temps que le gouvernement fédéral agisse et cesse d'atermoyer. Il est grand temps que Victoria en fasse autant. A trop attendre, on risque de tomber dans le chaos.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, Carla Williams est de retour dans son pays. Elle a passé 17 ans aux Pays-Bas. Au cours de ces années, elle a été victime d'agressions sexuelles commises par son père adoptif, puis elle a été ballottée entre huit orphelinats différents, a tenté de se suicider et a été internée dans un établissement psychiatrique. A 25 ans, la jeune fille originaire de la Réserve indienne de la rivière Fisher, au Manitoba, est enfin rentrée au Canada.

Carla Williams est la pitoyable victime d'une politique gouvernementale des années 60 et 70 qui favorisait l'adoption, à l'étranger, d'enfants manitobains de souche autochtone, politique dont les résultats ont souvent été négatifs. Le chef Louis Stevenson, président de l'Anishinaabe Child and Family Services, l'organisme autochtone qui a fait des pieds et des mains pour rapatrier Carla Williams, a demandé qu'on établisse un régime pour faire en sorte que tous les autres exilés autochtones se trouvant dans la même situation et désireux de rentrer au Canada puissent le faire. Il a également réclamé une indemnité pécuniaire pour les personnes qui, au nom d'une politique gouvernementale, ont été délibérément arrachées à leur pays, à leur culture et à leur patrimoine. Je demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de consulter ses homologues provinciaux et de communiquer directement avec le chef Stevenson pour apporter ces mesures correctives qui se font attendre depuis trop longtemps.

* * *

LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, les manchettes des journaux nous apprennent aujourd'hui que la société Campeau sollicite le permis de construire un édifice de 36 étages au coin des rues Kent et Queen dans les environs de la Colline du Parlement. Cette tour à bureaux excéderait de 45 mètres la limite imposée par la ville. Permettre la construction de cet édifice constituerait une dangeureuse entorse à la pratique établie depuis longtemps de protéger la vue de la Colline du Parlement et de ses environs.

Je comprends que ces immeubles sont importants pour l'économie, mais il est impérieux de maintenir la pratique historique de protéger la vue de la capitale. Les édifices comme la Tour de la Paix constituent un symbole du

Canada. Laisser un édifice de 36 étages obstruer la vue du symbole national le plus important au Canada serait une profanation de notre territoire fédéral.

• (1110)

Nous devons tout faire pour protéger la beauté de la capitale de notre pays et conserver la pratique ancienne de limiter la hauteur des immeubles dans les environs de la Colline du Parlement.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les problèmes qui existent dans le secteur de la pêche au poisson de fond dans la région de Scotia–Fundy sont bien connus. Il y a trop de pêcheurs et pas assez de poissons de fond. Pour assurer notre avenir, il faudra sans doute, entre autres choses, réduire notre capacité de pêche et de transformation de poisson; cependant, est-il raisonnable de demander aux pêcheurs de cesser d'être des pêcheurs et aux travailleurs d'usine de cesser d'être des travailleurs d'usine?

Ce qu'il faudrait faire en réalité, c'est encourager un nombre important de nos pêcheurs à pêcher d'autres espèces que celles qui ont toujours été pêchées par les Canadiens, et faire de ce genre de pêche un secteur viable. Par exemple, le merlu argenté et le chien de mer sont deux espèces en demande à l'étranger, mais le Canada n'a pas actuellement la capacité nécessaire pour les pêcher et les traiter.

Il est à mon avis essentiel que, dans le cadre de sa stratégie de gestion, le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour voir à ce que les Canadiens profitent au maximum de leurs ressources halieutiques. Par conséquent, j'encourage le comité spécial du Cabinet à établir un fonds spécial de diversification des pêches, ou à en recommander l'établissement, afin d'aider les localités côtières du Canada atlantique à s'adapter aux changements qu'a subis le secteur des pêches dans cette région et de maximiser les profits que nous tirons de nos ressources halieutiques grâce à la diversification des pêches et à un accroissement de notre capacité de traitement.

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, comme vous le savez, les horribles modifications que le gouvernement veut apporter à la Loi sur l'assurance–chômage sont actuellement à l'étude à la Chambre. Une injustice criante n'a pas encore été réparée par le gouvernement conservateur: les conjoints des militaires ne peuvent toucher de prestations d'assurance–chômage quand ceux–ci sont stationnés à l'étranger.

Une base canadienne située à l'étranger est encore une communauté canadienne. Elle est assujettie aux lois canadiennes. Les ressortissants canadiens ne peuvent pas obtenir d'emploi en Allemagne de l'Ouest, par exemple, parce qu'ils sont citoyens canadiens. Et, la plupart du temps, les occasions d'emploi sont très limitées sur la base même. Quand les militaires sont stationnés à l'étranger, leur conjoints doivent abandonner leur emploi au Canada et peut–être se retrouver en chômage sans pouvoir bénéficier de l'assurance–chômage. Ils ne seraient pas dans cette situation si ces militaires étaient stationnés ailleurs au Canada ou aux États–Unis.

Le gouvernement devrait réparer cette injustice. Cependant, étant donné la façon destructive, insensible et mesquine dont le gouvernement traite les Forces canadiennes, il y a probablement peu d'espoir qu'il le fasse.

* * *

LES LOGEMENTS COOPÉRATIFS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre d'État chargé de l'Habitation et son ministère de l'augmentation spectaculaire des limites du financement accordé aux coopératives désireuses de construire des logements. Grâce à cette augmentation des limites qu'on a portées de 75 000$ à 500 000$, de nombreuses coopératives dans ma circonscription, lesquelles, jusqu'à présent n'en avaient pas les moyens, pourront enfin construire des logements à prix modique. Ce financement, offert sous la forme de prêts sans intérêt aux coopératives admissibles, a pour objet de les aider à couvrir le coût des terrains, de la réglementation et de la construction.

Dans bien des régions dans ma circonscription dans le nord de la Nouvelle–Écosse, les revenus ne sont pas très élevés, et ce nouveau programme, géré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, y sera fort bien accueilli. En fait, je constate déjà des réactions positives.

* * *

LE SECTEUR FORESTIER

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, lorsque l'on travaille dans le secteur forestier aujourd'hui on occupe un des emplois les plus dangereux au Canada. Chaque année, 40 travailleurs perdent la vie dans l'exercice de leur métier. Lundi dernier, un bûcheron de Powell River, en Colombie–Britannique, a été tué dans la région même où son frère avait été tué il y a tout juste trois mois.

Selon le syndicat des travailleurs du bois, 75 p. 100 des accidents se produisent dans les sociétés qui emploient du personnel non syndiqué. Elles n'ont pas de comité de sécurité et elles ne suivent pas les règlements de la Commission des accidents du travail. La situation est maintenant critique et je demande au ministre des Forêts d'utiliser les pouvoirs que lui confère l'article 8 de la nouvelle loi créant le ministère des Forêts pour nommer un comité de représentants des travailleurs, des employeurs, des gouvernements et des commissions des accidents du travail qui recommanderait des mesures pour mettre fin à ce carnage.

* * *

[*Français*]

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DES MOISSONS

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, il me fait plaisir de représenter cette semaine le gouvernement du Canada pour l'inauguration officielle de la Coopérative des Moissons destinée à des familles dans le besoin.

L'honorable ministre d'État (Habitation), le député de Don Valley-Est (M. Redway), m'avait demandé de transmettre ses félicitations à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce magnifique ensemble de 22 logements et particulièrement les membres de la Coopérative d'habitation des Moissons.

En vertu du Programme de logements sans but lucratif, la Coopérative d'habitation des Moissons recevra une aide financière estimée à 165 674$ annuellement. Cette subvention s'échelonnera sur une période de 35 ans.

De plus, une assurance hypothécaire sans frais pour la totalité des coûts de réalisation reconnus, soit 1 347 742$, a été souscrite par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Monsieur le Président, cet ensemble d'habitation est un autre magnifique exemple de ce qu'il est possible d'accomplir lorsque les gens et les gouvernements travaillent ensemble à produire des logements convenables et à des prix abordables.

* * *

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, suite à une question que je lui adressais au Comité des langues officielles, mardi le 31 octobre dernier, le statisticien en chef du Canada m'informait que Statistique Canada hésitait et n'était pas certaine si la langue serait mise au rancart ou incluse dans le formulaire abrégé lors du recensement de 1991.

Monsieur le Président, cette situation est inacceptable, compte tenu de l'importance de telles données, en vertu de l'article 93 de la Charte canadienne des droits et libertés en ce qui a trait aux droits à l'enseignement dans la langue de la minorité là ou le nombre le justifie. Et si on doit les compter, qu'on les compte comme il faut.

De plus, une telle décision viendrait compromettre l'application de la nouvelle réglementation découlant de la Loi sur les langues officielles quant à la demande importante à établir, qui sera déterminée, je l'espère, incessamment par le gouvernement.

Monsieur le Président, Statistique Canada doit modifier sa position et revenir sur cette mauvaise décision qui nuira aux minorités linguistiques à travers le pays, tant dans le Québec qu'en dehors du Québec.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNATEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je regrette l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui a à répondre de beaucoup de choses. En son absence, je vais interroger le vice-premier ministre au sujet des déclarations que ce ministre a faites hier en dehors de la Chambre.

Le ministre a contredit ce qu'il avait affirmé à la Chambre et ce que ses fonctionnaires avaient affirmé, confirmant en fait ce que nous disons au sujet des rapports du sénateur Cogger avec la Banque fédérale de développement.

Le 31 octobre 1989 un représentant de la banque a dit à l'agence Presse canadienne que cette banque n'avait jamais traité directement avec le sénateur Cogger. Ici même à la Chambre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit lui-même à ce sujet le 1er novembre:

> Y a-t-il eu des irrégularités? La réponse a été négative.

Nous savons maintenant qu'il y a eu des irrégularités. Comme le ministre l'a déclaré lui-même en dehors de la Chambre, le sénateur Cogger a effectivement travaillé pour la banque à ce cabinet d'avocats.

Quand le ministre de l'Expansion industrielle régionale a-t-il été informé de la chose et pourquoi n'a-t-il pas agi correctement, pourquoi n'est-il pas revenu à la

Chambre rectifier la déclaration inexacte de son fonctionnaire, qu'il a reprise à son compte le 1er novembre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, pris d'assaut par des journalistes hier, le député a agi correctement, il a dit ouvertement aux médias ce qu'il croyait savoir.

Ce qui s'est produit c'est que le député a parlé ouvertement, il a dit ce qu'il savait de l'affaire en se fondant sur ce qu'un cadre intermédiaire lui avait dit verbalement. C'est là-dessus que le ministre s'est fondé pour dire ce qu'il a dit.

Il ressort aujourd'hui que les renseignements que lui a donnés ce fonctionnaire ne cadrent pas avec la vérité. La banque va publier une déclaration à ce sujet demain.

Ce qu'il faudrait que le député comprenne, c'est que ce qui est nécessaire ici c'est la liberté de faire la lumière, liberté non seulement pour le sénateur mais pour ceux qui sont préoccupés par cette affaire, et c'est aussi l'équité. La question doit donc être confiée aux pairs du sénateur et au comité compétent. C'est ce que nous faisons. Si vous croyez à l'équité et à la liberté, vous devez nécessairement être d'accord là-dessus.

M. Kaplan: Monsieur le Président, nous avons des responsabilités à assumer dans cette enceinte et le ministre en convient. Voilà pourquoi je pose ces questions.

Maintenant qu'on a admis que la Chambre avait été mal informée, pourrais-je savoir si on a sciemment commis disons ces erreurs en faveur de ce proche ami du premier ministre ou sont-elles dues à un relâchement général dans les opérations de la Banque fédérale de développement?

Toujours pendant cette interview du 31 octobre, le représentant de la Banque fédérale de développement avait déclaré qu'un avocat avait assuré à la BFD qu'elle pouvait faire affaire avec le cabinet concerné même si l'un de ses membres était sénateur. Qui était cet avocat? D'où la BFD tenait-elle cet avis juridique? Pourquoi n'a-t-elle pas fait marche arrière dès qu'elle a eu la certitude que cet avis était erroné?

• (1120)

M. Hockin: Monsieur le Présdient, les questions que pose le député montrent jusqu'à quel point il est déloyal de sa part de poursuivre cette affaire à la Chambre. C'est un comité permanent compétent du Sénat qui devrait s'en charger.

Pour l'essentiel, je rappelle au député que le président et le directeur général de la BFD ont été fort explicites dès le départ en expliquant que la BFD ne pouvait pas commander contre des honoraires des services professionnels à des sénateurs. Ils ont été très clairs au départ et ont averti tous leurs employés en conséquence.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je ne pose pas de questions qui nécessitent d'être communiquées au sénateur. Je pose mes questions au ministre responsable de la Banque fédérale de développement et, puisqu'il siège à la Chambre des communes, c'est ici qu'elles doivent être posées.

Le 31 octobre dernier, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré à la Chambre:

> . . .la Banque fédérale de développement a eu recours aux services de la société d'avocats Lapointe Rosenstein à plusieurs reprises, depuis quelques décennies.

Aujourd'hui, dans le *Globe and Mail*, un porte-parole de la BFD corrige cette affirmation en précisant que l'organisme a eu recours aux services de cette étude d'avocats pour la première fois au début de 1985.

C'est ici qu'il faut poser la question au ministre. Qui a fourni les renseignements erronés qui ont fait affirmer au ministre de l'Expansion industrielle régionale que Lapointe Rosenstein travaillait pour la Banque depuis une vingtaine d'années? D'où proviennent ces faux renseignements?

M. Hockin: Monsieur le Président, le député met en opposition les déclarations d'un agent intermédiaire et celles d'autres agents de la BFD. Tout cela. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Il essaie de se mêler de questions qui relèvent d'un comité du Sénat.

Je répondrai directement à sa question. Nous savons que le député est lui-même avocat. Il a probablement déjà travaillé dans une étude. Des dizaines d'avocats travaillent pour l'étude dont il est question aujourd'hui et il nous faudrait procéder à une recherche par ordinateur pour trouver à quelle époque chaque avocat a travaillé pour la première fois pour la BFD.

Vous comprendrez que les contractuels de la BFD peuvent recevoir des contrats d'aussi peu que 10 000$ et d'autres très gros. L'étude Lapointe Rosenstein est une étude très importante de Montréal. Elle compte plusieurs associés qui ont très bien pu faire du travail pour la

BFD. Tous leurs dossiers devront être consultés pour savoir à quand remontent les contrats. Il est évident que cette étude a reçu des contrats de la banque bien avant 1986.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet. Je tiens à dire au ministre qui vient juste de répondre que dans notre régime, le gouvernement est responsable et que nous nous attendons dans cette enceinte à des réponses et non à des tergiversations.

Il y a deux jours, le sénateur Cogger n'avait, semble-t-il, pas travaillé pour la Banque fédérale de développement alors qu'il était sénateur. Hier, il l'avait fait. Aujourd'hui, on affirme à nouveau le contraire. Quand allons-nous avoir droit à des réponses franches et pourquoi ne pas charger une commission royale de procéder à une enquête complète sur toute cette affaire? Pour quelles raisons est-il impossible de connaître la vérité?

M. Hockin: Monsieur le Président, ce sont justement des exagérations comme celle-là qui ne rendent pas justice à l'équité et à l'honnêteté de notre système juridique. Si nous voulons protéger la liberté de toutes les personnes concernées, être équitables envers tous les intéressés, il faut conduire cette affaire comme il se doit, non pas dans cette enceinte, mais devant les pairs du sénateur—ce qui va se faire.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire au même ministre qui, ce matin, refuse de répondre à peu près à toute question, allant même jusqu'à contredire son propre collègue qui donnait des réponses hier.

Moi, je veux savoir pourquoi le ministre hier ne s'est pas corrigé dans cette Chambre, par une déclaration. Pourquoi ne nous accorde-t-on pas de bons renseignements? De plus, je veux demander au ministre: Comment peut-il expliquer que la correspondance même de la Banque fédérale de développement réfère à M. Cogger comme étant l'honorable Michel Cogger? Ne savait-il pas que l'honorable Michel Cogger, dans son cas, cela voulait dire nulle autre chose qu'un sénateur? N'a-t-elle pas reconnu dans ce cas-là avoir elle-même enfreint la Loi sur le Parlement du Canada?

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le Président, nous savons que dans l'ensemble des activités de n'importe quelle étude d'avocats, surtout lorsqu'il est question de la Banque fédérale de développement qui octroie des contrats de millions de dollars, toutes sortes de documents, dont l'importance varie, sont soumis par divers avocats. Or, la facture en question est, en fait, très petite et n'a pas été nécessairement portée à l'attention du président ou du président du conseil d'administration de la Banque.

Le député doit comprendre qu'aujourd'hui, je ne fais que préciser que tout prouve que les propos que le ministre a tenus hier durant sa conférence de presse impromptue s'écartaient des faits. La Banque a examiné la question et elle n'a aucune preuve écrite permettant d'attester la véracité des propos du ministre. Ainsi, le renseignement verbal qu'il a obtenu d'un cadre intermédiaire ne reflétait pas la réalité.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre, étant donné que le ministre de l'Expansion industrielle régionale est absent. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a dit le 31 octobre que sa responsabilité, que la responsabilité du gouvernement se limitait à vérifier si la Banque fédérale de développement s'est bien conduite. C'était il y a trois jours. Hier, le ministre compétent a fait savoir que le sénateur Cogger s'était directement occupé de contrats et avait reçu pour cela de l'argent de la Banque fédérale de développement.

Le ministre qui répond aujourd'hui aux questions là-dessus peut-il me dire comment on peut croire le gouvernement lorsqu'il nous assure que ce ministre faisait son travail, alors qu'il a reconnu il y a trois jours qu'il lui incombait de vérifier les faits et qu'il a induit hier en erreur la population canadienne? Qu'en est-il au juste? Le sénateur Cogger a-t-il effectivement été rémunéré pour le travail qu'il a accompli pour la Banque fédérale de développement lorsqu'il était sénateur, oui ou non? Dites la vérité aux Canadiens.

M. Hockin: Monsieur le Président, le député a fait une déclaration de plus trompeuse. Il a dit que la Banque fédérale de développement avait remis une certaine somme d'argent au sénateur. C'est absolument faux. Tous les paiements ont été faits à l'étude d'avocats, et il le sait pertinemment. Il est lui-même un juriste. Il n'est pas juste de prétendre autre chose.

M. Robinson: Monsieur le Président, nous n'avons pas encore reçu une réponse claire à la question fondamentale, à savoir si le sénateur Cogger a, à un moment donné après avoir été nommé au Sénat, été payé pour des travaux qu'il a effectués pour la BFD en violation de l'article 14. C'est la question à laquelle le ministre n'a pas encore répondu.

Ma question supplémentaire est la suivante. Étant donné qu'un certain nombre de collègues conservateurs, dont le député de Matapédia—Matane et le député de Lévis, ont préféré s'absenter à la suite des enquêtes

menées par la GRC, je voudrais demander au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre, de faire preuve de leadership et de reconnaître que les Canadiens sont très préoccupés par la moralité des personnages publics. Peut-il dire à la Chambre si le sénateur Michel Cogger suivra l'exemple de ses collègues conservateurs qui font l'objet d'une enquête et agira en homme honorable, c'est-à-dire qu'il remettra sa démission ou, à tout le moins, se retirera du caucus conservateur pendant que l'enquête est en cours?

M. Hockin: Monsieur le Président, le député croit-il à la justice, à l'équité, et à la liberté de poursuivre une affaire? C'est ce qu'on fera, non pas à la Chambre où seraient posées des questions de ce genre fondées sur des allégations qui, comme le député le sait, sont fausses ou inexactes. L'enquête aura lieu devant les pairs du sénateur, à un comité du Sénat. C'est là qu'on répondra à toutes ces questions, comme il se doit.

Le député pose d'autres questions pour faire courir toutes sortes de rumeurs. En toute justice pour le sénateur et tous les intéressés, toute l'affaire devrait être examinée par un comité sénatorial, et c'est ce qui est prévu.

M. Robinson: Monsieur le Président, il semble y avoir une règle pour certains parlementaires conservateurs et une autre bien différente pour les copains du premier ministre. C'est ce qui semble se passer à la Chambre.

[*Français*]

Ma question supplémentaire est la suivante, monsieur le Président. On attend depuis plusieurs années le dépôt par ce gouvernement d'un projet de loi sur les conflits d'intérêts. Le projet de loi C-114, déposé en février 1988, stipule que le parlementaire ne peut se servir de sa charge pour chercher à influencer, en faveur de ses intérêts privés, une décision prise par une autre personne. Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Quand ce gouvernement va-t-il déposer le projet de loi sur les conflits d'intérêts, étant donné surtout l'affaire Richard Grisé, reconnu coupable de corruption, ainsi que les autres problèmes touchant la moralité publique de la part de ce gouvernement? Quand le gouvernement va-t-il enfin déposer un projet de loi sur les conflits d'intérêts?

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Très bientôt, Monsieur le Président.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, en l'absence du ministre chargé de la Banque fédérale de développement.

Il est bien connu que cette banque garde des dossiers des avocats auxquels elle confie des travaux à exécuter. Le ministre fournira-t-il à la Chambre la liste des avocats auxquels cette banque fait appel actuellement pour ces travaux à l'extérieur?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, à mon avis, c'est le genre de questions qui devrait être posé à la Chambre par écrit.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Qu'est-ce qu'il y a? Ne l'avez-vous pas comprise?

M. Hockin: Le député essaie d'aborder un autre sujet en posant sa question ici à la période des questions orales.

Le fait est que la Banque fédérale de développement effectue beaucoup de travaux juridiques. Elle a besoin d'agents pour s'occuper des gens qui viennent lui demander des emprunts. Elle travaille aussi avec les sociétés. Elle conduit de grandes enquêtes sur des questions importantes de politique. Tout cela nécessite des avocats. Elle en a établi une liste.

Une question écrite étant plus précise, nous fournirions cette liste.

M. Rideout: Monsieur le Président, tout ce que nous voulons c'est qu'on nous dise la vérité, et tout ce que nous obtenons, ce sont des réponses évasives.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Maintenant que le ministre chargé de la BFD a reconnu que le sénateur Cogger a effectivewment fourni des services juridiques à cette banque après sa nomination au Sénat, le gouvernement sait-il ou a-t-il pris des

moyens pour savoir si d'autres ministères ou organismes gouvernementaux ont utilisé les services juridiques du sénateur Cogger ou de son cabinet d'avocats, Lapointe Rosenstein?

M. Hockin: Monsieur le Président, ce genre de questions est typique de l'inéquité, de l'injustice et de l'absence de liberté fondamentale que prône le parti du député. Il a commencé par faire une allégation qui, il le sait très bien, n'a pas été prouvée. Il n'est pas prouvé que le sénateur Cogger ait travaillé pour la BFD après sa nomination au Sénat. Nous l'ignorons. Le comité sénatorial nous le dira.

En ce qui concerne la transparence tout le dossier concernant cette question est accessible aujourd'hui aux termes de la Loi sur l'accès à l'information. En outre, cela fait des années qu'on peut se procurer les listes et c'est toujours le cas aujourd'hui.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La grève de 1 500 surveillants de liberté conditionnelle et de conseillers de détenus dure depuis cinq jours. Les prisonniers admissibles à la libération conditionnelle sont gardés derrière les barreaux.

Les surveillants fédéraux gagnent 14 p. 100 de moins que leurs homologues québécois et 24 p. 100 de moins que ceux de l'Ontario. Le ministre est–il d'avis que c'est juste? Sinon, pourquoi laisse–t–il traîner les choses en longueur, compromettant ainsi la sécurité des prisons canadiennes et des gens qui vivent aux alentours?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le conseil de conciliation a déposé son rapport la semaine dernière et la médiation a commencé le week–end suivant. Ces pourparlers ont été interrompus dimanche et le syndicat a décidé de déclencher la grève lundi passé.

Au cours de la semaine, je suis resté en communication avec le syndicat pour savoir quand les négociations pourraient reprendre afin de conclure une entente équitable et acceptable par les deux parties. Il faudrait qu'elle soit généralement comparable à celles que nous avons signées plus tôt cette année avec 155 000 employés fédéraux. Je resterai en communication avec le syndicat au cours des prochains jours en espérant reprendre les négociations d'ici peu.

Mme Catterall: Monsieur le Président, les chiffres sont éloquents. L'écart salarial est intolérable. Parce que le gouvernement est incapable de régler ce conflit syndical qui dure depuis deux ans et demi, les anciens combattants canadiens ne savent plus à qui s'adresser pour obtenir de l'aide afin de subvenir à leurs besoins sociaux, médicaux et financiers, et les autochtones sont partiellement privés des programmes de désintoxication et de protection de l'enfance.

Pendant encore combien de temps le ministre va–t–il laisser souffrir les anciens combattants et les autochtones parce que le gouvernement semble incapable de signer une entente? Quand le ministre va–t–il agir?

M. de Cotret: Monsieur le Président, si le syndicat est prêt à négocier cet après–midi, je vais m'assurer que les représentants de l'employeur sont disponibles.

Nous sommes prêts à négocier n'importe quand, n'importe où et à un moment d'avis pour mettre fin à cette grève. C'est ce que nous ferons dès que le syndicat sera prêt à s'asseoir à la table de négociation. C'est tout ce que nous attendons.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Puisque le ministre de l'Environnement est absent, monsieur le Président, c'est au vice–premier ministre que je m'adresse.

Sans doute le vice–premier ministre sait–il qu'au début de la semaine, un haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement a témoigné lors d'une audience sur les conséquences que la réalisation du projet Alberta–Pacifique d'une énorme scierie ne manquerait pas d'avoir sur l'environnement du nord de l'Alberta. Dans le cadre de son excellent mémoire, il déclare: «Nulle autre scierie ne devrait être approuvée tant que nous n'aurons pas obtenu suffisamment de renseignements.» Le ministre de l'Environnement a déclaré qu'il était d'accord avec son fonctionnaire supérieur et qu'il appuyait son point de vue.

Dans ces conditions, le gouvernement pourrait–il exercer son autorité et suspendre entièrement l'étude du projet Alberta–Pacifique, y compris les audiences visant à déterminer les répercussions environnementales, tant que n'auront pas été terminées et rendues publiques les études sur les effets cumulatifs qu'ont les scieries actuelles sur les niveaux d'oxygène et sur les poissons du réseau fleuvial des rivières de la Paix et Athabasca?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député sait pertinemment qu'une étude de l'environnement est en cours pour obtenir précisément les renseignements qu'il recherche.

C'est un fait qu'un fonctionnaire fédéral a émis des réserves sur les données scientifiques présentement disponibles à l'appui de ce projet. Le ministre de l'Environnement de cette province a fait de même. C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement fédéral a prévu cette démarche, à laquelle participe la province, pour découvrir tous les faits et déterminer quelles modifications il y a lieu d'apporter à un projet afin qu'il soit parfaitement confor-

me à toutes les normes et qu'il respecte tous les règlements que nous avons imposés à ce secteur particulier.

M. Harvey (Edmonton–Est): Ce que je dis, monsieur le Président, c'est que les audiences ne sauraient s'appuyer sur aucun renseignement essentiel tant que les études de l'impact cumulatif ne seront pas terminées et rendues publiques. Dans ces conditions, des audiences sont peine perdue.

Je demande au gouvernement de suspendre ces audiences pour l'instant mais je pose en outre la question suivante: A supposer que le ministère reconnaisse avec ses fonctionnaires la nécessité de se rendre de nouveau dans quelques–unes des autres scieries afin de déterminer les effets cumulatifs, le gouvernement pourrait–il ordonner de nouvelles audiences à propos de projets déjà approuvés, notamment celui de l'*Aberta Energy Company* au Petit lac des Esclaves?

M. Oberle: Monsieur le Président, une démarche parallèle est engagée. Des études sont en cours, à propos du projet Alberta–Pacifique, et on effectue aussi une étude sur les effluents provenant des scieries partout au Canada.

Le député propose de mettre un terme à ces études...

M. Harvey (Edmonton–Est): De les suspendre.

M. Oberle: ...ou de les suspendre en attendant d'obtenir plus de renseignements. Pourquoi devrions–nous suspendre ces démarches importantes visant à obtenir les renseignements que le député demande? Nous avons besoin nous aussi de ces renseignements.

M. Harvey (Edmonton–Est): Vous n'arriverez pas à en obtenir la moitié.

M. Oberle: Si le député voulait seulement écouter. Plus nous réussirons à recueillir de renseignements en vue de justifier les contraintes que nous imposons déjà au secteur pour ce qui est du développement durable, mieux cela vaudra.

Au lieu de demander de suspendre temporairement ou définitivement ces démarches, pourquoi le député n'accepte–t–il pas d'y collaborer et de fournir des données aux tribunaux établis?

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy St–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le gouvernement fédéral, en 1986, a décidé de diminuer la subvention accordée pour le service postal assuré aux localités du Nord et le gouvernement ne l'a pas annoncé, aucune consultation n'a été faite par le gouvernement auprès des habitants du Nord.

Hier soir, nous avons réussi à obtenir un moratoire de trois mois sur l'augmentation des taux imposés sur les colis commerciaux prévue pour le 13 novembre prochain par la Société canadienne des postes.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est–ce que le ministre peut me confirmer si un groupe de travail sera mis sur pied par le gouvernement impliquant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, celui de la Santé nationale et du Bien–être social et la Société canadienne des postes, dans le but de trouver une solution à ce grave problème qui touchera tous les habitants du Nord en 1990, au sujet des tarifs postaux pour le service omnibus aérien?

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

[*Français*]

Je comprends qu'il y a un moratoire maintenant, et nous allons mettre en place un groupe de travail pour arriver à une solution et aussi, il y aura une opportunité accordée au député pour faire part de ses discussions.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, nous venons juste d'apprendre que l'augmentation du tarif des colis postaux sera retardée de trois mois et ne sera appliquée qu'au 31 janvier. Il reste que le tarif commercial du service de transport aéropostal assuré à environ 85 localités du Nord augmentera d'à peu près 32 p. 100.

Comme le coût de la vie est maintenant de deux à trois fois plus élevé dans ces localités du Nord qu'ici, dans le

sud du pays, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas pénurie de denrées alimentaires dans les régions du Nord après le 31 janvier 1990?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je ne peux que répéter à mon collègue ce que j'ai déjà dit au député d'Abitibi, c'est-à-dire que nous avons annoncé un moratoire afin de permettre à un groupe de travail de trouver une solution à ces problèmes.

Nous serions heureux de recueillir les commentaires du député.

M. Anawak: Je serais très heureux de faire partie de ce groupe de travail. Il reste toutefois que l'augmentation de 32 p. 100 du tarif postal est toujours prévue.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme l'a mentionné tantôt le député d'Abitibi, en 1986 le gouvernement a décidé, sans l'annoncer, sans consulter personne et sans se soucier de la santé et du bien-être des autochtones et des autres habitants des régions du Nord, de réduire de 3 millions de dollars, au cours des trois années suivantes, les subventions qu'il accordait à la Société canadienne des postes pour assurer ce service. Le ministre acceptera-t-il aujourd'hui de demander à ses collègues du cabinet de maintenir au moins le montant actuel, soit 16 millions de dollars de la subvention accordée au service de transport aéropostal des denrées alimentaires?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, de toute évidence, le groupe de travail qui sera créé à la suite du moratoire annoncé aujourd'hui sera chargé d'étudier ces questions.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question devait s'adresser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais, en son absence, je serai heureux de la poser à son secrétaire parlementaire. Il s'agit du programme visant à éliminer l'arriéré des demandes de statut de réfugié.

Les députés se souviendront que, le 28 décembre 1988, la ministre a annoncé ce programme à grand renfort de battage publicitaire en déclarant qu'il allait commencer immédiatement, qu'il durerait deux ans et qu'il coûterait 100 millions de dollars. Lors des audiences du sous-comité de l'immigration, les 9 et 11 mai et aussi le 24 octobre, les collaborateurs de la ministre ont catégoriquement nié toutes les déclarations de celle-ci.

Je voudrais simplement savoir pourquoi la ministre dit une chose pendant que ses collaborateurs la contredisent en comité?

Quelles sont les vraies réponses à trois questions très simples: quand le programme a-t-il débuté, quand prendra-t-il fin et combien coûtera-t-il?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, le programme qui a été annoncé en est un qui est juste et équitable et qui vise, justement, à respecter les personnes qui demandent le statut de réfugié ou d'immigrant au Canada. C'est une réforme majeure que nous avons accomplie et nous avons bien l'intention de respecter nos engagements. Nous respectons notre échéancier et lorsque la ministre responsable de l'immigration fait une déclaration, ce sont les vraies déclarations qui sont faites.

Donc, le régime est juste, équitable, respecte les demandes qui sont faites et nous étudions les cas, cas par cas, justement pour respecter les personnes qui font la demande, avec cette approche humanitaire qui caractérise le secteur de l'immigration du Canada.

[*Traduction*]

M. Wappel: Monsieur le Président, la ministre a dit que lorsque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration fait une déclaration, celle-ci est véridique. La ministre a déclaré que le programme coûterait 100 millions de dollars. Ses collaborateurs ont dit, à peine dix mois plus tard, qu'il allait coûter 179 568 000$, soit 80 p. 100 de plus que son estimation.

En outre, la ministre a affirmé que le programme commencerait immédiatement, et c'était le 28 décembre 1988. De fait, au comité, M. Bissett, directeur exécutif du ministère de l'Immigration, a déclaré le 24 octobre que le Conseil du Trésor avait toujours projeté que le programme commencerait le 1er septembre 1989.

Ma question est simple. Pourquoi la ministre dit-elle une chose et pourquoi ses collaborateurs la contredisent-ils catégoriquement? Pourquoi ne pas répondre à cette simple question?

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, c'est un programme juste, équitable, un engagement qui a été pris ici à la Chambre des communes, un engagement que nous respecterons, en respectant justement les individus et les capacités financières. Nous nous sommes donné les moyens de respecter cet échéancier avec les personnes-années qui avaient été octroyées. Nous avons les possibilités de respecter l'engagement, l'échéancier, et nous sommes déterminés à le faire.

[*Traduction*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre le plus important des Prairies, le vice-premier ministre.

Le ministre sait-il que le ministre des Communications, quelques jours avant que son arrêt ne tombe sur les réseaux téléphoniques des Prairies, a reçu une proposition de solution de compromis des trois gouvernements conservateurs des Prairies?

Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas daigné répondre à la proposition sérieuse que ces trois gouvernements ont faite au ministre? Est-ce bien ce que les Prairies doivent attendre du fédéralisme coopératif de nos jours?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, cette question a été soulevée à plusieurs reprises et je peux assurer la Chambre que depuis le jugement de la Cour suprême sur les questions de télécommunications, j'ai rencontré, à plusieurs reprises, la quasi totalité des collègues des provinces. Mon ministère est en négociation, en consultation de façon quotidienne avec les responsables, aussi bien des sociétés de téléphone que des provinces. Dans cet esprit-là, nous poursuivons. Je crois qu'une consultation est nécessaire. Elle a déjà été annoncée et nous la poursuivons, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Funk: Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre qui vient juste de répondre.

J'ai ici une copie d'une proposition sérieuse que ces gouvernements ont faite au ministre quelques jours avant que celui-ci n'intervienne brutalement. Il n'a jamais répondu à cette proposition. Il n'y a donc pas eu de consultations.

Je voudrais donc savoir lequel des trois principes énoncés dans ce document il rejette. Refuse-t-il que les gouvernements des Prairies gardent la main haute sur les services téléphoniques des Prairies, que ces gouvernements consentent à céder au gouvernement fédéral leurs pouvoirs de régie sur les services téléphoniques interprovinciaux et internationaux ou que les gouvernements fédéral et provinciaux partagent la responsabilité pour éviter que les usagers locaux ne soient coincés? Pourquoi n'a-t-il pas répondu à cette proposition?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord savoir si le NPD a changé de politique, parce que c'est le même parti qui se plaint toujours que le gouvernement n'assure pas suffisamment la présence du gouvernement central dans ce pays, que Ottawa devrait diriger tout. Voilà maintenant que lorsque Ottawa prend une décision qui n'est peut-être pas dans l'esprit centralisateur du NPD, mais dans l'intérêt du Canada, que ce parti, démagogiquement, change de côté et prend la position suivante.

Monsieur le Président, cette position est tout à fait connue et nous en tiendrons compte.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Habitation. Le nouveau règlement qui relève le maximum des prêts pour l'élaboration d'une proposition concernant l'habitation coopérative est une bonne nouvelle pour ma circonscription, mais cette augmentation radicale des limites, soit de 75 000$ à 500 000$, modifiera-t-elle les autres critères d'admissibilité, et les régions à faible revenu recevront-elles la priorité dans de l'étude des demandes?

• (1150)

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député l'a dit, l'augmentation des fonds pour l'élaboration d'une proposition sera certainement très appréciée dans sa circonscription et, j'en suis sûr, dans tout le reste du pays. Les autres critères ne seront pas modifiés.

Quant aux priorités régissant la répartition des fonds, elles sont établies avec le concours de la Fondation de l'habitation coopérative du Canada. Je suis certain que cet organisme et la société fédérale chargée de l'habitation, c'est-à-dire la Société canadienne d'hypothèques et de logement, tiendront compte des préoccupations sérieuses du député et des habitants de sa circonscription, ainsi que de ceux d'autres régions à faible revenu.

Questions orales

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. Le juge Batten de la Cour du Banc de la reine, en Saskatchewan, a décidé que la Banque de Montréal avait agi de manière arbitraire et autoritaire en changeant l'intérêt sur le prêt d'un agriculteur d'un taux fixe à un taux fluctuant, et il lui a ordonné de rembourser 11 246$ plus les intérêts des six dernières années.

Quelques agriculteurs, comme M. Raoul Blanchard de Duck Lake, en Saskatchewan, se sont adressés aux tribunaux et ont obtenu que les banques à charte leur remettent les frais exigés en trop, mais des milliers n'ont pas pu le faire ou n'en ont pas les moyens.

Quand le gouvernement prendra-t-il le parti des agriculteurs et ordonnera-t-il aux banques de remettre les sommes exigées en trop?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, mon ami de l'opposition et moi partageons évidemment la même préoccupation au sujet des taux élevés et de leur juste application.

Nous sommes en train d'examiner en profondeur toute la question des finances agricoles du point de vue du financement des exploitations et de l'efficacité de nos programmes, que le financement soit assuré par le Société du crédit agricole ou les banques.

Ce sera sûrement un réconfort pour le député d'apprendre qu'un chapitre du document de travail que nous allons publier portera sur le crédit agricole et l'avenir de la ferme familiale. Nous espérons examiner certaines de ces questions à ce moment-là.

M. Foster: Nous attendrons avec le plus grand intérêt la publication de ce document mardi.

Est-ce que le vice-premier ministre serait disposé à ordonner au surintendant des institutions financières d'établir un rapport imposant aux banques à charte de dresser des listes complètes de tous les prêts agricoles qu'elles ont fait passer d'un taux fixe à un taux flottant sans avertir les agriculteurs en cause et des trop-perçus correspondants, afin de dévoiler tous les détails de cette sombre affaire qui a eu lieu au début des années 1980 et d'offrir des remboursements appropriés à ceux qui en ont été victimes?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député reconnaît, j'en suis heureux, que cela s'est produit au début des années 1980 lorsque le parti auquel il appartient était au pouvoir. Le gouvernement n'avait rien fait alors. Comme c'est si souvent le cas, les membres de ce parti s'empressent de critiquer tout ce qui se passe, mais ils ne faisaient pas grand-chose lorsqu'ils gouvernaient.

Quand nous avons été élus, nous avons établi le processus d'examen de l'endettement agricole, qui a donné de très bons résultats en assurant une forme de médiation entre les banques et autres institutions financières et les agriculteurs. Le taux de succès de 70, 75 ou peut-être même 80 p. 100 que nous avons atteint témoigne de l'efficacité des mécanismes mis en place.

Je vais sûrement examiner la proposition du député. Il est possible que nous n'ayons pas à donner d'ordres, que les banques soient disposées à agir de leur propre initiative. Je vais m'en occuper.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le grand chef du conseil des Mohawks d'Akwesasne, Mike Mitchell, m'a fait parvenir hier, par télécopieur, une lettre dans laquelle il demande l'aide et l'intervention des échelons supérieurs de plusieurs ministères pour désamorcer la situation explosive qui existe à Akwesasne. Il écrit:

> Nous devons intervenir tous les jours pour faire respecter la loi à la frontière, dans les eaux, pour prévenir les infractions concernant les jeux de hasard et pour empêcher toute explosion de violence.

Qu'est-ce que le gouvernement est disposé à faire pour venir en aide au grand chef et veiller à ce que les Mohawks puissent vivre en paix et en sécurité comme tous les autres Canadiens?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je n'ai pas bien compris à qui cette lettre a été adressée. A-t-elle été envoyée à la députée alors qu'elle s'adressait à moi? D'après ce que dit la députée, c'est à elle

qu'elle a été adressée et envoyée. J'aimerais bien en avoir une copie.

Cela dit, monsieur le Président, il est évident que nous nous préoccupons de la situation à Akwesasne. A ma connaisance, divers ministères ont déjà amorcé des discussions à propos des très graves incidents qui secouent la réserve. Il va sans dire que nous suivrons de près l'évolution de la situation et que nous interviendrons dans la mesure de nos capacités.

Mme Blondin: Monsieur le Président, il se peut que le chef n'ait pas adressé sa lettre au ministre parce qu'il voulait en profiter pour donner des renseignements aux fonctionnaires du ministère sur la situation qui existe à Akwesasne.

Je sais que le Chef n'est pas insensible aux efforts d'aujourd'hui. Toutefois, il a tenu les propos suivants dans sa lettre d'hier:

> Nos droits frontaliers et les problèmes connexes n'ont pas fait l'objet de discussions à des niveaux suffisament élevés et, à moins que ces droits ne soient confirmés, d'autres infractions vont se commettre. Je me devais d'exprimer la colère que je ressens. J'ai parfois l'impression d'être tout fin seul pour combattre un feu de forêt qui risque de raser Akwesasne.

Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre quelles mesures il entend prendre dans l'immédiat pour venir en aide aux Mohawks. Le ministre n'ignore sûrement que la situation est grave.

M. Cadieux: Monsieur le Président, je me sens seul aussi lorsque des lettres qui ne me sont pas adressées me demandent d'intervenir.

Mme Blondin: Vous recevez des tas de lettres.

M. Cadieux: Certes, la Chambre et la députée savent que nous avons eu des discussions avec le chef Mitchell. D'autres ministères en ont eu également et nous avons l'intention d'en avoir d'autres.

* * *

LES PRISONNIERS DE GUERRE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, avec l'approche du Jour du Souvenir, nous avons vu dimanche dernier dans le *Toronto Star* un exemple du journalisme à sensation le plus grossier et le plus révoltant.

Ce journal a en effet rapporté des allégations à propos des soldats alliés, y compris des Canadiens, qui ont été capturés et détenus comme prisonniers de guerre par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Le *Toronto Star* cite des chercheurs américains qui prétendent que des milliers de prisonniers canadiens, américains, britanniques et d'autres pays du Commonwealth détenus dans les camps libérés par l'Armée rouge à la fin de la guerre n'ont jamais été relâchés par les Soviétiques.

Je voudrais demander à la ministre associée de la Défense nationale, ou à quiconque répond en son nom, si elle pourrait dire à la Chambre ce que le gouvernement a découvert à ce sujet.

Y a-t-il l'ombre d'une preuve que des prisonniers de guerre canadiens ont été détenus par l'Union soviétique après la Seconde Guerre mondiale, et quels efforts le gouvernement a-t-il faits pour rassembler une telle preuve?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, suite au rapport paru dans les journaux à l'effet que certains Canadiens auraient pu être emprisonnés en Union soviétique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a demandé à ses fonctionnaires de rencontrer un membre senior de l'Ambassade de l'URSS afin justement de lui demander d'entreprendre une enquête sérieuse face à ces allégations.

A ce jour, l'Union soviétique n'a aucune évidence de ces faits-là, mais elle nous a informé qu'elle ferait une enquête et nous renseignerait le plus tôt possible afin de pouvoir répondre à nos inquiétudes.

[*Traduction*]

M. Benjamin: L'autre problème, monsieur le Président, c'est que cet article va causer beaucoup d'angoisse inutile chez des milliers de nos compatriotes dont un des proches avait été porté disparu et présumé mort ou qui n'avait pas survécu au camp de prisonnniers de guerre, et qui vont maintenant se demander si ce proche parent ne serait pas encore vivant.

La ministre associée de la Défense nationale ou la ministre des Relations extérieures pourraient-elles demander au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de faire enquête sur cette affaire et d'inviter ces soi-disant chercheurs et journalistes d'enquête à comparaître devant le comité et à y prouver leurs dires ou à se taire?

• (1200)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député: des histoires comme celles-ci peuvent causer beaucoup de souffrances. Sa suggestion est intéressante.

Je suis sûr qu'il peut la faire avec nous au président du comité permanant.

Je voudrais ajouter que nous devons non seulement obtenir des exemplaires du rapport dont parle le député et les examiner, à la Défense nationale, mais encore vérifier dans tous nos vieux dossiers de la Seconde Guerre mondiale pour voir si certaines disparitions restent inexpliquées. Le député peut se rassurer: nous n'avons rien trouvé jusqu'à maintenant qui nous permette de le croire.

Pour que cette affaire soit bien comprise, il peut être utile de dire, comme le député le sait, que certaines de ces affirmations sont peut-être basées sur de faux renseignements, c'est-à-dire sur des messages envoyés à la fin de la Seconde Guerre mondiale qui disaient que des Américains et des Britanniques étaient peut-être détenus en Union soviétique. C'était à la fin du mois de mai 1945. Moins d'une semaine plus tard, ces messages étaient démentis: c'étaient plutôt des soldats soviétiques qui étaient peut-être détenus dans des pays de l'Ouest. Voilà peut-être la cause de ce malentendu. Mais le député et la Chambre peuvent être sûrs que nous ferons tout ce que nous pouvons pour éclaircir cette question.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 73 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement en vertu du paragraphe 110(1) du Règlement.

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURE

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des communications et de la culture, dans les deux langues officielles.

Je dirais brièvement que le comité a étudié le décret de nomination de Keith Spicer, président du CRTC. Nous avons également étudié les nominations de M. Gérard Veilleux, président-directeur de Radio-Canada, de M. Patrick Watson, président du conseil d'administration de Radio-Canada, et de la première femme nommée à l'Office national du film, M^me^ Joan Pennyfather.

[*Français*]

Votre Comité a examiné les qualités des personnes nommées et les trouve compétentes d'exécuter les fonctions de leurs postes.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

Avant le vote:

M. le vice-président: La présidence donne la parole au député de Thunder Bay—Atikokan pour un rappel au Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, je crois savoir que le gouvernement a indiqué à ses députés que certains d'entre eux pourront voter librement. Je voudrais donc vous demander de procéder à l'appel nominal rangée par rangée, plutôt que de la manière habituelle.

Des voix: Non.

M. le vice-président: La pratique de la Chambre est de voter par parti, on ne peut déroger à cette procédure que par consentement unanime.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime, nous allons donc procéder comme à l'accoutumée.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 121)

POUR

Députés

Bellemare	Blondin
Bouchard (Roberval)	Boudria
Bourgault	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Casey
Catterall	Chadwick
Charest	Clancy
Collins	de Cotret
Desjardins	Dick
Duplessis	Edwards
Epp	Finestone
Foster	Gaffney
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Greene	Harb
Harvard	Hawkes
Hockin	Hogue
Holtmann	Hopkins
Jelinek	Jourdenais
Kaplan	Kempling
Keyes	Landry
Langlois	Lewis
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Maheu	Manley
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
Milliken	Mills
Monteith	Moore
Nault	Nunziata
Oberle	Phinney
Plourde	Pronovost
Redway	Richardson
Rideout	Rocheleau
St-Julien	Siddon
Stewart	Thacker
Van de Walle	Vézina
Wappel	White
Wilbee—73	

CONTRE

Députés

Angus	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Fulton	Funk
Gardiner	Harvey (Edmonton East)
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	MacWilliam
Mitchell	Murphy
Parker	Robinson
Samson	Young (Beaches—Woodbine)—20

• (1210)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Lewis propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 122)

POUR

Députés

Anawak	Bellemare
Blondin	Bouchard (Roberval)
Boudria	Bourgault
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Casey	Catterall
Chadwick	Charest
Clancy	Collins
Darling	de Cotret
Desjardins	Dick
Duplessis	Edwards
Epp	Finestone
Foster	Gaffney
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Greene	Harb
Harvard	Hawkes
Hockin	Hogue
Holtmann	Hopkins
Jelinek	Jordan
Jourdenais	Kaplan
Kempling	Keyes
Landry	Langlois
Lewis	MacDonald (Rosedale)

Pétitions

MacDougall (Timiskaming)	Maheu
Manley	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	Milliken
Mills	Monteith
Moore	Nault
Nunziata	Oberle
Phinney	Plourde
Pronovost	Redway
Richardson	Rideout
Rocheleau	St-Julien
Siddon	Stewart
Thacker	Van de Walle
Vézina	Wappel
White	Wilbee—76

CONTRE

Députés

Angus	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Fulton	Funk
Gardiner	Harvey (Edmonton East)
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	MacWilliam
Mitchell	Murphy
Parker	Robinson
Samson	Young (Beaches—Woodbine)—20

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA FONDATION DES LANGUES AUTOCHTONES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic) demande à présenter le projet de loi C-269, Loi constituant la Fondation des langues autochtones.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

• (1220)

—Monsieur le Président, je suis ravie de présenter ce projet de loi constituant la Fondation des langues autochtones, qui vise à favoriser, au moyen de divers programmes et activités, la revitalisation, la regénération et la perpétuation de quelque 53 langues autochtones qui sont les premières langues exceptionnelles et distinctes du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitions signées par environ 13 000 habitants de l'Alberta. Les pétitionnaires sont d'avis que l'uniforme d'apparat de la GRC est un symbole de la tradition et de la culture canadiennes et ne devrait pas être modifié.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter aujourd'hui une dizaine de pétitions dont les signataires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services. Ils signalent que le gouvernement fédéral, soit le gouvernement conservateur actuel, a infligé aux contribuables canadiens 31 hausses de taxe et d'impôt depuis son accession au pouvoir en 1984, qu'il a augmenté la taxe actuelle sur les ventes des fabricants de 9 p. 100 qu'elle était à 13,5 p. 100 et qu'il veut maintenant imposer aux Canadiens une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur les produits et services. Cette taxe sera cachée, comme nous le savons, et s'appliquera à presque tout.

L'imposition de cette nouvelle taxe sur les produits et services causera des difficultés financières graves et injustes aux Canadiens à revenu faible ou moyen. De plus, elle créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes d'exhorter tous les députés à rejeter ce projet de taxe sur les produits et services.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, moi aussi, de présenter une pétition signée par des gens de The Pas, Flin Flon, Snow Lake et Cranberry Portage, des localités de ma circonscription, qui se joignent aux pétitionnaires de l'Île-du-Prince-Édouard pour dénoncer la taxe sur les produits et services.

Au lieu de ce projet fiscal, ils demandent que les bien nantis et les sociétés soient assujettis à un impôt minimum dans le cadre d'une réforme du régime fiscal actuel.

Ils enjoignent le gouvernement de ne pas profiter d'un éventuel consensus général au sein de la population sur l'adoption d'une mesure de remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants pour déclencher une razzia fiscale en règle. Ils exhortent la Chambre des communes à convaincre le gouvernement de renoncer à ce projet qui

alourdira encore le fardeau fiscal du simple citoyen puisqu'il s'agit d'une taxe à la consommation régressive et n'ont pas une véritable réforme fiscale.

Je tiens à ajouter qu'en sus de cette pétition, le chef du Nouveau Parti démocratique du Manitoba, M. Doer, et moi-même avons fait parvenir ce matin même au bureau du ministre 30 000 cartes dénonçant la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je présente une pétition certifiée correcte conformément à l'article 36 du Règlement.

Elle porte sur la quasi-fermeture de VIA Rail par le gouvernement. La plupart des pétitionnaires sont de l'est de l'Ontario, surtout de ma circonscription de Leeds—Grenville. Ils s'objectent vivement à l'élimination des services de VIA Rail.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): J'ai le devoir de présenter une pétition signée par des Manitobains et quelques personnes d'autres provinces qui demandent au Parlement du Canada de maintenir intact le réseau actuel de VIA Rail, d'améliorer l'équipement de la Société d'État, d'adopter une loi sur les trains de voyageurs donnant à VIA Rail un mandat précis et, enfin, d'obliger les sociétés ferroviaires à négocier une nouvelle entente sur l'établissement des coûts.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition qui a été jugée conforme au Règlement quant à la forme et au fond.

Les pétitionnaires, qui sont de divers endroits de l'Ontario, estiment que le gouvernement n'a pas su prévoir les ressources nécessaires pour améliorer, comme il l'avait promis, le service ferroviaire voyageurs.

Ils demandent au Parlement de maintenir, améliorer et moderniser les services de VIA Rail dans les régions du pays où le chemin de fer constitue le moyen de transport le plus rapide, économique, sûr, pratique, écologique et économe d'énergie.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, de la part de Canadiens et de Canadiennes, une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Ces Canadiens et ces Canadiennes sont opposés au plan gouvernemental de couper le service de VIA Rail.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le devoir et le privilège de présenter deux pétitions signées par des Canadiens qui s'inquiètent du projet de taxe sur les produits et les services.

Conformément à l'article 36 du Règlement, je vous présente ces pétitions jugées correctes quant à la forme et au contenu par le greffier.

Les pétitionnaires signalent que la TPS imposera un fardeau coûteux aux contribuables canadiens. Ils ajoutent que cette taxe représente, à leurs yeux, une ponction fiscale sans précédent qui fera grimper l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de chômage.

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION D'AIR INDIA

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 700 personnes.

Il est écrit dans la pétition que, le 23 juin 1985, 329 civils innocents, des Canadiens pour la plupart, ont perdu la vie à la suite de l'explosion d'une bombe plantée par des terroristes à bord d'un avion d'Air India; que les recherches approfondies effectuées par les médias, dont on a beaucoup entendu parler à la télévision et à la radio, montrent qu'on aurait pu prévenir ce crime odieux, car il y a eu huit avertissements, dont une explosion, qu'un désastre était imminent; que les Canadiens ont réclamé une commission d'enquête publique qui serait chargée de faire des recommandations visant à prévenir des désastres semblables mais que, l'an dernier, une bombe identique a détruit un avion gros porteur de Pan American en Grande-Bretagne.

Vu que les recommandations d'une commission d'enquête canadienne auraient pu permettre d'éviter la tragédie de Pan American, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de s'engager à établir une commission royale pour enquêter sur tous les faits entourant la catastrophe d'Air India de 1985. La pétition est signée par des gens de Nepean et d'Ottawa.

Pétitions

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter cinq pétitions émanant de professeurs de musique et des parents de certains de leurs élèves.

Les pétitionnaires font remarquer que les professeurs de musique participent activement aux ministères de l'enseignement dans toutes les provinces du Canada pour préparer les élèves à entrer dans les facultés de musique des universités, et que, si on impose une taxe de vente sur les cours de musique, les enfants canadiens en pâtiront, leurs dons ne seront pas cultivés et l'avenir de la musique canadienne, à la fois à l'échelle nationale et internationale, sera menacé.

Ils demandent au gouvernement de considérer les études de musique comme un processus d'enseignement et par conséquent de ne pas les taxer.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Elle est signée par 55 électeurs de Hamilton-Ouest et d'autres secteurs de Hamilton qui prient humblement le Parlement de ne pas adopter la taxe proposée sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Je profite de ce que j'ai la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une autre pétition que le greffier des pétitions a certifiée conforme et qu'ont signée 35 Canadiens qui prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ne pas éliminer ni entièrement ni en partie le service voyageurs ferroviaire au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition qu'ont signée des résidents de ma circonscription de Hamilton Mountain.

Ces pétitionnaires s'opposent au projet du gouvernement conservateur d'imposer une taxe de vente de 9 p. 100 sur les produits et les services et ils prient instamment la Chambre de le rejeter.

• (1230)

VIA RAIL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le privilège et le devoir de présenter une pétition dont les signataires prient humblement le gouvernement de ne pas éliminer ni entièrement ni en partie le service voyageurs ferroviaire au Canada. De nombreux Canadiens le tiennent en effet pour un service essentiel, car ils dépendent pour leur subsistance du service voyageurs de VIA Rail.

Les Canadiens démontrent maintenant de maintes façons leur inquiétude à propos de ces réductions. Demain, dans ma circonscription, se tiendra une assemblée publique pour appuyer les signataires de cette pétition et de toutes les autres qui proviennent des différentes régions du Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Tom Wappell (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement afin de présenter deux pétitions relatives à la taxe sur les produits et services. Les deux pétitions portent les signatures d'une soixantaine de mes électeurs. L'une d'elles a ceci de particulier qu'elle a été signée seulement pas des personnes qui habitent une maison de rapport au 2233, avenue Eglington, dans ma circonscription. Les signataires des deux pétitions demandent humblement au Parlement de repousser fermement et catégoriquement toute tentative visant à imposer une taxe sur les produits et services.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui afin de présenter une pétition au nom de 35 citoyens de Kingston et les Îles qui demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement. Les pétitionnaires estiment que cette taxe est injuste et inéquitable, et ils demandent au Parlement de rejeter tout projet de loi tendant à imposer une telle taxe.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à déposer aujourd'hui. La première est signée par 29 habitants de Burnaby, en Colombie-Britannique, qui demeurent dans l'ensemble d'habitation Chelsea nº 8. Ces pétitionnaires, qui sont des personnes âgées, s'inquiètent beaucoup de la décision du gouvernement concernant VIA Rail. Ils demandent au Parlement de maintenir le réseau VIA actuel, d'en améliorer le matériel et d'accorder l'appui nécessaire pour lui permettre de remplir son mandat, c'est-à-dire d'assurer un service voyageurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée d'abord par 96 personnes de Thunder Bay qui s'inquiètent du projet de taxe sur les produits et services du gouvernement, puis par un certain nombre de membres d'associations de femmes de Thunder Bay qui travaillent pour la Commission canadienne des grains. Tous les pétitionnaires rejettent la TPS parce qu'ils la trouvent extrêmement injuste pour les familles à faible revenu ou à revenu moyen. Ils font observer que le gouvernement cherche maintenant à taxer les livres, les coupes de cheveux, les couches de

bébés, les cercueils et le mazout et que, en tant que citoyens vivant dans le nord de la province, ils craignent de ne plus avoir les moyens de survivre.

VIA RAIL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui deux séries de pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. La première est signée par des Canadiens de tous les coins du pays. Ils ont pris conscience des problèmes découlant des lourdes compressions imposées par le gouvernement dans les services de VIA Rail. Ils se sont également rendu compte fait qu'en réduisant les taux d'intérêt préférentiels de 0,33 p. 100, le gouvernement aurait pu économiser le même montant que celui que rapporteront les réductions faites à VIA Rail.

Les pétitionnaires ont demandé que le gouvernement maintienne, améliore et modernise les services de VIA Rail dans les régions où ils peuvent constituer un autre mode de transport plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode et, permettez-moi d'ajouter, plus respecteux de l'environnement et plus économe d'énergie.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une nouvelle série de pétitions signées par des citoyens de tous les coins du pays. Les signataires s'inquiètent des répercussions économiques que la taxe projetée sur les produits et services aura sur les simples citoyens, de Victoria à St. John's. Ils demandent au gouvernement de veiller, si un consensus se dégage sur le remplacement de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, à ne pas en prendre prétexte pour saigner à blanc la population du Canada.

M. le vice-président: Je suis sûr que la Chambre acceptera de revenir au dépôt des projets de loi d'initiative parlementaire au profit du député de Kingston et les Îles. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Questions au feuilleton

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-270, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, le projet de loi vise à supprimer l'article 5 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture. Dans le rapport que le vérificateur général a remis cette année au Parlement, il déclare, comme on peut le lire à la page 95:

> A notre avis, l'usage fréquent et varié que fait le gouvernement de l'article 5 de cette loi constitue une menace pour le rôle du Parlement. Le Parlement devrait pouvoir réexaminer la loi et décider si l'on devrait continuer de se servir de l'article 5 de cette façon.

C'est pour donner suite à la recommandation du vérificateur général que je propose ce projet de loi. J'espère que le débat sur cette mesure permettra à la Chambre de décider si l'on doit continuer d'utiliser la loi comme on l'a fait par le passé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^os^ 127 et 131.

[*Texte*]

LE PROJET PRINCE CHARLES

Question n^o^ 127—**M. Karpoff:**

> Dans le cadre du projet d'habitation de Toronto appelé «projet Prince Charles», a-t-on déposé auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logements des contrats requis pour des honoraires d'expert-conseil, et dans l'affirmative, *a*) ces contrats précisaient-ils le travail à exécuter, *b*) de quel travail s'agissait-il, *c*) a-t-il été exécuté, *d*) quelles sommes ont été payées, *e*) à quelle personne ou quelles personnes?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Non. Il n'était pas nécessaire de déposer un contrat pour

Décision de la présidence

des honoraires d'expert-conseil puisque l'ensemble a été construit d'après un contrat «clés en main», selon lequel tous les coûts, y compris les honoraires d'expert-conseil, mais excluant la prime d'assurance hypothécaire, faisaient partie intégrante du contrat entre le groupe sans but lucratif et le promoteur, Tridel.

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Question nº 131—**M. Heap:**

1. Tous les profils de pays ont-ils été établis et mis à la disposition des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et des arbitres?

2. Les membres de la Commission ont-ils accès aux aperçus de cas établis par le Centre de documentation sur les réfugiés et, dans l'affirmative, s'en servent-ils?

3. Les commissaires connaissent-ils bien les rapports établis par Amnistie internationale sur les violations de la personne commises dans divers pays?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui.

2. Non. Les sommaires des cas ne sont pas préparés par le centre de documentation de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié; cependant, la Commission est à mettre au point une base de données qui permettra aux parties intéressées d'avoir accès aux décisions de la Section du statut de réfugié au sens de la Convention et aux comptes rendus des motifs des décisions.

3. Oui.

[*Traduction*]

M. Edwards: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions nos 1 et 2.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le premier groupe comprend les motions nos 1 et 2, qui vont faire l'objet de votes distincts. Le premier vote porte sur la motion nº 1.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 8 de l'article 76 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 76, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

M. le vice-président: Le groupe suivant comprend les motions nos 3, 8, 9 et 10. Elles seront discutées ensemble, mais les votes interviendront de la façon suivante: Les motions nos 3 et 10 feront l'objet de votes distincts. L'adoption de la motion nº 8 évitera de mettre aux voix la

motion nº 9, et le rejet de la motion nº 8 exigera la mise aux voix de la motion nº 9.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 16, en retranchant les lignes 15 à 35, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil du Trésor doit mettre en oeuvre pour l'Agence un régime de classification des personnels des catégories scientifique, du génie et technique appropriée basé sur la compétence de la personne à employer plutôt que sur la description des tâches que celle-ci doit accomplir à l'emploi de l'Agence.»

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La motion nº 8 a fait l'objet d'une longue discussion et j'en ai parlé dans mes commentaires portant sur les motions en général. Je suis disposée à retirer cette motion. Je crois qu'il y a consentement unanime pour remplacer la motion actuelle par une autre légèrement modifiée. Je ne suis pas tout à fait satisfaite de cela. Cette nouvelle version impose un délai qui, à mon avis, n'est pas nécessaire. Cependant, c'est une amélioration considérable par rapport à ce qui est actuellement dans le projet de loi. Afin d'assurer la protection des employés, je suis disposée à proposer une nouvelle motion dont la formulation sera acceptable pour le ministère.

• (1240)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que la députée d'Ottawa-Ouest propose maintenant une nouvelle motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président. . .

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire a la parole sur le même rappel au Règlement.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, après discussion, nous appuierons la nouvelle version de la motion nº 8 proposée par Mme Catterall.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La motion nº 8 est retirée.

(La motion nº 8 est retirée.)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 8A

—Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 28, en retranchant les lignes 5 à 8, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«28.(1) Les agents titulaires des postes de l'administration publique fédérale transférés à l'Agence dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'entrée en vigueur de la présente loi y conservent leur poste, sauf choix contraire de leur part manifesté avant le transfert; ils sont dès lors réputés».

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que M. Manley propose la motion n° 9 au nom de M. Pagtakhan?

Des voix: D'accord.

M. John Manley (au nom de M. Pagtakhan) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 28, en retranchant la ligne 7, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«les cent quatre-vingts jours suivant l'entrée en»

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Siences et de la Technologie) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 28, en remplaçant les lignes 13 à 16, page 9, par ce qui suit:

«fonction publique, ces agents sont dispensés de stage, sauf s'ils étaient déjà stagiaires lors de la mutation, auquel cas ils continuent de l'être jusqu'à la fin de la période initialement prévue.»

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je veux faire quelques remarques au sujet des amendements proposés au projet de loi sur l'agence spatiale à l'étude aujourd'hui.

Nous reconnaissons tous l'importance que revêt la création d'une agence spatiale. Les remarques que je veux faire portent sur la façon dont le gouvernement a procédé. Premièrement, il a fallu attendre environ deux ans avant que ce projet de loi soit présenté à la Chambre, ce qui a causé beaucoup d'indécision en ce qui concerne la façon dont cette agence serait établie et les emplois des personnes concernées.

A certains moments, le projet semblait opposer une municipalité à une autre pour l'obtention de l'agence spatiale; à d'autres moments, il semblait devenir un véritable hochet politique. C'est ce que j'ai à reprocher à la façon de procéder du gouvernement dans ce dossier si important. J'espère que cela ne se reproduira plus jamais parce cette affaire n'a suscité que des ressentiments. Elle a causé des problèmes à nos scientifiques et à nos astronautes. Mes critiques portent vraiment sur la façon de procéder du gouvernement. J'espère que, en tant que députés, nous pouvons reconnaître la nécessité d'agir rapidement pour fair adopter des mesures législatives et

déterminer ce qui est le mieux pour notre pays relativement aux diverses questions dont la Chambre est saisie.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais parler au sujet du projet de loi C-16 concernant l'établissement de l'Agence spatiale. Nous avons des motions, des amendements que j'appuie fortement, entre autres:

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 5, en ajoutant à la suite de la ligne 27, page 2, ce qui suit:

«honorer les contrats, ententes ou autres arrangements déjà conclus par Sa Majesté du Chef du Canada qui entrent dans le cadre de ses attributions.»

Aussi, monsieur le Président, la motion nº 3:

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 16, en retranchant les lignes 15 à 35, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil du Trésor doit mettre en oeuvre pour l'Agence un régime de classification des personnels des catégories scientifique, du génie et technique appropriée basé sur la compétence de la personne à employer plutôt que sur la description des tâches que celle-ci doit accomplir à l'emploi de l'Agence.»

Aussi, monsieur le Président, la motion nº 5:

«Le siège de l'Agence est fixé à l'endroit au Canada que désigne le Gouverneur en conseil.»

En ce qui concerne la motion nº 8 qui a été retirée, je trouve déplorable que le gouvernement ait joué à la politique et à du patronage en ce qui a trait à l'endroit. Il est dommage que ce bijou du monde scientifique soit devenu une polémique, soit devenu un problème, que la décision du choix de l'endroit dans le processus ait été fait d'une façon incorrecte, d'une façon de patronage, de façon à faire du tiraillement entre différentes municipalités, différents centres, différentes villes. Je crois que l'on se doit toujours, au Parlement canadien, d'essayer d'unir le pays au lieu de le diviser. Je crois que lorsqu'il est venu le temps de discuter de l'endroit du site de l'Agence spatiale du Canada, cela a donné un mauvais goût, cela a donné une mauvaise couleur. En somme, c'est pour moi une déception, à cause du processus du choix de l'endroit.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Mme Catterall: J'invoque le Règlement. Les ministériels pourraient-ils nous préciser l'objet de la motion nº 10 et nous dire si elle ne serait pas de trop au cas où la motion nº 8A serait adoptée?

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, étant donné que l'on discute des motions nºs 3, 8, 9, 10, je vais en profiter pour donner la position du gouvernement sur toutes ces motions.

Pour commencer, sur la motion nº 3, article 16 concernant les employés, je crois que le gouvernement ne peut pas l'accepter parce que cet amendement aurait pour effet d'abroger les dispositions du projet de loi que prévoient des conditions d'emploi spéciales pour les astronautes canadiens.

Cette proposition est inacceptable; en effet, pour fournir les meilleures occassions possible à nos astronautes, il est important que nous puissions leur offrir des conditions d'emploi spéciales, car leurs fonctions sont uniques.

Il est proposé dans l'amendement que soit créé un régime de classification «basé sur la compétence de la personne» pour tous les employés professionnels de l'Agence.

Bien que cette formule ait du bon, elle a été employée pour le Conseil national de recherches, considéré comme un «employeur distinct», elle serait malavisée dans la loi; si une telle proposition est nécessaire, cela peut être fait par des mesures administratives.

• (1250)

En résumé, les dispositions spéciales du projet de loi C-16 visent à faire en sorte que les conditions d'emploi des astronautes soient adaptées aux fonctions uniques que ceux-ci exercent. Elles prévoient des conditions supplémentaires qui ne seraient autrement pas offertes. Elles ne serviront jamais à priver ces personnes de quelque droit que ce soit.

Donc, nous ne pouvons accepter l'amendement proposé par la députée d'Ottawa-Ouest (Mme Catterall).

Monsieur le Président, concernant la motion nº 8, c'est avec plaisir que nous appuierons la députée d'Ottawa-Ouest dans sa nouvelle version, et nous voterons en faveur.

Concernant la motion nº 9, article 28, concernant la présomption, la modification est la suivante:

. . .les cent-quatre-vingts jours suivant l'entrée en. . .

Cette clause porte sur des modalités administratives de la mutation d'employés à l'Agence spatiale canadienne.

Elle vise à protéger les droits des employés pendant la mutation et d'alléger le fardeau administratif imposé à la Commission de la fonction publique.

Sans cette clause, tout employé muté à l'Agence serait obligé d'attendre qu'il soit établi qu'aucune autre personne dont le nom figure sur une liste de bénéficiaires de priorité ne soit admissible à son poste. Il faudrait qu'il attende la fin de la période d'appel et subisse un nouveau stage probatoire.

En bref, chaque employé se verrait forcé de concurencer d'autres personnes pour un poste qu'il occupe déjà, dans certains cas depuis vingt ans.

La période de 90 jours n'est qu'un délai raisonnable proposé par le Conseil du Trésor et la Comission de la fonction publique pour le règlement de tous les détails administratifs.

Cette clause n'a rien à voir avec la décision des employés d'entrer ou non à l'Agence, ni avec le déménagement des employés à Montréal ou à Saint-Hubert. Ces décisions sont déterminées par d'autres modalités établies ailleurs dans les politiques du Conseil du Trésor.

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas voter en faveur de la motion nº 9 telle que proposée.

Monsieur le Président, j'aimerais bien faire un commentaire concernant le commentaire du député de Carleton-Gloucester (M. Bellemare) qui a prétendu qu'il y avait eu du patronage pour l'implantation de l'Agence en région de Montréal.

Monsieur le Président, je voudrais rappeler à ce député qu'avant la campagne électorale, son chef M. Turner ainsi que M. Broadbent le chef du Nouveau parti démocratique ont appuyé l'implantation de l'Agence spatiale canadienne en région de Montréal.

Justement, je tiens à affirmer à mes collègues, ici, à la Chambre, que le choix de Saint-Hubert, puisque le gouvernement a décidé d'implanter l'Agence à cet endroit, s'est fait justement, sur des terrains qui appartenaient au ministère des Transports, donc au gouvernement canadien, ce qui empêchait toute spéculation de terrains tout autour.

Monsieur le Président, les gens de cette région s'étaient bien préparés, ils avaient soumis un dossier très étoffé et c'est pourquoi leur demande a été agréée.

Concernant maintenant la motion nº 10 que le gouvernement présente, et c'est l'amendement à l'article 28 sur la présomption, cette modification a pour effet d'apporter des éclaircissements, de rendre plus clair les points soulevés en comité, monsieur le Président.

Alors, l'amendement a): Modifier la version anglaise de la clause 28 (2) en supprimant les mots: «*coming into force of this Act*» et remplaçant avec le mot suivant: «*appointment*».

Monsieur le Président, b) Modifier la version française de la clause 28(2), en substituant les lignes 13 à 16 avec ce qui suit:

«fonction publique, ces agents sont dispensés de stage sauf s'ils étaient déjà stagiaires lors de la mutation, auquel cas ils continuent de l'être jusqu'à la fin de la période initialement prévue.»

Alors, dans les points à souligner, monsieur le Président, la correction de la version anglaise protège les employés qui sont en période de stage au moment d'être réputés avoir été nommés et non au moment de l'entrée en vigueur de la Loi.

Ce n'est pas logique de lier la période de stage d'un employé à l'entrée en vigueur de la Loi; c'est plus convenable de lier le stage à la nomination.

Monsieur le Président, cette modification B met en accord la version française et la version anglaise dans l'entente que les employés réputés avoir été nommés ne sont pas assujettis à un nouveau stage.

Alors, monsieur le Président, j'espère que tous les députés de cette Chambre voteront sur cette disposition-là.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: En ce qui concerne l'amendement à la motion no 8, soit la motion amendée nº 8(A) je crois, il serait très utile que le caucus néo-démocrate en reçoive un exemplaire pour prendre connaissance de son libellé exact.

Après avoir simplement entendu lire la motion amendée, je ne pense pas que nous y voyions d'inconvénient, mais nous tenons néanmoins à prendre connaissance de son libellé exact afin que nous puissions nous décider tout de suite.

M. le vice-président: On fournira immédiatement au député le texte demandé. La présidence accorde au député quelques minutes pour en prendre connaissance.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Les motions nos 3 et 10 feront l'objet de votes distincts. L'adoption de la motion no 8(A) rend inutile la mise aux voix de la motion no 9. La rejet de la motion no 8 entraînera la mise aux voix de la motion no 9.

Le premier vote porte sur la motion no 3. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que toux ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

M. le vice-président: La motion est rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion no 10. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion no 8(A). Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Vu le résultat du vote concernant la motion no 8(A), il est inutile de voter sur la motion no 9.

[*Français*]

Sur un rappel au Règlement, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie) (Mme Duplessis) a la parole.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, du côté du gouvernement, nous ne sommes pas en faveur de la motion no 9. Même si elle ne vient pas aux voix, la motion no 9, telle que présentée, n'est pas acceptable au gouvernement.

M. le vice-président: De toute façon, elle n'est pas proposée à la Chambre.

• (1300)

[*Traduction*]

Les motions nos 6 et 7 seront débattues ensemble, mais feront l'objet de votes distincts.

L'hon. Alan Redway (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) propose:

Motion no 6

Qu'on modifie le projet de loi C-16, dans la version française, à l'article 19, en remplaçant les lignes 20 et 21, page 7, par ce qui suit:

«présidence du comité à l'un des membres de celui-ci.»

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre à M. Manley de proposer la motion au nom de M. Pagtakhan?

Des voix: D'accord.

M. John Manley (au nom de M. Pagtakhan) propose:

Motion no 7

Qu'on modifie le projet de loi C-16, à l'article 22, en retranchant la ligne 5, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«lieu fixé par le ministre. Il se réunit aussi, au moins une fois par année, aux temps et lieu fixés par la présidence, pour examiner les activités de l'Agence par rapport à l'ensemble du mandat de celle-ci.»

—Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre de sa collaboration pour me permettre de présenter cette motion au nom du député de Winnipeg-Nord qui n'a pas pu revenir à Ottawa pour le débat d'aujourd'hui.

La motion vise à créer un comité indépendant qui se réunira au moins une fois par année pour discuter de questions importantes concernant le fonctionnement de l'Agence. Il est dommage que le comité, bien que créé pour de bonnes raisons, soit destiné à se réunir uniquement à la demande du ministre chaque fois que ce dernier le jugera bon. La motion veut faire en sorte que le comité se réunisse au moins une fois par année.

La motion me donne en outre l'occasion de faire quelques brèves observations à propos de l'Agence et d'exprimer l'inquiétude que nous inspire le fait qu'il a fallu si longtemps pour en arriver au point où l'Agence va enfin naître. Nous entendons si souvent parler des préoccupations du gouvernement à l'égard des questions financières et des déficits, que nous nous demandons parfois si toute sa politique n'est pas animée par la crainte du déficit. Nous discutons en l'occurrence d'un projet d'organisme très valable qui, une fois créé, va rationaliser certaines activités de l'État. Malgré certains des frais initiaux de démarrage, il lui permettra peut-être de faire

des économies à long terme. Dépourvu d'idées et de politiques, le gouvernement a pris une éternité pour présenter ce projet de loi à la Chambre et pour décrire l'Agence, la définir, l'annoncer et la mettre sur pied. Il est malheureux que nous ayons dû l'attendre si longtemps.

A la deuxième lecture du projet de loi, j'ai dit que nous ne pouvions que regretter la manière dont le gouvernement a permis que la création de l'Agence spatiale devienne un facteur de division et non un facteur d'unité pour le Canada. Au lieu d'être le joyau de la science et de la technologie du Canada, elle est devenue un symbole de division, un symbole de la rivalité entre les régions que cet interminable et malheureux retard n'a fait qu'exacerber.

Nous sommes heureux d'être ici pour appuyer l'adoption de ce projet de loi et la création de l'Agence et nous nous réjouissons de la voir enfin en place, mais nous regrettons les incidents qui ont précédé cet heureux dénouement.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je serai très bref. La motion nº 6 a été proposée parce que, dans la version anglaise du projet de loi initial soumis au comité, les mots «chairman of the board» nous ont paru inacceptables à notre époque où nous essayons d'employer des termes de genre neutre dans les lois. Les mots «chair of the board» nous ont semblé plus appropriés et les membres du comité les ont trouvés beaucoup plus équitables. Il a fallu ensuite résoudre la difficulté que représentait la traduction de ces mots en français. Je pense que l'actuelle motion d'amendement la résoud adéquatement.

De ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons la motion nº 7, mes collègues et moi. En laissant la convocation des réunions du Comité de l'Agence spatiale à la discrétion du ministre en charge, nous avons jugé que nous ne donnions pas un mandat assez fort aux membres de ce comité. Nous avons convenu aussi qu'il valait mieux préciser à quelle fréquence ces réunions devaient être convoquées par la présidence.

Nous appuierons donc ces deux motions d'amendement. Elles comblent de façon satisfaisante de légères lacunes du texte original.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, concernant la motion nº 6 que le gouvernement a présentée, c'était pour clarifier un petit peu l'amendement qui avait été accepté au Comité, et la version originale semblait indiquer que la présidence du Comité consultatif de l'espace serait partagée parmi les membres de ce même Comité. Afin de rendre cela plus clair, l'amendement clarifie que seulement un membre du Comité sera choisi.

Alors, monsieur le Président, sur la motion n° 7, à l'article 22, qui concerne les réunions du Comité consultatif, l'amendement proposé est difficilement acceptable parce que cet amendement se compose en fait de deux éléments dont ni l'un ni l'autre n'est justifié.

Premièrement, en vertu de cet amendement, il incomberait au président de convoquer les réunions visant à l'examen des activités de l'Agence. Comme le Comité consultatif est chargé de conseiller le ministre sur les questions mentionnées par celui-ci, le président n'est nullement habilité à convoquer une réunion à laquelle le ministre ne participe pas. Il appartient au ministre le soin de fixer les dates et les lieux de réunions de comité puisqu'il s'agit d'un comité chargé de conseiller. Cette prérogative n'empêche pas le ministre de consulter le président au sujet de ces questions de procédure.

Deuxièmement, en vertu de cet amendement, le Comité consultatif serait tenu d'examiner les activités de l'Agence au moins une fois par année. Il existe de nombreux mécanismes d'examen des activités des ministères, dont le Budget des dépenses, le Rapport annuel d'activités de l'Agence et le Comité permanent de la Chambre des communes. Donc, tous les députés ici auront la chance de pouvoir se rendre au Comité et de pouvoir poser des questions.

Également, monsieur le Président, il serait très imprudent de laisser entendre, par un amendement de ce genre, qu'une entité autre que le Parlement est responsable des activités d'un ministère. C'est pourquoi, monsieur le Président, il est très difficile pour nous de pouvoir agréer et de voter pour la motion n° 7. Donc, nous serons contre.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Les motions nº 6 et nº 7 feront l'objet de votes distincts. Le premier vote porte sur la motion n° 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Le deuxième vote porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

(La motion est rejetée.)

M. le vice-président: Normalement, la Chambre devrait maintenant passer aux votes différés sur le projet de loi à l'étape du rapport. Toutefois, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, les votes par appel nominal sont reportés à 18 heures le lundi 6 novembre 1989.

* * *

• (1310)

[*Français*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-40, intitulé «Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication», soit maintenant lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, le projet de loi sur la radiodiffusion dont nous amorçons aujourd'hui l'étude répond à la fois à ce que sont dans notre esprit le Canada et les communications. Il témoigne de notre souci d'effectuer un choix respectueux de notre réalité technologique et culturelle, tant francophone qu'anglophone. De plus, il indique notre ferme intention d'assurer à la population canadienne un système de radiodiffusion à la mesure de ses aspirations et de son histoire.

Évoquons d'abord la trame évolutive de notre système de radiodiffusion. D'où vient-elle? Qu'est-ce qui la caractérise? Depuis ses tout débuts, la radiodiffusion canadienne a dû s'ajuster à nos réalités: proximité avec les États-Unis, immensité du territoire, peuplement épars, dualité linguistique. Toutes les mesures prises par les pouvoirs publics depuis le début du siècle s'expliquent par la nature de ces défis économiques, sociaux et culturels, fondement du projet de loi que nous débattons aujourd'hui. Que nous ayons maintenant un système mixte dans lequel coexistent entreprises privées et sociétés d'État, un système coiffé par un organisme public de contrôle, un système, enfin, qui reconnaît l'existence des deux réalités culturelles, tout cela origine d'une situation géographique, politique et historique dont les données fondamentales sont à bien des égards demeurées les mêmes.

Ce qui a changé en revanche c'est, d'une part, la technologie des communications et d'autre part, l'évolution significative des valeurs entretenues par les Canadiens. Notre projet de loi prend acte de ces changements et propose au Canada un système mieux adapté à la situation présente et plus apte à assurer l'avenir.

En 1919, la société Marconi du Canada diffusait pour la première fois des émissions régulières et ce, à partir de Montréal. Au cours de la décennie 20 et 30, partout au Canada les stations de radio se multiplient à l'envie poussées par les besoins locaux ou régionaux. L'ère nouvelle des communications s'ouvrait avec ses avantages, ses défis et ses périls. Dès cette époque, l'influence américaine pesait sur la radio canadienne. D'une part, plusieurs stations d'ici ne servaient à toutes fins utiles que de relai aux stations américaines dont certaines se situaient délibérément près de la frontière pour agrandir leur marché publicitaire, privant d'autant les stations d'ici de sources de revenus dont elles auraient eu besoin pour appuyer leur croissance.

Cette invasion des ondes fit rapidement prendre conscience aux Canadiens de la nécessité de se doter d'un système de communications qui soit cohérent et qui véhicule nos valeurs. En réponse à cette préoccupation, le gouvernement du Canada créa, en 1928, sous la direction de sir John Aird, la première commission d'enquête sur la radiodiffusion. L'analyse des commissaires et leurs conclusions confirmèrent l'hypothèse que la plupart des programmes radiodiffusés provenaient de source étrangère et que, par contre, les Canadiens souhaitaient une radiodiffusion canadienne. La Commission, de plus, s'interrogea sur la nécessité de la création d'un réseau national, d'autant plus qu'elle en était venue à la conclusion que l'entreprise privée seule n'était pas en mesure d'as-

sumer financièrement toutes les exigences d'une radiodiffusion canadienne. La vision d'un système mixte État–secteur privé prenait forme. La Commission Aird préconisa également une subvention annuelle de l'État à la radiodiffusion publique et fixa comme objectif technique une bonne réception dans toutes les régions habitées du pays, c'est–à–dire, à l'époque, un corridor profond de 200 kilomètres le long de la frontière canado–américaine.

Ainsi s'amorça une politique canadienne de radiodiffusion apte à relever les importants défis propres à notre situation géographique et à notre contexte politique: programmation canadienne ou américaine, capitaux publics ou privés, responsabilité des radiodiffuseurs publics par rapport à ceux du secteur privé, besoins commerciaux des stations privées par opposition à leurs obligations culturelles, réglementation du contenu ou absence totale de contrôle et protection des intérêts économiques ou diffusion de la culture, ces dualités étaient déjà en germe dans cette problématique.

Dès 1929, cette conscience de l'importance de la promotion et de la protection de la culture trouve une forte expression au Québec. Dans cet esprit, son gouvernement, le seul à majorité francophone au Canada, adopta une Loi sur la radiodiffusion en invoquant la compétence provinciale en matière d'éducation et de culture. Mais, en 1931, la Cour suprême, en vertu de la nature interprovinciale et internationale du spectre, accorda au gouvernement du Canada l'entière compétence dans le domaine de la radiodiffusion.

Monsieur le Président, incidemment, il aura fallu attendre jusqu'en 1985, pour que soit mis en place un Comité mixte Québec–Canada qui prit en compte le caractère distinct de la radio et de la télévision française au pays et se donna pour objectif d'harmoniser les politiques dans ces secteurs.

En 1932, donc pour donner suite aux conclusions de la Commission Aird, le gouvernement conservateur de R.B. Bennett adopta la Loi canadienne de la radiodifusion, portant création d'un radiodiffuseur d'État et d'un régime de réglementation du secteur privé.

Le système de radiodiffusion canadien était né. Il devait rester inchangé dans son essence, soit la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé, l'un et l'autre placés sous l'autorité des pouvoirs publics. Les lois successives de la radiodiffusion auront été, en définitive, les affinages de ce concept original.

Dans les années qui suivirent, certains postulats essentiels s'imposèrent au fur et à mesure que s'approfondissait notre réflexion sur la radiodiffusion au pays: Les ondes Hertziennes sont propriété publique et ceux qui sont autorisés par l'État à les utiliser ont également des responsabilités.

Son financement doit provenir à la fois de fonds publics et de fonds privés; ses émissions doivent être de qualité et de contenu canadien; la propriété doit être canadienne.

Ces postulats qui s'appliquaient à la radio, allaient également guider la réflexion des pouvoirs publics, au début des années 1950, lorsque la télévision fit son entrée dans nos foyers. Car, plus de trois décennies après l'avènement de la radio l'histoire se répétait: Les émissions américaines de télévision trouvaient un accès immédiat auprès des nouveaux téléspectateurs canadiens.

C'est dans ce contexte que Radio–Canada entreprit, à l'automne de 1952, de télédiffuser à partir de ses bureaux de Montréal et de Toronto.

Les deux stations émettaient durant dix–huit heures par semaine: La station de Toronto en anglais et celle de Montréal en français et en anglais. C'était, je le répète, en 1952! Une telle anomalie serait aujourd'hui inconcevable.

Les studios américains, ayant déjà absorbé leurs coûts de production sur leur propre marché, offraient aux radiodiffuseurs canadiens leurs émissions à des prix largement réduits. Dès lors, nos productions devant être entièrement financées par notre propre marché, ne pouvaient que difficilement soutenir la concurrence.

Cette réalité économique et ses conséquences provoquèrent une insatisfaction générale. En réponse, le gouvernement créa, en 1955, une deuxièmme Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, la Commission Fowler, qui recommanda, cette fois, la création d'un Bureau de gouverneurs de la radiodiffusion.

En 1958, sous un gouvernement conservateur, une loi statua le mandat du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Ce dernier octroya des licences à des stations privées de télévision avec statut de stations affiliées à Radio–Canada. Le système mixte déjà adopté dans le secteur radiophonique se transposait à la télévision.

Ce Bureau imposa aux propriétaires de stations privées des exigences en matière de contenu canadien. Cette

mesure ne fut pas toujours couronnée de succès, les radiodiffuseurs privés étant déchirés entre leurs responsabilités financières d'une part et sociétales d'autre part.

Cet état de choses obligea le gouvernement à reprendre sa réflexion et, en 1968, le Parlement adopta une nouvelle Loi sur la radiodiffusion.

• (1320)

Cette fois-ci, on proposa un organisme de réglementation nanti de plus de pouvoirs, le Conseil de la Radiodiffusion et de la Télécommunication canadienne, le CRTC. Mais la loi accordait également aux radiodiffuseurs privés plus de lattitude dans la façon d'atteindre les objectifs de canadianisation des ondes.

Par ailleurs, le CRTC reconnut au fil des ans les différences fondamentales entre les marchés francophones et anglophones. Cela s'exprima très clairement dans sa décision relative au réseau de télévision spécialisé prévoyant des règlements différents pour les entreprises diffusant en langue française et anglaise.

Depuis 1968, le Canada s'est tranformé, la technologie a évolué. Déjà, en 1985, il m'était apparu évident que la politique et le cadre législatif de la radiodiffusion étaient à certains égards inadaptés aux nouvelles réalités de notre époque. C'est pourquoi fut créé le groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion dont la mission était d'examiner les dossiers portant sur la télédistribution, l'industrie de la production indépendante, le financement de la radiodiffusion publique, le cadre réglementaire de la radiodiffusion privée, les conséquences de l'introduction des nouvelles technologies de diffusion et les changements socio-économiques ainsi que constitutionnels survenus depuis l'adoption de la Loi sur la radiodiffusion de 1968.

Le rapport du groupe de travail réaffirma la primauté culturelle de la Société Radio-Canada au sein du système canadien de radiodiffusion et recommanda la reconnaissance dans l'esprit et dans la lettre des particularités de la radiodiffusion en langue française et anglaise. Il fit valoir les besoins d'une programmation qui, dans le domaine des dramatiques, reflète le caractère particulier de la société canadienne dans toute sa diversité culturelle et régionale. Le groupe s'interrogea sur les technologies nouvelles, agents de développement mais aussi de bouleversements de la radiodiffusion et des principes juridiques définis depuis plus de 20 ans.

Après une étude approfondie de la question, le Comité permanent de la culture et des communications a remis au gouvernement une série de recommandations en vue de la rédaction d'une nouvelle loi.

En conséquence, le gouvernement déposa au Parlement un projet de loi reflétant les besoins actuels et l'esprit de la société canadienne. Ce texte de loi n'a pu être adopté par le Sénat, des élections ayant été déclenchées.

Depuis mars dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer mes représentants des secteurs de la culture et de la radiodiffusion et ce, partout au Canada.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de noter tout d'abord les améliorations importantes par rapport à la loi de 68: reconnaissance expresse de l'apport des femmes, des enfants, des minorités culturelles, des peuples autochtones, des personnes handicapées ainsi que la nécessité d'illustrer plus fidèlement le caractère multiculturel de notre société; reconnaissance de particularités du marché francophone; révision de la structure de gestion de Radio-Canada et de sa responsabilité financière devant le Parlement; reconnaissance explicite de la liberté d'expression et de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation; neutralité de la loi en ce qui concerne les technologies de distribution; de plus, le CRTC, en vertu des nouvelles dispositions modifiant la Loi sur les chemins de fer, tiendra compte, dans la réglementation des télécommunications, des exigences de la Loi sur la radiodiffusion; permission aux câblodistributeurs de créer de la programmation tout en accordant au CRTC le pouvoir d'arbitrer les situations de conflit d'intérêts pouvant survenir et si nécessaire, d'obliger les câblodistributeurs à diffuser d'autres services précis de programmation.

Le CRTC aura le pouvoir, en matière de contenu canadien, de mettre en oeuvre un nouveau système visant à inciter si nécessaire les radiodiffuseurs. Il est à noter que ces derniers ont, depuis quelque temps, déployé des efforts additionnels en ce sens.

Le gouverneur en conseil pourra donner au CRTC des instructions générales, lesquelles devront, au préalable, être examinées par le Parlement.

Le nouveau libellé autorisera les entreprises qui produisent des signaux et leurs agents autorisés, dont les câblodistributeurs, à intenter des poursuites judiciaires contre ceux qui font du piratage de signaux à des fins commerciales et qui volent leurs signaux codés.

De plus, nous apportons, par ce projet de loi, les modifications suivantes:

Premièrement, la Société Radio-Canada devra contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre, et cet esprit s'appliquera aux services complémentaires.

Deuxièmement, son président sera membre de son conseil d'administration et sera nommé par décret.

Troisièmement, la programmation éducative, notamment celle qui est fournie au moyen d'installations d'un organisme éducatif indépendant, fera partie intégrante du système canadien de radiodiffusion. La priorité sera accordée aux stations locales dont les émissions seront transmises par câble.

Monsieur le Président, le Canada a choisi de retirer à Radio-Canada l'obligation de promouvoir l'unité canadienne et d'y substituer celle de rendre compte de la réalité culturelle du pays. L'unité ne peut originer que d'une prise de conscience d'un partage d'identité. Le rôle des médias d'information est de décrire les événements, non de promouvoir une politique. Il est dans ce sens impensable que le Canada persiste à imposer à un organisme d'État l'obligation de promouvoir une idéologie plutôt que de rendre compte de ce qui existe.

Cela dit, je noterais que les notions de conscience, d'appartenance et de qualité ont caractérisé Radio-Canada depuis sa création en 1936. Cette société a été partout présente au Canada et a tenu un rôle essentiel au Québec. Elle a été à l'avant-garde des transformations sociales, elle a été le promoteur tenace d'une qualité linguistique et artistique, qui ne s'est jamais démentie. Maintes fois, j'ai dit que cette société d'État se doit d'être la pierre angulaire de l'expression de notre réalité culturelle.

Ce projet de loi précise le mandat de Radio-Canada et clarifie ses responsabilités en ce qui concerne les besoins de programmation canadienne, régionale et culturelle. Le rôle qu'elle est appelée à jouer aujourd'hui diffère sensiblement de l'ancien. Radio-Canada, en tant que radiodiffuseur public, se doit d'offrir aux Canadiens ce à quoi ils sont en droit de s'attendre d'un service financé à partir des fonds publics.

L'un des éléments les plus complexes de cette approche est probablement celui de tenir compte de ces attentes. Radio-Canada pourrait faire plus si elle disposait d'un financement deux fois plus élevé. J'imagine que la même chose vaut pour les régimes d'assurance-maladie, les programmes environnementaux et tous les autres services offerts par le gouvernement. La réalité est que nous ne pouvons nous offrir un tel luxe.

Pour des raisons de contraintes budgétaires, Radio-Canada a redoublé d'efforts dans sa recherche de revenus provenant de la publicité. Ce moyen d'action n'a pas reçu bon accueil de la part des radiodiffuseurs privés et a sûrement eu des effets certains sur sa grille de programmation. Naturellement, la Société pourrait choisir, de son propre chef, de se départir de la publicité sur son réseau de télévision, comme elle l'a fait sur celui de la radio. Ce débat mérite certainement d'être poursuivi.

Depuis ses débuts, notre système de radiodiffusion a été lié à l'illustration de nos valeurs au Canada. Le projet de loi traduit l'évolution politique et culturelle de la société canadienne, sa confiance et sa maturité. Il sera bénéfique à l'ensemble de la population puisqu'il lui permettra de profiter d'un système de radiodiffusion plus complet, et surtout plus proche de sa réalité.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le ministre avait à dire et j'ai trouvé que son discours donnait une bonne rétrospective qui montre qu'il comprend la complexité du secteur public et du secteur privé et de l'utilisation des ondes canadiennes.

Je voudrais faire une série d'observations en espérant que le ministre en prendra note et reconnaîtra qu'elles sont constructives et pourraient nous amener à adopter le projet de loi à l'unanimité en troisième lecture.

[*Français*]

A cet égard, c'est un honneur autant qu'un plaisir pour moi, de pouvoir prendre la parole dans cette honorable Chambre pour faire part, à vous ainsi qu'à tous les Canadiens, de mes réflexions sur le projet de loi C-40, visant à amender la Loi sur la radiodiffusion canadienne.

Ce projet de loi découle directement du rapport produit par la Commission Kaplan-Sauvegeau, ainsi que de quatre rapports déposés par le Comité permanent des communications et de la culture. De plus, le gouvernement avait déjà déposé un projet de loi presque identique à celui que nous étudions aujourd'hui, mais ce jumeau est mort au *Feuilleton* lorsque les élections de 1988 ont été déclenchées.

• (1330)

Nous, libéraux, croyons qu'à cause des circonstances géographiques, démographiques et culturelles du Canada, le gouvernement doit jouer un rôle de premier plan dans le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion qui est un secteur tellement névralgique, un secteur culturel, un rôle vital dans notre pays. Pour se

développer en tant que nation distincte, souveraine et prospère implantée d'un océan à l'autre, nous avons dû défier quotidiennement le climat, la géographie et l'attrait permanent du puissant géant qui règne au Sud de notre frontière, nos cousins.

Il ne fait pas de doute que sans une volonté permanente et irrévocable de nous affirmer et sans l'implication directe et constante de notre gouvernement, jamais nous ne serions arrivés à survivre, ni à conserver notre propre identité.

C'est le gouvernement canadien qui nous a donné des outils comme un réseau national de chemins de fer, un service des postes national, un réseau national de radio et de télédiffusion, une ligne aérienne nationale et plusieurs autres éléments d'une infrastructure cohérente absolument essentielle au développement du Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui. Je devrais plutôt dire, monsieur le Président, le Canada tel que nous le connaissions hier car il ne fait pas de doute que le gouvernement actuel tente systématiquement de démanteler cette infrastructure. Il vend Air Canada, ampute VIA Rail et coupe radicalement les liens entre les petites localités et le reste du pays, créant une isolation totalement contraire aux principes fondamentaux qui ont permis à ce pays de progresser et de se développer.

Nous allons continuer, en tant que libéraux, à nous battre et à lutter pour protéger ces infrastructures car nous sommes profondément convaincus qu'elles sont essentielles à l'avenir de notre pays.

[*Traduction*]

Je pense que le ministre a dit qu'il comprenait cela très bien et je suis heureuse de voir que, au moins, le projet de loi ne souffrira pas de la même sorte d'indignité.

En ce qui concerne la radiodiffusion au Canada, nos principes fondamentaux restent ce qu'ils étaient par le passé. Il s'agit d'un service public; les Canadiens doivent posséder et contrôler la radiodiffusion; il faut prévoir le financement et la diffusion de programmes canadiens de haute qualité, même si l'on peut rechercher des programmes de même qualité d'autres origines.

Le secteur public doit avoir un rôle prépondérant; le service doit s'adresser également et équitablement aux Canadiens francophones et anglophones et à toutes les régions; il importe de prévoir des échanges de programmes entre les régions. On part du principe que les ondes sont une ressource limitée, qu'il faut utiliser dans l'intérêt du public, et que toutes les régions de ce vaste pays, pas seulement les centres urbains, ont droit à des services de radiodiffusion.

Les principes établis par R.B. Bennett lorsqu'il a présenté la première législation sur la radiodiffusion au Canada, législation qui avait l'appui unanime de la Chambre, se lisaient en partie comme suit:

> Notre pays doit s'assurer que ce sont des intérêts canadiens qui ont la haute main sur la radiodiffusion au Canada, sans ingérence de la part d'intérêts étrangers. Dans le cas contraire, les services de radiodiffusion ne pourront jamais devenir un grand organe de communication des questions d'intérêt national et de diffusion des idéaux et de la pensée qui nous sont propres, ni servir à promouvoir et soutenir notre conscience nationale et à raffermir l'unité nationale.

L'une des principales raisons de cette façon d'aborder la question a été fort bien expliquée par la Commission Aird qui a déclaré ceci au sujet de la question centrale de la programmation canadienne; voici:

> Actuellement, la plupart des programmes radiodiffusés proviennent de sources extra-canadiennes.

La situation demeure la même à l'heure actuelle. La Commission a poursuivi ainsi:

> Or, on a insisté auprès de nous pour nous faire entendre que la réception continuelle de ce genre de programmes tend à modifier la mentalité de la jeunesse de chez nous, de façon à lui inculquer un idéal et des opinions qui ne sont pas canadiens. . .de nombreuses personnes que nous avons entendues au cours de nos séances nous ont fait connaître qu'elles aimeraient qu'il existât un échange de programme entre les différentes parties du pays. . . en conclusion, dans un pays géographiquement aussi étendu que le Canada, la radiodiffusion est indubitablement appelée à jouer un grand rôle en développant l'esprit national et le civisme, tel qu'on l'entend dans ce pays.

J'espère que nos enfants et nos petits-enfants auront, en définitive, un sentiment d'appartenance au Canada et connaîtront, dans la mesure où cela est important, leurs dirigeants sans les confondre avec ceux de nos voisins du Sud.

Les principes excessivement importants demeurent. Ils se reflètent dans une large mesure dans la politique sur la radiodiffusion établie à l'article 3 du projet de loi. Il fallait modifier la Loi de 1968, afin de tenir compte de l'évolution technologique. C'est ce que le gouvernement fait. Il faut examiner la répartition des responsabilités en ce qui a trait à la politique de radiodiffusion, ainsi que le rôle la gestion et le contrôle du radiodiffuseur national, la Société Radio-Canada, de l'organisme de réglementation, le CRTC, des câblodistributeurs et du secteur privé. De ce côté-ci, nous constatons à ce chapitre des lacunes graves qui expliquent l'écart existant entre la nécessité urgente d'établir un système bien canadien, de parvenir au contrôle et au contenu canadiens dont il est question dans les objectifs de cet article, et la réalité.

On a pourtant attiré l'attention du gouvernement à maintes reprises sur les moyens à prendre pour remédier aux lacunes, aux erreurs ou aux omissons pendant les audiences publiques qui ont eu lieu partout au Canada. Mais le gouvernement semble s'en tenir invariablement à la même ligne de conduite dans certains cas. Il ne tire aucune leçon des erreurs passées. En effet, certaines solutions semblent faire défaut dans les dispositions essentielles de ce nouveau projet de loi. C'est regrettable car nous aurons rarement une occasion aussi belle de réparer les pots cassés.

Le gouvernement semble déterminé à démolir l'infrastructure du pays, mais cela ne nous empêchera pas, de ce côté-ci de la Chambre, de continuer de lutter pour construire et protéger cette infrastructure. Mon parti croit que l'avenir du Canada dépend de notre capacité de construire et de protéger un réseau de radiodiffusion authentiquement canadien. Le ministre est du même avis que nous sur l'essentiel, et il comprendra, espérons-le, la nécessité des amendements que je propose.

Le ministre sait bien que le Canada est devenu, en 1989, un pays culturellement occupé. Environ 80 p. 100 de l'édition est entre des mains étrangères. Et 97 p. 100 des films présentés au Canada sont d'origine étrangère. Ajoutons que 85 p. 100 des disques et des rubans sonores vendus ici sont des copies de produits importés. Dans le domaine de la radiodiffusion, 71 p. 100 de tous les programmes qui passent au petit écran anglais sont des émissions américaines. Le pourcentage est plus faible au Canada français, mais il pourrait changer avec l'internationalisation du secteur de la radiodiffusion.

Le ministre a accordé beaucoup d'argent et d'attention à certains secteurs, mais il pourrait vraiment faire du bon dans le domaine de la radioduffusion. Les gens passent beaucoup de temps devant leur petit écran ou collés à leur poste de radio. Je considère que notre survie culturelle pourrait bien être l'un des problèmes les plus graves des prochaines générations. Et je crois que nous pouvons leur éviter ce problème si nous utilisons tous les moyens à notre disposition.

Puisque nous les Canadiens consacrons 24 heures par semaine à regarder la télévision et 18 heures à écouter la radio, ce que nous voyons et entendons se répercute nécessairement sur notre perception de nous-mêmes et du monde et sur la manière dont nos enfants vont penser. La radiodiffusion est le principal moyen avec lequel les Canadiens communiquent entre eux, un des grands moyens d'expression des arts, un outil privilégié de divertissement et le moyen d'offrir une perspective canadienne dans les nouvelles, l'information et la programmation en général.

En examinant la radiodiffusion aujourd'hui et pour l'avenir, il ne s'agit pas uniquement de déterminer quelles dispositions de la loi de 1968 seront conservées. Il s'agira, d'abord et avant tout, de déterminer, compte tenu d'un contexte mondial toujours plus complexe, dans quelle mesure nous devons préserver la propriété canadienne du système et ce qui constitue un équilibre raisonnable entre la programmation canadienne et étrangère.

Nous vivons dans un monde où les techniques évoluent rapidement. Dans les années 1960 et 1970, l'avènement de la câblodistribution a révolutionné la radiodiffusion, mais ce système cède de plus en plus de terrain aux fibres optiques moins coûteuses installées par les sociétés de téléphone, aux communications par satellite dont le prix baisse constamment, de même qu'aux magnétoscopes dont le nombre croît sans cesse.

• (1340)

Nous ne pouvons donc pas laisser de côté la technologie, mais nous devons utiliser les innovations de façon créative afin d'améliorer la distribution tout en préservant le contenu canadien. A mon avis, Jean McNulty a très bien résumé la situation dans un article récent intitulé *Broadcasting Policy in the Canadian Context*. Elle déclarait :

> Les techniques de communication peuvent être ou bien une bouée de sauvetage pour la nation, ou bien un cheval de Troie.

Nous avons adopté cette perspective et c'est pourquoi le message véhiculé sur tous les systèmes prend une extrême importance. Il ne s'agit pas uniquement de compter le nombre de boutons canadiens enfoncés en affirmant que ça aussi, c'est le contenu canadien, mais de calculer quel est au juste le contenu véritablement canadien.

Les Canadiens sont très avancés en technologie de la distribution, mais beaucoup moins en production et commercialisation du contenu canadien. Le gouvernement doit veiller à promouvoir la production nationale. Il pourrait commencer par ramener à 100 p. 100 la déduction pour amortissement sur les films et les vidéos qui a été abaissée à 30 p. 100 en 1987, au prix d'une réduction considérable des fonds disponibles et partant, de la production.

Nous avons appris récemment que l'auditoire canadien des chaînes de télévision canadiennes est beaucoup moins nombreux que l'on pensait. Comment cela va-t-il se refléter sur les revenus de publicité? Les télédiffuseurs vont-ils perdre des ressources qui auraient pu être réservées à des productions canadiennes? Voilà le genre de défis qu'il nous faut relever.

Comme le projet de loi C-136 est resté au *Feuilleton*, on aurait cru que le nouveau ministre se serait donné la peine de rédiger un nouveau projet de loi et qu'il en aurait profité pour y imprimer sa marque.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Le projet de loi C-40 n'est qu'une version plus ou moins rafistolée du projet de loi qu'avait rédigé à la hâte le ministre défait.

Nous avions espéré que le nouveau ministre et le ministère des Communications prépareraient un rapport sur toutes les propositions et observations qui avaient été faites par tant de particuliers et de groupes compétents, par tellement de spécialistes, et qu'ils auraient au moins expliqué pourquoi l'on avait pas répondu à leurs préoccupations.

Je reconnais que le projet de loi comporte des dispositions constructives et bien pensées, mais je m'interroge sur ses lacunes. Du côté des dispositions constructives, le nouveau projet de loi englobe la nécessité de tenir compte des femmes, des enfants et des minorités culturelles. Les autochtones et les personnes handicapées y sont bien mentionnés, tout comme la nécessité de mieux refléter le caractère multiculturel de notre société. Bravo!

Le projet de loi tient compte du caractère spécial de la radiodiffusion en langue française. Le CRTC devra donc reconnaître cette distinction et en tenir compte dans la délivrance de ses permis. Les auteurs des signaux de programmation et leurs agents agréés, comme les sociétés de télédistribution, pourront intenter des procès devant les tribunaux aux pirates commerciaux qui volent leurs signaux brouillés.

On a prévu des dispositions pour que la radiodiffusion éducative fasse partie intégrante de la loi et on accordera un statut prioritaire aux stations canadiennes locales lorsqu'elles sont transmises par cable. Il est prévu que le président de la société Radio-Canada soit membre du conseil d'administration de cette société et on a modifié la définition de la radiodiffusion pour permettre au CRTC de traiter avec plus de souplesse les nouveaux types de services de programmation.

J'en arrive maintenant à ma critique. Le mandat donné en 1968 à Radio-Canada de contribuer à l'élaboration de l'unité nationale et à fournir l'expression permanente de l'identité canadienne ne figure plus dans le projet de loi C-40. Le ministre en a parlé. Je ne suis pas d'accord avec ses observations.

La suppression de l'allusion à l'unité nationale a été recommandée, je le sais, à la fois par la commission Caplan-Sauvageau et par mon propre comité permanent, et l'ex-président de ce comité est présent à la Chambre. La commission Caplan-Sauvageau et le comité permanent ont craint que cet article n'empêche Radio-Canada de pouvoir veiller à ce que ses programmes reflètent et interprétent aussi complètement, équitablemnt et exactement que possible la réalité et la diversité culturelles, sociales, politiques, économiques, linguistiques et régionales du Canada. A mon avis, c'était le cas.

Pierre Juneau, l'ancien président de la société Radio-Canada, a déclaré au comité que l'expression "unité nationale" n'a causé aucun problème pendant les années qu'il a passées dans cette société. Le CRTC a fait remarquer que son interprétation de cette expression n'a jamais empêché une libre discussion politique de tous les points de vue.

Hier soir, le comité permanent a examiné les nominations par décret de M. Keith Spicer, de M. Veilleux et de M. Patrick Watson. Ils ont tous les trois manifesté leur appui et reconnu l'importance du système de radiodiffusion comme facteur clé dans l'élaboration de l'unité nationale, du sentiment d'une expérience partagée, d'une compréhension et d'une tolérance plus grandes et de meilleurs échanges.

Je dirai au ministre que j'aimerais qu'on rétablisse cet article relatif à l'unité nationale qui devrait rappeler notamment que le système de radiodiffusion canadien devra contribuer à l'élaboration de l'unité nationale en fournissant l'expression permanente de l'identité canadienne, ce qui fera naître une prise de conscience nationale.

Je voudrais signaler une autre lacune grave, et c'est le poste à mi-temps de président de Radio-Canada.

[*Français*]

Peut-être que le contenant est plus important que le contenu. Et cela est regrettable! Parce que le contenu est aussi important et le président ou le chef doit prendre le temps de s'en occuper.

[*Traduction*]

M. Watson nous a dit que pour l'instant sa semaine de travail devrait avoir neuf jours. J'espère qu'à l'avenir, sa semaine de travail ne sera que de cinq jours, mais certainement pas cinq jours à temps partiel. Je pense que c'était une erreur et j'espère qu'elle sera corrigée.

Le projet de loi ne contient plus la disposition qui figurait dans le projet de l'an dernier, laquelle conférait au conseil le pouvoir de nommer le président de Radio-Canada, sous réserve de l'approbation du Cabinet. Aux termes du projet de loi C-40, le président est nommé par le Cabinet, mesure qui, selon le *Calgary Herald* du 14 octobre dernier, donne à penser à certains partisans de

Radio-Canada que la radiodiffusion publique sera plus influencée par le pouvoir politique.

On a beaucoup discuté de la nomination du président et directeur général des sociétés d'État indépendantes, notamment celles qui oeuvrent dans le milieu culturel. Le rapport Nielsen avait recommandé que le président et directeur général des institutions culturelles nationales soit nommé par le conseil de ces organismes, après consultation avec le ministre responsable.

Le rapport Caplan-Sauvageau a appuyé la recommandation Nielsen. Les présidents et directeurs généraux ont aussi déclaré qu'ils devraient être nommés par le conseil d'administration et relever de celui-ci, en reconnaissance du principe des entreprises indépendantes.

Notre quatrième rapport disait, en conformité de la recommandation Caplan-Sauvageau, que:

> L'autonomie de la création dans un organisme de radiodiffusion financé par l'État est un produit précieux qui doit être protégé, non seulement contre les véritables compromis, mais également contre la plus légère trace ou apparence de compromis.

Je ne dis pas qu'il y avait quelque chose qui clochait dans les nominations. Ce n'est pas le cas. J'imagine que les mêmes nominations auraient été faites après consultation, mais la disposition est là et nos gouvernements de demain n'auront peut-être pas la clairvoyance de désigner des gens aussi compétents.

En outre, je signale à l'attention du ministre que le projet de loi n'inclut ni Radio Canada International, ni le réseau de télévision parlementaire, ni les services dans le Nord dans le mandat de la Société. On ne reconnaît pas ces services dans le projet de loi. La commission Caplan-Sauvageau et le comité permanent ont tous deux recommandé que ces services soient inclus dans la législation sur la radiodiffusion.

À mon avis, ces services sont essentiels au Canada. En les précisant dans la loi, le Parlement les reconnaîtra officiellement et en assurera la continuité. Qu'ils soient financés par le secteur privé, le service public, ou les deux, là n'est pas la question. Ce qu'il faut, c'est s'assurer que ces services sont télédiffusés ou radiodiffusés.

En ce qui concerne les émissions de langues autochtones, le projet de loi reconnaît le droit des citoyens autochtones du Canada de capter, sur les ondes de la société canadienne de radiodiffusion, des émissions traduisant leur culture. Par contre, il ne prévoit pas la diffusion de ces émissions dans les langues autochtones représentatives là où le nombre le justifie et à mesure que des subventions sont disponibles à cette fin. L'utilisation des langues autochtones et par le fait même la diffusion des cultures autochtones sont importantes pour les libéraux. C'est pour cela qu'ils estiment que la nouvelle loi sur la radiodiffusion doit en faire mention et que le rôle de Radio-Canada dans ce domaine doit être reconfirmé.

J'ajouterais que l'introduction du nouveau service de programmation complémentaire est une bonne idée et que le besoin d'un plus grand nombre d'émissions culturelles et artistiques se fait vraiment sentir, mais que ces deux projets sont aujourd'hui tout à fait irréalistes étant donné que Radio-Canada a subi de grandes compressions budgétaires et qu'elle a du mal à respecter non seulement son mandat législatif, mais aussi ses engagements liés à la licence que lui a émise le CRTC. Dites-moi pourquoi ce service est défini dans la loi? Nous avons déjà des services spécialisés et des services de télévision payante qui ne sont pas mentionnés dans la loi. Qui veut-on flatter en agissant ainsi?

Les libéraux ne rejettent pas complètement l'idée des services complémentaires qui pourraient être très enrichissants, mais les fonds nécessaires ne sont tout simplement pas disponibles. Ce genre de service devrait être étudié dans le cadre du processus régulier d'émission de licences du CRTC, y compris des audiences publiques.

• (1350)

Nous avons dit que l'une des plus graves omissions concernait le pourcentage de propriété et de contrôle réservé aux intérêts canadiens. Le projet de loi n'exige pas que toutes les entreprises de radiodiffusion appartiennent à 80 p. 100 à des intérêts canadiens ou qu'elles soient contrôlées à 80 p. 100 par ceux-ci. Il n'exige pas non plus qu'aucun actionnaire étranger ne puisse détenir plus de 10 p. 100 des actions de toute entreprise de radiodiffusion. Ce principe est le fondement de la loi depuis 1958. Il a été précisé dans une instruction donnée au CRTC par le Cabinet en vertu de l'article 22 de la loi de 1968. J'estime qu'il est important que ces normes de propriété canadienne figurent dans la loi pour qu'on connaisse une fois pour toutes la volonté du Parlement. Il ne faut pas les modifier.

Nous croyons que ce genre de disposition rendrait impossible toute modification sans un débat public préalable.

Je voudrais aussi attirer l'attention du ministre sur la question des réseaux étrangers. Ceux-ci devraient sûrement faire une demande de licence. Transmis par les réseaux câblés comme CNN, Nashville Network, Arts and Entertainment, il y en a 17 ou 18, diffusent au Canada sans être tenus de détenir une licence du CRTC. Par contre, des réseaux canadiens à transmission par satellite, comme TSN et MuchMusic, doivent avoir une licence. Le Parti libéral estime que c'est inéquitable.

Nous sommes d'avis que le CRTC devrait être doté des pleins pouvoirs réglementaires sur toutes les entreprises qui diffusent au Canada sans être forcées de contribuer à la programmation canadienne.

Lorsque nous avons étudié cette question en comité, nous avons constaté que CNN avait un auditoire de près de 435 000 abonnés. D'autres atteignent un auditoire allant jusqu'à 400 000 personnes, tandis que certains réseaux canadiens n'ont pas encore réussi à atteindre cet objectif. À mon avis, l'importation de ces dessertes compromet le développement des réseaux canadiens. Ces réseaux non autorisés ne s'engagent pas à protéger les intérêts des Canadiens ni à réaliser nos objectifs en matière de programmation. Je crois qu'il est important de le mentionner.

Dans le projet de loi C-40, le sous-alinéa 3(1)*s*)(iv) donne aux câblodistributeurs le pouvoir de produire des émissions. Même si nous croyons qu'il faut donner la chance aux câblodistributeurs de contribuer au système canadien de radiodiffusion, nous voyons un danger de concurrence injuste, d'intégration verticale et de conflits d'intérêts. Nous pensons donc que le projet de loi C-40 doit prévoir des dispositions qui permettraient aux câblodistributeurs d'offrir uniquement une programmation non déjà offerte par les radiodiffuseurs conventionnels.

Nous ne disons pas que les câblodistributeurs ne peuvent pas produire des émissions. Nous croyons simplement que leur programmation devrait être différente et complémentaire des émissions qui existent déjà. Nous croyons également que leur rôle devrait être plus clairement défini par rapport à la câblodistribution communautaire.

Ce projet de loi ne renferme aucune disposition sérieuse sur la radiodiffusion communautaire qui constitue maintenant une part importante du système. Elle donne accès à des émissions locales qui ne sont pas toujours présentées à toute la population. Elle permet de saisir toute la dimension muticulturelle de nos communautés locales. Elle donne un son de cloche important et différent des stations locales indépendantes, non affiliées au réseau national.

C'est un système que le CRTC traite différemment du système de radiodiffusion public ou privé. J'espère donc qu'on élargira la définition de ce système.

Pour ce qui est des câblodistributeurs des services canadiens, le projet de loi prévoit qu'ils doivent accorder la priorité aux services de programmation canadiens et, en particulier, aux stations canadiennes locales.

C'est un bon départ, mais qu'est-ce que cela veut dire? Le poste de la météo, Vision TV ou le poste d'achats à domicile peuvent-ils être considérés comme des stations canadiennes locales? La priorité doit-elle être accordée aux postes 1 à 13 ou 1 à 35? La station communautaire serait-il une station locale?

Les libéraux soutiennent qu'en définissant le rôle essentiel des systèmes de câblodistribution, le projet de loi devrait exiger que, dans la distribution des services canadiens de radiodiffusion et de télédiffusion en français et en anglais, tant publics que privés, la priorité soit accordée aux réseaux anglais et français du secteur public, puis aux autres services du secteur public, suivis des réseaux provinciaux d'éducation communautaire et, certes, du réseau canadien de radiodiffusion du secteur privé.

La programmation n'est pas définie comme étant principalement canadienne. Je trouve cela incroyable. Le projet de loi prévoit que toutes les entreprises de radiodiffusion fassent appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources—créatrices et autres—canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation. À l'heure actuelle, l'alinéa 3(1)*e*) prévoit que les ressources contribuant à la programmation soient principalement canadiennes, mais pas que la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion soit principalement canadienne.

On achète des camions fabriqués au Canada pour les Canadiens et par des Canadiens, mais on n'est pas tenu de présenter des émissions à contenu canadien. À mon avis, il faut réexaminer cette question. Cet article est tout à fait renversant, et j'espère sincèrement que le ministre cherchera un moyen d'y réinsérer le principe d'une programmation principalement canadienne.

Encore une fois, aucune limite n'est imposée sur les services étrangers offerts par les systèmes de câblodistribution. Un des principaux défauts du projet de loi, c'est qu'il donne au CRTC un puissant cadre législatif qui lui permettrait, lorsque des signaux de radiodiffusion étrangers sont transmis, de les définir comme étant complémentaires à la programmation provenant de sources canadiennes. Autrement dit, les choses devraient être différentes. Le projet de loi devrait permettre aux émissions que les réseaux ont achetées aux États-Unis d'avoir l'exclusivité qu'ils croyaient posséder, alors que ce n'était pas réellement le cas.

Il faudrait opter pour la solution suivante. D'abord, pour éviter les bouleversements, le projet de loi devrait prévoir que les canaux étrangers qui sont actuellement transmis continuent de l'être. Autrement dit, il faut protéger les droits acquis et c'est tout. Deuxièmement, le critère qui décidera à l'avenir s'il faut importer ou non un service étranger supplémentaire devrait être la valeur qu'ajouterait réellement ce service à la programmation offerte aux Canadiens. Plus précisément, le critère devrait être d'offrir une programmation qui complète celle qu'offre déjà les diffuseurs canadiens licenciés. Le but ultime est de ne pas diluer le service canadien.

Aucune disposition ne traite de substitution non simultanée, dont j'ai parlé par le passé et sur quoi je reviendrai. Je trouve injuste qu'on oblige les réseaux canadiens à acquérir les droits, puis, une fois qu'ils les détiennent, qu'on s'attende à ce qu'ils touchent de grosses recettes publicitaires. Comment peuvent-ils compter sur les recettes de publicité s'ils ne peuvent pas obtenir la totalité des droits sur ces émissions?

Le statut des sytèmes à antenne collective est obscur. Je rappelle au ministre que son prédécesseur a dû trouver mille et une excuses et explications sur ce que sont les circonstances et la situation concernant ces systèmes. Ceux qui vivent dans des appartements en copropriété ou en location ont le droit de savoir quel est leur statut aux yeux de la loi. Leur faut-il une licence pour être reliés à une antenne collective ou au service par satellite? Doivent-ils acquitter une taxe de télécommunications? Des droits de retransmission? Le projet de loi ne précise pas si les systèmes à antenne collective seront considérés comme une entreprise de distribution ou s'ils devront être licenciés par le CRTC.

S'ils sont exemptés, précisons-le. L'ancien ministre des Communications disait qu'ils l'étaient. Pourquoi ne pas le dire clairement dans la loi? Les libéraux défendent le droit de ceux qui vivent dans des appartements en copropriété ou en location de savoir ce qu'il en est.

La dernière question dont je veux traiter est le pouvoir de direction et d'examen du Cabinet. Le projet de loi, tel qu'il est rédigé, va sérieusement entraver le CRTC dans son rôle d'organisme quasi-judiciaire expert et indépendant parce qu'il confère au Cabinet deux pouvoirs: celui de dicter une politique au CRTC et celui de réexaminer les décisions du CRTC.

En vertu de ces deux pouvoirs, le Cabinet exercera suffisamment de contrôle pour effectivement avoir le dessus sur le conseil, un moyen de gagner sur tous les tableaux. Nous avons dit que le Cabinet doit pouvoir imposer des directives au CRTC, mais ces directives doivent se limiter aux grandes questions de politique dans la poursuite des objectifs de la Loi sur la radiodiffusion. La directive devrait en outre préciser quels objectifs précis de la loi elle tend à favoriser. En outre, selon nous, ces directives émanant du Cabinet ne devraient être ni rétroactives, ni concerner une licence en particulier. En ce qui a trait au pouvoir du Cabinet d'examiner les décisions du CRTC, nous soutenons qu'il s'impose de le limiter. Nous souscrivons au point de vue des membres du comité selon lesquels ce pouvoir devrait être limité à deux cas: le premier, lorsque le Cabinet constate que le CRTC n'a pas observé ses directives ou qu'il les a mal interprétées; le second, quand une décision prise par le CRTC entraîne des conséquences sur la politique nationale de radiodiffusion.

• (1400)

Monsieur le Président, à la fin de mon intervention, s'il me reste du temps, je compte citer les observations fort astucieuses de M. Spicer à cet égard. J'avais oublié de dire que je n'apprécie pas spécialement qu'on ait ramené de sept à cinq ans la durée du mandat. On a l'impression, selon moi, que les personnes nommées au conseil d'administration tant de Radio-Canada que du CRTC ne sont pas aussi indépendantes qu'elles devraient l'être.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est rassurant de constater que contrairement à son approche concernant VIA Rail et d'autres éléments de notre infrastructure nationale, le gouvernement n'a pas cette fois démantelé notre réseau de radiodiffusion. Cela prouve que même dans ce gouvernement, un ministre peut, s'il le veut, protéger nos acquis et refuser de laisser les forces économiques saccager les bases de notre société.

Évidemment, ce projet de loi n'est pas parfait et j'exhorte le ministre des Communications à considérer très sérieusement les observations dont je viens de vous faire part. Il doit reconnaître que mon approche est positive et constructive, j'espère qu'elle est d'abord canadienne bien avant d'être partisane.

Comme des milliers de Canadiens et Canadiennes, je suis inquiète de l'avenir de notre pays. Chaque fois que je tourne le bouton de mon téléviseur, chaque fois que je visite une librairie ou un kiosque à journaux et que je vois cette invasion massive d'émissions, de livres, de musique

et de magazines, j'ai un frisson dans le dos. Je me demande combien de temps encore nous allons survivre en tant que peuple, en tant que nation culturellement distincte sur ce continent nord-américain.

En général, lorsqu'on parle de survivance culturelle, on pense instinctivement aux francophones de ce pays. Mais en réalité, les Canadiens français et en particulier les Québécois ont développé une telle énergie, une telle autosuffisance culturelle qu'ils sont aujourd'hui mieux équipés que les anglophones pour affronter l'occupation culturelle que nous vivons actuellement.

Isolés du reste du continent par leur langue, les francophones du Canada ont ainsi développé des talents et des capacités de création qui leur font produire leurs propres chansons, leurs propres téléromans, leur propre littérature, leurs propres magazines. Bref, ils ne fait absolument aucun doute qu'il existe sur ce continent une culture francophone bien distincte, qui n'est ni un sous-produit ni une imitation de la culture francophone produite en Europe et ailleurs.

[*Traduction*]

Je reconnais qu'on a encore besoin de rééquilibrer le budget du réseau français de Radio-Canada par rapport à celui de sa contrepartie anglaise et je crois que grâce aux dispositions prévues dans le nouveau projet de loi nous réussirons à rétablir cette équivalence dont on a parlé.

[*Français*]

Mais telle n'est cependant pas la situation au Canada anglais. Culturellement, le Canada vit littéralement sous l'invasion, la domination et l'occupation américaine. Quatre-vingt p. 100 de nos livres, 71 p. 100 de nos émissions de télévision, 85 p. 100 de nos disques nous viennent de l'étranger et presque exclusivement *Made in U.S.A.*

Au fil des deux dernières décennies, le Canada s'est hissé au tout premier plan du développement technologique en matière de télécommunications. Nous sommes fiers, très fiers de nos succès dans ce domaine et nous avons la ferme intention de poursuivre notre offensive dans ce secteur.

Malheureusement, nous avons peu progressé du côté de la production. Techniquement, nous sommes des moteurs de développement. Culturellement, nous sommes à la remorque des autres.

Monsieur le Président, je crois fermement à l'identité canadienne. Je crois sincèrement que les liens Est-Ouest, créés par nos prédécesseurs, ont été et sont encore essentiels pour nous permettre de communiquer entre nous. C'est en se connaissant mieux que les Canadiens et les Canadiennes se comprennent mieux, authentiquement différents et souverains des Américains.

Notre chef, le leader de l'Opposition officielle, a souvent décrit, en termes des plus éloquents, les traits distinctifs de la nation canadienne. Le Canada est le fruit de l'union des traditions britanniques et françaises. Notre Constitution repose sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Nous sommes un peuple de consensus, de modération et d'équilibre. Nous avons choisi de nous doter d'une économie mixte car, à nos yeux, elle sert mieux la justice sociale que la stricte interaction des forces du marché.

Au Canada, nous avons du respect pour nos peuples autochtones, nous chérissons nos deux langues officielles et nous les incitons à bâtir leur avenir. Loin de les obliger à devenir semblables à nous, nous les incitons à perpétuer leur culture et ainsi à contribuer à la grande mosaïque culturelle canadienne. En effet, les nouveaux arrivants ont été d'un tel enrichissement pour nous.

Il ne fait absolument aucun doute que l'application de l'Entente commerciale Canada—États-Unis, plus le démantèlement de nos infrastructures nationales, plus le saccage de nos programmes de développement régional affaiblissent massivement les liens Est-Ouest que nous avons développés depuis la naissance de ce pays, pour les remplacer par des liens Nord-Sud de plus en plus asservissants.

A titre de représentants élus de la population canadienne, il est de notre devoir le plus strict et le plus élémentaire de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires pour assurer la survie et le développement de l'identité canadienne, sans quoi il ne sera bientôt plus possible de voir la différence entre un Canadien et un Américain.

Nous devons donc faire un effort tout à fait particulier pour nous assurer que notre réseau national de radiodiffusion remplit adéquatement le rôle de tout premier plan qui lui revient dans cette offensive essentielle au développement de notre identité nationale.

Bien sûr, nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas isoler nos ondes, ni monter une frontière pour satellites. Nous voulons être ouverts sur le monde. Nous voulons vivre au diapason de l'actualité internationale. Nous voulons découvrir l'univers et ceux qui l'habitent. C'est pourquoi notre approche à la radiodiffusion doit être progressive, ouverte, dynamique et authentiquement canadienne. Globalement, ce projet de loi oeuvre dans la bonne direction, mais j'exhorte néanmoins le gouvernement, et particulièrement le ministre, à étudier de près les modifications que je lui propose, car je crois qu'elles serviront, parce que j'en suis certaine, à renforcer notre avenir culturel collectif.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est à titre de critique du Nouveau Parti démocratique sur les questions de communications et de culture que j'interviens au sujet de ce projet de loi.

[*Français*]

Je suis heureux également de constater que le ministre était ici pour entendre les discours qui ont été prononcés. Toutefois, je ne vois aucun *Oscar*, et j'ai bien hâte de voir l'*Oscar* du ministre.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je l'appelle Monsieur Oscar. Je m'attendais à ce que le ministre ait son Oscar avec lui aujourd'hui, mais peut-être qu'il nous le cache.

Ce n'est pas la première fois que nous sommes saisis de ce projet de loi. C'est la reprise, grosso modo, de la Loi sur la radiodiffusion qui a été, en fait, adoptée au cours de la dernière législature—du moins elle a été adoptée à la Chambre, mais pas au Sénat et n'a donc jamais été promulguée.

Il nous faut une Loi sur la radiodiffusion, car la loi en vigueur à l'heure actuelle remonte à 1968. La technologie a beaucoup évolué entre-temps, surtout dans le secteur de la câblodistribution. Ainsi, il faut mettre la loi à jour.

Le processus précédent a été fort long. Nous avons eu de nombreux débats dans cette enceinte et de longues audiences au comité. À la suite de tout ce processus, on a apporté un grand nombre d'amendements au projet de loi qui, selon moi, comportait de nombreuses lacunes dans sa version initiale. J'ai été heureux de constater que le gouvernement acceptait certains de mes amendements et d'autres amendements présentés par divers groupes. Nous avons réussi à améliorer une mesure qui laissait beaucoup à désirer, mais cela ne suffit pas.

• (1410)

Cela est très important. Les adultes regardent la télévision 24 heures par semaine et les jeunes, encore plus. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard. Je crois que ce projet de loi est l'une des mesures législatives les plus importantes de cette législature. Nous avons donc besoin de prendre le temps de bien l'examiner. Nous devons encore une fois essayer de l'améliorer.

Le projet de loi à l'étude présente quelques différences par rapport à celui que nous avons examiné au cours de la dernière législature. Je vais les résumer pour que nous sachions exactement ce qu'il en est. Le premier changement, c'est une disposition reconnaissant que la radiodiffusion éducative fait partie intégrante du système, comme l'avaient demandé les responsables de ce secteur. Nous avions proposé un amendement en ce sens à l'étape du rapport, au cours de la dernière législature. Bien sûr, nous croyons qu'il s'agit d'une amélioration et nous nous en félicitons.

Deuxièmement, en ce qui concerne la câblodistribution, les stations locales ont priorité sur les stations dont les émissions sont transmises par satellite, comme TSN et Much Music. Cela reflète l'importance de la radiodiffusion locale.

Troisièmement, le poste de président du conseil d'administration de Radio-Canada est explicitement défini comme étant à temps partiel. Cela crée certaines difficultés que nous pourrons examiner au comité. Nous en avons parlé hier soir avec M. Patrick Watson, le nouveau président du conseil d'administration de la Société, qui comparaissait devant le comité. Il semble croire que le poste est à plein temps, mais la loi dit bien qu'il est à temps partiel. Je suis sûr que M. Watson fera du bon travail, c'est un homme remarquable, mais nous devrons examiner très soigneusement la différence entre un président à temps partiel d'un conseil d'administration très conservateur et un président-directeur général à plein temps.

Le quatrième changement est important. Il étend la définition de la radiodiffusion aux systèmes à petite antenne collective. Cela veut dire que Bell, à qui il est explicitement interdit de s'occuper d'entreprises de radiodiffusion, ne pourra pas exploiter de tels systèmes. Ce changement devrait être considéré positif, à mon avis, car la télévision haute définition ou encore la livraison directe d'émissions sur demande à partir d'une banque centrale vers un poste de télévision déterminé, pourraient bien constituer la vague de l'avenir. C'est vraiment la technologie de l'avenir. Il est important de lui appliquer à elle aussi les critères applicables à tous les types de radiodiffusion.

En d'autres termes, on pourra dans quelques années ouvrir son appareil de télévision et téléphoner ou presser certains boutons pour demander à voir, comme nous pouvons le faire ici grâce au système de télécommunications de la Chambre des communes, le film ou l'émission de son choix. C'est là un outil pédagogique extraordinaire. Ce pourrait être une source de gaspillage énorme également à moins que des critères réglementaires ne s'appliquent à ce qu'on peut demander à voir. Autrement dit, nous voulons qu'un critère de contenu canadien s'applique également à cet égard.

Je le répète, le projet de loi précédent a été adopté à la Chambre. On y avait alors approuvé certains amendements. La mesure à l'étude propose certains bons changements. Le projet de loi a été amélioré, mais je crois qu'il comporte encore des imperfections. Je veux parler de certaines des questions touchant le contrôle canadien

des communications au Canada, car c'est l'aspect fondamental.

Karl Deutsch, ce grand spécialiste des sciences humaines, a déjà fait remarquer qu'on reconnaît qu'un pays forme une nation lorsqu'il se fait plus de communications à l'intérieur du pays qu'entre ce pays et un autre. Autrement dit, au fait que nous communiquons entre nous. D'après ce critère, le Canada n'y réussit pas bien. Trois pour cent des bénéfices de notre secteur du cinéma restent au Canada. Trois pour cent des films vendus en vidéocassettes sont fabriqués au Canada. Quatre-vingt-dix-sept pour cent sont fabriqués à l'étranger. Nos propres éditeurs ne possèdent que 30 p. 100 du marché canadien. Soixante-dix-sept pour cent des magazines vendus au Canada viennent de l'étranger. Quatre-vingt-cinq pour cent des disques et des cassettes vendus au Canada viennent de l'étranger. Aucun autre pays n'est dans la même situation que nous sur le plan de la distribution.

La gravité du problème ressort davantage dans le secteur de la télévision. Sur les 52 000 heures d'émissions en anglais diffusées chaque année au Canada, moins de 100 heures sont des émissions dramatiques canadiennes. Du côté français, sur les 27 000 heures d'émissions diffusées, seulement 630 heures sont des émissions dramatiques canadienne originales. Ce n'est pas un très bon bilan.

Les adolescents francophones passent 50 p. 100 de leur temps d'écoute à regarder des émissions étrangères. Du côté des anglophones, cette proportion est de 80 p. 100. Nos jeunes sont donc inondés d'émissions étrangères.

Je ne suis pas de ceux qui croient que nous devrions ériger des clôtures le long de nos frontières. Je crois que nous devons avoir une vue sur le monde. Je me considère avec fierté comme un nationaliste canadien très ouvert au reste du monde. La plupart des Canadiens se perçoivent de cette façon; cependant, je pense que nous sommes vraiment en danger, particulièrement les jeunes, lorsque nous sommes totalement inondés d'émissions étrangères.

Il y a eu un rapport publié par le comité Caplan-Sauvageau. Gerry Caplan, de Toronto, et Florian Sauvageau, de Montréal, ont produit un excellent rapport. Je vais en citer un extrait pour vous. J'avoue que je leur ai volé cette citation à quelques occasions sans préciser qu'ils en étaient les auteurs, mais je vais leur rendre justice maintenant.

Ils ont dit:

> Les causes de la crise sont faciles à identifier. Le secteur public qui a, par essence, vocation à offrir des émissions canadiennes de qualité est désorganisé et démuni alors que lui fait défaut l'assistance du secteur privé.

Bref, le secteur privé est sous-financé et le secteur public ne fait pas son travail.

Avec ce que le gouvernement a fait, il ne sera pas facile de redresser la situation. Voici quelques exemples. L'Accord de libre-échange, pour commencer. Voici, en résumé, les problèmes qu'il cause au point de vue culturel. Le gouvernement prétend qu'il n'y a rien dans l'Accord qui nuise à notre culture. Cependant, il donne aux Américains le droit de prendre, sur le plan commercial, des mesures de rétorsion équivalentes aux torts que nous leur faisons subir, selon eux. Alors, si le ministre de la culture veut adopter des lois pour corriger la situation dans le domaine de la distribution des films, des bandes ou des magazines—des lois nationalistes—les Américains prendront des mesures de rétorsion contre les pêcheurs de la côte ouest, par exemple. Ceux-ci se plaindront au ministre qu'ils perdent leurs emplois et lui demanderont de retirer son projet de loi jugé trop nationaliste. Voilà comment les choses vont se passer et voilà pourquoi l'Accord de libre-échange a quelque chose à voir avec la culture.

Après l'Accord de libre-échange, voyons l'attitude du gouvernement. Le premier ministre est allé en France pour le bicentenaire. Qu'a-t-il fait? Il a tout simplement volé un chef-d'oeuvre de Jean-Paul Riopelle à l'aéroport de Toronto et il l'a donné aux Français. Ils nous ont trouvé fous de leur donner un de nos chefs-d'oeuvre. Ils ne distribuent pas les trésors du Louvre dans le monde, eux.

L'attitude du premier ministre témoigne d'un manque de respect à l'égard de nos artefacts culturels. Elle est ridicule et honteuse et typique du premier ministre et du gouvernement.

Autre indice récent, le premier ministre a rencontré Robert Maxwell, l'éditeur international. Je gage que ce dernier lui a demandé de réduire nos exigences concernant la mainmise étrangère sur les journaux. Je crois que le seuil est fixé à 20 p. 100. Qu'on me corrige si je me trompe, mais je pense que les étrangers ne peuvent pas posséder plus de 20 p. 100 de nos journaux. Je parie que M. Maxwell exerce des pressions et je prédis que le premier ministre proposera des changements pour ouvrir nos journaux à la propriété étrangère. Les journaux nationaux devraient se méfier.

La quatrième indication porte sur la distribution des films. Jack Valente, le lobbyiste de Hollywood, l'ami des présidents américains, a le pouvoir, si vous pouvez imaginer cela, d'amener le gouvernement canadien à retirer le projet de loi qu'il devait présenter au Parlement. Dans quel but ce projet de loi? Dans le but de garantir aux distributeurs canadiens une petite pointe de gâteau. Les

Américains n'en ont que 97 p. 100, vous pouvez donc imaginer qu'ils ne veulent pas de changements. Donc, le gouvernement a abandonné l'idée de légiférer.

• (1420)

J'ai obtenu un exemplaire du projet de loi du gouvernement et je l'ai présenté comme projet de loi d'initiative parlementaire pour que tout le pays puisse voir ce que proposait le projet de loi original et se rendre compte de l'influence des Américains sur notre politique culturelle, puisqu'ils ont pu forcer le gouvernement Mulroney à renoncer à son projet de loi. Voilà le genre de choses auquel nous sommes confrontés lorsque l'on traite avec ce gouvernement.

J'en reviens à ce projet de loi à propos duquel je désire faire quelques critiques générales. Tout d'abord, je pense qu'il va conduire à une américanisation accrue de la radiodiffusion canadienne. Nous nous battons pour conserver ce pays. L'accord du lac Meech n'est pas notre seul problème, il y a aussi la perte grandissante de notre indépendance du fait de l'accord de libre-échange et de la façon dont nous modifions nos propres institutions, par exemple par l'accord du lac Meech justement.

Le gouvernement a rejeté des recommandations importantes du comité permanent qui auraient garanti un marché canadien distinct. Nous croyons que c'est en raison de l'accord de libre-échange. C'est ma première critique du projet de loi et j'y reviendrai plus en détail.

Ma deuxième, c'est que ce projet de loi est un cadeau à la câblodistribution. Le câble reçoit des droits de faire de la programmation bien plus vastes que ses obligations communautaires actuelles. En mélangeant ainsi le contenu et la transmission ont crée une possibilité de conflit d'intérêts. De plus, le gouvernement n'a rien fait pour limiter les énormes profits de l'industrie du câble. C'est le seul monopole territorial au Canada dont les profits ne soient pas réglementés. Les compagnies de téléphone sont réglementées.

Enfin, le droit des câblodistributeurs d'importer des émissions étrangères comme bon leur semble n'est limité en rien. Les députés de cette enceinte vous diront que des gens leur téléphonent et se plaignent de l'augmentation des redevances exigées par les câblodistributeurs et des services offerts. Les câblodistributeurs s'enrichissent à leurs dépens. Ils ont un rendement de 30 p. 100 sur leurs investissements. Les Canadiens commencent à s'en rendre compte, car ils appellent nos bureaux.

Troisièmement, le gouvernement a confié un mandat très large à la Société Radio-Canada, mais cette dernière subit tellement de compressions depuis cinq ans, qu'à mon avis, elle ne peut, de façon réaliste, répondre à ses obligations en vertu de la loi, malgré ce que certains témoins ont déclaré hier soir.

Au cours des quatre premières années de pouvoir des conservateurs, la Société Radio-Canada a vu son budget passer de 905 millions de dollars à 775 millions de dollars en termes réels. Or, à la suite de la présentation du budget du printemps dernier, au cours des cinq prochaines années, elle va subir d'autres compressions de 140 millions de dollars. La gestion de la Société Radio-Canada a peut-être été confiée à des personnes compétentes, mais elles vont devoir faire des miracles pour la Société. Je ne vois vraiment pas comment elles vont s'en sortir. La Société a besoin d'argent pour fonctionner.

L'autre jour, le ministre a annoncé qu'il allait accorder des crédits supplémentaires à la Société Radio-Canada tout bonnement, afin de l'aider pendant quelque temps. Nous sommes heureux que la Société obtienne un peu plus d'argent, mais c'est là une façon de procéder bien dangereuse. Hier soir M. Veilleux, le nouveau président-directeur général, a déclaré qu'on allait essayer de réduire les dépenses et qu'au besoin, on s'adresserait au ministre, afin d'obtenir des crédits supplémentaires.

Or, lorsqu'il faut s'adresser régulièrement au gouvernement pour quêter de l'argent, il y a toujours le danger que le gouvernement exerce alors un contrôle politique sur la Société, même de façon subtile. Il faut un plan quinquennal. C'est ce que le comité pertinent de la Chambre des communes a recommandé—un plan quinquennal et les crédits voulus.

La quatrième objection de principe, c'est que dans chaque rapport sur la radiodiffusion publié au cours des dix dernières années, on a jugé que le secteur privé au Canada ne faisait pas son travail pour ce qui est d'offrir un service bien canadien et de produire des émissions de qualité au Canada. C'est là la situation actuelle dans le secteur privé. Or, ce projet de loi fait peu pour modifier la situation à ce sujet, si ce n'est qu'il parle d'un programme d'encouragements qui, selon la majorité des membres du comité, ne donnera pas les résultats escomptés. Le secteur privé ne cesse de faire des promesses au CRTC, de revenir devant le CRTC qui chaque fois, laisse les intéressés s'en sortir à bon compte. Si le secteur privé ne produit pas d'émissions canadiennes comme il doit le faire, le CRTC devrait simplement annuler les licences

pertinentes. Oublions le programme d'encouragements; il ne donnera rien. Il faut imposer des conditions très strictes. Il s'agit de dire aux intéressés que faute de produire des émissions canadiennes de qualité, ils vont perdre leur licence. Ce n'est qu'ainsi que le secteur privé se sentira forcé d'agir.

Cinquièmement, les dispositions portant sur la radiodiffusion dans les langues autochtones et la radiodiffusion multilingue sont insuffisantes. Nous devrions examiner la question au comité.

Sixièmement, le projet de loi crée ce qu'on appelle un réseau de programmation télévisée complémentaire, ce qui est tout à fait incroyable. En quoi consiste ce réseau? Que va-t-il faire? Quelles sont ses responsabilités? Comme on ne lui affecte aucun crédit, j'imagine qu'il ne verra jamais le jour. C'est une imposture. Nous ferions peut-être bien de tirer cette affaire au clair au comité.

Voilà donc quelques-unes de mes objections en ce qui concerne le principe de cette mesure et certaines dispositions qu'il faudrait modifier.

Permettez-moi d'examiner plus à loisir quelques lacunes que j'ai relevées. J'ai dit que ce nouveau projet de loi favorisait l'américanisation de la radiodiffusion canadienne, surtout le secteur de la télévision. Le gouvernement a rejeté nos deux principaux amendements qui auraient limiter le droit de diffuser en territoire canadien aux seules nouvelles stations ou superstations américaines qui complètent nos stations canadiennes.

Je m'explique; de telles stations devraient ajouter au produit de stations canadiennes. Si nous avions déjà en place un réseau de variétés ou de nouvelles, nous aurions pu empêcher l'entrée de sations américaines semblables. Or, nous ne pouvons pas intervenir sur ce chapitre sans adopter un projet de loi visant à protéger la culture canadienne ce que le gouvernement se gardera bien de faire par crainte des Américains. N'oublions pas qui a conclu un accord de libre-échange et qu'il craindrait trop de les offusquer.

Je ne parle pas évidemment des chaînes ABC, CBS, NBC ni des stations éducatives ou autres à proximité de notre frontière. Mais de ces nouveaux supercanaux qui pourraient bien un jour supplanter nos propres stations, voire réduire bon nombre de nos diffuseurs privés à la faillite parce que je doute qu'ils soient en mesure de leur livrer concurrence. Les chances ne sont vraiment pas égales, à mon avis. C'est l'une des failles de ce projet de loi, à mon avis.

J'ai demandé au ministre pourquoi le gouvernement refusait d'adopter ces amendements. Je crois que le gouvernement est obsédé par l'Accord de libre-échange, par sa crainte d'intervenir auprès des industries américaines même si nos propres industries sont menacées de disparition.

J'ai relevé une autre lacune dans ce projet de loi car j'ai trouvé que le secteur de la câblodistribution était trop bien traité. J'ai parlé du droit de produire sa propre programmation. Cela allait à l'encontre de tous les rapports précédents, surtout le sixième rapport du comité permanent de la radiodiffusion, et de l'avis de nombreux témoins qui ont comparu devant ce comité. Les câblodistributeurs sont en excellents termes avec le gouvernement conservateur. Peut-être est-ce dû à un bon lobbying? Une chose est sûre, cependant, c'est qu'ils ont été protégés dans le projet de loi. J'aimerais que mes collègues du Parti libéral examinent la situation d'un peu plus près et n'appuient pas si inconditionnellement les câblodistributeurs.

En outre, il faudra nécessairement nous demander si nous devons réglementer les tarifs des câblodistributeurs. Les tarifs du téléphone sont réglementés, mais pas ceux du câble. Bientôt, les fibres optiques arriveront dans les foyers et seront branchées à un téléphone, à un téléviseur et à Dieu sait quels autres appareils. Nous devrons aussi nous pencher sur cette innovation. Ironiquement, certaines parties du projet de loi—qui n'a pas encore été adopté—sont déjà dépassées par les progrès rapides de la technologie. Nous devons nous demander si oui ou non nous allons réglementer les profits des câblodistributeurs. Je crois que nous le devrions.

J'ai mentionné le sous-financement de Radio-Canada. A cet égard, je veux citer Jamie Portman, journaliste réputé de Southam et l'un des meilleurs analystes dans ce domaine. Dans *The Spectator* de Hamilton, il écrivait ces lignes:

> Le gouvernement a fait la sourde oreille à l'appel lancé par un comité tripartite des Communes. Celui-ci lui demandait de prendre fermement position en faveur de la programmation canadienne en accordant jusqu'à 250 millions de dollars de plus à la radiodiffusion. . .

Les membres conservateurs du comité ont déclaré ceci:

> En dollars réels, les crédits frais accordés chaque année à Radio-Canada ont diminué de plus de 150 millions de dollars depuis l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur.

• (1430)

Ce n'est pas avec cela que la société va survivre. Le fait est que si l'on veut obtenir des résultats du secteur public, il faut le financer. On a beau employer un tas de belles expressions, mais si l'on continue à imposer des compressions budgétaires sévères à la société Radio-Canada, celle-ci va finir par être obligée de diffuser des réclames publicitaires pendant Le Téléjournal. On va finir par entendre des messages publicitaires à la radio. Le budget de la programmation régionale sera réduit, ce qui sera une véritable catastrophe. Vous souvenez-vous de ce qu'a dit Karl Deutsch? Que les Canadiens des diverses régions du pays doivent communiquer entre eux? Si l'on

réduit la programmation régionale, on risque vraiment de compromettre l'unité nationale.

On a demandé à Radio-Canada de s'assurer que 95 p. 100 de ses téléthéâtres soient des productions canadiennes. C'est bien. J'ai cité tout à l'heure les statistiques reflétant notre faible production dramatique. Or, on demande cela à la société Radio-Canada sans lui fournir les fonds dont elle a besoin pour y arriver. Que va-t-elle pouvoir faire? Où va-t-elle prendre l'argent? Elle va rogner sur les émissions régionales. Elle ne va pas le faire à son administration centrale de la rue Bronson, ni à Toronto, mais dans les Maritimes, dans ma région, à Vancouver, ou dans les petites localités. Voilà ce qui va arriver. Il faut que le gouvernement comprenne qu'il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il ne peut pas dire que le projet de loi contribuera à renforcer la radiodiffusion canadienne, alors qu'il réduit en même temps le budget de la société Radio-Canada.

Un problème se pose au Québec. Le réseau français doit produire plus d'émissions que le réseau anglais, mais avec un plus petit budget. Il s'ensuit qu'on voit de moins en moins de téléthéâtres français. Je cite des créateurs du Québec, La coalition pour la défense des services français de Radio-Canada, qui sont venus témoigner et nous dire qu'ils étaient forcés de travailler en studio parce que les extérieurs coûtent trop cher.

Il faut de l'argent et des ressources pour rivaliser avec *Dallas*. Radio-Canada doit posséder ces ressources, si l'on veut protéger et mettre en valeur la culture des francophones.

Voilà certaines des lacunes du projet de loi. Je les ai signalées, du mieux que j'ai pu.

Avant de terminer, je voudrais vous dire que je viens de passer les deux derniers mois à visiter seize villes canadiennes, toutes les grandes villes du Canada.

M. Harvard: Présentez-vous votre candidature quelque part?

M. Waddell: Non, je ne me présente nulle part. Je raconte simplement ce que j'ai vu aux députés.

Permettez-moi de vous raconter une petite histoire. A trois reprises, à Saskatoon, à Charlottetown et à Edmonton, je me suis trouvé en présence de touristes américains âgés dans les hôtels où j'étais descendu. Je leur disais: «Comment allez-vous, d'où venez-vous?» «Je suis du Kansas. . . Je suis d'ici. . .». «Aimez-vous le Canada?» Ils en raffolaient. Quel beau pays! Il est relativement tranquille. L'environnement est sain. Les gens sont gentils, efficaces et assez prospères. Tout en étant différentes, toutes les régions ont un caractère typiquement canadien. Je me demande ce qui a pu donner ce cachet typiquement canadien à un si vaste pays. A mon avis, la radiodiffusion y est pour beaucoup. D'autres secteurs comme l'enseignement ont également joué un rôle, mais on ne peut nier l'importance de la radiodiffusion à cet égard. Les Canadiens se voyaient à l'écran et ils éprouvaient un sentiment d'appartenance au Canada dans son ensemble.

Je suis optimiste quant à l'avenir du pays. Je sais que nous traversons une période difficile. Je me suis opposé à l'Accord du lac Meech et j'ai voté contre parce que je doutais de sa valeur. Je ne suis pas contre le Québec, quoi qu'en aient dit certains députés ontariens, l'autre jour.

[*Français*]

Et je peux accepter la société distincte pour la province de Québec.

[*Traduction*]

Mais il faut également créer un sentiment de canadianisme uniforme partout au pays. Nous pouvons y arriver. Et la radiodiffusion peut nous être utile à cette fin.

Rappelez-vous ce que je disais au début. Pensez aux Canadiens qui regardent la télévision 24 heures chaque semaine. D'où viennent les renseignements qu'ils absorbent. Pensez aux jeunes adolescents francophones qui passent 50 p. 100 de leur temps à regarder des émissions étrangères, comparativement à 80 p. 100 pour les jeunes anglophones.

Nous voulons un système ouvert. Mais ce qu'il faut faire, c'est de veiller au moyen de la législation à ce qu'un nombre suffisant d'émissions canadiennes de qualité soient offertes. Je le répète, le secteur public ne dispose pas des fonds suffisants pour y arriver. Les Canadiens doivent s'en rendre compte. Ils ne parviendront pas à maintenir ce niveau de service.

Deuxièmement, le secteur privé ne s'acquitte pas vraiment de ses obligations, et le projet de loi ne fait rien pour corriger la situation. C'est malheureux, parce que le Comité de la Chambre des communes, dont l'ex-président est présent, avait proposé certaines solutions. Nous avions un plan.

Dans les années 1990, les Canadiens doivent réaffirmer leur engagement concernant un réseau national de radiodiffusion, le renouveau de la culture canadienne, l'unification des Canadiens de toutes les régions du pays. Ainsi, tous les citoyens se sentiront membres à part entière du Canada. Nous y parviendrons grâce au concours des jeunes.

C'est l'orientation que nous voulons donner à la Loi sur la radiodiffusion. Et c'est pourquoi nous allons proposer d'autres amendements au projet de loi pour esayer, malgré le gouvernement, de faire de notre réseau de radiodiffusion un réseau vraiment national dont pourront réellement bénéficier les Canadiens.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je voudrais commencer par rendre hommage aux auteurs de ce projet de loi, notamment au député qui vient de parler et à Lynn McDonald, l'ancienne députée de Broadview—Greenwood qui l'a précédé. Ces personnes, ainsi que John Gormley, Bob Pennock, Jim Caldwell, l'éminente députée de Mount Royal et l'actuel député de Jonquière sont celles qui ont rédigé les rapports du comité permanent sur la politique et la loi concernant la radiodiffusion. Avant cela, naturellement, le ministre des Communications a chargé Gerald Caplan et Florian Sauvageau de présenter le rapport de leur groupe de travail. C'est là-dessus que se fonde vraiment ce projet de loi.

La députée de Mount Royal a déclaré qu'elle ne voulait pas qu'on précipite l'adoption de ce projet de loi. Elle faisait allusion, je pense, à certaines initiatives et circonstances de l'année dernière.

L'industrie et les Canadiens ont attendu. Depuis que Francis Fox a proposé ses premières modifications à la Loi sur la radiodiffusion au début des année 1980, les Canadiens attendent.

Le gouvernement n'a aucun désir de précipiter indûment l'adoption de ce projet de loi. Le ministre et le gouvernement sont vraiment déterminés à veiller à ce que cette fois-ci on le fasse correctement.

Il y a un plaisantin qui a proposé récemment à une conférence sur l'avenir de la radiodiffusion au Canada que nous réadoptions le projet de loi de 1968 et que nous lui ajoutions un avenant à la fin qui préciserait que «cette fois-ci, nous sommes sérieux». Cette fois-ci, nous avons sincèrement l'intention de le faire. Nous avons pu, je pense, apporter de nombreuses améliorations au projet de loi de 1968 et à la loi actuelle.

Je ne répondrai pas en détail aux arguments invoqués par mes collègues d'en face. Ce n'est ni le lieu ni le moment de le faire. Mais je voudrais seulement aborder deux ou trois questions.

La députée de Mount Royal croit sincèrement, je pense, que les circonstances ont changé et que la disposition concernant l'unité nationale devrait être repensée. J'ai hâte d'en discuter avec elle parce que je ne suis pas du même avis, bien que je respecte son opinion.

J'ai pris note des autres critiques qu'elles a faites et de ce qu'elle considère comme des lacunes dans le projet de loi. Je lui donne ma parole que, lorsque nous travaillerons ensemble au comité, une fois que le projet de loi aura atteint ce stade, elle aura la possibilité d'exposer pleinement ses arguments et nous prendrons le temps nécessaire pour les débattre.

Mon ami, le critique du NPD, a présenté un certain nombre d'observations qui, je dois le dire, étaient prévisibles. Nous en avons déjà entendu quelques-unes. Je voudrais cependant lui signaler que beaucoup de choses positives se produisent dans le monde de la radiodiffusion au Canada, des choses qui nous montrent la voie pour édifier une industrie vraiment forte dans ses éléments tant publics que privés.

• (1440)

Lundi dernier, j'ai eu l'occasion de visiter les installations de Vidéotron à Montréal. J'ai vu le nouveau système de télévision interactive mis en service depuis le 25 septembre. J'ai été vraiment impressionné non seulement par la manière dont il fonctionne, mais aussi par les défis que l'adaptation à cette nouvelle technologie posera pour la société. J'ai été un peu étonné de constater que les responsables de Vidéotron ont décidé de ne pas créer de jeux de guerre. C'est une excellente décision, à mon sens, qui tient compte de ce qui pourrait être produit par les même moyens à l'étranger. Elle a grandement favorisé l'émergence de solutions de rechange à ce genre de jeux.

Je félicite ces membres du milieu de la radiodiffusion au Canada ainsi qu'une foule d'autres entreprises. Dans les secteurs public comme privé, il ne manque pas d'exemples d'entreprises authentiquement canadiennes qui se soient illustrées de façon éclatante.

Je me réjouis que le député de Port Moody—Coquitlam ait confirmé ce matin l'annonce faite par le gouvernement cette semaine qu'il verserait 81 millions de dollars aux syndiqués de Radio-Canada en guise de règlement du conflit syndical récent mais non prévu. Cette nouvelle montre que le gouvernement est conscient du fait que la Société Radio-Canada doit non seulement survivre, mais prospérer.

En outre, je voudrais que les députés sachent que le gouvernement a pris bonne note des discussions qui se sont déroulées hier entre les membres du comité et les nouveaux président du conseil et président de Radio-Canada de même que le nouveau président du CRTC. Il est à mon avis des plus approprié qu'un comité chargé des communications ait des discussions avec les dirigeants des plus grandes institutions du pays en matière de radio-

diffusion, sans compter que la tenue de tels entretiens pourrait bien passer à l'histoire. Ce furent des discussions des plus enrichissantes. Je n'ai pas manqué d'être impressionné tant par les échanges verbaux que par les costumes.

Ce débat revêt une importance capitale pour les Canadiens parce que la radiodiffusion est plus qu'une de nos grandes industries. En effet, la radio, la télévision, le câble et les émissions par satellite sont des outils de communication. Ils contribuent au rayonnement de notre culture. Ils nous aident à mieux comprendre notre héritage commun. Ils véhiculent nos idées. Ils nous donnent une vue instantanée sur les événements de la scène locale, nationale et internationale.

Pratiquement tous les ménages canadiens ont la radio et la télévision. À l'instar des autres médias, ils offrent aux créateurs canadiens un auditoire national.

Parmi toutes les industries culturelles, la radiodiffusion est devenue le principal moyen permettant aux créateurs canadiens d'atteindre les auditoires du pays. À propos des créateurs, tous les députés de la Chambre ont sans doute été impressionnés par le groupe de pression bien organisé qui les a rencontrés mardi dernier et qui était dirigé par l'ACTRA, la Conférence canadienne des arts et l'Union des artistes. Ils ont sûrement été impressionnés aussi par la réponse du ministre et du premier ministre, qui se sont engagés à produire, pour reprendre les termes de mon collègue de la Colombie-Britannique et ceux du premier ministre.

Compte tenu de toutes ces raisons, le système de radiodiffusion a un rôle essentiel à jouer pour maintenir et accroître notre souveraineté culturelle et pour raffermir notre identité culturelle.

Le projet de loi à l'étude vise à faire en sorte que le système de radiodiffusion continue de jouer ce rôle essentiel et que tous les radiodiffuseurs canadiens apportent une contribution positive à l'application de ces politiques culturelles, qui sont fondamentales. À cet égard, le projet de loi traite directement des questions et des préoccupations importantes qui ont été signalées au gouvernement grâce à l'un des examens d'intérêt public les plus approfondis qu'ait entrepris un gouvernement canadien. Ces questions et ces préoccupations découlent de deux forces indissociables qui transforment le visage de la radiodiffusion dans le monde. L'une de ces forces est la technologie et, l'autre, la tendance vers la programmation internationale ou les auditoires mondiaux.

Les satellites, la câblodistribution, l'optique des fibres et la télévision haute définition changent tous la nature de la radiodiffusion et accroissent le potentiel de diversité et de choix dans les services de programmation. Par ailleurs, la mondialisation de la radiodiffusion offre d'excellentes perspectives de collaboration et d'échanges culturels.

[*Français*]

Pourtant, monsieur le Président, il y a un paradoxe. Bien que ces deux forces offrent la perspective d'une diversité accrue, l'augmentation des coûts de production et les forces du marché suscitent ce qu'on pourrait appeler des émissions de divertissement international qui ne tiennent aucun compte des valeurs culturelles propres aux diverses nationalités et qui de plus en plus, dominent la grille des radiodiffuseurs partout dans le monde parce que les étrangers peuvent les acheter à faible prix même si leur production coûte cher.

A cause des progrès rapides des techniques de radiodiffusion qu'a connu le Canada, les Canadiens ont été parmi les premiers du monde a vivre les conséquences de ces forces et à être témoins de ce paradoxe.

Nous nous sommes donnés pour tâche, en rédigeant une nouvelle Loi sur la radiodiffusion, d'aborder le paradoxe de la radiodiffusion moderne dans le contexte canadien, c'est-à-dire de mettre en place une politique et un cadre législatifs pour la réglementation, qui font entrer en ligne de compte et favorisent le progrès technologique, tout en appuyant la diversité et la création d'émissions canadiennes.

Pour le système canadien de radiodiffusion, il s'agit-là du défi du prochain siècle.

[*Traduction*]

Notre système de radiodiffusion fournit une gamme très étendue de signaux de radio et de télévision. Ces signaux se chiffrent par centaines, et la télévision par câble distribue des douzaines de canaux. Notre système est un mélange de stations canadiennes, publiques et privées, de langue anglaise et de langue française, de même que de services étrangers. Malgré cette gamme de services, notre étude de politique a pourtant fait ressortir que les Canadiens veulent plus de véritables choix et de véritable diversité. Par-dessus tout, ils veulent des émissions canadiennes de meilleure qualité et en plus grand

nombre, surtout à la télévision aux heures de grande écoute et surtout des dramatiques.

L'attachement à la programmation canadienne chez notre auditoire de langue française est établi. Mais le problème est que cet auditoire relativement restreint est incapable de soutenir les budgets proportionnés aux valeurs de production d'émissions étrangères.

Les Canadiens de langue anglaise se tournent de plus en plus vers nos propres émissions dramatiques quand elles sont à l'horaire et qu' elles sont d'une qualité qui se compare aux émissions importées.

Le défi est de doter notre système des moyens de produire une programmation canadienne qui répond au besoin des Canadiens de se reconnaître à l'écran, de voir nos histoires et nos créateurs émerger dans l'océan de produits importés. Relever ce défi est capital pour les créateurs, la culture et les auditoires canadiens.

Pour être à la hauteur de la tâche, le gouvernement doit enrôler tous les éléments du système de radiodiffusion dans l'élaboration de la politique canadienne de radiodiffusion. Le gouvernement croit que le secteur privé doit jouer un rôle de plus en plus grand dans la création et la présentation d'émissions canadiennes concurrentielles.

La Société Radio-Canada conservera son rôle pivot de diffuseur national et d'instrument essentiel de développement national. La nomination récente dont je parlais tout à l'heure de deux Canadiens éminents à la tête de Radio-Canada confirme l'engagement du gouvernement à l'égard de la radiodiffusion publique au Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est avec le sentiment d'avoir accompli une tâche importante que nous déposons ce projet de loi. Le projet de loi C-36 que la Chambre a approuvé en septembre dernier était issu d'un examen des politiques sans précédent, quant à son envergure et au degré de participation publique qu'il a suscité.

• (1450)

On a tenu compte de tous les points de vue présentés et on a examiné toutes les préoccupations et recommandations. Les audiences publiques ont bénéficié au projet de loi qui a été modifié en comité et à la Chambre avant d'être adopté par le Sénat.

Nous croyons qu'il est temps maintenant que ces mesures législatives aient force de loi.

[*Traduction*]

Les améliorations que nous avons apportées au projet de loi ne touchent pas vraiment le fond de cette mesure législative. Les principaux objectifs sont les mêmes.

Ce projet de loi met à jour le texte de la Loi sur la radiodiffusion de 1968 pour tenir compte des nouvelles technologies et clarifier les rôles des radiodiffuseurs privés et publics, proposant un nouveau cadre juridique pour la réglementation de la radiodiffusion. Il fait ressortir la responsabilité qu'ont les radiodiffuseurs de mettre en valeur la diversité de la société canadienne. Il reconnaît la place importante qu'occupent les femmes, les minorités culturelles, les peuples autochtones et les personnes handicapées dans notre société.

Ce projet de loi innove grandement parce qu'il reconnaît les différentes caractéristiques de la radiodiffusion française et anglaise en ce qui concerne le contenu, les répercussions et le milieu.

Le projet de loi renforce la capacité du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, de réglementer et de superviser plus efficacement le système de radiodiffusion et de promouvoir la création d'un plus grand nombre d'émissions canadiennes de meilleure qualité. Il établit des mesures qui rendront la Société Radio-Canada et le CRTC plus efficaces, plus sensibles aux besoins des Canadiens et plus responsables devant le Parlement, tout en gardant leur indépendance par rapport au gouvernement.

[*Français*]

Le premier objectif de notre stratégie, soit la mise à jour du cadre législatif dans lequel exploite le système de radiodiffusion, revêt une importance critique. La Loi sur la radiodiffusion en vigueur date de 20 ans et elle est désuète. Sa description de la radiodiffusion était axée sur une seule des technologies actuellement utilisées pour distribuer des émissions radiodiffusées, tandis que son énoncé de politique ne reflète plus les rôles et les responsabilités en évolution constante des radiodiffuseurs publics et privés.

Pour faire face au défi du prochain siècle, nous avons élargi le libellé de la loi de façon à ce que celle-ci s'applique à toutes les techniques de radiodiffusion et qu'elle attribue à tous les radiodiffuseurs la responsabilité de mettre en oeuvre la politique canadienne de radiodiffusion. Nous avons atteint cet objectif de plusieurs façons.

Premièrement, l'énoncé de politiques que renferme l'article 3 du projet de loi précise bien que les fréquences radio sont du domaine public et que la radiodiffusion

fournit un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle, indépendamment de la méthode d'émission utilisée.

Il est dit plus loin dans cet article que le système canadien de radiodiffusion devrait servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

[*Traduction*]

Deuxièmement, dans la définition d'expressions comme radiodiffusion, le projet de loi met l'accent sur la création, la présentation et la distribution d'émissions, sans lier ces activités à une technique précise de distribution. De ce point de vue, on a dit de ce projet de loi qu'il ne se prononce pas sur le plan technique.

Cela dénote un changement fondamental dans l'esprit avec lequel le gouvernement aborde la législation concernant la radiodiffusion. Cette nouvelle manière de procéder permet à la législation de conserver son autorité juridique sur tous les aspects de la radiodiffusion, qu'ils soient touchés ou pas par des progrès technologiques futurs, et elle se révèle à ce titre cruciale à notre stratégie générale.

Troisièmement, le projet de loi précise le rôle de tous les participants dans le système de radiodiffusion, tant privés que publics, ainsi que leurs responsabilités à l'égard de la politique nationale de radiodiffusion.

La Société Radio-Canada est cruciale à cette entreprise. Le projet de loi précise que Radio-Canada demeurera le principal instrument de l'expression culturelle au Canada. La société continuera à servir les Canadiens en fournissant un point de vue distinctement canadien et une vaste gamme d'émissions, notamment des émissions d'informations, de variétés et de sport et des dramatiques. Le mandat de Radio-Canada, tel qu'énoncé dans ce projet de loi, prévoit que la société continuera d'agir en chef de file en offrant des choix réellement canadiens dans les deux langues officielles, surtout pour les dramatiques populaires.

Mais le projet de loi reconnaît également que la responsabilité en ce qui concerne le contenu canadien des émissions n'incombe pas uniquement à Radio-Canada. C'est la première fois que le projet de loi reconnaît aux diffuseurs privés des responsabilités précises pour la création et la présentation d'émissions canadiennes. Je trouve ce changement important en ce qu'il reconnaît l'importance de l'apport passé et à venir du secteur privé à la politique canadienne de diffusion.

Le projet de loi reconnaît également la contribution exceptionnelle des services de câblodistribution et autres services de diffusion au Canada. En expliquant le rôle de ces services, le projet de loi reconnaît qu'ils peuvent et doivent, le cas échéant, participer à la programmation canadienne. Voilà pourquoi le projet de loi accorde au CRTC le pouvoir d'arbitrer les différends entre les diffuseurs et les câblodistributeurs et de les résoudre dans l'intérêt public.

[*Français*]

Enfin, monsieur le Président, traduisant la nécessité d'accroître la diversité des émissions offertes aux Canadiens, le projet de loi prévoit également la création de services d'émissions complémentaires pour répondre aux besoins qui laissent actuellement inassouvis les radiodiffuseurs qui diffusent des émissions de divertissement et grande consommation.

[*Traduction*]

Enfin, je rappelle que ce projet de loi parle de favoriser la conscience et l'unité canadiennes. Je crois que nous devrons surtout nous demander, à l'étape du comité, si la conscience et l'unité canadiennes doivent être au premier plan de l'objectif à poursuivre pour notre pays qui est l'unité nationale actuellement. En effet, cette unité ne se fera pas sans cette conscience nationale, sans mesure pour renforcer ce qui fait l'essence du Canada.

M. le vice-président: Le whip en chef du gouvernement invoque le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, les porte-parole des partis s'étant consultés préalablement, si vous en faites la demande, vous constaterez, je crois, que la Chambre accepte à l'unanimité de revenir aux affaires courantes afin de nous permettre de présenter les vingtième et vingt et unième rapports du comité de sélection.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

VINGTIÈME ET VINGT ET UNIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les vingtième et vingt-et-unième rapports du comité de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du vingt et unième rapport plus tard. Je demande que le greffier soit dispensé de lire ce rapport, car celui-ci ne concerne que des modifications apportées à la composition du comité.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

ADOPTION DU VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Je propose l'adoption du vingt et unième rapport du comité de sélection.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 novembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à plusieurs pétitions.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues pofficielles un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés renvoyés aux comités permanents pertinents dont la liste est ci-jointe.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) demande à présenter le projet de loi C-271, Loi modifiant le Code criminel.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Angus: Très brièvement, monsieur le Président, les modifications que le projet de loi propose d'apporter au Code criminel concernant la publicité par télécopie ont pour objet d'interdire l'envoi par télécopie d'annonces publicitaires non sollicitées aux particuliers et aux sociétés.

Le projet de loi interdit précisément la transmission par télécopie de publicité en vue de la vente de produits ou de services, et quiconque en est trouvé coupable encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 200$.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE RECYCLAGE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-272, Loi concernant le recyclage des contenants réutilisables.

• (1110)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord!

M. Milliken: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet d'obliger les fabricants et les distributeurs de boissons gazeuses et de bière à exiger pour leurs contenants une consigne qui est remboursée à la reprise.

Il a pour but d'améliorer la propreté de l'environnement au Canada en incitant les consommateurs à récupérer leur argent en rendant les contenants vides au distributeur, au lieu de les jeter le long des routes ou à la décharge publique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer ce matin quelque 20 pétitions, en grande partie de mes commettants d'Ottawa—Vanier, mais d'ailleurs également, qui sont venus ici durant l'été. Ces gens aimeraient faire connaître leur opinion concernant la taxe de vente sur les produits et les services, cette taxe de 9 p. 100 que le gouvernement veut imposer ou voudrait bien imposer en janvier 1991. Ces gens trouvent cette taxe non seulement injuste et régressive, mais ils trouvent également qu'elle imposera à la petite entreprise un fardeau additionnel qui ne se justifie pas, et ils disent dans cette pétition, monsieur le Président, qu'à leur avis, la Chambre devrait refuser d'implanter une taxe aussi mauvaise.

[*Traduction*]

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition, pétition qui concerne la vallée de la Rouge située dans l'agglomération torontoise. Il s'agit d'une zone sauvage de 5 000 acres que le Président a parcourue samedi pour se rendre compte *de visu* de la beauté de cette vallée.

Les pétitionnaires affirment qu'il est dans l'intérêt national de protéger la Rouge, sa faune en péril et sa végétation sauvage. Le rapport provisoire de la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto, présidée par l'honorable David Crombie, a également recommandé de protéger la vallée de la Rouge en y instituant un parc naturel patrimonial. Le maire de la ville de Scarborough et le ministre fédéral de l'Environnement y sont également favorables, de même que le groupe *Save the Rouge Valley* et des milliers de bénévoles.

Les pétitionnaires invitent le gouvernement à collaborer avec la province d'Ontario au classement de la vallée de la Rouge comme terre patrimoniale canadienne ou parc provincial.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter 14 pétitions de petits dépanneurs de ma circonscription, qui s'objectent fortement à l'imposition de la taxe sur les produits et services car elle créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions que je voudrais déposer ce matin. La première a été signée par 838 habitants du nord-ouest de l'Ontario, à la foire automnale de Hymers, durant la fin de semaine de la Fête du travail.

Les pétitionnaires critiquent le projet de taxe sur les produits et services: ils considèrent cette taxe injuste parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Ils prient le Parlement de rejeter le projet actuel et de réformer le régime fiscal de façon à assurer le paiement effectif d'un impôt minimum par les particuliers et les sociétés riches.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par 201 habitants du nord-ouest de l'Ontario qui sont surtout des étudiants autochtones. Ils s'inquiètent de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'enseignement postsecondaire destiné aux autochtones.

Les pétitionnaires prient le Parlement de remplir ses obligations et d'accomplir son devoir en retirant la politique proposée et en entreprenant des consultations avec les premières nations et avec leurs étudiants qui seront le plus touchés par cette politique.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, signée par 30 habitants de Thunder Bay, qui porte principalement sur les modifications proposées au régime d'assurance-chômage. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces modifications, de proposer des réformes plus utiles et de se concentrer sur une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre accompagnée d'une politique

de plein emploi et d'une politique de développement régional efficace.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thuner Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition, signée par 266 habitants de Thunder Bay, qui porte sur l'avenir du transport ferroviaire des voyageurs au Canada. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de maintenir le réseau national de VIA Rail tel qu'il est actuellement, d'améliorer VIA Rail en achetant du nouveau matériel roulant et de donner à cette société un budget suffisant pour lui permettre de remplir son mandat de transporteur national de voyageurs.

LA LIBERTÉ DE CHOIX

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Enfin, monsieur le Président, j'ai une pétition de 209 habitants de Thunder Bay, hommes et femmes, qui font valoir que nous n'avons pas besoin de loi sur l'avortement, et qu'une telle loi n'empêcherait pas d'anciens compagnons de demander des injonctions en cour civile.

Ils font remarquer que les provinces continuent de recevoir des paiements de transfert pour les services de soins requis, mais qu'elles ne fournissent pas un accès universel à l'avortement, en contravention de la Loi canadienne sur la santé. Les signataires demandent au Parlement de rejeter toute mesure restrictive contre l'avortement et de faire appliquer la Loi canadienne sur la santé en ne versant pas les paiements de transfert aux provinces qui ne fournissent pas un accès universel aux services d'avortement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui 10 pétitions, émanant de diverses localités de ma circonscription, notamment Port Hope, Campbellford et Cobourg, signées par des personnes désireuses de protester contre la taxe sur les produits et services.

Les gens de ma circonscription sont surtout des agriculteurs et de petits entrepreneurs dont la marge bénéficiaire est très faible. Ils craignent que la taxe sur les produits et services les conduise à la ruine et ils demandent au gouvernement de retirer sa proposition.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui à présenter deux pétitions signées par des électeurs de ma circonscription de Mission—Coquitlam, de même que par des citoyens de Vancouver, Burnaby, Cranbrook, Delta et Vancouver-Nord, et une autre pétition venant de Thunder Bay, en Ontario. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas imposer sa taxe sur les produits et les services, qu'ils considèrent comme mal conçue. Ils trouvent monstrueux de devoir payer une taxe sur les services d'un coiffeur, les couches pour bébés, les cercueils et le mazout. Je dépose ces pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus d'une centaine de personnes qui contestent le fardeau indû que va constituer pour les Canadiens la taxe proposée sur les produits et les services et demandent au Parlement de rejeter cette taxe.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par 485 électeurs de ma circonscription. La pétition a été dûment certifiée par le greffier. Les pétitionnaires sont de la partie de la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception que l'on peut appeler l'Isthme. Elle joint la péninsule d'Avalon à la partie principale de l'île de Terre-Neuve. La population de cette région ne s'identifie ni aux régions urbaines de St. John's ni tout à fait au reste de l'île. Les habitants y ont parfois l'impression d'être négligés.

Le taux de chômage est probablement plus élevé dans cette région qu'ailleurs à Terre-Neuve. Les pétitionnaires s'inquiètent du projet de loi C-21 dont nous discuterons aujourd'hui parce que l'assurance-chômage est essentielle à leur bien-être. Ils craignent que le gouvernement s'approprie leurs cotisations, qu'il prolonge la période de cotisation ouvrant droit aux prestations et qu'il réduise la durée de versement des prestations.

Ils exhortent le gouvernement à rejeter le projet de loi et à présenter une réforme plus sensée mettant l'accent sur un programme de mise en valeur de la main-d'oeuvre adapté à leur situation et combinant une politique d'emploi plus efficace à une politique de développement régional.

• (1120)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, à la demande du député de Moose Jaw—Lake Centre, j'interviens pour présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Cette pétition est signée par quelque 33 habitants de la Saskatchewan venant surtout des localités de Trossachs, Weyburn, Assiniboia, Zenon Park et Burstall.

Travaux de la Chambre

Puisque le premier ministre et le gouvernement ont promis de maintenir et de protéger la Commission canadienne du blé au cours de la campagne électorale, ces pétitionnaires demandent au Parlement de leur ordonner de renoncer à leur projet de soustraire l'avoine à la compétence de la Commission pour la faire relever, ainsi que l'orge, de la Loi sur la Commission canadienne du blé, de sorte que dorénavant il faille consulter les agriculteurs et leurs associations avant d'apporter des changements dans le mode de commercialisation de ce produit.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, à l'instar de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, mes électeurs de Kingston et les Îles sont tout à fait contre la taxe sur les produits et services que le gouvernement se propose d'appliquer et des centaines d'entre eux ont signé une pétition que je dépose aujourd'hui conformément à l'article 36 du Règlement, afin de signifier leur opposition à cette taxe et d'exhorter le gouvernement à la rejeter.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom, sauf erreur, d'électeurs du whip conservateur. Chose certaine, ce sont les habitants de Calgary, en Alberta, qui s'opposent à la taxe proposée sur les produits et services et qui exhortent le gouvernement à mettre en oeuvre un régime fiscal équitable plutôt que de donner suite à la proposition dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle.

VIA RAIL

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plusieurs habitants de Surrey–Nord. En fait, la liste des pétitionnaires s'étale sur sept pages. Les intéressés disent s'opposer aux compressions budgétaires dont est victime VIA Rail et ils invitent le gouvernement à maintenir ce service essentiel.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 141. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

L'USAGE NON AUTORISÉ DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

Question nº 141—**M. Kaplan:**

Est–ce que des sanctions rigoureuses ont été mises en place pour empêcher l'usage non autorisé des numéros d'assurance sociale et, dans l'affirmative, quelles sont–elles?

Mme Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Aux termes de la Loi sur l'assurance–chômage, il existe des dispositions prévoyant des sanctions contre une personne qui fait sciemment une seconde demande de numéro d'assurance sociale (NAS) alors qu'elle en possède déjà un, ou contre une personne qui produit ou utilise un NAS d'une autre personne dans l'intention de léser ou de tromper, ou qui fabrique ou reproduit, sans autorisation de la Commission, une carte de NAS sauf sous forme de photocopie aux seules fins de documentation. Une personne qui est reconnue coupable d'une des infractions énumérées ci–haut est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 000$ et d'une peine d'emprisonnement maximale d'un an ou de l'une de ces peines. (V. Art. 110 de la Loi sur l'assurance–chômage).

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hawkes: Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les trois partis. Les députés sont avisés que la sonnerie retentira à 16 h 45 aujourd'hui en vue d'un vote à 17 heures. Le Règlement prévoit également des votes différés à 18 heures, heure à laquelle retentira la sonnerie d'appel.

Après discussion, les trois partis à la Chambre ont convenu à l'unanimité que la mise aux voix prévue pour 17 heures ait lieu d'abord pour être suivie immédiatement après par les votes sur le projet de loi C–16. Nous sommes tous d'accord pour passer ensuite aux affaires émanant des députés et y consacrer l'heure habituelle au besoin.

Monsieur le Président, si vous exigez le consentement unanime de la Chambre, je crois que vous l'avez.

Le président suppléant (M. Paproski): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 2 novembre, de la motion du ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement de M. Volpe (P. 5480).

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce.

Le dernier orateur était du Parti libéral. Par conséquent, je dois donner la parole à un membre du NPD, donc le député de Surrey-Nord a la parole.

M. Murphy: Monsieur le Président, on a convenu à la Chambre, je crois, que le Nouveau Parti démocratique aurait droit à 2 discours de 10 minutes et le porte-parole libéral à un discours de 20 minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord là-dessus aussi?

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous sommes tout à fait d'accord. Je préférerais que le député de Notre-Dame-de-Grâce soit le premier à prendre la parole, car il a un rendez-vous chez le médecin et il vient de me dire qu'il aimerait partir avant midi pour s'y rendre. Cela ne changera rien au roulement des orateurs.

M. Murphy: Nous sommes disposés à aider notre collègue à ne pas manquer son rendez-vous chez le médecin, à condition que nous ne perdions pas notre place et que nous ayons un troisième orateur avant le vote ce soir.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous verrons ce que nous pourrons faire à ce sujet. Comment la présidence peut-elle dire tout de suite si le dernier orateur sera du NPD ou du parti libéral?

M. Murphy: Monsieur le Président, nous avons une entente unanime. Les trois partis se sont entendus: nous aurons un troisième orateur avant le vote à 16 h 45.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous ferons en sorte que le NPD puisse avoir un orateur de plus. Je le remercie de sa coopération.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie tous les députés de leur coopération.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): D'abord, monsieur le Président, je remercie les députés du Nouveau parti démocratique de leur coopération. Je vous prie de m'excuser d'avoir été forcé de faire cette demande.

Nous voici encore à débattre le projet de loi C-21 qui réduit brutalement les prestations d'assurance-chômage. Au dire même du gouvernement, cette mesure réduit les prestations d'assurance-chômage d'environ 1,5 milliard de dollars, somme qui servira à former et à recycler les chômeurs.

Ce sont les raisons que la ministre et ses collègues ministériels ont invoquées pour justifier ce projet de loi. Ils ont déclaré que la stimulation de l'emploi et la formation de la main-d'oeuvre étaient essentielles et qu'il fallait donc investir dans ce domaine beaucoup plus d'argent. Nous, députés libéraux, reconnaissons d'emblée qu'il faut effectivement investir beaucoup plus d'argent dans le domaine de la stimulation de l'emploi et de la formation de la main-d'oeuvre. Cependant, nous nous opposons absolument à ce qu'on utilise l'argent des primes d'assurance-chômage pour les financer.

Le régime d'assurance-chômage et la caisse pertinente furent établis en 1940 à l'issue de la grande crise pour fournir une aide financière à ceux qui étaient en chômage contre leur gré, de façon qu'ils puissent pourvoir à leurs besoins. Les prestations provenant de la caisse d'assurance-chômage doivent fournir aux chômeurs canadiens suffisamment d'argent pour assurer leur subsistance, c'est-à-dire payer leur loyer, acheter de la nourriture et envoyer leurs enfants à l'école. C'est à la fois la raison d'être du régime et de la caisse. Le gouvernement aurait tort d'utiliser l'argent de la caisse qui doit servir à assurer la subsistance des chômeurs pour financer la stimulation de l'emploi et la formation de la main-d'oeuvre, si importants que puissent être ces objectifs.

Il y a lieu de signaler que depuis 1984, les ministériels ont réduit de 32 p. 100 les crédits affectés à ces domaines. A l'époque où ils ont accédé au pouvoir en 1984, les crédits affectés à la stimulation de l'emploi et à la forma-

tion de la main-d'oeuvre atteignaient 2,2 milliards de dollars. L'année dernière, ils n'étaient plus que de 1,5 milliard de dollars, soit une réduction de 700 millions de dollars répartis sur une période de quatre ans et demi.

Tout à coup, on blâme le gouvernement d'allouer trop peu de crédits à la formation de la main-d'oeuvre et à la stimulation de l'emploi. Que font les ministériels? Ils se demandent où ils pourraient bien trouver l'argent nécessaire. Ils souhaitent s'impliquer de nouveau dans le domaine de la formation. Ils se tournent vers la caisse d'assurance-chômage et décident d'y puiser l'argent. On a du mal à prendre le gouvernement au sérieux, lui qui n'a fait pendant quatre ans que réduire les crédits alloués à l'emploi et à la formation et qui décide soudain d'y consacrer l'argent de la caisse d'assurance-chômage.

• (1130)

Nous acceptons que des sommes plus considérables encore soient consacrées à la formation, à la stimulation de l'emploi, mais elles doivent provenir, comme par le passé, des recettes fiscales, générales.

Nous ne demandons pas aux parents qui ont des enfants d'être les seuls bailleurs de fonds du système d'éducation au Canada. Lorsque l'éducation est financée par l'impôt, tout le monde contribue, car l'argent provient des recettes fiscales générales. Ainsi, même ceux qui n'ont pas d'enfant paient leur part, car l'éducation et la formation sont profitables à la société tout entière. Il n'est pas logique de soutenir que seuls les travailleurs et les employeurs supportent le coût de la formation. Tout le monde devrait payer sa part, comme par le passé, par le truchement des recettes fiscales générales.

Pour ce qui est de réduire les prestations aux chômeurs pour financer la formation, voyons ce que sont actuellement ces prestations. La loi dit, en 1989, que les prestations d'assurance-chômage doivent correspondre à 60 p. 100 du salaire récent—je n'irai pas dans les détails—jusqu'à concurrence de 363$ par semaine. Personne ne peut recevoir plus de 363$ par semaine, quel qu'ait été son salaire, et la prestation peut être moins élevée, étant donné qu'elle ne représente que 60 p. 100 du salaire.

En 1988, la prestation moyenne s'élevait à 202$ par semaine, et nous allons la réduire. Que peut-on acheter avec 202$ par semaine? C'est moins de 1 000$ par mois. La plupart des gens doivent payer un loyer de 600 ou 700$ par mois. Qu'advient-il d'un soutien de famille qui ne reçoit que cette prestation moyenne? Et c'est une moyenne, ce n'est pas la prestation la plus faible.

Qu'arrive-t-il à quelqu'un qui subvient aux besoins d'une famille? Il doit payer le loyer, la nourriture et, s'il doit se rendre au travail en automobile, il doit aussi acheter de l'essence et assumer l'entretien de cette automobile. Il doit acheter des vêtements pour toute la famille et envoyer ses enfants à l'école. Je trouve ridicule qu'on veuille réduire ces prestations. Nous devrions tenter de les améliorer, de les accroître, afin que les chômeurs puissent s'en servir pour payer leurs factures.

Comment le gouvernement s'y prend-il pour réduire les prestations? Où trouve-t-il la somme de 1,5 milliard de dollars qu'il veut retirer du régime et des prestations régulières pour pouvoir l'investir dans la formation? Il va tout d'abord rendre l'admissibilité aux prestations plus difficile. Il prolongera la période de référence durant laquelle l'employé doit avoir travaillé pour pouvoir retirer des prestations d'assurance-chômage. Ainsi, moins de travailleurs auront droit aux prestations. Il va également réduire la période pendant laquelle les chômeurs pourront toucher des prestations. Donc, même si un travailleur est admissible, il cessera de recevoir des prestations plus rapidement qu'aujourd'hui et ce, même s'il est encore en chômage. Il se pourra très bien qu'il cesse de toucher des prestations avant même de trouver un nouvel emploi, et il se retrouvera ainsi sans revenu.

De plus, le gouvernement va punir plus sévèrement les travailleurs qui quittent leur emploi. Naturellement, il faut pour cela déterminer si le travailleur a quitté son emploi pour une raison valable ou non, mais le gouvernement économisera un gros montant en refusant des prestations aux gens qui ont démissionné et en prolongeant la période de pénalité, qui durera désormais douze semaines.

D'une part, le gouvernement affirme qu'il veut investir plus d'argent dans la formation et la stimulation de l'emploi et, d'autre part, il retire de l'argent de la caisse d'assurance-chômage, réduisant le nombre de prestations auxquels les travailleurs ont droit et rendant l'admissibilité aux prestations plus difficile. De plus, le gouvernement met fin à sa contribution statutaire à la caisse d'assurance-chômage. Pendant des années, les travailleurs ont versé à la caisse d'assurance-chômage, qui soit dit en passant s'élevait à environ 13 milliards de dollars l'an dernier, leur cotisation chaque semaine où ils travaillaient, comme l'ont fait les employeurs et le gouvernement.

Le gouvernement décide tout à coup de consacrer plus d'argent à la formation. Il ne prendra pas cet argent dans les recettes générales, mais il se servira dans la caisse

d'assurance-chômage. Enfin, il décide aussi de ne plus renflouer régulièrement la caisse à même les recettes générales.

Comment prendre le gouvernement au sérieux? Il dit qu'il veut faire davantage pour la formation, mais il impose le fardeau aux employeurs et aux employés et il cesse de contribuer à la formation à même ses propres ressources. A propos, la contribution du gouvernement a été de 2,8 milliards l'année dernière. Par suite des réductions prévues dans ce projet de loi, 155 000 Canadiens qui auraient eu droit à l'assurance-chômage n'y seront pas admissibles ou perdront toutes leurs prestations.

C'est ce que nous révèlent les résultats de l'étude économique globale. Je sais que le gouvernement croit que cette étude ne vaut rien. Ce n'est pas notre avis. Elle a été commandée par le Parti libéral et le Congrès du travail du Canada. Nous estimons que cette étude a été faite de façon scientifique.

Un examen des études d'impact, même de celles qui ont été réalisées par le gouvernement, nous apprend que certains de ceux qui ont déjà touché des prestations d'assurance-chômage n'en recevront plus et que les prestataires actuels recevront des montants inférieurs.

Les chiffres que j'ai donnés concernent ceux qui perdront tout. Au total, 775 000 Canadiens subiront une réduction de leurs prestations et 155 000 perdront carrément cet avantage.

De plus, la réduction des prestations prévue dans ce projet de loi entraînera une diminution des fonds dont bénéficiaient les régions plus pauvres du Canada et les provinces moins nanties. Par exemple, Terre-Neuve perdra 83 millions de dollars à cause des réductions des prestations versées aux chômeurs de cette province. De même, l'Île-du-Prince-Édouard perdra 16 millions de dollars, la Nouvelle-Écosse, 43 millions, le Nouveau-Brunswick, 65 millions, le Québec, 507 millions et la Colombie-Britannique, 175 millions. Le gouvernement, de son propre aveu, réduira les prestations jusqu'à maintenant touchées par les chômeurs. L'argent qui devrait être versé aux sans-travail de Corner Brook, de Bathurst, du Nouveau-Brunswick ou de Chicoutimi ne profitera plus à ces régions.

Le gouvernement soutient qu'il se servira de cet argent pour créer des programmes de formation et de développement. Mais il aura toute discrétion à cet égard, car rien ne garantit qu'il créera ces programmes à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Nous avons posé la question à la ministre en comité et elle nous a répondu par ces mots: «Vous pouvez me faire confiance. Nous répartirons les fonds d'une façon équitable.»

Dans l'état actuel des choses, tout est prévu par la Loi. Les prestations destinées aux chômeurs du Nouveau-Brunswick vont dans cette province. Les chômeurs peuvent ainsi se nourrir et aider leur collectivité. Ce projet de loi prévoit certes consacrer 1,5 milliard de dollars aux programmes de formation, mais comme c'est la ministre qui décidera de l'affectation des fonds, rien ne garantit qu'ils seront dépensés là où le besoin est le plus grand. Ils pourraient bien être dépensés à Toronto. Je n'ai rien contre Toronto, mais il a une économie de plein emploi. Ils pourraient bien être utilisés pour créer des programmes de formation en haute technologie, de formation administrative, bref de secteurs qui n'ont pas vraiment besoin d'aide.

J'ai présenté un amendement au projet de loi à l'étape du rapport pour veiller à ce que l'argent qui est récupéré en raison de la réduction des prestations soit utilisé pour créer des programmes de formation dans les régions qui subiront des pertes à cause de ces modifications. Malheureusement, cet amendement a été rejeté.

Nous nous opposons aussi aux dispositions du projet de loi permettant de puiser dans la caisse de l'assurance-chômage pour payer la formation. Dans beaucoup de cas, on recycle des travailleurs dans certaines régions du Canada où ils ne peuvent pas trouver de travail dans leur nouveau domaine. Quand nous étions à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, les gens nous disaient: «Je travaille dans une usine de conditionnement du poisson. Vous allez me recycler dans quel domaine? Nous n'avez rien prévu pour que je puisse trouver du travail dans ma localité. Vous allez me donner une formation de technicien en électronique, mais que voulez-vous que j'en fasse ici?» Beaucoup de ces gens pensent que ce projet de loi a pour but de leur faire quitter la petite ville où ils ont toujours vécu et de les obliger à s'établir à Toronto, Calgary, Montréal ou Vancouver. Si on recycle des gens, il faut penser au travail qu'ils vont trouver sur place une fois leur formation terminée.

D'autres nous ont dit: «Je suis chômeur. J'ai déjà une formation de plombier ou d'électricien qualifié. Je veux travailler, mais je ne trouve pas d'emploi. On me dit qu'il faut que je me recycle, mais je ne veux pas. J'ai déjà été apprenti pendant cinq ans et compagnon pendant quelques autres années. J'ai toute la formation voulue. Ce n'est pas de recyclage que j'ai besoin, c'est d'un emploi.»

De plus, les gens ne sont pas heureux qu'on se serve de leurs primes d'assurance-chômage pour recycler des travailleurs en vue d'emplois qui n'existent pas ou malgré le fait qu'ils aient déjà un bon métier. Nous admettons tous que certaines régions du pays ont de grands besoins de

formation pour améliorer leur main-d'oeuvre, mais, une fois de plus, le gouvernement ne devrait pas puiser dans le compte d'assurance-chômage pour financer cette formation.

Cela m'amène à l'objet réel du projet de loi et aux principes sur lesquels il se fonde. Il n'a pas pour but de mieux financer la formation puisque, comme je l'ai signalé, le gouvernement a réduit le budget de formation de 32 p. 100 depuis 1984. Son véritable objectif est de réduire le déficit, qui est l'une des grandes priorités du gouvernement. Après avoir coupé de 32 p. 100 le budget de la formation depuis 1984, le gouvernement se rend compte qu'il est obligé de faire marche arrière, mais où trouver l'argent? Le gouvernement ne voulait pas le puiser dans le Trésor, alors il est allé le chercher dans le compte d'assurance-chômage. Soit dit en passant, l'année dernière, la caisse d'assurance-chômage contenait un surplus courant de 2,8 milliards de dollars, alors que le gouvernement enregistre actuellement un déficit. Le gouvernement s'est dit: «Nous allons puiser des fonds dans la caisse et, en même temps, interrompre les contributions qu'exige de nous la loi.»

• (1140)

L'autre théorie qui sous-tend ce projet de loi, c'est que le gouvernement croit réellement que les chômeurs sont des paresseux. Si on les laisse souffrir un peu de la faim et qu'on leur rend la vie très difficile, ils finiront bien par trouver du travail. Comment peut-on réellement croire pareille chose dans un pays comme le Canada? Il faut admettre qu'il y a peut-être un faible pourcentage de gens qui abusent du régime. Néanmoins, nos chiffres montrent que moins de 2 p. 100 des Canadiens le font. Comment peut-on réellement penser cela, alors qu'au Canada on compte essentiellement sur les industries primaires et en grande partie sur le travail saisonnier?

Par exemple, je retourne parfois dans l'Île-du-Prince-Édouard, où les habitants vivent de la pêche, de l'agriculture, de la culture des pommes de terre et de l'industrie du tourisme. Quand vient novembre, ces industries ferment leurs portes. On ne peut pas pêcher à travers la glace ni récolter des pommes de terre au milieu de l'hiver. En outre, la transformation de ces produits ne peut durer qu'un temps. Et à moins de pouvoir compter sur la tenue de congrès, l'industrie touristique ferme également ses portes.

M. Hockin: Elle ne ferme pas ses portes.

M. Allmand: Voilà un Ontarien qui parle. Elle ne ferme pas complètement, mais en grande partie. Les autocars qui empruntent le traversier pour se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas aussi nombreux l'hiver. Les plages ne sont pas très agréables dans l'île pendant cette saison.

M. Hockin: Le ski y est fantastique!

M. Allmand: C'est un Ontarien qu'on entend. J'ignore si le député cherche à nier que le travail saisonnier soit un fléau au Canada. Le travail saisonnier est un mal qui nous afflige. Il faut en tenir compte. Un grand nombre de ces personnes veulent travailler mais ne le peuvent pas. Il n'y a pas de travail l'hiver, même dans la construction. Tout le monde reconnaît que la construction ralentit en hiver. Qu'allez-vous faire? Laisser ces gens sans aucun revenu pendant l'hiver?

C'est une des réalités du Canada. Parce que nous dépendons d'industries extractives dont les produits se vendent sur les marchés mondiaux, nous sommes tributaires des cours mondiaux et de la conjoncture mondiale. Quand le comité législatif est allé à Sudbury, on nous a très bien expliqué que, en 1982, quand les cours mondiaux du nickel ont fléchi, les sociétés Inco et Falconbridge ont mis à pied quelque 7 000 travailleurs parce qu'elles ne pouvaient pas vendre leur nickel sur le marché mondial. Le prix était trop bas par rapport à leurs coûts. Elles ont mis 7 000 travailleurs à pied, et quelque 3 000 autres l'ont été aussi dans des industries connexes. Dix mille personnes étaient donc en chômage à Sudbury, non pas parce qu'elles ne voulaient pas travailler mais à cause de la conjoncture mondiale. Ces personnes sont restées sans travail pendant presque un an.

Les témoins nous ont tous dit les uns après les autres que sans le programme d'assurance-chômage la collectivité aurait été gravement ébranlée, mais parce que nous avions un régime solide d'assurance-chômage, ces chômeurs du nickel et de secteurs connexes ont touché les prestations et ils ont pu payer leur loyer, leur épicerie et les choses essentielles, même si les prestations ne correspondaient qu'à 60 p. 100 de leur salaire. Ils ont pu quand même faire circuler l'argent dans leur ville, ce qui a permis à un grand nombre de petites entreprises de survivre.

Ce n'était pas comme la grande crise économique des années trente. L'un des problèmes à l'époque tenait à l'absence d'assurance-chômage. Lorsque certaines entreprises ont fermé leurs portes et que les travailleurs n'ont plus eu d'argent à dépenser, le reste de la collectivité en a souffert. Cela a eu un effet cumulatif dans les

collectivités, cela a fait boule de neige, et c'est ce que prévient l'assurance-chômage.

La théorie selon laquelle les gens trouveront du travail si on leur fait vraiment mal et si on réduit leur période de prestations peut être valable pour un très faible pourcentage. Mais la grande majorité des Canadiens veulent travailler et en sont souvent empêchés.

Si on réduit la période de prestations avec la mise en oeuvre de la mesure à l'étude et si on leur rend plus difficile l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, si on les en prive plus tôt, que vont-ils faire s'ils n'ont toujours pas d'emploi? Ils seront encore chômeurs, mais sans prestations d'assurance-chômage. Ils vont devoir recourir à l'assistance sociale. Nous n'allons pas les laisser crever de faim. Ils vont devoir aller à la soupe populaire, et ces services sont maintenant beaucoup plus nombreux qu'auparavant. Chaque localité a sa soupe populaire.

Nous avons entendu le témoignage du maire de Vancouver et des représentants des municipalités régionales de Halifax, Ottawa et Toronto. Le budget consacré à l'assistance sociale dans toutes ces villes augmentera si le projet de loi est adopté, car quelqu'un doit s'occuper des chômeurs privés d'assurance-chômage.

Je veux parler encore brièvement du comité. Pendant l'étude en comité, nous avons entendu 202 groupes, dont 157 étaient opposés à ce projet de loi. La plupart d'entre eux estimaient que cette mesure législative devraient être complètement repensée. A l'étape du rapport, 53 amendements ont été présentés à la Chambre. Un certain nombre d'entre eux ont été jugés irrecevables et beaucoup d'autres ont été rejetés. Le Parti libéral a présenté 19 amendements qui, je crois, ont tous été rejetés sauf un ou deux peut-être.

Au sujet du processus, je tiens à signaler que, à l'étape de la deuxième lecture, le gouvernement a appliqué la clôture après une journée, ce qui fait que nous n'avons eu que deux demi-journées et une journée complète de débat à cette étape. A l'étape de l'étude en comité, le 10 octobre a été fixé comme date à laquelle le comité devait présenter son rapport, mais nous avons fait de notre mieux dans les circonstances.

Pour ce qui est de l'étape du rapport et de la troisième lecture, le gouvernement a encore une fois appliqué la clôture après une journée de débat, ce qui fait que nous n'avons eu que deux jours à l'étape du rapport et deux jours à celle de la troisième lecture. Beaucoup des amendements auxquels j'ai fait allusion, soit les 19 du Parti libéral et beaucoup d'autres du Nouveau Parti démocratique, n'ont pas vraiment été débattus.

J'essaie d'interpréter combien de secondes ou de minutes il me reste.

Le président suppléant (M. Paproski): Cinq secondes.

M. Allmand: Cinq secondes. Voilà le problème. Il est très difficile de discuter de tous les points importants liés à ce projet de loi.

En terminant, je voudrais dire que, pendant la campagne électorale de 1988, le ministre de Terre-Neuve, le ministre du Commerce extérieur, a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de toucher au régime d'assurance-chômage, qu'il n'y aurait pas de réductions, pas de modifications. Il a dit que cela avait même été confirmé par le premier ministre. Encore une fois, le gouvernement n'a pas tenu ses promesses. Il a dit qu'il ne toucherait pas au régime d'assurance-chômage, et il le fait quand même.

C'est un projet de loi barbare et cruel. Il ne réglera pas les problèmes des chômeurs. Il réglera peut-être les problèmes du gouvernement en ce qui concerne le déficit, mais c'est une mesure législative barbare et cruelle qui réduira les prestations d'assurance-chômage. Ce projet de loi devrait être repensé complètement, conformément à l'amendement présenté par mon collègue d'Eglington.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je n'ai que 10 minutes et il est impossible, en si peu de temps, de parler de tous les problèmes que renferme ce projet de loi. Je ne ferai donc que quelques commentaires généraux qui me semblent pertinents.

Le gouvernement nous a promis, durant la campagne électorale de l'automne dernier, que l'Accord de libre-échange ne ferait pas de tort à nos programmes sociaux. Or, depuis qu'il est entré en vigueur, le gouvernement n'a pas cessé de les attaquer: il a retiré son projet de loi sur les garderies; il a supprimé l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales; il a abaissé la qualité de nos soins médicaux en réduisant les paiements de transfert destinés à les financer.

Il a formellement promis de ne pas affaiblir les programmes sociaux—le ministre de Terre-Neuve l'a dit—et même de ne pas toucher au programme d'assurance-chômage. Que fait-il maintenant? Il présente un projet de loi qui a exactement l'effet contraire. Il ne s'agit pas

d'une coïncidence. La Chambre est saisie de ce projet de loi à cause du libre-échange: le gouvernement est déterminé à harmoniser les règles du jeu entre le Canada et les États-Unis et nous savons qu'ils n'ont pas de programmes semblables à notre programme national d'assurance-chômage.

Dans quel but agit-il ainsi? Il espère forcer les travailleurs à accepter les emplois peu rémunérateurs créés par le libre-échange. Les industries ne laissent pas le choix à leurs employés: ou bien ils acceptent de renégocier leurs contrats à la baisse—salaires et conditions de travail—ou bien les usines déménagent aux États-Unis. Au moins, s'ils bénéficiaient de la protection de l'assurance-chômage, ils pourraient attendre de trouver un meilleur emploi. Voilà pourquoi le gouvernement s'attaque au programme d'assurance-chômage.

• (1150)

Il y a une énorme réduction des prestations, puisque l'on retire 1,5 milliard. Selon le gouvernement, 30 000 personnes perdront complètement le droit à des prestations, alors que toutes les études fiables montrent que le chiffre sera d'au moins 130 000. En Colombie-Britannique il y en aura au moins 16 000, dont 5200 dans la seule vallée du Fraser. L'effet sera dévastateur sur des régions comme celle-là. Le pouvoir d'achat va baisser. Où les personnes touchées vont-elles trouver l'argent pour payer le loyer, l'épicerie et les vêtements d'école pour leurs enfants?

Dans une région comme Surrey-Nord, où il y a beaucoup de travailleurs saisonniers, l'allongement de la période donnant droit à des prestations, qui passe de 10 à 14 semaines à 10 à 20 semaines, aura un effet particulièrement sérieux. Vingt semaines, c'est long pour des travailleurs saisonniers. A Surrey, beaucoup de gens sont employés dans le secteur agricole, notamment dans la production de baies et de légumes. Il est pratiquement impossible d'y travailler 20 semaines consécutives, ce qui veut dire que pour eux il n'y aura pas d'assurance-chômage.

L'effet est encore aggravé par la façon dont le gouvernement calcule le taux de chômage. Le centre de Vancouver est groupé avec tout le sud de la province, qui comprend non seulement des zones rurales et agricoles comme Langley ou Abbotsford, mais aussi une partie de Surrey qui a une économie mixte. Alors qu'à Vancouver le taux de chômage peut être de 6 ou 7 p. 100, à Surrey il atteint 10 ou 12 p. 100. Le gouvernement fait une moyenne et dit que le taux de chômage est de 8,1 p. 100. Cela signifie que les habitants de cette région doivent travailler 17 semaines. Il faut une autre méthode plus précise pour calculer le taux de chômage.

Le gouvernement a également réduit les prestations dans d'autres domaines, pour lesquels nous jugeons sa décision simplement tatillonne et punitive. La durée de la période pendant laquelle des prestations sont versées aux parents adoptifs a été ramenée de 15 à 10 semaines. Combien économisera-t-on grâce à cette initiative? Le gouvernement prétend agir ainsi pour éponger le déficit. Il n'économisera pas suffisamment d'argent pour qu'il vaille la peine de s'en prendre aux parents adoptifs. Dans cette mesure, le gouvernement semble s'adonner à une expédition punitive.

Les répercussions seront nombreuses, et notamment au niveau des administrations régionales. Ces dernières sont d'importants employeurs et le gouvernement fédéral vient de se délester d'un fardeau de 3 milliards de dollars en dépenses au détriment des employeurs et de leurs employés. Ainsi, un employeur devra désormais payer l'an prochain 181$ de plus pour les primes d'assurance-chômage. A Surrey, le conseil scolaire et l'administration municipale réunis comptent 4 500 travailleurs. Cette mesure signifie que Surrey devra réunir 814 000$ de plus. Or le seul moyen pour ce faire est d'augmenter les impôts fonciers. Les entreprises n'étant pas importantes dans cette localité, ce sont donc essentiellement les impôts fonciers résidentiels qu'on visera. Le gouvernement chercherait-il à taxer les citoyens jusqu'à leur faire perdre leur maison? La ville de Vancouver devra réunir 2,3 millions de dollars. La ville de Toronto, sans compter les banlieues, devra réunir 3,4 millions.

Les petites entreprises subiront un dur contrecoup, car elles devront absorber le coût accru de l'assurance-chômage. Je rappelle aux ministériels qui parlent de création d'emplois que, de 1984 à 1988, les entreprises comptant moins de 100 employés ont créé quelque 890 000 emplois au Canada. Les grandes entreprises comptant plus de 100 employés ont éliminé 50 000 emplois. Le nombre des employés dans les grandes entreprises a effectivement diminué de 50 000. Le gouvernement s'en prend aux personnes mêmes qui créent de l'emploi au Canada. Les employés qui ne pourront pas toucher de l'assurance-chômage devront s'adresser à l'assistance sociale, ce qui revient à transférer aux autorités provinciales une responsabilité du ressort du gouvernement fédéral. Les provinces paient 50 p. 100 des frais des programmes de soutien du revenu et d'assistance sociale. La plupart d'entre elles auront tout simplement moins

d'argent à transmettre à leurs municipalités au titre des subventions proportionnelles au nombre d'habitants.

Je voudrais traiter brièvement d'un autre sujet, celui de la formation. La formation, le recyclage et le perfectionnement professionnel relèvent du gouvernement fédéral. Il ne faut pas les mettre à la charge des travailleurs et des patrons. Le gouvernement a recouru à un tour de passe-passe pour éluder ses responsabilités; c'est comme s'il disait: «Voyez, les chômeurs vont devoir se priver de prestations pour financer le recyclage.» Ce n'est pas ainsi qu'on obtient une main-d'oeuvre qualifiée.

Quinze p. 100 du fonds de chômage vont aller à la création d'emplois, aux frais de déménagement, au partage de travail et même au lancement d'entreprises. Avec pour résultat bien sûr qu'il y aura moins d'argent pour la mission qui est la raison d'être de l'assurance-chômage. Il faut se souvenir que le Canada a un programme d'assurance-chômage, un programme d'assurance pour protéger les travailleurs contre une période de chômage. Il ne s'agit pas d'une caisse noire dans laquelle le gouvernement fédéral peut puiser à loisir pour alimenter ses programmes de création d'emplois ou de recyclage.

Ce dont les travailleurs canadiens ont besoin, ce n'est pas seulement de recyclage mais de tout un éventail de programmes de formation. Cela n'a pas empêché le gouvernement fédéral de réduire les crédits de formation, qui étaient de 2,2 milliards en 1984, à 1,5 milliard. Maintenant il cherche un moyen de combler le trou en mettant cela à la charge des employeurs et des employés.

Je vois le président qui indique que j'arrive au bout de mon temps. Je dirai en résumé que ce projet de loi est la conséquence directe de l'Accord de libre-échange. Je crains malheureusement que ce ne soit pas là la dernière mesure législative visant à harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je remercie le député de Surrey-Nord qui s'exprime toujours avec grande sincérité et beaucoup de passion lorsqu'il parle de sa circonscription et de certaines mesures à l'étude ici comme nous venons de le voir dans cet exposé sur le projet de loi qui aura de telles répercussions sur beaucoup de Canadiens qui, bien souvent, n'ont pas de porte-parole. Le député a déjà siégé dans une administration locale. J'aimerais qu'il nous indique comment nous pourrions aborder de façon efficace les dossiers du chômage et de l'assurance-chômage. Que peuvent faire les députés, en coopération avec les administrations et les entreprises locales, pour que soit entendu le point de vue de ces gens qui ont un tel besoin de se faire comprendre?

M. Karpoff: Monsieur le Président, bien sûr, un des problèmes avec ce genre de mesures législatives, c'est de trouver le moyen de faire entendre le point de vue de ceux qui seront le plus durement touchés. J'ai tenté diverses choses afin d'atteindre les électeurs de ma circonscription et également ceux de certaines circonscriptions adjacentes représentées par des députés conservateurs qui font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher la population de venir leur dire quelles seront les répercussions de la mesure législative.

J'ai communiqué avec les représentants de certains organismes dont des conseils scolaires et des conseils municipaux, surtout dans Surrey, qui sont terrifiés par le projet de loi. Cet automne à Surrey, il y a 9 000 élèves dans des écoles temporaires en raison de la croissance rapide de la région. Les administrations municipales ont de la difficulté à se doter d'installations récréatives et de centres de santé parce que l'assiette fiscale est trop limitée. Et voici que le gouvernement fédéral, plutôt que de contribuer à la mise sur pied d'un centre récréatif pour les personnes âgées, fait savoir que la population locale devra trouver 814 000$ pour payer à sa place les programmes d'assurance-chômage et de recyclage de la main-d'oeuvre. Pourtant, c'est dans ma localité que l'on enregistre 60 p. 100 de toutes les mises en chantiers du Lower Mainland. Les autorités municipales n'arrivent pas à assurer les services publics à la population.

• (1200)

Comment faire pour les rejoindre? Il existe une catégorie de chômeurs qui a de plus en plus de mal à se trouver du travail. Ce que ce projet de loi ne dit pas, c'est que les personnes non admissibles aux prestations de chômage n'ont pas droit non plus à la formation. C'est dire que les gens qui ont le plus besoin de formation, ceux qui n'arrivent pas à travailler pendant les 20 semaines prescrites ou qui ont déjà épuisé leur période d'admissibilité, n'ont pas accès à cette formation. A qui sert-elle alors?

Nous devons voir ce programme sous une perspective entièrement différente en le rendant aussi accessible aux travailleurs qui veulent se perfectionner parce que nous avons une pérurie chronique de main-d'oeuvre spécialisée sur le marché du travail. Nous devons donner la chance au soudeur de garage de se perfectionner pour devenir un jour soudeur de chantier de construction, ce qui nous permettrait de former un chômeur pour occuper son emploi lorsque celui-ci sera disponible. C'est ce que font les pays scandinaves. Les pays socio-démocrates, comme la Suède, le Danemark et la Norvège, offrent du perfectionnement à tous leurs citoyens, qu'ils soient chô-

meurs ou non. C'est pour cette raison qu'ils comptent maintenant une main-d'oeuvre aussi spécialisée. J'ai constaté, pendant mon séjour en Suède, que les gens étaient consternés de voir que le taux de chômage avait grimpé à 1,9 p. 100.

Je me suis aussi efforcé de travailler avec des agriculteurs de ma localité qui font partie d'associations agricoles. Certaines entreprises agricoles dépendent d'un bassin de main-d'oeuvre agricole pendant les récoltes. Pour qu'elles puissent compter sur une main-d'oeuvre stable, nous devons assurer des prestations d'assurance chômage aux travailleurs agricoles pendant les mois d'hiver. Le travail saisonnier est une réalité inéluctable au Canada. J'ai tenté de rencontrer les associations de travailleurs agricoles, afin de leur demander ce que je pouvais dire au gouvernement pour lui faire comprendre que si ces travailleurs n'étaient pas admissibles à l'assurance-chômage, ils devraient tout simplement se réinstaller dans d'autres régions.

Je commence notamment à me demander si le gouvernement ne tente pas de forcer tout le monde à aller s'établir dans le sud de l'Ontario. Essaie-t-il de ruiner les provinces de l'Atlantique, de forcer les gens à quitter ces provinces, les Prairies et le centre de la Colombie-Britannique, pour aller s'établir dans le sud de l'Ontario?

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens afin de participer une fois de plus au débat sur les modifications que le gouvernement se propose d'apporter au régime d'assurance-chômage au Canada. Je le fais pour deux raisons. La première, c'est qu'à l'instar de mes collègues néo-démocrates et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, je trouve tout à fait répugnant ce que le gouvernement tente de faire par le biais de ce projet de loi. La seconde raison, et la plus importante, c'est que des milliers de Canadiens ne peuvent tout simplement faire savoir au gouvernement que sa proposition est mesquine, malveillante et tout à fait inéquitable.

Nous avons parcouru tout le pays et entendu bien des groupes et bon nombre de particuliers exprimer leur opposition à ce projet de loi. En fait, une grande majorité des mémoires reçus étaient contre ce projet de loi, mais le gouvernement a choisi de faire la sourde oreille. Cependant, ce qui est encore plus répréhensible, c'est le fait qu'un grand nombre de groupes représentant ceux qui seront le plus durement touchés par ce projet de loi n'ont même pas eu droit à une audience. Alors que nous siégions dans les hôtels de luxe, les intéressés faisaient la queue aux banques d'alimentation. Or, en fait, à la suite de l'adoption de ce projet de loi, les files devant les banques d'alimentation seront encore plus longues et la pauvreté de bon nombre de Canadiens n'en sera que plus grande.

Ce projet de loi tend à réajuster le marché du travail. Il vise à modifier le comportement des chômeurs, selon la terminologie utilisée par le gouvernement. En définitive, cette mesure draconienne a pour but de détruire des localités et des familles, de briser le moral des gens qui sont déjà les plus défavorisés.

En l'occurrence, on affecte à des programmes de formation des crédits qui étaient censés aller au soutien du revenu.

Personne ne prétend que la formation en elle-même n'est pas une bonne chose, mais il ne faut pas s'en tenir à de beaux principes et voir plutôt ce qui se cache, en fait, derrière les programmes de formation au Canada. La formation n'est pas une panacée. Ce n'est pas la seule solution au chômage.

Il suffit de se pencher sur l'évolution de notre économie depuis dix ans, depuis la dernière grande révision du régime d'assurance-chômage, pour constater une polarisation croissante sur le marché du travail. Il y a d'une part, les emplois spécialisés, fort bien rémunérés et d'autre part, les emplois non spécialisés, mal rémunérés.

Un chômage élevé tout au cours des années 1980 en chiffres relatifs et absolus a entraîné la prolifération d'emplois temporaires et à temps partiel. Le taux d'emploi dans le secteur des services, où les salaires sont relativement faibles, a augmenté de façon marquée. Le gouvernement n'est pas étranger à ce phénomène. Et cela, parce que le gouvernement n'a pas su mettre en oeuvre une véritable politique de plein emploi ni réorienter la restructuration de l'économie canadienne.

Le député d'en face qui désapprouve tellement ce que je dis aura une chance de s'exprimer lorsque j'en aurai terminé.

Le problème avec lequel nous sommes aux prises n'est pas tant une pénurie de travailleurs qualifiés mais bien une pénurie d'emplois spécialisés et très rémunérateurs. Nous avons l'une des mains-d'oeuvre les plus qualifiées au monde. Ce qu'il faut faire, c'est lui donner du travail.

On peut voir que la formation constitue un élément nécessaire mais non suffisant.

Le projet de loi transfère quelque 800 millions de dollars de la caisse de prestations aux programmes de formation. Mais il faut voir qui est formé, par qui et en vue de quel emploi. Ce ne sont pas les gagne-petit ou les personnes qui viennent d'entrer sur le marché du travail qui en profitent. On ne cherche pas à réduire l'analphabétisme. On ne cherche même pas à améliorer le niveau général de compétence de la main-d'oeuvre. Jusqu'à maintenant, les programmes préparent seulement les gens à occuper un emploi temporaire et peu rémunérateur et non à satisfaire aux besoins futurs du marché.

Ces dernières années, le budget de la formation a été réduit. Nos collèges et établissements d'enseignement professionnel sont découragés de voir de plus en plus de fonds gouvernementaux aller à des entreprises privées qui n'offrent aucun développement des aptitudes ni formation de base, mais préparent seulement les travailleurs à occuper certains emplois bien précis. Les minorités visibles, les femmes, les travailleurs âgés et les personnes handicapées n'ont pas vu leur situation s'améliorer sur le marché du travail, car les stéréotypes qui continuent de guider le marché du travail les privent de formation en cours d'emploi ou les condamnent à occuper toujours les mêmes emplois prétendument traditionnels.

Le projet de loi C-21 ne remédie pas à ces injustices, et, de fait, il ne fera que les aggraver du fait que plus de fonds sont affectés aux établissements de formation privés. Ces fonds seront prélevés à même la caisse du soutien du revenu du régime d'assurance-chômage. Les travailleurs seront pénalisés, ils ne pourront pas se spécialiser et seront constamment menacés de pauvreté.

Ceux qui pourraient profiter au mieux d'une politique globale de perfectionnement professionnel seront exclus des programmes de formation. L'augmentation du nombre de semaines requis pour être admissible à ces programmes ne fera que perpétuer l'existence d'une sous-classe de travailleurs non qualifiés et marginaux.

La distinction établie dans le projet de loi entre les prestataires de la première catégorie et ceux de la deuxième condamnera nombre de travailleurs à rester enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté, qui les fait passer de brèves périodes d'emploi peu rémunéré à peut-être quelques semaines d'assurance-chômage avant de se retrouver à l'assistance sociale. Voilà ce qu'est le projet de loi C-21. Je voudrais vous parler un peu de ce qui arrive aux travailleurs de ma circonscription. Leur expérience est la preuve que le gouvernement n'a pas réussi, par le truchement du projet de loi C-212, à régler le véritable problème et à élaborer une stratégie de plein emploi associée à une politique industrielle régionale. Il y a eu beaucoup de victimes parmi les travailleurs de ma circonscription. Il y a quelque temps, Fibreglas Canada a fermé son usine de matériel isolant à Mission, ce qui a entraîné la mise à pied de quelque 200 travailleurs. Les répercussions de cette fermeture sur une localité relativement petite comme Mission, en Colombie-Britannique, ont été très durement ressenties. Le plus désolant est le fait que maintenant on commence à entendre les entrepreneurs de construction et les fournisseurs de matériaux de construction parler d'une pénurie de matériaux isolants dans ma cironscription. Ils s'adressent maintenant aux États-Unis pour combler ce vide du marché.

• (1210)

Mon argument est simplement le suivant. Ne serait-il pas plus rentable et efficace que le gouvernement s'efforce d'établir une politique de plein emploi et un plan de développement économique régional, plutôt que de laisser libre cours aux forces du marché? Je sais que je n'obtiendrai pas de réponse immédiate, mais la question a été soulevée à plusieurs reprises.

L'argent du gouvernement et des travailleurs ne serait-il pas mieux dépenser pour conserver les emplois plutôt que pour des prestations et un recyclage destinés à une main-d'oeuvre déjà qualifiée? Pourquoi punir ceux qui sont maintenant au chômage indépendamment de leur volonté? Pourquoi menacer la stabilité d'une localité viable alors qu'une vraie planification et le souci d'assurer la croissance économique éviteraient de telles épreuves?

Une deuxième industrie de ma circonscription est aussi victime de la négligence et de la myopie du gouvernement. Les fabricants de bardeaux de la vallée du Fraser risquent de perdre un énorme débouché pour leur produit si la décision du conseil municipal de la ville de Los Angeles visant à interdire les bardeaux de cèdre n'est pas annulée par les tribunaux. Trois mille cinq cent emplois sont en jeu parce que le gouvernement est intervenu trop tard pour soutenir cette industrie de 350 millions de dollars.

Si ces travailleurs perdent leur emploi, ils devront avoir recours à l'aide du système d'assurance-chômage pour nourrir leur famille et pour payer leur loyer ou leur hypothèque. Il s'agit d'une main-d'oeuvre qualifiée. Les travailleurs fournissent un produit sûr et précieux, pourtant leurs emplois sont menacés. Le gouvernement préfère dépenser de l'argent pour punir les chômeurs et former les travailleurs en vue d'emplois sans avenir.

L'aspect le plus répugnant de ce projet de loi est le tort qu'il va faire à nos travailleurs économiquement faibles. J'ai déjà signalé qu'ils n'ont pas pu se faire entendre au cours des audiences. Ils n'ont guère de défenseurs à la Chambre pour exprimer la colère et la frustration qu'ils

éprouvent, mais ils doivent pourtant se faire entendre. Ce sont les travailleurs économiquement faibles surtout qui pâtiront de ce projet de loi. Ils vont voir leurs prestations réduites de 1 500$, argent dont ils auraient pourtant grand besoin pour nourrir leurs enfants, échapper à l'assistance sociale, et conserver un peu de dignité.

Le gouvernement ne connaît que trop les conséquences de la pauvreté. Il sait que les enfants qui souffrent de carences alimentaires apprennent à un rythme plus lent que les enfants bien nourris. Il sait que le piège de la pauvreté existe, que les parents ne peuvent pas trouver de garderies à un prix abordable de façon à accepter un emploi à plein temps. Il sait qu'un Canadien sur quatre, pauvre le plus souvent, est un analphabète fonctionnel. Il sait que les familles à double revenu sont une nécessité, ne serait-ce que pour demeurer au-dessus du seuil de la pauvreté. Il sait que 60 p. 100 de ceux dont les prestations seront réduites à cause du projet de loi C-21 gagnent moins de 15 000$ par année.

Le gouvernement sait qu'il punit les pauvres de notre pays et il est parfaitement renseigné au sujet de ce projet de loi mal avisé. Il refuse de prêter l'oreille aux doléances des pauvres de notre pays. Il préfère de beaucoup, nous le savons, prêter l'oreille au monde des affaires.

En terminant, j'adresse une dernière supplique au gouvernement, même si je sais que celui-ci va faire la sourde oreille. Je le prie instamment de ne pas adopter le projet de loi C-21, mais au contraire de faire en sorte de modifier le régime d'assurance-chômage afin d'améliorer la situation des travailleurs de notre pays au lieu de les punir.

M. Gardiner: Monsieur le Président, je sais gré à la représentante de Mission—Coquitlam de ses commentaires concernant le projet de loi C-21. J'aimerais lui signaler une situation qui existe dans ma circonscription de la Colombie-Britannique et je sollicite ses commentaires à ce sujet. A Victoria, récemment, le gouvernement dingue et désorienté de la province a annoncé que les gens qui sont inscrits à l'assistance sociale feraient mieux de se trouver un emploi, sans quoi ils risquaient de perdre leurs prestations.

Le lendemain, j'ai eu l'occasion de rendre visite au bureau d'Emploi et Immigration Canada à Vanderhoof, localité située à une heure de voiture à l'ouest de Prince George. J'ai demandé au chef de bureau si l'annonce de la veille aurait des répercussions sur lui. Celui-ci m'a répondu en souriant qu'elle en aurait sûrement, étant donné que le matin même des gens s'étaient présentés au bureau pour lui demander à lui et aux autres préposés de signer un formulaire attestant qu'ils s'étaient présentés pour demander du travail.

Ce gestionnaire local a clairement expliqué que, vu la nature des emplois disponibles, cette demande ne concernait pas le gouvernement fédéral. Il ne savait pas si le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral s'étaient consultés au sujet de cette annonce. Comme résultat, le ministère provincial des ressources humaines et la Commission d'assurance-chômage n'ont pas la même conception de ce qu'est une personne employable. Il a ajouté: «Ça va, les chômeurs vont devoir venir ici, peut-être répondront-ils à nos critères.»

J'aimerais que la députée me dise ce qu'elle pense de cette coopération fédérale-provinciale, quand coopération il y a, comment survient ce genre de problèmes et quoi faire pour les régler.

Mme Langan: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. Notre pays comprend deux territoires et dix provinces. Comme les nouvelles en font souvent état, nous sommes rarement d'accord.

La chose à retenir, c'est qu'il y a dix provinces et deux territoires, donc douze réglementations, sans parler des normes fédérales. Je m'inquiète des conséquences que cela va avoir en Colombie-Britannique, entre autres provinces. Cet été, une de mes électrices, sans emploi ni téléphone, est venue téléphoner à mon bureau. Elle avait écrit de longues lettres à la main et s'était présentée à une série d'entrevues. Talentueuse, elle s'exprimait très clairement et notait toute démarche qu'elle avait faite. Quand elle est allée consulter la préposée à l'assistance sociale—soit dit en passant, elle n'avait pas été rappelée par son employeur après une longue grève—elle lui a montré des copies de ses lettres et d'autres documents. Elle a essuyé un refus. La préposée lui a dit de rentrer à la maison et de remplir la formule du gouvernement, car sa documentation ne l'intéressait pas du tout. Ses renseignements ne convenaient pas, elle n'avait qu'à remplir la formule. Profondément humiliée, elle est revenue à mon bureau et m'a dit en pleurant: «J'ai tellement honte, je suis tellement humiliée. Franchement, madame Langan, j'ai tout essayé.» Voilà où nous en sommes rendus.

Plus tard, j'en ai discuté avec la préposée. Après l'annonce que le député a mentionnée, les gens sont arrivés en grand nombre et la proposée a dû exiger qu'ils suivent les règles. Elle ne savait plus quoi faire. C'était donc une entrevue au bureau du bien-être social entre une fonctionnaire débordée et une personne angoissée et sans emploi. C'était comme mélanger l'huile à l'essence.

Monsieur le Président, j'ai bien peur des conséquences de cette mesure chez les gens.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-21 qui représente l'évolution naturelle d'un programme social essentiel qui témoigne des efforts humanitaires déployés dans notre pays pour procurer une sécurité financière aux chômeurs et aux nécessiteux.

Lorsque la Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée dans les années 1940, seulement 50 p. 100 de la main-d'oeuvre avait droit à des prestations. Les malades et les invalides y étaient inadmissibles, tout comme ceux qui travaillaient dans des secteurs généralement à l'abri du chômage comme la construction.

De nos jours, 95 p. 100 de la population active est couverte par l'assurance-chômage, et plus de 10 milliards de dollars de prestations sont versés chaque année dans tout le Canada.

Depuis 49 ans on a apporté des douzaines de changements au programme afin qu'il suive l'évolution des réalités sociales et économiques. Aujourd'hui l'A-C protège non seulement ceux qui perdent leur emploi mais aussi les travailleurs saisonniers, les malades et les employées en congé de maternité.

En 10 ans notre main-d'oeuvre a connu une évolution radicale à un rythme dépassant toutes les prédictions. Le marché mondial exige une nouvelle génération de travailleurs qui possèdent des compétences leur permettant de mettre au point des produits technologiques. Notre base de connaissances s'accroît en même temps que les échanges commerciaux internationaux.

• (1220)

Alors que certains au Canada voudraient nous voir nous accrocher au passé du temps où la pêche, l'exploitation forestière et l'exploitation minière étaient les seules industries du pays, le reste du monde s'empresse de maîtriser les technologies nécessaires pour affronter la concurrence internationale.

Entre-temps, nous nous sommes aperçus que notre régime d'assurance-chômage n'avait pas progressé assez rapidement pour faire face aux nouveaux besoins du marché du travail. Le régime a été créé à l'époque où les chômeurs canadiens n'avaient qu'à attendre la réouverture des mines. Dans la conjoncture actuelle, où l'économie est fondée sur une gamme variée d'industries, plusieurs possibilités s'offrent aux chômeurs. Même dans les régions où le taux de chômage est élevé, les travailleurs spécialisés sont recherchés. Cependant, les travailleurs canadiens n'ont pas les compétences voulues pour remplir ces fonctions.

Avec ce projet de loi, nous voulons offrir aux Canadiens une solution de rechange afin qu'ils puissent profiter, aujourd'hui et demain, des possibilités que leur fournira le marché du travail. Les Canadiens savent qu'ils ont besoin d'acquérir de nouvelles connaissances et de parfaire leur formation pour pouvoir répondre aux demandes du marché du travail. Mais ils n'obtiennent pas beaucoup d'aide.

Selon des études réalisées par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, 41 p. 100 des employés à plein temps n'ont reçu aucune formation depuis deux ans, 18 p. 100 ont obtenu en tout moins d'une semaine de formation, tandis que 53 p. 100 des travailleurs non spécialisés n'ont reçu absolument aucune formation.

On ne saurait surestimer l'importance de la formation dans un marché du travail en constante évolution. Pour en évaluer les avantages économiques, il suffit de penser aux pays comme le Japon pour découvrir qu'un peu de formation peut grandement contribuer à l'augmentation du rendement économique.

Par le passé, le gouvernement a parfois eu l'impression qu'il était une petite souris piétinant derrière un éléphant obstiné. La participation des entreprises et de la main-d'oeuvre est essentielle au perfectionnement de notre main-d'oeuvre. Et pourtant la lutte que se sont livrée jusqu'à tout récemment ces deux groupes les a empêchés de collaborer à tout effort national visant à maintenir la main-d'oeuvre concurrentielle et adaptée au marché du travail.

Lorsque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé en avril la création de la Stratégie de mise en valeur de la population active, elle a fait appel aux entreprises et aux syndicats pour diriger cinq groupes d'études sur la formation. Les conclusions de ces rapports serviront à orienter la stratégie et les nouveaux programmes de formation. Plutôt que de servir d'instigateur et de maître d'oeuvre, le gouvernement a préféré cette fois-ci jouer le rôle de catalyseur. Il est clair que les défis sont trop grands pour que le gouvernement puisse les relever à lui tout seul.

Le projet de loi dont la Chambre a été saisie fait appel à une démarche coordonnée pour régler bon nombre des problèmes dont souffre le marché du travail. Il réforme en profondeur le régime d'assurance-chômage de sorte qu'un plus grand nombre de prestataires aient accès aux programmes de formation et acquièrent de l'expérience grâce à la participation active du secteur privé. En éliminant certaines incitations à ne pas travailler, la réforme pousse les chômeurs à réintégrer le marché du travail.

Les Canadiens appuient fortement ce genre d'initiative. En avril, un sondage Decima a montré que 61 p. 100 des personnes interrogées étaient en faveur d'une réfor-

me du régime d'assurance-chômage visant à consacrer davantage de fonds à la formation; que 92 p. 100 d'entre elles seraient en faveur de modifications du régime d'assurance-chômage qui inciteraient les prestataires à se rechercher un emploi; et 85 p. 100 seraient en faveur de modifications qui auraient pour effet d'accroître les compétences de la main-d'oeuvre.

En 1988, la Loi sur l'assurance-chômage a permis à plus de 105 000 prestataires de recevoir des cours de formation. Nous proposons maintenant d'affecter aux programmes de formation la somme supplémentaire de 350 millions de dollars à même les fonds de l'assurance-chômage. Avec l'aide du secteur privé, 60 000 prestataires de plus pourront recevoir une formation et travailler toute leur vie.

De plus, nous avons l'intention d'aider davantage les sans-emploi. Dès le dépôt de leur demande d'assurance-chômage, ils seront dirigés vers des services individualisés d'aide en matière de recherche d'emploi et des programmes de formation. Voilà le genre d'aide supplémentaire que demandent les Canadiens.

La réaffectation des fonds d'assurance-chômage imprimera un nouvel élan à l'esprit d'entreprise, en permettant aux prestataires d'utiliser ce qu'ils reçoivent du régime pour se lancer en affaires. Pour améliorer les perspectives de réemploi, nous offrirons aussi de l'aide financière aux prestataires qui choisiront de déménager pour se trouver un emploi.

Ce projet de loi ajoute également un autre élément à l'assurance-chômage en tant que programme juste et équitable de sécurité du revenu. Compte tenu de certaines préoccupations relativement aux droits de la personne, on apporte des changements qui seront avantageux pour les travailleurs âgés et qui amélioreront les prestations versées aux parents. A l'heure actuelle, les versements d'assurance-chômage cessent dès que le prestataire atteint 65 ans. Or, ce projet de loi permettra d'accorder des prestations ordinaires à tous les travailleurs, peu importe leur âge.

En outre, on améliore les prestations de maladie et de maternité, qui manquent de souplesse. Un nouveau régime multistades permettra 15 semaines de prestations de maternité, 10 semaines de prestations de parent et 15 semaines de prestations de maladie. Au total, 30 semaines de prestations spéciales seront accordées aux travailleurs admissibles. Cette protection progressive du revenu donne aux parents une certaine souplesse pour s'occuper de leurs enfants. Et pour les travailleurs qui tombent malades pendant qu'ils bénéficient de l'assurance-chômage, ce projet de loi offrira une plus grande sécurité du revenu.

Cet automne, j'ai parcouru le pays avec le comité pour examiner les répercussions de cette mesure législative. Je crains que les médias n'aient accordé trop d'attention aux commentaires négatifs et inexacts. Les modifications que nous proposons ne visent pas à enlever des prestations à certaines régions ou à refuser de venir en aide aux chômeurs. En fait, ce projet de loi permettra non seulement d'apporter une aide accrue et plus individualisée aux prestataires, mais aussi d'offrir une plus grande sécurité du revenu dans la plupart des régions défavorisées.

Ce qui est le plus important, les changements proposés dans ce projet de loi ne visent pas à faire économiser de l'argent au gouvernement. Les mesures de création d'emplois seront financées grâce à la réaffectation d'une proportion pouvant aller jusqu'à 15 p. 100 des fonds utilisés pour les prestations d'assurance-chômage. Ces fonds seront dégagés grâce à de nouvelles mesures qui raccourciront la période de prestations et rendront plus rigoureuses les conditions d'admissibilité dans les régions où l'économie va bon train. Par contre, si le taux de chômage augmente, les conditions d'admissibilité et la période de prestations pourront être modifiées en conséquence.

Par exemple, dans une région comme celle de Toronto où le taux de chômage est inférieur à 6 p. 100, le nouveau programme exigera 20 semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-chômage, au lieu de 14 semaines comme c'était le cas jusqu'ici. Les prestataires de Toronto ayant travaillé pendant le nombre minimum de semaines pour avoir droit à l'assurance-chômage recevront un maximum de 17 semaines de prestations dans le nouveau système. Pour la même durée de travail, ils toucheraient 20 semaines d'assurance-chômage dans l'ancien régime.

Inversement, dans les régions de Terre-Neuve où le taux de chômage est de 15 p. 100 et plus, les conditions d'admissibilité ne changeront pas. Comme avant, le prestataire devra travailler pendant dix semaines pour avoir droit à un maximum de 50 semaines de prestations. Dans les régions économiquement défavorisées, les chômeurs continueront d'être protégés par le régime d'assurance-chômage. Ils pourront profiter des nouveaux programmes de formation que nous sommes en train de mettre sur pied.

Le projet de loi C-21 vient régler une partie du problème du marché du travail qui a de graves conséquences pour le Canada. Si nous ne faisons rien pour développer les compétences de nos travailleurs, le niveau de vie actuel des Canadiens chutera obligatoirement. Notre programme d'assurance-chômage ne peut continuer d'offrir aux chômeurs canadiens une simple sécurité de revenu. Il doit aussi les aider à apprendre à survivre dans le contexte du marché concurrentiel que nous sommes en train de mettre en place.

Le gouvernement a demandé aux dirigeants des entreprises et aux travailleurs de collaborer à relever le défi. Les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient que le pro-

gramme d'assurance-chômage tienne compte des tendances actuelles du marché. Avec la collaboration de tous ces gens, nos pouvons maintenant compter sur les chômeurs canadiens pour ne plus vivre dans la dépendance et pour prendre part à l'édification d'un Canada prospère au cours du siècle prochain.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Le gouvernement ayant décidé de retirer les fonds qu'il versait dans la caisse de l'assurance-chômage, il en résultera inévitablement une hausse de primes tant des travailleurs que des employeurs. Le député ministériel peut-il nous assurer que le gouvernement ne laissera pas les primes augmenter?

• (1230)

Je signale ensuite que le Parti libéral est en faveur de programmes de formation et autres à l'intention des chômeurs, mais il aimerait que le gouvernement, s'il souscrit vraiment au principe de ces programmes, les finance directement et non avec l'argent des prestations d'assurance-chômage. Il faut trouver l'argent en rendant l'État plus efficace, voilà ce que je réponds au député ministériel qui essaie de me poser une question.

Je demande au député s'il fera pression auprès du gouvernement pour qu'il ne réduise pas les prestations de l'assurance-chômage mais puise plutôt à une source distincte les fonds nécessaires à la formation et au perfectionnement des chômeurs.

M. Kempling: Le projet de loi fixe le taux des primes pour trois ans. Rien ne changera donc pendant trois ans pour l'employé ou l'employeur. Nous verrons au bout de cette période où nous en serons. Les taux montent et descendent. On les a toujours fixés pour un an, mais dans le projet de loi, avec le consentement de la commission, nous les avons établis pour une période de trois ans.

Ce que nous faisons pour la formation est le sujet d'une vive controverse. Les députés de l'opposition prétendent que nous ne pouvons pas utiliser pour la formation l'argent des primes versées dans la caisse de l'assurance-chômage. Ils se trompent. Nous avons consulté nos conseillers juridiques à ce sujet. Les avantages du régime d'assurance-chômage ne doivent pas forcément être monétaires.

Il convient tout à fait de donner une formation à un chômeur qui manque de compétences. Rien dans la loi ne nous interdit de prélever une partie des sommes payées en primes. Nous sommes autorisés à le faire. Nous avons dit que la formation prévue dans le régime de l'assurance-chômage serait donnée à ceux qui sont des cotisants.

Par ailleurs, nous avons établi des fonds parallèles dans le cadre du programme de Planification de l'emploi pour les gens qui n'ont pas cotisé au compte d'assurance-chômage ou qui sont en chômage depuis longtemps. Nous croyons que c'est une bonne initiative. Toutes les enquêtes faites dans le pays, par les petites entreprises, les syndicats et les autorités provinciales, montrent que la main-d'oeuvre des années 1990 devra être plus qualifiée qu'elle ne l'est actuellement.

Les techniques évoluent. Les immobilisations augmentent considérablement dans l'industrie et, d'après toutes les prévisions, elles continueront à augmenter. Nous croyons donc que les mesures que nous prenons sont justifiées car il faut préparer les travailleurs au marché des années 1990.

M. Anawak: J'ai quelques observations à faire au sujet des propos du député. On a tendance à parler des voyages effectués «à travers» le pays. J'aurais bien aimé que les gens voyagent «autour» du pays pour visiter également notre région, l'Arctique. J'espère que d'autres députés vont le faire à l'avenir.

En fonction du projet de loi, il serait sans doute préférable pour les habitants du Nord de quitter leur région pour aller ailleurs dans le pays. Le problème, c'est que nous sommes là depuis des millénaires et que nous ne sommes pas disposés à nous en aller du jour au lendemain parce que le projet de loi nous contraindra à aller chercher des emplois ailleurs dans le pays.

Je voudrais dire au député que, comme les habitants de toutes les autres régions du pays, qui veulent préserver leurs caractères distinctifs, nous voulons également avoir le droit de demeurer distincts dans notre région.

M. Kempling: Monsieur le Président, j'apprécie l'observation que le député a faite en parlant de faire le tour du pays au lieu de le traverser.

En fait, je pourrais vous dire, Votre Honneur, que nous avons discuté de la question à notre comité. Nous avions même l'intention à un moment donné de nous envoler vers le Nord. Nous avons parlé de la possibilité d'y envoyer un sous-comité. Nous n'avions pas beaucoup de demandes de renseignements venant du Nord. Nous avons fait paraître des annonces dans le journal, nous sommes entrés en contact avec plusieurs organismes, et quand il a été question d'audiences, il s'est révélé qu'il serait plus économique de faire venir à Vancouver ou à Edmonton ceux qui souhaitaient comparaître devant nous. En fin de compte, aucun d'entre eux ne s'est

présenté. Nous avons offert de les faire venir, mais ils ne se sont pas présentés.

Tout bien réfléchi, je pense que nous aurions dû nous rendre dans le Nord. Il y a eu une certaine répugnance de leur part, même si nous avions accepté de payer les dépenses pour les faire venir en avion et les loger à l'hôtel durant leur séjour à Vancouver ou à Edmonton. Ils étaient manifestement peu disposés à venir. Une autre fois, je pense que nous ferions bien de nous rendre dans le Nord.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la mobilité. Le sujet a été évoqué plusieurs fois pendant nos réunions, pendant les audiences que nous avons tenues et à la Chambre également lors de diverses interventions. Nous formons une société très mobile.

Il se peut que les gens ne le soient pas beaucoup dans votre circonscription, mais les Canadiens sont en général très mobiles. On peut aller en Alberta et y rencontrer beaucoup d'Ontariens. Je me rappelle, lors de la crise énergétique, que certains de mes électeurs qui avaient quitté Burlington pour l'Alberta et étaient revenus pour Noël m'ont dit que je pouvais toujours geler dans le noir. Ils sont très vite devenus des gens de l'Ouest ou des Albertains, et il en est ainsi de notre société. Deux de mes fils vivent sur la côte ouest, en Colombie-Britannique. Je me souviens d'avoir déménagé dans trois ou quatre villes différentes parce qu'il y avait du travail à ces endroits.

La plupart des Canadiens croient que, s'il y a du travail quelque part, ils doivent aller le chercher et non attendre que le gouvernement le leur apporte. Par contre, il y en a d'autres qui, pour diverses raisons, préfèrent le style de vie qu'ils ont dans la localité où ils habitent. Si c'est ce qu'ils veulent, nous sommes ici dans un pays libre. Si les gens sont prêts à aller travailler ailleurs pour acquérir plus d'expérience ou pour être mieux rémunérés, ils devraient avoir le droit de le faire. Nous ferons de notre mieux pour qu'ils soient mobiles.

A une certaine époque, dans ma propre entreprise, presque tous les employés venaient des Maritimes. C'était d'excellents travailleurs, et nous étions heureux de pouvoir compter sur eux. Nous les payions bien pour qu'ils restent chez nous. Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit dans ce projet de loi qui puisse nuire aux localités. Si on veut s'en aller, on a le droit de le faire.

M. Karpoff: J'ai une brève question à poser. Je voudrais que le député me dise, pour que j'en informe ma municipalité, où on ira chercher les 814 000$ nécessaires pour payer la hausse des cotisations au régime d'assurance-chômage.

M. Kempling: Premièrement, je n'accepte pas ce montant de 814 000$. Il faudrait que je voie comment il a été calculé.

M. Karpoff: Ce montant est exact.

M. Kempling: Je vous ai écouté, alors ayez la gentillesse de m'écouter. Il faudrait que je voie comment ce montant a été calculé pour voir s'il est exact ou non.

Si vous regardez les cotisations actuelles, vous remarquerez qu'elles sont inférieures à la moyenne des 10 dernières années. Il y a eu des moments, au cours de la dernière décennie, où les cotisations étaient beaucoup plus élevées qu'elles le sont actuellement. Comme je l'ai dit, les cotisations actuelles sont inférieures à la moyenne des dix dernières années.

La question du député est un peu absurde. Les salaires ont augmenté au cours de la dernière décennie. Le revenu disponible est monté en flèche au cours de cette période. Depuis 1984, il est d'environ 1 400$ par habitant pour l'ensemble du pays. Je ne crois pas que le paiement des cotisations pose un problème, et je ne crois pas que votre question soit bien fondée.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

• (1240)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui du projet de loi C-21, déposé à la Chambre et porté à l'attention des Canadiens, il y a environ sept mois, le 11 avril, et ensuite dans le budget du 26 avril.

Cette déplorable initiative, qui touche environ 150 000 personnes à Terre-Neuve, ma province, préoccupe notre côté de la Chambre pour plusieurs raisons. En tant que député de Bonavista—Trinity—Conception, c'est surtout sa synergie négative qui m'inquiète. J'ai plusieurs craintes au sujet du projet de loi et j'espère pouvoir les exposer toutes dans le temps limité dont je dispose.

Je tiens à dire pour commencer que dans ce cas, une crainte, plus une autre crainte, plus une autre crainte ne font pas trois craintes, mais plutôt 15 ou 20. Elles ne s'additionnent pas, elles se multiplient.

Durant la campagne électorale de 1988, à laquelle tous ceux qui siègent dans cette Chambre ont participé—on l'a dit bien des fois, mais il est indispensable que je le répète—on a pu lire dans le *St. John's Evening Telegram* du 14 octobre 1988 que le ministre du Commerce extérieur avait déclaré: «Personne n'a l'intention de modifier le programme d'assurance-chômage, aucune modification ne nous a été proposée depuis le rapport de la commission Forget et nous n'en prévoyons aucune.»

A peine six mois plus tard, j'étais sidéré de voir, ici même, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration proposer de le modifier radicalement. J'avais dit à mes électeurs que nous avions la promesse du gouvernement et je ne m'attendais à aucune modification. Imaginez, monsieur le Président, avec quelle déception, quelle surprise et quelle incrédulité j'ai assisté à ce coup de théâtre.

Ce que nous avons appris nous a causé encore une fois une mauvaise surprise. Nous avons appris que 1,3 milliard de dollars seraient enlevés aux prestations d'assurance-chômage. Cela représente 10 p. 100 environ des 13 milliards versés annuellement par l'assurance-chômage, ce qui veut dire suivant le rapport qu'environ 30 000 Canadiens sur 3 millions qui touchent des prestations d'assurance-chômage devront s'en passer; pour Terre-Neuve, suivant les études effectuées par le gouvernement, la perte serait de 30 millions de dollars.

C'est Benjamin Disraeli, je pense, qui disait qu'il y a trois sortes de mensonges—le mensonge pur et simple, le mensonge éhonté, et la statistique. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a fait état de statistiques qui parlent de 83 millions de dollars pour Terre-Neuve.

Je possède un rapport du gouvernement de Terre-Neuve, qui a fait effectuer une étude distincte, suivant laquelle le total va s'établir à 112 millions. Ce n'est pas du tout la même chose. Le résultat calculé dépend des hypothèses faites au départ. Monsieur le Président, vous comprendrez que je dois me placer dans la situation la plus défavorable, non pas pour des raisons politiques mais pour tenir compte de ce qui pourrait arriver.

Le député de Burlington a cherché à minimiser dans une déclaration les effets que cela entraînerait. En fait le gouvernement a affirmé que l'impact va être marginal dans la province de Terre-Neuve et du Labrador, en raison du fort taux de chômage qui y sévit.

Permettez-moi de vous exposer quel va être cet impact, et il ne s'agit pas d'invention de ma part. Une étude statistique a été effectuée au moyen d'une base de données de simulation de politique sociale, d'un modèle pour micro-ordinateur mis au point par Statistique Canada. Elle montre que suivant les indications jusqu'à 11 000 Terre-Neuviens pourraient être touchés par le seul changement des conditions d'admissibilité; jusqu'à 30 000 par le changement de la durée des prestations; et jusqu'à 6 000 par les mesures concernant les démissions. S'il s'agit là d'un impact marginal, je ne suis pas à la Chambre des communes en ce moment en train de parler du projet de loi C-21.

Le gouvernement dira: «Mais vous ne comprenez pas.» Il soutiendra que 800 millions de dollars de prestations vont être réorientés vers les programmes de formation professionnelle. J'estime que cela est injuste pour le Canada rural pour deux raisons. Tout d'abord, c'est prélever sur le fonds de l'assurance-chômage pour faire tourner les programmes de perfectionnement professionnel.

Cela a déjà été dit par un de mes collègues et c'est injuste pour les gens les plus pauvres. Actuellement, les 13 milliards que coûte l'assurance-chômage viennent pour 43 p. 100 des enployeurs, 31 p. 100 des travailleurs et 26 p. 100 du gouvernement.

Passons maintenant à la formation. Oui, je suis en faveur de la formation, mais comment s'applique-t-elle à ma circonscription? Je vais vous donner quelques exemples, monsieur le Président.

Avec mon personnel et des habitants de ma circonscription, nous avons analysé les pénuries identifiées de main-d'oeuvre à Terre-Neuve. Il y a environ 50 types de travail représentant 1200 emplois. Je ne vais pas embêter la Chambre en dissertant trop longtemps là-dessus, mais je vais prendre quelques exemples.

En voici un: «directeur de conserverie de poisson», nombre maximum à former, 50. Chaque conserverie de ma circonscription a un directeur et, autant que je sache, le gouvernement en ferme plutôt que d'en ouvrir. En plus, celles qui sont encore ouvertes ne fonctionnent qu'à 55 p. 100 de leur capacité.

Voici un autre exemple. Celui-ci s'appelle «échantillonneur de sols pour les concessions minières», 30 personnes. Je n'ai pas beaucoup de mines dans ma circonscription, mais il y a un projet d'exploitation minière dans une zone où l'on a désespérément besoin d'emplois. L'esprit d'entreprise est là, les professionnels et les spécialistes de l'organisation sont là. Tout le projet a été

doté, le plan de travail est disponible, mais l'APECA dit non.

Le récent changement apporté au programme d'action de l'APECA touche toutes les demandes présentes et futures, et les nouvelles règles empêchent d'adopter ce plan. Donc, pas d'argent, pas de mine, pas d'emplois.

Je voudrais rappeler à la Chambre le rapport de Grandpré dont on a fait grand bruit lorsqu'il est paru. Il a coûté 1,5 million au gouvernement. Si je me rappelle bien, le groupe en question était surtout composé de gens d'affaires et il y avait un représentant du monde ouvrier. Les intéressés se sont entendus pour dire que des modifications s'imposaient dans le domaine de la formation et qu'on devait prévoir également un filet de sécurité en cas de chômage. Sauf erreur, ils ont considéré que ce filet, c'était l'assurance-chômage et que les programmes de formation constituaient un tremplin. Cependant, ils ont formulé une recommandation fort importante. Ils ont affirmé que la formation devait être financée séparément et non à même la caisse de l'assurance-chômage, comme c'est maintenant le cas.

Je croyais que l'objectif du groupe de travail n'était certes pas de soumettre un rapport dont le gouvernement ne ferait aucun cas, mais bien de faire avancer les choses. Lorsqu'on verse 1,5 million de dollars pour obtenir des recommandations qu'on ne suit pas, je ne sais pas trop quoi penser.

Je m'inquiète également de la décision du gouvernement de ne pas apporter sa contribution à la Caisse d'assurance-chômage en aval. Qu'est-ce qui se cache derrière tout cela? Vous vous rappelez sûrement que dans son budget, le ministre des Finances a reconnu que le taux de chômage national moyen allait passer de 7,7 p. 100 à 8,5 p. 100, soit une augmentation de 10 p.100, à la suite de la mise en oeuvre de ce budget.

Penchons-nous maintenant sur la taxe proposée sur les produits et services. C'est là un autre clou dans le cercueil. Le ministre des Finances prédit que la TPS entraînera une augmentation de l'inflation variant entre 2,5 p. 100 et 3 p. 100. Ce n'est pas là une perspective très réjouissante.

Permettez-moi de passer en revue une fois de plus certaines de nos réserves. Tout d'abord, le projet de loi C-21 représente un abus de confiance. Il viole une promesse solennelle faite par le gouvernement l'automne dernier. En l'occurrence, on se sert de crédits destinés aux chômeurs pour les consacrer à de la formation en cours d'emploi qui n'existe pas dans les régions rurales du pays et n'y sera jamais offerte. Il tend à imposer les mêmes règles du jeu à tous comme on le prévoyait dans l'Accord de libre-échange ce qui est à l'avantage des États-Unis, ce qu'on a laissé entendre plus tôt ce matin. Le projet de loi frappe durement les gens qu'il était censé protéger.

Le gouvernement agit sans avertir ni consulter les intéressés. Cette mesure a été annoncée brutalement, sans avertissement. Je sais que Terre-Neuve n'a pas été consultée. C'est une mesure qui ébranle les fondements mêmes de notre système de sécurité sociale. Les Canadiens tiennent énormément au programme de l'assurance-chômage. Or, la décision du gouvernement va à l'encontre de toutes leurs attentes, et cela alors que des hausses de 10 p. 100 du taux de chômage et de 3 p. 100 du taux de l'inflation pointent à l'horizon. Nous ne savons pas encore quels seront les quotas de pêche à Terre-Neuve, mais les perspectives économiques des prochaines années sont lugubres selon d'autres indicateurs.

Le gouvernement tente de privatiser un programme qui est un droit reconnu par la Constitution. Ce n'est pas branché. Comme tous mes collègues, je pourrais poursuivre encore longtemps car beaucoup de gens écoutent ce nous disons à la Chambre aujourd'hui et 8 000 d'entre eux ont signé une pétition pour me dire qu'ils veulent être entendus. J'espère qu'ils le sont. J'ai siégé au comité, et des quelque 200 mémoires qui lui ont été présentés, 90 p. 100 ont dénoncé cette mesure—80 p. 100 étaient carrément contre—et seulement 10 p. 100 lui étaient plus ou moins favorables.

• (1250)

Je termine sur une note passablement sombre. Dans une vie antérieure, j'ai été navigateur. Et tous les navigateurs vous diront qu'il y a un certain pavillon à surveiller en mer. Je parle du Code international des signaux. Quand le pavillon *uniform* est hissé, c'est, en langage international, un signal de détresse. Les marins portent attention à ces signaux. Lorsqu'un marin croit que quelqu'un essaie de lui faire comprendre quelque chose, il vérifie sa position, la profondeur de l'eau, sa direction et sa vitesse pour s'assurer qu'il ne se dirige pas vers des problèmes insolubles.

J'ai un conseil à donner au premier ministre. M. le premier ministre, le Canada rural a hissé un pavillon et le pavillon *uniform* en dessous, attention!

M. McCreath: J'ai écouté très attentivement le député de Bonavista—Trinity—Conception qui s'est illustré dans sa carrière de marin. Je sais que les talents de conteurs des marins sont bien connus. J'ai l'impression que le député nous en a conté quelques-unes aujourd'hui et je ne serais pas étonné, d'après ce qu'il vient de dire, qu'il

en ait conté quelques-unes dans sa circonscription aussi. Ceci m'amène à lui poser une ou deux questions.

Il parle de ce qu'il perçoit comme des répercussions négatives sur ses électeurs, en fait, sur tous les Terre-Neuviens, mais je ne l'ai pas entendu parler, comme j'en parlerai lors de mon intervention, de notre grand soulagement de voir que les prestations aux pêcheurs ne sont pas touchées par le projet de loi. Est-il oui ou non en faveur du maintien des prestations aux pêcheurs?

Deuxièmement, il a parlé de l'accès au régime d'assurance-chômage. S'il examine le projet soumis au Parlement, il constatera que la période d'admissibilité des habitants de Bonavista—Trinity—Conception ne sera pas prolongée, mais que ces Canadiens pourront quand même profiter de la Planification de l'emploi, de tous les programmes qui découleront de la réforme ainsi que des programmes comme le Développement des collectivités et le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Mon collègue a, il me semble, très bien suivi les consignes de son parti en s'opposant aux mesures progressives que le gouvernement a proposées pour mettre le programme d'assurance-chômage à l'heure du XXIe siècle. Je me demande s'il pourrait profiter des quelques moments qui restent pour se rétracter et relater à ses électeurs les excellentes histoires qu'il nous a racontées.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je suis sûr qu'il arrive parfois à chacun des députés de se lever sans savoir exactement ce qu'il va dire. Mais cette fois-ci je suis enchanté d'intervenir pour répondre à mon collègue, le député de South Shore.

Il est vrai qu'en tant que marins, nous avons beaucoup d'intérêts en commun. Il est intéressant que le député m'ait accusé d'observer des consignes de mon parti. Je siège comme libéral et comme membre de l'opposition officielle mais, lorsque j'ai parlé d'assurance-chômage ce matin, je représentais non seulement 8 000 personnes qui ont pris le temps de me dire, ainsi qu'à la Chambre, qu'elles n'étaient guère satisfaites des changements apportés à l'assurance-chômage, mais aussi les Canadiens qui se soucient de leur avenir et qui essaient de survivre. Ce sont eux dont la Chambre devrait se préoccuper. Je peux vous dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons leur bien-être à coeur et que nous n'allons pas les abandonner.

Je peux également dire au député que j'ai lu le *Chronicle-Herald* en revenant de ma circonscription. Le député qui m'a critiqué et qui m'a demandé pourquoi je suivais les consignes de mon parti sans tenir compte des grands avantages de l'assurance-chômage a lui-même un problème en matière de pêches, comme nous le savons tous, et je crois qu'il en conviendrait lui-même. Le journal d'hier cite les propos qu'il a tenus pour admonester son propre gouvernement, parce qu'il voulait que le Programme Développement des collectivités soit étendu à sa circonscription pour régler certains des problèmes créés par la politique de son gouvernement. Je suis enchanté de répondre à ce genre de questions. En effet, je peux parler et suivre la ligne de mon parti tout en représentant les Canadiens peu importe d'où je viens.

Je voudrais également ajouter—il a parlé de la planification de l'emploi. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de South Shore invoque le Règlement.

M. McCreath: Je sais que mon honorable ami n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur. Il ne sait peut-être pas que jeudi, j'ai eu le grand plaisir d'annoncer que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait présenté. . .

Des voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Débat. Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Débat. Le député de Nunatsiaq a la parole.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de parler de ce projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications auront des effets néfastes sur les travailleurs du Nord. En avril dernier, lorsque le gouvernement a annoncé sa planification de l'emploi et les changements qu'il se proposait d'apporter au programme d'assurance-chômage, j'ai exprimé mes inquiétudes à propos des effets que ces changements auraient sur les travailleurs du Nord et depuis, ces inquiétudes ne cessent de grandir.

Le gouvernement augmente la période minimale de travail requise pour être admissible aux prestations et il réduit la durée maximale de ces prestations partout au

Article 31 du Règlement

pays. Dans le Nord, le nombre minimal de semaines pendant lesquelles une personne doit travailler pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage demeure le même, soit dix semaines. Toutefois, la durée des prestations est réduite.

Selon le régime actuel, un habitant du Nord qui travaille pendant dix semaines peut avoir droit aux prestations d'assurance-chômage pendant une période de 42 semaines. Les modifications contenues dans ce projet de loi réduiront la période de prestations à 39 semaines. Dans le système actuel, une personne du Nord qui travaille 18 semaines a droit à des prestations d'assurance-chômage pendant 50 semaines. Ce projet de loi réduira la période de prestations à 47 semaines pour ce travailleur.

Ces changements auront de graves conséquences pour les travailleurs saisonniers dans le nord de notre pays. Le travail saisonnier dans le Nord, contrairement au Sud, est très souvent à court terme, concerne un projet bien déterminé et sa date d'achèvement est fixée d'avance. Les travailleurs n'ont pas une foule d'autres projets qui leur sont offerts.

Le Nord qui englobe le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest connaît le taux de chômage le plus élevé de notre pays, à savoir entre 20 et 25 p. 100. Le taux général est cependant trompeur.

Ce taux fluctue énormément entre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et entre les régions qui composent ces territoires. Les régions de Baffin, Keewatin et Kitikmeot ont le taux de chômage le plus élevé des Territoires du Nord-Ouest.

Dans certaines localités, il frôle 50 p. 100. L'acuité de ce chômage montre de façon dramatique la nécessité de prendre d'importantes mesures pour développer l'économie dans le Nord. Des réductions du programme d'assurance-chômage dans des secteurs qui souffrent de sous-développement économique, sans qu'il y ait de plans ni de programmes pour augmenter les possibilités d'emplois de façon sensible, ne vont qu'aggraver la pauvreté de ces régions défavorisées.

Nombreux sont les groupes qui s'opposent à ce projet de loi dans notre pays. Tous les groupes autochtones et du Nord qui ont comparu devant le comité législatif chargé de l'étude du projet de loi y étaient opposés. Les raisons de leur opposition sont similaires.

Les collectivités autochtones du nord des provinces ont beaucoup de points communs avec les localité éloignées du Nord. Leur économie est en grande mesure sous-développée. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a deux économies. L'une est développée et concerne un très petit nombre de localités. L'autre économie est sous-développée, et la grande majorité des collectivités, environ 46, tombent dans cette catégorie. La plupart d'entre elles se trouvent dans ma circonscription dans le centre et dans l'est de l'Arctique.

Lorsque la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest a comparu devant le comité législatif qui étudiait le projet de loi C-21, elle avait deux messages à faire passer au comité: d'abord de ne pas toucher au système et ensuite d'essayer de reconnaître le caractère propre de l'économie du Nord avant d'apporter des changements à la structure des prestations.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 heures, je précise que le député disposera à la reprise du débat de six minutes pour terminer son discours et de cinq minutes pour des questions ou des observations.

Comme il est 13 heures, je quitte mintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-43

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a enfin présenté un projet de loi sur l'avortement. Cependant, ce projet de loi ne tient aucun compte des droits des enfants non encore nés, en dépit de la recommandation de la Cour suprême du Canada. Au-delà de 2 000 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard m'ont présenté plus de 60 pétitions pressant le gouvernement de protéger les droits du foetus.

Le greffier a jugé ces pétitions non conformes. Comment le Canadien moyen peut-il être au courant des directives très strictes qui régissent les pétitions? Mes électeurs ont déployé beaucoup d'efforts pour recueillir toutes ces signatures. Or, on leur dit maintenant que les pétitions par lesquelles ils veulent se faire entendre à la Chambre ne seront pas déposées. Les directives sur la présentation de pétitions sont certes claires et concises.

Mais il n'empêche que les Canadiens ordinaires ne les connaissent pas.

Je demande donc au gouvernement non seulement de concevoir un programme de sensibilisation pour venir en aide aux pétitionnaires, mais aussi de réviser les règles archaïques qui régissent les pétitions.

* * *

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough–Centre): Au nom de l'organisation Save the Rouge Valley System, de la ville de Scarborough et de milliers de Canadiens qui travaillent pour sauver la vallée de la Rouge, je voudrais vous remercier, monsieur le Président, pour la visite que vous avez faite dans la région pendant le week–end. Votre appui nous aide à donner une dimension nationale à notre cause parce que, comme vous l'avez dit, il est de l'intérêt national de préserver cette magnifique réserve naturelle. Malgré le soutien énergique de l'ensemble de la communauté pour la création du parc et un engagement de 10 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, le sort de la région demeure encore incertain.

Tous les députés ont le devoir d'appuyer votre appel à l'action, monsieur le Président. Le gouvernement de l'Ontario doit également manifester son appui à l'établissement du parc dans la vallée. Une fois de plus, monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour avoir pris le temps de visiter la vallée de la Rouge et de manifester votre appui à la préservation de cette région dans son état naturel.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour souligner encore une autre conséquence négative du projet de TPS. Il y a 120 points de passage frontalier entre le Canada et les États–Unis.

Or, il est bien connu que des commerces se trouvant du côté canadien subissent des préjudices, parce que des Canadiens traversent la frontière pour passer une journée ou un week–end aux États–Unis, y dépensant des millions de dollars. Et la situation s'est aggravée depuis la signature de l'Accord de libre–échange. Nous ne pouvons pas blâmer les Canadiens qui veulent profiter des prix moins élevés aux États–Unis, mais nous devons nous inquiéter sérieusement des répercussions à long terme de cette situation, qui se détériorera encore davantage à cause de la TPS de 9 p. 100.

Article 31 du Règlement

Pour illustrer le problème, je vous donne les exemples suivants, qui sont tirés de ma circonscription. Au cours de la dernière année, une station–service a vendu 400 000 litres d'essence de moins; chaque semaine, des Canadiens dépensent 250 000$ en épicerie à Sault Ste. Marie au Michigan; pendant les neuf premiers mois de l'année, 840 000 Canadiens ont effectué une visite d'une journée aux États–Unis. Combien d'exemples supplémentaires faut–il au gouvernement? Je lui demande de renoncer à son projet de TPS.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, à Elk Island et un peu partout dans l'ouest du Canada, le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie. Son succès ne se répercute pas uniquement sur les agriculteurs, mais aussi sur la création d'emplois, dans les usines d'engrais et chez les concessionnaires de machines agricoles par exemple. Son essor favorise à la fois les petites entreprises régionales et les collectivités rurales.

Nous sommes tous tributaires d'une économie agricole saine. Quand le cours mondial du blé a chuté, le gouvernement du Canada s'est porté à la rescousse des agriculteurs en injectant dans le secteur près de 12 milliards de dollars. Quand l'ouest du pays a été victime d'une sécheresse dévastatrice, le gouvernement est de nouveau intervenu pour assurer la survie des agriculteurs.

Effectivement, le gouvernement du Canada est déterminé à aider les agriculteurs, mais la bataille est loin d'être gagnée. Il nous reste du pain sur la planche. Tâchons d'unir nos efforts pour mettre au point un plan de gestion durable de notre économie agricole. Le ministre de l'Agriculture doit prendre les devants et préparer l'avenir de notre secteur agricole. Unissons nos efforts pour consolider l'économie agricole. Unissons–nous pour consolider l'avenir de la nation canadienne.

* * *

LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le règlement sur la sécurité qu'impose la Garde côtière aux bateaux de moins de 15 tonnes est très peu réaliste et très onéreux pour les pêcheurs de l'Île–du–Prince–Édouard. Ces dispositifs de sécurité pourraient leur coûter plus de 15 000$ et prendraient tellement de place à bord du bateau qu'il ne leur en resterait plus pour pêcher.

Le règlement a manifestement été rédigé par des gens qui ne connaissent pas la pêche côtière de l'Île–du–Prince–Édouard. Le nouveau règlement obligera les pêcheurs de la province à avoir un bateau différent pour chaque espèce de poisson qu'ils pêchent. Malgré une série de réunions entre les représentants de la Garde

côtière et ceux des pêcheurs, le règlement n'a pas encore été modifié pour répondre aux besoins des pêcheurs côtiers de la province.

Au lieu de gaspiller temps et argent à parler d'un nouveau règlement, le gouvernement devrait faire appliquer plus efficacement le règlement actuel.

De plus, si la sécurité des pêcheurs côtiers de la province lui tient vraiment à coeur, pourquoi le gouvernement n'alloue-t-il pas des fonds pour le dragage des ports et la réparation des quais, remédiant ainsi à la plus grande menace pour nos pêcheurs?

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai parlé, ces derniers jours, avec la direction et les employés du pénitencier de Springhill, en Nouvelle-Écosse, avec les fonctionnaires du Conseil du Trésor et avec des membres du syndicat qui représente les groupes en grève dans cet établissement. Il me semble que les parties pourraient résoudre leurs différends en négociant sérieusement. Je supplie le Conseil du Trésor de faire tout ce qui est possible et raisonnable pour régler cette situation de manière satisfaisante.

Bien que le syndicat ait le droit de faire la grève, bien des grévistes subissent déjà un stress émotionnel et sont déjà très tendus. Il n'y a aucun doute que la grève sera réglée tôt ou tard. Je demande seulement aux parties—que je respecte—de reprendre les négociations et d'en arriver au plus tôt à un règlement.

* * *

LES SPORTS

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux nombreux athlètes canadiens. Les manifestations sportives sont un excellent moyen de donner à notre jeunesse les qualités personnelles et de leadership dont on a besoin pour réussir.

Dans ma circonscription de Fort Frances, les Muskies ont prouvé que le travail et la détermination sont récompensés. Ils ont gagné le championnat de football du nord-ouest de l'Ontario en battant les Westgate Tigers de Thunder Bay par 27 à 13. L'équipe de l'école secondaire de Fort Frances est l'une des meilleures dans le nord-ouest de l'Ontario et même si elle n'avait pas gagné le championnat régional depuis de nombreuses années, elle avait un palmarès impressionnant.

On se souviendra longtemps de cette victoire. Pour la première en 36 ans, les Muskies de Fort Frances ont pu ravir le championnat aux Westgate Tigers de Thunder Bay.

Sous la direction de leur entraîneur, Dave Montgomery, les Muskies ont ravivé l'intérêt pour le football dans le nord-ouest de l'Ontario. Je suis sûr que mes collègues de la région de Thunder Bay et tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter l'équipe de football des Muskies de Fort Frances et leur entraîneur Montgomery.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ALLEMAGNE DE L'EST

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, le monde est témoin actuellement d'une migration qui prend des proportions énormes. Des dizaines de milliers d'Allemands de l'Est continuent de quitter leur patrie en quête de liberté et de démocratie. Ils n'hésitent pas à déraciner leur famille et à quitter rapidement leurs amis, leur emploi, leur foyer et leurs parents pour trouver la liberté que nous, Canadiens, avons depuis la Confédération.

La situation actuelle en Allemagne de l'Est est une preuve de la soif de liberté de l'humanité. Les Canadiens de toutes les régions sont unis dans leur désir d'aider ces Allemands de l'Est à atteindre leur objectif. Je prie instamment le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux nouveaux immigrants est-allemands de s'installer au Canada s'ils choisissent de le faire. Le Canada doit ouvrir ses portes aux gens qui ont manifesté si franchement leur désir d'accéder à la liberté dans une société démocratique et ouverte.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le mois dernier, aux comités comme à la Chambre des communes, les députés ont débattu pendant de nombreuses heures les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage. Nous en discutons encore, mais, entretemps, par l'entremise du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le gouvernement est déjà en train d'expliquer à son personnel, dans les centres d'emploi un

peu partout dans le pays, comment appliquer ces changements.

Ces modifications ne sont que des propositions qu'on a soumises à notre examen. Elles n'ont pas encore force de loi. Or depuis quelques mois, le gouvernement prouve son mépris total pour le processus démocratique. Il a limité le débat à l'étape de la deuxième lecture. Il refuse de prêter une oreille attentive aux milliers de Canadiens qui pâtiront le plus des suites de ce projet de loi, et voilà qu'il cherche encore à limiter le débat dans cette chambre. Il rogne encore une fois les droits du Parlement de décider du sort de cette mesure. Quand reconnaîtra-t-il enfin qu'il a été élu pour gouverner dans l'intérêt général, et non pas dans l'intérêt de quelques privilégiés seulement?

* * *

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, les temps sont durs pour les exploitants de scieries indépendantes du nord de l'Ontario. On cite beaucoup de facteurs à l'origine de leurs difficultés, mais rarement est-il question de la taxe de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre. Et cela parce que ce n'est pas cette taxe qui leur nuit, mais le fait que les recettes fiscales qu'elle génère ne leur sont pas retournées.

Depuis l'adoption de la taxe sur les exportations de bois d'oeuvre, le gouvernement de l'Ontario a encaissé 63 millions de dollars en recettes fiscales. Cette province a recueilli plus de 21 millions de dollars l'an dernier et cette année elle a déjà prélevé plus de 12 millions auprès des exportateurs de produits forestiers.

• (1410)

Or, dans le dernier budget de son gouvernement, le premier ministre de l'Ontario a promis de porter à 18 millions de dollars les dépenses provinciales au titre des forêts, ce qui est bien loin des 63 millions que sa province a reçus du gouvernement fédéral.

Quand les travailleurs forestiers de l'Ontario obtiendront-ils leur juste part de cette taxe de leur gouvernement? Quand le premier ministre de cette province tiendra-t-il compte du nord de l'Ontario et des exploitants de petites scieries et de leurs employés?

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 27 février 1986, M. Jean Chrétien remettait sa démission comme député fédéral, et aujourd'hui il lui est facile de déclarer que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) n'a rien fait depuis deux ans concernant le lac Meech.

Monsieur le Président, pourquoi M. Chrétien n'est-il pas resté en poste à Ottawa où il aurait pu défendre son point de vue de vive voix avec le premier ministre du Canada?

* * *

[*Traduction*]

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, les agents de liberté conditionnelle et les agents de gestion des cas sont en grève depuis une semaine maintenant. En réponse à une question de mon collègue de Victoria la semaine dernière, le solliciteur général a déclaré que tout se passait bien quant à la façon dont le gouvernement s'occupait de ce conflit de travail. Or, il n'en est rien, monsieur le Président.

A Kingston, une seule personne est chargée d'accomplir le travail effectué normalement par 35 personnes. La semaine dernière, on a eu recours à la Sûreté du Québec contre les grévistes. A Toronto seulement, 12 ex-détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle ont été arrêtés pour avoir violé les conditions de leur mise en liberté. Les tensions augmentent à l'intérieur des pénitenciers, alors que sont retardées les audiences des commissions des libérations conditionnelles et l'étude des demandes de libération conditionnelle. Les syndiqués du groupe WP sont en grève, car malgré des mois de négociations, le gouvernement est incapable de régler leurs griefs, qui sont fort sérieux. Les intéressés cherchent à obtenir l'équité salariale par rapport à leurs homologues provinciaux et une charge de travail raisonnable. Etant donné qu'ils jouent un rôle de première ligne dans l'administration de notre système de justice pénale, j'exhorte le gouvernement à cesser de faire traîner les choses en longueur et à reprendre les négociations dès maintenant.

* * *

LA VISITE DE LA PRÉSIDENTE DES PHILIPPINES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la présidente Corazon Aquino arrive à Ottawa

aujourd'hui. Je suis heureux de lui souhaiter la bienvenue pour cette visite d'État, la première faite au Canada par un président des Philippines.

Des voix: Bravo!

M. Pagtakhan: Cette visite sera certes historique. Franchement préoccupée par le bien-être de la population philippine, la présidente fera connaître ses aspirations à tous les Canadiens.

Il serait évidemment inutile de rappeler le sérieux de l'oeuvre de M^me^ Aquino. Les Philippines ont besoin des investissements canadiens et du commerce avec le Canada pour poursuivre le travail de reconstruction entrepris après avoir connu la ruine où l'ancien régime autoritaire avait mené le pays. Pour sa part, le Canada bénéficiera d'une telle association économique.

J'exhorte le premier ministre à réaffirmer le soutien du Canada pour les Philippines, non seulement par l'intermédiaire des programmes d'aide internationale, mais également en accroissant le commerce et les investissements, ce qui aidera la présidente à raffermir la démocratie et la dignité humaine dans son pays, à améliorer les conditions de vie des Philippins les plus pauvres et à leur apporter la paix.

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à la présidente Corazon Aquino.

* * *

LE MINISTRE DES FINANCES

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, cela fait 61 mois et 20 jours aujourd'hui, le lundi 6 novembre, que l'honorable Michael Wilson est ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Horner: C'est ainsi qu'il est le ministre des Finances avec les plus longs états de service des 35 dernières années au moins. Il a maintenant été en poste plus longtemps que Donald Fleming, qui avait été ministre des Finances du gouvernement Diefenbaker pendant 61 mois et 18 jours. Cela n'est pas seulement une donnée intéressante pour les recueils de records ou les amateurs de statistiques, mais une preuve de sa compétence exceptionnelle.

Les Canadiens savent que tant que Michael Wilson sera ministre des Finances, il s'efforcera sans cesse d'équilibrer les livres. Le ministre des Finances mérite notre respect pour la compétence, la logique et la ténacité dont il a fait preuve, non pas pendant une courte période mais constamment. Faisons-lui une ovation!

Des voix: Bravo!

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, il n'y a qu'une raison aux longs états de service de Michael Wilson en tant que ministre des Finances et c'est que le gouvernement se moque totalement de ce que pensent les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Monsieur le Président, le ministre des Finances a fait pour les finances de notre pays ce que l'Étrangleur de Boston avait fait pour les vendeuses Avon.

J'ai reçu aujourd'hui une pétition signée par 228 citoyens de ma circonscription qui contestent l'imposition par le gouvernement de la TPS, cette taxe qui ajoute un fardeau inacceptable aux gens de ma circonscription. Il est très intéressant de remarquer que cette pétition a été organisée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, une vieille alliée du gouvernement.

Selon une enquête récente de Statistique Canada, la ville de Sydney, en Nouvelle-Écosse, vient au 117^e^ rang pour le revenu de ses habitants. Avec un revenu annuel moyen de moins de 17 000$, mes électeurs ne sont pas en mesure d'absorber le coup bas que cette taxe constitue pour leur pouvoir d'achat. Le gouvernement a supprimé les services ferroviaires et l'aide au développement régional, et il a ruiné le secteur de la pêche. Va-t-il au moins avoir l'obligeance de revenir sur sa décision et d'oublier cette terrible taxe?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTION AU MINISTÈRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dans la démocratie canadienne, l'une des traditions les plus précieuses est certes le fait que la GRC a la responsabilité d'agir en toute indépendance pour déterminer quand elle doit intenter des poursuites, spécialement dans les causes à caractère politique. Selon un témoignage sous serment qu'a prêté ce matin un agent de la GRC au cours d'un procès au criminel, il semble que cette tradition n'ait pas été respectée. A propos de la fuite budgétaire, j'avais demandé, le 30 mai dernier, que le solliciteur général nous donne l'assurance que. . .

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Je suis disposé à entendre la question, mais sans autre entrée en matière. J'écouterai la question et je déciderai ensuite s'il y a lieu d'y donner suite. Je demande la collaboration du député.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le 30 mai 1989, le solliciteur général a déclaré à la Chambre, et je cite un extrait de sa déclaration publiée dans le hansard à la page 2324:

> La GRC a mené son enquête. Elle a consulté les procureurs de la Couronne du chef de la province d'Ontario. Elle en est venue à la conclusion de porter des accusations.

A la lumière des renseignements qu'a divulgués ce matin un agent de la GRC pendant qu'il témoignait sous serment, je voudrais que le solliciteur général nous explique son comportement et celui du gouvernement.

M. le Président: La question donne beaucoup de mal à la Présidence et je demanderais à tous les députés de faire preuve d'indulgence envers elle pendant quelques minutes car la question est très grave. Je veux m'assurer que tous les députés, et le public également, comprennent pourquoi je me sens obligé d'intervenir dans le débat.

Dans la cinquième édition du Beauchesne, je lis au paragraphe 335, à la page 118, sous la rubrique «CONVENTIONS RELATIVES AUX INSTANCES JUDICIAIRES»:

> On attend des députés qu'ils évitent d'évoquer des questions en instance devant les tribunaux ou les cours dites «d'archives». Cette convention a pour but de protéger à la fois les parties aux affaires en instance d'introduction ou de jugement et toutes les personnes qui risquent d'être touchées par la conclusion d'une action en justice.

Je demande aux députés d'écouter attentivement ce qui suit:

> Il s'agit là d'une contrainte à laquelle la Chambre s'assujettit elle-même dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

Maintenant, on peut lire à l'alinéa suivant 336(1) ce qui suit:

> La convention en question a été appliquée *ne varietur* aux affaires pendantes devant les tribunaux répressifs.

Il s'agit manifestement d'une affaire pénale. Et on fait référence à des *Débats*. Je n'ai pas encore ces textes devant moi.

L'alinéa (2) déclare:

> En ce qui concerne ces affaires pénales la jurisprudence est claire. Il n'est jamais permis d'évoquer les affaires en cours avant le prononcé du jugement.

Il poursuit:

> En revanche la convention cesse de s'appliquer dès qu'intervient celui-ci.

Il n'est pas question, je pense, à ce stade qu'il s'agisse seulement du commencement d'une affaire pénale et que le jugement n'a pas encore été rendu.

Ce sont les renvois immédiats que je dois porter à l'attention de la Chambre.

• (1420)

Par courtoisie envers la présidence, fait que je signale à la Chambre, le député de York-Centre m'a prévenu qu'il chercherait à poser une question à ce sujet. Je sais que, au moment approprié, il va dire pourquoi ces renvois en eux-mêmes et tels que lus à la Chambre devraient faire l'objet d'un examen. Tout ce que je peux faire pour l'instant, et j'espère que le député de York-Centre va se plier de bonne grâce à cette exigence, c'est de ne plus accepter de questions sur ce point. Cependant, au moment approprié après la période des questions, j'écouterai les arguments du député.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'étais prêt à poser des questions sur le projet de loi du gouvernement concernant l'avortement. C'est ce que je vais faire. Soit dit en passant, comme vous l'avez dit vous-même, la Chambre s'est volontairement imposé la règle relative aux questions en instance devant les tribunaux; à 15 heures, je démontrerai qu'il y a des valeurs plus élevées.

M. le Président: Je connais très bien le député de York-Centre et je m'attends qu'il défende sa cause avec des arguments bien fondés. Nous l'écouterons après la période des questions.

De nouveau, je remercie le député d'avoir dit à la présidence qu'il soulèverait cette question délicate. Je lui demande de poser ses autres questions.

* * *

[*Français*]

L'AVORTEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Vendredi, le gouvernement a présenté son projet de loi sur l'avortement. Ma question est basée sur cette législation.

De tous les côtés du débat, il y a des doutes exprimés au sujet de la constitutionnalité du projet. Je demande au ministre, afin d'éviter un long, pénible et peut-être faux départ qui peut durer des années et pour éviter des défis inévitables qui suivront et qui seront dans chaque cas liés au destin d'une femme enceinte comme les Dodd et Daigle, avec des besoins urgents imposés à la Cour suprême du Canada pour intervention, s'il est prêt à prendre le pas évident disponible seulement à lui pour hausser la

stature et même la légitimité du projet de loi en le soumettant maintenant à la Cour suprême du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répondrai à mon honorable collègue que nous avons envisagé cette possibilité. Nous avons estimé de notre devoir en tant que législateurs d'affronter ce problème très épineux. Après l'avoir examiné sous tous ses aspects, nous avons élaboré un compromis qui constitue à nos yeux une solution acceptable à un problème très délicat. Nous estimons qu'il incombe pour le moment, non pas à la Cour suprême du Canada, mais au Parlement de débattre et de décider de cette question.

M. Kaplan: Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'on aurait à perdre à saisir immédiatement la Cour suprême du Canada de cette question, avant que nous n'ayons à faire face au débat et à la controverse qu'elle ne manquera pas de susciter et qui de toute façon est liée au sort d'une femme enceinte sur lequel tous les tribunaux d'appel de notre pays seront appelés à se prononcer d'urgence? Pourquoi donc inflige-t-il cette épreuve aux Canadiens alors qu'une mesure comme celle-ci renforcerait en quelque sorte la légitimité et le crédit du projet de loi que le gouvernement a présenté?

M. Lewis: Ce dont il est question, monsieur le Président, c'est de l'autorité du Parlement de légiférer et celle de la Cour suprême d'interpréter. Nous estimons important que le Parlement avalise le projet de loi. Nous estimons également que les Canadiens souhaitaient que le gouvernement montre la voie. C'est ce que nous avons fait. Nous avons effectivement beaucoup réfléchi au projet de loi dont nous avons saisi la Chambre. Nous estimons enfin qu'il incombe à la Chambre des communes de l'examiner.

M. Kaplan: Monsieur le Président, c'est là l'un des aspects que nous examinerons et, comme je l'ai dit au ministre, nous pourrions éviter toute une série d'embêtements si nous demandions à la Cour suprême de se prononcer sur la constitutionnalité du projet de loi.

Je tiens à interroger le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur la question de l'accessibilité. N'incombe-t-il pas au gouvernement du Canada, lui qui assume la moitié des frais du régime d'assurance-maladie et qui s'enorgueillit d'avoir établi des normes nationales de santé partout au Canada, de s'assurer qu'indépendamment de la loi sur l'avortement, les femmes de toutes les régions du Canada aient accès au même régime et au mêmes services?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en prenant cette initiative, le gouvernement fédéral établit un cadre dans lequel les gouvernements provinciaux peuvent prendre des décisions dans des domaines qui relèvent de leur compétence.

La Loi canadienne sur la santé ne prévoit d'aucune façon les procédures à suivre dans des domaines particuliers. Par exemple, lorsque la vie est en danger, comme dans le cas du cancer ou d'une maladie de coeur, la Loi canadienne sur la santé n'exige pas qu'une province fournisse un service particulier à un endroit précis.

Ce principe a été très bien reconnu par le ministre de la Justice d'alors, le jour où, en 1969, la question de l'avortement a été étudiée par le Parlement. Le chef de l'opposition, qui était alors ministre de la Justice, a déclaré:

> Les rapports et le droit civil entre le patient et le médecin, entre le patient et l'infirmière, entre le médecin et l'hôpital, l'infirmière et l'hôpital, tombent sous le coup de la loi provinciale, du droit civil et de la responsabilité constitutionnelle des provinces; ils font l'objet de lois qui réglementent les hôpitaux et les professions. Ce sont des questions proprement provinciales. . .

Des voix: Bravo!

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Je m'adresse au ministre de la Justice, monsieur le Président. Puisque les tribunaux ont déclaré nul un projet de loi de ce Parlement, pourquoi le ministre veut-il entraîner le pays et la Chambre dans un débat déchirant qui durera des mois et décidera ultimement de la constitutionnalité de la loi, après que les détails de la vie privée de quelque pauvre femme auront été étalés pendant tout ce temps devant les tribunaux?

M. Lewis: Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit. Le public et l'opposition ont réclamé une direction à cet égard. Nous nous sommes penchés sur la question. Nous avons rédigé un projet de loi que nous croyons être une solution raisonnable qui définit le droit à l'avortement. Il s'appuie sur des raisons de santé. Nous ne disons pas qu'il est parfait. Nous disons que c'est le mieux que

nous puissions faire. Ce projet de loi n'est pas le vôtre, ni le mien, mais celui des Canadiens. Nous avons pris l'initiative.

Des voix: Bravo!

Mme Catterall: Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La décision de se faire avorter est toujours douloureuse et déchirante pour une femme. Elle se fonde souvent sur l'échec de la société à soutenir les femmes et leurs enfants. Où est la loi qui établit une politique familiale solide au Canada? Où est la loi qui met à la portée des femmes les services d'orientation, les garderies, la contraception, la formation, les chances économiques égales et le soutien, quand elles ont des enfants? Où est en somme la loi qui aide les femmes à choisir d'être mères ou de ne pas l'être?

M. Beatty: Monsieur le Président, je pense comme la députée que l'avortement doit être non pas le premier recours mais le dernier. Nous tous parlementaires avons entre autres défis à relever celui de bâtir l'infrastructure qui permettra aux mères de mener leurs enfants à terme.

Des mesures sont en place aujourd'hui pour fournir des services d'orientation, par exemple, ou une aide financière à celles qui en ont besoin. Quand j'interviendrai plus tard dans ce débat, j'espère pouvoir aller plus loin et annoncer d'autres initiatives que nous pourrions prendre pour aider les mères à prendre les décisions positives.

La députée a parlé en particulier des garderies. Comme l'a laissé entendre le premier ministre, le gouvernement est décidé à mettre en vigueur au cours de la présente législature un programme national de garderies.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou au ministre de la Justice.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'ignore pas que la Loi canadienne sur la santé impose aux provinces, pour qu'elles soient admissibles au financement fédéral, de satisfaire à cinq critères de base parmi lesquels l'intégralité et l'accessibilité figurent en bonne place.

• (1430)

Les deux ministres savent également que les autorités de certaines régions du pays nient aux femmes un droit confirmé par la Cour suprême, celui de l'accès à l'avortement. Avec le nouveau projet de loi déposé à la Chambre et ses menaces de sanctions pénales, les Canadiennes craignent maintenant que ce manque d'équité dans l'accès à l'avortement ne s'accentue encore dans les diverses régions du pays.

Je voudrais donc demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourquoi il n'use pas des pouvoirs que la Loi nationale sur la santé confère au gouvernement fédéral pour veiller à ce que toutes les Canadiennes aient le même plein accès aux services auxquels elles ont droit dans ce domaine, partout dans le pays.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai devant moi un exemplaire de la Loi canadienne sur la santé. Comme le député le sait, le Parlement a clairement établi, dans le préambule de la Loi, que celle-ci n'est pas du tout conçue pour permettre à un palier de gouvernement de déroger à ses responsabilités. D'après la Constitution, la prestation des services de santé est essentiellement du ressort des provinces. La Loi. . .

M. Broadbent: Essentiellement?

M. Beatty: Monsieur le Président, le député a posé une question et j'essaie d'y répondre. Comme il le sait, la Loi canadienne sur la santé ne mentionne particulièrement aucune intervention ni aucun moyen de la pratiquer. Par exemple, la loi n'impose pas explicitement à une province quelconque d'adopter des moyens particuliers pouvant sauver la vie de personnes atteintes de cancer ou de maladies cardiaques.

Le député propose-t-il que le gouvernement fédéral envahisse un domaine de compétence provinciale pour imposer aux provinces de procéder d'une façon précise dans certains cas, faute de quoi elles seraient privées des fonds d'assurance-maladie?

M. Broadbent: Monsieur le Président, ce que je propose maintenant, comme je le ferais en toute autre occasion, c'est que le gouvernement fédéral n'ait recours qu'aux pouvoirs qui lui ont été conférés. Tant le gouvernement fédéral que les provinces ont compétence en cette matière. C'est dans la loi fédérale que figurent les mots «intégralité» et «accessibilité». Le gouvernement fédéral aurait pu inscrire certaines opérations dans la loi, s'il l'avait voulu. Je ne demande même pas au ministre qu'il le fasse.

Le ministre a fait allusion au fait que les opérations pour le cancer, par exemple, ne figurent pas dans la loi. Certains hopitaux canadiens n'ont pas dit qu'ils excluraient en principe les opérations pour le cancer, mais ils ont pourtant déclaré qu'ils excluraient les avortements. Ils ont ainsi décidé d'aller à l'encontre des dispositions d'intégralité et d'accessibilité, qui sont, à mon avis, du ressort du gouvernement fédéral.

Le gouvernement montrera-t-il franchement la voie dans ce débat ou se contentera-t-il de se cacher derrière une vieille loi, interprétée dans le sens où le ministre le veut? Qu'il y donne une interprétation plus large ou qu'il modifie la loi pour offrir à toutes les Canadiennes l'accessibilité à laquelle elles ont droit.

M. Beatty: Monsieur le Président, ce que le député nous demande de faire équivaut ni plus ni moins qu'à violer la Constitution du Canada, qu'il nous incombe au contraire de protéger. . .

M. Broadbent: Mais pas du tout. N'avez-vous pas entendu la question?

M. Beatty: Le député a posé sa question. Nul doute, monsieur le Président, que j'ai le droit d'y répondre. Notre devoir est de faire respecter la Constitution du Canada, qui prévoit que la responsabilité première de la prestation de services de santé relève des provinces. Le député convient que la Loi canadienne sur la santé n'exige pas des provinces qu'elles offrent tel ou tel service de santé, y compris les services qui visent à sauver des vies. Ce que le député propose, c'est de faire fi de la Constitution. . .

M. Broadbent: C'est absurde!

M. Beatty: Monsieur le Président, le député devrait écouter ma réponse. Il demande qu'on fasse fi du partage de compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, qu'on envahisse un secteur qui relève des provinces et, de ce fait, qu'on mette en péril la constitutionnalité même de la Loi canadienne sur la santé.

M. Broadbent: Je ne m'attarderai pas à ce que dit le ministre. Il sait pertinemment que je n'ai pas proposé de violer la Constitution. Ce que je dis au ministre, c'est de soumettre ma proposition à la Cour suprême. J'accepterai sa décision si le ministre l'accepte.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au ministre de la Justice. Selon la Cour suprême, les femmes canadiennes ont le droit d'avoir accès à un avortement, sans qualification, dans toutes les régions du Canada. Mais maintenant, il y a des régions canadiennes qui n'incluent pas cette loi pour les femmes canadiennes.

Alors, je demande donc simplement au ministre de la Justice: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté à la Chambre des communes des changements dans la Loi canadienne sur la santé, qui soient cohérents avec la décision de la Cour suprême de donner à toutes les femmes canadiennes les mêmes droits dans toutes les régions?

M. Beatty: Monsieur le Président, l'honorable député a posé exactement la même question en français qu'en anglais. La réponse est exactement la même chose. On doit, nous tous, respecter la Constitution du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNATEUR

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Banque fédérale de développement et porte sur le cas que nous n'arrivons pas à régler. Vendredi, dans sa mission suicide, le ministre d'État chargé des Petites entreprises a déclaré à la Chambre que les factures échangées entre le sénateur Cogger et la Banque fédérale de développement étaient minimes et n'ont pas nécessairement été portées à l'attention du président.

Mis à part le fait que ces factures s'élèvent à près de 104 000$, une somme plutôt rondelette, comment le ministre peut-il expliquer la note de service interne de la Banque que j'ai ici et qui dit en partie, à propos des factures de Lapointe Rosenstein, que cette facture a été signée par le président, que celui-ci en a approuvé le paiement, que les factures ont été signées par le président et ainsi de suite? Que faut-il penser de ces informations qui n'ont pas été communiquées au président? Comment le ministre peut-il expliquer ce que son collègue a dit vendredi? Pourrait-il nous donner la dernière version de la vérité dans cette affaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le président de la Banque a fait une déclaration vendredi après-midi dont le député a certainement reçu une copie. Il a

déclaré: «La Banque fédérale de développement a encore une fois examiné ses dossiers à fond. Ceux-ci n'indiquent pas que le sénateur Michel Cogger a effectué des travaux dans le cadre des mandats confiés au cabinet d'avocats Lapointe Rosenstein après sa nomination au Sénat.» Je crois que c'est le fin mot de l'histoire.

[*Français*]

M. Boudria: Mais, monsieur le Président, je suis bien heureux de savoir que le ministre, lui aussi, a lu la déclaration. L'ayant lue, comme il prétend l'avoir fait, il doit savoir que la déclaration dit: «Ceux-ci n'indiquent pas que le sénateur Michel Cogger a effectué des travaux dans le cadre des mandats confiés au cabinet d'avocats Lapointe, Rosenstein, après sa nomination au Sénat.» Qu'est-ce qui arrive au contrat donné avant sa nomination au Sénat et complété par après? Est-ce que le sénateur a travaillé dans ces dossiers-là, oui ou non? Peut-on avoir une réponse claire une fois pour toutes?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, je ne sais pas au juste ce que demande le député, car, si je ne me trompe, le sénateur a déclaré à la Chambre que, avant sa nomination au Sénat, il a effectivement travaillé sur ce dossier en tant qu'associé dans une étude d'avocats. Mais, comme l'a dit le président de la Banque fédérale de développement, les dossiers ne révèlent pas que le sénateur Cogger a effectué des travaux pour le compte de Lapointe, Rosenstein après sa nomination au Sénat.

M. Boudria: Lisez la déclaration; ce n'est pas ce qu'elle dit.

M. Andre: C'est exactement ce qu'elle dit. Je répète: «La Banque fédérale de développement a encore une fois examiné ses dossiers à fond. Ceux-ci n'indiquent pas que le sénateur Michel Cogger a effectué des travaux dans le cadre des mandats confiés au cabinet d'avocats Lapointe, Rosenstein, après sa nomination au Sénat.» C'est assez clair pour n'importe qui. Je me rends compte que si on est friand de scandales, la simple vérité peut décevoir, mais il faudra tout de même l'accepter.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, si la vérité est simple, c'est tout ce que nous voulons.

La semaine dernière, le solliciteur général nous a dit que la GRC avait commencé à faire enquête sur les accusations concernant le sénateur Cogger. Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. A-t-il remis à la GRC la liste complète des avocats autorisés à faire des travaux juridiques pour la Banque fédérale de développement? Sinon, le fera-t-il immédiatement et déposera-t-il cette liste à la Chambre en même temps?

• (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, si le député inscrit cette question au *Feuilleton*, nous essaierons certainement d'y répondre.

Le député devrait admettre qu'il s'engage dans une chasse aux sorcières et qu'il cherche—excusez-moi de mélanger les métaphores—d'autres squelettes. Je coopérerai en répondant aux questions qu'il inscrira au *Feuilleton*, mais on ne peut pas s'attendre à ce que j'aie cette information à la période des questions.

M. Lee: Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le même sujet. Il s'agit d'une liste très ordinaire que les bureaux de la banque utilisent à des fins administratives dans tout le pays.

J'ai demandé, vendredi, si le sénateur Cogger ou son étude d'avocats avaient fait affaire avec un organisme gouvernemental ou un ministère. On ne m'a pas répondu. Par conséquent, je le demande encore une fois, et cette fois, au premier ministre: le gouvernement sait-il maintenant si le sénateur Cogger ou son étude d'avocats a travaillé pour d'autres organismes gouvernementaux ou ministères après qu'il a été nommé au Sénat en mai 1986?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis sûr que tous nos collègues de la Chambre savent qu'il ne peut être répondu à une telle question que si elle est inscrite au *Feuilleton*.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable et distingué ministre du Revenu national. Les Canadiens trouvent le guide d'impôt général de plus en plus alarmant. Le guide de 1988 ressemblait davantage en effet à un casse-tête de 22 pages visant à déterminer les moyens des Canadiens et l'impôt fédéral et provincial à payer. Je

voudrais que le ministre nous dise ce qu'il entend faire pour changer le guide d'impôt de sorte que les Canadiens aient une déclaration d'impôt plus simple à remplir comme ça été le cas dans le passé et comme ça semble impossible à faire à présent. Le guide de 1989 sera-t-il beaucup plus facile à utiliser que le dernier?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, avec de tels amis, qui a besoin d'ennemis?

Il est vrai que depuis vingt ans, le guide d'impôt et le système fiscal sont devenus très complexes. Cela ressemble à une question de complaisance, mais je ne savais pas que mon honorable ami allait la poser. Puisqu'il l'a posée, je puis l'assurer que, par rapport à l'année dernière, nous allons réduire le nombre des pages du guide d'impôt d'environ 15 p. 100 l'an prochain.

Nous avons examiné tous les moyens classiques de simplifier le système, et je suis heureux d'annoncer à nouveau que nous entrons dans l'ère électronique. L'an prochain, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous allons passer à la production électronique de la déclaration d'impôt, ce qui nous mènera d'ici dix ans à une société débarrassée du papier.

Je puis assurer mon honorable collègue, tous les députés à la Chambre des communes et les Canadiens en général que l'on fait tout ce qui est possible en consultation avec les organismes et les particuliers intéressés pour rendre le système encore moins complexe, surtout comparé à celui dont nous avons hérité des libéraux il y a cinq ans.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur l'orientation que prend le gouvernement en ce qui concerne l'avortement.

Toute personne sensée au Canada sait que, pour réduire le nombre d'avortements pratiqués dans notre pays, il faudrait réduire le nombre de grossesses non voulues. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas des mesures positives?

Premièrement, on a démantelé la Division de la planification familiale de Santé et Bien-être social Canada, ne laissant qu'une seule personne à plein temps dans tout le ministère pour s'occuper des questions de planification familiale. Pourquoi le gouvernement a-t-il réduit de 61 000$ les fonds accordés à la Fédération pour le planning des naissances pendant son premier mandat? Si le nombre d'avortements le préoccupe vraiment, pourquoi n'essaie-t-il pas de trouver une solution axée sur la prévention des grossesses non voulues?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que les renseignements de la députée sont périmés. Nous avons augmenté les subventions à la Fédération pour le planning des naissances. En fait, notre but est de trouver des solutions de rechange à l'avortement. Nous croyons que l'avortement devrait être un dernier recours et non remplacer le contrôle des naissances. Par conséquent, nous prendrons toutes les mesures qu'il nous sera possible de prendre pour réduire les causes d'avortement au Canada.

Mme Black: Monsieur le Président, généralement parlant, dans le cadre du mandat du gouvernement, les crédits destinés à la planification familiale ont été considérablement réduits, bien qu'on ait noté à ce titre une très légère augmentation cette année.

A l'instar de la violence familiale, la planification familiale n'est pas du seul ressort des autorités provinciales. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est doté d'un centre national d'information sur la violence familiale. Pourquoi ne crée-t-il pas un centre national d'information sur la planification familiale? Pourquoi le gouvernement fédéral s'abstient-il de jouer le rôle qui lui reviendrait normalement dans le domaine de l'éducation en matière de planification familiale et ne finance-t-il pas convenablement les programmes d'éducation pour permettre à l'ensemble des Canadiens de conjuguer leurs efforts en vue de réduire de manière positive le nombre des grossesses non désirées au Canada?

M. Beatty: Monsieur le Président, c'est précisément cela que nous avons décidé de faire, c'est-à-dire donner aux Canadiens une bonne solution de rechange à l'avortement et veiller à les renseigner tous, indifféremment, sur les divers moyens de contraception offerts au Canada. La députée a tort. Nous avons considérablement augmenté les fonds destinés à la planification familiale pour la diffusion de ce genre de renseignements. C'est important de le noter. La députée ne devrait pas simplement en faire fi.

A mon avis, si nous croyons vraiment qu'il nous faut trouver des solutions de remplacement à l'avortement, il incombe à nous tous, députés des Communes, de découvrir des moyens de diffuser les renseignements, de venir en aide aux mères, et d'éviter que les femmes ne se croient obligées d'avorter, pensant qu'il n'existe pas d'autres solutions.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune d'une délégation parlementaire australienne divisée par le député Barry Cohen.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale aussi aux députés la présence à la tribune de M. Vladimir Bulatov, député au Congrès des peuples de l'URSS.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Lors d'une réunion récente les transformateurs d'aliments du Canada ont déclaré que ce qu'on appelle les règles de jeu uniformes créées par l'Accord de libre-échange ne peut pas fonctionner et ne fonctionneront pas sous le régime actuel de commercialisation des produits agricoles. Ces gens sont des spécialistes des secteurs de la transformation et des produits alimentaires. Compte tenu de cette déclaration et de tout ce qui s'est produit d'autre récemment, le ministre affirme-t-il toujours que l'Accord de libre-échange protège nos agriculteurs et leur régime actuel de commercialisation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense que l'Accord de libre-échange donne des résultats assez éloquents. Ce qu'il y a de certain c'est que les régimes de régulation de l'offre ont été préservés par l'Accord de libre-échange, comme le député le sait.

Si tout va si mal dans le secteur de la transformation, je demanderai au député comment il se fait que ce secteur s'est engagé à investir encore 15 p. 100 de plus que l'an dernier dans la transformation et la fabrication des produits alimentaires au Canada? Il semblerait que cette tendance va se maintenir sur les quatre ou cinq prochaines années. Je trouve que c'est un signe plutôt positif.

M. Vanclief: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le président de l'Ontario Food Processors Association nous a parlé récemment, et il est en désaccord avec la déclaration du ministre. Il parle au nom de 46 transformateurs de la seule province d'Ontario. Son association fédérale a déjà eu des audiences auprès du ministre et lui a présenté des mémoires.

Est-ce que le ministre a examiné ces mémoires? Après les avoir examinés et tenu compte de ce qu'ils ont dit, est-il toujours d'avis que l'Accord de libre-échange va continuer de protéger le secteur de la transformation des aliments et les agriculteurs canadiens?

M. Mazankowski: Je pense que le meilleur vote de confiance c'est le fait que les transformateurs investissent effectivement 15 p. 100 de plus cette année que l'an dernier. En fait, je citerai la manchette du *Financial Post* du 18 octobre 1989: «Le Canada récolte les fruits de l'accord commercial, d'apès les statisques américaines» Cela vaut pour l'agriculture. Cela vaut pour le secteur énergétique. Cela vaut pour l'industrie. Cela vaut pour presque tous les secteurs. Voilà pourquoi nous sommes au premier rang mondial pour la croissance économique, le développement et la création d'emplois.

* * *

LE CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, vendredi après-midi, annonçait l'affectation de 2 millions de dollars pour répondre à la crise des pêches à Terre-Neuve et au Labrador où, de son propre aveu, 3400 pêcheurs et ouvriers d'usine sont touchés.

• (1450)

Je lui rappelle que, l'an dernier, on avait débloqué 6 millions pour 1500 pêcheurs. Autrement dit, cette année la crise est pire, mais l'aide est inférieure.

La ministre ne se rend-elle pas compte que si elle continue ainsi, de nombreux pêcheurs et travailleurs de la côte du Labrador en seront réduits au troc pour survivre cette année? Pourrait-elle s'engager, si le gouvernement et les syndicats lui démontrent que le besoin est plus grand que ce qu'elle a prévu, à augmenter le montant pour répondre aux besoins?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer que ce n'est qu'une partie de ce que nous faisons pour le secteur des pêches de Terre-Neuve. Comme le député le sait, un comité du cabinet travaille sur les problèmes des pêches. Je reconnais l'importance du pro-

blème à Terre-Neuve et nous continuerons à proposer des solutions en fonction des besoins.

M. Rompkey: Monsieur le Président, puis-je rappeler à la ministre que le besoin est là maintenant. Nous sommes en novembre, il commence à faire passablement froid et les gens doivent pouvoir survivre à l'hiver. La ministre a créé une situation sans issue, car pour avoir droit aux prestations il faut avoir travaillé 10 semaines dans le secteur des pêches seulement, l'an dernier. La seule façon dont les gens ont eu accès aux prestations l'an dernier c'est grâce à la réponse spéciale qu'elle a annoncée. C'est donc une situation sans issue pour les pêcheurs et les employés d'usine qui veulent avoir droit aux prestations.

La ministre pourrait-elle modifier les critères d'admissibilité à son programme de cette année et lui donner suffisamment de souplesse pour tenir compte de la participation prolongée au secteur des pêches, plutôt que d'insister sur une période d'emploi de 10 semaines l'an dernier, car cela crée une situation sans issue?

Mme McDougall: Monsieur le Président, ce que nous avons fait, c'est concevoir un programme qui a la souplesse que nous avons toujours eue, pour qu'il se définisse directement auprès des personnes qui travaillent dans le secteur des pêches.

Les fonctionnaires du ministère, à Terre-Neuve, travaillent en étroite collaboration avec les pêcheurs et les industries sur les définitions et leur interprétation. Je serai en contact avec eux régulièrement pour être sûre que les programmes que nous avons mis sur pied répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés.

* * *

LE SÉNATEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Consommateurs et des Sociétés. Il a lu le communiqué de presse dans lequel on précisait que selon les dossiers de la Banque fédérale de développement, le sénateur Cogger n'avait effectué aucun travail pour la Banque. Étant donné que les chèques en question ont été envoyés au sénateur Cogger, et étant donné que ce dernier a établi la facture pertinente, la Banque a-t-elle vérifié pour s'assurer que le sénateur Cogger n'avait pas effectué le travail en question?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la Banque n'a aucune façon de savoir qui, au sein de l'étude d'avocats, a effectué le travail et ce n'est pas là sa responsabilité. Si je comprends bien le député, et peut-être qu'il pourra me corriger si je me trompe, il prétend, semble-t-il, qu'il incombe à la Banque de s'assurer qu'en fait, lorsqu'elle paie une étude d'avocats pour ses services, le travail en question n'a pas été effectué par une personne qui n'avait peut-être pas le droit de le faire en vertu de l'article 14; est-ce cela que je dois comprendre? Si cette responsabilité est évidente dans la Loi, il pourrait peut-être me préciser à quel endroit dans la Loi on impose cette responsabilité à la Banque.

M. Murphy: Monsieur le Président, c'est le sénateur lui-même qui a envoyé la facture en question le 5 juillet à la Banque fédérale de développement. Les dossiers montrent que c'est le président de la Banque lui-même qui a autorisé le paiement à l'étude d'avocats du sénateur. La lettre réponse a été renvoyée au sénateur. N'est-il pas évident que l'agence n'a pas vérifié si oui ou non le sénateur Cogger violait la loi et le ministre ne trouve-t-il pas cela inquiétant?

M. Andre: Monsieur le Président, la répétition continue de ces questions est probablement une bonne raison pour que ces questions soient posées au Sénat plutôt, là où le sénateur a demandé qu'un comité spécial soit formé, afin d'examiner cette question et des questions de ce genre.

Je rappelle au député que la facture provenait de l'étude d'avocats Lapointe Rosenstein. Le chèque versé par la Banque fédérale de développement était établi au nom de cette étude. Le contrôleur a vérifié auprès du dirigeant de la société qui avait demandé les services juridiques en question, afin de déterminer s'ils avaient bien été rendus. Le président a déclaré que oui et que la facture devait donc être payée. Malgré toutes ses recherches dans ses dossiers, comme il l'a déclaré dans un communiqué de presse vendredi dernier, celui-ci n'a pu trouver la preuve que le sénateur Cogger s'était chargé d'une partie du travail. Je sais que vous cherchez désespérément à en faire un scandale et je comprends alors, je le répète, que vous tentiez par tous les moyens de trouver matière à scandale, mais j'ai bien peur que ce soit là la vérité.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un producteur de musique renommé de ma circonscription d'Elk Island m'a dit que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants paralyse littéralement la production musicale dans l'ouest du Canada. Il m'a appris que le gouvernement prélevait cette taxe de vente sur ses produits avant même qu'il ait réussi à les vendre. Il trouve cela injuste. Selon lui, la nouvelle TPS pourrait lui corriger cette situation. Est-ce vrai et, le cas échéant, comment cette nouvelle taxe favorisera-t-elle la production musicale,

surtout que nous tentons maintenant de diversifier l'économie de l'ouest du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a fait une remarque très pertinente sur l'importance de remplacer la taxe de vente actuelle par la nouvelle taxe proposée. Selon une opinion largement répandue, la taxe actuelle est une mauvaise mesure fiscale préjudiciable à l'industrie. Il est vrai, comme l'a fait remarquer le député, qu'elle a des effets regrettables dans l'ouest du Canada et dans sa propre circonscription d'Elk Island.

Ce que la nouvelle taxe fait notamment, c'est enlever toute forme de taxe sur les stocks une fois qu'elle est versée au Trésor, permettant ainsi aux marchands de détenir leurs stocks sans se préoccuper de la taxe de vente. Voilà qui diffère de la taxe actuelle qui doit être versée immédiatement par chaque compagnie et qui est reportée à toutes les étapes jusqu'à la vente finale du produit. Il s'agit donc d'une nette amélioration sur le plan administratif.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Ma circonscription se trouve dans la zone qui a le taux de chômage le plus élevé au Canada; elle est située au Nord et les gens y vivent de la pêche.

Selon les réponses qu'elle a données au député du Labrador, j'en déduis que la ministre de l'Emploi n'a pas compris les questions qu'il lui a posées ou, ce qui est plus inquiétant, qu'elle a compris mais qu'elle a quand même choisi de lui donner ce genre de réponse.

Je m'adresse à la ministre au nom des citoyens du nord de Terre-Neuve et des régions rurales de cette province, qui ont connu trois années consécutives de pêche désastreuse. Le ministère des Pêches, ainsi que beaucoup de députés qui représentent des circonscriptions de pêche partout au Canada atlantique, peuvent confirmer cette affirmation.

La ministre se rend-elle compte que les règles d'admissibilité du programme d'intervention spécial cette année excluent les pêcheurs qui ont connu deux années désastreuses consécutives? Cela revient à dire aux pêcheurs que s'ils ont deux mauvaises saisons de suite, à cause de circonstances naturelles indépendantes de leur volonté, le gouvernement du Canada ne les considère plus comme des pêcheurs. On leur dit de vendre leur bateau, de détruire leurs engins de pêche, de dépendre de l'aide sociale ou de participer à un programme de réinstallation qui les oblige d'aller ailleurs au pays. Pour l'amour de Dieu, la ministre examinera-t-elle ce programme et aidera-t-elle les gens à garder leur mode de vie traditionnel?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député avait lu l'annonce, il aurait vu que nous avons annoncé des critères d'admissibilité précis. Ces critères ont pour but de venir en aide aux véritables travailleurs de l'industrie de la pêche. Ceux qui ne sont pas admissibles à ces prestations spéciales mais qui peuvent prouver leur lien à l'industrie pourront demander à faire réexaminer leur dossier. Nous faisons tout notre possible pour faire preuve de souplesse à l'égard de ceux qui dépendent de l'industrie de la pêche.

M. Tobin: Monsieur le Président, c'est précisément le point où je voulais en venir. Un agriculteur cesse-t-il d'être agriculteur parce qu'il a deux mauvaises récoltes de suite pour des raisons qui échappent à sa volonté? Non! Le gouvernement du Canada lui vient en aide, comme il se doit, et nous nous en réjouissons. Nous demandons qu'on accorde la même chance aux pêcheurs.

Selon les règles actuelles du ministère, un pêcheur qui a deux années désastreuses de suite n'est plus considéré comme un pêcheur et est inadmissible. Je dis que si vous ne changez pas ces règles, vous obligerez des milliers de pêcheurs à quitter les régions rurales du Canada.

M. le Président: C'est une affirmation plutôt qu'une question. La ministre voudra peut-être répondre.

Mme McDougall: Monsieur le Président, nous sommes toujours restés en communication avec les représentants de l'industrie de pêche et les pêcheurs de Terre-Neuve. Nous venons à leur aide chaque année de besoin spécial et nous continuerons à le faire. A mon avis, ce n'est pas en criant à la Chambre qu'on les aide!

• (1500)

M. le Président: Les députés de Brant et de Gloucester auront droit chacun à une seule question.

Travaux de la Chambre

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministère de la Défense s'efforce actuellement de convaincre l'OTAN d'installer son centre de vol à basse à altitude à Goose Bay, au Labrador.

A une époque où l'Europe essaie de réduire les tensions Est–Ouest et où les deux alliances prennent des mesures pour instaurer un climat de confiance, comme les deux superpuissances d'ailleurs, le ministre croit–il vraiment que le Canada doit exercer des pressions pour accroître les activités militaires de l'OTAN?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député et le gouvernement ne s'entendent même pas sur l'appartenance du Canada à l'OTAN, ce qui me fait dire que je ne trouve pas du tout étonnant que le porte–parole du NPD sur les questions de défense affirme que nous ne devons pas participer à l'entraînement des pilotes de cette alliance pour qu'ils puissent mieux défendre non seulement leur pays, mais aussi le Canada.

Nous nous réjouissons tous des développements et des discussions qui ont lieu en ce moment en Europe. Que le député sache également qu'il y a plus de vols canadiens au–dessus de l'Allemagne que de vols effectués par toute autre nation au–dessus du territoire canadien. Le Canada a maintenant une chance d'apporter une contribution supplémentaire à l'alliance sur laquelle nous comptons tous pour notre sécurité. Si, comme le suggère le député, nous ne donnons pas à nos pilotes, canadiens et autres, un entraînement pour les vols à basse altitude, nous mettrons leur vie en danger. Cet entraînement est nécessaire.

Et puisque nous parlons de l'OTAN, je précise que tant et aussi longtemps que le Parti conservateur sera au pouvoir, le Canada sera membre de l'OTAN et comptera sur cette alliance pour garantir sa sécurité.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne une affaire au sujet de laquelle tous les Canadiens ont besoin d'éclaircissements.

Selon les documents techniques du ministre et les déclarations des députés ministériels, la taxe sur les produits et les services ne va pas générer de nouvelles recettes. Mais on répand partout la bonne nouvelle que la taxe sur les produits et les services va contribuer à réduire notre déficit en comprimant notre dette.

Le ministre ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Les Canadiens ont le droit de savoir de la bouche même du ministre si la taxe sur les produits et services va se contenter de remplacer l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants sans générer de nouvelles recettes, ou si elle va réduire le déficit et comprimer la dette.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ma réponse sera en deux volets. D'abord, il a été entendu dans le Livre blanc de juin 1987 que nous n'allions pas essayer d'accroître indirectement nos recettes fiscales sous le couvert de la réforme fiscale actuellement en cours. En ce sens, la TPS ne va pas se traduire par une baisse immédiate du déficit.

Toutefois, dans le dernier budget, par exemple, nous avons haussé les taxes de vente de quelque deux milliards de dollars, ou de près de 1 p. 100 de la taxe proposée. Ces recettes additionnelles sont comprises dans la taxe proposée de 9 p. 100 et vont contribuer directement à réduire le déficit.

En outre et comme je l'ai maintes fois signalé déjà, la taxe actuelle permet bien des échappatoires. Si nous ne la remplaçons pas, nous risquons de perdre quelque deux milliards de dollars. La réforme fiscale vise notamment à supprimer ces échappatoires que le vérificateur général a d'ailleurs lui–même signalées. Voilà comment nous allons pouvoir encore réduire le déficit grâce à la TPS.

M. le Président: Cela met fin à la période des questions.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prends la parole pour déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, j'aimerais dire à la Chambre que, demain, le débat portera sur le projet de loi C–43, Loi concernant l'avortement.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA CONVENTION CONCERNANT LES CAUSES EN INSTANCE

M. le Président: Au cours de la période des questions, j'ai dit que j'écouterais le député de York–Centre présenter son point de vue sur la question qu'il a soulevée. Je lui demande de ne pas faire allusion aux témoignages devant les tribunaux et de s'en tenir au sujet principal. Je suis au courant de l'affaire, mais je vais quand même écouter le député.

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, je me suis levé au cours de la période des questions pour poser une question fondée, comme vous l'avez signalé, sur une déposition sous serment entendue ce matin, d'un sergent de la GRC qui a témoigné dans une affaire pénale. J'admets ne pas avoir été étonné de vous entendre dire que notre règle sur les affaires en instance devant les tribunaux s'applique peut–être dans ce cas–ci. Je veux parler de l'à–propos de notre règle sur les causes en instance et de son importance dans le contexte de la procédure de la Chambre. J'espère et je compte, comme le solliciteur général est encore à la Chambre, si la présidence estime que j'ai raison, pouvoir poser ma question et que, ce qui est aussi important, comme vous allez le constater, le solliciteur général puisse répondre.

J'ai deux observations à faire au sujet de la règle sur les causes en instance. Premièrement, je pense que les députés ont tendance, et cela se comprend, à déformer cette règle, non intentionnellement, bien sûr. Les ministériels sont toujours enclins à essayer de modifier cette règle afin de protéger le gouvernement ou de lui faire éviter toute situation où il serait obligé de donner des renseignements ou des réponses. L'opposition, je le confesse, a certes tendance à vouloir restreindre la règle relative aux causes en instance afin de pouvoir interroger le gouvernement sur plus de domaines qu'elle ne le pourrait autrement.

Je prie donc Votre Honneur de reconsidérer de ce point de vue les questions précises que j'ai posées cet après–midi. En toute déférence, Votre Honneur, je soutiens que si la règle relative aux causes en instance est appliquée à bon escient, elle ne dégage pas vraiment le gouvernement de l'obligation de répondre aux questions comme celles que je lui ai posées.

C'est vrai que c'est d'un sergent–chef de la GRC qui témoignait dans une affaire criminelle que j'ai obtenu la preuve dont j'ai parlé. Pourtant, Votre Honneur, la preuve obtenue lors de la déposition n'a pas de rapport direct avec les questions dont le tribunal criminel est saisi, alors qu'elle a indubitablement un rapport direct avec les questions que la Chambre examine et discute présentement. Elle a un rapport direct avec la question de savoir si le solliciteur général était franc envers la Chambre lorsqu'il a dit que la GRC avait pris entièrement sur elle de porter les accusations. La preuve a un rapport direct avec le bon fonctionnement du gouvernement du Canada relativement à la GRC, en ce qui concerne l'indépendance dont celle–ci jouit de tout temps. Ellle a un rapport direct avec les responsabilités du ministre de la Justice que j'ai en outre interrogé au sujet de l'obligation du gouvernement du Canada d'exercer ses activités en respectant les lois de notre pays.

L'accusation, de quelque façon qu'elle ait été obtenue—c'est la preuve fournie par le sergent–chef—est maintenant devant les tribunaux. Ceux–ci seront appelés à se prononcer sur les éléments de preuve présentés quant à la conduite de l'accusé, celle des autres témoins et leurs responsabilités qui seront d'une part appuyés et d'autre part contestés.

Ce que j'allègue tout d'abord, Votre Honneur, et je terminerai là–dessus, c'est que la question de savoir d'où proviennent les accusations, qui revêt tant d'importance pour nous, et le devoir que nous avons à la Chambre des communes de l'examiner, n'a guère à voir avec l'affaire criminelle proprement dite. Ensuite, Votre Honneur. . .

M. le Président: Si j'ai bien compris, vous esssayez de démontrer que la question que vous souhaitez poser n'a rien à voir avec la culpabilité ou l'innocence de la personne où des personnes présentement devant les tribunaux. Il s'agit de quelque chose d'autre qui est lié à l'administration du gouvernement. Ai–je bien compris?

M. Kaplan: Oui, monsieur le Président. Mais je voudrais aussi faire valoir un autre point parce que, outre les arguments que je viens d'avancer et dans lesquels je crois fermement, et que vous avez d'ailleurs repris de façon si éloquente et concise, je pense que certaines restrictions

devraient s'appliquer à la règle concernant les affaires en instance et j'estime franchement que nous devrions profiter d'une occasion comme celle-ci pour en discuter.

• (1510)

Monsieur le Président, si vous deviez décider, malgré les arguments que je viens d'avancer et le résumé que vous en avez donné, que la façon dont ont été portées les accusations est, pour une raison ou une autre, pertinente dans l'affaire criminelle actuellement en cours d'instance, j'alléguerais que la règle s'appliquant à ces affaires doit respecter certaines limites. Et si la Présidence décide que cette règle s'applique dans l'affaire qui nous intéresse, même si je suis persuadé du contraire, je voudrais quand même faire valoir très brièvement que la règle devrait, ici, être suspendue.

J'affirmerais que la règle doit être suspendue pour la simple raison qu'il existe des valeurs plus nobles qu'une simple affaire criminelle et que si le débat que je vous demande d'approuver devrait influer sur l'affaire criminelle en cours, le juge pourrait avoir à ordonner l'acquittement.

Je me souviens que, à l'époque où j'étais solliciteur général, certaines déclarations avaient été faites à l'assemblée nationale du Québec pendant un procès criminel contre un agent de la GRC. A cause de ces déclarations, que l'avocat de l'agent de la GRC avait soulevées, le juge a dû, en raison des déclarations faites à l'assemblée nationale, ordonner l'acquittement.

Même si le débat que je propose, les questions et les réponses que je propose, devaient donner le même résultat, j'estime que le jeu en vaut la chandelle parce que le débat porterait sur les questions les plus fondamentales pour lesquelles le gouvernement est responsable. Il serait question de l'une des traditions de la GRC. D'une contradiction, d'une déclaration on ne peut plus claire que le ministre a faites à la suite d'une question que je lui ai personnellement posée. La réponse catégorique du ministre est aujourd'hui démentie par un témoin assermenté.

Pensez à ce que nous faisons ici. Nous demandons si des accusations devraient ou non être portées contre le sénateur Cogger. La question est compromise par la manipulation possible de la GRC. Si, parce qu'une ou plusieurs affaires criminelles étaient en instance un gouvernement était dispensé pendnat des mois de répondre à une question très fondamentale, ce serait abuser de notre démocratie. C'est pourquoi la règle voulant qu'on évite de parler des causes en instance prévoit certaines exceptions, et je crois qu'une telle exception serait justifiée dans le cas présent, Votre Honneur, au cas où vous jugeriez que la règle s'applique à la question que je voulais poser.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'appuie l'argument qui vient d'être invoqué et, comme le député qui vient de prendre la parole, je comprends pourquoi la présidence est intervenue durant la période des questions aujourd'hui avant de rendre un jugement concernant la recevabilité de certaines questions. Lorsqu'il s'agit d'une question de justice fondamentale qui touche les droits des Canadiens en général, nous tous qui siégeons à la Chambre, bien que celle-ci soit l'instance législative du pays, devons faire extrêmement attention à ce que nous faisons. Cela n'est qu'une entrée en matière à mes observations sur la question à l'étude et c'est dans ce contexte que celles-ci devraient être considérées. Ce qui me préoccupe particulièrement, ce sont ceux qui sont impliqués dans des poursuites criminelles à l'extérieur de la Chambre.

Votre Honneur, il me semble que la règle des causes en instance à laquelle vous avez fait allusion ne s'applique pas dans le cas présent pour les raisons suivantes: le Canadien en question, qui a été accusé d'une infraction criminelle, M. Doug Small, est, sans vouloir reprendre le libellé exact de la loi en question, accusé d'avoir enfreint le Code criminel relativement à certains documents liés à la fuite du budget.

Les questions que j'avais l'intention de soulever, en mon nom, et que le député qui vient de parler avait prévu de soulever, je pense, n'avaient strictement rien à voir avec le sujet de savoir si M. Small était ou non coupable de ce dont on l'accuse. Je voulais soulever aujourd'hui une autre question, à savoir, si le témoignage du sergent-chef Richard Jordon était exact en ce qui concerne les responsabilités du solliciteur général à la Chambre des communes, s'il faisait ou non son travail comme il convenait. Le sergeant d'état-major Jordon, d'après les nouvelles de la Presse Canadienne, a déclaré en sortant du tribunal qu'il avait subi des pressions pour retarder les inculpations «pour plaire à des représentants élus».

Comme vous le savez, monsieur le Président, si cela est confirmé, c'est une affaire extrêmement grave qui porte atteinte à l'essence même de l'administration de la justice au Canada. Je ne pense pas que qui que ce soit à la

Chambre, d'un côté ou de l'autre, réfute cette affirmation.

La question est donc d'une importance considérable. A mon avis, le fait que nous soulevons des questions sur l'application constante des principes de justice et de la loi pour savoir si le ministre a assumé ou non ses responsabilités comme il convient, n'a rien à voir avec le fait que M. Small soit coupable ou innocent des accusations qui ont été portées contre lui.

C'est essentiellement ma position. Je trouve la question extrêmement grave. Nous étions nombreux à la Chambre au moment où s'est produit cette fuite concernant le budget, à penser que le gouvernement n'agissait pas comme il aurait dû et nous l'avons dit à ce moment-là. Des questions ont été soulevées, des réponses ont été fournies que, à prime abord, il fallait accepter conformément à l'une des règles suivies par la Chambre. Nous avons maintenant un témoignage devant un tribunal qui fait beaucoup de tort au gouvernement dans la mesure où, s'il est vrai, il devrait préoccuper tous les Canadiens. Ce qui suppose que l'administration de la justice au Canada est imbue d'esprit de parti et que, loin de veiller à ce que la loi canadienne soit appliquée avec équité, elle ne fait que respecter le programme politique du gouvernement au pouvoir.

Cette situation est extrêmement grave et si elle ne change pas bientôt, l'administration de la justice au Canada sera en péril. A mon avis, l'opposition a l'obligation fondamentale d'approfondir cette question, non pas pour savoir si M. Small est innocent ou coupable—cela regarde les tribunaux—mais pour déterminer dès que possible s'il y a ingérence politique dans l'application de la justice au Canada. Selon moi, voilà ce qui est en cause.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir tant soit peu dans le débat, étant donné la nature de la question. Comme on l'a dit au cours de la période des questions, je pense qu'il serait de mise de nous pencher brièvement sur les articles 335 et 336 de Beauchesne, qui, sous la rubrique Conventions relatives aux instances judiciaires, stipulent:

> On attend des députés qu'ils évitent d'évoquer des questions en instance devant les tribunaux ou les cours dites «d'archives». Cette convention a pour but de protéger à la fois les parties aux affaires en instance d'introduction ou de jugement et toutes les personnes qui risquent d'être touchées par la conclusion d'une action en justice. Il s'agit là d'une contrainte à laquelle la Chambre s'assujettit elle-même dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

Le paragraphe 336(1) stipule:

> La convention en question a été appliquée *ne varietur* aux affaires pendantes devant les tribunaux répressifs.

Le paragraphe 336(2) se lit ainsi:

> En ce qui concerne ces affaires pénales la jurisprudence est claire. Il n'est jamais permis d'évoquer les affaires en cours avant le prononcé du jugement. En revanche la convention cesse de s'appliquer dès qu'intervient celui-ci.

Il se termine comme suit:

> Elle s'applique derechef dès formation de l'appel.

• (1520)

Mon collègue de York-Centre a parlé de valeurs plus élevées, si je ne me trompe. Je dis à la Chambre et à mes collègues qui ont présenté des arguments que, actuellement, pendant que les tribunaux sont saisis de l'affaire, il ne peut exister de valeur plus élevée que le droit de l'accusé, et de tous les intervenants, à un procès équitable. A mon avis, nous ne pouvons vraiment pas proposer d'écarter pour l'instant cette convention très importante, car nous n'avons aucun moyen de savoir comment tout propos tenu par quiconque, c'est-à-dire par celui qui pose la question ou celui qui y répond, peut influer sur l'issue de ce procès.

Je suis conscient que le gouvernement doit rendre des comptes, et nous ne nous dérobons pas à cela. Je sais qu'il incombe aux députés d'en face de demander des comptes au gouvernement. Mais j'estime qu'il revient aux tribunaux de décider du poids à accorder aux éléments de preuve et aux observations. Après tout, les témoignages entendus devant les tribunaux, dans quelque affaire que ce soit, sont faits sous serment. On pourra débattre de cette question en temps opportun et il est fort possible que mes collègues trouvent alors que c'est la grande question de l'heure.

Pour les défendeurs et les témoins, tout comme pour les intervenants, ce qui importe en ce moment, c'est le procès en cours. Vous pouvez me corriger si je me trompe, mais, à mon avis, la possibilité d'avoir un procès équitable l'emporte sur le droit de tout député de la Chambre de nuire, à l'intérieur ou en dehors de cette enceinte, à la tenue de ce procès équitable.

A mon avis, la règle s'est affirmée dans des circonstances comme celles-ci. C'est une règle très équitable. Nous ne devrions pas la modifier de quelque façon que ce soit, car, pour moi et pour le gouvernement, il est primordial d'accorder le droit à un procès équitable devant les tribunaux, sans nuire à ce procès par des propos tenus à la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a lu le commentaire 335 de Beauchesne qui dit ceci:

> On attend des députés qu'il évitent d'évoquer des questions en instance devant les tribunaux ou les cours dites «d'archives». Cette convention a pour but de protéger à la fois les parties aux affaires en instance d'introduction ou de jugement et toutes les personnes qui risquent d'être touchées par la conclusion d'une action en justice.

Nous devrions nous demander quel est le but fondamental de cette convention. Le commentaire répond à notre question: son but est de protéger les parties à un procès. Il s'agit dans ce cas-ci d'un procès criminel. Quelles sont les parties dans ce genre de procès? L'accusé en est certainement une, mais la Couronne en est-elle une, elle aussi? Il existe, dans les systèmes judiciaires britannique et canadien, une convention selon laquelle la Couronne ne gagne ni ne perd jamais, son devoir étant de soumettre aux tribunaux toutes les preuves pertinentes.

Je soutiens donc, monsieur le Président, que dans un procès criminel, il n'y a en réalité qu'une seule partie, l'accusé. Par conséquent, le genre de questions que le député de York-Centre avait l'intention de poser ne pouvaient ni ne voulaient empêcher l'accusé d'obtenir un procès impartial. Elles portaient plutôt directement sur l'administration de la justice, sur la responsabilité du gouvernement dans cet important domaine de l'activité du gouvernement et, en particulier, sur la relation entre les ministres concernés, leurs principaux conseillers et la GRC.

Si tel est le cas, je prétends que les questions que voulait poser le député de York-Centre n'appartenaient pas au type visé par le précédent mentionné par le ministre de la Justice, car elles ne visaient absolument pas la partie à ce procès criminel, c'est-à-dire l'accusé. Elles ne visent pas le moindrement à porter atteinte à la possibilité pour l'accusé d'avoir un procès impartial.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de faire une distinction, lorsque vous appliquerez la convention protégeant les parties, entre les questions qui se rapportent à l'accusé, à sa conduite ou autre chose du genre, et celles qui se rapportent à des choses annexes comme celles que voulait soulever le député de York-Centre. Si les questions du député entraient dans la première catégorie, alors elles devraient être jugées irrecevables.

Nous sommes certainement tous d'accord pour dire qu'aucune question susceptible de nuire à la possibilité pour un accusé d'avoir un procès impartial ne devrait être autorisée. Par contre, si les questions ne sont pas dans ce but et n'auraient pas cet effet, alors elles devraient être permises.

Par conséquent, je prétends respectueusement que si l'intention de la convention est de protéger l'accusé, alors vous pouvez autoriser les questions que voulait poser le député de York-Centre en faisant la distinction que je viens de vous exposer. J'avance donc que même en acceptant les diverses décisions sur ce sujet résumées par le commentaire de Beauchesne, vous pouvez exercer vos pouvoirs discrétionnaires et accepter les questions que le député de York-Centre désire poser sur cet important sujet.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi traiter de cette question. J'avais l'intention de la soulever pendant la période des questions.

Si l'on me permet de parler d'un autre endroit et d'une autre époque, j'ai été vice-président de la Commission de police du Manitoba pendant les années 70. Nous avons compris qu'il fallait faire la distinction entre les affaires en instance devant les tribunaux et l'obligation que nous avions de nous renseigner sur la conduite, les décisions et les politiques des divers corps policiers de la province. Nous avons décidé que même lorsque les tribunaux étaient saisis d'une affaire, nous pouvions examiner la conduite des corps policiers du Manitoba.

J'estime, monsieur le Président, que nous sommes dans la même situation exactement aujourd'hui. Comme l'ont dit mes collègues de l'opposition et mon chef le député d'Oshawa, il n'est pas question en ce moment des détails de la poursuite contre M. Small. Ce sur quoi nous désirons poser des questions, c'est le processus décision-

nel de la GRC, c'est aussi de savoir s'il y a eu ingérence politique dans cette affaire.

• (1530)

En outre, les questions que nous avons posées aujourd'hui, avant d'en être empêchés, se rapportaient aux réponses données à la Chambre par les membres du Cabinet. Et j'estime que c'est là le rôle véritable de la Chambre. Il faut que nous ayons le moyen d'opposer les déclarations contradictoires faites par les ministres à la Chambre. En démocratie il faut que nous ayons le moyen d'obliger les ministres à rendre des comptes à la Chambre.

Il faut aussi que nous puissions demander si c'est dans l'idée de plaire aux élus que la GRC décide de poursuivre ou de ne pas poursuivre telle ou telle personne. Il s'agit là d'une question tout à fait distincte de l'affaire soumise aux tribunaux. Il faut que nous ayons cette possibilité à mon avis. Il faut que nous puissions poser ces questions, sinon la justice en souffrira.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais traiter quelques instants de la question de privilège dont vous êtes saisi, parce qu'elle est importante.

Il est bien évident que si nous nous reportons à la tradition et à l'histoire parlementaires, nous constatons que cette question s'est déjà posée à tous les Parlements du Commonwealth. C'est une question qui s'est toujours révélée difficile pour la présidence et pour la Chambre.

Et cela parce qu'elle tient aux droits fondamentaux et à la justice que nous désirons voir exercer chez nous comme à l'étranger. Cette question a toujours été très difficile.

A en juger par les commentaires de Beauchesne qu'on a déjà cités, la question semblerait assez simple, mais nous savons, d'après les précédents, que la question est toujours source de discussions et de débats.

Passant maintenant à l'ouvrage d'Erskine May, on constate qu'il y a beaucoup de façons différentes d'envisager les questions qui sont devant les tribunaux. May fait certaines distinctions bien réelles. A la page 378, on peut lire que le Parlement doit toujours pouvoir poursuivre l'élaboration des lois.

Le Parlement devrait donc pouvoir légiférer sur une quetion dont les tribunaux sont saisis. Sinon, le Parlement aurait les mains liées par n'importe quelle affaire devant les tribunaux et ne pourrait pas agir. Erskine May soutient donc que les dispositions relatives aux questions qui sont devant les tribunaux ne devraient pas s'appliquer aux mesures législatives dont la Chambre est saisie.

Il tient le même raisonnement à la page 429 également.

Une chose qui semble ressortir très clairement quand on se met à lire sur le sujet, c'est qu'il y a de nettes distinctions entre les questions qui font l'objet d'une mesure législative, celle dont est saisi un tribunal civil et celle dont est saisie une juridiction criminelle. Nous parlons ici aujourd'hui d'une question en instance devant une juridiction criminelle.

Je renvoie à la page 214 de la revue *The Parliamentarian*. Il s'agit d'un article de Philip Laundry qui a longtemps été au service de la Chambre et qui vient de publier un livre. Voici ce qu'on peut lire à la page 214: «Le lendemain, le Président a jugé que le droit d'un député de poser des questions concernant une affaire devant les tribunaux, surtout des juridicitons civiles, ne devrait souffrir aucune restriction tant que le procès n'a pas commencé.»

Dans toute la discussion sur cette question, on fait une distinction entre une affaire dont le procès a commencé et une affaire dont le procès n'a pas commencé. Selon moi, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'abord d'une affaire criminelle, ce dont il est précisément question dans les arguments sur le sujet. C'est aussi une affaire qui est actuellement devant les tribunaux. Par conséquent, la convention relative aux affaires devant les tribunaux doit être respectée dans ce cas.

J'ai écouté attentivement les arguments des députés qui veulent qu'on permette ces questions. Le député de York–Centre a dit que les questions qu'il voulait poser ne se rapportaient pas à l'affaire devant les tribunaux, mais plutôt à la Chambre et aux ministres.

Le chef du NPD a soutenu la même chose, affirmant que, en réalité, les députés voulaient simplement poser ces questions à la Chambre des communes pour détermi–

ner s'il y eu ou non de l'ingérence politique et ne voulaient aucunement porter atteinte au droit de l'accusé à un procès juste et impartial.

Le leader parlementaire du Parti libéral a présenté des arguments semblables, soutenant que ces questions ne nuiraient pas à l'accusé et que le but de la convention relative aux affaires devant les tribunaux était de protéger l'accusé.

En examinant cette question, nous devons porter attention à deux ou trois points en particulier. Nous devons d'abord regarder les règles et conventions qui s'appliquent.

Premièrement, il s'agit d'une affaire criminelle dont le procès a déjà commencé. Ce cas est traité de façon très spéciale dans les ouvrages d'Erskine May et de Beauchesne.

Deuxièmement, c'est une affaire criminelle et non civile.

Troisièmement, nous devons nous demander si ces questions auraient une incidence, quelle qu'elle soit, sur le procès en cours. A mon avis, la réponse est oui. En gros, ce qui se passera si ces questions sont posées, c'est que nous mettrons en doute l'intégrité, l'honnêteté et la véracité des déclarations faites par un témoin devant le tribunal. Qu'est-ce qui pourrait avoir une plus grande incidence sur un procès que le fait de mettre en doute la crédibilité d'un témoin à ce procès?

Je crois que cela nuirait au procès ou aurait une incidence suffisamment importante pour changer quelque chose dans cette affaire.

Comme l'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, les questions sont importantes, et nous ne voulons aucunement les éluder. Cependant, nous ne voulons pas influer sur l'issue d'une affaire criminelle dont le procès se déroule actuellement devant les tribunaux. Selon nous, si ces questions étaient soulevées à la Chambre, elles risqueraient de nuire à la crédibilité d'un témoin, et peut-être au bon déroulement du procès, ce qui pourrait en modifier radicalement l'issue.

Nous soutenons, comme d'autres l'ont fait auparavant, que la convention relative aux affaires devant les tribunaux devrait s'appliquer dans ce cas-ci. Nous ne verrions aucun inconvénient à examiner ces questions car, d'une certaine façon, elles sont de nature théorique, comme l'a expliqué le député de Churchill. Nous préférons cependant en discuter à un moment où elles ne risquent absolument pas de nuire au déroulement du procès criminel en cours.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement les arguments faisant suite à la question qu'a soulevée le député de York-Centre pendant la période des questions. Ceux qui étaient dans l'enceinte de la Chambre à ce moment-là et ceux qui suivaient nos délibérations se souviendront que je suis intervenu en donnant lecture de certains précédents en matière de procédure, qui ont inspiré la règle générale interdisant de faire allusion à la Chambre à toute affaire pénale dont le procès est en cours, comme dans le cas qui nous occupe en ce moment.

Je crois qu'il était opportun—et j'espère que les députés en conviendront—d'attendre jusqu'à présent pour trancher la question. J'ai entendu les arguments d'un certain nombre de députés des deux côtés de la Chambre.

Des députés de tous les partis ont reconnu la gravité de l'affaire ainsi que son caractère délicat non seulement pour la présidence, mais aussi pour la Chambre.

Je voudrais que le député de York-Centre m'apporte aussi vite que possible, dans mon bureau, peut-être un peu plus tard au cours de la journée, mais assurément pas plus tard que demain matin, le compte rendu textuel et complet du procès de ce matin dans la salle d'audience, ou à tout le moins un compte rendu textuel de ce qui s'est dit de part et d'autre au sujet de la déclaration particulière à laquelle le député a fait allusion.

J'examinerai très attentivement les précédents et les décisions prises par mes prédécesseurs. Je ferai part de ma décision à la Chambre dans les plus brefs délais.

• (1540)

M. Cooper: Monsieur le Président, puis-je simplement demander un éclaircissement? J'ignore si les documents que vous avez demandés au député de York-Centre pourront influencer votre décision. A tout hasard, je me demande si nous, de ce côté-ci, ne devrions pas également avoir la possibilité de consulter ces documents et de présenter des arguments si nous le jugeons utile.

M. le Président: Ces documents consistent en une transcription des témoignages entendus aujourd'hui dans le procès criminel. Puisque les audiences sont publiques, je suis convaincu que le député peut demander lui-même et obtenir cette transcription. Je m'attends cependant à ce que le député de York-Centre en communique aussi des doubles à ses vis-à-vis.

M. Kaplan: Monsieur le Président, nous sommes gâtés ici d'avoir la transcription de nos délibérations aussi rapidement. Je sais que dans certaines causes où j'étais avocat, il était difficile d'obtenir ces transcriptions le lendemain. Néanmoins, je m'efforcerai de remettre à la Chambre tout ce que je pourrai demain matin.

M. le Président: Je sais qu'il peut y avoir certaines difficultés. Il conviendrait peut-être que le député de York-Centre transmette mes salutations aux greffiers du tribunal et leur demande s'ils peuvent aider la présidence de la Chambre des communes dans cette affaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ MacDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. Volpe (p. 5571).

M. le Président: Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, le député de Nunatsiak avait la parole. Il lui restait six minutes plus cinq minutes réservées aux questions et observations.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, selon les statistiques que la Fédération a obtenues du Centre d'emploi du Canada, à Yellowknife, 15 p. 100 de tous les prestataires de l'assurance-chômage avaient moins de 20 semaines d'emploi assurable. La plupart des intéressés vivaient dans des localités à majorité autochtone dans les Territoires du Nord-Ouest.

La construction, une activité saisonnière, est durement touchée. Dans le Nord, les travaux de construction ne peuvent être effectués que durant une très courte période. Les travailleurs de la construction constituent le groupe d'occupations le plus important, pour ce qui est de percevoir l'assurance-chômage, dans les Territoires du Nord-Ouest. En effet, près de 25 p. 100 de tous les prestataires sont des travailleurs de la construction.

La modification qui tend à accroître les sanctions pour ceux qui quittent volontairement leur emploi va pénaliser de façon injuste de nombreuses personnes qui sont forcées de quitter leur emploi pour des raisons familiales indépendantes de leur volonté.

Bien des habitants du Nord qui sont admissibles à l'assurance-chômage ne touchent aucune prestation. C'est certes vrai pour de nombreux Inuit de l'est de l'Arctique. Les gens ne se donnent pas la peine de présenter une demande, car les formules sont complexes; elles sont «rédigées en anglais ou en français seulement; le service postal laisse grandement» à désirer et le régime est difficile à comprendre. L'inuktitut est la langue de la majorité dans le centre et l'est de l'Arctique, mais il est impossible d'obtenir de formules dans cette langue. De nombreuses femmes travaillant dans le domaine de l'artisanat, les sculpteurs, les chasseurs et les trappeurs ne profitent généralement pas du régime d'assurance-chômage.

Les habitants du Nord, surtout dans ma circonscription, n'ont également pas accès à tous les services des centres d'emploi que les Canadiens du Sud tiennent pour acquis. Ainsi, dans la région de Kitikmeot, il n'y pas d'agent du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Lors de la dernière réunion générale d'automne du conseil régional de Kitikmeot, on a adopté une motion réclamant la présence d'un agent de ce ministère. Dans cette motion, on précise que le poste en question est nécessaire afin de trouver davantage de débouchés de formation et d'emploi et d'améliorer la capacité de la région d'obtenir des ressources pour les programmes pertinents. J'exhorte le gouvernement à y donner une réponse positive.

Comme je l'ai déjà dit, le taux de chômage varie dans les Territoires du Nord-Ouest parce qu'il y a deux économies distinctes. Dans les régions plus développées, les gens gagnent un salaire et le taux de chômage est relativement bas. A Yellowknife, par exemple, il est d'environ 5 p. 100.

Dans les régions sous-développées, la situation est très différente, ce qui est tragique. Il s'agit surtout de collectivités autochtones, les plus petites et isolées, il y en a environ 46. Le taux de chômage y est élevé et peut atteindre, voire dépasser 50 p. 100.

La moitié de la population des Territoires du Nord-Ouest habite ces régions sous-développées. Chaque année, plus de 500 jeunes atteignent l'âge de travailler.

A l'hiver de 1989, le taux de chômage chez les autochtones était six fois plus élevé que chez les non-autochtones. Le chômage était le plus élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans. Le taux de chômage chez les jeunes était de 49 p. 100 dans la région de Kitikmeot, de 34 p. 100 dans la région de Baffin, de 31 p. 100 dans la région de Keewatin, de 28 p. 100 dans la région d'Inuvik et de 20 p. 100 dans la région de Fort Smith. Ces taux sont énormes. On ne les tolérerait jamais dans le Sud. Pourtant, c'est ce

qui se passe dans le Nord depuis quelque temps. Le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper du tout.

L'économie du Nord ne produit pas assez d'emplois pour répondre à la demande des personnes qui arrivent sur le marché du travail. Les collectivités n'ont pas l'infrastructure pour créer des emplois.

Dans ces régions sous-développées, les niveaux de scolarité et de compétences professionnelles sont faibles et les revenus moyens le sont aussi, par la force des choses. Mais même si les autochtones de ces communautés étaient plus instruits et plus qualifiés, leur milieu n'offre pas de possibilités de travail. Il nous faut du développement économique. Il nous faut plus d'enseignement de meilleure qualité et plus de formation de meilleure qualité qui répondent aux besoins du Nord, qui viennent appuyer l'économie mixte des régions sous-développées qui dépendent toujours dans une large mesure des activités traditionnelles de chasse et de piégeage.

Les programmes mis au point dans le Sud par les gens du Sud bien souvent ne marchent pas dans le Nord. C'est ce qui confirme un rapport publié le mois dernier par le comité spécial sur l'économie du Nord de l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Comme on l'y souligne, le Nord a besoin de programmes et de politiques conçus pour ses besoins particuliers. Beaucoup de programmes fédéraux et d'ententes de transferts ne répondent pas aux besoins du Nord, soit parce qu'ils sont très mal ciblés au départ, ayant été conçus pour d'autres régions et adaptés au Nord par la suite, soit parce qu'ils sont affublés de trop de conditions.

Le rapport fait donc valoir que ces programmes fédéraux et ces ententes de transferts vont souvent à l'encontre du but recherché en matière de développement économique. Il recommande au gouvernement fédéral de les réviser pour qu'ils soutiennent les initiatives prises en matière de développement économique au lieu de les entraver.

Les programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration figurent sur la liste des programmes à réviser. Cette liste comprend également tous les programmes d'éducation des adultes et de formation de la main-d'oeuvre. Bref, une restructuration générale de ces programmes s'impose.

Plutôt que de chercher des moyens de faire disparaître les habitants du Nord de la liste des demandeurs de l'assurance-chômage, le gouvernement devrait concentrer ses efforts sur les moyens à prendre pour accroître leurs chances d'emploi et le développement économique de leur région. Il ferait beaucoup pour aider les gens désireux de travailler, mais incapables de le faire en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, s'il prenait des mesures pour atténuer la crise du logement et établir des garderies à des prix plus abordables.

L'assurance-chômage est une source de revenus importante pour bien des localités du Nord. C'est ce programme qui fait vivre certains. Qui les aide à se procurer le matériel et les fournitures dont ils ont besoin pour pratiquer la chasse, le piégeage et la pêche, des sources de revenu d'appoint qui leur permettent de nourrir leur famille.

En terminant, je rappelle que les changements proposés dans ce projet de loi feront grossir le nombre des assistés sociaux et des bénéficiaires de l'assistance publique. Ce seront les gouvernements provinciaux et territoriaux qui devront prendre la relève en assumant ce fardeau social supplémentaire. D'autant plus que ces changements surviennent alors même que le gouvernement fédéral menace de réduire la formule de financement des gouvernements territoriaux.

Rien ne nous assure que davantage d'argent sera affecté à la formation dans le Nord à cause de ce projet de loi. Somme toute, il n'est pas du tout impensable que l'argent des économies que fera le gouvernement en réduisant les indemnités consenties aux travailleurs du Nord servent à former des gens du Sud qui viendront plus tard travailler chez nous.

Ce projet de loi est préjudiciable au Nord et aux travailleurs du Nord. Et c'est pour cette raison que je m'y oppose.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au cours du débat de troisième lecture de ce projet de loi, qui semble durer depuis des mois.

J'estime que le projet de loi C-21 et la nouvelle façon d'aborder l'assurance-chômage qu'il préconise vont être bénéfiques pour le Canada, pour la Nouvelle-Écosse et pour les électeurs de South Shore que j'ai l'honneur de représenter ici.

Au cours de la brève année que j'ai siégé ici, j'ai été étonné de constater que l'opposition semble fréquemment croire qu'une idée qui émane du gouvernement est forcément mauvaise et inacceptable. Je ne comprendrai jamais qu'on ne puisse avoir une attitude plus positive à l'endroit non seulement de la législation mais encore du gouvernement fédéral.

• (1550)

Après des années de réflexion, on présente enfin une mesure qui vise à moderniser le régime de l'assurance-chômage, et les députés d'en face semblent n'avoir rien d'autre à contribuer que des prophéties de malheur et du négativisme, ou encore des arguments spécieux du genre de celui que le député de Surrey-Nord nous a servi ce matin, lorsqu'il a dit que ce projet de loi ne visait qu'à harmoniser notre régime de l'assurance-chômage avec celui des États-Unis. Cela n'a évidemment aucun sens, car les deux systèmes sont absolument différents et, au Canada, du moins de ce côté-ci de la Chambre, on estime qu'il incombe au gouvernement de concevoir, de planifier et de mettre en oeuvre des programmes qui satisfassent aux intérêts des Canadiens. Et c'est précisément là ce que fait ce projet de loi, à mon avis.

J'appuie le projet de loi parce qu'à mon avis il prépare notre système au XXI^{e} siècle en abordant le chômage avec une stratégie active plutôt que passive. Notre objectif est de former les gens et de les aider à se trouver des emplois et, bien sûr, de s'assurer qu'il y a des emplois pour ceux qui en cherchent.

Même si le projet de loi C-21 n'a pas directement pour objet de créer des emplois, c'est un secteur où la performance du gouvernement est des plus enviables, puisqu'il a créé plus d'un million et demi d'emplois durant ses cinq années au pouvoir. Nous pourrions revenir en arrière et proposer, comme semblent vouloir le faire les députés d'en face, un système qui paie les gens pour qu'ils restent chez eux. A mon avis, ce n'est pas ce que veulent les Canadiens, et certainement pas les gens de ma région de la Nouvelle-Écosse.

Ce que les gens de notre région veulent, c'est une chance d'occuper un emploi valorisant à temps plein qui leur procurera non seulement les ressources financières dont ils ont besoin pour faire vivre leur famille et préserver leur mode de vie mais aussi une certaine satisfaction personnelle.

Comme on le reconnaît dans le projet de loi, un régime d'assurance-chômage est une mesure de protection pour les travailleurs qui perdent leur emploi. C'est peut-être une mesure temporaire. C'est peut-être parce que l'économie et la société évoluent et qu'il faut préparer les gens à faire face aux conséquences de ces changements. Après tout, l'évolution fait partie de l'histoire. Il y a toujours eu des changements et il y en aura toujours. Or, nous avons besoin de courage pour relever les défis qui accompagnent ces changements. Le projet de loi vise à maintenir cette mesure de protection tout en décourageant l'utilisation des fonds par ceux qui n'en ont pas vraiment besoin, ce qui constitue indiscutablement un pas dans la bonne direction.

Nous connaissons tous les difficultés économiques et financières qui assaillent le pays et le gouvernement. On entend dire partout que, pour réduire le déficit, le gouvernement devrait commencer par restreindre ses propres dépenses. Une façon d'y arriver serait de s'assurer que nos fonds sont utilisés à bon escient et efficacement et dans l'intérêt des Canadiens. C'est l'un des objets de ce projet de loi, qui est un volet du programme économique du gouvernement.

Avant de terminer, je voudrais parler brièvement des effets qu'aura cette mesure législative sur les gens de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Tout d'abord, ils seront avantagés en raison des fonds supplémentaires qui seront disponibles en vertu des programmes de la Planification de l'emploi.

Nous nous sommes réjouis jeudi dernier quand la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'elle avait désigné le comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, aux fins d'un programme de développement des collectivités. Des gens de Shelburne qui faisaient partie du comité consultatif ont travaillé dans ce but et, bien sûr, la victoire que représente cette désignation ils la partagent avec la ministre, mais celle-ci a le mérite d'avoir reconnu ce besoin et d'y avoir répondu.

La ministre peut répondre positivement aux besoins de cette collectivité tout comme à une demande semblable pour les comtés d'Inverness et de Richmond, en Nouvelle-Écosse, parce que les fonds seront consacrés au développement des collectivités. Voilà l'un des avantages directs de ce projet de loi. En outre, des fonds supplémentaires seront affectés au service d'adaptation de l'industrie dont nous, de la côte sud, avons tant bénéficié par le truchement des programmes actuellement mis sur pied à Port-Mouton et à Lockeport.

Même si je suis député depuis peu, j'ai quand même découvert que, pour veiller aux intérêts de la population, rien ne vaut la bonne collaboration entre les députés et les fonctionnaires affectés à leur région. Dans la circonscription de South Shore, en Nouvelle-Écosse, nous sommes extrêmement chanceux de pouvoir compter sur les services de Jim Brown qui dirige le bureau de la CEIC situé à Bridgewater et qui s'occupe actuellement de

mettre sur pied, au profit de nos citoyens, de bons services d'aide à l'adaptation de l'industrie. C'est pour moi un honneur et un privilège de travailler avec des gens comme Jim Brown. Et c'est toute notre population qui en bénéficie.

Deuxièmement, je voudrais dire que je suis très heureux de voir que le projet de loi reconnaît la situation unique des pêcheurs et protège les prestations auxquelles ils ont actuellement droit. Bien des gens ne comprennent pas pourquoi les pêcheurs ne sont pas traités comme les autres travailleurs. Les pêcheurs sont les seuls travailleurs autonomes qui participent au régime d'assurance-chômage. Ils jouissent de ce privilège parce que leurs ressources sont directement gérées par le gouvernement. Le poisson est la seule ressource qu'ils exploitent et parfois l'accès à cette ressource leur est interdit. A cause d'une décision du gouvernement, il leur est impossible d'exercer leur métier. Par conséquent, le gouvernement reconnaît depuis 1957 la situation unique des pêcheurs et leur permet de participer au régime d'assurance-chômage.

Les gens se demandent souvent pourquoi les travailleurs d'usine de conditionnement du poisson ne jouissent pas, eux aussi, de ce privilège puisque leur emploi, après tout, est directement lié à la pêche. Or, ces ouvriers d'usine sont des employés, mais ils ne sont pas des travailleurs autonomes. Par conséquent, leur imposer des critères de participation différents de ceux exigés des autres employés canadiens ne serait pas conforme au régime d'assurance-chômage. Invoquant l'article 15(1) de la Charte, tous les travailleurs du Canada voudraient cotiser au régime. La situation des pêcheurs est exceptionnelle et il faut en tenir compte.

Les travailleurs des usines et les autres employés saisonniers de South Shore vont aussi bénéficier de cette mesure. D'aucuns craignent que les exigences plus strictes concernant l'admissibilité n'aient des répercussions néfastes pour les travailleurs de l'industrie de la pêche. Ce ne sera pas le cas dans South Shore puisque, à cause du taux de chômage dans notre région, ils devront attendre six semaines de plus avant de devenir admissibles aux prestations.

L'article concernant les réitérants va être supprimé. Pour la gouverne des députés qui peut-être ne le savent pas, cet article stipule qu'une personne qui a demandé des prestations au cours des douze derniers mois est sujette à une pénalité de six semaines si elle présente une autre demande. Donc, même si l'on exige six semaines de plus pour l'admissibilité, ces six semaines sont soustraites à cause de la suppression de l'article concernant les réitérants. En fin de compte, la situation ne change pas.

Nous allons aussi bénéficier de l'annonce que la ministre a faite vendredi dernier au sujet du fonds de création d'emplois de 3 millions de dollars pour aider les Canadiens de l'Atlantique qui sont victimes du ralentissement du secteur des pêches. La Nouvelle-Écosse aura droit à une tranche de 400 000$.

Si les travailleurs des usines de notre région sont touchés par le ralentissement, cet argent sera disponible, comme il l'a été au cours des années précédentes à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick. Cette annonce nous réjouit et nous remercions la ministre. Chose certaine, si le fonds venait à s'épuiser, nous pourrions encore lui demander de répondre à nos besoins, comme elle l'a fait si généreusement jusqu'ici.

En guise de conclusion, je tiens à dire que le projet de loi C-21 constitue l'étape longuement attendue de la voie vers un régime d'assurance-chômage rénové. A mon avis, tous les Canadiens finiront par en bénéficier, surtout si nous considérons ces changements à la lumière des autres excellentes initiatives du gouvernement pour relancer l'économie et imposer des restrictions fiscales. Je crois que les Canadiens vont en bénéficier. Je crois que les gens de la Nouvell-Écosse vont en bénéficier. J'encourage tous les députés à voter en faveur de cette excellente mesure.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'ajouter mes observations au débat sur le projet de loi C-21. Celui-ci a exigé énormément de temps et d'attention de la part des députés à la Chambre ainsi que de divers groupes et divers particuliers d'un bout à l'autre du pays.

Notre comité a voyagé dans tout le Canada, a visité dix provinces et a écouté des groupes et des particuliers. Nous avons bénéficié d'une bonne participation. Comme on l'a fait remarquer, on ne félicitait pas toujours le gouvernement et tout le monde n'était pas d'accord avec nous.

A mon avis, la participation des députés d'en face, des membres de notre comité et des groupes qui ont fait les exposés a été un facteur extrêmement positif. J'estime que nous tous au comité en avons bénéficié. Nous en avons tous tiré un enseignement. Nous étions tous mis au défi de repenser notre position et, je pense, nous sommes tous sortis enrichis de cette expérience. Tous les exposés que nous avons entendus au cours du débat comportaient un élément commun. Tous les orateurs voulaient la même chose. Ils voulaient ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens. Nous n'étions peut-être pas du même avis sur

la meilleure façon d'y parvenir, mais nous avons tous à coeur les intérêts des Canadiens.

Nous avons entendu de nombreux groupes d'un littoral à l'autre. J'ai personnellement était déçu que si peu de particuliers aient formulé des observations. J'ai trouvé cela décevant parce que nous avions des statistiques et des prévisions fondées sur celles-ci.

• (1600)

Les extrapolations que nous avions avaient été effectuées à l'échelle nationale, provinciale et régionale. Mais pour le citoyen qui, contre son gré, se retrouve en chômage, les chiffres n'ont aucun sens; pour lui, le chômage est entier, et les extrapolations ne signifient rien.

Ce sont nos concitoyens qui sont à l'origine de toute notre productivité. Ils constituent la ressource la plus précieuse que nous possédions. A mon avis, les changements que comporte ce projet de loi s'intégrent dans un effort à l'échelle nationale pour atteindre un objectif économique primordial, soit une utilisation meilleure et plus sage de nos ressources humaines.

Cet effort vers l'amélioration a débuté officiellement en avril dernier, lorsque le gouvernement a annoncé les grandes lignes de sa stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, soit un train de mesures précises visant à rendre le Canada plus concurrentiel en améliorant l'utilisation de nos ressources et de nos énergies humaines.

Quelle qu'en soit la raison, le monde des affaires chez nous n'a pas instauré un climat propice à la formation comme celui qui existe dans de nombreux autres pays industrialisés. Chez nous, le marché du travail n'a tout simplement pas investi suffisamment dans la mise en valeur de ses ressources humaines. De ce point de vue, la stratégie représente une lutte contre le gaspillage, et pour sortir vainqueurs de cette lutte, nous mobilisons, par le biais du projet de loi C-21, le potentiel de notre régime d'assurance-chômage afin d'en faire l'instrument privilégié de la formation et du perfectionnement.

Nous retrouvons ce gaspillage à presque toutes les étapes de notre marché du travail, en commençant par le niveau d'intrégration à la population active. Une proportion intolérable de jeunes Canadiens n'ont pas les connaissances élémentaires voulues pour bien assumer la charge de leur premier emploi. En moyenne, la proportion des lâcheurs au niveau secondaire à travers le Canada est de 30 p. 100, soit un niveau inacceptable, surtout à la veille des années 1990, décennie au cours de laquelle, tous les indicateurs le confirment, la plupart des nouveaux emplois nécessiteront au moins 12 années de scolarité.

Évidemment, les questions liées à l'instruction et à la formation sont très complexes. Elles doivent tenir compte de la compétence provinciale, des besoins des marchés régionaux et des métiers qui évoluent rapidement. Qui aurait pu imaginer, il y a dix ans, jusqu'à quel point la capacité d'utiliser un ordinateur serait importante dans un bureau moderne?

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à devoir former une main-d'oeuvre hautement qualifiée et instruite. Il peut néanmoins servir à faciliter les choses. Grâce à notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous avons créé un cadre coopératif qui fera appel plus que jamais auparavant aux enseignants, aux provinces, aux syndicats, aux employeurs et aux citoyens.

Grâce à cette stratégie, nous affectons 100 millions de dollars de plus à la formation de base des débutants, somme qui vient s'ajouter aux 484,4 millions de dollars que nous dépensons déjà dans ce secteur.

Ces mesures, et bien d'autres qui sont prises principalement par le secteur privé, ont pour but d'accroître notre compétitivité à l'échelle mondiale. Or, nous n'y parviendrons jamais tout à fait tant que nous aurons des chômeurs canadiens qui ne peuvent trouver du travail parce qu'ils ne sont pas qualifiés.

L'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage nous permet actuellement de former les sans-emploi. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est précisément de consacrer à la formation 350 millions de dollars sur le budget total de l'assurance-chômage, qui est de 13 milliard de dollards. Nous allons doubler cette somme. Mais, encore une fois, il faudra que les dirigeants d'entreprises et les travailleurs se fassent les promoteurs et les vrais administrateurs des programmmes de formation. Nous, nous appuierons leurs initiatives et leur faciliterons la tâche.

Nous injectons de plus 150 millions de dollars dans des programmes destinés à ceux qui ont des difficultés particulières à retourner sur le marché du travail et aux assistés sociaux. Même si je n'admets pas que l'on considère qu'une personne de 45 ans entre dans la catégorie des travailleurs âgés, monsieur le Président, il existe des programmes pour cette catégorie de gens. C'est un autre problème qui surgit et qui est très important de nos jours. Tout programme ou toute activité institutionnalisée, qui décourage un Canadien de travailler simplement à cause de sa date de naissance, est peu rentable et il est discriminatoire. C'est ce que le programme d'assurance-chômage fait actuellement. Dès que les Canadiens atteignent l'âge de 65 ans, qu'ils soient capables de cotinuer à travailler ou qu'ils aient l'ambition de travailler, le système les met automatiquement hors circuit. Ils ne peuvent

contribuer ni obtenir de protection. Les modifications proposées permettront à ces Canadiens âgés d'avoir droit à la protection de l'assurance-chômage tant qu'ils choisiront de continuer de travailler.

Toutes ces mesures proposées dans le projet de loi C-21 supposent de nouvelles modalités d'application intelligentes de notre régime d'assurance-chômage, des modalités d'application qui donneront une plus grande valeur à notre régime et une orientation axée sur le développement, ce qui n'a que trop tardé. Il ne fait aucun doute que l'assurance-chômage demeure une force stabilisatrice de la société canadienne. Elle sera toujours là pour aider les particuliers et les collectivités à traverser les périodes difficiles lorsque leur principale source de revenus sera tarie. Or, elle doit servir à faire plus que payer les chômeurs pour ne pas travailler. Elle servira également à faciliter la recherche d'un nouvel emploi et à la formation d'une main-d'oeuvre plus qualifiée.

Le problème que pose l'assurance-chômage au Canada, c'est qu'elle est presque devenue une incitation à ne pas travailler et qu'elle n'a pas suffisamment aidé les travailleurs à acquérir les compétences nécessaires pour réussir. Les caractéristiques du programme qui détournent les chômeurs de la recherche d'un nouvel emploi alourdissent inutilement les coûts. Nous modifions donc le régime pour corriger ces lacunes et pour débloquer des sommes importantes qui seront plus utiles.

Dans tous les pays, les programmes d'assurance-chômage comprennent une période de référence, c'est-à-dire le nombre de semaines pendant lesquelles une personne doit travailler pour avoir droit à des prestations. Or, au Canada, cette période est beaucoup plus courte qu'en Allemagne de l'Ouest, qu'au Japon ou que dans la plupart des autres pays industrialisés. Elle varie actuellement entre 10 et 14 semaines, selon le taux de chômage enregistré dans la région où habite le prestataire. Nous la modifions pour qu'elle varie entre 10 et 20 semaines. Comme par le passé, le taux réel applicable dépendra des conditions d'emploi dans la région où habite le prestataire. Dans ce projet de loi, nous réduisons également la durée des prestations. Encore une fois, nous ne le faisons pas systématiquement, mais bien selon le taux d'emploi propre à chaque région.

Au moyen du projet de loi C-21, nous nous proposons également de modifier la façon dont le régime traite ceux qui quittent volontairement leur emploi, sans motif valable, et sans autre emploi en perspective. Je voudrais que le raisonnement qui justifie cette modification soit clair. Tous les Canadiens ont le droit divin de dire n'importe quand à leur patron d'aller se faire voir. J'exagère peut-être, mais tout Canadien a certainement le droit de choisir de travailler ou non pour qui il veut. L'employé qui a une bonne raison de quitter son emploi devrait pouvoir compter sur l'assurance-chômage. Rares sont les cotisants à ce régime qui consentiraient à payer pour ceux qui démissionnent sans raison valable.

Tous les membres de notre comité et, j'en suis sûr, tous les députés, reconnaissent comme des raisons valables les conditions de travail dangereuses ou le harcèlement sexuel. D'autres employés cependant résignent leur fonctions sans motif valable. C'est une minorité, comme on l'a signalé, mais le problème n'est cependant pas négligeable. Les paiements aux personnes de cette catégorie frisent le milliard et ne cessent de grimper. Les changements que nous proposons imposeront à ces personnes une période d'attente de 7 à 12 semaines. Nous resserrons les peines pour l'utilisation frauduleuse du programme. Ces changements vont libérer environ 1,3 milliard de dollars qui seront utilisés ailleurs. L'argent servira à des initiatives constructives en matière d'emploi, à des initiatives qui coordonneront les efforts de tous les intervenants sur le marché du travail en vue de mobiliser et de valoriser nos ressources humaines.

Par le passé, on a comparé l'assurance-chômage à un filet où se prennent les requérants qui, incapables de se dégager, sont entraînés dans un cycle sans fin. L'assurance-chômage restera un filet de sécurité sociale, mais elle ne sera plus un piège. Grâce aux modifications que propose le projet de loi C-21, dans le cadre d'une stratégie de perfectionnement de la population active, elle pourra faire beaucoup plus. Elle pourra, en période de transition, aider les Canadiens individuellement et l'ensemble de notre marché du travail à se préparer à relever les défis qui les attendent. C'est ce que nous proposons.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ce projet de loi est une épreuve de plus pour les citoyens de la région de l'Atlantique, du Nouveau-Brunswick et de ma circonscription, en particulier. Le gouvernement Mulroney a déjà plongé le Canada et notre région dans des conditions économiques très défavorables.

La politique Mulroney de taux d'intérêt élevés qui, selon la plupart des experts, mène notre pays à la récession; la hausse des impôts qui fait fondre le revenu disponible et fait que les gens sont incapables de joindre les deux bouts; la réduction du service de VIA Rail, une catastrophe de l'avis de tous; la perte d'emplois causée par un accord dans lequel Ronald Reagan a joyeusement fait perdre au premier ministre jusqu'à sa dernière chemise; la menace qui pèse sur les paiements de transfert sur lesquels les provinces ont le droit absolu de compter. Un autre contrat social de rompu.

Le gouvernement rend de plus en plus difficile aux Canadiens et aux gens de Miramichi de trouver et de garder un emploi, et il réduit en même temps la protection que le gouvernement du Canada leur a fournie durant les périodes de chômage.

• (1610)

Cette mesure est totalement impitoyable, cruelle, et constitue une trahison. Elle aura pour résultat pour beaucoup d'habitants de Miramichi et d'ailleurs au Canada de faire diminuer de plus en plus leur pouvoir d'achat. Ils auront plus de mal à joindre les deux bouts, à progresser dans la vie, à acheter une maison, à élever leurs enfants, à réaliser leurs rêves. En fait, monsieur le Président, le gouvernement actuel semble vouloir détruire le plus de rêves possible.

Le gouvernement Mulroney ampute maintenant le programme d'assurance-chômage de 1,3 milliard de dollars pour en réaffecter environ 800 millions à des programmes de formation et 500 autres millions pour corriger certaines injustices que les tribunaux lui ont dit de corriger. Mais ce faisant, il se retire également du programme de l'assurance-chômage et l'abandonne aux travailleurs et aux employeurs. Cela est très angoissant, car cette mesure va probablement entraîner la fin de l'assurance-chômage, étant donné surtout le contexte du libre-échange. Des pressions pourraient être exercées sur les entreprises pour sacrifier leurs contributions au contrat social dont nous avons toujours joui dans notre pays.

Le gros argument que le gouvernement nous a servi en faveur de cette mesure cruelle, c'est qu'il veut remettre les gens au travail, et c'est pourquoi il va consacrer plus d'argent aux programmes de formation. Encore une fois, le premier ministre dit une chose et en fait une autre. Je tiens à bien faire comprendre, et tout le monde le sait de toute façon, que nous, les libéraux, avons pressé le gouvernement d'offrir davantage de formation, et c'est pourquoi nous acceptons le principe de la formation. Nous ne pouvons cependant accepter que le gouvernement prenne l'argent qui a été alloué au régime d'assurance-chômage, qui constitue un contrat social, et rompe unilatéralement ce contrat pour détourner cet argent vers d'autres programmes.

Le but du programme d'assurance-chômage n'est pas la formation. L'argent nécessaire pour financer ce nouveau programme devrait venir d'ailleurs. Actuellement, le gouvernement Mulroney est en train de vider les poches des plus nécessiteux pour améliorer ses programmes de formation. Ce n'est pas correct. Avec ce projet de loi, le gouvernement Mulroney décide uunilatéralement de rompre son contrat et de se servir de cet argent à d'autres fins. Si c'était une société privée ou un particulier qui agissait de la sorte, on l'accuserait de fraude. Le gouvernement Mulroney est prêt à frauder les travailleurs canadiens en retirant 800 millions de dollars de la caisse d'assurance-chômage. Nous sommes maintenant habitués à ce genre de comportement de la part du gouvernement conservateur.

Si les gens veulent profiter de ces programmes de formation, la plupart d'entre eux devront déménager dans les grands centres comme Montréal, Toronto ou Ottawa, ou encore dans le pays préféré du premier ministre, les États-Unis. Pour certaines personnes, cela ne posera aucun problème. Elles se réjouiront même. Mais pour d'autres, les parents avec de jeunes enfants, les mères et les pères célibataires, les travailleurs âgés et les gens qui représentent la majorité de la population du pays, ce ne sera pas facile. Il n'y a pas que des personnes et des régions riches au Canada. Dans notre beau pays, tout le monde aime sa région parce que c'est là qu'il vit et qu'il a ses racines, dans la plupart des cas.

Les Canadiens ne sont pas tous obsédés par les possessions matérielles, l'argent, la puissance et la gloire, comme le premier ministre. Beaucoup de gens de ma région ont des valeurs beaucoup plus élevées et c'est l'une des raisons pour lesquelles ils ont choisi de vivre au Nouveau-Brunswick.

L'obsession du gouvernement pour le matérialisme obligera presque tous les Canadiens à vivre dans les grands centres et à se battre comme des fous pour être concurrentiels, comme on dit. Si personne ne l'arrête, le gouvernement finira par détruire le pays.

Ceux qui seront touchés par ce projet de loi devront continuer à manger, à payer leur loyer et à nourrir leurs enfants et, dans bien des cas, ils auront besoin d'aide pour le faire. Les gouvernements provinciaux devront combler le manque qui résulte de la stupidité du gouvernement fédéral. Mais où prendront-ils l'argent? Cet argent viendra nécessairement des mêmes contribuables que ponctionne le gouvernement fédéral. Ce dernier ne fait donc que transmettre la charge fiscale aux gouvernements provinciaux, qui n'ont pas, beaucoup s'en faut, des ressources comparables à celles du gouvernement fédéral.

Conséquence: plus pauvres seront les provinces, plus maigres seront les avantages des prestataires.

Le gouvernement a réduit radicalement les prestations des pêcheurs et d'autres travailleurs saisonniers comme les bûcherons. Je ne vois pas du tout en quoi ce programme est équitable. Il faut comprendre, monsieur le Président, que, dans une circonscription comme la mienne, les principales industries sont saisonnières. C'est pourquoi le taux de chômage est officiellement de 13 p. 100 environ dans ma région. En réalité, il est de 20 p. 100, voire de 30 p. 100, dans certaines collectivités. Cela, c'est sur toute l'année. En hiver, le taux atteint des sommets de 40 ou 50 p. 100.

C'est pour ces gens-là que le projet de loi est insensé. Les habitants de régions où le taux de chômage est très élevé devront travailler plus longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. Où pourront-ils accumuler ces semaines de travail? Le gouvernement se croit bien malin en faisant des économies au détriment des programmes sociaux. Mais ses initiatives auront pour tout résultat d'accroître les coûts des soins médicaux, de faire baisser la production, d'affaiblir l'esprit national et d'anéantir la volonté des Canadiens qui veulent satisfaire leurs ambitions, améliorer leur sort, faire des progrès et contribuer à la croissance du pays.

Nous avons un pays riche tant en ressources humaines qu'en ressources naturelles. Le gouvernement a une magnifique occasion de les mettre en valeur, mais il préfère chercher des moyens de laisser d'autres développer notre pays et ses ressources, au détriment de notre richesse la plus précieuse, nos gens.

Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement adopte une voie différente, qu'il se réoriente et devienne un gouvernement du peuple pour le peuple et par le peuple. Il est encore temps. Notre pays peut encore réaliser son plein potentiel. Choisissons cette voie plutôt que de chercher des moyens de revenir en arrière à une ère de conservatisme dépassée. Nous devons voter contre ce projet de loi extrêmement réactionnaire des conservateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. La députée de Northumberland a la parole.

Mme Stewart: Monsieur le Président, Les propos de mon collègue m'ont beaucoup intéressée, surtout en ce qui concerne les effets que le projet de loi pourrait avoir sur sa région. Je crois que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont très sensibles à ses arguments. Cependant, je crois qu'en réalité le projet de loi aura des répercussions sur toutes les régions du pays, y compris la circonscription de Northumberland que je représente. Beaucoup de personnes et de groupes de cette région m'ont présenté des instances à cet égard.

Je voudrais interroger le député sur sa propre expérience. Les responsables municipaux constituent l'un des groupes les plus préoccupés de ma circonscription. D'après les statistiques, il y aurait 2 p. 100 des gens qui abusent peut-être du régime actuel d'assurance-chômage.

Les responsables municipaux de ma circonscription sont inquiets parce que les réductions proposées vont accroître de moitié la charge des services municipaux d'aide sociale. A Trenton, par exemple, l'assurance-chômage couvre en moyenne 1 696 personnes par an. La municipalité de Trenton estime qu'elle ne pourra pas faire face à l'augmentation de 50 p. 100 des cas de sécurité sociale, qui doit découler de la réduction du programme d'assurance-chômage.

L'autre point, c'est que la plupart des prestataires, 64 p. 100 pour être précise, appartiennent au groupe d'âge de 25 à 44 ans. Ces gens ne sont pas ceux qui trichent. Ce sont des pères et des mères de famille qui, souvent, doivent vivre de salaires inférieurs à 25 000$ par an. Il y a également une très grande différence entre les hommes et les femmes qui seront touchés dans notre région: chez nous, 64 p. 100 des personnes qui souffriront des nouvelles mesures seront des femmes et 36 p. 100, des hommes. Je serais curieuse de savoir si les représentants des autorités municipales de la région du député ne se plaignent pas déjà de l'obligation nouvelle pour eux de se charger du filet de sécurité sociale dont le gouvernement se débarrasse au moyen de ce projet de loi?

• (1620)

M. Dionne: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. La circonscription que je représente ne compte pas de grande ville. Or l'on sait que ces dernières sont génératrices d'activité économique. Le mieux que nous ayons, ce sont deux petites villes et un certain nombre de villages; le reste de la circonscription n'a pas de concentration notable.

Ces gens qu'éreintera la tentative du gouvernement de saper le régime de l'assurance-chômage se retrouveront dans une situation on ne peut plus précaire à la suite de l'adoption de ce projet de loi. Les prestations auront été supprimées. Bien entendu, ce sont de grands bobards que de prétendre que la majorité des assistés sociaux abusent du système. C'est faux. Si le gouvernement tient sérieusement à rétablir l'honnêteté et l'intégrité dans l'utilisation du système, il faut faire autre chose que d'affaiblir le système lui-même.

Pour répondre à la question de la députée, les municipalités auront effectivement beaucoup plus de mal à verser des prestations d'assistance sociale aux personnes à court d'assurance-chômage. Il leur en coûtera beaucoup plus cher de s'occuper des gens qui souffriront de dépression, des gens qui auront tenté de se suicider, et des autres victimes de ce gouvernement conservateur.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'il ne reste plus grand temps maintenant avant la fin de l'étude de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture, mais je dois intervenir, au nom des habitants de ma localité, pour m'opposer énergiquement à une pareille mesure qui menace de compromettre gravement notre régime de l'assurance-chômage.

Le gouvernement prétend que nous avons eu amplement le temps d'en discuter. La vérité est tout autre. Le débat de deuxième lecture n'a duré que trois jours. Le gouvernement y a mis fin en nous imposant la clôture. Sans compter que les audiences du comité n'ont duré que quatre semaines. Notons en passant que sur les 202 groupes qui sont venus témoigner, 157 étaient radicalement opposés au projet de loi C-21. Je rappelle également que l'étape du rapport n'a duré que deux jours et que deux jours seulement ont été prévus pour le débat de troisième lecture. Et cela toujours parce que le gouvernement a imposé la clôture aux délibérations de la Chambre concernant le projet de loi C-21.

Si le gouvernement croyait vraiment que ce projet de loi était bon, s'il croyait vraiment que c'était bon pour le Canada, il n'aurait pas imposé la clôture d'une façon si insensible et péremptoire. Le gouvernement essaie carrément d'empêcher les Canadiens de se prononcer par l'intermédiaire du Parlement sur les conséquences qu'aura ce projet de loi pour eux. Plus les Canadiens examinent ce projet de loi, plus il est évident pourquoi tant d'entre eux pensent qu'il est mauvais pour le pays.

Que fait ce projet de loi? Essentiellement, il oblige les travailleurs et travailleuses du pays à payer plus pour l'assurance-chômage, mais ils recevront moins en retour. Ce projet de loi prolonge la période d'attente, réduit la durée des prestations et, parce que le gouvernement n'y contribuera plus, les travailleurs et les employeurs devront payer des cotisations plus élevées.

Pourquoi le gouvernement procède-t-il ainsi? Il se peut que le gouvernement pense que les prestataires ne sont pas vraiment en difficulté et que s'ils y mettaient un peu plus d'effort, ils pourraient se trouver un emploi. A mon avis, la réalité est tout autre. D'après ce que je vois dans ma localité et partout au Canada, les gens ont recours à l'assurance-chômage parce qu'ils n'ont pas de choix valable. S'il y avait des emplois, ils travailleraient volontiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Une autre explication serait que tout soit lié à l'accord de libre-échange que le gouvernement a conclu avec les États-Unis. Il est très intéressant de constater que cette mesure rendrait notre régime d'assurance-chômage plus semblable à celui qui existe dans une grande partie des États-Unis. Le gouvernement a parlé d'harmonisation et de règles de jeu uniformes, mais à mon avis, les Canadiens ne s'attendaient pas et ne voulaient pas que l'accord de libre-échange ramène les programmes canadiens pour la main-d'oeuvre au même niveau que ceux de certains États américains où les prestations sont les plus faibles.

Le gouvernement va probablement s'efforcer de rayer de cette mesure tout ce qui risque de déplaire à la commission américaine du commerce et de compliquer les négociations sur les dispositions de l'Accord de libre-échange concernant les subventions qui restent à finaliser. Certes, le gouvernement ne devrait pas se rendre avant même le début de la bataille. Il devrait être prêt à défendre les principaux programmes sociaux en vigueur au Canada. En dépit des pressions américaines, il devrait être disposé à défendre les points significatifs de notre contrat social, la structure même de notre société.

Qu'arrivera-t-il si ce projet de loi est adopté? Eh bien, dans ma propre localité, de très nombreuses personnes, peut-être même des milliers, seront sans protection lorsque l'entreprise principale, l'industrie automobile de Windsor connaîtra l'espèce de déclin cyclique auquel elle ne peut échapper. L'industrie automobile a été plutôt prospère ces dernières années, mais il y a déjà certains signes qui laissent prévoir un revirement de situation. Cette industrie connaît d'ailleurs des cycles, des périodes de prospérité, pendant lesquelles les emplois augmentent ou, à tout le moins, demeurent stables, alternant avec des périodes de moindre activité où les ventes

diminuent et les entreprises procèdent à des mises à pied massives partout au pays.

Les travailleurs qui perdront leur emploi pendant un ralentissement de l'activité dans le secteur automobile seront dans une impasse. Le gouvernement ne réussira pas à s'en tirer uniquement en leur disant qu'ils auront accès à des programmes de formation. Le projet de loi ne garantit absolument pas qu'il y aura de nouveaux programmes de formation dans ma ville de Windsor ou dans une autre ville du Canada, pas plus qu'il ne garantit que ceux et celles qui suivront les nouveaux programmes de formation trouveront des emplois à leur sortie. En fait, dans la ville de Windsor, lorsque l'industrie automobile et les secteurs connexes traversent une période de marasme, il n'y pas d'autres emplois. Avec ce projet de loi cruel et insensible, lorsque éclatera dans l'industrie automobile la crise que beaucoup prédisent pour très bientôt, les gens n'auront d'autres recours que les banques de vivres et les centres municipaux d'assistance sociale. Cela accroîtra le fardeau des municipalités, des gouvernements provinciaux et des contribuables qui les soutiennent, c'est-à-dire tous les Canadiens. Si cette mesure est liée d'une façon ou d'une autre à l'Accord de libre-échange, au lieu de réduire les prestations d'assurance-chômage et d'augmenter le nombre de semaines de travail nécessaires pour y avoir droit, elle devrait offrir ce que le premier ministre a promis, à savoir un généreux programme d'adaptation destiné aux travailleurs qui perdent leur emploi à cause de l'accord.

Non seulement cette mesure ne renferme rien de la sorte, mais elle réduit et élimine des avantages que nous possédons déjà et dont les travailleurs auront de plus en plus besoin au fur et à mesure que les localités canadiennes, surtout celles qui sont dotées d'une base industrielle, commenceront à subir les conséquences de l'Accord de libre-échange que le gouvernement a signé avec les États-Unis.

Au moyen de ce projet de loi, non seulement le gouvernement rompt la promesse qu'il avait faite de fournir aux travailleurs un programme généreux de recyclage, mais il viole aussi la promesse qu'il avait faite, non pas de mettre en péril, mais au contraire de renforcer les programmes sociaux essentiels. Monsieur le Président, cette mesure est tout à fait caractéristique de l'attitude qu'a adoptée le gouvernement surtout depuis qu'il a de nouveau assumé le pouvoir l'automne dernier. Ainsi, il a présenté une mesure de récupération et réduit les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales d'un grand nombre de Canadiens. Cette mesure-ci, je le prédis, va toucher un nombre encore plus grand de Canadiens dans les années à venir. Après avoir réduit les services de transport-voyageurs ferroviaires essentiels au moyen de son projet de loi tendant à émasculer VIA Rail, il présente cette fois-ci un projet de loi tendant à mettre gravement en péril notre régime d'assurance-chômage.

Nous voyons poindre à l'horitzon l'horrible taxe de vente sur les produits et les services qui obligera chaque Canadien à payer davantage pour à peu près tout ce qu'il se procurera, qu'il s'agisse de produits ou de services. Nous voyons ici miroiter un programme, qu'on ne peut considérer comme secret, visant à changer notre pays du tout au tout et à mettre gravement en péril la structure sociale de base qui nous a rendus fiers d'être Canadiens. Jusqu'à présent, notre pays a été un endroit où l'initiative individuelle et le système de marché ont eu leur place, mais où nous avons aussi bénéficié de mesures fondamentales, comme notre programme d'assurance-chômage, pour assurer, quoi qu'il arrive, aux travailleurs et à leur famille le minimum nécessaire pour mener une existence décente.

• (1630)

Comme je l'ai déjà dit, le programme secret devient de plus en plus évident. Le programme du gouvernement conservateur est caractérisé par la dureté et l'insensibilité: il se soucie de moins en moins des travailleurs de notre pays.

J'exhorte tous les députés à rejeter ce projet de loi lorsque nous voterons dans quelques minutes. S'il n'est pas rejeté, si la majorité conservatrice se rend aux exigences et aux ordres de ses chefs, il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que les Canadiens n'oublieront pas les mesures prises dans le cadre du programme secret des conservateurs qui devient de plus en plus manifeste, et le gouvernement actuel sera bel et bien défait aux prochaines élections. Mais jusqu'à ce moment-là, si ce projet de loi est adopté, des centaines de milliers de Canadiens qui perdront leurs prestations d'assurance-chômage ou qui les verront notablement réduites devront, eux et leurs familles, subir des épreuves tout à fait inutiles.

C'est une mesure injuste, monsieur le Président, et je demande instamment à la Chambre de rejeter ce projet de loi.

M. Walker: Monsieur le Président, je remercie le député qui m'a précédé d'avoir si passionnément demandé aux ministériels de tenir compte de cet effort de dernière heure visant à faire reléguer aux oubliettes cette mesure

qui va causer du tort à tant de Canadiens, surtout aux gens de Winnipeg.

Je me demande ce que mon collègue a à dire, entre autres choses, de la situation actuelle à Winnipeg où le taux de chômage est de 8,5 p. 100, comparativement à 7,9 p. 100 l'an dernier. Dans ce contexte plutôt déprimant, Winnipeg est au quatrième rang parmi les onze plus grosses villes canadiennes.

Dans les régions rurales et le nord du Manitoba, la situation est encore plus critique: le taux de chômage oscille entre 27 p. 100 dans les villages de la région manitobaine d'Interlake à 90 p. 100 dans les réserves et les collectivités du nord. Les données du gouvernement ne comprennent même pas des milliers de gens qui sont victimes du chômage chronique ou qui n'ont jamais eu l'occasion d'avoir un emploi.

Quand j'écoute les discours des ministériels, je me rapelle de ce que John Kenneth Galbraith a dit au sujet de Ronald Reagan, qui avait fondé sa stratégie économique sur le fait suivant: il croyait que les riches ne travaillaient pas parce qu'ils payaient trop d'impôt et que les pauvres ne travaillaient pas parce qu'ils faisaient trop d'argent. Il a donc cessé de taxer les riches et a commencé à taxer les pauvres.

Ce projet de loi part du même principe. Le gouvernement a décidé que la meilleure façon d'améliorer le sort des travailleurs canadiens était de réduire leur sécurité, de leur offrir moins d'aide et de les acculer au pied du mur.

Dans une économie vulnérable, comme celle du Manitoba, où tant de gens souffrent, il est difficile de croire que le gouvernement puisse être convaincu que sa stratégie aidera, d'une façon ou d'une autre, la population.

Le député croit-il que les Manitobains pourront échapper à cette ignoble mesure législative ou qu'ils devront en subir les conséquences, tout comme les habitants de sa région?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je répondrai très brièvement parce que j'ai vraiment hâte d'entendre ce que le député de Carleton—Gloucester a à dire à propos de cette affaire.

Je regrette de devoir dire que le Manitoba et Winnipeg, en particulier, n'échapperont pas aux affres de cette mesure législative extrêmement régressive. Ils en subiront le contrecoup comme le reste des Canadiens, et j'espère que les Manitobains s'en souviendront la prochaine fois qu'ils auront à juger les conservateurs. S'ils s'en souviennent, après avoir subi les conséquences de cette mesure jour après jour, le gouvernement ne survivra pas à une autre élection.

[*Français*]

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, en 1984, le chômage de base national était de 11,6 p. 100. Au mois d'août 1989, le chômage était descendu à 7,4 p. 100. Depuis 1984, monsieur le Président, ce gouvernement a créé 1 500 000 emplois. Quatre-vingt-six p. 100 de ces emplois étaient à plein temps, c'est-à-dire 1 300 000 emplois à plein temps; 200 000 étaient des emplois à temps partiel. Monsieur le Président, de ces 1 500 000 emplois, 677 000 étaient des emplois pour hommes, et 878 000 étaient des emplois pour femmes.

Monsieur le Président, la nouvelle stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre suppose la réaffectation d'un montant de 1,3 milliard de dollars des dépenses de l'assurance-chômage pour la mise en valeur de la main-d'oeuvre. Pour la planification de l'emploi, pour la formation, un montant de 1,8 milliard de dollars sera affecté pour accroître les niveaux de compétence des travailleurs et des travailleuses de notre pays. Le gouvernement veut que la population active, en 1990, soit hautement qualifiée pour être «compétitive» sur les grands marchés internationaux. Dans le passé, notre force était basée sur nos ressources naturelles, c'était notre seule ressource. Aujourd'hui, notre «compétitivité» tient plus à la compétence de nos travailleurs.

Monsieur le Président, nos concurrents améliorent leur productivité dans les domaines de la technologie, de l'innovation, de l'éducation et de la formation professionnelle. De 1990 à l'an 2000, nos travailleurs devront connaître et être experts en informatique, en communication, en automatisme et avoir l'habileté analytique. La main-d'oeuvre canadienne devra être à un niveau d'instruction des plus élevés. Plus de Canadiens complètent leurs études secondaires et de plus en plus ils deviennent des professionnels. Malheureusement, encore 30 p. 100 au niveau national décrochent au niveau secondaire.

Les connaissances de base sont essentielles pour pouvoir se diriger vers les compétences professionnelles les plus élevées. En l'an 2000, 50 p. 100 des emplois requerront plus de cinq ans d'instruction et de formation professionnelle au-delà des études secondaires. Chaque année, plus d'un million ont de la difficulté à se trouver un emploi à cause de leur manque de compétence.

Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à soutenir une vaste stratégie pour faire face à l'évolution du marché des années 1990. Son but est de conserver les principales fonctions du régime de sécurité sociale et le soutien du revenu. Monsieur le Président, le gouvernement entend délaisser le maintien passif du revenu au profit de mesures actives d'aide à l'emploi. Les modifica-

tions des conditions d'admissibilité au régime d'assurance-chômage devraient également contribuer à accroître l'incitation au travail.

L'objectif du gouvernement est de susciter d'ici 1994 des investissements supplémentaires de 1,5 milliard de dollars par année au chapître de la formation. Le gouvernement prévoit réaliser cet objectif par l'intermédiaire de programmes de mise en valeur et de renforcement de la formation dans le secteur privé.

La stratégie de mise en oeuvre constituera un catalyseur de l'activité économique: l'élargissement du programme de développement des collectivités, le soutien accru des entrepreneurs et d'aide à la planification des ressources humaines sont des facteurs qui contribueront à augmenter les possibilités d'emploi.

• (1640)

Des crédits de 1.3 milliard de dollars qui seront affectés à cette réorientation, 500 millions serviront à améliorer la protection du Régime d'assurance-chômage pour les nouveaux parents et les personnes âgées de 65 ans, et environ 775 millions seront consacrés au perfectionnement des compétences.

Monsieur le Président, le gouvernement a affecté 100 millions de dollars au soutien de la formation des débutants. Ces ressources devraient assurer la formation de 40 000 à 50 000 nouveaux arrivants sur le marché du travail. Les employeurs, surtout les petites entreprises pourront aussi combler leurs besoins au niveau des employés. Près de 25 p. 100 des entreprises offrent une formation structurée. Le secteur privé y consacre environ 1.4 milliard de dollars. Une enquête récente de Statistique Canada a révélé que 14 p. 100 des manufacturiers canadiens éprouvaient des difficultés de production en raison d'un manque de main-d'oeuvre spécialisée. L'Association des manufacturiers canadiens indique que 36 p. 100 de ses membres font face à des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée tandis que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante signale que 43 p. 100 de ses membres ne peuvent recruter les travailleurs ayant les compétences voulues.

Au Canada, les dépenses au titre de compensation du chômage en tant que proportion du Produit intérieur brut sont d'environ 285 p. 100 plus élevées qu'aux États-Unis. Par contre, ces mêmes dépenses sont d'environ 70 p. 100 inférieures à celles de la Belgique. Comme l'envergure du régime canadien s'apparente davantage à celle du régime belge qu'à celle du régime américain, ne serait-il pas plus exact de dire que l'on harmonise le Régime d'assurance-chômage avec le régime belge qui est plus généreux?

En ce qui a trait à l'harmonisation avec les États-Unis de leur régime d'assurance-chômage, il n'est pas question d'harmoniser le Régime canadien avec celui des États-Unis parce que le Régime d'assurance-chômage serait beaucoup moins généreux, son envergure globale resterait la même après la réforme. Le Régime d'assurance-chômage du Canada est et continuera d'être hautement supérieur à celui des États-Unis. Les modifications proposées dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre constituent une politique marquée fabriquée au Canada. Elle tient compte des caractéristiques propres à notre pays, y compris la nature saisonnière de l'emploi dans certaines régions.

Le Régime d'assurance-chômage du Canada est beaucoup plus vaste et plus complet que le système américain. Le Régime canadien prévoit une protection du revenu en cas de maternité et de maladie. Ce qui ne se fait pas dans le régime américain. Le Régime canadien prévoit une protection du revenu pour les travailleurs saisonniers, ce que ne font pas les États-Unis. La durée de la période de prestations prévue aux termes du Régime canadien dépasse de beaucoup celle qui est prévue dans tous les États américains.

Monsieur le Président, les prestations hebdomadaires sont de façon générale plus élevées au Canada qu'aux États-Unis: 60 p. 100 des rémunérations antérieures, au Canada, contre 50 p. 100 aux États-Unis. Les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional sont bien plus élevées au Canada qu'aux États-Unis.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période allouée au député est maintenant expirée. Comme il est 16 h 45, aux termes de l'ordre adopté le mardi 24 octobre 1989 et conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je dois interrompre les délibérations de la Chambre afin de mettre aux voix immédiatement et sucessivement toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Volpe, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote No 123*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Barrett
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Broadbent
Callbeck
Crawford
Dionne
Fisher
Foster
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kristiansen
Laporte
MacAulay
MacWilliam
Manley
McLaughlin
Mills
Murphy
Pagtakhan
Parker
Proud
Riis
Rompkey
Taylor
Vanclief
Waddell
Young (Gloucester)

Althouse
Angus
Bellemare
Berger
Black
Boudria
Butland
Catterall
Dingwall
Duhamel
Fontana
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marchi
Mifflin
Mitchell
Ouellet
Parent
Phinney
Prud'homme
Robinson
Stewart
Tobin
Volpe
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—70

CONTRE

Députés

Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chartrand
Cole
Cooper

Beatty
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil

Crosby (Halifax West)
de Cotret
Dick
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Gustafson
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Marin
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Worthy—110

Darling
Della Noce
Domm
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Greene
Halliday
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Kempling
Koury
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Oberle
Plourde
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)

• (1700)

M. le vice-président: Je déclare la moton rejetée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, comme d'habitude, pour épargner du temps, je crois que vous pouvez appliquer exactement les mêmes résultats à la motion suivante. Sauf si des députés se sont ajoutés, je ne crois pas qu'il y ait de changement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion principale. Dois-je appliquer les résultats inverses?

M. Hopkins: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais qu'on ajoute mon nom à ceux de l'opposition pour le vote dont on vient de parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke sera inscrit comme il le demande.

[*Français*]

M. Guilbault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que mon nom soit inscrit avec celui du gouvernement pour le deuxième vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion principale.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 124)

POUR

Députés

Andre	Beatty
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
de Cotret	Della Noce
Dick	Domm
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gibeau	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—111

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Barrett	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Boudria
Broadbent	Butland
Callbeck	Catterall
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Fisher	Fontana
Foster	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Kaplan
Karpoff	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
Lee	MacAulay
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	McLaughlin
Mifflin	Mills
Mitchell	Murphy
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Phinney	Proud
Prud'homme	Riis
Robinson	Rompkey
Stewart	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—71	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 3 novembre, du projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace.

Suis-je dispensé de faire retentir le timbre?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le premier vote porte sur la motion n° 1.

(La motion n°1 de M. MacWilliam, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 125)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Barrett	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Boudria
Broadbent	Butland
Callbeck	Catterall
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Fisher	Fontana
Foster	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Kaplan
Karpoff	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
Lee	MacAulay
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	McLaughlin
Mifflin	Mills
Mitchell	Murphy
Ouellet	Parent
Parker	Proud
Prud'homme	Riis
Robinson	Rompkey
Stewart	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Andre	Beatty
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Crosby (Halifax West)	Darling
de Cotret	Della Noce
Domm	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—109

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement pour appliquer le résultat de ce vote à la motion nº 2, au nom de la députée d'Ottawa-Ouest (Mme Catterall).

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion nº 2.

(La motion de Mme Catterall, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote No 126)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Barrett	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Boudria
Broadbent	Butland
Callbeck	Catterall
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Fisher	Fontana
Foster	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo

Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marchi
Mifflin
Mitchell
Ouellet
Parker
Prud'homme
Robinson
Stewart
Tobin
Volpe
Walker
Young (Beaches —Woodbine)—69

Kaplan
Karygiannis
Kristiansen
Laporte
MacAulay
MacWilliam
Manley
McLaughlin
Mills
Murphy
Parent
Proud
Riis
Rompkey
Taylor
Vanclief
Waddell
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chartrand
Cole
Cooper
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Domm
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Jacques
Jelinek
Kempling
Koury
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Oberle
Plourde
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)

Beatty
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Darling
Della Noce
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Marin
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reimer
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Worthy—109

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Andre propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Riis: Monsieur le Président, un simple éclaircissement. Vous demandez si nous votons à l'étape de la troisième lecture du projet de loi? Si c'est le cas, il n'y a pas consentement unanime.

Le président suppléant (M. Paproski): Alors à la prochaine séance de la Chambre.

Puisqu'il est 17 h 25, nous passons à l'examen des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA SAUVEGARDE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

LOI AUTORISANT LA CONTINUATION SOUS FORME DE CORPORATION RÉGIE PAR LES LOIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Gabriel Fontaine (Lévis) propose: Que le projet de loi, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Fontaine propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 25, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 novembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES—LE TÉMOIGNAGE DE MEMBRES DEGRC

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre qu'un député m'a avisé, dans les formes, de son intention de soulever la question de privilège. La parole est au député d'Oshawa.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre qu'il est possible—et je souligne qu'il s'agit là d'une possibilité—qu'il y ait eu outrage au Parlement, chose extrêmement grave, comme tous les députés le reconnaissent sûrement.

Je souhaite en l'occurrence que vous décidiez, Votre Honneur, si la question de privilège paraît fondée à première vue pour ce qui est de cette importante question. Dans l'affirmative, je serais disposé à présenter, à la fin de ma brève intervention, la motion qui s'impose.

Votre Honneur, mes craintes ont été suscitées par des témoignages contradictoires. Le premier témoignage a eu lieu devant un tribunal de cette ville hier et le second, devant un comité de la Chambre, plus tôt cette année.

Votre Honneur, le 13 juin, le commissaire de la GRC, M. Norman Inkster, a témoigné devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général. Les questions qu'on lui a posées alors concernaient l'enquête menée par la GRC sur la fuite budgétaire qui avait eu lieu en avril dernier, ainsi que les accusations que la GRC a portées par la suite contre un certain nombre de personnes.

Les membres de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique ont interrogé le commissaire à plusieurs reprises au sujet de la possibilité d'une ingérence politique dans l'enquête. En réponse aux questions posées par un député néo-démocrate, le député de Victoria, le commissaire de la GRC a déclaré ce qui suit:

> Je répète que l'agent qui a fait enquête dans cette affaire s'est porté garant qu'il avait des motifs raisonnables de croire qu'un délit avait été commis.

Il a ajouté:

> L'ambiance entourant l'enquête n'a eu aucune influence sur les décisions qui ont été prises.

Je voudrais vous faire part d'une troisième citation parmi tant d'autres qu'on peut choisir à ce sujet. Il s'agit encore là d'une réponse donnée par le commissaire à une question du député de Victoria; voici:

> Dans toute cette enquête, aucune influence politique n'a été exercée.

Soit dit en passant, on a fait état de ce témoignage de M. Inkster dans un rapport soumis à la Chambre au sujet du Budget des dépenses principal de 1989-1990. Il s'agit donc là d'une question qui n'est plus devant le comité et dont la Chambre des communes est maintenant saisie. Hier, dans son témoignage devant un tribunal d'Ottawa, le sergent d'état-major Richard Jordan a contredit complètement les déclarations du commissaire Inkster. Le tribunal. . .

M. le Président: J'ai donné la parole au député et je crois qu'il s'est bien expliqué. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire à la présidence d'examiner en détail ce que les personnes ont ou n'ont pas déclaré au tribunal et je rappelle aux députés que d'autres éléments de preuve peuvent encore être présentés.

Cependant, j'ai pris note de ce qu'a dit le député et je lui demande de poursuivre. Il n'a pas à préciser ce qui a été dit et ce qui n'a pas été dit hier. Le député soutient que des déclarations faites au tribunal ainsi que des comptes rendus publiés dans la presse semblent venir contredire la déclaration officielle faite plus tôt par un autre membre de la GRC. Je demande maintenant au député de conclure son intervention.

M. Broadbent: Évidemment, je respecte votre consigne, mais je désire citer une brève phrase pour démontrer

la contradiction. Hier, le sergent d'état-major Richard Jordan a déclaré:

> Je n'ai pas porté d'accusations parce que j'étais arrivé à la conclusion qu'elles étaient voulues pour plaire à des représentants élus.

Il a aussi fait d'autres déclarations qui entraient en contradiction avec celles du commissaire Inkster. Lorsqu'il a refusé de porter des accusations, on lui a retiré le dossier.

Ma conclusion, Votre Honneur, c'est que ou bien le sergent Jordan s'est rendu coupable d'outrage au tribunal hier, ou bien le commissaire Inkster a commis un outrage au Parlement.

Le fait même qu'il puisse y avoir eu outrage au Parlement est très grave, ce qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici. Par conséquent, Votre Honneur, si vous estimez ma plainte fondée à première vue, je proposerai, par voie de motion, que la question soit renvoyée au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

• (1110)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je constate, à entendre les explications du chef du Nouveau Parti démocratique, que nous nous heurtons au même problème qu'hier, à savoir le droit de débattre d'une cause en instance de jugement.

Nous en avons parlé hier, et je ne tiens pas à revenir sur les arguments d'Erskine May ou de Beauchesne puisqu'il en a été largement question déjà et que je ne veux pas abuser du temps de la Chambre.

Nous craignons beaucoup que tout ce que nous pourrions dire influe sur l'issue d'une affaire dont les tribunaux sont saisis. Permettez-moi de prendre quelques instants pour lire l'avis de motion qui devait être déposé hier, le lundi 6 novembre, à 10 heures. Je parle évidemment de la motion demandant de surseoir aux poursuites engagées contre tous les inculpés dans cette affaire.

Voici sur quoi se fonde cette motion qui fait l'objet de mon propos:

> 1. Cette poursuite constitue un abus de la procédure judiciaire en ce sens que:
>
> a) les accusations portées contre tous les inculpés ont un mauvais fondement juridique puisque c'est à des fins politiques, sans rapport avec l'exercice légitime du droit pénal, que l'exécutif a choisi de maintenir les accusations et d'aller de l'avant avec la poursuite.

La question fondamentale, en l'occurence, est de savoir si ce sont des raisons politiques ou des actes criminels qui motivent la tenue de ce procès. Tout tourne autour de cette question dans cette cause judiciaire.

C'est pourquoi je dis que non seulement la question soulevée hier est en cours d'instance—et nous attendons votre décision là-dessus—mais que la mention d'une audience devant un comité est également visée par l'interdiction touchant les causes en instance. Toute mention de cette affaire à la Chambre, que ce soit pendant un débat ou sous forme d'une question de privilège, d'un rappel au Règlement ou d'une question, est interdite, parce que l'affaire est devant les tribunaux.

Je veux faire valoir aussi vigoureusement que possible que nous sommes d'avis que cette question est toujours en instance et qu'il ne convient pas de la soulever, même sous forme de question de privilège.

Nous avons fait savoir hier que rien ne s'oppose, sur le plan politique, à ce que nous répondions à ces questions en temps et lieu. Mais nous voulons éviter toute possibilité de faire échouer le procès en cours dans cette province.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'admire l'ingéniosité dont a fait preuve mon ami d'Oshawa dans son argumentation. J'ai conclu de son exposé qu'il est très important que le Parlement examine les questions de fond soulevées hier à la Chambre par suite de mon intervention.

J'ai également conclu qu'il importe de trouver un moyen de poursuivre nos travaux tout en respectant la règle relative aux causes en instance dans les cas comme celui-ci lorsqu'il s'agit de questions fondamentales touchant le fondement même de la responsabilité de la GRC et du gouvernement. Le secrétaire parlementaire semble vouloir dire que la question est essentiellement la même que celle que j'ai soulevée hier.

J'ai hâte de connaître votre décision sur les questions soulevées hier.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est intéressant que le porte-parole du gouvernement qu'est le secrétaire parlementaire dise qu'il ne faut absolument pas parler de l'affaire Small, alors qu'il a lu officiellement une motion qui a suscité hier le témoignage du sergent d'état-major Jordan. J'estime que c'est là une attitude contradictoire de la part du secrétaire parlementaire.

Je tiens à dire que ce qui fait partie du compte rendu du Parlement et qui peut certes être cité ici, à la Chambre, ce sont les propos que le commissaire Inkster a tenus au comité.

Si le sergent d'état-major n'avait pas prononcé ces paroles devant un tribunal, mais plutôt au cours d'une interview de la presse ou d'une allocution devant un auditoire, je doute beaucoup que le secrétaire parlementaire aurait des objections à ce que nous les examinions à la lumière du témoignage, apparemment contradictoire, que le commissaire Inkster a présenté devant un comité parlementaire.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de nous dire, dans le contexte parlementaire, soit dans le contexte du témoignage du commissaire Inkster, ce que cela change que le sergent d'état-major ait prononcé ces paroles devant un tribunal plutôt que devant un journaliste ou une assemblée ou quelqu'un qu'il aurait rencontré dans la rue. Dans tous ces cas, à mon avis, il s'agit de savoir si les dépositions à un comité parlementaire permettent d'alléguer l'outrage au Parlement.

Dans ces conditions, monsieur le Président, je soutiens, en toute déférence, que nous tenons à respecter la règle relative aux procès en instance. Toutefois je répète brièvement ce que j'ai dit hier, que c'est à la seule fin de protéger le prévenu et de lui assurer un procès équitable. Ce n'est nullement pour permettre au gouvernement de se dérober de quelque façon que ce soit à ses responsabilités.

Dans ces conditions, monsieur le Président, j'estime que vous pourriez être justifié d'accueillir favorablement la demande qui vous a été faite. Cependant, je tiens à dire que si, comme je le pense, vous étiez justifié d'agir ainsi, si vous acceptiez la demande et décidiez qu'il y a eu de prime abord abus de privilèges, la motion, pour respecter l'usage de la Chambre, devrait demander que le Comité permanent des élections et des privilèges soit saisi de l'affaire. Cela mis à part, j'estime que vous pourriez être justifié d'accepter la demande et de statuer qu'il y a eu de prime abord abus de privilège. Voilà l'argument que je vous soumets, en toute déférence.

M. le Président: Je pense en avoir suffisamment entendu. Sauf erreur, si je devais statuer en ce sens, le député d'Oshawa serait prêt à proposer la motion appropriée.

Cette demande comporte deux aspects. Le premier, évidemment, est celui de la règle généralement suivie concernant des affaires en cours d'instance dont a parlé le secrétaire parlementaire. Le second a trait à la situation qui existe au sein du comité. Pour toutes ces raisons, j'entends surseoir à ma décision, quitte à revenir plus tard à la Chambre pour lui communiquer en même temps ma décision à l'égard de cette affaire et de l'affaire d'hier.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ÉTUDE D'ENSEMBLE DES RÉGIONS

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre des communes, dans les deux langues officielles, le rapport sur l'étude d'ensemble des régions établies aux fins de l'assurance-chômage.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs nominations par décret qui ont été faites par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents concernés, dont une liste est jointe.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PARTENAIRES DANS LA CROISSANCE—UNE VISION DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE CANADIENNE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Agriculture, je voudrais déposer un document, dans les deux langues officielles, intitulé *Partenaires dans la croissance—Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne.*

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA CONFIGURATION DES RÉGIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui la nouvelle configuration des régions économiques de l'assurance-chômage, laquelle permettra d'offrir un traitement encore plus équitable à ceux et celles qui ont la malchance de perdre leur emploi.

En août 1988, à titre de ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, j'annonçais devant ce Parlement que mon ministère s'était vu confier l'important mandat d'entreprendre une revue complète des régions économiques actuelles constituées aux fins de l'application du Régime de l'assurance-chômage.

Rappelons que l'admissibilité d'un prestataire est en partie liée à la région où il habite normalement. Ainsi, le nombre de semaines de travail dont il a besoin pour être admissible et le nombre de semaines de prestations auxquelles il a droit dépendront du taux de chômage de sa région de résidence, d'où l'importance, monsieur le Président, de définir les régions de l'assurance-chômage qui reflètent le mieux possible le taux de chômage de chacune des régions. Or, la dernière révision de ces régions remonte à 12 ans déjà. Depuis cette époque, beaucoup de choses ont évolué sur la scène de l'emploi et du chômage.

• (1120)

[*Traduction*]

Permettez-moi, monsieur le Président, de faire un bref rappel historique afin de mettre en perspective les motifs de l'action que nous avons entreprise pour réaliser la nouvelle configuration des régions économiques, les buts essentiels que nous nous sommes fixés de même que l'impact que cette nouvelle configuration aura sur le principe d'équité qui doit sous-tendre notre système de prestations d'assurance-chômage. Le concept de différenciation régionale fut introduit au régime d'assurance-chômage en 1971 afin de reconnaître le fait que les différentes régions du pays n'offraient pas les mêmes possibilités et la même stabilité d'emploi. A ce moment-là, le pays était divisé en 16 régions économiques selon les mêmes frontières utilisées par Statistique Canada.

[*Français*]

En 1977, l'introduction de la norme variable d'admissibilité, les prestations de prolongation, rendaient le régime plus sensible aux taux régionaux de chômage et c'était là une mesure équitable. De ce fait, la définition des limites régionales devenait un facteur déterminant de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

En 1978, ces régions sont passées à 48, et ce, à l'occasion d'une révision du système et d'une adaptation de la structure aux réalités nouvelles du pays. Depuis ce temps et surtout depuis la dernière récession, les marchés du travail canadiens ont évolué à l'échelle du pays. Les régions telles que définies en 1978 ne répondent plus tout à fait aux nouvelles réalités socio-économiques.

[*Traduction*]

Les marchés du travail évoluent constamment, selon que le nombre des industries clés d'une région augmente ou diminue. Ils peuvent également se modifier sensiblement à mesure que se produisent des changements dans les tendances de la population en matière de résidence et de trajets quotidiens. Ce sont là des fluctuations dont nous devons tenir compte si nous voulons traiter équitablement les chômeurs.

[*Français*]

Comme le Régime de l'assurance-chômage doit s'harmoniser le plus étroitement possible aux taux régionaux de sans-emploi, il fallait absolument que les régions économiques soient plus conformes aux réalités canadiennes. Il y a là une question de justice et une volonté de mieux desservir toutes nos clientèles. Il est donc essentiel pour nous de concevoir et de désigner des régions économiques correspondant fidèlement aux variations régionales en ce qui a trait aux possibilités d'emploi.

Encore une fois, notre gouvernement veut favoriser l'égalité des chances, garantir un partage équitable des ressources disponibles, atteindre notre clientèle de façon efficace quel que soit son lieu de résidence au Canada. Voilà les principes qui nous ont guidés lors de notre étude des régions économiques. Nous n'avons pas hésité à prendre toutes les mesures susceptibles de nous aider à faire une étude à la fois sérieuse et complète afin d'atteindre nos objectifs.

Monsieur le Président, je suis en mesure de vous affirmer que l'analyse que nous avons effectuée avant d'en arriver à la présentation actuelle est une des plus poussées et des plus détaillées jamais entreprises depuis les années 1960 concernant le marché du travail canadien. Vous comprendrez que la tâche était complexe. Il existe toutefois une unité géographique qui constitue un marché de travail distinct. L'identification des nouvelles régions économiques a été faite en séparant les régions métropolitaines de recensement des secteurs ruraux du Canada. La méthode que nous avons utilisée se fonde donc sur cette division entre secteurs urbains et secteurs ruraux.

En vertu de la nouvelle configuration que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, les 48 régions économiques qui existent depuis 1978 seront dorénavant remplacées par 62 nouvelles régions économiques: 26 régions économiques métropolitaines et 36 régions économiques rurales.

[*Traduction*]

La nouvelle configuration respecte les objectifs que le gouvernement s'était fixés. Ainsi, le pays est maintenant découpé en marchés du travail beaucoup plus homogènes dans tous les secteurs du pays. Ces secteurs des marchés du travail définis par la nouvelle configuration des régions économiques de l'assurance-chômage permettront d'évaluer, de façon plus juste, les possibilités d'emploi qui s'offrent aux prestataires d'assurance-chômage dans leurs secteurs.

[*Français*]

Les zones rurales étant séparées des grands centres urbains, les taux de chômage de celles-ci ne seront plus masqués par l'activité économique des grands centres qui les avoisinent. En bout de ligne, l'incidence financière de l'exercice pour le Canada est neutre et peut changer en fonction de l'évolution des taux de chômage. Cette constatation des taux de chômage était prévisible du fait que la reconfiguration des régions économiques de l'assurance-chômage n'a pas été dictée par des considérations financières, mais plutôt par la volonté de mettre en place un système juste permettant un calcul plus fiable des taux de chômage régionaux.

Monsieur le Président, les nouvelles limites régionales entreront en vigueur en janvier prochain en même temps que les mesures qui ont été annoncées par notre gouvernement en avril dernier, mesures qui sont actuellement à l'étude dans le projet de loi C-21.

Comme les nouvelles normes d'admissibilité et le nombre de prestations auxquelles les chômeurs et chômeuses auront droit varieront dès que le taux de chômage oscillera de 1 p. 100, il fallait se doter de meilleurs instruments d'évaluation.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, cet exercice démontre une fois de plus la volonté de notre gouvernement de traiter avec un maximum d'équité ceux qui ont besoin de ce filet de sécurité essentiel qu'est l'assurance-chômage.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma première réaction à la déclaration du gouvernement ce matin est de me demander pourquoi ce rapport n'a été présenté qu'aujourd'hui, c'est-à-dire un jour après le vote final concernant le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage. Nous avions débattu ce projet de loi pendant plusieurs semaines et le gouvernement a imposé la clôture. Nous avons voté hier soir et aujourd'hui, on nous présente le rapport du gouvernement sur les nouvelles régions établies aux fins de l'assurance-chômage.

Ces nouvelles régions constituent la base du projet de loi, car celui-ci met en oeuvre de nouveaux critères et de nouvelles périodes d'admissibilité. Pourtant, le gouvernement a attendu au lendemain de l'adoption du projet de loi pour présenter ce rapport.

Voilà bien comment procède le gouvernement actuel. Il ne divulgue pas l'information pertinente au public et au Parlement, pour nous empêcher d'en discuter en toute objectivité. Le gouvernement a déjà imposé la clôture à toutes les étapes du projet de loi. Nous n'avons eu qu'une journée complète et deux demi-journées pour débattre cet important projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Puis, le gouvernement a encore imposé la clôture à l'étape du rapport et de la troisième lecture, et nous n'avons eu en main tous les renseignements se rapportant au projet de loi que le lendemain de l'adoption de celui-ci.

Je veux signaler, comme l'a dit la ministre, que la dernière mise à jour sur les régions établies aux fins de l'assurance-chômage remonte à 1978. Mais, depuis à peu près 1985-1986, l'opposition demande une nouvelle configuration des régions de l'assurance-chômage. Mon collègue de Westmorland—Kent, au Nouveau-Brunswick, a fortement insisté sur ce point. La déclaration de la ministre ce matin n'améliore pas la situation.

D'après le gouvernement, cette nouvelle configuration des régions va être plus juste, plus équitable envers les chômeurs. Eh bien, la nouvelle carte que la ministre vient de nous donner n'aidera pas leur cause, et voici pourquoi: il y a beaucoup de chômeurs dans les régions où les taux de chômage sont faibles et, à cause du projet de loi C-21, les chômeurs dans ces régions-là vont avoir encore plus de difficultés à devenir admissibles aux prestations.

Laissez-moi vous donner un exemple. Le taux de chômage à Toronto est de 3,4 p. 100, soit le plus bas au Canada. À toutes fins utiles, le chômage n'existe pas. Pourtant, 68 000 travailleurs sont en quête d'emplois dans la région métropolitaine de Toronto. À Terre-Neuve, en septembre, le taux de chômage s'établissait à 17 p. 100, mais il y avait 41 000 chômeurs. En Nouvelle-Écosse: taux de 10,3 p. 100, 43 000 chômeurs. À Toronto, donc, le taux de chômage n'est que de 3,4 p. 100, mais le nombre de chômeurs est presque deux fois plus élevé qu'à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse. Aux termes du projet de loi C-21 et étant donné le taux de chômage à Toronto, une personne devra travailler 20 semaines pour être admissible aux prestations. Elle va être forcée d'attendre le nombre maximum de semaines avant de devenir admissisble.

Soit dit en passant, le rapport publié ce matin fait état des 20 000 personnes sans abri qui vivent dans les rues de Toronto et des 84 000 ménages dont la survie dépend des banques d'alimentation. C'est dire que le taux de chômage de 3,4 p. 100 ne reflète pas fidèlement la situation à Toronto.

À Montréal, en septembre, le taux de chômage était de 8 p. 100, mais il y avait 126 000 chômeurs, ce qui dépasse largement le nombre total de sans-emploi à Terre-Neuve ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné le taux de chômage dans cette ville, il faudra avoir travaillé pendant 16 semaines, au lieu de 10 comme avant, pour avoir droit à des prestations. A Vancouver, le taux de chômage s'élevait à 6,1 p. 100 en septembre, mais il y avait 51 000 chômeurs.

• (1130)

Pour revenir à Montréal, j'ai soulevé cette question à la Chambre en juin dernier lorsque la Commission du développement économique de cette ville a publié son rapport. La Commission a souligné que le taux de chômage dépasse 15 p. 100 dans 23 quartiers de Montréal et 20 p. 100 dans six. Le rapport cite notamment un taux de 21 p. 100 au Parc Extension et de 18 p. 100 au Plateau Mont-Royal.

La nouvelle configuration, qui sépare les zones métropolitaines des régions rurales, est peut-être une bonne chose pour les régions rurales, mais elle ne règle ni le problème de l'équité ni celui de la justice, parce qu'elle doit être prise en considération à la lumière des dispositions du projet de loi C-21.

En nous présentant cette configuration ou ce rapport ce matin, la ministre a déclaré que la nouvelle configuration allait nous permettre d'offrir un traitement plus juste et plus équitable aux chômeurs. Je voudrais signaler que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, après avoir étudié cette question au cours de la dernière législature, a déclaré qu'il croyait que tous les prestataires de toutes les régions devraient recevoir le même traitement. A son avis, un programme commun offrirait un traitement plus équitable et plus généreux aux personnes défavorisées habitant dans des régions où le taux de chômage est faible et ne reflète pas leur situation de fortune personnelle.

Le Comité recommandait une norme d'admissibilité commune de dix semaines pour tous les travailleurs, peu importe la région du Canada qu'ils habitaient, parce que ce sont les personnes, et non les régions, qui sont touchées par le chômage. Les chômeurs de Toronto, de Montréal ou de Vancouver, même si le taux de chômage dans leur région est plus faible que dans les régions rurales, sont tout aussi durement touchés que les chômeurs des secteurs ruraux. La nouvelle configuration qu'a présentée la ministre aujourd'hui ne fait qu'aggraver les choses, ce qui est tout à fait injuste.

Je reviens au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'assurance-chômage qui a déclaré que tous les prestataires devraient recevoir le même traitement et que nous devrions adopter une norme commune pour l'ensemble du pays. Je voudrais également parler de la commission royale d'enquête Forget, créée par le gouvernement au cours de la dernière législature.

Qu'est-ce que M. Forget et les membres de sa commission avaient à dire? Ils ont affirmé que bien des gens jugeaient que le programme actuel était injuste, illogique, trop compliqué et contraire aux principes de l'assurance sociale. Des critères différents s'appliquent à des gens qui, même s'ils se trouvent dans les mêmes circonstances, ont droit à des prestations différentes. Les normes d'admissibilité sont compliquées et les périodes de prestations diffèrent. La Commission a ajouté que le fait d'établir l'admissibilité des prestataires en fonction du taux local de chômage est injuste, puisque le taux est un bien piètre indicateur des possibilités d'emploi.

Pour toutes ces raisons, cette nouvelle configuration des régions économiques de l'assurance-chômage qui nous a été présentée ce matin pourra aider dans certaines régions rurales, mais elle empirera les choses pour les chômeurs des grands centres urbains.

Une autre raison qui rend inacceptable le rapport que la ministre a déposé ce matin est que le gouvernement, selon le récent rapport du vérificateur général, a réduit les ressources accordées à Statistique Canada. La conséquence de ces réductions est que les rapports statistiques sur le marché du travail sont maintenant douteux et peu sérieux. Dans une question que j'ai posée à la Chambre le 26 octobre, après le dépôt du rapport du vérificateur général, j'ai fait remarquer que le vérificateur avait dit que la taille des échantillons pour l'enquête sur la population active avait diminué à cause des récentes compressions budgétaires. Par conséquent, il a déclaré que l'exactitude des résultats de l'enquête était douteuse.

Il a souligné que 5 217 ménages avaient été exclus de l'enquête en 1986. Si le gouvernement affecte moins de ressources à Statistique Canada, comment ce ministère peut-il nous fournir des données sûres et exactes sur le chômage?

Le rapport et la politique que le gouvernement nous a présentés ce matin sont inacceptables. Ce n'est encore que du rafistolage et de l'improvisation. Ce sont plutôt de belles paroles. La situation des chômeurs dans les grandes villes du Canada ne fera qu'empirer.

Nous allons demander que ce rapport soit renvoyé au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour qu'il puisse être examiné dans le détail en fonction du projet de loi C-21 qui a été adopté à la Chambre.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ce qui nous est présenté ce matin est l'un des principaux contrecoups de la présentation, en avril, du projet de loi C-21, qui secoue non seulement les chômeurs mais tous les Canadiens. N'est-il pas stupéfiant de voir avec quelle célérité le gouvernement agit quand c'est dans son intérêt?

Cette partie du C-21 n'est pas seulement cruciale mais absolument fondamentale. Les modifications aux limites influent tellement profondément sur l'application du projet de loi C-21 qu'elles auraient dû ne faire qu'un avec lui. Les citoyens auraient dû être en mesure d'évaluer les conséquences sur leur vie, leur famille, leurs enfants, leur emploi et leurs possiblités de sécurité du revenu en même temps que se faisait l'examen du C-21.

Le gouvernement précipite les choses quand cela fait son affaire. La clôture a été imposée à toutes les étapes. Il y a eu clôture en fait sur le temps que le comité a eu pour se déplacer. Il y a eu clôture à l'étape du rapport et à la troisième lecture. Mais le gouvernement a tardé, encore une fois parce que cela l'arrangeait, à présenter les modifications fondamentales devant s'appliquer à l'intérieur des régions et celles concernant la configuration des régions. Je répète, parce qu'il vaut la peine de le répéter, que ces modifications faisaient partie intégrante du C-21. Le gouvernement a tardé, là encore comme il l'a fait avec l'étude d'impact, parce qu'il ne voulait pas que le public canadien sache quels seraient les changements et leurs conséquences après l'entrée en vigueur du C-21.

Tout ce que le gouvernement a pu faire est ainsi remis en question. Implicitement, tout le travail de l'opposition, complice par assistance, est également remis en question, parce que nous n'avons pas pu nous acquitter convenablement de notre devoir à partir d'une information incomplète. Cela a également remis en question le travail qu'un grand nombre de Canadiens ont accompli au cours de l'été, lorsqu'ils ont rédigé des mémoires pour les présenter au comité.

Ce n'est qu'une autre des mesures méprisables—je présume que c'est le meilleur qualificatif qui puisse les décrire—que le gouvernement a prises au détriment des chômeurs. Pourtant, le gouvernement prétend se «fonder sur le principe de l'égalité qui sous-tend notre régime». Notre régime n'était pas parfait avant le dépôt du projet de loi C-21, mais il est certainement loin d'être aussi équitable maintenant, même si on modifie les limites.

Voici une autre déclaration plutôt intéressante qui a été faite dans le communiqué de ce matin, et si je ne la cite pas directement, j'en fais du moins une paraphrase: «Les régions définies en 1977-1978 ne sont plus conformes aux réalités socio-économiques actuelles du Canada. Le marché du travail change constamment. . .» On a tenu à peu près ces propos. Pourtant, certaines des raisons qui ont motivé les changements incorporés dans le projet de loi C-21 sont fondées, selon le gouvernement, sur quelque chose qui s'est produit en 1977. C'est cette année-là que le gouvernement a découvert que s'il prolongeait la période de référence, tout à coup, par magie, les gens trouveraient du travail pendant toute la période nécessaire. Le gouvernement a dit qu'il s'en est rendu compte en étudiant la situation de l'assurance-chômage en 1977. C'est une des raisons pour lesquelles il a apporté les changements que nous trouvons dans le projet de loi C-21.

Pourtant, il a admis que la situation qui existait en 1977 n'est plus la même aujourd'hui. Ce qui pouvait être valable en 1977 ne l'est plus. A mon avis, cela aussi remet totalement en question non seulement le projet de loi C-21 et la modification des limites, mais également la théorie qui sous-tend les raisons données par le gouvernement pour apporter ces changements.

• (1140)

En conclusion, monsieur le Président, le gouvernement avoue encore une fois que son système s'effondre, que ses grands principes ne lui permettent pas de remplir ses promesses d'amélioration de notre société. Les Canadiens devraient prendre bonne note de ce qui se passe ici ce matin. Ils devraient prendre note du manque d'empressement du gouvernement et de la hâte qu'il manifeste lorsque cela fait son affaire. Ils devraient prendre note

que le gouvernement fera preuve de la même incompétence, de la même bassesse dans ses futures initiatives, qu'il s'agisse de VIA Rail, de la TPS ou de toute autre mesure apparemment bonne pour le Canada qu'il présentera à l'avenir.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DIXIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre dans les deux langues officielles, le dixième rapport de l'Association canadienne des Parlementaires de l'OTAN. Ce rapport porte sur la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR HIBERNIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C– , Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

M. le vice–président: La Chambre permet–elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE GROUPE OSLO

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C–45, Loi concernant l'exploitation de sables pétrolifères par le groupe OSLO.

M. le vice–président: La Chambre permet–elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Manley (Ottawa–Sud) demande à présenter le projet de loi C–273, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu).

M. le vice–président: La Chambre permet–elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Manley: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'accroître l'efficacité des mesures législatives actuelles régissant les armes à feu au Canada. Il propose en particulier quatre changements de base relativement aux autorisations d'acquisition des armes à feu.

Le premier ferait passer l'âge minimum d'obtention de cette autorisation de 16 à 18 ans. Le deuxième porterait les droits à acquitter de 10$ à 100$, ce qui correspondrait un peu plus au coût d'administration du système. Le troisième changement imposerait d'obtenir une autorisation distincte pour chaque arme à feu. Enfin, le quatrième imposerait au demandeur de produire une preuve établissant qu'il dispose d'un moyen d'entreposage sûr avant que l'autorisation ne soit délivrée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre) demande à présenter le projet de loi C–274, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (drogues contrôlées).

M. le vice–président: La Chambre permet–elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Tom Wappell (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-275, Loi modifiant le Code criminel (êtres humains).

M. le vice-président: Le député peut-il présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Il y a une initiative parlementaire inscrite au nom de M. Boudria. M. Boudria n'est pas ici actuellement. Y a-t-il consentement unanime pour permettre. . .

Des voix: Non.

M. le vice-président: La même question se pose, cette fois-ci pour M. Brewin, qui n'est pas à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime. . .

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke) demande à présenter le projet de loi C-276, Loi modifiant le Code canadien du travail (congédiement injuste).

M. le vice-président: Le député peut-il présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, le but de ce projet de loi est d'interdire aux employeurs de suspendre ou de congédier tout employé, de lui imposer des sanctions financières ou autres ou de prendre d'autres mesures disciplinaires contre lui parce qu'il a refusé d'accomplir une tâche qu'il a de bonnes raisons de croire illicite.

Ce genre de projet de loi est destiné à encourager les dénonciations d'actes illicites. Il permet aux employés du secteur public et du secteur privé de jouer le rôle d'agents de police pour protéger l'environnement ou pour surveiller le respect des lois et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions réunissant les signatures de 1 900 habitants de la ville de North Bay, en Ontario, qui croient passionnément au caractère sacré de la vie humaine dès l'instant de la conception. Ils s'opposent avec véhémence à ce qu'on enlève la vie à des êtres innocents par l'avortement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie dès la conception. J'adhère de tout coeur à cette position.

• (1150)

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter un certain nombre de pétitions signées par 2 885 Albertains qui demandent au gouvernement de faire adopter une loi qui protégera la vie des enfants non encore nés. Je suis en faveur d'une telle loi.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai encore aujourd'hui dix pétitions à déposer à la Chambre aux noms de Canadiens qui s'opposent à l'imposition d'une nouvelle taxe de vente sur les produits et services de 9 p. 100, proposition qui prendrait effet le 1er janvier 1991 si le gouvernement conservateur ne revient pas sur sa décision, comme ils le veulent. Ces gens disent:

Que la taxe de vente sur les produits et les services augmentera le coût de la vie des Canadiens. Cette taxe universelle sera cachée, donc il sera impossible pour le consommateur de la contrôler, de la déceler.

Que cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et moyen revenu. Et finalement,

Que l'imposition de cette taxe créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

Ils demandent humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et les services.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au sujet de la taxe sur les produits et les services.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires signalent que cette taxe s'attaque vraiment au fondement même de la société canadienne. Elle constitue un assaut contre les 3,5 à 5 millions de pauvres et de parents seuls, surtout des mères, qui vivent au Canada. Elle aura également un effet néfaste sur les personnes âgées ainsi que sur les étudiants qui, à cause de cette taxe, devront payer plus cher pour se faire instruire. Par ailleurs, l'administration de la taxe sera un cauchemar pour les commerçants.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est une taxe antifamille et antienfant et ils insistent pour que cela soit défait.

[*Traduction*]

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter six pétitions au nom d'habitants de toutes les provinces de l'Ouest qui sont très inquiets des coupes dans les services de VIA Rail. Ils estiment que des réductions de quelque 400 millions de dollars sur cinq ans entraîneront une grave diminution des services de transport ferroviaire de voyageurs et constitueront une menace sur le plan de l'entretien du matériel, de la sécurité et de l'emploi.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de maintenir le réseau national de VIA Rail tel qu'il est actuellement, d'améliorer le matériel roulant et de donner à cette société un budget suffisant pour lui permettre de remplir son mandat de transporteur national de voyageurs.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition certifiée par le greffier des pétitions.

Cette pétition provient de la localité de Heart's Desire, située dans ma circonscription. La population de l'endroit, vous ne vous en étonnerez pas, compte énormément sur l'assurance-chômage. Elle s'inquiète beaucoup de la décision du gouvernement de retirer sa contribution de 2,9 milliards de dollars à la caisse d'assurance, ce qui rejette sur les travailleurs et les employeurs la charge du financement de ce programme d'une importance cruciale.

Les pétitionnaires invitent le Parlement à rejeter ces coupes effectuées dans le régime d'assurance-chômage, à présenter un régime meilleur et une politique plus efficace de développement régional.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition qui proteste contre le projet gouvernemental de taxe sur les produits et services. Cette pétition porte la signature d'un grand nombre d'habitants de la circonscription de Kingston et les Îles qui sont contre cette taxe et qui demandent au Parlement de rejeter toute tentative gouvernementale de présenter la taxe à la Chambre et de l'imposer de façon inéquitable et injuste à la population canadienne.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'interviens en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants de Burnaby et de New Westminster, en Colombie-Britannique et de Timmins, en Ontario, qui protestent contre le projet gouvernemental de taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et d'amener le gouvernement à renoncer à cette mesure, qui va faire porter la charge fiscale sur les simples Canadiens par le biais d'une taxe à la consommation régressive au lieu de procéder à une réforme fiscale complète et véritable.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai aussi une longue série de pétitions au sujet de VIA Rail. Là encore, cette pétition a été certifée conforme au Règlement par le greffier des pétitions.

Elle porte la signature d'un grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba, et notament de deux personnes de la localité de Craigellachie où l'on a fiché en terre la dernière pointe de fer pour achever la construction du chemin de fer transcanadien. Ces citoyens espèrent de toute évidence que leur collectivité ne sera pas privée du service ferroviaire à l'établissement duquel ils ont collaboré très étroitement.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à conserver le service VIA Rail, le réseau national actuel, à le moderniser avec du matériel nouveau et à lui consentir un budget suffisant pour la poursuite de son mandat national de transporteur de voyageurs.

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par des étudiants de l'université de Calgary, laquelle est située dans la circonscription de Calgary-Ouest.

Les signataires sont 200 étudiants et étudiantes qui se préoccupent beaucoup de la nature et de l'avenir de notre pays. Ils demandent au Parlement de retirer son approbation de l'Accord du lac Meech, de signer un nouvel accord qui répondra aux demandes des régions et, de ce fait, unira le Canada au lieu de le diviser, et qui prévoira la ratification par la population de tous les amendements constitutionnels futurs.

Je sais que le Parlement appréciera le fait que des jeunes essaient de faire quelque chose de positif pour leur pays.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends également la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition d'habitants de Colombie-Britannique très déçus des initiatives du gouvernement qui réduisent les prestations parentales d'assurance-chômage versées aux parents adoptifs. Ils estiment que les 15 semaines de prestations versées précédemment reflétaient mieux les besoins que les 10 semaines actuelles. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer cette mesure discriminatoire et régressive. Je suis heureuse de présenter cette pétition en leur nom. Elle est signée par 50 habitants de Colombie-Britannique.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, moi aussi, je suis très heureux de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom de plusieurs habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui se préoccupent du fait que le gouvernement réduit de 15 à 10 semaines la durée des prestations accordées aux parents adoptifs. Ils pensent que c'est une démarche très régressive et ils demandent au gouvernement de réexaminer cette question et d'encourager les parents adoptifs à se consacrer à leurs enfants adoptés dès leur arrivée au foyer.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, sur un autre sujet, encore de Kamloops (Colombie-Britannique), j'ai toute une liste d'électeurs qui se désolent de voir le gouvernement imposer la taxe sur les produits et services d'une manière si insensible. Ils lui demandent de considérer les répercussions qu'aurait la taxe, notamment sur les habitants des régions éloignées du Canada, de tout recommencer et de faire une vraie réforme fiscale.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, voici une troisième pétition concernant VIA Rail qui vient, elle aussi, de l'ouest du Canada.

Les gens de l'Ouest considèrent que cette décision du gouvernement de réduire le service de VIA Rail partout au Canada est loin d'être mûrement réfléchie. Ils rappellent que le service voyageurs ferroviaire est écologique et ils demandent au gouvernement non seulement de faire marche arrière, mais de moderniser VIA Rail pour encourager les gens à utiliser davantage ce mode de transport.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'invoque aujourd'hui l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom de certains producteurs de l'ouest du Canada. L'orientation que le gouvernement donne actuellement à l'agriculture, notamment le démantèlement de la Commission canadienne du blé à qui le gouvernement retire la compétence sur la commercialisation de l'avoine, inquiète au plus haut point les agriculteurs de cette région.

Cette pétition demande au gouvernement de redonner à la Commission la compétence sur la commercialisation de cette céréale en accordant à l'avoine et à l'orge la même protection qu'au blé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai ici douze pétitions de toutes les parties de l'ouest du Canada, du nord de la Colombie-Britannique, de l'île de Vancouver, du sud de la province, de ma circonscription de Mission—Coquitlam, de Calgary, d'autres parties de l'Alberta et de diverses localités de l'Ontario. Les pétitionnaires sont révoltés par l'imposition d'une taxe sur les produits et services qui constituera en fait une taxe minimale pour les riches et les entreprises, mais ajoutera au fardeau fiscal des Canadiens à revenu moyen. Conformément à l'article 36 du Règlement, je présente ces pétitions.

• (1200)

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. La première est signée par des habitants de la capitale de l'épinette, Prince George, dans le nord de la Colombie-Britannique. Ils exhortent le gouvernement de procéder avec célérité pour reconduire l'entente sur le développement des ressources forestières entre le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique pour garantir le reboisement des terres exploitées.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par des habitants de Colombie-Britannique qui vivent dans des localités comme Lone Butte, Powell River, Coquitlam et Sechelt et qui se disent déçus, comme le député de Kamloops l'a déclaré, au sujet de la décision du gouvernement de mettre en oeuvre une taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à appliquer des mesures fiscales efficaces et équitables pour tous les Canadiens.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions inscrites au *Feuilleton* y restent.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je tiens à signaler à la Chambre que, du fait de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 21 minutes à compter de 13 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: La parole est au député de Kamloops pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, avant que le ministre de la Justice n'intervienne au sujet de cette question extrêmement importante, je voudrais que nous réfléchissions à ce qui suit. Normalement, lorsque le gouvernement présente un projet de loi, comme il le fait aujourd'hui, la tradition veut que la présentation du projet de loi par un ministériel soit suivie de l'intervention d'un député de l'opposition, puis de l'intervention d'un ministériel suivi d'un député de l'opposition et ainsi de suite, afin de permettre aux députés de soutenir le projet de loi ou de s'y opposer, selon le cas.

Étant donné qu'il s'agit d'une mesure législative tout à fait spéciale, et qu'il se peut de ce fait qu'il y ait des députés qui souscrivent au projet de loi ou s'y opposent des deux côtés de la Chambre, je me demande si la Chambre envisagerait de ne pas suivre la procédure habituelle en vertu de laquelle chaque porte-parole du gouvernement est suivi d'un député de l'opposition, et de diviser plutôt les interventions entre celles qui sont en faveur du projet de loi et celles qui sont contre. De cette façon, on pourrait parvenir à un débat beaucoup plus équilibré au cours des prochains jours. Nous pourrions peut-être même diviser les interventions selon le sexe, en nous assurant que des hommes et des femmes interviennent au cours des premières heures de ce débat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous ne pouvons pas accepter cette proposition, essentiellement parce qu'il faudrait savoir avant le débat la position qu'adopteront les différents intervenants, et je crois que cela nuirait au débat.

Je voudrais seulement faire valoir un point. La Chambre des communes pourrait-elle nous fournir des exemplaires additionnels de ce projet de loi, car nombre de nos électeurs nous en demandent? La Chambre ne prévoit qu'une centaine d'exemplaires par député. Je me demande si la Chambre des communes ne pourrait pas offrir un nombre suffisant d'exemplaires aux députés qui le demandent.

M. Cooper: Monsieur le Président, puis-je réagir d'abord aux observations qu'a faites le whip de l'opposition officielle? Nous aussi, nous favorisons la publication d'un plus grand nombre d'exemplaires du projet de loi, compte tenu tout simplement de la nature du débat et de l'intérêt qu'il suscite dans tout le pays.

Si je puis me permettre de répondre à mon collègue, le leader parlementaire du NPD, je dirais que cela nous embête un peu, car, comme il a été signalé, on ne connaît pas nécessairement à l'avance la position qu'adopteront les intervenants qui participent au débat. Même si nous traitons la question avec impartialité, car c'est une question qui dépasse la notion de parti, tous les faits dont nous disposons à l'heure actuelle montrent clairement que les députés néo-démocrates adopteront tous la même position. Faute de preuves qu'ils pourront voter chacun selon leur conscience, comme nous, nous ne tenons pas pour le moment à envisager une telle proposition.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il quelque chose à dire à propos de la demande du député d'Ottawa—Vanier?

M. Cooper: Monsieur le Président, nous sommes nous aussi en faveur de la proposition qu'a présentée le whip du Parti libéral. J'estime que c'est une bonne idée et je suis sûr que nous sommes tous d'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, la suggestion de faire imprimer des copies additionnelles me semble judicieuse. Nous comprenons tous, à mon avis, que la demande d'exemplaires sera plus forte que pour les projets de loi ordinaires.

Je tiens à préciser à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, que tous les députés néo-démocrates sont du même avis. En fait, ils s'opposent tous au projet de loi. Il peut dire ce qu'il veut, mais il reste que nous nous opposons au projet de loi.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour traiter une question très délicate et très complexe, qui comporte des considérations d'ordre moral et religieux et revêt une signification souvent très personnelle pour chaque Canadien. Il s'agit de la question de l'avortement.

Dans un monde parfait, l'avortement ne serait pas nécessaire pour aucune raison. Cependant, nous savons tous que le monde n'est pas parfait et qu'il est parfois nécessaire d'avoir recours à l'avortement. C'est pourquoi nous devons aborder la question de la meilleure façon possible en tant qu'individus, députés ou gouvernement. Nous devons essayer de trouver une solution raisonnable à ce problème délicat et difficile.

À notre avis, le projet de loi à l'étude représente cette solution raisonnable à la question de l'avortement. Le projet de loi sur l'avortement, que j'aborderai dans un instant, est compréhensible, réalisable et juste. Il a comme principal objectif de trouver un juste milieu entre les droits et les intérêts des femmes et le souci de la société de protéger le foetus.

Ce projet de loi ne va satisfaire les partisans d'aucun des deux camps en présence. Seule une prise de position nette pourrait y parvenir. Vous conviendrez, je pense, monsieur le Président, que ce projet de loi réussit à refléter les différents intérêts qui sont en jeu d'une manière qui est, à notre avis, conforme aux exigences de la Charte des droits ainsi qu'aux besoins des Canadiens.

Je demanderais dans l'intérêt national que tous les Canadiens prennent le temps de considérer la prise de position énergique de leurs compatriotes avant de condamner ce projet de loi parce qu'il ne représente pas parfaitement leur propre opinion.

Comme antécédents, je ferais remarquer que pendant de nombreuses années il était criminel de pratiquer un avortement au Canada. Lors de la révision du Code criminel en 1969, une nouvelle disposition a été adoptée, l'article 251, qui prévoyait qu'on pouvait légalement procéder à des avortements si certaines conditions étaient respectées.

En 1982, nous avons eu la Charte des droits et libertés. Lorsque celle-ci est entrée en vigueur, parmi les protections qu'elle garantissait, il y avait le droit à la sécurité de la personne auquel on ne peut porter atteinte qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Pour se défendre contre une accusation portée contre lui, le docteur Henry Morgentaler a contesté la validité de l'article 251 du Code criminel en déclarant qu'il enfreignait la Charte des droits et libertés. En janvier 1988, la Cour suprême a décidé que le droit à la sécurité de la personne et les principes de justice fondamentale étaient enfreints par l'article 251. La Cour suprême a estimé en outre qu'on ne pouvait considérer que la loi imposait une limite raisonnable à ces droits, comme le prévoit l'article 1 de la Charte, et a décidé que l'article 251 était inconstitutionnel. Le Canada se trouvait donc sans loi fédérale pour régir l'avortement.

[*Français*]

Le gouvernement a entrepris des discussions et des consultations immédiatement après que la décision a été rendue dans l'affaire Morgentaler.

Cependant, trois événements nous ont forcés à retarder la prise de décision, quant à l'approche à adopter.

Premièrement, au cours de l'été 1988, nous avons présenté à la Chambre une résolution qui a fait l'objet d'une discussion générale. Encore une fois, la Chambre a été le témoin de débats passionnés. Il a été impossible d'en arriver à un consensus. Aucune motion ni aucune modification n'ont été adoptées. Toutefois, le débat et le vote ont montré combien il était difficile de trouver une solution satisfaisante à la question.

• (1210)

Deuxièmement, les élections fédérales à l'automne 1988 nous avaient obligés à repousser le règlement de cette question. Enfin, nous avons décidé d'attendre la décision de la Cour suprême dans l'affaire Borowski avant d'aller plus avant. Dans cette affaire, monsieur le Président, la Cour suprême devait déterminer si le foetus bénéficiait du droit à la vie garanti par l'article 7 de la Charte et du droit à l'égalité devant la loi prévu à l'article 15. La Cour suprême a rejeté le pouvoir en mars dernier.

Vu que l'article 251 du Code criminel n'était plus en vigueur, il n'y avait pas selon la Cour de litige concret à régler.

[*Traduction*]

La Chambre comprend sans aucun doute que, s'il était capital de se pencher sur les effets de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler ou de toute mesure législative se rapportant à l'avortement, il fallait en outre y prêter beaucoup d'attention, tenir des consultations et passer de longs mois à étudier et à débattre la question.

Le travail de la Commission de la réforme du droit a été examiné avec soin et je la félicite pour son excellent travail. Je veux également remercier les quelque 150 000 Canadiens qui ont pris le temps d'exprimer leurs préoccupations à ce sujet. A mon avis, nous proposons une solution raisonnable à une question très difficile à résoudre.

L'avortement est un sujet qui divise les Canadiens. Personne n'est neutre, chacun a son opinion. Ces différences d'opinion se manifestent au Cabinet et au Parlement.

Pendant un certain temps, il a semblé difficile d'adopter de nouvelles mesures législatives en raison de l'absence de consensus à cet égard. Toutefois, les événements de l'été dernier ont montré qu'il était nécessaire de prendre position à l'échelle nationale et beaucoup de Canadiens se sont rendu compte qu'il était nécessaire d'adopter une attitude équilibrée qui tiendrait compte des convictions de tous.

Je remarque, en passant, que les événements qui ont mené à cette réévaluation, c'est-à-dire les demandes d'injonctions, auraient pu se produire avant que l'ancienne loi sur l'avortement ne soit révoquée. En fait, il y en a eu. Toutefois, vu l'absence de toute loi fédérale en la matière, les demandes présentées aux tribunaux ont eu pour effet de cristalliser la demande du public en matière de législation sur l'avortement. Les Canadiens ne seront jamais complètement d'accord sur le genre de loi concernant l'avortement qu'il faudrait adopter, mais ils semblent, à l'heure actuelle, être généralement d'accord pour dire qu'une loi fédérale devrait être promulguée. Il nous faut un mécanisme légal régissant l'avortement. En tant que gouvernement, il est de notre devoir d'agir, et c'est ce que nous faisons en proposant cette modification au Code criminel.

Le gouvernement fédéral a décidé d'exercer ses pouvoirs en matière de droit pénal. Avant de tirer cette conclusion et de prendre cette décision, nous avons soigneusement examiné toutes les autres méthodes à notre disposition pour légiférer dans ce domaine. Mais ce n'est qu'en exerçant nos pouvoirs en matière de droit pénal que nous pouvons régler, à l'échelle nationale, la question concernant le droit à l'avortement.

Le gouvernement fédéral n'a aucun autre moyen pour régir directement l'avortement ou le comportement d'un individu. Il ne peut pas directement fournir des services de santé et ne peut interdire les recours en justice, comme les demandes d'injonction civile dans le but d'empêcher une femme d'obtenir un avortement. Ces questions relèvent de la compétence des provinces. Ce que nous pouvons faire, et ce que nous faisons, c'est de proposer une mesure législative établissant une norme nationale en ce qui concerne le droit à l'avortement au Canada. Fait intéressant à noter, monsieur le Président, la Commission de réforme du droit et le très honorable chef de l'opposition ont tous deux approuvé l'exercice par le gouvernement fédéral de ses pouvoirs en matière de droit pénal pour légiférer dans le domaine de l'avortement.

[*Français*]

Aux termes de la nouvelle loi, toute femme qui désire se faire avorter devra consulter un médecin. L'avortement est un acte médical qui nécessite des connaissances spécialisées. Par conséquent, l'avortement ne peut être pratiqué que par une personne possédant les compétences médicales requises, et ce uniquement pour des raisons de santé. Si le médecin est d'avis que la grossesse compromettrait la santé ou la vie de la femme, l'avortement sera provoqué. La Loi ne prévoit pas ce que certains appellent «l'avortement sur demande». Le terme «santé» est défini de façon large, de manière à englober la santé mentale, physique et psychologique. Le médecin doit déterminer, en conformité avec les normes généralement admises dans la profession médicale, si une raison de santé justifie l'avortement.

[*Traduction*]

Ce projet de loi est équitable envers la femme, car il lui permet de consulter le médecin de son choix. Il élimine les obstacles qui, en vertu de l'ancien article 251, l'empêchaient d'obtenir un avortement légal. C'est d'ailleurs pourquoi la Cour suprême avait déclaré cet article non conforme à la Constitution.

La mesure est équitable également envers le médecin: il lui incombe de suivre les normes et les principes médicaux ordinaires en décidant si des raisons de santé interviennent, et il peut prendre sa décision sans être tenu de respecter les obligations administratives onéreuses qui pourraient entraîner des retards.

Je tiens à dire que le médecin qui, faisant un jugement médical conforme aux normes de sa profession, décide que la grossesse menace la santé ou la vie de sa patiente n'a pas raison de penser qu'on pourrait le poursuivre en justice. Nous croyons que cette loi est une solution raisonnable qui tient compte de la diversité d'opinions parmi les Canadiens.

Aux termes de la loi, l'avortement est légal seulement s'il est pratiqué par un médecin, ou encore sous sa direction. Manifestement, cette disposition vaut dans le cas d'un avortement provoqué par un médecin, par un médicament ou par un moyen mécanique. Elle s'applique également à l'avortement provoqué par une personne sous la direction d'un médecin.

Le projet de loi ne s'applique pas à un médicament, à un instrument ou à un autre moyen—le stérilet ou la pilule, par exemple—qui pourrait empêcher l'implantation d'un ovule fécondé. La profession médicale ne considère pas que le fait d'empêcher l'implantation équivaut à un avortement, pas plus d'ailleurs qu'il n'en était question dans l'ancienne loi.

Un principe bien établi veut que seuls les médecins puissent exercer la médecine. Cependant, on peut concevoir que dans certains cas une infirmière ou un technicien médical soit appelé à agir à cet égard. Dans ces circonstances, les infirmières doivent rendre compte de leurs activités au médecin. L'article s'applique à quiconque provoque sciemment et de propos délibéré un avortement illégal, que ce soit la femme elle-même, son médecin ou qui que ce soit d'autre.

J'ajouterai qu'en rendant les gens passibles de peines en vertu du Code criminel, le gouvernement désire insister sur le fait que la société souhaite vivement protéger le foetus et assurer que tout avortement provoqué bénéficie de la surveillance médicale. Tous ceux qui agissent en dehors de la loi se rendent coupables d'un acte criminel.

• (1220)

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur l'article 288 de la loi proposée.

Cet article vise à empêcher les personnes n'ayant pas les qualifications voulues de fournir aux femmes des drogues ou d'autres choses pour provoquer un avortement.

L'article sert également à interdire à de telles personnes de fournir ou procurer des drogues ou d'autres substances délétères.

[*Traduction*]

Si vous le permettez, monsieur le Président, je souhaite examiner quelques aspects de la Charte. Nous sommes persuadés que ce projet de loi est de nature à lever les réticences que la Cour suprême a exprimées lorsqu'elle a statué dans l'affaire Morgentaler. Tout d'abord, le projet de loi ne prévoit ni retard ni obstacle juridique à l'obtention d'un avortement en conformité de la loi, si ce n'est la nécessité de consulter d'autres médecins. En vertu de ce projet de loi, un seul médecin peut conclure, dans le cadre d'une consultation normale, que la vie ou la santé d'une femme est en péril. Par ailleurs, en vertu du projet de loi il n'est plus nécessaire de charger des comités ou des hôpitaux accrédités de décider des avortements thérapeutiques. Contrairement à l'ancienne loi, le premier médecin que la malade consulte peut pratiquer l'avortement.

Deuxièmement, le projet de loi minimise le stress ressenti par la femme et le médecin. Il respecte le rapport médecin-malade et prévoit l'application des normes médicales normales.

Troisièmement, la définition de la santé reconnaît maintenant des facteurs physiques, mentaux et psychologiques.

Quatrièmement, le projet de loi fait ce qu'il peut pour assurer que toutes les femmes aient accès à des avortements légaux dans toutes les régions du Canada, y compris les régions éloignées et rurales.

Cinquièmement, le projet de loi précise que l'utilisation d'un moyen quelconque susceptible d'empêcher l'implantation de l'oeuf fécondé ne constitue pas un acte de nature à provoquer un avortement. Par ailleurs, il ne doit pas être interprété comme portant atteinte aux droits et aux intérêts de la femme d'une façon qui s'opposerait au jugement rendu dans l'affaire Morgentaler.

Enfin, le projet de loi procède d'une décision nette de politique de la part du gouvernement qui vise à protéger l'intérêt du foetus pendant toute la grossesse, étant donné que la femme ne peut obtenir un avortement que si sa santé ou sa vie sont menacées.

La population et les journalistes ont soulevé quatre questions au début de l'examen de ce projet de loi, soit l'accessibilité, la possibilité qu'un tiers intente une action au criminel, la possibilité d'injonctions et la responsabilité des médecins. En ce qui touche l'accessibilité, il y a des questions qu'il ne faut pas confondre. D'abord, ce projet de loi se fonde sur le principe suivant lequel la loi ne devrait comporter aucun obstacle superflu ou injuste à l'accès à des avortements légaux dans l'ensemble du pays. J'estime que ce projet de loi n'en comprend aucun. Il est fondé sur le principe de l'équité et de l'égalité. En outre, ce que le projet de loi ne peut faire et ce que le gouvernement fédéral ne peut légalement faire, c'est de réglementer la pratique de la médecine ou la prestation de services médicaux, y compris les services d'avortement. Ces questions relèvent clairement de la compétence des provinces. En droit pénal, nous n'avons qu'un pouvoir d'interdiction. Il n'est pas possible d'invoquer ce pouvoir d'une façon positive pour garantir l'accès.

A ce propos, je voudrais citer le chef de l'opposition, qui a tenu à la Chambre les propos suivants que l'on trouve à la page 8059 du hansard du 28 avril 1969:

> Le député donne à entendre que la question comporte un aspect constitutionnel. D'après la loi civile, les relations entre le patient et le médecin, entre le malade et l'infirmière, entre le médecin et l'hôpital, l'infirmière et l'hôpital, sont des relations qui relèvent de la loi provinciale et de la responsabilité constitutionnelle des provinces; elles sont traitées dans les statuts qui régissent les hôpitaux et les professions. Ce sont nettement des questions provinciales. Raison de plus pour ne pas intervenir dans ces relations civiles qui sont peut-être accessoires mais pas touchées directement par la présente mesure.

Le chef de l'opposition parlait alors des modifications initiales du Code criminel de l'époque, soit l'article 251. Ce principe s'applique toujours. De plus, il faut souligner que, dans l'exercice de leurs compétences, les provinces doivent respecter les droits constitutionnels des femmes et des médecins.

On a aussi soulevé la question des modalités d'application de cette mesure législative. Il est évident que les procureurs généraux des provinces vont continuer d'exercer leurs pouvoirs comme avant. J'ai confiance que les procureurs et les services de police continueront d'assumer leurs responsabilités, comme ils l'ont fait jusqu'à maintenant, et de respecter pleinement la Charte des droits et toutes les dispositions de protection de notre système de justice pénale, y compris la présomption d'innocence. Je suis sûr également qu'on ne portera pas atteinte aux libertés civiles, car ni les procureurs généraux ni les tribunaux ne sauraient le tolérer.

Comme on l'a déjà fait remarquer, n'importe qui peut essayer de porter des accusations en vertu de cette mesure ou de toute autre disposition du Code criminel. Cette éventualité peut sembler inquiétante, mais il ne faut pas oublier que, dans une démocratie, on a la ferme conviction que, la plupart du temps, on peut, à titre individuel, intenter des poursuites. Cependant, il incombe aux tribunaux et aux procureurs généraux de trancher et de voir à ce qu'il n'y ait pas abus de ces droits. Dans cette situation, une personne ne peut poursuivre que si un juge est d'avis que l'affaire doit aller devant un tribunal et si les poursuites n'ont pas été suspendues par le procureur général de la province. Il n'existe pas de nombreux précédents de poursuites frauduleuses ou délictueuses dans ce domaine, et rien ne porte à croire qu'il y en aura en vertu de cette loi.

[*Français*]

Le gouvernement ne croit pas, monsieur le Président, que les tribunaux risquent d'être submergés de poursuites engagées par des tiers aux termes de la nouvelle loi.

Nous ne croyons pas que cela va se produire. Cette question est très délicate et de telles poursuites sont susceptibles d'entraîner des problèmes de preuve et d'autres difficultés.

De plus, les procureurs généraux des provinces ont le pouvoir de surseoir aux poursuites qui ne sont pas dans l'intérêt public.

[*Traduction*]

Il est important de ne pas confondre cette question avec celle de savoir si les injonctions au civil demeurent possibles. Le pouvoir fédéral ne peut légiférer directement dans ce domaine, mais par cette mesure, le Parlement aura légiféré sur les aspects essentiels de la faculté des femmes de se faire avorter, ce qui devra entrer en ligne de compte dans les injonctions au civil. Plus précisément, en droit civil, il ne doit pas être mis en doute qu'une femme est libre d'avoir un avortement, si un médecin en arrive à la conclusion que la vie ou la santé de cette femme est menacée, au sens où l'entend le projet de loi.

Je voudrais parler du rôle que la mesure donne aux médecins. On craindra peut-être qu'ils ne s'exposent à une responsabilité au criminel, et que, en vérité, la mesure leur impose une responsabilité injuste et indue. Toutefois, les médecins ont de pénibles responsabilités dans les décisions concernant l'avortement, mais je voudrais montrer pourquoi et comment cette mesure ne les alourdit que le plus raisonnablement possible.

Premièrement, le gouvernement a décidé qu'il fallait adopter une loi, qu'elle devait établir un équilibre entre les droits des femmes et les intérêts de la société dans la protection du foetus. Pour cela, le gouvernement fédéral doit légiférer en vertu de son pouvoir en droit pénal de manière à ce que cet équilibre existe partout dans le pays.

En cherchant comment légiférer, le gouvernement a jugé, tout d'abord, que l'avortement était un acte médical, que ce sont des médecins qui doivent l'accomplir ou l'ordonner. Il a jugé, ensuite, que pour que le mécanisme d'équilibre reflète les intérêts de la femme par un examen de l'état de santé, ce sont encore les médecins qui doivent faire cet examen. Personne d'autre ne peut le faire.

Ce raisonnement fait, le gouvernement a ensuite veillé à ce que les responsabilités des médecins s'éloignent le moins possible de celles qui leur incombent déjà, et que la loi n'exige aucune procédure administrative superflue ou opinion extérieure. Le médecin est aussi libre que possible de décider s'il convient ou non de provoquer un avortement, et de se prononcer sur la façon et le moment de le faire ainsi que sur l'opportunité d'une consultation extérieure quant aux motifs médicaux. En prenant sa décision, le médecin se conformerait aux normes médicales généralement acceptées. Tout ce que le projet de loi ajoute, c'est une disposition établissant la responsabilité criminelle en cas de non-observation de la loi.

• (1230)

Cette disposition s'adresse principalement aux personnes qui ne font pas partie de la profession médicale et qui pratiquent des avortements dans des conditions peu sûres. Les médecins ne seraient assujettis au projet de loi que s'ils n'appliquent pas de bonne foi les normes médicales.

C'est là que se pose une question. Faut-il faire intervenir quelqu'un d'autre, comme un juge ou un comité, dans la décision à prendre à cette occasion? Je crois que ce ne serait pas sage, parce que la décision se fonde sur des considérations médicales.

De plus, toute procédure ou exigence administrative additionnelle occasionnerait des retards et aggraverait considérablement les contraintes auxquelles la femme est soumise et créerait des tensions entre le médecin et la patiente, ce qui serait contraire à la Charte. De toute évidence, une telle intervention rendrait les choses plus difficiles pour le médecin et pour la femme, sans procurer un avantage quelconque à la société. Nous avons toutes les raisons de croire que les médecins et les femmes assumeront leurs responsabilités pleinement et de bonne foi.

Après avoir déposé le projet de loi vendredi dernier, je suis rentré à Orillia dans la soirée parce que je voulais connaître la réaction de mes électeurs. Je me suis délibérément promené samedi au marché, à la banque, le long de la rue principale et dans un centre commercial. Je suis allé à un cinquantième anniversaire de mariage et à un banquet organisé par une ligue de hockey. Le dimanche, je suis allé assister à l'office dans une église rurale qui célébrait le centenaire de l'Église presbytérienne centrale d'Orillia. Beaucoup de gens m'ont parlé du projet de loi.

Quand j'étais rentré dans ma circonscription, je ne savais pas exactement à quoi je devais m'attendre. J'avais bien sûr vu des réactions couvrant toute la gamme des attitudes possibles sur la question. Cependant, je peux vous affirmer, monsieur le Président, que j'ai trouvé un appui très général parmi ceux que je représente. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de gens, des deux côtés de la barrière, qui s'opposent à cette mesure, mais j'ai eu l'impression qu'une importante majorité de mes électeurs appuie le projet de loi. Des gens de tous les âges et de toutes les conditions économiques et sociales m'ont abordé.

Ils se rendent compte qu'un moyen terme est nécessaire et ils m'ont encouragé à aller de l'avant. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

[*Français*]

Les Canadiens aimeraient que la nécessité de pratiquer des avortements disparaisse.

Nous devons cependant tous admettre que des avortements ont été pratiqués dans le passé, qu'ils sont encore pratiqués aujourd'hui et qu'ils continueront de l'être

dans l'avenir et ce, peu importe quelle loi un gouvernement pourra adopter.

[*Traduction*]

Il y a plusieurs semaines, un de mes électeurs, un médecin, m'a écrit à ce sujet. Ce médecin n'est pas en faveur de l'avortement libre. Mais en pratiquant dans ma ville, Orillia, il a pris conscience de la nécessité de réglementer l'accès à l'avortement. Dans une lettre qu'il m'a adressée, et également en personne, cet électeur a parlé de son expérience comme jeune médecin travaillant au service d'urgence d'un hôpital de Toronto, avant l'adoption de l'article 251. Une jeune femme a été amenée à l'hôpital et est décédée peu après son arrivée, des suites d'un avortement illégal qui avait été mal pratiqué. Cette histoire tragique, qui est arrivée partout au Canada, ne doit pas se répéter.

Il incombe au gouvernement et au Parlement de faire en sorte que la loi sur l'avortement tienne compte dans toute la mesure du possible des besoins sociaux, tout en respectant la Charte des droits et libertés. A mon avis, ce projet de loi atteint ces objectifs. Le droit à l'avortement doit être déterminé par le Parlement, et non par les tribunaux. C'est à nous qu'il revient de tenter de trancher cette question. C'est pourquoi le gouvernement a déposé cette mesure législative.

L'avortement est une question extrêmement personnelle. Elle ne se prête pas facilement à un compromis et encore moins à un consensus. Les Canadiens doivent néanmoins se rendre compte qu'il existe entre eux de fortes divergences d'opinions et que, dans ce cas, la loi doit trouver un équilibre entre ces vues opposées. Tel est notre but.

Nous ne demandons pas aux Canadiens de changer d'avis au sujet de ce qui est bien ou mal. Nous leur demandons de respecter l'opinion des autres et de se conformer à cette nouvelle loi.

Pour régler ce problème délicat et difficile, le gouvernement a tenu compte de toutes les opinions des Canadiens et il a essayé de trouver entre elles un équilibre raisonnable et applicable. Nous n'appuierions aucun amendement qui ne refléterait pas une attitude semblable et qui ne respecterait pas la Charte des droits et libertés. Nous ne pouvons revenir à l'époque où la vie des femmes était menacée parce qu'elles n'avaient pas accès à l'avortement légal. La loi doit statuer sur le droit à l'avortement. Nous devons aussi nous assurer qu'il existe un mécanisme pour supporter l'intérêt de la société dans la protection du foetus en même temps que les droits des femmes.

Nous croyons que le projet de loi que nous avons présenté protège ces intérêts vitaux d'une façon acceptable pour la majorité des Canadiens. Voilà notre objectif.

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, nous sommes maintenant à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi et normalement, c'est le moment de se prononcer pour ou contre le principe d'un projet de loi. Le ministre, en le présentant aujourd'hui, nous a mentionné les études, les consultations et le travail qui ont été faits du côté gouvernemental pour arriver à ce moment–là. De notre côté, nous n'avons que trois journées depuis la présentation de cette législation qui propose une solution, pour le moins qu'on puisse dire, inattendue au problème de l'avortement. Et j'espère que la Chambre pourra prendre en considération que de notre côté, il nous reste notre caucus à consulter et que nous n'avons pas encore eu notre caucus national. Mais tout de même, je suis prêt maintenant à répondre d'une façon préalable à la législation et au système proposé par le gouvernement pour régler la question de l'avortement.

[*Traduction*]

Je suis certainement d'accord avec le ministre pour dire qu'il y a peu de questions qui soient aussi importantes et qui touchent si profondément tant de Canadiens. Certains compareront ce débat, en raison de son intensité, au débat sur la peine capitale, mais cette dernière question est très loin de la vie quotidienne de tous les Canadiens.

Les considérations relatives à l'avortement, à l'interruption de la grossesse, sont immédiates, et le débat est plus intense parce que cette question intéresse chaque famille et chaque personne dans notre société.

Pour les députés, le débat est encore plus intense parce que nous le vivons littéralement chaque jour en nous rendant sur la colline du Parlement. Les lobbyistes, qu'ils soient pour ou contre l'avortement, nous assaillent dans les rues et dans le parc devant le Parlement pour nous faire part de leurs opinions. Dans nos bureaux, nous sommes inondés de courrier, d'appels téléphoniques et d'invitations à des réunions où les tenants de deux solutions totalement différentes au problème de l'avortement essaient de nous gagner à leur cause.

En tant que député qui siège à la Chambre depuis plus de 20 ans, j'ai certainement pu remarquer un nouvel élément dans le débat. Du côté pro-choix, on observe un sens accru de la légitimité et du fondement moral de cette position. J'espère que les députés en prendront bonne note.

• (1240)

Les tenants de cette opinion, dans le passé, ont défendu farouchement leur cause. Ils croient fermement que le fait d'avoir un enfant non voulu et de ne pas pouvoir contrôler sa fécondité est une question morale grave. Leur détermination à ne pas mettre au monde un enfant non désiré doit être considérée de la même façon que l'opinion défendue par l'autre groupe, soit que la vie humaine commence dès la conception et que notre politique en matière d'avortement doit être fondée sur ce principe.

L'un des arguments que j'ai de la difficulté à comprendre, c'est celui selon lequel je n'aurais pas le droit de me pencher sur cette question parce que je suis un homme et la Chambre ne pourrait pas examiner cette question parce que la majorité des députés qui y siègent sont des hommes. C'est un argument sérieux, mais quand on examine les conséquences qu'aurait le fait de ne pas établir ici à la Chambre de politique nationale sur l'avortement, on en arrive à la conclusion que quels que soient nos défauts comme individus à la Chambre, peu importe que nous soyons des hommes ou des femmes élus à la Chambre, nous l'avons été par tous les Canadiens, hommes et femmes. Et si nous ne nous attaquons pas à cette question, si nous n'établissons pas de politique nationale, et une bonne politique, nous allons voir se répéter des situations comme les affaires Dodd et Daigle. Nous allons voir des manchettes comme celle que nous avons lue en première page du journal ce matin; elle coiffait un article en provenance de Nouvelle-Écosse qui relatait de quelle façon on fait obstacle à l'initiative du docteur Morgentaler dans cette province où prévaudrait une politique différente de celle qui s'applique ailleurs au Canada si la loi qu'il conteste était jugée valide.

C'est donc ici qu'il faut établir une politique nationale sur l'avortement. L'une des critiques que j'ai à formuler à l'égard du projet de loi et à laquelle je reviendrai dans un instant a trait en particulier à la position exprimée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social selon qui le gouvernement n'est pas prêt à faire adopter au Parlement une politique complète sur l'avortement.

Lorsque le jugement de la Cour suprême du Canada a invalidé les dispositions du Code criminel concernant l'avortement, l'opposition sous la direction du député de Vancouver Quadra n'a pas tardé à réagir. Quelques heures plus tard, nous intervenions à la Chambre pour presser le gouvernement de présenter un projet de loi, et de le faire de toute urgence.

Nous avons dit que ce projet de loi devrait respecter les conclusions de la Cour suprême du Canada sur les droits de la femme et sur les intérêts du foetus. En fait le prochain gouverneur général, qui était alors ministre de la Justice, a déclaré que le gouvernement donnerait suite rapidement et que le projet de loi s'inscrirait plus ou moins dans la ligne que, comme mon chef et moi l'avons dit dans nos questions et dans nos observations aux médias, notre caucus appuierait.

A ce moment-là nous avons bien précisé que pour nous il s'agirait d'un vote libre. Qu'il ne s'exercerait pas de pressions ou de contraintes sur les membres de notre caucus pour faire dans notre parti une unanimité monolithique. Que nous estimions la question assez importante pour cela.

Je voudrais maintenant aborder le projet de loi qui a été en fait présenté par le gouvernement, en disant tout d'abord que je m'inquiète fort de sa constitutionnalité. Nous savons que sa constitutionnalité va être contestée, mais de nos jours il semble que ce soit le lot de toutes les lois.

Ce que je trouve plus inquiétant c'est que les contestations que nous prévoyons risquent fort d'être fondées à mon avis. En deuxième lieu, si le projet de loi est adopté tel quel, ces contestations vont dans chaque cas mettre en cause une malheureuse femme enceinte, soit qu'elle s'adresse elle-même aux tribunaux soit qu'elle y soit traînée par un homme—son mari, son ami, son ex-mari, son ex-ami—comme cela s'est vu dans les affaires Daigle et Dodd. C'est extrêmement malheureux, et j'estime qu'il n'est pas bon d'imposer au pays cette sorte de validation du projet de loi.

Je suggère au gouvernement de recourir à un pouvoir que la Loi sur la Cour suprême du Canada est la seule à lui offrir, c'est-à-dire de soumettre tout de suite à la Cour suprême ce texte, encore à l'état de projet de loi, pour faire valider sa constitutionnalité.

Je voudrais présenter certains arguments en ce sens. Tout d'abord je voudrais mentionner un ouvrage traitant des renvois à la Cour suprême du Canada et de l'état de la législation en la matière et dans lequel l'auteur distingué, Peter Hogg, dit à la page 181:

> Quand on examine de façon pondérée la procédure de renvoi, il faut reconnaître son utilité comme moyen d'obtenir une réponse à une question constitutionnelle. . . La procédure de renvoi a servi principalement en matière constitutionnelle.

Le projet de loi dont nous sommes saisis soulève une question de constitutionnalité.

> C'est parce que cette procédure permet à un gouvernement d'obtenir au départ des décisions qui fassent autorité (à toutes fins pratiques) sur la constitutionnalité d'une action législative. Parfois il s'agit de points de droit qu'on soumet préalablement à la rédaction du projet de loi; parfois c'est le projet de loi qui fait l'objet du renvoi avant d'être adopté;

J'ai une autre citation, mais je tiens à déclarer que je n'aurais pas été en faveur de soumettre à la Cour suprême du Canada une idée ou une question. Je ne pense pas que cela aurait été dans l'ordre. Je pense que nous avons une mission à accomplir ici à la Chambre des communes, que c'est à nous de décider quelle forme doivent prendre les projets de loi.

Je ne suis pas d'accord avec le ministre de la Justice, qui a déclaré hier au cours d'une conférence de presse qu'un renvoi serait contre-indiqué en l'espèce mais il n'a pas dit pourquoi. J'ai le texte de sa déclaration d'hier à la Chambre. Voici ce qu'il a déclaré, comme en témoigne la page 5594 du hansard:

> Nous estimons important que le Parlement avalise le projet de loi. Nous estimons également que les Canadiens souhaitaient que le gouvernement montre la voie.

Je le reconnais, mais, pour les raisons que j'ai exposées, je pense qu'on servira beaucoup mieux l'intérêt public en renvoyant la mesure à la Cour suprême avant d'entamer un débat qui s'annonce difficile et avant de nous engager dans des échanges que, nous le savons pertinemment, seront animés de part et d'autre.

Je voudrais citer une autre autorité en matière de renvois, soit M. Barry Strayer, qui est maintenant juge, et son ouvrage sur la Constitution. A la page 281 de cet ouvrage, il soutient ceci:

> L'effet perturbateur d'une incertitude permanente et la probabilité de retards encore plus longs avant que les questions ne parviennent enfin à la Cour suprême lors d'un recours en appel ordinaire, ont fait de la procédure de renvoi un instrument précieux pour tirer la situation au clair.

Rappelons-nous que, dans l'affaire Daigle, il s'agissait d'une femme enceinte qui avait demandé à la Cour suprême du Canada d'interrompre son congé d'été pour entendre sa cause dans les plus brefs délais, vu l'urgence de la situation. Je prévois que le ministre acculera les Canadiennes à ce genre de choses en refusant de faire vérifier dès maintenant la constitutionnalité de ce projet de loi.

Toujours à la page 281, l'auteur poursuit:

> En outre, dans certaines situations, il est impérieux, et non seulement commode, d'avoir un jugement rapide.

Il ajoute ce qui suit:

> Le renvoi pourrait également constituer une voie de recours dans le cas d'un citoyen qui n'aurait pas jugé opportun de faire trancher une question de constitutionnalité par une instance supérieure.
>
> Si une loi est jugée invalide, bien des citoyens, qui n'auraient pas pu contester individuellement sa constitutionnalité, n'auront plus à la respecter.

C'est précisément de cela qu'il s'agit maintenant. Je prie le gouvernement de reconsidérer son refus de faire vérifier la constitutionnalité de ce projet de loi et de le faire approuver.

Il semble que le Cabinet appuie cette mesure législative. Il me semble que si la Cour suprême du Canada l'appuyait aussi,cela augmenterait sa valeur et sa légitimité et faciliterait son adoption par le Parlement.

J'ai du mal à admettre la constitutionnalité de cette mesure législative pour deux raisons principales: tout d'abord les limites que la mesure impose aux droits des femmes et ensuite le fait qu'elle ne reconnaît pas les intérêts du foetus.

Le ministre de la Justice disait que, à son avis, les droits des femmes étaient parfaitement protégés par cette mesure législative. A mon avis, en vertu de cette mesure il y aurait deux phases en ce qui concerne un avortement. Dans un premier temps il faudrait déterminer légalement la nécessité ou la justification de l'avortement. Ensuite, il faudrait pratiquer l'avortement. Normalement, et c'est ce que le projet de loi envisage, les deux phases relèveraient d'une seule et même personne, le médecin. Cependant, il n'en reste pas moins qu'il y a deux phases et qu'il faut que la femme se soumette à la phase un, qui est une détermination par un tiers, avant de passer à la phase deux et avoir son avortement. Nous savons, et la Cour suprême l'a dit dans ses conclusions, que cette détermination n'est pas aussi facile à obtenir dans toutes les parties du Canada. C'est un peu comme le recours à un comité de l'avortement thérapeutique; dans certaines régions il n'y en avait tout simplement pas.

• (1250)

C'est donc un peu comme la comparution devant un tel comité pour présenter ses arguments. Il y a des endroits au pays où une femme ne pourra pas obtenir l'accord d'un médecin, alors que cette nouvelle loi l'exige. Donc, du fait de l'absence de possibilité d'avoir un jugement sur une question de santé, je pense que la mesure législative est au moins suspecte, voire invalide, sur le plan constitutionnel.

Monsieur le juge Dickson disait:

> Il est depuis longtemps admis en droit que le corps humain doit être protégé des ingérences de tiers.

C'est ainsi que l'on peut voir cette détermination. Monsieur le juge Beetz notait:

> On ne peut dire que la personne de la femme enceinte est en sécurité si, alors que sa vie ou sa santé est en danger, elle est confrontée à une règle de droit criminel. . .

C'est de cela que nous parlons ici, et le ministre l'admet:

> . . .qui l'empêche d'obtenir un traitement médical efficace en temps opportun.

J'estime que les réserves et le processus mis en place, qui limitent les droits de la femme reconnus par la Cour suprême, pourraient invalider la mesure législative.

D'un autre côté, la Cour suprême du Canada a reconnu clairement que les intérêts du foetus pourraient être protégés par la législation qu'il a invité le Parlement à adopter. Où est donc cette protection? Je ne la vois nulle part dans le projet de loi.

On ne précise pas clairement qu'à un stade donné de la grossesse, on doit tenir compte des intérêts du foetus. Je voudrais rappeler à la Chambre les déclarations faites par les juges de la Cour suprême du Canada lorsqu'ils ont pris leur décision, déclarations avec lesquelles mon chef et moi-même sommes tout à fait d'accord, et dont nous voulons qu'on tienne compte dans le projet de loi. Le juge Beetz a déclaré ce qui suit:

> . . .il y aura un moment où l'intérêt que l'État porte au foetus aura préséance. A partir de là, le Parlement aurait le droit de limiter les avortements à ceux nécessaires pour des raisons thérapeutiques et d'exiger par conséquent l'opinion d'une autorité médicale indépendante, au sujet des exceptions accordées pour des raisons de santé.

Les considérations qui justifieraient un avortement durant la première semaine ou le premier mois, en vertu du projet de loi, sont exactement les mêmes que celles qui s'appliqueraient au dernier stade de la grossesse. Le projet de loi ne fait aucune différence dans les considérations pour la santé de la femme dont le médecin doit tenir compte. On ne donne aucun poids aux intérêts du foetus.

Le juge Bertha Wilson a signalé ce qui suit dans le même jugement; voici:

> Le moment précis dans le développement du foetus où l'intérêt de l'État dans sa protection a préséance. . .

Elle a laissé cela au jugement éclairé du législateur. Elle a ajouté:

> . . .qui peut compter sur les conseils de toutes les autorités en la matière. Selon moi, cependant, il pourrait se situer au cours du deuxième trimestre.

La Cour suprême du Canada pourrait-elle nous inviter plus clairement à porter un jugement éclairé sur le stade de la grossesse auquel on doit tenir compte des considérations en question? Il n'y a rien là-dessus dans le projet de loi.

On y fait totalement fi des considérations dont on devait tenir compte, selon la Cour suprême du Canada. Ainsi, on ne peut dire qu'il s'agit d'un projet de loi sur le droit à la vie. Les ministériels voudront volontiers lui donner ce titre mais ne le pourront pas. Ce projet de loi n'établit aucune définition conceptuelle de l'évolution du foetus, de ce qui constitue un être humain et ne fixe aucun critère à respecter. Il ne dit absolument rien à ce sujet. C'est donc faux de prétendre, comme le fait le ministre, que c'est une mesure équilibrée qui tient compte de deux points de vue.

Le ministre parle de compromis. Je n'en vois aucun dans ce projet de loi. J'ai fait valoir l'autre jour, au cours d'une conférence de presse, que c'était une forme subtile de tromperie de dire aux femmes que tout ce qu'il leur restait à faire maintenant, c'était de trouver le bon médecin, les bons motifs de se plaindre et que le tour était joué.

C'est les mettre dans une situation insultante et humiliante. C'est induire les gens en erreur que de qualifier de compromis ce qui est en réalité une dérobade. On a trouvé le moyen de ne pas respecter une différence de vue fondamentale qui existe au sein de la société canadienne. Une façon de contourner une difficulté, de s'en laver les mains, en somme, une mesure qui s'apparente davantage à une duperie ou à une farce qu'à un compromis au vrai sens du terme.

Cela me rappelle la belle époque où on vendait des condoms dans les pharmacies accompagnés de la mise en garde suivante: «A ne pas utiliser comme moyen de contraception.» J'ai oublié les termes exacts, mais on demandait de n'utiliser les condoms que pour prévenir les maladies vénériennes. C'était une farce. Et je crois que c'est bien ainsi que les gens l'ont interprétée à l'époque.

Je rappelle au gouvernement que ce projet de loi encourage la violation et le mépris de la loi comme ce fut le cas jadis de la mise en garde qui figurait sur les boîtes de condoms. A mon avis, on ne devrait pas présenter un projet de loi sur un sujet aussi sérieux dans un esprit de complicité ou de fraude. Ce sont les réserves que j'ai à l'égard du fondement constitutionnel de cette mesure législative.

J'ai d'autres réserves aussi. Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit ici parce que je veux le citer. Ce projet de loi ne traite pas adéquatement de la question de l'accès. Il établit peut-être un cadre pour l'avortement. Mais il ne prévoit pas que lorqu'une femme cherche un avortement, où qu'elle soit au pays, elle doit pouvoir otenir le même traitement et il n'y a pas de politique à cet effet qui accompagne le projet de loi.

Cette question ne se limite pas à l'avortement. Nous discutons de la différence entre la façon libérale et la façon conservatrice de voir le Canada. De ce côté-ci de la Chambre, nous pensons qu'il incombe au gouvernement de diriger le pays, dans une large mesure. Nous croyons que les députés doivent contribuer à l'identité canadienne et la renforcer par la création, l'élaboration et le renforcement de valeurs auxquelles nous croyons en tant que Canadiens, les valeurs que nous devons raffermir et préciser davantage chaque jour.

De l'autre côté de la Chambre, les ministériels voient la responsabilité du gouvernement fédéral tout autrement. Quant à eux, d'après la Constitution, les soins de santé sont du ressort des provinces. Ils veulent les tenir responsables dans ce dossier. Ils ne veulent pas voir à ce que les femmes aient accès au même traitement partout au pays.

C'est ce que le ministre de la Justice a dit aux Canadiens et aux Canadiennes la semaine dernière à sa conférence de presse. Je cite le compte rendu:

«Il incombe au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de déterminer si les femmes de la province doivent aller à Halifax pour se faire avorter.»

• (1300)

Cela me rappelle un peu la législation sur les loteries. Le gouvernement a adopté une loi sur les loteries laissant les provinces libres d'en avoir ou non. Le gouvernement agit de la même manière lorsqu'il s'agit du programme national de soins de santé.

De ce côté-ci de la Chambre, nous ne voyons pas tout à fait le programme national de soins de santé comme un jeu de hasard. Nous estimons que notre programme de soins santé est un fleuron et un gage d'unité pour notre pays. Nous n'hésitons pas, en tant que parlementaires, à faire tout en notre pouvoir pour que la loi concernant l'avortement, peu importe quel régime elle instaure, soit appliquée à la grandeur du pays et que les services soient accessibles à toutes les Canadiennes selon les mêmes critères, peu importe où elles habitent.

Je sais qu'hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait allusion à la Constitution du Canada. Comme on peut le lire à la page 5596 du hansard, il a déclaré:

> Notre devoir est de respecter la Constitution du Canada qui prévoit que la responsabilité première de la prestation de services de santé relève des provinces. Le député convient que la Loi canadienne sur la santé n'exige pas des provinces qu'elles offrent tel ou tel service de santé, y compris les services qui visent à sauver des vies. Ce que le député propose, c'est de faire fi de la Constitution. . . qu'on envahisse un secteur qui relève des provinces.

J'ai de petites nouvelles pour les conservateurs. C'est le gouvernement fédéral qui a créé l'appareil national de soins de santé que nous avons au Canada. On a empiété sur la compétence provinciale par le biais tout à fait légitime du pouvoir fédéral de dépenser et du pouvoir fédéral de créer un programme qui est aujourd'hui l'une des plus grandes sources d'unité et de fierté de notre pays.

Comme les conservateurs ont voté contre le programme national d'assurance-maladie dans les années 60, nous n'en bénéficierions pas aujourd'hui au Canada s'il n'en était tenu qu'à eux. Nous devons ce programme à l'autorité du gouvernement libéral de l'époque.

Il y a quelques années à peine, nous nous sommes vus dans la nécessité en tant que gouvernement fédéral d'interdire la pratique de la surfacturation. Je sais que si l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voyait s'installer cette pratique dans tout le pays, fragmentant le régime, créant deux systèmes de soins de santé, un pour les riches et l'autre pour les pauvres. . .

M. Lewis: Nous avons voté pour.

M. Kaplan: Ils disent avoir voté pour. Je veux bien le croire, mais l'auraient-ils mis en vigueur? Le gouvernement qui prétend aujourd'hui qu'une loi sur l'avortement empiète sur la compétence provinciale aurait-il, comme nous, passé outre à cette compétence provinciale pour interdire la pratique de la surfacturation par le biais parfaitement légitime du véritable pouvoir fédéral? Ce que je dis aux députés d'en face, c'est que toute politique en matière d'avortement ne devrait pas être entièrement laissée à la discrétion des gouvernements provinciaux, comme ils disent, de sorte que si une province décide que toutes les femmes sur son territoire qui veulent se faire avorter doivent se rendre à Halifax, par exemple, c'est très bien comme cela.

Le ministre a raconté une anecdote ou deux concernant sa propre circonscription. J'ai entendu parler la semaine dernière du cas d'une femme qui s'est évanouie à bord du vol Ottawa-Charlottetown d'Air Canada. L'une des hôtesses de l'air, qui est une de mes amies, m'a dit que lorsque l'équipage l'a ranimée, elle a déclaré qu'elle était venue à Ottawa dans le but de se faire avorter. Comme elle n'avait pas les moyens de passer la nuit à l'hôtel à Ottawa comme le docteur lui avait dit de le faire, elle était repartie et s'était évanouie dans l'avion. Cela ne dérange pas le ministre de la Justice, je pense.

M. Lewis: Je m'élève contre cette remarque.

M. Kaplan: Il dit que si le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. . .

M. Lewis: Quel salaud vous êtes! C'est une façon dégueulasse de présenter les choses.

M. Kaplan: C'est exactement ce que le ministre a dit. Si le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard décide que les femmes de cette province doivent aller à Halifax pour se faire avorter, c'est leur affaire. Ce n'est pas la façon dont on considère le programme national des soins de santé dans notre pays et nous exhortons le gouvernement, nous insistons pour qu'il trouve un moyen, et nous pouvons lui en proposer de nombreux, pour faire en sorte qu'il y ait non seulement un cadre qui définisse quand les avortements sont légaux, comment les droits de la femme et les intérêts émergents du foetus doivent aller de pair, ce que nous soutenons, mais aussi pour permettre un accès égal aux avortements dans tout le pays, ce qui s'impose. Même du point de vue que j'ai signalé tantôt, une décision de la Cour suprême du Canada confirmerait le caractère constitutionnel de cette mesure si la cour pouvait compter que cette mesure du gouvernement non seulement assurerait le cadre présenté, mais qu'elle offrirait également des possibilités d'accès à toutes les Canadiennes. Si, dans l'affaire Morgentaler, la Cour suprême a blâmé la loi précédente, c'est en partie parce que celle-ci n'offrait pas à toutes les femmes la même accessibilité, même si en vertu de la Constitution, je le concède, la question de l'accessibilité est d'abord et avant tout du ressort provincial.

Je tiens à examiner brièvement quelques autres aspects. Si l'annonce que le gouvernement a faite et sa présentation du projet de loi laissent également à désirer, c'est qu'il n'offre pas de politique familiale. Très souvent, la femme qui croit avoir des raisons de se faire avorter n'exerce pas du tout de choix, car elle y est contrainte en quelque sorte par les nécessités économiques, les conditions qui existent dans notre société, l'absence de garderies et le manque de soutien suffisant aux femmes seules qui ont des enfants.

Le gouvernement ne devrait pas se contenter d'invoquer la compétence provinciale en ce domaine. Les conservateurs n'en parlaient pas à l'époque où ils promettaient aux Canadiens de mettre sur pied un programme de garderies. Il s'agit d'un domaine de compétence provinciale aux termes du programme de dépenses mais les conservateurs n'ont pas hésité à annoncer qu'ils allaient mettre sur pied un réseau complet de garderies, de façon à créer partout au Canada des centaines de milliers de places dans les garderies. Immédiatement après les élections, les conservateurs ne se sont pas laissés arrêter par la Constitution, ils ont tout simplement changé d'idée et n'ont pas mis leur projet à exécution.

La présentation d'un programme visant à restreindre les avortements doit reconnaître ce fait fondamental. Si, comme le ministre de la Justice l'a dit au cours de ses remarques, la décision d'avoir un avortement n'appartient pas exclusivement à la femme parce que ses droits et ses intérêts vont de pair avec ceux qu'a l'État de protéger le foetus, auquel cas l'État ne peut pas faire porter tout le

fardeau de la grossesse et de l'éducation de l'enfant par la femme ou par les gouvernements provinciaux quand il décide le genre de programmes qu'ils veulent avoir. Sa responsabilité est plus grande que cela.

S'il est juste d'imposer des restrictions au droit à l'avortement—et ce n'est pas de cela dont je discute—il faut aussi offrir de véritables programmes de soutien à la femme qui décide de mettre un enfant au monde et de l'élever. Il faut faire encore plus pour que cette loi soit équitable et reflète une politique familiale qui aide vraiment la femme.

Il y a quelques semaines, ce principe a été énoncé très clairement par une personne qui faisait allusion à l'évolution rapide des droits de la femme. Les femmes sont loin d'être égales, mais l'évolution rapide au cours des dernières années leur a créé de plus en plus d'occasions de trouver des emplois sur le marché du travail. C'est alors que cette personne a demandé: Le temps n'est-il pas venu d'essayer d'améliorer les conditions de travail des parents? En effet, le temps est venu d'améliorer les conditions de travail des parents.

En présentant son projet de loi sur l'avortement et en imposant des restrictions que, en principe, nous jugeons acceptables, le gouvernement se donne la responsabilité fondamentale d'assortir son initiative de programmes familiaux et de mesures pour améliorer les conditions de travail des parents, si je puis utiliser cette expression que je trouve particulièrement appropriée.

Avant de terminer mes remarques, j'ai quelque chose à dire au sujet du vote libre sur cette question. Ce sera un vote libre, en ce sens que plusieurs députés ont affirmé qu'ils voteront selon leur conscience. Le moins que je puisse faire pour les députés qui disent que seule leur conscience leur dictera comment voter, c'est de leur donner matière à réflexion.

• (1310)

Dans une société pluraliste et multiculturelle comme le Canada, les questions d'envergure nationale sont envisagées dans une perspective plus large que la conscience personnelle de chacun. Nous ne pouvons pas voter contre notre propre conscience mais il me semble que, dans une société pluraliste, nous devons chercher une position qui reflète non seulement notre propre conscience en tant que députés mais aussi celle des gens de la circonscription que nous représentons ici à Ottawa.

Au début de mon discours, j'ai parlé de ceux qui s'opposent à l'avortement et de ceux qui sont en faveur du libre choix dans le cadre de la planification familiale. Il s'agit d'une position morale dans un cas comme dans l'autre. Ce qu'il faut faire, à mon avis, c'est définir un cadre, élaborer un projet de loi qui reflète la moralité de la société canadienne dans son ensemble.

Même si ceux qui s'opposent vigoureusement à l'avortement dans tous les cas détiennent assez de votes à la Chambre des communes pour décider du sort du projet de loi, ils devraient s'abstenir de le faire. A mon avis, ils devraient voter d'une façon qui reflète tout l'éventail des positions morales qui existent sur la très importante question de la vie et des enfants.

Trouver ce juste milieu n'est pas facile, mais ce projet de loi ne s'y efforce même pas. Loin de refléter la moralité de la société canadienne, on tente de la contourner et de convaincre les députés des deux côtés de mettre de l'eau dans leur vin et d'accepter le projet de loi. Est-ce vraiment acceptable? Le jugement de la Cour suprême du Canada ne reflète-t-il pas la ferme opinion que le choix de donner la vie est essentiel à la santé et à la liberté de la femme tout en reconnaissant les intérêts du foetus et n'invite-t-il pas le Parlement canadien à se pencher sur la question, à la définir et à légiférer en conséquence? Le projet de loi ne répond pas à cette attente. Alors que, comme je l'ai dit au début. . .

[*Français*]

de notre côté, nous allons y réfléchir au sein de notre caucus. Étant donné notre position de base, que c'est un vote libre, nous allons y réfléchir, et le gouvernement aura notre réponse avant que le vote ne soit pris.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois que tous les partis sont d'accord pour dire qu'il est 13 h 21, afin de permettre à la députée de New Westminster—Burnaby, qui sera le premier député néo-démocrate à prendre la parole, de commencer son discours après la période des questions.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 21, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 14.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA RELIGION DES SIKHS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, plusieurs temples sikhs de Toronto et d'autres villes du Canada célèbrent, en fin de semaine, l'anniversaire du guru Nânak, fondateur de la secte religieuse des Sikhs.

Prêchant par l'exemple, le guru Nânak a enseigné le pacifisme, la tolérance, le respect d'autrui, la collaboration, la discipline et la modération, vertus qui caractérisent, tous les députés en conviendront, les civilisations progressistes et éclairées. Né dans un monde déchiré par des conflits religieux et raciaux, par la lutte des classes, par la discrimination fondée sur les croyances politiques et le sexe, le guru Nânak a tenté de créer une certaine harmonie et solidarité chez les adhérents de sectes religieuses considérées comme des rivales.

Il a prôné l'égalité entre les classes sociales et entre les hommes et les femmes, préférant que les gens se distinguent par leur ardeur constructive et leur talent naturel, guidés par leur devoir altruiste envers la communauté.

La société canadienne ne peut que s'enrichir de la présence des disciples de cette secte monothéiste et elle les remercie de leur participation à l'essor de notre grande nation.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, il me fait plaisir de souligner le leadership de l'entreprise «Les Teintureries Élite Ltée» de Drummondville en matière d'environnement pour le geste concret qu'elle vient de poser en débutant la construction d'une usine de prétraitement de ses eaux usées.

Il s'agit, monsieur le Président, de la première usine de textile au Québec à se doter d'un tel système.

Qui plus est, ce projet de plus d'un million de dollars sera réalisé sans aucune subvention gouvernementale.

En se dotant d'équipements nécessaires à traiter ses eaux usées avant leur rejet dans le réseau, cette industrie contribue à la protection de l'environnement du milieu et participe à la dépollution des cours d'eau.

Je suis fier de l'initiative de cette entreprise familiale dont le principal porte-parole est M. Lucien Morissette, qui emploie plus de 160 personnes, pour le rôle qu'il assume dans la préservation de notre environnement et j'ose espérer que d'autres suivront son exemple.

* * *

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada ne fait pas qu'atermoyer en ce qui concerne les revendications territoriales des Innu au Labrador et au Québec, mais il cherche également à déloger les Innu de leur territoire avant qu'une décision ne soit rendue. Le caribou et autre gibier sont chassés par les vols à basse altitude. Les enfants des Innu sont terrifiés et veulent s'en aller.

Le gouvernement prétend qu'aucun habitant ne réside en permanence à cet endroit, alors qu'il sait fort bien qu'au moins 1 500 personnes y passent la moitié de l'année ou plus pour observer leurs coutumes ancestrales et protéger leurs enfants contre la dégradation de la vie urbaine.

On demande aux Innu de faire connaître leurs lieux de campement afin de les éviter, ce que les équipes de vol ne font pas parce qu'elles utilisent les mêmes vallées fluviales qu'eux. Une fois, le commandant leur a rendu visite, mais les avions survolaient leur campement la semaine suivante.

Le gouvernement vient de publier une étude d'impact écologique qui ne donne même pas l'emplacement du secteur de bombardement proposé qu'il prétend inoffensif pour l'environnement.

Le gouvernement a dépensé 6 millions de dollars pour cette étude et il empêche les députés et les groupements de soutien des Innu d'en obtenir copie. Il n'existe aucun poste où les gens à l'est de Montréal peuvent prendre connaissance de cette étude et la traduction en langue Innu en est retardée, même si c'est la langue la plus importante de ceux qui vivent là-bas.

Au nom de la justice, je demande instamment au gouvernement de donner au moins 0,25 million de dollars à l'étude Innu de cette analyse d'impact écologique.

Article 31 du Règlement

LES FORÊTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, l'Alberta doit diversifier son économie. Une façon de le faire est d'exploiter au maximum les possibilités économiques de notre secteur forestier. En Alberta, une industrie de pâtes et papiers prospère créera autant d'emplois que le boom énergétique des années 70.

La croissance économique compte beaucoup, mais il est tout aussi important de reconnaître que notre environnement naturel peut difficilement soutenir cette croissance. L'économie et l'environnement sont tout aussi importants l'un que l'autre. Les représentants de l'industrie ont récemment annoncé qu'ils étaient prêts à investir dans de nouvelles technologies environnementales pour contribuer au développement. C'est un progrès.

Le défi à relever est de trouver le juste milieu entre la croissance économique dont nous avons grandement besoin et la protection de notre environnement. Joignons nos efforts pour assurer un développement économique durable. Préparons ensemble un meilleur avenir pour nos enfants. Travaillons ensemble à l'édification d'un Canada meilleur.

* * *

M. HAROLD MILLER

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à un Terre-Neuvien exceptionnel. Le 6 novembre 1987, par une nuit noire où la tempête faisait rage dans l'Atlantique, un membre d'équipage du navire *Atlantic Elizabeth* est tombé par-dessus bord, a perdu conscience et a été sauvé de la noyade par un compagnon qui, au péril de sa vie, a retrouvé le pauvre marin dans les eaux houleuses.

Neuf ans plus tôt, le 20 novembre, le chalutier danois *Remoy*, avec 12 hommes à son bord, s'est échoué sur les côtes du Labrador par une nuit sans lune où les vents atteignaient 100 kilomètres l'heure et où la température enregistrait moins 23 degrés Celsius. Trois hommes se sont portés volontaires pour aller les secourir. Défiant la mort et n'écoutant que leur courage de marins, ils ont miraculeusement réussi leur opération de sauvetage moins de 12 heures après l'échouement du *Remoy*.

Un des trois braves hommes qui ont participé à cette opération de sauvetage était également celui qui a sauvé son compagnon de la noyade il y deux ans. Monsieur le Président, il s'agit de M. Harold Miller, de Burgoyne's Cove, dans ma circonscription. Il a reçu la Croix de la Vaillance pour l'acte de bravoure incroyable qu'il a accompli en 1978, à l'âge de 22 ans, et on lui a remis la Médaille de la Bravoure pour l'acte de courage qu'il a répété en 1987.

Neuf cent cinquante-huit personnes ont reçu la Médaille de la Bravoure. Quinze personnes ont mérité la Croix de la Vaillance. M. Miller est le seul Canadien qui a eu l'insigne honneur de recevoir les deux.

Je suis fier que M. Miller habite dans ma circonscription. Au nom de tous les Canadiens, je le remercie et je demande à mes collègues de tous les partis de la Chambre de se joindre à moi pour le féliciter.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GUERRE DE CORÉE

M. W. C. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, la participation du Canada aux Première et Seconde Guerres mondiales a été très bien documentée par notre propre ministère des Anciens combattants et par des sociétés cinématographiques privées du Canada entier.

Jusqu'ici, on n'a pas produit grand-chose sur la participation de notre pays à la guerre de Corée, entre 1950 et 1953. En fait, ces dernières années, plus personne n'appelait cette guerre autrement que le «conflit coréen».

Tout cela a changé. Les Canadiens qui ont combattu en Corée sont nos plus jeunes vétérans, et grâce aux Amputés de guerre du Canada et à leur directeur général, M. Chadderton, nous avons le dernier film de leur série *Never Again* qui s'intitule «Korea—Canada's Forgotten War».

Ce film fait voir les zones de combat et les monuments dédiés à ceux qui sont morts en Corée. Tout cela fait partie de notre histoire et appartient à une guerre dont les Canadiens, malheureusement, ignoraient presque tout jusqu'à maintenant.

Ce film, comme d'autres réalisés par les Amputés de guerre du Canada, traduit le sentiment qui nous anime tous à cette période de l'année: «Tout le monde souffre des guerres. Il ne faut pas qu'il y en ait d'autres.»

Ce film sera diffusé à la télévision partout au Canada le 11 novembre. J'invite tous les députés et tous les Canadiens à le regarder chez eux avec leur famille.

* * *

LE PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, une étude publiée hier par le Centre canadien de recherche en politiques de rechange montre que les femmes forment 73 p. 100 du personnel à plein temps des banques, mais qu'elles ne touchent que 56 p. 100 du salaire des employés masculins de ce secteur.

D'une part, le gouvernement conservateur prétend se soucier d'équité en matière d'emploi et de politiques d'emploi qui soient justes evers les femmes, d'autre part, il néglige d'appliquer ces principes aux employées désavantagées de secteurs qui relèvent de sa compétence.

L'équité salariale est une composante essentielle de tout programme d'équité en matière d'emploi. Quatre provinces ont déjà mis en oeuvre un programme d'équité salariale. On attend toujours celui du gouvernement fédéral.

Quelques groupes qui militent en faveur de l'égalité, comme le Comité d'action nationale sur le statut de la femme et la Employment Equity Coalition, ont pressé le gouvernement de modifier sa Loi sur l'équité en matière d'emploi, qui souffre de nombreuses lacunes, et d'y inclure des mesures d'équité salariale. Ils pressent aussi le gouvernement de modifier la loi pour qu'elle comprenne des objectifs, des calendriers d'application et un mécanisme d'exécution efficace.

Au nom de ces travailleuses, je demande au gouvernement de modifier le plus tôt possible la Loi sur l'équité en matière d'emploi pour que les Canadiennes reçoivent des salaires équitables.

* * *

LE RÉSEAU ANGLAIS DE RADIO-CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, les habitants du nord de la Nouvelle-Écosse se battent depuis longtemps déjà pour obtenir que leur soient retransmises les émissions de télévision de CBC Nova Scotia. À l'heure actuelle, ils ne peuvent capter que les émissions de CBC provenant du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et sont donc privés des émissions d'affaires et des informations provinciales réalisées pour la Nouvelle-Écosse.

Au cours d'une récente séance d'un comité parlementaire, le nouveau président du CRTC, M. Keith Spicer, a accepté d'étudier la question et de chercher une solution. Cela fait des années que les habitants de la région présentent en vain la même demande à CBC. Il est temps que ce problème se règle.

Article 31 du Règlement

• (1410)

J'exhorte le nouveau président du CRTC à faire droit à cette demande. Je le remercie de ses efforts et espère que l'affaire aboutira bientôt à une conclusion positive.

* * *

LE PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Mary Clancy (Halifax): Je prends aujourd'hui la parole, monsieur le Président, pour dire que je suis très déçue de l'état de l'égalité des sexes au Canada. Il nous reste encore beaucoup à faire pour combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Une étude publiée aujourd'hui révèle que les femmes au service des banques canadiennes ne gagnent que 56 p. 100 de ce que gagnent leurs collègues masculins. Dans le personnel des banques, bien que le nombre des femmes dépassent celui des hommes dans la proportion de 70 contre un, on ne trouve presque pas de femmes parmi les cadres supérieurs.

Le dinosaure de l'inégalité est bien vivant et florissant de santé au Canada. Nous pouvons en effet constater que nos efforts pour supprimer l'écart salarial ont été vains dans beaucoup trop de secteurs. Les banques ne sont indubitablement qu'un symptome d'un problème beaucoup plus vaste.

Je défie le gouvernement d'examiner les conclusions de cette étude pour voir où il a fait erreur, de s'attaquer aux problèmes des pratiques inéquitables d'emploi dans tous les secteurs, mais plus particulièrement en matière de parité et d'équité salariales, et enfin de faire disparaître pour de bon le dinosaure de la discrimination.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, la chiropractie moderne est la troisième par ordre d'importance des professions médicales de première ligne en Amérique du Nord. L'Association chiropratique canadienne représente 2 600 chiropraticiens exerçants et chaque province a son propre ordre. Le Canadian Memorial Chiropractic College de Toronto est agréé selon les normes internationales et son effectif total s'élève à environ 600 étudiants.

Les chiropraticiens ont été les pionniers de la méthode holistique en médecine. Ils s'intéressent à la relation entre la colonne vertébrale et l'ensemble du corps et ils se spécialisent dans la compréhension et le traitement de la structure osseuse qui la compose et de muscles et des nerfs connexes. En tant qu'associés aux autres dispensateurs de soins médicaux, ils emploient le diagnostic spécialisé et ils appuient la recherche sur les causes et le traitement des maux de dos. La chiropractie est rentable. Les chiropraticiens sont maintenant reconnus comme

Décision de la présidence

des intervenants de première ligne et leur rôle est intégré dans l'ensemble des soins médicaux.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le 27 octobre dernier, le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord a été rendu public. Le mandat du groupe de travail a été modifié à mi-chemin, puisque le ministre des Finances a demandé au groupe de recommander des changements visant à réduire le déficit au lieu de changements sans incidence sur les recettes.

Si les recommandations du groupe de travail sont mises en application, cela entraînera des pertes de 150 millions de dollars pour le nord du Canada et de 5 millions de dollars pour 75 localités du nord de l'Ontario, sans parler des localités qui auraient dû être admissibles au programme dès le départ.

Je prie instamment le ministre de ne pas tenir compte des recommandations du groupe de travail parce qu'elles créeraient des difficultés financières aux habitants de régions qui sont déjà mal servies. Ce serait un dur coup pour les habitants du nord de l'Ontario qui luttent avec acharnement pour améliorer la qualité de vie dans les régions éloignées.

Par ailleurs, nous devrions être indemnisés pour nos efforts dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, efforts qui contribuent à approvisionner le sud de l'Ontario et le reste du Canada en produits forestiers et miniers et à leur apporter la prospérité.

* * *

LE PROGRAMME DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, le programme de diversification de l'économie de l'ouest du Canada est utile aux gens d'affaires de cette région du pays. Vendredi dernier, j'ai eu l'honneur d'annoncer officiellement l'octroi non pas de subventions mais d'une aide financière remboursable pour la mise en oeuvre de quatre projets dans la région de Red Deer. Ces projets louables créeront des emplois et amélioreront ou accroîtront les services existants. Il y en un qui mérite d'être spécialement mentionné.

Toutes les municipalités canadiennes devraient savoir qu'une certaine entreprise à Red Deer détient les droits nord-américains pour un procédé commercialisé sous le nom de Bomego-Dano. Grâce à ce procédé, les déchets, les ordures et les eaux usées des municipalités seront traités, les métaux et le verre, recyclés, et le reste transformé en terreau commercialisable. On peut ainsi réduire considérablement la nécessité d'avoir de grands dépotoirs qui sont peu rentables.

Tous les politiciens parlent de l'environnement. Au même titre que le programme de diversification de l'économie de l'Ouest, le procédé en question nous aidera à améliorer la situation.

* * *

L'AGRICUTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a publié ce matin le Livre blanc du gouvernement relatif à la politique agricole. Ce livre blanc n'est censé être qu'une base de discussion et non une déclaration de politique gouvernementale, mais quand même les agriculteurs vont en être déçus.

Le plus gros problème qui se pose au secteur agricole en ce moment est celui de son endettement. Les agriculteurs canadiens doivent des milliards de dollars, à une époque où ils sont confrontés à la chute des prix, à la sécheresse et à une concurrence déloyale sur les marchés d'exportation qui sont pour eux d'une importance vitale. Malgré cela le Livre blanc est à peu près muet sur les moyens que le gouvernement entend prendre pour combattre l'endettement agricole.

La Société du crédit agricole détient des centaines de milliers d'acres de terre arable en Saskatchewan. Sa politique continue d'expulser de nombreux ménages d'agriculteurs. Les agriculteurs et tous les Canadiens ont quand même le droit de savoir ce que le gouvernement entend faire pour stabiliser la propriété des terres agricoles. A-t-il l'intention de continuer à laisser la Société du crédit agricole et les autres établissements financiers à priver de leur gagne-pain et de leur foyer d'innombrables familles d'agriculteurs?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONVENTION CONCERNANT LES CAUSES EN INSTANCE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: La présidence sollicite l'indulgence de la Chambre pour rendre sa décision sur la question soulevée hier par le député de York-Centre au sujet de la coutume relative aux procès en instance. Je me rends compte que j'interviens à un moment inhabituel de la journée, mais de toute façon ma décision va influer sur la période des questions, et j'estime donc devoir en informer la Chambre avant que cette période ne commence.

J'ajouterai que le temps pris à exposer la décision n'empiétera pas sur la période des questions et que cette dernière durera 45 minutes comme d'habitude.

Hier le député de York-Centre a posé une question qui concerne la déposition d'un sergent d'état-major de la Gendarmerie Royale du Canada au sujet de la fuite de documents budgétaires survenue en avril 1989. J'ai dit alors que je savais gré au député de York-Centre d'avoir bien voulu informer la présidence qu'il allait poser cette question, et les députés se souviendront que j'ai décidé alors qu'il ne convenait pas de le faire à ce moment-là. J'ai exprimé des réserves parce que l'affaire était devant un tribunal, et le député et d'autres ont convenu de faire un rappel au Règlement après la période de questions et d'exposer les raisons pour lesquelles ils estimaient que la coutume relative aux procès en instance ne devait pas s'appliquer en l'espèce. Je tiens à remercier à nouveau le député de York-Centre et les autres de leur collaboration sur cette question délicate mais importante.

J'expliquerai tout d'abord la question qui préoccupe le député, pour que tous les députés et le public comprennent bien le contexte de cette affaire. Le député de York-Centre prétendait que, selon une déclaration sous serment d'un témoin devant un tribunal criminel, on a porté atteinte à la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada d'inculper de façon indépendante et le député désirait poser des questions au solliciteur général et obtenir de lui une réponse au sujet de cette allégation.

À côté de ce désir d'avoir des précisions, le député se trouve confronté à la coutume de cette Chambre qui dit, et je cite: «On attend des députés qu'ils évitent d'évoquer des questions en instance devant les tribunaux.» Je m'empresse de dire que l'application de cette coutume est beaucoup plus stricte dans le cas des procès au criminel. Son objet est de protéger les personnes qui subissent un procès et pourraient être touchées par l'issue de ce procès. J'ajouterais que c'est aussi parce que le procès pourrait se trouver faussé par un débat à la Chambre.

Hier, le député de York-Centre prétendait que cette coutume ne devait pas s'appliquer parce que la façon dont ont été portées les accusations n'est pas, et je cite le député, «pertinente dans l'affaire criminelle actuellement en cours d'instance».

[*Français*]

La Présidence a aussi entendu les arguments du député de Oshawa (M. Broadbent) et du ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Lewis). Les députés de Windsor-Ouest (M. Gray) et de Churchill (M. Murphy), ainsi que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, ont aussi exprimé leur opinion sur cette question.

• (1420)

[*Traduction*]

Depuis hier, j'ai pu revoir toutes les observations qui ont été faites. J'ai également examiné la transcription des audiences du tribunal, du moins jusqu'à la levée de la séance d'hier. J'ai regardé tous les précédents mentionnés dans le commentaire 336 de la cinquième édition du Beauchesne et le rapport du comité spécial des droits et immunités des députés déposé à la Chambre le 29 avril 1977, qui traitait en détail de la coutume relative aux instances judiciaires. Remarquons que même si ce rapport a été présenté à la Chambre il n'a jamais été adopté, mais je l'ai lu en entier ainsi que la majorité de ses annexes.

Les précédents et les décisions mentionnés dans le commentaire 336 de Beauchesne sont très convaincants. Dans les cas de poursuites criminelles, mes prédécesseurs ont appliqué cette convention avec cohérence. La pratique britannique dont a parlé l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre est basée sur une proposition bien précise adoptée par la Chambre des communes britannique le 23 juillet 1963. Cette décision donne au président de la Chambre britannique des lignes directrices bien précises et des pouvoirs bien déterminés. La Chambre canadienne ne s'est jamais prononcée de façon aussi claire et je tiens à dire au député de York-Centre que je me rends compte qu'il reconnaissait ce fait, du moins dans une certaine mesure, dans son argumentation d'hier.

Le comité a cependant formulé des observations sur le rôle du Président à la page 1.11 du rapport qu'il a déposé à la Chambre des communes le 29 avril 1977, voici:

> Votre comité s'est penché sur le rôle du Président dans l'application de la coutume. Nous prétendons que même si en dernier recours, la question doit être laissée à la discrétion de la présidence, il devrait incomber à tous les députés d'exercer une certaine retenue lorsque cela semble justifié.

Décision de la présidence

Le commentaire 339 de la cinquième édition de Beauchesne se rapporte à cette partie du rapport et ajoute que le Président devrait demeurer juge en dernier ressort.

Dans la présente affaire criminelle de la *Reine contre Normand Bélisle, John Appleby et Douglas Small*, la défense a présenté une motion visant à surseoir à la poursuite, sous prétexte qu'on avait abusé de la procédure. Je le répète, la défense a présenté cette motion.

On a entendu un témoin, du moins en partie, et la question de savoir ce qu'il a dit et ce qui découle de son témoignage n'a pas encore été tranchée par le tribunal. Il s'agit manifestement pour la défense d'une étape importante qui a des conséquences considérables pour les inculpés, selon ce que la Cour décidera en définitive. La question que le député et certains de ses collègues souhaitent soulever à la Chambre est la même que celle dont le tribunal est saisi et qu'il doit trancher.

Cependant, le député de York–Centre et d'autres députés souhaitent poser des questions à ce sujet au solliciteur général. La présidence a de la difficulté à accepter l'argumentation du député de York–Centre selon laquelle ces questions n'auraient rien à voir avec la procédure criminelle en cours alors que, comme je l'ai fait remarquer, le témoignage dont il est question vient soutenir la motion de la défense.

Ainsi, la présidence ne peut accepter l'argument selon lequel ces poursuites au criminel peuvent être séparées en deux groupes: celles auxquelles la coutume relative aux instances judiciaires s'appliquent et celles qui ne sont pas visées par cette coutume.

La Chambre a sans aucun doute le droit fondamental d'étudier les questions d'intérêt public, mais en vertu de notre coutume sur les questions dont les tribunaux sont saisis, la présidence a le devoir de s'assurer que ce droit légitime de la Chambre n'aille pas à l'encontre des droits et des intérêts du citoyen ordinaire qui est traduit en justice.

Par conséquent, après réflexion et compte tenu des décisions rendues par mes prédécesseurs, j'ai décidé qu'il y a lieu d'appliquer la coutume tant que cette affaire serait devant les tribunaux. Le député de York–Centre, ou tout autre député, aura à nouveau la possibilité de reprendre toute question connexe lorsque le tribunal se sera prononcé.

Je profite de l'occasion pour rendre ma décision concernant la question de privilège soulevée ce matin par le député d'Oshawa. Celui–ci a allégué que le témoignage donné hier par le sergent d'état–major Jordan de la GRC n'était pas conforme aux déclarations faites par le commissaire de la GRC devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général en juin dernier. Le député soutenait que pour cette raison, il y avait eu ou pouvait y avoir eu outrage à la Chambre.

Après avoir écouté attentivement les arguments exposés, j'ai reporté ma décision car cette question me semblait liée au rappel au Règlement sur lequel je viens de rendre ma décision. Après mure réflexion, cependant, et par respect pour la tradition de la Chambre, je dois dire qu'il n'y a pas, de prime abord, eu outrage à la Chambre. Il semble y avoir divergences entre des déclarations faites à deux endroits différents, mais il appartient au comité permanent d'examiner cette affaire plus à fond s'il le souhaite. Le comité est l'organisme compétent pour examiner les témoignages qu'il entend et s'il constate une atteinte aux droits de la Chambre, il devrait lui en faire rapport. Je dois dire au député d'Oshawa qu'il serait pour le moment prématuré pour la présidence de se prononcer sur la question.

[*Français*]

Ces questions sont importantes et souvent très complexes. Elles sont même parfois difficiles pour la Présidence.

Je désire réitérer ma gratitude aux députés concernés pour leur coopération et leur patience.

[*Traduction*]

Je veux également faire savoir aux députés que la présidence a beaucoup apprécié leur coopération et la retenue dont ils ont fait preuve dans la présentation des arguments hier et aujourd'hui. Je pense que tous sont par ailleurs conscients de tout le travail que les services du greffier ont effectué hier soir et tôt ce matin pour aider la présidence à rendre sa décision le plus rapidement possible.

Les députés voudront peut–être consulter un rapport sur ce genre de situations produit en 1977 par un comité. Je les invite évidemment à consulter ce rapport en n'oubliant pas, bien sûr, que je demeure le serviteur de la Chambre.

M. Turner (Vacouver Quadra): Monsieur le Président, nous prenons note de votre décision et de vos raisons, pour l'instant, mais nous nous réservons le droit, bien sûr, de poursuivre cette affaire lorsque le tribunal aura statué sur la question de l'ingérence politique dans les opérations de la Gendarmerie royale du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE SÉNATEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question maintenant, monsieur le Président, s'adresse au solliciteur général et porte sur les activités du sénateur Michel Cogger qui vient de déclarer au Sénat qu'il veut que son enquête devant le Sénat soit retardée jusqu'à ce qu'il y ait une enquête policière.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur les opérations qui ont attiré l'attention de la GRC la semaine dernière, mais plutôt d'évoquer une affaire connue de la GRC et du gouvernement depuis janvier dernier.

Dans ce contexte, monsieur le Président, j'ai la copie d'une facture envoyée par le sénateur Cogger, en date du 1er février 1988, au montant de 110 000$, à la Corporation GigaMos. Selon cette facture, ces 110 000$ ont été rendus pour, et je le cite: «Honoraires de consultation de nature générale, corporative et de relations gouvernementales du mois de décembre 1986 jusqu'à date, et comprenant plus particulièrement: démarches intensives. . . nombreuses conversations téléphoniques, rencontres et discussions avec, entre autres, Charles McMillan, conseiller, et Bernard A. Roy, premier secrétaire du premier ministre du Canada».

Le solliciteur général peut-il nous dire si la GRC, qui est au courant de cette affaire depuis dix mois, a effectué une enquête pour savoir si le sénateur Cogger avait enfreint les dispositions de l'article 121 du Code criminel et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats de cette enquête?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon honorable collègue doit savoir qu'il n'est pas dans les habitudes du solliciteur général, quel qu'il soit, de commenter les enquêtes qui peuvent ou ne peuvent pas être faites par la GRC. Je crois que l'on devrait respecter le travail qui est fait par la GRC.

Si vous avez des accusations à porter vous-même, si vous avez des commentaires à apporter, il revient à l'honorable député de se rendre lui-même à la GRC et lui faire connaître les faits qui sont portés à sa connaissance.

• (1430)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je signale que le solliciteur général devrait lui-même prendre connaissance de cette facture pour services rendus par le sénateur pour former son propre jugement. De toute façon. . .

[*Traduction*]

Je voudrais poser une question au premier ministre. On parle de la façon avec laquelle le cabinet du premier ministre traite un sénateur qui était, comme par hasard, l'un de ses camarades à la faculté de droit et également président de la campagne à la direction de son parti et coprésident de la campagne électorale de 1988.

Le premier ministre savait-il, à l'époque, que le sénateur Cogger faisait du démarchage auprès de son chef de cabinet pour le compte de la GigaMos Corporation et qu'il avait l'intention, ce qu'il a fait plus tard, de présenter une facture de 110 000$ à cette société?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ces renseignements ont transpiré l'année dernière, si je ne m'abuse. Ils ont été rendus publics il y a plusieurs mois au cours d'un procès au civil qui a eu lieu à Montréal. Tous les intéressés en ont parlé à l'époque. Il y avait une liste des témoins qui ont été ou qui devaient être convoqués. La cour supérieure du Québec a déjà rendu un jugement dans cette affaire.

Je considère qu'elle est close, mais si on a fait appel, que la procédure suive son cours.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le sénateur n'était pas partie à ce procès. Il a été impliqué par suite de la preuve présentée à ce procès au civil.

Je parle de la façon dont le premier ministre traite un sénateur qui se trouve à être un vieil ami et un associé politique de longue date. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il va dire à la Chambre s'il a été informé des vives instances et des pressions que le sénateur Cogger a exercées auprès de son secrétaire principal contre de l'argent? Peut-il nous garantir que dans le cadre de l'enquête que la GRC est en train de mener au sujet du sénateur Cogger—et on n'a pas réussi à obtenir du solliciteur général qu'il nous dise si l'on avait mené une enquête sur les événements qui se sont produits il y a dix mois—les agents de la GRC qui mènent l'enquête ne feront pas l'objet de pressions politiques de la part du gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, le solliciteur général a déjà dit que la Gendarmerie royale du Canada avait déjà commencé à enquêter là-dessus et qu'elle ferait sans doute ce qu'il faut, comme toujours, dans cette affaire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Cela dépend du défendeur.

M. Mulroney: Il n'y a que des libéraux pour laisser entendre que la Gendarmerie royale du Canada a été manipulée à des fins partisanes.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Seul un libéral peut faire cela. Il y a une chose dont je suis certain, monsieur le Président. Du point de vue de l'indépendance et de l'incorruptibilité, la GRC l'emporterait sur le parti libéral dix fois sur dix.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre au sujet du plan du sénateur Cogger en vue de limiter les dégâts.

Sans doute le premier ministre est-il au courant de la déclaration que le sénateur Cogger a faite à l'autre endroit aujourd'hui. Pourtant, le 3 novembre dernier, alors que le premier ministre savait pertinemment que la GRC enquêtait sur les activités du sénateur Cogger, le premier ministre a déclaré ce qui suit: «Une allégation a été formulée contre lui»—il s'agit du sénateur—«et il l'a niée. Non seulement il l'a niée, mais il a invité le Sénat à examiner sa conduite. Pouvait-il agir avec plus de franchise? A mon avis, c'était la bonne façon de procéder.»

Étant donné que le premier ministre estimait qu'une enquête du Sénat était la bonne façon de procéder, alors que la GRC effectuait son travail, j'aimerais bien qu'il nous dise ce qui a changé. Pour quelle raison le sénateur n'est-il plus prêt ou disposé à faire l'objet d'une enquête qui passait pour la bonne façon de procéder il y a trois jours?

M. Epp: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce n'est pas du tout ce que le sénateur a dit. Qui plus est, mon honorable collègue sait que celui-ci a invité le Sénat à examiner sa conduite, comme il l'a fait. Je pensais que c'était la bonne façon de procéder.

Le sénateur a fait savoir à la population qu'après qu'il eut demandé au Sénat de procéder à une enquête de ce genre, il a été informé par le solliciteur général à la Chambre que la GRC entendait effectuer une enquête indépendante. J'ai bel et bien lu la déclaration que le sénateur a faite aujourd'hui. Celui-ci y précise que, puisque la GRC a décidé de procéder à sa propre enquête indépendante, mieux valait la laisser faire, quitte à demander au Sénat de surseoir à sa propre enquête jusqu'à ce que la GRC ait déposé son rapport.

Pouvait-il s'exprimer avec plus de franchise et plus d'honnêteté objective qu'il l'a fait en l'occurrence?

M. Kaplan: Dans ces conditions, monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il sait de l'enquête de la GRC que nous ignorons encore?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je ne sais absolument rien de l'enquête de la GRC, si ce n'est que le solliciteur général l'a annoncée. Tout ce que je sais, c'est que la GRC. . .

M. Boudria: Vous venez de dire qu'une enquête avait lieu.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je m'efforce simplement de répondre à une question importante. On m'a posé une question à laquelle j'ai répondu en détail. L'opposition pose des questions importantes qui pourraient nuire à la réputation de certains parlementaires. Elle part du principe de la présomption non pas d'innocence mais de culpabilité. Quand, à leur invitation, je prends la parole pour tenter de rétablir les faits, ils crient à tue-tête pour m'empêcher de me faire entendre. C'est un déni de justice.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaïmo-Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et concerne l'annonce faite hier selon laquelle le Canada acceptera la décision du groupe binational sur les saumons et les harengs de la côte ouest.

Le 23 octobre, le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre qu'une compensation financière offerte aux Américains était «une des options que nous examinons». C'est la voie que les travailleurs de l'industrie ainsi que le Fisheries Council of British Columbia ont reconnu comme étant la seule solution acceptable à la décision du groupe binational concernant les saumons et les harengs de la côte ouest. Le ministre a-t-il écarté cette option comme moyen de se conformer à la décision?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ma déclaration, faite hier conjointement avec le ministre du Commerce extérieur, est parfaitement explicite, je pense.

Le Canada est sûr que les conclusions du groupe binational, le premier établi aux termes de l'accord historique sur le libre-échange, peuvent être approuvées par notre pays parce que nous sommes convaincus que nos exigences en matière de conservation et de gestion seront respectées, tout en permettant qu'une petite partie des saumons et des harengs du Pacifique soit exportée seulement dans des conditions équivalentes à celles que nous exigeons pour gérer tout le poisson débarqué dans les pêcheries de la côte ouest.

M. Stupich: Monsieur le Président, d'après les communiqués de presse d'hier le gouvernement a accepté la décision du groupe binational qui laisse l'exploitation de nos pêches aux Américains. Le ministre nous expliquera-t-il comment il a pu prendre une telle décision, vu qu'il n'existe aucun plan de mise en oeuvre? Comment envisage-t-il de surveiller les répercussions de cette décision ridicule?

M. Siddon: Monsieur le Président, c'est une question importante. Le Canada veillera à conserver intact notre système de gestion pour préserver comme il convient cette importante ressource canadienne.

Si le député lisait l'article 718, je pense que c'est celui-là, du rapport du groupe binational, il verrait que ce groupe donne au Canada toute latitude pour établir une série de mesures de gestion pour faire en sorte que le poisson pêché au Canada soit compté infailliblement par les Canadiens avant d'être exporté.

• (1440)

M. Stupich: Monsieur le Président, le ministre n'a pas dit comment il allait compter le poisson exporté.

Le ministre et son collègue, le ministre du Commerce extérieur, ont déclaré à maintes reprises qu'aucun emploi—«traditionnellement établi» pour reprendre les propos du ministre—ne disparaîtrait à la suite d'une décision prise en vertu du GATT ou de l'Accord de libre-échange.

Le ministre peut-il garantir aujourd'hui à la Chambre et aux travailleurs des usines canadiennes de traitement du poisson qu'aucun d'entre eux ne perdra son emploi parce que son gouvernement s'est aplati devant les États-Unis?

M. Siddon: Monsieur le Président, le député et son parti continuent de propager la fausse notion selon laquelle cet ensemble d'exigences administratives a quelque chose à voir avec la protection des emplois. La question a été réglée il y a plusieurs mois lorsque le Canada a accepté la conclusion d'un groupe spécial du GATT selon laquelle, si nous voulons exporter à l'étranger, nous devons respecter les règles du commerce international.

Je peux assurer au député que, depuis les cinq années que nous sommes au pouvoir, le nombre d'emplois dans l'industrie du traitement du poisson sur la côte du Pacifique augmente d'une année à l'autre. En cette ère de libéralisation du commerce où, en respectant les règles du commerce international, nous aurons accès à plus et non pas à moins de marchés étrangers, il y aura en fait un plus grand nombre d'emplois en Colombie-Britannique pour les pêcheurs et les travailleurs des usines de traitement.

* * *

PRÉSENCE A LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Corazon Aquino, présidente de la République des Philippines.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-sud-Centre): Monsieur le Président, moi aussi j'adresse ma question au ministre des Pêches. D'abord, je tiens à lui dire qu'il fait preuve de négligence et de timidité extrême quand il se porte à la défense de l'industrie canadienne de la pêche.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je sais que le député s'intéresse vivement à ce sujet, mais ses remarques préliminaires vont peut-être un peu trop loin. Je lui saurai gré de poser sa question.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question à ce soi-disant ministre.

Le fait est qu'il a cédé le droit souverain du Canada d'administrer ses propres ressources.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Dommage que leur intelligence ne soit pas au diapason de leurs cordes vocales.

Monsieur le Président, voici ma question au ministre. Dans ce cas, maintenant que le précédent est créé et que nous avons perdu le contrôle de cette ressource fondamentale, le ministre peut-il nous dire comment nous allons protéger l'intérêt des pêcheries de la côte est, vulnérables comme elles sont en vertu de l'article 1205 de l'Accord de libre-échange puisque, désormais, elles sont sujettes à la même attaque des Américains qui cherchent à enlever aux Canadiens le droit de préserver, de conserver et de traiter leur poisson dans leur propre pays?

M. Siddon: Tout d'abord, monsieur le Président, c'est plutôt étrange d'entendre le député parler de négligence, lui qui a commis la négligence de ne pas admettre que le Canada est gagnant, que l'Accord de libre-échange nous a permis de créer des dizaines de milliers d'emplois au Canada. Je pense qu'il devrait commencer par dire la vérité aux Canadiens à ce sujet: l'Accord de libre-échange a créé des dizaines de milliers d'emplois dans l'ouest du Canada.

Si le député avait lu le rapport de la commission de libre-échange et, plus particulièrement, s'il avait consulté très attentivement l'article 716, il se serait rendu compte du fait que nous n'avons pas sacrifié notre droit souverain d'administrer nos stocks de poissons et que c'est encore la prérogative exclusive du gouvernement du Canada et du ministre des Pêches, comme en fait foi le rapport de la commission de libre-échange.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, pendant qu'il est question de la négligence de ce ministre, je voudrais poser une question au premier ministre concernant une autre grave omission d'un de ses ministres.

Ce matin, M. Halliday, chef négociateur dans le cadre des discussions bilatérales sur les subventions, a admis que le ministre du Commerce extérieur ne lui avait pas donné d'instructions relatives aux sujets que le Canada devait ou non négocier. En d'autres mots, tout est jeté en pâture—nos programmes régionaux, nos programmes agricoles, nos programmes de santé, nos programmes sociaux, tous sont sujets à négociation, parce que nous avons un ministre négligent qui n'a pas donné d'instructions.

Le premier ministre va-t-il corriger cette grave omission, s'empressera-t-il de publier des lignes directrices énonçant clairement le mandat de notre chef négociateur et déclarera-t-il aujourd'hui que les programmes essentiels touchant le développement régional, l'agriculture, l'assurance-chômage, et les programmes sociaux ne feront pas l'objet de négociation dans le cadre de l'Accord de libre-échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous savons tous depuis longtemps, monsieur le Président, que lorsque le député n'a rien à dire, il a recours aux insultes. Il cherche maintenant à insulter un fonctionnaire qui a témoigné devant le comité. Ce fonctionnaire a clairement dit dans son témoignage que nous en étions au tout début des discussions avec les États-Unis, que des discussions bilatérales de ce genre ne seraient pas amorcées avant la conclusion de la ronde des négociations commerciales multilatérales. Le député est au courant de la chose. S'il s'en tenait aux faits au lieu de tenter de semer la panique dans le pays, nous nous en porterions tous mieux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les médias rapportent que Dan Rostenkowski, membre du Congrès des États-Unis et président d'un important comité du commerce de ce Congrès, a demandé à l'International Trade Commission de recueillir des données sur les subventions versées aux producteurs canadiens de blé dur. Cela constitue, hors de tout doute, du harcèlement de la part de l'administration et du Congrès des États-Unis.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour mettre fin au harcèlement dont se rendent coupables le Congrès et l'administration des États-Unis? Ce matin, le ministre a déposé un rapport intitulé «Les partenaires dans la croissance», mais il n'a pas expliqué comment il allait mettre un terme à ce harcèlement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, conformément à leurs lois commerciales, les États-Unis ont le droit d'étudier ce genre de questions. Le Canada est convaincu que l'étude montrera clairement que les producteurs américains sont plus subventionnés que les producteurs canadiens. Cela a été confirmé dans l'Accord de libre-échange et ratifié par le secrétaire américain à l'Agriculture et moi-même.

M. Foster: Lorsque l'entente sur le libre-échange a été étudiée à la Chambre des communes, le gouvernement a rejeté un amendement qui aurait donné aux producteurs agricoles et aux autres producteurs canadiens les mêmes outils dont disposent l'administration et les producteurs des États-Unis. Autrement dit, les producteurs canadiens pourraient compter sur une agence gouvernementale, comme l'International Trade Commission, pour recueiller des données et surveiller les exportations afin de pouvoir harceler les États-Unis.

Le ministre est-il prêt à prendre des mesures ou à proposer une loi semblable à celle dont se prévalent les producteurs américains et grâce à laquelle ils n'ont qu'à demander à une agence gouvernementale de recueillir des renseignements et de surveiller la situation afin de pouvoir harceler les producteurs rivaux?

M. Mazankowski: C'est incroyable. Je ne sais pas ce que le député a contre le succès. S'il consultait le rapport intitulé *Partenaires dans la croissance*, il verrait à la page 28 que les États-Unis constituent maintenant l'un des cinq grands marchés agricoles du Canada. Et la situation continuera de s'améliorer. Le marché s'accroît grâce à l'Accord de libre-échange. Pourquoi tenez-vous à condamner notre plus grand client?

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Monsieur le Président, l'été 1988, des accusations très graves de corruption avaient été portées contre l'ancien député de Chambly, M. Richard Grisé. Ce n'est que le 21 novembre, quelques mois après, que l'on avait enfin accordé les mandats de perquisition. Étant donné les accusations très graves d'ingérence politique dans un cas récent, je demanderais maintenant au solliciteur général s'il pourrait expliquer à la Chambre aujourd'hui pourquoi il y a eu un tel retard, jusqu'au 21 novembre, dans un cas aussi grave que celui-là?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, encore une fois, il faut le répéter. Malgré les affirmations qui ont été soulevées tout à l'heure, la GRC est un corps policier honorable, qui agit sans aucune intervention politique. A cet effet, je me réfère à ce que le commissaire de la GRC a dit lui-même au mois de juin, devant un comité de cette Chambre. Il a été très clair à ce sujet. Et je crois qu'afin de protéger l'intégrité de ce corps policier, il faut le laisser faire son travail, mener son enquête comme il l'entend, dans la plus grande intégrité. C'est de cette façon qu'un corps policier doit fonctionner dans un pays comme le Canada, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Robinson: Justement, monsieur le Président. Nous voulons dans notre pays que la GRC puisse faire son travail sans aucune ingérence politique. C'est le but de cette motion, qui ne fait pas allusion aux accusations trop fragiles pour justifier des poursuites en justice.

Voici ma question supplémentaire. Compte tenu des graves inquiétudes que nous avons formulées dernièrement sur de possibles ingérences politiques dans les activités de la GRC, le solliciteur général est-il prêt à réexaminer le cas de Richard Grisé et à chercher très minutieusement pourquoi on a attendu, avant d'émettre les mandats de perquisition, de l'été de 1988 jusqu'au 21 novembre, le jour des élections? Voudrait-il nous donner l'assurance qu'il n'y a pas eu d'ingérence politique?

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi mon collègue ne se réfère pas justement à ce que le commissaire de la GRC a dit. Le commissaire n'est quand même pas n'importe qui. Il est le directeur, c'est lui qui dirige les opérations de la GRC. Est-ce que mon honorable collègue ne croit pas le commissaire de la GRC lorsque ce dernier vient dire devant un comité de cette Chambre qu'il n'y a absolument aucune interférence? Moi, quand le commissaire le dit, je le crois.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Agriculture. Ce matin, il a publié un document de travail intitulé *Partenaires dans la croissance*, qu'on a décrit comme l'étude la plus complète de l'agriculture jamais entreprise au Canada.

C'est bien de parler de changement, mais les agriculteurs du Canada ont besoin de savoir que le gouvernement recherche sérieusement une nouvelle politique agricole. Comment le ministre s'y prendra-t-il pour traduire les principes de ce document en programmes dont l'agriculture a un besoin pressant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le document qui a été déposé aujourd'hui démarre un processus, il n'en est pas l'aboutissement. Il invite tous ceux qui sont mêlés à l'agriculture et à l'agri-négoce à unir leurs efforts dans la recherche de solutions aux grands problèmes que doit affronter l'agriculture d'aujourd'hui et même de demain. Le commerce mondial est en pleine évolution. Des changements se produisent dans la demande des consommateurs, dans les exigences concernant la qualité des aliments et les considérations environnementales et des systèmes de sécurité satisfaisants s'imposent. Nous proposons ici une conférence nationale sur l'agriculture qui se tiendra à Ottawa les 11 et 12 décembre. Tous les intéressés pourront alors examiner certaines des questions fort importantes qui sont abordées dans ce document.

Tous ensemble, nous pouvons nous donner une agriculture plus vigoureuse, plus durable et plus dynamique.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le député de Mississauga-Sud et président du Comité des finances a récemment écrit une lettre à un certain M. Conways de Pointe-Claire, au Québec, au sujet de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants. Il y dit:

> Vous noterez que nous avons volé de l'argent aux consommateurs. . . avec la taxe de vente fédérale. Cette année, nous allons encore voler 17,3 milliards de dollars sans que la plupart des gens en sachent rien.

Le premier ministre convient-il avec le député que la taxe sur les ventes des fabricants est un vol? Si c'est le cas, son gouvernement s'est-il rendu coupable de complicité lorsqu'il a majoré cette taxe à quatre reprises depuis 1984?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur l'une des belles lettres du député qui, d'ailleurs, compte parmi les plus modérées.

Je pense que ce que le député essayait de dire, dans son style probablement inimitable, c'est que le Canada est le seul pays qui ait une taxe sur les ventes des fabricants, que 48 de ses principaux concurrents ont l'équivalent de la TPS et qu'il est grand temps que nous changions de siècle en remplaçant la vieille TVF par la nouvelle TPS.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, puisque le premier ministre accepte le vocabulaire du député de Missisauga- Sud, je suis sûr qu'il acceptera tout autant sa description de la TPS. Il a dit:

> . . .nous vous avions peut-être roulés et baisés. Maintenant, vous savez que nous vous avons roulés et baisés.
>
> Si certains se rendent compte qu'on les a roulés et baisés, ils vont peut-être avoir moins d'exigences à présenter au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'espère que ma mère ne nous écoute pas.

M. le Président: Je suis sûr que votre mère souhaiterait que vous arrêtiez de lire.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je voudrais savoir si le premier ministre accepte cette description assez nette et concise de la politique économique de son gouvernement.

M. Mulroney: Monsieur le Président, pour le cas où ma propre mère nous écoute, je vais dire que je ne comprends même pas de quoi le député veut parler.

Mais je sais, par ailleurs, que mon ami de LaSalle—Émard voudra remercier le député de Missisauga-Sud pour lui avoir transmis quelques-unes de ses plus belles lignes.

Je crois que l'éminent président du Comité des finances a été tellement efficace qu'il est en train de supplanter quelques membres du Cabinet dans l'opinion publique, ce qui n'est pas peu dire.

Je demeure convaincu qu'à sa façon bien à lui, c'est un député et un président de comité exceptionnel, même s'il manifeste son enthousiasme d'une manière un peu plus vigoureuse et plus expressive que certains d'entre nous ne l'auraient voulu.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il a dit que la taxe sur les produits et services était en vigueur dans environ 45 pays. . .

Des voix: Quarante-huit.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je ne fais que citer le premier ministre, qui a dit 45.

Des voix: Quarante-huit.

M. Young (Gloucester): Voici ma question. Les États-Unis d'Amérique sont un des pays qui n'appliquent pas de taxe sur les produits et services.

• (1500)

Le premier ministre peut-il nous expliquer tout de suite pourquoi il n'est pas disposé à retirer cette taxe, étant donné que les dix premiers ministres qu'il va rencontrer au cours des prochains jours ont déjà dit s'opposer à cette taxe et que notre principal partenaire commercial, les États-Unis, n'a pas jugé bon d'imposer une taxe semblable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Canada est un pays souverain et nous imposons les politiques fiscales que nous estimons dans l'intérêt national.

Le fait que les États-Unis n'appliquent pas cette taxe n'a aucun rapport. Les besoins du Canada sont entièrement différents de ceux de son voisin. Nous voulons maintenir ces programmes sociaux, ces programmes de développement régional, ce régime d'assurance-maladie, qui sont exceptionnels. Nous voulons maintenir tous les programmes sur lesquels nous avons fait campagne et qui nous ont permis d'être réélus avec une forte majorité. La TPS nous aidera à les maintenir bien avant dans le siècle prochain. Nous voulons faire plus pour la population du Canada et ce moyen fiscal est plus moderne, plus efficace et plus équitable.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, il est sans doute important de pouvoir dire que c'est dans 48 autres pays, mais qu'il importe peu de savoir si les États-Unis ont cette taxe ou pas.

Étant donné qu'on discutera de questions économiques à la conférence des premiers ministres et que tous les premiers ministres canadiens—s'il est question de la souveraineté du Canada—se sont prononcés contre la taxe sur les produits et services, le premier ministre peut-il dire à la Chambre aujourd'hui s'il a l'intention d'abandonner la proposition actuellement à l'étude au Comité permanent des finances et de permettre une discussion franche et utile à la réunion des premiers ministres?

M. Mulroney: Monsieur le Président, d'abord le député veut que nous nous laissions diriger par les Américains, puis il veut que nous soyons dirigés par les provinces. Nous défendons les intérêts du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Son bon ami et ancien collègue, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, a dit, à la conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Québec en août, que ce serait le comble de l'irresponsabilité si les premiers ministres se réunissaient pendant quelques jours et n'arrivaient pas à trouver une solution de rechange à la taxe sur les produits et services, que ce serait extrêmement irresponsable de se contenter de critiquer cette initiative du gouvernement fédéral. Le premier ministre McKenna avait parfaitement raison. Ils n'ont fait que dénigrer le gouvernement fédéral sans proposer de solution de rechange.

Nous avons une solution et nous croyons qu'elle convient tout à fait aux intérêts du Canada. Ce que nous faisons, c'est de cesser de nuire à la production et à la création d'emplois au Canada. Nous voulons accroître la compétitivité de notre pays. Je sais que, d'ici la fin de la journée, mon distingué collègue du Nouveau-Brunswick reconnaîtra les mérites du gouvernement du Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les apiculteurs de ma circonscription comptent sur le programme tripartite de stabilisation des prix pour assurer le succès de leurs activités. Ils savent certes que ce programme est administré non seulement par le gouvernement fédéral, mais aussi par les provinces. Ils espèrent néanmoins recevoir un paiement bientôt. On ne peut laisser tomber ces producteurs.

Quand les apiculteurs peuvent-ils s'attendre à recevoir un paiement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'informe le député qu'un paiement sera fait en vertu du programme tripartite de stabilisation des prix du miel. Ce paiement sera d'environ 8,8c. la livre. Dans l'ensemble du pays, nous verserons en tout près de 5 millions de dollars. Les chèques seront bientôt émis. Le député peut donc répandre la bonne nouvelle dans sa circonscription, Elk Island, cet après-midi ou pendant la fin de semaine.

Questions orales

L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT DE DRYDEN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les Canadiens ont suivi avec intérêt le déroulement de la première phase de l'enquête sur la tragédie de Dryden.

Nous venons d'apprendre que le juge Moshansky recommande au gouvernement du Canada de réformer sa réglementation sur le dégivrage des avions commerciaux et de le rendre obligatoire, plutôt que de le laisser à la discrétion du pilote, car il peut arriver des cas où l'employeur exercerait des pressions excessives sur les pilotes pour que ceux-ci respectent leurs horaires au détriment de la sécurité.

Le ministre est-il en faveur de cette proposition? Si oui, quand ces règlements entreront-ils en vigueur?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le juge Moshansky n'a pas encore déposé son rapport et je n'en ai pas reçu d'exemplaire. Dès que j'en aurai un, je prendrai connaissance du rapport et je le rendrai public. Ce n'est pas encore fait.

M. Angus: Monsieur le Président, le ministre est sûrement conscient que la plupart d'entre nous viennent à Ottawa en avion et que nous sommes à l'époque de l'année où il faut dégivrer les avions.

Qu'il ait reçu ou non la recommandation du juge, le ministre s'engagera-t-il à prendre des mesures immédiates pour mettre en oeuvre la recommandation et rendre obligatoire le dégivrage, et non pas le laisser à la discrétion du pilote?

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le président, je répète encore ce que j'ai dit, c'est que lorsque le rapport sera déposé par le juge Moshansky, je vais recevoir le rapport, considérer les recommandations, et comme normalement le gouvernement fait, nous donnons suite aux recommandations, et encore faut-il qu'on ait reçu le rapport, ce qui n'a pas été fait encore.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Aujourd'hui, les maires du corridor Québec-Windsor représentant environ 14 millions de Canadiens qui ont montré qu'ils veulent conserver VIA Rail, qu'ils en ont besoin et qu'ils s'en servent, ont comparu devant le Comité des transports. Ils nous ont dit que VIA Rail, au lieu de constituer un problème, était un des moyens de répondre aux besoins de notre pays en matière de transport.

Si le ministre ne souhaite pas éliminer le service de transport ferroviaire des voyageurs, et s'il ne veut pas que le public pense que sa commission royale sur les transports se contente de faire l'autopsie de VIA Rail, cédera-t-il à la demande raisonnable des maires qui réclament un moratoire immédiat sur les compressions prévues à VIA Rail jusqu'à ce que la commission royale ait présenté son rapport.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai rencontré les maires juste avant la période des questions et la rencontre a été intéressante. Ils avaient trois propositions à me faire. La première concernait l'usage que nous ferions de l'équipement, si la décision était confirmée: j'ai promis de réfléchir à leur proposition. La deuxième portait sur leur participation aux travaux de la commission royale: j'y ai répondu de la même façon. La troisième était au sujet du moratoire: il coûterait 200 millions de dollars et je leur ai dit que je n'avais pas cette somme.

M. Fontana: Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que VIA se prépare actuellement à vendre un tiers de ses voitures à voyageurs, soit environ 260 voitures. Comment le ministre peut-il assister, sans réagir, au bradage du matériel roulant de VIA et au gaspillage des investissements des contribuables canadiens?

Demandera-t-il à VIA de mettre fin, dès maintenant, à son lent suicide et de ne pas vendre ses voitures avant que nous sachions avec certitude si nous en avons besoin ou pas?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, si mon collègue avait bien compris ce que j'ai dit auparavant, il saurait que c'est l'une des propositions que les maires m'ont faites. J'ai dit que je communiquerais avec VIA Rail pour voir ce qu'elle en pense. J'ai dit aussi que je réfléchirais à leur proposition. Je pense que c'est la réponse qu'il veut entendre.

L'ALLEMAGNE DE L'EST

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration et a trait à l'exode massif et continu vers l'Ouest d'Allemands de l'Est.

Il y a environ un mois, en réponse à une question que j'ai posée, la ministre a promis de conclure en toute priorité, avec la collectivité canado–allemande, un accord–cadre permettant le parrainage d'Allemands de l'Est. Le 26 octobre, lors d'un entretien avec des membres du Congrès canado–allemand, la ministre a carrément refusé d'accéder à cette requête.

Pourrait–elle nous dire pourquoi le gouvernement a rejeté ce programme de parrainage collectif proposé par la communauté canado–allemande alors que la majorité des Canadiens sont d'accord et que nos concitoyens d'origine allemande sont disposés à en assumer la pleine responsabilité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lors de mon entretien avec les représentants du Congrès canado–allemand, j'ai expliqué, comme je le fais à la Chambre aujourd'hui, que nous tenions à faire tout en notre pouvoir pour aider les Allemands de l'Est qui quittent leur pays.

Comme le sait le député, ces personnes bénéficient automatiquement de la citoyenneté ouest–allemande, ce que d'ailleurs souhaitent la plupart d'entre eux. Nous voulons bien aider ces gens de toutes les façons possibles. J'ai proposé aux représentants du Congrès canado–allemand un accord–cadre pour aider les Allemands de l'Est à venir au Canada. Nous supprimerons tous les obstacles pour aider le Congrès canado–allemand et les Allemands de l'Est qui souhaitent s'établir au Canada.

M. Marchi: Monsieur le Président, je me demande en fait si la ministre supprime effectivement tous les obstacles, car nous n'avons rien vu de tel jusqu'à présent.

La ministre a affirmé aux représentants du Congrès canado–allemand qu'elle n'aidera que les personnes ayant présenté des demandes individuelles, ce qui n'est guère utile puisque les critères établis prévoient déjà cette obligation. Vu que les gouvernements précédents, à l'occasion de migrations historiques en Europe de l'Est, que ce soit de la Hongrie, de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie, ont permis à des milliers de personnes de venir au Canada, pourquoi dans son programme relatif à l'immigration a–t–elle fait complètement fi du mouvement historique dont on est témoin aujourd'hui en Europe de l'Est et des requêtes de la communauté canado–allemande, et pourquoi a–t–elle refusé de permettre au Canada d'intervenir utilement dans ce drame que vit l'Europe de l'Est. Pourquoi, madame la Ministre?

• (1510)

Mme McDougall: Monsieur le Président, je pense que la réaction de notre gouvernement a justement été très positive à propos des événements dont on est témoin en Europe de l'Est, que ce soit en Allemagne de l'Est, en Pologne, en Hongrie ou ailleurs.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre et moi–même avons fait tout en notre pouvoir pour proposer des solutions que le Canada peut mettre en oeuvre en vue de se rendre utile. Nous avons proposé entre autres des solutions concernant l'immigration pour toute l'Europe de l'Est et non pas uniquement l'Allemagne de l'Est.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, qui a déposé ce matin un document sur la politique agricole canadienne qui ne tient pas compte du principal problème auquel doit faire face le Canada rural, soit l'endettement agricole excessif.

Pourquoi le ministre a–t–il choisi de fermer les yeux sur ce problème sans cesse grandissant, d'autant plus que la politique axée sur le marché qu'il préconise aurait comme conséquence immédiate d'aggraver le problème de la dette?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en réalité, nous n'avons pas fermé les yeux sur ce problème et n'avons pas non plus l'intention de le faire à l'avenir.

L'arriéré agricole a été réduit de 21 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier. Quant aux faillites d'agriculteurs, elles ont diminué de 41 p. 100 en 1989 par rapport à 1984. Il y a donc de véritables progrès.

En septembre, nous avons imposé un moratoire sur les saisies. En janvier 1985, nous avons créé un programme de 80 millions de dollars qui visait à réduire de 4 p. 100 les taux d'intérêt. En 1985, nous avons créé les hypothèques à risques partagés. Nous avons aussi établi le Bureau d'examen de l'endettement agricole. Plus de 6 000 dossiers ont été traités, avec un taux de réussite de 75 p. 100.

En 1986, nous avons créé le Programme de prêts basés sur les prix. En décembre 1987, nous avons versé 360 millions de dollars au Bureau d'examen de l'endettement agricole afin de l'aider à régler ce grave problème.

En juillet 1988, 400 millions de dollars ont été mis à la disposition de la Société du crédit agricole. Notre bilan est très positif, et nous continuerons de travailler dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Monsieur le Président, comme la Société du crédit agricole se comporte de plus en plus comme les banques en effectuant de plus en plus de saisies, faisant ainsi baisser le prix des terres, ce qui entraîne encore plus de saisies parce que le ratio d'autonomie financière diminue, le ministre peut-il expliquer pourquoi il appuie ce genre de politique qui ne fonctionne tout simplement pas?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, d'après les propos du député, il est évident que le NPD ne veut pas que la Société du crédit agricole fasse partie intégrante de notre politique agricole. Je vais certainement en tenir compte.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu discussion entre les partis au sujet des initiatives ministérielles pour le reste de la semaine. Vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime en ce qui concerne les arrangements suivants. Je propose donc la motion suivante:

Que demain, le mercredi 8 novembre, la Chambre ait comme premier article de l'ordre de ses travaux sous la rubrique des Ordres émanant du gouvernement de reprendre l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, et qu'à 18 heures ce débat soit renvoyé à un autre jour de séance de façon que la Chambre puisse ensuite reprendre et achever l'étude en troisième lecture du projet de loi C-20, relatif à la taxe d'accise; que le ou les votes par appel nominal requis pour compléter l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-20 soient automatiquement reportés à 12 heures le lendemain, jeudi 9 novembre, et que les heures de séance ce jour-là soient prolongées le temps voulu pour procéder à ce ou ces votes;

Que, le jeudi 9 novembre 1989, les heures de séance et les travaux de la Chambre soient ceux que prévoit le Règlement pour les jours de séance tombant un vendredi;

Que le jeudi 9 novembre 1989 soit un jour désigné comme jour réservé pour débattre une motion qui ne fera pas l'objet d'un vote;

Que, lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 9 novembre 1989, elle soit ajournée jusqu'au lundi 20 novembre 1989 à 11 heures.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je puis confirmer qu'il y a eu des négociations et que nous nous sommes entendus sur cette motion, mais vous pouvez croire l'opposition sur parole, il ne me paraît pas nécessaire de préciser dans la motion que le jeudi 9 novembre sera un jour désigné comme jour réservé pour débattre une motion qui ne fera pas l'objet d'un vote. Nous voudrions qu'on retranche ce passage de la motion. Quant à savoir si la motion fera l'objet d'un vote ou pas, monsieur le Président, vous pouvez me croire et croire notre caucus sur parole, si le jour nous est réservé, nous en déciderons nous-mêmes.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à ajouter autre chose à la très importante observation que vient de faire mon collègue, le whip en chef. Il devrait être entendu que le temps pris pour procéder au vote prévu jeudi sera ajouté au temps réservé pour le jour de l'opposition. Autrement dit, le temps consacré au vote ne devrait pas réduire le temps normalement prévu pour un jour de l'opposition.

M. Lewis: Monsieur le Président, la motion a été acceptée par les trois partis. Malheureusement, et cela ne se reproduira plus, elle n'a pas été paraphée par les trois partis. J'accepte les deux suggestions de mes collègues d'en face.

M. le Président: Ayant obtenu le consentement unanime, M. Lewis propose:

Que demain, le mercredi 8 novembre, la Chambre ait comme premier article de l'ordre de ses travaux sous la rubrique des Ordres émanant du gouvernement de reprendre l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, et qu'à 18 h 00 ce débat soit renvoyé à un autre jour de séance de façon que la Chambre puisse ensuite reprendre et achever l'étude en troisième lecture du projet de loi C-20, la Loi relative à la taxe d'accise; et que le ou les votes par appel nominal requis pour compléter l'étape de la 3e lecture du projet de loi C-20 soient automatiquement reportés à 12 h 00 le lendemain, jeudi, 9 novembre, et que les heures de séance ce jour-là soient prolongées le temps voulu pour procéder à ce ou ces votes;

Que, le jeudi 9 novembre 1989, les heures de séance et les travaux de la Chambre soient ceux que prévoit le Règlement pour les jours de séance tombant un vendredi;

Que le jeudi 9 novembre 1989 soit un jour désigné comme jour réservé; et

Que, lorsque le Chambre s'ajournera le jeudi 9 novembre 1989, elle soit ajournée jusqu'au lundi 20 novembre 1989 à 11 h 00.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je désire prendre la parole au sujet du projet de loi C-43 qui vise à recriminaliser l'avortement.

J'estime que ce projet de loi est le summum de l'hypocrisie de ce gouvernement. Le projet de loi permettrait de mettre des médecins en prison pendant deux ans pour avoir rendu un service médical, à moins qu'ils n'aient respecté des critères de santé mal définis figurant dans le Code criminel. Les femmes sont également passibles de peines criminelles en vertu de l'article 21 du Code criminel pour avoir aidé ou encouragé quelqu'un à commettre une infraction. L'avortement, dans des circonstances décrites par plusieurs juges de la Cour suprême comme des raisons valables, sera maintenant un acte criminel.

Je comprends les pressions auxquelles le gouvernement est soumis. Certains réclament une mesure criminelle dans ce domaine. Le chef de l'opposition officielle, le chef du Parti libéral, en réclame une. Plusieurs ministres et députés de l'arrière-ban ont demandé la criminalisation de l'avortement.

Certains estiment que ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote libre, parce que c'est une question de conscience pour les députés. Pour moi, c'est une question de conscience pour chaque femme et non pour chaque député.

Le ministre de la Justice, dans sa défense du projet de loi disait que la mesure empêcherait les gens qui ne sont pas médecins de faire des avortements. C'est là un exemple de l'hypocrisie que je mentionnais.

Le Code criminel prévoit déjà le cas des interventions chirurgicales. Personne au Canada ne peut pratiquer la médecine sans une licence. Il y a déjà des peines prévues au Code criminel.

Le ministre de la Justice aurait dit, selon le *Globe and Mail* du 4 novembre, que l'on avait décidé sciemment de légiférer par la voie d'un amendement au Code criminel, parce que c'est seulement en utilisant le droit criminel que le gouvernement fédéral peut garantir que la question de l'avortement sera traitée de la même façon dans tout le pays.

Pourtant, le projet de loi ne garantit pas l'uniformité dans tout le pays. Il permet aux provinces d'adopter des lois restrictives visant à bloquer l'accès aux services d'avortement, tout comme nous le voyons actuellement en Nouvelle-Écosse. Le projet de loi ne fixe pas de norme nationale d'accessibilité.

Pourtant, le gouvernement fédéral en fixe pour d'autres actes médicaux par le biais de la Loi canadienne sur la santé. Le ministre de la Justice ne peut pas se justifier en disant que l'accessibilité à des actes médicaux ne relève pas du fédéral. La Loi canadienne sur la santé est une loi fédérale qui garantit l'accès aux services médicaux sous peine du retrait complet ou partiel des fonds fédéraux pour les services de santé de la province. La loi canadienne sur la santé a déjà été utilisée pour interdire la surfacturation. Tout ce que ce projet de loi instaure comme norme nationale, c'est la menace de poursuites au criminel contre les médecins canadiens qui ont pratiqué un avortement.

• (1520)

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, pas un avortement n'a été pratiqué légalement depuis 1982. Les femmes de cette province doivent aller en Nouvelle-Écosse ou dans une autre province pour se faire avorter. La clinique Morgentaler de Montréal reçoit des femmes qui viennent jusque de Terre-Neuve. A Terre-Neuve il n'y a qu'un seul médecin qui veut bien effectuer des avortements et qui est autorisé à le faire par un conseil hospitalier. Quand ce médecin est malade ou qu'il part en vacances, il n'y a personne à qui s'adresser pour obtenir un avortement médical, donc sans danger, dans la province de Terre-Neuve.

Dans les villes, l'accès aux cliniques est matériellement interdit par des protestataires qui harcèlent les femmes afin de les intimider. Les femmes qui ont fait le choix sans doute le plus difficile et le plus déchirant de leur vie, au plan personnel, se voient abreuver d'injures.

Ceux qui prétendent que l'avortement sur demande existe déjà au Canada ou que cette loi représente ce qu'on appelle l'avortement sur demande ne sont pas au courant des détours que beaucoup de Canadiennes sont obligées de faire pour se faire avorter au pays. Même dans les provinces où l'accès aux services d'avortement

est moins difficile, il y a encore des femmes qui sont obligées d'aller aux États-Unis. Toutes les Canadiennes n'habitent pas à Toronto, à Vancouver ou à Montréal. Les femmes des régions rurales ont beaucoup de mal à accéder à des services d'avortement. Si le médecin le plus proche refuse, la femme est obligée d'aller de cabinet en cabinet jusqu'à ce qu'elle trouve un médecin qui accepte.

Il y a un grave problème d'accès au Canada, et ce problème le gouvernement a préféré l'aggraver plutôt que le résoudre. Avec cette nouvelle loi, il va falloir que les femmes se promènent de médecin en médecin pour en trouver un qui consente à s'exposer à des sanctions criminelles. Certains médecins ne semblent pas croire qu'ils pourraient être poursuivis pour ce genre d'acte médical parce que cela dépasse leur entendement. Mais nous savons que plusieurs médecins ont déjà été poursuivis au criminel en vertu de l'ancienne loi sur l'avortement pour avoir pratiqué des avortements. Et nous avons entendu des extrémistes contre le libre choix menacer de poursuivre les médecins qui pratiqueront des avortements dans le cadre du nouveau projet de loi. Pareille menace pourrait les en dissuader et rendre moins disponible un service médical très nécessaire.

Ce projet de loi entraînerait une avalanche d'interventions par des tierces parties si jamais il était adopté. D'ex-concubins évincés pourraient divulguer des renseignements susceptibles d'entraîner des poursuites pour pratique criminelle contre des médecins et pour complicité contre leurs clientes sans compter que le personnel hospitalier hostile au libre choix pourrait lui aussi traduire en justice les médecins concernés. Il n'y pas de limite aux démarches judiciaires que pourrait engager une certaine faction du mouvement contre le libre choix.

Aux États-Unis, une femme en phase terminale de maladie et enceinte de surcroît, a décidé, avec l'assentiment de son mari et de son médecin, d'attendre deux semaines de plus avant de subir une césarienne parce qu'elle et son médecin savaient que le foetus aurait de meilleures chances de survie à une étape plus avancée de la gestation. L'intervention par une tierce partie a amené un juge à ordonner immédiatement l'accouchement par césarienne contre la volonté de cette femme. Le foetus n'a survécu que deux heures et la femme est décédée deux jours plus tard. Les interventions de tierces parties privent les femmes de leur dignité et de leur droit de décider de leur propre avenir. Ces tierces parties invoquent des principes religieux et philosophiques auxquels la majorité de la population canadienne ne croit pas. Nous ne devons donc pas remettre un nouvel arsenal juridique à cette faction extrémiste du mouvement contre le libre choix. Nous ne pouvons pas laisser ce qui s'est passé aux États-Unis se reproduire au Canada sans rien faire.

Je m'inquiète des dispositions pénales de ce projet de loi et de ses implications en matière d'interventions de tierces parties et d'accès aux soins médicaux. Et je ne parle pas des conditions qu'il impose aux femmes.

J'ai trois enfants et la maternité a été une heureuse expérience pour moi. Je dirais que c'est l'expérience la plus enrichissante de toute ma vie. Mais j'avais de la chance. Je peux compter sur l'aide de mon mari. Et nous étions déjà prêts à avoir des enfants. Nous étions capables de nous en occuper. J'ai choisi de devenir mère. Je sais ce que sont la grossesse et la maternité. Ce sont des choses ni simples ni faciles. Ce n'est pas simplement un inconvénient, contrairement à ce que certains députés prétendent.

Certaines femmes choisissent de ne pas porter des enfants. Une femme qui prend la décision en question n'est pas frivole pour autant. Affirmer cela, c'est nier la valeur de la maternité. Or, la maternité est une chose sérieuse. La décision de porter un enfant ne doit pas être prise par erreur ou de force. La maternité est une grave responsabilité. Les femmes qui choisissent de ne pas l'assumer ne sont pas frivoles pour autant. Les femmes sont des personnes intègres. Elles prennent des décisions bien réfléchies en fonction de leur situation personnelle et nous n'avons ni le droit ni la capacité dans cette enceinte de les condamner d'avance.

Chaque année, de nombreuses femmes meurent lors d'un accouchement. Il ne s'agit pas simplement de savoir si le médecin seul croit que la santé de la femme est probablement en danger du fait d'une grossesse. Ce doit être la décision de la femme; c'est elle qui doit décider si oui ou non elle veut un enfant.

Alors qu'il discutait de ce projet de loi, le ministre de la Justice a parlé de choix. Or, il n'y a pas de choix en l'occurrence. Le ministre est hypocrite lorsqu'il parle de choix relativement à ce projet de loi qui laisse le soin au médecin de décider si l'avortement est justifié en fonction de critères de santé, plutôt que de permettre à la femme de décider en fonction de ses propres critères.

Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Brian Dickson, a déclaré ce qui suit dans le cadre du jugement rendu en 1988 dans l'affaire Morgentaler; voici: «Le fait de forcer une femme sous la menace de sanction criminelle à porter un enfant à terme, à moins qu'elle ne respecte certains critères qui n'ont rien à voir avec ses propres priorités et ses aspirations empiète énormément sur le droit d'une femme de disposer de son corps et viole ainsi la sécurité de la personne.» Pour le juge en chef Dickson, il n'était pas question de respecter les critères de santé de l'État pour avoir droit à un avortement. Il n'a pas dit que la femme devait satisfaire à quelque norme établie ici, surtout par des hommes, pour avoir accès à un avortement.

D'après madame le juge Bertha Wilson, «La liberté dans une société libre et démocratique n'oblige pas l'État à approuver les décisions personnelles de ses citoyens; elle l'oblige cependant à les respecter [. . .]La question devient alors de savoir si la décision que prend une femme d'interrompre sa grossesse relève de cette catégorie de décisions protégées. Je n'ai pas de doute que ce soit le cas. Cette décision aura des conséquences psychologiques, économiques et sociales profondes pour la femme enceinte. Les circonstances qui y mènent peuvent être compliquées et multiples et il peut y avoir, comme c'est généralement le cas, des considérations puissantes en faveur des décisions opposées. C'est une décision qui reflète profondément l'opinion qu'une femme a d'elle-même, ses rapports avec les autres et avec la société en général. Ce n'est pas seulement une décision d'ordre médical; elle est aussi profondément d'ordre social et éthique. La réponse qu'elle y donne sera la réponse de tout son être.»

Si le Cabinet conservateur avait davantage tenu compte de ces sages paroles dans la rédaction de ce projet de loi, nous ne serions saisis aujourd'hui d'aucun projet de loi de ce genre.

Jusqu'où le gouvernement va-t-il aller en matière de droit de regard législatif de l'État sur le corps et les décisions personnelles de la femme? Quels autres aspects de la vie personnelle de la femme seront encore régentés par l'État, les tribunaux et les médecins?

La position morale, philosophique et religieuse des Canadiens quant à l'avortement varie beaucoup. Il n'y a aucune raison pour que l'État impose à toutes les Canadiennes ce qui est en fait le point de vue moral d'une minorité quant au statut de l'embryon ou du foetus. C'est aux femmes elles-mêmes qu'il revient de prendre leur propres décisions morale.

L'église et l'État sont deux entités séparées dans la société canadienne. Et elles doivent le demeurer. L'avortement est illégal en Irlande et au Brésil et pourtant, ces deux pays affichent un taux d'avortement nettement supérieur à celui du Canada, où l'avortement demeure légal tant que ce projet de loi n'aura pas été adopté. Selon le ministre de la Justice, le projet de loi ne vise pas à réduire le nombre d'avortements. Je ne comprends pas les conservateurs. Je ne comprends pas pourquoi un gouvernement tient à inclure un service de santé dans le Code criminel.

• (1530)

Le projet de loi ne fera pas réduire le nombre de grossesses non désirées. Il n'améliorera pas la disponibilité des services pour les Canadiennes. Que vise au juste ce projet de loi? Quel en est l'objectif? Une réponse s'impose à l'esprit: il n'est présenté que dans le but de calmer ceux et celles qui réclamaient une mesure du gouvernement fédéral. Maintenant, le gouvernement pourra dire qu'il s'est occupé du dossier délicat de l'avortement.

Nous devrions tous nous efforcer de réduire le nombre de grossesses non désirées au Canada. Ce n'est pas en adoptant des lois restrictives que nous y arriverons. Beaucoup de gens s'imaginent que toute personne sexuellement active connaît tout des différentes méthodes de contraception, de leur efficacité et de leurs risques. Rien n'est plus loin de la vérité.

Un sondage Gallup de 1987 démontrait que seulement 46 p. 100 des Canadiens estimaient avoir accès à de bons services d'information sur la planification des naissances. Le sondage révélait de grandes disparités entre les régions. Ainsi, seulement un tiers des Canadiens des provinces atlantiques disaient avoir accès à de bons services et à l'information voulue. Les jeunes sont particulièrement exposés à la mauvaise information sur le contrôle des naissances et sur les risques de grossesse. En 1986, une étude effectuée auprès adolescents démontrait que seulement un tiers de ceux qui étaient sexuellement actifs utilisaient toujours des moyens de contraception. Le rapport de l'étude énonce les facteurs qui font qu'en Ontario, une femme sur six se retrouve enceinte avant l'âge de 20 ans.

En 1984, seulement la moitié des écoles canadiennes offraient des cours d'éducation sexuelle. Une étude faite en 1982 a révélé que 57 p. 100 seulement des médecins étaient disposés à fournir aux adolescents des moyens de contraception. La Fédération pour le planning des naissances affirme que beaucoup de parents ne se sentent pas prêts à faire l'éducation sexuelle de leurs enfants. Des travaux de recherche révèlent que la prestation de services de santé périnatale et l'éducation sexuelle réduisent le nombre de grossesses chez les adolescentes.

Selon un sondage Gallup de 1984, 83 p. 100 des Canadiens sont en faveur des cours d'éducation sexuelle dispensés dans nos écoles, mais de l'avis de la moitié d'entre eux ces cours ne sont pas satisfaisants. Les adolescentes ne sont pas prêtes physiquement ni émotivement à faire face à une grossesse. Les adolescentes-mères et leurs enfants enregistrent un taux de mortalité et de morbidité plus élevé. Il est cruel de traiter les grossesses non désirées en arrachant simplement les nouveau-nés des bras de ces jeunes femmes. Il va de soi que la solution, c'est la prévention et l'on fait trop peu dans ce domaine.

En 1977, le personnel de la division d'orthogénie à Santé et Bien-être social Canada a été licencié. Il ne reste plus qu'un employé à plein temps dans cet énorme ministère pour s'occuper des questions de planning des naissances. Au cours de son premier mandat, le gouvernement a réduit le financement de la division de 61 000$. En 1984, ce financement a été ramené à 200 000$, alors qu'il était de l'ordre de 447 000$ en 1979. En 1988, il est passé à 139 000$, soit une diminution de 61 000$, sans tenir compte de l'inflation.

Hier, j'ai posé une question au ministre de la Santé et du Bien-être social et il a répondu que le financement de la division d'orthogénie était passé à 146 000$ pour 1989. Je ne suis pas forte en chiffres, monsieur le Président, ni le ministre, bien sûr, car c'est encore une diminution substantielle à long terme de 54 000$.

Les libéraux ont d'abord sabré, puis les conservateurs se sont mis de la partie, de sorte qu'il n'y a plus assez d'argent pour répondre à l'urgent besoin d'éducation en planning des naissances au Canada. Si le gouvernement était tant soit peu imaginatif et s'il voulait vraiment empêcher les grossesses non désirées, il étudierait la possibilité d'établir des modules mobiles de planning des naissances qui disséminaient des renseignements sur le planning des naissances et la sexualité dans les écoles et les collectivités.

Le gouvernement pourrait élargir le rôle que joue Santé et Bien-être social Canada dans l'enseignement de l'orthogénie. Il pourrait envisager de faire passer de la publicité concernant le planning familial sur les réseaux de télévision. Pourquoi dans toute cette discussion visant à recriminaliser l'avortement n'entend-on pas un seul mot constructif de la part du gouvernement sur l'enseignement de l'orthogénie?

Pourquoi le gouvernement propose-t-il un projet de loi restrictif relevant du droit pénal sur l'avortement et ne fait-il rien pour réduire le nombre des grossesses non désirées? Pourquoi ne peut-il comprendre que pour traiter la question de l'avortement de façon humaine et compatissante il faut recourir à des mesures progressistes comme l'enseignement de l'orthogénie et non pas à des projets de loi punitifs relevant du droit pénal?

Une autre question étroitement liée à l'enseignement de l'orthogénie est la recherche de moyens de contraception sûrs et efficaces. L'efficacité des moyens de contraception couramment utilisés laisse beaucoup à désirer.

Une étude canadienne concernant des femmes qui ont eu des grossesses non désirées a montré que 64 p. 100 d'entre elles utilisaient une forme de contraception lorsqu'elles sont tombées enceintes. Une partie du problème réside dans le fait qu'elles ne connaissent pas de méthodes contraceptives efficaces. Un grand nombre des méthodes utilisées n'étaient pas aussi efficaces que d'autres, comme l'usage des seuls préservatifs ou la méthode des températures.

Quelque 15 p. 100 d'entre elles prenaient la pilule lorsqu'elles sont tombées enceintes. Bien que ce soit l'une des méthodes les plus efficaces, elle n'est pas efficace à 100 p. 100 pour la plupart des femmes. Les deux formes de contraception les plus sûres, la pilule anticonceptionnelle et la stérilisation, sont parmi celles qui présentent le plus de risques pour la santé ou qui obligent à accepter une infertilité permanente. La stérilisation n'est évidemment pas une option pour la plupart des adolescents ou pour n'importe quel jeune homme ou jeune femme qui veut avoir une famille plus tard dans sa vie.

Le célibat a été proposé comme solution aux grossesses non désirées. Il est vraiment ridicule de croire que des couples mariés n'auront des relations sexuelles que s'ils sont tout à fait disposés à mettre un enfant au monde. Il est également naïf de penser que des adolescents bombardés par les messages de nature sexuelle des médias accepteront tout à coup dix ans de célibat.

La sexualité fait partie de l'existence humaine. Il n'est ni réaliste ni sain d'essayer de forcer des adultes et des adolescents à n'avoir des relations sexuelles que s'ils sont prêts à avoir des enfants. La solution consiste plutôt à offrir des moyens de contraception efficaces et sûrs, ainsi que les services d'éducation et autres qui permettront à tous les gens sexuellement actifs de s'en prévaloir.

Le gouvernement devrait accorder la priorité au financement de la recherche sur les moyens de contraception sûrs et efficaces pour les hommes et les femmes. En plus des méthodes contraceptives inefficaces et du manque de renseignements sur la contraception, il faut penser aux femmes qui veulent des enfants, mais qui hésitent pour des raisons sociales et économiques. J'ai entendu certains prétendre, à l'intérieur et à l'extérieur de nos murs, que les facteurs socio-économiques ne constituent pas de raisons suffisantes pour obtenir un avortement. Aujourd'hui, le gouvernement veut insérer ce principe douteux dans le Code criminel.

Au lieu de déclarer ces raisons illégales, pourquoi ne travaillerions-nous pas ensemble pour les éliminer? Pourquoi les femmes devraient-elles plonger leur famille dans la pauvreté en ayant d'autres enfants? Pourquoi ne pas tenter de prévenir les grossesses non désirées et d'éliminer les conditions socio-économiques qui incitent les femmes à renoncer à mettre au monde des enfants qui, autrement, pourraient être fortement désirés?

Selon le Conseil national du bien-être social, de nos jours, quasiment un enfant canadien sur cinq vit au-dessous du seuil de la pauvreté. Le gouvernement ne propose aucune mesure pour corriger cette situation, si ce n'est de forcer les femmes démunies à avoir plus d'enfants. Les femmes pauvres pendant leur grossesse ont souvent des enfants dont le poids à la naissance est insuffisant, ce qui entraîne fréquemment des complications médicales.

D'après la Corporation des médecins du Québec, les enfants nés dans certains quartiers de Montréal et de Québec sont aussi susceptibles d'être aussi maigres à la naissance que les enfants nés dans les pays sous-développés. Selon une récente étude canadienne, le taux de mortalité juvénile est deux fois plus élevé dans les familles très économiquement faibles que dans celles au revenu le plus élevé.

• (1540)

Selon une étude effectuée en Ontario, les enfants dont les parents sont inscrits à l'assistance sociale sont plus que les autres prédisposés à souffrir d'affections chroniques. Les enfants sont les plus gros clients des banques d'alimentation. Parmi 132 écoles publiques qui ont été recensées à Calgary, 46 ont signalé que les enfants qui arrivent à l'école affamés éprouvent des difficultés marquées. La nutrition est en quelque sorte le gage de succès scolaire. La malnutrition peut entraîner l'incapacité de se concentrer et une acuité visuelle médiocre.

Près des deux tiers des familles monoparentales ayant à leur tête une femme touchent un revenu qui les situe au-dessous du seuil de la pauvreté. Selon un document préparé par la Fédération pour le planning des naissances, nombreuses sont les femmes ayant assumé très tôt le rôle de mère qui vivent dans la pauvreté, sont en proie à la maladie, risquent la rupture de leur mariage, maintenant ou plus tard, et possèdent un niveau d'instruction inférieur. Le gouvernement fait preuve d'hypocrisie en présentant un projet de loi qui vise à criminaliser l'avortement pour des raisons socio-économiques, alors qu'il contribue lui-même à instaurer des conditions socio-économiques qui nuisent aux femmes en adoptant des mesures économiques régressives.

En 1986, la proportion des familles biparentales pauvres dont le chef était âgé de moins de 25 ans était de 30 p. 100. La présence du père et de la mère ne garantit pas pour autant qu'un enfant ne grandira pas dans la pauvreté. Le Conseil national du développement social a fait savoir que même si les deux conjoints étaient rémunérés au salaire minimum, ils ne pourraient toucher ensemble que 92 p. 100 du revenu équivalent au seuil de la pauvreté en 1986. A l'heure actuelle, le salaire minimum fédéral de 4$ l'heure est le plus bas au Canada.

La pauvreté constitue un grave problème dans notre pays au Canada. Le fait pour une famille d'élever un enfant contribue à sa pauvreté, ou l'aggrave. Nous avons besoin d'édifier une société où les enfants ne condamnent pas leur mère ou leur famille à la pauvreté, un monde où les enfants ne sont ni pauvres ni affamés. Le gouvernement fédéral pourrait être le principal artisan de la suppression des entraves économiques auxquelles la femme fait face quand elle se demande si elle devrait avoir un enfant. Mais le gouvernement actuel semble refuser tout simplement d'élaborer des stratégies économiques afin d'éliminer le chômage et d'offrir des services adéquats. Au contraire, tout ce qu'il offre aux femmes, ce sont des taxes régressives et des réductions. Il ne s'apitoie pas sur le sort des pauvres. L'attitude du gouvernement est pour le moins étonnante.

Il faut être hypocrite pour dire que l'avortement pour des motifs socio-économiques est un crime, alors qu'on ne fait rien pour supprimer les obstacles économiques qui, dans certains cas, font que l'avortement est la seule option qui reste. En fait, le gouvernement a aggravé le problème de la pauvreté au Canada en faisant disparaître des emplois par la signature de l'Accord de libre-échange, en grossissant les rangs des assistés sociaux par la réduction des prestations d'assurance-chômage et en s'attaquant aux pauvres par l'imposition de la nouvelle taxe sur les produits et services.

Le gouvernement a le pouvoir de faire beaucoup de choses pour les femmes et, en particulier, pour les mères. Il pourrait ré-indexer et hausser les allocations familiales. Mais non, au lieu d'aider les mères, il a désindexé les allocations et maintenant il propose de les récupérer.

Le gouvernement pourrait élargir la portée du Programme de prêts aux étudiants canadiens et du Programme de planification de l'emploi en les rendant plus flexibles et plus faciles d'accès aux parents et aux jeunes. Ce sont des dépenses qu'il recouvrerait à long terme, car la main-d'oeuvre serait mieux qualifiée et l'économie plus florissante. Le Programme de planification de l'emploi devrait comprendre des cours pour enseigner les langues et lutter contre l'analphabétisme, ce qui donnerait à beaucoup de jeunes femmes qui ont des enfants en bas âge une autre chance de parfaire leur éducation et de trouver du travail qui leur permettrait de faire vivre leur famille.

Le gouvernement pourrait relever le salaire minimum. Comment s'attend-il qu'une femme qui gagne 4$ l'heure puisse élever ses enfants? Le gouvernement pourrait aussi imposer l'équité salariale en fixant des objectifs et des calendriers précis, au lieu de laisser les femmes être économiquement exploitées simplement à cause de leur sexe.

Dans notre société, les femmes doivent encore assumer toute la responsabilité de l'éducation des enfants. Qu'elle ait ou non un conjoint, la mère est censée se charger de la tâche exigeante des soins aux enfants. Malgré des paiements insuffisants ou inexistants, les femmes constituent souvent le seul soutien financier, affectif et moral de la famille.

Les femmes doivent pouvoir êtres certaines que, si elles deviennent mères, elles ne perdront pas leur emploi et leur gagne-pain, qu'elles n'auront pas à s'enfoncer dans la pauvreté avec leur famille et qu'il existe un système de soutien tenant compte du fait que beaucoup de travailleurs sont aussi des parents. Au cours d'une enquête réalisée en 1988, 21 000 Canadiennes ont dit qu'elles ne faisaient pas partie de la population active parce qu'elles avaient été incapables de trouver des garderies subventionnées. La politique du gouvernement oblige donc les femmes à rester à la maison et à vivre dans la pauvreté.

Le gouvernement a présenté un plan nettement insuffisant pour faire face à la crise dans le secteur de la garde des enfants, mais même ce plan, il y a renoncé. Le gouvernement a abandonné les enfants du Canada. Au lieu de rétablir l'avortement dans le Code criminel, il devrait améliorer la situation des enfants et des parents. Au lieu de faire des promesses hypocrites durant les campagnes électorales et de les renier après, il devrait prendre des mesures positives.

Le système canadien des congés parentaux est loin derrière celui de la plupart des pays d'Europe. Au Canada, une femme enceinte doit avoir eu un emploi assurable pendant 10 à 20 semaines, selon le taux régional de chômage, pour être admissible à 15 semaines seulement de congé de maternité, avec des prestations n'atteignant au maximum que 60 p. 100 de ses gains assurables.

Un homme ou une femme qui est un nouveau parent naturel ou adoptif et qui répond aux critères d'admissibilité peut prendre un congé parental de dix semaines et toucher un maximum de 60 p. 100 de sa rémunération assurable pour s'occuper de l'enfant, à condition que ce parent vive dans une province ou travaille pour un employeur qui accorde un congé parental de cette durée. Le gouvernement réduit de cinq semaines, à compter de cette année, le congé parental dont peuvent se prévaloir les parents adoptifs. En même temps que les conservateurs recriminalisent l'avortement, ils rendent l'adoption encore plus difficile. Quel autre bel exemple d'hypocrisie! Le parent adoptif doit s'engager à rester à la maison pendant une période déterminée pour s'occuper de l'enfant. Le gouvernement impose aux gens un fardeau financier qui les dissuadera d'adopter un enfant.

Pourquoi le gouvernement ne se fixe-t-il pas comme objectif à court terme, dans une première étape, de prolonger le congé parental pour le porter à 24 semaines et n'entame-t-il pas des négociations avec les provinces pour modifier leur code du travail en vue de prévoir le congé parental?

Nous devons aussi trouver d'autres moyens de faciliter les choses aux travailleurs qui ont des responsabilités familiales. Nous devons prendre des mesures efficaces pour rendre notre société accueillante pour les enfants, pour que ceux-ci soient considérés comme des membres précieux de notre société. Nous ne pouvons plus continuer à jouer le jeu de ce gouvernement qui fait abstraction des besoins de nos enfants qu'il faut nourrir, loger et soigner. Les parents devraient pouvoir passer le temps qu'il faut avec leurs enfants, sans se priver ni priver leur famille. Le coût de la vie a tellement augmenté que les deux parents sont habituellement obligés de travailler. Les employeurs et le gouvernement doivent reconnaître que les travailleurs ont une famille et qu'il faut restructurer l'énonomie en conséquence.

Notre société oblige les femmes à être les principales responsables du soin des enfants, mais elle n'offre pratiquement aucun soutien aux femmes enceintes et aux nouvelles mères. A une conférence sur la vie familiale, des femmes ont soulevé le problème d'une mère aveugle ayant quatre enfants et qui est incapable d'obtenir des services d'aide familiale. Des services de soutien doivent être accessibles à toutes les femmes. Ils sont rentables, car ils permettent d'avoir des familles en santé et des personnes bien adaptées.

Les maladies transmises sexuellement risquent de causer l'infertilité, des malformations, voire la mort. Santé nationale et Bien-être social Canada estime que le traitement des MTS a coûté 220 millions de dollars en 1983. On a évalué le coût direct du traitement du SIDA à 192,6 millions de dollars en 1985. Sans parler des coûts personnels et sociaux qu'entraînent ces maladies. La moitié de toutes les grossesses ectopiques qui nécessitent une chirurgie d'urgence pour retirer un ovule fécondé d'une trompe de Fallope sont causées par une maladie transmise sexuellement. Un gouvernement qui prétend se soucier à la fois du foetus et de la mère devrait certes tenter de prévenir les MTS au moyen de l'information et de services facilement accessibles. Les gouvernements devraient s'occuper de la protection et de la promotion de la santé, au lieu d'imposer des restrictions aux femmes sur leur choix d'enfanter.

Dans le budget fédéral d'avril 1989, on a réduit de 2 millions de dollars les crédits affectés au Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. Bon nombre des groupes financés grâce à ce programme transmettaient des renseignements sur des questions touchant surtout les femmes et concernant entre autres l'hygiène de la reproduction. Ces groupes ont vu leurs fonds réduits de 15 p. 100. Le gouvernement fédéral ne peut pas continuer de se dérober aux responsabilités qu'il doit assumer dans le secteur de la santé en prétendant que cette question relève de la compétence des provinces. Si tel est bien le cas, pourquoi avons-nous une loi fédérale sur la santé qui garantit, entre autres, l'accessibilité et l'intégralité? C'est en effet ce que prévoit la Loi canadienne sur la santé.

• (1550)

Si la santé est uniquement du ressort des provinces, pourquoi le gouvernement fédéral continue-t-il d'intervenir dans ce domaine par le biais du financement des soins de santé? Pourquoi avons-nous un ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, qui comprend une direction générale de la promotion de la santé? Le gouvernement fédéral devrait appliquer les normes prévues dans la Loi canadienne sur la santé pour garantir l'accès à des services adéquats qui favorisent l'hygiène de la reproduction et la liberté de choix pour tous.

La question de l'avortement se concentre sur la moralité de l'avortement même. Ce qu'il faut examiner, toutefois, c'est la moralité d'un gouvernement qui n'hésite pas à restreindre l'accès à l'avortement sans chercher vraiment à savoir pourquoi l'avortement se pratique. Les politiques gouvernementales ont de lourdes conséquences: difficultés économiques, manque de planification, d'éducation et de services et risques liés à l'environnement et à la reproduction. Le gouvernement ne se préoccupe aucunement des femmes et des enfants. Il conçoit l'avortement comme une question politique, non une question humaine, et il refuse d'envisager les moyens d'empêcher les grossesses non désirées.

La prévention et le soutien sont les clefs qui ouvrent aux femmes des choix réels. Restreindre l'avortement, c'est limiter le choix sans s'attaquer aux causes du problème. Le projet de loi restreindrait l'accès à l'avortement, il ne diminuerait pas le nombre de grossesses non voulues ni d'avortements. Il rend l'avortement plus difficile, mais ne fait rien du point de vue de la prévention. Il établit aussi un précédent en abordant la question des grossesses non voulues par le biais du droit pénal et non par celui de l'action positive. Le message que me livre le projet de loi, c'est qu'on ne peut faire confiance aux femmes. Il dit que les femmes ne sont pas des personnes intègres, qu'on ne peut croire qu'elles prendront les bonnes décisions dans leur propre vie.

Le projet de loi sur l'avortement accomplit autre chose. Il révèle aux Canadiens l'hypocrisie du gouvernement sur cette question. Le projet de loi n'assure pas l'égalité d'accès aux femmes de toutes les régions du Canada, à celles de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nord, des régions rurales de ma province, la Colombie-Britannique, des régions de l'Atlantique ou de Terre-Neuve.

Il ne leur facilite aucunement les choses. Ces femmes devront continuer d'aller dans les grands centres comme Montréal. Elles devront payer les frais du déplacement. Qu'en pensent les femmes pauvres, qui n'ont pas les moyens de faire le voyage? Quelle autre option ont-elles quand il n'existe pas de cliniques d'avortement dans leur propre région? Le projet de loi n'aide pas à réduire le nombre de grossesses non voulues. Criminaliser l'avortement n'aura certes pas pour effet de réduire le nombre de grossesse non désirées. Cette mesure ne ferait pas de nous une société qui aide les femmes et les enfants.

La question qui est en jeu est fondamentalement celle de l'émancipation et de l'égalité des femmes de notre pays. C'est une question qui touche toutes les femmes, qu'elles aient ou non envisagé un avortement, qu'elles aient ou non envisagé d'avoir des enfants. Pour elles, l'enjeu de cette question fondamentale est l'égalité.

Des voix: Bravo!

Mme Black: Je presse donc les députés des deux côtés de la Chambre d'écouter ce que leurs mères, leurs soeurs, leurs filles, leurs femmes ont à dire sur cette question. Elles la connaissent bien. Elles savent. Nous savons. Les femmes savent. Vous pouvez nous faire confiance. Je presse tous les députés de voter contre ce projet de loi au nom de toutes les femmes du Canada.

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le débat, mais je voudrais avoir le consentement de la Chambre sur la motion suivante, qui est le fruit de discussions entre les trois partis:

> Que, lorsque la Chambre s'ajournera le mercredi 29 novembre 1989, elle ne reprenne ses travaux que le lundi 4 décembre 1989 à 11 heures.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au secrétaire parlementaire de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Riis: Monsieur le Président, au nom des membres du NPD, je tiens à remercier les députés, pour leur générosité. Je dois préciser que le temps ainsi perdu à la Chambre sera rattrappé, mais ces deux jours faciliteront la tenue de notre congrès.

M. le vice-président: Le débat reprend et la parole est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais me prononcer aujourd'hui sur un débat qui, depuis un an, a profondément divisé des groupements de citoyens, les associations médicales, le milieu judiciaire et le Parlement. Nous avons assisté à un débat intense et chargé d'émotions au cours duquel la vie et les expériences de Canadiens et de Canadiennes ont été étalées à la une des journaux et projetées à l'écran de millions de téléviseurs à travers le pays.

Dans sa recherche d'une solution à la question de l'avortement, le débat public a sacrifié l'intimité de ceux et celles qui se sont trouvés sur son chemin, disséquant leur vécu, leurs sentiments et leurs droits. Notre motif pour ce faire: trouver un grain de vérité qui nous montrerait clairement ce qui est bien et ce qui est mal. Mais ce n'est pas de cette manière qu'une question aussi importante doit être réglée. Ce n'est certainement pas dans l'exploitation sensationnelle de la vie des gens que nous trouverons le sérieux, la sagesse et le discernement nécessaires pour élaborer un projet de loi qui respectera les droits de toute la population canadienne, même lorsque ces droits sont en conflit.

[*Français*]

Ces droits sont liés à des questions extrêmement intimes. Il est gênant pour les personnes en cause et offensant pour le reste d'entre nous de voir leur vie banalisée. Ce ne sont pas des questions qui devraient être jugées dans un procès par les médias.

Et ce n'est pas non plus strictement l'affaire des tribunaux. Or, nous avons déjà eu la preuve qu'en l'absence d'initiatives de la part du Parlement, les gens continueront d'en référer aux tribunaux.

Naturellement, cette situation est inacceptable. Les tribunaux n'ont pas à exercer une fonction de la direction politique et n'ont pas plus de comptes à rendre à la population au moment des élections. De toute évidence, c'est aux personnes qui sont élues pour représenter leurs concitoyens qu'il incombe de jouer un rôle de direction.

C'est une direction que nous nous devons d'assumer.

[*Traduction*]

Beaucoup de Canadiens et Canadiennes ont des opinions morales très fermes au sujet de l'avortement. Devant une question qui nous touche de si près, nous ne devrions pas nous étonner que d'aucuns se sentent moralement tenus de présenter leur point de vue comme le seul valable dans un monde humain. A leur avis, des convictions aussi profondes excluent toute possibilité de concession.

J'estime que nous devons trouver un terrain d'entente, mais il est très difficile d'en arriver à un compromis quand les différents groupements ne peuvent même pas accepter d'employer le même vocabulaire. Lorsque nous politisons le langage même, nous en supprimons le sens. Les mots ne sont plus des outils qui favorisent la compréhension. Ils deviennent alors des armes pour dénigrer les opinions d'autrui.

Le mouvement qui s'appelle pro-choix ne se considère nullement comme un mouvement anti-vie. Il estime qu'on a refusé à la femme son droit fondamental de choisir. Maintenant que le droit de la femme de décider elle-même de son avenir est enfin reconnu, ce droit doit être affirmé. D'autre part, le mouvement qui s'appelle pro-vie rejette catégoriquement toute déclaration à l'effet qu'il est anti-choix. Au contraire, il a consacré toute son énergie à défendre les droits de ceux qui ne peuvent exprimer leur choix parce qu'ils sont encore incapables de parler.

Nous ne devrions pas nous étonner que le projet de loi n'ait été bien reçu ni par les groupements pro-choix ni par les groupements pro-vie puisqu'il emploie un vocabulaire que n'utilise aucune des deux parties.

• (1600)

[*Français*]

Il y a peu de questions d'ordre moral, voire aucune, où les avis ne soient pas partagés. Cependant, celle de l'avortement est angoissante pour chacun et chacune d'entre nous, car elle semble appeler un choix contre une valeur humaine essentielle au profit d'une autre.

Nous ne devrions pas nous étonner de l'intensité ni de l'âpreté du débat. Le fait que la démocratie encourage la contestation dans la recherche de la vérité en constitue l'un des points forts. Or, elle n'encourage pas la contestation pour la contestation seulement. Elle favorise plutôt des débats, en fait, des conflits, pour que nous parvenions à nous entendre sur ce qui est bon pour la population.

[*Traduction*]

Nous avons été élus par le peuple canadien pour choisir la direction qui respectera le plus équitablement possible les droits de tous les intéressés. Nous ne cherchons pas à dissimuler le fait que ce projet de loi sur l'avortement est un compromis. Il s'agit d'une proposition qui accepte la validité de points de vue opposés. Elle reconnaît que même si l'avortement doit toujours être le dernier recours, il y aura sans doute toujours des circonstances où celui-ci sera nécessaire. Chaque cas doit être étudié séparément. Telle est la latitude que nous permettons avec la mesure à l'étude.

Je me déclare pro-vie depuis des années. Je ne prétends pas que chaque mot du projet de loi est précisément celui que j'aurais écrit dans des circonstances idéales; par contre, je suis persuadé que si nous voulons une loi, nous devons établir un compromis. Pour atteindre ce compromis, nous devons faire preuve de tolérance. Nous devons nous efforcer de comprendre les opinions différentes de la nôtre. Je ne dis pas qu'il nous faut être entièrement d'accord, mais bien que la loi ne doit pas refléter une seule opinion.

Les valeurs de la société évoluent, et nos lois doivent évoluer en conséquence. La seule constante doit être le respect mutuel. Le contrat social qui guide nos rapports avec autrui n'est pas basé sur la loi du plus fort.

Il y a vingt-deux mois, chargée d'interpréter la Charte des droits, la Cour suprême invalidait la précédente loi sur l'avortement. Elle reconnaissait alors que la société devait choisir entre des droits divergents, mais le pays se trouvait sans cadre pour exercer ce choix.

Vendredi, au terme d'une longue réflexion qui a abouti à un compromis, le gouvernement a déposé ce projet de loi. Certains s'y opposent déjà, mais quelle est leur solution de rechange? Nous passer de loi, comme nous le faisons depuis vingt-deux mois? Laisser un vide politique où, selon le point de vue de chacun, tout est acceptable ou rien ne l'est?

[*Français*]

De toute évidence, il est de notre devoir de préciser dans quel cadre les femmes et leurs médecins pourront prendre des décisions aussi délicates. La loi que nous avons sous les yeux aujourd'hui représente la meilleure tentative de compromis que nous ayons vu à ce jour.

Nous avons étudié d'autres possibilités. Certains étaient d'avis qu'on pouvait faire appel aux dispositions de la Loi canadienne sur la santé.

[*Traduction*]

Relativement à ce texte législatif, deux catégories de demandes nous ont été adressées. D'une part, les défenseurs des droits à l'avortement, qui sont préoccupés par l'accès aux services d'avortement, souhaiteraient que nous pénalisions financièrement les provinces qui n'offrent pas d'accès illimité à ce genre de services.

Le chef du NPD a plaidé lundi pour cette approche. Il a présenté son argument en invoquant la Loi canadienne sur la santé au sujet de l'avortement, mais il n'était pas prêt à soutenir que le gouvernement fédéral devrait tenter de prescrire comment devraient être administrés des services qui peuvent être essentiels à la survie elle-même des patients, par exemple la neurochirurgie, le traitement du cancer ou la chirurgie du coeur. Apparemment, une telle arme ne serait utilisée que dans le cas de l'avortement.

D'autre part, les groupes pro-vie se sont dits d'avis que le gouvernement fédéral devrait se servir de la Loi canadienne sur la santé pour refuser de verser des paiements aux provinces pour leurs services d'avortement.

Ni l'une ni l'autre de ces options ne respectent la Constitution. La prestation de services de santé relève essentiellement de la compétence des provinces. Aux termes de la Constitution, les provinces sont tenues de gérer et de dispenser les services de santé auxquels toute la population canadienne tient tant.

Cette réalité a été reconnue lorsque le Parlement a légiféré à cet égard en 1969. Le ministre de la Justice d'alors, qui est aujourd'hui chef de l'opposition, décrivait clairement le rôle des provinces:

> Les relations, dans le droit civil, entre le patient et le médecin, entre le patient et l'infirmière, entre le médecin et l'hôpital, l'infirmière et l'hôpital, sont des relations qui entrent dans le cadre du fonctionnement du droit provincial, du droit civil et de la responsabilité constitutionnelle des provinces—cela fait l'objet des statuts qui réglementent les hôpitaux et les professions. Il s'agit là à proprement parler de questions provinciales.

[*Français*]

Pour sa part, la Loi canadienne sur la santé respecte la compétence des provinces dans le domaine de la santé et reconnaît que les systèmes de santé provinciaux se sont développés suivant des manières particulières à chaque province.

Les critères de la loi donnent une orientation générale et c'est délibérément qu'on a veillé à laisser aux provinces une certaine latitude dans leur application, de façon à ce qu'elles puissent prendre des décisions en accord avec les priorités et les capacités locales.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, si vous parcourez le texte même de la loi, vous constaterez qu'on n'y trouve aucune liste de services médicaux précis, qu'il n'y est question ni de services d'oncologie, ni de chirurgie cardiaque ni de services d'avortement. Ce sont les provinces, conjointement avec la profession médicale, qui déterminent les services médicaux nécessaires. Ce sont elles qui réglementent la profession médicale et les établissements de soins comme les hôpitaux. Ce sont elles également qui décident comment assurer à leur population l'accès à ces services médicaux.

La chose à retenir, c'est que le gouvernement fédéral ne peut pas dicter des politiques dans des domaines de compétence provinciale. S'il tentait de le faire, il empiéterait sur le rôle des provinces au sein de la Confédération. Comme la Chambre le sait, la constitutionnalité de la Loi sur la santé au Canada est actuellement contestée devant les tribunaux. Nous croyons toutefois que cette loi franchira cette épreuve intacte, car elle respecte dans son libellé actuel le champ de compétence des provinces.

Le Parlement ne peut adopter à l'égard de l'avortement de règlements applicables à l'échelon national que par la voie du Code criminel. Le texte de loi proposé donne aux provinces les orientations qu'elles ont réclamées concernant le cadre juridique qu'il convient de donner à la question de l'avortement.

J'estime que les gouvernements provinciaux pourront, grâce à ce nouveau cadre juridique, respecter la lettre et l'esprit de la loi et permettre l'accès à tous les services médicaux nécessaires. Le gouvernement fédéral favorisera une certaine uniformité dans les réponses des provinces, compte tenu de la situation particulière de chacune.

Certaines personnes ont proposé une autre solution qui diviserait la période de grossesse en deux ou trois étapes, permettant l'avortement au cours de la période initiale et la limitant vers la fin. Le problème, c'est que les lignes de démarcation entre les étapes sont très difficiles à définir et seront modifiées par les progrès de la technologie. La notion de viabilité du foetus a évolué de façon considérable au cours des cinq dernières années. Finalement, la loi proposée, à la différence d'une approche gestationnelle, reconnaît l'intérêt que la société porte au foetus, dès la conception.

Monsieur le Président, voilà les motifs sur lesquels s'appuie le projet de loi présenté à la Chambre. Nous sommes d'avis que cette loi est juste et modérée et qu'elle mérite d'être bien accueillie par les Canadiens. Il existe toutefois d'autres problèmes auxquels le Parlement doit s'attaquer. Chaque année, environ 360 000 enfants viennent au monde au Canada. Environ 65 000 avortements sont pratiqués. Dans plus de la moitié des cas, la femme a moins de 25 ans. Notre objectif est de mettre en place des politiques qui aident les familles canadiennes et qui éliminent les facteurs qui expliquent ce nombre effarant d'avortements.

Bon nombre des femmes qui subissent un avortement savent de première main quel choix torturant elles ont fait en empêchant un bébé de naître. Elles ne prennent pas la décision à la légère et savent que l'avortement ne doit jamais être considéré simplement comme une autre forme de contraception. Nous devons nous consacrer en priorité à éduquer nos jeunes pour qu'ils agissent de façon responsable, de même qu'à supprimer les injustices économiques, sociales et personnelles qui favorisent le recours à l'avortement.

Dans le passé, les politiques étaient élaborées selon les besoins et abordaient ces questions séparément. Je crois que le moment est venu d'adopter une approche beaucoup plus étendue en ce qui a trait à une sexualité saine, à la planification familiale et à la façon d'élever nos enfants. Il faut aider les Canadiens à faire des choix éclairés qui entraîneront la création de familles solides et stables.

Il y a quelques jours le premier ministre annonçait l'établissement d'un élément clé, la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction. Un trop grand nombre de familles canadiennes voudraient avoir des enfants mais en sont incapables. La Commission royale d'enquête sur les techniques de reproduction a été chargée d'étudier les causes, le traitement et la prévention de la stérilité chez l'homme et chez la femme, les possibilités de renversement de la stérilisation et une foule d'autres questions liées à la santé de la reproduction.

Notre but est de faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient la plus vaste gamme possible d'options lorsqu'ils décident d'avoir des enfants.

[*Français*]

Nous prenons aussi des dispositions pour aider les familles qui ont déjà des enfants. Nous voulons combattre la violence familiale et l'exploitation sexuelle des enfants, améliorer les services de garde d'enfants, comme nous voulons aider les familles canadiennes à se sortir des griffes de la pauvreté.

Nous prenons ces dispositions pour faire en sorte que la famille soit un milieu salubre pour l'enfant et pour corriger certaines situations qui poussent les femmes à considérer l'avortement comme leur dernier recours.

• (1610)

[*Traduction*]

Nous devons aussi chercher des moyens plus efficaces pour aider les femmes à éviter les grossesses non désirées et à faire face à ces grossesses lorsqu'elles se produisent.

En 1977, le gouvernement fédéral de l'époque a reconnu avec les provinces que la prestation des services de régulation des naissances relevait principalement des provinces. Les services auparavant assurés par la Division de la planification familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social seraient, à l'avenir, offerts par elles. Il reste toutefois un rôle-clé que peut jouer le gouvernement fédéral dans le cadre de l'appui de la recherche et de la prestation d'une assistance financière aux organisations nationales oeuvrant dans le domaine.

J'ai demandé au Ministère d'affecter au moins 500 000$ par an pendant les trois prochaines années à la recherche dans le domaine de la planification des naissances, y compris la contraception et l'infertilité. L'information et l'éducation doivent être plus efficaces. Constatant que le problème varie d'une collectivité à l'autre, nous continuerons d'accorder des subventions de fonctionnement aux deux organisations nationales, soit la Fédération pour le planning des naissances du Canada et Serena Canada, pour éduquer la population et promouvoir et appuyer des méthodes de contrôle des naissances qui tiennent compte des besoins différents de collectivités différentes.

Une autre façon de réduire le nombre d'avortements pratiqués au Canada est de favoriser un plus grand nombre d'adoptions. Il y a des milliers de personnes qui voudraient avoir des enfants, mais qui ne le peuvent pas. Il faut donc encourager un plus grand nombre de femmes enceintes à envisager l'adoption comme choix véritable.

Cela dit, le gouvernement fédéral compte parrainer et financer une étude d'envergure où seront relevés les facteurs qui pourraient rendre la solution de l'adoption plus attrayante aux jeunes mères seules. Je prévois inviter prochainement les principaux organismes de recherche à présenter des propositions pour amorcer cette étude. J'espère sincèrement que cela mènera à des solutions qui peupleront de bébés bien portants les maisons de Canadiens qui ne pourraient pas autrement réaliser leur souhait de devenir des parents attentionnés.

Grâce à notre Programme de contributions à la promotion de la santé, nous continuerons à financer des propositions de projets communautaires qui aideront les adolescents à mener une vie sexuelle responsable.

[*Français*]

La manque de ressources accessibles et abordables sur les questions touchant la santé, la reproduction et la sexualité est évident depuis quelque temps. Même si les organismes communautaires, les agences locales et les ministères provinciaux continuent à créer ou à acheter du nouveau matériel, le manque de coordination et de communication parmi les organismes crée souvent un double emploi et entraîne des frais inutiles.

[*Traduction*]

À mon avis, nous avons un urgent besoin de données équilibrées et parfaitement expliquées sur la sexualité de l'être humain. Nous avons donc accordé à la Fédération pour le planning des naissances du Canada une subvention de 264 000$ pour mettre sur pied un centre national de recherches sur l'hygiène de la reproduction et la sexualité de l'homme afin de coordonner ces renseignements.

Je le répète, il y a chaque année au Canada quelque 360 000 grossesses qui sont menées à terme. Mais les mères et les pères n'ont pas tous les ressources dont ils auraient besoin pour les aider à acquérir les connaissances et les techniques voulues pour bien remplir leur rôle de parents. Nous sommes sur le point de lancer deux programmes nationaux visant à aider les nouveaux parents. Le premier, soit le programme d'aide aux parents après la naissance, doit aider les nouvelles mères, leur partenaire et les autres membres de la famille à bien accueillir le nouveau-né. Le deuxième vise à venir en aide aux 150 000 jeunes chefs de familles monoparentales et économiquement faibles que nous comptons au Canada, dont beaucoup se sentent privés de soutien et qui doutent fort de leur aptitude à bien élever leurs enfants. Ce programme, que nous mettons en oeuvre de concert avec les provinces, fournira aux parents des renseignements précis sur la santé, la sécurité, l'évolution et le comportement de leurs enfants. Nous espérons prévenir les grossesses surprises en nous assurant que les gens comprennent bien que c'est à eux qu'il appartient de choisir d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant.

À l'ère du SIDA et des autres maladies transmises sexuellement, de la surpopulation, des sévices contre les enfants et des grossesses non désirées, nous devons nous renseigner et faciliter aux gens l'accès à l'information et aux moyens de contraception, et révolutionner la façon dont nous concevons l'éducation sexuelle de nos jeunes.

L'avortement est au centre des grandes préoccupations morales pour ce qui est du sens de la vie et du rôle que les techniques modernes doivent jouer dans le maintien de la vie. Jusqu'ici, il n'y a pas eu de consensus en Amérique du Nord à ce sujet.

Il est tentant de s'opposer à toute espèce de compromis en la matière. C'est la position adoptée par les porte-parole de certains groupements qui se sont organisés bien avant la présentation du projet de loi. Les députés ont le droit d'opter pour cette position, et certains ont déjà déclaré qu'ils l'exerceraient. Ils seront applaudis par les groupements qui ne veulent pas faire de compromis. Toutefois, en agissant ainsi, on ignore la majorité des Canadiens qui n'appartiennent pas à ces groupements et qui s'attendent que le Parlement montre la voie en aboutissant à un consensus.

Ces gens croient que les Canadiennes et leurs médecins ont le droit de savoir quand l'avortement est permis et quand il ne l'est pas. Ils croient que la vie privée des Canadiens ne devrait pas être étalée au grand jour par les médias et devant les tribunaux. Qui plus est, ils croient que c'est à nous, en tant que représentants élus, qu'il incombe d'établir une politique, et qu'il n'appartient pas aux juges d'en établir une par défaut.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui représente un compromis modéré et équilibré face à une énigme d'ordre moral. Sans lui, c'est l'impasse et le vide juridique. J'exhorte les députés à examiner cette mesure législative avec soin, à assumer nos responsabilités en montrant la voie comme les Canadiens s'y attendent et à approuver ce projet de loi.

Mme Langan: J'applaudis les nombreux efforts que le gouvernement fédéral a l'intention de faire pour appuyer les femmes et je me demande quand nous commencerons à en voir les résultats. Le ministre peut être assuré que nous veillerons à ce qu'ils aboutissent et ne soient pas que des promesses vides.

Le ministre des Finances a interrompu le discours de ma collègue de Westminster—Burnaby pour dire que seul le NPD pouvait relier le libre-échange à la question de l'avortement. Cela prouve que le député ne comprend toujours pas que le refus de l'avortement et son corollaire, le contrôle sur les femmes et leur corps sont une question économique qu'on attise depuis toujours pour maintenir le contrôle économique sur les femmes.

Le ministre a mentionné que mon chef a demandé que l'accès à l'avortement soit réglementé par la Loi canadienne sur la santé. Comme la neurochirurgie et le traitement des maladies cardiaques et du cancer ne sont pas réglementés par cette loi, il a répondu que l'accès à l'avortement ne devrait pas l'être non plus.

Mais on refuse de pratiquer une intervention neurochirurgicale et de traiter les maladies du coeur et le cancer parce qu'on manque d'installations et non pour des raisons morales. De plus, si une province refusait de pratiquer ou de financer une intervention chirurgicale sur le coeur, le ministre et son gouvernement auraient le droit d'intervenir en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

Je serais très heureuse que le ministre réponde à cette question. Si une province refusait de payer ou de faciliter une opération du coeur, interviendrait-il en vertu de la Loi canadienne sur la santé?

M. Beatty: Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une correction mineure: la députée m'a appelé le ministre des Finances. Je suis ici depuis quelque 17 ans, et je considérerai que j'ai réalisé un exploit si je réussis à passer toute ma carrière politique ici sans jamais devenir ministre des Finances. Je suis certain que le ministre des Finances sera d'accord avec moi pour dire que, dans l'intérêt public, il serait préférable que je ne prenne jamais sa place.

La députée essaie de dire encore une fois, comme son chef l'a fait hier, que le gouvernement fédéral devrait refuser de financer les régimes d'assurance-maladie des provinces si elles refusent d'offrir le genre de services que la députée voudraient qu'elles offrent en ce qui concerne l'avortement. Elle ne dit pas si elle croit que, dans le cas des autres services qu'elle a mentionnés comme le traitement du cancer où la vie du malade est en jeu, le gouvernement fédéral devrait ordonner aux provinces d'offrir ces services ou de les offrir d'une façon en particulier. Elle ne dit pas que, dans le cas de la neurochirurgie, des maladies cardiovasculaires ou d'un éventail d'autres domaines, le gouvernement fédéral devrait intervenir pour exiger que ces services soient offerts. Prenons, par exemple, une autre question liée à la reproduction. Un certain nombre de provinces étudient actuellement la question des sages-femmes. C'est une question qui relève des gouvernements provinciaux. La députée est-elle d'avis que le gouvernement fédéral devrait établir une politique qui serait appliquée d'un océan à l'autre et qui donnerait aux femmes le choix

d'avoir recours ou non à une sage-femme pour un accouchement? Non, elle dit qu'elle ne voudrait pas cela.

• (1620)

Ce que demande le NPD c'est que quels que soient les services médicaux assurés par les provinces, l'unique cas où il demande l'intervention fédérale pour que nous fassions usage de l'arme financière contre les provinces ait pour but de les obliger à augmenter les services d'avortement; pas dans aucun autre cas, uniquement dans celui de l'avortement. Cette approche serait inconstitutionnelle.

J'invite la députée à lire la Loi canadienne sur la santé, elle comprendra alors que la Loi canadienne sur la santé a été conçue expressément par le gouvernement d'alors, qui était un gouvernement libéral, de façon à ce que les droits constitutionnels de tous les pouvoirs publics soient respectés, et qu'elle a été votée par le Parlement, par tous les partis.

Enfin, elle prend ombrage de ce que j'ai parlé de la fois où la députée de New Westminster—Burnaby a cherché dans un grand discours à attribuer à l'Accord de libre-échange le taux élevé d'avortements que nous avons au Canada. Seul je le répète le NPD était capable de chercher à polariser le débat sur l'avortement en faisant intervenir l'Accord de libre-échange pour le rendre responsable du fort taux d'avortements que nous avons au Canada.

M. Wappel: Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement le ministre quand il a parlé de l'effort que son gouvernement allait faire porter sur l'information du public. Je me demande si le ministre aurait l'obligeance de consentir un tel effort en ce moment.

J'ai deux questions à lui poser. Dans quel but exactement interdire l'avortement? Et qu'est-ce que j'entends par cette question? Il faut nous demander ce que c'est qu'un avortement. Voilà la question fondamentale qu'il faut poser à la Chambre; c'est seulement quand nous aurons défini cette question et sa réponse que nous pourrons décider si l'avortement doit être autorisé.

Le gouvernement, c'est évident, a présenté un projet de loi qui rend l'avortement illégal lorsque certaines conditions ne sont pas réunies. J'aimerais savoir sur quel raisonnement se fonde cette décision, et si effectivement elle s'appuie sur un raisonnement cherchant à protéger les droits du foetus à partir d'un certain moment—mais quels droits du foetus? Pourquoi ont-ils besoin d'être protégés?

Bien sûr, ma position est claire et je l'exposerai sans ambiguïté lorsque j'interviendrai sur le projet de loi: C'est que la vie commence à la conception. J'aimerais bien savoir comment on peut discuter d'avortement et interdire l'avortement sans parler de ce que c'est que l'avortement et sans le définir.

Ma deuxième question concerne le paragraphe (3) de l'article 287, tel qu'il est proposé, qui traite des médicaments. J'aimerais que le ministre nous dise si lui et son gouvernement se sont demandé si ce paragraphe s'appliquerait à des médicaments comme le RU-486, actuellement fabriqué en France, et si ce médicament serait exclu en vertu du paragraphe (3).

M. Beatty: Monsieur le Président, pour que ce médicament soit utilisé au Canada il faudrait qu'une demande soit déposée au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et que celui-ci l'approuve. L'intention de la mesure législative est de garantir que les moyens anticonceptionnels, les stérilets et les pilules post-coïtales soient autorisés, mais pas les autres moyens provoquant l'avortement qui ne sont pas autorisés par la loi. Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de demande de commercialisation de ce type de pilule au Canada.

Nous n'avons pas l'intention d'interdire l'avortement et je pense qu'il est important, à ce stade, de comprendre ce que vise le projet de loi. Le but n'est pas d'interdire l'avortement, mais plutôt de définir un cadre permettant de décider dans quelles circonstances on peut permettre l'avortement au Canada.

Une des décisions fondamentales que nous avons prises, c'est que l'avortement est essentiellement une question de santé à résoudre entre la femme et son médecin. Nous avons bien dit que nous voyons là des droits conflictuels, que la société s'intéresse au foetus, mais nous sommes également d'avis que lorsque la santé de la mère est en danger, la femme et son médecin doivent avoir le droit d'obtenir et d'effectuer un avortement. En établissant ce cadre législatif, nous pensons donner aux Canadiennes et aux médecins une réponse précise à la question de savoir quand l'avortement est légal et quand il ne l'est pas et nous nous employons à établir un certain équilibre entre ces droits conflictuels.

Probablement pas un seul député qui, comme notre collègue, reconnaît des droits au foetus, refuserait d'admettre qu'il est question ici de droits conflictuels, les droits du foetus par rapport à ceux de la femme le portant. Ce projet de loi a pour objectif d'établir un équilibre entre ces droits et de donner une réponse précise à la question de savoir quand il convient de permettre l'avortement au Canada.

Enfin, j'apprécierais que le député me fasse savoir s'il souscrit à la position annoncée un peu plus tôt par le porte-parole de son parti en faveur de l'application de la Loi canadienne sur la santé, pour prendre des mesures contre les provinces, en retenant par exemple les crédits qui leur sont destinés si elles négligent d'étendre les services d'avortement au Canada. Le député qui a parlé tout à l'heure se faisait-il le porte-parole de son parti à cet égard?

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall Ottawa,
le 7 novembre 1989

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 7 novembre 1989, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Notre-Dame-de-Grâce—L'emploi; le député de Moose Jaw—Lake Centre—L'agriculture—Le retrait de l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé/Les résultats du sondage Decima; la députée de Beaver River—Le Sénat.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Clancy (Halifax): Monsieur le Président, la question de l'avortement est une question complexe, peut-être la plus complexe que la Chambre ait eue à examiner au cours de la présente session ou même de toute sa longue histoire. Elle est chargée d'émotions pour les partisans des deux camps et il est essentiel que nous respections l'opinion que les deux camps ont le droit inaliénable d'avoir et d'exprimer. C'est une question que notre société pluraliste doit attaquer et traiter avec honnêteté et intégrité. Ce projet de loi ne résoudra rien.

Le projet de loi apporte de l'eau au moulin de ceux qui croient que les hommes et les femmes politiques ne sont pas honnêtes parce que lui-même ne l'est pas. D'une part, il dit que l'avortement est interdit tout au long de la grossesse, mais d'autre part, il crée une échappatoire qui permet à toutes les femmes de se faire avorter. Pourquoi se battre? diront certains. Une fois adopté, ce projet de loi permettra à toutes les femmes qui le désirent d'obtenir un avortement.

Les modifications proposées aux articles 287 et 288 du Code criminel rendront tous les avortements pratiqués au Canada illégaux, sauf dans les cas où un médecin est d'avis que la santé physique, mentale et, je crois, psychologique, de la femme est menacée par la poursuite de la grossesse. Dans tous les autres cas, quiconque, y compris la femme enceinte elle-même, provoque l'avortement chez une femme commet un acte criminel passible d'une peine maximum de deux ans d'emprisonnement. En outre, il est illégal de fournir ou de procurer un médicament ou une autre substance délétère, ou un instrument ou une chose, sachant qu'ils sont destinés à être utilisés pour provoquer un avortement, ce qui inclut encore une fois la femme enceinte elle-même.

Du point de vue strictement juridique, le projet de loi ne résisterait pas, du moins à mon avis, à un examen devant la Cour suprême à la lumière de la Constitution et de la décision prise dans l'affaire Morgentaler. Il va indéniablement à l'encontre de l'opinion de la juge Wilson sur la «liberté de la personne» à disposer elle-même de son corps. Le projet de loi va également à l'encontre des opinions des juges Dickens, Lamer, Betz et Estey sur

la sécurité de la personne telle que garantie à l'article 7 de la Charte des droits et libertés.

• (1630)

Le droit à la sécurité de la personne comprend l'accès aux soins médicaux et la protection contre les délais inacceptables pour les obtenir. Le fait qu'il ne sera plus nécessaire de s'adresser à un comité d'hôpital et qu'un seul médecin pourra trancher la question ne rendra pas l'accès plus facile, car rien ne garantit que tous les médecins au Canada vont appliquer les mêmes critères pour diagnostiquer l'état de santé d'une femme enceinte.

Rien non plus ne garantit que les convictions morales et religieuses d'un médecin n'influenceront pas son jugement sur la nécessité d'un avortement. Il n'existe pas de normes ou de lignes de conduite pour tous les médecins canadiens, sauf, et je cite, «les normes généralement admises dans la profession médicale». Quoi que cela puisse signifier, elles varient d'une province à l'autre, ou d'un territoire à une province.

Comme résultat de ce projet de loi, les femmes n'auront pas toutes le même accès aux soins médicaux et la loi ne s'appliquera pas de la même façon à toutes les femmes, contrairement à ce que stipule l'article 15.

Fait à noter, le gouvernement avait l'occasion de faire quelque chose de positif. En toute probabilité, la Cour suprême accepterait une loi interdisant l'avortement après 22 semaines de grossesse, sauf pour des raisons médicales découlant de l'état de santé de la femme enceinte ou de l'enfant à naître. D'ailleurs, c'est justement ce qui avait été recommandé par la Commission de réforme du droit du Canada et l'Association médicale canadienne. Mais ce n'est pas ce que le gouvernement nous propose. Quiconque veut un avortement peut en avoir un. A mon sens, c'est peut-être le but du projet de loi, mais ce ne sera pas sa conséquence.

Comme on l'a démontré, la question de l'accès n'est même pas mentionnée. En réalité, parce que le projet de loi ne fait pas allusion à l'accès, il semble que cette question primordiale va être renvoyée aux provinces et aux territoires et que nous aurons au moins une douzaine de scénarios différents.

Mais ce qui me semble peut-être le plus répugnant dans cette mesure législative, c'est que, dans la plupart des cas, les femmes devront mentir pour obtenir un avortement. Elles devront inventer des excuses pour convaincre leur médecin que leur santé physique, mentale et psychologique est menacée. Qu'est-ce que cela signifie du point de vue médical et du point de vue pratique?

Le projet de loi oblige carrément les médecins à prendre les décisions. Bien que le ministre de la Justice et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aient mentionné cet après-midi, au cours du débat, que la décision appartenait à la femme et à son médecin, le projet de loi ne le précise pas. Le concept de la consultation est intrinsèquement lié au droit qu'a la femme de choisir. La femme peut, de toute évidence, accepter ou rejeter la recommandation du médecin. Personne ne prétend le contraire. Mais en écartant la femme de la procédure prévue dans la mesure législative, on lui refuse le droit de participer à part entière à cette décision.

Le projet de loi soulève d'autres questions. Respecte-t-il le droit à la sécurité de la personne défini à l'article 7 de la Charte des droits et libertés? Respecte-t-il les délais mentionnés dans la décision rendue dans l'affaire Morgentaler? Que dire des femmes qui vivent dans des régions éloignées et qui n'ont accès qu'aux services d'un médecin qui refuse, comme il ou elle est en droit de le faire, de pratiquer des avortements? Dans le projet de loi, on n'envisage même pas ce genre de situations.

Que dire des femmes qui convainquent leur médecin que leur santé mentale, psychologique ou physique sera menacée si elles ont un enfant? Si elles font valoir, en particulier, que leur santé mentale ou psychologique est menacée, cet argument, qu'il soit vrai ou faux, figurera-t-il de façon permanente dans leur dossier médical et reviendra-t-il les hanter plus tard? Les ramifications de cette procédure pourraient en effet nuire davantage à la santé des femmes qu'une grossesse ou un avortement.

Pour la grande majorité des gens l'avortement est répugnant, et ils ont raison. Il va à l'encontre de la tendance naturelle de l'homme, qui cherche à protéger les êtres sans défense. Mais il répugne tout autant à la majorité des Canadiens de forcer une femme à porter un enfant contre son gré. Rares sont ceux qui sont contre l'avortement dans les cas de viol ou d'inceste. D'autres situations sont pourtant tout aussi tragiques pour les femmes; c'est le cas des mères qui ne disposent ni des ressources pécuniaires ni des ressources émotives pour faire vivre un autre enfant, des adolescentes épouvantées qui sont incapables d'assumer la responsabilité d'un enfant ni de demander l'aide de leur famille, des femmes battues qui ne savent à qui s'adresser, des femmes qui ne peuvent envisager d'avoir des enfants, des femmes qui sont responsables dans leur vie sexuelle, mais dont les méthodes de contraception ont échoué. Nous ne vivons pas dans un monde idéal.

Au contraire, la situation des femmes est loin d'être idéale. En fait, beaucoup trop de femmes et d'enfants vivent une vie empreinte de désespoir au Canada. D'aucuns diront: «Tant pis pour vous. Vous l'avez bien cherché» ou: «Vous avez choisi lorsque vous êtes devenues sexuellement actives.» Ces gens-là font preuve de fort peu de compassion, voire de bon sens.

Même si on interdit l'avortement, il s'en pratiquera encore. Quant à moi, je ne crains pas outre mesure que les femmes ne doivent faire appel à des bouchers parce que les médecins canadiens sont trop sensibles pour laisser pareille chose se produire. De plus, ce sera par milliers que des femmes et des médecins normalement respectueux des lois passeront outre à une interdiction pure et simple. Peut-on lancer à la femme dont le mari alcoolique réclame ses droits conjugaux le soir de la paie, qu'«elle doit subir les conséquences de son choix»?

Ce seraient d'aussi mauvaises lois que le sera ce projet de loi. C'est une mauvaise loi parce qu'il invite tacitement les femmes et les médecins à adapter les faits à la loi. Si la mesure vise à interdire l'avortement, son intention est contrecarrée. Si elle vise à permettre l'avortement, que le gouvernement le dise. Les femmes ne veulent pas conquérir leurs droits subrepticement, par un moyen détourné. Les Canadiens pour qui l'avortement est inacceptable ne méritent non plus qu'on leur fasse accroire, en supposant qu'on réussisse à les berner, que le projet de loi supprime l'avortement. Le projet de loi n'est pas un juste milieu, ni un compromis. C'est une supercherie, mais les Canadiens ne sont pas dupes.

Depuis que la loi sur l'avortement a été annulée l'an dernier, le nombre d'avortements n'a pas augmenté sensiblement. Les femmes ne prennent pas ces décisions à la légère. L'angoisse que ressentent tous les esprits raisonnables quand ils opposent les droits de la femme à ceux du foetus n'est rien comparativement à celle que ressentent la majorité des femmes qui décident qu'elles ne peuvent poursuivre une grossesse. C'est une tragédie personnelle, intime, à laquelle ne devraient pas se mêler les parlementaires, les groupes de pression et les médias, car la réponse, la solution, ne s'est jamais trouvée dans une loi et ne s'y trouvera jamais, encore moins dans le code pénal.

Oui, nous avons collectivement la responsabilité d'agir, et oui, un droit sociétal est en cause, mais il est obscurci dans la passion du débat. Il faut agir sur les solutions à long terme et le seul moyen de donner des choix réels est de créer le climat où la décision de mettre des enfants au monde et de les élever est prise librement et soutenue par des actes concrets et non par des paroles vides et de bonnes intentions.

Ce projet de loi ne tente même pas de présenter une solution à long terme. Pire encore, le gouvernement n'envisage d'adopter aucune loi parallèle pour aider à réduire le plus possible la nécessité de recourir à l'avortement, pour donner une vraie liberté de choix aux femmes et aux hommes.

Une solution à long terme comprend trois éléments de base. Le premier est un effort d'information énorme, au lieu de petits programmes par-ci, par-là. Notre pays n'a jamais affronté carrément les questions liées à la sexualité et à la responsabilité. Nous sommes des autruches, nous nous cachons la tête dans le sable à une époque où les maladies transmises sexuellement sont mortelles et où certaines grossesses ne sont pas désirées. La théorie voulant qu'il suffise de dire non frise l'irresponsabilité. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent collaborer dès maintenant pour sensibiliser la population.

Le ministre de la Santé a repris une partie de ce principe dans son discours. Or, les femmes et les enfants ont besoin de plus que des paroles. Cinq cent mille dollars par-ci et 264 000$ par-là constituent des montants dérisoires, insuffisants. Si nous prétendons vouloir joindre le geste à la parole, nous devons investir des montants considérables pour opérer des changements importants. Les femmes et les enfants du Canada n'ont pas besoin de compressions budgétaires et certainement pas de la TPS.

Le deuxième élément est l'élaboration de méthodes de contraception sûres, appropriées et abordables. Encore une fois, notre société fait preuve de négligence. Nous imposons surtout à la femme la responsabilité de la contraception, mais nous lui offrons des méthodes qui mettent sa santé gravement en danger ou dont la fiabilité est réellement douteuse. Il est déplorable que le gouvernement ne prenne aucune mesure importante pour parfaire ces méthodes. Il préfère sabrer constamment dans les budgets.

Le troisième élément est un effort concerté pour que le pays aide réellement les familles, les mères et leurs enfants. Quelle aide y a-t-il pour une adolescente de 14 ans qui est enceinte et qui est complètement affolée, ou pour une femme battue par son mari? Quelle aide existe-t-il pour une femme bénéficiant de l'assistance sociale qui ne réussit pas à faire vivre convenablement sa famille, pour le million d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et qui doivent compter sur les banques d'alimentation, pour l'enfant victime de sévices corporels, de mauvais traitements émotionnels ou d'agressions sexuelles?

• (1640)

Et que dire des plus de 70 p. 100 des ordonnances de soutien d'enfants qui ne sont pas respectées au Canada? Par-dessus tout, où en est la garde des enfants? Où sont les mesures législatives qui exprimeraient ne serait-ce que l'intention de s'occuper des familles?

S'il y en a qui croient que ces questions n'ont rien à voir avec l'avortement, alors nous avons parmi nous plus d'autruches que nous ne l'avions cru. Comme mon collègue, le ministre de la Justice, l'a dit tout à l'heure, dans un monde idéal, exempt de violence et de peur, l'avortement ne serait pas le sujet de l'heure.

Si le gouvernement avait vraiment voulu assurer plus d'équité sociale, un niveau de vie acceptable et une certaine amélioration du sort des pauvres, nous aurions déjà été avancés dans la voie menant à la solution de ce problème aussi complexe que terrible. Mais le gouvernement ne nous offre qu'un projet de loi qui insulte l'intelligence des deux côtés, qui oblige les femmes à mentir et qui institutionnalise l'hypocrisie. C'est inacceptable.

Mme Black: Monsieur le Président, je remercie ma collègue du Parti libéral pour ses commentaires. Nous avons les mêmes fonctions dans nos partis respectifs et c'est pour moi un plaisir de siéger à la Chambre avec elle.

J'ai une ou deux questions à lui poser. Elle vient d'une région du Canada où l'accès à l'avortement est très difficile et où les femmes doivent franchir de longues distances et faire face à beaucoup de difficultées pour trouver un médecin qui veuille bien les aider. Qu'en pense la députée? Que pense-t-elle des femmes des régions rurales du Canada atlantique qui éprouvent de grandes difficultés à obtenir des services d'avortement sûrs?

Peut-elle également nous dire ce qu'à son avis cela signifie pour les femmes qui n'ont pas d'argent, pour celles qui sont pauvres? Que font-elles lorsqu'elles ont besoin de services d'avortement sûrs? Comment font-elles pour se rendre dans une région du pays qui offre ce genre de service?

Ma deuxième question porte sur ses observations à propos de la Commission de réforme du droit et de la question de l'évolution de la grossesse. Je crois fondamentalement que les limites relatives à l'évolution de la grossesse sont une erreur. D'après ce qu'elle a dit, j'ai cru comprendre qu'elle appuyerait peut-être la proposition avancée par la Commission de réforme du droit.

J'ai une amie qui était enceinte de cinq mois et demi cet été. Il s'agissait de son troisième enfant, un enfant extrêmement désiré. Elle a appris qu'elle avait un cancer grave. Son médecin lui a dit qu'elle devrait subir un avortement pour sauver sa vie. Je sais à quel point ce fut pénible pour mon amie, car j'étais là pour partager sa peine.

Je suis donc contre les limites que l'on pourrait imposer selon l'étape de la grossesse parce que cette amie et les autres femmes seraient obligées, en pareilles circonstances, de trouver un autre recours, de s'adresser à un autre conseil ou d'obtenir l'opinion d'un autre médecin. Pourrait-elle nous dire aussi ce qu'elle pense de ces limites?

Mme Clancy: Je remercie ma collègue, l'autre porte-parole de la condition féminine. Effectivement, nous partagons de nombreux points de vue sur cette question.

Je me contenterai de faire une observation à propos de l'approche axée sur l'évolution de la grossesse. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne dit rien à ce sujet, mais je crois qu'une mesure législative prévoyant des limites serait ce qui se rapproche le plus du compromis que bon nombre d'entre nous voudrions atteindre. Que l'on prenne n'importe quel texte de loi comportant de telles limites, je ne crois pas que l'avortement causerait un problème dans le cas d'une femme enceinte de cinq mois et demi dont la vie serait gravement menacée.

Je ne pense pas que la Cour suprême accepterait une loi où on tiendrait compte du facteur temps. Elle s'est déjà prononcée dans l'affaire Morgentaler. Je pense que la question de l'évolution de la grossesse reflète simplement ce qui se passe actuellement dans le milieu médical au Canada. De toute évidence, la décision d'une femme et de son médecin à une étape plus avancée de la grossesse correspondrait à ce qui se fait actuellement dans notre pays.

En ce qui concerne la première question qui est celle de l'accès, nous remarquons qu'en Alberta, par exemple, l'accès aux services, surtout dans le Nord, continue de poser un problème. L'accès en Saskatchewan est très restreint, car les quelques centres qui offrent l'avortement limitent leurs services aux femmes de la région. Au Manitoba, l'accès est concentré à Winnipeg. Beaucoup de femmes du Nouveau-Brunswick, surtout celles de la côte nord, doivent se rendre aux États-Unis ou à Montréal pour obtenir un avortement.

En Nouvelle-Écosse, plus de 80 p. 100 des avortements de la province sont effectués à un hôpital de Halifax. A l'Île-du-Prince-Édouard, les femmes doivent sortir de la province pour obtenir un avortement, car aucun hôpital

n'y offre ce service. A Terre-Neuve, l'Hôpital général de St. John's est le seul à offrir régulièrement des avortements, et l'accès au service dépend d'un certain médecin à un certain temps.

La réponse, c'est que les femmes pauvres souffrent le plus. Et je me permets d'ajouter, et je ne le fais absolument pas par légèreté, que dans la région de l'Atlantique où le mode de transport préféré des pauvres est le train, nous avons également un autre problème. Les femmes qui veulent se déplacer à partir de nord du Nouveau-Brunswick et des régions rurales de la Nouvelle-Écosse comptaient sur le train, et cela leur est maintenant enlevé ou leur sera enlevé. J'ignore comment elles vont s'arranger pour se rendre aux centres régionaux où elles peuvent avoir accès à l'avortement, mais je sais que la mesure à l'étude ne va pas les y aider.

M. Friesen: J'ai une question. Étant donné la Charte des droits, quand une femme se présente devant un médecin pour demander un avortement, la députée croit-elle que le médecin est obligé d'effectuer cet avortement à sa demande?

Mme Clancy: J'ai dit bien clairement qu'un médecin avait évidemment le droit d'exercer la médecine dans ses domaines de prédilection. Certains médecins vont préférer ne pas effectuer d'avortement, comme ils en ont certes le droit. Mais il nous incombe, sur la recommandation à peine voilée que la Cour suprême du Canada adressait à mon avis à la Chambre, de chercher à améliorer l'accès d'une façon que nous puissions contrôler. Je ne suggère pas que moi, le député ou un détachement de la Chambre des communes perquisitionnions chez les médecins du Canada et les obligions à effectuer des avortements sous la menace d'un revolver. C'est ridicule. Il y a d'autres moyens d'assurer l'accessibilité. La Loi canadienne sur la santé, par exemple.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, comme vous le devinez sans doute, je pensais que nous aborderions cette question un peu plus tard. En fait, j'avais l'intention de parler demain, mais l'occasion s'est présentée cet après-midi et j'ai pensé en profiter pour parler aujourd'hui de ce projet de loi.

Je vois en face le ministre de l'Énergie, l'ancien ministre de la santé. Son portefeuille actuel lui cause un peu moins de soucis que s'il était en ce moment ministre de la santé et je sais, pour avoir lu ce projet de loi, qu'il ne l'a certainement pas rédigé lui-même. Je sympathise avec lui et avec les autres qui, comme moi, veulent un projet de loi qui protège la vie humaine, contrairement à celui-ci. Cependant, je ne suis pas soumis aux mêmes contraintes qu'un membre du Cabinet et je peux donc voter selon ma conscience plutôt que pour obéir à une discipline imposée.

Je ne dis pas cela pour plaisanter ou pour rire de la position dans laquelle certains de nos collègues se trouvent parce qu'ils sont membres du Cabinet. Je suppose que tous les députés veulent accéder un jour au Cabinet, mais je suis sûr qu'il y a des moments comme celui-ci où l'appartenance au Cabinet comporte des conséquences difficiles à accepter. Voilà ce que je veux dire. Je ne veux pas que les députés pensent que mes commentaires devraient être interprétés autrement, surtout quand je parle d'une question aussi importante que celle-ci et quand je commente les remarques du ministre de l'Énergie pour lequel j'ai beaucoup de respect à cause de la position qu'il a, je crois, sur ce sujet.

• (1650)

[*Français*]

Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué au mois de juillet 1988, lorsque j'ai prononcé mon discours à la Chambre des communes, j'ai clairement changé d'avis dans ce dossier et j'ai annoncé ce changement d'opinion au mois d'avril 1988. C'est sûr que pour n'importe quel politicien, changer d'avis n'est pas toujours la chose la plus populaire à faire, même c'est très controversé. L'admettre publiquement, cela l'est d'autant plus. Et c'est ce que j'avais fait à ce moment-là. J'avais changé d'avis sur ce dossier de l'avortement tout simplement parce que j'étais incapable de supporter la position que j'avais prise, et quand je dis incapable de supporter, je ne veux pas dire des pressions externes, ce sont plutôt les pressions internes, c'est-à-dire que je n'étais plus capable de supporter dans ma conscience la position que j'avais prise à ce moment-là. Et depuis cette date, monsieur le Président, au mois d'avril 1988, j'ai tenté de démontrer à mes collègues de cette Chambre ainsi qu'à tous les Canadiens qui voulaient l'entendre que le seul projet de loi qui devrait être adopté par ce Parlement, par cette Chambre, devrait être un projet de loi qui respecte et qui valorise la vie avant et après la naissance.

En 1959, le Canada, devant les Nations Unies, faisait valoir l'importance de notre participation à la Déclaration universelle des droits de l'enfant. A ce moment-là, en 1959, monsieur le Président, nous, à titre de Canadiens, nous disions aux peuples du monde entier que l'enfant à naître méritait une protection spéciale, que l'enfant handicapé, l'enfant infirme devait être protégé de façon spéciale avant et après la naissance. Aujourd'hui, en 1989, certains disent: Si un enfant sera handicapé, voilà une justification ou une raison pour avorter et empêcher ce même enfant de naître. La question que je me pose, c'est: Que nous est-il arrivé durant ces 30 dernières années pour que toutes ces valeurs que nous avions accumulées depuis le temps d'Hippocrate et auparavant... Hippocrate qui nous disait, bien sûr, que le médecin n'avait aucunement le droit de conseiller ou de donner un médicament qui entraînerait la mort d'un patient et qui disait davantage, bien sûr, savoir qu'on ne

devait jamais offrir un pessaire à une femme pour la faire avorter. Et depuis ce jour et même avant, depuis le temps d'Hippocrate, ce grand médecin grec, nous avons pris la position, à titre de société, que nous devions protéger la vie humaine, la vie de l'enfant à naître et la vie de toute personne. Mais voilà maintenant que nous mettons ces qualifications aujourd'hui en disant que si l'enfant à naître doit être handicapé ou serait handicapé, nous devrions l'empêcher même de vivre.

Je crois que nous arrivons à une étape triste dans l'histoire de la civilisation humaine. Incidemment, ce n'est pas seulement un problème canadien, tout cela, c'est un problème du monde entier. Le fait demeure toujours que je pense que nous sommes en rétrogression en ce qui a trait à notre façon de voir les choses et je m'attriste de ce fait-là.

[*Traduction*]

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui présente un certain nombre de faiblesses. Au cours des quelques prochaines minutes, je vais parler des amendements que je voudrais qu'on apporte à cette mesure législative pour la rendre acceptable.

Premièrement, le projet de loi dit, dans la toute première phrase, que l'avortement est mal. Autrement dit, «Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement [. . .]quiconque provoque l'avortement. . .». Cet énoncé signifie évidemment que l'avortement est un acte criminel et devrait être traité comme tel.

C'est à d'autres égards que le projet de loi présente des faiblesses. D'abord, il y est question d'un emprisonnement maximal de deux ans. Je tiens à dire à mes collègues à la Chambre des communes que, si nous voulons considérer l'avortement comme un acte criminel, une peine de deux ans d'emprisonnement n'est pas suffisante. Je crois que la peine devrait être plus sévère et refléter le sérieux de cet énoncé.

Le droit pénal fait deux choses: premièrement, il punit une personne coupable ou une personne qui s'est conduite d'une manière inacceptable pour la société en général et, deuxièmement, il présente un énoncé de notre position, de ce qui, à notre avis, est bien ou est mal. Si nous voulons considérer l'avortement comme un crime, ce que fait ce projet de loi, la peine devrait refléter notre volonté. Cette phrase du projet de loi se poursuit ainsi:

> . . .sauf quand il est provoqué par un médecin, ou sur ses instructions. .

Je vais parler dans quelques instants des cas où je crois que l'avortement devrait être permis. Ils sont très peu nombreux, comme certains de mes collègues l'ont peut-être déjà deviné. De toute façon, avant que nous n'en arrivions là, je tiens à dire que, à mon avis, seul un médecin devrait pouvoir pratiquer un avortement, les rares fois où cela est nécessaire. Je crois donc qu'il faudrait apporter un amendement au projet de loi pour modifier cette phrase qui dit «ou sur ses instructions».

L'autre faiblesse que je vois dans cette mesure législative, c'est que cette même phrase se poursuit ainsi:

> . . .un médecin [. . .]qui en est arrivé à la conclusion que. . .

On décrit ensuite quand un avortement devrait être pratiqué. Je crois qu'on devrait amender le projet de loi pour remplacer la fin de cette phrase par ce qui suit: «. . .sauf quand il est provoqué par un médecin qui a reçu l'opinion de deux autres médecins qui jugent que l'avortement est nécessaire.»

En d'autre mots, je ne pense pas que le docteur Henry Morgentaler devrait pouvoir dire: «L'avortement est nécessaire dans le cas de cette femme et, soit dit en passant, je vais le pratiquer tout de suite.» J'estime que le médecin devrait pouvoir formuler un avis indépendant. En fait, je pense qu'il devrait y avoir deux avis.

Je voudrais poursuivre ma citation, car mon temps de parole est pratiquement écoulé. La suite de ce passage du projet de loi dit ceci:

> . . .sans l'avortement, la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée.

On devrait, à mon avis, modifier ce passage de façon à n'y préciser que ceci: «la vie de la femme serait vraisemblablement menacée». Le mot «santé» dans l'article précédent du Code criminel a revêtu un sens tout à fait différent de la signification originale et nous risquons que la situation se reproduise si nous le répétons dans le projet de loi.

J'aurais souhaité parler davantage de cette mesure. J'espère avoir la possibilité de proposer quelques-uns des amendements grâce auxquels, selon moi, nous pourrions améliorer passablement ce projet de loi et en faire une mesure qui protège la vie dès la conception.

La Sanction royale

M. le vice-président: Puisqu'il est 17 heures, nous passons à l'examen des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LA PROPRIÉTÉ CANADIENNE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait veiller à ce que les instruments de communication essentiels, tels que la radio et la télévision, restent entre les mains des Canadiens.

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au nom du Nouveau Parti démocratique, en ma qualité de critique de notre parti pour les communications et la culture, pour présenter à la Chambre cette très importante motion.

Cette motion porte sur le contrôle ou la propriété des moyens de communication, mais elle donne à la Chambre la possibilité de traiter du contrôle étranger de notre culture et de ce que nous pouvons faire à ce sujet.

Les communications, la radiodiffusion, le contrôle de la culture et notre indépendance culturelle vont faire partie des grandes questions des années 90. Avec l'environnement et d'autres sujets, ce seront les questions à résoudre au cours d'une décennie où l'évolution va être très rapide. Nous le voyons déjà dans les communications, avec les effets qui en découlent pour notre culture.

Voici le problème. Récemment, un de mes collaborateurs est allé dans un magasin vidéo d'Ottawa examiner le rayon des films étrangers, et y a trouvé non pas un mais plusieurs films canadiens, dont *Grey Fox*, *Le déclin de l'empire américain*, etc. Je pense que cela fait bien voir à quel point ce débat est important. Ce ne sont pas des films étrangers mais bien des films canadiens.

Comme l'écrivait John Gray, auteur et interprète bien connu: «De plus en plus, les Canadiens considèrent la culture de masse américaine comme la culture normale, et la culture de masse canadienne comme une culture anormale. Les artistes canadiens sont devenus des marginaux chez nous.» On ne saurait mieux dire je pense.

Karl Deutsch, dans une thèse fameuse, a écrit que ce qui fait une nation c'est qu'il y a plus de communications à l'intérieur d'un pays qu'entre ce pays et un autre. A beaucoup d'égards le Canada ne satisfait pas à ce critère. Je poursuivrai mon discours après l'interruption du Sénat.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu.—Chapitre 20.

Projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par des lois de la province de Québec.

Projet de loi C-42, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.—Chapitre 21.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LA PROPRIÉTÉ CANADIENNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Waddell:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait veiller à ce que les instruments de communication essentiels, tels que la radio et la télévision, restent entre les mains de Canadiens.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, comme je le disais avant l'interruption, beaucoup de nos industries culturelles sont contrôlées par des étrangers et beaucoup d'autres, comme les stations de télévision privées, sont contrôlées par des sociétés canadiennes qui ne sont que des canaux de transmission de matériel culturel américain. Autrement dit, la majorité de nos programmes sont américains.

Regardons la situation chez nous, 3 p. 100 des bénéfices des films restent au Canada, car 97 p. 100 de la distribution est le fait de compagnies américaines ou internationales. De toutes les cassettes vidéo vendues, 3 p. 100 seulement sont canadiennes. Les éditeurs canadiens n'ont que 30 p. 100 de notre marché. Parmi les magazines vendus au Canada, 78 p. 100 sont étrangers, les autres canadiens. Il y a plus d'heures d'informations d'origine américaine que d'heures d'informations d'origine canadienne.

Dans une annonce parue dans les journaux l'an dernier, les Amis de la radiotélévision canadienne parlaient d'une petite canadienne typique. Elle passe environ 80 p. 100 de son temps à regarder des programmes américains. En fait, elle passe autant de temps à regarder des programmes américains qu'elle en passe à l'école.

L'adolescent moyen passe en moyenne 24 heures par semaine devant sa télévision. La majorité de ce temps, environ 80 p. 100 pour les anglophones et 50 p. 100 pour les francophones, il regarde des programmes étrangers. Bien sûr que nos enfants doivent être ouverts au monde, nous vivons à l'ère du village global comme disait Marshall McLuhan, le grand communicateur canadien. Mais il faut aussi qu'ils connaissent le Canada. Comme je le disais, selon Karl Deutsch, pour qu'une nation survive il faut que ses membres communiquent. Nous sommes une nation vigoureuse et nous devons montrer à nos compatriotes ce que nous savons faire. Nous avons également une communauté artistique vigoureuse, qui ne demande que l'occasion de se manifester et de montrer ses créations culturelles aux Canadiens.

Le fait est, monsieur le Président, que le gouvernement doit prendre des mesures énergiques, afin d'encourager le développement des industries canadiennes et des changements structurels tendant à limiter le contrôle des intérêts étrangers sur nos marchés dans les domaines de la radiodiffusion, des télécommunications, de l'édition et le reste.

Dans le passé, un gouvernement a présenté un certain nombre de mesures de ce genre, comme le projet de loi C-54, au milieu des années 70, afin de protéger notre secteur de l'édition. On avait obtenu ainsi d'excellents résultats. Ce projet de loi a soulevé un tollé; les Américains ont vivement réagi, mais nous n'avons pas cédé. Cependant, il faut pour cela un gouvernement courageux. Or, cela ne semble pas être le cas du gouvernement actuel.

Le gouvernement Mulroney semble indifférent, parfois même hostile, à l'objectif de canadianisation de notre culture. Je vais vous donner quelques exemples. Le premier réside dans l'Accord de libre-échange. Il n'était pas censé toucher notre culture. Vous rappelez-vous de l'opuscule qui a été publié au cours de la dernière campagne électorale? Il était l'oeuvre de Rick Salutin et de Terry Mosher et on s'y demandait ce qu'il y avait de si terrible dans l'Accord de libre-échange. Je vais simplement vous citer l'une des pages, car je crois qu'on y expose la question mieux que je ne pourrais le faire. En gros titre, on y dit ceci: «Je ne me préoccupe pas vraiment de la culture canadienne; je regarde beaucoup d'émissions de télévision américaines.» On parle ensuite des problèmes que cela pose. Voici ce qu'on dit exactement:

> Attendez un instant. Qu'est-ce que cela a à voir avec les chanteurs populaires canadiens?
>
> Après cet accord, il n'y en aura plus aucun nouveau. Les compagnies de disques américaines qui lancent des Canadiens fermeront leurs portes et retourneront s'établir aux États-Unis. Les Canadiens qui veulent faire carrière devront aller aux États-Unis, comme ils avaient l'habitude de le faire, et adopter le style américain s'ils veulent réussir.
>
> J'ai entendu dire qu'en vertu de l'Accord, nous avons le droit de soutenir notre culture.
>
> C'est ce qu'on y dit, mais attendez de voir la suite. Si notre politique de soutien à notre culture coûte de l'argent aux Américains au Canada, ils pourront alors nous pénaliser par le biais de leurs lois commerciales!
>
> Comment ça?
>
> Ainsi, supposons que notre gouvernement prenne des mesures, afin d'aider les écrivains canadiens ou les compagnies de disques canadiennes.

• (1720)

Ou encore les cinéastes canadiens, ce dont il avait été question avant la signature de l'Accord.

> Il suffit aux Américains de dire qu'ils ont perdu des ventes de disques ou de livres au Canada, du fait de cette politique. Ils ont alors le droit d'interdire l'entrée de notre poisson, de nos céréales ou de nos produits manufacturés sur le marché américain, tant que nous ne cesserons pas d'aider nos propres artistes.
>
> C'est ridicule. C'est notre pays et notre culture. Quels sont les recours qui s'offrent à notre gouvernement si les Américains agissent ainsi?
>
> Il n'en a aucun. Notre gouvernement a déjà accepté les dispositions en question; c'est prévu dans l'Accord.

C'est très clair. C'est là le problème avec l'Accord de libre-échange. Le fait est, si vous me permettez d'entrer davantage dans les détails, que les Américains peuvent prendre des mesures ayant des répercussions commerciales équivalentes, si nous nous ingérons dans leur politique sur la radiodiffusion, la distribution de films ou sur les magazines au Canada. On cède donc une bonne partie de notre souveraineté. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous devons modifier cet accord commercial.

Le gouvernement a abandonné sa politique sur la distribution de films. Pour ce qui est de la Loi sur la radiodiffusion, le gouvernement a rejeté les principales recommandations du Comité permanent sur la radiodiffusion tendant à protéger le marché canadien. J'y reviendrai dans un instant.

Le premier ministre lui-même a eu plusieurs entretiens récemment avec le grand éditeur international, Robert Maxwell, à propos des journaux. Je prédis que nous deviendrons facilement un satellite, non pas uniquement d'autres pays, mais de grandes multinationales dès que des gens comme Rupert Murdoch et Robert Maxwell auront pu mettre la main sur les journaux canadiens.

Le gouvernement du Canada n'a qu'à laisser tomber l'exigence de 30 p. 100 pour ouvrir la porte toute grande à la propriété étrangère. Je crois que 30 p. 100 est la limite de la participation étrangère dans nos journaux. Une fois cette exigence levée, même nos journaux passeront entre des mains étrangères. Attention alors au *Globe and Mail*, au *Toronto Star*, à Southams et d'autres gens comme eux qui traitent si bien nos politiques.

Le gouvernement a appliqué la politique de Baie Comeau au petit bonheur. Cette politique stipule que lorsqu'il y a acquisitions de compagnies américaines ayant des filiales au Canada, ces filiales doivent être cédées à des intérêts canadiens. Dans la cause des *New American Libraries*, le gouvernement a fait comme si cette politique n'existait pas.

Voici ce que nous dirions si nous étions à la place du gouvernement. Nous croyons, au sein du Nouveau Parti démocratique, qu'à la très grande majorité, ce sont des entreprises canadiennes qui fabriquent les produits culturels canadiens et que, par conséquent, nous avons une industrie culturelle rentable qui mérite d'être encouragée. Nous devons protéger notre culture.

La plupart des gens sont favorables à la libéralisation des marchés. J'ai déjà dit que nous vivions dans un monde planétaire. Mais même les pays les plus avancés, y compris les États-Unis, protègent leur propre culture. Nous pourrions nous faire écraser par le rouleau compresseur américain pour ainsi dire.

Un distributeur de films américains grand démarcheur de l'industrie cinématographique américaine et ami du président, M. Jack Valenti, est venu à Toronto la semaine dernière menacer les Canadiens. Ses propos se résument à ceci: «Vous feriez bien de nous écouter.» Voilà les tactiques de fiers-à-bras dont use l'industrie cinématographique américaine pour pouvoir conserver la main-mise sur 98 p. 100 de la distribution au Canada.

J'ai présenté un projet de loi tendant à apporter des changements structurels sur le marché. Cela nous forcerait à modifier la situation actuelle. En d'autres termes, nous accorderions une part du marché—sauf erreur, d'environ 15 p. 100—aux compagnies de distribution canadiennes. C'est vraiment radical. C'est ce que nous proposons de faire. Le gouvernement a reculé, déchiré le projet de loi et cédé tout simplement face à la menace américaine.

Il faut donner aux radiodiffuseurs publics, notamment la Société Radio-Canada, les crédits voulus. Or, le gouvernement ne cesse d'effectuer des compressions dans ce domaine depuis son arrivée au pouvoir en 1984. Au cours de ses quatre premières années au pouvoir, il a fait passer le budget de la Société Radio-Canada de près de 970 millions de dollars à environ 770 millions de dollars par année et on parle maintenant d'autres compressions de 140 millions de dollars. La nouvelle direction a de grands projets pour la Société. Cependant, il est toujours possible qu'on sabre dans la programmation régionale et dans les bulletins de nouvelles et qu'on passe des annonces publicitaires au cours du bulletin de nouvelles de fin de soirée, et ainsi de suite. Il faut élaborer un plan quinquennal pour la Société, afin qu'elle reçoive tous les crédits voulus et qu'elle échappe à toute ingérence politique, ce qui n'est pas assuré à l'heure actuelle, alors que les administrateurs doivent s'adresser au gouvernement lorsqu'ils ont besoin de crédits supplémentaires.

Dans le domaine de l'édition, il faut appliquer de façon vigoureuse la politique établie à Baie Comeau. Il s'agit d'adopter des lois bien canadiennes sur la concentration de la propriété dans le domaine des médias. Nous ne pouvons laisser quelques personnes à peine les contrôler. Il faut insister pour qu'ils demeurent entre les mains canadiennes.

Dans le domaine de la programmation télévisée, il faut encourager la Société Radio-Canada à faire en sorte que 95 p. 100 des dramatiques qui passent sur ses ondes, soient canadiennes. Pour ce qui est des stations de télévision privées, 50 p. 100 des émissions qui passent aux heures de grande écoute, entre 19 heures et 23 heures doivent avoir un contenu canadien. Sinon, nous leur retirerons leur license pour la donner à d'autres Canadiens qui se plieront à cette exigence, et seront heureux d'entrer sur le marché privé.

Dans le domaine des télécommunications, les conservateurs, avec l'appui des libéraux parfois, je dois le dire, déréglementent les services téléphoniques. Call-Net en est un excellent exemple. Ils commencent à ouvrir les portes aux grandes compagnies de téléphone américaines.

Or, il faut maintenir un réseau téléphonique bien à nous. Le nouveau projet de loi, le projet de loi C-41, fera tout d'abord passer les compagnies de téléphone des Prairies sous le contrôle du gouvernement canadien. Nous savons ce que le gouvernement fera ensuite. Il va déréglementer le secteur et les tarifs téléphoniques que devra payer l'abonné moyen au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, monteront en flèche. Il faut empêcher cela.

Nous avons également besoin au Canada d'une loi sur le statut des artistes, afin d'aider nos artistes, de leur donner accès aux services sociaux et de tenir compte également de leur situation fiscale particulière. C'est chose faite au Québec et on peut faire de même au Canada dans son ensemble.

[*Français*]

Il y a aussi un problème qui se pose au Québec. Le réseau français doit produire, le réseau français de Radio-Canada spécialement, plus d'émissions que le réseau anglais, mais avec un plus petit budget. Il s'ensuit qu'on voit de moins en moins de téléthéâtres français de qualité. Je cite des créateurs du Québec. La coalition pour la défense des services français de Radio-Canada est venue témoigner et nous dire qu'elle était forcée de travailler en studio parce que les extérieurs coûtent trop cher.

Il faut de l'argent et des ressources pour rivaliser avec *Dallas*. Radio-Canada doit posséder des ressources, si l'on veut protéger et mettre en valeur la culture des francophones.

[*Traduction*]

Donc, nous devons également améliorer Radio-Canada.

Je conclus ici. J'ai parlé de l'objectif de la motion, à savoir la canadianisation des outils de communication clefs, la radio et la télévision. Il est important qu'ils restent entre les mains de Canadiens.

Herbert Marcuse, philosophe des années 60 et 70 aujourd'hui décédé, avait ceci à dire au sujet de l'art et de la culture dans *Eros and Civilization*: «L'art, par ses rapports privilégiés avec l'inconscient, peut exprimer et évoquer des pensées, des sentiments et des désirs qui, sans lui, resteraient inexprimés.» Les artistes, comme l'affirmait Marshall McLuhan, sont véritablement tournés vers l'avenir. Nous, les autres, vivons dans une société qui ne voit que par un rétroviseur. De bien des manières, l'artiste a un pied dans l'avenir.

La Sanction royale

• (1730)

Les artistes canadiens donnent les orientations pour l'avenir de la société canadienne. C'est pourquoi nous devons laisser notre population voir les artistes canadiens et apprécier leurs oeuvres, que ce soit du théâtre, du cinéma, de la danse, de la littérature, de l'édition ou du journalisme. Tous nos artistes sont Canadiens à leur manière. Nous devons mettre leurs oeuvres à la portée de tous les Canadiens.

Nous savons au Canada que le réseau public, la Société Radio-Canada, est sous-financée et ne peut pas respecter les exigences rattachées au contenu canadien. Nous savons aussi que le secteur privé ne fait pas son travail. C'est ce qu'il y avait dans le rapport Caplan-Sauvageau. Il faut encourager la canadianisation. A cet égard, le gouvernement a échoué sur toute la ligne.

Un pays où les boutiques de vidéo classent les films nationaux parmi les films étrangers, comme cela se voit au Canada, fait culturellement pitié. Comme tous les domaines, celui de la culture n'échappe pas à la très forte concurrence internationale. Nous devons prendre des mesures notamment, comme je l'ai souligné, à l'égard de la radiodiffusion, des télécommunications, du statut de l'artiste et d'autres encore, pour protéger la culture et les artistes canadiens et permettre aux Canadiens de communiquer entre eux dans notre grand pays.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, dans la motion, il est question de garder les outils de communication, à savoir la radio et la télévision, entre les mains des Canadiens. C'est à cela que se résume la motion présentée par mon collègue. A mon avis, la question va plus loin et englobe d'autres graves sujets de préoccupation, notamment, le statut de l'artiste.

Comme le ministre l'a brièvement signalé ce matin, il faut reconnaître aujourd'hui le statut des artistes dans la société canadienne et leur accorder le respect et, en les rémunérant bien, la place qui leur reviennent de droit, si l'on veut vraiment qu'ils fassent valoir notre identité nationale. Autrement, nous risquons d'en sortir appauvris à maints égards.

Culturellement, le Canada est vraiment un pays occupé. Quelque 80 p. 100 de notre secteur de l'édition sont aux mains d'étrangers, 97 p. 100 des films projetés au Canada viennent de l'étranger, 85 p. 100 des disques et des cassettes sont des copies d'originaux étrangers. A la télévision, 71 p. 100 des émissions diffusées en anglais sont des productions américaines. La proportion est bien moindre sur les chaînes françaises, mais la mondialisation aura tôt ou tard une incidence là aussi.

En fait, la définition et la promotion de la culture canadienne vont bien au-delà de la radio et de la télévision. Les manuels scolaires, les documents audio-visuels, les bandes magnétoscopiques, les oeuvres littéraires et de portée générale, les ouvrages et revues savants et spécialisés sont aussi des éléments clés, des outils dont on se sert tous les jours pour former et instruire de nouvelles générations de Canadiens. Ils façonnent notre imagination collective, donnent vie aux mythes qui guident notre destinée, colorent nos perceptions, nos attitudes, nos croyances et notre conduite, et influent sur notre mode de vie. Il ne faut pas oublier pour cela toute la culture sportive: le football canadien, le rugby, le soccer, la crosse, et nos deux nouvelles équipes de baseball qui font que les retransmissions télévisées des joutes de baseball sont en train de devenir le sport le plus populaire et, bien sûr, il y a la Soirée du hockey. Sinon, à quoi des dizaines de milliers de Canadiens occuperaient-ils leur soirée du samedi? Tout cela fait partie de la culture canadienne.

Je crois que ces aspects de notre culture seraient d'excellents moyens de faire valoir notre unité et notre identité nationales si seulement on y avait davantage accès dans nos théâtres, sur nos écrans et dans nos bibliothèques.

John MacFarlane, ex-éditeur en chef de la revue *Saturday Night*, a déclaré qu'il était important pour notre pays de faire la distinction entre l'importation de marchandises et l'importation d'une culture. Comme il l'a si bien dit, porter des souliers et conduire des voitures de fabrication étrangère ne nous fera pas perdre notre identité canadienne, mais sans notre propre culture, nous ne serions rien de plus qu'une simple colonie.

Les conservateurs ont déjà partagé cet avis. En 1932, le premier ministre Bennett, en présentant la première loi canadienne sur la radiodiffusion, a déclaré: «Ce pays doit contrôler absolument la radiodiffusion de source canadienne, sans ingérence ni influence étrangères. En l'absence de ce contrôle, la radiodiffusion ne peut jamais devenir une grande agence de communication pour les affaires nationales ou pour la propagation de la pensée et des idéals nationaux; et, sans ce contrôle, elle ne saurait devenir l'agence pour la diffusion de la pensée et de l'unité nationale.»

Je demanderais à mon collègue de bien vouloir poursuivre.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Qu'est-il arrivé à cette mise en garde énergique proférée par un conservateur? Est-ce que les pires craintes de M. Bennett se sont réalisées? Parce que, en dépit de cette ferme conviction, les sociétés étrangères ont pu obtenir une position avantageuse dans le secteur de la radiodiffusion canadienne.

En 1968, une nouvelle loi sur la radiodiffusion a été adoptée qui déclarait clairement que le système de radiodiffudion canadien devait réellement appartenir à des Canadiens ou être sous leur contrôle de façon à préserver, à enrichir et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

En conséquence, grâce à la politique publique courageuse des libéraux canadiens, mise en oeuvre entre 1969 et 1973, les sociétés étrangères ont renoncé à leurs intérêts dans 55 sociétés de télédistribution, 13 stations de télévision, 10 stations de radio et une station émettrice en ondes courtes. Les transactions de rachat effectuées par les Canadiens se sont élevées à presque 150 millions de dollars. Ces mesures ont profité à toute l'économie canadienne car les recettes provenant de la radiodiffusion ont augmenté de 700 p. 100 et les bénéfices avant impôt de 550 p. 100, entre 1968 et 1973. Le nombre des emplois offerts aux Canadiens a aussi doublé. Aujourd'hui, ces sociétés canadiennes sont parmi les plus saines et les plus rentables de notre pays. Elles utilisent les dernières techniques et battent de nouveaux records.

Le gouvernement a déclaré vouloir augmenter le contrôle canadien sur nos instruments culturels essentiels. A mon avis, il faut aller encore plus loin que la motion du député de Port Moody—Coquitlam, car le bilan du gouvernement n'est pas encourageant. Il a omis de faire figurer dans la nouvelle loi sur la radioffusion une participation canadienne de 80 p. 100, une recommandation formulée à la fois dans le rapport Caplan-Sauvageau et par le Comité permanent des communications et de la culture. En conséquence, je proposerai un amendement qui prévoira l'obligation d'une particpation canadienne de 80 p. 100, que le gouvernement aura, je l'espère, le bon sens d'accepter.

Le gouvernement a également cédé devant la menace des Américains de pratiquer la tactique de la terre brûlée en ce qui concerne l'édition, l'exemple le plus flagrant étant l'achat de *Ginn and Company*, sans que le plein contrôle en soit donné aux Canadiens. Ces derniers détiennent 51 p. 100 des actions, mais les actionnaires majoritaires, les Américains, peuvent opposer leur veto aux décisions importantes. Nombreuses sont nos sociétés d'État nationales qui n'obligent même pas les membres de leur conseil d'admistration à être citoyens canadiens. C'est une anomalie que j'espère pouvoir rectifier sous peu au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

• (1740)

En terminant, je dirai que ce sont surtout des entreprises appartenant à des Canadiens qui contrôlent presque entièrement la radiodiffusion et les quotidiens chez nous. Au fil des années, l'objectif de la propriété canadienne a été continuellement maintenu.

En 1985, une équipe de travail qui enquêtait sur l'industrie du cinéma a conclu que dans les secteurs comme celui de l'édition et du cinéma où la domination étrangère demeure forte, les oeuvres canadiennes que distribuent les entreprises de chez nous sont condamnées à un marché marginal. Ces mêmes entreprises canadiennes éprouvent constamment des difficultés de capitalisation insuffisante et d'instabilité financière qui les empêchent de répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels de notre pays. Par conséquent, la maîtrise du secteur des communications demeure la pierre angulaire de notre souveraineté culturelle.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de donner la parole à l'opinant suivant, je voulais simplement faire remarquer que j'ai cru déceler dans le silence de la Chambre le fait que l'on acceptait que le député de Prince Edward—Hastings (M. Vanclief) ne parle pas de son siège. Cela fait partie, je pense, de la tolérance du Parlement.

Cela étant dit, j'inviterais l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) à prendre la parole.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Port Moody—Coquitlam invoque le Règlement.

M. Waddell: Monsieur le Président, je sais que la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), ma collègue du parti libéral et porte-parole sur la culture, est malade aujourd'hui. Si elle revenait à la Chambre, peut-être pourrait-elle continuer quelques minutes avec un autre discours.

Le président suppléant (M. DeBlois): Si la Chambre y consent, la Présidence se ralliera à la décision de la Chambre. Le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup a la parole.

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, j'espère que le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) ne nous a pas jeté un mauvais sort avec sa motion no 178, car je voudrais bien faire mon discours sans m'étouffer.

Monsieur le Président, la question de la propriété canadienne de la radiodiffusion et de la télédiffusion au Canada préoccupe les gouvernements canadiens depuis la présentation de la première Loi canadienne sur la radiodiffusion par un gouvernement conservateur, et ceci, en 1932. Aux termes de cette loi, le spectre de radiodiffusion était considéré comme étant du domaine public et assujetti à la réglementation dans l'intérêt public.

Le premier ministre de l'époque, M. R.B. Bennett, a présenté la Loi canadienne de la radiodiffusion dans les termes suivants, et je cite:

> D'abord, ce pays doit contrôler absolument la radiodiffusion de source canadienne, sans ingérence ni influence étrangère. En l'absence de ce contrôle, la radiodiffusion ne peut jamais devenir une grande agence de communication pour les affaires nationales ou pour la propagation de la pensée et des idéaux nationaux et, sans ce contrôle, elle ne saurait devenir l'agence pour la diffusion de la pensée et de l'unité nationales.

Ces remarques sont peut-être encore plus appropriées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1932. Et le législateur a tenté, dans la Loi canadienne sur la radiodiffusion, de suivre l'évolution qui se produit avec le temps.

Reflet de l'évolution de la propriété des médias, la Loi de 1968 sur la radiodiffusion, qui est toujours en vigueur aujourd'hui, stipule, à l'alinéa 3 *b*) que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens de façon à sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

Un décret contenant des instructions émises au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes concernant l'habileté de certaines sociétés canadiennes à détenir une licence de radiodiffusion a permis de préciser davantage cet article de la loi.

La motion que nous débattons se rapporte aux principaux moyens de communications et, à mon avis, il s'agit des entreprises de radiodiffusion en activité au Canada. Nous ne parlons pas ici des entreprises de radiodiffusion qui diffusent dans des pays autres que le Canada, et dont les Canadiens peuvent capter les émissions. Il s'agit là d'une question différente.

Il est évident que le gouvernement canadien ne pourrait ni faire en sorte que des Canadiens possèdent et contrôlent les entreprises de radiodiffusion situées à l'extérieur du pays, ni exiger que celles-ci détiennent une licence de radiodiffusion d'émissions à l'intention des Canadiens.

La politique du gouvernement en matière d'émissions ne consiste pas à restreindre l'accès aux émissions étrangères, mais plutôt à faire en sorte que le système canadien de radiodiffusion offre un choix satisfaisant d'émissions canadiennes de grande qualité.

Monsieur le Président, le projet de loi déposé par le gouvernement poursuit dans la même voie.

En premier lieu, le projet de loi reconfirme le principe voulant que le spectre radio relève du domaine public et doit être réglementé dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il stipule en outre que le système de radiodiffusion assure, par ses émissions, un service public essentiel au maintien et au renforcement de l'identité et de la souveraineté culturelle canadiennes.

En deuxième lieu, le projet de loi reprend le libellé de la Loi de 1968 qui stipule que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens.

En troisième lieu, eu égard à la présence de plus en plus importante d'émisssions non canadiennes dans notre système de radiodiffusion, le projet de loi accorde au CRTC le pouvoir explicite de régir la fourniture de services de programmation, même étrangers, par les entreprises de distribution.

Monsieur le Président, conformément à cet alinéa, il appartiendrait au Conseil, à titre d'organisme de réglementation indépendant, de déterminer l'équilibre le plus approprié à maintenir entre les émissions canadiennes et les émissions étrangères. A mon avis, il s'agit là de l'approche que la majorité des Canadiens appuieraient.

La signification des termes «possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens» continuerait d'être régie par un décret. Le gouvernement dispose ainsi de la souplesse nécessaire pour préciser ce que constitue une société canadienne aux fins de la Loi.

La directive actuelle concernant les sociétés canadiennes habilitées à détenir une licence de radiodiffusion figurent dans huit alinéas d'une longueur de deux pages. Néanmoins, le Comité permanent des communications et de la culture a recommandé en juin dernier de préciser davantage cette directive, particulièrement en ce qui concerne les dispositions relatives au capital payé.

Pour démontrer à quel point ce genre de réglementation peut être complexe, j'aimerais lire quelques extraits de la directive actuelle, dont les rédacteurs ont voulu être aussi précis que possible. La directive commence à l'article 2, et je cite:

> Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est prié de se conformer à la présente directive, savoir qu'à compter du 12 janvier 1971, aucune licence de radiodiffusion ne pourra être délivrée ou renouvelée dans le cas d'un requérant d'une des classes définies à l'article 3.
>
> L'article 3. Les classes mentionnées à l'article 2 sont les suivantes:
>
> *a*) Les personnes autres que les citoyens canadiens et les sociétés autres que les sociétés canadiennes remplissant les conditions; et
>
> *b*) Les gouvernements de pays autres que le Canada ou de subdivisions politiques de pays autres que le Canada et les agents de ces gouvernements.
>
> L'article 4. Aux fins de la présente directive, une société canadienne habile est une société:
>
> *a*) constituée en vertu des lois du Canada ou d'une province du Canada,
>
> *b*) dont le président ou tout autre personne agissant en qualité de président ainsi que chaque administrateur ou autre membre de la direction sont citoyens canadiens, et
>
> *c*) s'il s'agit d'une société ayant un capital-actions, dont au moins les quatre cinquièmes des actions donnant un droit non limité de vote en toutes circonstances ou encore les actions dont la valeur totale représente au moins les quatre cinquièmes du capital payé sont la propriété bénéficiaire de citoyens canadiens ou de sociétés autres que des sociétés directement ou indirectement contrôlées par des citoyens ou des sujets d'un pays autre que le Canada.
>
> Sauf que ne sera pas considérée comme société canadienne habile toute société qui, tout en répondant à la définition des alinéas *a*) à *c*), est de l'avis du conseil, effectivement possédée ou contrôlée, soit directement soit indirectement, soit par la possession de ses actions ou d'actions d'une autre société soit par la possession d'une partie importante de la dette de la société ou de quelque autre façon que ce soit, par ou pour le compte d'une personne, d'un organisme ou d'une autorité d'une classe définie à l'article 3.

• (1750)

Le gouvernement a déjà fait part de son intention, monsieur le Président, dans le projet de loi sur la radiodiffusion, de conserver les dispositions législatives et réglementaires concernant la propriété canadienne des médias électroniques au Canada.

Monsieur le Président, en terminant, la radiodiffusion est peut-être la plus importante de nos industries culturelles. Cette législation fait partie de l'engagement qu'a pris le gouvernement de protéger et de renforcer la souveraineté culturelle canadienne.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer, cet après-midi, brièvement peut-être, mais enfin, à cette discussion sur la motion proposée par notre collègue néo-démocrate, qui se lit comme suit, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait veiller à ce que les instruments de communication essentiels, tel que la radio et la télévision, restent entre les mains de Canadiens.

[*Traduction*]

Non seulement ces instruments vitaux doivent demeurer entre les mains des Canadiens, mais comme l'a déclaré si éloquemment ma distinguée collègue la députée de Mont Royal, il importe que ce soient des Canadiens qui contrôlent ces institutions. Notre pays ne saurait tolérer des situations comme celles qui se sont produites par le passé où, par exemple dans le secteur de l'édition, des Américains qui possédaient des actions minoritaires pouvaient néanmoins peser majoritairement dans les décisions intéressant ce secteur.

Dans le cas du cinéma, du grand écran, il existe une situation tout à fait curieuse. On a dit, et je crois que ma collègue de Mont Royal l'a signalé également, que les films canadiens occupent présentement environ 3 p. 100 du temps de projection des cinémas, le reste étant occupé par des films étrangers, en majorité américains.

J'ai assisté il y a environ deux ans à la rencontre du Groupe interparlementaire Canada—États-Unis. C'était le tour des Américains de l'organiser. Elle a eu lieu à Key West, en Floride, et j'aperçois de l'autre côté de la Chambre mon collègue qui y assistait lui aussi. Nous discutions tous de la question avec les législateurs, représentants et sénateurs américains. Ils avaient été l'objet de fortes pressions de la part de Jack Valenti avant la réunion, et cela se sentait. Ils l'ont même reconnu dans le cours de nos délibérations.

Fait intéressant, les sénateurs et représentants des États-Unis sur qui M. Valenti avait fait pression sont tous arrivés à la réunion persuadés que les Canadiens étaient injustes parce que nous ne permettions pas aux Américains d'investir et de travailler librement dans ce domaine et que nous ne devions pas dresser autant d'obstacles.

Au cours des débats, nous avons demandé à un représentant américain comment il se sentirait si jamais, dans aucun film, il ne voyait d'endroits de son pays, de coins où il était allé, là où il avait vécu toute sa vie et là où il était né. Nous avons posé cette question: «Comme Américains, l'accepteriez-vous?»

Ils ont dit: «Bien sûr que non. Ce serait intolérable. Nous n'accepterions pas de n'avoir aux États-Unis que des films d'Angleterre. Nous ne laisserions pas faire une chose pareille.»

Nous avons dit: «Avez-vous déjà songé que 3 p. 100 de ce que nous voyons au Canada est de nous, seulement 3 p. 100? Et Jack Valenti vous dit que c'est trop.»

Les Américains nous ont dit après y avoir réfléchi: «Dans ces termes-là, la situation mérite examen.»

J'en conclus, outre que M. Valenti et d'autres sont de redoutables démarcheurs aux États-Unis, qu'ils n'exposent pas aux législateurs les choses exactement comme elles sont. Ils ne présentent pas les faits sous leur vrai jour. Par conséquent, il arrive souvent que l'image que se font le Sénat et le Congrès américains de notre pays soit celle que leur donnent ces lobbyistes qui ne se préoccupent que de leurs propres intérêts en voulant exercer un contrôle sur toute l'industrie.

Il ne s'agit pas d'une petite affaire. Nous parlons d'une industrie de six milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. Par conséquent, c'est bien facile pour les lobbyistes de cette industrie de publier de belles brochures et de donner des exemples très spectaculaires de ce que nous avons peut-être fait pour protéger la culture canadienne. C'est bien facile pour eux d'exagérer hors de toutes proportions et de dramatiser pour montrer aux représentants de leur gouvernement comment nous, Canadiens, sommes injustes à leur sens.

La seule injustice qui existe est celle que nous faisons subir à nos propres citoyens en ne protégeant pas suffisamment notre culture dans notre pays. Nous devons être très vigilants à cet égard. Nous devons protéger le contenu et pas seulement le contenant, comme certains l'ont fait remarquer. Nous devons protéger la propriété de l'industrie. Nous devons offrir des émissions aux Canadiens. Nous devons également nous assurer que le centre décisionnel reste au Canada.

Étant donné que je ne veux pas étouffer cette motion, je vais m'en tenir là. J'espère que la motion sera mise aux voix immédiatement et qu'elle sera adoptée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste encore un certain temps. Est-ce que d'autres députés veulent s'exprimer? La parole est à l'honorable député de Laurentides (M. Vien).

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, vous connaissez l'importance qu'accordent les Canadiens d'expression française, tout comme leurs confrères d'expression anglaise, à la question de la souveraineté culturelle. Cette question, on l'a constaté lors du débat public sur le libre-échange, est primordiale et est l'existence même de notre grand pays.

Notre gouvernement s'est clairement engagé envers la population du Canada, lors des dernières élections, pour lui assurer que notre patrimoine culturel ne serait pas compromis. La motion débattue devant cette Chambre se rapporte à la question de la souveraineté culturelle. Les directives du gouvernement concernant le contrôle canadien de la propriété des entreprises du domaine de la radiodiffusion visent à faire en sorte que les moyens dont nous disposons pour communiquer entre nous soient le fidèle reflet de notre vécu, de notre culture et de nos projets d'avenir.

La volonté de voir renforcées les règles qui s'appliquent en matière de contrôle canadien des entreprises de radiodiffusion s'explique en partie par l'évolution de la société canadienne. Que l'on pense au développement économique en fonction des disparités régionales, aux tendances démographiques des deux groupes linguistiques et des composantes multiethniques, à l'avancement des sciences. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre le député de Laurentides, mais la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant terminée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 20 octobre, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de mettre en oeuvre un programme spécial pour remplacer les 6 000 bons emplois qui ont été perdus à Montréal depuis le début de 1989, mais elle ne m'a pas donné une réponse satisfaisante.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans un article de *La Presse* du 14 octobre 1989, il est rapporté, et je cite: «Au cours des neuf premiers mois de l'année, des entreprises de Montréal ont déposé 83 avis de licenciements collectifs permanents impliquant la perte d'environ 6 000 emplois. L'an dernier, au cours de la même période, elles avaient déposé 76 avis annonçant leur intention de débaucher 5 000 travailleurs. C'est une augmentation de 18 p. 100».

[*Traduction*]

Chaque fois que nous soulevons cette question auprès du gouvernement, il annonce fièrement combien d'emplois ont été créés depuis 1984, année où il a accédé au pouvoir. Le 20 octobre, la ministre nous a dit que 160 000 emplois ont été créés à Montréal depuis 1984. Mais, bien sûr, elle ne dit jamais en quoi consistent ces emplois, à quels endroits et dans quelles entreprises ils se trouvent.

Par ailleurs, je voudrais que la ministre et le gouvernement sachent où il y a eu une perte de 6 000 emplois depuis le début de l'année.

Les pertes d'emploi qui suivent ont été annoncées à Montréal. Gillette, 590 emplois; Weston Foods, 360 emplois; Allergan Pharmaceutical, 62; Kraft Foods, 290; Warnaco, 140; Central Guarantee Trust, 30; Simpson's, 1 100; Forsythe Shirts, 50; Canadian Marconi, 300; Geoffrion-Leclerc, 300; Northern Telecom, 250; Compagnie un Belage Summerville, 180; Hostess de Frito-Lay, 110; La Belle Fermière, 80; Benson and Hedges de Rothmans, 239; Montreal Vickers, 380; Progress Corporation, 75; Johnson and Johnson, 86; M.A.N. Ashton Inc., 250; Livitan Manufacturing Canada, 175; Lawson Martin, 85; Unisys, 230; Domtar, 500; VIA Rail, 913; et Eastern Airlines, 200.

En juin, la Commission de développement économique de Montréal a publié un rapport selon lequel le taux de chômage est supérieur à 15 p. 100 dans 23 quartiers de la métropole et dépasse 20 p. 100 dans six. Nous avons également des articles du *Devoir* d'après lesquels un Montréalais sur cinq souffre de la faim. Ce chiffre a été confirmé par diverses associations qui aident les pauvres de la ville, lors d'une récente réunion qui s'y est tenue à l'occasion de la Journée mondiale de la faim.

Le ministre des Finances prédit un taux de chômage de 8,5 p. 100 en 1990, la Banque de Montréal, elle, pense que le taux sera de 9 p. 100 et Jim Frank, du Conference Board du Canada, nous avertit que le risque de récession sera plus élevé en 1990 qu'il ne l'a été à un moment quelconque depuis 1982. Monsieur le Président, tous ces facteurs réunis font que la situation est grave.

• (1805)

Comme je l'ai dit au début, le secrétaire parlementaire qui est chargé de me répondre aujourd'hui me citera sans doute les mêmes chiffres que la ministre a énumérés le 20 octobre, il me dira combien de milliers d'emplois ont été créés. Mais il se gardera bien de me dire de quel genre d'emplois il s'agit. Il ne dira pas dans quelles entreprises ces emplois ont été créés, ni qu'il s'agit d'emplois au salaire minimum, non syndiqués, à temps partiel ou temporaires, en d'autres termes, d'emplois qui ne sont pas équivalents en qualité à ceux qui ont été perdus et qui figurent sur la longue liste que j'ai déposée à la Chambre.

Le Social Planning Council of Metro Toronto a fait remarquer récemment que 90 p. 100 des nouveaux emplois créés à Toronto étaient dans le secteur des services, où les salaires sont peu élevés; les données sont semblables à Montréal. Encore une fois, je demande au gouvernement, aux députés d'en face, qui sont tout aussi humains que nous, de penser aux 6 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi à Montréal depuis le début de l'année. Je leur demande de prendre les mesures qui s'imposent pour remplacer ces emplois perdus par des emplois de qualité équivalente, et non par des emplois mal rémunérés du secteur des services.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la région de Montréal et sa banlieue, qui comprend 2,9 millions d'habitants, 1,5 million de travailleurs, une infrastructure et des activités diversifiées, constitue une des principales forces de l'économie canadienne. La ville de Montréal représente 11,3 p. 100 de la population du Canada, et 11,7 p. 100 de sa population active. Elle est aussi le coeur de la vie économique, sociale et culturelle du Québec ainsi que son plus grand centre urbain.

Quant à la situation globale de l'emploi, d'importants progrès ont été réalisés depuis cinq ans, comparativement aux résultats obtenus de 1980 à 1984 en particulier. Dans les quatre années précédant août 1984, le nombre des emplois à Montréal a diminué de 20 000. J'aimerais avoir la liste pour en faire lecture comme le député l'a fait. Le taux de chômage y a grimpé de 2,3 p. 100.

Par un contraste marqué, 160 000 personnes de plus avaient un emploi à Montréal en septembre 1989 par rapport à la situation existant lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir en septembre 1984. Malgré une forte croissance de la population active, on y compte environ 38 000 chômeurs de moins et le taux de chômage y est inférieur de 3,3 p. 100 à ce qu'il était il y a cinq ans. Rien qu'au cours de l'année dernière, le nombre des emplois a augmenté de 10 000, tandis que celui des chômeurs diminuait de 12 000 et que le taux de chômage tombait à 8 p. 100.

On a vu depuis 1985 beaucoup d'initiatives mixtes de la part des divers paliers de gouvernement pour améliorer la situation économique de Montréal, dont deux importantes initiatives de la part du gouvernement fédéral. Il a mis sur pied en 1985 le comité ministériel sur le développement économique de la région de Montréal chargé de conseiller le gouvernement sur les moyens à prendre pour consolider le rôle de Montréal comme centre de développement. Il a ensuite créé en 1986 le comité de relance économique et de revitalisation de l'emploi dans l'est de Montréal. Il y a eu également des initiaitves concrètes de la part du gouvernement fédéral, et spécialement du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, pour venir en aide à Montréal. En voici quelques exemples.

En 1988–1989, Emploi et Immigration Canada a investi 87 millions de dollars à Montréal au moyen de programmes appliqués dans le cadre de la Planification de l'emploi. Un total de 29 500 personnes ont participé aux activités de la Planification de l'emploi à Montréal.

Depuis le début de l'année, Emploi et Immigration Canada a mené à bien 20 ententes dans le cadre du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie à un coût de 127 083$ pour le ministère. Il a conclu 29 nouvelles ententes en s'engageant à y dépenser 280 000$. Ces ententes commandent bien sûr des dépenses de la part du gouvernement provincial et du secteur privé de sorte qu'on calcule que les dépenses effectuées dans le cadre des ententes déjà menées à bien et des nouvelles ententes dépasseront 1,3 million de dollars.

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps de réplique est maintenant terminé.

L'ajournement

L'honorable député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte) a la parole.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE—LA SUPPRESSION DU MANDAT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ EN CE QUI CONCERNE L'AVOINE—LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE DÉCIMA

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole à la Chambre le 4 mai dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture au sujet de l'avenir de la Commission canadienne du blé, particulièrement au sujet de son mandat en ce qui concerne l'avoine qui, à ce moment-là, n'avait pas encore été supprimé.

Ma question au ministre était la suivante. Si on pouvait prouver que la grande majorité des producteurs de l'ouest du Canada ne voulaient pas que l'avoine soit retirée du mandat de la Commission canadienne du blé, le ministre exaucerait-il leur voeu et leur permettrait-il de décider de l'avenir de leur propre Commission canadienne du blé?

Le ministre n'a pas répondu à ma question. Au lieu de cela, il a dit qu'il y avait eu des consultations. J'ai posé une question supplémentaire, mais il n'y a pas répondu non plus, se contentant d'énumérer certains des groupes qui avaient été consultés.

Ces groupes comprennent, comme en témoigne le hansard, l'Union des producteurs de grain, l'Association canadienne des producteurs d'orge de l'Ouest, l'Association des producteurs de canola des Prairies, l'Office de commercialisation du porc de l'Alberta, la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta, l'Association des éleveurs de bétail, la *Manitoba Farm Business Association*, l'Office des éleveurs manitobains pour la commercialisation du porc, l'office de commercialisation de la Saskatchewan, le gouvernement du Manitoba, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement de la Saskatchewan.

C'est bien qu'on ait consulté ces groupes, mais je me demande ce qu'ils ont à voir avec le mandat de la Commission canadienne du blé en ce qui concerne l'avoine.

J'estime valable de consulter l'Union des producteurs de grain et à l'Association canadienne des producteurs de blé, car ces associations comptent en fait des producteurs d'avoine. Je voudrais bien savoir cependant en quoi la production d'avoine dans l'ouest du Canada peut bien intéresser la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta.

Et en quoi l'avoine peut-il bien intéresser l'Association des éleveurs de bétail, la Manitoba Farm Business Association, l'Office des éleveurs manitobains pour la commercialisation du porc et l'Office de commercialisation de la Saskatchewan? Leurs membres ne cultivent pas l'avoine, que je sache. En quoi l'avoine peut-il intéresser l'Association des producteurs d'orge de l'Ouest et l'Association des producteurs de canola des Prairies? Ces dernières ne représentent pas les producteurs d'avoine, mais bien les producteurs d'autres denrées.

Monsieur le Président, le ministre a négligé de signaler le sondage Décima qui venait d'avoir lieu. Il en connaissait les résultats. Ce sondage a révélé que plus de 70 p. 100 des producteurs de l'ouest du Canada estimaient ne pas avoir été consultés au sujet de l'avoine. En outre, pas moins des deux tiers des producteurs dans l'ouest du Canada souhaitaient que cette denrée continue de relever la Commission canadienne du blé.

Le ministre a négligé de dire que les syndicats du blé des Prairies, et notamment le syndicat du blé de la Saskatchewan, sans doute l'association représentant le plus grand nombre d'exploitations agricoles au Canada, dont les propriétaires s'étaient opposés au retrait de l'avoine, n'avaient pas été consultés.

Le ministre a omis de dire que la Fédération canadienne de l'agriculture avait en fait adopté une résolution, lors de sa dernière réunion, recommandant de ne pas prendre de mesure concernant l'avoine avant que les producteurs de l'ouest du Canada n'aient été consultés. Le ministre n'a même pas signalé que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé n'avait pas été consulté. Le ministre des Céréales a fait valoir qu'il n'était nullement tenu de demander l'avis du comité consultatif de la Commission canadinne du blé. Ce comité consultatif, qui est démocratiquement élu, représente quelque 140 000 détenteurs de carnet de livraison dans l'ouest du Canada. Il a pour but de conseiller la Commission canadienne du blé.

Il est vrai que le ministre n'est pas obligé de demander l'avis du comité consultatif de la Commission canadienne du blé, mais ils n'est pas obligé non plus de consulter la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta. Il est beaucoup plus logique, selon moi, de demander l'avis du comité consultatif de la Commission canadienne du blé que de la Commission du mouton et de la laine quand il s'agit d'enlever à la Commission canadienne du blé la compétence sur l'avoine.

Si les autres groupes que j'ai mentionnés n'ont pas été consultés, c'est parce qu'ils ne voulaient pas que la Commission n'ait plus compétence sur l'avoine. Le gouvernement a consulté seulement les groupes qui partageaient sa position et certainement pas ceux qui avaient à coeur l'avenir de la Commission canadienne du blé.

Pourquoi le gouvernement ne permet-il pas aux détenteurs de carnets de livraison de l'ouest du Canada de décider du sort et de l'avenir de leur propre commission du blé? Après tout, ce sont eux, les producteurs, les agriculteurs qui en sont membres, qui la financent. Ce sont eux qui devraient décider de son avenir.

• (1815)

Si le député qui est le porte-parole du gouvernement doit se contenter de répéter la propagande officielle sans répondre à la question, inutile qu'il réponde, car les agriculteurs de l'Ouest se préoccupent de l'avenir de leur mode de vie. Ils voient leur mode de vie se détériorer et ils savent que la Commission canadienne du blé est partie intégrante de ce mode de vie.

Ce que je demande au gouvernement, c'est s'il va permettre aux producteurs, aux membres, aux détenteurs de carnets de livraison, aux 140 000 agriculteurs de l'Ouest de décider de leur avenir et de celui de la Commission canadienne du blé.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir confirmer que notre gouvernement procède toujours à des consultations avant de prendre des décisions politiques. Les groupes agricoles nous ont dit qu'ils voulaient que la responsabilité de commercialiser l'avoine soit tranférée de la Commission canadienne du blé aux particuliers et aux sociétés coopératives.

Nous avons parlé aux agriculteurs et aux groupes agricoles de la possiblité de commercialiser l'avoine pendant trois ans. En plus de parler aux producteurs et à leurs organismes, nous avons parlé aux courtiers, aux entreprises de transformation et aux gouvernements provinciaux. De nombreux groupes nous ont dit qu'ils voulaient ce changement. Mentionnons entre autres l'Union des producteurs de grain, la Western Canadian Wheat Growers Association, la Western Barley Growers Association, la Prairie Canola Growers Association, l'Alberta Pork Producers Development Corporation, la Commision du mouton et de la laine de l'Alberta, la Prairie Cattlemen's Association, la Manitoba Farm Business Association, l'Office des éleveurs manitobains pour la commercialisation du porc, le Saskatchewan Pork Producers Marketing Board et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Vous pouvez donc voir l'ampleur de nos consultations.

En 1988-1989, l'avoine s'est classée sixième pour ce qui est de la valeur des exportations de cultures canadiennes et représentait 4 p. 100 des exportations de la Commission canadienne du blé. Cette année-là, les exportations canadiennes d'avoine ont atteint un pic à cause de la sécheresse qui a frappé la production aux États-Unis.

L'avoine est une culture de spécialité vendue en petites quantités pour répondre à des exigences précises pour l'alimentation humaine et celle de chevaux de course. Les commerçants privés ont la souplesse voulue pour poursuivre des marchés particuliers et pour vendre l'avoine de fourrage en grandes quantités. Grâce à cette souplesse, les producteurs d'avoine auront un système de commercialisation qui répondra à leurs besoins.

La modification du système de commercialisation ne touche pas les contingentements, ni la classification et la pesée de l'avoine dans les élévateurs. Les sociétés céréalières et les coopératives seront en mesure d'offrir des prix communs aux producteurs, comme elles le font maintenant avec beaucoup d'autres cultures spéciales. Cette modification n'est pas liée à l'accord canado-américain de libre-échange ni à aucune autre discussion commerciale internationale. La décision se fonde sur les mérites du produit lui-même.

La demande d'avoine de consommation humaine croît aux États-Unis et la réputation du Canada comme producteur d'avoine de haute qualité signifie que les cultivateurs d'avoine au Canada auront de nouvelles possibilités de vente. Le nouveau système fournit déjà des possibilités accrues pour les installations de transformation de l'avoine dans l'Ouest.

La Can-Oat Milling Inc. vient de commencer la construction d'une usine de transformation d'avoine près de Portage la Prairie au Manitoba, tandis que Con-Agra et Westglen Mills se sont associés pour construire une usine près de Barrhead en Alberta. Les producteurs d'avoine pourront bénéficier des avantages offerts par ces marchés.

Je suis confiant que cette modification du système de commercialisation servira les intérêts à long terme des producteurs.

LE SÉNAT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole ce soir en vertu des articles 37 et 38 du Règlement pour interroger le gouvernement sur un aspect capital de la réforme du système politique.

Les députés se souviendront que le 30 octobre, j'ai posé une question au sujet du siège de l'Alberta qui est vacant au Sénat. Le premier ministre n'avait pas de réponse à donner et semblait même ne pas s'attendre à ma question. J'espère maintenant que le gouvernement peut donner une réponse quelconque.

Le siège est devenu vacant il y a deux ans, au moment de la démission du sénateur Cameron. Il est toujours vacant. Les députés savent comment les sénateurs ont été nommés jusqu'à maintenant et nous voyons les conséquences de ce genre de nominations avec l'affaire Cogger.

Depuis le début des années 1980, un mouvement clair se dessine en faveur de la réforme du Sénat du Canada. Le mouvement a débuté en Alberta, mais depuis la naissance de mon parti, il a rapidement pris de l'ampleur. Cette réforme est souhaitée par tous les gouvernements de l'ouest du Canada, par la plupart de ceux de l'Est et l'idée est en train de faire son chemin dans le centre du Canada. Je parle évidement du mouvement en faveur du Sénat Triple E. Cette formule est inscrite dans le texte de la modification constitutionnelle rédigée par le groupe de travail du Parti réformiste et présentée aux premiers ministres de l'Ouest en mai 1988.

Il s'agit de réformer le Sénat pour que les membres en soient élus, qu'il ait un droit de veto effectif sur les lois fédérales et que chaque province y soit également représentée. L'Australie, qui a un système parlementaire comme le nôtre, possède un tel Sénat et il a permis de réduire les transferts et les tensions entre les régions, ce qui caractérise notre système fédéral. Compte tenu de son caractère antidémocratique, le Sénat n'a pas acquis au Canada l'autorité morale voulue pour assumer le rôle de représentation des régions que lui avaient fixé les Pères de la Confédération.

• (1820)

Il est absolument incroyable que, encore en 1989, le quart des sièges du Parlement canadien ne soit pas attribué au moyen d'élections. En fait, beaucoup servent à exercer un népotisme de la pire espèce. L'ironie de la chose n'échappe pas à l'électorat canadien qui entend avec incrédulité notre premier ministre pontifier au sujet de la démocratie sur la scène internationale.

Le premier ministre a décidé de nommer les sénateurs à partir de listes établies par les gouvernements provinciaux conformément à l'Accord du lac Meech qui n'est pas encore ratifié. Il est intéressant de signaler que, pas plus tard qu'hier, le premier ministre Getty a annoncé qu'il allait repenser sa position au sujet de cet accord si le premier ministre fédéral ne se décidait pas à nommer M. Waters. Le premier ministre fédéral et d'autres personnes n'avaient pas compté avec la forte vague de réforme du Sénat qui balaie aujourd'hui l'Ouest. Et, comme le sait tout réformateur acharné du Sénat, l'élection des sénateurs est le fondement même de toute réforme et n'est certes pas un élément négociable.

Le premier ministre albertain a sagement convenu de se laisser guider par l'électorat dans la présentation de son choix au premier ministre fédéral. En août dernier, le Parlement albertain a adopté la Loi sur la sélection des sénateurs, qui devait guider le premier ministre de cette province dans les recommandations qu'il allait faire au premier ministre fédéral.

Les députés savent fort bien ce qui est arrivé. En dépit des avertissements stridents de quelques députés conservateurs, les Albertains ont voté en masse le 16 octobre et ont élu haut la main le candidat du Parti réformiste, le lieutenant-général Stanley C. Waters, qui a raflé plus de 40 p. 100 des voix. Les candidats libéral, conservateur et indépendant venaient loin derrière. Le NPD a décidé de ne pas présenter de candidat. Il semble d'avis que le socialisme est idéologiquement incompatible avec la représentation régionale.

Le 19 octobre, le premier ministre Getty a présenté au premier ministre canadien la liste des candidats ainsi que le nombre total de voix qu'ils ont obtenues, afin de satisfaire aux dispositions de l'Accord du lac Meech et de la Loi sur la sélection des sénateurs. Ce qui nous ramène à aujourd'hui. Que va faire le premier ministre du Canada? De toute évidence, il n'y a que deux possibilités: nommer immédiatement le candidat choisi par les Albertains ou utiliser d'autres critères.

Je voudrais, si vous me le permettez, passer en revue trois prétextes invoqués pour ne pas nommer M. Waters au Sénat. Premièrement, qu'il faudrait retarder la nomination jusqu'à ce que l'Accord du lac Meech ait rendu l'âme et fini de ravager les relations fédérales-provinciales au pays. Cela n'empêche nullement de nommer le candidat élu par les Albertains à un siège actuellement vacant.

Deuxièmement, que M. Waters est politiquement inapte à occuper ce poste. En fait, de l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il ne devrait pas être nommé au Sénat en raison de ses opinions politiques. Bien sûr, c'est précisément à cause de ses opinions politiques que M. Waters a été élu. Les Albertains ont rejeté le candidat du Parti conservateur. Ils voulaient un candidat d'un parti prêt à lutter contre l'Accord du lac Meech, contre le bilinguisme forcé et surtout contre la taxe sur les produits et services et le gaspillage éhonté du gouvernement. Ces opinions ne sont peut-être pas très répandues à Ottawa, mais c'est ce que veulent les Albertains.

Cet argument est non seulement antidémocratique mais aussi faux et dangereux. M. Waters est un homme franc qui ne mâche pas ses mots. Sous l'administration Trudeau, il était commandant de l'armée canadienne. Après avoir pris sa retraite, il est devenu l'un des hommes d'affaires les plus importants de l'Alberta et un conservateur très en vue jusqu'à l'arrivée de Preston

Manning. Les commentaires du ministre des Affaires extérieures concernant les opinions de M. Waters en disent peut-être plus long sur sa propre attitude à l'égard des conservateurs en matière financière dans son propre parti que sur M. Waters.

Enfin, on invoque l'argument que cette série d'événements a d'une façon ou d'une autre violé la Constitution canadienne. Je voudrais indiquer ici clairement la position de mon parti. Aux termes de l'article 24 de la Loi constitutionnelle de 1867, c'est le gouverneur général qui nomme les sénateurs et il est libre d'agir comme bon lui semble. Nous savons que le gouverneur général, par convention, demande l'avis du premier ministre. Ce dernier peut choisir de recommander M. Waters ou n'importe qui d'autre. C'est lui qui décide.

Je rappellerai au gouvernement, cependant, qu'une constitution est appliquée non seulement d'après la lettre de la loi mais aussi d'après une série de conventions, dont le but est d'assurer le respect de la démocratie. Manifestement, le premier ministre a théoriquement le pouvoir de faire ce qu'il veut, mais la culture politique de notre pays indique clairement qu'il convient de nommer M. Waters et de le faire maintenant. S'il empêche ou retarde le processus démocratique, on saura clairement quelle est sa position en ce qui concerne l'opinion des Albertains et leur droit fondamental de représentation. J'espère que la personne qui répondra à ma question éclaircira la position du gouvernement à ce sujet et à propos de la réforme du Sénat en général. Fait suspect, le gouvernement n'a pas encore divulgué sa position sur les trois E mentionnés dans le projet de réforme du Sénat. A la suite du débat sur l'Accord du lac Meech et des discussions entourant la nomination de M. Waters, les Canadiens semblent de plus en plus convaincus que le gouvernement essaie véritablement de bloquer presque toute forme de restructuration du Sénat. C'est peut-être ce que le premier ministre Getty commence à craindre. Il semble nettement préoccupé par cette question. Il n'est pas question ici d'un changement radical. Ce n'est qu'un début. Après 122 ans, les Canadiens de l'Ouest y ont assurément droit.

• (1825)

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lors d'un échange avec le premier ministre, le 30 octobre, la députée de Beaver River a demandé à quelle date on pouvait s'attendre que Stan Waters serait nommé sénateur.

Comme le sait probablement la députée, le premier ministre Getty a écrit au premier ministre du Canada le 19 octobre, pendant que celui-ci était en voyage. Dans sa réponse, lundi dernier, le premier ministre a fait savoir qu'il n'avait pas encore eu l'occasion d'étudier la question. Les nominations au Sénat demeurent la prérogative du premier ministre. Il n'est que raisonnable de lui laisser le temps nécessaire pour ce faire.

Lundi dernier, la députée a soulevé un second point. Elle a déclaré qu'il ne s'agissait pas de savoir quand réformer le Sénat, mais de savoir pourquoi on ne le réformait pas. Je voudrais saisir cette occasion pour répondre au nom du gouvernement.

En août 1986, tous les premiers ministres provinciaux ont convenu de différer la réforme du Sénat jusqu'à une deuxième série de discussions constitutionnelles, lorsque tous les gouvernements seraient de nouveau présents à la table constitutionnelle. Une fois proclamé, l'Accord du lac Meech garantit que la priorité sera accordée à la réforme du Sénat lors des conférences constitutionnelles annuelles des premiers ministres. Le gouvernement du Canada s'est engagé à effectuer une réforme fondamentale du Sénat. Le premier ministre a promis de déposer une proposition concernant l'élection du Sénat lors de la première conférence constitutionnelle prévue par l'Accord du lac Meech.

Entretemps, conformément à l'engagement pris par le gouvernement fédéral de poursuivre cette question importante, le sénateur Murray a tenu au début de l'année une série de consultations bilatérales non officielles avec tous les gouvernements provinciaux concernant la réforme du Sénat. Nous partageons donc la conviction de la députée qu'il faut effectuer une réforme fondamentale du Sénat. Cela dit, on a soulevé des questions concernant l'élection d'un sénateur en Alberta.

A mon avis, l'initiative de l'Alberta a des répercussions beaucoup plus importantes que le simple fait de combler une vacance au Sénat. C'est une affaire qui touche au rôle de l'une des chambres du Parlement et à la question de savoir comment il faut procéder pour réformer le Sénat. Certains observateurs ont noté qu'un précédent peut être établi. D'autres croient que ce serait un bon précédent et espèrent que d'autres provinces vont suivre l'exemple de l'Alberta. D'autres encore, comme le ministre albertain des Affaires intergouvernementales, M. James Horsman, disent qu'il n'est pas sage de créer un Sénat élu d'une façon aussi fragmentée. Parlant à l'Assemblée législative le 26 juiller dernier, M. Horsman a dit que le risque inhérent de la proposition albertaine est que «si toutes les provinces font la même chose, nous aurons peut-être réussi en 2020 à inscrire dans la Constitution du Canada un Sénat élu ayant les mêmes pouvoirs qu'à l'heure actuelle».

M. Horsman a ajouté qu'aucun gouvernement du Canada ne voudrait que les choses se fassent ainsi.

M. Horsman a évoqué un véritable sujet de préoccupation. Serait-il sans conséquences pour les relations entre les deux Chambres que le Sénat devienne électif, avec les pouvoirs qu'il a actuellement, et qui sont virtuellement égaux à ceux de la Chambre, s'ils ne sont modifiés? C'est une bonne question.

Qu'adviendrait-il si l'Ontario décidait d'élire des sénateurs pour pourvoir à ses trois vacances actuelles, et si en fin de compte l'Ontario et le Québec élisaient la totalité de leurs 48 sénateurs? Une fois la chose faite et leur suprématie consacrée, quel intérêt auraient l'Ontario et le Québec à discuter de la représentation et du pouvoir du Sénat?

Toutes ces questions sont valables et méritent d'être examinées au regard des conséquences nationales de cette innovation albertaine. La réforme du Sénat est très importante pour l'avenir de la fédération. Le gouvernement fédéral a promis de s'y engager après la ratification de l'Accord du lac Meech. Mais c'est un sujet complexe, qui soulève diverses questions qu'il vaut mieux régler ensemble, plutôt que séparément dans l'espoir de réaliser la réforme par à-coups.

M. le vice-président: La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 novembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES SUPPOSÉS PROPOS DU DÉPUTÉ DE SAINT-LÉONARD

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il fut un temps où l'on se faisait élire en disant: «Le ciel est bleu, et l'enfer est rouge.» Or, voilà maintenant que, selon le député libéral de Saint-Léonard (M. Gagliano): «Le bon Dieu est libéral, et son fils est chrétien».

Non mais, monsieur le Président, si le ridicule tuait, on aurait sûrement de nouvelles élections dans la circonscription de Saint-Léonard.

C'est presque incroyable d'entendre de telles choses, en 1989, pour essayer d'aller chercher des votes, et de penser que des centaines de libéraux payent pour aller entendre de telles sottises.

Toujours est-il, monsieur le Président, que si pour les libéraux on en est rendu à croire que le bon Dieu est libéral et que son fils est chrétien, eh bien, qu'il s'en vienne vite à la Chambre des communes, votre fils, on se charge de le faire tomber aux enfers!

* * *

[*Traduction*]

LA CATASTROPHE AÉRIENNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le 23 juin 1985, 329 civils innocents, des Canadiens pour la plupart, ont perdu la vie à la suite de l'explosion d'une bombe cachée par des terroristes à bord du vol 182 de Montréal à Bombay via Londres.

Des recherches approfondies effectuées par les médias, dont on a beaucoup entendu parler à la télévision et à la radio, révèlent qu'on aurait pu prévenir ce crime odieux. Et pourtant rien n'a été fait.

Bien qu'une commission d'enquête officielle du gouvernement indien ait déterminé qu'une bombe avait été cachée à bord, le Canada a refusé de se pencher sur la question.

Les Canadiens réclament une enquête publique. Dans les villes d'Ottawa et de Nepean, 700 amis et parents des victimes ont signé une pétition en ce sens.

L'an dernier, un attentat terroriste identique a détruit un avion gros porteur de Pan American en Grande-Bretagne. Les recommandations découlant de l'enquête canadienne auraient pu permettre de prévenir cette autre tragédie.

Il est grand temps que le gouvernement passe à l'action. J'exhorte vigoureusement le Parlement à s'engager auprès des Canadiens à établir une commission royale pour enquêter sur tous les faits entourant la catastrophe d'Air India de 1985.

Le gouvernement devrait secouer son apathie et assumer ses responsabilités pour empêcher que de telles atrocités se reproduisent.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, mon collègue, le député de South Shore prend la parole à la Chambre de temps en temps pour déclarer que sa circonscription a les homards les plus gros et les plus charnus et les arbres de Noël les plus grands et les plus, verts du monde.

Je m'élève contre cette affirmation. De toute façon, les homards et les arbres de Noël sont une chose, mais il ne peut y avoir aucun doute au sujet des bleuets. Ma circonscription a les plus gros bleuets du Canada. En fait, nous avons les cueilleurs les plus productifs, les meilleurs producteurs, la meilleure industrie de transformation et les plus gros expéditeurs de bleuets frais.

L'industrie est bien organisée et est à la fine pointe du progrès technologique dans ce domaine, mais elle a besoin de l'aide de deux secteurs du gouvernement fédéral. Premièrement, le programme de navette quotidienne d'Emploi et Immigration Canada a été vital pour cette industrie. J'exhorte le ministre à conserver ce programme.

Article 31 du Règlement

Les producteurs ont besoin d'aide dans le domaine de la recherche, du développement et de la désinsectisation. Je demanderai de l'aide à cet égard aux ministères pertinents.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la décision de Radio-Canada de ne plus diffuser l'émission radiophonique d'affaires publiques *Ontario 30* sur les ondes de CBOF-Ottawa est inacceptable. En agissant ainsi, la société d'État prouve son indifférence envers la francophonie ontarienne.

L'émission de radio *Ontario 30* servait de lien de rapprochement entre les diverses communautés francophones de l'Ontario. Elle représentait en fait le seul élément médiatique francophone à couvrir l'ensemble du territoire ontarien. Cette décision de la direction de mettre fin à l'émission *Ontario 30* à Ottawa, dans la capitale nationale, en est une que je regrette. Elle ne servira qu'à isoler encore plus les francophones de l'Ontario. Je demande donc au ministre des Communications (M. Masse), et je vois son secrétaire parlementaire ici aujourd'hui, je lui demande de faire une intervention auprès de Radio-Canada, en notre nom, afin de démontrer que Radio-Canada répondra vraiment aux besoins des minorités francophones hors Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE D'INFORMATION SUR LES BRÛLURES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour demander instamment à tous les députés et à tous les Canadiens d'accorder leur appui à la Semaine nationale d'information sur les brûlures.

Les brûlures constituent l'une des principales causes de morts accidentelles au Canada. Les enfants, les personnes âgées et les handicapés sont les plus susceptibles d'en être victimes. Beaucoup de ces accidents pourraient être évités grâce aux détecteurs de fumée, aux plans d'urgence au foyer et, en général, à une plus grande sensibilisation du public et à une éducation appropriée.

Par exemple, savoir qu'il faut se rouler par terre peut faire la différence entre une brûlure mineure et la mort.

Les Shriners de l'Amérique du Nord et l'Association canadienne des chefs de pompiers se sont attaqués à ce problème et, grâce à leurs efforts, à compter de 1990, la semaine du 4 au 10 février sera reconnue comme la Semaine nationale d'information sur les brûlures.

Les initiatives de ces organisations sont dignes d'éloge, et je demande instamment à tous les Canadiens de les appuyer. De plus, les ministres concernés voudront sans doute promouvoir cette semaine nationale.

* * *

LA CATASTROPHE AÉRIENNE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rappeler aux députés que, le 12 septembre 1983, la Chambre a approuvé à l'unanimité une résolution condamnant l'Union soviétique pour avoir abattu un avion civil coréen et provoqué ainsi la mort de 269 innocents.

Jusqu'à maintenant, les dix familles canadiennes qui ont perdu des êtres chers dans l'écrasement de l'avion n'ont encore reçu ni excuses, ni dédommagement, malgré les six années qui se sont écoulées depuis cette catastrophe.

• (1410)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a régulièrement réitéré la position que maintient le gouvernement à ce sujet, position qu'il décrivait dans une lettre datée du 29 septembre 1988: «Le Canada continue de tenir l'Union soviétique responsable des dommages causés par l'incident de l'avion KAL 007 abattu.» J'inviterais le premier ministre à soulever cette question lorsqu'il rencontrera M. Gorbachev au cours de sa prochaine visite en Union soviétique. J'aimerais qu'il profite de l'occasion pour obtenir des excuses officielles et un dédommagement approprié.

* * *

LA SANTÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Hier, monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'assister à l'ouverture de la nouvelle clinique d'hypertension à l'hôpital Civic d'Ottawa. Cette clinique révolutionnaire enquêtera sur les causes et le traitement de l'hypertension, cause majeure d'invalidité et de décès au Canada.

La clinique a été établie par l'hôpital, en collaboration avec les gouvernements et des médecins. La société de produits pharmaceutiques Sandoz est le principal bailleur de fonds, et son initiative découle directement du projet de loi C-22 concernant les brevets.

Ce n'est qu'un exemple des millions de dollars que les fabricants de produits pharmaceutiques affectent à la recherche médicale, comme elles avaient promis de le faire après l'adoption du projet de loi C–22.

À cause de la prévoyance dont le gouvernement a fait preuve en parrainant une mesure législative ambitieuse et progressive comme la Loi sur les brevets, d'autres villes canadiennes seront bientôt témoins d'initiatives de cette nature.

* * *

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Demain, monsieur le Président, les chefs de gouvernement du Yukon et des Territoires du Nord–Ouest pourront assister à la conférence des premiers ministres à titre d'observateurs officiels. Les gouvernements des Territoires ont eu beau lui demander de les y accueillir comme des participants à part entière, le gouvernement fédéral n'a pas jugé bon d'accorder à nos septentrionaux la voix à laquelle ils ont droit dans le cadre de ces conférences nationales.

Pourtant, lors d'une entrevue qu'il accordait aux médias à Yellowknife en septembre 1988, le premier ministre s'était engagé à élaborer une formule qui permettrait aux chefs de gouvernement et aux ministres des Territoires, et je cite:

> . . .de mieux participer aux prises de décisions, de mieux faire sentir leur présence, et de mieux exprimer le point de vue des Territoires et de leurs habitants.

Depuis 14 mois que le premier ministre a pris cet engagement, nous n'avons constaté aucune évolution dans le rôle des chefs de gouvernement des Territoires aux conférences des premiers ministres.

Les représentants des Territoires ne sauraient plus se contenter de faire simplement une déclaration au début de la conférence. Nos septentrionaux qui voient les représentants qu'ils ont élu démocratiquement exclus des délibérations subséquentes ne sauraient eux non plus s'en contenter.

Le gouvernement persiste à refuser aux habitants du Nord le droit d'être représentés lors de ces discussions d'importance nationale à caractère constitutionnel ou économique qui les touchent dans tous les domaines.

J'exhorte vivement le premier ministre à tenir compte des voeux des habitants du Nord et à permettre aux représentants des deux Territoires de participer à toutes les discussions des premiers ministres, ainsi qu'il avait dit qu'il le ferait à Yellowknife en septembre 1988.

Article 31 du Règlement

L'ALLEMAGNE DE L'EST

M. Al Johnson (Calgary–Nord): Monsieur le Président, nous avons appris hier que le Cabinet est–allemand a présenté sa démission et lancé un appel en vue de l'élection démocratique d'une assemblée dirigeante.

Cet événement faisait suite à l'exode croissant d'habitants de la République démocratique allemande.

En prenant la décision qu'ils ont prise hier, les dirigeants est–allemands se soumettaient à la volonté du peuple. Nous nous félicitons de leur initiative et espérons voir la République démocratique allemande franchir pacifiquement, comme la semaine dernière, d'autres pas vers une une vraie réforme démocratique.

* * *

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la prétendue étude du MDN sur l'impact qu'auront sur l'environnement les vols de l'OTAN au–dessus du territoire innu est strictement, et on peut le supposer, délibérément, silencieuse sur les effets désastreux de ces vols sur le peuple innu.

Ce matin, les Innu ont déposé une plainte en justice contre le gouvernement du Canada en vue de faire cesser les vols à basse altitude et d'empêcher l'établissement d'une base de l'OTAN a Nitassinan. Que les Innu soient acculés à ce moyen extrême pour protéger leurs droits est tristement révélateur.

Le gouvernement canadien gaspille énormément d'argent et de temps à essayer de justifier l'injustifiable. Son projet de base ne fait pas que menacer le peuple innu, il fait aussi partie de la stratégie FOFA de l'OTAN, qui n'a jamais eu aussi peu de raison d'être, vu les changements qui surviennent en Europe. Le gouvernement devrait plutôt mettre ses énergies et ses ressources à réagir de façon créative aux initiatives soviétiques concernant la sécurité dans l'Arctique.

Le proposition que Gorbatchev a faite à Mourmansk reste sans réponse. Il est temps que le premier ministre se réveille et réponde de manière concrète et positive. Nous verrons ce qui se passera quand il se rendra en Union soviétique ce mois–ci.

La situation géopolitique du Canada est exceptionnelle et lui permet de promouvoir le désarmement dans l'Arctique. Assumons nos responsabilités et mettons au point des politiques fondées plutôt sur des principes communs de sécurité que sur l'affrontement et l'intimidation. Met-

tons fin aux vols insensés et destructeurs au-dessus du territoire innu.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui vient de prendre fin à Sofia, avait comme thème l'environnement. Sur les 35 délégations qui y ont participé, 34 se sont mises d'accord pour adopter un plan d'action sur les implications transfrontières des accidents d'ordre industriel, sur la gestion des déchets biologiques dangereux et sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux.

La question de la pollution dans l'Arctique canadien et de ses sources en Europe a été abordée. Malheureusement, Ottawa n'avait pas chargé la délégation canadienne de profiter de cette rencontre internationale pour soulever des questions transfrontières propres à l'Amérique du Nord comme les précipitations acides et les aéropolluants qui détériorent les écosystèmes et les économies. Nous avons raté une belle occasion de faire passer un message sérieux aux États-Unis par l'entremise de la délégation américaine à Sofia.

Les questions transfrontières sont au coeur des grandes priorités de nos discussions bilatérales, mais nous devons saisir chaque occasion que nous avons d'exprimer nos préoccupations à des rencontres multilatérales lorsque l'environnement est à l'ordre du jour. Nous prions instamment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ne plus laisser passer de telles occasions à l'avenir.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, l'économie albertaine repose sur l'industrie énergétique. L'exploitation des gisements pétroliers et gaziers donne des centaines de milliers d'emplois.

Dans la circonscription d'Elk Island, les raffineries Strathcona témoignent de l'importance de ce secteur d'activité. L'industrie énergétique dépend des marchés d'exportation. Les pays riverains du Pacifique constituent un important marché pour le pétrole et le gaz de l'Alberta. Nous devons continuer d'approvisionner ce marché capital au moyen de pétroliers fiables et sûrs pour l'environnement.

Joignons nos efforts pour appuyer le secteur énergétique de l'Alberta et pour doter l'Ouest d'une économie plus vigoureuse.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, le Toronto Labour Council, le Toronto Action Committee on the Status of Women, le Toronto Social Planning Council et les Coalitions of Visible Minorities and Immigrant Women ont récemment réalisé une étude sur la situation économique et les conditions de travail qui existent actuellement à Toronto. Ils ont constaté un profond bouleversement.

En effet, pour de nombreux travailleurs, l'accroissement du travail à temps partiel, du travail temporaire et du travail par quarts s'est traduit par une diminution des salaires, des avantages sociaux et de la sécurité d'emploi. Les groupes que je viens de mentionner ont également constaté que, au cours des trois derniers mois seulement, la fermeture d'usines a coûté quelque 2 500 emplois dans la ville de Toronto. L'étude a révélé en outre que toute une génération de jeunes qui grandissent dans cette ville ne pourront peut-être jamais y habiter.

Le gouvernement devrait également donner l'exemple en mettant sur pied des programmes qui compenseront les répercussions désastreuses de l'Accord de libre-échange, des compressions imposées à VIA Rail, de la réduction des programmes d'assurance-chômage et, s'il réussit à la mettre en oeuvre, de la TPS.

Au lieu de chercher des solutions, le gouvernement crée des problèmes. Il est grand temps qu'il commence à agir dans l'intérêt des familles canadiennes plutôt que dans celui de ses copains de la grande entreprise.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier soir, lors d'une entrevue à l'émission télévisée *The Fifth Estate*, on a demandé au ministre des Finances la position des provinces au sujet de la taxe sur les produits et services.

Voici ce que le ministre a répondu au sujet de la position des provinces, et je cite la transcription de l'entrevue: «Elles sont d'accord. En privé, elles disent «Allez-y, Mike», il n'y a pas de doute là-dessus.»

Je voudrais donner au ministre une occasion de justifier cette déclaration. Je l'invite à donner à la Chambre des communes les noms des premiers ministres qui sont d'accord avec sa version de la taxe sur les produits et services. S'il y en a, pourquoi ne les a-t-il pas nommés précédemment?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je suis heureux que le député regarde mes apparitions à la télévision.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En réponse à une question de M. Malling, je disais que nous discutions depuis environ deux ans, avec les ministres des finances des provinces, de la forme que devrait prendre une taxe sur les produits et services. Nous ne lui avions pas encore donné de nom officiel, mais c'était essentiellement la même structure que celle que nous avons annoncée.

• (1420)

Un des ministres des finances a dit très clairement qu'il n'était pas d'accord avec le principe d'une taxe à la consommation, c'est celui de l'Alberta. Cette province n'en a pas. On voit très bien la raison de cette prise de position.

Pendant ces réunions des ministres des finances, nous étions généralement d'accord sur le fait qu'il fallait changer la taxe de vente fédérale pour les raisons que j'ai exposées à maintes reprises dans cette Chambre. Pendant cette période, aucun n'a dit que nous ne devrions pas transformer la taxe de vente fédérale en taxe sur les produits et services.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je dirais au ministre que si je l'ai regardé hier, c'est que j'aime les comédies de situation.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner: Monsieur le Président, juste avant que ne s'ouvre l'importante conférence des premiers ministres, le ministre des Finances a accusé les premiers ministres provinciaux d'hypocrisie.

Monsieur le Président, les premiers ministres provinciaux ont tous déclaré, à maintes reprises, qu'ils étaient contre la taxe sur les produits et les services. Mais hier soir, le ministre des Finances a déclaré de son côté, et je cite:

En privé, ils disent qu'ils sont d'accord, mais ils ne veulent pas partager le blâme. Ils veulent prendre le train en marche et participer plus tard.

Monsieur le Président, je suis sûr que les premiers ministres, lors de cette conférence qui commence demain, auront des commentaires à faire au sujet du programme de télévision du ministre des Finances.

Est-ce qu'il peut nous donner, et encore une fois, je lui en donne l'occasion, les noms de ces premiers ministres provinciaux qui lui ont fait savoir qu'ils veulent participer à sa taxe sur les produits et les services?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je peux comprendre que le chef de l'opposition s'intéresse aux comédies de situation. Malheureusement, je n'ai pas atteint les sommets qu'il a atteints en tant que vedette de la comédie de situation qui se déroule chaque jour à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais que notre cote d'écoute n'est pas aussi élevée que celle de Bill Cosby, mais le député peut toujours améliorer son jeu.

M. le Président: Nous pourrions faire quelque chose pour augmenter notre cote d'écoute, et je vais confier cette tâche au ministre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je vais faire de mon mieux.

Je crois avoir déjà répondu à cette question. Nous avons eu de nombreuses discussions avec les ministres provinciaux des Finances et leurs collaborateurs. Leurs besoins ne sont pas aussi importants que les nôtres en ce qui concerne la réforme du régime de la taxe de vente.

Nous avons une taxe de vente qui pénalise nos exportations et qui donne aux importations un avantage fiscal de un tiers par rapport aux produits canadiens. Par ailleurs, avec la taxe actuelle, les possibilités d'évitement fiscal sont considérables.

Si je demandais au député s'il voudrait qu'on garde la taxe de vente actuelle, je suis certain que, s'il était objectif—et il le sera peut-être après le 31 décembre—il dirait lui aussi: «Absolument pas, Mike, vous devriez changer cette taxe.»

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ces réponses du ministre nous ont déjà fait baisser de moitié la cote d'écoute des délibérations de la Chambre des communes.

Ma dernière question s'adresse au vice-premier ministre, qui a l'air de vouloir participer d'une façon constructive.

Tous les premiers ministres à qui j'ai parlé m'ont dit quelque chose de bien différent de ce que le ministre des Finances a affirmé hier soir. Ils m'ont dit que ce dernier n'avait jamais discuté avec ses homologues provinciaux d'une proposition officielle de participation des provinces à la taxe sur les produits et services.

Le premier ministre a-t-il l'intention de déposer une telle proposition à la conférence des premiers ministres? Ou se contentera-t-il d'imposer une mesure qui fera du Canada le seul pays dans le monde à avoir 10 taxes de vente distinctes?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, si nous conservons la taxe de vente actuelle, nous serons le seul pays dans le monde à avoir une taxe sur les ventes des fabricants. Nous serons le seul pays dans le monde qui, à cause de son système fiscal, taxera délibérément les exportations davantage que les autres et. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons, Mike.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je demande au chef de l'opposition de faire preuve d'un peu de patience. Si nous maintenions cette taxe, nous serions le seul pays à pénaliser ainsi nos exportations. Nous serions le seul pays à donner au reste du monde un avantage fiscal relativement. . .

Des voix: Nommez un seul premier ministre provincial.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je croyais pourtant avoir déjà répondu à cette question.

J'ai dit qu'il y avait un seul ministre des Finances provincial qui s'est toujours prononcé contre cette taxe. Les autres n'ont jamais dit qu'il ne fallait pas: a) modifier la taxe actuelle, tout comme ils n'ont pas dit b), que la proposition que nous leur avions présentée, à savoir la taxe de vente nationale dont la base structurelle est reprise dans la taxe sur les produits et services, n'était pas la voie à suivre.

Mais je me suis parfaitement rendu compte qu'ils n'étaient pas pressés de remplacer leur taxe de vente. C'est pourquoi nous avons décidé de donner suite à la taxe sur les produits et services, parce que nous sommes convaincus qu'elle est la véritable solution pour le Canada.

[*Français*]

LES FINANCES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'est pas sans savoir qu'il y aura une conférence sur l'économie qui s'avère très importante, jeudi et vendredi de cette semaine. On connaît déjà les tensions qui entourent cette conférence.

La question que je veux poser au ministre des Finances est celle-ci: Étant donné l'importance de la conférence, et on sait déjà que toutes les provinces s'opposent à sa proposition sur la TPS, est-ce qu'il est prêt à contribuer à un dialogue sain et honorable avec ses collègues provinciaux en retirant sa proposition de TPS?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ignore à quoi le député fait allusion. J'estime que notre taxe sur les produits et services est un excellent moyen d'améliorer la santé de notre économie. C'est pour cette raison que nous y tenons.

J'ai été très clair sur ce point. Si les premiers ministres ou les ministres des Finances appuyés par leurs premiers ministres peuvent s'entendre sur une proposition précise, nous sommes tout à fait disposés à en discuter avec eux.

A la rencontre des premiers ministres d'août et à celle des ministres des Finances d'octobre, ils n'ont même pas voulu envisager d'autres possibilités.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement entend aller de l'avant envers et contre tous. Je demanderais donc au ministre des Finances de préciser ce qu'il voulait dire hier, lorsque, en réponse à une question, il a déclaré qu'il n'y avait, à toutes fins utiles, en fait qu'une seule exception, les produits alimentaires de base.

Voici ma question. Le ministre est-il prêt à s'engager, au nom du gouvernement, à ne pas imposer de taxe sur les produits alimentaires de base et sur les maisons non neuves—parce qu'il y a quelques autres exceptions—lorsque la majorité conservatrice nous imposera la TPS contre la volonté des premiers ministres provinciaux et des Canadiens?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, cette question s'inscrit dans la même veine que toutes les questions posées depuis septembre dernier par le député et ses collègues.

Je répète que je ne ferai aucune déclaration susceptible de détourner l'attention du comité des finances, dont fait partie le député, des sujets dont il doit s'occuper.

Nous avons déclaré que nous voulions entendre ce que le comité des finances aurait à dire et que nous tirerions ensuite nos conclusions. Mais il est clair que notre position de base, à laquelle nous tenons, ne prévoit pas de taxe sur les produits alimentaires de base et les maisons non neuves.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances.

Il sait pertinemment que tous les premiers ministres sans exception s'opposent à la taxe.

M. Clark (Yellowhead): Qu'ont-ils proposé?

M. Broadbent: Il n'ignore également pas que Joe veut une fois de plus ajouter son grain de sel. Du calme, Joe. J'espère que nous contrôlons mieux que cela notre politique étrangère, Votre Honneur.

• (1430)

Étant donné que les premiers ministres provinciaux sont en ville, et que le gouvernement fédéral et ces derniers doivent collaborer au maximum dans une question de ce genre, je voudrais poser au ministre une question au sujet de ce qu'il a déclaré, à savoir qu'en privé, les intéressés allaient l'inviter à aller de l'avant avec l'application de cette taxe. En ce qui a trait à la taxe, ils veulent, semble-t-il, éviter les critiques et n'intervenir dans le débat que plus tard. Le ministre pourrait-il nous préciser, ainsi qu'aux Canadiens, le nom du premier ministre provincial qui a fait les déclarations en question ou agir de façon honorable et retirer carrément ses observations.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Sauf erreur, j'ai répondu à cette question en réponse au chef de l'opposition. Dans ces observations formulées au cours de l'émission diffusée hier soir, j'ai signalé que les ministres des Finances fédéral et provinciaux avaient discuté pendant deux ans d'une proposition de réforme de la taxe de vente qui aurait la même structure que la taxe sur les produits et services. Cette dernière est une proposition fédérale seulement, alors que l'autre proposition, une taxe nationale de vente, serait en effort conjoint du gouvernement fédéral et des provinces, mais tous les autres éléments sont fondamentalement les mêmes que ce dont nous discutons avec les provinces.

Or, à l'exception d'un seul, les ministres des Finances n'ont jamais déclaré qu'il fallait cesser de discuter de cette question. Il est devenu tout à fait évident, face au déroulement des discussions, que nous n'allions pas parvenir à trouver une solution au problème, et qu'il n'était pas nécessaire pour les provinces de modifier leur taxe de vente. Par ailleurs, il était manifeste que le gouvernement fédéral devait agir et c'est pourquoi nous avons décidé de procéder ainsi.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre parle bien, mais il ne répond toujours pas à la question. C'est faire une accusation très grave que de dire que tous les premiers ministres provinciaux induisent systématiquement la population en erreur. A l'instar de la vaste majorité des Canadiens, les ministres provinciaux ont vivement contesté la taxe. D'après le ministre des Finances, ils lui auraient dit d'aller de l'avant avec cette taxe.

Peut-il nommer un seul ministre provincial des Finances, un seul premier ministre provincial qui lui ait dit cela en privé, mais qui dit le contraire au peuple canadien? En tant que ministre des Finances, il a une réputation à maintenir, et s'il a l'intention d'accuser les premiers ministres de fourberie, il lui faut prouver ses dires.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il est bien évident que je parle ici de la nécessité d'aller de l'avant avec le remplacement de l'actuelle taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services. C'est exactement là la position adoptée par le Nouveau Parti démocratique, et vous avez dit maintes fois. . .

Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique hoche la tête. Je peux vous citer diverses occasions où des néo-démocrates parlant au nom de son parti, dont le critique en matière de finances pendant la dernière législature. . .

M. Broadbent: Quel premier ministre, Mike?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .ainsi que le député de Regina, ont dit que l'actuelle taxe de vente fédérale est un véritable fouillis, qu'il importe de la remplacer, et c'est pourquoi il nous faut aller de l'avant avec cela.

Cela fait cinquante ans qu'on parle de remplacer cette taxe. Notre gouvernement va s'en charger.

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit hier soir que les premiers ministres du Canada, au niveau provincial, ont donné leur appui à l'idée d'une TPS, mais il ne veut pas répéter cette accusation ici, à la Chambre des communes. Il faut que le ministre des Finances parle directement, honnêtement, ici, à la Chambre des communes, et au peuple canadien. Je répète: Le ministre des Finances voudrait-il nommer un premier ministre qui est d'accord avec lui sur cette question, et sinon, il faut parler clairement et retirer ces observations tout de suite.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il est bien évident, je pense, dans le contexte de l'émission d'hier soir, que je faisais allusion aux provinces et, en particulier, aux réunions que j'ai eues avec les ministres des Finances. Je serai donc très précis dans ce que je dirai aux ministres des Finances et dans les remarques que je ferai à leur sujet.

Un ministre des Finances a déclaré qu'il était absolument opposé aux taxes de vente et il s'agit bien évidemment de la province de l'Alberta, qui l'a fait savoir publiquement à maintes reprises. Mais depuis deux ans je discute avec les ministres des Finances des autres provinces, et personne n'a jamais dit qu'il fallait arrêter de parler de cette taxe.

M. Broadbent: Ont-ils dit de l'adopter?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils ont reconnu qu'il fallait changer la taxe de vente fédérale pour adopter quelque chose qui ressemble à la taxe sur les produits et services et c'est précisément ce que nous sommes en train de faire.

* * *

LE SÉNATEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'adresse ma question au solliciteur général. Nous ne savons plus quoi penser de la volte-face du premier ministre au sujet de l'affaire Cogger. D'après lui, il incombait au Sénat de tenir des audiences et il n'incombait pas au Sénat de tenir des audiences. Il a fait ces deux déclarations après qu'il fut devenu évident que la GRC avait été saisie de l'affaire.

Compte tenu du fait que les appréhensions engendrées par la conduite de ministères et d'agences dans le cas du sénateur Cogger étaient fondées, sans parler du fait que certaines activités du sénateur—peut-être pas criminelles, mais non moins inacceptables—devraient être examinées par le Sénat, puis-je demander au vice-premier ministre si le gouvernement est d'avis que le Sénat devrait faire son travail quand bon lui semblera?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je m'en voudrais de m'immiscer dans les affaires de l'autre endroit. Je suis certain que les sénateurs vont prendre une décision à leur gré.

Je rappelle au député que la GRC enquête sur cette affaire. C'est le sénateur lui-même qui a demandé à ses collègues d'examiner la question, et ils vont prendre une décision dans le cours normal des choses. Je me demande quel aspect de cette procédure trouble à ce point le député.

M. Kaplan: Je suis heureux d'entendre le gouvernement admettre que cette affaire concerne les sénateurs et qu'ils procéderont comme bon leur semble.

Permettez-moi de demander au vice-premier ministre...

M. le Président: J'ai un peu de difficulté à comprendre sur quoi se fonde le député pour demander au gouvernement, à la Chambre, ce que le Sénat fait ou ne fait pas. C'est peut-être une enquête très intéressante, comme c'est souvent le cas, mais je me demande si elle a trait à l'administration du gouvernement. Je vais écouter la question du député.

M. Kaplan: Le Sénat a un représentant au Cabinet qui a adopté une position dans cette affaire au nom du gouvernement. Je voudrais demander au vice-premier ministre, compte tenu de ce que je considère comme une volte-face par rapport à ce que le premier ministre disait hier, si le gouvernement ordonnera à son ministre, le leader du gouvernement au Sénat, de ne pas s'opposer à ce que le Sénat tienne des audiences à son propre rythme.

M. Mazankowski: Je suis convaincu que le leader du gouvernement au Sénat agira selon la coutume. Je trouve vraiment étrange que le député s'inquiète de la chose.

L'opposition a saisi la Chambre de cette question, des mesures ont été prises et elle n'est pas encore satisfaite. Que veut-elle de plus?

L'EMPLOI

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Emploi que je m'adresse. Hier, quatre organismes sociaux respectés de la région métropolitaine de Toronto, soit le Metro Labour Council, le Comité national d'action sur le statut de la femme, le Social Planning Council et la Coalition of Visible Minorities and Immigrant Women, ont publié un rapport destiné au conseil municipal de Toronto l'invitant à créer un organisme municipal pour étudier le problème de la multiplication des emplois à temps partiel au détriment des emplois à temps complet, la croissance du chômage, et pour répondre au besoin en programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Étant donné que ces besoins sont la conséquence directe des mesures politiques de son gouvernement, pourquoi la ministre fait-elle fi des conditions déplorables qui existent dans la région métropolitaine de Toronto et pourquoi refuse-t-elle d'agir devant les conditions socio-économiques qui ne cessent de s'y détériorer?

• (1440)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme d'habitude, monsieur le Président, le député a manqué le coche.

Le gouvernement croit fermement—je pense que le député ferait mieux d'écouter attentivement—que la meilleure solution aux problèmes de la pauvreté comporte deux volets. Tout d'abord, la création d'emplois que les travailleurs puissent occuper. A ce propos, je signale au député que le chômage à Toronto est plus bas que jamais. Le deuxième est la préparation et la formation des travailleurs en vue de ces emplois.

C'est ce à quoi nous nous employons dans le cadre de notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et de notre plan d'adaptation de la population active, qui ont été conçus pour les gens dans le besoin. Par le biais également des programmes que nous avons élaborés à l'intention des gens inscrits à l'assistance sociale et qui ont été conçus pour répondre aux besoins des plus nécessiteux.

C'est notre rôle en tant que gouvernement, et c'est son rôle à lui, en tant que représentant des Torontois, de déclarer à la Chambre que c'est bien là ce dont nous avons besoin et que nous obtenons effectivement.

M. Volpe: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la ministre que j'ai appris il y a longtemps, à l'époque où j'étais éducateur, à maîtriser l'art d'écouter. Elle aurait dû en faire autant, elle aurait ainsi entendu quelques-unes des histoires d'horreur concernant les répercussions qu'aura son projet de loi sur l'assurance-chômage. En fait, les régions économiques qui nous ont été présentées hier aggraveront la situation des chômeurs, surtout dans les grands centres urbains comme Montréal et Toronto.

Étant donné que la ville de Toronto compte plus de 74 000 chômeurs, que plus de 2 400 emplois à plein temps ont été supprimés au cours des trois derniers mois seulement, que plus de 80 000 personnes ont grossi les rangs des affamés qui comptent sur les banques d'alimentation de Toronto pour survivre, essentiellement à cause des mesures du gouvernement, étant donné que le conseil de planification sociale a déjà prévu que les coûts des services d'aide sociale augmenteront de plus de 10 millions de dollars, quelles mesures la ministre prendra-t-elle pour assumer ses responsabilités envers les Torontois ou se contentera-t-elle simplement de rejeter ce fardeau sur les municipalités, qui n'ont pas les moyens de jouer le rôle qui lui revient, à elle et à son gouvernement?

Mme McDougall: Je voudrais rappeler deux choses au député. Premièrement, en ce qui concerne l'aide sociale que dispensent les municipalités, le député sait que le gouvernement fédéral assume 50 p. 100 de ces frais et qu'il n'est donc pas dans notre intérêt de voir augmenter le nombre d'assistés sociaux.

Deuxièmement, j'ai décidé de me porter candidate dans la ville de Toronto à cause de la situation économique désastreuse dans laquelle le parti que représente le député avait poussée cette région; les Torontois étaient obligés de vendre leur maison, de fermer leurs entreprises, ils perdaient leur emploi. . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. J'ai ici une analyse économique réalisée par l'Association de l'industrie touristique du Canada sur l'impact qu'aura le projet de taxe sur les produits et services.

L'analyse établit que la taxe fera perdre à l'industrie touristique 1,2 milliard de dollars par année et au moins 30 000 emplois. Une autre analyse, par le Tourism, Research and Development Institute of Canada, affirme que la phase 2 de la TPS réduira de 48 000 le nombre d'emplois dans le secteur des services. Un troisième rapport, du secteur de l'hôtellerie de Colombie-

Britannique, laisse prévoir une aggravation du déficit touristique d'environ 348 millions.

Ma question au ministre des Finances porte sur les faits qu'il a devant lui. Comment peut-il prétendre que ces mesures fiscales sont avantageuses, alors que le secteur touristique risque de perdre, au moins, et j'insiste sur le fait que c'est un minimum, 30 000 emplois et de subir une baisse d'activité de plus de 2 milliards de dollars?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je regrette, mais les chiffres du député sont erronés. Le rapport qu'il cite annonce que la croissance du secteur touristique, dont le taux a été phénoménal, va marquer une pause de courte durée mais qu'elle va reprendre ensuite. Les pertes d'emplois dont parle le député sont donc purement fictives.

Deuxièmement, dans l'ouest du Canada surtout, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Prairies, le tourisme connaît un véritable boom. Avec l'application de la TPS, nous allons accorder des crédits d'impôt sur intrants que l'industrie n'a jamais connus auparavant. Elle paie 13,5 p. 100 sans bénéficier de crédit d'impôt en retour, ce qui veut dire que les coûts d'exploitation vont diminuer. A part cela, nous faisons venir de tous les coins d'Europe 4 000 agents de voyage qui visiteront l'ouest du Canada dans trois mois environ.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, le ministre confirme qu'on ne pourra pas créer sous le régime de la TPS les emplois qu'on aurait pu créer sans ce régime. Il confirme effectivement que notre déficit touristique de 2 milliards de dollars par année grossira de 348 millions de plus par année.

Une voix: Question?

M. MacWilliam: Je m'excuse, la question que je veux poser au ministre. . . Monsieur le Président, j'étais absorbé par ma déclaration.

M. le Président: Moi aussi. Le député peut poser sa question.

M. MacWilliam: Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président. J'étais tellement absorbé par ma déclaration que j'ai oublié la question que je voulais poser.

Le ministre n'admet-il pas qu'en fait, si 348 millions de dollars viennent s'ajouter au déficit commercial du Canada, l'ensemble de ce déficit, qui s'élève actuellement à quelque 2 milliards de dollars par année, augmentera?

M. Hockin: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Lorsque le député posera encore une question, qu'il lise très attentivement le rapport de la conférence et les modifications qui ont été apportées au rapport original, compte tenu des exceptions que nous avons prévues.

Les touristes étrangers seront exemptés de la TPS sur le logement et sur les produits de consommation. Le Canada est le seul pays dont la TPS ne s'appliquera pas au logement.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, alors que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous réjouissons du départ de M^me^ Aquino avec un engagement ferme du gouvernement canadien de lui assurer une aide de quelque 125 millions de dollars et du fait qu'elle ait pu déposer une gerbe de fleurs au Cénotaphe, nous nous demandons, au moment où nous nous apprêtons à accueillir ici, à Ottawa, M. Lech Walesa, si le gouvernement est prêt à faire autant pour la Pologne qu'il a bien voulu faire pour les Philippines, compte tenu du fait que des pays comme l'Allemagne et la France ont été beaucoup plus généreux jusqu'à maintenant que le gouvernement canadien envers la Pologne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a coopéré avec d'autres pays, et avec un intérêt profond, aux changements qui ont cours en Pologne ainsi qu'en Hongrie. Nous désirons contribuer de façon substantielle à ces réformes, et ce de façon financière, mais également en offrant l'aide et l'expertise canadiennes, afin d'encourager le développement dans cette partie du monde. Nous sommes en train de considérer d'autres moyens par lesquels le Canada pourra continuer à jouer un rôle important dans le développement des réformes en Pologne. Entre autres, nous tenons compte de l'existence ici, au Canada, de plusieurs citoyens canadiens d'origine polonaise qui possèdent une capacité extraordinaire de créer des liens étroits entre le Canada et la Pologne. C'est donc un moment très important dans l'histoire du monde.

[*Traduction*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre que les mots sont certes importants, mais que les actions le sont davantage.

Le ministre se rend-il compte du fait que la Pologne a besoin dès maintenant de vivres et d'argent? Le gouvernement veillera-t-il à ce que l'aide alimentaire parvienne à la Pologne avant Noël? Le gouvernement modifiera-t-il sa très modeste offre d'un crédit renouvelable de 20 millions de dollars faite à la Pologne à des conditions de remboursement très strictes et sous réserve de l'approbation du Fonds monétaire international?

• (1450)

Pouvons-nous faire mieux et le voulons-nous?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je suppose que l'une des caractéristiques du parlementarisme, c'est que l'opposition trouvera toujours que le gouvernement n'en fait pas assez. Cela dit, il ne fait aucun doute que les besoins de la Pologne, et de la Hongrie aussi, sont très grands. Le Canada a participé très activement aux discussions qui ont découlé de la réunion du Groupe des Sept à Paris. Nous avons annoncé que le Canada offrirait une aide financière et son appui sous diverses formes, comme le rééchelonnement dont a parlé mon collègue.

Quant à savoir si, comme le reste du monde, nous sommes disposés à faire plus, la réponse est oui bien sûr. Nous le sommes. Nous veillerons à ce que le Canada se joigne aux autres pays qui espèrent que la Pologne adoptera des réformes sérieuses et permanentes.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Des employés du Service correctionnel du Canada sont en grève depuis le 30 octobre dernier. Je voudrais vous faire remarquer qu'ils n'ont eu aucune augmentation de salaire depuis la fin de 1986 et que leur convention collective a expiré en décembre 1987.

Monsieur le Président, cette grève met en danger la sécurité des employés qui travaillent dans les centres de détention, met aussi en danger la sécurité des détenus et la sécurité du public, et elle inquiète au plus haut point les citoyens et les citoyennes du Canada et les députés qui ont des centres de détention dans leur circonscription.

Ce matin, monsieur le Président, nous apprenions que les négociations ont repris entre les parties. Est-ce que le président du Conseil du Trésor peut nous dire aujourd'hui ce qu'il entend faire pour garder les parties à la table de négociations pour en arriver à un règlement le plus rapidement possible?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'exprimais vendredi dernier, à la Chambre, le gouvernement a toujours été prêt à retourner à la table de négociation. Et suite à des discussions qu'on a pu avoir avec les syndicats, il y a eu un accord de retourner à la table à compter de deux heures aujourd'hui.

Monsieur le Président, je pense que des offres concrètes peuvent être discutées à la table de négociation, et sans juger à l'avance de la tournure des événements, je peux vous dire que nous sommes confiants de pouvoir régler le conflit qui dure maintenant depuis plus de dix jours, dans les heures à venir.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur les conséquences tragiques des réductions à VIA Rail pour les personnes handicapées.

Le ministre sait pertinemment que bon nombre des Canadiens handicapés n'ont pas d'autre mode de transport. Les autocars présentent des problèmes d'accès et le transport aérien coûte trop cher. Je suis sûr que les ministériels savent cela. Quoiqu'il en soit, le ministre met à pied du personnel important et coupe des services et des liaisons.

Est-ce la solution que le ministre a trouvée pour régler les problèmes de transport des personnes handicapées dans notre pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait que nous maintiendrons les services partout au Canada, de Vancouver à Halifax. Les services seront offerts, surtout dans le corridor Québec-Windsor, à une fréquence qui répondra aux besoins du plus grand nombre de personnes handicapées et ils seront aussi accessibles qu'avant.

Parallèlement, le ministère des Transports examine de concert avec les sociétés de transport par autocar, de

nouveaux véhicules et services qui offriront aux personnes handicapées des installations qu'elles n'ont jamais eues auparavant.

Je comprends que la disparition de certaines lignes posera des difficultés particulières, mais je sais que les personnes handicapées comprennent l'importance d'une gestion efficace de nos finances et qu'elles acceptent les réductions que le gouvernement doit imposer à VIA Rail.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je dois mettre en doute la sincérité du ministre. Plus d'un an après que le Parlement. . .

M. le Président: Je sais que le député ne pensait probablement pas ce qu'il a dit, mais on ne met pas en doute ici la sincérité des autres députés. Je sais qu'il voudra maintenant poser sa question.

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Bevilacqua: Je retire mes paroles, monsieur le Président. Mais les faits demeurent, malheureusement, pour le ministre.

Les handicapés n'obtiennent rien d'autre que de l'inaction de la part du gouvernement actuel. Plus d'un an après que le Parlement eut modifié la Loi nationale sur les transports dans le but d'accroître l'accessibilité pour les handicapés des modes de transport sous réglementation fédérale, l'Office national des transports n'a encore rien fait pour mettre ces modifications en application.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas pressé l'Office national des transports de mettre cette mesure en oeuvre, ou le ministre demeure-t-il volontairement silencieux afin de donner à VIA Rail des prétextes pour réduire les services personnels aux Canadiens handicapés?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'espère que mon honorable collègue sait que l'Office national des transports est un organisme indépendant du ministre. Il peut prendre une décision et la mettre en oeuvre. Cela se faisait peut-être quand le parti du député était au pouvoir, mais pour nous, cela ne se fait pas d'annuler les initiatives de l'Office national des transports.

Je tiens à dire très sincèrement au député que j'ai été secrétaire d'État pendant deux ans et qu'il est vrai aujourd'hui qu'avec le nouveau secrétaire d'État, les handicapés n'ont jamais été aussi bien servis.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné qu'un grand nombre de personnes fuient présentement l'Allemagne de l'Est pour se réfugier en Allemagne de l'Ouest, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si le gouvernement apportera son aide au gouvernement ouest-allemand et, si oui, de quelle façon entend-il procéder?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous venons de recevoir du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne une demande d'aide canadienne afin de fournir des domiciles temporaires dans ce pays pour les réfugiés qui viennent de quitter la République démocratique allemande. Nous avons répondu dans un sens positif pour indiquer que le Canada veut les aider.

[*Traduction*]

J'ai reçu hier du gouvernement ouest-allemand une dépêche demandant si, sur nos bases militaires d'Allemagne de l'Ouest, il n'y aurait pas des casernes ou autres locaux qui pourraient servir de logements provisoires pour aider le gouvernement ouest-allemand à loger le flot de réfugiés qui arrivent de l'Allemagne de l'Est.

Après avoir consulté mon collègue le ministre de la Défense nationale et nos commandants en Allemagne de l'Ouest, nous avons répondu aujourd'hui, lendemain de la demande, en faisant savoir que le Canada est disposé à collaborer, à mettre des casernes et d'autres moyens à la disposition du gouvernement ouest-allemand pour l'aider à loger les réfugiés d'Allemagne de l'Est.

* * *

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre. Permettez-moi tout d'abord de remercier le premier ministre, le chef de mon parti et le chef de l'opposition officielle pour avoir si bien défendu l'Accord du lac Meech. Je les en remercie beaucoup.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: La question que je pose au vice-premier ministre est la suivante: Comment se fait-il que seuls le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports, avec leurs collègues du Québec, ont cherché à mieux faire connaître l'accord? Quand le reste du Cabinet va-t-il parcourir le pays, dialoguer avec les Canadiens pour leur faire savoir que l'accord est avantageux pour les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est dommage que le député ait assombri un préambule tout à fait excellent, auquel je me rallie, par une interprétation déplorable que je trouve tout à fait inexacte et tout à fait fausse.

En fait, tous les ministres ont manifesté leur appui à l'Accord du lac Meech. Si le député n'a entendu aucun des excellents discours à cet effet, je l'inviterai à lire celui de la ministre associée des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a fait un discours vraiment excellent au sujet de l'Accord du lac Meech et du Canada. S'il désire lire un discours très profond, qui expose sa conception du Canada, j'invite le député à l'examiner, et cela lui donnera une idée de l'opinion que nous avons au sujet de l'Accord du lac Meech.

• (1500)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, et je tiens à lui dire qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Quand verrons-nous le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources défendre passionnément l'accord au Manitoba, le ministre de la Défense nationale en Saskatchewan, le vice-premier ministre en Alberta, et le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Forêts en Colombie-Britannique?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait mentioné le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, parce que, comme tous les autres ministres et députés conservateurs du Manitoba, il a défendu ardemment l'Accord du lac Meech lors des audiences qui ont eu lieu dans cette province. Les seules personnes qui brillaient par leur absence étaient les néo-démocrates. Où étaient-ils?

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les Canadiens de la région de l'Atlantique vivent dans la crainte perpétuelle que la baisse des quotas entraîne la fermeture des usines de transformation de poisson et la perte de milliers d'emplois pour les pêcheurs et les travailleurs de ces usines. Cette crainte est d'autant plus vive depuis que le gouvernement a accepté la décision du groupe spécial établi dans le cadre du libre-échange de donner aux entreprises de transformation américaines l'accès aux stocks de saumon et de hareng de la côte ouest.

Avant d'accepter cette décision du groupe spécial, le ministre a-t-il demandé à ses collaborateurs de faire une analyse juridique de cette décision pour s'assurer qu'elle ne servira pas de précédent aux entreprises américaines désireuses d'avoir aussi accès à nos stocks de poisson de la côte est? Dans l'affirmative, pourrait-il nous communiquer les conclusions de cette analyse?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je rappelle au député que le groupe spécial a été constitué pour enquêter sur les règlements régissant les débarquements, règlements que le gouvernement avait décrétés pour mieux gérer et mieux protéger nos stocks de saumon et de hareng de la côte ouest. Comme je l'ai dit hier à la Chambre, les conclusions de ce groupe confirmaient notre droit exclusif d'établir des restrictions pour gérer et conserver nos stocks de saumon et de hareng de la côte ouest. Si jamais la question se reposait, je m'attends à ce qu'on interprète de la même façon l'application de ce droit à toutes les pêches du Canada.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, le ministre des Pêches s'attend-il vraiment à ce que les Canadiens des provinces atlantiques croient que les entreprises américaines de transformation qui ont grand besoin de matières premières ne se fonderont pas sur cette décision pour gagner accès à nos stocks de poisson de l'Atlantique en invoquant l'Accord de libre-échange? Maintenant que le gouvernement a baissé les bras devant les Américains et accepté cette décision concernant la côte ouest, le ministre croit-il honnêtement qu'il sera capable de résister aux pressions sur la côte est?

M. Siddon: Monsieur le Président, la réponse est évidemment oui. Nous croyons que les mesures que nous

prenons dans nos rapports commerciaux avec d'autres États, en l'occurrence les États-Unis, nous permettent de protéger l'avenir des pêches dans l'Atlantique, en fait de toutes les pêches au Canada, parce que notre secteur de la pêche est tributaire des exportations. Nous devons donc respecter des pratiques commerciales justes et assurer à nos pêcheurs les profits maximums sur leurs ressources en leur permettant de commercer et d'exporter vers les États-Unis dans le contexte du libre-échange.

M. le Président: Pour terminer cette période, j'accorde une seule question au député d'Edmonton-Est et une à la députée de Wild Rose.

* * *

LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier aux Pays-Bas, le Canada, avec la plupart des autres pays industrialisés, a convenu de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2000, bien que le ministre de l'Environnement ait dit: «Nous aurions voulu signer un accord un peu plus rigoureux.» Hier également, le ministre de l'Énergie a présenté deux projets de loi approuvant la participation du gouvernement fédéral aux projets Hibernia et OSLO, qui produiront des émissions additionnelles de dioxyde de carbone de 20 à 35 millions de tonnes par an. Le gouvernement va-t-il établir de nouveaux programmes, tels qu'un soutien accru pour l'éthanol utilisé comme carburant et des mesures de conservation qui permettraient de réduire les émissions de CO2 d'une quantité égale aux 20 à 35 mégatonnes additionnelles par an que produiront les projets Hibernia et OSLO?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a raison, le ministre de l'Environnement a effectivement déclaré que le Canada aurait voulu qu'un accord un peu plus substantiel soit signé à la conférence tenue aux Pays-Bas, mais nous continuerons, dans le cadre de nos diverses responsabilités, de faire pression au niveau autant national qu'international pour qu'on se penche sur la question des émissions de CO2.

Il est intéressant que le député ait parlé des projets OSLO et Hibernia, étant donné que ces projets de loi ont été présentés et ont franchi l'étape de la première lecture hier. Les néo-démocrates s'opposent au projet OSLO.

M. Harvey: C'est totalement faux.

M. Epp: Les néo-démocrates s'y opposent parce que ce projet va créer les difficultés dont le député a fait état dans sa question. Ils s'opposent à l'autosuffisance énergétique, au développement de l'Alberta et à Hibernia. Ils sont sans doute en faveur du chômage à Terre-Neuve, car ils ne veulent pas que cette province profite des retombées industrielles. Ils veulent tous les avantages sans assumer aucune des responsabilités.

* * *

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, un grand nombre de mes électeurs qui travaillent dans l'industrie du tourisme s'inquiètent des mesures récentes concernant leur industrie, à savoir les restrictions en matière d'environnement dans les parcs nationaux, la diminution des services de VIA Rail et les conséquences de la TPS proposée sur leur industrie du secteur des services fortement concentrée.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Va-t-il ordonner une étude pour déterminer les conséquences à long terme de la TPS sur l'industrie du tourisme, en particulier dans l'ouest du Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de ma collègue. Premièrement, le tourisme est probablement l'industrie la moins polluante de notre pays et elle favorise habituellement un développement durable plus que n'importe quelle autre industrie.

Deuxièmement, en ce qui concerne VIA Rail, nous conservons les lignes les plus fréquentées dans l'ouest du Canada et nous offrons aussi au secteur privé la possibilité, qui n'existait pas auparavant, d'intervenir pour offrir dans l'avenir des services voyageurs aux touristes.

Quant à une étude, nous avons eu celle du Conference Board. Nous allons faire une étude prix-qualité ainsi qu'une grande étude du marché américain. Tout cela nous montre que le tourisme en Alberta, en Colombie-Britannique en particulier et dans l'Ouest prend un essor prodigieux et va continuer dans cette voie.

M. le Président: Le vice-premier ministre invoque le Règlement.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE VINGT-QUATRIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On m'a signalé que quatre députés fêtent aujourd'hui le vingt-quatrième anniversaire de leur élection à cette grande institution qu'est la Chambre des communes du Canada. Il s'agit du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, du député de Notre-Dame-de-Grâce, du député de Victoria—Haliburton et, bien sûr, de notre propre député de Annapolis Valley—Hants qui, de notre avis à tous, a apporté beaucoup de couleur et de vie à cette institution.

Vingt-quatre années passées à la Chambre à servir les électeurs qu'ils représentent en cette Chambre, c'est effectivement un événement à célébrer. Leurs longues années de service témoignent de l'excellent travail qu'ils ont accompli en tant que représentants du peuple. Leur élection à huit reprises prouve bien toute la confiance que leur accordent leurs concitoyens. Je peux affirmer, au nom de tous les députés et certainement au nom des députés de notre parti, que ces quatre députés ont toute notre estime. Ils ont grandement contribué à l'évolution de cette institution. Ils ont participé avec ardeur aux débats. Ils ont défendu leurs intérêts et les principes auxquels ils croient. Mais ils ont surtout défendu les intérêts de leurs électeurs, ce qui constitue essentiellement le mandat que leur ont confié leurs électeurs à huit reprises.

Je voudrais, au nom de mes collègues du gouvernement et des députés du Parti progressiste conservateur, offrir mes plus sincères félicitations à ces quatre députés. Nous espérons qu'ils seront des nôtres pendant encore de nombreuses années et qu'ils continueront de se distinguer à la Chambre comme ils l'ont fait par le passé.

• (1510)

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je suis heureux de me joindre aux autres pour rendre hommage aux quatre députés qui célèbrent aujourd'hui le 24e anniversaire de leur première élection à la Chambre.

C'est un honneur pour quiconque de servir la Chambre, ne serait-ce que pendant une brève période, mais c'est un honneur tout à fait insigne de le faire aussi longtemps que ces députés l'ont fait. Cela en dit long sur la façon dont ils ont servi leurs électeurs et sur la façon dont ils se sont acquittés de leurs fonctions. Leur compétence a de toute évidence été bien reconnue par leurs électeurs, et les applaudissements nourris qui les ont salués aujourd'hui témoignent de l'estime qu'ont pour eux tous les députés, de quelque côté qu'ils siègent à la Chambre.

Au nom de tous les membres de l'opposition officielle et en mon propre nom, je suis très heureux de saluer ces quatre députés qui célèbrent aujourd'hui un grand anniversaire.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je voudrais me joindre à mes collègues pour féliciter les députés qui comptent maintenant parmi les doyens de la Chambre et qui continuent à bien servir leurs électeurs. Au nom de mes collègues qui ont collaboré avec les quatre députés dans le passé, à la Chambre comme en comité, je voudrais dire que nous avons toujours respecté leur ardeur au travail et les efforts qu'ils ont déployés pour leurs électeurs.

Quelle que soit la tendance politique de l'électorat dans une circonscription, si un homme ou une femme reste à la Chambre aussi longtemps, c'est qu'il ou elle a donné beaucoup à sa circonscription. Autrement, on n'est pas réélu aussi souvent. Je le dis en tant que néo-démocrate.

A titre personnel, je voudrais dire à mes deux collègues libéraux et mes deux collègues conservateurs que je les félicite pour leur travail passé.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je leur souhaite bonne chance pour les années à venir, mais j'espère quand même qu'ils seront tous les quatre battus par des néo-démocrates aux prochaines élections!

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je vous sais gré de me donner ces quelques minutes et j'en profite pour remercier sincèrement le vice-premier ministre et les chefs de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique de leurs bons mots. J'avais 14 ans à peine que je voulais déjà devenir député aux Communes et je suis très reconnaissant aux électeurs de la circonscription de Renfrew—Nipissing—

Pembroke, dans la vallée de l'Outaouais, de m'avoir permis de réaliser ce désir.

La vie aux Communes ne se limite pas à la participation aux débats et aux autres travaux parlementaires. Elle forge également de solides liens d'amitié. Comme mes trois collègues, je me suis fait des amis formidables des deux côtés de la Chambre. J'ai vu des gens exceptionnels passer dans cette enceinte. Il est vrai que l'on fait parfois, pour ne pas dire tous les jours, la vie dure aux députés, mais cela n'empêche pas que des gens merveilleux siègent aux Communes par pur esprit de dévouement.

Il y a 24 ans aujourd'hui, très tôt le matin, je me rendais visiter les bureaux de scrutin. C'était une belle journée ensoleillée d'automne et pourtant, à 3 heures de l'après-midi, j'étais dans mon garage en train de poser des pneus d'hiver sur ma voiture. Plus sérieusement, je voudrais rappeler qu'un député ne doit jamais s'arrêter à la difficulté de la tâche ou à la somme de dévouement qu'on attend de lui. Nous sommes bien décidés collectivement à travailler pour la bonne cause, pour l'avenir du pays et pour le bien de tous les Canadiens. Plus nous nous rappellerons individuellement et collectivement que nous sommes ici pour appuyer et aider les Canadiens, plus notre institution sera bien perçue dans tous les coins du pays.

Je veux remercier les gens qui sont de grands amis de chacun d'entre nous dans cette enceinte. Je tiens particulièrement à féliciter le député de Victoria—Haliburton, qui représente la circonscription dans laquelle je suis né et qui a défendu personnellement les intérêts de mon père et de ma mère ainsi que ceux de ma famille au fil des ans.

Le député d'Annapolis Valley—Hants est un éminent député qui représente ses électeurs fort bien. C'est un grand privilège pour moi de le connaître et de le compter parmi mes collègues. Bien entendu, le député de Notre-Dame-de-Grâce est l'un de ceux qui ne ménage vraiment pas ses efforts dans cette enceinte.

Parmi tous ces députés fort consciencieux et respectés, c'est encore l'actuel Président de la Chambre des communes qui remporte la palme, et je vous en remercie.

Des voix: Bravo!

M. W. C. Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais faire écho aux sentiments exprimés par mon collègue. J'apprécie vivement cette enceinte et les amitiés qui s'y sont créées au fil des ans.

Les débats n'étaient pas encore télévisés lorsque nous avons été élus pour la première fois. Je sais que certaines personnes qui nous regardent chez elles se demandent probablement à quelle maison de fous ressemblait la Chambre à ce moment-là.

Cependant, je tiens à dire que, lorsque nous nous retirons derrière les rideaux et songeons à notre merveilleux pays et à la façon dont nous nous y prenons afin d'améliorer la vie et la qualité de vie qu'ont nos concitoyens et que beaucoup de gens dans le monde nous envient, cela nous amène à penser que la Chambre est loin d'être une maison de fous.

C'est certes un plaisir que de siéger ici. Je représente une circonscription située au coeur de l'Ontario, dont le député de Renfrew a parlé brièvement tout à l'heure.

Nous vivons dans un pays merveilleux dont nous pouvons être fiers. Mes meilleurs voeux vous accompagnent tous. Nous travaillerons tous pour le bien de notre pays qui fait l'envie du monde entier.

Quand l'adoption d'une mesure législative dans cette enceinte est entourée de toutes sortes de querelles, je sais qu'il est très difficile pour les gens qui nous regardent de comprendre. Cependant, ce qui est remarquable, c'est l'esprit d'entente qui nous anime lorsque nous travaillons en étroite collaboration. C'est pour moi un plaisir de me joindre à mes collègues, aujourd'hui, à l'occasion de cet événement très spécial. Je suis fier d'être un député de la Chambre des communes et je suis fier de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis très heureux que ce soit le vice-premier ministre qui ait pris la parole pour nous rendre hommage. Nous portons ces petites fleurs à la boutonnière, mais je ne m'y connais guère en fleurs. Je me réjouis

beaucoup que le vice-premier ministre ait attiré votre attention, monsieur le Président, pour donner cette marque de reconnaissance à mes collègues qui ont été élus députés le 8 novembre 1965. Je ne vais pas faire un long discours, mais ma maman m'a dit il y a longtemps d'être toujours prêt. J'ai su qu'il se passerait quelque chose aujourd'hui dès que j'ai mis cette fleur à ma boutonnière. J'ai eu droit à un poème de mon plus fidèle partisan et je crois que les trois autres députés partageront quelques-unes des pensées qui nous parvenues aujourd'hui par la voie du télécopieur.

Mon bon ami, le député de Victoria—Haliburton, a fait mention de l'humanité de la Chambre. Cela peut sembler banal aux gens de l'extérieur, voire à certains députés, mais la Chambre a déjà été un endroit plus humain avant d'être aussi occupée, avant les ordinateurs et les télécopieurs. Je porte cette fleur à la boutonnière parce que je savais que la date approchait, mais c'est hier que le député de Renfrew m'a dit à l'oreille que l'anniversaire était pour aujourd'hui. Il m'a donné l'énorme fleur qui est encore sur mon bureau. J'avais presque oublié, mais le député a dit, en toute humilité, que: «Je porterai un ruban rouge demain, mais pour vous j'ai un ruban bleu pâle. Je n'ai pas pu trouver de ruban bleu royal, mais au moins il est bleu.» Je vois que mon collègue porte le même. Je veux évidemment remercier mes électeurs. La Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Québec sont représentés par les quatre députés ici honorés aujourd'hui. Ça a été une expérience fantastique. Je ne sais vraiment pas si le temps passe plus vite quand on siège dans l'opposition plutôt que sur les banquettes ministérielles. Des rapports différents s'appliquent.

• (1520)

J'ai reçu ce matin par télécopieur un message que j'aimerais vous lire. Après avoir remercié publiquement ma circonscription et tous ceux qui m'ont élu ici, je tiens à remercier également mon excellent ami, le député d'Oshawa, qui fume le cigare malgré les protestations d'un de ses collègues. Je fume toujours le cigare moi aussi malgré certains décrets de la présidence. Il me faut faire attention où je fume maintenant. Ce message m'est donc parvenu par télécopieur et est appelé une ode:

Quelque chose de très important s'est produit un 8 novembre: Vous avez en effet été élu il y a 24 ans aujourd'hui. Après ces 24 années, vous gardez toujours du coeur au ventre Même si certains ici dans la circonscription tremblent comme un plat de gelée.

Plusieurs causes ont su attirer votre attention, Mais nous n'en mentionnerons que quelques-unes: Greenwood et VIA Rail, Scott's Bay et lac Meech, Doug Small et consorts et Harbourville Beach.

Les courses à la direction, et même à la présidence, Les cours intensifs de français et les comités, Y a-t-il quelque chose que vous n'essaieriez pas de faire? A travers le rire et les larmes, le plaisir et la tristesse, Je suis persuadé que vous recommenceriez tout comme avant.

Mais aujourd'hui, dans notre grand pays, Recevez le témoignage de mon affection et mes félicitations Pour souligner ces 24 années de travail et de plaisir. Attention, le monde, sa carrière ne fait que commencer.

Monsieur le Président et chers collègues, merci pour tout.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1989-1990

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que, conformément aux articles 81(5) et 81(6) du Règlement, le budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990, déposé sur le Bureau plus tôt aujourd'hui, soit déféré aux divers comités permanents de la Chambre comme il suit:

Monsieur le Président, étant donné que la répartition du budget des dépenses supplémentaire (B) aux divers comités est détaillée et que la liste est longue, si la Chambre y consent, je demande qu'elle figure aux Débats comme si elle avait été lue.

M. le Président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable président du Conseil du Trésor. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

[*Note de l'éditeur: La liste suit.*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 6b, 7b, 15b et L20b

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 5b, 15b, 20b, 30b et 50b

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1b, 10b, 25b et 30b

Au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

Consommation et sociétés, crédits 1b, 5b, 25b et 27b

Industrie, Sciences et Technologie, crédit 95b
Travaux publics, crédits 22b et 26b

Approvisionnements et Services, crédits 1b, 3b et 5b

Conseil du Trésor, crédits 1b, 5b et 25b

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources, crédits 30b et 40b

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1b, 5b et 15b

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1b, 5b, 10b, 30b et 42b

Au Comité permanent des finances

Finances, crédit 30b

Revenu national, crédits 10b et 15b

Au Comité permanent des fôrets et des pêches

Fôrets, crédits 1b et 10b

Au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social

Santé nationale et Bien-être social, crédit 65b

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord

Affaires indiennes et Nord Canadien, crédits 31b 40b et 45b

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1b, 10b, 25b, 30b, 32b, 33b, 36b, 55b, 60b et 65b

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 1b, 40b et 45b

Solliciteur général, crédits 10b, 20b, 25b, 30b et 40b

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1b, 10b, 15b, 16b, 20b et 30b

Au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté

Secrétariat d'État, crédits 15b et 20b

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Défense nationale, crédits 5b, 10b et 20b

Anciens Combattants, crédits 2b et 15b

Au Comité permanent des transports

Conseil privé, crédit 6b

Transports, crédits 10b, 17b, 20b, 30b, 46b et 65b

(La motion est adoptée.)

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 109 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration concernant l'immigration au Canada de citoyens libanais.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, les nominations que le gouvernement a faites par décret conformément au paragraphe 110(1) du Règlement.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des transports. Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité sollicite une réponse complète dans les 150 jours.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je voudrais vous lire un projet de motion à présenter à la Chambre. Je propose:

> Que le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés soit autorisé à diffuser une annonce concernant l'ordre de renvoi du 8 juin 1989 relatif à la radiodiffusion et à la télédiffusion des délibérations de la Chambre et des Comités, sur la chaîne parlementaire du 9 novembre 1989 au 27 novembre 1989.

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le ministre présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Prud'homme: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des centaines d'électeurs de ma circonscription de Brant qui s'opposent à la réduction des services de VIA Rail. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à respecter son engagement initial de soutenir VIA Rail et à renoncer à son intention de réduire davantage le budget de la société, mais plutôt de lui fournir les ressources nécessaires pour exploiter un service de transport moderne plutôt qu'un service dont le matériel mériterait d'être exposé dans un musée.

L'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, Charles Ng, accusé de 13 meurtres ignobles, commis aux États-Unis, est arrivé au Canada en juillet 1985, il a subi un procès devant un tribunal canadien et est maintenant incarcéré dans un de nos établissements pénitentiaires. Nous avons récemment appris que son avocat contestait un ordre d'extradition signé par le ministre de la Justice. Nous sommes sur le point d'assister à une autre série d'appels devant nos tribunaux fédéraux, y compris devant la Cour suprême.

Les 899 pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à mettre de l'ordre dans ses lois concernant l'extradition pour que le Canada ne devienne pas un refuge pour les criminels recherchés par la justice américaine. Cette pétition porte à 92 746 le nombre de personnes de toutes les régions qui ont signé une pétition présentée à la Chambre sur ce sujet.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et la responsabilité de déposer des pétitions signées par des centaines de personnes habitant, dans le bassin de Sudbury, des localités comme North Bay, Chelmsford, Blezard Valley, Val-Thérèse, St. Charles, Copper Cliff, Azilda, Lively, Naughton, Whitefish, Falconbridge, Skead, Sturgeon Falls, Dowling, Coniston, Markstay, Sudbury, Garson, Capreol, Val Caron, Hanmer et Wanapitei.

• (1530)

Les centaines de personnes qui ont signé ces pétitions font remarquer que la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement est rétrograde. Ils s'y opposent pour cette raison.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de rejeter la proposition actuelle de taxe sur les produits et services. Ils lui demandent aussi de faire en sorte que, lorsqu'il y aura un large consensus public, s'il y en a jamais un, pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une taxe de vente, ce ne soit pas l'occasion pour le gouvernement d'imposer une arnaque fiscale à grande échelle.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui 68 pétitions que le greffier a déjà certifiées.

Ces pétitions portent la signature de 1 443 résidants de Thunder Bay, Nipigon, Kakabeka Falls, Dorion, Red Rock et d'autres petites localités du nord de l'Ontario. Les signataires veulent exprimer à la Chambre leur forte opposition à la taxe sur les produits et services qu'envisage le gouvernement.

La charge fiscale accrue imposée aux contribuables à revenu moyen est tellement lourde et injuste qu'ils ont besoin d'aide, une aide qu'ils demandent à la Chambre de leur donner.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée provenant de citoyens de Hamilton, Toronto, Woodbridge et d'autres secteurs périphériques de la région métropolitaine de Toronto, qui veulent exprimer leur forte opposition à la taxe de vente générale que propose le gouvernement.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

M. Anawak: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte, signée par un certain nombre d'habitants de la localité d'Arviat, dans ma circonscription. Ces habitants du district de Keewatin, dans les Territoires du Nord-Ouest, demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services qui va causer des difficultés aussi graves qu'injustes aux personnes à faible ou moyen revenu.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'interviens au nom de plusieurs centaines de pétitionnaires de l'Île-du-Prince-Édouard pour présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, trois pétitions demandant au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services au nom de tous les Canadiens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai moi aussi à présenter un certain nombre de pétitions contre la taxe sur les produits et services. Elles s'ajoutent aux 30 000 cartes que j'ai remises au ministre des Finances la semaine dernière.

Les signataires viennent des localités de Brandon, Oxford House, Leaf Rapids Deloraine, Ilford, Yorkton (Saskatchewan), Pickertonei, Dauphin, Winnipeg, Lac Brochet, Moose Lake, Wekusko, Nelson House, Lac du Bonnet, Gillam, Cranberry Portage, Le Pas, Bird, Wabowden, Flin Flon, Split Lake, Thompson, South Indian Lake, Tadoule Lake, Sundance, Pukatwagan, Denare Beach (Saskatchewan), Hudson Bay (Saskatchewan), Cross Lake, Easterville, Sherridon, Wanless, Waterhen, Bissett, Snow Lake, Creighton (Saskatchewan), Thornhill et Winkler.

Et pour montrer à quel point la mesure est impopulaire, ces pétitions portent même la signature de personnes venant de Nashville, État du Tennessee, aux États-Unis, qui s'opposent à la proposition du gouvernement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter aujourd'hui 15 autres pétitions dont les signataires s'opposent farouchement à la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Je n'ai jamais été témoin d'une telle manifestation de mécontentement de la part des gens de ma circonscription à l'égard d'une proposition du gouvernement.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement conservateur a infligé aux contribuables canadiens au moins 31 nouveaux impôts ou hausses d'impôt depuis son accession au pouvoir en 1984, qu'il a augmenté la taxe actuelle sur les ventes des fabricants, de 9 p. 100 qu'elle était, à 13,5 p. 100 et qu'il veut maintenant imposer aux Canadiens une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur les produits et services. Cette taxe sera cachée et s'appliquera à presque tout.

L'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services causera des difficultés financières graves et injustes aux Canadiens à revenu faible et moyen et créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises. Cette proposition fera subir aux Canadiens une hausse de taxe, une hausse de l'inflation, une hausse des taux d'intérêt et une hausse du chômage.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par les conservateurs.

[*Français*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et la responsabilité de présenter à la Chambre 10 pétitions venant de ma circonscription de York-Ouest, à Toronto.

[*Traduction*]

Comme l'ensemble de mes collègues pourrait le confirmer, ce sont des pétitions venant de Canadiens moyens vivant dans de vrais quartiers, dans tous les coins du pays et même dans ma circonscription de York-Ouest.

Ils protestent contre une autre nouvelle taxe. Depuis 1984, c'est la trentième augmentation ou création de taxe ou d'impôt. Il est certain que la taxe sur les produits et services est la taxe la plus rétrograde à frapper non seulement les familles canadiennes ordinaires, mais aussi la petite entreprise.

M. le Président: J'invite les députés à présenter simplement leurs pétitions. Je pense que tout le monde connaît les règles.

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais présenter ces pétitions et demander que la taxe sur les produits et services soit purement et simplement rejetée. Elle le sera par ce côté de la Chambre.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Midges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter des pétitions émanant des villes de Hamilton, Thunder Bay et St. Catharines, en Ontario, qui portent 1453 signatures.

Les pétitionnaires sont unis dans leur horreur de la destruction de la vie par l'avortement et ils croient aux droits de tous les enfants à naître. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie depuis le moment de la conception.

Je les appuie dans leur tentative de protéger les futures générations de Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'interviens afin de présenter les pétitions suivantes, qui ont été dûment certifiées par le greffier des pétitions.

Le premier groupe de 26 pétitions portent la signature de 768 habitants de Sarnia, en Ontario. En fait, les gens de Sarnia jugent tellement important de s'opposer à cette taxe, qu'ils ont décidé de venir à Ottawa faire connaître leur opposition. Il y a à la Chambre deux représentants de Sarnia qui nous regardent alors que je présente ces pétitions en leur nom. Je les félicite de s'intéresser tellement à la question et de vouloir ainsi s'opposer au gouvernement.

Le deuxième groupe de 12 pétitions portent la signature de 201 habitants d'Edmonton, Calgary, Vancouver, Saskatoon et Princeton, en Colombie-Britannique, ainsi que de Collingwood, Stratford et Toronto. Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de retirer cette proposition concernant une taxe rétrograde et inflationniste sur les produits et services.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le privilège de présenter dans cette enceinte, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions dûment certifiées par le greffier sur le double plan du fond et de la forme, qui viennent d'habitants d'Eglinton—Lawrence et d'autres circonscriptions dans la région métropolitaine de Toronto.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à faire tout en son pouvoir pour que le gouvernement retire la taxe proposée sur les produits et services, qu'ils considèrent comme la forme la plus rétrograde d'imposition, puisqu'elle s'attaque de façon pernicieuse aux personnes âgées, aux jeunes et aux chômeurs.

A ces pétitions, je vais rajouter 800 autres talons envoyés par des clients des restaurants McDonald du chemin Avenue et de la rue Yonge. Manifestement, on s'adresse directement au ministre des Finances; c'est ce que je déduis du langage raffiné utilisé.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je viens à nouveau me faire le porte-parole de quelque 1 196 signataires de trois pétitions dûment certifiées et provenant de citoyens et de citoyennes de la circonscription de Hull—Aylmer, pour demander au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement conservateur, une taxe qui est complexe et injuste pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, c'est avec un plaisir particulier que je présente une pétition signée par plus de 2 000 Calgariens qui prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter la TPS.

J'éprouve un pareil plaisir parce que toutes ces signatures ont été recueillies par une femme, une dame Heidemarie Meding, mère célibataire et étudiante de Calgary. Elle a fait signer cette pétition cet été et au début de l'automne et elle me l'a remise lors de la manifestation anti-TPS qui a eu lieu à Edmonton le lundi soir 2 octobre, manifestation dont tous les députés se souviennent, j'en suis sûr.

Toutes mes félicitations à M^me^ Meding et voici les noms.

M. le Président: Les députés s'en souviennent sûrement maintenant, mais je leur demanderais de se conformer au Règlement.

• (1540)

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition en conformité de l'article 36 du Règlement, laquelle a été jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Les pétitionnaires affirment qu'une taxe sur les produits et services est une mesure qui frappe surtout les gagne-petit. Les Canadiens sont déjà surimposés et une nouvelle charge fiscale pourrait faire du tort à l'économie.

Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'abolir ses plans visant à mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services de 9 p. 100.

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter des pétitions au nom de centaines de mes électeurs.

Ces pétitions jugées correctes quant à la forme et au contenu portent sur la TPS. Je ne reprendrai pas toute la litanie des plaintes contre cette taxe parce qu'elles sont les mêmes qui ont été exprimées dans d'autres pétitions présentées à la Chambre cet après-midi.

Les pétitionnaires croient que la TPS est une très mauvaise mesure législative et qu'elle va à l'encontre des intérêts de notre pays. Ils demandent à la Chambre de rejeter cette taxe.

OPPOSITION À LA LOI 178

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de présenter une autre pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu et qui a trait à l'unité nationale.

Les pétitionnaires s'interrogent non seulement sur l'unité nationale mais aussi sur les droits des minorités au Canada. Ils s'inquiètent de l'avenir de notre pays. Ils sont particulièrement attentifs aux répercussions de la Loi 178 du Québec qu'ils jugent incompatible avec les dispositions de la Charte des droits et libertés.

Ils croient sincèrement que cette loi est une erreur et qu'elle va à l'encontre des meilleurs intérêts de notre pays que nous aimons tous tellement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition au nom de résidants de Burns Lake, Francis Lake, Grand Isle, White Horse, Kelowna, Vancouver, Fort St. John, Kamloops, Fruitvale, Trail, Osoyoos, Rock Creek, Castlegar et d'autres endroits dont la liste est très longue.

Les pétitionnaires, qui habitent différentes villes de l'ouest du Canada où la taxe sur les produits et services inspire les craintes les plus diverses, demandent au gouvernement du Canada de revenir à la raison et de renoncer à toute cette affaire.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition sur une autre question, signée aussi par des gens de l'Ouest qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire le service de VIA Rail et qui lui recommandent d'améliorer et de moderniser ce service, surtout parce que c'est un moyen de transport de masse qui respecte l'environnement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 35 électeurs de Kingston et les Îles qui sont contre la taxe sur les produits et services et qui demandent au Parlement de la rejeter en tant que mesure injuste et inéquitable.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je demande, aux termes de l'article 36 du Règlement, à présenter une pétition que le greffier a jugée correcte.

Elle vient d'électeurs de ma circonscription qui habitent Bridge Cove, Red Head Cove et Petrie, dans l'île Random. Les pétitionnaires redoutent le projet de loi C-21 et les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Ils déplorent surtout que le gouvernement ne verse plus 2,9 milliards à la caisse de l'assurance-chômage et qu'il abandonne le financement aux travailleurs et aux employeurs. Ils craignent aussi d'autres retombées négatives, en particulier la stratégie de développement de l'emploi qui, essentiellement, les empêchera d'aménager des infrastructures municipales pour créer des emplois.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de proposer des réformes plus utiles et d'inviter le gouvernement à produire une politique efficace de développement régional.

OPPOSITION À LA LOI 178

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter deux pétitions signées principalement par des habitants de Gabrida Island et de Nanaïmo, dans ma circonscription. Cette pétition est présentée conformément à l'article 36 du Règlement et a été jugée correcte.

Les pétitionnaires déclarent que la Charte canadienne des droits et libertés, qui fait partie de la Constitution du Canada, garantit à tous les Canadiens le droit à la liberté d'expression.

Vu que le gouvernement du Québec a réduit ce droit en adoptant la loi 178, qui restreint le droit à la liberté d'expression en langue anglaise, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une résolution de la Chambre des communes priant instamment le gouverneur général en conseil de donner plein effet à la Charte canadienne des droits et libertés en exerçant son droit constitutionnel d'annulation de la loi 178 du Québec.

VIA RAIL

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, voici deux autres pétitions signées par des habitants de la région de Duncan. Ces pétitionnaires demandent instamment au gouvernement de respecter ses premiers engagements, qui étaient de soutenir VIA Rail, de ne pas réduire davantage son budget et de mettre à sa disposition les ressources qui lui permettraient d'exploiter un matériel digne d'une société de transport moderne et efficace et pas d'un musée.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur d'invoquer l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition venant de ma circonscription. Les pétitionnaires habitent la ville royale de New Westminster, en Colombie-Britannique. Ils sont préoccupés par les dispositions sur le recouvrement des prestations de sécurité de la vieillesse. Ils considèrent que ces dispositions sapent le principe de l'universalité et qu'elles constituent une trahison des engagements que le gouvernement a pris envers les personnes âgées du Canada. Ces pétitionnaires estiment que les mieux nantis devraient payer leur part des impôts.

Ils demandent donc au Parlement de rejeter cette politique de récupération inéquitable et injuste des prestations de sécurité de la vieillesse que le gouvernement veut mettre de l'avant.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de plusieurs producteurs de l'ouest du Canada qui s'inquiètent du fait que l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé.

Vos pétitionnaires sont alarmés parce que, selon eux, le gouvernement ne les a pas vraiment consultés avant de prendre cette décision, pas plus qu'il n'a consulté le comité consultatif de la Commission du blé ou les principales associations d'agriculteurs de l'Ouest. Ils se tracassent au sujet de l'avenir de la commercialisation ordonnée au Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de confier la mise en marché de l'avoine et de l'orge à la Commission du blé pour qu'ils soient protégés à l'avenir au même titre que les producteurs de blé.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter 17 pétitions signées par 505 habitants de Stormont—Dundas.

Ces gens de Cornwall, Long Sault, Morewood, Chrysler, Winchester, Chesterville, South Mountain, Iroquois, Morrisburg, Brinston, Williamsburg, Ingleside, Moose Creek, Avonmore, Berwick, Lunenburg et Williamstown sont d'avis que la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services que propose le gouvernement conservateur est totalement inacceptable, car elle suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et à moyen revenu et créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

Les pétionnaires demandent humblement à la Chambre de rejeter le projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et le plaisir de présenter à la Chambre neuf pétitions signées par plus de 300 habitants de la circonscription de Dartmouth.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement, parce qu'elle est cachée et injuste, qu'elle créera un lourd fardeau pour les petites entreprises et qu'elle constitue une razzia fiscale sans précédent. Ils croient qu'elle fera augmenter l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rejeter le projet de taxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité d'appeler l'avis de motion portant production de documents nº 14 inscrit au nom du député de Prince George—Bulkley Valley.

LES ACCORDS FORESTIERS

Qu'un ordre de la Chanbre soit donné en vue de la production de copies des critères fédéraux applicables aux nouveaux accords forestiers avec les provinces.

M. Cooper: Monsieur le Président, la publication de ces critères avant la signature des accords fédéraux-provinciaux nuira à l'avenir des relations fédérales-provinciales, voilà pourquoi je prie le député de retirer sa motion.

M. Riis: Ce qu'il faut faire, je pense, dans ces conditions, monsieur le Président, c'est demander qu'on renvoie la motion pour débat ultérieur.

M. le Président: Motion renvoyée pour débat ultérieur.

* * *

• (1550)

LA MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je vous ai avisé plus tôt aujourd'hui de mon intention de prendre la parole maintenant pour proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52, en vue de discuter d'une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'Accord du lac Meech.

[*Français*]

Monsieur le Président, des membres du gouvernement conservateur et le premier ministre lui-même ne cessent de répéter que l'Accord du lac Meech est identique aux cinq revendications du gouvernement du Québec. C'est le devoir de la Chambre, monsieur le Président, de rappeler aux Canadiens que ce sont deux affaires différentes, et de demander aux premiers ministres de poursuivre leurs efforts afin de répondre aux revendications du gouvernement du Québec, tout en respectant l'intérêt national.

[*Traduction*]

Déclarer que l'Accord du lac Meech était à prendre ou à laisser, c'est faire preuve d'une intransigeance tout à fait intolérable. Les Canadiens veulent que les premiers ministres du Canada fassent leur devoir. Ceux-ci devraient savoir également que la Chambre tient aussi à ce qu'ils s'acquittent de leur devoir envers le pays.

[*Français*]

Ce n'est pas parce qu'une proposition particulière a fait l'objet d'une certaine opposition qu'on va mettre fin au pays. En effet, un sondage rendu public aujourd'hui nous démontre que la plupart des Canadiens et la plupart des Québécois croient qu'on doit modifier l'Accord du lac Meech. Au Québec, 52 p. 100 favorisent des modifications contre 39 p. 100 qui voudraient que l'Accord soit adopté tel quel.

En terminant, monsieur le Président, les premiers ministres devraient respecter cette volonté de la population canadienne, et les députés de cette Chambre devraient avoir la possibilité de débattre de cette question urgente. Je vous remercie de votre considération, monsieur le Président.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie l'honorable député du préavis de sa demande, dans les circonstances. J'ai bien écouté la demande de l'honorable député, mais je dois dire que cette demande n'est certainement pas appropriée, pour le moment, pour un débat d'urgence. Naturellement, c'est un sujet qui est très important pour tous les Canadiens, et je remercie l'honorable député de son intervention.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, entreprise le mardi 7 novembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai parlé de cette question dans cette Chambre, j'ai commencé en disant que je parlais au nom des femmes qui avaient dû porter un enfant qu'elles ne désiraient pas. Aujourd'hui encore, c'est au nom de ces femmes que je prends la parole.

Depuis que j'ai prononcé ces mots, nous avons été longtemps sans mesure législative sur l'avortement. Dans l'opinion de nombreuses femmes, moi y compris, l'absence de mesure législative semblait respecter ce en quoi nous croyons, c'est-à-dire que la femme placée devant une décision difficile est mieux apte que quiconque dans cette Chambre à juger de ce qu'elle doit faire.

J'ai toujours pris pour acquis qu'avant de prendre sa décision la femme consulterait le père de l'enfant et sa famille ou, à défaut, qu'elle demanderait l'avis d'un médecin.

Quelles que soient les discussions qu'elle décide d'avoir ou de ne pas avoir, la décision finale serait la sienne. Cependant, avec le temps, j'ai constaté que la situation de la femme n'était pas meilleure en l'absence de loi, elle était même pire. Certains gouvernements provinciaux ont pris des mesures contraires à l'intérêt des femmes. Le nombre et l'intensité des poursuites se sont accrus.

Dans mon discours précédent, je disais également que je n'étais pas un ministre du culte, mais un ministre du gouvernement, et je continue à prendre ces responsabilités très au sérieux. Donc, devant cette nouvelle situation, en tant que législateur, quelle est ma responsabilité et celle de mes collègues?

On s'est penché, dans cette enceinte, sur la question de savoir à quel moment la vie commence. J'ai signalé alors que la société et la religion avaient eu des points de vue différents à ce sujet au fil des siècles, que, pour certains, l'enfant à naître avait une âme après 40 jours lorsqu'il s'agissait d'un garçon et après 80 jours, dans le cas d'une fille, ou encore au moment où la femme sent le foetus remuer pour la première fois. En tant que parlementaires, il ne nous appartient pas de trancher mais, chose certaine, la femme qui porte l'enfant est beaucoup mieux placée que nous pour décider, compte tenue de ses convictions religieuses.

En tant que législateur, mon objectif au cours de tout ce processus, était de prévoir un cadre législatif stable permettant à une femme d'avoir droit aux services médicaux dont elle a besoin lorsqu'elle doit prendre cette décision extrêmement grave. Il fallait tout d'abord examiner les pouvoirs fédéraux à cet égard. Ils sont plus limités que je ne le voudrais.

En vertu de la Loi canadienne sur la santé qui, de prime abord, semblait à beaucoup d'entre nous être le véhicule le plus approprié, le gouvernement fédéral n'est pas en mesure de considérer l'avortement comme un service nécessaire. Mon collègue, le ministre de la Santé et du Bien-être social, a exposé son rôle et celui de cette loi en détail, et je ne reprendrai pas ses arguments. Je suis persuadée qu'il serait d'accord pour que nous examinions en profondeur la possibilité en question.

En outre, si nous adoptons une loi, elle prévoira bien sûr des sanctions. En quoi consisteront-elles? Beaucoup de femmes, dont moi-même, souhaitaient une loi ne relevant pas du Code criminel. Là encore, nous avions peu de modèles. Nous pouvions notamment nous baser sur la Loi sur les stupéfiants. Encore là, cependant, les sanctions demeurent des sanctions criminelles, et l'on peut se demander ce qu'il y a d'avantageux pour les femmes.

A nouveau, après de longues discussions, nous en sommes venus à la conclusion que nos pouvoirs se limitaient au Code criminel. Ce n'est pas une conclusion heureuse pour moi, loin de là. Mais nous avons pu établir que seule la personne qui provoque un avortement en marge de la loi pourra faire l'objet de sanctions. Les femmes n'ont donc pas à craindre d'être poursuivies en justice, sauf dans des cas très exceptionnels, ce qui est un progrès, quoique modeste, par rapport à l'ancienne loi.

Quant aux médecins, ils ne sont pas plus menacés qu'ils ne le sont en vertu des dispositions pénales qui guident leurs activités dans d'autres aspects de leur pratique quotidienne. Les médecins et autres membres du personnel médical appliqueront au rôle qu'ils sont appelés à jouer les normes élevées d'éthique médicale qu'ils ont toujours respectées.

L'objet du projet de loi consiste à faire de l'avortement un acte médical. Fondé sur une définition de la santé et du bien-être, il donne aux femmes le droit de se faire avorter dans une vaste gamme de circonstances. A mon avis, cette mesure contribuera à fournir à un large groupe de la société le cadre législatif stable que je recherchais.

En tant que gouvernement fédéral, nous ne pouvons malheureusement pas garantir l'accès à l'avortement qui avait été réclamé par les femmes. Nous avons cherché à faire en sorte, dans la mesure du possible, que les provinces assument leurs responsabilités qui leur incombent. Il faudra que les femmes continuent à revendiquer le droit d'exercer un choix dans d'autres juridictions. Je sais qu'elles le feront et j'appuie leurs efforts.

Permettez-moi de leur dire ce que j'ai moi-même compris, que nous ne vivons pas dans un pays où la population accepte qu'une femme puisse exercer un choix en faisant totalement abstraction de certaines règles régissant la société. C'est vrai dans le cas de la Chambre, et il en va de même pour le pays tout entier. J'en suis venue à cette conclusion après avoir reçu de très nombreux appels téléphoniques et quantité de lettres et eu de nombreux entretiens ces temps derniers. De toutes les opinions qui ont été exprimées, et il y a eu bien des variantes, je vous l'accorde, s'il en est une qui a rallié l'adhésion de tous, c'est bien celle selon laquelle la décision revient à la femme et à son médecin.

• (1600)

Je rappellerai aux députés que, lorsque la Chambre a été saisie de la dernière motion sur l'avortement, quelques personnes, dont moi, avaient appuyé un amendement, et j'avais d'ailleurs consacré mon discours à cet amendement, qui précisait que la mesure législative devrait interdire qu'un avortement soit pratiqué par une personne autre qu'un médecin qualifié.

Je rappellerai également à la Chambre que le projet de loi qu'on nous demande d'appuyer vise essentiellement ce but, mais de façon plus précise et en assurant la stabilité que je recherche. Peut-être qu'un jour, dans un monde meilleur, l'attitude des gens et les moyens à notre disposition respecteront la sensibilité et le jugement des femmes, comme je le fais. Mais ce jour n'est pas encore venu. Par conséquent, j'appuie ce projet de loi, que j'ai d'ailleurs collaboré à rédiger. Nous avons tous accompli cette tâche avec le respect et la sensibilité qu'elle méritait.

J'exhorte les députés qui veulent aider les femmes, dans le monde dans lequel nous vivons et non dans le monde auquel nous rêvons, à bien vouloir appuyer la motion. Tous les députés tiennent à leurs principes. Nous avons été élus, à titre de parlementaires, pour défendre nos convictions, mais aussi pour tenter d'arriver à des compromis et pour respecter la volonté commune. Je sais que, pour une question aussi importante, les députés s'y emploieront en faisant preuve de sensibilité et de bonne volonté.

Mme Black: Monsieur le Président, je peux certes comprendre qu'il s'agit d'une question difficile à trancher pour la ministre. J'ai également apprécié le discours qu'elle a prononcé à la Chambre il y a presque deux ans. J'ai eu l'occasion de relire attentivement son intervention et j'ai été très touchée.

J'ai écouté très attentivement ce que la ministre responsable de la condition féminine avait à dire aujourd'hui. Je suis heureuse qu'elle soit ici et qu'elle soit prête à prendre part au débat.

D'après la ministre, cette nouvelle loi relevant du droit pénal fournira aux Canadiennes un cadre juridique stable. Je soutiens qu'une loi pénale n'est pas nécessaire dans ce domaine. Je ne vois pas en quoi cela constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle où il n'y a pas de loi et, en particulier, pas de loi pénale. Je demande donc comment cette loi créerait une situation plus stable que celle que nous avons maintenant.

J'ai aussi écouté très attentivement ce que la ministre a dit à propos de l'accès. Nous reconnaissons toutes les deux que l'accès constitue effectivement un problème. Elle soutient que celui-ci relève des provinces et elle exhorte les femmes à explorer d'autres avenues, je crois que c'est ce qu'elle a dit. Je sais qu'elles le feront mais je pense qu'elles continueront à lutter pour avoir accès à ce service. Il existe diverses opinions juridiques à propos de la Loi canadienne sur la santé et de la capacité du gouvernement de fournir un accès aux termes de cette loi. De très éminents juristes estiment que c'est naturellement possible pour le gouvernement fédéral.

Je lui demande particulièrement de faire des commentaires sur le cadre juridique stable et de montrer en quoi cela constitue une amélioration par rapport à la situation actuelle, alors que l'avortement ne relève pas du droit pénal.

Mme McDougall: Monsieur le Président, à mon avis, dans la situation présente où nous n'avons pas de loi, et j'y ai assurément pensé de façon approfondie, où l'avortement n'est pas défini comme un acte médical, d'autres ordres de gouvernement ont bien plus de raisons de déclarer que la prestation de ce service ne relève pas de leur compétence. À mon avis, en donnant aux femmes le droit de se faire avorter, comme nous l'avons fait, et en déclarant que l'avortement est dans l'intérêt national et qu'il constitue un acte médical par la volonté du Parlement, on encourage les femmes qui cherchent à y avoir accès en s'adressant à d'autres autorités. Comme je l'ai déjà dit, je les aiderai certainement à le faire.

Mme Langan: Monsieur le Président, moi aussi je remercie la ministre de participer au débat. Dans la même ligne d'idées que les observations de la députée de New Westminster—Burnaby, maintenant que nous avons un précédent légal à la suite du cas de Chantal Daigle et des normes susceptibles de limiter les poursuites judiciaires, qu'est-ce qui, d'après elle—la nouvelle loi nous permet de croire qu'il y aura beaucoup moins de poursui-

tes à l'avenir—va encore forcer les femmes à comparaître devant les tribunaux à ce sujet?

Mme McDougall: Dans le passé, monsieur le Président, on a intenté des poursuites au civil en vertu des anciennes dispositions du Code criminel et au temps où il n'y avait pas de loi. Nous sommes ici pour légiférer, c'est notre rôle en tant que parlementaires. En fait, c'est la cour qui a exigé que nous légiférions. Une loi représentative de la volonté du Parlement rendra notre régime plus stable. Cette stabilité découlera des deux facteurs que j'ai mentionnés: premièrement, le droit de la personne devrait convaincre les provinces qu'elles doivent garantir l'accès puisqu'elles ont l'appui du Parlement et, deuxièmement, même si j'admets qu'il y aura encore des poursuites au civil, je suis certaine qu'elles seront moins nombreuses, car le Parlement et les tribunaux se seront prononcés.

Mme Langan: Monsieur le Président, je remercie la ministre de sa réponse, même si je ne partage pas nécessairement son opinion. J'aimerais poser deux questions. D'abord, comment cela va-t-il aider les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard? Deuxièmement, hier, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de l'intervention du gouvernement fédéral auprès des provinces en ce qui a trait à l'accès. Je lui ai demandé si le gouvernement fédéral interviendrait si une province refusait, par exemple, qu'on fasse des opérations à coeur ouvert, des opérations cardiaques ou des traitements de cancer. Bien sûr, le gouvernement fédéral aurait son mot à dire en vertu de la Loi sur la santé. Le ministre de la Santé n'a pas répondu à ma question. La ministre pourrait peut-être le faire.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je ne chercherai certainement pas à m'arroger de quelque façon que ce soit les prérogatives accordées à mon collègue en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Je crois fermement qu'avec le genre de mesure législative que nous présentons aujourd'hui, une province aura plus de difficulté à justifier le refus de ces services.

Un peu partout au Canada, des gens recourent actuellement à certains services médicaux offerts dans d'autres provinces, en raison du savoir-faire qui se développe dans des régions en particulier. Je pense donc qu'il est fort peu probable que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aille dire que toutes les provinces doivent assurer tous les services médicaux et être à la fine pointe du progrès dans tous les domaines. Nous devons garantir l'existence d'un régime universel et accessible, dont les principes sont décrits dans la Loi canadienne sur la santé.

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai une question à poser. Le projet de loi semble placer la responsabilité sur les épaules du médecin. Depuis le dépôt du projet de loi vendredi dernier, des gens m'ont dit craindre vivement que, à cause des risques de poursuite, bon nombre de médecins ne soient extrêmement réticents à pratiquer ce genre d'opération. Une jeune femme ira peut-être voir un médecin qui est pro-vie et qui refusera de pratiquer cette opération. La jeune femme s'adressera peut-être alors à un autre médecin qui estimera, pour d'autres raisons, que cette opération est justifiée. Qu'arrive-t-il à ce deuxième médecin dans ce cas-là? Cette situation n'entraînerait-elle pas d'autres procédures devant les tribunaux? N'y aura-t-il pas d'autres affaires Chantal Daigle?

• (1610)

Mme McDougall: Monsieur le Président, je pense que le député exagère un peu. C'est pourquoi j'ai dit dans ma déclaration que tant les femmes que les médecins exercent leur jugement. Personne ne peut forcer un médecin ou quelqu'un d'autre à pratiquer une opération qu'il ne veut pas pratiquer. Cette mesure législative n'y changera rien. Cet état de choses n'a pas changé lorsqu'il n'y avait pas de mesure législative. Par conséquent, si, après l'adoption du projet de loi, une femme décide de faire un choix, le milieu médical, qui suit les normes de sa propre association sur les interventions chirurgicales, sera là pour appuyer le médecin que la femme aura consulté.

J'ajouterais que tout cela n'a rien de nouveau non plus. Les collèges de médecins ont des normes qui régissent la pratique médicale. Cette mesure législative appuyera essentiellement ces normes. Pour le reste, il faudra compter sur l'attitude et le jugement des personnes en cause.

Je veux dire à la Chambre que les femmes ont du jugement. Je crois aussi que les médecins ont du jugement et qu'ils sont aptes à faire des choix. Pour toutes ces raisons importantes, j'ai toujours soutenu qu'il fallait laisser aux femmes le soin de choisir. Je n'ai pas changé

d'avis. Avec la mesure législative que nous proposons, elles seront mieux en mesure de faire un choix.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avant de m'attaquer au coeur du sujet, je dois dire au départ que le gouvernement a fait preuve d'une totale négligence en attendant si longtemps pour présenter ce projet de loi. Cela fait presque deux ans que la Cour suprême a déclaré la loi antérieure non constitutionnelle. Depuis, le gouvernement s'est contenté de tergiverser et de remettre les choses à plus tard, refusant de faire face à ses responsabilités. C'est ainsi qu'il a laissé la situation s'envenimer jusqu'au chaos juridique que nous avons vécu cet été.

Le ministre bouscule tout pour faire passer ce projet de loi à la Chambre. Je voudrais lui dire que nous allons essayer de collaborer autant que possible, mais que nous n'acceptons pas l'attitude cavalière avec laquelle le gouvernement traite cette question, pas plus que la population canadienne ne l'apprécie, j'en suis sûr.

[*Français*]

A la suite du jugement rendu par la Cour suprême, le gouvernement nous a promis à maintes reprises qu'il allait déposer un projet de loi dans les meilleurs délais, pour employer l'expression même de l'ex-ministre de la Justice, le prédécesseur du ministre actuel, Ray Hnatyshyn, qui deviendra apparemment le prochain Gouverneur général du Canada. Mais tout ce que le gouvernement actuel nous a donné à ce sujet, c'est une série de questions à choix multiples, en juillet 1988, et cela ne nous a menés nulle part.

Il est tout à fait inexcusable que le gouvernement ait laissé cette question en suspens durant près de deux ans. Maintenant, nous avons enfin devant nous un projet de loi dans un contexte où tous les députés peuvent analyser la situation très attentivement.

Il est évident, monsieur le Président, que nous faisons face ici à un dilemme moral très délicat. C'est à la fois un dilemme très personnel, un dilemme qui a des répercussions sociales importantes pour notre pays. Aucune femme ne décide à la légère de se faire avorter. Il s'agit toujours d'une solution de dernier recours qui suscite beaucoup d'angoisse, beaucoup de souffrance chez la femme qui l'envisage. Et aucun de nous ne peut envier une femme qui doit faire face à une telle décision. Et il est presque impossible pour ceux d'entre nous qui ne sont pas femmes de s'imaginer à leur place. Il n'en demeure pas moins que, dans la réalité, il y a chaque année des milliers de Canadiennes qui doivent prendre cette décision.

[*Traduction*]

En analysant la situation, il ne saurait y avoir, pour nous qui avons été envoyés ici par nos électeurs, de question plus difficile à régler à l'échelle nationale. Cette responsabilité n'incombe pas aux législatures. Je ne pense pas qu'elle incombe principalement aux tribunaux. Elle incombe aux députés.

Dans notre société s'opposent deux points de vue diamétralement opposés au sujet de l'avortement. Je me rends parfaitement compte de la force, de l'honnêteté et de la profondeur des convictions des partisans des deux camps, pro-vie et pro-choix. Un groupe de Canadiens est foncièrement convaincu que ce qui est en cause c'est le caractère sacré de la vie, la défense de la vie. L'autre groupe est foncièrement convaincu qu'il s'agit pour la femme d'avoir la maîtrise de son corps, de garantir sa liberté individuelle, et la sécurité de sa personne.

Logiquement, ces deux points de vue sont absolument inconciliables. Ils sont tout aussi inconciliables théologiquement et politiquement. Pour parler franchement, il ne se dégagera jamais de consensus sur cette question à la Chambre des communes ou dans le pays. Nous ne pouvons espérer mieux qu'un compromis.

Quel est donc notre devoir ici? Par où aborder la question? Notre devoir à nous, législateurs, consiste à trouver ce difficile compromis entre ces deux points de vue. J'ai déjà dit que les membres du caucus libéral sont libres, après y avoir mûrement réfléchi, de voter comme bon leur semble. Il ne s'agit pas là d'une question partisane, et nous refusons de la considérer de façon partisane.

Dans une société pluraliste comme la société canadienne, dans laquelle l'Église est séparée de l'État, qui n'a pas de religion officielle, où coexistent un large éventail de points de vue moraux, de traditions culturelles, de traditions religieuses, la tâche que nous avons, comme législateurs, consiste à rechercher le bien public. Notre mission consiste à chercher le meilleur équilibre possible entre les deux points de vue polarisés, concurrents et inconciliables qui ont cours au sujet de l'avortement.

J'aborde la question avec la vive conviction que mon devoir, notre devoir à tous j'en suis persuadé, ne consiste pas à imposer de façon rigide nos propres convictions à d'autres, qui sont peut-être d'un avis tout à fait contraire. Chacun a droit à ses conceptions morales. Chacun a le droit d'exprimer à haute voix ses convictions. Chacun a le droit d'essayer de rallier les autres à son point de vue. Par

ailleurs, chacun d'entre nous a le devoir de prêter l'oreille à l'autre point de vue.

Je pense donc qu'en tant que députés, en tant que législateurs, nous avons la responsabilité non seulement de ne pas imposer notre point de vue personnel pour ce qui touche la décision législative finale qui sera prise dans la communauté dans laquelle nous vivons, mais aussi de ne pas permettre que nos convictions, quelque intenses qu'elles soient, soit le seul critère de jugement de cette mesure législative. Dans notre société pluraliste, il est également important de se demander si cette mesure représente la meilleure solution possible pour le bien commun.

Je ne crois pas que la majorité des Canadiens accepterait que nous interdisions tout avortement. Je ne pense pas que le pays en soit là. Par contre, je ne pense pas non plus que la majorité des Canadiens serait d'avis que nous n'exercions aucun contrôle sur les avortements, notamment dans les derniers stades de la gestation, comme le disait la Cour suprême du Canada.

• (1620)

J'ai lu le jugement de la Cour suprême. Je suis confronté à cette question depuis 20 ans. Je suis bien prêt à admettre que cette mesure législative ne répond pas parfaitement aux critères que je viens d'exposer et qui ont été énoncés par la Cour suprême. Il y a peut-être une meilleure façon d'exprimer ce que nous essayons de faire. En éliminant les comités d'avortement thérapeutique dont l'existence dans des établissements hospitaliers agréés, était prévue par les dispositions législatives antérieures, et qui, selon la Cour suprême, portaient atteinte aux droits des femmes, je pense que le projet de loi tente sérieusement de trouver un compromis acceptable pour le Parlement. Au moins, cela mérite une étude plus poussée en comité. C'est pour cette raison que je me propose de voter en faveur du renvoi du projet de loi au comité.

[*Français*]

Parce que je crois que le projet de loi devrait faire l'objet d'études et de discussions plus poussées en comité. Ce n'est pas possible d'analyser toutes les modalités, toutes les répercussions, tous les conseils, qu'ils soient juridiques ou médicaux, ici, à la Chambre.

La question primordiale qu'on doit se poser à l'égard de ce projet de loi, c'est de savoir s'il est susceptible de recevoir la sanction des juges de la Cour suprême. Le projet de loi respecte-t-il les principes de la Charte des droits? Est-il *Charterproof*, pour employer le vocabulaire de certains juristes qui ne se traduit pas facilement, ou risquons-nous plutôt dès la première contestation du projet de loi devant les tribunaux de voir la Cour suprême le désavouer et nous dire, encore une fois, de nous remettre au travail ou même de ne plus essayer du tout?

Quel que soit le jugement que la Cour suprême rendra éventuellement sur cette question, maintenant il est de notre devoir, en tant que législateurs, de lui transmettre le point de vue du Parlement. Il faut que les juges reçoivent l'intuition collective des députés avant de prendre eux-mêmes la décision devant les faits concrets.

[*Traduction*]

Nombre d'observateurs ont fait remarquer, et ceux d'entre nous qui ont lu les jugements le savent, que les juges ont donné au Parlement beaucoup de conseils sur la façon de présenter la nouvelle mesure législative. Ils n'ont pas tous été suivis par le ministre. Ainsi, en ce qui concerne la responsabilité criminelle de la femme qui obtient un avortement, le juge en chef, M. Dickson, disait dans le jugement de l'affaire Morgentaler: «Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener un foetus à terme à moins qu'elle ne satisfasse à des critères sans rapport avec ses propres priorités et aspirations est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de sa personne.»

On n'a pas suivi non plus les conseils de M^me^ le juge Wilson concernant la question de la période de gestation et les droits du foetus. Elle disait: «Quant au point précis du développement du foetus où l'intérêt qu'a l'État de le protéger devient «supérieur», je laisse le soin de le fixer au jugement éclairé du législateur, qui est en mesure de recevoir des avis à ce sujet de l'ensemble des disciplines pertinentes. Il me semble cependant que ce point pourrait se situer quelque part au cours du second trimestre.»

Comme le disait mon collègue de York-Centre, pouvait-il y avoir une invitation plus claire à fixer des limites? Là encore, en tant que législateurs, nous sommes libres d'interpréter à notre façon la sagesse collective de la cour. Il n'y a pas de doute, cependant, que nous devons faire face à la situation du moment.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne voudrais pas préjuger des méthodes de travail d'un comité de la Chambre, mais je suis certain qu'il voudra examiner tous les aspects de la question de façon détaillée et prêter une oreille attentive à la plus grande variété possible d'opinions et de points de vue.

À mon avis, le comité de la Chambre devrait aussi s'intéresser à la question plus générale de l'accès à des procédés médicaux adéquats et sûrs. Je ne crois pas que le Parlement puisse simplement se dérober à cette question et s'en remettre aux provinces, même s'il est évident que celles-ci ont compétence en matière de santé. Bien sûr, il faut respecter les champs de compétence respectifs des gouvernements. J'ai remarqué l'empressement avec lequel le ministre de la Justice (M. Lewis) et son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), m'ont cité les déclarations que j'ai faites à ce sujet lorsque j'étais moi-même ministre de la Justice.

Ils ont fait leur devoir. Mais je dois dire que c'est plus qu'une question de respect de compétences respectives.

[*Traduction*]

Je ne crois pas que le respect des compétences élimine la possibilité de collaboration et de discussion entre les deux paliers de gouvernement. J'incite le ministre et son collègue, le ministre de la Santé en particulier, à prendre le devant, à exercer leur influence plutôt que de se laver les mains de toute la question. Comme on l'a fait remarquer, des gouvernements fédéraux précédents sont intervenus, par exemple, lorsqu'ils estimaient que certaines provinces ne respectaient pas la Loi canadienne sur la santé sur la question de la surfacturation.

Tout gouvernement qui veut limiter le recours à l'avortement doit accorder la priorité à la planification familiale et au counselling en matière de reproduction. Tout le monde conviendra qu'il est déplorable qu'une femme se sente obligée de se faire avorter pour des raisons économiques. Bien sûr, nous étudierons les propositions que le ministre de la Santé a mentionnées hier au sujet de la recherche sur la planification familiale, la contraception, l'adoption, l'éducation et d'autres questions de santé liées à la reproduction.

Le ministre confirme que 150 000 jeunes chefs de familles monoparentales à faible revenu ont besoin d'aide. Si nous voulons éliminer le recours à l'avortement pour des raisons économiques, nous devons nous assurer que les enfants seront bien soignés. J'ai le droit, je pense, comme tous les autres députés, de demander au gouvernement où en est le programme de garderies qu'il promet depuis cinq ans? Où sont les mesures destinées à éliminer la pauvreté? Où sont les mesures destinées à aider les femmes qui choisissent d'avoir des enfants dans des circonstances difficiles sur le plan économique? Tant que le gouvernement ne fera pas preuve de sérieux dans ce domaine, j'ai bien peur que de nombreuses femmes à faible revenu continueront d'envisager l'avortement comme une solution possible.

Je voudrais que les députés prennent la peine de se demander où nous en serons si nous rejetons la tentative de compromis que représente le projet de loi présenté par le ministre de la Justice. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, tenter de concilier son propre point de vue avec la loi actuelle. Je regarde les députés autour de moi. Je les connais pour la plupart assez bien pour savoir quelle est la position de chacun là-dessus. J'ai dit dès le début que, quelles que soient nos convictions personnelles profondes, quelles que soient nos convictions religieuses, notre éducation et notre milieu familial, ce ne sont pas ces convictions personnelles qui sont ici en jeu, mais bien notre point de vue de législateurs.

Voyons les deux côtés de la médaille. Supposons que je sois un ferme partisan pro-choix. Compte tenu de l'opinion publique et notamment de la disposition des députés, j'estimerais qu'il nous faut absolument établir une certaine forme de contrôle, une loi ou quelque chose qui dénote le point de vue d'une majorité de députés et de la plupart des Canadiens.

Très bien. Que dirais-je si j'étais pro-choix? Je dirais que, s'il nous faut une loi, celle-ci est probablement la meilleure que nous aurons jamais. Après tout, elle laisse à la femme et à son médecin le soin de décider.

Si, par contre, j'étais partisan pro-vie, toujours compte tenu de l'opinion publique et de la disposition de la Chambre, je me demanderais ce qui arrivera si ce projet de loi est rejeté. D'abord, ce serait revenir à la situation actuelle de l'avortement sur demande. Si les partisans pro-vie réussissent à renverser cette loi, c'est le retour à l'avortement sur demande. Ou pencherais-je pour la solution de la limite de trois mois que propose la Cour suprême, cette faculté de choisir au cours de trois premiers mois, que prône vivement M^me^ Bertha Wilson dans son jugement? J'arriverai peut-être à la même conclusion. Je dirai peut-être, de mon point de vue, que c'est la meilleure loi qu'il sera possible d'obtenir: l'avortement est permis si la vie ou la santé de la mère est menacée. On disait «en danger» auparavant. Je ne crois pas que la nouvelle définition de la santé change vraiment quoi que ce soit par rapport à l'ancien texte. C'est au médecin de

décider. Je ne pense pas que les médecins soient plus près maintenant de définir la santé qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

• (1630)

Si la vie ou la santé de la mère est menacée, je ne peux imaginer, quelle que soit la loi en vigueur, qu'un juge ou un jury condamnerait un médecin ou une femme, si le premier déclarait sous serment qu'à son avis, un avortement était nécessaire parce que la vie ou la santé de la femme l'exigeait. Il n'y a pas eu de condamnation de ce genre depuis très, très longtemps au Canada, aux États-Unis, en Australie ou en Grande-Bretagne.

Du point de vue pro-vie, je répète encore que c'est peut-être la meilleure loi que nous puissions avoir dans les circonstances.

On pourra dire qu'elle ne respecte pas beaucoup les préceptes religieux ni les principes philosophiques et qu'elle n'est pas très morale. Si on a un point de vue particulier, ce qui est le cas de chacun, il suffit alors d'examiner ce projet de loi de la façon que j'ai décrite pour arriver à la conclusion que c'est le meilleur résultat que nous puissions obtenir. Voilà pourquoi je suis disposé à lui laisser franchir l'étape de la deuxième lecture pour le renvoyer au comité.

Je suis disposé à écouter les explications du gouvernement quant à la manière dont le projet de loi respecte les critères établis par la Cour suprême en vertu de la Charte. J'espère que le ministre qui comparaîtra devant le comité avec ses collaborateurs et ses conseillers de l'extérieur arrivera à convaincre les députés. J'espère aussi que le gouvernement sera disposé à écouter très attentivement les arguments de ceux qui ne partagent pas sa confiance dans la constitutionnalité du projet de loi et dans sa conformité aux critères de la Cour suprême. Il voudra, je le souhaite, examiner avec un esprit constructif les modifications qui seront proposées au comité. Nul doute, beaucoup de gens voudront donner leur avis à ce dernier. J'espère que le gouvernement permettra au plus grand nombre possible d'experts en médecine et en droit de se faire entendre.

Aucun d'entre nous ne possède individuellement la sagesse absolue nécessaire pour résoudre ce problème. J'oserai même dire, sans crainte de me rendre coupable d'outrage à la Chambre, que nous ne possédons pas collectivement la sagesse absolue pour résoudre ce problème. J'estime que nous approcherons encore de la sagesse si, pendant ce débat, nous écoutons dans un esprit de tolérance et de respect le point de vue des députés qui se prononceront.

Des voix: Bravo!

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour dire que je suis tout à fait contre ce projet de loi. Je suis contre parce qu'il recriminalise l'avortement, parce qu'il fait de l'avortement un crime, même si c'est un médecin qui le pratique, sauf dans certaines circonstances où la santé ou la vie de la mère est menacée. Il est clair que c'est le médecin, et non plus la femme, qui prendra la décision à ce sujet. Le projet de loi limite les circonstances dans lesquelles une femme peut demander un avortement et le médecin, pratiquer légalement cet avortement.

J'estime que nous devrions revoir les faits qui ont précédé la présentation de ce projet de loi. C'est l'arrêt rendu en janvier 1988 par la Cour suprême sur l'article 251 du Code criminel qui est à l'origine de ce projet de loi. Pour comprendre pourquoi la Cour suprême a décidé d'annuler cet article, il nous faut nous reporter à certaines des déclarations qui ont été faites à ce moment-là.

Le juge Wilson a dit: «Le droit de se reproduire ou de ne pas se reproduire, qui est en cause en l'espèce, est l'un de ces droits et c'est à raison qu'on le considère comme faisant partie intégrante de la lutte contemporaine de la femme pour affirmer *sa* dignité et *sa* valeur en tant qu'être humain.» Ce projet de loi ne permet pas à la femme d'affirmer sa dignité et sa valeur en tant qu'être humain.

Le juge Dickson a déclaré qu'en forçant une femme enceinte à mener sa grossesse à terme, à moins qu'elle ne satisfasse à certains critères non liés à ses propres priorités et à ses propres aspirations, on porte gravement atteinte à l'intégrité physique de cette femme et, partant, à la sécurité de sa personne.

Ce projet de loi prévoit toujours des sanctions pénales. Toutefois, ce n'est plus la femme qui en est passible, mais le médecin. En outre, si le médecin pratique illégalement un avortement, la femme pourrait être considérée comme complice d'un crime.

Depuis janvier 1988, aucune loi ne restreint l'avortement. Aucune loi ne criminalise l'avortement depuis presque deux ans, donc. Force nous est de reconnaître que pendant cette période les femmes ont, comme d'habitude, agit de manière très responsable. Elles ont fait la

preuve que nous n'avons pas besoin de loi qui criminalise l'avortement.

Ce projet de loi confère au médecin, et non à la femme, le droit de décider de pratiquer ou non un avortement. Et pour prendre cette décision, le médecin ne se fondera pas sur tous les facteurs d'ordre médical mais seulement sur les questions de santé. Or, même si elles sont très largement définies, les questions de santé ne sont pas les seules raisons pour lesquelles une femme peut vouloir se faire avorter.

De plus, le médecin devra suivre les normes médicales généralement admises. Au Canada, ces normes varient d'une région à l'autre et d'une ville à l'autre. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas égalité d'accès. Le médecin ne fondera pas sa décision comme il le ferait normalement dans l'exercice de sa profession, à cause du risque de sanctions pénales ou d'accusations et de poursuites en justice.

Ne sous-estimons pas les pressions qu'exerceront sur ce médecin les militants pro-choix, qui intenteront des poursuites en justice par tiers intéressé, qui pourront même lui tendre un piège et le faire consentir à un avortement à la seule fin de porter des accusations au criminel contre lui.

Les médecins, placés dans une situation difficile, commenceront à limiter l'accès à l'avortement. Les femmes seront aussi forcées de tromper le médecin sur leur état émotif ou psychologique pour obtenir un avortement. Les rapports entre une femme et son médecin en seront faussés et ce sera avilissant pour la femme. Pour se faire avorter, elle devra se présenter comme une personne faible, fragile, dont l'équilibre psychologique est menacé. Ses véritables motifs pourraient être des facteurs d'ordre socio-économique, l'âge ou d'autres raisons personnelles légitimes.

Il faut comprendre que la décision d'avorter ne se fondera pas sur les voeux, les préférences, les priorités et les aspirations mêmes de la femme. Ses propres idées ou impressions au sujet de son état physique, mental ou psychologique ne compteront pour rien. C'est l'opinion du médecin qui comptera.

Ceux qui appuient ce projet de loi feraient bien de l'examiner sérieusement. Il restreint indéniablement les avortements dans les cas de viol, d'inceste, de malformations du foetus, pour des raisons socio-économiques, d'âge, de dynamique familiale, de planisme familial et pour une foule d'autres raisons qui peuvent motiver une femme à vouloir interrompre une grossesse. Ce projet de loi est fondé sur un concept que je ne peux pas accepter en ce qui concerne les femmes et leur capacité de prendre des décisions valables.

• (1640)

Il y en a qui s'opposent à l'avortement en toutes circonstances en raison de leurs convictions morales. Je peux comprendre leur opinion et je la respecte, même si je ne suis pas d'accord avec eux. Cependant, cette mesure législative n'est pas fondée sur ces principes. Elle est fondée sur le concept selon lequel nous qui siégeons à la Chambre pouvons prendre d'avance une décision plus sensée, plus rationnelle, plus morale et plus valable que celle que prendrait la femme elle-même, sans même connaître ni comprendre la situation dans laquelle elle se trouvera à ce moment-là.

Un des grands plaisirs que j'ai eus dans ma vie a été de regarder un certain nombre de jeunes femmes, y compris ma propre fille, passer de l'enfance à l'âge adulte. Elles sont maintenant des personnes mûres, compétentes et sensibles qui ont beaucoup d'intégrité. Je suis convaincu que les décisions qu'elles prendront en matière de reproduction, particulièrement lorsqu'elles connaîtront tous les faits, seront meilleures que les décisions que sont en train de prendre d'avance pour elles des gens comme le ministre de la Justice, le ministre de la Santé et même le premier ministre.

Il a été question précédemment du respect de la sensibilité et du jugement des femmes. Cependant, la ministre qui a dit cela a ajouté que ce n'est pas aujourd'hui que nous verrons cela. Je lui dirai à mon tour que, aujourd'hui, j'ai confiance dans la sensibilité et le jugement des femmes.

On pourrait se demander si ce genre de projet de loi fondé sur ce concept concernant les femmes serait à l'étude à la Chambre si celle-ci était formée de 255 femmes et de 40 hommes, au lieu de 255 hommes et de 40 femmes, comme c'est le cas actuellement.

La décision qu'une femme prend de se faire avorter est une question des plus personnelles. C'est une question difficile. C'est une décision qui n'est pas prise à la légère, sans qu'on y ait longuement réfléchi, et qui suscite souvent une profonde angoisse. La décision de se faire avorter est une question personnelle qui ne devrait pas risquer de donner lieu à un examen public ou juridique et encore moins à des poursuites criminelles contre le médecin ou la femme elle-même.

Personnellement, j'ai une confiance énorme dans les Canadiennes. Elles ont toujours pris la bonne décision en matière de reproduction et continueront de le faire. Le Parlement n'a pas le droit de penser qu'il peut prendre une décision plus valable.

Ce projet de loi, qui criminalise de nouveau l'avortement, vise à satisfaire les opposants au libre choix et, comme la plupart des mesures d'apaisement, il crée simplement plus de problèmes qu'il n'en résout. Ce n'est pas une loi conçue pour les femmes ou pour protéger les droits et la dignité des femmes. Ce n'est même pas une loi conçue pour protéger les droits du foetus. La mesure à l'étude est tout simplement une loi conçue par des avocats pour des avocats. On peut presque les entendre s'écrier: «C'est merveilleux! Nous prenons le chemin des tribunaux!», car tel est l'effet qu'aura le projet de loi. Il va ramener la question devant les tribunaux, tant sur le plan de la constitutionnalité que dans les cas individuels. Il va forcer les femmes à exposer leur vie personnelle, leurs luttes, leurs pénibles décisions au public. Cela ne devrait pas être permis.

Je tiens à parler brièvement aussi des personnes qui vont être touchées par la mesure à l'étude. J'ai fait carrière dans les services sociaux et les soins médicaux. J'ai travaillé auprès des pauvres. J'ai travaillé auprès des adolescents de la rue et auprès des défavorisés. Je me rappelle quand l'avortement n'était pas légal. J'ai connu des femmes pauvres, défavorisées, qui sont mortes en voulant se faire avorter illégalement.

Je tiens à vous dire que toutes les tentatives qui sont faites pour restreindre les avortements ne touchent que les femmes pauvres, celles qui sont défavorisées, les adolescentes et les femmes qui vivent dans des régions isolées. Même avant que l'avortement ne soit légal au Canada, les femmes riches ont toujours pu l'obtenir. Elles pouvaient se rendre à l'étranger. Elles connaissaient des médecins qui étaient disposés à pratiquer des avortements ou à faire des curetages sous prétexte de procéder à un certain type d'examen médical. Les femmes riches et influentes ont toujours pu obtenir des avortements.

Au Canada, nous avons probablement assisté au cas classique de moralisation hypocrite lorsqu'un ancien député, celui du Yukon, s'est prononcé en partie contre l'avortement, alors qu'en même temps il donnait de l'argent à une femme pour qu'elle aille se faire avorter aux États-Unis. C'est toujours la même chose. Les femmes riches et influentes obtiendront des avortements selon leurs souhaits, leurs besoins, leurs désirs et leurs choix.

Les femmes canadiennes peuvent traverser la frontière entre Vancouver et Seattle, entre Winnipeg et St. Paul, entre Toronto et Buffalo. Celles qui ont de l'argent et de l'influence ne seront pas touchées par cette mesure législative ni par aucune autre loi sur l'avortement. Cependant, les femmmes qui sont pauvres, qui n'ont pas les moyens de voyager, les jeunes femmes, en particulier, qui n'ont ni argent ni influence, qui ne connaissent pas le système et qui n'ont pas de ressources financières pour le connaître, sont celles qui seront victimes des restrictions. Les femmes des régions isolées et éloignées sont celles qui souffriront.

Ce projet de loi est également décevant à cause d'un certain nombre d'omissions. Ainsi, il ne garantira pas aux femmes le droit d'accès à des soins médicaux complets, y compris à des avortements. Nous devons nous rappeler que l'Île-du-Prince-Édouard ne permet pas l'avortement, que Terre-Neuve n'en permet pratiquement aucun et que beaucoup de régions de la Colombie-Britannique imposent également des restrictions sur l'avortement. Le gouvernement devrait veiller, dans le cadre de la Loi sur la santé, à la bonne application des critères de son programme, notamment l'intégralité, l'universalité et l'accessibilité.

D'après la Loi sur la santé, l'universalité suppose «qu'au titre du régime provincial de l'assurance-santé, 100 p. 100 des assurés de la province ait droit aux services de santé assurés prévus par celui-ci». Voilà un critère que le gouvernement devrait faire respecter immédiatement. L'accessibilité des services de santé suppose des modalités uniformes appliquées d'une façon qui ne fasse pas obstacle, directement ou indirectement, à l'accès à ces services. Le gouvernement pourrait présenter des projets de loi et adopter des mesures qui assurent aux femmes de tous les coins du pays le plein et entier accès à tous les genres de services médicaux, notamment l'interruption d'une grossesse non désirée.

Il y a d'autres choses que le gouvernement pourrait faire en matière de planning familial. Je n'appuie pas les gens qui sont contre l'avortement par exemple. Ce sont ceux-là qui sont également contre la planification familiale. C'est eux qui sont responsables de la réduction des crédits de planification familiale depuis 1984. Je dirai même plus, cela a commencé sous l'ancien gouvernement libéral. En 1979, 447 000 $ étaient consacrés à la planification familiale. En 1984 le montant était tombé à 200 000 $. En 1989 il n'était plus que de 139 000 $. Le

gouvernement estime avoir droit à des félicitations pour avoir cette année augmenté les crédits de la somme minable de 7 000 $, ce qui les fait remonter à 147 000 $.

Il faut adopter des programmes conséquents de soutien du revenu pour toutes les femmes du Canada. Au contraire, c'est l'érosion de l'AC. Les barèmes d'aide au revenu sont pitoyables au Canada. Toutes les études signalent un niveau bien au-dessous du seuil de la pauvreté. La plupart des mères inscrites à l'assistance sociale n'ont de quoi nourrir leurs enfants que pendant deux ou trois semaines par mois. Le salaire minimum des femmes ne représente que 66 p. 100 de celui des hommes. Dans les banques, ce pourcentage est de 56 p. 100 seulement de celui des hommes.

• (1650)

Il faut que le gouvernement fasse quelque chose de concret au sujet des salaires réels des femmes. On nous a parlé de garderies de jour. L'absence d'un régime universel, adéquat, accessible, abordable de garderies de jour met les femmes dans une situation pour ainsi dire impossible, lorsqu'elles sont le seul soutien de famille ou même l'un des principaux et qu'elles ont à décider si elles vont mener leur grossesse à terme. Nous avons réduit les prestations aux parents adoptifs. La pauvreté est une des raisons pour lesquelles les femmes veulent un avortement. Pourtant, au Canada, nous ne faisons rien au sujet des 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté.

Pour terminer, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, j'epérais que ce projet de loi garantirait l'accès à tous les services médicaux, y compris ceux visant à mettre un terme à une grossesse. Cela n'y figure pas. Deuxièmement, je craignais la limitation et la recriminalisation de l'avortement et nous l'avons.

Je suis convaincu que les Canadiennes sont capables, par elles-mêmes, en consultation avec leur médecin—sans que celui-ci soit menacé de sanctions pénales—de décider. J'estime que la Chambre devrait exprimer sa confiance dans la sagesse des Canadiennes.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il a dit à un moment qu'en vertu de la mesure législative, la décision ne serait pas prise par une femme, mais par un médecin. Le député pourrait-il me dire dans quelles interventions médicales il n'en serait pas ainsi.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je pourrais vous en citer des quantités. Dans ce cas précis, la femme peut décider qu'elle veut un avortement. Par exemple, parce qu'elle estime que sa santé psychologique est menacée. La mesure n'en tient pas compte. C'est le médecin qui prend la décision, mais il doit le faire en se basant sur une définition restrictive et sous la menace de sanctions pénales.

Il y a toutes sortes d'interventions qui sont du domaine médical et qu'une personne peut choisir de subir ou non. Le médecin décide ensuite si c'est médicalement justifié et s'il peut en résulter des complications d'ordre médical. Une fois ces questions réglées à sa satisfaction, il intervient. Il n'en est pas ainsi dans le cas qui nous préoccupe. Le médecin n'est pas libre de dire: «Écoutez, sur le plan médical, je peux pratiquer cet avortement sans conséquences médicales pour la femme concernée et sans mettre sa santé en danger. D'ailleurs, un avortement serait peut-être mieux pour sa santé», mais il n'a pas le droit de le dire. C'est peut-être tout simplement parce que cette femme lui dit, «J'ai quinze ans. Et je ne veux pas être une mère à quinze ans.» Mais ce médecin n'a pas le droit de pratiquer un avortement en pareille circonstance.

M. Harvard: Monsieur le Président, j'ai une question à poser moi aussi. Je veux que le député de Surrey-Nord sache que je comprends ses raisons. Je crois, moi aussi, en la compétence des femmes. Je crois à l'intégrité des femmes. Je crois que, pour une question aussi délicate, aussi complexe, aussi personnelle, voire aussi difficile à trancher que l'avortement, la femme est, pour ainsi dire, mieux en mesure de décider que l'État. J'ai toujours pensé que les femmes sont des êtres d'une grande intégrité et qu'elles ne prennent pas cette question à la légère. Certaines se disent pour le libre choix en matière d'avortement. J'ai travaillé avec bon nombre d'entre elles et je ne crois pas qu'elles soient en faveur de l'avortement. Je doute qu'il existe une seule femme au Canada, du moins parmi celles que je connais, qui aimerait se faire avorter. C'est une décision extrêmement difficile à prendre.

La partie difficile du projet de loi est celle qui laisse cette décision entre les mains de la femme et de son médecin. Le député de Surrey-Nord croit que c'est une erreur de laisser la responsabilité du choix au médecin, que c'est la femme qui devrait décider. Je veux donc lui demander s'il pense que ce projet de loi, une fois adopté, donnera lieu à bien des malhonnêtetés.

Compte tenu des critères proposés dans le projet de loi, les femmes qui veulent se faire avorter pour des raisons économiques ou autres vont-elles essayer de contourner la loi en racontant des histoires et des mensonges pieux à leur médecin? Ce serait plutôt inquiétant. Il me semble qu'une femme devrait pouvoir aborder cette question honnêtement, franchement, et demander un avortement sans devoir raconter des histoires à son médecin. Le député pourrait-il répondre à cette question?

M. Karpoff: Comme je l'ai dit dans le corps de mon allocution, c'est là une des questions de fond. Une femme va devoir exposer sa situation dans une lumière particulière. Elle ne pourra pas être vraiment franche avec son médecin. Comme je l'ai signalé, cela va détruire la relation de confiance entre le médecin et sa patiente. La femme va aussi perdre une partie de sa dignité en n'étant pas tout à fait franche. Et pourtant, je sais que, compte tenu du projet de loi, la plupart des femmes vont exposer leur situation d'une façon telle que le médecin sera incapable de prendre une décision.

Lorsque j'étais travailleur social, les administrateurs me dictaient la politique à suivre. Je leur rétorquais qu'ils ne pouvaient pas m'imposer une politique qui ne tienne pas compte des cas particuliers.

Malheureusement, ce sont surtout les femmes défavorisées qui ne sont pas au courant de la loi. Elles n'en connaissent pas les dispositions, pas autant que les avocats en tout cas. Contrairement aux autres, elles n'ont pas appris à traiter avec les médecins. Elles ne vont pas exposer leur cas d'une manière qui autorise le médecin à croire à la nécessité d'un avortement.

Cela est particulièrement vrai des jeunes femmes. Quelle jeune femme de 15 ans comprendra les subtilités de la loi et saura qu'elle ne doit pas dire que sa grossesse nuit à sa santé, mais menace sa santé? Il y a une grande différence entre nuire et menacer. Pourra-t-elle comprendre ce qu'est la santé psychologique ou mentale? Pourtant, elle peut faire de réels efforts justement pour protéger sa santé mentale ou psychologique. Il est évident qu'il y aura des déclarations malhonnêtes. Mais, fait plus important encore, le projet de loi nie aux femmes le droit qu'elles devraient avoir à l'avortement. Une jeune femme de 15 ans ne devrait pas être contrainte de mentir à son médecin pour obtenir un avortement.

Mme Dobbie: Je veux simplement demander au député pourquoi, à son avis, une femme ne pourra pas consulter un deuxième médecin? A mon sens, le projet de loi n'empêche pas une femme de demander un deuxième avis et de faire appel à un deuxième médecin si le premier qu'elle consulte ne juge pas que l'avortement est nécessaire.

M. Karpoff: Prenons le cas de la jeune femme de 15 ans de tout à l'heure. Même si elle consulte six médecins, elle reste une jeune de 15 ans. Si les médecins appliquent la loi à la lettre, elle n'obtiendra jamais un avortement. Si j'étais médecin et qu'une patiente venait me consulter après avoir consulté un autre médecin qui est d'avis qu'il n'y a pas de motifs médicaux de pratiquer l'avortement, que la vie de la femme n'est pas menacée, j'hésiterais beaucoup avant d'accepter, parce qu'un autre médecin a émis un diagnostic qui pourrait m'incriminer s'il y avait des poursuites. Cela arrivera. Tous ceux et toutes celles qui croient que ces situations ne se produiront jamais ne veulent pas voir la réalité. Certaines personnes croient que le médecin et la femme se retireront au calme dans un coin et, après un échange de clins d'oeil, procéderont à l'avortement. Ce n'est pas ainsi que les choses se produiront.

• (1700)

Mme Black: Je remercie mon collègue de Surrey-Nord des observations qu'il a faites aujourd'hui. Je sais qu'il a travaillé longtemps dans le domaine des services sociaux en Colombie-Britannique et qu'à l'époque où les femmes n'avaient pas accès à l'avortement, il a été témoin, en tant que travailleur social, de situations très pénibles. Je sais que ses observations découlent de son expérience dans ce domaine, qu'il a parlé du fond du coeur et que cela a parfois été très difficile.

Je voudrais lui demander de parler expressément des jeunes filles, des enfants qui ont des enfants. Grâce aux données de Statistique Canada, nous savons qu'il y a près de 50 000 enfants pris en charge au Canada. La majorité viennent de familles qui, dans de nombreux cas, vivent au-dessous du seuil de la pauvreté.

Je me demande si mon collègue pourrait donner quelques-unes des raisons pour lesquelles ce projet de loi relevant du Code criminel est particulièrement injuste,

étant donné que le gouvernement n'a pas pris de mesures efficaces pour régler les problèmes liés à la pauvreté au pays, notamment le problème déchirant des enfants pauvres.

M. Karpoff: Il y a beaucoup de questions connexes. Je voudrais simplement donner l'exemple de la jeune mère de deux enfants qui essaie désespérément de faire vivre sa famille, qui a du mal à la nourrir et qui se retrouve enceinte sans le vouloir.

Le projet de loi ne lui permet pas de se faire avorter pour des raisons de planification familiale, socio-économiques ou personnelles, qui sont totalement différentes. Si on la force à avoir un troisième enfant, ce qui va se passer, comme je l'ai vu maintes et maintes fois, c'est que six mois plus tard ses trois enfants vont être pris en charge. Toute la famille va s'effondrer.

Nous devrions lui laisser prendre cette décision et, ce qui est plus important, nous devrions lui offrir un revenu assez élevé pour qu'elle puisse faire vivre ces deux enfants et que, si elle désire en avoir un troisième, elle puisse assurer à sa famille un niveau de vie acceptable.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin).

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'ai eu l'avantage de débattre de ce problème d'avortement au parlement précédent, il y a un peu plus de deux ans, et je remarque aujourd'hui la différence qu'il y a dans les points de vue exprimés par les honorables députés de cette Chambre, les différents points de vue souvent exprimés par les députés qui viennent d'être réélus et qui ont participé à ce premier débat, et ceux des députés qui sont nouvellement élus, comme par exemple le député de Surrey-Nord (M. Karpoff), parce qu'en 1986, lorsque nous avons eu ce débat important, nous avons dû voter sur sept résolutions différentes. Et à chaque fois, nous exprimions sur chacune d'entre elles notre conviction intime et profonde, sans tenir compte d'aucune façon d'une recherche de compromis. Nous y allions avec notre conscience, nos principes, tout ce qui nous avait été montré, l'éducation que nous avions reçue, et nous votions. Et jamais nous ne pouvions obtenir de majorité en cette Chambre. Jamais, parce que c'est simple, il n'y a pas que deux points de vue. Il n'y a pas que les Pro-Vie et que les Pro-Choix. Il y a une multitude de variantes entre l'un et l'autre. Je vais élaborer tout à l'heure là-dessus. Et si chacun d'entre nous vote sur ce qui le préoccupe, nous n'arriverons jamais à un consensus, nous n'adopterons jamais de loi.

Je félicite le premier ministre qui, malgré cette difficulté d'en arriver à un compromis par cette Chambre, a encore une fois demandé que ses députés, que les députés progressistes conservateurs votent librement. Et j'espère que les leaders des autres partis d'opposition, le parti libéral, et j'ai beaucoup apprécié l'intervention du chef de l'opposition (M. Turner) tout à l'heure, un discours pragmatique. J'espère que le Nouveau parti démocratique verra lui aussi, comme parti, à demander à ses députés d'y aller selon leur conscience, avec pragmatisme et une certaine recherche de compromis. C'est la seule façon d'y arriver.

Mais c'est un vote libre, monsieur le Président. Mais est-ce que je suis complètement libre? Est-ce que je suis complètement libre de voter comme bon me semble? Eh bien, non, je ne suis pas libre. J'ai ma conscience, j'ai l'éducation que j'ai reçue, j'ai les valeurs religieuses qui m'ont été enseignées. J'ai mes concitoyens de la circonscription de Mégantic—Compton—Stanstead qui s'intéressent vivement à cette question, qui m'écrivent, qui me font parvenir des pétitions, qui viennent dans mon bureau de comté, qui me téléphonent, qui me font connaître leur opinion d'une manière ou d'une autre. J'ai aussi la population québécoise et canadienne, qui se préoccupe de cette question-là. Mais je sais aussi que les Canadiens veulent que leurs parlementaires, leurs députés, en viennent à une solution, en viennent à une loi. En ce qui concerne ce que l'on appelle généralement le vide juridique qui existe actuellement, ils veulent que nous, qui sommes ici pour légiférer, en venions à une entente et fassions une loi qui ne rencontrera pas évidemment le point de vue personnel de chacun, mais qui va rencontrer l'ensemble des compromis ou du compromis nécessaire.

Monsieur le Président, je suis avocat de profession, qui a oeuvré en droit criminel et en défense. J'ai toujours pensé, contrairement à ce que vous disiez, mon cher collègue, que cette loi, ce n'est pas une loi pour les avocats. Eh bien, non. J'ai toujours pensé, de toute façon, que ce n'est pas en criminalisant l'avortement que l'on règle les problèmes qui sont sous-jacents à toute cette situation entourant l'avortement. Les facteurs économiques, les facteurs professionnels, la carrière, par exemple, des femmes, les contraintes familiales de différentes natures sont toutes des raisons qui amènent les femmes à un moment donné à penser à interrompre leur grossesse. Ce n'est pas en défendant l'avortement qu'on va favoriser la vie d'aucune façon. Ce n'est pas en défendant l'avortement qu'on va régler les différentes mesures

absolument nécessaires pour convaincre les femmes de poursuivre leur grossesse, d'avoir des enfants et de donner ce don le plus précieux qui puisse être: celui de la vie.

Lors du dernier débat, j'ai voté contre l'ensemble des propositions qui nous étaient présentées parce que je ne voulais pas criminaliser l'avortement. Je disais: Ce n'est pas comme cela qu'on règle cette situation-là. Je disais: Ce n'est pas en criminalisant, c'est en donnant une aide économique aux femmes qui aimeraient avoir un enfant mais qui ne peuvent pas l'avoir parce que l'économie ne leur permet pas. On le sait. On en connaît, chacun d'entre nous, dans nos villes, dans nos villages, des femmes qui voudraient bien augmenter leur famille, mais dont la situation économique ne leur permet pas de le faire. Il faut des mesures d'adoption, des mesures d'aide à tous les niveaux, et une véritable politique familiale.

Au lieu de débattre de l'avortement, j'aurais, oh combien, préféré débattre de comment en arriver à une véritable politique familiale au Canada qui permette de régler l'ensemble de ces problèmes-là. Et je pense que les Canadiens et les Canadiennes aimeraient beaucoup mieux nous entendre parler de cela que de parler de l'avortement ou d'une criminalisation possible.

Ce n'est pas en obligeant contre son gré une femme à mener à terme sa grossesse qu'on va régler le problème. Sûrement pas. Ce n'est pas en défendant l'avortement qu'on va régler le problème. C'est en prenant des mesures pour favoriser la grossesse, pour favoriser la vie. Et dans ce sens-là, c'est pour cela que je me considère, que je me suis toujours considéré pro-vie, sans aucune arrière-pensée. Je veux la favoriser, la vie, de toutes les manières possibles.

• (1710)

Le texte de loi criminalise une situation, et je vous redis que je suis avocat, le texte de loi criminalise une situation qui, vue d'une façon pratique, ne se produira pas, sauf dans des cas exceptionnels qui alors et de toute façon mériteraient et méritent une sanction, que cela vienne du Code criminel ou d'ailleurs.

Il y a un article intéressant écrit par un éditorialiste très bien de la province de Québec, Alain Dubuc, de *La Presse*, qui disait: «On définit l'avortement comme un crime; mais, par contre, son application est si élastique que cela consacre très clairement l'avortement sur demande.» Il dit: «Mais cela veut dire qu'on s'intéresse davantage aux concepts qu'aux problèmes concrets des femmes.» Plus loin: «Bref, faisons notre lit, entre l'humanisme et le militantisme.» Il poursuit: «Tout cela veut dire que l'avortement est peut-être un crime, mais qu'aucun avortement pratiqué par un médecin au Canada ne sera criminel!» Et c'est ce que je pense qui arrivera.

Voyons le texte de loi qui dit, il n'est pas compliqué, je pense que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes vont le comprendre facilement:

> Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans. . .

Je veux d'abord faire remarquer que sous l'ancienne loi sur l'avortement, c'était passible de perpétuité. Et ici, on y va avec l'acte criminel le moins grave du Code criminel: deux ans. Il y a aussi cinq ans, dix ans, vingt ans. Il y a différentes catégories. Alors ici, on le criminalise. Je ne suis pas d'accord sur cela, criminaliser, mais on y va par l'acte criminel le moins grave que contient notre Code criminel canadien.

> . . .quiconque provoque l'avortement chez une personne du sexe féminin,

Ce qui exclut de toute évidence la femme comme telle. L'ancienne loi prévoyait d'envoyer une femme en prison jusqu'à la fin de ses jours, à perpétuité. Ici, la femme est à toutes fins pratiques exclue. C'est le médecin qui pourra y aller et pour un terme très minimal comme tel. C'est un très gros avantage.

Est-ce que je dois m'offusquer du fait que cet acte médical doive recevoir l'avis et l'approbation d'un médecin? Je ne m'en offusque aucunement. D'ailleurs, je ne conçois pas comment un avortement puisse être pratiqué autrement que par un médecin. N'ayons pas de loi et le médecin aura quand même à donner son opinion. Je ne vois pas comment on pourrait forcer un médecin à provoquer un avortement alors que lui, par exemple, s'objecterait à cet acte médical précis. On l'a vu dans le cas Daigle-Tremblay, cet été. Un tas de médecins, au Québec, se sont prononcés pour leur dire que dépassé tel laps de temps, dépassé tant de semaines, eux, ils ne feraient pas cet avortement, même si à cette époque on n'avait pas de loi au Canada. Il n'y avait pas de loi. S'il n'y a pas de médecins qui veulent le faire, cela revient au même. Il faut absolument un médecin pour provoquer un avortement. Qu'on me dise dans le projet de loi que cela prend l'avis du médecin ou qu'on ne le dise pas, vu d'une façon pratique, c'est exactement la même chose.

Et la définition de la santé, on dit:

> . . .quiconque provoque l'avortement chez une personne du sexe féminin, sauf quand il est provoqué par un médecin, ou sur ses instructions, qui en est arrivé à la conclusion que, sans l'avortement, la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée.

Et on donne la définition de la santé. C'est la Cour suprême qui nous a appris cela dans le cas Morgentaler. La santé, c'est «la santé physique, mentale et psychologique». La santé psychologique de la femme. Mais j'en reviens encore aux mesures dont je parlais tout à l'heure.

La santé psychologique est affectée aujourd'hui chez plusieurs femmes au Canada qui sont enceintes parce que les mesures économiques ne sont pas là, parce que la véritable politique familiale qu'on attendrait n'est pas là, parce que les mesures d'adoption plus faciles sont absentes, parce que les autres mesures depuis longtemps souhaitées par beaucoup de Canadiennes sont absentes. Cela est peut-être l'une des causes de la santé psychologique affectée chez certaines personnes qui veulent avoir un avortement.

Et si nous, en tant que parlementaires, nous nous mettions au travail afin d'examiner les mesures favorisant la vie, favorisant la naissance des enfants, favorisant les grossesses, peut-être qu'à ce moment-là, nous n'aurions pas besoin de ce texte de loi criminalisant l'avortement.

À Coaticook, dans ma ville, le maire de la ville et son conseil, le maire André Langevin a dit: Nous allons faire notre petit bout de chemin. Et il offre un montant de 1 000$ pour les enfants qui naissent dans la ville. Cela a été très bien vu par la population. Cela a créé un certain engouement. Le seul petit acte fait par une petite ville au Canada ne changera peut-être rien en soi, mais il fera peut-être boule de neige. J'ai vu cela comme un signal donné à tous au Canada, savoir qu'on doit absolument se mettre à l'oeuvre pour penser véritablement à favoriser la vie, les enfants au Canada.

Cette loi est absolument nécessaire au Canada. Je ne voudrais pas revivre le cirque que nous avons vu l'été dernier avec l'affaire Daigle-Tremblay, l'affaire Dodd à Toronto, d'aucune façon.

Je vous cite un excellent article de Lysiane Gagnon du journal *La Presse* qui a assez bien reflété mes préoccupations ou ma vue de ce projet de loi.

Elle dit, et je cite:

> Il y a l'optique idéologique et il y a l'optique pragmatique.
>
> Mais l'idéologie s'envole quand on revient sur terre. Dans les faits, ce projet de loi permet l'avortement à peu près sur demande, et les objections d'ordre idéologique ne résistent pas à l'analyse des réalités concrètes.
>
> Le concept de «santé psychologique» est l'élément-clé qui permettra l'avortement pour des raisons d'ordre socio-économique, pour une grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste, et en fait pour toute autre raison qu'une femme aurait de refuser la grossesse, car il va de soi qu'une femme qui ne veut pas avoir un enfant va se trouver psychologiquement affectée si on la force à en avoir un.
>
> Ceux et celles qui s'apprêtent à monter aux barricades pour combattre la nouvelle criminalisation de l'avortement devraient se rappeler que les pires brimades se sont produites au moment où l'avortement flottait dans le vide juridique, après la décision de la Cour suprême qui a rendu l'ancienne loi caduque. C'est au moment où l'avortement n'était pas considéré comme «crime» par le législateur que nous avons assisté à l'ignoble pique-nique juridique de l'été dernier. Sous l'empire de cette loi-ci, l'affaire Daigle-Tremblay ne se produirait pas.

Monsieur le Président, cette loi est absolument nécessaire. Est-ce que je suis pro-vie? Est-ce que je suis pro-choix? *In medio stat virtus*. La vertu est également éloignée des extrêmes, non seulement dans les autres cas qui nous occupent, mais aussi dans celui-ci.

Il y a ceux qui sont contre l'avortement dans tous les cas sans aucune exception. Il y a ceux qui le permettraient dans le cas d'un viol. Il y a ceux qui le permettraient dans le cas d'un inceste. Il y a ceux qui le permettraient pour une jeune fille de 13 ou 14 ans. Il y a ceux qui le permettraient pour les premières dix semaines, d'autres, douze semaines, d'autres, quatorze, d'autres, seize, d'autres, vingt semaines. Et, dernièrement, je voyais encore le docteur Augustin Roy qui disait: On devrait même aller jusqu'à 22 semaines de grossesse.

Il y a ceux qui disent: La femme devrait voir un médecin. D'autres disent: Deux médecins. Et d'autres disent: Un comité thérapeutique.

Monsieur le Président, il y a ceux qui sont en faveur de l'avortement dans tous les cas, sans aucune exception. C'est infini! Une variété de situations existent et je vous défie d'en faire la liste comme telle, et vous n'aurez pas fini demain matin.

Il ne faut pas cristalliser le débat et laisser faire les groupes Pro-Vie, Pro-Choix nous embarquer complètement dans l'un ou l'autre de ces extrêmes comme tels. Il y a bien d'autres choses que cela. Même, ces deux groupes, Pro-Vie et Pro-Choix, qui font énormément de lobbying, nous empêchent peut-être de voir les vraies mesures qu'il faudrait prendre pour régler le problème à sa source comme telle. Autant de têtes, autant d'avis en cette matière!

• (1720)

Alors, monsieur le Président, cette loi qualifiée d'hypocrite par certains, je la qualifierais personnellement d'heureux compromis. Un compromis qui n'est pas fait à l'encontre de ma conscience, qui n'est pas fait à l'encontre des principes fondamentaux qui me sont chers, qui m'ont été donnés par ma famille, par ceux qui m'ont donné l'éducation, l'instruction, par tous ceux qui m'ont côtoyé dans la vie.

On dit: Elle pourrait toujours être améliorée. Bien oui! On dit cela du lac Meech de ce temps-ci. Mais dans certains cas, le pire ennemi du bon, c'est le mieux, parce qu'ici, il faut chercher un consensus. Avec 295 députés, venant de toutes les régions du pays, avec différentes tendances, ce n'est pas facile.

Au-delà de l'idéologie pure, il faut rechercher aussi une certaine dose de pragmatisme. Donc, monsieur le Président, même si j'ai des réserves sur certaines modalités, même si j'ai des réserves sur la criminalisation, à un bas niveau, je dois le dire, mais à la criminalisation comme telle, je n'ai aucun doute dans mon esprit que je dois, comme député de Mégantic—Compton—Stanstead, approuver et voter en faveur de ce projet de loi. Je concours à l'idée du chef de l'opposition d'examiner sérieusement en comité législatif ce projet de loi et de l'améliorer s'il y a lieu. Mais fondamentalement, je suis d'accord sur les principes et la façon dont le projet de loi nous est présenté.

[*Traduction*]

Mme Black: Je remercie le député ministériel d'en face pour les remarques qu'il a faites aujourd'hui. Il a fait preuve d'une grande sensibilité à l'égard des femmes et des sentiments qu'elles éprouvent sur le sujet en question. La plupart des Canadiennes considèrent cette question de l'avortement et du droit de choisir librement d'avoir ou non des enfants comme le signe fondamental de l'émancipation des femmes, de la liberté des femmes au Canada.

Les femmes composent plus de 50 p. 100 de notre population et elles considèrent cette question comme une situation où l'on ne peut pas être un peu enceinte, ni un peu coupable en vertu du code criminel. Elles sont des citoyennes à part égale et entière dans notre pays, qui peuvent prendre leur propre décision d'après leurs propres priorités et intérêts et non d'après les critères établis par une loi pénale.

Le député a déclaré que c'était le meilleur compromis possible que nous puissions réaliser au Canada sur la question de l'avortement. Il a ajouté que ce projet de loi éviterait l'horreur dont nous avons été témoins cet été avec l'affaire Daigle, où nous avons vu étalés dans les médias de notre pays les détails intimes de la vie d'une femme. Nous avons assisté à ses souffrances tandis qu'elle se débattait avec cette question. Nous avons vu les tribunaux du Québec lui faire opposition et, d'une certaine manière, la harceler alors qu'elle traversait ces moments pénibles.

Je me demande pourquoi le député pense que pareille loi va empêcher ce genre de spectacle de se donner de nouveau. Si j'ai bien compris, les demandes d'injonctions contre Madame Daigle relevaient du droit civil. Or, ce dont nous parlons aujourd'hui à la Chambre, c'est de droit criminel. Cela voudrait donc dire que la loi n'empêchera de tels recours au civil? En fait, j'ai peur qu'en adoptant cette mesure législative, nous ne donnions un autre recours juridique à la petite majorité de Canadiens prêts à prendre tous les moyens possibles, et nous avons vu ce qu'ils pouvaient faire au cours des derniers mois, pour empêcher une femme d'exercer elle-même le contrôle sur son propre système de reproduction et de déterminer si elle veut devenir mère. J'aimerais que le député nous dise comment, à son avis, cette loi pénale préviendra les injonctions civiles? Comment cette loi va-t-elle améliorer la situation des femmes au Canada? Je ne crois pas du tout qu'elle puisse le faire? Je crois plutôt que cette mesure législative limitera l'accès à l'avortement et rendra les choses plus difficiles pour les Canadiennes.

[*Français*]

M. Gérin: L'été dernier, la Cour suprême, qui s'est penchée sur l'affaire Chantal Daigle lors d'une injonction civile, sans même délibérer plus de, je pense, une demi-heure ou trois quarts d'heure, a réglé ce cas. On ne peut demander une injonction civile dans une telle matière. Or, cela est fait, et en l'absence de toute loi sur l'avortement. Alors, imaginez que vous avez la réponse à votre question si, en plus de cette décision de la Cour suprême pour laquelle on attend encore les motifs, on a aussi cette loi-là. Je vous répète ce qui est important, parce que je conçois que les députés du NPD, en général, sur cette question, sont considérés comme étant en faveur de l'absence de toute loi. Ils voudraient laisser cela complètement à la femme, mais là ils auront à voter, par exemple, en cette Chambre—j'espère qu'ils seront libres de voter—et j'espère que les femmes députées néo-démocrates vont exiger de leur leader d'avoir un vote libre et que, lorsqu'ils auront à voter, ils penseront à cette courte citation, à cette dernière que je vous donne, qui est encore du même auteur, Lysiane Gagnon. Elle sera contente, et j'espère qu'elle me le rendra dans un article prochain:

«Au lieu d'ergoter sur des questions de sémantique, les groupes féministes devraient plutôt mettre sur pied des lobbies efficaces pour rencontrer les députés et tenter d'augmenter les appuis à ce projet de loi qui est, compte tenu des réalités, le plus progressiste que l'on puisse avoir. Chose certaine, les lobbies qualifiés de Pro-Vie, eux, ne perdront pas une minute à s'organiser.»

[*Traduction*]

M. Karpoff: Monsieur le Président, je trouve les commentaires du député très intéressants. A mon avis, il a dû y penser longtemps. Je reconnais sa sensibilité et son désir de faire en sorte qu'il soit simple et facile pour une femme de mettre fin à sa grossesse. Je suis intrigué par le fait que le député, qui est avocat, interprète le projet de loi de la façon suivante: la femme qui cherche à se faire avorter et n'en a pas le droit parce que sa santé n'est pas

menacée sera affectée psychologiquement et, sa santé mentale étant menacée, elle en aura alors le droit.

Au fond, le député affirme que toutes les femmes ont droit à l'avortement aux termes de ce projet de loi. Je voudrais d'abord que le député me dise, étant donné qu'après s'être vue refuser ce droit, elle devient affectée psychologiquement, ce qui lui donne maintenant le droit—l'histoire de l'oeuf et de la poule—, dans quelles circonstances une femme se verrait refuser le droit de se faire avorter. Y en a-t-il? S'il n'y en a pas, pourquoi ne pas simplement amender le projet de loi en disant «sauf si l'avortement est provoqué ou pratiqué par un médecin ou sous sa direction», un point c'est tout, et supprimer tout ce qui suit.

Si l'on dit que c'est là l'objet du projet de loi, et certains députés d'en face semblent le croire à tort, pourquoi ne pas simplement amputer le projet de loi et supprimer tout ce qui a trait à la santé, à la vie et aux menaces, et dire simplement que l'avortement est permis pourvu qu'il soit pratiqué par un médecin, point final?

[*Français*]

M. Gérin: Je vous remercie de votre question. Je vous ai toutefois donné une bonne partie de la réponse au tout début de l'allocution que j'ai prononcée, parce que je vous ai dit avoir agi en 1986 comme vous le voulez, en votant sur chacune des sept résolutions. Aucune ne faisait parfaitement mon affaire, alors je votais contre.

• (1730)

Et je me suis rendu compte, depuis 1986, qu'il fallait absolument en arriver à un compromis qui tienne compte évidemment des principes fondamentaux sur lesquels je base ma vie, moi, comme tel. Et cela, ces principes fondamentaux, ils sont reconnus dans cette loi. Oui, vous pouvez demander que dans votre cas, ce soit exactement 17 semaines et 3 jours. Mais il va y avoir six ou sept députés qui vont voter pour vous, et vous n'aurez pas une loi à la fin. Et on arrivera à la fin de ce débat-là et on n'aura pas de loi, alors que la grande majorité des Canadiens et Canadiennes, non seulement veulent une loi, mais ils exigent de leurs parlementaires qu'on définisse et qu'on en arrive à une loi. Alors, je vous en prie, vous avez raison sur beaucoup de choses que vous dites parce que vous y allez sur le modèle le plus parfait possible, en ce qui vous concerne, en ce qui concerne vos idées. Mais il faut dépasser cela un peu, non pas nécessairement rechercher cette perfection qui ne formera pas un consensus, qui n'amènera pas un consensus à cette Chambre, pour en arriver à ce qui puisse être acceptable pour vous quand même et qui va contribuer à donner aux Canadiens et aux Canadiennes ce qu'ils veulent le plus: une loi dans ce domaine, compte tenu de tous les principes fondamentaux qui basent votre action.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

Mon chef, le très honorable député de Vancouver Quadra, a déjà souligné que le vote serait libre au sein de notre parti parce qu'il s'agit d'une question qui transcende l'esprit de parti.

Je dois avouer au départ que ce projet de loi est une grande déception et que je ne peux pas l'appuyer dans sa forme actuelle. Cependant, tout comme mon chef, j'appuierai son renvoi à un comité législatif afin que toutes les parties intéressées puissent proposer des amendements, que nous puissions demander des éclaircissements et des améliorations et que nous puissions énoncer en détail les services dont les femmes canadiennes ont besoin.

Cette question, de toute évidence, est extrêmement importante et complexe. On en a beaucoup parlé depuis maintenant presque deux ans, et c'est un sujet qui a même entraîné des conflits sociaux.

A propos de cette question, le ministre de la Santé et du Bien-être a dit hier: «Ce n'est certainement pas dans l'exploitation sensationnelle de la vie des gens que nous trouverons le sérieux, la sagesse et le discernement nécessaires pour élaborer un projet de loi qui respectera les droits de toute la population canadienne, même lorsque ces droits sont en conflit.»

Toutefois, je trouve inacceptable que le gouvernement ait mis tant de temps à présenter à la Chambre ce projet de loi sur l'avortement. Le projet de loi qui nous est présenté n'a rien élucidé. Au plus, il apporte de vagues précisions. Il ne protège pas l'enfant dans le sein de sa mère ni la mère elle-même.

Il faut se rappeler que nous, députés, avons aussi été un jour dans le sein de nos mères. Si elles avaient opté pour l'avortement, nous ne serions pas ici pour discuter de cette question fondamentale.

Le gouvernement déclare que le projet de loi C-43 crée un équilibre entre, d'une part, le droit des femmes à la liberté personnelle et à l'intimité et, d'autre part, l'intérêt de l'État pour le droit du foetus à la vie. C'est faux. Comment peut-on parler d'équilibre alors que cette mesure compromet les droits des deux côtés?

Ce projet de loi ne prévoit aucune disposition pour la protection de l'enfant à naître. Il ne fait rien pour promouvoir la valeur et la dignité de la vie humaine, pas plus qu'il ne répond aux préoccupations légitimes des femmes.

Le projet de loi stipule que l'avortement est interdit, à moins que la santé de la femme ne soit menacée. Or, la définition du terme «santé» est tellement large et invérifiable que ce projet permettra, à toutes fins utiles, l'avortement sur demande. Il ne fixe pas de limites aux facteurs qui peuvent menacer la santé au point de justifier l'avortement. Un médecin pourra pratiquer légalement l'avortement s'il arrive à la conclusion que, sans avortement, la santé physique, mentale ou psychologique de la femme serait vraisemblablement menacée. Les dispositions proposées n'exigent pas qu'il consulte d'autres médecins ni qu'il pratique l'intervention dans un établissement autorisé, que ce soit une clinique ou un hôpital.

Comme médecin de formation, je fais remarquer que c'est placer la profession médicale dans une situation intenable. On lui demande en fait d'écrire une partie du droit pénal du Canada. Celui qui exerce la médecine n'est pas un législateur. Son devoir n'est pas de régler les problèmes sociaux et économiques en pratiquant des avortements, il est de protéger la vie de l'enfant à naître, le droit du foetus à la vie.

Il peut sembler qu'une femme enceinte a le droit de se faire avorter parce que les lois interdisant l'avortement entraveraient sa liberté personnelle. Je dois cependant faire observer que la liberté individuelle absolue n'est pas toujours possible.

On reconnaît que la liberté individuelle est limitée par celle d'autrui. C'est ce que nous disons dans une disposition de la Constitution.

Les sept juges de la Cour suprême ont déclaré dans leur jugement de l'an dernier que l'État a un intérêt valable dans la protection du foetus. Le critère est de savoir si, en servant cet intérêt, le Parlement impose des limites raisonnables, justifiables sur le droit constitutionnel d'une femme à la sécurité de la personne, et si ces limites sont conformes aux principes fondamentaux de justice. La décision de la Cour suprême nous dit en fait que, au Parlement, nous avons le devoir solennel d'adopter des lois sur la question.

La dignité humaine comprend le droit au libre épanouissement de sa personnalité, qui autorise chaque individu à agir selon ses convictions morales. Mais, réciproquement, il faut que chacun respecte la vie et la dignité humaine en exerçant sa liberté d'action.

La faculté de se faire avorter doit donc être limitée dans la mesure où cet acte porte atteinte aux droits d'autrui, sur ceux de l'enfant dans le sein de sa mère. Avant de continuer, je tiens à souligner qu'il se pourrait que la personne qui pratique un avortement porte atteinte au droit à la vie privée de la personne en cause.

L'avortement peut mettre en danger la santé ou la vie de la femme. Parmi les complications qui peuvent faire suite à un avortement, on compte la perforation de l'utérus et d'autres préjudices physiques. De plus, l'avortement entraîne souvent des troubles de santé mentale comme le sentiment de culpabilité, la dépression, la surconsommation de médicaments et même des tentatives de suicide. Par conséquent, du point de vue de la santé physique et mentale de la mère, dans presque tous les cas, il est plus avantageux pour la femme de mener sa grossesse à terme plutôt que de se faire avorter.

Ainsi, pour préserver la santé ou la vie de la mère, il se pourrait que soit restreint le droit de celle-ci de décider du sort d'un enfant non encore né. Il va de soi cependant qu'il faut interdire l'avortement pour protéger non seulement la mère, mais surtout les enfants non encore nés.

Si les enfants non encore nés méritent moins d'être protégés que les enfants qui sont nés, la protection dont jouissent ceux-ci pourrait en souffrir. Tout comme on distingue les enfants non encore nés et les enfants qui sont nés, on pourrait faire une distinction entre les enfants qui méritent de vivre et ceux qui le ne méritent pas.

• (1740)

Ces différences ont été établies dans le passé, et nous savons tous à quels horribles résultats elles ont abouti. Malgré cela, il y a encore des gens dans certaines régions du monde qui considèrent l'avortement comme un moyen acceptable de contrôle des naissances. À mon avis, cela est répréhensible et intolérable et il incombe à l'État de l'empêcher.

La médecine a établi que le foetus a ses propres organes, son propre code génétique et, s'il peut se développer pleinement dans le corps de sa mère, il est parfaitement viable. Quand certains soutiennent que la viabilité devrait constituer le critère, je leur réponds que cette

viabilité est menacée, non par la faute du foetus, mais par l'intervention des hommes.

Comment le foetus peut-il se défendre contre un tel argument? Nous qui pouvons parler, avoir des sentiments et qui avons reçu le don de la vie devons maintenant parler au nom de ceux qui ne peuvent pas le faire pour eux-mêmes. Dès le moment de la conception, l'individu grandit et se développe, mais il demeure essentiellement le même jusqu'à sa mort.

Indépendamment des difficultés ou des préférences personnelles, ni un médecin, moi-même compris, ni une future mère ne devrait pouvoir, à son gré, enlever la vie à l'enfant à naître. Si la vie de la mère est vraiment en danger, tous les moyens médicaux doivent être mis en oeuvre pour sauver non pas une vie, mais deux. Heureusement, le fait de mener une grossesse à terme comporte rarement de tels risques pour la femme enceinte. Il n'y a ordinairement aucune concurrence entre la vie de la mère et celle de l'enfant à naître. Ce qui est bon pour la santé de l'une l'est également pour celle de l'autre et, en menant la grossesse à terme, la femme sert non seulement ses propres intérêts et ceux de sa famille, mais aussi ceux de l'ensemble de la société.

Il existe déjà des lois qui protègent indirectement le foetus. En droit pénal, une tierce personne qui attaque un foetus contre le gré de la femme enceinte commet un acte criminel. Par ailleurs, des peines plus sévères sont imposées au meurtrier d'une femme enceinte. En droit du travail, la protection du foetus est également assurée par la protection d'une femme enceinte. Oui, la protection du foetus existe en droit pénal, en droit administratif, en droit du travail et en droit civil. En tant que parlementaires, il est de notre devoir d'adopter une mesure législative visant à protéger les enfants non encore nés.

Certains diront que, même dans les cas où l'avortement n'est pas absolument nécessaire pour protéger la santé physique ou mentale de la femme, il devrait néanmoins être permis pour des raisons économiques. Je m'oppose fortement, mais poliment, à l'idée qu'on puisse asssocier la vie humaine à des considérations économiques. Nous devrions plutôt améliorer les programmes à l'intention des femmes enceintes, des nouveaux-nés et des enfants plus âgés. Nous devrions faciliter les adoptions et encourager les hommes à assumer une plus grande part de responsabilité en matière de contraception et, en cas de grossesse, en matière de soutien des enfants. Si un enfant n'est pas désiré par la mère, cela ne veut pas dire que l'enfant n'est pas désiré du tout. Un enfant peut être désiré par le père, par les grands-parents ou par des milliers de couples sans enfants qui essaient d'en adopter.

La mère a la possibilité d'apporter le bonheur à des personnes qui sont incapables d'avoir des enfants et qui aimeront l'enfant adopté comme s'ils en étaient les parents naturels.

Certains diront que des avortements non thérapeutiques seront pratiqués même s'ils sont permis seulement pour des raisons thérapeutiques, et qu'ils seront pratiqués dans des conditions non hygiéniques et sûres, à des prix exorbitants.

En tant que médecin de formation, je suis très inquiet. Je crois que, si nous voulons sauver la vie des enfants non encore nés, nous ne devrions pas rendre l'avortement moins cher et plus sûr.

La grossesse n'est pas une maladie. C'est le don naturel et merveilleux de la vie. Nous devons recourir à tous les moyens possibles, pas seulement à des moyens juridiques, pour réduire le nombre d'avortements. Font partie de ces moyens, une meilleure éducation et de meilleurs services de soutien tels les garderies, des services de counselling et de bons logements pour les plus démunis. Nous devons savoir pour quelles raisons nous demandons l'avortement. Nous devons en cerner les causes et, comme gouvernement et comme société, nous devons ensuite trouver des solutions collectives. Le gouvernement doit donner le ton en s'assurant que des services médicaux sont offerts partout au Canada dès que s'impose une intervention thérapeutique de quelque nature qu'elle soit. Mais sur une question mettant en cause des valeurs aussi fondamentales, aussi essentielles que le droit à la vie, nous ne devons pas hésiter à légiférer dans l'intérêt de la société.

Ce n'est pas parce que les gens continueront à consommer de l'alcool au volant au mépris de la loi que nous ne devons pas intervenir. Ce n'est pas non plus parce qu'un certain nombre d'avortements seront pratiqués au mépris de la loi que nous devons nous abstenir de légiférer. S'abstenir de légiférer sous prétexte que la loi sera enfreinte n'est pas un argument valable.

Certains prétendront qu'un enfant ne devrait pas naître dans la pauvreté ou dans une mauvaise famille. Qu'une telle vie ne vaut pas la peine d'être vécue. Mise à part l'adoption, n'est-ce pas présomptueux de notre part de décider du genre de vie qui vaut la peine ou qui ne vaut pas la peine d'être vécue? L'avortement met en cause deux vies, non pas une seule, et les deux méritent d'être protégées dans la mesure du possible. La science médicale a établi qu'il y a vie de la conception à la mort.

L'interrompre arbitrairement en cours de route est faire preuve de mépris pour la vie humaine elle-même.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré hier que les valeurs collectives changent au fil des ans. Je conviens que certaines valeurs peuvent changer. Mais j'ajouterai que d'autres, comme la vie et la protection de la vie, sont des valeurs éternelles qui doivent demeurer. Dans une société informée comme la nôtre, il devrait être admis légalement que la vie ne peut être interrompue, qu'une mauvaise loi peut être modifiée. Il est vrai qu'une mauvaise loi est pire que l'absence de loi, mais ce n'est pas une excuse pour ne pas adopter une bonne loi.

Envoyons ce projet de loi devant le comité pour qu'il l'étudie plus à fond, qu'il en étudie la constitutionnalité et les autres aspects que nous aimerions voir approfondir. Nous ne pouvons pas adopter ce projet de loi dans sa forme actuelle; il provoquerait un casse-tête juridique. Il constitue une incitation aux abus et aux infractions aux règles de droit.

On ne peut se contenter de mettre l'accent uniquement sur les ramifications politiques et juridiques de l'avortement.

Le Canada devrait rendre plus attrayante la naissance d'un enfant. Toute société qui interdit l'avortement sans s'occuper des besoins et de la détresse de la mère, de l'enfant et de la famille après une naissance est une société hypocrite. En légiférant pour protéger la vie humaine avant la naissance, nous prenons parti pour la dignité de tous les Canadiens, et en fait de tous les êtres humains.

Ceux qui sont protégés à l'étape de leur vie où ils sont le plus vulnérables, nous remercieront de la position courageuse et inspirée que nous adoptons, et notre pays aura bénéficié de notre foi en la valeur inhérente et en la dignité de toute vie humaine. Le Canada doit continuer de se soucier des gens et de la vie dès qu'elle commence. J'ai la ferme conviction que les électeurs de Winnipeg-Nord, en fait tous les Canadiens, croient au droit inviolable à la vie. Je suis convaincu qu'ils seront avec moi au moment où j'exercerai mon devoir solennel en votant dans le sens que me dicte la conscience collective des Canadiens.

• (1750)

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire au député à quel point j'ai apprécié ses observations. Elles sont à mon avis fort réfléchies et j'y souscris dans l'ensemble; elles montrent qu'il est très sensible aux problèmes qui se posent.

Tout à l'heure, lorsque le député de Surrey-Nord est intervenu, il a déclaré que ce qui n'allait pas, dans ce projet de loi, c'est que la décision ne serait pas prise par la femme, mais bien par son médecin. Je lui ai demandé s'il existait d'autres cas où le patient décidait du traitement à la place du médecin. Il m'a répondu qu'il y en avait beaucoup.

Ainsi, comme le député de Winnipeg-Nord est médecin, je voudrais lui demander s'il est d'accord pour dire que, dans de nombreux cas, c'est le patient plutôt que le médecin qui décide du traitement.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je croyais, après mon élection dans cette enceinte, que je n'aurais plus à donner d'avis médical. Bien entendu, j'en ai parlé dans mon discours. La réponse à la question du député est non. C'est le médecin qui, dans le cadre de l'acte médical, décide de traiter ou non. S'il commet une grave erreur, il peut alors être poursuivi pour faute professionnelle.

Ce qui m'inquiète, en fait, dans ce projet de loi, c'est que, faute de limites, il est possible qu'un médecin, du fait de ses convictions personnelles, agisse différemment de ce que prévoit normalement la pratique médicale. Je suis toujours membre de la profession médicale, même si j'ai obtenu un congé de l'université, et j'ai du mal à accepter que l'Association médicale canadienne ait décidé, par un vote tenu durant un congrès, qu'il fallait laisser la décision à la femme et à son médecin, comme si c'était là le critère le plus important pour ce qui est des soins à donner à l'enfant à naître et à la femme enceinte.

La pratique médicale établie veut que le traitement de presque tous les problèmes de santé, à quelques exceptions près, soit basé sur des preuves scientifiques et non sur un vote populaire. C'est pourquoi je m'inquiète de l'absence de limites strictes sur la façon dont mes propres collègues médecins vont pouvoir interpréter les dispositions pertinentes. L'absence de toute certitude à ce sujet m'empêchera de soutenir ce projet de loi dans sa forme actuelle, et je chercherai à obtenir des éclaircissements au cours du débat à l'étape de l'étude en comité.

Mme Black: Monsieur le Président, j'ai moi aussi écouté très attentivement aujourd'hui le député, que je sais très sincère. Je respecte ses convictions et, au surplus, son droit de les exposer. Je comprends son point de vue.

Le député, qui est médecin, a parlé de divers cas de femmes enceintes venant consulter leur médecin. Il a signalé notamment le cas de la femme enceinte qui aurait

des tendances suicidaires. Il semble dire que cela ne justifierait pas un avortement.

Il a aussi mentionné les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Je signale en passant qu'en Irlande, où l'avortement est absolument illégal et criminel, le taux d'avortement est en fait plus élevé qu'au Canada.

Compte tenu de la loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, je demanderais au député ce qu'il considère, en tant que parlementaire et en tant que médecin, comme des raisons ou des circonstances justifiant un avortement?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, on met vraiment ici mon jugement médical à l'épreuve, mais je vais répondre à la question.

Il est entendu que le médecin doit viser en définitive à sauver la vie de ses patients. Il doit donc évaluer diverses thérapies, y compris le counselling, et d'autres types d'actes non chirurgicaux. Si le médecin n'applique qu'un seul traitement, et je doute que ce terme soit bien choisi, à une centaine de femmes qui veulent se faire avorter et qu'elles ont toutes subi un avortement lorsqu'elles quittent son bureau, je soutiens que ce médecin fera l'objet d'une révision par ses pairs, car le traitement véritable n'est probablement pas appliqué.

Permettez-moi de donner quelques explications avant de répondre. Par exemple, disons que la santé mentale de la femme est menacée. Que voulons-nous dire par là? Est-ce parce qu'elle éprouve un malaise qu'elle doit se faire avorter? Si un médecin agit de la sorte, il n'est pas compétent, car on ne guérit pas une dépression en pratiquant un avortement. Il faut plutôt diriger la malade vers un psychiatre ou un autre spécialiste sans mettre fin à la vie de l'enfant à naître. Dans toute l'histoire de la pratique médicale, ce n'est que si la vie de la mère est en danger que l'avortement constitue une solution acceptable, car en tentant de sauver deux vies, il faut faire des concessions, mais non par souci de commodité.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis sûr que de nombreux collègues se joindront à moi pour féliciter le député de son discours. Ce n'est pas souvent que nous pouvons avoir ce genre de débat à la Chambre, en ouvrant notre coeur et en exprimant notre opinion sans tenir compte de la position de notre parti.

Je veux féliciter le député pour la qualité qu'il apporte au débat à titre de médecin. Il ne pensait pas devoir pratiquer son art à son arrivée sur la colline du Parlement, mais je vais lui poser une autre question dans ce domaine. J'espère qu'il ne s'en formalisera pas.

Certains députés ont eu l'occasion d'entendre le professeur Peter Day, de l'Université de la Colombie-Britannique, qui est venu les entretenir de la valeur de l'avortement comme traitement médical. Cela fait suite en quelque sorte à la réponse que mon collègue vient de donner.

Au cours de cet excellent exposé qui a été donné il y a deux ou trois mois, le professeur Day a déclaré que la littérature médicale ne renferme aucune preuve que l'avortement puisse être considéré comme un traitement médical utile.

Le professeur Day est même allé jusqu'à dire qu'il était tout à fait inhabituel—l'avortement est vraisemblablement l'unique exception— qu'avant de recourir à un traitement médical—j'utilise cette expression dans son sens le plus large aux fins de la discussion—on n'ait procédé à aucune expérience, contrairement à ce qu'on fait d'habitude quand on met à l'épreuve de nouveaux médicaments ou de nouveaux traitements. Tout d'abord, on les met à l'épreuve sur d'autres formes de vie, ou encore sur quelques volontaires afin d'étudier l'avantage du traitement, quitte à l'évaluer ensuite et à décider si l'on veut en généraliser l'application.

Je tiens à demander à mon collègue si, en sa qualité d'homme de l'art, il est au courant de l'existence d'études qui ont bel et bien démontré que l'avortement en tant que traitement médical présente des avantages. J'utilise encore cette expression. Si je pose cette question, c'est qu'on m'a signalé qu'il n'a jamais été prouvé que l'avortement puisse constituer un traitement médical valable. J'aimerais qu'il me dise ce qu'il en pense.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je me serais imaginé que le député de Saint-Henri—Westmount, en tant qu'avocat, accepterait de me donner un avis juridique avant que je continue de fournir au Parlement une opinion médicale. Mais, étant donné que nous jouissons de l'immunité parlementaire, je consens à poursuivre.

Cependant, je dois dire que je conserve mon permis d'exercer la médecine.

En réponse à sa question, je dirai qu'aucune étude n'a jamais été effectuée, ni ne pourrait vraisemblablement l'être dans des conditions scientifiques contrôlées pour vérifier l'hypothèse selon laquelle l'avortement peut constituer une méthode thérapeutique utile. Il existe cependant des principes scientifiques et médicaux. Le premier principe consiste à ne causer aucun tort. Ce principe d'Hippocrate est déterminant. Il nous dit que, si nous ne pouvons prouver qu'une méthode est utile, nous devons nous assurer au moins qu'elle ne cause aucun tort. La preuve a été faite que l'avortement cause des traumatismes psychologiques chez les femmes. Rien ne prouve qu'il constitue une thérapie utile pour les problèmes psychologiques.

En réponse à sa question, j'ajouterai que même pour des motifs médicaux, nous ne saurions permettre l'avortement comme méthode thérapeutique simplement à la demande d'une femme, pour des raisons d'ordre psychologique, émotif ou économique, toute sauf le respect que j'ai pour les femmes véritablement en détresse. Mais j'aimerais que le gouvernement offre à ces femmes d'autres formes de thérapie, comme des conseils et l'assurance que la société leur viendra en aide.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre du mardi 7 novembre 1989, la Chambre va maintenant reprendre et achever l'étude en troisième lecture du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 octobre, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat et je serai bref. Comme vous le savez, monsieur le Président, mes collègues du Parti libéral, dont le député d'Ottawa-Sud, et moi-même parlerons plus en détail de ce projet de loi tout à l'heure. Nous avons rejeté ce projet de loi, car nous ne croyons pas qu'il soit avantageux pour les Canadiens. Le député d'Ottawa-Sud expliquera de façon beaucoup plus éloquente que moi à quel point ce projet de loi est mauvais pour le pays.

Le débat sur ce projet de loi arrive au moment où le premier ministre nous propose sa présumée réforme fiscale. Il est très important de discuter de ces deux questions en même temps parce que le premier ministre et le ministre des Finances nous répètent constamment que certaines des taxes en vigueur sont injustes. Par exemple, nous payons à l'heure actuelle une taxe d'accise fédérale de 13,5 p. 100. Le gouvernement impose cette taxe de 13,5 p. 100 bien que la loi existante prévoie un taux de seulement 12 p. 100. Bien sûr, grâce aux motions de voies et moyens et à d'autres mesures, ce taux de 12 p. 100 est passé à 13,5 p. 100. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui sanctionnerait officiellement cette hausse.

Ce qui est intéressant à noter, et ce qui vous intéressera sûrement, monsieur le Président, c'est que le ministre des Finances a lui-même qualifié cette taxe d'accise fédérale de faucheuse d'emplois. Et qu'est-ce que le gouvernement envisage de faire avec cette taxe de 12 p. 100 qui fauche des emplois? Il propose de l'augmenter à 13,5 p. 100?

M. Walker: C'est renversant!

M. Boudria: Oui, c'est effectivement renversant. Le ministre des Finances pourrait peut-être nous expliquer tout cela plus tard. Je sais qu'il écoute très attentivement mon discours. Je le vois à son expression. Il voudra tantôt répondre à mes commentaires et nous expliquer comment l'augmentation de 12 à 13,5 p. 100 de cette taxe qui fauche sournoisement des emplois améliorera la situation des Canadiens. Je défie le ministre de me répondre. Je sais qu'il ne le fera pas. Je sais que le ministre des Finances ne répondra pas aux questions que je pose; autrement, il se lèverait immédiatement pour débattre cette question avec nous.

Des voix: Il a peur.

M. Boudria: Oui, comme le disent mes collègues, il a peur. C'est pour cela qu'il ne répond pas. J'en suis convaincu.

Et, comble de malheur, cette taxe qui s'élève actuellement à 13,5 p. 100 et qui nous fait perdre tant d'emplois n'était que de 9 p. 100 quand les conservateurs ont pris le pouvoir. Les conservateurs proposent de nous imposer une TPS de 9 p. 100. Pouvez-vous me dire pourquoi les conservateurs ont modifié cette taxe, si 9 p. 100 était le taux approprié? Pourquoi l'ont-ils augmenté à 12 p. 100. En fait, ils s'y sont pris à trois reprises. Ils l'ont d'abord fait passer de 9 à 10 p. 100, puis à 12 p. 100 et ils veulent aujourd'hui la faire monter à 13,5 p. 100. Depuis qu'ils sont au pouvoir, c'est la quatrième fois que les conservateurs augmentent la taxe d'accise fédérale, la faisant

grimper cette fois-ci à 13,5 p. 100. Auparavant, la taxe n'était que de 9 p. 100, comme je l'ai déjà dit.

Objectif comme vous l'êtes, monsieur le Président, vous serez sans aucun doute, comme moi, très contrarié de voir le gouvernement faire cela. Celui-ci, par exemple, nous dit que la taxe proposée de 9 p. 100 sera beaucoup plus équitable. Eh bien, oui, vraiment, cette taxe sera beaucoup plus équitable. Nous avons maintenant une taxe de 13,5 p. 100, qui est injuste d'après le ministre, mais cette taxe injuste de 13,5 p. 100 n'est en réalité que de 7 p. 100 au niveau de la vente au détail. Alors, nous allons prendre cette taxe de 7. p. 100 au niveau de la vente au détail et nous allons la faire passer à 9. p. 100 avec la taxe proposée sur les produits et services, ce qui doit, paraît-il, la rendre plus équitable. Eh bien, j'ai du mal à comprendre en quoi cette situation sera plus avantageuse.

Le projet de loi C-20, dont nous discutons aujourd'hui, propose aussi d'entériner le fait que nous avons maintenant une taxe de 11 p. 100 sur les services et les programmes de télécommunications.

Je représente une circonscription rurale, et je suis sûr que vous la connaissez, car vous la traversez en voiture pour vous rendre à Ottawa en revenant de votre circonscription. Or, dans cette circonscription rurale, taxer les services de télécommunications, c'est taxer un service essentiel.

D'après le gouvernement, cela ne pose pas de problème parce que, voyez-vous, le tarif de base du téléphone n'est pas taxé. Seul le tarif des appels interurbains sera taxé. Lorsqu'on habite dans une zone rurale, le tarif de base est d'environ 6 $ par mois; c'est le tarif des appels interurbains qui est cher, et les gens doivent faire des interurbains pour appeler leur medecin, l'hôpital, l'ambulance et tout le reste. Je vois que vous convenez avec moi que ces taxes sont regrettables et injustes, madame la présidente.

La taxe sur les boissons alcoolisées est passée de 18 à 19 p. 100. Il n'en faut pas plus pour pousser quelqu'un à boire, je vous le dis. Ces taxes sur le vice sont comprises dans cette mesure. Je présume que cela fait chic d'accepter que chaque budget prévoie une certaine augmentation de ces taxes. Par contre, il faudrait se rappeler que, si c'est facile de taxer des produits comme les cigarettes, l'alcool et ainsi de suite, chaque taxe que nous imposons a un effet inflationniste, peu importe le point de vue qu'on adopte.

Il y un certain nombre d'autres mesures dans ce projet de loi que je trouve particulièrement contestables, et c'est pourquoi je demande à mes collègues de tous les partis de voter contre ce projet. Une de ces mesures est le passage de 8 à 9 p. 100 de la taxe sur les matériaux de construction.

Il y a une véritable pénurie de logements au Canada. Il ne se passe à peu près pas une journée où les députés ne s'adressent pas au ministre d'État responsable de l'Habitation, et je dis responsable sans trop insister, pour lui demander quelles mesures le gouvernement entend prendre pour rendre le logement plus abordable, surtout dans les grandes villes. Le gouvernement fait comme si la question l'intéressait. Il annonce parfois une subvention pour stimuler la construction, disons de 50 maisons à Toronto. Je suis certain que ça aide. Le moindre coup de pouce est utile, mais l'aide véritable consiste sans aucun doute à organiser notre régime fiscal de façon à ne pas pénaliser les gens qui veulent acheter une maison. Et que fait-on pour ces pauvres gens qui se cherchent un endroit où vivre? On augmente la taxe sur leur maison, la taxe sur les matériaux de construction. Le gouvernement devrait avoir honte.

• (1810)

Le ministre devrait prendre immédiatement la parole et retirer ce projet de loi. Je sais qu'il ne le fera pas. Le ministre des Finances refusera simplement de prendre immédiatement la parole à la Chambre, comme je l'invite à le faire.

Pire encore pour mes électeurs des régions rurales qui doivent aller travailler en ville, ce projet de loi augmentera la taxe d'accise sur l'essence. Je me rappelle que les conservateurs se plaignaient, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, du fait que le gouvernement libéral avait augmenté les taxes sur l'essence. Bien sûr, la majeure partie des augmentations faites au début des années 80 étaient, nous nous en souvenons, dues à des hausses du prix réel du produit et non à des hausses de taxes, mais peu importe.

Depuis l'accession du gouvernement conservateur au pouvoir, par un jour sombre de 1984, tous les budgets ont comporté une majoration de la taxe d'accise sur l'essence. A elle seule, cette taxe, cette dernière hausse de taxe, alourdira de 660 millions de dollars le fardeau de mes électeurs et des vôtres, madame la Présidente, et tous les citoyens canadiens doivent donner leur argent au gouvernement que représentent les gens d'en face.

Je sais que le projet de loi prévoit une remise de taxe sur le carburant pour certains producteurs primaires à l'égard de la taxe de vente imposée sur l'essence et sur le combustible diesel utilisés à des fins de production extra-

routière. Cette remise vaudra encore jusqu'au 31 décembre 1990 au plus tard, en attendant la prétendue réforme de la taxe de vente. Le projet de loi renferme également certaines modifications de forme mineures relativement au fardeau de la preuve en vertu de la Loi sur l'accise en ce qui a trait à la fabrication de produits du tabac et aux peines prévues en cas de vente ou de possession illégale de produits du tabac.

Ce projet de loi prévoit également l'imposition d'une taxe de vente sur les détersifs à lessive. Nous n'obtiendrons certainement pas un gouvernement sans tache avec des stratégies comme celle qui taxe les détersifs. Il semble y avoir un tel nettoyage à faire en face que c'est bien le dernier produit que le gouvernement devrait taxer.

En somme, nous ne pouvons faire confiance au gouvernement en matière de fiscalité. Il est bien difficile d'imaginer qu'on ne puisse pas lui faire confiance. Comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, c'est avec beaucoup de tristesse que je dois vous l'avouer.

Permettez-moi d'illustrer mon propos de quelques exemples. Tous ces projets nous sont présentés comme s'il s'agissait d'une remise en ordre du régime avant la réforme fiscale. Je vous rappelle quelques promesses que le gouvernement conservateur et plus particulièrement le ministre des Finances ont faites. J'invite celui-ci à me répondre tout à l'heure si je me trompe. Mais je crois qu'il ne relèvera aucune erreur. Il ne soufflera pas un mot.

Le 8 octobre 1988, il a dit au *Toronto Star*, un journal des plus sérieux: «En somme, la TPS ne servira pas à augmenter les recettes du gouvernement du Canada.» En d'autres termes, elle n'aurait aucune incidence sur les recettes.

Aux informations du vendredi 19 juin 1987, au réseau CTV, le ministre des Finances a déclaré: «Je répète que la deuxième phase de la réforme fiscale n'aura pas non plus d'incidence sur les recettes.» Vous vous souviendrez comme moi que le gouvernement a énoncé dans son livre blanc les modifications qu'il projetait de faire au moment de la deuxième étape de la réforme. Que disait-il au début de ce document? Il disait que cette proposition avait pour objectif de réduire le déficit public. Comment une taxe qui n'est censée n'avoir aucune incidence sur les recettes pourra-t-elle entraîner une plus grande réduction du déficit que ne le peut la taxe actuellement en vigueur? Depuis ce temps, le ministre des Finances ne m'a toujours pas dit comment il réussira ce tour de force. Je le mets au défi de me répondre. Il n'a répondu à aucune des questions que je lui ai posées au cours des quinze dernières minutes.

M. Walker: Ça ne l'intéresse pas.

M. Boudria: Justement, ça ne l'intéresse pas. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui traite de taxes cachées, du genre qui fait sournoisement disparaître des emplois. C'est ce genre de taxe que comprend le projet de loi C-20. Si nous adoptons ce projet de loi, ce qui est peu probable, nous nous ferons les complices de la suppression d'autres emplois au Canada.

[*Français*]

Madame la Présidente, le ministre nous disait, le 18 juin 1987, au sujet de la visibilité de cette nouvelle TVA, et je cite:

> La réforme de la taxe de vente éliminera la taxe cachée dans les prix payés par les consommateurs.

Et ceci est tiré des Débats de la Chambre des communes du 18 juin 1987.

Alors, le 22 juin 1989, quelque deux ans et quatre jours plus tard, et remarquez-bien ce que deux années peuvent faire, madame la Présidente. . . Vous remarquerez aussi qu'il y a eu des élections entre temps, mais cela a été une coïncidence. Je suis sûr que cela n'a pas influencé l'opinion du ministre.

Le ministre disait. . . et je suis content de voir mon collègue de Mégantic—Compton—Stantead (M. Gérin), de l'autre côté de la Chambre, et j'aurai quelque chose à lui dire tantôt. . .

M. Gérin: C'est pas ça que tu disais!

M. Boudria: Mais le 22 juin 1989 on nous disait, et je cite:

> Or, selon les avis juridiques que nous avons obtenus, nous n'avons pas le droit de forcer un vendeur au détail à ajouter la taxe après coup ou à l'inclure dans le prix.

Une autre contradiction! Encore une fois, quand peut-on croire le gouvernement d'en face, madame la Présidente?

Moi, je vous dis que j'en suis arrivé à la conclusion, avec grande tristesse, dois-je ajouter, que l'on ne peut plus jamais croire le gouvernement d'en face, et que le peuple canadien s'est fait rouler par les conservateurs durant la dernière campagne électorale.

[*Traduction*]

Ce qui m'amène malheureusement à croire qu'il vaut mieux que le projet de loi C-20 soit rejeté. Je demande donc aux députés d'en face, à tous ceux qui peuvent faire preuve d'objectivité dans ce débat, de voter contre ce projet de loi parce qu'il fauchera sournoisement d'autres

emplois encore. Le ministre des Finances l'a dit lui-même. S'il n'est pas d'accord avec moi, le ministre n'a qu'à se lever et à le dire.

[*Français*]

M. Gérin: Madame la Présidente, mon collègue vient de faire un bon discours sur les gens qui, selon lui, trompent les autres. Et dans ma circonscription, il y a la compagnie WonderBra-Canadelle qui est installée depuis fort longtemps, à Lac Mégantic, et qui donne du travail a plusieurs personnes. Cette compagnie est aussi installée à Rivière-du-Loup et elle donne du travail à plusieurs personnes. Cette compagnie était aussi installée chez mon ami d'en face et, à un moment donné, en modifiant ses opérations, elle a décidé de fermer son usine chez mon honorable ami et d'agrandir ses usines ailleurs, afin d'en arriver à une meilleure productivité, une meilleure compétitivité. A Lac Mégantic, la compagnie a fait un investissement d'un million de dollars. Et si vous saviez comme le président de la compagnie était fâché lorsqu'il m'a appelé et m'a dit: Mais qui est ce député libéral pour aller mettre le blâme sur le libre-échange? Le libre-échange n'a rien à voir là-dedans. Il est complètement mêlé! Ce député libéral essaie de mélanger les Canadiens, de tromper les Canadiens en faisant cela. Je crois qu'il lui a fait parvenir une lettre ou qu'il lui a téléphoné.

• (1820)

Mais le député n'a pas écrit ou fait une déclaration publique pour dire qu'il venait de faire une autre erreur, et cela se produisait dans sa propre circonscription. Vous savez, madame la Présidente, j'écoutais son discours. C'est intéressant de pointer le doigt et dire: Vous avez trompé, vous avez trompé, vous avez trompé! Non, on n'a trompé personne. C'est le président même de la compagnie, M. Létourneau, qui vous accuse, vous, de tromper la population de votre circonscription, de tromper les Canadiens en général. Cette compagnie WonderBra-Canadelle a de beaucoup augmenté ses effectifs suite au libre-échange, à cause de la libéralisation des échanges. Et c'est une compagnie qui est en excellente posture. Alors, faites attention aux accusations! Faites attention à ces accusations qui sont complètement gratuites, et essayez, monsieur le député, d'être objectif, d'être impartial. Et dans ce projet de loi en particulier, essayez d'avoir cette impartialité qui est absolument nécessaire à nos hommes et à nos femmes d'aujourd'hui qui sont appelés à gouverner le pays.

M. Boudria: C'est difficile de ne pas répondre à cela, madame la Présidente. Ça va être naturellement très facile, par exemple, d'être en désaccord total avec mon ami d'en face.

Premièrement, il devrait savoir, lui, bien que d'autres, que la compagnie Canadelle, qui a fermé ses portes chez nous, fait perdre des emplois à 100 femmes dans ma circonscription. Et moi, je n'ai certainement pas d'excuses à faire à M. Létourneau qui s'en vient fermer une usine chez nous, puis fait perdre des jobs à mes électeurs. S'il y a des excuses à faire, c'est lui qui devrait venir chez nous et s'excuser publiquement auprès des électeurs de ma circonscription qu'il embauchait à venir jusqu'à il y a deux mois, en leur disant qu'il y avait des jobs pour eux, sachant qu'il les mettrait à la porte deux mois plus tard.

M. Gérin: Trois cents jobs au Québec!

M. Boudria: Maintenant, madame la Présidente, je veux dire à mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin) qu'il doit savoir lui aussi que Canadelle, qui est une compagnie américaine, appartenue à 100 p. 100 par Sara Lee de Chicago, a acheté son seul compétiteur au Canada, Daisy Fresh, ou à toutes fins pratiques, son seul compétiteur. Canadelle a donc à peu près tout le marché. Cette compagnie a tout le marché à elle-même au Canada.

Les critères d'Investissement Canada sont de sorte. . .

M. Gérin: Une magnifique compagnie!

M. Boudria: Les critères d'Investissement Canada, madame la Présidente, sont de sorte que le gouvernement du Canada est dans l'obligation de refuser l'acquisition d'une compagnie canadienne par un compétiteur, si cela élimine la compétition. Qu'est-ce que le gouvernement conservateur a fait? Il a laissé Canadelle acheter son compétiteur, il y a juste une compagnie qui reste au Canada. Et aujourd'hui, qu'est-ce que l'on voit? On voit la fermeture d'usines dans ma circonscription.

Je dois dire au député conservateur d'en face et à tous les autres députés conservateurs qui veulent l'entendre, qu'aujourd'hui même où on se parle, il y a des femmes à Hawkesbury qui sont en train de perdre leur emploi et c'est à cause des politiques du gouvernement d'en face. S'il y a des excuses à faire, ce sont les conservateurs avec leurs politiques qui ont fait perdre les jobs à mes électrices.

Je vois la députée d'en face, la ministre. . . Elle doit sans doute avoir au moins un peu de sympathie pour les 95 femmes de ma circonscription qui perdent leur job avant Noël.

M. Gérin: Elle n'est pas ministre!

M. Boudria: Madame la Présidente, je dois vous dire que le dossier n'est pas drôle.

Je viens de reconnaître, je pense, une députée qui n'est pas ministre, comme en étant une. Je lui souhaite bien d'en devenir une un jour. Peut-être qu'elle serait plus compétente que ceux qui sont là dans le moment, cela ne

serait pas difficile. J'aimerais lui dire qu'il y a des temps durs à Hawkesbury, dans ma circonscription.

Le 1er décembre 1982, 20 p. 100 de mes électeurs dans cette communauté ont perdu leur job. C'était à cause d'une usine, à ce moment-là, de pâtes et papiers.

M. Pronovost: Il faut changer de député, c'est la seule chose à faire!

M. Boudria: Je dois dire au député de Shawinigan que cela n'est pas drôle.

Je veux dire à la députée d'en face qu'à ce moment-là, en 1982, 20 p. 100 des électeurs de cette région ont perdu leur job. Cela a sans doute été un des moments les plus tristes dans l'histoire de cette communauté. Et aujourd'hui, en 1989, au moment où le reste de l'Ontario est en plein essor économique, nous nous voyons encore partis dans cette direction, où les gens de ma circonscription perdent encore leur emploi en grand nombre. Et pour comble, il semble que ces fameuses compagnies ont toujours le don de faire de telles annonces avant Noël, si ce n'était pas assez triste d'avance. Au moins, elles pourraient choisir le moment avec un peu plus de délicatesse.

En tout cas, c'est ma réponse aux propos du député de Mégantic—Compton—Stanstead.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je remercie tout d'abord mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui consent à me céder la parole. En ce moment même, je suis sûr que des centaines de personnes de ma circonscription commencent à se rassembler dans Ottawa-Sud dans l'espoir d'entendre la vérité au sujet de la taxe sur les produits et services et d'exprimer leur mécontentement et leur désapprobation.

Je voudrais parler d'un problème bien particulier que pose le C-20. Je résiste à la tentation d'exposer les nombreuses réserves que j'ai concernant la taxe sur les produits et services qui doit remplacer la loi actuelle sur la taxe d'accise. Mes préoccupations concernent plus précisément l'article 8. Il faut dire que, à première vue, la proposition semble viser à n'apporter que de simples changements à la Loi sur la taxe d'accise, qui n'en sont pas moins importants, car ils haussent le taux de la taxe sur divers articles.

L'article 8 déplacerait la taxe fédérale de vente sur les détersifs à lessive du niveau des fabricants à celui du gros, à compter du 1er janvier 1990. Le projet de loi et cet article ont été examinés par le comité législatif mais, après vérification, je crois que les délibérations du comité n'ont malheureusement pas fait ressortir certains problèmes majeurs qui causeront éventuellement des distorsions dans l'industrie.

En premier lieu, je crois que ce changement donnera lieu à des problèmes administratifs et juridiques dans l'application de la loi et aussi pour ceux qui interviennent dans la chaîne de distribution du produit.

Par ailleurs, certaines dispositions complexes n'entreraient en vigueur qu'un an avant la taxe sur les produits et services. Nous sommes tous conscients des complexités et difficultés que cela comporte. On se demande pourquoi, un an avant l'imposition de la nouvelle taxe, on révolutionne l'application de la taxe sur les détersifs à lessive.

D'après ce que je connais de ce secteur, l'article 8 semble avantager une entreprise au détriment des autres et bouleverse le jeu de la concurrence à l'égard de ce produit. Pour être plus précis, il semble que la société Proctor and Gamble a reçu un coup de main du gouvernement alors qu'elle aurait fort bien pu régler ses propres problèmes dans le cadre juridique actuel.

Ce qui encore plus déconcertant, c'est qu'il semble que cette question aurait dû être examinée plus attentivement au moment de l'étude en comité. Cependant, pour une raison ou pour une autre, elle ne l'a pas été. L'article 8 du projet de loi C-20 constitue une intervention de la part du gouvernement dans un domaine où le marché serait censé être capable de régler lui-même ses problèmes.

De façon générale, les changements de cet ordre sont déterminés lors de consultations avec l'industrie, habituellement à la demande du gros de l'industrie au Canada. Je suis inquiet du fait que, dans ce cas en particulier, le gros de l'industrie ne semble pas approuver la méthode employée par le gouvernement.

La litière pour animaux, les vidéocassettes et les automobiles sont tous des exemples de cas où de tels changements se sont produits dans la passé parce que le gros de l'industrie avait demandé que la taxe soit transférée à un niveau différent dans la chaîne de production et de distribution. Habituellement, dans pareilles circonstances, le transfert favorisait les produits canadiens par

rapport aux produits importés. Avant que nous n'allions plus loin dans l'étude de ce projet de loi, il faudrait tenir compte des points suivants. Premièrement, cette mesure est absolument injuste parce qu'elle favorise un fabricant et discrimine contre les autres. Elle met donc le gouvernement dans une position où il aide un fabricant plutôt que les autres. Deuxièmement, cette mesure sera en vigueur pendant un an seulement, en supposant que la taxe sur les produits et services est adoptée par la Chambre et mise en application le 1er janvier 1991, comme nous avons tous pu le lire dans les journaux.

• (1830)

Par conséquent, il est probable que les problèmes juridiques auxquels le gouvernement et l'industrie devront faire face pendant cette année ne feront qu'aggraver les difficultés liées à la phase préparatoire à la mise en application de la TPS. Ensuite, je crois comprendre que les retombées financières pour le gouvernement sont négligeables. Enfin, le ministre des Finances a préféré, semble-t-il, ne pas donner dans le projet de loi une définition du détersif à lessive, laissant à Revenu Canada le soin d'en décider.

Donc, ce projet donne l'impression de répondre à des motivations politiques plutôt qu'à un but fiscal cadrant avec les autres mesures fiscales. Je présente donc l'amendement suivant à la motion en discussion:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «Le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois mais qu'il soit renvoyé à un comité législatif pour réexamen du paragraphe 8(1).»

La présidente suppléante (Mme Sparrow): Le débat porte sur l'amendement. Le député de The Battlefords—Meadow Lake.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui sur la motion en discussion. Le projet de loi a essentiellement pour objet d'augmenter la taxe d'accise. Comme nous le savons, tous les budgets conservateurs que nous avons eus depuis 1984 ont recouru abondamment à la taxe à la consommation, qu'ils augmentent pour se procurer des ressources nouvelles. Au Nouveau Parti démocratique, nous avons calculé que les conservateurs ont alourdi de plus de 900 $ la charge fiscale du ménage canadien moyen entre 1984 et 1988, par les seules augmentations de la taxe de vente et de la taxe d'accise.

En outre, un projet majeur de réforme fiscale vise à augmenter encore la part globale des taxes à la consommation dans notre régime fiscal. Le budget de 1989 a grandement accéléré cette tendance, et l'effort tendant à l'adoption de la taxe sur les produits et services ne fait qu'aggraver les choses. Tout d'abord, le gouvernement conservateur a augmenté à plusieurs reprises la taxe fédérale sur les ventes des fabricants à l'égard de divers articles. Comme on nous l'a déclaré à la Chambre à maintes occasions et comme je l'ai dit dans ma circonscription au cours des audiences publiques que j'y ai tenues, à l'arrivé du gouvernement au pouvoir en 1984, la taxe sur les ventes des fabricants était de 9 p. 100. Relevée à plusieurs reprises, elle se situait à 12 p. 100 avant l'adoption du projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Malgré tout ce qu'a pu dire le ministre des Finances au sujet de la taxe sur les ventes des fabricants, qu'il a surtout qualifiée de faucheuse d'emplois, malgré tout cela donc, le projet de loi augmente cette taxe, la faisant passer de 12 à 13,5 p. 100. Cette taxe mauvaise en soi est encore aggravée par cette augmentation, qui va alourdir encore les charges des fabricants et des consommateurs.

Le projet de loi à l'étude prévoit également une augmentation de la taxe de vente sur les matériaux de construction et le matériel pour bâtiments, qui passerait de 8 à 9 p. 100 à partir du 1er janvier 1990; une augmentation de la taxe de vente sur les boissons alcooliques et les produits du tabac, qui passerait de 18 à 19 p. 100 à compter du jour où le budget a été présenté, c'est-à-dire le 28 avril 1989; une augmentation de la taxe de vente sur les télécommunications et les services de programmation, qui passerait de 10 à 11 p. 100 à compter du 1er juin 1989, ainsi qu'une augmentation de la taxe de vente sur toutes les autres marchandises, la taxe sur les ventes des fabricants dont j'ai parlé, passerait de 12 à 13,5 p. 100 à compter du 1er juin 1989. Malgré que le projet de loi soit encore à l'étude ces taux majorés sont déjà perçus.

Je pense que cela doit être pris dans un contexte global, en regardant ce qui se passe dans notre économie, quels sont les différents éléments et comment ils s'emboîtent. Le gouvernement s'en prend au consommateur et au particulier de notre société économique, en lui imposant

de nombreuses petites augmentations de taxes ici et là, dont l'effet finit par être important.

Deux choses qui me préoccupent particulièrement sont le secteur agricole et l'économie du Nord. Il ne faut pas penser seulement à ce projet de loi sur la taxe d'accise, mais aussi à la création possible d'une taxe sur les produits et services, et les autres affaires que ce gouvernement a récemment imposées aux Canadiens.

À ce stade, je voudrais plus particulièrement attirer l'attention des députés sur les gens qui vivent dans le nord du pays, plus précisément dans les régions désignées comme éloignées aux fins des déductions. Ces régions comprennent de grandes parties de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Récemment, un groupe de travail a remis un rapport au ministre des Finances. Il recommande très fortement que les limites de ces régions soient repoussées vers le nord, privant ainsi de déductions un grand nombre d'habitants de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ainsi que d'habitants des provinces atlantiques et du nord de l'Ontario et du Québec. En Saskatchewan seulement, 150 municipalités perdraient les avantages consentis en vertu du programme des déductions pour les habitants de régions éloignées.

J'ai demandé au ministre des Finances de rejeter les recommandations de ce rapport pour un certain nombre de raisons. L'une est que ce programme reconnaît que les habitants de ces régions supportent un fardeau injuste du fait de leur éloignement des centres de fabrication et de distribution de notre pays.

• (1840)

Je pense en particulier aux habitants de localités de ma propre circonscription qui sont situées à une certaine distance de ces centres. Ils paient déjà beaucoup plus cher que les autres pour les biens et les services qu'ils se procurent. Le projet de loi à l'étude fait augmenter les frais de ces personnes plus, toutes proportions gardées que s'ils habitaient Toronto, Vancouver ou Montréal. Je pense d'ailleurs qu'il sera déjà assez difficile pour les habitants de Montréal, Vancouver et Edmonton d'assumer les coûts supplémentaires qu'occasionnera le projet de loi sur la taxe d'accise. Ajoutez à ce fardeau celui que devront endurer les habitants du Nord lorsque la nouvelle taxe de 9 p. 100 entrera en vigueur et pensez qu'ils perdront les prestations qui comble l'écart qui les sépare des habitants des grands centres urbains. Vous comprendrez alors que ce qui est exigé de ces Canadiens est sans commune mesure. Ces gens travaillent, subviennent aux besoins d'une famille et essaient de gagner honorablement leur vie dans des collectivités très éloignées des grands centres urbains.

Beaucoup vivent dans ces localités parce qu'ils y sont chez eux, que c'est là qu'ils veulent vivre et qu'ils y trouvent la qualité de vie qu'ils veulent pour leurs enfants. Ils sont proches d'autres membres de leur famille et, lorsqu'ils auront perdu leurs avantages fiscaux et subi les nouvelles taxes, il leur sera de plus en plus difficile de vivre dans le même monde et la même société que les députés qui viennent des grands centres urbains, notamment le ministre des Finances, qui est du centre de Toronto. Les Torontois ne peuvent pas comprendre ce que c'est que de se lever un matin de janvier et d'avoir à faire 50 milles en voiture, par -40°C pour se rendre au travail. Je trouve la situation parfaitement intolérable.

Je trouvais déjà que le programme d'avantages fiscaux pour les habitants du Nord n'était pas aussi juste qu'il aurait dû l'être. J'ai eu bien des occasions de discuter de ce programme avec le président du groupe de travail chargé de l'étudier avant qu'il ne rédige son rapport. Nous avons discuté d'un grand nombre de choses, notamment du fait que le programme actuel est injuste envers plusieurs des habitants des localités concernées. Nous cherchions à trouver des façons de rendre ce programme plus équitable pour eux.

Je peux penser à de nombreuses solutions possibles qui ont été soumises au président du groupe de travail et qui rendraient le programme plus équitable. Or, au lieu de cela, qu'a fait le groupe de travail? Sur les conseils et les directives du ministre des Finances, il a décidé qu'il devait réduire les coûts pour le gouvernement et faire payer la note aux gens qui vivent dans le nord du pays. A la suite des recommandations de ce groupe de travail, nous estimons qu'on viendra prendre entre 100 et 150 millions de dollars dans l'économie du Nord et des localités isolées. Ainsi, le gouvernement viendra prendre dans les poches des habitants du Nord, d'un seul coup et chaque année, 150 millions de dollars. Je crois qu'il s'agit

là d'une situation tout à fait terrible, à laquelle il faut remédier immédiatement. Or, la seule façon d'y parvenir consiste à rejeter les recommandations du groupe de travail.

Les gens qui ont témoigné devant le groupe de travail ont déclaré qu'il s'agissait d'une taxe injuste et ils ont proposé diverses améliorations. Le président du groupe de travail a décidé qu'au lieu d'aborder la question de façon équitable, il allait simplement reculer les limites un peu plus au Nord, afin d'éviter les querelles et différends auxquels on assistait dans certaines des localités visées. Le groupe de travail souhaitait faire en sorte de s'éloigner suffisamment de la population pour qu'il n'y ait pas vraiment de débat sur l'emplacement des limites en question.

C'est comme entre voisins. Deux personnes qui vivent dans une localité donnée et qui ont des propriétés contiguës décident de les séparer par une clôture; l'une juge que cette clôture n'est pas située au bon endroit et voudrait la dresser ailleurs. Dans le cas qui nous intéresse, le gouvernement propose d'exproprier le terrain, d'abattre la clôture et de forcer les intéressés à vivre selon des règles qui ne s'appliquent plus à eux. On ne fait qu'aggraver les inéquités qui existaient déjà et qui doivent être corrigées. Or, ce n'est certes pas avec un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis, qui prévoit un accroissement continu des impôts, qu'on va pouvoir remédier à la situation.

J'ajouterai que, toutes choses étant égales, la famille moyenne du nord du Canada peut s'attendre à payer 710 $ de plus annuellement à cause du budget que le ministre des Finances a présenté cette année et 1 000 $ de plus après l'adoption de la réforme fiscale du gouvernement, en 1991.

Cette situation me rappelle une histoire que j'ai entendue dernièrement à propos d'un écolier nommé Brian. Son professeur l'a surpris un jour en train de taper sur l'un de ses camarades. Il lui a dit: «Pourquoi frappes-tu ton camarade? Tu l'as déja jeté par terre. Pourquoi continues-tu de le frapper?» Le jeune Brian lui a répondu: «C'est pour pouvoir mieux le frapper que je l'ai jeté par terre, monsieur.»

C'est exactement ce que le gouvernement veut faire aux gens du Nord. Maintenant qu'il les a cloués au sol, il continue de leur taper dessus à coup d'augmentations de la taxe d'accise, puis, la suppression des avantages fiscaux qui compensaient le coût de la vie dans cette région et, finalement, avec sa taxe sur les produits et services. Il les réduit à sa merci pour mieux les frapper. C'est exactement ce que le gouvernement cherche à faire avec ce projet de loi.

Voyons ce que la taxe d'accise signifie pour les gens du Nord. Il existe une taxe de 10 p. 100 sur les télécommunications. Entre autres bienfaits, la technologie a facilité la vie des Canadiens du Nord en leur permettant de communiquer plus facilement afin de répondre à des besoins dans le domaine de la santé et des affaires, et dans bien d'autres domaines. Mais à peine cette techologie a-t-elle commencé à améliorer leur sort que le gouvernement s'empresse d'intervenir pour en augmenter le coût.

On peut aussi considérer le cas des matériaux de construction. Ce projet de loi sur la taxe d'accise fait augmenter directement les coûts de construction dans le Nord, qui sont déjà très élevés. Nous savons que, dans les localités du Nord, les localités indiennes et métisses ou n'importe quelle localité du nord de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et d'autres régions du pays, les coûts de construction et le coût de la vie en général sont beaucoup plus élevés que partout ailleurs. Et voici que le gouvernement actuel vient nous dire qu'il va rendre les choses encore plus difficiles pour les habitants de ces localités et qu'il ne fera absolument rien pour uniformiser ces coûts, mais que, au contraire, il va supprimer le programme d'avantages fiscaux qui permettait de le faire.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire. Je pourrais parler de la taxe sur les produits et services. Avant de conclure, je tiens à signaler brièvement que des témoins qui ont comparu devant le comité des finances et qui ont parlé du coût de la vie dans le Nord ont fait savoir que les Canadiens vivant dans le Nord risquent de payer leurs produits de 26 à 30 p. 100 plus cher après l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, car cette taxe va frapper le transport et la manutention des produits à destination du Nord.

Nous parlons ici de produits qui ne sont et ne seront pas taxés en vertu de la loi actuelle. Les aliments vendus dans le Nord seront frappés par la taxe parce qu'ils seront acheminés là-bas. Les services de transport seront taxés, comme vous ne l'ignorez certes pas, madame la Présidente. Ils ne seront pas visés par le programme de remise dont a parlé le gouvernement.

Le gouvernement oblige les Canadiens non seulement à songer à se serrer effectivement la ceinture, non seulement à se préparer à se serrer la ceinture, mais à se serrer effectivement la ceinture. On a dit hier à la Chambre que le député de Mississauga-Sud, qui préside le Comité des finances, aurait accusé dans une lettre le gouvernement de voler l'argent des Canadiens. Il ne fait aucun doute qu'en forçant les Canadiens à se serrer ainsi la ceinture, le gouvernement les déleste de leur argent. Il prive de leur revenu disponible les Canadiens des régions rurales et du Nord. Il leur enlève ce revenu qui joue un tel rôle dans l'économie locale. Les habitants du Nord et les régions rurales, éprouvent d'énormes difficultés, dont beaucoup ne sont attribuables qu'au trop faible revenu disponible. Les prix à la production que touchent les agriculteurs sont insuffisants pour leur garantir un revenu disponible décent. Par conséquent, il n'y a plus d'argent pour soutenir ou édifier les petites villes canadiennes. La même chose est vraie pour le Nord et pour les collectivités isolées. Le gouvernement nous impose son projet de loi, et les habitants de ces régions n'ont aucun recours.

• (1850)

Les néo-démocrates ont perçu depuis longtemps les inégalités qui existent dans le régime actuel de la taxe de vente. Ce fait est incontestable. Le Ministre affirme jour après jour à la Chambre que les Canadiens veulent une réforme du régime de la taxe de vente. Contrairement au gouvernement conservateur d'en face, nous visons, avec notre réforme, à réduire le rôle que jouent les taxes à la consommation dans notre régime, et non pas à l'accroître. Notre économie peut difficilement absorber les nouvelles majorations des taux d'intérêt que provoqueraient ces augmentations de la taxe de vente.

Ces augmentations accentueront davantage la poussée inflationniste que nous pouvons déjà observer. Par conséquent, les taux d'intérêt augmenteront au pays. Encore une fois, dans l'intérêt des régions rurales et du nord du pays, il ne fait aucun doute que le gouvernement devra bientôt s'occuper de façon appropriée des taux d'intérêt imposés à ces communautés.

J'attends avec impatience l'occasion de parler plus particulièrement de la taxe sur les produits et services. Comme je l'ai mentionné dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre le 7 octobre dernier, j'ai tenu, dans ma circonscription, des audiences publiques au cours desquelles les habitants de la région ont pu exprimer leurs inquiétudes concernant la taxe sur les produits et services. Depuis, j'ai rédigé et présenté aux membres du comité des finances un rapport au nom de ma collectivité et de ma circonscription. J'espère avoir l'occasion de discuter des résultats de cette audience et des recommandations contenues dans ce rapport avec les députés d'en face.

M. Althouse: Le député de The Battlefords—Meadow Lake aurait-il l'obligeance de nous faire part brièvement de certains des propos que ses électeurs lui ont tenus au sujet de la taxe sur les produits et services?

M. Taylor: Je remercie le député de Mackenzie de m'avoir donné cette occasion d'en parler.

Presque tous les secteurs de l'économie ont formulés des observations: l'agriculture, le monde des affaires, les organismes de bienfaisance, le tourisme et le secteur tertiaire. Des particuliers, des groupements et des organismes se sont présentés en grand nombre. Un membre de l'assemblée législative de la partie urbaine de ma circonscription, M. Doug Anguish, ancien député à la Chambre, a participé à l'audience publique à titre de coprésident. Des habitants de la région ont comparu devant nous et nous ont fait part de leurs inquiétudes.

L'une d'entre elles, qui m'a particulièrement frappé, avait trait aux conséquences que la taxe sur les produits et services auraient sur les oeuvres de bienfaisance de notre collectivité, pas celles qui bénéficieront peut-être d'une réduction de 50 p. 100 de certains de leurs frais, mais celles qui n'auront droit à aucune réduction. Notons en particulier un oeuvre qui pourrait intéresser le député de Mackenzie: la Agricultural Society, l'organisme qui organise et parraine notre foire d'été annuelle. Celle-ci attire un grand nombre de gens de toutes les régions du Canada, qui exposent leurs produits agricoles, leur bétail, leur volaille et qui participent à la fête foraine et aux jeux qui agrémentent une foire de campagne.

Des représentants de la Agricultural Society ou Exhibition Association, comme elle s'appelle maintenant, ont comparu devant nous pour nous dire que la taxe sur les produits et services va s'appliquer au prix d'admission. D'une certaine façon, cela découragera les gens de venir à la foire.

La taxe s'appliquera aux billets de loterie. La Saskatchewan taxe déjà les loteries. Nous l'appellons «la taxe sur les rêves». Les habitants de cette province en veulent au gouvernement provincial à cause de cette taxe supplémentaire de 10 p. 100 sur les loteries. Vous imaginez-vous

ce qui se produira quand on ajoutera 9 p. 100 au coût de cette taxe sur les rêves?

La Exhibition Association s'en ressentira, de même que notre foire, car les organisateurs recueillent des fonds en louant des kiosques à des groupes de charité qui vendent des billets de tombola. Une organisation fait tirer un article crocheté, une autre une courtepointe confectionnée par un grand nombre de personnes. L'argent recueilli finance les activités communautaires. La vente de billets diminue de plus en plus à cause du prix. Les organismes ne participent plus à la foire et ne louent plus de kiosques.

Quand viendra s'ajouter la taxe sur les produits et services, les sources de revenu de l'association se feront rares. Avant longtemps nous apprendrons que l'association n'a plus les moyens d'organiser la foire qui attire des dizaines de milliers de personnes dans les Battlefords. Il se dépensera moins d'argent chez nous pour autre chose, comme les repas au restaurant ou les chambres d'hôtel, qui seront taxés, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant.

Je voudrait donner brièvement un autre exemple. Je suis content qu'une longue période soit réservée à la Chambre pour débattre la question en profondeur. La Kinsman Band de North Battleford, qui est financée en partie par un groupe local qui donne des leçons de musique aux jeunes, devra ramasser 8,7 p. 100 de plus de fonds d'exploitation simplement pour survivre d'année en année, à cause de l'application de la taxe sur les produits et services. C'est effroyable!

Cet orchestre d'école, qui s'est classé premier lors des compétitions nationales, pourrait ne plus exister dans trois ans, d'après son chef et l'association de parents qui le dirige. La taxe sur les produits et services augmentera en effet le prix des cours de musique et, par conséquent, les frais que les parents ont à débourser pour que les enfants continuent de faire partie de l'orchestre qui n'est admissible à aucune remise de taxe, pour fins de charité ou autrement.

Nous avons également entendu des représentants de beaucoup d'autres secteurs: tourisme, restauration, agriculture. J'espère avoir l'occasion d'y revenir à un autre moment.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, c'est toujours un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre en tant que député de Nunatsiaq, la bonne terre, la belle terre. Avant la fin de la 34e législature, j'ai l'intention de faire en sorte que tous les députés en sachent un peu plus sur ma région. J'espère que certains d'entre eux voudront venir voir par eux-mêmes, comme les députés de mon parti ont eu le bon sens de le faire au cours de l'été. J'invite tous les députés à venir voir eux-mêmes la beauté du Nord ainsi que la façon dont les gens vivent et combien il est dur de gagner son pain, compte tenu du coût de la vie. J'ai l'intention de parler de cette question dans mon discours sur la taxe d'accise.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-20 tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Le projet de loi met en oeuvre certains changements annoncés dans le budget d'avril dernier concernant la taxe d'accise et les droits sur le tabac et l'essence ainsi que la majoration du taux de la taxe de vente fédérale en attendant la mise en vigueur de la taxe sur les produits et services.

• (1900)

A l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi en juin dernier, le ministre d'État chargé des Finances a déclaré: «Les mesures prises dans ce budget ont été soigneusement choisies afin que soit adoptée une approche équilibrée qui tienne compte des situations régionales et qui impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter.» Au nom des habitants du Nord, je veux contester cette déclaration.

A propos de la taxe fédérale de vente dont il faisait la pierre angulaire d'une autre stratégie du gouvernement pour consolider l'économie canadienne et préserver les programmes essentiels, le ministre a dit: «La taxe de vente se traduira par d'importants gains de production dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Canada.» Encore une fois au nom des régions du Nord, je conteste également cette déclaration.

Donnant suite à une mesure budgétaire, ce projet de loi prévoit une hausse générale des taux actuels de la taxe fédérale de vente avant même l'adoption de la taxe sur les produits et services. Selon le gouvernement, ces hausses doivent lui procurer des recettes en attendant l'application de la nouvelle taxe sur les produits et services.

Quelles sont ces hausses de taxes? Depuis le 1er juin 1989, la taxe de vente générale a augmenté de 1,5 p. 100, passant de 12 p. 100 à 13,5 p. 100. Depuis le 28 avril 1989, la taxe sur l'alcool et les produits du tabac a augmenté de 1 p. 100, passant à 19 p. 100. Le 1er juin 1989, la taxe fédérale de vente sur les télécommunications et sur les services de programmation des télécommunications est passée à 11 p. 100. Le 1er janvier 1990, la taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction passera à 9 p. 100. Ensemble, ces mesures contribueront à réduire le déficit d'environ 1 milliard de dollars en 1989 et de quelque 2 milliards en 1990.

Le gouvernement augmente les droits d'accise et les taxes fédérales de vente sur les cigarettes, de sorte que les recettes fédérales provenant d'une cartouche de cigarettes passent à 4$. Ce projet de loi prévoit aussi des hausses de la taxe d'accise sur l'essence et le carburant d'avion. Le 28 avril, la taxe d'accise sur l'essence a augmenté de 1c. le litre. Elle montera encore de 1c. le litre le 1er janvier 1990.

Les hausses de taxe que prévoit ce projet de loi auront des effets néfastes sur le Nord et ses habitants. Il existe actuellement un programme en vertu duquel les producteurs du secteur primaire, comme les agriculteurs, les pêcheurs, les bûcherons, les mineurs, les chasseurs et les trappeurs, ont droit à une remise sur la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise sur le carburant. Les chasseurs et les trappeurs ont droit à l'heure actuelle à une remise de 5c. le litre d'essence. Après le 31 décembre, ils n'auront plus droit à de telles remises.

Le 28 avril, les chasseurs et les trappeurs ont dû payer l'essence 1c. de plus le litre en raison de la hausse de la taxe d'accise. Le 31 décembre, ils n'auront plus droit à la remise au titre de la taxe d'accise. Le 1er janvier 1990, le prix de l'essence sera majoré de nouveau de 1c. le litre.

Les chasseurs et les trappeurs du Nord comptent parmi les habitants les plus pauvres du pays. Ils pratiquent la chasse pour nourrir et pour vêtir leur famille. Les hausses de taxe sur le carburant dont ils ont besoin afin de pourvoir aux besoins de leur famille vont diminuer leur capacité de le faire.

Généralement parlant, la majoration de la taxe d'accise sur l'essence et sur le carburant d'avion a également des répercussions disproportionnées dans le Nord, parce qu'on y fait une plus grande consommation de carburant d'avion à des fins de transport. La hausse de la taxe sur les télécommunications touche aussi les habitants du Nord de façon disproportionnée. À cause des grandes distances, nous y utilisons les télécopieurs pour compenser le piètre service postal et nous avons à faire des appels téléphoniques interurbains sur de plus grandes distances.

Les hausses de taxe de vente, comme le gouvernement le sait, sont rétrogrades. Les Canadiens à faible revenu en ressentent davantage l'effet que les Canadiens à revenu élevé. Or, c'est le gouvernement actuel qui, lors de la législature précédente, a augmenté la taxe de vente fédérale en la faisant passer de 9 à 12 p. 100. Dans le budget d'avril dernier, le gouvernement a porté la taxe de vente fédérale à 13,5 p. 100. Il veut maintenant remplacer la taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services en 1991.

• (1905)

La nouvelle taxe de 9 p. 100 s'appliquera à une vaste gamme de produits et de services qui n'ont encore jamais été taxés auparavant. Puisque le taux sera réduit de 13,5 à 9 p. 100, le gouvernement soutient que les Canadiens s'en trouveront mieux. Le gouvernement ne veut pas que les Canadiens se rappellent que c'est lui qui a haussé la taxe existante, la faisant passer de 9 à 13,5 p. 100 depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1984. Rien ne garantit, par ailleurs, que les économies qui résulteront de la réduction de la taxe seront transmises aux consommateurs. De même, beaucoup plus de produits et de services qu'auparavant y seront assujettis.

Lorsque le comité des finances a entendu les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, il a su qu'ils ne voulaient pas de cette taxe. Elle les touchera beaucoup plus que les habitants des autres régions, en raison du coût élevé du transport et à cause que le coût de la vie y est le plus élevé au pays.

Un autre exemple que je voudrais utiliser, c'est l'augmentation proposée de 32 p. 100 des tarifs postaux. Cette augmentation devait entrer en vigueur le 13 novembre dernier. Toutefois, en raison des objections des députés et de dirigeants du Nord, Postes Canada a décidé de la reporter au 31 janvier 1990. C'est dans trois mois, et Postes Canada considère qu'elle nous fait une faveur en nous donnant trois mois pour proposer des moyens de combattre une augmentation de 32 p. 100 des tarifs postaux sur la nourriture et les autres produits envoyés dans le Nord.

C'est très bien de penser que ça nous aide de nous accorder un répit de trois mois. Il faut se rendre compte que, parmi ces trois mois figure le mois de décembre où, le gouvernement cesse, à toutes fins utiles, de fonctionner. C'est le mois des Fêtes. Les gens veulent être en famille. Ils veulent rentrer chez eux pour Noël. Leur esprit est ailleurs et ils sont plus enclins à réfléchir sur

l'année écoulée qu'à se préoccuper des problèmes de quelques milliers d'habitants du Nord. Pourtant, ce sont ces derniers qui ressentiront les effets de cette augmentation de 32 p. 100 à compter du 31 janvier. Malgré cela, les administrateurs de Postes Canada et le ministre responsable de cette société ne semblent guère se préoccuper de ce qui arrivera lorsque ce tarif entrera en vigueur.

Nous savons ce qui va arriver. Les gens vont décider qu'ils peuvent se passer d'un concombre ou d'une orange ou de lait et utiliser des produits de remplacement. Ici, il est tout à fait normal de pouvoir aller dans n'importe quelle épicerie pour acheter ces aliments pour bien nourrir sa famille. Dans le Nord, les gens n'ont pas la chance de pouvoir sauter dans leur voiture et se rendre au supermarché le plus proche pour acheter des oranges, des pommes, du céleri et tous ces bons aliments nutritifs qui accompagnent le mets principal. Je dois admettre que nous avons de la bonne nourriture dans le Nord: caribou, phoque, baleine, morse et ainsi de suite. Toutefois, nous savons maintenant que nos enfants doivent manger des fruits et des légumes pour rester en bonne santé.

• (1910)

Le 31 janvier, nous allons ressentir les effets de cette hausse de 32 p. 100. S'il y avait une telle hausse dans les circonscriptions des autres députés, ce serait affreux. Tout le monde crierait au meurtre d'un bout à l'autre du Canada. Je dis cela parce que je sais que les gens n'accepteraient pas une hausse de 32 p. 100 ici. Ils ne le permettraient jamais, ni même une hausse de 10 p. 100 ou de 5 p. 100 du prix des services postaux, qui représentent une liaison vitale pour les habitants du Nord.

On pouvait lire dans le numéro de mercredi du *Citizen* d'Ottawa: «La survie des habitants du Nord en péril.» C'est absolument vrai. C'est notre survie qui est menacée. Ce qui va se produire, c'est que les gens vont se passer de certains aliments.

Pour vous donner un exemple, on a annoncé plus tôt cette année, que le lait des mères de l'île Broughton contenait des traces de BPC. Une mère a décidé de ne plus nourrir son enfant au sein. Comme elle n'avait pas les moyens d'acheter le lait vendu dans les magasins, elle a acheté du «Coffee-mate». Quelle est la valeur nutritive du «Coffee-mate»? Qu'est-ce qui va arriver aux gens du Nord à la suite de cette augmentation de 32 p. 100 qui va venir s'ajouter à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Sans compter que la période de prestations d'assurance-chômage va maintenant être réduite de trois semaines, passant de 42 semaines à 39 pour ceux qui ont travaillé dix semaines ou moins et de 50 semaines à 47 pour ceux qui ont travaillé au plus 18 semaines.

Résultat, nous ne pourrons plus nous permettre d'acheter les produits vendus au magasin. Nous pouvons déjà difficilement le faire à l'heure actuelle. Plus tôt cet été, nous avons appris sur les ondes de la radio nationale qu'un membre de notre parti était entré dans un magasin d'Iqualuit et qu'il avait été vraiment sidéré de constater qu'une dinde lui coûtait 70 $. Ici, vous pourriez acheter la même pour environ 25 $. Il n'est pas surprenant alors qu'on ne célèbre pas vraiment de journée d'action de grâce dans la région. En effet, il en coûte déjà trop d'acheter la dinde, sans parler de la farce. C'est toujours un honneur pour moi de m'adresser à la Chambre et d'en apprendre un peu à mes collègues au sujet du Nord. J'espère qu'avant la fin de la présente législature, bien des députés en connaîtront davantage sur le Nord.

• (1915)

Dans le discours du Trône présenté plus tôt cette année, en avril, on a beaucoup parlé du Nord. À ce moment-là, je m'en suis fait la remarque. Je me suis dit qu'on utilisait avec nous un gant de velours avant que le marteau ne s'abatte sur nous. Or, cela semble bien être le cas à l'heure actuelle.

En conclusion, je voudrais profiter de l'occasion pour dire qu'il faut reconnaître que le Nord est une région unique en son genre et que des problèmes spéciaux s'y posent en ce qui a trait à l'économie, au mode de vie des gens et au coût de la vie, qui y est deux ou trois fois plus élevé qu'ici.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je sais parfaitement que cela va jeter la consternation dans le coeur de certains députés, mais je voudrais faire une brève intervention en signe de protestation. Je crois comprendre que la question à l'étude est en fait un amendement à la motion de troisième lecture proposée et appuyée par des députés libéraux. Il s'agit d'un renvoi à six mois.

M. Boudria: D'un renvoi à un comité.

M. Harvey (Edmonton–Est): Ce n'est pas un renvoi à plus tard? Je m'excuse, mais mon objection tient toujours. La voici: la motion de renvoi est essentiellement ennuyeuse. Durant la session, la Chambre a été victime de ces ennuyeuses tactiques dilatoires à propos de plusieurs questions.

Je voudrais profiter de l'occasion pour inviter mes collègues du Parti libéral qui veulent continuer de proposer des motions dilatoires à différentes étapes de l'étude d'un projet de loi à formuler des amendements plus sensés. Les amendements motivés ont ceci de bon qu'ils dénotent une certaine joie de vivre politique, en ce sens que, presque sans exception, ils fournissent l'occasion de dire exactement pourquoi le projet de loi dont la Chambre est saisie est exécrable et devrait être relégué aux oubliettes. Dans de telles circonstances, il donne au débat une certaine orientation. . .

M. Walker: Pas si vite. Nous n'arrivons pas à vous suivre. Quel mot avez–vous employé?

M. Harvey (Edmonton–Est): Dois–je endurer de telles interruptions, madame la Présidente?

Si je peux continuer, je dirais, j'insisterais sur le fait que l'amendement raisonné est un procédé que je recommanderais à mes collègues libéraux à la Chambre. Celui–ci, par exemple, se prêtait parfaitement à un amendement motivé concernant l'augmentation de la taxe sur les ventes des fabricants de 12 à 13,5 p. 100. C'était l'occasion idéale de saisir la Chambre d'une objection fondamentale, sous forme d'amendement motivé, ce qui aurait entraîné, comme on l'aurait souhaité, un débat raisonnable, intelligent et même—si j'ose le dire—passionné sur cette question. Mais non, nous débattons encore une fois la motion tiède, molle et à tous points de vue inutilement dilatoire de renvoi à un comité. Je vous le dis, madame la Présidente, parmi tous moyens disponibles à un parlementaire à la Chambre, il y en a peu qui pourraient être plus ennuyants. C'est malheureux que le caucus libéral ne propose rien d'autre que ce genre d'affaires à la Chambre.

• (1920)

Cela dit, j'ajouterais simplement que nous appuierons, bien sûr, cette motion dilatoire, parce qu'elle. . .

M. Boudria: Ce n'est pas une motion dilatoire.

M. Peterson: C'est un renvoi à plus tard.

M. Harvey (Edmonton–Est): Les libéraux ne peuvent même pas s'entendre entre eux. Je vous avouerai que cela rend les choses un peu moins monotones.

M. Walker: C'est un renvoi au comité.

M. Harvey (Edmonton–Est): Bon, maintenant, c'est un renvoi au comité. Les choses ne cessent de s'améliorer.

En conclusion, je dirai simplement que nous appuierons cette motion, parce qu'elle rejette, du moins implicitement, ce projet de loi, ce qui est tout à son honneur. C'est bien tout ce qu'on peut dire en sa faveur.

Je crois pouvoir affirmer, au nom de mes collègues, que le projet de loi ne bénéficie d'aucun appui dans notre caucus. Je suppose qu'il en est de même dans l'autre. Nous pourrions peut–être passer au vote.

M. Walker: Madame la Présidente, puisque vous venez vous aussi de l'Alberta, vous allez peut–être pouvoir traduire pour nous ce qui vient d'être dit, pour que nous puissions comprendre.

La présidente suppléante (Mme Sparrow): Je crains d'avoir les mêmes difficultés que vous.

M. Boudria: Madame la Présidente, pour la gouverne de notre collègue qui parlait d'un sujet dont il ne connaît de toute évidence rien, je voudrais profiter de l'occasion pour lire l'amendement, afin qu'à l'avenir, il sache au moins de quoi il était censé parler.

Effectivement, la motion qui a été présentée plus tôt ce soir est la suivante:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C–20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois mais qu'il soit renvoyé à un comité législatif pour réexamen du paragraphe 8(1).»

Je voulais simplement que mon collègue sache sur quoi portait son discours. Il est toujours agréable, lorsque l'on rentre dans sa circonscription, d'être capable d'expliquer à ses électeurs ce que l'on disait.

M. Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son aimable mise au point, mais je dois dire que cela ne change pas mon idée. Il manque à la motion la force et la passion qui caractérisent une motion vraiment bien motivée.

La présidente suppléante (Mme Sparrow): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Sparrow): Le vote porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Sparrow): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Sparrow): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Sparrow): A mon avis, les «non» l'emportent.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 7 novembre 1989, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est saisie est reporté au jeudi 9 novembre 1989, à midi.

Comme il est 19 h 24, la Chambre s'ajourne à demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 25.)